CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(113e DE LA PÉRIODE 1867-1968)

DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

17 ÉLISABETH II, 1968

VOLUME III, 1968

DU 1er NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

29181—145½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er novembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. DIEFENBAKER—LE VOTE SUR LA MESURE RELATIVE AU CRÉDIT AGRICOLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, afin qu'on ne se méprenne pas au sujet de mon absence hier pendant qu'on a pris les votes sur les modifications à la loi sur le crédit agricole, je voudrais vous signaler que, dans mon bureau, le timbre ne sonne pas; en conséquence, je n'ai pu être présent, ne sachant pas qu'on prenait les votes.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. L'ORATEUR—DÉCISION SUR LA QUESTION SOULEVÉE PAR LE DÉPUTÉ DE GREENWOOD

M. l'Orateur: Hier, après avoir fait tenir au président l'avis préalable, le député de Greenwood (M. Brewin) s'est expliqué sur un fait personnel en alléguant que le ministre des Affaires extérieures avait, directement ou indirectement, contesté l'exactitude d'une déclaration du député au sujet d'une déclaration qui a été faite à l'extérieur de la Chambre des communes.

Après avoir entendu le député et le ministre, le président rappelle aux députés la règle bien établie selon laquelle les députés sont tenus d'accepter la parole d'un autre député. Puis-je me reporter au commentaire 145 de la 4e édition de Beauchesne, qui se lit comme suit:

• (11.10 a.m.)

Des Orateurs des Communes canadiennes ont officiellement arrêté qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée; néanmoins, il n'est pas irrégulier de critiquer modérément les déclarations d'un député parce qu'on les tient pour contraires à la vérité, quoiqu'il ne soit pas permis d'insinuer qu'elles le sont intentionnellement. Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

La présidence aimerait également signaler le paragraphe 3 du commentaire 105 que voici:

Le différend qui survient entre deux députés à propos d'allégations de faits ne répond guère aux exigences de la question de privilège...

Et je voudrais vous signaler le commentaire 113 où l'on dit:

Cependant, les différends qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de faits ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Se fondant sur la question de privilège, le député a proposé que cette question-ci soit déférée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Il me semble que tous les aspects de la situation au Nigéria et au Biafra ont été déférés de façon précise à ce comité, par la Chambre des communes. Si le député est d'avis qu'il faudrait prolonger la discussion, cela pourrait se faire au comité sans le renvoi spécial proposé dans sa motion.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LE RÔLE DU CANADA DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le ministère des Affaires extérieures ou le ministère de la Défense nationale aurait formé, dit-on, un plan d'éventualité pour faciliter la participation du Canada au maintien de la paix au Vietnam. Le premier ministre pourrait-il nous indiquer dans les grandes lignes ce en quoi il consiste, et surtout nous donner des précisions sur les forces canadiennes que l'on compte y faire participer? Selon le premier ministre, quel serait l'apport du Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je ne suis pas en mesure de répondre en ce moment. Les projets sont encore trop vagues pour permettre une déclaration précise. Si l'on nous demande de prendre part à des opérations de maintien de la paix, nous devrons d'abord, avant d'accepter, savoir ce qu'elles comportent et dans quelles conditions nous jouerions notre rôle.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. La proposition du secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est-elle pas faite sous certaines réserves et à certaines conditions qui semblent convenir au gouvernement du Canada, compte tenu des circonstances?

Le très hon. M. Trudeau: Notre position, encore de nature très générale, indique que, dans le conflit du Vietnam, nous avons déjà joué un rôle de maintien de la paix et de surveillance. Nous serions disposés à apporter tout concours qui serait possible et souhaitable.

L'hon. M. Stanfield: Serait-il exact de dire que la politique du Canada serait d'envisager quel rôle il pourrait jouer pour le maintien de la paix?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, ce serait très bien exprimer notre position.

L'hon. M. Stanfield: Une dernière question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada s'est-il entretenu avec les États-Unis ou avec le secrétaire général des Nations Unies au sujet du rôle éventuel du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Sûrement pas à ma connaissance. Si des consultations ont eu lieu, elles n'ont eu qu'une portée très générale, parce qu'il ne s'agissait pas encore d'une ligne de conduite à adopter. Nous avons pris l'attitude générale que j'ai exposée, celle d'examiner toute demande de cette nature.

[*Plus tard*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Relativement à l'importante décision qu'a prise hier soir le président des États-Unis de cesser les bombardements au Vietnam du Nord, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il y a eu consultation au préalable avec le Canada avant cette déclaration? En deuxième lieu, j'aimerais savoir s'il y a eu consultation avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis quant aux dispositions que pourrait prendre le Canada en vue de fournir non seulement un corps d'inspection au Vietnam mais aussi des troupes pour le maintien de la paix, au cas où une entente interviendrait à Paris.

Le très hon. M. Trudeau: Pour répondre à la première partie de la question, il n'y a pas eu de consultation. Il s'agit d'une décision que le gouvernement des États-Unis a prise sans aide manifeste de notre part. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. On ne nous a jusqu'ici présenté aucune demande précise. Je ne sais quelle attitude nous adopterons dans le cas d'une demande de ce genre, et je ne le saurai qu'au moment où elle sera faite.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai remarqué que le premier ministre a mis l'accent sur l'expression «demande précise». A-t-on présenté une demande générale pour que des troupes canadiennes assurent le maintien de la paix?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, pas que je sache. Toutefois, comme les lecteurs des journaux, nous pensons que quelque chose pourrait fort bien se produire à cet égard. Nous avons songé à l'attitude que nous adopterions si l'on nous présentait une telle demande. Toutefois, je le répète, aucun pays n'a présenté de demande précise ni déclaré de façon générale qu'il voudrait que l'on expédie des troupes canadiennes là-bas. Rien ne nous a encore été demandé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le Canada songe-t-il à favoriser la paix au Vietnam en cessant de jouer le rôle de complice dans cette guerre?

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au premier ministre. Elle fait suite au renseignement qu'il a donné à la Chambre il y a déjà quelque temps. Il a déclaré qu'il s'attendait à rencontrer les membres de la Commission royale d'enquête sur la sécurité et, sauf erreur, il prévoyait que ce serait hier. Peut-il nous dire s'il les a rencontrés, et s'il a reçu leur rapport hier?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, j'ai rencontré les membres de la Commission. Je crois que c'était mercredi. J'ai remercié chaleureusement les commissaires de leur travail dont l'importance est très grande pour l'avenir de la démocratie au pays.

Les députés comprendront sûrement qu'il s'agit là d'un document secret qui contient des renseignements dont la publication serait nuisible à la sécurité du Canada. C'est pourquoi, après l'avoir étudié avec grand soin, nous déciderons quelles parties du rapport peuvent être publiées. D'ici là, nous n'aurions pas l'intention de faire quelque commentaire que ce soit sur le rapport lui-même.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Si je comprends bien, on a reçu le rapport; d'après le premier ministre, exception faite des parties du rapport dont la publication, de l'avis du gouvernement, serait nuisible, le gouvernement songerait à publier les parties qui doivent être portées à l'attention du Parlement?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, telle est en effet notre intention. Nous avons reçu le rapport mercredi soir seulement et je l'ai transmis le jour suivant au Gouverneur général. Il est trop tôt pour prendre une position définitive sur cette question, mais je puis dire à la Chambre que ce qui, j'espère, va se produire est que nous serons en mesure d'en publier des parties très considérables. J'espère que, quelle que soit la version expurgée que nous publierons, les commissaires eux-mêmes affirmeront que, selon eux, les suppressions auront bien été faites dans l'intérêt de la sécurité seulement et non pour quelque autre raison. Donc, monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir cette autorisation de leur part, mais cela, bien entendu, dépendra de leur propre décision.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire, si vous le permettez, monsieur l'Orateur. Je pensais au point que vient de soulever le premier ministre et j'aimerais l'interroger à ce propos. Est-ce à dire qu'en ce qui touche les parties à omettre lorsque le rapport sera publié, c'est le gouvernement qui décidera plutôt que la Commission, même si celle-ci doit être consultée? Est-ce là un bon résumé de la déclaration du premier ministre?

Le très hon. M. Trudeau: Elle se résune à cela, monsieur l'Orateur. En effet, les commissaires estiment—et je trouve qu'ils ont raison—que leur rapport forme un tout et qu'on ne saurait leur demander de l'abréger eux-mêmes. Il s'agit de leur rapport au gouvernement. Nous devrons donc nous occuper nous-mêmes de l'abréger s'il y a lieu. Bien entendu, nous le ferons de concert avec tout fonctionnaire attaché à la Commission qui pourrait nous aider, mais nous assumerons la responsabilité d'en faire l'abrégé. Cet abrégé renfermera, j'espère, une autorisation ou un énoncé d'opinion des commissaires portant que les parties retranchées ne visaient que des éléments où la sécurité nationale était en cause, mais je ne saurais parler en leur nom. Voilà ce que je compte obtenir.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre est en tout temps le premier responsable de la sécurité nationale dans notre pays, et étant donné que j'ai été premier ministre pendant six ans, tout comme M. St-Laurent l'a été de 1948 à 1957, fera-t-on tenir les passages retranchés du rapport aux anciens premiers ministres en tant que membres du Conseil privé? Sinon, monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être là-dedans des questions sujettes à contestation. Aucun ancien premier ministre ne devrait ne pouvoir obtenir qu'un rapport, résumé ou abrégé, sur les questions relatives à la sécurité intervenues durant son mandat. Je prie le premier ministre de mettre à la disposition des anciens premiers ministres les parties du rapport qui ont trait à leur mandat comme tels.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne saurais prendre d'engagement maintenant, n'ayant pas encore lu le rapport. J'ignore s'il contient de telles parties.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je l'ignore aussi.

Le très hon. M. Trudeau: J'ignore si le rapport contient des parties qui se rapportent à une telle situation. Je sais, et le très honorable représentant aussi, qu'il existe de nombreux précédents au Royaume-Uni contre la publication de rapports qui mettent en cause la sécurité nationale. J'espère que toute autorisation ou approbation de la version abrégée que je pourrais obtenir des commissaires montrera bien qu'aucune suppression du genre évoqué par le très honorable représentant n'aura été apportée. A défaut d'une telle approbation, peut-être que je chercherai d'autres moyens de satisfaire à la question soulevée par le très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne conteste pas la nécessité de garder le secret sur certaines parties du rapport, mais je songe à une situation qui pourrait se révéler dans l'avenir préjudiciable à tout premier ministre, quant aux questions de sécurité.

Le très hon. M. Trudeau: Je comprends l'inquiétude du très honorable député, inquiétude justifiée à mon avis, et je tâcherai de parer à ces difficultés le mieux possible.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le rapport renferme, je suppose, des recommandations à l'intention du Parlement et du gouvernement. Le premier ministre pourrait-il nous dire si cette partie sera publiée de toute façon?

Le très hon. M. Trudeau: Encore ici, monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre, car je n'ai pas lu le rapport; la question est donc purement hypothétique en ce qui me concerne. J'espère que les chapitres concernant le Parlement seront traités tout comme les passages touchant n'importe quel ancien premier ministre pourraient l'être.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

A PROPOS D'UN NAVIRE CHARGÉ DE VIVRES À DESTINATION DU NIGÉRIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Nous savons qu'un navire, dans le port d'Halifax, a été chargé de vivres à destination de la population civile du Nigéria. Le très honorable premier ministre peut-il nous dire si ce navire est rendu à destination et quel est son port d'attache?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas ces renseignements.

LES AÉROPORTS

DORVAL (P.Q.)—QUESTION RELATIVE AU CONFLIT ENTRE LES CHAUFFEURS DE TAXI ET LA COMPAGNIE MURRAY HILL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Je voudrais lui demander s'il a reçu un télégramme de la part de la Fraternité des chauffeurs de taxis de Montréal, dont une copie est censée avoir été envoyée au très honorable premier ministre, dans lequel on offrait un compromis pour régler la situation qui oppose la société Murray Hill à la Fraternité des chauffeurs de taxis? Dans le cas de l'affirmative, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de reviser le contrat de la société Murray Hill, relativement au transport des passagers à l'aéroport de Dorval?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a reçu une dépêche. Je me ferai un plaisir de la lire et je le ferai savoir à mon ami une fois qu'on y aura répondu.

LA POSTE

LE TIMBRE COMMÉMORATIF DU COLONEL MCRAE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Puis-je poser une question au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Comme dans dix jours ce sera le jour du Souvenir et que l'émission du timbre commémoratif du colonel John McCrae est épuisée dans bien des bureaux de poste au Canada, le ministre voudra-t-il s'assurer qu'on mette davantage de ces timbres à la disposition du peuple canadien?

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'examiner la chose.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Production de défense. Le 22 octobre, je crois, il a dit que lui-même ou le ministre des Transports ferait une déclaration à la Chambre sur la politique du gouvernement à l'égard de la construction navale. L'un ou l'autre pourrait-il nous indiquer quand la déclaration sur ce sujet très important sera faite à la Chambre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, cette demande est à double portée. Les pourparlers avec l'industrie de la construction navale, y compris de grandes entreprises, se poursuivent. Nous prévoyons plusieurs réunions et nous sommes présentement attentifs aux propositions. Dès que nous en serons arrivés à une conclusion, nous ferons une déclaration, mais nous ne pouvons indiquer précisément à quelle date, étant donné la façon dont les pourparlers se déroulent.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA CRÉATION D'UN ORGANISME DE CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle a trait aux accidents sans cesse plus nombreux d'automobiles sur les routes et dans les villes. Je voudrais savoir où en est la création tant attendue d'un organisme public chargé d'étudier tout ce qui se rapporte à la sécurité routière, projet annoncé il y a longtemps à la Chambre.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): L'institution de l'organisme dont parle l'honorable député a été retardée parce qu'elle exige la collaboration des provinces et de leurs ministres en cause. Les ministres provinciaux doivent se réunir en Saskatchewan la semaine prochaine, je crois, et ils auront à l'ordre du jour l'étude de la convocation d'une autre conférence à laquelle assistera le ministre fédéral, et j'espère que l'on pourra s'entendre sur la composition de la commission et s'occuper de cette tâche importante.

[*Français*]

AIR CANADA

WINNIPEG—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'AVENIR DE LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. La question est urgente, monsieur l'Orateur, parce qu'elle peut prévenir une dépense inutile de l'ordre de 10 millions de dollars.

Le ministre peut-il assurer la Chambre que le gouvernement tiendra compte des rapports d'experts et respectera intégralement les ententes collectives concernant la fermeture progressive, d'ici 1973, de la base d'entretien d'Air Canada, à Winnipeg?

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable député ne peut demander à l'honorable ministre de faire une déclaration un peu générale au sujet de ses intentions et de ses vues. Je ne crois pas que la question puisse être posée en ces termes. L'honorable député voudrait peut-être poser la question autrement.

M. Dumont: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Je demanderais alors à l'honorable ministre de nous dire si le ministère a refusé de participer à une rencontre avec les membres de la FTQ et de prendre part à la discussion que j'ai mentionnée tout à l'heure?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je ne crois pas que nous ayons refusé de nous entretenir avec qui que ce soit à ce sujet, si ma mémoire est fidèle, mais je ne suis pas certain. Toutes les demandes de ce genre ne me sont pas déférées. Il s'agit d'un problème actuellement de grande importance. Le premier ministre précédent avait promis à la population de Winnipeg que la base demeurerait en activité jusqu'à la fin de 1972 ou qu'une solution de rechange serait trouvée pour employer à peu près la même main-d'œuvre et à peu près aux mêmes tâches qu'elle remplit maintenant à Winnipeg. Une étude est en cours, en vue de trouver une solution satisfaisante. Quant aux rapports de spécialistes, on doit faire face au problème habituel d'obtenir des renseignements qui à la fois sont à la portée du profane...

Une voix: Et de vous-même.

L'hon. M. Hellyer: Je me comptais dans cette catégorie—et permettent aux intéressés de se former une opinion convenable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire. Peut-être devrais-je l'adresser au ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud. Comme l'on prétend que le ministre et d'autres intéressés s'efforcent de préserver la base de révision et d'entretien de Winnipeg, le ministre peut-il nous faire part des progrès réalisés jusqu'à maintenant?

M. l'Orateur: Je doute que cette question doive être adressée au ministre d'État.

M. Knowles: Puis-je alors l'adresser à son supérieur, le ministre des Transports, et lui demander s'il peut y répondre?

L'hon. M. Hellyer: Je crois que le ministre d'État aurait pu donner une réponse plus à point que je ne saurais le faire. Mais puisqu'on m'a demandé d'y répondre, je peux dire que le ministre d'État et tous les autres députés de la région de Winnipeg s'intéressent vivement à la chose.

M. Knowles: Où en sommes-nous?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne s'y intéresse pas vraiment?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que l'affaire n'est pas encore réglée, car il s'agit d'une question très compliquée et difficile, mon honorable ami en conviendra. C'est un des problèmes dont nous nous occupons le plus activement à l'heure actuelle, car nous tenons à trouver une solution acceptable pour ensuite en discuter avec les travailleurs visés directement, dans l'espoir d'obtenir un maximum de collaboration de la part de toutes les parties intéressées.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre des Transports.

J'aimerais lui demander quand il entend faire une déclaration à la Chambre, afin que nous connaissions d'une façon claire et précise les intentions du gouvernement à cet égard?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, dès qu'une décision définitive aura été prise. D'autre part, mon honorable ami le comprendra sûrement, certains aspects de la question dépendent entièrement de la compagnie, alors

que d'autres relèvent du gouvernement. Dès qu'on aura concilié tous les intérêts en jeu, je serai en mesure de faire une déclaration.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le ministre peut-il donner l'assurance aux habitants de Winnipeg, ainsi qu'aux employés en question, que la promesse du très honorable Lester Pearson, premier ministre du Canada, sera tenue?

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur, l'engagement pris par l'ancien premier ministre, que j'ai moi-même réitéré par la suite à Winnipeg, tient toujours.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il nous dire quand le président d'Air Canada sera nommé?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Pas précisément, monsieur l'Orateur.

LE TARIF-MARCHANDISES

LES TAUX DE DÉTAIL DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Je lui en ai donné préavis hier. Peut-il nous dire comment progresse l'étude de la Commission canadienne des transports sur les taux du trafic de détail dans les provinces atlantiques et quand peut-on prévoir qu'il y sera donné suite au Parlement?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Nous avons fait quelques études sur cette question au ministère, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami s'en souviendra, cependant, j'avais demandé l'année dernière aux premiers ministres des provinces atlantiques de se consulter et de faire certaines recommandations qui, à leur avis, serviraient la région atlantique. Si j'ai fait cette proposition, c'est parce qu'on se plaint souvent qu'Ottawa est loin des problèmes de la région. Les gens qui vivent là connaissent plus à fond les difficultés et pourraient par conséquent proposer de meilleures solutions.

Je n'ai encore reçu aucun rapport des premiers ministres de la région atlantique. J'espère que les rapports me parviendront bientôt afin de pouvoir les comparer avec nos propres études dans l'espoir réel que nous pourrons élaborer une politique à la fois économiquement raisonnable dans ses grandes lignes et plus efficace en ce qui concerne le transport dans les Maritimes.

M. McCleave: Une question supplémentaire. Dois-je comprendre d'après la réponse du ministre que la Commission canadienne des transports a terminé sa propre étude?

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai pas dit terminé, monsieur l'Orateur, mais je crois comprendre qu'un document de régie interne a été transmis à notre ministère pour fin d'étude. Je ne saurais en préciser l'étendue, car je ne l'ai pas encore vu.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il dire si le gouvernement compte maintenir le blocage du tarif jusqu'à ce que les provinces de l'Atlantique aient exposé leur politique en matière de transports?

L'hon. M. Hellyer: Je ne crois pas que le moment est bien choisi pour faire des conjectures là-dessus, monsieur l'Orateur. Je préférerais donner au gouvernement l'occasion d'examiner l'ensemble de la question et de choisir la meilleure solution parmi celles qui s'offriront.

M. Coates: Le ministre ne convient-il pas que tant que l'élaboration de la politique des transports reste à l'étude, il serait injuste pour la région...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire de l'honorable représentant prête à controverse.

L'HABITATION

TORONTO—LES PRÉCONISATIONS DE LA CONFÉRENCE SUR LE BIEN-ÊTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports de qui relèvent les questions sur l'habitation. Le ministre a-t-il reçu le rapport et les recommandations de la conférence sur l'habitation tenue récemment à Toronto, sous les auspices du Conseil canadien du bien-être? Si oui, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour mettre ces recommandations en œuvre afin de régler la crise du logement?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire si j'ai reçu toutes les recommandations qui ont été faites, mais je sais que je les aurai tôt ou tard. Un membre du groupe fédéral d'étude, M. James Gillies de Toronto, a assisté à la plupart des réunions et il a présenté un rapport au groupe d'étude. J'ajouterai que

nombre de propositions reçues sont semblables à celles que d'autres organismes canadiens ont présentées. Elles seront étudiées bien entendu dans le contexte de notre grande enquête.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Pourrait-il envisager de créer un ministère distinct du logement et de l'urbanisme, étant donné la difficulté qu'éprouve le ministre des Transports à s'occuper à la fois du portefeuille des Transports et de celui du logement?

[*Français*]

L'IMMIGRATION

QUESTION RELATIVE À LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS DES IMMIGRANTS AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, est-ce que le gouvernement a songé à exiger une connaissance suffisante du français pour l'immigrant au Québec qui demanderait le statut de citoyen canadien?

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre pourquoi il n'a pas répondu à ma question?

M. l'Orateur: L'honorable député peut poser une question, mais il ne peut, sous le couvert d'une question supplémentaire, demander pourquoi on n'a pas répondu à sa question. Cependant, le très honorable premier ministre veut peut-être y répondre maintenant.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de l'honorable député, mais je n'avais pas compris qu'il me posait la question. C'est seulement au moment où il a repris son siège que je me suis rendu compte que, sauf erreur, il n'avait posé sa question à personne en particulier. Alors, je n'avais pas écouté.

M. Matte: Pourrais-je poser ma question de nouveau, monsieur le président?

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a songé à exiger une connaissance suffisante du français de l'immigrant au Québec qui demanderait son statut de citoyen canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, ceci relèverait plutôt du ministre responsable de l'immigration, mais, en ce qui touche à la politique gouvernementale en général, je puis dire que nous n'avons pas pris de décision à cet effet.

Le député pourra poser sa question au ministre en temps utile, s'il y songe.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES EXCUSES À L'ÉQUIPE D'OBSERVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre? Verra-t-il à faire déposer une copie des excuses qu'a présentées le chef du gouvernement nigérian au Canada et aux autres pays qui ont formé une équipe d'observateurs, à la suite des remarques intempestives du colonel Benjamin Adekunle au sujet de cette équipe?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je consulterai le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la conduite à tenir dans ce cas, monsieur l'Orateur.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en même temps, le très honorable représentant discuterait-il avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la possibilité de déposer le rapport que le ministère a sûrement reçu du général Milroy ou de l'observateur canadien subalterne?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, je le consulterai également à ce sujet.

LA PÊCHE

LA SUBVENTION SUR LE SEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Nous dirait-il si son ministère continuera de verser la subvention sur le sel aux conditionneurs de poisson, alors même qu'elle a été enlevée aux pêcheurs de l'Atlantique?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la subvention sur le sel a été enlevée à tous les intéressés, aux conditionneurs aussi bien qu'aux simples pêcheurs.

LES MÉDICAMENTS

LA LUTTE AUX CONTREFAÇONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il nous donner quelques précisions au sujet des mesures prises par son ministère et la Direction des aliments

et drogues au sujet des médicaments contrefaits? Je voudrais lui signaler, mais je présume qu'il est déjà au courant, que d'autres confiscations importantes ont été effectuées chez des compagnies qui offrent sur le marché canadien des médicaments contrefaits.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au député que le ministère étudie le dernier incident en cause à l'heure actuelle et j'espère être en mesure de fournir d'autres détails la semaine prochaine.

M. Forrestall: En examinant la question, je me demande si le ministre recommandera instamment à ses collègues du ministère d'envisager sérieusement la possibilité d'entamer des poursuites judiciaires au sujet de toute l'affaire. Je sais que cet état de choses dure depuis maintenant 7 ou 8 mois.

L'hon. M. Munro: Je signale au député que le ministère est intervenu rapidement lors des incidents antérieurs. Tous les médicaments contrefaits ont été immédiatement retirés du marché, suivant notre désir. A l'égard du dernier incident...

M. Forrestall: Personne n'a été accusé.

L'hon. M. Munro: ...on étudie la valeur des témoignages pour déterminer si une accusation pourrait être étayée. C'est la seule raison du retard.

L'INDUSTRIE

HAMILTON—LE SIÈGE DE L'ACIÉRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On m'a appris que la Steel Company of Canada déplaçait son bureau principal de Hamilton à Toronto. Le ministre peut-il nous éclairer au sujet de cette question; a-t-il des renseignements à ce sujet?

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne parviens pas à voir l'urgence immédiate de cette question. Si elle est urgente le député pourrait m'en donner avis, et elle pourrait être débattue au moment de l'ajournement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si autant de députés ont lancé le mot «Règlement» c'est parce que cette question ne relève pas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Forrestall.]

M. l'Orateur: C'est encore juste. Le député de Winnipeg-Nord-Centre sait que lorsque la présidence reçoit avis d'une question, celle-ci n'est pas nécessairement acceptée. Elle doit être considérée dans le cadre de l'application du Règlement en général.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au premier ministre. Est-il vrai que le gouvernement a réexaminé son impôt de progrès social, qu'il a décidé de lever le plafond de $120 et qu'il a, de plus, décidé d'introduire un impôt sur les plus-values de capitaux afin de permettre une imposition basée sur des critères libéraux équitables, assurant la justice fiscale...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: ...en 1968.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant sait que la Chambre discute le budget en ce moment. C'est le genre de question que l'honorable représentant pourrait poser lorsqu'il interviendra dans les discussions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes en ce jour spécial dans sa vie alors que plusieurs millions de gens s'intéressent aux vignettes des timbres-poste. Le ministre a-t-il pensé à modifier la vignette du nouveau timbre en y ajoutant une bordure noire pour commémorer l'augmentation des tarifs postaux et le budget? (*Exclamations*)

LA PÊCHE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES OCTROIS AUX INDIENS POUR LA CONSTRUCTION DE BATEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. La récente proposition visant à accorder des prêts et des subventions aux Indiens de la Colombie-Britannique pour la construction de navires de pêche vient-elle en contradiction avec la décision de réduire les subventions dans le cas des navires en bois?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question me paraît irrecevable. Elle prête à controverse, semble-t-il, et ne saurait être acceptée.

LE CABINET

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Nouvelle-Écosse.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Nous dirait-il sur quoi il se fondait quand, à l'extérieur de la Chambre, il a accusé les députés en général de calomnie?

M. l'Orateur: Je doute que la question, telle que l'a posée le député de Cape Breton, soit recevable. Qu'on veuille bien m'excuser de m'être trompé de nom il y a un instant. Il est certain que le député ne peut poser des questions comme il le fait à propos de déclarations faites à l'extérieur de la Chambre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais bien, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aussi sans doute, qu'on ramène la Nouvelle-Écosse au Cap-Breton et ensuite à la circonscription de Cape Breton-East Richmond. Je ne dis pas cela pour plaisanter.

Le premier ministre voudrait-il énoncer la position du gouvernement en ce qui concerne le code d'éthique dont l'ancien premier ministre avait déjà saisi la Chambre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La question est très générale. Je n'ai pas de détails...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est assez générale. Si le premier ministre veut faire une déclaration à cet égard, il devra la faire à l'appel des motions.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, nous avons le droit de demander, je pense, étant donné les faits récents, si ce code d'éthique tient encore. C'est un ancien premier ministre qui en a saisi la Chambre et nous voulons savoir si c'est la politique actuelle du gouvernement et si le premier ministre a enquêté sur les faits récents pour voir s'ils relèvent de ce code d'éthique.

M. l'Orateur: Le député tente de poser une question que la présidence n'a pu accepter hier. J'imagine qu'il ne chercherait pas à obtenir indirectement ce qui a été jugé directement inacceptable.

M. MacInnis: Lorsqu'un ministre de la Couronne tient en dehors de la Chambre des propos qui rejaillissent sur tous les députés, est-ce que cela ne justifie pas la question de privilège? Si le ministre des Transports ou tout autre ministre a assez de cran pour désigner des personnes, la chose pourrait être élucidée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA SASKATCHEWAN—LES SOINS MÉDICAUX AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il reçu de l'Association médicale de la Saskatchewan une communication réclamant des mesures immédiates afin d'assurer des soins médicaux convenables aux Indiens de la Saskatchewan et donnant l'avertissement qu'à défaut de ces mesures, les médecins pourraient être obligés de quitter les régions habitées par une nombreuse population indienne, ce qui priverait complètement certains Indiens de la Saskatchewan de soins médicaux?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'aimerais considérer cette question comme préavis.

M. Southam: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre considère la question comme préavis, prendra-t-il des mesures pour faire face à cette situation urgente dans une province qui a le taux de population indienne le plus élevé du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas la question supplémentaire recevable.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES ACCORDS SUR LA PERCEPTION DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Cette question s'adresse au ministre des Finances. Vu la réunion qui aura lieu, je crois, lundi avec les ministres des finances et les trésoriers provinciaux, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de proposer de nouveaux accords concernant la perception des impôts et le versement de ceux déjà perçus, ou veut-il simplement prolonger la durée de l'accord existant?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Mon honorable ami sait que les accords relatifs à la perception des impôts n'expirent qu'à

la fin décembre. Nous serions prêts à les prolonger si les provinces le désirent.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre des Finances a-t-il l'intention de proposer une prolongation de ces accords et, dans ce cas, va-t-il proposer des modifications à ces accords?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami devra attendre à lundi pour le savoir.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre des Finances veut-il faire des propositions concrètes aux ministres provinciaux concernant l'établissement de plafonds quant aux programmes à frais partagés?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, mes intentions seront connues la semaine prochaine lorsque je conférerai avec les ministres provinciaux des finances.

LES CÉRÉALES

MOOSE JAW—LE SURTEMPS CONSACRÉ AU TRANSPORT DU GRAIN HUMIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État. Puisqu'on attend l'arrivée, à partir d'aujourd'hui, de 1.5 million de boisseaux de blé à l'élévateur de l'État à Moose Jaw, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le séchage de toutes ces céréales se fera par équipes, 24 heures par jour et sept jours par semaine, afin d'accélérer le transport des céréales humides?

LES AÉROPORTS

TORONTO—LA MISE EN CONTESTATION DE L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question au ministre des Transports. Comme les résidents de la région de Mississagua s'insurgent à bon droit contre l'expansion des aménagements à l'aéroport de Toronto, le ministre songe-t-il à réexaminer ce projet?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est d'ordre bien général et devrait, je pense, être inscrite au *Feuilleton.*

[L'hon. M. Benson.]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—L'ÉQUIPEMENT À BORD D'UN AVION CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Dirait-il à la Chambre si le quatrième avion Hercules qui s'est dirigé vers le Nigéria transportait vraiment du matériel de navigation et des balises, et en particulier sait-il si l'avion transportait du matériel de radar pour le contrôle au sol?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la question a été posée la semaine dernière et qu'on y a répondu.

M. Forrestall: On n'y a pas répondu la semaine dernière.

Le très hon. M. Trudeau: Mais ce n'est pas à moi qu'on l'a posée.

M. Forrestall: Le peuple canadien n'a-t-il pas le droit de savoir? Et vous parlez de la sécurité de nos pilotes.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Le gouvernement a-t-il songé à expédier du poisson salé ou autres produits du poisson aux pays nécessiteux, tel le Biafra?

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES CONTENANTS DE SÉCURITÉ EN PLASTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Devant la diminution spectaculaire du nombre d'intoxications infantiles dans les deux régions de contrôle où le nouveau genre de contenant en plastique a été utilisé, le ministre explorerait-il la possibilité d'exiger l'emploi de ce contenant de sécurité pour les substances toxiques et autres produits nocifs qu'emploient les ménagères?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, le ministère étudie justement la question à l'heure actuelle.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, LES ÉMISSIONS DES VALEURS, ETC.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant les Chemins de fer Nationaux du Canada, à faire, au cours de l'année civile 1968, des dépenses d'établissement comprenant des placements dans les valeurs des compagnies affiliées et ne dépassant pas, dans l'ensemble, $264,400,000, et à faire, au cours des six premiers mois de l'année civile 1969, des dépenses d'établissement ne dépassant pas, dans l'ensemble, $75,000,000 en vue d'acquitter des obligations contractées avant le 1er janvier 1969, et à conclure, avant le 1er juillet 1969, des contrats pour matériel, additions et transformations nécessitant, après l'année civile 1968, des paiements ne dépassant pas $90,000,000, et à emprunter de Sa Majesté ou au moyen d'émissions de valeurs garanties par Sa Majesté, une somme ne dépassant pas $75,000,000 destinée à être placée dans des valeurs d'Air Canada ainsi qu'une somme additionnelle de $16,000,000, au plus, pour la construction d'embranchements; autorisant Sa Majesté à consentir des prêts directement à Air Canada ou à garantir des émissions de valeurs d'Air Canada jusqu'à concurrence de $130,000,000 aux fins d'acquitter des obligations de la société aérienne qui seront échues et deviendront payables avant le 1er juillet 1969; autorisant Sa Majesté à continuer d'acheter jusqu'au 31 décembre 1969 des actions privilégiées de la Compagnie du National portant intérêt à 4 p. 100 jusqu'à concurrence d'un montant annuel représentant au plus 3 p. 100 des revenus bruts de la Compagnie; prorogeant jusqu'au 31 décembre 1969 le moratoire visant l'intérêt sur le prêt de $100,000,000 consenti à la Compagnie et autorisé par la Loi de 1952 sur la revision du Capital des Chemins de fer Nationaux du Canada; autorisant Sa Majesté à consentir des prêts à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada pour couvrir le déficit des réserves d'exploitation jusqu'au 30 juin 1969, tout semblable prêt devant être remboursé grâce aux revenus de la Compagnie des chemins de fer et d'Air Canada ou, en cas d'insuffisance, grâce à de nouveaux crédits votés par le Parlement pour couvrir le déficit.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard.)

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, ce projet de résolution ressemble à ceux qui ont, dans le passé, précédé la présentation des projets de loi sur le financement et les garanties des chemins de fer Nationaux du Canada. Ces bills, y compris celui-ci, ont été présentés tous les ans, à l'exception du bill de 1963 qui comprenait les années 1962 et 1963, et le bill de 1966 qui visait 1965 et 1966.

[*Français*]

Le projet de loi actuel vise à atteindre sept objectifs principaux dont la plupart avaient une forme analogue à ceux des lois précédentes.

[*Traduction*]

Tout d'abord, en vertu du projet de loi, le Canadien-National serait autorisé à faire, au cours de l'année civile 1968, des dépenses d'établissement ne dépassant pas $264,400,000, dont une somme de 75 millions destinée à être placée dans des valeurs d'Air Canada. En comparaison, les dépenses autorisées pour 1967 ont été de $264,800,000, y compris 67 millions placés dans des valeurs d'Air Canada. Le projet de loi renferme aussi des dispositions d'ordre technique autorisant le National Canadien à faire, entre le 1er janvier et le 1er juillet 1969, des dépenses ne dépassant pas 75 millions de dollars, pour acquitter des obligations contractées avant 1968, et à conclure avant le 1er juillet 1969 des contrats pour dépenses d'établissement d'une valeur ne dépassant pas 90 millions de dollars, dont le paiement ne sera pas exigible avant l'expiration de 1968.

Deuxièmement, le projet de loi renferme une nouvelle disposition autorisant les Chemins de fer Nationaux du Canada à emprunter 16 millions de dollars pour le financement de tous ses embranchements. Jusqu'à présent, chaque loi spéciale visant la construction d'un embranchement en autorisait le financement, et les embranchements qui ne nécessitaient l'adoption d'aucune loi spéciale ont été financés grâce aux recettes. La disposition que renferment le projet de résolution et le bill qui en découle vise tous les embranchements et dénote l'intention du législateur de prévoir, dans le bill sur le financement et les garanties, toutes les autorisations dont auront besoin les Chemins de fer Nationaux du Canada.

Troisièmement, selon le projet de loi, le ministre des Finances continuera à acheter les actions privilégiées des Chemins de fer Nationaux portant intérêt à 4 p. 100, jusqu'à la fin de l'année civile 1969. Il continuera donc à procéder comme le prévoyait les lois précédentes sur le financement et les garanties. La loi de 1967 sur le financement et les garanties valait jusqu'au 31 décembre 1968, date d'expiration de l'autorisation accordée par la loi de 1952 sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'achat d'actions représentant 3 p. 100 des revenus bruts de la compagnie.

Quatrièmement, et pour la même raison, le bill prorogerait jusqu'à la fin de décembre 1969 le moratoire visant l'intérêt sur le prêt de 100 millions de dollars consenti par le gouvernement à la compagnie de chemin de fer et autorisé par la loi de 1952 sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Cinquièmement, comme les années précédentes, le bill autoriserait le gouvernement à consentir des prêts temporaires à la Compa-

gnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada pour couvrir le déficit des réserves d'exploitation jusqu'au 30 juin 1969. Tout semblable prêt devrait être remboursé grâce aux revenus du National-Canadien et d'Air Canada ou, en cas d'insuffisance, grâce à de nouveaux crédits votés par le Parlement pour couvrir les prêts.

Sixièmement, le bill offre maintenant un choix pour ce qui est du financement ou de la garantie des valeurs, ce qui permettrait à Air Canada d'emprunter 130 millions de dollars directement de Sa Majesté ou au moyen d'émissions publiques de valeurs garanties. Le montant assujetti à ce choix ne comprend pas celui de 75 millions de dollars que la société emprunterait du National-Canadien.

Septièmement, le bill prévoit la nomination de la maison Touche, Ross, Bailey and Smart, de Toronto et de Montréal, comptables agréés, comme vérificateurs du National-Canadien pour l'année civile 1969.

Finalement, je tiens à signaler que le bill ne renferme aucune disposition en vue d'étendre l'autorisation de refinancement du National-Canadien, qui s'élève actuellement à 680 millions de dollars, montant qu'on juge suffisant pour la période visée par le bill. Je recommenderais aux membres du comité d'adopter la résolution.

M. Nesbitt: Monsieur le président, lorsque la Chambre est saisie d'une résolution de ce genre, les députés de tous les partis ont l'occasion de traiter de très nombreux aspects relatifs aux chemins de fer et aux transports. Pour le moment, j'aimerais aborder très brièvement deux problèmes qui, je pense, ont trait à ce bill. Je laisserai les autres questions pour une occasion plus appropriée, lorsque la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires.

• (midi)

Je me réjouis de voir qu'outre le ministre responsable, il y a un ou deux autres ministres à la Chambre, car certaines de mes remarques se rattacheront forcément à l'administration d'autres ministères, surtout celui du Revenu national. A ce propos, je suis content que le ministre du Revenu national soit ici.

On me permettra peut-être de m'écarter brièvement du sujet. Sauf erreur, le ministre sera hospitalisé sous peu pour subir une opération. Je profite de l'occasion pour lui souhaiter un prompt retour à la santé.

Le premier des deux points que je veux soulever au cours de ce débat général, à l'étape du projet de résolution, a trait à la présidence d'Air Canada. La résolution à l'étude fait état des fonds considérables demandés par Air Canada; or cette Société n'a pas de président à l'heure qu'il est. Air Canada est sans président depuis assez longtemps, et toutes sortes de rumeurs circulent à ce sujet à Ottawa et ailleurs. On entend dire d'une part que ce poste sera divisé en deux ou, comme la Gaule, en trois ou peut-être même en quatre. Je n'aime pas citer de noms, donc je m'en abstiendrai, mais selon certaines rumeurs, des hommes politiques des officines du parti à Toronto auront la préférence. On entend dire aussi qu'un autre de Montréal obtiendra une des fonctions de cette présidence divisée.

M. Baldwin: Serait-ce que certains n'ont pas encore d'emplois?

M. Nesbitt: Comme le dit le leader de mon parti, serait-ce que certains n'ont pas encore d'emplois? Peut-être le gouvernement compte-t-il y remédier? De toute manière, je souhaite qu'il se décide et nomme quelqu'un. Air Canada devra prendre un certain nombre de décisions importantes et à long terme qui ne sauraient être différées, mais cette société ressemble à un énorme avion planant au-dessus de l'aéroport Kennedy, incapable d'atterrir. Le gouvernement doit prendre une décision.

Selon la rumeur entendue le plus souvent au sujet de la présidence d'Air Canada, le poste serait divisé; c'est-à-dire qu'il y aurait un président du conseil d'administration et un président de la société. Toujours selon des rumeurs la présidence du conseil d'administration serait attribuée à un homme éminent et fort compétent: M. Saulnier, de Montréal, dont les qualités et la compétence sont reconnues. On dit aussi que le poste de président irait à M. Seagrim, vice-président exécutif d'Air Canada. Toutefois, le gouvernement ne semble pas avoir encore pris de décision.

Le gouvernement doit songer à deux choses, j'en suis sûr. S'il parachute quelqu'un à titre de président d'Air Canada, il doit se rappeler que cette personne pourrait être fort compétente dans un certain domaine, mais incapable de traiter des nombreux problèmes techniques que pose l'administration d'Air Canada. Nous en avons vu de trop nombreux exemples. Nombre de gens réussissent très bien dans certains domaines, mais lorsqu'ils sont élus députés, il devient évident qu'ils n'ont pas ce qu'il faut. Par contre, nous avons vu des gens réussir à la Chambre, mais ne pas avoir le même succès, une fois partis, dans d'autres fonctions.

Ce doit être bien décourageant pour ces personnes qui ont fait carrière à Air Canada de constater que les hauts postes de cette société sont attribués d'ordinaire à des hommes politiques ou à leurs amis. Il s'agit peut-être d'administrateurs hors pair dans d'autres

domaines, mais c'est sans doute très démoralisant pour les employés d'Air Canada de se voir ainsi supplanter. Nombre des employés actuels d'Air Canada ont beaucoup d'avenir et son très doués. S'ils estiment que le gouvernement va adopter des politiques qui les empêcheront de parvenir au sommet, ils pourraient bien quitter la Société. J'espère que le gouvernement examinera cet aspect de la situation.

Ce qui importe le plus, c'est que le gouvernement prenne une décision. Cet état de choses dure depuis des mois, et les rumeurs qui circulent n'ont rien amélioré. Les Canadiens ont le droit de savoir qui dirigera Air Canada. Si le gouvernement opte pour un régime de coprésidence, pour ainsi dire, nous devrions savoir où on cessera de se renvoyer la balle. Je présume qu'il y aura deux présidents d'Air Canada, l'un «parachuté» de l'extérieur outre le vice-président administratif. Qui prendra les décisions finales? Le partage des pouvoirs dans ce domaine devra être nettement précisé au moment des nominations.

Le ou les nouveaux dirigeants d'Air Canada devront prendre de nombreuses décisions. Il faudra bien inculquer cette nécessité aux personnes qui accepteront la responsabilité ultime. Par exemple, le nouveau président d'Air Canada devra trancher la question du transport aérien des marchandises et des aménagements. La plupart des autorités en matière de transport aérien reconnaissent que, d'ici dix ans, le volume du transport aérien des marchandises s'accroîtra de 600 p. 100. Il faudra élaborer très soigneusement les plans relatifs aux aérogares pour tenir compte de cette énorme augmentation du volume des marchandises sans parler de celle du nombre de voyageurs.

A cet égard, nous devons aussi envisager les marchandises expédiées en containers. C'est une question fort importante pour les compagnies de chemins de fer et de navigation. Elle est aussi importante en matière de transport aérien. L'utilisation de containers pour le transport aérien des marchandises a commencé il y a environ un an. Il s'est accru énormément au cours de l'année dernière et on estime que cet usage se répandra d'ici un ou deux ans. Cette augmentation va multiplier les problèmes que devra régler la Société, notamment en ce qui concerne le dédouanement des marchandises transportées par avion de l'étranger. Divers ministères, entre autres celui du Revenu national, devront être consultés par les fonctionnaires d'Air Canada afin d'accélérer le dédouanement des marchandises arrivant par avion. Cela soulève d'autres difficultés, notamment l'emploi d'ordinateurs pour faciliter le transport aérien des marchandises, tant au pays qu'à l'étranger. Il faut aussi penser au genre de connaissements qui seront utilisés et traités par les ordinateurs. Toute cette affaire exige beaucoup de réflexion et de soin.

Il faut aussi penser au genre d'appareils qui seront employés. Il est arrivé qu'Air Canada commande des appareils qui, à leur livraison, étaient déjà démodés, notamment le Vanguard. C'est un bon appareil, mais il serait moins économique que certains autres. On m'a fait savoir qu'Air Canada aurait acheté d'autres avions à réaction au lieu du Vanguard s'ils avaient été disponibles. Je sais qu'Air Canada a déjà un droit d'option sur certains types d'appareils qu'on est en train de mettre au point. Il faudra prendre une décision à cet égard.

Nous devons aussi considérer les avions à réaction géants et leur aptitude à transporter des containers normalisés. Il y a quelque 200 containers d'enregistrés pour les avions. Il faudra peut-être les réduire à 17 environ en vertu des règlements internationaux du transport aérien. Nous devons nous arrêter sur ce point. Voilà le genre de problèmes que le nouveau chef d'Air Canada devra résoudre.

Il faut songer aux dimensions des pistes où pourront atterrir les avions à réaction géants et peut-être les nouveaux appareils à réaction supersoniques qui en sont encore au stade de l'essai. Comment de tels avions pourront atterrir dans des villes comme Montréal et Toronto où se trouvent des quartiers résidentiels à proximité du terminus aérien? Peut-être faudrait-il songer à aménager des aéroports près de l'océan pour ces nouveaux appareils à réaction et prévoir un service de petits avions afin d'assurer le transport des passagers des aérogares aux grandes villes. Voilà les problèmes qui se poseront au nouveau président d'Air Canada, et le plus vite il sera désigné, le mieux ce sera.

• (12.10 p.m.)

La question suivante concerne le service-voyageurs du National-Canadien. Tandis que le Pacifique-Canadien a tout fait pour se libérer du service-voyageurs, au détriment des Canadiens, le National-Canadien a adopté une tout autre attitude. Il a supprimé un certain nombre de trains de voyageurs, et j'en parlerai un peu plus loin. D'autre part, il a mis tout en œuvre, et c'est à son honneur, pour accélérer de toute façon le service-voyageurs dans les régions très peuplées. Je pourrais vous parler du nouveau Rapido, qui fait le trajet entre Toronto et Montréal, et de trains

d'autres secteurs. C'est une initiative dont il faut féliciter la Compagnie et qui sera d'un grand secours plus tard lorsque, en raison des encombrements aux aérogares, les chemins de fer assureront peut-être un meilleur service que les compagnies aériennes entre les grandes villes situées à quelques centaines de milles l'une de l'autre.

Certaines autres initiatives du National-Canadien à propos du service-voyageurs ne sont pas aussi louables. Par exemple, des embranchements ont été abandonnés, et à l'égard non seulement du service-voyageurs, mais aussi du service-marchandises, notamment dans l'Ouest canadien. La mesure la plus radicale, évidemment, a été prise à Terre-Neuve, et j'en parlerai plus en détail plus tard, ce que feront aussi plusieurs de mes collègues. A mon avis, la direction du National-Canadien, et même celle du Pacifique-Canadien, devrait se rappeler que le transport par chemin de fer au pays ne doit pas être assuré en fonction de la rentabilité. Au Canada, le service des chemins de fer, et en particulier le service-voyageurs, est censé être fourni aux Canadiens au même titre que le service postal et les autres moyens de communication, dont la radio et la télévision. Étant donné la constitution géographique de notre pays, la politique du gouvernement a toujours été de veiller, autant que possible, à ce que des Canadiens ne soient pas pénalisés à cause de la région qu'ils habitent. Beaucoup de Canadiens vivent entre Toronto et Windsor, autour de la ville de Montréal et dans le Sud de la Colombie-Britannique. Toutefois, bien d'autres se trouvent dispersés dans l'intervalle.

Aucun service du gouvernement, je dirai même aucun quasi-service du gouvernement, comme une société de la Couronne par exemple, ne devrait, de propos délibéré, se montrer injuste envers des Canadiens du fait de leur établissement dans un lieu donné au pays. Cela fait partie des inconvénients d'un pays aussi vaste que le nôtre, avec une population aussi peu nombreuse. Si nous voulons sauvegarder notre indépendance et notre identité de Canadiens, il faut savoir faire la part des circonstances. Nous devons subventionner les services de communications dans ce vaste pays qu'est le nôtre et il ne s'agit pas simplement ici du service de transport-voyageurs, mais du transport-marchandises et ainsi de suite. Un autre aspect à ne pas oublier, dans le cas de l'abandon d'embranchements ferroviaires, c'est qu'ils auraient pu bien souvent faciliter beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici le développement de certaines régions du pays. Dorénavant, il faudra y songer à deux fois avant de permettre la suppression d'autres embranchements ferroviaires.

[M. Gray.]

Du point de vue financier, le service-voyageurs comprend, je crois, trois catégories. Tout d'abord, il y a les lignes qui ne rapportent pas. Il faut en effet admettre qu'un grand nombre de services-voyageurs ne sont pas rentables. Pour les raisons que j'ai signalées, la plupart de ces services doivent être maintenus, afin que les Canadiens ne soient pas pénalisés et afin de permettre le développement de nouvelles parties du Canada. Il n'appartient pas au gouvernement, au National-Canadien, ou à quiconque de traiter différemment les habitants des régions peu peuplées, sinon la population se concentrerait davantage dans un petit nombre de régions comme celles de Toronto, Montréal et Vancouver. Nous ne pourrions non plus exploiter nos précieuses ressources.

La seconde catégorie de services-voyageurs est celle des régions payantes. Je ne doute pas que même en tenant compte des méthodes assez spéciales qu'emploie le National-Canadien pour établir sa comptabilité et son prix de revient, certaines lignes, comme celles de Montréal à Toronto, de Toronto à Hamilton, de Toronto à Windsor via London, rapportent gros. Il y a encore un troisième groupe de services-voyageurs. Il s'agit des lignes qui font leurs frais, mais qui seraient plus rentables si on les utilisait aussi pour le transport des marchandises, ou dans d'autres buts. Je crois savoir que beaucoup de services-voyageurs, tant du National-Canadien que du Pacifique-Canadien, ont été supprimés, non pas parce qu'ils étaient déficitaires, mais parce qu'ils n'étaient pas aussi rentables qu'ils l'auraient été si l'on s'en était aussi servi pour le transport de marchandises.

J'aimerais faire une observation sur un point précis. Le service-voyageurs entre Toronto et New York a été abandonné récemment. Point n'est besoin, je crois, de rappeler aux députés qu'il s'effectue des échanges commerciaux essentiels entre ces deux grandes villes. Nous savons que c'est le Pacifique-Canadien qui assurait ce service-voyageurs jusqu'à New York, mais le ministre des Transports (M. Hellyer) pourrait peut-être faire part au président du National-Canadien des propositions des députés. Nous croyons qu'il faudrait prendre immédiatement des mesures pour rétablir un service-voyageurs quelconque entre Toronto et New York. Comme le savent les honorables députés, l'aéroport Kennedy de New York, utilisé par les deux principales sociétés de transport aérien assurant le service entre Toronto et New York, se perd dans le brouillard au printemps, en automne et en hiver. Le même phénomène se produit à l'aéroport Kennedy et à celui de Laguardia, ce qui interdit tout voyage en avion pour plusieurs jours de suite.

De plus, l'aéroport Kennedy s'est vu aux prises avec un grand nombre de problèmes administratifs. Ces problèmes rendent le transport aérien difficile et causent des retards. Pour ces seules raisons, il devrait y avoir moyen de voyager entre ces deux grands centres, vu le commerce qui se fait entre les deux. Il me semble qu'on devrait assurer un transport ferroviaire de quelque sorte, ne fût-ce qu'un train par jour. Si le Pacifique-Canadien ne peut ou ne veut le faire, je proposerais que le National-Canadien prenne des mesures sans tarder pour rétablir le service-voyageurs entre ces deux grandes régions métropolitaines.

Je passe maintenant à la question du service-voyageurs ailleurs. Bien entendu, beaucoup d'embranchements ont été abandonnés dans les régions rurales de l'Ontario, dans l'Ouest du Canada et d'autres régions. La région la plus durement frappée peut-être à cet égard c'est la province de Terre-Neuve. La décision de supprimer le service-voyageurs à Terre-Neuve a été prise avant les dernières élections. C'est peut-être ce qui explique les résultats dans Terre-Neuve, je l'ignore. D'autre part, c'est une façon bien étrange de traiter les Terre-Neuviens, d'autant plus que, depuis l'entrée de la province dans la Confédération, les députés libéraux de la région ont toujours été «heureux, trop heureux» d'agir au nom de leur parti. Il semble bien étrange, en vérité, que le gouvernement actuel et son précécesseur aient traité Terre-Neuve aussi durement.

On a dit, je le sais, que le National-Canadien assurerait un service d'autobus à Terre-Neuve. Tout député qui a eu le plaisir de visiter cette grande province saura que la région du centre n'est pas très populeuse. De plus, comme Terre-Neuve est une province atlantique, la neige y est abondante en hiver. Tout ce que je puis dire c'est ceci: j'espère que le président du National-Canadien et ceux de ses hauts fonctionnaires qui prendront la décision, feront un voyage par autobus en hiver. Ils sauront alors à quoi s'en tenir. Je ne vois pas pourquoi le service à Terre-Neuve est si médiocre et si insuffisant.

• (12.20 p.m.)

Je le répète, monsieur le président, je ne crois pas qu'il faille couvrir dans chaque cas les coûts de communications et de transport au pays, mais il me semble qu'on devrait s'efforcer de le faire dans toute la mesure possible. Même le ministre des Postes a convenu l'autre jour de la nécessité d'une subvention quelconque pour des services de ce genre. Il tentait de réduire le montant des subventions requises pour le service postal. Il en va de même des chemins de fer. Cela dépend peut-être de notre système de comptabilité, mais on n'en prétend pas moins qu'un service-voyageurs ne saurait être rentable. A mes yeux, il n'est pas nécessaire qu'il le soit. Comme je l'ai signalé plusieurs fois, le National-Canadien devrait assurer un service aux Canadiens, en raison de la nature particulière de notre pays sur le plan géographique.

Avant de me rasseoir, monsieur le président, j'aimerais lancer un dernier appel au nom de la population de Terre-Neuve vu la façon dont elle s'attend à être traitée. Des bruits circulent—je sais qu'il y en a toujours dans les parages du Parlement—selon lesquels une entente a été conclue entre le gouvernement, le National-Canadien et, sauf erreur, le gouvernement de Terre-Neuve. Aux termes de cette entente, le service voyageurs sera supprimé si la route transcanadienne fait ses frais. Qu'un accord ou une entente quelconque ait eu lieu, le gouvernement actuel ne se trouve pas lié, j'en suis sûr, et il pourrait facilement se dégager de cette position. Il semble regrettable que les Terre-neuviens, qui sont récemment entrés dans la Confédération canadienne, soient traités d'une façon aussi peu enviable et avec si peu d'égards par le gouvernement justement responsable de leur entrée.

M. Skoberg: Monsieur le président, je constate que la résolution de l'année dernière relative aux mêmes dépenses d'établissement, émission de valeurs et ainsi de suite débutait ainsi:

> Qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement et à pourvoir aux besoins financiers de compagnies affiliées . . .

La résolution dont nous sommes saisis, monsieur le président, se lit ainsi:

> Qu'il est opportun . . . à faire des dépenses d'établissement comprenant des placements dans les valeurs des compagnies affiliées. . .

Ce libellé est légèrement modifié. Je voudrais en demander la raison au ministre ou au rédacteur de la résolution. Selon moi, monsieur le président, des entités distinctes sont ainsi établies. Il sera beaucoup plus difficile au comité des transports et des communications d'obtenir les renseignements nécessaires pour pouvoir discuter intelligemment des aspects de chacune, à la suite de la modification du texte du projet de résolution.

Pour ma part, monsieur le président, je ne veux pas voir s'établir un empire auquel le public canadien fournirait les capitaux nécessaires qui seraient placés dans des valeurs de diverses compagnies affiliées sans que le comité permanent ait l'occasion d'étudier les états financiers de chaque compagnie. Je partage l'opinion du préopinant qui a proposé que l'on songe à établir un système de comptabilité de prix de revient. Nous savons tous qu'il est très difficile de maintenir ce système. Je ne disconviens pas forcément que nous soyons obligés de fournir des capitaux aux compagnies affiliées, mais j'ai des doutes quant à la proposition de placer de l'argent dans les valeurs de ces compagnies affiliées.

Une autre question qui me préoccupe depuis longtemps est celle des obligations en circulation émises par le National-Canadien. J'ai posé des questions au cabinet afin d'obtenir certains renseignements sur ces obligations, et le ministre sera peut-être en mesure de me répondre maintenant, à l'étape de la résolution. J'ai demandé, entre autres, qui détient les obligations existantes du National-Canadien et où elles se trouvent. J'ai demandé, en outre, si le National-Canadien a essayé de récupérer ces obligations et, si oui, quelles mesures ont été prises à cet égard. La troisième question demandait combien d'actions le National-Canadien a rachetées, et combien il en détient actuellement. On a déjà dit que de nombreux bruits courent sur cette institution, mais je crois comprendre que certaines personnes essaient actuellement de racheter les vieilles obligations et les obligations en circulation. J'aimerais que l'on fasse la lumière sur cette question.

A mon avis, il est complètement ridicule de voir les contribuables du Canada fournir un gentil revenu à tant de gens, peut-être dans toutes les parties du monde, en leur permettant de détenir d'anciennes obligations. Il serait intéressant de noter le rendement de l'intérêt obtenu par chaque obligataire. Je pense que ces obligations devraient être rachetées aussitôt que possible, afin que les Chemins de fer Nationaux du Canada puissent montrer nettement leurs apports et leurs débits à leur budget d'exploitation sans avoir à y inclure l'intérêt payé sur les obligations à recouvrer. Je pense que les Chemins de fer Nationaux du Canada eux-mêmes seraient heureux si cela était fait.

Il m'est agréable, en examinant le rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada pour 1967, de noter une amélioration sous la rubrique des services-voyageurs quant à l'utilisation des installations, ainsi que les raisons qui en sont fournies. Ainsi, à la page 5 d'un des rapports annuels, une partie importante de cette amélioration est attribuée à la manière positive d'envisager le service-voyageurs. A la page 11 du même rapport, se trouve une déclaration selon laquelle un facteur important aurait été l'établissement de services ferroviaires nouveaux et améliorés dans certaines régions. Je sais que l'Expo aurait pu avoir quelque chose à voir avec l'amélioration signalée dans le rapport, mais je dois féliciter la direction des Chemins de fer Nationaux du Canada pour sa façon d'envisager les possibilités du service-voyageurs, autre que celui de Terre-Neuve.

[M. Skoberg.]

Les Canadiens, dans l'ensemble, reconnaissent sûrement que le transport ferroviaire est à la fois souhaitable et un besoin urgent à l'heure actuelle, et il le sera encore plus dans l'avenir, vu la congestion grandissante sur nos grand-routes et la pénurie croissante de places dans les avions. Il faut absolument, dans le financement du National-Canadien, prendre des dispositions pour assurer que toutes les régions du Canada aient leur service-voyageurs. Je comprends qu'on fasse un effort pour se défaire des services-voyageurs non rentables, mais ce serait mal servir le pays que de les supprimer tous. C'est là un problème dont la Chambre devrait s'occuper dès maintenant, au lieu d'attendre qu'il soit trop tard.

J'aimerais citer un extrait du rapport annuel pour 1967, qu'on trouvera à la page 6; on y parle des versements du gouvernement fédéral:

> Les compagnies devront, sous réserve de l'assentiment de la Commission canadienne des transports créée par la loi, supprimer les liaisons voyageurs et les lignes secondaires déficitaires. Si la Commission estime que pour des raisons de service public l'exploitation d'une liaison voyageurs ou d'une ligne secondaire doit se poursuivre, la compagnie exploitante sera, dans chaque cas, partiellement ou totalement indemnisée du déficit encouru.

A la page 12 du rapport, sous le titre «services voyageurs», on trouve l'alinéa suivant:

> La Compagnie a poursuivi ses efforts dans le but d'éliminer le déficit chronique des services voyageurs: amélioration du service dans les secteurs où il est effectivement ou potentiellement rentable; suppression des liaisons déficitaires ou obtention de subventions permettant leur maintien.

Peu importe combien on rationalise, quand on supprime des lignes et services ferroviai-

res, on impose automatiquement des frais au public par la construction d'autoroutes capables de soutenir l'accroissement de la circulation. En outre, il faut prévoir les vols supplémentaires. A mon sens, il est absolument chimérique de comparer le nombre de personnes qui peuvent voyager par avion et le nombre de celles qui peuvent voyager par train et automobiles aujourd'hui.

J'ai déjà vu comment les choses se passaient lorsque des demandes relatives à l'abandon de lignes ferroviaires présumées non rentables étaient étudiées par la Commission des chemins de fer. Tous les députés savent sûrement que les «spécialistes de la règle à calcul» sont tout à fait en mesure de transformer un bénéfice en une perte. Même une commission royale d'enquête est parfois incapable de contester les déclarations de ces experts. L'un d'eux m'a notamment dit, à ce sujet, qu'il importait peu que je veuille déclarer un bénéfice ou une perte, il pouvait me faire la preuve dans l'un ou l'autre cas en se servant des mêmes chiffres. Tous ceux qui ont assisté à des audiences de ce genre, monsieur le président, savent sûrement à quoi s'en tenir, lorsqu'il s'agit de résoudre des équivalences de coûts dans ce secteur particulier de l'économie.

Les diverses régions du pays en voient de dures lorsqu'il s'agit de maintenir une unité économiquement rentable. Récemment, on a fermé bien des bureaux de poste à cause de la politique officielle selon laquelle, pour être rentable, un bureau de poste doit desservir au moins 30 familles. Il semble qu'on ait passé outre aux répercussions sociales sur les collectivités en cause, tout comme on n'y songe pas maintenant en abandonnant les services passagers et les lignes secondaires.

• (12.30 p.m.)

Pendant le débat sur les Postes, on a demandé si le chemin de fer avait demandé de ne plus transporter le courrier destiné aux bureaux à commission ou si le gouvernement lui-même avait proposé aux chemins de fer de modifier ses services et moyens de transport. Bien entendu, on a répondu que les chemins de fer ne l'avaient pas demandé. Mais il faut absolument établir une relation entre les besoins sociaux et économiques d'une collectivité.

Dans le financement du National-Canadien, les questions et les problèmes de ce genre doivent recevoir la priorité, et il nous appartient, ici à la Chambre, de garantir qu'il sera tenu compte avant tout des collectivités, c'est-à-dire des gens. On m'a laissé entendre qu'en ce moment même on emploie un personnel considérable à préparer des demandes pour la suppression de lignes secondaires et de services-voyageurs dans tout le Canada.

Je me reporte maintenant à la page 60 du Rapport annuel du ministère des Transports pour 1966-1967, au chapitre des méthodes des recherches de transport:

> On a chargé cette nouvelle direction de faire des recherches économiques et techniques sur tous les modes et toutes les formes de transport, d'aider à la mise au point et à l'élaboration de méthodes en matière de transport, et de donner des conseils concernant la législation dans tous les domaines du transport. Le personnel de la Direction se compose d'un groupe de professionnels ayant reçu une formation dans les domaines de l'économie, des statistiques, du commerce, de la géographie, de l'administration des affaires et du génie, et ayant acquis de l'expérience au service de compagnies de chemin de fer, de navigation maritime, de camionnage et de transport aérien.

Je me demande si des sociologues ont été chargés par le ministre de cette étude «en profondeur» sur les conséquences de toute suppression de trains de voyageurs, de tout abandon de ligne secondaire. Un économiste, n'en doutons pas, se préoccupe des meilleurs moyens d'atteindre une fin donnée. Il ne peut se soucier des problèmes sociaux, ni de l'effet ultime de ces abandons sur les gens eux-mêmes.

Nous avons actuellement un bon exemple de cette situation dans notre province de Terre-Neuve. Inutile de rappeler à la Chambre que la compagnie de chemins de fer a l'intention d'abandonner ce qu'on appelle le 101 et le 102, les seuls services-voyageurs à Terre-Neuve. C'est notre devoir de veiller à ce que ce train-voyageurs ne soit pas supprimé. Certes, le financement de la compagnie de chemin de fer et de ses sociétés affiliées exige l'affectation de sommes pour assurer les services nécessaires. Il n'y a pas un autre endroit au Canada, que je sache, où il soit aussi absolument nécessaire de retenir et de maintenir un service-voyageurs suffisant pour répondre aux besoins de nos concitoyens qu'à Terre-Neuve. Aux yeux de tous les hommes, femmes et enfants de cette province, le gouvernement sera trouvé coupable s'il permet l'abandon de ce service ferroviaire. A mon avis, il est plus que temps que cette société de la Couronne accepte ses responsabilités et cesse d'agir comme une société d'élite indépendante.

Un autre point me cause certaines inquiétudes. Il s'agit de la façon dont le National-Canadien remplit ses obligations. Le ministre doit certainement être au courant des réclamations contre le National-Canadien de certains entrepreneurs mis en cause dans la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Il est vrai que le député de Selkirk a tenté d'obtenir des éclaircissements sur cette affaire. Il a proposé que nulle

somme supplémentaire ne soit attribuée pour la construction d'aucun nouvel embranchement tant que nous ne saurons pas de quelle manière les ingénieurs du National-Canadien ont fait exécuter les dispositions des contrats passés avec ces entrepreneurs, ce qui a entraîné la faillite de nombre d'entre eux. La question me paraît urgente, car cette société de la Couronne doit donner l'exemple d'une surveillance convenable des contrats. On compte que le ministre annoncera un règlement équitable et juste pour les entrepreneurs engagés dans la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Il convient ici, je crois, d'inciter le ministre à être prudent dans son désir d'épargner de l'argent, quand les économies peuvent rendre l'exploitation ferroviaire dangereuse. Je veux surtout parler de l'élimination des équipes préposées à l'entretien des voies ferrées et de la réduction des inspections des wagons des trains directs de voyageurs ou de marchandises. Le ministre sait, sans qu'il faille le lui rappeler, que la première protection dans l'exploitation d'un chemin de fer est le cantonnier, qui doit constamment garder la voie ferrée et la plateforme en parfaite condition. Je n'aime pas entendre parler d'accidents causés par l'effondrement, la rupture ou l'affaissement de la voie ferrée, car invariablement on ajoute que ces causes sont imputables au manque d'employés pour faire le travail que nécessitent les trains modernes ultra-rapides. On pourrait parler parfois de cas de force majeure, mais la situation s'est présentée trop souvent pour qu'on invoque cette excuse dans chaque cas.

Ma deuxième inquiétude est que de moins en moins de voitures font l'objet d'une inspection des wagonniers, aux terminus. Je prétends que les fonctionnaires de la compagnie tendent beaucoup trop à réduire le personnel et à ne pas tenir compte des dangers qu'entraîne la réduction. Aujourd'hui, les convois voyagent à grande vitesse, les trains-marchandises à 70 ou 75 milles à l'heure, et les trains-voyageurs plus rapidement encore. Or, même si l'outillage s'est amélioré ces dernières années, une inspection fréquente des wagons est une nécessité absolue. Personnellement, je puis citer bien des cas où des déraillements ont été évités grâce à des wagonniers qui avaient décelé des défauts aux relais et avaient assuré les réparations. Monsieur le président, croyez m'en, je ne parle pas pour le plaisir de parler. Ces faits sont véridiques et faciles à prouver.

J'aimerais maintenant dire un mot des lignes aériennes. Je suis de l'avis de mon honorable ami au sujet de la présidence d'Air Canada. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit. Je ferai seulement observer que nous voyons par l'encombrement qui existe à certains de nos aéroports combien de mesures s'imposent pour satisfaire aux déplacements aériens de plus en plus nombreux. Le personnel de ces aéroports font de l'excellent travail, mais trop souvent leur lourde charge de même que le prétendu service automatisé laissent les gens abandonnés aux aéroports et sans endroit où se loger. La chose arrive, et alors l'impression que nous créons par Air Canada n'y gagne pas. Il faut dans une industrie de services s'efforcer de servir le client qui paie et lui plaire. Les députés en conviennent tous, j'en suis sûr.

Il y a un autre point des plus importants qui doit être signalé au ministre. Il s'agit des pensionnés actuels du National-Canadien. Tout le monde sait qu'une pension qui s'avérait suffisante il y a quelques années pour répondre aux strictes nécessités de la vie n'est plus aujourd'hui que la portion congrue. La plupart des députés savent que celui de Winnipeg-Nord-Centre a livré une lutte infructueuse pour les personnes qui touchent des pensions fixées à un faible montant, et tous reconnaissent que ses tentatives étaient pleinement justifiées.

Dans la résolution dont nous sommes saisis, le gouvernement doit se rendre compte qu'il y a lieu d'inclure des dispositions en vue d'affecter des fonds expressément pour remédier à la situation dégradante dans laquelle se trouvent les pensionnés. Nous ne pouvons certes pas continuer à feindre d'ignorer un des plus graves problèmes auquel nous faisons face actuellement. Les personnes dont le revenu est fixe ou qui touchent un salaire modique méritent notre attention immédiate et sincère, afin que leur revenu soit porté à un niveau qui leur permettra de jouir des bonnes choses de notre vie moderne. Somme toute, monsieur le président, ce sont des pionniers, et les pionniers des Chemins de fer nationaux sont les gens mêmes qui ont permis à cette société de la Couronne d'avoir le succès qu'elle connaît actuellement. Ces pensionnés du National-Canadien, comme tous les pensionnés, ont droit à une reconnaissance en bonne et due forme. Notre parti implore le gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour remédier à cette situation déplorable.

• (12.40 p.m.)

Nous reparlerons des divers articles du bill lorsque nous en serons saisis, monsieur le président. Pour l'instant, puis-je dire que j'approuve les déclarations de certains députés au sujet des millions de dollars dépensés pour l'amélioration du transport aérien et ferroviaire. Entre-temps, le gouvernement songe à investir de fortes sommes dans le plus économique des moyens de transport, et il s'oriente de plus en plus vers une plus grande utilisation du service-voyageurs ferroviaire. J'exhorte le gouvernement à ne pas

abandonner ce service, mais à soutenir le plus efficace des systèmes de transport, car je suis convaincu que nous pouvons le faire dans ce cas.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, je désire dire quelques mots sur cette résolution. Comme les autres députés, nous sommes très heureux de la mesure que le gouvernement présente actuellement à la Chambre et qui se lit comme il suit:

Qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant les Chemins de fer Nationaux du Canada à faire, au cours de l'année civile 1968, des dépenses d'établissement comprenant des placements dans les valeurs des compagnies affiliées et ne dépassant pas, dans l'ensemble, $264,400,000, et à faire, au cours des six premiers mois de l'année civile 1969, des dépenses d'établissement ne dépassant pas, dans l'ensemble, $75,000,000 en vue d'acquitter des obligations contractées avant le 1er janvier 1969, et à conclure, avant le 1er juillet 1969, des contrats pour matériel, additions et transformations nécessitant, après l'année civile 1968, des paiements ne dépassant pas $90,000,000, et à emprunter de Sa Majesté ou au moyen d'émissions de valeurs garanties par Sa Majesté, une somme ne dépassant pas $75,000,000 destinée à être placée dans des valeurs d'Air Canada.

Monsieur le président, je veux profiter de l'occasion pour demander au ministre s'il pourrait, lors de la présentation de cette mesure, nous indiquer quelles sont les différentes compagnies affiliées auxquelles on y fait allusion. De plus, nous aimerions connaître l'avoir nominal de chacune de ces compagnies et, en particulier, s'il y en a quelques-unes qui font du transport par camion.

Je crois que la plupart des citoyens de notre région, comme ceux de tout le Canada d'ailleurs, seraient énormément intéressés à connaître ces détails, afin de pouvoir juger davantage de l'importance de ces compagnies et surtout des services qu'elles peuvent assurer à travers tout le Canada, sans faire de discrimination à l'égard de certaines régions.

Lorsque je lis les sommes d'argent qui sont mentionnées dans cette résolution, et je cite:

... comprenant des placements ... ne dépassant pas, dans l'ensemble, $264,400,000 ...

je pense évidemment à ma région, celle du Lac Saint-Jean, qu'on appelle la région du Saguenay-Lac Saint-Jean et où, d'après l'opinion générale de la population, nous ne sommes certainement pas favorisés dans le domaine des transports, étant donné que la compagnie des chemins de fer Nationaux ne fait certes pas tout ce qu'elle peut pour assurer un service convenable.

Nous comptons bien tenter, lors de la présentation de cette mesure, d'expliquer au ministre les besoins de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, car nous constatons que ce sont les chemins de fer qui ont permis à notre région de se développer. Mais si la présente situation se continue, je crois que les chemins de fer seront également responsables de la régression de notre région. En effet, d'année en année, on supprime les services. L'an dernier, par exemple, on a supprimé le service postal par chemin de fer pour y substituer la livraison par camions. Je ne vois pas du tout l'avantage de cette mesure, ni l'économie qu'elle peut représenter, car il en coûte beaucoup plus cher pour livrer la poste par camions que par chemin de fer.

Je crois qu'on s'est ainsi appliqué à supprimer tous les revenus possibles des chemins de fer de notre région pour en arriver à supprimer le service des messageries et l'on parle aujourd'hui de supprimer même les trains de voyageurs.

On a même supprimé des services de transport de marchandises pour les remplacer par un seul train. Je n'y vois pas d'inconvénient, puisqu'il y a certainement économie, mais je suis d'avis, monsieur le président, que tout en considérant l'aspect économique, il faut aussi considérer l'aspect du service. Au fait, les chemins de fer sont avant tout un service qui doit s'administrer le plus économiquement possible, mais il faut d'abord, dans nos régions, prendre en considération le service qu'ils assurent à la poulation.

J'appelle ici plus particulièrement l'attention du ministre sur notre région, parce qu'on nous dit que l'an prochain même le train des voyageurs qui relie Chambord à Dolbeau sera peut-être supprimé.

Je crois que si la compagnie des chemins de fer Nationaux agit ainsi, ce sera un recul de 30 ans pour notre population. On explique ce retrait par la régression de l'industrie des transports. Or, je ne suis pas prêt à admettre cela, monsieur le président, parce qu'il s'agit tout simplement d'un manque de bonne volonté et de réflexion qui peut aboutir à la suppression de ce train.

Je voyage sur ce train toutes les semaines. Quand on entend les critiques, monsieur le président, on se rend compte que la pénurie de voyageurs est souvent attribuable au mauvais service. Par exemple, il n'est pas rare d'entendre un voyageur qui arrive de Montréal et qui débarque à Dolbeau nous dire: J'ai pris le train une fois, mais je ne le reprendrai plus, parce que le service est trop mauvais, il nous faut plus de 14 heures pour venir de Montréal à Dolbeau. Je suis d'avis que si les dirigeants de la compagnie des chemins de fer Nationaux s'étaient appliqués à améliorer le service—je parle surtout du service ferroviaire—la population utiliserait le service des chemins de fer Nationaux beaucoup plus qu'elle ne le fait aujourd'hui.

• (12.50 p.m.)

On peut également lire, dans la résolution, et je cite:

... et à emprunter de Sa Majesté ou au moyen d'émisisons de valeurs garanties par Sa Majesté une somme ne dépassant pas $75,000,000 destinée à être placée dans des valeurs d'Air Canada ...

Monsieur le président, puisque la société *Air Canada* fait partie des chemins de fer Nationaux ou y est affiliée et que cet argent lui servira—la société—j'en suis heureux, d'ailleurs—j'aimerais que l'honorable ministre étudie la possibilité que la société *Air Canada* vienne à notre secours. Dans notre région, nous nous sommes contentés, jusqu'à aujourd'hui, de sociétés privées, comme *Québec Air* ou *Nordair* mais, à cause de toutes les taxes que nous payons ici au gouvernement fédéral et qui proviennent de notre région, il serait intéressant que la société *Air Canada* étudie un peu la possibilité d'établir un service, par exemple, entre Montréal et Québec, Roberval, Bagotville et Sept-Îles.

Nous méritons aussi de profiter des avantages des sociétés d'État. Les sociétés privées donnent le meilleur service qu'elles peuvent, mais comme elles ne bénéficient pas des avantages des sociétés de la Couronne, elles ne peuvent certainement pas s'établir dans nos régions comme *Air Canada* pourrait le faire.

Si l'on discontinue le service de transport par chemin de fer, nous serons nécessairement obligés d'avoir un autre mode de transport. Selon moi, le transport par avion serait beaucoup plus efficace. Nous possédons d'ailleurs à Roberval, un aéroport qui est délaissé depuis plus de deux ans et qui ne dessert actuellement que quelques avions privés; ce serait le temps idéal, lors de la présentation de cette mesure, d'étudier la possibilité d'investir quelques millions de dollars dans notre région, dans le domaine du transport aérien.

Monsieur le président, je voulais tout simplement attirer l'attention du ministre sur ce sujet avant qu'on mette la dernière main à cette mesure, afin de procurer à la population du lac Saint-Jean et du Saguenay un meilleur service, d'abord de la part de la société des chemins de fer Nationaux et, ensuite, un service désiré par toute la population, de la part da la société *Air Canada*.

[*Traduction*]

M. Peddle: Monsieur le président, pouvons-nous dire qu'il est une heure?

M. le vice-président: Le comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[M. Gauthier.]

Reprise de la séance

Le comité reprend ses travaux à 2 h. 30 p.m.

M. le président: A l'ordre. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador.

M. Peddle: Merci, monsieur le président. Merci également de vous être renseigné sur le nom exact de ma circonscription. Tout d'abord, je souhaiterais vivement que la mesure dont nous sommes saisis cet après-midi sur le financement des Chemins de fer Nationaux du Canada, soit de celles qui exigent le consentement unanime des députés pour être adoptées par le comité, car je puis vous assurer que s'il en était ainsi, il n'y aurait pas consentement unanime. Je voudrais dire également à tous les députés que s'ils avaient la moindre idée du sens véritable du concept de confédération, les deux côtés de la Chambre refuseraient d'adopter cette mesure. Je parle, bien entendu, de l'interruption du service-voyageurs par chemin de fer dans notre province de Terre-Neuve.

Je ne saurais mieux commencer mes remarques, je pense, qu'en me reportant au premier article des conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada. Voici ce qu'on y dit: A compter de l'entrée en vigueur des présentes clauses (ci-après désignée par l'expression «la date de l'Union»), Terre-Neuve fera partie du Canada et constituera l'une de ses provinces, appelée province de Terre-Neuve et connue comme telle. La décision de la présumée commission des transports ferroviaires d'approuver la discontinuation de notre service-voyageurs va directement à l'encontre, selon moi, des conditions de l'Union. On considère Terre-Neuve comme la seule province du Canada à ne pas avoir besoin d'un service-voyageurs ferroviaire.

En réponse à une question posée à la Chambre par l'un de mes collègues, le ministre des Transports a dit, figurez-vous, qu'il regrettait les inconvénients imposés aux Terre-Neuviens par suite de la suppression envisagée du service-voyageurs du National-Canadien. A l'entendre, c'était tout comme s'il avait coudoyé l'un d'entre vous en sortant de l'ascenseur et se serait excusé en disant: «Désolé, mon vieux». Il a signalé que d'autres embranchements seraient abandonnés dans de très petites régions. Mais aux gens de Terre-Neuve il dit: «Nous regrettons de vous causer des inconvénients». Il oublie que Terre-Neuve bénéficie de ce service depuis 70, 80 ou 90 ans, bien avant la Confédération.

Il y a une autre des conditions de l'Union que je voudrais évoquer. Elle n'est probablement pas suffisamment explicite. Elle peut

donner lieu à des échappatoires. Le National-Canadien est naturellement réputé pour déceler des échappatoires. Il est le meilleur au Canada dans ce domaine. L'article 31 stipule qu'au moment de l'Union ou le plus tôt possible par la suite, le Canada se chargera des services suivants et, à compter de la date de l'Union, dégrèvera la province de Terre-Neuve des frais publics relatifs à chaque service pris à charge par le pays. Vient ensuite l'énumération des services. Le premier de la liste est le chemin de fer de Terre-Neuve, y compris les navires et autres services maritimes.

Dans sa publicité, le National-Canadien s'annonce comme la voie d'évitement. C'est sûrement sa politique dans la province de Terre-Neuve, et il s'y applique avec l'approbation du gouvernement. Avec l'approbation du ministre des Transports, Terre-Neuve a été trahie par le gouvernement actuel et par l'homme qui se prétend l'ami de Terre-Neuve; ami de Terre-Neuve qui touche un traitement de $50,000 par année, Jack Pickersgill, président de la Commission des transports. Comme je l'ai dit, nous avons été trahis. Les statistiques de 1966, qui accompagnaient la demande d'abandon du service, indiquent que quelque 90,000 Terre-Neuviens y avaient recouru jusqu'en 1966. Un habitant sur cinq avait utilisé le service. Le chemin de fer a fait preuve de perspicacité en choisissant l'année 1966 pour présenter la demande parce que, la route transcanadienne venant d'être terminée, une foule de gens, par le seul attrait de la nouveauté, décidèrent d'emprunter la route. Nous n'avions jamais eu de grande route; l'innovation était trop belle pour y résister. L'année qui a suivi le parachèvement de cette route, les Chemins de fer Nationaux du Canada ont présenté leur demande d'abandon du service-voyageurs par voie ferrée.

• (2.40 p.m.)

Le député de Saint-Jean-Est a posé une question au ministre des Transports, il y a quelques jours et de fait, le 30 octobre, la réponse a paru à la page 2201 du hansard. Le député avait demandé les chiffres qui accompagnaient la demande de suppression du service par le National-Canadien. Le ministre des Transports a répondu que ces chiffres accompagnaient bel et bien la demande mais qu'on ne pouvait pas les révéler, parce qu'ils étaient très confidentiels. J'ai malgré tout obtenu les chiffres qu'avait demandés le député et qui n'avaient pas pu lui être fournis parce qu'ils étaient confidentiels. Je les ai en mains.

Le National-Canadien aurait accusé un déficit d'environ $900,000 en 1966. Je n'hésite pas à affirmer—et j'ai ce rapport très confidentiel sous les yeux—que le relevé des dépenses variables, pour les appeler par leur drôle de nom, qui accompagnait la demande des chemins de fer est gonflé, c'est bien évident. Il y est question d'amortissement. Bon Dieu, ce matériel a été amorti il y a un siècle. Il a été amorti six fois. Mais on y trouve un poste de $97,697 pour la dépréciation des wagons et un autre de $67,173 pour celle des locomotives.

Il ne faut pas oublier que le déficit total est de $918,000. Le poste suivant du rapport financier qui accompagnait la demande des chemins de fer a trait—sans qu'on explique ce que cela signifie—aux dépenses internes qui s'élèvent à $429,765, soit presque la moitié du déficit total. Ces chiffres figurent dans le rapport financier que le National-Canadien a soumis à la Commission des transports pour appuyer sa demande d'abandon du service-voyageurs.

Les membres de la Commission des transports, y compris M. Pickersgill, ne savent pas encore quelles sont les dépenses internes. Cette expression est très vague; je ne sais trop ce qu'elle veut dire. Quoi qu'il en soit, les dépenses internes s'établissent à près de la moitié du déficit total du chemin de fer. Il n'est pas besoin de répéter que le président de la Commission des transports savait ce qu'il faisait quand, pour des raisons personnelles, il a refusé de présider la réunion à Saint-Jean. Il n'a pas voulu nous poignarder dans le dos ouvertement; il a préféré le faire en cachette.

Je me rappelle qu'à mon arrivée à la Chambre, peu après le début de la session, un député s'était reporté à un livre écrit par le premier ministre et où il disait que le Canada avait payé cher l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. A mon avis et de l'avis de tous les Terre-Neuviens, lui-même et son gouvernement semblent vouloir maintenant rentrer dans leur argent. (*Applaudissements*)

Qautre-vingt-dix mille Terre-Neuviens ont utilisé ce service en 1966, et ce chiffre ne devrait pas servir de critère pour justifier l'initiative de la compagnie. Depuis mon arrivée à Ottawa, alors que la décision de supprimer le service-voyageurs à Terre-Neuve était prise j'ai remarqué que lorsqu'on demande à supprimer des services analogues—je veux parler des petits embranchements sur le continent—le conseil d'administration tient de grandes réunions afin d'établir les coûts et les critères. On n'a pas eu besoin, paraît-il, d'agir

de la sorte à propos de Terre-Neuve. Voici ce qu'on aurait dit: Ce sont des autochtones; servez-vous-en comme cobayes.

Je n'ai pas besoin de donner lecture du premier article des modalités de l'Union, et je ne pense pas que Terre-Neuve veuille être considérée comme un pays étranger qui demande de l'aide extérieure. Mais je rappelle aux députés que Terre-Neuve fait partie du Canada depuis 1949, et qu'elle doit être considérée comme une province canadienne.

Que propose cette bienveillante Commission des transports? On prétend que le déficit atteignait $918,000. J'affirme que ce chiffre présenté pour étayer sa cause est gonflé.

Il y a à Terre-Neuve un long train de marchandises auquel on rattache une voiture voyageurs. Dans son rapport financier, le chemin de fer mentionne même comme dépense une partie du combustible utilisé pour tirer cet unique wagon. Il n'a pas fait le moindre état du revenu provenant des 99 wagons de marchandises qui le précédaient, mais il a calculé la part de dépenses en combustible de ce wagon qui assure le service deux fois la semaine. On pourrait très facilement décider d'abandonner n'importe quelle ligne au Canada en s'appuyant sur des chiffres comme ceux qui ont servi dans le cas présent.

Dans son rapport, la Commission des transports ferroviaires qui a siégé à Saint-Jean dit qu'une des raisons pour lesquelles elle va supprimer notre service-voyageurs, c'est que la voie est trop étroite. Elle n'est pas plus étroite qu'en 1949. La Commission parle aussi de courbes, de pentes et ainsi de suite, à propos de la voie; mais pas une seule courbe ni une seule pente n'était pas déjà là en 1949, et l'écartement de la voie n'a pas changé.

Quand nous avons commencé à faire du bruit autour de l'affaire, et seulement alors, on nous a dit qu'on se proposait de fournir une flotte de 16 autobus. Depuis que nous présentons des instances, on nous a dit que l'on fournirait en outre quatre super-autobus. Nous ne lisons plus les journaux illustrés depuis longtemps. Les super-autobus nous laissent froids. On dirait une annonce de savon ou de super-détersif. On fournira à Terre-Neuve 16 autobus et quatre super-autobus. J'attire l'attention du comité là-dessus. Dieu sait si nous, à Terre-Neuve, devons remercier tout le monde pour les bienfaits dont nous sommes comblés. Chaque autobus contiendra 39 sièges, sera climatisé et aura un cabinet de toilette. (*Applaudissements*)

J'espère que le système de climatisation fonctionnera par un de ces matins de tempête en février prochain et que l'autobus commencera à déraper en traversant Crooked Bog. Les députés de la Chambre ne connaissent peut-être pas ce qu'est Crooked Bog ni où se trouve l'endroit, mais j'espère que le système de climatisation fonctionnera. Comme l'a proposé quelqu'un ce matin, j'espère que le directeur général du National-Canadien sera alors dans l'autobus. On ajoute que les autobus seront munis de cabinets de toilette. La belle affaire! Peut-être n'aurait-on pas dû dépenser l'argent, car la campagne est fort boisée et l'autobus devrait seulement ralentir. (*Exclamations*)

Quelle magnanimité de la part du chemin de fer: c'est merveilleux. C'est ce que nous disent les journaux et tous les moyens d'information. Nous aurons des autobus dotés de fauteuils réglables, d'air climatisé et de toilettes. Rendons grâce à Dieu, à Jack Pickersgill, au National-Canadien et au gouvernement qui nous a promis une société juste. Que donnent-ils au peuple canadien? Voilà ce qu'ils donnent à une région du Canada dans le besoin. Qu'offrent-ils au reste du Canada? J'ai ici des brochures très pittoresques publiées par le chemin de fer. Le comité trouvera sûrement intéressant ce qu'on y dit.

Voici:

> Pourquoi voyager par le National-Canadien? Parce qu'il vous assure un voyage des plus reposants, des plus agréables et des plus satisfaisants. Votre confort et votre agrément sont assurés tout le long du trajet. Les repas sont appétissants. Le service est de premier ordre. Sur les trains à long parcours on prévoit des heures d'hospitalité, les heures des enfants, même des parties de bingo. Pour un voyage pittoresque, élégant, satisfaisant, voyagez par le National-Canadien: c'est la seule façon de voyager.

Tout ça pour les Canadiens, mais pour les Terre-Neuviens, des autobus à 39 sièges et équipés d'air climatisé, dont nous n'avons pas besoin, et de toilettes, dont nous n'aurons probablement pas besoin. C'est tout.

Des voix: Expliquez-vous.

• (2.50 p.m.)

M. Peddle: Monsieur le président, ce n'est pas tout. Nous avons deux sortes de Canadiens: les Canadiens de Terre-Neuve et les Canadiens. J'ai ici une petite brochure que m'a fournie le National-Canadien et où l'on décrit toutes les parties du train. Je cite:

> Sièges à ressorts confortables le jour, couchettes supérieures et inférieures avec matelas en caoutchouc mousse la nuit. Les «dormettes» offrent des installations presque semblables.

Cela est très intéressant. Je continue:

> Chambrette. Beaucoup de place pour une personne; lit escamotable et installations complètes.

Ensuite tout cela est expliqué en français mais, bien que je prenne actuellement des

cours de français, je ne m'aventurerai pas à le lire. La brochure décrit ensuite une chambrette double en employant les termes suivants:

Confort compact avec lit et installations complètes.

Le paragraphe suivant décrit un autre genre de chambre comme suit:

Chambre. Autre genre avec sofa grandeur normale, fauteuil pliant, lits inférieurs et supérieurs et installations complètes.

On précise également que les chambres ont des fauteuils pliants, remplacés par des couchettes supérieures et inférieures la nuit, et des installations complètes. Ensuite, on décrit le wagon-salon en ces termes:

Intimité ou conversation—dans le confort.

Apparemment, on peut lire les magazines les plus récents assis dans les fauteuils les plus confortables. Les tapis vous montent jusqu'aux chevilles; vous n'avez qu'à nommer une chose pour l'obtenir. On parle ensuite en ces termes de la cafeteria:

Un décor agréable pour les repas substantiels, les casse-croûte et les rafraîchissements.

Nous avons ensuite le petit selon: la brochure parle de promenoir simple et confortable où la lumière est douce et le luxe moderne. C'est très beau aux yeux des Canadiens. C'est ensuite le tour de la salle à manger où l'on prend d'excellents repas. Les couverts sont d'argent massif et le service est impeccable. En voilà assez sur ce chapitre. Presque tous les Canadiens jouissent de ces belles choses, mais ces gens-là dépensent notre argent pour embellir ce matériel et nous privent ainsi de confort pour nos voyages.

Nous en arrivons ensuite à une autre brochure qui débute en disant: «Pourquoi être un prisonnier de la route?».

Pourquoi vous imposer des heures de tension derrière le volant, quand vous pouvez voyager détendu, dans le confort du National-Canadien, et retrouver votre propre voiture qui vous attend à destination?

La brochure mentionne la sécurité par tous les temps. Voilà quelque chose dont on aurait dû tenir compte à Terre-Neuve. Je pense que les autobus n'auront pas cette sécurité par tous les temps. La brochure déclare également: «Pas de repas pris à la hâte. Comment, au nom du ciel, allez-vous dormir et manger, jouer au bingo et autres petits jeux et faire toutes ces choses en autobus? Cela est bon pour le reste du Canada. Voilà ce que je dis et je suis sérieux. Les Canadiens se reposent dans des sièges confortables; ils peuvent dormir tout en parcourant bien des milles; ils peuvent aller dans le salon et y retrouver leurs amis ou même se faire de nouveaux amis.

Une autre de ces brochures déclare que vous ne devez pas être timide. Vous n'êtes pas censé être timide; vous êtes censé parler aux gens et vous faire de nouveaux amis, tout en jouissant des tapis qui vous arrivent aux chevilles. Vous êtes censé prendre un verre, vous faire de nouveaux amis dans le wagon-salon, je suppose, pendant que vous jouez au bingo. Tout cela, c'est pour les Canadiens.

Qu'est-ce qu'ils leur offrent? Ils leur offrent un autobus climatisé de 39 places dont ils n'ont pas besoin et une salle de toilette. (*Exclamations*)

On dirait que les vis-à-vis approuvent cette initiative. Peut-être étaient-ils absents lorsque j'ai fait mes remarques précédentes. Ils ne comprennent rien à la Confédération.

Une voix: Plus fort, nous vous écoutons.

M. Peddle: Ils devraient essayer de comprendre. Nous sommes censés être des partenaires égaux dans la Confédération. La chose que je suis en train de critiquer a nom: chemin de fer Nationaux. L'expression suggère un service national et non pas réservé seulement à neuf provinces canadiennes sur dix. Voilà ce que j'essaie d'expliquer.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps est épuisé.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. le président: Plaît-il au comité de laisser le député poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Peddle: Je tiens à vous remercier, monsieur le président, de même que ceux qui se sont montrés si bienveillants à mon égard. J'espère qu'ils ne considèrent pas ceci comme un divertissement, puisque ce n'est pas censé en être un.

M. Mongrain: Songez à la taxe d'amusement.

M. Peddle: J'ai ici une autre brochure publiée par le National-Canadien, où l'on peut lire:

Voyager par le National-Canadien c'est voyager dans l'euphorie. Peu importe que vous alliez au village voisin ou à l'autre bout du pays, vous pourrez vous détendre, vous asseoir confortablement dans une atmosphère amicale, et goûter les joies du voyage, loin de vos soucis, à bord des trains du National-Canadien.

Le National-Canadien vous offre des prix avantageux, des horaires seyants et l'hospitalité, et vous pourrez admirer de votre fenêtre panoramique les décors les plus enchanteurs du Canada.

Je dois vous dire que, dernièrement je suis monté à bord d'un train à Terre-Neuve. On

nous parle des avantages des baies panoramiques, mais on ne pouvait rien voir par les fenêtres de ce tain, car on n'en avait pas lavé les vitres depuis la Confédération. On n'y voit absolument rien. Quand on s'est avisé, dans ces wagons qui datent de la Confédération, de faire disparaître les nappes des tables pour les remplacer par de petits napperons de papier, on a, de propos délibéré, amoindri la qualité du service. Mais ce n'était pas assez, maintenant on voudrait abolir ce service. Les Canadiens et les députés ici présents ne devraient pas permettre cette abolition.

Voici une autre petite brochure que le National-Canadien destine aux dames: On y lit:

> Bon voyage, mesdames. Le National-Canadien espère que vous jouirez de votre voyage—grâce au mode de voyage «sans souci».

D'après cette annonce, vous pouvez même vous rendre à Paris, j'entends le Paris de l'Amérique du Nord, Montréal. On signale dans cet article que Montréal est la deuxième ville française du monde, puis on ajoute:

> Pas mal, si vous songez qu'il ne vous en coûte que quelques dollars pour vous y rendre par le National-Canadien. Vous serez ravi de votre voyage jusque-là.

Je tiens à dire que les gens de Terre-Neuve aimeraient bien aller à Montréal, eux aussi. Nous avons foi dans le biculturalisme et le bilinguisme et tout ce qui peut unifier notre pays, mais nous ne voyons rien de bon dans des initiatives comme celles-ci, qui vont diviser le pays en deux.

Voici une autre coupure de journal, où l'on dit que vous pouvez passer la nuit dans le train en vous rendant à Toronto. J'ajoute, pour le compte rendu du hansard, que l'annonce porte six «z» à la suite les uns des autres. Je ne sais trop ce que cela veut dire, c'est probablement une indication d'un sommeil profond. On dit ensuite:

> Prenez le *Cavalier* n'importe quand la nuit pour Toronto et fiez-vous au NC pour tout. N'ayez aucune crainte à propos d'une chambre d'hôtel.

Un article suggère même que le NC constitue le moyen de s'échapper. C'est justement ce qui se fait à Terre-Neuve. Le NC cherche à s'échapper.

Je ne suis pas le seul à le décrier, monsieur le président. Permettez-moi de parler des observations faites par M. J. A. McDonald, vice-président de la production au National-Canadien. Je me demande ce que cela signifie. Dans un discours qu'il a prononcé il y a quelques semaines, il a déclaré qu'il ne pouvait admettre la supériorité des transports aériens, sur les distances moyennes—de 125 à 750 milles—et que quiconque a fait l'expérience d'un embouteillage, même sur la meilleure autoroute à 12 voies, admettra que les transports routiers ne peuvent desservir convenablement le public voyageur. C'est un des gros bonnets du NC qui l'a dit. Je ne sais ce que les Terre-Neuviens sont censés accepter, mais apparemment ils doivent se contenter de n'importe quoi. J'ai ici l'image d'un autobus à 39 places avec climatiseur et toilettes.

[M. Peddle.]

• (3.00 p.m.)

Toutefois, monsieur le président, nous ne pouvons apparemment pas faire grand-chose à ce sujet. En prenant la parole aujourd'hui, je me rends compte que c'est le gouvernement du pays qui décide en dernier ressort dans les questions de ce genre. Je fais appel au gouvernement et à tous les députés. J'estime que s'ils veulent avoir la moindre idée de la signification du mot «confédération», ils maintiendront les chemins de fer Nationaux du Canada en tant que tels et non comme une voie ferrée qui dessert neuf provinces du Canada en faisont fi des besoins de la dixième.

M. Carter: En parlant sur ce projet de résolution, monsieur le président, je veux surtout appuyer ceux de mes collègues qui ont pris la parole jusqu'ici. J'aimerais signaler de nouveau à la Chambre, et même au National-Canadien, quelle terrible injustice commettent le gouvernement, le National-Canadien et la Commission canadienne des transports en supprimant le service-voyageurs dans ma province, Terre-Neuve. Je regrette que le ministre des Transports soit absent, ainsi que son collègue, le ministre de la Production de défense. Je ne voudrais pas en conclure qu'ils se désintéressent de ce sujet très important, car ma province y attache beaucoup d'importance.

Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai comparé les actes de ces trois organismes au vol spectaculaire du chemin de fer. Je crois avoir signalé que le fameux vol du train en Grande-Bretagne, qu'on a, d'ailleurs, entouré d'une grande publicité, était un jeu d'enfants en comparaison de la conspiration ourdie par le National-Canadien et ses complices pour dépouiller Terre-Neuve de son service-voyageurs. Je dis «dépouiller», monsieur le président, car c'est bien ce dont il s'agit. La province de Terre-Neuve a été privée de l'un de ses droits; on lui a enlevé son service-voyageurs.

Le chemin de fer de Terre-Neuve, comme l'a dit mon collègue, a été construit il y a 70 ou 80 ans grâce aux efforts inouïs des gens de Terre-Neuve—à l'époque une colonie—qui l'ont payé de grands sacrifices. Depuis, il a rendu beaucoup de services à notre population. On l'avait construit pour donner à nos

gens l'occasion de se rencontrer et de se déplacer plus librement dans la colonie et il avait une grande importance. Je m'alarme de voir que 70 ou 80 ans plus tard, alors que nous sommes devenus une partie de cette grande nation canadienne, on ait pris la décision, maintenue par le gouvernement et par la Commission canadienne des transports, d'abandonner ce service-voyageurs vital pour Terre-Neuve. Notre province, comme la plupart des députés s'en souviendront, est une région à population clairsemée. Nous avons un climat très dur et beaucoup de neige. Je le souligne parce que le National-Canadien compte, comme mon collègue l'a indiqué, remplacer le service-voyageurs par des autobus.

Je dois dire que mon collègue, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, a décrit parfaitement ce genre d'autobus, la climatisation, etc. Pourtant, pouvez-vous vous imaginer des autobus qui parcourent Terre-Neuve d'un bout à l'autre, soit une distance de quelque 600 milles, dans les pires conditions qui soient, parfois dans des régions incultes et sauvages qui s'étendent sur plus de 100 milles? En certains endroits, vous n'apercevez aucun signe de vie. Il pourrait y avoir 39 voyageurs, hommes, femmes et enfants, entassés dans cet autobus se frayant péniblement un chemin sur la route transcanadienne à Terre-Neuve. N'oublions pas que la neige a immobilisé nos trains dans cette région jusqu'à 70 heures. Ce n'est pas trop mal à bord d'un train où vous pouvez circuler, où il y a un restaurant et tout le reste. Pouvez-vous vous imaginer, toutefois, des gens isolés dans un autobus ordinaire durant tout ce temps? Aussi vrai que nous sommes ici aujourd'hui, je vous dis que cela se produira. Peut-être pas cet hiver, mais cela arrivera inévitablement et plus d'une fois.

Que Dieu me pardonne de le dire et je ne veux de mal à personne, mais je voudrais voir le président du National-Canadien et l'ancien député à la Chambre, Jack Pickersgill, venir à Terre-Neuve et voyager à bord de cet autobus. Que Dieu me pardonne encore, mais je ne détesterais pas qu'ils soient forcés d'y passer quelques heures. Je sais qu'une chose de ce genre ne devrait arriver à personne, mais s'il y a quelqu'un qui mérite un sort pareil, je prierais Dieu d'accorder la priorité à ces deux ou trois hommes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jack ne gèlerait pas; il saute trop.

M. Carter: Eh bien, avec un traitement de $40,000 par année, il peut se permettre de sauter. Je dois signaler une chose en sa faveur, il a su à quel moment quitter Bonavista-Twillingate.

Revenons à des questions plus sérieuses, monsieur le président, bien que le gouvernement ne soit peut-être pas obligé—mais cela est discutable—au point de vue constitutionnel de maintenir notre service-voyageurs; à mon avis, il en a très certainement l'obligation morale. Au cours des dernières années, nous avons établi à Terre-Neuve certaines commissions pour enquêter sur les problèmes de transport. Il y a eu la commission MacPherson sur les transports ainsi que la commission de Terre-Neuve sur les transports. Les deux, je le répète, ont recommandé l'amélioration du service ferroviaire. Il ne faut pas oublier, et j'espère que les vis-à-vis s'en souviendront, que ni l'un ni l'autre rapport n'a recommandé l'abandon du service. Je répète que ces deux commissions, présidées par des personnes d'une haute compétence, connaissaient bien les conditions qui existent à Terre-Neuve et qu'elles ont recommandé que le service ferroviaire soit amélioré, et non abandonné.

L'ironie de la chose c'est qu'en dépit de ces commissions royales d'enquête, le National-Canadien a adopté la politique contraire. Il y a quelques années il a cessé délibérément d'améliorer le service-voyageurs afin d'éloigner les gens. Inutile de dire que cette politique a donné lieu à des déficits annuels, assez considérables certaines années. Le National-Canadien n'a pas manqué de le signaler à l'appui de sa demande d'abandon du service-voyageurs. Il a invoqué l'argument qu'en 1966, sauf erreur, il avait perdu $916,000. Or c'était voulu de sa part. Si c'est le critère qu'utilisera le National-Canadien à l'avenir, combien de services-voyageurs pourront survivre? Je veux bien qu'on me reprenne si j'ai tort, mais je ne connais aucun service vraiment rentable. Je suis certain que la perte de $916,000 pour le service de Terre-Neuve n'est pas aussi élevée que d'autres subies par d'autres services ferroviaires.

• (3.10 p.m.)

Le plan élaboré par le National-Canadien pour nous déposséder de notre service-voyageurs a été extrêmement bien calculé. Il y a deux ans environ la compagnie a commencé à réduire le service, à retirer aux Terre-Neuviens les commodités auxquelles nous étions habitués. Par exemple, nous avions un assez

bon wagon-restaurant et, comme mon honorable ami l'a signalé, les nappes ont été remplacées par des napperons de papier. Cette initiative entrait dans le plan général agencé par la compagnie pour lui faire subir des pertes dans le dessein éventuel de supprimer complètement le service.

Presque tous les Terre-Neuviens, à une ou deux exceptions près, se sont opposés au plan du National-Canadien. Je le répète, la démarche proposée est contraire aux recommandations de deux Commissions royales d'enquête sur les transports à Terre-Neuve. Presque tous les groupes organisés de la province s'y sont opposés. Nos syndicats et nos conseils municipaux se sont tous vigoureusement élevés contre la décision du National-Canadien.

Les Terre-Neuviens aussi s'opposent à la suppression du service-voyageurs, mais le National-Canadien et le gouvernement n'en tiennent aucun compte. Des douzaines, des milliers même de localités seront condamnées à un véritable isolement par suite de cette décision bureaucratique prise à Ottawa. Je tiens à informer le comité, le ministre des Transports et tous les ministres que la chose intéresse, que Terre-Neuve, s'étant libérée d'un régime colonial, n'entend pas devenir une colonie des bureaucrates d'Ottawa.

Un député a déjà dit, sauf erreur, que toutes sortes de rumeurs circulaient ici; pour ma part, j'en ai entendu une qui, je suis porté à le croire, n'est pas dénuée de fondement. On a dit, publiquement et confidentiellement, qu'il y a eu accord préalable entre l'actuel président de la Commission canadienne des transports et le gouvernement de Terre-Neuve pour la suppression de notre service-voyageurs par trains. Bien des gens prétendent que notre gouvernement provincial s'est engagé à ne pas s'opposer à la suppression du service-voyageurs si le gouvernement fédéral s'engageait pour sa part à aider considérablement le gouvernement de Terre-Neuve à achever la route transcanadienne. A ma connaissance, monsieur le président, aucun membre du gouvernement de Terre-Neuve, le président de la Commission des transports, le ministre des Transports ni même aucun membre du gouvernement fédéral n'ont jamais nié l'allégation. Et j'irai plus loin. Je défie sur-le-champ le président de la Commission canadienne des transports, le premier ministre de Terre-Neuve ou tout membre de son gouvernement de répondre publiquement à l'accusation, pour l'admettre ou la rejeter.

Ces derniers mois, monsieur le président, le premier ministre a péroré à profusion sur la présumée société juste et l'élimination des disparités régionales. Je le prie donc, ainsi que ses collègues, de se joindre à la population de Terre-Neuve dans sa revendication désespérée de justice et de droits égaux dans le domaine du service-voyageurs ferroviaire. Je ne devrais pas le signaler, monsieur le président, parce que mes collègues pourraient ne pas m'approuver, mais si le premier ministre du Canada et ses collègues se joignaient à la population de Terre-Neuve pour nous redonner ce qui nous appartient, ils deviendraient alors des héros à Terre-Neuve. Je demande au premier ministre et à ses collègues de se joindre à nous dans notre lutte pour conserver ce qui nous appartient de droit et par tradition.

Étant donné les observations du premier ministre au sujet des disparités régionales et de la juste société, je le prie cet après-midi, ainsi que son gouvernement, de prendre les mesures nécessaires pour écarter la décision de la Commission des transports et pour faire savoir au National-Canadien que, même si on l'autorise à faire circuler ses autocars, cette compagnie ne sera pas autorisée à supprimer son service-voyageurs ferroviaire.

Aux députés qui ne sont peut-être pas trop au courant des termes et conditions en vertu desquels le National-Canadien est autorisé à abandonner des services ferroviaires, qu'on me permette de dire que des autocars à 39 places pour le transport des voyageurs ont été mis en service. Ces autocars doivent fonctionner conjointement avec les trains de voyageurs jusqu'à avril prochain. Si le service est rentable, le National-Canadien aura alors le droit de supprimer ses trains et d'assurer le service avec des autocars.

En toute sincérité, monsieur le président, je vous le demande: comment peut-on honnêtement dire qu'il s'agit d'un essai valable? L'hiver de 1969 peut-il servir d'indice de ce que seront les hivers de 1970, 1971, 1972 et les autres qui suivront? On a même vu à Terre-Neuve, monsieur le président, des hivers doux où il est tombé peu de neige. Dans ces conditions, il est bien possible qu'un service d'autocars réussisse à fonctionner raisonnablement, que les autocars ne restent pas en panne pendant 70 heures sur la route transcanadienne, ce qui épargnerait au président du National-Canadien et au président de la Commission canadienne des transports l'ennui et les inconvénients d'être abandonnés eux-mêmes.

Je le répète, monsieur le président, si le premier ministre est sincère lorsqu'il prétend vouloir créer cette société juste en mettant fin aux disparités régionales, alors, je le prierais de demander au National-Canadien de mettre en service ses autocars tout en continuant à assurer le service de trains pendant dix

autres années. Faisons cet essai pendant dix ans. Après, nous saurons assez bien si les autocars peuvent fonctionner de façon satisfaisante sur ce long parcours de la route de Terre-Neuve, dont une grande partie, je le répète, traverse une région dénudée et sauvage.

Je demande instamment au premier ministre et à son gouvernement d'être attentifs à mes propos et d'écouter les gens de Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens ont sûrement le droit de se faire entendre à ce sujet. Ils ont construit le chemin de fer avec leur argent bien avant de se joindre au Canada; pourquoi les empêcherait-on de le garder?

Je regrette que le ministre qui vient de Terre-Neuve, qui a exprimé son inquiétude pour les gens de cette province, n'ait pas manifesté son intérêt en venant prendre part au débat cet après-midi. Je regrette l'absence du ministre des Transports, de qui relève les chemins de fer Nationaux. J'espère que ce n'est pas là une indication qu'ils se désintéressent de cette question importante et sérieuse qui confronte aujourd'hui les Terre-Neuviens.

• (3.20 p.m.)

En dernier lieu, monsieur le président, je demande au gouvernement et au premier ministre d'être conséquents avec ce qu'on a dit de la société juste, de prendre les mesures qui s'imposent pour renverser la décision de la Commission des transports, et de donner à Terre-Neuve le service ferroviaire auquel elle a droit. Pour terminer, j'aimerais dire que l'industrie touristique, déjà extrêmement importante pour la province de Terre-Neuve, le devient de plus en plus. La province est séparée du reste du Canada par une étendue d'eau de 90 milles, ce qui est, pour ainsi dire, très coûteux. Il y a un service de transbordement entre Sydney-Nord, Port-aux-Basques et Argentia, et je pourrais peut-être citer certains chiffres à cet égard. Un touriste, accompagné de sa femme et de deux enfants, doit payer $262 pour le voyage aller-retour entre Sydney-Nord et Argentia. Le prix du voyage jusqu'à Port-aux-Basques pour la même famille revient, je crois, à plus de $100. Je recommande sérieusement au gouvernement de songer à abolir ce tarif ou du moins à le réduire de façon sensible. Pourquoi la province de Terre-Neuve devrait-elle être désavantagée du fait qu'elle est séparée du reste du pays par cette étendue d'eau de 90 milles?

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président: La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Carter: Je remercie le comité. Je prie à nouveau le ministre d'envisager sérieusement la réduction du tarif de transbordement de Nord-Sydney à Port-aux-Basques ou à Argentia, car cela aiderait notre industrie du tourisme si importante pour l'avenir de Terre-Neuve.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, les choses que j'ai à dire sur cette résolution ne sont pas nécessairement corrélatives, mais elles se rapportent toutes au sujet général dont nous discutons cet après-midi. Avant que la résolution soit adoptée, j'espère que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances répondra à quelques questions qui me préoccupent et qui se rapportent à de légères différences dans la rédaction de cette résolution, par rapport aux résolutions similaires présentées antérieurement.

Les membres de phrases qui m'inquiètent ici sont ceux qui se rapportent aux valeurs garanties par Sa Majesté, aux prêts obtenus sur le marché des capitaux, et ainsi de suite. Je remarque que ces dispositions semblent s'appliquer à la fois aux Chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada.

Ne perdons pas de vue qu'il y a, nous a-t-on dit, un comité du cabinet sous la direction du ministre sans portefeuille, le député de Winnipeg-Sud, qui étudie toute la question de l'appartenance des lignes aériennes au pays. C'est pourquoi je ne puis m'empêcher de me demander si ces différences dans la résolution ne sont pas révélatrices d'un changement peut-être déjà décidé. J'espère que tel n'est pas le cas. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances ne pourrait-il pas nous rassurer sur ce point?

On sait bien que certains députés appuient Air Canada depuis longtemps et avec fermeté, comme ils appuyaient les lignes aériennes Trans-Canada auparavant, car il s'agit d'une société de la Couronne appartenant au peuple canadien et administrée dans son intérêt. Nous n'aimons pas l'idée qu'on puisse même envisager une modification concernant la propriété et la structure de cette compagnie. Soyons francs: nous n'aimons pas l'idée de confier cette responsabilité à un homme comme le député de Winnipeg-Sud à cause de ses relations antérieures. Peut-être s'est-il débarrassé de ces nombreux postes de directeur, mais son passé ne garantirait pas son impartialité à propos des rapports entre les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et

Air Canada. Je demande instamment qu'on ne nous mette pas, un de ces jours, devant un fait accompli par lequel les Canadiens perdraient la propriété complète et exclusive de cette compagnie aérienne importante et avantageuse.

A l'origine, quand nous nous occupions de former ce qu'était alors les lignes aériennes Trans-Canada et en cherchant à nous assurer qu'on lui donnerait la possibilité de devenir la compagnie qu'elle constitue aujourd'hui, feu le très honorable C. D. Howe est soudain entré dans le débat. Ses remarques étaient dirigées contre certains députés de notre groupe et ses arguments étaient néanmoins valables. Il espérait, disait-il, rendre les lignes aériennes Trans-Canada d'alors assez fortes pour faire face aux attaques de ses ennemis et au soutien de ses amis. J'espère que le président d'Air Canada est assez fort pour faire face aux attentions ou aux intentions—si vous le permettez—de ses amis du parti libéral.

Étant donné ces différences dans la rédaction de la résolution, j'espère que le secrétaire parlementaire du ministre nous fera une déclaration. En effet, je pense que le ministre des Transports et le ministre d'État, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud, auraient dû être présents aujourd'hui pour parler de la résolution et de cet aspect de la question. (*Applaudissements*)

Je me réjouis des applaudissements qui, je le crois, témoignent non seulement du désir de voir ces ministres présents, mais aussi de la nécessité de laisser à l'État la propriété de cette ligne aérienne. Je regrette que les libéraux ne me semblent pas avoir applaudi.

M. Guay (Saint-Boniface): Bravo.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis heureux de voir que l'honorable représentant de Saint-Boniface et quelques autres ont rompu le charme et indiqué qu'ils prenaient la même position.

L'hon. M. Mackasey: Peut-être le député de Winnipeg-Nord-Centre aimerait-il savoir pourquoi je n'ai pas applaudi. Je n'ai pas trop goûté ses insinuations selon lesquelles le ministre d'État de Winnipeg-Sud ne pourrait s'acquitter de façon impartiale des responsabilités que lui confierait le gouvernement. Ce genre de propos n'est pas coutumier chez le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne croyais pas devoir laisser passer inaperçue une telle insinuation. (*Applaudissements*)

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Winnipeg-Sud et moi sommes des amis intimes, et ce que j'ai dit n'était pas facile à dire. D'après moi, quand un homme a entretenu de longues relations avec une compagnie privée d'aviation, il faut le mentionner. En d'autres termes, nous aurions pu mieux choisir celui que nous chargeons d'une étude impartiale sur l'appartenance des sociétés aériennes du pays.

• (3.30 p.m.)

La deuxième chose que je voudrais dire a trait à l'affaire soulevée lors de la période des questions ce matin, c'est-à-dire le maintien de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg. La déclaration faite par le ministre des Transports ce matin était plutôt rassurante. Il a déclaré, de son propre chef, que l'ancien premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, avait pris certains engagements envers la ville de Winnipeg et que ces engagements tenaient encore. Mais combien de temps tiendront-ils avant qu'on y donne suite? C'est une grave question pour Winnipeg, tant pour l'économie de la région que pour les emplois de ceux qui travaillent à la base.

Les négociations semblent se poursuivre. Apparemment, on a engagé des pourparlers en vue de vendre l'entreprise à quelque société privée. Les syndicats s'inquiètent, mais il leur est difficile, je trouve, d'entrer en consultation à ce sujet. C'est une honte, à mon avis, de laisser une telle question en suspens si longtemps alors que, dans l'intervalle, les employés sont contraints de déménager ou de prendre d'autres emplois. Nous en somme maintenant arrivés au stade où si quelqu'un d'entre nous demande que la base d'entretien et de révision demeure à Winnipeg, nos amis de Montréal se lèvent en donnant à entendre qu'on essaie d'enlever à Montréal quelque chose qui lui appartient. J'avais l'impression que cette base était à nous, et je crois que le gouvernement devrait s'empresser davantage de régler ce problème de façon satisfaisante.

Comme d'autres députés, j'espère qu'on nommera bientôt un président à Air Canada. Le retard est injuste pour les intéressés. Ce long retard à remplir le poste occupé pendant de si nombreuses années par M. Gordon McGregor ne peut que nuire au moral des administrateurs d'Air Canada. J'espère qu'on se décidera prochainement.

Tandis que nous étudions ce projet de résolution, j'aimerais aussi aborder un autre

sujet. J'ai dit déjà que le ministre des Transports et le député de Winnipeg-Sud, ministre sans portefeuille, devraient être ici. Mais voilà que j'aimerais que le ministre des Finances soit également ici. Je ne blâme pas le secrétaire parlementaire du fait qu'il pilote ce projet de résolution; on le lui a demandé, et c'est une des charges pour lesquelles un secrétaire parlementaire est rémunéré. Mais j'aimerais que le ministre des Finances soit présent parce qu'il est revêtu de plusieurs fonctions. A titre de ministre des Finances, il est responsable de la politique pratiquée à l'endroit des pensions des fonctionnaires à la retraite. Les députés savent combien de prises de bec et d'altercations ont eu lieu entre le ministre et moi sur ce point.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis porte aussi le nom du ministre des Finances et il se rapporte, entre autres choses, aux Chemins de fer Nationaux du Canada. Le même problème se pose ici, c'est-à-dire que des milliers de pensionnés du National-Canadien, compagnie à qui nous votons ou prêtons sans cesse de l'argent, touchent des pensions qui sont nettement insuffisantes pour vivre de nos jours et ne correspondent pas du tout au standard de vie actuel. Les députés ne doivent pas être surpris si je reviens constamment sur ce sujet sous des titres divers, car à mes yeux c'est à peu près la question la plus importante de tout le domaine des pensions. Si nous ne veillons pas à ce que ceux qui prennent leur retraite soient certains que leur niveau de vie leur sera garanti pour le reste de leurs jours, tout notre régime de pensions sera compromis.

En réponse à certaines questions que j'ai posées au ministre des Transports à ce propos le 7 octobre, et qui figurent en pages 846 et 847 du hansard, il a répondu qu'il y a encore 388 employés retraités du National-Canadien qui touchent moins de $55 par mois de pension, 2,241 qui touchent $55 par mois et 3,002 dont la pension varie de $25 à $50 par mois.

Cela fait un total de 5,651 retraités du National-Canadien dont les pensions ne dépassent pas $50 par mois. Pourtant, alors même que ces pensions sont si faibles, on n'a rien fait depuis que ces hommes ont pris leur retraite pour rajuster le montant qui leur est versé. Nous reconnaissons ce principe de rajustement dans la loi sur la sécurité de la vieillesse et dans le régime de pensions du Canada. Plusieurs provinces l'ont admis. D'autres autorités également. Bon nombre d'entreprises privées aussi, même si dans la plupart des cas, mais pas tous, c'est parce que ces questions font l'objet de négociations collectives. Elles ont convenu qu'il faut prévoir la majoration des pensions afin qu'elles aient encore une certaine valeur quand les retraités les toucheront. Autrefois, quand les gens prenaient leur retraite à 65 ou 70 ans et ne vivaient pas très longtemps après, le problème n'était pas si grave. Aujourd'hui les gens vivent plus vieux et se retirent plus jeunes; les coûts et les prix augmentent plus rapidement et des milliers de gens ne peuvent rien faire pour empêcher leur niveau de vie d'avant la retraite de baisser sans cesse.

C'est là un des plus graves problèmes auxquels nous faisons face en ce qui concerne les pensions. Nous devons commencer quelque part; c'est pourquoi je souhaiterais que le ministre des Finances fût parmi nous aujourd'hui. Nous pourrions commencer par deux groupes: les employés retraités de la fonction publique et du National-Canadien.

M. le président: J'hésite à interrompre le député, qui s'y connaît en fait de Règlement, tout le monde le sait, mais il est dit à l'article 59 (2) du Règlement que les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement à la question à l'étude. Je n'ai peut-être pas saisi en quoi les remarques du député se rattachent à la résolution, qui est essentiellement une résolution de finance, et si tel est le cas, je m'en excuse. Autrement, je saurais gré au député de revenir au sujet de la résolution.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ma foi, monsieur le président, j'avais à peu près terminé mon plaidoyer de cet après-midi. Mais je ne voudrais pas enfreindre le Règlement. C'est déjà assez difficile d'essayer de faire comprendre son point de vue sans qu'on y ajoute une infraction au Règlement. Mais ce n'est pas mon cas. Je signale néanmoins que le projet de résolution a trait au financement du National-Canadien et que vous avez autorisé une discussion sur les trains circulant—ou ne circulant pas—d'un bout à l'autre de Terre-Neuve, sur l'opportunité de services d'autobus et ainsi de suite. Il me semble que le débat s'est passablement écarté de la question des dépenses d'établissement directes. En vertu du projet de résolution actuel, nous mettons des fonds à la disposition des chemins de fer Nationaux du Canada et si, à cette occasion, nous pouvons nous permettre de demander à la compagnie d'assurer des trains à Terre-Neuve et de remédier à d'autres erreurs, je dois sûrement avoir le droit d'exhorter le gouvernement à discuter avec le National-Canadien de la question des pensions versées aux employés à la retraite.

Si vous estimez, monsieur le président, que je me conforme maintenant au Règlement, je suis disposé à en rester là, dans l'espoir que

le ministre des Finances, son secrétaire parlementaire et d'autres discuteront de la chose avec le National-Canadien. Je n'oublie pas la promesse à ce sujet du ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud. Voici la dernière phrase qu'il prononçait lors du débat d'ajournement du 24 septembre 1968, comme en fait foi la page 440 du hansard:

Je peux assurer au député de Winnipeg-Nord-Centre que le gouvernement continuera de s'entretenir avec la direction des chemins de fer sur le sort des retraités.

• (3.40 p.m.)

Tout ce que nous proposons de faire aux termes de cette résolution est important—le financement du National-Canadien et d'Air Canada, le développement du capital et la construction. Mais, monsieur le président, les gens aussi sont importants. Ils le sont non seulement tandis qu'ils travaillent au National-Canadien, mais aussi par la suite, et je crois qu'il faut faire quelque chose au sujet de leur pension.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations sur l'ensemble de la résolution qui nous est soumise cet après-midi et à la suite de laquelle un bill sera certainement adopté par la Chambre.

Je ne m'attarderai pas tellement sur le fonctionnement du National-Canadien, mais je m'en tiendrai plutôt au fait qu'on nous demande de voter une somme globale de près d'un demi-milliard de dollars pour le financement des chemins de fer Nationaux. Je remarque que cette résolution nous revient presque chaque année, en vue de fournir les fonds nécessaires pour le fonctionnement de nos systèmes de transport par chemin de fer.

Monsieur le président, je reconnais que nous avons besoin, au Canada, d'un système de transport public, mais quant à la façon dont nous finançons notre propre système de transport, je me permets de dire mon désaccord. Je ne critiquerai pas, cet après-midi, l'administration du National-Canadien, parce qu'en examinant le rapport que nous fournit cette société, chaque année, je constate que l'administration dans l'ensemble est, à mon avis, assez bonne, puisque depuis quelques années, du moins depuis 1962, cette société réussit à accumuler des surplus d'exploitation. Cependant, quand on étudie attentivement les rapports, on remarque tout de même chaque année des déficits assez considérables, malgré les surplus d'exploitation.

Cela découle, monsieur le président, de la dette énorme du National-Canadien qui, en 1967, a atteint tout de même environ un milliard 800 millions de dollars. Au fait, malgré

un excédent de $29,200,000, le National-Canadien a quand même accusé un déficit de $35,-900,000, après avoir payé $65,100,000 en intérêt sur sa dette.

Alors, monsieur le président, si le National-Canadien est obligé de nous présenter un rapport déficitaire, cela n'est pas dû en partie à son exploitation ou à son administration, mais plutôt à la mauvaise administration du gouvernement qui n'a pas su financer ou établir sa propre société de transport ferroviaire sur une base solide et rentable.

Dans le rapport annuel de 1967 du National-Canadien, on peut lire à la page 23, au tout début des commentaires, et je cite:

Au cours de l'année 1967, les Chemins de fer Nationaux et le pays tout entier ont éprouvé un sentiment de fierté vis-à-vis de l'œuvre accomplie et de confiance accrue dans l'avenir.

Monsieur le président, nous pouvons être fiers de ce jugement sur notre réseau de transport ferroviaire, mais je pense que la façon dont ce réseau est administré et les frais que cette administration entraîne pour le gouvernement ne sont pas pour nous un motif de fierté.

Si je consulte la page qui traite de subventions, je remarque qu'au cours de l'année 1967, nous avons versé $63,100,000, soit le coût approximatif de l'intérêt sur la dette du National-Canadien. Voici où je veux en venir, monsieur le président. Je désire recommander au gouvernement de trouver une autre façon de financer cette société d'État. Ce faisant, il ne serait pas obligé, chaque année, de toujours revenir à la charge avec une motion semblable et nous demander de voter les crédits nécessaires. Par exemple, on mentionne une somme de 75 millions pour acquitter certaines obligations; en somme, on emprunte pour payer une dette qui devient échue, et je suis d'avis que cela ne réglera jamais rien.

Une des recommandations que je veux faire à ce stade-ci de l'étude de la résolution tend justement à demander au gouvernement de songer à un autre moyen de financer cette société d'État qui, en somme, appartient aux Canadiens, afin qu'elle ne devienne pas déficitaire à cause de son système de financement.

La suggestion que je fais au gouvernement, c'est d'étudier attentivement les propositions que le Ralliement créditiste fait dans cette enceinte depuis 1935, et je suis sûr qu'il y trouvera la solution qui permettra aux Canadiens d'être vraiment fiers de posséder une compagnie de transport qui leur rapporte et qui assurera des services au Canada tout entier. A ce moment-là, nous n'entendrons plus de plaintes comme celles que nous avons entendues cet après-midi de la part des députés de Terre-Neuve, qui avaient raison de

se plaindre. Je crois, monsieur le président, que tout le problème de notre système de transport public est attribuable au mauvais financement du gouvernement.

Je pense qu'il n'est pas trop tard pour résoudre ce problème, même si depuis 25 ans, nous avons payé pratiquement le total de la dette actuelle seulement en intérêt. Depuis 25 ans, nous avons dû débourser, d'après le rapport qu'on a présenté, la somme de $1,275,-499,000 en intérêt. Or, si le National-Canadien avait été financé selon la méthode proposée par le Ralliement créditiste, la dette serait pratiquement acquittée. On ne serait pas obligé de revenir à la charge chaque année, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec des résolutions comme celle que nous étudions cet après-midi. Je crois que le gouvernement devrait songer sérieusement à d'autres propositions en vue de trouver une solution à ce problème.

[*Traduction*]

M. Lundrigan: Monsieur le président, sans autre commentaire, les sentiments du comité à l'égard de la résolution qui fait l'objet du présent débat sont bien évidents. Cette résolution se rapporte au financement du National-Canadien. Elle est conçue dans les termes suivants:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant les Chemins de fer Nationaux du Canada à faire, au cours de l'année civile 1968, des dépenses d'établissement comprenant des placements dans les valeurs des compagnies affiliées et ne dépassant pas, dans l'ensemble, $264,400,000 . . .

Et elle se continue avec plus de millions de dollars, et encore plus de millions de dollars.

Je crois que cette résolution annuelle n'est ordinairement pas débattue. Je donne immédiatement avis qu'à compter de maintenant et tant qu'il n'y aura pas de rectification de l'injustice actuelle en ce qui concerne un chemin de fer de l'Est, nous assisterons à d'innombrables débats sur tout ce dont la Chambre sera saisie et qui se rapportera de quelque façon au National-Canadien, ou même au domaine du transport tout entier. Nous sommes tous conscients qu'il faut des centaines de millions de dollars pour maintenir le National-Canadien. Dès lors, le Parlement doit donner son assentiment. Nous avons affecté par l'entremise du ministère des Transports un montant imposant d'argent pour permettre à Jack Pickersgill et à ses acolytes de survivre. Nous croyons qu'ils éprouvent d'énormes difficultés.

• (3.50 p.m.)

Je crois que les $40,000 suffiront à M. Jack Pickersgill pour l'hiver, ou peut-être ce montant a-t-il augmenté. Je prends part au débat sur la résolution parce que, d'après moi, nous avons un «oxymoron». Je constate que le député de Gamelin quitte son siège. Ce n'est pas un mot obscène et je n'ai pas mis l'accent sur la fin du mot, mais plutôt sur le fait que nous sommes à débattre une situation grandement paradoxale. La résolution implique que le gouvernement du Canada va devoir voter plusieurs centaines de millions de dollars pour l'exploitation des chemins de fer Nationaux du Canada. Nous savons que le National-Canadien a subi un déficit de 35.9 millions de dollars en 1967. Nous savons que l'une des provinces canadiennes va perdre son réseau ferroviaire qui ne coûte, même avec tous les suppléments dont a parlé le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, pas même un million. Nous nageons en pleine contradiction. Si elle doit s'appuyer sur une telle logique, l'économie canadienne va certes traverser des années de crise.

Il y a quelques semaines à peine, à l'appui d'une question posée par l'honorable représentant de Saint-Jean-Est, j'ai demandé au ministre des Transports pourquoi nous devrions perdre notre chemin de fer, et pourquoi on n'abandonnait pas certaines lignes en Colombie-Britannique, en Ontario, en Nouvelle-Écosse ou dans toute autre province. Or, on a signalé aujourd'hui que le ministre s'était déclaré désolé de ce qui arrivait. Le motif de l'abandon, a-t-il dit, est la hausse des frais de transport par chemin de fer. Je lui ai alors demandé quand la Commission canadienne des transports arrêterait et ferait sanctionner par le gouvernement son projet d'abandon de tous les services-voyageurs du pays entier. L'an dernier on a constaté à Terre-Neuve, même avec tout le remplissage, un déficit de moins d'un million, alors que pour tout le pays il a atteint $35.9 millions. Ainsi, en toute logique, le Canada peut parfaitement se passer des services ferroviaires du National-Canadien.

Ce n'est pas un argument, mais c'est plutôt une question logique de demander pourquoi le National-Canadien ne devrait pas être abandonné d'un bout à l'autre du pays. Naturellement, nous ne nous rallions pas à une telle idée, pas plus qu'aucun autre député, car nous savons qu'il est nécessaire de maintenir ce service. Lorsque nous parlons de service précisément, le ministre des Postes en a conscience, je pense, de par la nature même du terme, cela implique des dépenses d'argent que le contribuable canadien doit acquitter.

Depuis deux ans, il s'est produit dans le domaine des transport et des communications

deux événements importants: l'abandon par le National-Canadien du service-voyageurs à Terre-Neuve et la nomination de Jack Pickersgill à la Commission canadienne des transports, ce qui comporte un traitement de $40,000. Je soutiens qu'il y a un rapport très étroit entre l'abandon du service-voyageurs du chemin de fer et le traitement d'un des fonctionnaires les mieux rémunérés en Amérique du Nord.

Je signalerai deux ou trois des raisons qui m'incitent à commenter la résolution. Je crois que le gouvernement aggrave la sous-alimentation géographique dont souffrent les gens de la région de l'Atlantique. L'idée générale d'abandonner le service ferroviaire des voyageurs à Terre-Neuve me paraît mériter des protestations. On semble penser que toute expérience devrait se faire sur la côte est. Pas plus tard que ce matin, ici à la Chambre, nous avons entendu le ministre des Transports dire qu'il attend les mémoires des gens de la région de l'Atlantique, parce que le gouvernement du Canada ne connaît pas les nombreux problèmes de la région atlantique autant que ceux qui l'habitent. J'espère que le ministre n'a pas voulu dire que le gouvernement du Canada perçoit moins bien que d'autres parties du pays les besoins et les problèmes de cette région. Ce n'est pas ce qu'il voulait dire, j'en suis sûr.

A mon avis, le ministre et le gouvernement du Canada y gagneraient si le ministre était ici aujourd'hui et entendait l'argumentation des députés qui tentent d'éclairer la population et leurs collègues sur certains problèmes que rencontrent les habitants de la région atlantique. Nous avons des problèmes et les gouvernements et les habitants de la région les sentent peut-être avec plus d'acuité. Je crois donc qu'on devrait tenir compte du sentiment de la population de Terre-Neuve en prenant des décisions de l'ordre de celle qui concernait les chemins de fer Nationaux. Des mémoires ont été présentés. Des témoignages ont été rendus. Dans toute la province de Terre-Neuve, on a protesté contre l'abandon du service du National-Canadien. Que je sache, aucune voix dissidente ne s'est élevée en contrepartie de notre thèse en faveur de la rétention du service des voyageurs des chemins de fer Nationaux. Nous n'avons pas entendu la voix de celui qui était le grand premier ministre de Terre-Neuve. Son silence a été complet. Il faut que le mal soit radical pour que la Chambre n'ait pas été saisie de l'accord manifestement conclu.

L'économie de Terre-Neuve souffrira de l'abandon de cette ligne des chemins de fer

[M. Lundrigan.]

Nationaux. Non seulement le service-voyageurs stimule l'économie, mais il contribuerait beaucoup à son expansion—surtout s'il était amélioré—grâce à l'accroissement énorme des activités touristiques et commerciales. Il y a, dans mon district, une communauté de 2,000 habitants, Bishop's Falls, qui n'a pas d'autres sources de revenus. Elle disparaîtra de Terre-Neuve et de la carte, à moins que les chemins de fer Nationaux ne prennent la responsabilité et ne cherchent à régler ce problème. Mais peut-être cette tâche incombe au gouvernement canadien plutôt qu'aux chemins de fer Nationaux.

Comme l'a mentionné mon collègue de Grand Falls-White Bay-Labrador, il y a certainement une combine entre le «Joe» et le «Jack» de Terre-Neuve. Il y a évidemment une entente que les Canadiens ne connaissent pas. N'est-il pas étonnant qu'au moment même où Jack Pickersgill touche ses $40,000 nous perdons notre service-voyageurs? Je ne sais comment expliquer cette perte autrement qu'en essayant de justifier l'encaisse, la recette de Jack Pickersgill. Si nous devons créer ce genre de bureaucratie, il est alors nécessaire de réduire nos services quelque part au Canada. Or, le meilleur endroit pour le faire se trouve sur la côte atlantique. Il y a donc évidemment quelque chose qui ne va pas.

Des pressions s'étaient exercées sur le premier ministre de Terre-Neuve qui avait hissé un drapeau noir sur l'édifice de la Confédération il n'y a pas très longtemps pour une autre question. Puis il est venu à Ottawa. Notre ami, M. Gwyn, actuellement adjoint exécutif du ministre des Postes, se souviendra de la conversation qu'il avait eue avec le premier ministre lorsque Joe Smallwood se rendit à Ottawa. Un drapeau noir fut arboré et les Terre-Neuviens portèrent le deuil. Mais le premier ministre de Terre-Neuve n'a pas proféré une seule parole à propos de ce geste. Aussi, nous apercevons toujours le gracieux personnage dans les corridors de la Chambre des communes qui étale ses $40,000, mais nous n'entendons pas le moindre mot au sujet de la grande injustice.

• (4.00 p.m.)

Tous les députés qui sont ici depuis quelques années savent ce qui arrive parfois en politique et quels résultats ont parfois les décisions politiques qui affectent les économies des régions. Je soutiens qu'il y a eu une vaste manœuvre dont nous ne connaissons pas beaucoup les détails, même si nous pouvons en soupçonner la nature, et qui s'est

soldée par notre perte du service ferroviaire voyageur. Le Canada tout entier a assisté à une énorme expansion sous maints aspects en ce qui concerne le service-voyageurs ferroviaire. Il y a le chemin de fer d'accès aux ressources de l'Alberta, le chemin de fer du Grand lac des Esclaves, le service des banlieues de l'Ontario et, dans un bill qui sera présenté à la Chambre, il y a un poste pour l'affectation de plus de 50 millions de dollars aux voies ferrées. Cette dépense du National-Canadien a été financée conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, surtout par le gouvernement fédéral; cependant, nous devons subir la perte d'un service vital parce qu'inférieur à un million de dollars.

Nous n'avons pas de Pacifique-Canadien sur quoi nous rabattre. Nous n'avons pas le service de banlieue de la région de Toronto. Nous n'avons pas les grands trains, spacieux et luxueux, dont parlait le député de Grand Falls-White Bay-Labrador. Nous n'avons qu'une seule et modeste voie ferrée qui traverse, sur une longueur de 500 milles, au hasard des marécages et des paysages désolés, les terres, les forêts et les champs de Terre-Neuve. Notre petit service ferroviaire transporte beaucoup de gens et ne peut faire grand tort à l'économie canadienne. Au contraire, c'est un des stimulants de notre économie provinciale. Notre service-voyageurs a à ce point périclité au cours de la dernière année qu'Oliver Goldsmith aurait hésité à le mettre en scène dans son «village déserté». (*Applaudissements*)

L'état de certaines petites gares, entre autres, à Terre-Neuve ne pourrait soutenir la comparaison avec celles de l'Alaska durant la ruée vers l'or, car on a laissé le service ferroviaire se détériorer à Terre-Neuve. Un député libéral m'interrompt encore. Évidemment, il n'y a pas de chemin de fer dans sa circonscription. Je voudrais que le député et bien d'autres députés libéraux expriment leur opinion à ce sujet, car ils seront aux prises avec une décision de ce genre s'ils ne prennent pas garde. Je crois que certains députés libéraux sont disposés à parler de la question et nous espérons qu'ils pourront appuyer nos efforts.

M. Bell: Ils ne s'en sont pas encore rendu compte.

M. Lundrigan: Nous avons des petites gares inimaginables et des conditions de transport incroyables dans toute la province de Terre-Neuve. Ces deux dernières années, on a tout laissé aller et les services se sont détériorés. Il est vraiment étonnant que les gens aient continué à utiliser le service. J'écris des lettres à ce sujet depuis des mois, mais je n'ai guère reçu de réponse encourageante de la part des personnes haut placées du National-Canadien.

L'étonnant, c'est que le National-Canadien a essayé d'abandonner le service, mais on pourrait citer des données—je le ferais si j'avais plus de temps aujourd'hui—pour prouver que le service a plus d'usagers que jamais dans toutes les petites gares d'un bout à l'autre de l'île. Bien qu'on ait permis au service de se détériorer, il est utilisé par les habitants de l'île et les touristes. Il est insuffisant, mais on l'utilise plus que dans le passé. Par exemple, la clientèle a été nombreuse l'an dernier. Selon le rapport annuel du National-Canadien, le service a eu plus d'usagers l'an dernier parce que c'était l'année du centenaire. Le service a même été plus largement utilisé cette année, et l'année du centenaire est finie. Jamais, au cours de mon existence, ai-je entendu un argument tel que celui qui a été avancé par la compagnie de chemin de fer à l'appui de son affirmation.

Il est fort dommage que le ministre des Transports ne se trouve pas aujourd'hui au milieu de nous. Toutefois, je prie ses collègues d'attirer son attention sur le présent débat. J'espère qu'il fera une déclaration à la Chambre à ce sujet et qu'il vérifiera ce qui se passe au Canada en ce qui concerne les transports par chemins de fer. Une commission sur les coûts des chemins de fer a fait une enquête dans la province de Manitoba et a étudié des mémoires de 3,000 pages. Si l'on devait lire en détail des extraits du rapport, il serait difficile de comprendre comment un organisme chargé de fournir un service essentiel pourrait encore exister au Canada, avec notre morale actuelle et notre attitude envers la prestation de ces services.

Un membre de l'Association pour la rétention des lignes d'embranchement du Manitoba a signalé que, d'après la méthode actuelle de calcul des frais d'exploitation qu'utilise le National-Canadien, presque toutes les lignes pourraient être abandonnées. Si on prend la peine d'étudier cela en détail, on constate que cette déclaration est pertinente. Je prie les vis-à-vis et les collègues du ministre des Transports d'intercéder auprès du ministre pour qu'il étudie ce qui est arrivé aux services de transports et de communications au Canada.

Nous accordons toute notre confiance au ministre des Transports, mais beaucoup moins à certains autres qui s'occupent des transports. J'ai entendu dire que le ministre

des Transports, c'est plutôt Jack Pickersgill. Je crois plutôt que Jack Pickersgill s'est créé un poste qui le débarrasse à jamais des ennuis de ce portefeuille. J'espère que le ministre des Transports va prendre la situation bien en mains et ne permettra pas à «Messire» Jack d'être aussi autoritaire que d'habitude.

Je conclus, monsieur le président, en disant: pour l'amour de Dieu, que le ministre des Transports se décide à s'acquitter de son rôle en grand Canadien et à s'occuper de ce problème. Qu'il se serve des pouvoirs que lui donne l'article 53 de la loi sur les chemins de fer, qui autorise le ministre et ses collègues à laisser de côté ou à annuler une décision prise par tout organisme jouissant d'une délégation de pouvoir, comme par exemple la Commission des transports du Canada. Pour l'amour de Dieu, que le ministre des Transports prenne position à cet égard, qu'il ignore cette décision et redresse l'injustice perpétrée envers la population de Terre-Neuve.

M. Osler: Monsieur le président, je pense que la résolution que nous sommes en train d'examiner, à savoir l'article 24 du *Feuilleton*, devrait être adoptée par la Chambre. Ces deux grandes sociétés canadiennes ont besoin d'argent et la Chambre devrait le leur accorder. Dans l'ensemble, elles servent bien le peuple canadien. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les griefs des députés de Terre-Neuve. Dans l'Ouest canadien, nous avons aussi nos griefs à propos de situations régionales concernant les chemins de fer des deux dénominations, si je puis dire. Cependant, je ne désire pas parler de cette question aujourd'hui.

Tout comme le député de Winnipeg-Sud-Centre, je suis persuadé que mes commettants ne voudraient pas me voir essayer de faire obstacle à l'adoption de cette loi. Nous sommes de bons Canadiens. Nous croyons devoir faire certaines choses pour améliorer l'avenir du Canada. Je le répète, il est évident que les deux sociétés dont s'occupe la résolution ont besoin de cet argent.

Il ne faudrait pas laisser passer l'après-midi sans évoquer la deuxième partie du projet de résolution, qui concerne Air Canada. Air Canada a besoin de beaucoup d'argent, de 130 et de 75 millions de dollars. Je signale au gouvernement que, même s'il est bon qu'Air Canada tienne autant que possible ses avions dans l'air, la nomination du président d'Air Canada ne devrait pas rester en l'air plus longtemps qu'il ne faut. Les décisions importantes concernant la politique officielle, comme celle qui me préoccupe et qui préoccupe mes commettants, ne devraient pas être laissées en l'air.

Nous avons eu à Winnipeg une base aérienne qui procure de l'emploi en ce moment à environ 700 personnes. On peut multiplier ce chiffre par deux, parce que la plupart des employés sont mariés, et par deux ou trois parce que la plupart ont des enfants. En conséquence, on peut dire qu'un grand nombre de personnes ont l'air soucieux jour et nuit. Certaines souffrent d'ulcères, d'autres sont inquiètes et déprimées à cause de cette situation. Je puis vous en donner l'assurance, monsieur le président, parce que je leur ai parlé de ce problème.

• (4.10 p.m.)

On a laissé entendre qu'on avait essayé de garder ouverte la base de revision à Winnipeg, mais que la chose s'était révélée économiquement impossible. Les parlementaires, à mon avis, n'ont pas à se mêler des affaires d'une société de la Couronne au détriment du bon service qu'elle fournit au grand public. Pourtant, je trouve vraiment scandaleux qu'on ait autorisé Air Canada à dire une chose et à en faire une autre. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui.

Air Canada a à Winnipeg une base de revision que l'on est en train de saigner à blanc. Les 700 employés ne font pas une journée de travail complète; ils le savent, comme tout le monde, d'ailleurs. Par contre, à Montréal, les employés font des heures supplémentaires et une grande partie du travail est accordée à des sous-traitants. Il ne semble pas logique de ne pas accorder aux travailleurs de Winnipeg la dignité d'accomplir une bonne journée de travail pour que le pays tout entier puisse en avoir pour son argent, lorsqu'il y a du travail à faire.

Si la base de Winnipeg ne sert vraiment plus, qu'est-ce qui empêche Air Canada d'en parler et de fermer la base? Je n'ai pas vu de chiffres réels qui le prouveraient, mais je défie Air Canada de le faire et le gouvernement du Canada d'accepter son raisonnement. J'appartiens au parti ministériel et j'appuierai le bill qui fera suite à la résolution parce que nous, à Winnipeg, nous ne sommes pas mesquins quand il s'agit des besoins du pays.

Le gouvernement est lié par l'engagement de M. Pearson, et j'avertis les députés que les syndicats vont afficher cette promesse par toute la ville si le gouvernement la renie. M. Pearson a dit que la base servirait au moins

jusqu'en 1973 et que le gouvernement ne permettrait pas que l'aéroport lui-même soit touché. Il est évident que s'il ne doit pas l'être, Air Canada ou un substitut valable tel que Douglas ou Lockheed—toute société qui connaît son affaire—devra remplacer Air Canada. Je constate que l'on ne fait rien. Je ne blâme pas plus les libéraux que les conservateurs, parce que le mal remonte à 1948. Je ne veux pas perdre l'occasion de signaler au gouvernement que les 90,000 personnes de ma circonscription tiendront le gouvernement responsable si on ne le guérit pas.

Puisque Air Canada est venue poliment demander 130 millions de dollars et 75 millions encore, les hommes politiques sont fondés à se mêler des affaires de cette société de la Couronne. A mon avis, on devrait nettement déclarer à Air Canada qu'elle a un devoir envers tout le Canada dans le cadre de la politique aérienne, et qu'elle ne peut pas faire fi de la promesse de M. Pearson qui n'a été répudiée par aucun gouvernement ni par la malsaine infiltration actuelle. Voilà pour le gouvernement le moment tout indiqué de dire ses vérités à Air Canada.

Je voterai en faveur de la mesure, supposant que le gouvernement aura le bon sens de remédier désormais à cet état de choses.

M. McGrath: Tout d'abord, je signalerai combien les députés de Terre-Neuve savent gré au Parlement des remarques bienveillantes et généreuses de mon collègue le député d'Oxford. Même si nos propos d'aujourd'hui à la Chambre ont provoqué des rires et des plaisanteries, le problème que nous tentons d'exposer, du moins dans la mesure où il touche Terre-Neuve, n'en demeure pas moins grave.

Dans cette optique, je déplore, pour ma part, tout comme les gens de Terre-Neuve sans doute, l'absence du ministre de la Production de défense. Il est notre ministre et notre représentant au sein du gouvernement du Canada. Mes collègues sont très déçus de ce qu'il ne se soit pas intéressé à la question qui préoccupe toute la population de notre province, au point d'être présent à la Chambre cet après-midi.

Je déplore aussi l'absence du ministre des Transports. Nous espérions qu'il occuperait son siège aujourd'hui et qu'il écouterait notre plaidoyer. Évidemment, il devait s'y attendre, car nous nous sommes tenus constamment en contact avec lui depuis les élections du 25 juin, par lettre, de vive voix, et par des questions posées à la Chambre.

Le lendemain de l'ouverture de la présente législature, j'ai posé l'une des premières questions au gouvernement, plus précisément au ministre des Transports, et elle avait trait au sujet suivant. Mes collègues ont fait allusion assez longuement aux conditions de l'Union, et le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a cité un passge de l'article 31, que l'on pourrait appeler la disposition concernant les chemins de fer. Je voudrais citer un passage du décret du conseil P.C.-1514, adopté le 1er avril 1949. Il découlait des conditions de l'Union. Par suite de ce décret, le gouverneur général en conseil confiait au National-Canadien l'exploitation et l'administration du chemin de fer de Terre-Neuve. Voici notamment ce que dit le décret:

> Par conséquent, Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu de la recommandation du ministre des Transports, est heureux d'ordonner qu'à partir du 1er avril 1949, l'administration et l'exploitation du chemin de fer de Terre-Neuve, y compris les emprises, quais, cales sèches et autres propriétés immobilières, matériel roulant, équipement, et autres objets de propriété privée, dont le titre est confié à Sa Majesté, soient par les présentes confiées à la Compagnie aux conditions expressément énoncées dans la loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, c'est-à-dire que lesdites administration et exploitation se poursuivront pendant le bon plaisir du gouverneur en conseil.

Pour un observateur le moindrement impartial, les dispositions des articles 29 et 31 ne laissent aucun doute quant aux intentions qui y sont énoncées. On y prévoyait que le chemin de fer de Terre-Neuve serait confié au National-Canadien par le gouvernement du Canada, pour être exploité par le National-Canadien à l'intention des gens de Terre-Neuve et de tous les Canadiens.

Fait intéressant à noter, à l'époque des audiences tenues par la Commission canadienne des transports à Saint-Jean, bon nombre de mémoires ont été présentés au nom de ceux qui s'opposaient à ceci: la demande faite par le National-Canadien en vue d'abolir le service-voyageurs ferroviaire à Terre-Neuve. Parmi ceux qui ont comparu devant la Commission, on distinguait un ministre représentant le gouvernement de Terre-Neuve. Il a déclaré à ce moment-là que, de l'avis du gouvernement de Terre-Neuve, le National-Canadien devait continuer d'assurer le service-voyageurs, qu'il ne devrait assurer un service d'autobus que concurremment avec le service ferroviaire et que l'on devrait autoriser une période d'essai de plusieurs années. Le ministre représentant le gouvernement de Terre-Neuve, le ministre de la Justice—l'un des anciens membres du cabinet—a signalé alors que toute solution de rechange apportée par

la compagnie de chemin de fer, c'est-à-dire le service d'autobus, devrait être de nature à permettre à la compagnie de s'acquitter judicieusement de ses responsabilités, ou de celles du Canada, envers les habitants de Terre-Neuve, comme le prévoyaient les conditions de l'Union de Terre-Neuve et du Canada.

On ne saurait se méprendre sur le sens des paroles du ministre. Il se reportait aux conditions de l'Union signalées par mes collègues et auxquelles j'ai fait une brève allusion. Le ministre déclarait, au nom du gouvernement de Terre-Neuve, que ni le National-Canadien ni le gouvernement du Canada n'avait le droit de mettre fin au service-voyageurs. Toutefois, nous voulions être justes; nous ne voulions pas fonder nos droits sur un argument d'ordre juridique. Nous étions disposés, comme des gens raisonnables, à permettre à la compagnie de chemin de fer de nous prouver sans conteste qu'un service d'autobus serait plus satisfaisant et, en fait, que la population de Terre-Neuve l'accepterait.

• (4.20 p.m.)

Le gouvernement de Terre-Neuve a donc proposé à la Commission que le chemin de fer maintienne le service-voyageurs ordinaire à compter de la mise en service des autobus jusqu'à l'automne de 1970. En résumant son dossier devant la commission, le ministre a déclaré que Terre-Neuve est d'avis qu'on ne devrait pas la forcer, pour reprendre ses propres paroles, d'accepter «le marché les yeux fermés». Autrement dit, Terre-Neuve ne devrait pas être contrainte d'accepter une vague proposition du National-Canadien qui s'en sert comme d'un subterfuge pour se soustraire à ses responsabilités en tant qu'agent du gouvernement du Canada à l'époque où l'exploitation du chemin de fer a été assumée en 1949.

Ce mémoire présenté à la Commission par les six députés de Terre-Neuve qui étaient des nôtres au cours de la dernière législature me semble très intéressant. Il y avait entre autres le nouveau ministre de la Production de défense, le député de Burin-Burgeo. Ce mémoire, présenté par le député de Saint-Jean-Ouest à l'époque, M. Richard Cashin, déclarait que le National-Canadien devrait démontrer en pratique et non en théorie—et c'est aussi mon avis—que le service par autobus est pratique et constitue, en fait, une véritable amélioration comparé au service actuel par train. Selon M. Cashin, et il parlait alors au nom de ses collègues, y compris le député de Burin-Burgeo, on ne saurait y arriver qu'en exploitant les deux services en même temps pendant cinq ans. A son avis, on ne saurait démontrer l'avantage de l'un sur l'autre que par ce moyen, et le chemin de fer n'aurait pas autrement l'occasion d'acquérir l'expérience nécessaire dans l'exploitation d'un service d'autobus à Terre-Neuve.

Il avait aussi recommandé à l'époque que le chemin de fer envisage la possibilité de mettre en service un autorail diesel. La société rejeta sur-le-champ cette proposition comme étant trop coûteuse en raison des fortes dépenses qu'elle entraînerait. M. Cashin présenta son mémoire à la Commission en déployant son éloquence habituelle. Il parlait en son nom et en celui de ses cinq collègues. La période d'essai s'imposait, selon lui, afin de s'assurer que le National-Canadien fournisse, de fait, un service plus satisfaisant et prouve qu'il puisse le maintenir dans les conditions atmosphériques et routières propres à Terre-Neuve.

J'ai trouvé très intéressant, monsieur le président, tout comme mes collègues, j'en suis sûr, que le ministre de la Production de défense, le député de Burin-Burgeo, ait fait entendre un tout autre son de cloche lorsqu'il a commencé à siéger sur les banquettes ministérielles et qu'il a accédé au cabinet. Je pense à ses remarques au cours du débat sur le discours du trône, consignées à la page 282 du hansard. Il avait alors appuyé l'abandon du service-voyageurs à Terre-Neuve et il l'avait fait avec la fougue qu'on lui connaît.

Or, monsieur le président, qu'est-il survenu pour qu'il change d'idée? Enfin c'est une question d'opinion. Apparemment, le ministre de la Production de défense voit maintenant la situation bien différemment des banquettes ministérielles que lorsqu'il était député. Je comprends difficilement pourquoi la Commission canadienne des transports doit rendre cette décision avec une hâte qui n'est certes pas caractéristique d'un tribunal qui entend un aussi important mémoire. En somme, nous ne traitons pas d'un tronçon ou d'un embranchement; nous parlons d'une voie ferrée provinciale qui sillonne la province de Terre-Neuve. Pourquoi une telle hâte à rendre une décision? Il est plutôt intéressant de noter que la décision n'a été rendue qu'après les élections du 25 juin.

Le déficit d'exploitation du National-Canadien dans le maintien de son service-voyageurs à Terre-Neuve a été grandement souligné. Mon collègue l'a signalé. Au cours de l'audition et dans son rapport, la Commission canadienne des transports a mentionné

ce déficit, mais pour une année seulement. Je trouve cela plutôt intrigant, plutôt intéressant. La Commission s'est reportée à l'année 1966; c'est la seule année pour laquelle existent des statistiques. Le déficit de cette année-là s'est élevé à $900,000.

Mon collègue le député de Gander-Twillingate l'a mentionné. Je ne vais pas reprendre son argumentation, parce que, à mes yeux, un déficit de $900,000 n'est pas excessif, surtout si l'on songe, comme l'a mentionné le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, que 90,000 voyageurs ont utilisé le train cette année-là. Nous sommes privés, toutefois, des mêmes données statistiques pour les années allant de 1949 à 1966 inclusivement. J'aimerais savoir, puisque nous avons les statistiques de 1966, pourquoi nous ne pourrions pas avoir celles de 1964, de 1965, etc. Dans le même ordre d'idée, j'aimerais qu'on me fasse une comparaison entre ce déficit et celui du National-Canadien dans l'Île du Prince-Édouard. Nous pouvons raisonnablement croire que le National-Canadien ne fait pas de profit, encore moins le service-voyageurs, dans l'Île du Prince-Édouard. Et qu'on me renseigne également sur le déficit du service-voyageurs par rail en Nouvelle-Écosse. A combien s'est élevé le déficit du National-Canadien, dans l'exploitation de son réseau ferroviaire, au Nouveau-Brunswick? Je pourrais ainsi aborder toutes les régions du pays. Combien de services-voyageurs font leurs frais au pays? Pourquoi choisir la province de Terre-Neuve en particulier?

Eh bien, monsieur le président, je soupçonne qu'il y a eu truquage, collusion. Mes collègues y ont fait allusion. Le gouvernement a agi de cette façon dans la province de Terre-Neuve parce qu'il croyait pouvoir s'en tirer ainsi. En fait il y trouvait son compte sur le plan politique. Je défie le National-Canadien, par votre entremise, monsieur le président, et par celle du ministre qui représente cette société à la Chambre, d'oser abandonner le service-voyageurs par rail dans l'Île du Prince-Édouard, car il sait que le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard s'y opposerait si énergiquement qu'il devrait y renoncer. Je défie également le gouvernement d'abandonner le service-voyageurs en Nouvelle-Écosse ou dans la province du Nouveau-Brunswick, pour la même raison. On pourrait pourtant y appliquer les mêmes critères et utiliser les mêmes arguments. Quiconque jette un coup d'œil sur la carte de l'Île du Prince-Édouard se rendra compte immédiatement que la ligne de chemins de fer du National-Canadien qui transporte les voyageurs à travers l'Île est parallèle à la route. Cependant, nous n'avons pas entendu le National-Canadien parler d'abandonner son service-voyageurs en faveur d'un service par autocars dans l'Île du Prince-Édouard.

• (4.30 p.m.)

On sait qu'on ne l'emporterait pas en paradis. Le même argument vaut pour la Nouvelle-Écosse. Quiconque voyage de Yarmouth à Sydney sait que la route transcanadienne est parallèle à la voie ferrée tout au long du trajet.

Entendons-nous dire que le National-Canadien demande à la Commission des transports de supprimer son service-voyageurs en Nouvelle-Écosse et de le remplacer par un service d'autobus? Non. Il en va de même pour le Nouveau-Brunswick. Je ne suis pas très au courant de la situation dans l'Ouest du Canada mais je dirais que le même raisonnement s'applique aussi aux provinces de l'Ouest.

Je repose donc ma question: Pourquoi s'en prendre à Terre-Neuve? Pourquoi nous priver du droit qui est acquis aux autres Canadiens? Ce n'est pas, je crois, être injuste que de dire—et c'est à cela que se résume notre argument—que jusqu'à ce que le gouvernement et son organisme présentent une politique générale de suppression du service-voyageurs, applicable à tout le pays, nous, à Terre-Neuve, nous nous opposerons à cette mesure de toutes nos forces.

J'espère aussi, monsieur le président, que nous aurons l'occasion d'interroger les dirigeants du National-Canadien à ce sujet. Je ne voudrais pas être injuste; nous voulons honnêtement des réponses à nos questions. J'aimerais interroger le ministre des Transports sur le marché conclu, a-t-on dit, entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve qui, politiquement, se trouvait dans de mauvais draps du fait qu'il s'était engagé à parachever la route transcanadienne en deux ans et qu'il n'avait pas les moyens de le faire en dix. Le gouvernement de Terre-Neuve aurait dit au gouvernement fédéral que s'il le tirait de ce pétrin-là, en acceptant de terminer la route transcanadienne à Terre-Neuve, lui, à son tour, acquiescerait à toute initiative que le gouvernement fédéral pourrait prendre en vue de supprimer le service ferroviaire dans cette province, ce qui économiserait probablement un million de dollars par an.

Nous aimerions obtenir des réponses à ces questions, monsieur le président. Terre-Neuve est devenue une province canadienne en 1949. Le secrétaire parlementaire n'a pas à sourire; je ne parle pas d'histoire ancienne, mais d'un

événement qui a eu lieu il y a 20 ans. Peut-être s'en souviendra-t-il? Lorsque Terre-Neuve est devenue une province canadienne en 1949, elle avait un réseau de transport de premier ordre et, même si elle possédait un chemin de fer à voie étroite, il assurait du moins un service aux habitants de la province. Le National-Canadien a pris possession du chemin de fer, comme de droit, et a immédiatement adopté une politique en vertu de laquelle on a délibérément laissé le service se détériorer. La raison de cela était que le National-Canadien considérait les habitants de Terre-Neuve comme une bonne blague provinciale. C'est une bonne blague provinciale, en effet, monsieur le président, car c'est nous qui en faisons les frais maintenant.

Nous ne pouvons fournir de données statistiques à l'appui de notre argument, mais nous soutenons que, depuis 1949, le National-Canadien applique une politique délibérée en vertu de laquelle on laisse notre service-voyageurs se détériorer et on décourage les gens de l'utiliser, ce qui permet à la compagnie de soutenir que le service n'a plus sa raison d'être.

Il y a une difficulté, monsieur le président, au sujet de ce prétendu marché conclu pour terminer la route transcanadienne; la grand-route de Terre-Neuve n'est pas conforme aux normes de la route transcanadienne. Cette route va d'un bout de Terre-Neuve à l'autre, soit 600 milles de routes étroites; c'est peut-être une des plus dangereuses du monde. Comme l'a dit si éloquemment mon ami de Grand Falls-White Bay-Labrador, il y a des sections de la route où l'on peut rouler 100 milles sans même voir une cabane de bûcheron; où il n'y a pas trace d'habitation humaine; où les conditions, en hiver, sont les plus dures du monde; où les Chemins de fer Nationaux du Canada eux-mêmes ont vu leurs trains bloqués par la neige pendant des jours, 70 ou 80 heures n'étant pas considérées comme exceptionnelles.

J'espère que le président des Chemins de fer Nationaux du Canada acceptera l'invitation qui lui a été faite par le député d'Oxford et fera en autobus un voyage à travers Terre-Neuve au mois de janvier. J'aimerais le voir accompagné par M. Pickersgill, président de la Commission des transports du Canada. J'aimerais voir le ministre des Transports, qui n'est pas ici aujourd'hui, participer à ce voyage. J'en dis autant pour le ministre de la Production de défense. Et, histoire de rire, monsieur le président, j'inclus aussi dans le voyage le premier ministre de Terre-Neuve. Imaginez, par la pensée, ce groupe bigarré, bloqué dans les solitudes de Terre-Neuve en plein blizzard de janvier. Les mots me manquent pour vous décrire ce qui pourrait arriver à la suite d'un tel incident. Peut-être, monsieur le président, si cela devait arriver—et je le dis en toute sincérité—ne seraient-ils pas si désireux de poursuivre ce plan pour nous priver de ce que nous estimons être notre droit, comme citoyens canadiens.

La position de la province de Terre-Neuve a été définie par un membre important de son gouvernement, qui serait le principal rival du ministre de la Production de défense pour s'emparer du pouvoir et succéder à Joey. Qu'a dit cet homme à la Commission, monsieur le président? A son avis, tout autre service instauré par la compagnie de chemins de fer devrait s'acquitter convenablement de ses fonctions. Il a déclaré que, jusqu'à ce que la compagnie de chemins de fer puisse prouver qu'un service d'autobus s'acquitterait de la responsabilité assumée aux termes de l'Union, le gouvernement de Terre-Neuve s'opposait à la proposition faite par le National-Canadien.

Je voudrais également citer les paroles de M. C. Woodward consignées dans le rapport de la Commission où elle rend sa décision équitable. Ils se trouvent à la page 13 du rapport. M. Woodward a déclaré:

> Pour résumer sommairement les sentiments exprimés dans ces mémoires...

Il s'agit ici du mémoire faisant opposition à la demande des chemins de fer.

> ...on peut formuler la phrase suivante: Ne traitez pas les Terre-Neuviens en citoyens canadiens de deuxième rang en leur imposant un service-voyageurs de deuxième classe.

Je souscris à cette revendication, monsieur le président, mais je regrette toutefois que la Commission canadienne des transports n'y ait pas souscrit.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est expiré, à moins que le comité ne consente à le laisser poursuivre ses observations.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le président: Il faut le consentement unanime pour que l'honorable représentant puisse continuer. Y a-t-il consentement unanime? La parole est au député de Saint-Jean-Est.

M. McGrath: Puis-je recommander à ceux qui hésitent à m'accorder leur consentement unanime, monsieur le président, qu'ils peuvent s'estimer chanceux. Leur province pourra être la prochaine.

La Commission des transports, dans un résumé de son rapport, résume aussi le fond des arguments invoqués par ceux qui se sont prononcés contre le projet à Terre-Neuve. Je voudrais citer les paroles du président suppléant de la Commission; ce sont ses paroles et non les miennes:

En qualité de plus jeune province de la Confédération, nous avons droit au même traitement que les autres provinces.

Nous continuerons à être des citoyens de second ordre, monsieur le président, si nous acceptons un traitement inégal. Comme je le disais au début, monsieur le président, si nous permettons au National-Canadien d'abandonner peu à peu son service-voyageurs et si le gouvernement peut ainsi renoncer aux responsabilités auxquelles il s'est engagé aux termes de l'Union en ne fournissant plus un service de ce genre à Terre-Neuve, nous nous laisserions traiter alors comme des citoyens de second ordre. Je le répète, j'espère avoir l'occasion d'interroger les représentants du National-Canadien. Somme toute, il s'agit peut-être du début d'un programme quinquennal ou même décennal, en vue d'abandonner les services-voyageurs partout au Canada. Jusqu'à ce que le gouvernement décide de permettre aux chemins de fer Nationaux du Canada d'abandonner ses services-voyageurs au pays, que le comité sache que nous, les Terre-Neuviens, ne permettrons pas—je le répète—ne permettrons pas de nous faire traiter en citoyens de deuxième classe à propos de cette question ou de toute autre à la Chambre.

• (4.40 p.m.)

Avant de reprendre mon siège, je demande au président du Conseil du Trésor de promettre aux membres du comité qui s'intéressent vivement à ce sujet de nous donner la chance lors de l'étude des prévisions de dépenses des chemins de fer d'interroger les représentants du National-Canadien sur ce point et sur d'autres de grand intérêt pour nous. L'absence du ministre des Transports, celle du ministre d'État responsable au ministre des Transports et du ministre de la Production de Défense de Terre-Neuve a été remarquée. Dans les circonstances, il n'est pas déraisonnable, je pense, de demander cette promesse.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, permettez-moi un mot à ce sujet. On a beaucoup parlé cet après-midi de la Commission des transports du Canada. Je signalerais à l'honorable représentant que les prévisions budgétaires de la Commission ont déjà été déférées au comité des transports. Celles du ministère des Transports ne l'ont pas été, à la demande de l'opposition, et la Chambre en est encore saisie. Je puis garantir, au nom du ministre des Transports, que lorsque les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière et le rapport financier du National-Canadien seront déférées au comité, l'honorable représentant aura alors l'occasion de les étudier et de questionner les hauts fonctionnaires du chemin de fer.

M. Harding: Monsieur le président, je vais m'en tenir dans mon intervention à l'effritement des services-voyageurs en Colombie-Britannique. J'ai suivi avec intérêt les observations des représentants de Terre-Neuve et des provinces atlantiques qui se sont plaints du même problème dans leurs provinces. Nos problèmes semblent assez communs. On retrouve les problèmes de la Colombie-Britannique, sous une forme plus ou moins accentuée, dans toutes les provinces du Canada.

Je sais que les chemins de fer peuvent toujours se présenter à la Commission des Transports du Canada et bien plaider leur cause. J'ai participé à la présentation de plusieurs griefs à la Commission et au gouvernement sur l'abandon des services, car il semble qu'au fil des années les diverses sociétés de transport ont de propos délibéré réduit ces services et les commodités. Cet effritement continue.

Il est simple pour nos chemins de fer Nationaux de démontrer le bien-fondé de l'abandon d'une certaine ligne. Nous en avons eu l'exemple dans le cas de l'embranchement de Kettle Valley, dans la région des Kootenays. Je ne m'attarderai pas sur le sujet.

M. McIntosh: Nous avons déjà beaucoup entendu parler de l'embranchement de Kettle Valley.

M. Harding: A coup sûr, vous en avez beaucoup entendu parler. Le service des voyageurs a été supprimé parce que la compagnie en cause avait grandement réduit les services mis à la disposition du public. Ce fut d'abord celui des lits. Je vous le demande: qui voudrait voyager pendant une journée et demie sans avoir un lit quelconque. Ce fut ensuite celui du wagon-restaurant. Enfin, les voyageurs durent descendre du train aux arrêts et se rendre à l'hôtel.

Qu'en est-il résulté? Après un ou deux ans de ce régime, la compagnie a pu présenter à la Commission canadienne des transports un sombre tableau de recettes et déclarer: «Voyez, nous ne pouvons pas gagner d'argent sur cette ligne. Voilà ce qui arrive.» Je prétends que la politique en question a été suivie de propos délibérée et qu'on la poursuit encore.

Je ne contesterai pas maintenant la qualité du service de nos lignes aériennes trans-canadiennes. Le pire délinquant est le Pacifique

Canadien. Au moins, le National-Canadien a fait un effort pour moderniser et améliorer son service. Mais quiconque veut aller dans l'Ouest à bord d'une des lignes nationales aura bien du mal à obtenir une couchette. Il faut réserver sa place deux ou trois semaines d'avance. Bien souvent, on ne peut vous accommoder et, en désespoir de cause, vous cherchez un autre mode de transport. Apparemment, ni les Commissions de transport, ni le gouvernement ne se rendent compte de ce qui se passe lorsque les compagnies cherchent à discontinuer certains services. Je sais que des gens n'ayant pu obtenir de place à bord du train ont dû, en dernier ressort, prendre l'avion, l'autobus ou encore leur propre automobile. Je puis donc comprendre les plaintes qui ont été portées, car les autres provinces semblent éprouver les mêmes difficultés que la nôtre.

Le service-voyageurs de chemin de fer a, je pense, de l'avenir au pays. Bien des gens aiment voyager à leur aise et jouir du paysage de ce grand pays. S'ils pouvaient être assurés en tout temps d'un service convenable, nous verrions, j'en suis sûr, une tendance très nette vers la hausse du nombre de voyageurs qui utiliseraient les trains. La population de la Colombie-Britannique ne s'est jamais montrée trop satisfaite de la politique du pays en matière de transports nationaux. Cette politique, qui préside à nos divers réseaux de transports, a, plus que toute autre, besoin d'être remise à jour. Permettez-moi de parler du tarif-marchandises. Les habitants de la Colombie-Britannique trouvent qu'ils ne sont pas traités équitablement sous ce rapport. Le commerce de la Colombie-Britannique a tendance à s'orienter vers le Nord ou le Sud, plutôt vers le Sud, rarement vers l'Est. Beaucoup de marchés canadiens sont interdits aux produits de la Colombie-Britannique à cause des taux de transport excessifs.

• (4.50 p.m.)

Ce me semble l'un des premiers marchés vers lequel le gouvernement devrait se tourner et qu'il devrait stimuler. Je sais que la province a présenté au gouvernement fédéral et à la Commission des transports un certain nombre de thèses solides quant à l'assistance aux tarifs-marchandises et quant à la nécessité de changer toute l'ancienne structure tarifaire pour les marchandises. Ce domaine devrait intéresser la Chambre.

Je signale qu'après l'abandon du service-voyageurs, vient celui du service-marchandises. C'est ce qui s'est produit dans la région d'où je viens. Dans les régions rurales, on suspend le service-voyageurs, puis on demande à discontinuer le service-marchandises. Peu de temps après, quantité de petites industries rurales font faillite. Nous parlons de programmes aptes à stimuler le développement des régions où l'emploi et les revenus sont faibles, sans nous rendre compte tout à fait que les transports sont un élément-clef de la situation globale. Si nous devons industrialiser certains secteurs ruraux, les transports sont la condition essentielle de succès.

J'exhorte le gouvernement à examiner de nouveau les transports en ce qui touche les régions rurales; c'est un aspect qui a été négligé dans le passé, mais qui retentira inévitablement sur les efforts que nous déployons pour encourager l'industrie à s'implanter dans certaines régions moins favorisées afin de relever le niveau de vie des gens qui y habitent ou qui y travaillent.

Le temps passe, mais j'aimerais soulever un autre point avant de me rasseoir. Il s'agit du service aérien dans la région de Kootenay. Voilà un autre exemple de la dégradation des services de transport dans certains secteurs de notre pays. La région de Kootenay est présentement desservie par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien; or il est question de supprimer le service dans le district de Castlegar, ce qui touchera, je suppose, la région d'Okanagan et peut-être aussi celle de Kootenay-Est. En pareille occurrence, de petites sociétés viendront sans doute desservir la région, mais dans l'ensemble, nos services de transport diminuent graduallement, ce qui ne peut manquer d'être préjudiciable à la région. A mon avis, il faudrait examiner toute cette question des transports aériens, ferroviaires et routiers en vue de moderniser le réseau. Ces services peuvent être bien plus intégrés que présentement.

Je trouve tragique que le Canada ait deux chemins de fer transcontinentaux, incapables l'un et l'autre de trouver un volume de trafic suffisant pour assurer leur rentabilité. Souvent leurs services de camionnage font directement concurrence à leurs propres services ferroviaires. Souvent nos grandes routes sont encombrées de camions chargés de marchandises qui pourraient sans doute être transportées dans des wagons qui circulent à moitié pleins. Le ministère, le gouvernement et la Chambre devraient examiner cette question à fond. Il est sûrement possible d'améliorer les choses.

J'aurai d'autres questions à poser plus tard quand une autre occasion se présentera. J'ai beaucoup de sympathie pour les députés de Terre-Neuve et d'ailleurs, qui ont parlé de

leurs problèmes dans le domaine des transports. Le gouvernement devrait s'en préoccuper.

M. Baldwin: J'ai l'intention de faire quelques remarques pour appuyer les arguments de mon honorable ami de Terre-Neuve, mais j'aimerais d'abord faire une proposition au comité, si ce dernier est en mesure d'en considérer une. Nous terminerons peut-être l'étude du projet de résolution avant six heures; si nous sommes d'accord, nous pourrions peut-être alors faire franchir au projet de loi l'étape de la deuxième lecture et nous former en comité afin de permettre au préopinant ainsi qu'à d'autres députés de poser des questions sur les divers articles eux-mêmes. J'en fais simplement la proposition. Les députés pourraient peut-être y songer.

J'appuie entièrement les députés de Terre-Neuve dans tout ce qu'ils ont dit. Je viens d'une partie du pays où les chemins de fer ont joué un rôle essentiel. Si l'on a pu exploiter de nouvelles régions, c'est grâce aux chemins de fer. Les diverses régions de notre pays sont reliées par les minces rails d'acier qui partent d'Edmonton vers le Nord. Toutefois, au cours des dix-huit derniers mois, on a présenté une demande d'abandon du service-voyageurs sur un parcours d'environ 500 milles de notre réseau ferroviaire. Je comprends donc les difficultés qu'ont éprouvées mes honorables amis.

Je pourrais ajouter que ce service n'a pas été exploité par le National-Canadien seul mais de concert avec le Pacifique-Canadien. Les deux sociétés se sont abouchées, et je suis certain que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre pensera sûrement que cela n'est pas à l'avantage du National-Canadien—le National-Canadien sortira moins pur de ce contact avec le Pacifique-Canadien.

Je suis arrivé dans cette partie de mon pays, il y a près de 40 ans, et ce qu'ont dit les honorables représentants de Terre-Neuve de la qualité des chemins de fer dans cette région, me remet à l'esprit ma propre expérience. Je me souviens, il y a près de 40 ans, d'avoir pris le train, de m'être levé après avoir quitté Edmonton et d'avoir regardé de l'arrière du train. Ce faisant, je voyais les rails et les traverses se redresser après être libérés du poids du train. Et voilà pour le genre de construction. Je me souviens également que, lorsque les eaux du Petit lac des Esclaves étaient en crue, il fallait attacher les rails aux poteaux télégraphiques pour les empêcher de s'en aller à la dérive.

Je me souviens du type de construction, des pentes, des virages. Il y a une histoire intéressante à ce propos. A un certain moment, les syndicats des chemins de fer du Nord étaient très désireux de s'assurer des emplois sur la ligne de chemin de fer en direction de Fort McMurray. Les emplois sur cette ligne étaient presque aussi recherchés que la situation de gardien du péage sur le pont Jacques-Cartier il y a quelques années. La raison en était que les pentes étaient si fortes qu'en approchant de ces virages il était possible au mécanicien de descendre du train, de poser des pièges en travers de l'étranglement des virages et de remonter dans le train quand celui-ci arrivait de l'autre côté. Au retour, le chauffeur sautait du train, ramassait les animaux pris aux pièges et remontait dans le train. Cela rapportait beaucoup, à tel point que certains cheminots pouvaient parfaitement se passer des pensions dont a parlé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

• (5.00 p.m.)

J'accorde mon appui sans réserve au plaidoyer très raisonnable, logique et émouvant qu'ont fait les députés de Terre-Neuve. Ils ont exposé honnêtement et impartialement les conditions qui règnent dans leur province et les raisons urgentes de maintenir les services ferroviaires. S'ils usent d'autant d'éloquence devant le comité qui étudiera les demandes de crédits et entendra les représentants du National-Canadien, je suis sûr que, comme je le souhaite, le gouvernement accédera à leur demande de maintenir le service. Je parle au nom de tous les membres de mon parti en assurant de notre appui unanime la demande des députés terre-neuviens pour la rétention de ce service-voyageurs jusqu'à ce qu'il ait eu la chance de faire ses preuves.

M. Gray: Monsieur le président, les membres du comité ont soulevé un certain nombre de questions très importantes au sujet de la politique des transports au Canada. Je viens moi-même d'une région assez éloignée, aussi je comprends la préoccupation exprimée par certains députés à l'égard des changements prévus dans l'exploitation de notre réseau ferroviaire. Dans le passé, on a exprimé dans ma région une même préoccupation au sujet de changements semblables. A diverses reprises, j'ai moi-même exprimé une certaine inquiétude à la Chambre au sujet de l'attitude de nos chemins de fer en matière de tarif-marchandises.

Je suis heureux de reprendre les paroles du leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il a signalé que d'autres occasions nous seraient données de poursuivre la discussion, d'une façon peut-être plus pertinente et moins diffuse, des questions soulevées, entre autres

l'abandon ou la disparition des services-voyageurs à Terre-Neuve. Je songe au fait que le rapport annuel du National-Canadien sera déféré au comité des transports, ou quelque chose de semblable. Je songe aussi au fait que la Chambre a déjà déféré les prévisions budgétaires de la Commission des transports au comité permanent et à l'occasion qui sera donnée d'en discuter lorsque les prévisions budgétaires du ministère des Transports passeront au comité plénier.

Bien qu'on ait permis une certaine latitude dans la discussion aujourd'hui, de fait, nous avons étudié une résolution tendant à permettre à la Chambre de donner une première lecture à un projet de loi semblable à tous les autres projets de loi de même nature présentés les années précédentes, pour autoriser le gouvernement à garantir certains engagements du National-Canadien, à permettre à Air Canada certaines dépenses d'établissement, et ainsi de suite.

Un certain nombre des questions avaient trait plus précisément au libellé de la résolution. Reprenant l'offre du leader à la Chambre de l'opposition officielle, je propose que nous adoptions la résolution pour passer à la première et à la deuxième lecture du bill qui suivra; ainsi, lorsque le bill sera devant le comité plénier, nous pourrons en étudier les articles dans tous les détails; je ferai alors tout mon possible pour répondre avec satisfaction aux questions soulevées lors de l'étude de la résolution et du projet de loi.

M. le président suppléant (M. Richard): La résolution est-elle adoptée?

M. Gleave: Monsieur le président... (*Exclamations*) Je regrette d'ennuyer les honorables vis-à-vis, mais je dois dire que parfois ils m'ennuient aussi. Un des députés de Terre-Neuve a demandé ce qui arriverait dans l'Ouest du Canada. Le député de la Colombie-Britannique qui a pris la parole a donné une idée de ce qui se passerait dans l'Ouest. Il semble qu'on veuille aussi réduire les services dans les Prairies.

On retire les agents des gares, et le service en est appauvri. Nous devons envisager l'abandon possible de lignes secondaires. Dans ma circonscription, on songe à abandonner une ligne de 70 milles qui relie Biggar à North Battleford vers le nord. Dans un autre cas, on songe à abandonner une ligne d'environ la même longueur qui longe le bras nord de la rivière Saskatchewan, de l'est à l'ouest. Si ces projets d'abandon se réalisent, tout ce triangle finira par être privé de transport ferroviaire.

[M. Gray.]

Les agriculteurs devront transporter leurs produits sur une distance de 30 à 35 ou 40 milles. On dira peut-être qu'ils n'en souffriront guère, mais il faudra bâtir des routes municipales et les maintenir dans un état qui leur permette de supporter les poids lourds. D'ordinaire, les routes municipales peuvent supporter les camions agricoles relativement légers, mais il s'agit de camions de plus de 20 tonnes, il faut envisager la construction de routes meilleures. Autrement dit, les résidents qui paient l'impôt foncier devront assumer les frais de construction des routes supplémentaires.

Quand nous nous opposons à l'abandon des lignes de chemins de fer, on nous répond que leur maintien n'est pas rentable. Le simple bon sens permet-il de dire qu'il est très économique d'abandonner une ligne de chemins de fer destinée à des marchandises volumineuses, ce qui oblige à construire des routes assez résistantes pour permettre le transport de ces mêmes marchandises? C'est pourtant la doctrine économique qu'on nous propose dans une grande partie de l'Ouest du Canada.

Il y a environ deux semaines, on a posé à la Chambre une question sur les directeurs d'une usine de potasse située dans l'est de la partie centrale de la Saskatchewan. Ceux-ci veulent louer une série de camions pour transporter de la potasse—une marchandise volumineuse—à 200 milles au sud, au-delà de la frontière des États-Unis, en un point où elle serait acheminée dans les trains de ce pays. Ce genre de proposition montre bien à quel point l'attitude des Canadiens peut être absurde. Certains d'entre nous ont parlé à des responsables de la compagnie de potasse et ont appris que le prix du transport par rail de ce produit était de $9 la tonne. Je n'ai aucun moyen de savoir si c'est avantageux ou non pour les chemins de fer, mais je suppose que oui, parce que c'est le taux qu'ils demandent aux sociétés de potasse. On veut amener la potasse de la Saskatchewan jusqu'à la mer sur la côte ouest, d'où une grande part est dirigée vers le Sud, aux États-Unis, gros consommateurs de potasse. Nous voici donc dans une situation où un important producteur de potasse, l'un des premiers à faire cette exploitation dans l'Ouest, se propose maintenant de transporter par camion d'aussi grandes quantités d'un produit. Par conséquent, je crois que nous devrions sérieusement examiner non seulement le bilan mais aussi la qualité du service que nous offrons aux industries et aux gens de ces régions. Après tout, c'est la raison d'être des chemins de fer. Ils ont été construits pour servir le Canada tout entier et, bien entendu, pour rapporter de l'argent à

ceux qui y plaçaient leurs fonds. Ces deux raisons existent toujours. Je ne crois pas que faire de l'argent soit le seul but que nous devrions avoir.

• (5.10 p.m.)

Le genre de service qu'il nous a fallu assurer pour nous permettre de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux est aussi important maintenant qu'autrefois. Au début, au moins dans l'Ouest canadien, le but fondamental de l'entreprise était de maintenir le flot du trafic de l'Est à l'Ouest. En fait, dans les premiers projets concernant les Prairies, on avait fermement décidé de ne plus permettre la mise en service de lignes Nord-sud vers les États-Unis, mais plutôt d'orienter le trafic de l'Est à l'Ouest pour transporter les produits manufacturés dans l'Ouest canadien et vice versa. Autrement dit, on tenait compte du profit, d'une saine économie, du service aux gens et aux industries, ainsi que des marchandises produites. Il ne faudrait pas oublier ces principes, je crois, si nous voulons que l'économie soit viable et que les chemins de fer servent les gens.

Je n'ai pas l'intention de parler du service-voyageurs. Le sujet a été traité à fond. Toutefois, je réclame l'établissement d'un réseau rationnel de transport pour acheminer la potasse, le grain et nos autres produits, efficacement et à bon marché, aux centres de vente.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

L'hon. M. Macdonald (au nom de l'hon. M. Benson) demande à présenter le bill nº C-124 autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1968 jusqu'au 30 juin 1969, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettront la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Richard, passe à la discussion des articles.)

M. le président suppléant (M. Richard): La Chambre se forme en comité plénier pour étudier l'article 2.

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Bell: Monsieur le président, vous m'étonnez en mettant en délibération l'article 2. C'est la façon de procéder, je suppose. J'avais l'intention d'abonder dans le même sens que d'autres députés au début de l'après-midi, mais en constatant l'humeur de la Chambre et en me rendant compte des progrès que nous accomplirions, j'ai décidé de garder mes observations pour l'étape de l'étude en comité.

Il s'agit là, naturellement, d'un bill de financement ordinaire qui ressemble à ceux des années passées mais, en fait, il demande beaucoup de nouveaux fonds et renferme certaines idées neuves. On devrait nous donner une idée de la situation d'Air Canada, je pense. Je ne parle pas nécessairement des nouvelles nominations qu'on pourrait faire. Il conviendrait sans doute de le faire, mais je ne crois pas que ce soit le moment d'entrer dans ces détails. A ce stade-ci, j'aimerais savoir où en est l'enquête particulière sur la possibilité de constituer Air Canada en société d'État. J'aimerais aussi savoir ce qu'en pensent les conseillers en placements que l'on a consultés.

Sans examiner tous les problèmes d'Air Canada, je crois avoir raison de demander quelles sont les perspectives à son sujet. Je me rends compte que le député d'Oxford en a parlé cet après-midi et je crois qu'il s'est fort bien exprimé. Je voudrais savoir quelles sont les perspectives en ce qui concerne le financement d'Air Canada et si on les fera connaître. Qu'avaient à dire à ce sujet les financiers qui ont été consultés? Étaient-ils optimistes? Je suis membre du comité des transports et des communications depuis un certain nombre d'années. Je suis de ceux qui croient qu'il faudrait offrir à Air Canada la chance d'obtenir son indépendance et d'être une entité distincte, nullement liée aux affaires financières du National-Canadien. J'apprécierais une réponse à ce sujet.

M. Gray: Monsieur le président, tout ce que je peux dire, c'est que, si nous adoptons le projet de loi, non seulement nous autoriserons Air Canada à emprunter 75 millions de dollars des Chemins de fer Nationaux du Canada, mais nous l'autoriserons aussi à demander au marché jusqu'à concurrence de 130 millions ou à emprunter cette somme indirectement de Sa Majesté. Le projet de loi fournira cette solution de rechange à Air Canada. Par contre, je ne suis pas en mesure de dire exactement comment et dans quelle mesure on y aura recours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, puisque, si je comprends bien, l'autorisation que nous allons donner à Air Canada d'emprunter de l'argent sur le marché constitue une innovation, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire s'il y a un rapport entre cette nouvelle autorisation et l'étude faite par un comité spécial sous la présidence du ministre d'État.

• (5.20 p.m.)

M. Gray: Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de le dire. Ce projet de loi assouplit simplement les facilités de financement d'Air Canada. On m'apprend que si une modification de son statut devait intervenir, elle exigerait l'approbation du Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, pourrait-on nous dire si c'est là le signe précurseur d'un changement?

M. Gray: Monsieur le président, je comprends l'intérêt que le député porte à cette question, mais je crains de ne pouvoir lui être d'aucun secours, ne pouvant ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me rends compte qu'étant simple secrétaire parlementaire, le député peut être en butte à des restrictions, mais un ministre pourrait nous donner une assurance à ce sujet à une étape quelconque de la discussion, même si c'est à la troisième lecture? Ce n'est pas, me semble-t-il, sans raison que je demande ce genre d'assurance.

M. Gray: Monsieur le président, j'envisagerai volontiers la solution éventuelle à donner à la requête du député. Pour le moment, je ne puis que répéter ce que j'ai dit: que les changements concernant la situation d'Air Canada au point de vue de la propriété exigeraient, m'apprend-on, l'approbation du Parlement et que le projet de loi à l'étude demande simplement l'autorisation d'élargir et d'assouplir les moyens de financement d'Air Canada—si l'on me permet d'ajouter—dans le cadre de sa structure sociale actuelle.

M. le président suppléant (M. Richard): Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: Monsieur le président, comme ma question a trait à autre chose, peut-être qu'un député dont la question est pertinente pourrait prendre la parole à ma place.

[M. Gray.]

M. Crouse: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire. Pourrait-il nous donner des précisions sur les 75 millions dont Air Canada a besoin? A quoi serviront-ils? Sauf erreur, la société Air Canada est plutôt déçue des résultats, à l'échelle internationale, de la politique aérienne de 1966 de M. Pickersgill. Elle estime qu'on l'a privée de toute possibilité d'expansion à l'étranger et elle se propose de frapper un grand coup pour convaincre Ottawa de modifier les règles et de lui permettre d'effectuer des vols au Moyen-Orient, en Afrique, en Inde, le long des côtes de l'Amérique du Sud jusqu'à Rio et, en temps opportun, autour du monde.

Cela est sûrement souhaitable. Par ailleurs, le fait que le gouvernement n'a pu encore nommer un président me préoccupe quelque peu. A cause de cela, le moral est à son plus bas au sein de la Société. Voilà qui n'est guère souhaitable dans une organisation de cette importance. Je me demande donc, monsieur le président, si le secrétaire parlementaire pourrait nous donner un peu plus de détails quant à l'avenir d'Air Canada.

Comme le député de Saint-Jean-Lancaster, je suis d'avis qu'Air Canada devrait être autonome. Rien n'empêche, à mon sens, qu'elle ne devienne une corporation séparée; elle pourrait ainsi contribuer davantage au développement de notre pays. Mais tant que durera cette impasse, et qui vient de ce que le ministre d'État a été prié par le premier ministre de déterminer s'il y aurait moyen d'élaborer un projet d'expansion permettant la fusion des Lignes aériennes du Pacifique-Canada et Air Canada, ces sentiments de frustration persisteront au sein de l'administration d'Air Canada. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait élucider davantage le sujet et nous fournir plus de précisions sur ce qui survient exactement à ce très important secteur de notre industrie du transport.

M. Gray: Monsieur le président, le député a d'abord demandé la destination des 75 millions de dollars. Fondamentalement, la somme est affectée aux immobilisations pour compléter les fonds que la société réalise par son exploitation. Je crois que le budget d'immobilisations d'Air Canada a été déposé à la Chambre sous forme d'un décret du conseil et il est donc accessible au public. Je dirais également que la demande dans le bill au Parlement pour autoriser ce genre d'immobilisations, et le reste, ne devrait pas à mon avis

susciter réellement de l'inquiétude. Même si personne ne saurait dire que cette demande ne comporte pas la possibilité de modification ultérieure, le bill n'apporte aucun changement dans la structure des immobilisations, la forme de propriété ou de gestion d'Air Canada.

L'objectif fondamental du projet de loi est de fournir des fonds pour les frais d'établissement et, si nécessaire, pour les dépenses courantes qu'entraîne l'exploitation d'Air Canada sous sa forme actuelle, afin de lui permettre, comme le pensent la plupart des Canadiens, de continuer à servir de façon très efficace les intérêts du Canada.

M. Forrestall: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de dire au comité si l'on s'est servi jusqu'ici d'une façon quelconque du pouvoir qu'on nous demande d'approuver? En d'autres termes, a-t-on obtenu des fonds sur le marché privé par l'émission d'obligations ou de valeurs, ou par tout autre moyen qu'Air Canada aurait pu choisir?

M. Gray: On me dit qu'Air Canada n'a pas jusqu'ici eu recours au marché privé. La compagnie n'a pas été autorisée à le faire. Elle pourra le faire seulement si le projet de loi est adopté par la Chambre.

M. Bell: Monsieur le président, je sais que le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il ne peut nous donner une réponse complète au sujet de ce qui est prévu pour faire d'Air Canada un organisme public. Je me demande, toutefois, si le secrétaire parlementaire peut nous dire—je remarque que le président du Conseil du Trésor se trouve parmi nous—si les études qui ont été faites sur cette question, à laquelle nous nous intéressons tous, sont optimistes en ce qui concerne la possibilité pour Air Canada de pouvoir agir à sa guise, comme entité séparée. Il est inexact que certains spécialistes de l'investissement qui se sont intéressés à cette question aient dit ouvertement, avec pessimisme, qu'il faudrait beaucoup de temps avant que la compagnie soit en mesure de présenter un bilan et le reste.

Je pose cette question sans faire allusion au problème actuel de notre marché des obligations qu'on abordera la semaine prochaine. L'un des ministres présents, ou bien le secrétaire parlementaire peut-il nous exposer, en termes généraux, les arguments à l'appui de l'indépendance d'Air Canada?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le député comprendra qu'il s'agit d'une question assez complexe et que les jugements de valeur ont ici une grande importance. On a exprimé un certain nombre d'opinions qui n'ont pas toutes recueilli l'unanimité. En fait, si le problème avait été simple et l'accord unanime, la réponse aurait été fournie il y a très longtemps. C'est l'absence d'unanimité et la difficulté du problème qui nous obligent à prendre le temps qu'il faut pour donner une réponse exacte.

Je ne crois pas que j'aiderais la Chambre si j'essayais, dans la conjoncture actuelle, de présenter un graphique des variations de l'atmosphère de ces études. J'espère que le député attendra patiemment le jugement final.

• (5.30 p.m.)

M. Bell: Monsieur le président, je remercie le ministre de nous donner au moins ce renseignement. Pourrait-il nous dire si l'intention générale est de poursuivre l'application du projet consistant à placer Air Canada sur un pied de concurrence totale avec les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien en lui permettant de faire impression sur le public. Bien que les détails soient compliqués et que le moment soit peut-être mal choisi, nous sommes plus ou moins d'accord pour qu'on permette de poursuivre les efforts en vue de moderniser Air Canada et de lui accorder le traitement auquel elle a droit. Nous devrions aider les dirigeants de la société, quel qu'en soit le président, qui veulent prendre leurs responsabilités et regarder l'avenir avec confiance. Peut-être pourrait-on y arriver en adoptant un système convenable de comptabilité et de recherche. Je n'insinue pas que la comptabilité n'est pas bien tenue, mais le ministre admettra sans doute qu'on a fait des opérations d'un genre un peu inédit.

Si le ministre nous faisait une déclaration en ce sens ou nous rassurait, il gagnerait peut-être l'appui de ceux parmi nous qui se remuent depuis des années pour qu'Air Canada jouissent de chances égales. Ceci acquiert une importance particulière en raison de l'avance prise par le Pacifique-Canadien dans les transports aériens au Canada. Le ministre admettra-t-il qu'il est en faveur de la nationalisation d'Air Canada, ou bien partage-t-il le sentiment général que cela devrait se faire dans un proche avenir?

L'hon. M. Drury: Le député est bien au courant des problèmes qui se posent à Air Canada. En l'espace de quelques minutes, il a

réorganisé toute cette société de haut en bas et m'a demandé si j'approuvais toutes les étapes de sa réorganisation. Je dois dire que son exposé englobe un peu trop de choses pour que je sois entièrement d'accord. J'hésiterais, pour ma part, à dire maintenant si Air Canada devrait, à mon avis, devenir un service public, comme il dit. Si une opinion a été exprimée à ce sujet, c'était sans doute celle de gens non avertis. L'examen actuel a pour objet de connaître le sujet à fond. Le député ne voudrait sûrement pas que je fasse une déclaration à tout hasard. Cela ne servirait à rien d'autre qu'à faire connaître mes réserves.

M. McGrath: Monsieur le président, j'espère que ma question sera jugée recevable. C'est au sujet d'une question que j'ai consignée au *Feuilleton* et d'une réponse qui a été donnée le 30 octobre, comme on le verra à la page 2201 du hansard. Voici quelle était ma question:

Combien le National-Canadien a-t-il dépensé pour assurer le service-voyageurs à Terre-Neuve pour chacune des années 1949 à 1967 inclusivement?

Je ne vous donnerai pas lecture de toute la réponse du ministre mais il a, au fond, refusé de répondre à la question. La compagnie de chemins de fer s'est prévalue des dispositions du paragraphe 3 de l'article 314 de la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada. Je dois dire que je ne suis pas au courant de cet article, mais je ne comprends pas que des renseignements de ce genre ne soient pas mis à la disposition des députés. Le gouvernement a fait état de données statistiques de l'année 1966 seulement et le ministre s'y est reporté dans sa réponse. Il a parlé d'un déficit d'exploitation de $918,000. Pourquoi, je me le demande, ne met-on pas ces renseignements à la disposition des députés?

M. Gray: Monsieur le président, je comprends que ces renseignements semblent avoir une certaine importance pour l'honorable représentant. Je signale que le meilleur moyen pour lui d'étudier la question plus à fond, c'est de s'adresser au comité permanent des transports et des communications qui étudiera le rapport annuel du National-Canadien. Les hauts fonctionnaires de la société y sont habituellement présents. Je suis convaincu que c'est l'endroit tout indiqué pour soulever ces questions. Le député sera alors très bien placé pour obtenir les renseignements désirés.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, on me dit que la présente mesure financière n'est que provisoire dans le cas d'Air Canada. Il ne s'agit pas de recapitalisation ou de quoi que ce soit de semblable.

[L'hon. M. Drury.]

Si le gouvernement décidait un jour de faire d'Air Canada une société publique, aurons-nous l'occasion d'étudier la question de nouveau?

M. Gray: Oui, c'est tout à fait exact. Le bill n'a rien à voir avec une recapitalisation. Il autorise tout simplement, comme chaque année, les crédits nécessaires pour assurer à Air Canada les capitaux récemment devenus nécessaires, pour couvrir son déficit d'exploitation. Je crois qu'il a fallu le faire récemment.

M. Thomson: On a parlé à la Chambre de la situation à Roberts Bank au sujet du transport: on s'est demandé si le transport de la potasse devrait être fait au Canada par des sociétés ferroviaires canadiennes ou américaines. Les journaux ont aussi beaucoup parlé du transport par containers. Le gouvernement a-t-il une politique d'ensemble sur les transports, qui englobe cette question? Le gouvernement a-t-il des projets ou des idées, ou compte-t-il s'occuper de ces questions au fur et à mesure qu'elles se présenteront?

M. Gray: Le député a soulevé une question fort importante. Puis-je lui signaler que le bill n'est pas conçu pour fournir l'occasion d'un débat général sur la politique des transports. Si j'étais à la place du représentant, je profiterais du débat sur les crédits du ministère des Transports. Ce débat, dirigé par le ministre des Transports, aura lieu au comité plénier de la Chambre. Le député aura alors l'occasion d'approfondir le problème. Il voudra peut-être poursuivre la discussion lorsque les crédits de la Commission des Transports seront renvoyés au comité permanent, ou lorsque le comité examinera le rapport annuel du National-Canadien.

Je ne cherche pas à minimiser l'importance du point qu'a soulevé le député, car il est important, mais nous étudions en ce moment un aspect plus restreint de la question des transports, soit le financement par le gouvernement canadien des opérations actuelles du National-Canadien.

M. Thomson: J'accepte la déclaration du ministre. J'aimerais soulever un autre point dont traite une question inscrite au *Feuilleton*

par le député de Moose Jaw. Elle se lit comme il suit:

1. Qui sont les détenteurs des obligations du Canadien-National et où habitent-ils?

C'est la question nº 542 au *Feuilleton.*

M. Gray: Monsieur le président, je reporte le député au rapport annuel du National-Canadien de 1967. Il y trouvera un tableau assez détaillé dont le titre est «Dette à long terme». On y donne les différentes émissions d'obligations, le taux, l'échéance, la monnaie de remboursement, le total en circulation, les transactions en 1967 et le montant en circulation au 31 décembre 1967. Je ne sais vraiment pas s'il tient à faire consigner tous ces détails ou s'il préfère les lire lui-même avec le député qui a posé la question. De toute manière, il est très difficile de donner le nom de tous les détenteurs de ces obligations, car ils sont si nombreux. Je pense que les renseignements qui répondent à la question se trouvent à la page 34 du rapport annuel.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'ai une question très simple à poser au secrétaire parlementaire, à propos des valeurs qui pourraient fort bien être émises à l'égard d'Air Canada et des Chemins de fer Nationaux. Certifierait-il que, respectivement, individuellement ou collectivement, les prospectus relatifs aux valeurs prévues seront aussi exacts que ceux qui concernaient les émissions que le gouvernement a déjà vendues cette année?

L'hon. M. Drury: Je crois pouvoir donner l'assurance que les prospectus seront, comme d'habitude, très exacts.

M. McGrath: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire est sûrement au courant de l'intérêt que nous prenons à la question du rapport annuel. Peut-il indiquer plus précisément s'il a en vue le rapport annuel pour l'année 1967 que la Chambre doit déférer au comité? Indiquerait-il quand il sera déféré, étant donné que, à l'heure actuelle, le comité des transports et des communications n'est saisi d'aucune question. Le comité aimerait s'attaquer à cette besogne aussitôt que possible.

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: S'il examine le *Feuilleton* d'aujourd'hui, il constatera qu'à partir de la page 8 il y a une liste des renvois aux divers comités. A la page 9, en particulier, on dit que les prévisions de dépenses de la Commission des transports ont été déférées au comité permanent des transports et des communications. Je répète ce que je viens de faire observer au député il y a quelques instants, le gouvernement avait l'intention de déférer les crédits du ministère des Transports au comité permanent des transports et des communications. Toutefois, nous ne l'avons pas fait à la demande de l'opposition, qui voulait que ces prévisions de dépenses soient laissées à la Chambre.

Quant à savoir quel rapport annuel, l'ancien ou celui qui paraîtra très prochainement, sera déféré au comité permanent, et au juste quand, je puis seulement dire que de telles questions peuvent être et seront discutées avec les leaders à la Chambre des autres groupes. Mais j'ai promis qu'un de ces rapports serait déféré. Par contre, si les députés le préfèrent, les prévisions de dépenses pourraient peut-être offrir l'occasion d'entamer de telles discussions.

M. McGrath: J'accepte la mise au point du leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le président, mais j'avais à moitié raison de supposer que jusqu'ici rien n'a été déféré au comité. Bien que je n'en fasse pas partie, je suis ses travaux de près. Pour ce qui est de la région de Terre-Neuve qui m'intéresse, le service-voyageurs doit cesser le 1er avril prochain. A moins qu'on ne fixe un moment bien précis pour étudier ce secteur du National-Canadien, il pourrait être question de déférer le rapport annuel au comité l'été prochain. Le facteur temps m'intéresse au plus haut point, parce qu'il s'agit d'une question urgente pour nous.

L'hon. M. Macdonald: En réponse à l'honorable représentant, je tiens à dire que le comité s'est réuni et a fixé des dates après s'être entendu avec le comité de coordination. Il serait préférable que le comité aborde les travaux dans l'ordre où ils lui sont soumis, c'est-à-dire qu'il commence par le budget revisé des dépenses pour 1968-1969. Après quoi, et ce sera certainement bien avant avril prochain, l'ordre des travaux pourrait être établi de concert avec les vis-à-vis. Puis, comme je l'ai dit, le comité pourrait interroger les dirigeants de la compagnie.

M. Lundrigan: Je voudrais poser une question très simple. Le secrétaire parlementaire

sait-il si le National-Canadien a supprimé cette année des embranchements de son service-voyageurs au Canada? Voilà une première question.

M. Gray: Le député pourrait peut-être poser son autre question pendant que je me renseigne.

L'hon. M. Macdonald: J'aimerais ajouter quelque chose à ma réponse de tout à l'heure. Sauf erreur, les crédits de la Commission canadienne des transports ont été déférés au comité permanent; bien entendu, ils devront être étudiés avant la fin de cette partie de la session. Le président et d'autres membres de la Commission seront alors appelés à comparaître devant le comité permanent. Je ne connais pas très bien la Loi sur les transports, mais je pense qu'il conviendrait alors de soulever tous les aspects de cette question de l'abandon des embranchements ferroviaires.

M. Bell: La réponse du secrétaire parlementaire n'a pas dissipé toute équivoque. Voudrait-il dire que si l'on établit de nouveaux plans pour Air Canada, comme ceux dont nous avons discuté, le Parlement serait saisi de nouvelles mesures législatives? Quoi qu'il en soit, le bill à l'étude renferme de nouveaux articles, comparé au bill des années passées.

M. Gray: On peut se demander, je crois, si les changements effectués à Air Canada sont importants, comme l'a signalé le député. Je crois comprendre que le projet de loi ne modifiera en rien les cadres de la société, l'administration et ainsi de suite. Le projet de loi permet à Air Canada, dans ses cadres actuels, sous toute réserve de ce qui pourrait se produire, de s'adresser directement au marché ou d'emprunter de Sa Majesté du droit du Canada pour ses besoins financiers. J'espère avoir suffisamment expliqué la question à mon honorable ami.

M. Bell: Sauf erreur, nous sommes saisis chaque année d'un projet de loi pour le financement du National-Canadien. Je reconnais que, les autres années, il avait été adopté comme affaire de routine. Je me souviens d'une ou deux autres occasions où l'on avait discuté des problèmes courants, comme l'ont si bien fait aujourd'hui les députés de Terre-Neuve. Je veux simplement m'assurer que ce projet de loi est à tous égards le même qui est présenté chaque année à des fins de financement. Si tel est le cas, je voudrais savoir quels sont les nouveaux articles et quelle autorisation supplémentaire est demandée. C'est très simple.

Si le projet de loi est le même que l'an dernier, je suis satisfait et je n'ajouterai rien. J'ai formulé les espoirs que je nourris pour l'avenir et j'ai fait part des améliorations qu'on peut apporter à la société Air Canada. Je veux simplement savoir si le projet de loi diffère légèrement de celui des années passées. Le secrétaire parlementaire peut-il m'indiquer les articles qui ont été modifiés et pourquoi ils l'ont été?

M. Gray: Il est semblable à celui des années précédentes, monsieur le président, sauf qu'il comporte deux modifications dont j'ai fait part dans mes observations à l'étape de la résolution. D'abord, le projet de loi autorise Air Canada à emprunter directement sur le marché ou directement de Sa Majesté une somme pouvant aller jusqu'à 130 millions de dollars. Ensuite, il donne au National-Canadien l'autorisation générale de dépenser, pour la construction d'embranchements, jusqu'à concurrence de 16 millions. Si le député veut savoir exactement de quels articles il s'agit, peut-être pourrait-il attendre que nous y soyons rendus dans notre étude; je serai alors heureux de les lui signaler.

M. Bell: Bref, le secrétaire parlementaire confirme le fait que le bill comporte un progrès vers une certaine autonomie d'Air Canada, du moins en ce qui concerne le financement de la Société. Toutefois, s'il devait se produire un nouveau pas de géant vers une Société Air Canada autonome, alors une nouvelle mesure serait présentée.

M. Gray: Sauf erreur, pour que les modifications envisagées par le député se réalisent, il faudrait une nouvelle mesure législative. Je ne suis pas sûr de pouvoir confirmer ou même commenter une initiative éventuelle. C'est une question d'interprétation. Je ne dis pas que j'accepte ou rejette l'interprétation.

M. Bell: Le secrétaire parlementaire n'a-t-il pas mentionné que, cette année. Air Canada peut s'introduire à son gré sur le marché de l'argent, ce que la Société à ma connaissance ne pouvait faire auparavant?

M. Gray: Je pourrais peut-être m'en tenir à le question soulevée par le député. Cette autorisation ne serait en vigueur que jusqu'au 30 juin 1969 et comporterait un total de 130

millions. Dès lors, et je m'exprime dans les termes du député, il s'agit d'un élargissement des normes d'exploitation d'Air Canada, puisque la Société peut maintenant se présenter directement sur le marché de l'argent.

M. Lundrigan: En fait, j'ai demandé au secrétaire parlementaire si on avait abandonné l'exploitation de lignes assurant un service-voyageurs. Peut-être serait-il plus facile de répondre à la question si j'avais dit: des lignes entières de service-voyageurs transprovincial au Canada?

M. Gray: D'après les renseignements que je possède, monsieur le président, il n'y a pas eu d'abandon semblable. Mon honorable ami est peut-être plus au courant de cela que moi puisqu'il vient de la province où des demandes d'abandon d'exploitation ont été faites, mais aux termes de la loi qui régit la Commission des transports, tant que la Commission n'a pas réglé le sort d'une demande, la ligne de chemin de fer continue à fonctionner.

M. Lundrigan: Bien entendu, il n'y a eu aucun abandon d'exploitation d'une ligne ferroviaire transprovinciale au Canada. Je demande maintenant ceci: à la connaissance du secrétaire parlementaire, le National-Canadien projette-t-il d'abandonner l'exploitation d'une ligne complète assurant un service-voyageurs transprovincial?

M. Gray: Pas que je sache. Je le répète, le député voudra peut-être poser sa question directement aux dirigeants du National-Canadien lorsqu'ils comparaîtront devant le comité des transports, lors de l'examen du rapport annuel de la compagnie par ce comité.

M. O'Connell: Le secrétaire parlementaire me dirait-il quel est le volume des actions d'Air Canada que détient vraisemblablement le National-Canadien? Combien l'État possède-t-il d'actions ordinaires? J'ai une deuxième question, qui se rattache à la première. En quoi consiste les 75 millions de dollars investis dans Air Canada? S'agit-il d'obligations, garanties ou non, ou en fait d'un supplément d'actions ordinaires?

• (5.50 p.m.)

M. Gray: Monsieur le président, pour répondre d'abord à la deuxième partie de la question, je pense que la nature de l'investissement de 75 millions de dollars est sous forme d'obligations. Pour répondre à la première partie de la question, je dis que le rapport annuel montre que la part des actionnaires d'Air Canada s'élève à 5 millions de dollars et que les actions sont entièrement détenues, selon mes renseignements, par le National-Canadien.

M. Lundrigan: Monsieur le président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il est prêt à faire une déclaration à la Chambre, à un moment donné, ou peut-être maintenant, sur le coût d'exploitation des services-voyageurs de chemin de fer dans les diverses provinces canadiennes. Nous sommes déjà au courant, de manière générale, du déficit de 35 millions de dollars du National-Canadien à l'égard de ses services-voyageurs, et il serait intéressant de connaître la situation d'un bout à l'autre du pays avec un éventail par province.

Nous l'avons déjà vu, la Commission des transports a présenté un excellent argument pour l'abandon d'un service-voyageurs par chemin de fer au Canada. Nous avons hâte de savoir ce qu'il en coûte aux Canadiens des diverses provinces afin de comprendre un peu mieux les décisions prises à cet égard.

M. Gray: Monsieur le président, je regrette de ne pas être en mesure de prendre un tel engagement, et j'exhorte vivement le député à employer les diverses autres méthodes possibles d'étude parlementaire, comme par exemple le recours au comité permanent, dont nous avons déjà discuté plus tôt au cours du débat.

M. Lundrigan: Le secrétaire parlementaire pourrait-il, par l'entremise de ses fonctionnaires, nous donner une idée des revenus du National-Canadien provenant des services-voyageurs cette année? D'après le petit document dont nous possédons tous un exemplaire, les recettes générales ont augmenté de 16.4 millions l'an dernier. Le rapport annuel du National-Canadien pour 1967 semble indiquer que cette augmentation tenait surtout au fait que 1967 était l'année du centenaire. Nous ne pouvons pas obtenir les données pertinentes, mais nous avons l'impression, à la suite de nombreuses conversations avec des employés du chemin de fer dans diverses partie du Canada, que les usagers du service-voyageurs sont beaucoup plus nombreux cette année.

Le rapport du vérificateur et le rapport annuel reconnaissent qu'une des raisons principale de l'augmentation des recettes était les efforts faits par le National-Canadien pour améliorer ses services dans tout le Canada. Pourrions-nous obtenir des renseignements quant aux recettes des services-voyageurs pour l'année en cours?

M. Gray: Monsieur le président, je pense qu'il sera impossible de donner les renseignements avant que le gouvernement n'en prenne connaissance dans le rapport annuel que présentera le National-Canadien. Toutefois, quand les dirigeants du National-Canadien se présenteront au comité, le député

pourra peut-être leur demander ce que contiendra leur rapport annuel.

M. Lundrigan: Une dernière question, monsieur le président. Nous sommes déçus que le personnel n'ait pu répondre à nos questions aujourd'hui, mais nous devons féliciter le secrétaire parlementaire des louables efforts qu'il a faits pour s'occuper de ces questions.

Je voudrais citer, de la page 6 du rapport annuel du National-Canadien pour 1967, le texte suivant:

> Si la Commission estime que, pour des raisons de service public, l'exploitation d'une liaison voyageurs ou d'une ligne secondaire doit se poursuivre, la compagnie exploitante sera, dans chaque cas, partiellement ou totalement indemnisée du déficit encouru.

Est-ce la politique du National-Canadien et se reflète-t-elle dans les décisions des Chemins de fer Nationaux du Canada d'un bout à l'autre du pays?

M. Gray: Je pourrais dire à mon honorable ami que cette déclaration semble être un résumé des dispositions de la loi qui a été adoptée par le Parlement, la loi nationale sur les transports. Le gouvernement serait donc tenu de mettre en œuvre les dispositions de la loi, dans les termes énoncés dans le rapport annuel du National-Canadien que l'honorable représentant a cité. La citation est un résumé, par quiconque a rédigé le rapport, de la disposition de la loi nationale sur les transports qui a été adoptée par le Parlement.

M. Lundrigan: Mon honorable ami convient-il que le gouvernement du Canada devrait s'opposer aux décisions qui ont été prises par la Commission canadienne des transports, en violation de ce principe particulier?

M. Gray: Monsieur le président, je pense que le gouvernement du Canada a l'obligation d'assumer les responsabilités qui lui sont imposées par le Parlement, en vertu de la loi nationale sur les transports. Je suis certain que cela a été et continuera à être l'obligation du gouvernement. On doit se rappeler que le National-Canadien n'est pas un ministère du gouvernement mais une entité séparée, une société de la Couronne avec tout ce que cela implique quant au mode d'exploitation. Peut-être pourrons-nous approfondir la question lorsque la Chambre en sera de nouveau saisie.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.

[M. Gray.]

Sur l'article 7—*Prêts à Air Canada sur le Fonds du revenu consolidé.*

M. Bell: Puis-je simplement confirmer, monsieur le président que le paragraphe 3 de cet article est nouveau?

M. Gray: C'est vrai.

M. Forrestall: Je me demande pourquoi il est nécessaire de faire remonter cet article du projet de loi sur le financement au 1er janvier 1968, puisque nous sommes maintenant en novembre 1968, soit dix mois plus tard. Je me demande si Air Canada a pris ou non des mesures durant l'année courante, en prévision de cette autorisation, pour emprunter à certaines fins. Je pensais entre autres à l'argent requis pour l'expansion du service aux Antilles ou quelque chose du genre.

M. Gray: Monsieur le président, j'apprends qu'il n'y a certainement pas eu jusqu'à maintenant d'emprunt du National-Canadien en vertu de ce genre de disposition.

M. Forrestall: Alors pourquoi faire remonter le bill au 1er janvier 1968? Est-ce la pratique normale? Nous sommes maintenant en novembre 1968.

M. Gray: Je crois comprendre, monsieur le président, que c'est une façon relativement normale de rédiger une telle mesure. Au moment de la rédaction du bill, tout semblait indiquer que ce genre d'autorisation pourrait être nécessaire.

(L'article est adopté.)

Les articles 8 à 14 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 15—*Vérificateurs.*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A propos de cet article, monsieur le président, je demande simplement: Pourquoi ne pas recourir à l'Auditeur général du Canada?

• (6.00 p.m.)

M. Gray: Monsieur le président, la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada stipule que le vérificateur du National-Canadien doit être un vérificateur indépendant, nommé par le Parlement. Voici ce que dit l'article 38(1) de la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada:

> Une vérification continue des comptes des chemins de fer Nationaux doit être opérée par des vérificateurs indépendants, nommés chaque année par le Parlement, qui doivent présenter un rapport annuel au Parlement sur leur vérification.

Je crois avoir résumé la question de façon précise.

M. Baldwin: La compagnie qui vérifie ces livres est-elle celle qui vérifiait les livres de la Compagnie des jeunes Canadiens?

(L'article est adopté.)

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Baldwin: A la prochaine séance de la Chambre.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. R. Tolmie (Welland) propose l'adoption du 1er rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le jeudi 31 octobre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire rapport de certaines initiatives qui ont été prises depuis quelques jours par le gouvernement canadien dans le domaine international.

[*Traduction*]

Il y a deux semaines, des entretiens ont commencé à mon bureau et au ministère des Affaires extérieures au sujet de l'opportunité d'envoyer à Lagos un représentant personnel du premier ministre du Canada, afin d'appuyer les efforts du Canada pour venir en aide à ce pays. A la suite des décisions prises lors de ces entretiens, j'ai chargé M. Ivan Head, mon adjoint législatif de se rendre au Nigeria pour s'entretenir en mon nom avec le major général Yakubu Gowon, chef du gouvernement militaire fédéral du Nigéria.

M. Head a quitté le Canada le samedi 26 octobre. Il a rencontré le général Gowon à Lagos mardi dernier. Ils se sont entretenus assez longuement sur le malheureux conflit qui fait rage au Nigéria. En mon nom M. Head a exprimé au général Gowon la vive sympathie de tous les Canadiens pour les souffrances qu'éprouve son peuple par suite de la guerre civile. Ces sentiments ont été compris et appréciés par le général Gowon. Il a été également question de la façon dont les Canadiens pourraient aider le plus efficacement possible à soulager ces souffrances.

Comme suite immédiate aux entretiens de Lagos, je vous signale ce qui suit. Tout d'abord, le général Gowon a consenti à faciliter par tous les moyens possibles l'arrivée aux pistes d'atterrissage d'Uli et à assurer la sécurité des vols de jour de la Croix-Rouge en provenance de Lagos et de Fernando Po. On pourrait aussi transporter chaque jour beaucoup plus de provisions de secours dans la région aux mains des rebelles. A mon avis, cette déclaration du général Gowon est déterminante et louable. Elle démontre clairement la sincérité du gouvernement fédéral en ce qui concerne ses déclarations de bonne foi à l'égard des Ibos.

Le général Gowon n'a apporté qu'une réserve à cette garantie, réserve que je trouve éminemment raisonnable, comme ce sera aussi l'avis de tous les Canadiens, j'en suis sûr. C'est que le colonel Ojukwu s'engage à ne pas employer la piste d'atterrissage d'Uli pendant le jour pour des vols comportant le transport d'armes. Un tel engagement ne réduirait aucunement les envois actuels d'armes aux rebelles. A l'heure actuelle, la piste d'atterrissage ne sert à rien pendant le jour. Aux termes du présent accord, elle ne servirait que pour les secours civils.

Je supplie donc publiquement le colonel Ojukwu de saisir l'occasion qui s'offre à lui d'ouvrir son aéroport le jour aux vols de secours et de permettre ainsi à la Croix-Rouge d'augmenter sensiblement ses envois de vivres aux civils démunis des territoires aux mains des rebelles.

Deuxièmement, les pourparlers de Lagos ont donné lieu à un échange utile de renseignements quant à la forme d'assistance la plus efficace que le Canada pourrait offrir au Nigéria eu égard à la distribution de secours en territoire fédéral. Les discussions se poursuivent entre hauts fonctionnaires, et j'espère pouvoir vous faire une autre déclaration à ce sujet très bientôt.

Troisièmement, les pourparlers ont fourni l'occasion de discuter la participation canadienne au sein de l'équipe internationale d'observateurs. Le général Gowon a réitéré l'assurance que l'équipe pourrait aller et venir à sa guise.

J'aimerais également vous signaler, monsieur l'Orateur, que, samedi après-midi, j'ai rencontré à New York Son Excellence U Thant, secrétaire général des Nations Unies.

Nous en avons profité pour échanger des vues sur un bon nombre de sujets intéressant à la fois le Canada et les Nations Unies. C'est la deuxième fois depuis que je suis premier ministre que j'ai l'occasion de m'entretenir longuement et utilement avec le secrétaire général; la première fois, c'était à Edmonton au mois de mai. Nous sommes convenus d'agir ainsi de temps à autre.

• (2.40 p.m.)

Je voulais signaler ces récentes initiatives à l'attention de la Chambre, monsieur l'Orateur, pour bien montrer que par son activité soutenue, le gouvernement veut s'assurer que les politiques étrangères du Canada sont aussi efficaces qu'appropriées.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, tous ceux qui trouvaient le gouvernement un peu lent à adopter une politique énergique en ce qui concerne les aspects humanitaires et politiques de la guerre entre le Nigeria et le Biafra accueilleront sûrement avec joie l'annonce du premier ministre. Ayant suivi de près certaines des idées émanant du bureau du premier ministre au sujet des moyens de communication et de la nécessité de les améliorer, je note avec intérêt que le premier ministre et son gouvernement ont été quelque peu surpris de constater, à l'égard de cet exemple de l'attitude des gens envers les affaires extérieures, qu'ils ne pouvaient manipuler l'opinion publique à leur gré. C'est ce qu'ils ont essayé de faire dans le cas du Nigéria et du Biafra.

J'accueille avec joie l'initiative que le gouvernement a prise, au moins d'envoyer l'un de ses émissaires—un fonctionnaire supérieur du bureau du premier ministre—à Lagos. J'espère que cet émissaire a profité de son séjour en Afrique de l'Ouest, pour lancer un appel non seulement au général Gowon, mais au colonel Ojukwu. Cela aurait peut-être épargné au premier ministre la peine d'en faire autant. Je suis heureux d'apprendre la nouvelle, car l'équipe d'observateurs, qui a été soumise à des restrictions assez sévères, avait fait des commentaires là-dessus dans son rapport. Je suis heureux de constater également que le gouvernement du Nigéria a garanti la liberté de mouvement et d'accès. Il serait, à mon avis, utile d'augmenter le nombre d'observateurs qui font partie de l'équipe et de leur permettre de visiter le Biafra.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis certain que chaque député à la Chambre, qui représente le peuple canadien, est heureux de constater que l'inquiétude manifestée par les Canadiens, relativement à la situation du Biafra, se reflète dans la déclaration faite par le premier ministre.

[Le très hon. M. Trudeau.]

C'était une longue déclaration, couvrant un grand nombre de questions complexes. Je me réjouirais simplement qu'on effectue des vols de jour, qui permettraient peut-être de doubler les envois de vivres et de médicaments dont le besoin se fait tellement sentir.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je note de nouveau que le premier ministre a parlé de Lagos et de Fernando Po. Puis-je rappeler au premier ministre qu'une autre opération très réussie est en cours depuis plusieurs mois, avec São Tomé comme point de départ. Je sais que dans ce cas, des difficultés se posent, à moins que l'opération ne soit effectuée sous l'égide de la Croix-Rouge internationale. Si au lieu de feindre d'ignorer cette opération, le gouvernement du Canada faisait de son mieux pour veiller à ce que la Croix-Rouge et les Églises puissent s'entendre avec le gouvernement nigérian quant à l'inspection des vols au départ de São Tomé, je pense que les envois de secours pourraient être non seulement doublés, mais quadruplés, peut-être même plus.

Je suis heureux que la question de l'équipe d'observateurs ait été soulevée mais, sauf erreur, le premier ministre n'a nullement indiqué dans sa déclaration que le gouvernement nigérian s'était engagé à modifier les attributions. Je rappellerai au premier ministre que le rapport des observateurs signalait clairement que l'efficacité future de l'opération était subordonnée à la modification des attributions. Je prétends aussi qu'elle ne se révélera efficace que si les observateurs peuvent aller dans les régions occupées du Biafra afin d'y entendre les plaintes formulées. Cela rendrait leur équipe infiniment plus utile qu'elle ne l'est à présent.

Je déplore toujours que la déclaration, si bienvenue soit-elle, ne signale aucunement la nécessité absolue d'amener un cessez-le-feu et de mettre fin à la fourniture d'armes aux deux camps. Il me semble que pour le bien de l'humanité et en conformité du droit international, la collectivité internationale ne saurait méconnaître cette nécessité. Nous continuerons à exprimer nos regrets tant que le Canada ne prendra pas l'initiative qu'il lui appartient de prendre, selon nous, à ce sujet.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur le président, qu'il me soit permis, au nom du Ralliement créditiste, de féliciter bien sincèrement le très honorable premier ministre de son initiative de venir en aide à la population biafraise qui semble actuellement acculée à un suicide inévitable, par suite du fait que les troupes fédérales ont voulu empêcher une province d'obtenir sa liberté.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, serons toujours heureux d'appuyer tout projet de loi ou toute initiative du gouvernement visant à rendre service à un peuple. Mais lorsqu'on présentera une mauvaise loi ou un projet inacceptable, nous serons également heureux de nous faire entendre.

Je vous félicite, monsieur le premier ministre, de cette initiative du gouvernement qui sera appréciée par tous les pays du monde. Je regrette cependant qu'il ait fallu 34 jours pour être capable de prendre cette initiative—que j'ai moi-même réclamée il y a 34 jours—surtout si l'on tient compte du fait que 6,000 personnes mouraient chaque jour et le gouvernement aurait pu éviter un grand nombre d'assassinats s'il avait agi plus rapidement.

Monsieur le premier ministre, votre travail ne fait que commencer, puisque ce matin même, nous lisions dans les journaux que 200 Nigérians ont été tués. De plus, un communiqué de l'armée biafraise indique que les combats ont été sauvages, qu'un nombre impressionnant de soldats ont été tués et que les Biafrais ont aussi saisi des centaines de carabines de fabrication anglaise et un important dépôt de munitions.

Si un pays comme la Grande-Bretagne, appuyé par le Canada, est capable, d'une part, de faire semblant de rendre service à cette population et, d'autre part, d'expédier des armes, je dis que cela constitue un assassinat en masse et c'est là, monsieur le premier ministre, que vous avez toute la responsabilité de sauver une province qui voulait défendre ses puits de pétrole.

M. l'Orateur: Au moment où l'honorable député termine ses remarques, je me permets de lui rappeler qu'elles doivent normalement s'adresser à la présidence.

[*Traduction*]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque).

LA TRANSFORMATION D'AIR CANADA EN SOCIÉTÉ PRIVÉE

Question nº 51—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement et/ou Air Canada ont-ils étudié, étudient-ils ou étudieront-ils la possibilité de transformer Air Canada en société privée ou en société d'économie mixte et, dans le cas de l'affirmative, quel est le résultat des études faites, et les conclusions de ces études seront-elles présentées au Parlement?

2. Concernant ce problème, le gouvernement a-t-il donné des directives à Air Canada, et, dans le cas de l'affirmative, en quoi consistent ces directives?

3. Les administrateurs d'Air Canada comparaîtront-ils devant les comités des corporations de la Couronne pour expliquer leur politique à ce sujet?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Le gouvernement étudie toutes les possibilités qui s'offrent pour la constitution en société d'Air Canada. Il s'agit d'une étude générale, toutefois, et, à cause des questions de principe en jeu relativement à la ligne de conduite, cette étude prendra un temps considérable. On ne prévoit aucune modification de la ligne de conduite pour le moment; il serait donc prématuré d'indiquer quelle initiative sera prise à la suite de ces études.

2. Le gouvernement fédéral n'a pas donné de directives à Air Canada en ce qui concerne la question soulevée au nº 1.

3. Comme il n'existe aucune ligne de conduite nouvelle à ce sujet, nous ne nous attendons pas à ce que le conseil d'administration d'Air Canada comparaisse devant le Comité des corporations de la Couronne pour étudier cette question.

LES NOMINATIONS D'ANCIENS DÉPUTÉS OU CANDIDATS LIBÉRAUX

Question nº 57—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien de députés libéraux du dernier Parlement et combien de candidats libéraux aux dernières élections ont été nommés à des postes du gouvernement, de la Fonction publique ou de commissions gouvernementales depuis le 25 juin?

2. Quels sont les noms de ces personnes, et à quels postes ont-elles été nommées?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1 et 2. Ni les candidats à une élection à la Chambre des communes ni les députés ne sont tenus de dévoiler leur affiliation politique. Par conséquent, il n'existe aucun registre dont la tenue relève du gouvernement du Canada d'où il soit possible d'obtenir une réponse à cette question.

LES NOMINATIONS D'ANCIENS DÉPUTÉS ET CANDIDATS

Question nº 71—**M. Coates:**

1. Combien d'anciens députés, qui ne se sont pas présentés ou ont été défaits aux élections générales du 25 juin 1968, ont été nommés à des postes du gouvernement du Canada, quels sont les noms des personnes en question, à quels postes ont-elles été nommées et, dans chaque cas, quel est le traitement annuel afférent?

2. Combien de candidats défaits aux élections générales du 25 juin 1968 ont été nommés à des postes du gouvernement du Canada, quels sont les noms des personnes en question, à quels postes ont-elles été nommées et, dans chaque cas, quel est le traitement annuel afférent?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Les renseignements suivants m'ont été communiqués: *a*) M. James A. Byrne; membre de la Commission d'appel de l'immigration; $19,000. *b*)

M. Andrew Chatwood; chef du cabinet du ministre de la Production de défense; $15,000. *c*) M. Joseph A. Macaluso; directeur de programme en matière de transports, Direction de la recherche, Commission canadienne des transports; $24,000. *d*) M. John Mullally; chef de cabinet du ministre des Pêcheries; $15,000. *e*) M. J. P. O'Keefe; adjoint spécial du ministre du Travail; $8,000. *f*) M^me^ Margaret Rideout; juge, cour de citoyenneté; $16,000. *g*) l'honorable Michael Starr; juge, cour de citoyenneté; $17,000. *h*) M. John Stewart, conseiller législatif du président du Conseil privé; $24,000. *i*) M. Paul Tardif; juge, cour de citoyenneté; $16,000. *j*) l'honorable R. J. Teillet; commissaire, Commission canadienne des pensions; $18,500. *k*) M. J. R. J. Tremblay; chef du cabinet du ministre du Revenu national; $12,000.

2. Voir question n° 155.

LES NOMINATIONS DE DÉPUTÉS ET CANDIDATS

Question n° 155—**M. Reid:**

Quels sont les noms de tous ceux qui ont été membres du Parlement aux élections fédérales de 1957, 1958, 1962 ou 1963, et qui ont été nommés sénateurs, magistrats, membres d'un conseil, d'une commission, d'un organisme, d'un groupe chargé d'une enquête, d'une étude ou d'un groupe consultatif du gouvernement fédéral ou qui ont occupé un poste dans la Fonction publique ou qui ont été employés à n'importe quel titre par le gouvernement fédéral, compte tenu *a*) du genre de poste que chacun d'eux occupait, *b*) de la date à laquelle ils ont été nommés et de la durée de leurs fonctions, c) du montant que chacune de ces personnes a reçu y compris les émoluments, les frais et les indemnités?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Comme les personnes nommées au Sénat, à la magistrature, à des conseils, des commissions ou des organismes fédéraux, etc. ne sont pas tenues de déclarer si elles ont déjà posé leur candidature à des élections fédérales, il n'existe aucun registre dont la tenue relève du gouvernement du Canada d'où il soit possible d'obtenir une réponse à cette question.

L'ORIGINE DES PROGRAMMES DE RADIO-CANADA

Question n° 178—**M. McCleave:**

1. Parmi les programmes qui seront diffusés sur le réseau national de télévision de Radio-Canada cet automne et cet hiver, quels sont ceux qui viennent, respectivement, de Toronto, Montréal, Winnipeg, Ottawa, Halifax, Vancouver, Saint-Jean (Terre-Neuve) et des autres centres?

2. Est-ce que l'on envisage de faire venir davantage de ces programmes nationaux de centres autres que Toronto ou Montréal et, dans l'affirmative, quels sont les résultats escomptés?

[M. Forest.]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. L'importance du rôle de Toronto comme siège du réseau anglais de télévision et comme centre principal de production ressort de la liste ci-jointe. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que de nombreux éléments d'émissions qui ne figurent pas dans une liste de titres d'émissions, émanent d'autres centres. Rappelons aussi que les régions s'échangent des émissions, réalisées à l'échelle régionale, que les stations de Radio-Canada programment pendant les périodes où elles n'ont pas à relayer les émissions du réseau.

2. Oui. La Société cherche les moyens d'augmenter l'apport des régions au programme de réseau afin d'améliorer l'échange d'informations et de divertissements, d'ordre culturel et régional, entre les différentes régions du Canada.

LISTE DES ÉMISSIONS, DE TÉLÉVISION DU RÉSEAU ANGLAIS DE RADIO-CANADA D'APRÈS LA VILLE D'ORIGINE—AUTOMNE ET HIVER 1968-1969

TORONTO: Country Calendar; The Great War; Sports-a-plenty; Man Alive; The Tommy Hunter Show; *The Way It Is; *News; Canadian School Telecasts/Educational & Youth Programming; Friendly Giant; Mr. Dress-Up; Take Thirty; The Gardener; Forest Rangers; Where It's At; Show of the Week; Front Page Challenge; Quentin Durgens M.P.; Swingaround; *Newsmagazine; The Public Eye; Festival; A Place of Your Own; Telescope; The Nature of Things; Toby; Audubon Wildlife Theatre; NHL Hockey; CFL Football; Barris and Company; Viewpoint; Réseau américain et films à épisodes (e.g. Ed Sullivan, Bonanza etc., via Toronto); Kaleidasport; *Championship Sports; This Land of Ours.

MONTRÉAL: Where It's At; Chez Hélène; Visite au Québec (émissions scolaires); NHL Hockey; CFL Football; Viewpoint; D'Iberville; Pick of the Week; Championship Tennis.

WINNIPEG: Gardener; Where It's At; Hymn Sing; CFL Football; Championship Water Polo; Viewpoint; Pick of the Week; Take Thirty; Country Calendar.

OTTAWA: CFL Football; Twenty Million Questions; The Nation's Business; News Specials; Viewpoint.

HALIFAX: Gardener; Don Messer's Jubilee; Where It's At; Viewpoint; Pick of the Week; Take Thirty; Country Calendar.

VANCOUVER: This Land of Ours; Where It's At; CFL Football; Viewpoint; Festival (Sister Balonika); Pick of the Week; Take

Thirty; The Gardener; Country Calendar; Variety.

EDMONTON: Viewpoint; Pick of the Week; Take Thirty.

DIVERS: Championship Sports; Friday-Night Movies; The Corsairs (France); World 68 (Royaume-Uni); Trans-World Top Team (Radio-Canada/BBC); World of Music.

*Indique les séries qui ne figurent pas ailleurs et qui sont les plus susceptibles de comprendre, à l'occasion, des émissions ou parties d'émissions provenant d'autres villes.

CONSTRUCTION OU RÉNOVATION DE BUREAUX DE POSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question nº 230—**M. Gauthier:**

1. Combien de bureaux de poste furent construits ou rénovés dans la circonscription de Roberval depuis 1962?

2. Combien les travaux ont-ils coûté dans chaque cas?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Les réponses aux parties 1 et 2 de la question sont données ci-après:

ENDROITS ET TRAVAUX	1964	1965	1966	1967	1968
	$	$	$	$	$
Albanel					
Bureau de poste	15,450				
Travaux de peinture (extérieur)				250	
Argentenay					
Bureau de poste		14,800			
Travaux de peinture (extérieur)					280
Didyme					
Bureau de poste				15,800	
Dolbeau					
Conversion du chauffage à l'huile					2,695
Travaux de peinture (extérieur)					475
Travaux de peinture (intérieur)			3,750		
Travaux de peinture (extérieur)		975			
Mât de drapeau			395		
Girardville					
Bureau de poste					25,917
Mistassini					
Travaux de peinture (extérieur)				250	
Aménagement paysagiste			2,215		
Rivière-au-Doré					
Bureau de poste	19,900				
Travaux de peinture (extérieur)					375
Roberval					
Travaux de peinture (intérieur) et réparation de fenêtres				1,550	
Modifications à l'intérieur				4,295	
Nouveau plancher				875	
Travaux de peinture (intérieur)			5,840		
Nouveau balcon				250	
Réparation du trottoir		250			
Nouveau comptoir				1,450	
Saint-Félicien					
Travaux de peinture (intérieur et extérieur)					3,690
Réparation de la cheminée		135			
Conversion du chauffage à l'huile				1,885	
Saint-Prime					
Bureau de poste	19,900				
Travaux de peinture (extérieur)					375
Réparation du toit		150			
Ticouape					
Bureau de poste	14,800				
Travaux de peinture (extérieur)					250

LES EMPLOYÉS DES POSTES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question nº 231—**M. Gauthier:**

1. Combien le ministère des Postes compte-t-il d'employés dans la circonscription de Roberval?

2. Quel est le budget annuel: salaires, loyers, et autres dépenses?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Employés à temps plein, 51; Employés à temps partiel, 19.

2. $420,175.85.

LES TRAITEMENTS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX À NORTH SYDNEY (N.-É.)

Question nº 235—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

Combien les Chemins de fer nationaux ont-ils payé en traitement et salaires à North Sydney, en Nouvelle-Écosse, à des débardeurs et autres employés travaillant au quai de tête de ligne à chacune des années écoulées de 1960 jusqu'à maintenant?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renrenseignements suivants:—Il serait difficile de se procurer les données pour les années 1960 à 1964, vu que le registre des feuilles de paye a été détruit et que tirer ces chiffres d'autres sources comporterait une dépense considérable de temps et d'argent. En outre, avant 1967, la même feuille de paye servait pour les employés des quais de tête de ligne de North Sydney et de Mulgrave: 1965, $3,955,113; 1966, $4,393,239; 1967, $4,878,359.

LES IMPORTATIONS DE MAÏS

Question nº 237—**M. Danforth:**

1. Quelles sont les compagnies ou sociétés importantes du Canada qui ont importé du maïs au Canada en 1966, 1967 et 1968 jusqu'à maintenant?

2. Quelle quantité totale en a-t-on importée?

3. De quels élévateurs ou entrepôts s'est-on servi en Ontario et au Québec pour entreposer du maïs importé en 1966, 1967 et 1968 jusqu'à maintenant?

4. Quelle quantité de maïs importé a-t-on entreposée dans chacune de ces installations pendant les années 1966, 1967 et 1968 jusqu'à maintenant?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de l'Agriculture m'informent comme suit: 1. Le Bureau fédéral de la statistique ne conserve pas une liste des noms et adresses des sociétés ou entreprises qui importent des marchandises au Canada.

2. Le total des importations de maïs au Canada au cours des années suivantes était comme il suit:

Année	Quantité (en boisseaux)
1966	20,230,211
1967	29,118,658
1968*	11,288,674

*Les plus récents chiffres disponibles sont pour la période de janvier à juillet.

3. Collingwood Terminals Ltd., Collingwood; Great Lakes Elevator Co. Ltd., Owen Sound; Goderich Elevator & Transit Co. Ltd., Goderich; Hiram Walker Sons Grain Corp., Walkerville; Maple Leaf Mills Ltd., Toronto; Canada Steamship Lines Ltd., Kingston; Conseil des ports nationaux, Prescott; Conseil des ports nationaux, Montréal; Élévateurs de la Fédérée Ltée., Montréal; Élévateurs des Trois-Rivières Ltée., Trois-Rivières; Conseil des ports nationaux, Québec; Cargill Grain Co. Ltd., Baie Comeau; Bungé of Canada Ltd., Québec; Conseil des ports nationaux, Port Colborne; Upper Lake Shipping Ltd., Goderich; Louis Dreyfus Canada Ltd., Port Cartier.

4. La Commission des grains fait savoir que les quantités et les types de grains entreposés dans les élévateurs privés lui sont communiqués à titre confidentiel. Les quantités de maïs importé et entreposé dans les élévateurs publics à l'intention du marché intérieur, ou en douane pour l'exportation, sont indiquées ci-après par régions:

	Arrivages	Expéditions Marché intérieur	Exportations
	milliers de boisseaux		
Campagne agricole 1966-67			
Ports de la baie Georgienne et des Lacs du haut	1,935	2,369	——
Ports des Lacs du bas et du haut Saint-Laurent	5,587	5,083	488
Ports du bas Saint-Laurent	34,997	8,702	25,739
Campagne agricole 1967-68			
Ports de la baie Georgienne et des Lacs du haut	4,807	4,386	——
Ports des Lacs du bas et du haut Saint-Laurent	4,410	4,630	——
Ports du bas Saint-Laurent	32,564	19,187	14,644
Campagne agricole 1968-69 (Chiffres arrêtés au 18 septembre)			
Ports de la baie Georgienne et des Lacs du haut	1,382	1,510	——
Ports des Lacs du bas et du haut Saint-Laurent	1,173	843	——
Ports du bas Saint-Laurent	12,896	3,637	8,366

LE NAVIRE CYPRIOTE «TAMACHUSTA»

Question nº 300—**M. Dumont:**

Le ministère des Transports a-t-il permis à un navire cypriote enregistré à «Tamachusta» et affrété par la *Clarke Steamship* de naviguer entre Montréal et Terre-Neuve et, dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): En vertu de l'article 671 de la loi sur la marine marchande du Canada, un navire immatriculé à Chypre, qui est un navire britannique, peut être utilisé pour le cabotage au Canada, sauf pour des voyages accomplis complètement dans les limites des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent vers l'aval jusqu'à l'île d'Anticosti, sans avoir à obtenir un permis spécial.

LE SERVICE POSTAL—LES LICENCIEMENTS ET LA RÉDUCTION DE LA CHARGE SALARIALE

Question nº 313—**M. McCutcheon:**

1. A la suite de la suppression du service postal du samedi, le 1er février 1969, combien envisage-t-on de licenciements?

2. Quelle diminution de la charge salariale prévoit-on?

3. Négociera-t-on de nouveaux contrats avec les facteurs ruraux ou les contrats seront-ils réduits d'un sixième?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): 1. S'il est nécessaire de faire des mises en disponibilité, nous prévoyons qu'il y en aura très peu. Les postes qui deviennent normalement vacants et les postes que nous avons autorisés de créer par suite de l'accroissement de travail ne sont pas remplis immédiatement afin de permettre aux titulaires de postes qui pourraient être abolis de les combler. Ces postes permettront de faire un remaniement du personnel à compter du 1er février 1969. En outre, nous nous servirons des Centres de main-d'œuvre au maximum pour ce qui est du recyclage et des réaffectations.

2. La diminution nette des dépenses du ministère sera d'environ 13 millions de dollars par année.

3. Si la semaine de distribution rurale est réduite à cinq jours, il faudra négocier tous les contrats en cause à nouveau. Toutefois, la semaine de cinq jours ne s'applique pas au service rural.

TERRE-NEUVE—LE COÛT DES AUTOBUS DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 318—**M. Marshall:**

Combien d'argent a-t-on affecté à la fourniture d'autobus au CN lorsque le transport ferroviaire a été remplacé par le transport par autobus à Terre-Neuve?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renseignements suivants: Le coût de ces autobus a été d'environ $950,000.

LA SEMAINE DE SIX JOURS CHEZ LES EMPLOYÉS DES POSTES

Question nº 335—**M. McCleave:**

1. Y a-t-il des facteurs au ministère des Postes qui travaillent actuellement six jours par semaine?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien y en a-t-il et quel effet sur leur traitement la semaine de cinq jours aura-t-elle?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui, les entrepreneurs de la poste rurale.

2. Au 31 mars 1968, le service était fait sur 4,928 routes rurales et ce six jours par

semaine. Si le service de distribution est réduit à cinq jours par semaine sur les routes rurales, tous les contrats pour ce service feront l'objet de nouvelles négociations. Toutefois, la semaine de cinq jours ne s'applique pas au service rural.

LES RÉSERVATIONS POUR LES CARAÏBES AUPRÈS D'AIR CANADA

Question nº 342—**M. Nesbitt:**

1. Les hôtels de vacances, les agences de voyage et les organisations apparentées de la région des Caraïbes et des Bahamas font-ils des réservations auprès d'Air Canada plusieurs mois à l'avance? Dans le cas de l'affirmative, ces réservations sont-elles faites au nom de telle ou telle personne ou à celui d'un hôtel ou d'une agence?

2. Combien de mois à l'avance sont-elles faites et pour quels mois le plus souvent?

3. Les hôtels ou les agences effectuent-ils un premier versement au moment de la réservation?

4. Quel est le pourcentage approximatif de places louées sur les avions d'Air Canada à destination des Caraïbes et des Bahamas dans les conditions précisées ci-dessus?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction d'Air Canada me communique les renseignements suivants: 1. En général, non. Cependant, certaines réservations périodiques peuvent se faire au nom de personnes, sans qu'Air Canada remarque une tendance à des inscriptions insolites, mais le nombre de ces réservations serait minime.

2, 3 et 4. Ne s'appliquent pas, vu la réponse au numéro 1.

LES SUBVENTIONS AUX AÉROPORTS

Question nº 376—**M. Laprise:**

Au cours de l'exercice financier 1966-1967 et 1967-1968, quel montant en subventions a été accordé pour l'amélioration et la construction d'aéroports locaux et quelles sont les prévisions pour l'année en cours pour chacune des provinces?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Les subventions suivantes ont été accordées pour l'amélioration et la construction d'aéroports locaux. 1966-1967: $230,369; 1967-1968: $930,102.

2. Voici, par province et pour l'année financière en cours, quelles ont été, à l'égard des aéroports locaux, les subventions approuvées en principe à la suite des demandes reçues et favorablement accueillies: Terre-Neuve, néant; Île du Prince-Édouard, néant; Nouvelle-Écosse, néant; Nouveau-Brunswick, néant; Québec, $333,000; Ontario, $270,176; Manitoba, néant; Saskatchewan, $40,000; Alberta, $82,477; Colombie-Britannique, $29,000.

[L'hon. M. Kierans.]

LES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX

Question nº 381—**M. Rynard:**

1. Combien de provinces, s'il y en a, ont épuisé les subventions fédérales à la construction d'hôpitaux auxquelles elles avaient droit?

2. Combien d'hôpitaux au Canada *a*) sont en construction actuellement, *b*) ont été construits ou *c*) vont être construits sans avoir l'appui financier des subventions fédérales à la construction?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Santé et du Bien-être social m'informe comme suit: 1. L'Alberta a demandé toutes les subventions auxquelles elle avait droit en vertu du Programme de subventions à la construction hospitalière pour l'année financière 1968-1969.

2. *a*) Au 21 octobre 1968, 144 hôpitaux canadiens recevaient de l'aide pour la construction autre que la rénovation des installations actuelles, aux termes du Programme de subventions à la construction hospitalière. *b*) Le 21 octobre 1968, 949 hôpitaux canadiens avaient terminé des projets de construction autres que la rénovation des installations actuelles et reçu le paiement final du gouvernement fédéral, aux termes du Programme de subventions à la construction hospitalière. *c*) Le nombre n'en est pas connu.

SPRINGHILL (N.-É.)—LE BÂTIMENT DESTINÉ AUX ACTIVITÉS DES DÉTENUS À L'INSTITUTION PÉNALE

Question nº 403—**M. Coates:**

1. Quand a-t-on terminé la première phase des travaux de construction du bâtiment destiné aux activités des détenus à l'institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill, en Nouvelle-Écosse?

2. Quand a-t-on découvert des défauts de construction à cet immeuble, et à quelle date a-t-on entrepris une enquête? Qui a été chargé de l'enquête et à quelle date a-t-on décidé à qui il fallait imputer la responsabilité des défauts de construction?

3. Quand la Simpson Construction Limited a-t-elle entrepris de procéder aux rectifications qui s'imposaient? Est-ce désormais chose faite et, si oui, quand le Service des pénitenciers du Canada pourra-t-il prendre possession de l'immeuble? Dans le cas de la négative, quand aura-t-on terminé les réparations?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Les travaux ne sont pas encore complètement achevés. Quelques travaux électriques, mécaniques et de peinture sont encore à achever.

2. On a découvert le 18 janvier 1968 que les assises de poutres étaient défectueuses. Une enquête a été effectuée le 24 janvier 1968 par M. C. E. Seamone de la société C. D. Davison & Company (expert-conseil pour le ministère)

et par M. A. H. Abbott de la société J. Philip Vaughan and Associates Limited, ingénieur en construction dont les services avaient été retenus par la société d'experts-conseils. Le 12 juin 1968, la société d'experts-conseils était informée que le ministère était d'avis qu'elle devait assumer la responsabilité à l'égard des travaux en question.

3. On a commencé à effectuer les travaux de réparation le 8 août 1968 et on prévoit qu'ils seront terminés vers la fin d'octobre. Le reste des travaux dans l'immeuble devrait être terminé pour la fin de cette année et un certificat intérimaire sera délivré dans les deux semaines qui suivront la date de l'achèvement des travaux.

LES PRÊTS DE LA S.C.H.L.

Question nº 427—**M. Caouette:**

1. Combien de prêts ont été demandés à la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1967 et ce, pour chaque province canadienne?

2. Combien de prêts ont, par la suite, été accordés dans chaque province?

3. Quel est, pour chaque province, le montant global des prêts ainsi accordés?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1.

Demandes de prêts directs SCHL pour de nouveaux logements en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1967

Province	Article 40 unités	Autres (1) unités	lits de foyer
Terre-Neuve	1,984	160	93
Île du Prince-Édouard	42	24	24
Nouvelle-Écosse	433	—	769
Nouveau-Brunswick	334	—	288
Québec	11,108	168	755
Ontario	10,274	5,700	4,847
Manitoba	1,373	101	570
Saskatchewan	1,825	12	147
Alberta	4,290	24	732
Colombie-Britannique	5,984	344	561
Yukon	46	—	—
Territoires du Nord-Ouest	133	—	—
Canada	37,826	6,533	8,786

(1) Les données concernant les demandes de prêts en vertu des articles 16, 16A, 35D et 36B de la loi nationale sur l'habitation ne sont disponibles qu'à compter de janvier 1967.

2 et 3.

Prêts directs SCHL consentis pour le nouveau logement en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, 1967

Province	No. de prêts	Article 40 unités	Autres (1) unités	lits de foyer	Montant ($000)
Terre-Neuve	790	1,643	160	93	25,786
Île du Prince-Édouard	40	41	24	153	1,479
Nouvelle-Écosse	308	371	44	716	9,602
Nouveau-Brunswick	252	303	—	361	5,688
Québec	8,149	9,943	256	1,886	148,691
Ontario	9,653	9,943	8,397	5,643	301,725
Manitoba	1,113	1,327	179	571	24,139
Saskatchewan	1,427	1,665	36	420	25,083
Alberta	3,592	4,131	1	1,224	65,874
Colombie-Britannique	3,737	5,050	516	1,422	84,792
Yukon	30	44	—	—	642
Territoires du Nord-Ouest	37	133	—	—	1,939
Canada	29,128	34,594	9,613	12,489	695,440

(1) Comprend les prêts consentis en vertu des articles 16, 16A, 35D et 36B de la Loi nationale sur l'habitation.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 447—**M. Comeau:**

Est-il prévu de fermer des bureaux de poste en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, où et quand?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Oui; Coddles Harbour, 21 octobre 1968; Stormont, 31 octobre 1968; Voglers Cove, 31 octobre 1968; Windsor Forks, 31 octobre 1968; Peas Brook, 1969; Upper Whitehead, 1969; New Campbellton, 1969; Ross Ferry, 1969; Kingross, 1969; Cap La Ronde, 1969; Rocky Bay, 1969; Poirierville, 1969; Pondville, 1969; Bell Neck, 1969; Springhaven, 1969; Belleville South, 1969; Malignant Cove, 1969; Mattie,

1969; Grosvenor, 1969; Goldenville, 1969; Wine Harbour, 1969; Tidnish, 1969; West Cooks Cove, 1969; Upper Economy, 1969; Quinan, 1969; Belleville, 1969.

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE À COATICOOK ET AU LAC-MÉGANTIC (QUÉ.)

Question nº 452—**M. Latulippe:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à sa décision de construire deux bureaux de poste, soit à Coaticook et au Lac-Mégantic et, si oui, le gouvernement consentirait-il à mettre ces constructions en marche durant l'hiver, ce qui aiderait grandement les chômeurs de cette région?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): On prévoit qu'un appel d'offres sera fait l'été prochain pour un nouveau bureau de poste à Coaticook et que le travail se poursuivra pendant les mois d'hiver.

On prévoit qu'un appel d'offres sera également fait durant l'été pour un bureau de poste plus petit au Lac Mégantic et que les travaux de construction seront achevés au début de l'hiver.

LE COÛT DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Question nº 471—**M. Harding:**

1. Quel a été, en tout, le coût initial *a*) de la route transcanadienne achevée, *b*) du tronçon de la route situé dans chaque province?

2. Quel a été, en tout et pour chaque province, le coût initial de la route transcanadienne *a*) à la charge du gouvernement fédéral, *b*) à la charge de chacune des provinces?

3. Quel a été le coût global d'entretien de la route transcanadienne au cours de chacune des trois dernières années et, par province, de quelle façon a-t-on réparti ces frais annuels d'entretien entre le gouvernement fédéral et les provinces?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. La période de construction, aux termes des Conventions relatives à la route transcanadienne, ne se terminera pas avant le mois de décembre 1970. Le coût global n'est donc pas connu. *a*) La valeur des travaux approuvés relativement à la construction de la route transcanadienne dans toutes les provinces s'élève à $1,196,000,000. *b*) La valeur globale des travaux de construction approuvés par province s'élève aux montants suivants: Terre-Neuve, $157,100,000; Île du Prince-Édouard, $15,500,000; Nouvelle-Écosse, $90,900,000; Nouveau-Brunswick, $121,900,000; Québec, $237,500,000; Ontario, $246,000,000; Manitoba, $36,800,000; Saskatchewan, $34,700,000; Alberta, $39,500,000; Colombie-Britannique, $216,100,000.

2. *a*) Les montants globaux contribués à ce jour par le gouvernement fédéral à chaque province sont les suivants: Terre-Neuve, $104,800,000; Île du Prince-Édouard, $10,500,000; Nouvelle-Écosse, $60,900,000; Nouveau-Brunswick, $86,400,000; Québec, $151,100,000; Ontario, $130,700,000; Manitoba, $20,200,000; Saskatchewan, $17,000,000; Alberta, $22,700,000; Colombie-Britannique, $120,100,000; Total $724,400,000.

b) Étant donné qu'il y a un certain nombre de postes comme l'acquisition de droits de passage, l'installation d'écritaux routiers, etc. qui ne sont pas partageables aux termes des Conventions relatives à la route transcanadienne, les montants dépensés par les provinces sont inconnus.

3. L'entretien de la route transcanadienne est une responsabilité provinciale dont le coût n'est pas partagé par le gouvernement fédéral.

LA POPULATION DES INSTITUTIONS DE CORRECTION FÉDÉRALES

Question nº 472—**M. Orlikow:**

1. Quelle est la présente population des institutions de correction fédérales?

2. Quelle est la population de chacune des institutions à sécurité maximum, à sécurité moyenne et à sécurité minimum?

3. Combien de libérations conditionnelles ont été accordées aux détenus des institutions de correction fédérales au cours de chacune des trois dernières années et parmi elles, combien ont été accordées à des détenus d'institutions à sécurité maximum, moyenne et minimum?

4. Combien y a-t-il de détenus dans les institutions de correction fédérales qui purgent une peine après avoir été condamnés à la détention préventive, et dans quelles institutions ces personnes sont-elles détenues?

5. Au cours de chacune des trois dernières années, combien de détenus purgeant une sentence de détention préventive ont été libérés conditionnellement?

6. Durant les trois dernières années, quelle a été la peine moyenne purgée par tous les détenus d'institutions canadiennes libérés conditionnellement?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Le 8 octobre 1968, 6,817 détenus étaient inscrits dans les institutions de correction fédérales.

2. Sécurité maximum

Pénitencier de Dorchester	329
Pénitencier de St-Vincent-de-Paul	755
Pénitencier de Kingston	670
Pénitencier du Manitoba	350
Pénitencier de la Saskatchewan	567
Pénitencier de la Colombie-Britannique	463
Sous-total	3,134

Sécurité moyenne	
Institution de Springhill	123
Institution Leclerc	426
Centre fédéral de formation	283
Institution de Cowansville	173
Pénitencier de Collins Bay	451
Institution de Joyceville	444
Institution de Warkworth	144
Institution de Drumheller	142
Institution de Matsqui:	
hommes	190
femmes	36
Sous-total	2,412
Sécurité minimum	
Ferme annexe du Pénitencier de Dorchester	56
Institution de Springhill à sécurité minimum	70
Institution correctionnelle de Blue Mountain	38
Ferme annexe du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul	80
Camp de Réadaptation de la Gatineau	35
Ferme annexe du Pénitencier de Collins Bay	82
Ferme annexe de l'Institution de Joyceville	70
Camp de Correction de Beaver Creek	48
Camp de Correction Landry Crossing	36
Ferme annexe du Pénitencier du Manitoba	76
Ferme annexe du Pénitencier de la Saskatchewan	82
Institution de William Head	123
Camp de Correction d'Agassiz	73
Sous-total	869
Institutions spécialisées	
Unité spéciale de correction (Québec)	36
Prison des femmes	70
Prison de Mountain:	
Doukhobors:	7
Détenus âgés:	134
Le Centre St-Hubert	9
Annexe industrielle du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul	112
(Sécurité moyenne et minimum) Terre-Neuve, Prison de Sa Majesté	34*
Sous-total	402

* Les détenus du Service pénitentiaire sont incarcérés dans le Pénitencier provincial de Terre-Neuve en conformité avec la loi des Pénitenciers, Section 14(5).

Population totale inscrite (le 8 octobre 1968) 6,817.

3.

Sécurité	1965	1966	1967	Total
Maximum	559	562	657	1,778
Moyenne	475	488	610	1,573
Minimum **	93	64	61	218
Total	1,127	1,114	1,328	3,569

** Les libérations conditionnelles de presque toutes les institutions à sécurité minimum, telles celles des fermes annexes, des annexes industrielles ou des camps de correction sont indiquées comme étant des libérations conditionnelles provenant de l'institution mère. Seulement ceux libérés sur libération conditionnelle minimum provenant des institutions à sécurité minimum ont été indiqués ci-dessus, ce qui explique le petit nombre de cette catégorie.

4. Institutions	Nombre
Pénitencier de Dorchester	5
Pénitencier de St-Vincent-de-Paul	14
Pénitencier de Kingston	25
Pénitencier du Manitoba	8
Pénitencier de la Saskatchewan	15
Institution de Drumheller	1
Pénitencier de la Colombie-Britannique	61
Total	129

5. Année	Nombre
1965	3
1966	5
1967	22
Total	30

6. 1965, 14 mois; 1966, 12 mois; 1967, 12 mois.

LE DÉGRÈVEMENT À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE À TITRE D'AIDE À L'ÉDUCATION

Question nº 474—**M. Goode:**

Quel a été, en 1967, le dégrèvement d'impôt accordé par le gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique au titre de l'aide à l'éducation?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): La valeur estimée de l'abattement d'impôt accordé par le gouvernement fédéral au titre de l'enseignement post-secondaire en 1967 a été de $26,203,000.

SPRINGHILL, (N.-É.)—LES RÉPARATIONS DU BÂTIMENT DESTINÉ AUX ACTIVITÉS DES DÉTENUS À L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE

Question nº 475—**M. Coates:**

C. D. Davidson and Company, architectes-conseils pour l'Institution pénitentiaire des jeunes délinquants à Springhill (Nouvelle-Écosse), ont-ils payé

Simpson Construction Limited pour les réparations des vices de construction du bâtiment destiné aux activités des détenus à l'Institution pénitentiaire de Springhill?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Non. On ne prévoit pas que les architectes-conseils paieront directement l'entrepreneur. Le ministère des Travaux publics retient les fonds en cause jusqu'à que le montant du règlement ait été établi.

DARTMOUTH-HALIFAX—L'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES EMPLOYÉS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 476—**M. Forrestall:**

1. Parmi les employés du ministère de la Défense nationale dans la région de Dartmouth-Halifax, combien n'ont pas eu d'augmentation de traitement depuis octobre 1965 et, de ce nombre, combien sont *a*) des manœuvres, *b*) des aides de métier?

2. Quel est le nombre des employés dont le traitement n'a pas été augmenté depuis juillet 1966 et, de ce nombre, combien sont *a*) des manœuvres, *b*) des aides de métier?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. 106, *a*) et *b*) aucun.

2. 711, *a*) 110, *b*) 50.

LES RECETTES ET LES DÉPENSES DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 490—**M. Moores:**

1. En ce qui a trait à Terre-Neuve et pour l'année 1966, quels sont les chiffres du National-Canadien concernant *a*) les recettes des services-voyageurs, *b*) les recettes brutes de l'exploitation ferroviaire, *c*) les dépenses brutes de l'exploitation ferroviaire, *d*) les dépenses d'exploitation pour les services-voyageurs, *e*) le montant global des dépenses d'exploitation, *f*) le montant global de ses recettes de toutes provenances?

2. En ce qui a trait à chacune des provinces et pour l'année 1966, quels sont les chiffres du National-Canadien concernant *a*) les recettes des services-voyageurs, *b*) les recettes brutes des services ferroviaires, y compris les services-voyageurs et les services-marchandises?

3. A combien se sont chiffrées les dépenses d'exploitation du National-Canadien par province en 1966 *a*) pour les services-voyageurs, *b*) pour les services-marchandises?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renseignements suivants: 1. Aux termes du paragraphe (3) de l'article 314 I de la loi sur les chemins de fer, le chemin de fer est tenu de déposer, à titre confidentiel, en même temps qu'une demande de suppression d'un service de trains de voyageurs, un état des frais et revenus de la compagnie attribuables au transport des voyageurs par le service en question, selon ce que peut prescrire la Commission.

La compagnie a observé cette prescription lorsqu'elle a demandé l'autorisation d'abandonner le service de trains de voyageurs entre Port-aux-Basques et Saint-Jean (Terre-Neuve) et, par l'ordonnance nº R-507, datée du 6 novembre 1967, le Comité des transports par chemin de fer a donné avis qu'il avait établi que ledit service de trains de voyageurs avait subi une perte réelle de $918,000 pendant l'année terminée le 31 décembre 1966.

2 et 3. Ces renseignements ne sont pas disponibles sous la forme demandée, vu que le réseau est administré par régions qui ne concordent pas avec les frontières géographiques des provinces. Les revenus et les dépenses du réseau de chemins de fer pour l'année 1966 figurent aux pages 4, 5 et 6 du rapport annuel de la compagnie pour l'année en cause.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE AUX CANADIENS EN TERRITOIRE AMÉRICAIN

Question nº 492—**M. Dionne:**

Quels sont, à date, les résultats des démarches faites par les représentants du gouvernement canadien dans le but de conclure une entente avec les autorités américaines en vue de rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage les travailleurs canadiens en territoire américain, particulièrement dans les États du Maine et du New-Hampshire?

[*Français*]

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): On fait en ce moment un relevé des Canadiens qui travaillent habituellement au débit et à l'exploitation des bois dans l'État du Maine, relevé qui a pour but d'évaluer ce qu'il en coûterait au Maine si un accord réciproque était négocié. On s'attend que les résultats soient classifiés dans les trois prochains mois. Les autorités du Maine prendront ensuite une décision. Il n'y a pas de pourparlers en cours avec l'État du New-Hampshire présentement.

[*Traduction*]

*QUESTION RELATIVE À L'IMPORTATION ET À LA RÉSERVE DE BEURRE

Question nº 498—**M. Laprise:**

1. Quelle quantité de beurre a été importée au cours de l'année 1967-1968, pour quel montant et de quels pays?

2. Quelle quantité de beurre est en réserve au Canada?

3. Quelle quantité de beurre le gouvernement se propose-t-il d'importer au cours de l'année 1968-1969?

[*Français*]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère du Commerce et le ministère de l'Agriculture m'informent comme suit: 1. La quantité et le prix de revient du beurre importé en 1967-1968 s'établissent comme il suit, par pays:

Pays	Janvier à décembre 1967 Quantité centaines de livres	Valeur milliers de dollars	Janvier à août 1968* Quantité centaines de livres	Valeur milliers de dollars
Belgique-Luxembourg	58,534	1,351	—	—
France	330	11	—	—
Pays-Bas	6,614	135	56	1
Allemagne de l'Est	4,409	98	—	—
Pologne	3,307	67	—	—
Nouvelle-Zélande	22,500	851	100	4
Totaux	95,694	2,512	156	5

Les totaux peuvent différer de la somme réelle, les chiffres ayant été arrondis.

*Données statistiques les plus récentes.

2.

Stocks de beurre de fabrique en réserve au Canada au début de chaque mois au cours de l'année 1967 et à date en 1968

	1967 (en milliers de livres)	1968 (en milliers de livres)
Le 1er janvier	61,228	57,239
Le 1er février	49,687	43,866
Le 1er mars	38,050	28,046
Le 1er avril	27,076	19,062
Le 1er mai	28,565	18,068
Le 1er juin	34,398	24,873
Le 1er juillet	49,803	43,782
Le 1er août	66,199	55,038
Le 1er septembre	76,188	69,717
Le 1er octobre	84,501	76,308
Le 1er novembre	80,539	
Le 1er décembre	69,761	

3. Il n'est pas possible en ce moment de déterminer la quantité de beurre qui sera nécessaire pour compléter les stocks canadiens durant l'hiver. La situation dépendra de la production et de la consommation durant les mois à venir. Les stocks au 1er octobre étaient inférieurs de 8 millions de livres à ceux de l'an dernier, soit une quantité égale à près de 2 p. 100 de la production annuelle du Canada.

[*Traduction*]

LA RÈGLE RÉGISSANT LES COLIS POSTAUX

Question nº 504—**L'hon. M. Harkness:**

A-t-on pour règle au ministère des Postes *a*) de ne garder les colis que 10 jours, *b*) de dissuader les gens de lui confier des colis?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): *a*) Non, à moins que des instructions contraires ne soient reçues de l'expéditeur ou du destinataire, les colis sont normalement retenus durant 15 jours. *b*) Non.

LES LICENCES DE BATEAUX DE PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 507—**M. Durante:**

Combien de licences de bateaux de pêche commerciaux étaient détenues par les trois compagnies suivantes: *a*) *British Columbia Packers*, *b*) *Canadian Fish Company*, *c*) *Nelson Brothers*, (i) au 31 août 1968, (ii) au 30 septembre 1968?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):

	(i)	(ii)
a) British Columbia Packers	147	147
b) Canadian Fishing Company	178	178
c) Nelson Brothers	160	160

LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION À TORONTO

Question nº 511—**M. Ryan:**

Le gouvernement se propose-t-il d'établir dans le Toronto Métropolitain des locaux permanents pour l'audition des appels soumis à la Commission d'appel de l'immigration et, dans l'affirmative, quand et où?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): L'établissement ailleurs qu'à Ottawa de locaux permanents pour la Commission d'appel de l'immigration dépendra des résultats du programme expérimental d'expansion qui a été inauguré à Montréal tout récemment.

LE DÉMÉNAGEMENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DE L'ÉDIFICE DE L'EST

Question nº 512—**M. Reid:**

Le gouvernement se propose-t-il de faire déménager certains bureaux du ministère des Affaires extérieures de l'édifice de l'Est et a-t-il établi un calendrier à cette fin?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Ce sujet est actuellement à l'étude, mais aucune décision n'a été prise ni aucun calendrier établi à cette fin.

TORONTO—LES MESURES CONTRE LE BRUIT À L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question nº 514—**M. Robinson:**

Quelles mesures prend-on ou a-t-on proposées pour supprimer le bruit à l'aéroport international de Toronto?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Lorsque le ministère apprend qu'un aéronef à réaction n'a pas observé les prescriptions relatives à la suppression du bruit pour des raisons autres que la sécurité, il mène une enquête et prend les mesures qui s'imposent à l'égard de l'exploitant de l'aéronef.

TORONTO—LA LUTTE À LA POLLUTION DE L'AIR À L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question nº 515—**M. Robinson:**

Quelles mesures prend-on ou a-t-on proposées pour enrayer la pollution de l'air à l'aéroport international de Toronto?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Postérieurement à la rédaction de la réponse à la question nº 184 (M. Gillespie), la Division de l'hygiène du travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Service du contrôle de la pollution de l'air de l'Ontario ont commencé, la semaine dernière, à prélever les échantillons d'air requis à l'aéroport de Malton et dans le secteur urbain environnant, afin de déterminer le degré de pollution de l'air ambiant.

L'INDEMNISATION DES VICTIMES DU BRUIT ET DE LA POLLUTION

Question nº 517—**M. Robinson:**

Le ministère des Transports songe-t-il à élaborer un programme en vue d'indemniser les propriétaires pour la perte de la jouissance de leurs propriétés, résultant du bruit causé par les avions, et de la pollution?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Non.

TORONTO—LE SECOND AÉROPORT

Question nº 518—**M. Robinson:**

Le ministère des Transports songe-t-il à aménager un second aéroport pour le Toronto Métropolitain et, dans le cas de l'affirmative, s'agira-t-il d'un aéroport satellite éloigné des centres où la population est dense?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Dans la préparation des plans relatifs à l'expansion des installations d'aéroports afin de répondre aux besoins futurs de la région de Toronto, le ministère a songé à diverses solutions de rechange, mais aucune décision finale n'a encore été prise. Les entretiens avec les représentants du gouvernement provincial, ainsi qu'avec les municipalités et autres groupements intéressés, se poursuivent à cet égard.

[L'hon. M. Laing.]

LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE DANS LA RÉGION DES PRAIRIES

Question nº 520—**M. Schreyer:**

A qui versera-t-on la subvention approuvée de $41,666 (comme en fait mention la réponse à la question 263), consentie, en vertu de la Loi sur le développement de la pêche, pour la construction d'installations d'entreposage et de navires de pêche utilisés en eau douce à l'intérieur de la région des Prairies?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Winnipeg Cold Storage Co. Ltd., Winnipeg (Manitoba).

LUNENBURG (N.-É.)—LE DRAGAGE DANS LE SECTEUR DU QUAI FERROVIAIRE

Question nº 534—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement songe-t-il à faire draguer le chenail de navigation et le secteur sur les deux côtés du quai ferroviaire à Lunenburg (N.-É.), à une profondeur de vingt et un pieds à marée basse et, dans le cas de l'affirmative, quel montant d'argent affectera-t-on à ces travaux?

2. Quand les six grandes sociétés de navigation et de radoub, dont les opérations sont gravement gênées par cette situation, peuvent-elles s'attendre que les travaux de dragage seront exécutés?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui. Il n'est pas de coutume de révéler le montant estimatif d'un projet avant que l'appel d'offres soit fait et un contrat adjugé.

2. Nous avons l'intention d'inclure ce projet dans nos prévisions budgétaires de l'année financière 1970-1971.

HALIFAX (N.-É.)—LES ESSAIS DE L'HYDROPTÈRE

Question nº 562—**M. MacEwan:**

1. A-t-on procédé aux essais de l'hydroptère de la Marine canadienne à Halifax, en Nouvelle-Écosse?

2. Quand projette-t-on d'y installer le groupe propulseur à gaz?

3. Quand doit-on procéder à d'autres essais?

4. Quand ce bateau doit-il entrer en service?

5. A combien est revenu ce projet jusqu'ici?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Certains essais de déplacement ont été effectués; d'autres sont prévus pour la fin de l'année.

2. Le groupe propulseur à gaz est installé depuis plusieurs mois.

3. Vers la fin de l'année.

4. Le *Bras d'Or* est un hydroptère d'expérimentation et n'est pas encore prêt à devenir opérationnel.

5. Au 31 octobre 1968, $46,300,000.

L'OBJET DES OUVRAGES DE PROTECTION

Question nº 568—**M. Schreyer:**

1. Au sujet des ouvrages de protection que le ministère des Travaux publics a construits ou auxquels il a contribué au cours de chacune des trois dernières années financières à dix endroits le long du fleuve Fraser (C.-B.); à trois endroits le long de la rivière St-Clair en Ontario; à un endroit le long de la rivière Détroit en Ontario; à trente et un endroits le long du fleuve Saint-Laurent au Québec et à sept endroits ailleurs au Québec; dans combien des cas précités la stabilisation du rivage était-elle le principal ou seul objet de ces travaux?

2. Quels gouvernements, quelles sociétés ou personnes ont partagé le coût de ces travaux et quelle a été la part de chacun?

3. Quels sont ceux des cas précisés qui comportaient la stabilisation du rivage pour la protection de *a*) terrains de la Couronne, *b*) de terrains municipaux, *c*) de terrains appartenant à des particuliers?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Dans tous les cas.

2. Fleuve Fraser: Gouvernement fédéral, 37½ p. 100; Gouvernement provincial, 37½ p. 100; Municipalité ou district au moyen d'imposition d'impôts, 25 p. 100. Rivière Sainte-Claire: Gouvernement fédéral, 50 p. 100; Particulier, 50 p. 100. Rivière Détroit: Gouvernement fédéral, 100 p. 100. Fleuve Saint-Laurent: Gouvernement fédéral, 100 p. 100.

3. Tous ces terrains appartenaient à des particuliers.

LES RÉSULTATS DES ESSAIS DU TERRAPLANE

Question nº 577—**M. Blouin:**

1. En ce qui concerne le communiqué de presse du ministère des Transports du Canada, publié le 21 juin 1968, relativement à l'essai du *Terraplane* à Orléans (Ont.), quels ont été les résultats de ces essais?

2. Est-ce que le gouvernement a l'intention de soumettre ce véhicule à d'autres essais dans d'autres régions du pays, particulièrement dans celles où il n'existe pas de routes?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Les résultats n'ont pas été concluants, par suite de défectuosités de plusieurs éléments du véhicule, qui ont empêché d'en faire l'essai dans les régions septentrionales du Canada.

2. Non, sauf si le fabricant consent à y faire des modifications techniques. Cependant, la question fait l'objet d'un échange de correspondance.

LES NOMINATIONS D'ANCIENS CANDIDATS

Question nº 613—**M. Muir (Lisgar):**

Quels sont les noms des personnes qui ont brigué les suffrages aux élections fédérales sous quelque bannière que ce soit depuis le 1er avril 1963 et qui ont été nommées sénateurs, juges, membres d'un office, d'une commission, d'un organisme, d'une commission d'enquête, d'un groupe d'étude ou d'un comité consultatif du gouvernement fédéral ou à un poste de la fonction publique ou qui ont été embauchées à quelque titre que ce soit par le gouvernement fédéral et *a*) quel est le poste dont chacune est titulaire, *b*) quelles sont la date de la nomination et la durée des fonctions, *c*) quel est le montant versé annuellement à chacune de ces personnes à toutes fins, y compris le traitement, les frais et les allocations et indemnités?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question nº 155.

L'INCULPATION D'UN EMPLOYÉ DU PÉNITENCIER DE PRINCE-ALBERT

Question nº 620—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Des employés du pénitencier de Prince-Albert ont-ils été inculpés d'avoir vendu des stupéfiants aux prisonniers?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises à l'égard de ces employés?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES FONCTIONS EXTRAJUDICIAIRES DES JUGES

Question nº 15—**M. Caouette:**

1. Durant les trois dernières années, quels sont les juges des cours supérieures, de district et de comté au sens de l'article 96 de l'AABN qui ont été nommés à des fonctions extrajudiciaires, comme pour siéger à des commissions royales d'enquête, des comités consultatifs, etc.?

2. Quelle rémunération, en plus de leur traitement régulier, ces juges ont-ils touchée dans de tels cas?

3. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les fonctions extrajudiciaires desdits juges?

(Le document est déposé.)

LES PRÊTS FÉDÉRAUX À DIVERSES ENTREPRISES

Question nº 246—**M. Coates:**

1. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'est-il financièrement engagé, soit par des subventions soit par des prêts, dans la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, du barrage de la Saskatchewan-Sud et dans l'aménagement du fleuve Columbia?

2. Quel est le taux d'intérêt ou les taux d'intérêt exigés par le gouvernement fédéral sur les sommes prêtées pour ces trois programmes?

(Le document est déposé.)

LES INSTITUTIONS DE CORRECTION FÉDÉRALES

Question nº 454—**M. Orlikow:**

1. Combien d'institutions de correction fédérales y a-t-il au Canada?

2. Quels sont les noms des gardiens de chacune de ces institutions et *a*) depuis quand exercent-ils leurs fonctions, *b*) quelles sont leurs qualifications professionnelles?

(Le document est déposé.)

• (2.50 p.m.)

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'aimerais faire des représentations à l'honorable secrétaire d'État afin qu'on réponde aux questions n^os^ 40, 41, 43 et 44 dans le plus bref délai possible. Ces questions étaient en partie inscrites au *Feuilleton* de la session précédente et la Commission de la Fonction publique pourrait bien y répondre avec plus de diligence.

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Peut-être puis-je répondre à cette question. Sauf erreur, les ministères en cause tiennent à ma disposition la plupart des documents requis et je compte être en mesure de répondre aux n^os^ 40 et 41 mercredi prochain.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CESSION DE POINTS FISCAUX AUX PROVINCES À L'ÉGARD DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais demander au premier ministre s'il peut confirmer que son gouvernement a ressuscité la proposition écartée par les provinces il y a plusieurs années et qui comportait une offre de 17 points additionnels d'impôt sur le revenu des particuliers aux provinces qui se chargeraient du régime d'assurance-hospitalisation, du régime d'assistance du Canada et du programme des services de santé. En outre, le premier ministre voudrait-il préciser si c'est la seule proposition substantielle, plutôt que de détail, que le gouvernement du Canada a présentée à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je ne voudrais pas formuler de commentaires trop précis sur ces entretiens qui commencent aujourd'hui et continueront demain. Le ministre des Finances sera ici pour révéler les sujets de discussions où il y a entente, ou entente qui peut être annoncée, mais en général je puis dire que le gouvernement du Canada a renouvelé, avec de légères modifications, les offres faites à l'automne de 1966.

[M. Orlikow.]

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Elle fait suite aux observations attribuées au premier ministre Bertrand ce matin au sujet de la surtaxe de progrès social de 2 p. 100 et à celles aussi du trésorier provincial de l'Ontario concernant la futilité de la conférence fédérale-provinciale vu le moment choisi pour présenter le budget. Le premier ministre dira-t-il si la surtaxe de 2 p. 100 en particulier fait l'objet d'un examen de la part du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, parce qu'à notre avis les provinces ont tort de prétendre que cet impôt de 2 p. 100 est lié particulièrement à l'assurance frais médicaux, comme elles le font dans leurs mémoires. C'est un impôt général destiné au progrès social et levé pour répondre à l'escalade des coûts dans de nombreux domaines de dépenses.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si cette offre renouvelée de 17 points d'impôt sur le revenu présente les particularités de l'offre précédente, c'est-à-dire que ces points feraient l'objet de remboursements de la part des provinces si les recettes dans le domaine fiscal en cause excédaient les frais du programme en raison duquel on les avait remis aux provinces?

Le très hon. M. Trudeau: L'offre de 1966 était peut-être légèrement différente de celle que décrit, sauf erreur, le député. Il s'agissait de 17 p. 100 sous forme de transfert de points fiscaux auxquels s'ajoutait un supplément afin d'égaliser le montant total des recettes pour qu'il parvienne à suffire aux dépenses, qui sont variables. Ces 17 points n'avaient pas la même signification pour toutes les provinces à cause des différences relatives à leur étendue et ainsi de suite. Il s'agissait de 17 p. 100 auquel s'ajoutait un supplément qui devait servir de montant de péréquation.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement présente, à la réunion des ministres des Finances ou à celle des ministres de la Santé, des propositions précises aux provinces, au sujet d'un plafond ou d'une formule quelconque concernant le contrôle des programmes à frais partagés? Y aura-t-il des propositions dans ce sens et, si oui, en fera-t-on part à la Chambre lorsqu'elles seront présentées aux provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Au cours des délibérations, nous ferons certaines propositions sur les moyens de restreindre les dépenses, mais il s'agit simplement de suggestions. Les dépenses, le chef de l'opposition le sait, sont contrôlées par les provinces, et nous ne

sommes pas en mesure d'imposer à ces dernières ni de leur suggérer des mesures précises à l'encontre de leurs intentions. Nous examinons avec elles, si elles en manifestent le désir, les moyens de réaliser des économies.

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement canadien ne propose-t-il pas de limite précise aux provinces dans le cas de ces dépenses, et ne leur permet-il pas de déroger aux ententes actuelles, à l'exclusion des nouvelles ententes qui pourraient être conclues avec l'approbation des provinces?

Le très hon. M. Trudeau: C'est exact dans l'ensemble, monsieur l'Orateur. Nous ne proposons aucune suspension unilatérale des ententes conclues à l'heure actuelle par les deux parties. Nous en proposons soit l'élimination progressive, quand nous avons le droit de les éliminer par stades, soit le non-renouvellement dans certains cas, lors de la date d'expiration. Nous sommes d'avis que les deux parties devraient songer maintenant à réduire les dépenses avant toute date de renouvellement ou d'expiration.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Vu les appréhensions suscitées particulièrement au Manitoba par les rumeurs voulant que le gouvernement fédéral souhaite se retirer de l'assurance frais médicaux en 1972, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre et au pays que le gouvernement fédéral considère l'assurance frais médicaux comme un programme permanent?

Le très hon. M. Trudeau: Le député est peut-être victime d'un malentendu. Il sait bien...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci beaucoup.

[*Français*]

Le très hon. M. Trudeau: De rien, monsieur l'Orateur. Il me fait plaisir d'accorder des honneurs à l'honorable député.

[*Traduction*]

Comme le député devrait le savoir—qu'il me permette de le lui dire—la loi est édictée pour une période de cinq ans, après quoi l'intention du gouvernement fédéral est de transférer des points d'impôt aux provinces afin qu'elles puissent poursuivre le programme d'assurance frais médicaux. En d'autres termes, le gouvernement fédéral impose des taxes maintenant et en transmet le produit aux provinces. Dans cinq ans, une fois le régime solidement établi, nous proposerons aux provinces d'imposer leurs propres taxes et le gouvernement fédéral réduira d'autant son espace fiscal.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-il pas clairement spécifié que toute modification apportée au régime à la fin de la période de cinq ans doit découler d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces et non résulter de l'action unilatérale du gouvernement fédéral?

Le très hon. M. Trudeau: Selon mon interprétation personnelle de la loi—et peut-être ne devrions-nous pas discuter de la loi ici—après cinq ans, à l'expiration du programme actuel selon lequel le gouvernement fédéral perçoit des impôts pour le compte des provinces car pendant cette période—le gouvernement fédéral va aider les provinces à absorber les dépenses—il y aura transfert pur et simple de l'espace fiscal.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aurais peut-être dû m'épargner la peine de poser la question.

M. Fairweather: La Société juste doit-elle durer cinq ans?

L'hon. M. Stanfield: Puisque le gouvernement fédéral entend se désister de la responsabilité du financement de l'assurance frais médicaux au bout de cinq ans, compte-t-il également abandonner, de sa propre initiative, celle du programme de sécurité sociale, au cas où ce serait légalement possible en vertu des accords existants?

Le très hon. M. Trudeau: L'honorable représentant témoigne, je le crains, de son ignorance. Il n'y a là rien de nouveau. Ce n'est pas moi qui viens d'inventer les cinq ans. C'est dans la loi et cela a été l'objet de discussions avec les provinces au moment où l'on a mis en train l'assurance frais médicaux. Il n'y a donc là rien qui doive surprendre.

Sur le point soulevé par le chef de l'opposition, je dirai que nous avions annoncé en 1966, de façon générale—et je la confirme—notre intention de quitter de nombreux domaines du service social et de laisser les provinces s'en charger. Nous accorderons aux provinces l'espace fiscal que postulent les dépenses. Nous avons décidé en 1966, et c'est la politique que nous pratiquons actuellement, de laisser toutes les provinces suivre le précédent établi dans la province de Québec, qui dispose d'un espace fiscal beaucoup plus vaste que les autres provinces, mais assume aussi beaucoup plus de responsabilités en matière de dépenses. Ce principe n'est pas inédit. Il remonte à deux ans bien sonnés.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'admettra-t-il pas que cette attitude est nouvelle? N'avait-on pas proposé, il y a deux ans, une option dérogatoire pour les provinces? Le premier ministre indique maintenant que le gouvernement fédéral décidera d'abandonner ces domaines volontairement et obligera les provinces à assumer l'entière charge des frais des programmes, les provinces pouvant alors s'aider au moyen des points d'imposition que le gouvernement fédéral leur cédera?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il me semble que les questions et les réponses se transforment en débat. Je me demande si nous ne pourrions passer à un autre sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai juste une autre question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. N'est-il pas vrai que le ministre des Finances a dit l'autre jour que le gouvernement fédéral n'abandonnerait pas unilatéralement l'assurance frais médicaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, posée en ces termes, n'est pas recevable. L'honorable député demande s'il est vrai qu'une déclaration a été faite. La question semble donc prêter à controverse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je alors poser la question en ces termes, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances exposait-il la politique du gouvernement l'autre jour, lorsqu'il a dit que le gouvernement ne prendrait pas la décision unilatérale d'abandonner l'assurance frais médicaux?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, il exposait la politique du gouvernement aux termes de la loi. L'honorable député devrait savoir que d'après la loi nous l'abandonnerons dans cinq ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dans cinq ans vous abandonnerez bien d'autres choses.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, pour continuer dans la même ligne de pensée, et puisque le premier ministre dit que d'ici cinq ans la loi obligera le gouvernement fédéral à remettre la responsabilité entière aux provinces dans le domaine concerné, est-il en mesure de nous dire, étant donné que les programmes conjoints—et il s'agit bien ici d'un programme conjoint, comme nous en avons dans les domaines de l'hospitalisation, de la législation sociale et dans bien d'autres—constituent une double dépense...

M. l'Orateur: L'honorable député voudrait-il poser sa question?

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. Caouette: Oui, monsieur l'Orateur, j'y arrive.

Étant donné que les programmes conjoints entraînent une dépense double pour le peuple, le premier ministre est-il en mesure de nous dire si le gouvernement a l'intention de se retirer de ces programmes conjoints et d'accorder une équivalence financière aux provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, c'est la politique que le gouvernement fédéral pratique depuis au moins deux ans. C'est la politique qui a été établie à l'égard de la province de Québec et celle que nous suggérons également aux autres provinces d'adopter.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a préparé les extrapolations du coût de ces programmes pour les cinq années à venir, surtout pour l'assurance frais médicaux, et s'il les communiquera aux gouvernements provinciaux et à la Chambre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons certaines extrapolations, mais je ne suis pas sûr que les ordinateurs soient aussi précis que le député l'aimerait.

[*Plus tard*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car je crois que le premier ministre a mal interprété l'article 8 de la loi sur les soins médicaux. Par conséquent, je voudrais signaler que je poserai ma question à la première occasion lors du débat sur l'ajournement.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

JAMES EARL RAY—LA POSSESSION D'UN FAUX PASSEPORT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice. Étant donné que le fonctionnaire d'Ottawa impliqué dans l'affaire James Earl Ray a été identifié comme M^me^ Claire Keating, le ministre peut-il nous dire si son enquête se poursuit et si l'on envisage de porter une accusation?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je n'ai été saisi d'aucune preuve qui justifierait des poursuites criminelles contre quiconque ayant entretenu des relations avec James Earl Ray, sauf pour une personne qui

a été accusée à Toronto d'avoir enfreint les articles 10 et 12 de l'*Ontario Commissioners for Taking Affidavits Act*. Il s'agit de Henry Moos, gérant de l'agence de voyages Kennedy de Toronto.

LA PUBLICATION DE DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DANS UN OUVRAGE RÉCENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme il a laissé entendre que des articles parus récemment dans *La Presse* pourraient faire soupçonner un vol, et comme il s'est engagé à faire examiner cette éventualité par le solliciteur général, se propose-t-il également de référer à ce dernier l'affaire concernant le livre «The Distemper of Our Times» où sont publiés des textes complets de divers documents du gouvernement et du cabinet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas lu ce livre, mais je demanderai au solliciteur général si son contenu exige l'application d'une pareille mesure.

L'IMMIGRATION

LES COURS D'ANGLAIS AUX RÉFUGIÉS TCHÉCOSLOVAQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais j'imagine qu'il en sait la réponse. Est-il vrai que le gouvernement finance un cours d'anglais d'une semaine, ou quelque chose de semblable, pour les réfugiés tchécoslovaques récemment émigrés au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il m'est difficile de déceler le caractère urgent de cette question. Si elle n'est pas urgente, peut-être pourrait-elle alors être inscrite au *Feuilleton*.

LES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES

LES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au premier ministre. Relativement à des questions posées à la Chambre le 18 septembre et le 23 octobre...

Des voix: Bravo.

M. Nielsen: ...certaines démarches dans ma circonscription me préoccupent. A la suite de questions posées à la Chambre le 18 septembre et le 23 octobre, le premier ministre nous dira-t-il si le gouvernement fédéral a communiqué aux provinces sa proposition concernant les droits miniers au large des côtes?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Pas encore, monsieur l'Orateur. Je sais que l'anniversaire du jugement de la Cour suprême est imminent et j'espère que, vers le moment de cet anniversaire, certaines propositions auront été faites aux provinces.

M. Nielsen: Le premier ministre voudrait-il indiquer si les droits miniers au large des côtes seront à l'ordre du jour aux entretiens du gouvernement avec les premiers ministres des provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Pas précisément Le domaine général de la répartition des pouvoirs figure à l'ordre du jour, mais plutôt loin dans la liste. Pour cette raison, nous ne croyons pas que cette question particulière sera abordée à cette conférence. Nous ferons aux provinces certaines propositions qui ne se rattachent pas nécessairement à des modifications de la constitution. Dès lors, il n'y aura peut-être pas lieu de les discuter à la conférence.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—L'ÉMISSAIRE DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il a jugé nécessaire de dépêcher ce qu'on pourrait appeler un émissaire présidentiel personnel au lieu de passer par la hiérarchie officielle du gouvernement fédéral, c'est-à-dire son haut-commissaire à Lagos? Pendant son séjour en Afrique occidentale, M. Head a-t-il vu des membres du gouvernement biafrais?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le premier point, j'ai demandé au professeur Head d'aller là-bas comme mon représentant personnel, étant incapable d'y aller moi-même, malgré les instances d'un grand nombre de députés. Je savais que M. Head s'acquitterait parfaitement de sa mission, en communiquant ma façon de voir aux dirigeants de Lagos et en me rapportant des renseignements de première main sur la leur. M. Head a beaucoup d'expérience en affaires africaines et en droit international.

Quant au second point, on n'a pas demandé à M. Head de communiquer avec les autorités biafraises, étant donné, comme le député le sait, que le gouvernement canadien ne reconnaît pas le Biafra.

LE VIETNAM—LE CONCOURS DU CANADA AU MAINTIEN DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question posée à la Chambre vendredi par le chef de l'opposition, pour savoir si le Canada avait songé à un programme qui permettrait éventuellement de fournir les forces requises au Vietnam, le premier ministre a dit qu'il n'était pas en mesure de répondre à ce moment-là. Puis-je demander encore une fois si le Canada a prévu un programme de ce genre, pour assurer le maintien de la paix dans ce pays?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, ma position est aujourd'hui la même que vendredi. Nous n'avons reçu aucune demande précise et nous pouvons difficilement prévoir ce que l'on nous demandera. Il est évident que nous ne pouvons exercer de surveillance sur l'ensemble du territoire. Notre attitude est également de n'envisager aucune action avant la conclusion d'un accord entre les parties aux pourparlers de paix, ou les délégués à Genève. Dans le cas d'un accord conclu sous l'autorité de l'actuelle Commission internationale de contrôle, nous n'agirons qu'après une entente de ses trois membres entre eux.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre si je puis déduire de sa réponse que, jusqu'ici, il n'y a pas eu de discussion au sujet d'un plan d'éventualité qu'aurait le Canada ou qui pourrait lui être nécessaire plus tard?

Le très hon. M. Trudeau: Nous n'en avons discuté avec aucune puissance étrangère, monsieur l'Orateur.

LA PÊCHE

LES INSTANCES CONCERNANT LA ZONE DE 12 MILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries si le Conseil des pêches du Canada a présenté de nouvelles instances pour exhorter le Canada à instaurer une zone de pêche de 12 milles, délimitant ses pouvoirs de façon bien précise? Si oui, quel accueil réservera-t-on à cette demande?

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question pour préavis.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LA NOMINATION DU DIRECTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre s'il peut nous révéler le nom du nouveau directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui, sauf erreur, relève de la compétence du secrétaire d'État, et je vois qu'il est présent aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la Compagnie des jeunes Canadiens nous a transmis le nom d'un candidat pour ce poste et cette candidature sera considérée et étudiée aussitôt que possible par le conseil des ministres.

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, vu l'incertitude qui entoure l'activité de la Compagnie des jeunes Canadiens ainsi que les changements insolites au sein de son personnel et l'incertitude qui règne dans le public quant aux objectifs de la Compagnie, le secrétaire d'État, ou le premier ministre, consentirait-il à décrire bientôt, à l'appel des motions, l'orientation de la Compagnie?

L'hon. M. Pelletier: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas bien saisi la dernière partie de la question du député.

M. Nystrom: Le secrétaire d'État, ou le premier ministre, consentirait-il à exposer bientôt, à l'appel des motions, les objectifs de la Compagnie des jeunes Canadiens?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Je serai très heureux de considérer cette suggestion, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État voudrait-il inclure dans cette déclaration une analyse de la dernière vérification des affaires de la Compagnie des jeunes Canadiens?

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État voudrait-il nous dire si c'est son intention, ou celle du gouvernement, de remplacer le conseil consultatif provisoire de la Compagnie des jeunes Canadiens par un conseil consultatif permanent?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Je crois qu'on m'a posé deux questions, monsieur l'Orateur, une première à laquelle je n'ai pu répondre parce que la seconde est arrivée trop vite.

A la première, monsieur l'Orateur, je répondrai que, comme pour toutes les sociétés du même genre, les prévisions budgétaires de la Compagnie des jeunes Canadiens seront présentées à un comité et tous les honorables députés auront l'occasion d'interroger directement les responsables de la Compagnie.

Quant à la seconde question, je ne m'en souviens plus. Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Si je ne me trompe pas, aux termes de la loi, ce conseil provisoire deviendra, au bout d'un certain temps, un conseil permanent.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Songe-t-il à la possibilité de remplacer la Compagnie des jeunes Canadiens par la conscription pour le service social?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, les deux sujets, et je crois avoir eu l'occasion de le dire ici en réponse à une autre question, ne sont pas reliés l'un à l'autre dans mon esprit.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Je voudrais savoir si la rumeur voulant qu'il ait l'intention de commettre un suicide politique en devenant le chef du parti libéral de la Colombie-Britannique est fondée ou non?

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Comme la commission chargée d'appliquer la loi en Ontario a rejeté une réclamation d'indemnisation de la mère de Larry Botrie, chauffeur de taxi de Toronto tué dernièrement par un criminel, qui était à sa charge, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter au cours de la présente session une mesure législative visant à indemniser les innocentes victimes d'actes criminels?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Pour l'instant, monsieur l'Orateur, mon collègue le solliciteur général s'est prononcé catégoriquement à ce sujet devant le comité de la justice et des questions juridiques.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au solliciteur général la question que j'ai adressée au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure visant à dédommager les innocentes victimes d'actes criminels?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Pas pendant cette session, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MOBILITÉ STRATÉGIQUE DES FORCES MOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, le 29 octobre le ministre de la Défense nationale qui répondait à une question posée ce jour-là, a indiqué que le gouvernement n'avait pas encore décidé s'il achèterait des avions-citernes pour donner au CF-5 une mobilité stratégique. Le ministre dira-t-il maintenant ou très bientôt, quelles initiatives prend le gouvernement pour doter le commandement mobile d'une mobilité stratégique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne demande-t-il pas au ministre des renseignements qui devraient normalement être communiqués à l'appel des motions? Le ministre peut indiquer s'il se propose de faire une pareille déclaration.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, peut-être ne me suis-je pas exprimé assez clairement. J'ai demandé si le ministre était prêt à faire cette déclaration maintenant ou du moins prochainement, peut-être à l'appel des motions, si c'est possible.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je puis vous répondre que ce commandement mobile est maintenant assuré d'une mobilité stratégique, car il a maintenant accès à quelque 24 avions Hercules.

LE CABINET

LE CODE D'ÉTHIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le code d'éthique imposé par l'ancien premier ministre à ses collègues, le 30 novembre 1964, représente toujours la politique du gouvernement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je me remette le code d'éthique en mémoire pour savoir ce qu'il renfermait. Je n'étais pas membre du cabinet à l'époque. J'avoue que la question ne me semble pas particulièrement urgente.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, quand le ministre examinera cette question, songera-t-il en même temps à modifier le code d'éthique afin de lui donner la souplesse voulue?

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LA PARTICIPATION DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, étant donné que les représentants élus des conseils dans les territoires du Nord ont présenté des instances au premier ministre à propos de leur représentation à la conférence fédérale-provinciale en cours, j'aimerais savoir si un représentant des membres élus de l'un ou l'autre de ces conseils assiste à la conférence et, sinon, si le gouvernement songe à assurer la représentation de ces conseils?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait pour cela adopter la procédure suivie en février dernier et selon laquelle des membres du conseil pouvaient faire partie de la délégation fédérale.

M. Nielsen: Ma question au premier ministre s'inspire de sa réponse de tout à l'heure sur la présence à la conférence fédérale-provinciale des représentants élus dans les deux territoires du Nord canadien. Comme aucun des représentants du Yukon n'a encore reçu d'invitation, le premier ministre peut-il assurer aux Conseils de ces territoires, par l'intermédiaire de la Chambre, qu'il va leur faire tenir séance tenante une invitation aux séances de la façon précitée?

[L'hon. M. Cadieux.]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la composition de la délégation fédérale n'a pas encore été décidée; il s'agit donc de savoir qui fera partie de la délégation ou qui sera peut-être invité à titre d'observateur du gouvernement fédéral. Dès que la question sera tranchée, j'enverrai les invitations.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Est-il prêt à nous faire la déclaration qu'il nous a promise il y a déjà quelques jours sur les dépenses du ministère dans la région d'expansion de l'Atlantique?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je me suis engagé à donner à mon honorable ami les renseignements qu'il a démandés à cette occasion et je suis heureux de le faire maintenant dans une ou deux phrases. J'ai mentionné, au sujet des travaux d'hiver des municipalités et de notre programme de remplacement, que nous augmentions les fonds destinés à la formation dans les provinces atlantiques. Nous les avons portés de 18 millions de dollars d'an dernier à près de 27 millions de dollars pour l'année financière en cours.

La plus grande partie de cet argent sera consacrée à la formation d'ouvriers en chômage pendant les mois d'hiver. On verra l'importance de ces dépenses en regard de l'ensemble des travaux d'hiver municipaux dans les provinces atlantiques qui, l'hiver dernier, s'établissaient à 1.5 million de dollars.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Compte tenu du chômage grave et croissant dans les provinces atlantiques, le ministre dirait-il à la Chambre où ces gens trouveront du travail, une fois leur formation terminée?

M. Coates: Dans l'Ontario et le Québec, bien entendu.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je dire...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Lors de la prochaine séance de la Chambre, prendrait-il

le temps de nous donner, par province et en fonction de la situation générale de l'emploi, le détail des dépenses supplémentaires de 8 millions de dollars?

L'hon. M. MacEachen: Il s'agirait en grande partie de statistiques que j'inscrirais volontiers au *Feuilleton* en réponse à une question inscrite.

LE PARLEMENT DES JEUNES

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle découle de l'accent mis sans cesse par le gouvernement sur la participation des jeunes à la vie gouvernementale et des assurances données par le premier ministre à la Chambre le 1er et le 21 octobre. Le premier ministre a-t-il pris une décision quant à la reconstitution du comité spécial du parlement des jeunes au Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai étudié cette question avec certains de mes conseillers et avec le président du Conseil privé. Nous ne pensons pas que les dépenses que cela entraînerait soient justifiées en ce moment. Nous ne pensons pas que ce soit la meilleure façon d'assurer ce genre de participation. C'est la décision à laquelle je suis arrivé actuellement. Peut-être examinerai-je à nouveau la question plus tard.

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire. J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement envisage de remplacer ce parlement des jeunes par le programme de service pour les jeunes ou de conscription culturelle proposé par le secrétaire d'État.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le député répète une question posée tout à l'heure.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il nous expliquer maintenant ou bientôt à quelle autre initiative on compte consacrer la somme qui aurait été affectée au parlement des jeunes?

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y avait pas de somme consacrée spécifiquement au parlement des jeunes. Il aurait fallu exiger l'argent des contribuables.

LES MÉDICAMENTS

LES POURSUITES RELATIVES À LA CONTREFAÇON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je vais poser cette question au solliciteur général, étant donné l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, j'espère, n'a pas été blessé dans l'accident de voiture qui lui est survenu en fin de semaine. Le solliciteur général peut-il nous dire quand le gouvernement portera des accusations dans les cas de faux médicaments lancés sur le marché canadien?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Étant ministre suppléant, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que j'ai ici une note du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) me prévenant qu'une réponse à cette question, destinée à l'honorable député, se trouve maintenant à la poste, de même qu'une réponse à un autre député que je ne peux nommer, parce que je n'ai que son nom et que je ne connais pas celui de la circonscription qu'il représente.

Je ne sais pas si le ministre a l'intention de répondre oralement à la question à la Chambre quand il sera de retour, mais les deux députés qui avaient posé ces questions la semaine dernière et qui avaient reçu la promesse d'une réponse cette semaine recevront personnellement cette réponse par écrit.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais je croyais que le solliciteur général était à la Chambre. En son absence, puis-je poser ma question à un autre?

Une voix: Il est ici.

M. Forrestall: Pourquoi alors le ministre suppléant a-t-il répondu?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Parce qu'il n'est pas ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Forrestall: Mais, monsieur l'Orateur, j'ai posé ma question au solliciteur général et non au sollicitceur général suppléant.

M. l'Orateur: A l'ordre. On s'y perd un peu.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos du même sujet pour

lequel je l'ai maintes fois invoqué: a qui les députés ont le droit de poser des questions. Le député de Dartmouth-Halifax-Est a nettement dit qu'il posait une question concernant des poursuites en vertu de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et il l'a adressée précisément au solliciteur général. Si le premier ministre consultait sa liste, il verrait, j'en suis sûr, que le solliciteur général est ici aujourd'hui, assis à sa droite.

Une voix: Il est ici tous les jours.

LA PÊCHE

L'ACHAT DE MORUE SALÉE POUR LE BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries et je la poserai à son secrétaire parlementaire s'il veut tenter d'y répondre. S'il préfère la tenir pour préavis, j'attendrai jusqu'à demain.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député pose sa question.

M. Lundrigan: Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de nous dire si l'achat par le gouvernement de 5 millions de livres ou de 50,000 quintaux de morue salée de l'Atlantique à l'intention du Biafra se traduira par une augmentation du prix payé pour le poisson aux pêcheurs de l'Atlantique?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministère des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je devrai prendre note de la question.

M. Lundrigan: Alors, je retire ma question.

• (3.30 p.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

M. le président suppléant: La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour l'étude des crédits revisés du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Ces crédits figurent à la page 482 du Livre bleu, et le détail à la page 484.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

1. Administration centrale, $4,973,100.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): Les crédits que nous étudions aujourd'hui, monsieur le président, reflètent les changements qui ont été amorcés au nouveau ministère de l'Approvisionnement et des Services ou ceux qui sont envisagés dans un avenir immédiat. En présentant ces crédits, je ne m'en tiendrai qu'à quelques commentaires pour que les nouveaux députés en particulier soient mieux renseignés sur le fonctionnement exact de ce ministère dans le passé.

Franchement, puisque c'est là mon premier devoir à cet égard, cela me donnera l'occasion de situer les choses dans la perspective qui convient. On sait que le ministère de la Production de défense existe depuis 1951. L'objectif principal du ministère a été, jusqu'à présent, d'agir en qualité d'organisme d'approvisionnement pour le ministère de la Défense nationale. Je crois qu'on a généralement admis, et les faits me semblent le confirmer, qu'il était plus avantageux pour le trésor et le pays en général qu'un organisme de caractère civil approvisionne en fournitures nombreuses et variées le ministère de la Défense nationale. A la suite des propositions générales de la Commission Glassco et depuis 1963 ou à peu près, des responsabilités supplémentaires ont été attribuées au ministère de la Production de défense, notamment celle de l'approvisionnement au nom de plusieurs ministères civils. Les députés trouveront intéressant d'apprendre que le travail accompli jusqu'à ce jour à cet égard englobe de 35 à 40 ministères ou organismes civils. Les services du ministère sont responsables pour environ 60 p. 100 des dépenses ou achats des ministères civils.

Nous espérons qu'à la faveur de la transition en cours et du transfert graduel des pouvoirs d'achat sous notre contrôle nous pourrons, assez rapidement, en arriver au point où nous ferons la plus grande partie, sinon la totalité des achats pour les ministères civils. Je pense que les activités passées du ministère montrent que le concept d'achats combinés est tout aussi pratique et défendable que l'a été celui d'un ministère civil effectuant les achats pour les forces armées. Nous nous proposons maintenant de poursuivre ce remaniement et, comme le savent sans doute les députés, nous avons annoncé, en juillet dernier, notre intention de créer un nouveau ministère des approvisionnements et services.

En bref, ce ministère embrassera les activités que j'ai déjà décrites ici-même, c'est-à-dire les achats pour les forces armées et la

continuation des achats faits au nom d'organismes civils. Il s'y ajoutera un certain nombre d'autres fonctions très importantes. En ce qui concerne les approvisionnements, ce ministère reprendra à son compte la plus grande partie des constructions navales qui incombaient jusqu'ici au ministère des Transports. De cette façon, nous assumerons la plupart des fonctions que ce dernier assumait pour lui-même en matière de projets, d'acquisitions, d'établissement de contrats et, d'une manière générale, tout ce qui concerne la bonne fin des projets de construction navale destinés à pourvoir aux besoins du ministère des Transports.

On a l'intention aussi d'élargir les responsabilités qui incombaient jusqu'à maintenant au ministère de la Production de défense relativement à l'Imprimeur de la reine et au Bureau des impressions du gouvernement.

Quant à la Direction des services du nouveau ministère, les crédits sont présentés de manière à permettre aux députés de traiter plus ou moins simultanément des fonctions relatives aux approvisionnements et aux services. Le contrôleur du Trésor qui, jusqu'à maintenant, relevait du ministère des Finances sera désormais l'élément central du nouveau ministère. On le sait, le contrôleur du Trésor a d'importantes et multiples responsabilités. L'un d'elles, bien entendu, si on la réduit à sa plus simple expression, est celle de la comptabilité du gouvernement canadien. Le contrôleur du Trésor a la charge de divers autres services et, dans un instant, je traiterai de certains d'entre eux et de nos projets concernant leur élargissement.

Mon nouveau ministère se chargera en deuxième lieu du Service central de l'informatique. Il assumera également la responsabilité des services de gestion et de consultation. J'aimerais, avec la permission des députés, exposer brièvement certains de nos projets et les responsabilités précises auxquelles ils vont donner lieu.

Le Service central de l'informatique est le miroir de l'évolution rapide non seulement au gouvernement, mais aussi dans l'industrie, où se multiplient les ordinateurs et le matériel de traitement des données. L'établissement de ce service nous permettrait de faire un usage optimal des nouvelles technique. Nous ne nous proposons pas, et je tiens à insister sur ce point, de créer un organisme unique qui se chargerait du traitement de l'information pour le compte de tous les départments. Il restera des responsabilités précises et des travaux précis que chaque organisme officiel continuera de prendre sur lui, mais nous visons, tout compte fait, à établir un nouveau service central de l'informatique qui se tiendra à la disposition de tous les ministères. De plus, le service sera muni d'experts en informatique et tous les ministères pourront avoir recours à leurs services et profiter de leur expérience et de leur savoir.

Le bureau des services consultatifs en gestion joue également un rôle des plus importants dans la structure ministérielle. On y aura, je pense, de plus en plus recours désormais. La fonction de ce bureau consistera essentiellement à assurer à tout ministère, ou organisme du gouvernement, des experts-conseils pour examiner les méthodes au sein d'un ministère donné, analyser les moyens employés et faire les recommandations voulues ou fournir l'aide nécessaire afin d'assurer à ces ministères un fonctionnement plus efficace.

Le ministère a déjà à son crédit des réalisations remarquables depuis un an. Une soixantaine d'études y ont été effectuées sur la demande de certains ministères, études dont les résultats ont été, dans l'ensemble, très fructueux, en ce qu'elles ont permis d'améliorer le fonctionnement des ministères et organismes intéressés.

J'aimerais revenir un moment aux responsabilités de la Direction de l'approvisionnement et des services, dont j'ai énuméré les fonctions, en ce qui concerne l'approvisionnement. Nous avons un certain nombre de projets spéciaux pour l'année en cours dont la plupart figurent, je crois, dans les prévisions budgétaires. Toutefois, j'aimerais particulièrement signaler aux députés un ou deux de ces projets, car il s'agit des principaux domaines qui relèvent maintenant de nous en ce qui concerne la production de défense. Par exemple, il y a un programme de construction de l'avion CF-5 qui est exécuté surtout à Montréal, mais qui profite également à d'autres régions. En vertu de ce programme, nous sommes l'organisme responsable pour le contrat aux termes duquel on doit construire 115 des ces avions CF-5. Les mêmes installations servent également à la construction d'appareils du même modèle, mais pas nécessairement de la même grandeur, commandés par le gouvernement des Pays-Bas. On exécute ces deux projets simultanément. J'ai mentionné la commande des Pays-Bas surtout pour montrer le genre de coopération interna-

tionale que mon ministère, de concert avec d'autres, a réussi à obtenir et qui, à mon avis, a donné d'excellents résultats, non seulement en ce qui concerne les commandes de divers gouvernements, mais quant à l'aide que nous apportons à l'industrie canadienne, et surtout dans le domaine de la défense.

• (3.40 p.m.)

Le second projet d'envergure en voie de réalisation, qui intéressera tous les députés, a trait aux contrats déjà adjugés pour la construction de destroyers DDH, c'est-à-dire porteurs d'hélicoptères. J'avoue que l'exactitude, quant aux sigles m'a causé passablement de difficultés au ministère, mais c'est là, sauf erreur, la désignation officielle pour l'instant de ces quatre navires. Deux sont en voie de construction à Sorel, et les deux autres à Lauzon. C'est sans doute à l'heure actuelle le seul important programme de construction qui soit en voie de réalisation aux fins de la défense.

En plus de la mise en chantier de ces quatre navires, des travaux considérables, que j'appellerai ici complémentaires, se poursuivent; il s'agit des pièces d'équipement nécessaires à ces navires, qui sont mises au point et fabriquées dans diverses régions du pays. Si les députés le désirent, je me ferai un plaisir de leur dire à qui ces contrats ont été adjugés et en quoi ils consistent.

En plus de ces deux projets principaux, comme je les appelle, le ministère de la Production de défense s'intéresse aussi très directement à un certain nombre d'autres projets ayant pour objet la défense. Il a également participé à un certain nombre de programmes internationaux résultant soit d'une action directe du gouvernement soit, indirectement, des initiatives que nous avons prises en ce qui concerne les ventes importantes à l'étranger, d'un genre ou d'un autre. J'ai donné comme exemple l'aviation des Pays-Bas. Un autre exemple est celui, tout récent, d'une quinzaine de nos avions Buffalo qui, construits à la suite d'une demande du ministère de la Défense nationale, ont été vendus en Amérique du Sud.

En plus de la construction nouvelle de l'importance que j'ai indiquée, monsieur le président, il existe un besoin constant de réparations et de remise en état. Cela représente tous les ans bien des millions de dollars. C'est un des secteurs les plus difficiles, comme le savent certains honorables représentants, étant donné la nécessité de s'efforcer au moins d'assurer à la plupart des installations du Canada une possibilité à cet effet. Nous essayons de faire en sorte que chacun obtienne une partie de ce travail.

Voilà qui n'est pas toujours facile, monsieur le président. J'oserais même dire qu'il est extrêmement difficile de faire coïncider—d'une façon rationnelle si l'on préfère—les besoins des entreprises individuelles et l'autre objectif fondamental qui, je le soutiens, est celui de mon ministère: une utilisation maximale des sommes consacrées à la défense et à nos achats en général.

Les achats du ministère dépassent le milliard de dollars pour l'année en cours. C'est une tranche respectable des deniers publics et je suis pleinement conscient de notre responsabilité, celle de veiller à l'emploi judicieux de nos fonds. Le ministère de la Défense nationale absorbe plus de la moitié des achats, qui représentent donc un peu plus de 500 millions de dollars. Il s'agit de besoins directs et spécifiques du ministère de la Défense nationale et nous, en tant qu'organisme d'approvisionnement, donnons suite à ses demandes. En plus de ces dépenses au titre du ministère de la Défense nationale, monsieur le président, le reste, ou environ 45 p. 100, des dépenses figure sous une rubrique générale, par exemple, achats au Canada au nom de gouvernements étrangers par suite de divers accords internationaux.

Nous avons également assumé des dépenses au titre des programmes d'aide extérieure quand il a semblé que l'emploi de nos services spécialisés était souhaitable afin de conclure le meilleur marché possible. J'aimerais ajouter qu'il ne s'agit pas d'un engagement total de notre part; il ne s'agit pas de l'un des organismes dont tous les achats ont été confiés au ministère de la Production de défense. Quand nous avons prouvé que nous pouvions être utiles, ou quand la chose est évidente nous avons effectué certains achats au titre de l'aide extérieure.

Il y a aussi l'argent dépensé au nom des ministères civils. Quand leurs services auront été complètement absorbés, ce qui se fera d'ici un an ou deux, nous ajouterons alors à la valeur totale des achats dont mon ministère est responsable une somme supplémentaire d'environ 100 millions de dollars. C'est notre estimation générale.

Je puis vous donner des chiffres intéressants quant à l'aspect service du ministère que les députés voudront sans doute connaître. Comme la plupart des députés le savent, nous émettons les chèques pour le compte du gouvernement fédéral. Tous les paiements sont faits par le contrôleur du Trésor. Le

gouvernement émettra cette année quelque 78.5 millions de chèques, qui seront expédiés par divers organismes et ministères du gouvernement.

Sur ce total de 78.5 millions, environ 53.5 millions se classent sous trois rubriques. Il y a, par exemple les allocations familiales, les paiements de la sécurité de la vieillesse, l'assistance familiale, et le reste. Donc sur un total de 78.5 millions de chèques émis, 53.5 millions visent des programmes d'assistance sociale.

Je tiens à ajouter que, dans le cadre de nos consultations actuelles, amorcées bien avant que je n'assume la direction du ministère et qui sont maintenant accélérées, étant donné nos projets à cet égard, nous avons établi un service central des déplacements qui, de l'aveu de tous et comme j'ai pu le constater moi-même depuis le peu de temps que je m'occupe de ce ministère, s'est révélé très utile et très avantageux. Ce service où sont assurés tous les besoins des ministères fédéraux en matière de déplacements et autres questions connexes fonctionne très bien.

Nous avons aussi établi le service d'information de la direction de la flotte de véhicules. Sous ce rapport—j'imagine que cela va intéresser les députés—nous avons entrepris cette année un programme d'achat de véhicules consolidé, c'est-à-dire, que nous allons suivre une politique de contrats d'ensemble, qui nous donnera la chance de profiter au maximum de nos achats quant au prix, à la qualité, etc. Sauf pour les Affaires extérieures, où se posent une variété de problèmes spéciaux, du fait que les véhicules sont exportés à l'étranger et que nous n'avons pas encore réglé tous les détails s'y rattachant, nous achetons maintenant tous les véhicules destinés aux ministères civils.

Voilà en gros, certaines des améliorations en voie de réalisation. La seule autre question que je voudrais mentionner tout spécialement a trait au département de l'imprimerie et des impressions publiques. Comme les députés le savent—et je suppose qu'il s'agit de l'une de ces activités que nous connaissons le mieux—l'Imprimerie nationale est responsable de la publication des statuts ainsi que de la préparation et de la publication d'innombrables documents—en fait, les députés ont parfois le sentiment qu'il y en a trop—qu'exigent les activités générales du gouvernement et celles de la Chambre des communes.

En outre l'Imprimeur de la Reine est spécialement chargé de fournir des conseils et une aide compétente sur la façon la meilleure, la plus efficace et la plus économique de produire les divers documents gouvernementaux et autres publications. Les députés seront peut-être heureux d'apprendre qu'en une année, l'Imprimerie du gouvernement produit plusieurs milliers de documents; évidemment, le chiffre varie avec les années. Je voudrais signaler tout spécialement, monsieur le président, l'augmentation au cours de l'année du centenaire; comme vous le savez, des publications spéciales qui ont paru alors sont maintenant connues dans le monde entier. En fait, un de ces ouvrages, *The Book of the Land*, a gagné un prix international.

Par suite de cette activité, monsieur le président, grâce surtout à l'année du centenaire, les ventes de divers documents ont augmenté de 47 p. 100 l'an dernier, sur l'ensemble de la production disponible de l'Imprimeur de la Reine. D'ordinaire, la hausse annuelle des ventes est d'environ 10 p. 100.

Nous nous consacrons aussi à ouvrir des magasins, du moins dans chacune des régions importantes du Canada. Ces centres sont pourvus de comptoirs de vente permettant aux parties intéressées d'obtenir toutes les publications officielles qu'elles désirent. Ces librairies ont en général bien servi leur clientèle, et d'après les témoignages que nous recevons elles rendent un service très appréciable.

• (3.50 p.m.)

Un dernier point avant de conclure au sujet des approvisionnements. Nous sommes aussi chargés d'unifier l'achat et l'entreposage des fournitures dont le ministère a besoin. Il s'agit d'une politique d'achats collectifs. Nous étudions présentement, pour la région de la capitale, un projet d'entrepôt central, qui répondrait à tous les besoins communs des ministères et leur fournirait directement les approvisionnements. Nous ne pouvons attribuer à l'embryon actuel qu'environ 10 p. 100 de l'efficacité qu'il devrait avoir en définitive, mais déjà nous sommes assurés de réelles économies. Par exemple, suivant l'appréciation la plus exacte que j'aie obtenue, et qui date d'aujourd'hui, si nous adoptons pour la région de la capitale l'idée des achats collectifs et de l'entreposage central, nous économiserons probablement quelque 3 millions de

dollars par année. D'après nos constatations jusqu'ici, nous croyons pouvoir réaliser, lorsque le régime fonctionnera à plein, des économies d'ensemble de 10 à 20 p. 100 sur l'ensemble des achats.

C'est donc à peu près tout ce que je puis dire aux députés, pour le moment, sur les antécédents et les projets du ministère. Cela prouve que nous faisons des progrès dans un domaine très complexe et difficile pour assurer au gouvernement les techniques d'administration et de contrôle les plus modernes qui soient. Nous espérons qu'une fois le travail fini, nous aurons mis à la disposition de tous les ministères la mine d'expérience et d'expertise que je viens de décrire. Ainsi, nous espérons libérer les ministères des responsabilités dont une agence centrale peut mieux s'occuper, et leur permettre de se consacrer davantage à leurs tâches et responsabilités propres.

M. Coates: Je constate avec plaisir, monsieur le président, que le ministre saisit facilement les objectifs de son ministère. Il est évident qu'il a déjà exploité d'importantes entreprises. Il peut diriger ce ministère avec compétence et d'une manière qui profitera vraiment aux contribuables canadiens.

Il a touché à presque toutes les recommandations de la Commission Glassco et je suis heureux de voir que d'appréciables économies ont déjà été réalisées grâce à l'établissement d'un entrepôt central pilote dans la région. Cela montre combien les contribuables seront soulagés si l'on donne suite à toutes ces recommandations à l'échelle nationale.

Je constate aussi avec plaisir que dans bon nombre de régions, la main-d'œuvre diminuera, comme l'a recommandé la Commission Glassco. Ceux qui s'inquiètent de la prolifération des emplois à la fonction publique en seront particulièrement heureux. Je promets au ministre qu'il recevra tout l'appui voulu de l'opposition officielle dans les tentatives qu'il fera pour faire disparaître les chinoiseries administratives et pour moderniser le programme d'achats du gouvernement.

Puisque je représente une circonscription qui compte une fabrique d'avions, je connais probablement plus étroitement cette partie de l'ancien ministère de la Production de défense qui s'intéresse aux questions qui ont trait aux avions que n'importe quelle autre qui relève du ministre. Lorsque je me suis entretenu avec les fonctionnaires du ministère qui s'occupent du programme d'avions du gouvernement, je me suis aperçu qu'ils sont renseignés et serviables et qu'ils veulent faire ce qui est humainement possible pour venir en aide aux industries de la région atlantique. Malheureusement, les fonctionnaires étaient tenus de suivre la politique gouvernementale.

Connaissant la réelle compétence dont le ministre a fait preuve dans sa vie privée et durant la brève période où il a été ministre de la Couronne, j'espère qu'il élaborera une politique qui s'étendra jusqu'au niveau régional et qui tiendra compte des problèmes particuliers des provinces atlantiques—même si les mandarins détestent entendre dire qu'il existe des problèmes de ce genre—et qu'il créera de nouveaux emplois dans une région qui en a désespérément besoin. Je crois que le ministre peut le faire. Lorsque sa personnalité se sera imposée au sein du gouvernement actuel, j'anticipe avec plaisir le moment où il présentera des politiques régionales qui seront véritablement précieuses pour la population, non seulement de la région atlantique mais de tout le Canada. Bien entendu, tout ce qui est avantageux pour les habitants des provinces atlantiques doit, en même temps, être avantageux pour tous les Canadiens. (*Applaudissements*)

Certaines questions qui me préoccupent, inquiètent aussi d'autres députés et le peuple canadien en général. Récemment, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question sur la société Executive Consultants Limited. Font partie de cette firme, deux individus qui ont été longtemps associés étroitement au parti libéral. L'établissement d'une société semblable, dont l'objet premier est de faire des affaires avec le gouvernement et pour le gouvernement, est, à mon avis, chose dangereuse pour l'intérêt public. Voici sur quoi j'appuie ma déclaration.

• (4.00 p.m.)

Les postes de direction disponibles dans les bureaux des divers ministres pourraient devenir le lieu où l'on fait son apprentissage de politicien de couloir, de spécialiste de la recommandation—qu'on appelle cela comme on veut—c'est à dire ceux qui essaient de s'attirer les bonnes grâces des ministres. Cette première tâche accomplie—capter la confiance du ministre et du parti au pouvoir—ils s'érigent en conseillers techniques dans l'un ou l'autre domaine et se font payer des honoraires par de grandes sociétés qui, le plus souvent, traitent avec le gouvernement par voie

de négociations, et non par voie de soumissions pour la fourniture des divers équipements.

Souvent, du point de vue du gouvernement, les adjudications par voie de soumissions ne donnent pas entière satisfaction. Grâce à leurs accointances avec les membres du gouvernement au pouvoir, les gens comme ceux que je viens de décrire parviennent à persuader les autorités fédérales que les groupes qu'ils représentent sont en mesure d'offrir aux Canadiens ce qu'il y a de mieux en matière de fournitures dans le domaine envisagé. En conséquence de ces activités, les contribuables canadiens finissent par acheter des marchandises ou du matériel qui ne sont peut-être pas ce qu'il y a de mieux sur le marché. On les considère toutefois pour ce qu'il y a de mieux, parce qu'ils sont recommandés par des amis du gouvernement.

Cela comporte des risques et que tous les Canadiens et, en fait, le gouvernement, devraient s'en méfier. Je n'aimerais pas apprendre qu'une certaine firme a des employés qui pourraient écrire à des gens au Canada en ces termes: J'ai de la difficulté à me trouver des bureaux mais tant que je ne serai pas installé vous pourrez toujours entrer en rapport avec moi en téléphonant au bureau du premier ministre ou à celui du ministre des Transports. Celui qui recevrait pareille lettre pourrait faire le raisonnement suivant: Je ne sais si mon produit est aussi bon que les autres, mais si je puis avoir l'aide de ce type-là, j'aurai déjà 50 chances sur cent de vendre mon produit au gouvernement.

Je ne veux pas du tout laisser entendre qu'un membre du cabinet ou du gouvernement puisse consciemment et délibérément favoriser un certain produit pour la seule raison qu'un certain groupe ou une certaine personne le recommande, mais je prétends qu'il y a de nombreuses raisons inconscientes—et une association partisane d'une certaine durée est certainement l'une d'elles—qu'on ne peut s'empêcher de considérer plus d'une fois avant de les bannir de son esprit. J'aime à croire qu'il ne manque pas de raisons pour attirer les jeunes gens vers les nombreuses situations très proches des hautes sphères qui se présentent dans les services du gouvernement. J'aime aussi à croire qu'ils offrent une occasion idéale de formation pour les novices en sciences politiques, pour les politiciens en herbe. Mais il me répugne de penser que certains citoyens cherchent à tirer avantage de ceux avec lesquels ils s'associent par le genre d'activité que dénote, je le crains, la création de la firme que j'ai mentionnée.

Un autre point qui m'intéresse, mais je ne sais s'il relève strictement du ministre; peut-être est-ce du domaine du ministère des Travaux publics. J'espère toutefois que cela relèvera éventuellement de la compétence du ministre, même si ce n'est pas le cas à présent. Je songe à l'activité récente de certains des collègues du ministre pour ce qui est de la surface et du mobilier des bureaux. Je comprends que le gouvernement est au pouvoir pour au moins quatre ans; aucun doute là-dessus. Mais je ne crois pas que la décoration d'un bureau doive dépendre de ce que le gouvernement soit en minorité ou ait la majorité au Parlement. Cela ne devrait rien changer à la surface d'un bureau, au genre de meubles, etc.

Celui qui se porte candidat aux élections et réussit à se faire élire, puis, par surcroît, devient ministre, n'est pas tenu de s'entourer d'opulence, comme ce fut le cas trop souvent, semble-t-il, depuis les dernières élections générales. Nous ne sommes pas des maharajahs; même l'Inde n'en possède plus. Et il n'y a aucune raison pour que nous agissions comme des princes. Nous comporter ainsi c'est montrer aux Canadiens à quel point nous sommes cyniques, et combien ils devraient l'être envers les hommes politiques. Lorsque nous nous présentons aux électeurs d'une circonscription, nous leur demandons leur appui afin de pouvoir les aider. Je vous dis, monsieur le président, que peu importe qu'un représentant du peuple se serve d'une corbeille à papier d'un dollar ou de $35; qu'il s'assoie dans un fauteuil de $30 ou de $300; cela n'a absolument rien à voir avec ce que l'on peut accomplir pour la population du Canada. Je conseille au ministre de surveiller de près la conduite de certains de ses collaborateurs. Il est peut-être nouveau venu au cabinet, mais il n'est pas né d'hier, j'en suis sûr. Je suis certain qu'il saura surveiller d'aussi près que possible l'argent des contribuables. Et je suis sûr également qu'il relèvera des cas de gaspillage et de prodigalité chez certains de ses collègues du cabinet. Si l'on doit y trouver du gaspillage et des folles dépenses, quel exemple peuvent-ils offrir, aux fonctionnaires?

• (4.10 p.m.)

Je ne doute pas qu'à l'avenir le ministre fera un travail remarquable et fera honneur à notre région. Je lui ai déjà dit et je n'hésite pas à le lui répéter; je suis bien prêt à lui accorder toute l'aide qu'il pourra me demander à n'importe quel moment car je crois que les problèmes de notre région l'occupent cons-

tamment. Cependant, certains incidents nouveaux, et qui se répètent, depuis les dernières élections fédérales, inquiètent les Canadiens. Le ministre a son mot à dire là-dessus et j'aimerais qu'il emploie ses talents à rectifier les erreurs qui pourraient nuire aux contribuables canadiens. Nous sommes tous les protecteurs des contribuables, et chaque jour nous dépensons leurs dollars.

Je ne parlerai pas du programme de construction maritime. Mon collègue de Central Nova en traitera. Il a posé des questions au ministre à ce sujet à plusieurs reprises. Je sais également que le député de Dartmouth-Halifax-Est posera certaines questions qui l'intéressent particulièrement sur la Fairey Aviation et sur d'autres sujets. Je félicite le ministre de ses efforts en vue de donner suite au plus grand nombre possible de recommandations de la Commission Glassco. Je suis heureux de voir qu'il a déjà acquis une certaine maîtrise en ce qui concerne son ministère, qui n'est pas un des plus petits. Tout ministère qui dépense déjà 1 milliard de dollars par an est très grand et imposera sûrement un lourd fardeau à celui qui est chargé d'en assumer la direction. Pour terminer, monsieur le président, j'espère que le ministre étudiera sérieusement les questions précises qui me préoccupent, et je lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

M. Saltsman: Monsieur le président, je m'unis au député de Cumberland-Colchester-Nord pour offrir mes vœux de succès au ministre dans ses nouvelles fonctions et le féliciter de son premier discours. J'ai l'impression que nous n'avons entendu de lui, jusqu'à présent, que des premiers discours. Il en prononçait un il n'y a pas si longtemps à la Chambre, comme brillant député de l'arrière-ban et nous l'avions félicité de son franc parler. Je ne sais jusqu'où il pourra s'élever dans la hiérarchie, car les fonctions supérieures se font de plus en plus rares.

Compte tenu des liens d'affection qui m'unissent au ministre, je ne lui ferai pas de discours aujourd'hui, mais je voudrais tout de même lui poser des questions. La première a trait à un chapitre du rapport Watkins sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne, rédigé pour le bureau du Conseil privé. Il s'agit de l'extra-territorialité, et pour rafraîchir quelque peu la mémoire du ministre, je vais citer le paragraphe 2 de la page 425. Voici:

> Il est recommandé, en rapport avec les restrictions imposées par les États-Unis sur la liberté d'exportation des filiales canadiennes de sociétés américaines, qu'une agence du commerce d'exportation soit instituée et investie des pouvoirs nécessaires à assurer l'exécution des commandes étrangères du moment que celles-ci sont conformes aux lois et à la politique étrangère du Canada. Les organismes étatiques préposés au commerce dans les pays communistes auraient la faculté d'enregistrer à cette agence des commandes placées auprès d'entreprises canadiennes. En cas de refus par une filiale américaine d'exécuter une commande *bona fide*, l'agence interviendrait en déplaçant la commande au profit d'une entreprise possédée par des Canadiens ou d'une entreprise canadienne établie en pays étranger. Serait-il impossible de trouver ainsi une autre firme pour remplir la commande, dans ce cas la filiale américaine serait tenue de faire part de ses motifs à l'agence. Si, de l'avis de l'agence, l'unique empêchement devait venir des règlements qui régissent les biens américains en pays étrangers, l'agence se porterait acquéreur des articles concernés pour les revendre à l'organisme étatique préposé au commerce, forte de l'appui de mesures législatives qui feraient une offense criminelle du refus d'une firme de vendre à l'agence aux prix courants du marché.

Ayant lu le rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne, il me semble, en effet, que nous avons, au Canada, un organisme qui remplirait les conditions indiquées et étudierait les dangers signalés dans le rapport Watkins. Je lis à la page 5 du rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne:

> Les fonctions principales de la Corporation consistent toujours à négocier des contrats au nom du gouvernement canadien, lorsque des pays étrangers et des organismes internationaux désirent acheter, au Canada, du matériel et des services de défense ou autres sur le plan d'échanges entre gouvernements.

Le ministre pense-t-il que la Corporation commerciale canadienne soit un organisme capable de mettre en œuvre la recommandation du rapport Watkins et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention de s'assurer qu'elle y donne suite? Je fournirai au ministre l'occasion de répondre avant de lui poser d'autres questions.

L'hon. M. Jamieson: Vous le savez, monsieur le président, comme les députés, le rapport Watkins est présentement à l'étude et, jusqu'ici, le gouvernement n'a pas décidé si ses recommandations, en tout ou en partie, seront mises en œuvre. En un sens, je puis respectueusement dire à mon bon ami que sa question concernant l'usage de la Corporation commerciale canadienne à cette fin est hypothétique. Je ne suis pas du tout certain que ma réponse soit satisfaisante, car je ne saurais dire si nous pourrions utiliser la Corporation commerciale canadienne pour donner suite à quelque chose qui ne fait pas encore partie de la politique gouvernementale.

Je crois que la Corporation commerciale canadienne montre de quelle façon positive peuvent jouer ces rapports internationaux par contraste avec les défenses et les sanctions, et le reste. Dans le domaine d'activité de la Corporation—et il ne s'agit pas seulement de rapports avec les États-Unis, mais aussi avec certains pays d'Europe—sa présence a certainement été très salutaire, en ce qui concerne l'accroissement des affaires pour le Canada.

D'après ma courte expérience, dont j'espère le député tiendra compte, je ne me souviens pas qu'une filiale canadienne ait jamais refusé de fabriquer un produit que nous voulions. D'une façon générale, c'est l'inverse qui se produit. Elles ont fait preuve d'une collaboration parfaite, qu'il s'agisse de compagnies appartenant entièrement à des Canadiens ou de filiales, et elles ont très volontiers fabriqué des articles qu'on leur a proposés, du fait des attributions de la Corporation ou de mon ministère. L'exemple le plus significatif, celui dont je me suis servi dans mes observations préliminaires, concernant l'aviation des Pays-Bas est celui qui me vient le plus rapidement à l'esprit pour prouver cette attitude. J'approfondirais la question pour voir s'il s'est produit un cas comme celui qu'a cité le député. Je serais fort surpris si c'était le cas. Je crois que ses fonctions sont en ordre inverse. A ce titre, il a été utile en obtenant des commandes pour le Canada, tant pour les compagnies entièrement canadiennes que pour leurs filiales. Je serais heureux d'expliquer cela en détail si je n'ai pas bien répondu à la question. Le député se rend sans doute compte de la difficulté, puisque le rapport Watkins n'a pas été déclaré politique gouvernementale.

• (4.20 p.m.)

M. Saltsman: Monsieur le président, j'espère que vous me permettrez de réclamer des éclaircissements. J'ai donné lecture d'un passage du rapport Watkins, où figurent les instances soumises du gouvernement; il me semble que cela relève en quelque sorte des attributions de la Corporation commerciale canadienne. Il ne semble pas qu'il serait difficile à la Corporation de mettre en œuvre les propositions du rapport Watkins.

Je voudrais maintenant demander au ministre si ses fonctionnaires ont été priés d'examiner les recommandations du rapport Watkins dans le but de lui faire déclarer au gouvernement quelle était sa position? Je crois que le ministre a dit quelque chose là-dessus, mais j'aimerais obtenir des éclaircissements à ma deuxième question. La Corporation commerciale canadienne s'est-t-elle jamais vu refuser les marchandises qu'elle avait commandées? J'ai une troisième question. Un pays comme Cuba a-t-il tenté de passer une commande par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne? Dans ce cas, le ministre pourrait sans doute me dire comment la Corporation a réagi. Il y a quelques années, on a fait beaucoup de battage autour du fait que certaines sociétés des États-Unis avaient estimé qu'elles ne pouvaient accepter de moudre du blé pour le gouvernement de Cuba. J'aimerais connaître la position du ministère à cette époque.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, je me renseignerai volontiers, mais j'aimerais que le député me donne quelques instants pour le faire. C'était avant que j'assume mon poste. En réponse à la seconde partie de sa question, où il demande si nous avons essuyé un refus, je l'ignore, mais on me dit que non. Toutefois, j'obtiendrai ce renseignement pour le député.

Pour ce qui est de l'activité de la Corporation commerciale canadienne, j'aimerais étudier son mandat afin d'établir si elle pourrait jouer un rôle élargi, aussi profitable qu'utile. Pour l'instant, sa fonction fondamentale et presque exclusive c'est de traiter avec les gouvernements étrangers et de fournir le financement nécessaire pour jeter un pont, si l'on peut dire, entre l'industrie canadienne intéressée et le gouvernement étranger, jusqu'à ce que celui-ci ait effectué le paiement. Elle s'est presque limitée à cela. Toutefois, je prends note des remarques du député sur ce point et je verrai s'il est possible d'y donner suite. J'essaierai également d'obtenir une réponse à ses deux autres questions.

M. Saltsman: Monsieur le président, je comprends que le ministre ne puisse répondre tout de suite et qu'il lui faudra d'abord consulter ses fonctionnaires. Voudrait-il aussi examiner la demande suivante: son ministère songerait-il à adopter une politique élargie et plus dynamique, pour mettre les pays étrangers mieux au courant de ses services? Cette politique existe peut-être; je n'en sais rien. Si oui, je n'en ai pas entendu parler. Le ministre me dirait-il si son ministère est animé de ce dynamisme, s'il informe les autres pays des

services qu'il peut leur offrir et propose de faire des achats pour leur compte? Où en sont d'abord, la politique actuelle et, ensuite, les projets de son ministère?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, en résumant les activités du ministère dans mon exorde, comme les postes sont très nombreux, j'ai omis d'informer les députés qu'un élément a été soustrait du ministère de la Production de défense ou à son rejeton, le ministère de l'approvisionnement et des services. Je veux parler de la Direction des programmes internationaux. Avant que le transfert des fonctions ait été promulgué—je ne sais si c'est là le mot juste—en juillet, la Direction des programmes internationaux relevait du ministre de la Production de défense et faisait exactement ce qu'a expliqué le député. On a pensé—avec raison d'après moi, que cette direction appartenait plus justement au ministère de l'Industrie et du Commerce. La Direction des programmes internationaux est passée au nouveau ministère. Son rôle est précisément ce qu'a dit le député.

Cette direction assure la liaison avec les diverses capitales, ainsi qu'avec d'autres centres du commerce et de l'industrie. Ses représentants cherchent énergiquement des occasions de vendre divers genres de produits et d'articles canadiens. En tant que fonctionnaires du ministère de l'approvisionnement et des services nous nous intéresserons toujours jusqu'à un certain point à ces questions par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne de la manière que j'ai dite, en fournissant de l'aide financière ou, naturellement, par le programme assez vaste que nous prévoyons avec d'autres pays pour le développement de la recherche et autres matières connexes. Cela représentera donc en un sens un conglomérat, c'est-à-dire que certaines responsabilités seront confiées à mon ministère et d'autres au ministère de l'Industrie et du Commerce. D'autres incomberont indirectement à mon collègue, le ministre de la Défense nationale.

Il est très difficile d'établir une distinction ici. Mais je présume qu'à mesure que la retombée—c'est le terme employé, bien qu'il puisse sembler malheureux—des avantages augmentera au point de vue civil par suite des projets d'aménagement dans lesquels nous nous engagerons, l'affaire intéressera l'industrie plutôt que le ministère de l'approvisionnement et des services que je dirigerai. Je pourrais peut-être m'expliquer en vous fournissant quelques exemples. Le bimoteur Otter qui intéressait tout d'abord le ministère de la Défense nationale est devenu un appareil très populaire utilisé par les civils dans le monde entier. Il en est de même de l'appareil Buffalo. Par suite de nos travaux de perfectionnement, il est devenu, par exemple, un appareil qui sert au largage d'eau et ainsi de suite. Comme ces questions se rattachent en grande partie à la vie civile, je crois que le député obtiendrait une réponse plus approfondie du ministre de l'Industrie que de moi-même. Je peux l'assurer, toutefois, que les deux ministères en cause poursuivent une politique énergique de vente.

M. Saltsman: Je laisse cette question en suspens, car je la soulèverai une autre fois. Je comprends combien il est difficile de confier cette agence de publicité au ministère du Commerce qui se consacre essentiellement à encourager le commerce entre les particuliers, entre les entreprises privés et les gouvernements.

L'hon. M. Jamieson: Je voudrais interrompre le député pour dire que la Corporation commerciale canadienne s'occupe de transactions entre les gouvernements, et nous devons pour cela préserver ce genre de liaison.

M. Saltsman: Bien sûr, et comme tant de nations ont établi des régies commerciales d'État, il y a lieu pour le ministère de poursuivre une politique dynamique de contacts avec ces régies commerciales afin de les aider dans leurs achats. Toutefois, je n'irai pas plus loin pour le moment.

L'hon. M. Jamieson: Qu'on me permette d'interrompre le député; j'ai appris, mais j'ai oublié de le dire, que les crédits de la Corporation commerciale canadienne ont été renvoyés au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Voilà donc pour les députés une occasion d'approfondir ces questions.

• (4.30 p.m.)

M. Saltsman: J'aimerais poser une question au ministre au sujet du changement de travaux militaires à des travaux non militaires dans certaines agences qui relèvent de son ministère. Il semble que la guerre au Vietnam tire peut-être à sa fin, du moins je l'espère, et les commandes de matériel militaire dans le cadre des programmes à frais partagés pourront être modifiées. Nous avons construit des installations très vastes au pays à cause de ces programmes militaires, pour fournir des aéronefs et d'autre matériel. Le ministre peut-il nous dire, d'abord quels sont les projets de son ministère en vue d'un tel change-

ment et, ensuite, quelles difficultés entraînerait un tel changement?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, tout comme mon honorable ami, je suis soulagé de savoir que la situation au Vietnam semble s'apaiser et, si Dieu le veut, qu'elle cessera de menacer le monde comme elle le fait depuis très longtemps.

Pour ma part, je l'ai déclaré à maintes reprises depuis que j'ai assumé le portefeuille de la production de défense, je suis d'avis que les industries qui dépendent surtout de la défense canadienne devraient faire tout leur possible pour réduire cette dépendance. Sur le plan philosophique, en dehors de toutes autres considérations, j'estime que le plus tôt nous transformerons nos épées en socs de charrues, le mieux ce sera pour tout le monde. C'est la façon philosophique de voir les choses, mais il y a aussi la façon pratique.

On le sait, notre position en matière de défense est en ce moment à l'étude, mais même si la situation ne changeait en rien—et je présume, comme chacun de nous, je l'espère, que les tensions internationales iront en diminuant—il n'en resterait pas moins qu'au Canada l'industrie orientée vers la défense ne peut recevoir le soutien dont elle aura besoin au point de vue production et revenu, par le truchement des contrats destinés à la défense.

Il y a un grand nombre de raisons à cela et mon ami comprendra que si je n'entre pas dans le détail, c'est afin de ne pas faire perdre le temps de la Chambre. La durée des équipements de nos unités de combat se voit prolongée de plus en plus. Par exemple, grâce à de nouvelles méthodes et à de nouvelles techniques, il n'est plus nécessaire de réparer et de reviser le matériel aussi fréquemment. Dans le même ordre d'idées, si des réductions budgétaires, appliquées sciemment et délibérément, mettaient inévitablement au ralenti les activités de ces industries, les réparations, revisions et remplacements seraient moins nécessaires.

Nous devons nous préoccuper—et la responsabilité essentielle incombe à l'industrie—de réunir d'abord les connaissances que nous avons acquises dans la gestion de toutes ces affaires de production de défense et, deuxièmement, d'utiliser la quantité très importante d'outillage et d'installations, dont un fort pourcentage est une nouvelle source de deniers publics, et de leur trouver des usages à des fins civiles—comme je l'ai dit aux membres de l'industrie un certain nombre de fois—pour combler des lacunes et pour répondre aux besoins de l'industrie ou de la collectivité civile qui ne sont pas satisfaits actuellement au Canada. Pour moi, c'est ouvrir la porte à bien des possibilités. Et j'y ai accordé la plus grande priorité au sein de mon ministère afin d'encourager les fonctionnaires à faire preuve d'un maximum de créativité—nous pouvons leur proposer, par exemple, quel matériel acheter—et, ensuite, encourager la créativité au maximum dans l'industrie intéressée afin qu'elle puisse également s'appuyer sur des fondements solides, plus solides que ne pourrait jamais l'espérer une industrie de guerre.

Je suis heureux de pouvoir dire au député qu'à ce sujet les résultats ont été des plus heureux dans certains domaines. On a pu constater d'après les journaux et certains autres communiqués, ces jours derniers, que le programme DC-10 avait fait quelques progrès, c'est-à-dire le programme de l'avion Douglas. Par suite de notre collaboration avec les États-Unis dans certaines activités intergouvernementales, on nous a octroyé une sous-entreprise très considérable. Si le DC-10 remporte les succès qu'il nous laisse maintenant espérer, nous y gagnerons non seulement une entreprise canadienne, mais plusieurs autres, parce qu'on fera appel à d'autres sous-traitants. Il s'agit d'un appareil du genre commercial. Je l'ai déjà mentionné, et je m'excuse de me répéter; les installations d'Air Canada et la compétence et l'expérience que cette société a acquises en grande partie, mais pas entièrement, grâce à notre aide, lui permettent maintenant de concevoir un avion largueur d'eau qui aurait un marché dans le monde entier.

C'est ainsi que nous évoluons et je puis vous assurer, monsieur le président, qu'en ce qui nous concerne, nous continuerons dans la même voie, et nous inciterons l'industrie à innover. Je pourrais raconter cette évolution, mais je me contente de répondre à la question posée par le député, et aux questions du député de Cumberland-Colchester-Nord. Il a soulevé une question relative aux problèmes régionaux qui en sont résultés, mais en général nous évoluons dans la bonne direction.

M. Saltsman: Monsieur le président, je suis heureux de constater que le ministre est conscient de la nécessité de donner la haute priorité à son opération «soc de charrue», si nous pouvons l'appeler ainsi. Cette initiative est nécessaire pour un grand nombre de raisons évidentes. Tout d'abord, c'est un problème difficile qui demande une planification. Deuxièmement, la situation pourrait se développer très vite. Il ne faut donc pas que le gouvernement soit pris de court, ou, comme je dirais à un homme des Maritimes, avec son

pantalon à mi-mât. Troisièmement, ayant accepté ces programmes, nous devons comprendre que les industries en question sont situées dans diverses régions du pays où les autres possibilités d'emploi sont très limitées. Il est absolument essentiel que le ministère ait des idées arrêtées et convaincantes sur les projets qu'il a en tête.

Sans vouloir insister davantage, j'aimerais que le ministre fasse très prochainement une déclaration concernant tout d'abord la priorité accordée au problème par son ministère et ensuite ses intentions. Il ne suffit pas de dire que nous connaissons le problème et que nous lui accordons la haute priorité, car tous les ministres disent cela. Nous devons savoir de quelle sorte de gens dispose le ministre, quelles sont leurs qualifications dans ce domaine, quelle est l'importance du groupe et où en sont leurs essais.

Il s'agit d'une chose très importante, et ceux d'entre nous qui sont à la Chambre aujourd'hui ne veulent pas avoir à se lever un jour pour dire au gouvernement que nous avons signalé l'urgence de la question. Il est essentiel que le ministre prévoie les difficultés et s'organise en conséquence.

J'aimerais passer maintenant à une question qui a trait aux médicaments. Je suppose que la division de l'approvisionnement achète les médicaments dont ont besoin divers organismes gouvernementaux, y compris les forces armées et les hôpitaux. Est-ce exact?

L'hon. M. Jamieson: Je ne sais pas dans quelle mesure nous avons pris sur nous cette fonction, mais j'ai dit tantôt que nous sommes actuellement en période de transition. Nous avons assumé certaines responsabilités qui appartenaient auparavant à certains autres ministères. Si l'on veut bien me donner un peu de temps, je pourrais, je crois, fournir une réponse à la question. Il me semble, en effet, que que nous sommes chargés de cette fonction, mais je ne veux pas induire le député en erreur.

M. Saltsman: Monsieur le président, lorsque le ministre examinera cette question, voudra-t-il demander à ses fonctionnaires s'ils consentiraient à acheter des médicaments pour le compte d'organismes et d'hôpitaux provinciaux? Peut-être s'agit-il d'une question de politique officielle mais, sauf erreur, le gouvernement fédéral achète des médicaments en quantité importante et parvient à obtenir d'excellents prix et services de la part des fabricants de produits pharmaceutiques. Peut-être ses fonctionnaires consentiraient-ils à le faire aussi pour le compte des organismes provinciaux si on le leur demandait. Merci, monsieur le président.

[M. Saltsman.]

• (4.40 p.m.)

M. MacEwan: Monsieur le président, comme le député de Cumberland-Colchester-Nord, je désire à mon tour présenter quelques instances au ministre au sujet de l'industrie de la construction de navires. Je félicite le ministre de sa nomination au cabinet. J'attends de lui, je l'avoue, de grandes choses au sein du cabinet en ce qui concerne cette industrie si importante, puisqu'il vient de la région atlantique, où la construction de navires, vu la proximité de la mer, tient une si grande place.

J'aimerais rappeler les débats qui ont déjà eu lieu à la Chambre au cours de cette session. Je ne répéterai pas les propos de certains de mes collègues. Par exemple, le député de Saint-Jean-Lancaster a présenté pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, un avis de motion au sujet d'une politique maritime et il a fait remarquer à ce moment que les propriétaires de bateaux et les dirigeants des chantiers maritimes s'accordaient à dire qu'il fallait établir une telle politique dans le moindre délai.

A la question que le lui posais à ce sujet vendredi dernier, le ministre a répondu que les pourparlers se poursuivaient avec les autorités de la construction navale. Tout comme son avant-dernier prédécesseur, M. Pickersgill, qui s'en est allé vers des champs plus attrayants, il n'a pas voulu dire quand il croyait pouvoir faire une déclaration. J'avais demandé à l'ancien ministre s'il pourrait fixer d'avance la date de sa déclaration, mais il avait répondu ne pas vouloir s'astreindre à une date fixe. Je n'en veux pas au ministre, mais puis-je lui dire que, d'après moi, cela devrait se faire sans retard.

Le ministre a déclaré que son ministère s'occuperait désormais de la construction navale, qui relevait jusque-là du ministre des Transports. Aux questions que je lui ai posées dans cette enceinte au cours des dernières semaines, il a déclaré que le ministre des Transports et le ministre de l'Industrie et du Commerce se sont entretenus avec les directeurs des associations de la construction navale. Il avait dit alors que ce serait probablement le ministre des Transports qui ferait une déclaration sur la politique du gouvernement en matière de construction navale. Cependant, comme elle relève maintenant de son ministère, j'espère que ce sera le ministre qui assumera cette tâche importante.

Si j'ai bonne mémoire, c'est aux environs de 1961 que fut lancé le programme de subvention à la construction navale. Je m'en souviens bien, parce qu'il avait été conçu et ins-

tauré par l'ancien chef de la Commission maritime canadienne, M. Alex Watson, maintenant employé par la Commission canadienne des transports. Ce programme était son œuvre; il y avait travaillé ferme. Je me souviens en avoir discuté bien des fois avec lui dans son bureau. Le schéma de ce programme était écrit dans un cahier noir qu'il aimait montrer aux députés, surtout aux représentants de la région atlantique et à ceux des autres régions où l'industrie navale est importante. Enfin, la politique fut présentée, ce qui encouragea beaucoup les constructeurs de navires du pays. Jusque-là, ils avaient dû soutenir la concurrence étrangère, ce qui leur avait fait perdre de grosses affaires.

L'instauration de cette politique, tant pour les navires commerciaux que pour les bateaux de pêche, a beaucoup favorisé nos constructeurs de navires et leur a permis de soutenir la concurrence des constructeurs étrangers. On a ramené la subvention à 25 p. 100, et en 1970 ou 1971, on la baissera encore à 17½ p. 100. Bien sûr, nous savons que les subventions aux chalutiers sont passées de 50 à 35 p. 100. Il importe qu'on élabore sous peu une politique de navigation qui s'alignerait sur une politique de construction navale.

Je songe au chômage qui sévit dans les chantiers de construction à travers le pays, sur la côte ouest et dans la région des Grands lacs, où un chantier a cessé son activité dernièrement. Je pense aussi au chantier qui est la principale industrie de la ville de Pictou, dans ma circonscription, et qui employait environ 400 travailleurs jusqu'en juillet ou en août dernier, mais dont le personnel n'est plus que de 100 ou 150. Je tiens à dire au ministre que cette industrie est extrêmement importante, et à ce propos, je lui signale un article, paru en juin sauf erreur, dans le *Chronicle-Herald* et signé par M. John Meyer, critique financier bien connu de Montréal. Voici ce qu'il a écrit au sujet du chantier George T. Davie:

> La décision de fermer la Geo. T. Davie, suivie d'une offre de Davieship pour l'actif immobilier du chantier, devint inévitablement une affaire politique. Le ministre de la Main-d'œuvre a, depuis lors, cherché à la résoudre en envoyant la frégate *New Liskeard* et un navire plus petit à Lauzon pour réparations. Le *New Liskeard*, au moins, devait être réparé à Pictou (Nouvelle-Écosse) qui—par hasard, bien entendu—se trouve situé dans la circonscription d'un conservateur.

Dans la mienne, d'où mon intérêt particulier. Le chantier de Québec ne l'a pas vu, ce bateau, le chantier de Pictou non plus. Je demanderais au ministre où se trouve le *New Liskeard* et s'il sera réparé. Je pense que les soumissions devaient se faire avant le 10 octobre. Je sais que le *New Liskeard* ne se trouve ni à Pictou, ni en amont. C'est un vaisseau fantôme. Autrefois, un vaisseau fantôme apparaissait à Pictou et la famille de ma femme, ainsi qu'un vieux capitaine, avaient l'habitude de me raconter des histoires à son sujet. Maintenant, le *New Liskeard* est devenu un vaisseau fantôme. Je sais pourquoi il n'a pas été radoubé mais je voudrais savoir ce que le ministre a à dire là-dessus.

Pour revenir à cet article qui, soit dit en passant, est intitulé «Le jeu politique n'est pas un remède au marasme des chantiers maritimes,» j'avoue que M. Meyer y a fait quelques remarques intéressantes. L'article poursuit en ces termes:

> On a probablement raison de vouloir rationaliser les chantiers maritimes canadiens. L'activité qui y règne maintenant ou qui sera accentuée par des subventions plus généreuses ou par d'autres formes d'aide à l'industrie, ne permettra une exploitation à pleine capacité que pour les entreprises importantes sur les deux littoraux, pour celles du Saint-Laurent et peut-être celles des Grands lacs. En plus des chantiers de la Geo. T. Davie, un autre chantier a fermé ses portes, sur la côte ouest et un autre aussi près du lac Ontario.
>
> Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la fermeture des chantiers marginaux a été accélérée par la réduction graduelle des subventions aux constructeurs, réduction qui est présentement de 25 p. 100 et qui tombera à 17.5 p. 100 au cours des trois prochaines années. Cette réduction n'a certainement pas contribué à ralentir le processus. Vu le ralentissement de l'activité gouvernementale dans le domaine de la construction navale et autres, et comme les contrats commerciaux visent des caboteurs et des navires de pêche, il n'y a pas assez de commandes pour garder tous les chantiers en activité.

M. Meyer signale ensuite que, dans diverses industries, on a établi la diversification. Le ministre de son côté, a souligné l'utilité d'une telle mesure, et je suis d'accord avec lui sur ce point. Je cite, par exemple, l'industrie de la construction des avions, qui intéresse le député de Cumberland-Colchester-Nord. Je citerai aussi le chantier de construction navale que renferme ma propre circonscription, où l'on fabrique maintenant diverses pièces entre autres les barils pour les compagnies pétrolières. On ne peut s'attendre que le gouvernement fasse tout. Les entreprises doivent diversifier leur production. D'autre part, une industrie aussi importante doit pouvoir obtenir de l'aide.

J'aimerais continuer à citer M. Meyer. Voici ce qu'il dit ensuite:

> A la base de ces considérations, il y a l'absence d'une politique maritime cohérente et constructive concernant les constructeurs et les administrateurs. On aura beau établir des normes de rationalisation en réduisant les subventions et en recourant aux appels d'offres pour les contrats du gouvernement, avec les progrès actuels de la rationalisation, il

est temps d'assurer le maintien des chantiers existants.

Je tiens à souligner, en particulier, la dernière phrase: «il est temps d'assurer le maintien des chantiers existants.»

Je laisse de côté, pour le moment, le problème des contrats navals. Je sais que mon collègue de Darmouth-Halifax-Est désire en parler. Cependant, je tiens à signaler que les dernières statistiques concernant l'emploi dans les chantiers navals canadiens indiquent que les effectifs ont baissé de 17,000 à 9,000 hommes.

L'hon M. Jamieson: Depuis combien de temps?

M. MacEwan: Depuis un an ou deux, je crois. J'indiquerai plus tard les chiffres exacts au ministre. Pour le moment, je ne veux pas faire attendre mon collègue. Peut-être le ministre pourrait-il nous dire si ces chiffres sont exacts. Ce sont les chiffres les plus récents et je crois qu'ils visent une période de deux ans.

• (4.50 p.m.)

De toute façon, des suggestions ont été faites par divers représentants de l'association de la construction navale et de diverses compagnies de construction navale. Je pense que cet article de M. Axelson, rédacteur du *Canadian Shipping and Marine Engineering News*, dont le ministre a certainement eu connaissance, contient certaines suggestions qui ont été utilement mises en œuvre dans d'autres pays. J'ai trouvé intéressant le tableau joint à l'article et qui indique l'aide accordée dans d'autres pays. On a proposé, bien entendu, le maintien des subventions. A ce propos, je voudrais parler des subventions aux chalutiers. Le ministre dira peut-être que l'industrie de la pêche est en si mauvaise passe que nous n'avons pas besoin de nouveaux chalutiers. Toutefois, des industries établies dans notre pays ont reçu de généreuses subventions, allant jusqu'à 50 p. 100. Je comprends qu'il faudrait mettre un frein à ce programme de subventions à la construction navale. Je pense que le ministre devrait envisager la possibilité d'accorder des subventions pour la modernisation des chalutiers, ainsi pour la transformation d'un chalutier de côté en un chalutier de proue. Ceci s'appliquerait aux compagnies existantes. Quand le ministre essaie d'élaborer un programme, il devrait faire entrer en ligne de compte l'importance primordiale de chalutiers modernes. Je connais plusieurs compagnies établies qui pourraient bénéficier d'un programme de ce genre.

[M. MacEwan.]

Il faut aussi tenir compte des concessions fiscales. Je sais que cela se fait dans d'autres pays. On pourrait envisager le financement à longue échéance et un fonds de dépréciation. Je crois que le député de South Shore, lors du débat sur le discours du trône, a offert des suggestions à propos de ce qu'il a appelé les indemnités d'investissement, connues au Royaume-Uni. Toutes ces idées mises ensemble constituent un élément très important pour l'étude de la question. Il est urgent que le gouvernement décide d'un programme à cet égard.

J'ai trouvé fort intéressant un article de M. Papachristidis de Montréal, un des plus grands armateurs du pays. Je n'entrerai pas dans des détails, mais il y donne des idées intéressantes non seulement pour aider notre politique navale, mais aussi pour la création d'une marine marchande canadienne et l'assistance aux chantiers navals canadiens.

Voilà, je crois, tout ce que j'ai à dire en ce moment, sauf à insister encore sur la nécessité d'en arriver très prochainement à une politique maritime qui aide tout à la fois la marine marchande du Canada et notre très importante industrie de construction navale. J'ai noté avec intérêt que le compte rendu de Montréal cite les mots gravés au-dessus des portes de la Chambre des Communes: «*The wholesome Sea is at her gates, Her gates both East and West... Then is it strange that we should love, This land, our Land the best?*» Le ministre n'oubliera pas, je l'espère, que nous sommes une nation maritime et que les constructions navales ont une très grande importance pour la vie économique du Canada. Elles sont vitales pour nous, pays bordé par deux océans. J'espère que notre programme de subventions sera revivifié ou que certaines de mes autres suggestions pourront être retenues. Nous attendons avec une certaine impatience des réussites marquantes de la part du ministre.

M. Mather: Monsieur le président, parmi les innombrables activités du ministère, décrites de façon fort intéressante par le ministre, l'une présentait un intérêt particulier pour moi et, je crois, pour beaucoup d'autres Canadiens conducteurs d'automobile ou de camion. Il s'agit du service qui s'appelle, je pense, l'Office des normes du gouvernement canadien. L'une des fonctions de l'Office est de définir les normes de sécurité dans la construction et la conduite de véhicules. Ceux qui faisaient partie du dernier Parlement se rappellent que les députés ont proposé de nombreux bills sur la question de la sécurité des véhicules. Les bills furent déférés

au comité de la justice et des questions juridiques, où nous avons bénéficié des conseils des fonctionnaires de l'Office. Je pense exprimer l'opinion de tous les membres du comité en disant que ces conseils nous ont été précieux.

Les travaux de l'Office ont la plus grande importance pour la plupart des Canadiens. Chaque année, environ 5,000 Canadiens se tuent sur la route, 150,000 sont blessés, et les accidents de la route causent des pertes matérielles de plus de 600 ou 700 millions de dollars. On constate donc que l'Office des normes a une très lourde responsabilité, car les chiffres égalent presque les pertes de guerre.

Il y a environ un an, monsieur le président, à la suite du rapport du comité de la justice et des affaires juridiques, le gouvernement a annoncé son intention de lancer un nouveau programme en vertu duquel serait établi un office de sécurité publique, dont l'objet serait d'encourager et de répandre le travail des experts en normes dans l'intérêt de la sécurité des Canadiens. Nous avons applaudi à cette décision, mais, en fait, bien peu de choses ont été accomplies vers la réalisation de ce programme. A cet égard, le résultat qu'a obtenu le gouvernement me rappelle les performances de certains automobilistes sportifs que nous pouvons voir un peu partout; ils n'avancent pas vite, mais ils font beaucoup de bruit.

Je sais que le ministre qu'intéresse le programme de sécurité est le ministre des Transports. Toutes les deux ou trois semaines, nous lui demandons où en est l'établissement d'un office de sécurité publique et si l'on encourage les spécialistes en normes en ce qui concerne les parties composantes des véhicules. Les réponses que nous recevons sont bien peu satisfaisantes.

J'ai reçu des plaintes d'un vendeur d'automobiles d'Ottawa, selon lesquelles il ne veut pas vendre d'automobiles importées parce qu'elles n'ont pas de dispositifs pour les ceintures 3 points. Cette voiture est munie d'une telle ceinture mais il refuse de vendre une chose pour laquelle il n'existe pas de normes de qualité au Canada. Il s'en est plaint à moi. Je prie le ministre de la Production de défense, de qui relève l'Office des normes, de faire tout son possible pour en accélérer le travail. Il pourrait peut-être aller plus loin et encourager le ministre des Transports à consacrer un peu moins de temps aux ports de Vancouver et au logement dans tout le pays à créer l'office de sécurité publique si nécessaire pour s'occuper des questions concernant la sécurité routière au Canada. J'imagine difficilement une chose plus importante ou qui sauverait plus de vies qu'une meilleure politique de sécurité routière.

• (5.00 p.m.)

L'hon. M. Jamieson: Puis-je répondre à une question posée plus tôt? J'ignore si le député est ici, mais je suis certain qu'il aura vent de la réponse. J'ai dit que je ne savais pas très bien dans quelle mesure nous nous occupions de l'achat des médicaments. On me dit que nous achetons tous les médicaments pour le ministère de la Défense nationale, le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En outre, nous sommes tout disposés à examiner avec d'autres organismes, provinciaux ou non, la possibilité d'instaurer des programmes d'achat conjoints. La question est à l'étude, et je crois savoir qu'on a amorcé des pourparlers à ce sujet.

Comme le député qui s'est enquis du New Liskeard est absent je répondrai à sa question plus tard.

M. Forrestall: Monsieur le président, à ce stade de l'étude des crédits du ministre, c'est plutôt toute une série de questions que je voudrais poser. Je fais miennes les félicitations de mes collègues à son égard et je lui souhaite grand succès dans ses nouvelles fonctions. Bon nombre d'entre nous vont s'adresser souvent à lui désormais pour trouver réponses à leurs questions.

Le ministre a parlé de médicaments et j'en profite pour demander à ceux qui en achètent de se méfier des contrefaçons dont j'ai rebattu les oreilles des représentants ces dernières semaines. J'ai signalé au ministre l'existence d'une substance de contrebande, formant les éléments constitutifs d'un genre de médicaments populaires fabriqués au Canada, entre les mains si je ne me trompe de la Mafia, et qui suffirait à fabriquer une dizaine de millions de comprimés. Jusqu'ici, on a recouvré environ 500,000 comprimés. Je signale simplement qu'on trouve sur le marché environ 9 millions et demi de comprimés qui sont des contrefaçons.

Peu importe que cette substance ait été déjà entièrement transformée en comprimés ou non, car le procédé de transformation est bien facile. J'exhorte néanmoins le ministre, dans l'intérêt de nos anciens combattants et de nos hôpitaux, à se montrer vigilant. Le ministère achète ses approvisionnements en gros et il est bien facile d'y glisser quelques centaines de milliers de comprimés de contrefaçon.

Les questions que je voudrais poser aujourd'hui sont asez diverses. Il serait superflu de les expliquer longuement car le ministre est au courant, je pense, d'au moins un des aspects qui me préoccupent. Il s'agit des rapports entre l'organisme d'achat pour la défense du gouvernement et l'usine de Fairey Aviation of Canada, située à Eastern Passage, à la périphérie de Dartmouth. Le ministre pourrait-il, au cours de l'étude de ses crédits, répondre à la Chambre aux nombreuses questions posées par des représentants de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs en astronautique? Des députés étaient également présents dans le bureau du ministre. Je suis heureux de constater la présence parmi nous du ministre de la Défense nationale.

Il y a une façon de venir en aide à ces travailleurs. J'ajoute qu'il s'agit d'une industrie-clé, d'une industrie de pointe, dans la région métropolitaine d'Halifax et de Dartmouth; il faudra la soutenir pendant les deux ou trois ans qui suivront et qui seront une période difficile. Je veux parler ici des équipes à la base des forces canadiennes de Shearwater.

Jusqu'à il y a environ deux ans, pour faciliter le travail des équipes d'entretien des forces armées à la base aéronavale, on avait permis à bon nombre de travailleurs, non seulement de la Fairey Aviation mais d'autres compagnies connexes, comme les fabricants de pièces électroniques et de radar, de se livrer à des travaux techniques à la base. Il fut un temps où l'effectif de ces équipes de l'extérieur englobait, si je ne m'abuse, de 65 à 70 hommes.

Toutefois, monsieur le président, en conséquence des réductions qu'on a faites ces deux dernières années à Shearwater, la situation actuelle a changé. En 1960, il y a à peine huit ans, la base employait 811 ouvriers—c'est à dire des préposés à l'atelier, qui utilisaient des outils ou des instruments, des tôliers, des mécaniciens de cellules et de moteurs d'avions, des peintres, et le reste. Aujourd'hui, elle n'en a plus que 317; en réalité il y en a moins encore depuis vendredi dernier, mais je ne dispose pas du chiffre exact.

D'autre part, aussi en 1960, 187 personnes étaient employées à la Direction. Il y en a aujourd'hui 221. Ainsi, le nombre des préposés à la direction augmente, tandis que celui des préposés aux ateliers diminue. Je n'insinue pas que la compagnie fasse erreur. La situation est peut-être simplement le résultat de ses efforts pour former un personnel compétent de technique et de vente, et pour diversifier sa production. Le ministre ne l'ignore pas, les travailleurs comprennent que la compagnie ne peut plus compter entièrement sur les achats militaires et qu'elle doit passer à la production commerciale—à la diversification, cette expression étant la plus communément employée aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, j'aimerais que le ministre me mette au courant. J'espère aussi que le ministre de la Défense nationale se montrera magnanime à ce sujet et qu'il jugera à propos de rétablir les contrats de travail, même s'ils ne sont qu'occasionnels ou provisoires. Ils représenteront un moyen des plus utiles et des plus facilement accessibles qui permettra au ministre de la Production de défense d'aider l'usine à faire ses frais au cours de ces deux années très difficiles. Il me semble, monsieur le président, que le Commandement des Maritimes avait ordonné, il y a deux ou trois semaines, d'affecter à un projet particulier à Shearwater une petite équipe de travail de 12 à 14 hommes.

La politique suivie depuis dix-huit ans—voilà vingt ans que la Fairey Aviation est dans cette région—ne paraît pas déraisonnable, particulièrement à la lumière des solutions de rechange. Celles-ci sont sans nuances: fermer l'usine ou en appeler au gouvernement tant de la part du patronat que du syndicat pour du travail en vertu d'un programme d'expansion régionale. Cela toucherait un ministère qui n'existe pas encore et postulerait des politiques qui ne sont pas encore énoncées ou, je le crains, encore embryonnaires.

Je soutiens que la première solution est impensable étant donné son effet sur l'économie de la région dans les comtés de Dartmouth et d'Halifax. Sa répercussion sur l'assiette de l'impôt et sur les petits commerçants serait la même n'importe où au Canada. Le ministre pourrait peut-être fournir certaines explications à ce sujet.

Je saurais également gré au ministre de me dire s'il a réussi à détourner certains contrats pour l'appareil Yukon accordés à Canadair de Montréal. Ils seraient assurément très utiles à la Fairey Aviation.

La question que je soulève maintenant ne relève peut-être pas directement de lui, mais je demanderais au ministre de m'expliquer pourquoi des équipes d'inspecteurs compétents qui vérifient les avions constatent qu'environ 50 p. 100 des travaux de revision, de réparation et d'entretien n'est pas effectué par l'Aviation à l'heure actuelle, notamment les travaux sur l'appareil Argus. Est-ce par suite d'un manque de fonds? Il y a peut-être certains programmes particuliers de modification

qui peuvent être retardés sans danger pour la sécurité de l'appareil, pour le fuselage, les moteurs et les instruments de radionavigation. Il est important que la question de la Fairey soit réglée rapidement. Sinon il faudrait que nous en soyons informés.

• (5.10 p.m.)

Je voudrais savoir où en est aux États-Unis le programme général DX, notre participation, aux termes d'arrangements intervenus en matière de défense ou de production de défense en ce qui concerne le *Beartrap* ou système d'arrimage des hélicoptères. Peut-être s'agit-il d'un secret militaire et dans ce cas je comprendrais qu'on ne puisse en parler. Le ministre pourrait peut-être nous dire cependant où en est le programme *Beartrap* concernant nos quatre escorteurs. Quand nos usines peuvent-elles compter sur ces travaux supplémentaires? Font-ils l'objet d'un contrat? Y a-t-il compétition? L'adjonction de ce dispositif exercera-t-elle une grande influence sur les opérations?

Un préopinant a parlé du programme Macdonnel-Douglas DC-10. Le ministre et l'industrie canadienne en général méritent des félicitations pour la façon dont cette affaire a été conduite. C'est probablement notre plus grande réalisation depuis longtemps. C'est vrai, en tous cas, dans le domaine de l'aviation commerciale. Il est presque impossible, toutefois, d'évaluer les gains en dollars qu'il nous rapportera. Il faut féliciter les ingénieurs de l'industrie aéronautique canadienne et ceux qui ont joué un rôle de premier plan dans cette affaire pour avoir fait régner l'atmosphère propice à des pourparlers favorables avec les dirigeants de la firme Macdonnel-Douglas. Bien qu'on n'ait confié à la société Fairey qu'une petite partie du contrat, je me demande si le ministre ne pourrait pas s'assurer qu'elle se voie octroyer des travaux supplémentaires reliés au programme. Je m'excuse de parler à tout hasard de la société aérienne Fairey. En général, l'industrie aéronautique canadienne est prospère, les sociétés s'étant diversifiées et ne manquant pas de travail. La plupart d'entre elles connaissent une expansion rapide, dans le domaine de la fabrication d'avions et d'éléments d'avion, et dans des secteurs connexes. Malheureusement, la société Fairey semble être la seule au pays qui soit en difficulté.

Pourrais-je également demander au ministre de nous mettre à jour quant à nos quatre nouveaux destroyers porteurs d'hélicoptères. J'éprouve toujours de la difficulté à prononcer cela même si nous savons tous ce que c'est. Le 21 février de cette année, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question suivante que je lis en partie:

1. Combien estime-t-on actuellement que coûtera au total la construction de quatre nouveaux destroyers, y compris le coût de l'équipement de ces navires?

2. Quand aura-t-on fini d'étudier les soumissions pour la construction de ces navires?

Et le reste. Le ministre a répondu que le coût prévu de la construction se situait entre 220 et 225 millions de dollars. Je demande au ministre si ce chiffre a changé depuis le 21 février 1968. En l'occurrence, quel est le montant du changement? Je pourrais peut-être ajouter: quelle est la qualité du changement? Les éléments constitutifs ont-ils changé ou sont-ils devenus plus chers. S'ils ont changé, s'agit-il de changements fondamentaux. Les collègues du ministre lui ont-ils demandé d'acquérir pour les navires de l'équipement plus puissant et meilleur. Une question élétaire: quel est le genre de l'unité de propulsion qui actionnera ces navires. On devait adopter une certaine unité de propulsion et une coque spéciale avait été conçue à cette fin. On a ensuite changé de modèle et choisi en définitive, je crois, une turbine à gaz.

L'hon. M. Jamieson: Si le député y consent, je pourrais peut-être répondre à la question immédiatement. Le chiffre cité par le député, soit de 220 à 225 millions de dollars pour les quatre navires, n'a pas changé. Le député ne me demandera sûrement pas d'expliquer la différence entre les modèles de destroyers porteurs d'hélicoptères 9-280 et 9-283. Deux doivent être prêts en 1971, l'un en juin et l'autre en novembre. Les deux autres seront prêts en 1972, l'un en juin et l'autre en septembre. Ils seront propulsés par des turbines à gaz. J'espère que le député ne me demandera pas trop de détails techniques. Je sais qu'il s'agit de modèles de turbine à gaz approuvés, qui seront fournis par la United Aircraft of Canada, Limited, de Québec. Le prix des unités de propulsion sera d'environ 44.2 millions de dollars.

M. Forrestall: Ces 44.2 millions de dollars visent-ils les quatre vaisseaux?

L'hon. M. Jamieson: C'est la valeur du contrat.

M. Forrestall: Le ministre prévoit-il une augmentation du coût de ce programme?

L'hon. M. Jamieson: Non, monsieur le président. Pour une fois, les prévisions établies il y a plus d'un an n'ont pas fluctué. J'ai appris que le montant total, qui figure dans la réponse, se chiffre entre 220 et 225 millions de dollars ou à peu près.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre devrait renoncer à forcer sa chance.

M. Forrestall: S'il peut maintenir les frais à ce niveau, je m'excuse de toutes remarques désobligeantes que j'ai pu faire. Je prévoyais que le coût des quatre vaisseaux s'élèverait aux environs de 400 millions de dollars. J'espère me tromper. Je félicite le ministre d'avoir pu maintenir ce programme dans la limite des affectations budgétaires. Il est peut-être prématuré de poser cette question mais le ministre pourra peut-être nous expliquer à quelles politiques on s'en tiendra pour acheter le matériel destiné à ces navires, surtout les pièces du dispositif automatique antiincendie, etc. S'agit-il de pièces spécialement conçues pour lesquelles des subventions à la recherche sont accordées à l'industrie dans l'espoir que celle-ci pourra mettre au point un programme spécial, ou allons-nous tout simplement étudier le marché et demander des soumissions pour du matériel de ce genre? Le ministre peut-il répondre maintenant à cette question?

• (5.20 p.m.)

L'hon. M. Jamieson: Pas dans les détails comme l'a demandé l'honorable représentant. Toutefois, en ce qui concerne les principaux articles, environ 167 contrats ont été passés pour ces quatre destroyers. Bien entendu, les principaux contrats ont trait aux engins de propulsion. Il y a également le système d'engins Sea-Sparrow qui est mis au point par Raytheon Canada, Limited et le canon de 5 pouces...

M. Forrestall: Le ministre n'a pas besoin de prendre la peine d'aller jusqu'au bout de l'énumération. Pourrait-il simplement me dire comment ces achats ont été effectués?

L'hon. M. Jamieson: Comme tous les achats de ce genre que nous faisons habituellement. Dans certains cas, il y avait une condition spéciale à remplir et il était évidemment nécessaire de s'adresser à un fournisseur particulier, mais lorsqu'il était possible de procéder par appel d'offres—ce qui était généralement le cas—nous le faisions.

M. Forrestall: Je remercie le ministre de ce renseignement. J'aimerais encore poser certaines autres questions précises mais j'attendrai qu'on en ait fini avec les généralités de l'article 1. Par exemple, je voudrais que le ministre nous dise exactement combien d'argent il compte affecter à la flotte une fois son programme actuel terminé. Je poserai cette question à la lumière des observations de l'amiral O'Brien à Halifax en fin de semaine, alors qu'il a exprimé son inquiétude quant à notre capacité de remplir nos engagements. Je lui poserai aussi plus tard des questions au sujet du programme de l'hydroptère et lui demanderai si le ministre et son collègue, le ministre de la Défense nationale, sont à la veille de se prononcer au sujet du pétrolier de ravitaillement en combustible ou du rôle du CF-5. Quel ordre de dépenses le ministre prévoit-il dans son budget pour les 4 ou 5 prochaines années? Toutefois, j'attendrai que le moment soit mieux choisi, que nous étudirons les articles sur lesquels on pourra nous renseigner en détail. Encore une fois, mes meilleurs vœux de succès au ministre dans ses entreprises.

[L'hon. M. Jamieson.]

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, qu'il me soit permis de faire quelques remarques au sujet des crédits que nous discutons cet après-midi.

L'étude des dépenses de ce ministère me rappelle une question que je posais vendredi dernier, savoir si l'on donnait foi aux rapports des experts qui avaient déclaré qu'une économie de 10 millions de dollars était possible si l'on fermait la base d'entretien des avions à réaction de Winnipeg et si on la transférait à Montréal. J'ose espérer que l'on tiendra compte de cette dépense qui serait superflue si la base était maintenue, puisqu'on en demande la fermeture progressive d'ici 1973.

J'espère que les représentants du ministère accepteront de rencontrer les membres de la FTQ afin de discuter des recommandations que les comités d'experts ont faites. Nous recevons à nos bureaux des rapports et des études de toutes sortes et si, après les déclarations des experts, on se sent obligé de recommencer ces études, on n'en finira jamais et je suis d'avis que la considération d'une économie de 10 millions pèsera lourdement en faveur du déménagement de la base de Winnipeg à Montréal.

Je voudrais aussi, à l'instar de mon préopinant, appeler l'attention de la Chambre sur les chantiers maritimes de Lauzon. Je connais bien cet endroit puisque plusieurs de mes amis et parents y travaillent. Ce drame humain de 1967-1968 ne nous a pas laissés indifférents. Nous espérions toujours que le député de Lévis (M. Guay) ferait allusion, en cette enceinte, à ce désastre qui a laissé au-delà de 1,000 ouvriers sans ressource. C'est une drôle de situation, car à deux milles en amont du chantier qu'on appelle «le petit chantier,» puisque le chantier de la *Davie Shipbuilding* continue à fonctionner, qui appartenait à la *Canadian Vickers* et qui a été vendu à la *Davie Shipbuilding*, il y a la traverse de Lévis, où l'on aurait besoin de bateaux qui pourraient transporter des automo-

biles entre les deux rives sans que les usagers soient obligés d'attendre deux heures, parfois, du côté de Québec et aussi longtemps du côté de Lévis.

Or, pendant que les ouvriers cherchent du travail à Lauzon et ont refusé d'aller demeurer à Terre-Neuve—parce qu'ils sont là depuis 20 ou 25 ans et que leur famille, leurs amis, leur patrimoine constituent les raisons pour lesquelles ils tiennent à y demeurer—le besoin de bateaux n'en existe pas moins et l'on n'octroie même pas de subventions pour construire des bateaux transbordeurs plus rapides et contenant plus d'automobiles qui pourraient faire la navette entre Lévis et Québec. On utilise présentement des chaloupes construites en 1927 et, en hiver surtout, ces bateaux ne peuvent contenir plus de 25 automobiles, alors que 1,000 automobiles devraient être traversées d'une rive à l'autre à toutes les heures.

Au fait, voici un exemple de la situation que nous sommes obligés d'endurer dans ce coin de la province: pas plus tard que vendredi dernier, j'ai voyagé d'Ottawa à l'aéroport de l'Ancienne Lorette dans l'espace d'une heure et dix minutes; il m'a fallu exactement une heure et quinze minutes pour traverser le pont de Québec, alors que je me rendais de l'aéroport de l'Ancienne Lorette à Saint-Nicolas. Nous endurons tout cela parce que les bateaux qui effectuent la traverse entre Québec et Lévis ne peuvent transporter plus d'automobiles parce qu'ils sont trop petits. Tous les gens empruntent le pont de Québec et nous sommes dans une situation déplorable.

Il existe des anomalies comme certaine déclaration stupide faite, entre autres, la semaine dernière, par le député de Québec-Est (M. Duquet), qui nous parlait plutôt de la *Grande Hermine*. Il ne savait pas où la *Grande Hermine* se cachait. Parti de Montréal et arrivé à Québec, il s'est fait dire par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qu'au lieu de faire travailler des ouvriers au chantier de Lauzon, on finirait par transporter la *Grande Hermine* à Lauzon pour l'hiver. Alors, on essaie de sauver la face en faisant miroiter les avantages que présente l'aménagement du parc Cartier-Brébeuf, mais on ne fait rien pour pallier le chômage qui touche un grand nombre de familles de la rive sud.

• (5.30 p.m.)

Le député de Lévis n'a malheureusement pas encore exprimé son avis. Nous nous attendions, de ce côté-ci de la Chambre, à ce qu'il fasse allusion à cette situation déplorable. Je remarque qu'il n'est pas à la Chambre aujourd'hui—il n'y est pas bien souvent d'ailleurs—et les citoyens de Lévis peuvent se dire très souvent: C'est tout comme si nous n'avions pas de député. Malheureusement, mes amis acceptent que nous nous taisions dans des situations aussi déplorables.

Monsieur le président, qu'il me soit permis, en terminant mes remarques, de dire que nous approuvons le projet d'une marine marchande, puisque nos ouvriers veulent travailler et qu'ils sont prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes, mais nous ne voudrions pas voir sacrifier pour des bagatelles ces navires construits au coût de millions de dollars.

Par exemple, un certain monsieur de Grèce, M. Onassis, qui a marié dernièrement ce volcan brûlant qu'est M^me^ Jacqueline Kennedy, avait acheté, au coût de $70,000 seulement, un navire qui appartenait au Canada. Aujourd'hui, on dit que ce même navire vaut $500,000. Si l'on possédait déjà des bateaux construits à coups de millions, je ne puis concevoir qu'on ait permis à un seul homme de faire un profit aussi énorme—on dit qu'il vaut 500 millions—alors que nous aurions pu, grâce au Saint-Laurent, qui est ouvert à tous les navires du monde, avoir plutôt une marine qui nous resterait et empêcherait que quelques particuliers s'enrichissent au détriment du Canada.

En terminant ces quelques remarques, je pose une question à laquelle j'espère avoir une réponse. Comment expliquer que les chantiers maritimes de Lauzon aient été transférés à Terre-Neuve pour tenter d'obliger nos ouvriers de Lauzon à aller travailler à Terre-Neuve, ce qui, pour nous, québécois, équivaut presque à une déportation.

Nous, de la rive sud, considérons comme anormale une déportation d'ouvriers vers Terre-Neuve. Nous demandons plutôt que des chantiers comme ceux de Lauzon continuent à prospérer comme ils l'ont fait durant la guerre.

[*Traduction*]

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, j'espère que dans sa langue maternelle, le député n'utilisait pas le mot que nous a donné la traduction. J'en suis certain, il ne voulait pas laisser entendre que les habitants de Lauzon sont déportés à Terre-Neuve. Nous sommes encore pas mal loin de l'île du Diable.

[*Français*]

M. Dumont: Peut-être le ministre peut-il attendre à demain pour lire ma déclaration à l'effet que les ouvriers de Lauzon qui étaient obligés d'aller gagner leur vie à Terre-Neuve, à cause des subventions qu'on versait à cette province, avaient l'impression d'être des déportés.

[*Traduction*]

M. Marshall: Monsieur le président, moi aussi, en prenant part au débat sur les crédits

du nouveau ministère de l'Approvisionnement et des Services je félicite le ministre et lui souhaite bonne chance, mais en ma qualité de nouveau député et d'homme d'affaires relativement modeste, j'ai des doutes quant à ses explications d'aujourd'hui sur la façon dont il s'y prendra pour faire fonctionner son ministère, si l'on tient compte ce qu'il a dit récemment à Terre-Neuve.

Son ministère, il l'a dit, est une lourde responsabilité. Le ministre doit dépenser 1 milliard de dollars pour divers achats pour le compte de différents ministères. Comment concilier ce qu'il vient de dire et ce qu'il a dit à Terre-Neuve, alors qu'il défendait les dépenses inutiles du premier ministre de cette province. Voici ce qu'il disait à Terre-Neuve.

Si nous ne voulons pas miser sur l'avenir, dans 50 ans nous en serons malheureusement au même point que les provinces Maritimes.

Il a ajouté:

S'il s'agit de logique pure et simple et de risques à prendre, on n'a pas à se demander de quel bord je suis.

J'espère sincèrement qu'il n'applique pas ce procédé de jeu de hasard, qui a tant nui aux finances de Terre-Neuve, aux lourdes responsabilités qu'il assume en dépensant les vastes sommes qui lui sont confiées.

Pour conclure, monsieur le président, j'espère qu'il examinera favorablement la pétition des citoyens de Stephenville que préoccupe la mise en vente de l'aérogare d'Air Canada de cette localité par la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Quand il aura reçu le mémoire, j'espère qu'il décidera de ne vendre l'aérogare qu'aux citoyens de Stephenville.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, le député voudrait bien, j'en suis sûr, expliquer ce qu'il a dit d'entrée de jeu. A vrai dire, sa citation était probablement exacte dans l'ensemble, mais elle était quelque peu hors de contexte. Mais là n'est pas la question. Je ne sache pas qu'une pétition soit parvenue à mon bureau, mais je puis assurer le député qu'elle recevra toute mon attention. Puis-je demander au député si elle me parviendra bientôt?

M. Marshall: J'en ai une copie sur moi. On me l'a donnée lorsque je m'apprêtais à revenir à Ottawa. Celle du ministre est en route, mais je veux bien lui prêter la mienne, si elle peut lui être utile.

L'hon. M. Jamieson: Si elle ne m'est pas parvenue demain ou après demain, j'en aviserai le député.

[M. Marshall.]

M. Coates: D'une manière générale, la Commission Glassco a critiqué assez sévèrement l'organisation actuelle de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le ministre n'en a pas parlé dans son discours de présentation. C'est pourquoi j'aimerais qu'il renseigne le comité sur ses intentions concernant cet organisme.

L'hon. M. Jamieson: Volontiers, monsieur le président. Je devrais sans doute m'excuser d'avoir passé sous silence la Corporation de disposition des biens de la Couronne, mais c'est qu'on ne lui affecte aucun crédit particulier. Or, je ne faisais que lire les différentes rubriques des prévisions. Un certain nombre de propositions présentées de temps à autre au sujet de la Corporation, y compris celles de la Commission Glassco, ont été appliquées. Je suis convaincu que les modalités actuelles sont meilleures que les précédentes. Le directeur général de la Corporation est un homme très actif. De concert avec le président de la Commission, il revise les méthodes et les modalités de cet organisme. Leur travail est assez avancé.

Quant à moi, je ne suis pas entièrement sûr que notre situation soit enfin la meilleure possible. J'ai entrepris, avec la Corporation, une série d'études sur ses méthodes et ses pratiques afin d'augmenter sa productivité et les profits qui en découlent pour nos contribuables.

Le député de Central Nova m'a posé une question au sujet du *New Liskeard*. Le service de ce navire devait être progressivement réduit, et il y avait décalage entre le moment où il ne pourrait plus servir et celui où son remplaçant *The Quest*, présentement en voie de construction, serait prêt. Il fut d'abord décidé que les réparations envisagées coûteraient vraiment trop cher, compte tenu de la durée de son service. On décida donc de ne pas le réparer ni de le remettre en état.

On a signalé par la suite qu'il faudrait peut-être l'employer plus longtemps en attendant que le *Quest* soit prêt. Des réparations et une révision des plus sommaires furent donc proposées. Finalement, comme le programme du *Quest* a été accéléré et que, de toute évidence, ce navire serait prêt plus tôt, on décida donc de ne pas faire de réparations coûteuses.

Le député de Frontenac a fait allusion à l'achat de l'un de nos navires par Madame Kennedy. Monsieur le président, je serais trop heureux d'entreprendre des négociations avec elle au sujet du *New Liskeard* dans quelques mois.

M. Lundrigan: Monsieur le président, j'ai tenté tout l'après-midi de placer une question. J'ignorais que mes honorables amis étaient si aptes à faire valoir leurs points de vue. Je m'imaginais que ces crédits seraient adoptés déjà depuis un certain temps.

Le discours de présentation du ministre nous a tous vivement impressionnés. Il a démontré par son attitude qu'il est très apte à diriger son ministère. Nous nous réjouissons également de l'attitude du ministre de la Défense nationale à l'égard de l'Est du Canada. Il a collaboré grandement avec mes collègues sur plusieurs sujets. La question que j'ai à lui poser ne concerne pas directement la compétence du ministre. Je songe à la base d'entraînement de la défense nationale dans la province la plus orientale du Canada. Il y a quelque temps, le ministre a été interrogé sur l'activité russe au large de la côte atlantique du Canada. Ces questions ont suscité beaucoup d'intérêt dans l'Est du pays. Nous de cette région soupçonnons toujours un peu l'activité russe, et nous reconnaissons la nécessité d'intensifier l'activité défensive sur le littoral atlantique.

• (5.40 p.m.)

Deuxièmement, nous sommes assez peu satisfaits, si je puis m'exprimer ainsi, de voir que malgré les milliards de dollars dépensés chaque année au Canada pour le ministère de la Production de défense et également, j'imagine, le ministère de la Défense nationale, bien peu de ces fonds s'acheminent effectivement vers la province de l'Est dont je parle. Le ministre de la Production de défense ou celui de la Défense nationale réagirait-il de façon favorable à ma proposition, bien raisonnable, d'établir une base d'entraînement de la défense nationale à Terre-Neuve, étant donné les récentes activités des Russes et le fait que cette initiative stimulerait l'économie de la région?

Le ministère de la Production de défense a intensifié d'une façon ou d'une autre les activités dans la région de Gander (T.-N.). Je sais qu'il a été question de construire dans cette région une centaine de logements provisoires. Le ministre pourrait-il me dire dans quelle mesure le programme a été adopté par le gouvernement et quand se construiront ces logements, dont la nécessité s'impose? Les habitants de Gander seraient très heureux d'avoir quelques renseignements là-dessus.

L'hon. M. Jamieson: Je félicite le député d'avoir réussi à présenter une instance au sujet d'une base de défense. Dans les circonstances, c'est un louable effort. Comme Terre-Neuvien, exception faite de mes fonctions de ministre, j'appuie de tout cœur cette initiative. Elle est actuellement à l'étude dans le cadre de tout le programme de défense.

Pour ce qui est du programme de construction domiciliaire, on me dit que bon nombre de projets sont à l'étude et que de nombreuses soumissions ont été faites. J'espère qu'on décidera bientôt lequel des projets soumis par les nombreuses compagnies sera accepté.

M. McGrath: Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'a donné la vente de la caravane du centenaire, si on en a effectivement disposé? Nous dirait-il en même temps ce qu'elle avait coûté au gouvernement canadien? Je songe ici—et le ministre est bien au courant de la chose—à l'intérêt suscité par le gouvernement de Terre-Neuve à l'égard de la caravane du centenaire. Le premier ministre de Terre-Neuve, ou un membre de son cabinet, a déclaré qu'on s'attendait que le gouvernement de cette province obtienne la caravane du centenaire moyennant une somme insignifiante, une fois l'année du centenaire terminée. Maintenant, on entend dire que la caravane sera liquidée par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Je me demande si ce n'est déjà chose faite et combien la vente a rapporté. Je voudrais aussi savoir pourquoi la caravane n'a pas été cédée au gouvernement de Terre-Neuve.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, je ne puis répondre avec précision à toutes ces questions sans consulter les fonctionnaires de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Autant que je sache, le collège de la pêche de Terre-Neuve a exprimé le désir d'obtenir trois de ces caravanes, je crois. D'abord, il en voulait une et, par la suite, il en voulait deux autres. Sauf erreur, tout est arrangé. Je ne me rappelle pas combien d'argent on a retiré de la vente, mais je me ferai un plaisir de m'en informer et de communiquer le renseignement à mon honorable ami dès que j'en aurai l'occasion.

M. MacEwan: Monsieur le président, j'ai cité tout à l'heure certains chiffres à propos de l'emploi dans l'industrie canadienne de la construction navale. Je crois avoir dit alors que le chiffre était passé de 17,000 à 9,000. Je crois que le ministre connaît la publication où j'ai relevé ce renseignement: il s'agit du graphique de l'Association canadienne des constructeurs et radoubeurs de navires. Le chiffre de 17,000 était pour l'année 1952. Cela n'a pas été la moyenne depuis des années. En 1961, je sais que le chiffre était de 10,000. Les deux dernières années, il a atteint 12,893, donc près de 13,000. En juillet dernier, il était de 9,603. J'ai en outre des chiffres de l'association qui révèlent qu'en août dernier, le nombre moyen d'ouvriers au travail dans les chantiers navals du Canada était de 8,995. Ainsi, il semble y avoir un déclin assez prononcé. Je tenais simplement à rectifier les chiffres aux fins du compte rendu.

M. MacInnis: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question supplémentaire au sujet de la vente de la caravane par la Corporation de disposition des biens de la Couronne. La mise en vente de fournitures par adjudication est-elle toujours en vigueur?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur le président. C'est une des questions que je devais examiner de plus près afin de voir si nous pouvions ou non améliorer cette méthode. On n'a rien changé aux procédés de mise en adjudication. Comme vous le savez, certains organismes, et en tout premier lieu, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités, ont la priorité, et celle-ci est appliquée. Mais, à y regarder de plus près, il y aurait peut-être lieu d'apporter des améliorations. Le système d'achat en bloc est peut-être la meilleure manière de procéder, mais, à titre d'amélioration, on pourrait peut-être permettre à de petites entreprises, sinon à des particuliers, d'avoir accès à ces fournitures. Toutefois, le programme et la politique de base sont bien tels que l'a déclaré le député.

M. McCleave: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de suivre le ministre à la recherche d'un acheteur pour le *New Liskeard* mais je lui souhaite beaucoup de succès dans ses négociations pour le vendre à M^me^ Onassis quand il sera devenu inutile dans le milieu maritime des forces armées du Canada. Les députés savent peut-être que M. Onassis a acheté autrefois un navire de guerre canadien. Il l'a transformé et en a fait son yacht. Si le ministre réussit à vendre le *New Liskeard* à Jackie Kennedy Onassis, son nouveau mari n'aurait qu'à faire disparaître le nom de son yacht et à peindre sur l'un «Elle» et sur l'autre «Lui» pour les reconnaître.

Il semble qu'il soit pas mal question des Maritimes dans le débat. Tout comme mes collègues j'offre mes meilleurs vœux au ministre. Très peu de gens le savent et j'estime qu'il y a lieu de consigner la chose au compte rendu: il est le seul candidat de son parti dans cette province à s'être soumis à une réunion de nomination. Il est également le seul candidat qui a échappé à la vague de bon sens qui a déferlé sur Terre-Neuve. C'est donc un homme dont il faut tenir compte. Le libéral le plus puissant de Terre-Neuve est peut-être celui qui siège ici. J'ignore s'il songe à y retourner mais mes meilleurs vœux l'accompagnent.

Je prends la parole pour appuyer la requête de mon collègue, le député de Dartmouth-Halifax, au sujet de la Fairey Aviation Company et aussi pour mettre le ministre en garde contre sa politique de la charrue. Elle a du bon, en général, mais elle comporte aussi des dangers et des risques. Il ne faut pas oublier que les dépenses au titre de la défense sont l'une des armes dont dispose notre société aujourd'hui pour distribuer des avantages économiques aux régions les moins développées du Canada. C'est une arme utile pour lutter contre les disparités régionales.

Nous pensons que, grâce à la Fairey Aviation Company, il serait peut-être possible de fournir à la région métropolitaine d'Halifax-Dartmouth des techniciens et d'autres ouvriers spécialisés. En plus d'aider une région où il existe des disparités régionales, cette mesure permettrait d'égaliser les chances et d'empêcher que toutes les entreprises s'implantent dans le triangle doré que forment Montréal, Ottawa et Toronto. Alors, comme le ministre s'inspire des méthodes du laboureur, j'espère qu'il fera preuve de prudence en attendant qu'on trouve de nouveaux programmes ou méthodes pour remplacer la décentralisation des dépenses militaires. J'espère qu'il se montrera prudent en appliquant cette théorie, mais s'il peut opérer cette décentralisation, il se retrouvera encore plus puissant.

• (5.50 p.m.)

M. Nystrom: Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions au ministre. A quels pays le Canada vend-il du matériel de guerre?

L'hon. M. Jamieson: Vu l'importance de cette question, il me faudra la considérer

comme un préavis plutôt que de donner une réponse d'emblée. J'y répondrai volontiers dans le plus bref délai.

M. Nystrom: Le ministre peut-il nous décrire les types de matériel de guerre que le Canada vend aux États-Unis?

L'hon. M. Jamieson: Voilà une autre question à laquelle il faudrait donner une réponse très générale. En gros, je me rappelle qu'il s'agit d'avions et de matériel aéronautique. Il conviendrait, pour bien répondre au député, d'obtenir une liste des exportations. C'est ce que je ferai si je le peux.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, me permettrait-on une simple observation? Je ne vois aucune objection, moi non plus, à ce qu'on vende des bateaux à M. Onassis, mais je préférerais qu'on les vende au prix coûtant, plus 10 p. 100 de profit à l'avantage du Canada.

Ma question se rapporte à la réparation du *New Liskeard*. On a parlé de bateau fantôme, à Lauzon, et l'honorable ministre a répondu qu'on avait décidé de ne pas le réparer, parce qu'il avait été remplacé. Est-ce que cette décision de réparer le *New Liskeard* avait été prise avant le 25 juin?

[*Traduction*]

L'hon. M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur, j'ai signalé trois décisions différentes. D'abord, la restauration minimum du navire. On a décidé par la suite de ne pas le faire sous prétexte que le coût serait trop élevé. On devait ensuite maintenir ce navire en service pendant un minimum de temps; il fallait donc apporter au navire des améliorations minimums. Par la suite, on a découvert que le *Quest* serait prêt à temps; on a donc annulé ou abandonné tout le programme de restauration.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il nous dire à quelle date la décision finale de remettre cette réparation à plus tard a été prise?

[*Traduction*]

L'hon. M. Jamieson: Je ne me souviens pas de la date exacte, mais il me semble que c'était au cours des quatre ou six dernières semaines. Je crois que c'était dans le courant septembre, autant que je me souvienne.

M. Coates: Monsieur le président, le ministre voudrait faire adopter ses crédits, j'en suis sûr, mais je veux parler d'un autre poste. Si personne n'a plus rien à dire à propos de ce premier poste, je le laisserai adopter. Ma question a trait à l'Imprimerie.

L'hon. M. Jamieson: Je suis à la disposition du comité.

M. Broadbent: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous fournir un tableau indiquant l'augmentation des ventes d'armements par le Canada aux pays étrangers entre 1965 et 1968, en signalant ceux qui en ont acheté le plus.

L'hon. M. Jamieson: Ce point se rattache à la question posée plus tôt. J'avais alors répondu que je m'efforcerais d'obtenir le plus grand nombre possible de renseignements.

M. Nystrom: Quand pouvons-nous nous attendre à des réponses à ces questions? Les aurons-nous immédiatement à la reprise de la séance après le souper?

L'hon. M. Jamieson: J'imagine qu'elles demanderont beaucoup de recherches. Le député veut des renseignements sur tous les pays. Je ne sais pas jusqu'à quelles années il veut que je remonte. S'il veut des chiffres assez récents, je puis lui en fournir à la reprise de la séance. Peut-être puis-je au moins répondre à une partie de la question au sujet de la situation actuelle.

M. Bell: Monsieur le président le ministre sera probablement entouré de ses fonctionnaires ce soir. Si oui, nous pourrions peut-être poser alors nos questions détaillées.

L'hon. M. Jamieson: C'est exact, mais la question posée par le député requiert des renseignements que personne ne pourrait probablement avoir à l'esprit. Je pense que la réponse exigera des recherches et un peu de temps.

M. McGrath: Monsieur le président, j'aimerais me joindre aux autres députés pour féliciter le ministre de la façon très intelligente et, comme d'habitude, éloquente dont il a présenté ses prévisions budgétaires au comité. J'aimerais lui demander de se rappeler une chose, bien que je ne sois pas sûr qu'elle se rattache au sujet.

Le ministre sait quelles difficultés on a réprouvées à la cale sèche du National-Canadien à Saint-Jean pour trouver du travail. Il y a eu un certain nombre de mises à pied, phénomène qui est devenu presque annuel. On pourrait peut-être prendre des mesures pour prévenir ces mises à pied. Le ministre pourrait user de son influence considérable auprès du gouvernement et attirer les navires de guerre canadiens et autres vaisseaux à cette cale sèche de Saint-Jean pour le radoub.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, je ferai tout mon possible. Mais je suis convaincu que le député se butera aux pressions énormes qu'exerceront ses propres collègues, le député de Darmouth-Halifax-Est, celui d'Halifax et d'autres.

M. Bell: Que dites-vous du *New Liskeard*?

L'hon. M. Jamieson: J'ai des renseignements sur la situation à la cale sèche de Saint-Jean. Je me ferai un plaisir de les transmettre à mon honorable ami n'importe quand.

(Le crédit est adopté.)

(Les crédits suivants sont adoptés:)

Approvisionnement—

5. Administration centrale et *a*) soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production de réserve servant à la défense; *b*) subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entreprises privées et *c*) réparation de matériel de bureau pour tous les ministères du gouvernement, $24,359,490.

10. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, versements pour aide en capitaux à la construction, à l'acquisition, à l'extension ou à l'amélioration de biens d'équipement ou d'ouvrages par des entreprises privées exécutant des contrats pour la défense, par des usines de la Couronne exploitées à bail ou sous tout autre régime de gestion, ou par des sociétés de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense, $200,000.

Services—

15. Administration, y compris l'exécution des lois sur la pension et la retraite et les dépenses recouvrables faites pour le compte du Régime de pensions du Canada et du Conseil des ports nationaux, $34,375,900.

Impressions et papeterie publiques—

20. Administration, publication, vente et diffusion des publications et documents officiels dans les ministères et le public, et achat de publications et d'imprimés connexes destinés à la vente, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, $4,252,200.

B—Canadian Arsenals Limited—

30. Administration et exploitation, $1.

35. Construction, améliorations et matériel, $340,200.

M. Bell: Monsieur le président, je signale qu'il est six heures. Nous avons eu une bonne journée de travail. Peut-être devrions-nous reprendre notre souffle pendant l'heure du souper.

M. le vice-président: Nous avons terminé l'étude des crédits du ministère de l'approvisionnement et des services, excepté pour le poste 40 qu'on a déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le 16 septembre 1968.

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides qui sont adoptées.

[M. McGrath.]

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39-A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis)—La consommation—Edmonton—le poids des tablettes de crème glacée; l'honorable député de Broadview (M. Gilbert)—Les aéroports—Toronto—la mise en contestation de l'agrandissement des installations; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Plan médical du gouvernement fédéral en 1972.

[*Traduction*]

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion.

• (6.00 p.m.)

LA COMMISSION DES MONUMENTS ET SITES HISTORIQUES

LE TRANSFERT DE L'AUTORITÉ AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT—L'AUGMENTATION DES RESPONSABILITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

Avis de motions émanant des députés—M. Roberts—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de céder l'autorité de la Commission des monuments et sites historiques au secrétaire d'État et de confier à cette Commission, au lieu de la seule responsabilité des édifices et monuments à caractère uniquement historique, celle d'assurer une aide générale pour la conservation des villes, villages et jalons d'intérêt artistique, culturel ou historique.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député d'York-Simcoe (M. Roberts) a déposé cet avis de motion. Ses fonctions l'ont obligé à s'absenter, mais il est censé revenir bientôt. La Chambre consent-elle à réserver cette motion pour qu'elle garde son rang au *Feuilleton*? J'ai appris que le député reprendra le sujet dès qu'il en aura l'occasion.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle unanime?

Des voix: Oui.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE COMPLEXE DE CHIGNECTO—LA CONSTRUCTION DES BARRAGES ET DU CANAL

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité de construire le complexe de Chignectou ainsi que les barrages du bassin Minas, du bassin Cumberland et de la baie Shepody, et le canal de Chignectou.

—On dit souvent qu'un malheur ou un bonheur ne vient jamais seul. Ce dicton s'appliquerait certes au sujet précité. Je n'ai jamais manqué une occasion de soumettre à la Chambre les problèmes qui se posent aux provinces atlantiques et certains moyens qui, à mes yeux, nous permettraient peut-être de les résoudre.

Au cours de la présente session, nous avons souvent passé beaucoup de temps à parler de choses sur lesquelles nous ne pouvons exercer aucun contrôle ou bien peu, comme la guerre civile au Nigéria, et trop peu de temps à envisager les problèmes pour lesquels nous pouvons effectivement faire quelque chose, si seulement nous le voulions. J'ai assisté avec un très vif intérêt à la conférence fédérale-provinciale tenue en février et à laquelle le premier ministre (M. Trudeau) a participé si activement. J'ai écouté ses commentaires au sujet des disparités économiques régionales au Canada. Je l'ai entendu les répéter lorsqu'il cherchait à obtenir la direction de son parti en avril dernier. De plus, pendant la campagne électorale j'ai entendu parler des problèmes que posent les disparités économiques régionales. Et pourtant, à la Chambre, j'attends encore que le gouvernement et les ministres responsables prennent quelque initiative concrète de nature à faire disparaître ces problèmes que tous semblent reconnaître mais que personne, malheureusement, dans le gouvernement actuel, ne semble réellement déterminé à résoudre.

Comme député des provinces de l'Atlantique, une des choses qui m'ont indigné est que le premier ministre n'accorde pas de priorité à l'établissement d'un ministère spécial dont nous avons tant parlé. Je suis certain que la déception des gens de la région de l'Atlantique s'accroît avec chaque jour où rien n'indique que le gouvernement s'apprête à agir dans le sens qu'avaient laissé prévoir les déclarations du premier ministre.

Une fois adoptée, la motion à l'étude éliminerait une grande partie des arguments qui seront exposés quand on aura terminé les études définitives sur la possibilité technique de construire des digues pour la production d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy. Je ne pense pas que la possibilité du projet en vue laisse de doute, car il est évident qu'en France, on a réussi à mettre en valeur la force motrice des marées et qu'on bénéficie maintenant de cette énergie.

J'ai appris, en lisant le numéro du samedi 26 octobre du *Chronicle-Herald*, qu'on songeait sérieusement à donner suite au projet d'usine marémotrice sur la rivière Severn, en Grande-Bretagne, qui se rend compte elle aussi de la nécessité d'aménager les marées pour produire de l'énergie.

J'ai tenté très longtemps d'inciter l'ancien gouvernement libéral à se mettre à la tâche et d'entreprendre des études, mais ce n'est qu'après de nombreuses tergiversations que cet organisme a finalement été établi en collaboration avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je crois savoir que la construction des barrages progresse aussi rapidement que possible, mais ce qui m'inquiète, c'est que dès que l'étude sera terminée, nous entendrons parler de la rentabilité de l'entreprise, et on se demandera si le gouvernement fédéral ferait bien d'investir des fonds dans un projet pour les provinces atlantiques. La chose me préoccupe vivement, car ce n'est qu'après coup et lorsque tout a été prévu pour les six autres provinces qu'on songe à cette région du Canada; on donne les reliefs aux quatres autres provinces en disant: «Cela vous suffira.»

C'est la philosophie en honneur depuis 100 ans et à cet égard, le gouvernement actuel ne semble pas différer du tout du dernier gouvernement. Lorsqu'il a été question de réduire les dépenses, la première coupe sombre a été pour la chaussée reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Édouard. Autrement dit, lorsqu'il s'agit de faire des compressions budgétaires, c'est d'abord aux travaux des provinces atlantiques qu'on songe, car ils sont moins nombreux là-bas et, par conséquent, il est inutile de s'en faire au sujet du gâchis, surtout de nos jours alors que la plupart des représentants de cette région appartiennent à un autre parti politique. Voilà la triste vérité.

• (6.10 p.m.)

Du reste, le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard accompagné des 15 ministres de son cabinet, est venu présenter des instances au premier ministre et on m'a dit que ce dernier n'a eu que six minutes pour l'écouter sur un sujet aussi important que celui d'un trait d'union entre notre région et l'extérieur.

Mais rien de nouveau sous le soleil; ce sont toujours les mêmes vieux principes depuis le début de la Confédération. Voilà le genre de philosophie qui peut nuire au potentiel que constitue pour les provinces atlantiques la mise en valeur des marées de la baie de Fundy. Un autre projet devrait suivre logiquement l'usine marémotrice de Fundy: l'aménagement du canal Chignectou. Au moment de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent destinée à desservir le Canada central, nous avons dit aux Canadiens que le canal Chignectou devrait être le prolongement naturel de la voie maritime. La voie maritime du Saint-Laurent est maintenant une réalité, mais le canal Chignectou demeure toujours à l'état de projet. Au cours de la dernière session, j'ai voulu savoir exactement combien on avait demandé aux Canadiens d'investir dans la voie maritime du Saint-Laurent. Puisque nous faisons partie du Canada, certains de nos impôts ont servi à réaliser ce moyen plus efficace d'acheminer la navigation vers le centre du Canada. Les Canadiens auraient déboursé $541,940,000, soit 80 p. 100 de l'ensemble. Les États-Unis ont versé, pour leur part, $131,054,000. L'entreprise coûtait au total $672,994,000. L'important n'est pas que nous ayons eu à dépenser une somme si considérable pour construire la voie maritime du Saint-Laurent; le fait à retenir, c'est qu'avant la construction, on nous avait dit que le Canada en retirerait de grands bénéfices, que ce serait une proposition rentable et que les contribuables canadiens verraient leur investissement leur rapporter sans difficulté un certain bénéfice.

Dans la même question, j'ai demandé comment le principal était amorti. On m'a dit que les paiements n'avaient été effectués que pour une partie des intérêts accumulés et qu'il y avait, en conséquence, des arriérés. En d'autres termes, non seulement le principal n'est pas amorti pour ce qui est de la dette relative à la voie maritime du Saint-Laurent, mais les droits de passage ne nous rapportent pas suffisamment pour payer l'intérêt. On nous avait laissé croire que, sans aucun doute, ce serait une entreprise profitable et que le peuple du Canada n'avait rien à craindre pour ses dollars versés en impôts, car ils ne seraient pas perdus. Je n'ai rien contre la construction de la voie maritime du Saint-Laurent. Je pense qu'il est précieux pour notre pays d'avoir ce moyen de transport moderne. Mais je dis que nous devrions, dans les provinces atlantiques, avoir le droit d'espérer un traitement semblable pour nos projets.

[M. Coates.]

Certes, la chaussée Nouveau-Brunswick—Île du Prince-Édouard est un de ces projets que nous espérons voir se réaliser, car il rendra service à tout le peuple du Canada. D'abord, sa réalisation supprimerait les énormes déficits que l'on demande aux contribuables de notre pays de combler chaque année pour fournir des moyens de transport aux populations de cette région.

Lorsque le gouvernement parle de disparités régionales, d'égalité de chances et de société juste, il devrait envisager sérieusement de donner aux provinces atlantiques les mêmes chances qu'à d'autres régions. L'exposé fait par le premier ministre G. I. Smith de la Nouvelle-Écosse à la conférence fédérale-provinciale de février renferme cette déclaration qui me préoccupe vivement: nous avançons et nous reculons en même temps. Voici des chiffres alarmants pour les provinces atlantiques. M. Smith a dit ceci, en parlant des disparités économiques régionales:

> Le principal critère statistique disponible qui illustre la disparité économique entre la Nouvelle-Écosse et le restant du pays c'est le revenu personnel par tête. Nous désirons, pour montrer la gravité de ce déséquilibre, signaler à la conférence les exemples suivants: Le revenu par tête en Nouvelle-Écosse se chiffrait en 1961 à $1,097, soit 76.5 p. 100 de la moyenne nationale. Ce revenu a grimpé en 1966 à $1,583, soit 74.2 p. 100 de la moyenne nationale.

Le facteur important ce n'est pas le montant absolu mais le pourcentage. Le chiffre atteignait en 1961 76.5 p. 100 de la moyenne nationale et 74.2 p. 100 en 1966. Autrement dit, nous avons reculé en cinq ans, même en voyant nos revenus augmenter. Nous avons reculté de 2.3 p. 100. Si cette tendance se maintient, Dieu seul peut prédire le sort de cette région. Le seul espoir des provinces atlantiques canadiennes c'est que le gouvernement fédéral applique des politiques propres à éliminer les disparités économiques régionales. Rien n'indique jusqu'ici que le gouvernement envisage le problème avec le sérieux que supposaient les déclarations faites par le premier ministre lors de sa campagne électorale. Il nous appartient maintenant de nous mettre à l'ouvrage et d'entreprendre des projets.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) peut bien nous indiquer les sommes consacrées à la formation et au recyclage dans cette région du Canada, mais ces programmes sont peu utiles à la région si les travailleurs, une fois en possession d'un métier, vont chercher du travail ailleurs au Canada. Nous ne désirons pas devenir un centre de formation d'ouvriers à

l'intention des autres régions du pays. Mais voilà, monsieur l'Orateur, le triste état de choses qui existe aujourd'hui. Nos travailleurs n'ont vraiment pas de choix. Il faut que des travaux coïncident avec la période de formation. Voilà qui nous rendra heureux; nous saurons enfin que nous pourrons vivre où cela nous plaît et jouir de chances égales. C'est ce que le gouvernement n'a pas fait et j'espère que, dans les jours à venir, on nous expliquera les décisions prises et les efforts qui se font dans les domaines qui relèvent de notre question et qu'on parlera moins des bienfaits que la société juste apportera dans 15 ans. Nous voulons savoir ce que le gouvernement fera aujourd'hui et non ce qu'il nous donnera dans 15 ans. Nous attendons de voir ce gouvernement à l'œuvre.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Le député qui a inscrit cette motion au *Feuilleton*, s'en est servi comme d'un point de départ qui lui permettrait de couvrir le vaste champ de l'aménagement régional. Il est juste, à mon avis, que nous en traitions ici ce soir. Je ne veux pas laisser entendre qu'il n'était pas régulier de le faire, j'estime qu'il était tout à fait approprié d'élargir, comme il l'a fait, le cadre de ses observations. J'ai été ravi qu'il le fasse car il me procure ainsi, et j'espère aussi à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, l'occasion de traiter brièvement de certains projets et programmes du gouvernement dans le domaine de l'aménagement régional.

• (6.20 p.m.)

Auparavant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire quelques brèves observations sur le sujet qui servira de tremplin à notre discussion de ce soir, si je puis désigner ainsi la motion dont Votre Honneur est saisi. Le député qui l'a fait inscrire au *Feuilleton* semble dire que la Chambre devrait demander au gouvernement de mettre en route un projet sans vraiment prendre le temps de voir s'il est réalisable et d'en évaluer les conséquences financières.

Mon honorable ami ne voudrait pas que le gouvernement du Canada et à vrai dire, comme il l'a justement signalé, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui collaborent tous les trois à une étude menée par la Commission de planification de l'énergie marémotrice, entreprennent maintenant la réalisation d'un pareil projet.

La Chambre le sait, cette Commission enquête sur la possibilité matérielle et économique de produire de l'énergie électrique en aménageant les marées de la baie de Fundy et de transmettre cette énergie à des marchés au Canada et aux États-Unis.

C'est, je le répète, une enquête menée par les trois gouvernements à la fois afin d'évaluer d'une façon objective les possibilités d'un projet d'aménagement d'énergie marémotrice dans la région atlantique ainsi que ses répercussions sur les autres aspects du développement régional, entre autres sur le canal de Chignectou. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, me limitant à ce point de vue assez étroit, je crois raisonnable et réaliste tout à la fois d'attendre le résultat de cette enquête, ainsi que le rapport de l'Office.

Je dis cela, monsieur l'Orateur, car tous les députés comprendront que nous ne pouvons aller aussi vite en besogne que nous le souhaiterions. Quand je dis «nous», je veux dire ceux d'entre nous, au niveau fédéral et provincial, que préoccupent les disparités régionales. Certaines priorités sont donc nécessaires et il importe que les gouvernements intéressés attendent le rapport de l'Office. Entretemps, et dès le rapport reçu et examiné, nous devrions tenter d'établir des priorités afin que les sommes d'argent prévues, qui ne sont pas inépuisables, puissent être utilisées au mieux pour remédier aux disparités régionales, surtout dans les provinces atlantiques.

Mon ami a sans doute lu le discours prononcé par le ministre des Forêt et du Développement rural (M. Marchand) à Halifax, mardi dernier, devant le Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Il serait opportun de parler de développement régional en ce moment, car nous pouvons le faire en tenant compte des remarques du ministre sur le vaste champ d'activité qu'il entrevoit pour son ministère.

Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je pense que mon honorable ami se montrait un peu trop sévère en laissant entendre que le ministère ne fait rien dans ce domaine. J'aimerais, pendant quelques minutes, rappeler certains des propos tenus par le ministre à Halifax la semaine dernière, et dire aussi que bien que la mesure n'ait pas encore été soumise à la Chambre—car il s'agit encore de priorités et nous avons eu à étudier d'autres mesures très importantes—le ministre a dit l'autre jour qu'elle serait présentée le plus tôt possible ou du moins sous peu. Je le répète, c'est une question de priorités.

Dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, le ministère n'est pas inactif. En vertu de l'autre autorité législative que nous possédons, la loi sur l'organisation du gouvernement, le ministre et ses fonctionnaires ont organisé ce nouveau ministère, et depuis que le premier ministre (M. Trudeau) en a signifié l'intention, beaucoup a été accompli.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de l'ordre de priorité des projets auxquels il nous faudrait songer pour les provinces atlantiques, ainsi que de la nécessité d'attendre le rapport de l'Office. Pourrais-je me reporter un moment au discours prononcé à Halifax par le ministre? Voici ce qu'il a dit au sujet des priorités en matière d'expansion régionale:

Cette réalisation nous a amenés à la troisième étape du développement régional, représentée au niveau fédéral par la décision de former un nouveau ministère chargé, d'une façon générale, d'élaborer et de coordonner les mesures d'expansion régionale.

Cela comporte beaucoup plus que la fusion des programmes actuels, afin d'éliminer le double emploi et d'accroître l'efficacité du gouvernement. Je ne mésestime pas cela. Cependant, nos objectifs vont beaucoup plus loin.

Essentiellement, le nouveau ministère est créé parce que le développement régional vient au premier rang des priorités du gouvernement fédéral.

«Si l'on ne remédie pas à la sous-industrialisation des provinces atlantiques—non par des aumônes ou des subventions, mais en aidant ces provinces à devenir des régions de progrès économique—l'unité du pays sera aussi sûrement anéantie qu'elle le serait par l'opposition entre francophones et anglophones».

Et le ministre ajoutait:

Ce sont-là les paroles du premier ministre et il y en a bien d'autres dans le même sens.

Cela démontre l'importance des priorités et même l'importance, aux yeux du premier ministre, du travail de ce ministère.

Au sujet de la tâche confiée à son ministère, voici ce que disait le ministre la semaine dernière à Halifax, dans son discours devant les membres de l'APEC:

Nous devons faire en sorte que les forces de la demande économique jouent de façon plus égale d'un bout à l'autre du pays. Je pourrais exprimer cela d'une autre façon en disant que nous devons voir à ce que le progrès économique se manifeste suffisamment par tout le pays pour assurer des chances égales d'emplois rémunérateurs à tous les Canadiens, de quelque région qu'ils soient.

C'est ce que j'entends par une politique de développement régional. Le gouvernement fédéral est prêt à prendre des mesures spéciales au besoin, pour porter les occasions d'emploi au niveau voulu. De vastes politiques nationales d'emploi ne suffisent pas. Et le fait d'y ajouter une multitude de programmes et d'organismes régionaux ne suffit pas non plus. Il faut aussi une structuration globale des modes d'action du gouvernement, correspondant aux exigences régionales.

[M. Honey.]

Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'accompagnais le ministre lors de sa visite dans les provinces atlantiques et j'aimerais dire ceci au parrain de la motion. A mon avis, les provinces atlantiques seraient loin d'être d'accord sur certaines des idées exprimées dans ses remarques de tout à l'heure. J'ai pu m'entretenir avec les gens et je doute qu'ils consentiraient à ce qu'il les appelle des provinces «pauvres». Nous tous qui devons essayer de répartir également les chances et les encouragements dans le pays, nous faisons de notre mieux. Nous ne sommes peut-être pas tous parfaits, cela va de soi, et d'autres gouvernements ont essayé de faire de leur mieux. Néanmoins, il y a toujours place pour la critique. Pendant les deux jours que j'ai passés dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse j'ai eu, en général, l'impression—et le ministre dont je relève, également, je crois,—que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral s'entendaient bien.

• (6.30 p.m.)

A vrai dire, on a fait porter tous les efforts en vue d'aider les provinces atlantiques et je pourrais peut-être indiquer certaines des mesures prises par le gouvernement actuel et son prédécesseur immédiat en ce sens. Je ne veux pas critiquer outre mesure mon honorable ami qui a parrainé la motion, mais il a laissé entendre qu'on n'avait pas fait grand-chose.

M. MacInnis: Le député me permettrait-il une question?

M. Honey: J'aimerais consigner au compte rendu certains renseignements et je me ferai ensuite un plaisir, si j'en ai le temps, de répondre aux questions de mon honorable ami. Permettez-moi de parler tout d'abord de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de certaines dépenses qu'il a faites dans les provinces atlantiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me trouve dans une position difficile, car je n'ai pas entendu l'exposé du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Je ne puis donc dire si les remarques du secrétaire parlementaire vont porter sur le projet de résolution dont la Chambre est présentement saisie. Par contre, s'il n'y a pas d'objection, on pourrait peut-être permettre au secrétaire parlementaire de continuer.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, comme mes remarques avaient une portée assez générale, il n'est que juste d'accorder au député pas mal de latitude.

M. Honey: Je remercie mon honorable ami, parrain de la motion. Je crois en effet qu'il est bon de donner de l'ampleur au débat. Je parlais des dépenses autorisées de l'Office d'expansion économique de la région atlantique au 30 septembre 1968. En résumé, ces dépenses sont les suivantes: Terre-Neuve $41,879,008; Nouvelle-Écosse $40,392,260; Nouveau-Brunswick $37,818,470, et l'Île du Prince-Édouard $7,022,000.

Il faut compter, en outre, les initiatives régionales qui visent plus d'une province, et je songe ici au matériel destiné à réduire la pollution et à d'autre outillage du genre. Les sommes totales affectées à ces projets s'élèvent à $2,025,000.

De plus, on a autorisé un montant global de 30 millions de dollars pour les programmes de grandes routes dans les quatre provinces prévus par un deuxième accord; un troisième accord autorise des dépenses de 25 millions de dollars pour les quatre provinces. En outre, l'aide spéciale prévue pour l'île Bell se chiffre à $1,750,000. Il s'agit là du montant autorisé, puisque je ne parle ici que de montants autorisés. Dans le cas le l'île Bell, on a dépensé $357,331 jusqu'ici. Bien entendu, les dépenses prévues pour les frais d'exploitation de la DOSCO sont de 2 millions de dollars.

Il s'agit là des chiffres qui s'appliquent à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Dans les quelques minutes qu'il me reste, j'aimerais parler de l'ensemble des dépenses faites dans les quatre provinces atlantiques dans les cadre de divers autres programmes régionaux mis sur pied entre le 1er avril 1965 et le 31 mars 1968. Je m'en tiendrai aux totaux en demandant à la Chambre l'autorisation de verser le tableau que voici au hansard, ce qui nous épargnerait beaucoup de temps. Le tableau a été dressé par les hauts fonctionnaires du ministère des Forêts et du Développement rural. Le montant global des dépenses dans les quatre provinces, aux termes de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, et de $2,852,473; dans le cadre du programme de l'ARDA, de $7,971,345; aux termes du programme FODER, au Nouveau-Brunswick seulement, de $4,284,207; aux termes des programmes de développement régional, de $5,357,534. On trouvera les montants globaux au tableau. Je demande à la Chambre l'autorisation de l'insérer au hansard, dans le texte de mon discours.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau précité.*]

DÉPENSES CUMULATIVES POUR LES PROJETS ENTRE LE 1er AVRIL 1965 ET LE 31 MARS 1968

Province	Programmes de développement rural				Programmes d'agences de développement régional	Total global
	Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes	ARDA	FODER	Total		
	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	—	1,133,814	—	1,133,814	114,587	1,248,401
Île du Prince-Édouard	336	1,208,057	—	1,208,393	196,532	1,404,925
Nouvelle-Écosse	1,385,798	3,359,920	—	4,745,718	1,827,993	6,573,711
Nouveau-Brunswick	1,466,339	2,269,554	4,284,207	8,020,100	3,218,431	11,238,531
Total	2,852,473	7,971,345	4,284,207	15,108,025	5,357,543	20,465,568

C'est tout ce que j'avais à dire. Je remercie à nouveau l'auteur de la motion de nous avoir donné l'occasion d'un débat très large. Si nous voulons mettre en œuvre l'énorme potentiel dont dispose notre pays, il faut que nous nous attelions à la charrue et qu'avec le concours des gouvernements provinciaux, nous fassions fonctionner ces programmes.

M. l'Orateur: Je crois que le député de Cape Breton-East Richmond a une question à poser.

M. MacInnis: Ma question n'a pas grand-chose à voir avec ce qui précède, monsieur l'Orateur. J'espérais que le secrétaire parlementaire comparerait les progrès réalisés

dans les programmes d'énergie marémotrice et la voie maritime du Saint-Laurent. Un programme n'est bon, mauvais ou quelconque que par rapport à un autre programme et il est peu équitable de la part du député de ne nous parler que de ce que le gouvernement a fait, sans évoquer aussi d'autres réalisations.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je croyais que le député allait poser une question.

M. MacInnis: Ma question n'a plus grande utilité, monsieur l'Orateur. A mon avis, afin de permettre une juste comparaison, le secrétaire parlementaire devrait nous révéler non seulement les sommes dépensées pour les programmes dans les provinces atlantiques, mais celles affectées aux programmes semblables dans le reste du pays. Ne sait-il pas que si l'exploitation à Sydney continue, c'est uniquement grâce aux efforts du gouvernement provincial? Le refus du gouvernement fédéral d'agir dans cette région est bien connu.

M. Honey: Je ne veux pas prendre beaucoup de temps pour répondre à cette question. J'ai cru que l'auteur de la motion ne faisait allusion au projet de la voie maritime du Saint-Laurent qu'en passant. Je ne pensais pas, d'après ses remarques, qu'il voulait critiquer le programme. Nous devrions peut-être revenir à la substance du débat.

M. MacInnis: L'honorable secrétaire parlementaire sait-il pourquoi l'on a aménagé la voie maritime du Saint-Laurent?

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Je tiens à le dire, c'est moi qui ai appuyé la motion. L'honorable représentant de Cumberland-Colchester-Nord est digne d'éloges pour avoir à nouveau soulevé cette question. Il a été persévérant et conséquent tout au long des années, tant au parti du gouvernement qu'en dehors. Il a appuyé l'objet de la motion et a exposé ses pensées avec beaucoup de clarté.

J'ai été heureux d'entendre dire que l'honorable secrétaire parlementaire a assisté à la récente réunion de l'APEX, à Halifax, avec le ministre. Je regrette qu'il n'ait pas manifesté plus d'enthousiasme. Il semble prendre une attitude, courante depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, qui consiste à lanterner sur les rapports, à examiner ceci et cela et à essayer de violer les promesses.

Nous aurions été bien plus heureux si le secrétaire parlementaire, à son retour des Maritimes, avait dit à la Chambre: «Je suis désolé à propos des conditions dans les Maritimes; je suis compatissant et je ferai tout ce que je peux; je ne connais sans doute pas les détails, mais je veux faire quelque chose pour établir la société juste dans les Maritimes.» Au lieu de cela, il nous dit que le gouvernement doit attendre un autre rapport. Il dit: «Nous devons étudier ceci, nous voulons savoir où nous allons.» C'est toujours la même histoire qui revient sans cesse.

• (6.40 p.m.)

Je tiens à dire qu'on a présenté bien des rapports à propos des travaux de Chignectou et, pour autant que je sache, tous sont favorables. En fait, en 1891, tout un réseau de communication traversait ce canal; les vestiges de la vieille ligne de chemin de fer de Chignectou sont encore là. Nous savons qu'il faut longtemps pour qu'un projet s'implante. Le gouvernement a pris bien du temps avant d'approuver la construction de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard et à entamer les travaux. Maintenant que la chaussée est presque terminée, nous croyons que nos vis-à-vis devraient penser à un autre projet.

Je sais bien qu'un grand nombre de mes collègues désirent prendre la parole. Il y a longtemps que les mesures d'initiative parlementaire n'ont pas suscité un tel enthousiasme. J'espère qu'il n'y aura pas seulement les députés des Maritimes pour appuyer cette motion. Pour conclure, je tiens encore une fois à exprimer mon appui au projet de canalisation et du programme hydro-électrique, à lui seul plus important que celui de Churchill Falls, puisqu'il concerne trois usines, d'une puissance totale de 9 millions de chevaux. J'espère que le gouvernement maintiendra ses principes et tiendra ses promesses électorales. J'espère qu'il s'en occupera dès demain. Pourvu que ses promesses d'avant les élections ne deviennent pas lettre morte après celles-ci.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de parler sur la motion de l'honorable député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates), d'abord, parce que la question traite d'un projet qui est maintenant à l'étude pour la région de l'Atlantique et, ensuite, parce que la question de développement régional m'intéresse beaucoup.

[*Traduction*]

J'aimerais féliciter un député—il est ici en ce moment—à qui l'on doit d'avoir mis cette étude sur pied alors qu'il était premier ministre du Nouveau-Brunswick. Il s'agit du député de Carleton-Charlotte (M. Flemming). (*Applaudissements*)

En 1966 une commission a été chargée d'étudier s'il était possible d'utiliser l'énergie

marémotrice du complexe de Chignectou. C'est la Commission de planification de l'énergie marémotrice des provinces atlantiques. Le gouvernement fédéral serait peu sage d'accepter la motion dont nous sommes saisis avant d'avoir reçu le rapport de la Commission. Il ne faut pas oublier qu'elle compte des représentants du gouvernement fédéral, surtout du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais aussi des gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas que je sois contre le projet; je crois qu'il est viable et je l'appuie complètement. Mais il faut que le gouvernement dresse un plan d'action; il faut que ce programme vienne à point, et je ne suis pas du même avis que le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) qui estime que le gouvernement fédéral devrait dès demain commencer à dépenser des sommes considérables sans pousser les études plus loin.

Toute nouvelle dépense dans les provinces atlantiques—et je suis entièrement d'accord là-dessus—ne devrait être engagée qu'après mûre réflexion. Nous avons connu dans le passé des programmes valables mais qui ne tenaient pas suffisamment compte de l'évolution des circonstances. Certains d'entre eux ont été bons en leur temps, mais les changements industriels et l'avènement de nouvelles techniques ont démontré la nécessité de les modifier. J'ai lu avec satisfaction un discours prononcé la semaine dernière à Halifax par le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), où il disait que son ministère s'occuperait avant tout de planification, ses prévisions portant sur une période de quinze ans. C'est, je crois, une façon sérieuse d'envisager les choses. On n'aborde pas un vaste problème en se précipitant sur des solutions rapides. Les gouvernements doivent étudier et coordonner les programmes à exécuter au cours des années à venir. Si les gouvernements qui leur succéderont font de même, nous pouvons espérer voir les provinces atlantiques participer un jour au grand courant de la vie économique du Canada.

Je ne suis pas d'accord avec certains députés selon lesquels dès qu'un besoin se fait sentir, nous devons essayer de l'étouffer avec 50 ou 100 millions de dollars. Après tout, cet argent provient des contribuables canadiens. Tout ce qu'on fait dans les provinces atlantiques devrait profiter à l'ensemble du Canada. A mon avis, le Canada a besoin de développer les provinces atlantiques. J'approuve les paroles du secrétaire parlementaire selon lequel tous les programmes futurs devraient découler d'études sérieuses et d'une bonne préparation. C'est évidemment nécessaire. Cependant, j'aimerais consigner au compte rendu que j'appuie la motion du député de Cumberland-Colchester-Nord, car le projet mentionné est excellent. Il est important que les provinces atlantiques utilisent leurs ressources pour vendre leurs services ou leur énergie marémotrice au reste du pays et aux États-Unis. Mais je ne crois pas que le gouvernement doive choisir ce moment-ci pour adopter la motion.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Moi aussi ce soir, je vais prêter le flanc comme l'a fait le représentant senior d'Halifax. Venant d'Halifax, il ne me sied sans doute mal d'appuyer un projet dont l'exécution et le développement pourraient nuire à cette ville. Mais il s'agit là d'une opinion exprimée à la fin du siècle dernier. Je ne crois pas qu'elle soit encore valable en 1968.

De toute manière, nous ne parlons pas ce soir de projets sans imagination, qui exigent de sempiternelles études. Il s'agit d'une théorie qui fait l'objet d'études sérieuses depuis le début de ce siècle et même avant. Son côté technique est bien connu de tous ceux qui manifestent le moindre intérêt pour la question. Les possibilités d'utilisation de l'énergie marémotrice sont également bien connues. Le parrain de cette motion l'a déjà dit, l'énergie marémotrice est déjà produite en Europe, en France, par exemple, et en Angleterre sur la Severn. L'on a déjà procédé à des expériences à petite échelle sur le cours inférieur de l'Annapolis et à sa source. D'un point de vue technique, nous savons que la chose est réalisable. D'après les études effectuées par un groupe d'étude sur l'énergie marémotrice, nous savons que les prodigieuses marées dans le bassin Minas n'en souffriront nullement par suite de l'établissement de déflecteurs, car les barrages en seraient effectivement. Nous savons que la chose est possible.

• (6.50 p.m.)

Nous voulons que le gouvernement agisse. C'est le but de ma motion n° 28 inscrite au *Feuilleton*. Nous voulons qu'on se mette à l'œuvre. Il s'agit de trouver le moment approprié pour entreprendre des démarches financières. Nous le savons tous. Tergiverser durant 4 ou 5 ans est absurde.

L'aménagement de l'énergie marémotrice serait un projet de nature à enrayer l'exode de notre région de 20,000 personnes par année. En ce moment, son importance, du point de vue de l'économie de notre région, dépasse l'entendement. Ceux qui ont examiné rapidement les possibilités d'une telle entreprise ou les études qui en ont été faites me

comprendront lorsque j'affirme que l'énergie latente qu'elle libérerait dépasserait celle de tout autre aménagement hydro-électrique au monde.

Cela signifierait beaucoup pour nous sous forme de simple industrie de service. Cela signifierait des usines qui ne construiraient que des turbines géantes. Les turbines s'useraient rapidement dans ce genre d'entreprise, et il faudrait les remplacer. L'energie produite nous permettrait d'attirer certaines industries de réduction dans nos ports naturels profonds. Elles augmenteraient l'emploi et concrétiseraient le marché en puissance de la région. Il y aurait une demande constante d'industries secondaires.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Honey) a dit que nous ne pouvions pas nous précipiter tête baissée là-dedans, que nous devions étudier ces questions. Bien sûr, il faut les étudier, mais nous les étudions depuis 100 ans. Combien de temps devrons-nous encore attendre avant d'agir? Un gouvernement libéral a présidé à nos destinées pendant quelque 28 ans sur 35. Les Maritimes sont à la veille d'entrer dans une des périodes les plus critiques de leur histoire. Franchement, je songe parfois que si nous regardions davantage vers le Sud, nous serions dans une bien meilleure situation. (*Exclamations*)

Vous vivez dans une autre partie du Canada, où vous retirez quelques avantages du fait d'appartenir à ce pays. Nous pas. Le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a dit, dans sa réponse, que nous ne pouvions pas nous embarquer à tout prix dans cette affaire. Personne ne nous dit d'agir à l'aveuglette. Ce que nous recommandons instamment au gouvernement de faire, c'est d'agir maintenant et non dans dix ou 15 ans.

Les députés pourront parler du programme de l'Office d'expansion économique de la région atlantique en vue de s'attaquer aux problèmes généraux de l'inégalité régionale. Un programme de ce genre s'imposait il y a 6 ans. Qu'est-il devenu? Nous l'attendons toujours. Je me demande s'il n'a pas été froidement supprimé. Une initiative rapide qui permettrait de réaliser les avantages économiques éventuels de ce programme permettrait au gouvernement de se faire voir sous un jour favorable, comme l'espéraient et l'espèrent encore de nombreux Canadiens et j'ajouterai à l'intention des honorables vis-à-vis que je suis du nombre. Mais si les membres du gouvernement continuent à parler et à ne rien faire à ce sujet, on n'aboutira à rien.

[M. Forrestall.]

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) d'avoir encore une fois pris l'initiative de signaler cette question à la Chambre. Il a dit la vérité sur les désavantages dont souffre la région atlantique. D'ordinaire, le revenu moyen net y représente les deux tiers ou les trois quarts de la moyenne dans le reste du pays, tandis que le taux de chômage y est très souvent le double. Ces dernières années, la migration annuelle nette se chiffrait à presque 20,000 personnes. Monsieur l'Orateur, j'ai été l'un de ces émigrants et j'aimerais, suivant l'invitation du député de Saint-Jean-Lancaster, montrer l'intérêt que porte à ce sujet une autre région une région non atlantique.

Le secrétaire parlementaire a exposé l'activité du gouvernement fédéral dans cette région, et indiqué les priorités établies. J'aurais aimé qu'il parle aussi de la priorité que le gouvernement voudrait bien accorder à la chaussée du détroit de Northumberland...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette beaucoup de devoir interrompre le député, mais l'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée. Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

M. le président: La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen du budget revisé des dépenses du ministère des Travaux publics pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le crédit nº 1 figure à la page 392 du Libre bleu et le détail des affectations à la page 394.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Crédit nº 1. Administration générale, y compris les subventions selon le détail des affectations, $31,015,000.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, c'est la première fois que je suis chargé de présenter à la Chambre des prévisions du ministère des

Travaux publics. D'avance, je veux remercier les députés de l'attention qu'ils voudront bien m'accorder. Je parle ainsi, car je compte bien continuer à jouir de leur faveur.

Je crois qu'il conviendrait de dire quelques mots sur la théorie générale qui sous-tend les prévisions du ministère des Travaux publics de l'année courante. Le gouvernement a voulu freiner les tendances inflationnistes constatées dans l'économie et peut-être surtout, dans l'industrie du bâtiment. En même temps, nous savons parfaitement que nous ne pouvons freiner les tendances inflationnistes au point d'aggraver le chômage ou de ne plus satisfaires aux exigences, soit par notre propre initiative ou au nom d'autres ministères. Je ne crois pas que nous l'ayons fait pendant l'année en cours.

Ce serait une fausse économie, par exemple, que de suspendre complètement les travaux de construction de bureaux. A la longue, cela n'aurait pour résultat que d'ajouter un fardeau supplémentaire aux contribuables, parce que les loyers augmenteraient inévitablement de manière exorbitante. Nous avons toujours un problème d'espace en ce qui concerne les bureaux. Peu importe les mesures prises, la solution semble toujours bien loin. La population du pays s'accroît, et le nombre de fonctionnaires s'accroît également. Certains édifices ne répondent plus aux besoins actuels et il faut en construire d'autres dont les planchers peuvent soutenir le poids du papier nécessaire pour alimenter les ordinateurs. Une nouvelle situation existe quant aux fonctionnaires. On constate que les employés à tous les paliers de gouvernement ne veulent plus travailler dans les bureaux tristes ou sans fenêtres typiques des immeubles de bureaux d'il y a cinquante ans. Le service public du Canada a très nettement amélioré ses installations à cet égard.

Il existe plusieurs façons d'aborder le problème des locaux, qui se reflètent toutes dans le présent budget des dépenses. L'une est de moderniser les locaux existants en y introduisant la climatisation, un éclairage moderne et, d'une façon générale, en remettant à neuf les bureaux. Les trois autres façons, par ordre croissant de coûts, sont de construire nos propres installations de bureau, comme c'est le cas pour l'immeuble à bureaux qui se construit à Tunney's Pasture, de conclure des arrangements de construction-location avec des entrepreneurs ou de louer des logements existants.

On espère que des économies importantes dans les constructions de la Couronne résulteront de l'adoption de la coordination modulaire, qui comprend l'utilisation d'unités standardisées dans la planification et de mesures standardisées dans la production des matériaux de construction. J'aimerais rendre hommage à l'esprit d'initiative dont a fait preuve le ministère dans la mise au point de la coordination modulaire au cours des deux dernières années.

Vous aurez constaté dans les prévisions budgétaires que nous affectons des sommes moindres à l'aménagement des ports et des rivières. Certaines entreprises très louables ont dû être remises à plus tard, mais nous avons pu laisser en chantier d'autres travaux importants, comme l'installation de contrôle de la rivière Saint-Charles, le port de Matane, l'aménagement de Long Harbour, à Terre-Neuve, et le projet de trifurcation de New Westminster. Il n'y a pas eu d'interruption dans le déroulement de ces travaux publics très importants. Le projet de trifurcation de New Westminster devrait être terminé au cours du prochain exercice financier et devrait nous faire réaliser, à la longue, des économies considérables en abaissant les frais annuels de dragage.

La Chambre sait qu'on est en train de construire à Point Tupper, en Nouvelle-Écosse, un grand port capable d'abriter des pétroliers géants. L'entreprise sera réalisée par le ministère des Travaux publics. Cette année, la superstructure est en bonne voie et on se prépare à lancer les appels d'offre l'année prochaine. Outre le projet de Long Harbour déjà signalé, le ministère des Travaux publics suit ici une méthode relativement nouvelle en matière d'aide à la mise en valeur des ressources principales. Ces entreprises et certains autres projets portuaires importants sont sujets à une récupération de capitaux des principaux bénéficiaires. Cette tendance que nous suivons depuis quelques années, permet à une entreprise de travaux publics de profiter ou de contribuer sensiblement à l'économie nationale. Autrement dit, le gouvernement a avancé le montant de capitaux nécessaires à la construction de bassins et de quais aux compagnies en cause. Je répète, en premier lieu ces capitaux sont récupérables.

• (8.10 p.m.)

Le programme d'exploration minière qui connaît une expansion rapide dans le Nord, surtout pour le pétrole et le gaz, accentue le rôle du Mackenzie comme voie principale de transport. La flotte de dragage du ministère dans le bassin du Mackenzie sert au maximum et on supprime d'énormes obstacles au

transport fluvial comme les Rapides Sans Sault.

Le long des routes du réseau du Nord-Ouest, les ponts construits vers la fin de la deuxième Grande Guerre sont remplacés selon un programme qui coûte quelque 2 millions de dollars par an. Je parle de l'autostrade de l'Alaska. Certains de ces ponts étaient devenus vétustes, tandis que d'autres n'ont pas été construits pour la circulation moderne. De plus, un programme d'étude sur la lutte contre la poussière est en cours à proximité des localités que traverse l'autoroute.

Ma nomination comme ministre des Travaux publics, a presque coïncidé avec l'annonce que la Commission de l'Expo serait transférée à ce ministère. Le transfert a été terminé en septembre et justifie l'augmentation d'environ 5 millions de nos crédits pour l'année en cours.

Conformément aux recommandations de la Commission Glassco et après une étude des fonctions et des activités ministérielles réalisée par un groupe de conseillers en gestion, on a élaboré pour le ministère une nouvelle structure organique. Il y a eu un an au mois d'avril que le ministère fonctionne suivant un système décentralisé en vertu duquel une grande partie des pouvoirs antérieurement concentrés à Ottawa sont désormais délégués à six régions et à 18 districts répartis dans tout le pays.

Je tiens à décerner un compliment à mon prédécesseur, le solliciteur général. Ce phénomène de décentralisation joint à la présence du gouvernement dans ces régions et districts, constituent un mouvement très progressiste et je voudrais féliciter mon prédécesseur d'avoir pris ces mesures. Un grand nombre de nos clients et de nos entrepreneurs dans le pays, et probablement aussi un nombre considérable de députés ne se rendent pas encore compte que les pouvoirs accordés à ces divers districts sont à peu près équivalents à ceux de notre service central à Ottawa.

J'espère que les députés s'adresseront désormais à ces chefs de district au sujet des travaux qui se poursuivent dans les divers districts parce que leur autorité est presque égale à celle qui existe ici à Ottawa.

Le ministère s'est déjà rendu compte des avantages de la décentralisation. Ayant délégué plus d'autorité sur les lieux, nous réagissons plus vite et nous comprenons mieux les besoins locaux. Nos réalisations continueront de s'améliorer à mesure que nous réglerons les derniers problèmes de la réorganisation.

J'ai exposé au comité d'une façon très générale certains des objectifs et des problèmes du ministère pour l'année courante. Je tenterai de répondre le plus complètement et le plus exactement possible aux questions qu'on me posera au cours de l'examen des prévisions budgétaires dont le comité est saisi.

M. Comeau: Monsieur le président, je me réjouis de pouvoir faire quelques commentaires à propos des crédits du ministère des Travaux publics. Je souhaite au ministre la bienvenue à ce poste et j'espère que ce ministère, sous sa tutelle, pourra dorénavant intensifier la planification et mieux préparer l'avenir.

J'ai déjà fait ressortir dans mon premier discours, la nécessité de la planification à long terme. Il semble que ce ministère, comme d'autres, souffre d'un manque de planification, ou peut-être aussi de coordination. Qu'on me permette d'illustrer ma pensée.

Selon les premières estimations, le Centre national des Arts devait coûter 9 millions de dollars. Ce coût a été réévalué à 18 millions mais on parle maintenant de 46 millions environ. Quelque chose a dû clocher. Je ne suis pas contre un centre des arts, mais je suis contre les extravangances à un moment où cet argent pourrait être utilisé à meilleur escient et à des fins plus pratiques. Cet argent aurait pu être utilisé pour améliorer les aménagements maritimes destinés aux pêcheurs. Je ne blâme pas le ministre qui vient de recevoir son portefeuille, mais j'espère que des incidents de ce genre ne se reproduiront plus.

Permettez-moi de vous citer un autre exemple. Selon des renseignements que j'ai reçus aujourd'hui, la ville de Rock Island, au Québec, sera dotée d'un nouveau bureau de poste malgré de nombreuses objections. On affirme que le bureau actuel suffit aux besoins, mais que le nouvel édifice est destiné à mettre une cantine à la disposition des quatre employés. Le gouvernement tiendrait à tout prix à construire ce bureau de poste.

J'ai également appris aujourd'hui que 26 bureaux de poste de la Nouvelle-Écosse seront fermés à compter du 21 octobre 1968 et jusqu'en 1969. Quatre de ces bureaux sont dans ma circonscription, et je me demande si c'est justifié. Je voudrais proposer au ministère de construire un nouveau bureau de

poste à Parkers Cove. La somme affectée au projet de construction de Rock Island pourrait peut-être servir à d'autres fins.

Il y a un manque manifeste de planification et j'espère que le nouveau ministre y remédiera. Ces dernières années, de nombreux grands bateaux de pêche ont été construits, surtout à la suite de l'octroi il y a quelques années de subventions aux bateaux de bois. Ces bateaux ont été construits mais les quais n'ont pas été améliorés ou aménagés de façon à pouvoir recevoir ces bateaux plus nombreux et plus gros. Peut-être y a-t-il eu un manque de collaboration entre les deux ministères intéressés.

Ma région d'origine est dépourvue d'un bon port en eau profonde. Bon nombre de bateaux de pêche ont été construits dans cette région mais pourquoi n'a-t-on pas apporté des améliorations sérieuses aux quais et aux installations portuaires? Le gouvernement a subventionné la construction de ces bateaux sans pour autant fournir des installations capables de les recevoir. Voilà qui dénote encore une absence de planification sur ce plan.

Je ne propose pas au ministre, comme je l'ai précisé dans mon premier discours, de doter chaque petit village d'un quai neuf ou d'un brise-lames. Je soutiens cependant que dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse nous devons préserver les quais et les brise-lames existant tout en aménagement, disons à chaque 50 milles des ports en eau profonde.

• (8.20 p.m.)

Par exemple, dans le comté d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, il faudrait au moins un port en eau profonde. On en parle depuis des années, et c'est ce que réclament depuis longtemps les pêcheurs de Parker's Cove. On s'est gardé d'améliorer les installations existantes et l'on déclare maintenant que les répations coûteraient trop cher. A mon avis, nous devrions conserver les ouvrages actuels et les réparer quand il le faut. Je suis sûr que les pêcheurs seraient satisfaits. Les mêmes remarques s'appliquent à la ville d'Annapolis, qui exporte beaucoup de bois de charpente et de pâte à papier. Le gouvernement a dit dans ma circonscription qu'on ne peut avoir un quai dans chaque petit village. Je parle de quais parce que près de 95 p. 100 de mes commettants vivent de la pêche. Le gouvernement a dit aux intéressés qu'ils devraient se concerter en vue d'un projet et qu'il y donnerait suite.

Cela est arrivé, par exemple, à l'Île Cap-de-Sable. Les gens se consultèrent et décidèrent qu'il leur fallait construire un quai à West Head mais le gouvernement les avisa que c'était impossible, par suite d'un manque de fonds. Pourtant ces gens avaient suivi le Conseil du gouvernement. Voilà un autre exemple de ce que j'appelle un manque de planification gouvernementale.

Dans ma circonscription, nous avons 63 brise-lames et 80 quais, soit 25 p. 100 du total en Nouvelle-Écosse. Il faut un bon port de toute marée, tous les 50 milles de long du littoral de la circonscription. Il en faut un à Pubnico et dans la région de Wedgeport, car celui de Yarmouth ne répond pas aux besoins. J'en aurai plus long à dire là-dessus lorsque nous en arriverons au détail du crédit. Ainsi on promet un quai à Wedgeport depuis bien des années. Nous entendons la même rengaine à chaque campagne électorale, mais aucune mesure n'est prise. L'an dernier un quai s'est affaissé dans ma circonscription de Pinkney's Point. Nous ne trouvons cette année rien dans les prévisions de dépenses pour couvrir le coût de sa reconstruction qui était pourtant considérée essentielle l'an dernier. Voilà ce que j'entends par manque de planification.

Dans un autre cas, l'an dernier, on a voté des crédits pour la construction d'un quai dans ma circonscription, mais les travaux n'ont pas été faits. Je pourrais énumérer chaque petit village ou ville de ma circonscription qui a besoin d'un quai, mais où on ne fait rien. Je sais que le ministre connaît la situation dans la région de Digby. Il sait, j'en suis sûr, qu'il faut faire quelque chose pour aménager un port combiné en vue d'une flotte effective et permettre la traversée en tout temps. Un rapport renfermait cette recommandation.

Aux dernières élections, le candidat libéral de ma circonscription a dit que le gouvernement fédéral était prêt à aller de l'avant mais que le gouvernement provincial ne voulait rien faire à cet égard. Toutefois, mes renseignements sont autres. Le seul endroit où le premier ministre a fait une promesse pendant la campagne électorale, c'est dans ma circonscription, dans le port de Digby. Je veux parler d'un projet de 17 millions de dollars pour améliorer le service de transbordeur entre Digby et Saint-Jean. On devait affecter 7 millions à la construction d'un nouveau bateau et 10 millions au débarcadère et à d'autres installations.

En examinant les prévisions budgétaires, j'ai constaté que $500,000 avaient été affectés

à Digby et $475,000 à St-Jean. A ce rythme, il faudra 10 ans pour terminer ce projet, mais toutefois, on nous l'a promis. On a dit à maintes reprises qu'il était indispensable d'améliorer les installations à cet endroit et que nous les obtiendrions sous peu, mais rien ne se fait actuellement et les travaux ne débuteront pas d'ici plusieurs années.

C'est un autre exemple de l'absence de planification. On fait des promesses qu'on ne tient pas. Un grand nombre de personnes travaillent à la manutention des marchandises à Digby et à St-Jean. Qu'arrivera-t-il à ces gens, lorsque le nouveau navire sera construit? Je suppose qu'ils seront sans travail. Offrons-leur une autre solution.

Permettez-moi de rappeler au gouvernement certaines promesses faites à une réunion de Digby, alors qu'un des orateurs avait déclaré qu'il était nécessaire d'améliorer les installations de transport, d'agrandir les quais et d'avoir des rades plus convenables. D'après ce que M. Stewart, candidat libéral dans ma circonscription, a dit au public, si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse décidait qu'un passage en eau profonde est nécessaire, il faudrait qu'il participe à l'élaboration des plans de façon que tous les projets d'installations portuaires soient aussi utiles que possible. Par ailleurs on a dit lors d'une autre réunion, que les installations portuaires étaient l'armature de l'économie de notre région. Tous nos efforts doivent porter sur l'amélioration constante de ces installations, si nous voulons avoir notre part des ressources de l'océan. Ce n'est pas moi qui ai dit cela, c'est mon adversaire, alors qu'il était secrétaire parlementaire du ministre. Je souhaiterais que l'on procède à une nouvelle répartition des crédits sur une base plus juste. On nous avait promis un transbordeur dans quelques mois. Les quelques mois en question sont écoulés et les avis d'adjudication n'ont pas encore paru, mais si je dois en croire ce qu'on me dit cela ne tardera plus.

J'espère que le ministre va examiner certaines de mes propositions et que, de concert avec d'autres ministères, il va élaborer des projets à long terme pour résoudre les problèmes des pêcheurs. Nous ne demandons pas que tout se fasse cette année, mais nous aimerions savoir quels projets sont prévus pour l'an prochain.

M. Gilbert: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre de sa nomination et à lui souhaiter de demeurer en fonctions quatre années pleines. Nous espérons bien qu'il n'a pas l'intention d'aller à l'autre endroit parce que le ministère qu'il dirige est très important et exige, à sa tête, un ministre de sa trempe.

Au début de son allocution, il a parlé d'un relâchement des tendances inflationnistes dans l'industrie de la construction. Cela va directement à l'encontre de ce que l'ancien ministre disait, l'an dernier, lorsqu'il a présenté ses prévisions budgétaires au comité permanent:

• (8.30 p.m.)

Nous prévoyons que ces nouveaux projets de construction pour l'année 1967-1968 soulageront un peu l'industrie du bâtiment, dont l'activité est au ralenti.

Je tiens à attirer l'attention du ministre là-dessus. D'une part un ancien ministre fait état d'un ralentissement de la construction et d'autre part l'actuel ministre veut modérer les tendances inflationnistes dans l'industrie du bâtiment. Celui-ci a parlé aussi d'améliorer des immeubles pour répondre à l'accumulation des documents. Nous en sommes peut-être à la génération de la paperasse. Je me demande si le ministre veut battre le record de reproduction de documents au sein du cabinet. J'espère qu'il n'y tient pas. Il a repris une expression très en vogue ces jours-ci: la coordination modulaire. Il pourrait peut-être nous en préciser le sens.

Je pensais que ces crédits auraient été renvoyés au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics vu la nécessité d'un plus ample examen qui obligerait les fonctionnaires du ministère à nous fournir certaines explications. Je me rappelle que ces fonctionnaires étaient venus en foule l'année dernière témoigner devant le comité permanent. Je remarque qu'ils sont peu nombreux ce soir dans la tribune et il serait réconfortant de pouvoir compter sur eux pour répondre à nos questions.

Autre élément important, j'ai pensé que nous pourrions examiner la réorganisation ministérielle à la lumière de l'activité des diverses directions. Comme vous le savez, le remaniement visait à décentraliser l'autorité en la répartissant entre 6 régions et 18 districts. L'organisation de l'administration centrale, autrefois fondée sur les fonctions à remplir, l'est aujourd'hui sur les étapes successives de la réalisation des projets. Il y a trois directions: celle des programmes et de la planification; celle de la conception; celle de la construction et du fonctionnement.

Il était question aussi d'une direction d'évaluation des programmes ainsi que de trois directions distinctes chargées d'assurer, respectivement, des services de soutien financiers, de personnel et administratifs. On prévoyait en outre de modifier la façon de procéder des programmes aux projets. Il aurait été très intéressant de faire comparaître devant le comité tous les fonctionnaires chargés d'opérer ces divers changements pour qu'ils nous donnent leurs impressions sur ces changements.

On estime, monsieur le président, que c'est au ministre de donner l'initiative à son ministère au lieu d'emboîter le pas. Nous avons constaté autrefois que bon nombre des fonctionnaires manipulaient le ministre au point qu'il ne devenait qu'une simple marionnette. Le ministre actuel donnait le ton du temps qu'il était chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'espère qu'il sera l'homme d'autorité dans ce ministère et non une marionnette aux mains des hauts fonctionnaires.

L'an dernier, au cours de l'examen du budget, on nous a fourni non seulement un tableau sur la réorganisation mais encore une brochure sur les règles à suivre pour les appels d'offres. Si je comprends bien cette brochure, les règlements sur les contrats gouvernementaux sont régis, dans ce domaine, par un principe fondamental, à savoir qu'avant de conclure aucun contrat de construction, l'autorité contractante est tenue de faire un appel d'offres. Trois exceptions sont prévues. La première vise les contrats inférieurs à $15,000. La deuxième concerne les contrats destinés à parer à un cas d'extrême urgence où tout retard serait nuisible à l'intérêt public. Le troisième s'applique aux travaux qui peuvent être exécutés plus rapidement et plus économiquement par les employés de l'autorité contractante appropriée.

On peut donc établir qu'en règle générale il doit y avoir appel d'offres, à trois exceptions près. Cette règle s'applique à quatre types principaux de contrats ayant trait aux travaux publics. Il s'agit des contrats de construction, des contrats d'achat, des contrats de services et des contrats de location. Cette brochure contient également la description de l'expression «soumission»:

«soumission» signifie:

(i) s'il s'agit d'un contrat de construction, une soumission faisant suite à un appel lancé publiquement et

(ii) s'il s'agit d'un contrat d'achat ou de service, une soumission faisant suite à un appel lancé publiquement d'après une ou plusieurs listes représentatives des fournisseurs.

Ainsi, monsieur le président, il existe une règle générale à propos des soumissions: il faut l'approbation du Conseil du Trésor pour tout contrat de construction si le coût n'est pas inférieur à $15,000. Si le coût est de $15,000 à $1 million, il faut au moins deux soumissions. J'aimerais que le ministre ou ses fonctionnaires nous donnent la description détaillée des divers genres de soumissions pour différentes sortes de contrats. Par exemple, j'aimerais savoir combien de contrats de construction on a adjugés pour des travaux dont le coût variait entre $15,000 et 1 million. Combien de soumissions a-t-on reçues pour chacun de ces contrats? J'aimerais savoir exactement combien de contrats de plus d'un million de dollars ont été adjugés moyennant l'approbation du Trésor et exactement combien de soumissions ont été présentées pour chacun d'eux.

Si je pose la question, monsieur le président, c'est que les Canadiens se sont fait exploiter par bien des entrepreneurs à propos de contrats adjugés par le gouvernement. La complexité des compagnies contractantes, de nos jours, est un fait dont on devrait instruire les Canadiens. Il paraît que quelques-unes d'entre elles ont le même propriétaire mais portent différents noms. Ainsi en Ontario, nous comptons six grands entrepreneurs, dont les noms diffèrent mais dont les propriétaires sont les mêmes. Lorsqu'une soumission est présentée pour un contrat du gouvernement, c'est en réalité le même entrepreneur qui fait chaque fois une offre pour obtenir le contrat. Peu importe qu'il y ait un, deux ou cinq de ces entrepreneurs, en réalité il s'agit du même propriétaire. Ils décident entre eux de celui qui aura le contrat en cause. Une fois d'accord, on présente les soumissions avec l'entente que celui qui sera choisi aura le contrat. S'il en est ainsi, la seule façon de voir clair dans tout cela serait de faire comparaître ces divers entrepreneurs devant un comité, pour y faire une étude approfondie sur la propriété des entreprises. Je le répète, la propriété est une réalité complexe dont il est difficile de juger.

A titre d'exemple, je vais vous parler de la Mannix Construction Company de l'Ouest canadien. Compagnie d'entreprise privée, la Mannix Construction fut vendue à un groupe d'entrepreneurs. Mais comme. M. Mannix en est toujours le président, les gens le croient propriétaire de la compagnie, mais il ne l'est pas vraiment. Voilà autant d'aspects que nous devrions étudier comme membres d'un comité. Si nous payons trop cher pour certains contrats, nous devrions savoir à qui

vont ces paiements en trop. Nous devrions connaître les véritables propriétaires de ces compagnies d'entreprise, car elles fournissent effectivement des fonds aux partis politiques. Et si tel est le cas, nous devrions savoir qui est au fond de cela. Le moins que le gouvernement pourrait faire serait d'inclure dans ses contrats une clause qui interdirait à la compagnie en question de fournir des fonds à tout parti politique.

• (8.40 p.m.)

Telles sont certaines des questions sur lesquelles j'aimerais que le ministre s'étende lorsqu'il traitera des soumissions faites à propos de différents contrats. Le ministère dont il s'agit ici va dépenser 306 millions de dollars, soit une augmentation par rapport au 294 millions de l'an dernier. C'est un montant considérable et nous devrions en avoir pour notre argent. Nous devrions également recevoir des réponses à nos questions.

J'aimerais maintenant aborder le troisième aspect des fonctions du ministère dont il s'agit ici, la question des lots de grève. Le ministre n'a pas dû oublier les débats animés de la dernière session sur les lots de grève de la région de Toronto, surtout ceux auxquels l'ancien député d'York-Humber avait participé. Au cours de ces débats, le député avait obtenu une interprétation juridique de l'ancien ministre des Travaux publics, et je voudrais me reporter aux remarques du ministre à ce sujet, publiées à la page 3367 du hansard du 29 mars 1966. Voici ce que disait l'ancien ministre des Travaux publics:

> Monsieur le président, lors de l'étude de ces crédits, vendredi dernier, on a soulevé des questions au sujet des problèmes posés par le remblayage des lots de grève le long d'une grande partie du rivage du lac Ontario. On a soulevé la même question aujourd'hui de nouveau. Je crois que je devrais expliquer quelle est la responsabilité du Parlement et comment la question se complique à cause du partage de compétence.

Maintenant, voici l'interprétation juridique, monsieur le président.

> Les provinces sont propriétaires de la terre sous l'eau, en d'autres mots, de ces terrains de grève et elles peuvent les céder à des particuliers, comme dans le présent cas. Lorsque des particuliers achètent des lots de grève, le gouvernement fédéral n'y peut rien. Le ministère provincial des affaires municipales et les municipalités ont la juridiction normale sur les permis de construction et autres détails du même genre. La navigation relève du gouvernement fédéral, et c'est seulement sous ce rapport qu'il possède une responsabilité législative et peut prendre des mesures prévues dans la loi sur la protection des eaux navigables. La difficulté, dans le présent cas—et je suis bien prêt à admettre que c'est une véritable difficulté—c'est qu'une personne qui possède un lot obtient de la façon habituelle un permis de construction de la municipalité.

[M. Gilbert.]

Ainsi, d'après l'interprétation juridique de l'ancien ministre des Travaux publics, ces lots de grève appartiennent à la province, mais l'autorité fédérale et l'autorité provinciale s'en partagent entre elles la juridiction.

Vous vous demanderez peut-être, monsieur le président, pourquoi je soulève la question. Je voudrais demander au ministre ce que pense le gouvernement fédéral de la propriété de Roberts Bank en Colombie-Britannique. S'il est d'avis que l'étendue des terres sous-marines appartient à la province, le premier ministre de cette province n'a qu'à la céder à l'autorité de droit et cette dernière bénéficie alors d'une pleine maîtrise et d'une entière juridiction sur la propriété. Le ministre actuel s'est occupé activement du litige de Roberts Bank et a déclaré que l'autorité fédérale en assumait l'entière responsabilité. Si nous tenions compte de l'interprétation juridique et du raisonnement de l'ancien ministre des Travaux publics, nous constaterions peut-être que la province a pleine autorité en la matière. Nous allons consacrer beaucoup d'argent au projet de Roberts Bank; aussi j'estime qu'on devrait nous dire, une fois pour toutes, à qui appartiennent les lots de grève sur lesquels le port doit être construit. Nous ne voulons pas investir autant d'argent sans avoir la main haute sur la propriété.

Pour finir, j'aimerais discuter de la collaboration entre son ministère et les autres. Quelle collaboration existe entre son ministère et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. S'il est un problème qui empoisonne les Canadiens aujourd'hui, c'est bien celui de la pollution. J'aimerais que le ministre nous parle de la collaboration nécessaire pour résoudre ce problème. A tort ou à raison, les Canadiens ont l'impression qu'on laisse dormir le problème de la pollution en ce moment, que les autorités fédérales ne prennent aucune initiative réelle pour y trouver une solution, alléguant qu'il relève de la juridiction des provinces.

Il est facile de dire que la responsabilité est partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral. J'aimerais que le ministre dise clairement quelles mesures son ministère prend pour faire face à ce problème en collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, à l'étape de la discussion des crédits du ministère des Travaux publics, je m'en voudrais de ne pas appeler l'attention du ministre sur l'importance de ne pas dépenser tout son budget dans certaines circonscriptions qui semblent être favorisées par le gouvernement au détriment d'autres circonscriptions.

Par exemple, on demande depuis longtemps la réfection ou la construction d'un bureau de poste dans ma circonscription et c'est précisément le ministère des Travaux publics qui doit s'en occuper. On a réparé, il y a quelques années, le vieux bureau de poste de Rouyn en y ajoutant une annexe qui ressemble étrangement à un poulailler comme on peut en voir dans divers coins du pays. La construction d'un poulailler qu'on appelle un bureau de poste, en plein centre de la ville de Rouyn, n'est certainement pas esthétique. Or, quand j'ai signalé la chose à l'attention du ministre—non pas au ministre actuel, mais à l'ancien ministre conservateur—on s'est demandé ce qui s'était produit, si les architectes du gouvernement avaient manqué de goût ou si le gouvernement ne savait pas quel architecte compétent engager pour faire des plans, afin que le bureau de poste ressemble à un bureau de poste.

Nous avons encore ce bureau de poste dans la ville de Rouyn, qui est en fin de compte la métropole du nord-ouest québécois. On a construit de magnifiques bureaux de poste à Noranda, à Val-d'Or, à Malartic. Mais à Rouyn, on a simplement préféré ajouter une annexe à l'ancien bureau de poste qui a été construit en 1928, je crois, pour en faire un lamentable spectacle au point de vue d'édifice public.

Au cours des années, de nombreuses demandes ont été faites au ministre actuel des Travaux publics et à ses prédécesseurs. A Notre-Dame-du-Nord, par exemple, on peut voir un vieux pont qui doit dater du temps où les Père Oblats demeuraient au vieux fort de Ville-Marie, alors qu'on n'avait que la traction animale. A l'époque, deux bœufs pouvaient se croiser sur ce pont, mais aujourd'hui, on voudrait que deux automobiles en fassent autant, ce qui est assez difficile. On verra souvent une voiture attendre que l'autre passe, alors que le pont est assez long.

Un état de choses semblable, en 1968, dans une région comme le Témiscamingue, n'est pas tellement agréable pour les automobilistes. Même si ceux qui se servent actuellement de chevaux et de bœufs peuvent assez facilement voyager sur ce pont, les voitures et surtout les camions peuvent difficilement y circuler.

On me dit que le ministère est en train de négocier la vente de ce pont aux autorités provinciales. Je ne sais trop depuis combien d'années on entend parler de cette supposée intention de vendre le pont de Notre-Dame-du-Nord aux autorités provinciales, car il appartient au gouvernement fédéral dans le moment. On attend des nouvelles depuis longtemps. Je comprends que les budgets ne sont pas assez généreux pour permettre au ministre des Travaux publics d'autoriser de telles constructions dans le moment, mais il faut tout de même commencer. Il y a déjà au-delà de 10, 15 ou 20 ans qu'on réclame un nouveau pont à Notre-Dame-du-Nord, mais on n'a jamais trouvé les moyens d'en construire un. Même quand la circonscription était représentée par un député libéral, sous un gouvernement libéral ou par un député conservateur, sous un régime conservateur, on ne trouvait pas les moyens d'améliorer cette situation.

Il existe un autre problème assez grave pour les agriculteurs du Témiscamingue: c'est l'érosion des rives du lac Témiscamingue, un des plus beaux lacs du Canada. Depuis des années, on demande au gouvernement de construire des murs de soutènement pour empêcher l'érosion des terres des cultivateurs qui sont établis en bordure de ce lac depuis plusieurs années. Encore là, on répond que le budget ne le permet pas. Cependant, au cours de la dernière campagne électorale, soit au mois de mai, un dénommé Bédard, fonctionnaire du ministère des Travaux publics, est allé adjuger des petits contrats dans le comté de Témiscamingue pour faire effectuer des réparations aux quais ou poser, par exemple, pour $125 ou $150 de caoutchouc le long d'une rampe. On dépensait $125, $150, $200 par paroisse et l'on disait: Voyez comme le gouvernement est généreux à l'endroit des gens de ces paroisses.

On leur distribuait des «suçons» comme cela, à coups de $125, et ce à un tel point qu'un certain entrepreneur d'une petite paroisse est venu me voir, à un moment donné. Il avait en sa possession l'autorisation écrite du M. Bédard en question, lui permettant d'effectuer des travaux pour une valeur de $225. Il dit: Le gouvernement ne veut pas me payer tout de suite. Vous savez, monsieur Caouette, je suis libéral, mais ne pourriez-vous pas quand même m'aider à obtenir une avance de $225 de la banque de Rouyn? Je lui dis alors: Rendez-vous à la Banque Impériale de Commerce de Rouyn demain matin, à 10 heures, avec votre petit papier signé par M. Bédard, et le gérant vous prêtera probablement la somme de $225. S'il ne vous la prête pas, vous lui direz de me téléphoner. Or, quand l'individu a demandé au gérant de me téléphoner, ce dernier lui a repondu que ce n'était pas

nécessaire et qu'on lui avancerait la somme de $225 sur la foi du petit papier signé par M. Bédard, au montant de $225.

Cela, monsieur le président, existe en période électorale. Je vois l'honorable député de Beauharnois-Salaberry qui me fait signe que non.

• (8.50 p.m.)

M. Laniel: De Beauharnois seulement.

M. Caouette: De Beauharnois seulement. C'est une belle circonscription, mais le député est moins beau.

Monsieur le président, on me dira que c'est du petit patronage politique, et c'en est vraiment. Pourquoi envoyer un petit fonctionnaire du ministère des Travaux publics? Il m'arrive parfois de communiquer avec des hauts fonctionnaires du ministère et je suis bien accueilli. On me répond magnifiquement bien et j'en rends hommage à ceux qui sont responsables du ministère. Pourquoi, cependant, envoyer M. Bédard? Pourquoi d'abord l'envoyait-on distribuer des petites galettes de ce genre, des galettes de $125 ou de $150, pour faire faire de petites réparations à un quai? On passe son temps à s'amuser avec des singeries semblables pour essayer de récolter des voix et former des organisateurs qui sont payés pour la durée de la période électorale.

Monsieur le président, il s'agit d'un moyen que je n'utiliserais pas. Je ne siège pas du côté du gouvernement; je pourrais faire des choses de ce genre, mais je n'en fais pas. Les gens sont libres, mais, quand des travaux importants doivent être exécutés dans une circonscription, M. Bédard devrait être là. C'est là qu'il devrait faire des estimations; c'est là qu'il rendrait service non seulement à un ami politique du gouvernement, mais à l'ensemble de la population.

Alors, au chapitre du ministère des Travaux publics, je n'en ai pas davantage à dire ce soir, parce que je ne veux pas retarder l'étude des crédits. J'insiste cependant pour que le ministre et les fonctionnaires étudient sérieusement les demandes logiques; qu'elles proviennent d'une circonscription libérale, conservatrice, créditiste ou dont la majorité favorise le Nouveau parti démocratique, peu importe. Tous les citoyens canadiens, de quelque allégeance soient-ils paient des impôts au gouvernement fédéral et ils ont le droit d'être traités sur un pied d'égalité et de justice. Si l'on veut établir la justice sociale et la société juste, il est temps de réduire l'activité des petits «patroneux» politiques en temps d'élections et d'agir intelligemment, selon les meilleurs intérêts de la population.

Alors, monsieur le président, je demande à l'honorable ministre d'étudier la possibilité de faire, dans la circonscription de Témiscamingue, ce que je demande. Vu que d'autres députés font des demandes pour leur circonscription, j'en fais également pour la mienne.

D'abord, quant au bureau de poste de Rouyn, faisons disparaître le poulailler et construisons un bureau de poste.

Ensuite, pour ce qui est du pont de Notre-Dame-du-Nord, son remplacement s'impose. De plus, les bords du lac Témiscamingue doivent être aménagés de façon à protéger les terres. En effet, il existe de belles terres immenses dans la circonscription de Témiscamingue et si nous les laissons éroder par les eaux du lac Témiscamingue, nous aurons plus tard d'autres problèmes que ceux qui se posent actuellement.

J'attire donc l'attention de l'honorable ministre sur les besoins immédiats de la circonscription de Témiscamingue.

[*Traduction*]

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, le député de South Western Nova a fait allusion au coût du Centre des Arts. Avant d'aller plus loin le ministre pourrait-il nous dire s'il convient de discuter en ce moment des crédits relatifs à cet édifice? Les députés savent que le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts est saisi de la question, or on nous a dit à ce comité qu'on pourrait en discuter lors de l'examen des crédits du ministère des Travaux publics. Va-t-on traiter la question à fond ce soir, ou doit-on laisser ce soin à un autre comité?

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, je puis probablement écouter cette discussion en disant que l'on discutera du Centre national des Arts lors de l'examen des crédits du secrétariat d'État et non à propos du crédit à l'étude. De toute manière, le député le sait, un comité permanent de la Chambre est actuellement saisi de la question.

• (9.00 p.m.)

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, je tiens d'abord à signaler au ministre une situation grave qui existe dans ma circonscription et à laquelle il pourrait peut-être remédier. A Kapuskasing, ville de ma circonscription de Cochrane se trouve la Kapuskasing Inn, auberge historique célèbre depuis bien longtemps. C'est un solide édifice de briques et d'acier qui vaut environ $750,000. Il a été construit, il y a quelques années, par la Spruce Falls Power and Paper Company et, jusqu'à ces derniers temps, a servi d'hôtel. Il y a quelques semaines, l'édifice a été fermé, car il représentait un passif; la compagnie ne s'occupe pas d'hôtellerie. J'ai appris qu'elle

consentirait à mettre cet édifice à la disposition de la communauté, à condition que celle-ci s'en serve dans un but utile. Le gouvernement provincial a examiné la question qui demeure en suspens.

J'ai demandé à deux ministères s'ils seraient intéressés par cet édifice. J'ai demandé au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si cet édifice ne pourrait pas servir d'école de formation pour l'industrie forestière—la plus importante de notre région. J'ai demandé à un autre ministère s'il ne pourrait pas servir le centre culturel, puisqu'il n'y en a pas dans le Nord de l'Ontario. Je sais que cet édifice qui vaut, comme je l'ai dit, $750,000, pourrait probablement être acheté pour une somme fictive, peut-être même pour la somme symbolique de un dollar. Il est vrai qu'il faudrait dépenser quelques milliers de dollars pour le rénover.

Jusqu'ici, les efforts ont été vains. Divers ministères m'ont répondu en me citant des extraits de règlements. Ce cas me paraît spécial et non assujetti aux règlements. Ce n'est pas tous les jours qu'on puisse acheter un magnifique immeuble pour presque rien et l'affecter à l'usage public. Mais pas un des ministères de l'État ne semble intéressé. Je demande donc au ministre de bien vouloir prendre note du projet, de voir s'il y aurait moyen de conserver ce bel édifice là où il se trouve et de le consacrer à l'usage collectif. Sinon, le printemps prochain, on le démolira, ce qui changera tout l'aspect de la ville de Kapuskasing.

J'aimerais aussi soulever un autre point. Bien des députés s'inquiètent d'avoir des bureaux dans leurs circonscriptions. Je sais que les autorités hésitent à se prononcer, car il n'est peut-être pas politiquement rentable d'annoncer que le gouvernement consent à établir des bureaux pour les députés dans leurs circonscriptions. Par contre, on pourrait s'y prendre de diverses façons. Ainsi, lorsque le gouvernement fédéral dispose d'un édifice dans une circonscription, on pourrait, il me semble, y affecter des locaux au député, du moins lorsque celui-ci visite les gens de sa région. (*Applaudissements*)

Je vois dans les prévisions de dépenses qu'on apporte des améliorations et des transformations à l'édifice fédéral—le bureau de poste—de la ville de Cochrane. Je suis convaincu qu'on pourrait y aménager de l'espace, un petit coin du moins, à l'intention du député, pour qu'il y reçoive son courrier et y rencontre ses commettants, au moins lorsqu'il se rend dans sa circonscription durant les fins de semaine. Aucun député ne s'opposerait, je pense, à l'utilisation des édifices publics à cette fin. Je demanderais donc au ministre de songer sérieusement à accorder ce privilège aux députés lorsque aucuns frais supplémentaires ne seraient nécessaires. Ce projet n'est pas déraisonnable, je pense.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, je voudrais d'abord faire miennes les dernières paroles de mon ami de Cochrane (M. Stewart), à l'effet de trouver des locaux dans les édifices publics pour loger les députés et y accueillir leurs électeurs. Au fait, je pense que je me fais le porte-parole de l'opposition officielle en disant que si le gouvernement voulait construire des locaux semblables pour faciliter les rencontres entre les députés et leurs électeurs, nous serions d'accord avec le parti au pouvoir.

Si mon collègue veut cesser de parler avec le ministre, je vais continuer mes observations.

Monsieur le président, le ministre devrait prendre note—je pense qu'il l'a fait—immédiatement d'une revendication unanime de la Chambre. Même si l'on dit dans certains milieux que le ministre n'est que de passage au ministère, je dirais qu'il est un grand ministre des Travaux publics s'il fournissait au moins un bureau à chaque député, dans sa circonscription. C'est une nécessité, monsieur le président.

La plupart des députés exercent des professions qui les obligent souvent à recevoir leurs clients ainsi que leurs électeurs. Si le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics (M. Laing), décidait d'aménager, dans les édifices fédéraux situés dans chaque circonscription, des bureaux où les députés, non seulement les ministériels mais également ceux de l'opposition, pourraient recevoir leurs électeurs et discuter de leurs problèmes, je dis d'avance au ministre que cette décision serait très bien accueillie par les membres de l'opposition officielle.

Souvent, monsieur le président, on tend à minimiser l'importance des travaux publics et, pourtant, ils constituent à mon avis, une sorte de ristourne, de dividende pour tous les contribuables qui paient des impôts. Ce ministère est important, surtout pour les circonscriptions situées le long du Saint-Laurent et, à ce stade, je veux également signaler la situation géographique particulière de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Monsieur le président, si nous examinons les crédits de l'honorable ministre des Travaux publics, nous pouvons affirmer que le

Québec est encore victime de discrimination, eu égard aux montants affectés par le ministère des Travaux publics aux projets qui devraient être exécutés au Québec.

• (9.10 p.m.)

Si nous nous reportons à la page 397 du Livre bleu, nous constatons que, par rapport aux autres provinces, nous recevons des montants moindres et que nous ne sommes pas traités sur un pied d'égalité, en regard de nos besoins et des services que nous devons recevoir du ministère des Travaux publics. Cette lacune peut être comblée par la nomination, au poste de secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, du député de Chicoutimi (M. Langlois), à qui, entre parenthèses, je n'ai pas eu le temps, au cours de la session, d'offrir mes félicitations. Je le félicite donc de sa nomination, mais je lui assigne aussi une tâche, soit celle de surveiller les montants qui seront accordés au Québec, relativement aux projets d'envergure que les municipalités du Québec réclament du gouvernement fédéral et qui relèvent du ministère des Travaux publics. C'est la tâche dont le député de Chicoutimi, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, aura à s'acquitter au cours de son mandat; étant donné son intérêt et son attachement au Québec, je suis convaincu qu'il va bien s'en acquitter.

Monsieur le président, depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, soit depuis 1963, on a changé la politique à propos de la construction de murs de soutènement le long du fleuve Saint-Laurent. Lorsque nous étions au pouvoir, nous en avons construit plusieurs. Toutefois, les municipalités ou les propriétaires riverains devaient nous prouver que l'érosion de leur terrain était attribuable à la navigation et le ministère des Travaux publics envoyait immédiatement des ingénieurs pour enquêter. Si la plainte était bien fondée, on accordait à la municipalité ou aux propriétaires riverains les crédits nécessaires à la construction d'un mur de soutènement. Cela s'est produit le long du fleuve Saint-Laurent, à Saint-Joseph-de-la-Rive et à Saint-Irénée, dans ma circonscription.

Mais on me dit que depuis deux ans, la politique du ministère des Travaux publics a complètement changé. Il serait donc temps que le ministre, au cours de l'étude de ses crédits, définisse clairement la politique du gouvernement en ce qui concerne la construction de murs de soutènement le long du fleuve Saint-Laurent. J'ai fait des demandes en ce sens au ministère, dernièrement; il semble impossible, en vertu de la nouvelle politique du ministre, de pouvoir prouver hors de tout doute que l'érosion est attribuable à la navigation. Si les terrains ont été «grugés» et si les propriétés situées le long du fleuve Saint-Laurent sont en péril, c'est parce que le ministère n'a pas construit, en temps opportun, les murs de soutènement nécessaires.

Je voudrais aussi, ce soir, parler de dragage et de la construction de «marinas».

Je sais, monsieur le président, que le ministère provincial de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec le ministère fédéral du Développement rural, a préparé des plans pour la construction de «marinas» dans différentes circonscriptions du pays.

Et parlant justement de «marinas», il y a déjà trois ans que je demande au ministère fédéral des Travaux publics de nous dire s'il est réellement intéressé à faire du dragage dans des endroits où il est possible d'aménager des «marinas» dans ma circonscription, aussi bien qu'à Pointe-au-Pic et à Tadoussac, endroits de villégiature par excellence où des dizaines de voiliers venant de Québec se rendent tous les jours. Ces voiliers et bateaux ont besoin d'abri, afin de pouvoir poursuivre leur course vers le Saguenay jusque dans la belle circonscription du secrétaire parlementaire, l'honorable député de Chicoutimi.

Je voudrais également savoir si le ministre a une politique à énoncer en ce qui a trait à l'aménagement de «marinas» le long du fleuve Saint-Laurent, particulièrement à Pointe-au-Pic, dans ma circonscription, et à Tadoussac.

Monsieur le président, avant la campagne électorale, on a formé, à Québec, un comité qui avait pour tâche d'étudier la possibilité d'utiliser au maximum les «battures» de Beauport. Je sais que les députés de la région de Québec s'y sont intéressés et que les conseils municipaux se sont réunis pour étudier, en collaboration avec des experts, la possibilité d'utiliser les «battures» de Beauport pour en faire un prolongement des installations portuaires de Québec. Je sais qu'un mémoire et des études ont été présentés aux municipalités ainsi qu'aux chambres de Commerce de la région de Québec, mais depuis que le présent gouvernement a été reporté au pouvoir, le 25 juin, on n'en entend plus parler.

Dernièrement, des maires de la côte de Beaupré m'ont demandé de soulever cette question à la Chambre.

M. Duquet: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Asselin: Oui, certainement.

M. Duquet: Je ne voudrais pas embarraser le député.

L'hon. M. Asselin: Non, cela ne m'embarrasse pas du tout.

M. Duquet: Le député n'est pas sans savoir qu'on est actuellement à construire un quai de 1000 pieds de longueur, le deuxième qui est construit sur les «battures» de Beauport, à l'entrée de la rivière Saint-Charles, et qui coûtera 2 millions de dollars. On en a construit un autre de mêmes dimensions l'an passé. C'est tout de même quelque chose.

L'hon. M. Asselin: C'est un petit commencement. J'en viendrai tout à l'heure à la question de la rivière Saint-Charles.

En 1965, le gouvernement et les députés ministériels de la région de Québec, à grand renfort de publicité, ont annoncé, de concert avec les chambres de commerce et les municipalités, qu'ils allaient lancer un vaste projet destiné à mettre en valeur certaines «battures» de Beauport, ainsi que celles qui sont situées le long de la côte de Beaupré.

Je suis bien heureux d'avoir ces renseignements et j'en remercie le député de Québec-Est. Je ne peux évidemment pas obtenir ces informations, parce que je ne suis pas un ministériel, mais je remercie tout de même le député de Québec-Est de m'avoir fourni ces informations-là. Mais s'il ne s'agit que de cela, nous n'en sommes plus au projet qu'avaient prévu les députés libéraux, ainsi que les municipalités et les chambres de commerce, relativement à l'utilisation à 100 p. 100 des «battures» de Beauport. Si c'est un commencement, tant mieux. J'espère que le député de Québec-Est et ceux de la région de Québec vont s'efforcer de convaincre le ministre des Travaux publics à aller de l'avant. Et si le député de Québec-Est a besoin de l'humble contribution du député de Charlevoix, je suis à sa disposition.

Il y a également, de ce temps-ci, la question fort controversée de la rivière Saint-Charles. Mais, monsieur le président, voilà que je suis en train de rendre hommage aux députés d'en face.

• (9.20 p.m.)

M. Langlois: Ça va bien, continuez!

L'hon. M. Asselin: Quand le maire de Québec dit publiquement que la question de la rivière Saint-Charles ne regarde pas le député de Québec-Est, je dis qu'il est dans les «patates». Cela regarde non seulement le député de Québec-Est, mais aussi tous ceux de la région de Québec, car cette question aurait dû être réglée depuis longtemps. Et si des mérites politiques reviennent au député de Québec-Est, qu'il les prenne à pleins bras. S'il a travaillé, comme il semble l'avoir fait, au sujet de la rivière Saint-Charles, qu'il aille dire publiquement que cela le regarde autant que le maire de Québec et autant que les députés de la région de Québec.

Le député de Québec-Est devrait continuer à multiplier ses efforts afin que ceux de la ville de Québec, de même que les ententes qui ont été conclues entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, aboutissent à des conclusions pratiques. Depuis déjà bien longtemps, les gens qui demeurent dans cette région endurent des conditions inacceptables. Il est temps, je pense, que la ville de Québec, ainsi que le gouvernement provincial, grâce à la grande collaboration du gouvernement fédéral, aide d'une façon certaine à assainir la rivière Saint-Charles. Les gens du Québec, les québécois,—et c'est désastreux—admirent une belle rivière qui est polluée et qui, à mon avis, constitue un danger public, surtout pour les propriétaires riverains.

M. Duquet: C'est réglé.

L'hon. M. Asselin: Tant mieux, monsieur le président, le député de Québec-Est me dit que la situation est réglée. Il fait bien de garder son mérite politique, car il en a besoin. Si le maire de Québec dit au député de Québec-Est de se mêler de ses oignons, il est dans les «patates». Alors, pour une fois, j'appuie le député de Québec-Est et je le félicite de son travail; au fait, je lui dis de continuer à régler un problème de grande importance au point de vue assainissement de cette partie magnifique de Québec qui, si elle était aménagée de la façon dont les gens le veulent, pourrait peut-être constituer le coin le plus enchanteur de la ville de Québec.

Monsieur le président, depuis 1963, ma circonscription n'a pas été gâtée par le ministère des Travaux publics. De 1958 à 1963, on y a dépensé la somme de 4 millions de dollars. On avait bâti et reconstruit presque tous les quais de la circonscription de Charlevoix. Je n'ai pas eu le temps de construire un ou deux quais, parce que j'ai été défait en 1963. Je voudrais appeler l'attention du ministre, en particulier, sur le quai de l'Île-aux-Coudres, dans ma circonscription. Ce quai est en train de tomber et est des plus utile pour les touristes qui voyagent à bord du bateau qui effectue la traversée entre Saint-Joseph-de-la-Rive et l'Île-aux-Coudres. J'ai fait des représentations auprès du ministère des Travaux publics à ce sujet. J'ai même demandé aux ingénieurs du ministère si des plans avaient été proposés au ministère afin de réparer ou d'ajouter une cage de 200 pieds au

quai de l'Île-aux-Coudres, de façon à l'utiliser douze mois par année, et je voudrais que le ministre y songe.

Depuis trois ans, on me dit que les ingénieurs de la région de Québec ont présenté à Ottawa des plans en vue de refaire, de rebâtir et d'ajouter une cage au quai de l'Île-aux-Coudres, mais aucun montant n'a été affecté encore, dans les prévisions budgétaires de cette année, pour cette amélioration.

L'honorable ministre ne sait peut-être pas—mais les députés de la région de Québec le savent—que l'Île-aux-Coudres, depuis quelques années, est devenue une région touristique par excellence. Le gouvernement provincial, au cours des quatre derniers mois, a mis un bateau transbordeur à la disposition des touristes qui viennent visiter la belle circonscription de Charlevoix. Ce bateau est rempli à craquer durant la saison de tourisme et doit faire face à toutes les difficultés d'accostage du quai de l'Île-aux-Coudres.

J'insisterai auprès de l'honorable ministre jusqu'à ce que je sache ce qu'on a fait des plans et devis qui ont été présentés par les ingénieurs de son ministère relativement à la reconstruction de ce quai qui, à mon avis, est un besoin urgent pour la navigation.

L'honorable ministre doit savoir que la circonscription de Charlevoix en est une de navigateurs. Il s'y trouve un grand nombre de propriétaires de bateaux qui ont besoin d'installations portuaires afin d'exploiter normalement leur commerce. Depuis 1965, il semble qu'on veuille, dans ma circonscription, pénaliser les navigateurs, qui sont mes électeurs, parce qu'ils auraient voté pour le parti conservateur-progressiste. Mais c'est la grande noirceur! On n'exécute même pas les travaux d'entretien nécessaires pour maintenir les quais dans un état convenable.

J'adresse donc cette demande expresse à l'honorable ministre: Tant et aussi longtemps que l'on ne m'aura pas donné les informations nécessaires concernant le quai de l'Île-aux-Coudres—je sais que l'honorable ministre ira aux renseignements—je me permettrai d'insister pour les obtenir.

Le ministère a semblé indiquer que l'Île-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive, étant la continuation de la route nationale, il incombait à la province de construire et d'entretenir le quai de l'Île-aux-Coudres. Mais si c'est là la politique de l'honorable ministre des Travaux publics, je voudrais qu'il le dise à la Chambre. Je lui demande donc, s'il en a le temps, de s'enquérir et de me donner les renseignements que j'ai demandés au cours de ce débat.

Monsieur le président, je répète que le ministère des Travaux publics est un ministère important, puisqu'il a la charge de répartir les taxes des contribuables dans les circonscriptions en bordure du fleuve Saint-Laurent, dans les circonscriptions où il se fait de la navigation. Depuis quelques années, comme je l'ai déjà dit, la province de Québec a été victime de discrimination en ce qui concerne les montants alloués à cette province aux fins d'améliorer les installations portuaires.

J'espère que l'honorable ministre tiendra compte de mes observations et j'attends sa réponse.

[*Traduction*]

M. Lundrigan: Monsieur le président, tout bon député conservateur que je suis, j'essaierai de me montrer conservateur dans la longueur de mon exposé; je sais que d'autres veulent également prendre part au débat. Je tiens tout d'abord à souligner que la déclaration du ministre nous a impressionnés par sa concision. Je voudrais aussi rendre hommage aux agents du ministère à Saint-Jean de Terre-Neuve. J'ai prêté une oreille tout attentive aux remarques du ministre sur la délégation des pouvoirs du ministère des Travaux publics. Je crois que c'est là un pas dans la bonne voie. Vous pouvez donc être assurés que le travail du ministère, du moins à Saint-Jean de Terre-Neuve, où il a été confié à MM. Knight, Whelan et Butler, est entre bonnes mains. J'ai eu l'occasion de converser avec eux. J'espère sincèrement qu'on retrouvera chez le nouveau ministre l'attitude qui transparaissait dans leurs propos; d'ailleurs, j'en suis sûr. Le ministre, je l'espère, saura raffermir davantage les relations déjà solides que nous entretenons.

Les crédits de ce ministère suscitent naturellement un vif intérêt dans des parties du Canada comme la région atlantique parce que, comme vient de le signaler mon collègue, c'est une région où le contribuable retire peu de ses lourdes contributions fiscales. Divers ministères subissent de profonds changements dans des domaines comme l'expansion régionale, la pêche, les bureaux de poste, etc. Je suis conscient que plusieurs de ces programmes qui seront coordonnés par le ministre des Travaux publics doivent l'être en collaboration avec divers autres ministères. Nous ne voudrions pas que ces projets que nous espérons voir se concrétiser dans la région atlantique soient différés tant que la restructuration officielle nécessaire ne sera pas terminée. Il arrive parfois aux gouvernements de se concentrer tellement sur la restructuration ou l'organisation de ministères qu'ils oublient complètement de gouverner. J'espère qu'une telle allégation ne pourra pas s'appliquer à ce ministère. Ce n'est pas sans inquiétude que j'ai remarqué les réductions de dépenses du ministère des Travaux

publics, surtout en ce qui concerne la province de Terre-Neuve. Par exemple, je note que pour l'année financière 1967-1968 des crédits de 4.8 millions ont été affectés par le service du génie des ports et rivières à la construction, l'acquisition, les réparations, et améliorations importantes, à la préparation de plans relativement aux ouvrages des ports et rivières. Cette année le total de ces crédits est d'un peu plus de 3 millions, soit près de 2 millions de moins. Autrement dit, il est réduit de près de la moitié de ce qu'il était l'an dernier.

• (9.30 p.m.)

Je remarque aussi avec une certaine réserve la déclaration du ministre à propos de l'atténuation des tendances inflationnistes. Cela a déjà été relevé par un certain nombre de députés. Je fais de grandes réserves à ce sujet, car il me semble contradictoire de parler de développement régional d'une part, ce qui sous-entend certains arrangements ou programmes spéciaux, tandis que d'autre part, on parle de restreindre les programmes de travaux et les dépenses.

Le ministre chargé du développement régional a fait la semaine dernière, devant le Conseil économique des provinces atlantiques, une déclaration où il a évoqué les grands problèmes auxquels le gouvernement doit faire face lorsqu'il veut encourager le développement régional. Le problème est double: il faut d'une part, favoriser la croissance tandis que de l'autre, il semble nécessaire de décourager les tendances inflationnistes dans des régions comme celles du centre du Canada.

C'est une véritable gageure car tout programme gouvernemental qui est adopté sur une base nationale, sans qu'il soit tenu compte des programmes régionaux, ne peut manquer d'avoir un effet défavorable sur des régions comme celle des provinces atlantiques. Le ministre chargé du développement régional en est parfaitement conscient. Le ministre des Travaux publics n'ignore pas non plus, j'en suis sûr, que nous ne pouvons accepter une politique nationale et une réduction des programmes et des dépenses au détriment du développement régional.

Le ministre du développement régional a dit qu'il est difficile d'essayer de freiner les tendances inflationnistes au Canada tout en fournissant de l'emploi dans la région atlantique. Évidemment, il faudrait amplifier les programmes et accroître les dépenses gouvernementales. C'est là une des grandes contradictions entre les diverses formes d'activité des ministères de l'État.

Depuis deux semaines, je remarque que presque toutes les déclarations émanant des banquettes ministérielles portent sur la réduction des dépenses et l'équilibre des budgets. On parle de réduire les dépenses. Les prévisions budgétaires présentement à l'étude comportent une réduction de dépenses de près de la moitié dans un secteur restreint. La mesure entre en conflit avec la politique actuelle du gouvernement, qui est de pourvoir au développement régional.

Au moment de prendre la parole aujourd'hui, je suis presque tenté de me lancer dans les menus détails, et je le ferais si le temps me le permettait, afin d'offrir à la Chambre une tournée panoramique de ma circonscription. Je ne serais sûrement pas critiqué, car c'est Jack le marin, je crois, qui était expert à faire faire aux députés une tournée panoramique de sa région. Je représente justement à peu près la même région. Je présume que les députés connaissent bien la circonscription appelée maintenant Gander-Twillingate comprenant une partie de Green Bay, dans le district provincial, et Notre Dame Bay et Bonavista Bay.

Je pourrais signaler les divers besoins des collectivités principales et secondaires de la région et je le voudrais bien, mais je dois tenir ma promesse d'abréger mes remarques. Cela permettra à d'autres députés de porter certains de leurs problèmes à l'attention du ministre. J'espère que si je m'abstiens de faire une tournée panoramique, le ministre accordera un peu plus de considération à mes demandes qui lui parviennent chaque jour. Le temps ne me permet pas de préciser les besoins nombreux et variés de ces villages de pêcheurs le long de la baie Notre-Dame et de la région septentrionale de Bonavista.

Je représente trois îles de la baie Notre-Dame, avec une population de 15,000 âmes qui vivent presque uniquement de la pêche. Voilà un secteur au sujet duquel le ministre peut me montrer, comme il le fera j'en suis certain, que la juste société mènera à quelque chose de tangible et que bon accueil sera fait aux très modestes demandes que nous avons présentées. Nous ne songeons pas à des dépenses énormes de plusieurs millions de dollars; nous voulons un ensemble de réalisations qui aura pour résultat de stimuler la pêche dans la région atlantique.

Le ministre recommanderait sans doute à ses fonctionnaires locaux et régionaux la mise en œuvre de bon nombre des projets dont je lui ai parlé. Permettez-moi de faire une réserve importante au sujet d'un point particulier signalé à ses services. Je représente l'importante ville de Gander, à Terre-Neuve, qui est dotée d'un aéroport international. C'est une des plus belles villes de tout le Canada, et si le gouvernement lui accordait le moindre

appui et un peu d'encouragement, elle pourrait devenir, j'en suis sûr, la capitale de la côte est de Terre-Neuve et, à maints égards, la capitale de la côte est du Canada. Les députés savent ce que je veux dire.

Depuis plusieurs années, Gander a besoin d'un nouvel édifice public, mais elle n'a pas mené d'intrigues dans les coulisses pour l'obtenir. Avant mon élection pendant la campagne électorale, mon adversaire a souligné la nécessité de faire construire cet immeuble. On a déjà parlé, je crois, de construire un tel immeuble en 1970. Depuis mon élection, je corresponds sans relâche avec le ministre des Postes à ce propos ainsi qu'au sujet d'autres aménagements. Il y a environ un mois, j'ai obtenu la promesse que ce nouvel immeuble serait mis en chantier en 1970. J'ai été très heureux de communiquer la bonne nouvelle à mes commettants qui l'ont bien accueillie.

Je me réjouissais de ce que le gouvernement ait enfin reconnu la nécessité de cette construction. Quelques semaines plus tard, le ministre m'avisait qu'à la lumière des renseignements dont il disposait, les projets étaient temporairement suspendus. Je ne pourrais affirmer qu'il a utilisé le mot «temporairement», mais il m'a annoncé que les projets étaient suspendus et que les services postaux seraient répartis dans la ville et que les autres groupes qui occupaient l'immeuble, comme la Gendarmerie, la douane et les fonctionnaires d'autres services seraient logés dans des bureaux de la ville de Gander.

J'espérais que cela ne se fasse pas. Ces dernières années, cette ville fut l'une des petites villes les plus actives du Canada. En ce moment, l'immeuble public ne suffit pas. Le nouveau projet fournira des installations postales modestes et des bureaux dans des immeubles neufs de la ville pour les fonctionnaires des divers ministères. Ce n'est sûrement pas la façon de réaliser les objectifs dont a parlé le ministre dans son exposé.

Le ministre a déclaré que nous ne pouvions pas nous permettre de restreindre l'espace de bureau. Nous ne pouvons pas nous permettre ce genre d'activité, car, à la longue, le fardeau en sera accru pour le contribuable. J'exhorte le ministre à tenir compte de cet appel particulier. Je n'ai pas souvent l'occasion de soulever à la Chambre certains points particuliers comme celui que je signale présentement au ministre. J'espère qu'il étudiera au moins la possibilité d'enquêter sur cette situation et, comme le ministre des Transports, je compte qu'il écoutera les conseils des gens de ces régions, car ils ne connaissent que trop les problèmes de ces localités. Je déclare au ministre que nous ne pouvons nous passer de cet édifice et je suppose qu'il prendra acte de mes instances et chargera ses fonctionnaires d'enquêter sur l'affaire et de remédier à la pénurie d'espace dans les édifices publics de la ville de Gander.

Je pourrais épiloguer sur plusieurs problèmes mais il y a d'autres députés qui ont des problèmes d'égale importance à exposer.

• (9.40 p.m.)

M. Marshall: Monsieur le président, j'espère, en amorçant mes commentaires sur les crédits du ministère des Travaux publics, que nous pourrons hâter nos délibérations comme nous l'avons fait cet après-midi pendant l'examen des crédits du ministère des approvisionnements et des services. Il régnait un tel esprit de camaraderie, et on s'adressait mutuellement tant d'éloges qu'on aurait pensé que le gouvernement et l'opposition avaient décrété une trêve.

Dans le court temps de parole qui m'est imparti je veux formuler une seule demande, qui porte sur la construction du port dans la ville de Corner Brook à Terre-Neuve. Je ne saurais exagérer l'importance que représente l'achèvement de ce projet pour l'avenir économique de tout l'Ouest de Terre-Neuve. Le port de Corner Brook dessert une ville de 30,000 âmes et il devient de plus en plus le principal centre de distribution de biens, et de ravitaillement pour l'Ouest et le Nord-Ouest de Terre-Neuve et pour le Labrador, région qui compte plus de 130,000 âmes.

La construction de nouvelles routes et de nouveaux ponts fait de ce port un chaînon essentiel des voies de transport et le seuil de cette nouvelle et captivante région de Terre-Neuve. La section centrale des quais actuels de Corner Brook comprend des bassins des compagnies Bowater Paper et Western Terminals et le quai du National-Canadien. Ces bassins, qui furent construits sur pilotis en 1920 et qui auraient dû s'effondrer il y a des années, sont insuffisants pour le volume des marchandises en transit. On avait prédit que ces quais ne duraient pas au-delà de 1967. Toutefois, à grands frais, on les a l'an dernier planchéiés et racommodés; néanmoins, ils sont en si mauvais état que les principaux voituriers menacent d'abandonner le service après cette saison. Les entreprises de camionnage ne laissent pas leurs lourds véhicules les traverser, par crainte d'un effondrement. L'an dernier, la compagnie Western Terminals a manutentionné plus de 74,000 tonnes de mar-

chandises; ce chiffre aurait été bien supérieur, n'eût été le danger de débarquer des cargaisons d'un poids supérieur au minimum.

La feuille de paie des travailleurs intermittents s'établit à environ un demi-million de dollars, et quelque 200 personnes sont employées. Depuis 1964, la Chambre de commerce de Corner Brook surtout a fait des instances auprès de tous les échelons de gouvernement en décrivant l'état déplorable des quais et l'effet qui en résulte sur l'économie de la ville et, de fait, sur toute la partie occidentale de Terre-Neuve.

Il est signalé dans le crédit que seulement $200,000 sont affectés à la construction de nouveaux quais et aux installations de radoub en 1968-1969. Sauf erreur, toutefois, ces fonds viennent du ministère des Travaux publics pour le sondage des pilots, les plans et d'autres travaux préliminaires. Il s'ensuit donc qu'avec ce montant il ne sera pas possible de commencer la construction la même année. Si cette construction n'est pas entreprise l'an prochain, j'aimerais faire observer au ministre que quelque 200 hommes perdront leur emploi et environ un demi-million de dollars en salaire. En outre, la perte de ce service aura de profondes répercussions sur la fourniture des biens et des services à toute la grande péninsule septentrionale.

Si le ministre responsable du développement régional est vraiment sincère en ce qui concerne son programme pour toutes les régions des provinces atlantiques, et étant donné que le ministre des Travaux publics collaborera sans doute étroitement avec ce ministère, je l'exhorte à tenir compte de ma requête, présentée en toute sincérité, et de prévoir des mesures d'urgence visant à assurer des fonds pour achever le programme de développement portuaire à Corner Brook et épargner au gouvernement les répercussions graves et inévitables, si ce programme n'était pas terminé l'an prochain.

Mme MacInnis: Monsieur le président, j'ai des renseignements à demander au ministre sur plusieurs points. Étant de la région de Vancouver, je me demande quels travaux doivent remplacer les travaux d'hiver. Je pense au nombre de chômeurs, beaucoup plus élevé en novembre et décembre derniers que durant les mêmes mois de l'année précédente; tout porte à croire que ce nombre s'accroîtra à nouveau pendant ces deux mois. Je me demande quel programme le ministre a en vue pour remplacer les travaux d'hiver, car cela sera sûrement nécessaire.

Il se souviendra que lorsque nous sommes venus ici au début de l'année, nous avons organisé une réunion d'un certain nombre de travailleurs des chantiers navals de Vancouver-Nord à propos de la construction navale, de la construction de bâtiments et de la fabrication. Nous avons été frappés de la forte proportion de gens congédiés à la venue de l'hiver. J'ai étudié le budget du ministère et je n'y ai trouvé aucun programme de travaux qui suffirait à donner du travail aux nombreux chômeurs qu'il y aura l'hiver prochain.

Quelques mots sur le deuxième point, Robert's Bank. Mon collègue, le député de Broadview, a rappelé que selon une déclaration récente de l'ancien ministre des Travaux publics, les terres menant aux lots de grève relevaient de la juridiction des provinces. Je me demande comment cela s'appliquera aux installations portuaires et autres attenant à Robert's Bank. En d'autres termes, le ministre ne pourrait-il nous faire connaître en ce qui concerne Robert's Bank, comment la juridiction se répartira entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, quelles installations le gouvernement fédéral compte y construire et ce qui restera à la province, ou peut-être, dirai-je, ce que la province laissera au gouvernement fédéral. Il serait utile, selon moi, que nous soyons en possession de l'avis des juristes que le ministre des Transports nous assurait avoir demandé, relativement à la juridiction dans la question de Robert's Bank. J'aimerais voir le ministre éclairer la Chambre sur la juridiction de son ministère quant aux installations portuaires.

Récemment, alors que j'étais sur le littoral du Pacifique, j'ai entendu dire que le gouvernement provincial envisageait la construction d'un nombre important de ces installations et qu'il pourrait même les louer à bail à des sociétés étrangères. J'aimerais entendre ce que le ministre a à dire des installations portuaires de Robert's Bank

Autre point. Au début de l'année, j'ai reçu des lettres de l'Union internationale des travailleurs du service d'immeubles, qui a un bureau sur le littoral, au sujet d'un contrat de nettoyage qu'ils ont conclu avec le bureau de poste de Vancouver. Ils se plaignaient que le gouvernement fédéral n'ait pas adopté la politique consistant à n'accorder des contrats qu'aux firmes syndiquées, qu'il persistait à allouer le contrat au soumissionnaire dont le prix est le plus bas, sans se soucier des répercussions sur les conditions de travail des travailleurs intéressés.

J'ai interrogé le ministre des Travaux publics d'alors à ce sujet et il m'a répondu qu'il s'agissait effectivement de la politique officielle, que ce n'était pas nécessairement à des compagnies syndiquées qu'on adjugeait ces contrats de nettoyage. Je voudrais signaler au ministre que pour l'adjudication de contrats à des compagnies de nettoyage et autres, on devrait se faire un devoir de ne traiter qu'avec des compagnies syndiquées car il est regrettable que le gouvernement fédéral donne un si mauvais exemple en faisant le contraire.

Il y a d'autres questions que j'aimerais signaler, mais je crois devoir me restreindre à ces trois aspects particuliers. Tout d'abord, quels sont les travaux d'importance prévus par le ministre pour remplacer le programme des travaux d'hiver, et j'entends par là des travaux assez considérables pour remédier au problème toujours si complexe d'un chômage étendu.

• (9.50 p.m.)

La seconde question a trait à Robert's Bank. Comment se fera le partage des installations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, et quelles installations le gouvernement fédéral a-t-il l'autorité indiscutable de construire? En troisième lieu, le gouvernement songera-t-il à reviser sa politique de façon à traiter exclusivement avec les entreprises syndiquées dans l'adjudication des contrats de nettoyage et autres pour les immeubles publics?

M. McGrath: J'ai écouté avec intérêt la déclaration du ministre, monsieur le président. J'ai été plutôt intrigué lorsqu'il a dit que les députés pourraient transmettre leurs demandes aux bureaux régionaux pour les divers projets de travaux publics dans leur circonscription. Peut-être pourrait-il préciser davantage parce que, dans notre cas particulier, le bureau régional de Terre-Neuve est situé à Halifax. Je maintiens qu'en plusieurs cas, et nous en avons certainement eu l'expérience dans d'autres domaines lorsque nous avons des bureaux régionaux situés dans les Maritimes, ils ne sont pas très familiers avec les problèmes particuliers à Terre-Neuve: Je crois comprendre que le ministre faisait peut-être allusion à ce qui pourrait figurer sous la rubrique des travaux publics divers, soit les travaux d'une valeur inférieure à $50,000.

Je partage avec d'autres députés une certaine déception relativement au fait que les prévisions budgétaires n'ont pas été soumises au comité. Il existe un certain nombre de questions de détails que nous aimerions poser aux fonctionnaires du ministère et, bien entendu, nombre d'entre nous répugnent à absorber le temps du comité en posant des questions de détail. Le député de Gander-Twillingate s'est référé au crédit au titre des ports, rivières et services techniques et l'a comparé au crédit de l'année dernière pour Terre-Neuve. Il a parlé de l'importante réduction. J'aimerais que le ministre fasse des commentaires sur cette réduction, car je pense que nos problèmes dans ce secteur particulier des travaux publics, si important pour Terre-Neuve, loin de diminuer s'accroissent tous les ans. Nous nous serions au moins attendus à ce que les prévisions budgétaires, au titre de ce crédit particulier qui, comme je l'ai dit, est si important pour Terre-Neuve, augmentent substantiellement. Il est intéressant de noter la comparaison entre ce crédit au titre des ports, rivières et services techniques et le crédit du Nouveau-Brunswick.

Bien que ce chiffre ait également été réduit par rapport à celui de l'an dernier, il s'agit néanmoins d'une somme qui dépasse le crédit prévu pour Terre-Neuve. Je crois pouvoir signaler, en toute justice, que nos problèmes à Terre-Neuve sont beaucoup plus importants et plus nombreux. Nous avons beaucoup plus de ports et d'installations maritimes à cause de la longueur de la côte de la province de Terre-Neuve, qui comprend la côte du Labrador.

En ce qui a trait à ces crédits, monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de l'aménagement du port de Saint-Jean. J'ai remarqué que la somme affectée au port de Saint-Jean cette année ne s'élève qu'à $100,000. J'aimerais savoir, par exemple, de quelle façon elle sera répartie, car nous entendons dire depuis plusieurs années que le ministère des Travaux publics du Canada a l'intention d'étendre les installations portuaires de Saint-Jean jusqu'à la limite est du port. Depuis que certains travaux d'aménagement du port ont été terminés, la circulation s'est accrue de façon inattendue. C'est évidemment le résultat d'installations améliorées dans ce port très important. Par exemple, j'aimerais que le ministre nous dise si le port doit être élargi. Nous avions espéré une déclaration dans ce sens cette année parce que, je le répète, le besoin existe et devient de plus en plus aigu.

Pour ce qui est du logement, je souscris aux observations de l'honorable député de Cochrane. Moi aussi, je suis d'avis que les députés de circonscriptions où il y a des bâtiments publics devraient avoir des locaux où

ils pourraient s'acquitter de leurs fonctions quand la Chambre ne siège pas, ou même quand elle siège. Dans bien des cas nous devons retourner dans nos circonscriptions pour nous y occuper d'affaires publiques. Beaucoup d'entre nous sont désavantagés, n'ayant pas de bureaux à notre disposition. Nous n'avons pas de local pour recevoir nos commettants ni pour organiser notre activité comme membres du Parlement.

A Saint-Jean, on manque gravement de locaux, personne ne le niera, je crois. Les divers bâtiments du gouvernement fédéral sont pleins à craquer. Beaucoup de nos départements sont logés dans des locaux temporaires, achetés à la suite de l'évacuation de Saint-Jean de services de l'armée américaine. Ces locaux temporaires ne peuvent répondre aux besoins des différents services importants du gouvernement fédéral.

Il est temps, à mon sens, que le gouvernement du Canada songe sérieusement à construire un nouvel édifice public pour abriter les divers ministères logés actuellement dans des locaux temporaires. Ainsi l'encombrement extrême qui règne dans le principal édifice public, qui est maintenant loin de répondre aux besoins du gouvernement de ma province, serait ainsi supprimé. J'aimerais que l'on réponde aussi à une autre question importante, car je ne distingue pas très bien le rapport qui existe entre le ministère des Travaux publics et celui des Pêcheries. Nombre d'entre nous qui viennent de régions des Maritimes sont sans cesse en butte à ce problème.

Par exemple, nous demandons au ministère des Travaux publics une installation nouvelle et moderne pour une petite exploitation de pêche dans une région particulière. On nous dira qu'il faut déférer la question au ministère des Pêcheries. Nous nous adressons à ce dernier, qui nous déclare ne pouvoir justifier cette dépense, car la pêche n'est pas assez intense dans cette région. Voilà qui nous ramène à la question traditionnelle de l'antériorité du poulet ou de l'œuf.

M. le président: A l'ordre. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil et faire rapport de l'état de la question?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant d'entreprendre le débat sur l'ajournement, j'aimerais dire que nous nous en tiendrons demain aux travaux annoncés mardi dernier, c'est-à-dire que nous continuerons le débat sur le budget.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION—EDMONTON—LE POIDS DES TABLETTES DE CRÈME GLACÉE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je tiens la version ontarienne d'un «fudgsicle», une glace en forme de sucette. J'ai pensé en apporter un ce soir parce que les députés ont tellement ri l'autre jour quand j'ai prononcé le mot «fudgsicle» que j'étais certaine qu'un bon nombre ne savaient pas de quoi je parlais. J'ai cru bon leur donner une vague idée de ce que c'est.

En fait, monsieur l'Orateur, la question est assez grave pour les consommateurs. Le 16 juillet, un homme de Calgary a acheté des «fudgsicles» de la laiterie Woodland d'Edmonton. Le poids indiqué sur l'étiquette était le suivant: 3 onces liquides. Ayant des doutes sur le poids et le volume, il a fait des tests et il a constaté que les «fudgsicles» ne renfermaient que 2.5 onces de liquide. Ses expériences l'ont convaincu qu'on trichait le public d'une demi-once chaque fois qu'il achetait un «fudgsicle». J'admets que cela n'impressionne pas bon nombre de députés, mais une mère de famille à qui ses enfants réclament sans cesse de l'argent pour acheter ces glaces pense autrement.

Vers le 17 juillet, cet homme a déféré au bureau fédéral des poids et mesures, de Calgary, cette affaire de fraude dont la population est victime. Le 22 juillet, il a écrit à l'inspecteur en chef du bureau de Calgary des poids et mesures; il a également écrit deux fois à Ottawa, les 12 et 19 août, pour demander que des mesures soient prises afin de protéger la population. Le 28 août, le bureau du ministre l'assurait que le bureau de Calgary s'occupait de l'affaire et communiquerait avec lui lorsque le rapport serait terminé. Voici une phrase tirée de la lettre:

> La division des produits laitiers collaborera avec la laiterie, afin de s'assurer que désormais le produit se conformera à la quantité attestée.

Le citoyen de Calgary qui avait formulé une plainte a décidé d'avoir recours aux services indépendants d'un laboratoire chimique, afin d'être parfaitement certain des faits. En consultant les pages jaunes de l'annuaire de téléphone, il a choisi la maison *Chemical and Geological Laboratories Limited;* il lui a demandé d'acheter des «fudgsicles» de la Woodland Dairy où elle voudrait et de lui remettre un rapport écrit sur le nombre d'onces de liquide. Le rapport a révélé que la mesure moyenne de liquide, compte tenu de toutes les épreuves, s'établissait à 2.516 onces.

Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur. Les épreuves ont été effectuées dans les deux mois et demi qui ont suivi la plainte adressée à l'office des poids et mesures. Que je sache, on n'a fait part d'aucune conclusion définitive au citoyen de Calgary, auteur de cette plainte. En effet, il n'a reçu aucun renseignement après la lettre du 28 août émanant du cabinet du ministre.

Voici, monsieur l'Orateur, ce qu'il s'ensuivit. Tout d'abord, la laiterie Woodland continue de vendre les «fudgsicles» selon le poids indiqué de 3 onces alors que ces sucettes ne pèsent que 2 onces et demie. J'ose signaler que quatre autres entreprises concurrentes vendent un produit similaire qui pèse effectivement trois onces comme il est indiqué sur l'étiquette.

Deuxièmement, le public continue de se faire tromper par la laiterie Woodland.

Troisièmement, cette laiterie accumule des bénéfices; elle est une filiale de la laiterie Palm, qui elle-même appartient à la Burn Foods Limited.

Je veux demander au ministre, monsieur l'Orateur, pourquoi on n'a pas fait une enquête qui aurait donné lieu à un rapport sur l'affaire. Le ministre s'est vraiment efforcé de moderniser son ministère, et je voudrais qu'il parte du bon pied. Je suis en peine de comprendre pourquoi, après trois mois, on n'a pas enquêté sur cette affaire mineure: mineure pour une enquête mais très importante pour les consommateurs de Calgary et des environs. En outre, cela en dit long sur le sérieux d'un ministère qui vise à protéger les consommateurs du pays. Je veux connaître la raison de ce retard.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en répondant au nom du ministre de la Consommation et des Corporations à une question soulevée par le député de Vancouver-Kingsway, je tiens à déclarer que le plaignant de Calgary a été informé le 28 août que des contrôles préliminaires avaient été faits des sucettes dites «fudgsicles» vendues par cette laiterie. On a trouvé que les pertes de volume calculées en onces fluides étaient moindres que celles qui avaient été signalées au ministère, tandis que les sucettes analysées par la méthode de déplacement accusaient un volume quelque peu inférieur à la valeur déclarée. On a assuré au plaignant que la division des produits laitiers du ministère de l'Agriculture du Canada collaborerait avec la laiterie pour veiller à ce que la production soit désormais conforme à la quantité déclarée.

On m'a également fait savoir, monsieur l'Orateur, qu'au cours de vérifications ultérieures des produits de cette société effectuées par la division des produits laitiers, on n'a trouvé aucune insuffisance dans les sucettes et dans toutes les nouveautés mises en vente l'excédent atteignait une moyenne de 7 p. 100.

Dans une lettre de la semaine dernière, le plaignant déclare encore une fois qu'il manque environ une demi-once fluide de poids aux sucettes «fudgsicle» achetées chez les détaillants. On me dit que le service des produits laitiers va se livrer de nouveau à des enquêtes spéciales, en sus de son programme normal de contrôle, pour voir si le manque de poids indiqué dénote un problème de production actuelle ou se restreint à une quantité limitée reliquat d'une ancienne série.

LES AÉROPORTS—TORONTO—LA MISE EN CONTESTATION DE L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le 1er novembre je posais au ministre des Transports la question suivante comme en fait foi la page 2302 du hansard:

> Comme les résidents de la région de Mississagua s'insurgent à bon droit contre l'expansion des aménagements à l'aéroport de Toronto, le ministre songe-t-il à réexaminer ce projet?

Si je pose la question, c'est que le mercredi 30 octobre dernier, 700 personnes d'Applewood Hills, dans la région de Mississagua, assistaient à une réunion publique à l'école de Burnhamthorpe, pour étudier la question ou pour protester contre l'expansion des aménagements à l'aéroport international de Toronto, à Malton. Deux cents personnes ont été renvoyées de cette assemblée, qui réunissait les membres de l'Association de propriétaires et ceux de la société dite Aircraft Noise Abatement. Ils ont tous protesté contre l'expansion des installations à l'aéroport.

L'aéroport international de Toronto, à Malton, relève du ministre des Transports.

Ceux qui ont assisté à la réunion se sont opposés à l'agrandissement des installations surtout pour les raisons que voici: d'abord, à cause du bruit, ensuite, à cause de la pollution. Les personnes qui ont assisté à la réunion ont entendu un enregistrement du décollage d'avions à réaction, amplifié à un niveau de tolérance maximum de 100 décibels. On leur a dit que d'ici 1980, les avions à réaction feraient, au décollage, deux fois plus de bruit que n'en transmettait le haut-parleur ce soir-là. Quand on songe que 50 décibels représentent le bruit de fond ordinaire dans un bureau, on comprend la préoccupation des personnes présentes à la réunion.

D'après les prévisions, même si l'aéroport international n'accueillera que 4 millions de voyageurs cette année, en 1980 il en aura 14 millions, et 19 millions en 1985.

• (10.10 p.m.)

De plus, on a révélé à la réunion qu'un avion à réaction au décollage, rejette autant de matières polluées que 225 voitures automobiles au démarrage. C'est dire que quatre avions à réaction rejettent autant de matières polluées que 900 voitures. Cela cause une très grande pollution et il est facile de comprendre pourquoi ces gens s'inquiètent, surtout lorsqu'à la pollution s'ajoute le problème du bruit terrible. Leurs maisons vont perdre de la valeur, ce qui est un autre motif d'inquiétude. Le ministre des Transports (M. Hellyer) est dans une position embarrassante. Il a déclaré qu'il aimerait voir l'agrandissement de l'aéroport, mais il doit aussi tenir compte d'un projet de construction dans la région qui fournirait 43,900 unités d'habitation—3,900 dans la région d'Etobicoke et 40,000 à Mississauga. Il lui faut donc décider de deux choses l'une: ou agrandir les aménagements à l'aéroport aux dépens des 43,900 unités d'habitation, ou renoncer à ses projets. Aucune décision n'est prévue, paraît-il, quant à l'avenir de Malton avant le début de l'an prochain. Toutefois, les initiés prétendent que le ministre n'a pas le choix. Néanmoins, le ministère des Affaires municipales de l'Ontario a publié une brochure où il expose trois projets; deux d'entre eux n'exigeraient aucune nouvelle acquisition de terrains, tandis que le troisième, celui que propose le ministre, en exigerait.

On comprend que la province, et ceux qui sont directement touchés, veuillent connaître les projets de rechange et les examiner. Ils veulent en savoir davantage au sujet des effets du bruit et de l'ampleur des études menées dans ce domaine. Ils aimeraient savoir comment le ministère entend régler le problème effroyable du bruit. C'est pourquoi, avant de prendre une décision, le ministre devrait tenir des réunions publiques, établir la politique du ministère et écouter les objections des résidents de la région. C'est pourquoi 700 personnes se sont réunies à l'école de Burnhamthorpe hier soir, pour protester contre un projet à propos duquel on ne les a pas consultées, et qui n'offre rien de la participation démocratique dont parle le gouvernement. Les gens de la région aimeraient que le ministre expose sa politique publiquement, et qu'il entende leurs objections.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a reçu nombre d'instances de résidents de la région de Mississauga à propos de l'agrandissement de l'aéroport international de Toronto.

Les fonctionnaires du ministère des Transports se sont entretenus plus d'une fois ces dernières semaines avec des représentants de la province de l'Ontario et des municipalités situées dans les parages de l'aéroport. Ces entretiens ont permis d'examiner des facteurs importants comme l'utilisation des terrains, le bruit, l'intégration des transports en surface et l'orientation de la croissance des régions très peuplées. Le ministère espère que ces conférences mixtes aboutiront à un plan satisfaisant concernant les étapes finales de l'agrandissement de l'aéroport.

Toutefois, il faut prendre entre-temps des mesures immédiates pour soulager l'encombrement de l'aéroport international de Toronto qui fonctionne présentement à 135 p. 100 de sa capacité. Il faudra pour cela construire une annexe au terminus de l'aéroport. L'achèvement de cette annexe nous permet d'espérer qu'on assurera comme avant des services suffisants au terminus en attendant de pouvoir utiliser les nouvelles installations.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cet après-midi à l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau), et j'espérais que sa réponse me rassurerait. Je regrette que ce n'ait pas été le cas et j'espère que le point sera mieux élucidé ce soir. Compte tenu de rumeurs inquiétantes à Winnipeg, j'ai demandé au premier ministre s'il assurerait à la Chambre et au pays que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de se retirer de l'assurance frais médicaux en 1972, mais que ce régime, en ce qui concerne

le gouvernement fédéral, était de nature permanente.

Dans sa réponse, le premier ministre, après quelques mots d'introduction, a déclaré que d'après la loi, au bout de cinq ans, les impôts seraient transférés directement aux provinces. Je crois le citer textuellement.

Comme la chose m'inquiétait, pour des raisons que j'aurai peut-être le temps de vous énumérer, je lui ai posé une question supplémentaire, pour lui demander de nous donner l'assurance que le gouvernement fédéral ne se retirerait pas de façon unilatérale au bout de cinq ans—c'est-à-dire qu'il n'en ferait rien sans consulter les provinces.

A ma grande surprise, le premier ministre a répondu que je devrais examiner la loi, que je devrais en connaître la teneur et que je devrais savoir, selon lui, que la loi stipule que dans cinq ans le gouvernement se retirera de l'assurance frais médicaux. J'ai inscrit cette question, et les députés s'en doutent, comme premier sujet de discussion à dix heures et je profite avec joie de l'occasion qui m'est donnée, car n'en déplaise au premier ministre, ce n'est pas du tout de cette façon que j'interprète la loi et je crois son interprétation inexacte.

L'article en question est l'article 8 de la loi sur les soins médicaux. Je me suis beaucoup mêlé aux diverses étapes de l'étude de cette loi. Le hansard fait état de ma participation au débat sur l'article 8. L'article prévoit qu'au terme d'une période approximative de cinq ans:

...le gouvernement du Canada doit examiner de nouveau les dispositions de la présente loi relatives au montant et au mode de paiement des contributions payables par le Canada en conformité de l'article 3, en vue de formuler des propositions de changement de ces dispositions qui semblent alors nécessaires ou désirables...

Cet article ne se termine pas là, car il est long, mais j'en ai lu l'essentiel. L'essentiel, c'est qu'au bout de cinq ans, ou six mois avant l'expiration des cinq années, on procédera à une revision de la loi afin de proposer des modifications, si elles semblent alors nécessaires ou souhaitables. Mais le premier ministre a dit cet après-midi que le député doit comprendre qu'aux termes de la loi, dans cinq ans, nous nous retirerons du programme.

Il existe une différence inquiétante entre une disposition de la loi qui prévoit une étude et des propositions et l'opinion exprimée cet après-midi, savoir que c'est automatique, que cela figure dans la loi, que le ministre des Finances (M. Benson) agissait simplement aux termes de la loi en faisant des commentaires là-dessus. Je sais que, lorsqu'il s'agit d'interpréter la loi, les tribunaux ne prêtent pas attention à ce que renferme le hansard, mais les députés seront intéressés d'apprendre qu'à la mise en délibération de l'article 8 de la loi à la Chambre, le 6 décembre 1966, ce n'est le ministre des Finances de l'époque, mais l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui le présenta. Il se reporta à certaines questions que je lui avais posées et convint avec moi que cet article n'était pas de fait législatif, qu'il énonçait simplement une intention, mais il donna clairement à entendre que le gouvernement le voulait dans la loi, que son intention à la fin des cinq ans était la suivante, et je le cite exactement

qu'il leur proposera une formule pour partager les indemnisations...

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

• (10.20 p.m.)

A mon avis, monsieur l'Orateur, lorsqu'on s'engage à présenter des propositions aux provinces, on s'engage nécessairement à tenir des consultations et à soumettre la question au Parlement; bref, un tel engagement entraîne un certain examen. Toutefois, ce n'est pas ce que le premier ministre a dit cet après-midi. Il a simplement dit que le député devrait se rendre compte qu'aux termes de la loi, nous nous retirerions du programme dans cinq ans.

Je me suis inquiété au sujet de l'article 8 lorsque la Chambre en était saisie; rien de cela n'y est dit. Le 6 décembre 1966, j'ai posé certaines questions au ministre des Finances de l'époque afin d'essayer de voir ce qui arriverait dans cinq ans. J'aimerais attirer l'attention des députés sur sa réponse:

L'article oblige le gouvernement...

J'ai bien noté le mot fort «oblige», mais oblige à quoi?

...à faire un tel examen et de telles propositions dans cinq ans d'ici.

Deux ou trois minutes plus tôt, il avait dit «qu'il proposera (aux provinces)». Mais écoutez maintenant ceci:

Mais, selon mon interprétation de l'objet de la mesure, cet article ne restreint pas la portée de la loi ni la durée des versements.

J'ai l'impression que les libéraux étaient aussi éberlués que moi d'apprendre cet après-midi que, d'après l'interprétation que le premier ministre donnait au projet de loi sur l'assurance frais médicaux, il n'était garanti que pour cinq ans. Je ne veux pas me disputer avec le gouvernement à propos de ce projet de loi; j'ai trop combattu pour l'obtenir. Le pays y a consacré près de 50 ans d'efforts. Nous croyions obtenir enfin un texte législatif permanent. Je suis vivement angoissé à l'idée que, dans cinq ans, le gouvernement fédéral va s'en retirer.

Il ne suffit de dire que le premier ministre voulait tout simplement dire qu'un espace fiscal sera ménagé aux provinces. Voilà une déclaration qui ne veut pas dire grand-chose. Il est clair, certainement, qu'en sa participation aux programmes d'assurance frais médicaux des provinces, le gouvernement les ramène à l'époque avant Rowell-Sirois et empêche le pays d'avoir des normes uniformes en matière de frais hospitaliers et médicaux.

Je ne suis pas disposé à la discussion ce soir. Je ne harangue pas le gouvernement. Je supplie le gouvernement libéral, après toutes les années d'attente pour que cette mesure législative ne devienne réalité, de ne pas la laisser perdre à cause d'une interprétation qui, selon moi, est incorrecte. Je suis disposé à défendre le texte de la loi et du hansard d'après lesquels au terme de cinq ans il y aura remise en question et propositions au besoin, mais ne donnons pas au pays l'impression qu'après cinq ans l'assurance frais médicaux sera terminée, au point de vue du gouvernement fédéral. Ce n'est pas là ce qu'on veut dire, j'en suis sûr. J'espère que l'impression qu'on donnera maintenant au pays sera la vraie.

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la question de l'interprétation des paroles du premier ministre, à la lumière des dispositions de l'article 8 de la loi, est une question qui à mon avis, ne peut être traitée à fond dans un débat sur la motion d'ajournement. Il me semble qu'il n'y a rien de fondamentalement incompatible avec ce qu'a dit, à ma connaissance, le premier ministre. Puis-je suggérer qu'il voulait peut-être parler d'un changement dans le montant et la méthode de paiement aux termes de la loi, en remplacement des contributions qui y sont précisées.

Permettez-moi de continuer en disant que la loi nationale sur l'assurance frais médicaux a été adoptée par le Parlement; c'est la loi du pays et, de toute évidence, le gouvernement fédéral est obligé de se conformer à ses termes. Je pense que nous devrions rappeler que l'établissement d'un programme national d'assurance frais médicaux, par l'adoption de la loi, a été la réalisation d'un gouvernement libéral. C'est un gouvernement libéral qui avait présenté la loi sur l'assurance frais médicaux au Parlement. Pour ma part, je suis fier de me compter parmi ceux qui ont appuyé la mesure. Elle n'est pas arrivée 50 ans après l'accession au pouvoir du gouvernement libéral Pearson, mais moins de quatre ans plus tard. Elle est due à un gouvernement libéral appuyé par des députés comme moi-même parmi tant d'autres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où en sommes-nous maintenant?

M. l'Orateur suppléant: En conformité de l'article 39A du Règlement provisoire, la motion portant ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La séance est donc ajournée jusqu'à deux heures trente demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES
1, 5, 10, 15, 20, 30, 35.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. L'ORATEUR—DÉCLARATION SUR LA PÉNURIE DE PERSONNEL ET DE FACILITÉS AUX COMITÉS

M. l'Orateur: Jeudi dernier, l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), sous la forme d'une question de privilège, protestait contre la pénurie de personnel et de facilités aux comités de la Chambre. L'honorable député s'est plaint plus particulièrement de la pénurie d'interprètes mis à la disposition de ces comités. Depuis lors, en collaboration avec les fonctionnaires de la Chambre, j'ai étudié très sérieusement le problème soulevé par l'honorable député.

Je tiens à dire que, de façon générale, je donne entièrement raison à l'honorable député. Tous les membres de la Chambre reconnaîtront, j'en suis sûr, que les comités ne devraient siéger que dans le cas où les facilités d'interprétation exigées par les députés, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, sont disponibles aux fins des travaux des comités.

Au cours des derniers jours, plusieurs comités ont siégé simultanément, mettant à l'épreuve les services dont dispose la Chambre. Des dispositions spéciales devront donc être prises pour assurer que les circonstances dont s'est plaint l'honorable député d'Abitibi ne se répéteront pas. Certaines initiatives seront entreprises instamment dans le but d'améliorer à la fois le service d'interprétation et celui de la traduction des délibérations des comités de la Chambre. Je ne crois pas, cependant, que nous contribuerions à la solution de ce problème en suspendant les travaux de tous les comités, comme l'a suggéré, d'une façon peut-être un peu radicale, l'honorable député d'Abitibi en proposant sa motion.

Il reste que l'honorable député a rendu service à tous ses collègues en portant ce problème à l'attention de la Chambre.

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) présente le 1er rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) présente le 2e rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

[*Note: Le texte des documents susmentionnés figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

• (2.40 p.m.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ovide Laflamme (Montmorency) propose l'adoption du 1er rapport du comité permanent des privilèges et élections, présenté à la Chambre le jeudi 31 octobre 1968.

(La motion est adoptée.)

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gaston Isabelle (Hull) propose l'adoption du 1er rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présenté à la Chambre le jeudi 31 octobre 1968.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES LE 10 FÉVRIER 1969

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre que, en vertu d'un décret du conseil C.P. 1968-2075 en date d'aujourd'hui, des brefs seront émis en vue d'une élection complémentaire, qui sera tenue le lundi 10 février 1969, pour combler le siège actuellement vacant de la circonscription fédérale de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

LES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DU TUNNEL DE TERRE-NEUVE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe) demande à présenter le bill n° C-125, établissant l'Administration du tunnel de Terre-Neuve.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le bill propose l'établissement de l'Administration du tunnel de Terre-Neuve, en vue de favori-

ser l'aménagement d'une voie de communication à fins multiples entre certaines régions continentales de Terre-Neuve et le Labrador. Le but de l'Administration serait de prendre toutes les mesures préliminaires voulues en vue de la construction d'un tunnel qui servirait au transport des marchandises et des voyageurs entre Terre-Neuve et le Labrador et de faire tout en son possible pour assurer la mise sur pied des installations de soutien nécessaires, telles que les grandes routes, les routes secondaires, les voies ferroviaires, les lignes électriques, les installations portuaires et autres aménagements analogues, en guise de travaux auxiliaires. Sous certains rapports, notre province a été une région négligée du pays.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE AU RETRAIT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il a laissé entendre, hier, que le gouvernement fédéral se retirerait, d'ici quelque années, des programmes à frais partagés et, en particulier, du programme «Medicare» pour les remettre aux provinces, je voudrais savoir si le premier ministre a l'intention d'adopter la même ligne de conduite en ce qui concerne tout le champ de la sécurité sociale? Le gouvernement actuel a-t-il l'intention de remettre aux provinces la compétence qui leur revient en matière de sécurité sociale?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la position du gouvernement à ce sujet a été annoncée il y a deux ans. Il s'agit d'une politique dont l'application se poursuit. Dans la plupart des domaines touchant la sécurité sociale et régis par des programmes à frais partagés, nous avons déjà permis à la province de Québec de prendre l'équivalence fiscale et nous avons suggéré aux autres provinces d'adopter la même politique, de sorte que la province qui impose les taxes sera également appelée à dépenser et à administrer les sommes d'argent perçues.

Je répète que cela fait encore partie de la politique du gouvernement et que tout cela a fait l'objet de propositions, tant en 1966 qu'au cours de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances qui a lieu actuellement.

L'hon. M. Asselin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand son gouvernement remettra complètement le champ de la sécurité sociale à toutes les provinces? Est-ce que ce sera à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu ici au mois de décembre prochain? Y a-t-il déjà eu des consultations avec les représentants des provinces pour faire progresser cette ligne de conduite du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, quitte à répéter ma réponse précédente, je pourrais peut-être souligner l'emploi du mot «complètement» par l'honorable député.

Nous sommes d'avis que le domaine de la sécurité sociale relève complètement des provinces, mais il faudrait pouvoir définir ce qu'on entend par «sécurité sociale». Nous n'avons jamais pensé, par exemple, que le gouvernement fédéral n'avait pas pleine «juridiction» au sujet des subventions familiales. Alors, je ne sais pas ce que l'honorable député entend par l'expression «complètement». Quant à notre politique générale, je l'ai exprimée tout à l'heure.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre ne décèle-t-il pas un tout petit peu de contradiction dans ses déclarations au sujet de la sécurité sociale?

D'une part, il dit que le gouvernement fédéral rendra éventuellement aux provinces leurs droits en matière de législation sociale. D'autre part, il dit que la nouvelle taxe de 2 p. 100 est une taxe de progrès social visant précisément à favoriser la législation sociale au Canada et il adopte l'attitude de ne pas verser aux provinces les sommes d'argent...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Caouette: ... qu'elles réclament.

Le très honorable premier ministre ne voit-il pas une contradiction dans cette attitude?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, il n'y a pas de contradiction, parce que dans tous ces domaines—je le rappelle au député—nous n'avons pas adopté de législation. Nous n'avons pas essayé de dire comment, par exemple, ces programmes conjoints devraient être administrés par les provinces; nous nous sommes contentés d'imposer des taxes et de leur en transférer le fruit. C'est ce que nous faisons effectivement de l'impôt de 2 p. 100. Nous indiquons simplement aux provinces que cette façon d'administrer les cho-

ses n'est pas conforme à notre politique à long terme et que, sur une longue période, nous voulons en venir, autant que possible, à demander à toutes les autres provinces de faire à peu près ce que la province de Québec fait présentement, c'est-à-dire percevoir ses propres impôts et administrer ses propres programmes.

Il est clair que le gouvernement fédéral aura besoin de sources d'impôts pour d'autres secteurs qui relèvent de sa «juridiction». C'est pour cette raison, évidemment, que nous imposons des taxes.

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Une question complémentaire et connexe, si vous le permettez. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de nous dire si, eu égard aux difficultés qui semblent avoir surgi au cours des conférences en cours, le gouvernement n'envisage pas la mise en place d'un dispositif permanent, qui permettrait une consultation continuelle entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière fiscale et dans les domaines du bien-être social et de la sécurité de la vieillesse?

Le très hon. M. Trudeau: Ce dispositif existe déjà sous forme d'un comité du régime fiscal. Mais je crois qu'on pourrait faire davantage. Lors de la conférence fédérale-provinciale de février, nous avons dit que nous étions disposés à étudier ces questions, mais c'est là un sujet qui sera débattu à la présente conférence fédérale-provinciale. Pour l'instant, nous avons le comité du régime fiscal, qui existe depuis plusieurs années.

M. Lewis: Le premier ministre a déclaré hier et tout à l'heure encore que le gouvernement fédéral finirait par se retirer de tous les programmes à frais partagés. Puis-je lui demander s'il a un autre plan en vue, afin que dans le domaine de la sécurité sociale tous les Canadiens bénéficient des mêmes avantages, suivant les mêmes normes, dans le Canada tout entier?

Le très hon. M. Trudeau: Oui. Ce projet a été exposé en 1966 par le ministre des Finances de l'époque, lors d'une réunion des ministres des Finances du gouvernement fédéral et des provinces. Je le répète, nous montrons par là que nous sommes prêts à nous retirer de façon générale du genre de programmes qui existent actuellement, soit des programmes conjoints en vertu desquels le gouvernement fédéral remet aux provinces une partie de ses revenus provenant des impôts. Voilà notre attitude générale, et elle a été expliquée en détail en 1966. Elle n'a pas changé.

Je ne dis pas, aussi candidement que le député, que nous avons l'intention de nous retirer de tout le domaine de la sécurité sociale.

Comme je l'ai dit il y a quelques moments à l'honorable représentant, cela dépend de ce que vous entendez par sécurité sociale, mais pour ce qui est des programmes conjoints, nous pensons, d'une façon générale, que le prélèvement fiscal qu'ils rendent nécessaire et leur administration devraient relever des gouvernements provinciaux.

M. Lewis: Avant de poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je n'en ai pas parlé de façon candide. Je n'avais pas le droit d'après les règles actuelles d'exprimer mon indignation...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Lewis: Puis-je demander au très honorable représentant d'expliquer à la Chambre comment la cession de certains points de pourcentage, que ce soit 17 ou tout autre nombre, peut aider les provinces les plus pauvres qui n'ont pas la base voulue pour percevoir des revenus?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que cette question supplémentaire est nettement litigieuse.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme question supplémentaire, je demande au premier ministre si l'on inclut les programmes conçus et proposés par le gouvernement fédéral, et imposés aux provinces sans consultation préalable?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la question est assurément litigieuse... (*Exclamations*)

L'hon. M. Lambert: Que répondez-vous?

M. l'Orateur: Vu la décision du premier ministre, je donne la parole au député de Brandon-Souris.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné les commentaires qu'ont faits les ministres des Finances provinciaux, ne reconnaît-il pas qu'il est hautement souhaitable que l'on améliore sans délai l'actuel mécanisme de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes toujours prêts à améliorer le mécanisme. Comme le sait le député, de très nombreuses consultations se poursuivent à tous les niveaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il y a littéralement des centaines de

réunions chaque année entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux au sujet de tous les aspects de la législation qui intéressent les deux paliers de gouvernement. Il y a des douzaines de réunions au niveau ministériel et d'assez fréquentes réunions entre les premiers ministres. Tout cela fait partie du processus. Il y a également le comité du régime fiscal qui est composé de fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que la question du secrétariat, au sujet duquel on a demandé des renseignements tantôt et qui fait l'objet de discussions lors des conférences fédérales-provinciales depuis de nombreuses années.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question complémentaire? Quand il parle de confier aux provinces les programmes à frais partagés, songe-t-il exclusivement à ceux-ci sans englober des programmes tels que la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales?

Le très hon. M. Trudeau: C'est cela, monsieur l'Orateur. C'est ce que j'ai indiqué en réponse à l'une des questions précédentes. Je ne parlais pas de tous les secteurs de la sécurité sociale. Je dirais même que je ne parlais pas de tous les programmes à frais partagés. Certains m'échappent peut-être, mais j'inclus ceux qui ont fait l'objet de suggestions ou de propositions de la part du ministre des Finances en 1966 et de la proposition faite aujourd'hui et hier par le ministre actuel des Finances. Il s'agit de certains programmes à frais partagés et de certains secteurs seulement de la sécurité sociale.

[*Plus tard*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? A la suite de l'échange que nous avons eu hier au sujet de l'assurance frais médicaux, puis-je demander au premier ministre, qui n'a pas pu rester pour le spectacle des couche-tard hier soir, s'il a eu l'occasion d'examiner la loi sur les soins médicaux et s'il ne convient pas qu'elle prévoit un examen à l'expiration de cinq ans plutôt qu'un changement automatique?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai bien examiné la loi. J'ai examiné aussi les déclarations et le contexte dans lequel elles avaient été faites. J'interprète toujours la loi comme disant qu'après cinq ans, le gouvernement sera censé agir vis-à-vis de l'assurance frais médicaux comme il a l'intention de le faire envers les autres programmes conjoints dont on a discuté au cours de la journée, c'est-à-dire de transférer aux provinces les ressources fiscales nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de cette forme d'assistance sociale et de prendre en main, comme c'est prévu, les autres domaines où il y aura un transfert de ressources.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire. N'était-il pas manifeste qu'on procéderait par voie de propositions, et non en mettant tout le monde devant un fait accompli?

Le très hon. M. Trudeau: Oui monsieur l'Orateur, c'est exact. La loi stipule, je crois, comme l'a signalé le député, qu'une revision devra se faire au bout de cinq ans et que des propositions bien précises seront présentées; par propositions précises on entend, comme je l'ai déjà signalé, le transfert d'un espace fiscal ou divers autres moyens. Cette loi me semble bien énoncer les intentions du gouvernement de la façon dont je l'ai signalé.

M. Baldwin: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler aux députés qu'il est assez peu régulier de discuter à ce moment-ci de l'interprétation d'une loi. Bien des questions ont été posées, je le sais, et compte tenu de l'importance du sujet, j'ai permis qu'on y réponde. Nous devrions peut-être en rester là.

M. Baldwin: Je n'ai pas l'intention de demander une interprétation de la loi. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement se propose de faire en sorte, peu importe le programme adopté, d'assurer aux provinces l'équivalent de 50 p. 100 des frais de ce programme, en conformité de la loi?

Le très hon. M. Trudeau: C'est ce que prévoyait la politique d'ensemble exposée en 1966, monsieur l'Orateur: le gouvernement fédéral se retirerait et céderait un espace fiscal, en plus d'allocations de péréquation, correspondant à la participation du gouvernement fédéral avant son retrait.

L'IMMIGRATION

LA DÉCLARATION SUR LES PRIVILÈGES DES IMMIGRANTS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Voudrait-il dire à la Chambre si le secrétaire d'État annonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré que les privilèges dont jouissent les immigrants britanniques devraient être abolis? Le premier ministre voudrait-il dire en particulier si ces privilèges seront retirés à tous les immigrants des pays du Commonwealth qui en jouissent actuellement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je voie la déclaration du secrétaire d'État. Je ne suis pas au courant. Je ne sais au juste ce qu'il a dit. Je serais prêt à examiner cette déclaration et de décider s'il s'agit, oui ou non, de la politique du gouvernement.

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire. Puisque certains de ces privilèges sont réciproques et que d'autres pays du Commonwealth les offrent également, le premier ministre considérera-t-il l'opportunité, en étudiant la question, de faire insérer ce point à l'ordre du jour de la prochaine conférence du Commonwealth, en vue d'abolir ces droits réciproques?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'ordre du jour de la prochaine conférence du Commonwealth, qui aura lieu à Londres en janvier, a d'ores et déjà été établi après force consultations avec les pays membres qui y participeront. Il est probablement trop tard pour y ajouter un autre point. D'ailleurs, je ne pourrai répondre à cette question qu'après m'être enquis des propos exacts du secrétaire d'État. Peut-être alors n'y aura-t-il pas lieu de songer à l'inscrire à l'ordre du jour d'une future conférence. Je ne sais pas vraiment.

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre peut-il assurer la Chambre que si les privilèges sont...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

[*Traduction*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au député de Brandon-Souris quand et où le secrétaire d'État a mentionné ce dont il vient de parler?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute qu'il s'agisse ici d'une question de privilège. C'est une question très simple, mais le député ne peut la poser en ce moment.

M. Baldwin: Le député de Brandon-Souris n'est pas sur le tableau des présences aujourd'hui; il ne peut donc pas répondre aux questions.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Peut-il nous assurer qu'il demandera au secrétaire d'État d'accorder aux immigrants d'origine française les mêmes privilèges dont bénéficient les immigrants du Commonwealth britannique?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): A mon avis, monsieur l'Orateur, l'honorable député va dans un sens tout à fait opposé à celui d'un collègue de son parti. Sauf erreur, il ne s'agit pas d'enlever des privilèges aux Britanniques ou d'en donner aux Français, mais bien de mettre tous les Canadiens sur le même pied d'égalité.

Alors, je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faudrait travailler plutôt que de viser à étendre les privilèges à quelques groupes privilégiés; qu'ils soient d'origine britannique ou française, il faudrait mettre tous les Canadiens sur un pied d'égalité.

Comme l'honorable député le sait, il existe encore quelques différences de traitement. Le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie a aboli, l'an dernier, un très grand nombre de différences dans le cas des Canadiens qui ont acquis leur citoyenneté, mais il reste encore quelques privilèges dans le cas des Britanniques au sujet de la votation.

[*Traduction*]

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Au sujet de la même question et des remarques qui auraient été formulées, puis-je demander au très honorable représentant si tous les ministres de la Couronne sont libres d'exprimer leurs opinions personnelles sur la politique du gouvernement ou si ce privilège n'est réservé qu'aux compères du premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, cette question fait suite à celle du député de Charlevoix. Considérant que la déclaration supplémentaire du premier ministre à ce sujet révèle que le gouvernement a une politique et des idées avancées à cet égard, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le Livre blanc sur la citoyenneté sera présenté au Parlement afin que nous puissions tous connaître ces questions.

Le très hon. M. Trudeau: Je crois qu'il faudrait le demander au secrétaire d'État. Je ne connais pas l'horaire établi à ce sujet.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RESPONSABILITÉ PROVINCIALE EN MATIÈRE DES SERVICES MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ayant annoncé, comme le

rapporte le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, que le gouvernement avait l'intention de transférer aux provinces les services médicaux destinés aux Indiens, le premier ministre voudrait-il nous dire si ses collègues chargés des Affaires indiennes ont consulté les Indiens à ce sujet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Ici encore, je ne suis pas très sûr de la mention particulière qui est faite au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ignore la déclaration exacte qu'il a faite à cet égard.

M. Simpson: J'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudra bien se rappeler que, dans le cas des questions relatives à des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre, il ne peut que demander au premier ministre si ces déclarations représentent la politique du gouvernement. Je ne sais pas au juste si la déclaration dont parle le député a été faite à l'extérieur de la Chambre, devant la Chambre ou devant un comité. Si la déclaration a été faite devant un comité, je ne crois pas que la question soit recevable.

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question autrement? Est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social exprimait la politique du gouvernement quand il annonçait aux ministres provinciaux des Finances, comme le rapportait le *Globe and Mail* de Toronto, que le gouvernement songeait à céder aux provinces les services de santé des Indiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, là encore, il faudra que je connaisse les termes exacts de la déclaration du ministre. Le gouvernement a depuis longtemps l'intention—et je suppose que la question viendra sur le tapis lors du débat sur notre politique vis-à-vis des Indiens—d'en arriver à un point où, en définitive, les Indiens seront traités comme tous les autres citoyens canadiens de la province où ils vivent. Le ministre songeait peut-être à quelque chose du genre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre ou au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de fournir les fonds nécessaires aux soins médicaux des Indiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, quand on entreprend pareil transfert d'attributions, on l'accompagne généralement d'un transfert équivalent de fonds, à l'aide de points fiscaux ou d'autres subventions.

Lorsque nous effectuons ce transfert au moyen de points fiscaux, on y ajoute généralement des paiements supplémentaires qui ont un effet de péréquation.

• (3.00 p.m.)

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si les Indiens ont été consultés au sujet de l'intention annoncée de la part du gouvernement de transférer aux gouvernements provinciaux la responsabilité de leur soin?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je parle uniquement de l'orientation générale du gouvernement actuel. Nous en avons beaucoup parlé pendant la campagne électorale. Ce n'est pas encore l'objet d'une politique précise. Comme je l'ai dit tantôt, la politique visant les Indiens sera présentée plus tard par le ministre et fera l'objet d'un débat. D'ici là, le ministre poursuivra, avec le concours du ministre d'État, les consultations très suivies qu'il a entamées.

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une autre question complémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il nous dire si les Indiens ont été consultés à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le premier ministre, nous consultons les Indiens au sujet de toute politique qui les touche. Actuellement, nous tenons des consultations dans toutes les provinces et c'est la première fois que le gouvernement canadien entreprend de telles consultations. Nous allons consulter les Indiens sur chacune des politiques qui peut les affecter. Cependant, comme l'a dit le premier ministre, ce que nous voulons—et les Indiens sont d'accord—c'est qu'ils deviennent des citoyens égaux au Canada.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a environ deux semaines, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* sur le transfert aux provinces des services de santé des Indiens. Le ministre de la Santé a alors déclaré que dans cette éventualité les provinces devraient en assumer le coût. Aujourd'hui, le premier ministre a déclaré que les provinces recevraient une compensation. Je me demande lequel des deux exprime la politique du gouvernement.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA PUBLICATION DE LA LISTE DES ASSISTÉS SOCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes si la direction des affaires indiennes en Colombie-Britannique a publié et distribué récemment les noms des Indiens qui sont des assistés sociaux dans cette province.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce problème; je vais m'enquérir et je ferai rapport à la Chambre demain.

[*Traduction*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA PUBLICITÉ DES CIGARETTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): J'aimerais, monsieur l'Orateur, signaler une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit d'une déclaration émanant aujourd'hui du ministère et selon laquelle les cancers du poumon se multiplieraient au Canada. Cette déclaration laissait entendre que la plupart des décès causés par cette maladie seraient attribuables à la cigarette. Serait-il possible de déférer au comité permanent de la santé et du bien-être social toute cette question de publicité faite à la cigarette?

[*Français*]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens la question pour préavis et j'en ferai part au ministre.

[*Traduction*]

SPRINGHILL (N.-É.)—LA POLLUTION DUE À UN INCENDIE DE TERRIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je devrais poser cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il est à l'étranger je m'adresse au premier ministre. Qu'entend faire le gouvernement pour supprimer ou circonscrire l'incendie qui fait rage dans un terril de la ville de Springfield, qui couvre plus de 50 acres et qui aurait 40 pieds de profondeur? L'incendie pollue la ville entière et crée une situation très grave pour les 8,000 personnes qui y habitent.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Comme l'a dit le député, monsieur l'Orateur, le ministre est en mission en Amérique du Sud. Peut-être qu'un jour désigné pour les questions relatives au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on pourra répondre à la question.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, à propos du roulement des membres du cabinet, le premier ministre sait-il que quatre des ministres qui devraient être présents aujourd'hui à la Chambre sont absents? Je parle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du président du Conseil du Trésor, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre des Affaires des anciens combattants; le ministre des Affaires indiennes vient d'arriver. Le premier ministre expliquerait-il comment le régime qu'il a préconisé fonctionne avantageusement alors que les ministres ne sont même pas ici quand ils devraient y être?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète que le régime n'exige pas la présence physique des ministres.

M. Fairweather: Le gouvernement exige-t-il leur présence physique?

Le très hon. M. Trudeau: Non, le gouvernement n'a pas besoin de leur présence physique non plus.

Une voix: Alors débarrassez-vous-en. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Trudeau: Nous y revoici, monsieur l'Orateur. Certains jours, le ministre ou le ministre suppléant répondront à certaines questions concernant le ministère. Quant aux noms mentionnés par le député dans sa question, je voudrais signaler que le président du Conseil du Trésor assiste à la conférence fédérale-provinciale actuellement en cours.

Une voix: Qui est le ministre suppléant?

Le très hon. M. Trudeau: Son ministre suppléant est le ministre des Postes qui répondra volontiers à toutes les questions qui sont de son ressort. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social assiste également à la conférence fédérale-provinciale et son secrétaire parlementaire vient de signaler qu'il répondra en son nom. Le ministre des Affaires des anciens combattants est malheureusement malade. Je constate également qu'un assez grand nombre d'honorables vis-à-vis sont probablement malades aussi. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député estime-t-il qu'il y a lieu de nous étendre davantage sur cette question?

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre d'avoir répondu à ma question. Devons-nous inférer de sa réponse que nous vivons sous le gouvernement d'un seul, ou que les ministres ont peur de se lever ici à la Chambre et de répondre de leurs actes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le très honorable premier ministre aimerait répondre à cette question. (*Exclamations*)

A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député de Burnaby-Seymour aimerait poser une question complémentaire. (*Exclamations*)

A l'ordre, s'il vous plaît. Passons plutôt à une autre question.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil privé, étant donné l'absence du chef de l'opposition et du député de Prince Albert aujourd'hui, si l'opposition officielle a établi une liste de présence?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui fait suite à celle du député de Cumberland-Colchester-Nord et j'aimerais la poser à mon très honorable vis-à-vis. Puisqu'il s'agit de pollution de l'air et de gaz nocifs qui se répandent dans l'atmosphère, provoquant parfois la mort par asphyxie, le premier ministre voudrait-il nous dire si l'on ne pourrait pas charger le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de procéder à une enquête?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, j'en parlerai aux fonctionnaires de ce ministère.

LA PÊCHE

L'ACHAT DE MORUE SALÉE POUR LE BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais sortir le premier ministre du pétrin. Il semble fatigué. Nous le sommes aussi un peu. Le ministre des Pêcheries est-il disposé à répondre à la question que son secrétaire parlementaire a tenue pour préavis hier? J'avais demandé si l'achat de cinq millions de livres de poisson de la région atlantique entraînerait une augmentation du prix pour les pêcheurs de l'Atlantique?

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral est sur le point d'acheter, si ce n'est déjà fait, quelque 20 p. 100 de la production d'une année de ces pêcheurs. C'est une imposante quantité de poisson, qui est présentement achetée aux prix du marché. J'ignore ce qui arrivera au prix du marché dans l'avenir immédiat, mais j'espère que l'initiative du gouvernement contribuera à raffermir le prix en général sur les marchés du monde.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, est-ce le gouvernement canadien qui achète ce poisson destiné au Biafra ou la collectivité commerciale de l'Atlantique?

L'hon. M. Davis: Le gouvernement canadien achète le poisson par l'intermédiaire de diverses agences terre-neuviennes, notamment la Newfoundland Associated Fish Exporters Limited, la Canadian Atlantic Salt Fish Exporters Association et plusieurs autres associations et sociétés particulières qui font ce commerce.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE DANS LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question qui découle des relations fédérales-provinciales. Le très honorable premier ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre les intentions du gouvernement au sujet de l'aide accordée aux institutions d'enseignement post-secondaire comme les universités? Envisage-t-il de la supprimer ou d'en changer les modalités?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette aide fait l'objet d'un accord conclu dans le passé entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et qui est toujours en vigueur.

LES FINANCES

LE COÛT DE L'EMPRUNT À COURT TERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, puis-je poser une question au ministre des Postes, à titre de président suppléant du Conseil du Trésor. Combien l'emprunt de 100 millions pour 11 jours a-t-il coûté au gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le député voudrait obtenir des données statistiques, mais des renseignements de ce genre ne peuvent être fournis à ce moment-ci.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East-Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Vu le grand événement qui a lieu aujourd'hui aux États-Unis, voudrait-il nous dire si le Conseil de la radio-télévision canadienne a reçu des plaintes au sujet de l'émission de dimanche soir «The Way It is», où l'on classait les Américains en trois catégories: les émeutiers, les policiers qui les contiennent par la force et les hippies ou amis des fleurs qui se promènent sans pétales? (*Exclamations*)

LA FONCTION PUBLIQUE

LA TÂCHE DES FONCTIONNAIRES RÉGIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. S'il faut en croire les journaux de fraîche date, le bureau du premier ministre s'occuperait activement de recruter des fonctionnaires régionaux pour les provinces Maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien. Le premier ministre voudrait-il nous donner une idée des tâches assignées à ces fonctionnaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ADOPTION DES ORPHELINS DE GUERRE DU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question se rattachant à celle du retour des avions Hercules en provenance du Biafra. J'ai soulevé cette question la semaine dernière. Le premier ministre a-t-il reçu d'organismes privés ou du public canadien des instances à propos de la possibilité pour des Canadiens d'adopter des orphelins de guerre du Biafra?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une seule lettre—bien qu'il ait pu y en avoir d'autres—d'une personne me faisant part de son désir d'adopter un tel enfant. Je lui ai répondu qu'il aurait dû s'adresser soit à sa paroisse ou à son association de bienfaisance. Le jour où l'on a traité cette question ici, j'ai indiqué que c'était une des voies à suivre pour régler ce problème.

M. Rose: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Étant donné que le premier ministre a invité des organismes privés, notamment des associations confessionnelles, à faciliter des adoptions, l'envoi de produits pharmaceutiques et de volontaires, le premier ministre n'estime-t-il pas qu'une initiative gouvernementale serait opportune dans ce domaine?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question prête à controverse.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RADIATION DES CASIERS JUDICIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il renoncé à son intention avouée de présenter une mesure législative visant à supprimer les casiers judiciaires, comme l'annonçait le solliciteur général à la Chambre le 26 mars dernier?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on me dit que le solliciteur général n'a pas fait de déclaration dans ce sens.

M. Bigg: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me reporte au hansard du 26 mars. Le compte rendu en fait foi.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si cette déclaration remonte au 26 mars, il est évident qu'elle n'a pas été faite par le solliciteur général actuel. Il faudra que je voie le compte rendu.

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, pour le solliciteur général. Le gouvernement a-t-il décidé de renoncer à la politique annoncée antérieurement d'abolir les dossiers criminels?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande une déclaration concernant la politique gouvernementale et, à mes yeux, la question ainsi posée est irrecevable.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre est sûrement comptable à la Chambre des questions qui concernent la politique gouvernementale. C'est tout ce que je demande.

M. l'Orateur: Il est possible de répondre à des questions que le président accepte comme recevables. Or la question du député est irrecevable. (*Applaudissements*)

[*Plus tard*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question de mon voisin, puis-je demander au solliciteur général s'il a fait, devant un comité, une déclaration à l'appui de celle de l'ancien solliciteur général au sujet de la radiation des dossiers criminels, et s'il ne s'agit pas là de la politique du gouvernement?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de tirer la chose au clair. Devant le comité chargé d'étudier les prévisions budgétaires du ministère, on a soulevé une question sur un bill inscrit au nom d'un député et traitant de la radiation des dossiers criminels. J'ai alors déclaré qu'aucun projet de loi ne serait présenté sous cette forme; je n'étais pas disposé à présenter ainsi la chose. Mais j'ai ajouté qu'il y avait d'autres façons d'aborder la question et j'ai parlé d'amnistie générale, de la radiation des dossiers criminels en cause ou de l'usage limité que l'on en ferait. J'ai précisé que, lors d'une prochaine séance du comité, j'aurais en main tous les renseignements voulus quant à la politique du gouvernement à ce sujet. Malheureusement, dans l'intervalle, certains députés—sans avoir vu les témoignages et procès-verbaux du comité, qui ne sont pas encore disponibles—ont tiré des conclusions hâtives et mal interprété ce qu'on a dit. Lorsque la déclaration sera faite, je serai très heureux d'en faire tenir copie à tous.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Le ministre peut-il nous dire s'il partage l'avis exprimé dans le mémoire adressé à l'ancien cabinet, dont il était membre, et dans lequel le solliciteur général d'alors a ainsi parlé de la question:

> ...hier j'ai apposé ma signature à un mémoire destiné à mes collègues du cabinet...

Il s'agissait d'un mémoire relatif à la radiation des dossiers criminels. Le solliciteur général d'alors a continué en déclarant qu'il espérait présenter une mesure d'initiative ministérielle...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député et le ministre se lancent dans un débat, et j'estime que la discussion ne saurait se continuer davantage.

M. MacInnis: Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Je voudrais lui demander si nous parlons toujours des imbéciles de jadis.

[M. Nielsen.]

Le très hon. M. Trudeau: Oui, en effet.

Une voix: Comment savez-vous où ils se trouvent?

M. MacInnis: Nous le savons.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est moi qui ai posé au solliciteur général une question au sujet de la radiation des dossiers criminels. Je l'ai posée au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'ai mentionné le bill parrainé par un membre du gouvernement, alors député de Welland, mais j'ai cité plus particulièrement le mémoire que le solliciteur général a déclaré avoir présenté au cabinet afin que celui-ci l'examine et y donne suite.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas de quelle question il s'agit mais, comme je l'ai signalé il y a quelques instants...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX PROVINCES OÙ LES MALADES PARTICIPENT AUX FRAIS DES PROGRAMMES SOCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de supprimer la discrimination au sujet des subventions fédérales aux provinces où les malades participent aux frais des divers programmes de sécurité sociale?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je regrette, monsieur l'Orateur, je parlais au solliciteur général et je n'ai pas entendu la question.

M. Ritchie: Le gouvernement a-t-il l'intention de supprimer la discrimination au sujet des subventions fédérales aux provinces où les malades participent aux frais des divers programmes de sécurité sociale?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne suis pas au courant de la discrimination dont parle le député, monsieur l'Orateur.

AIR CANADA

EDMONTON—LA RÉVISION DE L'HORAIRE D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): En l'absence du ministre des Transports,

monsieur l'Orateur, je voudrais adresser cette question à l'un des autres ministres qui pourrait la tenir pour préavis. Le ministre signalera-t-il aux dirigeants d'Air Canada le problème très grave que cause à Edmonton l'horaire d'hiver revisé de cette ligne qui a pour effet de placer cette métropole importante dans un état de demi-isolement?

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 31 octobre, de la motion (page 1677) de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (page 2262) et du sous-amendement de M. Saltsman (page 2276), invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

[*Français*]

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement du débat sur le budget, jeudi dernier, je disais que la Banque du Canada contribuait une somme d'environ trois milliards de dollars à la monnaie et aux billets de banque comme base de masse monétaire en partie touchable et visible.

Quant au crédit financier, il est constitué par des chiffres inscrits dans des comptes de banques, bel et bien fabriqués par les banquiers à l'occasion d'un prêt ou d'une émission d'obligations pour le commerce, l'industrie et les institutions publiques. Ces montants de crédit bancaire—crédit financier d'écritures bancaires—rejoignent actuellement les 24 milliards de dollars, en plus des trois milliards de dollars en billets de la Banque du Canada, ce qui fait environ huit fois plus de crédit bancaire que de crédit visible.

Le crédit visible, monsieur l'Orateur, est constitué des trois milliards de dollars de capitaux bel et bien créés par la Banque du Canada et mis en circulation par l'intermédiaire des banques à charte.

Pendant l'étude de la revision de la loi sur les banques au comité des finances, du commerce et des questions économiques, le ministre des Finances de l'époque (M. Sharp) a bien déclaré que les banques à charte remettaient ainsi de la monnaie de crédit pour des montants considérables pour les besoins de la vie économique nationale.

Quand je lui ai demandé si la Banque du Canada ou le gouvernement pouvait émettre cette monnaie de crédit de 24 milliards de dollars, tout comme les premiers trois milliards de dollars en billets de banque visibles et touchables, il m'a répondu par l'affirmative, mais en ajoutant que la méthode actuelle était jugée plus satisfaisante, c'est-à-dire de laisser les banques à charte émettre cette monnaie de crédit supplémentaire selon les modes et procédés légalisés par le gouvernement des 264 députés élus par le peuple du Canada.

On peut lire ce dialogue précis entre l'ancien ministre des Finances et moi-même à la page 1732 du compte rendu des délibérations de ce comité.

Quand on connaît, monsieur l'Orateur, l'importance de la monnaie, de l'argent, du crédit et du capital dans la direction et la domination de la vie économique du Canada, quand on sait que les mêmes banques à charte peuvent émettre huit fois plus de crédit-monnaie que la Banque du Canada, soit environ 24 milliards de dollars contre 3 milliards, on comprend vite comment il se fait que, dans la vie courante des affaires, les 300 présidents et directeurs des huit banques à charte du Canada sont en même temps les directeurs des 800 plus grandes compagnies, corporations et institutions millionnaires du Canada.

• (3.30 p.m.)

Alors, monsieur l'Orateur, devant ces faits et ces réalités, on ne peut faire que deux choses dans le système actuel: emprunter du crédit fait par les banques en créant des dettes ou bien arrêter le progrès, restreindre l'activité économique et faire des dettes impayables. Ce sont les seules solutions auxquelles le gouvernemnt et les particuliers peuvent avoir recours.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que les municipalités, les commissions scolaires, de même que les gouvernements fédéral et provinciaux sont toujours aux prises avec le manque d'argent ou avec des dettes impayables, à des taux d'intérêt exorbitants.

J'ai en main certains exemples des taux d'intérêt exorbitants exigés des villes, des municipalités, des commissions scolaires, des provinces et du gouvernement fédéral. Au fait, dans le journal *La Presse* du 30 octobre 1968, on pouvait lire ce qui suit:

> La ville de St-Jean a vendu une émission d'obligations de $480,000 à 7½% pour dix ans à une compagnie de placements. Mais la ville ne reçoit que 96% du montant sur lequel elle paye des intérêts, soit $460,000 environ. Le taux réel de ce prêt revient donc à 8.4% environ. Dans les dix ans, la ville paye $360,000 en intérêts, soit 75% du plein montant du capital de $480,000.
>
> Capital $480,000. Reçu 96%: $460,000.
> Intérêt $360,000.
>
> Total $840,000 de reboursement en capital et intérêt.

Ceci, monsieur l'Orateur, est une absurdité. C'est pour cela qu'au Canada nous n'avons pas d'autre choix que de s'endetter et d'en faire retomber le fardeau sur le dos des commissions scolaires, des municipalités, des provinces et même du gouvernement fédéral.

Nous n'en sortirons jamais, parce que nous acceptons ces taux d'intérêt exorbitants, parce que nous contribuons à laisser exploiter les municipalités, les commissions scolaires ou les provinces. C'est une des raisons pour lesquelles les provinces se réunissent présentement à Ottawa.

Au fait, quand les provinces se réunissent ici, ce n'est pas pour traiter de questions sociales, de questions d'humanisme ou de questions linguistiques, c'est pour discuter uniquement d'argent. A mon sens, le gouvernement fédéral devrait assumer ses responsabilités, afin d'être en mesure de fournir aux provinces les sommes d'argent dont elles ont besoin pour s'administrer à des taux d'intérêt social, à des taux d'intérêt raisonnable et non pas au taux usurier moyen de 8¼ p. 100 que les autorités de la ville de Saint-Jean viennent de payer sur un emprunt de $480,000.

C'est là une absurdité abominable, respectée et conçue même par nos administrateurs. Le gouvernement ne peut donc plus taxer davantage, monsieur l'Orateur, car les gens manquent d'argent pour faire vivre convenablement leurs familles. Des maisons, des terres, des propriétés sont vendues pour des taxes. Les produits agricoles se vendent mal ou ne se vendent pas du tout, de même que les produits des manufacturiers, et ce non pas parce qu'ils ne sont pas bons, mais bien parce que ceux qui en auraient besoin n'ont pas d'argent pour les acheter. Ils n'ont pas d'argent pour les acheter, parce qu'il y a trop de taxes, trop d'impôts, bref, parce que les prix et le coût de la vie sont trop élevés.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député pour lui rappeler que, malheureusement, son temps de parole est écoulé.

L'honorable député pourrait peut-être bénéficier de la collaboration de la Chambre et continuer à faire ses remarques pendant quelques moments encore. D'accord?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Malheureusement, il n'y a pas unanimité.

[*Traduction*]

M. Alastair Gillespie (Etobicoke): Monsieur l'Orateur, dans mon premier discours à la Chambre j'aimerais signaler à la Chambre le fait qu'Etobicoke est une nouvelle circonscription. Elle comprend une grande partie de l'ancienne circonscription d'York-Ouest, qui fut représentée à la Chambre avec beaucoup de distinction par M. Robert Winters.

Les terres, les rivières et les habitants de cette région ont joué un rôle important dans le développement initial de notre pays. Il y a plus de trois siècles, on y trouvait déjà commerce, exploration et découvertes. Sa population vivait d'espoirs plutôt que de souvenirs. Elle aspirait à améliorer son sort, et travaillait dans ce sens. Elle cherchait une vie meilleure pour elle-même et pour les autres.

Il en va de même aujourd'hui. Notre préoccupation devant l'avenir doit s'inspirer des mêmes principes. C'est dans ce contexte que j'aimerais parler de certaines conditions de vie qu'il nous faut créer au Canada pour assurer notre essor. Je tiens surtout à parler de la situation qu'il nous faut créer pour les investissements en vue d'encourager un point de vue canadien vigoureux et d'étayer la confiance dans nos institutions, en partant de la nécessité de réformer la Chambre et ses procédures.

On a exposé tant de fois et de façon si convaincante les faits concernant l'inflation que je n'ai pas l'intention de rappeler tous les arguments invoqués. Je me bornerai à signaler les problèmes que posent le financement du secteur public et celui de la future croissance économique du secteur privé.

Certains disent, monsieur l'Orateur, que le plein emploi et l'inflation vont de pair; qu'on ne peut profiter des avantages de l'un sans payer le prix de l'autre. Ils iraient même jusqu'à affirmer qu'une inflation modérée est une bonne chose, que les affaires y gagnent, que cela favorise la prospérité et fait marcher l'économie. J'estime, monsieur l'Orateur, que rien n'est plus dangereux. C'est la plus nuisible de toutes les philosophies; elle engendre un climat d'euphorie passagère qui rappelle les pathétiques efforts du narcomane qui, au début de son accoutumance, essaie de faire croire à la sagesse de sa propre folie. En 15 ans, une dépréciation d'un pour cent par année de la valeur de notre monnaie signifie une moins-value de 15 p. 100. Qui prêtera $100 aujourd'hui, monsieur l'Orateur, s'il ne peut espérer que $85 en remboursement?

Les fonds qui sont utilisés pour financer les déficits du gouvernement et les besoins extra-budgétaires, pour acheter les obligations fédérales, provinciales ou municipales, représentent surtout l'épargne collective de millions de Canadiens. Ce sont les primes qui sont payées sur les polices d'assurance-vie et les déductions faites sur les chèques de paie hebdomadaire pour les futures pensions. Pourtant, dans de nombreux milieux, s'est manifestée une tendance à identifier ceux qui achètent les obligations avec les «nantis», comme si les bénéficiaires des emprunts étaient les «dépourvus». Certes, il est temps de reconnaître qu'ils ne font qu'un.

Le point à faire ressortir, monsieur l'Orateur, est le suivant. Les besoins extra-budgétaires du gouvernement fédéral, plus les dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux vont nécessiter tous les ans des

sommes considérables. Il nous faudra donc montrer aux prêteurs que nous pouvons contrôler l'inflation. Et, pour les mêmes raisons, monsieur l'Orateur, l'expansion des entreprises sera réduite si nous ne prouvons à ceux qui sont en mesure de financer les emprunts des sociétés que nous entendons vraiment écraser la spirale inflationniste. De toute évidence, la série ininterrompue de déficits budgétaires, au cours des dix dernières années, ne crée pas la confiance. C'est pourquoi l'objectif ministériel d'un équilibre budgétaire à la fin de la prochaine année financière est si important.

La politique du gouvernement doit avoir pour objectif d'établir et de préserver un marché ordonné des capitaux. Il faut pour cela que le gouvernement fédéral non seulement s'occupe de ses propres dettes et de ses propres besoins budgétaires, mais apprécie comme il se doit les besoins des provinces et des municipalités en matière de capital, ainsi que les besoins du secteur privé. Tout comme les arrangements quant aux domaines fiscaux doivent être mis au point de concert avec les provinces, il est également important qu'il y ait coopération en ce qui concerne les besoins en matière de capital. Après tout, les fonds disponibles ne sont pas inépuisables.

Le Canada ne peut pas non plus compter uniquement sur ses fonds nationaux. D'ailleurs, les emprunts contractés par le Canada à l'étranger au cours des dernières années se chiffrent en moyenne à près de 1 milliard de dollars par an. Nous pourrons nous adresser au marché des États-Unis ou aux marchés européens seulement dans la mesure où les pays étrangers ont confiance en notre situation concurrentielle, qui ne doit pas être compromise par l'inflation intérieure et où ils estiment que le risque d'une dévaluation est minime et que les règles ne seront pas changées du jour au lendemain. Le Canada ne peut échapper aux conditions économiques mondiales, et il est inutile de prétendre le contraire. C'est donc là une raison de plus d'étudier de près notre vulnérabilité dans les domaines dont nous n'avons pas la maîtrise.

• (3.40 p.m.)

Depuis un an, trois grands événements internationaux ont gravement sapé la confiance envers le système monétaire mondial et le dollar canadien. Il s'agit de la dévaluation de la livre sterling, des directives imposées par les États-Unis et des menées de la France pour forcer le dollar américain à perdre de sa valeur-or. Heureusement, après une période d'incertitude, le dollar canadien s'est raffermi. Toutefois, gardons-nous de trop d'optimisme. Le système monétaire mondial se trouve devant bien des incertitudes. N'oublions pas que le Canada est plus vulnérable que la plupart des autres pays en raison du rôle énorme, proportionnellement quatre fois plus grand qu'aux États-Unis, de notre commerce extérieur dans notre production nationale brute. Rendons-nous compte qu'à présent nous dépendons de l'influx de capitaux étrangers pour équilibrer notre balance des paiements. Voilà pourquoi notre position est vulnérable. Et aussi pourquoi je souhaite des négociations avec les autorités américaines en vue d'éliminer le plafond de 2,600 millions de dollars imposé à nos réserves de devises étrangères. Nous avons besoin de cette latitude.

Ces réalités, la nécessité d'établir la confiance dans nos marchés de capitaux et de prendre conscience des dangers de l'inflation sont essentielles au progrès futur du Canada. C'est dans ce domaine néanmoins que l'attitude des deux principaux partis d'opposition me semble étrangèrement incohérente bien que toujours ambiguë. Ils semblent négliger les mesures fiscales et monétaires. Ils semblent avoir fait table rase de la notion que les taux d'intérêt constituent un instrument efficace de la politique monétaire. Ils ne tiennent pas compte non plus des mesures fiscales. Ils se sont étrangement gardés de se prononcer sur l'opportunité d'un budget équilibré. Ils déplorent les conséquences de l'inflation mais renoncent à proposer des remèdes. Ils constatent sans donner d'explication. Est-ce cela le nouvel esprit qui anime le parti progressiste-conservateur?

Le Nouveau parti démocratique, de son côté, semble considérer les déficits budgétaires comme chose normale. Voilà qui me fait penser à un homme qui souscrirait pour son entreprise de bienfaisance favorite un chèque tiré sur un compte de banque inexistant. Ces députés parlent néanmoins des effets érosifs de l'inflation, comme ce bon vivant qui, heureux à la perspective d'un banquet gargantuesque, sermonne les autres sur les lendemains de la veille. Quand, par exemple, un porte-parole du Nouveau parti démocratique a-t-il publiquement désavoué des hausses de salaires supérieures à l'accroissement de la productivité? Quand un porte-parole du Nouveau parti démocratique a-t-il publiquement déclaré que des majorations de salaires supérieures à l'accroissement de la productivité sont inflationnistes et sont un fardeau pour tous les salariés du Canada et même pour tous les Canadiens? Le Nouveau parti démocratique agit comme s'il ignorait tout de l'inflation due à la hausse des coûts.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, aborder la question de l'esprit d'entreprise, de l'esprit d'initiative d'un point de vue canadien. Au Canada, nous devons nous concentrer sur les domaines pour lesquels nous sommes les mieux préparés. Nous pouvons stimuler l'esprit d'entreprise grâce à l'initia-

tive du gouvernement, grâce à une orientation plus judicieuse de nos efforts en matière de recherche et de développement, et grâce à une meilleure sélection des domaines à explorer. Nous avons trop souvent tenté de toucher à tout, au lieu de saisir centaines occasions idéales. Nous avons d'une façon ou d'une autre accepté de répartir sur tous les plans les sommes consacrées à la recherche, par souci, semble-t-il, de plaire à tous. Le moment est venu d'adopter une méthode plus sélective dans nos affectations à la recherche, et on devrait pour cela se laisser guider par l'originalité, afin de stimuler l'originalité canadienne.

Il nous faut, me semble-t-il, imprimer une orientation canadienne à nos investissements. Le caractère d'une nation, la marque distinctive de ses membres, peuvent être déterminés par sa façon de s'adapter à ce qui l'entoure: milieu géographique, temps, climat, nature et ressources naturelles; par les matériaux qui servent à son logement, sa cuisine, ses efforts pour dépasser le minimum vital, ses divertissements, ses poèmes, ses chansons, ses tableaux, bref, par sa capacité d'être originale.

Nous devrions nous rendre compte que notre originalité a souffert du fait que nous pouvons retirer les avantages d'innovations étrangères. Le rapport Watkins met l'accent sur un aspect de cet état de choses—la prédominance de la licence de fabrication, de l'accord quant aux redevances et de l'accord quant à la technologie. En échange d'une redevance en matière de ventes, et d'ordinaire d'une promesse de ne pas exporter, une compagnie canadienne obtient les avantages de la recherche et du développement étrangers dont elle doit se servir exclusivement sur le marché canadien. C'est la voie de la facilité; elle supprime les risques que comporte la recherche car elle n'en exige aucune. A mon avis, cette façon d'obtenir le savoir-faire étranger a agi sur l'esprit d'entreprise canadien plus gravement que tout autre élément isolé. Par exemple, elle a eu un effet beaucoup plus marqué que la propriété entre des mains étrangères.

Il nous faut en même temps continuer de veiller au développement de nos ressources au moyen de capitaux canadiens. Cela ne veut pas dire que nous pourrons réussir seuls. Nous devons créer un climat accueillant pour les investisseurs étrangers, tout en insistant pour que le développement futur des ressources canadiennes soit entrepris de concert avec des Canadiens.

A cet égard, je crois très significatif que l'étude, récemment achevée, que la Bourse de Toronto avait confiée à l'Université York indique qu'il se produira dans un délai de cinq ans une grave pénurie de parts de propriétaire sur le marché canadien. Notamment, la demande des Canadiens dépassera l'offre dans un rapport de deux à un. Une telle perspective comporte des conséquences économiques lourdes de portée aux chapitres de la propriété étrangère et de la balance des paiements.

On n'a pas à faire valoir l'importance de l'efficacité dans l'industrie ou auprès des Canadiens. N'est-il pas étrange, monsieur l'Orateur, qu'il faille le faire auprès des membres de l'opposition.

A une époque où l'homme peut contempler la surface de la lune à l'aide d'un transmetteur qu'il a planté là, où il peut dans le confort de son salon voir la guerre faire ses ravages dans l'autre hémisphère, où les réacteurs géants et les appareils supersoniques vont bientôt révolutionner sa mobilité dans les airs et ébranler sa sérénité sur terre...

M. Winch: Mais vous ne pouvez même pas équilibrer le budget.

M. Gillespie: ...où l'homme peut se détruire lui-même avec la bombe et dépeupler l'univers avec la pilule, où la révolution sexuelle peut secouer les fondements mêmes des grandes religions, où s'élargit l'écart entre les nations riches et les nations pauvres et où, dans un tel monde, on résiste au nom de la liberté à la moindre mesure qui tend à la réforme parlementaire, est-il étonnant que les gens se demandent jusqu'à quel point le Parlement du Canada est de son temps et, ce qui est pis encore, jusqu'à quel point il est utile.

Cette institution souveraine, comme on l'a signalé, protège nos libertés et la liberté personnelle de tous les Canadiens, comme aucun autre organisme ou institution n'y parvient. Ses rites, sa procédure, ses symboles, font tous ressortir qu'elle s'est libérée de l'emprise du pouvoir exécutif. Certes, monsieur l'Orateur, mais le rythme des événements s'est accéléré. Ce qu'il faut maintenant, c'est comprendre que la liberté de se changer est la plus importante de toutes. Ce qu'il faut maintenant c'est le pouvoir de procéder aux changements. L'opposition ne reconnaît-elle pas l'évolution lorsqu'elle la voit?

Nous fonctionnons comme si la télévision n'avait jamais été inventée, sans comprendre en apparence qu'une interview de deux minutes sur le réseau national est plus efficace qu'un débat d'une heure. Reconnaissons l'importance de l'électronique, et soyons reconnaissants qu'elle puisse informer la population d'une façon qui ne nous est pas donnée.

• (3.50 p.m.)

On manque énormément de confiance dans l'efficacité du gouvernement, et il sera impossible de combler ce fossée tant que nous ne nous appliquerons pas d'abord à accroître l'ef-

ficacité de nos méthodes à la Chambre. Comment critiquer le gaspillage et les médiocres résultats de l'administration gouvernementale, si nous ne commençons pas par améliorer notre rendement ici? Si nous ne réussissons pas à faire de la Chambre un instrument efficace de réforme, nous aurons failli à la tâche, car nous n'aurons pas su donner l'ampleur voulue à la démocratie, nous n'aurons pas su assurer à notre pays son plein développement et nous aurons failli à notre tâche envers les Canadiens.

[*Français*]

On doit faire reconnaître, monsieur l'Orateur, les occasions qui nous sont offertes de construire un pays plus fort et plus «distingué», en ayant un gouvernement à caractère vraiment bilingue. Ainsi, chez nous comme à l'étranger, le Canada sera reconnu comme un pays qui va de l'avant.

[*Traduction*]

En qualité de Canadiens, accueillons le changement pour les occasions qu'il offre. Bâtissons notre pays avec un esprit d'initiative typiquement canadien. (*Applaudissements*)

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder le budget, j'aimerais féliciter l'honorable représentant qui vient de faire son premier discours à la Chambre. J'étais tellement d'accord avec presque tout ce qu'il a dit que je me suis demandé si je n'étais peut-être pas assis du mauvais côté.

Je grouperai mes observations sur le budget cet après-midi sous trois chefs: la situation du contribuable canadien, la situation du gouvernement canadien, et la situation des provinces, en insistant surtout sur les provinces de l'Atlantique et ma propre province du Nouveau-Brunswick. Au départ, j'aimerais faire certaines observations sur l'exposé du ministre et sur le budget qu'il a présenté—à propos duquel mon honorable ami d'Edmonton-Ouest a dit avec esprit que lorsqu'on sème le vent, on récolte la tempête. Le ministre a mentionné dans son discours que les conditions économiques au Canada ont commencé à s'améliorer en 1961. Autrement dit, il reconnaissait que l'ancien gouvernement, le gouvernement dirigé par le représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker), avait sorti le pays du pétrin dans lequel il pataugeait en 1957. Voici les paroles mêmes du ministre, qu'on trouvera à la page 1678 du hansard:

> L'économie canadienne reflète toujours l'expansion commencée en 1961, surchauffée en 1965 et 1966, ralentie par suite des rajustements nécessaires en 1967, et qui a accéléré de nouveau modérément cette année.

Le ministre n'a pas approfondi son allusion à la surchauffe de 1965 ou de 1966, ni mentionné que ces deux années-là, il faisait partie du gouvernement. Il n'a pas rappelé non plus que le gouvernement n'avait apparemment fait aucun effort au cours de ces deux ans pour mettre de l'ordre dans ses affaires afin d'empêcher l'économie de s'emballer. Il n'a soufflé mot des soixante jours de décision qui ont suivi les élections de 1963, qui furent, en fait, soixante jours de bévues. Et maintenant, après cinq ans de gaffes, le ministre fait rapport à la Chambre, dans son discours du 22 octobre où, sous la rubrique «La résistance à l'inflation», nous lisons les mots suivants:

> ... elle rend les gens et leurs organismes de placements de plus en plus hésitants à prêter leur argent, sinon à des taux d'intérêt élevés et en quantité réduite.

En d'autres termes, vous n'en aurez pas autant et vous devrez payer davantage. C'est là le résultat de la surchauffe. Qui sème le vent récolte la tempête. Les gens que cela concerne sont des gens ordinaires qui doivent pourvoir à leurs besoins journaliers. De la stupidité financière, voilà le seul terme dont on puisse qualifier pareille aberration.

Je conviens qu'on pourrait, à bon droit, me demander: qu'aurait dû faire le gouvernement? En 1965 et en 1966, alors que les économistes signalaient une activité économique extraordinaire, le gouvernement aurait dû réduire ses dépenses—les supprimer dans certains cas, les différer dans d'autres, les éliminer par stades dans d'autres, afin de maintenir l'économie à un rythme normal au lieu de l'accélérer au point que les prix sont montés en flèche et que le coût de la vie a grimpé à un niveau sans précédent. Voilà ce qui est arrivé à un gouvernement dont le ministre actuel des Finances (M. Benson) était membre, un gouvernement dont le premier ministre (M. Trudeau) était membre. Au lieu d'agir comme je viens de l'indiquer, le gouvernement a fait de folles dépenses. Il a concurrencé l'entreprise privée pour la gestion, pour la main-d'œuvre, pour les matériaux de plus en plus rares, pour l'argent sur les marchés financiers.

Selon le ministre des Finances, la fête est finie mais nous en subissons encore les conséquences. Nous en ressentons encore le contrecoup et les tracas retombent sur tous les Canadiens. Je le répète, le ministre des Finances n'a pas indiqué la cause de la situation actuelle. Pour une désignation appropriée, je cite la *Free Press* de Winnipeg qui elle l'a qualifiée de sombre pétrin. Avant de quitter ce sujet—rien ne saurait être plus important que l'inflation, puisqu'elle accélère et fait monter en flèche le coût de la vie de tous les Canadiens—je veux que la Chambre se rende compte que la fin n'est pas encore proche. A

l'appui de cet argument je cite les paroles du gouverneur de la Banque du Canada qui figurent à la page 5 de la causerie qu'il a donnée à Victoria le 17 octobre:

Certes, dans l'ensemble, la tenue de nos prix et de nos coûts depuis 1960 se compare assez favorablement à celle des autres pays, mais en 1966 et 1967 nos coûts ont augmenté plus rapidement que ceux de la plupart de nos principaux concurrents, y compris les États-Unis. Au fait, on pouvait croire l'automne dernier que nous avions fini par développer au Canada une psychose de l'inflation. J'ai essayé d'attirer l'attention sur ce problème dans une causerie à Winnipeg en novembre. J'ai alors exprimé l'avis qu'il fallait combattre toute tendance à miser sur l'inflation, qu'il fallait proclamer bien clairement que celle-ci ne pouvait être acceptée comme régime normal au Canada et j'ai ajouté que c'était là la tâche la plus urgente des politiques publiques.

Je reste fermement de cet avis et cette conviction n'est en rien affectée du fait que le Canada ait eu la bonne fortune, depuis quelques mois, de voir augmenter fortement la demande des marchés étrangers pour les principaux produits qu'il exporte, ni du fait que la détérioration de nos coûts et de nos prix ne semble pas s'être développée au point de menacer notre position concurrentielle sur les marchés étrangers.

• (4.00 p.m.)

Je vous signale, monsieur l'Orateur, les paroles du gouverneur; il a dit qu'il s'était efforcé d'attirer l'attention sur ce problème dans une causerie à Winnipeg en novembre dernier. Le gouvernement a dû certes en avoir connaissance. Il est naturel et approprié de supposer que le gouvernement est très sensible aux opinions du gouverneur de la Banque du Canada.

Au Canada nous avons la chance que notre système monétaire et ses principes directeurs soient en d'aussi bonnes mains. Cependant, la masse monétaire est un élément important de la politique monétaire et à cet égard il est alarmant que ces chiffres soient signalés à la Chambre. De 1958 à 1962, il y a eu un accroissement de 5.6 p. 100 de la masse monétaire. De 1963 à 1967 l'augmentation a été de 9.5 p. 100. En 1967-1968 elle a atteint 14 p. 100 et en juin, juillet et août de 1968, elle est montée à 21 p. 100.

Il est manifeste que le rythme auquel l'accroissement de la masse monétaire dépasse l'accroissement de la productivité, sur une base raisonnablement comparable, répond à la définition traditionnelle: une demande bien supérieure à l'offre. Puisque l'augmentation de la production est un moyen de régler le problème, je cite à nouveau la causerie du gouverneur, M. Rasminsky, à Victoria le 17 octobre, car le problème peut être enrayé de deux manières: arrêter les dépenses ou accroître la production. Personnellement, si c'est possible je préfère qu'on accroisse la production. Je suis par nature positif plutôt que négatif. Je sais qu'il n'est pas toujours possible d'accroître la production mais voici

[L'hon. M. Flemming.]

ce que le gouverneur de la Banque du Canada a dit à ce sujet:

Maintenant que les problèmes liés au besoin de maintenir un sain équilibre de notre balance des paiements sont moins urgents, il est possible de concentrer de nouveau notre attention sur d'autres problèmes économiques. Je crains bien qu'entretemps aucun de ces problèmes ne soit disparu. Nos prix et nos coûts montent encore trop rapidement, en dépit de l'augmentation du chômage et du sous-emploi de nos ressources productives. Depuis deux ans, la croissance de l'économie est inférieure à son rythme optimum, mais aussi longtemps que les prix et les coûts auront tendance à monter, il y a un risque réel à vouloir accélérer la demande au sein de l'économie. La tenue de notre commerce extérieur récemment a démontré que le Canada est encore en mesure de soutenir la concurrence, mais les problèmes de change auxquels nous avons dû faire face au début de l'année ont aussi mis en lumière l'importance pour nous d'éviter que la confiance ne soit sapée par une évolution défavorable des prix et des coûts.

Autrement dit, une productivité médiocre.

Il est évident qu'en plus de pratiquer de saines politiques fiscale et monétaire, il nous faut chercher par tous les moyens à accroître l'efficacité de notre économie et à promouvoir dans tous les milieux une attitude plus réaliste en ce qui a trait au rythme d'augmentation des revenus—toutes catégories de revenus—que les Canadiens peuvent se permettre d'exiger de l'économie. On s'est intéressé ces derniers temps à la possibilité d'établir des barèmes concernant les augmentations de revenus et à divers aspects d'une politique des revenus. Je me suis déjà prononcé en faveur d'un programme d'action dans ce domaine. Je n'ai pas l'intention de traiter ce sujet aujourd'hui, mais je crois devoir souligner que ce ne sont pas les pouvoirs publics qui déterminent la limite en deçà de laquelle les majorations de revenus demeurent non inflationnistes. Cette limite dépend essentiellement de l'efficacité de notre économie; en d'autres termes, elle ne recule qu'avec l'augmentation de la production par travailleur. Si nous ignorons ces servitudes naturelles et si nous insistons pour obtenir des augmentations de revenus nominaux supérieures à l'amélioration de la productivité...

Autrement dit, de la masse monétaire.

...nous ne réussirons qu'une chose: cautionner la hausse des prix.

Maintenant, je veux en venir au sujet signalé au début de mes remarques, le sort des contribuables. Et je me reporte pour cela au tableau incorporé par le ministre dans le hansard, durant son exposé budgétaire, et surtout à sa déclaration au sujet de l'impôt de progrès social de 2 p. 100. Je conteste séance tenante l'appellation de «progrès social». Depuis quand une surtaxe devient-elle un progrès social? En outre, depuis quand peut-on établir une différence, dans le prélèvement d'impôts en un pays donné, quant à l'affectation des recettes de l'impôt, à leur destination? Cet argent aboutit tout simplement au Fonds du revenu consolidé et sert à payer les dépenses. C'est comme cela que les choses se font.

Le ministre, en fait, dégarnit les goussets des Canadiens. Il en extrait 55 millions de

dollars d'ici à la fin de mars 1969; il soutirera encore 40 millions de dollars avant le 31 mars 1970. Ensuite, il calme le pauvre contribuable en lui disant: «Cela peut faire tort à certains. Vous serez peut-être obligé de vous passer de nécessités pour vous et votre famille. Vous devrez peut-être emprunter des compagnies de finance mais, à la longue, vous en éprouverez du bien-être, à cause de l'étiquette que porte la bouteille»—l'étiquette du progrès social. A-t-on jamais entendu parler d'une chose plus ridicule? Nous disposons aussi d'autres étiquettes de sirop calmant: «la société juste» et «les chances égales», qui désignent toutes des tranquillisants.

Au sujet de l'impôt de 2 p. 100, examinons le premier tableau reproduit à la page 1693 du hansard. Le contribuable marié et père de deux enfants, qui gagne $100 par semaine et paie actuellement environ $7.50 d'impôt par semaine, verra son impôt augmenter de $46 par année, soit d'à peu près $1 par semaine, ou de 12 p. 100. Comparons cet impôt avec celui que versera le contribuable qui gagne $25,000 par année ou $500 par semaine. Son impôt est majoré de $120. Son taux global d'imposition était auparavant d'un peu moins de $8,000; par conséquent, la hausse dans son cas est d'environ 1½ p. 100. Pour celui qui gagne $25,000 par année la majoration est de 1½ p. 100, mais pour celui qui gagne $5,000 par année, elle est de 12 p. 100. C'est ainsi dans la société juste.

Je rappelle à la Chambre que cet impôt s'ajoute à la surtaxe de 3 p. 100 qu'avait annoncée le ministre précédent des Finances le 30 novembre 1967. Elle devait être temporaire. On la qualifiait ainsi, monsieur l'Orateur, mais elle vaut toujours. Comme tous les députés, j'en suis sûr, j'ai rencontré beaucoup d'oppositon à cette augmentation de 2 p. 100. Je conteste le droit du ministre de la faire passer sous l'étiquette d'impôt de progrès social à moins qu'il n'en garde les recettes dans un compte séparé et de les affecter à cette seule fin.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques sur l'impôt exigé des sociétés d'assurance-vie et ses répercussions pour le contribuable. Lorsque nous imposons ces compagnies, ce que nous ne faisions pas auparavant, croyez-vous pour un instant, vous tous qui m'entendez, qu'un tel impôt n'augmentera pas le coût des services de ces sociétés? Ne savez-vous pas tous que cela signifiera des primes plus élevées pour l'assurance dont les gens ont besoin, surtout dans le cas des familles où les enfants sont jeunes ou n'ont pas terminé leurs études? Il n'y a pas de doute là-dessus.

J'envisage également avec une certaine angoisse le fait que les dividendes payés sur une police d'assurance seront imposés. C'est vraiment un impôt sur l'épargne. Les particuliers, d'une façon générale, achètent les polices d'assurance-vie dites à participation afin d'avoir part aux profits d'une compagnie d'assurance et de voir de petites sommes créditées à leurs polices. En général, celles-ci n'ont pas été taxées dans le passé, mais elles vont l'être à l'avenir. Je le répète, c'est vraiment un impôt sur l'épargne. Certaines personnes en accusent les ordinateurs; moi, je blâme le gouvernement. Les ordinateurs ne mettent pas au point des politiques. Ce sont tout simplement des instruments dont on se sert pour percevoir les impôts.

Le même principe vaudra pour les intérêts payés par les banques sur les épargnes. Maintenant, les banques devront rendre compte de tout paiement d'intérêt dépassant $10. Je crois que, précédemment, le montant était de $100. Ici encore, nous avons un impôt sur l'épargne et c'est encore le pauvre contribuable qui va écoper.

L'assurance est une protection indispensable dans notre société. Elle contribue à améliorer et à renforcer le moral des gens. Les gouvernements, à tous les niveaux, devraient encourager les particuliers à songer à assurer leur propre avenir ainsi que la protection individuelle de leur femme et de leurs enfants.

Le ministre a ensuite annoncé une diminution des réserves permises aux banques et aux sociétés de fiducie, ce qui, à son avis, devrait accroître les recettes de 45 millions de dollars en 1969-1970. C'est vraiment ce qui s'appelle râcler les fonds de tiroir. Nous nous sommes longtemps vantés de notre système bancaire. Nous avons répété sur tous les tons que nous étions passés, au début des années 30, par la pire crise de l'histoire mondiale sans que nos banques aient connu la faillite. Aujourd'hui, à l'époque de la société d'abondance, nous disons aux banques: «Vous n'avez plus besoin de si grandes réserves; nous allons vous les enlever à coups d'impôts et si les temps redeviennent durs, peut-être ferez-vous faillite». Quelle politique!

• (4.10 p.m.)

Avant de laisser la question des contribuables, j'aimerais relever la déclaration du ministre, selon laquelle on recueillera les fonds nécessaires à l'exercice financier de 1969-1970 en devançant la date d'échéance des versements de l'impôt sur le revenu des sociétés. La belle affaire. Le ministre essaie de faire croire que chaque société est comme l'International Nickel, une gigantesque entreprise qui n'a qu'à porter ses millions de dollars de trop au crédit de la Banque du Canada. Il existe encore des petites entreprises familiales. Elles se constituent en société pour qu'à la mort du fondateur le commerce puisse passer aux mains de l'héritier ou des

héritiers. Cela se produit dans toutes les régions de notre pays. Tout le monde le sait. Avancer de deux ou trois mois le paiement des impôts des sociétés, alors que, dans bien des cas, le contribuable n'a pas pris de dispositions relatives au crédit, va causer une foule d'ennuis à la société qui n'est, à vrai dire, qu'une entreprise familiale. Je ne vois pas quelle satisfaction le ministre peut retirer en avançant le paiement de cet impôt.

Tous ces facteurs se résument à un fait seulement: le gouvernement rend les affaires de plus en plus difficiles dans notre pays, et les gens, de plus en plus découragés, devront peut-être les abandonner. Or, ce sont eux qui fournissent des recettes au gouvernement. Dans bien des cas, et pour chaque dollar gagné, 50c. sont broyés par l'énorme machine qui fonctionne à Ottawa. Mais il semble bien que le gouvernement en vient à tuer la poule aux œufs d'or. S'il avait la prévoyance ordinaire des hommes d'affaires, il pourrait la garder vivante et saine. Elle continuerait ainsi de contribuer à l'activité générale de notre pays.

Prenant encore une fois la défense du contribuable, je rappelle à la Chambre la prévision de l'ancien ministre des Finances le 30 novembre 1967. Il avait alors introduit une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu et augmenté les taxes sur l'alcool et le tabac. Il avait avancé les paiements de l'impôt des sociétés et prévu un déficit de 80 millions de dollars pour l'année financière comprise entre le 1er avril 1968 et le 31 mars 1969. Moins d'un an plus tard, son successeur a pris la parole aux bancs des ministres. Il a déclaré que le déficit, estimé à 780 millions de dollars, atteindrait en fait, 730 millions de dollars. Il a plâtré, grâce à un impôt de 2 p. 100 pour les trois derniers mois de l'année financière, un déficit net de 675 millions de dollars. On trouve ainsi, en moins d'un an, une différence d'environ 650 millions de dollars. J'estime que le gouvernement manifeste ainsi son incompétence, son incapacité et même son ineptie. Voilà le gouvernement que nous avons.

On pourrait se demander si cette leçon suffit au gouvernement et s'il va essayer de faire mieux. Non, sans doute. D'après le ministre des Finances, les dépenses vont être réduites, mais il déclare, presque en même temps, qu'elles se monteront, l'année prochaine, à 890 millions de dollars. Sans vouloir examiner les raisons de ces dépenses supplémentaires—cela viendra plus tard—je tiens à signaler à la Chambre que notre situation financière demeure, nous dit-on, très satisfaisante. En juin dernier, le gouvernement actuel a mené sa campagne électorale en affirmant que la situation est bonne et qu'il lui suffirait d'une majorité pour montrer ce qu'il est capable de faire. L'ayant obtenue, il a montré en six mois ce qu'il sait faire; il a dû admettre une erreur de plus de 600 millions de dollars dans ses calculs. Réussite numéro un. Il a ensuite déclaré qu'il prévoit, pour l'année prochaine, une augmentation des dépenses de près de un milliard de dollars. Puis, il s'est entendu avec les investisseurs de New York pour garantir que les dépenses ne dépasseraient pas 10,300 millions de dollars. Or, les chiffres du ministre font état de la somme de 10,780 millions de dollars, soit une différence de 480 millions.

Je me demande ce que le contribuable canadien en pense. Je crois le savoir: Il pense que le gouvernement est incapable de diriger les affaires du pays. Je lui donne raison. D'après ses réalisations, la Chambre devrait condamner le gouvernement. C'est ce que font l'amendement et le sous-amendement. Le gouvernement ne pourra régler facilement ni sans peine le problème financier qui assaille le pays. Je vois qu'il y aura une conférence en décembre avec les provinces et que les ministres des Finances du Canada sont réunis en ce moment. Ceux qui lisent les journaux savent ce qui s'est passé à la conférence hier et ce qui s'y passe aujourd'hui. Tout le monde veut la taxe de 2 p. 100, les 440 millions, tous jusqu'au dernier. J'espère qu'à cette conférence on discutera la question du double emploi des organismes administratifs provinciaux et fédéraux, y compris les sociétés de la Couronne et l'expansion générale de la bureaucratie. Ce qu'il faut à ce pays, c'est un gouvernement qui fait moins d'affaires mais qui s'occupe mieux de ses affaires. Voilà ce qu'il faut. Si ce principe n'est pas adopté et mis en pratique, je crains fort pour l'avenir de notre pays. La volonté du peuple de se suffire à soi-même est menacée. Sa volonté de produire est sapée par le découragement.

Nous devrions ici, je crois, passer à l'examen de l'exposé du ministre à la lumière, selon l'expression de la *Free Press* de Winnipeg, des erreurs graves dans les calculs financiers, et voir si nous pouvons nous fier aux extrapolations. Je demanderais qu'on étudie de nouveau le discours du gouverneur de la Banque du Canada à Vancouver le 17 octobre, car au bas de la page 3 on trouve la phrase suivante: «Le problème du change l'hiver dernier était par-dessus tout une crise de confiance». Voici ce que je signale à la Chambre: Si un manque de confiance peut provoquer une ruée sur le dollar canadien qui en a prouvé la vigueur, alors qu'adviendrait-il si nos erreurs de calcul et notre mauvaise gestion financière devaient entraîner un manque de confiance semblable? Il me semble qu'un manque de confiance dans le marché américain ou n'importe quel autre, pourrait avoir

de graves répercussions sur l'ensemble de notre économie.

La situation financière du gouvernement est donc très grave. Il faudra beaucoup de courage et de détermination pour appliquer les mesures indiquées et la régler de façon convenable. Mais le problème financier connexe du gouvernement canadien c'est la situation budgétaire des provinces. Le comité du régime fiscal, composé des ministres des finances de toutes les provinces et de leur homologue fédéral, s'est réuni il y a deux ans; il en est arrivé à la conclusion que les problèmes financiers des provinces dans les cinq prochaines années seraient de beaucoup plus considérables que ceux du gouvernement fédéral. On a conlu que le gouvernement fédéral aurait des excédents alors que les provinces accuseraient des déficits. Il me semble que les difficultés sont beaucoup plus grandes du fait des déficits aux deux niveaux. A cet égard, il suffit de lire le journal de ce matin et le compte rendu de la conférence des ministres provinciaux des finances auxquels j'ai fait allusion il y a un instant.

Pour terminer la partie de mes observations qui a trait à la mauvaise posture financière du gouvernement, jetons un coup d'œil sur ce que disent les experts et les journaux qui n'appuient sûrement pas le parti conservateur et qui ne sont sûrement pas hostiles au parti libéral. La *Free Press* de Winnipeg dit de l'exposé du ministre des Finances qu'il est sombre. Le *Financial Times* du 28 octobre, journal plutôt sympathique au gouvernement actuel, dit ceci: qu'on partage ou non l'optimisme face aux quelques prochaines années que reflètent les prévisions de M. Arthur Smith du Conseil économique, il faut reconnaître avec le professeur E. P. Neufeld de l'Université de Toronto qu'au fond les comptes du gouvernement échappent à tout contrôle.

• (4.20 p.m.)

Le professeur Neufeld soutient que le point de déclenchement, en ce qui touche l'inflation et le chômage, se situe beaucoup plus haut au Canada qu'aux États-Unis. Selon lui, il faudrait que le taux de chômage atteigne 7 p. 100 pour que le taux d'inflation baisse d'un pour cent. Il dit que les gouvernements ne peuvent régler le problème parce qu'ils sont dans une situation financière trop serrée. Il serait bon d'y songer quand on évaluera nos perspectives d'avenir.

Le professeur Neufeld a également dit des choses très réalistes au sujet de la position extérieure du Canada. Il a signalé que nos prix et nos salaires avaient augmenté beaucoup plus rapidement qu'aux États-Unis depuis 1958. Bien qu'il ne prévoie pas que la balance des paiements pose un problème l'an prochain, il a déclaré:

> Je pense que les fonctionnaires chargés d'élaborer les politiques se demanderont si le Canada peut survivre à une autre période où ses coûts et ses prix augmenteront plus rapidement qu'aux États-Unis.

Il ajouta ensuite: «évidemment, le Canada ne le peut.»

Le *Financial Times* du 28 octobre déclarait ceci dans un éditorial:

> Le budget de la semaine dernière montre le gouvernement Trudeau sous la forme d'un petit homme désorienté, endetté jusqu'au cou, qui recourt à toute son ingéniosité pour jongler avec ses échéances. Le diagnostic du problème financier du Canada s'est révélé incohérent et parfois contradictoire. Le pronostic était partial et incomplet au point d'être incroyable.

Voilà, de la part d'un journal sympathique à l'administration, un éditorial assez sérieux. Il ajoute:

> La perte de la crédibilité est une affaire très grave, parce que la crédibilité est inséparable de la confiance. Sans la confiance, M. Benson peut dire adieu à tous ses fronts étendus et à ses hautes priorités. Et la confiance dans le gouvernement du Canada s'est affaiblie depuis une semaine.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots des disparités régionales. Naturellement, des régions qui entrent dans cette catégorie, les provinces de l'Atlantique me tiennent le plus à cœur. J'ai eu le devoir et l'honneur de m'occuper des affaires du Nouveau-Brunswick et de tenter d'améliorer le sort de cette province de 1952 à 1960. Nous avons lutté dans la première partie de cette période et nous avons progressivement rehaussé notre situation. Pendant ce temps, nous sommes souvent venus à Ottawa, pour tenter d'obtenir que le gouvernement fédéral d'alors s'occupe particulièrement de notre cas. Nous avons exposé nos difficultés et nos limites. Nous avons demandé des égards spéciaux et à cause des engagements pris lors de la Confédération. On nous a toujours répondu qu'il fallait agir de façon uniforme et traiter toutes les provinces sur le même pied. Nous étions incapables de faire des efforts concrets jusqu'après le 10 juin 1957, jour de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement fédéral, et tout ce qui était impossible aux anciens s'est révélé possible aux nouveaux. Tout a changé du jour au lendemain.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole réglementaire est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Flemming: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que mes collègues. Je vous assure que je n'en aurai que pour quelques minutes.

J'ai dit que nous ne pouvions rien accomplir avec notre ancien gouvernement et nous n'avons rien accompli avant qu'un nouveau gouvernement parvienne au pouvoir, le 10 juin 1957. Ensuite, les choses ont changé. Le nouveau gouvernement a présenté un bill qui permettait à nos industries d'obtenir de l'énergie à meilleur marché. Grâce à un arrangement financier, les subventions de redressement pour les provinces Atlantiques ont vu le jour.

Ici, je veux rendre hommage au premier ministre de l'époque, le meilleur ami des provinces Atlantiques à jamais occuper le poste. Je veux parler du très honorable député de Prince Albert (M. J. G. Diefenbaker). Il a mis en œuvre pour les provinces atlantiques une subvention spéciale de redressement qui a ajouté 25 millions de dollars par année, de 1958 à 1962, aux recettes des quatre budgets provinciaux, soit un total de 100 millions de dollars sur une période de quatre ans. Ensuite, il a été prévu une hausse annuelle de 10 millions, donc l'octroi de 35 millions par an pendant les cinq années suivantes. Le total de 175 millions a été approuvé. Le partage entre les quatre provinces atlantiques était dans un rapport de 3-3-3-1.

La deuxième période allait de 1962 à 1967. Puis il y eut l'Office d'expansion économique de la région atlantique, dont la loi fut adoptée à la fin de janvier 1963. Les députés savent-ils ce que des octrois de redressement signifiaient pour le budget de ces petites provinces, mais je parle en connaissance de cause en disant que l'encouragement fut énorme.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique était chargé de faire des études et des recherches sur les ressources jusque-là non exploitées des provinces atlantiques. Aucun crédit spécial n'avait été voté. L'opposition libérale de cette époque fit beaucoup de chichis à ce sujet, mais il y avait une raison à cela et c'est qu'il fallait rendre disponibles toutes les ressources du pays afin de mettre en valeur celles qui n'étaient pas exploitées et qui méritaient de l'être. Après les recherches et les études, et sous réserve de l'approbation de l'Office, les demandes d'aide pour la mise en valeur devaient être adressées au gouvernement du Canada. C'est sous cette rubrique que devrait entrer le harnachement de l'énergie marémotrice de Fundy.

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

Mon ami de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a présenté hier soir un projet de résolution demandant au gouvernement d'envisager cette entreprise prodigieuse de production d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy. Ce sont les plus hautes marées du monde, agitées toutes les 24 heures par le flux et le reflux et dont la puissance potentielle peut être mise à contribution par des groupes réversibles turbine-alternateur. Ce projet devait faire l'objet d'une étude de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Ma région, aux environs de Woodstock, possède aussi du manganèse à faible teneur. Le comté de Charlotte possède aussi de l'étain, le seul gisement connu au Canada mais qui, semble-t-il, n'est pas assez riche pour justifier son exploitation, sans au moins un secours extérieur. Tel à mon sens devait être le but de l'Office.

Les premières étapes des deux programmes de développement pourraient nécessiter l'aide du gouvernement. Le concept de cette initiative provient de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Il était de même question que l'Office collabore avec les provinces et l'industrie privée. C'est ce genre de collaboration qui a permis d'établir la plus grande usine de traitement des produits alimentaires au Canada, McCain Foods, située à Florenceville, dans le comté de Carleton. Nous sommes tous fiers de cette réussite et des activités qu'elle déploie maintenant dans le monde entier. On croyait cet objectif impossible à atteindre pour des raisons géographiques. Mais l'industrie privée y a joué le principal rôle et a atteint le but grâce à sa conception de l'avenir.

D'après un rapport, l'Office aura peut-être un caractère consultatif, mais seulement à l'avenir. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi, mais si le gouvernement juge cette mesure appropriée, je serais personnellement heureux de collaborer avec le ministre du développement régional dans toute activité qu'il jugera nécessaire pour stimuler l'économie de la région atlantique ou même de toute autre région. J'ai lu le discours prononcé par le ministre à l'adresse du Conseil économique des provinces atlantiques et j'estime que son discours n'insistait pas assez sur le rôle de l'industrie privée. Le Conseil économique des provinces atlantiques n'a jamais disposé de fonds publics, si légers soient-ils. Il s'agit d'un organisme de l'industrie ou de l'entreprise privée qu'on pourrait utiliser pour tirer le meilleur parti de chaque dollar. Les fondements de l'expansion économique appartiennent à l'entreprise privée qui a seulement besoin des encouragements du gouvernement.

Je voudrais maintenant exprimer ma reconnaissance au ministre des Forêts et du Développement rural (l'honorable M. Marchand).

Je suis sûr que le ministre des Pêcheries (M. Davis) saura régler le problème de la préservation des forêts du Nouveau-Brunswick en participant, l'année prochaine, à un programme de pulvérisation. Je tiens à remercier d'avance le ministre pour son extrême obligeance, car cette initiative a une très grande signification pour le Nouveau-Brunswick et pour les recettes du gouvernement fédéral.

Il me faudra peut-être deux ou trois minutes supplémentaires. Le 18 mai 1967, j'ai pris la parole au cours du débat sur le discours du trône. Mes remarques figurent dans le hansard, de la page 351 à la page 356. J'ai surtout attiré l'attention de la Chambre, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) sur le grave problème de la pollution en amont de la rivière Saint-Jean et de ses affluents qui prennent leur source dans l'État du Maine. J'ai instamment demandé à ces ministres de se renseigner à ce sujet et de prendre des mesures avec les autorités provinciales et avec le gouvernement du Maine et des États-Unis.

Un événement très grave s'est produit l'été dernier sur un affluent de la Saint-Jean, grande rivière de Presque-Isle qui prend sa source dans l'État du Maine, traverse les hameaux de Waston, Mars Hill et Bridgewater (Maine), puis le village de Centreville (Nouveau-Brunswick) et se jette enfin dans la Saint-Jean, en aval de Florenceville. Il y a une fabrique d'amidon à Easton (Maine) qui déverse ses déchets dans la rivière. Cet été, quand les eaux étaient basses, la pollution s'est amplifiée à tel point que les poissons ont crevé et la rivière s'est vite emplie de poissons morts; les riverains ne pouvaient supporter l'odeur fétide et devaient garder leurs fenêtres fermées. Les citoyens du village de Centreville ne pouvaient que s'enfermer dans leur maison, portes et fenêtres closes.

• (4.30 p.m.)

Un comité fut formé pour traiter, au nom de la collectivité, avec tous les échelons de gouvernement en vue de redresser la situation, mais le résultat fut si peu satisfaisant qu'on décida de bloquer la rivière à la frontière du Maine et de laisser l'eau refluer en territoire américain. Cette action produisit un effet rapide et fort profitable. Peu après, le comité apprit que l'industrie qui causait la pollution s'occupait de l'affaire de quelque manière. Dans l'espace de quelques jours, il enleva de son plein gré le barrage qu'il avait fait ériger. J'affirme, que les citoyens respectueux des lois ne devraient pas être obligés de se faire eux-mêmes justice, comme ce fut le cas pour les habitants de cette région.

Je demande aux ministres qui peuvent m'entendre cet après-midi de transmettre ce message à leurs collègues concernés afin qu'on puisse examiner le problème et y remédier. Je ne m'étendrai pas sur la situation. Nous savons qu'elle concerne l'État du Maine. La rivière Saint-Jean est un cours d'eau international qu'alimentent de petits cours d'eau. Certes, tout cela est difficile, mais je sais que le ministre des Pêcheries transmettra le message à ses collègues et j'espère qu'on prendra des mesures pour remédier à la situation.

Je déclare pour conclure que le problème de la productivité devient de plus en plus difficile. Je sais de quoi je parle. Ni dans le discours du ministre des Finances, ni dans le débat sur le budget on n'a évoqué le fait que des milliers de Canadiens, littéralement, ne contribuent pas à la productivité nationale. Pourquoi? Parce que, dans de nombreux cas, le gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux appliquent des mesures sociales si généreuses qu'elles visent présentement même les membres de la troisième et de la quatrième génération. Il s'ensuit un effritement de la productivité et de la capacité de production du peuple.

Je déclare au premier ministre, au ministre des Finances et à tout nouveau ministre que leurs électeurs comptaient les voir prendre en main cette situation décourageante qui menace notre stabilité. Le peuple canadien s'attend que ce gouvernement remplace les dons par des emplois productifs et rétablisse au sein de la nation la fierté, l'indépendance et le désir de travailler et d'émuler nos ancêtres qui, animés de ces qualités, ont œuvré de concert à la grandeur du pays.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'éprouve un profond sentiment de regret et un certain désespoir en prenant la parole au cours du débat sur le budget, à cause de l'absence de mesure à la suite des remarques de l'ancien ministre des Finances et de son collègue du gouvernement actuel (M. Benson) avant la campagne électorale, au cours du débat sur les budgets, le budget initial et le mini-budget, de l'an dernier et pendant la campagne électorale proprement dite. Les remarques que nous entendions constamment nous ont amenés à penser que le gouvernement avait réellement l'intention de revenir à une politique de responsabilité fiscale.

Malheureusement, le budget du 22 octobre montre bien clairement que les gouvernements libéraux insistent depuis 1963 et continuent à insister pour adopter des politiques que l'on ne peut qu'appeler irréfléchies. Le manque de crédibilité à l'égard des programmes fiscaux du gouvernement est très grand et continue à s'accroître. Ce ne sont pas là de vaines paroles; elles ne sont pas en contradiction avec les faits, et elles ne diffèrent pas des discours que j'ai prononcés en cette enceinte au sujet des politiques des gouvernements libéraux depuis 1963.

Le tragique de l'affaire, c'est que les erreurs du gouvernement ne lui servent pas de leçon. Il semble au contraire décidé à les perpétuer par une politique financière que même les membres du parti ministériel doivent reconnaître comme mauvaise. Rien d'étonnant que l'honorable Robert Winters, ancien ministre du Commerce, en annonçant sa candidature au poste de chef du parti libéral en janvier dernier, ait dit que le parti libéral et le gouvernement libéral doivent revenir à des politiques responsables dans le domaine de la fiscalité. (*Applaudissements*)

Je pensais que l'actuel ministre des Finances aurait tiré profit des erreurs commises par ses prédécesseurs et des conseils donnés par des hommes tels que l'honorable Robert Winters, mais sans doute n'en est-il rien. Les dépenses du gouvernement se sont élevées à 10,780 millions de dollars, portant le déficit à 675 millions de dollars. En décembre dernier, le ministre des Finances—comme l'indique le hansard à la page 5180—a déclaré que les dépenses du gouvernement seraient maintenues à 10.3 milliards de dollars. Il a déclaré la même chose le jour suivant. Le 13 février de cette année, le ministre des Finances a déclaré, et je cite le hansard à la page 6663:

> Monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer à la Chambre qu'à la fin de l'année, une fois que le budget supplémentaire aura été présenté, ... nous atteindrons notre plafond de 10,300 millions de dollars et que nous équilibrerons le budget cette année.

Il parlait alors à titre de ministre du Revenu national. Que s'est-il passé dans l'intervalle? Est-il surprenant que les Canadiens voient se creuser sans cesse le fossé de la crédibilité? Est-il surprenant que les sommités du pays en matière de finance et d'économie politique sont presque unanimes à dire que ce budget est une tragédie pour la nation?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), notre ex-ministre des Finances, a dit la même chose. En fait, je crois que le ministre des Finances s'est borné à répéter ce qu'a dit le ministre des Finances d'alors. Il a déclaré le 10 novembre de l'année dernière, comme en fait foi la page 4124 du hansard, que le budget des dépenses pour 1968-1969 serait limité à $10.3 milliards. Il l'a répété plus tard le même mois, le 30 novembre, je crois. On trouve cela à la page 4900 du hansard. Il l'a encore répété bien des fois depuis. Rien d'étonnant à ce que Peter Newman, journaliste bien connu, d'ordinaire assez indulgent dans ses critiques à l'égard du gouvernement, ait déclaré le soir du budget que depuis la deuxième guerre mondiale, les comptes publics n'avaient jamais connu pareil gâchis. Je tiens à dire aux vis-à-vis, ainsi qu'à certains des nouveaux députés—car je suis sûr qu'ils partagent ce souci—qu'il ne s'agit pas, de la part de l'opposition, de vaines paroles: ce sont des faits.

Où allons-nous? Où vont les finances du pays? Voyons ce qui s'est passé l'an dernier. Le déficit est évalué à 675 millions de dollars, mais le gouvernement nous a fait savoir, en février dernier, qu'il avait réduit de 800 millions de dollars les dépenses envisagées dans le budget en cours. De plus, les nouveaux impôts prévus dans le budget vont accroître de 440 millions de dollars la charge fiscale des contribuables canadiens. Et la hausse des tarifs postaux va coûter aux Canadiens une autre centaine de millions. Il faut en tenir compte, car il s'agit d'un nouveau prélèvement. Tout compte fait, les dépenses du gouvernement auront augmenté de plus de 2 milliards de dollars, ou, plus exactement, de 2,015 millions de dollars, depuis 1966-1967. En d'autres termes, c'est de l'irresponsabilité financière de la pire espèce.

• (4.40 p.m.)

Le ministre des Finances actuel a dit qu'il équilibrerait le budget l'an prochain. Je n'y crois pas et, à mon avis, personne n'y croit. Qu'est-il advenu de la crédibilité du gouvernement? On a dit qu'une économie saine ressemblait un peu à une éponge: l'éponge peut absorber bien des fiascos, mais quand elle est saturée, elle devient elle-même un fiasco. Le gouvernement a maintenant atteint le point de saturation et je m'en inquiète. Je me préoccupe du bien-être de notre pays. Si l'on veut se servir de nouveau de l'éponge, je crois qu'il n'y a rien d'autre à faire que de la tordre d'abord, et le gouvernement en est incapable.

Le ministre des Finances nous a dit que l'une des hausses imprévues des dépenses publiques a été celle des frais afférents au service de la dette nationale. Ils ont augmenté

de 67 millions de dollars de plus qu'on ne le prévoyait. Pourquoi? De toute évidence, c'est parce que le gouvernement précédent a insisté pour hausser le plafond des taux d'intérêt. Je me rappelle que l'ancien ministre des Finances a dit au comité des finances, du commerce et des questions économiques que la hausse du plafond des taux d'intérêt n'accroîtrait pas beaucoup le coût de l'argent mais rendrait plus d'argent disponible. Non seulement les frais afférents au service de la dette nationale ont augmenté de 67 millions de dollars de plus qu'on ne le prévoyait, mais au total, ils sont passés à 1.47 milliard de dollars.

A propos, il est intéressant de noter que la dette nationale a atteint le chiffre astronomique de $32,926,300,000. Le coût du service de la dette cette année s'élevant à 1.47 milliard représente une hausse de 370 millions de l'intérêt sur la dette nationale. Combien de temps encore le pays peut-il appliquer une politique de ce genre sans faire faillite? De fait, l'intérêt sur la dette nationale nous enlève 14c. sur chaque dollar que nous payons à titre d'impôt et correspond à 1/7 du budget de 1968 dans son ensemble. Est-ce une gestion satisfaisante et une politique fiscale digne de confiance? Combien de temps pourrons-nous tenir?

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je m'inquiète des répercussions de la politique financière du gouvernement. Je m'inquiète encore davantage de la suffisance et de l'arrogance que le gouvernement manifeste à l'endroit du grand public quant à ces politiques. Je ne peux que revenir à la déclaration que le ministre des Finances faisait il y a peu de temps, lorsqu'il s'est vanté que le gouvernement avait réduit ses dépenses d'environ 800 millions. De fait, c'est le ministre actuel des Finances qui avait déclaré le 7 décembre, comme en fait foi le compte rendu à la page 5180:

> ...que les crédits présentés se chiffraient à 11.5 milliards de dollards et que nous allons les maintenir à 10.3 milliards de dollars.

Rien d'étonnant que l'on se demande s'il faut croire le ministre des Finances. Dans son discours du budget, le ministre a dit que son budget constituait une base économique et financière saine qui servirait de point de départ à une période d'expansion et de progrès social équilibrés. Pouvons-nous croire cela à la lumière de ce qu'il a fait? Non. Donc, nous ne pouvons accorder foi à ces déclarations. En outre, nous ne pouvons pas davantage compter sur la compétence du gouvernement pour administrer sainement les finances. En dernière analyse, le contribuable se voit obligé de supporter un fardeau bien trop lourd pour lui.

Nous sommes le peuple le plus suradministré du monde. Si l'on additionnait le coût des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, nous serions étonnés de constater que sur chaque dollar gagné, de n'importe quelle manière, par les Canadiens, le gouvernement au sens large reprend 47c. pour acquitter ses frais. Sur le plan économique comme sur le plan historique, nous savons que nous approchons rapidement du point de rupture. Nous endormons notre conscience en comparant notre budget fédéral avec les impôts payés par les contribuables de pays comme la Suède et la Grande-Bretagne, mais ce que nous oublions de dire, c'est que nous avons trois paliers de gouvernement ici alors qu'ils en ont deux. Nous n'additionnons pas les charges fiscales, mais c'est cela que nous devrions faire, car en fin de compte il n'y a qu'un seul contribuable. Le contribuable est le dindon de la farce dans ce budget.

Mon collègue préopinant a mentionné cet impôt de progrès social de 2 p. 100. C'est l'un des plus malfaisants jamais levés parmi les contribuables canadiens, puisqu'il frappe le petit salarié, qu'il écrase, et, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a dit, soulage le riche. Eh bien, je ne comprends pas, et c'est peut-être parce que je n'ai pas connu cette situation fortunée ou infortunée. Le premier ministre, lui, comprend peut-être. Les députés ne sont pas seuls à protester. L'autre jour, je suis tombé sur des commentaires fort intéressants du trésorier de la Saskatchewan, M. Stewart, qui appartient au même parti que le ministre des Finances. Je cite un passage de l'article où je les ai trouvés:

> ...l'impôt de progrès social de 2. p. 100 annoncé dans le budget pourrait créer des rapports entièrement différents entre le gouvernement fédéral et les provinces et «susciter pour elles de véritables difficultés.»
>
> Il a dit que l'impôt ne serait pas partagé avec les provinces et ne ferait qu'aggraver une inégalité croissante entre les responsabilités constitutionnelles des provinces et leurs ressources fiscales.
>
> «Le comité fédéral du régime fiscal avait attiré l'attention d'Ottawa là-dessus il y a deux ans», de déclarer M. Stewart. «Si le gouvernement fédéral avait alors fait preuve de plus de discernement dans le domaine fiscal et s'il avait résisté à la tentation de présenter de nouveaux programmes, il y aurait eu des fonds pour atténuer ce déséquilibre.»

Que dit ce même M. Stewart, aujourd'hui, à la conférence des ministres des finances, d'autres politiques du gouvernement comme l'abandon de programmes partagés dont a parlé le premier ministre tout juste hier? Je suis certain que tous les autres trésoriers des provinces pensent comme lui à ce sujet, comme le font aussi tous les membres sérieux de notre Chambre s'ils songent à la charge fiscale que l'on impose dans ce pays.

Il y a un autre point intéressant. Il s'agit des obligations que l'État offre à l'heure actuelle. Le gouvernement a fait tout un plat de l'émission courante. Tous les jours, la réclame à la télévision, à la radio et dans les journaux parle du placement profitable que ces obligations représentent. Elles rapportent un intérêt moyen de 6¾ p. 100 pendant une période de 14 ans. C'est un intérêt étalé, voyez-vous. Cela veut dire que ceux qui achètent des obligations d'épargne de la nouvelle émission recevront, dans 14 ans, deux fois et demie leur placement initial. L'objectif de cette émission est un milliard de dollars. La publicité déclare que c'est un bon placement, mais je m'inquiète de ce qui arrive au contribuable qui devra payer l'intérêt de ces obligations? Une obligation de $1,000 rapporte à l'acheteur $2,500 en 14 ans. Le gouvernement fédéral ne paie jamais ses dettes. Il se contente d'emprunter davantage pour régler ses dettes courantes. C'est pourquoi il contracte de nouvelles dettes à des taux d'intérêt plus élevés.

• (4.50 p.m.)

Si le gouvernement est en train de vendre pour un milliard de dollars d'obligations d'épargne du Canada, c'est simplement parce qu'il doit rembourser les obligations précédentes qui arrivent maintenant à échéance. En l'espace de 14 ans, le détenteur d'une obligation qui a converti son placement de $1,000 en un montant de $2,500 coûtera $1,500 à nos contribuables. S'il réinvestit cet argent, savez-vous, où en seront nos jeunes gens qui commencent aujourd'hui à travailler? En 28 ans, ils devront payer $6,250 pour un investissement initial de $1,000. Voilà le malheur d'une pareille politique financière. Combien de temps peut-elle durer? Nous ne le savons pas, mais la chose nous inquiète, et c'est pourquoi il est nécessaire d'en parler comme nous le faisons.

Nous n'oublions pas, monsieur l'Orateur, qu'une conférence réunit aujourd'hui à Ottawa les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des provinces. J'ai déclaré que ce budget aurait de graves répercussions sur la situation de chaque contribuable. Cependant, les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux me préoccupent encore davantage. Ce budget, je le crains, va déclencher entre eux une guerre ouverte qui ne peut nous mener nulle part, sinon dans une jungle dont il sera bien difficile de nous sortir. C'est inévitable; en outre toute la structure de la Confédération en sera affaiblie à cause de l'amertume que cette guerre engendrera entre les deux principaux échelons du gouvernement de notre pays.

[M. Thompson.]

Hier, le gouvernement fédéral a froidement annoncé qu'il se retirerait des programmes à frais partagés au cours des cinq prochaines années. Or, c'est le gouvernement fédéral qui a élaboré ces programmes. Prenez par exemple l'assurance frais médicaux. Le gouvernement fédéral en a non seulement élaboré le projet—qu'il présente aujourd'hui comme une chose à prendre ou à laisser—mais il l'a fait en dépit de l'opposition de presque tous les gouvernements provinciaux, à l'exception de celui de la Saskatchewan qui, c'est parfaitement compréhensible, n'était pas dans la position de pouvoir s'opposer à l'assurance frais médicaux.

La plupart des programmes à frais partagés, monsieur l'Orateur, émanent du gouvernement fédéral. Presque tous ont été imposés aux provinces, comme on le fait aujourd'hui pour l'assurance frais médicaux. L'Alberta a un programme médical assez satisfaisant ainsi que l'Ontario. Il n'est pas parfait, mais il s'améliore chaque année, à mesure que la province acquiert de l'expérience dans ce domaine. Ces programmes sont destinés à aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes. Les deux programmes ont pour objectif de venir en aide aux personnes qui en ont besoin. Or, cette responsabilité incombe, après tout, au gouvernement. Mais on ne devrait pas insister sur leur application au point de les imposer à des gens qui n'en ont pas besoin et qui, le plus souvent, n'en veulent pas. Les gouvernements provinciaux qui n'ont pas encore participé au programme d'assurance frais médicaux sont obligés d'y participer—la politique étant ce qu'elle est. Le gouvernement fédéral déclare maintenant qu'il abandonnera ces programmes dans cinq ans. Il ne s'agit pas seulement du programme d'assurance frais médicaux mais de bien d'autres programmes à frais partagés.

Ce qui me trouble au sujet de toutes ces relations fédérales-provinciales—ce prétendu fédéralisme coopératif dont nous avons tant entendu parler depuis cinq ans—c'est que le gouvernement fédéral élabore à huis clos une politique qu'il ne révèle même pas à ses propres députés de l'arrière-ban. Cette politique est proposée à des conférences provinciales successives, toujours à huis clos, et ensuite le gouvernement fédéral, à cause de la nature et du caractère même de sa formule, oblige les gouvernements provinciaux à se conformer à cette politique, souvent même avant que les délégués des gouvernements provinciaux puissent rentrer chez eux et consulter leurs propres assemblées législatives. Or ce fondateur de la «société juste» a déclaré que le gouvernement se retirera de ces régimes dans cinq ans.

Hier, monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'il ne faisait que préciser la politique antérieure du gouvernement en 1966. C'était peut-être la politique antérieure du gouvernement en 1966, monsieur l'Orateur, mais les provinces ne l'ont pas entérinée. Les provinces se sont élevées très vigoureusement contre les politiques instaurées par le gouvernement fédéral. Elles s'inquiètent tout simplement de savoir où trouver l'argent nécessaire.

D'après le budget, monsieur l'Orateur, le programme d'assurance frais médicaux coûtera, durant l'année qui vient, environ 335 millions de dollars. A-t-on tenu compte des provinces, qui doivent en théorie percevoir un montant égal? Et l'assurance frais médicaux n'en est qu'à ses débuts. En matière de politique fédérale, voilà un autre exemple d'irréflexion. Avec une politique de ce genre, les gouvernements provinciaux vont s'acquitter de plus en plus difficilement de leurs responsabilités légitimes—car, somme toute, il n'existe qu'une sorte de contribuables—et le processus tout entier du fédéralisme au pays va s'en trouver affaibli.

Voilà pourquoi je m'inquiète, comme la plupart d'entre nous. Si nombre de nos vis-à-vis de l'arrière-ban pouvaient dire ce qu'ils pensent, ils manifesteraient sans doute leur inquiétude, eux aussi. Ce budget porte atteinte à un aspect éminemment important du processus d'administration, à tout notre système fiscal—de fait, à tout l'ensemble de la situation financière du pays.

Il faut se rendre compte que le gouvernement doit nécessairement s'étendre, car les gouvernements participent de plus en plus aux affaires de notre pays et de notre population. Notre population s'accroît. Toutefois, nous ne pouvons pas permettre à un gouvernement tentaculaire de détruire les droits individuels. Nous ne pouvons pas lui permettre de détruire tout le fondement de la politique fiscale et financière en ce qui a trait aux provinces. Nous ne pouvons pas lui permettre de s'enfler jusqu'au point où le fardeau fiscal écrasera le contribuable. Nous devons essayer de restreindre les dépenses du gouvernement. Nous devons mettre fin aux politiques inflationnistes actuelles—et je veux vraiment dire y mettre fin, monsieur l'Orateur, et non seulement en parler, puis faire exactement le contraire—afin de permettre à l'économie de prendre de l'expansion pour qu'elle puisse supporter le fardeau qui lui est imposé.

Tout en mettant le holà aux politiques actuelles, monsieur l'Orateur, nous devons essayer de mettre au point de nouvelles politiques qui donneront des résultats différents. Nous supprimons, de fait, l'encouragement même dont a besoin le monde des affaires au Canada, le secteur privé. Il nous faut encourager davantage les particuliers dans le monde des affaires et dans l'industrie afin de les aider à s'établir, à prendre de l'expansion, à créer des emplois et à contribuer à la prospérité au pays, au lieu de les pénaliser pour cela même. C'est la seule façon d'avoir au Canada une économie saine et appartenant à des Canadiens.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, nous ne favorisons pas l'entreprise privée, nous la pénalisons. Et ce qui est encore pire, nous faisons en sorte que les Canadiens perdent toute confiance au point de ne pas investir leurs épargnes dans l'économie du pays. Les économies réalisées par les Canadiens, depuis douze mois, s'élèvent à environ 1,300 millions de dollars. De fait, le montant des économies déposées dans les banques à charte seulement du Canada, et dans les banques d'épargne également, s'établit à plus de 10 milliards. Néanmoins, il nous faudra transférer à l'étranger 600 millions de ces 1,300 millions de dollars, pour acheter des valeurs sur le marché des États-Unis, surtout de la Bourse des valeurs de New York et de Chicago. Trop souvent, ces sommes sont investies dans des valeurs douteuses. Les Canadiens réalisent-ils cela, monsieur l'Orateur? J'en doute.

• (5.00 p.m.)

Nous avons désespérément besoin de capitaux pour notre progrès économique. Pendant cinq ans, nous avons parlé d'établir une société de développement du Canada et nous continuons à exporter des quantités toujours croissantes d'épargnes canadiennes. Si ces sommes importantes peuvent être exportées, pourquoi la compagnie chocolatière Laura Secord, les mines MacIntyre, les compagnies de pétrole et l'industrie de la potasse de la Saskatchewan ont-elles été reprises par des compagnies américaines au cours des deux dernières années? Pour environ 400 millions de dollars, les Canadiens ont vendu des réserves de potasse valant 15 milliards, car on disait que nous manquions de capitaux. Et pourtant, nous exportons beaucoup plus de capitaux qu'il n'en faudrait pour que ces compagnies restent canadiennes.

Pourquoi consacrer nos recettes fiscales à subventionner l'expansion d'industries appartenant d'habitude à des étrangers? Je me demande si c'est une politique saine. Le gouvernement ne devrait ménager aucun effort pour rétablir la confiance des Canadiens en leur propre économie pour qu'ils puissent consacrer leurs épargnes à l'exploitation de nos ressources et de nos industries.

On a prétendu que nous n'avons pas assez d'argent chez nous pour financer notre propre expansion. C'est faux. Les Canadiens sont

conservateurs dans leurs placements; nous sommes une nation d'acheteurs d'obligations et de polices d'assurance. Les Canadiens n'investissent pas leur argent dans les secteurs souhaitables et la raison, j'en suis convaincu, c'est que les investisseurs éventuels de chez nous ne sont pas certains de faire un placement sûr et sensé. Alors, ils font leur placement outre-frontière.

On nous a expliqué plus d'une fois que nos épargnes se dirigent vers les États-Unis et que les investisseurs américains mettent la main sur nos industries. Soyons honnêtes et admettons que nous avons refusé de faire les efforts que les États-Unis ont consentis. Il nous faut admettre que nous ne pouvons critiquer les autres à moins de corriger nos propres fautes. D'ici là, mieux vaut rester plutôt cois là-dessus.

Je vais donner un exemple. L'autre jour, j'ai parlé à un des dirigeants d'une grande compagnie. Il avait besoin d'un administrateur appartenant à la classe moyenne mais n'avait pu trouver l'homme qu'il lui fallait au Canada. Une demande lui vint des États-Unis, d'un homme qui gagne $30,000. Il possédait les qualités requises et voulait venir s'installer ici. Il ne demandait pas d'appointements plus élevés, il voulait simplement que son nouvel emploi lui assure le même revenu net qu'auparavant. D'après le dirigeant en question, pour assurer à l'Américain le même revenu net il faudrait lui payer un traitement annuel de $57,000 ici.

Pour certains vis-à-vis notre politique fiscale est raisonnable et juste. Je ne l'entends pas de cette oreille-là. Nous souffrons d'une crise de confiance. L'actuel ministre des Finances et son prédécesseur nous ont dit que grâce à nos ordinateurs et à nos connaissances techniques, on peut faire l'extrapolation des besoins de notre économie en expansion et de la structure fiscale de notre pays cinq ans d'avance, soit jusqu'en 1971 ou 1972. Eh bien, monsieur l'Orateur, les ordinateurs ne marchent pas bien, car le ministre des Finances s'est grossièrement trompé.

Je soutiens qu'il faut à notre pays une nouvelle race d'entrepreneurs-pionniers, d'ingénieurs en gestion, qui restaurera la confiance et qui permettra aux entreprises commerciales, grâce à son savoir-faire, de poursuivre leur expansion grâce aux investissements canadiens. Nous sommes dépourvus de sagesse et de clairvoyance. C'est une grave crise financière que nous traversons, et elle me trouble profondément. Notre évolution financière actuelle ne semble pas nous permettre d'options.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais son temps est épuisé.

[M. Thompson.]

Des voix: Qu'il poursuive.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, je me demande si la popularité du Ralliement créditiste et de sa théorie financière est à la baisse, car je constate qu'aucun collègue du député n'est actuellement à la Chambre!

[*Traduction*]

M. Thompson: Puis-je informer le nouveau député qui vient tout juste de parler que s'il consulte le hansard des six dernières années et lit les discours que j'ai prononcés au cours de débats sur le budget, il verra que mes propos antérieurs s'accordent parfaitement avec tout ce que j'ai dit aujourd'hui.

Je viens de m'apercevoir que je n'ai pas lu la première partie des remarques des députés et qu'ainsi, je n'ai pas compris son intention. Je présente mes excuses au député.

Puis-je dire avant de m'asseoir qu'au cours des derniers jours, j'ai appris qu'un secteur de notre population va souffrir de privations extrêmes par suite de la politique fiscale de notre gouvernement. Si le gouvernement avait songé à atténuer les besoins réels de notre économie, nous aurions eu, je pense, un budget différent. Je parle maintenant de ceux qui ont plus de 70 ans. Plus d'un million de Canadiens sont dans cette catégorie d'âge. Environ 400,000 d'entre eux ne paient pas d'impôts. Autrement dit, leur revenu est tellement bas qu'ils vivent de leur pension de vieillesse et des allocations supplémentaires. Environ 600,000 personnes dans cette catégorie d'âge gagnent entre $2,500 et $3,000 par année. Si le gouvernement voulait rajuster ses exemptions d'impôt pour permettre à ces citoyens de gagner $3,000 par année, sans déduction, le coût serait minime. De la sorte, les conditions d'existence de nos citoyens âgés, qui ne peuvent plus faire de travail productif, seraient améliorées et on aurait répondu à un besoin réel. L'impôt de 2 p. 100 va frapper ces 600,000 personnes et réduire le peu qu'elles ont déjà.

• (5.10 p.m.)

Je n'ai pas le temps de continuer et de donner d'autres exemples. Non seulement avons-nous besoin de politiques propres à encourager l'esprit d'initiative, l'usage de nos propres dollars et la mise en valeur de nos propres ressources au sens le plus large, non seulement avons-nous besoin de politiques financières qui stabiliseront les dépenses du

gouvernement jusqu'à ce que la productivité s'accroisse suffisamment pour porter le fardeau supplémentaire, mais nous devons aussi trouver des moyens d'atténuer les pressions croissantes du gouvernement pour ce qui est des ressources fiscales. Nous ne pouvons aggraver davantage la situation qui se crée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La conférence actuelle sur la fiscalité, la politique annoncée dans l'exposé budgétaire et depuis, auront simplement pour résultat d'augmenter la rivalité et le mécontentement entre les deux échelons administratifs supérieurs, au moment même où nous commençons sans doute à mieux comprendre la nécessité de la réforme constitutionnelle.

Nous devons également mieux répartir la charge fiscale pour atténuer les pressions qui s'exercent sur certaines catégories de citoyens. Je songe en particulier aux vieillards, ceux qui ont 70 ans et plus. Ici encore, le fossé de la crédibilité s'élargit. Les politiques financières sont mauvaises. Où sont les programmes sensés que nous espérions? C'est un sombre tableau. J'espère que le gouvernement va se réveiller avant qu'il soit trop tard.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, nous sommes trop souvent portés à oublier que, malrgé tout, l'économie du Canada est parmi les plus dynamiques au monde. Notre niveau de vie est passablement élevé si nous le comparons à celui d'autres populations du monde. Ce niveau de vie, nous le devons, d'une part, à l'initiative et au labeur intelligent du peuple canadien. Il nous vient, d'autre part, des mesures et de la gestion économique qu'a appliquées le gouvernement fédéral depuis près de six ans.

Je crois que nous avons en main, aujourd'hui, tous les éléments nécessaires pour continuer de progresser économiquement avec vigueur et d'une façon saine. A la suite de l'exposé financier de l'honorable ministre des Finances (M. Benson), nous pouvons constater que le nouveau gouvernement libéral prend les moyens, parfois avec une grande fermeté nécessaire, pour promouvoir activement la stabilité et la croissance de notre économie, et ce en prévoyant globalement, tantôt à court terme, tantôt à long terme, de faire pleinement valoir nos ressources naturelles, industrielles et surtout nos ressources humaines.

Les problèmes économiques, financiers et fiscaux sont de plus en plus complexes; or, personne ne pourrait penser qu'une telle économie complexe puisse aller de l'avant et monter sans se heurter à des problèmes difficiles. Il n'y a pas de solution facile pour les problèmes compliqués. Fidèle à son programme, fidèle aussi aux énoncés de principes du discours du trône, prononcé à l'ouverture de la présente session, le gouvernement actuel désire, sincèrement et avec énergie, s'adonner à l'étude et à la solution de ces problèmes et à mettre en œuvre son autorité, son pouvoir et les connaissances de ses députés, afin que nos concitoyens puissent profiter d'une liberté réelle et accrue qui leur permettra d'exercer efficacement leur initiative au cours de leur poursuite d'objectifs économiques réalisables. (*Applaudissements*)

Oui, monsieur l'Orateur, la société canadienne est dynamique et prospère. Toutefois, des disparités régionales existent, mais par l'intermédiaire du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) qui deviendra sous peu, je crois, ministre du Développement régional, le gouvernement a pris des mesures sérieuses, conjointement avec les provinces, pour éliminer ces disparités. D'ici cinq ans ou moins, nous pourrons certainement constater les résultats de l'application de certains programmes comme, par exemple, le programme quinquennal qui a fait l'objet de l'entente générale de collaboration, relativement à la réalisation du programme de développement de la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, signée à Rimouski le 26 mai 1968 par l'ancien ministre des Forêts et du Développement rural, M. Sauvé, et l'ancien premier ministre du Québec, M. Johnson.

En passant, qu'il me soit permis de rappeler que nous espérons que les fonctionnaires des divers ministères fédéraux prendront l'habitude ou continueront à prendre souvent connaissance de ce programme, afin que soit facilitée la collaboration interministérielle, d'une part, et, d'autre part, la collaboration fédérale-provinciale, pour le plus grand bien de nos concitoyens qui vivent dans ce territoire «pilote».

La société canadienne se soucie du sort des déshérités, des opprimés, des malades, des handicapés et des malheureux du monde entier. Tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, se soucient beaucoup du bien-être de la population canadienne et de nos frères de l'univers.

A ce stade, je songe à des lois comme celles qui ont trait au Régime de pensions du Canada, ou régime d'assistance publique du Canada, au supplément de la sécurité de la vieillesse, aux allocations aux jeunes, aux prêts aux étudiants dont, malheureusement, les étudiants du Québec n'ont pu profiter.

• (5.20 p.m.)

Je songe aussi à l'aide de plus en plus substantielle apportée aux universités, au

développement régional—dont j'ai fait état il y a quelques instants—à la mobilité et au recyclage de la main-d'œuvre, aux stimulants à l'industrie et aussi—quoi qu'en dise mon préopinant—au régime d'assurance frais médicaux, de même qu'aux nombreuses autres lois bienfaisantes que nous avons adoptées.

N'oublions pas non plus, puisque ce sont des témoignages et des symboles de l'évolution progressive de notre pays, les lois qui ont conduit à l'adoption de notre drapeau national, aux fêtes du centenaire de la Confédération, à l'Exposition universelle de Montréal et à la reconnaissance des droits et privilèges des groupes qui ont bâti le Canada et qui vivent encore ensemble aujourd'hui sur la terre canadienne.

Toutes ces réalisations des dernières années, nous les devons à un gouvernement libéral dirigé par un premier ministre maintenant hors de cette enceinte, un premier ministre qui nous a fait honneur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, nous accordons maintenant notre confiance à notre nouveau premier ministre (M. Trudeau) qui, jusqu'ici, a fait preuve, quoi qu'on en dise, d'une grande maîtrise, d'une intelligence brillante et d'une efficacité remarquable.

Pour ce qui est de la stabilité budgétaire, je crois qu'il est fidèle au programme qui a été présenté à la population canadienne.

On nous disait, il y a quelques mois à peine, que le Canada paraissait jouir d'une croissance économique en plein essor et que, par conséquent, le gouvernement songeait à établir un budget équilibré, grâce à une certaine réduction des dépenses publiques.

En parcourant l'exposé budgétaire, on constate que la situation économique actuelle, les perspectives à moyen et à court terme, la situation financière courante, les perspectives fiscales pour 1969-1970, le «contrôle» des dépenses publiques, les discussions avec les provinces—comme il s'en tient présentement—l'orientation de la politique économique, la résistance à l'inflation, la politique fiscale actuelle, les recommandations fiscales, les impôts sur les biens transmis par décès et sur les dons, le cas des sociétés d'assurance-vie, les réserves des institutions financières, ainsi que toutes les autres mesures, sont autant de facettes de notre problème financier qui ont été envisagées avec franchise, en toute connaissance de cause et à la lumière du but envisagé: la stabilité financière et budgétaire du pays.

Nous pensons que c'est un exposé financier responsable et intègre qui montre toutes les données du problème.

[M. LeBlanc.]

Dans le cours actuel de nos obligations financières et de l'évolution financière et économique, non seulement au Canada mais, à ce qu'il paraît, dans le monde tout entier, un ministre des Finances intègre, juste et sincère doit faire preuve d'un grand courage. C'est, à mon avis, ce que fait actuellement le ministre des Finances (M. Benson). En vue de prévenir un accroissement de l'inflation, le ministre devait planifier une augmentation très importante du revenu pour la prochaine année fiscale.

Toutefois, les premiers éléments d'une réforme fiscale sont contenus dans cet exposé. Malgré tout, tout semble démontrer l'existence d'un système de taxation encore plus équitable. Ces réformes toucheront principalement les impôts des compagnies et des particuliers et la méthode par laquelle ils seront partagés par les gouvernements fédéral et provinciaux.

La stabilisation budgétaire devrait permettre d'enrichir et de renforcer notre économie. Quant aux dépenses, cependant, il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable; si l'on veut que le Canada progresse vers une économie de plus en plus vigoureuse, les gouvernements provinciaux et municipaux doivent assumer, eux aussi, leur part de responsabilités; il faut tendre, tous ensemble, à la diminution des taux fiscaux et à l'accroissement de la base de la fiscalité, soit la richesse du Canada.

Le temps, nous dit-on, est à la franchise. Il n'existe pas de méthode magique pour assurer notre évolution; pour réaliser notre idéal de justice au Canada, nous ne pouvons nous attendre à suivre un sentier jonché de fleurs. Nous devons choisir la route des solutions réalistes, fonctionnelles et efficaces, et c'est ainsi que cette voie nous conduira certainement vers un milieu bien aménagé pour le plus grand bien de nos concitoyens qui s'y trouveront.

[*Traduction*]

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, personnellement ce budget m'effraie. Il m'effraie parce que ses rédacteurs semblent avoir perdu pied. Ils paraissent distinguer un seul groupe de Canadiens, le groupe qui vit dans l'abondance et qui est le plus apte à défendre ses intérêts. Il semble qu'à leurs yeux, dans leur esprit et dans leur cœur les autres n'existent pas.

Le gouvernement libéral aurait pu suivre cette voie depuis quelques années; heureusement qu'une majorité trop faible l'en a empêché. Mais aujourd'hui, vogue la galère! Le gouvernement jouit d'une forte majorité et

ce budget montre qu'il se moque royalement de la masse des citoyens.

On a parlé de la technologie moderne. J'ai l'impression que nous volons dans un DC-8 ou un DC-9 dont le pilote a perdu contact avec le sol, et, à la suite d'une défaillance de ses instruments, a aussi perdu sa route. Nous nous dirigeons au hasard et nous volons en direction des hauts pics des Rocheuses. Le pilote nous dit avec désinvolture que notre destination est la juste société, ce qui n'empêche que nous avons tous l'impression désagréable que nous allons nous écraser sur les hautes cîmes, et que nous serons bientôt dans l'au-delà.

Peut-être est-ce là un excès de pessimisme. Malgré la manière dont le gouvernement a agencé son budget, j'espère encore qu'il y a à la Chambre des députés qui pensent aux masses, c'est-à-dire à la grande majorité des Canadiens qui, patiemment, attendent. Ils continuent à attendre quelque chose de ce gouvernement, mais pour la grande majorité de ces économiquement faibles, ce budget n'apporte rien de bon.

Il y a certains députés ministériels, j'en suis convaincu, qui connaissent l'histoire et qui savent qu'il est impossible de légiférer pour une classe seulement de la population. Je passe tous les jours devant la porte ouest de l'arc central de l'édifice du Parlement et j'y vois sculpté dans la pierre que, faute de vision, le peuple vit sans frein. Vérité profonde. Le budget manque de vision et n'est pas conçu en fonction de l'avenir.

Ce manque d'intérêt pour le bien-être des Canadiens nous attirera des ennuis avant longtemps. A mon avis, cet aveuglement et cette absence de vision dans le budget viennent s'ajouter aux annonces que nous avons entendues au cours des quelques derniers jours. Les Canadiens qui ont été témoins de la lutte longue et opiniâtre pour obtenir des normes canadiennes de bien-être pour toute la population d'un bout à l'autre du pays, doivent être très inquiets et malheureux de ce qu'il ont entendu. Il a fallu 50 ans pour obtenir le régime d'assurance frais médicaux. Nous entendons dire maintenant que d'ici 5 ans, tous les rouages fédéraux seront anéantis. Il a fallu nombre d'années pour faire évoluer les principes de la législation sociale au point où nous sommes maintenant parvenus, mais notre situation est peu favorable en comparaison de certains pays progressistes, notamment certains pays d'Europe. On nous dit maintenant que le gouvernement veut se retirer d'un certain nombre des programmes à frais partagés. La seule comparaison qui me vienne à l'esprit est le geste patelin de Ponce Pilate qui se lave les mains après avoir indiqué qu'il ne voulait plus être mêlé à l'affaire, que, de toute façon, elle ne le concernait pas et que les autres n'avaient qu'à régler leurs affaires entre eux.

• (5.30 p.m.)

A mon avis, il est très étrange de voir le premier ministre se conduire comme il le fait. Je crois qu'il a bien agi en essayant d'obtenir l'égalité linguistique et culturelle pour les Canadiens des deux principaux groupes ethniques du pays. J'ai reconnu pleinement son mérite en prenant la parole à la Chambre récemment. Je suis profondément convaincue que, quelles que soient les perspectives des habitants des diverses régions du pays, le premier ministre est dans la bonne voie en cherchant à assurer à tout Canadien l'égalité des chances et un sentiment d'être chez lui, ancré dans la sécurité de sa langue et de sa culture dans n'importe quelle région.

Mais je dois avouer que je trouve très étrange de le voir aveuglément s'attaquer à ces mesures législatives qui ont rapproché les Canadiens d'un bien-être uniforme, où qu'ils vivent. C'est ce qu'il détruit petit à petit. Même si les provinces avaient toutes la même capacité d'offrir à leurs gens des normes de sécurité sociale, il n'existerait pas dans l'ensemble du pays cette uniformité de mesures qui nous permettrait, avec la mobilité que nous avons, de nous sentir chez nous partout au Canada à cet égard. Mais nos provinces ne sont pas égales. De fait le gouvernement leur enjoint de survivre ou de périr avec leurs propres taxes. Il leur fera quelques aumônes, naturellement, leur dit-il, mais elles devront elles-mêmes prélever la plupart des impôts nécessaires à leurs programmes de sécurité sociale. Pareille attitude n'est pas digne d'un homme d'État. Il est regrettable qu'un homme aux idées si avancées dans un domaine se montre si peu compréhensif dans un autre.

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-elle de l'interrompre et de lui poser une question?

Mme MacInnis: J'ai besoin de tout le temps qui m'est alloué, je crois, monsieur l'Orateur. Mais quand j'aurai terminé, je serai heureuse de répondre à la question de l'honorable député.

[*Traduction*]

Les gens ont porté le gouvernement actuel au pouvoir parce qu'ils étaient dans une situation difficile et qu'ils avaient besoin à tout prix de croire au père Noël. C'est une version moderne d'un conte de fées et c'est Superman qu'on trouve sous le capuchon. Le chômage, la formation, la vie chère, le logement, le sécurité et tous les autres problèmes qui se posent à la population se résument à un problème urgent: comment trouver un revenu suffisant pour vivre en 1968. Il est faux de croire que la majorité des Canadiens comptent sur la charité du gouvernement pour atteindre l'objectif rêvé. Un orateur a dit précisement ce que je crois: la majorité des Canadiens veulent un emploi productif. Ils ne demandent pas l'aumône. Beaucoup de gens qui reçoivent de l'aide actuellement ne se seraient jamais trouvés dans cette situation si dans le passé les gouvernements avaient pu leur trouver un travail productif. On devrait leur fournir le plus tôt possible les moyens de se passer de cette aide grâce à un travail productif.

Je ne parle pas ici des indigents, prisonniers des îlots de misère. Je m'aligne sur le Conseil économique du Canada; on peut lire, dans son exposé de septembre 1968:

> Dire qu'au moins un Canadien sur cinq souffre de pauvreté ne semble pas trop exagéré. C'est presque sûrement assez près de la vérité pour que nous puissions voir dans la pauvreté l'un des principaux défis auxquels les responsables de la politique économique et sociale devront faire face au cours des quelques prochaines années.

Quatre millions de personnes, monsieur l'Orateur, cela représente bien des Canadiens—quatre millions de pauvres. Il ne s'agit pas simplement ici de ceux que nous considérons comme dépourvus de tout et propres à rien. Le budget poursuit la politique mise en œuvre dès le début par le gouvernement actuel. C'est cette politique qui a supprimé le programme de travaux d'hiver—et c'est justement là une façon de faire cesser la production. Toujours d'après cette politique, on nous prive d'une augmentation des allocations familiales, d'une augmentation de la pension de base de la sécurité de la vieillesse; politique qui nous empêchera de présenter cette année une mesure législative en vue d'augmenter les allocations des anciens combattants et de ceux qui leur sont à charge, et c'est encore à cause de cette politique qu'on laisse les fonctionnaires retraités se débattre avec de graves difficultés financières, dans l'espoir que ceux d'entre eux qui ont accumulé leur pension, à l'époque où le dollar valait un dollar, seront maintenant capables de se tirer d'embarras malgré l'inflation actuelle. C'est la même politique adoptée dans tous les domaines.

[M^me^ MacInnis.]

Il est vrai qu'une certaine classe de Canadiens est prospère. Ces gens pourront applaudir au budget, mais leur satisfaction sera de courte durée, car ils ne pourront pas jouir de cet état de choses bien longtemps. Sauf erreur, c'est Abraham Lincoln qui avait dit qu'un pays ne peut survivre longtemps, lorsque la moitié de la population est esclave et l'autre est libre. Il en est de même d'un pays où la moitié des citoyens sont prospères et les autres pauvres.

J'estime que ce budget trahit la plupart des Canadiens sous deux rapports. Premièrement, il rejette injustement le fardeau du nouvel impôt sur les contribuables au revenu moyen et modique et permet aux riches de s'en tirer beaucoup plus facilement. Inutile d'indiquer les méthodes employées pour y parvenir. Nous avons entendu parler d'un grand nombre d'entre elles depuis le début du débat. Deuxièmement, il n'esquisse aucune nouvelle politique pour accélérer la production, accroître les emplois et les salaires qui accompagnent la production et ne propose nullement de majorer le revenu des pensionnés et des autres qui ne peuvent gagner leur vie.

A mon avis, qu'aurait-il dû y avoir dans le budget? Il faut donner ses propres idées pour faire la critique du budget. Avec le temps limité dont nous disposons on doit nécessairement se limiter aux grandes lignes, sans entrer dans le détail. D'abord, j'estime que le budget aurait dû comporter des plans pour la croissance et le développement économiques. Il ne suffit pas, comme certains députés l'ont fait cet après-midi, de nous féliciter de la capacité de production du Canada et de nos réalisations en ce domaine. Je me référerais plutôt aux chiffres cités l'autre jour par mon collègue de Waterloo (M. Saltsman). Sur les 14 pays de l'OCDE, a-t-il signalé, c'est le Canada qui a la production la plus basse par tête. Il n'y a pas là de quoi être fier. Sans compter que cela m'effraie, car si nous n'améliorons pas notre production, nous ne serons pas en mesure de payer le coût des programmes de sécurité sociale, qu'ils relèvent du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou de toute autre compétence.

Je ne suis pas de ceux qui croient que tous les régimes de bien-être social sont satisfaisants. Mais à l'heure actuelle, selon moi, les contribuables se font faucher tout net parce que, comme il n'y en a pas assez qui gagnent un revenu suffisant pour verser les impôts nécessaires, les gagne-petit se font tondre la laine sur le dos en comparaison des autres. Ce qui importe avant tout, d'après moi, c'est de créer des emplois productifs.

Vous allez demander: comment y arriver? Mes souvenirs me reportent à la deuxième

guerre mondiale. J'ai entendu bien des arguments contre la guerre, mais jamais que l'on ne devrait pas s'y engager parce que cela coûte trop cher. Sitôt la deuxième guerre mondiale éclatée, notre pays décida qu'il fallait la gagner. Le gouvernement d'alors—qui lui aussi, était libéral—décida que nous allions gagner la guerre et que nous aurions les moyens voulus de production massive pour mener une guerre totale. Le gouvernement s'est rendu compte que l'entreprise privée n'y parviendrait pas toute seule. Elle n'a jamais réussi à satisfaire tous nos besoins. Le gouvernement a alors institué les sociétés de la Couronne et des entreprises dirigées par l'État afin de mettre en route l'effort de guerre. Cela s'imposait pour que nous puissions pleinement jouer notre rôle pendant la deuxième guerre mondiale.

• (5.40 p.m.)

Si le gouvernement actuel veut sérieusement gagner la guerre contre la pauvreté à l'heure actuelle et aider ceux qui ne sont pas capables de gagner leur guerre personnelle contre l'insécurité, il devrait leur donner les emplois et les revenus nécessaires pour y parvenir. J'espère que le gouvernement actuel prendra ce genre de décision. Je sais que les ministres, de l'autre côté, trouvent cela amusant. Peut-être devrais-je employer le singulier, car ils ne sont pas plusieurs. Peut-être est-ce singulièrement amusant que je propose un effort de guerre maintenant. Il nous faut un effort de guerre en temps de paix si nous voulons atteindre le volume de production nécessaire pour établir une assiette fiscale appropriée et les services exigés par la population du pays.

Personne ne recommande la disparition de la prétendue entreprise libre. Elle n'est ni libre ni assez entreprenante. L'entreprise libre à elle seule ne saurait assurer l'abondance. Elle n'a encore pu produire que la rareté. Le gouvernement devrait instaurer des programmes pour accroître la production.

On aurait dû prévoir dans le budget une majoration du dégrèvement fiscal de base afin que les groupes à faible revenu puissent se tirer d'affaire et ne sombrent pas dans la pauvreté. Notre parti a déjà proposé de porter l'exemption d'impôt sur le revenu à $2,000 pour les célibataires et à $4,000 pour les couples mariés avec un dégrèvement approprié pour chaque enfant.

Ce budget aurait certainement dû prévoir quelque chose pour les pensions individuelles, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les allocations aux anciens combattants et les pensions aux fonctionnaires retraités. Celles-ci devraient être rajustées en fonction de deux éléments: le coût de la vie et le niveau de vie de notre époque. Les pensions n'ont jamais été établies, dans le pays, en fonction de l'un ou l'autre de ces facteurs. Elles ont toujours dépendu des pressions politiques. Les gouvernements ont toujours cru devoir laisser les pensions au plus bas niveau possible, tout en ne perdant pas le pouvoir.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous devrions examiner et reviser ces pensions et ces allocations. Nous devrions déterminer combien il en coûte pour avoir un niveau de vie raisonnable et modeste, et établir les pensions en conséquence. Le Conseil économique a signalé que la pauvreté est chose relative. Il y a un siècle, cette nation n'était pas la même qu'aujourd'hui. Les gens jouissent actuellement d'un niveau de vie qu'on aurait trouvé élevé il y a cent ans, mais aujourd'hui c'est différent, car ils en voient d'autres qui jouissent de l'abondance moderne. Les pensions et les allocations doivent aujourd'hui être établies en fonction de ce qu'il en coûte pour avoir un niveau de vie raisonnable ou même modeste.

J'aimerais parler un moment de l'impôt dit de progrès social. Savez-vous pourquoi le gouvernement l'appelle ainsi? Je ne trouve qu'une seule raison. C'est pour ne pas avoir à remettre cet argent aux provinces. Si le gouvernement avait vraiment voulu d'une taxe de progrès social, le budget actuel aurait prévu des programmes de progrès social. Or, on n'y trouve pas l'ombre d'un programme de ce genre.

Nous avons noté hier et aujourd'hui des symptômes de ce que je pourrais qualifier d'arriération sociale. Cela se produit sur une grande échelle et est à prévoir pour les cinq années à venir. Je ne suis pas du tout certain que, si le gouvernement actuel n'était pas protégé par des immunités de toutes sortes—une forte majorité et, peut-être, une immunité parlementaire—on ne pourrait pas le poursuivre pour déclaration mensongère parce qu'il qualifie cet impôt de progrès social. Ce n'est pas du tout cela. C'est une palissade qu'on érige pour maintenir cet impôt hors de le portée des provinces. D'après les apparences, il n'en découlera aucun progrès social.

J'en arrive, je pense, à mon quatrième point. Je n'aime pas critiquer le gouvernement sans proposer de solution de rechange. Permettez-moi donc d'en faire quelques-unes. Je suis certain que cela va vous divertir. Il en a toujours été ainsi dans le passé. Si nous

voulons protéger les foyers canadiens jusqu'à ce que nous ayons des allocations familiales convenables, nous devrions accorder aux mères de famille qui consacrent tout leur temps à élever leurs enfants une allocation qui leur permettrait de le faire. La France a bien pu le faire, elle! (*Applaudissements*)

Je suis bien aise qu'un ou deux aient applaudi. La France a trouvé ce moyen-là de protéger les foyers. Nos foyers ont eux aussi grand besoin d'être protégés. Si une femme, qui pourrait gagner un salaire supplémentaire afin de faire vivre sa famille dans l'aisance, choisit délibérément de rester à la maison pour consacrer ses forces et son énergie à élever des citoyens sains de corps, d'esprit et de mœurs, cette femme-là mérite, à mes yeux, un salaire égal à celui de la femme qui va vendre du savon, des chaussures ou de la cire à cacheter dans un magasin ou l'autre. Je crois que le moment est venu de le faire.

Je passe maintenant à mon cinquième point. C'est le dernier, mais non le moindre. Il s'agit d'un programme à long terme. Alors qu'on rajuste ces pensions tout en versant ces allocations dérisoires, on devrait comprendre que toutes ces mesures disparates forment un habit d'Arlequin qu'on devrait ranger dans un musée avec les lanternes, les bottines à boutons, les chars à bœufs et toutes ces choses du XIX[e] siècle dont on n'a que faire aujourd'hui.

Si j'avais plus confiance dans le premier ministre (M. Trudeau), je pourrais croire qu'il a une autre corde à son arc. Je pourrais espérer qu'il mettrait les choses au point en disant que nous renonçons à l'assurance frais médicaux et aux autres programmes à frais partagés afin d'adopter un véritable programme, de contrôler les finances et d'établir si nous accumulons les déficits. J'oserais espérer qu'il pourrait dire qu'il met au rancart ces mesures disparates afin que nous puissions édifier à Ottawa un solide programme de revenu annuel garanti pour les Canadiens.

Je ne rends peut-être pas justice au premier ministre en supposant qu'il n'envisave pas un tel programme. J'espère qu'il viendra nous révéler demain après-midi que c'était précisément à cela qu'il avait toujours songé. Il est devenu très en vogue depuis les élections de juin de déclararer tel programme impossible. On a dit que ce programme coûterait entre 2 et 3 milliards de dollars. On a prétendu que cette initiative mènerait le pays à la faillite et qu'elle était par conséquent irréalisable. Peu de mois seulement avant les élections, plusieurs députés, qui sont maintenant membres du cabinet, préconisaient un revenu annuel garanti. Je tiens à citer un passage du *Globe and Mail* du 13 août 1966. On y lit que les libéraux de l'Ouest ont recommandé à Saskatoon que le gouvernement étudie tous les détails d'un programme de revenu annuel garanti. L'article ajoute:

> On déclare dans la résolution qu'un programme de revenu annuel garanti remplacerait le fouillis inextricable des programmes d'assistance et de bien-être social au Canada. Le député libéral Ronald Basford, de Vancouver-Burrard, membre de la délégation de la Colombie-Britannique, a demandé l'adoption de cette résolution, disant que l'idée est nouvelle mais prometteuse.
>
> «Nous voulons voir si cette initiative pourra affranchir les gens du système actuel qui tend à faire d'eux d'éternels assistés sociaux».

• (5.50 p.m.)

D'accord. C'est logique. J'espère qu'il va tout de suite exprimer les mêmes sentiments. Je dois dire que je pourrai le constater bientôt. Il n'était pas le seul à être de cette opinion. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Justice, le chef de l'opposition et bien d'autres préconisaient un revenu annuel garanti. Les arguments invoqués alors ont maintenant plus de valeur que jamais.

Si jamais nous voyons l'avènement d'un revenu annuel garanti, je demande aux députés de ne pas oublier les économies considérables qui seront réalisées dans d'autres programmes de sécurité sociale, économies qui pourront s'effectuer au niveau fédéral ou au niveau provincial. N'oubliez pas que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont mises à contribution lorsqu'il s'agit d'impôts, peu importe le gouvernement qui les perçoit. Un revenu annuel garanti n'est pas une perte financière sèche. Voici ce que dit le Conseil économique du Canada à la page 113 de son exposé annuel:

> Aux États-Unis, on a estimé que, entre 17 et 57 ans, un seul pauvre peut coûter à l'État jusqu'à $140,000.

J'ajoute qu'il ne sort jamais de sa condition de pauvre. Ainsi, nous dépensons sans compter des milliers de dollars de l'argent des contribuables pour tâcher de renflouer les miséreux; mais nous aurons beau faire, ils ne seront jamais ce qu'ils auraient pu être si nous ne les avions pas d'abord mis dans ce pétrin. Les choses que j'ai proposées devraient se faire maintenant par sagesse quant à l'avenir de notre pays et par considération pour nos compatriotes. Si nous ne les

faisons pas pour ces motifs, nous serons obligés de les faire plus tard pour d'autres motifs.

La semaine dernière, j'ai assisté à la conférence nationale sur l'habitation, qui se tient à Toronto. Un entrepreneur américain qui avait participé à des programmes de construction de logements s'y exprimait à peu près comme ceci: J'espère que vous, Canadiens, serez assez sages pour aborder maintenant le problème de l'habitation sur une échelle assez vaste tandis que vous en avez encore le temps. Nous avons tardé trop longtemps aux États-Unis; nous avons attendu jusqu'à ce que les ghettos prennent des dimensions considérables, que les antagonismes se multiplient à vue d'œil. Aujourd'hui nous accomplissons par crainte ce que nous aurions dû faire il y a des années par justice et par sens commun. J'espère, monsieur l'Orateur, que nous aurons la sagesse d'agir dès maintenant.

Je sais que mon temps de parole achève et je veux donner un dernier exemple. Aux autres députés, sauf un vis-à-vis, on a accordé un peu plus de temps. Quel genre de peuple et de pays voulons-nous? J'espère que, dans notre pays, nous ne contenterons pas éternellement de veiller à ce que les gens aient juste de quoi manger, se vêtir, s'abriter et acheter une voiture pour se déplacer. Cela ne suffit pas. Nous devrions tendre vers une situation où les gens auraient ce qui fait, comme on disait, autrefois, la douceur de vivre: la musique, les livres, les voyages, l'occasion de rencontrer des gens, de causer avec eux, et une foule d'autres choses intéressantes. Nous tous, à la Chambre, pouvons nous permettre tout cela, mais beaucoup de Canadiens ne le peuvent pas.

L'automne dernier, la revue *Canadian* prenait comme exemple la situation de trois Canadiens: l'un, marié et père de quatre enfants, gagnait $8,000 par année; le deuxième, marié et père de trois enfants, $16,000 par année; le troisième, marié et père d'un grand garçon, avait un revenu de $50,000 par année. Je pourrais signaler: plus le revenu est modeste, plus les enfants sont nombreux; mais je n'insisterai pas sur cet aspect. Ce que je veux faire voir, c'est que l'homme gagnant $8,000 par année ne peut consacrer que 1.2 p. 100 de son revenu à l'achat de livres, aux loisirs, à des passe-temps particuliers, à l'affiliation à des cercles et aux dépenses des vacances. Celui qui gagne $16,000 par année peut consacrer 7.84 p. 100 de son revenu à ce superflu; quant à l'homme au revenu de plus de $50,000 par année, il peut en dépenser 36.8 p. 100 pour ce que nous appelons les agréments de la vie, qui vont au-delà des premières nécessités de tout être humain.

J'aurais voulu que le budget démontre, ne fût-ce que par quelques indices, que nous visons à ce genre de société, car c'est cela la société juste. Je tiens à dire au gouvernement qu'il a fait naître des espoirs au pays, qu'il a fait faillir l'espérance et certaines aspirations et que, malgré l'éteignoir que constitue le budget actuel, cette flambée d'enthousiasme ne s'éteindra pas.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable représentante. Une fois de plus, je m'excuse de l'interrompre. Parmi toutes ses observations intéressantes de cet après-midi, il en est une qui m'a frappé comme étant quelque peu illogique. Comment l'honorable représentante concilie-t-elle les reproches qu'elle adresse au premier ministre (M. Trudeau) parce qu'il promet aux provinces que d'ici cinq ans elles auront leur autonomie et administreront leurs propres services sociaux tels l'assurance frais médicaux, et la préoccupation expresse de son parti pour les politiques de ma province qu'ils qualifient eux-mêmes de statut particulier?

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose aucunement à ce que les provinces aient beaucoup de latitude dans l'application de leurs propres programmes. De fait, c'est une chose que je veux. Mais je veux que s'y ajoute une planification nationale qui permette aux Canadiens de se déplacer de la province du député à la mienne et de s'y sentir chez eux. Voilà pourquoi je déplore autant la destruction de la structure nationale en matière de sécurité sociale, y compris l'assurance frais médicaux.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Brant a la parole.

M. Brown: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler qu'il est six heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. J. E. Brown (Brant): Je voudrais participer au débat, monsieur l'Orateur, pour aborder plusieurs importantes questions, dont une ou deux touchent ma circonscription, les autres étant d'une importance nationale pressante. Je diviserai mes observations en deux parties. Je signalerai d'abord les dangers que représente pour chaque Canadien l'ascendant bureaucratique des organismes du gouvernement, surtout en ce qui concerne leurs relations avec les membres du Parlement qui représentent ici la population du Canada.

Je traiterai tout d'abord du ministère du Travail et de ses efforts pour réduire ses crédits. Le ministère a fermé des bureaux d'assurance-chômage dans diverses parties du

pays. Malgré ma vigoureuse opposition, monsieur l'Orateur, que j'ai manifestée au prédécesseur du ministre actuel du Travail (M. Mackasey), qui n'a rien voulu entendre, préférant écouter ses hauts fonctionnaires par trop zélés qui, tous, tenaient peut-être davantage à obtenir des augmentations de traitement qu'à se préoccuper de la population du pays, le bureau de l'assurance-chômage de Brantford (Ont.) a été fermé et transporté à Hamilton. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que Brantford est une agglomération de quelque 60,000 habitants, des gens laborieux, sérieux, qui ont perdu les services d'un bureau du gouvernement canadien, services qui leur étaient essentiels. A l'heure actuelle, il n'y a pas de bureau à Brantford pour s'occuper des problèmes d'assurance-chômage. Les industrieux citoyens de Brantford doivent se rendre à Hamilton pour s'y entretenir avec les agents de leur problème particulier. Ces problèmes font boule de neige, surtout quand le ministère rejette une demande, ce qui n'est pas rare. Je puis vous assurer que les réclamants interjettent toujours appel de la décision et doivent fournir des preuves. Ils envoient à Hamilton des lettres qui demeurent sans réponse. Ils se rendent alors à Hamilton à grands frais.

Ils peuvent évidemment téléphoner au bureau de Hamilton, et leur compte de téléphone monte en flèche. Certains m'ont rendu visite à ma résidence de Brantford et m'ont dit que leur facture de téléphone était très élevée parce qu'elle renfermait plusieurs appels téléphoniques à Hamilton. Il leur faut d'abord repérer l'agent qui pourra s'occuper de leur problème, après quoi ils doivent en discuter avec lui. Parce qu'il ne fournit pas de service d'assurance-chômage aux travailleurs de Brantford, le gouvernement, de façon indirecte évidemment, augmente considérablement leurs taxes.

Les autorités de l'assurance-chômage ne veulent même pas envoyer un représentant à Brantford pour au moins deux ou trois jours par semaine pour y interviewer les personnes en cause et entendre leurs griefs. De fait, la Commission d'assurance-chômage ne veut même pas assurer un service de téléphone aux habitants de Brantford qui n'auraient alors qu'à composer le mot «Zenith» pour communiquer avec les fonctionnaires d'Hamilton.

Les intéressés communiquent donc avec leur député. C'est pourquoi je passe une bonne partie de mon temps, semaine après semaine, pendant les sessions du Parlement, à répondre à ces gens et à leur promettre de transmettre leurs plaintes aux fonctionnaires.

[M. Brown.]

Je deviens donc, en quelque sorte, un ombudsman à bras multiples pour les habitants de la circonscription de Brant. Je n'y vois aucune objection. Après tout, il est de mon devoir de les aider et je suis prêt à consacrer une bonne partie de mon temps chaque semaine à le faire mais je devrais être à la Chambre à suivre les débats, à étudier les crédits du gouvernement et, dans l'ensemble, à agir en vrai représentant des habitants de la circonscription de Brant à la Chambre des communes. Je préviens le ministre du Travail (M. Mackasey), cet homme obligeant et compréhensif qui est un de mes bons amis...

• (8.10 p.m.)

M. Nielsen: Ce n'est pas comme cela qu'on s'y prend pour avoir un bureau.

M. Brown: Je le sais, mais je tiens à le lui dire, parce que j'y crois; il peut s'attendre à m'entendre parler encore davantage, dans les quelques semaines et mois à venir, sur la question que je viens de soulever.

J'ai aussi un mot ou deux à dire à propos des employés d'hôpitaux, monsieur l'Orateur. Les hôpitaux du pays comptent environ 255,000 employés permanents et 36,000 employés à temps partiel. Peut-être ne savez-vous pas, monsieur l'Orateur, que ces gens-là n'ont pas droit à l'assurance-chômage, mais c'est pourtant vrai. Ils n'y ont droit que si le conseil de l'hôpital les autorise à y soucrire en groupe. Malheureusement, la plupart des conseils d'hôpitaux se composent d'hommes d'affaires qui manquent peut-être de sens social. Par conséquent, ils négligent bien souvent de veiller à l'inscription des employés d'hôpitaux à l'assurance-chômage. Aux termes actuels de la loi, sans la sanction du conseil de l'hôpital, ses employés ne peuvent souscrire à l'assurance-chômage.

A mes yeux, monsieur l'Orateur, il semble plutôt scandaleux que la loi sur l'assurance-chômage ne protège pas ces gens-là. Je ne vois pas pourquoi ils sont exclus des dispositions de la loi. Je crois qu'une modification à la loi pour remédier à cet état de choses serait très utile à ce grand secteur de l'effectif ouvrier. Après tout, monsieur l'Orateur, quels travailleurs accomplissent une plus belle œuvre que ceux qui soignent leurs semblables dans les hôpitaux?

J'aimerais consacrer quelques moments à parler du régime d'assistance publique du Canada et de la manière dont il fonctionne à notre époque où la bureaucratie est toute-puissante. C'est aux autorités provinciales que

revient la tâche d'appliquer le régime et je voudrais donner à la Chambre un ou deux exemples concrets en lui signalant deux cas qui ont récemment retenu mon attention. Tous deux ont trait à un invalide.

Lorsque le régime a été approuvé par la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai cru qu'une aube nouvelle se levait au Canada sur ceux qui, à des degrés divers, sont frappés d'invalidité. On prétendait que l'ère des anciens programmes d'assistance était révolue; que grâce à une nouvelle attitude, personne désormais ne serait plus dans le dénuement à la suite d'une infirmité physique rendant le travail impossible. J'avais cru comprendre que telle était clairement l'intention du régime lorsque le Parlement l'avait adopté.

Un de mes commettants—une personne comme vous aurez rarement l'occasion d'en rencontrer, monsieur l'Orateur—a eu à subir une opération au cerveau à la suite de laquelle il a été incapable de reprendre son ancien emploi. Il n'est toutefois pas complètement invalide. J'avais cru comprendre que ces jours étaient révolus où il fallait être complètement invalide et, de surcroît, incurable pour avoir droit à une pension. Eh bien non, monsieur l'Orateur, tel n'est pas le cas, loin de là. Se rendant à mes conseils, ce malade présenta une demande de pension.

• (8.20 p.m.)

Qu'est-il arrivé? Les fonctionnaires locaux du gouvernement fédéral l'on fait demander et lui ont dit: «Nous avons découvert que votre femme a travaillé et, malheureusement, vous ne pourrez toucher la pension d'invalidité, car le revenu de votre famille est trop élevé.» Je croyais que l'évaluation des ressources dans des circonstances de ce genre avait été supprimée, mais il n'en est rien. Les fonctionnaires l'ont convoqué et lui ont demandé: «Votre femme travaille et vous n'êtes pas éligible, mais comme son état de santé laisse à désirer, elle ne devrait pas le faire. Néanmoins, elle va travailler. Pourquoi?» La réponse est qu'elle ne veut pas s'adresser, au nom de son mari et en son nom propre, au bureau local d'assistance sociale de la municipalité de Brantford, Ontario. C'est la raison, et comme elle avait gagné de l'argent, les fonctionnaires ont rejeté cette demande.

Je connais un autre cas, celui d'un homme de 61 ou 62 ans qui a eu deux attaques. J'ai bien vu qu'il était absolument incapable de travailler. Comme pendant les dernières élections il était venu me trouver, je lui avais dit de revenir me voir après les élections, ce qu'il a fait. Je lui ai conseillé de demander une pension d'invalidité. Il y avait droit, me semblait-il. Mais que s'est-il passé? Des fonctionnaires sont venus chez lui et, aimablement et poliment, lui ont fait remarquer que comme sa femme travaillait le revenu de son ménage était trop élevé. Il n'avait donc pas droit à la pension d'invalidité. Mais, à son âge, cette femme ne devrait plus travailler autant; elle le fait pourtant et pour un salaire dérisoire. Il le faut bien, pour faire vivre la maisonnée et pour éviter à tout prix d'avoir à demander des secours aux autorités municipales de sa localité. Je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'à Brantford, en Ontario, comme ailleurs, les gens redoutent de demander des secours, car cela les humilie.

On a refusé une pension aux deux couples sous prétexte que leurs revenus étaient trop élevés. Le deuxième couple, comme s'il n'était pas au bout de ses embarras et de son chagrin, a entendu les fonctionnaires locaux lui annoncer que le mari n'avait pas droit à une pension parce que sa femme avait osé travailler, ce qui, semble-t-il, était une chose abominable. Tel est le sort d'une femme qui s'est décidée à gagner un peu d'argent. On devrait, à mon avis, lui rendre hommage. A cause de cela cependant, ce couple a perdu la pension accordée aux invalides. C'est loin d'être le résultat que les députés attendaient du régime d'assistance publique du Canada, adopté il n'y a pas si longtemps.

Je veux maintenant parler des prêts aux étudiants. Je pensais qu'une ère nouvelle s'annonçait lors de l'adoption par la Chambre d'une mesure accordant des prêts aux étudiants. Cependant, c'est encore aux autorités provinciales qu'on a, pour diverses raisons, laissé le soin de gérer ces prêts. Que s'est-il passé? Les fonctionnaires se rendent dans les universités et dans d'autres centres d'enseignement et demandent aux étudiants ce qu'ils veulent. L'un par exemple répond qu'il veut un prêt. Le fonctionnaire lui demande: «De combien?» L'étudiant demande alors $1,000. Il calcule que les $1,000 ajoutés à l'argent qu'il a gagné pendant l'été lui permettront de passer l'année. Supposons, à titre d'exemple, que l'étudiant ait gagné $1,000. Le fonctionnaire déclare: «Vous voulez $1,000? On vous en donnera la moitié et vous vous débrouillerez pour le reste.» Voilà ce qui se passe et j'ai reçu de nombreux griefs. Les gens me téléphonent de jour et de nuit et je fais ce que je peux pour mes électeurs.

Quel genre de modalités applique-t-on, monsieur l'Orateur? La Chambre, en adoptant

cette mesure, ne souhaitait pas que les étudiants reçoivent la moitié des prêts qu'ils demanderaient. Lorsqu'un étudiant de bonne foi demande un prêt, il mérite de le recevoir au complet du ministère chargé d'appliquer la mesure. Voilà comment, monsieur l'Orateur, une bureaucratie implacable se permet de mépriser le Parlement et ses membres. (*Applaudissements*)

M. Baldwin: Continuez.

M. Brown: Je n'aime vraiment pas signaler de tels griefs émanant de mes commettants, mais c'est mon devoir, tant que je les représenterai ici. (*Applaudissements*)

Et maintenant, à l'intention des députés et surtout de mes collègues ministériels, je veux traiter une question qui touche tous les Canadiens. Il s'agit des loyers, des sommes exorbitantes que les propriétaires exigent de leurs locataires à travers le pays. Monsieur l'Orateur, il faudra freiner cette escalade constante. Il faut que les loyers soient régularisés presque immédiatement. Autrement dit, il faudrait instaurer une régie des loyers. Il s'agirait de présenter un bill prévoyant une telle régie et, simultanément, de demander aux provinces de faire adopter une loi pour régler cette question qui est évidemment d'urgence nationale. En plus ou à la place de cette régie, j'aimerais qu'on frappe d'un impôt les plus-values de capitaux se rapportant uniquement aux ventes d'immeubles autres que les résidences personnelles, occupées par leur propriétaire.

M. Brewin: De quel parti êtes-vous?

M. Brown: A mon avis, le gouvernement devrait étudier cette question sans tarder. Bien entendu, cela pourrait entraîner certaines difficultés, mais un impôt de ce genre et une telle régie constituent à l'heure actuelle une nécessité morale. Un impôt sur les profits provenant de transactions immobilières aiderait en soi à restreindre les activités de nombre de personnes peu scrupuleuses. La régie des loyers devrait restreindre les activités des propriétaires qui ne tiennent nullement compte de la situation économique et autre de leurs locataires.

• (8.30 p.m.)

Si je soulève ces derniers points, c'est que la situation me paraît être une urgence nationale. (*Applaudissements*)

Dans ses ramifications, la question a une grande importance, car elle compromet la stabilité et la paix du pays. Elle met toute notre économie en danger et menace l'existence même de notre système démocratique, comme on peut le voir à la Chambre et au Sénat.

Une voix: Le député accepte-t-il une question?

M. Brown: J'y répondrai quand j'aurai fini; j'achève.

Je demande au gouvernement de faire quelque chose à propos de la régie des loyers, peut-être en imposant sévèrement les gains de capital provenant de transactions immobilières seulement. Le peuple canadien compte sur nous pour le protéger. Je crois que tous les Canadiens ont un droit fondamental au logement, vu surtout notre climat, et à moins que tous puissent se loger, nous ne pourrons œuvrer pour la société juste dont parle tellement notre respecté premier ministre (M. Trudeau), et que non seulement lui mais chaque député et chaque sénateur désirent établir.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire quelques mots dans notre deuxième langue officielle, le français.

Je désirerais expliquer aux honorables députés que dans la circonscription de Brant, que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte, la grande majorité de la population parle la langue anglaise. Néanmoins, depuis mon enfance, j'ai toujours été pleinement conscient de l'importante contribution apportée par nos compatriotes de langue française au développement de notre pays.

Si je me souviens bien, il y a déjà 15 ans, j'ai prononcé en cette enceinte un discours dans lequel je disais aux honorables députés qu'une nouvelle tendance semblait se dessiner à Brantford. Entre autres, je leur ai dit que plusieurs femmes distinguées de Brantford, particulièrement les membres du «University Women's Club», commençaient à suivre des cours de langue française et tenaient plusieurs de leurs assemblées en français.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député dans ses efforts très louables pour parler notre langue seconde, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre permet-elle à l'honorable député de poursuivre ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Brown: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier bien sincèrement mes collègues de me permettre de dire encore quelques mots.

Cette tendance, dont j'ai déjà parlé, a continué à grandir avec les années. Aujourd'hui, on entend très souvent parler français dans les rues. Au fait, la langue française est devenue tellement populaire que, durant la dernière campagne électorale, mon adversaire conservateur s'est servi, comme argument, du fait qu'il était bilingue; du moins, c'est ce qu'il a dit. Par la suite, j'ai moi-même prononcé un discours en français à la radio. J'ai cru que si un conservateur prononçait un discours en français, il était grandement temps que je fasse mieux que lui.

Monsieur l'Orateur, nous travaillons tous pour l'édification d'un nouveau Canada, d'un Canada bilingue, d'un Canada au prestige accru, d'un Canada où le peuple peut se servir de deux belles langues reconnues comme telles par toutes les nations de l'univers, sous l'habile direction de notre premier ministre bilingue. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Les plaintes du préopinant sont légitimes, mais il a tort d'en réclamer la paternité. Littéralement des douzaines de députés pourraient aussi se plaindre de la suppression des bureaux d'assurance-chômage dans le pays, mais il faut nous rappeler que c'est le lieutenant gouverneur actuel de la Colombie-Britannique qui, à titre de membre du gouvernement que le député de Brant (M. Brown) appuie aujourd'hui, a été l'instigateur de cette politique. Compte tenu des remarques du député, il sera intéressant de voir de quelle façon il votera ce soir sur la motion de défiance.

Nous approchons du terme des soixante jours, que d'aucuns pourront comparer au délai, célèbre mais peu ingénieux, que s'était fixé un gouvernement antérieur après qu'il eut obtenu un témoignage de confiance assez limité des Canadiens aux élections de 1963. L'actuelle période de soixante jours est cependant très différente, car elle paraît stimuler les timides, terrifier les intrépides et étourdir les audacieux.

• (8.40 p.m.)

Le budget nous a été présenté par un ministre des Finances auprès duquel son prédécesseur paraît un expert. Voir le spectacle des manipulations financières du gouvernement c'est voir le chaos régner en maître. Ces gens ont maintenant montré leur incompétence financière, leur défaillance intellectuelle, et la proposition du premier ministre hier vise à engloutir les provinces dans ce qui équivaudra à une mer de dettes.

Les libéraux sont au pouvoir depuis cinq ans. Ils ont lancé maints projets, établi maints programmes, entrepris des guerres contre la pauvreté qui ont pris fin sans qu'un seul coup de feu ne soit tiré. Nous avons eu le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada, des douzaines d'équipes d'experts, qui ont parcouru le pays, à tel point qu'il faudrait, comme je l'ai déjà dit, présenter un bill pour les unifier. Pour quel résultat? Les provinces ont vu s'accroître leurs dépenses et leurs impôts par suite des initiatives du gouvernement.

M. Groos: Et l'opposition a diminué.

M. Nielsen: Toutefois, je puis assurer au député que cette situation ne peut durer très longtemps. On peut tromper les Canadiens un temps, mais les honorables vis-à-vis ne peuvent pas tromper tous les Canadiens tout le temps. (*Applaudissements*)

M. Groos: L'auteur?

M. Nielsen: Ce n'était certainement pas l'honorable représentant. Le régime d'assurance frais médicaux nous a fourni un exemple tragique du sacrifice de la justice sociale à l'opportunisme politique. Les provinces avaient déjà pris des mesures dans ce domaine. L'Ontario possédait déjà un régime. Plusieurs provinces avaient indiqué leur intention d'en établir un. La Saskatchewan en avait un. Voilà qu'Ottawa décide d'entrer dans ce domaine non pas pour des raisons de justice sociale, non pas dans l'intérêt du plus grand nombre de Canadiens, mais pour des raisons de publicité et d'opportunisme politique; voilà pourquoi le gouvernement est aujourd'hui dans ce pétrin à propos de l'assurance frais médicaux.

On en trouve une preuve, on l'avait déjà, dans l'énoncé des critères auxquels les provinces ne sauraient faire face, comme elles l'ont déclaré bien nettement, sans parler des deux Territoires du grand Nord. Je sais que nos vis-à-vis ne se préoccupent pas tellement de ces deux territoires, en raison de leur manque de connaissances à ce sujet. Mais le premier ministre (M. Trudeau) nous dit que, dans cinq ans, le gouvernement fédéral va se retirer de ce programme. Dans le Nord canadien, nous serons encore en train d'essayer

d'y participer. Je puis m'en rendre compte dès maintenant.

De cette façon, le gouvernement d'Ottawa avait un droit de préemption dans le domaine de l'assurance frais médicaux et, du même coup, rendait la participation des provinces très difficile. Cela a eu pour effet de soustraire des millions de Canadiens à l'assurance frais médicaux.

Une voix: Ils vont tous en avoir besoin une fois ce discours terminé.

M. Nielsen: Le député aura sûrement son tour plus tard et j'espère qu'il prendra part au débat. Qu'il nous dise quand sa province participera au programme, dans le cadre de la formule actuelle du gouvernement.

Après s'être attribué l'honneur de l'assurance frais médicaux au cours de deux campagnes électorales, le gouvernement a épuisé maintenant tous les avantages politiques qu'il pouvait en tirer et décide de renoncer au programme. Rien d'étonnant à ce que la prétendue option dérogatoire offerte par le gouvernement libéral aux provinces soit maintenant adoptée au niveau fédéral. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement fédéral inaugure des programmes qu'il est incapable de payer, sachant très bien qu'il ne pourrait en assumer les frais, et laissant ensuite les provinces avec le bébé sur les bras.

M. Woolliams: Quel bébé.

M. Nielsen: En effet, quel bébé. Face au chaos financier, le gouvernement fédéral, de fait, déclare la faillite et laisse aux provinces le soin de répondre aux créanciers. On a rarement vu autant d'irresponsabilité de la part du gouvernement fédéral. Par ailleurs, le premier ministre constatera que le gouvernement est lié par les engagements de ses prédécesseurs.

L'assurance frais médicaux a été introduite sous sa forme actuelle par son gouvernement. Celui-ci a pris le programme de la Saskatchewan, que cette province cherche maintenant à modifier à cause des graves ennuis qu'il lui crée, et il a fait avaler de force ou a cherché à le faire avaler à toutes les provinces. L'ancien ministre des Finances a prévu où cela les mènerait, il a dit qu'il en coûterait 500 millions de dollars par année. Il ne s'est pas beaucoup trompé. Il s'agissait de la participation du fédéral. Il a dit que c'est ce qu'il en coûterait en 1969, en supposant que toutes les provinces y participent. L'ancien ministre des Finances l'a mis en garde, mais il a persisté. Tout le temps, il songeait à faire payer la facture par les provinces. On a rarement manipulé les gens avec si peu de scrupule. Le grand bal du parti libéral est terminé, et l'on nous remet maintenant la facture.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens ne vont plus supporter que le gouvernement jongle avec les comptes comme il l'a fait. On nous a donné un ensemble de prévisions budgétaires en mars; on les a revisées en octobre, en y ajoutant 400 millions de dollars. Le fait est que le gouvernement a complètement perdu le contrôle. Les comptes de la nation sont hors de contrôle. Le premier ministre le sait, de même que le ministre des Finances (M. Benson). L'impôt supplémentaire de 2 p. 100 sur le revenu, jusqu'à un plafond de $120, doit être regardé comme un dernier effort désespéré du gouvernement pour accroître ses revenus. Pour cela, il met la main dans les poches des provinces et c'est la plainte qui a été formulée avant-hier, lors de la réunion des ministres des Finances.

J'aurai un mot à dire dans un moment à propos des pauvres et à propos de la domination des riches dont on fait état de l'autre côté, mais c'est de cela qu'on s'est plaint hier et aujourd'hui à la conférence des ministres des Finances. Les gens ordinaires appellent ces agissements du brigandage ou tout au moins du vol. Après avoir accumulé une note astronomique en cinq ans par des extravagances outrancières et des programmes impossibles mais fort coûteux, le gouvernement s'est ressaisi et s'est demandé ce qu'il allait faire. Il a adopté la solution la plus commode: passer la note aux provinces.

Le trésorier de la province d'Ontario a dit hier qu'on adoptait une politique de balkanisation fiscale. La vérité pure et simple est que les finances du gouvernement sont dans un état chaotique. Je veux bien faire la part des choses, mais c'est la seule conclusion qui s'impose. Je suis sûr que les députés qui siègent dans le déversoir, à ma droite et en face, sont du même avis. (*Applaudissements*)

Ils sont d'accord. Voyons maintenant la suite des événements. C'est une histoire presque incroyable de rapiéçage, de rafistolage, histoire d'emprunter de Pierre pour payer Paul, ou peut-être d'emprunt de Mitch pour payer Edgar. C'est une histoire de tâtonnements et de cafouillages, de mesures sans enthousiasme alors qu'il aurait fallu prendre des décisions audacieuses et pleines d'imagination. C'est l'histoire de la lumière qui vacille, du navire qui sombre, de l'équipe anéantie par sa propre incompétence. Le déversoir s'en rend compte, j'en suis sûr. Ce sont les mêmes vis-à-vis qui criaient, tempêtaient, se plaignaient.

• (8.50 p.m.)

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis demander à mon..

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Laval invoque-t-il le Règlement?

M. Roy (Laval): Oui, monsieur l'Orateur.

A titre de membre du «rump», comme on nous désigne dans ce coin-ci de la Chambre, puis-je demander à mon honorable collègue s'il a lu la déclaration du président de la Chambre de Commerce du Canada, M. Lynch, concernant le budget?

[*Traduction*]

M. Nielsen: Ma foi, je ne saurais blâmer mon honorable ami parce que sa confusion et son ignorance ne dépassent pas celles du ministre et du gouvernement qui ont présenté le budget actuel. Voilà ceux qui, il n'y a pas tellement d'années, estimaient que le pays était menacé d'un désastre fiscal imminent, sur le bord d'un insondable précipice.

M. Roy (Laval): Durant le règne de Diefenbaker.

M. Nielsen: Tout juste. Chacun d'entre eux critiquait ces années et les budgets déficitaires. Cette année, nous nous enlisons toujours davantage. Où en sommes-nous? Devant le plus imposant déficit dans l'histoire du pays. Le gouvernement enregistre des records chaque jour. Il vient d'établir le record pour un déficit: 790 millions de dollars. C'est énormément plus que sous le règne de Diefenbaker. Simultanément, le coût de la vie n'a jamais été aussi élevé et les impôts aussi lourds dans toute l'histoire du pays. La belle époque! Le gouvernement devrait participer aux Jeux olympiques; il décrocherait une médaille d'or. Le déficit de 790 millions ne comprend pas le déficit de l'Expo ni le déficit de l'assurance frais médicaux, qui ont été camouflés.

Au cours de l'année prochaine, nous allons porter au budget un nouveau déficit de 600 ou de 700 millions de dollars compte tenu de toutes les dépenses encore à comptabiliser, parce que, une fois de plus, on n'a pas fait entrer en ligne de compte les frais globaux du régime d'assurance frais médicaux ni le plein déficit d'Expo. Nous avons vu, nous voyons tous les jours, des procédés bizarres et surprenants qui entraîneraient la radiation de tout comptable professionnel; le gouvernement cherche avec frénésie et par tous les moyens à déguiser la vérité sur sa gabegie fiscale, à camoufler les véritables dimensions du plus grand déficit de notre histoire et les chiffres trompeurs de ses prévisions budgétaire qui ont soulevé dans la presse un tollé général.

Pendant ce temps-là, le gouvernement allait sur le marché tous les deux jours pour demander humblement des prêts en espèces au moyen de bons du Trésor à court terme, ce qui a fait monter les taux d'intérêt à des niveaux dangereux et sans précédent.

M. Roy (Laval): C'est ridicule.

M. Nielsen: Ridicule, dites-vous?

Une voix: La guerre au Vietnam.

M. Nielsen: Cela donne une idée des connaissances financières de nos amis du déversoir là-bas.

L'hon. M. Hees: Il finira par devenir l'adjoint exécutif de M. Benson.

M. Nielsen: L'honorable représentant devrait être promu tout de suite; il ne pourrait faire pire que le ministre actuel.

Ils ont maintenu cet impôt inique sur les habitations, privant ainsi tous les jeunes ménages canadiens d'un privilège légitime, celui de vivre sous un toit à eux. Nous avons une taxe de vente sur les matériaux de construction et j'oublie de dire que non seulement le Canada a le coût de la vie le plus élevé, il a aussi les taux d'intérêt les plus élevés du monde; encore une médaille d'or à son actif. Que s'est-il passé? En mettant des bâtons dans les roues à l'industrie du bâtiment le gouvernement—ces messieurs du gouvernement devraient avoir honte et se cacher—a forcé les jeunes couples canadiens à installer leur ménage sur la banquette arrière de leur automobile. Comme le prix des automobiles monte à la suite du nouvel accord sur l'automobile, ils vont se trouver encore plus à l'étroit. Cela serait très drôle si ce n'était pas en même temps tragique. Or, cette tragédie est le résultat direct des politiques du gouvernement.

J'ai entendu le préopinant parler de la régie des loyers. Nous qui demeurons dans le Nord aimerions bien avoir quelque chose à régir. Outre ces tragédies, il faut tenir compte des droits des jeunes Canadiens qui doivent pouvoir accéder à la propriété. A mon avis, c'est la pire tragédie attribuable aux politiques du gouvernement.

Et nous fondions sur lui de si grands espoirs. L'honorable préopinant a évoqué la pieuvre—il n'a pas employé ce terme, mais je

le fais à sa place—de la bureaucratie, dont les tentacules s'étendent jusqu'aux droits des honorables députés. Néanmoins, il appuie un gouvernement qui oriente nos jeunes dans les voies bureaucratiques. Je parlerai dans quelques instants de la compagnie des jeunes Canadiens. Nos jeunes sont ceux qui sont plus durement frappés. Ils espéraient obtenir certaines directives du gouvernement, mais ils en ont reçu aucune. Le gouvernement actuel passera à l'histoire comme ayant refusé de reconnaître les problèmes de la jeunesse ou de n'avoir rien fait pour résoudre ceux qu'il connaissait.

Une voix: Les journaux locaux...

M. Nielsen: Qui se soucie des journaux locaux quand je prends la parole à la Chambre—dans ma circonscription, on n'a qu'un journal hebdomadaire et il est distribué sur 207 milles carrés. C'est dire que mes remarques, lorsqu'ils les lisent, sont déjà périmées.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) nous a offert d'incorporer les adolescents dans l'administration publique. Cela ne résoudra rien. Il n'y a ni plan, ni politique, ni programmes, ni buts, ni enjeux, ni objectifs pour notre jeunesse. Et voilà un gouvernement dont l'élection a été emportée par une vague de jeunes. On a créé la Compagnie des Jeunes Canadiens puis on s'est mis en demeure de lui trouver quelque chose à faire. Il aurait été beaucoup plus avantageux et plus constructif, à mon avis, de circonscrire les politiques et les objectifs, puis de créer les organismes destinés à les poursuivre. Où est la grande société? Où sont les plans, les politiques et les programmes que les citoyens du pays attendaient de ce gouvernement lorsqu'ils l'ont élu?

On n'a jamais vu un *Feuilleton* aussi dénudé, si je puis m'exprimer ainsi, ni aussi dénué d'inspiration que celui du gouvernement actuel.

M. Roy (Laval): Je pensais que vous vouliez consigner cela au compte rendu.

M. Nielsen: Par comparaison, l'armoire de la Mère Hubbard semblerait fort bien garnie. Examinons ces nouvelles politiques toutes fraîches pour découvrir ce qui s'est passé depuis presque 60 jours. Nous voyons ici un bill concernant le statut des langues officielles du Canada, un bill qui, je le crains, va établir des ghettos bilingues au pays. C'est peut-être mieux que des ghettos unilingues. Il y a un bill modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

[M. Nielsen.]

M. Roy (Laval): Que dites-vous de celui-là; étiez-vous présent lors du vote?

M. Nielsen: Le député me demande ce que j'ai à dire au sujet de ce bill. Compte tenu de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture au Yukon et dans le Grand Nord, de façon générale, nous n'avons pas à nous soucier là-bas des questions agricoles, parce que nous n'obtiendrons rien du gouvernement actuel.

• (9.00 p.m.)

Un bill vise à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et un autre, concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, a pour but précis d'augmenter les taux d'intérêt sur les prêts faits en vertu de cette loi. Nous avons une mesure modificatrice des lois sur les brevets, sur les marques de commerce et des aliments et drogues. Une autre mesure, visant la loi sur les lieux et monuments historiques, prévoit la nomination au sein du conseil d'un directeur des musées nationaux du Canada. Une loi ou une résolution contient une mesure pour empêcher l'introduction ou la propagation des insectes nuisibles. (*Exclamations*)

Je serai appelé à voter là-dessus. Cette mesure se rapporte aux insectes qui nuisent aux plantes. Nous avons une mesure prévoyant le versement d'indemnités aux cultivateurs dont les produits agricoles sont contaminés par les résidus d'insecticides, et nous en avons une autre qui modifie la loi sur les épizooties. Cette dernière vise à rayer de la loi les indemnités prévues spécialement dans le cas des chevaux et des bestiaux.

Une voix: Pour les chevaux et quoi?

M. Nielsen: C'est à propos des chevaux et des bestiaux.

Et ainsi de suite. Il ne figure rien d'important au *Feuilleton*. Où donc est l'imagination qui présidera à l'ère nouvelle qui devait sortir des élections qui ont amené ce nouveau gouvernement frais, énergique et exaltant? Où donc?

M. Baldwin: Il ne reste plus que le déversoir.

M. Nielsen: Peut-être la trouverions-nous dans l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce? Le dernier gouvernement a été à court d'idées au bout de cinq ans et le gouvernement actuel est une faillite intellectuelle dès le début. Il a laissé la Compagnie des jeunes Canadiens patauger, au risque de se noyer. Il n'offre rien à la jeunesse.

M. Perrault: Vous n'êtes pas optimiste.

M. Nielsen: Le député peut-il me blâmer de manquer d'optimisme? Je suis devenu un cynique invétéré, ayant observé ce qui se passe en face depuis 1963.

Que penser de toutes ces vibrantes mesures législatives? Qu'a fait le gouvernement? Il a augmenté les taux d'intérêt pour les cultivateurs, les pêcheurs et les anciens combattants. Il a privé les jeunes gens de leur droit à des habitations convenables. De complicité avec le groupe des millionnaires là-bas—ceux qui n'en sont pas espèrent le devenir—le ministre, par ses politiques fiscales, par ses impôts de confiscation et son refus de régler la crise du logement, a joué en quelque sorte un rôle contraire à celui de Cupidon en empêchant presque, sinon tout à fait, les jeunes Canadiens de se marier. Le ministre des Finances ou le ministre des Transports refusent-ils d'admettre qu'un mariage heureux exige, entre autres, une maison, un endroit où se reposer? (*Exclamations*) Le gouvernement actuel s'est montré sans pitié et a privé les jeunes Canadiens de ce droit en imposant une taxe injuste de 12 p. 100 sur les maisons. Ce n'est ni plus ni moins qu'un impôt sur le bonheur de nos jeunes gens.

Des voix: Honte.

M. Nielsen: Cet impôt a été défendu en termes pharisaïques à maintes reprises en cette enceinte par l'actuel ainsi que l'ancien ministre des Finances, et il fait partie de la politique d'un gouvernement sans cœur et insensible.

Je dis au ministre, que je ne vois malheureusement pas à la Chambre—son nom ne figure peut-être pas sur le tableau de présence—et au premier ministre: permettez à ces jeunes Canadiens d'acheter une maison. Abolissez l'impôt sur le bonheur et donnez une chance à nos jeunes. Descendez de votre tour d'ivoire, cessez de vous donner des airs, et abolissez l'impôt injuste sur les matériaux de construction. J'implore les députés de l'autre côté de la Chambre et ceux du déversoir de prendre ces mesures.

Je suppose que nous pouvons tout aussi bien essayer de tirer de l'huile d'un mur que d'obtenir la sympathie du gouvernement actuel. La prochaine mesure du gouvernement, après avoir autorisé un Centre des Arts de 50 millions de dollars, dont 99.9 p. 100 des Canadiens ne verront jamais l'intérieur...

M. Woolliams: C'est la maison de Georges.

M. Nielsen: Après avoir dépensé 50 millions de dollars pour un hydroptère dont on n'a pas entendu parler depuis trois ans—peut-être est-il sur orbite—et après avoir gaspillé de l'argent pour des groupes d'étude et des guerres contre ceci et cela à travers le pays, il a décidé de réduire les paiements et services de santé aux Indiens. C'est peut-être la mesure la plus inique d'une vile série de lourdes bévues commises par le gouvernement actuel. Après avoir gaspillé de l'argent pendant cinq ans—non comme des marins ivres, car aucun marin ivre n'en possède autant—il vient maintenant dire, indépendamment des pauvres gens ordinaires, les Indiens doivent payer. Qui pourrait être plus pauvre dans notre pays que ce groupe de citoyens?

On prétend avoir trop donné à l'Indien. Nous ne pouvons tolérer que ces Indiens tombent malades et demandent des médicaments. Nous en avons fait les pupilles de l'État. Nous leur avons enlevé leur indépendance et les avons placés sous la tutelle du tout-puissant ministère des Affaires indiennes. Nous en avons fait les pions de la bureaucratie mais nous leur refusons le droit de tomber malades, d'être sans travail ou d'avoir faim, parce que nous ne voulons plus payer. C'est là la sagesse pénétrante du gouvernement le plus insensible que le pays ait jamais eu, et ils parlent de compassion. Quel mot vide de sens venant de ce gouvernement! Maintenant, on va écorcher les Indiens!

Évidemment, on est déjà en train d'écorcher les gagne-petit grâce à la limite de $120 qui ne doit pas incommoder les riches. Lors de la dernière session, nous avons eu la surtaxe de 5 p. 100 rejetée par le Parlement. Puis nous avons eu la surtaxe de 3 p. 100 et maintenant celle de 2 p. 100. Nous avons eu un budget au printemps et un à l'automne. Puis, pas de budget pendant 14 mois. Maintenant, nous avons un autre budget d'automne, ce qui signifie que nous en aurons encore un le printemps prochain. Malgré tout, le gouvernement se targue de compter des experts en fiscalité. Moi je dis que ce gouvernement est incompétent au point de vue fiscal.

Une voix: Comment épelez-vous cela?

M. Nielsen: Je n'en sais rien, mais je connais le remède que je préconiserais.

Nous avons la pauvreté dans nos campagnes alors que les frontières de la science ne cessent de reculer et que nous vivons à l'âge de l'espace. Nous devrions ouvrir le Nord à l'exploitation et avoir une politique de défense intelligente et clairement définie. Nous devrions aussi avoir une politique visant à encourager l'expansion nationale. Ce sont des problèmes que le gouvernement a refusé de reconnaître. Il a rayé d'un trait de plume les besoins de nos principales cités et ceux de nos industries.

Le gouvernement a envoyé le ministre des Transports (M. Hellyer) jouer au pitre et faire ripaille d'une mer à l'autre. Il est maintenant

dans le Yukon. Il y consacre ses moments de loisir, lorsqu'il n'est pas chez lui en train de contempler sa propre image à la télévision sur son appareil video.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Je dois prévenir le député que son temps est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: Non.

Des voix: Poursuivez.

M. Nielsen: Je promets que je ne prendrai pas beaucoup de temps. Je remercie la Chambre de sa tolérance. Je promets d'être amusant, mais si les députés lisent ce que j'ai dit, ils s'apercevront que mes propos étaient très sérieux.

Lorsque le ministre des Transports n'était pas chez lui à regarder à la télévision, on a envoyé le capitaine Télévision faire le tour du pays. Certains l'ont vu—tantôt vous le voyez, tantôt vous ne le voyez pas. C'est ainsi qu'on a tenté de régler le problème de l'habitation. Les Canadiens ont demandé à être logés et le gouvernement leur a donné M. Hellyer. (*Exclamations*)

• (9.10 p.m.)

Le gâchis, dans le secteur du logement, est le fruit de la politique gouvernementale. Le gouvernement a haussé le prix des maisons de 25 p. 100, et imposé une taxe de 12 p. 100 sur chaque article qui entre dans la construction. Il a élevé le taux d'intérêt. Il a mis les maisons hors de l'atteinte des Canadiens dont le revenu est inférieur à $15,000. Ensuite, pour s'assurer qu'il ne leur laissait rien, il a imposé une surtaxe de 3 p. 100, suivie d'une autre de 2 p. 100 dont le plafond est fixé à 120 dollars. C'est le gouvernement qui a mis les maisons hors d'atteinte par une intervention irréaliste, destructive et cruelle.

Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de m'avoir permis de terminer mon exposé.

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, je m'étais proposé de faire quelques remarques sur ma circonscription, étant donné qu'elles se rapportent aux propositions budgétaires à l'étude. Jusqu'à ce que j'aie entendu mon ami le député du Yukon (M. Nielsen), je craignais quelque peu d'être rappelé à l'ordre pour m'être écarté du sujet. (*Exclamations*)

Je m'empresse d'assurer aux députés que je n'ai pas l'intention de leur donner lecture du *Feuilleton*.

M. Nielsen: Vous n'oseriez pas.

M. Woolliams: Il n'y a rien à y lire.

M. Blair: Ma circonscription, comme bien d'autres, vient d'être créée par suite du récent remaniement de la carte électorale. Elle comprend les banlieues ouest d'Ottawa et s'étend vers le sud jusqu'au Saint-Laurent. Elle englobe tout le comté de Grenville, une grande partie du comté de Carleton et la moitié du comté du Dundas. La nuance politique de ces trois comtés historiques a été plutôt bleue la plupart du temps depuis la Confédération.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant plus que jamais.

M. Blair: Même si les électeurs ont choisi aux dernières élections une couleur plus vive et un nouveau parti, j'ai constaté qu'ils sont habitués à être bien représentés à la Chambre par mes deux distingués prédécesseurs, M^me^ Jean Wadds et l'honorable Dick Bell. En abordant mon premier mandat à la Chambre, j'ai conscience d'avoir à maintenir la représentation à un haut degré d'excellence.

Le budget à l'étude, à mon avis, est à peu près celui auquel les Canadiens s'attendaient. Beaucoup plus perspicaces que bon nombre de chefs politiques qui voient tout en rose, la plupart des gens se rendaient compte que l'expansion rapide des dépenses de l'État et l'accumulation constante de déficits, à tous les échelons de gouvernement, ne pouvaient se poursuivre indéfiniment. Aux dernières élections, les Canadiens ont résisté aux cajoleries de ceux qui leur promettaient de nouveaux programmes qui auraient entraîné de lourdes dépenses. Ils ont répondu à l'appel de notre parti, en faveur d'une juste évaluation de la situation nationale, de la stabilisation des dépenses ministérielles, et qui ne se fondait nullement sur la promesse selon laquelle les gouvernements pourraient accroître leurs dépenses et leurs excellentes initiatives sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.

Nous tous qui avons été élus au Parlement savions que le gouvernement n'aurait pas la tâche facile. Outre les décisions majeures qu'il lui faudra prendre pour façonner l'avenir du pays, un de ses plus grands soucis sera toujours de stabiliser l'état des finances. Les contribuables n'accueillent jamais avec trop

d'enthousiasme les hausses d'impôts, mais je crois que les Canadiens accepteront ce budget comme un premier pas manifestement essentiel dans l'évolution de notre pays au cours des quatre prochaines années. Mais ce n'est que le premier pas.

C'est sur la stabilité et l'équilibre financiers que doit reposer la réforme fiscale nécessaire et importante découlant des recommandations de la Commission Carter, réforme que le gouvernement compte soumettre à la Chambre au début de l'année prochaine. Après la stabilisation des finances gouvernementales qui, je le soutiens, doit être accompagnée d'une décision similaire des gouvernements provinciaux qui, avec les municipalités, assurent une proportion beaucoup plus forte des dépenses gouvernementales au Canada, la nation et le Parlement peuvent s'occuper de l'importante question de la réforme fiscale. Cette réforme doit avoir pour objet, comme l'a déclaré le rapport Carter, d'assurer une plus grande justice au sein du régime fiscal canadien.

D'une façon beaucoup plus générale ce budget fournira la base solide qu'exige l'expansion continue de l'économie canadienne. C'est seulement si notre capacité de produire s'accroît que nous pourrons bénéficier d'une plus grande prospérité. Grâce à cette croissance les dépenses actuelles du gouvernement dans tous les secteurs peuvent être plus facilement épongées et à mesure que notre économie se développe il est possible d'entreprendre des programmes nouveaux et nécessaires. Ce budget fournit donc la base essentielle à l'expansion du Canada au cours de la durée du Parlement actuel.

J'aimerais parler de l'avenir immédiat de notre pays. Ma circonscription est à divers égards un Canada en miniature. On y trouve les mêmes défis et les mêmes problèmes que dans nombre d'autres régions. Elle comprend les banlieues d'Ottawa qui s'étendent sans cesse, les villes industrielles le long du Saint-Laurent, dont Prescott, Maitland, Iroquois et Cardinal, et les régions agricoles qui les séparent. Je devrai pourtant ce soir m'en tenir à quelques problèmes de ma circonscription qui se rattachent aux problèmes importants qui préoccupent la nation et le Parlement.

Un rapport spécial publié récemment dans un journal d'Ottawa indiquait que la région urbaine de la capitale était, au Canada, celle qui se développait le plus rapidement. Il est à prévoir que sa population dépassera le million en 1985. L'expansion se fera sentir particulièrement dans le canton de Nepean, qui fait partie de ma circonscription. L'expansion urbaine est un problème d'importance n'importe où au Canada, mais dans cette région, elle présente des difficultés dont le Parlement devrait spécialement s'inquiéter.

Le gouvernement fédéral est le plus grand propriétaire terrien et de loin l'employeur le plus important dans la région métropolitaine d'Ottawa. Il se doit de bien l'aménager. Les députés sont sans doute au courant de la controverse en cours à propos de l'aménagement du centre de la ville et des restrictions relatives à la hauteur des édifices. La controverse et le problème indiquent clairement le vice fondamental dans la planification et la structure du gouvernement de la région de la capitale.

Le nouveau gouvernement régional qui verra le jour le 1er janvier 1969 est une mesure progressiste; mais cela ne suffit pas. Prenant la parole à Ottawa récemment, le premier ministre d'Ontario a souligné que la structure du nouveau gouvernement régional permettait au gouvernement fédéral de participer à la planification et à l'expansion de la région d'Ottawa. Les fonctionnaires des trois gouvernements du Canada, d'Ontario et du Québec étudient présentement à fond les mesures conjointes qu'il leur faudra prendre pour régir et mettre en valeur dans l'avenir cette région de la capitale. Un ordre adopté au cours de la dernière législature, visant à créer un comité mixte spécial pour l'étude des activités de la Commission de la capitale nationale, constitue aussi une importante initiative. J'espère qu'on formera un tel comité et qu'il commencera à siéger prochainement.

• (9.20 p.m.)

Toutes ces délibérations devraient, à mon avis, aboutir à la création d'un service fédéral efficace, sans être dictatorial, dans la structure gouvernementale de la région d'Ottawa. Le gouvernement fédéral pourra ainsi assumer un rôle positif et précis dans la planification et la mise en valeur de cette région. Il ne faudrait pas, comme dans le passé, limiter surtout ce rôle à de grandes réalisations nationales, à des édifices, des parcs et des promenades, par exemple, mais voir à ce qu'il tende vraiment à améliorer la vie de tous les résidents.

Il ne faudrait pas entreprendre la création d'une capitale nationale qui serait un vaste monument national, mais plutôt celle d'une agglomération métropolitaine qui servirait d'exemple à tout le Canada et qui accroîtrait le plaisir d'y vivre de tous ceux auxquels le gouvernement fédéral devrait s'intéresser particulièrement, c'est-à-dire ses propres employés. A mon avis, le Parlement possède une magnifique occasion d'aménager la région de la capitale, conformément aux meilleurs

principes contemporains d'urbanisme y compris la création de villes satellites et une nouvelle évaluation de la théorie de la zone de verdure à l'intention et à l'avantage de tous les habitants de la région.

Un problème essentiel de la planification et de l'aménagement auquel le gouvernement fédéral devrait s'intéresser est celui du transport urbain. La pénurie de réseaux de transport urbain pleinement intégrés dans la banlieue que je représente ne constitue pas seulement un grave inconvénient pour ceux qui y demeurent, mais elle pose des obstacles à leur mode de vie et à leurs moyens de subsistance. Dernièrement, une dame qui vit dans un projet d'habitation dans ma circonscription n'a pas été acceptée par le bureau local de la Commission d'assurance-chômage, parce que ses possibilités d'emploi étaient censées être limitées par suite de la pénurie de moyens de transport appropriés aux endroits où elle aurait pu raisonnablement obtenir un emploi. Une situation de ce genre est inadmissible.

La solution des problèmes de transports urbains et suburbains dans l'agglomération d'Ottawa dépasse la compétence des municipalités. Ce n'est que grâce à une direction énergique et avec l'aide financière des paliers supérieurs de gouvernement qu'on peut espérer s'y attaquer. Nous reconnaissons tous que, de nos jours, trouver une solution au problème des transports urbains est une véritable gageure. Le gouvernement s'est engagé à apporter son concours à la recherche de cette solution, entre autres en mettant au point des réalisations-pilotes. Il n'est pas d'endroit où cette solution serait plus utile, où l'on en retirerait plus d'avantages, que dans l'agglomération outaouaise, qui est constamment sous la vue du gouvernement fédéral.

J'évoquerai une autre fois les questions qui touchent les habitants de ma circonscription, en particulier les fonctionnaires qui, eux, constituent une grande partie de la population de la banlieue d'Ottawa. De par leurs fonctions, ceux-ci ne peuvent prendre la même part aux affaires publiques que les autres citoyens, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des activités et des décisions du gouvernement fédéral, leur employeur. La situation des fonctionnaires nous tient à cœur à tous et, en notre qualité de députés, nous avons la responsabilité, sinon le devoir, de protéger leurs intérêts.

A mon sens, la situation d'un groupe important exige une étude spéciale ce soir et la prompte attention du Parlement. Il s'agit des fonctionnaires retraités.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Blair: A cause de l'inflation, de nombreux fonctionnaires retraités ont perdu leur dignité et leur sécurité dans leurs vieux jours, alors qu'ils s'en croyaient assurés grâce à leurs nombreuses années de service. Au nom de la simple justice et de l'équité, il faut soulager la détresse des fonctionnaires retraités, et sans tarder. La plupart des députés savent sans doute que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la fonction publique a préconisé, dans son rapport final daté du 8 mai 1967, ce qui suit:

> ...le gouvernement devrait faire de son mieux pour protéger et maintenir, ou à défaut de cela, restaurer dans une certaine mesure, le pouvoir d'achat qu'avaient à l'origine les pensions contributoires qu'il accorde à ses employés retraités, aux termes de la loi sur la pension du service public et d'autres lois semblables.

La Chambre sait que les conditions qui existaient quand le rapport a paru il y a près d'un an et demi se sont aggravées en ce qui touche les fonctionnaires retraités. Compte tenu des obligations et des restrictions qui pèsent de nos jours sur le gouvernement, je crois qu'on devrait accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre de cette recommandation du comité mixte et songer dans le plus bref délai à améliorer le sort des fonctionnaires.

• (9.30 p.m.)

A mon avis, nous ne saurons modeler vraiment l'avenir du pays ou l'avenir de ma circonscription sans une réflexion plus mûrie et une planification plus poussée. Les villes industrielles qui bordent le Saint-Laurent n'ont pas connu un essor et un développement comparables à celui des grands centres métropolitains de cette province. Leur expansion est lente, même si elles sont situées le long de la voie maritime du Saint-Laurent et reliées par rail et par route à tous les centres principaux de l'Ontario. Ces agglomérations dynamiques se sont bien développées et peuvent absorber de nouvelles industries et un surcroît de population. Bien qu'elles échappent à la vague de prospérité qui déferle sur les autres centres, elles sont loin d'être languissantes. Mon opinion c'est que ces collectivités—et l'on en trouve partout au Canada—devraient intéresser le Parlement de façon spéciale.

Nous devons tous reconnaître qu'il existe actuellement deux tendances principales en ce qui concerne la planification et le développement à l'échelle nationale. D'une part, l'industrie et le commerce s'implantent à qui mieux mieux dans les grands centres, ce qui crée des problèmes urbains importants. Si cette tendance continue, d'après certains experts, à la fin du siècle, la plus grande partie de la population du Canada sera concentrée dans quelques mégalopolis. D'autre part, les régions qui n'ont pas eu la chance de connaître une expansion économique, ou qui sont tombées dans le marasme par suite de mouvements et de changements industriels, font l'objet d'une attention spéciale de la part de tous les gouvernements, et l'on fait de grands efforts, que nous appuyons tous, pour ramener l'espoir, la vitalité et la vie dans ces collectivités.

Il y a une grande différence entre les théories officielles et leur mise en pratique, quant à l'avenir de notre pays. Nous semblons paralysés, hypnotisés, pendant que les grandes agglomérations urbaines connaissent une expansion croissante. Nous faisons ce que nous pouvons pour aider les régions où le marasme est évident mais, jusqu'ici, il faut dire que les gouvernements, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, n'ont pas établi des objectifs fermes pour la planification et n'ont certainement pas trouvé des moyens efficaces d'infléchir et d'orienter l'expansion industrielle vers de nombreuses petites localités et villes canadiennes agréables et admirablement situées.

Si nous n'abordons pas maintenant ce problème comme il le faut, gare à l'avenir! Qui ne s'inquiéterait de la ruée de la population et de l'industrie vers les grands centres? Nous devons tous être alarmés par le dépeuplement relatif et constant des centres secondaires, dépeuplement que seules des mesures positives pourraient enrayer. Nous devons tous nous intéresser aux conditions et aux normes de vie qui régneront au Canada si les petits centres, tels que les villes situées le long du Saint-Laurent, ne sont pas encouragés à croître et à prospérer.

Monsieur l'Orateur, j'ai commencé par dire de ce budget qu'il était comme une partie d'un grand inventaire national, assurant une base solide à la croissance et au développement futurs. Ceux d'entre nous qui ont le privilège d'être ici doivent songer non seulement à la croissance et à l'expansion en soi, mais dans la mesure où elles assurent le bien-être de tous les Canadiens. Pour cela, il faut songer sérieusement à ce que sera notre pays dans 25 ou 50 ans. Il faut qu'il existe une coopération, une coordination des efforts plus grandes entre tous les niveaux du gouvernement, non seulement pour que la nation continue à prospérer, mais pour qu'elle le fasse dans une atmosphère agréable pour tous ses citoyens. Je crois que l'adoption de ce budget est un pas vers un meilleur Canada.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je vois qu'on me fait l'honneur quelque peu équivoque de s'attendre que je parle jusqu'à l'épuisement du temps consacré au budget. Si j'en avais le temps, j'aimerais m'étendre sur certaines des iniquités du gouvernement, de l'irresponsabilité fiscale qu'il a démontrée concernant la mauvaise gestion financière des affaires du pays. Tandis que le gouvernement poussait régulièrement l'économie vers une spirale inflationniste, il murmurait en même temps des paroles encourageantes aux Canadiens, leur disant que tout allait bien et que le budget serait équilibré.

Le ministre des Finances, M. Gordon, dans son discours du budget, le 13 juin 1963, comme en fait foi le hansard, à la page 1043, déclarait ceci:

> ...il importe de commencer par mettre nos affaires en ordre, c'est-à-dire de tendre vers un budget équilibré et un haut niveau de l'emploi. C'est maintenant qu'il faut faire le premier pas en ce sens.

Le 26 avril 1965, le ministre des Finances, M. Gordon, également dans son exposé budgétaire, a dit ces mots qu'on peut lire page 433 du hansard:

> Dans la pratique, il semble juste de dire qu'après une longue période de déficits gênants, les finances de la nation sont maintenant fermement dirigées.

Puis, le ministre des Finances, M. Sharp dans l'exposé budgétaire du 29 mars 1966, a dit, comme on le voit page 3380 du hansard:

> A toutes fins pratiques, c'était donc un budget équilibré.

Voici ce qu'a dit encore le ministre des Finances, M. Sharp, dans l'exposé budgétaire du 19 décembre 1966, comme on le lit page 11,331 du hansard:

> ...Je répète ce que j'ai déjà affirmé le 8 septembre à la Chambre et redit ailleurs: nous devons freiner le taux d'accroissement de nouvelles dépenses publiques. Ne tenons pas pour assuré que les Canadiens ont la capacité et le désir de payer des impôts accrus.

Alors c'est comme ça, monsieur l'Orateur. Mes amis de ce côté-ci de la Chambre ont souligné ce qu'ont dit le ministre des Finances (M. Benson), alors président du Conseil du Trésor, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) l'automne dernier et au printemps. En dépit de ces déclarations, nous constatons que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, on a accumulé des

déficits d'un montant global de tout près de 1,800 millions de dollars. Et dans ce montant, on ne tient pas compte des 3 milliards de dollars en prêts et placements—c'est le nom qu'on leur donne—alors que, de fait, ce sont des dépenses déguisées qui n'entrent pas dans le calcul de la situation financière du gouvernement.

Ces quelques dernières semaines, quantité de livres ont fait éruption sur le marché. Des individus sont apparus d'un peu partout pour écrire des livres sur la situation et les affaires politiques de la nation. Je proposerais actuellement, comme titre d'un bon livre, «La grande escroquerie, ou Comment ruiner l'économie en cinq budgets faciles».

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais m'arrêter à la situation injuste créée par le gouvernement actuel dans ses relations avec les gouvernements provinciaux. Le parti libéral a pris sur lui le rôle de gardien des principes énoncés dans le rapport Rowell-Sirois. Il a constamment soutenu qu'il est de son devoir de renforcer et de centraliser la situation financière du gouvernement fédéral et de redistribuer la richesse fiscale du pays en assurant aux gouvernements provinciaux des équivalents fiscaux et autres fonds pour leur permettre d'appliquer les programmes à frais partagés. Faute de temps, je ne citerai pas les déclarations des ministres du gouvernement qui le prouvent.

• (9.40 p.m.)

Quand nous parlons de l'assurance frais médicaux, de l'assurance-hospitalisation, de la sécurité de la vieillesse, du régime de pensions, du régime d'assistance publique du Canada, et le reste, nous ne jugeons pas de ces programmes au fond. C'est la loi du pays, comme nous le rappelle encore et toujours le gouvernement. Comme le gouvernement fédéral a entraîné les provinces dans ces différents programmes, il peut difficilement leur dire maintenant: Nous allons nous en retirer.

Je sais très bien ce qui s'est produit, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances et ses hauts fonctionnaires ont évalué sur une période de cinq ans les frais de ces programmes et en ont tiré certaines conclusions. De toute évidence, ils se sont dit: «Nous avons donné la poussée initiale; d'après nous, les provinces s'y seront accoutumées; nous allons nous en retirer et leur laisser le champ libre». D'après l'article 8 de la loi sur les soins médicaux, il est clair que le gouvernement s'est engagé sans équivoque à verser 50 p. 100 des frais de ce programme-là, ou en a donné la garantie sous une forme ou sous une autre.

En répondant hier au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le premier ministre a formulé une déclaration catégorique qui figure à la première colonne de la page 2362 du hansard. Je cite:

> L'honorable député devrait savoir que d'après la loi nous l'abandonnerons dans cinq ans.

Voilà une déclaration précise et catégorique. Il n'y a aucun indice que les points fiscaux remis aux provinces s'élèveront effectivement à ce 50 p. 100. A mon avis, c'est un traitement des plus léonins et injustes de la part d'un gouvernement qui a insisté pour que les provinces adhèrent à ces régimes. En vérité, cela rend difficile ou presque impossible pour les provinces d'exercer l'autodétermination financière qu'elles doivent pratiquer. Or, le gouvernement fédéral envisage de se retirer de ces programmes. Si je n'avais aucune autre raison, celle-là seule me déciderait à voter en faveur de l'amendement et du sous-amendement dont la Chambre est saisie. Je ne vois pas comment un député intelligent et raisonnable qui se préoccupe sincèrement des intérêts du pays peut faire autrement que de voter contre le budget présenté par le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 9h45 du soir, il est de mon devoir, en vertu du paragraphe 4 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre ces délibérations et de mettre immédiatement le sous-amendement aux voix.

(Le sous-amendement de M. Saltsman, mis aux voix, est rejeté.)

• (9.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	Fortin
Asselin	Gilbert
Baldwin	Godin
Beaudoin	Gundlock
Bell	Hales
Bigg	Harkness
Brewin	Hees
Broadbent	Howard (Skeena)
Burton	Howe
Caouette	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Carter	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Coates	Lambert (Edmonton-Ouest)
Code	Laprise
Comeau	La Salle
Crouse	Latulippe
Dinsdale	Lewis
Downey	Lundrigan
Dumont	
Fairweather	
Flemming	

MacEwan
MacInnis (Mme)
MacInnis
MacLean
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McQuaid
Marshall
Mather
Matte
Mazankowski
Monteith
Moore
Moores
Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Saltsman
Schreyer
Simpson
Skoreyko
Southam
Stanfield
Tétrault
Thomas (Moncton)
Thompson (Red Deer)
Valade
Winch
Woolliams
Yewchuk
Yewchuk—83.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Anderson
Andras
Barrett
Basford
Béchard
Beer
Benson
Blair
Blouin
Borrie
Boulanger
Breau
Brown
Buchanan
Caccia
Cadieux
Cafik
Cantin
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
MM.

Crossman
Cullen
Cyr
Davis
Deachman
Deakon
Douglas
Drury
Duquet
Durante
Émard
Éthier
Forest
Forget
Foster
Gendron
Gillespie
Givens
Goode
Gray
Groos
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Lachance
Laflamme
Lang
(Saskatoon-Humboldt)
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
McBride
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mongrain
Morison
Murphy
O'Connell
Olson
Osler
Otto
Ouellet
Penner
Perrault
Pilon
Portelance
Pringle
Reid
Richard
Richardson
Roberts
Robinson
Rochon
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Serré
Smerchanski
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Watson
Weatherhead
Whelan
Whicher
Whiting
Yanakis
Yanakis—127.

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

En vertu du Règlement, la Chambre lève la séance jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi.

(A 10 h. 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ—DISPOSITIONS EN VUE DE L'ÉTUDE

M. Ian Wahn (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne le rapport présenté par le président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, il y a eu des discussions, par les voies ordinaires, en vue de trouver un moyen d'en disposer. Il conviendrait, à mon avis, que je fournisse à la Chambre des observations sur le sujet qui pourraient être acceptables.

Comme cette question vient de la Chambre, il a été suggéré que la Chambre étudie la possibilité d'ordonner qu'une journée destinée à l'examen des subsides, autre qu'un mercredi ou un vendredi, soit consacrée à l'étude de ce rapport du comité permanent suivant une motion pour qu'il soit adopté; que tous les articles du Règlement et les précédents pertinents soient mis de côté dans la mesure nécessaire pour permettre qu'un amendement soit proposé à l'égard de cette motion, comme ce serait le cas pour une motion visant à modifier une motion de subsides aux termes de l'article 56 du Règlement; et que, 15 minutes avant l'heure prévue pour l'ajournement ce jour-là, la présidence interrompe le débat et mette immédiatement toutes les questions aux voix afin que la Chambre se prononce sur la motion et sur tout amendement dont elle sera alors saisie.

La Chambre consentira peut-être à adopter à l'unanimité la proposition qui vient d'être faite sur cette question qui a déjà fait l'objet de certaines discussions. Sauf erreur, il faut le consentement unanime de la Chambre pour régler l'affaire de cette façon.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député de Peace River, il y a eu des discussions dans le sens de l'ordre qu'il a proposé. Nous souscririons volontiers à un ordre à cet égard et nous nous empresserions de mettre la question en discussion, sous réserve de cet ordre, dès le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de son voyage en Amérique latine. Nous consentirions à établir un ordre en ce sens.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je sais que mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en a discuté avec les leaders des autres partis à la Chambre, et il en a été convenu ainsi. J'ai peut-être mal saisi le député de Peace River mais il a parlé, sauf erreur, de ne pas exclure le mercredi ou le vendredi. Ou aurait-il plutôt proposé de ne «pas inclure le mercredi ou le vendredi»?

M. Baldwin: Il s'agit d'un jour de séance à l'exclusion du mercredi ou du vendredi, qui ne sont pas toujours des jours de séance complets.

M. Lewis: Je comprends maintenant. C'est ce que j'espérais avoir entendu.

M. l'Orateur: La Chambre approuve-t-elle cette proposition, et en est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉCLARATION RELATIVE AUX COLONIES DES DISCIPLES DE HUTTER

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, en anglais et en français, une déclaration concernant l'application de la loi de l'impôt sur le revenu aux colonies des Disciples de Hutter établies au Canada, qui avait été promise en réponse aux questions que cette affaire a déjà suscitées en cette enceinte.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il l'autorisation de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

LES DROITS DE L'HOMME

DÉCLARATION SUR LA NON-DISCRIMINATION DANS LES ENTREPRISES AU GRAND NORD

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Le 2 octobre, le député d'Hamilton-

Ouest (M. Alexander) a demandé au ministre: premièrement d'instituer une enquête en vue de déterminer si oui ou non le gouvernement s'était montré coupable de pratiques discriminatoires envers les Esquimaux dans l'entreprise de la Panarctic Oils; deuxièmement, de déterminer quels bénéfices les Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest avaient retirés de cette entreprise et s'ils avaient fait l'objet de mesures discriminatoires.

La section des justes méthodes d'emploi du ministère du Travail a fait une enquête sur la possibilité que la Panarctic Oils ait pris des mesures discriminatoires à l'égard des Esquimaux.

• (2.40 p.m.)

Elle n'a pu trouver aucun signe de discrimination à l'endroit des Esquimaux par la société Panarctic Oils Limited. Fait important à noter: aucun esquimau ne demeure dans l'île Melville où l'on a fait, l'été dernier, les premiers sondages d'exploration sismique pour déceler des endroits propices au forage, environ 600 milles plus au nord que le cercle arctique. Qui plus est, c'est la United Geophysical qui se charge de ce travail d'exploration de nature très technique et elle ne peut avoir recours qu'à des techniciens et à un personnel hautement spécialisés.

M. Godfrey, vice-président de la Panarctic Oils Limited, s'est engagé envers le gouvernement à employer autant d'autochtones que possible au fur et à mesure que l'entreprise progressera. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises par l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aux cours des pourparlers qui ont précédé l'établissement de ladite société, mais ce n'est que tout récemment que le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien en a demandé l'assurance à la société Panarctic qui l'a assuré qu'elle respecterait cet engagement.

Comme preuve de la coopération de la Panarctic avec le gouvernement, on a conclu des arrangements pour transporter six Esquimaux dans le Sud, où ils recevront une formation pendant cet automne et cet hiver qui leur permettra de faire partie de l'équipe de la première installation de forage pour le pétrole que l'on doit commencer à exploiter vers le 25 février 1969. Il faut noter qu'une équipe de forage est normalement composée d'environ 20 hommes, dont la moitié au moins doivent posséder de nombreuses années d'expérience.

Le cours de formation sera donné dans une école de forage sous les auspices de l'Alberta Petroleum Industries. Il commencera le 25 novembre et continuera jusqu'à Noël. On conclut actuellement des arrangements pour une formation plus poussée sur place avec de vraies équipes de forage jusqu'à ce que la compagnie de forage engagée par la Panarctic commence ses exploitations avec une installation de forage vers la fin de février.

M. Godfrey nous donne également les renseignements suivants:

> On entreprendra probablement un autre programme géophysique en 1969, et nous discutons actuellement avec la société géophysique de la possibilité de former des Esquimaux cet hiver pour les employer dans l'Arctique en 1969. Au rythme où le programme de la Panarctic progresse actuellement, nous espérons sincèrement employer autant d'habitants de la région que nous pourrons former pour ce travail.

Je tiens à assurer le député que j'ai donné des instructions au service chargé de contrôler les justes méthodes d'emplois pour qu'il continue d'enquêter, au cours des prochains mois, sur la situation dans l'Extrême-Nord, en collaboration avec les organismes gouvernementaux que cela concerne. Nous devons faire en sorte qu'aucune forme de discrimination envers la population autochtone ne soit tolérée, qu'il s'agisse d'emploi ou de formation, qu'elle soit concertée ou simplement due à la négligence.

Les mesures positives que la Panarctic Oils Limited s'est engagée à prendre sont dignes d'éloges et peuvent servir de modèle aux employeurs dans le Nord.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je suis bien aise que le ministre ait bien voulu répondre à ma question. Je tiens, toutefois, à aviser la Chambre que nous devons toujours nous préoccuper des griefs qui surviennent chaque jour dans les divers secteurs de cette vaste collectivité. Nous ne pouvons jamais les laisser en suspens, car ils n'en deviennent que plus pénibles et lorsqu'il s'agit d'y remédier, la tâche n'en est que plus difficile, sinon impossible.

Je suis heureux aussi d'entendre le gouvernement réaffirmer la mise en œuvre du programme de mise en valeur du Nord canadien, élaboré par le régime de M. Diefenbaker. Il faut tenir compte du fait que l'Esquimau a prouvé qu'il peut s'adapter, notamment à Rankin Inlet. Nous devons continuer à l'encourager à perfectionner ses aptitudes pour la mécanique, car il est adaptable de nature et pourrait acquérir une grande puissance productive. Par conséquent, je compte bien que le ministre veillera à ce que le programme continue à être avantageux pour la population esquimaude et que les Esquimaux en tirent le plus grand parti possible, car en fin de compte cela profitera à tous les Canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés accueilleront avec satisfaction la déclaration du ministre, faisant suite à ses investigations, portant qu'aucune discrimination n'existe dans le nouveau programme d'exploration pétrolière qui vient d'être entrepris dans l'Extrême-Nord. Je pense que nous ne devrions pas avoir à faire une enquête de ce genre chaque fois qu'un nouveau projet est conçu ou entrepris dans le Nord du Canada. Je suggère qu'il discute, avec ses collègues, de l'opportunité d'insérer une clause dans tout contrat ou toute concession que le gouvernement conclut avec les compagnies qui ont l'intention d'exécuter des travaux dans les régions septentrionales du pays, clause précisant clairement que le gouvernement n'admet pas de discrimination fondée sur la race, la couleur ou la religion.

J'espère, monsieur l'Orateur, que nous serons plus heureux avec les nouveaux projets que ne l'a été, semble-t-il, le gouvernement avec la compagnie d'électricité qu'il possède et exploite dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, laquelle emploie très peu d'Indiens et d'Esquimaux. Je voudrais encore signaler une chose avant de terminer. J'espère que le gouvernement prendra des mesures pour s'assurer que le genre de discrimination, dans le domaine des relations sociales, qui s'est produite lors du projet de la ligne DEW, dans l'affaire Whitfield mettant en cause la société Marconi, ne se reproduira pas. En d'autres termes, les compagnies devraient savoir que le gouvernement a pour règle d'interdire toute discrimination, au travail, ou de toute autre façon dans le Nord du Canada.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire brièvement ma satisfaction d'entendre la déclaration de l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey), relativement aux dispositions prises par la *Panarctic Oils Limited* pour faire venir au moins dix Esquimaux dans le Sud afin de leur faire suivre des cours de formation durant l'automne et l'hiver, en vue de les mieux préparer à occuper les emplois que cette compagnie peut leur offrir dans la région de l'Arctique.

Ayant moi-même eu l'avantage de visiter certains centres esquimaux, il y a quelques années, j'ai été à même de constater la facilité avec laquelle les Esquimaux peuvent apprendre à manipuler l'équipement mécanisé que les Blancs utilisent pour certains travaux.

Alors, je crois que la décision de *Panarctic Oils Limited* est juste et devrait être imitée par toutes les autres compagnies ou sociétés qui sont dans les affaires dans le Nord.

[*Traduction*]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question nº 70—**M. Coates:**

1. Quelles sont les entreprises dont les services consultatifs ont été retenus par la Compagnie des jeunes Canadiens, et quel montant total a été payé à ces entreprises pour frais de consultation et frais professionnels au cours de l'année financière 1967-1968?

2. Combien de membres du personnel de la Compagnie des jeunes Canadiens ont reçu des traitements de $10,000 ou plus, quels sont les noms de ces personnes, et quelles étaient les fonctions de chacune d'elles?

3. Quel montant total a été payé pour la publicité aux différents moyens de diffusion, quelles entreprises ont été engagées à ces fins par la CJC, et quel montant a reçu chacune de ces entreprises pour ses services?

4. Quel a été le déficit de la CJC pour l'année financière 1967-1968, et quelles dispositions le gouvernement compte-t-il prendre pour combler le déficit?

5. Quel montant total a été payé aux membres volontaires de la CJC, combien de membres volontaires ont servi dans les cadres de la compagnie, quels sont les dix membres volontaires qui ont reçu les allocations les plus élevées, et quel a été le montant des allocations pour chacun d'eux?

6. A combien se sont élevées les dépenses totales du directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière 1967-1968 et quel est son traitement annuel?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Voici les renseignements fournis par la Compagnie des jeunes Canadiens: 1. Au cours de l'année finnacière 1967-1968, la Compagnie des jeunes Canadiens a retenu les services de consultant et les services professionnels des compagnies suivantes: Gowling, MacTavish, Osborne & Henderson; P. S. Ross & Partners; Société de Mathématiques Appliquées Inc.; Aubrey E. Golden; Human Behaviour Research Group; Gilles Desroches et Associés Inc.; Berger, Tisdall, Clark and Lesly, Ltd.; Conseil des Œuvres de Montréal; Touche, Ross, Bailey & Smart; Welby Computer Services Ltd. Le montant total versé à ces compagnies comme honoraires pour leurs services professionnels, a été de $87,121.93.

2. Onze membres du personnel ont touché des traitements de $10,000 ou davantage: Alan Clarke, directeur général; Stewart Goodings, directeur adjoint; Richard Salter, directeur des opérations; Martin Béliveau, directeur associé; Ben Baich, cadre de projet, Alberta; Marty Sawma, responsable de la formation; Geoff Cue, cadre de projet, B.C.; Campbell Mackie, cadre de projet, Ottawa; Richard Gaudreault, co-administrateur; Michel Coupal, responsable du service de traduction; André Leclerc, directeur de l'information.

3. Au cours de l'année financière 1967-1968, la Compagnie des jeunes Canadiens n'a rien déboursé à des fins publicitaires et n'a retenu les services d'aucune compagnie à cet égard. Trois commerciaux de télévision furent préparés pour une somme de $4,000 et diffusés gratuitement par les deux chaînes de télévision les plus importantes du pays, soit Radio-Canada et CTV, ainsi que par des chaînes privées. Aucun frais n'a donc été encouru pour cette radiffusion qui constituait une publicité gratuite en faveur d'un service public.

4. Tel qu'indiqué dans le rapport des revenus et dépenses le déficit de la CJC pour l'année prenant fin le 31 mars 1968 a été de $94,345.00. La Compagnie a l'intention de combler ce déficit au cours de la présente année financière. Les économies réalisées au cours des trois mois se terminant le 30 juin 1968 ont permis un excédent de recettes d'environ $40,000.00 pour cette période.

5. Au cours de l'année financière 1967-1968, la somme totale versée aux volontaires a été de $526,904.00. Le nombre des volontaires inscrits sur la feuille de paie était de 293.

Les dix membres volontaires qui ont reçu les allocations mensuelles les plus élevées et le montant des allocations sont:

Nom	Subsistance	Personnelle	Spéciale	Totale
	$	$	$	$
Gerry Fatels	215.18	35.00	35.00	285.18
Serge Loyer	265.00	35.00	35.00	335.00
Albert Burger	260.00	35.00	35.00	330.00
Edouard Casaubon	360.00	35.00	85.00	480.00
Yves Brunet	362.00	35.00	85.00	482.00
F. Bertrand Ede	180.00	35.00	135.00	350.00
Francine Carrières	220.00	35.00	35.00	290.00
L.-P. Aubert	360.00	35.00	35.00	430.00
Jean Roy	250.00	35.00	—	285.00
F. Marchand	250.00	35.00	—	285.00

6. Au cours de l'année financière 1967-1968 les frais du directeur général se sont chiffrés, au total, à $3,913.85. Son traitement annuel, fixé par un arrêt en conseil, était de $20,000.00.

LES ACCUSATIONS CONTRE LE SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS

Question nº 105—**M. Howard (Skeena):**

1. Depuis le 1er janvier 1963, des accusations ont-elles été portées contre le Syndicat international des marins canadiens, l'un de ses dirigeants, l'un de ses membres ou toute autre personne pour avoir prétendument contrevenu à l'article 268 de la Loi sur la marine marchande du Canada?

2. Qui a porté ces accusations et quand, quel est le nom de toute personne ou de tout organisme faisant l'objet d'une telle accusation?

3. Comment a-t-on disposé de chacune de ces accusations et quand l'a-t-on fait?

4. Combien en a-t-il coûté au gouvernement canadien pour *a*) obtenir les renseignements qui ont permis de porter ces accusations, *b*) porter les accusations elles-mêmes, c) rétribuer les témoins, *d*) défrayer les témoins, *e*) rembourser les frais de transport (i) des témoins, (ii) des agents de la GRC, et (iii) de toute autre personne, *f*) payer les communications téléphoniques, *g*) acquitter les frais de télégrammes, *h*) payer les frais de justice, et *i*) acquitter tous les autres frais non visés par les alinéas *a*) à *h*) inclusivement?

5. Combien d'heures les agents de la GRC ont-ils consacrées à ces accusations et à combien évalue-t-on leur rémunération à cet égard?

6. A-t-on fait venir des témoins de Vancouver et, dans le cas de l'affirmative, l'un ou plusieurs d'entre eux ont-ils demandé le remboursement du prix de bas de soie ou de nylon et, dans l'affirmative, a-t-on acquiescé à leur demande et les a-t-on remboursés?

[L'hon. M. Pelletier.]

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Oui. 15 membres du Syndicat international des marins canadiens ont été accusés en vertu de l'article 408 du Code Criminel du Canada, d'avoir comploté aux fins de persuader des marins des Grands Lacs de s'absenter de leur service, contrairement à l'article 268 de la loi sur la marine marchande du Canada.

2. Caporal J. L. G. Charron de la Gendarmerie Royale du Canada, le 30 janvier 1964. Il y avait deux dénonciations, la première, à l'encontre de William Glascow, et la deuxième, à l'encontre de Harold Chamberlain Banks, Leonard J. McLaughlin, Harvey McKinnon, Thomas Piercey, Fred Southern, John Royce, René Turcotte, Paul Gagné, Henning Jacobson, Gilbert Gauthier, John McQuaig, Gilbert Johnson, Raymond Doucet et Donald Swaite.

3. *a*) Southern, Turcotte, Jacobson et Johnson ont été acquittés par monsieur Émile Trottier, juge des Sessions de la Paix, le 22 juin 1965; *b*) McLaughlin, McKinnon, Piercey,

Royce, Gagné, Gauthier, McQuaig, Doucet et Swaite ont été acquittés par monsieur Émile Trottier, juge des Sessions de la Paix, le 22 juin 1965; *c*) L'accusation à l'encontre de Glascow a été retirée le 10 août 1967; *d*) L'accusation à l'encontre de Banks est toujours en suspens.

4. *a*) $17,038.97; *b*) $2,923.44; *c*) Renseignement non disponible; *d*) $9,854.20; *e*) (i) $1,038.00; (ii) $4,204.20; (iii) Aucun; *f*) $550.00; *g*) $1,712.23 pour les services du Telex y compris les heures de main-d'œuvre (approximativement); *h*) $90,796.08; *i*) $1,-953.00.

5. 2,444 heures pour la signification de sommations et d'assignations et l'assistance au procès pour un coût estimatif de $7,505.41.

6. Oui. Il n'y a aucun document portant qu'un témoin de Vancouver aurait réclamé le remboursement du prix de bas de soie ou de nylon.

LE LIVRE *CANADIAN NATIONAL RAILWAYS*

Question nº 121—**M. Fortin:**

1. Quelle somme le Colonel Stevens a-t-il reçue pour écrire le livre *Canadian National Railways*?

2. Ce livre existe-t-il en français et, dans le cas de la négative, le National-Canadien a-t-il pris des mesures pour que ce livre soit publié en français?

3. Quand ce livre paraîtra-t-il en français?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renseignements suivants: 1, 2 et 3. Le colonel Stevens était employé par la compagnie pour surveiller les travaux de recherche et de compilation portant sur la documentation d'ordre historique concernant la compagnie et celles qui l'ont précédée, à partir de 1832. Cette documentation, qui est conservée dans la bibliothèque de la compagnie, est mise à la disposition des chercheurs de l'extérieur qui s'intéressent aux entreprises de transport par chemin de fer et autres et qui la consultent souvent. Après qu'il eut terminé la compilation des données d'ordre historique, le colonel Stevens a écrit pour son propre compte, et avec la permission de la direction des chemins de fer Nationaux du Canada, deux ouvrages faisant l'historique de la compagnie. La publication de ces deux ouvrages a été entreprise par l'auteur, qui a pris les dispositions nécessaires auprès des éditeurs; la responsabilité n'en incombe qu'à lui seul. (Sauf erreur, ces ouvrages n'ont pas encore été publiés en français.) En ce qui concerne les données d'ordre historique, la compagnie continue de recueillir et de compiler de la documentation, laquelle, avec celle qui a déjà été rassemblée, est mise à la disposition des chercheurs. Lorsque le rassemblement de la documentation sera terminée, qu'elle aura été établie sur une base courante et que la compagnie aura décidé de publier des ouvrages, alors ces ouvrages paraîtront dans les deux langues.

LES VISITES DES FONCTIONNAIRES FRANÇAIS

Question nº 273—**M. Coates:**

1. Combien de fonctionnaires du gouvernement français ont fait des visites spéciales au Canada depuis le 1er avril 1963?

2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires et quel était le but de la visite de chacun d'eux au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les citoyens français qui sont admissibles au Canada et qui ne font pas partie de la catégorie des immigrants peuvent entrer au Canada sans visa s'ils sont titulaires d'un passeport valide. Pour cette raison, même si le pays hôte devrait normalement être avisé des visites officielles projetées par des fonctionnaires étrangers, le gouvernement canadien ne tient pas de liste des fonctionnaires du gouvernement français qui ont visité le Canada en mission spéciale depuis 1963.

2. Ne s'applique pas.

QUESTION RELATIVE AUX SUBVENTIONS VERSÉES POUR CERTAINES CÉRÉALES

Question nº 304—**M. Dumont:**

1. Combien le service canadien de mise en commun verse-t-il pour les différentes catégories de céréales aux cultivateurs des provinces de l'Ouest?

2. Quelle est la valeur des mêmes céréales aux élévateurs de Fort-William, Port-Arthur, Sorel, Trois-Rivières et Québec?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Selon le mode de vente adopté par la Commission canadienne du blé, les cultivateurs reçoivent un paiement initial au moment de la livraison du blé et le solde lorsque la période de livraison en commun pour la campagne agricole est close. Les paiements finals de la période de livraison en commun pour la campagne agricole 1966-1967 visant l'avoine et l'orge ont été annoncés le 12 mars 1968 et ceux pour le blé le 27 mars 1968. Le tableau à la page suivante indique le prix global payé aux producteurs à l'égard de diverses qualités de ces céréales en magasin à la tête des Lacs:

PRIX PAYÉS AUX PRODUCTEURS—CÉRÉALES EN MAGASIN FORT WILLIAM/PORT ARTHUR—CAMPAGNE AGRICOLE 1966-1967

Cents par boisseau

Blé		Avoine		Orge	
N° 1 du Nord	198.7	N° 2 de l'Ouest canadien	83.4	Six-rangs n° 3 de L'O.C.	129.4
N° 2 du Nord	196.1	N° 3 de l'Ouest canadien	80.3	Deux-rangs n° 2 de L'O.C.	129.4
N° 3 du Nord	191.7	Fourragère n° 1 extra	80.3	Deux-rangs n° 3 de L'O.C.	125.4
N° 4 du Nord	187.8	Fourragère n° 1	79.5	Fourragère n° 1	120.8
Blé n° 5	182.7	Fourragère n° 2	76.3	Fourragère n° 2	118.6
Blé n° 6	179.9	Fourragère n° 3	73.0	Fourragère n° 3	115.9

Les producteurs ont reçu ce paiement, dont on a déduit les frais de transport, qui varient selon la distance entre leur point de livraison et la tête des Lacs, de même que les frais de manutention de 4½c. le boisseau pour le blé et l'orge et 3½c. le boisseau pour l'avoine.

2. Le 15 octobre, la Commission canadienne du blé a offert les prix ci-après pour le blé en entrepôt à la tête des Lacs et aux ports du Saint-Laurent, y compris Trois-Rivières, Sorel et Québec:

	Tête des lacs	Ports du Saint-Laurent
	$	$
N° 1 du Nord	1.98	2.11¼
N° 2 du Nord	1.93½	2.06¾
N° 3 du Nord	1.92⅛	2.05⅜
N° 4 du Nord	1.86	1.99¼
Blé n° 5	1.83	1.96¼

Le prix offert par la Commission canadienne du blé pour l'avoine fourragère n° 1 et pour l'orge fourragère n° 2 à la tête des Lacs a été de 85¾c. et $1.08¼c. le boisseau, respectivement. La Commission n'offre pas d'avoine et d'orge à des points à l'est de la tête des Lacs. D'autre part, le 15 octobre les commerçants de céréales ont offert pour l'avoine et l'orge fourragères, avant la déduction des frais d'aide au transport des nourritures pour animaux, les prix ci-après:

	Ville de Québec	Trois-Rivières
	(Par boisseau en entrepôt)	
Avoine fourragère n° 1	.98	.98
Orge fourragère n° 2	1.20⅝	1.21⅜

Il n'y a pas de cours du comptant en entrepôt à Sorel.

ESQUIMALT (C.-B.)—LES EAUX-VANNES NON TRAITÉES DANS LE PORT

Question n° 371—**M. Anderson:**

Quelles mesures a-t-on prises pour munir les navires du gouvernement fédéral, y compris ceux de la marine militaire, qui utilisent le port d'Esquimalt, de réservoirs afin d'éviter qu'ils ne jettent des eaux-vannes non traitées dans le port?

[L'hon. M. Pepin.]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): On m'apprend que tous les navires régis par les services civils et faisant escale régulièrement au port d'Esquimalt, à l'exception d'un seul patrouilleur de la G.R.C., sont dotés d'un dispositif qui évite la vidange des résidus à l'état brut. Deux navires de fabrication plus ancienne, régis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne sont pas équipés de la sorte, mais ils ne relâchent pas normalement dans ce port. Les sous-marins et les navires de recherche océanographique *Quest* et *Endeavour* sont les seuls bâtiments munis de réservoirs de retenue.

ARGENTIA (T.-N.)—LA DISTRIBUTION DU COURRIER

Question n° 389—**M. Carter:**

Y a-t-il eu un appel d'offres concernant le contrat de distribution du courrier à Placentia et St. Mary's Bay (Terre-Neuve), contrat récemment adjugé? Dans le cas de la négative, qu'est-ce qui a motivé l'adjudication du contrat?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Non.

Nota: Le service qui était fait autrefois entre St. Vincent's (Baie-Sainte-Marie) et la route principale (service qui reliait celui de St-Jean et de la route Argentia) a été remanié et se fait maintenant de St. Vincent's à Whitbourne en passant par Placentia, conformément à une entente conclue avec l'entrepreneur.

LES MONTANTS PAYÉS À ANDREW PAUL, INDIEN DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 397—**M. Howard (Skeena):**

Pour chaque année financière depuis 1949-1950, quels montants, s'il en est, ont été payés à feu Andrew Paul, Indien originaire de la Colombie-Britannique, ou à son nom, et pour quel motif dans chaque cas?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): M. Andrew Paul est décédé le 28 juillet 1959. Donc, il ne reste plus d'information au ministère pour répondre à cette question.

*LES PAIEMENTS POUR LES CÉRÉALES ENTREPOSÉES SUR LES FERMES

Question nº 406—**M. Southam:**

Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures en vue de versements en espèces d'un cent le boisseau, par mois, pour les céréales entreposées dans les fermes? Si oui, quand présentera-t-il à la Chambre la mesure législative appropriée?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question nº 406 est non.

L'ANALYSE DE PILULES ABORTIVES

Question nº 434—**M. Yewchuk:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il refusé d'analyser dans ses laboratoires diverses pilules abortives qu'on soupçonne d'être dangereuses?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social reçoit chaque année de nombreuses requêtes de particuliers demandant qu'une analyse d'un produit donné soit faite. Comme aucune mesure ne peut être prise à la suite d'une telle analyse, les particuliers sont informés que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas en mesure de leur rendre ce service. Cependant, s'il semble qu'il y ait eu infraction à la loi ou au règlement sur les aliments et drogues, une enquête est instituée et tout échantillon officiel obtenu au cours de ces enquêtes est, bien sûr, analysé dans les laboratoires du ministère.

En février 1968, la présidente de l'Association pour la modernisation des lois concernant l'avortement au Canada a écrit au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social indiquant qu'elle possédait trois genres de pilules «qui avaient été données à des femmes de la région d'Ottawa-Hull en rapport avec certaines injections pour provoquer l'avortement». L'Association demandait que les pilules soient analysées.

Selon les renseignements disponibles, il ne semblait pas y avoir infraction à la loi ou au règlement sur les aliments et drogues.

En conséquence, ces pilules n'ont pas été analysées au laboratoire de la Direction générale des aliments et drogues.

QUESTION RELATIVE AU RÉGIME DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Question nº 450—**M. Clermont:**

Quelles sont les sommes versées à chaque province au titre du régime de l'assistance publique du Canada pour l'année 1967?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les sommes versées aux provinces par le gouvernement fédéral au titre du Régime de l'assistance publique du Canada pour l'année financière 1967-1968, s'établissent comme suit:

Terre-Neuve	$ 17,901,873
Île du Prince-Édouard	1,738,858
Nouvelle-Écosse	10,263,995
Nouveau-Brunswick	7,185,018
*Québec	102,602,470
Ontario	100,287,774
Manitoba	15,571,938
Saskatchewan	13,403,926
Alberta	26,538,313
Colombie-Britannique	32,719,792
	$328,213,957

*Les sommes à l'égard du Québec ont été versées en vertu de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), par l'entremise du ministère des Finances.

LES POURSUITES À L'ÉGARD DES LIVRAISONS DE GRAINS

Question nº 459—**M. Mazankowski:**

Combien y a-t-il eu de violations et de poursuites, pendant l'année-récolte 1967-1968, à l'égard des livraisons de grains au-dessus du contingent assigné?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Au cours de la campagne agricole 1967-1968, la Commission canadienne du blé a été informée de 272 infractions à la loi sur la Commission canadienne du blé ou aux règlements afférents, à l'égard des livraisons de grains au-dessus du contingent assigné. Des poursuites ont été entamées chaque fois. On a poursuivi 151 personnes et dans certains cas, plus d'une accusation a été portée contre une même personne.

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT NON RÉCLAMÉES

Question nº 494—**M. Dionne:**

Quel est le montant de l'impôt déduit à la source, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui n'a pas été réclamé par les contribuables canadiens au cours des années 1966 et 1967?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Calcul des déductions d'impôt non réclamées pour l'année d'imposition 1966: Impôt retenu à la source sur les traitements d'employés pour l'impôt payable en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et des lois de l'impôt sur le revenu des provinces consentantes, $3,061,262,734.24; Crédit alloué au titre de l'impôt retenu à la source lors de la vérification des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers, $2,986,608,419.84; Le reste représente les déductions d'impôt

remises par les employeurs et non réclamées par les employés au moyen de la production de déclaration d'impôt de particuliers, $74,654,314.40.

Le montant qui n'a pas été réclamé pour l'année d'imposition 1967 n'est pas connu. Des relevés seront préparés au 31 décembre 1968.

LES SALAIRES AU PARC NATIONAL DES HAUTES TERRES DU CAP-BRETON

Question nº 497—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

Quel montant a-t-on dépensé en salaires au parc national des hautes terres du Cap-Breton au cours de chaque année depuis 1958?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

Année se				
1958-1959	terminant	le 31 mars 59	$	335,564
1959-1960	" "	le 31 mars 60	$	329,786
1960-1961	" "	le 31 mars 61	$	453,097
1961-1962	" "	le 31 mars 62	$	572,574
1962-1963	" "	le 31 mars 63	$	419,157
1963-1964	" "	le 31 mars 64	$	349,088
1964-1965	" "	le 31 mars 65	$	439,961
1965-1966	" "	le 31 mars 66	$	490,476
1966-1967	" "	le 31 mars 67	$	439,828
1967-1968	" "	le 31 mars 68	$	416,574
				$4,246,105

LE TEMPS ACCORDÉ PAR RADIO-CANADA AUX PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

Question nº 513—**M. Caouette:**

Combien de temps la Société Radio-Canada a-t-elle attribué du 10 au 15 octobre 1968 inclusivement *a*) au parti Québécois, *b*) au Ralliement créditiste au cours de ses émissions d'information et d'émissions gratuites?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: *a*) Réseaux français: environ cinq heures quarante et une minutes; Réseaux anglais: environ trois heures cinq minutes; *b*) Réseaux français: environ une heure trente minutes; Réseaux anglais: environ sept minutes.

LES DEMANDES DE GRÂCE

Question nº 539—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Combien de demandes le solliciteur général a-t-il reçues de la part de citoyens qui désiraient obtenir grâce d'une offense qu'ils avaient commise dans leur vie, à l'encontre du Code criminel, mais qui estiment maintenant que leur bonne conduite depuis lors justifie la suppression de leur casier judiciaire?

2. Combien de ces demandes ont été approuvées, combien ont été rejetées et combien sont actuellement à l'étude?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):

Demandes	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	Jusqu'au 30 sept. 1968	Total
Reçues*	21	18	21	15	45	70	152	256	158	756
Approuvées	4	0	8	9	15	9	20	40	65	170
Rejetées	10	12	26	4	24	14	29	84	64	267
Actuellement à l'étude	—	—	—	—	—	—	—	—	87	87

*Les nombres dans cette colonne comprennent les demandes et la correspondance ayant trait à l'abolition des casiers judiciaires. Plusieurs requérants, après avoir été informés de la procédure et de l'enquête approfondie qui doivent être effectuées, renoncent à leur demande ou bien ne fournissent pas les renseignements nécessaires requis avant qu'une décision soit prise.

*LES FONDS DE LA S.C.H.L. POUR LES IMMEUBLES DE CO-PROPRIÉTÉ

Question nº 544—**M. Goode:**

La Société centrale d'hypothèques et de logement utilisera-t-elle les fonds récemment affectés pour financer des immeubles de co-propriété et, dans le cas de l'affirmative, combien?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question nº 544 est oui. La Société centrale d'hypothèques et de logement prendra en considération les demandes de fonds pour financer des immeubles de co-propriété de même que les demandes de fonds à l'égard d'autres genres de logement. Aucun montant précis n'a été affecté au financement d'immeubles de co-propriété.

LA PUBLICITÉ D'UNE BROCHURE DU SERVICE DE LA FAUNE

Question nº 545—**M. Paproski:**

1. Quel a été le coût du programme de publicité de 1968-1969 faite dans tous les moyens d'information en faveur de la brochure du Service canadien de la faune, intitulée *Hinterland Who's Who*?

2. Combien de fois en 1968-1969 cette brochure a-t-elle été annoncée à la télévision?

3. A combien de postes de télé au Canada cette brochure a-t-elle été montrée durant la période en question et combien de fois à chaque poste?

4. Combien a coûté jusqu'ici la publicité faite à la télévision autour de cette brochure?

5. Une publicité semblable a-t-elle été faite à la télévision américaine autour de cette brochure et, dans le cas de l'affirmative, combien a coûté cette publicité jusqu'ici?

6. Cette brochure a fait l'objet de combien de demandes *a*) au Canada, *b*) aux États-Unis?

7. Quel a été le coût total des brochures expédiées?

8. Combien d'employés au Ministère ont travaillé à la rédaction de cette brochure et quel en a été le coût?

L'honorable Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): 1. Néant. Aucun programme de publicité n'a été mis en œuvre pour la série intitulée *Hinterland Who's Who* (La faune de l'arrière-pays), brochures de 4 pages de 8½ pouces sur 11 pouces ayant trait à la faune du Canada. Le Service canadien de la faune a réalisé huit séquences filmées d'une minute, dans les deux langues officielles du pays, et en a distribué des exemplaires aux diverses stations de télévision du pays. Les films sont projetés à titre gracieux comme service public. Le coût de production d'un film en français et en anglais est d'environ $1,625, si l'on utilise le métrage d'une réserve.

2. La plupart des stations ne donnent aucun compte rendu sur la projection de ces films; les 15 stations qui ont fait rapport à ce sujet, ont donné 1,260 projections de ces films, au cours des quatre mois allant d'avril à juillet. La valeur estimative de ce temps offert gratuitement à titre de service public s'établit à $152,698.

3. CFTK, Terrace (Colombie-Britannique), 54 projections; CBC-TV, Edmonton, 8 projections; CHRE-TV, Regina, 180 projections; CKCH-TV, Regina, 60 projections; CJAY-TV, Winnipeg, 197 projections; CBC-TV, Winnipeg, 26 projections; CKCO, Kitchener-Waterloo, 48 projections; CJOH-CJSS, Ottawa, 25 projections; CFCF-TV, Montréal, 77 projections; CBMT, Montréal, 15 projections; CBVT, Québec, 61 projections; CJPM-TV, Chicoutimi, 126 projections; CJCH-TV, Halifax, 200 projections; CBYT, Corner Brook (Terre-Neuve), Projections fréquentes, mais aucune précision quant au nombre; CJON, CJOX, CJCN, Saint-Jean (Terre-Neuve), 184 projections.

4. Néant.

5. Non.

6. D'avril à septembre 1968, le Service canadien de la faune a répondu à 18,998 demandes de renseignements sur la faune provenant du Canada (dont 10,480, en français), et à 1,099 demandes émanant des États-Unis. Sur ce nombre, 4,170 correspondants, dont quelques-uns des États-Unis, mentionnaient les séquences filmées de la télévision et demandaient la brochure *Hinterland Who's Who* (La faune de l'arrière-pays).

7. D'avril à septembre, $3,720.

8. La rédaction des brochures n'a demandé qu'une assez faible partie du temps d'un agent d'information et d'un rédacteur. Le coût de production des 105,700 feuillets expédiés entre avril et septembre 1968 s'établit à $3,720, soit environ 3¢ chacun.

LES ALLOCATIONS AUX INVALIDES

Question nº 549—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'augmenter les allocations versées aux invalides aux termes de la Loi sur les invalides?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous n'avons pas étudié la possibilité d'augmenter les allocations versées aux termes de la loi sur les invalides, car le Régime d'assistance publique du Canada prévoit la participation du gouvernement fédéral aux versements supplémentaires faits aux personnes nécessiteuses ou, encore, une assistance uniforme accordée par les provinces aux invalides et aux personnes dans le besoin, à l'aide de mesures générales d'assistance. Le gouvernement fédéral n'a fixé aucun plafond au montant de l'aide accordée aux termes de ces dispositions.

[*Français*]

*QUESTION RELATIVE AU DRAGAGE DU BASSIN DE MONTMAGNY

*Question nº 557—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Le ministre des Transports sait-il s'il existe présentement des difficultés de communications entre Montmagny et l'Île-aux-Grues par suite du manque de dragage dans le bassin de Montmagny?

2. Vu l'importance, au point de vue économique, de l'industrie de la chasse aux oiseaux migrateurs, particulièrement sur l'Île-aux-Grues, le ministre des Transports fera-t-il faire prochainement le dragage du bassin de Montmagny?

L'hon. James Richardson (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, voici la réponse qui comprend deux parties: 1. Non.

2. Toute décision quant aux travaux de dragage incomberait au ministère des Travaux publics.

[*Traduction*]

L'AIDE FÉDÉRALE À L'ÉQUIPE OLYMPIQUE

Question nº 576—**M. Coates:**

1. Quel est le montant global de l'aide accordée par le gouvernement fédéral aux personnes participant aux Jeux olympiques et comment a-t-on financé cette aide?

2. Combien de personnes du Canada ont participé aux Jeux?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du Programme de la capacité physique et du sport amateur relevant du ministère de la Santé na-

tionale et du Bien-être social, a versé un montant global de $281,609 en vue d'aider les dirigeants d'organismes sportifs, d'abord à effectuer la sélection de l'Équipe olympique canadienne pour les jeux d'été de 1968, ensuite à assurer l'entraînement préalable de l'équipe de même que sa participation aux Jeux olympiques d'été tenus à Mexico en 1968. Voici une liste détaillée de l'aide fédérale ainsi accordée:

	Championnats nationaux	Entraînement préolympique	Participation aux olympiques
	$	$	$
Association olympique canadienne	—	20,000	73,485
Escrime	4,353	1,395	
Gymnastique	6,429	3,510	
Athlétisme	36,393	11,828	
Haltérophilie	5,406	—	
Lutte	7,186	17,750	
Cyclisme	4,258	—	
Équitation	1,873	7,828	
Aviron	5,100	—	
Tir	10,782	—	
Natation et plongeon	24,820	9,908	
Yachting	8,314	5,319	
Canoë	15,672	—	
	130,586	77,538	73,485

2. L'équipe olympique canadienne se composait de 136 athlètes et de 32 officiels, soit un total de 168 personnes.

CAP-BRETON—L'AIDE AU TOURISME PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 588—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Quelle aide financière a versé, à ce jour, la Société de développement du Cap-Breton en vue de la mise sur pied et de l'accroissement de l'industrie du tourisme?

2. A quels organismes ou à quels particuliers a-t-on versé cette aide financière et, dans chaque cas, de quelle somme s'agissait-il?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): La Société du développement du Cap-Breton présente un rapport annuel et ne divulgue pas autrement les détails de ses opérations.

L'AIDE FÉDÉRALE À LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

Question nº 594—**M. Clermont:**

1. Combien de producteurs commerciaux de pommes de terre ont présenté une demande en vertu du programme d'aide fédérale annoncé par le ministre de l'Agriculture le 27 mars 1968 *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) dans le comté de Papineau au Québec?

2. A quel montant total se chiffrent les subsides pour ce programme *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) dans le comté de Papineau au Québec?

[L'hon. M. Munro.]

3. Quel est le nombre moyen des acres admissibles, par producteur de pommes de terre ayant soumis une demande?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. À ce jour: *a*) 10,975; *b*) 4,029; *c*) 76.
2. *a*) $2,348,850; *b*) $737,075; *c*) $21,387.50.
3. 8.5 acres.

*JAMES EARL RAY—L'INCULPATION PAR SUITE DE LA DÉLIVRANCE D'UN PASSEPORT

Question nº 642—**M. Woolliams:**

1. A-t-on accusé qui que ce soit, personne, personnes ou corporation par suite de la délivrance d'un passeport ou de passeports canadiens à M. James Earl Ray?

2. Quelle accusation a été portée?

3. Quel tribunal a été saisi de l'affaire?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): 1. Oui. Monsieur Henry Moos, agence de voyage Kennedy, 296, rue Queen ouest, Toronto (Ontario).

2. Monsieur Moos a été accusé d'avoir signé une déclaration sans faire prêter le serment prescrit par l'article 12, chapitre 57 des Statuts revisés d'Ontario (1950), qui a trait à la loi sur les commissaires aux serments.

3. Monsieur B. Jeffery, juge de paix à Toronto (Ontario) a été saisi de la dénonciation le 4 octobre 1968. L'assignation signifiée à monsieur Moos stipule que ce dernier doit comparaître en cour du magistrat à Toronto le 13 novembre 1968.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES ADJOINTS EXÉCUTIFS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Question nº 40—**L'hon. M. Lambert:**

1. Dans la Fonction publique, combien de personnes ont le rang de sous-ministre, de sous-ministre associé ou un rang équivalent, et combien d'entre elles comptent à leur service un adjoint exécutif ou un autre fonctionnaire de rang équivalent qui fait partie de l'effectif?

2. Quelle est l'échelle de traitement normale de ces adjoints exécutifs?

3. Combien de personnes ont le rang de sous-ministre adjoint ou un rang équivalent, et combien d'entre elles comptent à leur service des adjoints exécutifs ou des fonctionnaires de rang équivalent?

4. Quelle est l'échelle de traitement normale des adjoints exécutifs aux sous-ministre adjoints?

(Le document est déposé.)

LE CLASSEMENT DES ADJOINTS EXÉCUTIFS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Question nº 41—**L'hon. M. Lambert:**

Relativement à la question nº 955 de la session précédente, combien de personnes dans chaque ministère ou organisme, pris séparément, exercent les fonctions d'adjoint exécutif auprès *a*) d'un sous-ministre, *b*) d'un sous-ministre adjoint ou associé, ou d'une personne de rang équivalent, selon le cas, et parmi ces personnes lesquelles sont classées (i) au niveau AS4, (ii) au niveau AS5, (iii) au-dessus du niveau AS5?

(Le document est déposé.)

LE RENDEMENT SUR LE CAPITAL INVESTI DANS LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 99—**M. Fortin:**

1. A l'égard de chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaire, quel a été en 1967 le rendement sur le capital investi?

2. Quel a été à l'égard de chacune desdites corporations le profit pour l'année 1967 et, de ce profit, quelle somme a été versée à l'État?

(Le document est déposé.)

LES CHEMINS D'ACCÈS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question nº 192—**M. Fortin:**

1. Combien de chemins d'accès aux forêts le gouvernement a-t-il subventionnés en 1965, 1966, 1967 et 1968 dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

2. Combien de milles de chemin ont été aménagés *a*) dans chaque province, *b*) dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Quel montant a été dépensé à cette fin *a*) dans chaque province, *b*) dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

4. Quelle subvention se propose-t-on d'accorder à chaque province et dans la circonscription de Lotbinière en 1968-1969?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE CONSULTATION DE LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Qestion nº 275—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le rapport de la Compagnie des jeunes Canadiens de 1967-1968 comporte un poste au montant de $487,019 pour des frais professionnels et de consultation durant l'année.

2. Quels sont les noms et adresses de chacun des récipiendaires de ces paiements et quel montant chacun a-t-il reçu?

(Le document est déposé.)

LES SERVICES DE TRANSPORT DU COURRIER

Question nº 443—**M. Mather:**

1. Combien d'ententes temporaires le ministère des Postes a-t-il conclues à l'égard de services de transport du courrier par véhicule ou par autoroute en 1967 et au cours des six premiers mois de 1968?

2. Combien a-t-il signé de contrats régissant de tels services au cours de la même période?

3. Combien ont coûté *a*) chaque entente temporaire, *b*) chaque contrat signé?

(Le document est déposé.)

L'AGENCE NATIONALE DE STANDARDISATION

Question nº 552—**L'hon. M. Flemming:**

1. Le gouvernement envisage-t-il d'établir une agence nationale des standardisation selon une formule inédite qui prendrait le nom de Conseil canadien de standardisation et relèverait d'un ministère et, dans l'affirmative, ce conseil prendra-t-il la relève de l'Association canadienne de standardisation qui remplit ces fonctions depuis 49 ans en vertu d'une charte du gouvernement fédéral?

2. Cette mesure serait-elle motivée par des plaintes dont le gouvernement aurait été saisi à propos de l'efficacité et des offices de l'Association?

3. L'Association canadienne de standardisation reçoit-elle une subvention du gouvernement et, dans l'affirmative, quel en a été le montant cette année et durant les cinq dernières années?

4. Quel montant se propose-t-on de consacrer à la fondation de ce conseil et à combien évalue-t-on ses dépenses d'exploitation annuelles et quelle fraction de ces dépenses le gouvernement couvrira-t-il, qui défraiera le reste des dépenses et quels seront les montants?

5. Le gouvernement a-t-il évalué les fonds additionnels dont l'Association aurait besoin pour œuvrer efficacement dans le domaine de la standardisation nationale et internationale et pour assurer les services d'accréditation connexes et, dans l'affirmative, quel en est le montant?

6. Quel rôle le gouvernement réserve-t-il à l'Association canadienne de standardisation si le Conseil doit la supplanter?

7. Envisage-t-on une participation quelconque de l'Association aux activités du Conseil?

8. Le gouvernement n'estime-t-il pas qu'en vue de redresser sa situation financière, il serait opportun et moins coûteux de faire appel à l'Association canadienne de standardisation et d'en améliorer les services au besoin, au lieu de créer une agence qui ferait double emploi?

(Le document est déposé.)

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La question nº 200, inscrite en mon nom figure au *Feuilleton* depuis le 20 septembre. En l'examinant, je ne vois aucune raison pour que le gouvernement tarde tant à y répondre. A mon avis, il ne devrait pas être difficile d'obtenir les chiffres que je demande. Je vous saurais gré de veiller à ce qu'on réponde à ma question sous peu.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions nºs 28 et 30 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance de faire l'appel des avis de motions nºs 24, 27 et 31?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LA PRÉVENTION DU CRIME

Demande nº 28—**M. Valade:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes lettres, de tous télégrammes et d'autres communications échangés entre le gouvernement du Canada, ou un de ses représentants et le gouvernement de la province de Québec, relatifs aux mesures à prendre pour la prévention du crime au Canada.

(La motion est adoptée.)

LES INSTANCES DU MANITOBA AU SUJET DE LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES

Demande nº 30—**M. Schreyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes lettres reçues par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et adressées par toute personne ou tout organisme du Manitoba au sujet de la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

(La motion est adoptée.)

LA PORTÉE DES LOIS SUR LA PÊCHE ET LA CHASSE SUR LES INDIENS DE NAISSANCE

Demande nº 24—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du Comité interministériel, dont l'établissement a été annoncé le 29 mars 1965, et qui a étudié la question des lois sur la pêche et la chasse et leur portée sur les Indiens de naissance.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je demanderais à l'honorable député de bien vouloir retirer cette motion, parce qu'il s'agit de documents confidentiels à l'intérieur du ministère et, malheureusement, nous ne pouvons les déposer à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, cette proposition serait acceptable n'était le fait que le ministre a déjà produit un des documents interministériels à la suite d'une demande de documents. Je ne crois pas pouvoir accéder à cette demande; je dois donc demander que la question soit mise aux voix.

M. l'Orateur: Le député souhaite-t-il que la question soit reportée pour débat ou qu'elle soit tranchée maintenant?

M. Howard: Le vote.

(La motion de M. Howard (Skeena), mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	Flemming
Baldwin	Forrestall
Beaudoin	Fortin
Bell	Gauthier
Bigg	Gilbert
Brewin	Gleave
Broadbent	Godin
Burton	Gundlock
Carter	Hales
Coates	Harkness
Code	Howard (Skeena)
Comeau	Howe
Crouse	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Dinsdale	Korchinski
Dionne	Lambert (Edmonton-Ouest)
Downey	
Dumont	

Laprise
La Salle
Latulippe
Lewis
MacEwan
MacInnis (Cape Breton-East-Richmond)
MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
MacLean
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McQuaid
Marshall
Mather
Mazankowski
Monteith
Moore (Wetaskiwin)
Moores (Bonavista-Trinity-Conception)
Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Orlikow
Paproski
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Schreyer
Schumacher
Simpson
Skoreyko
Southam
Stanfield
Tétrault
Thomas (Moncton)
Thompson (Red Deer)
Valade
Winch
Woolliams
Yewchuk—80.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Anderson
Andras
Barrett
Béchard
Benson
Blouin
Borrie
Boulanger
Breau
Brown
Buchanan
Cadieux (Labelle)
Cafik
Cantin
Chappell
Chrétien
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Crossman
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Douglas
Drury
Duquet
Durante
Émard
Éthier
Forest
Forget
Foster
Gendron
Gillespie
Givens
Goode
Gray
Groos
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
MM.

Guilbault
Haidasz
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Jamieson
Jerome
Kierans
Lachance
Laflamme
Laing
Lang
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Morison
Munro
Murphy
Olson
Orange
Otto
Ouellet
Pelletier
Penner
Perrault
Pilon
Portelance
Reid
Richard
Richardson
Roberts
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Serré
Smerchanski
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St-Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Weatherhead
Whelan
Whicher
Whiting—120.

LE RAPPORT DE L'ARDA SUR LA PAUVRETÉ DES INDIENS

Demande n° 27—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de l'ARDA traitant de la pauvreté chez les Indiens du Canada.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, aucun rapport n'est mentionné dans cet avis de motion. Il peut s'agir d'un document de travail à des fins interministérielles, de nature confidentielle et ne devant pas être publié.

J'ai parlé ce matin au député de Winnipeg-Nord et, sauf erreur, compte tenu de ces renseignements, il consentira à ce que cet avis de motion soit retiré du *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

LA DEMANDE DE PASSEPORT DE JAMES EARL RAY

Demande n° 31—**M. Woolliams:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les formules de demande et autres documents relatifs à la délivrance d'un passeport ou de passeports à M. James Earl Ray, présumé assassin de Martin Luther King.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a déjà informé la Chambre que les tribunaux sont actuellement saisis de la cause, relative à une demande de passeport, à laquelle mon honorable ami fait allusion. Comme la question n'est donc pas encore jugée, nous prévoyons que les documents en question seraient portés à la connaissance du public, suivant l'ordre de la procédure judiciaire, au cours du procès. Je demanderais donc très respectueusement au député de retirer la motion.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire plaisir

au ministre, mais je ne crois pas que cela ait un rapport avec les procédures judiciaires. Je lui demande donc de déposer les documents et de reporter la question pour débat.

M. l'Orateur: La motion est reportée pour débat.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE AU RETRAIT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite des réponses qu'il a données lundi et hier au sujet de l'intention du gouvernement de se retirer d'un certain nombre de programmes à frais partagés et de remettre aux provinces un nombre supplémentaire de points de pourcentage des recettes fiscales, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Le gouvernement donne-t-il aux provinces, en ce moment, le préavis requis par la loi en vue de mettre fin à l'accord actuel sur le régime d'assurance-hospitalisation?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: J'aurais une question supplémentaire à poser au sujet du retrait projeté du gouvernement fédéral du programme d'assurance frais médicaux après cinq ans. Cette période de cinq ans commence-t-elle à compter de la date d'adhésion de chaque province au régime ou de la date à laquelle la mesure fédérale est entrée en vigueur?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la période de cinq ans est calculée à partir de la date où la mesure est entrée en vigueur.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire à poser. Lorsque le gouvernement fédéral se retire de l'un ou l'autre de ces programmes à frais partagés et cède à la province des points de pourcentage des recettes fiscales, celle-ci doit-elle, pour continuer à recevoir ces versements, répondre à des normes établies de temps à autre par le gouvernement du Canada aux termes de ces programmes?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les provinces doivent se conformer à la norme établie si elles veulent participer à nos programmes. Nous avons l'intention, et j'aimerais que ce soit clair dans l'esprit de mon honorable ami, de concevoir une formule selon laquelle les provinces se verraient rembourser au moins la moitié des frais réguliers du programme en question. Il serait peut-être bon de mentionner aussi que si les provinces administrent les programmes avec toute l'efficacité voulue, à partir de ce moment-là, la formule pourrait même leur apporter un surplus.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Je vais réitérer la question que je posais hier au premier ministre. Est-ce que vous comptez dans ces programmes ceux que conçoit ou propose le gouvernement fédéral et qu'il impose aux provinces sans consultation préalable, comme le programme d'enseignement postsecondaire?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, aucun élément du programme d'enseignement postsecondaire n'a été imposé aux provinces. Nous avons simplement reconnu la grande priorité qu'il fallait donner à l'enseignement postsecondaire au Canada et nous avons remis aux provinces des sommes beaucoup plus considérables que celles qu'on nous avait conseillé de verser, y compris dans le rapport Bladen.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Afin de tirer la chose au clair, le ministre des Finances nous dirait-il en quoi sa proposition diffère de l'entente actuelle, puisque le gouvernement fédéral continuera après 1972, 1973 et 1974 à assumer la moitié des frais des programmes à frais partagés?

L'hon. M. Benson: C'est exact, monsieur l'Orateur. Comme il faudrait une longue explication, je prie donc mon honorable ami de se reporter au hansard du 6 décembre 1966, aux pages 10,773 et 10,774, où figure une explication assez complète du ministre des Finances de l'époque.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, la question que je m'apprêtais à poser au premier ministre me paraît maintenant encore plus pertinente qu'elle ne l'était avant l'appel de l'ordre du jour. Étant donné l'importance de la question discutée à l'ordre du jour, le premier ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement devrait nous indiquer exactement quels programmes sont visés, et quel sera le mode exact de transfert, afin que la Chambre puisse débattre cette question si essentielle au bien-être des Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette question si essentielle, comme le dit le député, date d'il y a au moins deux ans. A l'époque, le ministre des Finances d'alors avait fait une très longue déclaration pour expliquer toute notre position. Je suggère au député de s'y reporter.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Une déclaration faite il y a deux ans au sujet d'une situation en général

et une déclaration relative aux questions dont on discute maintenant de façon concrète avec les provinces sont évidemment très différentes l'une de l'autre; aussi, puis-je demander tout d'abord au ministre des Finances, et ensuite au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'ils s'engagent à faire à la Chambre une déclaration concernant leurs entretiens avec leurs homologues des provinces sur ce sujet?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, ma proposition aux provinces est essentiellement la même que celle faite en 1966 par le ministre des Finances d'alors.

M. Lewis: Mais on devrait nous l'exposer.

L'hon. M. Benson: Je n'ai pas sensiblement modifié la proposition. J'ai signalé quelques pages du hansard au chef de l'opposition et j'aimerais que le député les consulte aussi. On y décrit les programmes en question. En outre, qu'il consulte la loi sur les soins médicaux et ses dispositions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Par souci de permettre au gouvernement et aux provinces de connaître en tout temps, de façon minutieuse et précise, le coût de ces programmes, le ministre consentirait-il à leur prêter ses ordinateurs?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je le ferais volontiers si elles en ont besoin.

[*Français*]

LES FINANCES

QUESTION RELATIVE À UN PRÊT POSSIBLE À L'HYDRO-QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que le gouvernement canadien a prêté à la Commission hydro-électrique de Terre-Neuve la somme de 32 millions de dollars à un taux d'intérêt de 5¼ et de 5⅞ p. 100 par année, comme l'atteste la page 2201 du compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes, et que l'Hydro-Québec vient de lancer une émission d'obligations de 50 millions de dollars, le gouvernement canadien se propose-t-il d'assurer les mêmes facilités à l'Hydro-Québec, à un taux équivalant à celui de Terre-Neuve?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu d'abord en être certain mais, sauf erreur, les prêts consentis à Terre-Neuve relèvent de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, loi adoptée à cette fin par le Parlement et qui stipule les modalités des prêts destinés à ce secteur particulier. Ce programme de mise en valeur vise naturellement à stimuler l'expansion économique des provinces atlantiques et à redresser les disparités régionales.

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

LES PRIVILÈGES DES IMMIGRANTS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secétaire d'État. Voudrait-il dissiper les malentendus et l'incertitude suscités un peu partout par des déclarations qu'auraient faites le ministre et surtout son secrétaire parlementaire, sur les prétendus privilèges accordés actuellement aux citoyens du Commonwealth, quant aux conditions à remplir pour obtenir la citoyenneté canadienne? Ma question s'inspire du fait que le ministre et son secrétaire parlementaire auraient déclaré que les sujets britanniques paieraient...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé sa question. Il veut savoir, j'imagine, si le ministre fera une déclaration à l'appel des motions.

M. Nesbitt: Sauf votre respect, Votre Honneur, il serait bien difficile pour le ministre de savoir de quelle déclaration il s'agit, si je n'ajoute pas quelques mots pour expliquer l'essentiel de ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la question a été posée à maintes reprises hier, je suis persuadé que le ministre sait de quoi il s'agit.

M. Nesbitt: Ne vous en déplaise, monsieur l'Orateur, selon la déclaration attribuée au ministre la citoyenneté coûterait $5 aux sujets britanniques alors qu'elle coûte effectivement $10.

RADIO-CANADA

LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné la situation tendue des finances de l'État et les économies qui en découlent dans la distribution des moyens de communication imprimés, comme en font foi les récentes modifications à la loi sur les Postes, le gouvernement a-t-il l'intention

d'imposer des économies semblables sur les moyens de communication électroniques, notamment Radio-Canada?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je crois, monsieur l'Orateur, que le gouvernement veut faire toutes les économies possibles et raisonnables. Je ne sache pas toutefois qu'il y ait en marche aucune étude particulière, à l'heure actuelle, sur le problème particulier et spécifique des communications électroniques à la Société Radio-Canada.

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Le Conseil a-t-il approuvé un décret autorisant une dépense d'environ 66 millions de dollars pour l'immeuble de Radio-Canada à Montréal, dont la construction doit commencer en décembre, comme on l'exposait dans un rapport soumis à la Chambre le 16 octobre?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier en me reportant au rapport même.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque tout simplement le Règlement.

Je voulais poser une question à l'honorable ministre des Transports, mais, étant donné qu'il n'est pas à la Chambre, je réserve ma question pour une autre journée.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LA MESURE LÉGISLATIVE SUR LA CONTRACEPTION

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le président du Conseil privé et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ayant donné des dates différentes pour la présentation de l'amendement destiné à enlever du Code criminel la contraception, le ministre pourrait-il mettre fin à la contradiction en annonçant à la Chambre la date exacte de la présentation de cette mesure législative?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je répondre à cette question en faisant remarquer à l'honorable représentante que le bill a été présenté au Sénat la semaine dernière.

[L'hon. M. Dinsdale.]

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE À LA PERCEPTION DES IMPÔTS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances.

Étant donné que le ministre a reçu l'assentiment des délégués provinciaux, lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, de percevoir l'impôt sur le revenu pendant une autre période de cinq ans, peut-il dire à la Chambre si cette décision a été prise unanimement par toutes les provinces?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami parle sans doute des accords sur la perception des impôts qui s'appliquent aux provinces autres que le Québec, qui perçoit ses propres impôts. Remarquez bien que cela ne s'applique pas à tous les impôts dans toutes les provinces. Par exemple, l'Ontario perçoit ses propres impôts sur le revenu des sociétés. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique perçoivent également leurs propres droits de succession.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'honorable ministre ait répondu à la question, car nous savons tous que toutes les provinces imposent des taxes. Nous aimerions savoir si cette décision a été prise unanimement lors de la discussion à la conférence fédérale-provinciale.

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, personne n'a exprimé d'avis contraire.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

SPRINGHILL (N.-É.)—LA POLLUTION DUE À UN INCENDIE DE TERRIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous indiquer les initiatives que prend son ministère pour arrêter ou circonscrire l'incendie qui fait rage dans un terril de la ville de Springhill? La fumée pollue toute la ville. J'ai posé la même question au premier ministre hier.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, toutes les

questions relatives à la sécurité et au contrôle de l'extraction minière et des mines abandonnées relèvent de la compétence de la province intéressée. L'incendie du terril de Springhill en Nouvelle-Écosse dure depuis un certain nombre d'années et le ministère des Mines de cette province poursuit activement une enquête afin de trouver les moyens d'enrayer l'incendie et la pollution par la fumée. Le gouvernement fédéral est prêt, si on le lui demande, à fournir des conseils d'ordre technique dans ce domaine de responsabilité provinciale.

M. Coates: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si ce domaine n'est pas du ressort des représentants fédéraux, pourquoi les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont-ils allés à Springhill pour étudier la chose? En vertu de quel principe ont-ils agi ainsi et pour quelle raison?

M. Orange: Monsieur l'Orateur, j'imagine qu'ils y ont été invités par le ministère provincial des Mines.

M. Coates: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre suppléant dirait-il à la Chambre si la pollution de l'air relève du gouvernement fédéral?

M. l'Orateur: A l'ordre.

EXPO '67

QUESTION RELATIVE À LA VENTE D'EXPO-EXPRESS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, j'aimerais poser une question au ministre d'État, le député de Saskatoon-Humboldt. Il y a dix jours environ, j'ai demandé au ministre de renseigner la Chambre sur les mesures prises pour protéger les intérêts de la ville d'Edmonton en ce qui a trait à la vente de l'Expo-Express. Or le temps passe. Le ministre peut-il nous dire au juste ce qu'on a fait? Quelle décision a-t-on prise au sujet de la vente publique de l'équipement faisant partie de l'Expo-Express?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, rien n'a changé depuis. Les entretiens se poursuivent entre les parties en cause. Le ministre peut me croire, on tiendra compte des intérêts légitimes de toutes les parties.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Dans ce cas-ci, l'offre la plus élevée sera-t-elle acceptée pour l'Expo-Express?

L'hon. M. Lang: L'offre la plus élevée a effectivement été acceptée dans le cas de l'Expo-Express.

L'hon. M. Lambert: De quel soumissionnaire?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE GUIDAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre suppléant des Transports. Vu la récente perte d'un nouvel avion, qui porte le total des pertes dans le Sud de la Colombie-Britannique à 45 avions en dix ans, le ministre envisage-t-il d'exiger l'installation d'un dispositif de guidage dans les avions survolant le Sud de la Colombie-Britannique?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je partage la préoccupation du député en la matière. Le ministère, d'une façon générale, voit d'un bon œil de tels dispositifs de sécurité, mais cet appareil de recherche et de sauvetage n'est pas reconnu par bien des gens, outre qu'il est coûteux. Voilà pourquoi on hésite à le prescrire.

M. Howard: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre suppléant sait-il qu'on peut acheter ce dispositif pour moins de $200?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. George Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire à celle du préopinant. Le ministre peut-il nous confier si la nouvelle voulant que le ministre des Transports se propose de modifier les normes de service aux aéroports de Dorval et de Malton reflète la politique du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut pas demander à un ministre de confirmer ou de réfuter de telles nouvelles.

LES AFFAIRES INDIENNES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA PUBLICATION DE LA LISTE DES ASSISTÉS SOCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait-il

répondre à la question que je lui ai posée hier? Il a dit qu'il le ferait aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, je suis prêt à répondre. J'ai fait enquête au sujet de la question de l'honorable député et aucun employé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a émis une liste des gens qui reçoivent des paiements de bien-être social dans la province de la Colombie-Britannique.

[*Plus tard*]

[*Traduction*

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Peut-il faire savoir aux députés si son ministère distribue toujours aux pharmacies de la Colombie-Britannique la liste des Indiens qui sont des assistés sociaux et qui peuvent se procurer des médicaments sans frais?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la question a été soulevée hier. Nous sommes en train de vérifier ce détail. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, mais j'essaierai de donner une réponse plus précise demain.

M. Simpson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Au cours de son enquête, le ministre vérifiera-t-il si les bénéficiaires de la pension de vieillesse figurent dans les listes que l'on fait circuler?

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES FAUSSES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE PASSEPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au solliciteur général au sujet de la question n° 642 marquée d'un astérisque. A-t-il consulté le procureur général de l'Ontario ou d'une autre province, ou toute autre autorité, au sujet des accusations de parjure portées contre certaines personnes, relativement à des fausses déclarations concernant deux demandes de passeports?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir la question pour un préavis.

[M. Orlikow.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES GRAINS—LE RAPPORT DES SCIENTIFIQUES SUR LES EXPORTATIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 23 octobre, il a tenu comme préavis une question concernant les résultats obtenus par un comité de deux scientifiques de premier plan envoyés au Japon par la Commission des grains pour enquêter sur l'exportation et la transformation du grain canadien. Le ministre a-t-il maintenant un rapport à présenter à la Chambre?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur. Je comptais faire un rapport quand ces deux hommes reviendraient au Canada. Je pensais que ce serait le 23 octobre mais, à cette date, ils n'étaient pas encore de retour. Je vais vérifier s'ils sont rentrés maintenant.

LA CAPITALE NATIONALE

L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Forêts et du Développement rural une question qui découle de celles qui ont été posées à la Chambre les 19 et 23 septembre et le 21 octobre. A-t-on décidé de créer un comité de la Chambre qui s'occuperait des questions intéressant la capitale nationale?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Non, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES FINANCES

MONTRÉAL (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE CHARTE DE BANQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A-t-il l'intention de recommander l'octroi d'une nouvelle charte à la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal qui, dernièrement, a fait une demande visant à obtenir une charte de banque commerciale?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

EDMONTON—LES VOLS SUPPLÉMENTAIRES EN HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Comme le ministre des Transports est absent, monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question à son secrétaire parlementaire? A-t-on l'intention de permettre à la Canadian Pacific Airlines, à la Western Airlines ou à la Pacific Western Air Lines d'assurer des vols supplémentaires en partance et à destination d'Edmonton en vue de compenser ceux qui ont été rayés de l'horaire d'hiver d'Air Canada pour cette capitale?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, les décisions de ce genre relèvent de la Commission canadienne des transports et feront l'objet d'une étude par cette commission.

RADIO-CANADA

DIFFÉREND SYNDICAL RELATIF AU REPORTAGE DE LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Ma question s'adresse à n'importe lequel des deux ministres qui siègent côte à côte, soit le ministre du Travail et le secrétaire d'État. A-t-on informé l'un ou l'autre qu'un groupe de commentateurs de Radio-Canada, appartenant à un syndicat membre du Conseil du travail du Canada, a empêché un autre commentateur de Radio-Canada, faisant partie d'un syndicat de la CSN, de présenter au réseau national le reportage de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu cette semaine à Ottawa, et quelles mesures entend-on prendre à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne pourrait-il pas faire inscrire la question au *Feuilleton?*

M. McCleave: Comme il s'agit de la liberté de la presse, monsieur l'Orateur, je demande que la question soit débattue à dix heures.

L'AGRICULTURE

L'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ POUR LES SÉCHOIRS À GRAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il maintenant dire à la Chambre si oui ou non il proposera des indemnités d'amortissement accéléré pour les séchoirs à grain, semblables à celles qui sont accordées pour l'entreposage du grain?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): J'ai demandé au ministre de l'Agriculture de voir si cela est possible. Nous avons l'intention d'avoir une consultation à ce sujet dans un proche avenir et, lorsqu'une décision aura été prise, nous ferons une déclaration.

L'EMPLOI ET LE FONCTIONNEMENT DES SÉCHOIRS À GRAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): J'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. En raison des énormes quantités de grains avariés dans les Prairies, le ministère de l'Agriculture offre-t-il de l'aide ou des conseils aux fermiers pour l'emploi et le fonctionnement des séchoirs à grains domestiques, par l'intermédiaire de la Commission des grains?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): J'ai reçu hier un rapport du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, où il m'avise qu'un relevé a révélé que la province compte plus de 800 séchoirs à grains domestiques, d'une capacité globale journalière d'environ 800,000 boisseaux. Cette capacité est déjà de loin supérieure à celle des années précédentes et nous croyons que la situation est bien en main.

Pour ce qui est des conseils à donner aux fermiers, je tiens à vous dire que la Commission des grains a publié des brochures dans lesquelles elle leur donne des conseils et aussi, j'ajouterais, des mises en garde, pour que les qualités de farine ne se détériorent pas.

M. Gleave: La Commission des grains vérifie-t-elle périodiquement la qualité du grain aux sécheurs locaux?

L'hon. M. Olson: Je ne sais si elle prend des mesures spéciales à ce sujet cette année. Le préopinant sait bien que la Commission des grains a coutume de faire ces vérifications, mais je me renseignerai pour savoir si elle a pris des dispositions spéciales pour parer aux conditions extraordinaires de cette année, sinon je demanderai à la Commission si, à ses yeux, il ne serait pas opportun d'augmenter le nombre des vérifications.

LA PÊCHE

LES VERSEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Moores (Bonavista-Trinity-Conception): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Paiera-t-il des versements de soutien à l'industrie de la pêche de la côte est jusqu'à la fin d'octobre, comme il l'a annoncé à la Chambre le 16 octobre, ou seulement

jusqu'à la fin de septembre, comme il en a fait part à l'industrie le 18 octobre?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): On étudie sérieusement la question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU SUD—L'ASSISTANCE AUX POURPARLERS DE PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant peut-il assurer à la Chambre que le Canada a fait honneur à sa réputation internationale de gardien de la paix, en encourageant concrètement le gouvernement du Vietnam du Sud à assister aux négociations de paix de Paris où l'on n'attend que les représentants sud-vietnamiens pour commencer?

L'hon. C. M. Drury (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Je vais considérer cette question comme préavis.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

QUESTION RELATIVE À LA MODIFICATION POSSIBLE DU MAXIMUM DE $120

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Voudrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de modifier ou de supprimer le plafond de $120 touchant la nouvelle augmentation d'impôt?

M. l'Orateur: Je suggérerais à l'honorable député de faire cette proposition à l'occasion du débat sur le budget qui reprendra, je le crois, dans quelques minutes.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA BETTERAVE À SUCRE—LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DE LA SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mac. T. McCutcheon (Lambton-Kent): J'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Elle fait suite à celle que je lui ai posée en octobre au sujet des versements de réduction progressive de $60 l'acre aux producteurs de betteraves à sucre. Quand ces cultivateurs peuvent-ils espérer recevoir leurs chèques? Le ministre peut-il nous donner une date approximative?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je ne saurais dire au juste quand les chèques arriveront, mais je puis dire au député que nous avons maintenant les données, ou les renseignements statistiques, dont nous avons besoin pour aller de l'avant.

M. McCutcheon: Pourrait-on raisonnablement prévoir que ce soit au cours de 1968?

L'hon. M. Olson: On pourrait raisonnablement prévoir que le ministre donne une réponse plus précise demain.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

SAINT-LÉONARD (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À LA SURVEILLANCE DE CERTAINES PERSONNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine, le député de Charlevoix a demandé au ministre de la Justice pour quelles raisons la maison du président du mouvement de l'intégration scolaire à Saint-Léonard était surveillée par la Gendarmerie royale du Canada et le ministre a répondu, en l'absence du Solliciteur général, que lorsque ce dernier serait à la Chambre, il pourrait nous fournir ce renseignement. Le Solliciteur général du Canada pourrait-il nous fournir ce renseignement aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur. La Gendarmerie royale se trouvait à Saint-Léonard, mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les manifestations scolaires qui s'y déroulent. Elle s'y trouve pour une tout autre raison.

LE MINISTÈRE DES POSTES

LES CRITÈRES RELATIFS À LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Je voudrais demander au ministre des Postes si son ministère entend faire circuler les critères appliqués par ce dernier relativement à la fermeture graduelle des bureaux de poste ruraux.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Je crois que nous avons discuté longuement de cette question lors de l'adoption du projet de loi relatif aux postes. Environ 2,500 bureaux de poste ont des recettes inférieures à $445 par an. Nous comparons ce chiffre avec les frais d'exploitation de ces bureaux et nous prenons un certain nombre de décisions au sujet de leur fermeture. A mon avis, il faut avant tout envisager la situation du point de vue économique.

M. Peters: Le ministère entend-il ajouter d'autres critères à celui qu'a cité l'honorable

représentant? Ce dernier serait-il prêt à fournir des détails aux députés qui s'intéressent vivement à l'avenir des bureaux de poste ruraux?

L'hon. M. Kierans: Je serais prêt à le faire. Aucune considération politique n'entre en jeu, si c'est ce que le député laisse entendre.

M. Peters: Je pose la question de privilège. Je n'ai pas dit que des considérations politiques étaient en jeu. J'ai dit qu'il y avait peut-être d'autres facteurs, comme la population des zones rurales en cause. Nous aimerions avoir ces renseignements.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES FÉLICITATIONS AU PROCHAIN PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question à poser au premier ministre. Dirait-il à la Chambre si, dans l'intérêt des rapports de bon voisinage, il a fait parvenir un message de félicitations au président nouvellement élu?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai envoyé un télégramme ainsi conçu: «Chaleureuses félicitations et meilleurs vœux à l'occasion de votre élection hier». C'est là le début de la dépêche.

Une voix: A qui était-elle adressée?

Le très hon. M. Trudeau: Je crois que c'est à...

Une voix: Un dénommé Nixon.

Le très hon. M. Trudeau: Je puis dire au député que les appareils électroniques de Radio-Canada ont bien fonctionné. La dépêche était adressée au nouveau président élu, M. Nixon.

Dans le message, je faisais part de notre désir d'assurer une franche collaboration entre nos deux gouvernements et donnais l'assurance que notre gouvernement donnerait suite aux aspirations et objectifs communs aux Canadiens et à nos amis et voisins des États-Unis. (*Applaudissements*)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, ou je pose plutôt une question de règlement, et je veux m'adresser au président du Conseil privé.

● (3.50 p.m.)

Mais avant, qu'on me permette de reprendre à mon compte les sentiments exprimés l'autre jour par le député d'Oxford et de présenter les souhaits de la Chambre au ministre du Revenu national qui doit subir une opération chirurgicale demain. (*Applaudissements*)

Ma question au président du Conseil privé concerne les travaux prévus pour ce soir, entre cinq et six heures. Comme tant de députés désirent participer au débat sur le budget, pourrait-on consentir à l'unanimité à renoncer à cette heure réservée aux travaux d'initiative parlementaire, sans perdre le mercredi, afin d'entendre quelques autres interventions sur le budget?

L'hon. Donald S. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'y consentirais volontiers et, sous la réserve habituelle des droits des simples députés, nous pourrions dès maintenant accepter cette proposition comme un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de faire de cette proposition un ordre de la Chambre?

Des voix: Entendu.

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de ses souhaits et j'aimerais préciser que l'opération n'aura pas lieu demain. Je serai hospitalisé demain, mais je subirai l'opération la semaine prochaine.

M. Lewis: Bonne chance de toute façon.

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 novembre, de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (Edmonton-Ouest) (page 2262).

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dans l'étude du budget il faut d'abord commencer par la crédibilité. Il y a près d'un an, en prenant part aux délibérations sur le budget précédent, j'ai dit que, dans les circonstances, la crédibilité du gouvernement était en jeu. Depuis lors, il est clair, je pense, que la crédibilité du gouvernement a été détruite. (*Applaudissements*)

L'accord est tellement général sur ce point, que je ne compte pas y consacrer beaucoup de temps aujourd'hui. Mais, parce qu'un jour j'ai eu certaines choses à dire à ce sujet, alors que le ministre se trouvait absent de la Chambre et qu'il n'a pas trouvé très chic de ma part de les avoir dites en son absence. J'effleurerai donc le sujet aujourd'hui.

Je rappellerais à la Chambre toutes les assurances données par l'ancien ministre des Finances, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), l'automne et tout l'hiver derniers, celles de l'actuel ministre des Finances (M. Benson), alors président du Conseil du Trésor. Je n'ennuierai pas la Chambre en reprenant les longues observations du ministre des Finances sur les méthodes très complexes qui lui avaient permis ainsi qu'à ses associés de prévoir les dépenses pour cinq ans, sur ses méthodes devenues si perfectionnées qu'on n'aurait plus besoin de crédits supplémentaires ou de quoi que ce soit de semblable.

Le ministre des Finances avait personnellement donné l'assurance que les dépenses ne dépasseraient pas 10,300 millions au cours de la présente année financière et que le budget serait équilibré. Je reconnais qu'on peut se tromper dans ses prévisions. Tous ceux qui assument certaines responsabilités dans les affaires gouvernementales ont parfois fait des erreurs dans leurs prévisions, mais dans le présent cas, c'est plus qu'une erreur, car il ne faut pas oublier dans quel contexte se posait alors la question des prévisions et les fermes assurances ainsi que la garantie personnelle données par le ministre à ce sujet. Il faut envisager sous ce rapport la crise qui s'est produite durant l'hiver jusqu'en février, la crise de confiance. Il s'agissait en partie d'une question de confiance à l'étranger, mais plus encore au Canada, où des doutes ont surgi quant à notre situation financière et à la détermination du gouvernement canadien de combattre l'inflation.

C'est dans ce contexte que les porte-parole du gouvernement donnèrent d'autres garanties, plus fermes encore. Le plafond des dépenses serait encore abaissé, cette fois de 75 millions de dollars, de façon à ne pas dépasser 10,225 millions de dollars, à l'exclusion de l'assurance frais médicaux et des frais d'ajustement de l'Expo, clause conditionnelle insérée par le ministre des Finances de l'époque. Mais à ce moment même, dans ce même mois, les fonctionnaires de l'Ontario informaient les fonctionnaires fédéraux que leurs dépenses et leurs prévisions en ce qui concerne les programmes conjoints étaient bel et bien inexactes.

[L'hon. M. Stanfield.]

Or tout en sachant cela, l'actuel ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau) continuèrent de donner des garanties, même après que les gouvernements provinciaux eurent déposé leurs prévisions budgétaires aux assemblées législatives. Ils continuèrent au printemps et tout au long de la campagne électorale. Ces garanties étaient même données dans un prospectus déposé à la SEC des États-Unis où le gouvernement canadien, par l'intermédiaire du ministre des Finances, donnait l'assurance qu'il avait l'intention de maintenir un plafond de 10,225 millions de dollars pour les prévisions de dépenses. Cette garantie ne renfermait aucune réserve; on y disait que cela réussirait presque à équilibrer le budget.

Comment le ministre des Finances a-t-il expliqué l'assurance solonnelle qui renferme ce prospectus, à côté des faits réels exposés d'abord dans le Budget revisé des dépenses déposé à la Chambre et, plus récemment, dans son propre exposé budgétaire? Tout ce qu'il a trouvé à dire à la Chambre, c'est qu'il s'était rendu compte à l'époque que les dépenses au titre des programmes à frais partagés ainsi que certaines autres dépenses statutaires dépassaient les prévisions, et qu'il espérait les contrebalancer en apportant des réductions aux programmes qu'il pouvait contrôler. La seule mention de quelque réduction dans les programmes facultatifs qu'on ait faite l'hiver dernier, le printemps dernier et même plus récemment, a été le chiffre de 75 à 80 millions de dollars. Comment le ministre des Finances peut-il prétendre qu'il avait tout lieu d'espérer que les dépenses accrues au titre des programmes à frais partagés qui, nous le savons maintenant, s'élèveront à environ 400 millions de dollars, seraient contrebalancées par des réductions possibles de 75 millions de dollars? C'est incompréhensible et, à mon avis, c'est une des plus faibles excuses jamais données en cette enceinte par un ministre des Finances. (*Applaudissements*)

En fait, ce qui me préoccupe également dans cet incident, c'est que le gouvernement n'ait pas jugé nécessaire de donner une explication au peuple du Canada. (*Applaudissements*)

Son attitude est tellement cynique qu'il ne prend même pas la peine de faire semblant de donner une explication à la Chambre ou au peuple du Canada.

L'hon. M. Benson: J'ai fourni cette explication, mais vous n'écoutez pas.

L'hon. M. Stanfield: Quelle est la réalité comparée à la garantie personnelle donnée en février dernier par le ministre des Finances? Sur la base du régime d'imposition alors existant, il s'agit d'un déficit de quelque 700 millions de dollars, alors qu'il a personnellement garanti un budget équilibré à la Chambre en février dernier après nous avoir assuré, sous pression à propos de l'exactitude de ses prévisions budgétaires, que ses prévisions budgétaires étaient si savantes qu'il n'aurait pas besoin de présenter de crédits supplémentaires.

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. Benson: Pour suppléer à l'usine à eau lourde de Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Stanfield: Je souhaite que mes honorables amis viennent autant en aide à la région du Cap-Breton que le groupe qui a sauvé les aciéries de Sydney que le gouvernement avait abandonnées avec tant de désinvolture. Je suis persuadé que les mêmes hommes feraient du bon travail dans d'autres domaines, y compris l'industrie de l'eau lourde. Mon honorable ami et ses collègues ont assuré à la Chambre l'hiver dernier que l'augmentation des dépenses ne dépasserait pas 4 p. 100. Ils ont commencé à 4 p. 100 et ensuite, pressés par la crise, ils sont passés à 4½ p. 100. Le total des dépenses cette année dépasse déjà de 8 à 9 p. 100 celui de l'an dernier. Ce n'est pas si mal de la part de ce gouvernement, il ne s'est trompé que de 100 p. 100.

Fort de cette expérience, qu'a fait le ministre dans son budget actuel? Il a présenté des prévisions budgétaires fondées sur un plafond de 5½ p. 100 l'an prochain. Et maintenant ses prévisions se fondent sur la possibilité de ne pas dépasser une augmentation de 5½ p. 100 l'année prochaine, excluant une fois de plus l'assurance frais médicaux. Les termes eux-mêmes nous rappellent l'an dernier, alors que l'ancien ministre des Finances avait dit que les dépenses n'augmenteraient pas de plus de 4½ p. 100. Elles ont monté en fait de 8 ou 9 p. 100. En dépit de cette expérience, le ministre des Finances (M. Benson) fonde ses prévisions de dépenses sur des assurances et déclare que ces dépenses n'augmenteront pas de plus de 5½ p. 100. Il prétend qu'en y ajoutant ses augmentations d'impôts, il arrivera à équilibrer son budget. Mon honorable ami devrait s'occuper de la vente de médicaments brevetés au lieu d'essayer de gérer les finances du pays. Il avait promis que les dépenses n'augmenteraient pas de plus de 4 p. 100 cette année. Le voilà qui admet maintenant que malgré des efforts héroïques pour les contrôler, elles augmenteront de 8 à 9 p. 100. Cela ne l'empêche pas de nous assurer solennellement que l'an prochain il limitera l'augmentation à moins de 5½ p. 100.

Après le fiasco de l'an dernier et celui de l'année en cours, et vu le poste qu'il occupe, il aurait dû se sentir obligé d'exercer une vigilance particulière afin d'éviter que la crédibilité et la confiance susceptibles d'être accordées au gouvernement du Canada ne soient davantage entachées de mépris. Il aurait certainement dû apprendre à être prudent. C'est pourquoi la population, y compris la presse, s'exclame: «A d'autres!» Il admet qu'il s'agit uniquement d'une conjecture. On ne parle plus de méthode raffinée pour prévoir les dépenses. Il admet que ce n'est qu'une opinion qui ne repose sur aucune estimation réelle du détail des coûts. Il ne dit pas comment il réussira à restreindre la hausse des dépenses dans les bornes de 5½ p. 100 par année. Il ne donne pas la moindre indication. Après la hausse de 8 à 9 p. 100 de cette année, malgré un contrôle très rigide, comment espère-t-il maintenir la hausse des dépenses à moins de 5½ p. 100, compte non tenu de l'assurance frais medicaux? Je prétends qu'il n'en a pas la moindre idée et personne ne le prend au sérieux, monsieur l'Orateur.

Examinons les méthodes proposées jusqu'ici par le très honorable premier ministre et le ministre des Finances et qui pourraient contrôler le coût des programmes à frais partagés. Dans son discours à Calgary, le premier ministre nous a cité quelques exemples des changements que l'on pourrait apporter à l'administration de tels programmes. Il a dit que dans certains cas, des personnes présentement hospitalisées pourraient recevoir de bons soins dans des maisons de convalescence. Il en est question au Canada et dans les provinces depuis nombre d'années. On en a discuté depuis presque aussi longtemps que du régime d'hospitalisation. Un tel projet présente certains avantages dans la mesure où il serait réalisable. Je conviens, toutefois, qu'il faudrait y songer et que des épargnes pourraient être réalisées dans ce secteur.

Le premier ministre a proposé aussi que les universités et institutions d'enseignement devraient servir toute l'année. On en parle depuis que je m'occupe de politique, et même bien avant peut-être. Certains estiment que des économies pourraient être réalisées dans ce domaine. J'aimerais fort qu'on se renseigne à ce propos. Le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parlent maintenant de recourir aux méthodes et contrôles modernes du commerce en ce qui concerne notamment l'administration du régime d'hospitalisation. Si c'est tout

ce que ces ministres ont trouvé pour contenir l'accroissement des dépenses relatives à ces régimes, cela prouve que la raison qui provoque l'ascension abrupte des frais leur échappe. Comment ces ministres peuvent-ils s'attendre qu'on les prenne au sérieux s'ils n'ont rien de mieux à proposer pour réduire le coût des programmes à frais partagés?

Comment le premier ministre et le ministre des Finances espèrent-ils vraiment contrôler les frais de ces programmes? La réponse vient d'elle-même. Ils veulent s'en retirer le plus vite possible et céder aux provinces un certain nombre de points de pourcentage des recettes fiscales. Alors, les provinces pauvres essaieront hardiment d'absorber les frais accrus grâce aux recettes qui leur seront cédées. Le ministre des Finances m'a prié de me reporter à une certaine déclaration que faisait, en 1966, le ministre des Finances de l'époque et où il affirmait clairement que les frais d'administration n'augmenteraient pas...

L'hon. M. Benson: Une fois les programmes établis dans leur forme définitive.

L'hon. M. Stanfield: Oui, évidemment. Voyons donc! Le ministre des Finances n'y peut rien. Selon les termes de l'accord, il doit verser la moitié des frais des programmes aussi longtemps que les ententes demeureront en vigueur, mais dès qu'il n'y sera plus lié, si les Canadiens le conservent à son poste assez longtemps, le gouvernement et lui-même espèrent céder un nombre quelconque de points de pourcentage dont le produit ne s'accroîtra pas nécessairement au même rythme, loin de là, que les frais de ces programmes.

Le ministre des Finances m'a répondu cet après-midi que le gouvernement du Canada verserait aux provinces au moins la moitié du coût des programmes. J'allais dire qu'il n'était pas tout à fait sincère, mais j'y mettrai un peu de tact et je dirai plutôt qu'il n'a peut-être par compris ma question. Quoi qu'il en soit, c'est la dernière méthode que le gouvernement a trouvée de contrôler les dépenses fédérales en vertu des programmes à frais partagés. Il va abandonner ces programmes. Mais entre-temps, comment prévoit-il contrôler les dépenses? Sûrement pas par les moyens plutôt secondaires dont ont parlé le ministre et le premier ministre, car si le ministre des Finances avait une dent cariée, il ne pourrait payer l'obturation de la cavité avec l'argent que rapporterait l'an prochain l'une ou l'autre des méthodes exposées jusqu'ici.

[L'hon. M. Stanfield.]

• (4.10 p.m.)

Tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement croit que les provinces devront réduire leurs programmes éducatifs et à frais partagés parce qu'il ne va pas leur accorder une tranche plus importante, en fait aucune tranche, de l'augmentation de l'impôt sur le revenu qu'il prélève. Les provinces devront donc affecter plus de fonds au soutien des nouveaux programmes qu'adopte le gouvernement fédéral. Pour cette raison, et à cause de leur situation financière générale, les provinces devront réduire les autres programmes. C'est le seul moyen à ma connaissance auquel le ministre puisse songer en fait pour ralentir le taux d'accélération de ces programmes à frais partagés. Il ne leur donne pas le choix, elles doivent diminuer ces programmes. De fait, il renforce cette attitude en obligeant les provinces à se joindre au gouvernement fédéral dans l'application du nouveau programme. Le message est parfaitement clair.

La situation des provinces est très nette. Elles ont besoin de recettes pour faire face aux frais de leurs programmes déjà en vigueur. Le ministre peut se montrer intransigeant envers elles dans l'espoir qu'elles auront à réduire, d'une façon ou d'une autre, tous leurs programmes, étant donné surtout qu'elles seront presque forcées de se joindre à lui et à ses collègues dans l'application de ce nouveau programme. Le gouvernement n'a indiqué aucune autre méthode de contrôle. Toute autre idée avancée est comparativement sans importance.

On pourrait demander ce qu'a de répréhensible la méthode sur laquelle se fonde le ministre des Finances (M. Benson). Le gouvernement a tort, cela va de soi, de tenir bon en matière de partage fiscal, alors qu'il force les provinces à adopter le nouveau programme qui les oblige à de nouvelles dépenses importantes.

Il ne s'agit pas ici des mérites du programme. Il y a bien d'autres programmes dont nous pourrions souhaiter l'adoption. Il est clair, à mes yeux, que si le gouvernement fédéral et les provinces sont à sec—et ils le sont sûrement—c'est une piètre attitude de la part du gouvernement central d'un pays fédéral de décider unilatéralement que les provinces doivent adopter un nouveau programme. En toute sincérité, étant donné les difficultés financières éprouvées actuellement à tous les paliers du gouvernement, pareille décision devrait être prise en commun. Le ministre et ses collègues agissent maladroitement et dangereusement en décidant, de leur propre mouvement, que le pays devrait appliquer ce programme, même si le ministre le juge vala-

ble. Les circonstances actuelles lui interdisent, à lui et à ses collègues, de décider spontanément, sans consulter les provinces, que ce programme doit avoir aujourd'hui la haute priorité dans notre pays.

L'hon. M. Benson: C'est le gouvernement qui décide.

L'hon. M. Stanfield: J'estime qu'il a tort s'il ne consulte pas le Parlement à ce sujet. Le ministre cherche à se protéger derrière le Parlement. J'estime qu'il a une certaine responsabilité, en matière de direction, dans le Parlement actuel. On a pris cette décision sans consulter personne et sans tenir compte des priorités, ce qui envenimera davantage les relations fédérales-provinciales et obligera les provinces à investir dans ce domaine au détriment des autres secteurs, comme l'enseignement.

Les provinces ont précisé leur position. L'Ontario l'a d'ailleurs fait assez longuement. Nous connaissons les difficultés fiscales des provinces. Le gouvernement fédéral laisse entendre qu'elles n'obtiendront pas davantage de fonds. Or, au lieu de discuter avec elles les moyens de collaborer pour résoudre les problèmes, le ministre déclare qu'il augmentera les impôts destinés aux programmes fédéraux, mais que cette hausse ne profitera pas aux provinces qui devront augmenter leurs propres impôts pour réunir des sommes égales et appuyer ainsi le programme que le gouvernement fédéral veut appliquer dès maintenant.

Dans la situation actuelle, le gouvernement a tort, quels que soient les mérites du programme, de prendre cette décision unilatérale qui obligera les provinces à de nouvelles et importantes dépenses. Il a doublement tort de demander aux provinces de consacrer à ce domaine autant que le gouvernement fédéral. Quelles sont donc les priorités? D'après le ministre des Finances, c'est évidemment ce domaine qui devrait avoir la haute priorité. Personnellement, je suis d'accord avec le Conseil économique du Canada. L'enseignement est la première chose à considérer dans notre pays, avec les programmes et les dépenses connexes consacrés à notre expansion.

Je n'essaie pas d'imposer mes vues aux Canadiens, car je ne suis pas en mesure de le faire. Si je l'étais, j'espère que je serais disposé à entrer en consultation avec les provinces pour tenter d'élaborer un barème des priorités qui importent à l'expansion future de notre pays, car cela est essentiel, non seulement pour notre expansion nationale, mais encore pour chaque Canadien. Si les mesures et les prises de position de notre ministre des Finances et de ses collègues empêchent les jeunes de s'instruire à l'âge normal, ces derniers n'auront jamais plus les mêmes possibilités. Le problème est aussi important sur le plan national que sur le plan individuel.

Les politiques éducatives et sociales sont importantes pour d'autres raisons que des raisons économiques. Cette question comporte de multiples aspects. La tendance est à l'automatisation et aux loisirs plus nombreux et l'importance de l'enseignement est rattachée à l'égalité de vie. C'est évidemment important pour les individus et le pays tout entier. Voilà une raison parmi d'autres établissant que ce programme et d'autres programmes sont essentiels au développement du pays. Il faut en tenir compte lorsqu'on étudie les priorités.

Le budget du ministre montre qu'il se fie à son propre jugement et à sa propre opinion. Que les autres se débrouillent. Il est important que l'unanimité se fasse au Canada au sujet des priorités nationales relatives aux programmes administrés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je tiens à assurer le ministre que je suis content que quelqu'un ait proposé à la conférence que le comité du régime fiscal serve de base à cette étude. Il y a longtemps qu'on aurait dû faire cela parce que ce comité se prête à ce genre d'étude. Malheureusement, le comité du régime fiscal a été ignoré pendant longtemps. Le comité du régime fiscal est à l'œuvre maintenant, mais seulement après une intervention unilatérale du gouvernement. Ce comité devra faire de son mieux en s'inspirant de la décision prise sans consultations par le ministre des Finances. Que s'ensuivra-t-il? Bon nombre de conséquences. Les relations fédérales-provinciales atteindront un degré d'exaspération peut-être sans précédent, de mémoire d'homme. Le ministre court le risque de créer un chambardement dans la perception des impôts, dont les modalités ont été définies après des efforts laborieux et patients des gouvernements fédéral et provinciaux dans le but d'éviter précisément un tel chambardement. Il accepte, semble-t-il, le risque de contraindre certaines provinces à administrer leurs propres affaires et à résister au ministre. Il est évident que sa tactique élargira la disparité entre les services gouvernementaux offerts dans le pays, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Ses politiques font table rase des services fondamentaux essentiels à la croissance économique, comme l'a fait ressortir le Conseil économique du Canada.

Certaines provinces peuvent y aller de leurs propres moyens dans le cadre de cette formule placée sous l'égide du ministre des

Finances. C'est peut-être le cas de la grande province d'Ontario vu sa force économique, mais quel sera le sort des provinces moins favorisées? J'espère que le ministre des Finances n'osera pas, le moment venu, nous dire que la péréquation remédiera à ce problème, car c'est faux. Il y a de nos jours des provinces qui doivent fournir, non sans difficultés, des services dont dépendent non seulement leurs résidents mais les Canadiens en général. La méthode suivie par le ministre risque de saper la notion de péréquation.

• (4.20 p.m.)

Pour ce qui est de la suppression des disparités régionales, le budget, loin de présenter des mesures positives, est plutôt de nature à accentuer ces disparités. Somme toute, le ministre risque de compromettre les réalisations d'une vingtaine d'années, aboutissement des efforts tentés pour éliminer la double imposition, pour répartir équitablement les recettes et pour uniformiser les services essentiels sur le plan national. Il risque ainsi de renverser la vapeur, et c'est encore ce pauvre diable de contribuable qui va en prendre pour son compte.

Ainsi le gouvernement met en danger notre unité nationale et notre expansion nationale. Il a adopté une politique de confrontation. Il dit simplement: Nous avons adopté une attitude ferme; faites comme nous vous le demandons, sinon gare à vous! Le ministre et ses collègues ont déjà réussi à faire ce que la plupart des gens croyaient impossible: ils ont réussi à unir les divers partis séparatistes au Québec. Ils réussiront peut-être maintenant à détruire les arrangements fiscaux et le principe de péréquation, et à lâcher de nouvelles forces qui diviseront le Canada.

Tout ce que je puis dire, c'est que ce budget est l'œuvre—je ne veux pas employer des mots trop forts—d'un partisan myope qui ne comprend pas vraiment les besoins d'un pays comme le nôtre et les influences qui s'y font sentir. Les besoins de la population, et donc ceux des provinces et des municipalités, sont urgents. Je ne suis pas ici pour défendre les provinces, car elles peuvent bien le faire elles-mêmes; mais je me préoccupe des Canadiens qui dépendent des services assurés par les provinces et les municipalités. Le gouvernement fédéral a grand tort de faire semblant de participer à des discussions alors qu'il a en réalité déjà adopté une attitude qui non seulement touche les provinces, mais qui les oblige à prendre certaines mesures à leur tour. Un tel ministre des Finances, et un gouvernement qui possède un tel ministre des Finances et propose un tel budget s'attirera inévitablement de graves ennuis.

[L'hon. M. Stanfield.]

Il est sûrement absurde pour un gouvernement de se plaindre des programmes à frais partagés tout en imposant de nouveaux programmes à frais partagés aux provinces, qu'elles en veuillent en non. Il est sûrement absurde de parler de contrôler les dépenses qu'entraînent ces programmes tout en insistant pour que les nouveaux programmes à frais partagés soient mis à exécution. A mon avis, il serait difficile de trouver des mots trop forts pour décrire un tel gouvernement. Serait-il déplacé d'appeler un gouvernement qui s'entête à agir ainsi, hypocrite et arrogant? Je crois que non.

M. Woolliams: Ils sont trop modérés.

L'hon. M. Stanfield: Et voilà maintenant où nous en sommes, après une période de progrès économique qui est sans doute la plus longue dans nos annales, provoquée en grande partie par la croissance et l'expansion soutenues aux États-Unis. Autrement dit, après la conjoncture économique favorable la plus longue qui soit dans notre histoire, ou en sommes-nous maintenant? Notre niveau d'emploi est à peu près le même qu'à l'époque où le gouvernement libéral a pris le pouvoir en 1963, soit un niveau annuel de plus de 5 p. 100.

L'hon. M. Benson: D'emploi?

L'hon. M. Stanfield: De chômage. Le chômage est à peu près au même niveau qu'à l'époque où s'amorçait cette longue période de progrès.

L'hon. M. Benson: Il n'a jamais été aussi élevé que lorsque les Bleus étaient au pouvoir.

L'hon. M. Stanfield: Deuxièmement, le taux d'inflation est inacceptable depuis un certain nombre d'années, même si depuis deux ans notre pays connaît un chômage élevé et inacceptable. En dépit de deux années de ralentissement, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés dans l'histoire de notre pays. Ceux-ci ont encore monté depuis le budget de mon honorable ami.

L'hon. M. Benson: Pas beaucoup.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre des Finances dit: «Pas beaucoup». Ils étaient si élevés avant cela qu'ils ne pouvaient pas monter beaucoup plus. (*Applaudissements*)

Nous avons un taux de croissance insuffisant et des impôts qui augmentent sans cesse. En dépit de cela, notre situation financière est faible avec un déficit de quelque 600 millions de dollars cette année. Quant à

l'année prochaine... Dieu seul, si j'ose dire, sait jusqu'où il ira; en tout cas, le ministre des Finances, lui, ne le sait pas. Ensuite, il y a le manque de confiance dans le gouvernement. Puis, il y a la menace d'un grave désaccord avec les provinces par suite, non seulement de la position têtue du gouvernement actuel, mais de sa brutalité qui provoque de la rancœur entre lui et les provinces et finira bientôt par en susciter entre les provinces qui peuvent à peu près se suffire à elles-mêmes et celles qui ne le pourront pas. Tout cela conduit à une déformation des dépenses du gouvernement de notre pays, peut-être à une double imposition, certainement à une plus grande disparité dans dans les services du gouvernement aux provinces et donc à une plus grande disparité économique.

Quelles sont les raisons des problèmes financiers du gouvernement? L'une d'elles est le taux de croissance bien au-dessous de la moyenne enregistré ces deux ou trois dernières années, ce qui a réduit le potentiel des recettes fiscales tant fédérales que provinciales. Ce ralentissement était nécessaire, je suppose, en raison de la menace d'inflation, puis de l'inflation elle-même, lorsqu'elle s'est, en fait, produite. Le gouvernement n'a rien fait pour la combattre, sinon de discourir. Il y a un an, le ministre des Finances d'alors parlait de mesures destinées à encourager la modération. L'hiver dernier, en plein milieu de la crise, le premier ministre d'alors a proposé la création d'un organisme officiel qui serait chargé d'étudier les coûts, les prix et autres choses de ce genre. Qu'en est-il advenu? Mois après mois, nous avons attendu, mais en vain: on n'a toujours rien fait.

Bien entendu, l'inflation a fait monter le coût des programmes provinciaux et a accentué de deux façons les problèmes financiers du gouvernement: d'abord en rendant un ralentissement nécessaire, ce qui, à son tour, allait réduire les revenus du gouvernement et causer du chômage; ensuite, en faisant monter le coût des choses pour lesquelles le gouvernement doit dépenser. En outre, le gouvernement impose aux provinces, depuis nombre d'années, des programmes conjoints sans prévisions suffisantes. J'ai eu quelque expérience à ce propos il y a environ deux ans en ce qui concerne l'assurance frais médicaux. Je ne crois pas qu'il s'en tienne aux chiffres prévus alors. Mais ce qui nous préoccupe surtout, c'est qu'on continue d'agir ainsi.

Nous sommes saisis d'un budget qui s'attaque aux contribuables et aux provinces mais non aux problèmes de notre pays. Les impôts sont plus élevés. Nous avons l'impôt de 2 p. 100 dit de progrès social, et qui nous paraît très injuste. Quand je dis que c'est injuste sous ce rapport, je ne parle pas des provinces, bien qu'à leurs yeux ce soit injuste à leur égard. Je veux dire que c'est injuste envers les gens qui ont des revenus faibles ou modérés.

• (4.30 p.m.)

Quels sont les problèmes? D'abord, il faut restaurer la confiance dans le gouvernement. Les seules personnes auxquelles le gouvernement actuel a réussi à inculquer une meilleure opinion de lui-même sont celles qui ont été impressionnées par sa promptitude à lever des impôts supplémentaires, et surtout par son courage à les prélever sur les Canadiens relativement pauvres et déshérités. Cette décision, je suppose, a créé une impression de fermeté qui plaît à certains, mais sans accroître certes la confiance dans l'exactitude des prévisions du gouvernement ni l'efficacité de ses moyens de contrôle. Donc, lorsque je me demande si le budget est parvenu à rétablir la confiance, la réponse est négative.

Deuxièmement, il y a l'inflation, l'un de nos problèmes capitaux. Le budget parvient-il à l'enrayer? Non, il accentue l'augmentation des coûts parce que ces majorations d'impôts créeront des pressions suscitées par un désir naturel d'avoir un salaire net au moins équivalent à celui d'avant. En somme, nous sommes aux prises avec la plus forte augmentation d'impôts dans l'histoire de notre pays. Le budget ne nous aide donc pas du tout à enrayer l'inflation.

Nous avons besoin aussi d'une expansion plus rapide et d'un plus grand nombre d'emplois. Que propose le budget dans ce domaine? Absolument rien. De fait, il restreindrait la liberté d'action du gouvernement si l'emploi fléchissait de nouveau. Imaginez quelles difficultés affronteraient le gouvernement et le Parlement si les affaires ralentissaient aux États-Unis. Songez à ce qui arriverait alors à notre taux du chômage et à notre situation financière. Mais à cause de l'inflation qu'il a négligé d'enrayer et du peu de confiance qu'il inspire, le gouvernement se créerait de nouvelles difficultés en augmentant ses dépenses pour stimuler l'emploi. Un budget équilibré n'est pas à mes yeux une chose sacrée, mais je crois que la confiance est indispensable. Nous avons constaté l'hiver dernier l'importance de la confiance et ce qui se produit lorsque les gens perdent confiance dans le Canada. Le Royaume-Uni s'est rendu compte

de ce qui se produit lorsque la confiance disparaît. Je présume que c'est pourquoi le ministre des Finances (M. Benson) a prétendu que notre budget serait équilibré l'an prochain. Je suppose qu'il tente de ranimer la confiance à cet égard, mais malheureusement pour lui personne ne le croit.

Le Canada a un autre problème, celui qui consiste à freiner la croissance des dépenses et à coordonner les dépenses gouvernmentales pour faire face aux priorités les plus urgentes, et particulièrement assurer un soutien approprié des services connexes de cette croissance qui ont été recommandés par le Conseil économique du Canada. Que fait le budget dans ce secteur? Il fait empirer le problème.

Autre problème, celui des disparités régionales dont les ministres ont parlé partout en parcourant le pays, il y a quelques mois. Que fait le budget pour alléger ce problème? Non seulement rien, mais il gâte encore les choses. On a donc raison de dire que ce budget est dirigé contre les contribuables et les provinces mais non pas contre les problèmes du pays. Le gouvernement s'enferre de plus en plus et il est de moins en moins en mesure d'adopter des programmes fiscaux en rapport avec les besoins économiques du pays. Il n'y a pas de doute qu'il y a trop de chômeurs au Canada aujourd'hui et que notre croissance économique n'est pas ce qu'elle devrait être. Tout ceci aggrave le problème fiscal. Le gouvernement, parce qu'il n'a pas su venir à bout de l'inflation et créer un climat de confiance avec son gâchis fiscal actuel, est incapable de stimuler la croissance économique et l'emploi. Si la croissance économique était plus rapide, non seulement il y aurait plus d'emplois mais plus de revenus.

J'ai parlé longtemps, monsieur l'Orateur, mais il y a un autre sujet sur lequel je voudrais m'attarder quelques minutes. Bien des gens répètent souvent que nous avons maints problèmes à court terme, mais que les perspectives d'avenir de notre pays s'annoncent bien. D'aucuns misent sur la vigueur fondamentale de l'économie du Canada. Je conviens que des possibilités existent, mais outre ces problèmes immédiats que j'ai mentionnés cet après-midi, il y a des problèmes à long terme qui me préoccupent. J'en ai déjà signalé un ou deux. Il y a notre négligence à appliquer les recommandations du Conseil économique du Canada afin d'accorder l'appui nécessaire à l'éducation et à d'autres politiques de croissance. Si nous échouons encore davantage, si, par suite de l'attitude du ministre des Finances et de ses politiques à l'égard des provinces, nous nous laissons encore plus distancer par les États-Unis, comme par exemple dans le domaine de l'enseignement et de la formation, cela pourrait n'avoir aucun effet immédiat sur notre économie, mais notre capacité de concurrence et de croissance dans les années à venir s'en trouverait sûrement diminuée. Cependant, par son attitude, le gouvernement ne reconnaît certes pas la nécessité de priorités. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis au ministre des Finances que si nous nous laissons distancer encore davantage dans ce domaine, nous en subirons peut-être des effets désastreux.

En fermant les yeux sur toutes les priorités hormis celles qu'il a en tête, le ministre fait preuve d'une grande imprévoyance. Quant au problème connexe de la politique scientifique, le gouvernement n'en a apparemment aucune. Peut-être ne souffrirons-nous guère dans l'immédiat de cette carence—quelques savants quitteront simplement le pays—mais ses lointains effets pourraient être désastreux. On a besoin de personnel qualifié, médecins et autres, pour appuyer un programme médical adéquat. Or, il faut des années pour les former. Vous ne pouvez pas obtenir immédiatement des résultats et vos échecs n'auront peut-être pas de conséquences immédiates, mais le pays en souffrira certainement dans un avenir plus lointain.

L'hon. M. Benson: Puis-je poser une question au très honorable chef de l'opposition? Ne sait-il pas que la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire est passée de 40 millions à 500 millions de dollars au cours des dernières années?

L'hon. M. Stanfield: Je n'ignore pas que le gouvernement fédéral a modifié le programme de son propre gré, il y a deux ou trois ans, encore une fois sans consulter les provinces. En disant qu'il est passé de 40 millions de dollars au chiffre actuel, mon honorable collègue compare les dépenses prévues par le programme précédent avec celles qui relèvent du programme des redressements. J'aimerais que mon honorable collègue dise toute la vérité aux Canadiens lorsqu'il cite des chiffres, car je sais qu'il s'y connaît dans ce domaine. Il ne devrait donc pas s'en servir pour abuser des Canadiens.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je demande simplement au chef de l'opposition s'il est d'accord avec les chiffres que je viens de présenter.

L'hon. M. Stanfield: Je proteste contre l'insinuation de mon honorable collègue et je ne l'accepte pas. J'ajoute que s'il ne sait pas

encore que les fonds publics consacrés à la formation du personnel médical de notre pays sont insuffisants, l'un de ses collègues devrait le lui apprendre. C'est là tout le problème de la restructuration de l'industrie en vue de l'expansion à long terme. N'oublions pas que nous sommes peut-être le seul pays de moins de 25 millions d'habitants qui cherche sérieusement à se bâtir une économie industrielle efficace et rentable. Nous sommes le seul pays qui essaie de le faire sans disposer d'un marché libre disposant d'une population beaucoup plus importante que la nôtre. Nous devons nous demander sérieusement si nous pouvons construire de la sorte une économie industrielle, efficace et rentable. Pouvons-nous faire entièrement confiance aux ententes multilatérales ou serons-nous sujets aux mêmes pressions et aux mêmes influences qui ont obligé la Grande-Bretagne et la Suède, par exemple, de décider qu'elles doivent entrer dans un marché commun plus important. Nous devons commencer à regarder vers l'avenir. Je parle non seulement du gouvernement mais encore des Canadiens en général. Nous devons nous demander si nous ne devons pas nous mettre à explorer les possibilités de rechange et, dans le cas contraire, si nous ne risquons pas, sous peu, de nous réveiller en constatant que nous n'avons qu'un seul moyen, une seule possibilité de maintenir un niveau de vie élevé: devenir un rouage de l'appareil économique des États-Unis.

• (4.40 p.m.)

Notre économie est déjà très étroitement liée à celle des États-Unis. Nous sommes déjà tributaires de ce pays en matière d'investissements et nous comptons énormément sur lui pour la technologie. Nous avons déjà perdu la majeure partie de notre économie du point de vue de la politique monétaire et notre liberté d'action quant à l'application d'une politique monétaire canadienne reste très réduite. Il y a un certain nombre d'années, nous nous sommes imposés des restrictions pour avoir accès aux marchés monétaires américains et pour contracter des emprunts. L'hiver dernier nous avons réduit davantage notre liberté d'action en matière de politique monétaire pour nous tirer d'une autre crise.

Je ne veux pas insister d'avantage sur ce sujet aujourd'hui, monsieur l'Orateur, mais je tiens à signaler à la Chambre que nous allons simplement à la dérive. Au cours des années, nous avons cédé notre autonomie petit à petit, à tel point qu'un spécialiste canadien des questions financières interrogé par *Barrons* a qualifié notre pays de satellite économique des États-Unis.

Même si la situation relative au GATT est excellente, ce n'est pas à cause de l'initiative du Canada, et elle ne résoud vraiment aucun problème canadien. Au lieu de nous attaquer à nos problèmes, nous allons au contraire à la dérive. Au lieu d'en diminuer le nombre, le budget bien au contraire les a multipliés, en ce sens qu'il a accru les frais relatifs aux affaires. Il fait fi des priorités en matière de dépenses qu'il importe de respecter dans notre pays et, à vrai dire il déforme le caractère des dépenses de l'État. Il est assurément plus difficile maintenant à cause du budget d'assurer une aide suffisante en matière d'éducation.

Monsieur l'Orateur, qu'est-ce que le ministre des Finances aurait dû faire à propos de son budget? J'aimerais lui faire quelques suggestions. Premièrement, il aurait dû commencer par dire très franchement la vérité, monsieur l'Orateur. Il aurait dû la dire l'hiver dernier. Il aurait dû la dire au printemps dernier. Il aurait dû la dire l'été dernier et il aurait dû la dire dans son discours budgétaire. Après tout, c'est la première condition requise pour obtenir la confiance. Il aurait dû se montrer sincère et dire aux gens la vérité sur la difficulté de contrôler les programmes à frais partagés et non pas prétendre que les deux ou trois méthodes qu'il a proposées avec le premier ministre (M. Trudeau) permettraient de faire quelque chose d'efficace. Ces méthodes ne feront aucune différence réelle, monsieur l'Orateur. Elles sont aussi insensées que tous les discours de mon honorable collègue sur la complexité prévue des méthodes accessibles au gouvernement l'hiver dernier. Le seul moyen efficace, pour le gouvernement, de contrôler ces dépenses est de se retirer de ces programmes le plus vite possible.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, en plus d'être sincère à l'égard de nos concitoyens, il aurait dû reconnaître l'hypocrisie manifeste qui consiste à parler de restrictions et de contrôle tout en adoptant un nouveau programme et en obligeant en fait les provinces à l'observer et à dépenser davantage. Il aurait dû montrer l'exemple en se restreignant lui-même.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, il aurait dû reconnaître la sottise du gouvernement fédéral lorsqu'il décide lui-même des priorités en matière de dépenses dans notre situation financière actuelle. En outre, il aurait dû reconnaître que les provinces doivent également consacrer des fonds aux nouveaux programmes fédéraux. Il aurait dû reconnaître l'extrême urgence des services appropriés dans le domaine de l'enseignement et des autres services importants fournis aux

Canadiens par les provinces. Il aurait dû reconnaître le caractère essentiel de ces services pour la nation.

Il est dangereux, monsieur l'Orateur, de maintenir le régime de partage des impôts tout en augmentant les dépenses provinciales. Cette attitude engendre des déviations, des difficultés et elle donne certes bien des ennuis aux contribuables canadiens.

Quatrièmement, monsieur l'Orateur, le ministre aurait dû reconnaître depuis longtemps, avant de prendre ses propres décisions, la nécessité d'améliorer les organismes consultatifs chargés de déterminer les priorités et d'établir les besoins. Je le répète, je suis heureux de constater qu'on est en train de convoquer à cette fin le comité du régime fiscal. On aurait dû le convoquer avant que le ministre claque la porte en prenant ses propres décisions. Le ministre n'aurait pas dû agir arbitrairement ni en dictateur. Il aurait dû songer davantage à comprendre les gens de notre pays. Son but aurait dû être de rétablir la confiance en se montrant mesuré et disposé à discuter les priorités avec les provinces avant d'adopter une position. Il serait ainsi parvenu rapidement à une position de force en matière fiscale et il aurait pris dans ce domaine des mesures pratiques pour stimuler l'expansion économique et augmenter les emplois.

Cependant, monsieur l'Orateur, le budget actuel ne donne au gouvernement aucune liberté d'action. Il y avait plus de liberté avant son introduction. Il est difficile de dire ce que ferait le gouvernement s'il devait faire face à une récession économique. Il n'a certainement aucun moyen à sa disposition pour empêcher pareille dégringolade. La lutte contre la pauvreté est plus éloignée que jamais. Que Dieu vienne en aide aux pauvres, car le gouvernement ne le fera sûrement pas.

Le premier ministre s'inquiète de ce que les riches sont accablés d'impôts; il a peut-être raison. D'autre part, les riches ne sont pas les seuls à être pressurés. Il ne semble pas non plus que le gouvernement éprouve le genre de compassion qu'on pourrait attendre de lui quand le chômage est aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui au Canada.

Le gouvernement devrait éviter de créer des tensions inutiles au sein de la Confédération. Il a créé un climat apte à encourager le progrès par la réforme constitutionnelle et fiscale. D'autre part, les provinces devront sûrement être d'humeur complaisante pour voir dans ce que proposera le gouvernement fédéral à partir de maintenant des propositions raisonnables et réalistes.

[L'hon. M. Stanfield.]

On peut dire avec raison que le ministre des Finances a empoisonné l'atmosphère au pays dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Bien entendu, le gouvernement doit être ferme. Il doit prouver qu'il est capable de tracer une voie et de la suivre dans les bornes de la raison. Mais le gouvernement actuel ne l'a pas fait. Il n'a pas su se discipliner. Il a agi en «dur»: en ne se maîtrisant pas et en tentant de bousculer les gens qui l'entourent. Il agit presque en gangster des vieux films westerns—et de façon aussi malhonnête. Tout comme la confiance est essentielle à une nation, de même la bonne volonté, la collaboration le sont dans les relations financières fédérales-provinciales. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel joue l'avenir du pays pour sauver sa propre peau. Le fédéralisme coopératif est anéanti. Par quoi le remplacera-t-on?

M. Perrault: Pas par le parti conservateur.

L'hon. M. Stanfield: Mon honorable ami dit que ce ne sera pas par le parti conservateur. Je soutiens que le fédéralisme coopératif a donné lieu à une confrontation et à bien peu d'autres choses.

Monsieur l'Orateur, ceux qui parmi nous ne font pas partie du gouvernement devraient, je pense, prier avec toute la ferveur dont ils sont capables pour que la prospérité des États-Unis se maintienne et s'accroisse pour qu'elle rejaillisse sur notre pays et nous assure un bon niveau de prospérité. Car par suite de ce budget, monsieur l'Orateur, le gouvernement sera assurément incapable de faire quoi que ce soit pour aider les Canadiens.

Nous prions pour que cela arrive, afin que le gouvernement puisse au moins réfléchir, que certains ministres aient l'intelligence de voir la voie dangereuse dans laquelle le gouvernement s'est engagé et le courage de parler franchement au ministre des Finances et au premier ministre et de les avertir du danger que court le char de l'État.

• (4.50 p.m.)

M. Paul St-Pierre (Coast-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, peu avant les dernières élections, un vieux propriétaire de ranch de la région de Chilcotin me disait: «Paul, si tu te présentes à la députation, de grâce, ne me promets rien. On m'en a déjà fait deux fois trop.» Je me demande dans quelle mesure il en est ainsi du budget actuel, qui prévoit un déficit effroyable, révoltant. (*Applaudissements*)

Cela étonne d'entendre les applaudissements de ceux qui ont inauguré cette politique des budgets déficitaires. C'est eux qui nous ont entraîné dans ce bourbier. Cela dure depuis trop longtemps, monsieur l'Orateur, mais pour le moment, je ne parlerai pas du gouvernement actuel—pour le moment, je dis bien.

Depuis le gouvernement du très honorable Louis St-Laurent, aucun gouvernement canadien n'a eu le courage de dire aux Canadiens qu'ils ne peuvent avoir rien pour rien. Les gouvernements, conservateurs et libéraux, ont eu pour principe depuis dix ans de dire, après avoir vu quelque chose: «il serait agréable de l'avoir», puis, provoqué par des partis minoritaires et irresponsables, ils faisaient comme ils l'entendaient et cherchaient ensuite les fonds nécessaires. S'ils ne pouvaient les trouver, ils en étaient surpris. Cette fois encore, il est impossible de trouver l'argent nécessaire.

Avant d'aborder le budget proprement dit, j'aimerais soulever une ou deux autres questions. Je veux d'abord parler de moi-même. J'ignore presque tout du fonctionnement de cette Chambre, quoique je serai peut-être un peu plus avisé quand je me rassoirai. Cela ne m'inquiète pas trop car un sage a déjà dit que la connaissance de ses lacunes est le commencement de la sagesse. Je me rappelle aussi le conseil d'un vieil homme politique de la Colombie-Britannique. Il disait: «Jeune député, vous perdrez des batailles que vous auriez dû gagner; plus tard, vous remporterez des batailles que vous auriez dû perdre; tout bien considéré, vous aurez servi votre pays». Je ne sais s'il avait raison, mais ses paroles me donnent du courage.

Je voudrais aussi parler de Coast-Chilcotin. Je sais que cette phrase me vaudra un accueil sarcastique de la Chambre. Certains croiront que je parle de ma circonscription dans l'intérêt de mes commettants. Je n'ai pas à parler de Coast-Chilcotin à l'intention de mes commettants; ils connaissent leur région. Il faut que les gens de l'Est en apprennent davantage sur Coast-Chilcotin et la Colombie-Britannique. Je parlerai donc de ma propre région. Sa superficie est d'environ 50,000 milles carrés, ou à peu près celle des trois provinces Maritimes réunies, mais il n'est pas aussi facile de la parcourir. Pourquoi? A cause de nos forêts où il pleut tout le temps. Nous avons encore quelques sapins de Douglas d'une hauteur dépassant 300 pieds, ce qui est plus haut que la tour de la paix. Nous avons des fjords côtiers qui ont plus de 100 milles de longueur.

Une partie de la circonscription, la côte ensoleillée du détroit de Géorgie, a un climat qui ressemble à celui de la côte méditerranéenne de la Turquie. Mais de cette côte, on aperçoit une chaîne de montagnes et des neiges éternelles où le climat est celui de l'Arctique.

La végétation du plateau intérieur comprend des pins gris, des armoises, des cactus et des prés; il s'étend sur des dizaines de milliers de milles carrés et constitue l'une des dernières régions du continent où les animaux paissent encore en liberté. Autant que je sache, l'un des derniers parcours de troupeau du continent nord-américain, au Nord des États mexicains, traverse ma circonscription de Coast Chilcotin. Pan Philips, de la région frontalière, quand il mène ses bêtes, franchit le plateau à l'Est et passe par Quesnel, parce qu'il n'y a pas de route. C'est une grande contrée, mais vide et poussiéreuse. L'un de mes vieux amis me disait un jour: «Vous savez, j'étais presque adulte quand j'ai appris qu'il y avait autre chose à manger.»

Entre le haut plateau et le littoral s'élèvent des montagnes qui peuvent atteindre 13,000 pieds. C'est un pays splendide, isolé et montagneux. Et pourtant, monsieur l'Orateur, au moment même où je prononce ces mots, je me rends compte à quel point il est difficile de dépeindre ma région avec des mots, et je comprends qu'il est difficile pour les Canadiens, d'entretenir un dialogue entre l'Est et l'Ouest.

Nous parlons souvent de la même chose avec des mots différents, par exemple, quand il s'agit de la pêche sportive. Dans la circonscription de Coast Chilcotin, monsieur l'Orateur, nous nous considérons comme de bons pêcheurs sportifs et nous croyons que les cours d'eau de notre région renferment du saumon et de la truite de choix. Dans ma région, monsieur l'Orateur, nous n'hésitons pas à prendre un poisson de six pouces; un poisson de huit pouces est une belle prise et un poisson de douze pouces est vraiment un sujet de conversation. Vous pouvez justement imaginer mes sentiments lorsque j'entends ceux qui habitent les régions de l'Est du pays discuter négligemment d'un poisson de 18, de 24 et de 30 pouces. Je trouvais cela difficile à croire. Or, comme en bien d'autres domaines, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une simple différence de normes. Dans l'Est, le poisson se mesure d'une extrémité à l'autre; à Chilcotin, nous le mesurons entre les deux yeux. (*Applaudissements*)

Il me reste encore quelques autres questions à soulever. Dans l'Est, vous semblez nous demander avec obsession quels ont été les premiers habitants du pays. Je dis aux députés que les premiers hommes à avoir habité le pays sont les Indiens, qui représentent 10 p. 100 de la population de ma circons-

cription. Ils méritent de la part des Blancs hautains une bien meilleure attitude et un bien meilleur traitement que celui qu'ils reçoivent depuis un siècle ou plus. Ce n'est toutefois pas le moment de discuter des Indiens puisqu'il se présentera d'autres occasions plus appropriées.

Je tiens à dire aux Canadiens de l'Est, s'ils sont parfois las des querelles qui semblent affliger bien des régions de l'Est du Canada, qu'il y a encore de la place pour eux dans l'Ouest. Les gens de l'Ouest se fichent pas mal d'où vous venez, de votre religion, de votre race actuelle ou antérieure ni de quoi que ce soit de cet ordre. La seule chose qui les intéresse c'est votre avenir.

J'ai apporté une lettre d'un de mes anciens amis de Chilcotin. Il a cessé d'exploiter son ranch et il peut consacrer un peu plus de temps à la lecture, à la réflexion et, à l'occasion, il sort son vieux porte-plume et il m'écrit. Je vais vous lire deux paragraphes de sa lettre.

Prions pour que le gouvernement soit doté d'une grande sagesse lorsqu'il traitera avec le Québec et que le Canada en émergera, et non pas deux cultures rivales se reprochant des torts passés.

Tout ce que je puis dire au sujet de la prise de Québec c'est que Wolf récitait l'«Élégie de Gray»; je pourrais proposer de l'oublier, mais je n'y parviendrai probablement pas.

• (5.00 p.m.)

Sur le littoral du Pacifique, nos attitudes sont différentes et pour commencer par le premier des deux ou trois exemples précis, je veux parler de Bella Coola. Les députés savent probablement que Bella Coola se trouve sur la baie salée en aval du plateau Chilcotin. L'endroit a été colonisé par des Norvégiens du Minnesota, en 1894 ou 1895. C'était juste un siècle après l'arrivée sur place de sir Alexander Mackenzie, le premier Blanc à traverser par terre, au nord du Mexique, le continent nord-américain. Même aujourd'hui, on ne trouve qu'une couple de milliers de personnes à Bella Coola. Je demande aux députés de considérer ce qu'elles ont accompli. Il y a des années comme elles n'avaient pas de réseau téléphonique, elles s'en sont construit un. Elles lui ont donné le nom de Bella Coola telephone System, qu'elles abrègent en celui de B.C. Telephone, ce qui est très commode du fait que la British Columbia Telephone Company a les mêmes initiales. Naturellement, le Bella Coola a refusé de modifier son nom abrégé, même si la British Columbia Telephone Company se sentait parfois un peu irritée, me dit-on.

Très récemment encore, jusqu'aux années 50, aucune route ne reliait Bella Coola à l'extérieur. Les gens de la ville ont donc construit leur propre route. Elle grimpait à une altitude de 6,000 pieds jusqu'au sommet de la montagne pour rejoindre une autre route sur le plateau intérieur. Comme dans le cas du réseau téléphonique, dont le réseau du gouvernement fédéral et, plus tard, le réseau plus vaste de la Colombie-Britannique ont pris possession, la route appartient maintenant au gouvernement provincial. Mais ce sont les habitants eux-mêmes qui l'ont construite, avec leur propre argent et non avec l'argent du gouvernement.

Les habitants de la vallée ont voulu récemment être desservis par un réseau de télévision; ils se sont donc adressés à Radio-Canada. Naturellement, les abominables hommes de n'ai-je-pas-dit-non de Radio-Canada ont refusé en invoquant mille et une raisons. Alors Bella Coola installe maintenant son propre réseau. Jusqu'ici, les habitants de la région ont réuni à cette fin $12,000. Ils ont érigé un récepteur sur un pic de 5,000 pieds de haut, dans l'île King, qui capte un signal d'un poste émetteur près d'Ocean Falls. Ce signal sera ensuite transmis dans la vallée par une autre station. Et les maisons seront desservies.

Bien entendu, l'organisme gouvernemental qui s'occupe de ces questions en a finalement eu connaissance et les habitants de Bella Coola ont maintenant reçu 450 pieds linéaires de formules à remplir pour obtenir cette autorisation. Je propose qu'elle leur soit très rapidement accordée car, si l'on envoie là-bas un inspecteur, quelqu'un pourrait bien lui tirer dessus. La lettre, bien entendu, est semblable à toutes les lettres du gouvernement dans notre grande société démocratique. Je me demande combien de députés peuvent se rappeler d'une occasion où le gouvernement démocratique qu'ils appuient leur a écrit une lettre qui ne contenait pas une menace, directe ou voilée? C'est ainsi que le gouvernement communique avec les citoyens. Je déclare encore qu'il serait bon que les habitants de Bella Coola obtiennent très rapidement leur permis pour ce service.

Ce n'est pas tout. Ils n'avaient pas d'aéroport. Ils en ont aménagé un petit près de la ville, mais il était trop court. Ils en ont aménagé un autre—une simple piste—mais ont eu des difficultés à propos des titres de propriété. Depuis une couple d'années, ils ont aménagé une piste de gravier de 5,000 pieds qui est utilisée régulièrement, une fois par semaine, par la British Columbia Air Lines, qui se sert de bimoteurs à réaction.

Je suis sûr que les députés aimeraient savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral a contribué à cette entreprise. Je suis heureux de les renseigner là-dessus. Pour l'aménagement de cette piste longue de près

d'un mille, Ottawa a déboursé... pas un radis. Pas le moindre. C'est là une chose, monsieur l'Orateur, que ni l'Ouest, ni Bella Coola, ni Coast Chilcotin, ni la Colombie-Britannique ne sauraient admettre. Nous commençons à en avoir assez de payer des impôts pour des tarifs majorés, des subsides et des subventions. Il nous semble parfois, peut-être à tort, que nous ne faisons que bâtir l'Est avec les impôts fédéraux que nous payons, alors que nous avons l'idée un peu vieillotte mais encore efficace que nous devrions nous mettre à l'œuvre nous-mêmes.

Il y a le cas du Pacific Great Eastern Railway, une voie de communication très importante en Colombie-Britannique, qui court du Nord au Sud. Combien d'argent avons-nous accordé l'autre jour au National-Canadien? J'ai oublié de combien de millions il s'agissait, car les millions entrent et sortent ici avec une telle rapidité! On n'a cependant prévu aucun million pour l'extension du Pacific Great Eastern Railway en Colombie-Britannique. Nous avons obtenu, pour une seule courte section, la mirobolante subvention de construction de $25,000 le mille. Pour la plus grande partie du reste, une fois de plus, nous n'avons rien reçu.

Le long de la côte de la circonscription de Coast Chilcotin, il y a des docks fédéraux. Mais les pêcheurs commerciaux de ma circonscription doivent payer, et payer cher, pour s'y amarrer. J'ai appris assez récemment que sur la côte atlantique, il est rarement question de semblables droits. L'accès aux docks fédéraux est censé être gratuit pour les pêcheurs commerciaux.

M. Crouse: Qu'il me soit permis d'interrompre le député, car c'est inexact. Les pêcheurs de la côte Est paient bel et bien pour l'usage des installations publiques. Ce n'est pas de bon gré, mais ils le font.

M. St-Pierre: Je remercie le député de cette mise au point; un homme averti en vaut deux, et je vérifierai davantage mes dires désormais, avant de prendre la parole.

Mon temps de parole touche à sa fin. J'ai quelques mots à dire sur le budget. A vrai dire, je m'appitoie sur le sort du ministre des Finances (M. Benson), car il semble qu'on ne lui a vraiment laissé que le choix du cilice dont il voudrait bien se revêtir. Le ministre et le gouvernement devront sûrement équilibrer notre régime fiscal beaucoup mieux qu'il ne l'a été depuis dix ans. Reste à se demander s'il est en train de le faire. Plutôt que de se plaindre des impôts, les députés devraient, il me semble, se demander: sont-ils assez élevés?

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) disait tantôt que le budget n'a rien de sacro-saint. Et comme on pouvait s'y attendre, alors que se poursuivait le débat, j'ai entendu l'un des membres du Nouveau parti démocratique parler d'un budget équilibré comme d'une «idée tout à fait hors de propos» C'est presque incroyable.

Il faut dire que je ne suis pas un économiste. D'autre part, je n'ai jamais fait une erreur de 400 millions de dollars dans mes pronostics. Mais il me semble à peu près incroyable que nous puissions continuer ainsi à enregistrer chaque année des déficits, sans aboutir à l'inflation qui prive les pauvres, les vieillards, les allocataires de pensions, les gens sans ressources et sans recours de leurs moyens de subsistance. L'inflation dépouille ces gens et quoi qu'en disent les économistes, notre pays ne saurait survivre à un déficit continuel.

• (5.10 p.m.)

Point n'est besoin d'avoir visité les chutes Niagara pour savoir que l'eau descend au lieu de monter. Alors, je déclare que le gouvernement doit faire preuve de courage. Il doit avoir le courage d'adopter une attitude ferme. Le chef de l'opposition ne voit pas d'un bon œil une attitude ferme. Il faut, à mon avis, au pays un gouvernement qui a le courage d'affronter de dures réalités et de prendre les décisions difficiles qui s'imposent. Ce gouvernement, selon toute probabilité, demeurera au pouvoir pendant quatre ans et il est tenu pendant ces quatre ans de mettre de l'ordre dans sa politique fiscale pour répondre au vœu du peuple canadien. S'il n'y réussit pas, il n'en obtiendra pas le pardon.

Ce budget reflète-t-il ce courage d'examiner froidement nos recettes et nos dépenses? A cette question je n'ai qu'à offrir une simple réponse personnelle, monsieur l'Orateur, et pour cela je reprendrai l'ancien verdict écossais: non prouvé.

A cet égard, je tiens à citer, en conclusion, une remarque très connue des députés, celle de Lord Acton: «Le pouvoir corrompt, et le pouvoir absolu corrompt absolument». Mais d'habitude, monsieur l'Orateur, on oublie le reste de la citation. Je vais citer au complet cette remarque de Lord Acton: «Le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument. Les grands hommes sont presque toujours mauvais. Il ne saurait y avoir de plus grave hérésie que de prétendre que le détenteur du pouvoir se trouve par le fait même blanchi.» Voilà matière à réflexion pour nous tous ici, grands et petits. Ce ne sont là, bien sûr, que des généralités, et dès lors, il ne faut pas y attacher trop d'importance. Mais nous

pourrions formuler cela en langage moderne et dire: «Plus un gouvernement prend de l'envergure, plus il tend à être mauvais. Il n'y a pas de pire erreur pour un gouvernement, pour un syndicat ou pour une entreprise que de trouver sa seule justification dans sa taille»

Ce n'est pas parce qu'on a une grande taille qu'on est compétent ou qu'on est juste. Au contraire, c'est un handicap. C'est la taille même de ce gouvernement qui l'empêche d'être efficace et qui constitue un fardeau pour ceux dont il est censé servir les intérêts.

D'aucuns diront que ce n'est pas là une attitude constructive. Critiquer le gouvernement, c'est très bien, diront-ils, mais qu'avez-vous à proposer à la place? Ils ont raison de poser cette question. Une critique doit toujours être constructive.

Voudrais-je voir le Canada revenir à une économie villageoise? Mais non, cela va de soi. Voudrais-je abandonner toutes les mesures sociales qui donnent aux pauvres une certaine protection, bien inefficace dans certains cas? Mais non. Quelle est ma solution? Je ne suis pas venu ici porteur d'une formule magique capable de supprimer tous les maux de l'humanité. Je n'appartiens pas au Nouveau parti démocratique. (*Applaudissements*)

Parfois, monsieur l'Orateur, je trouve enviable la certitude et le pharisaïsme du NPD à propos de tout. Mais reprenons ma question hypothétique. Quel remède y a-t-il à la malédiction de l'État omniprésent? Je l'ignore, mais nous devons comprendre que le gigantisme est une menace et un fardeau. Il faut admettre que ce fardeau pèse continuellement sur le pays. Si nous l'admettons, nous aurons une assise sur laquelle nous appuyer.

En devenant conscient de la tyrannie inconsciente qui est souvent le fait d'un État omniprésent, peut-être trouverons-nous la voie vers cette vie meilleure que le pays attend du Parlement. Nous aurons au moins constaté nos propres faiblesses et, comme je l'ai dit au début, c'est le commencement de la sagesse. Je remercie les députés de la courtoisie qu'ils ont eue de m'écouter. (*Applaudissements*)

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, les prévisions des dépenses du gouvernement pour l'année financière courante, les fréquentes déclarations publiques du ministre des Finances (M. Benson), ses explications détournées et ses excuses décevantes quant à la déplorable situation financière du pays et, enfin, le budget qu'il nous a présenté le mois dernier, tout concourt à faire un tableau à la fois pathétique et terrifiant. Il semble tout simplement que nous soyons sans le sou. La caisse fédérale est vide. Avec toutes nos immenses ressources et notre potentiel de richesses, nous manquons d'argent pour faire face à nos obligations.

Il semble incroyable, mais vrai, qu'au milieu de l'abondance, nous soyons à court d'argent. Une nation qui compte parmi les plus riches du monde, qui jouit d'un niveau de vie presque inégalé ailleurs dans le monde, est au bord de la faillite. Si certains pensent qu'il s'agit d'une affirmation par trop extrême, qu'ils lisent les déclarations des ministres ces derniers mois, y compris celles du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Finances (M. Benson). Qu'ils examinent les chiffres que le ministre a déposés à la Chambre et qu'ils cherchent à interpréter le sens des nombreuses déclarations compliquées et obscures faites de propos délibéré par le ministre sur l'état des affaires de la nation.

On peut les ramener à ceci: nous dépensons plus que nous ne recevons, nous ne contrôlons plus les dépenses et nous ne comptons guère sur de nouveaux revenus, à moins de recourir à des méthodes de financement dangereuses et indésirables. Pour éviter la perception d'impôts, nous avons dû abandonner des projets nationaux essentiels. Nous avons dû refuser de nous engager dans des programmes d'expansion et de développement tout aussi vitaux, et recourir à des moyens désespérés et disgracieux pour renflouer notre fonds de roulement.

Notre situation ressemble à celle de toute entreprise qui a pris trop d'engagements. Malgré notre immense potentiel et notre fort actif, nous manquons désespérément de fonds d'exploitation. Dans ces circonstances, les petites entreprises essaient d'échapper à la faillite imminente en truquant leurs livres, en empruntant à gros intérêt et en usant d'autres méthodes que l'on ne considère pas de saine gestion. Le gouvernement fédéral coince le contribuable autant qu'il le peut et emprunte du public canadien à des intérêts élevés. Il ne peut entreprendre de nouvelles dépenses, qu'elles soient raisonnables ou urgentes, et il se contente de vivre, au jour le jour, de l'argent comptant qu'il se procure par n'importe quel moyen.

Il est intéressant de chercher comment il s'est mis lui-même et a entraîné le pays dans une aussi triste situation. A mon avis, si nous sommes au bord de la catastrophe financière, nous le devons surtout aux programmes à frais partagés et sans limite que le gouvernement libéral a institués et accrus au cours des dernières années. Plusieurs facteurs ont transformé les éléments qu'on aurait dû considérer, à juste titre, comme de grands avantages nationaux en un fardeau écrasant de nos contribuables et de notre économie. Parmi ces facteurs, notons que le gouvernement fédéral

n'a pas su prévoir, pour ces programmes, des mesures de contrôle. Ils sont ainsi devenus des cadeaux de plus en plus coûteux. Notons encore l'échec colossal du ministre et de ses collaborateurs concernant leur prévision du taux d'accroissement du coût de ces programmes.

Ces échecs flagrants ont fait de ces programmes des syphons qui absorbent la cascade de nos paiements fiscaux à un rythme toujours plus rapide. Les services sanitaires, les institutions d'enseignement plus nombreuses, l'accroissement de l'efficacité des programmes de bien-être social sont des objectifs louables. Ce que je reproche au gouvernement fédéral, c'est la manière dont il a envisagé le problème de l'assistance aux provinces dans le cadre de ces objectifs. Il a adopté une attitude irréaliste et irresponsable. Il s'est attribué un chèque en blanc. D'où la ruine de nos efforts et l'accroissement insensé des dépenses.

• (5.20 p.m.)

Il s'ensuit qu'à l'heure actuelle les Canadiens ne reçoivent pas une contre-partie égale au dollar qu'ils dépensent. Avant de se lancer dans ces régimes, on aurait dû décider quel était notre objectif dans le domaine de la santé et de l'éducation, quels devaient être nos objectifs nationaux et quelles normes nous voulions nous fixer. Le bon sens et la bonne gestion présupposent une décision concernant les objectifs visés, une évaluation des ressources pour les atteindre, une évaluation des dépenses et leur affectation. Cette règle devrait s'appliquer, qu'il s'agisse d'un chef de famille, de l'exploitant d'une entreprise, du premier ministre ou du ministre des Finances d'un gouvernement.

C'est un budget de désespoir. Il suffit à peine à répondre aux besoins des collègues du ministre pour leurs menus frais. Il est loin de suffire à la soif insatiable de dépenser du gouvernement. Pour contrebalancer certains frais immodérés et vertigineux, le ministre devra emprunter. Il pourra couvrir les menues dépenses en pressurant le contribuable.

Il n'y a rien pour les provinces. En fait, le ministre s'est approprié tous les secteurs pouvant se prêter à un accroissement d'impôts, les interdisant aux provinces, tout en leur disant qu'elles ne doivent pas s'adresser à Ottawa pour obtenir des revenus, mais qu'elles doivent se procurer des fonds par de nouveaux impôts. Les provinces devront assumer les frais de choses inspirées par le gouvernement fédéral, sans en avoir les moyens. Le ministre actuel a simplement fait écho au triste appel lancé par son prédécesseur aux provinces: «Il faut vous suffire à vous-même; procurez-vous vous-mêmes les fonds dont vous avez besoin.» C'est chacun pour soi, pas d'erreur.

Je voudrais traiter maintenant de la cause principale des ennuis actuels du gouvernement, c'est-à-dire les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés. Le ministre a reconnu que des frais imprévus au sujet de ces programmes avaient entraîné la crise financière actuelle. Il l'a admis tout bonnement, sans donner le moindre signe de culpabilité. Tant de laisser-aller et d'incurie lorsqu'il s'agit de choses si importantes n'est pas loin, me semble-t-il, de friser la négligence criminelle. Comment les députés de la Chambre ou les contribuables canadiens peuvent-ils savoir si les chiffres donnés maintenant par le ministre correspondent à la réalité ou concordent avec les chiffres véritables? D'après les actes antérieurs du ministre et de ses experts, je parierais presque à coup sûr qu'ils en sont à mille lieues.

Examinons tout simplement un seul exemple de ce genre de prévisions financières. Dans l'édition du 26 septembre de la *Free Press* de Winnipeg, Maurice Western commentait la situation dans laquelle se trouve le ministre. Il écrit notamment:

> La principale difficulté réside dans le fait que M. Benson a commis une erreur le printemps dernier en se permettant de faire des calculs extrêmement optimistes fondés sur les extrapolations de ses ordinateurs ou sur les signes de ses boules de cristal ou encore, peut-être, sur l'examen des entrailles des oiseaux migrateurs. Le gouvernement exerce si peu de contrôle sur certains programmes dans lesquels il s'est engagé que dans un cas—les paiements au titre de l'enseignement postsecondaire—il avait, le printemps dernier, avec tous ses calculs superbement étudiés, une marge d'erreur de rien moins que 100 p. 100, ce qui représentait 137 millions et demi de dollars.

Une des difficultés qui se posent en ce qui concerne le calcul des augmentations des coûts, naturellement, c'est que le gouvernement fédéral n'avait que des objectifs vagues et mal définis dans chaque domaine d'assistance et qu'il a négligé d'établir une règle fondamentale ou d'effectuer un calcul de base en ce qui concerne les prix, les salaires et les autres coûts qui ont immédiatement été dépassés dès que les programmes ont été mis à exécution à un niveau sans aucun rapport avec les conditions existantes dans le domaine de la santé, de l'enseignement et du bien-être.

Le gouvernement fédéral a non seulement accordé carte blanche, mais il a ordonné à tout le monde de n'épargner aucune dépense. On n'a pas prévu de plafond, de surveillance, ni de normes d'administration ou de fonctionnement. On s'est borné à dire: voici l'argent, dépensez-le.

Le premier ministre a prévu que la participation fédérale à ces programmes dépassera 7 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. L'air résigné et désespéré

qu'il a pris pour dire cela nous amène à nous demander pourquoi lui et son gouvernement sont résignés à ce taux de croissance incontrôlé. La participation fédérale aux programmes à frais partagés a triplé au cours des sept dernières années et s'est élevée à 1.8 milliard de dollars. Quand on en arrive à ces chiffres, il ne s'agit plus de choses insignifiantes. Mais il y aura pire. Personne ne sait quelle somme l'assurance frais médicaux va ajouter aux coûts qui ne cessent de monter en flèche, car elle n'a presque pas encore influé sur l'économie. Les coûts de l'enseignement postsecondaire dépassent les prévisions fédérales. Le coût de l'enseignement par élève, à tous les niveaux, est de 28 p. 100 plus élevé cette année: il est de $1,000 par tête au lieu de $777.

En 1960-1961, les frais généraux des universités s'élevaient à $1,600 par étudiant. En 1965-1966, ce montant est passé à $2,100 et, cette année, il atteint $2,900. On estime qu'il atteindra $3,500 l'an prochain. En d'autres mots, l'augmentation moyenne qui était de $100 par étudiant atteint aujourd'hui $600 par an. En matière d'augmentations accélérées et ingouvernables, cela doit constituer un record. Chose intéressante, la prévision principale en ce domaine, qui figure au rapport Bladen d'il y a 3 ans, était que le niveau de $3,500 par étudiant ne serait pas atteint avant 1975. Voici un passage d'un article de Michael Cassidy, du *Financial Times*, qui a paru dans la *Tribune* de Winnipeg le 10 octobre:

> Les motifs du cauchemar des frais partagés sont difficiles à déceler un à un. Toutefois, on a accepté sans broncher que les frais augmentent, et on a montré peu de zèle à s'attaquer à l'éducation et à la médecine sacro-saintes.

Cette soumission sans réserve transparaît dans chacune des explications que fournit le gouvernement pour démontrer que les hausses sont inévitables. M. Cassidy poursuivait:

> Les hommes politiques ont fait entrer les universités, les hôpitaux et les médecins dans le secteur public, mais ils continuent d'agir comme si ces institutions relevaient toujours dans le secteur privé. Et maintenant, chaque contribuable doit en payer le prix.

Cette façon peu réaliste d'envisager la conjoncture, cette négligence à établir des règles de base et à fixer des limites ont rendu difficile, voire impossible, toute prévision. Nos prévisions de dépenses sont au moins sept ou huit ans en retard. Pour saisir les conséquences d'une telle erreur sur les finances du pays, songez que les ministres des Finances doivent s'excuser et redresser sans cesse les calculs de leur prédéceseur, et songez qu'à Ottawa, comme dans chaque capitale provinciale, le Trésor est à sec.

La taux d'accroissement fédéral des frais des trois principaux programmes à frais partagés déficitaires atteint 20 p. 100 par année pour l'enseignement postsecondaire, 15 p. 100 par année pour le régime d'assurance-hospitalisation et sans doute 15 p. 100 pour l'assurance frais médicaux. Ces chiffres ne sont qu'estimatifs et le taux réel pourrait bien être sensiblement plus élevé. C'est une preuve de négligence et d'irresponsabilité de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement a instauré les programmes, les a fait accepter aux provinces sous prétexte de popularité politique et d'argent facile, et puis il a négligé de les restreindre de quelque façon que ce soit. Je voudrais citer encore M. Cassidy:

> Il est évident qu'Ottawa a envoûté les premiers ministres provinciaux en leur prodiguant des dollars de 50 cents à dépenser.

Le résultat de cette prodigalité, c'est qu'on a habitué les provinces à attendre toujours plus d'Ottawa pour absorber leurs dépenses. Résultat inévitable de ce mauvais calcul, Ottawa a dû dire aux provinces que ses ressources étaient épuisées. Le gouvernement fédéral s'est vu obligé d'inviter les provinces à recueillir elles-mêmes l'argent nécessaire selon leurs propres ressources. D'une part, il a entraîné les provinces à se lancer dans des entreprises sur une grande échelle, en leur faisant miroiter que l'argent leur serait fourni sans difficulté, d'autre part, il n'a pris aucune mesure pour que cet argent continue à leur être fourni lorsque le besoin s'en fera le plus sentir. Le gouvernement a aussi mal agi en encourageant les provinces à adopter les formules les plus onéreuses. Toutefois, il faut avouer que les provinces sont aussi à blâmer à cet égard. Elles ont fait preuve d'irresponsabilité en demandant toujours au gouvernement fédéral des aumônes plus importantes et l'autorisation de lever de nouvelles taxes au lieu de s'attaquer au problème fondamental qui est de contrôler le coût de l'administration des divers programmes.

Chose certaine, les provinces ont été bernées par le gouvernement fédéral. Tous les *Better Business Bureaus* au Canada avertissent périodiquement la population de lire les passages imprimés en petits caractères dans les contrats et «de lire avant de signer». Je crains qu'il ne faille blâmer le gouvernement fédéral d'avoir entraîné les provinces avec trop de hâte et d'insouciance dans des programmes populaires au point de vue politique.

D'après la *Gazette* de Montréal du 1er octobre, le directeur de la Canadian Tax Foundation avait prédit il y a 10 ans, en 1958, que les dépenses fédérales augmenteraient cette année d'environ 7 milliards et trois quarts. Le chiffre réel est 10.8 milliards. La *Gazette* ajoute:

> Les conséquences sautent aux yeux; si les dépenses continuent d'échapper à tout contrôle, les impôts en feront autant. Qui veut d'une situation de ce genre?

[M. Ritchie.]

• (5.30 p.m.)

Le ministre et le ministère des Finances ont évalué les dépenses et les hausses de coût de façon pitoyable. Cet état de choses pourrait être très préjudiciable. Pour établir des prévisions budgétaires ordonnées, il faut faire des pronostics raisonnablement exacts. Nous nous rappelons tous avoir entendu le ministre des Finances garantir les chiffres de ses pronostics. Il déclarait: «Nous allons atteindre notre plafond de 10.3 milliards de dollars et nous allons cette année équilibrer notre budget.» Les événements ont montré combien étaient vains ces pronostics et ces garanties du ministre. En matière de finances, les explications, les révélations et les prédictions, dont il nous fait part depuis longtemps, sont, pour reprendre les termes employés par M. Maurice Western, de la *Free Press* de Winnipeg, un mélange formé «d'une partie de sang et de plusieurs parties de badigeonnage politique.»

Le Canada mérite mieux. Il nous faudrait réévaluer tous les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés ou non limités, pour pouvoir déterminer ce que nous voulons et précisément où et jusqu'où nous voulons aller dans ce domaine. Notre économie nationale souffre d'une blessure qu'elle s'est infligée elle-même. Sur le plan financier, nous nous saignons à blanc, pour ainsi dire. Quelqu'un devra sans retard appliquer le tourniquet, puis s'occuper de guérir la plaie.

Ce budget porte sur de nombreux domaines que j'aurais aimé traiter. Je choisis toutefois de me borner à ce secteur important que j'estime le plus crucial. Il faut faire preuve d'un peu de bon sens et observer quelques principes commerciaux de base pour se consacrer à cette tâche importante qui consiste à assurer des services pratiques et efficaces dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être social. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être insouciants ou extravangants dans ces domaines qui absorbent une tranche si énorme de nos dépenses nationales. Nous ne pouvons non plus verser dans un luxe qui dépasse nos moyens et nos ressources. Déterminons par conséquent les secteurs indispensables et qui sont à notre portée et finançons-les en nous inspirant des principes de l'entreprise privée. Si nous continuons de vivre au-dessus de nos moyens, le pays sera acculé à la faillite et il devra recourir à la charité internationale.

M. Martin P. O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je vais fonder mes observations sur certains changements fiscaux et sur les nouveaux impôts que prévoit le budget. J'ai aussi l'intention de m'aventurer à faire quelques propositions en vue de réformes fiscales. Je voudrais, par la même occasion, tout en restant, j'espère, dans le vaste cadre du budget, dire quelques mots sur le problème particulier qui se pose aux élèves du cours postsecondaire concernant le financement de leurs études. Toute cette question se rattache, je pense, à certains aspects du budget.

D'abord, j'admets certaines modifications et réformes fiscales proposées dans ce budget, et je m'attends qu'elles soient généralement bien accueillies. Je veux parler en particulier des modifications apportées à l'impôt sur les biens transmis par décès; de la réduction de la moitié des réserves bancaires exonérées d'impôt, et de l'impôt modéré, frappant les revenus de placement des sociétés d'assurance-vie. Je veux aussi parler des règlements qui stipulent que les allocations d'épuisement aux exploitants de mines et aux exploitants de puits de pétrole et de gaz ne seront calculées qu'en fonction de la situation nette de l'entreprise, c'est-à-dire après déduction de tous les frais d'exploration et de mise en valeur d'un groupe de sociétés connexes. Voilà des réformes propres à assurer une plus grande équité et à accroître les revenus nécessaires, tout en étant conformes aux recommandations de la Commission Carter.

Permettez-moi de m'étendre davantage sur l'impôt de progrès social de 2 p. 100 qui ne doit pas dépasser $120. Je ne puis du tout accueillir cet impôt comme j'accueille certaines autres parties du budget. J'en comprends la nécessité et je ne suis pas opposé, en principe, à ce genre de taxe d'usager, ou de prime, comme on la décrit. Je veux la considérer par rapport à d'autres taxes similaires—des impôts à taux forfaitaire limités par un plafond qui existe déjà dans le domaine de l'impôt sur le revenu personnel.

Si nous appliquons ces impôts à d'autres domaines, nous les voyons dans une perspective différente. Nous devons, me semble-t-il, nous interroger sur la moralité de ces impôts en ce moment-ci, bien que nous n'ignorions pas que nous sommes à la veille de réformes fiscales susceptibles d'en modifier tout le contexte. Nous espérons voir venir ces réformes fiscales dans quatre ou six mois.

Afin de bien faire comprendre mes objections—si je puis les appeler ainsi—à cet impôt de progrès social, j'aimerais attirer l'attention des députés sur certaines tendances de l'impôt sur le revenu personnel au cours de la période de quatre ans qui se termine avec la prochaine année financière, soit en 1969-1970. Je vais nécessairement devoir faire certaines prévisions que j'ai établies d'aussi près que possible sur les documents budgétaires et sur mes propres évaluations pour l'année qui vient.

Nous constatons, en récapitulant cette période de quatre ans, que le financement du

budget et de la sécurité de la vieillesse a été de plus en plus assuré par l'impôt sur le revenu des particuliers. Et voilà ce que nous ne devons pas perdre de vue en parlant de l'impôt sur le revenu et du nouvel impôt de progrès social. Je vais traiter de l'impôt sur le revenu des particuliers dans le cadre du budget, ainsi que de la sécurité de la vieillesse et du nouvel impôt de progrès social. Je décrirai l'emploi qu'on fait de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours de cette période de quatre ans dont la prochaine année financière sera la dernière.

Les chiffres nous apprennent que les recettes découlant sur l'impôt sur le revenu des particuliers passeront de 3 milliards de dollars, en chiffres ronds, au début de cette période de quatre ans, soit en 1966-1967, à 5 milliards de dollars. Le chiffre exact pour la première période est de 3,051 millions de dollars. Je choisis le chiffre de 3 milliards pour éviter de vous assommer de statistiques exactes.

Les chiffres de la dernière année financière de cette période s'établissent, selon moi, à environ $5,060 millions de dollars. Il ressort de tout cela que l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera d'environ deux milliards de dollars, ou des deux tiers durant cette période de quatre ans. L'apport de cet impôt, pour satisfaire à toutes les exigences du budget, caisse de sécurité de la vieillesse et nouveaux programmes de progrès social, sera d'environ 40 p. 100, ce qui veut dire que l'augmentation passera de 31 p. 100 au début de la période donnée, à 40 p. 100 à la fin.

Ce fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente dans le cas de l'un des plus faibles effectifs de main-d'œuvre de tout le monde occidental, représentant environ 37 p. 100 du chiffre total de la population, contre une proportion allant de 40 à 48 p. 100 au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France, en Italie et en Allemagne. C'est à notre effectif de la main-d'œuvre, relativement peu considérable, que nous imposons maintenant un fardeau de plus en plus lourd du fait de l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous devrions nous préoccuper du côté équitable de cet impôt et faire en sorte de répartir également le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers parmi la population.

Qu'en est-il actuellement de ce principe de justice? Tandis que l'impôt sur le revenu augmente au rythme que l'on sait, la portion de l'impôt sur le revenu des particuliers assujettie à une limite augmente encore plus rapidement. Il s'agit toujours ici de la période de quatre ans et je tiens à ce que l'on comprenne bien que mes chiffres comprennent les estimations de l'année financière courante.

L'impôt sur le revenu des particuliers assujetti à un plafond, passera de 577 millions à 1,360 millions, soit une augmentation de 134 p. 100. Ainsi, tandis que l'impôt sur le revenu des particuliers augmente de façon à représenter environ les deux tiers du total, la portion de cet impôt assujettie à un plafond augmente dans une proportion de 134 p. 100, soit le double du rythme d'augmentation de tous les impôts.

• (5.40 p.m.)

La proportion de l'impôt global sujette au plafond, qui est de 19 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu, atteindra 26 ou 27 p. 100 à la fin de la prochaine année fiscale. Autrement dit, plus du quart de l'impôt sur le revenu des particuliers est sujet à des taux fixes et aux plafonds correspondants. A mon sens, cela revient à surcharger d'impôts les revenus moyens et modestes et à protéger contre l'escalade des impôts les revenus élevés ou peut-être les revenus bruts à partir de $9,000, soit $6,000 de revenus imposables, en chiffres approximatifs.

Ce fardeau imposé à ceux qui ont des revenus moyens ou faibles, en vue d'assurer le financement des programmes, intensifie l'injustice de l'impôt sur le revenu des particuliers; il est de plus en plus urgent que les réformes qu'on est censé nous présenter d'ici quatre ou six mois visent à une plus grande justice en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers et qu'on nous indique le caractère que prendront certaines de ces réformes. J'aimerais en parler un peu plus tard. En outre, cette augmentation de l'impôt sur les revenus moyens et faibles nous force à contester l'utilité de tout le principe des taux uniformes et des plafonnements, maintenant que la proportion est si élevée. C'est peut-être une technique dépassée en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers.

M. Gilbert: Quand allez-vous vous joindre à nous?

M. O'Connell: Je tiens à répéter, monsieur l'Orateur, ce que je disais au début, que, d'après moi, ce genre d'impôt peut jouer un rôle utile si on y recourt à petites doses et en vue de certains programmes en particulier. Mais j'aimerais signaler que nous avons maintenant quatre points de pourcentage et un plafond de $240 pour la sécurité de la vieillesse et, en outre, nous venons d'ajouter deux points de pourcentage à la masse des impôts. Je crois que nous devons considérer la chose dans son ensemble et les injustices qui en découlent.

J'aimerais proposer des solutions de rechange plutôt que de simplement trouver à redire au prélèvement d'impôts sur le revenu des particuliers. D'abord, si nous continuons à prélever de tels impôts, ne pourrions-nous pas réunir l'impôt de progrès social de 2 p.

100 et l'impôt de 4 p. 100 pour la sécurité de la vieillesse, quitte à appeler cela, si l'on veut, l'impôt de sécurité sociale et de progrès social? On pourrait alors, à partir de l'impôt de 6 p. 100 en vigueur, établir une échelle, à compter peut-être de quatre points de pourcentage, pour monter à cinq, à six et peut-être à sept; le plafond pourrait être pareillement gradué afin de tenir compte des différents échelons de revenu imposable. A mon avis, quant à laisser cette taxe en vigueur, nous pourrions l'appliquer avec plus d'équité et alléger le fardeau qui pèse sur les revenus moyens et les petits revenus.

Les contribuables continueraient à verser cet impôt, mais il serait plus proportionné à leur revenu. Mais le mieux, à mon avis, serait d'écarter la mesure complètement et d'incorporer la taxe, au cours des prochaines réformes fiscales, à l'impôt sur le revenu des particuliers, tout en répartissant le fardeau de façon plus équitable.

Je tiens aussi à signaler que l'on n'a pas demandé aux sociétés de participer à l'impôt sur le progrès social. C'est peut-être un oubli. Je comprends les difficultés auxquelles le ministre des Finances est aux prises et pourquoi il n'a pas augmenté la taxe de vente ni l'impôt sur les sociétés, car cette initiative aurait pu entraîner une majoration des coûts et des prix. Cependant, les sociétés contribuent à l'impôt sur la sécurité de la vieillesse, qui est un impôt analogue. Leur participation pendant l'année financière en cours a atteint environ 190 millions de dollars, ce qui représente 11 ou 12 p. 100 du montant total de l'impôt sur la sécurité de la vieillesse versé cette année.

Selon moi, il y aurait eu lieu de faire participer les sociétés à l'impôt de progrès social. D'autant plus que les sociétés n'étaient pas visées par l'augmentation de l'impôt de sécurité de vieillesse du 1er janvier 1967, alors que l'impôt sur le revenu des particuliers a doublé de 2 à 4 p. 100, et que le plafond est passé de 120 à 240 dollars. Je signale cet aspect au ministre des Finances et lui fait ces propositions dans l'espoir qu'il les jugera utiles. J'ajouterais—si je puis oser me permettre des suggestions après ces remarques—que, dans les prochaines réformes fiscales, il faudrait songer à hausser l'exemption de base et les exemptions pour les personnes à charge, si le fardeau doit demeurer au niveau des revenus moyens et inférieurs.

Monsieur l'Orateur, je veux aussi déclarer publiquement ici que je pense qu'il serait équitable d'inclure un impôt sur les plus-values de capitaux dans les réformes fiscales, de sorte que si cette protection contre l'escalade des impôts sur le revenu personnel est maintenue, les revenus les plus élevés qui, souvent, sont perçus pour une grande part sous des formes non imposables, y contribueront grâce à l'impôt sur les plus-values de capitaux.

Je voudrais passer au second aspect de mes remarques ce soir. Il s'agit de l'enseignement post-secondaire. Le ministre des Finances a signalé l'escalade rapide du coût des contributions fédérales. Nous savons maintenant que les prévisions de 137 millions de dollars ont doublé et s'élèvent cette année à 275 millions de dollars. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un autre aspect du financement de l'enseignement post-secondaire. Je veux parler du rôle joué par les étudiants eux-mêmes. Je sais que le gouvernement a maintenant garanti les prêts de prêteurs privés aux étudiants, pour un montant d'environ 180 millions de dollars.

Cela veut dire, naturellement, que les étudiants financent leurs propres études dans cette mesure, et en réalité encore davantage, puisqu'ils n'empruntent pas tout l'argent dont ils ont besoin. J'ai de graves réserves en ce qui concerne la nécessité d'obliger les étudiants à s'endetter tellement pour payer leurs études postsecondaires. Je ne veux pas traiter de cet aspect de la question ce soir, mais seulement attirer l'attention des députés sur le fait que les étudiants assument une bonne partie des frais de l'enseignement post-secondaire.

J'aimerais passer maintenant à une question qui devrait, d'après moi, intéresser la Chambre, soit celle des emplois d'été pour les étudiants. Je soulève la question parce que je sais, comme sûrement tous les députés, qu'un grand nombre d'étudiants viennent grossir notre main-d'œuvre de la mi-mai à la mi-septembre, soit pendant une période de quatre mois. L'été dernier, beaucoup d'étudiants ont eu du mal à se trouver un emploi, un certain nombre d'entre eux n'ont probablement pas pu continuer leurs études à cause de cela, et beaucoup seront sans doute obligés de s'endetter encore davantage pour payer leurs études.

Ces résultats pourront bien se reproduire non seulement à cause de l'augmentation croissante du nombre des étudiants mais parce ce phénomène se produit lorsque l'économie traverse une phase de croissance lente qui coïncide avec les mois d'été. Les députés s'intéressent peut-être à certaines tendances qui permettent d'évaluer le problème dont je parle et qui exige de la part du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, l'adoption de certaines mesures de redressement.

Permettez-moi de fournir certains indices de l'accroissement du nombre d'étudiants au niveau postsecondaire. J'ai recueilli ces chiffres surtout dans les rapports et études

spéciales du Conseil économique du Canada. Le nombre actuel d'étudiants inscrits dans les institutions postsecondaires atteint environ 300,000. On prévoit qu'il s'élèvera à 383,000 d'ici deux ans et à environ 540,000 d'ici 1975, dans à peine sept ans. Le taux rapide d'accroissement de près d'un quart de million d'étudiants dans les sept prochaines années est attribuable non seulement à l'augmentation du groupe d'âge de 18 à 24 ans qui alimente le domaine postsecondaire, mais à l'augmentation encore plus rapide de la proportion des inscriptions dans les universités et autres institutions.

• (5.50 p.m.)

En voici un exemple. De 1965 à 1975, le groupe d'âge de 18 à 24 ans passera de 2 millions à 3 millions de personnes, soit une augmentation de 50 p. 100, alors que le nombre d'étudiants de ce groupe qui s'inscriront, selon les prévisions, dans les institutions postsecondaires passera de 206,000 à 540,000, soit une augmentation de 160 p. 100. Or, le groupe d'âge s'accroît de 50 p. 100, le nombre d'étudiants inscrits augmente de 160 p. 100 et, comme je l'ai dit, d'un quart de million d'ici 1975, soit de 30,000 à 35,000 étudiants de plus chaque année.

Je tiens à rattacher ces faits à l'effectif ouvrier, car des problèmes se poseront pour les étudiants qui voudront s'y faire une place. Cela me porte à présenter quelques idées au gouvernement. Je suis désolé de révéler ces chiffres à la Chambre, mais je crois qu'ils donnent une idée de l'énormité du problème. On estime qu'au cours de la décennie de 1965 à 1975, l'effectif de la main-d'œuvre du Canada passera de 7 à 9½ millions de personnes à peu près, soit un accroissement de 34 p. 100. Au cours de la même période, en raison de l'accroissement plus rapide du nombre d'étudiants, la proportion d'étudiants du niveau postsecondaire par rapport à l'effectif ouvrier, qui était passée d'un peu moins de 2 p. 100 en 1960, à un peu moins de 3 p. 100 en 1965, sera portée à 4½ p. 100 en 1970 et à 5¾ p. 100 en 1975. Cela signifie que les étudiants du niveau postsecondaire constitueront une proportion croissante de l'effectif de la main-d'œuvre, dans les dix prochaines années, soit à peu près de 3 p. 100 à 5¾ p. 100. On peut donc dire que les étudiants du niveau postsecondaire se chercheront un emploi alors que l'effectif ouvrier s'accroîtra à l'allure la plus rapide jamais vue, plus rapide que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Ces étudiants auront donc beaucoup de difficulté à se trouver un emploi, alors que même l'effectif ouvrier aura de la peine à placer tous ses membres en période d'expansion économique.

Pour illustrer l'ampleur de l'expansion de notre effectif ouvrier et faire ressortir ce problème, le Conseil économique du Canada a signalé qu'entre 1965 et 1980, une période de 15 ans, l'expansion réelle de la main-d'œuvre canadienne d'environ 3½ millions de personnes dépassera l'expansion des mains-d'œuvre combinées du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie. Cet exemple illustre, je crois, la véritable poussée de croissance de l'effectif de la main-d'œuvre au Canada. Je ne m'attarderai pas à faire des observations sur l'énorme fardeau que cela impose aux politiques économiques et financières.

Je voudrais ajouter, contrairement à certains honorables vis-à-vis qui ont pris la parole, que je fais entièrement confiance au ministre des Finances (M. Benson) et aux qualités de chef qu'il a démontrées en proposant dans ce budget des politiques financières et économiques pour répondre à ces problèmes d'expansion et de possibilités d'emploi. Mais je veux insister à nouveau sur le fait qu'aucune politique ne sera plus importante que celle que nous poursuivons dans le domaine de l'enseignement, notamment au niveau postsecondaire. Afin d'aider ces étudiants à se tailler une place au sein de la main-d'œuvre en pleine croissance, je voudrais faire quelques recommandations. Je crois que nous devrons aborder cette situation de façon particulière. C'est une situation unique en son genre qui ne se représentera plus, du moins au cours de notre génération, alors que non seulement l'effectif de la main-d'œuvre, mais aussi le nombre d'étudiants augmentent sensiblement.

Parmi ces efforts spéciaux, il y en a plusieurs que le gouvernement fédéral pourrait faire grâce à ses services dans le domaine de l'emploi. Je passerai sous silence le fait que nous finançons le secteur de l'enseignement, mais sur le seul terrain de l'emploi, je suggère d'ouvrir par le truchement du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration des discussions fédérales-provinciales sur la question de l'emploi des étudiants, non seulement dans les secteurs traditionnels, mais en envisageant aussi des emplois à temps partiel plus adaptés à leurs besoins. Il doit exister des emplois, qui non seulement les aideraient à résoudre leurs problèmes financiers, mais seraient aussi utiles au public. Le programme contre la pauvreté et le développement du Nord canadien ne sont que deux exemples. Il y aurait lieu de faire un relevé du nombre d'étudiants qui, l'été dernier, ont cherché du travail, en indiquant la nature de l'emploi cherché, le nombre de ceux qui ont trouvé un emploi et de ceux qui sont restés bredouilles. Nous devrions aussi approcher les jeunes, surtout les étudiants, chercher avec eux comment les employer pendant l'été. D'autre part,

je tiens à ajouter que l'idée du secrétaire d'État (M. Pelletier) d'instituer un service bénévole des jeunes, me semble intéressante. Ce serait une façon, je pense, de régler les problèmes spéciaux qui se posent aux étudiants du postsecondaire.

Peut-être devrions-nous aussi nous arrêter au programme des travaux d'hiver qui a maintenant pris fin et nous demander s'il ne serait pas possible d'envisager, à titre d'essai, un programme d'été de ce genre à l'intention des étudiants d'université afin de répondre à leurs besoins financiers.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à demain après-midi à deux heures et demie.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

MME MACINNIS—LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA CONSOMMATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'aimerais poser la question de privilège. Elle a trait à l'annonce faite hier par le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet du personnel du nouveau Conseil canadien de la consommation. Un des membres du conseil est M. A. J. E. Child, président de la Burns Food Limited de Calgary. A mon avis, la question de privilège se pose à cet égard.

J'ai attiré l'attention de la Chambre, il y a quelques jours, sur une plainte formulée par un citoyen de Calgary au sujet de glaces en forme de sucettes appelées «fudgsicles» et fabriquées par la laiterie Woodland d'Edmonton. Le poids indiqué sur l'étiquette de ces «fudgsicles» est de 3 onces liquides. De nombreuses épreuves faites avant et après la plainte ont permis d'établir que ces «fudgsicles» ne contiennent que 2.5 onces de liquide. Un rapport écrit de la Chemical and Geological Laboratories Limited de Calgary et daté du 25 octobre a révélé que la mesure moyenne de liquide des «fudgsicles» s'établit à 2.516 onces.

Il y a maintenant plus de trois mois que la plainte a été déposée. Bien que le bureau du ministre ait assuré au plaignant, le 28 août, que la question était à l'étude et qu'il serait avisé lorsque le rapport serait terminé, à ma connaissance il n'a plus entendu parler ni des progrès de l'enquête, ni du rapport. Dans l'intervalle, si les témoignages sont exacts, le public continue de se faire tromper par les sucettes dites «fudgsicles» de la laiterie Woodland. Il semblerait que la plainte soit fondée.

Lorsque j'ai parlé de cette question à la Chambre, lundi dernier dans la soirée, le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré—et je cite:

> On a trouvé que les pertes de volume calculées en onces fluides étaient moindres que celles qui avaient été signalées au ministère, tandis que les sucettes analysées par la méthode de déplacement accusaient un volume quelque peu inférieur à la valeur déclarée.

Et aussi:

> On me dit que le service des produits laitiers va se livrer de nouveau à des enquêtes spéciales, en sus de son programme normal de contrôle, pour voir si le manque de poids indiqué dénote un problème de production actuelle ou se restreint à une quantité limitée, reliquat d'une ancienne série.

Monsieur l'Orateur, si le public est lésé, il l'est, peu importe qu'il s'agisse de la production courante ou d'une production ancienne. Si des pommes de terre pourries ou de la viande gâtée étaient trouvées sur le marché, on ne tarderait sûrement pas à les en retirer, et sûrement avant trois mois. Si le ministère a constaté que ces «fudgsicles» pesaient moins que le poids déclaré il aurait dû en interdire la vente sur-le-champ. Mais non, tout indique que le ministère donne tout le temps qu'il faut à la Woodland Dairy pour qu'elle puisse les vendre à un public non averti.

Or, monsieur l'Orateur—et voici ma question de privilège—le ministre a nommé le président de la Burns Food Limited, société dont la laiterie Woodland est une filiale, comme membre du Conseil canadien de la consommation, organisme qui vient d'être établi justement pour protéger les consommateurs.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Jusqu'à ce que l'on ait fait une enquête approfondie et que l'on ait communiqué les résultats au plaignant, je crois fermement que le poste de M. Child au Conseil canadien de la consommation devrait rester vacant. Si, à première vue, Votre Honneur reconnaît qu'il y a question de privilège, je suis disposée à présenter une motion pour que la nomination de M. Child soit examinée par le comité compétent.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Je pose la question de privilège, au sujet des nominations au Conseil canadien de la consommation; je m'élève contre l'absence d'un représentant de la province bien connue du Nouveau-Brunswick.

• (2.40 p.m.)

M. l'Orateur: Après avoir écouté les deux députés sur la question de privilège, je me crois en mesure de rendre immédiatement une décision. Je doute fortement qu'il y ait de prime abord matière à une question de privilège. L'honorable représentante doit se rendre compte que le privilège qui nous intéresse est

le privilège parlementaire, qui a été défini en maintes occasions. Je ne peux voir comment le privilège parlementaire d'un député en particulier ou des députés pris collectivement peut être lésé par la nomination proposée, à laquelle l'honorable représentante a fait allusion.

La représentante peut avoir un grief authentique et fondé contre le ministre, le ministère ou le gouvernement, mais je soutiens respectueusement que, vu la nature du grief, on ne peut le juger comme une question de privilège qui justifierait l'interruption des travaux de la Chambre afin d'examiner la motion dont l'honorable représentante veut que je saisisse la Chambre.

Dans les circonstances, je décide qu'il n'y a pas de prime abord matière à une question de privilège.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS—ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) propose l'adoption du 2e rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présenté à la Chambre le mardi 5 novembre.

(La motion est adoptée.)

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) propose l'adoption du 1er rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présenté à la Chambre le mardi 5 novembre.

(La motion est adoptée.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION TENDANT À RAYER LES ARTICLES CONCERNANT LE VAGABONDAGE

M. Kenneth Robinson (Lakeshore) demande à déposer le bill n° C-126, modifiant le Code criminel (vagabondage).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Robinson: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que l'occasion me soit donnée de présenter ce bill d'initiative parlementaire, qui vise à modifier le Code criminel en ce qui concerne le vagabondage. Mon initiative fait suite notamment à un article qui a paru le 24 octobre 1968 dans le *Telegram* de Toronto...

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut faire maintenant son discours à l'appui du bill. Le Règlement ne lui permet que quelques brèves remarques.

M. Robinson: Merci, monsieur l'Orateur. L'article 164 du Code énonce ce qui suit:

> Commet un acte de vagabondage, toute personne qui,
>
> *a*) n'ayant aucun moyen apparent de subsistance est trouvée allant çà et là ou agissant en intrus et, alors qu'elle en est requise, ne justifie pas sa présence à l'endroit où elle est trouvée;
>
> *b*) mendie de porte en porte ou dans un endroit public:

Je propose la suppression de ces deux paragraphes. Le but de ce bill est de supprimer dans le Code criminel le délit de vagabondage, lorsqu'aucune turpitude morale n'est en cause, afin de confiner ce délit au domaine de la justice sociale auquel il appartient à juste titre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Français*]

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé) demande à présenter le bill n° C-127 intitulé «Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Forest: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise uniquement à changer le nom de la circonscription électorale de Missisquoi pour celui de Brome-Missiquoi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Voudrait-il assurer à la Chambre que la Commission canadienne du blé remplit, dans les délais prescrits, ses engagements en matière d'exportation et qu'elle n'a, en fait, laissé aucun engagement en souffrance à la suite d'un retard quelconque dans l'acheminement du blé vers un point d'expédition?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pense que cette question devrait être adressée au ministre d'État, le député de Saskatoon-Humboldt, qui remplace le ministre du Commerce.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre d'État aurait-il l'amabilité de répondre à ma question?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): C'est avec plaisir que je vérifierai de nouveau. Je ne suis pas du tout au courant de l'existence de ce problème, mais j'étudierai la chose volontiers pour le compte de l'honorable chef de l'opposition.

L'hon. M. Stanfield: Si le ministre découvre qu'il y a effectivement des retards, va-t-il s'assurer que les autorités entreront en communication avec les sociétés ferroviaires, ou va-t-il le faire lui-même, pour qu'elles fournissent les wagons couverts voulus ou des moyens de transport supplémentaires? De plus, en l'absence du ministre du Commerce, le ministre peut-il nous dire s'il y a lieu de croire que l'URSS va user de son option et acheter les 150 millions de boisseaux de blé?

M. l'Orateur: La première partie de la question semble hypothétique, mais peut-être le ministre consent-il à répondre à la deuxième partie.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'allais dire que je pouvais rassurer l'honorable représentant à propos de sa question hypothétique. Pour ce qui est de la deuxième partie, le ministère en cause maintient que ces questions ne doivent pas être discutées à la Chambre. Ce n'est pas l'endroit approprié pour cela.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Étant donné que 60 p. 100 du grain récolté dans l'Ouest canadien est humide ou gourd, a-t-on pris des dispositions pour écouler ce grain avant tout autre?

L'hon. M. Lang: La Commission canadienne du blé a fixé un contingent anticipé de trois boisseaux pour le blé humide, et ce contingent, d'après les renseignements que nous possédons au sujet des stocks disponibles, devrait contribuer dans une large mesure à résoudre le nœud du problème.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, de quels renseignements le ministre veut-il parler, lorsqu'il dit que l'on ne donne pas ce genre de renseignements à la Chambre? Comme la pratique courante le permet, on lui demande si un certain pays va oui ou non exercer son droit d'option. Je lui répète la question, car sa réponse me porte à croire qu'il n'avait pas bien compris. L'URSS at-elle l'intention d'exercer son option ou d'accepter le blé qu'elle avait promis d'acheter sous réserve de l'option prévue?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, les députés comprendront tout de suite que, dans un certain sens, il faut tenir compte de dispositions d'esprit qu'il m'est peut-être impossible de connaître maintenant. Tout dépend en réalité de la tournure des négociations. Je vous assure que ce serait desservir les intérêt des cultivateurs canadiens que de discuter cette question à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le ministre ne sait rien à ce sujet, c'est différent. Est-ce de ses propres dispositions d'esprit qu'il veut parler?

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, puisque deux directeurs de la Commission canadienne du blé se trouvent présentement en URSS dans des circonstances plutôt extraordinaires, le ministre d'État pourrait-il dire si une déclaration sera faite à la Chambre cette semaine ou très bientôt?

L'hon. M. Lang: Tout ce que je puis dire à l'honorable député, c'est que dès qu'on pourra faire une déclaration qui ne nuira aucunement aux négociations en cours, on la fera.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement envisage d'autres mesures en vue de faire face aux très graves problèmes des producteurs de céréales dans l'Ouest canadien, étant donné que les programmes actuels prévus dans les mesures dont on a discuté sont nettement insuffisants.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre d'État quelle quantité de grain sera séchée aux élévateurs terminus pendant les mois d'hiver et dans quelle mesure la Commission canadienne du blé sera disposée à accorder des contingents supplémentaires avant le printemps?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député conviendra sans doute que sa première question demande des données statistiques détaillées.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je proposais au ministre de mettre ces renseignements à la disposition de la Chambre et du pays.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État ou le ministre du Commerce a-t-il eu des entretiens avec des fonctionnaires des chemins de fer quant à leur capacité de fournir un nombre suffisant de wagons couverts pour faciliter le transport du grain gourd et humide lorsque la Commission canadienne du blé accordera des contingents à cette fin?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, avant de répondre, je devrai me renseigner afin de savoir exactement où en sont rendus ces entretiens.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si, selon le rapport du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan sur la condition des grains dont il a parlé à la Chambre hier, les installations de séchage du grain en Saskatchewan sont suffisantes? Le ministre est-il prêt à montrer le rapport aux députés intéressés?

M. l'Orateur: Dans sa première question, le député s'informe des conclusions d'un rapport. Je doute que la question soit recevable. Le ministre pourrait peut-être répondre à la deuxième partie de la question.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de m'avoir donné préavis de la question. Je ne puis montrer le rapport aux députés, car il a pris la forme d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan. Je ne saurais dire si la capacité de ces séchoirs est suffisante ou non, mais j'aimerais simplement signaler qu'elle est bien supérieure à tout ce dont on a jamais disposé.

En réponse à l'autre partie de la question, je dois dire que la Commission des grains maintient toutes les installations terminales de séchage de l'intérieur en activité 24 heures par jour, cinq jours par semaine. Lorsque des quantités suffisantes de grains gourds et humides parviendront à ces installations, elles fonctionneront 24 heures par jour, sept jours par semaine.

VENTE D'ORGE AU JAPON PAR L'AUSTRALIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé poser une question au ministre du Commerce; comme il est absent, je la poserai au ministre d'État. Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour empêcher une plus grande dégradation de nos ventes traditionnelles d'orge au Japon? C'est que l'Australie aurait vendu hier au Japon assez d'orge pour approvisionner ce pays pendant plusieurs mois. Cela tiendrait, dit-on, à l'inflexibilité de notre régime de fixation des prix?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député me semble très générale; en outre, il demande au ministre de faire une déclaration qu'il ne saurait normalement faire qu'à l'appel des motions.

L'IMMIGRATION

LA DISTRIBUTION D'UNE BROCHURE SUR L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, comme le prix des logements de location et des maisons particulières augmente sans cesse, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pense-t-il que son ministère devrait distribuer aux immigrants éventuels au Canada une brochure les informant que «La pénurie de logements... particulièrement de logements à louer...» devrait rapidement s'améliorer?

M. l'Orateur: Peut-être l'honorable représentant pourrait-il poser une nouvelle question. Sa première question, telle qu'elle est posée, est nettement tendancieuse mais je lui permettrai d'en poser une autre.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que, dans une brochure distribuée par son ministère, on informe les futurs immigrants qu'ils trouveront facilement des logements à louer ou à acheter, à des prix raisonnables, s'ils viennent au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois savoir que le bureau du greffier a déjà reçu le texte d'une semblable question; j'estime qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Français*]

RADIO-CANADA

A PROPOS DU TEMPS ACCORDÉ AUX PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Comme en fait foi la page 2476 du hansard d'hier, et en réponse à la question n° 513, la Société Radio-Canada disait que le réseau français avait attribué environ cinq heures quarante et une minutes au Parti québécois

et le réseau anglais, environ trois heures cinq minutes, soit un total d'environ huit heures quarante-six minutes, du 10 au 15 octobre 1968...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit poser une question et non pas faire un discours.

M. Rondeau: ... alors que durant la même période, on n'avait accordé qu'environ une heure trente-sept minutes au Ralliement créditiste. L'honorable secrétaire d'État pourrait-il nous expliquer cette attitude de la part de la Société Radio-Canada?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que la question de l'honorable député pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député devra poser une question différente, puisque celle de l'honorable député de Shefford n'a pas été jugée recevable, dans les circonstances.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire reporter ma question pour débat à dix heures ce soir.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Selon quelles normes sont établis l'emploi et la distribution du temps, par Radio-Canada, aux mouvements politiques, apolitiques ou autres?

Je sais que le ministre peut répondre, monsieur l'Orateur, car il nous a dit l'autre jour qu'il ferait enquête à ce sujet.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je n'ai pas de renseignements précis à donner aujourd'hui sur le sujet, mais je serai heureux d'étudier la question, monsieur le président.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire d'État pour faire suite à la réponse qu'il a donnée tantôt.

L'honorable ministre peut-il nous assurer, à ce moment-ci, qu'un rapport complet de la politique générale de la Société Radio-Canada, relativement à l'emploi et à la distribution du temps à tous les mouvements politiques, apolitiques ou autres, sera déposé bientôt?

MONTRÉAL—A PROPOS DE LA CONSTRUCTION DE PLACE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Faisait suite à une déclaration qu'il faisait hier ou il y a quelques jours, au sujet de la construction de la Place Radio-Canada à Montréal, le ministre peut-il nous dire si les travaux débuteront tel que prévu, c'est-à-dire le 1er décembre, ou s'attend-il à d'autres délais?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je n'ai aucune information, monsieur le président, qui indiquerait que des délais supplémentaires sont prévus.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RUSSIE—RUMEURS D'ABSENCE DES DIPLOMATES CANADIENS À LA COMMÉMORATION DE LA RÉVOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle se rapporte aux rumeurs d'absence hier des diplomates du Canada, ou du doyen du corps diplomatique à Moscou, à la commémoration de la révolution russe d'octobre 1917. Je voudrais demander au très honorable représentant si son gouvernement et son parti adopteront la même attitude à l'égard de la réception de ce soir à l'ambassade de l'URSS.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne suis pas sûr que la question soit recevable, mais dans le doute, je veux bien laisser le député poser sa question et permettre au premier ministre d'y répondre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la liste des membres de notre parti ou du cabinet qui pourraient y aller ou ne pas y aller, ou qui ont pu être invités à la réception.

M. Woolliams: Irez-vous?

Le très hon. M. Trudeau: Personnellement, je n'y vais pas. Si le député y va, j'espère qu'il aura du caviar. (*Applaudissements*)

M. Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le caviar que je préfère vient d'un saumon de la côte ouest. Il est tellement plus délicieux... (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Après avoir entendu la réponse et les commentaires du député, je vois bien que je n'aurais pas dû autoriser la question en premier lieu.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Lundi dernier, le groupe d'étude de M. Hellyer, préposé à l'habitation, a annulé l'inspection qu'il devait faire des taudis à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, afin de pouvoir assister à une réception; comme l'inspection n'a pas eu lieu, le premier ministre voudrait-il signaler à son ministre chargé de la question du logement que l'objet primordial du groupe d'étude consiste à se rendre compte de la situation de l'habitation au Canada et non à assister à des réceptions?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Athabasca a la parole.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme on n'a pas répondu à ma question...

Une voix: C'est une question sotte.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, je la poserai demain.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—L'INTERRUPTION DES VOLS DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Les avions canadiens, dit-on, ont dû demeurer au sol depuis lundi parce que le colonel Ojukwu n'a pas consenti aux vols diurnes en direction d'Uli pour le transport de secours destinés aux civils, comme le premier ministre l'en avait prié, d'après ce qu'il a annoncé lundi à la Chambre. Or, de quelle voie de communication s'est-on servi pour adresser cette demande au colonel Ojukwu et, le cas échéant, quelle a été sa réponse?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'aimerais préciser que, contrairement à ce que dit la question, les avions ne sont pas demeurés au sol à cause de la proposition faite au colonel Ojukwu mais pour d'autres raisons. C'est que, semble-t-il, des avions de Caritas et de la Croix-Rouge ont été attaqués au sol à l'aéroport d'Uli. Je crois qu'à la suite de cette attaque, la Croix-Rouge a suspendu tout vol pour Uli, du moins jusqu'à hier. Par conséquent, il n'y a pas de rapport, dans notre esprit, entre la suspension des vols et notre demande au colonel Ojukwu.

On m'a demandé quels moyens nous avions pris pour faire connaître notre position au colonel Ojukwu. D'après notre expérience, il prend vite connaissance de toute déclaration faite au Canada, notamment à la Chambre des communes, mais pour plus de certitude, nous avons demandé à la Croix-Rouge de lui communiquer la substance de notre message.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre a-t-il reçu une réponse quelconque du colonel Ojukwu? Sinon, songe-t-il à téléphoner à New York, où il pourrait, en composant 212-687-5280, obtenir une réponse en moins de deux minutes?

M. David MacDonald (Egmont): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement canadien a fait des représentations au gouvernement nigérian au sujet du bombardement de cet aérodrome, vu les grands risques que courent nos propres avions. Par ailleurs, voudrait-il nous dire si l'on se prépare à reprendre les vols à destination du Biafra afin d'y apporter les secours si nécessaires?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, nous avons, en effet, fait des instances qui seront communiquées aux autorités de Lagos, à savoir de s'abstenir de se livrer à ces activités avant que nous n'ayons eu une réponse du colonel Ojukwu.

Si mon ami peut téléphoner à la personne en question à New York pour lui faire part de ce renseignement, je lui donnerai 10c. pour le coup de fil.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre ne voudrait pas également répondre à la dernière partie de ma question, à savoir: quand pouvons-nous espérer voir reprendre les vols? A-t-il la moindre idée du temps qu'il nous faudra attendre?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je regrette autant que quiconque à la Chambre qu'il n'y ait encore aucune réponse des autorités du Biafra. Tant que nous n'aurons pas reçu cette réponse, nous ne pourrons évidemment pas entreprendre de vols de jour. Quant aux vols de nuit, c'est la Croix-Rouge qui a décidé de maintenir les avions au sol, et je ne puis parler en son nom pour dire quand elle compte reprendre ces vols.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député de Greenwood, qui a posé la question de privilège, a la priorité.

M. Brewin: Le premier ministre m'a offert dix cents pour un appel téléphonique à New York. J'aimerais lui faire savoir que je possède déjà le renseignement qu'il désire et que je le lui transmettrai gratis.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le but de la période des questions est d'obtenir des renseignements, pourquoi le député m'a-t-il demandé des renseignements qu'il possédait déjà?

M. MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a souligné l'impossibilité pour la Croix-Rouge d'effectuer présentement des vols au Biafra, j'aimerais savoir s'il n'y aurait pas lieu pour lui et son gouvernement de réexaminer la possibilité de conclure une entente avec les associations confessionnelles en vue d'utiliser nos avions Hercules car ces associations ont organisé deux vols hier soir à partir de São Tomé?

Le très hon. M. Trudeau: La position du gouvernement a été bien définie sur ce plan. Nous ne permettrons pas le survol du territoire nigérian par nos avions officiels sans la permission des autorités de ce pays. Le gouvernement nigérian nous a fait savoir qu'il autoriserait des vols si nous prêtions nos avions à la Croix-Rouge mais non aux associations religieuses. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mentionné une raison supplémentaire la semaine dernière. C'est que les avions en provenance de São Tomé transportent beaucoup d'armes et les Nigérians voient d'un mauvais œil les vols effectués à partir de là.

L'HABITATION

LES DEMANDES DE RÉNOVATION URBAINE DES PETITES COLLECTIVITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Transports, mais je suppose que, en son absence, c'est au ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud, qu'il faut s'adresser. Je voudrais savoir s'il a été ordonné ou demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement de retarder ou de cesser l'approbation des demandes de rénovation urbaine, en particulier celles qui émanent des petites collectivités.

M. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, des projets de rénovation urbaine sont en marche dans diverses municipalités, grandes ou petites, dans l'ensemble du Canada, aux termes d'accords avec la Société centrale d'hypothèques et de logement. En vertu de ces accords, des fonds sont versés et continueront de l'être. La somme engagée, mais non encore facturée, s'élève à 114 millions de dollars. Toutefois, les nouvelles demandes sont différées en attendant les études et les rapports que le groupe spécial d'enquête sur l'habitation devrait présenter au début de la nouvelle année.

L'hon. M. Harkness: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je interpréter la réponse du ministre comme une intention de refuser toute autre demande de rénovation urbaine une fois que seront dépensés ces 114 millions de dollars?

L'hon. M. Richardson: Comme je l'ai expliqué, monsieur l'Orateur, les subventions seront simplement différées jusqu'à ce que l'équipe d'experts ait terminé son enquête.

M. Frank Howard (Skeena): J'ai une question complémentaire à poser au ministre d'État. Lui a-t-on assigné, ou a-t-il demandé qu'on le fasse, le portefeuille de l'habitation vu que le ministre responsable de ce secteur n'est jamais ici?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État nous dirait-il si la Société centrale d'hypothèques et de logement temporise et hésite à approuver des demandes jusqu'à ce que l'équipe d'experts fasse parvenir son rapport sur l'habitation?

L'hon. M. Richardson: Non, monsieur l'Orateur. Les chiffres que j'ai donnés indiquent, à mon avis, que la Société ne temporise pas. Elle diffère simplement toute décision dans ce secteur particulier.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

EDMONTON—LA COMPENSATION DU SERVICE RÉDUIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Le ministre d'État a dit hier, en réponse à ma question sur la réduction des services assurés à Edmonton par Air Canada dans son horaire d'hiver, que les décisions quant à la compensation d'un service réduit relèvent de la Commission des transports du Canada, alors que l'établissement des horaires semble être la prérogative de la ligne aérienne en question.

Est-il maintenant en mesure de préciser ce que fera la Commission pour compenser les vols vers Edmonton supprimés par Air Canada?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai expliqué dans ma réponse hier, l'attribution des parcours relève de la Commission des transports du Canada. Ces parcours font l'objet d'une revision constante. Pour l'instant, je n'ai aucun renseignement précis au sujet d'une demande qui aurait été présentée dans le cas d'Edmonton.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure la Commission des transports du Canada est autorisée ou non à approuver des changements comme celui-ci dans les honoraires?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question supplémentaire soit recevable. Le député demande qu'on interprète la loi et je doute que dans les circonstances on puisse répondre à la question.

M. Paproski: J'y reviendrai à dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

A PROPOS DU RETRAIT POSSIBLE DU GOUVERNEMENT DU PROGRAMME D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le gouvernement aurait-il l'intention de se retirer bientôt du programme d'assurance frais médicaux pour en laisser l'entière responsabilité aux provinces?

Est-ce qu'une déclaration à cet effet sera faite sous peu?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme je l'ai dit l'autre jour, la loi prévoit une période de cinq ans avant que cette question soit mise à l'étude et c'est la réponse à l'honorable député.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'ENVOI D'UNE MISSION EN CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'allais adresser ma question au ministre d'État qui vient de la Saskatchewan mais il n'est pas à la Chambre pour le moment. Il vient de sortir. Je voudrais donc la poser au ministre de l'Agriculture qui, j'en suis sûr, possède les renseignements. Y a-t-il, à l'heure actuelle, une mission en Chine communiste, pour le compte de la Commission du blé, qui tenterait d'augmenter nos ventes de blé à ce pays ou du moins d'y trouver d'autres marchés? Si la commission est déjà de retour, a-t-elle pu donner un compte rendu optimiste qui assurerait aux cultivateurs de l'Ouest que l'énorme quantité de blé empilé dans leurs granges pourra être écoulé?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le très honorable représentant comprend, j'en suis sûr, que je répondrai à cette question exactement comme l'aurait fait le ministre d'État: il n'est pas dans l'intérêt bien compris des cultivateurs de faire savoir où nous cherchons à vendre du blé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vu la réponse du ministre, faut-il que les députés obtiennent leurs renseignements des journaux et non des ministres, puisque les journaux en ont fait état à la suite d'un communiqué émanant du ministère?

M. Ed Schreyer (Selkirk): Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il a reçu des messages des conseils municipaux et d'autres associations de la vallée de la rivière Rouge au Manitoba lui demandant de déclarer cette région une région sinistrée et s'il y a répondu.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, nous avons répondu à tous les messages que mon bureau a reçus des conseils municipaux du Manitoba.

L'OUTILLAGE AGRICOLE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quand la Commission Barber sur l'outillage agricole remettra-t-elle son rapport, et enquête-t-elle sur l'énorme écart qui existerait entre le Royaume-Uni et le Canada quant au prix de vente de tracteurs identiques?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): J'ai demandé à M. Barber de me remettre un rapport provisoire. Je ferai part à la Commission du désir de mon honorable ami de faire mener l'autre enquête en question.

LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

DEMANDE D'UN BILL MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): J'aimerais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien si le bill modifiant la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon est prêt à être présenté. Si oui, quand le gouvernement a-t-il l'intention de le faire? Le ministre pourrait peut-être aussi préciser quand il compte déposer le rapport de la Commission Carr vu la grande diffusion qu'il a déjà reçue.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de la question, je dirai à l'honorable député que j'espère pouvoir présenter le bill concernant les ressources minières du Yukon très bientôt. Il s'agit d'un bill assez volumineux et nous espérons en compléter l'étude bientôt et le déposer au cours des prochaines semaines. Je m'excuse; je croyais pouvoir le déposer antérieurement, mais je n'ai pas été en mesure de le faire.

Quant à la deuxième partie de la question, j'y répondrai en disant que ce problème en est un de traduction du rapport en français. J'espère qu'il sera traduit très bientôt et que nous pourrons le déposer durant les prochaines semaines.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur, au sujet du rapport de la Commission Carr. La version anglaise de ce rapport ayant été largement diffusée, le ministre ne pourrait-il maintenant déposer cette version à l'intention des députés?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de principe. De façon à pouvoir rendre service aux députés, j'ai moi-même préparé un résumé des conclusions du rapport et je l'ai fait parvenir à tous les honorables députés. Cependant, je crois que les rapports doivent être présentés dans les deux langues. Quand la version française du rapport sera prête, nous déposerons les deux versions à la Chambre. Je fais l'impossible pour que cela se fasse très bientôt.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE-VOYAGEURS ENTRE TORONTO ET NEW YORK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question au ministre des Transports mais, en son absence, je l'adresse au ministre sans portefeuille. A-t-on déjà pris des mesures pour rétablir le service-voyageurs entre Toronto et New York?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je serais heureux d'examiner la question. Je ne comprends vraiment pas l'allusion au rétablissement du service ferroviaire.

M. Nesbitt: J'ai moi-même soulevé bien des fois la question à la Chambre. Il n'y a pas de service-voyageurs entre Toronto et New York. Comme j'ai déjà posé la question auparavant, j'ai cru que le ministre, qui a certaines responsabilités dans le domaine des transports, serait peut-être au courant.

LA CONSOMMATION

LA DISTRIBUTION ET LE PRIX DES MÉDICAMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il nous dire si, comme il l'a promis le 17 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 1511, la question de la distribution des médicaments et de leurs prix était inscrite à l'ordre du jour de la récente conférence fédérale-provinciale?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Il s'agissait d'une conférence à huis clos, monsieur l'Orateur. Mes fonctionnaires et ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont indiqué aux représentants provinciaux les mesures que nous entendons prendre en vertu de notre programme visant à réduire le prix des médicaments. Comme je l'ai indiqué dans les remarques auxquelles le député a fait allusion, lorsque la Chambre aura terminé l'étude du bill n° C-102, j'ai l'intention de rencontrer les fonctionnaires et les autorités provinciales, afin de discuter avec eux de la vente au détail des médicaments.

M. A. D. Hales (Wellington): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations? Pourrait-il dire à la Chambre quand il va lui présenter le Livre blanc sur les prix et les coûts, qu'il lui a promis il y a quelque temps?

L'hon. M. Basford: Je compte faire une déclaration à ce sujet demain au cours du débat sur le budget.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question complémentaire destinée au ministre de la Consommation et des Corporations. Lors d'un séminaire organisé par la Chambre de commerce de Montréal, le ministre a prononcé un discours dans lequel il a exposé de manière assez détaillée les plans du gouvernement concernant la refonte de notre législation sur les sociétés. Le ministre voudrait-il nous dire s'il fera une déclaration à la Chambre à ce sujet, de façon à ce que nous soyons mis sur le même pied que la Chambre de commerce de Montréal?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député admettra que ce n'est pas là une question complémentaire. Elle est connexe, soit, mais de toute manière il ne peut poser une question dans de tels termes au sujet d'une déclaration faite en dehors de la Chambre.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENSEIGNEMENT DES TECHNIQUES D'ÉMEUTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous avons appris récemment par la revue indienne de la Société Radio-Canada que l'on enseigne à nos Indiens les techniques d'émeute. Le ministre nous dira-t-il ce qu'il entend faire à cet égard?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je vais pendre cette question comme préavis. Je donnerai une réponse au député demain ou mardi.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DU RAPPORT SUR LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au premier ministre, ou au ministre des Finances ou au leader de la Chambre?

[L'hon. M. Basford.]

Étant donné que le député de Grenville-Carleton (M. Blair) a prêté l'appui de sa forte voix à ceux qui réclament une augmentation de la pension des fonctionnaires retraités, et étant donné les nombreuses mentions relatives au rapport du comité mixte déposé le 8 mai 1967, le gouvernement compte-t-il donner à la Chambre l'occasion d'approuver ce rapport afin de savoir dans quelle mesure elle appuie ces recommandations?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ma réponse antérieure à cette question. En tous cas, je pense qu'il y aurait une difficulté technique à faire approuver par la Chambre le rapport que ce comité a présenté à un Parlement antérieur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je adresser ma question complémentaire au leader du gouvernement à la Chambre? Je puis lui assurer qu'avant de préparer ma question j'ai étudié ma procédure. Je lui demande s'il envisagera d'accorder du temps à la Chambre pour qu'elle puisse étudier le rapport déposé l'an dernier et exprimer son opinion à ce sujet.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à la réponse du ministre des Finances.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme autre question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre si l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités est toujours à l'étude.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à ajouter à la réponse que j'ai donnée à mon honorable ami il y a environ une semaine.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A dix heures, monsieur l'Orateur.

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

LA CENTRALISATION DES HABITANTS DE LA RÉGION ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre qui sera chargé du développement régional. Comme la réduction des possibilités économiques aboutira à l'euthanasie et à la centralisation des habitants de la région atlantique, le ministre nous dirait-il si ces programmes de centralisation se fondent sur des études économiques et sociologiques?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est si vague à mes yeux, qu'on ne saurait y répondre que par une déclaration d'ordre général.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Pêcheries a annoncé que la population de la région atlantique devait se déplacer et déménager vers des régions plus productives, si l'on peut dire, n'y aurait-il pas moyen de répondre à ma question?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je suis disposé à faire un discours.

M. l'Orateur: C'est justement ce que je crains. Le député doit se rendre compte qu'une question de ce genre exige une longue déclaration, qui susciterait l'opposition et les objections légitimes des députés des deux côtés de la Chambre. Voilà pourquoi la question, tout comme la réponse, me semble inopportune à l'heure actuelle.

M. Lundrigan: Alors, je me permets, monsieur l'Orateur, de la poser d'une autre façon. Faut-il ajouter foi aux déclarations de collègues du ministre, selon lesquelles les habitants de la région atlantique seront centralisés dans la banlieue de Toronto, par exemple?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable, selon moi.

L'AGRICULTURE

LA BETTERAVE À SUCRE—LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DE LA SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question au ministre de l'Agriculture. Il a répondu que l'on pourrait raisonnablement prévoir une réponse plus précise demain, ce qui signifie aujourd'hui. Pourrait-il nous la donner maintenant?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le député voulait des renseignements hier sur les versements de transition aux producteurs de betteraves à sucre de l'Ontario. On me dit qu'il nous faudra obtenir l'approbation du Parlement pour disposer des fonds nécessaires à ces versements. Nous avons l'intention de présenter des crédits supplémentaires à cette fin dans le plus bref délai, dès que nos calculs à ce sujet seront terminés.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE ET D'UN ORGANISME AUTONOME D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a maintenant rendu une décision concernant les recommandations réitérées du Conseil économique du Canada, selon lesquelles le gouvernement devrait instituer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires économiques et aussi un organisme autonome d'études économiques.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Après avoir examiné la question, nous ne voyons aucun avantage à créer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. La Chambre des communes établit ses propres méthodes et elle peut, grâce à ses comités économiques actuels, entendre des témoins qui font partie du Conseil économique, et parvenir aux mêmes fins. Nous jugeons donc inutile d'instituer un tel comité mixte.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il maintenant répondre à la deuxième partie de ma question, relativement aux recommandations du Conseil économique du Canada, qui préconisait l'établissement d'un institut indépendant chargé d'entreprendre des études d'ordre économique?

Le très hon. M. Trudeau: Je vous demande pardon. Un quoi?

L'hon. M. Stanfield: Un institut indépendant chargé d'entreprendre des études d'ordre économique devrait être créé. Les rapports successifs du Conseil économique du Canada contenaient explicitement cette recommandation.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme le sait le chef de l'opposition, le discours du Trône mentionnait que nous étudierions la possibilité d'établir un institut chargé d'étudier les affaires nationales, c'est-à-dire de chercher des solutions aux problèmes administratifs du Canada. Ce projet progresse et j'annoncerai plus tard aujourd'hui la nomination d'un homme qui appartient au secteur privé de l'économie et qui nous renseignera sur les façons possibles d'instituer un tel organisme. Mais, à propos de l'autre aspect de la question, nous ne ferons rien à ce sujet.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous faire connaître les intentions du gouvernement à l'égard des travaux prévus pour la semaine prochaine?

L'hon. Donald Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, demain et mardi prochain, le 12 novembre, nous allons poursuivre le débat sur le budget, tant qu'il durera ou pendant les jours désignés qui restent. Si le débat se terminait avant le temps prévu, nous passerions alors à l'étude des résolutions budgétaires. Comme les députés le savent, la Chambre ne siégera pas le lundi 11 novembre. Mercredi, nous pourrions mettre en délibération la troisième lecture du bill nº C-124, concernant le financement des Chemins de fer Nationaux du Canada, l'article nº 24 au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Une fois que nous aurons disposé de ce bill, nous mettrons en délibération le projet de résolution précédant le bill visant à créer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, l'article nº 30 au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Pour le moment, le gouvernement n'a pas l'intention de poursuivre au-delà de l'étape du projet de résolution l'étude de ce projet de loi, mais nous allons mettre le projet de résolution en délibération afin d'en permettre l'adoption; ainsi le bill pourra être mis à la disposition de ceux qui s'intéressent à ses propositions. Jeudi prochain, nous étudierons les résolutions budgétaires, en commençant par les modifications apportées au tarif douanier. Le lendemain, soit le vendredi, nous nous formerons en comité des subsides.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Peut-il nous dire quand le gouvernement sera en mesure de présenter une mesure sur l'Office de soutien des prix des produits de la pêche?

L'hon M. Macdonald: C'est une chose que nous devons faire, mais je ne puis dire au député au juste quand. Ce ne sera sûrement pas d'ici une semaine.

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 6 novembre, de la motion (page 1677) de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (page 2262).

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, un de mes collègues de parti a appelé ce budget une tromperie colossale pleinement appuyée et encouragée par la Chambre de commerce. J'aimerais souligner cette déclaration. Le ministre des Finances a adopté une attitude typique d'un comptable. Il est évident qu'il s'intéresse devantage aux chiffres et aux balances qu'aux êtres humains, à leurs problèmes et à leurs ressources.

• (3.30 p.m.)

Le meilleur exemple qu'on puisse en donner, c'est l'impôt de progrès social de 2 p. 100, avec maximum de $120, ce qui montre à quel point le ministre se soucie du groupe à revenu élevé comparé à la majorité des Canadiens. Le discours du député de Scarborough-Est (M. O'Connell), hier soir, prouve qu'il s'inquiète de la décision du ministre des Finances (M. Benson) de réduire le fardeau de cet impôt pour les groupes à revenu moyen ou élevé. A cet égard, je rappelerais la déclaration récente du premier ministre (M. Trudeau) à Halifax, où il a dit qu'il songeait à réduire le montant d'impôt sur le revenu que doivent payer les individus à revenu élevé. Il a tenté de faire valoir qu'ils étaient déjà frappés d'un taux de 80 p. 100, et qu'il serait injuste de leur imposer un 2 p. 100 supplémentaire sans apporter certaines modifications.

Le gouvernement a abordé la chose d'une façon bien simple. Il prétend devoir lever des impôts afin de payer ses dépenses, et comme il a augmenté ses dépenses, ce qui a pu provoquer l'inflation, il ne lui reste qu'à lever des impôts afin de ralentir l'activité économique. Il appelle cela freiner l'inflation.

Nous prétendons qu'un budget équilibré n'a rien de sacro-saint. Je me rappelle que feu le président Kennedy a eu recours au financement de déficits budgétaires au début des années 60 afin de sortir l'économie américaine du marasme. Nous prétendons qu'un budget équilibré ne résoudra pas les problèmes qui assaillent actuellement le Canada. Le ministre des Finances a pris ces mesures en dépit d'un rapport qui, d'après le Livre blanc du ministre sur l'économie, signalait que la hausse des prix a atteint un sommet en 1966, a fléchi quelque peu en 1967 et encore plus pendant le premier semestre de 1968. Par exemple, les prix ont monté de 4.5 p. 100 en 1966, de 3.9 p. 100 en 1967 et de 3.3 p. 100 pendant le premier semestre de 1968 comparativement

au premier semestre de 1967. Ainsi, contrairement à la psychose inflationnistre du ministre des Finances et de la Chambre de Commerce, la montée des prix s'est ralentie au cours des dix-huit derniers mois.

Il est clair que le ministre, sans énoncer de règles spécifiques, a opté pour la stabilité des prix au détriment du plein emploi. Il ne semble pas se préoccuper des 500,000 chômeurs ou plus du Canada. Il est vrai que le plein emploi est un concept élastique, et on ne peut l'atteindre qu'au risque d'une certaine inflation des prix. Il faut payer un tribut à l'un ou à l'autre. Mais pour des raisons sociales évidentes, la plupart des Canadiens préfèrent accepter une légère inflation pour obtenir le plein emploi des hommes et des ressources, nous plaçant dans une meilleure situation pour aider les groupes qui sont le plus gravement atteints par l'augmentation du coût de la vie, tels que les pensionnés, les personnes âgées et handicapées. Le budget ne fait rien pour assurer le plein emploi ou pour aider les pauvres et les vieillards au Canada.

Dans le Nouveau parti démocratique, nous faisons passer les gens d'abord et c'est pourquoi nous orienterions l'économie en fonction du plein emploi et de l'accroissement de la productivité. Si ces buts étaient atteints, nous pourrions satisfaire les besoins essentiels de tous les groupes de la société et permettre aux gens d'être fiers de ce qu'ils auraient accompli dans la dignité. C'est pourquoi, dans le Nouveau parti démocratique, nous appuyons les principes et les propositions du rapport de la Commission Carter; en effet, si ces recommandations étaient suivies, il serait possible de faire régner la justice en matière d'impôts. C'est également ce but qui orienterait notre politique monétaire vers le plein emploi. Je le répète, c'est en y songeant que nous avons encouragé la création d'un Bureau de révision des prix afin d'empêcher les majorations de prix abusives et injustifiées comme celles qu'on impose aujourd'hui aux Canadiens.

Exiger que les sociétés d'assurance donnent leur juste part d'impôts, réduire de 3 à 1.5 p. 100 les réserves permises pour fins d'impôt aux banques, aux prêteurs sur hypothèques et aux institutions de prêt, et obliger les sociétés à avancer leurs versements d'impôts, comme le gouvernement le propose pour retaper l'économie, sont des mesures propres à remplir cette fin. Mais par son refus d'appliquer des politiques fiscales et monétaires pour réaliser les objectifs énoncés par le Conseil économique du Canada, soit le plein emploi, un taux élevé de croissance économique et la juste répartition des revenus croissants, le gouvernement fait un triste et lamentable effort pour établir la prétendue société juste, surtout quand en même temps il rejette presque entièrement les propositions de la Commission Carter sur la fiscalité et qu'il néglige complètement le rapport Watkins sur la propriété étrangère au Canada. Je pense à une expression qui circule dans les salons aujourd'hui, quand on parle politique. Bien des gens disent: Ce n'est pas ma faute; ce n'est pas moi qui l'ai placé où il est. Cette attitude se répand rapidement chez les Canadiens.

Je voudrais faire porter le gros de mes observations sur le problème social le plus grave qui se pose au Canada aujourd'hui, la crise du logement. Le discours du trône n'a fait aucune allusion à ce sujet important. Quant à l'exposé budgétaire, il se borne à dire que le budget d'équipement de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'an prochain reflétera les conclusions que le gouvernement aura tirées des opinions du groupe spécial d'étude sur l'habitation. Monsieur l'Orateur, ce cirque ambulant, qu'on appelle un groupe d'étude, devrait être rappelé sur-le-champ. On devrait exiger qu'il présente un rapport intérimaire et le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates en se fondant sur ce rapport. Attendre que le groupe d'étude présente un rapport définitif signifie que nulle disposition ne sera prise avant le printemps. A ce propos, on semble tenir compte du slogan publicitaire du ministre du Travail: N'attendez pas au printemps, faites-le maintenant!

C'est au gouvernement fédéral d'accepter la responsabilité de la crise actuelle du logement au Canada. Le Conseil économique a fait ressortir, dans son quatrième exposé annuel, la pénurie de logements et il a recommandé un objectif annuel de 200,000 maisons: la construction de 190,000 nouvelles maisons et le remplacement de 10,000 anciennes maisons. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la baisse des mises en chantier qu'il signale pour les années précédentes où l'on n'a construit que 165,000 maisons en 1965, 134,000 en 1966 et 160,000 en 1967. Voilà des chiffres qui nous révèlent la gravité de la pénurie de logements qui sévit à l'heure actuelle.

• (3.40 p.m.)

Le ministre des Transports (M. Hellyer), responsable de l'habitation, se targuait en septembre que les mises en chantier, compte tenu des rectifications saisonnières, atteindraient 187,000 unités d'après les statistiques sur le logement publiées par la SCHL dans son supplément mensuel d'août. Toutefois le supplément de septembre montrait un taux désaisonnalisé de 155,000 mises en chantier seulement, et le ministre des Transports a dû alors utiliser le capital de 170 millions de dollars que la Société centrale d'hypothèques et de logement destinait à la construction de logements sociaux, de logements à loyer

modéré et de logements pour personnes âgées, afin de financer les prêts directs et les prêts pour construction en commun aux fins d'augmenter le nombre de logements. Ce geste du ministre montre bien que le gouvernement n'a pas pris l'initiative voulue pour résorber la crise du logement.

Pourquoi existe-t-il une crise, monsieur l'Orateur? Pourquoi y a-t-il pénurie de logements et pourquoi les maisons coûtent-elles si cher? Cette pénurie tient au fait que le pays n'a pas décidé une fois pour toutes qu'il voulait des logements décents pour tous ses citoyens. Un logement convenable devrait être considéré comme un droit et non comme un privilège, tout comme l'enseignement. Si nous envisagions l'enseignement du même œil que le logement, la majorité des enfants canadiens auraient beaucoup de peine à se faire admettre dans une classe.

Nous avons aussi considéré la construction de logements comme si elle relevait presque exclusivement de l'entreprise privée et des normes de profit régissant ce secteur. Voilà pourquoi 65 p. 100 seulement des Canadiens peuvent se procurer d'eux-mêmes des logements.

La solution réside dans une forme quelconque de logement social qui ne soit pas une source de profit pour les investisseurs, un régulateur de l'économie ou un instrument de profit, mais qui vise simplement à fournir des logements au peuple. Il est évident que 35 p. 100 environ des Canadiens ne peuvent pas se permettre un logement. Si 20 p. 100 de nos mises en chantier servaient à des logements sociaux et 15 p. 100 environ à des logements coopératifs, nous serions probablement le peuple le plus avancé au monde en matière de logement. Des 164,000 maisons construites l'année dernière, 10,000 seulement étaient des logements sociaux ou coopératifs.

Le gouvernement, comme en témoigne la Société centrale d'hypothèques et de logement, a décidé de laisser les institutions et les prêteurs privés construire presque toutes les maisons. Le gouvernement s'occupe de fournir des fonds pour les logements publics et les habitations modestes. La Société centrale d'hypothèques et de logement a affecté 500 millions de dollars à ce projet, mais nous avons constaté ce mois-ci que ce montant n'était pas exclusivement réservé aux logements publics et aux habitations modestes. De fait, le ministre a dû virer 170 millions de ces fonds en vue de mettre en chantier un plus grand nombre de maisons. Voilà qui démontre le peu de succès qu'on a eu en décidant de laisser les institutions privées fournir les fonds pour les maisons privées et de confier au gouvernement la responsabilité des logements publics ou à coût modeste.

[M. Gilbert.]

Pourquoi les maisons coûtent-elles si cher, monsieur l'Orateur? Pour deux raisons: le coût élevé des terrains et les taux d'intérêt élevés. Les terrains sont maintenant hors de prix. Le prix d'un terrain ordinaire à Toronto varie entre $8,000 et $10,000. C'est là un exemple du coût élevé des terrains partout au pays. A Toronto, une maison coûte en moyenne de $29,000 à $30,000. On se demande comment le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) peut publier une brochure où l'on dit qu'au Canada le prix moyen d'une maison neuve est de $19,000 et celui d'une vieille maison, de $12,000. J'aimerais demander au ministre des Transports comment des immigrants à Toronto, ou encore d'autres intéressés, pourraient acheter des maisons à ces prix.

Les taux d'intérêt sont actuellement les plus élevés dans l'histoire du Canada—8¾ p. 100 sur les prêts de la SCHL et de 9 à 9½ p. 100 sur les prêts ordinaires. A ces taux, la plupart des Canadiens ne peuvent assumer le coût des hypothèques. En réalité, au taux régulier de 9 p. 100, une hypothèque de $18,000 représente environ $50,000 ou bout de 25 ans.

Quelle est la solution à brève échéance de la crise du logement? Je suis sûr que le ministre des Transports la connaît. Pour l'appliquer, il n'est pas besoin d'attendre le rapport du groupe d'étude sur l'habitation. En la personne du ministre des Transports, nous avons quelqu'un de très expérimenté en matière d'habitation. En réalité, il est devenu millionnaire à la suite de ses entreprises dans ce domaine. Nous avons en lui un homme consciencieux. Je suis sûr qu'il éprouve un grand désir de résoudre les problèmes du logement au Canada, et je suis convaincu qu'il pourrait prendre immédiatement les mesures requises.

Aucun discours ne saurait être entièrement destructif, monsieur l'Orateur. Nous, du parti néo-démocrate, visons à être plus constructifs que destructifs. Voilà pourquoi je vais proposer certaines solutions au problème du logement que le ministre des Transports pourrait adopter immédiatement.

D'abord, il faudrait affecter 1 milliard et demi de dollars du budget d'équipement de la SCHL pour augmenter le nombre actuel de logements sociaux, de logements à loyer modique, de projets coopératifs d'habitations et de logements pour les citoyens âgés. Cette somme se compare aux 500 millions affectés par la SCHL. Il nous faut une libération massive de capitaux pour régler ce problème particulier si nous voulons affecter 20 p. 100 de notre programme aux logements sociaux et aux projets coopératifs d'habitations.

Ensuite, il faudrait un programme fédéral prévoyant 250,000 mises en chantier en 1969,

réparties entre 65 p. 100 de maisons unifamiliales, 25 p. 100 de logements sociaux, d'habitations à loyer modique et de logements pour les citoyens âgés, et 10 p. 100 de projets coopératifs d'habitations et de maisons dont les éléments sont fabriqués d'avance. Le chiffre de 250,000 dépasse de 50,000 le nombre prévu par le Conseil économique du Canada. Compte tenu de l'insuffisance de logements ces dernières années, le nombre de 250,000 ne ferait que compenser la pénurie qui a existé.

Troisièmement, il faudrait modifier l'article 35a; de la loi nationale sur l'habitation, qui renferme des dispositions sur les logements sociaux. La formule régissant les immobilisations requises pour l'acquisition de terrains et la construction de logements, qui est présentement de 75-25 p. 100, devrait être changée et devenir 90-10 p. 100.

Le meilleur exemple que je puisse vous donner, c'est que, ces jours derniers, la SCHL a signalé, que la ville de Brandon avait acheté, en collaboration avec la SCHL, des terrains d'une valeur de $400,000. D'après la présente formule, le gouvernement va débourser 75 p. 100 du prix d'achat et la ville de Brandon, 25 p. 100. La ville est chanceuse de pouvoir verser 25 p. 100 du prix d'achat de ces terrains.

• (3.50 p.m.)

A la conférence fédérale-provinciale sur l'habitation tenue l'an dernier, il a été recommandé, surtout par les représentants provinciaux, que la formule de 75-25 devienne 90-10 p. 100. Cela signifierait que la formule des frais d'exploitation de ces entreprises de logements sociaux devrait aussi être modifiée pour passer de 75-25 p. 100 à 90-10 p. 100. Si l'on songe au fardeau que ces initiatives imposent aux municipalités, qui doivent en outre assurer le chauffage de l'école et les installations récréatives, il ne semble pas exagéré de demander au gouvernement fédéral d'assumer 90 p. 100 des frais. Dans l'article 35 *e*) de la loi nationale sur l'habitation, on appelle cela la formule de partage du coût. Pour les immeubles locatifs à loyer modéré, les subventions qui représentent actuellement 50 p. 100 des frais, devraient être établies en fonction des revenus des locataires. C'est une autre des recommandations formulées l'année dernière par les représentants provinciaux, lors de la conférence fédérale-provinciale sur l'habitation.

Dans notre quatrième recommandation, nous demandions que le gouvernement oriente l'investissement des capitaux privés en vue de remédier à la pénurie des unités familiales de logement en apportant au besoin des modifications à la loi sur les banques et à la loi sur les assurances. La raison qui nous fait demander cela est que, s'il faut en croire l'expérience du ministre des Transports, les compagnies d'assurance qui consentent des prêts ne remplissent pas complètement leur rôle à l'égard de la crise de logement au Canada. Au mois d'août, il a invité à Ottawa des représentants des banques et des compagnies d'assurance et leur a instamment demandé de placer plus d'argent dans la construction de logements. Il leur a également parlé de la question des habitations en copropriété. Ils ont répondu que le terrain n'était pas suffisamment éprouvé et que, par conséquent, ni les banques ni les compagnies d'assurance n'étaient disposées à y faire des investissements. Il en est résulté que le ministre des Transports a dû prélever sur les 170 millions de dollars le financement des logements en copropriété. Ceux-ci sont une réponse partielle à la crise, car non seulement ils assurent un plus grand nombre d'unités de logement, mais ils donnent encore aux gens l'occasion de devenir propriétaires de leur appartement et de partager toutes les autres installations. Bon nombre de ceux qui louent des appartements, et à prix fort, n'y sont pas attachés et n'ont aucun droit de propriété sur l'édifice.

Cinquièmement, nous demandions au gouvernement d'établir, sans tarder, une banque qui permette aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'acheter des terrains et d'assurer des services. Cela n'a rien de neuf, car la ville de Toronto et bien d'autres encore achètent des terres destinées à des fins industrielles. Ainsi, elles rentrent plus tard dans leur argent en percevant des taxes. J'aimerais bien voir l'établissement d'une banque de ce genre, afin que les gouvernements provinciaux et fédéral puissent acheter des terres.

Je songe à l'ancien maire de Toronto, qui représente maintenant l'une des deux circonscriptions d'York. Je songe aussi au représentant de Davenport, qui est actuellement conseiller de la ville de Toronto. Si ces représentants jouaient un rôle actif, avec la ville de Toronto, pour que celle-ci achète des terrains en collaboration avec le gouvernement fédéral, le *Daily Star* de Toronto ne pourrait plus critiquer les députés de Toronto pour leur manque d'initiative et d'imagination face à la pénurie de logements à Toronto.

Afin de réduire le coût élevé des maisons, nous demandons aussi au gouvernement de donner suite à la recommandation de la Commission Carter, et d'imposer les plus-values de capitaux découlant de spéculation foncière. C'est une nécessité qui remonte à plusieurs mois. Lorsqu'on songe aux bénéfices que retirent les spéculateurs, n'est-il pas étonnant que les gens deviennent irrités en voyant que le gouvernement ne se décide pas à taxer les plus-values de capitaux. J'ai été extrêmement

heureux d'entendre le député de Scarborough-Est s'en prendre durement à son gouvernement et l'exhorter à imposer une forme de taxe sur les plus-values de capitaux.

Je recommande ensuite que le taux d'intérêt soit fixé à 6 p. 100. Nous devrions nous rendre compte que c'est le volume d'argent en circulation qui détermine les taux d'intérêt. D'après bien des porte-parole du gouvernement, nous ne pouvons pas fixer le taux d'intérêt à 6 p. 100 parce qu'il nous faut emprunter et que, pour cela, nous devons nous adresser aux États-Unis. J'aimerais que le ministre des Transports nous dise combien d'argent nous obtenons des États-Unis pour la construction domiciliaire au Canada. Nous en obtenons très peu. Ce sont les institutions de prêt qui réglementent le volume d'argent en circulation. Elles se font tirer l'oreille jusqu'à ce qu'elles obtiennent le plus fort taux d'intérêt possible. Elles investissent aussi dans des appartements luxueux et des centres commerciaux au détriment des logements privés ou publics au Canada.

On a maintes fois suggéré que la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction soit abolie. Le Nouveau parti démocratique ajouterait une condition: qu'elle ne soit supprimée que pour les maisons de moins de $25,000. On pourrait s'inspirer aussi de la méthode appliquée en Colombie-Britannique, où la taxe de vente provinciale entre dans le montant initial versé par l'acheteur d'une nouvelle maison. Il est très simple d'évaluer le montant de la taxe de vente qui s'applique à une maison. Les subventions conjointes des gouvernements fédéral et provincial fourniraient à de nombreux Canadiens, surtout aux jeunes, le versement initial nécessaire pour acheter de nos jours une nouvelle maison.

Nous recommanderions également l'imposition du contrôle des loyers dans une ville qui en fait la demande. Ici, à Ottawa, le Bureau des commissaires a adopté une résolution en vue du contrôle des loyers. Aucune mesure n'a été prise à cet effet par le gouvernement provincial. Aucune aide n'a été fournie par le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a eu une vaste expérience de l'application du contrôle des loyers. Hier, nous avons entendu le député de Brant (M. Brown) recommander que le contrôle des loyers soit établi à Brantford. Je voudrais, moi, qu'il le fût à Toronto, où les loyers sont parmi les plus élevés du Canada. Par l'intermédiaire d'associations, les propriétaires de cette ville conviennent entre eux des loyers qu'ils imposeront, tandis que les locataires sont laissés à eux-mêmes pour ce qui est de négocier avec les propriétaires. Il est grand temps que la ville de Toronto, avec l'aide du gouvernement fédéral, impose le contrôle des loyers.

[M. Gilbert.]

Il importe d'appliquer un code national du bâtiment. En effet, pour que la construction de logement progresse, il faut qu'un tel code permette de simplifier les formalités qui empêchent tant de municipalités de mettre en œuvre un programme de logement.

Voilà les recommandations à court terme du Nouveau parti démocratique. Nous avons aussi des propositions à long terme concernant les villes satellites, le transport, les zones industrielles, les centres de loisirs, l'utilisation des terrains et la pollution, qui sévit toujours. Je demande que le groupe d'étude sur le logement se penche sur ces problèmes à long terme et que le gouvernement donne suite aux propositions à court terme.

• (4.00 p.m.)

Les Canadiens réclament des mesures immédiates en matière de logement. Il y a deux semaines, j'ai assisté à une conférence sur le logement, patronnée par le Conseil canadien du bien-être, au cours de laquelle 550 représentants de toutes les parties du pays ont exprimé, à propos du logement, un souci qui ne peut se traduire que par des mesures pratiques. Peut-être le ministre des Transport (M. Hellyer devrait-il reprendre le mot de feu le Président Kennedy et penser à ce que nous, Canadiens, pouvons apporter au Canada plutôt qu'à ce que nous pouvons en obtenir. Le ministre a obtenu du Canada le privilège de devenir millionnaire...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable, représentant, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. Gilbert: Je n'ai plus qu'une phrase à dire.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable représentant continue?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Gilbert: Cette phrase est la suivante. Feu le Président Kennedy a déclaré...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a pas unanimité.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, Jean Rostand disait qu'il ne faut ni respecter les vieilles erreurs ni se lasser des vieilles vérités. Si l'on applique cette pensée française au budget qui nous a été présenté, il y a une semaine, par l'honorable ministre des Finances (M. Benson), on doit

reconnaître que les mêmes vieilles erreurs se perpétuent et qu'on a peur d'envisager la vérité, au point de vue économique.

Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais d'abord appeler l'attention de la Chambre sur la question n° 513 que j'avais inscrite au *Feuilleton* il y a quelque temps et, ensuite, sur la réponse. La question se lit comme il suit:

Combien de temps la Société Radio-Canada a-t-elle attribué du 10 au 15 octobre 1968 inclusivement *a*) au parti Québécois, *b*) au Ralliement créditiste au cours de ses émissions d'information et d'émissions gratuites?

La période du 10 au 15 octobre est celle pendant laquelle le Parti québécois tenait son congrès à Québec et que le Ralliement créditiste tenait le sien à Sherbrooke.

Or, dans un journal de Montréal, *Le Journal de Montréal*—c'est son nom—on a écrit que nous avions obtenu deux fois plus de temps de diffusion que le Parti québécois, alors que nous avions réuni cinq fois moins de monde; je ne sais pas quel journaliste illuminé de ce journal de Montréal...

Une voix: C'est Gilles Grégoire...

M. Caouette: C'est peut-être Gilles Grégoire, je ne le sais pas.

A tout événement, j'ai en main la réponse de l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier), qui m'informe que le Parti québécois a obtenu au réseau français de Radio-Canada environ cinq heures quarante et une minutes—pas seulement quarante minutes mais cinq heures quarante et une minutes—et environ trois heures cinq minutes au réseau anglais.

Quant au Ralliement créditiste, qui tenait son congrès à Sherbrooke à ce moment-là, il recevait du réseau français de Radio-Canada environ une heure trente minutes de diffusion, soit quatre heures onze minutes de moins que le groupe de M. Lévesque; du réseau anglais, il recevait environ sept minutes de diffusion par rapport à environ trois heures cinq minutes pour le Parti québécois, ce qui veut dire presque trois heures de moins, et ce pour permettre au Parti québécois de se faire connaître.

Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que la Société Radio-Canada consacre cinq heures et trois heures cinq minutes au Parti québécois. Cependant, je m'oppose à ce que la même Société n'accorde qu'une heure trente minutes au réseau français et sept minutes au réseau anglais au Ralliement créditiste, un mouvement national qui compte 14 députés à la Chambre des communes. Nos députés sont ici, cet après-midi. Ils n'ont pas volé leur élection; au contraire, ils l'ont gagnée et Radio-Canada ne semble pas tenir compte de ce fait.

On dit que le Parti québécois de M. Lévesque est un nouveau parti et, ainsi, on dépense des millions de dollars pour pratiquer l'esprit de parti dans les officines et, peut-être, dans les bureaux de la Société Radio-Canada, une société d'État qui nous demande de voter des sommes fabuleuses chaque année pour maintenir ses services impartiaux pour le plus grand bien de la population.

Monsieur l'Orateur, je le dis depuis quelques années et je le répète, une discrimination notoire existe à Radio-Canada et les autorités devraient voir à redresser la situation. Je répète que nous ne nous opposons pas à ce que des périodes de temps soient allouées, mais il ne faut pas oublier qu'elles sont payées par tous les citoyens canadiens. Les Canadiens français paient leur part comme les Canadiens anglais, et lors de notre congrès national, qui réunit des gens de quatre provinces canadiennes, Radio-Canada nous accorde une heure trente minutes au réseau français, et sept minutes au réseau anglais. Ça, c'est de la discrimination!

• (4.10 p.m.)

Je voulais traiter de ce sujet à la Chambre cet après-midi pour appeler l'attention des autorités de Radio-Canada sur cet état de choses. Ce ne sont pas les employés de Radio-Canada qui nous font vivre; c'est nous, et ces gens-là—je l'ai dit et je l'ai répété à maintes reprises—aiment encourager ceux-là qui veulent détruire le Canada au lieu de présenter avec impartialité la situation et la position de ceux qui désirent la compréhension et la bonne entente, de ceux qui veulent s'entendre au Canada. Je constate que la Société Radio-Canada détruit non seulement l'unité nationale mais la base même du Canada dans son ensemble.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Caouette: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pelletier: Je désire vraiment poser une question au député, n'ayant nullement l'intention de le contredire. Je voudrais savoir si, d'après lui, on devrait tenir compte de la perspective qu'une nouvelle est importante ou ne l'est pas selon qu'elle est heureuse ou malheureuse, mais qu'il y a des critères d'après lesquels il faut juger de l'importance d'une nouvelle ou d'un événement? C'est dans ce sens-là que je pose la question au député.

Étant donné que, dans un cas, il s'agissait de la création d'un nouveau parti et, dans l'autre, d'une réunion routinière d'un parti déjà existant, l'honorable député tiendrait-il compte de ce fait dans ses représentations?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je répondrai à l'honorable secrétaire d'État par l'affirmative. Cependant, si nous examinons les agissements de Radio-Canada, nous pouvons nous demander pourquoi elle n'a pas agi de la même façon lorsque nous avons fondé le Ralliement créditiste, par exemple. Ne s'agissait-il pas d'un nouveau parti? Pourquoi la Société Radio-Canada n'a-t-elle pas tenu compte du fait que, six mois avant la tenue du congrès du Ralliement créditiste, nous avons téléphoné, de mon bureau, à ses représentants pour leur dire que des délégués de toutes les provinces du Canada étaient attendus à Sherbrooke dans le but d'élargir nos cadres? Il s'agissait là de quelque chose de nouveau, mais la Société n'en a pas tenu compte. Au fait, quelle période de temps nous a-t-elle accordée, lors de la fondation du Ralliement créditiste? A peu près quinze minutes à Québec.

Or, étant donné les circonstances, je dis que la Société exerce de la discrimination.

J'ai bien dit que je ne m'opposais pas à ce qu'on accorde des périodes de temps au mouvement de M. Lévesque, mais, quant à la fondation d'un nouveau parti, on en entendait parler depuis six mois. Au fait, depuis six mois, le secrétaire d'État voyait M. Lévesque à peu près tous les soirs aux réseaux français et anglais de Radio-Canada.

Lorsque la fusion des groupes de MM. Lévesque et Grégoire s'est effectuée, on a dit que très peu de créditistes des autres provinces avaient participé au congrès de Sherbrooke, mais le secrétaire d'État n'a-t-il pas lu dans les journaux et entendu dire que M. Grégoire n'avait réuni que 70 délégués lors de la fondation du Parti québécois? Alors, pourquoi la Société Radio-Canada traite-t-elle le Ralliement créditiste et le mouvement de M. Lévesque, un mouvement séparatiste, de façon différente? Le secrétaire d'État est au courant de cela. Je m'élève contre la discrimination.

Je ne m'oppose pas, et je le répète, à ce qu'on «couvre» les congrès. Lors du congrès du mouvement de M. Lévesque, trois caméras—dont une en couleurs—de Radio-Canada se promenaient dans la salle du petit Colisée de Québec et, derrière elles, une phalange d'employés de Radio-Canada qui étaient payés par qui? Par l'ensemble de la population. Je dis au secrétaire d'État que ce n'est pas rendre service au Canada, que ce n'est pas rendre service à l'unité nationale que de toujours voir à l'écran de télévision des gens qui veulent détruire le Canada au lieu de l'unifier. *(Applaudissements)*

On diffuse des informations et c'est très bien; mais cela ne doit pas prendre trois heures et cinq heures quarante et une minutes pour ce faire. On a bel et bien diffusé pendant trois heures cinq minutes en anglais.

Maintenant, je laisse ce sujet, mais je rappelle au secrétaire d'État, qui est présentement à la Chambre, que c'est lui qui est responsable de la Société Radio-Canada et non pas la Société Radio-Canada qui est responsable au secrétaire d'État.

Quand j'ai fait appel au secrétaire d'État, il m'a répondu à peu près comme tantôt: Est-ce que le député n'accepte pas qu'un événement puisse, selon les experts de Radio-Canada, être considéré comme convenable à la réalisation d'une émission? Les experts, ce sont eux qui décident s'il est logique ou non que l'on parle de la fondation d'un nouveau parti. Il est logique qu'on en parle, mais on n'a quand même pas le droit, à mon avis, de dépenser les millions que nous payons en taxes à la Société Radio-Canada simplement pour le plaisir de se faire empoisonner l'esprit à la télévision ou à la radio d'État.

Monsieur l'Orateur, je crois que les choses vont changer un jour et qu'on attachera alors autant d'importance à ceux qui préconisent la compréhension, la collaboration entre les divers éléments du Canada, qu'à ceux qui veulent absolument désunir, qui veulent détruire, qui veulent briser et qui veulent écraser, comme c'est le cas présentement.

Monsieur l'Orateur, j'aurais des observations à faire dans un autre domaine, qui ne concerne pas le secrétaire d'État, et sur lequel je voudrais appeler l'attention du gouvernement. Je veux parler de la Société centrale d'hypothèques et de logement, un autre organisme du gouvernement fédéral, pour montrer que là encore il y a discrimination à l'endroit de la province de Québec.

Nous avons, à maintes reprises, fait des demandes. Il y a, à la Société centrale d'hypothèques et de logement, des gens qui se donnent la peine d'étudier chaque demande et d'y donner une réponse.

Pourtant, considérons la question n° 427 que j'avais inscrite au *Feuilleton* et qui se lit ainsi:

> Combien de prêts ont été demandés à la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1967 et ce, pour chaque province canadienne?
>
> Combien de prêts ont, par la suite, été accordés dans chaque province?
>
> Quel est, pour chaque province, le montant global des prêts ainsi accordés?

Monsieur l'Orateur, bien que les autres provinces aient aussi présenté des demandes, je ne parlerai que du Québec et de l'Ontario, les deux provinces voisines, les deux plus grandes du Canada.

Le Québec a présenté 11,108 demandes et l'Ontario, 10,274. Les prêts consentis par la

Société centrale d'hypothèques et de logement se chiffrent à 8,149 pour le Québec et à 9,653 pour l'Ontario, soit une différence d'environ 500 prêts de plus pour l'Ontario. Mais là n'est pas la question.

Le montant de ces prêts s'élève à $148,691,000 pour le Québec, au regard de $301,725,000 pour l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que des prêts se chiffrant à 300 millions soient consentis en Ontario. Cependant, je m'oppose à ce que, dans le Québec, nous ayons tellement de difficulté à faire accepter des prêts par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Quand nous demandons de faire des évaluations, on ne s'empresse pas tellement. Quand il s'agit d'un gros prêt au Québec, on est un peu hésitant, alors qu'en Ontario, on double le montant des prêts consentis au Québec.

J'appelle donc l'attention du ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement sur cette situation, afin que les fonctionnaires soient avisés d'être un peu plus tolérants et agissent avec plus de diligence, quand il s'agit de consentir des prêts de la Société dans la province de Québec. Je ne demande pas que les gens du Québec soient favorisés au détriment des autres, non. Je demande qu'ils soient au moins traités sur un pied d'égalité avec ceux des autres provinces et en particulier avec ceux de l'Ontario.

• (4.20 p.m.)

Ceci dit, monsieur l'Orateur, j'en arrive à la portion du budget affectée au progrès social.

Quand on impose une nouvelle taxe, aujourd'hui, on ne l'appelle plus taxe fédérale, mais une taxe de progrès social. Cela s'avale mieux. Les gens avalent cela tranquillement; ils maugréent un peu les premières journées, mais ils finissent par s'y faire.

C'est ce que je voulais illustrer un jour dans cette enceinte en racontant l'histoire de la grenouille. Si on lance une grenouille dans un seau d'eau bouillante, il est clair qu'elle va sauter au plafond, car elle ne pourra tolérer l'eau bouillante. Alors, on a recours à des subterfuges. On place la grenouille dans un seau d'eau froide, puis on réchauffe l'eau tranquillement jusqu'à ce qu'elle en arrive enfin au point d'ébullition. A ce moment-là, la grenouille s'est tellement bien habituée qu'elle est complètement cuite et n'a même pas eu le temps de songer à sortir du seau d'eau bouillante. On fait la même chose avec le peuple canadien.

J'ai en main, monsieur l'Orateur, une lettre d'un ouvrier de Drummondville. N'importe quel ouvrier aurait pu écrire la même chose. Des ouvriers de toutes les circonscriptions du pays pensent exactement de cette façon. Cette lettre est adressée au très honorable premier ministre, Parlement du Canada, Ottawa, et est datée du 25 octobre 1968. L'auteur n'a pas peur de signer son nom non plus. Il s'agit de M. A. Lafontaine, 570, 105e Avenue, Drummondville. C'est dans la circonscription de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Je cite cette lettre:

Ceci est en référence au nouvel impôt de 2 p. 100 dit de «progrès social». J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt votre campagne électorale et il m'a semblé qu'enfin un gouvernement élu ferait un effort pour aplanir les iniquités, existant depuis nombre d'années dans les structures de l'impôt sur le revenu.

Je réfère particulièrement au taux d'impôt qui frappe les familles avec dépendants, et où il n'y a qu'un seul salaire. Mon salaire actuel est de $440 par mois, et ceci après 20 ans de travail pour le Pacifique-Canadien, malgré cela, dans quelques mois, je devrai déménager à un nouvel endroit, inconnu jusqu'à cette date, à la suite de changements d'ordre technologique sur le Pacifique-Canadien (CSC) ... le tout ayant reçu la bénédiction de la Commission des Transports ...

Je ne sais trop à quel endroit on le déménage.

C'est donc dire que cette année, en plus d'avoir à faire face à ces bouleversements dans mon emploi, votre gouvernement m'impose une augmentation de 2 p. 100 dans l'impôt que j'aurai à payer, soit dans mon cas, $44 de plus à payer. Ceci semble-t-il parce que moi, et d'autres dans ma catégorie ...

Tous les ouvriers.

... sommes une source d'inflation pour le pays. Avez-vous, ou votre M. Benson, déjà déterminé le minimum vital requis pour élever, éduquer trois enfants en croissance? Et le montant disponible au bout de l'année après avoir reçu un salaire mensuel inflationnaire de $440 ... Je peux vous répondre que mes économies depuis quelques années se résument à un gros ZERO, et ceci avec une auto Volkswagen datant de 1959, qui me sert pour mon travail.

Comment expliquer que les soi-disant experts de votre gouvernement concluent que je suis une cause d'inflation pour le pays, alors que je peux à peine boucler mon budget, et qu'une limite de $120 ait été fixée pour tout salaire, quel qu'en soit le montant (surtaxe de 2 p. 100).

Monsieur le premier ministre, est-ce ça «votre juste société» et l'esprit du rapport Carter?

Monsieur Trudeau, j'aimerais vous référer au journal *Le Devoir*, édition du 23 octobre 1968, page 15. On y lit que «Imperial Oil» a réalisé 70 millions de bénéfices nets en 9 mois.

Veuillez, s'il vous plaît, me faire connaître de quelle surtaxe ces compagnies seront frappées? Et pourquoi moi, à $440 par mois, je suis une cause d'inflation pour le pays et doit payer une surtaxe?

Merci de m'avoir lu.

Je ne sais pas si le premier ministre (M. Trudeau) a lu cette lettre, mais je l'ai lue dans cette enceinte, monsieur l'Orateur, afin de m'assurer que les gens en soient au courant. Tous les ouvriers du Québec pourraient écrire la même chose.

Pendant la campagne électorale, jamais le très honorable premier ministre n'a dit

qu'une augmentation de taxes serait imposée aux Canadiens. Jamais aucun ministre n'a dit que les impôts seraient augmentés. De plus, le premier ministre a toujours dit qu'avec l'établissement d'une société juste au Canada, les impôts ne seraient pas augmentés.

Monsieur l'Orateur, le progrès social tend premièrement à diminuer, éviter ou éliminer le déficit prévu de 675 millions et, à ce stade, j'appellerai l'attention de la Chambre sur le fait que l'intérêt sur la dette nationale, cette année seulement, coûtera 1 milliard 500 millions, soit $75 par citoyen. Cela veut dire que le contribuable qui a une femme et trois enfants paiera $375 d'intérêt sur la dette nationale.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement de changer non seulement la politique fiscale, mais aussi la politique financière, c'est-à-dire la base.

Le système financier est faux. C'est un système d'endettement et, cette année, le gouvernement a taillé plutôt dans l'intérêt sur la dette. Sait-on que si l'on n'avait pas cet intérêt à payer, le gouvernement aurait un surplus de près de 1 milliard d'un déficit de $675 millions? Quand nous suggérons au gouvernement d'utiliser les services de la Banque du Canada pour financer le développement de nos ressources naturelles, quand, à l'échelle nationale, à l'échelle provinciale, à l'échelle municipale et à l'échelle scolaire, on propose de tout financer par la Banque du Canada, sans intérêt, pour des périodes de temps variant selon l'usage que l'on fera des choses que nous créerons et que nous bâtirons, certains craignent l'inflation.

Monsieur l'Orateur, a-t-on déjà entendu un député libéral ou conservateur dire que lorsque le gouvernement emprunte 500 ou 700 millions des États-Unis, il ne s'agit pas d'argent canadien, mais de crédits américains? Il ne s'agit pas de dollars américains, qui sont envoyés au Canada, ou de billets imprimés. Non. Ce sont des chèques qui nous sont consentis par les Américains, des chiffres nouveaux qui entrent au Canada, en échange desquels nous avons contracté des obligations ou signé des engagements de rembourser le capital et l'intérêt au cours d'une période de temps donnée.

A-t-on déjà songé que ces sommes qui viennent des États-Unis constituent de l'argent nouveau et sont une source d'inflation? Non. On n'entend pas un seul économiste, du côté du gouvernement, parler d'inflation, à ce moment-là. On n'entend pas un seul économiste, du côté de l'opposition, parler d'inflation, quand on va s'endetter aux États-Unis. Cependant, dès qu'on parle de l'utilisation des services de la Banque du Canada, tout de suite, on craint l'inflation. Si la Banque du Canada créait exactement la même somme de crédit, il s'agirait d'inflation. C'est de l'inflation, si ces crédits sont créés au Canada, mais ce n'en est pas si on va les chercher aux États-Unis pour les faire entrer au Canada. Et l'on a dit que l'administration nationale du pays est intelligente. Pourtant, quel est le rôle de la Banque du Canada? A la page 1093 de l'*Annuaire du Canada* de 1965, on peut lire ce qui suit:

> La Banque peut consentir des prêts ou avances à des banques à charte ou à des banques visées par la loi sur les banques d'épargne de Québec, pour des périodes d'au plus six mois, sur la mise en gage ou le nantissement de certaines catégories de valeurs.

La Banque du Canada...

> ... peut accorder à l'État et à toute province, pour au plus six mois, des prêts et avances sur la mise en gage ou le nantissement de valeurs facilement négociables, émises ou garanties par l'État ou une province. Elle peut consentir d'autres prêts à l'État ou à toute province, mais le montant des prêts ne doit pas dépasser une proportion fixe des recettes du gouvernement en cause; les prêts doivent être remboursés avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de l'emprunteur.

• (4.30 p.m.)

On n'aurait jamais dû amender, l'an dernier, la loi sur les banques pour leur permettre de prêter 4 milliards de dollars de plus, sans avoir un sou de plus en réserve à la Banque du Canada. Pour quelle raison le gouvernement n'a-t-il pas suggéré d'amender ce paragraphe de la loi sur la Banque du Canada, en enlevant les mots «six mois», afin de permettre à la Banque du Canada de consentir des avances et des prêts aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires, d'établir une succursale de la Banque du Canada dans chacune des provinces canadiennes, avec ordre formel d'accorder les crédits nécessaires au développement de ces provinces, de ces municipalités et de ces commissions scolaires? Cela serait dangereux pour l'inflation. Alors, on dit au Québec: Allez emprunter à Washington, allez emprunter en France, allez emprunter n'importe où dans le monde. On dit la même chose à l'Ontario. C'est pour cela—le ministre des Finances en a eu connaissance il y a quelques jours—que les provinces sont mécontentes du gouvernement central. C'est à cause de la question monétaire et non fiscale. La fiscalité du ministre des Finances, c'est la beauté du système de taxes que nous avons.

On taxe; on répartit les taxes en payant la bureaucratie et en payant tous les rouages de l'administration. On enlève $10 et on en remet $8; on se trouve généreux! Monsieur l'Orateur, ce sont là des faits.

Avant que mon temps de parole soit écoulé, au nom du Ralliement créditiste et, appuyé

par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), je voudrais proposer le sous-amendement suivant:

Que le point après le mot «pays» soit remplacé par une virgule, et que les mots suivants soient ajoutés: «et elle regrette en particulier l'augmentation de 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu et, de plus, que le gouvernement n'ait pas prévu, pour remplacer cet impôt, un escompte de 20 p. 100 sur les prix au détail, compensé par la Banque du Canada, afin de combattre l'inflation et les taxes et pour relancer l'économie en permettant à la production d'atteindre sa fin: la consommation.»

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je dois faire remarquer à l'honorable député, de même qu'à la Chambre, qu'en vertu du Règlement, il n'est pas permis, à ce stade du débat sur le budget, de présenter un autre sous-amendement. Je demande aux députés de se reporter à l'article 45 du Règlement qui se lit comme il suit:

Il ne peut être proposé plus d'un amendement et d'un sous-amendement à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil afin de permettre à la Chambre de siéger en comité des subsides ou des voies et moyens.

En conséquence, je dois déclarer que le sous-amendement est irrecevable.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, nous reprendrons le sous-amendement pour en faire un amendement, si nous en avons l'occasion, après que d'autres auront pris la parole et que l'amendement aura été mis aux voix ce soir.

Je vous remercie donc de nous avoir éclairés sur cette question, sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs.

Monsieur l'Orateur, l'utilisation de la Banque du Canada pour le secteur public de l'économie canadienne serait une réforme, non seulement fiscale mais monétaire, à sa base, et cela est nécessaire. Je disais tout à l'heure que les provinces étaient mécontentes des offres d'Ottawa. Oui, parce qu'Ottawa n'a rien à offrir. Ottawa leur dit: Allez-y et taxez. C'est une bonne façon de se débarrasser de quelqu'un!

Monsieur l'Orateur, si les provinces ne sont pas satisfaites, elles devront augmenter les taxes dans leurs limites respectives et nous aurons de toute évidence des augmentations de taxes à l'échelon provincial. Nous en aurons, par la suite, à l'échelon municipal et à l'échelon scolaire; bref, nous en aurons partout.

Pourtant, le peuple canadien ne peut pas payer davantage. Il ne peut pas payer plus qu'il ne paie dans le moment. Je crois qu'il est temps que le gouvernement agisse en conformité des besoins de la nation canadienne, s'il veut, économiquement parlant, sauver ce que nous pouvons sauver et réaliser ce que nous pouvons réaliser.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé, à moins que la Chambre lui permette de poursuivre ses remarques. La Chambre accorde-t-elle le consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas consentement unanime.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Trois-Rivières invoque le Règlement.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas m'opposer à ce que l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) continue, étant donné qu'il est chef de parti, à la condition, toutefois, qu'il ne prenne pas une autre demi-heure, trois quarts d'heure ou une heure, au détriment d'autres députés qui auront à parler dans un débat dont la durée est limitée. Je ne m'oppose pas à ce qu'il continue, pas le moins du monde.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Lorsque j'ai demandé s'il y avait consentement unanime, j'ai entendu des «non», malheureusement pour l'honorable député de Témiscamingue. C'est pourquoi j'ai reconnu un autre député. La Chambre permet-elle à l'honorable député de Témiscamingue de continuer ses remarques?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas de consentement unanime.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député d'Abitibi invoque le Règlement.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer à la Chambre qu'au début du débat sur le budget, nous avons consenti à ce que d'autres députés, du parti conservateur ou du parti libéral, continuent de parler après avoir dépassé leur temps. Alors, je tiens à faire remarquer à la Chambre que nous nous en souviendrons à l'avenir.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Lotbinière pose la question de privilège.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, pour revenir aux remarques désobligeantes que faisait l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), je suis d'avis que, lorsque le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) parle, ce n'est pas du tout ennuyant...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La question de privilège n'est pas fondée.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège à mon tour.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Trois-Rivières désire poser la question de privilège.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à mon collègue de retirer ce qu'il vient de dire. Il me semble que je n'ai rien dit de désobligeant envers son chef; au contraire, j'ai dit que j'étais bien d'accord pour qu'il continue son discours. Alors, je pense que les paroles de mon collègue dépassent sa pensée.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Il n'y a pas de question de privilège ni d'une part ni de l'autre.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable secrétaire d'État désire poser la question de privilège.

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voulu interrompre une seconde fois le député qui vient de parler et ce que j'ai à dire n'a rien à voir avec la question de savoir s'il peut ou non terminer son discours. Je voudrais rectifier un fait.

Le député de Témiscamingue (M. Caouette) a dit que la Société Radio-Canada était responsable au secrétaire d'État, ce n'est pas exact. S'il étudie la loi sur la radiofiffusion, il constatera que la Société Radio-Canada n'est pas responsable au secrétaire d'État, mais au Parlement.

[*Traduction*]

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'espère que mon discours en vaudra la peine, car il paraît assez difficile à entreprendre. Il est certaines traditions, ici, que je dois sans doute respecter, dont l'une semble être devenue désuète. Je songe à l'usage selon lequel on félicite Votre Honneur d'avoir été nommé à son haut poste. Je tiens, moi aussi, à vous féliciter. Il conviendrait en outre de dire quelques mots en français. Malheureusement, ma connaissance de cette langue se limite à peu près à «L'addition, s'il vous plaît» et autres expressions semblables qui me permettent de me tirer d'affaire dans les restaurants de Montréal. Tout ce que je puis dire, c'est que j'estimerai avoir échoué si dans quatre ans je ne parviens pas à faire mieux.

L'usage veut également, je crois, qu'à l'occasion de son premier discours on fasse l'éloge de sa circonscription, surtout quand on peut espérer que les journaux locaux seront fiers d'en citer des extraits. Fort heureusement pour la Chambre, je puis me dispenser de cette tâche agréable. En effet, rien de ce que je pourrais dire ici, même si je devais faire mon discours des banquettes ministérielles plutôt que de mon haut perchoir, ne pourrait vraiment rehausser la renommée de la ville de Calgary. Nous avons nos montagnes majestueuses à l'Ouest, nos contreforts ondulés et nos terres à blé si fécondes et qui donnent tant de brûlures d'estomac au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pépin). Nous avons également de la belle eau claire, du moins nous en avions, avant la pollution. Et il y a quelque chose d'unique chez nous et qui est digne de mention, le phénomène météorologique qu'on appelle le Chinook. C'est un vent chaud de l'ouest qui nous arrive hors de saison. Les profanes voient une relation entre ses incursions et les séances de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

J'en profite pour faire une mise au point au sujet du discours du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), prononcé à la Chambre le 24 octobre. Je m'empresse d'ajouter que je n'établis pas de propos délibéré une relation entre le député et les vents chauds intempestifs. L'association des deux sujets n'est que pure coïncidence. Le commentaire «Vous les connaissez déjà» (les faits), qui m'a été attribué à la page 2016 du hansard et que le député de Calgary-Nord a supposé mien, venait du député de Gloucester (M. Breau), qui occupe le siège immédiatement devant le mien. J'avais songé à faire rectifier le compte rendu, mais en écoutant le reste du discours du député, je me suis rendu compte qu'une telle rectification amoindrirait, du moins aux yeux de la postérité, la force convaincante, l'à-propos et, à vrai dire, la beauté de ses feux d'artifice oratoires. Comme la plupart des propos de nos vis-à-vis sont évidemment destinés à la postérité, et qu'ils se rapportent très peu au présent, j'ai décidé en toute charité de ne pas exiger de rectification. J'espère néanmoins qu'en parcourant les volumes du hansard, auxquels nous collaborons tous actuellement, les générations futures ne seront pas envoûtées par l'éloquence du député au point de trouver tout le reste ordinaire et de laisser passer cette rectification inaperçue.

• (4.40 p.m.)

Notre pays dépend énormément, et selon tous les critères, de notre industrie pétrolière, dont le cœur est à Calgary. Elle subit présentement des pressions très graves qui lui font éprouver des appréhensions sérieuses et légitimes.

Parmi les principes qui gouvernent l'industrie depuis 1960, il y a la politique nationale pétrolière, politique acceptée de plein gré par l'industrie et consacrée par le gouvernement. Elle établit au fond que les produits pétroliers vendus à l'ouest de la rivière Ottawa doivent provenir du pétrole brut canadien alors que les produits vendus à l'est de la rivière Ottawa peuvent provenir du brut importé. C'est une politique facultative que l'Office national de l'Énergie applique par persuasion. L'office ne prévoit aucune sanction en cas d'infraction.

Cette politique se trouve menacée par l'expansion récente des raffineries situées à l'est de l'Ottawa, expansion qui dépasse de beaucoup les exigences du marché et s'accompagne d'une pause dans l'expansion des raffineries situées à l'ouest de l'Ottawa. La deuxième pression vient de dirigeants pétroliers américains qui ont demandé, comme on l'a appris le 28 septembre, que les importateurs américains de brut canadien diminuent leurs achats pendant le dernier trimestre de cette année. On craint que ce ralentissement ne se poursuive en 1969.

Une troisième pression vient des conséquences de la découverte de pétrole à la baie Prudhoe, en Alaska. Compte tenu des récentes décisions de la Commission américaine des valeurs mobilières à propos des sociétés à parts négociables comme la Texas Gulf Sulphur et la Douglas Aircraft, il est probable que les compagnies en cause aient fait paraître la découverte en Alaska moins importante qu'elle ne l'est. Néanmoins, l'annonce parle d'un gisement qui pourrait bien être supérieur à celui de l'Est du Texas—le plus gros champ du continent—et qui peut dépasser toutes les réserves pétrolières connues du Canada, à la seule exception des sables bitumineux de l'Athabasca.

L'inquiétude de notre industrie pétrolière est réelle et justifiée. Il est donc encourageant de remarquer que l'article 15 de la résolution d'impôt sur le revenu aidera sensiblement à éliminer la concurrence injuste découlant de certains accords possibles entre les autorités provinciales et des financiers en vue de la création de toutes pièces de sociétés de la Couronne. Les articles 13 et 14 réjouiront aussi tous les gens sérieux qui s'intéressent au bien-être du Canada, de l'industrie pétrolière canadienne et de ses employés.

La découverte faite en Alaska suscite une autre question que le gouvernement devrait considérer comme hautement prioritaire. C'est une question d'heures, de jours ou peut-être de mois, mais certainement pas d'années avant qu'on découvre une importante réserve de pétrole dans l'Arctique canadien. Le gouvernement canadien se verra du jour au lendemain engagé sur une grande échelle dans l'activité pétrolière. La nature même de cette entreprise fait que les politiques et les décisions adoptées au début ont des répercussions durables. Il importe que ces politiques soient judicieuses. Nous devons les formuler sans tarder. Il faut pour cela consulter chaque secteur de cette industrie et pas simplement les fonctionnaires. On connaît l'intention du premier ministre de recruter des experts du monde des affaires et d'ailleurs pour des tâches spéciales au sein du gouvernement. Voilà une occasion, et j'ose même dire une nécessité.

Une troisième conséquence de la découverte de la baie Prudhoe est la nécessité de transporter ce pétrole aux marchés des États-Unis. Un transport entièrement américain comprendrait probablement un pipe-line qui traverserait la chaîne de montagnes de Brooks, qui sépare le versant nord du reste de l'Alaska, jusqu'au voisinage d'Anchorage, d'où le transport se continuerait par pétrolier aux divers ports du littoral du Pacifique.

Outre les problèmes de construction extrêmement difficiles qui se poseraient à travers la chaîne de montagnes de Brooks, cette voie comporterait de graves dangers de transport saisonniers dans le Nord du Pacifique et une cible stratégique plutôt évidente. Un transport entièrement par pipeline et plus commode longerait le littoral de l'Arctique jusqu'au delta du Mackenzie pour tourner ensuite au sud et se brancher sur les réseaux canadiens actuels. Un tel acheminement éliminerait les problèmes stratégiques et climatiques.

Je prie instamment le gouvernement de préconiser activement le deuxième tracé; c'est le plus désirable pour les États-Unis, et ce pays serait sans doute disposé à le payer un bon prix, y compris l'élimination des droits de douane actuels sur le pétrole brut Canadien, l'établissement de justes répartitions du pétrole brut du Canada et de celui de l'Alaska sur un tel réseau de transport et une part sensible du Canada à sa propriété.

Il y a quelques jours, en prenant part au débat, le député d'Etobicoke (M. Gillespie) a cité le passage suivant de l'étude entreprise sous l'égide de la Bourse de Toronto sur l'offre et la demande d'actions canadiennes:

La moyenne annuelle totale de la demande d'actions supplémentaire au Canada au cours des toutes prochaines années va probablement atteindre près du double de l'offre fournie grâce au montant net des nouvelles émissions canadiennes.

Monsieur l'Orateur, on a prouvé dans le cas des sociétés suivantes: Alberta Gas Trunk Line Company Limited, Great Canadian Oil Sands Company Limited, et des autres compagnies de ce genre, que les actionnaires canadiens désirent participer à l'établissement d'une route canadienne. Je demande instamment au gouvernement de donner à nos actionnaires la possibilité d'y participer.

Du point de vue du Canada, la première voie dont j'ai parlé—le pipe-line à travers l'Alaska, puis les bateaux-citernes—ne nous prépare nullement à vendre le pétrole de l'Arctique que nous comptons produire. La route reliant la côte arctique au fleuve Mackenzie fournirait un élément essentiel du système dont nous aurons besoin un jour de toute manière.

Le rejet, dans le discours budgétaire, de l'idée fondamentale du rapport Carter selon lequel une piastre est une piastre doit être accueilli avec soulagement par tous les Canadiens conscients. Nous reconnaissons qu'il est souhaitable de procéder à une réforme fiscale plus profonde et même étendue, mais nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'un régime fiscal tout à fait incompatible avec celui de nos partenaires dans le commerce du monde libre, quel que soit son attrait théorique.

Tant que le Canada jugera bon de développer ses ressources et sa productivité plus rapidement que ne le permettent ses économies—et d'après les prévisions, cette situation durera vraisemblablement quelque temps, il lui faudra conserver des politiques fiscales établies de façon à attirer les investissements étrangers. Si nous réduisons la nécessité d'investissements étrangers pour un avenir prévisible, tout en continuant d'assurer aux Canadiens un niveau de vie acceptable, il faudra établir des politiques fiscales propres à favoriser l'apport de capitaux de placement au Canada. Le rapport Carter n'a pas tenu compte de cette réalité, tandis que le budget l'admet.

La Compagnie des jeunes Canadiens est une institution du Parlement qui prête à controverse. Elle est sans doute l'objet d'autant de railleries de la part des éditorialistes et des premiers ministres provinciaux que n'importe quel autre organisme fédéral. C'est, à mon avis, une expérience magnifique et heureuse. La Compagnie des jeunes Canadiens a été créée non pas pour supplanter les organismes sociaux, mais plutôt pour catalyser le changement social. On la critique précisément à cause du succès qu'elle a obtenu.

Le village de Faust, au Petit lac des Esclaves, dans le Nord de l'Alberta, est peuplé surtout de Métis, d'Indiens, et de Blancs qui font l'élevage du vison. Elle comprend cinq habitations munies de l'eau courante—le presbytère, la demeure du directeur de l'école et trois maisons appartenant à des éleveurs de visons. Entre divers organismes publics à l'œuvre à cet endroit, c'était la bisbille. Par exemple, l'infirmière de l'école et l'infirmière de l'hygiène publique se querellaient pour savoir qui devait se charger d'épouiller les enfants. Les écoliers, à cause des poux, manquaient jusqu'à 20 p. 100 des cours.

Des volontaires de la Compagnie des jeunes Canadiens se sont mêlés à la population et lui ont enseigné l'usage des procédés démocratiques à sa disposition—lui ont enseigné, de fait, l'existence des procédés démocratiques. Les éleveurs de visons étaient furieux. Ils ont demandé le rappel de la Compagnie des jeunes Canadiens. Le cabinet provincial au complet a rencontré les représentants des Métis et des Indiens. La Compagnie des jeunes Canadiens ne s'est pas retirée, et sept de ses volontaires travaillent actuellement au milieu de plusieurs collectivités au bord du lac. Aujourd'hui, la population bénéficie des programme de l'ARDA et des services de deux organismes provinciaux, la Commission de développement des ressources humaines et le ministère de la Jeunesse. Il n'y a encore que cinq maisons pourvues d'eau courante, mais les Indiens et les Métis sont optimistes il y a moins de vermine. Tout cela s'est accompli sans désordre ni émeute, le fossé d'incompréhension a été comblé par la Compagnie des jeunes Canadiens et les Indiens et Métis de la région du petit lac des Esclaves progressent maintenant dans le cadre du processus democratique.

• (4.50 p.m.)

Que les Indiens d'Armstrong (Ont.) en soient venus à s'affirmer, c'est une autre réussite manifeste de la Compagnie des jeunes Canadiens. Qu'importent les difficultés causées au gouvernement fédéral ou au gouvernement ontarien, à la Commission scolaire d'Armstrong ou à quelque autre autorité. Ces considérations sont hors de propos. Pensons plutôt à ce que les Indiens d'Armstrong sont en train d'accomplir dans leur intérêt. C'est cela qui compte. Le jour où la Compagnie des jeunes Canadiens cessera de susciter des difficultés aux autorités publiques et de faire fi du statu quo, elle sera devenue inutile.

Dans ma propre circonscription se trouve un quartier appelé le parc Victoria. Bernie Muzeen, volontaire de la Compagnie des jeunes Canadiens, y a œuvré pendant deux ans dans sa partie méridionale. Les résultats de ses efforts et, ce qui importe davantage, les attitudes acquises par les résidents, constituent un émouvant hommage au travail de la Compagnie. Traverser la 12e avenue c'est comme, en un sens, traverser Checkpoint Charlie. Dans le nord du quartier, les stores

sont baissés, les résidents distants et apathiques. Dans le sud, les gens sont enthousiastes et confiants, prêts à se battre avec l'hôtel de ville. Ils auront un mémoire à soumettre à l'équipe d'experts en habitation de même qu'à toute autre personne en autorité, le cas échéant. Leurs dirigeants comptent parmi les plus compétents de Calgary.

La Compagnie des jeunes Canadiens doit fonctionner avec un budget de 1.9 millions de dollars, soit quelque 25 p. 100 de moins que son premier. Il y a 16 personnes à son siège social et 17 chefs d'équipe. Cent quatre-vingt-cinq volontaires dans sept des dix provinces s'occupent de 34 projets. Ces volontaires vivent avec les Noirs d'Halifax et les Indiens à l'extrémité de l'île Vancouver ainsi qu'avec les hippies de Yorkville.

Ces jeunes gens-là accomplissent une fonction vitale au sein de la société—ils comblent la brèche qui existe entre le gros de la société et certains de ses éléments hostiles, et cela pour la somme mirifique de $185 par mois. Malgré cette récompense peu alléchante, les demandes de jeunes impatients de servir arrivent à la cadence de 5 par jour. Il y a actuellement au dossier plus de 500 demandes de service approuvées auxquelles on ne peut donner suite parce que le budget de la Compagnie ne lui permet pas d'accroître ses services.

La fonction de la C.J.C. est de raccorder des gens au gros de la société—en leur montrant que le régime démocratique existe, et comment s'en servir, et puis en les laissant s'en servir eux-mêmes. La réussite d'un programme choisi se juge d'après les qualités de chef qui se manifestent sur les lieux à la suite de son application. Il s'agit, sans outrepasser les limites fixées, d'attaquer avec succès le sempiternel problème de l'aliénation, qui se manifeste soudainement en émeute, en pillage et en tragédie ailleurs dans le monde libre. Le gouvernement devrait étudier sérieusement si la C.J.C. ne devrait pas jouir d'un appui pécuniaire plus généreux; il pourrait fort bien constater que prévenir coûte dix fois moins que réparer les dégâts.

Comme, tous les quatre ans, nous nous accablons de reproches au sujet de la pauvreté de nos prouesses athlétiques dans les compétitions internationales. Nous attendons également le rapport d'un groupe d'experts sur le sport amateur. Nous avons une fois de plus désappointé le monde aux Jeux Olympiques en restant à la traîne non seulement des géants incontestés de la compétition, c'est-à-dire la Russie et les États-Unis, mais encore de concurrents de moindre envergure, tels que la Bulgarie et le Kenya.

Nous en sommes au point où nous devons décider, en tant que nation, si nous nous en soucions ou non. En fait, nous en sommes là depuis des dizaines d'années et nous l'avons toujours su. Peu importe sans doute, en pratique, que nous prenions cette décision ou non. Passer à intervalles réguliers par une crise d'auto-critique qui se résout en un sentiment d'embarras contribue peut-être à former le caractère, aussi vaut-il sans doute mieux continuer à esquiver le problème.

Nous avons, il est vrai, certains arguments de bonne foi que n'ont pas les autres nations. Par exemple, le climat ne permet pas, dans la plus grande partie du pays, de s'entraîner aux sports toute l'année, surtout dans le domaine de l'athlétisme qui constitue une part si importante du programme d'été des Jeux Olympiques. Ce problème n'est pas insoluble. La plupart des étoiles du sport en plein air américain viennent des États du Nord. Mais, bien entendu, ils ont des installations couvertes—vastes, simples, du genre hangar—aux planchers généralement en terre battue, où ils peuvent continuer la plupart de leurs activités de plein air en cas de mauvais temps.

Aujourd'hui, il existe plus de 60 universités et collèges au Canada. Et une seule de ces institutions—l'Université de l'Alberta à Edmonton—a une installation couverte. Cette Université possède également la seule faculté complète d'éducation physique du Canada. Peut-être est-ce une pure coïncidence que l'Université de l'Alberta soit généralement le champion national intercollégial tant de hockey que de football. Peut-être aussi est-ce une pure coïncidence que l'Université de l'Alberta soit une institution peu troublée par l'agitation étudiante. Mais peut-être pas.

Un autre problème est celui de la position très subsidiaire dans laquelle les sports de compétition se trouvent généralement placés dans notre système d'écoles publiques. Je suis prêt à admettre qu'il peut y avoir des exceptions très importantes à cette généralisation, mais elle est vraie en grande partie.

Nul programme d'instruction physique qui commence à enseigner les sports aux jeunes gens de près de vingt ans ne produira un nombre imposant de champions. Un programme de ce genre est voué à l'échec à moins d'être fondé sur une vaste participation aux jeux athlétiques de compétition au niveau de l'école primaire. Si l'on songe aux autres demandes qu'exigent nos systèmes scolaires, il est juste de se demander: Quelle priorité relative faut-il accorder à l'athlétisme en fonction non seulement du coût mais aussi du temps? Du point de vue du prestige national, il faudrait évidemment lui accorder une haute priorité. La question qui se pose devient en réalité: Quelle priorité les Canadiens devraient-ils accorder aux mesures qui nous donneront, tant à titre individuel qu'à

titre collectif, le plus de fierté et de satisfaction?

Un des principaux objectifs des Jeux olympiques est de substituer la concurrence sur les terrains de jeux à la concurrence sur les champs de bataille. C'est un objectif que nous pouvons facilement approuver. Mais, pouvons-nous attendre des personnes directement en cause qu'elles accordent la priorité à l'équipement sportif et à la participation aux épreuves sportives au lieu de l'accorder aux parcs de stationnement pour élèves et à leur participation à de saines émeutes?

Je suis très impressionné par les déclarations publiques faites récemment par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) sur la réorientation des programmes dans le cadre de son ministère. Un bref passage de son discours du 24 octobre au séminaire national sur la préparation et la construction du centre des sciences d'hygiène mérite d'être cité.

La valeur essentielle de notre mode de vie, c'est que la société existe pour encourager la croissance de l'individu.

Tel est le but de nos mesures. Tel est l'objectif que le CYC essaie d'atteindre dans de nombreux domaines. C'est le but que se servirait la réussite dans les compétitions internationales d'athlétisme. C'est également un objectif qui devient toujours plus difficile avec la croissance des villes.

Les habitants de Calgary partagent parfois, dans une mesure plus ou moins importante, les problèmes de toutes les grandes villes de notre pays, de notre continent et même de la planète. Après tout, on estime que la population de Calgary atteindra le million au tournant du siècle alors que Bombay comptera 30 millions d'habitants. Nous partageons le bon et le mauvais. Le nombre des nouveaux édifices augmente à un rythme sans précédent ainsi que les accidents de la route. La population à qui l'on devait la plus grande participation relative du pays à la marche «des milles pour des millions»—34,118 y ont pris part dimanche dernier et ont gagné plus de $400,000—comporte aussi des malades mentaux qui, le jour d'Hallowe'en, offrent aux enfants des pommes contenant des lames de rasoir et des bâtons de réglisse dissimulant des aiguilles. Nous partageons également dans une importante mesure les illusions que se font les Canadiens sur eux-mêmes. Par exemple, une magnifique enseigne néon au-dessus de notre aéroport les mots «Aéroport international». Mais ce n'est nullement un aéroport international.

• (5.00 p.m.)

Le quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada publié il y a juste un peu plus d'un an souligne avec vigueur la tendance inévitable à l'urbanisation. Il serait inutile de réciter la conclusion du rapport. Elle se ramène à l'accroissement de la richesse et de la population urbaines. On ferait une tragique erreur en méconnaissant les conséquences du rapport. Au bout d'une génération, quatre Canadiens sur cinq vivront dans une grande ville. Il faudrait en tenir compte en cherchant à résoudre nos principaux problèmes domestiques, économiques, sociaux et constitutionnels.

Au cours de la prochaine génération, nos villes devront être reconstruites presque entièrement, deux fois plus grandes et, je l'espère, deux fois mieux. Au cours de la prochaine génération, nous devrons construire et trouver l'argent pour bâtir un plus grand nombre de foyers, d'édifices commerciaux et d'autres installations urbaines que nous n'avons construits et financés depuis que Jacques Cartier a mis le pied au Canada.

L'un des handicaps les plus sérieux qui nous empêchent de relever convenablement ce défi c'est tout simplement que nous devons nous débrouiller tout seuls. Nous n'avons pas de précédents sur lesquels nous fonder parce qu'aucun de nos contemporains hélas, n'a jamais su ce qu'était une ville vraiment idéale, une ville qui se rapproche même des possibilités que recèle la technologie actuelle, une ville par exemple où les rues passantes ne sont pas encombrées de voitures stationnées ou en circulation, où l'air est respirable et l'eau propre à la nage.

Le malaise qui règne dans nos villes pourrait être guéri bien plus rapidement si l'on faisait mieux comprendre et si l'on donnait un aperçu plus net au public du genre de ville qu'il devrait exiger. Nous devons combler l'écart, qui empêche les stratèges dont les yeux sont fixés sur l'avenir de communiquer avec le public qui ne sait comprendre que d'après ses constatations passées. Ce qu'il nous faut, et le gouvernement peut le donner, c'est une projection récente dans l'avenir de ce que la ville de demain et la vie urbaine de demain peuvent et doivent être. La déclaration du ministre des Transports (M. Hellyer) hier relative à l'institution au sein de son ministère d'une section de développement et de transport urbains est un exemple des initiatives que l'on peut prendre, au niveau du gouvernement pour préciser cette vision.

Pour relever le défi, il ne suffit pas de faire accomplir une tâche nécessaire. D'ici l'an 2,000, notre population urbaine énorme aura doublé. Par conséquent, d'une façon ou d'une autre, il va falloir construire de nouvelles villes ou reconstruire les anciennes. Le véritable défi à relever ce n'est pas de savoir s'il faut construire, mais comment construire. Nous pouvons le faire bein ou mal, mais d'une façon ou d'une autre nous construirons.

Je ne souscris pas à la théorie selon laquelle le Canada peut résoudre tous les problèmes de l'univers. Par contre, j'estime que nous pouvons résoudre les nôtres d'une manière qui servira d'exemple à l'univers.

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, depuis mon élection au Parlement, j'ai eu de nombreux entretiens sur les problèmes de bien-être social. J'ai dû comme tous mes collègues m'occuper des problèmes de mes commettants qui faisaient état du peu de sollicitude et de prétendue injustice à l'égard des assistés sociaux. Je suis en même temps devenu de plus en plus conscient des pressions économiques que la prolifération des programmes sociaux fait peser sur les divers paliers de gouvernement. Bon nombre, sinon la plupart de ces programmes sont excellents et nécessaires. On en a appliqué la plupart pour répondre à des besoins indéniables. Certains n'ont été que des gratifications électorales à des groupes influents. Bon nombre étaient sincères et bien conçus, compte tenu de leurs objectifs et de l'époque. Les temps toutefois ont changé. Les besoins sociaux d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a dix ans ou plus.

De nos jours, nos problèmes proviennent en grande partie de l'abondance. Nous avons édifié une société pour laquelle les objets de luxe d'autrefois sont des nécessités modernes. Par contre, nous supportons le fardeau de programmes qui assurent des services à ceux qui n'en ont pas besoin tout en n'aidant pas de façon suffisante les vrais défavorisés. C'est une entreprise que nous acceptons, qui est onéreuse et d'une lamentable inefficacité. Le jour du règlement arrivera et le solde débiteur sera une catastrophe pour les contribuables, pour l'économie, pour les vrais défavorisés, surtout les infirmes et les vieillards, sans ressources ou à revenus fixes. Nous ne pouvons pas et nous ne saurions tolérer une telle situation. Elle est absurde et inhumaine.

En cherchant des solutions de rechange, je ne puis m'empêcher d'être attiré par ce que j'appelle un revenu d'encouragement garanti. Je suis porté instinctivement, monsieur l'Orateur, à rejeter un salaire annuel garanti. Ce n'est pas facile de se débrouiller dans la vie, et je trouve peu logique d'espérer tout obtenir sans effort. Je considère absolument immoral de s'attendre que ceux qui acceptent de travailler fassent vivre ceux qui s'y refusent.

D'autre part, nous avons une obligation envers ceux qui, pour des raisons fort légitimes, ne peuvent se subvenir à eux-mêmes. Parce que nous autres, Canadiens, acceptons nos obligations envers ces derniers, nous avons édifié un régime d'assistance sociale ruineux, inefficace, illogique, qui décourage l'initiative et est souvent avilissant. Notre bureaucratie s'accroît constamment et en fin de compte, nous versons souvent de l'argent à ceux qui n'en ont pas besoin, alors que fréquemment nos n'aidons pas suffisamment ceux qui le méritent.

Tout notre régime de sécurité sociale me paraît devoir être remis en question et entièrement revu. Ce faisant, il conviendrait d'en explorer tous les aspects, y compris celui de l'impôt sur le revenu négatif qui est, en fait, ce que certains appellent revenu minimum garanti ou salaire annuel garanti. Solidement structuré, il pourrait épargner aux contribuables des millions de dollars. S'il faut en croire une estimation récente, il s'agirait, pour le Canada d'aujourd'hui, de 200 millions de dollars par an, sans compter les économies considérables réalisées sur les frais d'administration, ainsi que la réduction massive de notre bureaucratie.

Je m'interromps ici, monsieur l'Orateur, pour dire que je ne critique en rien les fonctionnaires qui constituent cette bureaucratie, mais seulement la prolifération même de celle-ci. Depuis que je suis ici, mon respect pour nos fonctionnaires s'est accru. Nous avons une quantité d'hommes et de femmes pleins de talent et de dévouement qui font honneur à la nation et qui, soit dit en passant, en maintiennent les activités à un niveau d'éthique sans pareil. J'en suis édifié et nous devrions leur être reconnaissants, même s'ils s'expriment parfois en un jargon qui oblige beaucoup de non-initiés à devenir trilingues au lieu de chercher tout simplement l'enrichissement du bilinguisme. Certes, il y a des exceptions, et la plupart des fonctionnaires compétents et dévoués sont les premiers à les déceler et les reconnaître, mais cela s'applique à n'importe quelle grande entreprise et, tout improbable que cela puisse paraître, aux hommes politiques. Il en est de même pour les assistés sociaux.

Pour en revenir à mon idée principale, monsieur l'Orateur, je crois qu'il faudrait déterminer le montant du revenu nécessaire pour se nourrir, se vêtir et se loger. Il faudrait ajouter à cela le coût de l'assurance-santé et de l'éducation et assez d'argent de poche pour garder sa dignité. Tout cela devrait être calculé selon le nombre de personnes à charge.

Supposons que ce total s'élève à $3,000 par an, soit à peu près $60 par semaine,—ce qui n'a rien de princier—pour un ménage avec deux enfants d'âge scolaire. Ils n'auront pas d'impôt sur le revenu à payer, sur $3,000. Si la famille se fait des revenus supplémentaires, elle paierait l'impôt sur le revenu d'après un barème progressif, ce qui inciterait ses membres à travailler pour améliorer leur sort. Il faudrait donc que cet impôt soit modique sur

les premiers revenus supplémentaires. Si le revenu global de la famille était inférieur à $3,000, on leur verserait des allocations pour atteindre ce montant.

Naturellement, il y en aura toujours qui se contenteront d'un revenu minimum, tout comme ceux qui se contentent de vivre de l'assistance de nos programmes sociaux actuels. Ces gens ne sont pas en chômage, ils doivent sans cesse courir d'un bureau à l'autre pour remplir des formules en quatre exemplaires. La différence encore, c'est qu'une bonne partie de notre programme d'assistance sociale décourage ceux qui voudraient travailler et sont en mesure de s'assurer un revenu d'appoint. Cette méthode favorise souvent le mensonge et la fraude et il faut tout un bataillon de fonctionnaires pour appliquer et contrôler le programme.

Avec l'établissement combiné de l'impôt sur le revenu négatif et la base du revenu garanti, on pourrait faire disparaître tous nos régimes actuels, ou presque tous—assurance-chômage, allocations familiales, pensions de vieillesse, allocations aux mères nécessiteuses, subventions pour le loyer et une foule d'autres allocations de la part des gouvernements fédéral, provincial ou municipal et de quelques organismes privés. Nous ferions disparaître effectivement l'évaluation des moyens de subsistance, tout en faisant de la nécessité le seul critère valable.

Il s'agit nécessairement d'une version simpliste du régime. Il nous faudrait recourir à la technologie de nos ordinateurs pour répondre rapidement aux besoins immédiats. Un homme subitement sans travail ne peut attendre de toucher son impôt pour nourrir et vêtir sa famille. Cela pourrait se faire grâce à des prêts provisoires remboursables à la réception de l'impôt si son revenu annuel dépasse l'assiette de l'impôt. Cela pourrait se faire également grâce à des ententes spéciales avec nos banques, le gouvernement garantissant les prêts. L'assiette même de l'impôt, et l'impôt sur le revenu excédentaire, devraient être établis d'une manière sensible.

• (5.10 p.m.)

Il y a également la question des disparités régionales dans le cas du coût de la vie, mais en vertu des programmes fédéraux actuels, les paiements sont les mêmes par tout le pays, tout comme les impôts fédéraux. Plutôt que de poser un problème, cela devrait nous aider à en résoudre un bon nombre. Les allocataires d'assistance sociale ont tendance actuellement à venir s'établir dans les provinces ou municipalités où les programmes d'assistance sociale sont les plus généreux, ce qui accroît indûment le fardeau de ces dernières, comme celui des contribuables. Si ces gens-là restaient chez eux, ils représenteraient des marchés de consommation dans les régions insuffisamment industrialisées, marchés qui exigeraient des entreprises commerciales et des industries pour assurer les services nécessaires. Cela résoudrait une partie de nos problèmes en matière de développement régional et empêcherait la désintégration des familles.

Compte tenu de ces avantages possibles, nous ne voudrions pas rejeter d'emblée le principe du revenu minimum, tout en continuant d'explorer toute autre possibilité: Cela pourrait être la plus grande réforme, vraiment sociale et économique, de l'histoire du pays. Elle pourrait assurer plus d'égalité, de chances d'avancement, de prospérité et de dignité, tout en épargnant aux contribuables des millions et des millions de dollars. A mon avis, cela pourrait bien être la rationalisation ultime de nos programmes de bien-être social aujourd'hui désuets et être accepté par les représentants de tous nos partis politiques, ainsi que par tous les niveaux de gouvernement.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention ici de me lancer dans un discours sérieux à propos du rapport du groupe d'étude sur la structure de l'industrie canadienne, appelé communément le rapport Watkins. Mon discours est sérieux, mais il est aussi détaillé; si j'ai décidé de ne pas vous ennuyer, non plus que les autres députés, en le faisant maintenant, ce n'est pas qu'il ne soit pas important—au contraire, il l'est extrêmement—mais parce que je le réserve pour une autre occasion, probablement pour le présenter au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Si je le mets de côté en ce moment, c'est à cause d'une adolescente de 15 ans et demi du nom de Deb Shallhorn, de Markham en Ontario. Deb m'écrit parce que je suis son député, non pas le député de son père, ou de sa mère, ou de son voisin, mais le sien. Et je suis fier de l'être.

Deb avait entendu parler du discours qu'a prononcé le secrétaire d'État (M. Pelletier), à Montréal lundi de la semaine dernière, alors qu'il a suggéré l'idée d'un service non militaire comme moyen d'intégrer vraiment notre jeunesse au pays et à son avenir. Cette année, Deb participe à un échange d'étudiants et elle se rendra au Québec, ce qui est formidable; mais Deb le fait pour elle-même et je l'en félicite. Elle désire également faire quelque chose pour les autres et pour son pays. Allons-nous lui en refuser l'occasion? La lettre de Deb est caractéristique de nombreuses autres que j'ai reçues avant le discours du secrétaire d'État et elle reflète la réaction que j'ai constatée dans les lettres ouvertes aux journaux partout au pays. Elle fait écho aux aspirations rendues manifestes par la participation de le jeunesse aux élections de juin—

participation heureuse, enthousiaste, un rien folle, mais vivifiante pour nous tous.

Si nous refroidissons ce courage, cet idéalisme, cette choquante et en même temps délicieuse naïveté, nous desservirons tragiquement tous les Deb Shallhorn et leurs frères dans le pays. Si nous nous concentrons sur nos propres problèmes et négligeons ces jeunes gens, si nous omettons de regarder dans leurs cœurs et leurs esprits et de voir la beauté et les vérités qui sont leur espérance, nous constaterons chez eux une désillusion et même une amertume légitimes.

On se demandera peut-être quel rapport a cette question avec le budget. A mon avis, elle est très pertinente, car elle exige de nous des fonds, non pas au chapitre des dépenses, mais des placements. Si nous réussissons à édifier la structure essentielle du bien-être, que je viens de décrire, ou, mieux encore, à déterminer les véritables besoins et les véritables aspirations de la nation, celles qui comptent vraiment, nous pourrons aller de l'avant avec une ardeur et une motivation qui profiteront à notre grand pays, profondément aimé de nous tous et plein de promesses que nous envie respectueusement la majeure partie du monde.

Nos problèmes nous aveuglent parfois au point que nous ne pouvons voir ce qui s'offre vraiment à nous. Nul doute que nous avons des problèmes et qu'il faut nous y attaquer immédiatement, intelligemment et vigoureusement. Mais nous ne les résoudrons pas tous. Quand nous en aurons réglé certains, il en surgira de nouveaux auxquels nous n'aurions jamais pensé, avec ou sans ordinateurs. Mais c'est la vie et elle ne changera pas. Sans négliger l'importance de tels problèmes, voyons aussi le bon côté, car il est tout aussi réel que le mauvais côté et beaucoup plus rempli d'espoirs.

J'ai idée—et mon courrier tend à me donner raison—que les gens ne se plaignent vraiment pas des taxes mais plutôt des méthodes stupides d'imposition et des folles dépenses. Si nous leurs faisons part de notre intention d'équilibrer les budgets mais que nous ne le faisons pas, ou si nous n'admettons pas franchement les erreurs que nous commettons parce que nous sommes humains, ils ne nous feront pas confiance. Si nous allions dire aux gens que nous nous proposons de moins dépenser, de fournir plus de services et d'imposer moins de taxes, nous serions plus sots que les quelques poires qui ajouteraient foi à nos paroles.

Par contre, si nous œuvrons de façon à répondre dans une mesure raisonnable aux besoins de notre peuple et à faciliter l'épanouissement du pays et de ses citoyens, je suis convaincu que le peuple nous apportera son adhésion ou plus précisément sa collaboration en versant son dû, sinon avec joie du moins avec compréhension et même satisfaction. Nous ne devrions pas tenter d'émerveiller les autres mais de faire des choses merveilleuses. Point n'est besoin d'éveiller l'imagination des autres mais de mettre notre propre imagination au service d'œuvres originales. Faute de cela, nous serons dépassés par la grande majorité des Canadiens et nous deviendrons des fossiles par rapport à notre jeunesse avec laquelle nous ne pourrons jamais communiquer.

J'aimerais lancer un défi à tous les jeunes Canadiens qui partagent les aspirations de Deb Shallhorn. J'aimerais qu'ils s'entretiennent avec leurs parents de la possibilité de servir leur pays durant une année ou peut-être durant trois ou quatre étés consécutifs; il n'est même pas nécessaire que le service soit obligatoire, il pourra être volontaire. Et pourquoi exclure de cette idée le service militaire parce que, d'après moi, il y a peut-être des jeunes gens qui aimeraient servir une partie de leur temps dans les forces armées afin de mieux se renseigner sur la possibilité de prendre part à ce qui peut devenir notre rôle, celui du maintien de la paix, ou peut-être s'enrôler dans la garde cotière ou dans la Gendarmerie royale du Canada, carrières aux dimensions des ambitieux. Je leur demande d'en parler à leurs parents et de m'écrire ensuite pour me dire si leurs parents sont d'accord, même sachant qu'il leur faudra verser plus d'impôts. Je défie leurs parents de me dire ce qu'il en coûtera et les exhorte à encourager leurs enfants à trouver des petits à-côtés, soit passer le journal, garder des enfants, ou que sais-je, pour économiser quelques dollars et ainsi aider leurs parents à absorber ces impôts supplémentaires, parce que qui veut la fin veut les moyens. S'ils réagissent de façon responsable, nous allons trouver moyen de leur permettre d'atteindre la fin qu'ils se proposent, et nous leur dispenserons tout l'enseignement qu'ils peuvent assimiler.

Si ces jeunes acceptent cette invitation et m'écrivent ainsi que leurs parents, je m'adresserai au secrétaire d'État et à mon premier ministre et je défendrai leurs projets. Je puis compter sur une réaction favorable. Mais ce n'est pas tout ce que je veux demander. Je réclame par votre entremise, monsieur l'Orateur, que tous les députés réagissent aux impératifs de notre époque et aux revendications de nos jeunes que nous sommes appelés à servir. Nous n'oserons pas les abandonner. Je ne prétends pas pour autant que nous allons réaliser tous leurs rêves, mais ils sauront que nous œuvrons dans leur intérêt et pour l'avenir du pays. Nous ne devons pas envisager les seules difficultés car cela nous mènera au découragement. Nous ne devons

pas craindre l'échec car l'échec n'est pas une honte. La honte c'est de ne pas avoir fait des efforts.

M. Frank Moores (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il est de coutume pour un député qui prononce son premier discours à la Chambre de faire faire à ses collègues un petit tour de sa circonscription. Ce n'est pas mon intention, car la circonscription de Bonavista-Trinity-Conception a été représentée en cette enceinte pendant environ 20 ans par des députés libéraux bien connus. Tout en vantant sûrement à maintes reprises la rude beauté du paysage de la circonscription, ils ont en même temps leurré ses habitants.

Après avoir entendu le ministre des Finances exposer les grandes lignes de son budget, de nombreux habitants de Terre-Neuve ont dû se demander si Ottawa a jamais vraiment reconnu que notre province fait partie de la Confédération depuis 1949. Les principes et les politiques du gouvernement actuel, si bien révélées dans ce budget, n'indiquent nullement qu'il se préoccupe des problèmes particuliers de Terre-Neuve ou qu'il a l'intention de les résoudre. Comme les Canadiens dans toutes les parties de notre pays, les habitants de Terre-Neuve sont dans bien des cas presque réduits à la pauvreté par les impôts d'une part et l'inflation de l'autre. On a calculé que presque 40 p. 100 des habitants de Terre-Neuve reçoivent de l'aide du gouvernement sous une forme quelconque. A ce compte-là, on peut prétendre qu'il n'y a pas tellement de personnes dans ma province qui seront touchées par une augmentation d'impôt, pour la simple raison que la plupart d'entre elles n'ont pas un revenu imposable suffisant.

Mais même ceux qui sont assistés directement se ressentiront des mesures prises par le ministre des Finances (M. Benson) ici, à Ottawa. Ses mesures budgétaires influeront sur la vie et l'avenir de tous les Canadiens, qu'ils paient ou non des impôts.

• (5.20 p.m.)

L'ennui c'est que tout effet de choc est plus senti à Terre-Neuve; l'économie y est plus fondamentale que dans toute autre province, les salaires sont inférieurs, les possibilités moindres et les prix plus élevés. La vie est difficile à Terre-Neuve et elle le devient de plus en plus. Ce budget n'est qu'un autre coup bas. L'une des descriptions les plus concises et les meilleures que j'aie lues à ce sujet a paru dans le fidèle porte-parole du parti libéral, la *Free Press* de Winnipeg. Le 25 octobre a paru un éditorial intitulé simplement «Lamentable». Naturellement, c'était un commentaire sur le budget du ministre. En voici un passage:

Le budget du ministre des Finances, M. Benson, est l'aveu des graves mécomptes financiers du gouvernement fédéral, atténué par la pieuse promesse de faire mieux l'an prochain. Ce budget n'est guère réjouissant.

Plus loin, on lit ceci:

Cela dépasse l'entendement que M. Benson avertisse les gens que son gouvernement compte accroître ses dépenses de plus d'un milliard de dollars et que d'autre part, il s'inquiète de la spirale inflationniste des prix et des coûts. Les dépenses globales que fait le gouvernement à tous les échelons constituent un élément important des pressions inflationnistes.

C'est là le nœud du problème qui assaille les provinces de l'Atlantique et la raison pour laquelle les gens des Maritimes sont déçus du gouvernement actuel. Le gouvernement gaspille pour une foule de choses inutiles de l'argent dont les provinces atlantiques ont désespérément besoin. Il suffit de penser aux milliers de dollars affectés à la transformation des bureaux de ministres et à l'accroissement des effectifs personnels, y compris celui du premier ministre. On ne peut s'empêcher de songer aussi au coûteux voyage en Amérique du Sud que viennent d'entreprendre un grand nombre de ministres.

Il y a aussi de nombreux autres chefs de dépense, notamment les millions consacrés aux commissions et aux groupes d'étude, qui pourraient être réduits et ces fonds pourraient être affectés à des travaux urgents d'expansion, afin de combattre les disparités régionales et la pauvreté. Le gouvernement semble capable de trouver l'argent qu'il faut pour s'adonner à ses passe-temps et à ses loisirs. Le ministre affecte les recettes fiscales aux programmes de dépenses de ses collègues, comme si elles provenaient d'une corne d'abondance inépuisable.

Le gouvernement fédéral ne semble pas avoir compris qu'il avait et a encore une obligation primordiale envers sa plus récente province, la dixième. Au lieu de procurer aux gens des possibilités de développement, au lieu d'élaborer un plan à long terme qui permettrait aux habitants de Terre-Neuve de gagner convenablement leur vie, il a l'air de croire que des aumônes suffiront.

Les fonds offerts par le gouvernement fédéral rappellent le concept bien connu du programme américain d'aide à l'étranger grâce auquel, à condition de donner assez d'argent, fût-ce au prix de la dignité humaine et du respect de soi, on peut s'attendre en retour à la reconnaissance des bénéficiaires. L'argent fédéral a été largement distribué à Terre-Neuve depuis 1949. La plus grande partie de cet argent a été confiée à un dirigeant provincial irresponsable au point de vue financier, nullement habitué à la planification économique, pour qu'il le dépense suivant sa fantaisie. Les victimes de cette irresponsabilité, ce sont les habitants de Terre-Neuve, dont le revenu par habitant est aujourd'hui le plus

bas de tout le Canada et le taux du coût de la vie, le plus élevé, ce qui se traduit par les pires conditions d'existence au Canada.

Après vingt ans de gaspillage, voici que nous en ressentons pleinement les conséquences. Depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le premier ministre de cette province mérite des éloges pour les progrès réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Quant à ses politiques financières, toutefois, il a fait preuve d'une totale irresponsabilité. Il aime qu'on le considère comme le seul Père de la Confédération encore vivant; or avec sa prodigalité quand il s'agit d'affaires impressionnantes, son talent pour manigancer des combines avec des Doyle, des Shaheen et autres personnages de même acabit, il serait plus juste de le considérer comme le seul «pépère» de la Confédération encore vivant.

Pendant qu'on finance des empires ministériels personnels, le premier ministre (M. Trudeau) dit brutalement aux provinces: La caisse est vide. Veillez vous-mêmes à vos intérêts. Vous ne pouvez rien avoir de ma surtaxe de 2 p. 100 parce que ce n'est pas vraiment un impôt sur le revenu—c'est un impôt de progrès social. Comme je voudrais que cela fût vrai; on pourrait au moins espérer qu'Ottawa s'occuperait des besoins urgents de ma province sur le plan social.

Le côté tragique des politiques budgétaires du gouvernement actuel, c'est qu'il cherche à créer l'impression qu'il économise, non en réduisant les dépenses inutiles et frivoles, mais en supprimant des programmes nécessaires et essentiels d'expansion nationale et régionale. Il est temps que notre gouvernement fédéral élabore des projets concrets à long terme qui permettraient de mettre en valeur le secteur des pêcheries de notre économie. Lorsqu'on se rend compte de l'importance de l'industrie du poisson pour l'Est du Canada, on doit aussi discerner l'importance qu'elle pourrait avoir s'il elle était convenablement mise en valeur. A l'heure actuelle les poissons et les produits du poisson représentent près de 3 p. 100 de la valeur brute de nos exportations. A Terre-Neuve, à l'heure actuelle, 30,000 personnes environ s'adonnent à l'industrie du poisson et avec leurs personnes à charge ce nombre atteint environ 120,000 personnes soit à peu près le quart de notre population.

Cette industrie, par négligence et manque de planification, est aujourd'hui au bord de la faillite, et je n'exagère pas. Bien des compagnies de poisson à Terre-Neuve sont des entreprises familiales et, à cause des ressources limitées et des fluctuations dans les aptitudes à la gestion, facteurs inhérents aux intreprises héréditaires, l'industrie s'est laissée devancer par les techniques de commercialisation internationale et les progrès technologiques essentiels dans le monde actuel. Pour survivre, le gouvernement fédéral doit accorder à l'industrie autant de fonds d'expansion que les pays d'Europe en accordent à leurs pêcheries.

Lorsqu'on considère que Terre-Neuve est plus que quiconque à proximité des plus grandes ressources de poisson du monde, il est très contrariant de voir les énormes entreprises sous l'égide des gouvernements européens en particulier, pêcher dans ce que nous appelons communément les eaux canadiennes, alors que nous, au Canada, négligeons cette industrie. Quand on pense que la jauge globale de la flotte canadienne de pêche hauturière est d'environ 40,000 tonnes, tandis que celle de la flotte européenne, qui pêche dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, dépasse 2,800,000 tonnes, cela donne à réfléchir. Je vais exprimer ce rapport d'une façon légèrement différente. Le rapport entre la jauge des navires de pêche hauturière qui quittent les ports canadiens et celle des navires de pêche hauturière venant d'Europe pour pêcher au large de nos côtes est de 1 à 80 environ. Si tout le poisson pris à l'heure actuelle dans le Nord-Ouest de l'Atlantique était transformé au Canada, sa valeur correspondrait à plusieurs fois la valeur totale de tous les produits agricoles combinés.

L'industrie de la pêche au large de la côte est du Canada devrait jouer un rôle beaucoup plus important qu'elle ne le fait aujourd'hui. Toutefois, si nous voulons faire disparaître les disparités régionales dans l'Est du Canada, il faudra découvrir, après que tous les groupes d'étude et de travail en seront enfin arrivés à leurs conclusions, un programme à long terme pour la mise en valeur de la pêche, lié à un programme à court terme pour assurer la vie de l'industrie. J'ai maintes fois mentionné que l'industrie de la pêche était négligée dans Terre-Neuve. Elle est maintenant en danger de disparaître complètement. Il ne faut pas permettre que cela se produise.

Et pourtant notre gouvernement réduit les dépenses—là où il ne le faudrait pas—faisant disparaître la société juste au lieu de l'instituer. Tous les représentants ministériels, depuis le premier ministre jusqu'au dernier député, ont fait savoir aux provinces que nous vivions actuellement des années déficitaires et qu'elles ne devraient s'attendre à rien autre chose qu'à des réductions. Pour la région atlantique, monsieur l'Orateur, cela signifie littéralement le désastre. Le gouvernement actuel a donné une importance considérable aux «disparités régionales». Il a même créé un nouveau ministère à cette intention. Mais rien n'indique nulle part, surtout pas dans le budget actuel, que le gouvernement se rend compte de l'envergure des

disparités régionales ou des régions où elles existent effectivement, et encore moins qu'il aurait des solutions à y apporter.

Je le dis, des provinces et territoires qui forment le Canada, la province de Terre-Neuve est la région qui souffre le plus des inégalités. Si cela n'était pas aussi tragique, on se gausserait des déclarations faites le mois dernier à Grand Falls par le ministre de la Production de défense (M. Jamieson), un Terre-Neuvien. Il a osé dire que les gaffes monumentales commises en 20 ans par le gouvernement provincial n'étaient que des fautes de compassion. Il a dit que «les théoriciens de la règle à calcul» et «les administrateurs impitoyables» ne hausseraient pas le niveau de vie à Terre-Neuve. Je suis parfaitement d'accord là-dessus, mais je me demande s'il songeait alors à ses collègues du cabinet ou à quelques-uns des hauts fonctionnaires qu'il est censé diriger, comme ministre de la Couronne.

• (5.30 p.m.)

Il nous a conseillé «de renoncer à la méthode traditionnelle d'aborder nos problèmes» et «de faire preuve de bon sens et de raison». J'approuve cela de tout cœur et le ministre aurait sans doute trouvé des auditeurs plus réceptifs s'il n'avait pas ajouté que le premier ministre se rendait compte des problèmes posés à Terre-Neuve et approuvait les nouvelles façons de les résoudre. Ça, c'est trop fort! Si le premier ministre avait ces dispositions à l'égard de Terre-Neuve et de ses problèmes, il ne nous aurait jamais présenté un document aussi navrant et aussi vide que ce budget.

La vérité est qu'on ne s'attaque pas de façon sérieuse et concertée aux problèmes de Terre-Neuve. Même si le premier ministre de Terre-Neuve a ouvertement manifesté son amitié pour le premier ministre fédéral (M. Trudeau) lors du congrès libéral, le nouveau gouvernement ferait bien, lorsqu'il avance des fonds à Terre-Neuve, d'imposer des conditions sérieuses et d'établir des politiques économiques solides qui auront un effet durable pour la population, au lieu de consentir des fonds pour des raisons purement politiques en vue de perpétuer le régime de répartition d'un seul homme, qui règne depuis 20 ans. (*Applaudissements*).

Souhaitons qu'un certain éditorialiste se soit trompé en faisant dire à l'un des premiers ministres provinciaux qu'il voyait du même œil que le premier ministre du Canada, que tous deux marchaient côte à côte, avaient les mêmes sentiments, les mêmes opinions, bref qu'ils étaient des frères spirituels. Comme l'a résumé l'éditorialiste:

Ce que nous ne souhaitons pas c'est de voir ces deux frères spirituels se promener dans la campagne terre-neuvienne au coucher du soleil, côte à côte, du même cœur, du même esprit, la main dans la main et Dieu se tenant humblement à dix pas en arrière.

(*Exclamations*)

En raison de siècles d'isolement, de sa rude configuration et de son éloignement, de sa dépendance d'une ou deux industries primaires fondamentales, Terre-Neuve appartient à une catégorie spéciale et offre un défi bien particulier. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler ici qu'on ne réglera pas le problème et qu'on ne relèvera pas le défi en faisant la charité aux nécessiteux ou en secourant les membres moins fortunés de la société. Il s'agit d'un problème urgent de caractère véritablement national.

L'imposition peu empressée de la limite de 12 milles est un autre exemple de mesures trop faibles et trop tardives. Il est maintenant impératif que le gouvernement se porte à la défense de nos pêcheries de la côte est, non pas de la façon peu compromettante dont il a traité la situation au Biafra, mais de manière positive et courageuse, avec la détermination et la fermeté qui s'imposent alors qu'une partie du Canada dépérit.

C'est en gérant nous-mêmes nos richesses marines du plateau continental—et cela immédiatement—que nous pourrons épargner à nos pêches hauturières le recul subi par notre pêche côtière à cause du retard à mettre en vigueur la limite de 12 milles. Je suis conscient des susceptibilités internationales que le gouvernement tente inlassablement de ménager; mais si le Pérou peut délimiter unilatéralement ses eaux territoriales, la grande nation au Canada peut sûrement en faire autant. Aucune nation comme le Canada ne peut laisser dépérir un secteur économique sans risquer son bien-être général. La prospérité de Terre-Neuve profitera autant à d'autres provinces qu'au peuple terre-neuvien.

J'en viens maintenant au défaut principal de ce budget, aux yeux des habitants de Terre-Neuve. Le gouvernement a trop dépensé, follement et sans réfléchir. Il dit maintenant aux provinces de réduire leurs dépenses, de se serrer la ceinture. Il est grand temps que les autorités fédérales se rendent compte que le Canada est composé de régions dont la situation économique et le rythme d'expansion économique sont très divers, et qui ont besoin de politiques économiques très différentes et souvent même opposées.

Le vieux dicton: «Ce qui est bon pour la *General Motors* est bon pour les États-Unis» ne s'applique pas à Ottawa et aux dix provinces. Ce qui est bon en ce moment pour Terre-Neuve ne l'est peut-être pas pour l'Ontario, ou pour la Colombie-Britannique ou même pour Ottawa. Dans une confédération comme la nôtre, quand on observe la diversité écono-

mique des régions on dirait que chacun se débrouille tout seul. Aujourd'hui, Ottawa ressemble à l'héritier dépensier, dans les romans victoriens, qui a dépensé tout son héritage en menant une vie dissipée. La région atlantique et, encore, Terre-Neuve en particulier, est comme le mineur miséreux du dix-neuvième siècle, essayant de se lever et de trouver assez de nourriture et de vêtements pour ses enfants. La situation d'Ottawa n'est pas celle de Terre-Neuve. Les besoins d'Ottawa ne sont pas ceux de Terre-Neuve. Les réponses aux problèmes courants d'Ottawa sont tout à fait différentes des réponses qui doivent être trouvées à ceux de Terre-Neuve.

J'ai dit qu'à Terre-Neuve la nécessité première est de relever l'économie jusqu'à un niveau respectable. Pour y arriver, nous devons commencer par le commencement; nous devons nous lancer dans des entreprises vastes et à long terme; installations électriques, routes, exploitation des ressources et enseignement, car c'est le fondement d'une économie intégrée et coordonnée, capable d'une expansion constante et régulière, capable aussi d'assurer à nos gens le niveau de vie, les commodités et les possibilités auxquels ils ont droit. Il faut cette fondation sur laquelle reposeront nos industries secondaires et de services, indispensables à une économie régionale saine et bien organisée. Il faut tout cela pour créer les nouveaux revenus et la nouvelle assiette fiscale qui seuls feront que Terre-Neuve cessera d'être une charge pour l'économie du pays et jouera son rôle légitime de partenaire égale au sein des provinces confédérées qui forment le Canada.

Prendre les mesures préliminaires de cette vaste entreprise exigera que le gouvernement fédéral et la province fassent des dépenses énormes. Cela, il le faudra toujours, mais plus encore en ce moment. Voilà pourquoi je dis que le plaidoyer du ministre des Finances en faveur des compressions et des économies n'est nullement au diapason des besoins véritables de Terre-Neuve et, partant, du Canada.

Le ministre a dit que les provinces ne peuvent espérer recevoir aucune part de cet impôt de progrès social. Il a déclaré, en fait, que le tiroir-caisse fédéral était vide et l'administration fédérale à deux doigts de la faillite. C'est inquiétant pour les provinces. Pour Terre-Neuve, ce sera un désastre. Terre-Neuve se trouve aujourd'hui devant la brutalité d'un fait économique: c'est que le gouvernement provincial est lui aussi sans le sou. La dette provinciale a presque doublé depuis 1965. Elle est passée de $502 par habitant à près de $1,000 aujourd'hui.

Terre-Neuve ne peut se passer d'aide extérieure. Et l'unique source de cette aide, c'est le gouvernement fédéral. Mais les termes de ce budget et l'attitude du ministre ont répondu d'avance à toute demande d'assistance financière; c'est un «non sans cœur et sans pitié. La crise économique dans la vie de ma province a été rendue plus aiguë par ce qui s'est passé dans les deux seules grandes industries d'exploitation des ressources qui eussent déjà atteint un certain degré de productivité, je veux dire les pêcheries et les forêts. Ces deux industries de base ont toutes deux à lutter contre une concurrence plus forte et des bas prix sur les marchés mondiaux.

Les pêches qui se pratiquent depuis longtemps sur les côtes perdent de leur importance: moins de gens s'y adonnent et elles rapportent moins. Les pêches hauturières ont augmenté en nombre et en volume, mais cet accroissement de la productivité n'a pas donné grand-chose en raison des prix mondiaux à la baisse. Les Terre-Neuviens appréhendent la présente année à cause de l'état lamentable de leurs quelques industries traditionnelles et de l'absence de nouveaux établissements industriels et commerciaux.

En janvier dernier, M. Ewart Pratt, président de la Chambre de commerce de Terre-Neuve et membre de la commission consultative de l'Institut de recherches sociales et économiques de l'Université Memorial, déclarait que cette province avait besoin d'encouragements spéciaux et de considération particulière pour atteindre un jour le niveau économique du reste du pays. «Nous devons tous nous rendre compte que le gouvernement fédéral, ainsi que le gouvernement provincial, doivent exercer une plus grande modération dans leurs dépenses,» déclarait-il dans le numéro du 3 janvier du *Globe and Mail*. Puis il ajoutait:

> Cependant, nous estimons que dans les provinces atlantiques, et surtout à Terre-Neuve, nous sommes tellement dépassés par le reste du Canada que toute modération imposée par le gouvernement fédéral ne devrait pas s'appliquer à nous. A Terre-Neuve, nous sommes encore très loin des normes économiques qui existent dans les autres provinces maritimes, sans parler des régions plus riches du pays.
>
> Aux heures de modération financière, il faut se tourner vers les activités productives, les entreprises qui seront avantageuses pour l'économie d'une région et qui créeront la richesse. A cette fin, il existe déjà des stimulants régionaux. Il faudra toutefois les intensifier davantage.

• (5.40 p.m.)

Voilà, en un mot, notre problème. Voilà, en un mot, la grande faiblesse du budget. Quelle sorte d'entreprise notre ministre des Finances dirige-t-il donc? En mai, il prévoit un déficit budgétaire de 40 millions de dollars ou moins. Aujourd'hui, le déficit prévu atteint le montant effarant de 675 millions de dollars. Je comprends facilement que le ministre se soit trompé, mais que dire de son armée d'ex-

perts-conseils? Combien de temps un homme, dans l'entreprise privée, éviterait-il la faillite s'il dirigeait une entreprise de cette façon? Et ce sont ce gouvernement, ce ministre, qui ont l'effronterie de nous conseiller de nous serrer la ceinture et de pratiquer l'économie.

Les prévisions de dépenses fédérales s'établissent maintenant à 10.78 milliards de dollars, c'est-à-dire 480 millions de dollars de plus qu'ils ne prétendaient devoir dépenser le printemps dernier et 190 millions de dollars de plus qu'ils ne le prévoyaient encore le mois dernier. L'entreprise privée dont le contrôleur se tromperait autant dans ses prévisions qu'ils ne l'ont fait le mettrait à la porte sur-le-champ. Le très honorable premier ministre prétend diriger le gouvernement comme s'il s'agissait d'une entreprise commerciale; à lui de voir dans ce que je dis une sorte d'insinuation ou de conseil.

Le 24 octobre, la *Gazette* de Montréal a parlé d'un budget «sombre». L'expression est bien modérée. La *Gazette* a dit alors:

> On voit bien que la situation est grave puisque M. Benson avoue que l'on n'a pu équilibrer le budget de l'année financière en cours, que le gouvernement l'ait voulu ou non... C'est un aveu terrible. C'est comme si l'on disait que l'on ne peut plus freiner les dépenses du gouvernement au point de ne plus arriver à équilibrer le budget, à supposer qu'on ait essayé de le faire.

Autrement dit, le gouvernement s'enfonce de plus en plus sur le plan économique et il n'y a pas d'amélioration à espérer dans les prochaines années.

C'est tragique pour le Canada, mais doublement tragique pour Terre-Neuve. Tout ce que j'espère, c'est que dans les prochains mois—le temps qui reste avant que les gouvernements fédéral et provinciaux ne discutent ensemble la question des programmes à frais partagés, la répartition des impôts et autres sujets analogues—le ministre des Finances et ses collègues songeront aux besoins particuliers de Terre-Neuve.

J'espère que le gouvernement actuel se souviendra des promesses faites en 1949 à l'époque de la Confédération. J'espère qu'il reconnaîtra les obligations politiques et morales que le Canada avait alors assumées. J'espère qu'il renoncera aux moyens de fortune en abordant le problème de Terre-Neuve et qu'il ira au fond des choses. On a répété à qui mieux mieux qu'on établirait une société juste et équilibrée, une société qui s'occuperait de l'inégalité régionale que Terre-Neuve représente si bien.

Monsieur l'Orateur, nous voulons une société juste et je l'appuierai. La seule chose que je n'appuierai pas et que je combattrai est l'attitude du gouvernement précédent et du gouvernement actuel au cours des trois derniers mois qui préconise l'attentisme. La population de la région atlantique exige de l'action et non pas des lieux communs philosophiques. Elle veut un programme et des objectifs clairement définis. Elle veut que tous les autres Canadiens soient fiers de leurs concitoyens et de leur apport à ce titre.

L'opinion que l'on se fait généralement de Terre-Neuve à l'heure actuelle c'est qu'elle est un passif pour le reste du Canada. Mais alors que le reste du Canada donne à Terre-Neuve et aux Terre-Neuviens l'occasion d'être un actif pour notre grand pays dont nous sommes tous si fiers à juste titre.

M. Richard J. J. Durante (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, alors que je participe au débat sur le budget, je reconnais que c'est mon premier grand discours dans ces lieux propices. En prenant la parole cet après-midi je concrétise une autre nouveauté dont je suis parfaitement conscient. Je suis fort heureux de pouvoir le signaler à la présidence et à la Chambre. La nouveauté dont je parle c'est que j'ai l'honneur d'être le premier député libéral à représenter la circonscription de Comox-Alberni à la Chambre des communes.

Bien que j'en sois le premier député libéral, Comox-Alberni a eu la chance d'être représentée pendant de longues années par des libéraux indépendants et je voudrais rendre hommage à l'un d'entre eux, feu M. A. W. Neill qui pendant bien des années a servi son pays et ses commettants d'une manière extraordinaire grâce aux admirables discours qu'il a prononcés à la Chambre des communes. J'espère représenter mes commettants aussi bien que l'a fait M. Neill.

J'aimerais maintenant rendre hommage au ministre des Finances et le féliciter sur le contenu et la présentation de son premier budget. C'est un budget objectif, qui tient compte de la réalité et qui a pour objectif d'établir un rapport entre les tendances du passé et celles de l'avenir. Les personnes raisonnables qui étudieront le présent budget avec soin apprécieront ce que notre ministre des Finances essaie de faire maintenant et en 1969-1970. L'optimisme dont il a fait preuve lors de son exposé budgétaire se reflète dans son budget, comme le démontre un examen rationnel et objectif de ce dernier.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le peuple canadien a accepté le budget, car les Canadiens sont raisonnables et comprennent la nécessité des mesures qui y sont présentées. Le public est raisonnable, ce que l'on ne peut pas dire de nombreux vis-à-vis, à l'exclusion des députés du déversoir, bien entendu, car le peuple canadien comprend qu'il doit payer au moyen d'impôts d'une sorte ou d'une autre pour les services fournis par ce gouvernement ou par tout autre gouvernement.

Il y a ceux d'en face qui, d'un côté, offriraient à tous les Canadiens un revenu annuel garanti, construiraient un tunnel pour relier Terre-Neuve au Continent, bref, qui créeraient une Utopie pour tous les Canadiens alors que, de l'autre, ils diminueraient le taux d'imposition actuel. Ces deux positions sont tout simplement incompatibles et ceux qui les prennent doivent être qualifiés d'irrationnels, d'irresponsables et ont dû se résigner à accepter le fait que leurs cris et leurs appels ne sont pas entendus et qu'ils ne seront pas en mesure, pendant de nombreuses années, de fusionner leurs absurdes principes contradictoires.

Certes, en tant qu'individus nous rechignons contre les augmentations d'impôts. Je le fais, mes commettants aussi; mais quand un gouvernement doit se procurer d'importants revenus supplémentaires, comme le gouvernement actuel, afin de mettre de l'ordre dans ses comptes, en tant que Canadiens nous devons nous efforcer d'accepter les méthodes utilisées.

Je dois avouer que j'aurais préféré, et mes commettants aussi, je le sais, que le nouvel impôt de progrès social de 2 p. 100 atteigne un plafond de revenu beaucoup plus élevé, de façon à retirer une proportion beaucoup plus grande de cet impôt des particuliers gagnant de gros revenus. Il aurait sans doute été plus acceptable de fixer un taux de base moins élevé, mais sans échelle ni plafond, et on serait arrivé au même résultat.

Le montant des augmentations d'impôts, de même que le montant des impôts que nous payons, sont en rapport avec le montant qui nous reste et ce qu'il nous permet de faire. A titre d'exemple, je vais répéter ce que j'ai dit maintes fois en ma qualité de contribuable canadien, savoir que, selon notre structure fiscale actuelle, je paierais $100,000 d'impôt annuel sans broncher, car je sais que si mon impôt atteint ce montant, je mets un montant appréciable dans ma poche. En d'autres mots, le montant des impôts que je paie est sans importance; ce qui compte, c'est le montant qui me reste après que j'ai payé mes impôts.

Je m'inquiète du vieux retraité tenu de payer un impôt s'il bénéficie d'un supplément de retraite, car une majoration d'impôt de $20 le place, par rapport à son revenu net, dans une situation bien plus difficile que celui qui doit payer une majoration d'impôt de $120, ou même, à supposer que nous n'ayons pas de plafond à cet impôt de progrès social, une majoration de $240 ou de $480. Je n'éprouve pas la moitié autant de compassion pour ceux qui doivent payer des impôts élevés sur leur revenu que pour ceux qui sont peu taxés ou pas du tout.

Puis-je maintenant m'adresser aux ministres des Finances provinciaux qui ne cessent de crier et de gémir, tout comme celui de ma propre province d'ailleurs. Ces mêmes ministres tendent vers Ottawa des mains largement ouvertes, quémandant des aumônes. Qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse et de faire une comparaison. Ils me rappellent ces enfants en bas-âge qu'on voit dans les foires locales tendre les mains vers des sacs à surprise qui ne valent pas quatre sous mais qui peuvent contenir un prix d'une valeur inestimable. Ces ministres sont prêts à accepter tout ce que leur offre le gouvernement fédéral, à l'utiliser pour se faire du capital politique, à s'applaudir au lieu d'attribuer à Ottawa le mérite qui lui revient et à riposter en critiquant nos politiques financières.

• (5.50 p.m.)

Je voudrais maintenant parler de la Colombie-Britannique et de son ministre des Finances qui a constitué une flotte de transbordeurs dont il est extrêmement fier et à juste titre. Mais dit-il aux habitants de sa province ou aux gens de Comox-Alberni qui voyagent à bord de ses transbordeurs entre l'île de Vancouver et la terre ferme, qu'une proportion importante du coût en capital de ces transbordeurs a été acquittée par ce gouvernement? Il n'en souffle pas mot. Ce sont ses transbordeurs et cependant, comme mon collègue l'honorable député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) l'a souvent répété, si on enlevait les plaques fédérales sur les transbordeurs de M. Bennett, ils couleraient à pic. Aucun ne se maintiendrait à flot. Je n'exonère pas entièrement mon propre gouvernement, car il a négligé de signaler à l'attention des Canadiens ses contributions financières aux provinces. Il est indispensable de renseigner encore davantage la population sur notre participation aux programmes fédéraux-provinciaux.

Par exemple, le gouvernement fédéral a accordé à la Colombie-Britannique, à titre d'aide pour la construction des transbordeurs dont je viens de parler, un montant global de $38,486,920.99 de 1961 à 1967. Les subventions accordées en 1967 à cette province pour l'enseignement technique et professionnel se sont élevées à $16,560,000. Au cours de la même année, un peu moins de 2 millions ont été versés pour les routes et les transports. Les subventions et les versements aux universités et au Conseil national de recherches se sont élevés à $14,450,000 en 1967. Je pourrais continuer, mais je me bornerai à dire que le total des quote-parts fédérales aux gouvernements

provincial et municipaux de la Colombie-Britannique et des versements aux universités, aux autres institutions et aux particuliers s'élève à $399,640,000.

J'espère, monsieur l'Orateur, que mes administrés de Comox-Alberni ont reçu une portion respectable des montants que je viens de citer, ce qui n'est que juste. Je dirai maintenant un mot de ce que ma circonscription ajoute à l'économie de sa province et au pays.

La circonscription de Comox-Alberni est riche en ressources naturelles. Notre industrie du bois d'œuvre n'a pas sa pareille au pays. Nous avons des pêches commerciales avec des bancs productifs sur nos côtes ouest et est, des ressources minérales inexploitées dans les régions septentrionales, de magnifiques terres de culture et des attractions touristiques un peu partout. Chacune de ces industries importantes constitue un rouage essentiel de l'économie canadienne qu'il ne faut pas sousestimer. A vrai dire, il dépend de moi, je le sais, que notre région du pays, Comox-Alberni, soit toujours présente à l'esprit de notre gouvernement. Ces dernières années surtout, nous avions l'impression que le gouvernement fédéral l'avait oubliée dans son programme d'expansion. Je vous avertis que dorénavant je m'attends à ce que le gouvernement s'occupe tout particulièrement de l'expansion de Comox-Alberni et d'autres régions de l'Ile de Vancouver, et de la mise en valeur de leurs ressources, y compris le tourisme, afin qu'elles progressent aussi rapidement que le laissent espérer leurs possibilités.

L'aménagement d'un parc national maritime sur le littoral occidental, dans la région de Tofino-Ucluelet-Barkley s'impose, et j'y accorderai la plus haute priorité, comme le fera, je l'espère, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Une vaste plage de sable blanc qui s'étend sur plus dix milles, et à côté de laquelle Long Beach en Californie ressemble à une petite plage de la rivière Outaouais, ce qui ne me dit pas grand-chose, sera la principale attraction, en plus des magnifiques îles, anses, fjords, criques de Barkley Sound. Une faune aquatique des plus variée pullule dans les eaux de la région. Ce parc aura une valeur touristique inestimable. La moitié de l'île de Vancouver se trouve au nord de Gold River et s'étend jusqu'à Port Alice, Alert Bay et Port Hardy. Cette région abonde en ressources naturelles. Sa mise en valeur n'est enrayée que par l'absence d'une voie d'accès. Il faut construire une route d'accès pour les 10,000 habitants actuels et pour rendre les ressources du nord de l'île accessibles aux sociétés et aux particuliers disposés à les exploiter. Cette route d'accès aux ressources doit être construite, et ce, dans les plus brefs délais. Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. Durante: Monsieur l'Orateur, tout juste avant l'interruption pour le souper, je vous entretenais des nombreux attributs de ma circonscription de Comox-Alberni. Malheureusement, le temps ne me permet pas de m'y attarder davantage. Je vous ai parlé de la région de Tofino-Ucluelet-Barkley Sound, où le projet d'aménagement d'un parc national au bord de la mer revêt une grande importance. Puis j'ai mentionné une partie de l'île de Vancouver dont j'aimerais continuer de vous parler.

Même si cette région se trouve dans un rayon de 150 à 200 milles de la partie continentale inférieure densément peuplée de la Colombie-Britannique, elle ne profite d'aucun avantage de notre réseau de Radio-Canada, et il faut installer des stations émettrices pour procurer aux gens de la région le service qu'ils méritent, pour lequel ils paient et qu'ils ne reçoivent pas. C'est à dessein que je parle maintenant de Radio-Canada.

Je reconnais que nous avons besoin d'une meilleure organisation comptable de notre économie, qu'il faut aligner davantage nos dépenses sur nos recettes, qu'il faut établir un rapport entre les bénéfices et les coûts. Je le répète, il faut rattacher les avantages aux coûts dans une proportion raisonnable. Les avantages que nous retirons de Radio-Canada en valent-ils le coût? D'après les prévisions de l'année en cours, les dépenses de Radio-Canada atteindront environ $140,147,000 soit une augmentation de 28 millions et demi par rapport à 1966-1967. L'avantage que nous retirons de cette société justifie-t-il ces dépenses? La réponse est non. Il ne les justifie certes pas pour les gens de Comox-Alberni qui peuvent capter ces émissions et assurément pas pour ceux qui les captent mais si mal que la réalisation est encore pis que ce qu'elle était à l'origine. A mon avis, cette énorme Société est dissipatrice, négligeante, et elle ne répond pas aux désirs de ses auditeurs et ses téléspectateurs. Combien a coûté à Radio-Canada le reportage des récents Jeux olympiques, et où se trouvait le personnel responsable lorsque notre équipe équestre gagnante a reçu la médaille d'or? (*Applaudissements*)

De l'avis de mes commettants dans le nord de l'île, une petite partie des millions de dollars prévus au budget pour cette société pourrait fort bien servir à la construction d'une route d'accès, afin qu'ils puissent, ainsi que le reste du Canada, en retirer des avantages proportionnés aux frais. On trouve, sur la côte est de Comox-Alberni, deux grands centres: Cambpell River et les trois villes de Courtenay, Comox et Cumberland. Campbell River, la capitale de la pêche sportive en Colombie-Britannique et au Canada, est une des villes de la circonscription et du pays qui se développent le plus rapidement. Courtenay, Comox et Cumberland ne prennent pas l'expansion industrielle qu'elles devraient, et le gouvernement devrait les aider. Cumberland, à l'origine, était une ville minière florissante, mais aujourd'hui elle ne progresse guère. Je suis convaincu qu'elle devrait devenir région désignée afin de recevoir l'aide du fédéral.

La région de Courtenay-Comox dépend trop de la base aérienne du ministère de la Défense nationale située à Comox. Le ministère, soit dit en passant, possède un précieux terrain de loisirs qui est désaffecté la plupart du temps: on en refuse pourtant l'accès aux résidents de la vallée de Comox. Il s'agit du Comox Goose Spit, un centre naturel pour les loisirs qu'on réserve présentement aux cadets de la marine pour leur entraînement pendant les deux mois d'été. C'est un projet merveilleux, mais je suis convaincu que les cadets et les résidents pourraient jouir conjointement des attraits de ce parc naturel.

Port Alberni, situé au centre de ma circonscription, est un port industriel très progressiste, mais c'est la seule ville de cette grandeur qui ne possède pas un aéroport public et le seul port qui doive transporter bon nombre de ses produits dans un autre port, situé sur l'autre côté de l'île, pour qu'ils soient exportés par bateau. La raison c'est que le quai et les installations portuaires de Port Alberni sont désormais désuets et ne suffisent pas au volume de papier, de contre-plaqué, de bois de construction, dont l'exportation augmente chaque année à un rythme encourageant. Le ministère des Transports doit approuver le projet d'agrandissement du quai et des entrepôts pour qu'une fois de plus les bénéfices puissent compenser ou dépasser les coûts. C'est une collectivité et même une circonscription progressiste et dont on ne saurait ralentir ou empêcher le progrès; le gouvernement fédéral devrait plutôt le seconder.

Monsieur l'Orateur, j'ai choisi de décrire ma circonscription de cette manière pour montrer que le pays comporte des régions productives mais qui ne progressent pas comme le permettrait leur potentiel de ressources. J'espère que ce gouvernement assurera, dans ses programmes, une aide à la réadaptation pour encourager les industries déjà établies et pour créer de nouveaux emplois à l'avantage des employés de ces industries.

Nous risquons sérieusement, dans la circonscription de Comox-Alberni et même dans tout le Canada, de nous préoccuper trop du présent et de négliger l'avenir. Nous hésitons à planifier les programmes, à établir des directives, et à prévoir les phénomènes sociaux auxquels aboutira l'évolution actuelle. Le budget reflète un certain souci de l'avenir; il faut freiner le rythme de l'inflation.

J'accepte un taux annuel d'inflation de 1 ou de 2 p. 100, mais on doit redresser le rythme spectaculaire que nous avons connu ces dernières années. On ne devrait pas pour autant le redresser au point d'aggraver le chômage. Nous devons œuvrer vers un juste milieu. Quel est le moindre de deux maux? Je l'ignore et j'adopterai par conséquent une attitude détachée sur ce plan et préconiserai le juste milieu, s'il en est.

Cela en dit long sur notre manque de clairvoyance quand on voit les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, se renvoyer un problème majeur. Il s'agit naturellement du problème de la pollution. Pendant que nos gouvernements gagnent à se refiler le bébé, la pollution des cours d'eau et de l'air se poursuit à un rythme alarmant. Nous tolérons cette pollution en temporisant, et nous assistons entre-temps à la détérioration de nos lacs, de nos fleuves et de nos cours d'eau, qui reçoivent les déchets industriels, commerciaux et domestiques. Si cette tendance se poursuit dans l'avenir son aboutissement sera dur à supporter.

• (8.10 p.m.)

Ce gouvernement expérimenté doit le premier essayer de régler le problème. Nous devons affecter plus de fonds à la recherche scientifique, coordonner la recherche faite par des sociétés industrielles et accorder des concessions fiscales, si le coût est le seul obstacle qui nous empêche de combattre la pollution de l'air et de l'eau. Quelle que soit la solution, que ce gouvernement nous dise immédiatement qu'il a l'intention de prévenir cette épouvantable destruction de nos ressources hydrauliques, même si d'autres échelons de

gouvernement se contentent de s'en remettre à d'autres et de laisser se commettre une telle atrocité.

J'ai bien hâte qu'on présente un bill de la réforme fiscale qui répartira plus équitablement les impôts. Actuellement, certaines catégories de gens jouissent de dégrèvements fiscaux aussi incroyables qu'une personne qui se tirerait indemne d'un meurtre, tandis que l'impôt égorge littéralement un trop grand nombre de petits salariés, dont les pensionnés et les invalides.

Je termine en appuyant ce budget qui semble marquer le début d'une tentative pour mettre nos comptes en ordre. J'espère qu'il sera le précurseur des réformes fiscales qui s'imposent tant.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas répéter encore une fois les compliments qui vous ont déjà été faits mais, comme tous les autres députés, j'aimerais, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, vous féliciter pour votre nomination au poste élevé que vous occupez présentement. J'aimerais également féliciter l'Orateur suppléant et les membres de votre personnel, qui sont toujours aimables et prêts à nous aider.

A mon arrivée à Ottawa, je me suis promené sur la colline du Parlement. En regardant les statues historiques et les beaux édifices du Parlement, je me suis dit, comme sûrement beaucoup d'autres qui visitent notre grande capitale, que c'est un grand privilège que de vivre dans un pays libre, un pays où aucun tank ne viendra stationner sur la rue Sparks, où il n'y a pas de bombardements ni de famine, et où tous les citoyens sont libres de pratiquer leur religion. Je suis né en Pologne, j'ai émigré au Canada avec mon père, qui était Polonais, et ma mère, qui était Ukrainienne; j'aimerais donc remercier le peuple canadien et les habitants d'Edmonton-Centre pour ce grand privilège.

Je suis heureux de faire partie de la société appelée canadienne et suis heureux qu'elle soit dirigée par des Canadiens—par des producteurs de blé, des éleveurs de bétail, des producteurs de pétrole, des pêcheurs, des entrepreneurs, des hommes d'affaires grands et petits. Elle a ses défauts, mais si vous pensez que la marque du Kremlin est meilleure, allez donc vous renseigner auprès des Tchèques.

En entendant dire que le premier ministre (M. Trudeau) était parti pour l'Espagne après les élections, j'ai pensé, Votre Honneur, qu'il avait consulté son gourou et que, débordant d'enthousiasme, il allait immédiatement commencer à dresser de nouveaux plans, à établir de nouveaux programmes qui porteraient surtout sur le développement régional, afin de mettre fin aux inégalités régionales. Tout ce qui est arrivé, en fait, c'est ce que j'ai prédit aux gens de ma circonscription: des augmentations d'impôts, du chômage, des réductions dans les travaux de construction. Mais vous attendrez en vain les principes et les programmes nationaux mis en œuvre pour faire échec à nos problèmes nationaux, parce que le groupe d'en face est trop occupé à planifier cette nouvelle époque juste et à écouter les théories de McLuhan. Les vis-à-vis n'ont pas de temps à accorder aux anciens combattants qui demandent des augmentations de pensions dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. Ils n'ont pas le temps de modifier la loi en introduisant une clause établissant une échelle mobile, afin que les pensions des personnes âgées puissent être augmentées en proportion du coût de la vie.

Le gouvernement fédéral s'est vu confier un rôle important dans l'élaboration du programme de rénovation urbaine et son défrayement. Étant la quatrième ville par ordre d'importance, Edmonton doit affronter ce problème d'importance capitale. La majeure partie de l'argent nécessaire pour mener le programme d'urbanisation à bonne fin sera affecté au cœur de la ville, le quartier d'Edmonton qui en a le plus besoin. Mais que faire si le groupe d'étude continue à se balader? Nous devons reconstruire ailleurs les complexes de logement et en construire de nouveaux pour ne pas bouleverser les plans de transformation et de rénovation de notre complexe urbain du centre de la ville. Cela vaut pour toutes les grandes villes du Canada aussi bien que pour ma ville. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas besoin qu'un groupe d'étude nous dise qu'avant de prendre des mesures convenables et immédiates pour exécuter notre programme d'urbanisation, il faut remplir certaines conditions, notamment disposer de l'argent pour favoriser la reconstruction ailleurs des habitations, en tenant compte qu'il faut des maisons à logements multiples. Il faut offrir l'argent à des taux d'intérêt raisonnables et il faut qu'on aie confiance en la valeur du dollar, afin qu'on puisse acheter à des prix justes et que les propriétaires obtiennent la valeur réelle des propriétés qu'ils vendent.

Tant que nous n'aurons pas confié à un ministre à plein temps l'habitation, la rénovation urbaine et la pollution, il est vain d'espérer un programme de logement rajeuni. Ce ministre aurait le temps de réduire les taux d'intérêt, de supprimer graduellement la taxe de vente actuelle sur les matériaux de construction et de présenter des mesures fondamentales et attrayantes qui sont indispensables pour renouveler la face du Canada urbain. Nous ne pouvons plus négliger les jeunes couples sans logement, ni les fermiers

obligés de payer des taux d'intérêt majorés, ni les conséquences de nos tarifs postaux. Lorsque la *Southam Press* dépense plus de $3.50 pour envoyer à son député au Parlement un télégramme où il se plaint de ce qu'il va être obligé de faire pour lutter contre la hausse des tarifs postaux, j'estime que les députés de l'autre côté feraient bien d'examiner soigneusement le genre de mesures législatives qu'ils s'efforcent de nous faire passer par le bec.

Une voix: C'est bien ce que nous faisons.

M. Paproski: Je dis cela parce que des gens comme notre aimable rédacteur-éditeur du *Journal* d'Edmonton ont la mémoire longue.

En tant qu'ancien joueur professionnel de football, j'estime que le dernier budget est la plus belle manœuvre de coinçage de tous les temps contre le malheureux contribuable. Le dernier exposé budgétaire est une source de déception pour les Canadiens, déjà assujettis à une augmentation d'impôt de 10 p. 100 en 1966 et à une surtaxe de 3 p. 100 en 1968. On leur impose maintenant une nouvelle augmentation de 2 p. 100, désignée sous le nom d'impôt de progrès social, en sus du maximum de $240 relatif à la sécurité de la vieillesse et des hausses de taxes sur les cigarettes et les boissons alcooliques.

L'Ouest canadien, déjà aux prises avec des difficultés économiques par suite de son excédent considérable de blé invendu, se verra en outre atteint par l'initiative visant à restreindre les allocations d'épuisement accordées aux compagnies pétrolières et minières. Il ne faut pas oublier que ces compagnies risquent l'argent de leurs actionnaires pour assurer une nouvelle exploitation des ressources et que si elles se voient harcelées de règlements restrictifs, elles seront naturellement moins portées à prendre des risques. Ce moyen de développement, avantageux pour tous les Canadiens, s'en trouvera ralenti.

A part la hausse de l'impôt sur le revenu et les restrictions imposées au développement des ressources, la seule innovation dans le budget, c'est que les compagnies d'assurance-vie seront désormais assujetties aux impôts des corporations.

La suppression de l'exemption, au chapitre des frais médicaux assumés par les programmes provinciaux, imposera aux contribuables une nouvelle hausse d'impôt sur leur revenu. Le gouvernement nous révèle maintenant que le coût de l'assurance frais méciaux peut atteindre jusqu'à 370 millions de dollars. L'an passé, on nous promettait un budget équilibré. On nous le promet maintenant pour l'an prochain. Il ressort du budget que le taux du chômage saisonnier a dépassé 5 p. 100 au cours de l'été, qu'il y a eu un léger recul en 1967, des inventaires à la hausse et une capacité de production inutilisée dans certaines industries secondaires en dépit de l'impulsion donnée par l'Expo et les fortes dépenses des touristes, dont les effets sont maintenant presque disparus. L'inflation s'est poursuivie sans qu'on parvienne à l'enrayer.

• (8.20 p.m.)

Les facteurs de régression sont demeurés dans l'économie et le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour les combattre. Nous pouvons nous attendre à une plus grande instabilité économique et à un chômage accru, du moins sur le plan régional.

Le gouvernement a présenté un budget des dépenses le printemps dernier et un budget revisé à l'automne comportant, comme seule différence, une augmentation de 400 millions de dollars. Le gouvernement dépense 10.7 milliards avec des revenus de 10 milliards, ce qui laisse un déficit de 700 millions.

Si les hommes d'affaires ou les administrateurs de sociétés géraient leurs affaires de cette manière, je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'ils n'occuperaient pas longtemps le fauteuil présidentiel. Le gouvernement a pris des engagements considérables, notamment le régime des pensions du Canada, le régime d'assistance publique du Canada et, maintenant, le régime d'assurance frais médicaux, tandis qu'il ne peut malheureusement répondre à l'attente du secteur productif de l'économie en en stimulant le développement à un taux suffisant pour supporter l'expansion du bien-être social.

Examinons les dépenses de la Défense. Il est intéressant de noter qu'elles ont augmenté de plus de 18 p. 100 par rapport à celles de 1967. Du point de vue de l'économie, l'argument de l'unification est un échec complet.

Le budget ne peut venir à bout des taux d'intérêt élevés et croissants, ni de l'inflation et des impôts croissants. Il ne peut résoudre le problème d'accroissement réel du rendement par habitant à un taux susceptible d'assurer la pleine réalisation de notre potentiel économique. Au lieu de prendre des mesures pour réduire les taux d'intérêt, le gouvernement a fait naître cette situation en supprimant le plafond sur les taux d'intérêt. Les modifications récentes apportées à la loi sur le crédit agricole et à la loi sur le crédit à la pêche en vue de supprimer le plafond sur les taux d'intérêt n'a fait qu'aggraver le problème.

Ces deux dernières années, les prix et les coûts au Canada sont montés plus rapidement qu'aux États-Unis bien que notre pays n'ait pas eu à lutter contre l'impact inflationniste attribuable au Viet Nam. De la façon dont le gouvernement a organisé ses finances, rien n'indique qu'il soit vraiment capable d'organiser l'expansion économique du pays. Il y a eu

une augmentation d'impôt de 10 p. 100 en 1966, une augmentation de la taxe de vente et des impôts indirects en 1967 et une surtaxe supplémentaire de 3 p. 100 sur le revenu en 1968. Dans son dernier budget le gouvernement a dû s'efforcer de combler l'écart de 700 millions de dollars entre ses recettes et ses dépenses. Il avait le choix: s'efforcer sérieusement de régulariser ses dépenses ou demander une fois de plus d'autres recettes à la population. Il a choisi la dernière solution comme la cruche qui est trop souvent allée à l'eau.

Dans son minibudget d'il y a un an, l'ancien ministre des Finances avait promis de maintenir l'augmentation aux environs de 4½ p. 100 soit un total de 10.3 milliards de dollars. Le gouvernement n'a pas réussi à le faire. Un rythme continu d'augmentations des coûts et des prix au consommateur d'environ 4 p. 100 a aggravé nos problèmes économiques. L'exposé du Conseil économique décrit l'augmentation en extrant réel par habitant en 1967 comme étant d'environ 1 p. 100 seulement, pourcentage très inférieur à nos possibilités.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire au gouvernement que, même s'il est en fonction depuis peu de temps, ses actes le condamnent déjà. On demande aux Canadiens de verser des impôts toujours plus élevés pour excuser un gaspillage sans précédent en temps de paix.

Qu'est-il advenu des grands projets et des grands desseins de la société juste? Le budget n'offre rien aux jeunes Canadiens, rien qui soit un défi et une indication des buts et objectifs qu'ils visent. Et les horizons de la science, le défii du Nord, les ressources illimitées du Canada. On ne trouve rien qui captive l'imagination, nul stimulant inspiration ou espoir.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que le style banal, terre à terre du discours du trône reflétait fidèlement l'absence, au sein du gouvernement, de politique, de planification et d'imagination. L'exposé budgétaire est l'aveu de l'échec. Il laisse voir que le gouvernement manque de confiance en lui-même. Le gouvernement y manifeste un manque de confiance en ses propres politiques. Si le gouvernement s'exprime ainsi, qu'est-ce que la Chambre peut faire d'autre?

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, le débat sur le budget nous donne l'occasion de discuter de maintes choses qui, normalement, ne pourraient faire l'objet d'un débat, sauf s'il s'agit de prévisions budgétaires de chacun des ministères.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, faire ce soir une observation préliminaire qui a peu à voir avec le budget, mais qui à mon avis s'impose et revêt quelque importance eu égard à la Déclaration canadienne des droits de l'homme, qui inspire le respect à tous les députés.

A deux reprises, monsieur l'Orateur, je suis intervenu dans cette enceinte. Une fois, j'ai posé la question de privilège, et l'autre fois, j'ai saisi l'occasion de l'étude des crédits d'un ministère pour faire remarquer que, à un moment donné, certains députés avaient éprouvé une espèce d'engouement pour les scandales, pour les accusations lancées à tort et à travers. Cet engouement a incité certaines personnes de l'extérieur de la Chambre à prendre plaisir à insinuer que des députés pourraient se livrer à des activités malhonnêtes et contraires à leur serment d'office.

Nous avons été témoins, monsieur l'Orateur, d'une escalade de scandales au sujet de meubles et de toutes sortes d'autres choses. Mais à un moment donné, un ancien député de l'Assemblée législative du Québec, un ancien ministre fédéral, membre du Conseil privé, a été accusé d'avoir posé des gestes malhonnêtes en rapport avec une piste de courses. Cela a duré deux ou trois ans, monsieur l'Orateur. Il a comparu devant les tribunaux. La Cour d'appel l'a exonéré à l'unanimité et, enfin, la Cour supérieure l'a encore exonéré.

Il ne m'appartient pas de juger la conscience de chacun, mais je me dis que si, dans notre démocratie, les droits de l'homme existent, nos cours de justice doivent aussi exister et...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je suis touché par la sympathie de l'honorable député, mais je crois qu'il devrait demeurer dans les limites de la discussion présente lesquelles sont pourtant très larges, mais je ne crois pas que ce soit le moment de glisser dans le débat certains incidents qui se sont produits à l'extérieur de la Chambre.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, j'accepte votre verdict avec beaucoup de respect. Je serais gêné d'être un député libéral, si vraiment ce que vous venez de dire n'était pas conforme au Règlement. Il me semble, quand on discute du budget, que celui-ci a une incidence dans cette préoccupation fondamentale qui s'appelle «les droits de l'homme».

Si l'on a un budget et si l'on assure chaque membre de la collectivité de ce dont il a besoin, bref si on lui impose des charges publiques, c'est parce qu'on a aussi conscience que les droits de l'homme existent. Or, si les droits des députés ou des ministres de Sa Majesté ne peuvent pas être revendiqués à cette occasion, je me demande comment on pourra les revendiquer. J'ai presque envie de soulever la question de privilège, monsieur l'Orateur, parce que lorsque j'en ai parlé la première fois, l'opposition a protesté et ne m'a pas laissé terminer mes remarques.

J'en ai parlé une autre fois et on m'a laissé terminer mes remarques; cependant, pour certaines raisons, je n'ai pas épuisé le sujet. Ce soir,—et cela va prendre à peine trois au quatre secondes—je veux reprocher à la presse, qui n'est pas représentée, en dépit du fait que ses 135 membres sont censés être à la Chambre, d'avoir fait des manchettes qui pourraient avoir été composées pour n'importe quel député quel que soit son parti. Si un irresponsable voulait les accuser de n'importe quoi, ils feraient des manchettes dans tout le pays, mais quand la victime et sa famille ont souffert des manchettes et qu'ils ont été exonérés, la presse ne les a pas exonérés.

Je termine mes remarques sur ce sujet, monsieur l'Orateur. Il est plus important de parler du budget que de dire, ce soir, que la presse ne joue pas bien son rôle et qu'elle est malvenue, à l'occasion, de dire aux députés qu'ils ne sont pas toujours aussi assidus ou aussi objectifs qu'ils pourraient l'être.

Monsieur l'Orateur, nous parlons du budget, et j'y viens. J'ai écouté, probablement avec plus d'assiduité que la moyenne des députés, les discours qui ont été prononcés depuis le début de l'étude du budget.

On a attaqué le gouvernement avec beaucoup de plaisir. C'était une occasion en or de critiquer le gouvernement, parce que le budget permet de parler de n'importe quoi. Je dois quand même dire qu'on s'habitue à ces choses-là, tout comme on s'habitue à l'individu qui a l'habitude de crier «au feu» ou «au loup»; à un certain moment, on ne croit plus que le feu est pris ou que les loups s'en viennent.

L'opposition, on nous le répète souvent, est faite pour s'opposer; elle est là pour critiquer, et je vois que mes honorables amis d'en face, qui sont des hommes extrêmement intelligents, extrêmement honnêtes intellectuellement... (*Applaudissements*) Je répète avec beaucoup de satisfaction qu'ils sont extrêmement intelligents. Ils ont l'air intelligents, honnêtes, mais ils m'apparaissent quelquefois gênés d'être obligés de faire certaines affirmations, parce qu'on leur a tellement dit qu'il faut qu'ils s'opposent, puisqu'ils sont de l'opposition. Ils s'opposent tellement que, à un moment donné, leur physionomie reflète un mécontentement évident.

L'opposition n'a pas manqué cette occasion; elle était belle, d'ailleurs. Elle était belle parce que le gouvernement, qui vient d'être élu avec une majorité qu'on n'a pas vue depuis assez longtemps, a décidé de prendre ses responsabilités avec une franchise qu'on n'a également pas vue depuis assez longtemps. Il n'a pas fait de promesses «en l'air». Au contraire, il a décidé de prendre ses responsabilités et de nous dire, avec une franchise inhabituelle, que nous traversons une crise financière internationale qui se reflète sur la finance canadienne, et cela fait mal à toute l'opposition. Évidemment, on ressent de la sympathie pour les députés de l'opposition, parce qu'ils sont encore tout endoloris de cette fessée monumentale qu'ils ont reçue lors de la dernière élection. Ce n'est pas agréable et je sympathise avec eux, parce que j'ai déjà connu de cruelles défaites. Je sais qu'au lendemain d'une défaite, on n'est pas heureux! Alors, je comprends qu'ils aient cette espèce de complexe qui leur fait attribuer au gouvernement tous les maux de l'humanité. C'est une façon comme une autre de laisser échapper de la vapeur. C'est un défoulement qui est tout à fait naturel, monsieur l'Orateur, car ils étaient sous pression depuis le 24 juin. C'est tout normal et nous nous attendions à des choses semblables.

Les gens qui prennent place dans les tribunes et qui n'ont pas l'habitude de suivre les délibérations doivent se dire, après avoir entendu les membres de l'opposition,—qui sont presque les seuls à participer à ce débat—que c'est la fin du monde, que c'est la faillite pour le gouvernement et pour le Canada. Non et non! Il s'agit tout simplement de fausses représentations.

J'ai entendu les députés de l'opposition dire par exemple que le budget est une affaire catastrophique, que c'est un budget pour les riches, au détriment des pauvres, qu'il est une preuve de mauvaise administration et de gaspillage. On a tourné en ridicule la société juste. L'honorable député de Yukon (M. Nielsen), spécialiste dans l'art de créer des scandales imaginaires, a même dit que le gouvernement volait les contribuables.

On a dit que le gouvernement était injuste envers les provinces, qu'il ne prévoyait rien pour les provinces de l'Est, et qu'il trompait la population.

Mon honorable ami de Carleton-Charlotte (M. Flemming) a dit, et je cite ses paroles en anglais, pour être exact:

• (8.30 p.m.)

[*Traduction*]

L'effet inflationniste de l'inflation vient des excès du gouvernement.

[*Français*]

L'honorable député de Red Deer (M. Thompson), lui, a dit et je cite:

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral doit revenir à la responsabilité fiscale.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il est facile, quand il pleut dans sa maison, de dire qu'il pleut partout ailleurs. Mais cela ne prouve pas qu'il pleut vraiment partout ailleurs. Je comprends

que l'opposition cherche «des poux dans la tête» du gouvernement. C'est normal! Depuis que les partis de l'opposition existent c'est ainsi que les choses se passent. Mais il ne faudrait tout de même pas faire prendre au peuple canadien des vessies pour des lanternes. Tout ce qu'on a affirmé n'est pas prouvé par le seul fait que l'opposition l'a dit. On sait que c'est son rôle de s'opposer et d'essayer de trouver toutes sortes de raisons pour le faire. C'est même son rôle de trouver des raisons imaginaires, de masquer la réalité pour lui donner une apparence de scandale, afin que le peuple canadien en vienne à s'insurger contre son gouvernement—pour des raisons électorales, évidemment—et à favoriser l'opposition.

Mais l'opposition devrait se rappeler que le peuple canadien a accordé un vote de confiance sans équivoque au parti actuellement au pouvoir et qu'il faut au moins donner à ce parti l'occasion de faire ses preuves.

On a tourné en ridicule la société juste, monsieur l'Orateur. Il est facile de tourner en ridicule les choses les plus sacrées, mais il faudrait tout de même comprendre que même le Créateur de cette humanité dans laquelle nous évoluons n'exige pas la société juste. Il pourrait l'exiger sur-le-champ, s'il le voulait. Il pourrait faire en sorte qu'aucun humain ne souffre de maladie, d'infirmité, de pauvreté ou de quelque mal que ce soit, mais il a décidé de laisser une certaine liberté aux initiatives humaines et aux gouvernants.

Nous ne pouvons pas espérer que deux, trois ou quatre mois après les élections, avec l'obstruction systématique de l'opposition, après les «filibusters» qu'elle nous impose pour nous empêcher d'adopter les lois nécessaires, nous puissions instituer une société juste du jour au lendemain. Je sais que mes amis de l'opposition comprennent cela.

En effet, quand ils interviennent j'examine leur physionomie et j'en vois plusieurs qui sont mal à l'aise d'avoir à faire de l'opposition dans des domaines où ils savent fort bien qu'il faut un certain laps de temps avant que la politique formulée puisse se réaliser.

[*Traduction*]

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, le député aurait-il l'amabilité de définir la «société juste»? En quoi consiste-t-elle?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

M. Nesbitt: Il n'y a pas de société juste.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'expliquer à mon ami ce que je veux dire. J'espère au moins qu'il ne s'attend pas à ce que mon discours s'inspire du point de vue de l'opposition. J'ai ici un discours tout préparé. Si le député ne sait pas encore en quoi consiste la société juste, il ne le saura jamais, car on l'a expliqué bien des fois. Une autre preuve à l'appui de mes dires, c'est que la plupart des Canadiens savaient à quoi s'en tenir là-dessus puisqu'ils ont voté pour 155 représentants ici à la Chambre.

• (8.40 p.m.)

[*Français*]

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que nous avons un budget d'austérité; il est vrai aussi que l'impôt de $120 pour le progrès social me fait mal. Je ne comprends pas très bien sa raison d'être, et je vous le dis en toute honnêteté, même si ce n'était que pour prouver à mon ami, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette), que nous ne sommes pas véritablement des moutons, ici. Cependant, je peux dire qu'étant donné la crise financière internationale que nous traversons, il nous fallait un budget d'austérité, avaler quelque chose d'insipide. Le parti conservateur progressiste ou tout autre parti au pouvoir aurait été obligé de l'avaler, parce qu'il s'agit d'une crise internationale. Alors, autant avaler ce que le gouvernement responsable nous propose que d'avaler ce que l'opposition irresponsable viendrait nous proposer.

Monsieur l'Orateur, on a dit que les machines IBM pouvaient faire des erreurs de calcul; alors, on peut facilement s'imaginer combien les hommes peuvent en faire et c'est normal. L'opposition est-elle capable de me dire que si elle avait été au pouvoir, elle n'aurait pas commis les mêmes erreurs? D'ailleurs, l'expérience nous prouve qu'elle a déjà commis des erreurs beaucoup plus considérables. Il est humain de commettre des erreurs, mais il est aussi humainement intelligent d'avoir le courage de les réparer et d'adopter des mesures honnêtes et courageuses pour assurer une économie qui empêchera un plus grand mal.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, le budget actuel est un budget courageux et non un budget électoral. Il s'agit d'un budget courageux qui tend surtout à consolider le dollar canadien et à affermir la confiance de ceux qui veulent investir dans l'économie canadienne.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a parlé de crise de confiance à un certain moment. Il a dit, et l'honorable député de Yukon a répété la même chose, qu'il y avait un «credibility gap». Je m'applique, parce que je suis d'expression française et que je peux m'accrocher un peu dans la prononciation des termes anglais. Le chef de l'opposition a parlé d'une crise de confiance. J'ai beaucoup de respect pour lui; au fait, j'en ai tellement

que j'ai envie de lui conseiller de ne pas trop se laisser influencer par certains de ses «back-benchers», qui l'entraînent dans des voies qui ne lui sont pas naturelles, tellement il est homme d'État et tellement il est foncièrement honnête. Du moins, je le crois.

Il a parlé de «credibility gap», d'une crise de confiance, mais il a oublié de dire que la crise de confiance n'existait pas envers le gouvernement, mais envers le dollar canadien. Il a dit aussi que le dollar canadien subissait une crise de confiance à cause d'une situation internationale et, monsieur l'Orateur, je peux en donner des témoignages. J'ai en main le texte d'un discours que M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, prononcait à Victoria, lors d'une réunion conjointe du Canadian Club de Victoria et du Conseil Fédéré des Sociétés de Financement. Or, M. Rasminsky n'est tout de même pas quelqu'un qui joue à la politique et voici ce qu'il disait:

La dernière fois que j'ai fait publiquement une revue des opérations de la Banque, c'était le 29 février dernier... La pression sur le dollar canadien, apparue au cours de l'hiver, nous causait alors beaucoup de soucis et la lutte engagée pour la défense du dollar canadien, alors très sérieusement menacé, n'avait pas encore atteint son point culminant...

...Je m'empresse d'ailleurs d'ajouter que l'épisode en question s'est terminé heureusement.

Heureusement, c'est M. Rasminsky qui le dit. Et ce discours, monsieur l'Orateur, date du 17 octobre. Il n'a pas été prononcé il y a six mois, il est tout récent.

Et je continue.

...Mais maintenant qu'il nous est possible de respirer un peu plus à l'aise...

C'est M. Rasminsky qui le dit, ce n'est pas moi.

Maintenant qu'il nous est possible de respirer un peu plus à l'aise—et je puis vous assurer que nous avons vécu des heures d'angoisse—j'aimerais prendre quelques minutes pour la revue de cette période...

...Je pense que de telles explications sont à propos car la lutte, bien que couronnée de succès, n'a tout de même pas été facile ni sans affecter l'économie canadienne.

Alors, je voudrais rappeler à nos amis qui se plaignent du budget actuel que—précisément, il s'agit d'un budget de crise—la situation financière internationale doit évoquer chez eux la dévaluation de la livre sterling en Angleterre, le 10 p. 100 d'impôt sur le revenu que le Président des États-Unis a eu toutes les misères du monde à imposer, la crise de l'étalon-or en France, alors que le général de Gaulle se croyait tout-puissant pour contrôler l'or et les mesures prises par d'autres pays de beaucoup moindre importance. Le Canada a réussi à passer à travers cette crise, à consolider son dollar et si l'on en doute, j'invoquerai encore le témoignage de M. Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, qui nous prouve—et j'invite mes amis à lire ce qu'ils ont tous reçu probablement, c'est-à-dire le résumé de son discours du 17 octobre dernier—avec chiffres à l'appui, que la situation du dollar canadien s'est consolidée et qu'il était essentiel que la confiance dans le dollar canadien soit raffermie. Cela, ce n'est pas la confiance dans le gouvernement canadien et, si ce l'était, je pourrais citer un autre témoignage de M. Rasminsky, qui disait que la politique canadienne a heureusement permis d'aider à consolider la valeur du dollar canadien.

Le ciel est beaucoup plus radieux maintenant dans ce domaine.

Le ciel est radieux; ce n'est pas un prophète de malheur qui nous parle, ce n'est pas un porte-parole de l'opposition. «Le ciel est beaucoup plus radieux». Ce n'est pas non plus un politicien, M. Rasminsky.

Je reviens justement de la réunion annuelle du Fonds monétaire international et c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai constaté l'amélioration de la situation financière internationale...

Monsieur l'Orateur, alors, à quoi riment toutes les critiques de l'opposition? Ne s'agirait-il pas simplement de plaintes normales de la part d'une équipe qui a été endolorie au cours de la dernière élection et qui essaie de redorer son blason en lançant toutes sortes d'attaques, justifiées ou non, à tort et à travers, pour discréditer ce gouvernement.

Nous aurions plutôt besoin de faire une union sacrée, parce que la crise n'est pas essentiellement canadienne. Il ne s'agit pas d'un manque de confiance envers le gouvernement, mais d'une crise internationale, et l'on suggère à chaque contribuable de se demander ce qu'il doit faire pour son pays, et non pas ce que le pays doit faire pour lui afin de traverser l'impasse, car si le dollar canadien était dévalué, parce que les pays étrangers n'y ont plus confiance, cela entraînerait la ruine d'une foule d'entreprises canadiennes et le chômage pour des milliers de contribuables.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un mystère, et tous les économistes vont nous le dire.

Des voix: Nous en doutons.

M. Mongrain: Vous en doutez? J'ai en main—et je pense que mes honorables amis l'ont—le compte rendu d'une conférence de presse qu'a donnée l'honorable ministre des Finances, lors de son exposé budgétaire. M. Muhn, un économiste, écrivait, et je cite:

[*Traduction*]

M. Benson a présenté aujourd'hui un budget qui serait équilibré l'an prochain par une hausse considérable des impôts. C'est un budget raisonnable

à mes yeux, si l'on songe à l'importance de l'inflation dans l'économie...

Il n'a pas dit «remarquable», mais «raisonnable». Et je poursuis:

...c'est déjà un bon pas en vue de mettre un peu d'ordre dans les finances fédérales.

[*Français*]

Il faut mettre de l'ordre dans les finances fédérales. Je sais que mes honorables amis diront que s'il faut mettre de l'ordre, c'est donc qu'il y avait du désordre. Oui, monsieur l'Orateur, il existait un peu de désordre, parce que nos honorables amis réclament du gouvernement des investissements de l'ordre de millions ou de milliards de dollars, et que le gouvernement a voulu faire sa part, à la suite des demandes de l'opposition, pour essayer de maintenir l'économie. A un certain moment, il a constaté qu'il allait trop loin—car on ne peut pas dépenser plus que ce qu'on peut percevoir raisonnablement—et a décidé qu'il fallait adopter une politique financière saine, inspirée par les meilleurs économistes et les meilleurs experts financiers, non seulement du Canada, mais de l'extérieur. Il a eu le courage de se lever devant l'«électorat» et de dire: Voici ce que nous allons faire. Nous allons augmenter les impôts. Cela fait mal, c'est évident. Cela me fait probablement plus mal qu'à certains de mes collègues qui ont plus que moi les moyens de payer. Mais si dans un pays comme le nôtre, chacun n'est pas disposé à faire les sacrifices qui parfois s'imposent, nous nous acheminons vers la faillite. L'opposition fait des critiques vides et irréfléchies, parce qu'elle n'a pas d'autre souci que celui de critiquer. Elle pourrait, un jour, mener ce pays à la faillite, sans l'intervention, à un moment donné, de quelqu'un qui a le sens des responsabilités.

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a parlé de toutes sortes de choses que je ne voudrais pas relever, car d'autres auront l'occasion de le faire.

J'étais tenté, à un moment donné, de relever certaines affirmations faites par le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette), qui parcourt la province en condamnant la politique financière du présent gouvernement. Je parlerai donc avec beaucoup plus de retenue que je n'avais d'abord prévu. Au fait, je crois qu'il a été l'objet, cet après-midi, d'une espèce de manque de courtoisie involontaire, si l'on veut, mais probablement un peu par sa faute, parce qu'il a dépassé son temps de parole; on aurait probablement dû lui donner quelques minutes pour terminer ses observations. En se promenant à travers la province de Québec pour critiquer la politique financière du gouvernement, le chef du Ralliement créditiste agit sans réfléchir. Il devrait comprendre qu'il affirme des choses—et je suis heureux de le voir entrer dans cette enceinte en ce moment—qu'il sait inexactes, parce qu'il est intelligent.

Cet après-midi, cependant, j'ai approuvé ses revendications auprès de Radio-Canada, car il avait raison. Son délégué lui dira qu'au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, j'ai été le premier à proposer qu'on interroge la Société Radio-Canada et le premier à dire que je n'approuve pas cette espèce de discrimination dont a parlé le chef du Ralliement créditiste.

Je suis d'ailleurs d'accord, avec le chef du Ralliement créditiste sur une foule de choses, mais je n'approuve pas qu'il parcoure la province et dise, dans les régions pauvres où les gens bénéficient des lois sociales du gouvernement fédéral, que celui-ci ne fait pas son devoir envers eux. Il leur promet, lui, des choses illusoires. Il leur promet—pour employer un langage qui lui est familier—des ballons soufflés d'air vide, bien colorés, si l'on veut, parce que nos pauvres...

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Témiscamingue invoque le Règlement.

M. Caouette: Je voulais simplement dire au député de Trois-Rivières que dans ma circonscription il y a moins de miséreux que dans la sienne, mais moi, j'ai le cœur de les défendre, alors que lui, il a le cœur de les vendre. Ce n'est pas la même chose!

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le rappel au Règlement est mal fondé.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je dirai au chef du Ralliement créditiste qu'il y a, dans ma circonscription, des gens qui bénéficient des pensions aux invalides, des allocations familiales, de l'assurance-chômage, de l'hospitalisation gratuite, du Régime d'assistance publique du Canada, de la sécurité de la vieillesse, du revenu minimum garanti, du recyclage de la main-d'œuvre, de pensions aux anciens combattants, de la rénovation urbaine, de certains travaux destinés à assurer des services spéciaux aux municipalités, de prêts aux étudiants, de subventions spéciales pour les sports, la recherche et l'aménagement de marinas. Toutes ces mesures sociales ont été adoptées par mon parti, et non par le sien. De plus, ils ont bénéficié de certaines constructions pour commémorer le centenaire du Canada. Ces réalisations, monsieur l'Orateur, ne sont pas des promesses

«en l'air», des mirages, des promesses remplies de vent; ce sont des dollars qui ont été payés à des citoyens canadiens, à même les taxes des Canadiens.

Au fait, mon honorable ami essaie de faire croire à la population canadienne qu'on peut se faire vivre à ne rien faire et profiter de tous ces bénéfices avec de l'argent qui n'existe pas. Je dis à mon honorable ami qu'il fait de la fausse représentation, qu'il est plus intelligent qu'il veut le paraître. Ou bien il sait de quoi il parle, ou bien il ne le sait pas. S'il sait de quoi il parle, il n'est pas honnête, et s'il ne sait pas de quoi il parle, il devrait se taire. On ne peut pas rêver en couleurs, aujourd'hui. On vit grâce aux dollars; tout doit se payer dans ce monde.

Quant à son système financier, je l'ai étudié avec beaucoup d'attention; je sais que je ne suis pas aussi intelligent que mon honorable ami, mais j'ai quand même noté certaines choses qu'il a dites et qu'il prêche depuis 35 ans. A ma connaissance, aucun pays n'a mis ses théories en vigueur actuellement. Ce serait peut-être déjà la preuve que ce n'est pas pratique. De toute façon, même si cela était pratique, monsieur l'Orateur, et s'il fallait encore 100 ans pour le réaliser, les pauvres de ma circonscription qui doivent manger demain matin ne peuvent pas attendre.

Ils s'en sortiront grâce à la législation qu'on adopte, non pas grâce aux promesses que mon honorable ami fait à la Chambre des communes ou ailleurs. Ils ne vivront pas avec des ballons ni avec des promesses, monsieur l'Orateur.

Il faut donc être réaliste et je sais que mon honorable ami le comprend. C'est dommage qu'il soit obligé de maintenir sa réputation de chef de cette...

Une voix: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je crois qu'il est important de signaler à tous les députés, spécialement les plus anciens, cet article du Règlement qui interdit à un député d'interrompre un collègue qui a la parole.

M. Mongrain: Pourrais-je vous demander, monsieur l'Orateur, combien il me reste de temps?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il reste deux minutes à l'honorable député.

M. Mongrain: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

J'ai beaucoup d'estime pour mon honorable ami, le chef du Ralliement créditiste, pour des raisons que je n'ai pas le temps d'énumérer, parce que mon temps s'écoule. Il est tellement intelligent, et je l'estime tellement, que je ne voudrais pas le laisser continuer à se fourvoyer, comme il le fait, dans des voies qui ne règlent rien pour ses électeurs, dans des choses qui sont illusoires et absolument imaginaires. Je voudrais lui rappeler qu'il a l'intelligence et l'énergie pour faire beaucoup mieux que cela, pour faire des choses réalistes pour les gens qui vivent aujourd'hui et non pas pour ceux qui vivront 100 ans après sa mort.

Pour revenir à la question du budget, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il s'agit d'un budget réaliste, d'un budget courageux, d'un budget qui fait mal.

Je serai d'accord avec tous mes honorables collègues en disant qu'il s'agit d'un budget qui fait mal. Il existe certaines choses que je n'aurais pas faites de cette façon-là, et je l'avoue. Mais si le parti de l'opposition avait proposé un autre budget, je me serais probablement opposé à deux ou trois choses. Il faut tout de même qu'on en arrive à une solution quelconque, et la solution, c'est celle qui est proposée par l'honorable ministre des Finances.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je dois dire que certains propos tenus par le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) m'ont beaucoup amusé. Je ne veux pas commenter dans les détails ce qu'il a dit, mais il a donné à entendre que l'opposition semble avoir du mal à critiquer le budget. Je crois pouvoir dire que, depuis 15 ans que je siège à la Chambre des communes, je ne pense pas avoir vu de budget se prêter autant à la critique. Le député a dit des choses divertissantes au sujet de la société juste. A mon avis, ce budget-ci est un bien pauvre argument à l'appui d'une société juste. Le député a parlé, sauf erreur, d'un budget sévère mais courageux. C'est un orateur fort amusant, divertissant, que j'aime bien écouter. En conséquence, je ne puis que supposer qu'il badinait en parlant de la sorte.

Chose singulière, très peu des ministériels les plus en vue se sont portés à la défense du budget. Voilà qui m'intrigue un peu. Plusieurs nouveaux députés ont pris la parole. Je sais que c'est un moment excellent pour eux de le faire, mais j'aurais cru que pendant les délibérations sur un budget qui apporte aussi peu au peuple canadien que celui-ci, les membres du cabinet auraient sûrement pu exprimer leur appui.

Je sais combien il est fascinant d'essayer de tirer de la farine d'un sac de son et il était certes fascinant d'assister au numéro du ministre à la Chambre le soir du 22 octobre dernier. Plus fascinante encore a été son interview à la télévision plus tard ce soir-là, par MM. Lynch et Collister. Au cours de cette interview, le ministre s'est empressé de rejeter sur les provinces le blâme des dépenses fédérales les plus élevées que le pays ait connues. Il a cependant avoué s'être trompé de 600 millions dans ses calculs l'an dernier, parce que le gouvernement fédéral n'avait pas tenu compte des avertissements des gouvernements provinciaux.

L'un des aspects renversants de la participation du ministre à l'émission télévisée du soir du 22 octobre a été la révélation de sa doctrine fiscale. Il fallait le voir pour le croire. En parlant des jeunes couples canadiens de la catégorie de $10,000 et plus par année, il a exposé son principe en ces termes: «Il faut pressurer ces gens autant que possible.» Telle est la doctrine que le ministre a exposée non pas une fois mais deux fois au réseau national de télévision, et il a eu le front de s'en prendre aux provinces du niveau élevé des impôts. Tous se rappellent l'époque où il fallait écorcher le riche. Maintenant, c'est tout le monde qu'il faut écorcher. Il a ajouté:

• (9.00 p.m.)

Ce n'est pas un budget facile et ce n'est pas un budget qu'il me plaît de présenter comme nouveau ministre des Finances.

Ma foi, une telle franchise est tout à son honneur, et nous lui en savons gré; la plupart des Canadiens sont tout à fait de son avis. C'est un budget qui ne leur plaît pas du tout.

Le ministre a continué à justifier avec véhémence la taxe de vente absolument inexcusable de 12 p. 100 sur les matériaux de construction. Voici son raisonnement:

Si vous avez à payer une taxe de vente de 11 ou de 12 p. 100, je crois, sur les vêtements pour vos enfants, sur les meubles, sur tout ce que vous achetez, pourquoi l'habitation serait-elle exonérée de cette taxe? Ma foi, si vous voulez subventionner l'habitation, alley-y.

En fait, la taxe de 12 p. 100 imposée par le gouvernement a contribué plus que tout autre facteur à priver toute une génération de jeunes Canadiens des moyens de se construire une maison. Ce sont les mêmes gens qu'il veut saigner à blanc et cela ne le gêne nullement. Avec des principes aussi destructifs et antisociaux que ceux-là, il n'est pas étonnant que nous ayons un budget...

L'hon. M. Benson: L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question? Se rend-il compte que presque la moitié du revenu provenant de la taxe sur les matériaux de construction vient des opérations commerciales plutôt que de la construction de maisons?

[L'hon. M. Monteith.]

L'hon. M. Monteith: C'est très bien, monsieur l'Orateur. J'ai dit, quand on a présenté cette mesure, quel en serait l'effet sur le coût de la vie. Ma prédiction s'est réalisée: le prix du logement est hors de l'atteinte du Canadien moyen.

Le ministre a fait une déclaration digne d'être relevée, quand il a dit:

... J'ai dit ce soir, que si nous traversons une autre année et que nous accusons un autre déficit de 6 p. 100, ce qui est excellent pour les affaires, nous aurons probablement un nouveau ministre des Finances...

De la part d'un ministre qui a assuré au Parlement qu'il limiterait les dépenses à un maximum de 10.3 milliards de dollars et que nous aurions un budget équilibré cette année, je pense que la proposition mérite que le gouvernement l'étudie attentivement. Le maximum devient le minimum et le budget équilibré, une autre supercherie libérale.

Le seul aspect vraiment nouveau du budget est l'inclusion des compagnies d'assurance-vie dans le champ de l'impôt sur le revenu des sociétés fraternelles et d'entraide. Ce sont surtout des organismes à but non lucratif et beaucoup d'entre eux remplissent des devoirs de charité envers leurs membres dans un extrême besoin, mais on les inclut quand même. Je propose qu'en étudiant les résolutions budgétaires, nous examinions de près cet article, afin de le modifier peut-être. A propos du budget en général, on pourrait dire, somme toute, qu'il correspond à un autre serrement de la vis par les libéraux. Le gouvernement pressure l'économie au maximum et le contribuable est complètement vidé.

L'impôt supplémentaire de 2 p. 100 est dit de progrès social. On aurait pu facilement l'appeler l'impôt d'assurance frais médicaux. Il porte surtout un coup bas à l'économiquement faible. Le ministre révèle maintenant ce que coûtera l'assurance frais médicaux. Mais que dire du coût d'un milliard de dollars que l'ancien ministre avait prédit pour l'ensemble du Canada? L'écart de crédibilté me paraît considérable quant au coût de cette assurance frais médicaux. Le gouvernement s'est trompé dans le passé, et il pourrait facilement se tromper encore.

Il y a maintenant ce déficit de 675 millions de dollars en sus de celui de 792 millions de l'année dernière. Encore une fois nous entendons la même vieille rengaine des Libéraux «ce sera mieux l'an prochain». Le gouvernement ne peut continuer à vivre des revenus de l'année suivante. L'an dernier on nous avait promis un budget équilibré pour cette année. On nous dit maintenant que ce sera

l'an prochain. Non seulement le budget mais le gouvernement aussi manquent d'équilibre.

Il est intéressant de se reporter à ce sujet à la ferme et sonore déclaration de principe du ministre qui avait non seulement promis mais garanti un budget équilibré le 13 février 1968. On en a déjà parlé mais je tiens à y revenir. On pourrait graver les paroles du ministre, sinon sur les murs de la Chambre en lettres de feu, du moins dans son cerveau. Voici ce qu'il avait alors décaré comme en fait foi la page 6663 du hansard de cette date:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer à la Chambre qu'à la fin de l'année, une fois que le budget supplémentaire aura été présenté, compte tenu des délais ordinaires prévus, nous atteindrons notre plafond de 10,300 millions de dollars et que nous équilibrerons le budget cette année.

Je suis particulièrement intéressé par la ligne suivante qui se lit ainsi dans le hansard:

L'hon. M. Ricard: Vous faites le fanfaron.

Comme il avait raison. C'est l'une des plus grandes énormités de tous les temps. Plus on l'étudie plus on y découvre les faiblesses du ministre actuel des Finances, alors président du Conseil du Trésor. Il prenait la parole en qualité de membre du gouvernement responsable de contrôler les dépenses. Il avait tout d'abord garanti un maximum de 10.3 milliards et ensuite un budget équilibré. Il s'était royalement trompé en faisant ces deux prédictions. Je devrais appuyer sur le fait qu'elles étaient plus que des prédictions. Il avait employé le mot «garanti» et il parlait manifestement à titre de ministre responsable qui fait une promesse au Parlement.

Le plafond de 10,300 millions de dollars est dépassé depuis longtemps. Les dépenses atteignent maintenant 10,780 millions. Le successeur du ministre au Conseil du Trésor a essayé de blâmer les provinces. Ensuite, nous avons constaté que les provinces avaient averti le gouvernement dont les cerveaux électroniques ne réussissaient, semble-t-il, qu'à oublier ce qu'ils avaient appris.

L'autre jour, j'ai vu une manchette dans les journaux «Prochaine étape—la lune.» J'ai cru qu'il était question du budget. Apparemment, il était question du programme spatial américain. Mais ces astronautes fiscaux en face de nous sont vraiment des as. Que se passera-t-il lorsqu'ils essaieront de regagner l'atmosphère terrestre? Je crains fort qu'ils ne s'enflamment tout simplement et l'économie avec eux.

Ce budget est un aveu de l'impuissance du gouvernement à tenir les rênes des dépenses. Le 6 décembre 1967, j'ai parlé dans cette enceinte du mini-budget qui avait été présenté cet automne et j'ai détaillé les dépenses du gouvernement depuis qu'il est au pouvoir en 1963. J'ai exposé toute l'affaire, du jour qu'il est entré en fonctions jusqu'au moment où je parlais, et j'ai signalé que les dépenses avaient continué à augmenter, mais pas de façon spectaculaire, au cours des premières années. Maintenant, j'aimerais souligner ce qui s'est produit pendant les trois ou quatre années de cette période.

• (9.10 p.m.)

Par exemple, les dépenses ont augmenté de 13.7 p. 100, en 1966-1967, et de 12 p. 100 en 1967-1968. Cette année, même si le ministre nous annonçait d'un ton éloquent, l'hiver dernier, qu'il allait maintenir l'augmentation à 4.5 p. 100, les dépenses n'en ont pas moins augmenté de 9.5 p. 100. Le dernier budget supplémentaire ne nous a pas encore été présenté; nous avons appris aujourd'hui qu'un supplément devrait être prévu. Les prévisions pour l'année 1969-1970 indiquent qu'il y aura une nouvelle hausse d'un peu plus de 8 p. 100. A quel moment et à quel point le gouvernement va-t-il mettre un frein à cet accroissement des dépenses? Et selon moi, les manières dépensières du gouvernement ont graduellement pris de l'ampleur depuis son accession au pouvoir en 1963. L'atmosphère s'est modifiée au cours des trois dernières années, et ce fut un carambolage du mauvais calculs. Le gouvernement à voulu duper le public, on s'en souviendra, au cours du débat sur les prévisions budgétaires le printemps dernier. Encore aujourd'hui, le gouvernement parle rarement de la nécessité de freiner les dépenses. Il a imaginé une excuse merveilleuse: nous le ferons l'an prochain.

C'est apparemment la nouvelle vague. Attendez encore un peu et vous verrez que l'an prochain sera la grande année du budget équilibré. Cela s'appelle la théorie de l'attente prolongée ou, comme je dirais, le plan rétrograde d'équilibre budgétaire à la Benson. Juste avant le début du siècle, il y avait un homme du nom de Blondin qui avait mis au point un numéro d'équilibre acrobatique au-dessus des chutes Niagara. A mon avis, le ministre actuel pourrait surpasser Blondin. Blondin s'est acquis une réputation mondiale lorsqu'il a surplombé un gouffre béant avec un homme sur la dos. L'autre soir, le ministre a surplombé un gouffre béant avec un gouvernement tout entier sur le dos.

Qu'est-ce à dire du Canadien ordinaire? J'espère que cela ne sera pas considéré comme un manque de bienséance si je mentionne le contribuable ordinaire à la Chambre ou si je porte ses doléances à l'attention du gouvernement. Consultons les barèmes d'impôt pour voir ce que le gouvernement actuel a accompli en deux brèves années par exemple pour le contribuable marié avec deux personnes à charge. Il faut nous souvenir que, en deux brèves années et quelques mois, l'impôt

du contribuable marié, ayant deux personnes à charge et un revenu de $4,000, est passé de $97 à $210; pour un revenu de $5,000, l'impôt est passé de $205 à $422; pour un revenu de $10,000, il est passé de $987 à $1,764; pour un revenu de $15,000, il est passé de $2,141 à $3,415.

Je puis bien dire que si le gouvernement continue à ce train, il obtiendra le prix Nobel de physique car ce sera la première fois dans l'histoire qu'on aura pu tirer de l'huile d'un mur. Ce qu'il impose au contribuable dépasse l'imagination. Nous avons vu le coût de la vie augmenter considérablement depuis deux ans. En décembre 1965, le prix de la vie, calculé sur la base de 100 pour 1949, était de 140.8. Dans le dernier rapport que j'ai vu, il était monté à 156.4, soit une augmentation de 15.6 points. Cela représente en fait une majoration de 11 p. 100 depuis décembre 1965. Au cours de la même période, les impôts sur le revenu des particuliers ont augmenté dans les proportions que j'ai indiquées. Où le citoyen ordinaire aboutira-t-il avec ce gouvernement? Quelle considération a-t-on pour le citoyen âgé qui vit d'un revenu fixe?

Le budget a mis fin à l'incertitude quant à la manière dont le gouvernement allait se procurer cet argent. La question que se pose le contribuable maintenant est: d'où vient l'argent? A mon avis, la question à laquelle on n'a pas répondu est: où va l'argent? Les Canadiens n'en peuvent plus de payer des impôts directs et indirects. Les impôts sur le revenu n'ont jamais été plus élevés. Les impôts indirects ont majoré les prix et les coûts, causant ainsi le pire des maux, l'inflation, provoquée par les folles dépenses du gouvernement. Le ministre n'a pas indiqué par quel moyen le gouvernement entend réunir les fonds dont il aura besoin au cours de l'année financière qui vient. A mon avis, pour nombre de Canadiens ce sera une pilule amère.

Depuis deux ans, les impôts n'ont cessé de s'accroître. Je le répète, en 1966, nous avons eu une hausse d'impôt de 10 p. 100; en 1967, une hausse d'impôts indirects et de taxes de vente et, en 1968, une autre surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu. Maintenant, dans le budget actuel, le gouvernement a dû s'attaquer au problème de combler un écart de 600 millions de dollars entre les dépenses et les recettes.

L'hon. M. Stanfield: Ils augmentent les impôts deux fois par année maintenant.

L'hon. M. Monteith: C'est une bonne moyenne, qui fut atteinte déjà. Le gouvernement a le choix entre tenter sérieusement de contrôler ses dépenses ou s'adresser au peuple pour obtenir des revenus supplémentaires. Dans son mini-budget d'il y a un an, l'ancien ministre des Finances avait promis de maintenir la hausse des dépenses entre 4 et 5 p. 100, le total ne devant pas dépasser 10.3 milliards de dollars. Le gouvernement actuel est loin de s'en être tenu à cela. On se rappellera également que, peu après la prise en charge de ce portefeuille en mai, le ministre actuel a dit à Québec que l'inflation était le plus grave problème de l'économie canadienne. Il a proposé la formation d'un bureau de revision des salaires et des prix. La promesse s'est perdue avec toutes les autres que les libéraux ont faites.

A cette réunion, d'après le compte rendu du *Globe and Mail* du 21 mai 1967, le ministre a dit:

> Nous espérons avoir un budget équilibré...

Rappelons-nous que c'était avant les élections.

> ...et nous pourrions y arriver au moyen de rajustements fiscaux mineurs.

J'aimerais rappeler au ministre et au gouvernement le discours prononcé le 17 octobre par le Gouverneur de la Banque du Canada. Il y mettait ses auditeurs en garde contre les effets du taux élevé des dépenses, fédérales actuellement. Il réclamait des directives en matière de prix et salaires, directives que l'on a attendues en vain. Il a dit:

> ...les problèmes de change auxquels nous avons dû faire face au début de l'année ont aussi mis en lumière l'importance pour nous d'éviter que la confiance ne soit sapée par une évolution défavorable des prix et des coûts.

Cette mise en garde sera sans aucun doute aussi écoutée que les avertissements répétés des fonctionnaires de l'Ontario indiquant que le gouvernement avait gravement sous-estimé le coût des programmes à frais partagés. Il s'est avéré qu'ils ne se trompaient pas mais les avertissements ont été négligés. Hier, le chef de notre parti a pris la parole dans ce débat en soulignant tout particulièrement l'incidence de ce budget et celle des assertions récentes du premier ministre (M. Trudeau) sur les provinces et sur les relations fédérales-provinciales en général. Il a traité de l'avenir de ces relations en se basant sur ses longues années d'expérience; en conséquence, je ne parlerai pas ce soir des programmes à frais partagés. Je dirai, toutefois, que les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces n'ont jamais été si mauvaises. En outre, le gouvernement impose son programme d'assurance frais médicaux aux provinces, bien résolu à s'en retirer dans cinq ans.

• (9.20 p.m.)

Ce budget, monsieur l'Orateur, a stupéfié les gens de toutes les classes sociales, à tra-

vers le Canada. Le manque de confiance s'est encore accentué. Avant de m'asseoir, monsieur l'Orateur, je désire lire l'amendment qui sera mis aux voix ce soir. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) propose que:

Cette Chambre déplore que le gouvernement ait déçu cette Chambre ainsi que la population canadienne au sujet de l'ampleur et de la gravité du déficit budgétaire de 1968-1969 et ait par là détruit sa crédibilité ainsi que celle des prévisions budgétaires pour l'année fiscale 1969-1970, nonobstant l'augmentation plus forte que jamais des taxes et, par conséquent, cette Chambre rejette l'exposé du gouvernement de l'état financier du pays.

Beaucoup de députés ministériels ont déploré les augmentations d'impôts de ce budget. Bien entendu, ils ont parlé ainsi parce qu'il ne se sentent pas à l'aise au sujet du budget lorsqu'ils s'adressent à leurs commettants dans leurs circonscriptions. Je le répète, comment celui qui croit ce qu'il dit pourrait-il ce soir ne pas appuyer cet amendement comme le font tous ceux qui sont de ce côté-ci de la Chambre? [*Applaudissements*]

M. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement de deux ou trois secteurs de ce vaste domaine que constituent nos affaires financières.

Il y a d'abord les allocations familiales. Lors de l'adoption, il y a près de 25 ans, de la loi initiale sur les allocations familiales, le Canada avait très peu de mesures de sécurité sociale. Nous n'avions pas alors le régime de la sécurité de vieillesse, le régime d'assistance publique du Canada, le supplément de revenu garanti, les régimes provinciaux d'hospitalisation, le régime de pensions du Canada et bien d'autres programmes municipaux, provinciaux et fédéraux que nous considérons maintenant comme fondamentaux pour la santé et le bien-être matériel des Canadiens. A mon avis, monsieur l'Orateur, le régime universel d'allocations familiales, comme il existe maintenant, a perdu, à certains égards, toute l'utilité qu'il pouvait avoir, et les fonds maintenant consacrés aux allocations familiales pourraient être bien plus utiles à certaines personnes de notre société qu'il faudrait aider davantage. Au cours de l'année financière 1966-1967, nous avons consacré plus de 600 millions de dollars aux allocations familiales et aux allocations aux jeunes. Si ces allocations n'étaient pas versées pour le premier enfant de chaque famille, nous réaliserions des économies d'environ 250 millions de dollars par année.

Dans la conjoncture actuelle, monsieur l'Orateur, la plupart des familles, peuvent élever un premier enfant sans l'aide du gouvernement. Ce montant de 250 millions de dollars est à peu près celui qu'on a dépensé l'an dernier pour le supplément de revenu garanti. A mon avis, ce serait répondre à un plus grand besoin et nous acquitter d'une obligation plus pressante envers nos concitoyens que de cesser les paiements aux familles pour le premier enfant et de verser le double du supplément de revenu garanti. Ainsi tous les Canadiens célibataires, qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse, auraient la certitude de toucher un revenu minimum d'environ $140 par mois et tous les couples, un revenu minimum d'environ $280 par mois s'ils sont éligibles à ce supplément. Ces montants ne peuvent certes fournir de luxe aujourd'hui, mais ils amélioreraient beaucoup la situation actuelle en garantissant à nos citoyens âgés un minimum de dignité pendant leurs années de retraite.

Un programme de ce genre a ceci d'intéressant qu'il ne nous imposera pas des frais toujours plus élevés, étant donné que dans les huit prochaines années, à mesure que les régimes de pensions du Canada et du Québec seront appliqués dans leur totalité, le supplément de revenu garanti pourrait ne plus être nécessaire pour une forte proportion de nos retraités.

Si cette ligne de pensée paraît raisonnable, monsieur l'Orateur, et si nous coupons également l'allocation pour le deuxième enfant dans les familles qui n'en ont que deux, nous obtiendrions 75 millions de dollars de plus. Cela voudrait dire que les familles d'un ou deux enfants ne toucheraient aucune allocation familiale. Mais les familles de trois enfants ou plus recevraient une indemnité pour tous les enfants sauf le premier. Les fonds étant trouvés, je voudrais proposer une méthode d'en disposer.

Le cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada insiste beaucoup sur le fait que, dans le deuxième siècle du Canada, la prospérité économique dépendra surtout du développement maximum du peuple par l'éducation.

Je crois qu'il y a dans notre société un groupe de jeunes hommes et de jeunes femmes contre lesquels nos universités aidées par le gouvernement font involontairement des distinctions injustes. Mes mots sont peut-être mal choisis—je ne veux pas dire qu'elles font en réalité des distinctions, mais plutôt qu'à cause de leur emplacement matériel, en principe, les étudiants qui vivent trop loin pour pouvoir s'y rendre quotidiennement doivent porter une charge financière beaucoup plus lourde que ceux qui vivent dans les villes

universitaires ou aux environs. Monsieur l'Orateur, nous devrions probablement avoir un régime quelconque grâce auquel les candidats à l'université trop éloignés pour faire un trajet quotidien recevraient une allocation de subsistance, s'ils sont qualifiés. Le Canada compte environ 20 millions d'habitants, dont 12 millions vivent assez près des universités pour s'y rendre facilement. Autrement dit, 40 p. 100 des Canadiens vivent trop loin de ces institutions pour le faire.

En appliquant les mêmes chiffres à notre population universitaire actuelle nous constatons que nous aurions à aider 100,000 étudiants sur un total de 250,000. Prenons la somme mensuelle de $100 comme minimum vital pendant les 7 mois et demi de l'année scolaire. Cela représente des dépenses annuelles totales de 75 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, si nous sommes vraiment sincères en parlant de chances égales, nous sommes obligés de prendre cette mesure pour assurer que les jeunes de Goose Bay, de Peace River ou d'Owen South soient placés sur le même pied que les étudiants de Toronto, de Vancouver, d'Halifax ou d'Edmonton.

La troisième question que j'aimerais commenter, monsieur l'Orateur, c'est celle des programmes à frais partagés. Les vis-à-vis ont manifesté une vive inquiétude à propos du budget déficitaire que nous aurons cette année. J'aimerais citer un passage d'un éditorial publié dans *La Gazette* de Montréal de mardi dernier:

> Le fait troublant n'est pas que le gouvernement fédéral ait de son propre chef déséquilibré son budget; on s'en est chargé pour lui.
>
> Le nœud du problème vient des programmes à frais partagés administrés de concert avec les provinces dans des domaines comme l'assurance-hospitalisation et l'enseignement postsecondaire. Ces programmes n'impliquaient pas des dépenses fixes, ce qui aurait permis de faire des prévisions budgétaires en conséquence. Il n'y avait pas de limite et Ottawa devait absorber un pourcentage des dépenses provinciales, quelles qu'elles soient. Il s'ensuivit que le gouvernement fédéral a dû assumer des frais qui échappaient à sa tutelle. On pourrait dire qu'il a signé des chèques en blanc.

• (9.30 p.m.)

Tout le régime des programmes à frais partagés viole un principe fondamental de la démocratie, à savoir que le gouvernement responsable de la dépense des fonds devrait aussi être le gouvernement responsable de se les procurer. Voilà comment les représentants élus sont comptables à leurs commettants et comment ceux-ci jugent dans une large mesure leur comportement. Il me semble, monsieur l'Orateur, que tous ces programmes à frais partagés vont à l'encontre de ce principe fondamental de la démocratie et nous devrions faire tout notre possible pour abandonner ceux auxquels nous participons présentement. Monsieur l'Orateur, je comprends qu'un tel principe ne peut s'appliquer aussi parfaitement qu'en théorie dans un régime fédéral comme le nôtre puisque nous avons accepté d'assurer l'égalité entre les diverses régions. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral doit obtenir des fonds des régions les plus prospères et les verser en subventions aux régions les plus pauvres.

On allègue également que, pour maintenir un contrôle efficace sur les politiques fiscales, le gouvernement central doit prélever une portion considérable d'impôts afin de stimuler ou de modérer jusqu'à un certain point l'économie. Néanmoins, si le gouvernement fédéral devait renoncer aux programmes à frais partagés et transférer aux provinces un nombre correspondant de points d'impôt, il conserverait et régirait encore environ 80 p. 100 de ses impôts actuels et de ses moyens de dépenses. Le principe fondamental s'applique donc toujours ici, selon moi. Le gouvernement qui dépense les fonds devrait être celui qui est comptable envers ses électeurs du prélèvement de ces fonds.

Avant d'être élu député, je faisais partie du conseil d'instruction publique de ma circonscription. Même là, monsieur l'Orateur, je me suis rendu compte que le souci primordial des représentants élus avait trait, et à bon droit, aux fonds dont ils étaient directement comptables envers leurs électeurs. L'argent provenant des autres paliers de gouvernement, surtout, dans ce cas-là, du gouvernement provincial et jusqu'à un certain point du gouvernement fédéral, était de «l'argent trouvé», provenant d'un fonds inépuisable. Nous ne nous faisions nul souci à ce sujet, dans nos calculs; nous nous bornions à calculer, en supposant que ces fonds existaient, mais ce qui nous causait du tracas, c'était les dollars qu'il nous fallait prélever de notre municipalité, et leurs répercussions sur le taux de l'impôt foncier. J'ai été heureux de constater, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Benson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) ont fait, ces derniers jours, des observations favorables à cette opinion.

Il y a quelques jours, le député de Grenville-Carleton (M. Blair) a parlé du rapport définitif du comité mixte du Sénat et de la

Chambre des communes chargé d'étudier la fonction publique au Canada, rapport présenté le 8 mai 1967. Il a chaleureusement appuyé la proposition en vue de majorer les pensions versées à nos fonctionnaires à la retraite. J'ajouterai que j'appuie vivement son plaidoyer. Je me fonde ici, monsieur l'Orateur, sur les mêmes arguments que j'invoquais lorsque j'ai recommandé plus tôt que le supplément de revenu garanti soit doublé. Nos citoyens à la retraite ont travaillé avec diligence durant leurs années de service, alors que la situation économique était beaucoup moins favorable qu'à l'heure actuelle, en vue d'instaurer la société prospère dont nous jouissons tous actuellement. Le moins que nous pourrions faire serait de s'assurer que ces Canadiens pensionnés soient en mesure de jouer pleinement leur rôle dans la Société qu'ils ont tellement aidé à créer.

Mes dernières observations porteront sur nos initiatives dans le domaine de l'athlétisme. Ces dernières semaines, chacun de nous a surveillé avec un vif intérêt les efforts de nos athlètes et de ceux d'autres pays aux Jeux Olympiques. Nous sommes fiers des nôtres qui ont remporté des médailles mais nous tous, monsieur l'Orateur, ressentons un certain malaise. Nous aurions pu faire mieux. Plusieurs pays beaucoup moins favorisés et populeux que le nôtre, comme la Tchécoslovaquie et le Kenya, ont obtenu beaucoup plus de succès. Nous savons que nos jeunes athlètes sont enthousiastes et pleins d'adresse; alors je pense que nous sentons tous inconsciemment qu'il nous faut rechercher plus loin la cause de nos échecs. Nos installations d'entraînement laissent à désirer; nous ne possédons pas d'instructeurs suffisamment qualifiés; peut-être nos athlètes ne se sont-ils pas entraînés assez rigoureusement. Plusieurs raisons peuvent expliquer que nous n'ayons pas obtenu de plus grands succès, monsieur l'Orateur, mais à mon avis, il existe un domaine où nous pourrions intervenir pour encourager une plus grande participation à l'athlétisme amateur: c'est le domaine relativement secondaire du dégrèvement fiscal.

Je crois comprendre que l'encouragement à un sport particulier n'est pas jugé œuvre charitable aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. Dans ma circonscription, il existe une vigoureuse organisation de hockey amateur et un club de natation. Ces groupes doivent assumer des frais d'exploitation assez importants pour l'équipement, la location de patinoires, le transport et les nombreux autres engagements connexes au fonctionnement de l'activité sportive. Nous avons tous regardé avec admiration les exploits des États-Unis dans les épreuves de natation. Pour que nos jeunes nageurs atteignent le niveau de la compétition, ils doivent franchir la frontière et se mesurer avec ces jeunes athlètes américains. Il esixte de nombreux citoyens qui sont disposés à fournir généreusement temps et argent pour aider ces efforts. A mon avis, le moins que nous puissions faire est d'accorder un dégrèvement d'impôt sur les sommes qu'ils donnent pour aider l'athlétisme. J'ai proposé à certains de mes amis dans ces groupes de former des clubs des «adorateurs de la glace» ou des «adorateurs de l'eau»—une partie de leur rituel religieux consisterait à se tenir autour de la patinoire ou de la piscine pour regarder leurs enfants participer à ces sports. Ils pourraient au moins alors devenir admissibles à l'exonération fiscale à titre d'organisme religieux.

Il est absurde de déplorer nos piètres performances athlétiques lorsque nous refusons aux citoyens désireux d'encourager des efforts athlétiques le droit de déduire leurs contributions aux fins de l'impôt. Je demande qu'on modifie sans délai l'article pertinent de la loi de l'impôt sur le revenu pour permettre qu'on déduise de telles contributions du revenu imposable.

M. William Skoreyko (Edmonton-Ouest): Comme le temps nous manque ce soir je me contenterai d'aborder quelques questions qui méritent d'être traitées. J'en profite tout d'abord pour féliciter certains nouveaux députés dont les discours sont, à mon sens, parmi les plus brillants que nous ayons entendus depuis longtemps. (*Applaudissements*)

Je ne tiens par à verser plusieurs noms au compte rendu mais je tiens à féliciter le député de Coast Chilcotin (M. St-Pierre) de son intervention d'hier soir. (*Applaudissements*)

Cet homme possède à mes yeux un énorme courage. Ses remarques étaient en effet constructives. Ses critiques n'épargnaient ni le gouvernement, ni certains autres secteurs de l'administration, et j'en félicite le député.

Parlant de discours constructifs, l'allocution du député de Three Rivers m'a beaucoup amusé cet après-midi.

M. Mongrain: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il n'y a pas de ville dans ma province qui s'appelle Three Rivers. Le texte anglais de sa constitution la désigne sous le nom de **Trois-Rivières.**

• (9.40 p.m.)

M. Skoreyko: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, j'ai pu au moins identifier le député qui a parlé avec tant d'éloquence sur la crédibilité, la crédibilité de l'opposition comme il a dit. Me permettrait-il de lui rappeler le fossé de crédibilité qui s'est creusé dans un parti politique l'été dernier. Puis-je lui rappeler que l'été dernier, le 25 juin plus exactement, nous avons assisté à la plus subtile supercherie dont fut jamais victime le peuple canadien. Ce parti n'a rien dit aux Canadiens; il ne leur a rien promis. Dans ma circonscription, on n'entendait que des «Va-z-y, Trudeau» par ci, et des «Va-z-y, Shewchuk» par là. Shewchuk était mon adversaire. L'hystérie a déferlé sur tout le pays, et pourtant, quand je retourne dans ma circonscription, je m'aperçois qu'une foule de gens regrette qu'il soit resté.

Il ne me reste que deux ou trois minutes pour parler du budget, monsieur l'Orateur. Ce n'est même pas assez pour commencer à en relever pertinemment les fautes; je compte donc avoir de nouveau l'occasion de participer au débat. Je veux demander au ministre des Finances (M. Benson) comment il explique qu'une majoration de 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers puisse se limiter à $120? Je lui dis—à lui qui est comptable—que s'il avait fait un simple calcul, il aurait pu arriver et même dépasser le but qu'il voulait atteindre en majorant de ¼ p. 100 l'impôt sur les gains de tous les contribuables et de tous les salariés du Canada. Il ramasserait beaucoup plus d'argent en s'y prenant de la sorte. En fait, il obtiendrait plus d'argent qu'il ne lui en faut.

Je ne vois pas comment il peut parler d'équité et de société juste et taxer des gens qui n'ont pas le moyen de payer cet impôt de 2 p. 100. Il croit que cela convient à cette nouvelle société juste, mais moi, qui suis conservateur, je crois que ce n'est pas juste. Le gouvernement avait promis aux Canadiens, le printemps dernier, qu'il allait équilibrer le budget à l'automne de 1968. Il est franchement malhonnête, selon moi, de présenter un budget de ce genre.

Je viens de l'Ouest, monsieur l'Orateur, où d'importants gisements pétrolifères ont été exploités. Le ministre ferait bien, je pense, d'examiner de nouveau l'allocation d'épuisement prévue dans son budget. A-t-il imaginé ce que l'allocation d'épuisement, ou le refus re la reconnaître au regard des amortissements avant que les frais de production n'aient été complètement défalqués...

[M. Mongrain.]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est 9h.45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 5 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement présenté à la Chambre.

(L'amendement de l'honorable M. Lambert, mis aux voix est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	MacInnis
Baldwin	MacInnis (Mme)
Beaudoin	MacLean
Bell	MacRae
Bigg	McCleave
Broadbent	McCutcheon
Burton	McIntosh
Caouette	McKinley
Carter	McQuaid
Coates	Marshall
Code	Matte
Comeau	Mazankowski
Crouse	Monteith
Dinsdale	Moore (Wetaskiwin)
Dionne	Moores (Bonavista-Trinity-Conception)
Downey	Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Dumont	Muir (Lisgar)
Fairweather	Nesbitt
Flemming	Nielsen
Forrestall	Noble
Fortin	Orlikow
Gauthier	Paproski
Gilbert	Peddle
Gleave	Peters
Godin	Ricard
Grills	Ritchie
Hales	Rodrigue
Harkness	Rondeau
Hees	Rose
Horner	Schreyer
Howard (Skeena)	Schumacher
Howe	Simpson
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Skoreyko
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Stanfield
Korchinski	Tétrault
Lambert (Edmonton-Ouest)	Thomas (Moncton)
Laprise	Thompson (Red Deer)
Lasalle	Thomson (Battleford-Kindersley)
Latulippe	Valade
Lewis	Winch
Lundrigan	Woolliams
MacDonald (Egmont)	Yewchuk—85.
MacEwan	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Blouin
Anderson	Borrie
Andras	Boulanger
Basford	Breau
Béchard	Brown
Beer	Buchanan
Benson	Caccia
Blair	Cadieux (Labelle)

Chappell
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Crossman
Cullen
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Douglas
Drury
Dubé
Duquet
Durante
Éthier
Forest
Forget
Foster
Gendron
Gillespie
Givens
Goode
Goyer
Gray
Groos
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Lachance
Laing
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (La Salle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mongrain
Morison
Munro
Murphy
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Pelletier
Penner
Pilon
Portelance
Pringle
Reid
Richard
Richardson
Roberts
Robinson
Rochon
Rock
Serré
Smerchanski
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St-Pierre
Sulatycky
Thomas (Maisonneuve)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Watson
Weatherhead
Whelan
Whiting
Yanakis—120.

• (10.10 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain matin.

A 10h.14, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 novembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté, sans amendement, le bill nº C-111 modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles et le bill nº C-113 modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

LA JOURNÉE DU SOUVENIR

ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre ne se réunisse de nouveau, le monde aura célébré le cinquantième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, celle qui devait mettre fin à toutes les guerres. Je pense qu'il est bon que nous nous arrêtions un peu ce matin pour méditer sur les sacrifices accomplis par les Canadiens dans cet holocauste et sur le peu de chemin parcouru, au cours des cinquante dernières années, vers un monde sans guerre.

[*Français*]

La journée de lundi prochain sera consacrée au souvenir des sacrifices et des secours que les Canadiens ont fournis généreusement lors de la guerre de 1914-1918 et des autres conflits dans lesquels nous avons été engagés depuis. N'oublions pas cependant que cette contribution porte aussi sa leçon, à savoir que la guerre est une misérable solution et qu'elle démontre surtout le refus des peuples à résoudre leurs conflits avec leur intelligence. Et souvenons-nous que la guerre, à l'âge atomique, constitue, selon les mots d'Albert Schweitzer «le comble de l'absurdité».

[*Traduction*]

Lorsque nous nous recueillerons lundi pour rendre hommage aux victimes et aux combattants de la première Grande Guerre nous ne devrions pas oublier, monsieur l'Orateur, que certains d'entre eux étaient membres du Parlement du Canada. Ils n'auront pas consenti un vain sacrifice si nous acceptons ici de suivre leur leçon et d'œuvrer pour éviter la nécessité de nouveaux sacrifices au nom de la guerre.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les Canadiens s'associeront à l'hommage rendu aujourd'hui par le premier ministre à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. Je pense que mon voisin de pupitre, le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), est le seul ancien combattant de cette guerre qui se trouve encore à la Chambre (*Applaudissements*)

• (11.10 a.m.)

Tous les anciens combattants se réjouiront de l'hommage que le premier ministre a rendu à leurs efforts et à ceux de leurs compagnons d'armes qui ne sont pas ici pour accepter cet hommage en leur nom.

Alors que le jour du Souvenir servait au début à rendre hommage à la mémoire des combattants et surtout des victimes de la première Grande Guerre nous vénérons aussi en ce jour la mémoire des Canadiens qui ont sacrifié leur vie pour leur pays pendant la seconde guerre mondiale et la guerre de Corée.

Le premier ministre a fait ressortir combien il était futile de régler les conflits par la guerre. Les derniers mois viennent de nous rappeler que le recours à la force n'est pas chose du passé mais bien du présent.

Dans notre monde imparfait, les hommes n'ont pas toujours à choisir entre un bien et un mal, mais le plus souvent entre deux maux. Les guerres de notre époque ont vu les Canadiens et les soldats d'autres pays donner leur vie pour la conquête de la liberté, mais pour certains, ces morts peuvent sembler vaines; nous devons pourtant à leur sacrifice l'ordre et la paix, même imparfaits, qui règnent aujourd'hui. Leur sacrifice aura au moins donné à l'humanité un sursis pour rechercher les solutions rationnelles dont parlait le premier ministre.

En ce temps où nombreux sont les Canadiens qui se préoccupent, et à juste titre, de l'unité de leur pays, il est bon de se souvenir de ceux qui sont morts pour la survie de leur pays. Je me fais le porte-parole de l'opposition officielle de Sa Majesté pour appuyer les propos du premier ministre, et je suis sûr que personne ne me tiendra rigueur d'exprimer une certaine gratitude, au nom des anciens combattants des deux guerres mondiales et de ceux de la guerre de Corée, pour l'hommage que leur a rendu ce matin le premier ministre.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, évidemment personne ne peut assez exalter la bravoure et les sacrifices des Canadiens et des Canadiennes, lors de la première guerre mondiale qui s'est terminée il y a 50 ans, et leurs sacrifices durant la guerre qui prenait fin il y a 23 ans. Nous leur rendons un profond et humble hommage.

Toutefois, il ne suffit pas de reconnaître que la guerre est la pire folie. Je voudrais rappeler un souvenir personnel; j'avais 5 ans lorsque la première guerre mondiale a éclaté. Je demeurais dans un petit village de l'Europe orientale. Au cours de cette guerre, ma famille et d'autres n'ont eu qu'à se cacher dans une cave pour éviter les conséquences des combats. Mais cet abri n'était plus suffisant lors de l'hécatombe de la deuxième guerre mondiale et, si une autre guerre était déclanchée, il n'y aurait aucun endroit où l'être humain serait en sécurité.

Je rappelle que lorsque, à titre de parlementaires, nous rendions un profond hommage aux hommes et aux femmes qui se sont sacrifiés dans les conflits de notre siècle pour nous permettre de continuer à jouir de la liberté de la démocratie, nous devrions aussi, en qualité de parlementaires, nous souvenir que la guerre n'est pas le fruit du hasard; la guerre résulte d'un geste politique maladroit et de l'incompétence des chefs politiques. La première guerre mondiale a été engendrée par une rivalité politique et économique. La seconde est issue de l'impuissance du monde à discerner les dangers du nazisme et de l'appui que Hitler a reçu de hautes autorités dans plusieurs parties du monde.

Au moment où nous rendons hommage à nos morts des guerres mondiales de notre siècle, monsieur l'Orateur, j'insiste fortement pour que nous analysions soigneusement la situation politique internationale actuelle, qui pourrait bien mener non seulement à une autre guerre, mais à la destruction totale de l'humanité.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de m'avoir envoyé, ce matin, une copie de la déclaration qu'il vient de faire. Je regrette cependant une chose: c'est d'en avoir reçu une copie en anglais, alors que j'aurais préféré recevoir la version française.

A tout événement, j'endosse et je fais miennes les paroles du très honorable premier ministre à l'effet que les guerres n'ont jamais rien réglé et constituent «le comble de l'absurdité». Si seulement les peuples et leurs dirigeants pouvaient donc s'en convaincre! Rendons hommage à tous nos Canadiens qui se sont sacrifiés pour leur pays, et souhaitons que, pour toujours, les guerres soient bannies par tous les peuples de la terre. L'âge atomique peut détruire l'univers ou lui permettre de grandir et de prospérer. La paix, tout le monde la veut, et il nous incombe, à titre de parlementaires responsables, de voir à l'élaboration d'une paix juste et durable, tant à l'intérieur de notre pays qu'à l'extérieur.

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, dans le simple but de signaler que l'honorable député de Malpèque (M. MacLean) a omis de mentionner que l'honorable député de Fort William (M. Badanai) est aussi un ancien combattant de la première guerre mondiale et qu'il représente actuellement le Parlement du Canada aux célébrations à Mons, en Belgique, pour commémorer le 50e anniversaire de la première grande guerre.

[*Traduction*]

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, je sais infiniment gré au député d'avoir signalé la chose à la Chambre et je m'excuse de cet oubli.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à cause de l'intérêt constant que prennent les députés au débat sur le budget et vu que, normalement, nous devrions aujourd'hui consacrer une heure, de cinq à six, aux mesures d'initiative parlementaire, la Chambre serait peut-être en général disposée à renoncer aujourd'hui à cette heure? Plairait-il à la Chambre d'émettre immédiatement un ordre à cette fin?

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: Convenu.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'AVIONS CARIBOU POUR LES VOLS DE SECOURS

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la Chambre lundi dernier que les entretiens entre le professeur Head et le général Gowon avaient notamment porté sur la meilleure forme d'assistance que le Canada puisse offrir au Nigéria en matière de distribution de secours en territoire fédéral. J'ai dit que les entretiens se poursuivaient officiellement et que je comptais faire bientôt une déclaration supplémentaire.

Aujourd'hui, je tiens à annoncer que nous avons conclu une entente en vue de mettre deux appareils Caribou à la disposition de la Croix-Rouge nigériane, par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne, pour distribuer des secours en territoire fédéral. En raison du court rayon d'action du Caribou et des difficultés de navigation que posent les grandes distances à parcourir, l'opération est fort complexe, et on m'a fait savoir qu'ils n'atterriront pas à Lagos avant une quinzaine de jours.

Le gouvernement a l'intention de rappeler de Lagos l'avion Hercules qui n'a pu prendre l'air à cause du mauvais état des pistes avancées, mais qui n'empêchera pas l'utilisation des appareils Caribou, plus légers.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DU RAPPORT SUR LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 42 du Règlement pour demander à la Chambre d'adopter une motion relative à une question de procédure. Je devrais peut-être lire l'article en question. Le voici:

> Dans un cas d'urgence, toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 41, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

• (11.20 a.m.)

Comme ma motion a trait à une question de procédure, soit de nous permettre d'examiner durant la session actuelle un rapport présenté au cours d'une session précédente, voire d'une législature antérieure, je me permets de signaler à Votre Honneur et à la Chambre le paragraphe 3 du commentaire 320 de la quatrième édition de Beauchesne que voici:

> En ce qui concerne le rapport qu'un comité a présenté à une session antérieure, il faut d'abord proposer qu'il soit pris en considération pendant la session en cours et, si la motion est acceptée, la Chambre peut désigner un jour pour la prise en considération dudit rapport.

Je voudrais également signaler à Votre Honneur une décision de l'Orateur rendue à ce sujet le 3 mars 1938, qu'on trouve à la page 694 de la troisième édition de Beauchesne et selon laquelle on pouvait présenter une motion visant à ce que la Chambre étudie pendant la session en cours un rapport présenté à une session antérieure.

Hier, le ministre des Finances (M. Benson) a signalé un problème de procédure concernant l'examen au cours de la session actuelle du rapport du comité spécial mixte de la fonction publique du Canada portant sur les pensions des fonctionnaires retraités, et présenté à la Chambre des communes le 8 mai 1967. Je demande donc à la Chambre l'autorisation de présenter une motion sur une simple question de procédure. Je n'ai pas l'intention d'en faire un sujet de discussion. La motion se rapporte à une étude à une période ultérieure de la session et il s'agit de savoir quand nous en discuterons. Mais il me semble que tous les députés seront disposés à régler cette formalité afin que nous puissions étudier au cours de la session actuelle le rapport du comité spécial mixte présenté le 8 mai 1967.

J'ajoute que mon chef, le député d'York-Sud (M. Lewis), est prêt naturellement à appuyer la motion. Mais il cédera volontiers sa place au député d'Ottawa-Est (M. Richard) ou au député de Grenville-Carleton (M. Blair), au cas où l'un ou l'autre voudrait servir de comotionnaire. Je propose donc:

> Que le neuvième rapport du comité spécial, du Sénat et de la Chambre des communes, de la fonction publique du Canada, présenté à la Chambre des communes le 8 mai 1967, soit examiné par la Chambre au cours de la session actuelle du Parlement.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a tort de prétendre que nous n'avons pas eu et que nous n'aurons pas l'occasion d'examiner ce rapport pendant la présente session. En effet, les occasions ne manquent pas actuellement pour ce faire pendant l'étude du budget. Je l'informe par conséquent qu'il n'y aura pas de consentement unanime ce matin.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que vous êtes bienveillant envers les fonctionnaires retraités!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Puis-je demander au président du Conseil privé s'il comprend bien la situation. Ignore-t-il que le ministre des Finances a déclaré hier que l'adoption au cours de la présente session d'un rapport présenté lors d'une session précédente posait un problème technique? Cette motion ne cherche pas à faire adopter ce rapport; je ne peux le faire en une seule étape. Ma motion demande simplement que nous répondions au point soulevé hier par le ministre des Finances et qu'on nous reconnaisse le droit d'examiner au cours de cette session un rapport présenté lors d'une session précédente. En d'autres termes, je cherche à surmonter la difficulté technique

soulevée par le ministre des Finances et je demande instamment au président du Conseil privé de ne pas insister.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, il n'y a vraiment pas de difficulté technique qui fasse obstacle à la formule conseillée par le député de Winnipeg-Nord-Centre pour étudier cette question car il est clair que nous avons tout le loisir de le faire. Je désavoue la procédure qu'il conseille.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je me demande si les députés savent que l'article 42 du Règlement exige le consentement unanime, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre. Comme il n'y a pas de consentement unanime pour le moment, nous devons en rester là et ne pas débattre cette question.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER—LA RÉPONSE INCOMPLÈTE À UNE DEMANDE DE DOCUMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour poser la question de privilège. Cela me déplaît, mais la tendance récente qu'a le gouvernement à répondre de façon cavalière aux questions qu'on lui pose en faisant fi des droits du Parlement, exige que je me reporte au document déposé l'autre jour en réponse à la question nº 174 *a*) à propos de la Compagnie des jeunes Canadiens. J'avais demandé le nom et l'adresse de chaque bénéficiaire et le montant versé à chacun. Le document de plusieurs pages renfermait le nom des personnes et les montants versés mais, chose étrange, on avait omis d'y inscrire les adresses. Seuls figuraient les noms des villes et villages où demeurent ces jeunes. Si l'on tient compte que, d'après le document, environ $30,000 ont été versés à des comptables agréés pour examiner les comptes des jeunes Canadiens, il est évident qu'il faut de toute nécessité donner leurs adresses respectives. Autrement, c'est simplement un mélange confus de noms et il faudrait une éternité pour découvrir si, oui ou non, ces personnes ont en fait reçu les montants, comme on le prétend, et je n'ai pas de renseignements à ce sujet.

Nous avons le droit de connaître leur adresse. La Chambre a adopté la motion; remettre un document comme celui-ci, consistant en une liste de villes et une liste de noms sans adresse outrage scandaleusement les droits de la Chambre.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'hon. Doanld S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas les propos assez vifs de l'honorable député sur cette affaire. Nous ne négligeons rien pour transmettre les renseignements disponibles. Si les adresses sont connues, nous les donnerons. Je veux bien demander à mon collègue, le secrétaire d'État (M. Pelletier), s'il peut obtenir ces renseignements. Mais naturellement, si les renseignements ne sont pas disponibles, ou ne le sont pas sous une forme systématique, ils ne pourront être donnés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je répondrai à l'honorable représentant que les adresses devaient sûrement être connues, sinon les chèques et les paiements n'auraient pu être expédiés aux destinataires.

L'hon. M. Macdonald: Le député devrait tenir compte de la nature de l'activité de certains de ces jeunes volontaires et du fait qu'à maints endroits ils travaillaient à titre transitoire. Tout ce que je puis dire, c'est que les adresses sont peut-être disponibles. Je veux bien me renseigner, mais je n'accepte pas les qualificatifs de l'honorable représentant.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais signaler que ce n'est pas en ce moment la période des questions. Le député veut, je crois, poser une question complémentaire au sujet de celle qu'a soulevée le très honorable représentant de Prince Albert. Toutefois, si j'ai bien compris, le président du Conseil privé va se renseigner pour donner suite à la demande du député de Prince Albert. Nous devrions peut-être en rester là pour le moment.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège à la suite de celle qu'a posée le très honorable représentant de Prince Albert. J'aimerais demander au président du Conseil privé s'il voudrait bien consulter le ministre du Revenu national.

LES NATIONS UNIES

LA POSITION DU CANADA QUANT À L'ADMISSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question à poser au premier ministre. Le Canada était-il un des 15 États membres des Nations Unies qui ont cherché à

faire reconnaître hier les titres de créance de la République populaire de Chine comme membre du Conseil de Sécurité, plutôt que ceux du gouvernement de la Chine nationaliste?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je devrais tenir cette question pour préavis. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Le Canada était-il un des pays qui...

M. Fairweather: Je ne suis pas trilingue mais je vais essayer encore une fois. Le Canada était-il un des 15 États membres des Nations Unies qui ont cherché à faire reconnaître les titres de créance de la République populaire de Chine comme membre du Conseil de Sécurité, plutôt que ceux du gouvernement de la Chine nationaliste?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne puis répondre à cela, monsieur l'Orateur, mais je puis me renseigner. Je puis également dire à l'honorable représentant que notre position en ce qui concerne l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies ne s'est pas modifiée. Nous nous efforçons toujours de trouver le moyen d'établir des relations avec le gouvernement de Pékin et jusqu'à ce que j'aie fait rapport à la Chambre à ce sujet, nous n'avons pas l'intention de modifier notre position aux Nations Unies.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention de s'abstenir de voter sur l'acceptation des lettres de créance de la République populaire de Chine aux Nations Unies ou de voter contre?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous nous abstiendrons, comme de coutume, de voter sur la résolution générale soumise aux Nations Unies. Il s'agit, je crois, de ce qui est appelé la résolution de l'Albanie, qui rattache l'admission de la République populaire de Chine à l'exclusion de Taïwan, d'une manière que nous ne pouvons accepter à ce stade. Il y a d'autres résolutions sur lesquelles nous prendrons une position qui indiquera que nous ne sommes pas hostiles à une solution qui permettrait, éventuellement, d'admettre la République populaire de Chine aux Nations Unies. Notre souci, dans ce cas, est que le gouvernement de Taïwan ne soit pas négligé.

M. Ed Schreyer (Selkirk): J'ai une question, monsieur l'Orateur, qui se rattache en fait à la précédente. J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il est vrai que les délégués de la Commission canadienne du blé sont aujourd'hui à Canton, en Chine.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Egmont a la parole.

M. David MacDonald (Egmont): Puisque le premier ministre énonce la politique du gouvernement à l'égard de la Chine continentale, peut-il nous dire si notre pays est effectivement entré en relations avec le gouvernement chinois au sujet de son admission aux Nations Unies et de nos liens diplomatiques avec lui?

Le très hon. M. Trudeau: La question des relations diplomatiques avec Pékin est complexe et difficile. Je préfère ne pas révéler si des progrès ont été accomplis ou non en ce sens, tant que le gouvernement ne sera pas parvenu à un stade plus précis.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le premier ministre a exposé assez clairement aujourd'hui l'attitude du gouvernement à ce sujet. J'aimerais lui demander si le gouvernement a l'intention, à supposer qu'il reconnaisse la Chine rouge, de veiller à ce que le gouvernement nationaliste de Formose demeure membre des Nations Unies et soit protégé de toute agression de la part du régime communiste de Pékin.

Le très hon. M. Trudeau: Comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma réponse, monsieur l'Orateur, nous voulons, bien sûr, tenir compte du fait qu'il y a un gouvernement distinct à Formose, avec lequel nous avons été en bons termes dans le passé. Il va sans dire que les Nations Unies procéderont comme en décideront la majorité de ses membres. Je le répète, nous avons l'intention de pousser notre étude en vue d'établir des relations avec Pékin; toutefois, je ne pourrai vous en faire connaître le résultat avant quelque temps. Bien entendu, l'attitude que nous adopterons aux Nations Unies dépendra des progrès de nos efforts bilatéraux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre répondra-t-il à une question restée sans réponse? Quelque mesure qu'on prenne, veillera-t-on à maintenir le gouvernement nationaliste de Formose qui défend la cause de la liberté depuis bien des années, afin qu'il ne soit pas compromis par l'initiative du gouvernement canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Les intentions du gouvernement canadien envers le gouvernement formosan ne sont aucunement hostiles; elles restent cordiales.

[*Plus tard*]

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de ses observations de tout à l'heure sur

les excellentes relations qui existent entre le Canada et le gouvernement de Formose, le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de nommer des représentants diplomatiques à Formose?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons des représentants diplomatiques auprès du gouvernement de Formose, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

M. Forrestall: Pourquoi ne pas vous renseigner et vous mettre au courant de ce qui se passe dans le monde?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA FONCTION PUBLIQUE

PROTESTATIONS CONTRE LA RECLASSIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Pour changer le sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. A-t-il reçu des diverses associations de fonctionnaires des protestations contre la pratique répandue qui consiste à reclasser des fonctionnaires et à encercler ensuite en rouge des milliers de postes, ce qui prive les titulaires de ces postes des relèvements de traitement qui ont été négociés? Si le ministre a reçu des protestations de ce genre, quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard de cette pratique?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): La Chambre sait, monsieur l'Orateur, que ce processus de reclassement se poursuit depuis presque trois ans, et qu'on a ainsi opéré une foule de changements importants dans un système fort complexe, mais c'est presque terminé. Ce serait une erreur, je pense, à ce stade, de tenter de renverser ce processus. Je puis assurer au député qu'on étudie avec sympathie les difficultés, les anachronismes et, dans certains cas, les injustices qui découlent de ce processus.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que ce reclassement permanent a affaibli les unités de négociation collective établies par la Commission des relations de travail dans la fonction publique et que le résultat va à l'encontre des décisions prises au cours des négociations pour la conclusion d'une convention collective, le Conseil du Trésor examinera-t-il à nouveau le problème des fonctionnaires protégés par des conventions collectives, mais dont les emplois depuis lors sont marqués d'un cercle rouge?

L'hon. M. Drury: Je me demande si j'ai bien saisi le sens de la question de l'honorable représentant. Je ne crois pas que l'application du cercle rouge et le transfert d'une unité de négociation collective à une autre par suite du reclassement soient nécessairement liés. J'irai aux renseignements, afin de mieux comprendre ce à quoi l'honorable représentant veut en venir.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

QUESTION RELATIVE À L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE RADAR DANS LE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur le président, hier, j'avais l'intention de poser une question au ministre de la Défense nationale, mais, comme la liste des présences à la Chambre indiquait qu'il serait absent, je l'avais réservée pour aujourd'hui. Toutefois, je constate que le ministre vaque probablement à des occupations très importantes, et je me vois donc obligé de poser ma question au très honorable premier ministre. Je me demande si, en même temps, il n'y aurait pas lieu de corriger la liste d'assiduité des ministres, car il semble qu'on ne peut pas en tenir compte.

Ma question a trait à la photographie d'une bombe soviétique, sur orbite, par le Centre d'observation de Cold Lake. Le premier ministre peut-il assurer la Chambre que le système de défense par radar en Amérique du Nord demeure efficace?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à la suite des remarques de l'honorable député, je dois lui signaler que le ministre de la Défense nationale ne devait pas être à la Chambre hier ni aujourd'hui, mais qu'il y sera la semaine prochaine.

M. Dumont: Monsieur le président, d'après les renseignements que nous possédons, le ministre devait être présent ce matin.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a-t-il une question à poser?

M. Dumont: Oui, monsieur le président.

Le gouvernement ne craint-il pas que les bombes venant du sud ne soient pas décelées par les longues chaînes de radar que nous avons dans le Nord?

Le très hon. M. Trudeau: La liste n'est pas à jour.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU GROUPE COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Finances. Le ministre prendrait-il des renseignements et nous les transmettrait-il ensuite, au sujet des opérations financières du groupe Commonwealth de la Colombie-Britannique et de la perte possible subie par les détenteurs de certificats et les autres actionnaires de ce groupe?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me suis déjà renseigné là-dessus. La Commonwealth Trust Company de Vancouver, je crois, n'est pas soumise à l'ordonnance de mise sous séquestre. La Commonwealth Trust Company est protégée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, ses dépôts sont donc tout à fait garantis. Les autres sociétés en cause ont des chartes provinciales et la Société d'assurance-dépôts du Canada ne les protège pas. J'ai demandé de plus amples renseignements sur cette question, mais je signale qu'elle ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Lambert: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Tout en reconnaissant cet aspect particulier de la question, à la lumière des rapports qui peuvent avoir découlé des enquêtes en février et mai 1968, le ministre indiquerait-il à la Chambre si le surintendant des assurances a agi de sa propre autorité aux termes de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et s'il a procédé à des enquêtes dans l'intervalle?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le Département des assurances examinait la question. En réalité, le surintendant m'a rapporté, au moment de l'émission de l'ordonnance de mise sous séquestre concernant les autres compagnies, que la compagnie dans laquelle nous avions des intérêts n'était pas impliquée, vu qu'elle est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Incidemment, monsieur l'Orateur, je devrais peut-être profiter de l'occasion pour signaler que la compagnie Commonwealth Trust de Vancouver n'est pas liée aux compagnies des autres régions du Canada qui portent le même nom. Je le dis simplement pour qu'il n'y ait pas là de malentendu.

L'hon. M. Lambert: J'aimerais poser une autre question complémentaire. Le ministre a parlé d'une ordonnance de mise sous séquestre. L'ordonnance avait-elle été émise en même temps que le décret du conseil, en février ou mai, ou date-t-elle de ces derniers jours?

L'hon. M. Benson: Il s'agissait, monsieur l'Orateur, d'une récente décision prise en Colombie-Britannique. On a émis une ordonnance de mise sous séquestre contre un consortium relié à la Commonwealth Trust Company. Cette dernière qui nous intéresse particulièrement ne fait l'objet d'aucune ordonnance, car les dépôts de ses clients sont protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le solliciteur général est absent, le ministre des Finances pourrait peut-être nous dire si le bureau régional de la division des faillites à Vancouver enquête sur l'affaire.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je l'ignore pour ma part, mais je consulterai mon collègue et je donnerai une réponse plus tard.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LES COMMENTAIRES SUR LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. A la conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth qui se déroule actuellement, on a reproché à la politique d'immigration canadienne d'être inique et honteuse; on a accusé le Canada de n'accepter que les immigrants spécialisés et compétents et de pratiquer la discrimination raciale.

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a ordonné au chef de la délégation canadienne à la conférence de faire comprendre que le Canada ne tolérera pas la politique décrite par le procureur général de la Jamaïque? Si le gouvernement n'a pas envoyé de telles instructions, a-t-il l'intention de le faire?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je ferai enquête, monsieur l'Orateur.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la lumière de la déclaration faite à la conférence du Commonwealth, le gouvernement reconsidérerait-il ses intentions de supprimer les privilèges réciproques accordés aux immigrants du Commonwealth, initiative qui défavoriserait encore plus les immigrants des Antilles?

Le très hon. M. Trudeau: Je me renseignerai également à ce sujet, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA MISSION EN CHINE CONTINENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui s'engage ordinairement à être à la Chambre ce jour-ci, mais en son absence j'avais cru m'adresser au ministre d'État, le député de Saskatoon-Humboldt, ministre suppléant du Commerce qui se fait fort d'être présent lui aussi ce jour-ci. En son absence cependant, je m'adresserai au président du Conseil du Trésor, deuxième ministre suppléant du Commerce, comme l'indique le hansard du 21 octobre.

Le ministre pourrait-il se renseigner au sujet de ce qu'ont dit le délégué commercial à Hong-Kong et les représentants de la Commission canadienne du blé, à savoir qu'une mission négocie une vente de blé à la Chine, vu que le ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministre d'État ont déclaré à la Chambre qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de commenter des négociations en cours? Quand la Chambre pourra-t-elle se renseigner sur ce qui se passe?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de son énumération plutôt laborieuse des procédures de la Chambre. Toutefois, je lui ferai remarquer qu'elles n'exigent pas que les ministres soient présents, mais plutôt que les ministères rendent compte de leurs affaires. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Drury: Pour répondre à la question du député, monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre d'État ont dit tous deux qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer la marche des négociations. Je crois que cela vaut encore. Qui plus est, les rapports publiés ne mentionnent ni la marche ni le sujet des négociations, mais simplement qu'elles se poursuivent et qui y prend part. Je répète que deux membres de la Commission canadienne du blé sont en Chine continentale pour y mener des négociations.

[L'hon. M. Dinsdale.]

M. Burton: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor sait-il que certaines interpellations faites antérieurement à la Chambre portaient précisément sur le sujet dont ont parlé les fonctionnaires, comme je l'ai dit dans ma question?

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songe-t-il à établir un programme national d'emploi, durant l'été, à l'intention des étudiants d'université, comme l'a recommandé l'Association des universités et collèges du Canada à sa réunion de cette semaine?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question relève, à mon avis, du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le député voudra peut-être la lui poser.

M. Yewchuk: Une question supplémentaire. Comme le président de l'Association de planification des universités et collèges a pronostiqué une bien sombre situation, en matière d'emploi, pour les étudiants des universités canadiennes l'été prochain, le gouvernement a-t-il amorcé une étude spéciale de l'emploi chez les étudiants?

Le très hon. M. Trudeau: La même réponse que tantôt monsieur l'Orateur, pour une raison encore plus évidente.

[*Français*]

RADIO-CANADA

QUÉBEC—A PROPOS DU TEMPS ACCORDÉ AUX PARTIS POLITIQUES ET AUTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

L'honorable premier ministre peut-il nous dire s'il est disposé à inviter la Société Radio-Canada à établir une politique générale juste quant à l'emploi et à la distribution du temps accordé aux mouvements politiques, apolitiques ou autres?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question relève de l'honorable secrétaire d'État.

[*Plus tard*]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

A une question que je lui posais tantôt au sujet de la Société Radio-Canada, le très honorable premier ministre m'a répondu qu'elle relevait de la compétence de l'honorable secrétaire d'État. Par contre, comme l'atteste la page 2532 du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, l'honorable secrétaire d'État disait hier que la question ne relevait pas de sa compétence.

Par conséquent, je me demande de qui relève la question et si nous avons des chances d'obtenir une réponse?

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—L'ADOPTION DES ORPHELINS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais lui demander si, à la suite des questions posées le 28 octobre et le 5 novembre par le député de Fraser Valley-Est, il pourrait dire à la Chambre s'il a reçu des lettres, en particulier de la part d'associations, au sujet des orphelins du Biafra.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, il y a eu une certaine correspondance. D'une façon générale, l'adoption est, bien entendu, une question qui relève de la juridiction provinciale et nous ne pouvons empiéter sur cette juridiction, mais nous serions prêts, en cas d'adoption dûment réalisée par les voies habituelles, à faire place dans nos avions à tous ceux qui pourraient être adoptés en de telles circonstances.

M. David Lewis (York-Sud): L'arrivée d'enfants venant du Biafra ne dépend pas nécessairement de leur adoption légale du chef d'une juridiction provinciale. Puis-je demander au premier ministre ce que fait le gouvernement—si tant est qu'il fasse quelque chose—pour encourager la venue de ces enfants au Canada, qu'ils soient ou non légalement adoptés en vertu des lois provinciales?

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement fédéral ne fait rien pour faire venir des enfants au Canada. Il n'est pas équipé pour s'occuper d'eux après leur arrivée ici. S'ils venaient au Canada, il faudrait qu'ils soient adoptés, ou confiés aux soins d'institutions ou de familles, sous le régime de lois provinciales. Ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet c'est de collaborer avec les autorités provinciales ou des particuliers qui voudraient obtenir notre aide pour le transport.

M. Lewis: Je ne voudrais pas soulever un débat, mais je dois signaler, brièvement, au premier ministre qu'il est possible...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question, qu'il la pose.

M. Lewis: ...pour des particuliers ou des organisations de faire venir des enfants ici sans les adopter. Ces personnes qui désirent faire venir des enfants au Canada et s'en occuper—et cela ne relève d'aucune juridiction particulière—reçoivent-elles quelque encouragement de la part du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: J'ai répondu à la question dans le contexte de l'adoption car c'est comme cela qu'on me l'a posée. Si des institutions ou des familles désirent s'occuper d'enfants du Biafra, et si nous pouvons les aider par l'entremise du ministère de l'Immigration, nous le ferons. Mais j'aimerais qu'il soit clair qu'il ne revient pas au gouvernement fédéral d'en prendre l'initiative; cela revient plutôt aux organisations, groupes ou familles, qui veulent accueillir, dans leurs foyers ou institutions, des enfants du Biafra.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Devons-nous comprendre par là que le gouvernement est maintenant disposé à mitiger les lois de l'immigration pour qu'on puisse accueillir plus rapidement les réfugiés du Biafra?

Le très hon. M. Trudeau: Je vais en parler au ministre. Je suis sûr que, si les circonstances l'exigent, nous serons prêts à le faire.

M. David MacDonald (Egmont): Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a communiqué avec les autorités du Biafra au sujet de la venue d'enfants ou d'autres personnes au Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas communiqué avec les autorités du Biafra et nous n'avons pas l'intention de le faire.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Ma question s'adresse au premier ministre. Des représentants officiels du ministère des Travaux publics et de la Commission de la capitale nationale agiront-ils comme conseillers techniques au caucus que les députés

libéraux de l'Est de l'Ontario se proposent de former, comme l'a annoncé le ministre de la Justice?

Puis-je poser la question d'une autre façon? Le premier ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'aucun fonctionnaire ne sera suborné par aucun groupe privé comme le caucus parlementaire projeté?

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Une question complémentaire; il serait peut-être plus facile pour le premier ministre de vérifier la déclaration émanant du ministre de la Justice et ensuite de dire à la Chambre qui, au juste est chargé d'accorder les faveurs politiques à Ottawa. (*Exclamations*)

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil privé. Étant donné que, la semaine dernière, le ministre s'est trouvé dans l'impossibilité de donner à la Chambre le nombre de candidats libéraux battus qui avaient obtenu des postes dans l'administration ou la magistrature, ne trouverait-il pas plus facile de simplement nous fournir le nombre des candidats libéraux battus qui n'en ont pas obtenu?

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT DE GROUPES DE CONSEIL EXTERNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je pose ma question au premier ministre. Étant donné que sa décision d'établir une série de bureaux régionaux et un groupe de 150 nouveaux conseillers parlementaires pourrait affecter gravement notre régime de gouvernement parlementaire, le premier ministre ferait-il bientôt une déclaration à l'appel des motions sur les fonctions et les responsabilités de ces nouveaux groupes? Au fait, en quoi changeraient-ils les fonctions traditionnelles du premier ministre et des députés?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LES VERSEMENTS AUX PROVINCES LORS DU RETRAIT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais poser au ministre des Finances une question qui concerne l'Alberta. Le docteur Rose, ministre de la Santé, s'est-il opposé au retrait du gouvernement fédéral des arrangements relatifs à l'assurance frais médicaux, et le gouvernement provincial a-t-il demandé qu'au moment du retrait du gouvernement fédéral, les fonds fournis par celui-ci soient compensés par des paiements de péréquation?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je ne pense pas que des instances directes en ce sens m'aient été présentées jusqu'ici.

M. Woolliams: Est-il entendu avec l'Alberta que, lors du retrait du gouvernement fédéral, la somme qui était versée par celui-ci sera affectée à la province pour lui aider à assumer le coût du service?

L'hon. M. Benson: La province de l'Alberta n'adhère pas actuellement au régime d'assurance frais médicaux. Je ne puis comprendre pourquoi le député parle de son retrait. Quoi qu'il en soit, les conditions générales de la remise du service ont été bien clairement expliquées à la Chambre, je crois. Si le député voulait d'autres explications je serais heureux de lui envoyer une copie de la déclaration que j'ai faite à ce sujet à la conférence fédérale-provinciale, ainsi qu'une copie de la déclaration faite à la Chambre en 1966 par le ministre des Finances.

M. Woolliams: Je sais que l'Alberta n'adhère pas au régime. N'est-il pas stipulé, cependant, que si le gouvernement fédéral assume la responsabilité financière, tel que convenu, les provinces, dont l'Alberta, souscriront au programme? N'a-t-on pas promis à l'Alberta que, si elle souscrit au régime, lorsque le gouvernement fédéral s'en retirera, le montant de la contribution fédérale lui serait alors assigné?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député répète la question qu'il avait tout d'abord posée. Sinon, sa première question complémentaire, demandant une interprétation d'une loi, est irrecevable et la deuxième prête à controverse.

M. Woolliams: Ce n'est pas une répétition de ma question précédente.

M. l'Orateur: J'accepte l'affirmation du député. A l'ordre. Le député voudra bien se rasseoir. J'accepte l'affirmation du député, que ce n'est pas une répétition, mais il me faut décréter que la question, ainsi posée, est irrecevable.

M. Woolliams: Puis-je la poser autrement? Le gouvernement fédéral a-t-il signalé à l'Alberta que, si la province adhérait au régime d'assurance frais médicaux, il transférerait à

la province, en se retirant du régime, les sommes qu'il aurait versées pour le financement du régime?

L'hon. M. Benson: Aucune entente n'a été conclue avec des provinces en particulier, mais si le député prenait la peine de feuilleter la loi sur l'assurance frais médicaux et de relire l'exposé qu'a présenté le ministre des Finances quand la Chambre était saisie de la mesure, il verrait à quelles conditions générales nous céderons, le temps venu, l'assurance frais médicaux aux provinces.

Nous avons clairement réaffirmé notre intention de remplir nos obligations envers les provinces, tout d'abord en transférant certains pouvoirs fiscaux, en fournissant un appoint à leur frais pendant une période de transition, et enfin en concluant un accord définitif lorsque les provinces assumeront les pleins pouvoirs de gestion. On a donc tort de nous reprocher, comme d'aucuns l'ont fait, d'avoir coupé l'herbe sous les pieds des provinces. Ce n'est nullement notre intention. Si le député veut bien consulter l'offre de 17 points d'impôt contenue dans la déclaration dont je lui enverrai le texte, il verra que ce reproche était injustifié. Nous voulons indemniser pleinement les provinces, mais nous croyons qu'en définitive, il est préférable que les gens administrent les programmes plus directement au lieu de s'occuper de dollars ne valant, pour ainsi dire, que 50c. Les responsables d'un programme devraient avoir le pouvoir fiscal nécessaire.

M. G. W. Baldwin (Peace River): A titre de question supplémentaire découlant de cette réponse, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si le gouvernement fédéral peut se permettre de payer à une province moins de 50 p. 100 du coût du régime d'assurance frais médicaux sans avoir à modifier la loi?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, nous n'avons nullement l'intention de verser moins de 50 p. 100 du coût du régime d'assurance frais médicaux aux provinces. Je crois que nous l'avons clairement laissé entendre. Dans l'entente définitive, il sera nettement indiqué que nous transférons simplement le pouvoir fiscal aux gouvernement provinciaux dont relèvent les programmes, afin qu'ils puissent mieux les exploiter sans rien perdre de l'apport du gouvernement fédéral.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la réponse à cette question sera très simple. Comme certains Canadiens croient encore qu'il ne devrait pas y avoir d'imposition sans représentation, je demanderais au gouvernement de décider si, en ce qui concerne cette surtaxe de 2 p. 100 imposée à une province qui n'adhère pas au régime de l'assurance frais médicaux, il n'y aura pas de remboursement aux contribuables de cette province?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué assez clairement que cet impôt avait été prescrit dans le budget, en même temps que de nombreux autres impôts...

Une voix: Vous pouvez bien le dire.

L'hon. M. Benson: ...y compris l'impôt sur les sociétés d'assurance et sur les banques et divers autres droits, pour acquitter les obligations financières du gouvernement fédéral. L'impôt de progrès social était nécessaire pour solder les frais croissants de plusieurs programmes. Ainsi, nous versons 650 millions par année pour...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Benson: ...pour l'hospitalisation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que nous abordons déjà le débat sur le budget, que la Chambre doit reprendre dans quelques moments.

[Plus tard]

Mr. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser au ministre des Finances une question complémentaire à celles posées au sujet de l'assurance frais médicaux. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention d'étendre la portée du régime aux Canadiens vivant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et, si oui, peut-il nous assurer que cela sera fait avant que le gouvernement fédéral ne se retire du programme?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, nous espérons que tous les Canadiens bénéficieront de ce régime; naturellement, cela comprend également les Canadiens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, que nous considérons comme des citoyens canadiens très importants.

M. Nielsen: Je remercie le ministre pour ses aimables paroles, mais pourrait-il nous dire quand le gouvernement a l'intention de faire bénéficier les citoyens de ces territoires du régime?

L'hon. M. Benson: Je devrai en discuter avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'occupe de la participation au régime des diverses parties du pays. Je lui signalerai la question de mon honorable ami, et j'obtiendrai une réponse.

LES DROGUES—LE RAPPORT DU MINISTRE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Vu l'absence des divers suppléants au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et pour secouer le secrétaire parlementaire de sa torpeur, je vais lui poser une question. J'aimerais lui demander si l'on a reçu du ministre de la Santé du Québec le rapport sur les abus qu'on aurait faits des drogues et qui devait être présenté à la récente conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et, si oui, le document sera-t-il rendu public ou déposé ici?

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je prends avis de cette question, monsieur l'Orateur.

VANCOUVER—LA VENTE D'UNE PILULE SUÉDOISE POUR L'AVORTEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que, selon les journaux, une pilule suédoise pour l'avortement se vend actuellement à Vancouver, le ministre enquête-t-il sur ce trafic illégal?

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je vais également considérer cette question comme préavis, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LE COMMERCE

A PROPOS DES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES POUVANT RÉSULTER DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson).

Étant donné que des changements dans les tarifs de certains produits exportés aux États-Unis font que, en retour, les États-Unis annoncent une plus forte exportation de produits de viande de toutes sortes vers le Canada, l'honorable ministre peut-il nous dire quelles mesures son ministère envisage pour faire face aux répercussions économiques probables des exportations américaines?

[L'hon. M. Benson.]

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si le député voulait me donner des détails sur les produits qu'il a à l'esprit, je serais prêt à lui donner une réponse.

L'HABITATION

LA REMISE DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État. A-t-on décidé de retarder les projets de rénovation urbaine après avoir consulté les provinces et les municipalités ou sans les consulter?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers à ce sujet et je ferai rapport plus tard, mais je n'en sais rien en ce moment.

LES NATIONS UNIES

LE COMITÉ DE RÉGLEMENTATION DU LIT DES OCÉANS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous dire si le député de Don Valley exprimait la politique du gouvernement lorsqu'il a dit, aux Nations Unies, que le Canada était favorable à la création, au sein de l'ONU, d'un comité permanent de la réglementation du lit des océans?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne pense pas qu'une question de ce genre soit admissible.

M. MacDonald: Je pourrais peut-être la tourner autrement. J'aimerais demander non seulement si le gouvernement compte appuyer une mesure destinée à créer, aux Nations Unies, un comité de réglementation du lit des océans, mais encore si le gouvernement a pris position au sujet de la souveraineté en cause et si les Nations Unies elles-mêmes n'en retireraient pas quelque avantage?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DU RAPPORT SUR LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Comme le ministre a déclaré aujourd'hui que nous aurons l'occasion au cours de la session d'étudier le rapport du comité mixte chargé de la pension des fonctionnaires retraités, discutera-t-il avec ceux d'entre nous qui sont leaders à la Chambre la possibilité d'avoir bientôt une telle occasion?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je serais très heureux d'en discuter en même temps que de la marche des travaux du gouvernement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'aurais une question supplémentaire. Le leader du gouvernement à la Chambre prendra-t-il note du fait que si son cœur dur s'attendrissait, notre parti serait disposé à donner son consentement unanime à la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'espère que son parti fera preuve du même esprit de collaboration en toutes choses.

LES AÉROPORTS

L'INSUFFISANCE DE HANGARS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à l'aviation civile et s'adresse au ministre d'État: Fait-on ou fera-t-on bientôt une étude sur le manque de hangars à la plupart des aéroports du Canada, en particulier à celui de Winnipeg?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM-SUD—LA PARTICIPATION AUX POURPARLERS DE PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé avant-hier au Secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures si l'on encourageait le Vietnam-Sud à prendre part aux négociations de paix à Paris. Est-il en mesure de répondre aujourd'hui?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur, mais la semaine prochaine.

LES CÉRÉALES

LES VENTES À L'ENCONTRE DES RÈGLEMENTS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre du Commerce, je vais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que d'énormes quantités de grain, jusqu'à 2 millions de boisseaux paraît-il, auraient été transportées illégalement d'une province à l'autre, à l'encontre des règlements de la Commission du blé, le ministre a-t-il pris des dispositions pour faire enquête à ce sujet ou songe-t-il à en prendre bientôt?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé a fait enquête à ce sujet et dès que nous recevrons son rapport, je me ferai un plaisir d'en faire part à la Chambre.

• (12.10 p.m.)

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 7 novembre, de la motion (page 1677) de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, il y a un vieil adage qui dit «Comme je voudrais que mon ennemi écrive un livre». Je ne considère pas le premier ministre (M. Trudeau) comme mon ennemi, car je conçois plutôt une vive amitié pour lui... (*Applaudissements*) ...sauf en ce qui concerne sa politique, et j'entends par là sa politique actuelle.

Le premier ministre est l'auteur ou le coauteur d'un certain nombre d'ouvrages. Je parlerai de l'un auquel il a collaboré, à cause de ce qui s'est dit ou écrit au sujet des récentes conférences fédérales-provinciales où se

sont rencontrés les premiers ministres provinciaux, le premier ministre et d'autres ministres de la Couronne. Il semble évident qu'à la suite des exposés faits à ces conférences par les ministres fédéraux, l'atmosphère n'était pas à la consultation, à la coopération ou au compromis, avec la conséquence que les premiers ministres et les ministres provinciaux sont retournés chez eux déçus, désenchantés et démoralisés. Cela ne fait aucun doute. Les premières conférences tenues par le nouveau gouvernement et ses ministres, sous la direction du nouveau premier ministre, ces derniers jours ou semaines, ont peut-être nui davantage à la montée et à la compréhension du fédéralisme et de l'unité nationale que tous les événements des dernières années.

Si je m'intéresse à cette phase particulière de l'évolution du gouvernement fédéral et à l'attitude qu'il adopte à ces conférences, c'est que l'attitude, les opinions et les principes du premier ministre ont changé depuis qu'il est devenu député et qu'il a accédé au poste éminent de premier ministre. Je songe aux années 1958 à 1961, où le premier ministre, moi-même, David Lewis, le professeur Frank Scott, le professeur Michael Oliver de l'Université McGill, le professeur Grube de Toronto, le professeur Jamieson de l'Université de la Colombie-Britannique et M. Eugene Forsey, directeur de recherches du Congrès du travail du Canada, faisaient partie du bureau de rédaction chargé de rédiger *The Socialist Analysis of the Future of Canada,* livré publié en 1961 sous le titre de *Social Purpose for Canada.* On trouve dans cet ouvrage—et cela coïncide étonnamment avec l'attitude du gouvernement pendant les récentes conférences à Ottawa—un chapitre intitulé *Practice and Theory of Federalism.* L'auteur en est Pierre-Elliott Trudeau.

Je pense que la Chambre trouverait fort intéressants le concept et l'idéologie de notre fédéralisme tels qu'ils sont exprimés par écrit, par l'attitude et les décisions du gouvernement qui s'entête à démembrer le vrai fédéralisme en plaçant il y a quelques jours encore les premiers ministres et d'autres ministres provinciaux devant un fait accompli. Il y a lieu d'inscrire au hansard ce que l'actuel premier ministre a écrit lorsqu'il exposait, en collaboration avec d'autres socialistes, les bases de l'unité nationale et du fédéralisme au Canada. Pour éviter que certains députés ne me soupçonnent de citer des passages hors de contexte, je donnerai les numéros des pages pour qu'on puisse s'y référer. Ce sont des remarques intéressantes monsieur l'Orateur. A la page 381 Pierre-Elliott Trudeau écrit:

> L'analyse faite plus haut de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fait ressortir que la coopération intergouvernementale est non seulement possible mais à bien des égards indispensable dans une optique constitutionnelle.

Puis nous voyons ceci à la page 385:

> Et comme l'avenir du fédéralisme canadien réside sans nul doute dans la coopération, le socialiste sage s'inspirera de cette nécessité sans oublier l'importance de créer des zones tampons de compétence conjointe et des zones coopératives d'administration conjointe par les deux paliers de gouvernement.

Et ensuite, à la page 389:

> En conséquence, les aspects économiques de la théorie socialiste pourraient servir de guide en vue d'une répartition plus efficace des pouvoirs en vertu de la constitution.

A la page 389, nous trouvons ce qui suit:

> En conséquence, dans ce genre d'affaires, . . .

Oh, en voilà une bien bonne, si l'on songe aux réunions des derniers jours où le gouvernement a présenté crûment un fait accompli—«Voici; c'est à prendre ou à laisser».

> . . . il n'y a aucune raison de croire que le gouvernement fédéral sera plus éclairé que l'ensemble des gouvernements provinciaux ou même qu'un gouvernement provincial agissant seul.

Cette opinion de Pierre-Elliott Trudeau est des plus importantes, et pourtant devenu premier ministre, il l'a reniée lors de la rencontre tenue il y a quelques jours entre les provinces et les ministres de son gouvernement. J'aimerais mentionner une citation de plus dont le texte apparaît à la page 392:

> Somme toute, le critique socialiste doit dire clairement ce que les gouvernements provinciaux peuvent faire et ne font pas, et ce que le gouvernement fédéral peut faire et ne fait pas, chacun dans le cadre de sa juridiction respective.

• (12.20 p.m.)

Vu les politiques et les attitudes du gouvernement actuel et compte tenu du budget que nous étudions en ce moment, nous sommes forcés de consigner au compte rendu non pas ce que le premier ministre du Canada a dit, mais ce que Pierre-Elliott Trudeau a écrit sur la théorie du fédéralisme coopératif et de l'unité canadienne. Aucun doute possible à cet égard les provinces ont été mises devant un fait accompli.

Nous avons eu des conférences provinciales dans le passé et nous en aurons encore dans l'avenir. Si utiles, si nécessaires et si fréquentes soient-elles, elles ne résoudront pas les problèmes, les difficultés et les différences qui existent entre les autorités provinciales et fédérales. A mon avis, si nous voulons nous

[Mr. Winch.]

attaquer à ces problèmes d'une manière raisonnable et intelligente, il doit y avoir moyen de nous entendre et il faut que nous nous entendions dans l'intérêt de l'avenir de notre pays. A cette fin, il y aurait lieu de convoquer le plus tôt possible les représentants des gouvernements fédéral, municipaux et provinciaux. Ils devraient pouvoir se réunir aussi fréquemment qu'il le faudra pour résoudre ces problèmes de la seule manière concevable.

Seule une revision de la constitution établissant une ligne de démarcation bien nette entre les autorités fédérales provinciales et municipales nous permettra d'arriver à cela. Si intelligents que fussent les pères de la Confédération il y a 101 ans, ils ne pouvaient pas prévoir quels seraient les problèmes du gouvernement et les exigences du peuple canadien 100 ans plus tard, pas plus qu'ils ne pouvaient prévoir que le Canada aurait non pas deux paliers de gouvernement, mais trois: fédéral, provincial et municipal.

Les conférences peuvent donner des solutions temporaires. Je suis persuadé que si nous voulons vraiment résoudre ces problèmes de manière réaliste et intelligente, nous exercerons sur le gouvernement toutes les pressions possibles pour qu'il permette aux divers niveaux de gouvernement d'engager un dialogue qui durera aussi longtemps qu'il le faudra pour arriver à une entente quant à la répartition des responsabilités aux trois paliers, ainsi que sur la question de la juridiction fiscale. Ce n'est qu'une fois cela accompli, que nous pourrons savoir qui est responsable des lois et des impôts. Cela fait, le peuple saura quel gouvernement doit lui assurer les choses nécessaires. Il connaîtra les pouvoirs fiscaux de chaque niveau de gouvernement et lequel doit prélever des impôts spéciaux pour répondre à certains besoins. J'estime que c'est là une question de première importance, à laquelle on ne s'est pas suffisamment arrêté.

En outre, si le ministre des Finances (M. Benson) a raison, si l'on établit une politique d'ensemble, si les dispositions fiscales du gouvernement fédéral sont modifiées et si nous avons un budget équilibré, ce dont bon nombre d'entre nous doutons, je crois qu'il faudrait alors songer à prendre au moins un pas dans cette direction. Le gouvernement éprouve de graves difficultés fiscales, et il en aura vraisemblablement l'an prochain, mais depuis longtemps je trouve que la génération actuelle, comme celles du passé, ne respecte aucune éthique. A maintes reprises nous nous sommes déchargés de la responsabilité du remboursement sur les générations encore à venir. Si j'en étais capable, et si j'en avais le temps, j'aimerais faire une étude pour voir si nous avons fini de payer la guerre des Boers.

Quelle a été notre politique fiscale? A tout prendre, nous avons fait des emprunts à échéance de 20, de 25 ou de 40 ans et nous laissons à la génération future le soin d'effectuer les remboursements. Selon la morale, si nous empruntons en vertu de notre propre autorité, non seulement devons-nous, dans la mesure du possible, prévoir les fonds voulus pour verser l'intérêt, mais nous devons en outre veiller à réserver un certain montant chaque année pour qu'à l'échéance de l'emprunt, nous puissions liquider la dette.

Je me rends compte que nous sommes en présence d'un problème grave et que nous devrons peut-être nous montrer très exigeants et très durs, mais je crois, en toute honnêteté, que, si nous voulons être des parlementaires raisonnables, imbus de principes moraux, nous devons dès maintenant nous engager dans cette voie. Nous devrions prendre sur nous de rembourser capital et intérêt au lieu de reporter l'échéance de ces dettes à 25, 40 ou 100 ans d'ici. Nous devrions éviter de laisser s'accroître le captial et l'intérêt des dettes. C'est un problème ardu, mais nous devrions songer, au moins, à faire un premier pas dans cette voie, ne fût-ce que pour le principe de la chose.

Il était intéressant d'entendre le ministre des Finances décrire ses difficultés dans son discours de l'autre soir. Il a fait allusion au déficit de 600 millions cette année et a promis de présenter un budget équilibré l'an prochain. A ce sujet, il a indiqué que les députés n'auraient pas tellement de succès en soulevant des questions d'argent relatives à leur circonscription ou à leur province. Il a précisé que nous aurions beau défendre notre cause, mais que nous n'obtiendrions aucun résultat. Je puis le comprendre, vu que cela vient du ministre, mais il n'avait pas à le mentionner.

Il en est peut-être ainsi par suite de l'absence de planification de la part du gouvernement précédent et de l'inefficacité qui a régné dans le passé. Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont englouti des millions de dollars au lieu d'affecter ces fonds à des fins utiles. Il y a plusieurs années, le gouvernement décidait de consacrer 32 millions à la construction d'une nouvelle aérogare à Vancouver. Les dirigeants ou la haute bureaucratie devaient soupçonner le problème du transport qui surgirait. S'ils ne le prévoyaient pas, ils l'ont appris des membres du Parlement. Nous avons demandé au gouvernement de prendre des mesures appropriées, mais en vain. On a inauguré ce splendide

aéroport qui a coûté dans les 32 millions de dollars. Mais nous en avons négligé les voies d'accès. Allons-nous le faire maintenant? Dans moins d'un an, il faudra construire une route à double voie qui enjambera un bras de la rivière Fraser. A la fin de 1972, il faudra une autoroute de quatre voies pour relier Vancouver à l'aéroport. Le gouvernement connaît la situation depuis des années, mais n'a jamais rien fait. Maintenant, les habitants de Vancouver et les touristes devront donc se résigner au problème et aux inconvénients qui en résultent. En outre, il en coûtera au gouvernement deux fois plus pour exécuter, au cours des trois prochaines années, les projets qu'il aurait dû élaborer il y a trois ou quatre ans.

• (12.30 p.m.)

C'est gaspiller les fonds publics. C'est une pure absurdité. On a agi de la sorte bien des fois. Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas tout. Examinons une autre question. Le gouvernement ne peut faciliter aux députés l'obtention de choses immédiatement nécessaires à leurs commettants parce qu'elles coûtent de l'argent. Pourtant, des fonds devraient être prévus pour les demandes raisonnables. Il y en aurait si le gouvernement mettait de l'ordre dans son administration. Qu'entends-je par là? J'aimerais voir le comité des comptes publics examiner toutes ces questions.

Les ministères sont censés coopérer entre eux. Lorsqu'un ministère n'a pas besoin de l'équipement mais qu'un autre en requiert, il faudrait s'assurer que ce dernier puisse l'utiliser. Le gouvernement le fait-il? Non. Si un ministère n'a plus besoin d'un appareil coûteux, on le déclare excédentaire, mais, auparavant, un autre ministère qui en a besoin devrait pouvoir s'en servir. Je pourrais vous citer des exemples si j'en avais le temps. Que fait le gouvernement en l'occurrence? Parce qu'il a été déclaré excédentaire par un ministère, le gouvernement reprend l'appareil du ministère qui en a besoin et qui s'en sert, et le vend au prix dérisoire par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Je peux vous dire qu'un cas de ce genre s'est produit dans les Territoires du Nord-Ouest le mois dernier. Des milliers de dollars ont été gaspillés à cause du manque de collaboration entre les ministères.

Puis, il y a la question des modifications apportées aux édifices. Quelles sommes, grands dieux, le gouvernement a pu gaspiller de cette façon! Si la chose est survenue à Vancouver, je suppose qu'elle peut se produire ailleurs. Un édifice de Vancouver sera démoli dans 4 ou 5 ans. Le gouvernement apporte des modifications à l'édifice, élève des cloisons et installe un nouvel éclairage, puis un jour, avant l'arrivée des fonctionnaires, on décide que ce n'était pas ce qu'on voulait; les entrepreneurs ou les fonctionnaires reviennent alors abattre les cloisons, enlèvent l'éclairage et recommencent tout.

Combien de millions le gouvernement gaspille-t-il de cette façon? Je voudrais que le gouvernement contrôle les architectes qu'il emploie. Je connais l'industrie de la construction et j'y ai beaucoup d'amis, non seulement parmi les ouvriers, mais aussi parmi les entrepreneurs. Dans la plupart des cas, le devis exige un certain matériau. D'ordinaire, on l'achète aux États-Unis et il coûte deux fois plus cher qu'au Canada, et pourtant le matériel canadien serait tout aussi bon. Mais non, l'architecte précise la marque d'une pièce d'équipement et ce sont les contribuables canadiens qu'on écorche inutilement. C'est ce qui se passe tout le temps.

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un autre point intéressant. Il est bon que les ministres voyagent par tout le pays et examinent les services et les bâtiments qui dépendent de leur juridiction. C'est très important dans le cas d'un nouveau ministre, dans un nouveau gouvernement. Mais comment se fait-il, lorsqu'un ministre annonce deux ou trois semaines, voire deux mois à l'avance qu'il va rendre visite dans tout le Canada aux services qui sont sous sa juridiction, que dans les 24 heures, on se mette partout, à coup d'argent, à repeindre et à rafraîchir les bâtiments ministériels, que leur état le justifie ou non? C'est pour qu'à son arrivée, le ministre trouve tout merveilleux.

Il y a environ cinq semaines, le ministre de la Production de défense (M. Jamieson) a annoncé qu'il visiterait l'étage et demi occupé par son ministère dans l'immeuble de l'Imprimerie nationale à Hull. Depuis trois semaine—et ce n'est pas des on-dit; j'ai vérifié moi-même—les peintres travaillent le soir et le samedi, à des salaires de surtemps, pour que tout soit fraîchement peint quand le ministre y viendra la semaine prochaine ou la semaine suivante.

Une voix: Pensez à l'argent que doivent dépenser les travailleurs.

M. Winch: Pensez à l'argent que dépense le gouvernement pour des travaux de peinture qui ne sont même pas nécessaires. En outre, c'est un édifice relativement neuf; or comme le système de climatisation fonctionnait mal, le gouvernement a dépensé un million pour le remettre en état. Chaque année, le gouvernement construit de nouveaux services, installe

de nouveaux planchers ou répare des parquets. Chaque fois que l'on construit un nouveau bureau ou un nouveau service, non content d'installer de nouvelles cloisons, on abaisse encore le plafond. Pourquoi diable faut-il abaisser le plafond chaque fois qu'on procède à un changement quelconque? Que d'argent gaspillé par le gouvernement; ces millions de dollars pourraient servir à effectuer les travaux nécessaires. Les travaux pourraient se faire si l'on n'avait pas dépensé cet argent.

Il faudrait aménager convenablement le port intérieur de Vancouver. Les commissaires du port savent ce qu'il y aurait lieu de faire. Il s'étend du Lion's Gate jusqu'à la ville de Port Moody, et englobe non seulement ma circonscription, mais cinq autres circonscriptions. Les commissaires du port savent quel est le tonnage maximum des navires qui peuvent emprunter le chenal d'accès; ils savent quels sont les travaux de dragage à effectuer, les entreprises privées intéressées et leurs problèmes. Ils savent combien coûtera l'extension du port intérieur de Vancouver. Que fera le gouvernement actuel? Il dépensera l'an prochain 1.5 million de dollars par l'intermédiaire des Travaux publics pour commencer les travaux de dragage, qui prendront deux, trois, quatre ou cinq ans et entraîneront des frais beaucoup plus considérables que si le travail était fait aujourd'hui. Il ne s'agit pas de parler, mais d'agir. Le gouvernement devrait mettre de l'ordre dans son administration.

Une voix: Nous n'avons pas les fonds nécessaires.

M. Winch: Vous pouvez les réunir. Ne vendez pas de l'équipement coûteux à des prix dérisoires lorsqu'un autre ministère en a besoin. Ne permettez pas qu'un adjudicataire achète cet équipement à la Corporation de disposition des biens de la Couronne à vil prix. N'entreprenez pas des travaux de rénovation inutiles, c'est-à-dire avant de savoir exactement quels sont les besoins. Ne dépensez pas des milliers de dollars de l'argent des contribuables—et c'est à mon avis le minimum que l'on dépense—parce qu'un ministre doit visiter un édifice et qu'il faut le repeindre avant son arrivée. C'est gaspiller l'argent des contribuables. On devrait au contraire utiliser cet argent de façon efficace et à bon escient. Si l'argent n'était pas gaspillé de cette manière, il y en aurait assez pour répondre à toutes les demandes des députés en vue de satisfaire les besoins immédiats de leurs commettants.

L'attitude du premier ministre et du cabinet qui se reflète dans le budget devrait changer. Le budget ne se fonde pas sur la capacité des contribuables de payer des impôts, mais sur le principe tendant à enrichir davantage les riches et à appauvrir les pauvres. Si le problème était traité de façon raisonnable et avec bon sens, on pourrait accomplir beaucoup de choses. Le premier ministre devrait appliquer avec modération et bon sens les principes qu'il accepte en tant que socialiste. S'il le faisait en sa qualité de premier ministre, la politique du gouvernement permettrait de bâtir une plus grande unité nationale, au lieu de créer la scission et la destruction, comme le font d'ailleurs la planification et les pourparlers du gouvernement actuel. J'aimerais parler plus longtemps, monsieur l'Orateur, car j'en aurais encore pour 30 minutes sur ce sujet; mais il ne me reste que 30 secondes.

Une voix: Poursuivez.

M. Winch: Si la Chambre m'accordait 30 minutes supplémentaires, je serais ravi de terminer mon discours. Cependant, j'aurai d'autres occasions de révéler les injustices commises dans une prétendue société juste. Je termine, monsieur l'Orateur, car mon temps est expiré, en disant au premier ministre et aux membres de son parti que nous sommes favorables à son appel pour la société juste. Nous croyons en une société juste; sans humilité mais avec conviction, nous disons cependant au gouvernement qu'il ne l'établira jamais par des paroles. Il ne la créera pas en poursuivant des politiques et des pratiques injustes. Quand le gouvernement prouvera à la Chambre qu'il pense ce qu'il dit, il recevra l'appui total de tous les néo-démocrates.

• (12.40 p.m.)

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, à la suite de l'exposé budgétaire du 24 octobre dernier, l'honorable ministre des Finances (M. Benson), tout comme Maurice Chevalier, aurait pu nous chanter la chanson si bien interprétée par celui-ci: «Paie tes dettes». Mais aujourd'hui, ce chanteur de la dette publique nous dit plutôt: Paie tes taxes. Il faudra donc composer une chanson ayant pour titre: «Paie tes taxes».

Je me rappelle cette chanson de Madame Bolduc que l'on pouvait entendre si souvent au Québec, au temps de la dépression, et j'en cite textuellement quelques phrases que j'ai retenues.

Ma chère, la vie est chère,
Pour s'régaler, qu'est-ce qu'on va faire?
La viande, c'est tout ce qu'on demande;
Le beurre et le riz sont hors de prix.
Taxes sur les allumettes, taxes sur les cigarettes,
Taxes sur les suçons et même
Sur les «vieux garçons».

Je crois que, même en 1968, cette chanson du temps de la dépression pourrait encore être chantée avec beaucoup d'à-propos. (*Applaudissements*)

Tous les regards sont tournés vers ce magicien de la finance, qui va présenter un tour spectaculaire de prestidigitation en faisant sortir un œuf d'un chapeau. On ne nous dit pas de quelle sorte d'œuf il s'agit. Il sera peut-être bon, peut-être mauvais, peut-être médiocre, peut-être rond, peut-être carré, mais on peut être assuré que ce sera un œuf. Et voilà: le tour est joué devant nos yeux et le magicien reprend son chapeau.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances prononce de beaux discours pour tâcher de gagner l'amitié des Canadiens, mais il lui arrive rarement de se mettre à leur place pour mieux comprendre leurs problèmes. C'est un malin qui ignore la gravité de la situation des contribuables et se mêle de faire des observations à haute voix.

Avant de poursuivre mon exposé,—car on nous dit qu'un discours ne doit pas durer plus de trente minutes—je voudrais relever quelques observations de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain).

Dans son discours d'hier, il s'est attaqué au chef du Ralliement créditiste (M. Caouette). Je veux d'abord lui faire remarquer qu'il ne va pas à la jarretière de l'honorable député de Témiscamingue et qu'il n'a pas fait le quart du travail que le chef du Ralliement créditiste a accompli au Canada.

M. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'honorable député de Frontenac ne devrait pas faire allusion aux dessous les plus intimes de l'honorable député de Témiscamingue en parlant de ses jarretières.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'essayais de le vérifier moi-même. Le député doit s'adresser à la Chambre de son propre siège.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'honorable député de Papineau a mal compris; je parlais de la jarretière de l'honorable député de Trois-Rivières.

L'honorable député disait également «J'ai étudié le Crédit social et je n'y ai rien compris».

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Oui; il n'est pas assez intelligent pour cela.

[M. Dumont.]

M. Dumont: Je ne suis pas surpris.

Je me souviendrai toujours de ces paroles que feu Maurice Duplessis—M. Duplessis étant originaire de Trois-Rivières, l'honorable député de cette circonscription l'a sans doute connu—se plaisait à citer: «L'instruction, c'est comme la boisson; il y en a qui ne la digèrent pas.» Je crois que ces paroles s'appliquent très bien au député de Trois-Rivières. D'ailleurs, à la prochaine élection, il pourra chanter: «Je n'ai fait que passer dans cette circonscription.»

Je voudrais, à ce stade, préciser un autre point qui laisse les gens de 40 ans réellement perplexes. Ces réflexions, je les ai faites en consultant la page 1372 des *Débats de la Chambre des communes* de 1950. Je dis que nous restons perplexes devant les déclarations ronflantes du ministre des Finances, car, à ce moment-là, l'imprévoyance existait vraiment et, encore aujourd'hui, je me demande si le ministre des Finances n'agit pas de la même façon.

Comme on peut le lire aux pages 1371 et 1372 des *Débats de la Chambre des communes* de 1950, le gouvernement canadien prêtait aux gouvernements provinciaux et municipaux la somme de 98.5 millions de dollars, alors qu'il prêtait 2 milliards 28 millions au Royaume-Uni et à d'autres gouvernements, et ce, sans intérêt.

On peut lire ce qui suit à la page 1372:

Prêts au Royaume-Uni, . . .

En 1950.

$292.0 millions.

Prêts au Royaume-Uni aux termes de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946), $1,165.0 millions . . .

. . . soit une augmentation de 120 p. 100.

Avances consenties sous l'empire de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation . . ., $523.5 millions.

Enfin, des prêts s'élevant à 2 milliards 28 millions étaient consentis durant les années 1949-1950, et tous savent que, par la suite, le gouvernement dirigé par le très honorable Louis St-Laurent permettait même au Royaume-Uni de ne pas rembourser ses dettes.

Devant cette imprévoyance de nos administrateurs des années 1950, ceux qui, aujourd'hui, ont la responsabilité d'administrer le Canada, sont obligés d'accepter ce lourd passé. Il reste tout de même que la leçon qui nous a été donnée au cours de ces années nous permet de croire que les mêmes erreurs sont en train de s'accumuler aujourd'hui et c'est pourquoi, à notre âge, nous nous demandons si le Canada prend l'orientation qu'il doit prendre.

Je voudrais également signaler le fait que nous, dans ce coin-ci de la Chambre—nous

l'avons répété à plusieurs reprises et le chef du Ralliement créditiste le répétait, hier—nous désirons l'abolition du régime de dettes sous l'empire duquel les banques créent tout le crédit en imposant un taux d'intérêt au pays.

J'invite le ministre des Finances à bien réfléchir sur cet exemple que je vais lui citer. Il y a quelques années, dans un pays aussi petit que la Nouvelle-Zélande, le ministre des Finances a créé, par l'intermédiaire de la banque nationale, 50 millions de livres sterling libres de toute dette ou de tout intérêt pour l'usage du gouvernement. A titre de ministre des Finances, il a su consentir aux cultivateurs de son pays des prêts portant intérêt à 1 p. 100 par année.

Ces mêmes prêts au Canada pourraient aujourd'hui, si le ministre des Finances voulait suivre cet exemple, nous aider à donner à chaque citoyen du Canada qui le désirerait sa propre maison, son domicile, sa demeure, son patrimoine, car on le dépouille continuellement, au moyen de taux d'intérêt beaucoup trop élevés.

D'ailleurs, dans cet article, on disait qu'une des pires choses qui puissent arriver à un agriculteur ou au propriétaire d'une maison, c'était d'avoir à acheter à tempérament une quantité de produits ou de se faire construire une maison et de payer un taux d'intérêt excessif.

Si nous désirons sérieusement venir en aide aux nôtres, voilà des secteurs où nous pourrions faire œuvre utile. Ce qui a été bon pour la Nouvelle-Zélande peut certainement l'être pour le Canada, car ce n'est certainement pas la production qui manque dans ce Canada prospère que nous connaissons actuellement.

J'ai en main un article publié récemment dans un journal et intitulé «Crise: trop de blé!» Que demandent les créditistes? On demande que l'argent soit basé sur la production. Le blé est là et il faudrait rédiger le bout de papier au regard de la production qui existe: 68 milliards de production, 68 milliards d'argent. A ce moment-là, le ministre des Finances serait en mesure de pouvoir trouver l'argent nécessaire pour bien administrer le pays.

● (12.50 p.m.)

Alors, quand on parle de «Crise: trop de blé!», voici les chiffres, et je cite textuellement:

Il nous reste sur les bras, façon de dire, . . .

Pour l'année 1968

. . 664 millions de boisseaux.

Voici qu'en dépit d'une telle abondance, le Canada s'en va au désastre parce qu'il a trop de blé. Et l'article poursuit:

Il y a pire encore. L'Inde et le Pakistan ont réussi, cette année, par on ne sait trop quel miracle à obtenir des récoltes phénoménales. L'enthousiasme est tel que les leaders vont jusqu'à dire que dans un avenir rapproché, leurs pays ne seront plus importateurs de blé. L'Australie et la France offrent du blé à un prix inférieur au nôtre et il y a belle lurette que l'Argentine s'impose sur à peu près tous les comptoirs du monde. Nos clients, Chine et Russie, n'ont pas encore bougé, et il est connu que nos compétiteurs font des frais importants pour nous ravir ces deux débouchés.

Je trouve inconcevable qu'en 1968, alors qu'on réussit à franchir d'énormes distances dans un temps record, on n'ait pas trouvé un système financier qui permettrait de mettre cette abondance à la disposition de ceux qui en ont besoin, en mettant le signe de piastre nécessaire à côté. C'est précisément l'erreur monumentale du système que le ministre des Finances continue à défendre. Ce système est dépassé, en cette ère de progrès de 1968, et il nous faut à tout prix trouver un moyen pour distribuer à tous l'abondance qui existe.

Un autre exemple que je voudrais apporter dans cette critique de l'exposé budgétaire, c'est celui des taxes qu'on a imposées, surtout aux sociétés d'assurance-vie. Le journal *Le Droit* mentionnait que cette hausse est de 3,000 p. 100.

Je ne m'opposerais pas à ce que l'on taxe certaines compagnies dont le siège social est situé en Angleterre, aux États-Unis ou dans certains autres pays et qui sont venues s'établir au Canada. Je veux surtout parler des compagnies d'assurances de l'Angleterre, parce que nous faisons partie du Commonwealth et que, de ce fait, elles n'avaient pas de taxes à payer au Canada. Je ne m'opposerais pas à ce que ces compagnies soient taxées pour mettre fin à la concurrence tout à fait illégale qu'elles font aux compagnies de chez nous. Là où je veux en venir surtout, c'est qu'en s'attaquant à nos coopératives d'assurances et à nos sociétés mutuelles canadiennes-françaises du Québec, le ministre va à l'encontre de l'idéal que nous nous étions fixé au Québec, c'est-à-dire de devenir de plus en plus maîtres de notre économie.

Pendant 18 ans, j'ai moi-même participé, à coups de sacrifices, à la fondation d'une compagnie mutuelle canadienne-française, luttant contre ces puissants de la finance, la compagnie *Prudential* de Londres et la *Standard Life*. Grâce à nos sacrifices, nous avons réussi à édifier des organismes coopératifs qui rendent possible la distribution des profits.

Ainsi, le profit retourne au particulier. D'ailleurs, j'ai en main un article dans lequel on établit qui achète de l'assurance-vie. Je le citerai textuellement pour vous faire voir qu'actuellement, ce ne sont pas les compagnies qui sont taxées, mais bien le particulier.

Voici:

Qui achète de l'assurance-vie? Des études faites ces dernières années ont établi que l'Ontario et le Québec viennent en tête des provinces canadiennes pour le montant d'assurance en vigueur par résidant. La moyenne canadienne se situait vers la fin de l'année 1966 à environ $2,400 d'assurance-vie par personne, alors que la même moyenne s'établissait à $2,750 pour l'Ontario et à $2,500 pour le Québec. Transposée à l'échelle de l'unité familiale, la situation donnait les résultats du même ordre.

Le montant moyen d'assurance-vie de chaque foyer était d'environ $16,100 pour l'ensemble du pays, mais, d'une région à l'autre, il existait de grandes variations.

Les individus et les familles nombreuses auraient besoin d'acheter de l'assurance-vie et de bénéficier de la nouvelle formule de taxation; cela vise surtout les coopératives qui trouvaient le moyen de distribuer les profits. Le ministre des Finances va en faire disparaître au Québec; j'ose prédire qu'au-delà de 25 sociétés qui avaient vu le jour depuis une vingtaine d'années disparaîtront.

Si ce n'est pas, encore une fois, un geste visant à détruire les organisations qui sont devenues un peu plus fortes au Québec, au nom de ceux qui ne sont pas d'accord, j'accuserai le ministre des Finances d'être un grand séparatiste, car c'est pour la finance qu'il nous étouffera systématiquement. Un Québec où le peuple qui ne peut obtenir sa libération économique ne peut pas, à ce moment-là, survivre.

D'ailleurs, puisque le ministre des Finances ne semble pas connaître ce qu'est une coopérative, je ferai ici une brève comparaison. Qu'est-ce qu'une coopérative? C'est un groupe de personnes qui s'organisent en vue de se munir de biens et de services. Qu'est-ce qu'une société privée? C'est un groupe d'hommes d'affaires qui s'organisent en vue de réaliser des bénéfices sur les capitaux. Or, il existe toute une différence entre les deux termes de cette comparaison.

Où vont les biens des coopératives? Ils vont aux membres, dans la mesure où ils achètent de cette coopérative. Les biens s'obtiennent donc au prix de revient; comme nous les obtenons au prix de revient, il ne devrait pas être question de cette surtaxe de 15 p. 100.

Qu'est-ce que les sociétés privées désirent et obtiennent? Leurs gains sont répartis entre les actionnaires, suivant le nombre d'actions détenues; on vise à retirer un bénéfice de tout article vendu.

Je ne m'oppose pas à ce que les organismes privés continuent à faire des profits, car dans une société bien ordonnée, là où l'entreprise privée réussit, pour empêcher l'abus du capitalisme, on doit mettre sur pied des coopératives.

[M. Dumont.]

Alors, vive l'entreprise privée! On est d'accord là-dessus, sauf lorsque ces sociétés, comme le disait hier le chef du Ralliement créditiste,—et je fais miennes ses paroles au sujet de l'*Imperial Oil*, entre autres, qui a réalisé, en neuf mois, 70 millions de dollars—je me demande encore pourquoi le ministre des Finances n'a pas imposé plus tôt ces organismes,—sont la preuve évidente de l'abus d'un capitalisme dépassé en 1968?

De plus, je me demande pourquoi le ministre des Finances n'a pas taxé les sociétés de fonds mutuels comme *Investors Syndicate*, entre autres, une société étrangère qui réalise des millions de dollars. Les sociétés de fiducie et les banques réalisent des profits extraordinaires. Pourquoi, alors, n'est-il pas allé chercher là les taxes dont il prétend avoir besoin dans un régime que nous n'acceptons pas, parce que nous le sentons dépassé.

Je désire vous signaler, monsieur le président, qu'il est une heure.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[*Français*]

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 h. 30 p.m.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement, je disais que le Canada reste actuellement avec 664 millions de boisseaux de blé sur les bras. J'ose espérer que l'honorable ministre des Finances, qui a savouré son bon pain ce midi, pensera à ceux qui n'en ont pas et permettra que ce bout de piastre que nous, du Ralliement créditiste, exigeons soit le reflet de cette production, afin qu'elle parvienne à ceux qui en ont besoin.

Nous sommes en faveur de l'entreprise privée, nous du Ralliement créditiste, mais partout où il y a de l'abus—je parle de l'abus du capitalisme qui enrichit quelques millionnaires—nous apportons une solution de rechange, soit la coopération qui existe dans les coopératives aujourd'hui.

Comme en fait foi la page 204 du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, le ministre des Finances disait, et je cite:

Que, à compter du 1er janvier 1969, toute société d'assurance-vie (y compris une société de secours mutuels ou une société d'entraide fraternelle) devra verser un impôt sur le revenu de placements au taux de 15 p. 100 de son revenu de placements imposable . . .

Si cette loi et, surtout, cet impôt de 15 p. 100 sur les revenus de placements sont adoptés, plusieurs sociétés d'assurance mutuelle, plusieurs sociétés d'entraide fraternelle canadiennes-françaises surtout, disparaîtront. Il

faudra que ces sociétés se fusionnent afin de pouvoir faire échec à ces sociétés toutes-puissantes. Lorsque le Canada a vécu, ce printemps, une certaine expérience qui a failli être désastreuse—je parle de la course vers l'or—la compagnie d'assurance *Metropolitan Life* a transféré aux États-Unis 10 milliards de dollars d'actif et, dans la revue *Le Monde des Affaires*, on a pu lire que si dix sociétés avaient agi de la même façon, il en aurait été fait de l'économie canadienne.

Au regard de l'économie désastreuse que nous avons, au regard d'une économie qui n'est plus fixée sur le bon sens, en 1968, il reste tout de même que l'honorable ministre des Finances devrait accorder une attention toute spéciale à ce que nous disons, car les sociétés fraternelles et les coopératives sont, en somme, à peu près tout ce qui nous reste au Québec.

Je parlerai, entre autres, de l'*Industrielle*, dont jadis M. Jean-Louis Lévesque était le président. Il vendit dernièrement cette société aux Américains, qui contrôlent actuellement 53 p. 100 du capital.

Nous possédions une invention canadienne inspirée de la neige. En effet, dans nos «trente arpents de neige», on a inventé ce qu'on appelle les «Ski-Doo», les autos-neige. La société «Sno-Jet, à Thetford-Mines, la société «Boa-Ski» et la société «Moto-Ski», à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ont été créées. Toutes ces sociétés, dont la société «Sno-Prince», de Princeville, ont été vendues à des Américains. Or, au point de vue économique, nous pouvions dépendre de nos coopératives. Mais voici que, par ce que j'appelle un coup de Jarnac, on a établi un impôt de 15 p. 100 sur des profits qui, en vérité, n'existent pas. J'ai fait une comparaison tout à l'heure. Une organisation coopérative ne devrait pas, contrairement à certaines organisations, avoir peut-être tendance à vouloir devenir capitaliste. Le but des coopératives est tout simplement de créer des services.

C'est pourquoi, actuellement, les honorables ministres qui entourent l'honorable ministre des Finances, ainsi que les députés du Québec, devraient, comme ils l'ont fait, par exemple, lorsqu'il s'est agi de faire rétablir la distribution du courrier dans les milieux ruraux le samedi, agir immédiatement, car il y va de la survie des institutions que nous avons bâties au prix de sacrifices. Jamais le Québec et les québécois n'accepteront, au moment où ils deviennent un peu plus forts, de voir disparaître ces organismes qui sont à peu près la seule propriété qui leur reste.

A part le mouvement Desjardins, la Société des Artisans—compagnie d'assurance-vie—et quelques organisations comme la Laurentienne et l'UCC, par exemple, je me demande ce qui nous appartient vraiment au point de vue économique. Pourquoi nous acharnerions-nous à défendre cette idée du ministre des Finances, qui veut égorger tout simplement les institutions coopératives?

Souvent, les adversaires des coopératives se plaignent du fait que le taux de l'impôt prélevé par le gouvernement du Canada sur les bénéfices des sociétés atteint parfois jusqu'à 52 p. 100. C'est une façon comme une autre de berner le grand public. On répand l'idée que les sociétés se voient énormément alourdies d'impôts et que les coopératives sont, à cet égard, un secteur économique grandement favorisé.

J'ai en main un document, avec chiffres à l'appui, qui prouve le contraire. Comme il serait très long de citer en entier ce dossier de dix pages, je demanderais à la Chambre qu'elle me permette de déposer ce document pour qu'il soit consigné au hansard, afin de permettre au public canadien de connaître le montant de taxes que les entreprises privées ont payé, comparativement aux coopératives. Si la Chambre le permet, ces documents pourraient être imprimés en appendice.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle que ledit document soit imprimé en appendice au hansard de ce jour?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le document précité se lit comme il suit:*]

[M. Dumont.]

PIÈCE «A»

COMMERCE DE DÉTAIL — STATISTIQUE DES SOCIÉTÉS — ANNÉE D'IMPOSITION 1960

(montants en millions de dollars)

Groupe industriel	Entreprises rentables				Entreprises déficitaires		
	Nombre de sociétés	Bénéfices pour l'année en cours	Pertes de l'année précédente (à déduire)	Revenu imposable net	Total de l'impôt déclaré	Nombre de sociétés	Pertes pour l'année en cours
Magasins alimentaires	877	43.7	.2	43.4	17.0	504	2.6
Magasins à rayons et de variétés	201	81.4	.1	81.3	36.1	23	.2
Autres marchandises (gén.)	380	3.3	.1	3.3	.8	134	1.2
Accessoires, pneus de voitures, stations-service	852	11.1	.1	11.0	3.0	451	.9
Ventes de voitures au détail	1,821	34.5	1.3	33.1	10.0	1,039	14.7
Réparation de voitures	472	2.8	.1	2.7	.5	242	1.2
Magasins de chaussures	304	5.4	.1	5.3	.16	81	.3
Vêtements et merceries	1,422	15.2	.8	14.3	3.7	711	2.4
Quincailleries	620	3.8	.2	3.5	.8	330	1.3
Meubles et appareils	1,054	15.2	.9	14.3	4.1	606	4.5
Pharmacies	780	8.1	.1	8.0	2.0	181	.8
Détaillants de mazout	324	5.3	.2	5.1	1.5	161	.5
Bijouteries	300	4.5	.1	4.4	1.5	102	2.0
Autres commerces de détail	1,412	15.5	1.1	14.5	4.2	855	5.2
TOTAL	10,819	249.8	5.4	244.4	86.8	5,420	37.7

SOURCE: Statistique fiscale 1962, pp. 113-114.

(*Publié par l'Association des détaillants*)

Les dividendes de sociétés, lorsqu'ils s'ajoutent aux revenus (traitement, salaire, etc.) des particuliers, ne sont pas imposés au taux de 23 p. 100 de leur valeur. De la somme de 22 p. 100 des dividendes il est permis de déduire 20 p. 100 de la valeur nette des dividendes reçus (voir pièce «B»).

A titre d'exemple, notre actionnaire devrait, semble-t-il, verser $3,827 des $17,394 qu'il a reçus en dividendes. Mais il peut réclamer 20 p. 100 de ce montant, soit $3,479; donc, il n'a qu'à débourser $348, en fait.

Ainsi, le Couronne perçoit en impôts sur le revenu $5,196 d'une société moyenne et $348 de l'actionnaire moyen, soit $5,544 en tout. Si l'on applique ce montant à la moyenne des bénéfices nets ($23,089) des 10,819 sociétés, on constate que la Couronne obtient 24 p. 100 de ces bénéfices.

Sociétés et coopératives

Une chose à noter, avant d'aller plus loin. Si la société retient ses bénéfices, au lieu de verser des dividendes à des actionnaires, les impôts versés à la Couronne décroissent de $348 (le montant de l'impôt sur le revenu des particuliers) pour s'établir à quelque 22.5 p. 100 des bénéfices nets moyens.

D'autre part, les mêmes bénéfices peuvent être versés par une coopérative aux cultivateurs, sous forme de ristourne. Alors, le cultivateur dont le revenu imposable est de $4,000 (à l'exclusion des ristournes) acquitte en impôt sur le revenu 22 p. 100 de la ristourne en rapport avec ses achats à la coopérative; peu importe que la ristourne soit encaissée ou laissée à la coopérative.

Plus-value

Quand une entreprise rentable ne verse pas de dividendes à des actionnaires, il arrive que ses actions augmentent de valeur. Lorsqu'un actionnaire vend ses parts plus cher qu'il ne les a payées, la différence entre les deux prix s'appelle la plus-value, qui est affranchie d'impôts.

Pour avoir une idée des avantages qui en découlent aux portefeuillistes (et aux sociétés rentables, mais non aux coopératives ou à leurs membres), prenons l'exemple d'une fabrique d'élévateurs.

En 1957, les actions de cette compagnie se vendaient $23; or, tout récemment, elles avaient grimpé à $96. Celui qui s'en est procuré, il y a onze ans, réalise donc aujourd'hui, en les vendant, un bénéfice de $73 l'action qui échappe totalement au fisc.

PROPRIÉTAIRES INDIVIDUELS

Le second tableau dans le mémoire de l'Association des détaillants révèle que l'Ontario comptait alors 77,773 contribuables propriétaires de commerces de détail non légalement constitués. Ensemble, ils ont retiré un revenu (bénéfices) de 420 millions de dollars et versé 45.4 millions en impôts (*voir* pièce «C»).

Autrement dit, le revenu du propriétaire moyen de telles entreprises a été taxé au taux réel de 11 p. 100, soit moins que le taux appliqué aux ristournes pour achats de matériel agricole accordées à un cultivateur dont le revenu imposable se situe entre $4,000 et $5,999.

Toute comparaison exacte est difficile

Les données statistiques que nous citons ne comprennent pas les 5,420 sociétés de vente au détail ni les 40,563 propriétaires individuels qui n'ont pas versé d'impôts sur le revenu en 1960, parce que l'entreprise s'est révélée déficitaire ou qu'elle a fourni un revenu inférieur au niveau imposable.

Les données statistiques et les exemples cités dans le présent article sont d'ordre très général, admettons-le, non pas que nos renseignements soient inexacts, mais qu'il faut s'en tenir à des moyennes. Qui plus est, d'innombrables facteurs variables entrent en ligne de compte quant aux incidences des divers règlements de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers.

RISTOURNES NON IMPOSABLES

Nous n'avons pas pris en considération jusqu'ici, il est vrai, le fait qu'une proportion croissante du volume des coopératives de consommateurs prend la forme de biens personnels et ménagers pour lesquels les ristournes ne sont pas imposables.

C'est le moment de le répéter: la coopérative n'a pas pour but d'accroître le revenu de ses membres, mais de réduire leurs dépenses. Elle y parvient en leur remettant la différence du prix d'achat qu'ils ont versé et du coût véritable des services fournis.

LA STATISTIQUE DES SOCIÉTÉS

Les données statistiques portent sur 10,819 sociétés de vente au détail ayant versé des impôts en 1960. Globalement, les bénéfices de ces entreprises ont atteint 249.8 millions de dollars, et leurs revenus imposables nets (après déduction des pertes de l'année précédente), 244.4 millions. Ensemble, elles ont versé 86.8 millions en impôts sur le revenu (*voir* pièce «A»).

En divisant le total des bénéfices nets (249.8 millions) par le nombre de sociétés (10,819), nous constatons que chacune a réalisé en moyenne $23,089 de bénéfices et que ses revenus imposables nets étaient de $22,590.

L'impôt sur le revenu des sociétés s'applique à raison de 23 p. 100 des premiers $35,000 de revenu imposable, plus 52 p. 100 de l'excé-

dent. A ce compte-là, la société moyenne verserait 23 p. 100 (le taux minimum) de son revenu imposable, soit $5,196.

Il lui resterait donc $17,394 ($22,590—$5,196) à répartir entre ses actionnaires à titre de dividendes.

La contribution des actionnaires

Pour leur part, les actionnaires doivent, bien sûr, faire entrer dans leurs déclarations personnelles d'impôt tous leurs revenus, y compris les dividendes de sociétés, salaires, traitements, et le reste.

Supposons que le solde des bénéfices de notre société, donc $17,394, soit réparti parmi un grand nombre d'actionnaires, dont le salaire ou traitement individuel s'établit à $4,000, avant la réception des dividendes (hypothèse bien raisonnable, comme le fait voir la pièce «E»).

Selon les taux stipulés dans la formule d'impôt sur le revenu des particuliers, notre actionnaire devra verser $610 des premiers $4,000 de revenu imposable (ce qui équivaut à un taux de 15.25 p. 100) puis 22 p. 100 du reste, jusqu'à concurrence de $5,999.

PIÈCE «B»

Taux d'impôt fédéral sur le revenu pour 1964

Revenu imposable	Impôt		
$ 1,000 ou moins	11%		
1,000	$ 110 + 14%	des	$ 1,000 suivants
2,000	250 + 17%	des	1,000 suivants
3,000	420 + 19%	des	1,000 suivants
4,000	610 + 22%	des	2,000 suivants
6,000	1,050 + 26%	des	2,000 suivants
8,000	1,570 + 30%	des	2,000 suivants
10,000	2,170 + 35%	des	2,000 suivants
12,000	2,870 + 40%	des	3,000 suivants
15,000	4,070 + 45%	des	10,000 suivants
25,000	8,570 + 50%	des	15,000 suivants
40,000	16,070 + 55%	des	20,000 suivants
60,000	27,070 + 60%	des	30,000 suivants
90,000	45,070 + 65%	des	35,000 suivants
125,000	67,820 + 70%	des	100,000 suivants
225,000	137,820 + 75%	des	175,000 suivants
400,000	269,070 + 80%	sur le reste	

Dégrèvement pour dividendes: Si votre revenu comprend des dividendes de «sociétés canadiennes imposables», vous avez droit à un dégrèvement pour dividendes. Le montant de ce dégrèvement correspond à 20 p. 100 des «Dividendes NETS» de telles sociétés. (NETS signifie dividendes bruts reçus ou accordés moins toute déduction, tels les frais d'épuisement et de service). Toutefois, le montant de ce dégrèvement ne doit pas être supérieur à l'«Impôt total sur le revenu».

[M. Dumont.]

PIÈCE «C»

Commerce de détail—Propriétaires
Année d'imposition 1960
(montants en millions de dollars)

Imposable	Propriétaires Nombre	Revenu	Impôt
$ $		$	$
Moins de 2,000	4,870	7,517	295
2,000— 2,999	12,274	31,424	1,069
3,000— 3,999	16,244	56,424	2,548
4,000— 4,999	13,432	59,883	3,765
5,000— 5,999	8,789	47,900	4,000
6,000— 6,999	6,065	39,216	3,796
7,000— 7,999	4,324	32,324	3,744
8,000— 8,999	3,157	26,640	3,309
9,000— 9,999	2,018	19,138	2,519
10,000—14,999	4,444	53,079	8,641
15,000—19,999	1,326	22,601	4,827
20,000—24,999	453	9,995	2,496
25,000 et plus	377	13,702	4,412
Total	77,773	419,842	45,423
Non-imposable			
Moins de 1,000	10,993	1,831—	
1,000— 1,999	11,904	17,964	
2,000— 2,999	13,571	32,994	
3,000 et plus	4,095	14,622	
Total	40,563	63,749	

Source: Statistique fiscale 1962, p. 94.

(*Publié par l'Association des détaillants Inc.*)

Qu'elles soient encaissées immédiatement ou plus tard, les ristournes augmentent le pouvoir d'achat des membres. Il serait méritoire d'établir la grande utilité de toute mesure qui permet aux consommateurs d'acheter davantage les produits toujours plus abondants grâce à l'automatisation. Pour le moment, toutefois, il suffit de constater que les coopératives, par leur politique de ristourne, accroissent le pouvoir d'achat de leurs membres.

Chose bien connue des consommateurs, il est quasi impossible de faire tout achat sans avoir à payer quelque taxe indirecte ou ajoutée au prix. La pièce «D» fait nettement voir que les consommateurs, non les sociétés, sont les plus importants contribuables au Canada.

Ce tableau souffre d'imprécision, il est vrai, dans la mesure où il classe les impôts et autres revenus du gouvernement, selon qu'ils proviennent des particuliers ou des sociétés. Néanmoins, les chiffres qui y figurent émanent de source sûre.

On voit que les taxes générales de vente fournissent au gouvernement un revenu d'environ un milliard de dollars. Ces taxes portent sur tous les biens au stade de la fabrication, de sorte qu'elles sont comptées dans les prix à la consommation. Les droits d'accise donnent 619 millions, les douanes et droits d'entrée, 526 millions, ce qui fait 2.15 milliards en tout, soit un revenu de beaucoup supérieur à l'impôt global sur les revenus des sociétés, qui s'établit à 1.2 milliard pour la même période.

Ajoutons-y les 1.75 milliard de dollars versés par les Canadiens en impôt sur le revenu des particuliers et nous verrons que c'est véritablement le consommateur qui contribue le plus à la caisse fiscale.

Bien sûr, les membres des coopératives, en tant que consommateurs, acquittent eux aussi les mêmes impôts. La ristourne qu'ils reçoivent des coopératives, en augmentant leur pouvoir d'achat, les fait aussi payer plus de taxes.

MAIS...aux impôts versés par les membres des coopératives, à mesure qu'ils peuvent dépenser davantage, il faut ajouter les impôts acquittés par la coopérative elle-même. Le taux de 23 p. 100 des premiers $35,000 de revenu imposable et celui de 52 p. 100 pour le reste s'appliquent tout aussi bien aux coopératives qu'aux autres genres d'entreprises.

PIÈCE «D»

Origine des revenus du Gouvernement fédéral

Données statistiques pour l'année d'imposition se terminant le 31 mars 1960

		(en millions de dollars)	% du total
*a) Revenu fiscal provenant en majorité des particuliers			
Impôt sur le revenu des particuliers		1,752	30.6
**Taxes générales de vente (appliquées au coût des produits au stade de la fabrication)		1,003	17.5
Droits d'accise			
Spiritueux	193		
Tabacs	331		
Automobiles	64		
Autres	33	619	10.7
Douanes et droits d'entrée		526	9.2
Total		3,900	68.0

*b) Revenu fiscal provenant en majorité des sociétés		
Impôt sur les revenus des sociétés	1,234	21.5
Taxes sur les intérêts, les dividendes, etc., à destination étrangère	73	1.3
Autres revenus: recettes postales, droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès, recettes des entreprises du gouvernement, licences, etc.	528	9.2
	5,735	100.0

*Les catégories adoptées ici sont très générales et sans doute quelque peu inexactes. Ainsi, les sociétés acquittent les droits d'accise sur le coût des automobiles qu'elles achètent. D'autre part, les droits successoraux et les impôts sur les biens transmis par décès frappent surtout les particuliers.

**Les taxes de vente sont établies au stade de la fabrication et entrent dans le prix de revient des produits, qui est acquitté en dernière analyse par le consommateur. A noter que les taux des taxes de vente, depuis 1960, ont passé de 10 à 11 p. 100 du prix de revient, de sorte que le fardeau imposé au consommateur s'est alourdi d'autant.

Tableau fondé sur les données figurant dans l'Annuaire du Canada—1962.

PIÈCE «E»

Statistique des contribuables canadiens—1959

Catégorie de revenu	Particuliers Nombre	Particuliers % du total	Impôt versé (en millions de dollars)	Impôt versé % du total
Jusqu'à $1,999	662,240	15.6	36.0	2.3
De $ 2,000 à $ 2,999	886,585	20.9	123.8	7.9
De $ 3,000 à $ 3,999	1,012,718	23.8	212.8	13.5
De $ 4,000 à $ 4,999	756,219	17.8	236.2	14.9
De $ 5,000 à $ 5,999	397,403	9.4	180.2	11.4
Total partiel	3,715,165	8.8	789.0	49.9
De $ 6,000 à $ 7,999	301,965	7.	203.6	12.9
De $ 8,000 à $ 9,999	97,903	2.3	103.2	6.5
De $10,000 à $14,999	76,753	1.8	133.9	8.5
De $15,000 à $19,999	24,389	.57	80.4	5.1
De $20,000 à $24,999	10,027	.24	51.4	3.2
$25,000 et plus	16,288	.38	218.4	13.8
Total global	4,242,490	99.79	1,580.	100.

Source: Annuaire du Canada—1962.

PIÈCE «F»

STATISTIQUE DES CONTRIBUABLES CANADIENS SELON LA PROFESSION—1959

Profession	Nombre global	Revenu global (en millions de dollars)	Contribution globale (en millions de dollars)	Revenu moyen	Contribution individuelle moyenne	% du revenu
Médecins et chirurgiens	12,878	202.7	44.0	15,737	3,419	21.7
Ingénieurs et architectes	2,183	32.7	7.5	14,982	3,453	23.0
Avocats et notaires	6,934	97.9	22.4	14,123	3,236	22.9
Dentistes	4.220	49.0	8.8	11,605	2,075	17.9
Comptables	3,620	39.9	7.5	11,033	2,081	18.8
Autres professions libérales	7,306	47.3	6.3	6,476	859	13.3
Artistes et comédiens	2,001	12.5	1.6	6,237	805	12.9
Portefeuillistes	107,089	657.5	97.1	6,139	907	14.8
Vendeurs	52,029	289.8	30.8	5,570	593	10.6
Propriétaires d'entreprises	192,724	1,042.2	119.9	5,408	622	11.5
Agents immobiliers	2,603	12.9	1.1	4,965	422	8.5
Pêcheurs	3,895	17.1	1.5	4,394	377	8.5
Cultivateurs	66,011	273.6	20.9	4,145	316	7.6
Employés	3,743,111	14,551.3	1,201.6	3,887	321	8.3
Autres	35,886	121.9	9.0	3,397	250	7.2
Totaux	4,242,490	17,448.3	1,580.0	4,133	372	9.0

SOURCE: Annuaire du Canada—1962

• (2.40 p.m.)

M. Dumont: Je disais donc que si le budget est adopté tel quel, il est évident que les compagnies d'assurances seront les plus lourdement taxées, comparativement aux autres institutions comme les sociétés de fiducie, les compagnies de fonds mutuels et les banques. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas plutôt taxé ces organismes? Il aurait puisé là l'argent nécessaire pour répondre à son besoin toujours croissant de fonds nouveaux.

De plus, le ministre des Finances veut imposer une taxe sur le revenu de ces compagnies, taxe qui représente un montant presque égal à celle qui frappe les revenus de placement. Non content de cela, le ministre des Finances, dans le cas où un assuré rachète sa police, reçoit une dotation ou transporte sa police à une autre personne, il doit payer un impôt sur le gain réalisé sur sa police d'assurance. Ce gain est établi de la façon suivante: Valeur de rachat de la police, moins les primes nettes versées, c'est-à-dire les primes versées après soustraction des dividendes crédités. Si cette taxe n'en est pas une sur un gain de capital, je me demande ce que c'est? Par exemple, dans une compagnie de fonds mutuels, le dividende annuel est taxable, c'est vrai, mais normalement, il est établi à un montant plutôt bas, soit de 3 à 4 p. 100. Au fait, le vrai profit vient lors de la vente du fonds mutuel et en voici un exemple. J'ai pour $500 d'actions dans une compagnie de fonds mutuel. Au bout d'un certain nombre d'années, je les revends pour $1,000. Je n'ai aucune taxe à payer sur le profit de capital réalisé sur mon propre fonds mutuel, quoiqu'en réalité ce profit découle uniquement, ou presque, d'intérêts que l'on aurait dû me verser tout au long de ces dix années.

Il me semble que tout cela est ridicule, monsieur l'Orateur. Une institution d'assurance-vie n'est pas une entreprise capitaliste à but lucratif. Au contraire, ces compagnies, surtout celles qui nous appartiennent, au Québec et au Canada, sont la propriété des assurés. Je parle ici de la grande majorité des institutions existantes, qui sont des compagnies mutuelles ou des sociétés fraternelles. C'est donc dire que ces compagnies sont la propriété de leurs assurés, pour une partie, du moins, car la majorité des polices d'assurance sont du type «participant». Le législateur prévoit d'ailleurs que dans ce genre de compagnie, les assurés ont droit de désigner comme bénéficiaires certains administrateurs de la compagnie, afin de protéger l'intérêt des assurés. C'est donc dire que même si le ministre des Finances taxe les compagnies d'assurance-vie, il ne taxe vraiment pas les compagnies, mais plutôt le public en général, puisque l'effet automatique de cette taxation est de réduire la ristourne ou les dividendes sur les polices et d'obliger l'institution à hausser ses primes, lorsqu'elle vendra de nouvelles polices. Qui dont paie la note? Sûrement le public en général. Ce n'est donc pas une taxe sur les corporations, mais sur le public en général, et c'est sûrement le plus petit qui y perd.

Et je tiens à préciser que je ne désire pas non plus que ces compagnies d'assurances soient étatisées. Je veux qu'elles demeurent des coopératives comme à l'heure actuelle, car le Québec donne le plus bel exemple de ce que peut apporter le socialisme. L'étatisation des compagnies hydro-électriques a tout simplement permis d'augmenter les taux d'électricité. C'est pourquoi, dans ce cas également, une coopérative hydro-électrique aurait rendu un grand service. Mais l'étatisation n'a rien accompli. C'est à la coopération qu'il aurait fallu avoir recours. J'avais commencé, ce matin, à établir un parallèle entre les coopératives et les sociétés privées pour indiquer que partout où il y a abus du capitalisme, il y a concentration de profits. Des encycliques ont été écrites à ce sujet. Une coopérative est seule en mesure de pouvoir mettre en échec ces organisations qui, trop souvent, ont l'idée de faire des bénéfices et, comme nous le disons toujours, n'ont pas de cœur, contrairement aux coopératives qui savent faire fructifier l'argent. J'ai dit ce matin que j'avais aidé, pendant 18 ans, à mettre sur pied des organisations coopératives de ce genre, parce que j'y avais découvert que l'argent avait une âme. Par ailleurs, dans une société capitaliste qui exploite les gens à outrance, nous ne rencontrons pas de gens qui pensent en fonction de l'être humain; ils ne pensent qu'en fonction des bénéfices et c'est pourquoi, lorsqu'il y a abus, nous devons, à côté des entreprises des petits capitalistes qui se portent bien—et nous reconnaissons leur utilité—lorsque la concentration des richesses se fait sur une haute échelle, instituer des coopératives comme nous avons su en fonder au Québec depuis 25 ans.

En poursuivant la comparaison, je dis que les épargnes des institutions coopératives restent au sein de la collectivité où circule l'argent du consommateur. On le fait circuler afin que chacun puisse en bénéficier. Dans certaines sociétés privées qui exploitent les gens à outrance, les bénéfices vont trop souvent à des industriels d'autres pays, comme cela s'est produit au sujet de la société «Snow-Jet» de Thetford Mines, qui appartient maintenant aux Américains; la société qui fabrique le Moto-Ski, inventé, préparé, orienté et organisé pour la vente au Québec, appartient aussi maintenant aux Américains. Il s'agit donc de la concentration des richesses entre les mains de certains capitalistes qui, ensuite,

viennent chercher le sang économique des nôtres. Quant à nous, nous demeurons des porteurs d'eau et des scieurs de bois.

Je poursuis la comparaison. La coopérative appartient aux membres et, sous le régime démocratique, chaque membre a voix égale au chapitre. La coopérative appartient donc au peuple. «Un homme, un vote!» Tout le monde se rappelle cette vérité. Dans les sociétés privées, la régie appartient à celui ou à ceux qui détiennent le plus d'actions. La possession de 51 p. 100 des actions constitue une voix prépondérante, mais c'est l'argent qui mène dans les sociétés privées. C'est pourquoi, dans les institutions coopératives, nous exigeons que l'argent ait une âme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Une voix: Continuez.

M. l'Orateur: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer ses remarques?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Accordons-lui encore deux minutes.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je regrette, mais il n'y a pas de consentement unanime.

[*Traduction*]

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Mon collègue des Finances (M. Benson) avait annoncé au cours du débat sur le budget que je ferais une intervention, donc me voici. Je participe au débat aujourd'hui, car il y va de mon intérêt de voir à ce que l'économie canadienne satisfasse aux besoins du consommateur que la loi m'oblige à représenter.

Le consommateur souhaite un régime économique propre à offrir des produits de plus en plus nombreux et variés, de qualité éprouvée et à des prix raisonnables. De même, les consommateurs toujours plus nombreux qui ont recours au crédit se soucient des taux d'intérêt et des conditions d'emprunt.

Nous assistons depuis trois ans à une hausse presque constante des prix au Canada. Et depuis deux ans, comme a expliqué le Conseil économique du Canada dans son cinquième exposé annuel:

> les prix progressent aux dépens des consommateurs sur un plan général jamais vu depuis 15 ans.

Et ce, en dépit du fait que les exigences globales sur notre économie se soient tempérées quelque peu depuis le milieu de 1966 et que le chômage atteigne des niveaux plus élevés qu'en 1965 et 1966.

Depuis quelques années, l'indice des prix à la consommation monte d'environ 4 p. 100 par année. La pression des prix est allée de pair avec celle des coûts, y compris les salaires, les traitements, les taux d'intérêt, et les loyers. Je sais que l'on discute beaucoup pour savoir quelle est la cause et quel est l'effet. L'homme d'affaires est porté à s'en prendre surtout aux hausses de salaires. Le syndicaliste tend à blâmer les entreprises d'avoir augmenté les prix, donc d'avoir réduit la valeur réelle des salaires courants. Je trouve ces discussions inutiles. Le mouvement est essentiellement circulaire; la majoration des prix entraîne des pressions croissantes sur les coûts, et les coûts plus élevés, à leur tour, font monter les prix. De plus, il existe d'autres sources de pressions sur les revenus et les coûts, dans l'économie, notamment les loyers, les services professionnels, les intérêts, les options d'achat de titres.

• (2.50 p.m.)

De toute façon, les conséquences d'un tel état de choses ne recèlent aucun mystère pour les victimes des forces inflationnistes. Et ces victimes? Ce sont les vieillards, les indigents, bref les Canadiens qui ne peuvent s'adapter à l'évolution rapide d'aujourd'hui. Ces groupes n'ont pas de porte-parole pour proclamer leur droit à des revenus en fonction des prix croissants. Ils n'ont pas le pouvoir d'exiger leur juste part. Les citoyens qui n'ont pas de pouvoir de négociation ne sont pas en mesure d'obtenir par eux-mêmes un meilleur traitement. Un revenu fixe ne doit pas constituer une injustice permanente. Il est toujours à craindre que l'inflation laisse assez indifférente la personne munie d'un fort pouvoir d'achat. Elle peut se protéger, tandis que le fardeau retombe sur celle dont le pouvoir de négociation est mince ou nul. Les principaux instruments des pouvoirs publics pour assurer l'équilibre économique et la stabilité des prix sont les politiques fiscale et monétaire. Le ministre des Finances (M. Benson) a expliqué, dans son exposé budgétaire de la semaine dernière, comment son budget était orienté vers ces objectifs, et j'éviterai de répéter ses remarques sur cette question.

Sans m'engager dans les écoles contradictoires de pensée ou de théorie économique, monsieur l'Orateur, il est généralement accepté par les économistes que c'est la demande globale dans l'économie qui exerce l'influence fondamentale sur la courbe des prix et les niveaux de l'emploi. Cela se reflète dans les dépenses des consommateurs, des entreprises, des gouvernements et des étrangers qui achètent nos exportations. La clé de

notre succès se trouve dans la gestion de la demande exprimée dans notre politique fiscale et monétaire.

Cette politique doit se fonder sur la meilleure opinion courante en ce qui concerne ce que les entreprises consacreront vraisemblablement à leurs programmes de placements, ce que les gouvernements dépenseront probablement, et ce que seront nos exportations selon toute probabilité. Si le régime économique était exempt de friction, de normes rigides, et de retards, et si nous pouvions prévoir l'avenir avec plus d'exactitude, il serait beaucoup plus facile de déterminer l'orientation économique appropriée. Le gouvernail, si nous pouvions le manœuvrer, serait tourné dans la bonne position et, sous réserve de corrections occasionnelles par suite des changements du vent, le navire voguerait tout droit vers sa destination.

Mais notre monde, monsieur l'Orateur, n'a pas atteint ce degré de perfection. Le ralentissement de certains courants économiques retarde toute adaptation à l'évolution de la conjoncture économique. En outre, tout changement dans les perspectives économiques peut compromettre l'objectif des décisions d'aujourd'hui. Je dirai en termes plus concrets que la période d'expansion sans précédent que nous connaissons de nos jours, monsieur l'Orateur, a suscité de curieuses conjectures quant à la hausse des prix et au maintien de la croissance économique. Les secteurs financiers et syndicaux, s'inspirant de ces prévisions, sont portés à considérer comme normaux des rythmes de progression de prix, de salaires et d'autres coûts qui sont incompatibles avec une stabilité raisonnable des prix et ne sauraient probablement être soutenus. Il est certain qu'on pourrait sensiblement freiner, à défaut d'éliminer, cette tendance grâce à une politique fiscale restrictive, mais on ne saurait déterminer quel niveau de chômage et quel manque à gagner de production elle entraînerait. Nous devons envisager d'autres formules.

Un grand nombre de pays industriels essaient, depuis quelques années, de trouver les moyens de compléter les principaux instruments traditionnels de la politique fiscale et monétaire. Ils ont cherché d'autres procédés pour influer sur le mouvement des prix et des revenus. La plupart des députés sont conscients des efforts entrepris, depuis un certain nombre d'années, par le gouvernement britannique dans ce domaine, avec l'aide d'une commission des prix et des revenus et grâce à l'adoption d'un ensemble de directives assez rigides.

Le gouvernement des États-Unis a également essayé d'appliquer des programmes dans ce domaine. Tout d'abord, en établissant des restrictions volontaires, comme il les ont appelées, pour le mouvement des prix et des revenus et, plus récemment, en créant un comité du cabinet chargé de la stabilité des prix qui a pour tâche d'examiner les situations particulières. Celles, par exemple, qui paralysent l'économie dans le secteur de l'offre. Un certain nombre de pays européens ont également fait l'expérience des différentes manières d'aborder le problème.

Je voudrais pouvoir dire à la Chambre, monsieur l'Orateur, que toutes ces expériences ont été couronnées de succès mais en fait il semble que les résultats aient varié de pays en pays et d'époque en époque. Je ne crois pas que personne puisse prétendre que ces programmes n'aient servi à rien d'autre qu'à compléter et à appuyer, de façon assez modeste, les politiques monétaires et fiscales, qui continuent à exercer une influence prépondérante sur la fluctuation des coûts et des prix. Cependant, l'opinion prévaut que si les programmes complémentaires étaient jugés suivant des normes réalistes et modestes, on pourrait leur attribuer quelque succès.

Depuis un certains nombre de mois, les députés ne l'ignorent pas, le gouvernement envisage l'instauration d'un programme complémentaire visant à assurer la stabilité des prix au Canada. A la requête du gouvernement, le Conseil économique du Canada fit, en 1965-1966, une étude de la question. Il a établi qu'une politique officielle en matière de revenu devait normalement comprendre une série de directives relativement aux revenus et aux prix dans l'ensemble de l'économie et prévoir des moyens pour rendre ces directives applicables aux décisions individuelles relatives aux prix et aux salaires, ainsi que des moyens d'assurer le respect de ces directives. Le Conseil économique du Canada concluait en disant qu'en temps de paix et dans des conditions normales, une politique officielle en matière de revenu ne serait pas, au Canada, le procédé le plus efficace pour mieux concilier un taux élevé d'emploi et une stabilité raisonnable des prix.

Je suis d'accord avec le Conseil. Une politique officielle des revenus définie en ces termes ne conviendrait pas aux conditions du Canada. Nous avons étudié la question suivante: un programme moins conventionnel de stabilité des prix pourrait-il être utile? Un tel programme supposerait la création d'un outillage destiné à fournir de meilleurs renseignements sur les tendances actuelles des prix, des coûts et de la productivité et à inciter à plus de prudence les responsables des décisions sur les prix et les revenus. Un tel programme nous rendrait manifestes les forces qui expliquent notre bilan peu satisfaisant en

matière de prix de revient et analyserait les problèmes particuliers de notre économie pour déterminer les zones d'améliorations possibles. Nous avons conclu qu'on devrait entreprendre un programme de ce genre.

Un des éléments principaux de cette mesure sera la création d'un organisme public et indépendant chargé d'étudier et d'examiner le problème de la hausse des coûts et des prix et d'en faire rapport. Il devra notamment effectuer des recherches et publier des rapports périodiques sur la situation dans ce domaine. Il faudra prendre des dispositions pour que la Parlement puisse étudier les rapports de cet organisme. Ce rôle pourrait être confié à un comité parlementaire, sans doute le comité de la Chambre des finances, du commerce et des questions économiques. Nous croyons, monsieur l'Orateur, que toutes ces mesures nous permettraient de mieux comprendre les facteurs agissant sur les fluctuations des coûts et des prix, ainsi que notre responsabilité sociale quant aux décisions touchant les prix, les coûts, et les revenus.

Nous avons eu des consultations officieuses à ce sujet avec les gouvernements provinciaux et certains dirigeants du patronat et certains chefs ouvriers. Le gouvernement est en train de préparer un Livre blanc ou un exposé de sa politique, où figureront certaines propositions et certains moyens propres à faire fonctionner tous ces rouages. Le Livre blanc sortira de presse un peu plus tard. Nous aurons d'autres consultations, de caractère officiel, avec les parties en cause. Toutefois, monsieur l'Orateur, un programme de ce genre ne peut réussir que s'il jouit de l'appui sans réserve du patronat, du salariat et des syndicats. Leur appui est d'une importance capitale. C'est pourquoi il faut consulter tout le monde avant d'en arriver à des décisions quant à la portée et à la nature exactes du programme. Le gouvernement voudra aussi examiner le rapport du groupe d'étude sur les relations ouvrières, ou celui de l'équipe Woods, avant de prendre les dernières dispositions vu qu'il s'agit là d'une des questions que l'équipe a étudiées.

Je sais qu'un programme de ce genre au Canada suscite guère l'enthousiasme de certaines gens tant chez les employés que chez les employeurs. Certains ont tendance, je crois, à la juger d'avance, en se disant qu'il vient de la Grande-Bretagne, des États-Unis ou de quelque autre pays. Nous devons, cependant, prévoir un programme qui convienne à la structure commerciale et ouvrière du Canada, qui s'adapte à l'économie canadienne, actuellement ouverte aux influences internationales, et qui s'accorde avec notre régime fédéral et parlementaire de gouvernement. J'espère que les gens s'abstiendront de cataloguer ce programme, de le désigner sous une étiquette étrangère. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que le grand public aimerait beaucoup que le gouvernement prenne des mesures dans ce domaine de la stabilisation. J'exhorterais les membres des groupes intéressés à ne pas prendre parti pendant que nous rédigeons notre Livre blanc et à se préparer aux consultations que nous aurons avec eux.

• (3.00 p.m.)

Le succès de ce programme dépendra en grande partie de la qualité de ceux qui feront partie de ce nouvel organisme. Nous ferons appel, en vue de l'élaboration de cette politique, à des gens compétents et expérimentés des universités et d'ailleurs, leur demandant de consacrer leur temps, à titre de service public, pour appuyer une cause valable.

Je veux qu'on comprenne bien que ce programme ne comportera aucune tentative visant à réglementer les prix ou les revenus. Un des avantages de notre économie à marché mixte, c'est de permettre l'attribution des ressources entre toutes sortes d'exigences concurrentielles, grâce à un système souple de prix et de revenu. Lorsque les consommateurs décident d'acheter tel produit de plus en plus, leur intervention sur le marché déclenche un mouvement dans les prix qui attire plus de ressources vers la production et la distribution de ce produit. De même, un commerce prospère, efficace, peut renchérir sur les commerces moins efficaces pour obtenir de la main-d'œuvre spécialisée et d'autres ressources. La souplesse des prix et des salaires dans le cadre de l'économie du marché doit être maintenue si nous voulons, car nous le voulons, un régime économique dynamique et efficace, capable d'améliorer constamment les conditions d'existence des Canadiens et de maintenir et de renforcer notre position sur les marchés mondiaux.

Cela ne veut pas dire que dans des cas spéciaux, une réglementation des prix de quelque sorte ne soit pas désirable. Certains services et les entreprises d'utilité publique, comme les compagnies de chemis de fer et de téléphone, sont essentiellement plus efficaces comme monopoles, du moins en ce qui concerne une partie de leurs opérations. Dans ces cas, on ne peut faire autrement que d'appliquer un contrôle sur les tarifs, en conformité de la loi, et lorsque ces services relèvent de la compétence du Parlement, ce dernier s'en est chargé.

Mes remarques sur le rôle du régime des prix supposent que le régime est raisonnablement concurrentiel. Dans la mesure où des tendances monopolisatrices se manifestent sur le marché, y compris la collusion et autres

pratiques restrictives du commerce, le rôle du marché dans l'affectation des ressources à leur meilleur usage est entravé. En outre, les prix que les acheteurs doivent payer peuvent être élevés plus que de raison. Le gouvernement doit se préoccuper non seulement de maintenir la stabilité des prix à un niveau raisonnable, mais aussi de permettre le jeu de la concurrence sur le marché, afin que les prix aux consommateurs et autres acheteurs ne montent pas plus qu'il ne faut. C'est le rôle de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et du groupe de fonctionnaires peu nombreux mais dévoués qui l'exécutent.

J'ai souvent entendu dire ici que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'est pas appliquée avec suffisamment de rigueur. Pourtant, il faut dire que, dans la mesure de leurs moyens et dans la limite des pouvoirs que leur confère la loi actuelle, le directeur et son personnel font du très bon travail. Ceux qui ignorent tout ce qui se fait dans ce domaine, auraient intérêt à lire le dernier rapport annuel du directeur des enquêtes et recherches que j'ai déposé à la Chambre le 15 octobre dernier.

Rappelons-nous que le directeur des enquêtes et des recherches est véritablement le gardien du Parlement et du public en matière de concurrence. La loi lui confère le devoir d'ouvrir une enquête lorsqu'il a des raisons de croire que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a été violée ou est sur le point de l'être. Il jouit pour remplir ce rôle d'une très grande indépendance.

Si certains députés pensent que les ressources de la Direction sont insuffisantes, je devrai en convenir. Je devrai en dire autant de certains autres services de mon ministère et, sans aucun doute, la plupart des autres ministres jugeront qu'il en est de même des moyens fournis pour l'exécution de certains de leurs programmes. En tant que membre du gouvernement, j'appuie pleinement les mesures sévères qui ont dû être adoptées pour limiter l'accroissement des dépenses du gouvernement, mais nous devons reconnaître que ces économies ne peuvent être réalisées sans réduire de quelque façon les services que nous pouvons offrir au peuple canadien.

Nous ne trouvons pas sur le marché canadien, ni sur un autre marché, une catégorie de compagnies qui soient des monopoles absolus, toutes les autres opérant dans des conditions de parfaite concurrence. La grande majorité des affaires au Canada se situent entre ces deux extrêmes. Elles fonctionnent à des degrés divers de concurrence monopolisatrice d'un extrême à l'autre. Alors que la concurrence parfaite est peut-être l'idéal, elle est rarement atteinte dans la pratique en dehors de certains marchés de denrées ayant un très grand nombre d'acheteurs et de vendeurs. Notre objectif doit être de maintenir un certain niveau de concurrence, d'empêcher la fixation des prix et autres formes de collusion et de prévenir les pratiques commerciales injustes, susceptibles de réduire la concurrence en chassant du marché certaines entreprises.

Vu que la plupart de nos industries de fabrication dépendent d'un petit nombre de sociétés dominantes, il arrive souvent que certaines prennent l'initiative en matière de prix et que les autres emboitent le pas. L'une établit un nouveau prix, et les autres suivent. Cela arrive parfois dans l'espace de quelques jours ou même de quelques heures. Il n'y a pas nécessairement collusion. Le personnel des enquêtes sur les coalitions surveille soigneusement tous les cas de ce genre et les compare aux antécédents qu'il connaît de l'industrie en cause.

En général, on reproche à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de faire obstacle aux fusions et aux autres arrangements qui pourraient accroître le rendement, grâce aux économies qu'assure la production sur une grande échelle. La question n'est pas aussi simple que certains le laissent entendre. Dans chaque cas, il s'agit de savoir si le profit découlant d'un rendement accru sera transmis au public.

Il faut aussi se demander si l'entreprise intéressée ne fonctionne pas, en fait, à plein rendement. On parle beaucoup à tort et à travers de la production en série, sans savoir quel est le niveau de production idéal pour une industrie particulière. Heureusement, on commence à effectuer de plus en plus d'études économiques sur la production en série et la spécialisation dans l'industrie canadienne, que stimulent les travaux du Conseil économique du Canada sur ce sujet. En vertu de la loi actuelle, lorsque le directeur examine une fusion, il doit décider si la concurrence est réduite ou sera probablement réduite «au détriment ou à l'encontre des intérêts du public». Dans ses rapports annuels, le directeur a décrit un certain nombre de facteurs et de questions économiques qu'il prend en considération. Cela prouve qu'il n'aborde pas la question du strict point de vue juridique. En outre, il est toujours prêt à accueillir des propositions et à donner son avis quant à savoir si une façon de procéder devrait nécessiter la tenue d'une enquête aux termes de la loi.

J'espère que personne ne prendra ces observations pour des reproches au sujet du texte actuel de la loi. Il faut mieux faire respecter le jeu de la concurrence au Canada, et la loi actuelle n'y voit pas. Sa portée est insuffisante et de nombreux services impor-

tants ne tombent pas sous son empire. Fondée sur le droit criminel, elle exige des procédures judiciaires longues et compliquées, et la majeure partie de la preuve incombe à la Couronne. Lorsqu'une cause est entendue, le tribunal doit constater qu'un délit a été commis ou bien acquitter le prévenu. Le tribunal n'a pas le droit—ni la compétence—de tempérer la sévérité de son jugement portant sur les répercussions économiques d'une pratique restrictive exercée au détriment de la collectivité. La difficulté de sévir de façon réaliste contre les trusts provient en partie de cet élément de rigidité. Il va sans dire que mes fonctionnaires et moi avons en vue plusieurs façons d'améliorer la loi. Nous avons hâte de recevoir le rapport du Conseil économique du Canada à ce sujet. Nous comptons qu'il exposera des idées positives pour remédier aux lacunes de la loi actuelle. De toute façon, je suis décidé à proposer une série de modifications majeures à cette mesure après que j'aurai étudié le mémoire du Conseil.

Le tarif est un autre facteur important qui influe sur la concurrence et le rendement de l'industrie canadienne. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoit notamment la réduction tarifaire, comme remède économique. Traditionnellement, notre tarif de protection relativement élevé a contribué à un bon nombre des faiblesses qui affligent encore nos industries de fabrication. Il a encouragé le développement d'une formule usine-filiale dans le domaine de la fabrication, l'usine canadienne rivalisant avec la compagnie mère et cherchant à produire la gamme complète des articles fabriqués par cette dernière. L'issue était inévitable: trop de petites entreprises et des coûts excessivement élevés. Tout semble indiquer que le niveau élevé des droits de douane a également contribué à faire naître des conditions favorables au monopole dans l'industrie canadienne. Il est évident que si l'on applique la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour susciter la concurrence, il faut la compléter et la renforcer par une politique douanière appropriée.

• (3.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les sujets que j'ai effleurés aujourd'hui sont tous intimement reliés. Ce ne sont nullement les seuls facteurs qui influent sur notre capacité de concurrence et sur nos prix. Il faut tenir compte de beaucoup d'autres mesures encore—nos programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre, nos subventions à la recherche et au développement, par exemple. La Chambre les connaît et je ne me propose pas de les passer en revue. J'ai insisté sur deux éléments principaux: la stabilité des prix et la pclitique en matière de concurrence. Le point que je tiens à faire ressortir, c'est qu'il ne suffit pas de faire ce que nous pouvons pour encourager la modération en ce qui concerne les hausses de prix et de coûts; nous devons aussi nous assurer qu'on utilisera de façon logique et intensive tous les programmes propres à rendre l'économie plus dynamique, plus compétitive et plus efficace.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans le débat sur le budget, j'ai l'intention d'aborder d'une manière positive le cas de l'une de nos principales industries de l'Ouest du Canada. Auparavant, je voudrais formuler des commentaires sur une question que j'ai soulevée ce matin, et j'estime opportun de le faire maintenant. Je songe à la réponse du ministre des Finances (M. Benson) en ce qui concerne l'assurance frais médicaux.

Les députés se souviennent du moment où le parti libéral a instauré son régime d'assurance frais médicaux. Nous nous rappelons clairement que M[lle] LaMarsh avait alors déclaré que cela ressemblerait au traitement à l'huile de ricin: ouvrez la bouche et avalez la dose, que vous le vouliez ou non. Nous avions alors l'impression, vraie ou fausse, que le gouvernement fédéral acquitterait 50 p. 100 des frais du régime et que les provinces verseraient l'autre 50 p. 100. Même à cela, je m'étais opposé au projet, car j'ai toujours préconisé que le gouvernement du Canada ne pouvait pas légiférer sur des régimes et les imposer ensuite aux provinces, surtout lorsque la province doit en acquitter 50 p. 100 des frais. C'est encore pire quand le gouvernement fédéral se renie et exige non seulement que les provinces acquittent 50 p. 100 des frais, mais assument également l'autre 50 p. 100.

La nouvelle formule nous arrive comme une douche froide. On l'a annoncée à la conférence fédérale-provinciale, mais le gouvernement fédéral y songeait sans doute depuis toujours. On nous informe maintenant que le gouvernement fédéral se propose de se retirer de ce programme. A un moment donné, les provinces avaient l'habitude de se retirer de tel ou tel programme, mais cette fois, c'est le gouvernement fédéral qui le fait. Il propose maintenant de se décharger de tout sur les provinces; celles-ci paieront non seulement leur quote-part de 50 p. 100, mais aussi les 50 p. 100 du gouvernement fédéral. Le ministre l'a déjà dit en des termes recherchés. Cela confirme mon sentiment que ses propos ont toujours un double sens et que nous devrions les accepter comme tels.

Quant à l'impôt de 2 p. 100, ou ce qu'il sera en fonction du régime d'assurance frais médicaux, le ministre a déclaré qu'il allait l'exa-

miner afin de s'assurer que la quote-part fédérale soit transférée aux provinces sous forme de recettes. Ce qu'il affirme, en réalité, c'est qu'il va probablement prendre à cette fin particulière, 17 ou 20 p. 100 de l'impôt perçu et prétendre que c'est l'allocation prévue pour les provinces. Or, si celles-ci ne peuvent subvenir à leurs besoins avec ce montant, elles devront trouver elles-mêmes le solde.

Le ministre hoche la tête. Je veux que le compte rendu en fasse état, car je sais que les provinces sont dans les transes et que tous les trésoriers provinciaux s'inquiètent fort de ce projet. Viendra le jour—et c'est regrettable, je l'avoue—où les provinces s'uniront pour déclarer au gouvernement fédéral: «Nous n'accepterons pas ce genre de projet.» Le gouvernement fédéral les oblige maintenant à accepter un régime semblable à celui qui leur fut imposé dans le domaine de la propriété et des droits civils, qui relevait de leur compétence. Il a laissé entendre qu'il assumerait 50 p. 100 de la note, après quoi il prétend qu'elles doivent administrer toute l'affaire et payer la totalité des frais. C'est inacceptable; il ne suffit pas de dire que le ministre des Finances n'a pas su calculer raisonnablement comment il établirait un budget équilibré.

J'aimerais un jour l'entendre commenter ce point. Il nous donnera peut-être une explication pour rassurer les provinces. Il peut bien hocher la tête, mais j'espère qu'il dira catégoriquement, et sans faire de réserves sophistiques, que le gouvernement paiera 50 p. 100 du coût, et qu'il ne viendra pas se plaindre que là est la cause des déficits. Il ne peut pas blâmer les provinces, alors que c'est le projet grandiose du gouvernement lui-même qui a créé la situation.

Avant de parler de l'industrie du pétrole, je tiens à déclarer que j'ai pris un grand intérêt à l'une des meilleures conférences qu'ait prononcée, à l'extérieur d'une faculté de droit, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). C'était simplement une conférence prononcée calmement. Il a rompu le silence glacé de son ministère et nous a donné un aperçu de ce qu'on a réuni sous un seul toit. Le ministre sait que son ministère n'a pas réussi à stabiliser le coût de la vie dans notre pays. Il n'a pas non plus mentionné que son ministère, ou même un autre, avait une solution pour maintenir les prix, soit qu'ils résultent des taux d'intérêt élevés ou de la cherté de la vie.

[M. Woolliams.]

En tout cas, ces coûts élevés affectent gravement les pensionnés de la vieillesse et les autres personnes qui dépendent pour vivre d'un revenu de ce genre. Le gouvernement oublie ces personnes. Ce sont eux les déshérités. Je ne me souviens pas de ce que représente l'augmentation qu'on leur accorde par rapport à la hausse du coût de la vie, mais le ministre sait certainement que le pensionné de la vieillesse est aujourd'hui rivé à un système économique qui ne lui permet pas de vivre.

On a beaucoup parlé de la pauvreté au Biafra. Le ministre des Transports (M. Hellyer) est en train de diriger la tournée d'un groupe d'experts d'un bout à l'autre du pays. La pauvreté qui existe au Canada a souvent dû le choquer. Les gens qui vivent dans la pauvreté, qui habitent les taudis et dont les conditions de vie sont effroyables sont les pensionnés de la vieillesse—nos concitoyens âgés—qui sont liés par les programmes économiques inflationnistes du gouvernement.

Le ministre parlera tant qu'il voudra de ses sources de revenus, il oublie une loi économique importante, c'est que lorsque le commerce marche bien, la demande augmente et lorsque la demande augmente, l'offre aussi car on accélère la production. Plus d'argent entre ainsi dans les caisses de l'État sans qu'il soit nécessaire de lever des impôts écrasants. C'était la théorie chère au gouvernement pendant la campagne électorale. De nombreux candidats disaient que le gouvernement paierait au fur et à mesure des besoins. Mais en réalité, on voulait seulement dire que le peuple canadien paierait. Voilà la ligne de pensée du gouvernement.

M. Forrestall: Il n'a pas le courage de lever des impôts pour payer ses propres factures.

M. Woolliams: C'est peut-être vrai. J'ai mentionné tout à l'heure l'industrie céréalière. Des mois durant, nous avons averti le gouvernement de ce qui se passait dans cette industrie. Voilà le ministre qui s'en va. Bien sûr, il faut qu'il parte, il ne supporte pas la chaleur. Chaque fois que ça commence à chauffer, il quitte la Chambre.

Le Canada est une anomalie dans le monde actuel. Nous produisons généralement plus de 200 p. 100 de la consommation de pétrole brut au pays, et pourtant nous accusons un déficit net de plus de 200 millions de dollars par année. Une nouvelle politique pétrolière s'impose, c'est même une nécessité impérieuse. Je

signale qu'en 1960 et en 1961, le gouvernement de l'époque avait établi une politique nationale en matière de pétrole. Elle est restée la même depuis lors. La conjoncture économique et autre, j'entends par là développement, consommation et autres facteurs, a évolué non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Le gouvernement actuel s'en remet à la politique nationale existante sur le pétrole, mais il n'a jamais vraiment admis qu'elle avait été mise en vigueur par le gouvernement de notre parti. Cette politique a besoin maintenant d'être modifiée et remise à jour.

Le 1er octobre dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) au sujet de la politique pétrolière. Je lui ai demandé s'il y avait eu réduction des contingents, et voici ce qu'il m'a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 625:

> ...la politique nationale en matière de pétrole fait constamment l'objet de pourparlers...

Je ne doute nullement que les États-Unis aient décidé unilatéralement de réduire leurs importations de pétrole brut du Canada. Le gouvernement actuel refuse d'admettre qu'il n'y a eu ni négociations ni tentatives de sa part de négocier.

A ce sujet, je voudrais vous lire l'article que voici, du *Herald*, de Calgary, du 28 septembre 1968:

> • (3.20 p.m.)
>
> Une décision américaine qui pourrait faire perdre à l'Alberta des exportations de près de dix millions de barils de pétrole brut dans les trois prochains mois vient de susciter de nouvelles inquiétudes à Ottawa, à Washington et dans les centres pétroliers de l'Amérique du Nord.
>
> Les stratèges américains de l'importation du pétrole ont «demandé» aux entreprises américaines importatrices de pétrole brut canadien de réduire leurs achats pendant le quatrième trimestre de 1968...

Les États-Unis font la demande et le Canada s'incline. Les réponses données par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ou par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) ne donnent pas à entendre qu'il y ait eu des négociations avec les États-Unis ou des protestations contre la réduction de nos exportations pétrolières. L'article se poursuit:

> M. Bonner H. Templeton de New York, chef de la division du pétrole brut de la société Mobil Oil a dit au conseil d'administration que sa compagnie est soumise depuis 1963 à des restrictions sur l'importation du pétrole brut canadien et que les autorités lui ont déjà demandé de réduire «sensiblement» ses achats pendant le dernier trimestre de 1968.

On a fait cette déclaration devant le Conseil de conservation de la ville de Calgary; et pourtant, lorsque j'ai interrogé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Industrie et du Commerce à ce sujet, on m'a répondu vaguement que cette question avait constamment fait l'objet de négociations dans le cadre de la politique nationale en matière de pétrole. Le fait est que le gouvernement n'a jamais négocié à ce sujet ni protesté contre ces décisions. Il est resté inactif et a perdu le marché du pétrole, tout comme il avait perdu le marché du grain pour l'Ouest canadien. Et ces deux industries représentent des milliards de dollars.

Je ne me suis jamais contenté de critiquer, sans présenter de solution. Une nouvelle politique s'impose en matière de pétrole, une politique dynamique. Il nous faut une politique qui tienne compte de l'évolution récente de l'industrie comme de celle qu'on anticipe pour l'avenir. Où en sommes-nous actuellement? La situation au Proche-Orient compromet l'approvisionnement en pétrole dans le monde entier. On a fait des découvertes scientifiques à propos des sables bitumineux de l'Alberta; on enregistre des progrès considérables en Alaska. Mais le gouvernement tient nul compte de la situation et n'a rien à dire sur la façon de remédier au problème. Le ministre s'est borné à nous présenter une conférence stupide—je viens d'employer un adjectif malséant—comme on en donne dans les facultés de droit.

Le ministre parle de la régie des prix, mais il n'offre aucune solution au problème. Nous entendons simplement de sages petits discours écrits par de sages petits fonctionnaires du ministère. Ce sont des discours de ce genre que nous entendons. Nous devons augmenter nos exportations dans ce domaine, avant que nous puissions régler ce problème. La moyenne de la production quotidienne en 1967 était de 1,098,000 barils, tandis que la moyenne de la consommation quotidienne était de 1,294,000 barils. A la fin de 1967, la capacité de production était évaluée à 2,650,000 barils par jour. En 1967, les importations canadiennes de pétrole brut et de ses sous-produits étaient en moyenne de 200,000 barils supérieures aux exportations. Au prix approximatif de $2.90 le baril, cette situation a contribué à accroître chaque année d'environ 200 millions le déficit commercial du Canada. Chaque fois que le Canada produit et vend 1,000 barils par jour de pétrole brut, il réduit le déficit commercial de 1 million par année.

Si l'on consacrait, chez nous, ces 200 millions de dollars au pétrole brut canadien, toute l'économie canadienne encaisserait, par

l'intermédiaire des industries secondaires et tertiaires, environ 700 millions de dollars par an. On augmenterait ainsi le produit national brut et les recettes s'en trouveraient augmentées grâce aux impôts. Au lieu de subir l'accroissement des tarifs, nous pourrions les maintenir au même niveau et augmenter le nombre de nos débouchés. Je le répète, si les 200 millions de dollars destinés aux importations étaient consacrés au Canada au pétrole brut canadien, l'économie canadienne encaisserait, je le répète, environ 700 millions de dollars par an grâce aux industries secondaires et tertiaires.

Deux grandes institutions bancaires canadiennes ont calculé que l'argent consacré au secteur des ressources naturelles de notre économie est multiplié par 3.3 environ. Sur chaque baril de pétrole brut importé, le Canada subit une perte, non seulement à cause des profits de la production étrangère qui restent hors de notre portée, mais surtout parce que chaque baril de pétrole brut canadien rapporte plus d'un dollar par baril sous forme d'impôts et de versements au gouvernement canadien. C'est pourquoi, eu égard aux importations de pétrole brut au Canada, les paiements sont perçus dans les pays étrangers. Or, si l'on remplaçait ces importations par du pétrole canadien, les bénéfices qui en résulteraient iraient directement à nos concitoyens. Cette industrie contribuerait dans une très grande mesure à combler nos déficits. Le pétrole importé n'étant pas produit ici, le Canada perd $1, sous forme d'impôts et de paiements versés au gouvernement canadien, sur chaque baril de pétrole brut.

Voilà la situation. Lorsque la politique nationale en matière de pétrole a été élaborée, le gouvernement conservateur d'alors a entrepris des négociations, car à cette époque, par suite de la crise de Suez, nos exportations de pétrole brut et de sous-produits du pétrole avaient baissé considérablement. Le ministre du Commerce d'alors, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), ainsi que d'autres ont établi un plan avec les États-Unis afin de nous permettre d'exporter cette marchandise dans le Nord-Ouest des États-Unis et d'importer du pétrole brut du Vénézuela dont le marché est financé par des intérêts américains. Il était convenu qu'ils se réserveraient le marché de l'Est et que nous exporterions dans le Nord-Est des États-Unis.

Comme je le faisais observer au ministre vers la fin de la séance du 1er octobre, nos exportations de brut ont été réduites d'au moins 10,000 barils par jour par suite de la décision unilatérale des États-Unis. Tandis que leurs exportations au Canada augmentent, les nôtres aux États-Unis baissent. Le ministre des Finances devrait réfléchir sur cette situation.

Le gouvernement ferait bien d'adopter à ce sujet une attitude positive et de prendre des mesures pour régler le problème. Il devrait se rendre compte que les États-Unis ont pris une décision unilatérale à cet égard et qu'ils ont réduit nos exportations. Il devrait ensuite décider d'envoyer des négociateurs à Washington en vue d'apporter une solution au problème. Le gouvernement ferait mieux d'envoyer une telle équipe à Washington plutôt que de déléguer en Amérique du Sud des ministres qui, dès lors, ne sont jamais à la Chambre pour répondre aux questions.

Le ministre devrait discuter de ce problème avec les autres membres du cabinet et s'arranger pour que notre industrie du pétrole soit protégée. Nous sommes dans de beaux draps si nous, au Canada, ne pouvons protéger cette industrie si importante. Même en tenant compte de nos exportations vers les États-Unis, la restriction non comprise, et de la consommation accrue au Canada, notre industrie ne fonctionne qu'à 40 p. 100 de son potentiel. Autrement dit, nous pourrions produire 60 p. 100 de plus dans cette industrie et respecter le règlement provincial sur la conservation. Et nous importons au Canada pour des millions de dollars de pétrole brut, plus précisément 200 millions de dollars par année, ce qui aggrave notre balance des paiements.

Que diraient les producteurs de blé canadiens si nous devions, nous qui sommes une nation exportatrice de blé, importer pour 200 millions de dollars de blé? On nous dira qu'il s'agit de voir si nous pouvons, de façon rentable, amener le pétrole brut ou raffiné de l'Ouest du Canada à la région de Montréal; mais les spécialistes font remarquer que nous pourrions amener du pétrole au marché de l'Est et soutenir la concurrence du pétrole importé du Vénézuela. Si c'est vrai, le gouvernement devrait faire quelque chose pour remédier à la situation, et le faire dès maintenant. Qu'il le fasse, au lieu de donner des réponses qui ne tiennent pas debout et de tenter de fermer les yeux sur le problème.

Il n'y a rien de mal, politiquement parlant, à se lever pour dire que les États-Unis ont réduit de manière unilatérale nos exportations et que le gouvernement est heureux que l'opposition le lui ait signalé. Le gouvernement devrait dire: Nous enverrons un groupe de négociation à Washington et ferons un arrangement. Je croyais que c'était à un gouvernement de ce genre que le peuple canadien avait confié les destinées du pays en choisissant un jeune homme aux dernières élections. Mais je n'en vois aucun indice,

monsieur l'Orateur, j'entends le député d'en face dire quelque chose. Je ne sais pas ce qu'il marmonne; il a la langue empâtée.

L'industrie du pétrole de l'Ouest du Canada, abstraction faite du raffinement et de la vente, dépense normalement environ 1 milliard de dollars par an. Plus de 85 p. 100 de cette somme sont dépensés au Canada et sont consacrés aux marchandises, aux services et aux paiements adressés au gouvernement. Parmi les dépenses principales consacrées aux oléoducs, aux gazoducs, aux usines de gaz, aux installations, aux réservoirs à pression, aux pompes et ainsi de suite, plus de 80 p. 100 ont été faites dans l'Est du Canada et une grande partie dans la province de Québec. La majorité de ces immobilisations ont été engagées au Canada par suite du tarif de protection douanière. Nous n'avons rien à redire à cela, car certaines de nos industries secondaires ont besoin de protection.

• (3.30 p.m.)

Au moins 75 p. 100 des 235 millions consacrés aux immobilisations de l'usine de traitement des sables bitumineux ont été dépensés au Canada, dont une grande partie dans le Québec. Une proportion de 85 p. 100 des fonds de premier établissement de l'usine de traitement du gaz Homeglen Rimbey, d'une valeur de 18 millions, typique de l'Ouest canadien, a été dépensée au Canada, notamment pour des achats dans l'Est canadien. Ainsi cette industrie ne signifie pas seulement beaucoup pour l'Ouest, mais aussi pour l'Est, et pour l'économie canadienne en général.

Les redevances versées à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan profitent aux contribuables canadiens puisque, suivant les paroles du ministre, elles permettent au gouvernement fédéral d'économiser sur les paiements de péréquation accordés aux provinces.

La Saskatchewan est aujourd'hui une province prospère, mais depuis peu de temps seulement. L'Alberta est une province prospère. Cette prospérité découle d'une nouvelle philosophie orientée vers l'expansion industrielle et l'accroissement du produit national brut. Voilà les facteurs qui rapporteront au pays des recettes propres à assurer la dignité de ses citoyens, ce qui donnerait enfin un sens au mot «justice».

Que dire des impôts reçus du gouvernement fédéral et prélevés sur les bénéfices des sociétés? Ils sont énormes. L'expansion de l'industrie minière et pétrolière, et l'exploitation du gaz naturel dans l'Ouest du Canada ont permis à la Saskatchewan et à l'Alberta de se passer des paiements de péréquation.

La politique pétrolière nationale découle d'un accord nous permettant d'exporter du pétrole dans le Nord-Ouest des États-Unis en acceptant nous-mêmes d'importer du brut du Venezuela. Quelle est l'origine de cette entente? Comme mon ami le sait, les États-Unis nous ont dit au cours des négociations: «Toute réduction des importations de pétrole brut du Venezuela encouragerait le communisme dans la région et compromettrait la sécurité des intérêts financiers du bloc occidental. Si vous nous permettez d'importer du brut dans les marchés de l'Est, nous vous ouvrirons des débouchés dans l'Ouest et dans le centre des États-Unis». Alors poursuivons les négociations avec les États-Unis. Je ne m'en prends pas aux Américains; ce sont des hommes d'affaires habiles, judicieux et ils nous écouteront car nous sommes leurs meilleurs clients. Voilà ce que je propose au gouvernement, sans vouloir le critiquer. Voilà la politique positive que je pensais entendre le gouvernement exprimer au cours de ce débat, qu'il s'agisse du blé, de l'industrie ou du pétrole. Cependant, tout est rejeté dans l'oubli.

Le gouvernement s'inspire d'une mentalité socialiste au point de ne préconiser que des programmes généreux, financés par des impôts aussi généreux. Ces propos peuvent paraître conservateurs, mais j'ai entendu un autre député de Calgary, celui de Calgary-Sud (M. Mahoney), prononcer hier soir un brillant discours conservateur; c'était son premier à la Chambre et je l'en félicite. Je conseille à tous de lire ce discours. J'espère qu'il a tenu les mêmes propos au sein du caucus et qu'il a tenté de convaincre ces ministres qui fraternisent avec les socialistes.

Une voix: Voyons, ça suffit.

M. Woolliams: Mes amis disent que ça suffit. Ces propos les embarrassent, mais l'opposition leur convient mieux que le pouvoir, car on connaît le sort que leur idéologie a fait subir à la Saskatchewan, qui était une province pauvre sous le gouvernement de Thatcher qui, je suis heureux de le dire, est un premier ministre libéral. La Saskatchewan est une province prospère car, comme en Alberta, les investisseurs n'ont pas eu peur de miser sur le développement de la province.

Je dis toujours à mes amis socialistes que je ne puis les comprendre, car après l'expérience de Grande-Bretagne, les gens devraient considérer qu'ils ont assez souffert.

M. Gilbert: Et la Suède?

M. Woolliams: Je suis allé en Suède. Si nous comparions le produit national brut de

la Suède et son niveau de vie avec les nôtres, je n'hésiterais aucunement à accorder la supériorité au Canada. C'est ce que je pense là-dessus.

Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps qui me reste, j'aimerais formuler quelques propositions. Le gouvernement doit se grouiller et reviser sa politique du pétrole en fonction des conjonctures nouvelles que j'ai mentionnées. Il devrait renégocier des débouchés avec les États-Unis, ou leur dire: Vous vous tourmentez peut-être au sujet du Venezuela; vous craignez peut-être un soulèvement comme celui du Pérou; nous nous en inquiétons aussi, mais nous nous préoccupons de notre propre économie; nous sommes disposés à autoriser certaines importations dans notre pays pourvu que vous satisfassiez aux conditions de notre politique nationale du pétrole et nous permettiez d'en expédier de plus grandes quantités dans la région de Toledo, de Détroit et de Chicago. J'ai félicité le gouvernement l'an dernier quand il est revenu sur sa décision à l'égard de l'oléoduc. Selon moi, il lui faut repenser sa politique nationale en matière de pétrole.

Et voici la deuxième recommandation que j'aimerais faire au gouvernement. Certains estiment qu'il ne faut jamais mettre en doute les décisions des responsables de l'Office national de l'énergie. Tout conseil d'administration établi au pays, qu'il soit fédéral ou provincial, devient vite une vache sacrée. Selon moi, un comité permanent de la Chambre des communes devrait interroger soigneusement les responsables de l'Office national de l'énergie et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce pour essayer de mettre en lumière ce qui s'est passé et ce qui se passe entre les États-Unis et le Canada au sujet de l'industrie pétrolière, puisque les ministres refusent de nous dire la vérité. Je ne sais pas pourquoi, mais il s'y refusent.

Troisièmement, je voudrais voir le Sénat se mettre à l'œuvre. Il devrait amorcer une enquête économique spéciale sur l'industrie pétrolière. Il devrait engager des experts en toutes les branches, de l'Association indépendante du pétrole, de sociétés indépendantes, de compagnies américaines et de leurs filiales canadiennes, s'il y en a. Il faudrait établir les faits, et puis le Comité pourrait élaborer un programme d'action pertinent pour favoriser notre commerce extérieur. Pourquoi cette enquête? Pour découvrir l'effet qu'a la production des nouveaux puits de l'Alaska sur notre politique nationale pétrolière. Le député de Calgary-Sud en a parlé dans son discours, et je l'approuve sans réserve. Elle aura un effet dynamique. C'est de cela qu'il faut tenir compte, et je me réjouis que l'honorable représentant soit d'accord avec moi là-dessus. Quelles sont les répercussions de la production pétrolière de l'Alaska sur la région de Puget Sound, surtout maintenant que les États-Unis imposent des restrictions inouïes? La réponse se trouve dans le numéro de septembre du *Calgary Herald*.

> Pourrons-nous compenser les exportations que nous perdrons par suite de la production de l'Alaska en augmentant nos exportations vers Détroit, Toledo et Chicago? Voilà les aspects qu'il faut examiner immédiatement. Une revision de la politique nationale sur le pétrole revêt la plus grande importance pour le bien-être économique du Canada, et c'est plus important que de songer à grever l'industrie avec les propositions fiscales du rapport Carter, qui semblent bonnes en théorie et qui sont couramment citées pour recruter des votes, mais qui pourraient et qui peuvent à l'heure actuelle entraver la production, l'essor et l'expansion des échanges commerciaux du Canada.

Je ne puis jamais comprendre ceux qui préconisent l'imposition du capital canadien, ces philosophes capitalistes ici, là, partout, et qui ne sont pas d'un seul côté de la Chambre. Nous parlons toujours du capital américain. Si le gouvernement saigne les Canadiens à blanc, et c'est ce qu'il fait, et s'il commence maintenant à imposer le capital, parce que c'est ce qu'il recommande, il tarira tous les capitaux des Canadiens, et comment pourrons-nous jamais investir dans notre propre pays? Voilà le problème.

Je ne sais quel genre de campagne les libéraux ont menée dans tout le reste du pays, mais je suis allé entendre leurs candidats dans l'Alberta et je n'en ai jamais rencontré qui m'aient davantage fait songer à Barry Goldwater. Je ne tiens pas à critiquer le député de Calgary-Sud et je l'ai félicité pour son discours mais je pensais à part moi que, si certains de ces candidats avaient été élus, ils auraient peut-être pu orienter ce gouvernement vers une conception plus saine des affaires et extirper les tendances socialistes qui détruisent les programmes de sécurité sociale comme, par exemple, l'assurance frais médicaux, dont les provinces jouissaient déjà et qui imposent à celles-ci un nouveau programme qui coûtera aux contribuables des milliers de dollars supplémentaires et privera encore un peu plus les Canadiens de capital, ce qui les empêchera d'investir dans leurs propres industries. Nous avons eu le rapport Watkins et nous avons entendu Walter Gordon le commenter, mais ces mêmes gens nous ont présenté un budget qui taxe le capital, à telle enseigne que les Canadiens n'en ont plus pour l'investir dans leur propre industrie. Je pense que nous avons grand besoin d'une nouvelle politique en ce qui concerne l'industrie pétrolière.

Mon temps de parole expirera bientôt, mais je tiens à finir sur cette note. Même si le commerce est ce qu'il y a de plus important, on semble l'oublier aujourd'hui, car on est tellement occupé à trouver de nouveaux moyens de taxation. J'aimerais que les députés ministériels exposent franchement la situation au Parlement, en ce qui concerne les marchés où le Canada peut écouler son blé, car il y va d'un milliard de dollars qui pourraient être dépensés dans les centres industriels du Québec et de l'Ontario. J'espère que le gouvernement sera honnête avec l'opposition, parce que c'est le fait et la fonction d'un bon gouvernement d'agir ainsi. Si les membres du gouvernement siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils exigeraient la même chose et chercheraient à obtenir des renseignements. Nous voulons savoir où nous allons en ce qui concerne l'industrie pétrolière.

• (3.40 p.m.)

Au lieu de cela, ils dénaturent les faits, comme un ministre l'a fait le 1er octobre, lorsqu'il a confirmé que les exportations étaient réduites mais qu'ils allaient négocier. Ils devaient conférer avec les dirigeants de l'industrie et établir un plan grâce auquel l'industrie obtiendrait 10 p. 100 de plus. Alors, nous pourrions dire au moins que notre production s'établit à 50 p. 100. Ce sont les deux principales industries. Je ne sais où va votre gouvernement en ce qui concerne la négociation Kennedy et autres marchés qui ont été conclus. J'ignore quels en sont les contrecoups sur l'industrie dans l'Est du Canada, mais dans l'Ouest, les répercussions sont nombreuses. Jamais nous n'avons pu obtenir de débattre cette question; on garde toujours le silence là-dessus.

Dans ces trois grands secteurs d'activité: le blé, le pétrole et les industries de l'Est du Canada, sous ce genre de dictature, de réglementation, avec ce genre d'impôts et de socialisation, les projets sont immobilisés et les affaires sont stagnantes. En examinant le budget, et la seule situation relative à l'impôt sur les biens transmis par décès, c'est ce que l'on constate. C'est permis de transmettre sa succession à sa veuve, mais selon le gouvernement, on ne peut la transmettre à ses enfants.

J'ignore quels seront les taux d'imposition, et je ne le saurai pas tant que nous ne connaîtrons pas la teneur de la résolution. Toutefois, voici ce qui se produira. Le petit agriculteur qui transmet en général sa ferme à son fils, lequel à son tour le transmet à son fils, l'homme modeste qui signifie tant pour le Canada, découvrira qu'à sa mort la famille devra emprunter tellement d'argent aux taux d'intérêt élevés des libéraux qu'elle devra vendre la ferme à des Américains. Alors, le gouvernement créera une autre commission Watkins, et recevra un autre rapport Watkins. Je dis au ministre, entreprenons l'exploitation des ressources du Canada, envisageons l'avenir avec perspicacité.

L'hon. M. Benson: Je voudrais poser la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député dit que je quittais la Chambre, mais en réalité je ne suis pas parti. J'ai écouté avec un vif intérêt chacune de ses paroles. Je n'ai fait que placer des rideaux entre le député et moi-même pour protéger mon tympan.

M. Woolliams: Pour parler de la question de privilège avec sérieux, je veux m'excuser si j'ai laissé entendre que le ministre n'écoutait pas. Il a effectivement écouté très attentivement tout ce que j'ai dit et je l'apprécie grandement. Lorsque le ministre est parti, j'ai pensé qu'il ne pouvait supporter mes observations, et je retire donc toute insinuation qu'il n'aurait pas écouté mon discours. Il s'est retiré derrière les rideaux pour un message, mais il est demeuré à la Chambre et je l'apprécie beaucoup.

M. R. L. Whiting (Halton): Je prends part au débat sur l'exposé budgétaire, monsieur l'Orateur, avec un sentiment d'inquiétude au sujet de l'habitation et de ses répercussions sur le bien-être des Canadiens. Une autre question m'inquiète également, et elle touche directement au bien-être économique du pays. Je veux parler de l'abandon d'un nombre sans cesse croissant de gares de chemin de fer dans beaucoup de villes qui, dans bien des cas, dépendent du service ferroviaire.

Avant de poursuivre, comme c'est mon premier discours, je veux profiter de l'occasion pour rendre hommage à certains de ceux qui avant moi ont représenté la circonscription d'Halton à la Chambre. Je pense à M. Harry Harley, qui a dignement représenté Halton de 1962 à 1968. Je suis heureux de rappeler le nom de M. Hughes Cleaver, député d'Halton de 1935 à 1953. Feu mademoiselle Sybil Bennett, nièce d'un ancien premier ministre, feu le vicomte R. B. Bennett, a représenté Halton, tout comme l'avait fait Alexander Best, fils du docteur Charles Best, co-inventeur de l'insuline. C'est un honneur, de succéder à ces députés qui ont tant fait. Comme représentant de la population d'Halton, je serai fidèle à la tradition établie par mes prédécesseurs parlementaires.

Je devrais toutefois souligner que le comté d'Halton, comme tel, ne représente plus une

circonscription. Le remaniement électoral qui a précédé les dernières élections fédérales avait créé une circonscription d'Halton. Celle-ci comprend maintenant la ville d'Erin au nord, mais plus Burlington. J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux gens d'Erin dans la circonscription d'Halton. Erin se trouve dans le comté de Wellington. Je pourrais ajouter que cette région est une des plus anciennes d'Ontario. Elle est aussi une des plus pittoresques et se prête parfaitement bien à l'agriculture. La circonscription d'Halton s'étend maintenant du lac Ontario à 37 milles vers le Nord.

J'aimerais parler de l'habitation en fonction du budget. D'après le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement, plus d'un million de dollars du gouvernement fédéral ont été affectés l'an dernier à l'habitation et à des programmes qui s'y rattachent directement tels la rénovation urbaine et les usines de traitement des matières d'égout. Étant donné le montant global de notre budget, il est évident que le gouvernement fédéral doit limiter les fonds qu'il peut affecter à l'habitation. Il nous faut plus de maisons. Il nous faut plus d'argent pour construire ces maisons si nous voulons atteindre l'objectif visé par le Conseil économique du Canada.

Il nous faut, par conséquent, trouver d'autres sources de revenus. Il nous faut en outre réduire, et de beaucoup, le coût unitaire des logements. La façon d'y arriver serait, du moins en partie, d'uniformiser les normes et les règlements canadiens de la construction. Nous devons aussi encourager le recours aux nouveaux matériaux de construction. L'habitation constitue donc un problème de bien-être social et le gouvernement fédéral, loin de s'y refuser, a bel et bien pris l'initiative dans presque tous les programmes d'habitation. Le temps est venu de réévaluer les responsabilités fédérales, provinciales et municipales en matière d'habitation. Nous devons décider, de concert avec les autres ordres de gouvernement, comment satisfaire aux demandes croissantes qui pressent le Trésor fédéral.

La première chose à faire, d'après moi, c'est d'établir un code national de l'habitation. Il constituerait la base de tout programme revisé de construction domiciliaire, et la loi nationale sur l'habitation n'autoriserait la sortie de fonds que si l'on se conforme à ce code. Cette façon de procéder serait simple, ferme et directe. Par exemple, le Conseil national des recherches pourrait approuver de nouveaux matériaux de construction qui pourraient alors être acceptés partout au Canada. Cette méthode déchargerait les conseillers municipaux de la responsabilité de prendre des décisions. Dans l'état actuel des choses, les conseillers évitent d'ailleurs souvent de le faire quand il s'agit de permettre l'emploi de nouveaux matériaux et de nouvelles méthodes.

Un code national du bâtiment, bien détaillé, permettrait à bon nombre de compagnies d'intensifier leurs recherches et la construction de maisons préfabriquées qu'on pourrait vendre dans toutes les provinces. Cela leur permettrait aussi de s'adresser à un seul organisme, le Conseil national de recherches, pour faire approuver leurs nouvelles idées et leurs innovations. Il s'ensuivrait une baisse automatique du coût des nouvelles maisons au Canada. Voilà au moins une mesure positive qui serait bien accueillie du public et qui ferait ressortir la sincérité du gouvernement dans son désir de résoudre la crise du logement. C'est un problème très compliqué. Il découle de nombreux facteurs tels que le coût des terrains, de la construction, des hypothèques et j'en passe.

• (3.50 p.m.)

Posons le problème sous une perspective un peu différente, monsieur l'Orateur. Considérez une maison simple qui coûte environ $28,500 à Oakville, à 25 milles du centre de Toronto. Pour se procurer une de ces maisons, l'acheteur doit faire un premier paiement de $10,000 et avoir un revenu supérieur à $8,000 par an, afin de pouvoir obtenir une hypothèque en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Toutefois, le revenu moyen des familles, à Oakville, est de $6,235, le plus élevé du Canada. Quinze pour cent seulement des Canadiens gagnent plus de $8,000 par an.

Ceci nous montre, monsieur l'Orateur, que très peu de gens ont $10,000 en argent comptant. Les institutions financières appliquent la règle selon laquelle le demandeur ne peut se permettre de payer plus de 27 p. 100 de son revenu pour l'intérêt hypothécaire, le capital et les impôts. Un homme gagnant $5,000 par an peut donc se permettre de faire un versement de $110 par mois sur sa maison, s'il a la chance de vivre dans un secteur où les impôts sont de $300 par an, soit $25 par mois. Il pourrait se permettre de payer $85 par mois en intérêt et principal à 8½ p. 100 avec une hypothèque de 25 ans de $10,000. S'il économisait 10 p. 100 de son revenu brut pendant cinq ans, il aurait $2,500 de première mise et le prix total qu'il pourrait alors payer pour une maison serait de $12,500.

Voici monsieur l'Orateur, la question qui en découle: combien de familles touchant $5,000 peuvent se permettre d'en économiser 10 p. 100 par année, et dans quelle région urbaine ou semi-urbaine peut-on acheter une maison à $12,500? Un homme qui gagne $5,000 doit consacrer beaucoup plus de 27 p. 100 de son revenu à son logement, s'il veut conformer

son train de vie aux normes canadiennes. Il doit payer très cher, compte tenu de ses revenus, pour le loyer d'un appartement ou d'une maison urbaine ou d'un logement où on accepte des enfants. Sinon, il est contraint d'acheter directement du propriétaire une maison plus coûteuse en acceptant une deuxième hypothèque, et il risque ainsi de consacrer entre 45 et 50 p. 100 de son revenu au logement.

L'énormité de ces loyers et de ces paiements hypothécaires, monsieur l'Orateur, contribue pour beaucoup à la rupture des familles car elles doivent pour cela sacrifier certaines nécessités vitales. Elles doivent se passer de soins médicaux et souvent de l'affection d'une mère qui doit travailler pour payer le loyer ou l'hypothèque.

Le problème, en matière d'habitation, est d'assurer un logement ou une maison aux gagne-petit. Pour résoudre ce problème, il faut que le gouvernement agisse et se méfie des méthodes désuètes de regroupement des terrains, de construction et de financement. Il s'agit d'attaquer le problème de front et en connaissance de cause. Le gouvernement ne devrait pas attendre que tous les éléments aient été étudiés; il faut agir tout de suite.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, je regrette qu'on n'ait pas commencé à agir dans le budget actuel, au moyen d'un impôt de spéculation immobilière sur la revente de bons terrains non aménagés. Cet impôt écarterait les spéculateurs qui achètent des terrains et les revendent sans contribuer à l'expansion économique du pays.

Je suis curieux, monsieur l'Orateur, de voir ce qu'accomplira le groupe d'étude que dirige le ministre des Transports (M. Hellyer) et qui est en train d'étudier la question dans tout le pays. Dès que le goupe d'étude sur le logement a été institué, les habitants d'Halton ont rédigé un mémoire qui lui a été remis en septembre. Certaines de mes observations d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, sont tirées de ce mémoire.

Je voudrais discuter d'une situation, monsieur l'Orateur, qui n'est pas propre à ma seule circonscription mais commune à beaucoup d'autres au Canada. Il s'agit des chemins de fer, et, très précisément, de la politique du National-Canadien qui consiste à supprimer le personnel de certaines gares et à incorporer celles-ci dans ce qu'ils appellent un plan d'organisation général. Tout cela sous prétexte d'économie et pour assurer prétendûment un meilleur service aux usagers.

J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que les propositions du National-Canadien à ces communautés ne sont pas toujours faites dans le plus grand intérêt des gens que les chemins de fer ont servis jusqu'ici. Je ne crois pas non plus que ce soit de nature à améliorer sensiblement la position financière des chemins de fer ou à fournir un service particulièrement efficace au public.

Je voudrais vous donner un exemple à ce propos, monsieur l'Orateur. Le National-Canadien vient d'introduire une demande auprès de la Commission des transports du Canada en vue de déplacer son préposé d'Acton, dans l'Ontario. Si la demande est agréée, cela signifiera la cessation virtuelle du service ferroviaire pour cette communauté. Acton est une communauté progressiste de 6,000 personnes située à 40 milles de la banlieue de Toronto. Elle mériterait de voir augmenter et non diminuer les services ferroviaires mis à sa disposition. Si par exemple, le National-Canadien voulait lui assurer un service de navette, bien des gens quitteraient sans aucun doute les environs surpeuplés de Toronto pour venir s'y installer tout en continuant à travailler en ville.

La disparition de ce chemin de fer nuira à l'expansion industrielle future de cette ville car, dans bien des cas, l'industrie a besoin des services fournis par le chemin de fer. Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'Acton est l'une des rares collectivités dont le rôle des évaluations est réparti favorablement entre une proportion industrielle de 60 p. 100 et une proportion résidentielle de 40 p. 100.

On n'est aucunement justifié, selon moi, à supprimer le service ferroviaire de cette localité, monsieur l'Orateur. Les méthodes cavalières qu'a utilisées le National-Canadien avant de présenter sa demande officielle à la Commission des transports me répugnent vivement. Il y a à peine plus d'un an—le 13 octobre 1967 pour être précis—M. R. T. Vaughan, vice-président du National-Canadien, écrivait à M. Harry Harley, alors député fédéral du comté de Halton, pour l'informer que les premières étapes de la réalisation de ce que le chemin de fer appelle le projet général d'exploitation débuteraient le 6 novembre de cette année. La première étape, M. Vaughan l'a signalé, supposait qu'on décharge la gare de certaines opérations pour les confier à la gare-centre de Guelph. Elles comprenaient les services de messageries, du transport et du télégraphe. L'agent restait sur les lieux sans faire ce travail. Il avait bien du mal à trop travailler car, dans le processus, on avait également débranché son téléphone.

Cette initiative, monsieur l'Orateur, faisait partie d'une période expérimentale qui devait durer jusqu'à la mi-janvier ou au début de février de cette année. En outre, d'après la compagnie de chemin de fer, après cette période d'essai, l'ensemble du problème devait être examiné pour savoir si l'on devait demander à la Commission canadienne des

transports son approbation pour appliquer, dans cette région, le programme des gares-centres.

Monsieur l'Orateur, la compagnie de chemin de fer a évidemment étudié le problème et pris une décision en fonction de ses conséquences pour les seules opérations des chemins de fer. On n'a pas demandé aux usagers de faire une demande ou d'exprimer leurs vues sur les effets de la réorganisation du service. Il est parfaitement normal, monsieur l'Orateur, que les habitants d'Acton aient voulu faire entendre leur version de l'histoire avant que la demande ne parvienne à la Commission des transports. Celle-ci a accepté d'organiser une réunion qui s'est tenue le 17 octobre 1968 à l'hôtel de ville d'Acton. Elle était présidée par M. W. J. Rupert, inspecteur de district du comité des transports ferroviaires et par six représentants des chemins de fer Nationaux.

Je n'entrerai pas dans les détails de cette réunion, monsieur l'Orateur. Je dirai simplement que les participants ont cuisiné, sermonné et réprimandé les responsables des chemins de fer. M. Rupert a entendu des adjectifs évocateurs comme «scandaleux», «pourri» et «coûteux» qui décrivaient les services dispensés par les chemins de fer à cette communauté. Il a déclaré que son compte rendu de la réunion ne serait pas rendu public mais qu'il irait directement au comité des transports des chemins de fer.

• (4.00 p.m.)

Cette façon de procéder n'est pas démocratique et je conteste le droit du comité de garder cette question secrète puisqu'elle intéresse l'avenir d'une ville et de ses habitants. La réunion aurait dû avoir lieu bien avant que commence le processus d'abandon graduel. Dans mes entretiens avec bon nombre de gens qui assistaient à la réunion, j'ai constaté que, de l'avis général, la décision de présenter la demande avait été prise par le National-Canadien malgré ce qui s'était produit à la réunion. A vrai dire sa décision était antérieure à la réunion d'Acton. Autrement dit, que le public aille au diable. J'espère sincèrement que cette attitude n'est pas typique des pratiques appliquées par le National-Canadien d'un bout à l'autre du Canada.

[*Français*]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi de pouvoir prendre la parole à l'occasion de l'étude du budget. Je m'efforcerai, au cours de ces quelques minutes, d'être aussi objectif que possible, même si certaines de mes observations ou de mes critiques ne sont pas trop agréables pour nos amis d'en face.

Je dispenserai la Chambre d'une revue complète des promesses et des critiques acerbes dirigées contre les ministres du gouvernement Diefenbaker, alors que nous étions au pouvoir, mais il est difficile de passer sous silence les campagnes électorales et les critiques destructives des libéraux adressées au ministre des Finances de l'époque, relativement au maintien d'un budget déficitaire. Ils promettaient alors à la population que dès leur arrivée au pouvoir, elle ne connaîtrait plus de budget déficitaire, mais que le budget serait ramené à une forme plus normale et qu'au lieu d'accuser des déficits, on afficherait des surplus.

Or, monsieur l'Orateur, la réalité est toute différente de ce qu'on nous a promis, particulièrement au cours des élections de 1962 et de 1963. La réalité est que depuis que nos amis d'en face ont accédé au pouvoir, en 1963, ils ont eu tout le temps voulu pour remplir leurs promesses et faire preuve de leur aptitude à diriger les affaires du pays. Cependant, aujourd'hui, le coût de la vie est le plus élevé dans toute l'histoire du Canada. Au fait, selon les dernières statistiques, le coût de la vie s'établissait à 156.6 p. 100. C'est dire que nombre de petits épargnants et de citoyens à faible revenu ont de la difficulté à boucler leur budget à la fin de l'année.

De plus, nous faisons face au déficit le plus élevé que nous ayons connu depuis le commencement de notre histoire. Actuellement, 4.7 p. 100 de la population ouvrière est en chômage et le Québec, pour sa part, compte au moins 99,000 chômeurs. Les taxes, sous toutes leurs formes, sont à leur plus haut niveau depuis la Confédération. La dette *per capita* est la plus élevée que nous ayons jamais connue. Pour la deuxième fois, en moins d'un an, l'impôt sur le revenu des particuliers a été augmenté. C'est la deuxième fois que cette histoire se répète depuis l'accession au pouvoir du régime libéral. Les tarifs postaux ont aussi été augmentés et, dans certains cas, l'augmentation était de l'ordre de 375 p. 100.

On sait également que, sans avis préalable, le gouvernement actuel a annulé le programme des travaux d'hiver, qui permettait aux municipalités d'entreprendre, au cours des mois d'hiver, des travaux fort utiles dans le dessein d'atténuer les effets néfastes du chômage. Est-ce également dans le but de stimuler la construction que le gouvernement actuel continue de maintenir la taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction? Nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, à plusieurs reprises, tenté de convaincre le gouvernement qu'il y aurait avantage à faire disparaître cette taxe de 12 p. 100, afin de permettre aux petits épargnants de se construire une maison, mais nous nous sommes toujours butés à un mur d'objections de la part des députés ministériels.

[M. Whiting.]

Tout le monde sait que le gouvernement actuel n'a cessé d'empiéter dans des domaines qui sont de «juridiction» provinciale. Le gouvernement actuel refuse d'accorder aux provinces leur juste part de l'assiette fiscale. Cette attitude a pour effet d'entretenir une certaine méfiance entre les parties concernées; le gouvernement et l'actuel ministre des Finances (M. Benson) devraient modifier leur position.

• (4.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, comme je n'ai que très peu de temps à ma disposition cet après-midi, je voudrais plus particulièrement entretenir la Chambre d'un sujet qui intéresse la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, c'est-à-dire l'industrie du textile. Cette industrie est une des plus anciennes du Québec. Dans la province de Québec, l'industrie textile procure de l'emploi à 52,000 québécois. Nous rencontrons des usines dans toutes ou dans presque toutes les villes de la province de Québec et il faut remarquer que ces usines sont situées spécialement dans de petites villes ou des villes de moyenne importance.

C'est donc dire que l'industrie textile, au cours des années, a joué un rôle très important dans l'économie de nos villes. Les ouvriers de l'industrie textile sont nombreux dans les différentes villes de 5,000, 10,000 ou 25,000 âmes, qui forment l'ossature de nos municipalités. Ce sont des propriétaires, des gens qui, grâce à leurs économies, ont réussi à mettre assez d'argent de côté pour pouvoir se bâtir une maison et y loger convenablement leur famille.

Au cours des années 1960, 1961 et 1962, l'industrie textile, grâce à des mesures hardies prises par le ministre du Commerce d'alors (M. Hees), l'honorable député de Prince Edward-Hastings, a connu un regain de vie, alors qu'avant 1960, elle avait connu un déclin. Grâce aux mesures prises par le ministre du Commerce de l'époque, cette industrie a connu des débouchés nouveaux en terre étrangère. Nous étions sûrement en droit de nous attendre à ce que l'application des mesures prises à l'époque se continue. Mais les conditions d'aujourd'hui nous forcent à reconnaître que la situation actuelle est exactement le contraire de ce qui existait en 1960-1962.

Actuellement, l'industrie textile traverse une période d'incertitude et d'inquiétude qui sème le désarroi non seulement chez les propriétaires de nos usines, mais encore plus chez les ouvriers. Ce sont là, monsieur l'Orateur, les résultats de l'insouciance du gouvernement actuel à l'égard de cette industrie.

J'avais l'occasion, il y a quelques semaines, de rencontrer le propriétaire d'une usine de chez nous, qui m'avait fait demander à son bureau pour discuter de cette question. Comme il est toujours délicat de citer des noms dans cette enceinte, sans y être autorisé, j'ai demandé à ce directeur d'usine s'il s'opposait à ce que je mentionne des noms et des chiffres relatifs à son usine. Il a répondu qu'il n'y voyait aucune objection, parce que c'était, pour son industrie et celle de plusieurs autres également, une question de vie ou de mort.

Or, la compagnie dont je veux ici parler est la *Yamaska Shirts*, de Saint-Hyacinthe. Cette industrie est établie à Saint-Hyacinthe depuis 1929. Jusqu'à ces jours derniers, elle employait en moyenne 350 ouvriers à longueur d'année. Cependant, depuis le mois d'août, les dirigeants de cette industrie ont été forcés de réduire leur personnel de moitié, environ, faute de commandes. M. Yvon Bolduc, gérant de cette industrie, prévoit que si de telles conditions persistent, il devra réduire davantage son personnel.

Monsieur l'Orateur, les ouvriers en cause et leur famille sont victimes de conditions qui jouent également contre le bien-être de bon nombre d'autres citoyens canadiens qui seraient en droit d'attendre du gouvernement une protection plus grande que celle dont ils ont joui jusqu'à présent.

Si l'on recherche les causes du manque de travail, non seulement dans cette usine, mais dans beaucoup d'autres, on verra que ce sont particulièrement les importations excessives en provenance de pays étrangers, de pays communistes et de pays de l'Asie.

J'ai en main, monsieur l'Orateur, les conclusions d'une étude effectuée par l'*Institut des Textiles canadiens*, qui donne non seulement des renseignements très intéressants, mais qui démontre jusqu'à quel point les importations sont dommageables à l'industrie canadienne.

Je voudrais citer quelques chiffres de la brochure que j'ai en main.

Les importations canadiennes de tissus larges de coton, de fibres synthétiques et de laine ont augmenté, depuis 1963, de 409,663,000 verges carrées qu'elles étaient à 478,376,000 verges carrées, au cours de l'année 1967.

On sait, monsieur l'Orateur, qu'en ce qui a trait au coton ou aux tissus de laine, le Canada se trouve dans une position défavorable pour concurrencer les produits de l'étranger, puisque dans ces deux cas, nous ne sommes pas producteurs de la matière première. Mais pour ce qui est des fibres synthétiques, le Canada est certainement bien équipé pour maintenir une industrie florissante, ce qui est sûrement à l'avantage du peuple canadien.

Or, dans le domaine de l'importation des tissus de fibres synthétiques, voici ce que

nous révèle cette publication. En 1963, 97,725,000 verges carrées de tissus nous provenaient de tous les pays, comparativement à un total de 123,017,000 verges carrées, en 1967. De Hong-Kong, en particulier, en 1963, nous importions 1,215,000 verges carrées de tissus, alors que ces importations se sont accrues pendant l'année 1967 à 11,290,000 verges carrées. Du Japon, en 1963, nous recevions 24,188,000 verges carrées de tissus, comparativement à 42,612,000 verges carrées en 1967.

Comment, monsieur l'Orateur, peut-on logiquement prétendre qu'en laissant entrer sur notre marché des quantités aussi imposantes de produits nous puissions espérer maintenir une industrie textile, surtout dans le domaine des fibres synthétiques, qui soit capable de faire face à la concurrence étrangère? Quelles sont les conséquences immédiates de ces importations? Plusieurs usines ont déjà fermé leurs portes. Pour ne parler que d'une usine en particulier, que je connais plus que d'autres pour y avoir travaillé pendant plusieurs années, la société *Goodyear Tire and Rubber Company* se voit forcée de mettre à pied 170 de ses employés; la société *Victoria Shirt* d'Arthabaska, me dit-on—et je tiens ces renseignements du gérant de l'usine de la société *Yamaska Shirt* de Saint-Hyacinthe—qui emploie environ 75 employés, se verra très probablement dans l'obligation, d'ici le 20 novembre, de fermer ses portes. Il en est de même pour plusieurs autres usines à travers la province, et je voudrais convaincre les députés en lisant un extrait d'une lettre que je recevais du directeur des Syndicats ouvriers du textile d'Amérique. Cette lettre du 5 novembre 1968 est écrite en anglais, et je la cite textuellement:

• (4.20 p.m.)

[*Traduction*]

Nous avons appris récemment avec stupeur que quatre usines de textiles au moins situées à Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Coaticook, fermaient leurs portes, ce qui va mettre sur le pavé des centaines de travailleurs.

[*Français*]

Voilà, monsieur l'Orateur, où nous en sommes rendus dans l'industrie textile.

Il est une mesure que le gouvernement pourrait prendre et c'est celle d'assurer une protection à nos ouvriers, parce que selon les renseignements que je possède, les chemises pour garçon, par exemple, qui proviennent de la Thaïlande, coûtent au commerçant canadien $14.50 la douzaine, y compris la taxe fédérale. Pour une chemise identique canadienne, le fabricant prévoit qu'il lui en coûtera $26.55 pour en fabriquer une douzaine de qualité égale à celles qui proviennent de pays étrangers. Quant aux chemises pour hommes, le marchand ou l'importateur peut se les procurer de l'étranger pour $18.50, y compris la taxe fédérale. S'il veut obtenir le même produit ou l'équivalent, manufacturé au Canada, il sera obligé de payer $34.50 la douzaine.

[L'hon. M. Ricard.]

Il me semble qu'il incombe au gouvernement du Canada de procurer aux ouvriers canadiens, aux contribuables canadiens, la portection à laquelle ils ont droit, soit la liberté de travailler dans des usines où ils ont acquis leur expérience et où ils sont encore capables de travailler. Si cet état de choses se continue, l'industrie textile sera vouée à l'extermination complète d'ici quelques années et nous aurons tous à déplorer la disparition de cette industrie qui, jusqu'à présent, a contribué dans une large mesure au succès et au développement de nos municipalités.

Le gouvernement, il me semble, devrait prendre une mesure «anti-dumping» qui assurerait à nos ouvriers la protection nécessaire. Cette mesure devrait, à mon sens, empêcher l'entrée de produits étrangers qui concurrencent la production canadienne.

Si nos usines canadiennes, par exemple, peuvent produire 24,000 ou 30,000 douzaines de chemises par année, il ne devrait pas entrer au pays une quantité de chemises allant jusqu'à 24,000 ou 30,000 douzaines, selon le chiffre établi, à moins que ces chemises soient évaluées au même prix que les chemises canadiennes. Ceci placerait sur un pied d'égalité les manufacturiers canadiens et les manufacturiers étrangers. A moins qu'on ne prenne des dispositions semblables, j'ai bien peur que notre industrie soit vouée à la faillite complète à plus ou moins brève échéance.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant faire quelques observations au sujet du premier budget présenté par le ministre des Finances. Mes observations ne sont pas dirigées uniquement vers lui, parce que je vois en lui seulement l'instrument du gouvernement. Je ne voudrais pas que l'honorable ministre pense que je veux le rabrouer. C'est plutôt la politique qu'il met à exécution que je voudrais blâmer et non lui personnellement.

Je voudrais porter à l'attention de l'honorable ministre l'opinion de certains journalistes sur son premier budget. J'ai en main, par exemple, un article de M. Roland Gagné, paru dans *La Voix de l'Est* du 25 octobre 1968, qui donne ses impressions sur le budget de l'honorable ministre.

C'est là, à notre sens, une injustice, puisque ce n'est pas le salarié moyen, sur le dos duquel on tape constamment, mais le gros salarié qui a le moyen d'acquitter un impôt plus élevé, lorsque l'exige la situation financière de l'État. Le moins qu'on puisse dire, c'est que M. Benson aurait pu se creuser davantage les méninges pour trouver des sources de revenu moins onéreuses pour les classes à revenus faibles et moyens.

Plus loin, M. Roland Gagné ajoute:

M. Benson aurait dû prendre en considération le coût élevé de la vie, la hausse incessante des prix, enfin les difficultés que ces Canadiens affrontent quotidiennement pour essayer de joindre les deux bouts. Les revenus de ces gens sont loin d'être inépuisables. Leur revenu disponible, une fois les impôts et les taxes acquittés, suffit à peine à assurer un niveau de vie décent.

Et M. Gagné concluait comme suit:

Que le ministre des Finances soit donc raisonnable, que ses mesures fiscales soient donc justes et équitables pour tous les Canadiens.

Dans un éditorial publié dans le journal *Le Droit* du 23 octobre dernier, M. Marcel Gingras, après avoir donné son approbation à l'attitude prise par le ministre à l'égard des compagnies d'assurances, ajoute ceci:

A cette heureuse mesure s'oppose par malheur une mesquinerie qui frappera encore les petites gens auxquels on prêche l'économie en les invitant à souscrire généreusement à la dernière émission d'obligations de l'État. Des modestes petits épargnants qui parvenaient à peine à économiser suffisamment d'argent pour toucher de maigres intérêts bancaires ou autres, on prendra désormais tout. Tout intérêt dont la somme sera de dix dollars ou plus sera à l'avenir frappé d'impôt alors qu'on pouvait jusqu'à présent soustraire au moins $100 d'intérêts aux doigts avides du fisc.

La société juste à ce prix devient fort onéreuse, et on regrettera d'en avoir jamais souhaité l'avènement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, voici ce que dit un chef ouvrier, dont le travail de chaque jour l'amène en contact continuel avec les ouvriers, qui lui font connaître leurs besoins. Il s'agit de M. Louis Laberge, président de la FTQ, qui disait relativement au premier budget présenté par le ministre des Finances, et je cite:

...la hausse de deux pour cent de l'impôt sur le revenu personnel, avec son plafond de $120, est un «véritable hold-up perpétré aux dépens des gens à revenus modestes par un gouvernement qui vient de se faire élire frauduleusement au nom de la société juste».

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que pensent les journalistes et un chef ouvrier du premier budget de notre bon ami, le ministre des Finances.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur ce budget, monsieur l'Orateur, mais comme le temps à ma disposition touche à sa fin, je voudrais simplement faire appel aux bons sentiments du ministre et lui dire qu'aujourd'hui, nombreux sont les citoyens qui se sont laissé prendre par la promesse de la société juste que se proposait d'établir le gouvernement actuel.

Ils ont même des remords et n'attendent que la prochaine occasion pour démontrer, de façon bien tangible, leur mécontentement à l'endroit du gouvernement actuel.

Le premier ministre, le ministre des Finances et le gouvernement libéral actuel feraient bien de s'en souvenir et d'ordonner leur conduite en conséquence. Le gouvernement devrait se rappeler que son obligation première est d'édifier une société qui protège les faibles et non pas les riches et les puissants, car le budget que nous serons appelés à accepter ou à rejeter porte tous les indices d'une mesure qui s'abat, encore une fois, sur le dos des petits, à l'avantage de ceux qui pourraient bien mieux qu'eux supporter une augmentation d'impôt.

Je demande à l'honorable ministre s'il est parfaitement convaincu qu'il est dans le meilleur intérêt de la population de taxer, à raison de $108, le citoyen marié qui a un revenu annuel de $7,000 ou $8,000 et d'imposer une augmentation de quelques dollars de plus seulement à celui qui a un revenu de $10,000, $15,000, $25,000 ou davantage.

Je crois que dans son for intérieur, l'honorable ministre se rend compte qu'il y a là une injustice et profitera de la prochaine occasion pour la corriger, afin de réaliser la société juste qu'on a promise au cours de la dernière campagne électorale.

• (4.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. John Roberts (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, un député qui prend la parole pour la première fois à la Chambre dit ordinairement quelques mots au sujet de sa circonscription. Je ne voudrais pas déroger à cette tradition.

York-Simcoe est une nouvelle circonscription; je suis nouveau en cette Chambre et relativement nouveau venu dans la région que je représente. Les députés qui ont visité York-Simcoe savent que c'est une région rurale qui s'étend entre Barrie et Toronto et que ses collines et son marais de Holland en font une des plus belles régions du Canada. Il serait bon qu'ils aient une idée de notre histoire. Des colons écossais et britanniques, des pionniers fancophones et des Quakers furent les premiers à s'y établir. Plus près de nous, la région a attiré des gens de bien des pays, dont l'apport est précieux. Ses citoyens sont chaleureux et hospitaliers. C'est un honneur pour moi d'avoir été accepté par eux, et un privilège de représenter ce groupe de Canadiens à la Chambre des communes.

De certaines manières, mon expérience passée a pu me conduire à une carrière politique. Comme professeur de sciences politiques à l'université, je connaissais les frustrations que l'on éprouve à discourir sur les problèmes politiques sans avoir à agir. Quand je suis entré dans la fonction publique, d'abord comme diplomate et plus tard comme conseiller ministériel, j'ai eu l'occasion d'étudier les problèmes du pays. Je n'aurais probablement

pas posé ma candidature à un poste politique n'eût été la personnalité et les politiques du premier ministre actuel (M. Trudeau).

Le concept de gouvernement auquel adhère le premier ministre et qui tend à la participation active du public aux décisions qui le concerne—un gouvernement d'engagement—est une façon d'envisager le Canada qui m'attire. C'est ce qui m'a poussé à entrer dans la vie publique et à donner tout l'appui dont je suis capable à celui qui me semble le mieux comprendre quel pays le Canada peut être idéalement.

J'aimerais aujourd'hui parler de l'expansion régionale, de ses problèmes et de ses perspectives. Il est clair maintenant que l'ère de la politique d'aide sociale s'achève au Canada et que nous entrons dans une période où nous nous préocuperons surtout des programmes de développement économique. Même en mettant l'accent sur la mise en œuvre de programmes de bien-être social depuis la deuxième guerre mondiale—l'établissement d'un même régime national de sécurité sociale—si utiles et importants qu'ils aient pu être, on n'a guère réussi à faire disparaître les disparités de développement régional qui existent au pays. Après un siècle de croissance, presque le quart de nos familles canadiennes vivent plus ou moins dans un état de pauvreté.

Nos programmes jusqu'ici traitaient des symptômes plutôt que de la maladie de la pauvreté. Pour combattre la pauvreté elle-même, il faut affecter plus de fonds à la mise en valeur des ressources inexploitées de nos régions sous-développées. Il ne s'agit pas pour nous d'assurer un soutien permanent aux secteurs retardés, mais de leur fournir à l'occasion des capitaux qui leur permettront d'atteindre un niveau où ils pourront se subvenir à eux-mêmes et contribuer à la prospérité nationale.

Le ministère du Développement régional qu'on se propose de créer faillira à la tâche à moins qu'on ne le conçoive, non pas comme un simple ministère de développement régional, mais comme un ministère chargé d'un plan économique d'ensemble pour le Canada. Le rôle qu'il devrait jouer fait surgir toute une série de problèmes dans la structure du fédéralisme et dans le cadre des relations entre les ministères du gouvernement. Le ministère du Développement régional, pour réussir, devra assumer d'aussi vastes fonctions en raison, notamment, d'une interdépendance considérable entre les éléments de notre société et de notre économie.

Toute l'histoire du programme de développement rural, par exemple, la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et le fonds de développement économique rural, est instructive de ce point de vue. L'ARDA, suivant la conception initiale, devait s'occuper de programmes particuliers et spéciaux touchant l'agriculture. A l'analyse, on s'aperçut bientôt que plus de la moitié des ruraux ne s'adonnaient pas à l'agriculture. Par conséquent, un programme visant seulement les problèmes agricoles ne pourait remédier au sous-développement des régions rurales. Les objets du programme, d'agricoles sont donc devenus d'ordre général, dans les régions rurales. Il fut ensuite constaté que même la concentration sur les projets individuels et particuliers ne suffisait pas. Nous ne pouvons nous en remettre à des projets morcelés. Nous devons rechercher pour les régions rurales des programmes homogènes. Nous avons donc adopté une vue globale en matière de développement et avons été conduits à créer le FODER, programme de 300 millions de dollars.

• (4.40 p.m.)

En même temps, nous avons constaté que le problème fondamental dans les régions lentes à se développer était le manque de possibilités d'emploi. En conséquence, les programmes qui visaient à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et à améliorer les aptitudes professionnelles ont nécessairement provoqué un exode rural. Nous risquions de résoudre les problèmes ruraux simplement en accentuant les problèmes urbains. Le programme d'aménagement rural nous a donc amené peu à peu à une expansion économique nécessaire au niveau des régions, parce que, avons-nous découvert, c'est dans ce cadre seul que résident les solutions efficaces aux problèmes de développement.

Je pense que la planification économique régionale n'a pas beaucoup de sens si elle n'est pas liée à une conception d'ensemble des objectifs économiques pour tout le pays. Seule une conception de ce genre peut permettre une expansion harmonieuse des régions. Mais, bien entendu, la mise au point d'un système utile de planification économique au Canada pose d'énormes problèmes qui tiennent à la nature du fédéralisme, à nos traditions économiques et à notre grande interdépendance, en tant que nation commerçante, avec l'économie nord-américaine.

Il est évident que, quelle que soit notre planification économique, elle doit comprendre une coopération étroite avec les gouvernements provinciaux et municipaux. Un danger de cette coopération est peut-être d'enlever le processus de planification à l'examen rigoureux du processus politique. Des accords de planification établis en consultation avec les provinces deviendraient des documents rigides. On dira à la Chambre des communes et au gouvernement provincial que rien ne peut

être modifié, car il faudrait recommencer tout le processus de consultation et de négociation. Autrement dit, la planification du développement régional risque de devenir littéralement un acte irresponsable. Les planificateurs et les technocrates s'entendront avec les provinces. Il sera extrêmement difficile pour les parlements et les assemblées législatives d'exercer une surveillance et un contrôle efficaces sur cette procédure.

Nous avons constaté combien il est difficile pour le public de confier au gouvernement la responsabilité de mettre en œuvre les programmes dont les frais sont partagés avec les provinces. En fait, les limites de responsabilité sont tellement floues que ces programmes sont discrédités. De nombreux députés ont exprimé leur inquiétude à propos de l'affaiblissement du contrôle du Parlement provoqué par la délégation des pouvoirs législatifs. On court le danger certain de voir les décisions en matière de planification déléguées elles aussi à des organismes de coopération fédérale et provinciale que la Chambre aura peine à contrôler.

La planification n'est pas un simple procédé de technocratie. Étant donné qu'il s'agit de répartir des ressources peu abondantes, tout procédé de planification suppose automatiquement un choix de moyens et de buts qui implique des préférences politiques. C'est grâce à la planification que certains groupes se voient aidés et encouragés tandis que d'autres sont freinés dans leurs activités. En l'occurence, on ne peut éviter les jugements politiques.

C'est pour cette raison que j'espère voir le ministre chargé du développement régional engager à fond le comité parlementaire dans l'entreprise de planification régionale. Les choix politiques—je ne parle pas de sectarisme politique—doivent inspirer les décisions technocratiques.

Le deuxième facteur important sera la participation de ceux que cette planification touchera. La France a connu un succès considérable avec cette «animation sociale» et il est possible que nous pourrions en adapter les commissions de région et de secteur pour élaborer la planification en collaboration avec les ouvriers, l'industrie, les consommateurs, les spécialistes et autres. Cette participation du public est vitale au succès de la planification. Il faut consulter la population et tenir compte de ses opinions.

Le gouvernement français y parvient par l'entremise de 23 commissions de secteur. Ces commissions analysent les prévisions préliminaires d'expansion préparées pour une période quinquennale par le «Commissariat au Plan». Comme la commission comprend des représentants de l'administration, des chefs d'entreprise, des spécialistes, des universitaires et des salariés, elle peut approfondir des opinions divergentes et obtenir une imposante unanimité sur les perspectives d'expansion. La formule permet à la fois de supprimer l'isolement des ministères du gouvernement, qui ont tendance à travailler solitairement, et de gagner l'appui public à l'égard des objectifs de la planification. Nous, au Canada, devons aller plus loin, je crois, en intéressant le comité parlementaire dans ce genre de travail.

Les administrateurs aiment la vie tranquille. Les fonctionnaires qui s'occupent de planification régionale n'échappent pas à ce principe général. Pourtant le but de la participation sociale dans toute planification est d'enlever de leur vie cette quiétude. Le but est de s'assurer que les résultats du processus de planification englobent vraiment les opinions générales des groupes que le changement atteint. J'espère que le ministre responsable de ce ministère veillera à ce que les fonctionnaires sous sa direction n'aient pas sous ce rapport, une vie trop tranquille.

Le deuxième problème majeur pour un ministère d'expansion économique réside dans les relations interministérielles.

Dans la plupart des pays—la Grande-Bretagne et la France sont de bons exemples—les ministères du gouvernement de qui relève le développement économique, doivent tôt ou tard se heurter aux politiques des ministères des Finances. Les ministres des Finances, après tout, s'occupent de politique fiscale et leur préoccupation première est la prévision à courte échéance des 12 prochains mois. Au sein du gouvernement, comme nous le savons, les questions urgentes l'emportent souvent sur les questions importantes. Le problème est de faire reconnaître l'importance de la planification dans les conseils gouvernementaux qui sont nettement orientés vers les soucis budgétaires et fiscaux de l'immédiat. Confier la responsabilité de la planification au chef du gouvernement empêche le processus de planification d'obtenir l'attention qu'il mérite. La confier au ministère des Finances, c'est se jeter délibérément dans la gueule du loup.

La meilleure solution semblerait de la confier à un ministre puissant et influent, qui a l'oreille du chef du gouvernement. C'est, j'en suis convaincu, fort heureusement, la situation actuelle au Canada. Il faut, d'autre part, que la préparation du budget permette la participation du public, dont le besoin se fait de plus en plus sentir. Actuellement, tout un rituel entoure le processus budgétaire. Un délicieux climat de mystère tourmente ceux qui s'interrogent sur ce que fera le ministre des Finances. Évidemment, certaines décisions d'ordre économique à l'étude au sein du gouvernement ne sauraient être discutées en

public, car un débat public aurait pour résultat de limiter la liberté d'action du gouvernement. La dévaluation en est un exemple parfait.

Mais, à mon avis, il serait utile d'obtenir plus de renseignements généraux sur les diverses mesures économiques que le gouvernement envisage. Les États-Unis, par exemple, peuvent se permettre par l'intermédiaire des comités du Congrès une étude des propositions budgétaires sans qu'il en résulte une énorme désorganisation. Il me semble que nous pourrions réussir la même chose.

A l'heure actuelle, les conseils fournis par un nombre trop restreint de personnes—quelle que soit leur compétence, et c'est ce qui arrive présentement—s'avéreront sans doute insuffisants. C'est une des raisons qui me font accueillir avec plaisir l'annonce de la récente nomination d'un conseiller économique auprès du premier ministre. J'espère qu'il verra entre autres à évaluer la politique économique du Canada indépendamment de ce que pense le ministère des Finances.

Il serait utile aussi que les services de prévision du ministère des Finances soient améliorés et éventuellement que le gouvernement fasse connaître les prévisions à long terme auxquelles il travaille. Ces prévisions ne seront pas considérées comme des objectifs fixes assignés au gouvernement; mais plutôt des «prévisions les plus approximatives» et on tiendra compte du fait que les politiques peuvent changer selon les circonstances et selon l'exactitude toujours plus grande de ces prévisions. Des prévisions de ce genre, assorties de politiques définies en fonction de ces prévisions, nous permettront de mieux évaluer les réalisations du gouvernement. Il est trop facile, comme on le fait actuellement, d'expliquer les réussites ou les échecs économiques par des facteurs impondérables qui ont empêché les prévisions de s'avérer exactes.

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions justes, les pouvoirs publics doivent déterminer l'évolution probable de l'économie pendant une période de cinq ans afin de s'en inspirer dans le programme budgétaire annuel. Le gouvernement doit, en effet, pour établir les priorités de ce programme considérer la durée d'une législature comme une période de planification. Les priorités dans les programmes gouvernementaux dépendent des affectations budgétaires. Pour bien évaluer un budget il faut tenir compte de l'échelonnement du programme législatif et de dépenses du gouvernement. J'espère vivement que le ministre des Finances prendra des mesures—différentes peut-être de celles que j'ai conseillées—pour inviter une plus grande participation du public à l'élaboration du budget et à la planification.

[M. Roberts.]

[*Français*]

Étant donné, monsieur l'Orateur, que c'est la première fois que je prends la parole, j'aimerais adresser quelques mots à mes collègues canadiens-français.

J'avoue que je me suis fait du Canada l'idée d'un pays reposant sur les principes égalitaires de l'Amérique du Nord, un pays où existent deux langues et deux cultures, un pays riche au point de vue matériel et plus riche encore au point de vue spirituel.

Je suis convaincu que la pleine participation du Canada français est exigée par une telle conception de notre pays. Je souhaite que le Canada français joue le rôle d'un partenaire égal dans la direction de ce pays et que les Canadiens français possèdent un pouvoir réel et non pas un pouvoir symbolique dans la direction des affaires gouvernementales, administratives et économiques de notre pays.

A tous les députés de chaque côté de la Chambre, je veux dire que je suis extrêmement fier d'être leur collègue, de siéger à côté d'eux et d'avoir l'honneur de participer, même en jouant un rôle secondaire, à la direction des affaires de notre pays.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je compte sur votre indulgence et votre compréhension et je vous prie d'avoir la patience d'écouter mon premier discours ici. En effet, bien que ce soit pour moi un jour important de ma carrière politique, je sais parfaitement que mon intervention ne sera ni plus ni moins qu'un des nombreux discours que vous avez entendus pendant vos brillants états de service.

J'espère aussi, monsieur l'Orateur, que tous les députés m'écouteront avec patience car je sais que chacun des 264 députés de la Chambre, a eu ou aura le devoir et l'honneur de prononcer son premier discours ici.

C'est avec un sentiment d'orgueil et d'humilité à la fois que je me tiens ici et avec le sens de mes responsabilités, car je sais que je représente plus de 70,000 personnes, hommes, femmes et enfants de la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, dans la province de Terre-Neuve. Mais je réalise aussi, monsieur l'Orateur, que si j'ai un devoir direct envers mes commettants, je suis également responsable envers le demi-million de personnes de ma province et, en vérité, envers les nombreux millions de Canadiens qui vivent dans notre grand pays.

J'espère que vous me pardonnerez de ne pas traiter précisément de la question en cours, c'est-à-dire du budget, mais ce que j'ai l'intention de faire est de traiter d'une façon générale des dépenses du gouvernement fédéral en tant qu'elles s'appliquent à la nation et de la part réservée à la province que je représente avec mes six autres collègues.

Mes critiques s'adressent à qui de droit, car je ne critique pas pour le plaisir de critiquer. J'aimerais relever ce que je crois avoir été de graves erreurs de jugement, et j'espère que ceux qui sont responsables des dépenses m'en seront quelque peu reconnaissants, pour que de telles erreurs ne se commettent plus, car ceux qui en subissent les conséquences sont ceux qui en sont le moins capables.

A cause peut-être de mes humbles antécédents militaires, quand j'évalue les aptitudes du gouvernement actuel, je ne peux vraiment pas comprendre sa façon d'administrer le pays, et ce qui m'a frappé dès l'abord, ce sont les clichés militaires fantaisistes qu'emploie le gouvernement pour exposer son plan d'action. Je songe aux clichés du genre «guerre à la pauvreté», «groupes d'étude», «formation et mobilité», «stratégie», et aux autres expressions tirées du jargon militaire. Je ne serais pas surpris si, un bon jour, les 29 ministres, vêtus du nouvel uniforme vert, entraient à la Chambre en rangs serrés et au pas militaire. Si le gouvernement veut vraiment avoir recours à la stratégie militaire pour s'attaquer aux problèmes qui assaillent le pays, puis-je lui rappeler l'une des expressions fondamentales de la terminologie des armées: «évaluation de la situation».

Je me permets également de lui rappeler certains aspects fondamentaux, qu'il semble avoir oubliés, comme la formation préliminaire, le bon sens, la sincérité, la planification de base et l'aspect important du «sens de direction».

En modifiant le «haut commandement» il s'est mis à modifier les ministères. Qu'il sache bien que s'il a l'intention d'agir à la façon militaire, il ne pourra combattre la pauvreté en créant de nouveaux ministères. Il ne fera pas disparaître la négligence, les disparités régionales, le chômage ou la crise du logement en s'attaquant à ces problèmes au moyen de groupes d'étude, ni en remplissant ses bureaux de spécialistes en recherches, de psychologues ou de sociologues, en y accumulant les ordinateurs ni en consultant des cartes ou des données statistiques. Il ne trouvera de solutions qu'en se servant de ses connaissances élémentaires ou en examinant la situation.

Vous ne pouvez résoudre le problème du logement à Terre-Neuve en dépêchant un groupe d'étude dans la capitale de la province pour interroger ceux qui précisément suscitent le problème, c'est-à-dire le gouvernement provincial. L'unique méthode de résoudre le problème consiste à visiter le village, la ville ou la collectivité où le problème existe depuis 20 ans par suite de l'ineptie et du gaspillage politique. Il est impossible de parler de formation et de mobilité aux Terre-Neuviens qui ont été privés d'instruction par l'apathie et la suffisance du gouvernement. Il est impossible de parler de centralisation et de réorganisation à ceux qui ont été traités avec partialité et qui n'ont jamais connu les services essentiels ordinaires quotidiens qui devraient être leur droit fondamental. Il est impossible de résoudre les problèmes par des réunions et des colloques de théoriciens et par des rapports fantaisistes. Ces problèmes ne peuvent se résoudre qu'en remontant à leurs causes et en usant de sens commun. Il ne peuvent se résoudre qu'en nous salissant un peu les mains et en nous mouillant un peu les pieds.

Non, monsieur l'Orateur, notre gouvernement a engendré un monstre à la Frankenstein et s'est surtout préoccupé d'instituer des commissions royales d'enquête pour s'attaquer aux problèmes, commissions qui, au prix d'années d'étude et de millions de dollars, n'ont pu dire au gouvernement que ce qu'il savait dès le début, c'est-à-dire que le problème existe; de toute façon, neuf fois sur dix, le gouvernement ne tient pas compte des rapports.

Le rapport du Conseil économique du Canada sur la pauvreté me frappe tout particulièrement. Après avoir rédigé des centaines de pages, cinq exposés annuels, poursuivi 32 études de personnel, prononcé cinq conférences, présenté sept travaux et neuf autres rapports, le Conseil en a conclu que la pauvreté existait véritablement. Quelle idée géniale. Y a-t-il quelqu'un parmi les députés, à la tribune des journalistes ou à la tribune des visiteurs qui l'ignorait? Les cinq millions de Canadiens en proie au dénuement ne savent-ils pas que la pauvreté existe?

J'ai lu avec plaisir à propos de la grande fête que le gouvernement a organisée il y a deux mois ici à Ottawa lorsque le premier ministre, avec grand tralala et publicité, a pressé un bouton pour mettre en marche une machine qui calcule combien d'enfants naissent chaque jour. Combien cette machine merveilleuse a-t-elle coûté? Je conseille au gouvernement d'inventer pour cette machine des accessoires qui révéleront ce qui arrive aux enfants nés dans les régions pauvres et qui n'auront pas d'instruction. Qu'il invente un accessoire qui exposera ce qu'il advient des enfants élevés sans instruction et qui ne peuvent se trouver du travail. Qu'il monte sur

cette machine un dispositif qui préparera ces enfants à lutter contre la négligence dont ils seront victimes dans les petits villages de pêcheurs de Terre-Neuve, où les gens n'ont même pas l'eau courante et les égouts, l'électricité ou le téléphone, de médecins ou d'infirmières. Que la machine apprenne à ces enfants à comprendre, quand ils auront l'âge de raison, pourquoi la désillusion et le désespoir ont creusé les traits de leurs parents.

Quel est le but de toutes ces commissions royales? Examinons d'abord la commission sur la condition de la femme. Pourquoi gaspille-t-on des milliers de dollars pour enquêter là-dessus? Pourquoi ce gaspillage de temps et d'argent quand tout le monde dans le pays sait que n'importe quelle femme peut devenir tout ce qu'un homme aspire à devenir? N'avons-nous pas des femmes qui sont des médecins, des avocats, des professeurs, des scientifiques et des maires? N'avons-nous pas des femmes au Parlement et au Sénat où elles aident à gouverner le pays? J'irai même plus loin et je dirai que les femmes peuvent ce dont aucun homme n'est capable: elles peuvent faire des enfants qui, nous l'espérons, grandiront pour être mieux vêtus, mieux nourris et mieux instruits que par le passé et qui dirigeront mieux notre pays. Qu'elles veuillent bien se souvenir, cependant, qu'elles sont des mères, qu'elles devraient élever leurs enfants par leurs exemples et, avant qu'il ne soit trop tard, protéger contre les désordres qui contaminent notre jeunesse: la colle, le mode de vie hippie et les émeutes dont nous ne serons bientôt plus maîtres et qui risquent, si nous n'y prenons garde, de mener la jeunesse future à la déchéance.

Nous voici en plein chaos financier. L'autre jour, j'ai lu dans la revue *Time* que le général et ses lieutenants allaient faire une tournée des pays latino-américains. Ils passeront un mois en mission en Amérique latine, en voyage d'exploration tardive pour examiner tous les aspects importants de nos relations avec le Venezuela, la Colombie, le Pérou, le Chili, l'Argentine et le Brésil et avec d'autres pays latino-américains. Ils vont faire la navette entre Ottawa et l'Amérique latine.

A-t-on jamais rien entendu d'aussi absurde? Ils font un gâchis dans la conduite des affaires de leur propre pays et ils s'en vont ailleurs chercher des ennuis. Ils ne peuvent résoudre leurs propres problèmes fondamentaux et ils vont en chercher de nouveaux. Je leur dis en toute sincérité, nettoyons notre propre pas de porte avant de chercher à résoudre les problèmes d'autrui. Si le premier ministre veut faire un voyage d'exploration, je vais l'emmener dans ma circonscription électorale à Terre-Neuve pour examiner les relations très importantes avec la région la plus négligée du Canada. Je vais emmener ses ministres faire un voyage dont ils reviendront honteux.

[M. Marshall.]

• (5.00 p.m.)

Tout d'abord, je ferai faire une tournée au ministre des Finances (M. Benson). Je lui ferai voir les dépenses inutiles qui découlent de l'irréflexion avec laquelle lui-même et ses prédécesseurs ont remis des millions de dollars entre les mains d'une administration incompétente. Le gaspillage provient de la négligence à contrôler les dépenses. Je lui montrerai le rapport de 500 pages de la Commission royale sur la situation et les perspectives économiques de Terre-Neuve. Voici ce que le conseillers disent dans ce rapport financier:

> Dans son étude du gouvernement de Terre-Neuve, le conseiller a eu énormément de difficulté à se faire une idée d'ensemble de la situation financière actuelle du gouvernement.

Le rapport continue, monsieur l'Orateur:

> Si on examine les budgets antérieurs du gouvernement de Terre-Neuve, on ne peut que remarquer le caractère incomplet et extrêmement confus de leur contenu.

Plus loin, nous pouvons lire:

> On a affecté les dépenses du gouvernement sans tenir compte d'une norme économique ou de quoi que ce soit, si ce n'est à des perspectives extrêmement vagues et imprécises ... Aucune tentative n'a été faite en vue d'adapter le budget ou de relier les dépenses au cours des années à leurs effets sur l'expansion.

Cela vaudrait la peine que le ministre des Finances lise ce document. En outre, je puis lui montrer une dette de 509 millions, et une dette prévue de 1 milliard d'ici quatre ans. Nous ne connaissons plus à Terre-Neuve la signification du mot mille, nous ne parlons que de millions et de millions. Bientôt, nous parlerons de milliards et de milliards. Le ministre des Finances déclare qu'il équilibrera son budget l'an prochain. Veut-il parier? Quelle partie de cette dette le gouvernement devra-t-il acquitter, alors que nos besoins financiers sont manifestement méconnus?

Ensuire, monsieur l'Orateur, je voudrais faire parcourir ma région au ministre de qui relève l'habitation. Je lui montrerais qu'il nous faut des maisons. Je lui ferais voir 9, 10 et 11 enfants qui couchent dans une ou deux chambres. Je lui montrerais une maison décrite par un journal de Terre-Neuve que le ministre de l'Approvisionnement et des Services (M. Jamieson) devrait bien connaître, le *Herald* de Terre-Neuve.

La situation a été décrite dans le journal sous la rubrique suivante: «Découverte d'une famille dans une situation révoltante». Neuf

personnes de cette ville vivaient dans des conditions rappelant celles qui règnent au Biafra. En survolant le brouillard bleu et échevelé dans les avions d'Air Canada, ou en traversant Terre-Neuve en trombe à bord du train ou dans un de ces nouveaux autobus, le ministre pourra lire l'histoire de cette famille logée dans une minuscule cuisine malodorante et ancienne, au sol de terre battue, pourvue d'une cuisinière condamnée par les inspecteurs du service d'incendie. S'il ne croit pas ce que disent les journaux, je lui montrerai une lettre officielle émanant du service de santé et adressée au propriétaire. J'avais demandé au service d'inspecter les lieux après avoir vu, en visitant l'endroit, un enfant qui portait la trace de morsures de rat. Je donne lecture d'un paragraphe de cette lettre:

On nous rapporte que l'appartement, et même l'ensemble de l'immeuble est grouillant de blattes. Un de nos inspecteurs a visité les lieux immédiatement et a constaté une infestation de blattes dépassant tout ce que nous ayons jamais vu. Il y a aussi des indices d'une invasion de rats.

Après avoir fait revenir ces deux ministres à Ottawa pour qu'ils s'acquittent de leur tâche à la période des questions, j'amènerais alors avec moi le ministre responsable du développement régional pour lui montrer cette partie de la région atlantique qu'il a oubliée dans son discours à Halifax la semaine dernière. Je veux que Terre-Neuve figure dans ce vaste projet d'expansion de 15 ans afin de faire disparaître les disparités régionales et de créer de nouvelles industries. Je voudrais que le ministre voie une région que l'on néglige depuis 20 ans. Terre-Neuve fait aussi partie de la région atlantique. Je tiens à ce que cette province ait sa part dans ce qu'il appelle l'expansion économique. Le ministre aime parler du développment économique des régions. J'aimerais savoir ce qu'il veut dire en déclarant que l'expansion se fera à des endroits bien dispersés à travers les diverses régions canadiennes. Nous voulons partager cette économie dynamique; nous voulons participer à ce mouvement et à cette évolution. Nous voulons que la région atlantique change et évolue, mais non parce qu'elle perd du terrain.

J'aimerais faire rencontrer au ministre certains des bons Terre-Neuviens industrieux qui accepteraient volontiers de l'aider à attirer de nouvelles industries, à stimuler la modernisation et l'expansion des industries actuelles, à recruter des clients hors de la région, à structurer les réseaux de transport pour aider à la mise en marché des produits, à améliorer la productivité, à augmenter les traitements et à fournir les services essentiels à un essor industriel vigoureux. Toutefois, Terre-Neuve ne croira peut-être pas au miracle, car on lui promet la même chose depuis 20 ans. Les Terre-Neuviens ont perdu leurs illusions et sont devenus sceptiques. Ils se font rouler depuis 20 ans, et le gouvernement libéral a récolté les fruits de cette duperie lorsque l'île a refusé de lui conserver les sept sièges sur lesquels il pouvait compter. L'omission de Terre-Neuve dans l'exposé du ministre n'était, je l'espère, qu'un oubli de sa part. Terre-Neuve veut toujours faire partie du Canada et peut contribuer pour beaucoup au pays, grâce à une planification et à une orientation judicieuses.

Ensuite, j'aimerais faire un petit voyage en compagnie de mon ami, le ministre des Pêcheries (M. Davis). Il faudra y consacrer un peu plus de temps cependant, car nous devrons visiter chaque petit village pour étudier les problèmes complexes de la pêche côtière. Nous devrons rouler pendant 600 milles sur des routes de terre. C'est le moment propice pour le faire, car le ministre pourra voir des gens déprimés qui se demandent pourquoi les têtes les plus intelligentes du pays sont incapables de résoudre les problèmes de l'industrie de la pêche. Je lui montrerai pourquoi ces pêcheurs hardis ne veulent pas entendre parler de méthodes de recyclage. Tout ce qu'ils savent ils l'ont appris de leurs ancêtres, s'efforcer de faire vivre leur famille en retirant de la mer les ressources que la nature y a mises, le poisson. Ce qu'ils veulent, c'est que quelqu'un les aident à empêcher les chalutiers étrangers de s'approcher de leurs rivages et de leur disputer leurs droits. Ils se demandent pourquoi nous n'avons pas le courage de fixer des limites de pêche, pourquoi nous laissons ces chalutiers ruiner leurs moyens d'existence. Ils ne veulent pas de charité ouverte ou déguisée, ce qu'ils veulent c'est qu'on les aide et qu'on leur donne le moyen de devenir de bons citoyens canadiens.

Pour ne pas devoir déranger certains autres ministres qui ne tiennent pas à assister à ce pique-nique, je ferai visiter au ministre des Pêcheries une usine à poisson le long d'une côte de 300 milles parsemée de villages de pêcheurs. Je lui montrerai les ouvriers de cette usine qui travaillent pour des salaires bien inférieurs au taux minimum, afin qu'il puisse en avertir le ministre du Travail (M. Mackasey). Après, nous irons dans les bureaux de poste afin de connaître les salaires des directeurs et des directrices, qui sont honteusement inférieurs à n'importe quel minimum juste et convenable. Il pourra en faire rapport au ministre en cause. Peut-être ce ministre-là le croira-t-il, car il n'a pas voulu me croire quand je lui ai posé une question à la Chambre.

Pour terminer, nous enquêterons sur le manque de quais et de brise-lames, qu'on

promet aux pêcheurs terreneuviens depuis des années et qu'on oublie toujours. Peut-être pourrons-nous faire rapport au ministre des Travaux publics (M. Laing). Le ministre de l'Approvisionnement et des services a accusé les députés terre-neuviens de nourrir des idées isolationnistes à l'égard du pays. Qu'il sache que si on m'accuse d'isolationnisme, on peut appliquer le même raisonnement à l'unité nationale, sujet délicat depuis bien des années. On ne résoudra pas les problèmes culturels autour de tables rondes, ni au moyen de conférences de penseurs, de commissions royales ou de titres sensationnels dans les organes de l'information.

Je vous le dis, laissez les Canadiens tranquilles. Nous avons pu nous entendre pendant 100 ans en appliquant les lois sensées édictées par les pères de la Confédération. L'unité nationale naîtra des sentiments que nous avons au fond de nos cœurs, de la manière dont nous aidons nos voisins, sans préjugé de race, de religion ou de couleur. Nous en avons eu des exemples pendant la Seconde Guerre mondiale, monsieur l'Orateur. Personne ne venait dire aux Français, aux Italiens, aux Ukrainiens, aux Juifs et à beaucoup d'autres nationaux qu'ils avaient à se battre pour le Canada contre la tyrannie allemande. Ils le faisaient parce qu'ils étaient Canadiens.

Quels meilleurs exemples d'unité pouvez-vous avoir que ceux que nous avons ici à la Chambre des communes? Personne n'a dit au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qu'il ne pouvait représenter tous les citoyens de son district à cause de la couleur de sa peau. Il les représentera avec courage, dévouement et fierté. Personne n'a dit au député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) qu'il ne pouvait représenter que les Indiens de son district. Personne n'a empêché le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de réaliser la plus haute ambition qu'on puisse avoir au Canada, celle de diriger tous les Canadiens, parce qu'il est Français.

Notre pays a des besoins fondamentaux, et je ne saurais mieux faire pour les décrire que d'emprunter à feu John F. Kennedy les mots pour exprimer ma conception du Canada idéal. Je veux un pays où chaque famille peut habiter une maison décente, dans un quartier décent; où les enfants peuvent jouer dans les parcs et dans les centres de loisirs, plutôt que dans les rues et dans des taudis; où la sécurité et l'hygiène règnent dans chaque maison; où la distance et les prix exigés n'empêchent personne de recourir à un bon docteur et à un bon hôpital; où l'eau est propre, l'air pur, et le rues sans danger le soir; où les enfants reçoivent une instruction non en fonction de leurs moyens mais de leurs aptitudes. Marchons vers ces objectifs dans la collaboration et la compréhension, grâce à notre courage et à notre initiative. C'est au gouvernement de décider de la voie à suivre. Prions pour que cette voie nous mène vers un brillant Dominion du Canada.

[M. Marshall.]

• (5.10 p.m.)

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques brefs commentaires sur les disparités régionales au Canada. Cet insouciant qui s'intitule ministre des Finances n'a fait, dans son exposé budgétaire, que hausser les épaules et effleurer la question des disparités entre les provinces. Il semblait lui importer peu que ces disparités soient sociales, géographiques ou professionnelles. Il n'a même pas offert un balbutiement de solution aux problèmes de certains de nos concitoyens. Il a fait comme si le Canada, ne comprenait que des membres d'un vaste cercle bourgeois. Ce cercle, monsieur l'Orateur, ayant dû faire face à de nouvelles dépenses, le ministre a décidé d'augmenter les cotisations. Peu lui importait que ces cotisations grèvent le budget de certaines gens. Je déclare au ministre que ces cotisations étaient particulièrement injustes envers des gens qui ne peuvent même pas espérer faire partie de ce cercle. Le budget aurait dû offrir certaines solutions aux problèmes qui accablent certains de nos concitoyens.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter brièvement du problème que rencontrent nos pêcheurs. Pendant vingt ans, nos pêcheurs n'ont tous entendu que des excuses: leur problème demeure non résolu. Peu importe que les problèmes concernent la pêche en eau douce ou la pêche en eau salée. Les solutions adoptées par le gouvernement sont absurdes et le budget ne renferme pas d'idées neuves d'ordre pratique. D'ailleurs, le ministère des Pêcheries n'a pas émis d'idées. Si on confiait à un fonctionnaire de ce ministère un carnet de commandes en lui disant d'aller vendre du poisson, il ne saurait pas quoi faire. Il est grand temps que le gouvernement et le ministère intéressé prennent des initiatives et fassent preuve d'imagination, si l'on veut régler les difficultés qu'éprouvent les pêcheurs canadiens, qu'elles relèvent de la géographie ou de la profession.

Par exemple, monsieur l'Orateur, l'industrie de la pêche a besoin d'un colonel Sanders, qui ferait pour la pêche ce qui a été accompli pour le poulet. Il est urgent que nous adoptions à l'égard de nos problèmes une attitude différente de celle que nous avions jusqu'ici.

Je vous donne un autre exemple, monsieur l'Orateur, et il s'agit plutôt d'une association d'idées. Si une ménagère lit cette manchette

dans le journal: «Le nouveau budget du gouvernement est suspect comme une histoire de pêche», que fera-t-elle? La prochaine fois qu'elle ira au marché, elle n'achètera pas de poisson; elle achètera plutôt du bœuf, du poulet, ou autre chose. L'homme d'affaires, qui craint déjà une augmentation d'impôt, ne mangera pas de poisson quand il ira au restaurant; il commandera autre chose.

Le député de Surrey (M. Mather) a une bonne idée, monsieur l'Orateur. J'aimerais vous donner lecture d'un article de journal à ce sujet:

Barry Mather a donné un tuyau à Jack Davis. Ne parle pas de «poisson» lui a-t-il dit; parles-en plutôt en termes imagés et fantaisistes—donne-lui un peu de l'attrait du supermarché.

Appelle-le n'importe comment, dit Barry Mather, mais de grâce ne parle pas de «poisson».

Appelle-le par son nom propre: crabe de Boundary Bay, saumon de Red Spring, Colombie-Britannique, cohoe de la côte Ouest, saumon de Gaspé, sardines du Nouveau-Brunswick, homard de la Nouvelle-Écosse, truite saumonée d'Athabasca . . .

A mon avis, monsieur l'Orateur, il nous faut adopter une nouvelle attitude. De fait, nous devrions recourir à des méthodes modernes de vente. Il faudrait que le poisson fasse l'objet d'une publicité qui invite les gens à en manger. Les agents de vente au ministère des Pêcheries devraient, à vrai dire, penser, manger, dormir et rêver en fonction du poisson. Ils devraient annoncer cette denrée de manière à ce que les gens veuillent en manger. C'est donc de l'imagination et de l'initiative qu'il faut, et il est temps que l'on fasse quelque chose.

J'aimerais parler un instant de l'industrie céréalière de l'Ouest canadien, monsieur l'Orateur. Elle est très prospère ou elle pourrait l'être, mais nos producteurs de grains se trouvent devant un dilemme. S'ils dépensent plus d'argent pour les engrais, les nouvelles machines ou pour l'amélioration de la production, ils n'ajoutent qu'au problème que leur posent leurs excédents. S'ils augmentent leurs intrants et leurs extrants et constatent ensuite qu'ils ne peuvent pas vendre leur production, il ne leur restera alors que des «trants-trants» et pas d'argent.

L'an dernier, monsieur l'Orateur, puisque l'accord international sur les grains avait expiré, le gouvernement a perdu des ventes au Japon et à d'autres pays, ventes qui sont allées aux États-Unis et à la France. Le gouvernement s'est réveillé trop tard pour s'apercevoir que les clients avaient changé de cap, et nos fermiers ont maintenant un excédent de grain sur les bras. Tout bien considéré, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Benson) et le ministre du Commerce (M. Pepin) ont dû prier fort pour qu'il y ait sécheresse en Chine, mais je crois que les efforts du gouvernement canadien se sont arrêtés là. La situation était déjà assez grave l'an dernier; cette année, il y a un autre excédent dans les Prairies. Que fait le gouvernement à ce sujet?

Nous avons perdu des ventes l'an dernier, monsieur l'Orateur, et j'avance que nous allons en perdre davantage cette année, à moins que le ministère du Commerce ne démontre un peu d'imagination et d'initiative dans ce secteur. Le ministère du Commerce a dépêché des agents à l'étranger pour vendre du blé et, nous devons le reconnaître, ils s'en sont fort bien tirés. Ils transigent avec les gouvernements et s'occupent des accords commerciaux internationaux, ce qui est très bien. Mais qu'ont-ils fait? Qu'a fait le gouvernement pour vendre le blé, selon la conception moderne de la commercialisation?

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous citer un autre exemple. On nous dit que les habitants de l'Inde et de certains autres pays asiatiques n'aiment pas le blé ou les produits du blé comme nous du monde occidental. Ce produit devrait peut-être être préparé de manière différente, de sorte qu'il leur plaise et qu'ils en mangent. Ainsi, le maïs pourrait être transformé en sirop ou en liqueur. Nous pourrions peut-être préparer de façon différente le blé destiné à la vente.

Pour encourager le commerce avec ces gens, je suggère que nous changions la forme d'un produit. Examinons les demandes du marché et non ce que nous avons à vendre. Nous pourrions peut-être aussi faire un peu de recherche dans les autres pays et démontrer qu'il serait avantageux pour eux d'acheter du blé ou de vendre du riz, ou encore qu'il serait dans leur intérêt d'acheter des grains riches en protéines, qui pourraient être mieux employés chez eux. Je doute que nous ayons fait beaucoup dans ce domaine. Nous devrions en effet chercher des moyens d'accroître la vente de nos produits.

Nous, de l'Ouest du Canada, savons qu'on ne peut pas toujours espérer vendre toute la récolte. Nous devons considérer comme allant de soi que nos entrepôts ne soient pas toujours vides. Les grains sont une denrée importante pour le Canada et le pays devrait songer à établir une banque nationale d'aliments, qu'on l'appelle réserve stratégique ou autrement.

Nous pourrions explorer la possibilité de vendre des céréales aux pays de la zone sterling, ou aux Japonais, contre des yens japonais ou des livres sterling. Je vais illustrer ma pensée. Supposons que nous vendions au Japon 100 millions de boisseaux de blé, pour environ 200 millions de dollars, et que nous soyons payés en yens: nous pourrions alors utiliser notre réserve courante en or ou en dollars américains pour rembourser les culti-

vateurs, et le contribuable canadien n'aurait pas un cent à débourser. Je reconnais, monsieur l'Orateur, que nous y perdrions une certaine liberté d'action économique sur les marchés mondiaux, mais je prétends qu'il n'en va pas de notre intérêt national d'être liés à un seul marché. Nous serions sages d'étendre notre commerce à de nombreux autres pays. Surtout si l'on songe aux problèmes internes des États-Unis, avec qui nous faisons une grande partie de nos échanges.

Les Japonais, monsieur l'Orateur, tiendront bientôt une foire commerciale internationale. Comment pourrions-nous mieux les honorer qu'en leur vendant certains de nos produits, et en acceptant des yens en retour? Je brûle d'aller au Japon pour voir cette foire commerciale et j'aimerais avoir quelques yens en poche pour payer mes frais lorsque j'y serai. [*Jeu de mots intraduisible sur le mot «yen».*]

• (5.20 p.m.)

J'aimerais parler brièvement de la façon dont l'agriculture influe sur l'économie canadienne en général. Sauf erreur, l'agriculture représente environ 7 p.100 du produit national brut, mais croyez-moi, certains secteurs de notre économie ont bien plus d'influence sur l'ensemble que les chiffres le laissent supposer. Pendant les années 50, alors que nous avions un excédent national de blé, les premières industries de l'Est qui en ont ressenti les conséquences furent celles qui se rattachaient à l'agriculture de l'Ouest canadien—les fabricants de machines agricoles, et autres industries analogues. Une fin de semaine où j'étais chez nous, je me suis promené et j'ai demandé à quelques hommes d'affaires comment allaient leur commerce. Ils m'ont dit: Les affaires ont été lentes cet automne et elles le seront encore plus si les ventes de blé n'augmentent pas. Quand on voit des douzaines de tracteurs, qui coûtent cher, rester sur les terrains des négociants en machines aratoires, c'est que le problème se fera bientôt sentir en Ontario et dans le Québec.

J'aimerais dire pour terminer qu'en cherchant à résoudre les problèmes du voisin, en cherchant à résoudre les problèmes des différentes régions du Canada, il arrive souvent que nous en réglions d'autres en même temps. Par contre, si nous sommes égoïstes et égocentriques, si nous ne cherchons à étudier que le problème particulier à une région, les autres problèmes vont vraisemblablement prendre de l'ampleur. En aidant les autres à résoudre leurs problèmes, bien souvent nous résolvons les nôtres par le fait même.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur, à titre de député de la circonscription de Lotbinière, de prendre la parole sur le budget qui, en l'occurrence, est le premier budget de l'actuel ministre des Finances (M. Benson), afin de faire part un peu plus à la Chambre, à la suite de mes préopinants du Ralliement créditiste, de notre point de vue sur le budget et sur ses conséquences.

Monsieur l'Orateur, notre pays doit se réorganiser à la lumière des faits passés et présents. Nous vivons dans un pays jeune, mais après 100 ans d'essais, de succès et d'échecs, nous devons jeter les bases d'un pays moderne, en conservant ce qui a bien servi ce pays et en améliorant ce qui a fait défaut.

Depuis plusieurs années, face à de grandes difficultés et à cause d'une opinion publique alerte et alertée, nos gouvernements instituaient des Commissions royales d'enquête sur toutes sortes de sujets. Commissions qui, dirigées par des spécialistes, écoutaient les griefs, recueillaient les témoignages et accumulaient les statistiques, afin de bien cerner un problème particulier. A la lumière de ces faits, ces commissaires faisaient des recommandations afin d'éclairer nos législateurs dans leur lourde tâche d'élaborer des lois.

On connaît, par exemple, des rapports aussi célèbres et d'avant-garde les uns que les autres, comme le rapport de la Commission Glassco sur l'organisation du gouvernement, lequel devait servir à rendre cette organisation plus fonctionnelle et systématique, selon des normes modernes.

On a connu le rapport Carter sur la fiscalité, lequel visait à restructurer et à redéfinir nos modes désuets de taxation, le partage fiscal, etc...

On a connu et l'on connaît encore—ce n'est pas terminé—le rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme visant à cerner le problème des langues, des races, des cultures et des minorités au Canada, afin de permettre à chaque individu et à l'ensemble de la population de s'épanouir sainement, selon son mode d'expression propre.

On a connu le rapport sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne, de même que le rapport sur le système bancaire au Canada.

Monsieur l'Orateur, sans être favorable à toutes les recommandations contenues dans chacun de ces rapports, il demeure cependant que ces études, qui ont coûté très cher au peuple canadien, devraient servir à quelque chose de concret et nous aider à édifier un Canada moderne, où vivrait un peuple dynamique.

J'ai l'impression très nette que ces études faites à coups de millions de dollars, puisés à même les taxes des contribuables, ne l'ont été que pour calmer une tempête, pour noyer un courant d'idées, pour fournir une justification à l'inaction du gouvernement.

L'industrie privée, monsieur l'Orateur, revise constamment son organisation, ses structures, ses moyens, ses buts. Elle ne craint pas d'évoluer, de concurrencer, de se moderniser; sinon, elle risquerait de «manquer le bateau».

Une entreprise privée qui cesserait d'évoluer—tous le savent et tous le reconnaissent—cesserait de vivre.

Il en va de même, selon moi, à quelques exceptions près, d'un gouvernement.

Voilà donc pourquoi il est inconcevable que des études aussi sérieuses, sur des sujets aussi fondamentaux, demeurent dans les oubliettes et soient renvoyées aux calendes grecques.

Pendant ce temps, le gouvernement perd un temps précieux qu'il pourrait employer pour faire progresser le Canada. Le gouvernement amoncelle les outils, mais il demeure passif et stagnant. Il ne peut avancer de cette façon; il lui faut plutôt reculer, et le dernier budget constitue la plus belle preuve de mes avancés. Histoire de s'en convaincre, scrutons donc ce fameux budget.

L'honorable ministre des Finances déposait, il y a quelques jours, pour la gouverne du Parlement, le Livre blanc sur l'économie de 1968 et son budget, traitant de la situation économique au Canada quant à la revue et aux perspectives.

La lecture d'un budget, comme celle d'un Livre blanc ou d'un exposé budgétaire, est toujours ardue, parce que technique et mathématique. Quoi qu'il en soit, cette lecture est toujours intéressante, puisqu'elle schématise une situation que, autrement, on aurait en peine à saisir dans tous ses détails et dans toute son ampleur.

Je veux donc, en premier lieu, remercier l'honorable ministre qui, avec l'aide de ses fonctionnaires, a si bien décrit la situation économique actuelle au Canada.

En second lieu, je désire lui reprocher son manque de solutions afin de régler les problèmes qui causent cette situation économique.

Comme dans tous les exposés budgétaires—et celui-ci n'en diffère pas—aucune solution à long ou à court terme n'est offerte pour corriger telle ou telle situation. C'est ce que je regrette. Pour trouver une ou des solutions, il nous faut inévitablement nous reporter, par exemple, aux différents rapports du Conseil économique du Canada, qui expose la situation brièvement, mais précisément, et insiste davantage sur les solutions.

Je donnerai d'abord les grandes lignes de ce budget sur lesquelles se fondent et s'inspirent les avancés du ministre, afin de mettre en lumière les contradictions flagrantes de la présente administration et des administrations passées.

D'une part, les taux horaires des salaires continuent d'augmenter et, d'autre part, le chômage s'aggrave. Cette tendance, monsieur l'Orateur, se maintient depuis plus de 20 ans, sinon davantage. Le trait caractéristique de notre économie moderne est le remplacement progressif de la main-d'œuvre industrielle par la machine.

Sous notre régime monétaire actuel, le pouvoir d'achat est distribué presque entièrement sous forme de gages, de salaires et autre rénumération pour les travaux exécutés dans les entreprises de production ou de distribution. Durant le même intervalle, il se produit forcément une diminution du pouvoir d'achat, puisque le travail manuel cédant obligatoirement à la force motrice, les listes de salaires sont raccourcies, même s'il y a augmentation de la capacité de production.

Il s'exerce des pressions énormes sur notre économie par la hausse des prix, inévitable d'ailleurs à cause de la hausse des salaires. Et les hausses de salaires sont, de leur côté, inévitables, puisque chaque travailleur cherche normalement et naturellement à accroître sa sécurité et celle de sa famille, sécurité menacée par l'automatisation. Il en résulte donc fatalement ce que des économistes savants appellent hausse du coût de la vie, hausse du chômage.

• (5.30 p.m.)

Or, monsieur l'Orateur, si, d'une part, le coût de la vie augmente et, d'autre part, le revenu du travailleur diminue, parce que le travail de l'homme diminue et non celui de la machine, il en résulte inévitablement et mathématiquement un accroissement de la pauvreté et de la diminution du pouvoir d'achat. Tel est le scandale de notre économie: la misère au sein de l'abondance, selon l'expression des créditistes.

L'ancien ministre du Travail (M. MacEachen) disait, dans *La Gazette du Travail*, numéro d'août 1965, et je cite:

> La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

Et il avait raison, monsieur l'Orateur. Le plus désolant, c'est qu'on se contente de le dire. On se leurre de mots. De ce gouvernement, ce qui ressort au point de vue économique peut se résumer dans cette expression très juste et très brève: «Un océan de mots dans un désert d'idées et de réalisations».

Le principe directeur de l'Organisation Internationale du Travail émis par le ministre du Travail de l'époque doit être également de rigueur au Canada.

La plupart de nos concitoyens auront beau vivre dans l'aisance, mais nous ne pourrons honnêtement appeler le Canada un pays prospère tant que la pauvreté y existera. Sans contredit, cette pauvreté existe. Au fait, il y a des citoyens de notre pays qui ont été oubliés

par le progrès et qui, sans aide, ne parviendront jamais à se ressaisir. Paradoxalement, ces gens-là peuvent à peine survivre et le gouvernement leur enlève, une fois de plus, un pouvoir d'achat, sous prétexte de progrès social, ce que je n'arrive pas à comprendre.

Nos gouvernements, depuis plus de 100 ans, se leurrent d'illusions s'ils croient, comme ils en donnent des preuves tous les jours, qu'un accroissement de la productivité solutionnera le problème du remplacement des travailleurs par la machine.

Il ne s'agit pas de s'élever contre la machine, mais plutôt de faire participer chaque individu à la productivité, en lui donnant la part de la production qui lui revient et que la machine a créée pour lui et à sa place.

Nous avons la responsabilité sociale de donner l'occasion à tous et à chacun, sans exception, de jouir d'une honnête aisance. Alors seulement, monsieur l'Orateur, nous connaîtrons les bienfaits d'une société juste.

Les experts prétendent que pour pouvoir vivre, une famille doit gagner au moins $3,000 par année. D'après le recensement de 1961, 23 p. 100 des familles canadiennes ne gagnaient pas ce salaire. D'autre part, les mêmes experts disent qu'au Canada, plus de 4,200,000 personnes vivent dans la pauvreté. Ces chiffres sont fournis par le Conseil économique du Canada.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, il est illogique et inconcevable d'enlever un autre $120 au moyen de cet impôt de progrès social qui grève surtout le budget des particuliers et des gens à revenu modeste. Les pauvres modernes sont non seulement rejetés par le système actuel, mais encore ils sont la rançon du progrès actuel de l'automatisation. Être pauvre aujourd'hui, c'est non seulement manquer des biens essentiels, mais c'est aussi manquer de participation à l'activité sociale. Or, si l'on enlève au pauvre son revenu, comment veut-on qu'il participe à la vie de notre société?

Monsieur l'Orateur, notre gouvernement a connu un déficit de 422 millions en 1966, 1967, et un autre de 792 millions en 1967-1968. En 1968-1969, le déficit s'élèvera à environ 675 millions—mais on nous a dit qu'il était d'environ 700 millions.

Monsieur l'Orateur, les dépenses du gouvernement ne cessent d'augmenter d'une année à l'autre. Aussi, si l'on établit d'où vient chaque dollar perçu par le gouvernement fédéral, on constate que la part qui vient de l'impôt sur le revenu du gagne-petit, de celui qui a un revenu moyen, de celui qui a de la misère à boucler son budget ne cesse d'augmenter.

Pour s'en convaincre, considérons les chiffres suivants:

[M. Fortin.]

En 1966-1967, le gouvernement fédéral percevait 28.5c. sur l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1967-1968, pour le même impôt, le gouvernement fédéral exigeait 31c., soit une augmentation de 3c. En 1968-1969, le même impôt continue d'augmenter à 32c.

On pourrait faire la même comparaison avec plusieurs autres taxes: impôt sur le revenu des compagnies, taxe de vente, douanes, alcools, tabac, etc. Pourtant, plus le gouvernement puise dans les poches des contribuables, plus les dépenses augmentent.

D'une part, monsieur l'Orateur, la production augmente; d'autre part, la pauvreté et la misère s'accroissent davantage, ce qui prouve que même l'augmentation de la productivité ne solutionnera pas nécessairement le problème de la pauvreté et de l'injustice dans notre société. Au fait, c'est là que se situe l'injustice: les chiffres cités précédemment parlent assez éloquemment.

Monsieur l'Orateur, dans le chapitre des perspectives pour la période de juin 1968 à juin 1969, il est dit et je cite:

> La croissance économique au Canada, pendant les douze prochains mois, dépendra en partie des conditions économiques aux États-Unis et dans certains pays d'outre-mer.

Pourtant, une étude officielle a été faite au nom du gouvernement fédéral. Cette étude est connue sous le nom du Rapport Watkins, qui a été déposé par M. Walter Gordon, ex-ministre des Finances libéral qu'on a renvoyé et boycotté, parce que ses opinions ne concordaient pas avec celles de la haute finance.

> Nos gouvernements canadiens sont fantoches. Ils ne tiennent pas les cordons de la bourse.

Ils n'ont qu'un pouvoir, soit celui de s'endetter davantage, au profit des requins de la finance, et au détriment du particulier. Par exemple, à la page 132 du même document budgétaire, on peut lire ce qui suit au sujet des opérations relatives à la dette non échue:

> Les opérations de 1967-1968 relatives à la dette non échue révèlent une augmentation de 788 millions de dollars de la dette non échue et empayés envers le public.
>
> En 1966-1967, l'augmentation était de 711 millions de dollars, ce qui signifie, moins l'actif net aux livres, une augmentation de 792 millions de notre dette nette, pour un total effarant de 16 milliards, 757 millions.

Un déficit de 792 millions constitue un record d'imprudence et d'imprévoyance. Le Canada ne s'appartient plus; nous sommes des comptables à la solde d'une haute finance qui nous «contrôle», qui «contrôle» nos vies et notre sang économique.

Devant cette situation, devant le besoin immense et intarissable d'argent, l'esclavage

ne peut que s'accroître au service du dieu de la haute finance.

Monsieur l'Orateur, nous sommes plongés dans une situation extrêmement grave et nous devons trouver une solution. Pour nous, créditistes, la solution existe, à condition que les amis d'en face veuillent bien s'ouvrir les yeux.

La Banque du Canada joue actuellement un rôle-fantôme; elle rapièce les pots cassés et fournit plus de corde au gouvernement pour se pendre, puisqu'elle est actuellement le jouet de la haute finance.

Les créditistes veulent que la Banque du Canada soit un outil économique au service du peuple canadien.

La Banque du Canada doit avoir le contrôle absolu de la masse monétaire. Par exemple, lorsque les taux des titres à long terme et des titres à court terme se sont effondrés et que le taux d'escompte, après avoir été réduit une première fois à 5¼ p. 100, s'établissait, le 7 avril dernier, à 4½ p. 100, la Banque du Canada, afin d'éviter un resserrement excessif du crédit, pour des motifs aussi bien d'ordre intérieur qu'extérieur, a rendu possible, dès le milieu de 1966, l'augmentation rapide de la masse monétaire, ce qui entraîna une hausse marquée des liquidités des banques à charte au début de 1967.

Voici la question que nous devons nous poser: Cette augmentation de la masse monétaire par la Banque du Canada reposait-elle sur la production, eu égard au déséquilibre production-consommation? Je répondrai par la négative.

Voilà pourquoi, au mois d'avril dernier, le marché des obligations était devenu moins reluisant. Le gouvernement a dû faire face, pendant la majeure partie du reste de cette période de temps, à des taux d'intérêt élevés et abusifs.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole s'écoule; je veux donc terminer là-dessus. Si, au mois d'avril dernier, lors de l'augmentation de la masse monétaire, la Banque du Canada avait agi en fonction de l'équilibre constant entre la production et la consommation et si, aujourd'hui, le ministre des Finances avait recours à la Banque du Canada, selon les propositions créditistes, on n'aurait pas eu besoin d'établir une autre surtaxe de 2 p. 100 pour continuer d'étouffer, si l'on veut, le petit contribuable. Il ne s'agit certainement pas d'une taxe de progrès social; nous disons plutôt que cette taxe contribuera à provoquer un recul économique.

• (5.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, étant donné le temps qu'il me reste—et avant que je termine vous souhaiterez qu'il soit 6 heures—je devrai plus ou moins m'attaquer à force questions. Je ne veux nullement comparer ma façon d'agir à la politique de canonnière adoptée par l'administration Pearson il n'y a pas tellement longtemps. C'est un fait notoire que le Parlement a été vertement critiqué depuis un certain nombre d'années. Jamais auparavant les critiques n'avaient été aussi justifiées que celles qui sont adressées au gouvernement actuel. L'absence prévue des ministres qui se dérobent et se renvoient la balle ainsi que certains spectacles dont nous sommes témoins ici sont des choses dont les Canadiens pourraient se passer. Il est regrettable que certains députés, dont le premier devoir en venant siéger au Parlement est de prêter le serment d'office, qui comprend un serment d'allégeance à la reine, critiquent ouvertement la souveraine.

Nous avons un premier ministre qui a déclaré à la télévision qu'en ce qui le concerne, cela lui est indifférent. Voilà l'attitude et la réaction du premier ministre et des membres de son gouvernement qui ont prononcé le serment d'allégeance à leur reine. Ils cherchent à saper le fondement même de notre Parlement. Nous parlons d'images et entendons beaucoup parler de codes d'éthique pendant qu'au même moment le ministre des Transports (M. Hellyer), qui a lancé des accusations de calomnie à l'extérieur de la Chambre, se garde de venir les répéter ici. Je ne vois pas ce qui l'en empêcherait. Il est passé maître dans l'art de calomnier les amiraux de notre marine. Il n'a pas le courage de venir à la Chambre et de prouver les accusations qu'il a formulées à l'extérieur de la Chambre. Pourquoi ce ministre n'est-il pas tenu responsable et pourquoi est-il libre de lancer ces accusations à l'extérieur de la Chambre quand il n'a pas le courage de les porter à la Chambre? S'il le faisait, il lui faudrait affronter les membres de l'opposition qui ont l'intention ferme de révéler à la population canadienne les dessous de la transaction insolite à laquelle il a été mêlé. C'était une transaction destinée à créer une image. C'est bien apparent même dans son propre communiqué de presse.

Le matériel prétendument emprunté avait été mis à sa disposition longtemps avant que le premier ministre manifeste l'intention de démissionner. Pourquoi donc? C'était pour créer de lui une image au sein de l'opinion. Après tout cela, qu'était l'image? Au congrès national, nous avons vu le ministre des Transports s'affairer et tenir la main de son ministre favori en criant: «Vas-y, Bob!» C'est

tout ce que le matériel lui a rapporté. En même temps, il demandait avec instance qu'on élise un chef libéral. Je me demande comment le premier ministre peut siéger en sa compagnie. Je me demande comment les membres de l'opposition, compte tenu des éclaboussures qu'il a fait rejaillir sur les amiraux et les militaires du pays, peuvent estimer devoir le laisser se tirer des mauvais draps où il s'est mis. Je ne veux pas souiller la réputation du ministre, mais j'exige qu'il vienne à la Chambre donner un compte rendu sérieux de la transaction qui a alors eu lieu. L'étrange, dans toute cette affaire, c'est que, apparemment, la personne qui a prêté le matériel ne l'a jamais eu en sa possession, mais l'a acheté et l'a envoyé directement du magasin à la maison du ministre.

Au cours du débat sur l'unification, le même ministre est resté coi pendant qu'on imposait son point de vue grâce à un mensonge venu directement à la Chambre du comité. C'est en noir sur blanc, tous les députés peuvent s'en rendre compte. Si l'un d'eux le voulait, il pourrait se formaliser. Mais cela figure au compte rendu et y restera. Il a permis que le problème de l'unification se règle grâce à des mensonges émanant du comité. C'est le genre d'homme qui aujourd'hui insinue qu'on tente de salir sa réputation. Il est passé maître en cet art. Voilà l'homme qui a essayé de salir la réputation des militaires alors qu'il s'affairait à régler le problème de l'unification.

Il est étrange que le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) mette sur pied un régiment francophone et choisisse comme équipage de navires tous des francophones. C'est un événement à inscrire dans les annales de l'unification des forces armées. C'est de la ségrégation, contraire au principe de l'unification. Voilà pourtant ce que fait le gouvernement. On parle d'unification et d'éthique. Jamais on n'en a tant eu besoin à la Chambre et jamais elles n'ont tant fait défaut dans un gouvernement que dans celui-ci. Pour savoir l'impression que fait le gouvernement, il suffit de lire les discours du député de Coast-Chilcotin (M. St-Pierre) ou du député d'Halton (M. Whiting).

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. MacInnis: Mais certainement. Venez me voir après six heures et je vous donnerai la réponse.

[M. MacInnis.]

M. Allmand: Voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le vote des militaires a été tellement en faveur du parti libéral lors des dernières élections?

Une voix: Il ne l'était pas.

Une voix: Réveillez-vous. On voit que vous n'y connaissez pas grand-chose.

M. MacInnis (Cap Breton-East Richmond): Nous connaissons tous la façon peu démocratique de traiter les membres des Forces armées, pour ce qui est de leurs droits de vote au Canada.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je m'oppose à ce que le député fasse ici des commentaires sur la façon dont les membres des Forces armées ont voté. Notre pays est un pays démocratique et ils ont leurs droits. Le député n'a pas le droit de faire une telle déclaration, qui n'a rien de démocratique.

M. Allmand: Le député de Terre-Neuve prétend que je n'ai pas le droit...

M. Lundrigan: Le député de Gander-Twillingate.

M. Allmand: Le député de Terre-Neuve m'accuse d'avoir posé une question que je n'avais pas le droit de poser. J'affirme que n'en avais le droit, car 70 p. 100 du vote militaire était en faveur du parti libéral.

M. Forrestall: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. C'est très simple. Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) signale qu'il y a amplement de preuves actuellement au Canada pour que nous ayons honte, en tant que législateurs, de la situation que nous imposons à nos militaires.

Le vote militaire est identifiable. A mon avis, cela suffit, et l'on devrait laisser la question entre les mains des intéressés au lieu de la soulever à la Chambre. Elle dépasse...

• (5.50 p.m.)

M. Blair: Qui a soulevé la question?

M. Deachman: On l'a soulevé de votre côté de la Chambre.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que le nid de vipères se tienne tranquille et qu'on me permette de poser ma question.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble qu'il n'y a pas question de privilège.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), j'aimerais dire au député et à ses collègues de ce côté-là de la Chambre qu'à aucun moment je n'ai mentionné de vote militaire. Si les députés de ce côté-là de la Chambre veulent faire des accusations, qu'ils s'accusent les uns les autres, car c'était un député de leur côté de la Chambre qui a soulevé la question du vote militaire.

Je signale également au député qu'il est étrange qu'il me pose des questions à la Chambre au sujet du vote des militaires. Il y a quelques jours encore, il demandait au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) quelles mesures on prenait à l'intention des habitants de sa province. Or cette question se rapportait à des faits notoires dans cette enceinte.

M. Anderson: Le député parlait tantôt de la personne coupable d'avoir posé la question au sujet du vote militaire. Qu'il attende la publication du hansard et il verra de qui il s'agit. Il a lui-même allégué maintes choses, notamment au sujet du ministre des Transports (M. Hellyer) et signalé...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai dit en commençant que les honorables vis-à-vis regretteraient qu'il ne soit pas déjà 6 heures. A en juger d'après l'activité là-bas, ils regrettent qu'il n'ait pas été 6 heures avant que je commence.

Si le gouvernement veut savoir quelle impression il fait aux Canadiens aussi bien qu'aux membres de son propre parti, il devrait prendre connaissance des discours du député de Coast Chilcotin (M. St. Pierre) et du député d'Halton (M. Whiting). Ils avaient tous deux des choses peu flatteuses à dire au sujet du gouvernement actuel.

Je devrais peut-être mentionner l'ancien dirigeant libéral de la Colombie-Britannique qui a jugé bon à la première occasion de débattre une question lors de la motion d'ajournement à 10 heures. Ce temps est réservé à la discussion de réponses émanant des banquettes ministérielles que les députés trouvent peu satisfaisantes. Dans ce cas-là, l'ancien chef libéral de la Colombie-Britannique a manifesté son mécontentement au sujet d'une réponse. Voilà exactement la raison pour laquelle la période entre 10h. et 10h.30 est réservée. En prenant la parole au cours de cette période, il avouait sûrement être mécontent d'une réponse du gouvernement.

Je pourrais parler longuement et en détail des dépenses du gouvernement, car elles ont mal tourné dans bien des cas. Je ne saurais choisir d'exemple plus clair et plus facile que l'aménagement d'une entrée derrière l'édifice, à côté de l'entrée de service. Il semble qu'un député libéral n'aimait pas se servir de l'entrée de service qu'utilisaient les députés depuis des années. Qu'a fait le gouvernement? Il a décidé de percer le mur, juste à côté d'une très grande porte—une dépense de $13,000 ou $14,000.

Des voix: Quelle honte!

M. MacInnis: Le ministre des Finances (M. Benson) trouve ce projet ruineux risible. On a dépensé $13,000 de l'argent des contribuables pour ménager une porte à l'arrière de l'édifice où une entrée servait déjà, probablement depuis que l'édifice existe. Il semble que certains députés ne trouvaient pas digne d'utiliser l'entrée de service; le gouvernement a donc fait cette folle dépense.

Je m'en voudrais de laisser passer l'occasion sans faire allusion au chef libéral de la Nouvelle-Écosse qui a parlé à tort et à travers. Au cas où il ne serait pas facilement identifiable, il s'agit du député puéril d'Halifax. Ce ne sont pas mes paroles, mais celles de quelqu'un qui a déjà occupé le fauteuil de Votre Honneur. M. Regan continue toujours à faire l'enfant. Chaque jour il a quelque chose à dire sur les dépenses entraînées par l'aménagement de l'usine d'eau lourde de Glace Bay. Il se garde bien de dire que le coût de ce projet particulier a triplé, ce qui n'est pas trop mal si l'on songe au coût majoré du centre des arts ici à Ottawa, qui a quintuplé.

Nous n'entendons jamais M. Regan parler des projets ruineux appuyés par le présent gouvernement à Ottawa. Ce centre des arts est un placement stérile. Tout ce que nous entendons de la bouche de M. Regan sont des allusions aux folles dépenses du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, surtout l'usine d'eau lourde de Glace Bay. Il feint complètement d'ignorer que des millions de dollars ont

afflué à Glace Bay grâce à la construction de cette usine.

Permettez-moi de dire tout de suite dans l'intérêt de M. Regan et de ceux qui travaillent si étroitement avec lui que la mise en valeur de l'usine d'eau lourde à Glace Bay est une chose que le ministre de l'Industrie d'alors et d'autres organismes ont étudiées. Apparemment, on voulait choisir un autre emplacement que Glace Bay. Si c'est une aussi mauvaise chose, aux yeux de M. Regan, pourquoi les autres régions où il aurait été possible de l'installer la voulait-il à cette époque?

Le ministre de l'Industrie d'alors qui est ici—c'est assez curieux de voir un ministre à la Chambre—avait déclaré que le gouvernement fédéral n'avait rien eu à voir quant à l'établissement de l'usine d'eau lourde à Glace Bay. M. Regan oublie aussi que depuis...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer que Leurs Honneurs ont adopté le bill nº S-14, loi modifiant la loi sur l'aéronautique, dont ils souhaitent l'adoption par la Chambre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA REVISION DES PROCÉDURES—COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Bernard Pilon (Chambly) propose:

Qu'un comité spécial de revision des procédures, établi le 30 septembre 1968, se compose des membres suivants: MM. Baldwin, Brewin, Forest, Gibson, Hogarth, MacGuigan, Marceau, McIntosh, Muir (Cape Breton-The Sydneys), Murphy, Stafford et Tétrault.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Peut-être pourrais-je confirmer, monsieur l'Orateur, que nous continuerons mardi le débat sur le budget jusqu'à ce que nous le terminions. S'il reste du temps, nous commencerons l'étude de la résolution concernant le tarif des douanes. Mercredi, nous mettrons d'abord en délibération la troisième lecture du bill portant sur le financement des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, la Chambre ajourne jusqu'à 2 h. 30 mardi prochain, en conformité de l'article 2(4) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DES LAURÉATS DE DISSERTATION ET DE POÉSIE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, par votre intermédiaire, demander l'indulgence de la Chambre envers le député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador (M. Peddle) et envers moi-même, qui voulons signaler la présence, dans la tribune de l'Orateur, de deux jeunes Canadiens distingués, M. Robert Andrews, de Morien, en Nouvelle-Écosse, et M. Timothy Matthews, de Grand Falls, à Terre-Neuve.

M. Andrews a présenté la dissertation gagnante dans un concours national organisé par la Légion canadienne, tandis que M. Matthews a présenté la poésie gagnante dans un autre concours national également organisé par la Légion canadienne.

La Chambre reconnaîtra, assurément, la valeur du travail accompli par ces jeunes gens et se joindra au député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador et à moi pour leur rendre hommage et les féliciter. (*Applaudissements*)

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

M. Chas. L. Caccia (Davenport) présente le 2e rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure au* Procès-verbal *d'aujourd'hui.*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES RÉCLAMATIONS

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de prévoir le règlement des réclamations des Indiens et, à cet égard, de prévoir l'établissement d'une Commission d'examen des réclamations des Indiens; de prévoir les fonctions de la Commission et la nature des décisions et sentences qu'elle rendra; de prévoir des appels des décisions et sentences de la Commission devant une Cour d'appel des réclamations des Indiens; de prévoir une aide aux bandes d'Indiens pour la préparation et la présentation des réclamations; et d'édicter les dispositions financières qui peuvent être nécessaires pour la réalisation des objets de cette mesure législative.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RÉSULTATS POSSIBLES DE LA REVISION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il faut conclure des remarques qu'il a faites à Kingston en fin de semaine que la revision actuelle de notre politique étrangère tend à trouver des moyens de consacrer à des objectifs nationaux, comme par exemple des mesures contre la pauvreté ou pour améliorer la situation des groupes sous-privilégiés au Canada, les ressources actuellement employées pour remplir nos engagements internationaux?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Naturellement, monsieur l'Orateur, c'est là un des aspects de notre étude générale de ces questions. Nous devrons confronter nos engagements à l'étranger et nos engagements à l'intérieur du pays. Nous devrons évaluer nos engagements à l'étranger d'après les fonds que nous voulons affecter aux programmes d'aide extérieure, à notre expansion nationale et dans le domaine militaire. Nous envisageons tous ces aspects de la question.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, devons-nous en conclure qu'au fond, de l'avis du gouvernement, le Canada doit choisir ou de jouer un rôle international actif ou de s'attaquer efficacement aux problèmes sociaux à l'intérieur?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition en venait à cette conclusion, il y arriverait avant nous. Nous sommes encore à examiner la situation. Je ne pense pas que le chef de l'opposition ou qui que ce soit puisse en arriver à cette conclusion avant que nous le puissions nous-mêmes.

L'hon. M. Stanfield: Dois-je alors en conclure que le gouvernement n'a pas encore pris de décision?

Le très hon. M. Trudeau: C'est exact.

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement a-t-il toutefois l'intention de mettre en œuvre les recommandations du Conseil économique, à savoir de reprendre la guerre contre la pauvreté et, précisément, de rétablir ou de remplacer sous une forme plus durable et efficace le secrétariat spécial de planification du bureau du Conseil privé?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous savions qu'il fallait entreprendre une lutte contre la pauvreté avant la publication de l'exposé du Conseil économique qui a attiré l'attention de l'opposition sur ce problème. Nous continuons à faire tout notre possible pour résoudre ce problème.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je sais que c'est le gouvernement qui, en définitive, prendra des décisions à l'égard de cette revision de notre politique étrangère, mais le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre qui conseille le gouvernement à ce sujet, sinon en détail...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question n'est pas recevable.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il conclu que la guerre civile qui pourrait s'étendre des États-Unis au Canada est inévitable et qu'il fonde là-dessus son jugement?

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question n'est pas vraiment supplémentaire, mais elle est pertinente. Le premier ministre nous dirait-il quelles directives ont reçues nos représentants à la conférence ministérielle de l'OTAN en ce qui concerne les engagements actuels du Canada envers l'Alliance?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, une étude étant en cours, comme je l'ai dit au chef de l'opposition, nous avons recommandé à notre délégation, d'une manière générale, d'éviter de prendre des engagements qui pourraient compromettre le résultat de l'étude amorcée.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, l'étude du gouvernement sur notre rôle futur en Europe a-t-elle fait ressortir des facteurs qui indiqueraient au premier ministre et au gouvernement que le Canada devrait restreindre d'une façon ou d'une autre son rôle militaire en Europe?

Le très hon. M. Trudeau: Voilà la question à laquelle nous espérons pouvoir répondre quand notre étude sera terminée, mais elle ne l'est pas encore.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Hees: Je n'ai pas entendu la fin de la réponse du premier ministre. Si j'ai bien compris, rien n'indique que nous devrions restreindre notre rôle...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne fait que répéter sa première question. Le député d'York-Sud a la parole pour une question supplémentaire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir à la question que j'ai posée au premier ministre. Il a déclaré que, selon les directives données, notre délégation devait autant que possible ne prendre aucun engagement. Peut-on obtenir du premier ministre l'assurance—ma question, je ne la pose pas du même point de vue que les précédentes—qu'à la conférence de Bruxelles, aucun engagement ne sera pris en vue d'accroître le rôle militaire du Canada au sein de l'OTAN, étant donné que des pressions en ce sens ont été exercées par suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous prendrons notre position aux réunions de l'OTAN après avoir exposé notre point de vue à nos alliés et avoir entendu le leur. Je ne voudrais pas dire à nos partenaires de l'OTAN que nous nous rendons aux réunions avec un esprit fermé et que nous ne sommes pas disposés à écouter ce qu'ils pourraient avoir à dire. Je profite de l'occasion pour informer la Chambre de la position actuelle du gouvernement. Nous préconisons une revision de l'OTAN. Après les événements survenus en Tchécoslovaquie, notre réaction immédiate ne nous porte pas à conclure qu'il faut nécessairement accroître le rôle de l'OTAN. Voilà notre position. Je le répète, nous écouterons les autres membres de l'OTAN exposer leur position et nous prendrons alors une décision.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire. Serait-il juste de dire que les représentants du Canada à la conférence de l'OTAN ont reçu instruction d'indiquer que le Canada aimerait réduire ses engagements envers l'OTAN mais qu'il est prêt à entreprendre les opinions de ses alliés sur ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il serait juste de dire, en réponse à la dernière partie de la question qu'a posée le chef de l'opposition, que nous sommes prêts à écouter. Quant à la première partie, à notre avis, les événements qui se sont déroulés en Tchécoslovaquie n'exigent pas nécessairement une escalade des forces, et par conséquent... (*Applaudissements*) ...notre délégation à

l'OTAN n'a pas pour mission de réaliser l'escalade, mais au contraire de faire valoir le plus possible que nous, au Canada, sommes à revoir notre politique de l'OTAN et que nous ne voudrions pas prendre maintenant de décisions qui anticiperaient sur les résultats de cette revision.

M. David MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de cette revision de la politique étrangère qu'effectue le gouvernement, le premier ministre serait-il disposé à révéler bientôt les fins de cette revision et le personnel qui y est affecté?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que le premier ministre attend pour s'expliquer sur la réponse qu'il a donnée à l'Université Queens, réponse qui a fait grand bruit aux États-Unis, et selon laquelle une guerre civile pourrait survenir aux États-Unis d'ici cinq ans et s'étendre au Canada et que les démonstrations de désobéissance civile représentent un danger plus grand que le communisme au sujet du mur de Berlin. Est-ce bien là vraiment l'opinion du premier ministre? S'il a bien dit cela, aurait-il l'obligeance de déposer le ruban magnétique que tout le monde a, semble-t-il, et sur lequel ses paroles ont été enregistrées?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ignore si le Règlement permet le dépôt d'un ruban magnétique. De toute façon, on ne devrait pas attacher trop d'importance aux rubans magnétiques. J'ai ici un compte rendu textuel de ce que j'ai dit. Je suis prêt à en donner lecture si la Chambre aimait l'entendre. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Hees: Non, nous voulons le ruban magnétique.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Pourvu que le premier ministre ne lise pas tout le discours.

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre a la parole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Chambre aimerait en fournir l'occasion au premier ministre.

M. l'Orateur: La parole est au premier ministre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne pensais pas que vous me prendriez au mot.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce une reproduction authentique du ruban?

Une voix: Est-ce à l'appel des motions?

Le très hon. M. Trudeau: Il s'agit d'un extrait de la déclaration du premier ministre lu à la période des questions. Pour autant que je sache, c'est un compte rendu textuel.

Une voix: Non.

Le très hon. M. Trudeau: Cela ne suffit pas?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Baldwin: Le ruban, tout le ruban!

L'hon. M. Hees: Et rien d'autre que le ruban!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, comme toutes ces questions ont trait à la politique internationale, surtout celle de la révision du rôle du Canada au sein de l'OTAN, et étant donné l'évolution rapide des événements ainsi que les considérations émises au sujet du rôle de l'OTAN en Europe, le premier ministre peut-il nous dire quand l'étude de la politique étrangère sera vraisemblablement terminée et quand le gouvernement nous en communiquera les résultats?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je partage l'impatience du député. Je ne saurais dire en ce moment quand l'étude sera terminée. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle se poursuit activement. Des comités y travaillent et je ne suis pas encore en mesure de dire quand le rapport sera achevé.

M. G. W. Baldwin (Peace River): A titre de question supplémentaire et afin d'éviter toute confusion à l'avenir, j'aimerais demander au premier ministre s'il consentirait à réprimer sa tendance à faire des remarques hâtives et improvisées avant d'avoir reçu le rapport du comité?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[*Plus tard*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à certaines questions posées tantôt au premier ministre au sujet de sa très active fin de semaine consacrée à prononcer des discours. Étant donné les observations du premier ministre au sujet des désordres dans les grandes

villes américaines et, je cite, «les graves émeutes et les débuts de guerres civiles dans les États-Unis d'Amérique», le premier ministre nous dirait-il si ces remarques sont l'expression d'un sentiment d'hostilité envers un État ami aussi grave que l'envoi de vivres au Biafra?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question ressemble à celle du représentant d'Annapolis. Le premier ministre a déclaré que l'envoi de secours au Biafra pourrait constituer un acte de guerre et que le Canada ne voulait pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays. A ce propos, le premier ministre ne juge-t-il pas que ses déclarations faites à Kingston constituent une ingérence dans la politique intérieure des États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que cette question prête à discussion.

Le très hon. M. Trudeau: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre pose la question de privilège.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je tiens à corriger la prémisse de cette question. Je ne voudrais pas que le député dise que j'ai assimilé l'envoi de secours au Biafra à un acte de guerre. Nous n'avons jamais adopté cette position. Nous avons dit qu'il constituerait un acte de guerre s'il était effectué sans le désir ni l'autorisation du gouvernement nigérian.

M. MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est évident que le premier ministre n'a pas compris non seulement sa propre déclaration mais encore la mienne.

L'hon. M. Benson: Cela n'est pas très difficile.

M. MacInnis: J'ai rappelé que le premier ministre avait mentionné que l'envoi de secours pourrait être interprété comme un acte de guerre, mais je n'ai pas précisé cette déclaration. Par conséquent, si le premier ministre ne parvient pas à se comprendre, je conçois facilement pourquoi il ne me comprend pas.

Le très hon. M. Trudeau: Je présente mes excuses à l'honorable député.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait peut-être poser une autre question.

[M. Nowlan.]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS— L'ADMISSION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, encore au sujet des affaires internationales. Me dirait-il si l'on songe à modifier nos relations avec Cuba en vue d'obtenir l'admission du Canada au sein de l'Organisation des États américains?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

LE VIETNAM—L'ADMISSION DES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE DE LA PAIX À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le directeur de la police de Montréal a protesté contre l'admission, par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d'agitateurs et de fomentateurs de troubles, accusant, d'autre part, le ministère d'être incapable de distinguer entre les personnes ayant des idées et des idéaux et les agitateurs mécontents? Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre à cet effet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune instance de ce genre. J'ai bien lu, dans les journaux de ce matin, que le directeur de la police de Montréal avait formulé une plainte, mais je ne pense pas qu'il ait déclaré m'en avoir saisi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le premier ministre, lorsqu'il examinera l'affaire avec son collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, voudrait s'assurer également si les nombreuses personnes au Canada qui, il y a 30 ou 40 ans, ont été privées de la citoyenneté canadienne à cause de prétendues relations avec des organismes communistes, le sont encore en raison de leurs anciennes attaches?

M. Andrew Brewin (Greenwood): Je me demande si le premier ministre, en discutant cette affaire avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, signalera qu'il est de règle au Canada d'admettre des visiteurs politiques sans leur faire subir un interrogation par la police?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente des instances au lieu de poser une question.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais, en son absence, je la poserai au premier ministre.

Considérant la déclaration du chef de police de Montréal, à l'effet que la présence de mauvais sujets à Montréal est attribuable à un manque de surveillance au ministère de l'Immigration, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si ce ministère exercera une surveillance plus étroite à l'avenir?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député pourrait-il poser sa question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration quand il sera à la Chambre?

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

QUESTION RELATIVE À LA REPRÉSENTATION FRANCOPHONE ET ANGLOPHONE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné que le pourcentage de la représentation des Canadiens français au sein du conseil d'administration des entreprises publiques fédérales est de 14.7 p. 100 et celui des administrateurs anglophones de 85.3 p. 100—j'en arrive à ma question, monsieur l'Orateur—et étant donné aussi qu'aucune législation ne prescrit actuellement une représentation équitable...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit poser une question.

M. Fortin: J'y arrive, monsieur l'Orateur, mais il faut faire parfois des discours pour se faire comprendre.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire si des mesures précises seront prises, dans un avenir rapproché, afin de faire de la représentation des Canadiens français dans les entreprises publiques une représentation équitable, puisque la situation actuelle démontre une injustice flagrante?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme vous n'avez pas permis de donner toutes les statistiques—et je vous comprends—je me permets simplement d'indiquer mon désaccord sur les faits avancés par l'honorable député.

Les Canadiens français ont présentement, tant au sein de la Fonction publique à Ottawa, que de toutes les institutions parlementaires et du cabinet, une représentation qu'ils n'ont jamais eue auparavant. (*Applaudissements*)

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, d'après les réponses données aux questions que j'avais inscrites au *Feuilleton*, il appert que—et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le gouvernement...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit poser une question.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'y arrive. Ces chiffres prouvent hors de tout doute que le très honorable premier ministre induit la Chambre en erreur.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a été reconnu par la présidence afin qu'il lui soit permis de poser une question.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, si j'envoyais au très honorable premier ministre les données statistiques que son cabinet m'a fournies, je me demande s'il serait prêt à les étudier et à faire rapport à la Chambre afin de savoir s'il ferait encore les mêmes commentaires?

LE COMMERCE

LE JAPON—ENTENTE VISANT LES CONTINGENTEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il est exact que le gouvernement canadien est sur le point de signer une entente commerciale, rétroactive au 1er janvier 1968, avec le Japon, en vue d'établir des contingentements sur l'importation de certains produits japonais et particulièrement les produits des textiles, tel qu'il a été annoncé par certains représentants japonais ce matin?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je ne suis pas au courant d'une telle entente, monsieur le président, mais l'honorable député pourrait peut-être poser sa question au ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Avant de poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, je voudrais quand même demander au très honorable premier ministre s'il s'accorde avec moi pour reconnaître que cette question est aussi importante que celle du Biafra, étant

donné l'effet néfaste que pourrait avoir l'augmentation des importations japonaises et des pays asiatiques sur l'économie canadienne...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudrait-il poser sa question?

M. Laniel: ...et qu'elle devrait être déférée au comité des finances, du commerce et des questions économiques, où l'on pourrait entendre les représentants de l'industrie textile et ceux des autres industries concernées?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous discutons chaque année des contingents facultatifs avec le gouvernement du Japon. Une fois établis, ces contingents sont ordinairement annoncés à la Chambre par le ministre des Finances. Nous avons mis à l'étude ces contingents facultatifs et l'industrie du textile nous a présenté des instances. Nous avons fait effectuer une étude à long terme de nos importations en provenances de pays où les coûts sont peu élevés, et j'espère que cette étude sera transmise au gouvernement très bientôt. Une fois ce rapport reçu, ce sera peut-être le meilleur document à déférer au comité dont a parlé le député.

[*Français*]

M. Laniel: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Même si le ministre a des consultations avec les représentants de l'industrie textile, j'aimerais savoir si les négociateurs écoutent quand même les représentations qui sont faites par les représentants de l'industrie textile canadienne, car ces gens-là viennent voir les députés par la suite et ils ne sont pas toujours satisfaits des ententes?

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson: Je voudrais indiquer, monsieur l'Orateur, que ces instances nous parviennent constamment. En fait, le premier ministre et plusieurs membres du cabinet ont rencontré, il y a quelques semaines, des membres de l'industrie du textile ainsi que des représentants syndicaux de cette industrie.

LES STUPÉFIANTS

LA MARIJUANA—LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en rapport avec sa récente déclaration sur la marijuana. A-t-il pris connaissance du jugement de la Cour d'appel du Manitoba selon lequel l'indulgence ne constitue pas la solution au problème des stupéfiants?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je poser une question complémentaire? L'autre jour, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre si le rapport de la province de Québec sur les abus des stupéfiants, qui devait être présenté à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, serait déposé, à supposer qu'il ait été reçu. Le secrétaire parlementaire a répondu, je crois, qu'il tiendrait la question pour préavis. Serait-il prêt à répondre maintenant?

L'hon. M. Munro: Nous n'avons présentement qu'un rapport préliminaire, monsieur l'Orateur, mais lorsque nous aurons reçu un rapport complet du Québec, nous verrons s'il y a lieu de le déposer.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DES NOUVELLES RÈGLES DE PROCÉDURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'avais songé, monsieur l'Orateur, à poser la question de privilège à ce sujet, mais réflexion faite, j'ai pensé qu'il serait tout aussi satisfaisant de poser une question au premier ministre.

M. Mather: Aussi peu satisfaisant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'entends mon collègue qui dit «aussi peu satisfaisant» mais je ne voudrais pas être aussi méchant.

Dans son discours de dimanche soir à Montréal, le premier ministre a dit qu'en décembre, quand le comité de la procédure aura présenté son rapport, le gouvernement proposera l'adoption de nouvelles règles. J'aimerais qu'il explique à la Chambre ce qu'il entendait par là. Voulait-il dire que le gouvernement proposera son propre ensemble de règles ou l'adoption du rapport du comité spécial de la procédure?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons indiqué déjà—en fait, il me semble que cela fait partie de l'entente à laquelle tous les partis à la Chambre ont souscrit—que le comité présenterait son rapport au début de décembre. C'est ce rapport que nous espérons discuter à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce là, monsieur l'Orateur, le rapport dont le gouvernement appuiera l'adoption ou songe-t-il à proposer un autre ensemble de règles?

Le très hon. M. Trudeau: Nous espérons, monsieur l'Orateur, que le rapport sera tel que nous voudrons l'appuyer. Nous espérons aussi que les membres de l'opposition comptent en faire autant.

L'AGRICULTURE

LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES—LE TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il y a un mois déjà que la Chambre a adopté la mesure concernant les prêts aux améliorations agricoles; le ministre pourrait-il nous dire maintenant quel est le taux d'intérêt fixé par le gouvernement à cet égard?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette mesure recevra la sanction royale prochainement. Sauf erreur, elle n'a été adoptée par l'autre Chambre que la semaine dernière et ne recevra la sanction royale que cette semaine. J'ai communiqué avec les banques pour déterminer quel taux d'intérêt serait acceptable aux termes de cette loi. Tout en étant équitable pour les cultivateurs, il doit être assez intéressant pour les banques, de façon à encourager le recours à cette mesure. J'espère pouvoir annoncer ce taux peu après que le bill aura reçu la sanction royale.

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN ENTREPOSÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Agriculture—si nous en avons un. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, la Commission canadienne du blé a déjà autorisé les agents des élévateurs à grain des campagnes à verser les avances complètes de $6,000, en espèces, pour le grain entreposé? Sinon, peut-il dire à la Chambre quand cette autorisation sera donnée?

LA DÉFENSE NATIONALE

LES AUGMENTATIONS À L'EFFET RÉTROACTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor, qui a l'air délaissé, tout absorbé qu'il est à la lecture de son courrier. Peut-il dire si les augmentations, à effet rétroactif, des traitements des employés du ministère de la Défense nationale seront accordées avant la Noël? Sinon, lui ou le ministre des Finances pourrait-il nous assurer que les augmentations ne seront pas sujettes à l'impôt de progrès social de 2 p. 100 qui sera exigible à la fin de l'année?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'étudierai cette question d'un œil favorable.

M. Forrestall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il, en toute justice, donner ses observations sur la deuxième partie de la question, qui a trait à l'exigibilité de l'impôt de 2 p. 100 sur l'augmentation? Autrement dit, le ministère pourra-t-il verser cette augmentation avant le Nouvel An?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois que l'impôt devra être perçu selon les dispositions de la loi. Tout dépend, en fait, de la période pour laquelle les augmentations seront versées.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE PROGRAMME DE SOINS DOMICILIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le programme de soins domiciliaires, découlant de la charte des anciens combattants, est-il éliminé progressivement à mesure que les hôpitaux des anciens combattants sont transférés aux autorités civiles?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Non, monsieur l'Orateur. Cette politique, annoncée par mon prédécesseur, n'a pas été modifiée. La politique du gouvernement est de continuer à accorder les meilleurs soins possibles aux anciens combattants.

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je déduire de la réponse du ministre que les soins domiciliaires, service dont tous nos anciens combattants âgés ont grandement besoin, leur sont encore offerts et qu'aucun changement n'a été effectué?

L'hon. M. Dubé: Il n'y a eu aucun changement, monsieur l'Orateur.

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre dans combien de temps le gouvernement peut s'attendre de nommer un ou des nouveaux chefs à Air Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre peut s'attendre à une annonce au plus tard au cours de la prochaine quinzaine.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU NORD—LA RÉACTION À L'INTERRUPTION DES BOMBARDEMENTS AÉRIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire si, depuis l'arrêt des bombardements américains, Hanoï a donné des signes de réaction favorable? Voudrait-il nous dire, dans les limites imposées par la discrétion de règle en ce domaine, si l'on a fait quelque progrès dans la voie de la paix espérée entre le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Canada n'étant pas partie à ces négociations, je ne possède aucun renseignement privé qui me permette d'éclairer le très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il songer à envoyer là-bas la seule personne qui, il l'admettra lui-même, en sait plus que n'importe qui à ce sujet, M. Chester Ronning, afin de faire le point de la situation, car apparemment, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures n'y ont pas réussi?

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Si les États-Unis reprenaient le bombardement du Vietnam du Nord, le gouvernement canadien envisagerait-il l'envoi de secours au peuple nord-vietnamien?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est hypothétique.

[L'hon. M. Dubé.]

[*Français*]

LES PARCS NATIONAUX

QUÉBEC—À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PARCS DANS LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'honorable ministre avait promis, le 24 septembre dernier, de faire une déclaration au sujet des parcs nationaux. Peut-il la faire maintenant?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration maintenant, mais nous avons soumis un projet au gouvernement du Québec et nous attendons une réponse bientôt.

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—L'ACCORD AVEC LA CROIX-ROUGE AU SUJET DES VOLS DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'incertitude qui règne en ce qui concerne le contrôle par la Croix-Rouge des avions en provenance du Canada, le premier ministre pourra-t-il essayer de savoir si un accord précis a été conclu entre le gouvernement de Lagos et la Croix-Rouge, en ce qui concerne nos vols de secours destinés au Nigéria ou au Biafra et en informer la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question, il faudrait répéter une foule de choses qui ont été dites maintes fois.

M. MacDonald: Le premier ministre serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions?

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y a rien de nouveau. Nous avons indiqué, au cours des dernières semaines, les accords que nous avons conclus par l'intermédiaire du gouvernement à Lagos en ce qui concerne les vols de jour. Nous nous sommes assurés que nos instances étaient transmises par la Croix-Rouge internationale au Colonel Ojukwu. Nous attendons toujours que le Colonel Ujukwu réponde à la Croix-Rouge ou s'y prenne autrement pour indiquer qu'il accepte ces vols de jour.

M. MacDonald: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Afin de mettre les choses au point et de dissiper l'incertitude générale à propos de la dernière proposition relative aux appareils Caribou, le premier ministre pourrait-il soit faire une déclaration à la Chambre, soit déposer sur le bureau le texte de l'accord conclu par la Croix-Rouge et le gouvernement de Lagos, afin que la Chambre ait une idée exacte des termes de cet accord?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il n'existe pas d'accord sous une forme qu'on puisse déposer sur le bureau de la Chambre. Le général Gowon a signifié unilatéralement au professeur Head, qui était au Biafra en mon nom, qu'il autoriserait les vols de jour, à condition que le colonel Ojukwu n'utiliserait pas la piste pendant la journée pour la livraison d'armes. Il ne s'agit pas d'un véritable accord. C'est une proposition du gouvernement nigérian, et on espère que les autorités biafraises y donneront leur adhésion. Si tel est le cas, ce sera à la Croix-Rouge internationale, qui a les appareils à sa disposition, de décider des heures de vol et ainsi de suite.

M. MacDonald: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les problèmes qui ont surgi à la suite de l'emploi des avions Hercules, nos fonctionnaires ont-ils envisagé d'utiliser les dits avions pour entreprendre des opérations de parachutage au cas où cela deviendrait nécessaire?

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il dire si les renseignements qui nous arrivent au sujet d'un accroissement appréciable des fournitures d'armes au Nigéria et au Biafra par plusieurs des grandes puissances sont de nature à pousser le gouvernement à conclure que le temps est venu pour le Canada de faire un nouvel effort en vue de persuader ces pays de ne plus livrer d'armes dans cette région?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré plusieurs fois en public que le Canada espérait voir ses amis, ainsi que les autres pays, renoncer à fournir des armes dans cette région. Je n'ai toutefois pas lieu de croire que d'autres instances seraient fructueuses. La politique étrangère de ces pays fournisseurs d'armes relève de leurs propres gouvernements et échappe au contrôle du gouvernement canadien.

M. MacDonald: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je croyais que le premier ministre consentait à répondre à ma question antérieure à propos d'éventuels parachutages par des avions Hercules. Le pays veut savoir ce qu'on gagnerait à cette proposition.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas bien saisi la pensée du député et voilà pourquoi j'hésitais un peu à répondre. Je me demandais si le député entendait des parachutages à l'intérieur des territoires aux mains des Biafrais.

M. MacDonald: A l'intérieur du Nigeria.

Le très hon. M. Trudeau: A l'intérieur du Nigeria? Nous n'avons pas songé sérieusement à cette solution, car le gouvernement de Lagos ne nous a pas exposé le problème de cette manière. Il nous a dit que nous ne pouvions pas utiliser les pistes d'atterrissage parce que celles-ci ne pouvaient pas accueillir les avions Hercules. Nous nous sommes entretenus avec les autorités nigérianes par l'entremise de M. Head et, plus tard, par celle de notre haut-commissaire à Lagos. Nous voulions savoir sous quelle forme nous pourrions les aider, en envoyant des camions ou des avions Caribou. Après examen, elles ont demandé des avions Caribou et voilà pourquoi nous avons pris cette décision.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une autre question supplémentaire. Le premier ministre estime-t-il, dans le cadre de sa politique étrangère, que les démarches du Canada ne peuvent jamais influencer la politique étrangère d'autres pays?

LES DROITS DE L'HOMME

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ENVERS LA CONFÉRENCE DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il paraît que dans trois semaines se tiendra à Toronto une conférence très importante relative aux droits culturels et aux droits de l'homme. Cette conférence se tiendra-t-elle sous l'égide du gouvernement ou a-t-elle reçu sa bénédiction?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas entendu parler.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE REMANIEMENT DE LA LOI SUR LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pour la gouverne des Indiens et singulièrement de ceux d'entre eux qui participent à la série de conférences consultatives qui se déroulent en ce moment, le ministre

consentirait-il à rendre public le projet de remaniement de la loi sur les Indiens que son ministère a préparé?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je dois faire remarquer à l'honorable député qu'il n'existe aucun projet concernant la loi sur les Indiens, parce que nous sommes présentement à consulter les Indiens et nous avons l'intention d'attendre la fin des consultations avant de commencer la rédaction de la législation en question.

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le député a sans doute mal compris ma question. Je lui ai demandé s'il publierait un certain document du ministère des Affaires indiennes; il s'agit d'un projet de modifications à la loi sur les Indiens. Je pose la question afin que les Indiens du Canada connaissent les intentions du gouvernement.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je dois ne pas être d'accord avec l'honorable député. Je ne sache pas qu'on prépare actuellement une mesure concernant la loi sur les Indiens et je ne vois pas pourquoi je pourrais déposer quelque chose qui n'existe pas.

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA SASKATCHEWAN—LES SOINS MÉDICAUX AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question, à l'adresse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, s'apparente à celle que je lui posais le 1er novembre. Le ministre avait déclaré qu'il la tiendrait pour préavis. Je lui avais demandé s'il avait reçu, de l'Association médicale de la Saskatchewan, une communication réclamant des mesures immédiates afin d'assurer des soins médicaux convenables aux Indiens de la province et prévenant qu'à défaut de ces mesures, les médecins pourraient être obligés de quitter les régions habitées par de nombreux Indiens, ce qui priverait complètement certains Indiens de la Saskatchewan de soins médicaux. Le ministre pourrait-il y répondre maintenant?

L'hon. J. C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Toute la question a été soulevée à la réunion des ministres de la santé, la semaine dernière. On a dit alors que les services de santé assurés aux Indiens, par le gouvernement fédéral, seraient améliorés, et que des ressources additionnelles y seraient ajoutées pour remédier aux situations du genre de celles qu'a mentionnées le député.

M. Southam: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si la rémunération des services assurés aux Indiens sera comparable à celle des services assurés aux citoyens blancs?

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser qui fait suite à celle du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, et je l'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-on exactement cité les propos du ministre lorsqu'on lui a fait dire, à la suite d'une visite dans les réserves indiennes et les collectivités métis du Manitoba, qu'il avait trouvé les services médicaux tout à fait insuffisants?

L'hon. M. Munro: Non, monsieur l'Orateur, on ne citait pas exactement mes paroles.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question n'est pas acceptable.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Quand le gouvernement sera-t-il en mesure de faire une déclaration définitive sur sa décision au sujet de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a laissé entendre, je crois, qu'une déclaration serait peut-être possible au début de novembre. Je m'attends qu'on la fasse d'ici deux ou trois semaines. (*Exclamations*)

J'imagine que d'ici là on aura fait l'étude complète de la question, et qu'on pourra faire une déclaration.

M. David MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Devant l'intérêt considérable suscité par ce projet tant dans l'Île du Prince-Édouard qu'au sein du gouvernement du Canada, je me demande si le gouvernement serait disposé à déposer le rapport de l'institut Stanford relatif aux questions plus cruciales de la

construction et au coût de cet important projet.

L'hon. M. Laing: Je pense, monsieur l'Orateur, que certains documents qui ont été préparés pourraient être rendus publics une fois qu'une décision aura été prise; en attendant, il vaudrait mieux, je pense, les garder au ministère.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Faudrait-il que cette décision ne nuise pas aux intérêts politiques du gouvernement?

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je faisais allusion en particulier à un document qui est déjà à la disposition d'autres personnes que les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il serait donc utile, je pense, qu'il soit mis à la disposition des députés.

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 8 novembre, de la motion (page 1677) de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, au cours du débat qui s'est déroulé la semaine dernière, nous avons entendu maints membres de l'opposition déclarer qu'ils n'étaient pas du tout satisfaits de l'impôt de 2 p. 100 qui comporte un plafond de $120. Je dois dire que la première fois où j'ai entendu le ministre annoncer cet impôt, j'ai eu la même réaction. A l'instar de certains autres députés, j'ai eu l'impression que cet impôt serait plus lourd à porter pour les groupes de revenus moyens et favoriserait davantage les catégories plus aisées. Étant donné ma première réaction à l'annonce, je suis allé voir le ministre, en compagnie d'autres députés, pour dire qu'un impôt de 1 p. 100 ou moins de 1 p. 100 ne comportant aucune limite serait peut-être préférable.

Toutefois, monsieur l'Orateur, après avoir étudié ces solutions de rechange et fait les calculs nécessaires, j'éprouve moins d'enthousiasme pour mes propositions initiales. J'ai constaté que pour prélever la somme visée au moyen d'un impôt procentuel sans montant maximum, il faudrait établir le taux à environ 1.65 p. 100, ce qui ne diffère guère de celui de 2 p. 100. Pour un homme marié et père de deux enfants qui gagne $5,000 par année, la différence ne serait que de $8 par année. Autrement dit, si l'impôt était de 1.65 p. 100 sans limitation, plutôt que de 2 p. 100 avec limitation, l'homme marié père de deux enfants et gagnant $5,000 par année ne verserait que $8 de moins par année.

D'autre part, nous aurions un régime en vertu duquel ceux dont le revenu s'établit aux échelons supérieurs seraient cotisés à un taux de beaucoup accru, tandis qu'ils le sont déjà, comme groupe, suivant un régime d'impôt progressif qui s'accroît rapidement. J'aimerais rappeler à la Chambre à quel rythme progresse le taux de l'impôt. Une personne dont le revenu imposable, c'est-à-dire les exemptions et le reste, est de $4,000 paie $610 par année plus 22 p. 100 des $2,000 suivants; dans le cas d'un revenu imposable de $8,000, une taxe de base d'au moins $1,570 plus 30 p. 100 des $2,000. Si le revenu imposable monte à $12,000, l'impôt de base est de $2,870, plus 40 p. 100 des $3,000 suivants. Lorsque le revenu imposable grimpe à $25,000 par année, il y a une taxe de base de $8,570, plus 50 p. 100 des autres $15,000. La personne dont le revenu imposable s'élève à $60,000 doit acquitter une taxe de base de $27,000, plus 60 p. 100 des $30,000 suivants. Nous constatons, monsieur l'Orateur, que les taux d'imposition augmentent très vite.

En comparant les taux d'impôt en vigueur au Canada pour différents groupes avec ceux des États-Unis, la Commission Carter signale qu'au Canada un contribuable marié dont le revenu annuel est plus de 10,000 dollars paie plus d'impôts que son homologue américain et qu'un contribuable marié qui gagne moins de 10,000 dollars en paie moins. On a recommandé que, pour les cadres administratifs supérieurs et les propriétaires exploitants, les taux d'impôt au Canada ne soient pas de nature à porter davantage les Canadiens à s'établir en d'autres pays.

Nous savons que nos travailleurs qualifiés et nos diplômés d'universités peuvent aisément trouver un emploi aux États-Unis. La plupart parlent la même langue que les Américains. Ils ont, à bien des égards, la même culture fondamentale; ils peuvent donc facilement émigrer aux États-Unis et y gagner leur vie. On a recommandé qu'à l'égard des cadres administratifs supérieurs, les taux d'impôt au Canada soient semblables à ceux des États-Unis, parce qu'à longue échéance, ce serait servir les intérêts économiques généraux des Canadiens.

En faisant des recherches pour me préparer à participer à ce débat, j'ai remarqué une autre chose très intéressante. A propos du gouvernement, ces derniers jours, l'opposition a souvent parlé d'un manque de confiance. A

mon avis, la crédibilité laisse encore plus à désirer en ce qui concerne les propos et les actions des partis de l'opposition.

Si l'on examine ses réalisations en Saskatchewan lorsque le parti CCF-NPD a introduit, au début des années 60, un régime d'assurance médicale devant faire partie du programme d'assurance-hospitalisation, on constate qu'il avait décidé que le programme serait payé par une prime uniforme qui serait la même pour les personnes à revenus faibles, moyens ou élevés. La prime s'élève actuellement, je crois, à $36 par an pour un particulier et $72 par an pour une famille. S'il est injuste et inéquitable d'imposer aux gens à revenus moyens une taxe de 2 p. 100 avec un plafond de $120, il est à mon avis encore plus injuste et inéquitable d'établir un taux uniforme qui représente un pourcentage beaucoup plus élevé pour les personnes à revenus faibles que pour les personnes aux revenus moyens et élevés.

Il se fait que le chef du Nouveau parti démocratique était premier ministre de la Saskatchewan lorsque cette prime à taux uniforme fut inaugurée, et l'on sait qu'il fait actuellement campagne en Colombie-Britannique pour obtenir un siège à la Chambre. Il ne manquera sans doute pas de s'attaquer à cet impôt de 2 p. 100 et de dire qu'il est injuste et malhonnête. J'estime, monsieur l'Orateur, que le candidat de notre parti, le parti libéral, devrait attirer l'attention des électeurs de la circonscription de la Colombie-Britannique sur le fait que la méthode qu'il a établie pour le financement d'un programme similaire en Saskatchewan frappait bien plus durement les gagne-petit que ceux dont les revenus étaient moyens ou élevés.

Les partis de l'opposition diront que cette prime n'absorbait ni ne visait à absorber tout le coût du programme d'hospitalisation et de l'assurance frais médicaux. C'est exact, mais notre impôt de 2 p. 100, avec sa limite de $120, n'est pas censé, lui non plus, absorber tous les frais du programme d'hospitalisation, du programme d'assurance frais médicaux et les suppléments prévus pour le système d'enseignement post-secondaire. Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que les partis d'opposition, le NPD surtout, se contredisent en s'attaquant à cet impôt, car ils préconisent ici une chose, mais en appliquent une autre lorsqu'ils ont la direction d'un gouvernement.

• (3.30 p.m.)

Examinons les taxes que les autres pays doivent payer pour des programmes semblables. En Angleterre, le service national de santé prévoit un régime de primes à taux uniforme. En Suède, la moitié du programme est défrayée grâce à un régime de primes à taux uniforme. D'autres pays toutefois perçoivent un impôt progressif pour acquitter les frais de leurs programmes d'hospitalisation, d'assurance frais médicaux et de bien-être social. Chacun des cas que j'ai examinés prévoit une limite. Je puis en fournir des exemples. En Allemagne occidentale, une prime fiscale spéciale de 5 à 10 p. 100 est prélevée sur les salaires mensuels pour le programme de santé. La limite, en l'occurrence, est fixée à 660 marks allemands par mois. En France, où l'impôt pour le programme d'hospitalisation et de soins médicaux s'élève à 6 p. 100 des salaires, la limite est établie à 700 nouveaux francs par mois. L'étude de ces programmes a montré que, dans chaque cas, il existait ou un régime de primes à taux uniforme ou un régime de primes procentuelles ou graduées, mais qu'une limite était toujours prévue. En ce qui concerne la Suède, j'ai ici un article intitulé «La médecine étatisée en Suède»...

M. Harding: Le député permettrait-il une question?

M. Allmand: Sûrement.

M. Harding: Le député veut-il dire que l'impôt dit de progrès social de 2 p. 100 vise un programme gouvernemental déterminé, par exemple, l'assurance frais médicaux?

M. Allmand: Le ministre a déclaré que l'impôt de progrès social devait combler les importants déficits des programmes à frais partagés, en particulier l'enseignement post-secondaire, l'hospitalisation et le programme d'assurance frais médicaux qu'on devait appliquer. C'est ainsi que j'ai compris ce qu'on appelle l'impôt du progrès social.

Je voulais citer un article intitulé: La médecine étatisée en Suède, et publié dans le numéro de janvier 1963 de *Current History*, page 336. En voici un extrait:

> L'ensemble des frais d'assurance médicale ne sont pas entièrement assumés par les fonds publics, nationaux ou régionaux. Depuis 1955, l'année de l'entrée en vigueur de la loi actuelle sur l'assurance obligatoire, environ 50 p. 100 des frais ont été absorbés par les primes individuelles, 25 p. 100 par les contributions des employeurs et 25 p. 100 par le Trésor public, c'est-à-dire, évidemment, les contribuables. Parlant de la répartition des frais, Karl J. Hojer, l'ancien directeur de la Commission royale des affaires sociales de Suède, a déclaré, en 1959, qu'il était clair, depuis les années 50, que les impôts directs étaient devenus si importants en Suède, en particulier sur les revenus élevés, que toute tentative d'en accroître le fardeau aurait de graves conséquences.
>
> La situation était telle qu'il n'était plus possible de continuer à transférer l'argent des gens à reve-

nus élevés aux gens à revenus modestes, par voie d'imposition, sous forme d'avantages sociaux pour ces derniers.

Je sais qu'en Suède les revenues élevés sont beaucoup plus taxés qu'au Canada, mais je cite cet article pour faire ressortir ceci. Dans tous les pays d'Europe occidentale que j'ai étudiés et qui ont ce programme, il a été jugé utile d'imposer une limite dans le cas où un taux d'imposition progressif s'ajoute aux impôts spéciaux. C'est surtout pour cela que j'ai cité cet article.

J'aimerais aussi relever plusieurs remarques du chef de l'opposition (M. Stanfield). Dans son discours de la semaine dernière, il a déclaré que le gouvernement avait perdu dans une large mesure la confiance du public à cause de ses prévisions de dépenses et autres. Je lui fais remarquer que le public a encore bien moins confiance dans l'opposition, surtout depuis que l'honorable représentant est à la tête de ce parti.

Depuis un an environ que le chef de l'opposition siège ici, il n'a cessé de reprocher au gouvernement de ne pas exercer de contrôle efficace sur les frais et sur les programmes de dépenses. Il n'empêche que chaque fois que le gouvernement a présenté des propositions tendant à réduire les frais et les programmes de dépense, le chef de l'opposition ou un membre de son parti se sont élevés contre ces réductions. Au printemps dernier, lorsque le ministre des Finances a voulu effectuer certaines coupes dans les dépenses, on a vu immédiatement les membres conservateurs de l'opposition protester contre la réduction des subventions à la construction maritime et à l'industrie fromagère, et contre la revision du programme de la chaussée de l'île du Prince-Édouard dont il a été question à nouveau aujourd'hui. Cet automne, on nous a reproché de réduire les dépenses relatives au programme de l'observatoire de Colombie britannique, le programme des travaux d'hiver et le programme d'énergie nucléaire. Je ne dis pas que ces programmes ne soient pas de bons programmes; ils ont peut-être même de la valeur. Ce que j'essaie de faire voir, c'est que ce sont les contradictions de l'opposition qui sapent la confiance du public. Elle ne peut jouer sur les deux tableaux.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le député me laisserait-il lui poser une question?

M. Allmand: Oui.

M. Lundrigan: Le député a dit qu'il existe un écart de crédibilité plus marqué à l'égard des partis de l'opposition. Cela veut-il dire qu'il reconnaît l'existence d'un défaut de crédibilité assez marqué à l'égard du gouvernement?

M. Allmand: Non, pas du tout. J'apprécie la vivacité d'esprit de l'honorable représentant. Tout ce que je veux dire, c'est que s'il existe un écart de crédibilité, c'est du côté de l'opposition.

Lorsque le comité des comptes publics s'est réuni l'an dernier, il a présenté une recommandation qui était complètement appuyée par les membres du comité appartenant au parti conservateur. La recommandation avait trait au courrier de deuxième classe, la voici:

> De l'avis du comité, il est essentiel que le ministère des Postes ou le Parlement trouve immédiatement le moyen de compenser les pertes subies par le ministère des Postes au titre du courrier de deuxième classe...

Les membres du parti conservateur sont toujours très heureux d'appuyer les recommandations de l'auditeur général et du comité des comptes publics, et c'est ce qu'ils ont fait à cette occasion lorsque le comité a recommandé une augmentation du tarif pour le courrier de deuxième classe. Pourtant, lorsque le ministre des Postes (M. Kierans) a présenté cet automne un projet de loi visant à augmenter le tarif pour le courrier de deuxième classe, ils s'y sont opposés et ils ont voté contre le projet de loi. Encore une fois, je trouve qu'il y a une très grande différence entre ce que l'opposition dit et ce qu'elle fait.

M. Nowlan: Le député ne voudrait sûrement pas que le compte rendu reproduise, sans qu'on la réfute, la déclaration qu'il vient de faire et dont je doute qu'elle se rapporte au budget. Il conviendra avec moi que l'auditeur général avait recommandé dans son rapport—nous siégions au même comité, dans la même salle—que tout déficit du ministère des Postes soit soumis à la Chambre et que celle-ci vote un crédit spécial pour que les Canadiens sachent si le bilan des services postaux est déficitaire ou excédentaire. Il avait recommandé que la Chambre vote un crédit pour compenser toute perte éventuelle. Voilà qui est différent de la mesure sur les postes qui nie l'existence d'un déficit.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois en toute objectivité qu'on devrait permettre au député de continuer son discours. Son temps de parole, qui est de 30 minutes, s'épuise très rapidement.

M. Allmand: Le député n'a pas raison. J'ai le passage sous les yeux. On y lit que le Parlement devrait trouver les moyens d'éponger les pertes que la distribution du courrier

de la deuxième classe fait subir au ministère. Les conservateurs ont adhéré à cette recommandation, ce qui n'a pas empêché bon nombre de leurs députés de voter contre une proposition du gouvernement.

M. Nowlan: Le député voudrait-il lire la suite de la recommandation?

M. Allmand: Je désavoue bon nombre des propos des députés de l'opposition. Le temps me manque pour les récapituler tous mais ils sont farcis d'incohérences.

• (3.40 p.m.)

Je tiens aussi à relever certaines remarques du député de Waterloo (M. Saltsman), principal porte-parole du Nouveau parti démocratique au cours de ce débat. Dans sa critique du gouvernement, il a dit, comme on le voit à la page 2275 du hansard, qu'un budget équilibré n'était pas une fin en soi mais devait viser des objectifs sociaux et économiques. Je suis d'accord là-dessus, comme le ministre d'ailleurs, j'imagine. Le ministre a dit dans son exposé budgétaire qu'en cherchant à équilibrer le budget il tendait à enrayer l'inflation et à stabiliser les prix au Canada. Dans son exposé de cette année, le Conseil économique a bien fait valoir qu'il s'agissait encore de l'un des principaux problèmes économiques au Canada.

Le député de Waterloo (M. Saltsman) ajoutait, comme on le voit à la même page du hansard:

> Ce budget va nettement à l'encontre des principes révolutionnaires de Keynes quant à une politique fiscale qui favoriserait le plein emploi de la main-d'œuvre.

Il me semble que les théories de M. Keynes ne sont plus aujourd'hui aussi généralement acceptées que dans le passé. J'ai ici un article du *Times* de New York daté du 7 novembre 1968, où l'on commente un article paru dans l'*Economist* la semaine précédente. Il est intitulé «Keynes au second rang». En voici un extrait:

> En Angleterre, son pays natal, on découvre soudainement que John Maynard Keynes est mort.

On poursuit:

> La notice nécrologique a paru la semaine dernière dans un hebdomadaire britannique l'*Economist*. On y rappelle qu'à la fin de son grand ouvrage, *The General Theory of Employment, Interest and Money*, Keynes a observé:
>
> «L'homme pratique, qui se croit tout à fait à l'abri de toute influence intellectuelle, est habituellement l'esclave de quelque économiste défunt.»

[M. Allmand.]

> Puis, non sans une certaine pointe de cruauté, l'*Economist* conclut:
>
> «Le plus drôle, c'est qu'aujourd'hui Keynes lui-même est mainenant un économiste défunt.»

L'analyse de M. Keynes portait sur une situation où régnaient chômage et déflation. La situation que nous avons connue ces dernières années et actuellement s'illustre par le chômage et l'inflation. Les recommandations qu'il préconise pour remédier à cet état de choses ne sont plus acceptables à la plupart des économistes actuels. Les membres de l'opposition semblent présenter ces théories comme s'il s'agissait de pilules. Certains pays qui les avaleraient seraient automatiquement guéris du chômage et de tout leur cortège de maux. Il n'en est pas ainsi.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Je voulais participer au débat surtout pour réfuter certains arguments des membres de l'opposition qui ont déclaré notamment qu'il y avait un manque de crédibilité à l'égard du gouvernement. S'il y a un manque de crédibilité c'est envers l'oppositon et surtout le Nouveau parti démocratique, lequel a appliqué en Saskatchewan un programme qui levait un impôt plus rigoureux pour assurer les avantages de sécurité sociale que l'imôt qu'étudie la Chambre actuellement. L'opposition officielle a toujours prêché une chose à un moment donné en nous demandant d'en appliquer une autre à un autre moment.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre depuis que j'ai été élu pour représenter la circonscription de Palliser, je profite de l'occasion pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'avoir été réélu au poste de président de nos délibérations. Je voudrais aussi féliciter votre suppléant et président des comités ainsi que le vice-président de leur nomination à ces postes. J'ajoute que ce choix s'est révélé fort heureux.

La circonscription électorale de Palliser se trouve dans la partie de l'Alberta qui s'étend à l'ouest, au nord et à l'est de Calgary. Elle englobe aussi une grande partie de la ville même et la réserve indienne de la tribu Sarsis. On peut donc trouver dans la circonscription de Palliser des exemples de la plupart des formes d'entreprises agricoles depuis les grands élevages, les exploitations laitières et la polyculture jusqu'à quelques exploitations céréalières les plus productives du pays. Ces dernières années, plusieurs rois mondiaux du blé venaient de cette région.

Dans ma première contribution aux débats de la Chambre, je voulais me montrer aussi utile et aussi impartial que possible. J'espère toujours me montrer utile, mais je ne peux

plus être impartial. En présence du budget que vient de présenter le ministre des Finances (M. Benson), Pollyanna ferait une crise de dépression aiguë et Anne of Green Gables se laisserait aller à des blasphèmes. C'est, à mon avis, la déclaration la plus négative, la plus défaitiste et la plus accablante jamais adressée ces derniers temps aux Canadiens.

Elle est défaitiste car elle dit que rien n'est possible pour redresser la situation honteuse où l'on a laissé sombrer les finances fédérales en cinq ans de gouvernement libéral. Elle est négative, car elle fait obstacle à toute législation progressive dans le domaine du développment national et empêche effectivement la création de toute nouvelle richesse nationale ou la formation d'une base fiscale plus vaste et plus ferme. Elle est déprimante parce qu'elle a donné à la philosophie fataliste et pessimiste la sanction du Parlement canadien et parce qu'elle serre plus fort la corde du fisc autour du cou des contribuables déjà suffocants, en particulier ceux des catégories de revenu inférieures et moyennes. C'est un bien triste jour que celui où notre ministre des Finances ne peut rien offrir d'autre, au milieu d'une richesse incomparable, que l'augmentation des dettes et des impôts.

Le budget reflète fidèlement les tâtonnements aveugles d'un ministre que pousse la nécessité de chercher un moyen de sortir du pétrin et de doubler le cap de la faillite. La situation actuelle rappelle la période qui a immédiatement précédé la révolution française. Vous vous souvenez que le grand banquier Jacques Necker avait été rappelé pour mettre de l'ordre dans le chaos des finances de Louis XVI. Il a échoué et la révolution s'en est suivie. Necker fut exilé et le roi guillotiné. Je ne dis pas qu'il devra bientôt faire face à une révolution violente dans notre pays, mais des actes pareils à ceux du gouvernement actuel, comme les reflète ce budget stérile, pourraient entraîner une révolution plus modérée.

Outre l'amère déception créée par ce budget, outre la mort soudaine qu'il a infligée aux promesses et aux espoirs concernant la société juste, les nouveaux objectifs nationaux et le nouvel esprit d'entreprise nationale, son aspect le plus désagréable est la pagaille et l'incompétence financière démontrées par l'explication que donne le ministre de ses dispositions.

Le plus ironique est de l'entendre répéter qu'il faut restreindre les dépenses, économiser à tous les niveaux, se serrer la ceinture, être austère. C'est ironique parce que ceux qui crient le plus fort qu'il faut être austère sont ceux qui se rendent coupables des dépenses les plus extravagantes. Si un seul de ses collègues pratiquait ce que prêche le ministre des Finances, nous pourrions économiser une grande partie des dollars fiscaux. Le goût du Cabinet pour la grande vie est bien connu et a souvent été mentionné à la Chambre, mais il y a de nombreux autres secteurs où le manque de sens commun et de discipline rend ridicule l'appel à l'économie du ministre et les pénibles dispositons de ce budget.

Récemment, le ministre des Finances a envoyé paître les représentants des provinces sans même leur payer le voyage de retour. Il leur a refusé tout argent supplémentaire pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités. Il leur a refusé toute part dans la récolte de dollars fiscaux, prévue dans son nouveau budget. Il a, en particulier, dénié brutalement aux provinces les avantages de l'impôt de progrès social de 2 p. 100, bien que la plupart des mesures qu'il réclamait aient eu pour but le progrès social. Celles-ci avaient été imposées aux provinces mal préparées et financièrement paralysées, par le gouvernement fédéral, par ce que l'on peut appeler du chantage fiscal.

Le ministre des Finances est, au Canada, celui qui parle le plus d'austérité, mais que se passe-t-il dans son propre entourage? Pendant qu'il prêche du haut de la chaire, ses collègues pillent le tronc des pauvres. Il n'y a aucune difficulté à trouver des fonds pour les projets favoris des divers ministres. Il y a de l'argent pour financer la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et pour établir une nouvelle bureaucratie onéreuse sous l'autorité d'un commissaire aux langues. Cependant, les projets scientifiques et de recherche essentiels à l'expansion du pays sont impitoyablement supprimés. L'an dernier, le projet de recherche sur la haute altitude a été éliminé, et cette année, les projets du télescope Reine Elisabeth et du générateur de flux neutroniques intenses ont été abandonnés afin de réduire les dépenses du gouvernement.

• (3.50 p.m.)

Or aucun changement n'a été apporté à la politique de carte blanche pour le financement du Centre national des arts, qualifié par un des occupants des banquettes ministérielles de «salle de bal de $47 millions.» On trouve tout l'argent qu'il faut pour rénover princièrement les bureaux des ministres. On a beaucoup d'argent pour constituer l'effectif personnel des membres du cabinet, y compris l'effectif le plus considérable jamais vu pour le cabinet du premier ministre. Qu'est-il arrivé au gel des salaires dans la fonction publique? Ne serait-ce qu'un autre manque de confiance envers le ministre?

Il n'y a pas d'argent pour les provinces, pas d'argent pour l'exploitation de nos ressources humaines et naturelles, pour la lutte contre les disparités régionales, contre le chômage et le sous-emploi, pour aucune de ces entreprises essentielles mais beaucoup d'argent pour les dépenses administratives des ministres fédéraux.

Lorsque le gouvernement s'acharnait à faire des coupes sombres à des programmes appelés à être productifs, pourquoi a-t-il négligé la Société Radio-Canada? Celle-ci, à mes yeux, est l'un des plus grands gouffres financiers de l'appareil gouvernemental. Il aspire les recettes fiscales qui y disparaissent incontrôlées et, semble-t-il, incontrôlables. Si le ministre s'était sincèrement efforcé de réaliser des économies et de réduire les dépenses à tous les paliers, il aurait dû commencer par donner un exemple radical en exigeant et en obtenant une gestion sérieuse de la part de Radio-Canada.

On nous a rappelé plus d'une fois que le ministre avait promis un budget équilibré au début de l'année. Maintenant les prévisions du gouvernement dépassent de 480 millions de dollars celles de mai et de 190 millions de dollars celles du mois dernier. De tels chiffres en disent long sur la sincérité du ministre lorsqu'il prétend s'inquiéter de nos dépenses. La preuve c'est qu'il n'a pas touché à ce gouffre notoire qu'est Radio-Canada. Le 15 août dernier, le *Star* de Windsor écrivait dans un éditorial:

> Une grande partie du déficit toujours croissant de Radio-Canada est simplement due à l'extravagance. Quiconque a vu le personnel de Radio-Canada au travail, au pays même ou à l'étranger, sait exactement ce que nous voulons dire. Ils dépensent de l'argent comme si c'était de l'eau et souvent inutilement.

Il serait intéressant de savoir combien nous a coûté le film *Listen, America,* commandité par la Société et projeté à l'émission du 3 novembre de *The Way It is.* Si l'on en juge par la liste des personnes qui ont collaboré à cette production ordurière et subversive, son coût doit s'élever à des centaines de milliers de dollars. (*Applaudissements*)

Ce film, qui prônait en termes sordides l'anarchie et la destruction et n'avait aucun rapport avec le Canada ou les Canadiens était sans valeur créative. C'était un exemple particulièrement flagrant du genre d'émission qu'on voit de plus en plus fréquemment.

Supprimer des projets hautement scientifiques et permettre pareils excès insensés de la part de Radio-Canada est, à mes yeux, inconcevable. Radio-Canada coûte à chaque

[M. Schumacher.]

Canadien près de $8 par an. Son budget de dépenses pour cette année dépasse 151 millions, soit 7 millions de plus que les dépenses très élevées que Radio-Canada s'est efforcée de blâmer sur les exigences extraordinaires de l'année du centenaire et de l'Expo 67. Et cela ne comprend pas un «prêt» de $25 millions pour immobilisations.

Radio-Canada est un organe de l'État et doit, en principe, répondre de ses activités au Parlement. C'est principalement pour cette raison, je crois, qu'elle est incontrôlée et incontrôlable. Tant que la Société Radio-Canada dépendra du gouvernement, ses défenseurs, les pseudo-intellectuels et les cœurs sensibles de tous les partis, auront un prétexte pour venir à son secours chaque fois qu'on la critique, en criant à la politique. C'est un argument absurde mais difficile à réfuter. En faisant de Radio-Canada un organisme sacro-saint et intouchable, nous avons permis que s'y installent des enclaves autonomes, de petites principautés qui font leurs propres lois, qui ne reconnaissent d'autre autorité que la leur et qui vivent des deniers publics qu'un gouvernement sans défense doit leur fournir en abondance.

En tant que nouveau député, monsieur l'Orateur, je m'étonne que le gouvernement n'ait jamais daigné reconnaître, sans parler d'appliquer, les contraintes imposées à Radio-Canada par l'auditeur général de la nation, M. Maxwell Henderson. L'auditeur général a signalé qu'à la veille de la retraite de l'un de ses vice-présidents, les directeurs ont augmenté son traitement de 67 p. 100 pour le porter à $25,000 afin que sa pension soit équivalente à celle de nos anciens premiers ministres. Ils lui ont donc accordé une pension de retraite de $25,000. Voici ce qu'a dit l'auditeur général au sujet de cette générosité déployée avec l'argent des contribuables:

> Les administrateurs de Radio-Canada n'avaient pas le droit d'agir de la sorte et la Société n'avait pas le pouvoir, aux termes de la loi sur la radiodiffusion, de payer l'allocation de retraite.

Autrement dit, l'auditeur général a déclaré que Radio-Canada avait autorisé et versé illégitimement et illégalement de fortes sommes provenant des impôts. En doublant ses torts d'un affront, Radio-Canada, malgré les remarques de l'auditeur général, a plus tard accordé des pensions également généreuses à d'autres fonctionnaires supérieurs de la Société. Le gouvernement a-t-il jamais réagi? Non. Celui qui pleure présentement sur l'insuffisance de l'impôt sur le revenu a-t-il versé une larme sur cet emploi injustifié et prodigue des fonds publics? Non.

Comme Patrick Nicholson l'écrivait à l'époque au sujet du rapport de M. Henderson:

La Société Radio-Canada, comme on a pu le voir au cours des années, s'est donné l'ampleur d'un empire autonome, indépendant du Parlement. Or le gouvernement ne fait rien pour l'arrêter.

Voilà un résumé très exact de la situation telle que je l'envisage. Le fait est que la Société Radio-Canada fait sa propre loi. Les agents du gouvernement qui font partie de sa structure, même au sommet, sont simplement méconnus ou absorbés. Un dernier exemple de l'aplomb arrogant de Radio-Canada, c'est que dans tout l'émoi qu'a suscité l'annulation de projets pour des prétendues raisons d'économie, on n'a pas levé le petit doigt sur Radio-Canada. La construction, à Montréal, de son nouveau complexe superélégant bureau-studio de 23 étages continuera au coût de 66 millions de dollars. Si les choses se passent comme pour le Centre national des Arts, le projet pourrait finir par coûter 300 ou 400 millions de dollars.

Jusqu'à ce que le ministre et ses collègues trouvent un moyen de boucher les vannes ouvertes de leur bureaucratie dans lesquelles s'engouffrent les dollars fiscaux à un rythme sans cesse accru, demander comme il le fait d'user de modération et de discipline personnelles en matière de dépenses, c'est se moquer du monde. Ces organismes intouchables du gouvernement ne représentent qu'un des nombreux secteurs de dépenses incontrôlées qui empêchent de faire toute prévision exacte ou d'administrer le pays selon des principes sûrs en matière de fiscalité.

Mes collègues de l'opposition ont déjà traité longuement de la plupart des autres domaines les plus importants. Mentionnons entre autres les programmes à frais partagés et non limités des gouvernements fédéral et provinciaux. Je dirai seulement à ce moment-ci qu'ils saignent le pays à blanc, et l'explication en est simple. Pour des raisons purement politiques, les gouvernements libéraux des cinq dernières années ont élaboré ces programmes trop à la hâte; ils les ont imposés aux gouvernements provinciaux qui n'étaient pas en mesure, ni économiquement ni politiquement, de s'y opposer et ils ont négligé, dans l'établissement de ces programmes, de prévoir des moyens d'en contrôler les frais. C'est un exemple de négligence et d'irresponsabilité sans pareilles, et persister à imposer l'assurance frais médicaux à l'échelle nationale tout en annonçant, du même coup, l'intention de se retirer du programme dans cinq ans, voilà qui est époustouflant, pour ne pas dire davantage.

Avant de terminer, je voudrais aborder brièvement un autre domaine où le budget, à mon avis, est particulièrement inefficace. On y méconnaît le développement économique fondamental qui doit être le précurseur et l'assise de tout progrès social significatif. Ce budget fait beaucoup de cas du prétendu impôt de progrès social. A mes yeux, c'est un expédient facile pour camoufler une simple filouterie fiscale à l'ancienne mode.

• (4.00 p.m.)

Je viens d'une région où le blé revêt une importance plus que passagère. Je n'exagère pas en disant que le progrès social de ma région dépend surtout du blé. En tête de la liste des programmes d'expansion économique les plus urgents pour ma région se trouve l'élaboration d'un service bien conçu, efficace et fructueux pour la vente et la mise en marché du blé. De nombreux députés, à bien des débats de la Chambre, ont exposé en détail le rôle vaste et important que joue le blé dans l'économie du pays et la portée immense qu'il a sur le bien-être social de millions de Canadiens vivant bien loin des champs de blé et des élévateurs. Je n'en dirai pas plus que le passage ci-après du discours qu'a prononcé le mois dernier à Winnipeg M. A. M. Runciman, président de l'United Grain Growers Limited. Voici ses paroles:

Les producteurs de blé ont le droit légitime d'exiger quelque sacrifice de la part des contribuables afin de maintenir la grande industrie canadienne de la production de blé pour l'exportation.

M. Runciman a également déclaré que les producteurs de blé avaient, eux aussi, des responsabilités à l'égard des contribuables. Une des principales, je crois, est de ne pas permettre que l'industrie de la production du blé devienne une vache à lait, soutenue seulement par les généreuses transfusions d'impôts opérées de temps à autre sous forme de subventions ou autres encouragements artificiels.

Si nous voulons exiger l'appui des contribuables canadiens, nous devons faire en sorte que la production du blé demeure une affaire vitale, nécessaire et lucrative. C'est le moins qu'on puisse exiger au nom de l'intérêt national. Si toutefois nous acceptons cette responsabilité, en tant que producteurs de blé, nous avons assurément le droit de demander que l'aide du gouvernement—aide indispensable, en raison des lois existantes, pour assurer la vente et la commercialisation du blé—soit la plus moderne, la plus progressiste et la plus efficace que nous puissions mettre en œuvre.

C'est précisément dans ce domaine que j'aurais aimé que le ministre des Finances, et en fait le gouvernement tout entier, montrent qu'ils comprenaient un peu combien il est vital d'agir vite et avec dynamisme pour assurer la mise en marché du blé. Je ne veux pas ennuyer la Chambre en m'étendant sur les difficultés que présentent aujourd'hui la

production, la vente et la distribution du blé sur le marché mondial. Il me suffira de citer M. Runciman encore une fois. Il a déclaré:

> Il est peu probable que cette année les exportations dépassent 300 millions de boisseaux.

Voici le problème en résumé: baisse des exportations sur un marché mondial où nos vieux clients peuvent se passer de nous de plus en plus et où les nouveaux se préoccupent des prix au plus haut point, et montée en flèche de la concurrence et de la production.

Un des principaux désavantages du Canada, c'est la plus grande souplesse qu'ont ses concurrents pour fixer les prix en vue d'activer les ventes. Notre régime actuel, qui s'est révélé utile et profitable pendant longtemps, est devenu un handicap depuis la transformation du marché mondial du blé. Si utile que puisse être un Conseil national des grains, nous ne pouvons, à cause des impératifs de l'économie canadienne—de la vie économique de l'Ouest canadien surtout—nous payer le luxe d'attendre qu'un tel organisme, nécessairement lourdaud, se mette au travail. Ce dont nous avons besoin, c'est qu'on s'attaque tout de suite et à fond à un double problème: fixer pour notre blé des prix qui soutiendraient la concurrence d'autres pays producteurs et faire preuve de détermination et de souplesse en repérant de nouveaux marchés, en encourageant de nouvelles utilisations des grains et en cherchant à nous faire de nouveaux amis et de nouveaux clients, et à effectuer de nouvelles ventes.

On ne peut plus compter sur des techniques abstraites de vente à long terme. Dans le monde actuel, les acheteurs de blé ne viendront pas frapper à notre porte; c'est à nous d'aller frapper à la leur, mais pour cela, il faut être sûrs d'avoir les marchandises qu'ils veulent acheter. On ne peut plus compter sur la vente du blé au niveau des ministres ou des ambassadeurs. Les missions commerciales spéciales, dont l'existence et l'envergure sont limitées, ne sont guère utiles. Nous voulons pour ce genre d'exportations des équipes spéciales d'experts, de commerçants canadiens hautement spécialisés, des équipes de vente, des groupes d'étude des marchés, des organisateurs, des hommes d'idées, qui travaillent jour et nuit et à longueur d'année. Et, pour les appuyer, nous devons intensifier nos efforts en matière de recherche agricole. Il faut être agressifs. Il faut aller chercher les affaires là où elle se font; il faut changer complètement l'idée que nous nous étions faite sur la vente du blé.

Monsieur l'Orateur, c'est le genre de développement économique que le budget aurait dû favoriser. Le ministre des Finances pourrait trouver dans ce genre d'idées une source beaucoup plus grande de recettes fiscales que ses théories actuelles sur un financement national, à la fois rétrograde, introverti et démodé. Ce budget est condamnable surtout parce qu'il ne parvient pas à inspirer le pays, à répondre aux besoins réels du Canada, et s'inspire lâchement d'une philosophie sombre et funeste.

Le peuple canadien se rappellera longtemps que le ministre qui en est l'auteur était un timide, qu'il manquait de caractère et qu'à l'essai, sa façon d'aborder les grandes questions nationales est apparue celle d'un prêteur d'argent, et ses techniques, celles d'un usurier.

[*Français*]

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour la première fois au début de cette 28e législature et après trois années d'absence, je voudrais, avant de faire mes observations sur le budget et la situation économique en général, vous offrir mes sincères félicitations pour la confiance que les députés ont été unanimes à vous témoigner en vous confiant la présidence de la Chambre.

Ayant eu le privilège de faire mon entrée en cette enceinte en même temps que notre président, en 1962, j'ai eu l'avantage de faire sa connaissance et je n'ai pas été surpris du tout de sa rapide ascension au poste de confiance qu'il occupe avec doigté et compétence.

Oui, monsieur l'Orateur, j'ai vécu les années difficiles qu'a connues ce Parlement, de 1962 à 1965, et je sais que la période de 1965 à 1968 a été tout aussi difficile.

• (4.10 p.m.)

En effet, pendant trois ans et demi, j'ai fréquemment participé aux débats, offrant mes solutions et exprimant mes opinions sur les problèmes qui se posaient à notre pays et à ma région en particulier.

Défait comme candidat indépendant aux élections de 1965, j'ai accepté de faire partie de la nouvelle équipe libérale à celles du 25 juin dernier, alors que la population canadienne a confié à ce gouvernement et au premier ministre (M. Trudeau) un mandat très clair.

Par contre, personne ne s'attend à des miracles. De nos jours, tous les pays du monde traversent des périodes difficiles et le Canada n'est pas épargné. Toutefois, c'est à nous, députés, que revient en grande partie la tâche de décider des politiques susceptibles de donner à tous les Canadiens un des plus hauts niveaux de vie au monde.

Monsieur l'Orateur, depuis mon retour en cette enceinte, j'ai été heureux de constater un changement assez marqué dans l'atmosphère des débats et dans la collaboration que,

d'une façon générale, tous les députés semblent disposés à apporter pour le plus grand bien des Canadiens. Je pense que cette disposition des députés à l'égard des débats est attribuable au fait que plus de 100 d'entre eux sont nouveaux venus à la Chambre et qu'ils sont intéressés à ce que ce Parlement progesse le plus rapidement possible. Je crois que c'est là la volonté de la grande majorité.

Pour ma part, j'ai accepté de faire un retour à la politique, parce que j'ai confiance que le parti libéral renouvelé, dirigé par un jeune homme dynamique et compétent, saura trouver les formules nouvelles qui s'imposent pour relancer notre économie vers de nouveaux sommets.

La jeunesse canadienne a également mis tous ses espoirs dans cet homme et dans ce Parlement car, pour elle, l'enjeu est beaucoup plus important; au fait, il y va de son avenir.

Au cours des dernières années, un nombre de plus en plus grandissant de nos étudiants ont atteint le degré universitaire ou complété des études post-secondaires. Nous leur avons dit, dans le passé, qu'ils connaîtraient des succès s'ils poursuivaient leurs études et devenaient compétents. Nous leur avons fait croire, et avec raison, que l'éducation était une des conditions qui garantirait leur succès futur.

Face aux changements technologiques que nous connaissons depuis quelques années et qui s'accentueront encore au cours des années à venir, je crois que nous ne les avons pas induits en erreur en les incitant à demeurer à l'école pour acquérir le plus de connaissances et de compétence possible.

Mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le problème qui se pose à nous et auquel ils devront faire face est celui d'une économie qui marque le pas et qui n'offre pas les emplois que cette jeunesse compétente, formée dans nos institutions d'enseignement, est en droit de trouver sur le marché du travail. C'est là, je pense, la grande catastrophe; c'est là le plus grave des problèmes et c'est là le grand défi que nous devons envisager.

Pour ma part, je ne peux me résigner à voir les jeunes de ma région s'expatrier pour être en mesure de gagner leur vie. Pendant trop longtemps, nous avons constaté ce laisser-aller de nos administrateurs qui s'en remettaient à l'entreprise privée et à la bonne volonté de celle-ci. Loin de moi l'idée de blâmer l'entreprise privée pour cet état de choses! Mais il y a un fait qu'il faut tout de même reconnaître: nos gouvernements s'en sont remis dans le passé aux décisions plus ou moins arbitraires de l'entreprise privée, quant au développement de notre économie.

Ces temps sont révolus et, aujourd'hui, les dirigeants de notre pays se doivent d'intervenir et d'établir un climat politique et des conditions qui permettront à des entreprises de naître et de se développer.

Si nous voulons créer une atmosphère propice au développement de telles entreprises et à l'essor économique de notre pays, il faudra certes que cesse cette série de budgets déficitaires que le Canada a connus au cours des dix dernières années. Rien n'est plus mauvais que ces déficits accumulés, monsieur l'Orateur, car ils sont la cause directe de cette hausse du coût de la vie, des taux d'intérêts, des taxes directes et indirectes et de toutes les diverses taxes qui ont été imposées aux contribuables canadiens.

Nous nous devons d'en revenir au budget équilibré, monsieur l'Orateur, parce qu'aucune entreprise, quelle qu'elle soit, ne peut fonctionner en anticipant sur les revenus des décennies à venir. A mon avis, le gouvernement canadien ne pourra pas s'en tirer mieux qu'une entreprise privée. Il est aussi limité que les Canadiens eux-mêmes, eu égard à la capacité de payer.

Après avoir discuté avec mes concitoyens, j'en suis venu à la conclusion que, pendant quelques années, le gouvernement devrait revenir à la politique connue sous le nom de «pay as you go», c'est-à-dire ne pas dépenser plus qu'il n'est capable de percevoir raisonnablement, au moyen des taxes actuelles, et, si la chose est possible, les réduire. A toutes fins pratiques, le système actuel de taxation décourage toute économie. La période «inflationnaire» que nous avons connue rend l'individu perdant, car s'il économise un dollar aujourd'hui, il ne pourra pas obtenir autant de marchandises pour ce même dollar demain. Au fait, je dirais même que la situation «inflationnaire» actuelle encourage l'endettement, car, aujourd'hui, un individu peut se procurer plus de choses en empruntant que s'il attend d'avoir économisé pour les acheter demain. Et ceci nous mène à une situation catastrophique qui affecte le citoyen dans son budget familial, de même que les municipalités, les commissions scolaires, les gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous devons donc revenir à un budget équilibré. Il ne s'agit pas, cependant, d'un budget dans lequel on fixe d'abord les dépenses, pour ensuite aller chercher les revenus. Un budget équilibré, à mon avis, c'est un budget dans lequel on commence par prévoir les revenus découlant des taxes déjà existantes, c'est-à-dire, ce que les citoyens seront capables de payer ou ce que l'économie sera capable de produire. Se fondant sur ces revenus probables et assez assurés, on devra établir dans quels domaines ces sommes seront dépensées, de façon à stimuler l'économie et le développement de nos industries. C'est la première condition. Ensuite,

elles pourront assurer une certaine sécurité sociale aux Canadiens, quoique le développement de notre économie doit être le premier objectif, car lorsque les citoyens travaillent, ils peuvent accroître davantage leur revenu et, surtout, s'occuper eux-mêmes de leur propre sécurité sociale.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais, à ce stade, citer les paroles du nouveau président-élu américain, M. Nixon, qui, au lendemain de sa victoire, dans une de ses premières déclarations, disait, selon un article du journal *Le Devoir* du 7 novembre:

> Le retour à l'équilibre budgétaire est le remède souverain que M. Nixon entend appliquer à l'économie américaine pour la guérir de ses maux lorsqu'il prendra le pouvoir le 20 janvier prochain.

Et plus loin dans l'article, on peut lire ceci:

> En supprimant l'inflation, l'équilibre budgétaire fera également beaucoup pour améliorer la balance des paiements des États-Unis, estime le président-élu. Il permettra notamment aux produits américains de retrouver des prix concurrentiels à l'échelle mondiale, ce qui stimulera les exportations et réduira les importations.

• (4.20 p.m.)

Selon moi, nous avons besoin, au Canada, de retrouver un climat et une situation économique qui permettront à nos industries d'aller concurrencer les marchés étrangers. Si l'élaboration de cette politique est envisagée aux États-Unis, à plus forte raison devrait-elle l'être au Canada.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Benson) nous propose de revenir au système du budget équilibré et je suis parfaitement d'accord là-dessus. Je ferai une réserve, cependant, au sujet de la hausse du budget même, car si on le compare à celui d'il y a six ans, on constate que, à toutes fins pratiques, il a presque doublé. A mon avis, nous ne devrions pas être fiers de cela, parce que, comme l'a si bien dit un député de la Colombie-Britannique dernièrement, les gouvernements forts ne sont pas nécessairement de bons gouvernements.

Je crois qu'il faut éviter le gigantisme, tout particulièrement ici au Canada. A mon sens, ce n'est pas que l'économie canadienne n'a pas, au cours de cette période, produit suffisamment d'argent pour permettre d'équilibrer le budget; au contraire, c'est le fait que les gouvernements qui se sont succédé ont imposé une multitude de nouvelles taxes et haussé celles qui existaient déjà, et c'est là une politique qu'on ne devrait pas poursuivre davantage.

Le gouvernement et les divers ministres responsables des prévisions budgétaires devraient s'en tenir aux sommes qui leur sont allouées. Quant à moi, la valeur d'un ministre—et ce devrait être là un des critères les plus importants pour juger de la compétence de celui qui dirige un ministère—n'est pas nécessairement proportionnelle à la «grosseur» du budget qu'il administre ni au nombre des employés qui travaillent sous ses ordres. Elle reposerait plutôt sur l'efficacité et le rendement qu'il obtient de chacun de ses employés et de chacun des dollars qui sont à sa disposition.

A ce stade, monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots au sujet de la région que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes. Je partage cet honneur avec trois autres députés. La circonscription de Lac-Saint-Jean, qui fait partie de cette belle région du Saguenay et du lac Saint-Jean, est située à quelque 150 milles au nord de la ville de Québec.

C'est un coin quelque peu isolé, une vallée que l'on découvre après avoir roulé sur la magnifique route qui traverse le Parc des Laurentides. Cette région, monsieur l'Orateur, compte 280,000 habitants et son économie repose en particulier sur l'agriculture, l'industrie des pâtes et du papier et la production de l'aluminium.

Au cours des 25 et même, dirais-je, des 50 dernières années, notre région a connu un grand essor, mais actuellement, comme plusieurs autres régions au Canada, nous marquons le pas, car nos industries ne se développent pas et, comme nous dépendons d'industries de base, il n'existe pratiquement pas d'industries secondaires. Le chômage a atteint un niveau plutôt alarmant.

Au moment où je parle, selon les statistiques du Bureau national de placement et de la main-d'œuvre de notre district, plus de 15 p. 100 de la main-d'œuvre est sans emploi et doit compter sur l'assurance-chômage et diverses mesures d'assistance sociale pour subvenir au minimum vital.

C'est là, monsieur l'Orateur, une situation qui ne devrait pas durer et qu'on ne devrait pas tolérer. Nous devons faire tout ce qui est possible pour y remédier.

L'industrie laitière est la principale occupation des cultivateurs de ma région. Ceux-ci sont groupés au sein d'une association professionnelle reconnue et bien structurée. Depuis de nombreuses années, elle s'est portée à la défense des intérêts de la classe agricole régionale. L'Union catholique des cultivateurs, dont font partie la plupart des cultivateurs de ma région, a, au cours des dernières années, fait énormément pour promouvoir les intérêts de la classe agricole.

Aujourd'hui, les cultivateurs possèdent des organismes susceptibles de bien les représenter et, surtout, de leur procurer les renseignements techniques dont ils ont besoin pour exploiter, avec le plus d'efficacité possible, les terres sur lesquelles ils vivent.

Monsieur l'Orateur, au cours des dernières années, l'Union catholique des cultivateurs a réclamé, au moyen de mémoires, l'établissement d'une régie de mise en marché des produits de la ferme.

Je ne suis pas sans me rendre compte des difficultés inhérentes à l'établissement d'un tel organisme, mais ces cultivateurs comprennent aujourd'hui que s'ils veulent prospérer, s'ils veulent atteindre un certain degré de sécurité, s'ils veulent participer au bien-être que connaît le reste de la population, ils devront certainement être plus efficaces et toucher un meilleur revenu pour leur travail, de même que de meilleurs prix pour leurs produits.

Je demande donc au gouvernement de collaborer avec les organismes mentionnés, afin d'établir, le plus rapidement possible, cet office de mise en marché des produits de la ferme, de façon que nous apportions, une fois pour toutes, une solution aux problèmes de la classe agricole.

Monsieur l'Orateur, dans la région du Saguenay-lac Saint-Jean—comme d'ailleurs dans tout le reste du Canada—nous avons été heureux d'apprendre que la population de la Gaspésie allait enfin connaître une période de prospérité, grâce à l'application d'un vaste programme de développement, au coût de quelque 258 millions de dollars.

Au cours de la dernière campagne électorale, le très honorable premier ministre du Canada et plusieurs de ses collègues du cabinet se sont engagés à travailler ferme à l'élimination des disparités régionales. Je crois qu'avec son potentiel considérable, la région du Saguenay-lac Saint-Jean, qui connaît présentement des difficultés, est certainement l'endroit tout désigné pour tenter une expérience pilote de développement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, conformément aux engagements que j'ai pris durant la dernière campagne électorale et appuyés que nous sommes par les ministres dans notre région, particulièrement par le premier ministre, nous demandons qu'un organisme soit institué, qu'une étude soit effectuée et qu'un programme—conforme, évidemment, à notre potentiel et à nos besoins—soit établi chez nous.

Je crois que la population mérite que le gouvernement s'occupe d'elle, étant donné que nous avons les cadres permettant de mener à bien un tel projet.

Ce que nous demandons, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la charité; c'est tout simplement le retour d'une tranche des impôts que, dans le passé, nous et nos grandes industries, dont l'*Alcan*, avons payés et continuons d'ailleurs de payer au Trésor fédéral. Je pense que si ces sommes, ou une partie, étaient investies dans le développement de notre région, nous pourrions non seulement cesser de dépendre de l'aide des gouvernements, mais nous pourrions créer de nouveaux revenus pour le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas reprendre mon siège sans avoir fait état d'un des graves problèmes que doit actuellement envisager l'industrie en général, à cause des récentes découvertes, et je pense que ce défi devient de plus en plus grand pour l'homme. Je veux mentionner les changements techniques, mécanisation et automatisation.

A travers les âges, il y eut des changements de méthodes employées pour produire les divers biens de consommation. Mais notre génération assiste à un phénomène unique dans l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire la rapidité avec laquelle ces changements technologiques sont appliqués dans l'industrie. L'introduction des changements dans l'industrie a changé les méthodes de production. Si elles veulent survivre et prospérer, nos industries n'ont pas le choix; elles doivent adapter leurs méthodes de production aux exigences de la concurrence nationale et internationale. Pour l'entreprise, la mécanisation n'est pas un luxe; c'est une condition de survie. Celles qui refusent de se moderniser, d'emboîter le pas, sont tout simplement vouées à disparaître.

Monsieur l'Orateur, au cours des cinq prochaines minutes, je voudrais mentionner un des problèmes suscités par l'application des changements dans les usines. Ils ont pour effet de modifier en profondeur la façon traditionnelle de produire et, conséquemment, les travailleurs sont grandement touchés. L'ouvrier est déplacé; il doit subir une nouvelle formation. Aussi, il se retrouve très souvent sur le pavé, sans emploi et sans revenu et complètement désemparé.

• (4.30 p.m.)

Devant cette situation, un profond sentiment d'insécurité s'empare des travailleurs qui sont, en somme, les victimes à courte échéance de notre progrès. La situation actuelle est d'autant plus grave que la grande majorité de la masse des travailleurs industriels est de cette génération qui n'a pas pu bénéficier des avantages d'une formation académique poussée. Pour eux, le recyclage est une chose difficile, voire même, dans certains cas, impossible.

Devant cette menace que constituent, pour un grand nombre d'ouvriers, la mécanisation et l'automatisation, les organisations qui représentent les travailleurs sont forcées de combattre le progrès, faute d'alternative, surtout lorsque le taux du chômage est aussi élevé qu'aujourd'hui. Les négociations collectives sont devenues de plus en plus difficiles, car, en plus de travailler à l'amélioration des conditions de travail et du

salaire des travailleurs, les chefs ouvriers se voient obligés de combattre les mises à pied résultant des changements technologiques.

Monsieur l'Orateur, quelle est notre responsabilité en tant que législateurs, face à cette situation? Qu'avons-nous fait dans le passé? Très peu, sinon rien du tout. Qu'est-ce que le gouvernement actuel se propose de faire? Je pose la question au ministre du Travail, l'honorable député de Verdun (M. Mackasey). Je ne le sais pas.

Depuis mon retour à la Chambre, la plupart des députés qui ont participé au débat n'ont rien dit à ce sujet. Cela m'a surpris et j'en suis inquiet, parce que, après avoir entendu tous les discours des députés et après avoir constaté que personne ne soulevait le problème des changements technologiques qui affectent les travailleurs, je me demande si nous ne sommes pas sur le point d'oublier que c'est la grande majorité des ouvriers qui nous ont envoyés ici. Les ouvriers sont quand même affectés par ces changements et ils sont, pour la plupart, responsables de notre présence ici. Lorsqu'il s'agit de leur envoyer la note de nos extravagances budgétaires, cela ne tarde généralement pas. On en a encore la preuve.

Notre responsabilité première, en tant qu'administrateurs des affaires de la nation, serait de prévoir. Nous n'avons qu'à nous souvenir des nombreuses grèves dans les services publics pour constater que nous n'avons rien retiré de l'expérience de l'entreprise privée, en matière de négociations collectives. Nous avons accordé le droit de grève aux fonctionnaires sans nous assurer, au préalable, que des mécanismes de négociation efficaces et acceptés favoriseraient la signature des conventions, sans le recours aux nombreuses grèves.

Pour nous sortir du pétrin, nous avons été obligés d'accorder des augmentations de salaires qui ont relancé la spirale inflationniste, au détriment de tout le monde et, en particulier, de nos industries, qui ont ainsi été défavorisées sur le plan de la concurrence internationale.

Ici, à Ottawa, on procède par commissions royales d'enquête, lorsqu'il existe des problèmes. Cela n'est pas nécessairement mauvais, mais pendant qu'on enquête et qu'on étudie, certains souffrent du fait que nous n'agissons pas. Lorsque ces commissions remettent des rapports—et normalement elles en remettent—qu'en fait-on? Très souvent, quelques fonctionnaires les examinent, quelques journaux en publient des extraits, mais, malheureusement et très souvent, ils vont dormir sur les étagères ou pourrir dans les archives où personne ne les consulte.

Dans le domaine ouvrier, la Commission Freedman a étudié une situation causée par des changements technologiques et «opérationnels» dans les services du National-Canadien. Son rapport a été publié récemment, mais qu'avons-nous fait? Que se propose-t-on de faire pour appliquer les recommandations de cette Commission?

Il existe dans ce rapport plusieurs recommandations, dont une des plus importantes a trait à l'introduction de changements technologiques et, si elle est mise en vigueur par une loi adéquate, elle pourra avoir de profondes répercussions sur les négociations collectives de travail futures.

En effet, monsieur l'Orateur, la Commission Freedman suggère que tous les changements technologiques qui se produisent pendant la durée d'une convention collective soient sujets à des négociations et que les ouvriers puissent même faire la grève pendant la durée d'une telle convention, si une entente satisfaisante n'est pas intervenue. La Commission Freedman, monsieur l'Orateur, va encore plus loin et c'est très important.

On suggère que les ouvriers mis à pied soient dédommagés pour les déplacements qui leur sont occasionnés pour la vente de propriétés et pour les pertes qu'ils encourent quelquefois. On suggère même que les sociétés fournissent une compensation aux municipalités pour les problèmes que cela leur cause et pour les pertes de revenus qu'elles encourront, à cause de la mise à pied du personnel ou à cause de l'arrêt de leurs activités.

Monsieur l'Orateur, si ces recommandations sont mises en vigueur, elles auront de très fortes répercussions. Il sera aussi difficile de faire comprendre cela aux compagnies qu'il le sera d'en faire accepter la réglementation par les syndicats ouvriers. Mais je pense qu'il nous incombe de nous attaquer à ce problème et de trouver une solution à l'application des technologies modernes qui «pénalisent» l'ouvrier au moment même de cette application. Et c'est, je pense, la tragédie que nous vivons actuellement de voir des pères de famille, qui assurent la subsistance des leurs, menacés de perdre leur revenu. Je crois que nous avons là une responsabilité primordiale.

J'ai décidément l'intention de revenir à la charge sur ce point, parce qu'en tant qu'ouvrier, issu d'un milieu ouvrier et d'une famille ouvrière, je ne peux me dissocier des problèmes de mes compatriotes, de mes concitoyens, de mes collègues, de mes amis. Durant la dernière campagne électorale, on me posait très fréquemment la question: Qu'est-ce que vous avez l'intention de faire pour nous protéger contre l'automatisation?

Je pense qu'on peut les protéger par des lois, mais également, et surtout, par une économie florissante qui multipliera le nombre

d'emplois. Il n'y aurait pas de graves problèmes dans l'avancement technologique, monsieur l'Orateur, s'il y avait beaucoup d'emplois disponibles, parce qu'alors, par le simple jeu des départs, des mortalités et des mises à la retraite, les compagnies pourraient introduire les nouvelles techniques, les nouvelles méthodes de travail, les nouvelles machines, sans que l'ouvrier ait trop à en souffrir. Mais, malheureusement, ce n'est pas la situation. Actuellement, les ouvriers n'ont pas le choix. Ils sont tout simplement mis à pied et il n'y a pas d'emplois disponibles. S'il y en avait, je serais le premier à désirer que les applications technologiques se fassent rapidement, puisque cela permettrait en somme une économie d'efforts, et tel n'est pas le cas. Alors, puisque ce n'est pas la situation réelle, nous devons prendre des moyens visant à assurer la protection des ouvriers.

Avant de terminer mes observations, je demande au ministre du Travail et au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen)—les deux qui sont particulièrement concernés—d'unir leurs efforts afin que la Chambre adopte le plus rapidement possible des lois visant à protéger les intérêts des ouvriers et à leur assurer le maximum de sécurité d'emploi et de sécurité pour leur famille. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, on prétend que les règles de ce débat sont souples, alors excusez-moi de vouloir éprouver leur souplesse. A voir les prétendus réformateurs prolonger leurs interventions, j'ai découvert que ce n'est pas demain que j'aurai une autre occasion de prendre la parole.

Je veux parler de la période qui a précédé l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Cette période de quelques mois a vu le pays en proie à une manie. Ce mot a été créé par les journaux et non par l'opposition. C'est un terme lancé par une presse bienveillante, favorable, parfois même idolâtre. Il s'agissait de la Trudeaumanie. Histoire de rire, monsieur l'Orateur, j'ai apporté un petit dictionnaire des synonymes et des antonymes et j'ai cherché les différents sens du mot «manie». L'éventail des synonymes mentionnés comprend: rage, folie, fureur, adoration, idiotie, démence, morosité, frénésie, délire, illusion, hallucination et transports.

Je dirais, pour introduire mes remarques, que c'est de très mauvais augure pour n'importe quel gouvernement. Les Canadiens ont eu le 25 juin à subir une épreuve ou un examen, si l'on préfère, pour voir dans quelle mesure ils étaient contaminés par cette manie. Monsieur l'Orateur, les résultats de cette épreuve ont confirmé nos pires craintes. Elle a certes atteint des proportions épidémiques graves mais non point sans remède dans l'Ouest, des proportions épidémiques graves dans le centre du Canada, peut-être irrémédiables ou peut-être pas, je ne saurais dire. Mais dans l'Est, la manie n'a pas pu se développer, car nous avons appris à nous immuniser contre les manies. C'est surtout vrai à Terre-Neuve. Nous souffrions d'un cas très grave de manie Joey depuis 20 ans, mais je suis fier d'annoncer à la Chambre que nous sommes sur la voie de la guérison. En tout cas, nous autres, dans l'Est, nous n'avons pas souffert de cette manie.

• (4.40 p.m.)

Je vais faire maintenant quelques remarques en essayant de ne pas me montrer trop isolationniste ni trop sectaire. J'espère également faire sur la scène nationale quelques remarques qu'on pourra considérer comme utiles, car un grand nombre de Terre-Neuviens ont tendance à voir tout en noir et blanc et très peu de choses en gris. Cependant, mes concitoyens m'ont élu pour venir ici et pour exprimer ma pensée et non pas celle d'un autre.

Je signale tout d'abord un magazine pittoresque que j'ai trouvé aujourd'hui sur mon bureau, *Montréal 68*. Je le reçois depuis quelque temps et il est très intéressant. Il comporte un article intitulé: «Le don de Montréal au Canada.» Pour la gouverne de la Chambre—d'ailleurs peu de gens sans doute le savent—l'article mentionne que le nom complet du très honorable premier ministre (M. Trudeau) est Joseph Philippe Pierre Yves Elliot Trudeau et qu'il est né en 1919. Il a donc 49 ans et non pas 46. Mais je m'écarte de mon propos, monsieur l'Orateur.

Je tiens maintenant à citer un journal de la fin de semaine où il est dit que le premier ministre s'est adressé à environ 3,200 personnes élégantes venues dîner à $50 par couvert dans la grande salle de bal d'un hôtel de Montréal. Je ne doute pas qu'ils étaient élégants et qu'ils ont apprécié leur dîner à $50 par couvert.

La teneur des remarques du premier ministre paraissait orientée vers la participation politique dans la démocratie. Voilà, semble-t-il, toute la substance de son discours. Il s'inquiète des gens qui ne font pas de politique au Canada. Je tiens à signaler que je siège à la Chambre depuis le 12 septembre, et je n'ai qu'une seule fois vu le premier ministre assis dans son fauteuil à écouter les remarques des députés. Il s'agissait du chef de l'opposition (M. Stanfield) qui parlait sur le discours du trône. Naturellement alors, la courtoisie l'obligeait à être parmi nous ce jour-là, mais depuis, je n'ai jamais vu une seule fois le premier ministre demeurer à la Chambre après la période des questions.

Il parcourt le pays en discourant sur la participation à la politique. J'aimerais signaler que la participation existe dans notre vie politique. Les Canadiens ont élu 264 membres pour les envoyer dans cette Chambre. C'est ainsi qu'ils participent. J'aimerais que le premier ministre participe une fois de temps en temps en restant assis dans son fauteuil. (*Applaudissements*)

Peu m'importe qu'il ne soit pas ici pour m'écouter, mais il n'a cure d'écouter même les discours de ses propres partisans. Si quelque chose m'inquiète chez ce premier ministre qui n'est mêlé à la politique canadienne que depuis deux ans, c'est qu'il semble connaître toutes les solutions. Mais il se lève et disparaît avec sa cohorte de ministres comme si nos travaux prenaient une tournure sordide après la période des questions. Il ne veut pas entendre les représentants élus du peuple canadien exprimer leurs problèmes. Il préfère assister à un dîner à $50 le couvert à Montréal et inviter les convives à participer à la démocratie. Je conseille au premier ministre de venir ici de temps à autre entendre les représentants du peuple. Lorsqu'il quitte son siège et s'éloigne de la Chambre en compagnie des ministres dont il permet la présence ce jour-là, il affiche carrément son mépris du Parlement, son mépris des 264 députés d'ici et son mépris du peuple canadien.

L'hon. M. Benson: Où est le chef de votre parti?

M. Peddle: Et j'ai peine à comprendre pourquoi il ne peut pas mettre à l'essai notre actuel régime démocratique qui a fait ses preuves. Ce régime parlementaire ne date pas d'hier. J'avoue que lors de ma première élection à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, il y a cinq ou six ans, je me disais après les six ou sept premières semaines: «C'est de la foutaise». Mais j'ai vite fait de me dessiller les yeux. En peu de temps, j'ai remarqué, j'ai appris et j'ai compris pourquoi les travaux s'éternisaient. Nous siégions dans l'opposition et nous étions écrasés par un gouvernement qui présentait des mesures législatives. Mais je me rendais compte que l'occasion ne nous manquait pas de contester la sagesse d'une mesure, de relever des détails et de les examiner. Le régime permettait aussi au gouvernement de défendre et de justifier ses mesures.

Or le premier ministre recommande d'activer les travaux législatifs, à la manière des ordinateurs. D'après le journal, il a dit:

> En cette époque d'ordinateurs et de communications automatiques, le Parlement ne peut plus procéder dans sa lenteur traditionnelle...

Il est donc impatient.

> ... sans risquer d'être toujours dépassé par les progrès de la société.

[M. Peddle.]

M. McGrath: Il veut faire de nous des ordinateurs.

M. Peddle: Le premier ministre souhaite peut être voir 264 ordinateurs ici. Il aimerait peut-être pousser des boutons. Il aimerait peut-être devenir un dictateur bienveillant. Voilà l'impression que me donne cet article, monsieur l'Orateur. Il se préoccupe du manque de participation des Canadiens à la démocratie. La Chambre des communes est le rempart de la démocratie, car c'est le régime démocratique qui régit notre pays. Nous ne voulons pas que le premier ministre, porté au pouvoir par une lame de fond, par une manie, pour reprendre le mot des journalistes, vienne effriter le rempart de la démocratie. Réformons le Parlement, monsieur l'Orateur, mais ce que le premier ministre est en train de faire, selon moi, c'est de déformer le Parlement, de le détruire.

Je continue ma citation:

> Il a conjuré les citoyens «de faire savoir au Parlement qu'ils n'acceptent pas ce genre de retard»...

Le 25 juin, le peuple canadien savait ce qu'il faisait.

Une voix: Le savait-il vraiment?

M. Peddle: Là n'est pas la question, mais il a bel et bien élu 264 députés en vertu de notre système actuel. Il ne prévoyait pas la possibilité, pour le premier ministre, de venir ensuite présenter un système de fantaisie. C'est le système au nom duquel nous avons été élus et c'est celui auquel nous devons nous conformer jusqu'à ce que quelqu'un nous en suggère un meilleur, mais je ne suis pas du tout convaincu que le premier ministre en soit capable.

• (4.50 p.m.)

Le premier ministre donne à entendre qu'il a réponse à tout; à mon avis, il ne voit pas les problèmes, et encore moins les solutions. Il s'attend, dit-il, à une série de ces réunions à $50 du couvert, semblables à celle qui a eu lieu à Montréal dimanche soir. J'ai du nouveau pour lui: il y aura bien peu de dîners à $50 du couvert à Terre-Neuve. Tout cela est fort bien. Le premier ministre a hâte que la période des questions soit terminée pour sortir d'ici. Il semble que cet endroit ait quelque chose d'impur. Il lui faut aller en haut, en bas, où son bureau est situé, pour se renfermer avec ses pseudo-intellectuels—pas le peuple canadien—qu'il peut inviter du doigt et à qui il peut dire: «Venez ici, vieux; j'ai besoin

de vous.» Il veut implanter une sorte de dictature bienveillante—et qui sait si elle sera bienveillante.

Oui, cela m'inquiète beaucoup. C'est très bien d'appartenir à l'ère des réacteurs; c'est très bien d'arriver en avion à réaction ou en hélicoptère, ou que sais-je encore, d'adresser la parole à un groupe de gens dans un grand centre commercial, probablement aux frais du contribuable canadien, de prononcer quelques mots bien choisis, d'adresser le fameux sourire à droite et à gauche, d'embrasser quelques adolescentes, et de s'envoler de nouveau. Je sais maintenant pourquoi le premier ministre n'a pas dit grand-chose au cours de ses visites aux centres commerciaux: c'est qu'il n'avait rien à dire. J'ai aussi trouvé la raison de la fameuse coupe de cheveux qu'il est censé avoir lancée. Ce n'est pas du tout une mode, mais seulement le résultat des efforts extrêmement habiles de son coiffeur pour cacher sa calvitie. Lorsque le peuple canadien s'en rendra compte, il commencera peut-être à voir beaucoup plus de ces lacunes.

Toute la campagne électorale a été gagnée grâce à deux articles du programme du premier ministre. Lesquels? La société juste et la promesse qu'aucun effort ne serait épargné pour faire disparaître les disparités régionales au Canada. Une autre chose m'a frappé. Nous avons un nouveau ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) que cette question préoccupe beaucoup; il est le défenseur du peuple canadien. Il y a quelques jours il a prononcé à la Chambre un discours très onctueux et rempli de bonnes intentions. La façon dont les contrats sont rédigés et le fait qu'un produit pèse une demi-once de moins que le poids indiqué sur l'emballage sont des choses qui le préoccupent, entre autres.

J'aimerais parler du ministre de la Consommation et des Corporations, ce politicien canadien qui parcourt le pays en promettant des choses irresponsables, et du politicien qui laisse entendre au peuple canadien qu'à 7 heures du matin le 26 juin la société juste sera un fait accompli. Je n'y suis pour rien si les gens ont cru une telle chose; il semble qu'ils l'aient fait. Maintenant on nous dit que cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Il incombe au ministre de la Consommation et des Corporations de veiller à ce que les Canadiens soient pleinement renseignés. Il y a quelques mois, au cours de la campagne électorale, le premier ministre a donné à entendre aux Canadiens que l'économie du pays était florissante. Nous savons maintenant que ce n'était pas vrai. C'est à lui que le ministre de la Consommation et des Corporations devrait s'en prendre, car il a trompé le public canadien. Ce ne devrait pas être permis. Si nous ne voulons pas d'une juste société fondée sur l'hypocrisie, assurons-nous d'un véritable ministère de la Consommation et des Corporations.

Ce ministère devrait s'occuper, par exemple, de la publicité visant les fumeurs. Il est admis dans le monde entier que la cigarette peut provoquer le cancer du poumon, une autre maladie pulmonaire dont le nom m'échappe, des troubles cardiaques et quelques autres maladies. Le ministre de la Consommation et des Corporations se préoccupe beaucoup des clauses pièges des contrats financiers et des étiquettes frauduleuses, mais chaque fois que nous regardons la télévision ou que nous ouvrons un magazine, nous y voyons une annonce qui nous incite à fumer une marque différente de cigarette. Nous apprenons même qu'il y a une nouvelle cigarette qui dure 12 minutes et qui nous donnera le cancer du poumon deux fois plus vite que la cigarette compacte de 6 minutes.

Mais qu'importe tout cela au ministre? Il s'inquiète des clauses des contrats et des étiquettes, mais ces choses-là ne donnent pas le cancer du poumon, l'emphysème ou de crises cardiaques. Cependant, cela intéresse le ministre de la Consommation et des Corporations tandis que les fabricants de cigarettes ont la vie belle. Ils disent à tous les débardeurs de fumer. Ils montrent un homme robuste et musclé que les jeunes trouvent attrayant. On laisse entendre que les non-fumeurs sont des caves.

Ce matin j'ai vu une grande affiche, proclamant qu'aujourd'hui il n'est pas d'endroit où l'on ne trouve quelqu'un fumant une Du Maurier. «Munro deux paquets», comme l'a désigné quelqu'un l'autre jour, prétend qu'on fume moins depuis qu'il est devenu ministre il y a quelques mois. Je suis heureux qu'il n'ait pas lui-même prononcé ce discours. C'est son secrétaire parlementaire qui l'a fait à sa place. Ces propos ne reposent sans doute sur rien de solide, mais ils témoignent de son inquiétude. Que dire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro); si son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations n'agit pas, il lui incombe de faire quelque chose à ce sujet. Supprimons une partie de la publicité dans les journaux et à la télévision en faveur des cigarettes. Soit dit en passant, à l'ami Munro qui fume ses deux paquets de cigarettes, j'en fume aussi deux paquets par jour.

L'hon. M. Munro: Vous avez tort.

M. Peddle: Je le répète, il faudrait absolument intervenir. Sans cela, non seulement notre société ne sera jamais juste, mais elle deviendra une société d'hypocrites et un gouvernement d'hypocrites. Si le gouvernement ne réussit pas à faire quelque chose en ce sens, il sera la risée du peuple canadien.

Je voudrais aussi attirer l'attention du ministre de la Consommation et des Corporations sur un autre point. On se rappelle que, le 25 juin, on a fait des promesses au peuple canadien. Or, ces promesses étaient fallacieuses. Je veux parler de la pratique courante chez les membres du cabinet et qui consiste à s'emparer des communiqués de presse de leurs collègues du cabinet, pour les réécrire de manière à les mettre au goût de leurs électeurs, notamment de ceux de Terre-Neuve.

• (5.00 p.m.)

Je ne tiens pas à entrer ici dans tous les détails, mais permettez-moi de vous parler d'un communiqué du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), rendu public il y a quelque temps; mais la date importe peu. Le ministre annonçait la construction de nouvelles usines destinées à stimuler l'industrie forestière de Terre-Neuve. Le texte, aussi prudent que précis, indiquait que cette assistance à l'industrie terre-neuvienne était conditionnelle. Le ministre a insisté sur le fait qu'il s'agissait là de mesures normales d'intérêt public, visant à aider la mise sur pied d'une usine de carton à Happy Valley, au Labrador, et d'une fabrique de carton de revêtement à Stephenville. Il a pris soin de préciser que ces mesures étaient conditionnelles mais qu'il s'agissait néanmoins de mesures ordinaires d'intérêt public. Le ministre a tenu en outre à indiquer que, sur les 20 millions investis, il y en aurait 6 ou 7 qui seraient recouvrables et qu'une portion considérable de ce montant, c'est-à-dire la part de l'Office de l'expansion économique de la région atlantique, ne sera versée que lorsque les sociétés en cause auront entamé leur activité.

Au même moment, le représentant de Terre-Neuve au sein du cabinet du gouvernement du Canada y est allé de son communiqué. De quelle manière a-t-il représenté ces mesures? Il les a représentées aux consommateurs de Terre-Neuve comme un don magnanime d'un gouvernement magnanime. Il a pris soin de ne pas mentionner les conditions exigées ni les remboursements que devront effectuer les compagnies exploitantes. Il n'a rien mentionné, sauf que Terre-Neuve allait bénéficier d'un don de 20 millions de dollars du gouvernement d'Ottawa. Nous avons un ministre de la Consommation et des Corporations pour protéger le public canadien contre les étiquettes trompeuses et autres choses semblables, mais qui va protéger le public canadien contre ce genre de réclame mensongère tout aussi grave que l'étiquetage abusif?

Une voix: Qui va protéger le ministre de la production de défense (M. Jamieson) contre le gouvernement?

M. Peddle: Il nous faut un autre ministre pour protéger les Canadiens contre les hommes politiques irresponsables.

J'ai promis de ne pas confiner mes propos à mon île ou à ma région, mais en terminant, je voudrais consigner quelques commentaires sur les disparités régionales. Je donnerai un exemple qui devrait être étiqueté «fabriqué au Canada, par le gouvernement du pays». Je veux parler des installations et des immeubles qui relèvent du ministère de la Défense nationale au Canada. Très brièvement, je donnerai le nombre total des personnes, militaires ou civils, employées dans les provinces à cette fin. Il y en a 559 dans la province de Terre-Neuve, 1,674 en Île du Prince-Édouard, 20,105 en Nouvelle-Écosse, 7,612 au Nouveau-Brunswick, 15,227 au Québec, 42,071 en Ontario, 8,785 au Manitoba, 2,214 en Saskatchewan, 8,877 en Alberta et 12,872 en Colombie-Britannique. Assurément, cette sorte de disparité régionale devrait être étiquetée «fabriquée au Canada». Il faudrait peut-être inscrire: «fabriqué au Canada par le présent gouvernement, qui ne semble pas du tout vouloir rectifier la situation.» On devrait s'efforcer de répartir équitablement dans tout le pays les dépenses relatives à la défense.

Toutes sortes de mesures importantes pour la province de Terre-Neuve ont été prises depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Prenons le programme d'aide à l'achat du sel. Le ministre de la Production de défense a déprécié ce programme. C'est un homme aisé qui ne connaît rien de la pauvreté. Il a dit qu'il ne s'agissait que de $50 ou de $60 dollars pour les pêcheurs. Je tiens de bonne source qu'il s'agit en réalité de $170 ou de $180 pour certains de nos pêcheurs, et du double, soit de $340, pour un pêcheur qui pratique la pêche avec son fils. Le ministre a laissé entendre qu'il s'agissait d'un simple pansement. J'ai demandé au médecin qui est près de moi ce qu'on devrait faire si l'on se blessait et que l'on n'ait qu'un pansement. Je

lui ai demandé si l'on devait enlever le pansement et laisser la victime saigner à mort, ou bien laisser le pansement en attendant d'en trouver un meilleur. Il a répondu que le bon sens exige naturellement que l'on s'arrange du mieux qu'on peut avec ce qu'on a. Il a dit qu'on ne devrait pas simplement enlever le pansement, comme l'a suggéré le ministre de la Production de défense. Son analogie mérite une certaine considération.

Je ne viens pas ici pour demander que l'on fasse l'aumône à la province de Terre-Neuve. Nous ne voulons pas être traités comme des princes. Les habitants de Terre-Neuve ne demandent pas qu'on les fasse vivre, mais ils croient, et avec raison, qu'ils ont le droit d'être mis en mesure de gagner leur vie. Le gouvernement actuel a une responsabilité à cet égard et, à mon humble avis, il devrait s'occuper de trouver une solution, même aux dépens d'autres programmes qui coûtent des millions de dollars.

Une fois la grave question du chômage résolue, les autres problèmes prendront moins d'importance. Ceux du bilinguisme, par exemple, décroîtront, j'en suis sûr. Il existe un langage commun au pays, c'est celui de la faim. Demandez à vos amis canadiens-français du Québec, en proie au chômage, ce qui est plus important à leurs yeux, obtenir un emploi ou...

M. l'Orateur suppéant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi aujourd'hui que de prendre la parole pour la première fois à la Chambre. C'est aussi un grand honneur que d'être le premier représentant au Parlement de la nouvelle circonscription de Scarborough-Ouest. Créée en 1966 en vertu de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, elle se compose, dans sa partie septentrionale, d'une portion de l'immense circonscription qu'était autrefois York-Scarborough, et dans sa partie méridionale, de l'ancienne circonscription de Danforth.

Je tiens ici à rendre hommage aux derniers députés qui ont représenté ces deux parties de ma nouvelle circonscription, notamment M. Frank Enfield, l'honorable Frank McGee, M. Maurice Moreau et le député actuel de la nouvelle circonscription d'York-Scarborough (M. Stanbury). Ces députés ont représenté l'ancienne circonscription d'York-Scarborough de 1953 à 1968. Je tiens également à rendre hommage à M. Reid Scott, représentant de l'ancienne circonscription de Danforth de 1962 à 1968. Tout en n'étant pas du parti libéral, ces députés actifs et éloquents ont su bien représenter leurs commettants et c'est à la fois un privilège et un stimulant pour moi que de m'efforcer de suivre leur exemple.

Scarborough-Ouest comprend le secteur sud-ouest du canton de Scarborough, la plus à l'est des six municipalités qui composent l'agglomération torontoise. Le territoire s'étend sur à peu près cinq milles au nord des rives escarpées de Scarborough sur le lac Ontario et a environ trois milles de largeur. Dans ce secteur relativement petit habitent environ 85,000 personnes, encore à prédominance anglo-saxonne, mais la population s'enrichit de plus en plus de citoyens de presque toutes les origines raciales, culturelles et linguistiques. Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, la majeure partie de la circonscription se composait de fermes, mais dans les quelque dix ans qui ont suivi, elle s'est transformée en agglomération urbaine, comprenant surtout des maisons unifamiliales, mais aussi, dans certaines parties, d'une grande variété de petites industries.

Durant la campagne électorale le printemps dernier, j'ai consacré beaucoup de temps, en passant de porte en porte, en assistant à des réceptions et à des assemblées publiques, à discuter de l'opportunité d'une politique d'un Canada uni, qui offrirait non seulement une égalité de chances dans tout le pays à nos groupes francophones et anglophones, mais encore des possibilités économiques. Il faut tenter par tous les moyens d'encourager l'expansion de ces régions du Canada qui, à cause des circonstances, n'ont pas été aussi fortunées, surtout les provinces atlantiques, certaines parties du Québec et d'autres régions rurales du Canada.

• (5.10 p.m.)

Bien que la plupart de mes commettants soient des gens à revenu moyen, sur qui pèse la plus grande partie du fardeau fiscal, et bien que la vie chère en accable beaucoup, les habitants de Scarborough-Ouest sont prêts à admettre que de nombreuses régions ont besoin d'une aide supplémentaire appréciable et sont disposés à contribuer à cet objectif important, essentiel même, qu'est l'égalité des chances, quel que soit le lieu de naissance ou de résidence. C'est donc avec beaucoup de sympathie et une certaine compréhension que j'ai écouté ici, depuis deux mois, les honorables représentants parler en détail de leurs problèmes, en particuler de ceux des provinces de l'Atlantique et de certaines régions rurales.

Je suis sûr que d'ici quelques années notre gouvernement, grâce aux initiatives du nouveau ministère du Développement régional, améliorera les nombreux et excellents programmes de mise en valeur régionale, amorcés ces dernières années, et en établira d'autres, afin que l'idéal d'égalité en matière

d'avantages économiques devienne rapidement une réalité. Cependant, j'ose croire que mes honorables amis qui représentent ces régions feront preuve de la même bienveillance et de la même compréhension lorsque nous étudierons à la Chambre les problèmes qui concernent la majorité des Canadiens, ceux qui vivent dans les régions urbaines de notre pays.

C'est bien connu, environ 70 p. 100 de la population canadienne résident actuellement dans les villes, et d'ici dix ans ce pourcentage aura atteint environ 80 p. 100. Donc, en 1980, environ 4 sur 5 Canadiens ne vivront plus dans les ports des provinces de l'Atlantique, ni dans les fermes de l'Ouest, mais dans les grandes zones urbaines du Canada. Par conséquent, les problèmes qui préoccupent le Canada et qui le préoccuperont encore davantage dans un proche avenir, seront ceux des villes canadiennes. Ils se posent avec acuité et leurs solutions sont complexes et coûteuses.

Toutefois, si l'on veut que le Canada prospère et demeure un endroit où il fait bon vivre et élever une famille, il faut s'attaquer, et le plus tôt sera le mieux, aux problèmes des villes canadiennes, qui abritent la grande majorité des Canadiens. Malgré le chevauchement des compétences constitutionnelles dans certains des secteurs clés, comme la pollution, le transport et l'habitation, le gouvernement fédéral doit, à mon sens, jouer un rôle plus vaste et plus important en vue du règlement de ces problèmes.

A propos des différents problèmes urbains, j'aimerais dire quelques mots sur celui de l'habitation. J'ai été content d'apprendre que le premier ministre (M. Trudeau) avait nommé le ministre des Transports (M. Hellyer) comme ministre responsable de la question du logement, en raison de ses antécédents et de son expérience dans l'industrie de l'habitation dans le Toronto métropolitain, et, en particulier, à Scarborough, et parce que le ministre s'est acquis la réputation de mener à terme les entreprises difficiles. J'ai aussi été bien aise lorsqu'on a annoncé que le groupe d'étude sur le logement, sous la direction du ministre lui-même, ferait le tour du pays pour recueillir l'avis des gens et des organismes intéressés, au courant de tous les aspects de cette crise d'envergure nationale, et pour soumettre constatations et instances au début de 1969.

Vous savez sans doute, monsieur l'Orateur, qu'un groupe de citoyens et de représentants élus de tous les échelons administratifs—commission scolaire, administrations municipale, provinciale et fédérale—de la région de Scarborough, y compris mon ami le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) et moi-même, avons discuté le problème et préparé un mémoire collectif que nous avons eu l'honneur de présenter au groupe d'étude lors des séances qu'il a tenues à Toronto le mois passé. Bien que le mémoire n'en fasse pas mention, je crois qu'il faudrait avant tout créer un nouveau ministère fédéral des affaires urbaines qui pourrait non seulement constituer un lien efficace entre les divers ministères fédéraux s'intéressant aux questions urbaines, mais encore être en mesure de diriger et de renforcer la collaboration entre les niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, collaboration si nécessaire en raison du chevauchement des juridictions constitutionnelles dans ce domaine.

Ce nouveau ministère pourrait également centrer l'intérêt et l'attention du gouvernement fédéral sur les régions urbaines; encourager également la recherche relative aux problèmes d'urbanisme, tant dans nos universités que dans le ministère lui-même. Nous avons eu un ministère des Pêcheries, et un ministère de l'Agriculture, dès les premiers jours de la Confédération. Maintenant que la plupart des Canadiens résident dans des villes j'estime catégoriquement qu'un ministère des Affaires urbaines, confié à un membre du cabinet, serait non seulement utile, mais absolument indispensable.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, il est évident qu'on ne manque pas de terrains, même dans une région urbaine comme la région métropolitaine de Toronto, où construire des logements. Toutefois, le coût des terrains a tellement augmenté ces dernières années qu'il est devenu impossible de construire une maison modeste. Bien que la spéculation en soit partiellement responsable, il semble que pareil état de choses soit dû au manque de terrains aménagés pour la construction. Les municipalités ont eu de la difficulté à financer le coût des services tels que les égouts et les adductions d'eau et elles se sont opposées à une expansion trop rapide du logement tant que l'implantation industrielle n'est pas suffisante pour éponger le coût des futurs services tels que l'éducation.

Bien que certaines des solutions financières possibles relèvent entièrement des provinces, par exemple une uniformisation possible des procédures d'évaluation des terrains et des immeubles pour décourager la spéculation foncière et le transfert, des municipalités aux provinces, de la plus grande partie des frais de l'éducation, le gouvernement fédéral a toujours un rôle bien défini à jouer. On pourrait réduire le coût des terrains et faciliter l'obtention de terrain pour la construction d'habitations en encourageant les municipalités et les gouvernements régionaux à faire office d'entrepreneurs par l'acquisition de terrains. Le gouvernemet fédéral pourrait accorder des prêts à cette fin à des taux d'intérêt favorables, à condition que les terrains aménagés

soient loués à bail ou cédés au prix coûtant après l'aménagement des services. Même si la SCHL peut maintenant agir en association avec les autorités provinciales, il ressort de l'expérience que nous avons eue à Scarborough avec le lotissement Malvern que la collaboration avec les autorités provinciales ne mène pas nécessairement à des solutions rapides. Par ailleurs, les gouvernement régionaux ou municipaux pourraient sans doute, grâce à une assistance raisonnable du gouvernement fédéral, agir plus rapidement de concert avec leurs propres autorités d'urbanisme, ce qui éliminerait une source importante de conflit.

Troisièmement, afin de porter le nombre d'unités logements de 180,000 en 1968 à 225,000 en 1970, conformément aux besoins que prévoit le Conseil économique du Canada, nous devrons avoir annuellement un autre milliard de dollars en fonds d'hypothèques domiciliaires. Il faudra aussi des sommes considérables pour les logements sociaux, pour l'assistance aux familles à revenu faible ou modeste, pour les retraités et pour les étudiants. Par conséquent, une grande partie des fonds supplémentaires destinés aux hypothèques domiciliaires devront venir du secteur privé, et dans notre mémoire au groupe spécial d'étude, nous avons proposé quelques-uns des moyens suivants d'obtenir les fonds.

a) Les sociétés de fiducie et de prêts pourraient fournir des capitaux beaucoup plus considérables pour financer l'habitation si la loi actuelle était modifiée de façon à permettre des emprunts pour une période dépassant la limite actuelle de cinq ans, de la même manière dont on a modifié la loi sur les banques pour permettre aux banques à charte d'obtenir des emprunts sur des obligations subordonnées à long terme.

b) Les sociétés de fiducie et de prêts enregistrées en vertu du régime d'assurance-dépôts du gouvernement fédéral devraient être autorisées à accroître la proportion de leurs emprunts, de façon à les porter de 15 fois le capital effectif et les réserves à 20 fois ces réserves. Cela leur permettrait d'accroître leur capacité d'emprunt sur le marché de 33 p. 100 et de relever considérablement les prêts consentis sur les hypothèques domiciliaires.

c) Les caisses de retraite deviennent rapidement la forme d'épargne la plus populaire; elles ont donc le meilleur potentiel quant au financement de nouvelles maisons. Cependant, en 1967, seulement 9 p. 100 des huit milliards de dollars de fonds de pensions en fiducie ont été investis dans les hypothèques. Si les fonds de pensions devaient multiplier par quatre la proportion de leurs avoirs dans les hypothèques résidentielles, ils ne feraient qu'égaler celle des hypothèques dans les portefeuilles d'un grand nombre de compagnies d'assurance. Un programme de stimulation devrait être entrepris parmi les administrateurs de pensions pour encourager les investissements hypothécaires et les normes législatives qui règlent leur activité devraient faire l'objet d'une étude complète en vue de supprimer tous les obstacles techniques ou archaïques à leur placement dans des hypothèques résidentielles plus importantes.

• (5.20 p.m.)

d) On devrait établir un marché des hypothèques secondaires où la Société nationale d'hypothèques et de logement pourrait entrer en tant qu'acheteur et vendeur. Puisqu'on ne devrait pas attendre de la SCHL qu'elle garantisse l'achat de lots d'hypothèques sur le marché en l'absence des autres acheteurs et que la Banque du Canada n'est pas obligée d'appuyer le marché des obligations du Canada sous toutes les conditions, une attitude constructive de la part de la SCHL pour démontrer la volonté d'agir comme vendeur ou acheteur afin de stabiliser les prix encouragerait la mainmise sur les portefeuilles d'hypothèques plus importants par des petits bailleurs de fonds et par les sociétés de placement s'occupant de liquidités.

Quatrièmement, en ce qui concerne les logements sociaux, bien que le gouvernement fédéral fournisse jusqu'à 90 p. 100 des fonds nécessaires pour leur construction, jusqu'à 75 p. 100 des fonds nécessaires pour l'aménagement des terrains, et 50 p. 100 des fonds affectés à la subvention des loyers conformément aux revenus des familles, aux termes de la constitution, la responsabilité dans ce domaine appartient en grande partie aux provinces. J'exhorte le gouvernement fédéral à prendre l'initiative et à encourager les provinces à créer des sociétés d'habitation qui s'occuperaient activement d'appliquer davantage ces programmes d'un bout à l'autre du pays. Bien que le nombre de logements sociaux nécessaires immédiatement soit de toute première importance, il ne faut pas oublier les aspects humains du problème. Si nous multiplions les appartements ghettos, sans aménager des centres de récréation ou sans les répartir comme il se doit dans un secteur social et économique mixte, si nous continuons à traiter les locataires de logements sociaux comme des citoyens de deuxième classe, nous constaterons dans quelques années que ces dépenses considérables de fonds publics ont créé de sérieux problèmes sociaux.

En particulier, je recommanderais le recours à l'article de la loi nationale sur l'habitation qui permet actuellement à la Société centrale d'hypothèques et de logement de faire des dépenses pour des choses accessoires au projet, afin d'encourager la construction

d'installations de divertissement convenables et suffisantes au sein même et autour des principaux ensembles d'habitations publiques. La construction d'habitations publiques devrait comprendre non seulement les briques et le mortier des immeubles eux-mêmes, mais le milieu dans son ensemble. Il y aurait lieu d'ouvrir ces installations de divertissement à toute la communauté environnante mais, dans tous les cas, j'estime que ces installations devraient être considérées comme une partie nécessaire et intégrante de tout projet important d'habitation publique.

Bien que l'habitation à dividende limité ait fait l'objet de critiques sévères à Scarborough comme ailleurs, le programme, si des fonds suffisants lui étaient alloués, pourrait prendre une expansion rapide et importante. Un point à souligner est le fait que, bien qu'aidée par le public, l'habitation est indépendante et particulièrement adaptée aux familles à revenu modique.

Cinquièmement, le manque d'uniformisation des codes du bâtiment doit être une source importante de retards, de tracasseries administratives et de coûts majorés. Les codes actuels de la construction sont trop rigides et restrictifs, surtout en face de la nouvelle technologie. La Société centrale d'hypothèques et de logement devrait assumer une direction beaucoup plus vigoureuse en matière de normalisation des règlements et des produits. En ce sens, elle devrait encourager l'utilisation des matériaux nouveaux et moins chers et encourager les autorités locales et les rédacteurs des codes à les accepter. Elle pourrait aussi favoriser l'établissement de normes nationales quant à la dimension des portes et fenêtres, etc., mettre à l'épreuve des unités modulaires préfabriquées comme les salles de bains, les unités de cuisine et même des maisons complètes, et encourager leur utilisation.

Enfin, des voies rapides contribueraient grandement à rendre les terrains supplémentaires et les localités périphériques profitables pour la construction de logements à bon marché. Des terrains d'accès facile aux citadins et convenant à la construction tendraient à stabiliser les prix, les loyers et la spéculation. Le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle prépondérant dans les transports, en supportant les chemins de fer, la route transcanadienne, etc., et puisque la majorité des Canadiens habitent à proximité ou à l'intérieur des grandes agglomérations, on ne peut plus considérer le métro et les trains de banlieue comme des services d'intérêt local. Il faut aménager des services de transit rapide d'après les plans régionaux de mise en valeur des terrains à bâtir, et le gouvernement fédéral, surtout s'il créait un nouveau ministère des affaires urbaines, devrait collaborer étroitement avec les autorités provinciales et régionales qui, aux termes de la constitution, doivent se charger de cette planification.

Monsieur l'Orateur, je vois que mon temps de parole achève et je regrette de n'avoir pu commenter le budget même en détail. Lors de la campagne électorale, j'ai constaté que les gens de Scarborough-Ouest étaient convaincus de l'injustice des lois fiscales à tous les échelons de gouvernement et de la nécessité d'y apporter des modifications substantielles afin de répartir équitablement le fardeau des impôts. Je partage cette opinion et je me réjouis des réformes louables qu'apporte le nouveau budget: impôts accrus pour les sociétés d'assurance-vie, les banques et les industries qui exploitent nos ressources; exemption fiscale pour les biens transmis par décès aux veuves. Toutefois, plus importante encore est l'assurance qu'a donnée le ministre des Finances de présenter d'ici six mois de nouvelles mesures de réforme fiscale.

J'espère que la réforme fiscale du printemps prochain frappera aussi les plus-values de capitaux. J'envisage avec confiance cette réforme fiscale en général car son exécution sera un jalon important des travaux que nous accomplirons au cours des trois ou quatre prochaines années. Personne n'aime de nouveaux impôts mais les citoyens de Scarborough-Ouest et du pays savent que le nouvel impôt de progrès social de $120, et moins pour ceux dont le revenu imposable est inférieur à $6,000, est pour chacun de nous la quote-part nécessaire aux énormes sommes fédérales affectées à des programmes sociaux essentiels et utiles, comme l'assurance hospitalisation, l'aide à l'enseignement postsecondaire et l'assurance frais médicaux. Je suis fier que le parti libéral ait toujours donné le ton en instituant des programmes sociaux aussi généreux pour les nôtres, et le peuple sait qu'il faut des impôts pour les financer. Ce nouvel impôt, et la hausse sensible des impôts exigés des compagnies d'assurance, des banques et des industries de ressource, hausse déjà mentionnée, nous permettra sans aucun doute d'équilibrer le budget de la prochaine année financière, ce qui assurera des assises solides à la réforme fiscale qu'on compte présenter, examiner et appliquer.

Avant de terminer, je tiens à dire combien je me réjouis de ce que le comité parlementaire du règlement et de la procédure à la Chambre des communes doive nous présenter ses recommandations le mois prochain. A titre de nouveau député, il est peut-être un peu présomptueux de ma part d'avoir hâte que le Règlement soit modifié avant même de bien comprendre le Règlement actuel. J'essaie aussi de ne pas préconiser le changement pour l'amour du changement. D'autre part, les temps changent plus rapidement que

jamais, et les Canadiens s'attendent, à juste titre, selon moi, que le Parlement sache modifier son Règlement et sa procédure de sorte que l'accumulation de mesures législatives projetées par tous les ministères du gouvernement fédéral puissent être présentées, étudiées, modifiées selon les besoins et adoptées aussi rapidement que possible.

Je reconnais et j'admets que le droit des partis de l'opposition à critiquer pleinement les mesures proposées, les prévisions budgétaires, et ainsi de suite, doit être protégé; mais je suis convaincu qu'il y a moyen de le protéger comme il se doit, tout en modifiant considérablement le Règlement et la procédure actuels pour accélérer les travaux du Parlement. Une telle réforme est souhaitable et la plupart des Canadiens la réclament; c'est sûrement une des conditions préalables sans laquelle le Parlement ne peut espérer résoudre tous les problèmes, relever tous les défis qui existent au Canada à l'aube de son deuxième siècle.

• (5.30 p.m.)

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter mon collègue le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) de son excellent discours, le premier qu'il ait prononcé à la Chambre, et de son excellent apport au débat. Les visiteurs étrangers qui ces derniers jours ont écouté les discours de l'opposition doivent quitter cette enceinte déconcertés et consternés. Ils doivent se dire qu'il s'agit assurément d'un paradoxe au paradis. Lorsqu'on écoute les discours des membres de l'opposition, on est forcé de croire que le Canada est dans un état de délabrement terrible et que le chômage est scandaleusement élevé, que l'irresponsabilité règne partout et que les Canadiens sont désenchantés. Franchement, monsieur l'Orateur, l'opposition a tellement exagéré ses griefs qu'elle ne va assurément pas influencer les Canadiens. Presque tous les discours de l'opposition ont été des épîtres annonçant le malheur.

L'hon. M. Ricard: Vous auriez dû entendre les libéraux en 1960.

M. Perrault: Il leur manque une qualité fondamentale: l'optimisme. En parlant de ce verre d'eau, un Libéral dirait qu'il est à moitié plein tandis qu'un Conservateur ou un néo-démocrate dirait qu'il est à moitié vide. Voilà la différence de philosophie entre ces partis. Il souffle à la Chambre, dans les rangs du gouvernement, un vent d'optimisme. Les Canadiens ont saisi cette différence entre les partis et c'est surtout pour cela qu'un gouvernement libéral est au pouvoir aujourd'hui et que les autres partis sont dans l'opposition.

J'aimerais signaler certaines choses à propos du budget et citer les remarques de certains députés de l'opposition. A la page 2262 du compte rendu, un député a déclaré qu'on ne saurait croire le gouvernement. Il a prédit que le budget sera un échec lamentable, que des temps difficiles nous attendent et que des hausses d'impôt sont probables. Il a prédit également que nous devrons faire face à un déficit alarmant. On trouve cela à la page 2263 du compte rendu. Le critique du Nouveau parti démocratique a dit que le budget était une fraude monumentale. En fait, ces remarques sont assez raisonnables comparativement à d'autres qui ont été faites pendant le débat. Il a ajouté que le budget était terre à terre, injuste et qu'il favorisait les privilégiés. Qu'il suffise de dire qu'aucun de ces députés n'a jamais été accusé d'être optimiste; selon la tradition, ces remarques ne le sont certes pas.

En réalité, le Canada a tenu le coup de façon remarquable à une époque extrêmement difficile dans l'histoire du monde, où l'on a été témoin d'une crise de l'or, d'une crise du change internationale et de crises monétaires dans certains pays. Tels sont les faits. En aucune autre époque de ce XX[e] siècle fut-il plus difficile pour un gouvernement canadien de tenir le coup, et pourtant le gouvernement actuel y est parvenu. En regardant l'avenir, on trouve sûrement des raisons d'être optimistes, ce que ne sont certes pas les prétentions de ces deux partis qui font la paire et dont nous avons entendu les représentants ces derniers jours.

Nos exportations ont augmenté ces derniers mois. Les dépenses à la consommation se sont bien maintenues. Les touristes ont dépensé plus que jamais et un nombre sans précédent d'habitations ont été mises en chantier. J'ai eu l'occasion d'assister à certaines audiences du groupe spécial d'étude sur la côte du Pacifique la semaine dernière. J'estime donc qu'il est tout à fait déloyal de la part d'un député d'opposition d'accuser le gouvernement d'inaction dans le domaine du logement, surtout si l'on considère les excellents mémoires qui ont été présentés d'un bout à l'autre du pays. A mon avis, tous les partis devraient se donner la main pour appuyer une activité positive en ce qui concerne les mises en chantier, surtout pour les groupes à bas revenus qui ont besoin d'une aide spéciale.

On croirait que même les membres de l'opposition pourraient applaudir, du moins faiblement, à l'augmentation de 7 p. 100 du pro-

duit national brut en 1968. Même eux devraient se réjouir du fait que nous allons augmenter notre production réelle d'environ 3.5 p. 100. Ce n'est pas autant que la plupart d'entre nous souhaiteraient, mais c'est un progrès; nous progressons.

Une voix: Ne soyez pas trop critique, ni trop pessimiste.

M. Perrault: Tout n'est pas perdu. La situation n'est pas désespérée et, lorsqu'on la compare à celle d'autres pays, elle est florissante. Comme la plupart des nations, nous luttons contre deux maux: l'inflation et le chômage. Les programmes mis en œuvre par le gouvernement devraient donner de bons résultats dans les deux domaines. Lorsque nous parlons d'inflation, ne le faisons pas trop à la légère, en essayant de dépeindre le Canada comme un pays où l'inflation est déchaînée et galopante.

J'ai pu vérifier quelques faits. L'Australie, la Thaïlande, la République Sud-africaine, la Suisse, le Portugal, l'Équateur, l'Autriche, l'Irlande, le Pakistan, l'Italie, les Philippines, le Japon, l'Espagne, la Bolivie, la Turquie, le Pérou et bien d'autres pays que je ne nommerai pas ont connu en 1967 la dépréciation de leur monnaie et de leur pouvoir d'achat. Tous ces pays luttent contre les mêmes difficultés que le Canada. Dans la plupart des cas, ils ont moins de succès que nous.

Nos amis du Nouveau parti démocratique ont prêché, pendant le débat sur le budget, selon leur habitude, la nécessité de la planification sociale. Examinons ce qui se passe en Scandinavie, ce prétendu paradis des réalisations socialistes. Tandis qu'au Canda la monnaie a subi en 1967 une dépréciation de 3.4 p. 100, en Suède elle en a subi une de 4.1 p. 100, en Norvège, de 4.3 p. 100, au Danemark, de 7.6 p. 100 et en Nouvelle-Zélande, que citent aussi en exemple nos amis du Nouveau parti démocratique, de 5.8 p. 100. De 1957 à 1967, le taux annuel moyen de dépréciation de la monnaie a été au Canada de 2 p. 100, mais en Suède, de 3.7 p. 100, et en Nouvelle-Zélande, de 3 p. 100. Si je cite ces faits, ce n'est pas pour défendre l'inflation, mais pour essayer de la placer au Canada dans une véritable perspective mondiale, chose que, me semble-t-il, les députés de l'opposition auraient dû tenter avant de faire certaines de leurs remarques au cours du présent débat.

En laissant entendre que le Canada est seul à connaître une sorte de crise inflationniste, l'opposition verse dans l'absurdité, et elle le sait bien. S'il y a une chose sur laquelle nous devrions nous entendre à la Chambre, c'est que dans ses efforts pour surmonter l'inflation le gouvernement devrait avoir l'appui de tous les partis. Les provinces ne doivent pas renoncer à la lutte contre l'inflation à la façon d'objecteurs de conscience, sous prétexte que les dépenses provinciales et municipales ont augmenté beaucoup plus ces dix dernières années que celles du gouvernement fédéral.

Jamais autant qu'aujourd'hui les Canadiens n'ont recherché, par des moyens d'action aussi amples et aussi énergiques, les libertés à la fois nationales et individuelles, risquant du même coup de les perdre toutes sous l'emprise d'une inflation débridée. Les députés de l'opposition pour qui la lutte contre l'inflation devrait se réduire à des moyens d'action de moindre importance manquent tout autant de jugement que ceux selon qui le ministre des Finances (M. Benson) n'aurait en tout temps qu'une seule fonction utile à remplir, celle d'équilibrer le budget. Ces deux conceptions de la réalité sont fausses, dangereuses et irréfléchies.

Voici, comme l'a bien expliqué le ministre des Finances, nos objectifs actuels: plein emploi, taux élevé de croissance économique, stabilité raisonnable des prix, balance favorable des paiements et répartition équitable des revenus accrus. L'ancien gouvernement conservateur a eu du mal à assurer un juste équilibre de ces objectifs. La tâche est tout aussi difficile pour le gouvernement actuel de même que pour les gouvernements provinciaux. Nul ne saurait dire que le problème budgétaire peut se résoudre par quelque mode d'action fondamental ou simpliste, comme par exemple proclamer la nécessité d'équilibrer le budget et prendre les moyens d'y arriver. Nos amis de l'opposition aimeraient augmenter considérablement nos programmes de bien-être social en dépit de l'inflation; de fait, ils préconisent des politiques qui seraient désastreuses pour les gens dans le besoin. Nous avons entendu les membres de l'opposition proposer toutes sortes d'augmentations sans bornes dans les prestations à divers groupes. Pas une seule fois, monsieur l'Orateur, n'a-t-on précisé ce qu'il en coûterait pour le faire, et à mon avis c'est là de l'opposition irréfléchie. Si l'élargissement des programmes de bien-être social au Canada n'est pas financé par une productivité accrue et un pouvoir d'achat réel, ces programmes ne sont qu'une supercherie, une illusion, qui entraînera la ruine surtout pour les personnes nécessiteuses.

• (5.40 p.m.)

Pendant la récente campagne électorale et au cours de la session actuelle, le gouvernement a émis un message très clair: Nous exigeons une gamme plus étendue de services financés par le gouvernement? Alors nous

devons être prêts à produire davantage, à payer davantage, à accepter plus d'impôts, si ces services doivent être fondés sur les faits économiques et non sur des chimères.

Il y a une erreur répandue, que propagent les partis de l'opposition à la Chambre, selon laquelle il existe une sorte de quatrième dimension fiscale et financière, une quatrième dimension monétaire qui permet de satisfaire aux demandes d'aide gouvernementale. Cette quatrième dimension n'existe pas. Le gouvernement actuel, pas plus que d'autres gouvernements, ne peut donner plus qu'il n'a pris, que ce soit sous forme d'impôts, de taxes, de droits, de cotisations, de douanes, ou encore par cette méthode d'inflation insidieuse et monstrueusement injuste qu'est l'imposition de ceux qui doivent restreindre leurs dépenses car leurs revenus n'augmentent pas assez vite pour compenser la réduction du pouvoir d'achat.

Le Conseil économique du Canada nous rappelle, monsieur l'Orateur, que nous devons créer 1.2 million d'emplois au Canada tous les cinq ans. Le défi que nous avons à relever, quelle que soit notre allégeance politique, est celui-ci: faire prospérer notre économie, de manière à ce que les jeunes qui accèdent au marché du travail trouvent de l'emploi et à ce que de nouvelles recettes, fiscales et autres, entrent dans les caisses de l'État afin que notre société soit une juste société pour un plus grand nombre de Canadiens.

J'invite ceux qui ont participé à ce débat et qui n'ont eu que des critiques pour les efforts du gouvernement, à prendre connaissance d'une étude publiée cette année par l'Organisation de coordination et de développement économiques. Cette analyse objective de la manière dont les affaires du Canada ont été gérées ne laisse pas entendre la même note critique. J'aimerais citer un extrait de la page 31 de ce rapport.

> Au cours des deux dernières années, en dépit des conditions changeantes dans le domaine du commerce, les autorités ont réussi, dans l'ensemble, à maintenir un niveau d'emploi élevé, tout en luttant d'abord contre une demande excessive et ensuite contre une légère tendance à la récession de cette demande. Les politiques tant monétaires que fiscales ont été promptement adaptées aux conditions changeantes.

Il ne s'agit pas d'un rapport partial, monsieur l'Orateur. L'Organisation de Coopération et de Développement économique a été établie en décembre 1960 par les pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique ainsi que par le Canada et les États-Unis. Le Canada possède une excellente réputation dans les milieux monétaires et financiers internationaux pour l'excellent travail qu'il accomplit en vue de restreindre l'inflation autant que possible tout en accroissant au maximum les possibilités d'emploi. Nous trouvons dans ce budget, monsieur l'Orateur, des dispositions qui révèlent on ne peut mieux l'intention du gouvernement de persister dans cette voie réaliste en préconisant les programmes de nature à assurer plus tard la prospérité des Canadiens et de notre économie.

L'opposition, monsieur l'Orateur, voit dans une telle façon d'agir une catastrophe fiscale. En réalité, des sommes considérables sont affectées à des programmes qui dans un avenir prévisible rapporteront de précieux bénéfices aux Canadiens de nouvelles régions économiquement rentables et accroîtront le revenu de tous les Canadiens. Quant à l'aide à l'enseignement supérieur, au strict point de vue financier, notre placement réalisera un profit de près de 20 p. 100.

Tous les propos des députés de l'opposition, au cours du débat actuel, se résument à des critiques mesquines, négatives, de gens à œillères, qui ne peuvent voir plus loin que les 12 prochains mois. L'autre jour, le chef du parti conservateur, jouant les prophètes bibliques, a reproché au gouvernement d'avoir manqué à ses engagements envers les Canadiens, de les avoir trompés. Quand il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, il ramassait avidement tous les fonds fédéraux disponibles. Il n'a jamais été de ceux qui, aux conférences fédérales-provinciales, signalaient aux représentants des provinces la nécessité de refuser de l'aide à cause du déséquilibre possible du budget fédéral et qu'ils devaient se soucier de l'économie canadienne.

Je vous prie de bien tenir compte des chiffres suivants, monsieur l'Orateur. Le chef du parti conservateur, qui, l'autre jour, vitupérait le budget actuel, devrait se souvenir qu'au cours de l'année 1961-1962, sous l'administration prétendument bienfaisante des conservateurs, la Nouvelle-Écosse a reçu 56 millions de dollars au chapitre des versements fédéraux. Durant l'année financière 1967-1968, surtout par suite des mesures législatives libérales, ce montant était passé à $181,702,000 pour la Nouvelle-Écosse seulement. Nul député ministériel n'a jamais dit que cette aide n'aurait pas dû être accordée à la province. Le moment est venu pour les gouvernements, à tous les paliers, d'attribuer aux autres juridictions qui s'efforcent de les aider à réaliser certaines aspirations économiques et sociales, le crédit qui leur revient. Mais ce n'est pas ce que l'on fait à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur.

Le chef du parti conservateur n'a jamais critiqué le fonds d'expansion économique de la région atlantique parce que la Nouvelle-Écosse en profite. On voit dans le cinquième exposé annuel que la Nouvelle-Écosse avait

touché, de ce fonds, un total de 52 millions de dollars à la fin de 1967. Monsieur l'Orateur, je viens de la Colombie-Britannique et je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir un fonds pour l'expansion économique de la région atlantique, car c'est une nécessité. Mais il faudrait accorder le crédit approprié au gouvernement fédéral qui présente un déficit cette année surtout à cause de ses tentatives pour venir en aide aux gouvernements provinciaux. Je fais simplement remarquer qu'il est facile de critiquer le gouvernement fédéral d'une façon bornée et superficielle.

Si l'on examine le total des sommes versées aux provinces, à l'exclusion des accords de location des domaines fiscaux, on constate que la dernière année du règne des tories, les provinces n'ont touché que 1.17 milliard de dollars. Cette année, elles toucheront 2.81 milliards. Voilà en majeure partie l'explication de notre déficit. Un des membres de l'opposition dira-t-il explicitement, avant la conclusion du débat sur le budget, quel programme il faudrait annuler pour équilibrer notre budget? Car c'est là où l'on distingue les hommes des gamins. Ceux-là mêmes qui étaient prêts à acquiescer à l'assurance frais médicaux, au régime d'assistance publique du Canada, à l'expansion économique de la région atlantique déclarent maintenant, pénétrés d'une indignation vertueuse, que le gouvernement fédéral dépense trop.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. Perrault: Que l'un d'entre eux se lève et nous dise ce que l'opposition aimerait qu'on supprime.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Winnipeg-Nord-Centre veut poser une question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puisque le député a la parole, nous dira-t-il que ces programmes ne devraient pas être abandonnés dans cinq ans par le gouvernement fédéral?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés qui ont des solutions nettes et bien faites pour régler les problèmes fiscaux et monétaires du Canada. Comme bien d'autres, je n'ai pas été impressionné. A l'époque du pouvoir tory dont les membres de l'opposition ont parlé avec tant d'amour et de nostalgie, les provinces ont reçu $63.45 par tête au cours de l'année financière 1962-1963. Cette année, les provinces recevront des contributions de $135.81 par tête. Soixante-trois dollars par tête au temps du gouvernement tory, monsieur l'Orateur, $135 par tête aujourd'hui. Je demande aux députés de l'opposition de nous dire quels programmes ils aimeraient voir annulés dans leurs provinces respectives afin d'équilibrer ce budget. C'est maintenant qu'il faut prendre la parole. Pendant six jours, nous n'avons entendu que des critiques. Nous voulons à présent connaître les programmes qu'ils veulent supprimer afin d'équilibrer le budget.

Si l'on considère le pourcentage du produit national brut, monsieur l'Orateur, les derniers chiffres disponibles montrent que 4.15 p. 100 sont allés aux provinces en 1967-1968, ce qui constitue une importante augmentation par rapport à l'époque où le gouvernement conservateur était au pouvoir dans notre pays. Ce gouvernement conservateur qui offre tant d'attrait à nos voisins de gauche avait affecté en tout une quote-part de 17.93 p. 100 aux provinces du total des dépenses budgétaires fédérales, moins les versements de location des domaines fiscaux. Au cours de l'année financière 1968-1969 ce montant a monté en flèche pour atteindre plus de 26 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires. Ces chiffres étaient à la portée aussi bien des membres de l'opposition que des députés ministériels.

• (5.50 p.m.)

M. McIntosh: Le député ne raconte qu'une partie de l'histoire.

M. Perrault: En vue de hâter l'avènement de la société juste, d'assurer des chances égales en ce qui concerne l'économie, l'éducation et la santé, les gouvernements libéraux ont augmenté régulièrement et rapidement leurs contributions aux provinces. La quote-part de toutes les dépenses budgétaires fédérales qui représentent ces contributions a presque doublé durant la période de sept ans comprenant l'année financière 1968-1969.

Le chef de l'opposition devrait être l'un des premiers à rendre hommage au gouvernement pour les avantages que l'aide fédérale a valus à sa propre province. L'examen des prévisions budgétaires de sa province alors qu'il en était premier ministre révèle que l'erreur parfois y dépassait de beaucoup 4 p. 100, proportion qu'il juge inadmissible lorsqu'elle s'applique au gouvernement fédéral. Selon le dernier budget de la Nouvelle-Écosse, plus de

50 p. 100 des recettes de la province proviennent d'arrangements sur le partage fiscal et d'autres versements fédéraux.

Vous savez, monsieur l'Orateur, nous entendons souvent les députés néo-démocrates soutenir, comme l'a fait quelqu'un l'autre jour, qu'il est injuste, antichrétien, antidémocratique et totalement inacceptable qu'il existe tant de chômage au Canada. La dernière fois qu'un parti CCF néo-démocrate a reçu le mandat de gouverner une partie quelconque du pays remonte à 1961, en Saskatchewan. En 1961, j'ai profité d'une occasion pour visiter la Saskatchewan et j'ai assisté au congrès de la Fédération du travail de la Saskatchewan. Avec l'indulgence de la Chambre, je me permettrai de rapporter ce que la Fédération du travail de la Saskatchewan pensait de la panacée socialiste pour le chômage. On disait dans le rapport du congrès:

> Le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas encore obtenu la collaboration fédérale requise pour diminuer le chômage, sans parler de créer le plein emploi, non plus qu'il n'a, d'autre part, demandé l'autorité juridique nécessaire pour créer des emplois dont on a grand besoin ... A notre connaissance, absolument rien n'a été accompli (par le gouvernement PSD-NPD de la Saskatchewan) à ce sujet, même si la nécessité d'une telle initiative s'impose d'urgence ...
>
> Même dans un domaine relativement aussi simple que le rassemblement de données sur la main-d'œuvre, rien ne se fait actuellement en Saskatchewan. Nous devons encore compter presque exclusivement sur les renseignements incomplets fournis par le gouvernement fédéral.

Cela se passait en 1961. Peut-être le parti socialiste de la Chambre a-t-il élaboré depuis lors la formule magique qui mettra fin au chômage, chose qu'il n'a pu faire pendant les 17 ans qu'il a eu le pouvoir en Saskatchewan. S'ils ont trouvé la formule magique, ils ont certes réussi à la tenir secrète. La vérité c'est que les partis politiques changent souvent d'attitude dès qu'ils sont au pouvoir, parce qu'ils se trouvent alors devant des faits, des problèmes économiques qui ne sont pas faciles à résoudre.

On a beaucoup parlé de l'impôt de progrès social qui frappera tous les Canadiens, et dont le produit sera affecté à l'amélioration des services médicaux. Je n'aime pas voir augmenter les impôts, pas plus que quiconque ici. Le maximum est de $120 par an, et ceux qui gagnent moins de $8,000 par an bénéficient d'une réduction, à quelques dollars près. C'est la seule façon de définir cela.

Pour le père de deux enfants qui paie maintenant $150 par an en primes d'assurance frais médicaux, la prime serait d'environ $66 par an. Et quels avantages reçoit-il en échange? En Colombie-Britannique, le premier ministre de cet homme a obtenu cette année un remboursement de 23 millions de dollars du gouvernement fédéral sous forme de subventions à l'assurance frais médicaux et il en recevra plus de 50 millions l'année prochaine. Ce sont là des faits. Le père de deux enfants devrait obtenir une réduction d'environ $75 par an sur sa prime d'assurance frais médicaux si, en fait, son premier ministre le fait bénéficier de tous les avantages des subventions fédérales à l'assurance frais médicaux. Le père de deux enfants qui gagne $3,500 par an paiera un supplément d'impôt de $16 et recevra en retour une aide de $75 du gouvernement fédéral au titre de l'assurance frais médicaux, toujours, bien entendu, si le premier ministre de la province lui permet de bénéficier de cet argent. Mais telle n'est pas la version de l'histoire donnée par l'opposition qui entend décrire le gouvernement comme un groupe d'individus durs et insensibles qui ne cherchent qu'une seule chose: dépouiller les gagne-petit.

Il demeure que les députés de l'opposition ont presque à l'unanimité voté en faveur des soins médicaux et du régime d'assistance publique du Canada. Ils ont compris vaguement, mais compris tout de même, les besoins du Canada; mais ils ont tort d'agir ouvertement en politiciens et d'attaquer et de dénigrer les efforts du gouvernement pour financer ces programmes sociaux généreux. Voilà pourtant leur comportement au cours de ce débat. Les députés de l'opposition ont parlé d'«oppression» à propos de la prime d'assurance-santé. Des millions de gens dans le monde souhaiteraient être victimes d'une telle oppression. Ils accepteraient volontiers un régime d'assurance frais médicaux tel celui du Canada.

Il est encourageant d'entendre le ministre des Finances annoncer une réforme fiscale dans 12 mois dans le but de rendre nos impôts plus équitables.

C'est un budget louable, encourageant, réaliste, qui prévoit des objectifs intéressants et réalisables. Il ne contient pas de promesses illusoires. C'est surtout un budget optimiste, qui reflète la confiance des députés ministériels en l'avenir de notre grand pays.

Déçus, certains députés pusillanimes de l'opposition peuvent condamner ce budget, mais le peuple canadien saura bien qui a ses intérêts à cœur. Ce ne sont pas les députés d'opposition, mais le gouvernement, qui a bien défini ses priorités afin d'assurer des

assises sûres au pays grâce à des politiques économiques, fiscales et monétaires saines et qui œuvre vers l'unité nationale réalisée par les deux peuples fondateurs. Voilà les meilleures garanties pour la société juste de l'avenir.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est six heures, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) lisait, avant la levée de la séance, ses jérémiades continuelles contre les partis d'opposition. J'accepte que le député fasse valoir ses aptitudes à de plus hautes destinées dans la société juste, mais lorsqu'il persiste à nous donner lecture de ses discours—j'ai d'ailleurs l'impression que c'est celui qu'il nous a déjà servi deux ou trois fois—je souhaite qu'il puisse y inclure une prière improvisée.

Le député, cherchant une comparaison, nous a montré un verre contenant de l'eau; il a dit que pour un libéral c'est un verre à moitié plein, car un libéral est un optimiste, alors que pour l'opposition ce serait un verre à moitié vide. Connaissant les habitudes du collègue avec qui le député de Burnaby-Seymour est associé ici, je pense que sa comparaison est boiteuse. On aurait plutôt dû nous présenter un verre vide et nous dire qu'il était rempli à ras bord de l'eau la plus délicieuse.

C'est à peu près à l'époque où le premier ministre (M. Trudeau) est né que la Fédération libérale du Canada s'est réunie à Ottawa et a adopté une résolution dont une partie a trait à l'assurance frais médicaux. La Chambre apprendra sans doute avec intérêt que le co-motionnaire de la résolution est maintenant probablement le doyen de nos parlementaires, l'honorable A. W. Roebuck, qui orne avec distinction l'autre endroit. Voilà maintenant que certains membres du gouvernement qui a introduit l'assurance frais médicaux nous disent qu'il va s'en retirer. Ce comportement me rappelle beaucoup le jeune célibataire folichon qui, ayant séduit une jeune fille, jette un coup d'œil sur le poupon...

Des voix: Quelle honte.

M. McCleave: ...découvre ce qui s'appelle l'assurance soins médicaux, tapote l'enfant sur la tête et dit: «Mais cela représente trop de responsabilités, alors je me sauve pendant qu'il en est encore temps». (*Exclamations*) Je pourrais parler sur le même ton d'autres programmes à frais partagés, mais, comme les dix provinces participent à trois ou quatre d'entre eux, cela pourrait prendre beaucoup de temps.

A l'intention du ministre des Finances (M. Benson), j'aimerais dire une chose avant de passer à l'essentiel de mes observations qui porteront sur le logement. Elle a trait à la situation qui, à mon avis, se développe actuellement partout au Canada dans la perception du revenu national. Depuis des années, je crois, les percepteurs d'impôts ont fermé les yeux sur ce qu'on appelle communément les unions libres. Mais maintenant il semble qu'ils n'admettent pas que le contribuable réclame comme personne à charge celle qui vit avec lui dans une union libre.

On m'en a signalé un cas dans ma région. Le monsieur en question a subvenu aux besoins de cette dame pendant environ 25 ans mais elle n'est pas son épouse. On vient maintenant de lui dire qu'il ne peut plus obtenir une exemption pour elle. Cette décision lui coûtera $200. Il a écrit au ministère du Revenu national une lettre polie lui demandant de prendre cette dame à charge et de voir s'il pourrait la nourrir et la loger avec $200 par an. La lettre, hélas...

L'hon. M. Benson: Puis-je poser une question au député, car il ne voudrait pas, j'en suis sûr, que l'on pense qu'il ne présente pas les bons renseignements. Se rend-il compte qu'en fait notre loi de l'impôt sur le revenu n'a jamais reconnu les rapports de droit commun. Si l'exemption a été autorisée c'est parce qu'on ne s'en est jamais aperçu. A mon avis aussi, c'est très injuste.

M. McCleave: Je remercie le ministre de ses observations généreuses. Il a bel et bien indiqué, lorsque je lui ai signalé le cas, que c'était une question que le personnel de l'impôt avait constaté tout d'un coup après bon nombre d'années. Dans ce cas, la lettre de mon ami, dans laquelle il offrait de remettre la dame en question au ministère du Revenu national s'il pouvait la nourrir et la loger avec $200 par an, est tombée paraît-il dans l'estomac de l'ordinateur du ministère, car la réponse ne lui a pas procuré grande satisfaction. Puisque je sais maintenant que le minis-

tre est au courant de la situation, nous pouvons compter obtenir des nouvelles réjouissantes dans ce sens lorsque l'honorable représentant présentera son prochain budget.

Je tiens à faire quelques observations au sujet du logement. Ce matin, en lisant le courrier au rédacteur dans le *Times* de New York, j'ai été frappé par certaines expressions que renfermait la lettre qui décrivait les affreuses conditions de logement qui existent dans bien des endroits du monde, mais en ce cas particulier à New York. D'après le signataire, la pathologie de la misère, comme il l'appelle, fait de beaucoup de gens des infirmes émotifs dès l'âge préscolaire. Ils ne seront jamais ni de bons élèves, ni des citoyens prospères, mais demeureront toute leur vie un fardeau pour l'État. Il me semble que ce gaspillage de ressources humaines, à partir du berceau pour ainsi dire, est un aspect auquel nous devrions songer beaucoup plus sérieusement dans un pays riche comme le nôtre. C'est un de nos plus importants problèmes, à mes yeux, et comme je le signalerai plus tard, nous devrions tous nous rallier ici, dans toute assemblée législative, dans chaque conseil et chaque chambre, dans toute association de contribuables au Canada, autour de cette idée qu'un logement convenable est un droit fondamental de tout citoyen.

Mais avant d'aborder cet aspect, je voudrais vous lire deux coupures de journaux; dans l'une, extraite de la *Gazette* de Montréal du 16 septembre 1968, on trouve le passage suivant:

• (8.10 p.m.)

La pauvreté à Montréal a augmenté à un rythme si rapide au cours des deux dernières décennies que plus de la moitié de la population de la ville se trouve actuellement dans une «situation financière intolérable», a déclaré hier un directeur du bien-être social de l'endroit.

M. G. Roland Hennessey, directeur exécutif adjoint de la Fédération des charités catholiques, a déclaré à une conférence sur la pauvreté, au collège Loyola, que le fossé entre les riches et les pauvres s'agrandissait sans cesse.

De 1946 à 1966, la misère a augmenté de six pour cent dans la région de Montréal. En 1946, on comptait 27 p. 100 d'indigents. En 1966, il y en avait 33.3 p. 100.

D'après M. Hennessey, 38 p. 100 de la population vivent aujourd'hui dans la «pauvreté, la privation et la misère» alors que 50 p. 100 éprouvent d'intolérables difficultés financières.

Vous remarquerez peut-être que ces chiffres étaient presque dissimulés à la page 3 d'une de nos principales publications canadiennes. Puis, dans ma propre région, l'article suivant paraissait à la page 5 du *Mail-Star* du mercredi 4 septembre 1968:

Logements sociaux à loyer modique: $165 par mois?

Ce chiffre représente tout juste les frais de la première série de logements sociaux de Dartmouth.

Le directeur de l'urbanisme, M. N. E. Lloyd, a dit hier soir au conseil municipal que les unités de logements à loyer modique seraient louées en fait à $65 par mois, ce qui représente, a-t-il dit, un déficit de $100 par unité.

Le coût relativement élevé, $17,809 l'unité, de la série de 40 logements sociaux, n'a pas réussi à faire tiquer les échevins de Dartmouth lorsqu'on leur a exposé les détails de l'affaire à la réunion générale d'hier soir.

Plus loin dans le même rapport, on dit que 250 personnes sont déjà inscrites sur la liste de ceux qui veulent un logement social dans la ville de Dartmouth. Ce sont là seulement deux exemples. Ils n'ont pas été diffusés largement non plus. Peut-être devenons-nous indifférents à la question, je l'ignore. J'estime cependant que nous devons nous en occuper. Il y a quelques semaines, des députés, mon ami de Broadview, mon amie de Vancouver-Kingsway, moi-même et le ministre des Transports—peut-être s'en trouvait-il d'autres, mais je ne les ai pas remarqués—ont assisté à la Conférence canadienne sur le logement qui avait lieu à Toronto. Elle était parrainée par le Conseil canadien du bien-être.

Pendant plusieurs jours, nous avons été saisis d'une foule de statistiques, de dures réalités, à propos de la pauvreté et de ses répercussions sur le milieu familial de dizaines de milliers de Canadiens. Bien des résolutions ont été adoptées à cette conférence sur le logement, mais j'estime que trois valent la peine d'être consignées au hansard. Mon ami de Broadview, mon amie de Vancouver-Kingsway et moi-même réclamons une part du crédit pour la première. Du point de vue politique, il nous a semblé que la conférence pourrait donner plus de poids à son rapport en faisant une simple déclaration au premier alinéa sur ce que devrait être l'objectif du Canada. Le voici, quoique rédigé autrement que nous ne l'aurions fait. Peu importe, le voici tel qu'il a été rédigé et adopté à la conférence:

La conférence canadienne de 1968 sur l'habitation déclare que tous les Canadiens ont droit à un logement convenable, qu'ils puissent ou non se le permettre.

Je voudrais aussi vous lire les paragraphes 3 et 5 du même rapport:

On devrait offrir un plus grand choix de logements convenables aux personnes à revenus faibles et moyens quant à l'emplacement, au modèle et au mode de propriété (privé, coopératif, sans but lucratif, public).

Il ne sera pas facile d'atteindre les buts proposés en matière d'habitation au Canada, car dans le cadre de l'économie nationale ils exigent une priorité beaucoup plus élevée et, sur le plan social,

ils devraient être tenus pour aussi essentiels que l'instruction. Aucun gouvernement ne fait de dépenses qui répondent aux exigences de la conférence.

A cela je dis: «Ainsi soit-il». Le problème existe; il fait l'objet d'une certaine publicité. Une conférence fédérale-provinciale sur le logement a eu lieu au début de l'année. L'ancien ministre du Travail, actuellement lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, s'est promené l'année dernière à travers le Canada pour enquêter sur la situation. Il a tenu des audiences partout. Actuellement le ministre des Transports (M. Hellyer), à titre de porte-parole au Parlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, fait la même chose. Pourtant, certains faits sont tellement évidents qu'aucune équipe d'experts n'arriverait à trouver quelque chose de nouveau. Il faudra, un jour, prendre certaines initiatives pénibles. La façon d'envisager le problème de la valeur des terres dépasse probablement les notions politiques de la plupart d'entre nous. Pourtant, il faudra sans nul doute prendre ces mesures.

Certaines mesures devraient être prises maintenant et auraient dû l'être quand le ministre des Finances (M. Benson) nous a présenté le budget. A quel groupe le logement pose-t-il un problème? Surtout aux gens à faible revenu. Une personne à l'aise ne sera pas obligée de coucher en plein air ou sur un plancher boueux. Elle trouvera un endroit où poser sa tête et elle pourra se payer ce refuge. Mais il y a des gens qui vivent dans la plus grande misère, dans les régions urbaines et rurales de chaque province du Canada. Il faut prendre des mesures pour mettre à leur disposition un plus grand nombre d'habitations publiques. Nous n'aurons de cesse que cette politique ne devienne l'une des assises de notre tradition politique, de quelque côté de la Chambre que nous siégions. C'est aussi simple que cela. Il y a une autre initiative que le gouvernement fédéral pourrait prendre. Je veux parler de l'établissement de normes minimums dans le domaine du logement au Canada. Les normes nationales sont utiles aux municipalités qui n'ont pas les moyens d'effectuer les recherches nécessaires. L'autorité fédérale pourrait jouer un rôle très efficace à cet égard.

Dans ma propre ville, Halifax, il existe des normes minimums depuis une dizaine d'années. Cela a beaucoup aidé à améliorer les vieilles maisons et à les maintenir dans un état raisonnable et habitable. Tout ce que je puis dire au sujet de ces normes, c'est qu'elles devraient être haussées de temps à autre, mettons de 10 p. 100 tous les dix ans. Les habitations existantes pourraient ainsi être conservées. Si la seule façon d'envisager le secteur du logement social c'est d'acheter une vieille maison pour $15,000, la démolir et construire à la place des habitations publiques de façon que le coût de chaque unité de logement social coûte de $27,000 à $30,000, j'ose affirmer que personne en cette Chambre ne s'aventurerait dans une entreprise aussi coûteuse.

Autre chose: il faut abolir la taxe de 12 p. 100. A mon avis, c'est une des taxes les plus injustes, imaginées par des gens assoiffés d'impôts. Voici ce qu'on peut lire à la page 83 du Volume V du rapport de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité, qui traite des taxes de vente:

• (8.20 p.m.)

Ainsi que nous l'avons déjà dit, des motifs d'ordre économique nous poussent à croire que les biens et services destinés à produire d'autres biens et services utilisés finalement par les particuliers devraient échapper à la taxe de vente. Pour supprimer le caractère régressif de la taxe de vente, nous avons allégué que le logement doit échapper à la taxe. En conséquence, aucune raison sociale ou économique ne justifie l'imposition des matériaux de construction.

L'un des effets de cette taxe de vente a été l'inévitable et défavorable hausse du coût des maisons. La mesure fiscale elle-même doit être appliquée par environ 11,000 organisations et sociétés canadiennes diverses qui s'occupent de matériaux de construction. Elles doivent engager un personnel supplémentaire ou consacrer le temps nécessaire pour calculer ces taxes. Je sais, pour avoir fait affaires avec quelques-unes de ces sociétés, qu'elles ont maille à partir avec le ministère du Revenu national. Ce n'est pas que le ministère veuille les écorcher ou leur rendre la vie dure. On a prouvé que cette mesure fiscale est difficile à appliquer. Les produits du bois, par exemple, subissent plusieurs transformations avant de servir à la construction d'une maison.

Outre les difficultés administratives que pose cet impôt, le ministère du Revenu national a modifié les règlements à deux reprises au moins, à ma connaissance, et peut-être plus souvent. Toutes ces compagnies qui s'occupent de matériaux de construction ont eu des difficultés à propos de leurs cotisations initiales. Après la modification des règlements, peut-être un an ou deux plus tard, les percepteurs sont venus rétablir leur cotisation d'impôt, ce qui leur a rendu la vie extraordinairement difficile.

A part toutes ces difficultés—certaines d'entre elles proviennent peut-être de notre aversion psychologique à l'égard du paiement des impôts—le fait est que la taxe de vente de 11 p. 100 augmente les frais administratifs pour les compagnies qui s'occupent de matériaux de construction. De la sorte, les frais généraux d'une nouvelle maison sont accrus de plus de 11 p. 100.

A mon avis, si les maisons coûtent de $1,500 à $3,000 de plus à cause de la taxe de vente et de ses conséquences secondaires, auxquelles s'ajoutent les taux d'hypothèques élevés que nous devons tous payer de nos jours, bien des gens découvrent qu'il leur manque de $500 à $1,000 pour acheter leur maison. Quand le ministre des Transports (M. Hellyer) revient de ses voyages ou les interrompt, il devrait peut-être passer chez son excellent ami le ministre des Finances (M. Benson) et le persuader que la suppression de cette taxe de vente de 11 p. 100 serait une mesure positive à prendre immédiatement. L'achat d'une maison serait ainsi à la portée de plusieurs dizaines de milliers d'autres Canadiens, à qui il manque peu pour s'acheter une propriété.

Au cours de nombreuses assemblées dans diverses villes, le ministre des Transports, à qui l'on signalait ce perpétuel problème du logement, parlait de sagesse traditionnelle. Peut-être a-t-il proposé la même solution constamment ressassée. Que pourrait-il y avoir d'autre qu'une sagesse traditionnelle dans ce domaine? Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, il me semble, dans cette question de logement. Le ministre songera peut-être à quelque nouveau programme ou projet entièrement différent des anciens. Dans ce cas, il peut être sûr de notre entière approbation mais, d'ici là, je propose la suppression de la taxe de vente comme première mesure d'ordre pratique.

Je réserve quelques-unes de mes remarques pour une autre fois, mais le gouvernement devra reconnaître que si l'on donne suite à certaines mesure énoncées au budget, il sera plus difficile de s'assurer des fonds hypothécaires pour la construction domiciliaire. Permettez-moi de vous lire un passage d'un éditorial de ce matin, dans la *Gazette* de Montréal. On y dit notamment:.

M. Benson, ministre fédéral des Finances a, dans son dernier budget, frappé lourdement les compagnies d'assurance de nouveaux impôts. Celles-ci, pour compenser les pertes de revenus découlant de nouveaux impôts, vont peut-être détourner leurs placements des titres à long terme, à valeur fixe, vers les actions ordinaires.

La loi permet aux compagnies d'assurance d'investir 25 p. 100 de leurs avoirs dans des actions. Actuellement, elles en détiennent beaucoup moins que le pourcentage autorisé. En optant pour des actions, elles peuvent non seulement escompter des plus-values de capital mais bénéficier des dégrèvements de 20 p. 100.

M. Benson a évoqué la vaste réforme fiscale qu'il compte proposer dans son prochain budget. Si cette réforme obéit aux recommandations de la Commission Carter, elle augmentera le montant des dégrèvements en faveur des détenteurs d'actions ordinaires. Voilà qui ne manquerait pas de rendre encore moins attrayants les placements à long terme, à valeur fixe, comme les hypothèques.

Le ministre s'expose donc à un énorme problème, et je lui recommande de songer dès maintenant à puiser par exemple dans la caisse de retraite du gouvernement fédéral et dans la caisse du régime de pensions du Canada pour résoudre le problème crucial du logement.

Pour conclure, je vais encore emprunter à la conférence canadienne sur l'habitation une déclaration que chaque politicien canadien devrait faire sienne à quelque palier qu'il soit. La voici:

La conférence canadienne de 1968 sur l'habitation déclare que tous les Canadiens ont droit à un logement convenable, qu'ils puissent ou non se le permettre.

• (8.30 p.m.)

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je voudrais rappeler un événement qui s'est produit le 12 septembre dernier. A cette date, l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) a émis un timbre-poste à l'effigie de M. Henri Bourassa—«leader nationaliste», député, journaliste et fondateur du journal *Le Devoir*—pour commémorer le centenaire de sa naissance. M. Henri Bourassa est né à Montréal le 1er septembre 1868, et dès son jeune âge, il est venu avec son père demeurer dans une municipalité du comté de Labelle, soit Montebello. A l'âge de 21 ans, il a été élu maire de sa municipalité; on lui avait offert de se porter candidat à ce poste deux ans plus tôt, mais il ne pouvait alors se conformer aux exigences légales. En 1896, il était élu député à la Chambre des communes, où il représentait la circonscription de Labelle, à titre de député libéral, jusqu'en 1905, alors qu'il décidait de s'occuper de politique provinciale. De 1926 à 1935, il était de nouveau élu député de la Chambre des communes, mais à titre d'indépendant, cette fois.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) inaugurait, le 3 septembre dernier, une exposition présentée par la division des archives publiques de la Bibliothèque nationale, grâce à la généreuse collaboration de la famille Bourassa, qui a mis des pièces très intéressantes à leur disposition. Cette exposition, qui durera jusqu'au 15 novembre 1968, est ouverte au public.

A ce stade, je voudrais citer quelques passages d'un article de fond que M. Claude

Ryan écrivait dans *Le Devoir* du 31 août 1968:

Homme foncièrement indépendant, Henri Bourassa goûta, au début de sa carrière, à la politique de parti. Il s'en éloigna très vite. Car sa vocation était ailleurs.

Cette vocation, deux mots la résument plus que tous les autres. Bourassa était né et devait dépenser toute sa vie pour le service de la liberté et de la justice.

Bourassa fut le père non seulement du nationalisme canadien-français, mais aussi du nationalisme canadien tout court. Mais le nationalisme ne fut jamais, pour Bourassa, une fin en soi. Il fut plutôt la forme que devait épouser, dans le temps où il vécut, son amour de la liberté et de la justice.

Monsieur l'Orateur, j'ai aussi eu l'honneur, à trois reprises, de représenter l'ancienne circonscription électorale de Labelle. Je profite de l'occasion pour remercier de nouveau les électeurs de cet honneur qu'ils m'ont fait et aussi pour remercier la population de la nouvelle circonscription de Gatineau de l'appui généreux qu'elle m'a donné le 25 juin dernier.

L'honorable ministre des Finances (M. Benson) aurait sans doute préféré présenter à la Chambre des communes un budget équilibré pour les années financières 1968-1969, 1969-1970, et sans augmentation de taxe. Il n'a pu le faire à cause de dépenses supplémentaires provenant en grande partie de programmes à frais partagés sur lesquels il ne pouvait exercer aucun contrôle immédiat, vu qu'ils sont administrés par les provinces.

Cependant, au chapitre de l'enseignement supérieur, la participation du gouvernement fédéral était de 40 millions pour l'année financière 1965-1966, y compris le dégrèvement spécial en faveur du Québec; cette année, compte tenu des transferts fiscaux et des versements en espèces, cette contribution s'élèvera à quelque 500 millions, soit 12 fois plus qu'il y a trois ans.

Au cours de l'année financière courante, les frais des cours universitaires et autres études post-secondaires dépasseront d'environ 138 millions les dépenses prévues. D'autre part, le coût du Régime d'assistance publique du Canada s'élèvera à 47 millions de plus que ce qui avait été prévu. Quant à l'assurance-hospitalisation, monsieur l'Orateur, les chiffres prévus sont de l'ordre de 45 millions de plus. Il s'agit donc d'un grand total de 230 millions pour ces trois programmes à frais partagés.

Monsieur l'Orateur, trois modifications majeures non comprises dans le calcul du comité du régime fiscal ajoutent, à elles seules, 675 millions en coûts assumés par le trésor fédéral, en comparaison des chiffres extrapolés pour 1968-1969, nommément au chapitre des paiements de péréquation pour les provinces de l'Atlantique, au titre des programmes provinciaux d'enseignement post-secondaire et autres programmes de ce domaine, en vue d'aider le plus possible les provinces à rationaliser le bien-être social et à partager davantage les coûts impliqués.

Le Régime d'assistance du Canada a été instauré en 1967. Par conséquent, la part du gouvernement fédéral des dépenses conjointes en faveur du bien-être social est passée de 211 millions, comme l'indiquent les extrapolations du comité du régime fiscal aux prévisions actuelles de 413 millions. Quant aux paiements de péréquation aux provinces de l'Atlantique, les projections étaient de 410 millions et il appert maintenant que ces paiements totaliseront 590 millions. Pour les programmes provinciaux d'enseignement post-secondaire et autres programmes du même domaine, en 1966, le gouvernement fédéral a accepté d'acquitter 50 p. 100 du coût d'exploitation. Il en résulte qu'au lieu d'avoir à défrayer des dépenses de 300 millions en 1968-1969, comme on l'avait estimé, la totalité des engagements fédéraux à l'égard de l'aide fiscale aux provinces, au titre de l'enseignement, sera presque le double, soit environ 610 millions. Cela, monsieur l'Orateur, ne comprend pas les dépenses considérables au titre de l'éducation des adultes, lesquelles le gouvernement fédéral assume entièrement, dans le cadre d'un programme national qui coûtera quelque 220 millions cette année.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a été sage, en ce qui concerne les prévisions de l'année financière en cours, de ne pas avoir essayé, au moyen de mesures fiscales, à produire les revenus suffisants pour équilibrer le budget. Au fait, comme il le laisse entendre, de telles mesures auraient dû être très rigoureuses et auraient nui à l'économie canadienne.

En ce qui regarde l'année 1969-1970, il a été réaliste et très courageux, parce qu'il aurait pu aller sur le marché des capitaux et obtenir les revenus requis pour combler le déficit, mais les provinces, les commissions scolaires, les municipalités et le secteur privé auraient eu plus de difficulté à obtenir les fonds nécessaires dont ils ont besoin, tout en risquant de payer un taux d'intérêt accru.

En certains milieux, monsieur l'Orateur, on reproche au ministre des Finances que la taxe de 2 p. 100 de progrès social n'apporte pas de revenus additionnels aux provinces. Selon le ministre, les modifications fiscales suggérées dans le budget 1968-1969 doivent apporter, pour l'année 1969-1970, un revenu suffisant pour équilibrer le budget. Autrement, il lui aurait fallu augmenter davantage les taxes pour pouvoir en transférer aux provinces.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des contributions fédérales aux provinces et aux municipalités, comme les paiements de péréquation, de sécurité sociale, d'assurance-santé, des travaux d'hiver, les dépenses au titre de

la route transcanadienne, de l'enseignement post-secondaire, des transferts fiscaux, etc., elles sont passés, de 1961-1962 à 1967-1968, de 900 millions à 2 milliards 600 millions, soit environ 26 p. 100, au lieu de 15 p. 100, de la totalité des dépenses budgétaires fédérales. Cela n'est aucunement lié à l'augmentation régulière des dégrèvements d'impôt des particuliers en faveur des provinces, lesquels sont passés de 16 à 28 p. 100, soit de 641 millions de dollars à un milliard 829 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, le ministre a annoncé, à différentes reprises, qu'en 1969 le gouvernement devra soumettre au Parlement une revision en profondeur de la fiscalité. J'espère que cette taxe de 2 p. 100 dite de progrès social—la surtaxe de 3 p. 100 imposée au début de la présente année devant prendre fin le 31 décembre 1969—se terminera, elle aussi, à cette date, et que cette revision pourra éliminer des discriminations concernant l'impôt sur le revenu.

Beaucoup de critiques sont exprimées en ce qui a trait au plafond de $120 relativement à cette taxe de 2 p. 100 dite de progrès social. Mais, monsieur l'Orateur, il y a eu des précédents quant au maximum.

En 1951, lorsque la pension de sécurité de la vieillesse a été votée, un impôt de 2 p. 100 a été exigé, comportant un plafond de $60, et ce plafond est maintenant établi à $240. En 1965, lorsque le Parlement a voté un dégrèvement de 10 p. 100 de l'impôt, une somme maximum de $600 avait été fixée. De même, en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, nous avons un minimum de revenu de $600 et un plafond de $5,000, qui sera porté à $5,200, le 1er janvier 1969.

Je voudrais de nouveau, monsieur l'Orateur, appeler l'attention du ministre des Finances sur ce fait. D'autres députés ont également fait mention du revenu que des personnes doivent employer à d'autres fins comme l'achat d'outils, d'équipement, de livres, voire même de vêtements, en certains cas, et les frais de déplacement pour se rendre à leur travail, quand de telles déductions sont accordées aux compagnies et à ceux qui sont à leur propre compte.

• (8.40 p.m.)

Voici, monsieur l'Orateur, certaines observations et propositions connexes faites par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, et je cite certains extraits de la page 330 du Volume 3:

> Nous abordons maintenant la déduction des dépenses par les employés. Le principe en cause est suffisamment clair. Toutes les dépenses encourues dans la perspective de réaliser des bénéfices nets, autres que les frais personnels de subsistance, devraient être admises en déduction de tous les bénéfices bruts réels. Il n'est pas pertinent de faire des distinctions entre les différentes espèces ou formes de bénéfices imposables, ni de se demander si un bénéfice net a réellement été réalisé grâce aux dépenses faites. La plus importante difficulté est d'admettre en déduction toutes les dépenses encourues pour produire un revenu d'emploi et, partant, de prévenir la déduction des frais personnels de subsistance.

Aux pages 356 et 357 du même volume, on peut lire:

> Nous en sommes venus à la conclusion que la solution la plus équitable serait de traiter le revenu d'emploi de la même façon que le revenu provenant d'une entreprise ou d'une profession. Toute dépense raisonnablement encourue en vue de produire un revenu serait alors admise en déduction. L'interdiction de déduire les dépenses personnelles et les frais de subsistance, telle qu'elle est définie à l'article 12 (1) *h*) de la Loi de l'impôt sur le revenu, serait évidemment maintenue, ainsi que les dispositions de l'article 12 (2) qui exigent que les dépenses soient raisonnables en toutes circonstances.
>
> ... chacune de ces dépenses serait alors déterminée selon les règles applicables au revenu d'entreprise. Les employés, comme ceux qui travaillent à leur compte, n'auraient pas le droit de déduire des frais de déplacement et de représentation au delà des limites que nous avons déjà exposées dans ce chapitre.

Monsieur l'Orateur, ces dépenses pourraient être admises jusqu'à concurrence de 3 p. 100 du revenu brut ou d'un maximum de $500. Toute personne ayant des dépenses supérieures à $500 pourrait les déduire, avec preuve à l'appui. Je voudrais aussi traiter de la loi sur les prêts aux petites entreprises, laquelle a été modifiée en 1967 en vue de permettre à plus de propriétaires, dans le secteur de la petite industrie, d'en bénéficier. Une modification visait à porter de $250,000 à $500,000 le maximum du revenu annuel approximatif requis d'un emprunteur. Actuellement, l'emprunteur ne peut obtenir qu'un maximum de $25,000, plafond qui avait été établi lors de l'entrée en vigueur de cette loi, en 1961, pour permettre au propriétaire d'une petite industrie d'envisager une expansion assez substantielle de son exploitation. Mais, en 1968, un tel maximum n'est pas réaliste et il faut nécessairement qu'il soit plus élevé.

De plus, l'article relatif au taux maximum d'intérêt de 5½ p. 100 devrait être modifié. Je reconnais qu'il est très important, pour les chefs d'entreprises, d'obtenir des prêts, mais à quoi bon avoir un taux maximum d'intérêt de 5½ p. 100 si les gérants de banques s'évertuent à donner diverses raisons pour refuser ces prêts?

On se rappelle que tout récemment encore, la Chambre a modifié le taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. Ce taux était de 5 p. 100. Elle a aussi modifié le taux d'intérêt des prêts pour améliorations agricoles. Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'honorable ministre des Finances pourrait prendre ces remarques en très sérieuse considération et

amender l'article relatif au taux d'intérêt sans que la loi soit revisée par le Parlement.

Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur un sujet qui a déjà été traité par différents députés: la pollution des eaux.

Notre région est aux prises avec la pollution de la rivière Outaouais et de ses tributaires. Un relevé de la salubrité de l'eau de l'Outaouais publié par la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario rapporte qu'en maints endroits, de Pembroke à Hawkesbury, la qualité de l'eau ne répond pas aux normes de salubrité requises et que les mesures de «contrôle» désirées nécessiteront une dépense considérable et bien au-dessus des moyens financiers des municipalités concernées.

L'Association québécoise des techniques de l'eau a tenu les 12, 13, 14 et 15 février 1967 son cinquième congrès annuel à l'Hôtel Sheraton-Mont-Royal, à Montréal. Le thème de ce congrès «L'eau, problème de chacun» avait pour but d'illustrer que les responsabilités qui incombent à chacun doivent être pleinement acceptées, si notre société désire accomplir les progrès qui s'imposent pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau.

La revue *Réalités* a soumis, voilà un an ou deux, un questionnaire à 25 récipiendaires du prix Nobel, ainsi qu'à 25 personnalités de marque du monde. Une des questions soumises à ces personnes était la suivante: «Selon votre opinion, quels sont les problèmes les plus graves que le monde devra affronter au cours des 20 prochaines années?» Les réponses obtenues ont établi que l'on considérait la surpopulation du monde comme le problème le plus grave. On a aussi ajouté que cette surpopulation sera la cause de famine et de pauvreté dans les pays sous-développés et que, de plus, l'homme et l'industrie causeront des torts quasi irréparables à l'eau, à moins que l'attitude actuelle concernant l'utilisation de cette ressource fondamentale soit radicalement modifiée.

La conservation de l'eau, c'est le problème de chacun. Il faut donc que les gouvernements, les municipalités, les industries et particulièrement les citoyens assument pleinement leurs responsabilités.

Il est essentiel que disparaisse cette phrase qu'un trop grand nombre d'individus aiment à répéter: «Telle industrie ou telle municipalité n'a encore rien fait, alors pourquoi moi?» Le résultat d'une telle attitude conduit à l'immobilisme que l'on constate trop souvent, et nos cours d'eau se déversent présentement dans la mer comme la chose s'est toujours faite, mais avec cette différence que le long de la rivière, la goutte d'eau est utilisée à maintes reprises par les foyers, les industries et les villes.

L'opinion publique est déjà sensible à cet important problème de l'épuration des eaux.

[M. Clermont.]

Il importe cependant de lui faire comprendre les difficultés de résoudre ce problème, surtout à cause des dépenses que cela représente.

Pour tous les pays, le problème critique est celui de l'appropriation des ressources financières nécessaires à la lutte contre la pollution. On a établi de façon approximative à environ 500 millions de dollars le coût de l'épuration des eaux pour l'ensemble des municipalités du Québec, comptant 5,000 âmes ou plus, et il faudrait environ 300 millions pour réaliser ce même projet dans les municipalités de moindre importance.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le financement de la lutte contre la pollution des eaux demande une étroite collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, parce que les municipalités ne disposent pas des ressources financières nécessaires à la solution de ce grave problème.

• (8.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant du Nord-Ouest de l'Ontario, région qui constitue un peu plus de la moitié de l'étendue de terre et d'eau de toute la province et rivalise en superficie avec chacune des trois provinces des Prairies, je tiens à borner mes remarques, au cours du débat budgétaire, au problème du développement économique régional en soulignant surtout l'idée du corridor miseptentrional. La conception canadienne du développement du Nord a fait l'objet d'une révolution. Il y a seulement une dizaine d'années qu'une Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada décrivait en termes défavorables les possibilités d'aménagement du Nord. On ne pouvait pas voir l'analogie très étroite entre l'ouverture historique de l'Ouest et les pressions semblables dirigées aujourd'hui sur le développement économique du Nord.

On a souvent parlé de l'Ontario comme d'un désert économique, d'où notre impression que l'immense zone centrale de notre pays est à jamais condamnée à demeurer sous-peuplée et improductive. Dans son histoire du Canada, Stephen Leacock écrivait ceci il y a plus de 20 ans:

> La page la plus brillante de ces annales est peut-être la description de la découverte et de l'exploration des richesses minérales incalculables du désert central du Canada situé entre la baie d'Hudson et les Grands lacs. Elle signifie beaucoup plus que les richesses elles-mêmes, quelle que soit leur importance, car elle supprime de notre Commonwealth la fatalité géographique d'une région centrale inhabitée et apparemment inutile qui séparait l'Est de l'Ouest.

La prophétie de M. Leacock qui entrevoyait une région septentrionale florissante ne s'est pas encore réalisée, mais plusieurs spécialistes estiment maintenant que l'avenir du

Canada est inséparablement lié à l'exploitation des ressources naturelles du Nord. Cette vaste région vierge et extrêmement importante peut faire vivre des millions de personnes. L'avènement de moyens de transport nouveaux et plus faciles, de systèmes de communication meilleurs et plus économiques, et de la technologie moderne en matière d'urbanisme, apporte la promesse d'une activité économique intense et d'un peuplement considérable dans le Nord canadien, ce trésor de ressources nationales.

Des études et conférences économiques récentes indiquent qu'il faudra s'attaquer à de nombreux problèmes pour assurer l'expansion du Nord. Je voudrais n'en mentionner que quelques-uns, monsieur l'Orateur. Le premier, et probablement le plus important, est la disponibilité des débouchés. Rien ne peut se faire, si riches et vastes que soient les ressources, sans débouchés. C'est plus important pour le Nord que pour toute autre région du Canada. Il faudra exploiter les ressources sur une grande échelle pour rentrer dans nos frais et il faudra donc de vastes marchés, la plupart à l'extérieur du Canada. Nous devrons tout mettre en œuvre pour étendre nos marchés et nos relations avec les pays qui deviendront nos acheteurs, surtout, je crois, les États-Unis d'Amérique.

Le deuxième problème est celui des disponibilités en capitaux. La majorité des programmes de développement du Nord requièrent des investissements considérables. L'avenir là-dessus n'est guère prometteur. Nous allons, pendant un certain temps, vivre dans un monde pauvre en capitaux. Il y aura de nombreuses demandes concurrentes dans d'autres domaines, aussi le Nord doit-il se montrer compétitif s'il veut se développer. Nous devons pratiquer dans le Nord, tout comme dans l'ensemble du pays, une politique susceptible d'attirer les capitaux. De nos jours, le capital est plus apatride que jamais; il se fixe là où les conditions sont les plus attrayantes. Au Canada, les projets et la sécurité à long terme sont des questions très importantes.

Le troisième problème est celui de la main d'œuvre. Dans le Nord, nous en verrons des aspects inédits. La mise en valeur du Nord doit se faire de façon à assurer aux aborigènes un avenir convenable dans leur propre pays. Et pourtant, jamais encore nos plans d'expansion économique ne se sont réellement fondés sur l'apport des indigènes. Méfions-nous d'un essor économique trop rapide pour que les autochtones puissent y participer.
instruire au plus tôt.
instruire au plutôt.

Le quatrième problème est celui des transports. Heureusement, le domaine des transports a connu de grandes innovations importantes, qui promettent beaucoup pour l'avenir, bien qu'elles ne soient pas encore adaptées aux problèmes particuliers qui se posent dans le Nord. Entre-temps, nous dépendons surtout des chemins de fer. L'expansion d'autres parties du pays a beaucoup bénéficié de subventions du gouvernement fédéral ayant pour objectif de réduire le tarif-marchandises dans les diverses régions. On devrait donc suivre cet exemple et entreprendre une étude semblable des besoins du Nord-Ouest de l'Ontario dans le cadre d'une politique nationale d'expansion économique. Toutes les régions réclament l'égalité à grands cris, et les demandes justes et raisonnables de cette grande partie centrale du pays n'ont pas été entendues et n'ont reçu aucune considération. Voilà pourquoi cette région n'a pas connu l'expansion à laquelle on s'attendait.

Le cinquième problème est celui de l'efficacité. Le Nord est une région où les coûts seront toujours élevés. Dans le passé, le Canada a laissé à d'autres pays, en particulier aux États-Unis, le soin de résoudre ses problèmes d'expansion. En ce qui concerne l'expansion du Nord canadien, toutefois, le Canada devra s'efforcer plus que de coutume de résoudre ses propres problèmes. Nous pouvons heureusement recourir davantage à la technologie aujourd'hui que par le passé. Les bases de la recherche et de la mise au point ont déjà été établies dans nos universités, mais nos réalisations dans ce domaine ne sont pas encore très considérables.

• (9.00 p.m.)

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur ce qu'on appelle dans certains milieux le corridor mitoyen du Canada. Le développement à longue portée d'une région mi-septentrionale du Canada, d'un océan à l'autre, faciliterait grandement la mise en œuvre des moyens et la solution des problèmes exposés. Selon cette théorie, le corridor en question partirait de Terre-Neuve, passerait par le Labrador, le Québec septentrional, au sud de la baie James, la région argileuse du Nord de l'Ontario, le Nord du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et, de là, se déploierait sur trois fronts: dans la vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le Yukon et, enfin, dans la partie septentrionale de la Colombie-Britannique. Le corridor s'étendrait, en gros, entre l'étroite bande habitée par 90 p. 100 des Canadiens et la région considérée comme l'extrême Nord; sa largeur varierait entre 200 et 500 milles.

On attribue généralement au corridor de développement du Nord canadien les particularités suivantes: climat favorable aux conditions de vie et de travail; terrain accessible et favorable au développement; ressources abondantes et bien réparties; collectivités déjà

établies; centres urbains en puissance; voies de transport du nord au sud déjà implantées dans les régions; enfin, possibilité d'assurer de façon raisonnable des voies de transport de l'est à l'ouest.

Une étude provisoire appuie le concept d'une zone de développement du Nord du Canada, d'un océan à l'autre, et présente un certain nombre de raisons pour l'étayer. On prévoit que le Canada deviendra un géant parmi les nations productrices du monde; aussi son avenir est inséparablement lié au développement du Nord. Celui-ci exigera des hommes, de l'argent, de la prévoyance et de l'initiative. Le développement du Nord pourrait être un défi qui marquera profondément notre destinée, une entreprise canadienne, financée par des fonds publics et privés et faisant partie de l'ensemble de la politique de planification nationale.

Ces éléments de la politique nationale qui dirigeront l'activité économique et les capitaux vers certaines régions précises de la zone de développement seront de première importance. Le Nord-Ouest de l'Ontario est prêt dès aujourd'hui à faire l'objet d'une attention semblable. Il est évident que la création et la mise en œuvre conscientes d'un concept semblable du développement du Nord canadien doivent être une entreprise nationale, car elles exigeront des quantités énormes de capitaux et de main-d'œuvre publiques et privées, l'appui du peuple canadien à titre d'objectif national au cours des prochaines décennies.

Les formes d'encouragement offert pour attirer l'industrie et les gens vers la région joueront un rôle important dans l'établissement de cette zone de développement. L'encouragement à l'industrie pourra varier à partir de subventions financières directes aux dispositions sur les impôts et les tarifs des transports permettant aux nouvelles industries de soutenir la concurrence. On attirera les habitants, entre autres, en offrant des traitements élevés, des emplois intéressants, de longs congés, et des collectivités urbaines d'importance assez grande pour offrir une gamme étendue de services et d'aménités—peut-être même un climat contrôlé—et des services de transport satisfaisants et peu coûteux vers les autres centres canadiens au nord et au sud. Bien que le rythme d'expansion dans le Nord canadien soit subordonné dans une large mesure à la demande de ses ressources, il dépendra aussi en grande partie d'une politique nationale qui montrera dans quel genre de pays les Canadiens veulent vivre.

Des mesures concrètes en vue de mettre ce principe en œuvre ont déjà été prises, monsieur l'Orateur. On tiendra une conférence, divisée en deux parties, afin de développer

[M. Penner.]

les idées d'abord énoncées dans un rapport de 1967. La conférence explorera la possibilité de mettre à exécution le programme d'expansion, puis des voyages d'étude auront lieu en Sibérie et dans le Nord de la Suède.

La conférence sera organisée sous les auspices de l'Université de Guelph, de l'Université de Lakehead, de l'Université Laurentienne et du gouvernement de l'Ontario. Elle découle d'une idée de Richard Rohmer, actuellement avocat de Toronto, qui l'an dernier a commandité un projet de recherche à une société importante et bien connue de recherche et de planification de Toronto. La séance d'ouverture aura lieu à l'Université de Lakehead les 18 et 19 janvier prochains. La deuxième réunion, après les voyages d'étude, se tiendra en août 1969.

Le gouvernement fédéral a consenti à appuyer la conférence, monsieur l'Orateur, et à y participer. Les provinces et les territoires où passe le corridor seront également invités à titre de co-commanditaires. Des représentants de l'industrie, des syndicats, des finances et du commerce seront également invités à y participer. Les constatations définitives de la conférence seront présentées aux gouvernements intéressés, afin qu'ils puissent entreprendre d'autres études et élaborer des politiques menant à l'action.

Pour tirer tout l'effet dramatique possible de ce projet, on a préparé un film intitulé «Leave this not to Cain». Il s'agit d'une allusion à une remarque de Jacques Cartier qui aurait dit que le Nord canadien était la terre que Dieu avait donnée au premier assassin. Le film montre par la photographie et l'énoncé de faits qu'il ne s'agit pas du tout d'une solitude désolée et que, grâce à la technologie moderne, il est possible de vivre confortablement dans le Nord qui présente même un attrait particulier. On y affirme que le Canada a de la chance d'avoir ainsi une frange pionnière qui constitue un attrait pour les jeunes impatients de trouver un défi à relever. Voici la conclusion du film:

C'est ici, somme toute, que nous nous forgerons une identité. Cette terre nous formera. Elle nous marquera de son empreinte qui est unique. Toujours, dès le commencement, elle nous a légué quelque chose, un legs qui sera le pivot de notre avenir—l'avenir de tout un peuple.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours dans cette enceinte, je veux vous féliciter d'avoir été élu à l'unanimité Orateur de la Chambre. Le Canada est chanceux d'avoir pu s'assurer vos services pour présider aux délibérations de ses législateurs. Votre intégrité et votre dignité représentent l'idéal exigé des chefs par les institutions de notre système parlementaire. C'est avec admiration que j'appuie le choix de la Chambre.

Je pense qu'il est à-propos de souligner la contribution remarquable de l'honorable Hédard Robichaud aux affaires publiques du Canada. Je ressens une grande fierté d'avoir été élu pour succéder à un homme si dévoué à ses concitoyens et à son pays. Je veux aussi exprimer l'admiration et le respect que je porte au premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Louis-J. Robichaud. Son ardeur et son courage au service du Nouveau-Brunswick lui confèrent le statut d'un grand Canadien.

Je désire également exprimer mon appréciation la plus sincère au très honorable premier ministre (M. Trudeau). Il comprend le Canada et c'est un vrai Canadien (*Applaudissements*) Son «leadership» répond bien aux aspirations des jeunes Canadiens et aux besoins de notre pays.

Étant donné que la Chambre étudie présentement l'exposé budgétaire de l'honorable ministre des Finances (M. Benson), je veux l'assurer que j'appuie sans réserve ses modifications fiscales et budgétaires.

Ce budget, monsieur l'Orateur, est réaliste. Il combat l'inflation. Il est regrettable que le gouvernement doive prendre des mesures visant à freiner l'expansion économique et diminuer le pouvoir d'achat des Canadiens. L'inflation, rappelons-le-nous, suit toujours une période trop prospère pour le bon équilibre de l'économie.

Certains députés de l'autre côté de la Chambre condamnent le budget. Ils traitent le gouvernement d'irresponsable et avancent toutes sortes d'arguments plus irréalistes les uns que les autres, en vue de s'attirer l'attention du public.

Monsieur l'Orateur, la tâche d'imposer des taxes est difficile et complexe.

Je dois rappeler à ces députés que le peuple canadien a eu l'occasion de les entendre, de même que leurs collègues du même parti, exposer leur programme et exprimer leurs idées, avant le 25 juin dernier, et qu'il a choisi le gouvernement qu'il voulait. A mon sens, ils perdent leur temps en essayant de faire adopter leur politique fiscale inconsistante. Ils prétendent que les dépenses du gouvernement sont trop élevées; pourtant, durant la dernière campagne électorale, ils ne se gênaient pas pour faire des promesses et je me demande comment ils auraient pu les remplir, sans augmenter les dépenses ou réduire certains services. Monsieur l'Orateur, c'est du pur illogisme.

Il est de coutume, je pense, pour le député qui prononce son premier discours à la Chambre des communes de parler de sa circonscription. J'aimerais parler surtout de l'avenir du comté de Gloucester, eu égard aux efforts du gouvernement en vue de diminuer l'écart économique entre les provinces atlantiques et le reste du Canada.

La situation économique du comté de Gloucester n'est pas florissante et résulte d'un grand nombre de facteurs. Premièrement, nous sommes frappés par l'ampleur de l'écart économique qui existe entre les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada, et ma circonscription est durement affectée. En somme, la géographie, au point de vue économique, n'est pas aussi favorable au comté de Gloucester qu'elle l'est aux autres provinces de l'Atlantique.

Un autre facteur qui nuit à notre économie est le climat psychologique de la population. Il est vrai que dans une certaine partie du comté, soit la région de Bathurst, les salaires sont raisonnables et peut-être même convenables. Nous voyons là un climat psychologique plus favorable à l'investissement et, par conséquent, au développement économique. En général, cette région est la plus prospère du comté.

Mais quant au reste du comté, la majorité de sa population est formée surtout de pêcheurs, de cultivateurs ou de bûcherons. On a vu dans l'histoire économique d'autres pays que des gens exerçant ces métiers ne sont pas attirés vers le développement économique. Cette situation économique nuit au progrès culturel et social des gens et, par conséquent, il existe un vrai danger de perdre beaucoup de talents qui sont tellement nécessaires au pays.

L'industrie de la pêche connaît présentement des temps difficiles. A cause de la situation défavorable du marché, les prix payés aux pêcheurs sont relativement bas. Mais même en des circonstances normales, la pêche exige maintenant de l'étude technologique et de l'investissement. Le petit pêcheur—comme on en trouve plusieurs dans mon comté—se trouve encore devant un dilemme et dans des conditions économiques frustrantes.

Les conditions atmosphériques et le sol de notre région ne sont pas très favorables à l'agriculture. Pour ces raisons, à moins de développer des techniques modernes, les petits agriculteurs de ma région devront oublier cette avenue ou s'y adonner seulement par amour ou pour en tirer leur propre subsistance. Il faut dire aussi que le marché important des produits alimentaires est éloigné. Il est donc logique de dire que l'agriculture n'est pas actuellement une industrie viable pour le comté de Gloucester.

• (9.10 p.m.)

Pour ce qui est de l'exploitation forestière, la mécanisation élimine maintenant l'emploi de bûcherons. Le bûcheron se trouve donc obligé de s'aventurer dans un autre domaine, ce qui lui est très difficile.

Les conditions que je viens de décrire, monsieur l'Orateur, ne représentent rien de neuf pour les députés, mais, à mon avis, il est de mon devoir de les rappeler.

Le gouvernement fédéral a déjà fait de nombreux efforts en vue d'améliorer la situation dans ma circonscription et de réduire l'écart économique entre les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada. En effet, il y a deux ans, un accord a été conclu entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral, en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engageait à apporter sa collaboration dans l'application d'un programme de développement rural.

L'annonce de l'application de ce programme a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme, mais après un certain temps, n'ayant pas compris le vrai sens du programme, la population a été frustrée à cause du manque de résultats tangibles. Le programme dont je parle n'est qu'une préparation en vue d'un effort véritable de développement, Il s'agit d'un projet «pilote», donc d'un projet qui servira de guide à des programmes subséquents. Ce programme devra sensibiliser la population à l'égard de l'aménagement. Si les habitants de la circonscription de Gloucester participent au projet «pilote» maintenant en vigueur, ils seront prêts à bénéficier d'autres programmes. Ils feront en sorte que ces programmes atteignent plus facilement leurs objectifs et, par conséquent, soient plus avantageux pour le Canada.

Les citoyens de Gloucester ont entendu avec beaucoup de joie le très honorable premier ministre dire que le problème de l'unité nationale ne sera pas résolu tant que nous n'aurons pas supprimé les écarts économiques au Canada. Ils attendaient ces paroles depuis longtemps, parce qu'ils veulent être des Canadiens à part entière. C'est donc avec joie que je vois la formation d'un ministère de l'aménagement régional.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les remarques que l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) a faites au Conseil économique des provinces de l'Atlantique à Halifax, le 29 octobre dernier. Je tiens à le féliciter de la manière sérieuse et réaliste avec laquelle il envisage son défi. Diminuer l'écart économique des provinces requiert une étude bien planifiée et, surtout, orientée vers un objectif commun. Je veux dire par là que les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et toute le population doivent concevoir un objectif auquel tous doivent rester fidèles.

Le travail du nouveau ministère, actuellement, se limitera à la coordination des efforts des différents ministères, tout en évaluant les marchés pour des industries viables, et en préparant les diverses avenues nécessaires à l'aménagement. Mais, à mon avis, le ministre devra voir à ce que les politiques fiscales et budgétaires du gouvernement tiennent compte des circonstances régionales. Il devrait aussi, en collaboration avec le ministre des Transports (M. Hellyer), instituer une politique plus réaliste relativement aux problèmes de transport de la région.

Le ministère devra aussi étudier la possibilité, pour le gouvernement fédéral, de concentrer davantage son pouvoir d'achat dans les provinces de l'Atlantique. Par exemple, il devrait encourager les industries qui sont les fournisseurs du gouvernement à s'installer dans cette région. Les politiques nationales du gouvernement n'ont pas servi à favoriser le progrès des provinces de l'Atlantique, dans le passé. Je ne dis pas que le futur ministère de l'aménagement régional devra s'arrêter à ces trois suggestions. Ce sont simplement trois exemples de décisions qui pourraient stimuler l'économie de la région, actuellement. Le ministère verra alors, je pense, plus facilement les moyens de diminuer l'écart économique qui existe et, pour ce faire, il devra prévoir l'établissement de directives organiques relativement à l'exploitation maximum de la main-d'œuvre, c'est-à-dire former une main-d'œuvre qualifiée et très mobile et augmenter la quantité et la qualité des emplois.

Il est regrettable que la plupart des travailleurs de notre région, après un certain âge, doivent quitter la province pour s'en aller ailleurs au Canada ou, encore, ce qui est pire, aux États-Unis.

On devra aussi régir l'exploitation maximum du potentiel de production des provinces de l'Atlantique au moyen de l'éducation, de l'entraînement, du recyclage et du développement de toutes les ressources humaines. De plus, on devra prévoir l'accessibilité à la technologie de la production, l'établissement de centres de croissance économique, l'utilisation méthodique et planifiée du capital financier et humain.

Le ministre devra également veiller à la disponibilité de services essentiels convenables pour les villages et les villes destinés à devenir des centres industriels.

En outre, il faudra assurer l'encouragement de l'activité économique créative, l'utilisation d'une technologie adéquate et moderne et le développement d'une activité économique viable.

Enfin, il faudra assurer l'exploitation totale de nos ressources touristiques et voir à l'établissement d'installations nécessaires au tourisme.

[*Traduction*]

Les six principes énoncés par le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) au Conseil économique des provin-

ces atlantiques constituent véritablement un programme très réaliste. D'une importance particulière est le cinquième principe mentionnant l'importance de la participation des gens. Ceux-ci doivent en effet participer au développement rural. L'ensemble du projet doit faire l'objet des efforts de la population tout entière, sinon il échouera.

[*Français*]

Je me dois ici de mentionner l'effort fait par le Conseil régional d'aménagement du Nord et *The Northern Regional Development Council*. Ces conseils de ma circonscription doivent s'assurer un minimum d'accord de la part de la population. Ils doivent vraiment faire participer la population à l'évolution psychologique nécessaire au développement et, par conséquent, se garder de la désorienter. Ils se doivent de renseigner la population, de lui expliquer la conception réelle des programmes présents et leur compatibilité avec ceux qui viendront.

La diminution de l'écart économique entre les provinces atlantiques et le reste du Canada aura un effet encourageant pour les gens de ma circonscription, mais, comme l'a mentionné le futur ministre de l'aménagement régional, nous n'en verrons les résultats que dans une quinzaine d'années.

• (9.20 p.m.)

L'élite d'aujourd'hui pourra peut-être encore jouir de meilleures conditions, mais ce n'est pas l'élite qui souffre le plus, aujourd'hui. Il est vrai qu'elle ne jouit pas de conditions comparables à celles de leurs égaux du Centre du Canada, mais ce sont les petits pêcheurs, fermiers et bûcherons que j'ai mentionnés qui se trouvent à ne pas bénéficier de l'économie prospère.

Les quelques pêcheurs qui ont la chance de participer à l'avancement de leur industrie, ceux qui travaillent au moulin à papier de Bathurst, ou ceux qui travaillent aux mines ou à la fonderie de Bathurst, ont peut-être un revenu suffisant. Mais les moins fortunés ne participeront pas à ce développement.

La plupart d'entre eux se trouvent dans le groupe de 25 à 60 ans, et ce qui est regrettable, c'est que le régime d'assistance sociale n'apporte pas de solution à leurs problèmes. L'assistance sociale ne peut pas—et fasse le ciel qu'elle ne doive pas—devenir un substitut pour l'emploi.

Nous devons veiller à ce que notre population demeure productive, même si elle est non spécialisée. Par conséquent, nous devrons éviter qu'elle demeure inactive. Évidemment, je considère comme indispensables les programmes de services sociaux du gouvernement, mais il faut s'assurer que ces services soient dispensés à ceux qui en ont besoin, plutôt que de les laisser contribuer à la destruction de l'initiative des gens.

Je pense que le futur ministre de l'aménagement régional sera en mesure de veiller, avec le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), à ce que des politiques régionales soient établies pour assurer la sécurité sociale, car les critères changent avec les régions.

Les critères des régions rurales sont différents de ceux des régions urbaines. Le ministère doit donc planifier pour l'avenir, car développer une région, motiver une population et augmenter la progressivité de l'économie, cela exige surtout la planification et ne se résoud pas à court terme. Il faut, entretemps, trouver les solutions à court terme pour aider les défavorisés, car ce sont là deux choses très différentes.

Monsieur l'Orateur, je veux assurer le très honorable premier ministre et son gouvernement de ma collaboration entière comme député représentant les Canadiens de la circonscription de Gloucester.

Je veux rappeler aux honorables députés que je suis intéressé au développement des provinces de l'Atlantique, et ce pour une bonne raison, parce que c'est essentiel pour le Canada.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Breau: Oui.

M. Dumont: L'honorable député de Gloucester—en passant, je le félicite sincèrement de son parfait bilinguisme—pourrait-il nous dire s'il a fait une intervention auprès de son gouvernement pour l'expédition de secours au Biafra? Il nous a dit que les profits de la pêche n'étaient pas satisfaisants dans sa circonscription et il a fait allusion à l'envoi de morue salée au Biafra. Si tel est le cas, à quelle date a-t-il fait cette intervention?

M. Breau: Monsieur l'Orateur, j'ai de la difficulté à saisir le sens de la question. L'honorable député parle d'expédition au Biafra?

M. Dumont: Oui, l'expédition de morue salée au Biafra pour nourrir les Biafrais. L'honorable député a-t-il fait une intervention en ce sens auprès de son gouvernement?

M. Breau: Il n'était pas nécessaire de faire une intervention, monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement a déjà fait des efforts en ce sens.

M. Dumont: Est-ce que déjà cette expédition a atteint le Biafra . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Battle River a la parole.

M. Cliff Downey (Battle River): Prendre la parole dans ce débat budgétaire me rend triste, monsieur l'Orateur. J'aimerais parler en faveur du budget, car je suis sûr que le gouvernement a fait de son mieux, mais je constate qu'il comporte très peu de nouvelles réjouissantes pour quiconque, et certainement pas pour mes commettants de Battle River. Le budget ne leur promet que de la sueur, des impôts et des pleurs, leur sueur et des impôts ainsi que les pleurs de M. Benson.

Le fait d'entendre le ministre des Finances (M. Benson) pleurer sur l'état désastreux des finances du gouvernement fédéral suffit à attendrir le cœur le plus dur jusqu'à ce que vous vous souveniez, bien entendu, que lui et ses collègues sont les responsables de leur propre malheur. Cependant, il a pu avaler ses sanglots assez longtemps pour pouvoir annoncer que nous devrons tous payer une nouvelle surtaxe de 2 p. 100 sur nos revenus. Il a dit que cette mesure était nécessaire car les finances fédérales étaient très mal en point et l'on admet que c'est vrai. Il s'est montré très éloquent et il a demandé à chacun de réduire les dépenses et d'épargner, mais rien ne prouve, sans doute, que le gouvernement envisage de réduire ses frais administratifs.

Selon l'auditeur général, trois ministères fédéraux déboursent 2.5 millions pour des locaux neufs à bureaux et un autre million pour les fournitures, surtout pour le prestige, si je comprends bien. Puis, monsieur l'Orateur, il y a cette porte à l'arrière de l'immeuble central du Parlement. Elle ne paraît vraiment pas tellement différente de tant d'autres portes que j'ai vues. Je ne crois même pas que vous pourriez y introduire une moissonneuse-batteuse, mais elle doit être différente d'une certaine façon car je remarque que nous l'avons payée plus de $13,000.

Le ministre des Finances n'a pas mentionné que, pendant que le gouvernement est censé donner l'exemple au pays et aux contribuables individuels sur les moyens d'épargner, ses collègues du cabinet mènent la grande vie aux dépens du contribuable. Thomas Jefferson disait il y a près de 200 ans:

> Pour moi, l'économie est une des vertus premières et essentielles et la dette publique le plus grave des dangers qui menace notre indépendance. Nous ne devons pas nous imposer une dette perpétuelle. Nous devons choisir entre, d'une part, l'économie et la liberté ou, d'autre part, la prodigalité et la servitude. Si nous pouvons empêcher le gouvernement de gaspiller les efforts des citoyens sous prétexte de sollicitude à leur endroit, ils en seront heureux. La même prudence qui, dans la vie privée, nous empêcherait de consacrer notre argent à des projets vagues nous interdit d'utiliser ainsi les deniers publics.

Le ministre s'est gardé de mentionner les sommes qu'il faudra affecter cette année à la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme: seulement quelques centaines de milliers de dollars en plus des 7 millions qu'elle a déjà engloutis. Il n'a fait qu'effleurer le fait que les contribuables canadiens ne paieront pas tous l'impôt intégral de 2 p. 100 sur le revenu. Seuls ceux qui gagnent moins de $10,000 par année paieront cet impôt au complet. Notre pays, rempart de la société juste, est censé fournir des chances égales à tous, sans distinction, mais les trois-quarts de nos contribuables paieront 2 p. 100 de plus, alors qu'un quart paiera beaucoup moins.

[M. l'Orateur suppléant.]

• (9.30 p.m.)

Supposons qu'un particulier gagne $4,000. Il devra payer $80 d'impôt de plus. Celui qui touche un revenu de $40,000 versera un impôt de $120. L'homme dont le revenu atteint $4,000 paiera 2 p. 100. Celui qui touche une revenu de $40,000 paiera 1/3 p. 100. Et le premier ministre, c'est le comble, a annoncé qu'il tenterait d'alléger le fardeau fiscal de ceux dont le revenu est le plus élevé. Le ministre des Finances a qualifié d'impôt de progrès social cette nouvelle surtaxe sur le revenu, mais je suis sûr que si son chef réussit à faire baisser l'impôt sur les revenus élevés, nous pouvons nous attendre à des impôts additionnels dans le prochain budget. Le ministre des Finances l'appellera probablement l'impôt de progrès de la pauvreté parce que, si lui et ses amis persistent dans la même voie, ils nous transformeront tous en nouveaux Canadiens pauvres.

Ce nouvel impôt n'aurait peut-être pas été si difficile à accepter s'il s'agissait réellement, comme il l'a prétendu, un impôt de progrès social. Si une partie des recettes de cet impôt de 2 p. 100 était affectée à une majoration des pensions de vieillesses, des prestations d'assistance sociale ou des allocations aux anciens combattants, elle serait justifiée. S'il nous était imposé pour aider ceux dans notre société qui ont vraiment besoin d'aide pour subsister étant donné les prix et l'inflation qui ont cours, nous nous ferions peut-être un plaisir de l'acquitter. Lorsque nous parlons d'inflation, nous devons nous souvenir qu'aucun pays civilisé au monde n'a jamais adopté les doctrines extrêmes du fascisme ou du communisme tant que la classe moyenne n'a pas d'abord été liquidés par l'inflation.

C'était le budget du désespoir. Cinq années de dépenses sans frein et irresponsables par le gouvernement fédéral ont laissé la caisse vide. Il fallait prendre des mesures désespérées pour réunir des fonds liquides. La première démarche évidente a consisté à augmenter l'impôt sur le revenu des groupes de citoyens absolument incapables de résister ou de protester. Cela explique la surtaxe de 2 p. 100 et l'exclusion des revenus de $10,000. Notre ministre des Finances s'est ensuite pen-

ché sur le deuxième groupe le plus faible. Il a trouvé un ancien domaine sûr, celui des morts. Certes, il a exempté d'impôts les propriétés transmises du mari à la femme et vice versa mais, d'autre part, il a reçu en retour plus qu'il n'avait accordé en trafiquant le taux d'imposition sur les autres genres de propriétés.

Puis, bien entendu, nous devons examiner le sort des agriculteurs de l'Ouest. Ils sont en train de connaître l'une des époques les plus éprouvantes de leur histoire. Les gens vendent leurs exploitations; certains ont faim et j'ajoute, à l'égard de ceux qui n'ont pas faim ou qui ne vendent pas, si les conditions ne s'améliorent pas, la nation verra l'un des plus grands vols de banque de l'histoire. Mais non, nous ne pouvons pas nous permettre d'accorder un paiement à l'acre ou une subvention aux agriculteurs de l'Ouest. Sous un précédent gouvernement conservateur, le paiement coûtait au Trésor fédéral environ 46 millions de dollars par an, ce qui a fourni une aide immense à bien des gens qui ont pu acheter leurs produits d'épicerie pendant tout l'hiver.

Le gouvernement a déjà affecté 46 millions au Centre national des arts, le monument en granit du parti libéral, juste de l'autre côté de la rue. Le chiffre de 46 millions me rappelle quelque chose d'autre, qui a aussi coûté dans les 46 millions. Il s'agit des obligations à perpétuité de l'État, à 3 p. 100, émises pendant les sales années 30. Les gens à l'esprit patriotique ont acheté ces obligations parce qu'ils avaient foi en l'avenir et en l'intégrité du pays. Je suis néanmoins persuadé que, dans leur geste généreux, ils n'entendaient pas faire un don au Canada à perpétuité. Somme toute, il s'agissait d'un emprunt à 3 p. 100 et tout emprunt vient nécessairement à maturité. En l'occurrence, des obligations venaient à maturité après 30 ans, donc en 1966. Toute autre tentative de règlement serait tout à fait déraisonnable. Les événements de 1966, soit la prolongation de l'échéance d'un autre 30 ans, à 3 p. 100 d'intérêt, était à mon avis une tentative d'escroquerie, le résultat d'un abus flagrant de confiance qui, s'il avait été perpétré par une entreprise privée, aurait donné lieu à des poursuites immédiates et abouti à des peines de prison pour les instigateurs de pareil méfait. Notre ministre des Finances précédent nous a expliqué pourquoi on ne les avait pas remboursées, mais ne nous laissons toutefois pas convaincre par son jargon financier ensorceleur, car la vérité est claire et nette.

Il demeure que le gouvernement du Canada avait sollicité un prêt de ses citoyens en promettant de payer 3 p. 100 d'intérêt jusqu'à échéance, soit après 30 ans, ou en 1966 dans ce cas-ci. Il a refusé d'honorer sa dette. Les prix courants n'ont rien à voir avec la valeur de la dette réelle. Le gouvernement doit au peuple la valeur nominale de cet emprunt. C'est, à mon sens, une question très grave, une question de principe supérieure à tout raisonnement politique théorique. Il faut prendre nos responsabilités et sans délai, car nous ne saurions accepter que le Canada perde son intégrité pour le prix de ce musée de granit d'en face que, j'ose dire, la plupart des Canadiens ne verront jamais. Si nous voulons que le peuple canadien se rassure sur cette dette et achète de nouvelles obligations, nous ferions mieux de faire un geste propre à leur inspirer confiance.

Franklin D. Roosevelt, parlant des dettes en 1932, a dit que tout gouvernement comme toute famille peut, pendant une année, dépenser un peu plus que ses revenus, mais on sait bien que la persistance de cette habitude entraîne l'indigence. Cette théorie est tout aussi vraie aujourd'hui. Tous ces propos sont désagréables et déprimants, mais l'aspect le plus condamnable du budget Benson c'est son esprit négatif et défaitiste. Il ne prévoit rien pour le progrès national, pour l'aide à l'agriculture, pour l'encouragement aux exportations, pour l'exploitation de nos ressources essentielles et de nos industries de service. C'est un aveu net de capitulation devant la pression des gros intérêts financiers et un aveu honteux que le ministre et ses collègues n'ont ni le goût ni le courage de prendre les décisions qui s'imposent au Canada aujourd'hui.

Ce n'est une nouvelle pour personne qu'aux yeux du gouvernement actuel le petit agriculteur et le petit homme d'affaires n'existent plus. Selon Ottawa, il y a cinq ans qu'on peut s'en passer. Mais c'est une nouvelle, et macabre, que le gouvernement, aux termes de ce budget, semble avoir supprimé l'ensemble de l'agriculture canadienne et de larges secteurs d'autres industries vitales et fondamentales. Les membres du gouvernement paraissent satisfaits de se cramponner à leurs positions, dans leurs bureaux d'Ottawa, de prélever des fonds par des impôts et des prêts, tandis que les prix montent, que l'inflation s'accroît et que les taux d'intérêt grimpent. Ils semblent inconscients du fait que la plupart des Canadiens sont accablés d'impôts, déçus par l'absence de politiques et d'actions au sein du gouvernement et de plus en plus découragés au sujet de l'avenir.

En terminant, j'aimerais faire mien le sentiment qu'exprimait l'autre jour un député. Il semble qu'être aujourd'hui expert en finances, c'est passer nos difficultés financières aux générations futures. Nous n'arriverons pas à sortir de cette fondrière financière dans laquelle nous sommes embourbés tant que nous n'accepterons pas la responsabilité de payer nous-mêmes nos propres dettes.

• (9.40 p.m.)

Si je soutiens ici aujourd'hui que, en tant que nation, nous devrions subvenir à nos propres besoins, on dira que je suis vieux jeu, mais nous savons tous ce qui arrive aux entreprises commerciales qui dépensent plus qu'elles ne gagnent. Je ne vois pas pourquoi ce principe de gestion des entreprises ne s'appliquerait pas aussi bien à la gestion des affaires du pays?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion principale de l'honorable M. Benson est adoptée, sur division.)

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Faulkner.

MODIFICATIONS AU TARIF DES DOUANES

1. Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 20925-1, 21045-1, 22001-1, y compris l'énonce qui le précède, 22002-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22003-1, y compris l'énoncé qui le précède, 26325-1, 40938-1, 42761-1, y compris l'énoncé qui le précède, 42762-1, y compris l'énoncé qui le précède, 44043-1, 44047-1, 47600-1, 56400-1 et 69315-1, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, mes honorables amis aimeraient peut-être commenter ce projet de résolution visant le tarif des douanes. Il y aurait peut-être lieu de donner la parole au porte-parole du parti et d'ajourner ensuite le débat, du consentement du comité.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, puis-je suggérer que le sujet de cette résolution, ayant été examiné l'an dernier par un comité de la Chambre et qu'entre-temps, il a pu se passer bien des choses, le ministre veuille bien rafraîchir la mémoire des députés par une brève déclaration suivie, à l'étape des résolutions, de commentaires présentés par un porte-parole de chaque parti. Cela suffira sans doute. Je ne crois pas que nous soyons en mesure de faire cela ce soir.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, c'est la procédure que je proposerais de suivre à l'étape de la résolution sur le Tarif des douanes. Cette question a été déférée à un comité de la Chambre et examinée de façon assez détaillée, sauf en ce qui concerne les changements relatifs aux produits chimiques. Peut-être pourrions-nous aborder cette résolution jeudi, ou demain? Je pourrais alors faire une déclaration pour chaque point en particulier, puis passer à la résolution suivante et ainsi de suite.

Il y a, en outre, une résolution dont nous souhaiterions terminer l'étude. C'est celle qui a trait à l'antidumping. Voilà pourquoi je demande au comité la permission de déclarer qu'il est 10 heures.

M. Baldwin: J'avais l'intention de faire la même proposition, monsieur le président. En dépit de certaines remarques contraires, la Chambre s'est fort bien acquittée de sa tâche et elle a réalisé de remarquables progrès. Peut-être ferions-nous bien de déclarer maintenant qu'il est dix heures. Si le leader du gouvernement à la Chambre se rend à cette suggestion, peut-être serait-il prêt à indiquer les travaux de la Chambre pour demain.

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur le président. Nous nous proposons de passer à la troisième lecture du bill...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant de ce faire, le ministre pourrait peut-être proposer que le président quitte le fauteuil, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, demain, nous mettrons d'abord en délibération la troisième lecture du bill concernant le financement des chemins de fer Nationaux du Canada. Si nous en disposons, nous passerons ensuite à la résolution relative au Tarif des douanes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Dois-je déclarer qu'il est dix heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La séance est levée jusqu'à demain après-midi à deux heures et demie.

(A dix heures moins dix, de l'assentiment unanime, M. l'Orateur ajourne la Chambre d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER—LA RÉPONSE INCOMPLÈTE À UNE DEMANDE DE DOCUMENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le très honorable député de Prince-Albert a posé la question de privilège au sujet du document déposé en réponse à la question nº 275. Il voulait obtenir l'adresse complète de personnes à qui la Compagnie des jeunes Canadiens avait versé certaines sommes. Je suis allé aux renseignements, comme je l'avais promis. Je puis maintenant vous informer qu'un supplément au rapport déjà présenté sera déposé plus tard dans la journée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vous remercie.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

MESURE VISANT À PRÉVENIR L'INHALATION DE SUBSTANCES DANGEREUSES

M. Max Saltsman (Waterloo) demande à déposer le bill nº C-128, visant à prévenir l'inhalation de colle ou d'autres substances dangereuses.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Expliquez-vous.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de permettre à ceux qui cherchent à aider les jeunes qui se sont habitués à inhaler de la colle, du dissolvant de vernis à ongles ou d'autres substances également dangereuses, à suivre des traitements psychiatriques et à obtenir des soins préventifs.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MODIFICATIONS CONCERNANT LES DÉFINITIONS, LES RÈGLEMENTS, ETC.

L'hon. James Richardson (au nom du ministre des Transports) propose la 1re lecture du bill nº S-14, modifiant la loi sur l'aéronautique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

LE NOMBRE DE CHÔMEURS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question nº 167—**M. Fortin:**

Combien, au total, la circonscription fédérale de Lotbinière comptait-elle de chômeurs en 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informe comme suit: Il n'existe pas de chiffres sur le chômage dans le cas des zones de cette importance. Le Bureau fédéral de la statistique présente des données sur le sous-emploi uniquement en ce qui concerne le Canada et les provinces. La taille de l'échantillon du relevé de la main-d'œuvre ne permet pas de donner des chiffres plus détaillés au point de vue géographique.

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTES EN SASKATCHEWAN

Question nº 200—**M. Southam:**

1. Combien de bureaux de postes seront construits en Saskatchewan pendant l'année 1968?

2. Le programme de construction de 1968 comprendra-t-il la construction de nouveaux bureaux de postes à Torquay (Sask.) et à Glen Ewen (Sask.)?

3. Dans quels autres villes et villages de la Saskatchewan construira-t-on de nouveaux bureaux de postes en 1968?

4. Combien construira-t-on de nouveaux bureaux de postes dans chacune des neuf autres provinces du Canada pendant l'année 1968?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Vingt-cinq.

2. Un seul à Torquay (Saskatchewan).

3. Les travaux de construction commenceront en 1968 aux endroits suivants: Construction de la Couronne: Allan; Cudworth; Dubuc; Esterhazy; Insinger; Mistatim; Prudhomme; Quinton; Torquay; Willow Bunch; Windthorst. Immeubles construits à des fins de location: Burstall; Cadillac; Creelman; Creighton, Domremy; Frontier; Imperial; Lanigan; Loreburn; Lucky Lake; Paynton; Spy Hill; Stockholm; Tugaske.

4.

Province	Total
Terre-Neuve	19
Île du Prince-Édouard	1
Nouvelle-Écosse	20
Nouveau-Brunswick	11
Québec	132
Ontario	72
Manitoba	9
Alberta	13
Colombie-Britannique	15

LE REBOISEMENT AU QUÉBEC

Question nº 240—**M. Laprise:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il conclu une entente avec le gouvernement du Québec au sujet d'un programme de reboisement?

2. Dans l'affirmative *a*) quand ce programme doit-il débuter, *b*) dans quelle région du Québec doit-il être exécuté, *c*) quelle somme se propose-t-on d'y consacrer?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Pêcheries et le ministère des Forêts et du Développement rural m'informe comme suit: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

LES ROUTES RURALES DE COURRIER

Question nº 325—**M. Schreyer:**

1. Combien y a-t-il de routes rurales pour la livraison du courrier au Canada?

2. Combien de ces routes ont plus de 30 milles de longueur, s'il en existe?

3. Fait-on des appels d'offres chaque fois qu'un service de livraison du courrier sur route rurale est établi ou renouvelé?

4. Dans le cas de la négative, dans combien de cas des contrats pour la distribution postale rurale ont été accordés par d'autres moyens de sélection et quels sont ces moyens?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): 1. 5561.

2. 2068.

3. Non. Des appels d'offres sont faits lorsque de nouveaux services sont établis. Des appels d'offres ne sont pas faits lorsqu'un service de distribution rurale est renouvelé.

4. Voici notre ligne de conduite actuelle: *a*) des appels d'offres sont faits chaque fois qu'un nouveau service est établi; *b*) des appels d'offres sont aussi faits lorsqu'un contrat, cédé à une autre personne pendant qu'il est encore valide, prend fin; *c*) si un entrepreneur meurt ou demande à être libéré de son contrat, on peut alors céder son contrat à une autre personne pour la période de validité du contrat qui reste. Une fois le contrat échu, on fera des appels d'offres plutôt que de le renouveler; *d*) on peut renouveler le contrat d'un même entrepreneur pour une autre période de cinq ans, si le service fourni a donné satisfaction et si le montant du contrat ne dépasse pas $10,000 par année.

Nous ne possédons aucun renseignement au sujet du nombre de contrats qui ont été renouvelés ou cédés et il faudrait un travail considérable pour obtenir ces chiffres.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LA POSTE

Question nº 343—**M. Anderson:**

En ce qui concerne les vœux du rapport Montpetit, sur le service postal *a*) à combien d'entre eux a-t-on donné suite, *b*) à combien de ces vœux le ministère et les syndicats ont-ils décidé de ne pas donner suite, *c*) lesquels de ces vœux ont-ils été rejetés (i) par les syndicats (ii) par le ministère, *d*) combien de vœux reste-t-il à étudier?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes contenait 282 recommandations qui ont toutes été étudiées et discutées avec les syndicats. On a donné suite à ces recommandations comme il suit: 1. Adoptées *a*) en entier, 152; *b*) en partie, 53.

2. Rejetées par le ministère et les syndicats, 4.

3. Rejetées par le ministère, 4.

4. Recommandations n'ayant trait qu'à des questions relevant de la seule compétence des syndicats, 13.

5. Mises de côté en vue de négociations lors de négociations collectives, 22*.

6. Décisions devant être prises après de plus amples considérations de la part des deux parties, 34**.

Nota: * Quatorze des 22 sujets à l'article 5 ont fait l'objet de négociations lors des négociations collectives avec le Conseil des Unions des employés des postes. Les 8 autres sujets visent les employés qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil des Unions des employés des postes.

** Les 34 recommandations à l'égard desquelles la décision est remise à plus tard comprennent 21 questions qui faisaient partie de la liste de revendications présentée par le Conseil des Unions des employés des postes et ont fait l'objet de négociations. Ces questions ont trait à la relation entre le nombre d'employés à temps partiel et le nombre d'employés à plein temps, le partage des heures supplémentaires, les vêtements de protection, la définition des affectations dites «recherchées», le calendrier et la rotation des congés annuels, les premiers secours pour les accidentés du travail, les soins médicaux, le transport des employés et la protection financière des guichetiers.

Les 13 autres questions traitent de la définition des périodes de pointe et des situations d'urgence, la composition des jurys de notation, la rotation des équipes, la mise au point d'un programme d'évaluation et de révision du rendement, l'étude des avantages sociaux par les syndicats, les maladies professionnelles des facteurs, les systèmes de tri alphabétique du courrier et le déblaiement de la neige autour des armoires de relais. Le ministère a fait connaître sa position sur ces questions et a invité les syndicats à faire toute observation jugée nécessaire.

Lors de la signature de la convention avec le Conseil des Unions des employés des postes, la direction et les représentants du Conseil ont reconnu que le juge Montpetit devrait réétudier les recommandations visant les conditions de travail matérielles du milieu. Il a accédé à notre demande en ce sens et cette révision est en cours. Les résultats de cette étude lui seront communiqués par les deux parties et ils pourraient faire l'objet d'autres discussions de la part de ces derniers.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AUX TRAVAUX PUBLICS EN COURS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE TÉMISCAMINGUE (P.Q.)

Question nº 426—**M. Caouette:**

Parmi les travaux entrepris par le ministère des Travaux publics, quels sont ceux qui sont présentement en cours dans la circonscription de Témiscamingue, P.Q.?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Noranda—Immeuble fédéral: Remplacement de fenêtres; Installation d'un humidificateur; Remplacement d'une partie du toit; Peinture de l'intérieur et de l'extérieur de l'immeuble. Rouyn—Immeubles fédéraux, Bureau de poste: Conversion de l'installation de chauffage en remplaçant les chaudières par des brûleurs à gaz; Peinture de l'intérieur de la chaufferie; Rajout à la salle à manger des employés des Postes. Immeuble de la Commission d'assurance-chômage et de l'impôt sur le revenu: Remplacement de fenêtres; Réparations aux chaudières; Peinture de l'extérieur; Peinture de l'intérieur—rez-de-chaussée.

[*Traduction*]

LES ÉTIQUETTES DE L'ÉPREUVE DE BOVINS

Question nº 432—**M. Howard (Skeena):**

1. Depuis le 1er janvier 1965, le ministère de l'Agriculture a-t-il utilisé des étiquettes ou papillons relatifs à l'épreuve de bovins contre la brucellose et portant, outre le numéro d'identité, la mention «ministère de l'Agriculture du Canada, Direction de l'hygiène vétérinaire—Prière de ne pas enlever»?

2. Dans quels pays a-t-on fait imprimer ces étiquettes, quel a été le coût de l'impression et qui en a reçu le paiement?

3. Dans quel pays a-t-on fait imprimer la dernière commande ou le dernier lot d'étiquettes?

4. Dans quel pays fera-t-on imprimer la prochaine commande ou le prochain lot?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): En ce qui concerne les ministères de l'Agriculture et de la Production de défense: 1. Oui.

2. En plus du coût d'impression, il y a d'autres frais tels que le découpage sur mesure des étiquettes, la mise en paquets, l'emballage et l'expédition vers diverses destinations. Par conséquent, les prix cités ci-dessous indiquent le coût total des étiquettes, y compris les frais d'expédition. Depuis le 1er janvier 1965, le ministère de la Production de défense a effectué les achats suivants d'étiquettes pour le compte du ministère de l'Agriculture: *a*) Mars 1965, Ketchum Manufacturing Sales Ltd., Ottawa, $7,998; étiquettes imprimées aux États-Unis; *b*) Avril 1966, Kimball Systems Ltd., Toronto, $15,704.28, étiquettes imprimées au Canada; *c*) Octobre 1967, Ketchum Manufacturing Sales Ltd., Ottawa, $9,598.80, étiquettes imprimées aux États-Unis; *d*) Août 1968, Data Factors Limited, Rexdale, $11,036, étiquettes imprimées au Canada.

3. Au Canada.

4. La prochaine commande sera imprimée au Canada à condition que le coût soit raisonnable.

LES JUGES DE LA CITOYENNETÉ

Question nº 444—**M. Robinson:**

1. Combien les tribunaux de la citoyenneté au Canada comptent-ils de juges et *a*) quelle rémunération ceux-ci reçoivent-ils, *b*) quels sont les titres de compétence requis?

2. Où les tribunaux sont-ils situés et quand siègent-ils?

3. Existe-t-il actuellement des postes à pourvoir?

4. Actuellement, prévoit-on faire d'autres nominations?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): En ce qui concerne le Secrétariat d'État: 1. Le gouverneur en conseil peut, n'importe quand, désigner quelqu'un pour agir comme tribunal au Canada aux fins de la loi sur la citoyenneté. Les personnes ainsi désignées ne sont pas des juges. Il y a actuellement 45 personnes ainsi désignées, dont 33 exercent leurs fonctions dans des régions éloignées des autres services de la Citoyenneté, sans rémunération régulière et sans soutien administratif notable. Elles reçoivent les demandes et délivrent des certificats irrégulièrement et occasionnellement, gardant les honoraires modiques prescrits par la loi en retour des services rendus. Treize fonctionnaires désignés

remplissent actuellement à plein temps les fonctions de tribunal dans 12 localités différentes réparties par tout le Canada; *a*) Seules les personnes désignées pour remplir les fonctions de tribunal à plein temps reçoivent un traitement, qui s'élève à $17,000 par année pour les présidents des tribunaux de Toronto et de Montréal, $16,000 par année pour les présidents des autres tribunaux et $11,500 par année pour l'adjoint du président du tribunal de Toronto; *b*) Aucune qualité statutaire n'est exigée des fonctionnaires désignés.

2. Les tribunaux fonctionnant à plein temps sont normalement situés à Halifax, Moncton, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Sudbury, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton et Vancouver. Les tribunaux des régions éloignées, qui fonctionnent occasionnellement, sont situés dans les régions éloignées des Territoires du Nord-Ouest, du Territoire du Yukon, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. En règle générale, les tribunaux siègent aussi souvent que les circonstances l'exigent.

3. Il n'y a actuellement personne de désigné pour remplir à plein temps la fonction de tribunal à Vancouver.

4. On envisage actuellement de désigner une personne pour remplir à plein temps la fonction de tribunal à Vancouver.

LA CIRCULATION DES PIÈCES EN NICKEL

Question nº 473—**M. Howard (Skeena):**

Depuis leur mise en circulation, en 1968, combien de pièces de 50 cents et de un dollar ont été remises jusqu'ici aux diverses banques et quels sont, selon la date, les noms et adresses de ces banques?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): Le nombre de pièces de nickel de cinquante cents et de un dollar remises aux diverses banques par date, est le suivant:

	(nombre de pièces)	
	$1	50 cents
1er août 1968	266,000	1,164,000
2	4,000	16,000
15	60,000	—
16	—	20,000
7 octobre	—	862,000
9	—	720,000
10	—	240,000
11	380,000	78,000
15	282,000	42,000
21	919,000	218,000
25	55,000	—
29	56,000	—

Ces pièces ont été remises aux sièges sociaux des banques aux endroits suivants (les banques se chargeant d'approvisionner leurs succursales):

[L'hon. M. Pelletier.]

Vancouver: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Royale du Canada; Banque Mercantile du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce; Banque de la Colombie-Britannique.

Calgary: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Royale du Canada; Banque Mercantile du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Regina: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Royale du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Winnipeg: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Canadienne Nationale; Banque Royale du Canada; Banque Mercantile du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Toronto: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Canadienne Nationale; La Banque Provinciale du Canada; Banque Royale du Canada; Banque Mercantile du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Ottawa: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Canadienne Nationale; La Banque Provinciale du Canada; Banque Royale du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Montréal: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Canadienne Nationale; Banque de la Cité et du District de Montréal; La Banque Provinciale du Canada; Banque Royale du Canada; Banque Mercantile du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Saint-Jean: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; La Banque Provinciale du Canada; Banque Royale du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Halifax: Banque du Canada; Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Royale du Canada; Banque Mercantile du Canada; Banque Toronto-Dominion; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Saint-Jean (T.-N.): Banque de Montréal; Banque de Nouvelle-Écosse; Banque Royale du Canada; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Charlottetown (Î. P.-É): Banque de Montréal; Banque Royale du Canada; Banque Canadienne Impériale de Commerce.

LE GYROTRON DE L'EXPO—COÛT TOTAL ET REVENU

Question nº 479—**M. Mazankowski:**

Quel a été le coût total du Gyrotron de l'Expo '67 et quel a été le revenu total du Gyrotron?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 nous communique que: Le montant global des dépenses d'équipement du Gyrotron, y compris les frais de conception, de construction, d'inspection et d'essai, mais à l'exclusion des frais de fonctionnement, a été de $2,944,670.08 et le revenu global de son exploitation, après déduction de la taxe sur les spectacles, s'est élevé à $1,943,682.29.

LE COÛT À L'EXPO '67 DE CITÉ DE MONTRÉAL-MAGAZINE

Question nº 480—**M. Mazankowski:**

Combien la cité de Montréal a-t-elle imputé sur le compte de l'Expo '67 pour la revue *Cité de Montréal-Magazine Montréal* de 1964, 1965, 1966 et 1967?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 nous communique que le coût total a été de $250,000.

LE COÛT ET LES FRAIS D'EXPLOITATION DU «HOVERCRAFT» À L'EXPO '67

Question nº 481—**M. Mazankowski:**

Quels ont été *a*) le coût, *b*) les frais d'exploitation, c) le revenu total de l'exploitation du *Hovercraft* à l'Expo '67?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Voici ce que déclare la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967: Il n'y a pas de réponse aux parties *a*) et *b*) de la question puisque l'exploitation du Hovercraft a été attribuée à titre de concession. L'aéroglisseur n'appartenait pas à la Compagnie; *c*) Le revenu global que la Compagnie a retiré de l'exploitation du Hovercraft a été de $65,560.98.

LE COÛT DES «DÉBATS» DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Question nº 495—**M. Mather:**

Combien coûte à l'Imprimeur de la Reine l'impression d'un volume des *Débats* de la Chambre des communes *a*) en anglais, *b*) en français?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): *a*) le coût de production pour l'Imprimerie du gouvernement canadien d'un volume relié sur les *Débats* de la Chambre des communes de la 27e session du Parlement est de $9.26 pour l'anglais; *b*) Le coût de production pour l'Imprimerie du gouvernement canadien d'un volume relié des *Débats* de la Chambre des communes de la 27e session du Parlement est de $23.37 pour le français.

Remarque: Les éditions reliées des *Débats* de la Chambre des communes (en anglais et en français) ont été publiées en tomes comprenant sept volumes.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—LES RAVAGES DE LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME

Question nº 496—**L'hon. M. Flemming:**

Le gouvernement a-t-il été mis au courant des grands ravages que cause la maladie hollandaise de l'orme au Nouveau-Brunswick et particulièrement aux environs de Woodstock et *a*) dans le cas de l'affirmative, le gouvernement, par l'entremise de l'un de ses ministères ou organismes, a-t-il élaboré des plans en vue d'appuyer toute tentative du gouvernement du Nouveau-Brunswick et/ou de l'une des municipalités de cette province en vue de combattre cette maladie, *b*) dans le cas de la négative, le gouvernement fera-t-il mener une enquête sur les effets de cette maladie et sur les moyens de les enrayer?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Le laboratoire fédéral de recherche forestière de Fredericton surveille de près les foyers de la maladie hollandaise de l'orme au Nouveau-Brunswick. Le personnel du laboratoire aide la province et les diverses municipalités en faisant des relevés détaillés à des fins de détection des arbres soupçonnés d'être malades et il se charge des analyses nécessaires à l'identification positive du champignon pathogène; il prévient les municipalités et les particuliers de la présence d'arbres malades sur leur propriété et leur donne des conseils sur les mesures à prendre pour en enrayer la propagation.

LES COMPTES DE BANQUES DE L'EXPO '67

Question nº 506—**M. Mazankowski:**

1. Dans quelles banques et quels établissements financiers la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 a-t-elle maintenu des comptes?

2. Parmi ces banques ou établissements, lesquels ont été désignés par le ministre des Finances, aux termes de l'article 13 de la Loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967?

3. En vertu de quelle autorité les banques non désignées et les établissements non pourvus de charte ont-ils reçu les comptes de l'exposition universelle de 1967?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 nous communique les renseignements suivants: 1. La Banque de Montréal, la Banque Canadienne Nationale, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Caisse Populaire Desjardins de l'Expo 67.

2. La Banque de Montréal et la Banque Canadienne Nationale.

3. En vertu de l'autorisation accordée par l'article 9 de la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et sanctionnée par le Conseil privé du Canada (C.P. 1966-23) et par celui du Québec (C.P. 2054).

LA CHAUSSÉE DE LA RIVIÈRE PETITCODIAC

Question nº 522—**M. Thomas (Moncton):**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il approuvé les plans et devis définitifs pour la chaussée de la rivière Petitcodiac?

2. A-t-on assuré la ville de Moncton que la construction de cette chaussée ne nuirait aucunement au système d'égout de cette ville?

3. Lors de l'étude de ce projet, a-t-on tenu compte du système d'égout de la ville de Moncton et, dans le cas de l'affirmative, quel en a été le résultat?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Oui.

2. Le gouvernement fédéral n'a pas donné une semblable assurance.

3. Oui. La province a pris des dispositions pour que les eaux résiduelles des quartiers de la ville, situés en amont de la chaussée, puissent franchir cette dernière.

TERRE-NEUVE—LES INSTALLATIONS PERFECTIONNÉES DE TÉLÉVISION

Question nº 530—**M. Carter:**

Est-ce que Radio-Canada se propose de fournir des installations additionnelles ou perfectionnées de transmission de télédiffusion pour améliorer la qualité du service qui est fourni actuellement aux gens de la rive sud de la péninsule d'Avalon à Terre-Neuve? Dans le cas de l'affirmative, quand les travaux seront-ils exécutés?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: Les projets comportent la construction d'un réémetteur destiné à desservir le sud de la péninsule d'Avalon, où le service laisse à désirer. La Société n'a pas encore fixé l'échéance de la mise en service de ce réémetteur, qui est fonction des ressources et de leur affectation; elle espère cependant pouvoir soumettre, dès 1969, une demande de licence au Conseil de la Radio-Télévision canadienne.

LA VENTE DU «M V SKEENA»

Question nº 551—**M. Durante:**

1. Quel montant la Corporation de disposition des biens de la Couronne a-t-elle reçu en retour du *M V Skeena*?

2. Quelle entreprise ou quel particulier l'a acheté?

3. A-t-on accepté la meilleure offre et, dans la négative, quelle était l'offre la plus élevée?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: 1. $38,000.

[L'hon. M. Pepin.]

2. En vertu de son droit de priorité, le ministère des Travaux publics.

3. La Corporation avait procédé à la mise en vente du *M V Skeena* mais le ministère des Travaux publics avait confirmé son désir de faire l'acquisition de ce navire avant la date de clôture de la présentation des offres. Par conséquent, la Corporation, aux termes des formalités prioritaires, a négocié l'acquisition du *M V Skeena* avec le ministère des Travaux publics.

SASKATCHEWAN—LES PÂTURAGES COMMUNAUTAIRES DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Question nº 556—**M. Burton:**

1. Aménage-t-on actuellement des pâturages communautaires dans les réserves indiennes de Muskowekwan et Gordon?

2. Quels organismes gouvernementaux s'occupent de ce projet et quelle est la responsabilité de chacun d'eux?

3. Quelle superficie projette-t-on d'aménager sur chacune de ces deux réserves?

4. Quelles soumissions ont été demandées pour ces aménagements?

5. Quels sont les noms de ceux qui ont fait des soumissions pour chacun des contrats, et quels en sont les montants?

6. Quel contrats ont été adjugés jusqu'ici.

7. Quelles dispositions contiennent ces contrats pour l'emploi de main-d'œuvre indienne?

8. Les pâturages communautaires seront-ils réservés exclusivement aux Indiens?

9. Quelles mesures prend-on pour aider les Indiens à utiliser les pâturages communautaires?

10. A combien est estimé le coût total de ce projet?

11. Quel projet d'animaux les pâturages sont-ils estimés pouvoir recevoir?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. On projette d'aménager un pâturage dans chaque réserve.

2. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

3. Pour la réserve de Gordon, 9,600 acres, et pour celle de Muskowekwan, 7,040.

4. Un appel d'offres doit avoir lieu au cours de la semaine du 11 au 16 novembre, pour le déboisement d'une superficie d'environ 5,000 acres de terrain.

5. Voir réponse au nº 4.

6. Voir réponse au nº 4.

7. Pour ce qui a trait à l'aménagement lui-même, on veillera, autant que possible, à embaucher de la main-d'œuvre indienne. De même, en vertu de l'article H du contrat projeté, il est convenu que les Indiens auront priorité d'emploi et de formation, tant pour l'entretien des pâturages que pour leur exploitation.

8. Non, mais les Indiens auront la priorité d'utilisation de ces pâturages. A l'heure actuelle, les Indiens ne disposent pas du nombre voulu de bestiaux pour tirer pleinement parti de ces terrains.

9. Certains membres des bandes possèdent déjà des bestiaux, qu'ils mettront éventuellement dans les pâturages. On encourage les Indiens à augmenter l'ampleur de leurs troupeaux par un programme d'alternance du pacage et un régime de prêts consentis sur une caisse renouvelable.

10. $260,000.

11. Une fois les clôtures installées mais sans ouvrages d'amélioration, environ 1,200 animaux. Une fois les ouvrages d'amélioration, l'herbe venue en abondance, et ainsi de suite, les pâturages pourront recevoir 3,000 bêtes.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—LES PROJETS RÉALISÉS EN VERTU DE L'ENTENTE FODER

Question nº 567—**M. Coates:**

Au sujet des trente-trois projets réalisés dans la province du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente FODER, quel sera le coût estimatif global de chaque projet et quelle responsabilité financière sera assumée par le gouvernement fédéral et aussi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans chaque cas?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): On ne peut dire qu'un projet est «réalisé» ni achevé ni donner son coût approximatif (à cause du prélèvement des fonds par l'impôt et des circonstances changeantes), tant que l'entente FODER (10 ans) ne tirera pas à sa fin.

En vertu d'une entente FODER, le conseil consultatif mixte, qui est composé de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, propose la réalisation de projets aux Conseils du Trésor du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Le conseil consultatif n'a pas le pouvoir de financer ni d'exécuter un projet, mais aucun des deux Conseils du Trésor ne peut songer à la réalisation d'un projet sans la préconisation du conseil consultatif.

Les deux gouvernements s'occupent chaque année du financement des projets. Un projet peut se poursuivre pendant toute la durée de l'entente FODER (jusqu'à 10 ans) ou demeurer en suspens pendant un certain nombre d'années et être alors repris sur avis du conseil. Il est possible de modifier la répartition des fonds attribués au cours d'une année financière, entre les projets d'un même programme dans le cadre d'une entente, pourvu que le coordonnateur fédéral et le coordonnateur provincial de l'entente FODER s'entendent sur cette réaffectation de fonds. Cependant les fonds ne peuvent être transférés d'un programme à un autre, sans la préconisation préalable du conseil de l'entente FODER et l'assentiment des deux Conseils du Trésor.

QUÉBEC—LES PROJETS RÉALISÉS EN VERTU DE L'ENTENTE FODER

Question nº 569—**M. Coates:**

Au sujet des quatre projets réalisés dans la province de Québec en vertu de l'entente FODER, quel est le coût estimatif global de chaque projet et, dans chaque cas, quelle est la part du gouvernement fédéral et quelle est la part du gouvernement du Québec?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Voir réponse à la question nº 567.

LE NOMBRE DE PRODUCTEURS DE LAIT

Question nº 591—**M. Clermont:**

Quel était, en 1966 et 1967, *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) en Ontario, le nombre des producteurs (i) de lait nature (ii) de lait industriel (iii) de crème?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le nombre de producteurs de lait et de crème industriels inscrits auprès de la Commission canadienne du lait est indiqué ci-après. La statistique fédérale ne fournit pas les données demandées relatives aux expéditeurs de lait nature.

	Lait industriel		Crème	
	1966	1967	1966	1967
a) Canada	68,577	65,189	103,527	88,894
b) Québec	41,761	40,618	16,572	12,053
c) Ontario	22,206	20,066	15,455	12,954

LA PRODUCTION DU LAIT

Question nº 592—**M. Clermont:**

Quelle était, pour les années 1966 et 1967, la production moyenne *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) en Ontario, en ce qui concerne les produits suivants: (i) le lait nature (ii) le lait industriel (iii) la crème?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Les quantités moyennes de lait et de crème industriels, exprimées en livres de lait d'une teneur en gras butyrique de 3.5 p. 100, vendues par les expéditeurs inscrits auprès de la Commission canadienne du lait figurent ci-après. La statistique fédérale ne fournit pas les données demandées relatives aux expéditeurs de lait nature.

	Lait industriel		Crème	
	1966	1967	1966	1967
a) Canada	97,000	107,000	31,000	30,700
b) Québec	83,000	93,500	39,200	39,400
c) Ontario	127,500	139,000	44,400	45,000

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX PRODUCTEURS LAITIERS

Question nº 593—**M. Clermont:**

1. Pour les années financières de 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, combien de producteurs de lait industriel et de crème ont reçu une subvention du gouvernement fédéral *a*) au Canada, *b*) au Québec, c) dans le comté de Papineau au Québec?

2. Quel était le montant total des subventions payées durant chacune des années financières mentionnées dans le paragraphe 1 *a*) au Canada, *b*) au Québec, c) dans le comté de Papineau au Québec?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Nombre de producteurs de lait et de crème industriels qui touchent directement, sous forme de subventions, des paiements du gouvernement fédéral:

	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Canada	140,630	165,061	143,766
Québec	49,607	53,342	48,015

2. Subventions directes, à l'intention des producteurs, que touchent les expéditeurs de lait et de crème industriels:

	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Canada	$19,210,000	$70,350,000	$93,100,000
Québec	7,546,000	31,560,000	41,200,000

Les informations par comté font défaut quant au nombre de producteurs qui reçoivent des subventions et au montant des subventions qui leur sont payées.

A PROPOS DES ORGANISMES QUI REMPLISSENT DES FONCTIONS JUDICIAIRES

Question nº 604—**M. Fortin:**

1. Quels sont les organismes fédéraux qui remplissent des fonctions judiciaires?

2. Le gouvernment a-t-il étudié, étudie-t-il ou étudiera-t-il la possibilité d'uniformiser la procédure à suivre devant ces organismes et, dans l'affirmative, tout rapport prévoyant une réforme du contentieux sera-t-il déposé à la Chambre?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à une réforme de l'appareil judiciaire fédéral?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): 1. Sans vouloir traiter de cette question de façon exhaustive ou controversée, on doit dire que les cours ordinaires telles que la Cour de l'Échiquier, la Cour suprême du Canada de même que les cours territoriales remplissent des fonctions judiciaires. En outre, certains autres organismes tels que la Commission d'appel de l'impôt, la Commission du tarif et la Commission d'appel de l'Immigration remplissent également des fonctions judiciaires, si on entend par ce terme les organismes qui se voient accorder le pouvoir de fixer certaines obligations et certains droits conformément à des principes de loi déterminés d'avance.

2. Le gouvernement a étudié et continue d'étudier la possibilité d'uniformiser la procédure à suivre devant ces organismes, mais n'a pas, pour le moment, l'intention de déposer un tel rapport à la Chambre.

3. La possibilité de procéder à une réforme dans l'appareil judiciaire fédéral est présentement à l'étude.

L'AVION HERCULES

Question nº 614—**M. Brewin:**

1. Quelles sont les caractéristiques d'atterrissage de l'avion Hercules *a*) d'après le ministère de la Défense nationale, et *b*) d'après le fabricant *Lockheed Aircraft Limited*?

2. L'avion Hercules est-il un avion d'appui à l'avant, et comme tel, est-il conçu en principe pour atterrissage sur *a*) piste sans revêtement, *b*) sol nu, c) sable?

3. Combien de terrain libre lui faut-il pour atterrir?

4. Quelle formation a reçue le personnel des forces armées canadiennes pour l'atterrissage de l'avion Hercules sur *a*) pistes préparées, *b*) pistes non préparées, par exemple champs sans obstacles, c) routes, asphalte, base de gravier, *d*) piste recouverte de neige?

5. *a*) Précisément, quelle formation ont reçue les pilotes et les équipages des avions Hercules fournis pour le transport de secours au Nigéria et au Biafra, *b*) les pilotes et les équipages des avions Hercules ont-ils reçu une formation intensive pour leur adaptation aux caractéristiques d'atterrissage indiquées pour ces avions?

6. Le retard dans l'utilisation des avions Hercules fournis pour la région Nigéria-Biafra provient-il de *a*) difficultés d'atterrissage, manque de pistes ou d'installations d'atterrissage, *b*) manque de formation ou formation insuffisante pour l'atterrissage?

7. Les opérations des avions canadiens Hercules, ou d'autres avions affectés au transport de secours au Nigéria ou au Biafra ont-elles été gênées du fait que les dispositions nécessaires pour la reconnaissance, ou autres, n'ont pas été prises et, dans le cas de l'affirmative, qui est responsable de ces omissions?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. *a*) et *b*) De nombreux facteurs, tels que le chargement de carburant, le nombre de passagers, la cargaison, l'état des pistes, la température, etc., influent sur la capacité d'atterrissage du Hercules. Les Forces canadiennes utilisent à cet égard les instructions opérationnelles publiées par la U.S.A.F. qui sont fondées sur les données des manufacturiers.

2. *a*), *b*) et *c*) A cause de sa souplesse, le Hercules est utilisé par les Forces canadiennes tant en qualité d'avion de transport stratégique que d'avion de soutien tactique. Il peut atterrir sur des surfaces non aménagées telles qu'un sol d'argile, de sable ou de terre, à condition que ce sol soit suffisamment solide pour supporter le poids de l'avion.

3. Les dimensions de la piste d'atterrissage peuvent varier selon le poids total en charge de l'avion, la température au sol, le vent au sol et l'altitude de la piste. Avec un poids de 140,000 liv. à l'atterrissage, au niveau de la

mer et à une température diurne normale de 15° C, sans vent, sans gradient et une surface sèche, la distance normale d'atterrissage au-dessus d'un obstacle de 50 pieds est de 4,200 pieds.

4. *a*), *b*), *c*) et *d*) Les pilotes de Hercules dans les Forces canadiennes sont parfaitement entraînés à exploiter à fond la capacité d'atterrissage de cet appareil sur des surfaces aménagées, semi-aménagées ou couvertes de neige, selon les limites prévues dans la conception de l'avion. Les routes d'asphalte qui se conforment aux conditions minimales de longueur, de largeur et de poids peuvent se comparer aux surfaces aménagées, pour ce qui est de l'atterrissage.

5. *a*) et *b*) Les équipages chargés de piloter les avions Hercules avaient déjà accumulé des centaines et des milliers d'heures d'expérience dans d'autres fonctions de vol avant d'être choisis pour ces opérations. Ces hommes ont suivi ensuite des cours sur le fonctionnement du Hercules, pendant lesquels ils ont accumulé environ 230 heures d'expérience avec ce type d'avion. En outre, les pilotes du Hercules sont employés à titre de co-pilotes pendant une période de temps considérable, acquérant ainsi environ mille heures d'expérience avec cet appareil avant de passer au grade de capitaine d'avion. Ces hommes ont effectué des opérations de vol dans toutes les parties du monde. Cela comprend une participation à des opérations dans l'Arctique où seules des pistes de gravier sont normalement disponibles, ainsi qu'en Afrique et en Asie. Les pilotes de Hercules qui ont été dépêchés au Biafra comptent collectivement une moyenne d'environ 8,000 heures de vol. On estime donc qu'ils possèdent le maximum possible de qualifications.

6. *a*) Oui; *b*) non.

7. Oui. Le Comité international de la Croix-Rouge a eu du mal à obtenir les autorisations nécessaires de vol, tant pour ce qui est de opérations que pour ce qui est de l'examen des pistes d'atterrissage.

LES UNITÉS DE MILICE DANS LA RÉSERVE PRÊTE

Question n° 622—**M. Robinson:**

1. *a*) Quelles unités de milice font partie de la Réserve prête, *b*) quelles sont les fonctions des unités qui font partie de la Réserve prête, *c*) combien d'officiers et d'hommes sont requis pour chaque unité pour l'accomplissement de la tâche qui lui est attribuée, *d*) combien d'unités sont actuellement capables d'accomplir les tâches qui leur sont attribuées, *e*) quand compte-t-on que toutes les unités pourront accomplir les tâches qui leur sont attribuées?

2. Quelle est la cote d'efficacité de toutes les unités de milice de la Réserve prête?

3. Quelle a été la cote d'efficacité de toutes les unités qui ont assisté au camp d'été en 1967 et en 1968?

4. La Réserve prête serait-elle actuellement professionnellement apte à appuyer les forces régulières?

5. A-t-on l'intention de porter aux normes des forces régulières *a*) la formation, et *b*) l'équipement de la Réserve prête?

6. Quel est l'état d'ensemble de la Réserve prête?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): On est prié de se reporter aux Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, du 12 mars 1968, du Comité permanent de la Défense nationale, portant sur les éléments de la Réserve des Forces canadiennes. En ce qui concerne la «Réserve prête», son but est de produire, dans une situation d'urgence, des spécialistes formés provenant de tous les éléments pour la Force régulière.

1. *a*) La Réserve prête n'est pas composée d'unités de la milice en soi, mais d'officiers et hommes de troupe individuels; *b*) La Réserve prête n'affecte pas de tâches aux unités; ce sont des individus qui sont affectés à divers postes des effectifs de la Force régulière en cas d'urgence; *c*) Voir *a*) ci-dessus; *d*) Voir *b*) ci-dessus; *e*) Aucune limite de temps ne saurait être précisée; cela varie selon chaque poste à remplir.

2. Ne s'applique pas; voir 1 *a*).

3. La répartition actuelle des tâches confiées à la milice est en vigueur depuis moins d'un an, de sorte qu'aucune cote d'efficacité n'a encore été fixée.

4. Non, il lui faudrait subir une autre période d'entraînement.

5. *a*) Oui; *b*) Ne s'applique pas.

6. Les effectifs et la composition de la Réserve prête peuvent varier d'une année à l'autre, selon les besoins de la Force régulière. L'objectif à long terme consiste à donner à chaque individu une norme d'entraînement dans diverses spécialités, de manière à assurer un soutien viable à la Force régulière. Dans ces conditions, il est impossible d'évaluer avec exactitude l'état général de la Réserve prête.

LE RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Question n° 626—**M. Robinson:**

Quand l'équipe spécialisée en matière de relations ouvrières du gouvernement fédéral doit-elle rendre son rapport public?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): L'équipe spécialisée en relations de travail a indiqué que son rapport sera présenté au gouvernement à la fin de 1968. Le gouvernement envisagera alors de déposer ce rapport à la Chambre des communes et d'en rendre les données publiques.

BÉLAIR (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU BUREAU DE POSTE

Question nº 632—**M. Godin:**

En prévision de la construction du bureau de poste de la ville de Bélair (P.Q.), combien de soumissions ont été reçues par le Ministère, quelle est la firme qui a obtenu le contrat et à quel prix?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Sept soumissions ont été reçues. Un contrat, au montant de $28,700, a été adjugé M. Arthur Simoneau, de Charny, deuxième plus bas soumissionnaire, lorsque le plus bas soumissionnaire a retiré sa soumission.

L'EXAMEN, LA PERCEPTION ET LES RISQUES DES DOUANES

Question nº 641—**M. Forrestall:**

1. Le gouvernement étudie-t-il la possibilité d'aborder de façon différente les problèmes croissants que posent l'examen, la perception et les risques des douanes?

2. Étudie-t-il la possibilité de délaisser la marchandise elle-même pour porter son attention sur l'importateur, de façon à permettre, grâce à des transactions en ligne directe, à la marchandise de passer de son point d'origine aux établissements de l'importateur?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre suppléant du Revenu national): 1. Les fonctionnaires du ministère suivent continuellement l'évolution du transport et du commerce afin d'assurer que la procédure des visites et du dédouanement des Douanes est modifiée, en conformité de la loi, afin de faciliter une prompte livraison à l'importateur.

2. La procédure qui a été établie récemment comprend la vérification préalable des déclarations par l'appréciateur des Douanes. A la condition que ce dernier soit convaincu qu'il existe les contrôles voulus et qu'une désignation exacte de l'expédition a été faite, il permet que la livraison soit effectuée sans retard inutile. Cette procédure jointe à une disposition prévoyant que les marchandises peuvent être dédouanées à la faveur d'un cautionnement donné par l'importateur ou son agent permet la livraison de marchandises importées avant le paiement des droits et des taxes. On a jugé que ce système approche le plus possible, selon la législation actuelle, de ce qui pourrait être considéré comme trafic sans aucune entrave.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES NOMINATIONS AU RANG DE SOUS-MINISTRE

Question nº 44—**M. Lambert (Edmonton-Ouest):**

1. *a*) Dans la Fonction publique du Canada, y compris les organismes de la Couronne, combien de personnes ont le rang (i) de sous-ministre (ii) de sous-ministre associé (iii) de sous-ministre adjoint ou un rang équivalent ou s'acquittent de fonctions propres à l'un ou l'autre de ces postes, *b*) quelle est l'échelle de traitement pour chacun de ces postes?

2. Dans la Fonction publique du Canada, y compris les organismes de la Couronne, combien de personnes dans chaque ministère ou organisme pris séparément, remplissent les fonctions d'adjoint exécutif, etc. (voir la question du 5 mars 1968)?

3. *a*) Depuis le 1er juillet 1967, dans quels ministères ou organismes de la Couronne a-t-on nommé des personnes devant remplir les fonctions de sous-ministre adjoint ou l'équivalent, *b*) combien de ces nominations ont été faites à des postes créés depuis le 1re juillet 1967, *c*) ces nominations sont-elles subordonnées à l'approbation du gouverneur en conseil?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES POUR L'AMÉLIORATION DES RÉSERVES INDIENNES

Question nº 150—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. A combien se sont élevées les dépenses effectuées entre le 1er avril 1967 et le 30 avril 1968 dans le cadre du programme destiné à améliorer les conditions matérielles des réserves d'Indiens?

2. Quelle proportion de ce montant a-t-on consacrée, respectivement *a*) aux logements, *b*) aux routes, *c*) à l'électrification, *d*) à l'adduction d'eau, *e*) aux réseaux d'égout?

3. Dans quelles réserves a-t-on exécuté, respectivement, les divers travaux mentionnés à la question nº 2 et à combien se sont élevées, dans chaque cas, les dépenses pour les travaux exécutés?

(Le document est déposé.)

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 157—**M. Fortin:**

1. A l'égard de chacune des années 1966 et 1967, quel est le total des jours des réunions qui furent tenues par les conseils d'administration des sociétés de la Couronne dites de propriétaire?

2. A l'égard du conseil d'administration de chacune des sociétés de la Couronne dites de propriétaire, *a*) combien y a-t-il d'administrateurs, *b*) combien sont à plein temps, *c*) combien sont à temps partiel, *d*) dans chacun des cas, quelle est leur rémunération?

(Le document est déposé.)

LA DESTINATION DES IMMIGRANTS

Question nº 484—**M. Macquarrie:**

1. Au cours de chacune des années comprises entre 1957 et 1968, combien d'immigrants se sont établis dans l'Île du Prince-Édouard et de quels pays venaient-ils?

2. Depuis 1966, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a-t-il formulé des observations auprès du ministère fédéral de l'Immigration en vue de faciliter l'arrivée d'immigrants agricoles et, dans l'affirmative, à quelle date ces observations ont-elles été formulées?

3. Au cours de la période de dix ans mentionnée dans la première partie, combien d'immigrants agricoles ont été admis *a*) dans les provinces Mari-

times, b) en Ontario, c) dans les trois provinces des Prairies?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE CHEZ LES FONCTIONNAIRES DE LA STATISTIQUE

Question nº 617—**M. Latulippe:**

1. Combien y a-t-il d'employés, par catégories et par classe, au Bureau fédéral de la statistique?

2. De ce nombre, combien sont de langue française?

3. Combien d'employés gagnent $12,000 et plus et, de ce nombre, combien, par catégorie et par classe, sont de langue française?

4. Au cours de l'année 1967, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient de langue française?

5. Combien y a-t-il d'employés à l'échelon de chef ou à un échelon supérieur et combien sont de langue française?

6. Combien ont coûté les cours de français et les cours d'anglais à l'intention de ces employés et combien d'employés ont suivi des cours a) de français, b) d'anglais en 1967?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion nº 19?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

L'OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ EN 1967

Demande nº 19—**M. Mather:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes lettres, tous rapports, toutes études et tout autre document en provenance de la Gendarmerie royale du Canada, l'Aviation royale du Canada, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Commission géologique du Canada et le Conseil national de recherches du Canada sur l'objet volant non identifié observé en 1967 par M. Steve Michalak.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le Conseil national de recherches m'informe qu'il a officieusement demandé aux Canadiens de lui écrire au sujet de l'observation de cet objet; il préférerait cependant que cette correspondance ne soit pas déposée à la Chambre. Dans ces circonstances, le député consentirait-il à retirer sa motion?

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la motion soit reportée pour débat.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 47 du Règlement, la motion est reportée pour débat.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES VENTES DE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-être sera-t-il ici plus tard cet après-midi? Je demanderai donc au ministre du Commerce si, maintenant qu'il est de retour à la Chambre, il a de bonnes nouvelles à annoncer aux Canadiens en ce qui concerne les ventes de blé.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): En Amérique latine, ou ailleurs dans le monde?

Une voix: N'importe où.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire maintenant, c'est que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour assurer à la Commission canadienne du blé la meilleure position concurrentielle possible sur le marché mondial.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'APPLICATION DE L'ARTICLE CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail, du ministre suppléant du Travail et du second ministre suppléant du Travail... (*Exclamations*) ...qu'il me soit permis de poser cette question au premier ministre. On a annoncé hier qu'on redoublerait d'efforts pour enrayer les abus au sujet de la Caisse d'assurance-chômage. Fera-t-on des efforts semblables pour protéger les droits de ceux qui sont admissibles à l'assurance-chômage afin qu'ils continuent de toucher leurs prestations sans que des fonctionnaires trop zélés appliquent trop sévèrement l'article concernant la disponibilité?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail assiste présentement aux réunions de l'OIT à Genève. Je suis heureux de donner à la Chambre l'assurance que demande le député.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question qui fait suite à celle que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre lui a posée il y a quelques minutes.

Étant donné que plusieurs réclamants de prestations d'assurance-chômage font des déclarations erronées du fait qu'ils ne connaissent pas assez les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, le très honorable premier ministre demanderait-il en même temps au ministre du Travail s'il a l'intention d'inviter la Commission d'assurance-chômage à organiser une campagne d'information à travers tout le Canada, afin que la population soit renseignée sur la loi sur l'assurance-chômage?

M. l'Orateur: L'honorable député a fait une représentation, et je prends pour admis qu'elle a été notée.

[*Traduction*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

LE RAPPORT DU COMITÉ DES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. L'autre jour, à Montréal, le premier ministre aurait exprimé l'espoir que les fonds destinés aux campagnes électorales soient établis sur une base plus juste. Or, pouvons-nous espérer qu'on donne suite au cours de la présente session du Parlement au rapport du comité des dépenses électorales, créé par le prédécesseur du premier ministre à la dernière législature?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà indiqué au cours de la présente session, le gouvernement espère pouvoir aborder tous les aspects de la réforme électorale en déférant les diverses questions pertinentes au comité permanent des privilèges et élections. L'ordre du jour du comité est tel qu'on espère pouvoir examiner la question dès le début de l'an prochain.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES CONTRE LA PAUVRETÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le 13 septembre, il y a donc exactement deux mois, j'ai demandé au premier ministre ce que le gouvernement comptait faire quant à l'adoption de mesures en vue de combattre la pauvreté au pays. Ce jour-là, il m'a répondu que, à son avis, la meilleure procédure à suivre par le gouvernement serait d'adopter des mesures afin de réduire l'inflation. Ma question est la suivante: Étant donné qu'au cours de chacun des deux mois écoulés depuis ce moment l'inflation s'est accrue sensiblement...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait poser sa question.

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur l'Orateur. Étant donné ce fait, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre de nouvelles mesures, dans un proche avenir, pour lutter contre la pauvreté dans notre pays?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les mesures énoncées dans le budget ont, bien entendu, pour but de réduire l'inflation et elles ont été longuement discutées ces jours derniers. Je suis désolé que nous n'ayons pas obtenu l'accord enthousiaste des membres de l'opposition à ce sujet, mais je suis certain qu'ils feront de leur mieux pour nous aider par d'autres moyens à combattre l'inflation.

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la hausse des impôts a fait augmenter sensiblement le coût de la vie, il est évident, n'est-ce pas, que le gouvernement a l'intention de ne faire absolument rien pour éliminer ce que le premier ministre reconnaît être une honte nationale.

M l'Orateur: A l'ordre.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES PROPOS RÉVOLUTIONNAIRES DE NATIONAUX AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'ignore si je devrais poser cette question au premier ministre ou au solliciteur général, mais le 28 octobre j'ai demandé des renseignements sur l'entrée au Canada de Jerry Rubin, et le solliciteur général m'a répondu qu'il s'informerait. Eu égard à la grave menace qui, selon le premier ministre, s'il faut en croire ce qu'il a dit l'autre jour, plane sur le Canada en raison des perspectives d'anarchie civile et de révolution aux États-Unis, le solliciteur général voudrait-il indiquer dans le rapport qu'il fera si le gouvernement prend des mesures pour empêcher l'entrée au Canada de personnages comme Rubin et Stokely Carmichael et autre racaille révolutionnaire du même acabit, empêchant ainsi le gouvernement canadien d'être ridiculisé ensuite pour n'avoir pas pu leur interdire l'entrée au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien entendu nos lois sur l'immigration sont destinées à empêcher l'admission au Canada de ceux qui viennent ici en nourrissant des desseins criminels, mais nous pensons qu'il n'y a aucun danger d'insurrection ou de conflit par suite d'un libre échange d'idées. C'est à la cause du malaise que nous cherchons à remédier. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demanderais au premier ministre alors, comme Rubin et Carmichael ont déclaré qu'il devrait y avoir une effusion de sang au Canada pour renverser le gouvernement, s'il ne croit pas que des propos de ce genre tenus par ceux qui arrivent dans notre pays sont séditieux?

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. Étant donné la réponse du premier ministre au très honorable représentant de Prince Albert, le premier ministre peut-il nous dire si des mesures ont été prises récemment pour empêcher un ministre du gouvernement de Rhodésie d'entrer au Canada, alors qu'il devait y prononcer un discours?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à la controverse.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le même principe serait-il appliqué à un représentant du gouvernement de Rhodésie qui désirerait venir au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est hypothétique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question complémentaire au premier ministre. Il a évoqué en termes enthousiastes la liberté de parole; je voudrais lui demander si, oui ou non, il estime le propos tenu par Stokely Carmichael: «Sortez vos revolvers, procurez-vous-en autant que vous le pouvez et servez-vous en», comme liberté de parole au Canada du type que nous devrions encourager?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le très honorable représentant, qui est un avocat distingué, me demanderait d'interpréter les lois concernant les propos séditieux. A mon avis, cela n'a pas été le cas, et je ne sache pas qu'une accusation de sédition ait été portée contre M. Carmichael.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question supplémentaire que je peux formuler en un anglais clair. Le premier ministre croit-il que ceux qui veulent renverser le gouvernement du Canada par la force devaient être accueillis au Canada et autorisés à y prendre la parole? Peut-il répondre sans détours?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Frontenac.

L'hon. M. Hees: Je pose la question de privilège. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: Le député pose la question de privilège.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a refusé de répondre au très honorable député de Prince Albert parce qu'il lui demandait d'interpréter la loi. Je ne lui demande pas d'interpréter un aspect précis de la loi, je lui demande en un anglais clair, direct et courant si ceux qui seraient prêts à renverser le gouvernement par la force sont oui ou non les bienvenus ici? Répondrait-il à cette question?

Le très hon. M. Trudeau: Maintenant que la question a été posée en un anglais clair et courant, je demanderais au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'y répondre en un français clair et courant.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je crois que la politique du ministère de l'Immigration dans ce domaine est connue. Je l'ai déjà moi-même expliquée dans cette enceinte, et je crois qu'elle était également appliquée auparavant. Lorsque quelqu'un se présente chez nous, surtout lorsqu'il est patronné par un organisme reconnu au Canada, s'il ne vient que pour engager un débat public et échanger des idées, sans aucune intention marquée d'organiser la révolution ou de fomenter des troubles, à ce moment-là, au nom de la liberté de parole, nous le laissons passer nos frontières.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre voudrait-il donner des explications sur la façon d'interpréter les intentions de celui qui se présente au ministère? Qui prend les décisions à cet égard?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nous ne connaissons pas les intentions de tous ceux qui viennent au Canada.

AIR CANADA

WINNIPEG—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'AVENIR DE LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au

ministre des Transports, mais en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire où en sont rendues les négociations relatives au transfert de la base d'entretien des avions à réaction de Winnipeg?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je crois comprendre qu'il s'agit du ministère des Transports, monsieur l'Orateur.

M. Dumont: En l'absence du ministre des Transports, je pose ma question au très honorable premier ministre, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant est ici présentement.

[*Traduction*]

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à ajouter à la déclaration faite récemment à la Chambre par le ministre des Transports.

[*Français*]

M. Dumont: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

Le ministre suppléant pourrait-il nous dire si le déficit annuel de 10 millions concernant le maintien de la base de Winnipeg pourrait être utilisé plutôt pour les ouvriers de Lauzon?

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État. Acceptera-t-il un mot d'approbation au lieu des critiques que lui adresse son côté de la Chambre pour les efforts qu'il déploie afin de persuader le gouvernement de tenir sa promesse envers Winnipeg, et compe-t-il poursuivre ses efforts?

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Simcoe-Nord a la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je veux une réponse et je crois que le ministre est disposé à me la donner, car il s'est levé à demi.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ÉTUDE DE L'EFFICACITÉ DES MÉDICAMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'académie nationale des sciences des États-Unis a fait, il y a quelques jours, une déclaration alarmante selon laquelle 6 p. 100 des produits pharmaceutiques actuellement en vente sont inefficaces du point de vue clinique et devront probablement être retirés du marché. A ce propos, le ministre peut-il indiquer à la Chambre si l'on a entrepris ou si l'on entreprend au Canada des études semblables?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas qu'on fait actuellement des études de ce genre au Canada et que la Direction des aliments et drogues en est au courant. Pendant la semaine, je donnerai au député des précisions sur ces études, à la Chambre.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre s'informera auprès de la Direction des aliments et drogues, voudra-t-il s'assurer qu'on a soigneusement distingué, au cours de ces études—car il y a ici une différence—entre les médicaments complètement inefficaces et le pourcentage de ceux qui ne répondent pas aux normes cliniques acceptables.

L'hon. M. Munro: Oui, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

LA COMMISSION DES VALEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si, à la suite de ses entretiens avec les représentants provinciaux, il espère voir se réaliser bientôt le projet de la Commission nationale des valeurs et présenter une mesure législative en vue de son établissement?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, lors de la réunion, il y a environ deux semaines, un esprit de collaboration et de franche amitié régnait parmi les représentants fédéraux et provinciaux. Les gouvernements des deux paliers ont fait, ma foi, des progrès considérables en ce qu'ils se sont rendu compte de leurs problèmes mutuels et de la nécessité de modes d'action sur le plan national.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si ses fonctionnaires suivent de près l'apparente spéculation sur les prétendues actions de dividendes et s'il s'inquiète de la chose du point de vue de l'établissement, tel qu'il l'entend, d'une commission nationale des valeurs?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, mes fonctionnaires sont au courant de la situation et de tout ce qui se passe sur le marché des valeurs. Nous tenons compte de toutes ces considérations, persuadés qu'il faudrait assurer une sorte d'administration nationale.

LES CÉRÉALES

L'AUGMENTATION DES LIVRAISONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce de qui relève la Commission canadienne du blé. Je me demande si le ministre ou un de ses représentants s'efforce d'amener des wagons couverts aux élévateurs régionaux pour permettre aux cultivateurs d'expédier plus que leur simple contingent initial?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. La Commission canadienne du blé m'a fait savoir ce matin qu'elle bénéficie de l'entière collaboration des chemins de fer pour ce qui est des wagons couverts qui servent à transporter les céréales des silos régionaux aux élévateurs terminus. C'est une question que la Commission et les chemins de fer examinent quotidiennement pendant toute la campagne agricole. Par conséquent, monsieur l'Orateur, la situation actuelle n'est pas anormale à mon sens et je répète que je me suis entretenu ce matin avec la Commission.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Comme il nous a appris jeudi dernier que les installations de séchage, aux terminus, ne fonctionnent que cinq jours par semaine à cause de la pénurie de céréales aux élévateurs terminus, voudrait-il s'entretenir avec les chemins de fer à ce sujet?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, les séchoirs n'ont pu être utilisés pleinement il y a quelques semaines, car les conditions atmosphériques empêchaient le transport des céréales. Toutefois, la situation s'est améliorée depuis lors et ma réponse s'applique aux conditions actuelles et non à celles d'il y a deux ou trois semaines.

M. Korchinski: Le ministre de l'Agriculture étudiera-t-il le problème? Le séchage des céréales aux élévateurs terminus a-t-il lieu sept jours par semaine?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on m'apprend que les élévateurs terminus de l'intérieur sécheront les céréales 24 heures par jour et sept jours par semaine dès que les quantités de céréales emmagasinées dans ces élévateurs terminus seront suffisantes pour justifier ce régime.

LA PÊCHE

LA PÊCHE AU HOMARD DANS LA BAIE DE FUNDY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Dira-t-il à la Chambre si l'on a apporté des modifications aux règlements concernant la pêche au homard dans la baie de Fundy, vu que la saison commencera dans un jour ou deux?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, les règlements ont été modifiés et les pêcheurs pourront sortir demain matin à 8 heures au lieu de 10 heures, comme annoncé auparavant.

LA POLITIQUE DE COMMERCIALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce et en même temps le saluer à son retour de vacances dans le Sud. Je me demande quand le ministre pourra faire la déclaration qu'il nous a promis de faire il y a trois semaines, sur la commercialisation d'un autre produit de première nécessité de notre économie, le poisson de l'Atlantique. Je le répète, il y a trois semaines le ministre était prêt à faire une déclaration portant sur la vente du poisson à un prix équitable.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, avant de partir j'ai parlé au ministre des Pêcheries (M. Davis). Il me fait maintenant savoir que le comité des pêches et des forêts siège et que des discussions assez complètes ont eu lieu à ce sujet. Les audiences du comité se déroulent en ce moment. Les questions du député y seront soulevées.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je ne vais pas contredire la déclaration du ministre. Toutefois, j'aimerais bien entendre le ministre nous dire ce que fait son ministère, car je ne suis pas du tout satisfait de la situation actuelle.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question ressemble à celle qu'a posée, il y a quelque temps, le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan). Quelles mesures prend le gouvernement pour compenser la baisse importante des ventes de poisson congelé canadien aux États-Unis? Cette baisse a un effet désastreux sur l'économie des provinces atlantiques.

M. l'Orateur: Le député ne convient-il pas que, sa question étant très vaste, on devrait y répondre par une déclaration à l'appel des motions.

M. Lundrigan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devra poser une autre question, car je lui ai dit qu'on pourrait répondre à sa question précédente à l'appel des motions.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai posé une question semblable au ministre, il y a trois semaines. Ce dernier s'est alors engagé à faire, le lendemain, une déclaration à la Chambre sur la baisse importante des ventes de poisson congelé sur les marchés des États-Unis. Comme je viens de le dire, la déclaration devait être faite le lendemain. Il y a de cela plus de trois semaines. Cette situation est devenue si sérieuse et si urgente que nous avons le droit, je pense, d'exiger une sorte de déclaration de principe de la part du gouvernement, pour savoir ce qu'il fait à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député présente une instance en vue d'amener le ministre à faire une déclaration à l'appel des motions. C'est exactement ce que je proposais. Si l'on doit fournir ces renseignements, on devrait le faire à l'appel des motions et non pendant la période des questions.

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

QUESTION RELATIVE AU PAIEMENT DE DROITS D'ACCISE SUR DES SPIRITUEUX SAISIS

A l'appel de l'ordre du jour

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désirais poser une question à l'honorable ministre du Revenu national—qui a une très bonne raison de ne pas être à la Chambre cet après-midi, puisqu'il doit subir une intervention chirurgicale très grave, et j'en profite pour lui souhaiter un prompt rétablissement—mais, en son absence, je vais la poser à son secrétaire parlementaire.

Vu l'importante saisie d'alcool qui a eu lieu en fin de semaine à Ville Vanier, en banlieue de Québec, le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre du Revenu national peut-il nous dire si les fonctionnaires de son ministère ont fait enquête pour établir si la production des boissons alcooliques ou des spiritueux de la distillerie Melchers est en tout conforme aux droits d'accise du ministère? Y a-t-il eu enquête et les droits ont-ils été acquittés?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que la question, telle que posée, est de nature plutôt générale, et je signale à l'honorable député que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Rondeau: A dix heures, monsieur l'Orateur!

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre nous dirait-il quand entreront en vigueur les diverses mesures législatives adoptées par notre Chambre il y a déjà quelque temps et dont les cultivateurs ont si impérieusement besoin?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): On m'informe, monsieur l'Orateur, que l'autre Chambre a adopté la mesure traitant des paiements anticipés, que le comité du Sénat a approuvé hier le bill n° C-110, et que nous pouvons compter que certains de ces bills, sinon tous, recevront la sanction royale demain.

M. Nesbitt: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu qu'une partie de cette mesure législative a trait aux taux d'intérêt, quand établira-t-on avec les banques le taux d'intérêt concernant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous examinons la question avec les banques actuellement et j'espère pouvoir annoncer un taux d'intérêt visant les prêts aux améliorations agricoles, disons peu de temps après la sanction royale.

LES ANCIENS COMBATTANTS

HALIFAX—LA RÉDUCTION DES SERVICES HOSPITALIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il reçu des instances de la part du président de la Légion royale canadienne pour la Nouvelle-Écosse au sujet des réductions des services dont bénéficient les anciens combattants à l'hôpital de Camp Hill, à Halifax? Si oui, quelles mesures le ministre entend-il prendre.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Non, monsieur l'Orateur. On ne m'a pas encore, que je sache, présenté ces instances.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MÉDICAMENTS GRATUITS POUR LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois savoir qu'il projette un deuxième voyage au Manitoba, pour étudier les services médicaux dispensés aux Indiens. Envisage-t-il, lors de son passage, de visiter le lotissement communautaire de Churchill?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai visité l'hôpital de Churchill et j'espère y retourner cette fois-ci.

M. Simpson: Une question connexe, monsieur l'Orateur. Elle concerne les services médicaux assurés aux Indiens et fait suite à la question que le ministre a prise en préavis, mercredi dernier. Voudrait-il dire à la Chambre si ses fonctionnaires font distribuer dans les pharmacies de Colombie-Britannique les noms des Indiens qui bénéficient de la sécurité sociale et ont droit à des médicaments gratuits.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, on me dit que le ministère prend les dispositions nécessaires pour que les pharmaciens munis d'une licence fournissent des médicaments aux Indiens indigents. L'avènement du programme d'assurance frais médicaux a introduit un nouvel élément, entre autres le libre choix du pharmacien. Les médicaments n'étant pas inclus dans le programme d'assurance de la Colombie-Britannique et comme un grand nombre d'Indiens de cette province se déplacent souvent, il s'est avéré nécessaire de donner aux pharmaciens une liste des personnes auxquelles ils doivent fournir gratuitement des médicaments, étant entendu que nous les leur rembourserions.

Les listes utilisées ont été établies d'après la liste des indigents de la Direction des affaires indiennes. Ces listes sont complétées par notre personnel médical qui y ajoute les ayants droit qui, même s'ils ne figurent pas sur la première liste, sont néanmoins considérés comme indigents du point de vue médical. Mon ministère étudie en ce moment la possibilité de substituer à cette méthode un système de cartes.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Simpson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les pensionnés de la vieillesse sont-ils inclus sur les listes fournies aux pharmacies?

L'hon. M. Munro: Les pensionnés de la vieillesse peuvent être inclus lorsqu'ils sont considérés comme indigents, monsieur l'Orateur.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire combien souvent ces listes sont revisées?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si cette question supplémentaire est admissible.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LES FUITES DANS LES RAPPORTS DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. On a soulevé il y a une dizaine de jours une question à propos de la publication dans *La Presse* de certaines tranches du rapport non publié de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. M. Jean-Louis Gagnon, coprésident de la Commission a confirmé l'authenticité de ces passages. On sait qu'il était relié à *La Presse*. Comme le premier ministre a été troublé, à ce qu'il a dit, y a-t-il eu enquête? Le vol a-t-il été établi? Sinon, a-t-on cherché à savoir comment des renseignements aussi complets et exacts ont pu transpirer?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme on l'a signalé lorsque la question a été posée plus tôt au cours de la session, une enquête a été entamée. Je n'ai pas encore reçu de rapport à ce sujet. Lorsque j'en obtiendrai un, je répondrai volontiers à la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le ministre n'a pas encore reçu de rapport, il peut facilement se renseigner en téléphonant à M. Gagnon, qui pourrait lui être utile sous ce rapport.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—L'ABANDON D'APPROVISIONNEMENTS AUX TROUPES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Étant donné l'insistance du gouvernement à présenter la Croix-Rouge comme l'intermédiaire le plus indiqué pour acheminer des secours humanitaires au Nigéria, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures voudrait-il enquêter sur les accusations d'après lesquelles la Croix-Rouge abandonnerait des vivres, des médicaments et des véhicules aux militaires qui combattent dans la région?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je doute qu'il appartienne au gouvernement canadien de mener une enquête sur la Croix-Rouge, mais je vais voir si l'on peut obtenir des renseignements à ce sujet.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT YARMOUTH-NOUVELLE-ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): J'ai une question à poser au ministre des Transports mais, en son absence, je l'adresse au ministre sans portefeuille. Le gouvernement fédéral a-t-il entamé des négociations en vue d'obtenir la collaboration du gouvernement provincial, de la Lion Ferry ou de sociétés américaines pour l'établissement du service de transbordement projeté entre Yarmouth et la Nouvelle-Angleterre?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Je demande à considérer cette question comme un préavis.

M. Comeau: Comme ce nouveau bateau est, paraît-il, à chargement arrière, le gouvernement fédéral fera-t-il le nécessaire pour y adapter les installations de Yarmouth?

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN ENTREPOSÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il dire à la Chambre quand la Commission canadienne du blé autorisera les agents des élévateurs régionaux à commencer de payer l'avance totale de $6,000?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Comme l'a signalé il y a quelques minutes mon collègue le ministre de l'Agriculture, le projet de loi pertinent devrait recevoir la sanction royale jeudi. Les règlements sont prêts mais ils doivent être approuvés par le cabinet ou par un comité du cabinet. J'espère que cela pourra se faire vendredi. Je ferai de mon mieux pour qu'on s'en occupe.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES AUGMENTATIONS À EFFET RÉTROACTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné la réponse favorable qu'il a faite hier à propos des augmentations rétroactives de traitement pour les employés de la Défense nationale, puis-je demander si l'honorable ministre a profité de l'occasion pour trouver une réponse plus appropriée à l'intention de ces milliers d'hommes qui veulent savoir s'ils obtiendront leur paie avant Noël?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): J'ai promis hier de veiller à ce qu'on hâte le plus possible ces paiments. Le député le sait probablement, ces augmentations ont fait l'objet de négociations collectives et certaines mesures de procédure doivent être prises avant qu'on puisse faire les calculs nécessaires. On est en train d'effectuer ce travail le plus rapidement possible et j'espère que ces efforts seront récompensés.

RADIO-CANADA

MONTRÉAL—L'AUTORISATION DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je veux poser une question au président du Conseil du Trésor pour faire suite à celle que je lui ai posée la semaine dernière. A-t-il pu vérifier si le Conseil du Trésor a approuvé le décret du conseil autorisant des dépenses supérieures à 66 millions de dollars pour l'immeuble de Radio-Canada à Montréal.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Le Conseil du Trésor a approuvé la construction d'un nouvel immeuble de Radio-Canada à Montréal. Le ministère compétent fait de temps à autre des appels d'offres pour les diverses étapes de l'exécution de ces travaux. On ne donne pas d'autorisation générale pour des dépenses globales; on le fait par tranches.

M. Nowlan: Ce projet aurait-il donc échappé aux coupes sombres faites par le ministre des Finances dans les programmes de ce genre?

LES ÉDIFICES PUBLICS

OTTAWA—L'AFFECTATION DE L'ÉDIFICE DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Je tiens à poser ma question au ministre des Travaux publics qu'on a l'air de négliger dans ses nouvelles fonctions. Peut-il nous dire si le ministère du Commerce a abandonné ou est en voie d'abandonner l'édifice du Commerce de la rue Wellington et si oui, quel immeuble va-t-il occuper et à quels services sera affecté l'ancien immeuble?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, LES ÉMISSIONS DE VALEURS, ETC.

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre des Finances) propose la 3e lecture du bill nº C-124, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1968 jusqu'au 30 juin 1969, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettront la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): J'étais absent de la Chambre quand le bill a subi la deuxième lecture, mais j'ai quand même suivi avec intérêt les instances de quelques-uns de mes collègues au sujet de l'abandon du service-voyageurs à Terre-Neuve et j'espère que le ministre compétent aura été touché par la sincérité et la logique de leurs arguments.

Il est de plus en plus évident que les Terre-Neuviens ont été victimes de mesures arbitraires—d'une manœuvre concertée entre le gouvernement de Terre-Neuve, qui pour la première fois dans ses annales reste sourd aux appels de la majeure partie de la population, des municipalités, des syndicats et autres organismes autorisés, qui seront atteints dans leur droit de se voir assurer des services de transport normaux—et l'ancien ministre des Transports, Terre-Neuvien transplanté, parachuté dans cette province pour des raisons de convenance politique, afin d'y représenter une des régions, ce ministre même qui, selon l'ouvrage de Richard Gwyn, a conçu et défendu à la Chambre des communes l'inoubliable loi de 1967 sur les transports, se créant du même coup un poste somptueux de $40,000 par année. Le même auteur dit que devant un auditoire à Burns, à Terre-Neuve, un soir, il avait les larmes aux yeux en disant: «Vous ne saurez jamais tout ce que je vous dois!». Jusqu'où peut aller l'hypocrisie? Je lui dirai ce qu'il doit aux Terre-Neuviens, monsieur l'Orateur: sa conscience!

La seule raison qu'ait donnée la Commission des transports pour suspendre le service-voyageurs est le déficit annuel de 918,000 dollars. D'après moi, les pertes du service sont imputables à l'inefficacité de la direction; ce n'est pas la faute des voyageurs. Dans toute entreprise, monsieur l'Orateur, qui blâme-t-on dans les cas de négligence et d'inefficacité? Le patron. Où est-il maintenant? L'ancien président du National-Canadien est aujourd'hui président de Brinco. Brinco est le seul espoir qu'ait Terre-Neuve de jamais devenir solvable, mais son directeur est un homme qui n'a pas su réaliser des bénéfices, ni même faire ses frais, quand il était président du National-Canadien.

Si les Chemins de fer Nationaux n'ont pu exploiter efficacement un service-voyageurs, quiconque a un peu le sens des affaires ne croira jamais qu'ils réussiront mieux dans les autocars. Personne à Terre-Neuve ne s'oppose à l'établissement d'un service d'autocars. Les autres provinces ont les deux services. Mais puisque le National-Canadien a montré son incapacité à exploiter une ligne de chemin de fer, pourquoi se risquer dans un service d'autocars, qui coûtera au départ, la somme rondelette de 950,000 dollars?

N'y a-t-il pas suffisamment de compagnies d'autobus, d'une efficacité éprouvée, exploitées déjà avec profit, qui puissent prendre la concession pour Terre-Neuve? N'est-ce pas logiquement à elles de prendre le risque, lorsqu'il est si évident que le National-Canadien va très vraisemblablement exploiter cette affaire, également, à perte? Pourquoi les Canadiens devraient-ils encore être imposés à cet égard? Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à chacun des membres qui siègent à la Chambre des communes, aux représentants des dix provinces du Canada, quelle que

soit leur affiliation politique, s'ils toléreraient ce manque d'égards flagrants envers leurs commettants.

Peut-être devrais-je leur dire qu'un représentant du National-Canadien à Moncton, siège de la région atlantique de la compagnie, a déclaré ce qui suit, qui a été publié dans le *Financial Post* du 22 juin:

> Les voyageurs se déplacent souvent par le train ici ... le revenu des services-voyageurs a augmenté de 63 p. 100 entre 1962 et 1967, bien que le plan rouge, blanc et bleu ait réduit l'ensemble des tarifs. Le nombre de trains de voyageurs s'est accru régulièrement.

Si je disais aux députés qu'il y a, dans ma circonscription, une ville, la ville de Howley, qui n'a même pas de route de raccordement avec le grand chemin—les habitants seraient obligés de nager pendant un mille s'ils voulaient s'en aller, en cas de nécessité—toléreraient-ils ces conditions? Est-ce cela de la justice, monsieur l'Orateur?

• (3.20 p.m.)

Le ministre des Finances (M. Benson), le ministre des Transports (M. Hellyer), le président de la Commission des transports, le premier ministre de Terre-Neuve et le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) feraient-ils un autre voyage de Port-aux-Basques à Saint-Jean—ce que nous, les six députés de Terre-Neuve avons fait et qu'ils ont refusé de faire—s'entretiendraient-ils avec les employés du chemin de fer à Terre-Neuve, écouteraient-ils leurs déclarations sur la façon dont on a laissé se détériorer les services-voyageurs et les trains eux-mêmes afin d'étayer les raisons alléguées par la Commission pour supprimer le service? Pourquoi le député de Burin-Burgeo est-il si silencieux alors que ses commettants ont accueilli les six députés fédéraux de Terre-Neuve à leur arrivée à Port-aux-Basques et qu'il n'était pas là? Pourquoi l'importante manifestation dans sa circonscription à l'appui de nos protestations contre l'abandon du service-voyageurs lors de notre voyage à travers Terre-Neuve dans le *Newfoundland Bullet*?

Vu la popularité actuelle des commissions royales d'enquête et des groupes d'étude, pourquoi ne pas former un de ces groupes et le charger de faire enquête sur nos arguments et d'évaluer l'opportunité de cette décision? Qu'il étudie les modalités de la Confédération et décide si cet acte de la part de deux ou trois individus est justifié. Qu'il décide si du point de vue humain et de la justice cet acte de discrimination servira mieux les habitants de Terre-Neuve. Que cette indifférence absolue envers des êtres humains pèse sur la conscience des responsables dans les années à venir.

[M. Marshall.]

M. Frank Moores (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je voudrais parler des opérations des Chemins de fer Nationaux du Canada et, en particulier, de la façon dont elles ont touché la province de Terre-Neuve. Au cours de l'année 1966, on l'a déjà déclaré à la Chambre, les Chemins de fer Nationaux ont, même avec des chiffres gonflés, perdu environ $918,000 dans Terre-Neuve, tandis qu'ils perdaient sur l'ensemble de leurs opérations au Canada, 35,-900 milliers de dollars. Chose étrange, pendant qu'on abolissait le service-voyageurs à Terre-Neuve, on ne songeait nullement à abolir ce même service dans le reste du pays. On a prétendu que, dans le cas de Terre-Neuve, les chemins de fer perdaient de l'argent. Ma foi, le service-voyageurs perd de l'argent dans toutes les provinces canadiennes. Si l'on veut appliquer un principe, qu'on l'applique dans tout le Canada. On peut s'imaginer ce qui arriverait si le service-voyageurs était aboli dans la province de Québec ou dans l'Ontario. Le gouvernement fédéral ne pourrait pas s'en tirer aussi facilement.

Le National-Canadien devrait devenir le Canadien Continental. Ce n'est plus un service national, c'est le chemin de fer du continent canadien. Terre-Neuve figure sur la liste des choses remplaçables du réseau. Les voyageurs de Terre-Neuve ont été ravalés plus bas que le bétail. On a réduit le service et le public doit se soumettre au National-Canadien et non pas celui-ci essayer de répondre aux besoins du public. Par suite de l'attitude des chemins de fer Nationaux à Terre-Neuve, comme le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) l'a mentionné, nous avons des autobus de 39 places, plus une salle de toilette. Connaissant la doctrine des chemins de fer Nationaux dans son application à Terre-Neuve, ils seront probablement considérés comme étant des autobus de 40 places.

Tout d'abord, le problème ne concerne pas seulement les gens qui voyagent entre Saint-Jean et Port-aux-Basques. Les usagers actuels des chemins de fer viennent des régions isolées et éloignées de la transcanadienne. Ils viennent des endroits comme Bonavista et doivent faire environ 75 ou 80 milles pour parvenir à la route transcanadienne. Comment ces gens pourront-ils voyager en hiver? Les routes sont presque impraticables en été et seront certainement fermées pendant presque tout l'hiver. Doivent-ils souffrir de ne pas

pouvoir voyager à cause de la décision d'un seul membre de la Commission des transports? Cet homme, M. Pickersgill, a montré beaucoup de bienveillance pour Terre-Neuve au cours des années. Avec le premier ministre de Terre-Neuve, il était considéré comme le principal commis-voyageur de notre province. Mais alors que notre premier ministre était généralement tenu pour le grand dépensier de Terre-Neuve, M. Pickersgill était le rouage principal et autograisseur.

M. Pickersgill, qui doit tant à Terre-Neuve, est ce même homme qui, grâce à sa perspicacité politique, s'est créé un emploi de $40,000 par année. A le voir agir à l'égard de Terre-Neuve, on aurait pu dire que, s'étant nommé à ce poste, il se croyait élu. A l'époque où MM. Pickersgill et Smallwood étaient à leur apogée nous pouvons nous imaginer comment les choses se passaient. Il y avait le roi de l'assiette au beurre à Ottawa, celui qui y plongeait le bras jusqu'au coude et envoyait d'énormes morceaux à son compère là-bas, M. Smallwood, qui s'empiffrait aux dépens des habitants de Terre-Neuve. On pourrait dire que certains Terre-Neuviens se sont gavés à en éclater et, par leur faute, les autres crèvent presque de faim.

Nous étions renommés à Terre-Neuve, ces dernières années, pour les marchés de tous genres que nous avions conclus: marchés fiscaux ou publicitaires, sans oublier les contrats à coefficient de majoration. Voilà le genre de gouvernement que nous avions, au détriment de la population de Terre-Neuve. Les députés auraient peine à s'imaginer la pauvreté qui règne actuellement dans cette province, et maintenant, pour couronner le tout, nous avons l'affaire des chemins de fer. Si toutes les routes menant aux gares, routes autres que celles de la voie transcanadienne, étaient pavées et dans un état normal, nous recevrions peut-être quelque chose en retour de l'abandon du service de transport-voyageurs. Mais ce qu'on veut nous enlever, le remplacera-t-on par quelque chose de meilleur? Non. Le gouvernement fédéral dépouillera encore une fois une province mal nantie, sans tenir compte des disparités régionales et foulant aux pieds le respect de la personne humaine.

Il est grand temps que le gouvernement cesse d'aborder les affaires de Terre-Neuve de façon parcellaire et adopte un programme d'ensemble à long terme destiné à intégrer complètement la dixième province à la Confédération. Tout programme coordonné se fonde sur les transports. Un réseau moderne et étendu est essentiel pour créer et maintenir l'industrie diversifiée qu'exige le redressement économique de Terre-Neuve. Un système de transport efficace est essentiel à l'exploitation et à l'expansion des grandes industries de base de Terre-Neuve, la pêche et les forêts. A l'heure actuelle, seul le National-Canadien peut créer un tel système. C'est l'une des nombreuses petites tragédies de Terre-Neuve aujourd'hui que ce système public national soit obligé de fonctionner dans les limites restreintes de l'entreprise privée, donc inévitablement de faire passer les bénéfices avant les gens.

La plus grande tragédie est peut-être la pauvreté d'esprit et le manque d'imagination du gouvernement actuel, qui laisse s'atrophier un excellent moyen d'expansion nationale pendant que le besoin véritable de Terre-Neuve passe inaperçu.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le bill nº C-124 prévoit entre autre que des prêts seront accordés et d'autres arrangements seront pris pour aider Air Canada à faire face à ses obligations. Nous en sommes à l'étape de la troisième lecture de ce bill. Il n'y a pas automatiquement de débat à cette étape, mais les événements des derniers jours m'incitent à dire quelques mots au sujet des obligations d'Air Canada. J'ai anticipé dans la question que j'ai posée au ministre d'État (M. Richardson) à l'appel de l'ordre du jour cet après-midi sur ce que je veux maintenant rappeler: la promesse faite par le gouvernement libéral, quand M. Pearson était premier ministre, aux citoyens de Winnipeg, que la base d'entretien et de revision y demeurerait au moins jusqu'en 1973.

Comme certains députés le savent—les gens de Winnipeg, eux, le savent très bien aujourd'hui—un député de l'autre côté, le représentant de Lachine (M. Rock) aurait critiqué, blâmé même le ministre d'État qui avait voulu persuader le gouvernement dont il fait partie de maintenir la base à Winnipeg. Comme je l'ai dit sous prétexte de poser une question, le ministre d'État (M. Richardson) mérite des félicitations et non des critiques quand il cherche à persuader le gouvernement de tenir sa promesse. De fait, je tiens à dire catégoriquement que la première chose à respecter dans cette affaire, c'est la parole donnée par le premier ministre du Canada

d'alors. Le fait que nous ayons un gouvernement et un premier ministre différents n'y change rien. Je ne suis pas seul à l'affirmer. En effet, lorsque la question a fait l'objet d'interpellations à la Chambre le vendredi 1er novembre, le ministre actuel des Transports (M. Hellyer) a rappelé l'engagement de l'ancien premier ministre envers la population de Winnipeg, et il a bien précisé que cet engagement tenait toujours.

• (3.30 p.m.)

Pour éviter qu'on me soupçonne d'inexactitude, je voudrais lire un passage de la page 2298 du hansard du vendredi 1er novembre. C'était à l'appel de l'ordre du jour et après trois ou quatre questions et même sept ou huit questions, l'honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) a posé la question supplémentaire suivante:

Le ministre peut-il donner l'assurance aux habitants de Winnipeg, ainsi qu'aux employés en question, que la promesse du très honorable Lester Pearson, premier ministre du Canada, sera tenue?

A quoi le ministre des Transports (M. Hellyer) a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur, l'engagement pris par l'ancien premier ministre, que j'ai moi-même réitéré par la suite à Winnipeg, tient toujours.

On ne saurait être plus clair. Tous les arguments à propos des enquêtes et des rapports des experts ne sauraient primer la parole donnée, sans quoi il nous est impossible d'aller plus loin. Je pourrais ajouter que j'ai du mal à voir le député de Lachine (M. Rock) et d'autres agir comme si Winnipeg voulait soutirer quelque chose à Montréal, quelque chose qui, d'une façon quelconque, lui appartient. Aucun observateur objectif ne s'y laisserait prendre. C'est une base qui appartient à Winnipeg. Naguère, quand Air Canada s'appelait les lignes aériennes Trans-Canada, c'est à Winnipeg que la compagnie a fait ses débuts. Nous sommes convaincus de ne chercher qu'à garder quelque chose qui appartient à la population de Winnipeg en demandant au gouvernement de veiller à ce que la base y demeure.

Je reconnais que la direction d'Air Canada a le droit et le devoir de considérer ces choses du point de vue économique et de se décider en conséquence, mais quand il s'agit d'une politique nationale d'implantation industrielle et de lutte générale contre le chômage, le gouvernement a une responsabilité bien précise. Si cette responsabilité comporte l'octroi d'une subvention d'ailleurs j'en doute, malgré l'avis de certaines gens—le gouvernement doit agir dans ce sens.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je répète que je ne prendrai pas la peine de revoir tous les arguments pour ou contre. Je dirai simplement que nous, de Winnipeg—et je crois parler au nom de tous les députés de Winnipeg; j'espère que quelques-uns confirmeront mes propos—protestons vigoureusement quand on nous accuse de vouloir prendre quelque chose à d'autres; c'est absolument faux. Nous réclamons ce que nous croyons nous appartenir. Le premier ministre avait bien promis de la laisser à Winnipeg et de ne pas nous l'enlever.

La question que j'ai posée au ministre d'État à l'appel de l'ordre du jour sentait peut-être un peu trop la fleur de rhétorique. La réponse était peut-être implicite. Je lui serais reconnaissant néanmoins, comme je le serais à d'autres députés de Winnipeg de dire aussi quelques mots, s'il profitait de l'occasion de ce débat à l'étape de la troisième lecture, du bill pour se déclarer de mon avis. Je saurais gré au député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), qui se trouve être le ministre d'État en cause, de saisir cette occasion. Il mérite d'être félicité, plutôt que critiqué comme il l'a été par un de ses collègues du parti libéral, pour avoir soutenu que le gouvernement du Canada devait tenir sa promesse. J'aimerais que les députés du parti libéral et ceux des autres partis à la Chambre adoptent la même attitude.

Je sais que la Chambre a été saisie de cette question maintes et maintes fois depuis des années. La période s'étend sur la durée de deux ou trois gouvernements. Ordinairement, je le répète, on ne soulèverait pas la question à l'étape de la troisième lecture d'un bill de ce genre, mais certaines choses qui se disent à l'heure actuelle intéressent énormément des employés d'Air Canada dans ma ville et toute la population de Winnipeg, et j'ai cru qu'il fallait en poser la situation sous cet angle plus juste.

Je félicite de nouveau le député de Winnipeg-Sud de tenter de persuader le gouvernement de tenir sa promesse. Je le répète, la première chose à faire entrer en ligne de compte dans toute cette affaire, c'est l'engagement du gouvernement, réitéré par le ministre actuel des Transports, après avoir été pris par l'ancien premier ministre, et répété par

lui à Winnipeg. Il a déclaré le vendredi 1er novembre qu'il tenait toujours. Nous exigeons qu'il soit tenu.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais montrer le revers de la médaille en ce qui concerne le National-Canadien et Air Canada. La semaine dernière, j'ai demandé au ministre d'État (M. Richardson), en sa qualité de ministre suppléant des Transports, si le gouvernement songeait à permettre à d'autres transporteurs qu'Air Canada d'augmenter leurs vols en provenance et à destination d'Edmonton pour compenser le service réduit par suite de l'horaire d'hiver d'Air Canada. Le ministre a bien précisé que ces décisions relevaient de la Commission canadienne des transports. Il a ajouté que la Commission les remettrait à l'étude.

Après m'être renseigné de nouveau, j'ai demandé au ministre il y a quelques jours de bien vouloir préciser le rôle de la Commission en ce qui concerne les horaires des lignes aériennes. Je tiens à souligner que l'établissement de ces horaires sont la prérogative de la ligne aérienne en cause, et non pas de la Commission canadienne des transports. Toutefois, le ministre a encore déclaré à la Chambre que la Commission a la responsabilité des horaires aériens; il donnait ainsi à entendre que la Commission a l'autorité d'approuver ou de désapprouver les changements qu'on y apporte. Je suis certain que le ministre n'a pas délibérément induit la Chambre en erreur, mais, je le répète, c'est la compagnie aérienne qui décide du service à assurer à une ville et non la Commission canadienne des transports.

Le ministre a déclaré, il y a quelques jours, que la Commission allait revoir l'horaire d'hiver d'Air Canada à destination d'Edmonton. Encore cet après-midi, la Commission n'y songeait pas.

Air Canada est la ligne aérienne nationale du Canada. Elle appartient aux contribuables du Canada qui en assurent le financement et l'entretien. Elle rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministère des Transports et non par l'intermédiaire de M. Pickersgill ou de sa Commission. Si le ministre est au courant de faits que j'ignore, je lui serais obligé de bien vouloir faire la lumière sur le rôle que joue la Commission en ce qui concerne les changements aux horaires aériens. A mon avis, la Commission n'a pas à approuver ces changements.

J'aimerais demander au ministre s'il présentera sous peu des instances à la direction d'Air Canada pour l'amener à rétablir son service tant national qu'international à son niveau antérieur. Je n'ai pas à souligner qu'Edmonton est la capitale de la province d'Alberta et que j'ai l'honneur de représenter ici un certain nombre de ses citoyens.

Il me semble que la ville d'Edmonton n'aura pas beaucoup d'influence auprès d'Air Canada tant qu'elle ne sera pas représentée au sein du conseil d'administration du National-Canadien et d'Air Canada. Comme un des membres du Sud de l'Alberta a récemment démissionné du conseil par suite d'un désaccord au sujet de la nomination de M. Seagrim, on pourrait peut-être maintenant espérer qu'Edmonton soit représentée. Il importe que l'Alberta soit convenablement représentée, que les nominations ne soient pas des récompenses politiques et que des vieux ne soient pas nommés membres de cette commission déjà fort pesante. Il faut des jeunes pour stimuler leurs aînés.

La façon dont Air Canada dessert Edmonton est une honte. Le service Edmonton-Vancouver a été réduit de 38 vols par semaine à 28, et le nombre de places assises de 4,200 à 2,900. Il n'y a qu'un vol direct de jour d'Edmonton à Toronto. Le service Edmonton-Winnipeg a été réduit de 42 vols par semaine à 28 en été, et le nombre de places assises de 3,330 à 2,320. Le gouvernement a fait la sourde oreille aux protestations des hommes d'affaires, des industriels et de l'Alberta Aviation Council. Le nouvel horaire d'hiver est un coup dur pour Edmonton, une insulte dirigée par Air Canada et le gouvernement contre la capitale de l'Alberta. Si Air Canada ne peut offrir un service satisfaisant, il n'y a qu'une chose à faire, permettre au Pacifique-Canadien d'offrir un service sur une base quotidienne.

• (3.40 p.m.)

Je le répète, monsieur l'Orateur, nous avons eu le spectacle du ministre de Winnipeg, qui s'est abrité derrière la Commission des transports et a tenté d'induire la Chambre en erreur en prétendant que la Commission était responsable de l'établissement des horaires. C'est ridicule! Il sait tout aussi bien que moi que les horaires sont établis par Air Canada, et que c'est délibérément et de plein gré qu'Air Canada a réduit les services assurés aux habitants d'Edmonton. Quand les résidents d'Edmonton veulent se rendre aux États-Unis par avion, ils doivent d'abord aller à Winnipeg. Et voilà que le ministre sans portefeuille veille aux intérêts de Winnipeg alors qu'on néglige Edmonton! Le ministre des Transports (M. Hellyer), de qui relève ce domaine, est si occupé à se promener dans le pays qu'il n'a pas de temps à consacrer à ses propres devoirs.

Le nouvel horaire d'hiver qui prive Edmonton du service auquel il a droit en vertu de ses performances antérieures nuit à l'expansion économique de la ville. A l'époque où le trafic aérien en provenance et à destination d'Edmonton s'est accru rapidement, Air Canada intervient et y met le holà. On n'a donné aucune raison à cela, car on serait bien en peine d'en trouver de valables. Je demande au ministre d'État et je demanderai au ministre des Transports à son retour d'abandonner leurs préjugés et de rouvrir cette question, pour donner à Edmonton le service auquel il a droit. A défaut, le ministre pourrait approuver un horaire de vol quotidien pour les lignes aériennes du Pacifique-Canadien qui sont du moins disposées à fournir un service raisonnable, contrairement à Air Canada.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat en troisième lecture du bill nº C-124, je suis très conscient du fait qu'il y a seulement quelques jours, plusieurs députés ont longuement parlé, à l'étape de la résolution du projet de loi et ont posé un certain nombre de questions à l'étape du comité. Je sais très bien qu'on n'a pas l'habitude, surtout lorsqu'il s'agit d'un bill de ce genre, de le débattre en troisième lecture. Mais les circonstances qui nous poussent à prendre la parole sont également inhabituelles. Il n'arrive pas tous les jours que le gouvernement de notre pays approuve l'abandon total par deux de ses organismes, la Commission canadienne des transports et les Chemins de fer Nationaux, du service voyageurs dans une province toute entière. J'affirme que les circonstances sont inhabituelles. C'est pourquoi nous nous sentons obligés de faire quelques remarques lors de la troisième lecture du projet de loi.

Je remarque de nouveau à regret, à l'instar de certains de mes collègues, l'absence du ministre de la Production de défense (M. Jamieson), député de Burin-Burgeo. Il ne s'est jamais montré intéressé à la question en litige, si l'on excepte quelques remarques dans son discours à l'occasion du débat sur le discours du trône, alors qu'il a tenté bien imparfaitement de défendre l'attitude du National-Canadien et de la Commission canadienne des transports et qu'il a effectivement laissé entendre que le gouvernement dont il est membre était disposé à appuyer cette décision injuste.

Je me demande où se trouverait le ministre de la Production de défense, qui représente ici la circonscription de Burin-Burgeo, si le National Canadian décidait demain de supprimer le service du littoral à Terre-Neuve. Le ministre de la Production de défense sait mieux que personne à la Chambre quelles seraient les conséquences d'une telle mesure pour la population qu'il a reçu le mandat de représenter ici. Le cabotage est absolument indispensable à la population de la côte sud de Terre-Neuve, que représente à la Chambre le ministre de la Production de défense. Cependant, la cessation du service sera la prochaine étape de ce que nous considérons comme l'abandon total des services des chemins de fer Nationaux dans la province. Nous croyons que ce n'est là que le premier stade d'un programme d'abandon complet: d'abord, le service-voyageurs, insuite le service de cabotage et, enfin, le transport des marchandises. Alors, les services de transport du National-Canadien auront disparu complètement.

Nous répétons ce que nous avons fait valoir à la Chambre il y a deux semaines: nous nous opposerons à cet abandon tant que le gouvernement du Canada n'aura pas adopté comme politique nationale d'autoriser le National-Canadien à abandonner ses services de chemin de fer dans toutes les autres provinces du pays. Ma thèse sur ce point s'inspire du concept intégral des transports publics. Les transports publics ont fait du pays ce qu'il est. On sait fort bien qu'avant qu'on puisse abandonner un secteur quelconque du réseau des transports publics du pays, la population qui en dépend doit prouver de façon concluante qu'elle n'a plus besoin du service et qu'en fait, elle n'en veut plus.

A mon humble avis, c'est le contraire qui se produit à Terre-Neuve. Lorsque la Commission canadienne des transports a commencé à tenir des audiences à Saint-Jean, elle a reçu des mémoires s'opposant à la demande du National-Canadien. A ma connaissance, aucun mémoire n'était favorable. Depuis, on a fait circuler des pétitions dans toute la province de Terre-Neuve. Ces pétitions portaient la signature de centaines et de centaines de gens de toutes les classes de la société. A vrai dire, depuis que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons abordé la question il y a quelques jours, nous avons reçu, mes collègues et moi, des télégrammes, des lettres et des communications de tous les secteurs de la population terre-neuvienne y compris, pourrais-je ajouter, de la plupart des syndicats ouvriers de cette province. C'est pourquoi je constate avec regret que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et ses collègues ne nous ont pas appuyés à la Chambre. Un appel vient d'être interjeté contre la décision de la Commission canadienne des transports de permettre au National-Canadien d'a-

bandonner ses services-voyageurs. Cet appel a été interjeté, je crois, par la Fédération du travail de Terre-Neuve, pour laquelle le député de Winnipeg-Nord-Centre et ses collègues éprouvent quelque sympathie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député permet-il une question? Se rend-il compte que si nous n'avons pas pris la parole à ce sujet c'est simplement parce qu'à notre avis lui et ses collègues s'en tiraient à merveille? Ils ont notre appui. Continuez. (*Applaudissements*)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, c'est le genre de questions tendancieuses qui ont fait la réputation du député. Nous acceptons toutefois son appui implicite et espérons qu'il nous donnera un appui verbal avant que le bill franchisse l'étape de la troisième lecture. Je n'ai pas l'intention de retenir davantage les députés mais il y a un point très important qui se rattache à mon avis au débat et qui importe dans toute cette question. Pendant les dernières élections fédérales, alors qu'au moins nous six qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre nous présentions aux élections à Terre-Neuve, au nombre de ses principaux articles notre programme comptait le maintien et l'amélioration du service-voyageurs des chemins de fer dans la province. Les gens de ma province ont prouvé de façon convaincante par leurs votes—les deux tiers nous ont appuyés comme en témoigne la présence ici de six d'entre nous—qu'ils tenaient au service-voyageurs des chemins de fer à Terre-Neuve. C'était de fait un plébiscite qui signifiait au gouvernement du Canada, à la Commission canadienne des transports et au National-Canadian l'intention de retenir ce service.

• (3.50 p.m.)

J'allègue en outre que le gouvernement du Canada doit, lorsqu'il s'agit de cet important secteur du réseau des transports publics, écouter la voix du peuple. Les Terre-Neuviens ont indiqué par leur mandat du 25 juin, par leurs mémoires à la Commission canadienne des transports, par leurs lettres et leurs télégrammes et par leur appel actuellement interjeté auprès de cette Commission, qu'ils veulent vraiment retenir le service des transports ferroviaires à Terre-Neuve. Ils veulent non seulement le retenir mais l'améliorer et le rendre aussi efficace que celui dont jouissent les Canadiens dans d'autres provinces du Canada.

On a très bien fait ressortir que rares sont les provinces canadiennes où le National-Canadien parvient à exploiter un service-voyageurs avec profit. De fait, il serait plus juste de dire que dans la plupart, sinon toutes, exception faite des principaux services interurbains, le National-Canadien subit des pertes considérables.

En terminant je dirais au gouvernement du Canada, par votre entremise monsieur l'Orateur, qu'il est tenu formellement à respecter l'esprit des modalités de l'union, surtout l'esprit de la modalité 29 et la lettre de la modalité 31 sur cette question importante. Par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, je préviens le gouvernement que les habitants de Terre-Neuve ont l'intention de veiller à ce que justice leur soit faite dans ce domaine.

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, à ce stade de l'étude du bill C-124, on me permettra bien de signaler certaines lacunes dans l'administration des chemins de fer Nationaux.

Nous sommes tous au courant du fait qu'à l'origine, les chemins de fer Nationaux s'étaient surtout appliqués à assurer des services dans les régions dépourvues de moyens de transport adéquats. Malheureusement, la fermeture successive de plusieurs gares nous prouve que la principale raison qui a motivé l'établissement de cette compagnie est complètement ignorée. Pour mieux centraliser, on ferme des gares. Je ne condamne pas, bien sûr, la fermeture de gares qui n'ont plus de raison d'être. Cependant, je ne puis admettre que l'on fasse disparaître, sans raison valable, une gare qui est rentable. Si l'on considère que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve des villages importants ne sont pas encore dotés de routes carrossables permettant à leurs citoyens de se rendre dans d'autres parties du pays, je suis d'avis que ces gares devraient être précieusement conservées.

Les services du National-Canadien, dans ces endroits, sont non seulement indispensables, mais ils pourraient de plus être rentables, à mon sens, puisqu'il n'existe à peu près aucune concurrence.

Monsieur l'Orateur, il est important de bien réexaminer les projets de centralisation caressés par le National-Canadien. A mon avis, une centralisation poussée à l'extrême peut être la cause des déficits d'exploitation que nous connaissons, sans parler du déplacement d'une quantité de travailleurs qui sont de véritables victimes.

Je voudrais ici rappeler le sort réservé spécialement aux agents télégraphistes. Plusieurs de ces agents se voient confier toutes sortes de tâches, sauf celles pour lesquelles ils ont été formés. Ces agents de gare sont déplacés sans que l'on tienne compte de leurs nombreuses années de service. Des gares sont fermées sans tenir compte des possibilités d'accidents qui peuvent survenir à la suite du manque de spécialistes en circulation.

Des employés formés en vue de l'entretien des rails sont congédiés et ceux qui demeurent à l'emploi de la compagnie sont affectés à l'entretien de sections rallongées parfois deux fois plus longues que celles qu'il est humainement possible d'entretenir. Les nombreux accidents qui se sont produits récemment sont le résultat de cette nouvelle politique de centralisation. Au fait, si l'on retourne un peu en arrière, on constate que les dommages du déraillement survenu en décembre 1966 à Rivière-à-Pierre, au cours duquel 25 wagons avaient quitté les rails, se sont élevés à un million et demi de dollars.

Un train a déraillé dans le comté de Kamouraska et, à la suite d'une enquête et d'un examen de certaines parties importantes des wagons, on nous apprenait que les mécaniciens affectés à l'entretien étaient trop peu nombreux. En effet, les trains repartent avant que l'inspection ne soit faite.

Deux trains entrent en collision à Drummondville et la cause de cet accident est encore inconnue. Quelques jours plus tard, en Ontario, deux trains se heurtent face à face, sur la même voie; on ignore la cause de l'accident, jusqu'à ce jour.

Monsieur l'Orateur, des sociétés aériennes perdent des avions qui s'écrasent dans les montagnes ou tombent à la mer. Lorsqu'on apprend qu'un avion est perdu, aucun député, aucun citoyen n'est étonné d'apprendre une nouvelle comme celle-là. Mais lorsqu'on apprend, par exemple, que le National-Canadien a perdu un train sur la terre ferme, entre Québec et Montréal, il y a lieu de se poser des questions.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà voyagé à bord d'un train qui a été perdu, entre Montréal et Ottawa, durant l'hiver de 1967. Ce train du National-Canadien partait de Montréal à destination d'Ottawa; il a été aiguillé sur une voie du Pacifique-Canadien et a parcouru une distance de huit milles avant qu'on le retrouve. Il y avait près de 250 personnes à bord, dont plusieurs députés, et pour la gouverne de ceux qui douteraient de ma parole, je leur demanderais simplement d'exiger de plus amples détails d'un ancien employé du ministère des Postes, l'honorable député de Gaspé (M. Cyr), qui était avec nous à ce moment-là, et qui pourra également confirmer le fait que nous sommes arrivés à Ottawa trois quarts d'heure en retard.

Une voix: Ils n'ont jamais su où ils s'en allaient.

M. Godin: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler les dangers que nous courons lorsque nous prenons place à bord des trains du National-Canadien. La centralisation à outrance, la réduction du personnel aux mauvais endroits...

[M. Godin.]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Papineau désirerait poser une question à l'honorable député de Portneuf.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député de Portneuf s'il est en train d'accuser les dirigeants du National-Canadien d'avoir tenté d'égarer un groupe de députés créditistes?

M. Godin: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que nous n'étions pas tellement nombreux à la Chambre, à cette époque, et que l'honorable député se trompe certainement, même si, une fois de plus, il avait la majorité à bord du train.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, la réduction du personnel aux mauvais endroits exige que l'on fasse une petite enquête, car dans certains domaines, le personnel est réduit au point que c'est dangereux de circuler à bord des trains du National-Canadien.

Et pendant que le gouvernement, pour développer des pays étrangers, fournit des millions de dollars qui sont consacrés à la construction de routes et de chemins de fer, les Canadiens assistent à une diminution des services, sous prétexte d'économie. On développe les pays sous-développés en améliorant leurs chemins de fer, mais pour développer le Canada, pour réaliser une société juste, on diminue les services qui nous étaient précédemment accordés.

• (4.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les postes d'agents dans les campagnes et dans les petites villes sont supprimés et cela constitue un véritable problème. Au fait, on ne réalise aucune économie puisque ces postes sont changés en postes de ville dans les endroits centralisés, pour les petits fils à papa. Je rencontrais récemment un chef de gare qui occupe encore son poste, malgré tout. Il me faisait comprendre et me déclarait que, le même jour, il avait dû rendre compte à trois inspecteurs.

Étant donné, monsieur l'Orateur, la multiplication des déficits, malgré la succession de plusieurs présidents à la tête de cette compagnie, étant donné le patronage qui existe au niveau de l'emploi, étant donné—je le répète—les congédiements en masse, étant donné les nombreux accidents qui ont entraîné des pertes de vie, étant donné les nombreux écarts qui existent dans les taux de transport des marchandises et les taux spéciaux accordés à certaines sociétés qui contribuent à la caisse électorale, il y a vraiment lieu de s'inquiéter.

Je demande au ministre s'il ne pourrait pas prendre ces problèmes en considération et s'il n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui, —ce dont je doute, car il n'a probablement pas toutes les données en main—il pourrait peut-être instituer une enquête en vue d'établir s'il est opportun de fixer les obligations de cette société de la Couronne envers le public. Je demanderais donc à l'honorable ministre d'étudier cette question et peut-être pourrait-il, lors du débat sur les crédits de son ministère, donner une réponse aux problèmes que je viens de soulever.

[*Traduction*]

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous dire en premier lieu, comme vous le savez tous, que ce n'est pas mon premier discours officiel. Je le réserve pour une occasion plus appropriée, mais je juge important d'appuyer, non la politique du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais plutôt ses propos sur la nécessité de maintenir la base d'entretien dans notre province.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo.

M. Guay (Saint-Boniface): Je crois, comme bien d'autres, qu'il faut bien faire comprendre, quitte à répéter cent fois la même chose s'il le faut, que nous n'enlevons rien à Montréal ou à Québec en demandant au ministre d'étudier la possibilité de garder la base à Winnipeg. Nous ne leur ôtons rien; nous voulons simplement conserver un acquis. Comme l'homme qui se noie, nous voulons nous agripper à quelque chose. Nous espérons qu'on nous aidera plutôt que de nous retirer une source d'activité dans la région. Il est donc de la plus haute importance que l'on songe à conserver cette base d'entretien.

Nous savons tous, je pense, que lors de l'avènement du chemin de fer dans l'Ouest, les gens considéraient la chose comme une cause désespérée. Mais les fonds dépensés pour l'établissement du chemin de fer dans l'Ouest ont été avantageux pour tous les Canadiens et ont sûrement favorisé le développement de l'Ouest canadien. Les mêmes considérations devraient s'appliquer dans le cas de notre province, qui sert de clef de voûte. Tous les députés devraient examiner sérieusement la question et l'on devrait entreprendre des études au sujet du potentiel de notre province-pivot, par rapport au développement des lignes aériennes.

Nous nous inquiétons également des employés au service d'Air Canada depuis son établissement. Bon nombre d'entre eux ont travaillé des années durant pour Air Canada, dans l'espoir de pouvoir un jour demeurer avec leur famille dans notre province et dans la grande agglomération de Winnipeg. Plusieurs d'entre eux ne seraient pas en mesure d'accepter un transfert, même s'ils le voulaient. Ce leur serait très difficile de quitter la province.

Il y a un autre aspect du problème auquel bon nombre d'entre nous ne songent pas lorsque nous demandons au gouvernement de conserver la base d'entretien à Winnipeg, c'est la situation des fournisseurs. Les employés de ces derniers sont presque aussi nombreux que ceux d'Air Canada et la suppression de la base aurait des répercussions économiques désastreuses dans la grande agglomération de Winnipeg. Je demande aujourd'hui l'appui de tous ceux qui sont en faveur du maintien de la base à Winnipeg. Sans vouloir énumérer toutes les raisons qui militent en faveur du maintien de la base dans l'Ouest canadien, je tiens à signaler que nous n'enlevons rien à qui que ce soit. Nous prions simplement le gouvernement de nous laisser ce que nous avons; autrement dit, nous voulons que la base d'Air Canada reste dans la grande agglomération de Winnipeg.

[*Français*]

M. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en quelques mots, exprimer mon opposition à certaines remarques faites tout à l'heure par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à l'effet que le ministre sans portefeuille était la cible de critiques de la part de ses collègues du parti libéral.

Je dois féliciter le ministre sans portefeuille du travail qu'il accomplit et je tiens à assurer la Chambre et, en particulier, le député de Winnipeg-Nord-Centre, que le ministre n'est pas du tout censuré pour les positions qu'il a prises. Au contraire, plusieurs députés de la province de Québec, plus particulièrement de la région de Montréal, ont fait des représentations auprès du ministre des Transports (M. Hellyer), et auprès du ministre sans portefeuille au sujet de la construction de l'aéroport international à Montréal et de la base d'entretien d'Air Canada de Winnipeg.

Nonobstant les accusations formulées par un dirigeant syndical de la FTQ, les députés de la région de Montréal sont loin de se désintéresser du sujet; ils le tiennent, au contraire, bien à l'œil. Depuis déjà assez longtemps, ils sont actifs dans ce domaine. Ils n'agissent peut-être pas à grand renfort de

conférences de presse et de grandes déclarations, à l'instar d'un certain chef syndical, mais plutôt par un travail auprès des ministres responsables, auprès des fonctionnaires du ministère des Transports. Nous avons donc bon espoir que les décisions prises dans le passé par les dirigeants d'Air Canada, relativement à la base d'entretien de Winnipeg—décisions prises non pas pour des motifs de patronage, mais pour une raison d'économie—seront maintenues.

Nous apprécions la collaboration du gouvernement et, en particulier, celle du ministre sans portefeuille qui, a-t-on laissé entendre tout à l'heure, était censuré. Je dois dire qu'il n'est pas censuré du tout. Nous pensons qu'au cours des prochains mois il y aura lieu de trouver une solution qui tiendra compte des recommandations de la commission d'enquête, qui pourra également trouver une solution au problème de Winnipeg.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler qu'à maintes reprises l'opposition a censuré, en cette enceinte, le ministre des Transports pour ses absences de la Chambre. Je voudrais rappeler que l'an dernier, au mois d'octobre, l'opposition a présenté une motion de défiance contre le gouvernement, précisément parce qu'elle croyait qu'il n'y avait aucun ministre responsable des problèmes de l'habitation.

• (4.10 p.m.)

Depuis que le gouvernement s'occupe activement de ces problèmes, depuis qu'un ministre parcourt le pays et s'attaque résolument à la solution des graves problèmes du logement, l'opposition n'est pas encore satisfaite.

Au contraire, tous les députés de la Chambre devraient plutôt rendre hommage à l'honorable ministre et député de Trinity pour son excellent travail. En plus de son travail extrêmement important dans le domaine de l'habitation, il continue quand même a œuvrer dans le domaine du transport, alors qu'il est bien appuyé par le député de Winnipeg-Sud et ministre sans portefeuille (M. Richardson). (*Applaudissements*)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Champlain (M. Matte) désire poser une question à l'honorable député de Papineau.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je ferai allusion à la situation dont le député a parlé à la fin de son exposé, lorsqu'il a dit que l'honorable ministre des Transports n'est pas souvent ici et que l'opposition critique. L'absence de l'honorable ministre ne serait-elle pas parfois justifiée, précisément par ce que le député de Portneuf a évoqué tout à l'heure? Ne se perdrait-il pas à bord de quelque train?

M. Loiselle: C'est une question de fou.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, une question m'a été posée.

Je pense que j'ai le droit d'y répondre...

Une voix: Non, cela n'en vaut pas la peine.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. La question n'est pas recevable.

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'honorable député vient de faire une remarque un peu folichonne, dans le style des remarques des représentants du Ralliement créditiste, ceux qui sont perdus à bord des trains...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. Matte: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. Ouellet: Il n'y en n'a pas...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. Matte: Ma question est peut-être folichonne, monsieur l'Orateur, et je l'avoue fort candidement, mais elle complète drôlement bien la question qu'avait posée l'honorable député au député de Portneuf.

Une voix: Stupide!

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. La question de privilège n'est pas fondée.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député permet-il une question? Le représentant de Papineau accepterait-il mes remerciements pour ses observations au sujet de la situation à Winnipeg et ferait-il en sorte qu'un exemplaire de ses remarques parvienne au député de Lachine afin de neutraliser les critiques qu'il a adressées au ministre d'État?

[*Français*]

M. Ouellet: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas compris la question de l'honorable député, parce qu'un député du Ralliement créditiste, encore une fois, faisait de l'obstruction et parlait, alors que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre me posait une question.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question est double. Je député voudrait-il accepter mes remerciements pour ce qu'il a dit de la situation à Winnipeg et s'occupera-t-il de faire parvenir le texte de ses propos au député de Lachine?

[*Français*]

M. Ouellet: J'espère que l'honorable député de Lachine (M. Rock) lira mes remarques dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Moi aussi.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement, sur l'attitude étourdie des chemins de fer à l'égard d'une industrie relativement nouvelle dans l'Ouest canadien, l'industrie de la potasse. Comme entrée en matière, monsieur l'Orateur, j'aimerais renseigner la Chambre sur l'importance actuelle de cette industrie et sur ses prospectives.

Bien qu'elle soit relativement nouvelle, notre industrie de la potasse dépassera bientôt la production mondiale. Elle a son centre dans la Saskatchewan, où les gisements de potasse ne seront pas épuisés avant un millier d'années. En d'autres termes, il existe là un débouché possible pour les chemins de fer en ce qui concerne le transport de la potasse. Bien que l'on n'exploite actuellement qu'une dizaine de mines, en 1969 elles produiront plus de potasse que la Russie, et la Saskatchewan donnera environ 5.4 millions de tonnes. D'ici huit ans, la production mondiale doublera, passant de 16 à 31 millions de tonnes. Toutefois, l'industrie traverse actuellement une période critique par suite de la surproduction des deux dernières années. En 1971, l'offre sera de 33 p. 100 plus élevée que la demande.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit, la surproduction en est un. De plus, de nouvelles mines ont été ouvertes. Il faut, en premier lieu, apprendre aux pays à se servir des engrais. De nombreux pays n'ont pas les ressources nécessaires. Cependant, en 1977, l'offre et la demande devraient s'équilibrer.

Je pense que les compagnies de chemin de fer font fausse route pour ce qui est du transport des produits de cette industrie. Par suite de cette surproduction dont j'ai parlé, les mines ont dû restreindre leur production. Leur rendement actuel est d'environ 20 p. 100 inférieur à ce qu'il pourrait être. Elles cherchent donc à faire des économies et un des secteurs envisagés est celui des transports.

Je pourrais faire remarquer qu'il coûte partout de $9 à $16 la tonne pour transporter la potasse jusqu'aux marchés centraux de l'Amérique du Nord. Il coûte $9 la tonne pour la transporter jusqu'aux ports du Pacifique, auxquels il faut ajouter $29 la tonne pour le transport océanique. Cependant, monsieur l'Orateur, ces compagnies ont négocié avec des compagnies de chemins de fer des États-Unis, qui ont accepté le défi que les compagnies de chemin de fer canadiennes ne semblent pas pouvoir relever, et le Great Northern Railway a accepté le concept de chargements unitaires.

A présent, monsieur l'Orateur, la société IMC, d'Esterhazy, transporte par camions toute la potasse qu'elle produit de ses mines à Northgate, aux États-Unis, où on la charge sur des trains américains à destination de Chicago, Minneapolis et St. Paul. Il est à tout le moins étrange que les sociétés de chemins de fer établies au Canada, qui disposent des lignes et du matériel roulant nécessaires dans une région offrant des possibilités immenses, ne puissent trouver le moyen de transporter les produits de cette industrie, sinon en réalisant des bénéfices, tout au moins à un tarif qui leur permettrait de faire leurs frais pendant quelques années, en attendant que l'affaire devienne profitable.

Je ne vois pas pourquoi une compagnie minière devrait décider de revenir au transport ferroviaire après s'être servie, pendant plusieurs années, d'une flotte de camions pour livrer ses produits à la frontière américaine, d'où ils sont transportés par des sociétés ferroviaires américaines. Je ne vois pas non plus pourquoi les chemins de fer américains devraient abandonner l'affaire après avoir apparemment exploité leurs trains avec profit. Il paraît que l'industrie de la potasse économise ainsi aux alentours de $5 la tonne; c'est donc dire que les chemins de fer auraient pu faire certaines concessions.

J'ai lu un article fort pertinent dans le *Monetary Times* de ce mois. En voici un passage:

> D'après M. R. W. Puder, vice-président de l'IMC, chargé du matériel à Skokie, dans l'Illinois, la décision de recourir aux camions a été prise à la suite de l'échec des négociations destinées à obtenir des arrangements satisfaisants avec les chemins de fer canadiens qui refusent d'accepter le concept du train complet.

J'ai déjà signalé que la Saskatchewan a de la potasse pour 1,000 ans. Apparemment, la société de camionnage qui transporte cette potasse réalise un profit; sinon pourquoi le ferait-elle? Il en va de même pour les sociétés ferroviaires des États-Unis, sinon elles ne s'y intéresseraient pas. Nos propres sociétés ferroviaires, cependant, n'ont pas la prévoyance

de maintenir ces transports pendant six ou sept ans encore, s'il le faut, jusqu'à ce que la production mondiale soit égale à la demande, et leur garantisse dès lors des bénéfices. Les sociétés ferroviaires du Canada sont toutes prêtes à réduire leurs services dans certaines parties du Canada, à les abandonner dans d'autres et à augmenter les tarifs de marchandises mais elles ne tiennent pas à s'engager dans de nouvelles affaires malgré les perspectives formidables que leur ouvrent évidemment celles-ci. Les chemins de fer agissent sans réfléchir et semblent incapables de préparer l'avenir. Ils n'ont jamais expliqué pourquoi. En outre, que va-t-il arriver à Melville qui vit du chemin de fer et qui a toujours vécu du chemin de fer. Les employés devront déménager pour trouver d'autres emplois, car les trains seront supprimés. Les services actuels seront démantelés et les possibilités de croissance seront réduites. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce que les compagnies de chemin de fer ne veulent pas du tout appuyer la ville. Elles jugent qu'elles ont dans cette région un marché captif. Elles ne réduiront pas le tarif des marchandises en provenance de Churchill, même si les wagons de marchandises doivent repartir vides. Les compagnies de chemin de fer ne semblent pas avoir l'esprit clair car, de toute évidence, elles préfèrent voir leurs wagons chargés dans une direction et vides au retour. Cela n'a aucun sens.

• (4.20 p.m.)

J'ai dit que je serai bref et je ne tiens pas à retenir la Chambre plus longtemps. Néanmois, les chemins de fer nous doivent une explication sur les pertes encourues dans l'immédiat comme sur celles qu'on subira au cours des prochaines années. Les recettes des chemins de fer vont baisser. Chaque année, les gens de l'IMC déplaceront environ 1,200,-000 tonnes en épargnant ainsi $5 par tonne. Or, cette quantité doit être déplacée à des niveaux de production moyens. Qu'arrivera-t-il ensuite? Les chemins de fer doivent s'expliquer à ce sujet et nous dire pourquoi ils cèdent actuellement cette affaire aux chemins de fer des États-Unis. Pourquoi les compagnies de camionnage font-elles un profit alors que nos compagnies de chemin de fer ne savent pas bien comment poursuivre leurs opérations dans les conditions actuelles?

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je m'étonne moins de l'appui que nous recevons de notre propre parti, ce qui est normal, que de l'appui que nous recevons des députés libéraux. J'ai pris

[M. Korchinski.]

plaisir aux remarques du député de Moose Jaw (M. Skoberg) qui a parlé jeudi ou vendredi dernier ainsi qu'à celles du député de Gloucester (M. Breau).

Les observations faites par les députés cet après-midi, bien que de telles questions fassent rarement l'objet d'un débat, nous donnent l'impression que ce bill concernant le financement des Chemins de fer Nationaux pourrait difficilement être adopté si nous avions l'entière collaboration de tous les intéressés. Un assez grand nombre de mes amis du parti libéral se sont prononcés en faveur du maintien des services-voyageurs du National-Canadien à Terre-Neuve.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a dit que Terre-Neuve comptait six députés conservateurs...

Une voix: Six bons députés conservateurs.

M. Lundrigan: ...et que l'un des points essentiels de leur campagne électorale était le maintien et l'amélioration chez nous des services-voyageurs du National-Canadien. Le député de Saint-Jean-Est a même parlé de la voix du peuple, expression intéressante. C'est l'essence même du régime démocratique occidental. La voix du peuple finit par se faire entendre par l'organe de ses représentants aux divers paliers de gouvernement. Il est évident que la Commission canadienne des transports et son stratège n'ont pas tenu compte de la voix du peuple. Évidemment, c'est bien dans la ligne de notre gouvernement actuel.

Les six représentants conservateurs de Terre-Neuve ont reçu un mandat, ou un vote de confiance si vous préférez, celui de veiller au maintien du service-voyageurs et à l'amélioration de sa qualité. Il n'y a pas si longtemps, nous avons parcouru l'île de Terre-Neuve afin de solliciter l'appui des habitants au service-voyageurs. Dans presque chaque centre, les gens nous ont vivement appuyés.

La Commission canadienne des transports, ou sa filiale, le comité des chemins de fer, a tenu des audiences à Terre-Neuve. A la lecture du compte rendu des séances, je trouve difficile de déceler les motifs qui ont poussé la Commission à prendre sa décision. Personne ne consentait à l'abandon de notre service-voyageurs, et j'aimerais le rappeler aux membres de la Commission. Tous ceux qui ont témoigné se sont déclarés nettement en faveur du service-voyageurs. De fait, notre tournée de Terre-Neuve nous a fait comprendre que la population appuyait le maintien de ce service public. La population s'est dite en faveur du service.

Si le capitaine Jack Pickersgill de la Commission était en face de moi cet après-midi, je lui montrerais cette pétition où figurent 2,448 noms. Cela mérite qu'on s'y arrête. Nous avons reçu des dépêches de presque tous les syndicats, communautés et organisations. Nous avons reçu des instances de douzaines de localités. Le 1er novembre, les députés conservateurs ont pris la parole pour appuyer le maintien de notre service-voyageurs. Le 4 novembre, j'ai reçu une pétition du syndicat des employés de la Commission des transports et, si j'en avais le temps, je vous donnerais lecture du préambule. Je le répète, 2,448 personnes d'un bout à l'autre de Terre-Neuve ont apposé leur signature au bas de cette pétition. Ils ne veulent pas que le service-voyageurs soit abandonné. C'est ainsi que les Terre-Neuviens ont réagi.

Je n'ai malheureusement pas le temps de parler de tout l'appui qu'on nous a accordé à Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens savent que l'abandon de leur service ferroviaire aurait des effets désastreux sur leur économie. Nous voulons que notre système de transport soit modernisé, non aboli. Je ne m'oppose pas à ce que Jack Pickersgill gagne $40,000 par année; je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'un homme cherche à se créer une belle situation durant l'hiver et à assurer la subsistance de sa famille. (*Exclamations*)

Je ne trouve rien à redire à la plupart des commissaires, autocrates et bureaucrates qui gagnent $24,000 et plus par année. Je ne m'oppose pas à ce que des gens s'assurent une bonne situation; ce devrait être le cas de tout le monde. Somme toute, ne faisons-nous pas partie de la nouvelle société juste? Je n'entends aucun applaudissement de la part du très honorable chef du déversoir. (*Applaudissements*)

Mais je m'oppose à ce qu'on abolisse notre service-voyageurs, à seule fin de justifier l'existence d'un autre organisme bureaucratique. Car c'est à cela que se réduit la chose. Il en coûte 1 million de dollars par année au gouvernement pour que la Commission canadienne des transports fasse ses frais; il lui en coûte également 1 million de dollars par année pour assurer un service ferroviaire à Terre-Neuve. Il est évident qu'en supprimant ce service, le gouvernement peut se permettre d'assurer l'existence de la Commission.

Je signale au capitaine de cette Commission et à ses hommes gagnant $24,000 par année qu'ils devraient tenir compte de l'avertissement donné il y a quelque temps par le député de Prince Albert (M. Diefenbaker), savoir que c'est un long chemin où il n'y a

• (4.30 p.m.)

[*Français*]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre et je ne me lève pas pour enterrer, à l'instar de mes amis de Terre-Neuve, un cheval mort. Je voudrais plutôt donner un regain de vie à certains projets qui sont chers au cœur des «Madawaskaiens» et des sympathiques gens du comté de Victoria, que je représente.

J'ai l'intention de parler quelques minutes seulement sur le service de trains de voyageurs que nous assure, depuis le printemps de 1967, le National-Canadien, entre Moncton, Edmundston et Montréal. Il importe de rappeler ici que ce service qu'on a mis à la disposition de la population qui vit le long de cette ligne de chemin de fer a été remplacé par une autre ligne qui relie Moncton à Montréal en passant par Campbellton, la vallée de Matapédia, Rivière-du-Loup et Québec. Cependant, cette autre ligne est déjà dotée d'un service de trains pour voyageurs, de sorte que des deux côtés de la province, nous jouissons présentement de trains nous reliant à Montréal, à Halifax et à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Cependant, puisque le National-Canadien a cru bon d'accorder aux citoyens des comtés de Madawaska, de Victoria, de Carleton et d'York un service de trains pour voyageurs, je crois qu'il serait également important que les autorités songent à donner ce service à des heures beaucoup plus convenables. Autrement, il n'y a pas de raison au monde pour nous l'assurer, parce qu'il ne nous satisfait pas présentement.

Le train qui quitte Edmundston à 11 h. 35 arrive à Montréal à 7 h. 30 le lendemain matin, heure d'Edmundston, selon l'horaire d'hiver. Cependant, le train qui revient à Moncton quitte la gare de Montréal vers 4 h. 15 de l'après-midi pour arriver à Edmundston en plein milieu de la nuit, c'est-à-dire vers 2 h. 15. Le plus ennuyeux de cette situation, c'est qu'au moment d'entrer en gare les locomotives font le plein d'huile, ce qui, bien souvent, impose aux voyageurs une attente de plus de 10 minutes avant qu'ils puissent descendre. Cela représente, à mon sens, le comble de la mauvaise publicité. Il faudrait donc que les locomotives puissent faire le plein d'huile tout en laissant descendre les voyageurs. Voilà un point que je tenais à souligner.

Quelque chose m'étonne. L'hiver dernier, ou l'an dernier—je ne connais pas la date avec précision parce que je n'ai pas préparé de texte—lorsque la société Québec-Air s'était

présentée, à Bathurst, devant la Commission des transports, le National-Canadien s'était opposé à la requête de Québec-Air pour établir un service entre Québec, Edmunston, Bathurst et Gaspé, en disant: Nous venons de donner un service de trains pour voyageurs à la population d'Edmundston et voilà qu'on veut un service aérien, tout comme s'il était péché de demander un service supplémentaire de transport.

Si le National-Canadien désire sérieusement donner un bon service aux gens de ma région, aux gens des comtés de Madawaska, de Carleton et d'York, qu'il change l'heure de départ du train qui quitte Montréal à destination de ma région. Au lieu de quitter la gare au milieu de l'après-midi, il devrait plutôt la quitter vers 8 ou 9 heures du soir, afin que les passagers, au lieu d'arriver à destination au milieu de la nuit, puissent dormir à bord du train, car nous réussissons quand même à y dormir parfois, pour enfin arriver à Edmundston vers 8 heures du matin. Ce service ferait bien l'affaire de tout le monde.

Par contre, si le National-Canadien continue à s'opposer, comme il l'a fait dans le cas de la requête de Québec-Air à Bathurst, en vue d'établir un service aérien, à la demande des villes, des villages et des chambres de commerce de la région, il devrait songer sérieusement à améliorer son service entre Edmundston, Montréal et Halifax.

Voilà ce que j'avais à dire, monsieur l'Orateur, et je tenais à le dire, parce que ce sont des choses qu'il faut bien comprendre.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour dire quelques mots au sujet de la situation d'Air Canada en ce qui a trait à ma ville de Winnipeg, je n'oublie pas que j'ai soulevé ce sujet plusieurs fois déjà pendant les législatures précédentes. J'ai fait connaître clairement ma position et les habitants de Winnipeg n'auront pas à s'étonner de mon attitude devant cette question. Par ailleurs, nous avons un nouveau gouvernement, un nouveau premier ministre (M. Trudeau) et un nouveau ministre des Transports (M. Hellyer), ce qui m'engage à proclamer publiquement une fois encore ma manière de voir, qui est celle, je crois, des habitants de Winnipeg et du Manitoba, quelle que soit leur allégeance politique, à l'égard de cette question.

Si, en faisant ce discours, je méconnaissais qu'il s'agit d'une situation qui touche de manière vitale les intérêts de mes concitoyens de Winnipeg, mes collègues mettraient certainement en doute mon objectivité. Bien sûr, je l'admets, une des raisons de mon discours, c'est qu'il s'agit d'un problème qui touche à ma ville de Winnipeg. N'empêche que j'agis aujourd'hui comme je le fais chaque fois que surgit une question qui touche au bien-être de n'importe quelle partie du Canada.

Pouvons-nous accepter un Montréal, un Toronto prospères et, partout ailleurs, des citoyens de deuxième classe. J'ai toujours cru qu'une des fonctions essentielles d'un gouvernement fédéral était de faire tout ce qu'il pouvait, après avoir prévu toutes les conséquences, pour améliorer la productivité et hausser le niveau de vie des habitants de toutes les régions. C'est dans cette perspective que j'ai toujours appuyé les propositions des gouvernements libéraux ou conservateurs qui entraînaient de fortes dépenses dans le cadre des programmes de l'ARDA. Je reconnais qu'il importe d'accroître le bien-être économique de la population rurale. C'est pourquoi j'ai appuyé le projet d'établissement d'une usine d'eau lourde dans l'île du Cap-Breton, même si on disait qu'elle pouvait se construire à bien meilleur marché dans d'autres régions. Je comprends fort bien, comme les autres députés, à quelle situation difficile doit faire face la population de l'île du Cap-Breton. C'est aussi pourquoi le député de Moose-Jaw (M. Skoberg), en prenant la parole le 1er novembre, a appuyé les instances des députés de Terre-Neuve contre le projet d'abandon dans la province du service-voyageurs du National-Canadien. Je veux m'associer à ces instances. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a déjà fait. Si le Canada doit former un seul pays, il ne saurait être question évidemment de laisser toute une province, d'ailleurs fort étendue, sans service-voyageurs. L'accord intervenu lorsque Terre-Neuve s'est unie à la Confédération n'oblige peut-être pas légalement le gouvernement canadien à assurer un service-voyageurs, mais le gouvernement a le devoir moral de maintenir au moins un service ferroviaire minimum pour les voyageurs dans la province de Terre-Neuve. (*Applaudissements*)

• (4.40 p.m.)

Je le répète, monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots sur les problèmes d'Air Canada et sa base d'entretien. Je ne suis pas de ceux qui croient, comme le député de Lachine (M. Rock), qu'il faut choisir entre Montréal et Winnipeg. Cette possibilité n'existe plus depuis des années. Je crois, cependant, qu'il faut rétablir les faits. Air Canada, ou les Lignes aériennes Trans-Canada, comme on l'appelait il y a environ trente ans,

avait son siège social, la plupart de ses services et son personnel de planification et de vérification dans la ville de Winnipeg. Je ne consignerai pas toute la triste histoire dans toutes ses péripéties. Mais à compter de 1948, on a remarqué que les Lignes Trans-Canada d'alors commençaient à transférer leurs services de Winnipeg à Montréal.

En 1948, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé au ministre du Commerce de l'époque, M. C. D. Howe, l'assurance que le bureau central et les principaux services des lignes aériennes Trans-Canada resteraient à Winnipeg. On lui a alors assuré catégoriquement qu'il n'y aurait pas de déménagement. Ces assurances ont été confirmées, plusieurs mois plus tard, par le président des lignes aériennes Trans-Canada de l'époque. Depuis lors, cependant, les services et le personnel d'Air Canada ont graduellement été déplacés à Montréal.

J'ai déjà dit auparavant, et je le répète aujourd'hui, que cette décision en matière de déménagement qui a dû être minutieusement conçue par la direction d'Air Canada, n'avait jamais été communiquée à aucun ministre des Transports pendant les 20 dernières années jusqu'à ce que le président de la compagnie il y a quelques années déclare que toute l'exploitation prendrait fin. La consternation a régné, bien entendu, parmi la population de Winnipeg. Des instances ont été présentées par le groupe d'organismes le plus considérable que j'aie jamais vu s'entendre sur une question comme, par exemple, le gouvernement du Manitoba, la ville de Winnipeg, les municipalités de la banlieue de Winnipeg, les chambres de commerce, les boards of trade, les syndicats ouvriers et les organismes agricoles. Tous ont présenté des instances au gouvernement d'alors.

Qu'est-il arrivé à l'époque? Le premier ministre d'alors, M. Pearson, a déclaré catégoriquement que la base poursuivrait ses opérations à Winnipeg, au moins jusqu'en 1973. Quand le ministre des Transports qui est aujourd'hui le solliciteur général (M. McIlraith) était à Winnipeg en 1963, on lui a demandé si le gouvernement avait reçu la ferme garantie que la base poursuivrait ses opérations à Winnipeg jusqu'en 1973. Il a répondu:

Il n'est pas douteux que la base restera ouverte encore dix ans.

Malgré ces assurances, le personnel de la base de Winnipeg n'a cessé de diminuer. Quand on a discuté le problème le 1er novembre, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler), qui raisonnait comme je le fais aujourd'hui, a déclaré qu'il y avait 700 employés à la base d'entretien de Winnipeg. Quand nous discutions ce problème en 1963 et en 1964, il y avait au bas mot 1,000 employés. Il y a donc eu, depuis quelques années, une réduction d'environ 30 p. 100, malgré le fait que le premier ministre d'alors, le ministre des Transports et ses successeurs aient donné l'assurance la plus catégorique que cette base serait maintenue à Winnipeg, au moins jusqu'en 1973.

Je serais malavisé de vouloir renverser la vapeur et de proposer que toutes les installations d'entretien soient transportées à Winnipeg, mais, d'après moi, si l'on avait dit au gouvernement au pouvoir au moment de la décision d'Air Canada de transporter une partie de sa base d'entretien à Montréal, si on lui avait dit ce à quoi la Société visait, il serait sans doute revenu sur sa décision. Mais, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons modifier ainsi les choses. Si les députés s'intéressent au bien-être économique des habitants de toutes les régions du Canada, ils verront qu'il n'est pas trop tard. Le ministre des Transports mentionnait, récemment, que l'aéroport de Dorval près de Montréal et celui de Malton près de Toronto sont beaucoup trop exigus et qu'au cours de la prochaine décennie, il faudra en doubler les dimensions ou ériger de nouveaux aéroports pour desservir les régions torontoise et montréalaise.

Sauf erreur, les installations d'Air Canada à Dorval sont déjà insuffisantes, le personnel y travaille de longues heures et on confie une bonne partie des travaux de réparation à des sous-traitants. Par contre, les installations de la base d'entretien à Winnipeg sont spacieuses et comptent des employés d'expérience qui ont vécu toute leur vie à Winnipeg. On oblige ces employés à aller s'installer à Montréal. On fait du chantage à leur égard car on les prévient qu'à la fermeture de la base à Winnipeg, soit en 1973 au plus tard ou avant si Air Canada continue de faire fi des instructions du gouvernement, s'ils n'émigrent pas à Montréal, ils s'exposent à perdre leur emploi à Air Canada.

Par suite de la mise au point du DC-9, qui est plutôt un appareil à court rayon d'action, impropre au service d'outre-mer contrairement au DC-8, il conviendrait de maintenir une base de réparation à Montréal pour l'entretien des gros avions comme les DC-8 et, je suppose, les avions subsoniques et supersoniques que d'ici là, on aura acheté. Alors, la base de Winnipeg pourrait disposer d'installations permanentes qui ne serviraient pas seulement à la réparation des Viscounts et des autres mais aussi à l'entretien des DC-9.

Tout le monde sait que Winnipeg n'a pas connu l'essor et la croissance rapides de villes comme Montréal, Toronto et, dans une moindre mesure, Vancouver. Il y a de bonnes raisons économiques à cela. Je n'aimerais pas exhorter le gouvernement à faire l'impossible. Si la ville de Winnipeg n'a pas l'économie de base pour l'accroissement de la population au même degré que Montréal ou Toronto, alors elle devra se résigner à demeurer l'une des petites villes du Canada. Winnipeg n'a pas l'industrie de base dont sont dotées les régions de Montréal et de Toronto-Hamilton. On n'y trouve pas les postes hautement spécialisés et rémunérés qui existent dans les grands centres canadiens.

• (4.50 p.m.)

La perte de milliers d'emplois bien rémunérés pour des employés spécialisés porterait un très dur coup à la ville de Winnipeg. Le gouvernement conservateur du Manitoba, avec lequel j'ai eu des différences d'opinion dans le passé, comme d'ailleurs je continuerai d'en avoir, doit être félicité pour la campagne dynamique qu'il a menée depuis des années en vue d'attirer l'industrie dans la province et plus précisément à Winnipeg. Le ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), vu son expérience des entreprises industrielles et commerciales, sera sûrement d'accord avec moi. La province a cherché à développer ses ressources, à employer sa main-d'œuvre, mais ce qu'elle est parvenue à faire est relativement modeste. Le gouvernement n'a certes pas réussi à attirer à Winnipeg le genre d'industrie qui emploie mille travailleurs ou plus, comme l'a fait Air Canada depuis au-delà de vingt ans. La perte de cette base à Winnipeg portera un bien dur coup à la ville, à la province et à ses habitants.

J'espère que le gouvernement du Canada n'oubliera pas la promesse de l'ancien premier ministre et le slogan que le premier ministre actuel (M. Trudeau) a si souvent répété: la société juste. On dit que le ministre d'État s'acquitte de ses fonctions de ministre et de député de Winnipeg et tente de s'assurer que cette base demeure à Winnipeg. J'espère que c'est vrai.

Avant que le débat se termine, j'espère que le ministre profitera de l'occasion pour nous dire ce qui se passe au sujet des enquêtes qu'effectue le gouvernement et des négociations qui se poursuivent entre le gouvernement du Canada, celui du Manitoba, Air Canada et les autres intéressés. En fait, j'espère que, dans un avenir pas trop éloigné, sinon aujourd'hui, le ministre ou le ministre des Transports (M. Hellyer), qui n'est pas très souvent ici, fera une déclaration en vue de dissiper les doutes et les craintes des gens de Winnipeg qui croient que l'an prochain ou dans deux ans cette base sera complètement fermée. J'espère que le ministre responsable fera une déclaration pour dissiper ces craintes et nous donner l'assurance qui semblait implicite dans la déclaration de l'ancien premier ministre. Il a semblé laisser entendre que non seulement les employés actuels auraient des emplois mais qu'au cours des prochaines années des emplois supplémentaires seraient disponibles à Air Canada dans la ville de Winnipeg.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole au sujet de ce bill, c'est pour appuyer la position prise par mes collègues de Terre-Neuve et d'autres députés à l'égard de la décision du National-Canadien d'abandonner son service-voyageurs dans la province de Terre-Neuve. C'est une décision impopulaire et, comme tous les autres Terre-Neuviens, je m'y oppose.

Pour ma part, chaque fois que j'entends prononcer le nom du National-Canadien depuis quelques mois, j'éprouve du dégoût. Je vois rouge car, comme mes compatriotes de Terre-Neuve, je sais que cette décision du National-Canadien de nous priver de ce que nous avons toujours considéré comme à nous a causé une triste situation. Les députés, le National-Canadien et les Canadiens en général doivent savoir que mes cinq collègues, moi-même et les Terre-Neuviens sommes en guerre ouverte avec le National-Canadien car, à notre avis, la population de Terre-Neuve a été bassement dupée. Si le National-Canadien est autorisé à donner suite à son projet d'a-

bandon de son service-voyageurs à Terre-Neuve, ce sera quelque chose qui pèsera sur la conscience des Canadiens.

Cet abandon général constitue une trahison des conditions de l'union de Terre-Neuve avec les autres provinces de la grande nation canadienne. En abandonnant son service-voyageurs sans apporter de meilleures solutions de rechange, un service d'autobus par exemple, le National-Canadien fait honte au pays. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les Terre-Neuviens s'opposent à cette décision. Je ne puis comprendre cette situation car—et l'un de mes collègues l'a mentionné—au cours de la campagne électorale de juin le maintien du service figurait au programme des six députés conservateurs à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir...

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ignore quel est le sentiment de la Chambre à cet égard, mais les députés seraient peut-être disposés à entendre les derniers coups de feu de cette guerre qui vient de se déclencher. Cela ne prendrait que cinq minutes environ. J'espère qu'on pourra nous le permettre afin que nous sachions si le bill pourrait subir la troisième lecture. Il y a un autre orateur à venir de ce côté-ci, mais dont le discours ne durerait pas plus de cinq minutes, j'en suis sûr. J'espère que ma suggestion plaira à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à cette fin, nous serions prêts à suspendre aujourd'hui l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, mais qu'il n'y ait pas de malentendu. Le député en question n'est pas le dernier orateur. Nous sommes bien disposés à passer outre à l'heure réservée pour cette fois et à cette fin, mais nous ne voulons pas de malentendu.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, quant à nous, du Ralliement créditiste, nous sommes bien prêts à collaborer avec la Chambre pour terminer l'étude de ce projet de loi. Cependant, deux ou trois députés veulent se faire entendre et je doute que nous puissions en terminer l'étude ce soir.

Alors, à mon avis, on devrait se conformer au Règlement, suspendre le débat, passer à l'heure des députés et reprendre la discussion demain.

[*Traduction*]

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas disposé aujourd'hui à passer outre à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions et les bills publics.

• (5.00 p.m.)

COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

LA CESSION DE L'AUTORITÉ AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET L'EXPANSION DES RESPONSABILITÉS

M. John Roberts (York-Simcoe) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de céder l'autorité de la Commission des monuments et sites historiques au secrétaire d'État et de confier à cette Commission, au lieu de la seule responsabilité des édifices et monuments à caractère uniquement historique, celle d'assurer une aide générale pour la conservation des villes, villages et jalons d'intérêt artistique, culturel ou historique.

—Monsieur l'Orateur, cette motion est relativement simple et précise quant au fond et à la forme. La première partie demande qu'on transfère au bureau du secrétaire d'État (M. Pelletier) la responsabilité de la Commission des monuments et sites historiques. Il en découle naturellement le transfert du service des lieux historiques nationaux, qui est l'organisme administratif de la Commission. Ce serait, quoi qu'il en soit, une évolution souhaitable qui s'inscrirait dans la politique culturelle générale que devrait poursuivre le gouvernement. Comme le Musée national du Canada relève du secrétariat d'État, il semble logique de confier au même ministère la Commission des monuments et sites historiques.

Je préfère toutefois m'arrêter surtout aujourd'hui à la deuxième partie de la motion, qui demande un élargissement des attributions de cette commission. On devrait la soulager de certaines restrictions quant à son financement et à son rôle. Le mandat de la Commission est trop restreint, et elle pourrait être d'un apport plus précieux à la préservation et à l'entretien des jalons de notre héritage culturel et artistique.

Je soutiens que les activités actuelles de la Commission sont restreintes par son concept initial et aussi, peut-être, par l'attitude des responsables de la Commission qui font, je crois, de la conservation historique. Il est

intéressant de noter que ses membres sont presque tous—non pas tous cependant—des archivistes et des professeurs d'histoire. Elle ne comprend ni architectes ni urbanistes, ni spécialistes de l'histoire de l'architecture ni architectes paysagistes. En fait, l'orientation et l'origine de la Commission sont clairement indiquées dans un document que m'a fourni la Commission des lieux et monuments historiques. Il mentionne que malgré les changements survenus depuis l'établissement de la Commission en 1919, le concept fondamental de celle-ci n'a pas changé. C'est un organisme fédéral dont les membres nommés ont le devoir collectif d'indiquer au ministre quels sont les lieux, les événements, les personnes, les édifices et les objets qui ont une importance historique nationale. Je souligne les mots «importance historique nationale.»

Le mandat de la Commission est lié à l'histoire et à la géographie, puisque la loi sur les lieux et monuments historiques parle d'endroits historiques. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la loi sur les lieux et monuments historiques pour constater qu'on y évoque continuellement l'aspect historique des fonctions de la Commission. Le ministre peut, au moyen de plaques ou autres signes, ou d'une autre manière appropriée, marquer ou autrement commémorer des endroits historiques. Il peut conclure des conventions avec toutes personnes aux fins de marquer ou de commémorer des endroits historiques ainsi que pour le soin et la conservation de tous endroits ainsi marqués ou commémorés. Le ministre peut établir des musées historiques. Le ministre peut acquérir pour le compte de Sa Majesté, du chef du Canada, tous endroits historiques ou terrains destinés à des musées historiques. L'importance attachée à l'aspect historique y est donc manifeste. Si l'on examine les critères dont la Commission s'inspire pour évaluer un projet, on constate qu'elle tient compte de certaines choses comme:

> Le lieu ou le bâtiment doit être étroitement associé aux événements importants de l'histoire du Canada ...

Un autre critère porte que:

> Le lieu ou le bâtiment doit avoir été étroitement associé à la vie d'un important personnage canadien ou à un important mouvement de l'histoire du Canada ...

Un autre critère énonce que le bâtiment doit réunir les caractéristiques distinctives d'un genre d'architecture ayant une valeur exceptionnelle pour l'étude d'un style, ou d'une méthode de construction ou pour l'étude de la période de sa réalisation, ou constituer un exemple remarquable de l'œuvre d'un

[M. Roberts.]

des premiers maîtres en construction, en dessin ou en architecture. Dans ses évaluations, la Commission s'attache tout particulièrement à la teneur historique des projets et programmes. C'est l'optique des archivistes, qui accorde une valeur essentielle aux musées et à l'histoire.

A quoi a abouti cette politique? Depuis 1919, la Commission des lieux et monuments historiques a désigné 600 lieux comme étant d'importance historique nationale. Elle a créé 81 grands parcs historiques nationaux et a assuré la conservation de plus de 30 édifices—en près de 50 ans d'activité. Cela témoigne à mes yeux d'une insuffisance de fonds, mais également d'une interprétation trop étroite des mots «d'importance historique nationale».

Si nous considérons d'autres pays, nous constatons fatalement que nous sommes dépassés. Au Royaume-Uni, par exemple, le Historic Buildings Council consacre environ 20 millions de dollars à la conservation de 1,200 édifices historiques. Le National Trust, en Grande-Bretagne, s'occupe de 190 édifices historiques et possède 400,000 acres de terrain. En fait, le National Trust est, après le gouvernement de Grande-Bretagne, le plus grand propriétaire foncier du pays.

Je voudrais examiner ce que font les Français dans ce domaine, car ils ont mis au point des idées très originales. Ils s'occupent en France de 10,000 monuments historiques et ont mis au point tout un système d'assistance financière pour leur conservation. Le gouvernement français est prêt à fournir 50 p. 100 du coût de la rénovation et de l'entretien des monuments historiques. Il s'occupe d'environ 15,000 monuments et édifices historiques énumérés dans l'inventaire supplémentaire et l'État peut supporter jusqu'à 40 p. 100 des dépenses requises de réparations ou d'entretien.

Les Français ont pour politique d'encourager, grâce à des mesures fiscales, les propriétaires de bâtiments classés comme monuments historiques en leur permettant de déduire de leur impôt sur le revenu une part des frais de réparation et d'entretien de ces bâtiments. Très imaginatifs, ils ont mis au point une émission télévisée mensuelle appelée «Chefs-d'œuvre en péril», qui informe le public non seulement des dangers qui menacent certains monuments faisant partie du patrimoine national, mais aussi des efforts que déploient les travailleurs bénévoles pour les sauver. Ils ont aussi institué une bourse de $30,000 qui est distribuée chaque année à ceux qui ont contribué à sauver un monument ou ont travaillé pour en sauver.

Ce sont là des exemples qu'offre l'Europe, et on pourrait dire qu'il y a en France et en Grande-Bretagne plus de bâtiments historiques et d'endroits d'intérêt culturel à conserver. Mais aux États-Unis, pays qu'on accuse parfois de se désintéresser des questions culturelles et spirituelles, on a affecté depuis 1966 plus de 10 millions de dollars par an à des travaux destinés à préserver le patrimoine du pays datant des XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles. Une de leurs initiatives antérieures qui se limitait, comme c'est le cas maintenant au Canada aux projets d'importance nationale, s'était révélée insuffisante en 1966.

Ainsi, en ce qui concerne la législation des États-Unis sur les lieux historiques, on a dit que les efforts antérieurs pour conserver les lieux historiques s'étaient limités surtout aux lieux d'importance nationale, acquis et administrés sous la tutelle nationale à l'aide de dons. Au niveau de l'État et des localités, où les lieux et les édifices historiques étaient de plus en plus menacés par le bélier mécanique, la préservation a suscité des initiatives et un intérêt bien variés. Devant cette situation, le Congrès des États-Unis a adopté en 1966 une loi destinée à promouvoir la conservation des endroits historiques d'importance à la fois locale et nationale. Je le souligne, d'importance non seulement nationale, mais aussi locale.

Je l'ai déjà mentionné, les Américains affectent maintenant quelque 10 millions de dollars par année à ces entreprises. Ils apportent une grande originalité dans ce domaine en recourant à la loi sur l'habitation et l'urbanisme. Ils font des relevés des lieux historiques; ils préparent des programmes de préservation au niveau de l'État et des localités; ils élaborent des plans précis de préservation à propos des projets de rénovation urbaine; ils acquièrent, protègent et mettent en valeur les édifices et les lieux historiques, comme nous le faisons; ils organisent des démonstrations spéciales pour stimuler la mise au point de méthodes appropriées de préservation, pour la gouverne d'autres localités. C'est l'une des choses les plus intéressantes qu'ils font. Ils acquièrent également des édifices qui peuvent être restaurés et les revendent à des particuliers qui s'engagent à les rénover et à les entretenir conformément aux normes du plan de rénovation urbaine. Ces bâtiments ont été restaurés et remis en état, puis vendus à des particuliers qui consentent à les remettre en usage et à les entretenir, conformément au programme de rénovation urbaine.

En outre, le gouvernement fédéral des États-Unis accorde des subventions destinées aux programmes élaborés pour les collectivités de moins de 50,000 habitants. Le gouvernement américain a même des programmes plus vastes dont le but n'est pas seulement de maintenir les monuments d'un intérêt historique ou exceptionnel mais également les édifices qui le justifient en raison de leur caractère esthétique ou de l'intérêt qu'ils suscitent.

• (5.10 p.m.)

Aux États-Unis, il y a plus de 200 programmes de ce genre en voie de réalisation. Il me semble qu'en comparaison avec ce que font les autres pays, les 30 édifices pris en charge par la Commission des monuments et sites historiques font piètre figure. Nous sommes à la traîne. C'est, me semble-t-il, que la commission, à cause de ses attributions et aussi du fait qu'elle est maintenant intégrée à un ministère, n'a pas pour principal souci la préservation et la conservation de notre héritage culturel. Je ne vois pas pourquoi l'activité de cette commission devrait se limiter aux monuments d'importance nationale ou historique. Il y a de nombreux édifices d'intérêt local ou régional qui méritent d'être conservés. Je pense que nous devrions orienter les provinces dans ce domaine et ne pas nous contenter de les suivre. C'est le gouvernement fédéral qui devrait s'intéresser bien davantage à l'entretien, à la conservation et à la restauration du quartier du port à Montréal. Combien de beaux édifices ont été perdus à cause des retards dans ce secteur? Un peu partout, à Niagara-on-the-Lake par exemple, il faudrait une aide considérable pour préserver notre patrimoine. Nous devrions examiner plus attentivement l'utilité de dégrèvements dans ce but. Faisons mieux connaître nos beaux édifices. Éveillons l'intérêt des touristes et des voyageurs. J'estime que des musées et des institutions tels que le Upper Canada Village sont beaux, mais évitons de jouer aux archivistes.

On devrait s'efforcer de s'inspirer du style gracieux des bâtiments des XVIII[e] et XIX[e] siècles qui se trouvent dans notre pays. Je crois qu'il faudrait conserver les belles choses du temps passé, non seulement parce qu'elles sont uniques ou des pièces de musée, mais en raison de leur qualité. Si les racines du ciel se trouvent sur terre, celles du présent sont dans le passé. De nombreux bâtiments des Maritimes, de l'Ontario et du Québec gardent vivantes les mœurs et les traditions qui ont contribué à bâtir la nation canadienne d'aujourd'hui. Je prétends que nous devrions conserver ces bâtiments, non seulement pour leur importance historique mais aussi parce qu'ils

font partie du patrimoine moral des Canadiens. Nous devrions les conserver non seulement en raison de leur caractère unique mais parce qu'ils sont précieux et magnifiques.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je veux appuyer le député qui a présenté la motion dont nous sommes saisis. Comme lui, j'estime qu'il est grand temps que le Parlement et le gouvernement se préoccupent davantage de préserver le passé historique du Canada. Je me réjouis de constater que c'est un député ministériel qui a présenté cette motion particulière en ce moment, car les motions analogues proposées à l'occasion par les membres de notre groupe n'ont pas été accueillies par eux avec tellement d'enthousiasme. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada, rattachée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a connu une existence plutôt mouvementée. Elle relevait de moi lors que je dirigeais ce ministère, et je savais qu'on avait gravement négligé de mettre en relief les lieux historiques qui s'identifient avec l'évolution du Canada vers sa maturité nationale.

J'ai eu la chance de diriger ce ministère alors que nous préparions l'année de notre centenaire. Il en est résulté un regain d'intérêt dans la préservation et la perpétuation de l'histoire canadienne, et on s'occupa de restaurer des monuments commémoratifs en vue de perpétuer le souvenir de figures de notre histoire dans nos lieux historiques. On élabora pour chaque province un programme important. Bien entendu, on mit l'accent sur les provinces Maritimes car elles ont été le théâtre d'une bonne partie des débuts de l'histoire du Canada. C'est au cours de cette période qu'on mit à exécution les plans conçus pour Louisbourg. Un programme, qui sera terminé sous peu à Signal Hill, passa un peu partout au stade des réalisations: depuis Citadel Hill, à Halifax, jusqu'à l'autre extrémité du pays, même aux confins du Nord où on décida de perpétuer le souvenir de Dawson City en y créant un complexe historique.

Je constate avec intérêt que le député a élargi le cadre de la résolution de façon à y inclure la préservation de villes, villages et autres hauts lieux d'intérêt artistique, culturel et historique. Je pense que le complexe de Dawson City est la première tentative du Canada en vue de commémorer le souvenir d'une communauté tout entière qui fut, en son temps, à la pointe du progrès dans le développement des Territoires du Nord-Ouest tels qu'ils étaient connus alors. Les poèmes de Robert Service et les écrits de Jack London ont immortalisé l'endroit et c'est un des lieux historiques les plus connus de tout le Canada.

Malheureusement, le programme lancé pour le centenaire n'est pas allé plus loin. Peut-être avons-nous dû nous occuper d'autres activités reliées à nos fêtes du centenaire. Nous avons concentré nos efforts sur l'Expo, un des grands projets de notre centenaire qui a représenté un énorme placement, de sorte que le programme recommandé par le comité consultatif aux tout premiers stades de planification des célébrations du centenaire, a dévié de son objectif fondamental qui visait à mettre en œuvre en 1967 de grands projets de préservation et de restauration de notre passé historique. Malheureusement, même le projet d'un musée national convenant à un pays comme le Canada a été écrasé au profit d'autres, tel celui du Centre national des arts dont on parle à la Chambre de temps à autre. Les fonds qui auraient pu servir à la préservation et à la commémoration du passé ont été affectés à ces autres secteurs.

J'espère que le projet de résolution du député recevra un appui général, car il remet dans la perspective voulue une activité culturelle et historique trop longtemps négligée dans notre pays. Évidemment, il comporte d'autres aspects. Nous parlons souvent des objectifs spirituels et culturels qu'exigera l'augmentation des loisirs. Cet aspect de la société moderne au Canada nous entraîne immédiatement dans le domaine de l'aménagement non seulement des parcs historiques et des monuments, mais aussi des endroits de récréation et des parcs nationaux. Je le répète, c'est un domaine où le gouvernement a pénétré à peine ou très lentement ces dernières années.

• (5.20 p.m.)

Depuis quelques jours, on nous parle de l'établissement de parcs nationaux. La situation n'a toutefois pas changé depuis 1963. Il ne suffit pas à la Chambre d'approuver une résolution recommandant que la Commission des lieux et monuments historiques soit transférée du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au Secrétariat d'État. Le transfert est intéressant, si l'on songe aux locaux qu'occupe la Commission à Ottawa, mais le problème va beaucoup plus loin.

Je tiens à souligner qu'Ottawa n'est pas seule responsable de ces questions. Nos provinces s'intéressent vivement à la restauration et à la conservation des monuments historiques. Bien des provinces ont même démontré plus d'initiative qu'Ottawa à cet égard. Évidemment, certains des grands centres urbains ont vu à préserver les édifices historiques de leur localité. Mais pour ce qui est des provinces, j'aimerais simplement rappeler des reconstitutions d'importance, comme le village des pionniers et le vieux Fort Henry, en Ontario, et Barkersville, en Colombie-Britannique, qui est une reconstitution intégrale de l'une des villes érigées lors de la fameuse ruée vers l'or. Au Manitoba, nous avons le fort Garry, qui est en train de devenir un lieu historique animé. J'ai déjà parlé de Louisbourg, la plus grande entreprise du genre dont peut s'enorgueillir la province de la Nouvelle-Écosse.

Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans la résolution, il convient de faire remarquer que nous pourrions revivifier, voire même ressusciter le comité fédéral-provincial des parcs mis sur pied dans les années 60, de manière à élaborer, sous les auspices d'Ottawa et des gouvernements provinciaux, un programme conjoint qui permette au Canada, en tant que nation, d'accélérer, comme l'a suggéré cet après-midi le député, l'application du programme de préservation de nos lieux historiques.

Il reste une chose à signaler. Si nous voulons coordonner nos programmes relatifs aux musées, aux lieux historiques et aux parcs historiques sous la direction du secrétariat d'État, pour des raisons d'efficacité et, nous l'espérons, dans l'espoir de voir le gouvernement assumer avec plus d'enthousiasme ses responsabilités en ce domaine, nous pourrions aussi placer sous l'égide de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux qui existe en tant qu'entité séparée dans la province de Québec. La seule responsabilité de cette commission est de préserver, de protéger et d'améliorer les champs de bataille situés à Québec et aux environs, qui ont joué un rôle au début de notre histoire. Il me semble n'y avoir absolument aucune différence entre les fonctions de la Commission des sites et monuments historiques et celles de la Commission des champs de bataille nationaux, qui n'assume qu'une seule responsabilité.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, j'approuve la résolution. Il ne s'ensuit pas nécessairement que nous allons résoudre le problème mentionné par le député. Le simple transfert de ce domaine d'un ministère à un autre peut impliquer, je le répète, un changement d'endroit, mais si le gouvernement n'assume pas plus énergiquement ses responsabilités dans ce domaine qu'il ne l'a fait depuis 1963 et s'il ne revivifie pas le programme qui fonctionnait efficacement au début des années 60, nous n'obtiendrons pas les résultats souhaités par un grand nombre de députés. Ainsi, je demande instamment au gouvernement d'appliquer non seulement la résolution mais encore le programme exposé pendant les premières journées de la planification du centenaire, de faire revivre le comité fédéral-provincial des parcs nationaux assoupi depuis quelques années et d'essayer de coordonner toutes les activités commémoratrices concernant les sites historiques et l'aménagement des parcs, avec l'aide des organismes provinciaux et des autorités municipales. Nous vivons à l'époque des loisirs. J'emploie ici une expression banale. Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que tous les Canadiens aient tous les moyens d'accès à leurs parcs pour qu'ils puissent, comme l'a dit le député, profiter de leur patrimoine spirituel et culturel.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques au sujet de cet avis de motion qui présente un problème des plus intéressant pour la population de notre pays, le Canada.

J'hésite à exprimer une opinion qui est à l'opposé, pour la plus grande partie, de celle de mon collègue, l'honorable député d'York-Simcoe (M. Roberts). J'hésite beaucoup aussi, parce que j'exprime une opinion contraire à celle de l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qui, je sais, avant que j'aie moi-même eu l'honneur de siéger dans cette enceinte, a été ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, duquel relevait cette question intéressant la Commission des monuments et sites historiques.

• (5.30 p.m.)

Je pense que si nous envisageons le problème selon une théorie des plus courante et des plus sensée, nous aurons naturellement tendance à dire qu'il est logique que le mandat de la Commission des monuments et sites historiques relève du secrétaire d'État (M. Pelletier).

Il peut sembler, à première vue, que nous considérions uniquement l'aspect culturel, social et intellectuel de ce problème de l'aménagement des sites historiques, de la conservation des bâtiments historiques et de la classification des événements historiques au

cours desquels de grandes figures de notre histoire se sont illustrées.

Cependant, je suis d'avis que lorsqu'une méthode donne de bons résultats, il n'est pas logique de l'abandonner et de gaspiller de l'énergie, alors que nous pouvons en avoir tellement besoin dans d'autres domaines.

Il est évident qu'en vertu de nos principes, nous sommes en faveur du changement, de l'évolution. Mais nous devons envisager cette évolution en fonction des résultats les plus immédiats possibles. C'est pourquoi je pense que le parrain de cette motion a oublié le rôle que joue actuellement la Commission des monuments et sites historiques, ne tenant pas compte du milieu dans lequel agit cette Commission ni des principes sur lesquels elle base ses recommandations.

Je présume que le ministère, conseillé par la Commission, doit aussi envisager de vastes projets en tant que les fonds sont disponibles et qu'il est possible de trouver le personnel spécialisé pour les mettre à exécution.

Je suis donc d'avis que cette Commission devrait demeurer dans les cadres du ministère auquel elle est actuellement rattachée. Il est évident que nous devons tendre—c'est d'ailleurs la politique présente du gouvernement—à améliorer l'administration gouvernementale. Mais nous pouvons le faire, non pas en songeant d'abord à une foule de changements immédiats, mais plutôt en stablisant les cadres actuels, afin de rendre la Commission plus apte à s'acquitter de son mandat.

Je crois qu'il est bon de jeter un coup d'œil rapide sur le statut actuel de cette Commission et sur la politique actuelle du gouvernement qui date déjà de plusieurs années. D'après ce que nous en savons, le mandat de cette Commission est actuellement des plus important.

La Commission des monuments et sites historiques conseille—c'est ce qui est essentiel dans son mandat—l'honorable ministre responsable de l'évolution et de l'exécution d'un programme national d'aménagement des sites historiques sur tout sujet d'une nature historique.

Si j'ai bien compris, on disait tout à l'heure que trop peu d'architectes et d'ingénieurs font présentement partie de la Commission.

Je suis d'avis que, à l'occasion, plusieurs architectes ou ingénieurs seraient utiles à la Commission, mais, étant donné que cette Commission a reçu le mandat de conseiller l'honorable ministre sur des projets nationaux d'ordre historique et qu'elle est composée d'historiens éminents et d'au moins un archiviste, ces spécialistes peuvent faire des recommandations justes et utiles à l'honorable ministre, après quoi les architectes, les ingénieurs, les planificateurs et les urbanistes peuvent entreprendre le travail de réalisation.

[M. LeBlanc.]

Si nous nous référons à notre législation, nous constatons que la loi sur les parcs nationaux confère au ministre la responsabilité dont je parlais, il y a quelques instants, soit celle de l'évolution et de l'exécution d'un programme national de développement des sites historiques ou de tout sujet d'une nature historique. La loi donne cette responsabilité à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je ne puis dire ou je ne puis m'imaginer pourquoi, à cette époque, les législateurs n'ont pas accordé cette responsabilité au secrétaire d'État, mais je présume qu'ils avaient des raisons sérieuses d'accorder cette responsabilité au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En 1953, ce mandat a été précisé. Lors de son adoption, la loi sur les lieux et monuments historiques prévoyait une base statutaire aux activités de la Commission et définissait son rôle comme celui d'un organisme consultatif. Ce mandat est particulièrement bien exprimé à l'article 5. Dans un livre publié par la Direction des parcs nationaux et intitulé «Politique des lieux historiques nationaux», on retrouve, à la page 2, cet article 5 qui se lit comme il suit:

> La Commission peut recevoir et examiner des recommandations sur les inscriptions relatives aux endroits historiques ou leur commémoration, sur l'établissement de musées historiques et sur l'administration, la conservation et l'entretien de tels endroits et musées. Elle doit aussi donner au ministre des avis consultatifs en ce qui regarde l'exercice de ses pouvoirs prévus par la présente loi.

Il est bon de rappeler que la Commission elle-même fut établie en 1919 et, à partir de cette date, jusqu'à l'adoption de la loi de 1953, elle a agi en vertu d'arrêtés ministériels. Il est bon de constater quels résultats la Commission a obtenus.

Depuis son institution, plus de 600 lieux ont été désignés comme étant d'une importance historique nationale et 31 lieux et parcs historiques d'intérêt national majeur ont été ouverts au public.

De plus, des mesures ont été prises pour conserver plus de 30 bâtiments désignés comme étant d'une importance historique nationale.

La Commission se réunit, ordinairement, deux fois par année. C'est donc dire que d'autres structures réalisent les projets. A chaque assemblée, la Commission étudie les propositions ou recommandations qui lui sont faites par des individus ou des représentants de sociétés historiques, de gouvernements provinciaux ou municipaux, d'organisations qui s'intéressent aux figures, aux lieux ou aux événements historiques, afin de décider du mérite de chacune, au point de vue national, par opposition au point de vue régional ou local.

• (5.40 p.m.)

Les rapports des recherchistes sur les sujets à étudier sont préparés sous les auspices de la division des recherches du service des lieux historiques nationaux. Les recommandations de la Commission sont ensuite transmises au ministre pour approbation, conformément à la loi.

La Commission est composée de 14 membres, dont 12 représentent les provinces. Le Québec et l'Ontario ont deux représentants chacun et il y en a un pour chacune des huit autres provinces. Il faut ajouter aussi l'archiviste du gouvernement fédéral et un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les représentants des provinces sont nommés par arrêté ministériel, compte tenu de leur compétence dans les domaines de l'histoire et des archives. Parce que la Commission joue un rôle de jury autonome, elle se doit de fournir les conseils les plus judicieux.

Comme les responsabilités de la Commission se sont accrues ces dernières années, elle a décidé de former des comités spéciaux afin d'améliorer les résultats de ses recherches. Ces comités s'intéressent particulièrement aux critères à adopter et au choix des sujets spéciaux à étudier. Elle a établi, par exemple, un comité qui s'intéressera particulièrement à la traite des fourrures et aux sites primitifs occupés par les tribus indiennes.

Avec les années, la Commission a jugé nécessaire d'établir une certaine ligne de conduite pour l'aider à remplir son rôle. En mars 1968, elle a déposé à la Chambre un rapport sur la politique relative aux lieux historiques nationaux et donné les grandes lignes des critères régissant la désignation de ceux-ci. C'était, pour ainsi dire, la synthèse de la politique adoptée par les membres de la Commission au cours des années, et il peut être utile, je crois, de rappeler ce qui a été accompli.

Je pense que je fais plutôt ressortir la complexité du travail et du mandat actuel, non seulement de la Commission, qui n'est pas la seule à agir dans ce domaine, n'ayant qu'un rôle consultatif, mais aussi des services connexes qui exécutent ces projets, après les avoir préparés.

Voici les critères de la Commission et des divers comités qu'elle nomme à l'occasion, et je cite:

Il est d'usage que les lieux historiques nationaux soient situés dans les limites géographiques du Canada ...

(i) Le lieu ou le bâtiment doit être étroitement associé aux événements importants de l'histoire du Canada, ou représenter réellement certains aspects régionaux de l'activité culturelle, sociale, politique, économique ou militaire de l'histoire du Canada;

ou

(ii) Le lieu ou le bâtiment doit avoir été associé à la vie d'un important personnage canadien;

ou

(iii) Le lieu ou le bâtiment doit avoir été étroitement associé à un important mouvement de l'histoire du Canada;

ou

(iv) Le lieu ou le bâtiment doit mettre en lumière ou illustrer efficacement la culture d'un peuple préhistorique, ou être associé à d'importantes découvertes archéologiques ayant eu de grandes répercussions sur les courants d'idées et les concepts;

ou

(v) Le bâtiment doit incarner les caractéristiques distinctives d'un genre d'architecture ayant une valeur exceptionnelle pour l'étude d'un style ou d'une méthode de construction, ou pour l'étude de la période de sa réalisation, ou constituer un exemple remarquable de l'œuvre d'un des premiers maîtres en construction, en dessin ou en architecture.

Si le lieu ou le bâtiment a une signification religieuse, pour être admissible, il devra de plus avoir une signification dans d'autres domaines d'activité de l'histoire canadienne et ne plus servir à un ordre ou à une congrégation religieuse.

Les possibilités d'illustration de l'histoire canadienne doivent être excellentes, c'est-à-dire que le lieu ou le bâtiment doit permettre au visiteur de comprendre les faits historiques auxquels il est rattaché.

Le lieu devra être d'une authenticité reconnue, c'est-à-dire qu'il sera vraiment ce qu'il est censé être, et comprendre l'emplacement original. La proportion de matériaux et de travaux de construction originaux sera un autre facteur important.

J'essaie de démontrer que, compte tenu de la réalisation de nos projets, jusqu'à maintenant, de même que des critères qui doivent être respectés, eu égard au mandat de la Commission et d'un service qui doit être fourni, et à la lumière de la responsabilité du ministre—qui lui a été accordée par la loi —de même qu'à celle de la collaboration qui doit exister entre diverses agences, non seulement du gouvernement fédéral, mais également des gouvernements provinciaux et municipaux, il faudrait songer, avant de faire des changements radicaux, au coût qu'occasionneraient ces changements, alors que le gouvernement surveille de très près l'équilibre de son budget. En songeant à la collaboration qui existe entre les spécialistes de diverses agences du gouvernement, nous pensons au danger d'une duplication coûteuse, qui ralentirait les progrès et l'efficacité quant à la réalisation de nos projets. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, dans le vague espoir de ne pas voir cette résolution étouffée, je ne parlerai que quelques minutes. Ce texte semble renfermer deux propositions: d'abord que la Commission des lieux et monuments historiques soit transférée du ministère des Affaires indiennes au

secrétariat d'État et, deuxièmement, qu'au lieu de ne s'occuper que des monuments, elle s'intéresse plus généralement à la conservation des villes, villages, éléments du paysage, et ainsi de suite. Ces deux idées reflètent à mon avis l'évolution culturelle de notre nation.

Il y a 20 ou 30 ans, le ministère des Affaires indiennes jouait en quelque sorte le rôle d'un grenier. Tout ce qu'on voulait préserver était déposé au grenier sous la tutelle du ministère des Affaires indiennes. On tirait quelquefois l'objet du grenier pour l'observer. Ce fut le cas pour le Musée national il y a quelques années.

J'adhère à cette proposition demandant d'incorporer la Commission des lieux et monuments historiques au secrétariat d'État, qui s'occupe des affaires culturelles. L'autre proposition, visant à un programme élargi de conservation des lieux, monuments et villes est louable elle aussi et reflète le progrès culturel du Canada.

• (5.50 p.m.)

J'ai eu l'honneur de faire partie du comité du centenaire de la Colombie-Britannique et je peux dire que certaines provinces font plus que le gouvernement fédéral pour la préservation de petites villes en tant que monuments vivants. Il faut faire plus qu'ériger des monuments aux morts. Nous devons recréer la vie des premières localités comme Barkerville, jadis la plus populeuse au nord de San Francisco, que le gouvernement de la Colombie-Britannique a si bien reconstruite que chaque année elle attire des milliers de touristes américains ou autres.

On a dit avec raison que si nous perdons nos souvenirs, en tant qu'hommes ou en tant que nation, il ne nous reste pas grand-chose. Les souvenirs personnels, familiaux ou nationaux doivent être conservés. A notre époque, nous sommes particulièrement en mesure de le faire au Canada, grâce aux perfectionnements de la photographie et de l'enregistrement et aux nombreux loisirs à consacrer à l'étude de ce qui doit être conservé. Je m'arrête là; j'appuie la motion, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'elle sera mise aux voix.

M. H. Gordon Barrett (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me déclarer en faveur de cette motion. En plus de l'intérêt général que je porte à l'histoire du pays, je m'intéresse particulièrement à ma circonscription de Lincoln, où se trouve le village historique de Niagara-sur-le-Lac.

[M. Mather.]

Je sais que les gouvernements fédéral et provinciaux ont beaucoup fait pour conserver les lieux et monuments historiques, mais il reste encore beaucoup à faire. Si ce domaine relevait du secrétariat d'État, la situation en serait beaucoup améliorée.

Tous les députés savent sans doute le rôle qu'a rempli Laura Secord au cours de la guerre 1812-1814. N'est-il pas tragique que la maison où elle séjourna a disparu à cause de la négligence de quelqu'un. J'espère qu'à l'avenir les maisons de ce genre seront restaurées et entretenues et qu'on permettra à des gens de les habiter au lieu de les laisser inoccupées.

J'ai proposé que la responsabilité de ce travail soit dévolue au secrétariat d'État. Cela me semble logique, étant donné que ma circonscription se trouve à l'extrême sud de l'Ontario, où tant d'événements de l'histoire du Canada ont eu lieu, et pourtant la conservation et la commémoration de notre passé incombent au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cela me paraît étrange. Si le transfert que je propose peut avoir lieu, je crois que cela aiderait à conserver et, en certains cas, à restaurer tous ces sites qui appartiennent à l'ensemble des Canadiens. Le secrétariat d'État a toujours été chargé de garder et de tenir à jour toutes nos archives, et c'est lui qui, en toute logique, devrait se charger des activités à l'étude.

Voilà quelques brèves réflexions sur un sujet à la fois intéressant et vital. J'espère que l'objectif du parrain de la présente motion finira par se réaliser. J'y attache une grande importance, car je suis persuadé que les parties de notre pays qui se réclament de titres de gloire devraient devenir en un sens le patrimoine de la population du Canada en général plutôt que de demeurer l'apanage d'un petit groupe. Selon le parrain de la motion, il faudrait conserver certaines villes qui, à l'heure actuelle, offrent un intérêt régional. D'après moi, il faudrait aller plus loin. Néanmoins, j'espère que la motion atteigne son but, sinon aujourd'hui, du moins plus tard.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, on me permettra d'exprimer le point de vue d'un représentant de la province de Québec relativement à cet avis de motion qui se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de céder l'autorité de la Commission des monuments et sites historiques au secrétaire d'État ...

Jusque-là, je ne m'oppose pas.

... et de confier à cette Commission, au lieu de la seule responsabilité des édifices et monuments à caractère uniquement historique, celle d'assurer une aide générale pour la conservation des villes, villages et jalons d'intérêt artistique, culturel ou historique.

Je m'oppose à cette deuxième partie, monsieur l'Orateur, car tout cela existe actuellement au Québec, et s'il est un domaine où les québécois peuvent être jaloux du souci qu'ils ont des choses historiques et artistiques qui les touchent, il s'agit bien de celui-là.

Et pour démontrer où l'on peut en arriver, si le gouvernement fédéral s'occupe trop de ces questions, on n'a qu'à considérer la situation malheureuse qui existe présentement. Dans la ville de Québec, dont 98 p. 100 de la population est canadienne-française, on peut voir, dans le parc des champs de bataille, qui relève justement de cette Commission, des monuments comme celui de Wolfe, et l'on sait qu'il n'est pas très agréable, pour les québécois, de saluer l'auteur d'une défaite que l'on aurait bien voulu oublier.

Je n'approuve évidemment pas ceux qui ont décidé d'enlever ce monument en 1963, de même que ceux qui ont enlevé des plaques commémoratives.

Monsieur l'Orateur, ces incidents m'ont frappé d'une façon particulière, puisque j'avais été accusé d'avoir volé les plaques qui commémoraient l'arrivée du premier souverain britannique en terre d'Amérique.

Évidemment, monsieur l'Orateur, même si j'ai été accusé d'avoir perpétré ce vol, je n'avais ni la compétence, ni peut-être le courage de le faire, mais je ne dis pas que je ne l'aurais pas fait, l'avoir eu...

M. l'Orateur suppléant (M. Faulkner): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

• (6.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être d'informer la Chambre des travaux prévus pour demain. En premier lieu, nous continuerons l'étude de l'article nº 24, troisième lecture du bill nº C-124, concernant le financement des Chemins de fer Nationaux du Canada. Nous passerons ensuite à la résolution budgétaire modifiant le Tarif des douanes. Le troisième article sera l'ordre nº 7, deuxième lecture du bill nº C-112, modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

J'informe aussi les députés que je serai absent de la Chambre pendant la période des questions demain, mais mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Olson) indiquera alors l'ordre des travaux pour la semaine prochaine.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à deux heures et demie.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 14 novembre 1968

Monsieur l'Orateur,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérald Fauteux, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 novembre, à 5 h. 45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du
Gouverneur général

INSTRUMENTS STATUTAIRES

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) présente le 1er rapport du comité spécial des instruments statutaires.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux.]

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport) propose l'adoption du 2e rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, déposé à la Chambre le mardi 12 novembre 1968.

(La motion est adoptée.)

• (2.40 p.m.)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné la situation de plus en plus gênante dans laquelle se trouvent nos représentants à l'OTAN et les membres du Parlement par suite de l'attitude ambiguë adoptée par le gouvernement actuel à l'égard de l'OTAN et le discrédit qui en rejaillit sur notre pays, le premier ministre pourrait-il reviser son attitude et assurer la Chambre que l'étude de notre politique extérieure sera terminée sous peu et sera suivie de près par une ferme déclaration de principe de la part du premier ministre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant a parlé d'une prétendue situation de plus en plus gênante; je voudrais le rassurer et lui dire qu'il n'en est rien. Notre position est telle que je l'ai exposée à la Chambre il y a quelques jours. Bien entendu, lorsque cette étude sera terminée, je voudrai faire une déclaration sur la politique du gouvernement à cet égard mais, d'ici là, le gouvernement continuera d'adopter cette attitude.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Comme le premier ministre refuse manifestement de nous dire au juste quand cette étude sera terminée, pourrait-il nous faire savoir si elle se poursuit simplement dans les milieux gouvernementaux ou si des personnes étrangères aux services du gouvernement sont également consultées.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre encore une fois à la première partie de la question de l'honorable représentant de la façon suivante. Ce n'est pas que je refuse de préciser la date, mais comme je n'en sais rien encore, je ne suis donc pas en mesure, en ce moment, de dire quand l'étude sera achevée. Nous voulons qu'elle soit bien faite et complète, sachant bien que plus tôt elle sera terminée, mieux cela vaudra. Je ne puis donner de date pour des raisons indépendantes de ma volonté, mais nous voulons que cette étude soit aussi approfondie que possible.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, je veux simplement dire que l'étude se fait d'une façon que nous estimons compatible avec l'optique entièrement nouvelle dans laquelle le gouvernement envisage ce sujet.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, est-ce vraiment trop demander au premier

ministre que de nous donner des indices sur une question aussi importante que celle-là, quant à la portée de l'étude et des consultations relatives?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'hésite nullement à répondre à l'honorable représentant au sujet de la portée de la revision. Elle est de très vaste portée d'où le temps qu'elle prend. Je crois avoir déjà dit ici même qu'elle englobe notre politique étrangère tant en Europe...

L'hon. M. Stanfield: Mais, monsieur l'Orateur...

Le très hon. M. Trudeau: Telle est la portée de la revision.

L'hon. M. Stanfield: Et la portée de la consultation?

Le très hon. M. Trudeau: La portée de la consultation est aussi grande que son objet. Le ministère des Affaires extérieures s'occupe lui-même de la revision avec le concours de tous les gens qu'il faut pour obtenir les meilleurs résultats possibles. L'étude se fait en majeure partie au sein du ministère, mais le gouvernement a aussi recours à d'autres sources de conseils.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il dire si les représentants de son gouvernement, les délégués du Canada à la réunion de l'OTAN, donnent aux pays de l'OTAN une assurance quelconque en ce qui concerne la présence d'effectifs militaires canadiens en Europe et, si tel est le cas, indiquent-ils également l'importance numérique des effectifs qui seront maintenus au sein de l'OTAN et, pour combien de temps?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les deux ministres qui participent en ce moment aux conversations de Bruxelles doivent dire à nos associés au sein de l'OTAN que nous sommes occupés à faire cette étude et que nous ne voulons, pour l'instant, prendre aucune décision qui permette de préjuger de ses conclusions. Nous n'envisageons pas en ce moment d'accroître ou de réduire radicalement nos engagements envers l'OTAN tant que cette étude ne sera pas terminée. Nous essayons autant que possible de ne rien changer jusqu'à ce que cette étude soit terminée.

L'hon. M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Convient-il, dans une matière d'une telle importance, d'inférer des paroles du premier ministre que les représentants du Canada à cette réunion du Conseil s'abstiendront, en fait, de donner une assurance formelle au sujet des forces, quant à leur effectif et aux délais envisagés?

[L'hon. M. Stanfield.]

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, tout dépend de ce que le député entend par ce genre d'assurance. Évidemment, nous n'allons promettre formellement d'accroître nos engagements à l'égard de l'OTAN, et nos représentants ne sont pas non plus chargés de dire que nous comptons nous en retirer. J'espère que cela répond à la question.

M. Ed Schreyer (Selkirk): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a-t-il pu savoir s'il est exact, comme on le rapporte, que notre ambassadeur à l'OTAN aurait qualifié de vacillante notre politique au sujet de l'Alliance?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas essayé de le savoir. Mon attitude est que dans ce gouvernement-ci, c'est le cabinet qui décide de la politique et non la presse.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Dans ce cas, puis-je demander au premier ministre pourquoi il se renseigne en dehors des cercles ministériels et du ministère des Affaires extérieures et pourquoi il ne nous dit pas quelles sont les personnes anonymes qui conseillent le gouvernement canadien quant à ce qu'il doit faire?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les décisions du gouvernement en matière de politique se fondent sur des conseils qui viennent non seulement de fonctionnaires mais de toutes autres sources à notre disposition. Le gouvernement estime qu'il ne doit pas nécessairement se laisser guider par les seules décisions de fonctionnaires. Nous sommes des ministres responsables devant le peuple canadien et nous prenons conseil à toutes les sources possibles.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne veux pas embarrasser le premier ministre en insistant sur la question, mais qui sont ces inconnus que l'on consulte pour savoir ce que devrait faire le Canada à propos d'une politique que les Canadiens appuient dans l'ensemble?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il ne serait pas raisonnable de s'attendre que je divulgue les noms de tous ceux qui m'ont prodigué des conseils depuis un an. Le très honorable représentant serait probablement du nombre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout ce que j'ai à dire, c'est que si j'étais consulté, je conseillerais de veiller à ce que le Canada s'acquitte de ses obligations, ce que le gouvernement actuel ne fait même pas.

Le très hon. M. Trudeau: Cela me semble hypothétique, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. L'ambassadeur du Canada auprès de l'OTAN a-t-il donné sa démission et, si oui, l'a-t-on acceptée?

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—QUESTION RELATIVE À SON EXTRADITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question qui s'adresse à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné l'attitude de certains sénateurs américains et l'élection d'un nouveau président, aux États-Unis, l'honorable ministre peut-il nous dire si son ministère a entrepris des procédures en vue d'obtenir l'extradition de Hal Banks, puisque les Américains semblent plus conciliants et qu'ils sont prêts à renvoyer Hal Banks au Canada pour répondre aux accusations qui pèsent contre lui?

[*Traduction*]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les conseillers juridiques de la Couronne croient qu'on a épuisé toutes les procédures pour l'extradition de M. Banks et que toute tentative de reprendre l'affaire devant les tribunaux américains serait infructueuse.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné ce qu'a dit le ministre, discuterait-il avec le procureur général de l'Ontario des mesures à prendre pour demander au prochain gouvernement et au nouveau secrétaire d'État des États-Unis de revoir l'affaire Hal Banks? Selon moi, le ministre devrait communiquer avec les autorités compétentes de l'Ontario...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Woolliams: ...et leur demander de s'aboucher avec les autorités américaines au sujet d'une revision.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, la province de l'Ontario ne m'a adressé aucune demande pour que le gouvernement fédéral tente de reprendre l'affaire avec les États-Unis.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. Le gouvernement ou le ministre vont-ils demander au procureur général de l'Ontario ou au ministère concerné des États-Unis d'examiner la situation?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je viens de donner l'opinion des légistes de la Couronne—le procureur général du Canada—selon laquelle la réouverture du procès ne donnerait rien. Je signale au député, qui est versé en droit, le principe juridique selon lequel le simple changement du pouvoir exécutif aux États-Unis ne suffit pas à justifier qu'on mette en danger par deux fois la vie d'un homme devant les tribunaux. Il y a eu un procès et la cause a été jugée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sa vie n'a jamais été en danger.

M. Woolliams: Étant donné l'avis des légistes, le ministre de la Justice voudrait-il demander aux légistes des États-Unis et à leur ministère d'examiner la situation, puisqu'un changement de gouvernement va bientôt avoir lieu?

Une voix: C'était une décision politique des États-Unis.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, on vient de dire qu'il s'agissait d'une décision politique des États-Unis. La cause de l'extradition de M. Banks est venue devant les tribunaux des États-Unis et on a recouru à tous les moyens légaux. Au point de vue juridique, monsieur l'Orateur, je ne vois pas l'utilité d'inviter les tribunaux américains à rouvrir le dossier. Les légistes de la Couronne pensent que cette initiative est vouée à l'échec.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que toute démarche auprès des États-Unis devrait emprunter les voies diplomatiques. Je m'en tiens à la loi comme on me l'a interprétée: la demande d'extradition a été refusée par les tribunaux américains, donc les procédures d'extradition sont épuisées et une revision du procès devant les tribunaux serait vaine.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. Le ministre admettrait-il que les tribunaux avaient préparé une ordonnance permettant l'extradition mais qu'elle a été examinée par le secrétaire d'État Dean Rusk...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Woolliams: Je demande, monsieur l'Orateur, qu'on réexamine ce cas.

M. l'Orateur: La nouvelle question supplémentaire du député prête à controverse.

LES FINANCES

L'AVOIR CANADIEN EN FONDS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement du Canada a-t-il demandé au gouvernement des États-Unis de supprimer le plafond de 2.6 milliards de dollars quant aux devises américaines qu'il peut détenir?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la question a fait l'objet de discussions qui se poursuivent. Je devrais signaler à la Chambre que le plafond est, non pas une limite absolue, mais un objectif; d'ailleurs ce chiffre a été dépassé de temps à autre dans le passé et peut l'être à l'avenir. Toutefois, toute la question est à l'étude au niveau des hauts fonctionnaires.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on en viendra bientôt à une décision à ce sujet ou si le gouvernement canadien va se voir assujetti à des restrictions pendant bien des mois encore?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le plafond actuel comporte des restrictions pour le gouvernement. Nous l'avons presque atteint. Il nous est arrivé de le dépasser de temps à autre sans susciter de difficultés ni porter atteinte aux politiques monétaires de notre pays.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il dit qu'il n'existait en fait aucun plafond?

L'hon. M. Benson: Pas du tout et mon honorable collègue le saurait s'il m'avait écouté. Le plafond, comme je l'ai signalé, est un objectif que nous avons dépassé de temps à autre. Il nous est déjà arrivé, naturellement, de rester bien en deçà de cette limite. Ce ne serait pas grave si nous la dépassions encore une fois. Je ne prévois aucun obstacle du côté des États-Unis à cet égard. J'ai néanmoins ajouté que la question était à l'étude.

M. Baldwin: Vous affichez toujours un bel optimisme.

[M. l'Orateur.]

LE TAUX FLOTTANT DU CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songe-t-il à reviser sa politique monétaire afin de prévoir un taux flottant du change, comme le recommandait récemment le président de la Banque Royale du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—LES AUDIENCES DU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Prendrait-il des dispositions afin d'autoriser le comité permanent des transports et des communications à reprendre sa tournée des provinces Maritimes pour terminer les audiences interrompues par les élections l'an dernier?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je donnerai très volontiers au comité toute aide qui relève de ma compétence.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre voudrait-il hâter les choses, car les mémoires rédigés pour l'occasion sont en passe de devenir désuets?

L'hon. M. Hellyer: Je souhaite pouvoir activer cette affaire, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—LES DÉCLARATIONS CONCERNANT L'ÉQUIPE D'OBSERVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ou à son secrétaire parlementaire. Le ministre est-il au courant des déclarations faites récemment à l'équipe internationale d'observateurs par des fonctionnaires du Biafra? Dans l'une d'elles, M. Eke, le commissaire à l'information du Biafra traite l'équipe de bande d'escrocs et déclare que ces observateurs sont indésirables au Biafra. Dans une autre, le colonel Ojukwu dit

que l'équipe y serait la bienvenue. Le ministre pourrait-il résoudre cette contradiction apparente?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas que la question ainsi posée soit recevable. Le député demande si le ministre est au courant de certaines déclarations et je doute qu'on puisse poser la question sous cette forme.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je voulais demander si le ministre avait reçu des renseignements directs au sujet des déclarations et si le gouvernement se propose d'étendre les attributions de l'équipe d'observateurs au Biafra?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la déclaration du commissaire à l'information indique clairement que le groupe d'observateurs n'est pas bienvenu en territoire rebelle.

D'autre part, les journaux de ce matin publiaient une nouvelle à l'effet que le chef rebelle invitait le groupe d'observateurs dans son territoire. Nous n'avons aucune confirmation au sujet de ces deux déclarations mais, de toute façon, nous espérons qu'elles n'empêcheront pas la continuation du programme d'aide que nous avons institué à l'intention de la population du Biafra.

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edouard-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 23 octobre, répondant à une question, le premier ministre a, en effet, déclaré que le gouvernement avait l'intention d'entamer des négociations concernant les droits miniers du plateau continental et espérait soumettre bientôt une proposition aux provinces. Il a ajouté que le cabinet avait déjà étudié la question et attendait le moment d'agir.

Trois semaines s'étant écoulées depuis, le premier ministre est-il enfin en mesure de faire une déclaration.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore annoncé cette politique et nous ne sommes pas encore entrés en contact avec les provinces. Je partage le souci du député et j'espère que l'on agira sans tarder. Le temps file, en effet.

LES ANCIENS COMBATTANTS

HALIFAX—LA RÉDUCTION DES SERVICES HOSPITALIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il reçu des instances touchant les réductions de services aux anciens combattants à l'hôpital Camp Hill à Halifax, en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Non, monsieur l'Orateur.

M. Coates: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il s'informer si ces services ont été réduits et aviser la Chambre en conséquence?

L'hon. M. Dubé: Non, monsieur l'Orateur, il ne l'ont pas été.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RESTRICTION DES SUBVENTIONS DE LA CAISSE D'AIDE À LA SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais poser une question urgente au premier ministre. Comme l'expansion des écoles médicales est menacée par la situation grave découlant des propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a annoncé une limitation annuelle au montant des subventions provenant de la Caisse d'aide à la santé—le premier ministre voudrait-il faire interpréter la loi sur la Caisse d'aide à la santé pour déterminer si elle autorise le ministre à imposer cette restriction?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Le député pourrait-il poser sa question un jour où le ministre doit être en principe à la Chambre?

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): J'aimerais poser une question au ministre des Finances car je connais ses liens étroits avec les universités. Étant donné la grave pénurie de médecins et la déclaration surprenante selon laquelle les facultés de médecine ne pourront pas admettre plus d'étudiants à moins qu'on n'intensifie la recherche médicale, le ministre

voudra-t-il assurer la Chambre qu'on fera l'impossible pour empêcher le gel imminent des capitaux?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Le député songe probablement à la Caisse d'aide à la santé dont le ministre de la Santé nationale répondra quand il sera à la Chambre. Je devrais cependant attirer son attention sur la hausse importante des fonds consacrés à la recherche médicale depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Ils ont augmenté au taux de 33⅓ p. 100 d'intérêts composés par an.

M. Rynard: Je dirais au ministre que c'est son gouvernement qui a introduit l'assurance frais médicaux, d'où résulte cette grande pénurie de médecins.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire concernant, en partie, le problème sur lequel j'ai questionné le premier ministre il y a quelques minutes. Étant donné l'urgence de cette affaire, le premier ministre ou le ministre des Finances voudrait-il en prendre avis et me donner une réponse demain, puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne sera pas ici avant lundi? Me dirait-on si la loi actuelle autorise le gel.

L'hon. M. Benson: Je pense qu'il y a un an, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque a répondu à la question que me pose en ce moment, d'une manière urgente, l'honorable représentant.

M. Knowles: Il y a répondu différemment.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre dirait-il à la Chambre si le comité fédéral-provincial permanent de la fiscalité, où il est représenté, a reçu en septembre dernier de la direction du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social un rapport indiquant que la totalité des frais du régime d'assurance frais médicaux, la première année, atteindrait probablement 953 millions pour les deux niveaux de gouvernement, et en l'occurrence, comment le ministre concilie-t-il cette extrapolation avec les prévisions budgétaires de 335 millions pour le gouvernement fédéral? Somme toute, il y a un écart de 118 millions.

M. l'Orateur: Je doute que la question ainsi posée soit recevable.

L'hon. M. Lambert: Je m'excuse, je n'ai pas entendu votre décision, monsieur l'Orateur.

[M. Rynard.]

M. l'Orateur: C'est une décision douteuse. J'ai dit que je doutais que la question ainsi posée soit recevable.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE REMANIEMENT DE LA LOI SUR LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'ai demandé l'autre jour au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il rendrait public, pour la gouverne des Indiens qui participent aux conférences consultatives, le projet de remaniement de la loi sur les Indiens. Il a répondu qu'il n'existe au ministère aucun projet de loi de ce genre. Je lui demande donc maintenant de dire ce qu'il est advenu des projets de modification à la loi sur les Indiens qui, d'après son prédécesseur, existaient déjà le 11 décembre dernier. Ce document a-t-il été détruit ou caché, ou attend-il qu'on le ressuscite?

L'hon. Robert Andras (ministre d'État): Ni moi ni le ministre des Affaires indiennes n'avons connaissance du document en question, mais je signalerai au ministre, à son retour, la question de l'honorable député.

M. Howard: Je me demande si, à l'instar du ministre des Finances, je ne devrais pas signaler qu'il y a lieu de se reporter à la page 5264 du hansard du 11 décembre 1967.

[*Français*]

LE COMMERCE

LE JAPON—QUESTION RELATIVE À L'EXPORTATION D'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, mais, en son absence je la poserai au très honorable premier ministre.

Étant donné que l'entente commerciale que le gouvernement canadien est sur le point de signer avec le Japon a trait, entre autres, à l'importation de produits de quincaillerie, le très honorable premier ministre peut-il nous dire si, en retour, le gouvernement a réussi à convaincre le gouvernement du Japon d'acheter, au Canada, l'acier nécessaire à la fabrication de ces produits?

M. l'Orateur: Je doute que la question soit recevable et je crois que l'honorable député pourrait l'inscrire au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LE BLÉ—LES EXPORTATIONS VERS LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'avais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. En son absence, je la poserai au ministre suppléant ou, si possible, au ministre de l'Agriculture qui pourrait la considérer comme préavis. Elle a trait à l'annonce étonnante faite récemment, selon laquelle le Japon aurait trouvé un procédé capable de produire de la viande artificielle à partir du blé et serait prêt, d'ici peu, à commencer à produire 150 tonnes de viande synthétique par mois. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures lui-même ou son ministère vont prendre pour accroître les ventes de blé au Japon, afin de lui fournir la matière première pour ce nouveau produit?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEUR DIGBY (N.-É.)—SAINT-JEAN (N.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): J'aimerais adresser ma question au ministre des Transports, auquel je souhaite la bienvenue à la Chambre à l'occasion de son retour d'un voyage hasardeux dans le domaine de l'habitation. (*Applaudissements*)

Le ministre, je crois, a pris la parole à la Chambre la dernière fois la veille de la Toussaint. Ma question a trait à une annonce qu'il a faite ce jour-là au sujet du bac de Digby-Saint-Jean. Où en sommes-nous pour le bac ou le terminus?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je suis heureux d'être de retour. J'ai fait un voyage très intéressant cette semaine dans les provinces atlantiques.

Une voix: Était-ce une belle soirée à Yellowknife?

L'hon. M. Hellyer: J'ai visité mes amis là-bas...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le ministre veut revenir à l'appel des motions.

Une voix: Il veut retourner à Yellowknife.

L'hon. M. Hees: Le ministre peut-il nous parler de la soirée à Yellowknife?

L'hon. M. Hellyer: Très volontiers. L'honorable représentant qui, on le sait, aime tant les soirées, nous a certainement manqué.

Quant à la question précise qui a été posée, les plans concernant le bac entre Saint-Jean et Digby progressent rapidement. Certaines difficultés techniques se posent, comme le député le sait bien, car ses sources de renseignements sont presque aussi bonnes que les miennes. Toutefois, ces difficultés ne sont pas insurmontables; il s'agit simplememt de questions qui doivent être réglées entre les intéressés. Les fonctionaires du gouvernement et les représentants doivent se réunir dans quelques jours et j'espère que d'autres progrès seront alors accomplis. Je peux assurer au député qu'aucun retard qui pourrait nuire à la mise en service de cet important paquebot-garage ne sera toléré.

M. Nowlan: J'espère que le bac flottera plus que l'habitation. Le gouvernement a-t-il déjà signé une entente avec le Pacifique-Canadien au sujet du terminus pour le bac entre Saint-Jean et Digby?

L'hon. M. Hellyer: La question du député n'est pas très précise, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*) Je ne sais guère où il veut en venir. S'il veut savoir si le Pacifique-Canadien a consenti à payer des droits de quai, la réponse est pas encore. Mais nous espérons que ce sera sous peu.

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT YARMOUTH —NOUVELLE ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Il s'agit véritablement d'une question connexe, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral poursuit-il des négociations avec le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, la Lion Ferry ou une compagnie américaine concernant la création du service de transbordement proposé entre Yarmouth et la Nouvelle-Angleterre?

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'une question complémentaire, mais le ministre voudra peut-être y répondre.

M. Nowlan: J'ai une question complémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai accepté la question du député, et je crois que nous pourrions maintenant passer à une autre.

L'hon. M. Hellyer: Nous avons fait savoir à cette province que nous étions d'accord pour négocier avec elle concernant la nature de l'aide que nous pouvions lui accorder dans ce cas-ci.

M. D. W. Groos (Victoria): Le ministre des Transports pourrait-il nous dire comment la Colombie-Britannique doit s'y prendre pour être traitée aussi bien que la Nouvelle-Écosse en matière de transbordeurs?

M. Bell: Nous n'avons pas été traités aussi bien que cela.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ADMISSION DES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE DE LA PAIX À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, cette semaine, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais je l'ai posée au très honorable premier ministre, qui m'a donné un sage conseil en me suggérant de la poser à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, quand il serait à la Chambre.

Étant donné les déclarations du chef de police de Montréal, à l'effet que la présence de mauvais sujets, dans cette ville, serait attribuable à une mauvaise surveillance de la part de votre ministère, celui-ci prévoit-il exercer une surveillance plus étroite à l'avenir?

[*Traduction*]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le chef de police de Montréal n'a pas communiqué avec moi au sujet d'incidents ou de désordres imminents.

[*Français*]

M. La Salle: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Vous n'avez probablement pas été avisé de façon officielle?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit s'adresser à la présidence quand il pose sa question.

M. La Salle: Êtes-vous au courant du fait que le chef de police de Montréal a fait une déclaration officielle à ce sujet?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—L'ACTIVITÉ DES HOUILLÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du développement régional et rural. Je m'excuse si ce n'est pas présentement son titre exact. Déposera-t-il sur le bureau de la Chambre le rapport qu'il a dû recevoir de la Société de développement du Cap-Breton concernant la future planification de l'activité des mines de charbon au Cap-Breton?

[L'hon. M. Hellyer.]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, si le premier ministre de la Nouvelle-Écosse y consent, je crois que nous publierons le rapport conjointement.

L'hon. M. Stanfield: A titre de question complémentaire, j'aimerais demander au ministre s'il pressentirait le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à propos d'un accord éventuel sur le dépôt de ce rapport.

L'hon. M. Marchand: Oui, monsieur l'Orateur. Je communiquerai avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et j'imagine qu'il y consentira.

[*Français*]

AIR CANADA

WINNIPEG—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'AVENIR DE LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire s'il tiendra compte des rapports des experts, relativement à la fermeture de la base d'entretien d'avions de Winnipeg et à son transfert à Montréal?

M. l'Orateur: L'honorable député de Timmins.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, pourriez-vous permettre au très honorable premier ministre de me répondre, car je crois qu'il se préparait à le faire?

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Comme le très honorable Lester Pearson, alors premier ministre, avait promis qu'on n'éliminerait pas la base d'Air Canada à Winnipeg, pas avant 1972 au plus tôt, le gouvernement entend-il tenir cette promesse catégorique de l'ancien premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député répète une question qu'on a posée plus d'une fois récemment.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances voulait invoquer le Règlement lorsque j'ai posé ma dernière question et je pense qu'on devrait lui accorder la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État ou à son adjoint. L'un ou l'autre nous dira-t-il, ou tâchera-t-il de savoir, si Radio-Canada a décidé d'accorder à René Lévesque les privilèges d'un chef de parti officiel, comme semblent l'indiquer les émissions de nouvelles du réseau français?

M. l'Orateur: Si cette question est recevable, elle devrait être inscrite au *Feuilleton*. Le député de Gander-Twillingate a la parole.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DÉCLARATIONS CONCERNANT LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Merci de m'avoir donné la parole, monsieur l'Orateur. Je sens le besoin de me lever. J'allais poser une question au ministre des Transports mais je devrais peut-être lui donner le temps de se détendre un peu; je vais donc en poser une au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre est-il du même avis que certains de ses collègues qui ont déclaré que le chômage avait atteint des proportions critiques dans bien des régions du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question formulée en ces termes n'est pas recevable. Le député ne peut demander au ministre s'il est d'accord avec des déclarations faites en dehors de la Chambre.

M. Lundrigan: Puis-je poser la question d'une autre façon, monsieur l'Orateur, et demander au ministre si la situation relative au chômage a pris des proportions critiques dans de nombreuses parties du Canada?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le chômage, pour les personnes intéressées, est toujours une situation critique et fort inquiétante.

M. Lundrigan: Comme question supplémentaire, je voudrais demander au ministre s'il est d'accord avec le ministre des Finances qui a indiqué que la raison principale de la situation critique en ce qui concerne le chômage est liée à l'annulation de nombreux programmes par le gouvernement, ou s'il pourrait faire des commentaires à ce sujet?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je n'ai rien dit de tel.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question n'est pas recevable.

LES AÉROPORTS

TORONTO—LA MISE EN CONTESTATION DE L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Je veux poser une question au ministre des Transports. Elle concerne la situation à Malton et le projet d'agrandissement de l'aéroport. Environ 100,000 personnes qui en seront sérieusement touchées ont soulevé de vives objections. Le gouvernement compte-t-il réexaminer la décision qu'il veut prendre ou qu'il a déjà prise à cet égard et choisir une autre zone pour un aéroport, comme c'était le cas à Montréal, pour éviter aux résidents de la région de Malton d'être virtuellement dépossédés par suite de l'aménagement des nouveaux terrains requis par l'aéroport?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'été dernier, lorsque j'ai annoncé que le gouvernement avait l'intention d'agrandir l'aéroport de Toronto et de construire un nouvel aéroport à Montréal, j'ai précisé que, dans un cas comme dans l'autre, nous devions obtenir la coopération des gouvernements provinciaux et municipaux intéressés pour la délimitation des zones nécessaires, afin de protéger dans une certaine mesure l'aéroport lui-même et les habitants qui pourraient être directement atteints par ces mesures.

Les négociations se poursuivent et nous avons eu plusieurs réunions avec des représentants de l'Ontario et de diverses municipalités. Il serait prématuré de ma part d'indiquer maintenant quelle sera la décision définitive. Naturellement, nous devons obtenir une certaine coopération pour la délimitation des zones avant d'entreprendre les travaux d'expansion à cet endroit.

Si les gouvernements intéressés décident de coopérer avec nous, tous les conseils que nous avons obtenus des experts, à la suite d'études comparatives approfondies sur les divers

emplacements possibles et sur la possibilité d'agrandir les installations actuelles, semblent indiquer que la meilleure solution serait précisément d'agrandir les installations actuelles; c'est ce qui ressort des conclusions des experts, qui ont étudié tous les aspects du problème, et des contacts qu'on a eus avec les gens...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hellyer: ...je puis seulement assurer à mon très honorable ami...

Des voix: Un discours.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire. Comme les gens qui sont installés à cet endroit-là sont extrêmement bouleversés, le ministre n'accordera-t-il pas un intérêt primordial à l'élément humain?

L'hon. M. Hellyer: Mais oui, toujours évidemment, mais nombreux sont les facteurs qui entrent en jeu à propos du service à fournir à la collectivité en cause. Mon très honorable ami se rappellera que lui-même et son parti il n'y a pas si longtemps critiquaient l'emplacement de l'aéroport de Malton, le trouvant trop éloigné de Toronto.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette affirmation n'est pas exacte.

M. l'Orateur: La parole est au député d'Annapolis Valley.

M. J. P. Nowlan (Annapolis-Valley): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle qui a été posée à propos des ports de mer, et non pas des aéroports, mais il est toujours question de ports.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regarde à ma gauche et j'accorde la parole à l'honorable représentant de Cape Breton-The Sydneys.

MONTRÉAL—LE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): J'aimerais poser une question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. En raison des énormes ennuis et difficultés qu'éprouvent depuis deux ou trois jours des milliers de gens à l'aéroport de Montréal et par suite de l'étude faite par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que par le whip du parti conservateur, le ministre envisagerait-il la tenue d'une enquête afin de s'assurer que le matériel de déneigement est satisfaisant à cet aéroport?

M. l'Orateur: A l'ordre. En fait, le député présente des instances au ministre. J'allais dire que cette question n'est pas urgente, mais elle l'est peut-être. Alors, je devrais peut-être l'accepter.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député permettrait-il que la question soit d'abord posée?

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il répondre à la question? Si je l'ai posée c'est à cause de l'étude des députés et sénateurs qui a duré 23 heures et des inconvénients causés à des milliers de gens. N'y a-t-il pas suffisamment de matériel de déneigement pour permettre de déblayer plus d'une piste d'atterrissage à l'aéroport de Montréal?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je m'enquerrai volontiers de toute manière. Si les députés et les sénateurs pouvaient me communiquer le résultat de leur enquête, mes recherches s'en trouveraient peut-être accélérées.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député veut poser la question de privilège.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Ce serait avec plaisir que je vous dirais ce que j'en pense.

M. l'Orateur: Je conseille à l'honorable député de le faire une autre fois.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois avertir les députés que la période des questions est déjà écoulée. Je crois que nous devrions néanmoins permettre à l'honorable député de poser sa question de privilège.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que le ministre des Transports...

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés doivent tenir compte de l'embarras de l'Orateur, qui doit se prononcer sur deux rappels au Règle-

ment et une question de privilège. Je déclare qu'en conformité du Règlement, la question de privilège a la priorité.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Il est agréable de pouvoir se lever de nouveau. Il y a quelques minutes, j'ai posé au ministre des Transports une question que Votre Honneur a jugée irrecevable parce qu'elle avait déjà été posée. J'ai parcouru les questions posées hier au sujet d'Air Canada et de la base, et en toute déférence, il n'y en avait aucune qui se rapportait à celle que j'ai posée. Pour cette raison, je vous demanderais la permission de poser de nouveau ma question.

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être la poser un autre jour vu que la période des questions est expirée.

L'hon. M. Hees: Oh, monsieur l'Orateur...

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous n'avons pas encore réglé la question de privilège.

L'hon. M. Hees: Dans des circonstances ordinaires, cela m'irait, monsieur l'Orateur, et je m'inclinerais volontiers devant votre décision. La difficulté, c'est que le ministre des Transports ne sera vraisemblablement plus à la Chambre pour quelque temps et je souhaiterais poser ma question aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je doute fort que les règles adoptées par les députés et qui doivent présider à mes décisions m'autorisent à accepter la question en ce moment.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande la coopération de l'assemblée. Apparemment, certains députés souhaitent que l'on pose encore quelques questions. La Chambre consent-elle à l'unanimité à poursuivre la période des questions?

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur: La période des questions est déjà écoulée depuis quelques minutes. Certains députés ont invoqué le Règlement. Je ne demande qu'à les entendre.

M. Lundrigan: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: Je crois qu'on soulève une deuxième question de privilège. J'écoute le député.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, les députés devraient comprendre que le ministre des Transports s'est absenté longtemps et qu'il n'est revenu à la Chambre qu'aujourd'hui. Si je pose la question de privilège, c'est que j'estime que nous devrions le ménager un peu, étant donné qu'il n'est plus dans le mouvement après une si longue absence.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, la Chambre autoriserait-elle le ministre de l'Agriculture, leader suppléant de la Chambre, à nous donner une idée des travaux prévus pour la semaine prochaine?

L'hon. M. Olson: C'est le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui est leader suppléant.

M. Baldwin: Encore une fois on m'a mal renseigné. Puis-je poser ma question de nouveaux?

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cape Breton-The Sydneys permettrait peut-être au ministre de répondre à la question posée par le député de Peace River. Le député pourra exposer son rappel au Règlement, mais la période des interpellations est expirée. Le député peut aussi poser la question de privilège.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous espérons aujourd'hui en arriver à la troisième lecture du bill de financement du National-Canadien, étudier la résolution sur le tarif douanier et donner deuxième lecture au bill modificateur de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Demain nous espérons que la Chambre se formera en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du service législatif et du ministre des Transports. Pour lundi, nous espérons que la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de l'auditeur général et du Conseil du Trésor. Mardi, nous pourrions reprendre l'étude de la résolution sur le tarif douanier pour nous consacrer ensuite à celle des prévisions budgétaires jusqu'à la fin de la semaine.

Le leader du gouvernement à la Chambre consultera ses homologues de l'opposition quant à l'ordre des priorités.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai tout à l'heure essayé de retenir votre attention et j'accepterais normalement votre proposition. Puisque c'est la première fois, depuis quelques temps, que nous revoyons le ministre des Transports, je voulais poser ma question. Elle pourrait attendre jusqu'à demain, mais en vertu de mon roulement personnel, je ne serai pas à la Chambre demain. (*Exclamations*) Si je puis être sûr que le ministre des Transports sera demain à la Chambre, je la poserai à quelqu'un d'autre qui la lui transmettra. Sinon, j'aimerais que la Chambre veuille bien me permettre de la poser aujourd'hui. Il m'importe peu, en vérité, de la poser aujourd'hui ou demain.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, si ma santé et le temps me le permettent je viendrai demain pour obliger mon hon. collègue.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos d'une question urgente et d'intérêt national.

Une voix: A l'ordre s'il vous plaît.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): C'est donc là-bas que siège l'Orateur. Si je pose la question de privilège, c'est parce que le ministre a tenté de répondre à ma question. Il était je crois, disposé à y répondre mais il n'a pas pu le faire. La Chambre est alors passée à la question de privilège d'un autre député. La mienne s'inspire du fait suivant: j'aimerais que le ministre découvre si la politique d'Air Canada consiste à contraindre les paraplégiques à rester assis pendant 22 ou 24 heures dans les aéroports? On ne peut pas les transporter dans les hôtels ou les motels. Voilà ce que j'aimerais signaler à Air Canada.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, LES ÉMISSIONS DE VALEURS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 novembre, de la motion de l'honorable M. McIlraith, au nom de l'honorable M. Benson, en vue de la 3e lecture du bill nº C-124, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1968 jusqu'au 30 juin 1969, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettront la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada.

[L'hon. M. MacEachen.]

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, si j'interviens à l'étape de la troisième lecture du bill nº C-124, c'est pour appuyer les opinions qu'ont exprimées les députés des deux côtés de la Chambre concernant la nécessité d'obtenir de notre réseau des Chemins de fer Nationaux le meilleur service à moindres frais. J'appuie en particulier les instances présentées par les députés de Terre-Neuve et de la ville de Winnipeg.

A mon avis, de par leur nature même, les chemins de fer sont un service public et d'abord et avant tout, devraient être exploités comme tel. L'intérêt public et national devrait l'emporter sur les intérêts mesquins d'une société ferroviaire particulière. Je tiens à dire ici que le National-Canadien est un excellent réseau ferroviaire, plus efficace que la plupart des autres réseaux du monde entier. A mon avis, le National-Canadien sert mieux le public canadien que nos réseaux privés.

Je me réjouirais davantage si la mesure prévoyait quelques centaines de millions de dollars de plus qui permettraient au ministre d'acheter et de nationaliser une partie de l'autre grande compagnie de chemins de fer du Canada. Employé des chemins de fer pendant 15 ans, j'ai vu les services ferroviaires se désintégrer et s'arrêter, je soutiens donc que le nouveau gouvernement du Canada doit entreprendre une politique nationale des transports qui établira un réseau unifié, de façon rationnelle et effective, et qui servira la population canadienne pour un coût minimum. Les besoins du public doivent l'emporter sur les intérêts privés en ce qui concerne les réseaux ferroviaires et les moyens de transport. Si par exemple, il s'agit de choisir entre le service-voyageurs dont la population de Terre-Neuve a besoin ou l'argent, le choix est facile à faire, car la population de la région a la priorité. (*Applaudissements*)

• (3.30 p.m.)

Je constate que le projet de loi prévoit des dépenses de l'ordre de $68,900,000 pour du matériel. Je prétend qu'il est peu probable qu'une proportion importante de ce montant soit affectée à l'achat de matériel roulant, notamment de wagons couverts. J'engage le ministre d'user de son influence auprès du National-Canadien, afin que s'il ne possède

pas suffisamment de matériel roulant pour le transport des céréales durant des années normales et surtout lorsque les récoltes sont médiocres, la majeure partie de l'argent prévu dans ce projet de loi soit consacrée à l'achat de matériel roulant, notamment de wagons couverts qui seront utilisés davantage pour le transport des céréales.

A mon avis, au cours des semaines passées, les deux compagnies de chemins de fer se sont extrêmement mal tirées d'une situation d'urgence comme nous n'en avions connue qu'en 1951-1952 ou encore en 1959. Dans ma circonscription, il y a un point d'expédition du National-Canadien appelé Tate (Saskatchewan) qui est resté trois mois et demi sans recevoir de wagons couverts. J'espère qu'une partie de l'argent voté dans ce bill servira à acheter au moins un wagon couvert pour Tate.

Je pense que le ministre des Transports (M. Hellyer) et ses collègues le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) devraient rencontrer les représentants de nos deux compagnies nationales de chemins de fer et insister pour une mise en circulation totale et immédiate du matériel de chemin de fer pour effectuer le transport du grain humide et gourd. J'estime—et je suis sûr que cette estimation est assez basse—qu'au cours des six prochaines semaines, il faudra transporter 100 millions de boisseaux de céréales humides. Il faudra que les deux réseaux ferroviaires du pays fournissent et répartissent de 500 à 1,000 wagons par jour pour transporter ces céréales sans délai. Si ces céréales d'importance nationale devaient s'avarier, l'industrie agricole risquerait de perdre 150 millions de dollars.

Je prie le ministre des Transports de demander aux dirigeants des chemins de fer combien de wagons fermés du National-Canadien se trouvent présentement sur les lignes américaines. Je sais qu'il est parfois très profitable pour l'échange du matériel ferroviaire d'avoir le plus possible de wagons sur les lignes américaines. Je prie aussi le ministre des Transports de découvrir quelles mesures on prend pour que ces wagons soient renvoyés immédiatement sur les lignes du National-Canadien pour transporter ces céréales.

J'ai posé la même question à propos des chemins de fer du Pacifique-Canadien. Je devrais sûrement me garder de mentionner cette compagnie pendant l'examen de ce bill-ci mais l'urgence nationale de ce problème exige l'attention des ministres compétents. Ceux-ci doivent dans les deux ou trois prochains jours élaborer de concert avec les deux sociétés ferroviaires, la Commission canadienne du blé et les administrateurs des élévateurs régionaux, un plan méthodique permettant de transporter, sans délai, toutes les céréales en vue du séchage aux élévateurs terminus.

Je demande au ministre de faire toutes les instances possibles au National-Canadien et à l'autre société ferroviaire à ce sujet. Mes propres enquêtes et les appels téléphoniques que j'ai reçus des points d'expédition dans ma circonscription et dans d'autres m'ont convaincu que les deux chemins de fer se montrent trop insouciants devant ce problème. Son règlement peut exiger plus que les efforts du ministre. Le ministre sera peut-être obligé de prescrire aux deux sociétés ferroviaires le nombre de wagons couverts qu'elles devront immédiatement fournir pour assurer le transport des céréales. Si elles refusent leur collaboration, qu'on applique la contrainte et qu'on les oblige à fournir ces wagons.

J'ai été pendant 15 ans préposé aux gares de chemin de fer et j'ai pu observer la manière lamentablement incompétente dont on se sert du matériel roulant pour le transport des grains. Il n'y a là rien de nouveau. Les compagnies de chemin de fer entendent en premier lieu faire des bénéfices et ensuite servir le public. Si donc le matériel roulant peut être employé à transporter, à $600 par wagon, du bois de construction de la Colombie-Britannique aux États-Unis, c'est là qu'on l'envoie et le blé peut bougrement bien attendre.

J'estime qu'étant donné la récolte de cette année, nous ne pouvons permettre aux chemins de fer de disposer de leur matériel roulant comme ils le font maintenant. J'insiste auprès du ministre des Transports et des autres ministres responsables du transport des grains pour qu'ils entrent en rapport avec les sociétés de chemin de fer, avec la Commission du blé et avec les sociétés d'élévateurs afin d'instaurer immédiatement un roulement systématique dans le placement des wagons couverts dans le transport des grains jusqu'aux têtes de lignes. Les séchoirs à grain sont disponibles et ne sont pas pleinement utilisés en ce moment. Le ministre de l'Agriculture a beau s'efforcer de nous assurer que tout va bien, ça ne va pas si bien que ça.

J'espère que les crédits affectés à l'équipement permettront d'augmenter le parc du matériel roulant convenant au mouvement céréalier, de manière à ce que nous n'ayons plus jamais pendant la saison de récolte, qu'elle soit normale ou anormale, à souffrir de l'insuffisance injustifiable du parc de wagons couverts.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève. Je tiens à appuyer les instances présentées avec tant d'adresse et d'éloquence par les députés de Terre-Neuve au sujet du Bullet. Je signale à la Chambre et particulièrement au ministre des Transports (M. Hellyer), qui est de nouveau absent aujourd'hui, que les candidats conservateurs des Maritimes se sont réunis au printemps à Saint-Jean de Terre-Neuve et que, parmi les résolutions présentées alors, il y en avait une pour l'amélioration, et non la réduction draconienne, des services ferroviaires de Terre-Neuve. Nous autres, de la partie continentale de la région atlantique, avons pu saisir l'état d'esprit des gens de Terre-Neuve et de nos collègues.

Il s'agit d'une affaire sérieuse pour la province de Terre-Neuve et, à mon avis, le gouvernement devrait réexaminer la nécessité de maintenir un tel service. Je sais que le gouvernement peut toujours prétexter que le National-Canadien s'y est pris de façon régulière et que la Commission des transports a agi en conséquence. Mais la voix du Parlement devrait sûrement avoir de l'importance, de même que la voix du gouvernement au sein du Parlement. Une directive adressée au National-Canadien et à la Commission canadienne des transports pourrait renverser la décision qui a été prise.

• (3.40 p.m.)

Je prie le gouvernement de bien vouloir réexaminer toute la question à la lumière des requêtes qui ont été si bien présentées. Je tiens aussi à assurer aux six députés conservateurs de Terre-Neuve qu'ils ont l'entier appui de 19 alliés de la région atlantique.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 1er novembre, j'ai parlé de la résolution soumise à la Chambre sur le financement du National-Canadien. Aujourd'hui, j'aimerais dire un mot d'une partie de la résolution dont le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parlé l'autre jour. En commentant la résolution au nom du parti néo-démocrate, j'ai dit que nous devions assurer le maintien des trains de voyageurs 101 et 102. Il fallait, à notre avis, affecter des sommes aux services nécessaires, qui étaient parmi ceux qu'il importait le plus de maintenir, si nous voulions garder le Canada uni. J'ai ajouté qu'aux yeux de tous les citoyens de cette province, le gouvernement serait trouvé coupable s'il permettait l'abandon de ce service ferroviaire. J'ai alors mentionné le fait que le parti néo-démocrate était tout aussi convaincu que les députés de Terre-Neuve de la nécessité de maintenir du service.

J'ai été un peu déçu d'entendre un député, hier encore, déplorer le fait que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et ses collègues ne l'aient pas appuyé à la Chambre. Afin qu'on sache à quoi s'en tenir, je tiens à préciser que notre parti appuie la requête du député et a préconisé dès le 1er novembre la rétention du service.

J'aimerais signaler un autre point. Il s'agit d'un article publié récemment dans le *Leader Post* de Regina et intitulé: «Malgré ce qui se passe aux États-Unis, le voyage par train n'est pas en voie de disparaître.» Je dirais respectueusement aux directeurs du National-Canadien que nous resterons satisfaits d'eux pourvu qu'ils n'enlèvent pas d'autres trains de voyageurs et qu'ils fournissent le service dû à l'ensemble du Canada. L'article en question dit entre autres choses:

> ... dans certaines parties du monde, les voyages par chemin de fer sont plus populaires que jamais.

Il est bien vrai que dans certaines parties du Canada, surtout dans les régions desservies par le National-Canadien, les voyages par chemin de fer sont plus populaires que jamais, mais si l'on supprime les trains 101 et 102 à Terre-Neuve, nous n'aurons plus lieu de nous vanter de nos services-voyageurs. L'on dit aussi dans cet article que les chemins de fer jouissent d'un regain de popularité en Afrique du Sud et au Canada, où le National-Canadien a inauguré un wagon-bistro avec chanteurs, garçons vêtus d'une veste jaune et décor des années folles de 1900. Si nous voulons garder la place d'avant-garde que nous occupons dans le monde, il ne faut pas que nous supprimions d'autres services-voyageurs. J'aimerais rappeler la dernière partie de l'article dont voici un extrait:

> ... le nouveau ministère fédéral des Transports a pris des mesures pour protéger les chemins de fer américains et l'on met au point de nouveaux turbotrains et des rapides directs.
>
> Notre circulation routière est de plus en plus embouteillée et des foules compactes d'avions survolent nos aéroports—c'est pourquoi les voyageurs américains devront revenir aux chemins de fer.

Si nous voulons garder un Canada uni, les Canadiens devront revenir aux chemins de fer. A mon avis, il deviendra de plus en plus

impossible d'utiliser nos routes car elles sont de plus en plus encombrées et tant que les compagnies aériennes seront sujettes aux conditions actuelles—on en a parlé aujourd'hui pendant la période des questions—le retour aux chemins de fer deviendra inévitable.

Je suggère respectueusement que l'administration des Chemins de fer Nationaux considère sérieusement sa politique en matière de transport pour s'assurer que ses services ne se dégradent d'aucune manière.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, mon intervention dans ce débat sur la troisième lecture du bill C-124, qui autorise la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux, sera brève parce que les orateurs précédents ont examiné à fond tous les aspects de la question. Toutefois, je tiens à dire que je comprends très bien la requête et les arguments de mes collègues de la grande province de Terre-Neuve, qui voudraient que le service-voyageurs y soit maintenu.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'il y a plusieurs années il a été question d'abandonner de lignes ferroviaires dans l'Ouest canadien, d'où je viens, ce qui aurait été désastreux pour l'industrie agricole de la région. Le même problème existe toujours mais, heureusement pour nous, cette bonne Dame Nature nous a gratifiés de plusieurs récoltes abondantes, si bien que les chemins de fer ont dû garder leur matériel roulant en activité et augmenter le nombre de leurs wagons couverts, de sorte que le service ferroviaire est maintenu pour le moment.

Telle était, bien entendu, la politique de l'ancien gouvernement, et que mettait fort habilement en œuvre le ministre intéressé, qui avait alors accordé un moratoire à l'égard de l'abandon de lignes. J'ai eu l'honneur de faire partie du comité des transports pendant plusieurs années et d'examiner les recommandations et l'étude de la Commission royale MacPherson—c'était le mécontentement que pourraient éprouver tous les témoins qui avaient comparu devant le comité permanent des transports à l'égard de la formule de comptabilité des frais.

Chaque fois que l'une quelconque des compagnies de chemins de fer demande l'abandon d'un service, elle nous fournit des chiffres que nous devons souvent contester, car ils ne sont pas fondés sur une formule de comptabilité sérieuse. Il y a à peine deux ou trois semaines, j'ai demandé, ici même, au ministre des Transports (M. Hellyer)—je regrette qu'il ne soit pas ici aujourd'hui—s'il interviendrait dans les délibérations qui se poursuivaient alors à Winnipeg au sujet de cette très importante question car, avant de décider d'une ligne de conduite quant à l'abandon de lignes de chemins de fer, il nous faut une formule de comptabilité qui puisse satisfaire tous les intéressés.

Je ferai par conséquent un dernier appel au ministre—et j'espère qu'il lit mes remarques dans le hansard—pour qu'il exige des sociétés ferroviaires un système de comptabilité de prix de revient acceptable au peuple canadien.

J'ai été surtout frappé, lors des délibérations du comité des transports, par le témoignage des représentants de la Commission du transport inter-état des États-Unis, chargé d'étudier des problèmes semblables aux États-Unis. Nos voisins exigent que les parties intéressées révèlent leurs comptes pour qu'on puisse examiner judicieusement tous les facteurs économiques avant de prendre une décision. Je demande énergiquement au ministre qu'il réclame l'adoption au Canada de cette forme de comptabilité.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à mes collègues de Winnipeg, qui ont pris part au débat à l'étape de la troisième lecture du bill n° C-124, notamment au sujet de la base d'Air Canada à Winnipeg et de son avenir. Exception faite des propos tenus hier par mes collègues, journaux, radio et télévision ont diffusé des tas de sottises et laissé entendre qu'il s'agissait d'une sorte de lutte gigantesque entre deux villes.

J'aimerais poser la question suivante. En l'espace de 300 ans, Montréal est devenue une ville prospère, le pivot et le centre d'un mouvement de va-et-vient entre elle et l'arrière-pays. Montréal sait ce que c'est qu'un arrière-pays prospère. Sans lui, elle disparaîtrait; Montréal ne saurait exister sans le mouvement de va-et-vient du commerce dont elle est le centre.

Il me semble que les gens de Winnipeg ne demandent rien de déraisonnable en priant le gouvernement de convenir avec eux qu'il y va de l'intérêt du pays que les provinces des Prairies connaissent la prospérité et que les villes de Montréal et de Winnipeg pourraient également s'entendre là-dessus.

• (3.50 p.m.)

Je pense que l'idée de l'aménagement du territoire préconisée par le gouvernement

ainsi que d'autres intentions de créer une société juste doivent reposer sur quelque chose. Il serait ridicule à mon sens d'accepter la fermeture d'un établissement employant 700 ou 800 personnes et qui, nous prévoyons, peut servir de jalon au progrès futur et permettre au Manitoba de s'orienter vers un avenir nouveau et plus prospère. Voilà qui ne manquera pas d'aider à la prospérité de Montréal, car Montréal profite toujours du progrès du hinterland. Je dirai respectueusement qu'on a tort de prétendre que Winnipeg est en rivalité avec Montréal car on sait que c'est faux. Winnipeg veut seulement sa part de l'abondance qui a découlé du développement d'Air Canada dont personne n'avait rêvé il y a dix ans. L'expansion d'Air Canada a été si énorme que les installations de Dorval ne peuvent pas répondre à ses nouvelles exigences. Nous demandons pour le moment de conserver une tranche des travaux qu'Air Canada confie à une collectivité afin que la nôtre puisse au moins ne pas reculer, jusqu'à ce que la réalisation d'une société juste et le développement régional nous aident à progresser davantage.

Maintenant qu'on a permis aux lignes aériennes régionales d'entrer dans l'ère des avions à réaction et que nos deux compagnies aériennes nationales connaissent une expansion formidable, il est ridicule de penser qu'on ne saurait partager ces travaux. J'ai dit un jour que nous, de Winnipeg, ne sommes pas assez mesquins pour vouloir nous venger d'une grosse entreprise comme les Chemins de fer Nationaux ou Air Canada au point de vouloir les priver de fonds. J'espère que le gouvernement, après l'adoption de ce bill, aura le bon sens d'examiner ces facteurs ainsi que les remarques des autres députés afin que cette société de la Couronne puisse, sans que son activité quotidienne soit compromise—ce à quoi je m'opposerais—servir, dans la limite de ses moyens, au développement régional et aider à la stabilité et à la prospérité d'une région du Canada.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, à l'étape de la troisième lecture de ce bill C-124 dont le préambule se lit en partie comme il suit:

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, . . .

. . . j'aimerais faire quelques remarques brèves sur certains points précis.

Premièrement, je note une grave anomalie à l'article 15 de ce bill et je voudrais en parler à ce moment-ci du débat, afin de convaincre le ministre des Finances (M. Benson) de reviser ses positions à ce sujet, car, à mon avis, cet article est absolument inacceptable.

L'article 15 stipule qu'on va permettre à l'entreprise privée, soit à une société de comptables agréés de Montréal et de Toronto, à trois individus, en particulier, de faire la vérification des livres de cette société de la Couronne qu'on appelle les chemins de fer Nationaux.

Or, dans le rapport de l'Auditeur général du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1967 et plus particulièrement au paragraphe 219, page 157, on peut lire, et je cite:

Puisque l'Auditeur général n'a pas été nommé vérificateur ou covérificateur des sociétés de la Couronne énumérées ci-après et d'autres organismes publics, leurs comptes n'ont pas été examinés par lui au cours de l'année à l'étude:

Et là, on nomme sept sociétés de la Couronne dont les comptes ne sont pas vérifiés par l'Auditeur général du Canada.

On peut également lire, dans le même rapport, et ceci devient intéressant:

Dans son Onzième rapport de 1966-1967, le Comité des Comptes publics a de nouveau recommandé . . .

Ce n'était donc pas la première fois que ces recommandations étaient faites. . .

. . . la nomination de l'Auditeur général au poste de vérificateur ou de covérificateur des sociétés ou organismes . . .

. . . de la Couronne.

A l'appendice 1 du même rapport de l'Auditeur général, on traite des recommandations du comité permanent des comptes publics—je ne voudrais pas ennuyer les députés, mais la citation est très brève et met en lumière un point qui, à mon sens, est extrêmement important—et je cite le paragraphe 27:

Le Comité constate, bien que ce fonctionnaire du Parlement soit le vérificateur de la plupart des sociétés de la Couronne, que les gouvernements successifs n'ont pas jugé utile de confier à l'Auditeur général la vérification des comptes de sept sociétés de la Couronne et autres organismes publics et que, par conséquent, leurs comptes n'ont fait l'objet ni de ses examens ni de ses rapports à la Chambre. Le Comité croit qu'il serait dans l'intérêt du Parlement, eu égard à son contrôle des deniers publics, d'autoriser l'Auditeur général à vérifier les comptes de toutes les sociétés de la Couronne, des organismes et institutions appartenant ou relevant de la Couronne, quels qu'ils soient, et à en faire rapport à la Chambre.

En conséquence, le Comité recommande:

a) que, conformément au paragraphe (2) de l'article 77 de la Loi sur l'administration financière, l'Auditeur général soit nommé vérificateur principal ou vérificateur adjoint de toutes les sociétés de la Couronne, et des organismes et autres institutions de l'État . . .

Ceci doit donc s'appliquer également aux comptes des chemins de fer Nationaux.

Le gouvernement ne tient pas compte de cette recommandation, puisqu'à l'article 15 du Bill C-124, il veut que l'on nomme plutôt des vérificateurs de l'extérieur.

Monsieur l'Orateur, le comité des comptes publics réitérait cette recommandation dans son troisième rapport annuel, celui de 1966-1967. Il a réitéré avec force la recommandation faite par l'Auditeur général en 1967, à l'effet qu'il agisse lui-même à titre de vérificateur ou de vérificateur adjoint de toutes les sociétés de la Couronne, de tous les organismes publics possédés ou régis pas la Couronne, et fasse rapport de sa vérification à la Chambre.

Ceci illustre un principe fondamental de notre démocratie qui veut que toute société de la Couronne rende ses comptes au Parlement.

Monsieur l'Orateur, il est évident que l'Auditeur général du Canada, qui a pour tâche de vérifier les dépenses et d'assurer l'utilisation, à bonne fin, des deniers publics, recommande avec force de ne pas confier à une entreprise privée la vérification des livres des organismes d'État ou sociétés de la Couronne qui sont propriétaires ou mandataires, puisque cela constitue un empiètement sur les droits qu'a ce Parlement de recevoir un rapport en bonne et due forme. Au fait, le bon sens et la logique demandent que toute les sociétés de la Couronne soient traitées de la même façon par le gouvernement et aient les mêmes obligations envers le Parlement.

Voilà pourquoi l'Auditeur général du Canada, de par ses fonctions et les lois qui le régissent, est le délégué officiel du Parlement pour vérifier les comptes et l'usage, à bonne fin, des deniers publics, et est tenu d'en faire rapport à la Chambre.

En proposant l'article 15 du bill C-124, le gouvernement s'arroge un droit, à la vue de tous et à l'encontre de toute logique. Au fait, il veut confier la vérification des livres de sociétés de la Couronne à certaines entreprises privées très amies avec les membres de ce gouvernement, qui ne manquent pas une occasion de récompenser leurs sympathisants, leurs membres et leurs créanciers. C'est ce qui explique, monsieur l'Orateur, que le dénommé Touche mentionné dans l'article 15—et sur trois cas, je ne m'attarderai qu'au sien—a reçu $100,000 du gouvernement fédéral, en 1964, et $125,000, en 1965. Je trouve ce fait inacceptable, monsieur l'Orateur. Je trouve que c'est gaspiller d'une façon éhontée les deniers publics que nous devons administrer d'une façon équitable. Si, d'une part, l'Auditeur général insiste fortement pour vérifier lui-même ces livres, qu'en fait, il les vérifie et que, de l'autre, le gouvernement n'en tienne pas compte et continue de confier ce travail à l'entreprise privée amie de son parti, moyennant des honoraires de $100,000 ou $125,000 par année, j'estime qu'il y a là scandale.

Combien M. Touche a-t-il reçu depuis 1964? Combien M. Ross a-t-il reçu depuis 1964? Combien M. Bailey a-t-il reçu depuis 1964? Combien M. Smart at-il reçu depuis 1964? Pourtant, dans la même période de temps, l'Auditeur général aurait pu accomplir le même travail moyennant des honoraires dix fois moins élevés. Ceci est très simple à comprendre et l'on peut en faire la preuve.

Alors, monsieur l'Orateur, qu'on n'aille pas essayer de comprendre cette situation. Je voulais éclairer la Chambre sur ce point, afin d'inciter l'honorable ministre des Finances à reviser ses positions à l'égard de l'article 15, puisque, à mon sens, cet article est inacceptable. Au fait, il va à l'encontre des recommandations faites par l'Auditeur général du Canada dans plusieurs rapports et contenues également dans le rapport du comité des comptes publics.

• (4.00 p.m.)

Combien en aurait-il coûté, monsieur l'Orateur, si le même travail avait été accompli par l'Auditeur général dûment mandaté pour ce travail? Pourquoi le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, ne tient-il pas compte de la recommandation faite par le comité des comptes publics? Voilà, entre autres, une question que nous nous posons à ce stade du débat.

Le deuxième point que je voulais soulever, monsieur l'Orateur, c'est la question de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg, au sujet de laquelle j'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 724, qui comprend neuf articles. Le but de cette question est d'essayer de faire la lumière sur ce problème du transfert possible ou probable de la base de Winnipeg à Montréal.

Encore là, monsieur l'Orateur, on constate des anomalies graves. Au fait, on remarque qu'au lieu d'être saine, l'administration actuelle est plutôt folichonne et ne se préoccupe pas de la rentabilité.

En 1957, la société *Wallace Clark* publiait, à la demande du gouvernement, le rapport d'une étude dont les conclusions signalaient qu'il n'était ni efficace ni rentable de maintenir la base d'Air Canada à Winnipeg. Après la publication du rapport de la société *Wallace Clark* vint celui de la Commission Thompson, qui faisait les mêmes recommandations et tirait la même conclusion. Le gouvernement reste encore bouche bée. La

société *Dixon Spears Associates* fut alors invitée à former une commission d'étude. Après avoir étudié sérieusement le problème, après l'avoir circonscrit, après avoir pesé les avantages et les désavantages, cette Commission en vint aussi à la même conclusion, à savoir qu'il n'était ni raisonnable ni efficace de maintenir la base d'Air Canada à Winnipeg. C'est pourquoi nous recommandons qu'elle soit transférée à Montréal.

En 1963, monsieur l'Orateur, le président d'Air Canada adressait une lettre aux employés de la base de Winnipeg, les informant du transfert de cette base à Montréal. Tout à coup, la lumière s'éteint. La lumière apportée par les trois commissions d'étude n'a rien éclairé, puisque, en réalité, la situation est toujours la même et que la base n'est pas encore transférée.

Tantôt, un député disait qu'il ne faudrait pas que cette question dégénère en une lutte entre deux villes. Je suis parfaitement d'accord, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une lutte entre deux villes, mais plutôt d'une question d'efficacité et de rentabilité. Par conséquent, je me demande un tas de questions et j'aimerais bien que le ministre les prenne en considération et y réponde le plus rapidement possible.

A-t-on décidé de déménager les installations d'entretien d'Air Canada de Winnipeg à Montréal? Dans le cas de l'affirmative, quand y procédera-t-on? Quels furent les facteurs qui ont entraîné des retards quant à l'exécution de cette décision?

En février 1963, le président d'Air Canada a écrit une lettre. Pourrait-on obtenir une copie de cette lettre-là? Quelles étaient les recommandations du rapport préparé par la société *Dixon Spears Associates* et pourquoi les recommandations relatives au transfert des installations d'entretien n'ont-elles pas été mises en vigueur?

Monsieur l'Orateur, la même question se pose à propos de la société *Wallace Clark* et de la Commission Thompson. Les conclusions de ces trois enquêtes sur le transfert à Montréal des installations d'entretien n'ont pas été mises en vigueur, alors qu'elles étaient bel et bien proposées par ces trois Commissions.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit que de deux exemples. Le député de Portneuf (M. Godin) a parlé hier de certaines anomalies à propos du National-Canadien. Pour ma part, je tenais à parler d'autres anomalies.

L'honorable ministre aurait avantage à éclairer la Chambre et à nous expliquer cette situation tout à fait inacceptable, c'est-à-dire pourquoi l'Auditeur général ne peut pas vérifier les comptes de la compagnie des chemins de fer Nationaux. Ce Parlement est en droit d'obtenir des rapports complets, de pouvoir vérifier ses livres par l'entremise de son délégué officiel, l'Auditeur général du Canada, et il faut que l'honorable ministre des Finances revise ses positions au sujet de l'article 15 du bill C-124, afin que des entreprises privées n'aient pas la tâche de vérifier ses livres, puisque cela sert, évidemment, à faire du «patronage» politique. L'Auditeur général est payé pour faire ce travail et il est capable de le faire à un coût certainement trois fois moindre que le coût actuel.

En second lieu, j'aimerais que le ministre prenne une décision et nous dise exactement où en sont rendues les démarches relatives au transfert de la base d'entretien de Winnipeg à Montréal.

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole ici, pour quelques minutes seulement, c'est que certaines questions, qui relevaient de ma juridiction du temps où j'avais l'honneur d'être ministre des Transports, il y a quelques années, sont actuellement à l'étude et j'estime qu'elles sont importantes.

D'abord, j'aimerais parler de l'abandon du service ferroviaire à Terre-Neuve. Lorsque j'étais ministre, on a fait une étude approfondie et minutieuse sur l'efficacité et l'utilité du chemin de fer à Terre-Neuve. On a conclu de cette étude que le chemin de fer remplissait un rôle utile, que son exploitation était efficace et qu'il devrait être maintenu. Notre gouvernement a donc encouragé son exploitation, et il a continué à remplir une fonction très utile pour les habitants de cette province insulaire.

Récemment, je me suis renseigné sur l'exploitation du chemin de fer et j'ai découvert qu'il remplissait encore une fonction utile dans la province de Terre-Neuve. A mon avis, et d'après mes renseignements, la suppression de ce service est injustifiable. J'estime donc qu'on devrait le maintenir parce qu'il rend un grand service à cette province très importante qui est entrée dans la Confédération en 1949.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots très brefs au sujet de la base d'Air Canada que l'on se propose de déplacer de Winnipeg à Montréal. Là encore, il s'agit d'une question qui a été étudiée au moment où j'étais responsable des questions relatives au transport. La base de Winnipeg, avait-on conclu, jouait, à ce moment-là, un rôle très utile, fonctionnait de façon efficace et il n'y avait pas lieu de changer, d'une façon ou d'une autre, l'emplacement des installations de Winnipeg. J'ai donc vérifié, monsieur l'Orateur, par acquit de conscience, si

les installations de la base de Winnipeg ont toujours la même utilité et j'ai constaté que oui.

La base emploie un très grand nombre de résidents de Winnipeg et de la banlieue. Entre 800 et 1,000 employés y travaillent et quelque 2,500 personnes, si l'on compte les familles, en dépendent. Dire à ces gens de plier bagages et de déménager à Montréal serait peu pratique, surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une base de première classe, qu'elle fonctionne bien et qu'elle peut remplir les fonctions que la Société Air Canada attend d'elle, avec toute l'efficacité et le rendement voulus.

J'ai cru bon, en ma qualité d'ancien ministre ayant acquis une certaine expérience dans ces deux domaines, d'exhorter le gouvernement à ne pas prendre l'initiative qu'il semble résolu à prendre dans ces deux cas. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'effectuer ces changements importants. Les Terre-Neuviens profiteront énormément du maintien du service du chemin de fer dans leur province; et les habitants de Winnipeg méritent qu'on leur laisse de façon permanente cette base d'entretien d'avions qui depuis plusieurs années s'acquitte efficacement de son rôle dans la région de Winnipeg.

J'espère donc que même à cette date avancée le gouvernement envisagera sérieusement de réexaminer les faits que lui ont présentés le National-Canadien et Air Canada, qu'il reviendra sur les décisions qui semblent avoir été prises, en maintenant en vigueur le service de chemin de fer à Terre-Neuve et en permettant au terminus aérien de réparations à Winnipeg de continuer à fonctionner efficacement à l'avenir.

• (4.10 p.m.)

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, c'est agréable de prendre la parole après avoir entendu les réflexions sensées et encourageantes du député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Les propos du député de Lotbinière (M. Fortin) m'ont également intéressé. Ces dernières semaines, il a tenté d'obtenir des renseignements pour prouver que certaines de nos sociétés de la Couronne ne reflètent pas suffisamment ce qu'on pourrait appeler le fait français dans notre pays. Je ne m'oppose pas à ses efforts, car ses allégations semblent apparemment justifiées. Je lui signale tout simplement que même si des sociétés de la Couronne, comme Air Canada et le National-Canadien, ne tenaient pas compte, il y a quelques années, de ce que notre population comprend plusieurs millions de Canadiens francophones, la situation a changé. La plupart des Canadiens sont maintenant convaincus qu'Air Canada et le National-Canadien tiennent compte du fait français dans leurs méthodes de recrutement.

Les sociétés de la Couronne n'existent pas simplement pour rendre un service et réaliser le maximum de bénéfices. Certes, les sociétés de la Couronne peuvent servir d'instruments de la politique du gouvernement. A cet égard, mes commentaires ont un certain rapport avec l'emplacement de la base d'entretien des avions à réaction à Winnipeg. Sans aucun doute, les députés savent que des études ont été faites et des rapports établis sur les économies ou bénéfices comparatifs qu'entraînerait le transfert de la base de réparation de Winnipeg à l'emplacement plus central de Montréal. Je ne mettrai pas en question l'exactitude des chiffres de comptabilité des prix de revient présentés par divers groupes consultatifs. Bien qu'Air Canada puisse réaliser des économies en transférant ses installations de réparation à Montréal, des arguments puissants et logiques militent en faveur du maintien de ces installations à Winnipeg.

Un de ces arguments est le besoin régional; en outre, la politique nationale exige qu'on ne mette pas tous ses œufs dans le même panier. Il n'est pas de l'intérêt du pays de grouper au même endroit toutes nos compétences techniques relatives aux services d'entretien des avions à réaction. Bien qu'une pareille centralisation puisse permettre des économies, je ne pense pas qu'elle soit justifiée. Il importe pour le pays qu'Air Canada soit rentable, évidemment, mais l'économie n'est pas le seul facteur à considérer.

Sauf erreur, tous les députés de la région de Winnipeg ont parlé de cette question. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Richardson), libéral, et les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), mes deux collègues, ainsi que le député de Saint-Boniface (M. Guay), autre libéral, ont tous abordé la question. Bien que ma circonscription ne touche qu'à une petite partie de la région de Winnipeg, j'ai répété plusieurs fois au gouvernement qu'on attend de lui plus qu'il n'a fait au cours des dix-huit derniers mois à propos de la base de révision d'Air Canada à Winnipeg. L'ancien premier ministre avait formellement promis que la base d'entretien des avions à réaction ne serait pas déplacée de Winnipeg avant 1973. Nous comptons que cette promesse sera tenue et refusons de nous laisser duper.

Le ministre des Transports (M. Hellyer) a plus d'une fois déclaré, ces derniers temps, qu'il n'était vraiment pas en mesure d'empêcher les mutations continuelles, de Winnipeg à Montréal, de machinistes et autres employés qualifiés de la base d'Air Canada. Le ministre voudrait nous faire croire que ces mutations devraient être visées par la convention collective négociée entre le syndicat et la ligne aérienne. C'est évidemment absurde. Les employés font observer à bon droit qu'ils ont signé un contrat collectif avec leur employeur, la ligne aérienne, et qu'il n'appartient ni aux employés, ni au syndicat, ni au négociateur d'essayer, de façon unilatérale, d'empêcher les mutations d'employés. Ceux-ci doivent se conformer aux décisions prises conjointement par la ligne aérienne et le gouvernement.

Beaucoup d'employés ne veulent pas être transférés de Winnipeg à Montréal. Si mécontents qu'ils soient, ils ne peuvent faire cesser ces transferts. Je fais remarquer que beaucoup des ministres actuels étaient ministres dans le gouvernement précédent. On avait pris engagement de prévenir toute mutation jusqu'en 1973. J'espère qu'on prendra des mesures pour empêcher qu'à l'avenir, on ne transfère des employés de la base de Winnpeg sans faire semblant de rien.

Il y a quelques années, Air Canada et le National-Canadien ont adopté une politique consistant à engager du personnel parfaitement bilingue. Qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Cette décision avait été prise parce que, du point de vue de la politique nationale, on l'avait jugée dans l'intérêt du Canada. On ne doit pas envisager la base d'entretien des avions à réaction d'Air Canada simplement sous l'angle pécuniaire. Beaucoup d'éléments entrent en jeu, outre le bilan de la Société. Il faut tenir compte des besoins régionaux et aussi du genre de service que la ligne aérienne peut assurer à toutes les régions du pays. Depuis son inauguration, cette ligne a été étroitement liée à une région en particulier, les Prairies, à cause de la disponibilité d'installations perfectionnées pour l'entretien et la révision des avions. Mais on décide maintenant d'éliminer progressivement ce centre d'importance régionale et de ne lui confier que des travaux occasionnels et peu importants, comme l'entretien ordinaire des moteurs, travail relativement peu compliqué.

• (4.20 p.m.)

Dans l'intervalle, on parle de plus en plus de l'avenir de nos centres urbains en Amérique du Nord. On s'inquiète des pressions exercées sur ceux qui vivent dans de grandes agglomérations urbaines telles que Chicago, Montréal, Los Angeles et New York. Il y a le problème de la pollution, qui prend de l'ampleur, celui du prix des terres et des logements qui monte en flèche. Malgré cela, le gouvernement a décidé apparemment de ne rien faire et de laisser libre cours à la tendance actuelle. De fait, le gouvernement favorise et encourage cette tendance vers la concentration de notre population dans quelques centres urbains. Par contre, certaines régions, telles que Terre-Neuve et les Prairies, sont sous-développées et peu peuplées; l'accroissement de la population ou du revenu par habitant est relativement lent.

J'espère vraiment que le gouvernement, sinon les sociétés de la Couronne, ne considèrent pas que nous sommes incapables de régler ces problèmes. Si encore Winnipeg et la région des prairies avaient un taux de croissance comparable à celui que connaissent les régions du centre du Canada! Il n'est donc pas très logique de nous croiser les bras et de laisser se produire des événements qui auront pour effet d'augmenter la disproportion actuelle. Le gouvernement a-t-il raison de se lancer dans des programmes d'encouragement à l'industrie ou dans des programmes de développement régional, alors que tout ce qu'il fait peut être la cible de critiques acerbes? D'après le budget adopté par le Parlement, nous allons dépenser des centaines de millions de dollars pour encourager l'industrie à s'implanter dans des régions du Canada où l'expansion est relativement lente et les revenus relativement bas. C'est là un effort artificiel et désespéré en vue de réduire les disparités régionales. Par ailleurs, nous allons permettre à une société de la Couronne, instrument par excellence de politique nationale, qui pourrait servir à réduire les disparités régionales, d'adopter une ligne de conduite susceptible de produire des effets diamétralement opposés. Où est la logique dans tout cela.

J'imagine qu'il n'est pas vraiment possible à ce stade de nous faire entendre du gouvernement—vraiment pas espoir de le persuader de revenir sur sa décision à l'égard d'Air Canada, sur son intention de transporter à Montréal la base d'entretien. Néanmoins, il faut plaider notre cause, comme l'ont fait des députés libéraux de l'Ouest et mes propres honorables amis. Sauf erreur, les installations de l'aéroport de Montréal sont maintenant utilisées au maximum dans presque tous les cas, et le matériel de révision des moteurs de l'usine d'Air Canada à l'aéroport de Montréal

est employé dans toute la mesure du possible. Rien n'indique que même si la base de révision des moteurs demeurait à Winnipeg, le volume de travail exécuté dans les hangars d'Air Canada à Montréal diminuerait. En réalité, des calculs montrent que le volume de travail continuera à augmenter là-bas, et à tel point qu'Air Canada doit songer à agrandir ses installations à l'aéroport de Montréal. Dans ces conditions, comment un député pourrait-il donc prétendre que nous, de Winnipeg, essayons d'enlever quelque chose à Montréal?

Comme le député de Saint-Boniface (M. Guay) l'a donné à entendre hier, ceux qui ont parlé de la situation à Winnipeg n'ont jamais songé à enlever quoi que ce soit à Montréal. Ils veulent simplement conserver dans la région une entreprise, une industrie, un service ou une source d'emploi qui existe à Winnipeg depuis bien des années, afin d'éviter la désorganisation qu'entraînerait le déménagement de cette usine à Montréal.

Quelqu'un pourrait-il soutenir que le maintien de cette base à Winnipeg changerait du tout au tout la situation? Il aurait là un puissant argument, s'il réussissait à prouver de façon convaincante que le maintien de la base à Winnipeg ralentirait sensiblement l'accroissement du travail de révision des moteurs dans la région de Montréal. Mais même si la base n'était pas déménagée à Montréal, la base de révision des moteurs d'Air Canada à Montréal devrait sûrement augmenter le nombre de ses employés. Il est tout à fait absurde, je le répète, de parler dans de telles circonstances de priver Montréal d'un service qui multiplierait les occasions d'emploi dans cette région. Il n'y a aucune commune mesure entre les deux cas.

Toutefois, la base sera probablement transférée et le gouvernement préparera peut-être une mesure législative pour inviter certaines entreprises reliées à l'aviation civile à venir s'installer dans la région de l'aéroport de Winnipeg. Une rumeur circule déjà à propos de deux entreprises d'Edmonton. On prétend également que la Douglas Aircraft Corporation transférera une partie de ses installations canadiennes à Winnipeg pour combler la lacune. Il est question que Douglas établisse à Winnipeg une usine pouvant employer de 500 à 600 personnes dans la construction d'ailes d'avions et de pièces composantes. Je suppose que le gouvernement cherchera désespérément une solution de ce genre pour combler le fossé creusé par sa négligence à combattre l'entêtement marqué des responsables d'Air Canada au sujet du transfert de Winnipeg à Montréal, de ce service de révision des moteurs.

• (4.30 p.m.)

Dans son dernier livre intitulé *The Distemper of Our Times,* Peter Newman signale que les gouvernements libéraux ont eu pour attitude, dans le passé, de se concentrer sur une région qui englobe à peu près Toronto, Montréal et Ottawa. Il signale qu'à toutes fins utiles, les gouvernements libéraux antérieurs ont considéré le reste du pays depuis Terre-Neuve, en passant par les provinces atlantiques, et jusqu'aux Prairies à l'Ouest, comme l'immense arrière-pays. Peut-être est-ce aller trop loin. Peut-être est-ce une interprétation exagérée, peut-être est-ce un peu injuste. Sans vouloir m'étendre là-dessus, j'estime que cette déclaration rend un son juste, qu'elle décrit bien le gouvernement libéral actuel et les hauts fonctionnaires des divers ministères.

L'un de mes professeurs d'université me disait que le gouvernement libéral et les mandarins de la fonction publique entretenaient des relations presque incestueuses. A l'époque, j'ai trouvé ces mots un peu durs mais depuis quelques années que je suis ici, j'ai compris qu'ils contenaient un élément de vérité, non seulement à propos des fonctionnaires des ministères mais encore au sujet du haut personnel de nos sociétés de la Couronne. Il me semble, d'après leur attitude, qu'ils manifestent trop de sollicitude et d'attention pour la partie centrale de notre pays au détriment des Prairies et des régions atlantiques.

Malheureusement, je ne connais pas assez bien les détails de l'affaire pour pouvoir venir en aide à mes honorables amis de Terre-Neuve en ce qui concerne la façon dont les Chemins de fer Nationaux s'y sont pris pour obtenir l'abandon complet du service-voyageurs dans cette province, mais, en principe, je suis d'accord avec eux dans la lutte qu'ils poursuivent. J'aimerais que nous puissions intéresser davantage les hauts fonctionnaires de l'État et des diverses sociétés de la Couronne, y compris ceux du National-Canadien, aux besoins de certaines régions du pays quelque peu éloignées de la capitale.

Je me rends compte que nous aurons plus tard au cours de la présente session l'occasion d'interroger les hauts fonctionnaires du National-Canadien au cours d'audiences que tiendra un comité permanent. Il est déplorable, et je tiens à le souligner, que nous soyons saisis dès maintenant d'un bill tendant à pourvoir le National-Canadien d'une somme de près de 200 millions de dollars pour lui permettre de faire l'acquisition de terrains et de matériel de toutes sortes, avant d'avoir l'occasion

d'examiner en détail certaines méthodes que la compagnie utilise à l'égard du grand public et dans ses transactions avec les entrepreneurs. Je sais que l'Association des constructeurs canadiens a officiellement désapprouvé la façon dont le National-Canadien lance ses appels d'offres pour ses contrats de construction. A en juger par certains procédés que mentionne l'Association, des réformes et des changements s'imposent. Il faudrait uniformiser davantage les méthodes utilisées par le ministère des Travaux publics pour l'adjudication de ses contrats et celles qu'emploie le National-Canadien.

A une réunion d'un comité permanent, l'autre jour, des fonctionnaires du ministère des Travaux publics nous ont appris, au sujet de la construction du Centre national des arts, à Ottawa, que lorsque l'entrepreneur principal s'était heurté à des difficultés imprévues et onéreuses, l'entrepreneur n'avait eu qu'à en discuter amicalement avec le ministère pour qu'on lui verse des sommes supplémentaires. A l'exception des contribuables, peut-être, chacun semblait satisfait.

Mais le National-Canadien n'agit pas de la sorte. Si un entrepreneur fait une offre qui est acceptée et que par la suite, des circonstances imprévisibles lui occasionnent des frais supplémentaires considérables, le National-Canadien est inflexible. Il l'est depuis des années. Plus d'un entrepreneur s'est trouvé acculé au pied du mur. Bien sûr, on peut trouver des arguments pour et contre ce genre d'attitude de la part d'une société. Il peut y avoir des arguments des deux côtés, mais j'aimerais bien voir un peu d'uniformité dans la façon de procéder de toutes les sociétés de la Couronne à l'endroit de leurs adjudicataires et celle du ministère des Travaux publics.

Monsieur l'Orateur, vu votre impatience, que je devine, je profite tout simplement de l'occasion pour prévenir les directeurs du National-Canadien avant qu'ils comparaissent devant le comité approprié, qu'ils devront nous fournir bien des renseignements pour justifier leurs pratiques d'adjudication qui semblent bien différentes de celles du ministère des Travaux publics. Je les préviens, de plus, qu'ils auront à donner bien des renseignements pour justifier leur conduite dans l'affaire célèbre de la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, ou, à cause de leurs devis imprécis, bousillés, bien des entrepreneurs se sont trouvés en mauvaise posture, et finalement acculés au pied du mur. Il convient de donner cet avis car on nous demande d'adopter le bill nº C-124 par lequel on versera près de 200 millions de dollars au National-Canadien. En retour, nous voulons des réponses.

[M. Schreyer.]

• (4.40 p.m.)

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de traiter d'abord de quelques aspects de la situation de la Société Air Canada. Tous les députés qui ont pris la parole avant moi ont souligné le fait que la décision du gouvernement entraînerait, de part et d'autre, dans deux grands centres du Canada, un certain mécontentement. Si nous nous plaçons devant l'alternative de mécontenter Montréal ou Winnipeg, dans les deux cas, cela entraînerait un certain mécontentement.

En supposant que le gouvernement décide de laisser ladite base à Winnipeg, on peut facilement imaginer le tollé de protestations provenant de Montréal, de tous les corps intermédiaires du Québec et, en particulier, des syndicats ouvriers de la région de Montréal.

Nous savons aussi que la même chose peut se produire à Winnipeg.

Devant cette alternative, le gouvernement devrait se laisser guider exclusivement par des critères d'efficacité, puisqu'il y aura toujours des mécontents. De toute façon, il y en aura beaucoup plus, évidemment, si la région de Montréal doit subir les conséquences d'une décision semblable.

Cela n'est pas nécessairement un argument valable, mais je dis que le gouvernement, quant à la décision qu'il a à prendre, doit tout simplement se fonder sur l'efficacité.

On a vu, dernièrement, le ministère des Postes nous donner une raison de rentabilité et d'efficacité pour justifier l'augmentation des tarifs postaux. A mon avis, le ministère des Transports devrait également tenir compte de la rentabilité qui résulterait du fait que le tout serait installé à Montréal et c'est le seul critère valable.

Si l'on essaie de contenter politiquement une région, il y aura évidemment du mécontentement dans l'autre. Objectivement, hors de tout doute, si l'on prouve que d'énormes avantages financiers résulteraient du transfert de la base d'entretien à Montréal, il me semble que nous devrions tous nous conformer à cette décision.

Ces quelques propos sur la situation d'Air Canada m'ont permis tout simplement d'émettre mes opinions et, enfin, de mettre le gouvernement en garde, à cause de la situation qui prévaut actuellement au Québec. On sait en effet que toutes ces choses-là ont une répercussion qui dépasse ce que l'on peut imaginer en premier lieu. Alors, il ne faudrait pas créer inutilement des situations alarmantes pour la région de Montréal et pour tout le Québec.

Je traiterai maintenant du National-Canadien. Je parlerai d'abord de la situation matérielle de cette société en ce qui a trait à la ligne entre Québec, l'Abitibi et Cochrane, en Ontario. Étant donné que 250 milles de cette ligne sont dans la circonscription de Champlain et que c'est le seul moyen à ma disposition pour en sortir—puisqu'il n'existe pas de route carrossable—il s'ensuit donc que j'ai souvent l'occasion de voyager par train. La situation à bord des trains est parfois tellement ridicule, tellement absurde, qu'on peut se demander s'il existe des administrateurs responsables.

Par exemple, on me dit—bien qu'on ne me fournisse pas de statistiques officielles—que l'exploitation de cette ligne est déficitaire. Cela est difficile à comprendre, si l'on tient compte du fait que j'ai constaté moi-même, à l'instar des citoyens de la région, que le train sur la ligne Québec-Abitibi-Cochrane est toujours bondé. Au fait, les deux dernières fois que j'ai voyagé à bord de ce train, j'ai dû m'asseoir dans un wagon-lit. Or, ce n'est certainement pas le manque de passagers qui peut provoquer ce déficit.

D'un autre côté, ce ne sont pas les employés qui prennent toutes les places, puisqu'il n'y a qu'un seul chef de train et deux adjoints pour un train de huit à dix wagons, et le chef de train a affaire à toutes sortes de gens, de La Tuque à Parent, et dans l'Abitibi. Au fait, il s'agit particulièrement de travailleurs de la forêt et l'on sait évidemment que ces gens travaillent fort à bûcher dans la forêt. Or, quand ils sont à bord d'un train, ils pourraient normalement se détendre en allant revoir leurs amies dans leurs villes ou villages respectifs. Alors, il arrive que le train est bondé de bûcherons qui, pour la plupart, ont attendu pendant des heures dans de petits endroits comme Sanmaur, Parent et autres, car ce train ne passe qu'à 1 heure ou 2 heures du matin. Durant ce temps-là, en attendant le train, de 6 heures du soir à 1 heure du matin, ils lèvent le coude et il arrive qu'ils sont déjà passablement éméchés au moment où ils montent à bord du train. A ce moment-là, le chef de train en a plein les bras et ne sait quoi faire. C'est pourquoi les chefs de train font des rapports à ce sujet-là et demandent tout simplement que le National-Canadien mette des constables à leur disposition, car ils semblent avoir d'énormes difficultés à faire régner l'ordre à bord des trains.

Cette situation est assez paradoxale, puisque le train constitue, pour une bonne partie des habitants de la région, le seul moyen de transport, et je me demande pourquoi on laisse se perpétuer une telle situation.

Il y a également un autre point qui est très important. Si, réellement, il n'y a pas de place à bord du train, pourquoi ne pas en mettre davantage à la disposition des voyageurs et pourquoi, surtout, ne pas faire de distinction entre les divers passagers du train? Par exemple, j'ai vu de mes propres yeux la situation ridicule d'une mère de famille et ses quelques enfants prendre place au milieu d'un «gang», comme on dit, de bûcherons, et je puis assurer la Chambre qu'il n'est pas du tout intéressant d'entendre blasphémer autour de soi, alors qu'on est accompagné de jeunes enfants. Au fait, c'est là encore une situation qui frise le ridicule.

• (4.50 p.m.)

Lorsqu'on demande de voter des fonds pour aider le National-Canadien, je suis d'accord, bien entendu, puisque cela est nécessaire. Mais, d'autre part, j'aimerais que l'on songe à la possibilité d'améliorer, d'une façon adéquate, les trains qui ont besoin d'amélioration. Je ne veux pas crier à la discrimination encore une fois, mais il me semble qu'en général le National-Canadien néglige le Québec.

Par exemple, dans la région d'Ottawa, dont 45 p. 100 de la population est francophone, est-il admissible qu'il n'y ait parfois que des chefs de train unilingues anglais? Je n'y verrais pas d'objection s'il s'agissait d'un milieu exclusivement anglais, mais il y a bel et bien 45 p. 100 de la population de la région d'Ottawa qui est de langue française. Et la situation que je viens de décrire existe encore.

Quand comprendra-t-on, une fois pour toutes, que toutes ces compagnies qui doivent servir les Canadiens doivent les servir tels qu'ils sont, tant au Québec que dans les régions où il y a beaucoup de francophones? Pour ce qui est des autres provinces, il me semble évident que cette situation devrait être corrigée.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) disait récemment, en réponse à une question de mon collègue, le député de Lotbinière (M. Fortin), que la situation n'a jamais été aussi bonne qu'elle l'est présentement. Je serais porté à dire que si c'était zéro antérieurement, et qu'on multiplie par deux, cela donne encore zéro. Même si la situation est deux fois ou dix fois meilleure, si c'était zéro au début, cela donne toujours zéro. Il faudrait donc que nous finissions par avoir des preuves bien concrètes que l'on tient à corriger cette situation.

Je n'aime pas tellement parler de nouveau de la question du bilinguisme. Comme on le sait, pour plusieurs québécois, si l'on réclame aujourd'hui des choses comme cela, on passe pour vieux jeu, pour rétrograde. Pourquoi? Parce qu'on s'imagine encore lutter comme on l'a fait pour des chèques, de la monnaie et

des timbres-poste bilingues. C'est une farce dans le Québec, bien sûr, mais je tiens quand même à souligner ces situations anormales.

Voici une autre exemple de ce bilinguisme à bord des trains du National-Canadien ou d'une société de la Couronne. J'ai moi-même constaté que dans les wagons-lits des trains du National-Canadien partant de Québec pour l'Abitibi—aussi invraisemblable que cela puisse paraître, puisque ce train dessert une population dont 99.9 p. 100 sont des Canadiens français—il est très rare que nous rencontrions des anglophones. Qu'on le croie ou non, parmi ceux qui sont préposés au service dans les wagons-lits, j'ai rencontré à deux occasions, cet été, des unilingues anglais.

Or, si une telle situation se présentait dans la région de Vancouver ou de Toronto, on peut facilement s'imaginer la réaction d'un torontois ou d'un citoyen de Vancouver qui ne pourrait se faire comprendre en anglais par l'employé en service sur le train! Mais c'est ce que nous devons souffrir depuis des années. C'est, je crois, ce que nous avons malheureusement dû endurer, parce que, comme je l'ai mentionné durant trop longtemps, les députés fédéraux du Québec ont toujours été au pouvoir, croyant que cela pouvait leur rapporter des fruits. Mais on sait ce que cela a donné.

Aujourd'hui, par exemple, au cours du débat sur Air Canada et sur la base qui doit être déménagée de Winnipeg à Montréal, on n'a pratiquement pas entendu les députés ministériels du Québec et de la région de Montréal défendre leurs propres intérêts d'une façon catégorique et énergique. Nous sommes toujours aux prises avec ce fameux compromis qui fait que nous sommes constamment dans une situation de complexés.

On se vante d'une seule chose. On a développé un complexe de supériorité qui fait rire les autres, à mon sens. Ce complexe de supériorité est le suivant: «Nous les comprenons quand ils parlent en anglais, tandis qu'eux ne peuvent nous comprendre». Est-ce là un complexe de supériorité? Absolument pas, monsieur l'Orateur, car cette façon de penser trahit celui qui est tellement faible et qui, à un moment donné, doit se trouver une raison quelconque pour paraître fort.

Alors, la situation matérielle des chemins de fer Nationaux, au Québec, mériterait une attention particulière. Je ne possède que les statistiques d'il y a quelques années—malheureusement, je ne possède pas celles d'aujourd'hui—et je ne peux pas savoir si la situation est changée. Dans la plus grande province de la Confédération, la deuxième, au point de vue population, il ne serait que normal que nous ayons, en milles, le chemin de fer le plus long. Cela serait normal, puisque, géographiquement, notre province est la plus vaste. Nous n'avons cependant, au Québec, que le huitième de la longueur du chemin de fer de l'Ontario. Nous ne sommes donc pas gâtés à ce point de vue-là. Cette situation matérielle doit disparaître, afin que la population du Québec soit mieux servie.

[M. Matte.]

Pour ce qui a trait au fait français, il me semble que l'on corrige enfin cette situation tout à fait anormale, bien qu'il y ait encore des employés unilingues anglais à bord des trains circulant dans des régions entièrement ou presque canadiennes-françaises.

Monsieur l'Orateur, ces quelques remarques n'ont pas pour but de crier à la discrimination, mais d'essayer de faire comprendre le problème, afin que tout le monde le considère objectivement, tel qu'il est.

Si nous parlons de rentabilité, soyons logiques tout le temps et, avant de terminer mes observations, je parlerai de quelques situations illogiques. On dit qu'on fait quelques changements, parfois, en ce qui a trait aux chemins de fer afin de diminuer les déficits. Je souscris à cette politique jusqu'à un certain point. Mais lorsque les chemins de fer Nationaux décident, par exemple, de faire disparaître le poste de chef de gare à Saint-Casimir et que les chiffres prouvent que, depuis quelques années, le montant net des profits est en progression continuelle, on se pose des questions. C'est rentable, et les statistiques le démontrent, mais on dit qu'on ne fait plus de profit. Devant une telle situation, on ne peut s'empêcher de se demander: Pourquoi serait-ce toujours les mêmes individus, toujours les mêmes endroits, toujours les mêmes régions qui écopent, à cause de la décision de récupérer l'argent, alors qu'ailleurs, on reconnaît fort bien qu'un déficit est admissible pour telle ou telle raison.

Bien entendu, une société de la Couronne doit servir, et j'admets que des déficits peuvent être tolérés dans certaines régions pour des raisons bien déterminées. Ces déficits sont nécessaires si l'on veut servir le peuple, mais, lorsque c'est rentable, n'allons pas enlever ce qui existe déjà.

Voici ce que je voulais dire, monsieur l'Orateur.

• (5.00 p.m.)

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas m'éterniser sur les subventions que nous sommes à discuter, mais je voudrais signaler quelques points au sujet d'Air Canada. Je voudrais rappeler un peu l'histoire d'Air Canada. Dans un article du *Petit Journal* du 14 février 1965, on rapporte ce qui suit, et je cite:

Créée en 1937, Air Canada a gardé toutes ses installations à Winnipeg jusqu'en 1948, à l'exception du bureau de son président, placé à Montréal dès les débuts. «C'était logique, déclare M. McGregor, car Air Canada n'opérait qu'un réseau domestique,

et Winnipeg était alors au centre de son réseau aérien. Mais les choses ont changé. Avec l'extension de nos lignes aériennes dans l'Est du Canada, aux États-Unis et outre-mer, le centre de gravité de la société s'est progressivement déplacé vers l'est.»

Et plus loin, on peut lire:

... la flotte d'Air Canada était alors constituée de DC-3, et les North Star venaient tout juste d'arriver:

A cette époque,

... on ne pensait pas encore aux Super-Constellation; ...

...ni aux avions *Vanguard*, et l'on sait que les avions *Super-Constellation* ont déjà été abandonnés par Air Canada.

... c'est en 1952 que les Viscount, les premiers turbopropulsés, avaient été mis en service; en 1956, Air Canada commanda les DC-8 et les Vanguard et, à la suite du rapport Wallace soumis en 1957 et accepté la même année, elle entreprit la construction ...

d'un nouvel atelier de réparation à Montréal, au coût de quelque 31 millions de dollars.

Évidemment, on ne peut douter et personne ne nie que la base de Winnipeg est des plus moderne et des plus efficace, qu'elle est très utile, voire même nécessaire à l'économie de la région. Mais là n'est pas la question.

La question, c'est que la base de Winnipeg est équipée exclusivement pour la réparation des avions *Viscount*, des moteurs Dart, ainsi que des *DC-3*, qui ont été abandonnés.

Comme nous le savons, la flotte d'avions *Viscount* d'Air Canada diminue d'année en année, et la base de Winnipeg reste toujours équipée exclusivement pour la réparation de ces avions. Nous en sommes maintenant au point où Air Canada ajoute chaque année à sa flotte de nouveaux appareils comme les *DC-9* et les *DC-8*. De plus, l'atelier de réparation de Montréal est très bien équipé pour assurer le service d'entretien complet des avions munis d'un moteur à réaction, comme les *DC-9* et les *DC-8*.

Les rapports présentés par les différentes commissions formées au cours des dix dernières années prouvent hors de tout doute qu'il est plus efficace et plus économique d'exploiter une seule base de réparation pour ces avions à réaction. Ce n'est quand même pas une raison pour que cette base soit à Montréal. Elle pourrait aussi bien être à un autre endroit, mais je crois que le centre d'exploitation d'Air Canada est bien Montréal, si l'on considère les développements qui s'y sont produits depuis quelques années. Au fait, on sait que l'an dernier, Air Canada a mis de nouvelles lignes en service, même si elle devait affronter la concurrence de certaines lignes de l'Ouest canadien. De plus, Air Canada a obtenu une ligne de service très importante entre Montréal et Miami et entre Toronto et Miami, lesquelles, je crois, contribueront, au cours des prochaines années, à augmenter ses revenus.

Nous n'en voulons pas à la base de Winnipeg, loin de là. Mais je me demande ce que nous ferons exactement de cette base, lorsque Air Canada se sera départie complètement de sa flotte de *Viscount*, ce qui se produira d'ici deux ou trois ans tout au plus, car à ce moment-là, nous n'en aurons plus besoin, le service étant assuré par les avions *DC-9*. Le *DC-9* est reconnu comme un avion à «moyen courrier» qui peut atterrir sur des pistes de dimensions moyennes; il est très rapide et peut transporter beaucoup plus de voyageurs que les *Viscount* que nous utilisons actuellement.

Winnipeg ne sera pas le seul endroit à souffrir de ce changement. Il ne faut pas oublier non plus que l'atelier de réparation de Dorval effectue actuellement la réparation des avions *Vanguard* qui, d'ici quelques années, seront également abandonnés. Actuellement, on commence même à chercher des acheteurs afin de se départir de ces avions, parce qu'on n'utilisera plus les moteurs à propulsion sur des lignes aériennes comme celles d'Air Canada, d'ici quelques années.

Alors, je serais d'avis que les fonctionnaires du ministère des Transports consultent de nouveau les rapports des Commissions d'enquête et se conforment aux recommandations des experts. A mon avis, c'est la meilleure solution dans ce cas, surtout si l'on tient compte des investissements considérables que le Canada a déjà faits dans la société Air Canada. Nous serons encore appelés, au cours des prochaines années, à faire des investissements plus considérables, si nous considérons les progrès importants qui se produiront dans le domaine de l'aéronautique d'ici quelques années.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire sur ce bill C-124, au sujet des chemins de fer Nationaux, de même que des services et de l'administration d'Air Canada. Je parlerai surtout des déficits de ces sociétés de la Couronne, mais le tout est quand même compris dans l'expression «chemins de fer Nationaux du Canada.»

Monsieur l'Orateur, je n'aurais probablement pas pris la parole au moment de l'étude de ce bill, si je n'avais pas eu l'occasion, au mois d'avril dernier, d'utiliser les chemins de fer Nationaux pour me rendre jusque dans l'Ouest du Canada, soit d'Ottawa à Vancouver. Je me suis rendu à Vancouver à bord d'un train du Pacifique-Canadien et je suis revenu à Ottawa en utilisant les services du National-Canadien pour constater la différence entre ces deux organismes de transport en commun.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on considère les sommes fabuleuses que le Parlement doit voter pour le maintien des services du National-Canadien et que l'on constate la différence entre le service fourni par une société privée et celui qui est fourni par une société d'État, il est un peu gênant d'accepter de verser des sommes aussi fantastiques pour le maintien d'une organisation ou d'une société de la Couronne qui a si peu à donner au public consommateur canadien.

J'ai remarqué, par exemple, que le service du Pacifique-Canadien était nettement supérieur à celui du National-Canadien. Les repas, entre autres, d'ici à Vancouver, étaient meilleurs à bord du train du Pacifique-Canadien. Le train du Pacifique-Canadien était équipé de wagons-observatoires qui nous permettaient non seulement de regarder, mais d'admirer avec enthousiasme la beauté du Canada, surtout lorsque nous traversions les Rocheuses, tandis que le train du National-Canadien n'avait aucun wagon-observatoire.

Avant d'arriver à Vancouver, au cours de la dernière journée de notre voyage, un inspecteur du Pacifique-Canadien, qui était monté à bord du train à Calgary, nous a offert bien gentiment, à moi et à mon épouse, un délicieux repas—un steak, s'il vous plaît—aux frais du Pacifique-Canadien. Cependant, à bord du train du National-Canadien, nous n'avions même pas accès aux «hot dogs» entre les repas qui nous étaient servis avec une désinvolture incroyable.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je crois que si un administrateur du National-Canadien, le président, par exemple, devait se rendre à Vancouver, on mettrait à sa disposition un wagon spécial.

Les députés n'ont pas accès à ces wagons, pas plus d'ailleurs que les chefs de parti, sauf le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) et le premier ministre (M. Trudeau). Alors, il nous faut utiliser les wagons-lits et nous contenter du même service que tout le monde. C'est naturel, en l'occurrence, et de plus cela nous permet de bien constater la façon dont le public est servi sur les trains du National-Canadien.

Monsieur l'Orateur, il est vraiment humiliant, pour un député fédéral, de constater cette différence, alors que le National-Canadien accuse chaque année un déficit et qu'il demande au Parlement de lui voter des crédits pour lui permettre de concurrencer l'entreprise privée.

Les dirigeants du National-Canadien ne peuvent parvenir à équilibrer leur budget avec les recettes qu'ils réalisent à même les fonds canadiens ou l'argent du public canadien. Par contre, le Pacifique-Canadien affiche un surplus chaque année et paie des dividendes à ses actionnaires. Quant à nous, nous devons payer des dividendes au National-Canadien pour des services inférieurs à ceux de l'entreprise privée. Voilà pour ce qui est du domaine des voyageurs.

Dans le domaine du camionnage ou du transport des marchandises, c'est la même chose. Nous subventionnons le National-Canadien pour lui permettre d'exploiter une entreprise qui concurrence l'entreprise privée d'une façon tout à fait malhonnête. Les entreprises de transport privées, les compagnies de camionnage, par exemple, ne sont pas subventionnées par l'État, alors que le National-Canadien coûtera au gouvernement, au peuple canadien, cette année, tout près de 500 millions de dollars. Nous devons verser 500 millions pour entretenir des gens qui se rient de nous.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Un service de poche!

M. Caouette: Le député de Mercier (M. Boulanger) a raison de dire que c'est un service de poche. Il arrive rarement que l'on entende une intervention aussi intelligente de la part d'un député libéral, mais c'est vrai.

Monsieur l'Orateur, le National-Canadien pourrait assurer un service au moins équivalent à celui du Pacifique-Canadien. Je signalerai quelques petits détails seulement. Tout le monde a vu les chambrettes du Pacifique-Canadien, toutes bien organisées, et dont les fenêtres sont ornées de petits rideaux. Sur les trains du National-Canadien, on voit des mouches dans les fenêtres. C'est différent, quand on songe que cette Société nous demande de voter 500 millions de dollars pour en maintenir l'exploitation.

J'ai remarqué en outre qu'à maintes reprises, dans cette enceinte, on a accusé le Pacifique-Canadien de n'avoir à son service que des employés unilingues. Sait-on que sur le train du Pacifique-Canadien, il m'a été possible d'utiliser le français à peu près tout le long du trajet d'Ottawa à Vancouver, chose qu'il m'a été impossible de faire sur le train du National-Canadien, au cours du voyage de retour vers Ottawa? C'est là le service assuré par une société d'État!

Est-ce que le National-Canadien tolérerait, dans la province de Québec, que nous n'ayons que des employés unilingues français pour s'occuper de ceux qui viennent de l'Ouest ou des Maritimes? Encore là, on exige que les Canadiens français parlent l'anglais et je n'y vois pas d'objection. Mais pour quelle raison n'exige-t-on pas la même chose des anglophones qui doivent servir l'ensemble du public canadien?

Monsieur l'Orateur, ce sont là des discriminations non seulement au point de vue linguistique, mais aussi au point de vue du ser-

vice que nous obtenons sur les trains du National-Canadien. J'ai souvent été à même de constater la sorte de service que l'on nous donne entre Ottawa et Montréal, par exemple. On nous traite un peu comme on traite un chien dans un jeu de quilles. On nous passe au bout de la fourche, puis on vient nous demander, par l'entremise des autorités du National-Canadien, de voter des sommes fabuleuses pour maintenir ces gens en fonction. Je pense que cela équivaut à peu près au montant qu'il en coûte pour administrer le National-Canadien. Cela ne veut pas dire que les employés ne sont pas disposés à faire un bon travail. Mais, au niveau des autorités à qui la planification du travail incombe, il y a manquement grave. On a de la difficulté à se faire entendre par ces gens-là, à recevoir des réponses à nos lettres.

A mon retour de Vancouver, j'ai été tenté d'écrire au président du National-Canadien pour le mettre au courant de certaines lacunes. Par exemple, on nous annonce l'heure du repas environ une heure d'avance, en nous demandant de répondre à tel numéro d'appel. On se présente à la salle à manger et, là, on nous fait attendre encore une heure pour finalement nous dire que nous aurions dû nous présenter au premier appel plutôt qu'au troisième. On est tout mêlé! De plus, on se permet même d'être polisson à l'endroit des passagers. J'ai vu des garçons de table être tout à fait grossiers à l'endroit de clients du wagon-restaurant.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que les autorités du National-Canadien auraient peut-être avantage à voyager incognito à bord d'un train du Pacifique-Canadien—non pas dans un wagon spécial—pour constater la différence entre le service du Pacifique-Canadien et celui du National-Canadien, de même que la différence dans les recettes à la fin de l'année.

On invoque toujours la raison que le National-Canadien dessert des routes non rentables, alors que le Pacifique-Canadien a les routes avantageuses.

Prenons par exemple le cas de notre région. Au point de vue commercial, les convois de marchandises qui partent de l'Abitibi, du nord-ouest québécois, pour se diriger vers Montréal, vers Toronto ou ailleurs, constituent probablement une des meilleures sources de revenu de tout le réseau du National-Canadien. Qu'on aille constater la qualité du service des trains pour voyageurs sur le trajet de Cochrane à Hervey Jonction—en passant par Noranda et Senneterre—où l'on divise le train en deux sections, l'une pour Québec, l'autre pour Montréal.

Là encore, on voit, monsieur l'Orateur, que les autorités du National-Canadien n'ont pas raison. On nous donne de vieux wagons, qui ont été utilisés dans les régions de Montréal et de Toronto il y a peut-être 25 ou 30 ans. On nous apporte cela dans le nord-ouest québécois en nous disant: Regardez la belle amélioration! Des sièges sont percés, même si ce sont des sièges individuels! Le service est pitoyable et cela ne dépend pas des gens de Noranda, mais des autorités du National-Canadien.

Nos gens de l'Abitibi, nos gens de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue n'ont-ils pas raison de demander à être traités aussi bien que ceux de Toronto ou de Montréal?

Nous avons maintenant des trains, avec des salons-bars et tout ce que vous voudrez, qui peuvent filer à 100 milles à l'heure entre Montréal et Toronto. Nous, nous avons de la difficulté à avoir un salon-café pour un voyage de Senneterre à Québec ou à Montréal, le café n'est même pas bon; ce doit être du café soluble.

Monsieur l'Orateur, ces lignes sont pourtant rentables. Le transport du bois des régions de Clova, de Senneterre ou de Lebel-sur-Quevillon vers le Nord de l'Ontario ou «le Bas-Québec», voilà quelque chose de rentable pour le National-Canadien! Il en est de même pour le zinc de Matagami et les minerais que la compagnie *Noranda-Mines* transforme en lingots de cuivre et expédie à Montréal par le réseau du National-Canadien.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de la qualité du service des trains pour voyageurs, on objecte qu'ils ne sont pas tellement utilisés. On ne peut blâmer les gens de ne pas voyager à bord des trains du National-Canadien, car la qualité du service est si pitoyable qu'ils n'y montent qu'une fois.

• (5.20 p.m.)

C'est ce que nous avons dans le nord de la province pour desservir une population qui fait réaliser des profits au National-Canadien. On traite cette population de cette façon-là. On n'a même pas à notre disposition des trains convenables, des wagons convenables pour aller dans l'Ouest du Canada et l'on nous demande de voter 300 ou 400 millions de dollars pour payer les déficits du National-Canadien.

Pour ce qui est d'Air Canada, son service s'est bien amélioré, en regard de celui que nous avons connu il a quelques années. Si seulement le National-Canadien en faisait autant, son service serait amélioré en peu de temps. En effet, il existe encore des défauts à Air Canada; il est entendu que nous n'atteindrons jamais la perfection et qu'il y aura toujours de la place pour l'amélioration. Cependant, Air Canada a considérablement amélioré ses services depuis cinq ou six ans. Par exemple, on nous sert des repas à des moments où l'on n'en servait pas auparavant.

Les hôtesses de l'air sont charmantes et la plupart s'expriment dans les deux langues officielles du Canada. Je suis allé à Toronto en fin de semaine et les petites hôtesses de l'air s'exprimaient en excellent français. J'ai remarqué la même chose dans d'autres régions du Canada, aussi bien à Vancouver qu'à Victoria. Nous constatons aussi cette amélioration dans les provinces Maritimes et dans la province de Québec.

Les services d'Air Canada se sont bien améliorés. On a déjà demandé l'établissement d'une deuxième envolée de Montréal à Rouyn. La compagnie a tenté l'expérience au mois d'avril dernier et, à mon avis, elle n'a pas regretté son essai, puisque cette deuxième envolée est devenue une entreprise heureuse et payante, de même que très intéressante pour la population de ma région qui peut atteindre Montréal deux fois par jour. Cela aide considérablement notre population.

Monsieur l'Orateur, je voulais faire ces quelques observations surtout à l'endroit du National-Canadien qui nous coûte les yeux de la tête et qui se plaint du fait que le nombre de ses passagers diminue. Cela dépend précisément de la qualité des services, si les passagers sont de moins en moins enclins à se servir des moyens de transport offerts par le National-Canadien.

Alors, j'appelle l'attention du ministre des Transports (M. Hellyer) et celle des dirigeants du National-Canadien sur cette situation, sur cette comparaison entre cette entreprise privée qu'est le Pacifique-Canadien et l'entreprise d'État subventionnée par les contribuables, le National-Canadien. Quand cette société s'apercevra qu'il lui serait avantageux d'améliorer ses services, à ce moment-là, le public canadien s'opposera moins à combler les déficits. Le public canadien s'oppose à ce que des sommes fabuleuses soient votées pour permettre à une société de continuer à développer une exploitation qui ne s'avère pas tellement rentable.

Monsieur l'Orateur, ces déficits dépendent premièrement du manque d'efficacité de l'administration du National-Canadien et si la direction éprouve de la difficulté à administrer, le gouvernement devra prendre des mesures pour vendre le National-Canadien au Pacifique-Canadien, afin de rendre ce système de transport rentable, comme l'entreprise privée sait le faire. Le gouvernement ne sait pas diriger ses sociétés et, au lieu de présenter des budgets déficitaires, il devrait proposer des budgets équilibrés qui permettront de donner les meilleurs services possibles à l'ensemble de la population canadienne.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, au début des observations sur les crédits dont la Chambre est saisie, je voudrais préciser une déclaration que j'avais faite à l'égard du navire «*Christina*».

Un député conservateur m'a dit qu'il avait été acheté au coût de $70,000 et qu'aujourd'hui, après avoir été amélioré, il vaut 3 millions. Cela est vrai, mais il reste tout de même que je n'avais pas les chiffres en main à ce moment-là. Je me permets tout de même de préciser qu'en 1932, le propriétaire du «*Christina*» a aussi acheté six cargos pour une bouchée de pain. Il les avait payés $20,000 chacun, alors qu'ils avaient coûté $1,200,000.

En temps de dépression, les conditions sont différentes. Nous comprenons qu'un particulier ait pu réaliser par un simple achat des profits d'un million. C'est surtout à cette manœuvre du gouvernement que je m'en prends. Au fait, celui-ci avait vendu ses bateaux à un prix dérisoire, au lieu de permettre que la transaction se fasse au Canada. C'était là donner à quelques particuliers l'occasion de s'enrichir au détriment de la nation. On gaspillait des millions, alors qu'une dépression sévissait et que les Canadiens ne mangeaient même pas trois repas par jour.

C'est pourquoi nous nous interrogeons aujourd'hui sur ces crédits. Cela nous amène à réfléchir, car on ne sait pas au juste de quelle façon ils seront utilisés. Si l'on se reporte aux années 30, ce n'est certainement pas les produits qui manquaient, mais on privait les Canadiens de manger trois repas par jour, et quand la guerre de 1939 a éclaté, on a réussi à trouver l'argent nécessaire à une tuerie comme on n'en avait jamais vu auparavant. Alors, quand on nous demande de voter des crédits autorisant Sa Majesté à consentir des prêts directement à Air Canada ou à garantir des émissions de valeurs d'Air Canada jusqu'à concurrence de 130 millions de dollars, on peut conclure qu'Air Canada devra combler un déficit de réserve d'exploitation pour la période allant jusqu'au 30 juin 1969.

Le député de Beauce (M. Rodrigue) a fait tout à l'heure allusion au problème du transfert de la base de réparation des avions d'Air Canada de Winnipeg à Montréal. Les experts ont déclaré que cette base devait être transférée, sans quoi le Canada perdrait 10 millions de dollars par année, et si nous ne fermons pas la base de Winnipeg d'ici 1973, une somme de 30 millions sera gaspillée. Si, au cours des années 30, il y avait du gaspillage pendant que la misère régnait, nous sommes aujourd'hui témoins d'une situation analogue. Si l'on demande aujourd'hui que des crédits soient accordés à Air Canada pour lui permettre d'équilibrer son budget, il faut alors s'en tenir aux rapports techniques qui recommandaient que les principaux services d'entretien des avions à réaction soient situés à Montréal.

Ces recommandations ont été reprises, par la suite, par la Commission d'enquête Thompson. Nous pouvons même remonter à 1957 pour analyser la situation qui existait à cette époque, alors que la société *Wallace Clark*, de New York, recommandait l'unification de toutes les bases de réparation à Dorval. Enfin, en 1962, Air Canada annonçait que le retrait de la base de Winnipeg se ferait graduellement et serait terminé en 1966. A partir de ce moment, la politique est entrée en jeu. Pour éviter toute controverse, Air Canada a été obligée, en 1963, de demander à la société *R. Dixon Spears* d'effectuer une nouvelle étude et pour déterminer quelle politique la compagnie Air Canada devrait adopter à l'égard de ses services d'entretien, de réparation et d'entreposage, de 1964 à 1973. Ladite société déclarait que la base d'entretien de Winnipeg devrait être fermée le plus tôt possible, si Air Canada voulait fonctionner d'une façon efficace et économique. A vrai dire, ce rapport démontrait qu'Air Canada perdrait plus de 10 millions de dollars si la base de Winnipeg restait ouverte jusqu'en 1966. Or, nous sommes rendus en 1968 et il se trouve encore des gens qui insistent pour que cette base ne soit pas transférée à Montréal.

• (5.30 p.m.)

Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce que Winnipeg puisse faire travailler ses ouvriers, car ces gens ont besoin d'emplois. Mais ce à quoi je m'oppose, ce que je trouve ridicule, ce que j'appelle tout simplement de la discrimination, c'est qu'à Lauzon nous avons au-delà de 1,000 ouvriers à qui on avait parlé de faire réparer un bateau, et ce bateau dont on a encore parlé l'autre jour n'était qu'un bateau-fantôme. On devrait faire un déboursé de $450,000, mais on n'a pas trouvé les crédits nécessaires pour permettre à ces ouvriers de Lauzon, et je n'ai pas entendu...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): L'honorable député est-il capable de prouver qu'il y avait 1,000 ouvriers au chantier maritime de Lauzon?

M. Dumont: J'ai en main le rapport du président du syndicat des ouvriers à l'effet que, actuellement, au-delà de 2,000 ouvriers sont en chômage à Lauzon; il ne s'agit pas seulement de 1,000, mais de 2,000 ouvriers en chômage, de 2,000 pères de famille!

On accepte un déficit de 10 millions de dollars à Winnipeg et l'on n'est même pas capable d'accorder un crédit de $450,000, afin de procurer du travail à des ouvriers. Nous n'avons même pas vu l'honorable député de Lévis (M. Guay) se lever, intervenir et réclamer cette société juste dont on a parlé. Il s'agit plutôt d'une société injuste et, avec la complicité des députés libéraux qui, comme le disait dernièrement M. Claude Ryan, sont «les moutons de Panurge» qui entrent dans la bergerie chaque fois que le premier ministre lève le petit doigt, le bateau a disparu et est devenu un bateau-fantôme. Cette réparation aurait coûté une bagatelle, comparativement au déficit de Winnipeg. Cela nous prouve, hors de tout doute, que nous n'avons pas, au Québec, la représentation suffisante pour réclamer justice pour les nôtres. M. Laberge nous faisait récemment parvenir un communiqué dans lequel il ajoutait que le patronage politique, à propos de la base d'entretien de Winnipeg, va passer, encore une fois, avant l'intérêt des Canadiens.

Si l'on continue de vouloir gaspiller 30 millions pour aider les ouvriers de Winnipeg, alors qu'il n'y a même pas de député dans la région de Lévis qui ait le courage de se lever et de réclamer au moins l'équivalent, je dis qu'à ce moment-là, la province de Québec souffre tout simplement d'injustice.

Au lieu d'avoir une société juste, longtemps dans l'histoire, nous dirons que nous avons eu un gouvernement injuste.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire et c'est à cause de mes amis créditistes, qui ont le temps de me fournir l'inspiration chaque fois qu'ils prennent la parole dans cette enceinte.

Cela m'a quelque peu amusé d'entendre l'honorable député parler du «*Christina*» qui aurait été vendu en 1932 pour une somme ridicule. Je n'ai qu'une chose à dire à ce sujet: il s'agissait d'un prix ridicule, monsieur l'Orateur. Il s'en est bien acheté des choses à des prix ridicules pendant la dernière dépression économique. Je vais parler d'un cas qui s'est produit et qui a fait la fortune d'un des pères spirituels de mes amis, les créditistes. De plus, je vais le nommer. Il s'agit de M. Henri-Georges Grenier, qui rend des services à mes amis créditistes. A l'occasion, il compose des discours—du moins, il en composait—pour mes amis créditistes. Il a un fort penchant pour le «créditisme».

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais bien renseigner l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) qui vient de dire qu'un certain personnage écrit des discours pour des députés du Ralliement créditiste. Je veux que la Chambre sache que ce M. Grenier n'a jamais écrit mes discours.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je respecte évidemment la parole de mon ami, l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), mais un député créditiste m'a dit ce que je viens de répéter. Je respecte la parole de l'honora-

ble député d'Abitibi—il n'est peut-être pas au courant de tout—mais je respecte aussi celle d'un de ses collègues.

Alors, je conclus mon discours en disant que ce M. Grenier...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! L'honorable député de Champlain invoque le Règlement.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) vient d'insinuer qu'un député créditiste lui aurait dit ce qu'il vient de nous répéter; étant de la circonscription voisine de celle de l'honorable député de Trois-Rivières, je crains que certains ne pensent qu'il s'agit du député de Champlain...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Le rappel au Règlement n'est pas fondé et je demanderais à l'honorable député de Trois-Rivières de bien vouloir s'en tenir à la motion portant 3e lecture du bill C-124 que nous étudions présentement.

M. Mongrain: Merci, monsieur l'Orateur.

On aura tout de même remarqué que je réponds aux remarques de mon ami, l'honorable député de Frontenac (M. Dumont). Je l'ai écouté avec plaisir et avec attention, et ma réaction le prouve. Il m'a inspiré, voyez-vous! Vous l'avez laissé parler; vous aviez l'air de le trouver intéressant, vous aussi. Il n'y a donc rien de blessant. Je conclus ainsi mes remarques.

Je veux lui dire quelque chose qu'il ne sait probablement pas. A cette même époque, durant la dépression, le citoyen que j'ai nommé et qui a été chez nous un pionnier du «créditisme» avait acquis une propriété qui était un gratte-ciel, à ce moment-là, pour une somme de quelque $50,000. Ce prix était ridicule, car c'était à l'époque de la dépression. Il l'a revendue au prix de $190,000 aussitôt après la dépression et aujourd'hui, elle ne se vendrait pas au prix de $500,000.

Alors, je ne sais pas à quoi rime cette opposition au bill que l'on discute actuellement. Pourquoi nous parle-t-on de ce *Christina*? Cela nous fait penser à un beau roman d'amour et cela nous repose un peu de certaines choses qu'on entend dans cette enceinte.

M. Laprise: L'honorable député de Trois-Rivières me permettrait-il de lui poser une question?

M. Mongrain: Certainement.

M. Laprise: L'honorable député de Trois-Rivières accepterait-il de porter la même accusation qu'il vient de porter, ici, sous le couvert de l'immunité parlementaire, publiquement, dans les journaux ou sur les tribunes publiques?

[M. Mongrain.]

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, ai-je porté une accusation? Il me semble que j'ai rappelé un fait qui n'est pas nécessairement un crime, loin de là. Je dis qu'il s'agit d'une bonne transaction et que cela se faisait ainsi, à cette époque. Cela se faisait ainsi entre particuliers, cela s'est fait souvent aussi dans la vie publique. Cela n'a aucun lien avec le bill actuel. Vous avez bien raison de me rappeler à l'ordre, monsieur l'Orateur. J'en parle simplement pour distraire la Chambre un peu.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) pose la question de privilège.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a dit que la transaction ou les transactions de M. Grenier à Trois-Rivières auraient pu se faire à peu près à n'importe quelle occasion et il a dit que M. Grenier était créditiste depuis de nombreuses années. Je voudrais dire au député qu'il est mal renseigné. En effet, M. Grenier n'a jamais été créditiste. Il était un adepte du capital social et du capital familial, à Trois-Rivières. L'ancien maire de Trois-Rivières doit se souvenir de cela.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je vois que le chef du Ralliement créditiste n'est pas au courant de...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Les honorables députés conviendront que nous avons quelque peu dérogé au Règlement et que nous nous sommes un peu égarés de l'étude du bill C-124.

• (5.40 p.m.)

M. Mongrain: Vous reconnaîtrez quand même, monsieur l'Orateur, que ce sont eux qui ont dérogé au Règlement et que je leur réponds, tout simplement.

Des voix: Oh! Oh!

M. André Fortin (Lotbinière): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. Mongrain: Alors, j'en reviens à l'étude de la Société Air Canada...

M. Fortin: Je pose la question de privilège.

M. Mongrain: Je pourrais peut-être m'asseoir et vous leur permettriez alors de poser la question de privilège, ce qui passerait le temps.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Lotbinière désire poser la question de privilège.

M. Fortin: Je ferai remarquer à la présidence que ce ne sont pas les créditistes qui ont dérogé au Règlement, mais bel et bien l'honorable député de Trois-Rivières. De plus, il est d'accord sur ce que vous avez dit tantôt pour le rappeler à l'ordre. A mon avis, il ne parle pas du bill parce qu'il a peur d'en parler, car il y aurait trop de critiques à faire au sujet de la direction du National-Canadien. Qu'il nous parle donc du National-Canadien...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! La question de privilège ne se pose pas. A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Mongrain: Je n'ai pas peur d'en parler, mais mes amis ne me laissent pas le temps de le faire. Trois, quatre ou cinq d'entre eux, je pense, posent la question de privilège. Comme ils sont huit ou dix, d'autres vont peut-être la poser.

Le député de Frontenac a avancé tantôt un autre argument à l'effet que l'on devrait s'opposer au bill C-124, parce qu'Air Canada gaspille 10 millions de dollars à Winnipeg, et il s'agira de 30 millions de dollars d'ici quelques années. Le député a semblé oublier deux choses: D'abord, que ces sommes-là servent à maintenir l'économie de la province et, ensuite, peut-être ne le sait-il pas, il s'agit d'une question qui préoccupe ce parti depuis quelques années. On est à la veille d'y apporter une solution. S'il veut attendre encore quelques semaines, on calmera alors ses inquiétudes.

J'ai écouté une partie du discours du député de Témiscamingue. Il m'a intéressé comme d'habitude. Je l'écoute toujours avec intérêt, monsieur l'Orateur. Il m'inspire, lui aussi. Il a peut-être raison au sujet du service que donne le National-Canadien dans son secteur. C'est possible, il y a longtemps que je ne suis pas allé en train dans l'Abitibi, et en particulier à Rouyn-Noranda. J'y vais en automobile, d'habitude, comme je soupçonne d'ailleurs mon honorable ami de le faire. Il a probablement raison. Cependant, j'ai eu l'occasion, disons depuis cinq ou six ans, de faire plusieurs voyages à bord des trains du National-Canadien dans la province de Québec et dans d'autres provinces.

C'est assez étrange, mais je n'ai pas fait les mêmes constatations que lui. J'avouerai qu'il y a des lacunes au National-Canadien quant au traitement des employés, par exemple, dans certaines gares, dans certains services. Je serai aussi d'accord avec le député pour dire qu'on n'a pas toujours été humain au National-Canadien, pas plus, d'ailleurs, qu'au Pacifique-Canadien, avec les employés, et dans bien des cas, on a même été radicalement inhumain. Là-dessus, j'appuierai le député n'importe quand. Mais quant à ce qu'il a dit au sujet du service, je dois signaler qu'il existe une différence appréciable entre le service qui se donne dans l'Abitibi ou au Témiscamingue et celui qui se donne sur les autres lignes, parce que je l'ai constaté moi-même et que j'ai reçu le témoignage de plusieurs individus à l'effet que la situation était à l'opposé de celle qui a été décrite.

Aujourd'hui, contrairement à ce qui existait il y a 20 ou 25 ans, le National-Canadien donne le meilleur service; c'est beaucoup mieux qu'à bord des trains du Pacifique-Canadien, et je voudrais citer des cas. Par exemple, à bord d'un train entre Montréal et Ottawa, un chef de train parfaitement bilingue et d'une courtoisie accomplie donne toutes sortes d'explications aux passagers. J'ai aussi fait des voyages à travers le Canada, assez récemment. Je ne voudrais pas commencer des polémiques avec le député de Témiscamingue, parce que, à mon avis, il a probablement constaté quelque chose qui m'a échappé. Selon moi, le service est infiniment meilleur aujourd'hui au National-Canadien qu'au Pacifique-Canadien, qui nous donne l'impression de vouloir tout faire pour se débarrasser au plus vite de son service de voyageurs.

Ceci étant dit, je ne voudrais pas que mes honorables amis du Ralliement créditiste fassent une maladie de cœur chaque fois que je me lève, car il n'y a pas de malice dans ce que je dis. J'ai évoqué en toute amitié des faits auxquels ils avaient d'abord fait allusion. Je n'en aurais pas parlé sans cela. Je termine ainsi mes remarques, monsieur l'Orateur.

M. Matte: Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques...

M. l'Orateur: A l'ordre! On me dit que l'honorable député a déjà pris part au débat. Il ne peut évidemment parler une seconde fois. L'honorable député de Trois-Rivières accepte-t-il qu'on lui pose une question?

M. Matte: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable député de Trois-Rivières.

M. Mongrain: Je suis toujours heureux d'aider mes amis à s'instruire.

M. Matte: L'honorable député de Trois-Rivières voudrait-il dire s'il était, lors de son dernier voyage, à bord d'un train du Pacifique-Canadien ou à bord d'un train du National-Canadien qu'il vient de nous vanter?

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, nos amis du Ralliement créditiste sont des gens qui ont

la ruse du renard. J'ai eu le plaisir, en partant d'Ottawa, la semaine dernière, de faire le voyage avec mon honorable ami à bord d'un train du Pacifique-Canadien. Cela a été très agréable. (*Applaudissements*) Nous avons aussi eu une conversation assez agréable. Cela m'a fait plaisir et cela me fera encore plaisir. Cependant, il ne sait pas que je suis revenu à Ottawa à bord d'un train du National-Canadien. Je reviens à Ottawa à peu près régulièrement à bord d'un train du National-Canadien, toutes les semaines.

Voyez-vous comme ils ont besoin de s'instruire, monsieur l'Orateur, nos amis de l'autre côté?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat informant cette Chambre que le Sénat a adopté le bill C-110, modifiant la loi sur le crédit agricole, sans amendement.

• (5.50 p.m.)

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJETS DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—La Gendarmerie royale du Canada—les propos d'un juge de la Cour suprême du Manitoba; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les droits de l'homme—la non-discrimination dans les entreprises dans le Grand Nord; l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)—Télévision de la Société Radio-Canada—Description d'Américains.

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à ce que nous abordions le prochain article de l'ordre du jour, étant donné que des arrangements ont été faits en vue de la sanction royale dans quelques moments?

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Les députés voudront peut-être attendre après la sanction royale, soit à huit heures ce soir, pour aborder le prochain article de l'ordre du jour, qui est complexe.

[M. Mongrain.]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LA SANCTION ROYALE

La major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles

Loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies

Loi modifiant la loi sur le crédit agricole.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions (documents), les bills publics et les bills privés.

MOTION PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE PASSEPORT POUR JAMES EARL RAY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les formules de demande et autres documents relatifs à la délivrance d'un passeport ou de passeports à M. James Earl Ray, présumé assassin de Martin Luther King.

—Monsieur l'Orateur, il s'agit de la production de deux formules de demande que doit avoir remplies un certain James Earl Ray, ainsi qu'une ou deux autres personnes relativement à deux passeports canadiens trouvés en la possession de l'accusé au moment de son arrestation et alors que les autorités compétentes l'amendaient aux États-Unis.

On pourrait en premier lieu se demander pourquoi on devrait nous fournir ces renseignements. J'ai à la main une formule de demande de passeport. Tous les députés en conviendront, le passeport accordé au citoyen canadien le dote non seulement d'une identité dans son propre pays mais, avec la docu-

mentation pertinente, du droit d'entrer dans d'autres pays du monde. Cette pièce a beaucoup de valeur. Dans certains réseaux d'espionnage, on forge les documents, y compris les passeports des divers pays. Par conséquent, le passeport délivré à un citoyen du Canada a beaucoup d'importance, car c'est un des documents les plus importants que chacun de nous puisse obtenir pendant sa vie.

En examinant avec soin la formule de demande soigneusement élaborée par le ministère, on constate que sont exigés, entre autres détails, le nom authentique du requérant, la date et le lieu de naissance, l'identité, la grandeur, la couleur des cheveux et des yeux, le poids, l'occupation, les marques distinctives visibles et l'état civil. Si le requérant n'est pas né au Canada, il doit prouver qu'il a obtenu la citoyenneté canadienne. C'est alors que, sauf erreur, un citoyen canadien reçoit un passeport après avoir signé une déclaration. Il faut aussi une déclaration d'un répondant. Habituellement, celui-ci doit être avocat, notaire public, député, ou membre du clergé. Ce répondant atteste que les faits révélés dans la demande sont exacts et qu'il connaît personnellement le requérant. Il fait alors une déclaration solennelle en conformité de la loi.

Je pourrais tout juste mentionner que peu d'entre nous examinent minutieusement ces documents jusqu'à ce qu'on nous signale une question comme celle dont nous sommes saisis. Si le répondant est un avocat comme moi, il serait dit dans la déclaration: «Je, Eldon Mattison Woolliams, déclare que, pour autant que je sache, les déclarations faites dans cette demande sont authentiques».

• (6.10 p.m.)

Et voilà pour la première étape. Celui qui a fait la déclaration relative à la demande de passeport de James Earl Ray a dû commencer par déclarer—et c'est une question très grave—que toutes les déclarations faites par le candidat étaient authentiques, pour autant qu'il sût. Pour faire une telle déclaration il faut connaître le candidat. Autrement dit, on ne fait pas une telle déclaration à la légère. La personne à qui on s'adresse est généralement son avocat, son curé ou son député; cela se passe donc entre personnes qui se connaissent. Ces répondants qui font des déclarations à propos d'une demande de passeport déclarent qu'ils connaissent le candidat depuis plusieurs années.

Une voix: On exclut maintenant les députés.

M. Woolliams: D'après le député, les membres du Parlement ne sont pas dans cette catégorie. Ils l'étaient. Certains députés sont, comme moi-même, des avocats. Nous avons donc deux qualités. Vous déclarez que vous avez personnellement connu le requérant pendant des années. Le minimum est deux ans. La période était beaucoup plus longue. Puis, vous précisez la période pendant laquelle vous avez connu le requérant. D'habitude, la déclaration émane de quelqu'un qui connaît le requérent depuis dix ans. Après avoir juré que les faits contenus dans la demande sont vrais et que vous connaissez le requérant depuis au moins plus de deux ans, vous signez la déclaration et elle est fixée à la demande de passeport. Une photographie du requérant est également annexée à la demande de passeport. La personne qui fait cette déclaration doit certifier que la photographie est bien celle du requérant.

Quels sont les faits dans ce domaine? Radio-Canada nous apprend ce qui est arrivé dans ce cas. Le gouvernement ne nous l'a pas dit, car vous ne pouvez pas obtenir ces renseignements du ministre de la Justice (M. Turner). Je ne sais pas pourquoi, mais c'est ainsi. Je ne vois pas pourquoi il voudrait nous les cacher. Nous ne pouvons pas obtenir ces renseignements du solliciteur général (M. McIlraith). Peut-être sont-ils si prudents que même si ces renseignements ne sont pas dangereux, ils ne nous les donneront pas.

Nous n'avons pu obtenir du gouvernement aucun renseignement nous indiquant qui avait, en fait, signé la déclaration ou combien de demandes avaient été introduites. Radio-Canada, cependant, nous dit qu'il y a eu deux demandes. Nous savons que celui qui a obtenu ces deux passeports, James Earl Ray, a été inculpé, aux États-Unis, de l'assassinat de Martin Luther King. James Earl Ray s'est évadé d'une prison aux États-Unis. Il est entré au Canada, de façon légale ou illégale, et après s'être introduit dans le pays, il s'est lié, entre autres, avec une femme. Je n'émets certes aucun jugement en ce qui concerne celle-ci, car je ne pense pas qu'elle ait rien à voir avec la question, si ce n'est sur le plan social. Elle connaissait cet homme et en avait probablement pitié. Beaucoup de ces individus, c'est bien connu, ont l'art d'entortiller les gens: on leur donnerait le bon Dieu sans confession, mais quand le loup montre le bout de l'oreille, on se le tient pour dit.

En tout cas, monsieur l'Orateur, cet homme est entré au Canada et y a rencontré un inconnu, également américain. Ils étaient probablement reliés par l'un de ces syndicats du crime dont nous avons parlé. Le marché a été conclu. La question n'est pas devant nos tribunaux. James Earl Ray doit répondre aux

États-Unis à l'accusation d'avoir assassiné le titulaire d'un prix Nobel qui a éminemment contribué à rapprocher les deux races de ce pays. On a insinué que Ray n'a servi que de paravent à un autre et qu'il n'a pas commis l'acte dont il est accusé. Toutefois, cela sera mis au jour au cours du procès qui aura lieu. Je constate qu'il a maintenant changé de procureur. Mais ce n'est pas là mon grief, monsieur l'Orateur. Je me plains de ce qu'un ou des Canadiens, deux en tout, aient déclaré formellement, d'abord qu'ils confirmaient l'exactitude des faits consignés dans la demande de passeport, et ensuite, qu'ils connaissaient cet individu depuis deux ans, en tant que citoyen canadien.

Nos questions au solliciteur général et au ministre de la Justice, à ce sujet, ont abouti au même genre de réponses que dans le cas de Hal Banks. Voilà qu'il s'agit maintenant de deux passeports au lieu d'un, et si nous avons découvert la chose, c'est qu'il est plus facile d'obtenir des renseignements de Radio-Canada que du gouvernement actuel. Il semble donc que cet homme ait obtenu deux passeports. Selon l'article 10 de la loi, un commissaire doit exiger une déclaration sous serment pour s'assurer de l'authenticité de la signature du déposant avant de faire prêter serment à ce dernier. L'amende indiquée dans la loi est d'au moins $25 et peut aller jusqu'à $500.

Il est difficile de savoir quoi que ce soit du solliciteur général ou du ministre de la Justice. Ils sont passés maîtres dans l'art de se renvoyer la balle. Dès qu'une question embarrasse le solliciteur général, il prétend que ce n'est pas de sa compétence mais de celle du ministre de la Justice, et vice versa. Parfois ils lèvent les bras au ciel en disant que l'affaire n'est nullement de leur ressort. L'administration de la justice au Canada relève du ministre de la Justice, mais c'est aux procureurs généraux des provinces qu'il appartient de porter une accusation, en vertu du Code criminel. Je vais m'attaquer à ce problème tout à l'heure.

Qu'un crime ait pu être commis par un ou deux Canadiens en rapport avec cette demande constitue une matière grave. C'est dire qu'il y a eu parjure ou une déclaration mensongère en violation du Code criminel du Canada. Je vous donnerai lecture dans quelques instants des articles pertinents du Code criminel. J'aurais cru que le ministre de la Justice et le solliciteur général, à qui il incombe d'administrer la justice au pays, se seraient assurés que les accusations les plus sérieuses étaient portées en raison de la demande de passeport que l'on avait remplie en sachant que les renseignements donnés étaient faux afin de permettre à un gangster d'un autre pays d'en bénéficier. C'est ce qui explique mes questions à propos de cette affaire. Ce n'est pas que je veuille me faire l'avocat de James Earl Ray. Dans tous les pays du monde Martin Luther King suscite beaucoup de sympathie. Je parle, toutefois, de l'administration de la justice. J'en éprouve beaucoup d'inquiétude comme presque tout le monde dans n'importe quel pays.

Au service de la justice criminelle, préoccupation primordiale de l'humanité tout entière, les plus doués d'entre nous doivent se consacrer. Voilà pourquoi le portefeuille de la Justice dans notre pays et d'autres doit être confié à des hommes dénués de sectarisme politique. Ils sont nommés à ce poste s'ils possèdent ces qualités, car ils appliquent la loi du pays. En vertu de notre régime il incombe au parti au pouvoir de nommer ce titulaire. Celui-ci, une fois nommé, doit se consacrer au bien-être des citoyens du pays et se dégager des considérations d'ordre politique. C'est à nous de former, de perfectionner tous les serviteurs de l'État, de faire ressortir leurs qualités supérieures. L'influence directe de la police, des juges et des agents correctionnels sur le bien-être de tous les Canadiens s'accroît régulièrement par suite de notre cohabitation plus intime qu'auparavant. Nous ne pouvons nous permettre que l'élite. Nous devons engager un dialogue permanent, et échanger librement nos constatations. Une coordination efficace entre tous les organismes est nécessaire et la recherche et le développement devraient pouvoir servir à répondre à tous les besoins de la justice criminelle. C'est assurément le moins que l'on puisse espérer d'un ministre de la Justice.

Quelle est la situation en l'occurrence? Je répète que deux déclarations ont été faites par deux garants qui ont—forcément—prêté un faux serment quant aux faits contenus dans les demandes de passeports. Ils ne pouvaient pas, en toute franchise, dire qu'ils avaient connu cet homme depuis deux ans puisqu'il avait été incarcéré aux États-Unis une partie de ce temps-là.

Quelqu'un a dit qu'une agence de voyages était peut-être en cause. Si les agences de voyages du Canada remplissent pareilles formules de déclarations à propos des passeports, cela rejette une lourde responsabilité sur le personnel du secrétariat d'État. Venons-en maintenant à la raison pour laquelle je veux ces renseignements.

• (6.20 p.m.)

D'abord une question: Comment a-t-il pu obtenir deux passeports? On sait que le personnel du bureau des passeports est surchargé de travail, qu'il est trop peu nombreux. Tous les députés s'accordent à dire que les employés du bureau des passeports sont très serviables quand ils leur demandent une faveur spéciale pour leurs commettants qui veulent quelque chose d'urgence pour aller visiter leurs parents outre-mer. Quand nous envoyons la demande le matin, nous recevons souvent satisfaction le soir même. Les employés du bureau des passeports font un travail prodigieux, qu'ils accomplissent avec la conscience professionnelle de véritables fonctionnaires. Ils sont toutefois surchargés de travail et ils reçoivent des milliers de demandes qu'ils n'ont pas le temps d'expédier comme il le faudrait.

Comment James Earl Ray a pu obtenir ces deux passeports et nous nous interrogeons sur les deux fausses déclarations. Qui sont ces personnes qu'on n'accuse ni de parjure ni de déclaration mensongère? Ces deux hommes n'ont pas été inculpés par ceux à qui incombe de rendre la justice dans le pays. Je ne pense pas que cette question soit de peu de poids car voilà un homme accusé d'avoir tué un lauréat du Prix Nobel, un étranger, un bandit, qui est venu au Canada et y a obtenu deux passeports. Si nous prenons cela à la légère, qu'adviendra-t-il de la justice du pays sous le gouvernement actuel ou sous n'importe quel autre? Le Canada est-il destiné à sombrer peu à peu dans l'incurie qui règne aux États-Unis où l'anarchie vient de ce que la lettre de la loi domine. La loi, nous la respectons; elle protège nos familles. Si vous acceptez, dans le cas présent, de relâcher les règles, vous trahissez la justice.

J'ai lu avec un vif intérêt dans la revue *Macleans* un article au sujet de ce grand réformateur, le premier ministre (M. Trudeau). Il n'a pas été député bien longtemps avant d'être catapulté dans le fauteuil du premier ministre. Il n'a rien réformé quand il était ministre de la Justice: ce n'est pas cela que je critique, mais j'ai lu l'autre jour qu'il avait été un grand ministre de la Justice. S'il a été grand, c'est peut-être parce qu'il a été silencieux, au moins, nous ignorions ce qu'il faisait. Le ministre actuel de la Justice (M. Turner) a déjà reçu les louanges de la revue *Macleans*, qui voit en lui un grand réformateur—pas de confiture aujourd'hui, mais vous en aurez demain. Le pays a eu de grands ministres de la Justice qui appartenaient aux deux partis nationaux. Je pense à M. Lapointe respecté de tous les Canadiens, quelles que soient leurs attaches politiques, et à d'autres, comme M. Fulton. Qu'importe notre opinion personnelle, c'étaient des hommes intègres qui tenaient à ce que la loi soit appliquée comme il convient.

Pourquoi n'a-t-on pas porté ces accusations? On a donné la piètre excuse qu'un homme est accusé d'infraction à la loi ontarienne relative aux fonctionnaires ayant qualité pour recevoir les déclarations sous serment. La loi prescrit une amende de $25 dans le cas d'une personne qui délivre un faux passeport ou qui signe la demande de passeport d'un bandit des États-Unis. Quelle est la position du ministère de la Justice à ce sujet? Est-ce la faute du ministre ou de quelqu'un d'autre? Regardons attentivement le Code criminel du Canada. L'article 112 est ainsi conçu:

> Commet un parjure, quiconque, étant témoin dans une procédure judiciaire, avec l'intention de tromper rend un faux témoignage, sachant que le témoignage est faux.

Un tel homme est coupable de parjure. D'autres articles se rapportent au parjure, aux fausses déclarations, aux fausses énonciations par affidavit et aux faux serments au cours d'un interrogatoire en présence de fonctionnaires d'un tribunal. Voici ce que dit l'article 113:

> Quiconque commet un parjure est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de quatorze ans; mais s'il commet un parjure en vue d'amener la condamnation d'une personne pour un crime comportant la peine de mort, il encourt l'emprisonnement à perpétuité.

Bien sûr, l'article 114 devra être mis à jour, mais il expose toute la gravité du faux serment commis par un témoin au cours d'un procès, au civil ou au criminel. Le parjure est un grave délit si la personne fait une déclaration solennelle sous serment sachant que ses déclarations sont fausses, et surtout si elle demande à un employé de la fonction publique d'accomplir une tâche administrative, comme on l'a fait dans ce cas-ci. Je ne prétends aucunement que le ministre a quelque chose à cacher—ce n'est sûrement pas le cas—mais je me demande ce qui l'empêche de dire qu'il va déposer les deux documents et donner les renseignements que demande l'opposition, dont c'est le rôle d'obliger le gouvernement à exposer les faits. Voilà tout le but de mon intervention. Il est de mon devoir de faire exercer ses responsabilités au gouvernement.

Je ne pense pas que, dans ce cas-ci, le gouvernement et le ministre exercent leurs responsabilités. Je sais que le ministre est très occupé mais, une fois au courant de cette

question, il aurait dû, avec la gentillesse que j'aurais attendu de lui en pareille occasion—j'ai toujours vu en lui un homme aimable et gentil—nous obtiendrons volontiers ces documents et si une enquête s'impose nous demanderons à la police d'interroger ces deux personnes ou une personne, selon le cas, au sujet de la demande. Y a-t-il quelque chose à cacher? J'ignore pourquoi ces choses effraient le gouvernement et ce n'est pas le seul gouvernement à manifester de telles craintes; elles sont partagées par des ministres d'autres gouvernements aussi.

Une voix: Je ne pense pas qu'il ait peur.

M. Woolliams: Et quelqu'un de dire qu'il ne pense pas que le ministre ait peur. Il doit être un idéaliste nouvellement arrivé ici. Comme tout le monde, j'ai constaté ces craintes. Consultons d'autres articles du Code. Voici l'article 114:

Fausses déclarations dans les procédures extra-judiciaires. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de quatorze ans, quiconque, n'étant pas témoin dans une procédure judiciaire, mais ayant la permission, l'autorisation ou l'obligation, d'après la loi, de faire une énonciation par affidavit, par déclaration solennelle ou oralement sous serment, fait dans une telle énonciation, devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette énonciation soit faite devant elle, une assertion qu'il sait fausse sur une question de fait, d'opinion, de croyance ou de connaissance.

Je cite le Code criminel de Crankshaw qui ne renferme pas toutes les modifications mais le prochain article est le même. Il fait suite à l'article 114 et se lit ainsi:

On remarquera que l'infraction prévue à l'article 114, ci-dessus, ne relève que de procédures «extra-judiciaires». On peut, par conséquent, la distinguer d'une infraction aux articles 112 ou 113 qui s'appliquent aux procédures judiciaires selon la définition de l'article 99(c).

Il s'agit de l'audition des témoignages au cours d'un procès et de déclarations que l'on sait fausses qui aboutissent à une condamnation. Dans le cas de meurtre qualifié une personne coupable d'un tel faux serment est passible d'une condamnation à perpétuité. L'article se poursuit:

Il n'y a aucune définition de procédures «extra-judiciaires» mais l'article 114 ne s'applique que dans des cas où une personne...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler au député que son temps de parole est écoulé, à moins que la Chambre ne l'autorise à poursuivre.

Des voix: D'accord.

[M. Woolliams.]

M. Woolliams: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je poursuis la lecture de l'article:

... (n'étant pas témoin dans une procédure judiciaire), mais «ayant la permission, l'autorisation ou l'obligation, d'après la loi, de faire une énonciation par affidavit, par déclaration solennelle ou oralement sous serment».

Cet article a trait, selon moi, à une déclaration solennelle, selon laquelle on est au courant de tous les faits déterminants de la demande et également à la déclaration portant que l'on connaît le requérant depuis au moins deux ans. La personne qui a rempli cette demande a menti tout d'abord en attestant de la véracité des faits contenus dans la demande—en effet le type en question ne demeurait pas au Canada et n'était pas citoyen canadien—deuxièmement, en disant qu'elle connaissait le requérant depuis au moins deux ans. C'est peu vraisemblable en effet, qu'elle l'ait connu depuis deux ans, mais en admettant que cela fût vrai, la personne aurait alors pactisé avec le crime puisque James Earl Ray venait de s'évader du pénitencier.

L'article 118 stipule:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans, quiconque

a) signe un écrit donné comme étant un affidavit ou une déclaration statutaire et comme ayant été fait sous serment ou déclaré devant lui, alors que cet écrit n'a pas été ainsi fait sous serment ou déclaré ou lorsqu'il sait qu'il n'est pas autorisé à faire prêter le serment ou à recevoir la déclaration;

b) emploie ou offre en usage tout écrit donné comme étant un affidavit ou une déclaration statutaire qu'il sait n'avoir pas été faite sous serment ou formulée, selon le cas, par son auteur ou devant une personne autorisée à cet égard; ou

c) signe comme auteur un écrit donné comme étant un affidavit ou une déclaration statutaire et comme ayant été fait sous serment ou formulé par lui, selon le cas, alors que l'écrit n'a pas été ainsi fait sous serment ou formulé.

• (6.30 p.m.)

J'ai signalé les articles 112, 114, 116 et 118 du Code criminel et j'ai distingué entre les articles concernant les personnes qui fond des déclarations mensongères sous serment ou qui commettent des parjures dans les affaires juridiques et non juridiques. Ces derniers s'appliquent au problème que nous avons sous les yeux. J'espérais, lorsque je l'ai demandé en tant que député essayant d'accomplir sa tâche, qu'on déposerait ces documents. S'ils montrent que deux personnes différentes ont signé des attestations ou des déclarations, il incombe alors aux législateurs canadiens, fédéraux et provinciaux d'examiner l'affaire à

la lumière des articles du Code et de formuler l'accusation appropriée. C'est le procédé qu'on aurait dû adopter au lieu de s'en tenir à une déclaration sommaire de culpabilité en vertu de la loi sur les serments. Si ce journal dit vrai, c'est ce que nous aurions dû faire. Je n'ai pas d'autre renseignement que les révélations de ces documents. Je demande donc au ministre de les déposer pour que nous puissions connaître les faits. La question est peut-être encore plus compliquée. S'il en est ainsi, pourquoi les députés ne se renseigneraient-ils pas?

On nous a dit que les tribunaux étant saisis de l'affaire nous ne pouvons pas obtenir ces documents. On nous a dit que l'affaire est pendante. Ce règlement signifie simplement qu'on ne doit rien dire qui puisse nuire à l'accusé. Ce n'est pas un écran qui permettrait au gouvernement de se protéger en disant qu'il n'a pas à révéler ces documents. Les règlements doivent servir à protéger les gens et non pas le gouvernement. Le gouvernement devrait rendre ces documents disponibles pour que nous puissions découvrir les noms des personnes en cause. Cette initiative va-t-elle nuire à l'accusé? Va-t-elle nuire à l'inculpé à propos de cette accusation?

Ces documents devraient être déposés car l'enquête pourrait justifier d'autres accusations. Ensuite, un membre du Parlement qui fait son devoir, qui prend ses responsabilités pourrait soumettre l'affaire au ministre de la Justice (M. Turner). Celui-ci la soumettrait alors à qui de droit et une accusation valable serait formulée. Je voudrais maintenant poser la question suivante: qu'est-ce que le ministre de la Justice est en train de cacher? Pourquoi fait-il en sorte que je doive débattre la motion alors qu'il aurait pu simplement déposer les deux documents? Quand nous obtiendrons une réponse à cette question, nous pourrons découvrir les renseignements qu'ils contiennent.

Avant d'en terminer, une autre analogie. J'ai demandé aujourd'hui au ministre de la Justice de demander par la voie diplomatique à la nouvelle administration américaine lorsque celle-ci sera en place, de revenir sur la décision politique ou administrative relative à Hal Banks. En effet, il ne pouvait s'agir d'une décision judiciaire car les tribunaux américains ont décidé de renvoyer M. Banks devant les tribunaux canadiens pour y répondre d'une inculpation de parjure. D'ailleurs, s'il était revenu ici, il aurait été incarcéré en attendant de comparaître en appel ou il aurait purgé une peine de trois ou cinq ans, selon le cas. Le ministre m'a répondu que j'étais versé en droit. Je sais qu'il se croit lui-même versé en droit. Les tribunaux ont rendu un arrêt dans cette cause, a-t-il dit. Oui, en effet, celui de nous renvoyer M. Banks. Seulement, voilà, M. Rusk en a jugé autrement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a dépassé le cadre de la motion dont nous sommes saisis, à savoir le dépôt de certains documents relatifs à une affaire précise.

M. Woolliams: Je n'en disconviens pas, monsieur l'Orateur, mais je trouve une analogie entre les circonstances qui existaient alors et celles qui règnent maintenant pour expliquer pourquoi ils ne communiqueront pas ces documents et pourquoi ils ne veulent pas donner cette réponse. Ces circonstances sont évidentes, mais en ce moment, je ne les connais pas. C'est pour cela que je veux ces documents. Les journaux, comme on sait, ont raconté, à tort ou à raison: que le parti démocratique avait reçu $100,000. M. Rusk a donc pris une décision d'ordre administratif, d'ordre politique.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suis obligé d'interrompre le député et de le prier de respecter le Règlement de la Chambre qui requiert les députés de ne pas s'écarter de la motion dont la Chambre est saisie. Le député sait beaucoup mieux que moi que ce genre de motion n'admet qu'un débat limité quant au sujet. La seule chose susceptible d'être discutée en ce moment est de savoir s'il faut communiquer ou non certains papiers. Nous ne devons pas discuter sur le fond, mais nous en tenir à l'opportunité de soumettre certains documents. Il existe un nombre considérable de décisions prises antérieurement dans ce sens par des Orateurs éminents. Je sais que le député se rend parfaitement compte de la situation.

M. Woolliams: Je vous remercie de votre confiance, monsieur l'Orateur, lorsque vous dites que je suis au courant du Règlement. Ces choses se rattachent à la raison pour laquelle on refuse de produire ces documents. Il nous faut persuader le gouvernement qu'il n'a rien à craindre ou, quelles que soient ses craintes, qu'il doit assumer ses responsabilités. Nous devons connaître les faits. Cependant, j'interromps ici mon analogie. Je le répète, la décision qui a été prise était d'ordre administratif et politique, de sorte que la déclaration de cet après-midi n'était pas exacte.

Comme j'ai dépassé mon temps de parole, je termine en demandant si deux passeports ont été émis. Qui a rempli les demandes? Qui a fait les deux fausses déclarations? Quelles accusations criminelles seront portées? Quelle sorte d'enquête est présentement en cours? Quand cette longue enquête se terminera-t-elle pour que les personnes impliquées soient poursuivies en justice? Je songe à ceux qui ont suscité des ennuis au ministère en ce qui concerne la documentation. Cette demi-heure aurait pu être épargnée si le gouvernement avait pris ses responsabilités. Je ne crois pas qu'il ait quoi que ce soit à cacher, du moins je l'espère. Cependant, même alors, le gouvernement se doit de produire ces documents.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable député que l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) et les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont l'intention d'étudier sérieusement ses remarques.

Par contre, le gouvernement n'a rien à cacher. Au contraire, il veut collaborer entièrement avec la justice.

En fait, actuellement, une cause est pendante devant les tribunaux et, partant, *sub judice*.

Il est à prévoir qu'au cours de ce procès, les documents mentionnés par l'honorable député seront déposés et, de ce fait, deviendront automatiquement publics. L'honorable député pourra alors en prendre connaissance en toute quiétude.

Par conséquent, je demanderais à l'honorable député—et je réitère la demande—de retirer sa motion.

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Je dois m'excuser, monsieur l'Orateur, car comme je suis né et ai passé toute ma vie en Colombie-Britannique, exception faite de brefs voyages dans l'Est du Canada, je n'ai pas eu souvent l'occasion d'apprendre le français. Comme le système d'interprétation simultanée du français à l'anglais ne fonctionnait pas très bien tout à l'heure, je n'ai entendu que les dernières remarques du député. Il disait, ce me semble, que l'affaire était devant les tribunaux et par conséquent *sub judice*. Des renseignements à ce sujet seront publiés éventuellement. Il a donc demandé au député de Calgary-Nord (M. Woolliams) de retirer sa motion. Voilà du moins ce que j'ai cru comprendre.

Je ne parle pas au nom du député de Calgary-Nord en ce moment, mais il me semble que c'est précisément ce qu'avait dit à ce sujet le président du Conseil du Trésor (M. Drury), le 6 novembre dernier. Le député de Calgary-Nord n'était pas d'accord et la question a été reportée à plus tard pour être débattue. Je suppose que la même réponse va maintenant être faite.

• (6.40 p.m.)

Il y a deux ou trois choses qui me préoccupent au sujet de cette situation, monsieur l'Orateur. Une est le fait de savoir si oui ou non l'affaire est *sub judice*. Une autre est que selon le député de Calgary-Nord—et il n'y a eu aucun argument pour le contredire—une ou des personnes auraient, à titre de répondant, signé de fausses déclarations sur des demandes de passeport et qu'il s'agirait là de personnes qui se sont parjurées ou ont signé la demande de passeport, sachant que leurs déclarations étaient fausses. Cela, monsieur l'Orateur, du moins d'après ce que nous avons pu découvrir jusqu'ici, est exact; en tout cas, personne n'a prétendu le contraire.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, et puisque cette question est connue du public depuis quelque temps déjà, il me semble que les conseillers juridiques de la Couronne, ou le procureur général de n'importe quelle province qui pourrait avoir le droit de connaître de l'affaire, aurait dû rechercher le ou les individus qui ont pu signer ces documents, afin de porter contre eux les accusations qui s'imposent.

Monsieur l'Orateur, si les légistes de la Couronne ou les agents chargés d'exécuter la loi ne tiennent aucun compte de la possibilité d'un parjure ou d'une fausse déclaration, c'est-à-dire d'un acte illégal, alors tout ceci ne contribue en somme qu'à discréditer et à braver la loi. Évidemment, s'il y a eu fausse déclaration ou acte criminel attribuable à quiconque a signé comme caution, la situation devrait être traitée comme cas distinct par les agents chargés de l'exécution de la loi. Mais se dérober—car je soutiens que c'est bien le cas—sous prétexte que les tribunaux sont saisis de l'affaire, c'est, je crois, ne pas se soucier des conséquences dont j'ai parlé.

Monsieur l'Orateur, j'ignore de quoi nos tribunaux sont précisément saisis. Néanmoins, je sais ce qu'a dit l'autre jour le président du Conseil du Trésor (M. Drury), comme en fait foi le hansard à la page 2481: Voici:

> ... le ministre de la Justice a déjà informé la Chambre que les tribunaux sont actuellement saisis de la cause, relative à une demande de passeport, à laquelle mon honorable ami fait allusion. Comme

la question n'est donc pas encore jugée, nous prévoyons que les documents en question seront portés à la connaissance du public . . .

. . . pendant l'audition du tribunal.

Je ne veux pas pénétrer dans votre domaine, monsieur l'Orateur, et décider si une question est pendante ou devant les tribunaux. Je dirai cependant que si le président du Conseil du Trésor, le ministre de la Justice (M. Turner), le gouvernement, ou le secrétaire parlementaire du ministre qui vient de soulever à nouveau la question de savoir si cette affaire est pendante, étaient vraiment sérieux dans leurs affirmations, le président du Conseil du Trésor aurait dû soulever ce point l'autre jour, il aurait dû adopter l'ordre nécessaire, et on n'aurait pas dû autoriser le déroulement de ce débat.

Dans la quatrième édition de Beauchesne, il est question deux fois dans l'index d'affaires pendantes devant les tribunaux; la première se rapporte au commentaire 149 et l'autre au commentaire 152. Je traiterai du commentaire 152 en dernier car, à mon avis, ce n'est pas celui qui s'applique; il traite d'allusions au commissaire aux impôts, à la Commission des chemins de fer, aux juges de l'organe judiciaire, allusions revêtant le caractère d'une attaque personnelle contre les titulaires de ces postes; il n'est pas fait allusion à la question de savoir si les tribunaux sont saisis d'une certaine cause.

Cependant, monsieur l'Orateur, il en est question au commentaire 149 que voici:

Outre les restrictions prévues à l'article 35 du Règlement, l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député portant la parole, s'abstienne:

c) de faire allusion à toute affaire pendante devant les tribunaux.

Ce commentaire, monsieur l'Orateur, concerne bien, je crois, les causes *sub judice*. Si le gouvernement avait sérieusement montré pourquoi ces documents ne doivent pas être produits en réponse à cette motion, il aurait dû aller plus loin et protéger le Règlement de la Chambre en invoquant celui-ci pour qu'on ne traite pas ce problème de la sorte. Du seul fait qu'il ne fait qu'effleurer la question, sans d'ailleurs invoquer le Règlement, le gouvernement admet réellement qu'il ne dispose pas d'un argument *sub judice*.

En fait, monsieur l'Orateur, nous sommes simplement plus qu'infectés par le complexe du secret qui s'est tant manifesté au cours de la session actuelle. A mon avis, les ministres de la Couronne ont réagi trop vivement à la déclaration du premier mininstre (M. Trudeau) selon laquelle s'il y a la moindre fuite du cabinet, le ministre responsable sera renvoyé et que si les ministres ont des conversations avec des membres de la tribune des journalistes ou d'autres personnes au sujet des affaires internes ou des problèmes soumis au caucus, Dieu protège le coupable, il ne sera plus ministre. Je suis sûr que le président du Conseil du Trésor, qui est, d'habitude, un ministre très généreux et très serviable pense de même et a interprété faussement l'édit du premier ministre sur le secret. L'attitude adoptée reflète selon moi, le concept du secret selon le gouvernement: les choses qu'on devrait normalement révéler sont dissimulées.

Je ne veux pas amorcer une discussion sur l'opportunité de garder certaines choses confidentielles ou de les rendre publiques sauf dans certaines circonstances. Le fait que le gouvernement n'a eu cure d'invoquer une question de procédure aux termes du commentaire 149 indique la faiblesse et la futilité de sa position lorsqu'il prétend que les tribunaux sont saisis de la question et qu'elle est *sub judice*.

En outre, comme je l'ai expliqué, monsieur l'Orateur, lorsque le gouvernement néglige constamment d'inculper ou de dénicher les présumés auteurs de fausses déclarations, il semble approuver un acte qui tend à mépriser le bras de la justice et il contribue, par conséquent, à ternir la réputation de la loi. Après tout, monsieur l'Orateur, si le gouvernement n'inculpe pas les auteurs de fausses déclarations de cette nature, d'autres personnes de même acabit pourront, dans l'impunité, obtenir un passeport par des moyens frauduleux, ce qui empêchera la justice de suivre son cours. On faciliterait immensément l'application de la loi en saisissant simplement le public et le Parlement des documents appropriés.

• (6.50 p.m.)

En terminant, j'espère que vous me permettrez de m'écarter légèrement des règles du débat puisque mes observations ne porteront pas précisément sur la substance de la motion. Nous avons fait allusion aux passeports, et indirectement au bureau des passeports. Je conviens avec le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) que le personnel du bureau des passeports manifeste une attitude accommodante, amicale et généreuse à l'égard du public, lorsqu'il étudie les demandes de passeport. Ce personnel est surchargé de travail et ne reçoit pas tout le mérite qui lui revient pour la quantité de travail qu'il abat.

Cela jette certaines ombres sur le service du gouvernement, et le ministre intéressé pourrait s'en souvenir lorsqu'il examinera les crédits affectés au bureau des passeports.

Pour évoquer un cas d'actualité, lorsque les avions Hercules ont dû récemment transporter des secours au Biafra, les employés du bureau des passeports ont collaboré généreusement et fraternellement. A cause de l'indécision du gouvernement, certains de ces employés ont dû retourner au bureau au milieu de la nuit. Ils l'ont fait de bon gré, non sans grogner un peu sans doute d'avoir ainsi été dérangés alors qu'ils étaient prêts à se coucher. Mais les passeports et les documents nécessaires ont été prêts en un temps record malgré l'impromptu de la demande.

Ces quelques remarques sont peut-être hors de propos ici, je le sais, mais je compte sur votre générosité, monsieur l'Orateur, et sur vos sentiments humanitaires pour les employés des services publics. Je remercie votre honneur de m'avoir permis cette digression.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion de M. Woolliams est rejetée.)

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle passer à l'avis de motion suivant?

M. Howard: Pourrait-il être réservé, monsieur l'Orateur? Peut-on déclarer qu'il est sept heures?

M. l'Orateur: Comme il est sept heures, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Faulkner.

[M. Howard (Skeena).]

LE TARIF DES DOUANES

1. Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 20925-1, 21045-1, 22001-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22002-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22003-1, y compris l'énoncé qui le précède, 26325-1, 40938-1, 42761-1, y compris l'énoncé qui le précède, 42762-1, y compris l'énoncé qui le précède, 44043-1, 44047-1, 47600-1, 56400-1 et 69315-1, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

M. le président: Le texte figure dans les *Procès-verbaux* du mardi 22 octobre 1968.

M. Gray: Je suis heureux de pouvoir présenter cette résolution sur le tarif des douanes au comité. Je présume que les députés ont déjà comme moi-même un exemplaire de la résolution des voies et moyens en date du 22 octobre.

Comme vous avez pu le constater, monsieur le président, la résolution sur le tarif est une formidable affaire d'environ 195 pages. Il est juste d'ajouter, je crois, que l'examen de cette résolution sera pour le comité une tâche moins onéreuse qu'elle ne le semble de prime abord. C'est que les dix premiers articles qui comprennent 150 pages constituent une nouvelle présentation au Parlement des propositions dont la 27e législature avait été saisie il y a plus d'un an et qui devaient être déférées au comité des finances et au comité plénier mais qui sont effectivement en vigueur de façon provisoire depuis quelque temps.

A ce sujet, on se souviendra que dans l'exposé budgétaire du 22 octobre, le ministre des Finances mentionnait trois séries de résolutions sur le tarif déposé par son prédécesseur lors de la législature précédente et qui sont présentées à nouveau. Il serait probablement préférable que je répète en partie les explications alors fournies par le ministre, car elles sont pertinentes à ce stade-ci de notre discussion.

La première série de résolutions ont trait pour la plupart à ce qu'on pourrait appeler des modifications administratives. Elles figuraient déjà dans le budget présenté le 1er juin 1967. Elles figurent maintenant aux articles 1, 2 et 3, en pages 4 à 8 de la résolution à l'étude. Je crois que les trois résolutions ont été étudiées en comité plénier, lors de la législature précédente.

La troisième et de loin la plus longue série de résolutions comprennent celles qui ont été déposées le 6 novembre 1967, qui mettent en vigueur les engagements pris par le Canada,

sauf ceux qui ont trait aux produits chimiques et aux articles en plastique, en conformité de la négociation Kennedy. Les tarifs fixés par ces résolutions sont entrés en vigueur à titre provisoire le 1er janvier dernier. Elles ont été déférées au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et après une série d'audiences publiques le comité a proposé à la Chambre de leur donner une suite favorable.

Toutefois, le Parlement a été dissous avant qu'on puisse adopter ces résolutions. Un décret du conseil a donc été adopté le 25 avril, en vertu de l'article 22 de la loi sur l'administration financière, afin de maintenir en vigueur les réductions tarifaires proposées. Le ministre des Finances a annoncé à l'époque que la perception des augmentations tarifaires proposées à l'égard de quelques produits importés était suspendue, mais que le gouvernement avait l'intention de demander au Parlement suivant d'adopter des mesures législatives mettant en vigueur les réductions, ainsi que les augmentations, à partir des dates proposées dans les résolutions initiales. Tel sera l'effet de la résolution dont le comité est saisi actuellement, si elle est adoptée.

Les articles de la résolution qui commencent à la page 153 ont trait aux produits chimiques et plastiques. Il s'agit d'articles nouveaux, c'est-à-dire dont la Chambre n'a pas été saisie auparavant et qui doivent entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 1969. Comme le ministre des Finances l'a signalé dans son exposé budgétaire, ils découlent du rapport sur les produits chimiques, renvoi numéro 120, de la Commission du tarif. Le premier volume du rapport de la Commission a été déposé à la Chambre en juin 1966. Nous nous sommes inspirés, de façon générale, du volume revisé dans nos pourparlers lors de la négociation Kennedy en ce qui concerne les produits chimiques et plastiques.

Au cours de la négociation Kennedy, le Canada s'est engagé à donner suite aux concessions sur les produits chimiques et les matières plastiques au plus tard le 1er juillet. En fait, il n'a pas été possible de le faire dans ce délai. Nous avons donc convenu avec nos partenaires commerciaux que le Canada pourrait retarder la mise en œuvre de ces concessions jusqu'au 1er janvier prochain. Nous avons convenu aussi, comme une mesure provisoire, que le Canada réduirait le taux des droits sur un certain nombre de produits chimiques et de matières plastiques par rapport à la nomenclature tarifaire actuelle. Ces réductions ont été faites par un décret du conseil pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre.

Pour ce qui est la structure tarifaire suivie par la Commission, l'industrie a proposé et la Commission a recommandé l'adoption de la nomenclature dite de Bruxelles pour la majeure partie de sa nouvelle liste tarifaire. L'industrie et la Commission ont jugé que cela était particulièrement désirable dans un domaine aussi complexe que celui des produits chimiques et des matières plastiques. Cette nomenclature est utilisée par les principaux pays commerciaux, à l'exception des États-Unis. C'est une méthode de classement des marchandises sous des positions divisées en chapitres et en sections.

La nomenclature de Bruxelles renferme des règles d'interprétation et des notes explicatives de la portée des diverses rubriques. La Commission a recommandé que ces règles et ces notes explicatives soient adaptées à l'usage canadien et qu'il soit prévu dans le Tarif des douanes que le gouverneur en conseil peut établir des règles et des notes de ce genre. C'est ce que prévoit l'article 12 de la résolution, page 153.

Lorsqu'on a demandé à la Commission du tarif d'examiner les numéros tarifaires concernant les matières chimiques et plastiques on l'a avertie de ne pas procéder à des changements généraux dans les marges de préférence—par exemple dans la différence entre le tarif de préférence britannique et le tarif de la nation la plus favorisée. Lorsque la Commission a soumis son rapport, les matières chimiques d'une classe fabriquée au canada étaient généralement assujetties à 15 p. 100 du tarif de préférence britannique et à 20 p. 100 du tarif de la nation la plus favorisée, et celles qui étaient d'une classe non fabriquée au Canada étaient exemptes de droit en ce qui concerne le tarif de préférence britannique et assujetties à 15 p. 100 du tarif de la nation la plus favorisée. Les matières chimiques sont passées de la classe «fabriquées au Canada» à la classe «non fabriquées au Canada» ou vice versa, par suite d'ordonnances administratives du ministère du Revenu national.

• (8.10 p.m.)

La liste proposée par la Commission est fort longue. Pour une grande quantité de produits chimiques fabriqués au Canada, désignés par leurs noms, elle recommandait des taux de 10 p. 100 en vertu du tarif de préférence britannique et de 15 p. 100 en vertu du tarif de la nation la plus favorisée, avec l'entrée en franchise pour les produits de préférence britannique et des taux de 15 p. 100 en vertu du tarif de la nation la plus favorisée sur un certain nombre de numéros tarifaires résiduaires pour les produits chimiques non fabriqués au Canada. La structure proposée par la Commission notamment en ce qui a trait au tarif de préférence britannique serait moins souple que la structure actuelle.

Comme le ministre l'a dit le 22 octobre, les recommandations de la Commission ont donné lieu à de nombreuses instances en faveur d'un régime moins rigide. Il a semblé au gouvernement qu'on pouvait, tout en conservant la souplesse actuelle, obtenir les résultats que la Commission avait envisagés. C'est pourquoi la résolution propose l'imposition d'un droit de 10 p. 100 en vertu du tarif de préférence britannique, au lieu de l'entrée en franchise proposée par la Commission, sur certains numéros tarifaires qui figurent aux chapitres 915, 928 et 929 de la liste qui commence à la page 161. En vertu de l'article 11, le Parlement est prié d'autoriser le gouverneur en conseil à abaisser ce droit de temps à autre. Cette autorisation serait semblable à celle qui, dans la loi sur les douanes, permet de réduire ou de supprimer les droits sur les articles utilisés dans les manufactures canadiennes.

Certains produits plastiques sont dans le même cas. Là encore, s'inspirant de renseignements supplémentaires qui ont suivi le rapport sur le renvoi 120, le ministre a décidé de s'écarter un peu des recommandations de la Commission, comme il l'a expliqué dans son exposé budgétaire, afin de satisfaire à des instances selon lesquelles les propositions de la Commission n'offraient aucune protection dans le cas des nouveaux produits fabriqués au Canada.

Je me bornerai à signaler trois choses à propos de ces modifications. Tout d'abord, elles sont dans le cadre des engagements pris à la négociation Kennedy à Genève. Deuxièmement, elles donnent en grande partie satisfaction aux fabricants canadiens de produits chimiques qui s'en prenaient à la rigidité de certaines dispositions du projet de liste initial présenté par la Commission. Troisièmement, elles vont dans le sens des recommandations de la Commission.

J'ai déjà mentionné que la résolution sur le tarif de la négociation Kennedy a été examinée et a fait l'objet d'un rapport favorable, au cours de la dernière législature, de la part du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. J'ai eu l'honneur de présider ce comité pendant ses audiences sur les modifications du tarif de la négociation Kennedy. J'en profite pour rendre hommage aux députés qui ont siégé au comité durant ces audiences pour leur étude sérieuse des changements et pour leur aimable collaboration.

Dans son rapport, le comité a recommandé à la Chambre la substance de la résolution sous réserve de trois commentaires. J'aimerais informer la Chambre que le gouvernement a pris des mesures positives fondées sur chacune de ces suggestions que j'aimerais commenter brièvement avant de me rasseoir.

[M. Gray.]

Le premier commentaire ou la première recommandation du rapport du comité à la Chambre était qu'on devrait rédiger très soigneusement la loi canadienne fondée sur le nouveau code antidumping international, et qu'on devrait déférer au comité le projet de loi antidumping. On a appliqué les deux parties de cette recommandation et je ne doute pas que la Chambre recevra bientôt à ce sujet, un rapport du comité permanent des finances.

Le deuxième commentaire du comité concernait les barrières non douanières. La solution du problème des barrières commerciales non douanières est, bien entendu, longue et difficile. Mais comme on l'a recommandé, le gouvernement a accentué et accentue encore ses efforts destinés à régler et à contrecarrer les conséquences, néfastes pour le commerce canadien, des barrières actuelles et futures de ce genre. A cette fin, nous avons demandé et obtenu la collaboration et l'aide des producteurs et des exportateurs canadiens.

En troisième lieu, le comité a recommandé que l'on accorde une attention spéciale à la mise en œuvre des programmes d'aide à la réadaptation et concernant les machines afin de veiller à ce qu'ils réalisent vraiment leurs objectifs. Je suis heureux de déclarer au comité qu'à l'égard de chacun de ces programmes, jusqu'ici, les progrès semblent satisfaisants. En ce qui concerne le programme d'aide à la réadaptation, il faut surtout se réjouir de ce que personne n'a fait de réclamation pour cause de dommages sérieux réels ou imminents à la suite des réductions tarifaires au Canada découlant de la négociation Kennedy. Il y a tout lieu d'espérer qu'il ne sera pas nécessaire d'utiliser les 10 millions de dollars réservés pour des prêts directs afin de compenser les dommages causés au cours de l'année civile. D'autre part, un grand nombre de demandes ont été approuvées ou font l'objet d'un examen intensif, au sujet de l'assistance technique ou de garanties de prêts en vue de moderniser ou d'étendre des installations canadiennes de production de façon à pouvoir profiter de possibilités d'exportation nouvelles ou accrues.

Le programme concernant les machines semble fonctionner sans heurt et à la satisfaction des usagers et des fabricants de machines au Canada. Compte tenu des inquiétudes exprimées dans certains milieux l'automne dernier, à propos des problèmes d'administration propres au programme, il est remarquable et réconfortant qu'il semble maintenant presque normal. Le ministre des Finances m'a dit qu'exception faite du temps qu'il consacre chaque semaine, à titre de membre du cabinet, à l'examen et à l'approbation d'une ordonnance de remise sur les machines proposée par son collègue, le ministre de l'Industrie, il entend rarement parler du programme.

Toutefois je désire dire quelques mots sur deux de ses aspects. Il y a d'abord la question des appels, que le comité des finances a discutée assez longuement en janvier. Il a été prévu qu'une commission de revision, qui sera établie au besoin, entendrait les appels des parties mécontentes contre les recommandations du conseil consultatif pour les machines et l'outillage. Cependant, comme personne n'a encore interjeté appel, aucune commission de revision n'a été établie.

Je veux parler en outre de l'ampleur du programme, des machines qui y figurent et celles qui sont exclues. A cet égard, on se rappelle que son champ d'application a été défini en grande partie en fonction des machines et de l'outillage qui antérieurement étaient classés sous 18 numéros tarifaires existant au préalable. L'année dernière, le prédécesseur du ministre des Finances, l'actuel ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont reçu un certain nombre d'instances concernant l'ampleur du programme relatif aux machines. Certaines proposaient qu'on l'étende en y ajoutant des machines supplémentaires et d'autres qu'on exclut certains produits. Ces messieurs ont décidé de ne proposer aucun changement pour le moment. Cependant, ils ont l'intention de faire examiner le programme de temps à autre à la lumière des faits nouveaux. On proposera peut-être des changements dans un budget à venir si on le juge nécessaire en fonction de considérations d'ordre intérieur et international.

Et voilà pour mes remarques à cette étape-ci du débat, monsieur le président. Si vous désirez mettre en délibération l'un après l'autre chacun des 20 articles de la résolution, je me ferai un plaisir d'ajouter des commentaires au fur et à mesure, à cette étape-ci du débat ou plus tard, sur le rôle passé et futur de ces modifications tarifaires dans le développement du commerce canadien, développement avantageux selon moi pour tout le pays.

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a exposé dans ses grandes lignes le but des résolutions qui découlent de certaines propositions présentées dans le budget du 1er juin de l'an dernier et également le 30 novembre. Il s'agit au fond de la négociation Kennedy. Selon le secrétaire parlementaire, c'est à cause de la dissolution du Parlement que l'engrenage de tout cela s'est détraqué. Le Parlement a certainement été dissous. Toutes ces choses se sont amoncelées depuis lors. Je parle sérieusement lorsque je dis que le gouvernement veut faire croire que nous n'abattons pas assez de besogne, mais toutes ces choses qui remontent au 1er juin 1967, il cherche à s'en débarrasser au cours d'une brève session d'automne. Mais, l'opposition détient encore certains droits à la Chambre.

Quelques mots maintenant sur une autre déclaration du secrétaire parlementaire. Il était président du comité à l'époque, président très compétent, et je tiens à le féliciter de sa façon d'agir au cours des audiences du comité. Il fut, à mon sens, le président de comité le plus compétent que j'aie jamais vu à l'œuvre. Mais justement, comme je faisais partie de ce comité, il comprendra sûrement que j'exprime en toute sincérite certaines réserves.

• (8.20 p.m.)

Cela dit, j'espère sincèrement qu'à la suite des longues audiences que le comité a tenues en janvier dernier les redressements de la négociation Kennedy signifieront pour le Canada de plus libres échanges qui ne seront pas tous à sens unique. Le Canada ne devrait pas seulement accroître ses importations mais aussi ses exportations.

Le secrétaire parlementaire a dit que la négociation Kennedy avait oublié de tenir compte des barrières non douanières qui, à mon sens, sont fort importantes. Permettez-moi de donner un petit exemple. Sauf erreur, la loi sur le droit d'auteur des États-Unis est beaucoup plus rigoureuse quant aux productions entrant aux États-Unis que ne l'est la nôtre à l'égard des productions entrant au Canada. Il faut sérieusement envisager cet état de choses. Que je sache, la loi américaine sur le droit d'auteur interdit presque l'entrée des productions canadiennes.

Je ne fais pas partie du comité depuis qu'il a entrepris l'étude du Livre blanc du gouvernement sur l'antidumping, mais je crois que les modifications envisagées en matière d'antidumping assureront à l'industrie canadienne une moins grande protection que celle qui existe déjà. Selon toute apparence, c'est du moins ce à quoi on aboutira. Les nouvelles lois antidumping ne protégeront pas notre industrie aussi efficacement que maintenant, et pourtant il y a déjà lieu de se plaindre dans la situation actuelle.

Quelques grognements—et il ne s'agit de rien de plus pour le moment, j'en suis presque certain—nous sont parvenus de l'autre côté de la frontière qui doivent retenir notre attention au sujet de la négociation Kennedy. D'autres nations s'intéressent à la chose, mais étant donné l'ampleur de notre commerce avec les États-Unis—j'admets qu'il se fait dans les deux sens—nous devons nous rendre compte qu'il entre plus de produits chez nous qu'il n'en sort pour aller aux États-Unis. C'est justement ce qui m'inquiète.

J'espère que lorsque les propositions de la négociation Kennedy entreront enfin en vigueur, le volume de nos exportations augmentera ou équilibrera nos importations. On a déclaré aux États-Unis que notre grand voisin du Sud ne sera pas heureux lorsque certains aménagements de la négociation Kennedy seront mis en vigueur. J'espère que nous n'aurons pas à souffrir de mesures de représailles à cet égard.

Je ne compte pas en dire davantage en ce moment. Le secrétaire parlementaire l'a dit, cette résolution budgétaire est fort longue. Il me serait impossible pour l'instant de m'étendre sur tous ses détails. Nous attendrons le bill. Je le répète, j'espère que cette mesure sera aussi utile que le croit le gouvernement canadien, mais personnellement j'en doute.

M. Saltsman: Monsieur le président, l'examen de cette résolution fondée sur la négociation Kennedy me fournit l'occasion de souligner les grands avantages que pourra retirer notre pays du libre échange. D'autre part, je tiens à en souligner aussi les grands dangers à moins que nous ne soyons prêts à prendre un certain nombre de mesures en harmonie avec la libéralisation des échanges.

Notre parti a toujours été en faveur de la libéralisation du commerce international, non seulement dans l'intérêt du Canada, mais aussi dans celui de la collectivité internationale. Nous croyons que la libéralisation du commerce rapprochera les pays du monde, nous permettant ainsi de bénéficier des mêmes possibilités dans l'avenir. L'inquiétude que nous ressentons de ce côté-ci de la Chambre, en l'occurrence, provient de ce que, dans une grande mesure, les Canadiens ne sont pas maîtres chez eux dans le domaine de l'industrie. La plupart de nos industries sont sous l'emprise des États-Unis et il s'ensuit que nous avons moins d'occasions de trouver des débouchés à l'étranger. Les capitaux et les connaissances techniques qui nous viennent d'outre-frontière sont inestimables. Ce ne sont pas simplement des avantages que nous récoltons. Ils s'accompagnent de graves répercussions touchant notre souveraineté et notre capacité de production.

Lorsque nous pensons à nos matières brutes, nous devons évidemment nous rendre compte qu'il ne se posait auparavant que peu ou point de problèmes. Les matières brutes exportées par le Canada ont généralement été admises par les pays qui sont nos principaux acheteurs en franchise ou soumises à des droits relativement peu élevés. Aux États-Unis notamment, qui ont besoin d'un grand nombre de nos matières premières, celles-ci ont été admises en grandes quantités. La situation ne se modifiera guère maintenant.

La vraie difficulté tient à la nature de notre industrie de fabrication secondaire et à notre inhabileté à expédier ses produits partout dans le monde. La réduction des tarifs à elle seule ne résoudra pas le problème, pas plus que le libre-échange. Il en est ainsi parce que notre industrie est dominée par des sociétés internationales qui ont pour objet de servir leurs intérêts plutôt que ceux du Canada. C'est dire que même lorsqu'il est possible d'exporter un produit, nous ne pouvons pas toujours le faire, car la société en cause peut se trouver à entrer en concurrence avec l'une de ses filiales à l'étranger.

Le groupe d'études Watkins, chargé par le gouvernement d'étudier toute cette question de la propriété étrangère et ses effets, en a signalé les dangers très réels. Le gouvernement n'a pas donné suite à ses recommandations. Le groupe d'études a fait plusieurs suggestions que le gouvernement n'a pas jugé bon d'accepter.

Il serait peut-être révélateur de jeter un coup d'œil sur certains domaines où nos échanges sont libres ou libéralisés, afin de voir ce qui s'y est passé. Il serait peut-être utile d'étudier, entre autres, l'industrie des machines agricoles. Depuis déjà longtemps nous avons le libre-échange dans ce secteur de l'industrie. Quels ont été les résultats du libre-échange? Le Canada était un fabricant important de machines agricoles. Nous avions toutes les raisons de croire que nous pourrions l'être encore davantage et que la balance pencherait en notre faveur. Au contraire, pendant la période de libre-échange des machines agricoles, nos exportations à cet égard n'ont atteint qu'un tiers environ de nos importations. Nous n'avons tiré aucun bénéfice réel du libre-échange. Si l'on examine les chiffres pour 1963, on constate que nos exportations cette année-là s'élevaient à 104 millions de dollars, contre 293 millions de dollars d'importations.

• (8.30 p.m.)

Une grève a eu lieu récemment dans une des usines d'un important fabricant canadien d'équipement agricole. Il s'agissait de la parité des salaires. La compagnie soutenait qu'elle ne pouvait pas offrir les mêmes salaires qu'aux États-Unis, pour diverses raisons, notamment une productivité plus basse au

Canada. La compagnie a demandé à une maison bien connue de l'Ouest de préparer un rapport. Ce rapport devait fournir des données qui auraient montré pourquoi la compagnie ne pouvait offrir au Canada des salaires égaux à ceux des États-Unis.

Cela s'est produit après de longues années de libre-échange. On aurait supposé que le libre mouvement des marchandises de part et d'autre de la frontière aurait permis d'arriver à la parité des salaires, car il n'y avait aucune raison pour que la productivité soit inférieure au Canada par rapport aux États-Unis. S'il s'était agi d'une différence des coûts de transport, les intéressés auraient été tout à fait disposés à en tenir compte, mais le problème allait bien au-delà de cette question.

Un Canadien qui a lu le rapport préparé pour la compagnie et ses arguments, a dû se sentir très déprimé en voyant ce que des compagnies comme celle-là avaient fait à l'économie canadienne. En effet, elles avaient concentré, aux États-Unis, toutes leurs installations modernes et automatisées pendant la période de libre-échange et, au Canada, toutes leurs installations qui demandaient une main-d'œuvre importante. C'était tout simplement dire aux Canadiens: Vous accepterez des salaires moins élevés que ceux des ouvriers américains, sans quoi il ne nous intéresse pas de construire nos usines au Canada. Ils ont dit, en fait: Il faut que vous acceptiez pour toujours un niveau de vie inférieur et que vous nous accordiez une prime, ou nous ne ferons plus de placements dans votre pays, et ne vous permettrons pas d'atteindre au même niveau et mode d'existence que les travailleurs américains.

C'est là un exemple frappant du tort causé par le libre-échange dans l'industrie des machines agricoles. Et dire qu'il s'agissait d'une compagnie canadienne! Cela montre bien qu'on ne peut pas se fier à l'intégrité des propriétaires de ces compagnies-là. C'est une condamnation évidente du régime de libre-échange. J'attire l'attention des honorables vis-à-vis là-dessus afin qu'ils se rendent compte que le libre-échange n'est pas une panacée, que sans l'intervention positive du gouvernement dans les affaires économiques, que sans des directives précises imposées aux sociétés internationales établies dans le pays, tous les Canadiens y perdront. Le libre-échange ne nous donnera pas automatiquement un niveau de vie plus élevé ou même une meilleure structure sociale, à moins que le gouvernement ne veille à ce que ces compagnies travaillent au mieux des intérêts à long terme des Canadiens.

Si nous devons verser une prime à chaque industrie fonctionnant en vertu du libre-échange, la libéralisation du commerce sera un désastre pour notre pays. Si nous y songeons un instant, nous comprendrons pourquoi elles exigent cette prime. Quand un placeur de fonds a le choix entre l'obtention d'un profit dans son pays et un profit semblable dans un autre pays, même en supposant qu'ils aient chacun un gouvernement stable, qu'ils soient politiquement compatibles et que leurs lois soient raisonnables, il demandera une prime à l'extérieur de sa propre juridiction politique. Puisque cette industrie s'oriente de plus en plus vers le marché des États-Unis pour satisfaire les besoins des sociétés américaines, chaque industrie de notre pays qui observe le libre-échange demandera cette prime si nous la laissons agir par ses propres moyens.

Examinons l'industrie pétrolière. On signale parfois que la rationalisation de l'industrie pétrolière dans l'Ouest a beaucoup profité au Canada. Je crois nécessaire d'exprimer quelque doute sur ses avantages. Nous importons toujours plus de pétrole que nous n'en exportons. Presque toute notre capacité productrice est inférieure à notre potentiel. Dans certains secteurs, la capacité de cette industrie atteint environ 35 p. 100 de celle de nos puits. Nous importons toujours du pétrole au lieu d'extraire de nos puits la quantité qu'ils peuvent donner.

Le Canada et les États-Unis ont conclu un arrangement pour le transport du pétrole dans les deux sens de part et d'autre de la frontière, mais cet arrangement a été principalement dicté par la nécessité de se plier aux objectifs et aux intérêts des sociétés pétrolières internationales et, dans une certaine mesure, de servir les intérêts de la politique étrangère des États-Unis plutôt que les intérêts précis du Canada. Je crois savoir, en ce qui touche notre politique actuelle en matière de pétrole, que bien des contraintes se sont exercées dans les coulisses. Cela s'est passé du temps où les conservateurs étaient au pouvoir. Nous n'aurions obtenu les quelques accommodements que nous pouvons avoir maintenant qu'en menaçant de construire un pipe-line jusqu'à Montréal. Cette menace, jointe à celle de prendre le pétrole canadien à cet endroit, fut un de nos moyens d'obliger les sociétés pétrolières à nous concéder des contingents d'entrée aux États-Unis plus élevés. Mais ces quotas eux-mêmes nous coûtaient quelque chose. Il nous fallait, à des conditions convenues d'avance, prendre le pétrole des fonds marins au port de Montréal. Malgré l'état précaire de ces ententes, nous enregistrons toujours un déficit commercial en matière de pétrole, imaginez-vous.

Passons maintenant à un autre produit, dont la production est censée être extrêmement avantageuse pour le Canada, le nickel. Il y a eu dernièrement une disette de nickel, dont se sont ressentis les usagers étrangers et canadiens. Nos producteurs canadiens ne pouvaient se procurer suffisamment de nickel pour répondre à leurs exigences. A cette époque-là, les expéditions de nickel brut à l'étranger augmentaient. De toute évidence—et une déclaration dans ce sens du ministre du Commerce d'alors apparaît au compte rendu—on entendait satisfaire d'abord les exigences des acheteurs étrangers avant de répondre aux besoins des fabricants canadiens; c'était vraiment là l'objectif prioritaire du ministère du Commerce.

A la longue, cette politique nous a condamnés à devenir des vendeurs de matières premières et nous a imposé l'obligation de livrer des matières premières au lieu de créer dans notre pays notre propre industrie secondaire. Mes observations sur le nickel s'appliquent aussi sans doute au cuivre en période de pénurie. En ce qui concerne les produits de ce genre, il est temps, je pense, que le gouvernement canadien établisse des priorités et stabilise les prix pour notre industrie afin de la stimuler et de l'encourager à transformer les matières premières. Cela ne se produira pas sous le régime du libre-échange.

• (8.40 p.m.)

Ces dernières années, depuis l'entente canado-américaine sur l'automobile, le gouvernement s'est targué des exportations accrues vers les États-Unis d'automobiles et des pièces en vertu de cette entente. Pourtant, dans ce cas aussi, même s'il faut admettre que la balance commerciale relative aux automobiles et aux pièces s'est quelque peu améliorée, les progrès n'ont vraiment pas été très rapides. Beaucoup d'avantages que nous escomptions de cet accord ne se sont pas pleinement matérialisés. Les prix à la consommation et l'outillage de production n'ont pas augmenté aussi rapidement qu'ils auraient dû. Or nous avions tout lieu de croire que ces deux choses se produiraient. Sauf erreur, le ministère de l'Industrie et du Commerce a des rapports selon lesquels, aux termes de cet accord, la productivité au Canada est aussi élevée qu'aux États-Unis. Je répète que les constructeurs d'automobiles, qui sont presque tous américains, refusent obstinément d'accorder la parité des salaires au Canada. Et même s'ils l'accordaient, le fait que notre dollar vaut un peu moins que celui des États-Unis indique que nous sommes encore loin de la parité des salaires avec notre voisin américain.

[M. Saltsman.]

D'après les chiffres de 1967, notre commerce avec les États-Unis, en ce qui concerne les voitures et les pièces d'automobiles, accuse encore un déficit de près d'un demi-million de dollars. C'est une balance commerciale extrêmement défavorable et bien que la situation se soit améliorée depuis quelques années, nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs auxquels nous visions. Le problème dans l'économie canadienne, c'est que nos efforts sont axés en grande partie sur les intérêts de sociétés internationales, américaines pour la plupart, plutôt que sur les intérêts des Canadiens. Nous avons le droit de dire à ces sociétés: Nous sommes ravis de vous avoir ici et nous pensons qu'il y a des possibilités pour vous, mais il y en a pour nous également. Vous pouvez réussir, c'est vrai, mais vous devez reconnaître nos intérêts tout en faisant des profits. Ce n'est sûrement pas trop demander, et pourtant quand nous examinons les politiques du gouvernement, nous constatons qu'elles ne font pas beaucoup pour orienter l'industrie dans cette voie.

Il y a quelque temps, on a parlé de principes directeurs volontaires. On a dit aussi qu'ils ne serviraient absolument à rien. Il a aussi été question de l'opportunité d'améliorer ces principes directeurs, sans toutefois dire dans quelle mesure. Pourtant, il me semble que nous devrions nous garder de parler en termes généraux de principes directeurs. Le gouvernement devrait connaître les besoins des Canadiens et devrait savoir quels sont les problèmes—tout le monde sauf lui semble le savoir—et il devrait exiger les meilleurs arrangements possibles pour répondre aux besoins du pays. Le libre-échange pourrait fort bien entraîner la perte d'industries ou le ralentissement du développement industriel au pays. Il est regrettable, mais vrai, qu'une part du développement industriel réalisé au pays est attribuable au régime tarifaire. On aura beau dire, il faut admettre qu'il a eu pour effet de susciter un certain développement industriel qu'on n'aurait peut-être pas vu autrement. Il ne faudrait pas en conclure qu'on doive maintenir un régime tarifaire qui, à mon sens, va à l'encontre de la pensée moderne et des besoins à longs termes du pays, mais cela prouve que le régime a été utile et que sa suppression pourrait créer de graves dangers.

Tout récemment, j'ai reçu une lettre d'une entreprise de ma région qui avait prévu l'établissement au pays de certaines installations de fabrication. A cause de la tournure de la négociation Kennedy et de la mise en œuvre des mesures législatives qu'elle a entraînées, l'industrie qui avait parlé de venir s'établir ici estime qu'il n'est plus nécessaire de le faire. Elle juge qu'il sera aussi facile pour elle d'expédier ses produits de son siège social aux États-Unis.

Le libre échange en soi n'est pas la réponse, mais le Canada a sûrement besoin de ce qu'on appelle dans le rapport Watkins une politique nationale nouvelle. Il y a bien des années, le Canada avait une politique nationale et quels qu'en aient été les défauts, elle a servi à créer la nation et à lui donner une certaine physionomie. J'aimerais vous lire ce qu'on dit dans le rapport Watkins sur la politique nationale. Je cite:

> La politique nationale d'hier a servi le Canada de son temps, tel un matériau de construction nationale et un catalyseur de la croissance économique. Les défis ont changé et une nouvelle politique nationale s'impose. Le pays a été construit, mais il reste à protéger sa souveraineté et à sauvegarder son indépendance. Une économie diversifiée a été bâtie, mais il reste à en améliorer l'efficacité et à la rendre plus apte à engendrer d'elle-même sa croissance.

Quels devraient-être les nouveaux matériaux d'une politique nationale? L'un d'entre eux, comme on le propose dans le rapport Watkins, serait une société de développement du Canada, société qui appartiendrait aux Canadiens. Elle entrerait en scène là où il existe des lacunes dans bon nombre de domaines; elle garantirait qu'une bonne part de la croissance et du développement futurs du Canada soit entre les mains de Canadiens. Le rapport Watkins recommande qu'un organisme d'État s'occupe du commerce avec l'étranger afin que nous ne perdions pas de ventes à l'étranger à cause de la politique des États-Unis ou de leur façon de procéder à l'étranger.

De fait, nous avons déjà une société commerciale d'État, mais elle ne sert pas à cette fin. La Corporation commerciale canadienne pourrait jouer un tel rôle, je pense, si on lui accordait le mandat voulu. Nous devrions recourir davantage aux sociétés de la Couronne, pour compenser les faiblesses des entreprises internationales et mettre celles-ci en demeure d'agir lorsqu'elles ne travaillent pas dans le meilleur intérêt du pays. Nous parlons de commissions de redressement; nous devrions nous en servir pour rationaliser les nombreuses industries canadiennes aux prises avec des difficultés. Les industries qui seront atteintes seront incapables de se réorganiser séparément. Peut-être faudrait-il organiser ces compagnies-là dans le cadre de l'industrie tout entière; il faudra alors assurer de l'aide à celle-ci pour mettre au point un régime plus rationnel et plus efficace que le régime actuel.

• (8.50 p.m.)

Mais par-dessus tout, monsieur le président, notre pays doit appliquer des politiques de plein emploi. Faute de cela, la réadaptation sera difficile et critique surtout dans certaines régions du Canada où sévit un chômage excessif. Le plein emploi ouvre de nombreuses perspectives, allège les tensions suscitées par les impératifs modernes et permet d'affronter les défis inhérents au libre-échange. Mais dans les conditions actuelles de chômage excessif, le développement des échanges risque d'aggraver la situation. Le gouvernement se doit aussi, lorsqu'il parle de libre-échange et qu'il présente des résolutions à cette fin, de nous annoncer des politiques de plein emploi.

On saurait difficilement demander une telle garantie au secrétaire parlementaire, d'autant plus que le ministre des Finances a récemment déposé un budget qui contredit le principe du plein emploi. Le budget du ministre, compte tenu de cette résolution, a été un désastre. C'est comme s'il ne prévoyait nullement la libéralisation des échanges ou qu'il ignorait les problèmes qui pourraient découler du libre-échange ou qu'il pratiquait la politique de l'autruche.

Toutefois, la Chambre s'efforcera au cours des prochains débats d'attirer l'attention du pays sur ce problème et d'expliquer que tout en étant favorables à la réduction des tarifs entre les nations, nous sommes conscients de la nécessité de faire coïncider la libéralisation des échanges avec d'autres politiques. Celles-ci, nous allons les exiger.

M. Perrault: Monsieur le président, dans un débat sur les politiques commerciales et tarifaires il serait valable de dire que le pays doit une partie de sa prospérité à cet embryon de de l'immense potentiel commercial que représentent les pays situés en bordure du Pacifique. Ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique, qui doit une grande partie de sa prospérité à cet embryon de commerce avec le Japon et d'autres pays du Pacifique, sont peut-être plus conscients du potentiel commercial grandissant que présentent ces pays situés en bordure du Pacifique que les habitants de certaines autres provinces

canadiennes. Nous avons conscience de ce vaste potentiel, et nous voulons rappeler aux autres Canadiens que, même si le commerce avec les États-Unis et l'Europe est très important, même s'il y a lieu de discuter notamment de la création ultime d'un marché commun de l'Atlantique-Nord, nous ne devons pas oublier le vaste potentiel du Pacifique. Nous devons adopter des politiques commerciales progessistes à l'égard des pays situés sur ce vaste littoral et dont le potentiel commercial dépasse beaucoup celui que représente l'Europe.

Je sais que des Canadiens s'inquiètent des aspects concurrentiels que soulève le commerce avec des pays comme le Japon, mais de l'opinion de nombreux résidents de l'Ouest, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta, on devrait tenter d'étendre davantage le commerce bilatéral avec ces pays du Pacifique. Le commerce canado-japonais pourrait dépasser le million de dollars cette année. Il paraît inévitable—ce qui étonnera des députés—que dans quelques années, le Japon aura remplacé la Grande-Bretagne comme notre plus grand associé commercial.

Dans l'Ouest, nous avons trouvé un débouché pour bon nombre de nos produits minéraux sur le marché japonais en pleine expansion. Pourtant, nous savons très bien que nous n'avons pas le monopole du marché japonais. Nous pouvons nous féliciter des nombreux échanges entre le Canada et le Japon, mais, en tant que Canadiens, nous devons veiller à maintenir ce commerce. Des Canadiens croient que le commerce avec le Japon est une grave menace à la main-d'œuvre et à l'économie canadiennes. Je rappelle à la Chambre, monsieur le président, que nos exportations vers le Japon ont augmenté constamment, au profit de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des provinces de l'Ouest—au profit de l'Est aussi—mais elles ont toujours été supérieures à nos importations de ce pays dans un rapport de trois à deux.

En examinant nos exportations, on constate que les céréales, en particulier le blé et les produits alimentaires, constituent un tiers du total. Les métaux et les minerais métalliques, en particulier le minerai de cuivre, et l'uranium, le plus important des nouveaux métaux, constituent un quart du total. Le bois et la pâte et le papier constituent un sixième. Ces produits représentent donc 75 p. 100 du total de nos exportations. Il est intéressant de noter que les 25 p. 100 qui restent comprennent les produits fabriqués tels que les machines, les livres, et les produits pharmaceutiques.

[M. Perrault.]

On a dit que, comme le Canada exporte au Japon surtout des matières premières et en particulier du blé, ces échanges commerciaux créent fort peu d'emplois. Certains d'entre nous dans l'Ouest ont essayé de démentir ce genre de propagande, faite par des Canadiens d'autres régions, à l'égard de notre commerce avec le Japon. Cette façon étroite d'envisager notre commerce avec le Japon est juste jusqu'à un certain point, mais elle ne tient pas compte des nombreux emplois créés par la production agricole, par exemple. Les semailles et la récolte ne créent pas des emplois nombreux, mais la production du blé nécessite toute sorte d'équipement fabriqué par d'autres industries, ce qui crée d'autres emplois. Par exemple, il faut des machines pour préparer le terrain, semer le grain, couper et battre le blé.

La production de blé exige aussi l'utilisation d'engrais, des moyens de transport et d'entreposage, tout comme l'utilisation de services bancaires. La main-d'œuvre est nécessaire pour alimenter chacun de ces secteurs et si l'on remonte à une étape antérieure dans le processus de production, il faut encore de la main-d'œuvre pour construire les usines servant à la fabrication des machines, et ainsi de suite. Donc, le volume total de la main-d'œuvre, directe et indirecte, nécessaire à la production du blé est considérable lorsque l'on fait la somme des besoins en main-d'œuvre à chaque étape. D'après une étude récente, on estimait à plus de 75,000 le nombre de Canadiens directement nécessaires à la production de l'ensemble de nos exportations au Japon. Quantité d'autres participent indirectement à ce précieux commerce.

Dans l'Ouest du Canada, nous voulons que tous les Canadiens connaissent le sens que ces échanges en voie d'intensification ont eu du point de vue de notre prospérité. Si l'Ouest est l'une des régions du Canada qui connaît un rythme d'expansion très rapide, c'est à cause notamment de l'attitude libérale que nous avons toujours adoptée vis-à-vis des échanges. Lorsque nous entendons des députés parler à la Chambre de tarifs élevés et de protectionnisme et dire que, d'après eux, les barrières tarifaires actuelles nous empêchent d'agir parce que, d'une manière ou d'une autre, elles peuvent mettre en péril notre sécurité économique, nous de l'Ouest disons simplement que nous soutenons la concurrence sur les marchés mondiaux depuis des années. Nous avons vendu nos produits fabriqués sur les marchés non protégés du monde alors qu'il nous a fallu acheter beaucoup de produits fabriqués à des industries occidentales jouissant d'une protection tarifaire. Soyez assurés qu'en l'occurrence, nous nous sommes bien défendus, et cela n'a pas changé.

La plupart des gens de l'Ouest, indépendamment du parti politique auquel ils appartiennent, sont d'avis qu'à l'heure actuelle la technologie, l'ingéniosité et l'esprit d'invention des Canadiens ont atteint un niveau qui nous permet de soutenir favorablement la concurrence avec beaucoup d'économies prétendues complexes de l'univers. Quand nous entendons des membres de la Chambre des communes préconiser la prudence au sujet de ces barrières douanières sous prétexte qu'elles peuvent nuire aux emplois, nous leur répondons, monsieur le président, que l'un des moyens de renforcer sa concurrence et d'augmenter les revenus de notre peuple consiste à adopter une économie de grande échelle ce qui est sûrement possible si les débouchés pour nos produits deviennent plus importants. Voilà la clef du problème. Si l'industrie canadienne est capable de vendre sur les marchés mondiaux où les barrières douanières seront peut-être moins élevées qu'aujourd'hui, nous aurons des périodes de production plus longues et une plus grande productivité par ouvrier. Tel est le moyen d'augmenter le revenu de nos travailleurs.

• (9.00 p.m.)

Les contrats à long terme et le financement mixte prévus par les Japonais sont les principaux facteurs de la prospérité de l'industrie minière de Colombie-Britannique et des autres industries de l'Ouest. Mais notre pays n'est pas la seule source de matières premières. Ni les députés ni les Canadiens ne doivent l'oublier.

Par exemple, monsieur le président, il se produit en Australie des faits significatifs. Ce pays fournit aujourd'hui au Japon 40 p. 100 de ses approvisionnements de charbon, tandis que le Canada lui en fournit 5 p. 100; néanmoins, les nouveaux contrats accroîtront notre part de ce marché. Même si le Canada est en mesure de fournir de grandes quantités de minerai de fer au Japon, pour l'industrie, il n'y trouve pas automatiquement un marché. Certains l'imaginent, mais les principaux fournisseurs de ce pays sont l'Inde, le Chili, la Malaysia, le Pérou et l'Australie. La répartition est la suivante: Inde: 21 p. 100; Chili: 16.9 p. 100; Malaysia: 11 p. 100; Pérou: 9 p. 100; Australie: 7 p. 100. En 1966, année des dernières données statistiques, le Canada n'a fourni que 3.4 p. 100 des approvisionnements.

Monsieur le président, l'avenir immédiat réserve à notre pays une concurrence accrue dans le commerce avec le Japon, et peut-être une moindre part du marché; nos commandes pourraient être cette année de 1.9 million de tonnes mais, après une réduction graduelle, elles seraient de 1.4 million de tonnes en 1975, dans sept ans d'ici. La concurrence deviendra plus intense parce que nos rivaux font des immobilisations dans du matériel de manutention et dans des installations portuaires qui pourront accommoder les mastodontes océaniques de la nouvelle génération.

Monsieur le président, espérons que le gouvernement continuera d'accélérer l'amélioration des ports de l'Ouest canadien et aidera ainsi non seulement le pays, mais encore les produits du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à trouver un accès plus facile et plus productif aux marchés du Pacifique.

Monsieur le président, le Canada est en mesure de vendre davantage de cuivre et d'autres minerais sur le marché japonais. Aujourd'hui, deux pays du Commonwealth, le Canada et l'Australie, fournissent à peu près le tiers des besoins du Japon en cuivre concentré. Ici encore, monsieur le président, nous sommes menacés par la concurrence du Chili et des Philippines.

En effet, le marché japonais est d'une importance vitale pour tous les Canadiens. Par exemple les Japonais ont pu acheter au Canada de nombreux produits grâce à un commerce bilatéral. Ils ont dépensé de l'argent dans l'Ontario et le Québec où ils ont acheté du matériel ultra-moderne, entre autres du matériel pour calculatrices électroniques, et cet argent provenait des articles qu'ils avaient vendus au Canada. Voilà pourquoi les Canadiens de l'Ouest disent que ce commerce est important pour tout le Canada.

Si le marché japonais est important pour les Canadiens, monsieur le président, il ne faut pas le prendre pour une chose qui va de soi, pas plus d'ailleurs que le reste de ce vaste marché du Pacifique. Au début de l'année, un groupe d'économistes s'est réuni à Tokyo pour discuter des échanges avec les pays du Pacifique. Les représentants du Japon, des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont présenté des mémoires dans lesquels ils ont défini le rôle et les objectifs de leurs pays respectifs en ce qui concerne le développement des échanges avec les pays du Pacifique. A cette conférence, le Canada était représenté par trois éminents économistes, dont l'un de l'Université Carleton ici à Ottawa. Ils sont tous bien connus: Harry Johnson, Ted English de l'Université de Carleton et Bruce Aitkinson de l'Université de l'Alberta. Des conférences de ce genre sont de très grande importance pour le Canada, monsieur le président, et méritent une attention minutieuse et la collaboration du gouvernement.

Dans l'Ouest canadien, monsieur le président, nous prétendons ne pas devoir nous occuper uniquement de la théorie libre-échangiste du Nord-Atlantique ou de celle de l'Amérique du Nord ou encore de celle des

Antilles, lorsqu'il s'agit d'accroître le volume de nos affaires. Ne nous contentons pas d'envoyer des délégations en Amérique du Sud, quelle que soit leur importance. Envoyons une délégation composée des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux de l'Ouest et de l'Est, qui feraient une tournée des pays en bordure du Pacifique. Envoyons des gens de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique pour se rendre compte des possibilités commerciales qui existent au Canada.

Il a été question à la conférence de Tokyo—certains députés sont déjà au courant—de la possibilité d'établir une région officieuse de libre-échange dans la région du Pacifique, ce qui pourrait avoir de grandes répercussions pour les Canadiens. Lors de la conférence de janvier, nos représentants canadiens ont laissé entendre entre autres que la région du Pacifique est une des plus prometteuses du Canada; et nos représentants ont invoqué certains arguments en faveur de ce libre-échange officieux.

Toute zone de libre-échange dans le Pacifique, du moins dans l'avenir immédiat, comprendrait d'abord le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Ces pays en formeraient le noyau. N'ayons pas peur de cette idée. Gardons-nous de dire que, d'une façon ou d'une autre, elle mettra notre souveraineté en danger ou qu'elle détruira l'industrie canadienne. Gardons-nous de voir les échanges commerciaux d'une façon aussi étroite et bornée.

Dans la société actuelle, monsieur le président, il ne servira à rien de faire grise mine au reste du monde, d'élever des barrières douanières si hautes qu'on ne peut voir par-dessus. Le monde devient de plus en plus petit. C'est un monde où l'interdépendance sera la clé de l'avenir. Nous devons développer notre interdépendance avec les pays en bordure du Pacifique. Nous devons éviter de les voir comme des contrées mystérieuses qui n'offrent aucun marché pour nos produits de fabrication. Nous ne devons pas y voir une région qui ne peut accepter que nos matières premières, parce que je refuse de croire que les Canadiens ne demandent qu'à couper du bois et à puiser de l'eau. Nous sommes en mesure non seulement de fournir des matières premières de toutes sortes de tous les coins du pays mais aussi de produire de l'équipement moderne et complexe et des biens ouvrés. Nous devrions d'abord développer notre industrie secondaire et ensuite accélérer nos exportations autant que possible.

Les Canadiens, monsieur le président, seront de plus en plus conscients de l'existence du géant progressiste et industriel qu'est le Japon moderne. Nous serons de plus en plus, au fait, j'espère, des ressources du Pacifique. En ce qui concerne le Japon, aucun autre pays ne fait ressortir davantage les grandes possibilités que représente la région du Pacifique pour le commerce canadien. Nous devrions d'emblée entamer des discussions en vue de stimuler les échanges dans notre intérêt mutuel.

M. McIntosh: Tout d'abord, monsieur le président, je tiens à dire quelques mots au sujet de la dernière observation du secrétaire parlementaire au sujet des changements tarifaires. Je ne me souviens pas de ses paroles exactes, mais il a dit que ces changements seraient dans l'intérêt de notre pays.

En tant que représentant de l'Ouest canadien et des cultivateurs des Prairies, monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. Je lui signale d'abord le numéro tarifaire qui figure à la page 6 et qui se lit comme il suit:

> Machines et outils, y compris les lames, les chargeuses, les défonceuses, les râteaux et les dispositifs connexes de manœuvre et de commande; tous les articles qui précèdent devant servir sur des tracteurs à combustion interne ayant le droit d'entrer en vertu du numéro tarifaire 40938-1:

J'aimerais savoir pourquoi ces articles sont supprimés de la liste des articles en franchise et soumis maintenant au tarif de préférence britannique de 2½ p. 100, au tarif de la nation la plus favorisée de 15 p. 100 et au tarif général de 35 p. 100.

Les deux préopinants ont proposé l'entrée en franchise, au Canada, des machines agricoles. Ils voulaient rire. D'ailleurs cette farce dure depuis des années. C'est pour cela que je le signale—et je vais demander ce soir au secrétaire parlementaire de rectifier la situation.

Il y a peut-être un grand nombre de députés, monsieur le président, qui ne comprennent pas que c'est au ministère des Finances qu'il incombe d'introduire des postes tarifaires dans la résolution. Cependant, une fois ces postes introduits, il incombe aux responsables du ministère du Revenu de les interpréter. Essayer de réunir ces deux-là est une tâche presque impossible.

• (9.10 p.m.)

Pendant que le secrétaire parlementaire examine ce point et se prépare à me répondre, je voudrais dire encore quelques mots sur les remarques du député de Waterloo relatives au libre-échange et aux machines agricoles. Je pense qu'il n'était pas d'accord. Il semblait s'y opposer, disant que ce n'était pas dans l'intérêt bien compris du pays. Je me demande si ses collègues néo-démocrates

des Prairies appuieront sa déclaration lorsqu'ils retourneront dans leurs circonscriptions. J'espère qu'ils vont se lever pour expliquer leur attitude à ce sujet, lorsqu'ils en auront l'occasion.

Je n'ai jamais cru devoir appuyer les remarques du député de Burnaby-Seymour mais ce soir, pour la premère fois, je pense qu'il a parlé raisonnablement. (*Exclamations*) Je recommande aux députés de lire son discours et de voir ce qu'il a dit des résultats de la production de blé. Je suis tout à fait d'accord avec lui. A mesure qu'il acquerra de l'expérience, son travail à la Chambre s'améliorera.

L'ancien numéro du poste dont je parle est 409(f) dans le tarif A. Pour une raison ou pour une autre, on a changé le numéro, et le poste porte maintenant le n° 42711-1 et figure à la page 6. On a ajouté au libellé «tracteurs à combustion interne». Je ne sais pas pourquoi on a ajouté ces mots, puisqu'à ma connaissance tous les tracteurs sont mus par un moteur à combustion interne.

Je voudrais signaler au secrétaire parlementaire que le ministre des Finances a fait trois observations lorsqu'il a présenté ces modifications, le 22 octobre. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 1691 du hansard du 22 octobre:

> ...que le gouverneur en conseil soit autorisé à supprimer, réduire ou rétablir ces droits. Cette méthode permettra de réduire la liste des positions statutaires à l'égard des matières plastiques.

En page 1692, on lit ce qui suit:

> ...le moyen que je propose serait le meilleur et le plus juste, tout bien considéré, notamment l'opportunité de ne pas accroître le taux d'augmentation des prix et des coûts de production.

Je ne crois pas que cette déclaration doive s'appliquer directement aux machines agricoles, mais le ministre veut, j'imagine, que les mêmes principes s'appliquent à l'agriculture, puisque l'agriculture est une industrie.

Je sais que j'ai lu ces déclarations hors de leur contexte. Au moment où le ministre faisait les trois déclarations mentionnées, il parlait des produits chimiques et plastiques, comme l'a signalé tantôt le secrétaire parlementaire. Les principes énoncés à ce moment-là devraient s'appliquer à l'agriculture, tout autant qu'à n'importe quelle autre industrie, selon moi. Le premier principe établi parle de l'opportunité de ne pas hausser davantage le taux d'accroissement des prix et du coût de la production et le second apparaît dans les mots suivants «cette méthode permettra de réduire la liste des positions statutaires . . . ».

L'un des trois principes reconnus par le Parlement canadien depuis nombre d'années, c'est que les instruments aratoires ou les machines agricoles devraient entrer au pays sans être assujettis aux droits de douane ni à la taxe d'accise. J'aimerais m'assurer l'appui des députés des provinces des Prairies à ce sujet. Je demande au gouvernement et au secrétaire parlementaire si le gouvernement a l'intention de se conformer à cet usage. Permettra-t-il l'entrée en franchise, au Canada, des instruments ou machines agricoles destinés aux fermes canadiennes? La plupart des agriculteurs et des députés, je pense, sont d'avis que le Parlement a manifesté son intention dans ce sens dans la disposition prévue à l'annexe A, dont je parlais tout à l'heure.

Parmi les autres postes tarifaires qui figurent à l'annexe A, on peut lire:

> Tous autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d.

Pour la gouverne des députés qui ne connaîtraient pas la signification de ces lettres, j'ajoute qu'elles veulent dire «non désigné». Je pense que cela englobe tous les instruments et machines agricoles ne figurant pas à la liste ci-dessus—et elle est très longue.

Pour une raison ou pour une autre, des fonctionnaires du ministère du Revenu national n'interprètent pas cette disposition de la même façon. Ils ont le pouvoir d'imposer des droits de douane à ces articles que le Parlement avait l'intention, j'en suis sûr, d'exempter des droits d'entrée. La difficulté ici, ou la controverse, vient de l'interprétation de deux expressions, «machines agricoles» et «instruments aratoires».

La plupart d'entre nous conviendrons que, de nos jours, il n'y a aucune machine ni aucun instrument utilisé par des agriculteurs qui ne pourraient servir au besoin à d'autres fins. C'est là le point du litige, aux yeux des fonctionnaires. Dès qu'on leur présente une demande, ils contestent l'entrée de l'article en question, sous prétexte qu'il pourrait servir à d'autres fins. Ils refusent de l'exempter des droits d'entrée.

Je me demande si le ministre croit aux principes qu'il a formulés dans les trois déclarations que j'ai signalées tantôt. Est-il souhaitable, à son avis, de ne pas accroître le taux d'augmentation des prix et des frais de production et de réduire la liste des numéros tarifaires prévus dans la loi? J'aimerais dire au secrétaire parlementaire qu'une petite modification du libellé du numéro tarifaire dont j'ai parlé serait conforme aux principes du ministre tout en assurant un traitement

plus équitable au cultivateur. A mon avis, les mots «instruments aratoires» et «machines agricoles, n.d.» devraient être remplacés par «tous les articles de matériel, appareils, machines et instruments employés à des fins agricoles».

Si le secrétaire parlementaire veut bien accepter cette modification, je reprendrai mon siège, ce qui sauvera du temps au comité. Sinon, je continuerai mes remarques. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être indiquer maintenant s'il accepte ma proposition ou non.

M. Gray: Le député voudra peut-être continuer après mes explications. Tout en appréciant les motifs dont s'inspire sa proposition, je ne saurais pour ma part l'accepter. Tout d'abord le numéro tarifaire qu'il a mentionné et le numéro précédent figurant au nouveau tarif douanier découlent de la négociation Kennedy et des ententes qui s'ensuivirent. L'intention de mon honorable ami est certainement louable mais le nouveau libellé qu'il envisage serait contraire aux ententes que nous avons conclues.

Mon ami voulait se renseigner à propos du numéro tarifaire 42711-1, si je ne m'abuse.

• (9.20 p.m.)

M. McIntosh: Oui, le numéro 42711-1.

M. Gray: C'est un nouveau numéro tarifaire prévoyant des taux de préférence britannique de 2½ p. 100 et de 15 p. 100 de la nation la plus favorisée, pour les tracteurs-pelles qu'on soustrait au numéro précédent 40938-1. Depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1968, du nouveau programme relatif aux machines, prévu au numéro tarifaire 42700-1, le numéro 42611-1 est supprimé, ainsi les droits applicables aux machines en vertu du numéro tarifaire 42700-1 restent les mêmes mais peuvent être remboursés dans des circonstances bien déterminées. Le numéro tarifaire 42711-1 vise simplement à assurer que du 2 juin au 31 décembre 1967 inclusivement, l'importation des tracteurs-pelles était assujettie aux taux prévus au programme relatif aux machines plutôt qu'au taux de préférence britannique de 10 p. 100 et au taux de 22½ p. 100 de la nation la plus favorisée.

M. McIntosh: Je suis sûr que l'explication fournie par le secrétaire parlementaire ne plaira guère aux cultivateurs du Canada. Il ne s'agit pas ici d'un nouveau numéro. Le bout de papier que voici date d'il y a 20 ans et, à cette époque, les machines agricoles étaient admises en franchise au Canada. Nous aurons toutefois tout le temps de poursuivre cette discussion. Je suis plus que jamais persuadé que je dois m'efforcer de convaincre le gouvernement et les députés de la nécessité de faire changer ce poste aux termes du numéro 409F, ou tout au moins d'obtenir une définition des termes employés que tous pourront accepter.

Ai-je raison de présumer que le gouvernement entendait—et entend toujours—de permettre l'entrée en franchise des machines agricoles et des instruments aratoires? Je prétends avoir lieu de le croire. Je reparlerai de l'annexe A. J'ai lu le poste qui a trait aux instruments aratoires et aux machines agricoles. Pendant des années, nos concitoyens se sont imaginé qu'il n'y avait pas la moindre difficulté à faire entrer en franchise des instruments aratoires au Canada. Je le répète, c'était, à l'époque, l'intention du gouvernement et c'est toujours le cas.

Je prie le comité de se reporter aux numéros tarifaires 409-N, 409-O, et 409-Q. Ces numéros se rapportent tous à des marchandises dont l'entrée est permise au Canada en franchise. Le numéro 409-O se rapporte au matériel électrogène destiné exclusivement à la ferme. Le numéro 409-Q porte sur les moteurs auxiliaires et à combustion interne installés sur des instruments aratoires ou des machines agricoles. Un autre numéro de ce groupe traite des moteurs électriques installés dans ou sur des instruments aratoires ou des machines agricoles. Ces articles ne sont pas normalement considérés comme de l'outillage ou des appareils destinés à l'agriculture, ou du moins ce n'était pas le cas lorsqu'ils ont été inscrits dans le tableau à l'origine. Cependant, l'entrée en franchise de ces articles a été autorisée lorsqu'ils étaient destinés à l'agriculture. Je maintiens que cela indique l'intention du Parlement de laisser entrer en franchise les instruments aratoires et les machines agricoles destinés à la ferme. Il me semble, d'après ces exemples, que l'intention du Parlement était évidente; il voulait aider les agriculteurs à réduire leurs frais de production pour leur permettre la concurrence sur les marchés mondiaux. C'est encore à mon avis l'intention du Parlement actuel. Or cette intention n'est pas reconnue par les fonctionnaires.

De crainte que le ministre ou le secrétaire parlementaire nous accuse de ne pas avoir fait d'instances sur cette question dès le début, je me permets de signaler que la question a été soulevée à plusieurs reprises. A ma connaissance, le député de Mackenzie est le dernier à l'avoir mentionnée et j'aimerais citer certains commentaires qu'il a faits au cours d'une discussion semblable à celle que nous poursuivons ce soir. On les trouve au hansard...

M. Gray: Puis-je poser une question au député? Peut-il me dire et dire au comité où se trouvent, dans la résolution à l'étude, les points qu'il mentionne?

M. McIntosh: Oui. Il s'agit de la taxe d'accise relative aux machines agricoles. J'ai signalé la mention, page 6, aux machines et outils qui entrent en franchise. Le représentant a reçu une note, comme c'est la coutume, de la part de ses fonctionnaires. Je parlerai dans un instant de ces lettres et notes et je crois que l'honorable représentant n'aimera pas ce que j'ai à dire. Je veux parler de la taxe d'accise que nous modifions présentement.

M. Gray: Sauf erreur, monsieur le président, nous tentons, je pense, de modifier le tarif des douanes. Il n'est pas question pour le moment de droits d'accise. J'étais sur le point de le souligner avant même qu'on me le signale. Je voulais indiquer au député que l'article de la résolution à l'étude a été examiné et adopté, je crois, par le comité plénier de la législature précédente, le 14 décembre. J'ai fait quelques observations reliant cette résolution à la négociation Kennedy. Je pourrais peut-être apporter une rectification en disant que le nouveau numéro tarifaire 42700-1 portant sur les machines, qui est relié à un autre dont a parlé le député, est compris dans la négociation Kennedy; c'est pourquoi il serait difficile, je pense, d'étudier le point précis qu'il a alors soulevé.

J'aimerais demander au président une directive afin de déterminer si nous sommes en mesure d'étudier telle position tarifaire précise qui ne figure pas, en fait, dans la résolution dont le comité est saisi.

M. le président: Je ne le croirais pas, mais j'avais l'impression que le député parlait du numéro 42711-1. J'ai peut-être tort. J'ai pensé qu'il s'agissait peut-être d'un lapsus lorsqu'il a mentionné le droit d'accise et qu'il voulait alors dire «tarif des douanes». Le député voudrait-il m'éclairer?

M. McIntosh: J'ignore les chiffres dont on se sert, car ils ont tous été changés. J'ai l'intention de traiter des dispositions du numéro 409F. Si le secrétaire parlementaire veut indiquer la correspondance d'après le nouveau numérotage, libre à lui de le faire. Si, à son avis, je me fourvoie, libre à lui là encore. Mais le tarif est modifié actuellement et même s'il s'agit d'un processus actuel, le ministère des Finances devrait préciser en quoi consistent ces changements. Il se contente d'insérer ces articles et Dieu sait qui sera capable de les interpréter par la suite. Le ministère du Revenu national n'y parvient pas, pas plus d'ailleurs que la Commission d'appel du tarif. Lorsque les tribunaux sont saisis de cas, les juges ont un mal fou à interpréter ce qu'on veut dire.

• (9.30 p.m.)

De temps à autre, lors de la discussion de définitions à la Chambre, on a proposé que le ministère des Finances recommande un dictionnaire dont il se servirait au cas de divergence de vue relative au changement d'un mot ou à son interprétation. Le ministère a refusé. Lorsqu'il effectue ces modifications tarifaires, je veux que les responsables de ces changements indiquent explicitement ce qu'ils veulent dire par les mots «machinerie agricole» et «instruments aratoires», et j'ai l'intention, monsieur le président, de ne me rasseoir qu'après avoir obtenu satisfaction.

Le secrétaire parlementaire parlait de l'intention du Parlement, disant que les machines et l'outillage agricoles pouvaient entrer au Canada exempts de tarif et de droit d'accise. C'est une déclaration erronée car, grâce aux efforts des fonctionnaires du Revenu national, très peu de machines ou d'instruments aratoires entrent au Canada exemptés de droit de douane et de taxe d'accise.

Je le répète, un grand nombre d'instances ont été adressées au ministère. Les membres de la Commission du tarif ont recommandé de modifier cette rubrique, mais le ministère des Finances n'a pris aucune mesure.

Je signale le discours prononcé par le député de Mackenzie le 30 juillet 1963, et consigné à la page 2952 du hansard:

> Le ministre prétend que nous devons procéder de cette façon compliquée...

Tout comme le secrétaire parlementaire essaie de faire maintenant.

> ...avant d'avoir droit à une exemption. Je me souviens, par exemple, que la façon de procéder était très simple pendant la guerre. Les maisons Eaton et Simpson inséraient un blanc de commande dans leur catalogue de commandes par la poste et tout ce qu'on avait à faire, c'était de remplir la formule pour indiquer qu'on était cultivateur et que l'article acheté devait servir à des fins agricoles. C'était tout ce qu'on exigeait pendant la guerre. Cette méthode avait été imaginée par des gens qui gagnaient $1 par année. Voilà maintenant que nous constatons que c'est un problème extrêmement compliqué et que la question ne saurait être réglée avant une autre année. Cela n'a aucun bon sens.

C'était il y a cinq ans, mais le ministère des Finances n'a rien changé depuis. A mon avis, il est grand temps que le gouvernement déclare aux agriculteurs qu'il ne tient pas à diminuer les coûts de la production agricole. En fait, nous avons ici un exemple—imputez-en le blâme à la négociation Kennedy, si vous voulez—où les coûts de production vont augmenter comme on l'a signalé ici ce soir.

Je voudrais qu'on modifie cet article pour une deuxième raison. Pourquoi le gouvernement impose-t-il des droits de douane et une taxe d'accise sur les produits importés? C'est évidemment pour augmenter les recettes du Trésor fédéral et, surtout, pour protéger l'industrie. Mais quelle industrie? Certes pas l'industrie de fabrication de l'Est du Canada. Il est certain que le ministre ne songeait pas seulement à l'industrie de fabrication quand il a dit qu'il ne voulait pas faire monter les coûts de production? Tel que je connais le ministre, je suis sûr qu'il songeait également à l'industrie agricole en faisant cette déclaration.

Tous les députés savent que l'agriculture de l'Est et de l'Ouest est dans une passe très difficile. En fait, on peut dire de l'industrie agricole de l'Ouest qu'elle est dans une période de transition. C'est pourquoi le gouvernement se doit de la protéger aujourd'hui peut-être plus que jamais. On a été saisi des problèmes agricoles de l'Est, il n'y a pas longtemps, lorsque les agriculteurs de ces régions sont venus à Ottawa. J'espère, comme je l'ai déjà dit, que je recevrai l'appui des députés des circonscriptions rurales de l'Est en demandant que cet article soit modifié.

L'agriculture de l'Ouest souffre de l'absence de débouchés pour les céréales. Elle doit produire des catégories de blé plus concurrentielles et faire face à la hausse des coûts de production. Si le Parlement ne reconnaît pas aujourd'hui la portée de l'expression: «tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles n.d.», nous contribuerons à augmenter les coûts de la production agricole.

Certains diront, et fort justement, que l'agriculteur a un recours contre les fonctionnaires qui lui refusent une entrée en franchise grâce au droit d'appel à la Commission du tarif. Les actions de ce genre sont cependant coûteuses et, dans bien des cas, dépassent les moyens du particulier. En conséquence, il paie la taxe et les fonctionnaires se frottent les mains. Je signalerai au secrétaire parlementaire que si on imputait au fonctionnaire responsable les frais de l'appel occasionné et dans lequel l'agriculteur a eu gain de cause, plus d'agriculteurs obtiendraient la justice qui leur est due sous le régime des lois du pays et en conformité des buts que visait le Parlement en insérant cet article dans l'Annexe A.

S'il y avait le moindre doute chez la personne qui décide si une machine ou un instrument doit être utilisé pour des fins agricoles, on pourrait exiger un certificat d'usage final. Toutefois, la proposition n'a jamais été acceptée, je pense, par les fonctionnaires. Du moins tous mes efforts en ce sens ont été inutiles.

Le principe dont s'inspire cette proposition est celui qu'a appliqué le gouvernement de la Saskatchewan à l'usage de l'essence pourpre. Si elle sert à l'exploitation agricole elle n'est pas imposable. Si elle sert à d'autres fins, le contrevenant est poursuivi. Je proposerais qu'on fasse de même ici. Si quelqu'un importe du matériel agricole prétextant qu'il doit s'en servir à des fins agricoles, le gouvernement doit le poursuivre s'il ne s'en sert pas à ces fins.

Si le ministre refuse de modifier l'article en question, je lui demanderais d'accepter un certificat d'emploi définitif dans lequel il serait déclaré que la machinerie ou le matériel pour lequel on demande l'importation libre doit servir à des fins agricoles et dans le cas où il sert à d'autres fins le contrevenant sera poursuivi.

La troisième raison qui m'incite à demander au ministre de changer le libellé c'est qu'il est difficile d'interpréter les deux phrases actuelles. Le ministre conviendra, je crois, que si l'on ne peut définir cette expression dans le bill il ne sert à rien de la laisser dans l'annexe. Je suppose toutefois qu'on a cette intention. Sa présence prête à confusion et elle entraîne, par conséquent, d'inutiles procédures comme des appels à la Commission du tarif et aux tribunaux. Une telle situation dure depuis des années et le Parlement n'a pas tenté de la changer, bien que certains simples députés aient fait, en ce sens, des efforts futiles.

Comme je l'ai dit, les membres de la Commission d'appel ont mentionné eux-mêmes que les mots «machines» et «instruments» ont une signification élastique et qu'ils distinguent mal l'intention du Parlement. Que diable, si les membres de la Commission trouvent eux-mêmes difficile d'interpréter ces expressions dans la loi, c'est à nous de les changer afin qu'ils puissent s'y retrouver. Je l'ai déjà dit, si nous ne savons pas ce que nous voulons dire en insérant ces mots dans

la loi, comment pouvons-nous nous attendre que des fonctionnaires de l'État, ou même des juges le sachent?

D'autre part, dans l'unique cause que j'ai eu le temps d'étudier, le tribunal en question a donné aux termes une définition beaucoup plus large que ne l'avaient fait les fonctionnaires du ministère du Revenu national. Dès lors, je laisse entendre au secrétaire parlementaire que si un plus grand nombre d'agriculteurs pouvaient se permettre de porter devant les tribunaux leurs appels rejetés, ils obtiendraient le bénéfice de l'intention du Parlement et la justice qu'ils ont le droit d'attendre de notre société ou, selon l'expression en vogue, de notre société juste.

Comme l'agriculteur individuel n'a qu'une ou deux occasions dans sa vie de solliciter l'entrée en franchise, il hésite à porter sa cause devant les tribunaux par suite des frais que cela entraîne. Il ne peut se permettre ces frais additionnels, et c'est l'une des raisons qui explique pourquoi les fonctionnaires ont si bien réussi à priver l'agriculteur de son droit.

Lorsqu'il traite avec les fonctionnaires du ministère, l'agriculteur constate que tous les obstacles possibles lui sont suscités en réponse à sa demande. Par exemple, on trouve des expressions comme: «la décision est finale et concluante». Voici une autre formule que je retrouve dans une des lettres que j'ai ici: «Le tableau des instruments aratoires dans le tarif douanier ne contient aucune disposition qui permette l'entrée des pompes destinées à l'irrigation».

• (9.40 p.m.)

J'aimerais bien avoir le temps de vous lire certains des nombreux précédents que les fonctionnaires du ministère citent aux cultivateurs. J'aimerais bien savoir en ce moment ce qu'est un précédent. Est-ce un cas qui vient à l'appui de ce que dit le ministère, ou un cas qui corrobore mes remarques? Vu la nature de certaines de ces lettres, quelqu'un mérite d'être réprimandé.

J'ai écrit au ministre du Revenu national le 16 septembre, comme je l'ai fait à diverses reprises, pour m'opposer aux remarques très négatives envoyées sous forme de lettres agricoles à mes commettants par certains de ses fonctionnaires. J'ai dit dans ma lettre que les fonctionnaires devraient essayer de venir en aide au lieu de dresser des obstacles à ceux qui aident à les faire vivre. A mon avis, une des tâches des fonctionnaires est d'aider ces commettants.

Les fonctionnaires donnent encore une autre raison pour rejeter ces demandes. Ils disent, dans un certain cas, que le matériel employé doit être de nature active plutôt que passive. Ils raisonnent ainsi lorsqu'un cultivateur essaie d'obtenir une exemption pour une boîte de charette. Ils disent que la pièce d'équipement en cause doit être de nature active. Naturellement, une boîte de charrette n'a pas de pièces mobiles. Lorsqu'on essaie d'obtenir une exemption pour une pompe, je suppose qu'ils changent d'avis et disent que la pièce d'équipement doit être de nature passive plutôt qu'active. Apparemment, ces précédents peuvent être employés dans les deux sens.

J'ai été étonné de constater combien ces causes menées en appel ont été réglées en faveur des cultivateurs, lorsqu'on a prouvé que le matériel en cause pouvait servir, dans une large mesure, non seulement à des fins agricoles mais à d'autres fins industrielles. Si les cultivateurs avaient l'argent nécessaire pour porter leurs causes en appel, j'ai l'impression qu'ils seraient beaucoup plus satisfaits.

Permettez-moi de dire au secrétaire parlementaire que cette façon de procéder n'est pas nécessaire si le Parlement change le libellé que je viens de mentionner; cela faciliterait les choses pour les tribunaux. J'aimerais entrer dans tous les détails de ce que les tribunaux ont eu à dire au sujet du matériel agricole afin de donner aux députés une idée plus juste des problèmes qu'ont les cultivateurs lorsqu'ils doivent remplir ces demandes. Permettez-moi de mentionner un cas qui remonte au 22 juin 1954. On le trouvera à la page 316 du volume 1 de la version anglaise des Rapports de la Commission du tarif. Dans ses attendus le président de la Cour de l'Échiquier a dit:

> Il importe donc d'établir le sens courant de l'expression «instruments aratoires». Si l'affûteuse pour disque de friction du demandeur relève de cette définition, il n'est pas nécessaire d'examiner la portée de l'expression «machines agricoles». Voici comment le volume 1 du *New English Dictionary* définit le mot «agriculture»:
>
> «la science et l'art de cultiver la terre; y compris les activités connexes: récolte et élevage; labourage, agronomie, culture (au sens le plus large du mot).»
>
> Et le mot «agriculture» est défini ainsi:
> «de l'agriculture ou s'y rapportant; ayant trait à la culture de la terre.»

Il donne ensuite les définitions qu'on peut trouver dans le *Webster's New International Dictionary*, dans le *Funk and Wagnall's New Standard Dictionary*, dans le *Webster's New International Dictionary*, une autre édition,

je suppose, et le reste. Après avoir donné lecture de ces définitions, il dit:

Je dois maintenant décider si les affuteuses pour disque de friction du défendeur sont couvertes par cette définition.

Il termine en disant:

On a aussi allégué pour le compte du demandeur que le terme «instruments aratoires» ne comprenait que les instruments utilisés pour le labourage de la terre ou d'autres opérations agricoles comme l'ensemencement, la récolte et autres opérations semblables, à l'exception des articles qui ne sont que des accessoires pour ces instruments, comme l'affuteuse pour disque de friction du défendeur. A mon avis, le sens ordinaire du terme ne comporte aucune restriction et de l'avis des diverses catégories de personnes en cause, du négociant à l'usager, le terme ne comportait aucune restriction de sens. Les affuteuses étaient de toute évidence, selon elles, des instruments aratoires. J'estime qu'elles avaient raison.

Comme je l'ai déjà dit, je suis bien certain que si les cultivateurs pouvaient porter leurs causes devant le tribunal, 90 p. 100 d'entre eux obtiendraient gain de cause. Afin qu'ils n'aient pas besoin d'en arriver là, je demande à nouveau au secrétaire parlementaire d'obtenir du ministère qu'il change le libellé de ce poste particulier.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais préluder à mes remarques relatives au Tarif des douanes en félicitant le secrétaire parlementaire de sa nomination ainsi que de la compétence et de l'habileté dont il a fait preuve en présidant le comité des finances, du commerce et des questions économiques, lors de la dernière session. Je voudrais également féliciter les représentants du ministère du Commerce et de l'Industrie qui ont conclu les accords de la négociation Kennedy au nom du Canada.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il serait heureux de répondre à certaines des questions qui pourraient lui être posées. Peut-être est-il disposé à nous dire ce que pense le gouvernement de l'attitude des États-Unis relativement aux accords de la négociation Kennedy, en particulier, de la politique d'anti-dumping. Apparemment, quelques difficultés se posent au Congrès à cet égard et son adoption pourrait susciter des problèmes.

Le gouvernement français a aussi exprimé sa position sur l'accélération de la réduction tarifaire et voilà qui influencerait non seulement la Communauté économique européenne mais aussi le commerce avec la France et d'autres pays. Le député consentirait peut-être à nous donner quelques explications là-dessus.

Chaque fois que je pense au GATT qui est l'Accord général sur le tarif douanier et le commerce, je songe à l'expression «fait accompli», car ces numéros tarifaires sont entrés en vigueur le 1er janvier de cette année. Ces tarifs ont été virtuellement adoptés depuis cette date, nous devons néanmoins suivre les procédures nécessaires pour les ratifier dans le pays. La première question qui découle du GATT concerne son influence sur les réductions tarifaires au Canada et ses répercussions sur l'économie nationale. On avait chargé le Conseil économique du Canada d'examiner cette question, de faire une étude spéciale de la structure tarifaire. Le Conseil a constaté que la protection dont bénéficiait l'industrie canadienne aux termes des accords découlant de la négociation Kennedy n'avait pas été sensiblement réduite et que, dans certains cas, elle était sensiblement moindre qu'avant.

Je vais citer un article publié dans le *Daily Star* de Toronto du 12 septembre 1968 d'après lequel le premier ministre désavouait de nouvelles réductions tarifaires. Son attitude était le contre-pied des recommandations du Conseil économique du Canada selon lesquelles le Canada devrait réduire ses tarifs plus que ne le prévoyaient les accords découlant de la négociation Kennedy.

Il est question dans cet article de protection efficace et dans quelle mesure les producteurs canadiens pourraient maintenir les prix élevés sans concurrence étrangère. On ajoute que les répercussions sur les prix canadiens devraient être très faibles. J'aimerais signaler qu'il faut voir cela dans le contexte de la réduction accélérée des tarifs que propose le Conseil comme une façon de s'y prendre au sujet des prix qui font constamment augmenter les coûts. Le Conseil économique du Canada a revu tout spécialement les accords de la négociation Kennedy et il a déclaré qu'ils offraient très peu de protection. Le gouvernement n'a certainement pas suivi ses recommandations sur les problèmes que la vie chère et la hausse des prix posent au Canada actuellement.

• (9.50 p.m.)

Si nous voulons assurer au Canada une économie vigoureuse, du point de vue de la productivité et de la structure financière, il nous faudra établir une politique de libre-échange. Elle devra se fonder sur nos politiques monétaires et commerciales ainsi que sur notre structure industrielle. Du côté de nos politiques monétaires, certaines restrictions nous sont imposées du fait de nos politiques sur le taux fixe de change et de nos réserves de devises, qui doivent s'établir actuellement à environ 2.55 milliards de dollars. En m'entendant parler de réexaminer notre politique de taux fixe de change et nos réserves de devises, les députés ministériels vont se dire: Tiens, un néo-démocrate qui nous présente une de ses théories incendiaires.

Je vais lire au secrétaire parlementaire les propos du ministre des Postes dans un livre

intitulé: «The Nation Keepers». Le ministre des Postes a écrit un article dans le livre intitulé: «Foreign Guide Lines and Canada's Economic Future». Voici ce qu'il dit à la page 214 de ce volume:

Si le Canada poursuit une politique de libre-échange agressive, notre politique de taux de change fixe ne conviendra évidemment pas. Il faudra apporter une foule de changements fondamentaux à notre organisation industrielle et seul un taux qui fluctue librement pourra s'adapter au processus de production et prouver si nous avons réussi ou non à réaliser nos objectifs. Comme l'a écrit J. E. Meade, les libre-échangistes n'ont pas le choix. «Dans notre monde contemporain, le libre-échange et les taux de change fixes sont incompatibles.» C'est particulièrement vrai du Canada qui est tributaire du commerce, dont l'industrie de fabrication est énormément protégée et qui est énormément influencé par les moindres modifications de la politique économique de son voisin. La libéralisation des échanges permettra une utilisation plus efficace de nos ressources et accroîtra nos possibilités d'expansion, mais ces changements ne parviendront pas à se concrétiser si notre économie reste assujettie aux contraintes d'un taux de change fixe.

L'argument fondamental en faveur des taux de change fixes est celui-ci: il protégera l'homme d'affaire canadien contre les fluctuations du dollar. Grâce à un taux fixe il peut faire des projets; il sait ce que coûteront les outils et machines importés; il peut mesurer avec exactitude les rentrées nettes de ses exportations. Et pourquoi protéger l'homme d'affaires contre les risques et les changements? N'est-ce précisément le rôle des entrepreneurs et des innovateurs de tirer partie des changements économiques pour contrôler et diriger les forces du changement? En protégeant l'homme d'affaires canadien de ces fluctuations, soit par des tarifs soit par des taux de change fixes, nous demeurerons au-dessous d'un résultat optimal et nous ne devrons pas nous étonner de l'amoindrissement du contrôle que nous exerçons sur notre économie. Des taux de change fixes veulent dire que nous manipulons l'économie canadienne pour maintenir un équilibre extérieur. Ainsi, nous nous sommes engagés non seulement à maintenir un taux de change fixe dans le cas du dollar canadien mais aussi un plafond fixe pour nos réserves de change. Par conséquent, nos efforts pour employer plus pleinement nos ressources humaines et matérielles, y compris les 300,000 nouveaux emplois que nous devons trouver chaque année, sont circonscrits par ces engagements.

Les taux de change, qui devraient s'adapter aux procédés de production, régissent et ordonnent nos affaires. Tout le poids de notre politique économique se fait sentir sur des problèmes particuliers, notamment sur la stabilisation du taux de change ou le maintien des taux d'intérêt de façon à réglementer les mouvements de capitaux. Nous sommes obligés de ne pas tenir compte des problèmes fondamentaux que sont la croissance et l'emploi. Notre balance du compte courant représente environ 2 p. 100 de notre produit national brut et on pourrait s'attendre que la politique économique visant à la composition et à l'augmentation du produit national brut donnerait de meilleurs résultats que celles qui restreignent le produit national brut simplement pour maintenir à un certain niveau notre balance de paiements internationaux

Voilà l'opinion du ministre des Postes en ce qui concerne le taux du change fixe et les réserves en devises étrangères. On note avec satisfaction que le président de la Banque Royale du Canada, M. W. Earl McLaughlin, a déclaré la même chose dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, à savoir que la politique commerciale du Canada est handicapée par son taux de change fixe et ses réserves en devises étrangères. C'est la première restriction qui nous est imposée en ce qui concerne l'établissement d'une politique de libre-échange au Canada.

La deuxième restriction tient à la structure industrielle de l'économie canadienne. C'est pourquoi le problème de la propriété étrangère est si importante pour tous les Canadiens. C'est pour cela aussi que le gouvernement a chargé un groupe d'études d'étudier la question de la propriété étrangère, et la structure de l'économie canadienne. Les investissements étrangers au Canada s'élevaient à 27 milliards de dollars en 1964. Actuellement, ils approchent probablement des 35 milliards. Sur ces 27 milliards, en 1964, 80 p. 100 représentaient des investissements américains, 12 p. 100 des investissements en provenance du Royaume-Uni et le reste provenait d'autres pays.

Il suffit de songer à l'économie canadienne, notamment aux automobiles et pièces d'automobiles et aux produits du caoutchouc, qui sont régis par les investissements américains dans une proportion de 97 p. 100, aux produits chimiques du Canada, sous l'emprise des placements américains dans une proportion de 78 p. 100, aux appareils et pièces d'appareils électriques, dans une proportion de 77 p. 100, pour se rendre compte de l'ampleur du problème.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant que nous poursuivions, je pourrais peut-être parler des travaux de demain. Nous nous formerons de nouveau en comité des subsides. Nous étudierons d'abord les crédits de M. l'Orateur, concernant le Service législatif. Nous passerons ensuite à ceux du ministère des Transports.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES PROPOS D'UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DU MANITOBA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 28 octobre, j'ai posé une

question au solliciteur général (M. McIlraith). Elle découlait d'une décision rendue par M. le juge Freedman, devant la Cour d'appel du Manitoba, dans une cause où un citoyen de Winnipeg avait été convaincu de vol. En rendant une fin de non-recevoir, M. le juge Freedman avait formulé de graves critiques quant à la façon dont les agents de la Gendarmerie royale avaient effectué l'arrestation.

• (10.00 p.m.)

J'ai toujours pensé qu'au Canada on devrait adopter les procédures établies par la Cour suprême des États-Unis, aux termes desquelles toute personne accusée d'un crime a le droit de se faire représenter par un avocat non seulement à son procès mais pendant son interrogatoire par la police. Les tribunaux canadiens n'ont jamais adopté cette procédure bien que ce soit un principe du droit anglais que quiconque veut un avocat a le droit d'en appeler un. Dans le cas que je rapporte, l'homme accusé de vol a dit à l'agent de la gendarmerie royale qu'il voulait être interrogé en présence de son avocat. Alors qu'il consultait son avocat au téléphone, l'agent s'est emparé du téléphone et a dit à l'avocat qu'il n'attendrait pas son arrivée pour interroger l'inculpé.

Je veux vous citer un bref extrait, car je le crois important, du jugement formulé par M. le juge Freedman. Voici ce qu'il dit:

> Les faits qui accompagnent cet aspect du procès sont troublants pour tous les tenants du droit à la liberté de l'individu dans une société libre. De ce droit, découle assurément le droit, en cas d'arrestation ou d'incarcération, d'être pourvu sans délai d'un avocat et de lui donner des instructions. C'est un droit consacré par la common law britannique, justifié par de nombreuses décisions judiciaires émanant des plus hautes autorités et incontestablement affirmé dans notre propre déclaration des droits.

M. le juge Freedman poursuit en exposant les faits du procès et en citant les déclarations de l'accusé et celles de son avocat, M. Brock, qui a dit, entre autres:

> J'ai dit au constable Taylor que je voulais conseiller à Ballegeer de ne rien dire avant que je puisse lui parler, mais Taylor a refusé. J'ai demandé à Taylor de transmettre mon conseil à Ballegeer, mais il a répondu qu'il n'en ferait rien.

Le juge poursuit ainsi:

> Voici le cas d'un agent de police qui a réussi, hélas, à entraver exprès le cours normal de la justice. L'action du constable est mauvaise et injustifiable, et sa conduite ne devrait pas recevoir l'approbation du tribunal.

[M. Orlikow.]

Je veux conclure en disant que je m'inquiète non seulement de cette cause, mais le solliciteur général se doit, il me semble, d'enquêter non seulement sur ce qui est arrivé dans ce cas, mais aussi de s'assurer que les agents de la G.R.C. pas seulement les constables qui exécutent le travail, mais les dirigeants, comprennent que les citoyens ont des droits qui leur sont conférés par la loi, et que les membres de la G.R.C., comme tout autre organisme de l'État, doivent respecter les lois et règlements que nous avons établis.

Cette affaire me semble extrêmement grave et le solliciteur général devrait prendre des mesures immédiates pour l'élucider une fois pour toutes.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au député, au nom du ministre retenu ailleurs par affaire, que nous avons pris note de ses remarques, mais que le juge qui a entendu l'appel a ordonné un nouveau procès; l'affaire est donc encore pendante et on ne saurait donc en parler.

LES DROITS DE L'HOMME—LA NON-DISCRIMINATION DANS LES ENTREPRISES AU GRAND NORD

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 29 octobre, j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que m'avait inspiré le refus de la Cour suprême du Canada d'entendre la cause de Terrence John Whitefield contre la Canadian Marconi Company.

Cet incident se produisit il y a quelques années. M. Whitfield travaillait au réseau de pré-alerte pour le compte de la Canadian Marconi Company. Celle-ci y remplissait un contrat du gouvernement fédéral. Je ne comprends pas une des conditions d'emploi que M. Whitfield avait signée. Je ne pourrais certainement pas la justifier. Tous les employés devaient la signer. Elle portait que les employés venant du Canada méridional ne devaient pas fraterniser avec la population indigène.

Or, comme M. Whitfield était humain et jeune, il s'intéressa à une jeune Esquimaude, Ann Witaltuk. En dépit de la disposition du contrat, il se prit d'amitié pour elle. J'ai un affidavit qu'a signé la jeune fille, lequel témoigne qu'elle l'avait accompagné au mess des officiers à la station de l'Aviation royale du Canada à Whale River lors d'une réunion mondaine. Afin d'entrer au mess il fallait passer par le corps de garde menant aux chantiers. M[lle] Witaltuk se souvient que le garde l'arrêta tout d'abord. Celui-ci était au service de la Canadian Marconi Company. Il arrêta

M. Whitfield et la jeune fille en alléguant qu'il avait reçu des ordres de ne pas admettre d'Esquimaux.

Pour couper court, je dois dire que M. Whitfield a été congédié. Il a par la suite poursuivi la compagnie Marconi et a été débouté de sa demande. Je ne dirai pas ce qu'il est advenu mais, à mon avis, il est inconcevable que le gouvernement canadien tolère pareille situation, lui qui a adopté la Déclaration des droits de l'homme et la loi sur les justes méthodes d'emploi, alors que la plupart des provinces ont adopté une loi sur les pratiques équitables en matière de logement qui toutes énoncent simplement que les Canadiens s'opposent à la discrimination fondée sur la race ou la couleur.

Je ne cherche pas à revenir sur la cause Whitfield. Je voudrais que le ministre adopte un principe très simple que lorsque le gouvernement fait affaire avec une compagnie, qu'il accorde un contrat à une compagnie, ou que la compagnie travaille pour le compte du gouvernement, que celui-ci lui accorde une concession pour des exploitations minières, pétrolières ou forestières, il exige aux termes du contrat conclu avec la compagnie, qu'il n'y ait absolument aucune discrimination, au travail ou ailleurs.

Ma proposition me semble très simple et je ne vois pas pourquoi ce gouvernement ou n'importe quel autre ne pourrait l'accepter.

L'hon. Robert K. Andras (Port Arthur): Depuis bien des années beaucoup de députés s'inquiètent de la discrimination, notamment, à une époque assez récente, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire aux députés quelles mesures le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prises, sous forme de directive envoyée aux employés du ministère, et énonçant certaines politiques. Elle débute ainsi:

• (10.10 p.m.)

Les Esquimaux du Canada jouissent de tous les droits civiques, de la liberté et des responsabilités, au même titre que tous les autres Canadiens, sans distinction d'origine, de religion ou de couleur...

Les fonctionnaires sont tenus de traiter tous les Esquimaux avec qui ils entrent en rapports commerciaux ou sociaux, de manière à entretenir le respect mutuel que nous avons ou devrions avoir, selon l'esprit de la déclaration canadienne des droits de l'homme.

Plus loin, il est prévu qu'enquête sera menée et que les mesures qui s'imposent seront prises contre tout organisme gouvernemental qui désobéirait à cette directive.

On a attiré l'attention de tous les fonctionnaires du ministère appelés à travailler dans le Nord canadien sur cette directive, qui exige d'autre part que les fonctionnaires doivent la faire connaître à tous les organismes et entreprises qui travaillent dans le Nord pour le compte du ministère.

Lors d'une récente réunion du Comité consultatif du Nord canadien tous les ministères du gouvernement ont confirmé qu'ils acceptaient cette politique et par la suite ils ont confirmé officiellement qu'ils appliqueraient avec vigueur cette politique dans le cas des entrepreneurs qui relèvent de leur juridiction. La politique exprimée par cette directive—dont, faute de temps, je ne puis lire le texte en entier—a été signalée au gouvernement des États-Unis et elle fait maintenant partie d'une entente mise en œuvre par les entrepreneurs du réseau de la ligne de pré-alerte.

J'aimerais aussi mentionner la déclaration du ministre du Travail, le 6 novembre, qu'on trouvera à la page 2470 du hansard. Au sujet des pratiques d'embauche adoptées par la Commission d'énergie du Nord canadien, je me reporte à la déclaration du sous-ministre, en sa qualité de président de la Commission, au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, le 5 novembre, à la page 3.

RADIO-CANADA «THE WAY IT IS»

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir à la suite de l'émission *The Way It Is*, présentée à la télévision par la Société Radio-Canada deux jours avant les élections aux États-Unis lesquelles, dirais-je, ont causé une angoisse extrême aux Américains et à leurs amis, nous y compris.

Une tranche de l'émission ce soir-là consistait en un essai journalistique intitulé *Listen, America*, œuvre du caméraman Yves Delaurot. Il était question du pouvoir noir, des émeutes, de la brutalité des agents de police. On y voyait un moine bouddhiste brûlé vif, on y parlait de la marijuana et une scène montrait un bon nombre de hippies nus participant à un marathon amoureux. Une partie du spectacle comme l'a dit Patrick Watson, avait été montée de toutes pièces, mais il n'a pas dit laquelle. Du point de vue technique la réalisation était très réussie et les caméras ont fait un travail superbe.

Cependant, ce n'était pas le moment approprié pour présenter ce spectacle. D'autre part, le thème de la réalisation manquait totalement d'objectivité. Les employés de Radio-Canada à Ottawa m'ont dit que c'était manifestement une émission réalisée par la clique anti-américaine de Radio-Canada à Toronto.

La présentation du spectacle avait un calibre de journalisme facile du genre qui ferait dire aux rédacteurs de *Hush* et *Flash* «si seulement nous pouvions montrer cela! Hélas, la police et le ministre des Postes ne nous le permettraient pas». J'ajoute, monsieur l'Orateur, que cette partie de l'émission s'adressait aux gens pervertis qui se complaisent dans le sadisme. Elle s'adressait à ceux qui aiment les pratiques sexuelles irrégulières et l'obscénité.

On m'opposera sans doute l'argument suivant: Après tout, la liberté d'expression ça doit exister. Je n'ai pas le droit dans notre société libre de crier des obscénités sur la place publique. Je n'ai pas le droit dans notre société libre de lancer des ordures à quelqu'un.

Mais tout va bien au-delà du manque total de goût manifesté au cours de cette émission, ou de cette partie de l'émission, monsieur l'Orateur. Il nous a déjà été donné au Parlement de traiter de la direction de Radio-Canada. Personne n'a oublié l'expression célèbre d'un ancien ministre qui a parlé de direction pourrie à Radio-Canada. Il y a eu les audiences au sujet de *Seven Days*. Il y a eu des audiences innombrables, a satiété depuis que je siège au Parlement et même avant. Pourtant, monsieur l'Orateur, rien n'a été réglé.

Il est encore évident qu'il n'existe aucun lien direct entre la haute direction et celle du niveau qui ferait passer cette sorte d'ineptie dans un programme de télévision. Il n'existe pas de haute direction efficace. Qui sont ces personnes qui ont inséré cet essai journalistique dans le programme? De toute évidence, certaines d'entre elles occupent des postes administratifs importants, ont une morale dépravée et ne rêvent que d'anarchie et de nihilisme. Il n'est pas étonnant que le rédacteur en chef du *Times-Globe* de Saint-Jean ait parlé de cet incident relatif au programme «The way it is» sous le titre «The way it shouldn't be».

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du Conseil de la radio-télévision canadienne m'informe qu'on a reçu des commentaires au sujet de l'émission mentionnée par le député. Il sait fort bien qu'aux termes de la loi sur la radiodiffusion, Radio-Canada a le droit et la responsabilité d'établir sa programmation sans l'intervention du gouvernement, sous réserve seulement de la loi et des règlements du CRTC. Je dois préciser, et le député le sait sûrement s'il a vu l'émission, que le film en question a été clairement décrit et présenté comme subjectif et partial, et non comme un documentaire sur certains problèmes auxquels les États-Unis font face.

Je n'exprime aucune opinion sur la valeur de l'émission. J'invite le député et les autres députés intéressés à faire connaître leurs opinions au CRTC et à Radio-Canada.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h 30 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 novembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

[*Traduction*]

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1968-1969

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de ce message qui est alors renvoyé au comité des subsides.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA VENTE À LA CHINE COMMUNISTE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer les députés que la Commission canadienne du blé, à la suite des négociations de Canton, a réussi à conclure un contrat de vente avec la République populaire de Chine, en vue d'exporter 1.5 million de tonnes fortes de blé, à 5 p. 100 près, entre décembre 1968 et juillet 1969, principalement des ports de la côte du Pacifique.

Le contrat est conforme aux dispositions du troisième accord à longue échéance conclu avec la Chine et porte sur le blé du Nord n° 4 et n° 5 et sur des quantités restreintes de blé garnet et d'hiver.

Compte tenu des variations prévues, la vente s'élève à 58.5 millions de boisseaux.

Avec le contrat que vise la présente annonce, les ventes globales en vertu du troisième accord à long terme se montent à 6.3 millions de tonnes, ou environ 235 millions de boisseaux. L'accord à long terme prévoit un minimum de 168 millions de boisseaux et un maximum de 280 millions de boisseaux répartis sur une période de trois ans, à compter du 1er août 1966, dont les montants doivent être négociés séparément tous les ans.

Comme dans les contrats précédents, les conditions de paiement en vertu de l'accord à long terme sont de 25 p. 100 comptant lors du chargement de chaque navire et le solde de 75 p. 100 payable dans les 18 mois qui suivent, avec intérêt. La disposition relative au paiement par versements échelonnés est rendue possible grâce à une garantie accordée par le gouvernement du Canada à la Commission canadienne du blé.

J'offre à la Commission canadienne du blé mes félicitations sincères pour cette belle réussite.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de la nouvelle annoncée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui arrive, je crois, d'Amérique du Sud et à qui je souhaite la bienvenue. Tous les députés voudront sans doute s'associer à moi pour se réjouir du nouveau marché conclu par notre pays avec la Chine. Il faut comprendre et souligner—j'emprunte au texte de la déclaration du ministre qui m'est remis à l'instant—que le marché, dont le contrat pertinent, selon un troisième accord à long terme, prévoit des ventes d'un volume global de 6.3 millions de tonnes ou d'environ 235 millions de boisseaux, réparties, sauf erreur, sur une période de trois ans. Si j'ai bien compris le ministre, le contrat stipule la vente d'un maximum de 280 millions de boisseaux, échelonnée sur une période de trois ans. Est-ce exact?

L'hon. M. Pepin: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit faire sa déclaration. Ce n'est pas la période des questions.

M. Woolliams: Je m'en rends compte, monsieur l'Orateur, mais je ne voulais pas citer incorrectement le ministre. Toutefois, je crois avoir été exact. Je voudrais ajouter que je suis très heureux que le marché ait été conclu, car le gouvernement suit maintenant la politique établie par un gouvernement précédent. On a longuement discuté... (*Exclamations*)

• (11.10 a.m.)

On a longuement discuté la vente de céréales aux pays communistes. Il s'agissait moins de la vente de céréales que du crédit à la Chine communiste. Je suis très étonné de constater que les honorables vis-à-vis tentent de m'empêcher par leurs cris de répondre à une déclaration de ce genre si importante pour les cultivateurs de l'Ouest. Je voudrais répéter que des céréales ont été vendues aux pays communistes grâce au crédit accordé par l'ancien gouvernement conservateur. Cette façon

d'agir a maintenant été adoptée par le gouvernement libéral, même si les libéraux l'ont critiquée à l'époque, et a permis de conclure ce marché. Je voudrais en féliciter le gouvernement et le ministre.

Un mot encore au sujet de la déclaration de ce matin. En ce moment, les cultivateurs de l'Ouest ont besoin d'argent. Il y a pénurie de wagons à marchandises partout où existent des élevateurs à grain dans l'Ouest du Canada. S'il y avait des wagons à marchandises, les cultivateurs pourraient fournir d'autres récoltes marchandes que le blé, ce qui leur procurerait l'argent dont ils ont tant besoin. J'espère que, maintenant que la Commission canadienne du blé a conclu le marché, le ministre de l'Industrie et du Commerce discutera avec le ministre des Transports la possibilité d'envoyer des wagons à marchandises aux différents points où sont situés des élévateurs en Saskatchewan et en Alberta, ce qui permettrait aux cultivateurs d'expédier leurs cultures marchandes et d'obtenir en échange l'argent dont ils ont besoin pour les aider dans ces circonstances difficiles dues aux intempéries.

L'hon. M. Hees: Et au Manitoba aussi.

M. Woolliams: Oui, au Manitoba comme dans toutes les autres provinces. Je suis heureux que mon collègue ait mentionné le Manitoba, car je n'étais pas sûr qu'il y ait pénurie de wagons à marchandises dans cette province, la plupart des lettres que j'ai reçues émanant de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Autre chose. Les cultivateurs bénéficient actuellement d'un contingent de trois boisseaux mais ils ne peuvent pas les livrer à cause de cette pénurie de wagons couverts. Cet inconvénient semble surgir à chaque automne. Maintenant que le ministre des Transports en est au courant, j'espère qu'il s'entretiendra avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, la Commission canadienne du blé et les compagnies ferroviaires dans le but de remédier sans délai à cette situation.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, cette nouvelle sera sûrement bien accueillie des cultivateurs de l'Ouest du Canada. Nous continuerons donc à vendre du blé à la Chine, ce qui permettra aux cultivateurs d'espérer un accroissement de ces ventes. Celles-ci, je l'espère, pousseront le gouvernement à intensifier ses efforts en vue de la reconnaissance de la République populaire de Chine, ce qui normaliserait nos échanges commerciaux et en faciliterait l'expansion. Si nous souhaitons un accroissement de notre commerce, nous devons normaliser nos relations avec ce pays dont nous voulons faire un partenaire commercial.

Je tiens à signaler que la vente et le transport des céréales dans l'Ouest du Canada posent un grave problème. Je suis revenu hier de là-bas et les cultivateurs qui se consacrent au battage du lin ne peuvent le passer au séchoir. Si le lin humide n'est pas séché comme il faut, il ne tardera pas à se détériorer. Dans la région où je m'adonne à l'agriculture, soit entre Rosetown et Biggar, deux grands centres de livraison, il n'y a tout simplement pas de wagons pour transporter le grain, bien qu'à ces deux endroits, m'a-t-on dit, un contingent de trois boisseaux est fixé pour le grain humide. Les élévateurs sont remplis de grains avariés qui ne peuvent être expédiés. A mon avis, il ne sert pas à grand-chose de bénéficier d'un contingent si vous ne pouvez pas transporter le produit. C'est là un aspect très important de tout le problème, et il faut tenter par tous les moyens d'y trouver une solution.

Je félicite encore une fois le ministre et le gouvernement d'avoir pu annoncer cette vente. Mais ne croyons pas, monsieur l'Orateur, que le problème est réglé, car il n'en est rien. Il existe toujours.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le ministre dit qu'il désire féliciter chaleureusement la Commission canadienne du blé d'avoir réussi une si belle vente.

En effet, je crois que la vente aidera l'agriculture ou le producteur de blé de l'Ouest. Cependant, il importe de noter que la vente comporte du blé du Nord n° 4 et du blé n° 5. Il n'y a pas de doute que les cultivateurs seront appelés à fournir du blé de qualité supérieure, tout en recevant le prix du blé de qualité inférieure.

Monsieur l'Orateur, il est beau de dire que la Commission du blé a réussi une si belle vente, mais j'aimerais savoir à quel prix nous avons vendu ce blé. L'avons-nous vendu à perte? Je suis dans le commerce de l'automobile, et si une automobile se vend $5,000, je sais que je pourrais doubler ou tripler mes ventes en la vendant à moitié du prix coûtant. Je pourrais alors dire qu'il s'agit de belles ventes, mais ce ne serait certes pas des ventes profitables.

Le ministre se garde toujours de dire à quel prix on a vendu ce blé. Le gouvernement sera-t-il encore obligé de verser des subventions pour combler l'écart entre le prix payé par la Chine et le prix coûtant des cultivateurs de l'Ouest?

A tout événement, nous devons disposer du blé, mais non pas à perte. Au fait, nous devrions pouvoir disposer de notre production de blé, puisque le Canada est reconnu dans le monde comme le pays qui produit à peu près la meilleure qualité de blé. Or, dans des conditions semblables, un bon vendeur vante la qualité de son produit et s'arrange pour ne pas exploiter son entreprise à perte, mais plutôt à profit, et nous devrions faire en sorte que nos producteurs et toute la population canadienne en bénéficient.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MODIFICATION VISANT À SUPPRIMER LES INDEMNITÉS SUPPLÉMENTAIRES

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill C-129 modifiant la loi sur les secrétaires parlementaires (Fructus Aequitur Labori).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, la phrase latine que vous venez de lire *Fructus Aequitur Labori* indique la nature du bill. Elle signifie «Que la rémunération soit égale au travail». Certaines fonctions des secrétaires parlementaires ont été restreintes quand le premier ministre nous a fait part de la création du système de ministres, de ministres suppléants et de seconds ministres suppléants. Le poste de secrétaire parlementaire devient donc plus honorifique que réel. Le poste de président de comité est beaucoup plus lourd. Je soutiens donc qu'on devrait supprimer de la loi sur les secrétaires parlementaires la disposition qui prévoit qu'une somme supplémentaire de $4,000 leur sera versée chaque année.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'ENGAGEMENT DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira-t-il si le ministre de la Défense nationale énonçait la politique du gouvernement quand il a dit, comme on le rapporte de Bruxelles, que le Canada maintiendra l'effectif actuel de ses troupes affectées à l'OTAN, en Europe, et différera indéfiniment la réduction des effectifs de notre division aérienne en Europe?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La réponse est oui pour la première partie, monsieur l'Orateur. Quant à la deuxième partie, je ne sais si le ministre a employé le mot «indéfiniment». J'en doute. S'il l'a fait, il voulait dire «pour une période non définie», brève ou longue.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a-t-il engagé le Canada à affecter à l'OTAN quatre destroyers anti-sous-marins équipés d'hélicoptères?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est que ces navires sont en service depuis déjà assez longtemps. Il ne s'agit pas d'une nouvelle affectation. Comme la Chambre le sait, ces navires, construits pour la marine canadienne, sont automatiquement mis à la disposition de l'OTAN en vertu d'un arrangement conclu avec l'Organisation. Il ne s'agit donc pas d'un nouvel engagement, mais d'une décision prise par un gouvernement précédent et d'une réaffirmation d'une mesure officielle antérieure.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Cela veut-il dire que cet engagement est soustrait à la revision entreprise par le gouvernement actuel.

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Nous revisons toutes nos politiques en ce qui concerne l'OTAN, la défense et les affaires extérieures, y compris celle-ci dans le domaine que j'ai défini. Les navires en question ont été affectés en vertu d'engagements antérieurs. Il n'y a là rien de nouveau. Le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) a annoncé que nous ne réduirons pas ces commandes avant d'avoir étudié la question.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je déduire de ce qu'a dit le premier ministre qu'on ne s'est pas vraiment engagé envers l'OTAN, mais que tout est sujet à revision.

Le très hon. M. Trudeau: Il ne s'agit pas d'un nouvel engagement, monsieur l'Orateur. Voilà la conclusion.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire. Je veux, si possible, obtenir une simple réponse. Le gouvernement estime-t-il qu'il s'est engagé à fournir ces navires à l'OTAN?

Le très hon. M. Trudeau: Ma réponse ne saurait être plus simple. Le Canada a contracté auparavant un certain nombre d'engagements envers l'OTAN—troupes terrestres, troupes aériennes et navires—et nos délégués

ont fait savoir que nous ne réduirons ni n'augmenterons radicalement ces...

Le très hon. M. Diefenbaker: «Radicalement».

Le très hon. M. Trudeau: ... jusqu'à ce que l'examen soit terminé.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je demander au premier ministre de préciser la situation? D'après les journaux il y aurait un engagement supplémentaire: quatre destroyers ASM porteurs d'hélicoptères. Cela veut-il dire que l'on va convertir des navires qui relèvent déjà du commandement de l'OTAN ou s'agit-il des nouveaux qui ont été adjugés par contrat cette année et qui ne seront pas prêts avant deux ou trois ans?

Le très hon. M. Trudeau: Non, c'est un nouvel engagement. Il y a des navires en cours de construction ou dont la construction est imminente. L'engagement a déjà été pris.

M. Forrestall: Renseignez-vous comme il se doit.

Le très hon. M. Trudeau: Peut-être pouvez-vous m'aider.

M. Forrestall: Quiconque sait ce qui se passe au commandement maritime pourrait vous aider.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Winch: Je comprends maintenant pourquoi on est incertain sur cette question; la confusion est maintenant à son comble. Le premier ministre a déclaré que ces navires sont maintenant commandés ou en cours de construction. Ils ne seront pas disponibles avant trois ans. Cela signifie-t-il que la révision est terminée et que nous sommes maintenant engagés à fournir quatre nouveaux destroyers ASM d'ici trois ans?

Le très hon. M. Trudeau: Bien sûr que non. Pas plus que les troupes ou les avions qui s'y trouvent maintenant ne nous engagent pour quatre ans. Nous pouvons nous retirer de l'OTAN au cours de l'année 1969, si nous le décidons, et les navires qui ont été mis à la disposition de l'OTAN, comme les troupes terrestres au aériennes, suivront la décision de principe qui sera prise alors.

Une voix: Comme pour l'assurance frais médicaux.

L'hon. M. Benson: Avez-vous voté contre celle-ci?

M. Winch: Le très honorable premier ministre voudrait-il nous expliquer si le renseignement donné par les journaux est exact, c'est-à-dire pour un an seulement, et dans ce cas, que signifient ces quatre destroyeurs porteurs d'hélicoptères anti-sous-marins promis en surcroît pour l'année prochaine?

Le très hon. M. Trudeau: Ils ne constituent aucun surcroît par rapport aux engagements antérieurs, monsieur l'Orateur. Ce n'est qu'une réaffirmation d'engagements déjà pris.

L'hon. M. Stanfield: J'étais sur le point de demander au premier ministre—puisqu'il ne m'a pas répondu—si le gouvernement estime que le ministre de la Défense nationale de Grande-Bretagne avait raison de dire que tous les membres de l'OTAN, sauf la France et l'Islande, avaient élargi leurs engagements à l'égard de cette organisation?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, cela n'est pas exact.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): J'aimerais demander au premier ministre si ces quatre escorteurs ne servent pas tout simplement à remplacer d'autres vaisseaux devenus périmés et retirés du service actif? Ne sont-ils pas destinés, en fait, à maintenir nos engagements envers l'OTAN plutôt qu'à les accroître?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne puis répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Je sais bien, je le répète, que ces nouveaux navires relèvent d'un engagement antérieur. Peut-être doivent-ils en remplacer d'autres; ou peut-être s'agit-il de navires supplémentaires que nous avons promis autrefois.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, étant donné la confusion radicale engendrée par la déclaration faite aujourd'hui par le premier ministre, et le caractère irrégulier de celle qu'a faite hier le ministre de la Défense nationale à Paris, le premier ministre accepte-t-il de consacrer une journée, après le retour du ministre, pour que nous puissions apprendre, une fois pour toutes, où va le gouvernement—s'il va quelque part? (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, je constate que mon très honorable collègue a l'esprit un peu embrouillé quand il parle de Paris. Il devrait savoir que l'OTAN n'est plus à Paris. mais à Bruxelles, (*Applaudissements*)

Mais, monsieur l'Orateur, quant au débat en question, nous pouvons, bien sûr, mettre en délibération les crédits...

M. Nesbitt: Vous ne saviez même pas que nous n'avions pas d'ambassade à Formose.

Le très hon. M. Trudeau: ...nous pourrions étudier la semaine prochaine les crédits visant ce domaine, si les leaders de la Chambre sont d'accord là-dessus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je dois dire que le premier ministre ne commet jamais de lapsus.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, on annonçait ce matin que le comité de la défense de l'OTAN avait proposé qu'on procède à des explosions nucléaires de démonstration. Le premier ministre nous dirait-il si cette proposition insolite a reçu l'approbation du gouvernement canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas saisi dans quel contexte ces explosions nucléaires étranges seraient effectuées.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, j'estime la question assez importante pour la répéter. Des dépêches nous apprenaient ce matin que le comité de la défense de l'OTAN avait préconisé, et je cite, «des explosions nucléaires de démonstration» à l'intérieur du territoire sous le commandement de l'OTAN. Le gouvernement canadien a-t-il approuvé ce genre de proposition?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis me prononcer, parce que je n'ai pas entendu dire que l'OTAN ait pris une telle décision. J'ai des raisons sérieuses d'en douter. Je vais me renseigner.

L'hon. M. Stanfield: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur: le premier ministre conviendrait-il que les Canadiens auraient peut-être raison de penser que le gouvernement a adopté deux politiques: l'une pour l'OTAN et l'autre pour les Canadiens? (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: La question me paraît litigieuse.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est une politique de Janus.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui découle de sa déclaration d'aujourd'hui. Le gouvernement canadien a-t-il pris de nouveaux engagements envers l'OTAN? Il a parlé d'anciens engagements à remplir. Y en a-t-il d'autres, plus nouveaux?

Le très hon. M. Trudeau: Dans le contexte des discussions relatives à l'OTAN, il n'y a pas eu de nouveaux engagements; mais en ce qui concerne nos relations avec les pays communistes, nous avons accru nos ventes de blé.

[*Plus tard*]

M. Winch: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre, puisqu'il accepte la responsabilité des comités permanents? Étant donné que les prévisions budgétaires relatives à la défense ont maintenant été transmises au comité permanent des affaires extérieures et de la défense et l'importance de la récente réunion de l'OTAN, le premier ministre pourrait-il, lors du retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale, veiller à ce que leur rapport soit soumis au comité permanent, afin de le mettre au courant de tous engagements pris au nom du gouvernement, à la récente réunion de l'OTAN?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on me dit que le comité permanent est saisi des prévisions budgétaires en ce moment et que les députés peuvent poser les questions qu'ils veulent aux ministres.

M. Winch: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les crédits sont sous nos yeux mais il nous faut le consentement du premier ministre et des ministres pour que nous les examinions à ce propos. Le premier ministre envisagera-t-il de recommander à ses ministres de comparaître devant notre comité pour le mettre à la page?

Le très hon. M. Trudeau: Je vais y songer, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LE COMMERCE

BEAUCE (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À L'ÉCOULEMENT DE L'EXCÉDENT DE SIROP D'ÉRABLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je vais quelque peu changer de sujet, mais avant de poser ma question, je désire invoquer le Règlement.

Depuis plus de 15 minutes, on pose des questions supplémentaires, ce qui permet à un député ou au chef de l'opposition (M. Stanfield) de poser sept ou huit questions supplémentaires, alors que d'autres députés qui désirent poser des questions ne peuvent le faire. Or, comme la période des questions est

limitée à 40 minutes, aujourd'hui, je crois donc qu'il devrait nous être loisible de poser des questions non seulement au sujet de l'OTAN, mais sur d'autres sujets, et il me semble que certains députés devraient restreindre le nombre de leurs questions supplémentaires. (*Applaudissements*)

J'en arrive maintenant à ma question, qui n'est pas une question supplémentaire. L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce nous a annoncé ce matin une très belle vente de blé à la Chine et je voudrais lui demander s'il pourrait exercer des pressions, afin que le surplus d'un million de livres de sirop d'érable de la Beauce soit exporté même en Ch ne, si les Chinois désirent manger du bon sirop d'érable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la situation relative au sirop d'érable dans cette région est un peu difficile, à cause de circonstances que l'honorable député de Témiscamingue connaît parfaitement. Il y a eu des difficultés et, dans certains cas, le sirop d'érable doit être reconditionné. On m'assure que ce produit sera mis en vente par la suite.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Selon un rapport établi par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le chômage a atteint en octobre 3.6 p. 100 ou un taux saisonnier corrigé de 5.1 p. 100. Comme même le plus bas de ces chiffres est encore supérieur au niveau jugé acceptable et représente une menace à notre société, le premier ministre nous dira-t-il à quelles mesures ou à quels programmes intensifiés le gouvernement recourt pour enrayer le chômage?

M. l'Orateur: Le député sait que je me suis opposé de temps à autre à des questions exigeant une longue réponse des ministres. Ce n'est pas tant la question que la réponse qui présente des difficultés dans ces cas-là. Les questions d'ordre général entraînent généralement de longues réponses de cinq ou dix minutes et les députés se plaignent ensuite que la période des questions soit presque entièrement consacrée à des réponses. Dans des cas semblables, on devrait se borner, il me semble, à demander à un ministre s'il se propose de faire une déclaration à l'appel des motions et j'aimerais que le député de Winnipeg-Nord-Centre pose la sienne dans ce sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Très volontiers, monsieur l'Orateur. Compte tenu de l'urgence, le premier ministre nous dira-t-il si on fera une déclaration sous peu, indiquant à quels programmes accélérés le gouvernement recourt pour enrayer le chômage?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons fait des déclarations assez longues à ce sujet pendant l'étude du budget, et nous aurons la chance d'en faire d'autres pendant l'étude des prévisions budgétaires la semaine prochaine. Comme vous l'avez prédit, je pourrais donner une longue réponse à cette question, dire que cette augmentation du chômage est attribuable à bien des facteurs, et parler de ce que nous faisons. De fait, j'ai une réponse très longue ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande, vu l'urgence de la question, si la Chambre serait d'accord pour que le premier ministre revienne à l'appel des motions aujourd'hui et fasse cette déclaration?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Certains députés sont d'accord, d'autres non, alors passons à la question suivante.

M. Knowles: Qui sont ces autres?

LES PORTS

L'ÉTUDE DE DÉCENTRALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, c'est au nom de mon collègue le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) que je pose une question au ministre des Transports. L'étude de décentralisation entreprise par le Conseil des ports nationaux, dont le ministre a parlé récemment à Vancouver, est-elle terminée? Sinon, quand le sera-t-elle?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je dois préciser que cette étude n'est pas l'initia-

tive du Conseil des ports nationaux. Elle est l'œuvre d'un groupe de fonctionnaires du ministère et de la Commission canadienne des transports, avec le concours du Conseil des ports nationaux agissant indépendamment. En tout cas, le rapport est terminé. L'honorable député sera sans doute heureux d'apprendre que c'est deux ou trois semaines plus tôt qu'on l'avait prévu, ce qui est, à mon sens, tout à l'honneur de ceux qui s'en sont occupés. J'espère en prendre connaissance en fin de semaine et peut-être en proposer l'étude au comité permanent des transports. Je voudrais y réfléchir en fin de semaine et en reparler à l'honorable représentant.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je demande au ministre comment les fonctionnaires du ministère dont il parle peuvent agir de façon indépendante? S'ils l'ont fait, est-ce à leur frais ou à ceux du ministère?

L'hon. M. Hellyer: On leur a donné pour instructions d'exprimer leurs propres vues dans le rapport, sans tenir compte des politiques actuelles du ministère, des politiques passées ni de celles qu'ils pourraient croire les politiques futures. En ce sens, ils agissaient de façon indépendante. La raison évidente c'est qu'on voulait obtenir leur opinion personnelle, sans aucune réserve, sur la meilleure politique future, en s'appuyant sur l'examen des témoignages soumis.

M. MacInnis: Le ministre peut-il expliquer comment ils peuvent, à la fois, recevoir des instructions et agir de façon indépendante?

LES LANGUES OFFICIELLES

L'OPINION DE LA COUR SUPRÊME SUR LA VALIDITÉ DU BILL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, ma question est courte comme le sera sans doute la réponse. Elle s'adresse au premier ministre. En vue de se rendre aux demandes qui lui ont été présentées par M. J. T. Thorson, ancien président de la Cour de l'Échiquier du Canada, compte-t-il déférer le bill sur les langues officielles à la Cour suprême du Canada afin qu'elle statue sur sa validité avant que la Chambre poursuive plus avant ses travaux à ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau (premier ministre): J'ai transmis cette lettre au ministre de la Justice. Si le député voulait bien prendre bonne note du système établi depuis peu, il verrait que le ministre de la Justice sera à la Chambre lundi.

LES TRANSPORTS

HALIFAX—L'AIDE FÉDÉRALE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE PAR CONTAINERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, tout en lui exprimant la joie que nous cause sa présence à la Chambre deux jours de suite. Nous sommes vraiment honorés.

Le gouvernement songe-t-il à aider la province de la Nouvelle-Écosse et le port d'Halifax qui projettent un service-marchandises direct, par containers, entre les ports d'outremer et le centre de notre continent?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les crédits du ministère des Transports seront mis en délibération au cours de la journée. Ce serait sans doute alors le moment approprié pour discuter une question aussi intéressante et aussi importante que l'avenir du transport par containers.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai simplement demandé au ministre si le gouvernement étudie cette question. Je n'ai besoin que d'un oui ou d'un non. La réponse n'exige pas plus de deux secondes.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, monsieur l'Orateur. Pourrait-il assurer la Chambre qu'il fera une déclaration raisonnable quand les crédits seront présentés et qu'il en profitera pour expliciter le programme de containerisation?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'estime que cette question aurait sa place si nous étions en comité.

LE RAPPEL DES WAGONS COUVERTS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. On a déjà mentionné que même si le contingent n'est que de trois boisseaux à l'acre, il existe une extrême pénurie de wagons couverts. Le premier ministre voudrait-il alors communiquer

aujourd'hui avec la direction du National-Canadien et celle du Pacifique-Canadien pour obtenir leur collaboration afin de ramener des États-Unis les nombreux wagons couverts qui s'y trouvent et qui appartiennent aux chemins de fer canadiens? Ils pourraient servir en ce moment à l'acheminement du blé.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais pu rien refuser à mon honorable ami. Je téléphonerai cet après-midi à la direction des chemins de fer et de la Commission canadienne du blé pour qu'on donne suite à sa demande.

[*Plus tard*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question supplémentaire à celle de l'honorable député de Prince Albert. Lorsque le ministre s'entretiendra avec les compagnies de chemin de fer, pourrait-il leur demander de faire de leur mieux pour fournir des wagons couverts dans les régions septentrionales de l'Alberta où la situation est désespérée, dans l'espoir de réparer la négligence du gouvernement à faire adopter sans délai la mesure relative au crédit agricole et à fixer les taux d'intérêt aux termes de cette mesure?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSBORDEURS ADDITIONNELS ENTRE BORDEN ET TORMENTINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il nous dire si son ministère est en voie de se procurer deux transbordeurs de plus pour le service qui relie Borden à Tormentine?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je ne suis pas en mesure, je pense, de renseigner le député à ce sujet, monsieur l'Orateur. Comme mon ami le sait, toute la question du transport à destination et en partance de l'île fait l'objet d'une étude sérieuse. Je compliquerais sans doute encore plus la situation si je répondais à une partie de la question seulement sans toucher aux nombreux autres points.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question concernant l'augmentation croissante des accidents de la route. Les autorités fédérales et provinciales sont-elles en train de discuter l'établissement de la Commission de la sécurité publique annoncée il y a environ un an.

M. l'Orateur: Je doute que la question soit assez urgente pour être posée maintenant, mais le ministre peut y répondre.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au président de la réunion qui s'est tenue, je crois, il y a quelques jours à Regina, de placer ce problème à l'ordre du jour. Je n'ai pas encore obtenu de renseignements sur le résultat de leur examen. Je vais essayer de les obtenir et de fournir ces renseignements à mon honorable collègue cet après-midi.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE AU FUTUR AÉROPORT INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-on s'attendre à une décision prochaine relativement au site futur de l'aéroport international qui, selon certains dires, serait aménagé au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je l'espère, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais savoir si certains des sites qui avaient été proposés au gouvernement pour l'aménagement de l'aéroport international ont été éliminés?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA CHINE CONTINENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Comme le Canada vient de signer avec la Chine communiste des ventes de blé, envisage-t-il d'établir sans délai des relations diplomatiques avec ce pays?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la représentante n'ignore pas que cette question est à l'étude.

LES TRANSPORTS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Prendra-t-il des dispositions en vue de la reprise des audiences du comité permanent des transports et communications, dans les provinces atlantiques, afin d'examiner les questions d'un caractère spécial dont le comité était saisi dans cette région? Je pose cette question parce que le comité n'a pas, pour le moment, la permission de reprendre ses audiences dans cette région et que les membres libéraux de ce comité ne ménagent aucun effort pour compromettre une telle intiative de la part des autres membres du comité.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES FINANCES

LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre envisage-t-il d'élaborer une législation uniforme régissant la vente des valeurs au Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations s'emploie à examiner cette question. J'aimerais qu'on lui adresse la question.

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il y a deux jours j'ai répondu à une question analogue que m'avait adressée l'honorable chef de l'opposition.

LA PÊCHE

L'ACHAT DE MORUE SALÉE POUR LE BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, cette question est destinée au ministre des Pêcheries. Vu l'émotion soulevée parmi les pêcheurs de Terre-Neuve par l'annonce de l'achat à très bas prix de cinq millions de livres de morue salée par son ministère, le ministre voudrait-il nous dire s'il est au courant des faits et si son ministère va veiller à ce que le poisson soit acheté à des prix équitables?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, oui, le ministre est au courant des faits. Je tiens à signaler aussi que le gouvernement a acheté ces derniers mois aux pêcheurs de Terre-Neuve l'équivalent de vingt pour cent environ de leur prise annuelle pour livraison à la Croix-Rouge internationale.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question complémentaire au ministre des Pêcheries. Le gouvernement est-il en mesure d'annoncer la création d'un office de vente de la morue salée, comme l'a indiqué hier à Saint-Jean le ministre de la Production de défense?

L'hon. M. Davis: La proposition est intéressante, monsieur l'Orateur, et j'espère que le gouvernement sera prêt à la considérer. Toutefois, elle ne fait pas partie actuellement de la politique du gouvernement.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu des soumissions pour l'achat des cinq millions de livres d'aliments riches en protéine dont il s'agit?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je suis sûr qu'on a reçu un certain nombre de soumissions. Toutefois, la date limite a été reportée au 18 novembre, afin de nous permettre de prendre au complet les cinq millions de livres de poisson dont ont besoin le Nigéria et le Biafra.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA VENTE À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de sa déclaration d'aujourd'hui concernant la vente de blé à la Chine. Est-ce en vertu d'un engagement ou d'un accord ancien ou d'un contrat tout nouveau? Dans ce dernier cas, de combien de boisseaux s'agit-il?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, ma déclaration mentionnait très clairement que l'accord à long terme prévoit un minimum de 168 millions de boisseaux et un maximum de 280 millions de boisseaux. Tels sont les termes de l'accord.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La déclaration concerne alors vraiment l'ancien accord toujours en vigueur?

L'hon. M. Pepin: Oui, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

LE MARCHÉ NOIR DU GRAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 29 octobre, une question a été tenue pour préavis par le secrétaire parlementaire du ministre, si je ne me trompe. La question était la suivante:

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises à la suite des allégations d'après lesquelles les règlements de la Commission canadienne du blé serait ouvertement violés par les usines de provendes de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il a été répondu plus tard au député, monsieur l'Orateur, que la Commission du blé examinait la question. Dès qu'elle nous aura fait parvenir son rapport, nous serons heureux de le communiquer à la Chambre.

M. Schreyer: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il y a maintenant deux semaines que cette question fait l'objet d'une enquête, le ministre peut-il nous dire si l'on en est arrivé à des conclusions?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu hier là-dessus avec le président de la Commission canadienne du blé. Il m'a expliqué sans trop de peine combien cette question était compliquée et qu'elle faisait l'objet d'une politique. Autrefois, la Commission avait le droit d'absorber toute la production. Maintenant, les cultivateurs peuvent faire des transactions de blé à l'intérieur de la province. Il m'a longuement expliqué combien il était difficile de réglementer les transactions interprovinciales. Il m'a dit qu'il œuvrerait de son mieux à cette fin. On prépare maintenant le rapport et, une fois que je l'aurai reçu, j'en ferai part à la Chambre et je tenterai d'élaborer une formule pour assouplir la réglementation.

[L'hon. M. Davis.]

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN ENTREPOSÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le cabinet a-t-il approuvé les règlements établis à la suite des modifications apportées à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, comme le ministre en a exprimé l'espoir mercredi dernier? Si oui, quand les avances en espèces seront-elles mises à la disposition des cultivateurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Cela a été fait hier soir, monsieur l'Orateur. Il ne reste plus qu'à faire signer les règlements par un certain nombre de ministres et je m'en charge; on me dit que c'est fait. En conséquence, la Commission canadienne du blé sera en mesure dans quelques heures, ou du moins la semaine prochaine, d'appliquer ces règlements. Donnons-lui la chance de se détendre après avoir réussi à faire cette vente de blé à la Chine.

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

QUESTION RELATIVE AU BILL OMNIBUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Des organismes font-ils pression auprès du gouvernement afin de mousser l'adoption du bill omnibus?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des organismes font probablement pression, mais ils le font auprès de l'honorable ministre de la Justice plutôt qu'auprès du premier ministre.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'AUGMENTATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Peut-il dire si l'étude des relèvements des pensions des fonctionnaires retraités est assez avancée pour qu'ils reçoivent de bonnes nouvelles avant Noël?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LA PÊCHE

LES BATEAUX DE PATROUILLE DANS LE DISTRICT 7B

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Pêcheries. A-t-il l'intention de diminuer le nombre de bateaux de patrouille des pêcheries en activité dans le district 7B?

Monsieur l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. S'il y a une urgence que la présidence ne décèle pas, le député pourra en discuter lors de l'ajournement.

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'on a mentionné tout à l'heure que le pays comptait 300,000 chômeurs, dont 150,000 sont du Québec, le gouvernement se propose-t-il de rétablir les travaux d'hiver au Québec?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE CONSEIL NATIONAL DES GRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il va nous faire part de la composition du Conseil national des grains et nous dire quand, selon lui, le Conseil entrera en fonction.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Agriculture s'attendent de recevoir d'ici quelques jours des réponses de toutes les parties intéressées. Dès qu'elles nous seront parvenues, nous pourrons sans doute faire connaître les membres du Conseil. J'espère que l'annonce suivra de près l'examen des réponses, et aussi que le Conseil entrera en fonction peu après.

M. Craig Stewart (Marquette): Une question complémentaire, pour le ministre de l'Agriculture. Pourriez-vous nous dire si les ministres de l'Agriculture des provinces des Prairies ont été consultés au sujet de la mise sur pied du Conseil national des grains?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député qu'il doit adresser ses questions au président.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES TÉMOIGNAGES DE LA GENDARMERIE ROYALE CONTRE LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre qui remplace soit le ministre de la Justice, soit le solliciteur général, c'est-à-dire à celui qui s'occupe des questions relatives aux droits de l'homme et à la Gendarmerie royale du Canada. Le gouvernement a-t-il eu connaissance d'une déclaration de M. Allan Bates, avocat de Prince George, qui accuse la Gendarmerie royale du Canada de témoigner contre les Indiens lorsque ceux-ci ont à comparaître devant un tribunal, ce qui les empêche d'être jugés avec impartialité dans cette région. Une enquête a-t-elle été menée à ce sujet?

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais prendre note de la question.

[*Traduction*]

LE NATIONAL-CANADIEN

TERRE-NEUVE—L'ABOLITION DU SERVICE-VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Nous dirait-il s'il a reçu une requête en vue d'un nouvel examen ou d'un appel de la décision de la Commission canadienne des transports, permettant au National-Canadien d'abolir son service-voyageurs à Terre-Neuve?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait très bien qu'on ne peut simplement demander à un ministre si des instances lui ont été soumises.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question, à l'adresse du ministre des Transports, s'inspire des vives instances des habitants de Terre-Neuve au sujet de la décision du National-Canadien de supprimer le service-voyageurs dans cette province. Le gouvernement va-t-il réexaminer cette décision?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne sais trop de quelles instances le député veut parler. Il y a un mode d'appel auquel, à ma connaissance, on n'a pas eu recours. Comme je l'expliquais à la Chambre il y a quelques semaines, le problème concerne non seulement les Terre-Neuviens mais tous les Canadiens, et non seulement les Canadiens, mais les gens d'autres parties du monde, également, où le transport routier et aérien remplace dans bien des cas le transport des voyageurs par rail. Il arrive souvent que le trafic soit trop peu considérable pour justifier la continuation des services.

Dans ces circonstances, le député conviendra qu'à défaut d'un appel en bonne et due forme, le gouvernement serait vraiment peu disposé à contrecarrer une décision destinée à assurer un meilleur rendement à l'ensemble des Canadiens et notamment aux contribuables.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le ministre des Transports nous a fait un sermon verbeux et s'est remarquablement acquitté d'un discours politique à la Chambre en réponse à une question très simple.

[M. Cantin.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le député a demandé la parole pour poser la question de privilège, il doit donc être prêt à poser une question de privilège authentique et conforme au Règlement de la Chambre. L'argument qu'il fait valoir actuellement n'est pas une question de privilège et je ne saurais sous aucun prétexte lui permettre de continuer.

Je dois rappeler aux députés que la période des questions est expirée.

[*Français*]

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires revisées du service législatif pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le crédit n° 1 se trouve à la page 286 du Livre bleu et le détail des affectations figure à la page 288.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

1. Indemnité de logement au président du Sénat, $3,000.

Le très hon. M. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, les choses à dire à ce sujet ne sont pas très compliquées; elles font suite à notre désir, souvent exprimé, d'accroître l'efficacité du Parlement et de lui permettre d'abattre plus de travail, tout en assurant le meilleur rendement possible.

Comme la Chambre le sait, nous avons projeté d'apporter des réformes au Règlement de la Chambre, et les comités chargés de ces études feront rapport au début de décembre. Mais le poste à l'étude concerne l'aide que nous avons cru utile d'apporter aux chefs des partis de l'opposition, afin de faciliter leur travail, qui est considérable et qui consiste à examiner les projets de loi du gouvernement, de même que les mesures que nous présentons.

L'opposition, on le sait, n'a pas toujours le temps qu'il faudrait pour examiner à fond les lois ou les projets qui lui sont soumis, et ce crédit a pour effet de l'assister dans cette tâche...

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le premier ministre veut bien me pardonner, je voudrais invoquer le Règlement, monsieur le président, mais d'une façon amicale. Je constate qu'il s'apprête à discuter le crédit supplémentaire déposé ce matin. Toutefois, le crédit

que la présidence a appelé est le crédit n° 1, qui traite de l'indemnité de logement au président du Sénat. Comme nous discutons de questions ayant trait à la Chambre des communes, je me demande s'il ne serait pas opportun de réserver le crédit n° 1 et de mettre en délibération celui dont parle le premier ministre.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il a toujours été de règle au comité de permettre un débat général sur le crédit n° 1.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sans doute, monsieur le président, mais un débat général sur le crédit n° 1 permettrait aux députés d'effleurer tous les sujets et, les uns après les autres, ils pourraient en changer. Si un débat doit maintenant être tenu sur la question que soulève le premier ministre, ne serait-il pas à propos de mettre en délibération le crédit qui le maintiendra dans les limites du sujet?

L'hon. M. Macdonald: Sauf erreur, il conviendrait à certains députés présents à la Chambre que nous étudiions maintenant ce sujet. Suivant le Règlement, nous pourrions en traiter en termes généraux dans le cadre du crédit n° 1, mais si le député insiste, nous pourrions réserver le crédit n° 1 et mettre alors en délibération les crédtis supplémentaires.

L'hon. M. Stanfield: Nous pourrions le faire d'un commun accord, monsieur le président, sans violer le Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur le président, pourvu que je ne sois pas obligé de voter des crédits pour le Sénat.

[*Français*]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, comme je le disais, cette mesure a pour but de permettre aux leaders des partis de l'opposition de se prévaloir d'une certaine assistance dans le domaine technique, de pouvoir recourir aux services d'économistes, de sociologues, de légistes et d'alléger ainsi la lourde tâche, qui est leur, de critiquer les projets de loi du gouvernement. Ces projets de loi, comme on le sait, sont généralement excellents, si bien que la tâche de les critiquer est rendue par le fait même plus difficile. Je crois qu'il est temps que nous nous rendions compte que nous devons, dans cette enceinte, rendre plus profitable le temps mis à notre disposition.

Depuis plusieurs décennies, on s'aperçoit que les exigences des travaux de la Chambre augmentent constamment. On s'aperçoit qu'on a dû, au cours des années, augmenter le nombre de jours de la session parlementaire, mais nous sommes rendus au point où nous avons atteint la limite de cette possibilité. Il s'agit d'être plus efficace dans l'emploi de ces jours, et il est indubitable que, dans le système parlementaire, l'opposition a un rôle important à jouer et qu'il est dans l'intérêt national que des fonds publics soient mis à sa disposition, afin qu'elle puisse s'acquitter de son rôle en toute connaissance de cause.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous avons étudié différents moyens d'aider les chefs des partis de l'opposition. Ainsi, nous avons étudié une méthode proposée par un député de l'opposition, qui consisterait à allouer une certaine somme pour chaque caucus, calculée d'après le nombre de ses membres. C'est là une idée intéressante qui serait évidemment très utile au gouvernement, étant donné que notre caucus compte un grand nombre de députés. Néanmoins, nous avons cru que l'objectif premier des dépenses publiques n'est pas d'accorder de l'aide pécuniaire aux caucus, mais aux chefs. Tout le monde à la Chambre sait que le personnel de la bibliothèque du Parlement est là pour faciliter toutes les recherches des députés de l'arrière-ban, et un certain nombre d'entre eux y font fréquemment appel. Je crois que si les recherches se multipliaient, il faudrait peut-être accroître ce personnel, mais pour le moment tout marche bien. Les députés de l'arrière-ban de tous les partis ont le personnel de la bibliothèque du Parlement à leur disposition, pour faire des recherches et même pour rédiger certains textes.

• (12.10 p.m.)

Cet article a pour but d'aider les chefs des partis, car les partis d'opposition ont un rôle particulier à jouer en vertu de notre régime parlementaire. Nous avons donc décidé d'accorder une somme importante au chef de l'opposition et une somme moindre aux chefs des autres partis reconnus en vertu du Règlement de la Chambre, c'est-à-dire les partis qui ont plus de 12 membres.

Il n'est certes pas question de consacrer ces fonds à l'organisation politique ou à d'étroites initiatives partisanes, mais de les employer pour aider le travail parlementaire. C'est pourquoi j'ai convenu, avec le chef de l'opposition ainsi qu'avec les chefs des autres partis,

d'accorder ces fonds. En vertu de cet article un personnel de recherche sera engagé par l'Orateur ou par le greffier de la Chambre sur la recommandation des chefs de ces partis. Il s'agit d'établir certains postes. Ainsi la Chambre disposera d'une plate-forme—si réduite soit-elle—pour discuter les crédits dans les années à venir afin d'assurer que les fonds sont employés précisement à cette fin.

J'ajoute que j'ai bénéficié de la fort utile collaboration du chef de l'opposition et des chefs des autres partis. Nous nous sommes entendus sur ce plan sans trop de débats. Cette mesure peut être considérée comme un premier pas pour aider les partis de l'opposition et les députés, en général, à s'acquitter de leurs responsabilités. Selon nous, cette mesure était la plus urgente, et comme elle entraînait la dépense de fonds publics, nous avons voulu la présenter avant même d'examiner d'autres méthodes.

Je termine, monsieur l'Orateur, en remerciant le chef de l'opposition et les chefs des autres partis de leur concours. J'ose espérer que le résultat sera, non pas des débats plus éclairés car les propos de l'opposition sont toujours éclairés, mais que les renseignements parviendront plus tôt aux intéressés, ce qui permettra de réduire le temps consacré à l'étude des bills.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer au très honorable premier ministre ma satisfaction de ce que nous devons tous reconnaître, de grand cœur, comme une mesure très constructive, prise par lui et par son cabinet, visant à aider les partis de l'opposition à jouer leur rôle, qui devient plus complexe d'année en année. J'ai exprimé l'espoir qu'à mesure qu'elle deviendra mieux informée, l'opposition ne suivra pas la tendance qui se manifeste chez ceux qui débordent de savoir, celle de devenir vraiment prolixe. J'espère que nous éviterons cela; en fait, j'en suis certain. Il est manifeste, je crois, que le champ d'activité des gouvernements s'élargit d'année en année, à mesure que, d'une façon ou d'une autre, ils semblent s'engager davantage dans les affaires privées et publiques. Il est clair que les partis de l'opposition, pour traiter plus ou moins d'égal à égal avec le gouvernement à la Chambre, devront disposer, en ce qui concerne l'information, de plus de facilités qu'aujourd'hui. L'État dispose d'agents de premier ordre, et il peut, d'ailleurs, consulter des tiers bien informés.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Le premier ministre a parlé de l'excellence de son programme législatif, ce qui, selon lui, ne faisait peut-être qu'accroître la nécessité d'aider l'opposition. Il me pardonnera de lui dire que, vu les diverses positions prises par le gouvernement au cours de la session, je n'ai pas encore senti le besoin de me faire aider pour les critiquer. Mais, comme ce jour viendra sûrement, une telle assistance est donc fort à propos. Il va de soi que les députés de l'opposition ne peuvent pas être bien informés de toutes les questions dont nous sommes saisis. J'ose même dire que notre caucus, par exemple, ne saurait compter sur le seul concours du personnel dont nous serons pourvus pour se renseigner à souhait. Bien que les affectations soient généreuses, le personnel sera restreint et le caucus ne pourra pas se mettre au fait de toutes les initiatives gouvernementales, telles que la présentation des crédits et les diverses propositions que le gouvernement soumettra à la Chambre.

Ce personnel doit aider dans leurs tâches le chef du parti, le caucus et les membres du caucus. Ceux-ci peuvent se renseigner à la bibliothèque du Parlement sur des questions d'intérêt personnel, mais ils doivent aussi être au courant des positions du caucus sur les questions soumises à la Chambre. C'est ainsi que le personnel devra servir et le caucus et ses membres.

Je le dis maintenant afin de dissiper tout malentendu. Le premier ministre a parlé des fonds et du personnel qui seront directement affectés aux travaux législatifs. Il sera sans doute un des premiers à admettre que si mon caucus et moi-même voulons être renseignés à fond sur les affaires dont s'occupe le gouvernement, il nous faudra faire appel à des gens bien au courant en dehors de la Chambre et même de ce personnel qui, lui, n'est pas assez nombreux pour tout connaître à fond. Par conséquent, il faudra établir une certaine liaison entre ce personnel et peut-être un comité consultatif de l'extérieur du Parlement, afin que le personnel puisse faire appel à des compétences de l'extérieur. J'ose croire qu'on ne verrait pas là une liaison partisane dépassant la portée des mesures envisagées par le premier ministre.

Il saute aux yeux que la tâche de pareil groupe serait tellement complexe qu'elle exigerait une structure bien organisée. La réussite de ce personnel dépendra beaucoup de la compétence du directeur des recherchistes. Je

le répète, il devra être non seulement à ma disposition mais aussi à celle de l'ensemble du caucus et de chacun de ses membres, comme je l'ai proposé. Nous irons aussi vite que possible, mais notre objectif sera évidemment de réunir un personnel de haute qualité, ce qui peut prendre quelque temps.

Monsieur le président, je tenais surtout à offrir au premier ministre mes remerciements personnels et ceux de notre parti pour les mesures constructives qu'il vient de prendre.

• (12.20 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, le hansard indiquera que nous discutons un crédit qui se rapporte à la résidence du Président du Sénat, mais, comme nous le savons tous maintenant, nous débattons effectivement un crédit supplémentaire déposé ce matin par le président du Conseil du Trésor et qui affecte une somme supplémentaire à l'administration générale de la Chambre des communes, en particulier à ce secteur de l'administration qui relève de la compétence du greffier.

Je regrette vivement que d'autres engagements, d'autres responsabilités, empêchent le chef de notre groupe parlementaire, le député d'York-Sud, d'être ici en ce moment et je sais que lui aussi regrette de ne pouvoir participer à la discussion. Monsieur le président, cela m'oblige non seulement à parler en son nom, mais également à tenter de dire ce qu'il aimerait entendre.

La première chose, me semble-t-il, que j'aie à dire en son nom, monsieur le président, c'est qu'il est heureux que le premier ministre ait pris des mesures à ce sujet, comme il l'avait demandé. Il se félicite, naturellement, avec tous ceux de notre parti, de toute mesure qui constitue ne fût-ce qu'un premier pas dans cette direction. Je crois devoir dire, toutefois, que l'entente que le premier ministre dit avoir conclue avec, en tout cas, le chef parlementaire de notre parti, n'était pas des plus heureuses, du moins en ce qui concernait le député d'York-Sud.

Pendant que les négociations se poursuivaient, il n'a pas cessé de presser le premier ministre, le président du Conseil privé et d'autres encore, d'apporter certaines modifications à la proposition dont nous sommes saisis en ce moment. Le député d'York-Sud aura peut-être l'occasion de prendre lui-même la parole en ce qui concerne cet aspect précis, mais j'ai cru bon de faire ces légères réserves en son nom. Je vois le premier ministre qui opine de la tête. En d'autres termes, je dis: Oui, il y a eu une entente mais le député d'York-Sud n'y a donné son accord que parce que le premier ministre ne voulait pas accorder davantage.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, la Chambre devrait, je pense, profiter de cette occasion pour approuver le gouvernement de demander au Parlement l'affectation de certains fonds publics à cette fin. Après tout, il est absurde d'élire 264 personnes au Parlement, de les payer $12,000 par année, si l'on doit ensuite lésiner sur le genre d'aide et de service dont elles ont besoin pour bien s'acquitter de leur travail. Certains d'entre nous se sont peut-être tirés d'affaire pendant bien des années sans une pareille assistance, mais comme notre tâche devient beaucoup plus compliquée, nous pourrions, selon nous, la remplir mieux si des travaux de recherche et d'autres genres d'aide étaient mis à la disposition non seulement des chefs des divers partis mais de tous les députés.

Le chef d'un des partis d'opposition avait proposé une méthode différente, nous a dit le premier ministre. Tout le monde sait que c'est le député d'York-Sud qui avait proposé qu'on fournisse ce genre d'aide non seulement aux chefs de partis mais à tous les députés. D'après le fonctionnement de la Chambre, monsieur le président, c'est dire qu'il s'agit des membres des divers partis.

Le premier ministre doit se rappeler que lorsque le député d'York-Sud lui a proposé la chose pour la première fois—j'étais avec le député à ce moment-là, monsieur le président—il avait été question d'assurer un service de ce genre aux membres de tous les partis, y compris les députés ministériels. Je comprends, tout comme le premier ministre, que ces derniers sont nombreux, trop nombreux, il n'y a pas de doute là-dessus. Mais si on ne leur assure pas ce service, nous aurons l'impression qu'ils ont accès d'une certaine façon aux services de la fonction publique, du gouvernement, qui ne sont pas à la disposition des députés de ce côté-ci de la Chambre. Ce qui n'est pas réellement vrai, car la fonction publique répond généralement du mieux qu'elle peut à toute demande d'information de qui que ce soit. Mais si j'étais un député libéral de l'arrière-ban, je m'insurgerais, je pense, contre une proposition visant à assurer

des services supplémentaires aux membres des partis de l'opposition sans rien fournir du même genre aux députés ministériels. (*Applaudissements*)

J'espère que les bravos et applaudissements, notamment des députés ministériels de l'arrière-ban, figureront au hansard.

Le très hon. M. Trudeau: C'est une bonne idée, je l'admets, mais qui coûte cher.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors, c'est parfait; presque tout le monde est du même avis, monsieur le président.

Nous dépensons déjà beaucoup d'argent pour faire marcher la Chambre des communes, une quinzaine de millions de dollars. Et cela ne comprend pas les 3 millions que coûte le Sénat, chose que je n'approuve pas. Mais si nous dépensons autant d'argent et élisons des personnes présumées capables, efficaces, qualifiées pour faire la tâche la plus importante qui soit au pays, celle de diriger le pays lui-même, alors je ne vois pas qu'il soit déraisonnable ou irréfléchi de dépenser les quelques dollars de plus qu'il faudrait pour permettre à ces personnes d'être au courant des tâches à accomplir ici au Parlement. Par conséquent, tout en remerciant comme il se doit le gouvernement d'avoir pris cette mesure, au nom du député d'York-Sud et de notre groupe, j'aimerais dire que si mon voisin était ici il soutiendrait avec vigueur qu'il ne s'agit que d'un simple geste et que le gouvernement devrait aller beaucoup plus loin.

Le premier ministre dira peut-être à sa décharge que ce n'est là qu'un commencement, mais je n'ai pas aimé sa façon de tant insister sur le fait qu'il s'agissait d'aider les chefs des autres partis. Le chef de l'opposition a précisé, et c'est évident, que l'aide dont il disposera ne sera pas à son seul service mais à celui de tous ses collègues. Je sais qu'il en sera de même dans notre parti. Notre leader n'a pas l'intention d'employer l'argent dont il disposera pour augmenter le personnel de son bureau. Il est résolu à s'en servir pour engager un personnel de recherche qui aidera tous les membres du parti. Alors, pourquoi ne pas concevoir le service de cette façon et assurer cette aide à tous les députés, tous les conservateurs, tous les créditistes et tous les libéraux?

Le premier ministre a parlé du service de recherches de la bibliothèque du Parlement et de l'aide que nous pouvons y obtenir. Je me joins à lui et à d'autres pour rendre hommage à ceux qui nous fournissent cette aide. Toutefois, monsieur le président, je signale que les ministres ne comptent pas simplement sur des gens impartiaux et objectifs comme les bibliothécaires pour les renseigner lorsqu'ils doivent prendre des décisions. Ils peuvent recourir à leurs services, mais ils ont aussi une foule d'adjoints exécutifs et spéciaux, de recherchistes et de conseillers qui collaborent avec le gouvernement, adoptent leur point de vue et les aident à prendre des décisions.

Je crois qu'il devrait en être de même pour nous, monsieur le président. Nous avons tous droit à la documentation objective et impartiale que nous pouvons obtenir de la bibliothèque, mais aussi aux services de chercheurs qui travailleraient au sein de nos divers groupes, comprendraient notre façon de penser et tâcheraient de trouver les choses propres à nous aider à résoudre nos problèmes, ce qui nous aiderait à prendre des décisions conformes aux principes des divers partis à la Chambre. Cela n'est pas contraire à la suggestion du premier ministre.

• (12.30 p.m.)

Nous sommes tous d'accord, je crois, pour dire que cet argent ne doit pas être utilisé aux fins des partis; il ne doit pas être utilisé pour le travail d'organisation des partis à l'extérieur de la Chambre. Je suis sûr qu'il partage entièrement mon opinion là-dessus: les luttes acharnées que se livrent les divers partis à la Chambre constituent l'essence même du Parlement. Nous avons donc besoin de ce genre de service de recherches qui nous fournira les renseignements dont nous avons besoin pour étayer nos arguments lorsque chaque parti prend position sur une question lors d'un débat.

J'exhorte le gouvernement—le député d'York-Sud le fera sans doute en termes plus mordants—d'apporter ces changements dans un avenir asez proche, nous l'espérons. Le premier ministre nous a assuré qu'on s'attaque enfin à cette question; je dois me fier à sa parole. Une fois que ce genre de dépenses paraîtront dans les crédits, il sera possible d'étendre la portée des crédits et d'aller encore plus loin dans les années à venir.

Il y a un aspect particulier de cette question qui me préoccupe; de même que mon chef et la plupart des députés, nous nous préoccupons de ce que la somme prévue soit si faible qu'à moins qu'on ne fasse quelque chose au sujet du personnel ordinaire du bureau de notre chef, à moins qu'on ne fasse quelque chose pour aider notre chef à remplir

sa tâche journalière, cet argent ne servira peut-être qu'à remédier à cette situation. Depuis bon nombre d'années, mon bureau est en face de celui du chef de mon parti et je sais bien ce qui s'y passe. Je l'ai vu fonctionner sous la direction de deux ou trois chefs différents; il semble que de par la nature du bureau du chef, et sans aucun doute, le premier ministre est en train de s'en rendre compte, un important volume de travail s'y accumule. La correspondance est inimaginablement volumineuse. Un important courrier est adressé au chef du parti et il est incontestable qu'une seule personne et un seul secrétaire ne peuvent y suffire.

Que doit faire notre chef, monsieur le président? Il doit persuader des gens compétents, des diplômés d'université qui ont de l'expérience et pourraient se trouver des emplois mieux rémunérés ailleurs, de venir travailler pour lui dans ce bureau, soit pour le maigre traitement que le parti leur paye à l'aide de fonds de l'extérieur ou pour des traitements inférieures à ceux des adjoints exécutifs. Ainsi, il est vrai que notre chef ne manque pas d'aides, dont certains sont des bénévoles et d'autres viennent de l'extérieur. Mais il a besoin de ces gens-là rien que pour accomplir les tâches courantes. On court le risque que cette somme qui, sauf erreur, ne dépasserait pas $35,000 par an, beaucoup moins que cela cette année, suffise à peine à couvrir les frais de ces travaux courants et ne nous procure pas ce que nous voulons, c'est-à-dire des travaux de recherche pour mieux renseigner les députés. Ce risque n'est pas du tout imaginaire et existera tant que l'autre problème n'aura pas été réglé de façon satisfaisante.

Je ne m'attarderai pas à cette question, puisqu'elle fait encore l'objet de négociations. Le chef de notre parti a été très ennuyé lorsqu'il a reçu la proposition du premier ministre. Il avait cru que l'argent en question devait servir à rémunérer les personnes pouvant s'occuper activement de travaux de recherche et non à rémunérer uniquement le travail effectué au jour le jour dans le bureau du chef. Ce peu d'argent est notre argent à tous. Les députés des deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangs et qui ont besoin qu'on les aide pour effectuer des recherches du genre de celles qu'évoque le premier ministre, n'obtiendront tout simplement pas cette aide. Par conséquent, la décision initiale du premier ministre aurait dû porter sur une somme beaucoup plus importante.

A mon avis, les députés devraient connaître quelles sommes sont affectées à chacun des partis secondaires; quelles sommes sont attribuées à l'opposition officielle; quelles sommes sont consacrées à l'augmentation du personnel du cabinet du premier ministre et du personnel chargé du travail quotidien, des travaux de recherche et tout le reste. Ces renseignements nous permettraient de mieux juger le degré de générosité de son geste à l'égard des troisième et quatrième partis à la Chambre.

Les députés doivent régler les problèmes courants dont ils sont saisis à leur bureau, sans cesse des problèmes humains, et s'occuper de leur correspondance ordinaire, mais leur concours est souvent sollicité à d'autres fins. Je dois avoir aidé à la rédaction de centaines de thèses pendant les vingt-cinq ans où j'ai siégé ici. Des jeunes s'adressent à moi chaque semaine pour ce genre d'aide. C'est, à mon avis, une demande légitime que les étudiants du pays peuvent faire à leur député. Cela fait partie de nos attributions.

En plus de tout ces travaux, il y a nos comités. Quand on nous invite à nous servir davantage des comités, je suis d'accord, et je pense que nous devrions leur adjoindre un personnel de recherche, en quelque sorte. Je n'irais pas jusqu'à dire que nous devrions imiter en cela les États-Unis, car tous ceux qui y sont allés savent combien on ne ménage pas lorsqu'il s'agit de recherche. Pour nous, lorsque nous demandons tout cela, nous ne demandons pas qu'on jette les deniers publics par les fenêtres. Nous voulons faire fructifier davantage l'argent que nous dépensons déjà pour l'institution qu'on appelle le Parlement, pour faire venir les députés à Ottawa.

Nous n'ignorons nullement la somme considérable de travail qu'exige le Parlement. Je ne trahirai pas le secret de notre caucus en racontant qu'il y a quelque temps, au cours d'une de nos réunions, un interlocuteur de dehors était venu insister pour que certaines mesures soient prises. On lui répliqua: «Pourquoi ne vous faites-vous pas élire vous-même au Parlement?» Et un de nos nouveaux députés, déjà surmené, de répondre sur-le-champ: «Ce n'est pas aussi drôle que vous le croyez.»

Bon nombre de nouveaux députés trouvent la tâche très lourde. Mais nous sommes ici parce que cela nous plaît. Ce que nous pouvons faire nous plaît. Certains d'entre nous aiment tellement cela qu'ils espèrent finir leurs jours ici—si on le leur permet. Nous avons un travail important à accomplir pour la population canadienne et il n'y a sûrement rien de répréhensible à demander que des fonds publics soient utilisés pour appuyer ce travail et s'assurer qu'il est bien fait.

Nous voterons certainement en faveur du crédit 20a, dont nous sommes saisis actuellement. Nous espérons que c'est la première d'une suite de mesures visant à fournir une aide convenable aux députés en général.

• (12.40 p.m.)

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir rempli une promesse faite dans le discours du trône, à l'effet que les partis de l'opposition recevraient de l'aide du gouvernement pour atteindre à un maximum d'efficacité.

Le premier ministre vient justement de répéter que pour assurer un maximum d'efficacité aux partis de l'opposition et à leurs chefs, on présente aujourd'hui ce budget supplémentaire qui les aidera considérablement à s'acquitter de leurs fonctions de façon plus active et plus efficace que dans le passé.

Je noterai en passant que cette initiative du gouvernement, pensée sans doute par le premier ministre lui-même, est attribuable au fait qu'ayant été si longtemps un adepte de l'opposition de n'importe quel gouvernement au Canada, il a compris l'importance d'une opposition active. Je l'ai connu alors qu'il était actif. En 1944—ce n'est pas hier—il faisait des tournées au nom des cécéfistes avec M^me^ Thérèse Casgrain. Il est même venu à Rouyn-Noranda et je suis allé l'entendre parler lors de l'élection provinciale de 1944.

Le premier ministre s'y connaît donc dans le rôle important que l'opposition peut jouer au sein d'un Parlement démocratique.

Monsieur le président, en plus des sommes que le premier ministre ou le gouvernement suggère de verser aux chefs des partis de l'opposition pour organiser leur service de recherches, il faut aussi songer à la question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à l'effet que ces sommes ne sont pas mises seulement à la disposition des chefs des partis, même si l'on fait formellement mention des chefs.

Au fait, au sein de n'importe quel parti politique, il existe quand même une discipline, et je crois que le chef est celui qui représente l'ensemble de son parti. Tout comme le premier ministre représente l'ensemble du parti libéral, le chef de l'opposition (M. Stanfield) représente l'ensemble des députés conservateurs, de même que le chef parlementaire du Nouveau parti démocratique représente l'ensemble des députés socialistes en cette enceinte, et je crois bien que je représente moi-même l'ensemble des députés du Ralliement créditiste.

Cela veut dire, monsieur le président, que l'aide que nous recevons appartient nécessairement à l'ensemble de notre «députation» respective. Dans mon cas, si nous augmentons le personnel pour faire la recherche ou les travaux qui nous sont absolument essentiels, ce personnel sera mis à la disposition de l'ensemble de notre parti. Je crois que la même chose s'applique aux autres partis.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Maintenant, il y a un autre point auquel le gouvernement ou le premier ministre doit apporter beaucoup d'attention, et c'est la disponibilité des bureaux. Actuellement, nous sommes dans une situation tout à fait intenable. Dans mon propre cas, par exemple, quatre employés occupent un seul bureau grand comme la main, ce qui n'est guère satisfaisant. Le whip du parti libéral me regarde et me fait signe qu'il s'agit d'un problème grave. Au fait, il est parfaitement au courant de la situation dans laquelle je me trouve. Il faut mettre plus d'espace à la disposition des partis de l'opposition.

Certains ministres occupent cinq, six ou sept bureaux dans l'édifice central, bien qu'ils aient des bureaux immenses dans les locaux de leur ministère, à l'extérieur. Les ministres et leurs secrétaires parlementaires disposent de deux groupes de bureaux, tandis que les partis de l'opposition sont pris comme dans une camisole de force. Ils ne peuvent absolument pas obtenir la moindre collaboration du gouvernement. Alors, il est important que nous, des partis de l'opposition, ayons un plus grand nombre de bureaux à notre disposition.

Un autre fait sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, c'est que le très honorable premier ministre a annoncé dans le discours du trône—et il l'a d'ailleurs répété cet après-midi dans cette enceinte—qu'il est nécessaire que le public comprenne l'importance du rôle de l'opposition au Parlement. Cela fait un peu contraste avec ce que l'on entend dire avant les élections, par exemple. A ce moment-là, on conseille au public de voter pour le parti du gouvernement, s'il veut obtenir quelque avantage. On l'incite à voter pour le côté ministériel, mais on ne sait pas quel parti sera le parti ministériel! On entend dire cela souvent.

Or, aujourd'hui, il me semble clairement établi quelles sont la position et l'importance d'une opposition efficace capable de sauvegarder les principes démocratiques. Par conséquent, un député de l'opposition doit être traité sur un pied d'égalité avec un député ministériel, si l'on veut qu'il y ait réellement justice et équité dans l'administration des affaires publiques.

Je crois que l'heureuse initiative lancée par le très honorable premier ministre confirme l'importance d'une opposition efficace bien renseignée et bien préparée pour jouer son rôle de critique d'un gouvernement responsable. Monsieur le président, c'est là une condition essentielle pour que le public connaisse l'importance de l'opposition devant le gouvernement.

Voici un autre point sur lequel je désire appeler l'attention du très honorable premier ministre. Comme le disait tantôt l'honorable

député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), on a offert $35,000 aux petits partis de l'opposition et $125,000 au grand. Quant aux idées, celui-ci est plus petit que les autres, mais quant au nombre, il est plus grand que nous, je l'admets.

Nous sommes liés à ces recommandations que nous croyons constituer un premier pas en vue d'aider les petits partis de l'opposition. Il va sans dire que cela ne sera pas suffisant éventuellement, car tout comme n'importe quel ministre ou le premier ministre lui-même, nous sommes débordés d'ouvrage. En quoi consiste le personnel du premier ministre lui-même? Ce personnel se compose de 28 membres: des rédacteurs qui composent les discours pour les ministres, des recherchistes à la douzaine, bref, un personnel très nombreux.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que même si le très honorable premier ministre fait signe que non, je crois qu'il a besoin d'un tel personnel pour pouvoir s'acquitter convenablement de ses fonctions et permettre au gouvernement de s'acquitter des siennes. Je ne critique pas le nombre de personnes en cause, mais je désire mettre en évidence la part qui nous est faite comparativement à celle du gouvernement.

Ces sommes que nous recevons constituent un premier pas. Cela nous aidera, il n'y a pas à en douter, à mieux remplir nos fonctions de députés. Cela rendra service non seulement à l'ensemble des députés du Ralliement créditiste, mais également à son chef.

• (12.50 p.m.)

Monsieur le président, l'opposition pourrait peut-être aussi jouer un rôle efficace dans un autre domaine; j'ai déjà appelé l'attention du très honorable premier ministre sur ce sujet en lui écrivant personnellement. Il s'agit des facilités de transport pour les chefs des divers partis. Par exemple, nous recevons des invitations de l'Ouest du Canada pour aller parler dans une université du rôle d'un parlementaire ou de tout autre sujet d'intérêt public et non pas pour y faire de la «partisanerie» politique, même si l'on peut en faire. Le très honorable premier ministre en fait à l'occasion; j'ai le droit d'en faire moi aussi, de même que les chefs des autres partis de l'opposition.

J'ai demandé au très honorable premier ministre qu'un laissez-passer, utilisable sur les lignes aériennes d'Air Canada soit délivré aux quatre chefs politiques fédéraux. Or, jusqu'ici, le très honorable premier ministre n'a pas besoin de laissez-passer, car il a son avion particulier, soit celui du gouvernement. Le chef de l'opposition possède un laissez-passer qui lui permet de voyager sur tous les circuits d'Air Canada, de l'Est à l'Ouest, alors que le chef du Nouveau parti démocratique et le chef du Ralliement créditiste n'en ont pas. Quant à moi, je possède mon laissez-passer qui me permet d'aller chez moi, à Rouyn, une fois par semaine. Tous les députés en ont un. Or, je ne demande pas qu'on accorde un laissez-passer général à tous les députés, mais il y a quand même deux chefs de partis politiques actuellement représentés au Parlement qui n'ont pas ce laissez-passer.

La direction d'Air Canada n'a même pas jugé bon de me répondre lorsque j'en ai fait la demande, et je dis que le très honorable premier ministre ne m'a pas répondu non plus. Pourtant, il a reçu une lettre personnelle que je lui ai envoyée à ce sujet.

Lorsque nous devons défrayer ces frais de transport, cela signifie que nous devons débourser une somme considérable d'argent que nous ne pouvons certainement pas toujours puiser dans nos goussets. Parfois, des gens nous invitent et nous envoient un laissez-passer pour voyager par avion. A ce moment-là, cela ne nous coûte rien. Il me semble que si les chefs du Nouveau parti démocratique et du Ralliement créditiste avaient un laissez-passer qui leur permettrait de voyager de l'Est à l'Ouest du pays, lorsqu'ils sont invités à remplir des fonctions officielles ou qu'ils sont invités par des clubs sociaux, par des chambres de commerce, par des autorités municipales ou à des congrès régionaux de diverses organisations, cela n'appauvrirait pas Air-Canada ou le gouvernement canadien.

Monsieur le président, j'appelle donc l'attention du très honorable premier ministre sur ce sujet pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de rajouter aux deux petits budgets le crédit que les représentants du Nouveau parti démocratique et du Ralliement créditiste ont demandé pour les chefs de ces partis, afin qu'ils aient accès aux quatre coins du pays, tout comme le très honorable premier ministre et le chef de l'opposition officielle.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je tiens encore à remercier bien sincèrement le très honorable premier ministre d'avoir posé ce premier geste. Je le félicite d'avoir rempli la promesse contenue dans le discours du trône, et je crois que ces crédits supplémentaires aideront les députés à mieux servir leurs commettants, tout en leur permettant de mieux remplir leurs fonctions de parlementaires. Ainsi, les résultats seront meilleurs pour le peuple canadien que nous représentons, ici, à la Chambre des communes.

M. Ouellet: Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de cette initiative qui, je crois, constitue un pas en avant dans

la modernisation de notre système parlementaire. Il convenait, à mon avis, de reconnaître le surcroît de travail des chefs de parti et les sommes supplémentaires que l'on votera serviront à augmenter le personnel attaché à ces chefs de parti. C'est une initiative très sage. J'espère cependant que cette initiative sera également suivie d'une autre mesure depuis longtemps désirée et extrêmement importante, qui aurait pour effet d'améliorer les services dont bénéficient les députés.

On conviendra avec moi, monsieur le président, que le rôle de l'État, dans notre société politique, est de plus en plus important. Il est à prévoir que ce phénomène ira en s'accentuant. La complexité de l'administration des affaires de l'État impose aux députés de nouvelles obligations extrêmement onéreuses.

La population veut que le député remplisse pleinement son rôle de législateur à Ottawa, mais elle désire également qu'il soit présent dans sa circonscription pour répondre à toutes les exigences locales. Ceci est devenu pratiquement impossible, en raison de l'évolution de notre système parlementaire.

Il convient donc d'accorder aux députés, tant du côté ministériel que de l'opposition, des services leur permettant de répondre d'abord aux nouvelles exigences de leurs fonctions et, ensuite, de jouer leur rôle, tant à la Chambre des communes que dans leur circonscription.

Je crois qu'en raison de ces nouvelles exigences, il faudrait établir, le plus tôt possible, un secrétariat de circonscription destiné à seconder le député dans son travail en faveur de ses électeurs. Il est clair—et on l'a souligné tout à l'heure—qu'il y a ici, à la disposition des députés, particulièrement à la bibliothèque, un personnel qui les aide à préparer leurs travaux et les guide dans leur travail de recherches.

Cependant, il est arrivé, à cause de l'évolution de la procédure parlementaire—maintenant que les travaux de la Chambre se poursuivent pratiquement durant onze mois par année—qu'un député ne puisse être présent et actif onze mois par année à Ottawa et apporter une contribution valable aux travaux de la Chambre, tout en se tenant au courant de tout ce qui se passe dans sa circonscription, afin de pouvoir répondre à toutes les demandes de ses commettants, des organismes professionnels ou sociaux. Tout cela exige de plus en plus que le député dirige les forums, informe la population sur les différents courants politiques, assiste aux événements sociaux et, surtout, stimule l'activité et la pensée politiques de ses électeurs.

Or, il est extrêmement important, à mon sens, que nous obtenions de l'aide dans la circonscription, le plus tôt possible, afin de permettre au député de se faire au moins représenter, en vue d'assurer un élément de cohésion continu entre les aspirations de la population et les politiques qui sont appliquées et votées à Ottawa.

Alors, monsieur le président, je pense qu'il faudrait prévoir une allocation supplémentaire pour couvrir les frais occasionnés par l'emploi d'un secrétaire dans la circonscription, par la location de locaux et par les appels interrubains, car on sait que ceux qui représentent des circonscriptions rurales sont obligés, très souvent, de faire des appels d'une localité à une autre et que ces appels coûtent énormément cher. Il n'y a aucune raison, je pense, pour qu'un député qui a un bureau dans sa circonscription n'ait pas à sa disposition une ligne directe le reliant aux divers ministères du gouvernement.

J'aimerais, avant de terminer mes observations, monsieur le président, traiter un autre sujet; c'est celui qui a été abordé brièvement, tout à l'heure, par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), qui serait en faveur que l'on octroie aux chefs de parti un laissez-passer permanent sur les avions d'Air Canada. Je suis d'accord. Je pense d'ailleurs que cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Cependant, j'aimerais savoir si, au début de la Confédération, on a jugé bon d'octroyer aux députés canadiens un laissez-passer sur les chemins de fer, je me demande pourquoi, aujourd'hui, avec l'évolution des moyens de transport et la technique moderne qui permet d'utiliser maintenant les avions beaucoup plus que les trains, on n'octroierait pas aux députés des laissez-passer utilisables sur les avions d'Air Canada, comme on l'a fait au début de la Confédération sur les lignes ferroviaires.

Je constate, monsieur le président, que je n'ai pas terminé mes observations. Puis-je vous faire remarquer qu'il est une heure?

• (1.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pourrions-nous adopter ce crédit, quitte à reporter nos propos à plus tard, quand nous passerons aux crédits supplémentaires. J'aurai des remarques à faire à ce moment-là. Sans vouloir manquer d'égard envers le député de Papineau, je dirais que les membres du comité auront toute latitude, lorsque nous aborderons les prévisions relatives à la Chambre des communes, et le crédit n° 10, de rattacher leurs propos à ce crédit supplémentaire. Pour obliger les leaders des partis, nous pourrions adopter ce crédit supplémentaire maintenant et rattacher nos remarques au crédit n° 10 des prévisions budgétaires du service législatif.

L'hon. M. Macdonald: J'y consentirais à condition qu'on ne s'oppose pas à ce qu'un député quel qu'il soit puisse faire des remarques qui se rattachent à celles du premier ministre ou de n'importe quel chef de parti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, que nous adoptions le crédit 20a, j'y consens, mais non le crédit 1er.

M. le vice-président: Avant de mettre en délibération le crédit 15a et le crédit 20a, j'aimerais signaler au comité que ces crédits supplémentaires ont été déposés ce matin. Sauf erreur, et conformément à l'article 61 du Règlement, ils ne devraient pas être examinés ou adoptés en comité au cours de la présente séance.

Voici le texte de l'article 61 du Règlement:

Si une motion pour affectation de deniers publics ou imposition d'une charge sur le peuple est faite en Chambre, elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en discussion; mais elle doit être ajournée à telle date que la Chambre juge à propos de fixer. Elle est alors renvoyée à un comité plénier avant que la Chambre adopte une résolution qu'on procède à un vote en la matière.

Cependant, je suppose qu'il y a consentement unanime. Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous adoptons les crédits supplémentaires 15A et 20a et non pas 1.

Des voix: D'accord.

Les crédits suivants ont été adoptés:

15a. Extension des objets du crédit 15 du budget revisé de 1968-1969 pour la Chambre des communes afin d'inclure la cotisation du Canada à titre de membre de l'Association internationale des parlementaires de langue française, $1,000.

20a. Administration générale—Prévision budgétaire du greffier, $81,250.

M. le vice-président: Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Avant de lever la séance à une heure, nous en étions à l'étude du crédit n° 1.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, serait-il possible de réserver les crédits nos 1, 5, 10 et 15 pour passer au crédit n° 20, afin de nous permettre de traiter de l'administration générale de la Chambre et, en particulier, de divers sujets auxquels les députés ont fait allusion ce matin. Nous pourrons revenir aux crédits précités lorsque le comité aura terminé l'étude du crédit n° 20.

M. le vice-président: Le comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

20. Administration générale, $9,192,100.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, lors de l'ajournement à une heure, j'étais à dire qu'il est urgent d'accorder aux députés des moyens de transport et de communication modernes.

En effet, par une loi, le Parlement a jadis accordé aux députés des laissez-passer utilisables sur les lignes ferroviaires canadiennes. A l'âge de la vitesse, dans ce monde moderne, il conviendrait, je pense, d'accorder maintenant aux députés des laissez-passer spéciaux utilisables sur les lignes aériennes canadiennes. L'utilisation fréquente de l'avion est maintenant reconnue et acceptée par tous.

En effet, tous les députés peuvent voyager par avion une fois la semaine entre leur circonscription et Ottawa. A mon avis, il était essentiel de reconnaître ce principe. Cela sera utile surtout aux députés qui viennent des provinces Maritimes et des provinces de l'Ouest.

Cependant, il faudrait maintenant reconnaître que les députés, qui sont appelés à voter annuellement des sommes de plus en plus considérables pour l'administration et la gouverne de leur pays, devraient pouvoir voyager rapidement à travers ce pays pour mieux le connaître et, surtout, pour mieux étudier sur place les problèmes qu'ils sont appelés à solutionner.

J'admets que l'attribution, à tous les députés, d'un laissez-passer permanent utilisable sur les avions des sociétés aériennes canadiennes est de nature à causer certaines difficultés à ces sociétés aériennes, mais on pourrait sûrement trouver un moyen de permettre à tous les députés qui le désirent de se déplacer rapidement d'un bout à l'autre du pays, au moins deux ou trois fois par année.

Monsieur le président, je trouve magnanime l'attitude des chefs de parti qui recevront maintenant des sommes supplémentaires pour leur aider dans leur travail; je trouve magnanime qu'ils soient prêts à partager ces sommes et cette aide supplémentaire avec les députés de leur parti. Mais, à mon avis, ce n'est pas pas une solution. On a reconnu les besoins des chefs de parti et on leur

vient en aide. On leur accorde maintenant des sommes supplémentaires pour qu'ils s'acquittent mieux de leurs responsabilités. Je pense que l'on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils partagent ces sommes avec les députés de leur parti. Il faut trouver d'autres mesures, dès maintenant, pour aider l'ensemble des députés et, à cet effet, je suggère, premièrement, d'augmenter le personnel chargé de recherches à la bibliothèque du Parlement; deuxièmement, je suggère que l'on permette à chaque député d'établir un secrétariat dans sa circonscription. Je pense qu'il s'agit là d'un des besoins les plus urgents et les plus pressants, si l'on veut que le député continue à jouer un rôle utile et efficace dans sa circonscription.

Enfin, à mon avis, il faut accorder au député la possibilité de se déplacer à travers le pays d'une façon rapide, efficace, moderne et cela, sans qu'il lui en coûte des sommes fantastiques.

Ces recommandations devraient être acceptées le plus rapidement possible, afin que le travail du député soit plus efficace, et ce dans l'intérêt de la population canadienne.

Avant de terminer mes observations, monsieur le président, je voudrais rappeler une question posée à l'Orateur, le 31 octobre dernier, par le député d'Abitibi (M. Laprise), qui parlait de la situation de la traduction aux comités.

Or, avec sa grande gentillesse, l'Orateur avait accepté d'étudier cette question et il avait dit:

> Je lui demanderais de patienter pour quelques jours, afin de me donner l'occasion d'étudier la situation d'un peu plus près, à la suite de quoi je serai peut-être en mesure de faire une déclaration à la Chambre ...

sur ce sujet.

Or, nous ne sommes pas sans savoir qu'il existe des difficultés énormes actuellement quant à la traduction des comptes rendus des comités de la Chambre, et si je me reporte au rapport du secrétaire d'État du 31 mars 1967, on y dit que le volume de traduction imposé aux traducteurs du gouvernement canadien est incroyable et que le nombre de mots et de pages de traduction a augmenté considérablement au cours des dernières années. Et cela ne s'applique pas seulement à la traduction, mais aussi à l'interprétation.

Je voudrais suggérer que l'on rétablisse peut-être la coutume qui existait au début des années 1940 et qu'on affecte à la Chambre des communes des traducteurs qui s'occuperaient exclusivement de la traduction des débats de la Chambre des communes et des délibérations des comités. Je pense que l'on exige trop du personnel affecté à la traduction et je voudrais citer une partie du rapport du secrétaire d'État à cet effet:

> En plus de satisfaire aux exigences du Parlement, le service d'interprétation a prêté son concours aux ministères, sociétés de la Couronne, commissions royales d'enquête et autres organismes à Ottawa, ailleurs au Canada et à l'étranger.

Or, cela veut dire que souvent, lorsqu'on a un besoin pressant de documents et de textes qui ont été présentés dans un des comités, il n'y a malheureusement pas de traducteur de disponible pour faire le travail et remettre simultanément, aux députés et au public, les textes français et anglais. Je pense qu'il s'agit d'une situation qu'il faudrait corriger le plus rapidement possible, et je suggère bien humblement que la présidence étudie la possibilité d'affecter un personnel de traducteurs exclusivement aux travaux de la Chambre et des comités.

• (2.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Baldwin: Monsieur le président, cette heure précise de la retraite tranquille de la Chambre des communes, le vendredi après-midi, est tout indiqué pour faire quelques commentaires sur le poste 20 qui a trait à la Chambre même, et pour parler de l'adoption des crédits supplémentaires cet après-midi. Je pense qu'aujourd'hui, alors que dans le monde entier la violence se manifeste et que les gens transforment leur manière de vivre brusquement et de façon sanglante, au lieu d'emprunter les innombrables voies qu'offre la démocratie, il est bon de réfléchir un peu sur ce que nous sommes, sur ce que nous faisons et sur ce que nous pourrions faire. Je suis pleinement conscient du fait que le comité de procédure fera rapport sur l'ordre de la Chambre le 1er décembre, et je n'ai pas l'intention d'empiéter sur le débat d'alors, qui sera, j'espère, fructueux et significatif.

J'adresse plus particulièrement mes remarques aux vis-à-vis de l'arrière-ban. Depuis quelque temps, j'essaie de les inciter à la révolte, mais sans grand succès. Si on songe au rôle joué par le député de l'arrière-ban, les vis-à-vis doivent avoir éprouvé admiration et jalousie devant l'intervention utile et spectaculaire de six députés de Terre-Neuve siégeant à droite de la Chambre, qui ont pu monter une attaque concertée très opportune et très impressionnante contre l'abandon injuste du service-voyageurs essentiel de Terre-Neuve. En peu de temps, ils ont fait

œuvre utile et efficace. Ils ont exposé avec éloquence et netteté, à la Chambre, et par son intermédiaire, au pays, un problème grave et urgent. Ils ont certainement droit aux éloges de la population et du Parlement pour avoir démontré que la chose est possible. Les députés d'en face doivent regretter que leurs inhibitions les empêchent d'imiter la performance de ceux de Terre-Neuve.

Il existe de très éminentes autorités en ce qui concerne ce genre d'initiative. Je tenterai d'être aussi objectif que possible, mais j'aimerais citer quelques autorités pour illustrer la malheureuse prédisposition des membres du parti libéral qui, même dans l'opposition, s'abstiennent d'adopter l'attitude indépendante qu'ils devraient manifester. Je vais vous lire quelques citations que j'ai ici et les députés en reconnaîtront peut-être l'origine plus tard. Elles proviennent toutes d'un seul article. La première est la suivante:

Il ne reste plus dans ce parti (libéral) un seul homme pour qui les principes signifient plus que le pouvoir.

La deuxième déclare:

Le même cynisme brutal se retrouve chez la vieille garde.

Une autre se lit ainsi:

Je ne me préoccupe que des réflexes antidémocratiques du troupeau libéral invertébré.

Ce ne sont pas mes paroles, monsieur le président, je ne rêverais pas de dire de telles choses. Plus loin on lit:

... Il me faudrait souligner en termes vigoureux l'autocratie de la structure libérale et la lâcheté de ses membres.

Depuis que je m'intéresse à la politique, je n'ai jamais vu de spectacle aussi dégradant que celui de tous ces libéraux qui tournent casaque à l'unisson de leur chef dès qu'ils trouvent l'occasion de saisir le pouvoir.

Voilà de tristes propos, monsieur le président. Plus loin, on lit:

... quand a-t-on vu un libéral notoire appuyer la constitution du parti, pour s'ériger contre les ordres du chef, contester son autorité à engager ainsi le parti?

Comme c'est le premier ministre actuel, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau qui, avec tant de justesse et de vérité, a employé ces termes en 1963, je me demande combien de députés de l'arrière-ban, qui se trouvent en face de moi et qui m'entendent, aimeraient dire la même chose mais qui n'osent le faire à cause de cette description.

Comme on vient de jeter les premiers jalons d'une œuvre qu'on poursuivra, je l'espère, nous devrions tous nous y intéresser, car de cette initiative dépend non pas nécessairement la survie du Parlement—je ne suis pas un de ceux qui trouvent cette institution menacée—mais l'orientation qu'il prendra. Cette institution contribuera non seulement au maintien mais à la restructuration et à l'amélioration de notre société, dans la mesure où elle emploiera à bon escient les pouvoirs et l'autorité qu'elle détient.

J'ai lu récemment un livre très intéressant de M. Humphrey Berkeley, ancien député conservateur aux Communes britanniques, intitulé: «The power of the prime minister». L'auteur y fait ressortir très succintement le pouvoir de plus en plus grand du premier ministre et l'ampleur que prend ce poste. Il appuie sur les conséquences désastreuses qui pourraient en résulter.

M. Berkeley était un député aux idées très progressistes. C'est lui qui a été le parrain de la mesure législative sur les attentats à la pudeur, qu'il a déposée au Parlement et qui devait finalement être adoptée; que l'on partage ou non ses vues, il faut néanmoins lui rendre cette justice que ce qu'il a fait, il a pu le faire en tant que simple député. Il s'est aussi illustré par ses efforts en vue d'aider le gouvernement et le Parlement à apporter des réformes à propos de l'abolition de la peine de mort et de la législation sur le divorce.

Il a décrit dans son livre cette évolution lente, graduelle, qui a vu l'autorité passer de la Chambre des communes aux mains du gouvernement, jusqu'à ce que le premier ministre en soit devenu presque l'unique dépositaire. Il a proposé naturellement quelques remèdes que j'éviterai de commenter, mais il s'agit d'un homme qui a passé six ans à la Chambre des communes du Royaume-Uni et qui a mis en doute la valeur du système de roulement que la Chambre des communes britannique a établi pour la période des questions. Quiconque lit le livre de M. Berkeley verra précisément ce que le gouvernement et le premier ministre essaient de faire et conclura que l'opposition s'est en effet montrée sage et raisonnable en refusant ce changement. Il est peut-être possible de modifier la période des questions, mais non pas comme le premier ministre essaie de le faire. Il faut d'abord en discuter et obtenir l'unanimité

• (2.50 p.m.)

Si j'avais le temps, monsieur le président, je pourrais parler au comité, étape par étape, loi par loi, du processus législatif que nous avons subi dans notre pays. Même au cours de cette session, les principaux bills adoptés ont tous entraîné une nouvelle diminution du pouvoir de la Chambre des communes au profit du gouvernement. Le projet de loi sur le financement du National-Canadien contenait neuf articles donnant au gouverneur général en conseil le pouvoir de prendre des mesures qui, normalement, relèvent exclusivement du Parlement. Certes, il est essentiel, pour le bon fonctionnement du processus démocratique, d'accorder parfois certains pouvoirs au gouvernement. Mais cela arrive, nous l'avons vu, à chaque projet de loi et à chaque session. Ce qui a surtout dressé l'opposition contre le gouvernement à propos de la loi sur le crédit agricole, adoptée au cours de cette session, c'est lorsqu'on a permis au gouvernement de fixer les taux d'intérêt qu'on appliquerait arbitrairement à nos fermiers. C'est ce qui ressortirait de l'examen de toutes les lois adoptées.

J'ai déjà fait valoir cette nécessité, sous certaines réserves. Toutefois, il n'est pas moins essentiel de préserver dans cette enceinte le droit indépendant de contester de temps à autre le gouvernement lorsqu'il a tort. Ce droit ne peut être exercé que lorsque les simples députés ministériels et d'autres députés ont le courage personnel nécessaire de critiquer les erreurs du gouvernement. De telles attitudes seront sans doute plus fréquentes dans les quatre ans qui vont suivre. Nous devons préserver parmi nous le droit de contester le gouvernement et de le forcer à rendre compte de son activité. Nous n'allons pas nous contenter d'accepter d'office une mesure législative en nous bornant à de timides réserves. Il faut plus que cela pour préserver les assises indispensables à un régime parlementaire viable et utile.

Cette tendance s'affirme de diverses manières. On fait trop de mystère. Le gouvernement a indubitablement exagéré les mesures indispensables à la sauvegarde des exigences élémentaires du secret. Personne ne songe à contester au premier ministre le droit d'exiger de ses collaborateurs du cabinet de la discrétion, afin de ne pas révéler les secrets du Conseil privé. Mais le gouvernement est allé trop loin dans ce sens. Je le dis, car c'est un fait dont nous avons tous les jours la preuve, ici à la Chambre, lorsque les députés du côté de l'opposition s'efforcent d'obtenir du gouvernement des renseignements indispensables à l'accomplissement de leur rôle. Ces tentatives se heurtent à un mur de pierre. On nous répond, mais ces réponses ne veulent rien dire. Nous obtenons des déclarations, mais creuses et sans portée. C'est là je pense, un fait bien établi.

J'ai ici un article très intéressant de Gordon Pape, paru dans la *Gazette* de Montréal. Il a trait aux problèmes et aux difficultés de l'art de gouverner. Bien qu'il s'agisse d'un article assez long, l'espace alloué à l'auteur ne lui a permis que de les effleurer. J'aimerais citer le paragraphe au sujet de l'excès de discrétion en matière de gouvernement.

> L'édit de M. Trudeau, l'été dernier, visant à garder secrètes les séances du cabinet et des caucus n'avait rien de révolutionnaire. Presque tous les nouveaux chefs de parti ont, en entrant en fonction, fait des déclarations semblables.
>
> Ce qui a été inhabituel, c'est le zèle avec lequel le monde officiel d'Ottawa a réagi à cette déclaration. Les fonctionnaires dont bon nombre ont tendance à être timides avec la presse ...

Il est difficile de comprendre ce que l'auteur veut dire.

> ... au départ, se sont servi de l'avertissement du premier ministre pour garder le silence. Certains ministres sont devenus méfiants envers les journalistes ...

Pourquoi diable une telle attitude?

> ... même au sujet de questions qui relevaient uniquement de leurs ministères respectifs.
>
> L'effet global a été de réprimer dans une certaine mesure le flot de nouvelles qui coule d'Ottawa et de réduire au lieu d'accroître les débats publics sur des questions étudiées par le gouvernement.

C'est la raison essentielle pour laquelle il faut permettre la libre diffusion nécessaire des renseignements émanant du gouvernement. Cette diffusion de renseignements est nécessaire pour que les membres de l'opposition puissent exercer leur prérogative d'agir au nom des millions de personnes qui les ont envoyés ici pour défier le gouvernement de temps à autre, pour lui réclamer la vérité. Ce n'est qu'à la lumière crue de la publicité que les procédés démocratiques sont utiles et efficaces.

Cela m'amène au dernier point que je veux aborder. Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole au sujet de ce crédit. Je voudrais signaler que l'utilité de cette institution est diminuée dans une certaine mesure par l'apparition d'un nouveau moyen de diffusion. Je n'ai pas à me plaindre beaucoup de la

presse en général. Si vous lisez un certain nombre de journaux, ou si vous lisez le même journal pendant assez longtemps, vous obtenez un régime pas mal équilibré. Ceux qui ne lisent que les manchettes ne pensent peut-être pas de même. Toutefois, si ceux qui forment l'opinion publique lisent assez de journaux, je pense qu'on peut arriver plus ou moins à en apprendre assez pour savoir ce qui se passe ici et quelles sont les questions à l'étude.

Ces dernières années, les reportages à la radio et à la télévision ont suscité un phénomène tout à fait nouveau. Ce Parlement-ci et d'autres devront bientôt arrêter une ligne de conduite. Il arrive que ces députés, des membres du cabinet, les principaux représentants des partis de l'opposition et des députés de l'arrière-ban des différents groupes composent avec amour et objectivité un discours d'actualité. Ces discours sont prononcés à la Chambre; ou bien on y échange des questions et des réponses. Ensuite, hors de la Chambre, les journalistes, armés de microphones et de caméras, assiègent les députés, qui doivent fournir en 30 ou 60 secondes un résumé complet, et risquent de ne présenter ainsi qu'une déformation du discours. Je ne critique pas ceux qui sollicitent des déclarations. Naturellement, les médias existent et ils ne disparaîtront pas. Espérons que nous n'allons pas disparaître non plus, et il nous appartient de concilier les deux éléments.

Nous avons un exemple assez différent de la situation dans le fait que le très honorable premier ministre ait jugé à propos d'aborder certains problèmes lors d'une rencontre avec les étudiants de Kingston. Ce faisant, il a semé bien de la confusion et a fait surgir un grand nombre de problèmes dans l'esprit de certains Canadiens et de certains députés.

• (3.00 p.m.)

Quand nous venons à Ottawa, monsieur le président, nous prêtons le serment d'allégeance dans le bureau du greffier, et nous devons laisser à la porte certains éléments de notre vie privée. Si nous gravissons les échelons et sommes assermentés comme membres du Conseil privé, nous devons laisser à la porte de la résidence du gouverneur général une portion encore plus grande de notre vie privée. Si nous devenons premier ministre—et le pronom «nous» a ici un sens très flou, monsieur le président—je crois qu'il nous est alors très difficile de conserver un semblant de vie privée. Quel que soit le bien-fondé des raisons ou la valeur des intentions, quiconque se voit conférer l'honneur de devenir premier citoyen du pays et premier ministre doit reconnaître qu'il ne peut adopter deux personnalités, l'une pour le public et l'autre pour sa vie privée. Quand il paraît en public ou devant les caméras de la télévision, il ne peut s'exprimer qu'en tant que premier ministre du pays. Si l'on reconnaît ce principe, monsiuer le président, on allégera la tâche des collègues du premier ministre qui siègent du même côté que lui, et de tous les députés à la Chambre, qui souhaitent que le pays soit bien administré.

Quoi qu'il en soit, le moment est venu pour nous de regarder bien en face le problème des reportages radiophoniques et télévisés de nos séances. Allons-nous accepter les caméras ici? C'est comme l'histoire du chameau et de l'Arabe, où le chameau a déjà glissé son nez sous la tente. Allons-nous tolérer que cette formule continue à être appliquée au petit bonheur la chance?

Pour ma part, monsieur le président, j'aurai la franchise de dire que j'ai vivement attaqué ce genre de reportage. Je ne suis pas encore converti, mais je commence à me demander si mes objections tiennent encore. Si nous comptons pouvoir offrir à nos citoyens et aux étrangers un tableau objectif, bien équilibré de nos délibérations ici, ne devons-nous pas envisager cette question dans une optique judicieuse et scientifique?

A mon avis, il n'appartient pas aux seuls députés d'établir des règlements, bien que nous ne devions pas perdre notre droit de veto. Je propose toutefois—sous la forme d'une simple invitation que j'espère voir appuyer par d'autres députés—qu'avant longtemps nous organisions une réunion de députés, de sénateurs, de représentants éminents des médias, afin de déterminer la possibilité d'offrir au public un reportage objectif et exact de nos travaux quotidiens ici, en renonçant aux tentatives purement empiriques.

Le plus dur, c'est de trouver les formules d'application. Si Dieu le Père consentait à descendre parmi nous et à agir comme censeur-éditeur nous réussirions peut-être à trouver une solution. Je me trouvais au Royaume-Uni en février dernier et, comme la plupart des députés le savent, le Parlement britannique s'est tâté à propos de la même question. Les Communes l'ont rejeté. La Chambre des

Lords a permis de filmer un débat à titre d'essai. Il a été enregistré sur ruban et il y a eu une projection spéciale pour ceux qui avaient l'estomac solide. Ce débat typiquement britannique de lords et de ladies portait sur les sports; serait-il permis le dimanche de jouer au cricket, d'organiser des courses de chevaux et le reste. Je dois avouer que le débat n'était pas trop excitant, mais le film montrait deux orateurs des deux partis, deux du gouvernement et deux conservateurs. Je ne suis pas resté jusqu'à la fin mais on avait tenté honnêtement de représenter ce qui s'était passé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre avait assisté à la séance; il a exprimé l'espoir que ce film serait montré au Canada, pour appuyer sa campagne visant à l'abolition du Sénat.

Mais vraiment, monsieur le président, le moment est venu d'envisager le problème et d'y trouver une solution. Compte tenu des campagnes de dénigrement déplacées et injustes contre bon nombre d'institutions démocratiques dans le monde, il est grand temps de faire en sorte que les Canadiens aient une idée exacte et judicieuse de ce qui se passe dans cette enceinte. Si je dis cela, monsieur le président, c'est que le jour viendra peut-être où il nous faudra miser sur toute la bonne volonté possible, faite de compréhension et d'une juste appréciation des choses essentielles à la survivance de notre pays. D'une certaine manière, les députés doivent pouvoir distiller la sagesse collective de tous ceux qu'ils représentent afin que le moment venu—et il viendra de temps à autre—cette sagesse puisse s'exercer contre le point de vue du gouvernement, si bien que la volonté de la population prévaudra.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, mes commentaires sur les propos du député de Peace River se borneront à une ou deux choses. Son discours était, au fond, le prélude de celui qui sera prononcé au cours du débat sur le rapport du comité de procédure. Ce comité est à l'œuvre depuis longtemps, et la plupart du temps en l'absence du député de Peace River. Il me semble opportun et souhaitable, dans l'ensemble, de laisser le comité en finir avec ses délibérations avant d'ouvrir un débat sur la question de procédure. Aussi, même si je m'abstiens de tout commentaire sur les propos du député, il ne faudrait pas en conclure que j'abonde dans le même sens que lui mais que j'estime plutôt nécessaire d'attendre le rapport du comité pour traiter de la question.

[*Français*]

Je crois que l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a fait une étude sérieuse de la question, et ses suggestions, particulièrement celle qui a trait à la traduction des comptes rendus des Débats et des comités, le prouvent. Je voudrais donc informer la Chambre que nous aurons l'occasion, plus tard aujourd'hui, d'adopter une motion en vertu de laquelle nous allons tenter une expérience aux comités.

Comme tous les députés le savent, nous avons un service d'interprétation simultanée aux comités et les hauts fonctionnaires de la Chambre ont laissé entendre qu'il serait possible d'obtenir la traduction écrite de cette interprétation avec le texte original, comme, par exemple, celui des nouveaux bills ou des nouveaux projets de loi. De cette façon, il nous serait possible d'obtenir les rapports des comités dans l'espace de quelques jours après les séances, plutôt qu'au bout de plusieurs semaines, comme c'est le cas actuellement.

Aussi, je crois que la Chambre serait prête à adopter unanimement cet après-midi une motion qui nous permettrait de tenter cette expérience d'ici l'ajournement de Noël.

L'honorable député de Papineau nous a parlé de secrétaires dans les circonscriptions et il nous a dit qu'il est maintenant d'usage, à Québec, d'accorder ces facilités aux députés provinciaux, de même qu'une allocation pour frais de voyage partout au Canada, et d'autres avantages, afin de leur aider à mieux remplir leur devoir.

Je voudrais donc signaler qu'il sera peut-être possible, au cours de la deuxième partie de cette session, de former un comité composé des députés de tous les partis de la Chambre, en vue d'étudier l'augmentation du personnel et l'amélioration des conditions de travail des députés afin de leur aider à mieux accomplir leur tâche, qui consiste particulièrement à représenter leurs électeurs, examiner la législation et légiférer à l'avantage de la population canadienne.

Je discuterai aussi avec mes collègues et avec les leaders des autres partis de la Chambre pour en arriver peut-être à une formule qui nous permettra, dans les autres cas, d'examiner les conditions de travail des députés en vue de les améliorer.

Et histoire de rassurer les «back-benchers» de notre parti—pour employer l'expression

anglaise—nous reconnaissons que nous avons accordé à l'opposition des avantages; il s'agit d'abord d'un avantage pour les chefs des autres partis.

Nous reconnaissons aussi que les députés sont aux prises avec des problèmes et nous nous proposons d'y trouver des solutions.

• (3.10 p.m.)

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de suivre le raisonnement du président du Conseil privé. Après avoir entendu l'honorable représentant de Peace River discourir sur le Parlement, j'ai pensé que je pourrais évoquer plusieurs questions. Il a signalé qu'au fil des ans, le pouvoir et l'autorité du premier ministre ont beaucoup évolué et le pouvoir du Parlement a faibli, ce qui est surtout vrai pour les députés de l'arrière-ban.

Depuis toujours, j'ai visé à une participation totale, complète, dans les limites de l'horaire parlementaire, des représentants qui, élus pour la première ou la deuxième fois à la Chambre des Communes, demeurent à l'arrière-plan. J'ai découvert que c'est surtout grâce à eux que le Parlement peut acquérir de nouveaux espoirs, un nouvel idéalisme et un nouveau concept des besoins de la génération actuelle. Depuis la première guerre mondiale, certes, la tendance est d'accorder de moins en moins d'importance au député de l'arrière-ban. Cette tendance existe au Canada comme au Royaume-Uni. La centralisation du pouvoir, particulièrement en la personne du premier ministre et, de façon indirecte mais importante, entre les mains du cabinet, a amené une situation qui ne présage rien de bon pour la Chambre des communes, qui est censée être la chambre des gens du commun.

En exprimant ces opinions, l'honorable représentant a mentionné en particulier les installations de radio et de télévision qui sont à portée de la main, dans le foyer de la Chambre des communes. Il doit y avoir une bonne explication à cela. A mon avis, ce changement est survenu parce que les journaux, de façon générale, accordent de moins en moins d'espace aux discours prononcés par les députés à la Chambre des communes. Cela s'explique facilement. L'augmentation continuelle des coûts ne permet aux journaux que de résumer les discours des députés à la Chambre. Je me répète peut-être, car j'en ai déjà parlé.

J'aimerais que la presse canadienne suive l'exemple du *Times* de Londres qui donne chaque jour un compte rendu synthétique de la séance de la veille à la Chambre des communes et à la Chambre des lords. Les députés qui ont pris la parole y sont mentionnés en quelques lignes et la substance de leurs remarques est résumée aussi en quelques lignes.

Rien n'est plus décourageant pour un parlementaire qui a préparé un discours de n'avoir personne pour l'écouter. On n'écoute pas les discours, sauf si l'on sent qu'ils ont été longuement préparés. Souvent un jeune homme ou une jeune femme met tout son talent à préparer un discours, et il n'en est même pas question dans les journaux. Le feu de l'enfer vaut mieux qu'une intervention d'un député aux Communes qui passe sous silence. (*Applaudissements*)

Il ne faudrait pas tellement d'espace pour y arriver. Je voudrais qu'on mette cette idée à l'essai, car je crois que le calibre des débats à la Chambre serait meilleur si les nouveaux députés ou les députés de l'arrière-plan qui participent aux délibérations, savaient que leurs propos seraient signalés dans les journaux. C'est la première recommandation que je voulais faire.

Si le nombre des auditeurs de la radio et de la télévision s'est tellement accru, c'est que, chaque jour, ces deux média communiquent les plus récents événements aux Canadiens. Lorsqu'un député est interrogé en dehors de la Chambre, il peut résumer en 30 secondes ou une minute le fond de l'argument qu'il a tenté de formuler. Il permet ainsi à ses commettants, à sa province et au pays de le connaître. A l'exception de ce moyen de communication, il n'y a aucune façon pour un nouveau député ou un député de l'arrière-ban de signaler sa présence ou son apport aux délibératoins de la Chambre.

On a mentionné la formidable centralisation des pouvoirs. Jusqu'en 1914, le premier ministre était le premier parmi des égaux. Puis, un changement s'est manifesté. Les livres sur l'élaboration de la constitution qu'on a écrits entre 1875 et 1914 ne s'appliquent pas au Parlement actuel. Les premiers ministres d'autrefois étaient les gardiens des droits du Parlement contre la Couronne. Le premier ministre de notre génération est devenu relativement plus puissant, sous le régime parlementaire britannique que nous avons adopté, que le président des États-Unis. (*Applaudissements*)

• (3.20 p.m.)

M. Nixon deviendra président en janvier. Il constatera au Congrès, c'est-à-dire au Sénat et à la Chambre des représentants, que l'opposition forme la majorité.

A moins que les membres du Congrès ne permettent au régime présidentiel de fonctionner efficacement, il se trouvera incapable d'appliquer aucune de ses politiques si elles ne sont pas généralement acceptables. La position du premier ministre est différente. Il peut exercer le pouvoir énorme que lui confère son droit de recommander la dissolution. Ce pouvoir fait de lui non pas le premier parmi des égaux, mais le premier tout court.

Le premier ministre actuel du Canada a déclaré qu'il ne voulait plus de fuites du cabinet ou du caucus. Je ne le critique pas là-dessus, pour ce qui a trait au cabinet. Il y a eu une période, au cours des deux ou trois dernières années, où il suffisait, pour connaître parfaitement la plupart des litiges qui surgissaient au cabinet, de disposer d'une demi-heure après sa réunion. C'était mauvais et dangereux pour notre régime. En précisant que cet état de choses devait cesser, le premier ministre a énoncé un principe non seulement valable et justifié, mais encore conforme à la responsabilité constitutionnelle des ministres. Depuis quelques jours, cependant, les anciennes craintes se dissipent. Les ministres vont çà et là pour faire des déclarations. Si, pendant une séance de la Chambre des communes, en pleine session, un député demande l'opinion du gouvernement sur les déclarations émises, on ne peut sûrement pas dire qu'on tente de nous répondre.

Nous en avons vu un exemple au cours des dernières 48 heures. Le chef de l'opposition, ainsi que d'autres députés de tous les partis de l'opposition, voulaient absolument savoir où en était le gouvernement au sujet de l'OTAN, c'est-à-dire si le Canada compte modifier son attitude et se dégager de ses responsabilités dans la lutte contre le communisme au moyen de l'OTAN, ou si les Canadiens doivent s'isoler et, tout en restant membre de cette organisation, ne plus assumer une juste part du fardeau. Nous n'avons pas eu de réponse.

Il suffit de lire le hansard des dernières semaines pour constater que la période réservée aux questions est consacrée surtout aux questions, non aux réponses. Nous en sommes au point où une question posée reste sans réponse, quelle que soit sa simplicité ou l'urgence de la réponse. Certains ministres, il est vrai, prennent la peine de répondre et je ne manque jamais de les en remercier. Par contre, d'autres prennent une attitude qui frise le mépris à l'égard de ceux qui posent des questions. (*Applaudissements*)

Le président du Conseil du Trésor, ce parlementaire expérimenté à la physionomie bienveillante, n'est pas d'accord, mais qu'il passe encore un peu de temps ici et il le sera. Néanmoins, j'aime sa manière affable d'aborder ces problèmes.

Hier, il était impossible d'obtenir une réponse au sujet de l'OTAN. On a tenu des propos vagues et incertains sur l'OTAN. Pourtant, pendant que la Chambre posait ces questions, un ministre donnait à un organisme international, à 3,000 milles d'ici, des renseignements auxquels le Parlement avait droit, mais qu'on a refusé de lui donner. Cela ne rendra pas la Chambre des communes plus efficace.

Il y a, bien entendu, des questions d'un caractère confidentiel qui ne peuvent être divulguées. Mais les réponses données aux questions posées hier et avant-hier témoignaient toutes d'une incertitude voulue; on ne peut espérer, dans ces conditions, que le Parlement jouisse du respect qui lui est dû. On aurait dû répondre à nos questions. Mais aujourd'hui, après que le ministre de la Défense nationale se fut ouvert le cœur à l'étranger, le premier ministre a répondu aux questions et, lorsqu'il a terminé, je me demande si un seul Canadien pouvait avoir la moindre idée de ce que le gouvernement compte faire à l'égard de l'Organisation qui a sauvegardé notre liberté depuis 1948.

Dans l'intérêt de la survie de cette organisation, je conjure les ministres de veiller à ce qu'on réponde aux questions.

Nous avons deux ministres qui viennent de l'Ouest, tous deux sans portefeuille. Ces deux ministres ont reconnu, au cours des six dernières semaines, que le Parlement a le droit d'être renseigné, et je les félicite de la manière dont ils ont répondu aux questions qu'on leur a posées au sujet de problèmes ministériels dont ils viennent à peine d'assumer la responsabilité. Leur exemple devrait être suivi par tous les ministres.

Nous ne nous attendons pas que les ministres nous disent tout. Ce ne serait pas humain. Mais après les vaines paroles qui ont été prononcées à Queen's et les propos encore plus vains tenus à Halifax concernant Stalingrad, les nazis et autres sujets semblables, nous avons le droit d'obtenir des réponses convenables aux questions posées au sujet de la défense du Canada, même si, à cause des restrictions imposées par le secret, on ne peut nous fournir des renseignements complets.

Je suis heureux de constater que, depuis deux ou trois semaines, les ministres ont supprimé dans une grande mesure les entraves qui leur imposaient le silence. Ils semblent moins craintifs qu'ils ne l'étaient à la suite de la déclaration qui leur imposait le silence éternel. J'espère que les ministres, comme le ministre de la Défense lorsqu'il reviendra à la Chambre, feront preuve du même esprit de liberté de parole à la Chambre que ce dernier a démontré à l'étranger.

J'ai écouté notre leader à la Chambre parler des premier ministres et de leurs pouvoirs. Une transition étonnante s'est opérée et rares sont ceux qui ont jamais analysé ce qui se passe dans notre régime parlementaire. Avec le temps, le centre du pouvoir s'est déplacé de plus en plus vers le centre, qui est le premier ministre. C'est parce que les divers premiers ministres qui se sont succédé ont intensifié leur mainmise sur l'autorité. L'expression «premier ministre» est absente du texte de la constitution canadienne. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est muet là-dessus. Personne n'a été assermenté comme premier ministre de 1867 à 1920, année de l'arrivée au pouvoir de l'honorable Arthur Meighen. Et même après cette date, un ou deux premiers ministres n'ont pas prêté serment comme tels car on ne saurait prêter serment à un poste pour lequel rien n'a été prévu.

• (3.30 p.m.)

Il n'y a eu jusqu'en 1896 aucune description des pouvoirs d'un premier ministre. Sir Charles Tupper, qui a assumé un mandat éphémère en 1896, a décidé qu'on devrait préciser les attributions du premier ministre, et on a adopté un décret du conseil qui a, d'une façon générale, guidé les premiers ministres qui se sont succédé de Tupper à Mackenzie King.

C'est à ce dernier qu'est due la dernière définition des pouvoirs. Son successeur, M. St-Laurent, n'a ni amplifié ni diminué ces pouvoirs. Lorsque je lui ai succédé, je n'ai pas tenu à décrire ces attributions ni, que je sache, M. Pearson ni l'actuel premier ministre. Donc, ces attributions sont stipulées en général dans un décret du conseil promulgué par M. King en 1935 peu après son arrivée au pouvoir.

Qu'on me permette de verser ce texte au compte rendu car il répond à bon nombre des questions posées à propos des pouvoirs du premier ministre. Le décret stipule d'abord:

> Une séance du comité du Conseil privé doit être convoquée par le premier ministre et, en son absence, par le plus ancien membre du Conseil privé si le président du conseil est absent.

Le quorum est de quatre, et le décret du conseil stipule:

> ... on ne peut rien soumettre à l'approbation du gouverneur général quand le nombre est inférieur au quorum.
>
> Un ministre ne peut faire de recommandations au Conseil au sujet de la discipline d'un autre ministère.

Les prérogatives du premier ministre sont les suivantes: le droit de dissoudre et de convoquer le Parlement, de nommer les membres du Conseil privé, les ministres du cabinet, les lieutenants-gouverneurs, les administrateurs provinciaux, le président du Sénat, les juges en chef de tous les tribunaux, le comité de la régie interne de la Chambre des communes, les sous-ministres des ministères, les bibliothécaires du Parlement, les représentants de la Couronne au sein des deux Chambres du Parlement et le personnel du bureau du gouverneur général. Je peux me tromper, mais je pense que M. King avait fait ajouter: les recommendations dans n'importe quel ministère.

Autrement dit, le premier ministre détient un pouvoir prépondérant et ne souffre pas de défi. Un premier ministre ne devrait pas faire de déclarations officieuses hors de la Chambre, par exemple en réponse à des questions, qui pourraient nuire au pays, à la population ou au gouvernement. D'ordinaire un député doit attendre une quizaine d'années avant d'aspirer au poste de premier ministre. C'est qu'en la personne du premier ministre se trouvent incarnés la direction du pays, l'exemple à donner à la nation, à la jeunesse, et surtout la défense des droits de l'institution dont il est la tête, et je n'oublie pas que l'Orateur est le président des Communes.

Je propose que la Chambre fasse l'essai des débats télévisés et qu'on en examine le résultat. L'exemple cité, soit ce qui s'est passé à la Chambre des Lords au Royaume-Uni tel jour en particulier pour vérifier l'efficacité de la télévision, ne me prouve aucunement qu'une pareille initiative serait vaine.

Je pourrais vous dire, monsieur le président, que si nous avions la télévision à la

Chambre, pas pendant toute la journée ou plusieurs heures, mais durant 20 minutes par jour, limite qu'imposerait un comité, il n'y aurait plus d'absence à la Chambre après la première émission télévisée d'un bout à l'autre du Canada. Je ne saurais imaginer de moyen plus efficace d'assurer la plus grande assiduité à la Chambre qu'un tour d'horizon de la Chambre par une caméra de télévision. Elle accomplirait ce que rien d'autre ne parviendrait jamais à faire.

J'espère que le gouvernement s'efforcera de ne pas sembler dicter de règles à la Chambre. Le président du Conseil privé est affable et distingué, mais il a un complexe dangereux—il croit qu'il peut dire au Parlement ce qu'il doit faire. Ce fut une terrible erreur de permettre aux ministres de s'absenter à tour de rôle juste au moment de l'établissement d'un comité parlementaire désireux d'apporter certains changements. Jamais les changements ne devraient être dictés par l'autocratie d'un ministre ou par la décision de la majorité. Il faut que de tels changements représentent l'opinion de la Chambre.

Deuxièmement, quelles que soient les modifications que vous ayez à l'esprit, retenez toujours ceci: Il ne faut pas enlever à la Chambre le sens de sa mission. On parle d'efficacité. «Nous voulons un Parlement efficace» répète-t-on à tous les échos depuis 150 ans. Le Parlement n'est pas une société par actions dont le premier ministre serait président du conseil d'administration, les ministres administrateurs et les députés actionnaires. Ainsi conçu, le Parlement serait certes efficace, comme ont pu le constater Hitler et Mussolini, mais nous perdrions au change cet élément humain, le désir d'œuvrer ensemble malgré des divergences sur des points de détail; bien prouver que même si nous avons parfois des opinions bien arrêtées, les députés visent tous un même objectif: la poursuite et le maintien de la liberté.

• (3.40 p.m.)

J'espère que le président du Conseil privé ne tirera pas avantage de son poste de choix pour contraindre le Parlement à se plier aux désirs du gouvernement. Qu'il retrouve ce bel esprit de collaboration, dont il fait montre de temps à autre, quand il veu tnous faire adopter une mesure, mais auquel il renonce peu après. Travaillons ensemble, non pas à rendre cette institution plus grande que dans le passé, mais à la faire telle que nous la défendrons au lieu de la critiquer à un moment où tout le monde occidental est contaminé par une attitude de critique à l'égard des institutions qui sauvegardent notre liberté depuis des générations.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

[*Français*]

M. Deachman: Monsieur le président, après avoir entendu le président du Conseil privé (M. Macdonald) parler en français, j'ai pris mon courage à deux mains pour commencer mes remarques dans la langue française.

Une voix: C'est très bien!

M. Deachman: La Chambre des communes a récemment donné aux députés l'occasion d'apprendre la langue française. En 1967, la Chambre des communes a organisé au Collège militaire royal de Saint-Jean un cours d'immersion de français.

Cet été, grâce à la collaboration du secrétariat d'État, nous avons étudié le français pendant trois semaines, avec l'aide des professeurs de l'école des langues de la Fonction publique.

De plus, depuis l'hiver dernier, nous avons poursuivi nos études avec l'aide des professeurs de l'école des langues de la Fonction publique et, encore en 1968, nous avons suivi un cours d'immersion à Saint-Jean pendant deux semaines cette fois.

On constate, monsieur le président, qu'un tel service peut permettre à un député qui, comme moi, par exemple, vient de l'Ouest, de parler en français, même s'il ne maîtrise pas cette langue parfaitement, pourvu qu'il la maîtrise assez bien pour pouvoir participer à une discussion pas trop compliquée.

De cette façon, monsieur le président, nous avons fait progresser, dans cette enceinte, l'étude de la langue française chez tous les députés et même chez les fonctionnaires de la Fonction publique. (*Applaudissements*)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Continuez en français.

Des voix: En français, en français.

M. Caouette: Tout le monde a remarqué l'habileté avec laquelle l'honorable député parle bien le français. A l'entendre relater les diverses péripéties qu'il a vécues au cours de ses études du français, tant à la Fonction publique qu'avec les députés, je me demande s'il n'a pas commencé à bien apprendre le français lorsque nous avons fait notre voyage en Russie, il y a quelques années, alors qu'il s'exprimait déjà passablement bien en français?

[*Traduction*]

M. Deachman: Je tiens à remercier le député de son compliment et de ses remarques.

J'aimerais poursuivre quelques instants sur un autre sujet concernant la Chambre des communes et ses services. Il s'agit des services de recherche que nous discutions ce matin. J'ai été très heureux de constater qu'on a consacré un certain montant à l'élargissement des services de recherche destinés au bureau du chef de l'opposition officielle et à ceux des chefs des autres partis d'opposition. Je signale également les remarques du premier ministre sur les services de recherche actuellement disponibles à la Bibliothèque de la Chambre des communes.

Il convient de noter certains détails de ces services. Tout d'abord, comme l'a très bien expliqué ce matin le député de Winnipeg-Nord-Centre, ils ne comprennent pas les députés de l'arrière-ban qui siègent du côté du gouvernement. En réalité, ils ne comprennent guère de députés de l'arrière-ban qui siègent dans l'opposition. Ces services de recherche sont plutôt strictement limités aux bureaux des chefs des partis d'opposition. En fait, dès qu'ils fonctionneront, ils n'auront plus de véritable statut officiel.

J'aimerais signaler à tous les députés, même si la chose saute aux yeux, à quel point il est difficile aux comités permanents de la Chambre des communes, lorsque nous examinons les politiques du gouvernement, de nous assurer les services compétents de spécialistes ou d'expert-conseils capables de nous guider de façon intelligente dans l'interrogatoire des fonctionnaires des sociétés de la Couronne qui comparaissent devant nous. C'est surtout au comité des transports et communications qu'on se rend compte de la chose, car on y examine un sujet vraiment technique, qui exige de la part des membres du comité une grande compétence pour pouvoir s'attaquer à un sujet d'une telle complexité. Si, en tant que députés, nous voulons interroger d'une façon intelligente les fonctionnaires du National-Canadien, par exemple, ou encore, comme c'était le cas ce matin des députés de Terre-Neuve, s'il s'agit d'interroger le nouveau représentant de la Commission canadienne des transports au sujet du service-voyageurs à Terre-Neuve, nous devrions pouvoir disposer, par l'intermédiaire du régime des comités de la Chambre, de conseillers technique nous permettant de comprendre les rouages de l'administration au niveau officiel et d'interroger ces gens de façon compétente.

C'est ainsi qu'on procède dans les tribunaux pour les interrogatoires. Le gouvernement lui-même est assisté de cette manière par des commissions royales et autres groupes d'enquête, lorsqu'il veut examiner une question et en approfondir les détails. Ce genre de service est nécessaire à la Chambre des communes si nous, les simples députés, voulons accroître notre compétence. On doit admettre que la Chambre des communes compte deux catégories de membres. Il y a d'une part les simples députés et d'autre part les ministres, qui assument des fonctions administratives et qui disposent de conseillers qui les accompagnent dans leurs tournées et qui les assistent dans leurs déclarations. Nous les députés, par contre, nous ne disposons des services d'aucun spécialiste lorsque nous interrogeons les fonctionnaires d'un ministère, experts en leur domaine, qui comparaissent devant nous à une séance d'un comité permanent de la Chambre. Donc, comme nous envisageons l'opportunité d'accroître la recherche, je demande aujourd'hui au gouvernement de comprendre que, pour tous les députés, il est urgent que le régime des comités soit épaulé par un groupe de spécialistes, qui permettront aux comités permanents de bien remplir leur rôle lorsqu'ils examinent les crédits et d'autres questions soumises à la Chambre des communes.

Avant de conclure, j'aimerais signaler un autre point important. Quand je suis venu à la Chambre, en 1963, le ministre de la Défense nationale d'alors avait promis d'établir un comité de défense nationale à la Chambre des communes.

Il a tenu sa promesse et nous sommes ainsi devenus les premiers membres d'un comité chargé d'examiner les questions de défense nationale. Nous étions pour la première fois appelés à évaluer l'activité d'un ministère qui dépensait 1.5 milliard de dollars, soit un quart des recettes fiscales consacrées aux services fédéraux. On peut se figurer sans peine combien il était difficile à un novice à la Chambre des communes de saisir l'ampleur d'une telle somme et encore plus de comprendre comment cet argent pouvait être dépensé au sein d'un ministère comme celui de la Défense nationale qui observait une discrétion traditionnelle sur ses opérations budgétaires et sur ses affectations.

• (3.50 p.m.)

Pendant les années que j'ai passées comme membre de ce comité, j'ai peu à peu appris à connaître le fonctionnement d'un ministère qui dépense 1.5 milliard de dollars et la façon dont cet argent est dépensé. J'ai aussi acquis un certain esprit critique quant au travail du ministère. Toutefois, lorsque j'ai été appelé à étudier la question des chemins de fer au comité des transports, j'ai eu beaucoup plus de difficulté à comprendre ce qui se passait dans les bureaux du National-Canadien, d'Air Canada ou de tout autre service relevant du ministère des Transports. J'ai saisi moins de choses qui se passaient dans ces domaines que j'en avais saisi qui se passaient au sein du ministère de la Défense nationale.

A mon avis, nous ne finirons pas par être mieux au courant à moins que les membres des comités chargés d'étudier ces questions ne disposent des services de recherches nécessaires. Je termine donc mes remarques, monsieur le président, en souhaitant que nous persistions dans la voie où nous nous sommes engagés aujourd'hui pour fournir de meilleurs services de recherches aux députés, ce qui permettra aux membres des comités d'obtenir les renseignements nécessaires sur ces questions relevant des ministères et donc de les comprendre. Cela aidera également les députés à comprendre la politique du gouvernement et leur permettra de prendre des décisions dans le meilleur intérêt du public.

M. Orlikow: Monsieur le président, je traiterai aujourd'hui du sujet sur lequel a porté le débat de ce matin amorcé par le premier ministre, notamment celui d'une aide accrue aux députés dans le domaine de la recherche. Je le fais non pas avec le ton presque d'excuse que j'ai décelé dans l'exposé du premier ministre, mais parce qu'à mon avis et, je pense, de l'avis de ceux qui ont étudié en détail le fonctionnement du gouvernement et du Parlement, il importe au plus haut point que tous les membres du Parlement, ceux du gouvernement et de l'opposition, y compris les députés ministériels de l'arrière-ban, obtiennent le genre d'aide qui leur permettra d'assumer leurs responsabilités.

Le gouvernement du Canada s'attaque chaque année aux problèmes plus nombreux qui se posent à la population canadienne. Cette année, nous dépenserons plus de 10 milliards et demi de dollars. Depuis 12 ans, nous avons plus que doublé les dépenses du gouvernement fédéral. Je n'y trouve pas à redire. J'estime que nous n'avons pas dépassé la mesure.

En vérité, il y a une foule de choses dont nous aurions dû disposer mais que nous n'avons pas encore examinées. Je ne suis pas surpris que le personnel affecté au premier ministre et aux membres du cabinet ait augmenté à un rythme phénoménal. Je ne réprouve pas cela.

Nous reconnaissons tous, je pense, que le personnel du premier ministre actuel a doublé depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Parlant de mémoire—et je ne crois pas me tromper de beaucoup—je signale que, d'après les journaux, quelque 28 personnes—du moins, c'était le cas, il y a un mois, mais ce chiffre est sans doute maintenant plus élevé—travaillent dans le bureau du premier ministre. Cela représente deux fois le nombre de personnes qui travaillaient dans le bureau du très honorable Lester B. Pearson, lorsqu'il était premier ministre.

Le premier ministre actuel a décidé—et je ne le critique pas pour cela—d'ouvrir ce qu'il a appelé des bureaux régionaux au sein de son bureau. Le *Golbe and Mail* du 4 novembre de cette année énumère certaines personnes qui ont déjà été nommées pour diriger ces bureaux régionaux. Il y a M. David Thomson, représentant régional pour l'Ouest du Canada. M. Jean Hache est chargé du bureau régional pour les provinces Maritimes et M. Levasseur est, pour le moment, chargé du bureau régional du Québec. Il recherche des candidats de l'Ontario pour remplir le poste vacant pour cette région. A mon avis c'est nécessaire.

Le très honorable député de Prince Albert l'a dit tout à l'heure: le premier ministre joue un rôle toujours plus important dans les décisions de nos gouvernements. Je crois que c'est nécessaire et j'approuve l'augmentation de son autorité. Cependant, le bureau du premier ministre n'est pas le seul dont le personnel augmente. Ce qui est vrai du premier ministre l'est également, sur une échelle réduite, de chaque autre ministre. Les ministres sont actuellement plus nombreux que jamais. Nous avons des ministres et des ministres associés; nous avons des ministres d'État et une armée de secrétaires parlementaires. Chacun d'eux a ses adjoints exécutifs, ses nègres et ses agents de relations publiques.

L'hon. M. Macdonald: Des secrétaires parlementaires?

M. Orlikow: Non, les ministres en ont. Comme mon collègue le député de Skeena je n'ai pas encore compris, depuis six ans que je suis ici, ce que font les secrétaires parlemen-

taires, s'ils font quelque chose. (*Exclamations*) C'est pourquoi monsieur le président, je ne vais pas parler d'eux. Mais chaque ministre a le personnel que j'ai mentionné.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les secrétaires parlementaires ont de l'espoir.

M. Orlikow: Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, les secrétaires parlementaires vivent avec l'espoir qu'ils feront un jour quelque chose de plus.

L'hon. M. Macdonald: C'est quelque chose que vous n'avez pas.

M. Orlikow: Non seulement les ministres ont-ils le personnel dont j'ai parlé mais ils bénéficient encore de l'aide à temps plein—je ne désapprouve pas; il ne saurait en être autrement—d'une fonction publique très compétente qui est là pour les aider à élaborer des programmes, à rédiger des lois et à établir le détail des dépenses de leur ministère. C'est ainsi que le gouvernement parlementaire doit fonctionner et je ne m'y oppose pas. J'ai l'impression, toutefois, depuis mon arrivée à la Chambre—et je suis certain que les députés plus anciens que moi en sont encore plus conscients—que du côté ministériel on semble croire que c'est de droit divin que ce gouvernement et ce parti gouvernent le pays. Je m'élève contre pareille attitude parce que je crois en la démocratie. Il est possible, du moins en théorie, qu'un jour certains députés de ce côté-ci—je ne dirai même pas des députés du parti auquel j'appartiens—siègent de l'autre côté de la Chambre et forment un gouvernement. S'il en est ainsi, et pour que le régime démocratique fonctionne efficacement, il est certain que l'opposition soit en mesure d'élaborer des politiques de rechange par rapport à celles que propose le gouvernement.

• (4.00 p.m.)

Si cela est vrai, l'opposition doit pouvoir examiner en détail et en profondeur les politiques proposées par le gouvernement. L'opposition doit pouvoir examiner les programmes en vigueur et les dépenses de chaque ministère qui, je le répète, s'élèvent à plus de 10.5 milliards de dollars cette année. Pour pouvoir faire cela comme il faut et en détail, il faut avoir la formation technique, la compétence, les connaissances et le savoir-faire requis. A mon avis, très peu de députés, s'il en est, ont les connaissances techniques—et surtout, bien peu ont le temps—ou la compétence qu'il faut pour examiner en détail tous les aspects administratifs, législatifs et budgétaires du gouvernement, et remplir en outre leurs fonctions de députés. Cela est aussi vrai en 1968 pour les députés de l'opposition aujourd'hui que ce l'était de 1957 à 1963 pour les députés de l'opposition qui siègent maintenant du côté ministériel.

Je ne peux parler que de mon expérience personnelle. Depuis mon arrivée ici, en 1962, nous avons instauré une série complète de programmes auxquels je crois en principe, que j'appuie en principe, et pourtant, d'après ce que j'ai pu constater, et d'après les discussions que j'ai eues avec des gens que je sais experts en la matière—non pas des personnes au service du gouvernement mais des universitaires, des personnes engagées dans le mouvement coopératif, dans les syndicats et dans le monde des affaires—je suis convaincu que nous commettons de graves erreurs et que nous gaspillons beaucoup d'argent. Je ne crois certes pas qu'il y ait sabotage délibéré ni que le gouvernement agisse ainsi sciemment. Je dis simplement que, d'après mon expérience, je formule des réserves importantes. Deux mots, pour illustrer ma pensée.

Nous avons un nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Nous dépensons des sommes considérables pour assurer la formation de la main-d'œuvre, mais il faudra y consacrer encore plus d'argent car à notre époque de technologie accélérée, celui qui veut travailler sans posséder les qualités requises n'a virtuellement aucune chance d'obtenir un salaire convenable. Pourtant, en discutant du problème de la formation de la main-d'œuvre avec les ministères provinciaux de l'Éducation, on constate que la plupart des gens estient que tout notre programme est mal orienté, dans une large mesure, et que nous ne faisons pas ce qu'il faudrait. Sans doute les ministères provinciaux ont leurs faiblesses, je le sais, mais ils sont mieux renseignés dans le domaine de l'éducation, des jeunes comme des adultes, que tout autre groupe au pays.

Il y a une huitaine de jours, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a répondu à des députés que le ministère consacrait sensiblement plus d'argent que l'an dernier aux programmes de formation de la main-d'œuvre de l'Ontario et du Québec, les deux provinces sur lesquelles on le questionnait. Pourtant, la lecture des chiffres les plus récents relatifs aux inscrits aux cours de formation professionnelle à Toronto, financés

aux termes du programme fédéral, m'a permis de constater que depuis environ un mois le nombre d'inscrits est retombé à ce qu'il était alors qu'étaient en vigueur les programmes de formation de la ville de Toronto, un des centres d'emploi les plus grands du pays, soit il y a deux ans lorsqu'on a supprimé les anciens programmes fédéraux-provinciaux. A mon sens, et de l'avis de gens à qui j'en ai parlé, bien mieux qualifiés et plus impartiaux que moi-même, nos programmes de formation de la main-d'œuvre pèchent à la base.

Il est quasi impossible, je pense, pour les députés, à cause du manque de temps et du grand nombre de sujets qu'ils ont à traiter, de procéder à l'examen détaillé qu'il faudrait. Examinons les programmes de l'ARDA. Aucun député ne saurait contester le principe de la loi sur l'ARDA ni des programmes qui en découlent. Certes, il faut prendre des mesures radicales pour se débarrasser de la pauvreté dans les régions rurales. Nous savons que la majorité des personnes nécessiteuses vivent dans les régions rurales, tant dans l'Est que dans l'Ouest du Canada, et le principe de l'ARDA, grâce auquel le gouvernement du Canada en collaboration avec les provinces, a entrepris de fusionner les terres à culture et d'agrandir les exploitations agricoles individuelles afin que ceux qui restent puissent avoir les conditions d'existence auxquelles on est en droit de s'attendre dans un pays aussi riche que le Canada en 1968, est un bon principe.

Le spécialiste que j'estime le mieux informé dans le domaine de l'économie agricole au Canada me dit que jusqu'à récemment, nous faisions très peu de cas de nos programmes de l'ARDA et des problèmes, non pas de ceux qui resteront dans de grandes fermes et qui pourront heureusement y vivre de façon convenable, mais de ceux dont les entreprises seront achetées et qui, probablement, quitteront les lieux où ils avaient vécu pendant des générations.

Où iront-ils? Ils ont très peu d'instruction. Que feront-ils dans les villes du pays? Deviendront-ils davantage chômeurs et encore moins aptes à l'emploi? Cette question, qu'il faut se poser, me paraît très légitime et j'aimerais qu'à un moment donné, on examine le programme de l'ARDA dans les moindres détails. A cette fin, je crois que les membres de l'opposition et même ceux de tous les partis, devront obtenir de spécialistes des conseils qui nous ont manqué jusqu'ici.

[M. Orlikow.]

Depuis mon arrivée ici en 1962, le sort fait à la Compagnie des jeunes Canadiens a représenté pour moi un des échecs les plus lamentables de ce qui aurait dû être une initiative merveilleuse et passionnante. L'idée est excellente et était sensationnelle. Mais si nous examinons les projets que l'on a tenté d'exécuter depuis la formation de la Compagnie, nous constatons qu'ils ont échoué les uns après les autres. On les a entrepris, maintenus pendant quelques mois pour les abandonner ensuite.

Pourquoi? C'est une question que les députés, ici ou au comité, feraient bien d'approfondir. Mais pour une telle étude il faut des équipes, des économistes, des sociologues et des urbanistes que nous de l'opposition n'avons pas. Nous ne pouvons pas nous attendre que le gouvernement, les fonctionnaires permanents des ministères ou les membres du conseil d'administration de la Compagnie des jeunes Canadiens nous fournissent ce genre de renseignements.

• (4.10 p.m.)

Après tout, et je ne critique pas, ils se doivent de défendre et d'expliquer ce qu'ils ont essayé de faire. Permettez-moi de donner un dernier exemple, monsieur le président. Je suppose que l'idée la plus excitante qui ait été formulée à propos des affaires indiennes, non seulement depuis que je suis arrivé ici en 1962, mais au cours des 25 dernières années, est celle du développement communautaire, cette idée nouvelle qui aurait permis aux Indiens d'espérer sortir, après cent années, de leur pauvreté et d'échapper au paternalisme des fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes. L'idée était de nommer des personnes jeunes, des sociologues et des économistes, des personnes habituées au travail de groupe, n'appartenant pas à la bureaucratie qui dicte aux Indiens ce qu'ils doivent faire s'ils veulent obtenir l'assistance sociale, un peu d'enseignement, une route ou un pont; ces gens travailleraient avec les Indiens et les aideraient à exprimer oralement ou par écrit ce que les Indiens eux-mêmes désirent. C'était une idée magnifique, monsieur le président.

J'ai eu l'occasion de lire le premier avant-projet soumis au cabinet. J'en étais tout excité, car cela avait l'air merveilleux. Qu'en

est-il advenu? L'idée du développement communautaire est virtuellement morte. Pourquoi? Je crois, et ceux qui ont eu l'initiative du projet aussi, que les fonctionnaires permanents du ministère des Affaires indiennes n'en voulaient pas. Dès que les initiateurs se sont mis à l'œuvre et dès que les Indiens ont commencé à faire entendre leurs griefs, les fonctionnaires en place ont trouvé moyen de tuer le programme de développement communautaire.

J'ai cité ces quelques exemples, et je suis sûr que les députés des deux côtés de la Chambre pourraient en citer par douzaines. Je ne crois pas exagérer, car je suis persuadé que si les députés des deux côtés de la Chambre doivent remplir la tâche pour laquelle on les a envoyés ici, c'est-à-dire représenter ceux qui les ont élus et défendre toutes les idées en lesquelles nous croyons, alors qu'aujourd'hui le gouvernement a devant lui un ordre du jour surchargé, nous devons avoir à notre disposition les moyens d'accomplir ce que nous ne pouvions accomplir auparavant. Je crois que le député de Vancouver-Quadra avait raison quand il a parlé de...

M. Woolliams: A-t-il prononcé un discours?

M. Orlikow: Oui, l'un de ses rares discours. Il a parlé de l'importance des moyens de recherche assurés à la bibliothèque du Parlement. Ils sont importants certes, mais ce n'est vraiment pas ce dont les députés, surtout les députés de l'opposition, ont besoin. Les exposés des faits ne suffisent pas. Ce qu'il faut aux membres du parti conservateur, à ceux de mon parti comme aux créditistes, ce sont des spécialistes qui partagent les vues de ces représentants sur les problèmes sociaux et économiques. Ces spécialistes pourraient nous aider à traiter des propositions présentées par le gouvernement, à examiner en détail les dépenses des divers ministères.

J'ai donné, au début, mon appui à la timide initiative annoncée aujourd'hui par le premier ministre. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, j'imagine. Mais si l'on compare cela aux spécialistes en recherche et expert-conseils en tous domaines assurés aux membres du Congrès des États-Unis, on se rend compte de la pitoyable insuffisance d'une telle proposition. Je sais bien qu'il y a une énorme différence entre le régime américain et le régime canadien, une énorme différence entre notre régime parlementaire et la division qui existe entre les pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement américain. Mais je tiens à dire que l'initiative actuelle du gouvernement est loin d'être suffisante.

J'aimerais pour finir vous citer un simple paragraphe d'un article paru en 1957 dans l'édition d'hiver du *Queen's Quarterly*. L'article était intitulé *Toward a well-informed Parliament*, et avait été rédigé par Donald Eldon, alors directeur des recherches du parti progressiste-conservateur. Je vais simplement vous lire le premier paragraphe parce que, d'après moi, le gouvernement devrait le prendre en considération:

> Les hommes politiques canadiens sont-ils bien renseignés? Le Parlement ne passera de bonnes lois que si l'opposition peut exprimer, avec netteté et exactitude, d'autres points de vue et proposer au gouvernement de nouvelles options. Plus le gouvernement devient complexe, plus les discours au Parlement doivent être pertinents. Et pourtant, il est de plus en plus difficile aujourd'hui pour le législateur de maîtriser les différents sujets qu'il doit débattre et juger, à moins qu'il ne puisse compter sur un personnel d'experts en matière de recherche. Quand le gouvernement devient une chose complexe, il se peut malheureusement que seul le cabinet, qui a directement accès aux experts de la fonction publique, soit bien renseigné. En conséquence, un grave danger guette les Canadiens: celui que l'arrière-ban du gouvernement et l'opposition prise globalement, qui n'ont pas, de façon générale, accès aux mêmes sources compétentes d'information que les ministres, deviennent des nullités.

Onze ans se sont écoulés, monsieur le président, depuis la publication de cet article. Le budget national a depuis lors doublé. Des lois ont été adoptées, qui tendent au mieux-être de chaque citoyen canadien, comme le régime de pensions du Canada, le régime d'assurance frais médicaux, le régime de formation des employés, pour ne nommer que quelques mesures. Toutefois, le problème fondamental que soulevait M. Eldon en 1957 est toujours d'actualité. J'aimerais dire, avant de conclure, que, pour intéressante que soit l'initiative que nous prenons aujourd'hui, ce n'est tout de même qu'un bien modeste début. Selon moi, nous avons le droit de dire aux Canadiens que le gouvernement est devenu une grande entreprise, que ceux qui siègent au Parlement doivent posséder les outils voulus s'ils veulent faire un bon travail et s'ils veulent être en mesure d'étudier à fond les propositions qui leur sont soumises. On devrait nous fournir les outils nécessaires. Je voudrais voir le gouvernement s'imprégner vraiment de cette idée. Ce serait alors beaucoup plus que ce que l'on nous propose aujourd'hui.

M. Mongrain: Je tiens tout d'abord, monsieur le président, à féliciter le président du

Conseil privé et le député de Vancouver-Quadra d'avoir prononcé une partie de leur discours en français. Je dois avouer que l'aisance et l'exactitude grammaticale de leurs remarques méritent des éloges. Vu que j'ai cité ces deux noms, je devrais aussi féliciter les députés anglophones qui ne laissent passer aucune occasion de dire quelques mots en français. Je pense que leur geste contribue davantage à encourager l'unité nationale et à empêcher le séparatisme dans ma province que toute autre chose; je crois que le fait mérite d'être relevé.

• (4.20 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous parlez très bien l'anglais.

M. Mongrain: Je félicite également le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je me souviendrai toute ma vie de cette ville, car j'ai déjà gagné une élection à Winnipeg.

M. Orlikow: Pour quel parti?

M. Mongrain: Il ne s'agissait pas de politique mais d'une affaire honnête.

[*Français*]

Monsieur le président, mon préopinant a reproché tantôt au gouvernement de vouloir afficher une espèce de complexe de supériorité, une espèce de goût de vouloir donner l'impression qu'il aurait un droit divin à administrer tout seul les crédits de ce pays, et il a dit que ce pouvait être un accroc au système démocratique. D'ailleurs, cela a déjà été dit par d'autres orateurs.

Il faudrait quand même rappeler, monsieur le président, que nous croyons tous au système démocratique. Nous sommes convaincus que la démocratie, à un moment donné, se choisit un gouvernement et, étant donné les circonstances, elle l'a choisi et lui a accordé une majorité qui ne prête pas à confusion, qui ne nous permet pas d'entretenir des doutes. Il faut tout de même que le gouvernement qui a reçu la confiance de la population, au sein de notre système démocratique, exerce ses fonctions, prenne ses responsabilités, pose des gestes et ne laisse pas se perpétuer les délibérations quelquefois interminables de gens qui ont un certain intérêt à faire de l'obstruction systématique. Il faut que le gouvernement, à un moment donné, mette pied à terre et, ainsi, la population, lors de la prochaine élection, pourra dire au gouvernement qu'il a bien agi ou qu'il a mal agi, mais elle aura à tenir compte des réalisations, à les analyser et à les étudier. Cependant, si nous conservons, sous le couvert de la démocratie, cette habitude de «parloter» indéfiniment, nous ne réaliserons rien.

Au lieu de blâmer le gouvernement, nous devrions le féliciter d'avoir le courage d'assumer ses responsabilités. D'ailleurs, l'opposition a toutes les occasions de critiquer; on n'a qu'à se rappeler, par exemple, la période des questions, où l'opposition mobilise totalement l'attention des ministres qui sont présents, ainsi que celle du gouvernement, les interviews diffusées à la radio et à la télévision et celles qui sont publiées dans les journaux. On sait que l'opposition en bénéficie énormément, certainement plus que le gouvernement, puisque quand on blâme le gouvernement, on fait la manchette. Je ne crois pas que l'opposition puisse se plaindre d'être muselée et de ne pas avoir l'occasion d'exercer son pouvoir d'opposition; au contraire, elle l'exerce avec ardeur.

On a parlé tantôt—mes remarques sont un peu disparates, car je veux faire vite—de mettre un service de recherches à la disposition des chefs des partis de l'opposition.

Je voudrais appeler l'attention de mes collègues sur les possibilités de recherches assez uniques qui existent ici, au Parlement. Nous avons, par exemple—je dis cela pour les députés ordinaires—la bibliothèque du Parlement. A la Bibliothèque nationale, il n'y a pas de personnel spécialisé dans la recherche, mais on y trouve un système de classification exceptionnel. On y trouve, par exemple, le catalogue de toutes les bibliothèques importantes du Canada. S'il arrive qu'un député, un sénateur ou un ministre a besoin d'une documentation qu'il ne peut pas trouver au Parlement, il peut s'adresser à la Bibliothèque nationale et on lui dira où trouver un volume qui n'est pas disponible à la Bibliothèque nationale. Et là, il faudrait ajouter la bibliothèque de Toronto et les autres bibliothèques provinciales, qui possèdent des catalogues de tous les livres qui se trouvent dans les autres bibliothèques.

Je voudrais en plus, monsieur le président, faire une recommandation au gouvernement. Je crois qu'il serait important que nous ayons, au sein du personnel de notre Bibliothèque nationale, une équipe de recherchistes bien organisée, capable d'aider tous les Canadiens qui veulent se livrer à des travaux scientifiques, littéraires ou autres. Ceux-ci pourraient bénéficier, à quelques minutes d'avis, de cette mine d'informations et obtenir au moins la documentation dont ils ont besoin, plutôt que de se voir forcés à consacrer des mois et des années à la chercher eux-mêmes, avec des moyens insuffisants. Je crois que cela serait un service insigne à rendre à la collectivité canadienne et que ce serait peut-être

encore plus important que de mettre un service de recherches à la disposition des chefs de l'opposition.

Mais certains propos m'ont amusé tantôt, monsieur le président, lorsque j'ai entendu les chefs ou les porte-parole des différents partis donner leur impression sur l'annonce faite par le très honorable premier ministre (M. Trudeau), à l'effet qu'il allouerait un budget supplémentaire à chaque parti pour lui permettre de s'assurer les services d'une équipe de recherchistes.

J'ai été heureux de constater qu'on a d'abord exprimé sa reconnaissance, ce qui est bien, mais j'ai écouté avec une attention particulière le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette). J'ai dit à plusieurs reprises qu'il a le don de m'intéresser particulièrement, mais, pour une fois, je suis d'accord avec lui. Il a dit, par exemple, que le Ralliement créditiste n'allait recevoir que $35,000, alors que l'opposition officielle recevrait $120,000 ou $150,000 —je ne me souviens pas exactement—et je trouve qu'il a raison. On devrait en effet octroyer cette somme de $120,000 au chef du Ralliement créditiste, mais peut-être pas pour la raison à laquelle il pense. Il a dit que le très honorable premier ministre reconnaissait l'importance de l'opposition. Il a même insinué qu'on reconnaissait l'importance du Ralliement créditiste, quand il a dit que certaines choses devraient être connues avant les élections, pas après. En somme, il voudrait que le parti libéral fasse la publicité du Ralliement créditiste pendant les campagnes électorales. Je crois quand même qu'il va admettre que le parti libéral a pour lui de la considération, et j'appuierai sa motion visant à lui octroyer $120,000, parce qu'il en a peut-être plus besoin que les autres. C'est une façon comme une autre de lui rendre service et d'être d'accord avec lui. En appuyant cette recommandation qu'on lui accorde $120,000 pour du travail de recherche, je ne mettrais qu'une seule restriction: qu'il ne fasse pas de l'action électorale ou partisane avec cet argent. Mais même là, monsieur le président, je pense que plus la population sera informée des élucubrations du chef du Ralliement créditiste, plus elle aura envie de voter intelligemment.

Alors, je maintiens mon intention d'appuyer la demande du chef du Ralliement créditiste.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Lotbinière pose la question de privilège.

• (4.30 p.m.)

M. Fortin: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Il est très plaisant d'entendre les élucubrations du député de Trois-Rivières (M. Mongrain), mais je n'accepte pas qu'il fasse des insinuations à l'endroit du chef du Ralliement créditiste, le député de Témiscamingue (M. Caouette), à savoir qu'il ferait usage des crédits qui lui seront versés pour faire de la propagande politique.

J'aimerais lui faire remarquer que nous avons été beaucoup plus polis. En effet, nous avons félicité le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir posé ce geste et nous ne lui avons pas prêté de mauvaise intention. J'aimerais que l'honorable député se rétracte et dise à la Chambre que l'honorable député de Témiscamingue n'utilisera pas cet argent-là pour faire de la propagande politique contre le député de Trois-Rivières, puisque, si on le faisait, il ne serait plus député.

M. Mongrain: Monsieur le président, vous aurez remarqué, comme moi, qu'ils ne sont jamais contents. Quand je les appuie, ils protestent; quand je les blâme, ils protestent également. Alors, on ne s'entendra jamais, bien sûr, avec de telles dispositions. Seulement, j'ai mentionné une chose que je soupçonnais. J'imagine que ce qui les inquiète n'est pas précisément ce que je pense ou ce que d'autres pensent, car si on leur octroyait $120,000, ils ne les refuseraient pas. Si je posais cette question au chef du Ralliement créditiste, je suis bien sûr qu'il répondrait dans l'affirmative. Il serait bien heureux d'engager autour de lui des hommes pour faire de la recherche. C'est ce que j'ai dit, en somme. Je ne vois donc pas quelles paroles je devrais retirer, à moins qu'on me demande de m'opposer à cette proposition, ce que je n'ai pas fait.

M. Caouette: Cela ne dérangerait rien.

M. Mongrain: Au contraire, cela arrangerait bien des choses.

M. Caouette: Il n'en serait rien, car votre opposition ne sert pas à grand-chose.

M. Mongrain: Est-ce que j'ai bien compris que l'opposition du député ne sert pas à grand-chose?

M. Caouette: La vôtre.

M. Mongrain: Monsieur le président, je continue mes remarques.

J'ai aussi écouté les remarques du député de Peace-River (M. Baldwin) qui, je crois, est

le bras droit de l'opposition officielle, même s'il est assis à la gauche de son chef. Il a dit, à un moment donné, que les principaux bills du gouvernement semblent être destinés à dépouiller l'opposition du pouvoir qui, normalement, devrait être confié au Parlement.

C'est encore un peu la même réaction qu'on pourrait avoir en entendant cette remarque que j'ai mentionnée tantôt, relativement à ce que j'ai dit du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Il faut tout de même reconnaître que nous avons un gouvernement qui a été élu avec une majorité indiscutable, une majorité très considérable, donc un gouvernement à qui le pays a confié une responsabilité. Il prépare ses bills, les présente à la Chambre et donne à l'opposition l'occasion de s'y opposer ou de proposer des amendements. On en propose souvent dans les comités parlementaires. Je sais que certains députés de l'opposition, qui voient les ministres dans l'intimité, font des suggestions constructives qui sont acceptées, mais il faut tout de même que l'on finisse par prendre une décision et que le gouvernement prenne ses responsabilités, quitte à en rendre compte ensuite à la population.

Le député de Peace-River a ajouté qu'il voudrait se réserver le droit de critiquer le gouvernement, de le prendre à partie. Cela est bien dans l'ordre, je ne crois pas qu'on le frustre de quoi que ce soit. Je crois même qu'avec toute l'opposition, il a plus d'occasions de critiquer le gouvernement que nous n'en avons nous-mêmes.

Nous nous permettons de critiquer, dans certaines circonstances, et nos amis sont quelquefois malheureux que nous ne le fassions pas en public. Nous le faisons discrètement, parce que nous ne recherchons pas nécessairement la manchette; nous ne courons pas après ces articles de journaux qui disent qu'un secteur du caucus libéral est en scission profonde avec l'autre. Nous essayons de régler les problèmes, mais nous ne nous opposons pas à ce que l'opposition prenne tous les moyens pour critiquer la législation du gouvernement, car nous croyons que c'est une attitude démocratique.

Toutefois, qu'on ne nous reproche pas ce qu'on a appelé tantôt l'excès dans le secret, l'excès de discrétion. Il est certain que, au sein du parti libéral, on ne lave pas notre linge sale devant tout le monde. On essaie, autant que possible, de le laver en famille. Qu'on ne vienne pas nous obliger de faire notre examen de conscience au milieu de la Chambre des communes, comme on le fait dans certaines communautés, où existe la confession publique. Je ne pense pas qu'on puisse exiger de nous ces choses-là.

Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a dit qu'il souhaiterait que les délibérations de la Chambre soient télédiffusées. Je connais plusieurs députés qui, comme moi, ne verraient pas cela d'un trop bon œil.

Évidemment, tout d'abord, le député de Prince-Albert, le premier, essaierait d'accaparer la période de 20 minutes, ou peut-être le député de Témiscamingue essaierait-il d'en prendre une partie. Cela ne réglerait peut-être pas la question des «back-benchers», bien que le député de Prince-Albert a dit que cela pourrait peut-être forcer les «back-benchers» à être plus souvent présents à la Chambre. On pourrait peut-être faire un compromis et télédiffuser certaines délibérations de comités parlementaires. Cependant, je m'opposerais à ce qu'on le fasse ici lorsqu'on discute de questions plus importantes.

Mais ce n'est point là, monsieur le président, le but principal de mon intervention.

Monsieur le président, mon intervention avait principalement pour but de faire, avec toute l'énergie possible, une recommandation au gouvernement et au très honorable premier ministre.

Je crois que le geste par lequel on a fourni à l'opposition les moyens d'avoir des services de recherches est excellent. Je suis d'accord là-dessus avec tout le monde. Cependant, on devrait aller plus loin. Il existe en effet une priorité très urgente: il faudrait permettre à chaque député—à ceux de l'opposition comme à ceux du gouvernement au pouvoir—d'engager quelqu'un pour le remplacer dans la circonscription. Qu'on appelle cet individu un secrétaire ou ce qu'on voudra. Je crois que cela s'impose pour toutes sortes de raisons.

D'abord, ce secrétariat pourrait servir de centre d'information pour la circonscription. Il existe beaucoup d'organismes gouvernementaux, mais ce n'est pas tout le monde qui sait où les trouver. Ce n'est pas tout le monde qui sait comment nous atteindre.

Le bureau du député est normalement une espèce de «clearing house», de centre d'information pour distribuer les renseignements. Or, le député n'y est pas au moins cinq jours par semaine et il y en a qui ne vont même pas chez eux en fin de semaine.

Alors, il serait très important d'avoir un représentant dans la circonscription, afin de rendre service au public à tous points de vue. Ce représentant pourrait aussi, à certains moments, appeler l'attention du gouvernement sur les déficiences de certains services, déficiences dont nous entendons quelquefois parler, après plusieurs semaines ou plusieurs mois, quand la situation s'est aggravée. Ceux qui sont sur les lieux recevraient les plaintes au jour le jour et pourraient appeler l'attention de leur député là-dessus. Cela servirait peut-être d'argument à l'opposition ou, au moins, fournirait de la matière aux députés ministériels.

Dans bien des cas, ce secrétaire pourrait régler une foule de problèmes qui aboutissent au bureau du député à Ottawa et que le député n'a pas le temps de régler, parce que dans un très court laps de temps, il pourrait s'habituer et savoir où s'adresser pour régler ces cas-là. Donc, il relèverait le député de ce qu'on peut appeler la «cuisine», de ce que mon honorable ami appelait tantôt, je pense, «Joe's work», le travail journalier, ce que n'importe qui peut faire et qui n'a pas besoin d'être soumis au député.

Il pourrait, en certaines circonstances, remplacer le député qui est à Ottawa, lors de cérémonies officielles auxquelles le maire, les échevins, les présidents de commissions scolaires sont invités. Le secrétaire du député fédéral pourrait représenter non seulement le député, mais aussi le gouvernement. Cela soulagerait le député d'une foule de choses qui n'aboutiraient pas à son bureau, car elles seraient réglées sur les lieux.

Je n'ai pas besoin, je pense bien, d'expliquer ce qu'est le travail d'un député. En effet, on rentre au bureau le matin et on voit un courrier très volumineux. Il faut étudier des projets de loi, étudier des mémoires qui nous proviennent de tous les coins du pays, lire une correspondance volumineuse, siéger à des comités, où il nous faut scruter des rapports de procédures antérieures, courir tout de suite à un, deux ou trois comités où nous sommes invités, prendre une bouchée à la hâte le midi, siéger à la Chambre et essayer d'y être présent aussi souvent que possible. Il nous faut ensuite répondre à cette correspondance et préparer les interventions qu'on a à faire à la Chambre, préparer les discours qu'on est appelé à prononcer devant les clubs sociaux, les chambres de commerce ou autres organisations semblables. Il est physiquement et matériellement impossible, pour un député, de se documenter convenablement.

Alors, le secrétaire de la circonscription nous débarasserait de ce que j'appelle, encore une fois, la «cuisine», et cela nous permettrait, grâce aux moyens que nous avons à notre disposition, ici, de faire un meilleur travail, de faire un travail en profondeur, de pouvoir étudier plus à fond les législations au sujet desquelles nous sommes appelés à donner une opinion, et nous préparerions avec encore plus de soin les interventions que nous avons à faire dans les comités parlementaires, ainsi que les discours que nous avons à faire d'un côté et de l'autre. J'imagine qu'un certain nombre de députés se contentent de faire composer leurs discours par les autres, mais la majorité des députés aiment encore mieux préparer leurs propres interventions et les coucher sur le papier de la façon qu'ils les comprennent ou voudraient les faire comprendre à leur auditoire.

Monsieur le président, c'est là l'importance de mes remarques. Je voudrais, à l'instar de mon ami, l'honorable député de Papineau (M. Ouellet), et certains de mes collègues de l'opposition, dire avec insistance au très honorable premier ministre et au gouvernement que la première priorité, en fait de services—vu qu'on a réglé la question du personnel de recherche pour les chefs des partis de l'opposition—serait de donner à chaque député, dans sa circonscription, un secrétaire ou un assistant—appelons-le du nom que l'on voudra—parce que la somme de travail à accomplir s'accroît à un rythme tellement vertigineux qu'on est déjà dépassé par les responsabilités et les événements et qu'on n'est pas en mesure de donner à nos électeurs les services auxquels ils ont droit, en regard de ce que leur coûte le budget canadien.

J'appuie sans réserve cette recommandation, espérant qu'on en tiendra compte et que les journalistes n'y verront pas une scission profonde entre les «back benchers» et les membres du cabinet.

• (4.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Macquarrie: Monsieur le président, il n'y a rien que j'aime plus qu'une Chambre comble. J'aime avoir des auditeurs attentifs. Je ne suivrai pas l'exemple de deux des vis-à-vis et n'imposerai pas mon pitoyable français à mes auditeurs; j'ai bien trop de respect pour cette admirable langue. J'avertis mon ami de Winnipeg-Nord-Centre que je ne lui emboîterai pas le pas dans sa croisade contre le Sénat. Il voudrait toujours rester ici, a-t-il dit. Moi j'espère y rester longtemps. Lorsque j'aurai 74 ans et demi, peut-être le suivrai-je dans sa croisade contre cette illustre assemblée, mais pas avant. Je vis d'espoir.

Cet important débat est de ceux qui surgissent de temps à autre et auxquels nous devrions tous participer. Il y a des années qu'on se préoccupe des institutions parlementaires. De nos jours, les gens intelligents ont de multiples raisons de s'inquiéter plus que jamais de cette institution qui est la nôtre.

Nous connaissons tous la complexité et la multiplicité des mesures législatives actuelles. Les nombreuses élections qui ont eu lieu au Canada ont eu un effet désastreux sur les programmes législatifs, les *Feuilletons*, les années financières, et Dieu sait quoi encore. De plus, nous sommes en train de créer, dans le domaine des relations fédérales-provinciales, un secteur gouvernemental qui est extrêmement difficile à comprendre, parce qu'un bon nombre des décisions voulues sont prises à huis clos, et non au grand jour, par un corps législatif. De plus, nos organismes législatifs font parfois preuve d'un esprit de parti trop poussé. Je n'aurais jamais cru que les

attaches partisanes pourraient être si fortes, que les députés agiraient en hommes de parti, même lorsqu'il s'agit des questions de procédure. Mais cela arrive.

Nous savons bien qu'aujourd'hui on critique toutes les institutions gouvernementales. Le seul fait d'exister semble justifier toutes les critiques pour bien des gens. On veut souvent changer pour le simple plaisir de changer.

On pourrait nous accuser d'insensibilité si nous excipions de notre institution ancienne et vénérable, pour exiger la pérennité et le respect de la population que nous servons. Il importe non seulement de tendre à l'efficacité, mais de paraître la posséder—nous devons avoir l'air efficaces, utiles, en prise directe sur les problèmes et les gens de notre époque. Il n'est pas rare que les hommes politiques ou les parlementaires—notre terme favori—se fassent critiquer. Nous y sommes habitués. Nous sommes caricaturés. Mais lorsque l'institution parlementaire elle-même est dénigrée et qu'elle ne commande plus le respect, on peut en éprouver une inquiétude réelle et profonde. L'organe politique doit remplir ses fonctions. L'auteur d'une de nos œuvres classiques en science politique était le vieux Bagehot—Bagehot le sectaire, comme on avait l'habitude de l'appeler—mais néanmoins c'était un sage. Voilà ce qu'il avait à dire:

> La Chambre des communes doit impressionner et elle est impressionnante; toutefois, son utilité ne découle pas de son apparence, mais de sa réalité. Sa fonction n'est pas d'acquérir le pouvoir en intimidant l'humanité, mais d'utiliser le pouvoir pour la gouverner.

C'est bien avec des problèmes de ce genre que nous sommes aux prises quand nous entreprenons d'examiner nos structures et nos procédures. On a dit beaucoup de choses intéressantes aujourd'hui—des choses que j'approuve ou non, suivant le cas. A l'inverse du premier ministre, je n'estime pas que le personnel chargé de la recherche soit suffisant. Je le trouve inadéquat. Je tiens à préciser qu'il est inadéquat du seul point de vue numérique: les membres de ce personnel font un travail excellent mais ils ne sont pas assez nombreux. Beaucoup d'entre nous, qui avons recours à leurs services et en sommes très satisfaits, serions heureux d'y recourir davantage s'ils étaient en plus grand nombre. Je le répète, le temps est venu de donner de l'expansion à ce service.

On dit souvent que les seuls à approuver l'idée d'avoir la télévision à la Chambre sont ceux qui ont un profil de dieu grec. Je me demande si je trahis mes pairs en disant que je suis de plus en plus persuadé que nous choisirions la bonne voie si, au lieu d'avoir, comme maintenant, la télévision reléguée de son côté de la barrière, alors que la nation est partiellement gouvernée par les ondes, nous intégrions la télévision à nos institutions législatives. Cela peut paraître pénible à ceux d'entre nous dont la beauté s'est hélas fanée, mais je crois que nous devrions nous soumettre à ces contingences. Si le représentant en doute, je le remercie de tout cœur de son allègre démenti.

A mon avis, certaines pratiques désuètes et démodées doivent être abandonnées par souci d'efficacité. Je n'ai jamais fait d'exposé sur ce sujet sans aborder la question des appareils à voter. Imaginez ce que pensent ceux qui sont dans les tribunes quand ils entendent le timbre du vote. L'Orateur dit «Appelez les députés» et le timbre résonne parfois pendant deux heures et demie et plus. Ils consultent le *Feuilleton* et remarquent que le vote doit avoir lieu à 9 h. 45, par exemple. Mais nous nous accrochons à cette formule absurde.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député ne sait-il pas que nous avons amélioré la procédure du scrutin en fixant un délai précis—le timbre ne peut sonner plus de 15 minutes.

M. Macquarrie: Bravo. C'est un progrès. Mais j'aimerais d'autres améliorations, sachant que depuis les 11 années que je suis ici—ce qui est peu au regard des services du député de Winnipeg-Nord-Centre—j'ai consacré l'équivalent de 30 jours de séances à attendre que le timbre se taise, et bien que je ne croie pas que mon temps soit particulièrement précieux, je persiste à croire qu'il y a de meilleurs moyens de l'employer.

C'est pourquoi je souhaite cette amélioration. Si le député pouvait susciter l'installation de machines électroniques à voter, nous aurions fait un pas de plus. Nous ne devrions pas craindre le changement. Il faut changer, tout en n'hésitant pas, évidemment, à conserver certaines valeurs traditionnelles.

Ce qui m'inquiète par-dessus tout, c'est la tendance croissante à court-circuiter le Parlement et je crains que l'actuel premier ministre ne soit le praticien en chef de cette dangereuse méthode. Il serait grave que le chef de l'exécutif, dans les circonstances importantes, fasse comme si le Parlement n'existait pas. Le premier ministre du Canada ne peut devenir un président. Notre régime n'est pas fait pour cela. Le premier ministre tire son autorité du peuple, c'est entendu, mais il ne peut gouverner de façon suivie qu'avec l'appui de la Chambre des communes. Même si une confrontation de dix minutes avec des étudiants, des habitants d'Halifax, ou des libéraux de quelque endroit, est fort intéressante et s'étale

à la une, ce n'est pas là le régime représentatif, ni la démocratie directe.

Le peuple canadien est représenté à la Chambre. Toutes les régions du pays ont des représentants ici. Il n'est pas nécessaire de s'adresser directement aux Terre-Neuviens pour savoir ce qu'ils pensent de la situation ferroviaire. Six députés compétents ont, l'autre jour, exprimé avec éloquence leurs opinions. Point n'est besoin de se tenir sur un coin de rue à Halifax pour savoir ce que les gens des provinces atlantiques pensent de la chaussée. Nous n'avons pas à interviewer les étudiants de Regina en face ou derrière la statue de Louis Riel pour savoir ce que les gens de l'Ouest pensent de la situation du blé. Leurs représentants ici nous l'ont appris en termes succincts et énergiques.

C'est ici que les Canadiens sont représentés. Des contacts dispersés, si dramatiques et agréables qu'ils soient, ne remplacent pas les rapports constants qu'échangent le gouvernement et les législateurs, rapports qui constituent vraiment la pierre angulaire de notre régime. Certains d'entre nous se souviendront de l'époque où un homme du nom de Walter Gordon, déjà bien connu ici, avait fait venir des experts de l'extérieur. On avait beaucoup parlé d'eux. C'est encore une question d'intérêt public puisque le premier ministre s'entoure de spécialistes—de 150, sauf erreur—qui le tiendront au courant des opinions de tous les Canadiens. Ce sont eux qui devront sonder l'opinion publique.

J'ignore ce que cela donnera. Naturellement, nous aimerions que le premier ministre voie autant de choses, parle à autant de personnes, se rende à autant de réunions mondaines qu'il le peut. C'est une chose excellente.

• (4.50 p.m.)

C'est ce que nous aimerions entendre, mais qu'advient-il de la voix du député, en particulier de la voix de son propre caucus?

Le député de Peace River a cité la *Gazette* de Montréal, et pour montrer l'universalité de ce parti, je citerai un extrait de l'éditorial paru dans la *Globe and Mail* de Toronto, où on lit:

L'émeute des étudiants à Regina et le débat sur un trottoir d'Halifax sur les secours aux Nazis de Stalingrad ont pu l'amener à réfléchir au conseil de Falstaff sur la discrétion et le courage ...

Pourtant, au-delà de cette technique maladroite, sugissent des doutes quant au principe. Tout d'abord, ce qui est peut-être plus grave quant à l'art de gouverner en démocratie, M. Trudeau, par son besoin de converser avec les gens, semble souvent passer outre aux porte-parole officiels du peuple. Des électeurs libres peuvent facilement supporter le refrènement d'une bureaucratie ambitieuse, mais peuvent-ils tolérer l'humiliation des hommes qu'ils ont élus pour exposer leurs opinions?

Le *Globe and Mail* pose ici une question très importante.

La proposition du premier ministre d'établir un réseau de quelque 150 citoyens triés sur le volet, pour l'informer de ce que les gens veulent et pensent, doit être considérée, pour le moins, comme une offense aux élus libéraux. Personne ne soupçonne M. Trudeau de vouloir établir un réseau national d'agents plus ou moins secrets. Et l'on peut douter de la nécessité d'un conseil privé pour le premier ministre, quand la loi et le libre choix des citoyens permettent de nommer officiellement des porte-parole régionaux.

C'est pour cela que nous sommes ici.

On peut se demander également si ces conseillers quelque peu fantomatiques peuvent vraiment traduire l'opinion de la majorité des citoyens. On peut se demander s'ils oseront parler franchement à un homme ou à un parti dont ils pourraient, même inconsciemment ou de très loin, espérer quelque faveur ...

Je suis ici dans un domaine très gênant. Il s'agit, je crois, de favoritisme.

... même la faveur d'être classé parmi les 150 initiés.

Puis le *Globe and Mail* ajoute:

Finalement, on doit se demander, avec encore plus d'insistance, si un tel projet élitiste visant à recueillir les opinions est essentiellement démocratique. D'après les fuites concernant la composition du réseau, sa structure sera cléricale et corporatiste—les craintes et les sentiments des masses seront communiqués en haut lieu par une hiérarchie représentant des groupes spéciaux (Comme s'il n'y avait pas assez de groupes spéciaux du Congrès du Travail du Canada à l'Association des manufacturiers canadiens désireux de conseiller le premier ministre.)

Or, voilà un aspect...

M. Walker: Puis-je poser une question au député?

M. Macquarrie: Certainement.

M. Walker: Était-il à la Chambre lorsque son chef a parlé de la proposition du premier ministre visant à mettre des fonds à la disposition des membres de l'opposition pour des services de recherche? Le député était-il ici lorsque son chef a dit à la Chambre, en fait, que cet argent, en ce qui concerne l'opposition officielle, pourrait fort bien être employé pour fournir ce genre d'aide de l'extérieur aux membres de leur propre parti, le genre d'aide qu'il ne serait pas convenable, d'après ce que vient de dire le député, de fournir aux députés de ce côté-ci de la Chambre?

M. Macquarrie: Je crois que mon honorable ami, et je n'emploie pas ce mot dans un sens uniquement parlementaire, ne m'a pas compris. Le parti conservateur, naturellement, ne se prend pas pour la sagesse incarnée. Notre chef est certainement le genre de personne qui nous consulterait, mais les membres du parti conservateur sont toujours prêts et heureux de consulter des gens de l'extérieur.

Nous aimerions même consulter les honorables vis-à-vis. Nous faisons preuve d'esprit œcuménique dans nos efforts pour étendre nos connaissances et notre compréhension. Nous ne sommes nullement bornés. Ce qui me préoccupe, c'est que l'on ignore ceux d'entre nous qui sont ici et qui doivent être consultés en premier lieu. Toutefois, il n'en sera pas ainsi au sein de notre parti, ni, je l'espère, au sein du parti du député.

M. Baldwin: Nous demandons souvent des renseignements, mais nous n'en obtenons pas souvent des députés d'en face.

M. Macquarrie: Comme le souligne mon leader à la Chambre, nous tentons fort souvent d'obtenir des renseignements, mais vous ne nous en donnez vraiment pas. Toutefois, monsieur le président, je n'ai pas le temps cet après-midi de développer ce thème important dans ses aspects théoriques ou pratiques.

A mon avis, notre institution parlementaire risque d'être évincée, d'être court-circuitée, à notre époque où les moyens de communication créent des mythes, ce qui pourrait être extrêmement grave. J'ai deux arguments à faire valoir. J'estime très dangereux pour le pouvoir exécutif d'agir de la sorte. En outre, il incombe sans contredit à notre institution, à notre Chambre, de se comporter avec une logique et une efficacité telles qu'elle ne s'exposera pas à se faire mépriser et à faire dire au public que peut-être elle ne fonctionne effectivement pas aussi bien qu'elle le fait. J'espère que mes craintes ne sont pas fondées, mais lorsque je revois les événements survenus dans notre pays ces derniers mois, il m'arrive parfois de craindre que, dans un an ou deux, la population canadienne ne se demande si les gouvernements majoritaires comportent en somme de réels avantages.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, j'aurais plusieurs remarques à faire à propos de ce crédit, particulièrement, à propos de l'organisation et du personnel de la Chambre des communes, mais étant donné qu'elles exigeraient beaucoup de préparation, j'aimerais signaler immédiatement qu'il est 5 heures. Je prendrai la parole lorsqu'on en reviendra à l'étude de ce crédit, car je ne voudrais pas diviser mon discours.

[*Traduction*]

M. le vice-président (M. Richard): A l'ordre. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de certaines résolutions et de demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

[M. Macquarrie.]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ORDRE CONCERNANT LA TRADUCTION

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, pourrions-nous revenir à l'appel des motions afin de saisir la Chambre d'une motion que j'ai parlé de présenter en vue d'une expérience à faire sur la traduction des délibérations des comités?

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Le ministre est-il autorisé à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué alors que le comité examinait les crédits du Service législatif, les députés pourraient peut-être se mettre d'accord sur un ordre conçu à peu près en ces termes:

Que, jusqu'à la fin de l'année civile 1968, on prépare et imprime, au lieu de la traduction écrite du compte rendu des délibérations des comités permanents ou spéciaux de la Chambre, une transcription revisée de l'interprétation orale rendue, qui sera considérée comme le compte rendu officiel des délibérations desdits comités; une fois établie et imprimée, cette transcription revisée pourra être utilisée à l'égard de toutes les délibérations de tous ces comités ou de tous les débats de la Chambre des communes.

S'il y a consentement, peut-être pourrions-nous maintenant adopter un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre d'y consentir à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Il en est ainsi ordonné. Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt public.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LES QUALITÉS REQUISES DES VOTANTS ET CANDIDATS

M. Robert Stanbury (York-Scarborough) propose la 2e lecture du bill n° C-8 modifiant la loi électorale du Canada (Qualités requises des votants et des candidats).

—Monsieur l'Orateur, le bill n° C-8 est le même que celui que j'avais présenté à la dernière législature. Il stipule que la citoyenneté canadienne soit une qualité requise des votants et des candidats aux futures élections

fédérales au Canada. Cette mesure ne vise pas seulement à assurer plus de justice à ceux qui ont choisi le Canada pour leur pays, mais elle tend aussi à régler le très grave problème que posent un grand nombre de résidents du Canada qui pourraient obtenir la citoyenneté canadienne, mais qui ne l'ont pas demandée.

• (5.00 p.m.)

Au cours de la dernière législature, grâce à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, j'ai appris que le Bureau fédéral de la statistique, s'inspirant du recensement du Canada de 1961, estimait qu'il y avait alors encore quelque 453,441 personnes qui avaient conservé la citoyenneté de leur pays d'origine, même après avoir vécu plus de cinq ans au Canada. J'ai depuis lors consulté d'autres estimations qui me semblent plus justes. Quelqu'un jugeait, devant le comité permanent de la radiodiffusion, que ce nombre pourrait bien être d'environ un million. Personnellement, je dirais presque un million. Il me semble que, même si presque 30 p. 100 des métèques admissibles à la citoyenneté n'ont pas demandé la naturalisation, dans le cas des sujets britanniques admissibles, le pourcentage est d'environ 70 p. 100. On devrait encourager non seulement les sujets britanniques mais les citoyens de tous les pays qui ont fait du Canada leur terre d'adoption, par une application uniforme de la loi, à considérer la citoyenneté canadienne à sa juste valeur et à l'acquérir le plus tôt possible.

Je le répète, c'est moi qui ai présenté ce bill pour la première fois, il y a plus de deux ans. Comme il semble avoir un certain rapport avec la citoyenneté, il aurait pu arriver que le secrétaire d'État (M. Pelletier) songe à cela, mais il est bien clair que ce n'est pas le cas, puisque le bill a été présenté, il y a plus de deux ans. Le bill ne se rapporte pas directement aux questions de citoyenneté, mais aux questions de réforme électorale, qui relèvent du président du Conseil privé (M. Macdonald). Je recommande qu'un comité permanent étudie le plus tôt possible ce projet de loi et d'autres projets de réforme de notre loi électorale. Le président du Conseil privé a indiqué, je crois, qu'une telle étude pourrait avoir lieu au début de l'an prochain. J'espère donc que le présent bill pourrait être déféré à ce comité pour qu'il en étudie les dispositions et les problèmes dont il découle. Je ne prétends pas que ma proposition résoudra les problèmes que j'ai exposés. J'estime cependant qu'elle créerait une situation plus équitable dans un pays constitué de nombreuses races et d'immigrants de plusieurs sources différentes.

Naturellement, une telle proposition provoque de vives réactions auxquelles il fallait s'attendre. Je pourrais faire part aux députés de certaines de ces réactions, certaines pour, d'autres contre. Une personne de Toronto m'a écrit, me disant entre autre:

Votre nom, monsieur, est Stanbury, un vieux nom anglo-saxon et, pourtant, vous avez l'aplomb de perpétrer cette perfidie contre la plus belle tradition de tout l'univers, de supprimer cette juste préférence. Je suis né, moi-même, dans le Nord de l'Irlande et, si j'étais en bonne santé, sexagénaire que je suis, je vous provoquerais certainement en duel.

Dans une autre lettre, venant de la région de Toronto, on m'appele «L'Antibritannique» et on ajoute:

Que faites-vous des *frogs*? La prochaine fois que je me trouverai en face de votre visage ocré, Stanbury, je vous enterrerai, capon que vous êtes.

Et voici une lettre d'Oakville:

Salaud de judéophile,

Nous avons tué de nombreux Allemands pendant la dernière guerre, mais pas un aussi scélérat que vous.

Vous êtes indigne du nom que vous portez. Il vous sera enlevé ainsi qu'à votre famille.

Je tairai la phrase suivante car elle est trop riche, même pour cette enceinte. La lettre conclut avec ces mots: «Mort aux traîtres.»

J'ai aussi reçu une lettre d'un certain groupe appelé: «La nouvelle droite». Elle me réfère à la Bible:

Comme le peuple britannique fait partie de l'Israël contemporain, on ferait bien de lire Isaïe, chapitre 54, verset 17, et d'en prendre note.

Eh bien, il est peut-être symptomatique que j'aie reçu encore un autre genre de lettre, d'une personne juive de Toronto qui disait:

Bravo!

Si nous sommes véritablement une nation souveraine, nous ne devrions pas accorder un traitement de faveur aux immigrants d'aucun pays (sauf peut-être aux ex-Canadiens).

M. Woolliams: Comptez-vous nommer ces personnes?

M. Groos: Ça va! Rassurez-vous.

M. Stanbury: Je serai heureux de montrer ces lettres à mon honorable ami.

Une autre personne écrit ceci:

... vous avez raison. En tant qu'ancien sujet britannique, j'ai voté avant de pouvoir acquérir la citoyenneté, mais, ce faisant, j'éprouvais toujours un sentiment de culpabilité. J'espère que cela deviendra illégal.

Je veux parler d'une autre lettre dont je lis un extrait:

Je suis moi-même Irlandais naturalisé Canadien. Je parle donc d'expérience en évoquant l'attitude de mes amis, Anglais et Irlandais, qui refusent d'adopter la nationalité canadienne, parce qu'ils n'en ont pas besoin. Jusqu'à présent, grâce aux privilèges dont jouissent les immigrants anglo-saxons, il est exact qu'ils n'en avaient pas besoin, comme ils disent, pour prendre part aux affaires du pays si l'envie leur en prenait.

Le fait qu'ils trouvent le pays assez à leur goût pour y vivre et y jouir de notre niveau de vie élevé, tout en refusant d'être comptés pour des Canadiens, est une hyprocrisie qui me fâche. J'ignore si ces sentiments patriotiques me viennent de mon héritage irlandais, mais je crois vraiment que si nous restons passifs devant la tâche qui consiste à donner au Canada une identité nationale, nous n'y arriverons jamais.

Voici un extrait d'une autre lettre de Sarnia:

Je vous félicite de votre intervention. La situation actuelle au pays ne prédispose pas à un engagement total envers le Canada. Le texte actuel de la loi est discriminatoire à l'endroit d'autres immigrants, tandis qu'il n'encourage aucun sujet britannique à devenir Canadien authentique.

● (5.10 p.m.)

J'habite un quartier peuplé de Néo-Canadiens les plus divers et je suis sûr que la plupart d'entre eux apprécient beaucoup les efforts que vous déployez pour que tous les immigrants deviennent égaux devant la loi.

Je suis moi-même un immigré d'origine britannique et j'en connais beaucoup qui vous appuient sans réserve.

Le seul privilège qui devrait être accordé aux immigrants du Royaume-Uni est celui d'adopter la citoyenneté canadienne. Je déplore que trop peu d'entre nous le fassent.

Voici un passage d'une autre lettre:

Vous avez mille fois raison. Quoi d'étonnant que certains immigrants aient l'impression de n'être que des citoyens de deuxième ordre.

Franchement, je crois que la plupart des Canadiens natifs ignoraient cette discrimination. J'espère qu'ils en ont concience.

Il se peut que la présentation de ce bill ait révélé à certains l'existence de la citoyenneté canadienne et les a poussés à en faire la demande. J'ai ici la lettre d'un autre de mes commettants:

Je suis d'accord avec votre modification à la loi sur la citoyenneté.

Il poursuit ensuite ainsi:

A mon avis, après deux ou trois années passées au Canada, on devrait pouvoir se décider à devenir citoyen canadien. Je suis sujet britannique, ainsi que des membres de ma famille. Nous sommes quatre, et nous aimerions que vous nous indiquiez comment obtenir les formules nécessaires pour devenir des citoyens canadiens.

Si mon bill a permis aux gens de prendre conscience de la citoyenneté canadienne et de sa valeur, et les a encouragés à la rechercher, j'ai bien fait de le présenter. Évidemment, bien des gens estiment qu'une telle mesure pourrait affaiblir nos liens avec le Commonwealth. Ils font remarquer, comme certains députés, que c'est là un arrangement traditionnel et réciproque. J'ai étudié la chose de près et j'ai trouvé que, si cela a peut-être été le cas autrefois, actuellement environ 15 pays du Commonwealth pratiquent la réciprocité, et une demi-douzaine environ ne la pratiquent pas. Je ne puis me risquer à donner une opinion sur la Rhodésie, qui se considère maintenant comme indépendante, mais je pense que les immigrants ne pourraient pas aller en Rhodésie, voter et être élus à son assemblée législative, bien qu'en vertu de notre loi le premier ministre de Rhodésie, Ian Smith, puisse venir dans notre pays, y vivre pendant un an, être élu au Parlement et avoir le droit de vote. Lord Thomson de Grande-Bretagne aussi, je suppose.

Tous les arguments émis contre cette mesure semblent se résumer ainsi: les gens qui viennent des pays dans la mouvance britannique connaissent forcément mieux notre langue, à supposer qu'il s'agisse de l'anglais, ainsi que nos lois et nos coutumes. Mais je ne crois pas que ce soit encore nécessairement vrai. Je ne vois pas pourquoi toute personne qui arrive d'un pays dans la mouvance britannique ou anciennement tel connaîtrait forcément mieux la langue, les coutumes ou notre mode de vie démocratique qu'un citoyen d'un autre pays. J'aimerais que nos lois traitent sur un pied d'égalité les immigrants, quel que soit leur pays d'origine, qui sont venus au Canada pour y fonder un foyer. A mon avis, cette idée est de plus en plus acceptée. Quand j'ai présenté ce projet de loi pour la première fois, le *Telegram* de Toronto l'a désapprouvé, mais je crois que nous faisons des progrès dans ce domaine. Dans son numéro du 9 novembre, il approuve l'idée en ces termes:

Il faut espérer qu'on ne s'opposera pas à cette mesure pour la raison sentimentale qu'elle affaiblit nos liens avec la Grande-Bretagne. S'il est un lien durable, un patrimoine canadien inaliénable, c'est le respect de la justice et du fair-play.

Et pour empêcher quiconque de croire que le *Telegram* de Toronto et la presse conservatrice sont les seuls à appuyer la mesure, je cite un éditorial du *Star* de Toronto, paru dans le numéro du 7 novembre:

Le traitement préférentiel accordé aux immigrants britanniques date de l'époque où le Canada était l'aîné respectueux dans la communauté des peuples britanniques.

Toujours respectueux, nous avons cependant grandi. Nous avons maintenant des responsabilités envers notre propre famille et il est grand temps de nous débarrasser des politiques préférentielles, et d'autres souvenirs de notre passé colonial.

Le *Star* de Montréal a montré, lui aussi, qu'il approuve la mesure. Il déclarait le 8 novembre dans un éditorial:

Il y aura probablement une tempête de protestations, car Ottawa a indiqué que les Britanniques venant s'établir au Canada ne jouiront plus très longtemps de privilèges spéciaux. Certains groupes du pays tiennent à notre patrimoine colonial, mais la fierté d'être Canadien doit être d'importance capitale.

L'éditorial se termine ainsi:

Un pays assez bon pour y travailler, y vivre, des années durant, devrait valoir qu'on en fasse partie.

Comme l'a souligné l'un de mes correspondants, mes antécédents sont surtout britanniques. J'en suis fier. Je suis cependant encore plus fier de mon pays, le Canada. J'espère que ceux qui le choisissent pour leur patrie en seront très fiers, et j'espère qu'en traitant tous nos habitants, indépendamment de leur pays d'origine, sur le même pied aux yeux de la loi, nous les encouragerons tous à devenir le plus tôt possible des citoyens canadiens et à en chérir le droit et le privilège.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que la Chambre soit saisie de cette question qui débouche fatalement sur le droit de vote. Pour nous éviter d'être emballés par cette idée d'assurer l'égalité à tous au Canada—et je félicite le parrain du bill de sa louable initiative—nous ne devrions pas oublier un ou deux faits saillants. Nos forces armées ne bénéficient pas d'un traitement égal. Si l'on consulte les règlements régissant le vote des militaires, on comprendra qu'il ne s'agit nullement d'un vote secret car quiconque peut compter jusqu'à dix peut déterminer qui a voté dans quel sens au sein de n'importe laquelle de nos armes.

Je prends sérieusement à cœur l'idée d'assurer un traitement égal sinon préférentiel à ceux qui ont tout sacrifié pour devenir citoyens canadiens. J'en profite pour signaler que des gens qui ont refusé de servir leur pays en temps de guerre reçoivent le même traitement que les autres. Il est plutôt étrange qu'un pays auquel la liberté est si chère laisse accéder aux plus hautes positions ceux qui ont refusé de servir. Non seulement répugnent-ils à servir, mais encore ils s'occupent activement à saboter les efforts de ceux qui croient à la lutte pour la liberté. C'est une chose qu'il faudrait examiner.

• (5.20 p.m.)

Je ne pense pas non plus être un Anglo-Saxon fanatique; certains de mes ancêtres étaient des autochtones du Canada. C'est le parti conservateur qui a donné à ces gens, les plus anciens citoyens du Canada, le droit de vote. Voilà le genre de mesures que nous voulons. Nous voulons élargir le droit de vote et non le restreindre. Je ne suis pas du tout certain que les cinq années d'attente imposées à celui qui veut devenir un citoyen du Canada à part entière soit raisonnable, surtout s'il a été élevé dans les traditions de liberté propres à l'Occident. Je ne parle pas seulement des gens venant d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande, mais de ceux qui ont vécu toute leur vie aux Antilles, qu'ils aient la peau foncée, jaune ou noire. La couleur de la peau n'y fait rien: notre Déclaration des droits leur assure à tous la liberté, ici au Canada.

J'aimerais que la période d'attente soit réduite à trois ans ou même à un an dans le cas de ceux qui ont les qualités requises pour la citoyenneté. Nos lois actuelles sur l'immigration sont restrictives. Le Canada ne peut refuser le droit de vivre à des millions de gens qui meurent de faim. Pourquoi n'ouvrons-nous pas nos portes? Pourquoi ne pratiquons-nous pas ce que nous prêchons? Pourquoi ne pas étendre la portée de nos lois sur l'immigration afin d'encourager tous ceux qui veulent travailler et qui sont prêts à défendre la liberté. Qu'ils viennent et deviennent des citoyens à part entière dès qu'ils sont prêts à dépenser leurs énergies et leus ressources avec nous. J'aimerais que l'on accorde la citoyenneté canadienne à ceux qui ont combattu pour la défense de l'Occident. Je n'hésiterais pas à conférer tous ces droits à quiconque a servi Sa Majesté n'importe où dans le monde, surtout en temps de guerre. Est-il possible de refuser le droit de venir au Canada et de voter à quelqu'un qui faisait partie de la marine marchande en Australie, à un homme qui a fait sept ou huit voyages en Angleterre depuis le Canada pour y amener des militaires et des munitions durant la guerre?

Je suis contre toute restriction du droit de vote des citoyens qui, je le répète, ont les qualités requises pour être de bons Canadiens. Nous devons y réfléchir mûrement avant d'imposer des restrictions à des gens tels qu'un homme bien instruit, un professeur de l'Inde ou un médecin auquel nous nous adresserions en toute confiance pour opérer nos enfants ou les soigner. Peut-on dire à une telle personne: vous devez demeurer cinq ans au Canada afin de vous perfectionner, conformément à l'idée que nous nous faisons de la civilisation occidentale. Je ne crois pas qu'il y ait de nombreux espions russes qui voteraient, parce que nous leur accorderions ce

droit une fois qu'ils seraient établis ici et auraient commencé à payer des impôts. Nous refusons le droit de vote à un médecin qui fait de $20,000 à $30,000 par année et qui paie des impôts exorbitants, parce qu'il n'a pas passé la période arbitraire de 5 ans au Canada.

Je conviens entièrement avec le député qui a présenté ce bill que nous devons examiner à fond la question des droits de vote de nos militaires, afin de leur assurer le droit à un scrutin secret. Ce sont eux qui ont fait davantage et qui ont l'intention de le faire encore au moment voulu pour assurer notre liberté, celle de notre pays et le droit de survivre dans le monde bouleversé où nous vivons.

Ne nous laissons pas émouvoir par les larmes de crocodile de ceux qui disent qu'avant d'accorder la citoyenneté aux immigrants, nous devrions les faire attendre jusqu'à ce que nous soyons prêts à donner à ceux-ci, qui ont déjà mérité le droit de porter cette citoyenneté, un traitement convenable. Aujourd'hui, discréditer tout ce qui est anglo-saxon est devenu un passe-temps national par ici, semble-t-il.

C'est fausser le problème. Que l'on soit anglo-saxon ou non, là n'est pas la question. Les arrangements réciproques conclus avec de nombreux pays du Commonwealth ont pour but d'encourager les gens de ces pays à venir ici, et cela pour une excellente raison. Le seul fait qu'ils sont membres du Commonwealth réduit les risques que nous prenons à leur sujet et nous sommes sûrs qu'ils s'adapteront rapidement au mode de vie canadien. Cessons cette chasse aux sorcières, cessons de nous rendre populaires en discréditant mesquinement le vieux continent, parce qu'il n'est plus aussi puissant que jadis. Aurait-il fallu plus de courage pour déposer un bill comme celui-ci il y a cent ans? Je me le demande. Il n'aurait pas été acceptable à cette époque, et je ne pense pas qu'il le soit davantage aujourd'hui, car il est discriminatoire et a un relent de chasse aux sorcières.

Je dirais que la plupart de ceux qui sont venus ici de l'étranger sont tellement heureux d'y être qu'ils ne font pas d'agitation pour avoir le droit de vote, ils ne sont pas venus ici pour nous dire, au Canada, comment nous comporter au sein du Commonwealth. La majorité d'entre eux se réjouissent tellement d'être ici qu'ils ont commencé à travailler et sont devenus des citoyens productifs qui ont acquis droit de cité dans le Commonwealth. Je voudrais leur accorder le plein droit de voter dès qu'ils nous auront démontré qu'ils ne constituent pas une menace pour le pays et leur donner ainsi le droit d'exprimer leur opinion sur l'emploi des énormes impôts qu'ils doivent verser. Les Américains se sont séparés de l'Angleterre parce qu'ils soutenaient que les contribuables doivent avoir droit au chapitre. Si vous vous inquiétez si vivement de ces gens qui sont traités si injustement et qui ne peuvent choisir les membres élus du Parlement, et le reste, je demanderai pourquoi ils ne sont pas exonérés de l'impôt tant qu'ils ne deviennent pas citoyens canadiens. Nous les amenons au pays pour utiliser leur compétence. Il se produit un exode intellectuel à rebours dans notre pays.

Nous faisons venir ces gens, parce que nous ne voulons pas former nos propres gens de métier. Donnons donc à un plus grand nombre de jeunes Canadiens, garçons et filles, la chance de devenir dentistes et médecins, et ne profitons pas des pays du Commonwealth qui ont besoin de chaque médecin, de chaque enseignant, de chaque professeur d'université qui se trouvent dans leur propre pays. Nous avons ouvert une nouvelle université pour ces personnes qui arrivent ici et qui, voyant la belle vie que l'on mène au Canada, sont tentées de rompre le contrat qui les avait fait venir ici. Nous formons ces personnes pour qu'elles soient une bénédiction pour nos pays frères du Commonwealth.

Je me permets de dire que certains de ceux qui écrivent ces lettres demandent un peu plus que de devenir immédiatement citoyens du Canada. Ils veulent nous indiquer les règles en vertu desquelles ils devraient être Canadiens. Nous devrions faire mieux? Nous devrions certainement leur faciliter le droit de vote et l'accès à la citoyenneté canadienne, s'ils remplissent les conditions voulues.

Il serait ridicule de dire à un homme qui a servi dans les forces armées australiennes à nos côtés, pendant six ou sept ans, au cours de la dernière guerre, qui parle le français ou l'anglais, une des deux langues officielles de notre pays, qui a l'habitude de notre système parlementaire, qui est parfaitement au courant de nos habitudes et a rendu d'éminents services et fait d'énormes sacrifices: Non, c'est la chasse aux sorcières? Il serait ridicule pour nous de lui dire: vous êtes Britannique et vous en avez donné la preuve, alors nous allons vous faire attendre cinq ans et nous vous enlèverons un privilège que nous accordons à d'autres qui y sont admissibles pour des raisons valables.

Ce n'est pas une question d'aimer les Anglais ou de classifier les gens selon leur race. Cela sent le racisme et j'ai le droit d'en parler. Certains de mes commettants sont originaires de ce pays depuis deux ou trois cents ans. Je connais les avantages qu'offre notre pays et on ne peut pas s'en plaindre. Nous ne refusons pas aux autres le droit à la citoyenneté canadienne que nous avons offert à ceux

qui ont manifesté leur adhésion à la Couronne, au Commonwealth et aux principes occidentaux et qui l'ont fait de façon très concrète. Nous les remercions et nous les invitons à venir ici pour nous faire profiter de leurs efforts et de leurs talents. Je commence à en avoir assez de ceux qui se joignent au mouvement de raillerie contre la pauvre mère patrie parce qu'elle est déchue de sa gloire. Je constate cette tendance ici et ce n'est pas une voie honorable vers la popularité.

Envisageons les choses dans une optique positive et offrons des droits complets à ceux qui sont originaires des nations sœurs du Commonwealth. Nous ne devons pas agir donnant donnant. Nous sommes le membre le plus ancien du Commonwealth, l'aîné de la famille.

Nous devrions montrer l'exemple au lieu d'imposer des restrictions quant au droit de vote au Canada. Franchement, je ne sais pas pourquoi nous exigeons un an d'attente.

• (5.30 p.m.)

Je serais tout chose si, m'étant établi dans un pays du Commonwealth, on me disait que je dois attendre avant de pouvoir voter. Je n'ai pas étudié aussi bien que l'honorable représentant la documentation sur les pays qui imposent des restrictions aux Canadiens, mais je serais scandalisé si, m'étant installé en Australie, on me disait que je ne puis voter avant un certain temps, malgré mes antécédents. Peu importe pendant combien de temps il faut avoir habité l'Australie pour avoir le droit de vote; à mon sens, cela n'a rien à voir avec la question. Je ne crois pas que les ressortissants de pays qui nous ont fait la guerre ou pourraient nous la faire devraient être traités sur le même pied que les ressortissants de pays qui ont prouvé qu'ils étaient nos alliés et nos amis dans la sauvegarde du régime démocratique occidental. Il faut certes étendre le droit de vote, mais je crois que je préférerais sortir de cette enceinte plutôt que de voter pour des restrictions aux droits des ressortissants des pays du Commonwealth qui veulent se faire naturaliser Canadiens.

Pour ce qui est de la citoyenneté, je dois dire que bon nombre de députés à la Chambre ne se sont pas procuré leur certificat de citoyenneté. Ils devraient le faire, je l'admets, mais ce n'est pas un bon moyen de s'y prendre que de les y obliger. Bon nombre d'entre nous, Canadiens de naissance, ont peine à comprendre pourquoi on les oblige à se procurer un certificat de citoyenneté canadienne, d'autant que leurs ancêtres vivent au pays depuis une centaine d'années. Toute cette paperasserie devient agaçante aux yeux de certaines gens, mais cela ne devrait pas les empêcher de se procurer leur certificat.

La citoyenneté est une chose dont on s'est trop peu préoccupé.

M. Woolliams: Faut-il avoir son certificat de citoyenneté?

M. Bigg: Oui, sans cela on n'est pas citoyen canadien. La mesure dont il s'agit ici vous empêcherait de voter si vous n'aviez pas la citoyenneté canadienne. J'imagine que, d'après la logique des choses, une personne n'ayant pas la citoyenneté canadienne n'aurait pas le droit de siéger à la Chambre. Je me demande combien de sièges se videraient aujourd'hui si on demandait aux députés de produire leur certificat de citoyenneté.

M. Stanbury: Puis-je poser une question au député?

M. Bigg: Volontiers.

M. Stanbury: Le député s'est mépris sur le sens de la loi, je pense, et le député de Calgary-Nord pourrait peut-être le conseiller à ce sujet. Ce dernier a signalé que la citoyenneté ne dépendait pas du fait qu'on demande un certificat. Nous sommes tous citoyens canadiens pourvu que nous répondions aux exigences de la loi, et il n'est pas nécessaire de se procurer un certificat. J'ai tout simplement dit que ceux qui n'étaient pas citoyens canadiens devraient faire une demande en vue de le devenir, non pas pour se procurer un certificat.

M. Bigg: C'est un premier pas dans cette voie, je pense. Je serais d'accord avec le député s'il estimait que tous les Canadiens devraient chercher à obtenir la citoyenneté canadienne, s'ils le désirent. Cependant, je ne l'imposerais à personne. Ceux qui ne veulent pas jouir des avantages de la citoyenneté canadienne me feraient plaisir s'ils ne la demandaient pas. Je ne tiens certes pas à les faire voter s'ils viennent ici du Commonwealth sans l'intention de devenir de bon citoyens. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. A mon avis, neuf immigrants sur dix viennent ici pour gagner leur vie et devenir des citoyens à part entière.

Je ne crois pas que le député l'ait fait exprès, mais les lettres qu'il a lues contenaient des éléments de racisme. Je ne puis admettre cela. Je ne vois pas la nécessité de soulever la question palestinienne, le problème des gens de couleur ni aucune autre question. Il s'agit seulement de savoir si nous sommes tous des Canadiens et si nous voulons encourager le plus de gens possible à participer à la vie publique et à exercer leur droit de vote. J'ai pensé que c'était le moment de

soulever les autres problèmes concernant la réforme touchant le personnel de nos forces armées. A mon avis, les personnes hospitalisées devraient absolument pouvoir voter. Dans les cinq élections auxquelles j'ai participé, on m'a demandé, chaque fois que j'entrais dans un hôpital, si les patients pouvaient exercer leur droit de vote. Nous disons que c'est impossible, car ce serait trop difficile. Ces patients sont peut-être des policiers blessés dans l'exercice de leur fonction ou des membres des forces armées. Nous avons installé des bureaux de scrutin dans certains hôpitaux où l'on traite les maladies chroniques et à mon sens c'est une excellente réforme. Quiconque a le droit de vote au Canada devrait pouvoir l'exercer même si cela exige quelques fonctionnaires de plus. On dépense de l'argent à bien d'autres fins qui ne sont pas aussi importantes.

La citoyenneté canadienne est mon plus grand sujet d'orgueil. Je n'aime pas soulever des questions controversées comme celle-là. Il est dangereux, à mon avis, de dire à nos prétendus néo-Canadiens qu'ils sont traités injustement car, à mon avis, il ne le sont pas. Peut-être devrions-nous dire que nous avons négligé de les encourager, de veiller comme c'était notre devoir à ce qu'ils deviennent des citoyens. Peut-être avons-nous eu tort de ne pas réduire le délai exigé. Je voudrais certes que tous les néo-Canadiens qui remplissent les conditions requises soient autorisés à voter de la même façon que les immigrants originaires du Commonwealth. Cependant je ne voudrais pas que l'on limite les privilèges de vote des Australiens, des Néo-Zélandais, des Antillais ou des Africains fraîchement débarqués, indépendamment de leur couleur ou de leur religion. Cette idée est teintée d'anglo-saxonisme. Sincèrement, c'est une mesure rétrograde: je comprends l'esprit dans lequel on l'a proposée. Élargissons autant que nous le pourrons l'application du droit de vote, sans mettre en péril la sécurité de notre pays, en encourageant tous ceux qui veulent devenir des citoyens à part entière à demander leurs papiers de naturalisation pour entrer rapidement dans notre famille canadienne.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je tiens premièrement à féliciter l'honorable député qui a présenté le bill C-8, qui stipule que pour prendre part à des élections, être inscrit sur une liste électorale ou se porter candidat à une élection, il faut être citoyen canadien. Je crois que c'est un pas vers l'affranchissement d'un certain colonialisme qui semble encore persister chez nous.

[M. Bigg.]

Actuellement, il suffit d'être sujet britannique pour avoir droit de vote, pour se porter candidat à une élection, ce qui permettrait normalement à des gens de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de la Jamaïque ou d'autres pays du Commonwealth britannique de venir au Canada et de se porter candidat à une élection générale.

• (5.40 p.m.)

Ceci, monsieur l'Orateur, constitue, je crois, un abus ou un manque de respect à l'endroit de notre souveraineté. Le Canada est un pays souverain; nous nous le faisons dire, et nous le disons.

Or, le fait d'exiger qu'un citoyen soit Canadien pour voter ou se porter candidat à une élection ne veut pas dire que nous rejetons totalement tout ce qui est britannique, non. Une telle mesure ne nous empêcherait pas, par exemple, de continuer à faire partie du Commonwealth des nations britanniques. L'Inde et d'autres pays sont membres du Commonwealth des nations britanniques, mais ils jouissent quand même de leur souveraineté.

Monsieur l'Orateur, ceci nous permettrait cependant d'être nous-mêmes au Canada, de prendre nous-mêmes nos décisions, d'être d'abord des Canadiens. Je ne dis pas qu'il faudrait être Canadien anglais ou Canadien français, je dis qu'il faudrait être citoyen canadien, qualité première pour avoir droit de suffrage ou avoir droit de se porter candidat à une élection.

J'ai d'ailleurs présenté, il y a une couple d'années, un projet de loi dans ce sens, mais couvrant un sujet beaucoup plus vaste, c'est-à-dire visant à enlever de toutes les lois canadiennes les rappels à la citoyenneté britannique et en faire une citoyenneté essentiellement canadienne, sans pour autant, je le répète, que le Canada se retire du Commonwealth des nations britanniques.

Monsieur l'Orateur, je crois que la citoyenneté canadienne constitue la qualité fondamentale du Canadien, et nous trahirions le Canada et son identité, si nous conservions ces rappels au colonialisme. Nous avons déjà été une colonie, tantôt française, tantôt anglaise, tantôt britannique, mais aujourd'hui, nous ne sommes plus une colonie. Nous sommes, je crois, un pays adulte et souverain.

A ce titre, je crois que le Canada devrait s'affirmer davantage, tout en demeurant dans le concert des nations qui, avec nous, font partie de la communauté britannique.

Maintenant, je rappelle ici les notes explicatives du Bill C-8, et je cite:

Ce bill prévoit que seuls les citoyens canadiens pourront être, à l'avenir, électeurs ou candidats aux élections.

Le bill vise à modifier l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 14 de la loi électorale du Canada qui se lirait ainsi:

a) si elle est âgée de vingt et un ans révolus ou si elle atteindra cet âge le ou avant le jour du scrutin à cette élection;

Je me demande, monsieur l'Orateur, si l'honorable député qui a préparé ce projet de loi n'aurait pas dû, en même temps, tenir compte des jeunes de 18 ans et plus. Dans la province de Québec, ces jeunes ont le droit de vote aux élections provinciales, alors qu'aux élections fédérales, ils ne l'ont pas. Et ici, je me reporte à une loi stipulant que lors d'un conflit armé, par exemple, tous nos jeunes de 18 ans ou plus sont appelés sous les drapeaux pour servir leur pays.

Mais ces mêmes jeunes, qui sont obligés, lorsque le gouvernement le décide, de servir leur pays dans des forces armées, n'ont pas le droit de choisir leurs représentants ni de se porter candidats à des élections.

Je crois qu'il est temps, monsieur l'Orateur, que nous portions un peu plus d'attention à nos jeunes de 18 ans. Si ces jeunes gens sont assez âgés pour être appelés dans l'armée canadienne, je suis d'avis qu'ils devraient avoir le droit de vote aux élections, ainsi que le privilège de se porter candidats dans une circonscription fédérale quelconque. On peut le faire à l'échelon provincial, dans le Québec. Je ne sais pas s'il en est ainsi dans les autres provinces, mais dans le Québec, le droit de vote est accordé à l'âge de 18 ans.

Un autre point qui aurait amélioré le bill C-8, c'eût été d'y inclure une disposition précisant que pour être inscrit sur une liste électorale, il faudrait, en plus d'être citoyen canadien, être muni d'une carte d'identité à laquelle serait affixée une photo—je n'aurais pas peur, monsieur l'Orateur, d'avoir ma photo sur une carte d'identité—et cette carte d'identité empêcherait les tripoteurs d'élections de voler les élections, de pratiquer les substitutions de personnes, de passer des «télégraphes» et de permettre à des personnes de voter au nom d'autres personnes.

Si l'on avait la carte d'identité obligatoire portant la photo, on éviterait le vol d'élections, et peut-être que nous aurions en cette enceinte des députés de valeur qui ont été battus par des manigances et des manœuvres électorales peu recommandables, parce qu'on ne connaît pas les gens, surtout dans les grandes villes. On se permet même, dans certains cas, d'habiller des femmes de joie en religieuses, pour les faire voter dans des bureaux de scrutin organisés et «contrôlés». C'est là une atteinte à la démocratie véritable; ce n'est plus le peuple qui choisit, mais les tripoteurs d'élections.

Il me semble qu'il serait grand temps de songer sérieusement à faire une réforme électorale non seulement en surface, mais en profondeur. En tant que Canadiens, gardons cette obligation d'être des citoyens canadiens pour que notre nom figure sur une liste électorale et que nous ayons le droit de nous porter candidats à une élection.

En plus de cela, octroyons le droit de vote dès l'âge de 18 ans et exigeons ensuite le port de la carte d'identité avec la photo de celui qui va voter, pour savoir si c'est bien lui. A ce moment-là, nous n'aurions pas à déplorer ce que nous avons connu et ce que nous avons encore à déplorer dans bien des régions, à l'occasion d'élections générales ou d'élections partielles. Cela éliminerait un tas d'embêtements et gênerait ceux qui ont tendance à jouer à la malhonnêteté en temps d'élections, bref, cela permettrait l'élection, au Parlement, de députés honnêtes, par des méthodes honnnêtes, non seulement en temps d'élections, mais entre les périodes électorales.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques considérations que j'avais à faire sur le bill C-8.

Je félicite encore une fois l'honorable député d'avoir présenté ce bill, qui exige que nous soyons des citoyens canadiens pour que notre nom figure sur une liste électorale ou pour nous porter candidat à une élection.

Je regrette cependant qu'on exige encore qu'une personne soit âgée de 21 ans révolus, au lieu de 18 ans, pour se porter candidat ou pour qu'elle puisse voter.

On devrait rendre obligatoire le port de la carte d'identité avec photographie pour enrayer la possibilité de malhonnêteté, de trucage ou de tripotage, en temps d'élections. De cette façon, la loi électorale du Canada respecterait alors plus les électeurs canadiens; ceux-ci seraient plus heureux de se présenter dans des bureaux de scrutin pour choisir leurs députés, pour choisir leur gouvernement et pour faire régner, dans notre pays, une démocratie véritable, fondée sur la justice sociale et la société juste.

[*Traduction*]

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole il y a tout juste quelques semaines pendant la séance réservée aux mesures d'initiative parlementaire lors de l'étude d'un autre bill modificateur de la loi électorale du Canada. Lorsqu'une voiture a besoin de réparations mineures, il me semble qu'elle doit être réparée. Mais si son état est attribuable à une faiblesse générale, alors elle a besoin d'une revision complète, à moins que l'achat d'une nouvelle voiture ne s'impose. De même, si la loi électorale du Canada pèche par bien des

côtés, il me semble qu'une revision complète s'impose, à moins qu'on n'en rédige une nouvelle.

Je m'oppose à cette façon d'envisager la revision de la loi, pièce à pièce, brin à brin, à ce rapiéçage, et dans ce sens je m'oppose au projet de loi. Quant au contenu du bill numéro C-8, je l'approuve en principe.

Cela signifie simplement: le Canada aux Canadiens; un Canada pour Canadiens, gouverné par des Canadiens. Quant à moi tout comme les autres députés, je suppose, j'appuie cette proposition. Il y a cependant une injustice dans ce bill et je veux en parler. Le paragraphe (1) (a) déclare que seuls ceux qui sont âgés de 21 ans auront le droit de vote.

• (5.50 p.m.)

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous vivons à une époque où nos citoyens qui approchent de leurs 20 ans sont exposés aux moyens de communication de masse, littéralement dès leur naissance. De nos jours, les formes d'éducation progressistes encouragent les enfants à développer leurs aptitudes à distinguer, à juger, à décider et, espérons-le, à apprendre à vivre en supportant les conséquences de leurs décisions.

C'est aussi une époque de grande mobilité pour la jeunesse. Dès le plus jeune âge, enfants et adolescents passent de nombreuses heures éloignés de leurs famille et de leur milieu; parfois, des milles les en séparent. Dans ces conditions, les décisions personnelles sont prises à un âge précoce, bien plus tôt, me semble-t-il, qu'il y a seulement une décennie. De maintenir l'âge des votants à 21 ans n'est pas logique dans notre société actuelle. Il devrait être abaissé à au moins 18 ans. Si le bill à l'étude avait proposé cette modification, je l'aurais appuyé?

Quant à l'idée que les citoyens canadiens et seuls les citoyens canadiens puissent élire le gouvernement du Canada, je suis tout à fait d'accord. Il nous faut devenir encore plus Canadiens. Il s'ensuit donc logiquement que nous devrions être moins Britannique, moins Français, moins Portugais—que sais-je encore—et que nous devrions être Canadiens tout court. Je suis tout à fait d'accord avec cet aspect du projet de loi.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai pris l'habitude, semble-t-il, d'intervenir chaque fois que la loi électorale du Canada est en cause. Il y a seulement une quinzaine, j'ai parlé sur un bill privé tendant à accorder le droit de vote aux étudiants d'université. J'en ai profité pour féliciter le motionnaire de la résolution et j'ai dit qu'il se dirigeait dans la bonne voie, car il a l'esprit de réforme et est, sans doute, conscient des inégalités que renferme la loi électorale du Canada. J'ai seulement reproché au député de ne pas aller assez loin, même s'il était dans la bonne voie. J'ai laissé entendre qu'il fallait reviser toute la loi.

Je favorise tout ce qui tend à élargir le droit de vote et à démocratiser davantage notre régime parlementaire. Je n'encourage pas la discrimination et j'ai désapprouvé les parties de la loi qui sont injustes envers les étudiants d'université. Je ne vois guère l'utilité de remanier un document qui, à mon avis, est du XIX[e] siècle.

Si la loi électorale du Canada était présentée à la Chambre pour être débattue par tous les députés, je suis sûr que nous en arriverions à une nouvelle loi électorale. Cela s'impose. J'ai lu des analyses de la révolution française et je connais la violente agitation qui a entouré les privilèges électoraux du petit peuple de France. Il a fallu une révolution pour corriger les injustices des États généraux de la France de cette époque.

Je ne préconise pas une révolution générale au Canada, mais j'affirme que le moment est venu pour le gouvernement de reviser la loi électorale pour en supprimer certaines injustices.

Je pourrais uniquement parler de l'âge des votants pendant une demi-heure mais je ne le ferai pas. Comme le préopinant l'a dit, nous vivons à une époque de bouleversement social. Les jeunes gens se voient parfois imposer des taxes dès l'âge de 16 ans. Comme mon collègue l'a indiqué, c'est à la taxation sans représentation qu'il faut attribuer la grande révolution du continent nord-américain, comme s'en souviendront ceux qui ont entendu parler de la *Tea party* de Boston. La Grande-Bretagne a pris en considération l'âge des votants, et tout indique que sous ce rapport elle est plus avancée que nous. Les députés feraient peut-être bien de se rappeler les événements survenus aux Communes du Royaume-Uni à ce sujet.

Certains députés ont dit que les gens qui travaillent à l'extérieur de leur district électoral devaient sous notre régime y retourner voter le jour du scrutin. Ils doivent parfois parcourir de longues distances et rien dans la loi ne prévoit le remboursement de leur voyage de retour. Les gens en mer sont particulièrement touchés par cette partie de la loi. Au cours des dernières élections générales, certaines personnes de ma circonscription étaient en mer le jour des élections et n'ont pu voter. Beaucoup se sont plaints. L'officier rapporteur dans ma circonscription a téléphoné à Ottawa et à Saint-Jean, ici et là, mais ces personnes n'ont pas pu voter. Un grand nombre étaient champions convaincus

des deux partis; néanmoins, ils n'ont pu voter.

M. Bell: N'étouffez pas le bill.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, il y a bien d'autres questions que je pourrais soulever. J'y renonce et je reprends mon siège.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, conformément à la promesse que j'ai faite l'autre jour à la Chambre à propos de l'opportunité de saisir le comité des privilèges et des élections de ces propositions, pour qu'elles y soient étudiées, je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le mot «Que» et en y substituant ce qui suit:

«ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent des privilèges et des élections».

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Comme il est six heures, l'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

SERVICE LÉGISLATIF

15a, 20a.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—DÉCLARATION ET DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ OFFICIEL ÉMIS À LA CONCLUSION DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les honorables députés auront pu constater que, cette année, on avait avancé la réunion ordinaire semestrielle du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle afin de pouvoir déterminer quelles seraient, pour l'Alliance, les conséquences de la situation créée par l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie.

L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) représentaient le Canada à cette occasion. Étant donné que tous deux sont encore à l'étranger, je voudrais déposer un exemplaire du communiqué qui fut émis à la conclusion de la réunion, tenue à Bruxelles du 14 au 16 novembre.

Alors, du consentement de la Chambre, j'aimerais déposer ce communiqué.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au premier ministre de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: S'il n'est pas trop long, monsieur l'Orateur, pourrait-il figurer au hansard?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne m'y oppose pas, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En appendice.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le document en question figure en appendice au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte du document précité figure en appendice, page 2900.*]

[*Français*]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les ministres des 15 pays participants à la réunion ont condamné à l'unanimité l'intervention armée des Soviétiques dans les affaires intérieures d'un autre pays. De plus il fut convenu que la situation qui en résultait avait introduit un élément d'incertitude quant aux intentions futures des Soviétiques par rapport à la sécurité de l'Occident. Par conséquent, ils ont réaffirmé leur décision de défendre les membres de l'Alliance contre toute agression armée, conformément au Traité. Ils ont également déclaré que toute intervention soviétique qui influait directement ou indirectement sur la situation en Europe ou dans le bassin méditerranéen entraînerait une crise internationale lourde de conséquences. Ils ne sauraient demeurer indifférents à l'égard de toute situation nouvelle susceptible d'attenter à la sécurité des membres de l'Alliance.

• (2.40 p.m.)

[*Traduction*]

Les membres participant au programme de défense intégrée de l'OTAN ont admis qu'il y avait lieu, en l'occurrence, de refaire le bilan de leurs défenses, et ils ont mentionné les diverses mesures qu'ils prennent pour que la sécurité de l'OTAN soit maintenue comme il se doit. D'autre part, ils ont réaffirmé la détermination de l'OTAN de poursuivre une politique de détente à long terme, à l'égard des relations Est-Ouest et d'exploiter toutes les occasions de progresser dans la voie du désarmement.

Au cours de leurs déclarations, les ministres canadiens ont mis l'Alliance en garde contre toute réaction exagérée à l'endroit de toute activité soviétique en Tchécoslovaquie qui, ainsi qu'il en a été convenu, ne viserait pas directement les membres de l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre que s'il était naturel, dans les circonstances présentes, de souligner le caractère défensif de l'Alliance, il était indispensable que l'OTAN recherche, de façon évidente, toutes les occasions raisonnables de reprendre le dialogue avec l'Union soviétique, et partant, d'encourager en temps opportun toute mesure en faveur du règlement pacifique des questions européennes.

Le ministre de la Défense nationale a expliqué que le Canada revoyait actuellement sa ligne de conduite en matière de défense. Entre-temps, a-t-il ajouté, nous continuerons de maintenir nos troupes de métier, en Europe

comme au Canada, dans leur état de disponibilité opérationnelle, soutenu par la qualité exceptionnelle de leur entraînement et de leur matériel.

A la suite de la décision de fermer l'une des trois bases aériennes que nous occupons en Allemagne, à Zweibrücken, nous nous étions proposés de réduire d'environ 20 p. 100 l'effectif de notre division aérienne. Cependant, nous avons jugé que tant que le gouvernement canadien ne serait pas mieux en mesure d'évaluer les répercussions de la crise tchécoslovaque en fonction des résultats de la présente réunion et de l'étude de notre ligne de conduite en matière de défense, il serait prudent de remettre à plus tard toute décision définitive touchant le maintien ou la réduction des effectifs actuels de notre division aérienne. Cela n'influerait pas pour autant sur la décision de fermer Zweibrücken.

Le ministre de la Défense nationale a souligné l'amélioration qualitative et progressive qui caractérise nos forces en général dans leurs trois domaines respectifs, aussi bien les troupes régulières que la réserve, et il a affirmé que le Canada continuait de croire en la sécurité collective.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu avec intérêt les observations du très honorable représentant qui viennent s'ajouter au très grand nombre de diverses déclarations faites ici et en dehors de la Chambre, sur notre continent et ailleurs. Nous devrons examiner minutieusement, je crois, le document que le très honorable représentant vient de déposer à la lumière des propos du premier ministre ici et de ses observations encore plus intéressantes qu'il a formulées en dehors de la Chambre. Nous aimerions également l'examiner à la lumière des déclarations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale auraient faites aux réunions en Europe.

Je me borne à ajouter, monsieur l'Orateur, qu'en ce qui concerne les Canadiens et les députés, la question est extrêmement embrouillée. Tout ce que j'espère, c'est qu'on fera ce qui a déjà été proposé, c'est-à-dire qu'au retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les leaders à la Chambre veilleront à réserver un jour pour la tenue d'un débat spécial sur la question, étant donné les différentes déclarations qui ont été faites et les faits qui ont été révélés.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous avons beaucoup de sérieuses réserves à faire à propos de la déclaration du premier ministre. Un des résultats les plus regrettables de l'invasion absolument injustifiée de la Tchécoslovaquie est qu'elle a incité les partisans de la guerre froide, qui ne sont pas sans influence au sein de l'OTAN, à exiger que l'on compte encore davantage sur des confrontations militaires démodées et dangereuses en Europe. Certains, sautant sur l'occasion, font pression auprès des alliés pour que l'on multiplie des armes déjà inutiles qui, si elles étaient utilisées, entraîneraient une destruction d'une ampleur inimaginable en Europe.

La déclaration laisse supposer que le gouvernement a, dans une certaine mesure, cédé à cette pression. Nous allons maintenir en Europe les 20 p. 100 de la division aérienne qu'on devait rapatrier. Cette division relève d'un dispositif militaire vulnérable, inutile et désuet et nous ne voyons aucune raison valable de la conserver. Nous ne nions pas la nécessité d'une unité de défense mobile, mais la nôtre ne serait d'aucun secours ni à la Tchécoslovaquie ni à aucun autre pays.

Nous doutons également qu'il soit utile de proférer de vagues menaces quant aux conséquences que certains événements auraient pour les pays n'appartenant pas à l'OTAN. Ou bien ces menaces sont sérieuses, et devraient s'appuyer sur des engagements véritables, ou bien elles sont vaines et alors elles n'ajoutent rien à la crédibilité des engagements déjà pris au sein de l'OTAN.

Nous croyons que la crise et l'invasion tchécoslovaques sont le produit de la peur. Nous espérons sincèrement que le gouvernement, qui étudie en ce moment la situation, procédera à une revision radicale de nos engagements vis-à-vis de l'Alliance et de ceux qui découlent de notre qualité de membre. Sans préconiser notre retrait de l'OTAN, nous estimons toutefois que toutes les structures de cette Alliance basées sur les armes tactiques nucléaires, devraient être réévaluées.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous avons, nous aussi, écouté avec attention la déclaration du très honorable premier ministre.

En effet, toute l'humanité a regretté l'invasion de la Tchécoslovaquie par la Russie. Le Canada se doit et doit au monde libre de participer à tout programme ayant pour objet de défendre la liberté dans le monde et de combattre la dictature et l'agression. Je crois que le rôle que le Canada peut jouer dans de telles circonstances est un rôle très important et que nous ne devons pas nous soustraire à nos obligations pour préserver cette liberté que tout le monde recherche.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer le texte français et anglais du rapport de la Société de développement du Cap-Breton proposant un programme d'ensemble tel que prescrit par l'article 17 de la loi établissant la Société. Ce programme a été étudié et approuvé par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de déposer ce document?

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre ne se propose pas de faire une déclaration. Comme aucune déclaration n'a été faite, aucune discussion n'est possible. Sauf erreur, on vient simplement de présenter à la Chambre une motion portant dépôt de document.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai simplement invoqué le Règlement pour demander au ministre s'il voulait bien fournir des exemplaires du rapport à tous les députés. A cause de ses répercussions importantes sur la santé économique future de l'île du Cap-Breton, j'ai pensé que ce serait une bonne idée.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que nous ayons assez d'exemplaires à cette fin. Si nous n'en avons pas assez, nous essayerons d'en fournir à tous les députés intéressés.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A propos de la possibilité de mettre le rapport à la disposition des députés, je signale qu'ils verront, dans le numéro d'aujourd'hui du *Journal* d'Ottawa, que la *Presse canadienne* lui a coupé l'herbe sous le pied en publiant le rapport.

• (2.50 p.m.)

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

LES RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION ROYALE

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, je voudrais déposer 21 autres recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, approuvées par le cabinet et dont quelques-unes ont été modifiées. Le gouvernement a maintenant approuvé 208 des 294 recommandations de la Commission Glassco; 26 ont été rejetées comme étant dépassées par les événements ou irréalisables. Il en reste 60, sur lesquelles on ne s'est pas prononcé de façon décisive mais que l'on examine activement.

Je tiens ici à rendre hommage à feu J. Grant Glassco, décédé comme vous le savez, en septembre dernier. M. Glassco était un Canadien éminent. Nous lui sommes redevables d'un apport considérable au développement du pays, notamment d'avoir présidé la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Il s'est signalé de façon particulière par la direction qu'il a su imprimer à la nombreuse équipe de spécialistes qu'il avait groupée, par sa sagesse, son expérience et les heures et énergies considérables qu'il a consacrées à cette énorme entreprise. La preuve manifeste en est qu'aucune autre commission royale d'enquête, chargée d'étudier des questions aussi complexes, n'a à ma connaissance vu accepter un aussi grand nombre de ses recommandations. Les hommes d'étude des générations futures considéreront sûrement la Commission Glassco comme l'un des jalons les plus importants dans le progrès de l'administration publique au Canada. Je n'hésite pas à dire que sa mort a suscité à la Chambre des regrets unanimes.

INSTRUMENTS STATUTAIRES

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) propose l'adoption du 1er rapport du comité des instruments statutaires, présenté à la Chambre le jeudi 14 novembre.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astéristique.)

LES RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Question nº 118—**M. Fortin:**

Parmi les candidats défaits à l'élection générale du 25 juin 1968 et nommés subséquemment à des postes du gouvernement fédéral, y en a-t-il qui n'ont pas produit leur rapport de dépenses électorales conformément à la Loi électorale du Canada et, dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Aux élections générales du 25 juin 1968, neuf cent soixante-huit personnes se portèrent candidats. Les noms des candidats pour qui des rapports concernant les dépenses d'élection n'ont pas été soumis d'après les renseignements fournis par les officiers rapporteurs au directeur général des élections sont inclus dans le rapport fait le 15 novembre suivant l'ordre de la Chambre adopté le 25 septembre 1968. Toutefois, étant donné que ceux qui se sont portés candidats à une élection et subséquemment ont accepté un emploi à titre de fonctionnaires etc. n'ont pas à déclarer qu'ils se sont déjà portés candidats, il n'y a pas de registre à partir duquel une réponse peut être obtenue.

LES CHARGEMENTS INCOMPLETS DU NATIONAL-CANADIEN EN PROVENANCE DES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 248—**M. Coates:**

1. Pour l'ensemble des Maritimes, combien de tonnes de marchandises la compagnie Canadien-National a-t-elle acheminées à titre de chargements incomplets, au cours de l'année financière 1966-1967, de l'année civile 1966, en 1967-1968 ou durant l'année civile 1967, ainsi que durant la période de six mois comprise entre le 1er octobre 1967 et le 31 mars 1968?

2. Durant les périodes mentionnées à la première partie, quels revenus la compagnie a-t-elle retirés de ces transports?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renseignements suivants: 1 et 2. Vu que le réseau n'est pas administré par province et qu'on ne tient pas les données statistiques du trafic de détail d'après le nombre de tonnes, mais selon le nombre d'envois, on ne saurait répondre à cette question de la façon dont elle est posée.

L'EFFECTIF TOTAL DU NATIONAL-CANADIEN À MONCTON (N.-B.)

Question nº 268—**M. Thomas (Moncton):**

1. Quel a été l'effectif total du Canadien-National à Moncton (Nouveau-Brunswick) *a*) au 1er septembre 1963, *b*) au 1er septembre 1967, *c*) au 1er septembre 1968?

2. Le Canadien-National envisage-t-il d'autres réductions de l'effectif de Moncton et, dans l'affirmative, dans quelles proportions et à quelle date?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renseignements suivants: 1. Le nombre d'employés payés à Moncton était: Le 1er septembre 1963, 3,992; le 1er septembre 1967, 4,439; le 1er septembre 1968, 4,118.

[M. Fortin.]

2. L'effectif dépend des besoins du trafic, et des facteurs saisonniers et autres. De la façon dont cette question est posée, il est impossible d'y répondre. Lorsqu'il y a lieu de modifier l'effectif, ces modifications se font conformément aux stipulations des contrats syndicaux.

L'INSTALLATION DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question nº 307—**M. Aiken:**

1. A-t-on remeublé les bureaux du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources depuis la récente nomination de ce dernier?

2. Si oui, quel a été le coût total du mobilier et ameublement et des autres changements apportés?

3. Quelle surface occupent actuellement les bureaux du ministre, de son adjoint exécutif, de son adjoint spécial et de son adjoint parlementaire, et quelle surface occupaient les bureaux de son prédécesseur?

4. De qui se compose le cabinet du ministre, quels traitements reçoivent ces personnes, et depuis juin 1968, parmi celles-ci, lesquelles sont venues d'un autre ministère?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Oui.

2. $15,635.20, ce qui comprend le coût des fournitures, de l'ameublement et des autres modifications apportées dans les bureaux occupés par l'ancien ministre et dans les bureaux supplémentaires requis par le ministre actuel.

3. La surface occupée par les bureaux du ministre, de ses adjoints spéciaux et de son secrétaire parlementaire s'élève à 1,466 pieds carrés. Les bureaux de l'ancien ministre occupaient une surface de 1,206 pieds carrés.

4. Lois Kennedy, classement ST-7; échelle de traitement: de $5,985 à $6,576. Arlene LeTouzel, classement ST-3; échelle de traitement: de $2,932 à $4,384. Adam Clark, classement CR-1; échelle de traitement: de $2,761 à $3,367. Christine Wiksten, classement ST-4, employée occasionnelle; traitement minimal: $4,343. H. V. Black, classement CR-2, employé occasionnel; traitement minimal: $3,761. Mesdemoiselles Kennedy, LeTouzel et Wiksten ont été transférées du ministère de l'Agriculture; MM. Clark et Black appartenaient au Secrétariat d'État.

A PROPOS DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU PROGRAMME DE FORMATION DES ADULTES

Question nº 351—**M. Clermont:**

1. Quelle est, pour l'année financière 1968-1969, par élève, la participation du gouvernement canadien relative au programme de la formation des adultes, pour défrayer les coûts occasionnés par l'administration du cours, y compris les professeurs, les locaux, l'éclairage et les manuels au *a*) cours académique (i) plein temps, (ii) temps partiel, *b*) cours agricole—plein temps, *c*) centre d'apprentissage—briquetage, menuiserie, électricité, peinture, plomberie, chauffage, tôlerie, soudure—plein temps?

2. Quelle est la moyenne d'élèves, par classe, et la durée des cours?

3. Quel est le montant de l'allocation hebdomadaire dont bénéficient les élèves?

4. Quel est le pourcentage de la contribution du gouvernement fédéral au programme de la formation des adultes?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. En vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes, le gouvernement acquitte tous les frais que les responsables de la formation doivent payer pour dispenser des cours aux adultes. Ces frais comprennent les salaires des professeurs, le loyer et les frais d'entretien des locaux (éclairage, chauffage et eau), ainsi que le coût des manuels et autres matériels didactiques utilisés pour tous les cours à plein temps et à temps partiel. Nous ne pouvons donner de chiffres sur le coût par élève car les provinces n'ont pas encore présenté leurs réclamations finales.

2. Pour la période d'avril à septembre 1968, il y a eu, en moyenne, 17 élèves par classe et la durée moyenne des cours a été de 94 jours.

3. Le taux des allocations versées aux élèves adultes varie de $37 par semaine pour un adulte sans personne à charge à $96 par semaine pour un adulte qui a au moins trois personnes à sa charge et qui n'habite pas chez lui.

4. Le gouvernement fédéral paie au complet le coût du Programme de formation professionnelle pour les adultes.

L'ABANDON PAR LE PACIFIQUE-CANADIEN DU SERVICE-VOYAGEURS ENTRE VICTORIA ET COURTENAY (C.-B.)

Question nº 370—**M. Anderson:**

Le ministère des Transports va-t-il tenir des audiences publiques à Victoria et dans d'autres localités de l'île de Vancouver avant de prendre une décision au sujet de l'autorisation d'abandonner le service de transport des voyageurs entre Victoria et Courtenay (C.-B.) que les chemins de fer du Pacifique-Canadien ont demandée?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports me communique les renseignements suivants: Actuellement, en ce qui concerne le train de voyageurs circulant entre Victoria et Courtenay, en Colombie-Britannique, la situation est la suivante: la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien a donné avis de son intention de supprimer ce service et le Comité des transports par chemin de fer a déclaré que ce train constitue un service de trains de voyageurs au sens des articles 314I et 314J de la loi sur les chemins de fer et a ordonné qu'il ne nouvait être supprimé sans la présentation d'une demande régulière au Comité des transports par chemin de fer, sauf approbation par le Comité des transports par chemin de fer après réception de la demande.

Advenant que la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien présente une demande régulière au Comité des transports par chemin de fer au sujet de la suppression du train de voyageurs entre Victoria et Courtenay, le Comité tiendra une audience publique. Aucune décision n'a encore été prise au sujet du lieu précis où aura lieu cette audience publique. Ces audiences sont tenues de façon à convenir au plus grand nombre possible des intéressés, qui tous reçoivent un préavis à cet égard.

LES OFFRES CONCERNANT LES MAISONS À L'AÉROPORT DE FORT-NELSON (C.-B.)

Question nº 398—**M. Howard (Skeena):**

Quels sont les nom et adresse de chacune des personnes qui ont fait une offre concernant, respectivement ou globalement, les neuf maisons sises à l'aéroport de Fort-Nelson (C.-B.), et quel est le montant de l'offre dans chaque cas?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: La ligne de conduite de la Corporation consiste à divulger les renseignements de ce genre seulement après qu'il s'est écoulé une période de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la vente. La Corporation agit de cette façon afin de protéger ses clients qui, autrement, seraient lésés au moment de la vente des biens achetés.

Or, comme cette vente a été effectuée tout récemment, soit le 27 septembre 1968, les renseignements demandés ne seront disponibles qu'après le 27 décembre 1968, conformément à la ligne de conduite énoncée précédemment.

LA DISCRIMINATION DUE À L'ÂGE DANS L'EMPLOI

Question nº 467—**M. McCleave:**

Le gouvernement a-t-il envisagé des mesures législatives pour empêcher la discrimination dans l'emploi due à l'âge? Dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté ou que prévoit-on faire?

M. James C. McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Le sujet fait actuellement l'objet d'une étude et l'on examine activement la possibilité d'une mesure législative.

LE COÛT DE LA CONSTRUCTION DE DESTROYERS

Question nº 477—**M. Forrestall:**

Depuis qu'une réponse a été donnée le 21 février 1968 à la question nº 1075, a-t-on modifié le coût estimatif de la construction de quatre nouveaux destroyers, y compris le coût de l'équipement?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): Non.

LA PERTE DE CIRCULAIRES AU BUREAU DE POSTE DE TORONTO

Question nº 502—**M. Macquarrie:**

1. Des circulaires postées par le comité féminin de la Galerie des arts de Toronto ont-elles été égarées lors de leur passage au bureau de poste de Toronto et, dans le cas de l'affirmative *a*) combien de circulaires ont été égarées, *b*) quelles explications a-t-on données à l'organisme qui avait envoyé les circulaires?

2. Le ministère des Postes éprouve-t-il de la difficulté à obtenir des employés à temps partiel à cause des installations peu satisfaisantes à Toronto?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Non, il semble qu'elles aient été égarées ou mal dirigées à partir de la date du dépôt, soit le 27 septembre, jusqu'à la semaine se terminant le 19 octobre durant laquelle elles ont été distribuées; *a*) 6,686; *b*) Au cours de la première enquête qui a été menée, on a procédé à un examen complet des locaux de la poste, rue Front, mais aucune circulaire n'y a été retrouvée. Les expéditeurs ont alors été prévenus que les recherches avaient été vaines et ils ont été invités à effectuer un dépôt identique de circulaires, sans avoir à payer de nouveau les frais de la poste. Apparemment, un deuxième dépôt de circulaires allait être effectué lorsqu'il a été révélé que quelques-unes des circulaires perdues avaient été distribuées. Il semble maintenant que le 19 octobre, toutes les circulaires avaient été distribuées.

2. Non.

A PROPOS D'UNE ENTENTE AVEC CERTAINS ÉTATS AMÉRICAINS RELATIVEMENT À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 521—**M. Rodrigue:**

1. Quelles sont les raisons invoquées par les représentants de la Commission de la sécurité de l'emploi du Maine et du New Hampshire qui empêchent qu'une entente soit conclue de façon à rendre admissibles aux avantages de la loi sur l'assurance-chômage les travailleurs canadiens en territoire américain?

2. Quel a été, au cours des années 1965, 1966 et 1967, le nombre des travailleurs canadiens employés en territoire américain dans les États du Maine, du New Hampshire, de New York et du Vermont?

3. Quelles sont les modalités des ententes conclues avec les États américains sur le sujet des avantages de la loi sur l'assurance-chômage et à quelles dates ont été signées ces différentes ententes?

4. Quelles sont les propositions qui ont été soumises par les représentants du gouvernement canadien aux représentants américains en vue d'en arriver à une entente à ce sujet?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): 1. Les autorités du Maine ne veulent pas conclure d'entente à cause des frais qui en découleraient. D'après leur estimation, ceux-ci pourraient atteindre un million et demi de dollars par année.

2. Les renseignements demandés ne sont pas disponibles.

3. Selon les conditions de l'entente, une personne ayant travaillé dans un État qui est partie à l'entente peut demander des prestations des États-Unis au bureau de la Commission d'assurance-chômage qui dessert la région où elle demeure.

Réciproquement, un travailleur qui a travaillé au Canada et qui demeure dans un État avec lequel nous avons signé une entente peut demander des prestations en vertu de ses droits sur la Caisse canadienne par l'intermédiaire du bureau de l'organisme approprié de cet État. Dans l'un ou l'autre cas, les prestations sont versées directement à l'intéressé par l'État ou le pays où il a travaillé. L'administration qui accepte la demande de prestations agit simplement à titre d'agent de l'État responsable.

Les ententes renferment aussi des dispositions tendant à éliminer la double assurance dans le cas du travailleur qui est employé par le même employeur aux États-Unis et au Canada. Ces dispositions précisent qu'un seul État ou pays l'assure d'après la totalité de ses gains de l'année.

Des ententes existent présentement avec tous les États, sauf le Maine, le New Hampshire, l'Iowa et l'Alabama. La majorité de ces ententes ont été négociées au début des années 40 et la quasi-totalité de celles qui sont présentement en vigueur ont été signées avant 1950. Il n'y en a pas eu de nouvelles depuis plusieurs années.

4. Les fonctionnaires canadiens essaient de convaincre les autorités du Maine que leur estimation du coût est trop élevée. Une enquête est présentement en cours pour permettre d'établir une estimation exacte.

L'«ALBERTA MOTOR ASSOCIATION»—LES LOCAUX DANS LE PARC NATIONAL DE BANFF

Question nº 540—**L'hon. M. Lambert:**

1. Quels locaux de bureaux occupe l'*Alberta Motor Association* dans le parc national de Banff?

2. Cette association a-t-elle demandé des locaux plus grands ou différents et, dans l'affirmative, quand les a-t-elle demandés et avec quels résultats?

3. Si elle a demandé un emplacement à bâtir, le lui a-t-on refusé et pourquoi?

4. L'administration du parc a-t-elle jamais offert des locaux qu'elle possède ou régit et, dans l'affirmative, où étaient situés ces locaux et à quelles conditions étaient-ils offerts?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. L'*Alberta*

Motor Association occupe actuellement un bureau de deux pièces dans l'édifice qui abrite le musée de Banff.

2. En effet, le 19 mars 1968, M. George A. MacDonald, directeur général adjoint de l'*Alberta Motor Association*, et M. McQueen, de la *Canadian Automobile Association*, ont eu des entretiens avec des hauts fonctionnaires de la Direction au sujet des locaux de l'association à Banff.

Le 15 mai, M. J. D. Paterson, représentant de l'*Alberta Motor Association*, a reçu avis que la Couronne n'avait aucun lot à offrir à l'association, à des fins de location, dans le lotissement urbain de Banff. Toutefois, dans le nouveau Centre d'accueil des visiteurs du parc national de Banff, qui sera construit en 1970-1971, des locaux seront mis à la disposition des associations de ce genre.

LES OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Question nº 542—**M. Skoberg:**

1. Qui sont les détenteurs des obligations du Canadien-National et où habitent-ils?

2. Le Canadien-National a-t-il tenté de récupérer ces obligations et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises?

3. Combien d'obligations le Canadien-National a-t-il rachetées et combien la compagnie en possède-t-elle actuellement?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada me communique les renseignements suivants: 1. Comme les détenteurs d'obligations du N.-C. habitent un peu partout et que ces obligations sont achetées et vendues par des portefeuillistes privés et commerciaux, on ne saurait donner une réponse précise à cette question de la façon dont elle est rédigée.

2. et 3. Oui. On trouvera des renseignements sur les émissions d'obligations de la compagnie à la page 34 du rapport annuel imprimé de la compagnie pour l'année 1967.

L'AIDE FÉDÉRALE AUX TRAVERSIERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 550—**M. Durante:**

Le gouvernement fédéral apporte-t-il une aide financière à l'exploitation des traversiers de la Colombie-Britannique en assurant un service de traversiers qui font la navette entre la terre ferme de la Colombie-Britannique et l'Île de Vancouver et, dans l'affirmative, *a*) quel a été le coût défrayé par le gouvernement fédéral au cours de chacune des cinq dernières années, *b*) quel pourcentage du coût total d'exploitation, durant chacune des cinq dernières années, ces montants représentent-ils?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Non. *a*) et *b*) Ne s'applique pas.

LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RÉSERVE INDIENNE DE MUSKOWEKWAN

Question nº 555—**M. Burton:**

1. Quels travaux de voirie ont été effectués dans la réserve indienne de Muskowekwan au cours de la saison 1968?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires et le montant des offres soumises pour chaque contrat adjugé?

3. Combien de contrats ont été adjugés et quelle est la valeur globale de chacun de ces contrats?

4. Quel est le prix unitaire de chacun de ces contrats?

5. Quelles sont les stipulations de chacun des contrats adjugés?

6. Va-t-on adjuger d'autres contrats dans le cadre de ces travaux?

7. A combien est revenu jusqu'ici chacun des contrats?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Nous sommes actuellement à construire une route de 4.5 milles, qui donnera accès à la réserve de Muskowekwan.

2. A la suite d'annonces parues dans les journaux, nous avons reçu les soumissions suivantes: Marsh's Construction, Mistatim (Saskatchewan), $77,920; Corbett Construction, Neepawa (Manitoba), $49,461; Phil Cram Construction Ltd. (soumission incomplète), $61,448.

Le contrat a été adjugé à la Corbett Construction Limited, de Neepawa (Manitoba) pour les travaux suivants: 2.5 milles de route pour donner accès à la réserve de Daystar; 4.5 milles de route devant assurer l'accès à la réserve de Poorman; 4.5 milles de route pour donner accès à la réserve de Muskowekwan.

3. Le contrat a été adjugé à la Corbett Construction, au prix global de $49,461, dont $17,260 seront dépensés en faveur de la réserve de Muskowekwan.

4. Le prix unitaire du contrat adjugé, qui comprend la réserve de Muskowekwan, a été de 21c. la verge cube pour les travaux ordinaires d'excavation (y compris l'extraction des déblais et les déblaiements de roc), la quantité estimative des déblais s'établissant à 80,000 verges cubes.

5. Le contrat adjugé prévoit la construction des plates-formes de terrassement d'une voie d'accès, selon les normes régissant la construction du réseau de routes rurales, normes suivies par l'Administration de l'assistance à la voirie municipale (Saskatchewan).

6. Il ne sera pas adjugé d'autre contrat dans le cadre de ces travaux.

7. Aucune somme n'a été versée pour la partie de ce contrat qui touche la réserve Muskowekwan.

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT COHEN AU PORT DE MONTRÉAL

Question nº 561—**M. MacEwan:**

1. Parmi les principales recommandations figurant dans le rapport Cohen, quelles sont celles que le Conseil des ports nationaux a appliquées à son personnel à Montréal?

2. Comment se ventile la somme de $63,000 remise par le ministre du Travail aux responsables syndicaux, à Montréal, le 10 octobre 1968?

3. Y a-t-il eu des versements de $100 chacun effectués en faveur d'employés touchés par les aménagements techniques apportés aux fonctions qu'ils exerçaient au bord de l'eau à Montréal et, dans l'affirmative, combien d'employés en ont bénéficié?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Le Conseil retient les services de certains travailleurs, choisis par le Conseil des ports nationaux et le syndicat, et qui touchent la somme de $100 pour chaque année de service, selon les recommandations du rapport Cohen.

2. Cette partie de la question se fonde évidemment sur un article de journal s'inspirant de renseignements fournis à la presse, mais aucune remise n'a été faite.

3. Oui. Le coût total des versements de $100 sera de $63,314. Au 11 octobre, une somme de $27,759 avait été versée; le reliquat sera distribué à ceux qui y auront droit.

*LES RÉCIPIENDAIRES DE LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE

Question nº 583—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Le premier ministre serait-il assez bon de déposer sur le bureau une liste des noms et adresses des récipiendaires (exception faite des membres des Forces canadiennes) de la médaille du Centenaire?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question marquée d'un astérisque nº 583 est: Oui. L'on est en train de compiler cette liste, qui sera déposée quand le travail sera terminé.

LES AUGMENTATIONS AVEC EFFET RÉTROACTIF AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Question nº 584—**M. McCleave:**

1. Lorsqu'ils quittent le service du gouvernement, les employés touchent-ils les augmentations de traitement mises en vigueur, avec effet rétroactif, après leur départ?

2. Sinon, pourquoi pas?

3. Ce problème a-t-il été soulevé dans les négociations collectives et si oui, par qui et avec quel résultat?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1 et 2. Le Règlement sur la rémunération avec effet rétroactif autorisé par le décret du Conseil C.P. 1964-1417 du 10 septembre 1964 pourvoit à la rémunération rétroactive des anciens employés qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, quittent la fonction publique dans la période entre la date effective de telles augmentations et la date de leur approbation. Le Règlement s'applique ainsi aux anciens employés qui ont été mis à pied ou qui ont pris leur retraite, ou à la succession d'un employé décédé, mais ne s'applique pas aux anciens employés qui ont démissionné ou qui ont été congédiés.

3. Les questions relatives aux sujets régis par le Règlement sur la rémunération avec effet rétroactif ont été, bien entendu, l'objet de discussions au cours de certaines négociations collectives. Les conventions collectives qui ont été signées pourvoient à l'application du Règlement sur la rémunération avec effet rétroactif.

L'INDICATEUR D'APPROCHE À L'AÉROPORT DE TORONTO

Question nº 586—**M. Gillespie:**

Le ministère des Transports se propose-t-il d'installer un indicateur d'approche sur la piste 32 à l'aéroport international de Toronto et, dans l'affirmative, quand l'installera-t-il?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Un indicateur d'alignement de descente du type connu sous le nom d'indicateur visuel de pente d'approche est installé sur la piste 32 à l'aéroport international de Toronto. Cette installation fonctionne depuis le 19 août 1966.

LE CHEMIN DE FER DU GRAND LAC DES ESCLAVES

Question nº 596—**M. Skoberg:**

1. A-t-on terminé la construction de la voie ferrée du chemin de fer du Grand lac des Esclaves?

2. Une ordonnance d'exploitation a-t-elle été rendue au sujet du mouvement des transports commerciaux?

3. Le transport commercial effectué par le chemin de fer du Grand lac des Esclaves se fait-il en vertu d'une ordonnance sur le mouvement?

4. Actuellement, quel genre de transport commercial y effectue-t-on?

5. Combien de membres le personnel itinérant employé sur les trains servant à la construction ou sur les trains commerciaux en service au chemin de fer du Grand lac des Esclaves compte-t-il actuellement?

6. Les conditions d'exploitation du chemin de fer du Grand lac des Esclaves ressortissent-elles à la Loi sur les chemins de fer?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1. En premier lieu, la date prévue pour l'achèvement était le 31 décembre 1966. Par le décret du conseil C.P. 1966-1413, du 21 décembre 1966, cette date a été portée au 31 mars 1970. On continue à travailler au renforcement de certains remblais et à l'amé-

lioration des ouvrages et des fossés de drainage.

2. Le 7 juillet 1967, en vertu des dispositions du paragraphe (7) de l'article 279 de la loi sur les chemins de fer, la Commission des transports du Canada a, par l'ordonnance nº 124865 (modifiée par l'ordonnance nº 125316, datée du 22 août 1967), autorisé le transport de trafic sur cette ligne de chemin de fer.

3 et 4. En vertu de l'autorisation accordée par les ordonnances susmentionnées de la Commission, le trafic y est transporté conformément aux tarifs déposés auprès de la Commission canadienne des transports.

5. Tous les trains ont un personnel de trois hommes.

6. Tant que la ligne ne sera pas terminée et qu'une ordonnance appropriée n'aura pas été rendue, les dispositions de la loi sur les chemins de fer ne seront pas toutes applicables. Cependant, la Commission canadienne des transports exerce toujours sa compétence dans les questions de sécurité.

LES ESSAIS DE FONCTIONNEMENT DU «SRN-5 HOVERCRAFT»

Question nº 607—**M. Blouin:**

En ce qui concerne le communiqué de presse du ministère des Transports du Canada, publié le 13 août 1968, relativement à l'inauguration officielle et l'achat d'un aéroglisseur *SRN-5 Hovercraft* pour être utilisé sur la côte ouest comme véhicule de recherches et de sauvetage, est-ce que le gouvernement est maintenant en mesure de fournir des renseignements relativement aux essais de fonctionnement et à la performance de ce véhicule?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Nous n'avons pas encore effectué d'essais de fonctionnement et de performance de l'aéroglisseur *SRN-5 Hovercraft* acheté l'été dernier; cet appareil est encore affecté à la formation du nombre de conducteurs nécessaire pour en assurer l'utilisation continue, travail qui ne sera terminé que dans quelques semaines. Ensuite, en plus d'effectuer les essais de performance mêmes de cet appareil, nous avons l'intention d'en faire l'expérience par une utilisation prolongée dans toutes les conditions possibles pendant plusieurs mois avant de décider si nous serions justifiés d'obtenir d'autres appareils de ce genre pour la Garde côtière canadienne.

LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES À L'AÉROPORT DE VICTORIA (C.-B.)

Question nº 608—**M. Anderson:**

1. Combien d'employés du ministère des Transports travaillent à l'aéroport international de Victoria?

2. Combien y travaillaient il y a un an?

3. Combien travaillent à l'entretien?

4. Combien travaillaient à l'entretien il y a un an?

5. Est-ce que des entrepreneurs de l'extérieur travaillent aussi à l'entretien?

6. Dans l'affirmative, combien les paie-t-on et combien les payait-on il y a un an?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. 15.

2. 15.

3. 11.

4. 11.

5. Oui.

6. Il y a deux entrepreneurs de l'extérieur en 1968-1969. On leur paie les sommes suivantes: Nettoyage de l'immeuble, $19,200 par année; Travaux de paysagiste, $7,200 par année. Il y avait deux entrepreneurs de l'extérieur en 1967-1968. On leur a payé les sommes suivantes: Nettoyage de l'immeuble, $12,000 par année; Travaux de paysagiste, $8,000 par année.

LES RECETTES DU STATIONNEMENT À L'AÉROPORT DE VICTORIA

Question nº 610—**M. Anderson:**

Quelles ont été, durant l'année écoulée, les recettes mensuelles du terrain de stationnement de l'aéroport international de Victoria?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Recettes mensuelles du terrain de stationnement de l'aéroport international de Victoria, du 1er avril 1967 au 31 octobre 1968:

Mois	Année	Recettes
Avril	1967	$326.05
Mai	"	599.50
Juin	"	651.65
Juillet	"	653.25
Août	"	864.75
Septembre	"	644.40
Octobre	"	568.50
Novembre	"	461.70
Décembre	"	438.50
Janvier	1968	387.65
Février	"	586.80
Mars	"	458.58
Avril	"	553.59
Mai	"	531.15
Juin	"	499.22
Juillet	"	845.24
Août	"	691.30
Septembre	"	655.65
Octobre	"	604.09

L'AMORTISSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRE LA POLLUTION

Question nº 615—**M. Durante:**

1. La législation fédérale autorise-t-elle les industries qui ont installé du matériel dans leurs usines pour combattre ou prévenir la pollution de l'eau à amortir leurs frais de premier établissement en deux ans au lieu de recourir à un amortissement dégressif?

2. Les mêmes concessions sont-elles faites pour l'installation de matériel destiné à combattre ou à prévenir la pollution de l'air et, sinon, *a*) pour quelles raisons, *b*) le gouvernement envisage-t-il de faire ces concessions dans un proche avenir?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Oui, en ce qui concerne les installations définies dans la classe 24 du Barème B des Règlements de la loi de l'impôt sur le revenu.

2. Non. *a*) et *b*) C'est une affaire de politique gouvernementale. Si le gouvernement décide de proposer un amendement aux Règlements de la loi de l'impôt sur le revenu, il l'annoncera au moment opportun.

LES VERSEMENTS EN VERTU DE LA LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORT DANS LES MARITIMES

Question nº 655—**M. Forrestall:**

Combien a été versé aux compagnies de chemins de fer en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces Maritimes au cours de chacune des années 1958 à 1967?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1958, $12,568,126; 1959, $13,150,750; 1960, $14,261,201; 1961, $14,064,800; 1962, $12,209,476; 1963, $12,936,500; 1964, $13,405,076; 1965, $14,724,861; 1966, $15,054,696; 1967, $14,335,157.

LA DIGUE DU PORT DE SOOKE

Question nº 661—**M. Anderson:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il, au cours de l'année dernière, reçu de la correspondance au sujet de l'état de la digue du port de Sooke?

2. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait pendant les derniers mois une enquête sur l'état de la digue?

3. Le ministère des Travaux publics a-t-il des projets de réparation ou de renforcement de la digue?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Non.

2. Oui, en janvier 1968.

3. Pas pour l'instant.

LES DEMANDES À L'OFFICE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Question nº 663—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Combien de demandes a reçues le gouvernement fédéral pour les primes d'encouragement offertes par l'Office d'aménagement régional depuis le début du programme?

2. Parmi les demandes reçues, combien ont été approuvées et à combien s'élève au total l'aide apportée aux industries en question?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du développement rural): 1. 1,452.

2. Le gouvernement a approuvé, ou il examine en vue de leur approbation éventuelle, 936 demandes. Il aide l'industrie, soit en lui accordant des subventions d'établissement en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions, soit en lui permettant des dégrèvements d'impôt en vertu de l'article 71 A de la loi de l'impôt sur le revenu; celle-ci a fixé au 31 mars 1967 le dernier délai pour faire admettre les projets admissibles. Le gouvernement a versé $27,924,000.00 en subventions de développement pour des projets approuvés. Pour ce qui est des projets comportant des dégrèvements d'impôt, on ne pourra connaître l'ampleur de l'aide avant l'écoulement des périodes exemptes d'impôt.

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES COMMISSAIRES D'ÉCOLE

Question nº 665—**M. Durante:**

1. Lorsque les conseillers municipaux remplissent leur déclaration d'impôt, le ministère du Revenu national les autorise-t-il à déduire de leur revenu brut les indemnités qu'ils reçoivent au titre de leurs fonctions?

2. En est-il de même pour les administrateurs des commissions scolaires qui, eux aussi, perçoivent des indemnités et, dans le cas de la négative, *a*) pourquoi, *b*) le gouvernement voudrait-il étudier dès que possible la possibilité d'accorder la même concession à ces administrateurs élus?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Un montant peut être déduit du revenu des conseillers municipaux en vertu de l'article 10(3) de la loi de l'impôt sur le revenu qui dit ceci: «Lorsqu'il a été payé à un fonctionnaire élu d'une municipalité constituée en corporation, par la corporation municipale, un montant au titre d'une allocation dans une année d'imposition pour des dépenses connexes à l'accomplissement de ses devoirs de fonctionnaire élu de la corporation, l'allocation ne doit pas être comprise dans le calcul de son revenu pour l'année, à moins qu'elle n'excède la moitié du montant qui lui a été payé dans l'année, par la corporation municipale, à titre de traitement ou autre rémunération comme fonctionnaire élu de la corporation, auquel cas il ne doit être compris dans le calcul de son revenu pour l'année que le montant par lequel l'allocation excède la moitié du montant qui lui a été ainsi versé à titre de traitement ou de rémunération.»

2. *a*) Non. Il n'y a aucune disposition dans la loi de l'impôt sur le revenu qui permette de déduire un montant payé comme indemnité à un administrateur de commission scolaire; *b*) C'est une affaire de politique gouvernementale. Si le gouvernement décide de proposer un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu, il l'annoncera au moment opportun.

LE PERSONNEL DE LA GENDARMERIE ROYALE AU QUÉBEC

Question nº 667—**M. Matte:**

1. Quel était le nombre de membres de la GRC installés dans tout le Québec en 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Est-ce que la constitution de la GRC est officiellement bilingue?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): 1. 1960, 325; 1961, 339; 1962, 378; 1963, 429; 1964, 424; 1965, 496; 1966, 515; 1967, 611; 1968, 684.

2. La constitution de la Gendarmerie royale du Canada est en fait la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, un statut fédéral publié et en anglais et en français.

LES JEUNES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 682—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Combien de détenus âgés *a*) de 14 ou 15 ans, *b*) de 16 ans, *c*) de 17 ans, sont écroués dans les pénitenciers du Canada?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Le 7 novembre 1968, il y en avait: *a*) 1; *b*) 12; *c*) 38.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES DÉPENSES EN TRAVAUX D'HIVER DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PONTIAC

Question nº 509—**M. Lefebvre:**

1. Pour chaque année de 1962 à 1968, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il fournie au titre des travaux d'hiver dans la circonscription fédérale de Pontiac et quelle somme a été fournie par le gouvernement provincial pour les mêmes années?

2. Pour les mêmes sept ans, quel a été le montant total dépensé dans chaque municipalité?

(Le document est déposé.)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN ET NORAD—L'ENGAGEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement a pris la décision de remettre à plus tard la réduction de 20 p. 100 de l'effectif de la division aérienne en Europe?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Au cours des dernières semaines, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire découle des déclarations faites à la Chambre et à l'extérieur concernant l'engagement pris par le Canada de mettre quatre escorteurs anti-sous-marins à la disposition de l'OTAN. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement compte suivre le calendrier de construction afin de respecter les dates de livraison des quatre navires, allant de juin 1971 à septembre 1972?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète ce que je disais vendredi: Cette décision a été prise il y a pas mal de temps. En effet, la construction de ces navires a été annoncée par le ministre de la Défense nationale le 22 décembre 1964 et MM. Drury et Cadieux ont fait une déclaration ultérieure lors de l'adjudication des contrats le 6 avril 1968. Étant donné ces décisions antérieures et l'adjudication des contrats, nous avons donc adopté—c'est-à-dire M. Cadieux en Europe—l'attitude suivante: ces navires seraient mis à la disposition du commandement de l'OTAN comme l'étaient nos autres navires anti-sous-marins dans la région de l'Atlantique.

Cet état de choses ne préjuge pas, bien entendu, la décision que nous prendrons à la suite de la révision de nos engagements. Si nous décidions que nous ne voulons pas affecter les navires à l'OTAN, libre à nous, mais M. Cadieux réitérait...

M. McGrath: Règlement.

Le très hon. M. Trudeau: Merci beaucoup—le ministre de la Défense nationale réitérait un engagement qui avait été pris par le gouvernement canadien dès 1964, concernant la construction de ces navires.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il, étant donné le renforcement colossal de la marine de l'URSS, si l'on a pressenti le Canada pour qu'il intègre sa force navale à celle des membres européens de l'OTAN, en particulier pour augmenter les forces de l'OTAN dans la Méditerranée?

Le très hon. M. Trudeau: En ce qui concerne les démarches qu'on aurait pu faire auprès de nous, je devrais me renseigner et répondre moi-même ou demander au ministre de la Défense nationale de le faire. Mais j'ai des raisons de douter de l'existence de ces démarches, car nous acceptons d'affecter au commandement de l'OTAN toutes nos unités anti-sous-marines de la côte est, et ces unités se trouvent dans la région atlantique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le question que, je suppose, le premier ministre souhaite

transmettre au ministre de la Défense nationale concerne l'opportunité d'envoyer en Méditerranée ces unités navales canadiennes.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très hon. représentant si la déclaration attribuée au ministre des Postes, selon laquelle l'aide extérieure du Canada devrait être égale ou supérieure à nos dépenses pour la défense était, comme je l'espère, l'énoncé d'une politique officielle?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le ministre des Postes depuis cette déclaration. Je lui demanderai s'il l'a vraiment faite. Je sais qu'il avait l'intention de dire quelque chose sur la grande importance de l'aide à l'étranger mais, pour ce qui est de son importance par rapport aux engagements globaux de défense du Canada, je l'ignore.

M. Lewis: Puis-je demander au très hon. représentant si une aide extérieure accrue et la réduction éventuelle de nos dépenses générales de défense y compris le poste de l'OTAN, est une des questions dont on s'occupe activement à l'heure actuelle?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, très certainement. Dans la revision des affaires extérieures et de notre défense, nous examinons de très près les divers crédits possibles au chapitre de nos relations étrangères, et c'est là une des formules envisagées.

M. Lewis: Puis-je poser au très hon. représentant, une question qui découle du communiqué de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN? Les représentants du Canada ont clairement laissé entendre que toute suggestion de voir l'OTAN engagée dans quelque action susceptible de se produire à l'est du rideau de fer ne recevrait pas l'appui du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: La question est un peu trop vague pour que je puisse y répondre. Toute action de l'autre côté du rideau de fer—ma foi, cela dépendrait de quelle action il s'agirait. Si des missiles balistiques intercontinentaux partaient de ce côté et nous prenaient pour cible, alors...

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, à Kingston, le premier ministre a parlé des critères de l'étude du gouvernement sur la position du Canada à l'OTAN. Or, le premier ministre voudrait-il nous dire si l'on compte appliquer le même programme à l'égard de notre présence dans le NORAD. Celui-ci entre-t-il dans la révision générale des questions de défense dont parle le premier ministre?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Le type, la qualité et le nombre des armements que nous aurons l'intention d'engager au sein du NORAD font certainement l'objet de l'étude des affaires extérieures et de la défense.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est-il en train de poursuivre la réévaluation ou la révision de tous les programmes et de tous les engagements actuels concernant la défense de l'Amérique du Nord?

Le très hon. M. Trudeau: Il s'agit d'un examen général. Je puis dire que nous sommes en train d'étudier tous les programmes actuels.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé l'autre jour au premier ministre d'indiquer qui était chargé d'étudier le mandat, mais il a refusé. Voudrait-il indiquer à la Chambre quelles sont les possibilités, pour les Canadiens intéressés, de participer à l'examen de la politique étrangère et de la politique de défense entrepris par le gouvernement actuel?

Le très hon. M. Trudeau: A l'étape actuelle, je suppose qu'ils ont à leur disposition les organes d'information ordinaires. Par la suite, ils voudront probablement écrire à leurs députés pour leur signaler les opinions qu'ils aimeraient entendre exprimer à la Chambre lorsque nous discuterons l'examen et la politique que le gouvernement présentera.

M. MacDonald: Le premier ministre veut-il dire que les personnes ou les groupements qui ont consacré beaucoup de temps à la question et ont acquis une grande expérience dans ce domaine important de la vie canadienne ne pourront pas formuler leurs instances à titre officiel?

Le très hon. M. Trudeau: Pas de façon officielle pour le moment.

M. MacDonald: A quel moment alors?

Le très hon. M. Trudeau: Je le répète, ils le pourront évidemment plus tard lorsqu'ils connaîtront nos propositions. Ils pourront alors exprimer leurs opinions, mais à l'heure actuelle, le gouvernement élabore des politiques dans de très nombreux domaines et nous ne consultons pas les groupes organisés avant d'arrêter nos politiques.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le premier ministre consentirait-il à nous fournir un exemplaire de son programme des prochains mois afin de nous permettre de participer à une telle revision.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si des négociations officielles ont eu lieu avec les États-Unis quant à la réduction de nos engagements à l'égard du NORAD et quelle est l'attitude des États-Unis à cet égard.

Le très hon. M. Trudeau: Plaît-il?

M. Woolliams: Que pensent les États-Unis de négociations officielles sur une réduction de nos engagements dans le cadre du NORAD?

Le très hon. M. Trudeau: A l'heure actuelle, nous nous efforçons d'établir ce que sera la politique ministérielle pour les années et décennies à venir. Nous ne consultons pas les États-Unis à ce sujet. Nous voulons nous-mêmes préciser nos mécanismes de décisions avant de nous adresser au Parlement, aux États-Unis ou aux groupes de consultation mentionnés dans une question précédente.

M. Woolliams: Est-ce à dire, en ce qui concerne la révision de nos engagements dans le cadre du NORAD, qu'aucun entretien ne se déroule aux États-Unis à l'heure actuelle au sujet de la défense de l'Amérique et qu'il s'agit purement d'une décision unilatérale de la part du gouvernement canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'Accord du NORAD, comme ceux de l'OTAN d'ailleurs, prévoit des mécanismes de consultations permanentes, mais nous n'avons aucun entretien précis avec les États-Unis à l'heure actuelle quant à l'orientation de notre révision.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON SUGGÈRE DE VERSER LA PENSION À UNE ÉPOUSE MOINS ÂGÉE DONT LE MARI TOUCHE DÉJÀ LA PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les Canadiens reçoivent actuellement leur pension à l'âge de 67 ans, ce qui n'autorise pas nécessairement une femme, qui, disons, aurait 55 ans ou peut-être une quinzaine d'années de moins que son mari, à toucher elle aussi une pension, le très honorable premier ministre ou le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'autoriser le paiement d'une pension à une femme plus jeune dont le mari reçoit déjà sa pension de vieillesse?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les questions de pensions sont généralement du ressort du ministre des Finances, et je me demande si l'honorable député ne voudrait pas lui poser sa question quand il sera à la Chambre?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

J'aurais pu poser ma question au ministre des Finances, mais le très honorable premier ministre est au courant du fait que le ministre des Finances ne peut pas prendre de décision lui-même et que c'est le cabinet qui décide. Le très honorable premier ministre devrait donc être capable de répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a déjà posé sa question.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de réponse.

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le très honorable premier ministre vient de me dire que je devrais poser ma question au ministre des Finances; je voudrais l'informer que cela ne relève pas du ministre des Finances, mais plutôt du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE RÉGIME À DOUBLE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre de l'Agriculture, mais en leur absence, je la poserai au très honorable premier ministre. Étant donné que les délégués qui assistent en ce moment à la réunion annuelle du syndicat du blé de la Saskatchewan ont expressément demandé un régime à double prix pour le blé, le gouvernement songera-t-il à donner suite à cette requête ou à adopter toute autre solution acceptable?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ces ministres seront présents à la Chambre mercredi. Je crois qu'on pourrait alors leur poser la question.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—L'ENVOI D'AVIONS CARIBOU POUR LES VOLS DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si les avions Caribou qu'on devait envoyer au Nigéria pour assurer la distribution de denrées alimentaires sont rendus dans ce pays ou si ce projet a été modifié?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, les avions Caribou n'avaient pas encore été acheminés sur ce pays à la demande de la Croix-Rouge. Elle estimait qu'ils ne pourraient être employés utilement à l'heure actuelle.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais poser une question complémentaire qui fait vraiment partie de ma question intitiale. Le gouvernement canadien a-t-il décidé de ne pas envoyer ces avions?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, ils sont toujours prêts à être mis en service. La Chambre se rappellera que c'est à la suite d'un entretien de mon représentant avec le général Gowon que nous avons appris que ce serait la meilleure solution, vu l'impossibilité d'utiliser les avions Hercules. Voilà pourquoi nous avons dit que nous consentirions à les engager. Pour l'instant on peut se demander s'ils sont vraiment requis dans cette région du Nigéria.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre si l'avion canadien Hercules, à Fernando Póo, est toujours retenu au sol ou s'il a été ramené de la zone biafro-nigériane?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous espérions toujours, quoique avec moins d'enthousiasme en raison du mutisme du colonel Ojukwu quant au projet de vols diurnes et aux négociations de la Croix-Rouge, que l'on permettra à l'appareil Hercules d'atterrir en plein jour. Nous ignorons encore pourquoi les vols de jour de l'appareil Hercules, destinés à venir en aide aux Biafrais, ne seraient pas autorisés par les dirigeants mêmes de ce peuple.

M. Brewin: Le premier ministre nous renseignerait-il sur les vols de nuit? Il a parlé des vols de jour, mais est-ce que l'appareil Hercules effectue des vols de nuit?

[Le très hon. M. Trudeau.]

Le très hon. M. Trudeau: A ma connaissance, les vols de nuit n'avaient pas encore repris vendredi, monsieur l'Orateur.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, des avions ont pu se rendre au Nigéria toutes les nuits, la semaine dernière, et aussi la nuit dernière. Pourquoi alors n'a-t-on pas pris de dispositions pour que non seulement un mais deux ou trois avions Hercules soient affectés au transport de secours de façon à intensifier les tentatives pour répondre aux besoins qui ne cessent d'augmenter, d'autant plus que la récolte locale tire à sa fin?

Le très hon. M. Trudeau: Les députés savent qu'il y a eu des accidents au cours des vols de nuit; nous avons proposé que ces vols se fassent pendant le jour alors que nous pourrions transporter plus de vivres, et avec moins de risques. Le gouvernement nigérian nous a autorisés à le faire et la Croix-Rouge est d'accord, mais les chefs biafrais ne nous ont pas encore expliqué pourquoi ils s'opposent aux vols de jour. Tout ce que nous pouvons supposer c'est qu'ils ont intérêt à entremêler les vols d'armes et les vols de secours pour créer de la confusion.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il, d'abord, nous indiquer si le Nigéria interdit en ce moment les vols que nos avions Hercules avaient entrepris et, deuxièmement, de quelle manière nous avons tenté de prendre contact avec les dirigeants biafrais pour savoir si les vols de jour sont possibles?

Le très hon. M. Trudeau: Pour ce qui est de la première partie de la question, nous savons que le gouvernement nigérian a déclaré qu'il ne donnerait plus l'assurance que les avions ne seraient plus attaqués en vols de nuit pour la simple raison que c'est la nuit que les armes entrent et, de plus, parce qu'il avait autorisé les vols de jour. Quant à la deuxième partie de la question, il vaudrait mieux que le député la répète, car je ne m'en souviens pas.

M. MacDonald: En posant la question de nouveau, monsieur l'Orateur, puis-je signaler que le premier ministre a laissé entendre que les armes entrent aussi bien le jour que la nuit. A quelle heure les vols seraient-ils autorisés?

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. MacDonald: Dans la seconde partie de ma question, monsieur l'Orateur, je demandais quels contacts on avait pris avec les représentants biafrais pour conclure des arrangements en vue des vols de jour.

Le très hon. M. Trudeau: Je tiens à signaler que je n'ai pas dit que l'on faisait entrer des armes le jour par la voie des airs. Quant à la deuxième partie de la question, j'ai expliqué que nous avons soumis nos propositions et celle du gouvernement nigérian à la Croix-Rouge internationale. Elle a accepté de prendre contact avec le colonel Ojukwu pour le persuader d'accepter cette formule. J'aimerais que les députés et les autres personnes, au Canada, qui semblent avoir beaucoup d'influence sur le colonel Ojukwu, lui parlent et obtiennent de lui une assurance quelconque.

LA CONSTITUTION

LES OBSERVATEURS DES PARTIS D'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de permettre à des observateurs nommés par les partis d'opposition fédéraux et provinciaux d'assister à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution et les finances, qui aura lieu le mois prochain.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je ne puis évidemment parler des partis provinciaux d'opposition, monsieur l'Orateur. Les provinces ont le droit de constituer leurs délégations comme elles l'entendent. Pour ce qui est de celle du gouvernement fédéral, nous n'avons pas prévu d'y nommer des membres de l'opposition. Les députés s'en souviennent, l'an dernier nous avons réservé des places à la conférence aux partis de l'opposition, leur laissant la liberté de distribuer ces places comme ils l'entendaient. Nous comptons encore agir de la même façon, si les provinces y consentent.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il songé à la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine conférence la création d'une onzième province formée du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires chargés d'établir l'ordre du jour n'avaient pas encore été saisis de ce problème lors de leur dernière réunion. Je crains qu'il ne soit trop tard pour l'inscrire à l'ordre du jour. Peut-être le sera-t-il une autre année.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire très importante à adresser au premier ministre. Nous dira-t-il si l'on a pris des dispositions pour qu'il y ait des représentants élus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à la conférence?

Le très hon. M. Trudeau: Je crois avoir indiqué, il y a quelques jours, qu'on avait l'intention d'inviter des représentants du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest, ou des deux territoires, à faire partie de la délégation fédérale; toutefois, cette délégation n'a pas encore été constituée.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il nous dire si l'ordre du jour de la conférence sur la constitution, qui doit réunir les premiers ministres des provinces en décembre, a été arrêté? Dans ce cas, consentirait-il à en communiquer la teneur à la Chambre, étant donné qu'il s'agit d'une question d'intérêt public?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je reconnais que cette question est d'intérêt public, mais le comité permanent de fonctionnaires vient de terminer il y a quelques jours la discussion de ce sujet. J'ai fait rédiger une lettre qui, une fois que j'y aurai apposé ma signature, sera envoyée à tous les premiers ministres des provinces, et dans laquelle nous leur suggérons un ordre du jour. Dès qu'ils auront approuvé cet ordre du jour et confirmé qu'il ne contient rien de confidentiel, j'en ferai volontiers part à la Chambre.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RESTRICTION DES SUBVENTIONS DE LA CAISSE D'AIDE À LA SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il répondre maintenant à la question que je lui ai posée jeudi dernier—et à celle que lui a

posée mon ami le représentant de Simcoe-Nord—au sujet du blocage annoncé des subventions aux termes de la loi sur la Caisse d'aide à la santé? Étant donné la déclaration que renfermait un compte rendu présenté la semaine dernière au Conseil de la recherche médicale au sujet de l'influence grave de ce blocage, le ministre reconsidérera-t-il son attitude?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, c'est une décision ferme que le gouvernement fédéral a prise lors de la conférence des ministres de la Santé et on n'envisage pas pour le moment d'y revenir. Ce que l'on envisage, par contre, c'est d'affecter les sommes de la Caisse de manière que les projets des provinces n'en souffrent pas trop.

[*Plus tard*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement du Manitoba a déclaré que la durée du fonds pour les travaux de recherche et de construction dans le domaine de la santé ayant été réduite de cinq à deux ans, il lui sera presque impossible d'établir une planification conjointe avec l'université et les hôpitaux les plus importants. En l'occurence, le gouvernement a-t-il l'intention de discuter de l'avenir de ce programme fédéral avec les provinces?

L'hon. M. Munro: Oui, monsieur l'Orateur. Les discussions se poursuivent, et les ministres de la Santé des provinces ont été mis au courant de ce projet lors de la conférence.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES DÉPOSITIONS DE LA GENDARMERIE ROYALE CONTRE LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député de Skeena a demandé vendredi si le gouvernement avait eu connaissance d'une déclaration récente de M. Allan Bate, où il disait que la Gendarmerie royale du Canada témoigne au tribunal contre les Indiens impliqués dans des causes, ce qui les empêche d'être jugés avec impartialité. Mon secrétaire parlementaire m'a prévenu de la question et j'aimerais y répondre au nom du solliciteur général.

Des officiers supérieurs de la Gendarmerie se sont mis en rapport avec M. Allan Bate pour obtenir des éclaircissements. Ce dernier déclare ne pas avoir dit que la Gendarmerie royale du Canada est hostile à nos autochtones.

Il a également déclaré sans équivoque qu'il tenait en très haute estime la Gendarmerie et les membres de celle-ci qu'il a pu connaître en sa qualité d'avocat-conseil. Son expérience l'a toutefois convaincu qu'il ne faudrait pas imposer à un gendarme le rôle d'enquêteur, d'accusateur et souvent de conseiller auprès de contrevenants illettrés. Cela peut surtout se produire dans des régions isolées où la Gendarmerie se charge du maintien de l'ordre. Bref, M. Bate s'oppose au système mais non à son instrument. Il va exposer en détail ses vues par écrit au procureur général de Colombie-Britannique.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MEXIQUE—L'ARRESTATION ET L'EXPULSION DE DEUX JOURNALISTES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Notre ambassade à Mexico a-t-elle enquêté et, s'il y avait lieu, protesté auprès du gouvernement mexicain contre l'arrestation et l'expulsion apparemment très irrégulières de deux journalistes canadiens?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il sera répondu à cette question demain.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre vérifierait-il si les deux itinérants avaient été chargés par Radio-Canada de rapporter des films sur les mouvements révolutionnaires et autres choses de ce genre, comme si nous n'en avions pas assez au Canada?

[*Plus tard*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai demandé si, en l'absence du ministre, on se renseignerait auprès de Radio-Canada et j'ai droit à une réponse car le ministre étant de nouveau absent aujourd'hui, il est difficile...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à l'honorable représentant qu'il a le droit de poser une question mais non d'ajouter des commentaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je faisais ces remarques dans le seul but d'éclairer le gouvernement. Le ministre

irait-il aux renseignements afin que nous sachions ce que faisaient ces journalistes là-bas?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce qu'on se renseigne auprès de Radio-Canada mais je suis certain que l'honorable représentant préférerait voir de simples images des révolutionnaires que les révolutionnaires eux-mêmes.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, dans cette enquête pourrait-il déterminer si la révolution qu'on filmait au Mexique était fictive ou réelle?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA GRÈCE—LA CONDAMNATION À MORT D'UN ÉTUDIANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement sait-il qu'un étudiant qui s'opposait au régime grec a très récemment été condamné à mort. Dans l'affirmative, le gouvernement du Canada, à titre de membre de l'OTAN, songe-t-il à recommander au gouvernement grec de reconsidérer sa décision?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai m'informer.

L'INDUSTRIE

LE CAP-BRETON—LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Nous dirait-il s'il appuie le projet de la Société de développement du Cap-Breton, qu'il a examiné et déposé?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré que le gouvernement l'avait approuvé.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Vu que le ministre des Forêts et du Développement rural a dit qu'il s'agissait d'un rapport du gouvernement, le premier ministre convient-il que ce rapport a été élaboré et formulé conformément au bill nº C-135?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'en discuterai avec le ministre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, comme le ministre est présent et que nous ne savons jamais quand il sera à la Chambre, pourrait-il répondre à la question?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais en discuter avec lui immédiatement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'OPINION DE LA COUR SUPRÊME SUR LA VALIDITÉ DU BILL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais poser a déjà été adressée au très honorable premier ministre vendredi dernier et, sauf erreur, elle a été soumise au ministre de la Justice. C'est donc à ce dernier que je la poserai. Voudrait-il nous dire s'il compte déférer le projet de loi sur les langues officielles à la Cour suprême du Canada pour que celle-ci se prononce sur sa légalité, avant que la Chambre en poursuive l'étude, compte tenu des opinions que M. Thorson, ancien président de la Cour de l'Échiquier du Canada, soumise au très honorable premier ministre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Et ancien ministre libéral du gouvernement canadien.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les légistes de la Couronne et moi-même avons lu très attentivement la lettre de M. Thorson. Ces derniers m'informent que le bill nº C-120 sur les langues officielles ne vise aucunement à modifier la constitution du Canada ni à compromettre ou à changer les obligations ou droits légaux établis par la constitution en ce qui concerne l'anglais ou le français. D'après eux, l'adoption de cette loi ne touchera et ne modifiera en rien la permission conférée ou les obligations imposées par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Bref, la constitution canadienne demeurera inchangée quant à l'usage des langues anglaise ou française.

En réponse à la question du député, je puis donc dire que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention à l'heure actuelle de déférer le bill à la Cour suprême du Canada.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LE RAPPORT CONFIDENTIEL AUX MAINS D'UN DÉPUTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Je voudrais poser une question au premier ministre. Demandera-t-il au solliciteur général de découvrir comment le député de Burnaby-Seymour s'est trouvé en possession d'un exemplaire confidentiel et anticipé d'un rapport d'un consultant destiné à la compagnie des jeunes Canadiens? En outre, le solliciteur général a-t-il dit en Chambre si des poursuites seront intentées contre les propriétaires de *La Presse*, comme on avait menacé de le faire?

LES DROITS DE L'HOMME

LA DÉCLARATION SUR LA DISCRIMINATION RACIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Travail. Un de ses fonctionnaires a déclaré en fin de semaine que les Canadiens devraient appuyer la législation canadienne contre la discrimination en supprimant la discrimination raciale dans les clubs, les cercles d'affaires et les associations d'étudiants. Voici ma question: le ministre appuiera-t-il fermement une déclaration aussi belle?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande au ministre d'exprimer une opinion ou une politique. A mon avis, la question ne devrait pas être posée de la sorte.

LES FINANCES

LE TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question pourrait être une question de privilège, mais je voudrais la poser au premier ministre parce qu'elle intéresse deux ministères: le ministère de l'Agriculture et le ministère des Finances. Ces deux ministères ont fait paraître, au cours du week-end des communiqués fixant les taux d'intérêt, aux termes de la loi sur le crédit agricole et de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, à 7¾ p. 100 pour les prêts relatifs aux terres et à 7½ p. 100 pour les autres prêts. N'y a-t-il pas là une erreur typographique? Aucun ministre n'établirait certainement un taux aussi élevé.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Turner.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il dire si l'augmentation du chômage dans la région atlantique résulte du programme du gouvernement concernant la réduction de ses projets et de ses dépenses, comme l'a signalé récemment le ministre des Finances?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question prête à controverse.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT À LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre indiquerait-il à la Chambre quand le safari dans l'hémisphère sud se terminera? Examinerait-il avec son collègue, le président du Conseil privé, la possibilité de prendre des dispositions, par les voies ordinaires, en vue de tenir un débat sur les affaires extérieures, en mettant en délibération un poste approprié des prévisions budgétaires, afin qu'on puisse examiner la question de l'OTAN?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Je pourrais peut-être répondre à la question, monsieur l'Orateur. Comme les députés le savent, par suite d'un ordre spécial, la Chambre étudiera le 26 novembre le rapport du comité des affaires extérieures sur la question du Nigéria et de la partie de son territoire appelée Biafra. J'étudierai volontiers avec mes collègues la possibilité d'achever tôt l'examen des crédits de la Défense nationale et des Affaires extérieures au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale et de consacrer à une telle discussion l'un des jours destinés à l'étude des subsides.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

VANCOUVER—LA VENTE D'UNE PILULE SUÉDOISE POUR L'AVORTEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, en l'absence, il y a quelques jours, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, son secrétaire par-

lementaire m'a dit qu'il tiendrait pour préavis la question suivante:

Étant donné que, selon les journaux, une pilule suédoise pour l'avortement se vend actuellement à Vancouver, le ministre enquête-t-il sur ce trafic illégal?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CHÂTIMENT CORPOREL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Des députés et des gens sérieux sont inquiets de voir que l'on utilise le fouet et d'autres formes de châtiment corporel dans nos prisons et pénitenciers. Le ministre nous dirait-il donc si le gouvernement envisage d'inclure dans le projet de loi d'ensemble une modification au Code criminel qui prévoirait des changements en matière de châtiments corporels?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, pas dans le bill d'ensemble que l'on revise actuellement. J'ai déclaré que le bill ne renfermerait, en substance, que les sujets dont la Chambre a été saisie dans le bill n° C-195.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement ou le ministère de la Justice envisage cette question sous quelqu'autre titre?

L'hon. M. Turner: A l'heure actuelle, le gouvernement ne s'emploie pas à examiner ce sujet. C'est une question que je suis prêt à examiner et je tiendrai compte des conseils de spécialistes de tous les milieux.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Le ministre peut-il nous dire à quelle date il compte présenter le bill d'ensemble?

L'hon. M. Turner: Il fait l'objet d'une autre rédaction. Je veux soumettre les modifications en détail à mes collègues et le présenter à la Chambre aussitôt que possible.

[*Plus tard*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui a trait à une réponse faite plus tôt par le ministre de la Justice. Vu la grande divergence d'opinions qui existe au sujet de la légalisation de l'avortement et de l'homosexualité, ces deux questions seront-elles détachées du bill d'ensemble quand celui-ci sera présenté à la Chambre afin de permettre aux députés de se prononcer sur chacune de ces deux questions en particulier? Y aura-t-il un vote libre sur ces deux questions qui dépassent le domaine de la politique et qui sont de très grande importance sociale?

L'hon. M. Turner: J'apprécie certainement cette question qui n'est imbue d'aucun esprit de parti, monsieur l'Orateur. Nous avons actuellement l'intention de saisir la Chambre d'un seul projet de loi. Naturellement, s'il est adopté en deuxième lecture et examiné ensuite article par article, les députés auront alors l'occasion de discuter de façon particulière de chacune des dispositions qu'il renferme. Actuellement, je pense qu'il s'agira d'un seul projet de loi émanant du gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement a-t-il l'intention de restreindre le droit des députés de voter selon leur conscience? Les whips vont-ils appliquer leur fouet?

LES FORÊTS

LA MÉCANISATION DE L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural. Son ministère vient d'annoncer la tenue d'une enquête sur la mécanisation de l'industrie forestière. Or, le ministre peut-il nous dire si cette enquête couvre les bûcherons et les autres ouvriers de cette industrie?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Je ne suis pas au courant de cette enquête, monsieur l'Orateur. A-t-elle été annoncée par le ministère des Forêts et du Développement rural?

M. Lundrigan: Peut-être ai-je mal adressé ma question, monsieur l'Orateur. Les services du ministre sont en train de distribuer l'avis. Peut-être devrais-je poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries, qui a fait des déclarations à cet égard.

[*Plus tard*]

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, pourrais-je obtenir une réponse à la question que j'ai posée au ministre responsable des Forêts?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le ministre responsable des Forêts sera ici demain, et je lui soumettrai la question.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

AUDITEUR GÉNÉRAL

50. Traitements et dépenses, $2,427,000.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'ai quelques commentaires d'ordre général à faire. Je ne sais si le ministre a l'intention de faire une déclaration, mais il aura peut-être quelque chose à dire plus tard. Peut-être devrais-je vous dire, à vous, monsieur le président, ainsi qu'aux membres du comité que nous ne nous proposons pas de retarder indûment l'étude de ce crédit particulier ni du suivant, car le comité des comptes publics siège présentement et l'auditeur général y comparaît. Il se présentera donc de nombreuses occasions d'étudier au comité la situation et les fonctions de l'auditeur général. Quoi qu'il en soit, j'ai quelques remarques à faire qui porteront peut-être le ministre à répondre.

Récemment, on a dit à la Chambre ainsi qu'au comité des comptes publics que la fonction d'auditeur général pourrait fort bien faire l'objet d'une loi spéciale. A l'heure actuelle, les députés le savent, tout ce qui régit cette fonction se trouve dans la loi sur l'administration financière ou dans des lois particulières. L'auditeur général y est appelé à vérifier les comptes des sociétés intéressées. On avait constaté au comité des comptes publics—si mes souvenirs sont exacts, on y avait même présenté et discuté un projet de loi—qu'à cause de l'indépendance dont jouit ce fonctionnaire, désigné par le gouvernement mais responsable au Parlement, une loi spéciale pourrait être opportune. Le bill pertinent serait présenté à la Chambre au moment favorable. Sur cette proposition, j'aimerais entendre quelques commentaires.

• (3.40 p.m.)

Je le répète, monsieur le président, la Chambre devrait adopter une meilleure façon d'étudier les recommandations de l'Auditeur général. Elles sont déférées au comité des comptes publics, qui les discute et les reprend ensuite en formulant des recommandations dans son rapport, dont la Chambre est saisie mais auxquelles elle ne donne pas suite. A mon sens, il vaudrait mieux pour le gouvernement, la Chambre et aussi le bon fonctionnement de l'administration de trouver un moyen d'étudier les propositions du comité à la Chambre. Je ne dis pas qu'on devrait discuter longuement, monsieur le président, pas plus que je ne prétends que le gouvernement devrait accepter les propositions du comité.

On sait fort bien, monsieur le président, que l'initiative prise par le député de Prince Albert, alors qu'il était premier ministre, a redonné de l'élan et de la vie au comité des comptes publics. Le président du comité d'alors faisait partie de l'opposition et il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de succès et de distinction. Depuis lors, le comité a pu fonctionner sans esprit de parti, bien mieux que n'importe quel autre comité de la Chambre.

Du fait que le comité a étudié en détail les recommandations et les suggestions de l'auditeur général, qu'il a étudié son rapport et pris une décision, j'estime qu'il est inadmissible qu'on n'y ait pas donné suite. D'après mon expérience—et les autres membres du comité en conviendront, j'en suis sûr—les recommandations de ce comité-là sont, à tout prendre, presque toujours unanimes. Par ce côté, le comité est aussi impartial qu'on puisse le souhaiter. Ses recommandations sont objectives et tendent à assurer une meilleure administration, une administration plus efficace, des divers ministères.

Par conséquent, monsieur le président, il serait sûrement juste et convenable de trouver le moyen, dans les limites du bon sens, de saisir la Chambre des recommandations du comité lorsqu'il fera rapport à la Chambre. Il suffit d'étudier le dernier rapport de l'auditeur général pour constater qu'on n'a pas examiné, qu'on n'a pas étudié bon nombre des recommandations du comité des comptes publics; le gouvernement n'a même pas fait savoir ce qu'il en pensait, dans un sens ou dans l'autre. Cela n'encourage pas une administration prompte et efficace. Je proposerais donc qu'on étudie cette question.

Je sais fort bien que le ministre pourrait me dire—c'est son droit—que cette question relève du comité. Néanmoins, on peut dire, je crois, que dans le passé le rapport du comité est mort dans l'œuf et qu'on n'y a pas donné suite.

L'Australie, monsieur le président, a conçu une formule meilleure et plus efficace pour traiter ce problème. C'est une loi du Parlement qui régit le comité des comptes publics. Son rôle est prévu dans la loi. Sa composition aussi. Ce comité, dans l'exercice de ses fonctions, publie à des intervalles rapprochés au cours de l'année un document qui indique dans une colonne les recommandations du comité et dans l'autre les mesures, s'il en est, prises par le gouvernement pour les mettre en œuvre. Il s'ensuit, monsieur le président, que le public, les fonctionnaires de l'État, et les membres de la Chambre des représentants, d'Australie—ont en tout temps accès à une description nette et équilibrée des recommandations du comité et des décisions prises en conséquence par le gouvernement.

J'ignore si cette formule pourrait régler notre problème, mais si l'on veut donner un sens au travail de l'Auditeur général, il faudrait concevoir une meilleure méthode, afin que toute recommandation émanant, après ample et sérieux examen, d'un comité de la Chambre fasse l'objet d'un débat et, au besoin, d'un vote de la Chambre. Après tout, monsieur le président, le gouvernement n'est pas tenu d'accepter la recommandation. En l'occurence, le gouvernement devrait consentir à expliquer son refus à la Chambre. Puis, si l'opposition estime que l'importance de la question exige un vote, la Chambre pourrait se prononcer sur la question.

Je termine en signalant ceci, monsieur le président. A maintes reprises, le comité des comptes publics a proposé que l'auditeur général soit le covérificateur non seulement des ministères du gouvernement, des sociétés de la Couronne et autres organismes dont il est présentement chargé de vérifier les comptes, mais aussi de toutes les sociétés de la Couronne. J'attire l'attention du comité sur un fait récent pour souligner cette nécessité dans le cas d'une société de la Couronne, la Compagnie des jeunes Canadiens. Je ne traiterai pas de la question parce qu'un comité de la Chambre en est saisi mais, par votre entremise, monsieur le président, je signalerai aux membres de ce comité que si une vérification avait été effectuée conjointement par l'auditeur général et un vérificateur privé, le récent incident aurait pu ne jamais se produire.

En outre, monsieur le président, dans les cas où un nouveau vérificateur privé est nommé, ce qui arrive parfois, la continuité assurée par la présence de l'auditeur général, en sa qualité de covérificateur, se révélerait inestimable, grâce à son expérience et sa connaissance des affaires des sociétés de la Couronne. J'aimerais que le gouvernement étudie cette recommandation. Ce n'est rien de nouveau; on l'avait recommandé à maintes reprises au comité des comptes publics.

Ce sont là mes quelques observations, monsieur le président. Je ne sais si le ministre accepterait d'y répondre. Je n'ignore pas que le comité des comptes publics fera d'autres recommandations. Je suppose que les crédits de l'auditeur général reviendront l'année prochaine à la Chambre sous une nouvelle forme. Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous ne tenons pas à poursuivre l'étude de la question. Nous l'affirmons sans préjudice de notre opinion: il existe une manière plus efficace de nous occuper des fonctions de l'auditeur général, mais nous ne sommes pas disposés à retarder maintenant l'adoption des crédits. Je ne veux certes pas nuire aux droits des autres députés, mais si l'on peut adopter en temps utile ce crédit ainsi que l'autre, nous pourrions facilement passer à d'autres travaux législatifs aujourd'hui même afin d'aider le gouvernement à résoudre les difficultés dont il est lui-même responsable, puisqu'il a essayé d'administrer à la Chambre le régime législatif qu'il s'est imposé à lui-même.

M. Burton: Monsieur le président, je voulais simplement dire que je suis nommé cette année au comité des comptes publics. Or, j'ai été vraiment choqué de constater la réalité d'un certain nombre de situations mentionnées par le député de Peace River. Tout d'abord, nous avons obtenu un rapport de l'auditeur général indiquant où en étaient les recommandations faites de temps à autre dans le passé par le comité des comptes publics. Sur les 55 recommandations qu'il a faites, 20 d'entre elles n'ont été suivies d'aucune mesure.

• (3.50 p.m.)

En outre, le gouvernement a formulé des réserves à propos de seize autres recommandations. Ces questions avaient été examinées et l'on ne s'entendait pas sur leur valeur, je les considérerais selon certains points. Dans treize cas, on avait enregistré quelque lent progrès. Au cours de certaines discussions, un certain nombre de membres du gouvernement, faisant partie du comité, ont semblé manifester de la répugnance à l'égard du mot

«lent». L'auditeur général l'a employé à dessein. Deux des recommandations ont été appliquées et deux autres le seront bientôt. Dans un des cas, les mesures prises n'ont pas donné satisfaction et dans un autre, le comité des comptes publics a retiré une recommandation.

Le comité a donc fait 55 recommandations; l'une d'elles ayant été retirée par le comité, il en reste 54. De ce nombre, seulement 4 ont, jusqu'ici, été étudiées et appliquées. J'estime que pareil état de choses laisse à désirer. On devrait faire mieux que cela, et le ministre et le gouvernement devraient s'y employer immédiatement, d'autant plus que le Conseil du Trésor assume maintenant certaines fonctions qui ont trait à des questions auxquelles le comité des comptes publics s'intéresse.

On a déjà recommandé qu'une loi sur l'auditeur général soit adoptée. Sauf erreur, ce projet de loi a été rédigé et est prêt à être présenté à la Chambre. Je crois qu'on peut l'étudier. Le ministre nous dirait-il ce que le gouvernement entend faire à ce sujet? A-t-il l'intention de présenter cette mesure législative et quand? Il me semble que, dans ce domaine, le travail de l'auditeur général pourrait sensiblement améliorer le fonctionnement du gouvernement en tant que tel. Il pourrait s'assurer que le gouvernement s'acquitte bien de ses fonctions et pourrait montrer, grâce à cette loi, que le gouvernement peut servir la société aussi utilement que n'importe quel autre secteur de l'économie. Rien ne s'oppose à ce que le gouvernement soit administré aussi efficacement que n'importe quel autre secteur de notre société.

Les questions soulevées par l'auditeur général doivent être étudiées, et si nous avions plus d'une occasion par année d'examiner bon nombre des questions soulevées, le public aurait bien plus confiance au gouvernement, comme tel. L'application de ces recommandations serait dans les meilleurs intérêts du Canada et améliorerait la situation au Canada.

M. Allmand: Monsieur le président, je veux répondre brièvement à certaines remarques du préopinant. Le leader à la Chambre de la loyale opposition de Sa Majesté a déclaré que le comité des comptes publics n'avait pas généralement servi à des fins politiques, et que son rapport n'avait pas été utilisé d'une manière partisane. Or le préopinant a utilisé le rapport de ce comité d'une façon partisane. Si je dis cela, c'est que je faisais partie de ce comité et que j'étais présent quand il a présenté son rapport.

[M. Burton.]

Le député a essayé de dire que le gouvernement n'avait pris position qu'à propos de quatre des cinquante-cinq recommandations. Je m'inscris énergiquement en faux contre cette déclaration. Son interprétation de la façon dont le gouvernement a agi est teintée d'esprit de parti. Le gouvernement a examiné bon nombre des recommandations du rapport de l'auditeur général et a décidé qu'il n'y souscrivait pas. C'est une façon, à mon avis, de prendre position.

Pour ce qui est des recommandations de l'auditeur général sous la rubrique «lenteur du progrès accompli», je signale que l'une des questions concerne le déficit du courrier de la deuxième classe. Le gouvernement a présenté un projet de loi à la Chambre, mais l'auditeur général n'en considère pas moins l'initiative comme étant un indice de lent progrès. Si les membres du comité tiennent à se reporter à des questions de ce genre, ils devraient simplement signaler un certain progrès. Il ne devraient pas parler de progrès «lent», surtout lorsqu'il est question des tarifs postaux de deuxième classe. Le bill a déjà été adopté, et pourtant l'auditeur général trouve que le progrès est lent.

Le député du Nouveau parti démocratique adopte un point de vue tout à fait erroné et ses remarques sont fallacieuses. Il traite des recommandations du comité avec un esprit de parti que je trouve regrettable.

Je voudrais poser une question au ministre. Lors de la première réunion du comité des comptes publics, l'auditeur général a dit que des membres de son personnel avaient travaillé pour le compte des Nations Unies et de leurs organismes connexes. Il a également parlé de rémunération. Pourrait-il nous dire en quoi consiste cette rémunération? Dans les crédits, on a désigné un revenu figurant à l'année 1967-1968 comme s'appliquant à l'année 1966-1967. Le revenu en question a-t-il trait à ces organismes internationaux ou à autre chose? Quel revenu est affecté à l'auditeur général et à son personnel aux fins du travail accompli pour le compte des Nations Unies et de leurs organismes connexes?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, si personne ne demande la parole, puis-je faire quelques brefs commentaires sur les points qu'ont soulevés les préopinants? Le député de Peace River, appuyé par le député de Regina-Est, a laissé entendre qu'il serait utile de faire adopter une loi spéciale en vue de déterminer les pouvoirs, les fonctions et les responsabilités de l'auditeur général. Il croit qu'un projet de loi a été préparé et, si j'ai

bien compris, soumis au comité des comptes publics. Je ne sache pas que le comité des comptes publics—qu'on me reprenne si je me trompe—ait recommandé la présentation d'une telle loi ou qu'il ait fait parvenir à la Chambre un avant-projet de loi de ce genre, dans aucun des rapports qu'il a soumis.

M. Baldwin: C'est exact. Il ne l'a pas fait.

L'hon. M. Drury: On pourrait dire beaucoup de bien d'une telle initiative, même si l'auditeur général n'a pas l'air de souffrir de l'inexistence de cette loi spéciale dans l'accomplissement de ses fonctions. Comme notre programme est très chargé—le député de Peace River a dit, je crois, que en avons une indigestion...

M. Baldwin: Une dyspepsie.

L'hon. M. Drury: ...je ne trouve pas opportun de présenter d'autres mesures que nous pourrions difficilement digérer, en particulier à cause de la haute priorité et de la grande importance d'autres travaux.

Le député de Peace River a fait allusion au caractère impartial de ce comité. Je ne crois pas que ce comité soit plus ou moins imbu d'esprit de parti que tout autre comité de la Chambre. Et par là, je n'entends pas qu'il est partial. Je pense que les autres comités font tout autant pour la population que le comité des comptes publics et qu'ils cherchent tout autant à éviter la politique partisane. Le seul fait que le président du comité des comptes publics soit un vis-à-vis ne suffit pas à lui conférer une vertu particulière. Je ne nie pas qu'il ait un certain mérite mais je ne dirai pas qu'il prime.

On a laissé entendre que l'auditeur général pourrait être le covérificateur, sinon l'unique vérificateur, des comptes de toutes les sociétés de la Couronne. On a dit, je crois, lors d'une discussion antérieure concernant les exigences en matière de vérification des sociétés de la Couronne que la fonction d'un vérificateur ne se bornait pas à certifier que les comptes étaient exacts et que les mesures de contrôle étaient suffisantes, mais aussi à donner des conseils spécialisés en matière de gestion. L'honorable représentant l'admettra, je crois. Il y a certaines sociétés de la Couronne, celles en particulier qui se spécialisent dans certains domaines, à l'égard desquelles l'auditeur général pourrait n'avoir aucune expérience particulière semblable à celle de certaines grandes maisons qui s'adonnent à des travaux d'ordre uniquement national ou international.

• (4.00 p.m.)

M. Baldwin: Si je ne m'abuse, l'auditeur général est le vérificateur de la Polymer Corporation qui est un organisme commercial tous à fait international. S'il est capable de vérifier convenablement les livres de cette société, ne pourrait-il pas vérifier avec une compétence égale les livres de presque toutes les sociétés de la Couronne?

L'hon. M. Drury: Je ne veux pas dire que l'auditeur général soit incapable de vérifier ces comptes-là, je suis sûr du contraire car, à vrai dire, il l'a prouvé maintes fois dans des domaines nationaux et internationaux. Voici le point de vue que je cherchais à faire valoir: d'ordinaire, on s'adresse à une maison de vérificateurs pour obtenir, en fait, un service de consultation en matière de problèmes de gestion. Un certain nombre de sociétés de la Couronne ayant un domaine d'activité spécialisé voudraient agir de la sorte et l'auditeur général, à mon avis, ne prétend pas avoir de talents spécialisés dans ce domaine. Après tout, son expérience se limite presque exclusivement à celle de l'administration du gouvernement et des organismes internationaux.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a demandé si l'auditeur général était payé pour les services qu'il rend, lui et son personnel, aux institutions internationales telles les Nations Unies. Je dois dire, à regret, que je n'ai pas tous les détails, mais je crois savoir que les Nations Unies remboursent à l'auditeur général les dépenses personnelles qu'entraîne cette vérification. Si le député veut connaître le montant précis, j'essayerai volontiers de me le procurer.

M. Burton: J'ai entendu, avec plaisir, les réponses du président du Conseil du Trésor à certains points soulevés par le député de Notre-Dame-de-Grâce. Il ne faudrait pas oublier que l'auditeur général est, par-dessus tout, le serviteur de la Chambre des communes et ensuite du comité des comptes publics. Lorsqu'il fait rapport sur certaines questions, cela devrait, me semble-t-il, intéresser les députés de toute affiliation politique. Si, de tous les coins de la Chambre, on exerce des pressions pour que certaines des recommandations contenues dans ces rapports soient mises en œuvre, cela devrait sûrement aider les ministres, tel le président du Conseil du Trésor, à y donner suite. J'ajouterais aussi que, lorsque l'auditeur général emploie certains termes et descriptions, il le fait à dessein et de façon réfléchie. Si nous avons

confiance dans son habileté—et tout justifie cette confiance,—nous ne devrions pas chercher midi à quatorze heures.

Il a été prouvé que le pouvoir exécutif a rejeté un certain nombre de recommandations. J'ai déjà exposé la question. Ces recommandations seront dans mon esprit dans une catégorie différente de celle des autres recommandations qui n'ont jamais été appliquées ou dont la réalisation est à peine commencée.

(Le crédit est adopté.)

Le crédit L30 est adopté.

M. le président: Cela termine les crédits de l'auditeur général. Le comité passe maintenant à l'étude des crédits revisés du Conseil du Trésor pour l'année 1968-1969, énumérés à la page 544 du Libre bleu et qui figurent en détail à la page 546.

CONSEIL DU TRÉSOR

1. Administration centrale, y compris subventions selon le détail des affectations, $5,131,400.

L'hon. M. Drury: Je suis heureux de profiter de l'occasion pour présenter une brève déclaration sur le rôle et les attributions du Conseil du Trésor comme prologue à l'examen de ses crédits par le comité.

J'ai l'impression que l'objectif et les responsabilités du Conseil, et son influence sur la politique et la répartition des ressources du gouvernement ne sont pas aussi bien compris que ceux des autres ministères du gouvernement. Pourtant, le Conseil du Trésor constitue depuis la Confédération une partie vitale et essentielle de notre régime de gouvernement, et son rôle de régie centrale des questions financières et de coordonnateur de la politique a graduellement pris plus d'importance au cours des années.

Il s'agit d'un comité du Conseil privé créé par la loi et à qui les modifications à la loi sur l'administration financière de 1966 ont délégué une certaine autorité et certaines responsabilités administratives. Au début même de la Confédération on reconnaissait déjà la nécessité de charger un organisme fédéral de coordonner et de surveiller les affaires financières des ministères. Cet organisme a été créé par un décret du conseil du 2 juillet 1867. Toutefois, deux ans plus tard, à l'adoption de la loi du ministère des Finances de 1869, il est devenu un comité statutaire du Conseil privé.

L'évolution du rôle du Conseil du Trésor a pris un tournant important par suite de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, plus connue sous le nom de Commission Glassco. J'en profite pour renouveler l'hommage que j'ai rendu plus tôt aujourd'hui à feu J. Grant Glassco dont les efforts fructueux ont abouti à une meilleure administration publique. La Commission a estimé qu'une gestion efficace s'imposait dans deux catégories générales: d'une part l'administration des ministères, d'autre part la direction et la coordination centrales de l'ensemble des activités gouvernementales.

Dans le domaine de l'orientation et de la coordination de l'activité gouvernementale, la Commission souhaitait que les politiques et programmes de chaque ministère s'équilibrent et s'harmonisent avec ceux des autres ministères et organismes, et qu'ils visent uniquement à servir les intérêts généraux du peuple canadien. Ainsi l'autorité de chaque ministère doit être fonction du souci primordial du gouvernement à celui des intérêts généraux des Canadiens.

• (4.10 p.m.)

Les conclusions et les recommandations de la Commission Glassco ont été incorporées dans la loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement. Le Conseil du Trésor a été établi comme un ministère distinct du gouvernement sous la direction de son propre ministre, le président du Conseil du Trésor.

La loi sur l'administration financière a également été modifiée, et le Conseil détient ses pouvoirs et ses responsabilités actuelles en vertu de la loi revisée. Les responsabilités du Conseil comprennent l'administration financière, le contrôle des dépenses et la politique générale en ce qui concerne l'administration et le personnel de la fonction publique.

La loi sous sa forme modifiée a eu pour résultat de confirmer le Conseil du Trésor encore plus explicitement qu'auparavant dans son rôle de principal organisme gouvernemental chargé de formuler la politique administrative centrale, comprenant la gestion financière, comme les prévisions de dépenses à court et à long terme, l'analyse des programmes, l'établissement des crédits, la surveillance et le contrôle des dépenses, des baux, des contrats et des engagements financiers.

Pour la première fois également, le Conseil était chargé d'orienter et de stimuler une meilleure administration des services gouvernementaux. Toutefois, peut-être l'extension la plus importante des devoirs et des responsabilités du Conseil jouait dans le domaine de la gestion du personnel. En partie, parce qu'il avait été nommé agent principal du gouvernement en matière de négociation collective, le Conseil s'était vu attribuer, en plus de ses

devoirs précédents relatifs à l'organisation et au contrôle du personnel, la responsabilité exclusive de la classification, des taux de salaires et des conditions de travail ainsi que des principes généraux régissant le personnel dans la fonction publique.

Je voudrais dire quelques mots sur la convention collective dans la fonction publique. Ce sujet est très important et j'ai pensé que les députés aimeraient savoir où nous en sommes.

En août 1963, le gouvernement a institué le comité préparatoire de la négociation collective dans la fonction publique. Ce comité avait pour mandat de préparer la voie en vue de permettre la négociation collective et l'arbitrage dans la fonction publique, ainsi que d'examiner la nécessité de réformer les méthodes de classification et de rémunération applicables aux fonctionnaires et aux employés rémunérés aux taux régnants. Il était chargé de consulter les associations de fonctionnaires et de soumettre des propositions au cabinet. Les constatations de ce comité ont été présentées au gouvernement le 2 juillet 1965. Le résultat de toutes ces démarches, la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, a reçu la sanction royale le 23 février 1967.

La loi renferme la plupart des éléments classiques, communs à toutes les lois canadiennes relatives aux relations ouvrières, savoir le Conseil tripartite des relations ouvrières, la liberté d'association, les pratiques injustes en matière de travail, les groupes de négociation, la règle de la majorité, les droits exclusifs des agents négociateurs et la négociation collective obligatoire. Tels sont les éléments les mieux connus. La loi, cependant, contient un certain nombre de dispositions assez remarquables et qui reflètent, en un sens, les exigences particulières d'une fonction publique nationale. Un des points les plus remarquables concerne le règlement des différends. A l'inverse de la plupart des lois concernant les relations ouvrières, la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique prévoit deux procédures séparées et distinctes pour le règlement des différends suscités par la négociation de contrats collectifs.

Les questions en litige peuvent être déférées à l'arbitrage du tribunal arbitral de la fonction publique, dont les décisions lient alors les deux parties, ou être déférées à un conseil de conciliation spécial, constitué de la manière habituelle, pour qu'il soumette un rapport et des recommandations. L'agent négociateur a, en fait, le choix. Tout en accordant le droit de grève dans certaines circonstances, la loi renferme des dispositions destinées à protéger le public contre la désorganisation de ces services en raison de faits de grève qui porteraient directement atteinte à sa sécurité.

L'extension aux professionnels du droit à la négociation collective s'écarte de la pratique courante prévue par la plupart des statuts sur les relations ouvrières. Il y a un autre écart significatif: les surveillants ont également obtenu le droit à la négociation. Dans ce domaine, les dispositions de la mesure traduisent le fait que les surveillants et les professionnels au sein de la Fonction publique appartiennent, depuis de nombreuses années, à des associations d'employés et sont traditionnellement représentés par celles-ci dans les discussions menées avec le gouvernement sur leurs conditions d'emploi. Bien entendu, les membres de la direction en sont exclus.

La loi prévoit certaines restrictions dans le domaine des conventions collectives. Aucune d'entre elles, par exemple, ne peut inclure une disposition qui supposerait une mesure législative de la part du Parlement, à moins qu'il ne s'agisse d'affecter les fonds nécessaires à son application.

La raison de ces restrictions, c'est que les employés de la fonction publique jouissent, depuis longtemps, de certains avantages prévus par la législation parlementaire, par exemple, les prestations prévues par la loi sur la pension du service public et le principe du mérite à propos des nominations relevant des lois successives sur le service civil. En adoptant ces dispositions, le Parlement a décidé que les droits des employés, dans ces domaines, devraient continuer à être garantis par un statut plutôt que par les dispositions d'une convention collective.

Ces restrictions s'appliquent également aux décisions du tribunal d'arbitrage de la fonction publique ainsi qu'aux rapports et aux recommandations de la commission de conciliation. Aucune décision arbitrale ni aucun rapport de la commission de conciliation ne peuvent donc contenir des dispositions exigeant l'application ou la modification de la loi.

Les députés apprendront, avec intérêt je crois, les résultats obtenus jusqu'à ce jour en vertu de la mesure. Des unités de négociation ont été identifiées et des agents négociateurs accrédités pour la vaste majorité des employés ayant droit de négocier aux termes de la mesure relative aux conventions collectives. A l'heure actuelle, environ 61 unités ont été définies; 22 dans la catégorie de l'exploitation, 9 dans la catégorie technique, 19 dans la catégorie scientifique et professionnelle, 6 dans la catégorie administrative et service

extérieur, et 5 dans la catégorie administrative de soutien. Ces unités comprennent environ 175,000 employés, soit un peu plus de 80 p. 100 du nombre total des employés autorisés à négocier en vertu du régime.

Les 19 premières ententes conclues jusqu'à aujourd'hui, en vertu de la mesure législative, ont été officiellement ratifiées. Elles ont trait aux employés occupant ou non des postes d'autorité dans les groupes professionnels suivants: agents correctionnels, pompiers, main-d'œuvre et métiers en général, services d'hôpitaux, gardiens de phares et préposés aux moteurs fixes. S'y trouvent également englobées les ententes conclues au sujet des employés de l'imprimerie, des employés des chantiers maritimes à Halifax et Esquimalt, des facteurs, employés des postes, maîtres de poste et adjoints dans le service postal, contrôleurs du trafic aérien et vétérinaires. Le nombre d'employés englobés actuellement dans les ententes collectives est environ 75,000.

Je voudrais traiter maintenant de notre régime d'administration financière, du rôle et des fonctions du Conseil du Trésor au sein de ce régime.

Selon les principes fondamentaux de ce régime, aucun impôt ne sera prélevé, aucune somme ne sera dépensée sans l'autorisation du Parlement et les dépenses ne devront s'effectuer qu'à des fins autorisées par le Parlement. Le cabinet, tout comme le Parlement, assume des pouvoirs de décision, en ce qu'il détermine l'ampleur générale des dépenses lors de l'établissement de politiques dans les divers domaines d'activité ministérielle. Même si les ministres, dans la pratique, exercent leurs responsabilités collectives quant aux politiques ministérielles, la surveillance minutieuse et la coordination des dépenses sont confiées, pour une large part, au Conseil du Trésor. Le Conseil joue ici un rôle important, en ce qu'il rationalise les exigences de tous les ministères et les répartit dans l'ensemble du budget.

La procédure administrative consiste dans la présentation annuelle par les divers ministères de deux grands projets de budget. En mai, les ministères établissent et soumettent au Conseil du Trésor des prévisions de leurs activités et de leurs dépenses pour la prochaine période quinquennale. Le Conseil du Trésor analyse ces propositions aux fins de répartir les recettes disponibles en fonction des besoins concurrents de tous les ministères.

Le Conseil du Trésor, se fondant ensuite sur cette analyse, propose au gouvernement pour la prochaine année financière un objectif financier pour chaque ministère en particulier. Lorsque ces divers objectifs financiers ont reçu l'approbation du gouvernement et ont été communiqués à chaque ministère, commence la préparation d'un autre exposé annuel: le budget principal des dépenses pour la prochaine année financière. Ces prévisions détaillées diffèrent dans bien des cas des données présentées au moment de la revision du programme, en ce sens que les dépenses proposées ont été réduites et que les ministères ont dû procéder à une nouvelle répartition des recettes entre leurs programmes. Le Conseil du Trésor examine et analyse ce mémoire. Lorsque le Conseil accepte les crédits, ils sont présentés au cabinet pour étude. Une fois approuvés par le cabinet, ils sont recommandés au gouverneur général, et la Chambre des communes en est saisie.

• (4.20 p.m.)

A l'heure actuelle, le gouvernement est une grande entreprise à tous égards; personnel, dépenses, activités diverses et complexes. Il exige donc de son organisme central de gestion et de contrôle financier plus qu'une autorisation administrative des affectations et des dépenses et une vérification superficielle des fonctions de direction au sein de la fonction publique. De nos jours un gouvernement exige de cet organisme des évaluations significatives des programmes nouveaux et existants, du point de vue des objectifs et des résultats ainsi que des données complètes et intelligibles à l'égard de ces programmes pour que le gouvernement soit parfaitement en mesure de prendre des décisions officielles.

Par conséquent, le Conseil du Trésor cherche constamment à améliorer son fonctionnement d'organisme central de contrôle en adoptant des techniques modernes de direction. Ainsi, le Conseil du Trésor a mis au point et met actuellement en œuvre une formule de programmation-planification-budgétisation dans l'allocation des ressources au sein du gouvernement fédéral. La budgétisation des programmes tend à présenter des projets de dépenses de façon à permettre une allocation efficace des ressources. Cette formule diffère sensiblement des formes traditionnelles de budgétisation gouvernementale du fait qu'elle accorde une grande importance aux résultats et aux avantages, plutôt qu'au simple examen des ressources requises. Cette formule devrait aussi aider les députés dans leur examen des dépenses proposées par le gouvernement. J'espère avoir l'occasion, plus tard, de faire une déclaration plus complète au comité des comptes publics sur cette question importante.

J'espère avoir réussi à rendre, dans mes observations, l'importance du rôle du Conseil du Trésor dans les rouages du gouvernement. On peut dire du Conseil du Trésor qu'il agit, au nom du gouvernement, comme employeur, directeur et innovateur dans un sens administratif. Ce ne sont pas des tâches faciles; aussi nous nous efforçons sans cesse de trouver des nouvelles méthodes pour améliorer notre travail et ainsi augmenter l'efficacité du gouvernement en général.

Monsieur le président, je recommande au comité l'adoption des crédits du Conseil du Trésor.

Le très hon. M. Stanfield: Monsieur le président, je remercie le ministre de ses explications. Je tiens à poser une question ou deux et il accepterait peut-être de développer certains aspects de ses propos. Le ministre a annoncé qu'on va dorénavant demander à chaque ministère des prévisions de cinq ans et des crédits préliminaires pour l'année financière suivante. Le ministre peut-il expliquer en quoi consistent ces prévisions quinquennales reçues par le Conseil du Trésor; peut-il nous expliquer comment le Conseil du Trésor s'inspire de ces prévisions de cinq ans? Je songe à l'élaboration de recommandations au gouvernement sur l'objectif à atteindre pendant la prochaine année financière. Le ministre pourrait-il tout d'abord nous dire en peu de mots si le Conseil du Trésor examine constamment ces prévisions de cinq ans? Peut-il nous dire dans quelle mesure on analyse ces prévisions et si on accepte presque toutes les données communiquées par le ministère? Autrement dit, dans le cadre actuel de la chose publique, quel degré de traitement fait-on subir à ces perspectives quinquennales. S'agit-il de prévisions approximatives du ministère, ou du résultat de concessions réciproques consenties par le ministère et le Conseil du Trésor.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le mot «prévision» peut induire en erreur parce qu'il laisse supposer au sujet du programme une certitude qui n'est peut-être pas justifiée. Il s'agit plutôt d'un système d'extrapolation des projets ou des propositions des ministères. En le fondant sur cinq ans, on espère mieux voir que par une extrapolation d'un an où le programme aboutira probablement, quand les objectifs seront atteints et quelles ressources il faudra pendant cinq ans. L'honorable représentant, qui a acquis une certaine expérience au sein d'un gouvernement provincial, sait bien que lancer un programme n'exige pas tellement de ressources et que c'est seulement au cours des années suivantes, quand il fonctionne vraiment à plein, que sa réalisation peut devenir un fardeau trop lourd par suite des ressources qu'il faut lui consacrer. Voilà pourquoi on exige une extrapolation de cinq ans pour les propositions et les projets des ministères. Je répète que c'est pour donner au gouvernement une idée plus juste, disons plus réaliste, de l'ensemble de ses obligations pour plus d'un an.

L'hon. M. Stanfield: Merci. Toutefois, si nous demandions au ministère une extrapolation de ses programmes et de ses projets pour les cinq années à venir, elle s'étendrait, sans doute jusqu'à l'infini. Nous savons tous que les cerveaux des hauts fonctionnaires et des ministres foisonnent d'idées excellentes; encore faut-il que le gouvernement puisse ou veuille les financer. Je suppose que la prospective quinquennale distingue les extrapolations qui ne portent que sur les programmes et les désiderata d'un ministère en particulier, et la prolongation pour cinq ans de ses programmes actuels. Le Conseil du Trésor tente-t-il d'établir, de concert avec le ministère, des extrapolations quinquennales réalistes de ses programmes en cours, distinctes des nouveaux programmes que le ministère aimerait mettre sur pied et des programmes actuels qu'il aimerait prolonger?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur le président. Autant que possible, nous essayons d'obtenir les extrapolations de cinq ans les plus justes à l'égard du coût des programmes auxquels le gouvernement s'est engagé. Il faudrait aussi extrapoler pour une période de cinq ans toutes les nouvelles idées qui sont proposées afin de voir comment elles s'accordent avec toutes les extrapolations et à tous les engagements actuels.

L'hon. M. Stanfield: Il serait peut-être préférable de ne pas trop insister là-dessus en ce moment, mais je ne vois pas très bien dans quelle mesure le Conseil du Trésor est tenu de contrôler l'exactitude des prévisions de cinq ans faites par les ministères de façon à pouvoir à son tour assurer le gouvernement que ces prévisions sont réalistes même pour les programmes déjà en vigueur. Il serait peut-être préférable de pousser l'examen de cette question au comité permanent et non au comité plénier.

J'aimerais poser une autre question au ministre. A quel moment d'une année financière le Conseil du Trésor exige-t-il les prévisions préliminaires relatives à l'année suivante et les perspectives quinquennales. A quel moment au cours de l'année financière courante, par exemple, le Conseil du Trésor tente-t-il d'obtenir l'approbation du gouvernement quant à l'objectif que ne doivent pas dépasser les prévisions budgétaires définitives?

• (4.30 p.m.)

L'hon. M. Drury: En ce qui concerne l'année financière, commençant le 1er avril, les ministères sont priés presque une année d'avance, c'est-à-dire en mai, de soumettre une extrapolation du coût de leurs programmes pour une période de cinq ans. Le Conseil du Trésor vérifie ces chiffres et, au cours de l'été, après la collation et l'examen des programmes, le gouvernement est invité à examiner le chiffre global de toutes ces dépenses, en tenant compte des recettes en perspective. Les divers ministères sont alors priés d'examiner quelle proportion des ressources pourrait être affectée à chacun d'eux. En se fondant sur la décision prise pendant l'été, les ministères sont de nouveau priés de préparer des prévisions budgétaires détaillées pour leurs programmes et la somme totale prévue. Les demandes détaillées sont alors envoyées au Conseil du Trésor à peu près à ce moment-ci de l'année, et, avant la fin de l'année civile, le gouvernement recommande au gouverneur en conseil le budget des dépenses détaillées qui est publié et déposé à la Chambre sous forme imprimée en janvier ou en février. Est-ce le calendrier que l'honorable représentant avait à l'esprit?

L'hon. M. Stanfield: Oui. Maintenant, dans l'exposé budgétaire d'il y a quelques semaines, le ministre des Finances a prévu les dépenses de la prochaine année financière. Le gouvernement aurait donc déjà approuvé ou recommandé l'objectif fixé par le Conseil du Trésor, et le ministre des Finances l'aurait exposé dans son budget? Ce serait l'objectif visé, celui que le gouvernement adopte comme politique, la totalité des crédits postérieurs devant se conformer à cet objectif déjà reconnu par le gouvernement?

L'hon. M. Drury: C'est juste.

L'hon. M. Stanfield: Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de cette autre précision. Je sais les difficultés que

[L'hon. M. Stanfield.]

posent la coordination des activités du gouvernement, la gestion des finances et les travaux des divers ministères dans des domaines qui empiètent parfois les uns sur les autres. La structure traditionnelle des ministères crée ici une difficulté. M'étant occupé d'une entreprise beaucoup moins importante, je puis concevoir combien il est difficile d'arriver à une coordination satisfaisante du travail des services dans une entreprise aussi vaste que le gouvernement du Canada, tel qu'il est aujourd'hui. J'ai donc l'impression que le gouvernement du Canada a trouvé très précieuse l'œuvre de feu M. Glassco. J'aimerais souscrire à l'éloge que le ministre lui a rendu. Malheureusement, je n'ai pu me trouver à la Chambre lorsqu'il fit son éloge. Je voudrais cependant faire miennes les remarques du ministre et rendre moi-même hommage à feu M. Glassco pour la collaboration qu'il a apportée au gouvernement dans ce domaine très difficile.

Une des difficultés, naturellement, c'est de coordonner les services sans les désorganiser, ce qui ralentirait grandement le processus de l'administration. Je soupçonne qu'il doit toujours être difficile d'empêcher le Conseil du Trésor de devenir ce facteur de désorganisation qui gênerait la gestion des affaires gouvernementales.

Je n'ai pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit cet après-midi au sujet de l'habileté du Conseil du Trésor à préparer ses prévisions de dépenses ou ses extrapolations. Le gouvernement s'attirerait peut-être des louanges si le comité consacrait plus de temps à ce sujet, vu l'expérience de l'année dernière et vu surtout que le prédécesseur du ministre a exagéré la complexité du travail du Conseil pour établir ses prévisions. Il était clair, du moins à ce temps-là, qu'il pourrait encore y avoir matière à amélioration. Nous espérons qu'on apporte ces améliorations.

Certes, comme bien des Canadiens, je suis très mécontent de l'expérience de l'année passée en matière de crédits. Il est difficile d'être trop sévère à cet égard, mais j'ai exprimé mes opinions et j'en resterai là cet après-midi en espérant simplement que nous ne subirons plus le même genre d'expérience au sujet des prochains crédits devant parvenir à la Chambre.

Le ministre a également parlé de la négociation collective. C'est un vaste sujet auquel nous pourrions consacrer beaucoup de temps. Le comité comprend une équipe d'experts qui, on l'espère, fera un rapport avant la fin

de l'année sur l'un des aspects importants de ces programmes. C'est pourquoi je m'abstiendrai, pour le moment, de faire des remarques sur ce sujet ou sur la très grande complexité des services publics essentiels et des matières connexes. Je me contenterai d'attendre que nous recevions le rapport du groupe d'experts à ce propos.

Enfin, puisque je me rassois, je désire simplement assurer le ministre que nous suivrons avec beaucoup d'anxiété et d'inquiétude le déroulement de la situation financière au cours des prochains mois et durant l'année prochaine.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, dans son introduction, le président du Conseil du Trésor nous a donné un bref aperçu des diverses questions qui relèvent de l'administration du Conseil du Trésor. Nous n'avons pas l'intention de discuter tous les aspects de ce travail au cours de l'examen d'aujourd'hui, mais deux ou trois d'entre nous ont des choses à dire sur certains aspects de l'œuvre du ministère. Mon leader, le député d'York-Sud, aura quelque chose à dire sur les modalités de la négociation collective, le cercle rouge et ainsi de suite. Mon compagnon de l'autre côté, le député de Vancouver-Est, a également des questions à soulever.

• (4.40 p.m.)

Si je donnais au ministre une seule chance de deviner ce dont je vais parler, il frapperait probablement juste. Mais auparavant, j'aimerais poser une question sur le groupe d'étude mentionné il y a un instant par le chef de l'opposition. Je remarque que le président du Conseil du Trésor a confirmé d'un signe de tête que le groupe examine ces sujets. J'ignorais qu'un groupe d'étude examinait le problème de la négociation collective dans la fonction publique.

L'hon. M. Drury: Pour trancher la question, je signale que le groupe d'étude évoqué par le chef de l'opposition est celui qui, sous la direction du professeur Woods, de l'Université McGill, revoit tout le domaine des relations patronales-ouvrières.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis heureux d'avoir pu faire éclairer ma lanterne. Je croyais qu'il s'agissait du groupe d'étude Woods qui s'intéresse aux négociations collectives en général, plus dans le secteur privé que dans le secteur public, mais certes dans les deux.

Une question dont a parlé le ministre, bien entendu, est celle des pensions des agents de l'État. Le ministre savait que j'en parlerais cet après-midi. Il a mentionné ce problème dans son exposé et lorsqu'on se reporte aux crédits du Conseil du Trésor, on constate que plus de la moitié des fonds dépensés par le Conseil du Trésor représente les contributions du gouvernement aux diverses caisses qui versent des pensions aux fonctionnaires retraités. Si le président du Conseil du Trésor est étonné que je le prenne à partie comme j'en ai pris d'autres à partie à ce sujet, c'est que je suis irrité; l'affaire a traîné depuis si longtemps qu'il faut s'adresser à un gouvernement après l'autre, à un ministre après l'autre dans les gouvernements successifs.

Au cours de la dernière législature, j'ai commencé à m'attaquer à cette question en présentant des instances au ministre des Finances. Certains rajustements ont été faits, et on a constaté que la question relevait du Conseil du Trésor. J'ai donc présenté mes instances au président du Conseil du Trésor à l'époque, le ministre des Finances actuel. Le président du Conseil du Trésor et le premier ministre me disaient alors qu'ils voulaient vraiment prendre des mesures à l'égard des pensions des fonctionnaires retraités, et que le ministre des Finances était celui que les en empêchait. Maintenant, l'ancien président du Conseil du Trésor est devenu ministre des Finances, et lorsque je lui ai présenté des instances, j'ai constaté qu'il n'a plus du tout la même attitude que lorsqu'il était président du Conseil du Trésor.

Jusqu'ici, au cours de la présente session, j'ai adressé mes questions soit au premier ministre soit au ministre des Finances, et ils les ont acceptées comme si cela était de leur ressort, mais maintenant nous étudions les crédits du Conseil du Trésor, et voilà que la question est également du ressort du Conseil. Néanmoins, je regarde le président du Conseil du Trésor en face et il me semble très sympathique et serviable. Il a un large sourire, presque aussi engageant que celui du premier ministre lui-même. J'espère que nous avons enfin un ministre qui prendra vraiment un intérêt personnel à cette affaire et la mènera à bonne fin.

A maintes reprises, lorsque j'ai soulevé la question des pensions aux fonctionnaires retraités, je commençais par dire que j'ai si souvent parlé de cette question que je n'ai plus besoin d'y revenir encore. Je ne vais pas changer de refrain aujourd'hui. Il y a plus de 100 nouveaux membres à la Chambre des Communes et il se peut que nombre d'entre eux ne soient pas au courant de la nature du

combat que nous avons livré sur cette question. Je n'ai toujours par l'intention de revenir sur tous les détails des 20 dernières années ou plus, durant lesquelles cette question a fait l'objet de contestations, mais permettez-moi de remonter deux ans en arrière.

Il y a deux ans, quand toutes les mesures législatives relatives à la négociation collective, à l'intégration des fonds de pension de retraite, au régime de pensions du Canada et ainsi de suite, ont été déférées à un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre, j'ai essayé comme membre de ce comité de soulever la question du relèvement de la pension des fonctionnaires retraités. On m'a vite répondu que la question n'avait pas été déférée au comité et qu'il ne pourrait l'étudier que si la Chambre des communes lui en donnait le mandat spécial. Par conséquent, dès le début de 1966, j'ai fait appel à l'actuel ministre des Finances, qui était alors président du Conseil du Trésor pour qu'il demande à la Chambre de confier ce mandat au comité spécial. Au début, la chose lui souriait assez, mais il a déclaré que le comité devait d'abord en terminer avec les trois autres bills dont il était saisi. J'y ai consenti.

Les choses ont suivi leurs cours. Nous en avons terminé avec ces autres projets de loi et l'actuel ministre des Finances a tenu parole. Il a fallu un peu l'y pousser, mais il a fait proposer par le leader du gouvernement à la Chambre d'alors une motion visant à déférer la question des pensions des fonctionnaires retraités à ce comité mixte spécial sur la fonction publique du Canada. Celui-ci a donc été saisi de ce problème, au début de 1967—en fait, c'était, je crois, au mois de janvier—et nous en avons fait un examen complet et approfondi. Nous avons convoqué de nombreux témoins et de nombreuses organisations représentant les fonctionnaires retraités. Nous avons entendu aussi les délégués du ministère des Finances, du Conseil du Trésor, ainsi que du Département des assurances et de diverses autres sections et divisions du gouvernement. Nous pouvons dire en toute sincérité que nous avons fait une étude très consciencieuse de toute la question à savoir s'il incombait ou non au gouvernement et au Parlement d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités. Nous nous sommes entendus: l'augmentation était nécessaire.

Qu'il me soit permis de revenir en arrière un instant afin de faire valoir un point. A mon avis, le gouvernement n'aurait pas consenti à déférer la question à ce comité spécial mixte s'il n'avait pas eu alors l'intention de faire quelque chose. Sinon, c'aurait été une atroce plaisanterie, et certains intéressés estiment que c'est ce que l'affaire est devenue. Mais je suis d'avis que le gouvernement a consenti, de bonne foi, a déférer la question, sachant que si un comité faisait une recommandation concrète, il incomberait au gouvernement d'y donner suite. C'est bien ce qui est arrivé. Le comité s'est réuni du début de 1967 au mois de mai, et le 8 mai 1967, il a soumis un rapport au Parlement. Il a été présenté à l'autre endroit et ici et il a été adopté à l'unanimité par les membres des deux Chambres et par tous les partis représentés au Parlement.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je tiens aussi à signaler que l'actuel solliciteur général, qui était alors leader du gouvernement à la Chambre, avait facilité les choses, afin que le comité puisse se réunir le 8 mai 1967 au matin. C'était un beau geste de coopération de sa part. Le Parlement devait se proroger ce jour-là; si ce comité ne s'était pas réuni ce matin-là pour mettre la dernière main à son rapport et le présenter à la Chambre, il aurait cessé d'exister dès la prorogation du Parlement, et tout notre travail aurait été vain. Mais le député d'Ottawa-Est, alors président du comité, et certains autres députés ont persuadé le solliciteur général de l'époque de nous accorder sa collaboration, et c'est ce qu'il fit. Nous nous sommes donc réunis le 8 mai 1967 au matin. Il y avait eu un bref congé juste avant. Nous avons mis la dernière main au rapport, nous en avons obtenu l'approbation unanime et nous l'avons présenté au Parlement ce jour-là.

On en trouve le rapport aux pages 1778, 1779 et 1780 des *Procès-verbaux* du 8 mai 1967. Je voudrais consigner au compte rendu les points dominants du rapport, portant naturellement sur les recommandations du comité relatives aux mesures à prendre au sujet des pensions des fonctionnaires retraités. Voici ce qu'on dit aux pages 1779 et 1780 des *Procès-verbaux* susmentionnés:

> De l'avis du comité, le gouvernement devrait faire tout ce qu'il peut en vue de protéger et de conserver ou, à défaut, de restaurer dans une certaine mesure le pouvoir d'achat initial des pensions à contributions que touchent ses employés retraités en vertu de la loi sur la pension du service public.
>
> Tenant compte de ce facteur, le comité recommande que le gouvernement prenne des mesures immédiates ...

Cette recommandation fut faite le matin du 8 mai 1967.

> ... en vue de mettre à jour et d'étendre la portée des dispositions de la loi sur la mise au point des pensions du service public (1959).

Je me permets d'ajouter que cette recommandation remonte à l'époque du gouvernement conservateur, seul exemple dans nos annales d'une remise à jour des pensions des fonctionnaires retraités. Si insuffisante qu'elle ait été, elle a établi un précédent que nous devrions suivre. Je poursuis la lecture du rapport:

Lors de sa mise en vigueur, cette loi permettait certaines corrections restreintes et partielles des pensions afin de compenser une partie de la hausse du coût de la vie d'après-guerre. Elle ne touchait que les bénéficiaires qui avaient pris leur retraite antérieurement au 1er janvier 1953; seuls ceux qui touchaient une pension de $3,000 ($1,500 pour les veuves) y avaient droit. Quoique utile lors de son adoption, la loi sur la mise au point des pensions de 1959 n'est plus en mesure de subvenir au minimum vital pour les employés qui ont pris leur retraite antérieurement au 1er janvier 1953; et elle ne renferme aucune disposition quant aux employés qui ont pris leur retraite depuis cette date.

Je me permets de signaler que ce que je lis actuellement n'est pas tiré d'un de mes nombreux discours passés sur cette question, mais de la recommandation unanime d'un comité représentant les deux Chambres du Parlement et tous les partis qui s'y trouvent, recommandation faite après mûre réflexion. Je poursuis la citation:

Le comité estime que tout projet d'amélioration du sort de ces employés retraités devrait répondre aux exigences suivantes:

a) on devrait pouvoir le mettre en œuvre rapidement sous forme de mesure législative à la prochaine session de la présente législature;

Cette recommandation, nous l'avons adoptée le matin du 8 mai 1967 avec la certitude que la session du Parlement serait prorogée ce matin-là et que la nouvelle session s'ouvrirait l'après-midi même. Nous demandions la présentation d'une mesure législative au cours de la nouvelle session inaugurée l'après-midi de ce même jour. Je poursuis:

• (4.50 p.m.)

b) toute correction de pensions ne devrait pas se borner à une date de retraite en particulier et devrait être en sus de toute autre augmentation déjà accordée en vertu de la loi sur la mise au point des pensions de 1959;

c) il devrait maintenir le principe énoncé dans la législation actuelle selon lequel les prestations devraient être en rapport avec la durée du service;

d) il devrait se conformer au principe selon lequel toute formule de correction devrait tenir compte du temps qui s'est écoulé depuis la mise à la retraite;

e) il devrait tenir compte de la hausse du coût de la vie au cours de cette période de temps; et

f) il devrait relever les plafonds fixés par la Loi de 1959 sur la mise au point des pensions.

Et voici le dernier paragraphe que je tiens à vous signaler:

La tâche du comité a été facilitée par la collaboration des représentants des ministères. Le comité désire en particulier souligner l'aide reçue de M. H. D. Clark, directeur de la Division des pensions et de l'assurance sociale du ministère des Finances.

Or, monsieur le président, c'est un secret de polichinelle que le député d'Ottawa-Est, qui présidait le comité était absolument convaincu comme moi que nous traitions avec un gouvernement agissant de bonne foi et que ce rapport, ayant reçu l'adhésion unanime de tous les partis, serait examiné avec sympathie par le gouvernement au cours de la session qui a débuté l'après-midi du 8 mai 1967.

J'ai toujours été intrigué pendant les années que j'ai passées ici, et je sais ce qui est admis et ce qui ne l'est pas, par ce que nous devons comprendre de ce que certaines gens nous disent en privé. Je vais m'expliquer. L'actuel ministre des Finances qui présidait alors le Conseil du Trésor, et l'ancien premier ministre, le très honorable M. Pearson, savent tous deux ce qu'ils m'avaient dit en mai et en juin 1967 à propos de cette mesure. Les deux savent à quelles dates la mesure serait présentée, puis adoptée, selon ce qu'ils m'avaient dit. Les deux se rappellent combien catégoriques étaient leurs assurances. Ils avaient naturellement à convaincre le ministre des Finances d'alors. Néanmoins, les promesses qu'ils m'ont faites étaient des plus catégoriques: on allait donner suite aux recommandations du rapport unanime.

Mai est venu, puis juin, et on attendait encore. Et on ne peut pas dire que le gouvernement d'alors ne s'est pas fait rappeler cette promesse. Je m'en suis chargé aussi bien que d'autres députés, parfois trois ou quatre fois par semaine. On nous demandait d'attendre en nous disant qu'on prendrait cette décision plus tard. Puis nous sommes arrivés au 7 juillet et on désirait ajourner la Chambre pour les vacances d'été. J'ai adopté une position plutôt singulière. J'ai refusé qu'on ajourne nos travaux avant qu'on examine cette question et qu'on présente la mesure promise. On avait l'air de me reprocher d'aller à l'encontre des désirs des députés parce que je voulais que la Chambre continue à siéger. J'ai dû accepter un vote, que j'ai perdu d'ailleurs, sur un amendement concernant cette question. Toutefois, des ministres et de simples députés ministériels m'ont assuré dans les coulisses qu'on examinerait

cette question dès la reprise de la session en automne 1967. Combien de fois ces gens doivent-ils se contenter de promesses aussi vaines?

Nous sommes revenus à l'automne de 1967. Le compte rendu démontre que le sujet a été soulevé toutes les semaines. On n'a pas permis qu'il tombe dans l'oubli. On nous a répondu que la question était à l'étude; qu'elle était activement à l'étude; qu'on lui accordait une attention minutieuse ou qu'il n'y avait rien a ajouter à ce qui avait déjà été dit. Voilà les réponses qu'on nous a fournies jusqu'au 7 décembre 1967, alors que le ministre actuel des Finances, qui était président du Conseil du Trésor, a présenté une liste de coupures que le gouvernement était en train de faire. Cette mesure était une des choses qui ne pouvaient être réalisées à ce moment-là. Malgré cela, j'ai continué la lutte.

Une semaine plus tard, le 13 décembre, j'ai essayé de présenter de nouveau tous les faits. L'ancien député de Carleton, l'honorable Richard Bell, qui avait l'habitude d'être fort utile dans cette affaire, fit de son mieux pour amener le gouvernement à se déclarer pour ou contre. J'avoue que je n'ai jamais essayé de faire cela, parce que je ne voulais pas essuyer de refus. Je crois qu'un bon jour, nous obtiendrons gain de cause. Même lorsque le gouvernement était pressé de dire oui ou non et de s'exprimer clairement, il n'a pas osé dire non, mais s'est toujours contenté de dire que la question était à l'étude; on y pense, on l'examine. Voilà le genre de réponse que nous avons reçue. J'ignore combien de gens visés par cette mesure sont morts pendant ce temps, mais le chiffre doit être élevé.

La discussion de cette question s'éternise, parce que le gouvernement nous a dupés. Il nous a laissé avoir un comité, faire des recommandations, il nous a fait cette promesse, mais la réponse est toujours non. L'autre jour, le député de South Western Nova, qui représente une circonscription qui m'intéresse particulièrement parce que la maison de mes ancêtres s'y trouve, a essayé par tous les moyens de faire dire au ministre qu'il y aurait de bonnes nouvelles avant Noël. Le ministre des Finances a répondu non. J'ai cru entendre les exclamations «honte» et «Scrooge», mais elles ne paraissent pas au hansard.

La façon dont le gouvernement s'est joué des espoirs de ces citoyens, de ces anciens employés est une triste histoire. Combien sont-ils? Bien sûr, ils ne sont pas assez nombreux, ni assez concentrés, pour influencer sur des élections. Si vous additionnez le nombre de fonctionnaires retraités et de veuves de fonctionnaires, le nombre d'employés retraités de la GRC et de veuves de ces employés, et le nombre de membres des forces armées à leur retraite qui toucheraient cette pension, vous arriverez peut-être au total de 60,000 ou 75,000. Ils sont répartis dans tout le pays, et en fait, à travers le monde. Le fait est qu'ils sont d'anciens employés de l'État. Selon moi, nous avons envers eux le devoir d'être un bon employeur.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je connais les divers arguments invoqués, même s'ils ne sont pas exposés publiquement, contre le règlement de cette affaire. Je sais qu'on craint surtout que si le gouvernement s'engage dans ce domaine, un précédent ne soit établi et que des entreprises privées dans certaines régions ne s'en irritent. Puis-je signaler au président du Conseil du Trésor que l'entreprise privée s'est déjà occupée de cette affaire. Au cours des années où j'incitais le gouvernement à agir, un certain nombre d'entreprises privées ont approuvé des régimes de pension qui prévoient des dispositions ascentionnelles permettant de majorer les pensions des employés à la retraite. Nous avons accepté le principe, du moins dans une très faible mesure, dans le régime de pensions du Canada et dans la loi de la sécurité de la vieillesse. La limite y est établie à 2 p. 100, mais il faut assez de temps pour que cela représente quelque chose, et l'augmentation ne correspond jamais à la hausse du coût de la vie.

• (5.00 p.m.)

Outre tous ces éléments de droit et de justice que je crois militer en faveur des gens dont je parle, je dirai au ministre et au gouvernement qu'à mon avis, cette question est l'une des plus sérieuses dans tout le domaine des pensions. Auparavant, peu de gens touchaient des pensions et peu vivaient très longtemps après leur retraite. Grâce à la science médicale, la longévité s'accroît. Grâce à tous les cœurs greffés et au reste, beaucoup continuent à toucher une pension pendant 15, 20, 25 ou 30 ans, et, avec le temps leur nombre augmentera.

Imaginez qu'on demande à qui que ce soit dans un autre secteur de l'économie, de se contenter du même revenu pendant trente ans, ou même pendant quinze ans. Nous devons reconnaître que pour permettre à nos gens de survivre et d'échapper à de graves dangers, notre programme de pensions doit comporter des dispositions ascentionnelles suffisantes. Je dirai qu'il faut commencer précisément par nos propres employés, par nos fonctionnaires fédéraux.

Les pensionnés ne parviennent pas à comprendre pourquoi on ne peut augmenter leur pension en puisant dans la caisse. Du moins, ils ont l'impression que l'argent s'y trouve, car ils voient les chiffres, bien que nous sachions qu'il fait partie du Fonds du revenu consolidé du gouvernement canadien. Il ne se trouve pas dans un compte de banque ou de fiducie d'où on peut le retirer; c'est tout simplement autant de chiffres aux livres. D'autre part, les retraités voient ces chiffres. J'ai fait inscrire des questions au *Feuilleton* sur ces chiffres, qu'on m'a fait parvenir. Je les ai ensuite envoyés aux intéressés pour qu'ils les voient.

On a confirmé, monsieur le président, que même l'intérêt ajouté à ces chiffres par le gouvernement chaque année représente un montant plus élevé que le montant versé aux retraités. Par conséquent, la caisse ne cesse d'augmenter. Je sais que certains problèmes actuariels entrent en jeu ici, mais le pensionné ordinaire, qui voit la caisse, sachant qu'elle repose sur l'argent versé par lui et ses collègues, qui la voit augmenter d'année en année, se demande pourquoi on ne peut améliorer son sort.

Certains organismes—notamment l'Institut professionnel du service public du Canada—et d'autres qui s'y sont associés, ont attiré l'attention sur le taux d'intérêt imposé au gouvernement pour cet argent. Le taux est de 4 p. 100. Où le gouvernement peut-il aujourd'hui trouver de l'argent à 4 p. 100? Il paie 6.75 p. 100 sur l'argent placé dans les obligations d'épargne du Canada; pourtant on demande aux retraités d'accepter un taux de 4 p. 100. L'Institut professionnel a donné à entendre qu'il conviendrait de le hausser à 5 p. 100.

Mon honorable ami de Saskatoon-Biggar nous a signalé aujourd'hui ce qu'il a cru être une erreur typographique en découvrant que le taux sur les prêts agricoles était passé de 5 à 7¾ p. 100. Pourtant le gouvernement ne paie encore que 4 p. 100 sur cette caisse. Un petit calcul montrera que si le taux était porté de 4 à 5 p. 100, le 1 p. 100 supplémentaire d'intérêt sur la caisse procurerait assez d'argent pour payer de $50 à $60 de plus par mois à chaque pensionné aux termes des diverses lois—la loi sur la pension du service public, la loi sur la pension de retraite des forces armées et la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Naturellement, je n'entends pas proposer qu'une telle augmentation s'applique à tout le monde. Les petits salariés en ont besoin plus que les personnes à revenus plus élevés, mais j'ai eu le plaisir de constater dans le rapport de notre comité du 8 mai 1967 qu'aucune limite n'avait été fixée. Le comité reconnaît que bien des gens aujourd'hui dont les pensions paraissaient considérables lors de leur retraite, il y a cinq ou dix ans, s'aperçoivent que même pour eux les prix ont monté, que le niveau d'existence dans le milieu où ils vivent a atteint un point tel qu'ils ne peuvent se suffire en raison des changements survenus dans le pouvoir d'achat et dans la valeur de leurs pensions.

Je dis que c'est ce que le gouvernement devrait faire. Si ce n'est pas la bonne manière, il y en a d'autres. Néanmoins, le gouvernement n'a pas le droit de refuser d'agir simplement parce qu'il n'approuve pas ma proposition à moi ou celle de telle ou telle association de fonctionnaires. A vrai dire, c'est la parole et la bonne foi du gouvernement qui comptent dans tout cela.

Je sais que si l'on se reporte, dans le hansard, aux vingtaines, même aux centaines d'occasions où l'on a discuté de cette question, on n'en trouvera aucune où le ministre ait déclaré que cette décision sera prise le mois prochain ou cette année. J'estime cependant que le renvoi de cette question au comité en 1967 supposait qu'une initiative serait prise. A cet égard, je rappelle au ministre des Finances, comme je le rappelais à l'ancien premier ministre en dehors de ces murs—il n'est pas ici pour l'instant—ses déclarations à ce sujet. Le gouvernement est injuste envers ces gens-là et envers le Parlement en différant l'examen de cette question plus longtemps.

J'ai eu l'occasion de parler d'une proposition de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. J'aimerais dire aussi combien il faudrait louer l'Alliance de la fonction publique du Canada pour son intérêt à la question. C'est une association de fonctionnaires actuellement en service actif et on pourrait la pardonner de concentrer tous ses efforts sur l'amélioration des conditions de travail du personnel actuel. Néanmois, l'Alliance se préoccupe également du sort des retraités et, à cet égard, elle a fait quelques déclarations excellentes et présenté des mémoires exceptionnels au gouvernement. Je rends hommage au travail de l'Alliance dans ce domaine.

Certes, monsieur le président, l'Alliance obtient du gouvernement le même traitement que nous autres à la Chambre. On lui répond: «Il n'y a pas d'argent. Nous ne pouvons pas nous le permettre maintenant. Nous ne pouvons pas le faire cette année; nous remettons la chose à plus tard.» La même réponse est donnée à l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux à la retraite lorsqu'elle vient à Ottawa pour présenter un mémoire. La question est toujours remise à plus tard.

A moins d'en faire une question de principe, monsieur le président, le problème reviendra un jour nous hanter lorsque le régime de pensions sera compromis, simplement parce qu'il ne permettra pas aux gens de vivre pendant leurs années de retraite. Je voudrais que le principe soit étendu à toutes les pensions, mais il nous faut, certes, commencer pas nos propres retraités.

Je déplore également, de toutes mes forces, la manière dont on a remis le règlement de ce problème au cours des mois et des années. On aurait dû attendre un mois ou six semaines tout au plus après le rapport du 8 mai 1967. On aurait dû faire quelque chose au mois de juin, comme on l'avait annoncé. Nous sommes en 1968. Depuis juin 1967, nous avons eu une ou deux sessions du Parlement. Il y a eu des élections et un changement de gouvernement, mais rien n'est encore fait.

Peut-on espérer que l'actuel premier ministre s'intéresse autant à ce problème que l'ancien premier ministre? Je l'ignore. Je ne sais pas vraiment ce que notre ministre des Finances en pense actuellement, mais je sais ce qu'il en pensait au cours de la dernière session de la législature précédente. Je le répète, je crois que le président du Conseil du Trésor a des sentiments humains et qu'il a du cœur. Je crois qu'il s'intéresse à la question, et j'espère qu'il veillera à ce qu'on règle le problème sans plus tarder.

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je partage complètement l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet des pensionnés de la Fonction publique, de ces gens qui reçoivent une pension trop minime, selon l'avis même du comité parlementaire qui a étudié la situation. A mon avis, le gouvernement aurait dû l'an dernier, et probablement plus tôt, prendre position au sujet des pensionnés de la Fonction publique.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre disait que les retraités en fin de compte ne vivent pas bien longtemps après leur retraite. Il y a de quoi, car avec la petite pension qu'ils touchent, ils ne peuvent pas vivre pendant tellement longtemps, et c'est pour cette raison que nous appuyons les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre lorsqu'il réclame une augmentation de ces pensions.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

On sait, par exemple, que des pensionnés qui touchent une pension de vieillesse ou une allocation et demeurent à l'extérieur du Canada, en Chine, en Inde ou en Europe, bénéficient d'une augmentation de leur pension ou allocation, à cause du niveau de vie moins élevé dans ces pays, et pourtant ils reçoivent la même pension qu'on accorde aux retraités qui demeurent au Canada.

Compte tenu du coût de la vie plus élevé ici et des petites pensions, il est clair—le ministre doit s'en rendre compte—que ces gens-là ne peuvent pas vivre. Le ministre et le gouvernement diront qu'il s'agit d'une question financière et qu'ils n'ont pas d'argent. C'est toujours la même ritournelle, la même raison: On n'a pas d'argent.

Dans le même ordre d'idées, lorsque nous réclamons, par exemple, qu'on accorde la prime de 7 p. 100 aux employés bilingues du Parlement canadien, on nous répond que cette décision relève de l'Orateur, du Conseil du Trésor ou du ministre des Finances (M. Benson), et rien ne se fait.

Considère-t-on les employés de la Chambre des communes comme des employés extra-territoriaux, des employés de l'extérieur, des employés relevant de l'administration du Canada? On verse une prime de 7 p. 100 aux fonctionnaires bilingues des divers ministères, mais, pour ce qui est de la Chambre des communes, il ne s'agit plus d'employés fédéraux, précisément parce qu'on ne leur verse pas cette prime de 7 p. 100 qu'on accorde aux fonctionnaires bilingues, selon la loi.

Nous avons des guides à l'entrée principale et à tous les étages de l'édifice central du Parlement. Nous avons des secrétaires, des petits pages et toute une gamme d'employés de la Chambre à qui on refuse la prime de 7 p. 100. Pourquoi? Parce que, dit-on, on n'a pas d'argent. Or, comme le Conseil du Trésor est l'organisme qui décide si l'on doit verser ou non des sommes d'argent supplémentaires pour aider ou pour rendre service à une classe quelconque de la société ou à des employés—à plus forte raison des employés fédéraux—je dis que le Conseil du Trésor est responsable de cette situation. Par exemple, on refuse l'approbation ou on retarde l'exécution de travaux utiles en disant qu'on n'a pas d'argent, alors qu'on ne retarde pas ou qu'on se plaît à exécuter des travaux inutiles dans bien des domaines et qu'on trouve l'argent requis.

On demande au gouvernement de pratiquer des restrictions de crédit, mais le Conseil du Trésor et son président ont-ils songé que le gouvernement paiera, cette année, en intérêt seulement sur la dette nationale, un milliard et

demi de dollars, soit environ 200 ou 300 millions de plus que l'an passé? Pourtant, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) ne trouve rien d'anormal à cela. On demande, par exemple, au ministère des Travaux publics, aux postiers, au ministère des Postes, et à tous les ministères du gouvernement de réduire leurs dépenses, mais on ne touche pas à l'intérêt sur la dette nationale. Celle-ci augmente de façon vertigineuse, d'année en année, et le président du Conseil du Trésor n'a rien à dire au sujet de l'augmentation annuelle de l'intérêt sur la dette publique, qui est due à quelques financiers et non pas au peuple canadien.

Monsieur le président, je disais tantôt qu'on refuse d'exécuter des travaux utiles et qu'on approuve des travaux insignifiants dans bien des cas.

Nous avons—et c'est toujours le Conseil du Trésor qui décide—demandé pour ma région, ma circonscription, de construire des murs de soutènement le long du lac Témiscamingue. Les projets sont rendus au Conseil du Trésor, qui dit qu'il n'a pas d'argent. On devait procéder à la réfection de l'aéroport de Rouyn—non pas de l'aérogare, mais bien de l'aéroport—mais on dit ne pas avoir d'argent. Pour la construction de bureaux de poste, on n'a pas d'argent non plus et c'est le Conseil du Trésor qui décide cela.

Je remarque également que dans le domaine des travaux publics, on est plus généreux—selon le Conseil du Trésor encore—envers certaines autres provinces canadiennes qu'on ne l'est envers la province de Québec. C'est pour cela qu'on entend des critiques de la part de notre province, non pas parce que les autres bénéficient de travaux publics, mais parce que le Québec n'en bénéficie pas suffisamment.

Par ailleurs, il arrive qu'un ministère accepte de faire effectuer des réparations ou accorde des contrats, que des contre-temps se produisent et que le Conseil du Trésor refuse de verser les fonds, conformément à la recommandation du ministère et je voudrais, à ce stade, donner un exemple.

Il y a environ deux ans, un contrat relatif à certaines installations électriques ou électroniques était accordé à un M. Paul Gingras, de Bourlamaque, pour effectuer des réparations à l'ancien poste de radar de Senneterre. Lorsqu'on a accepté la soumission de M. Gingras, on exigeait que le contrat soit exécuté dans un délai de 180 jours, mais on l'obligeait aussi à recourir aux services d'un dénommé D. R. Beattie, du 1260, Lakeshore Road, Port Credit, Ontario.

M. Beattie devait fournir le «shielding,» comme on dit en anglais, pour que le contrat puisse être exécuté dans les 180 jours or comme il a pris exactement 7 mois pour fournir les matériaux nécessaires au parachèvement des travaux, cela a créé des embêtements à M. Gingras, qui a alors fait des démarches auprès du ministère de la Défense nationale pour obtenir un rajustement, et le ministère a accepté de payer la somme de $23,000 à M. Gingras pour compenser les torts causés par ledit M. Beattie.

• (5.20 p.m.)

M. Gingras a écrit à M. Beattie, qui ne s'est même pas donné la peine de répondre, et le ministère de la Défense nationale a finalement consenti à ce que M. Gingras soit payé $23,000. Mais le Conseil du Trésor refuse de dédommager M. Gingras, en dépit de la recommandation du ministère. C'est pour cette raison que mon collègue, le député de Villeneuve (M. Tétrault), écrivait récemment au ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) pour lui demander ceci:

> Je me reporte au conflit existant, depuis un an, entre M. Paul Gingras, contracteur de Bourlamaque, P.Q., avec D. R. Beattie, de Port Credit, Ontario, et Defence Construction (1951) Ltd., en ce qui a trait au projet ci-haut mentionné ...

Il s'agit du projet «BUIC III—Senneterre, P.Q.—File S-87-1».

> Qui a préparé les plans du «Shielding Enclosure» pour ce projet et spécifié D. R. Beattie Ltd.
>
> D'après quels renseignements ce fonctionnaire a-t-il établi que ce projet pouvait être complété dans un délai de 180 jours suivant les demandes de soumissions.
>
> Aussi, je désire obtenir copie de la correspondance échangée entre D. R. Beattie, 1260 Lakeshore Road, Port Credit, Ontario, et D.N.D. relativement à ce projet.
>
> Nous serions heureux de vous fournir tous les renseignements supplémentaires qui pourraient vous être utiles.
>
> Je compte donc sur votre entière collaboration afin d'apporter un règlement final dans cette affaire dans le plus bref délai possible.

L'affaire traîne depuis déjà plus d'un an. M. Gingras fait des dépenses, se rend à Ottawa, rencontre des fonctionnaires du Conseil du Trésor et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale; ces fonctionnaires acceptent, mais le Conseil du Trésor refuse. Alors, il serait peut-être bon que le ministre examine à fond la question et voie à ce que M. Gingras ne soit pas puni, parce que le nom d'un ami du gouvernement figurait au contrat qui portait sur certains travaux à exécuter à Senneterre. Si M. Beattie est incapable de remplir ses obligations, que le gouvernement cesse de le recommander à des entrepreneurs qui doivent exécuter des travaux de l'ordre de ceux qui sont réalisés à Senneterre.

Monsieur le président, il s'agit là d'un exemple. Nous en avons d'autres, mais dans un cas semblable, pour quelle raison le Trésor n'examine-t-il pas objectivement les recommandations d'un ministère responsable comme celui de la Défense nationale?

Monsieur le président, à ce moment-là, nous serions portés à croire qu'il existe de la «partisanerie» politique, même si le ministre dit le contraire au sein du Conseil du Trésor. Cela nous fait douter un peu, surtout lorsqu'on dit que le Conseil du Trésor agit dans le meilleur intérêt du peuple canadien.

Le Conseil du Trésor a pour fonction de surveiller les dépenses, selon notre système d'imposition. Du moment que les taxes sont perçues, il décide si tel ou tel ministère doit obtenir ou dépenser telle somme plutôt que telle autre. Il en rajoute un peu dans un endroit pour en enlever un peu dans un autre. On patauge, dans ce système-là. Pourquoi? Parce qu'on ne veut pas en sortir et le gouvernement est responsable de cette situation. On appelle cela un gouvernement souverain mais moi, j'appelle cela un gouvernement esclave, un gouvernement qui ne veut pas prendre de décisions à moins que le système financier ne le lui permette. De plus, on retarde l'exécution de travaux. Alors que 300,000 ou 400,000 chômeurs canadiens sont prêts à travailler, on préfère leur verser des prestations d'assurance-chômage plutôt que de leur donner du travail et bâtir, créer quelque chose dans notre pays.

On préfère cette façon-là. Qui dirige ce système? Des experts, des économistes. Je ne sais pas quelle sorte d'économistes, quelle sorte d'experts conseillent le gouvernement, mais, en tout cas, on vit dans un drôle de système qui permet à quelques gros de grossir en plus petit nombre et à la multitude des petits de rapetisser en plus grand nombre. C'est exactement la situation dans laquelle nous sommes.

On devrait surveiller les dépenses; au lieu de modifier le système financier ou nos possibilités de développer le pays, on essaie d'ajuster le développement du pays aux exigences d'un système financier absolument dépassé. Au fait, c'est la seule chose qu'on ne veut pas réformer.

On entend tous les ministres nous parler de réforme; on parle de réforme dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, dans les conditions de travail, au sein de la Fonction publique, réforme dans ceci, réforme dans cela, mais dès qu'il s'agit de toucher à la solution qui réformerait le système financier, il ne faut pas y toucher. Là, il faut s'arrêter, car on n'a même pas le droit de discuter.

On entend le très honorable premier ministre d'un pays souverain comme le Canada dire: Nous n'avons que l'argent que le peuple veut bien nous donner à administrer.

Monsieur le président, il me semble que la chose la plus facile à faire, au Canada, c'est de régler le crédit et de le mettre au service du Conseil du Trésor.

[M. Caouette.]

Fabriquer du ciment, de la brique, produire du bois de construction pour réaliser ou pour bâtir quelque chose, voilà qui est difficile, qui exige du travail dur. Construire une route, un pont ou une école, agrandir un hôpital, cela, c'est difficile. Mais la question du crédit, c'est facile. Une plume, de l'encre, faire les chiffres selon les possibilités de bâtir les choses au Canada; voilà de l'équilibre financier.

Le Conseil du Trésor est pris dans un système qui ne voit rien d'autre que la possibilité du gouvernement de taxer et d'administrer les taxes, d'en distribuer le fruit au public et aux divers ministères, moins les frais d'administration. C'est exactement la situation dans laquelle on se trouve, et les honorables ministres connaissent le problème. Les ministres et le président du Conseil du Trésor sont parfaitement au courant de cette situation. On sait que toutes nos richesses naturelles sont encore au stade du développement; au fait, certaines n'ont jamais été touchées.

Les universités préparent des techniciens sous prétexte que nous avons besoin de techniciens, d'ingénieurs, etc. Une fois sortis de l'université, ces gars, qui pourraient créer quelque chose, travaillent dans des usines d'assemblage à Montréal. On a des ingénieurs qui ont gradué de l'université au mois de mai ou de juin, l'an passé, et qui gagnent de $5,500 à $5,700 par année sur des lignes d'assemblage d'automobiles à Sainte-Thérèse-de-Blainville. Puis, on s'émeut, on s'énerve et l'on se demande: Comment se fait-il que de jeunes étudiants protestent et se révoltent contre ce qui existe?

Dimanche après-midi, j'entendais l'abbé Pierre à la télévision, à Montréal. C'était fantastique de l'entendre donner les raisons pour lesquelles les jeunes d'aujourd'hui se soulèvent contre l'état de choses.

On entend parler de paix, de société juste, de justice et d'équilibre. Oui, mais de quelle sorte de paix s'agit-il? De la paix de ceux qui sont en place et qu'il ne faut pas déranger, car ils sont confortables! C'est dans cette sorte de paix que nous travaillons présentement.

Les jeunes ne voient pas de possibilité de s'intégrer dans une telle société, une fois sortis de l'université. C'est le contraire de ce que nous voyions il y a 20 ans, alors qu'un étudiant, au sortir de l'université, trouvait immédiatement un emploi. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose. Pour des considérations d'ordre financier, on n'entreprend pas de travaux publics; on laisse plutôt les jeunes dans l'inquiétude du lendemain, ne leur permettant même pas de s'intégrer dans la société. On les accusera ensuite d'être des révoltés, des révolutionnaires!

Monsieur le président, je pense qu'il est temps que nous repensions notre philosophie sociale, économique et monétaire, au Canada. Si l'on scrute un peu tous les problèmes qui relèvent du président du Conseil du Trésor, si on les gratte un tant soit peu, on se rend compte que ce sont tous des problèmes de finance. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par exemple, on demande actuellement une pension de $125 par mois pour les vieillards. Le gouvernement ne peut pas l'accorder, car il n'a pas d'argent.

Le président du Conseil du Trésor ne se demande pas si le Canada peut produire assez pour verser aux vieillards des pensions de $125 par mois. Non! On ne se demande pas si le Canada peut produire suffisamment de biens et de services pour aider nos jeunes dans la société juste dont on parle. Il n'est pas question de ces choses-là, monsieur le président.

• (5.30 p.m.)

Nous sommes pris dans la camisole de force d'un système financier épouvantable. On ne fait rien pour en sortir; on se plie aux exigences du système qui commande. Ensuite, on dit au peuple: C'est nous—le gouvernement, majoritaire ou non, peu importe—qui décidons, avec la permission d'un autre gouvernement qui est caché derrière le Parlement.

Monsieur le président, le Conseil du Trésor est responsable des sommes attribuées à tel ministère plutôt qu'à tel autre, comme je l'ai dit tantôt. Tout passe par le Conseil du Trésor. C'est le mécanisme qui permet de faire quelque chose ou de ne rien faire, et je répète encore une fois que des discussions sont présentement en cours avec les provinces. Il y en aura d'autres la semaine prochaine ou dans deux semaines, au niveau de la finance, encore, à propos des relations fédérales-provinciales. Les représentants des provinces sont venus ici, récemment, et l'honorable ministre a participé aux délibérations.

Le Conseil du Trésor, c'est important. On demande plus d'argent. La semaine suivante, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) décide de déclarer officiellement que les provinces devront dorénavant prendre leurs responsabilités et supporter l'odieux de l'imposition, en vue d'obtenir des revenus et de les administrer dans leur territoire.

Or, la question monétaire, la question financière proprement dite—pas celle de la fiscalité—relève d'Ottawa. Le très honorable premier ministre veut que les provinces prennent leurs responsabilités, alors que le gouvernement du Canada n'est même pas capable de prendre les siennes; au fait, il n'est pas encore prêt à les assumer. Alors, les premiers ministres provinciaux s'en retournent chez eux en disant: Ottawa ne veut pas collaborer, l'honorable ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor nous disent: On ne peut rien faire pour les provinces.

Mais rien ne les empêche, par exemple, d'augmenter de 2 p. 100 l'impôt sur le revenu à travers tout le pays. Et puis, après qu'on a taxé, on dit aux provinces: On en a besoin à Ottawa et ne vous attendez pas à rien recevoir de cela. Si vous voulez en retirer, imposez, vous aussi. Ce n'est pas une solution, monsieur le président.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

M. Caouette: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. N'ai-je pas commencé à parler à 5 h. 10?

M. le vice-président: Je regrette mon erreur. L'honorable député a encore droit à dix minutes.

M. Caouette: Merci, monsieur le président.

J'ai dit tout à l'heure qu'il était plus facile de créer le crédit correspondant aux biens et aux services que le peuple canadien veut fabriquer, grâce à son intelligence, ses bras et ses possibilités physiques, mais les honorables ministres n'ont pas encore compris.

Dans les provinces, au Québec comme ailleurs, on ne comprend pas tellement mieux la situation. Chacun, comme j'ai dit tantôt, s'en retourne chez lui et est prêt à revenir dans deux mois pour discuter encore des mêmes choses, de la même question: la fiscalité. On ne se chamaille pas au sujet du problème de la distribution de l'abondance sur la table des Canadiens. Non. On se chamaille au sujet du droit de taxer le citoyen canadien. Québec dit: C'est à moi de taxer. Ottawa dit: Ce n'est pas ton champ de taxation, c'est le mien. Et puis, on se chamaille. Pendant ce temps, nos gouvernements fédéral et provinciaux ne présentent aucune solution, si ce n'est celle de continuer à administrer les taxes que le peuple paie.

On ne dit jamais à personne que celui qui contrôle l'argent et le crédit est le maître de toutes nos vies: de celle du gouvernement, des individus, des familles, de la société en général, et que sans sa permission, personne ne peut plus respirer.

Monsieur le président, tout le problème est là. Quand bien même nous adopterions—comme nous allons d'ailleurs le faire—les crédits du Conseil du Trésor, quand bien même nous écouterions le très honorable premier ministre ou n'importe quel autre ministre nous dire combien le gouvernement est disposé à

dépenser en vue d'aider le peuple canadien, aucun d'eux ne veut prendre les moyens pour y parvenir.

Si nous considérons, monsieur le président, que notre production nationale atteindra, cette année, 68 milliards de dollars en biens et en services et que le revenu total des Canadiens, y compris le salaire du ministre, s'élèvera à 48 milliards, nous ne voyons pas encore comment il peut y avoir un écart de 20 milliards de production qui ne peut s'écouler sans la création d'un pouvoir d'achat nouveau, parce que ces sommes n'existent pas. Si nous parlons de créer la différence, on nous traite immédiatement d'inflationnistes.

Monsieur le président, on entend le très honorable premier ministre, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor nous dire que la seule façon d'améliorer les choses au Canada, c'est d'augmenter la productivité. On nous dit d'augmenter notre productivité de 6 p. 100, mais on nous met en garde contre des augmentations de salaires de plus de 6 p. 100, ce qui nous permettrait d'acheter le surplus de la production.

Or, d'après un calcul mathématique bien simple, si nous produisons 70 milliards de produits et de services et que cette production augmente de 6 p. 100 au cours de l'année, cela veut dire une augmentation de 4 milliards 200 millions. Si notre revenu national atteint 50 milliards et que nous ne pouvons pas l'augmenter plus que la productivité, soit 6 p. 100, cela veut dire 3 milliards. Alors, permettons des augmentations de salaires de 3 milliards, afin que la population achète l'augmentation de production de 4 milliards 200 millions; il restera encore un écart de 1 milliard 200 millions. Le gouvernement ne comprend pas cela. Il y a encore des ministres qui ne savent pas que 2 plus 2 font 4; ils veulent plutôt que cela fasse 5. Au point de vue mathématiques, ils n'y sont pas du tout.

D'autres nous crient: D'accord, mais où sont les 20 milliards? Les rayons des magasins sont chargés au point que, dans les villes et villages, on ne sait plus que faire des produits. On manque de pouvoir d'achat et, au lieu de l'augmenter, le gouvernement impose des taxes, sous prétexte de combattre l'inflation.

Il y a des solutions moins idiotes que cela présentées par des fous à l'asile d'aliénés de Montréal. Augmenter ou diminuer l'inflation, éviter les dangers de l'inflation en enlevant le pouvoir d'achat aux gens! Comme c'est intelligent! On accule tout le monde à la banqueroute. Alors que les commerçants et les consommateurs voient leur pouvoir d'achat diminué, on leur dit: Endurez cette situation, car c'est pour combattre l'inflation. Pourtant, c'est le pouvoir d'achat et le revenu national qui doivent être augmentés. On ne peut les augmenter seulement en augmentant les salaires, qui contribuent à faire monter les prix. Ce n'est pas vrai. La seule façon d'augmenter le revenu national, avec le niveau actuel des prix, c'est d'utiliser la Banque du Canada pour distribuer au peuple canadien—à tous et à chacun—un dividende national basé sur le surplus de production qui existe au Canada. C'est là la solution et il n'y en a pas d'autre. (*Applaudissements*)

On a beau rire du dividende national, mais quand on demande des augmentations de pensions, on ne rit pas; on trouve cela logique! Augmenter les pensions des anciens employés de la Fonction publique, nous en sommes, et personne ne craindrait l'inflation. On craindrait pourtant l'inflation si un dividende était distribué à l'ensemble de la population.

Monsieur le président, en terminant mes observations, je dirai au ministre que s'il n'a pas de solution à proposer, il est temps qu'il m'accompagne chaque semaine à la télévision pour enseigner le Crédit social à la population, afin de se débarrasser d'un gouvernement irresponsable et de le remplacer par un autre qui soit capable de prendre ses responsabilités.

[*Traduction*]

M. Winch: Monsieur le président, je sais qu'avant 6 heures je pourrai soulever et exposer les questions que je veux signaler à l'attention du président du Conseil du Trésor. Je sais aussi que le président du Conseil du Trésor trouve diablement plus important de s'entretenir avec son ami de l'autre côté, mais je voudrais conserver mon droit de parole sans rien dire ni perdre de temps jusqu'à ce que le président du Conseil du Trésor soit disposé à entendre ce qu'un député de ce côté-ci de la Chambre veut lui faire savoir. Merci, il m'écoute maintenant. Monsieur le président, à mon avis il est très important que les députés de ce côté-ci de la Chambre qui soulèvent des questions obtiennent l'attention du ministre en cause.

• (5.40 p.m.)

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je voudrais signaler au ministre une affaire qui me paraît très grave.

Sans doute n'ai-je pas l'autorité voulue pour me faire le porte-parole des quelque 160,000 agents de l'État, mais je crois avoir le droit de signaler au président du Conseil du Trésor certains aspects d'une question qui, d'après moi, intéresse environ 160,000 employés, dont 102,000 membres des forces

armées. Depuis un an ou deux, des changements sont intervenus dans les méthodes de négociations, les règlements et l'autorité en ce qui a trait aux discussions avec la direction touchant le traitement et les conditions de travail des fonctionnaires. Cependant, dans la loi régissant les négociations entre le gouvernement et ses employés, il est dit quelque part qu'une fois la convention signée entre le gouvernement et ses employés, ou l'entente conclue, le gouvernement canadien n'est pas tenu d'y donner suite avant 60 jours, mais qu'à l'expiration du délai de 60 jours, il doit consentir à l'augmentation et faire tout versement rétroactif.

Certains contrats ont effectivement été signés depuis quelques semaines. Je ne connais que par les journaux les conséquences pour nos forces armées. Si mon étude est exacte, comme je le crois, par suite des arrangements conclus au sujet du personnel des services armés et d'ententes contractuelles conclues par le gouvernement à l'endroit de ses employés civils, plus de 150,000 personnes ont droit désormais à des augmentations de salaire. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il me dire si la disposition visant les 60 jours doit s'appliquer avant le paiement de telles augmentations. Dans l'affirmative, les 102,000 membres des forces armées et 60,000 autres employés de l'État au moins ne toucheront leur montant rétroactif qu'après le 1er janvier.

Sauf erreur, aux termes de la loi sur l'impôt de progrès social, aucune exemption ne sera accordée pour les sommes perçues en 1969 et gagnées en 1968. Rien dans le discours du ministre des Finances ou dans le texte de la mesure législative ne semble permettre que les versements faits en 1969 de fonds gagnés en 1968 soient exemptés de cette surtaxe. Je suis personnellement au courant de trois accords que le gouvernement a signés avec son personnel. Je suis au courant aussi, bien que par les journaux seulement, d'une hausse pour nos forces armées. Je reçois chaque jour des lettres dans lesquelles on demande si le gouvernement attendra 60 jours avant de verser les montants prévus et si ces montants ne seront distribués qu'après le 1er janvier de l'an prochain. Je sais que de nombreux députés ont reçu des lettres semblables.

Je soulève maintenant cette question à l'égard des trois contrats qui, je le sais, ont été signés et de l'augmentation qui, je le sais, a été consentie aux forces armées. Je demande au ministre si cette somme sera payée avant le 31 décembre ou après le 1er janvier, lorsque les 2 p. 100 de surtaxe pourront être imposés aux militaires et aux fonctionnaires sur les sommes qu'ils ont gagnées en 1968. Une question a été posée à ce sujet au ministre des Finances vendredi dernier, je crois. Il n'a pas voulu y répondre. Le président du Conseil du Trésor va-t-il maintenant se lever, nous expliquer la situation et nous dire ce qu'il va autoriser? Je lui demande de ne pas être un salaud, et de ne pas taxer les fonctionnaires, l'année prochaine, sur l'argent qu'ils ont gagné cette année.

M. Lewis: Monsieur le président, je ne sais si le président du Conseil du Trésor voudra éviter d'être un salaud. Je ne lui demande pas de promesse qu'il ne pourra tenir.

Je voudrais consacrer les quelques minutes qui restent avant six heures à deux questions se rapportant aux négociations collectives, où le Conseil du Trésor doit représenter l'employeur dans la fonction publique. Je tiens tout d'abord à répéter ce que nous avons déclaré lorsque les bills qui sont devenus lois depuis étaient étudiés à la Chambre: nous sommes ravis que la négociation collective soit enfin accessible aux fonctionnaires. Nous sommes ravis des progrès accomplis dans l'accréditation de unités des négociation. Je dois toutefois signaler que nous sommes déçus par les méthodes incroyablement mauvaises adoptées par le Conseil du Trésor dans les négociations collectives, et dont les pourparlers avec les syndicats des postiers offrent le plus éclatant exemple.

Plusieurs années d'expérience des négociations me portent à croire qu'il n'y a rien de plus répréhensible pour un employeur que de refuser toute concession monétaire pendant plusieurs mois. Dans le secteur privé, lorsqu'on s'assied à la table de négociation, même si les exigences du syndicat sont jugées excessives par le patron, aucune personne objective, aucun employeur ne refuse de faire une offre pendant plusieurs mois. On le traiterait de salaud et de toutes sortes de noms justifiés.

C'est exactement ce qui s'est passé pour les négociations avec les postiers. On m'a dit qu'on avait agi de la même façon pour d'autres négociations, mais pas pendant aussi longtemps. Pendant assez longtemps toutefois pour émouvoir profondément les associations d'employés de la fonction publique.

Je m'élève aussi contre un autre aspect de la question. Tous ceux qui envisagent ce problème objectivement se devraient de protester quelle que soit leur affiliation politique. Au cours des négociations avec un secteur de la fonction publique, je ne me rappelle plus exactement lequel—c'était, si je ne me trompe, au sujet des employés de la voie maritime, pendant la campagne électorale—le président du Conseil du Trésor et le premier ministre ont déclaré chacun à leur tour publiquement qu'à leur avis, les 6 p. 100 recommandés par un des médiateurs ou par la Commission de conciliation elle-même, constituaient une offre juste et équitable. Le chef ou l'employeur, étant dans ce cas le premier ministre, a donc dit à la Commission chargée des négociations qu'il s'agissait d'un plafond. Lorsque le gouvernement est l'employeur et qu'il agit ainsi au cours de négociations, il en fausse véritablement le mécanisme. Il empêche d'authentiques négociations collectives. A quoi bon, pour une association d'agents de l'État de réclamer davantage, si le premier ministre et le président du Conseil du Trésor fixent un maximum.

• (5.50 p.m.)

Une telle attitude vis-à-vis des postiers et des employés de la voie maritime, dont je viens de parler, transforme en simulacre toute négociation collective et met en lumière certains de nos propos au sein du comité mixte. Mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre, a dit, tout comme moi que le gouvernement n'était pas vraiment disposé à accepter les conséquences de véritables négociations collectives, puisque malgré l'avènement des négociations collectives il continuerait à exercer son autorité, en prenant des décisions unilatérales. C'est à cela que revient la déclaration d'un chef d'État qui juge équitable et suffisante une augmentation donnée. Il fait la loi, et les parties intéressées se trouvent devant un mur.

J'espère donc qu'au cours des autres négociations courantes et de toutes celles qui suivront, le gouvernement renoncera à cette attitude et que les négociateurs ne subiront plus ces déclarations brutales. Les représentants patronaux auront reçu évidemment des directives du président du Conseil du Trésor et du cabinet et ce sera tout à fait dans l'ordre. Ce sont les employeurs, et M. Doug Love, s'il négocie au nom du Conseil du Trésor, sera certes muni de directives de la part de ceux à qui il est comptable, comme c'est le cas dans toutes négociations; mais toute déclaration publique du premier ministre rend impossible des négociations véritables. Que M. Love expose sa thèse et dise pourquoi il serait injuste, inéquitable, inopportun, malséant, onéreux, dangereux, et ainsi de suite, de dépasser un certain point. C'est ça des négociations collectives légitimes. Il aura reçu des directives du Conseil du Trésor.

Le président du Conseil du Trésor et le premier ministre ne devraient pas déclarer publiquement que le gouvernement ne dépassera pas telle limite, parce que la négociation collective n'est pas authentique à moins que les deux parties ne soient convaincues qu'elles ont l'occasion d'exposer leurs raisons et d'entretenir un réel dialogue, assorti de concessions. La négociation collective devient impossible lorsqu'une norme est établie en dehors de la table de négociation. Ce n'est pas nécessaire, et c'est, à mon avis, une manifestation d'autocratisme étranger à la négociation collective.

J'aurais une autre question à soulever; elle est aussi inquiétante sinon davantage. Lors des séances du comité mixte, qui ont porté sur les diverses mesures relatives à la condition des fonctionnaires et au processus de la négociation collective, il a été signalé—je me souviens de l'avoir fait en maintes occasions—que lorsque la loi exclut de la négociation collective la classification, l'avancement, la réduction à une classe inférieure, la description des postes, l'évaluation des postes et tout le reste, elle soustrait à la négociation collective un domaine très important pour les fonctionnaires. De nombreux cas ont depuis prouvé que nous avions raison.

Quelque temps avant que la négociation collective soit consacrée par une loi, le Conseil du Trésor a entrepris une reclassification dans la fonction publique. Cela s'est poursuivi pendant toute cette période jusqu'à présent. Un bon nombre d'employés du gouvernement ont été reclassés et littéralement des milliers d'entre eux ont été marqués d'un cercle rouge. Cela signifie qu'on les a informés qu'ils étaient maintenant dans une nouvelle classe, inférieure à celle qu'ils avaient auparavant et qui leur garantissait un taux de salaire plus élevé que celui de leur nouvelle classe. Ils sont donc immobilisés à leurs taux de salaire actuels et ne peuvent prétendre aux augmentations que leurs associations ont négociées ou sont en train de négocier. Ils vont ainsi rester immobilisés jusqu'à ce que le salaire de cette classe inférieure atteigne le salaire qu'ils reçoivent maintenant dans la classe supérieure.

[M. Lewis.]

J'ai reçu de nombreuses lettres et télégrammes, et j'ai eu de nombreuses conversations personnelles; il en ressort que des milliers de fonctionnaires n'ont reçu aucune de ces augmentations et, dans certains cas, ils se sont même vu refuser des augmentations qui remontaient à une date antérieure à leur reclassification. C'est vraiment répréhensible. Je ne sais pas si les députés et le président du Conseil du Trésor me comprennent. Peut être ne me suis-je pas bien fait comprendre. Si un poste a été reclassifié ou marqué d'un cercle rouge disons en octobre 1968, l'effet de la décision est rétroactif au 1er octobre 1967, de sorte que les personnes intéressées n'ont même pas obtenu l'augmentation applicable à leur classe pour l'année.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est six heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger de nouveau plus tard dans la journée?

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJETS DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert)—Les travaux publics—Montmagny, (P.Q.)—On réclame le dragage du bassin; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La fonction publique—L'étude du rapport sur les pensions des fonctionnaires retraités; l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan)—Le développement rural—La centralisation des habitants de la région atlantique.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton*, notamment les avis de motion.

• (6.00 p.m.)

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉDUCTION PROPOSÉE DES IMPÔTS FONCIERS ET DES LOYERS

M. Stanley Haidasz (Parkdale) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager sans délai l'opportunité de permettre que les impôts fonciers prélevés à l'égard de maisons occupées par le propriétaire et à l'égard du revenu provenant des loyers soient déduits de l'impôt sur le revenu personnel.

—Monsieur l'Orateur, je suis ravi de pouvoir présenter une motion destinée à alléger le fardeau trop lourd du contribuable canadien. J'aimerais donner lecture de la motion que vous venez de lire. La voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager sans délai l'opportunité de permettre que les impôts fonciers prélevés à l'égard de maisons occupées par le propriétaire et à l'égard du revenu provenant des loyers soient déduits de l'impôt sur le revenu personnel.

Je tiens à dire que je souscris entièrement à la déclaration du premier ministre (M. Trudeau), à savoir que le gouvernement du Canada devrait créer une société juste pour tous les Canadiens. C'est là-dessus que se fonde ma motion.

Cette motion vise à rappeler de nouveau au gouvernement, en particulier au ministre des Finances (M. Benson), combien il est urgent d'alléger le fardeau du contribuable canadien qui, non seulement paie de lourds impôts, mais est victime d'une double imposition. Tous les députés et de nombreux concitoyens estiment, comme moi je pense, que le propriétaire de maison comme les locataires de chambres ou d'appartements méritent un meilleur traitement de la part du ministre des Finances.

Certains milieux ont qualifié le régime fiscal actuel d'exemple flagrant de double imposition en ce sens que l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers constitue un impôt sur les taxes municipales autant que sur le revenu des particuliers. Les États-Unis ayant reconnu l'injustice d'une telle formule, ils ont donc présenté une loi qui permet aux propriétaires de maison de déduire les taxes municipales de l'impôt fédéral sur le revenu. La loi va encore plus loin en exonérant aussi de l'impôt les paiements d'intérêt sur les prêts hypothécaires pour les maisons de particuliers.

Ces dernières années, de nombreuses instances ont été présentées au gouvernement fédéral, à la Commission royal Carter sur la fiscalité et très récemment au groupe fédéral d'étude sur l'habitation et l'urbanisme dirigé par le ministre des Transports (M. Hellyer), pour presser le gouvernement d'adopter une formule analogue. Les quelques dernières années, la Fédération canadienne des maires et des municipalités a également exhorté à maintes reprises dans ses mémoires le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à permettre que les taxes municipales et même les paiements d'intérêt sur les prêts hypothécaires soient déduits de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Toutes ces manigances pour donner au Canada un nouveau régime fiscal suscitent évidemment de l'inquiétude et du mécontentement chez les Canadiens, du fait que la question des impôts municipaux ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite. Il faut absolument que le ministre des Finances et ses homologues provinciaux étudient cette question à fond et d'un œil favorable.

La maison, le foyer, c'est l'élément central de la vie des gens, car un bon logement est un gage de sécurité, d'indépendance et d'intimité. Ces choses-là sont indispensables pour bien vivre. Je suis aussi d'avis qu'il est temps d'exiger que les éléments sociaux du logement entrent en ligne de compte dans l'élaboration de la politique économique de notre pays, au lieu d'être toujours foulés aux pieds. Dans l'état actuel de l'économie canadienne, devenir propriétaire de sa propre maison est un lourd fardeau financier pour le salarié ordinaire.

Après avoir payé en moyenne $26,000 ou peut-être même $28,000 pour une maison dans une ville comme Toronto, plus toutes sortes d'impôts fédéraux et provinciaux, nos concitoyens sont, de surcroît, accablés d'année en année de taxes municipales qui ne cessent d'augmenter.

Je voudrais également faire appel au ministre des Finances pour qu'il tienne compte du fardeau imposé aux autorités municipales. Elles sont partie intégrante de notre système de gouvernement et je pense qu'il ne serait que juste de leur assurer une meilleure part. Les autorités municipales canadiennes se voient obligées d'augmenter leurs services d'utilité publique. Les dépenses en matière d'éducation, de transports, de soins médicaux et de sécurité sociale n'ont pas cessé d'augmenter à une cadence régulière. Cet investissement en ressources humaines constitue un lourd fardeau tant pour les propriétaires que pour ceux qui vivent dans des maisons d'appartements et doivent payer des loyers élevés. Beaucoup de citoyens canadiens se demandent dans quelle mesure ils doivent, au moyen des impôts municipaux, continuer à assurer le financement des écoles, des services de santé, des services de sécurité sociale, de la police, de la protection contre les incendies et autres genres de services. Il n'y a pas que les résidents locaux, les organismes gouvernementaux aussi profitent des avantages assurés par les autorités municipales. Il conviendrait par conséquent que les gouvernements fédéral et provinciaux financent une tranche aussi généreuse que possible de ces dépenses.

[M. Haidasz.]

• (6.10 p.m.)

On a fait grand état, et récemment les journaux ont parlé du nombre de mémoires reçus par le groupe d'étude fédéral sur l'habitation et l'aménagement urbain, de ce qu'il y a non seulement une pénurie de logements mais une crise du logement. Le gouvernement fédéral et le ministre des Finances plus particulièrement devraient, pour surmonter cette crise, aider les propriétaires de maisons actuels et éventuels. Je suis conscient de la nécessité de freiner les impôts et de protéger contre l'inflation la stabilité du dollar. L'inflation a rogné la sécurité de bon nombre de nos concitoyens qui dépendent d'un revenu fixe. Le lourd fardeau imposé à la plupart des contribuables fonciers entraîne des conséquences déplorables. Les vieillards qui possèdent, à leur retraite, de faibles revenus doivent se contenter de pensions dérisoires, et ils sont nombreux à être dans la gêne. Ils se sont sacrifiés autrefois pour payer l'hypothèque de leurs maisons. Et ils voient de nos jours le fardeau des impôts municipaux s'alourdir d'année en année.

On nous a dit que les vieillards seraient mieux dans des appartements, mais un grand nombre n'ont pas le choix et ne peuvent quitter leurs maisons. Ils doivent y rester. Ils doivent s'occuper de l'entretien et faire face à une hausse des impôts chaque fois qu'ils améliorent quelque peu leur domicile. Les locataires des maisons de rapport font aussi face à des augmentations de loyer chaque fois que monte l'impôt municipal. A mesure que les impôts municipaux s'élèvent, les frais d'entretien augmentent et les locataires des maisons de rapport sont forcés de payer des loyers majorés.

Je sais qu'il n'est pas facile de trouver des moyens d'assurer plus de revenus aux municipalités sans hausser l'impôt foncier. Toutefois, un tel objectif exige que les ministres fédéraux responsables et notamment leurs conseillers supérieurs fassent l'effort. Évidemment, l'assiette de l'impôt doit être juste pour tous. D'autre part, ce n'est pas sans raison que la Commission royale d'enquête sur la fiscalité déclare qu'il est difficile de trouver une formule qui permette, aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers, des déductions pour l'impôt foncier équitables tant pour les propriétaires de leurs propres maisons que pour les locataires. Malgré la difficulté, nous devrions faire tout notre possible pour résoudre le problème.

En adoptant cette motion, les députés n'allégeront pas seulement le fardeau fiscal mais ils stimuleront aussi l'économie canadienne. Nous voulons tous, j'en suis sûr, donner aux contribuables du Canada une chance qui se

fait attendre depuis longtemps. Une suite de majorations d'impôts fédéraux, provinciaux et municipaux a alourdi la charge du contribuable canadien. Les ministres des Finances ont même trouvé de nouveaux noms pour diverses taxes, la dernière étant la taxe de 2 p. 100 dite de progrès social. Le coût sans cesse accru de la vie ajoute au fardeau du salarié, surtout au soutien de famille qui doit assurer aux siens un logement convenable et les autres nécessités de la vie.

La fiscalité pose un problème urgent au Canada. Je sais qu'elle est compliquée et importante dans notre société et sous notre régime de gouvernement. La Commission royale d'enquête sur la fiscalité, sous la présidence de M. Carter et d'autres experts, a mis au jour les difficultés que pose l'impôt. On nous a promis une déclaration de la part du gouvernement au sujet du rapport Carter, déclaration qui se fait toujours attendre. Je comprends, comme je l'ai dit, que ce problème n'est pas facile. Nous devons toutefois nous en occuper maintenant, car il est urgent.

Lorsqu'il a établi l'impôt sur le revenu, le gouvernement fédéral jugeait qu'une déduction de base de $1,000 pour une personne célibataire et de $2,000 pour un soutien de famille représentait les nécessités fondamentales de la vie. Toutefois, ces exemptions sont tout à fait insuffisantes aujourd'hui. Je suis persuadé que tous les députés en conviendront avec moi. Je sais que cette motion équivaut à une tentative de faire modifier le régime de l'impôt sur le revenu, mais je crois que les députés en verront d'emblée le bien-fondé. S'ils appuient la motion, ils permettront non seulement à ceux qui ont accédé à la propriété de réclamer une exemption d'impôt sur le revenu des particuliers, mais aussi aux personnes qui demeurent dans des maisons de rapport ou dans des maisons de pension. En l'occurrence, les députés estimeront, j'en suis sûr, que justice aura été faite. Ces gens le méritent bien.

Le gouvernement conviendra de plus qu'il s'agit là d'un besoin social fondamental. Une telle exemption favorisera l'accession à la propriété, but et désir de plus d'un Canadien qui rêve d'une modeste maison dans un milieu paisible. C'est le meilleur endroit où un père de famille puisse élever ses enfants. A mon avis, tout gouvernement démocratique—a fortiori un gouvernement qui s'est fixé comme objectif l'établissement d'une société juste—se doit de fournir à ses citoyens des logements convenables à des prix raisonnables. Aux répercussions morales, économiques et politiques des logements miteux, des maisons congestionnées, des taudis et du fardeau des impôts, s'ajoutent les nombreuses conséquences que cela entraîne pour la santé mentale et physique, et les effets nocifs de l'air pollué de nos centres industrialisés. Il faut aussi s'attaquer à ces problèmes et, tout en débattant cette motion, j'aimerais ajouter que, d'après moi, il faut instituer sans tarder un ministère de l'habitation et du milieu ambiant.

L'exemption que préconise la motion stimulerait en outre notre économie: plus de gens s'acheteraient une maison, et une meilleure maison. Cette mesure allégerait du même coup le problème du chômage croissant. Plus que tout, elle permettrait aux citoyens de vivre plus heureux et de consacrer plus de fonds à leur épanouissement. Je supplie tous les députés d'appuyer cette motion et de l'adopter. Cette mesure allégerait l'insupportable fardeau des impôts qui accable les contribuables canadiens. Les gens qui demeurent dans leur propre maison ou dans des maisons de rapports y gagneraient de diverses manières si les députés acceptaient la motion que je présente de nouveau cette session-ci. Rares sont les occasions que nous avons de réduire les impôts. Nous ne devons pas laisser passer celle-ci.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je me lève avec un peu d'inquiétude, monsieur l'Orateur. En effet si une société juste est possible au Canada, elle doit être le fruit des directives du gouvernement. Toutefois, je dois dire en toute déférence que je ne crois pas à l'expression «société juste», qui pour moi est vide de sens. C'est pourquoi j'aimerais plutôt mettre l'accent sur ce qu'on pourrait appeler l'aspect qualitatif de la vie. Voilà, me semble-t-il, ce qui doit faire l'objet de nos soucis, assurer une vie meilleure à tous les Canadiens. C'est là-dessus que nous devons porter notre attention.

Il devient pratiquement impossible d'accéder à la propriété, a dit tout à l'heure le député. Voilà une chose qui demande à être examinée de plus près. Je me souviens très bien d'avoir dit la même chose dans mon premier discours. Autrement dit, le gouvernement n'a pas rempli le rôle de direction que nous attendions, à juste titre d'ailleurs de lui. Nous avons un groupe d'étude qui circule dans tout le pays en faisant pattes de velours. D'ailleurs, même dans notre société juste, ce groupe d'étude ne voulait pas venir à Hamilton. Il a fallu que je dise que les habitants d'Hamilton voulaient qu'il vienne à Hamilton examiner la situation en matière de logement.

Quand j'ai entendu la motion du député, cela m'a rappelé quelque chose. Voici en partie le texte de la motion:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait envisager sans délai l'opportunité de permettre que les impôts fonciers à l'égard de maisons occupés par le propriétaire ...

Je me rappelle avoir fait la campagne électorale en 1965; à cette époque, dans son programme notre parti disait être au courant de la situation et si nous formions le gouvernement, nous devrions accorder une exemption fiscale de $500 sur le revenu des particuliers à cette fin. Voilà pourquoi je prends la parole pour accorder mon appui au député qui se préoccupe de l'augmentation des impôts. La société juste vient de connaître une autre majoration d'impôt de 2 p. 100 appelé impôt de progrès social. Je me fais le porte-parole de presque tous les représentants en disant que nous appuierions cette motion, car il faut absolument venir en aide à une foule de gens qui sont écrasés de lourds impôts à tous les paliers du gouvernement.

Je reconnais que le député a été beaucoup plus loin dans sa motion. Même si la Commission Carter reconnaît l'existence d'un problème, le député dit que nous devrions non seulement nous préoccuper de l'occupant-propriétaire mais aussi aborder le domaine des logements de location. Il faudrait certes l'envisager et ce ne serait que juste si nous voulons créer une société juste. D'autre part, nous parlons de la qualité de la vie et, dans bien des cas, à cause de circonstances particulières, nous constatons, mais sans en tenir compte, l'influence du logement sur cet élément qualitatif.

• (6.20 p.m.)

Il me semble indiscutable, monsieur l'Orateur, que le logement représente l'une de nos plus importantes priorités. Des mémoires sont présentés de toutes les parties du pays pour en souligner l'urgence et je suis sûr que les députés reçoivent sur le sujet des lettres non seulement de leurs commettants, mais des quatre coins du pays.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, une maison n'évoque pas qu'un toit pour s'abriter, mais tout ce qu'elle contient. Le député l'a exposé avec beaucoup plus de précisions que moi-même, mais quand je songe à une maison, j'associe le foyer à une diminution de la criminalité des jeunes. Il améliore la vie matrimoniale. Je songe également à une diminution générale du crime.

Par-dessus tout, monsieur l'Orateur, j'évoque ces conditions de vie de ghetto qui commencent à tant inquiéter la population d'autres pays. Quand des griefs sont refoulés des mois et des années, nous constatons qu'ils atteignent un degré de saturation qui dépasse les solutions, au point que ces dernières elles-mêmes deviennent un problème. Cette situation engendre à son tour les émeutes, l'agitation sociale que nous au Canada ne voulons sûrement pas et dont nous ne pouvons nous permettre l'éclosion.

[M. Alexander.]

Je félicite le député d'avoir présenté cette résolution. Je suis nouveau et, si je l'ai bien compris, il la présente une fois de plus; il est bon qu'il le fasse et je suis heureux de l'appuyer. A un certain moment, il a semblé que nous ne nous intéressions qu'aux personnes à faible revenu qui se trouvent dans une situation terrible en ce qui concerne le logement. Nous voyons maintenant, du moins en ce qui me concerne, que quelle que soit la partie du pays où l'on vive, on doit gagner au moins $9,000 ou $10,000 avant de pouvoir posséder une maison. Nous sommes donc passés des personnes à faible revenu aux personnes à revenu moyen.

La plupart des gens pensaient que le gouvernement s'était sérieusement penché sur la crise du logement. Si je me rappelle bien, l'ancien ministre du Travail avait pris l'initiative d'un colloque sur le logement. Les représentants à ce colloque se sont déplacés par tout le pays, s'efforçant d'obtenir des informations. Ils savaient certainement, monsieur l'Orateur, ce qui se passait. Nous attendons maintenant avec espoir le retour du groupe d'étude actuel.

Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami, je pense que la question du logement est très importante. En fait, un des mémoires qui a été présenté déclarait:

Toutefois, en raison de la croissance du pays, du besoin pressant d'assurer un logement à nos concitoyens et de toutes les difficultés que cela comporte, notre Association est d'avis que pareille tâche exige l'attention sans réserve d'un ministre du logement chargé d'orienter le gouvernement fédéral vers la solution des multiples problèmes que posent la crise du logement et l'aménagement urbain.

Plus loin, on lit:

Nous croyons aussi que la coordination des activités touchant la question du logement et confiées à d'autres ministères fédéraux, notamment ...

Ecoutez donc la liste, monsieur l'Orateur.

... le Conseil du Trésor, les ministères des Finances, du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Transports, de la Consommation, des Affaires des anciens combattants, exige les services exclusifs d'un ministre du logement, de même que les rapports touchant le logement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux.

On le voit, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une tâche facile. Le travail à accomplir n'a

que faire des services d'un seul ministre chargé d'un ou deux portefeuilles et qui envisage la question avec l'attitude suivante: Faisons face à ce problème puisque les gens réclament des logements à cor et à cri.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'estime que c'est un honneur de prendre la parole pour appuyer la motion de mon honorable ami. Dans notre parti, nous croyons sincèrement que le logement ne devrait pas être hors de la portée du peuple canadien. Aussi devrions-nous agir dans le domaine de l'aide apportée aux municipalités pour réduire le prix du terrain et celui des services. Nous devrions être là, au cœur de ce qui se passe, de telle sorte que ceux qui n'ont que des revenus modestes ou insuffisants puissent s'offrir un foyer. C'est une véritable nécessité. Nous devrions nous préoccuper du sort de ceux dont les revenus sont au-dessous de la moyenne, car c'est de là que partira le grabuge, comme j'ai tenté de le signaler tout à l'heure. Nous devons songer au principe de la propriété d'un foyer individuel. J'ose croire que le rêve de chacun est de posséder un jour sa propre maison. Je remercie le Ciel d'avoir pu acheter la mienne il y a dix ans, car je ne pourrais le faire aujourd'hui. Il y en a peut-être beaucoup ici qui ne possèdent pas encore de maison et ne peuvent pas non plus se le permettre. Nous devons également nous préoccuper des logements à prix modique, des recherches sur l'habitation, des méthodes de construction, du coût des services municipaux, de la construction de maisons de rangée, des coopératives et des logements en co-propriété.

Je ne crois pas que je doive empiéter davantage sur le temps des députés, monsieur l'Orateur, sauf pour dire ceci. Selon moi, le député a élaboré un projet de grande portée cet après-midi. Il est à espérer que tous les députés le verront d'un bon œil, afin que nous puissions concrétiser la fameuse «société juste», dont nous entendons tellement parler ces jours-ci, et que nous puissions nous dire enfin: Oui, c'est bien vrai, nous vivons bel et bien dans une société juste.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je souhaiterais que moi-même et d'autres députés de notre groupe puissent appuyer cette motion parce que, nul doute là-dessus, la motion du député de Parkdale (M. Haidasz) vise à alléger le fardeau trop lourd du contribuable. Nous savons tous que nombre de contribuables, ployant sous des charges trop lourdes, se trouvent dans une situation très précaire. Toutefois, à titre de porte-parole de notre parti à l'égard de cette mesure, je dois dire que nous ne pouvons appuyer la résolution parce qu'elle fait fi du principe dont doit s'inspirer tout prélèvement d'impôts: la capacité de payer. Ce pauvre M. Carter en prend pour son rhume. On a cité le rapport Carter cet après-midi, mais le premier principe qu'il énonce c'est que les impôts doivent être proportionnés au revenu et à la capacité de payer des contribuables.

La proposition, monsieur l'Orateur, va à l'encontre de ce principe. Elle accorderait les plus forts dégrèvements à ceux qui possèdent les meilleures maisons et qui versent le plus d'impôts. Les personnes moins aptes à payer et dont les impôts grèvent une part beaucoup plus grande de leur revenu profiteront moins du dégrèvement que les riches. Ce n'est pas conforme à la conception que je me fais de la société juste.

Je sais bien que telle n'est pas l'intention du député de Parkdale, monsieur l'Orateur, mais c'est malheureusement l'effet de sa motion. C'est pourquoi notre parti ne saurait l'approuver. Nous avons consacré tous nos efforts et toute notre énergie à établir que la quantité d'impôts à payer n'est pas si importante. Ce qui importe, c'est ce qui nous reste pour vivre, une fois les impôts payés. Malheureusement, monsieur l'Orateur, cette motion allégerait le fardeau du contribuable en proportion de l'accroissement de son revenu. Grâce au gouvernement fédéral, le contribuable modeste n'aurait plus à payer une plus large part des taxes locales. A notre avis, cette manière d'agir est injuste.

• (6.30 p.m.)

Le député de Parkdale (M. Haidasz) a parlé de l'importance de considérer équitablement le contribuable, et il a souligné le besoin d'équité. Je ne considère pas cette mesure comme juste et je crois qu'on devrait la rejeter pour chercher d'autres moyens de réaliser cet objectif. En d'autres termes, cette mesure de secours ne concerne pas le revenu de ceux dont on doit diminuer les impôts.

On a parlé de la Fédération des maires et des municipalités. J'ai sur moi l'une des résolutions présentées cette année par cet organisme. Je cite:

> Il est résolu que, aux fins d'alléger le fardeau de l'impôt foncier, le gouvernement provincial devrait fournir une aide qui comporterait les caractéristiques suivantes comme principes de base:
> —les locataires et les propriétaires devraient en profiter;
> —l'assistance devrait être directement liée à l'impôt foncier;
> —l'assistance devrait profiter davantage aux gagne-petit.

Si l'on se contente de lire le deuxième principe: «l'assistance doit être directement liée à l'impôt foncier», le député de Parkdale peut dire: «Vous voyez, c'est exactement ce que je

fais.» Mais, en lisant le troisième principe: «l'assistance doit profiter davantage aux gagne-petit», on constate que le député n'est pas allé assez loin en traitant de cet ensemble de propositions.

Si l'on veut soulager ceux qui en ont le plus besoin, la mesure doit prévoir une aide surtout pour les gagne-petit, ce que ne fait pas l'avis de motion du député.

Je voudrais maintenant parler de la partie de l'avis de motion qui traite de l'opportunité de permettre que les impôts fonciers prélevés à l'égard de maisons occupées par le propriétaire et à l'égard du revenu provenant des loyers soient déduits de l'impôt sur le revenu personnel. La signification n'en est pas très claire. Je sais ce que le député de Parkdale avait à l'esprit, mais les avocats ont l'habitude de ne pas lire entre les lignes. Ils s'en tiennent à la lettre. La motion du député n'indique pas si le dégrèvement d'impôt sur le revenu doit être accordé au propriétaire ou au locataire. A qui doit-on pardonner? Je sais quelle était l'intention du député, mais, à mon avis, cette mesure ne dit pas ce qu'il voulait dire. Je pense que de nombreux avocats pourraient discuter la signification de cette mesure et ne pas s'entendre, seulement à cause du libellé.

Si nous demandons au gouvernement fédéral d'aider les municipalités, je pense que la façon la meilleure et la plus naturelle de le faire est de nous attaquer sérieusement aux besoins de logements des municipalités en montrant plus de collaboration qu'on ne l'a fait jusqu'ici. A la conférence fédérale sur le logement, à Toronto, il y a deux ou trois semaines, j'ai entendu dire bien des fois que le logement n'était pas un problème pour celui qui a de l'argent. C'est seulement ceux qui manquent d'argent qui ont de la difficulté à acquérir une maison.

Si le gouvernement fédéral veut aider les municipalités à répondre à leurs besoins en matière de logement, il devrait suivre les conseils des membres de plus d'une délégation qui sont d'avis que le Canada a besoin d'un programme étendu et diversifié de construction domiciliaire. Je sais que beaucoup de Canadiens aimeraient être propriétaires. Par contre, beaucoup n'y tiennent pas. Nous vivons dans une société mobile, et le quart de nos familles déménagent chaque année. Les gens qui déménagent, les jeunes en particulier, ne veulent pas assumer le fardeau du propriétaire. Louer un logement leur convient mieux. J'ai passé la moitié de ma vie dans des maisons qui appartenaient à ma famille ou dont j'étais propriétaire, et je sais par expérience que, selon le genre de travail qu'on fait, on veut posséder ou louer une maison.

[M^me^ MacInnis.]

Il nous faut plus de maisons occupées par leur propriétaire et plus de maisons à louer. Les besoins sont aussi grands au Canada pour les unes que pour les autres. Tout comme le député de Parkdale, je connais bien des cas, tragiques parfois, de vieillards qui ne pouvaient quitter leur vieille maison, trop grande, parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se loger ailleurs. A mon avis, ce n'est pas en les exonérant des impôts municipaux qu'on peut le mieux les aider. Il n'en serait pas plus facile pour eux de se trouver une nouvelle maison. Nous devons construire des maisons qui conviennent mieux aux vieillards, qu'il s'agisse de maisons isolées, de maisons en rangée ou, comme dans le cas de Vancouver, de maisons distinctes mais incorporées dans un immeuble d'appartements. Il faut des maisons de toutes sortes.

Ottawa peut aider les municipalités d'une façon pratique en accroissant le revenu des Canadiens. A mon avis, il faudrait relever les exemptions de base pour l'impôt sur le revenu. Ce serait une façon bien plus équitable d'aider nos contribuables, qu'ils habitent des maisons qui leur appartiennent ou des logements loués. Nous aiderions bien plus nos contribuables accablés sous le poids des impôts en portant l'exemption à, mettons, $2,000 pour les célibataires et $4,000 pour les couples mariés, qu'en les exonérant des impôts municipaux. Je prétends que nos contribuables seraient en bien meilleure posture si Ottawa augmentait les exemptions d'impôt sur le revenu de base que si nos municipalités leur faisaient grâce de leurs impôts municipaux. Le procédé serait beaucoup plus équitable.

Nous ne pouvons examiner sous un seul angle la question de l'aide aux contribuables. L'habitation est un besoin vital. Pour que l'assiette de l'impôt municipal soit plus étendue, il faudrait que les municipalités puissent percevoir des impôts sur plus de maisons. Plus il y a de maisons, plus les revenus municipaux sont élevés. Nous ne devons pas l'oublier.

Sans aucun doute, d'autres députés veulent prendre la parole au sujet de cette mesure. J'ai fait valoir mon point de vue. J'aimerais que le député sache que nous avons étudié notre position avec soin. Nous l'approuvons de vouloir aider le contribuable surtaxé, mais, à notre avis, le genre d'aide qu'il préconise ne conduirait malheureusement pas à la société juste. Au contraire, elle élargirait l'écart entre les nantis et les déshérités. En conséquence, nous ne pouvons appuyer la motion.

M. Walter Deakon (High Park): En prenant la parole sur cet avis de motion, monsieur l'Orateur, puis-je signaler brièvement que

sauf certaines réserves, j'en approuve le principe. Je partage l'avis des députés d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) et de Parkdale (M. Haidasz). Il faudrait, je pense, que l'étude de cette motion se fasse en même temps qu'un examen complet de tout notre régime fiscal. C'est seulement ainsi qu'il sera possible d'assurer plus de justice à tous les intéressés.

Il y a un vieux dicton qui dit que le charbonnier est maître en sa maison. Le propriétaire de même que le locataire le sont aussi. Il est regrettable qu'à notre époque il soit plus difficile que jamais d'entretenir cette maison, surtout à cause des impôts excessifs prélevés en ce moment sur les propriétés immobilières. Cela touche directement le propriétaire et indirectement les locataires dont les loyers augmentent à la suite des hausses d'impôt.

• (6.40 p.m.)

Ces hausses des impôts fonciers sont un lourd fardeau pour tous les citoyens, notamment les vieillards qui ont peine à joindre les deux bouts avec les économies réalisées sur leurs gains des années passées. Ces gens, dont beaucoup habitent ma circonscription de Toronto-High Park, sont vraiment dans une situation difficile. Ils doivent compter dans une large mesure sur leurs petites économies et l'aide de leurs enfants pour suppléer leur maigre pension actuelle de sécurité de la vieillesse. Certes, après tout ce qu'ils ont fait, ils mériteraient un meilleur sort. Si on les autorisait à déduire les impôts fonciers de leur revenu, ce serait certainement un pas dans la bonne voie. A mon préopinant, qui parlait des vieillards propriétaires de grandes maisons, je signale que ces dernières ont souvent une valeur sentimentale à leurs yeux; ils auraient peine à s'en séparer et ils devraient avoir le droit, il me semble, de conserver le foyer auquel ils ont consacré leurs efforts et leurs économies.

Les gens à revenu modeste et à revenu moyen, déjà accablés d'impôts, devraient également avoir le droit de déduire leurs impôts fonciers de leur revenu. Du point de vue pratique, cet impôt foncier représente effectivement une double imposition, la chose saute aux yeux. Prenons par exemple le propriétaire d'une maison. Ses impôts fonciers sont prélevés sur son revenu net, déjà imposable sur le plan fédéral. Donc, dans la pratique, il paie impôt sur impôt.

Le locataire n'est guère mieux puisqu'il doit payer un loyer qui dépend en grande partie des frais généraux du propriétaire, dont une forte tranche est absorbée par les impôts fonciers. Nos lois fiscales exigent d'un propriétaire qu'il déclare comme un revenu les loyers perçus, revenu, à son tour, imposable. Il faut cependant se rappeler que le locataire paie son loyer de son revenu net, qu'il doit déclarer aux fins de l'impôt. Donc au fond il paie un impôt sur un impôt tout comme le propriétaire. Ces injustices rendent de plus en plus difficile à un citoyen d'acheter et le moment venu de posséder un logement pour lui et sa famille, une nécessité vitale.

Je suis convaincu, à l'instar du député de Parkdale (M. Haidasz) qu'en permettant de déduire les impôts fonciers du revenu, on accroîtrait la construction de logements, on encouragerait la possession individuelle des habitations et on permettrait aux municipalités de percevoir les recettes qui leur font gravement défaut afin de se décharger du fardeau de plus en plus lourd de leurs obligations. On inciterait, en outre, les propriétaires à améliorer et à réparer leurs maisons, et ainsi à les embellir pour le plus grand bien de la collectivité. La mesure que je propose alignerait davantage sur l'impôt la capacité de payer.

D'aucuns soutiennent que les déductions des impôts fonciers profiteraient davantage aux contribuables plus cossus. Cet argument a une certaine valeur mais je recommanderais humblement, pour le réfuter, une déduction maximum de $750. Voilà qui éliminerait tout avantage que pourraient tirer les seuls contribuables prospères. Je prétends que le coût qui dépasse un certain montant de base nécessaire pour loger une famille, est destiné strictement à des superfluités et au luxe.

Je prétends, en outre, même si l'on soutient le contraire, qu'il n'y aurait effectivement aucune perte de revenu, mais qu'à longue échéance ce revenu augmenterait, étant donné que l'épargne du contribuable serait affectée ailleurs pour soutenir l'économie et que dans de nombreux cas, les contribuables qui n'ont pas jusqu'ici révélé complètement leur revenu provenant de loyers seraient encouragés et astreints à le faire.

J'appuie cette motion et je préconise, en outre, la déduction du revenu de l'intérêt exigible sur les paiements hypothécaires concernant des propriétés résidentielles. Un propriétaire qui loue sa maison a déjà droit à cet avantage et étant donné que c'est le locataire qui en profite, le propriétaire qui habite sa maison devrait en toute justice avoir droit au même privilège.

Je voudrais donner aux députés un simple exemple. Permettez-moi de supposer que A vend sa maison à B pour $30,000. L'acheteur ne possède pas de fonds suffisants pour la payer comptant, de sorte qu'il verse à A $10,000 comptant et lui donne une hypothèque

de $20,000. Par la suite, A doit acheter une maison pour sa propre famille. Il en achète une de C à un prix correspondant à celui qui lui a été promis. Comme il n'a reçu que $10,000 de B, il ne peut payer le montant comptant, mais il verse un premier paiement de $10,000 et accorde à son tour à C une hypothèque de $20,000.

En vertu du régime fiscal actuel, A doit déclarer les intérêts reçus sur les versements hypothécaires de B mais n'a pas le droit de déduire les intérêts qu'il verse sur l'hypothèque équivalente à celle qu'il rembourse sur la propriété qu'il a achetée à C. On voit comme ce régime fiscal est peu équitable. A mon sens, ces intérêts devraient être exonérés d'impôt.

Compte tenu de ces considérations, la Chambre devrait, à mon humble avis, envisager immédiatement de:

a) permettre de déduire de l'impôt fédéral sur le revenu l'impôt foncier sur les immeubles occupés par leur propriétaire, à concurrence d'un plafond de $750.

b) permettre aux locataires de déduire le prix de leur loyer de leur impôt sur le revenu.

c) permettre de déduire le montant des intérêts hypothécaires de l'impôt sur le revenu des particuliers.

J'estime que cela soulagerait partiellement le contribuable.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, pendant quelques minutes, exprimer certaines idées.

J'approuve ce projet, même s'il n'est pas complet, même si, en fait, il touche seulement un peu à un problème d'une telle profondeur qu'il faudrait tout simplement reviser tout le système fiscal.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dénoncer cette taxe foncière rétrograde, qui ne devrait plus exister en 1968, pour la bonne et simple raison que la taxe foncière, aujourd'hui, est une taxe injuste. Je voudrais illustrer l'injustice de cette taxe foncière par un exemple.

Pourquoi, par exemple, à Saint-Marc-des-Carrières, l'individu qui gagne $4,000 par année est-il puni parce qu'il possède une maison, parce qu'il a fait des efforts, peut-être plus que d'autres qui sont à loyer et qui gagnent $8,000, soit le double du salaire du propriétaire? De peine et de misère, cet individu a amassé un petit magot et a réussi à se construire une maison. Après plusieurs sacrifices, il possède enfin sa propre maison.

Il va payer, lui. On va le punir parce qu'il a réussi à se construire une maison et à fonder un vrai foyer. Mais parce que son voisin

[M. Deakon.]

est locataire, même si son salaire est deux fois plus élevé, il n'aura pas à payer de taxe foncière.

Cette taxe est injuste. Au besoin, on devrait plutôt augmenter l'impôt sur le revenu qui est une taxe juste, même si l'on n'aime évidemment pas qu'elle soit élevée. Si l'on établit une comparaison entre la taxe foncière et l'impôt sur le revenu, évidemment, on se rend compte que l'impôt sur le revenu est beaucoup plus admissible que cette taxe foncière qui devrait disparaître.

Alors, la motion du député, me semble-t-il, aiderait à solutionner les problèmes réels de ceux qui paient la taxe foncière et c'est pour cette raison qu'on devrait appuyer la motion, même si, comme je le disais au début, la solution n'est pas complète.

Je suis aussi d'accord avec les propos de mon préopinant, à l'effet qu'on devrait rajouter, comme l'avait d'ailleurs proposé, par une motion semblable, l'an dernier, le député de Portneuf, (M. Godin)—certaines mesures relatives à la loi de l'impôt sur le revenu, afin de permettre aux propriétaires privés de déduire de leur revenu imposable toute somme versée en taxes foncières, municipales et scolaires, ainsi que l'intérêt sur l'hypothèque qui grève la maison qu'ils habitent.

On a particulièrement besoin d'encourager les jeunes couples à posséder leur propre maison, et ce serait là un excellent moyen de stimuler l'économie dans tout le pays, en favorisant le propriétaire.

• (6.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Dans cette résolution, le député de Parkdale (M. Haidasz) propose que les impôts fonciers et, dans certains cas, les loyers soient déductibles de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Comme la seconde partie de la résolution, relative à la déduction des loyers, ne me semble pas claire du tout, je me contenterai de commenter la première partie, qui traite de la déduction des impôts fonciers.

A mon avis, cette proposition vise deux objectifs. D'abord, elle allégerait le lourd fardeau fiscal des propriétaires de maisons, et ensuite elle stimulerait l'achat de maisons et la construction de nouvelles maisons pour les Canadiens. Même si je conviens que les impôts fonciers constituent un lourd fardeau, je ne crois pas que cela constitue le remède approprié. Je conviens certes avec le préopinant que les impôts municipaux, les impôts fonciers, les taxes scolaires et les autres impôts sur la propriété non bâtie sont absolument inéquitables, injustes et vont tout à fait à l'encontre des réformes fiscales modernes.

Il y a des cas, déjà mentionnés au cours du présent débat, où une personne qui a amélioré sa propriété et essayé d'embellir sa maison est pénalisée en ayant à payer plus d'impôts, tandis qu'une autre, qui laisse sa maison se délabrer, paie moins d'impôts. Pire encore, on n'a qu'à prendre le cas d'un homme qui démolit plusieurs vieilles maisons, parfois très belles, pour aménager un terrain de stationnement. Ses impôts seront réduits pendant qu'il attend que les autorités municipales de la région entreprennent un programme de construction routière ou domiciliaire qui lui permettra de s'enrichir en spéculant sur le terrain.

Si un homme défriche un terrain et le laisse vacant, son impôt municipal baisse. Son voisin, toutefois, qui améliore sa maison, peut-être en l'agrandissant pour répondre aux besoins d'une famille plus nombreuse, ou en construisant un garage, doit payer des impôts plus élevés. Je reconnais que les impôts fonciers sont très injustes mais, à mon avis, la solution ne consiste pas à les défalquer, à titre de déductions, de l'impôt fédéral sur le revenu. Cela provoquerait les injustices mentionnées par le député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis).

Je crois que le véritable remède se trouve dans le changement du régime fiscal. De nombreuses suggestions ont été faites. Certaines personnes pensent que les services municipaux devraient être payés par les usagers. D'autres suggèrent un impôt sur la valeur de l'emplacement, fondé sur le but pour lequel le terrain doit être utilisé, plutôt que sur les impôts exigés pour rajouts ou constructions nouvelles.

Je ne pense pas non plus que le second objectif de la résolution, qui doit servir de stimulant aux nouveaux programmes de logements, soit la bonne solution. Comme l'a dit l'autre jour le ministre chargé du logement, si nous devons affecter de nouveaux subsides ou augmenter les impôts au Canada, pour alléger le problème du logement, nous ne résoudrons pas vraiment ce problème.

Je pense que la seule façon de vraiment aider les propriétaires en puissance est de faire baisser le coût des maisons. Les techniques de fabrication en série et la technologie nouvelle ont été appliquées à presque tous les produits de consommation sur le marché, mais pas à la construction des maisons. Les machines à laver, les réfrigérateurs et les automobiles sont fabriqués en série, mais jusqu'à ces derniers temps, les maisons ont été construites suivant des méthodes anciennes et très onéreuses. A ce propos, je me réfère à un article paru le 24 septembre, dans le *Star* de Montréal, et qui portait sur une nouvelle technique de construction des maisons, mise au point en Californie. En voici un extrait:

> Une machine commandée par un ordinateur, pouvant produire 20 pieds à la minute de parois préfabriquées, mesurant, sciant et clouant automatiquement les planches, vient d'être mise au point par trois dirigeants d'un commerce de bois d'œuvre de Fresno, en Californie.
>
> La machine de la M. Kellner and Son Lumber Co. peut fabriquer les murs extérieurs et les parois intérieures d'une maison à deux chambres à coucher de dimensions moyennes en quelque 20 minutes, et les murs de 500 maisons en une semaine.

On lit plus loin que cette méthode de fabrication permet de réduire de beaucoup le prix de revient.

On a offert d'autres idées au groupe d'étude du logement. Je prends le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) à partie parce qu'il a dit que le groupe d'étude ne fait pas son travail comme il faut. Il faut réserver notre avis jusqu'à ce que ce comité ait présenté son rapport et que le gouvernement ait pu agir en conséquence. Un des mémoires présentés au groupe d'étude à Montréal faisait valoir que l'application de nouvelles méthodes et techniques de fabrication en grande série permettrait de réduire considérablement les frais de construction de maisons. Si nous voulons vraiment aider l'industrie de la construction d'habitations et aider les gagne-petit et les salariés moyens à acquérir des maisons convenant à leurs moyens, nous devons recourir aux nouvelles techniques et à la production en série.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre! L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée.

Comme l'exige le Règlement, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Faulkner.

CONSEIL DU TRÉSOR

1. Administration centrale, y compris subventions selon le détail des affectations, $5,131,400.

M. le président: La Chambre est formée à nouveau en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires revisées du Conseil du Trésor.

M. Lewis: Monsieur le président, lorsqu'on a mentionné qu'il était six heures, j'étais littéralement au beau milieu d'une phrase. J'ai

oublié la phrase, mais je me souviens du sujet que je traitais. Je parlais alors des nombreux fonctionnaires dont le poste a été marqué d'un cercle rouge. Je m'apprêtais à signaler au comité et au président du Conseil du Trésor que non seulement ces postes ont été marqués d'un cercle rouge, mais aussi que dans de nombreux cas, et à ma connaissance dans littéralement des milliers de cas, le cercle apposé disons à l'automne de cette année avait un effet rétroactif d'un an.

Je ne peux y voir aucune justification. En l'occurence, les fonctionnaires intéressés ont été privés d'un relèvement rétroactif de traitement auquel ils auraient eu droit autrement. Je citerai un exemple. Il est hypothétique, mais il illustre bien la situation. Supposons qu'un poste ait été reclassifié en octobre 1967. La reclassification était rétroactive au 1er octobre 1966. Dans l'intervalle, une convention collective intervenue entre le service intéressé et le gouvernement, comportait une majoration procentuelle de «x» à compter du 1er octobre 1966. Le système des cercles rouges étant rétroactif au 1er octobre 1966, l'employé dont le nom est entouré d'un cercle rouge n'a même pas reçu l'augmentation applicable à la catégorie dans laquelle il était classé et avait travaillé l'année précédente.

Cela m'étonne et m'indigne. Si j'ai mal interprété les faits ou si je les ai présentés sous un faux jour, que le président du Conseil du Trésor sache que ce n'est pas intentionnellement et qu'il rectifie ce que j'ai dit, mais je ne crois pas me tromper. Que pourrait-on invoquer pour expliquer cela? Un employeur a-t-il le droit de décréter, en octobre 1967, que même si un employé a travaillé dans une certaine catégorie pendant 12 mois, d'octobre 1966 à octobre 1967, il ne recevra pas l'augmentation applicable à cette période, car son traitement a été bloqué à la date du 1er octobre 1966, ce qui lui fait perdre l'augmentation à laquelle il a droit.

J'ai beau chercher, je ne trouve pas de justification à pareille méthode. Si on gèle la rémunération d'un pauvre employé, qu'on le fasse au niveau qu'il avait atteint le jour où le cercle rouge est entré en vigueur, et non rétroactivement, en remontant à un an en arrière, comme c'est souvent arrivé. J'ai appris que des employés des postes et des douanes ont dans certains cas perdu entre $200 et $300, ou même plus, en rémunération rétroactive à laquelle ils auraient eu droit en d'autres circonstances. C'est une forme abominable de relations entre patrons et employés. Seul un employeur aussi puissant que le gouvernement, peut se permettre cela. Il est inadmissible de traiter ses employés comme l'aurait fait un Harpagon.

[M. Lewis.]

Lorsque le comité permanent, le comité plénier et la Chambre, étaient saisis de la mesure législative j'admettais que le gouvernement soutienne que la négociation collective ne doive pas seule régir la classification et l'avancement. On a expliqué, si je me rappelle bien, que la notation rationnelle des employés, dont devaient désormais dépendre les nominations et les promotions dans la fonction publique, exigeait de la Commission de la fonction publique l'établissement de règlements et de critères objectifs régissant les nominations et l'avancement par voie d'examen et par conséquent on ne saurait accepter que ce principe soit menacé ou affaibli par des clauses de sécurité d'emploi et autres dispositions similaires que doit renfermer une convetnion collective ordinaire.

Je parle de mémoire, mais, comme je crois l'avoir dit à l'époque, et je le répète maintenant, j'accorde quelque crédit au désir de voir maintenir la notation rationnelle et d'empêcher sa limitation par la négociation collective ordinaire. Cela ne signifie pas que l'organisme qui représente les employés ne puisse avoir son mot à dire au sujet des procédures de classement et d'avancement, ni qu'il soit interdit à l'employeur—le gouvernement, en l'occurrence—de prendre l'avis de l'organisme susdit afin de donner aux employés de l'État l'occasion de présenter des instances au sujet du classement et du reclassement, et de le faire avant que ce reclassement devienne un fait accompli. En effet, il faudrait alors recourir à la procédure revendicative et à l'appel devant la Commission de la fonction publique, et il n'y aurait plus grand-chose à faire.

Je suis certain que ce n'est pas une méthode civilisée—et j'emploie ce mot à dessein car à mon avis ce n'est pas civilisé de la part d'un puissant employeur de dire qu'il a le pouvoir d'établir les classifications et les reclassifications, ce qu'il va d'ailleurs faire, et que l'employé devra les accepter même rétroactivement pour une année si l'employeur en décide ainsi. Ce ne sont pas des relations ouvrières civilisées. Il n'y a pas de raison dans un état civilisé pour que l'on ne consulte pas et n'avise pas l'organisme intéressé avant de mettre en vigueur la reclassification ou les cercles rouges pour lui permettre d'en saisir les représentants du Conseil du

Trésor. S'il en avait été ainsi, peut-être que ce cœur de pierre généreux qui siège vis-à-vis de moi aurait consenti à ne pas assujétir à la rétroactivité les cercles rouges. Je l'ai connu généreux, je l'ai connu aussi dur de cœur. Si l'association l'avait attrapé un jour où il était bien disposé, il se serait peut-être rendu compte de l'injustice que comportait une rétroactivité d'un an pour les cercles rouges.

• (8.10 p.m.)

Je déclare au président du Conseil du Trésor que si les négociatioss collectives ont bien marché jusque-là, ce n'est pas parce que lui et ses associés ont agi comme ils le devaient relativement au processus de négociations collectives dans la fonction publique, mais parce que d'après mes constatations, ils ont enfreint dans ce domaine un bon nombre de règles fondamentales. J'ai signalé qu'ils ont enfreint les règlements en ce qui concerne certaines offres faites aux gens de l'autre camp dès que les négociations furent entamées, de sorte que les choses puissent se mettre en branle sans tarder. Dans le cas des employés des postes, si j'ai bonne mémoire, on les a fait attendre sept mois avant de leur faire la première offre. C'était presque une invitation à la grève. Faire attendre les gens sept mois suscite la rancœur parmi la masse des employés et déclenche fatalement la grève. Ce genre de négociation collective engendre des différends graves.

L'employeur dans ce cas, a aussi enfreint les principes de la négociation collective en imposant un oukase quant au montant que recevraient les employés de l'Administration de la voie maritime. Le premier ministre a déclaré qu'une hausse de 6 p. 100 serait juste et que le gouvernement n'accorderait rien de plus. Il l'a dit pendant que les négociations étaient en cours. A mon avis, le gouvernement a aussi enfreint les principes de la négociation collective en imposant des cercles rouges rétroactifs sans discussion ou consultation avec les associations d'employés. Même s'il y avait eu discussion et consultation, c'était une façon déplorable de procéder.

Si les négociations collectives ont donné de si bons résultats jusqu'ici dans la fonction publique, ce n'est pas tellement à cause du gouvernement, même si dans bien des cas il a bien agi. Les règles fondamentales de la négociation collective ont été souvent enfreintes. Si les négociations ont eu un tel succès jusqu'ici, c'est que les associations au sein de la fonction publique n'ont pas encore développé l'activisme propre aux syndicats, et qu'aux premières étapes de la négociation collective, même dans l'industrie privée, et à plus forte raison dans la Fonction publique, les syndicats se montrent un peu plus timides et prudents.

Je tiens à avertir le gouvernement que, au fur et à mesure que les syndicats prendront de l'assurance et se verront de plus en plus capables de faire face à leur employeur à la table des négociations, ils n'accepteront plus ses commandements et oukases, et s'il ne revise pas ses positions quant à certains règlements de la négociation collective, il suscitera des bouleversements encore plus nombreux que par le passé.

Les grèves dans les services comme ceux de l'État se produisent dans des circonstances graves et seulement quand l'employeur a lui aussi commis des erreurs. La fonction publique compte des employés et des chefs responsables. Je pèse mes mots. Je ne dis pas que des grèves se produisent quand l'employeur seul a commis des erreurs. Je dis qu'elles se produisent quand l'employeur et l'autre partie en ont commis. Dans ce cas-ci, l'employeur n'a aucune raison de commettre des erreurs. Le gouvernement et sa vaste fonction publique devraient pouvoir se renseigner de façon à les éviter.

Qu'il me soit permis de répéter mon avertissement. Si la situation ne change pas, de graves problèmes se poseront dans l'avenir. Ils ne sont pas inévitables. Je termine mes remarques en suppliant le président du Conseir du Trésor d'annuler la décision au sujet des emplois marqués rétroactivement d'un cercle rouge. Il n'existe aucune raison sociale ou morale de priver une personne qui faisait partie d'une certaine classe avant que son emploi soit marqué d'un cercle rouge, de l'augmentation qui s'applique à sa classe pour cette année-là. Chaque employé privé d'un traitement rétroactif auquel il avait droit a été victime d'une grave injustice. Il n'est pas trop tard pour que le président du Conseil du Trésor convainque ses collègues du cabinet de réparer cette injustice.

M. Skoberg: Monsieur le président, j'aimerais traiter brièvement des crédits du Conseil du Trésor qui concernent le Conseil national de recherches. Le rapport qui nous a été remis au sujet du Conseil national de recherches m'a beaucoup intéressé et en ce moment...

L'hon. M. Drury: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne veux pas interrompre le député, mais je tiens à lui signaler que les crédits du Conseil de recherches ont été déférés à un comité de la Chambre. Il

serait sans doute contraire au Règlement d'en discuter maintenant pendant l'examen des crédits du Conseil du Trésor.

M. le président: Je vous prie de m'excuser, je n'écoutais pas attentivement le député quand il a commencé ses remarques, mais le président du Conseil du Trésor a raison. Le comité permanent est saisi des crédits 15, 20, 25 et 30 du Conseil du Trésor.

M. Skoberg: Monsieur le président, j'avais l'intention de parler du rapport d'une façon générale, et non d'aborder des crédits particuliers. Toutefois, si telle est votre décision, soit!

M. Baldwin: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations pendant que nous examinons cet article de dépense. Quand nous sommes en comité des subsides, j'ai parfois l'impression que l'examen de ces crédits est comme un ancien rite tribal de salut au printemps. Il n'a pas vraiment de signification en tant qu'examen des crédits. J'espère simplement que la nouvelle structure ou procédure de l'envoi des crédits aux comités sera plus efficace. Sans doute y a-t-il lieu de profiter de la discussion des crédits pour présenter le genre d'argument que nous ont soumis les députés du Nouveau parti démocratique. D'ailleurs, nous avons fait la même chose. Néanmoins, j'espère qu'un meilleur usage du système des comités entraînera un effort bien plus efficace.

J'aurais plusieurs observations à faire à ce sujet. J'aimerais envisager dans son ensemble l'utilisation des crédits comme moyen d'évaluer la dépense nationale. En amorçant le débat, le chef de l'opposition a interrogé le président du Conseil du Trésor sur l'extrapolation de cinq ans concernant les propositions de dépenses. Ayant écouté soigneusement les réponses du ministre, je crois que nos crédits auraient beaucoup plus de signification et de valeur si l'on en modifiait la forme. Celle-ci est sujette à modification et mon expérience de membre du comité des comptes publics m'a appris qu'un grand nombre de changements très utiles étaient possibles. Certes, il y a un changement qui serait très bien accepté: l'inclusion de l'extrapolation de cinq ans de crédits particuliers pour des programmes spéciaux auxquels on s'est engagé afin que nous puissions voir, au fil des années, dans quelle mesure ces extrapolations de cinq ans ont été observées.

[L'hon. M. Drury.]

• (8.20 p.m.)

Je peux en citer un bel exemple. On a posé l'autre jour à la Chambre plusieurs questions à propos d'un crédit de 61 millions pour la construction d'un complexe de bâtiments pour Radio-Canada dans la région de Montréal. Je crois que ce renseignement a été donné en réponse à une question écrite. Je doute fort qu'un seul d'entre nous ici oserait parier une somme assez rondelette que la construction de ces bâtiments ne coûtera pas plus de $61 millions. Je serais fort surpris si, après les modifications de plans usuelles, ils ne coûtaient pas près de 100 millions lorsqu'ils seront terminés.

Si nous voulons examiner ces projets particuliers de façon efficace et intelligente, nous, les membres de ce comité, au nom des 20 millions de Canadiens qui nous ont chargés d'avoir l'œil sur les dépenses du gouvernement, nous devons veiller à ce que nous en ayons pour notre argent et nous assurer que l'ordre de priorité des divers programmes de dépenses est établi convenablement, c'est précisément ce que nous devrions avoir l'occasion d'examiner. C'est peut-être, j'en conviens, quelque chose de moins ambitieux que ce que pourraient faire le gouvernement, le Conseil du Trésor et le cabinet, mais nous avons droit à un semblant d'effort et à ce qu'on nous fournisse les renseignements qui nous permettraient de prendre connaissance de ces programmes afin que, dans quatre ou cinq ans, nous soyons en mesure de prendre des décisions, de peser les diverses propositions et peut-être même, au moment de voter des crédits au gouvernement, d'appliquer à bon escient nos facultés de jugement qui en ce moment se perdent dans le noir.

Si j'ai bonne mémoire, c'est M. McNamara qui, au secrétariat à la Défense américain, a instauré la programmation du budget et un examen plus rationnel et plus pénétrant. Nous avons entendu le ministre des Finances nous dire qu'il faisait cela de façon scientifique, à l'aide d'ordinateurs. En parlant de rites tribaux, et compte tenu de ce que le ministre des Finances a réussi à faire, j'ai souvent pensé que, le moment venu d'établir ses propositions budgétaires et de prévoir son déficit, il a dû tuer un poulet, en examiner les entrailles et en tirer les faits qu'il a rapportés à la Chambre l'automne dernier et tout récemment encore.

Voilà un aspect des prévisions budgétaires sur lequel on devrait se pencher afin que, d'une année à l'autre, on puisse comparer les dépenses réelles et les prévisions. Il aurait été utile de le faire à propos du Centre national des arts d'interprétation ici à Ottawa. On aurait dû fournir ces informations aux députés et, sans juger du mérite de tel ou tel projet, il me semble que cela leur permettrait d'examiner plus exhaustivement et de façon plus intelligente les mauvaises façons de dépenser du gouvernement—quelques-unes sont bonnes, mais la plupart sont mauvaises—ce qu'ils ne peuvent faire actuellement.

J'aimerais aussi parler de l'ensemble des montants que l'on trouve dans ces prévisions. J'ai écouté attentivement le ministre nous expliquer que le Conseil du Trésor, ayant entendu les recommandations des divers ministères, prend en temps opportun les mesures qui s'imposent et rédige le Livre bleu. Mais, somme toute, le Livre bleu doit être considéré comme une manière de contrat entre le gouvernement et le peuple canadien que nous représentons. Dans tout bon contrat, les détails sont présentés pour acceptation et paiement. Le gouvernement offre de faire certaines choses, d'assurer certains services et d'exécuter certains travaux publics, et le peuple canadien, par l'intermédiaire du Parlement, consent à payer tel ou tel montant; voilà pour le paiement. Mais chaque année, nous nous apercevons qu'il y a rupture de contrat. En fait, chaque fois que des crédits supplémentaires sont présentés à la Chambre, il y a rupture de contrat.

Je ne prétends pas qu'un gouvernement quelconque, et sûrement pas le gouvernement actuel, puisse prédire avec exactitude que des éventualités ne surgiront pas à l'avenir, mais devant le montant global des crédits supplémentaires présentés, par exemple, depuis cinq ans, je soutiens que, lorsque le Conseil du Trésor a scruté méticuleusement les prévisions ministérielles et établi les chiffres dans le Livre bleu, nous avons le droit et le devoir de considérer ces chiffres comme un contrat ferme.

Nous constatons que ces cinq dernières années, 4 milliards de dollars ont été présentés en crédits supplémentaires. L'année financière 1963-1964 a connu cinq groupes de crédits supplémentaires, de A à E inclusivement, pour un total de 730 millions de dollars. En 1964-1965, il y a eu quatre groupes de crédits supplémentaires, d'un total de 900 millions. En 1965-1966, cinq groupes de crédits supplémentaires se sont élevés à quelque 850 millions. En 1966-1967, les sept groupes de crédits supplémentaires ont atteint environ 1,200 millions. En 1967-1968, le montant global de trois groupes de crédits supplémentaires s'est élevé à 460 millions. Je le répète, le total atteint quelque 4,200 millions.

A mon avis, il faut reviser très soigneusement cette formule. Que se produit-il en réalité? Serait-ce que les ministères, incapables de présenter au Conseil du Trésor le montant total des dépenses qu'ils souhaiteraient réellement faire, atténuent leur demande en sollicitant des sommes légèrement inférieures, ou consentent à obtenir un peu moins tout en sachant qu'avant l'expiration de l'année financière, ils vont présenter des nouvelles demandes sous la rubrique des crédits supplémentaires pour obtenir le montant total sollicité à l'origine? S'il en est ainsi, ce n'est qu'un jeu.

Nous n'avons aucune certitude et, à mon avis, les députés ont droit à être mieux traités que cela. Je le dis moins par colère que par tristesse, car il s'agit, je l'espère, d'une pratique qui demande à être réexaminée et le sera. Si le régime des comités fonctionne comme il faut, il fournira le moyen d'étudier attentivement les prévisions budgétaires au moment où les comités en sont saisis et en interrogeant les fonctionnaires des divers ministères, les membres des comités pourront apprendre si les prévisions du Livre bleu sont le total sur lequel ces fonctionnaires comptent pour l'année financière.

Un mot encore d'une autre pratique aussi répréhensible à mon avis: celle qui consiste à ajouter chaque année plusieurs centaines de millions de dollars sous la rubrique: prêts, investissements et avances. Je ne vais pas traiter de la question en détail, car je l'ai déjà fait. Toutefois, j'y reviendrai tant que je trouverai que le gouvernement procède de la mauvaise façon.

• (8.30 p.m.)

De toute évidence, beaucoup de ces prétendus prêts, placements et avances sont, en fait, des dépenses. Ce sont vraiment des dépenses de la Couronne, et non pas des prêts ou des placements profitables. Il suffit d'étudier certains postes en cause pour être convaincu que le Fonds du revenu consolidé ne tirera aucun revenu des sommes ainsi prêtées, si ce n'est pas des articles de dépenses ultérieures compris dans des affectations futures. C'est le seul moyen de rembourser le prêt. J'ignore peut-être les subtilités du financement public, mais on devrait certes faire une distinction

entre un prêt valide consenti à une société de la Couronne dont on peut espérer un remboursement et le genre de dépenses que j'ai relevé. Je n'aime pas parler constamment de Radio-Canada, mais nous voyons qu'on lui fait un prêt de 25 millions de dollars, et un autre de 35 millions. J'espère seulement avoir de meilleures chances de faire mon salut éternel que Radio-Canada en a de rembourser ces prêts.

Si je mentionne ces choses-là, monsieur le président, c'est qu'elles sont importantes à mes yeux, car je songe aux problèmes qui se posent de nos jours aux contribuables moyens qui cherchent à joindre les deux bouts. Il nous incombe d'examiner les divers postes de dépenses aussi minutieusement que possible. Je ne crois pas que le gouvernement nous fasse part des renseignements dont nous devrions disposer. Je reviens là-dessus tous les ans. Si le ministre est encore là l'an prochain et moi, encore ici, je ramènerai encore une fois le sujet sur le tapis. Je ne suis pas du genre optimiste comme le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je n'espère pas que l'on remédie à la chose, sauf peut-être dans le cas où les Canadiens, mis au courant de cette façon d'agir, insisteraient pour que le gouvernement se conforme aux usages traditionnels, raisonnables et judicieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne veux pas reprendre la parole, monsieur le président, si d'autres députés veulent parler. Toutefois, j'aimerais entendre le président du Conseil du Trésor parler de la question dont j'ai traité pendant une demi-heure cet après-midi, le sort pénible des fonctionnaires retraités. Il m'a fait l'honneur de m'écouter, du moins j'ai cru qu'il écoutait. Je lui en suis reconnaissant, car trop souvent, je dois adresser mon plaidoyer à un secrétaire parlementaire ou à des gens qui n'ont pas l'autorité du président du Conseil du Trésor. Le ministre sait que le rapport unanime du comité mixte spécial sur la fonction publique a été présenté au Parlement le 8 mai 1967. Il doit le connaître parfaitement. Me dirait-il quel sort le gouvernement a réservé à ce rapport? A-t-il été étudié? Le cabinet songe-t-il à présenter une mesure législative pour y donner suite? Quand pouvons-nous espérer que le gouvernement s'occupera de cette question très grave et très importante?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'aimerais répondre aux remarques plus ou moins dans l'ordre où elles ont été faites. Premièrement, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait un long et éloquent plaidoyer pour que l'on remédie à la situation difficile des fonctionnaires retraités. Selon l'honorable représentant, le gouvernement avait les meilleures intentions du monde à un moment donné, mais en fin de compte il a dupé ces pauvres gens—je crois qu'il s'est exprimé ainsi. Il a dit qu'en acceptant des mesures constructives et progressistes, on avait fait croire aux gens qu'un résultat favorable était inévitable; il n'en a rien été, ce qui est décevant. Je ne céderai pas à la tentation de répondre maintenant aux remarques du député de façon constructive et utile de peur de commettre la même erreur.

Le député sait, je crois, que nous avons tenté avec quelque difficulté cette année de restreindre les dépenses totales du gouvernement et que nous avons présenté un budget revisé dont, nous l'espérons, nous pourrons nous contenter. Pendant l'année financière en cours où les dépenses sont restreintes, aucune disposition n'a été prise pour remédier à la situation décrite par l'honorable représentant. Il comprendra qu'au lieu de faire naître de faux espoirs quant aux mesures que l'on pourrait prendre au cours de la prochaine année financière, je refuse d'en dire davantage. A la suite de son intéressant exposé, toutefois, je m'engage à étudier cette question avec mes collègues.

Le député de Vancouver-Est voulait savoir si le gouvernement se prévaudrait du délai de 60 jours prévu dans la mesure législative à l'égard des traitements rétroactifs par suite des négociations collectives terminées. Je réponds non. Comme je l'ai assuré à un autre député à la Chambre l'autre jour, nous tentons aussi rapidement que nous le permettent les rouages administratifs de remettre aux bénéficiaires les chèques de traitement rétroactif. Nous ne tirerons pas parti de la prétendue disposition de 60 jours. Nous émettrons les chèques aussi promptement que possible. Je ne puis en promettre davantage. Le député ne voudrait pas que j'ordonne l'émission de chèques imaginaires ou en blanc. Il faut calculer ce qui revient à tel ou tel, et une fois les calculs terminés, les chèques sont émis.

M. Winch: Les augmentations des forces armées seraient-elles comprises?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, les forces armées ne sont pas soumises aux dispositions relatives aux négociations collectives. Les dispositions relatives au calcul des

soldes, en ce qui concerne les forces armées, dépendent plus du ministère de la Défense nationale que du Conseil du Trésor.

Le député d'York-Sud, dont je regrette l'absence, a parlé longuement de la question des pratiques malhabiles ou odieuses du Conseil du Trésor, dans sa conduite des négociations collectives. Il a parlé, en particulier, de deux questions: l'une était l'irréflexion du premier ministre et du président du Conseil du Trésor lorsqu'ils ont annoncé, au cours des négociations avec les travailleurs de la voie maritime un plafond de 6 p. 100 sur les augmentations. La mémoire de l'honorable représentant a fait défaut, car le président du Conseil du Trésor n'a pris aucune part à ces négociations et n'a fait aucune déclaration. Le ministre des Transports, dont relève la voie maritime, a fait une déclaration à un certain moment, mais non le Conseil du Trésor. Voilà pourquoi, on aurait pu prétendre que les remarques du député d'York-Sud étaient irrecevables. Même si elles avaient été admissibles, je suis quelque peu étonné, monsieur le président, de son raisonnement, lorsqu'il qualifie de déraisonnable et d'illogique la façon d'agir d'une des parties de la négociation collective qui fait pupliquement une déclaration sur sa position mais qu'il n'ait pas les mêmes exigences envers l'autre partie. Il n'a pas laissé entendre que l'autre partie à la négociation avait tort de chercher l'appui du public pour son opinion ou ses instances, quelles soient raisonnables ou non.

• (8.40 p.m.)

A mon avis, monsieur le président, ce n'est pas, comme le député d'York-Sud l'a décrit, dans l'esprit de compromis qui doit régner durant la négociation collective que de réclamer pour une des parties une liberté d'action complète en matière de négociations publiques et privées ou la possibilité de passer d'une arène à une autre, sans accorder à l'autre interlocuteur une liberté comparable. Le député affirme qu'il est mauvais et injuste pour un employeur d'énoncer publiquement sa position, alors que la négociation est en cours; cependant, il lui semble très raisonnable et logique que l'employé présente publiquement sa cause. Je soutiens qu'en l'occurrence, il devrait exister un certain élement de réciprocité dans la poursuite des négociations.

Le député a aussi parlé du refus du gouvernement de faire une offre salariale au cours des négociations avec les employés des postes. La Chambre se souviendra, je pense, qu'après un délai très considérable, on leur a fait une offre d'augmentation de salaire, offre qui fut rejetée assez sommairement d'ailleurs et la grève s'en est suivie.

La vérité, monsieur le président, c'est que les négociations se poursuivaient depuis fort longtemps. Pendant ces négociations, on refusait manifestement de se faire des concessions mutuelles, ce qui est l'essence même de la négociation collective, je pense. En effet, monsieur le président, c'est parce qu'aucun progrès n'était accompli sur certains points secondaires que le Conseil du Trésor jugeait inutile de faire à une étape prématurée une offre de salaire qui aurait sans doute été rejetée; d'ailleurs, les événements subséquents l'ont prouvé.

On ne saurait prétendre, je pense, qu'il existe un calendrier fixe, un rite prescrit, pour la conduite de négociations collectives: tout dépend de la bonne volonté relative des parties qui consentent à négocier sérieusement. Si pour une raison quelconque, cette bonne volonté est absente, on a beau se plier à tous les modes de procédure, on n'avance à rien. Cependant, monsieur le président, j'ai vraiment écouté avec beaucoup d'intérêt ses remontrances, si je puis dire.

L'honorable représentant a une vaste expérience dans ce domaine, quoique acquise peut-être d'un seul côté de la barrière. J'ai moi-même une expérience sûrement très limitée, mais je suis prêt à apprendre ou du moins à essayer.

Le député a aussi insisté sur les cercles rouges et il a dit ne pas pouvoir comprendre comment il peut arriver que, par examen, on reconnaisse qu'un homme a droit à un relèvement de salaire pour une année environ avant la date d'une telle décision, et que le relèvement est justifié, tandis qu'une décision simultanée que le travail qu'accomplissait cet homme ne justifie pas le taux de rémunération qu'il touchait ne devrait pas toucher la même période. J'espère que le député de York-Sud voudra bien considérer qu'un emploi dans la fonction publique exige que chaque dollar soit vraiment gagné, et rejettera l'idée qu'une fois les gens inscrits sur la liste de paie c'est à perpétuité. Il ne voudra pas croire que quel que soit le rendement d'un fonctionnaire, son application au travail, il ait droit à son chèque et même aux augmentations que les autres ont probablement méritées.

Ce sont des principes que je trouve assez difficiles à accepter. A mon avis, la plupart des fonctionnaires qui se respectent veulent penser qu'ils travaillent dans un régime où la récompense ou les émoluments sont proportionnés à leur travail. Nous avons insisté sur le système d'avancement au mérite qui, à mon avis, est excellent et préférable au système d'ancienneté. Nous nous sommes engagés à peu près de façon permanente au cours des années à examiner constamment la classification et la reclassification des fonctionnaires. Les trois dernières années, un système plus intense, plus massif et si je puis dire plus intelligent de reclassification a été appliqué. On s'est efforcé d'appliquer un système permanent et cohérent dans toute la fonction publique pour permettre à tous d'être traités équitablement et pour qu'il n'y ait pas de cas où des gens, en grande partie par suite d'erreurs attribuables à la tradition ou à l'habitude ou peut-être d'erreurs initiales ancrées, soient récompensés inéquitablement en comparaison d'autres qui s'acquittent peut-être de responsabilités plus importantes et effectuent un travail plus difficile et moins rémunéré.

Conscient que ce processus de reclassification aboutirait à élever le traitement de certains et à abaisser celui des autres, le gouvernement agissant à mon avis en bon employeur a accepté que ceux qui, du fait de la reclassification ont droit à une rémunération supplémentaire, touchent cette somme entière immédiatement. D'autre part, ceux qui à la suite d'un nouvel examen de leurs fonctions doivent être moins rétribués, ne sont pas obligés de subir une diminution de traitement mais sont simplement placés dans un poste de «retenue» et ne touchent pas d'augmentation de traitement jusqu'à ce que le salaire pour le poste qu'ils occupent atteigne le niveau auquel ils sont rétribués actuellement.

• (8.50 p.m.)

Je tiens à signaler à propos de la méthode du cercle rouge qu'elle avait un corollaire, le cercle vert.

Si le rouge est considéré comme dangereux et déplaisant, le vert semble agréable. Des 82,000 divers postes qui ont été évalués et réévalués au cours de la conversion, 15,000 environ ont été encerclés de rouge. C'est un nombre assez considérable. Au 15 septembre 1968, cependant, de 15,000, ces postes avaient été réduits à 1,513. Les députés apprendront peut-être avec un certain intérêt que si, initialement, 15,000 personnes ont vu leur poste encerclé de rouge, 18,000, appartenant à une classification générale semblable, ont vu le leur encerclé de vert. Au total, plus de postes ont été encerclés de vert ou revalorisés qu'encerclés de rouge ou dévalorisés. La formule n'a pas suscité que des gémissements.

A mon avis, si on établissait, à compter du 1er octobre, la date mentionnée par le député d'York-Sud, qu'un fonctionnaire avait droit, il y a un an, à une hausse de traitement, il ne serait pas injuste, puisque ses fonctions sont demeurées les mêmes, d'appliquer à son endroit la reclassification revalorisée pour la période en cause.

Le député de Peace River a soulevé deux questions dont l'une m'intéresse. Il faudrait, a-t-il dit, établir les prévisions de dépenses selon une extrapolation quinquennale, afin de permettre aux députés de saisir plus clairement l'importance des crédits particuliers. En traitant des crédits des années antérieure et courante seulement on en voit moins la portée. La proposition du député, si elle est adoptée, permettrait une étude beaucoup plus lucide et détaillée des programmes gouvernementaux. Je ne sais ce qui arriverait au Livre bleu, déjà volumineux. Ce projet mérite d'être examiné. Peut-être qu'il vaudrait mieux confier cet examen au comité des comptes publics. J'espère qu'on proposera dans la soirée de revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions afin de présenter à ce comité un nouveau système de prévisions de dépenses incomparablement plus instructif et certainement plus détaillé que les dispositions actuelles.

En examinant la méthode de programmation budgétaire, le comité des comptes publics pourrait peut-être également étudier la possibilité de le faire pour une période de 5 ans au lieu de présenter les crédits pour l'année passée et d'établir des prévisions pour une année à venir.

Le député de Peace River a dit également qu'il n'aimait pas le système qui consiste à présenter d'importantes rallonges. A son avis, cela constitue en quelque sorte une rupture de contrat ou un abus de confiance à l'égard du public ou de la Chambre. Il sait peut-être que, jusqu'il y a deux ans environ aucun effort sérieux n'avait été fait pour inclure dans le budget toutes les dépenses possibles et prévisibles pour l'année. Dans certains cas, le budget principal était plutôt un budget préliminaire. Ces deux dernières années, nous nous sommes efforcés de réduire le nombre et la quantité des crédits supplémentaires. L'an

dernier, on a présenté seulement trois rallonges. Cette année, un seul budget supplémentaire a été présenté jusqu'ici pour des raisons spéciales, et j'espère qu'on n'en présentera qu'un seul autre pendant l'année financière en cours; ce sera la rallonge définitive.

Si tel est le cas, nous serons mieux à même que les années précédentes de considérer des programmes entiers en fonction du budget principal des dépenses. Je pense que cette façon de procéder répond pour une bonne part aux objections du député de Peace River.

Il a également soulevé la question des prêts, placements et avances, indiquant que dans certains cas des sommes qualifiées de prêts, placements ou avances pourraient plus honnêtement avoir été qualifiées de subventions ou autorisations de dépenses dans l'année en cours. Dans une large mesure, il s'agit de méthodes de comptabilité qui offrent en permanence à la Chambre la possibilité de surveiller attentivement la somme particulière dépensée en prêts, investissements ou avances. Même s'il est peu probable que la somme soit remboursable dans un avenir prévisible, cela signifie que l'organisation qui la reçoit, qu'il s'agisse d'un ministère, d'un organisme du gouvernement ou d'une société de la Couronne, continue à être comptable jusqu'à ce que le prêt, l'investissement ou l'avance soit remboursé ou acquitté. Elle continue à être comptable de ce crédit particulier.

D'un autre côté, si la somme en question était appelée subvention ou autorisation de crédit, il y aurait sans doute lieu de cesser de comptabiliser cette somme au cours de l'année financière en question. Nous pourrions étudier la chose afin de découvrir si en certains cas les crédits accordés sous forme de prêts, d'immobilisations ou d'avances ne devraient pas être classés dans la catégorie des subventions ou d'autorisations de crédit.

Je crois que j'ai répondu à la plupart des questions sur ces crédits, mais je dirai quelques mots à propos des remarques du député d'York-Sud relatives au cercle rouge et à la reclassification. On me dit que la date limite pour la reclassification de presque tous les emplois a été discutée avec les agents négociateurs au cours des négociations. Parler de décisions unilatérales du gouvernement—je crois qu'il a dit «ukases»—cela est faux. L'effet rétroactif de la reclassification a été discuté avec les unités de négociation.

• (9.00 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'aimerais durant quelques instants revenir à la question des pensions des fonctionnaires retraités. Je voudrais remercier le président du Conseil du Trésor de ses remarques. Je ne me plains pas des quelques traits qu'il a semblé me lancer, car il a terminé en s'engageant à examiner à nouveau la question avec ses collègues. Si je comprends bien, cela signifie qu'il saisira à nouveau le cabinet de la question. C'est ce que je veux et j'espère qu'il le fera sous peu. J'espère que le cabinet sera bien disposé. Je crois avoir un partisan juste derrière l'épaule gauche du ministre.

L'hon. M. Mackasey: Merci, Stanley.

L'hon. M. Drury: Vous avez une foule d'hommes de bonne volonté ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui. De fait, il y a le secrétaire parlementaire derrière lui qui, s'il faisait partie du cabinet, appuierait ma position et il y en a un autre, quelques pupitres plus loin, qui est sur le point d'acquiescer et d'agir à propos de cet important problème. Et il y en a d'autres qui pourraient être les députés de Hull, de Grenville-Carleton, d'Ottawa-Carleton, d'Ottawa-Est, d'Ottawa-Ouest, d'Ottawa-Centre et ainsi de suite.

Si le ministre a été blessé lorsque j'ai dit que certains de ces fonctionnaires retraités estimaient avoir été dupés, je le regrette. Tout ce que je puis dire, c'est qu'ils sont nombreux à penser ainsi. Ce qu'ils voudraient, ce que je voudrais, c'est que le gouvernement reprenne l'attitude qui, je le crois honnêtement, était la sienne de janvier à juin 1967. Le ministre hoche la tête, j'en suis heureux. J'ignore toutefois s'il veut dire par là qu'il trouve, comme moi, que le gouvernement était à cette époque dans l'état d'esprit idéal ou qu'il ferait bien d'y revenir. En tout cas, il a été très utile. Pendant ces cinq ou six mois, le gouvernement était d'accord pour déférer la question au comité spécial. Les représentants de tous les partis semblaient libres de discuter la question pendant que les fonctionnaires des ministères étaient présents, et lorsque le rapport est revenu, le gouvernement était prêt, je crois, à agir immédiatement, à condition que le rapport soit raisonnable et digne de confiance. A mon avis, il l'était. J'ai cité les termes de ses recommandations au début de l'après-midi et le ministre les connaît bien, j'en suis sûr. J'espère sincèrement qu'il reprendra ce dossier avec lui au cabinet, qu'il rappellera à ses ministres les termes raisonnables de la recommandation de 1967 et qu'il fera son possible pour qu'une suite favorable soit réservée sans plus tarder à cette question.

Il y a quelques minutes, le ministre a paru confirmer que le gouvrnement avait changé d'attitude. Autrement dit, au début de 1967, il était bien disposé à agir dans ce domaine, mais par la suite il a conclu à la nécessité de certaines réductions, à l'obligation de retrancher un certain montant. Le ministre a laissé entendre, si je l'ai bien compris, que le gouvernement devait réduire ses crédits, qu'il essayait de vivre dans les limites des crédits révisés. Je rappelle au ministre que les crédits révisés sont, bien entendu, beaucoup plus élevés qu'avant leur révision. Alors qu'on s'écarte de ces crédits à tant d'égards, et que les chiffres sont si souvent gonflés, je comprends difficilement que, sous prétexte d'économiser, on prive ces gens des augmentations auxquelles ils estiment avoir droit. Chaque fois que le gouvernement annonce qu'il va opérer des réductions et équilibrer le budget, les résultats nets, ce sont des dépenses supplémentaires. Cependant, malgré leur revendication légitime, les gens s'entendent dire qu'ils doivent attendre.

Si le ministre prétend que majorer ces pensions de retraite cela veut dire d'une manière ou d'une autre taxer les Canadiens, il devra essayer de s'expliquer aux retraités qui connaissent l'existence d'une somme d'environ 3 milliards de dollars en caisse. Ils n'ignorent pas non plus qu'elle s'accroît rapidement chaque année car l'intérêt représente, à lui seul plus que les pensions versées, sans compter les contributions.

Je ne prétends pas connaître le mécanisme, les méthodes de financement, l'aspect économique de la chose, mais je comprends le raisonnement des députés ministériels lorsqu'ils nous disent que cet argent n'existe vraiment que sur le papier et ainsi de suite. Allez expliquer ça à des gens qui ont été 20, 30 ou 35 ans au service du gouvernement, y ont versé leurs cotisations et n'ont rien reçu en retour. Allez donc leur expliquer que cet argent n'existe pas, qu'il s'agit de passations d'écritures et qu'ils ne peuvent en bénéficier ou qu'ils ne peuvent en recevoir un taux d'intérêt raisonnable sans grever les Canadiens d'un nouveau fardeau.

Je sais que les pensions grèvent la production courante; je l'ai proclamé bien des fois. Mais le ministre fait mieux d'expliquer cela à ces gens de façon satisfaisante, ce que personne n'a pu faire jusqu'ici. A leurs yeux, à l'époque où ils travaillaient, ils ne touchaient pas 100 p. 100 de leur traitement, mais 93, 93½

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ou 95 p. 100, selon le taux en vigueur à ce moment-là. Le reste était versé quelque part et l'intérêt était payé là-dessus. Mais dans l'intervalle, d'autres gens ont bénéficié d'augmentations du montant qui assure leur subsistance. Pourquoi ne pouvait-on faire de même à l'égard de ces gens? Si le gouvernement prétend encore une fois qu'il doit se restreindre aux exigences des crédits revisés les gens n'en croiront rien. Je sais gré au ministre de vouloir faire réexaminer la question par le cabinet. Je lui sais gré de ne pas s'être dégagé de sa responsabilité à ce sujet. J'ai subi cela durant la dernière législature; les ministres se renvoyaient la balle. Mais le président du Conseil du Trésor n'y va pas par quatre chemins; il assume cette responsabilité. J'espère qu'il saisira le cabinet de l'affaire et rappellera à ses collègues qu'au début de 1967, le gouvernement alors au pouvoir était presque persuadé qu'il s'agissait d'une cause juste et qu'il fallait agir. Retrouvons cet état d'esprit raisonnable et faisons ce qu'il faut pour ces gens qui ont servi le gouvernement et le peuple canadien.

J'aurais encore une ou deux choses à dire. Je regrette que mon honorable ami d'York-Sud ne soit pas ici en ce moment; il était là au début de la soirée, mais il devait paraître à une émission télévisée. Si nous avions la télévision ici même, au lieu de l'avoir là-bas ou à l'extérieur, ce genre de choses pourrait sans doute être évité. Toutefois, il peut défendre lui-même sa cause et, le moment venu, je suis sûr qu'il traitera des points soulevés par le ministre; aussi n'en parlerai-je pas.

J'aimerais poser une question sur un sujet connexe. Qu'en est-il actuellement des règlementations concernant les augmentations de traitement rétroactives, dans le cas d'employés qui abandonnent entre-temps la Fonction publique? Comme le président du Conseil du Trésor et ses fonctionnaires le savent, cela concerne un grief que les personnes visées ont bien du mal à avaler.

• (9.10 p.m.)

Je vais m'exprimer le plus simplement possible. Prenons le cas d'un employé qui a travaillé plusieurs années au gouvernement fédéral. Puis vient le moment de son départ pour une raison ou pour une autre. Parfois il a obtenu un meilleur emploi ailleurs, mais ce n'est pas toujours le cas. Généralement, c'est pour raison de santé. Après son départ, on consent une hausse de traitement rétroactive

à quelques mois ou à une année. L'employé constate qu'il avait occupé pendant six, huit ou neuf mois un emploi que le gouvernement désire maintenant rémunérer plus généreusement. Néanmoins, comme il était exclu de l'effectif le jour de l'octroi de la hausse rétroactive il perd l'augmentation pour la période de rétroactivité. Le ministre fait signe que non. Il pourra peut-être me reprendre tout à l'heure mais si sa réponse n'est pas satisfaisante, je peux signaler quelques cas soit à lui soit à ses hauts fonctionnaires.

Mais avant, monsieur le président, j'aimerais lui poser deux autres brèves questions. Lorsque nous examinions en comité la mesure concernant la négociation collective, nous avons commenté abondamment le cas des employés ne faisant pas partie des groupes de négociation. On avait promis d'instituer un comité ou de prévoir une formule permettant à de tels employés de relever d'un groupe qui correspondrait le plus possible à un groupe de négociation. Le ministre peut-il nous expliquer où en est ce projet?

Quant à ma deuxième question, si le ministre me dit de l'aborder quand nous étudierons les crédits concernant le service législatif, j'attendrai qu'il porte ses autres insignes et revienne au comité pour présenter les crédits pertinents. Nous avons aussi discuté au comité de la procédure de la Chambre la possibilité des négociations collectives pour les employés de la colline parlementaire, suivant les mêmes modalités que dans la fonction publique. Si ma mémoire est exacte, notre comité a recommandé d'agir à peu près en ce sens. Le président du Conseil du Trésor me dirait-il si des progrès ont été marqués dans ce domaine? Si j'obtiens des réponses à ces deux ou trois questions, je n'en aurai pas d'autres à poser, sauf des questions complémentaires, suivant les réponses que donnera le ministre.

L'hon. M. Drury: Quant au salaire rétroactif, il est versé à celui qui a quitté la fonction publique pour des raisons involontaires. Il pourrait s'agir d'une raison de santé, de mise à la retraite à cause de son âge et d'autres motifs. Je ne connais pas toutes les causes mais si le départ est volontaire et ne dépend que de l'intéressé, il n'a pas droit au paiement rétroactif.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cette remarque même m'incite à poser une question complémentaire. A supposer que l'état de santé de l'épouse de l'employé l'oblige à quitter un poste dans le Grand Nord par exemple, serait-il admissible?

L'hon. M. Drury: Ma foi, monsieur le président, je suppose que l'expression involontaire dépend du point de vue adopté. Lorsque la santé de son épouse ne permet plus à un employé de continuer à travailler, il ne s'agit guère alors d'une décision volontaire de sa part. Franchement je ne sais comment répondre à une telle question. Le principe porte qu'en cas de démission volontaire, l'employé n'a pas droit à une rémunération rétroactive. Dans le cas contraire, l'ancien employé y a droit. La question du député est très intéressante. Je ne sais quelle est la réponse, mais je vais m'informer et lui en reparlerai.

Quant à la seconde question soulevée par le député concernant les conditions de travail ou d'emploi des personnes exclues des unités de négociation, je puis dire que le gouvernement s'est fort préoccupé du sort de ces personnes et a établi un groupe consultatif à propos des cadres dans la fonction publique. Comme partie de son mandat, ce groupe consultatif a été prié de faire des recommandations au gouvernement sur les principes qui pourraient être suivis pour déterminer les taux de rémunération et les conditions d'emploi des fonctionnaires qui remplissent des fonctions confidentielles ou directoriales. Jusqu'ici nous n'avons pas reçu de rapport du groupe consultatif, mais nous espérons en recevoir un dans un délai raisonnable.

Alors seulement, serons-nous en mesure de distinguer peut-être un peu mieux la tendance qui se dégage du procédé de négociation collective et de formuler des principes susceptibles de régir les conditions d'emploi des personnes exclues des unités de négociation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre pourrait-il nous donner la composition de ce groupe consultatif? Je ne demande pas les noms, mais de quelles catégories de personnes il s'agit, et qui représentent-elles?

L'hon. M. Drury: J'espère, monsieur le président, qu'ils représentent le talent et non pas d'autres personnes. L'un est à la tête d'une université. Un autre est président d'une grande société. Je me renseignerai là-dessus et je pourrai peut-être les décrire au député, s'il ne veut pas connaître leur nom.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne m'oppose pas à connaître leur nom. Je n'insistais tout simplement pas au cas où il aurait eu une raison de ne pas le divulguer.

L'hon. M. Drury: Ce sont l'honorable J. V. Clyne, de Vancouver; le docteur Deutsch, de Kingston; le docteur Gaudry, de Montréal; M. Allan Lambert, président de la Toronto Dominion Banks, de Toronto; M. Marcel Vincent, de Montréal, président du conseil d'administration de la Compagnie de téléphone Bell.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pendant que je réfléchis à ces explications, le ministre pourrait peut-être répondre à la dernière question que je lui ai posée. Elle porte sur la possibilité d'accorder la négociation collective aux employés qui travaillent sur la colline du Parlement. Quand le ministre croit-il pouvoir nous donner une réponse à ce sujet?

L'hon. M. Drury: Selon le député, monsieur le président, le sujet pourrait être examiné sous une autre rubrique, et j'estime que ce serait plus approprié. Il serait certes un peu impertinent pour le Conseil du Trésor de risquer des opinions sur la façon dont la Chambre, et surtout l'Orateur, doivent s'acquitter de leurs attributions.

M. Lundrigan: Monsieur le président, en 1949, lorsque le Canada s'est uni à Terre-Neuve, il y a eu une certaine confusion en ce qui concerne l'intégration naturelle des fonctionnaires de Terre-Neuve à la fonction publique du Canada. Apparemment, bon nombre d'employés qui travaillaient pour le gouvernement de Terre-Neuve et, ensuite, pour le ministère des Transports, à Gander, ne relevaient pas de la compétence de la fonction publique, et qui dès lors n'ont retiré aucun avantage de leur carrière antérieure. Je sais que pendant trois ans ces employés ont cherché à se faire reconnaître comme membres de la fonction publique afin d'en obtenir tous les avantages pour les années où ils ont travaillé dans ce secteur particulier de l'aviation.

Je ne saurais dire exactement combien sont dans ce cas, mais il n'y en a peut-être pas plus de vingt. Certains sont sur le point de prendre leur retraite, tandis que d'autres l'ont déjà prise, mais ceux qui sont déjà à la retraite touchent des pensions inférieures de $2,000 à ce qu'ils auraient reçu s'ils avaient été, dès le début de leur emploi au ministère des Transports, des fonctionnaires au plein sens du terme. Le Conseil du Trésor a-t-il reçu d'eux des instances? Prendra-t-on leur cas en considération? Une vingtaine de familles sont en cause, et elles m'ont présenté un certain nombre d'instances. Des pourparlers, me dit-on, ont eu lieu avec le gouvernement du Canada pour qu'il règle l'affaire.

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Drury: Je serais bien étonné qu'il n'y ait pas eu d'instances faites par ces personnes ou en leur nom. Je ne suis pas au courant, mais je me renseignerai. Toutefois, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le député quand il parle du droit que le gouvernement du Canada doit accorder à ces gens. On peut soutenir que la pnsion du gouvernement du Canada conformément à la loi des pensions de retraite est méritée par l'individu d'après ses cotisations et celles de son employeur, et la valeur de la pension est établie selon la valeur des cotisations et le temps pendant lequel elles sont versées. Ceux qui paient de fortes cotisations pendant une période donnée touchent une plus forte pension de retraite que ceux dont la cotisation est moindre. Ceux qui paient leurs cotisations pendant une longue période recevront une plus forte allocation de retraite que ceux qui font la même cotisation pendant moins longtemps.

Quant à la vingtaine de familles dont a parlé le député, j'espère certes que la pension qu'elles ont touchées n'a pas été inférieure à celle qu'aurait touchée une personne qui aurait versé la même cotisation alors qu'elle était fonctionnaire fédéral. Cependant, pour être tout à fait franc, je dois dire que je ne connais pas la solution. J'essaierai de la trouver.

M. Lundrigan: J'ai une autre question à poser. Je reconnais qu'il y a eu énormément de confusion à propos de la condition des gens dont 'ai parlé surtout parce que, à l'époque de l'entrée quelque peu précipitée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, qui s'est faite de façon assez abrupte, les difficultés uridiques de nombre de ces problèmes n'ont pas été réglées à la satisfaction des intéressés. Il était difficile de prévoir l'issue favorable ou défavorable de certaines décisions pour les Terre-Neuviens. Je reconnais avec le président du Conseil du Trésor que, s'il l'on s'en tient à la lettre de la loi, le gouvernement du Canada ne les roule pas. Cependant, étant donné les difficultés pécuniaires de ces gens-là, e profite de l'occasion pour présenter leur cause afin que l'on prenne peut-être des dispositions qui leur permettraient d'obtenir rétroactivement le traite-

ment auquel ils ont droit en vertu des dispositions actuelles. Le président du Conseil du Trésor accepterait-il que je lui soumette des instances en leur nom?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je lirai volontiers tout ce que le député m'enverra.

M. Lewis: Monsieur le président, je regrette de n'avoir pu être ici lorsque le président du Conseil du Trésor a fait, m'a-t-on dit, des commentaires lucides sur mes remarques précédentes. Ces remarques étaient lucides autant qu'acides, aurait-il dit. Même lucide, cela fait toujours de l'acide. Dommage que je n'aie pas été là. Mon collègue le député de Winnipeg-Nord a dit pourquoi j'avais dû m'absenter et il m'a, à sa manière habituelle, résumé judicieusement et exactement, je n'en doute pas, ce que le président du Conseil du Trésor a dit. J'aimerais si possible, consacrer quelques minutes à ces commentaires. Le président du Conseil du Trésor fera sans doute les rectifications nécessaires si je l'ai mal compris.

Tout d'abord, j'étais heureux d'entendre le ministre confirmer qu'il y avait des milliers—sauf erreur, il a parlé de 15,000 environ—de postes de fonctionnaires encerclés de rouge. rouge un effet rétroactif d'un an dans certains Je ne contestais pas la valeur de la reclassification des emplois. Je critiquais le fait qu'on l'avait faite sans consulter les organisations et j'étais particulièrement indigné, je le répète du fait que certaines personnes n'ont pas reçu leurs arriérés, parce qu'on a donné au cercle rouge un effet rétroactif d'un an dans certains cas. Je n'en voyais pas la raison. Ce n'est pas mon opinion ni celle de quinconque est un peu versé dans ce domaine que les emplois doivent être maintenus précisément dans le même rapport entre eux, même si la quantité et la nature du travail changent. Mais j'estime qu'il est dans l'intérêt des relations ouvrières de ne pas effectuer des changements qui touchent des milliers de personnes, sans consulter leurs porte-parole.

Si cette suggestion semble partiale au président du Conseil du Trésor, je dois lui dire que ses commentaires n'étaient certes pas objectifs à mes yeux. Ils étaient certainement conformes à l'opinion de la direction selon laquelle il dépend entièrement de son pouvoir et de son autorité de reclassifier et de rajuster les traitements sans consultation et sans en parler aux autres intéressés.

L'hon. M. Drury: Je signale au député que j'ai bien dit que les dates d'entrée en vigueur de la reclassification ont été discutées au cours des négociations. Cette initiative n'a pas été prise sans consultation, ni unilatéralement, ni par un ukase.

M. Lewis: Je suis heureux d'obtenir cette assurance. Je me contenterai de dire au président du Conseil du Trésor que les représentants des employés durant les négociations n'avaient pas cette impression. Ils ont cru qu'on leur faisait part de la date. Ils ont appris à quelle date le cercle rouge serait rétroactif. Si c'est cela que le président du Conseil du Trésor veut dire par discussion et consultation, nous ferions mieux de consulter un dictionnaire. Si le gouvernement a annoncé que le cercle rouge entrerait en vigueur un jour donné, certains n'ont peut-être pas protesté, mais bien d'autres l'ont fait. Il aurait fallu demander aux représentants des employés ce qu'ils en pensaient. C'est ce que je veux dire par consultation. Le gouvernement ne doit pas se contenter de leur faire part de ses décisions. Il n'y a alors aucune discussion. D'après mes renseignements, c'est ce qui s'est passé.

Je voudrais savoir en vertu de quel principe social ou moral un employeur peut appliquer le cercle rouge avec effet rétroactif. Si j'avais travaillé pendant un an dans une certaine catégorie et si vous vous arrogiez le droit de me changer de catégorie aujourd'hui, je serais d'accord; mais de quel droit pouvez-vous me dire que même si j'ai travaillé pendant un an sachant que j'appartenais à une certaine catégorie—donc en pleine connaissance de cause—putativement, comme disent les avocats, je suis censé appartenir à une catégorie inférieure depuis un an? Sur quoi appuyez-vous le droit d'imposer pareille mesure à l'égard d'un employé à cercle rouge et à quoi cela sert-il sinon à susciter de l'amertume et de la rancune pleinement justifiées.

C'est surtout là-dessus que j'ai attiré l'attention du président du Conseil du Trésor. Il me revient qu'il n'a pas répondu, et pourtant je voudrais entendre sa réponse. Il est déjà bien pénible de s'entendre dire que son travail ne vaut pas autant qu'on ne pensait, en fonction du poste—je ne vous nie pas le droit de le dire—mais de quel droit pourriez-vous faire reculer quelqu'un toute une année dans cette nouvelle classification? Voilà le point principal.

Le second, au sujet duquel il aurait dit que je me montrais partial du fait que toute mon expérience, je l'avais acquise du même bord—en effet, et je ne m'en excuse pas—est à propos de l'employeur qui a le droit de

faire connaître ses restrictions et du syndicat qui a celui de spécifier ses exigences. Mais il ne faut surtout pas oublier qu'en matière de bonnes relations ouvrières dans le service de l'État, le gouvernement est un organisme extrêmement important et puissant.

• (9.30 p.m.)

Durant toute mon expérience en matière de négociations collectives, et d'autres députés ici en ont eu également, jamais à ma connaissance, à l'occasion d'un cas auquel je m'intéressais, et ils se comptent par milliers, le président d'une compagnie ne s'est adressé, par le truchement de la télévision ou de la radio, à ses négociateurs à la table de négociation et à l'ensemble des Canadiens pour leur dire qu'il n'accorderait pas plus que tel ou tel montant. Il le fera peut-être une fois les négociations rompues. Je ne connais pas de dirigeant d'une compagnie privée ordinaire, ayant un sens des négociations patronales-ouvrières, qui fasse cela au cours des négociations. Il envoie ses instructions à ses négociateurs.

Quand l'employeur de la fonction publique, qui est le gouvernement et en fin de compte le public, adopte une telle attitude au cours des négociations, j'entends par là qu'il annonce en public, de concert avec le président du Conseil du Trésor...

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas fait cela.

M. Lewis: Pardon, vous ne l'avez pas fait?

L'hon. M. Drury: C'est tellement difficile de nos jours de faire concurrence aux personalités de la télévision. J'ai expliqué tout cela.

M. Lewis: De toutes façons, quand le premier ministre agit ainsi, il ne favorise pas de bonnes relations au sein de la fonction publique. Si telles sont les instructions, elles devraient parvenir aux représentants du gouvernement à la table des négociations. Lorsque le premier ministre fait une telle déclaration aux Canadiens, qui sont en dernier ressort les contribuables dont les impôts couvrent ces traitements, quel est l'effet produit sur ces contribuables et que pensent ceux-ci des employés des Postes et de la voie maritime. J'ignore si c'était au même moment, mais le premier ministre a parlé aussi d'un citron qu'on presse et qui ne renferme qu'une certaine quantité de jus. Il a dit je crois, qu'il ne serait pas un citron. Quel est l'effet de telles paroles sur les négociateurs qui représentent le gouvernement, et sur les employés en cause, dans le cadre de l'opinion publique au Canada? Si j'étais l'un des employés intéressés, et si le premier ministre agissait de la sorte pendant les négociations que poursuivraient mes représentants, je ferais un potin d'enfer. Ces manœuvres peuvent être évitées. Pourquoi créer une opinion publique contraire aux employés des Postes et de la voie maritime, et qui leur met, pour ainsi dire, le couteau sur la gorge.

Le gouvernement a des agents négociateurs. Il devrait leur envoyer ses directives que ceux-ci transmettraient au comité de négociations des travailleurs concernés. C'est ainsi qu'il faut procéder. Quoi qu'en puisse dire le président du Conseil du Trésor c'est un ukase du premier ministre, en raison des pouvoirs et des connaissances que possède le gouvernement par rapport à tous les intéressés dans des négociations collectives, surtout durant une campagne électorale. Le président du Conseil du Trésor ou ses collègues ne peuvent m'affirmer sérieusement qu'il s'agit de négociations légales faites de bonne foi selon la loi, car alors j'aimerais savoir ce que sont des négociations de mauvaise foi, Je répète l'avertissement que j'ai donné plus tôt. Si cette voie est celle où nous nous engagons, l'avenir sera beaucoup plus troublé encore que le passé.

(Le crédit est adopté).

Gestion de l'État—

5. Éventualités—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour compléter d'autres crédits prévus pour la feuille de paye et pour d'autres obligations et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les récompenses attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires, et autorisation de réemployer toutes les sommes affectées à des obligations autres que la feuille de paye prises sur d'autres crédits et versées au présent crédit, $70,000,000.

M. Hales: Monsieur le président, j'ai encore une ou deux choses à dire à propos de ce fonds de réserve pour dépenses imprévues. Il n'est que juste que nous posions au président du Conseil du Trésor quelques questions au sujet de ce chèque en blanc de 70 millions de dollars au lieu de 45 millions, qu'il nous demande de lui accorder. Nous avons quelques souvenirs tenaces quant à ce fonds pour frais imprévus ou caisse noire qui n'est qu'une façade derrière laquelle on dissimule tout ce qu'on veut. Nous nous souvenons du temps où nous examinions, ici à la Chambre, les crédits provisoires que le gouvernement n'estimait pas avoir été accordés aussi vite qu'ils auraient dû l'être. Il se mit donc en devoir d'explorer ce fonds et y trouva assez d'argent pour payer les factures et arracher ainsi la massue des mains de l'opposition. Nous ne l'avons pas oublié. Le ministre se doit d'expliquer à la Chambre la destination de ce fonds.

Je le répète, c'est une façade. Il est dit, par exemple, que le fonds peut être utilisé, sous

réserve de l'approbation du président du Conseil du Trésor, pour assurer l'appoint en cas de vote de traitements. En d'autres termes, s'il est décidé, dans divers ministères, quelque augmentation de traitement, ce fonds est censé y pourvoir. Lorsqu'un ministère établit ses dépenses en matière de salaires et constate qu'il s'est trompé dans ses prévisions, il doit, selon moi, se représenter devant la Chambre et lui demander un supplément afin que le Parlement sache l'usage qu'on fait de cet argent.

Ce crédit laisse croire aussi que cette caisse peut servir pour d'autres obligations et pour payer diverses dépenses imprévues et peu importantes. Il ne pourrait avoir une plus vaste portée. Pourquoi ne pas dire simplement qu'il couvre tout, au lieu de le camoufler sous un tas de mots fantaisistes? Il est aussi vaste que l'infini. Il se rapporte aux dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les récompenses attribuées en vertu de la loi sur les inventions des fonctionnaires. Je ne connais pas très bien cette loi; il me semble que le ministre devrait nous instruire là-dessus. Le crédit se rapporte aussi à une autorisation de remployer toutes les sommes affectées à des obligations autres que la feuille de paye. Autrement dit, il comprend tout ce qui n'a pas trait aux salaires, mais qui a été versé aux crédits, qui n'a pas été utilisé et qui est versé dans cette réserve pour les dépenses imprévues. Sauf erreur, il concerne tous les ministères, et non seulement le Conseil du Trésor. Il se rapporte à tous les crédits approuvés par la Chambre, autres que pour les traitements, et qui n'ont pas été utilisés. Ils peuvent être versés dans cette réserve et le Conseil du Trésor a carte blanche pour les utiliser comme bon lui semble. C'est un crédit très important et le Parlement devrait savoir ce qu'il approuve en adoptant ce crédit de 70 millions de dollars.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, comme l'a expliqué le député, le gros des sommes prévues à ce crédit vise à couvrir les majorations de traitement prévues mais indéterminées qui découleront des négociations collectives actuellement en cours. Le député sait que nous menons une foule de négociations. Toutes ces négociations et ententes ont entraîné des hausses générales de traitement et de salaire. Pour éviter de préjuger de ce qu'on pourrait appeler l'offre finale qui n'a été faite ni en public ni en privé pour les services gouvernementaux nous inscrivons ces sommes au fonds de prévoyance en acceptant de porter aux crédits supplémentaires définitifs les sommes servant à compenser les hausses de salaire découlant des ententes collectives qui peuvent être conclues d'ici là. Voilà ce à quoi sera affecté le gros de cette somme. Comme l'a précisé le député il y a certains crédits prévus à la feuille de paye. J'en ai des exemples portant sur l'année précédente. On peut difficilement prédire quelles éventualités surgiront au cours d'une année financière. Il est également difficile de prédire la nature et la valeur des inventions des fonctionnaires au cours de l'année financière.

M. Hales: Le ministre accepterait-il de regarder vers le bas de la liste et de nous dire non pas les montants, mais les postes auxquels ont été affectés ces crédits?

L'hon. M. Drury: Le député entend-il les crédits portant sur des obligations autres que la feuille de paye?

M. Hales: Oui monsieur le président.

L'hon. M. Drury: La liste de ces crédits pour 1967-1968 est assez longue. Le 27 juin 1967, paiements versés aux producteurs laitiers qualifiés, $209. Construction d'une route à travers la ferme expérimentale de Kapuskasing, $10,000. Paiement versé aux propriétaires des récoltes détruites par les nématodes, $60,600. Fonds affectés à la Commission canadienne des produits laitiers pour le paiement d'honoraires aux auditeurs, $30,000. Ce sont des crédits du ministère de l'Agriculture. Ensuite, au chapitre du directeur général des élections, nous avons $2,500 pour les services de commissionnaires et frais de voyage. Au chapitre du nouveau ministère de la Consommation et des Corporations, nous avons les dépenses du groupe d'étude concernant la loi sur les corporations canadiennes, $152,400. Dépenses du groupe d'étude sur les valeurs, $46,500. Quote-part du gouvernement fédéral à la commission intéressant les contrats de placements et de fonds mutuels, $142,525. Dépenses de la direction des consommateurs, $175,000. Voilà le genre de crédits qui figurent sur cette liste.

Sous le titre Énergie, mines et ressources, on trouve les postes de dépenses du comité directeur du Canada de l'Association internationale sur la pollution de l'eau, $5,000, et les dépenses de l'équipe d'industries de Crow's Nest dans les séries mondiales de compétitions de sécurité, $2,000. Sous Affaires extérieures, il y a un poste afférent à la protection de la propriété diplomatique au Canada, $75,000. Le député se rappellera les dommages causés aux locaux de la mission diplomatique ici, événement que l'on ne peut certes prévoir une année à l'avance. Nous avons ensuite l'achat d'un avion Beaver pour l'aide aux réfugiés du Moyen-Orient, $139,000, puis

l'étude des programmes d'aide extérieure, $50,000. Les secours à l'occasion du tremblement de terre en Italie, $100,000. En rapport avec le ministère des Pêcheries, un crédit se rapporte aux subventions à la construction des bateaux de pêche, $300,000. On se souviendra que le nombre de pêcheurs qui se sont prévalus des subventions a dépassé les prévisions.

Sous la rubrique de l'Office canadien des provendes, on trouve un poste pour les frais généraux d'administration au montant de $30,000. Sous la rubrique des Affaires indiennes et du Nord canadien figure la lutte contre les feux de forêt au Yukon s'élevant à $130,000 et une subvention de $175,000 au commissaire des Territoires du Nord-Ouest pour l'établissement du nouveau gouvernement à Yellowknife. Sous le titre du ministère du Travail, un article accorde des allocations et des dépenses de $30,000 aux Commissions de conciliation et aux commissions d'enquête industrielle. Sous la rubrique du Sénat figurent les dépenses des comités du Sénat au montant de $115,000, à deux reprises. Sous Chambre des communes, le 14 décembre 1967, un montant supplémentaire de $240,000 est demandé pour la publication des débats. Sous le titre Main-d'œuvre et Immigration, des subventions à l'exploitation de 11 millions sont accordées aux provinces en vertu des anciens accords de formation technique et professionnelle.

J'ai encore quelques pages de ces crédits, mais je crois que ceux que j'ai lus donnent une idée de la nature de ces crédits qui ne figurent pas à la liste de paie.

M. Hales: Monsieur le président, cela nous donne certainement une idée de ce qui se passe. Je ne crois pas que plus d'un tiers de ces crédits puissent être qualifiés de crédits imprévus. Bon nombre d'entre eux devraient être des crédits prévus au titre d'un ministère, comme par exemple, honoraires de vérification comptable du ministère de l'Agriculture, directeur général des élections, achat d'un avion Beaver, Office canadien des provendes, nouveau gouvernement de Yellowknife, débats de la Chambre des communes. Il s'agit de crédits plus ou moins permanents qui auraient pu être prévus et auraient dû figurer dans les prévisions budgétaires de ces divers ministères. Le ministre a bien lu certains d'entre eux qui étaient des imprévus, les députés seront d'accord là-dessus, j'en suis sûr, mais Dieu sait que cette rubrique n'est pas utilisée aux fins pour lesquelles elle a été établie.

J'espère que le jour viendra où nous aurons un comité de la Chambre, le comité des comptes publics ou du Conseil du Trésor, où les députés accepteront ces dépenses avant qu'elles soient approuvées. De la façon dont les choses se passent à l'heure actuelle, le Parlement confie ces décisions au Conseil du Trésor. De qui se compose le Conseil du Trésor si ce n'est de cinq ministres qui siègent au premier rang des banquettes? L'opposition n'a pas voix au chapitre et l'argent se dépense ainsi. La Chambre a besoin d'un comité composé de membres de tous les partis qui examineraient ces imprévus. Croyez-moi, avec un pareil comité, une foule de ces dépenses imprévues seraient supprimées et les dépenses budgétaires seraient prévues convenablement.

M. Bigg: Monsieur le président, j'étais membre du comité des comptes publics lors du scandale au sujet des traitements—je ne puis l'appeler autrement—et c'est à ce moment-là, je crois, que j'ai inventé l'expression «fonds de corruption», car c'était vraiment le mot juste pour décrire ce fonds à l'époque. Il s'élevait à 45 millions de dollars, et le président du Conseil du Trésor à l'époque m'a assuré qu'il s'agissait d'un accident et que cela ne se reproduirait plus jamais. Le gouvernement de l'époque a trouvé l'argent dans le fonds de corruption, et ainsi déjoué les desseins du Parlement. Le Parlement croyait que ses membres avaient, par tradition, le droit de refuser de voter des subsides à Sa Majesté, mais les divers ministères ont réuni leurs ressources et trouvé $100,000 ici et là. Si j'ai bonne mémoire, on a réussi à trouver par accident plus de 2 millions de dollars pour payer les fonctionnaires du gouvernement canadien. On a empêché ainsi l'opposition de signaler énergiquement à la population la façon scandaleuse dont on administrait nos finances. Maintenant on nous demande de voter environ 70 millions de dollars, soit presque le double du montant accordé au gouvernement lorsque ce scandale a eu lieu il y a quelques années.

Si mon estimation est juste, avec 70 millions le gouvernement aura beaucoup plus de latitude qu'il n'en avait avec 45 millions. En votant à la va-vite 45 millions de dollars, nous nous sommes privés du droit de critiquer le gouvernement et tous ses ministères. Nous avons discuté la chose d'une manière très approfondie au comité des comptes publics et nous avons décidé de colmater la brèche. Nous avons même demandé aux fonctionnaires des ministères leur avis quant à la façon d'y mettre un terme pour que cela ne se reproduise jamais. Je suis ébahi, alors que nous avions recommandé très vigoureusement à ce moment-là de ne pas laisser un montant de 45 millions de dollars non affecté pour servir à de tels imprévus, de voir que l'on a fait totalement fi de notre recommandation et

qu'on nous demande d'affecter 70 millions exactement au même genre de caisse.

De peur que ce que je dis ne soit pris pour de la critique, j'ai une suggestion à faire, à savoir que cet argent ne soit pas employé pour permettre au gouvernement du moment à sortir de l'impasse. Si, en fait, nous votons des subsides qui ont déjà été dépensés et qu'il s'agit seulement d'un fonds général pour couvrir les dépenses légitimes de ministères particuliers, tels que les coûts des services d'incendie, les coûts de remise en état des navires et l'établissement d'un nouveau gouvernement pour les Territoires du Nord-Ouest, cela est très bien, mais nous, nous voulons être certains, séance tenante, que ce fonds ne sera pas encore employé à mauvais escient comme cela s'est produit auparavant. Manifestement, les promesses du Conseil du Trésor ne sont pas suffisantes, car j'imagine que si nous approuvons ces 70 millions de dollars sans recevoir du Conseil du Trésor l'assurance que ces fonds ne seront pas gaspillés, ne verrons-nous pas se répéter les ennuis que nous avons déjà eus une fois auparavant mais avec près de deux fois plus d'argent en jeu.

Le ministre voudrait-il m'assurer qu'il fera tout son possible pour que l'abus de la confiance que nous plaçons dans l'administration financière de notre pays ne serve pas de massue pour menacer les têtes de l'opposition et le Parlement lui-même.

• (9.50 p.m.)

L'hon. M. Drury: Il est très difficile de répondre à cette question, monsieur le président. Je ne puis accepter qu'on dise que le gouvernement a abusé de la confiance du Parlement à propos de l'utilisation de fonds. Si j'acceptais cette affirmation, j'admettrais qu'on s'est déjà servi de ce fonds pour tromper le Parlement. S'il est clair que cela ne s'est jamais produit, ne s'est jamais présenté, je suis prêt à faire tout mon possible pour qu'on n'abuse pas de ce fonds pour imprévus et qu'on ne s'en serve pas pour tromper le Parlement.

M. Bigg: A mon avis, la réponse n'est pas très difficile. Supposons que 20 ministères aient besoin d'une sorte de caisse des imprévus. Je suis tout à fait disposé à leur fournir un pourcentage, disons 10 p. 100 de leurs affectations annuelles à cette fin. Cependant, je ne voudrais pas qu'on affecte le solde de cette caisse à d'autres ministères et qu'on l'utilise de manière à frustrer le Parlement de ses droits, lorsqu'il s'agit de voter les crédits. Cette caisse ne devrait pas servir à payer les fonctionnaires ni à remplir d'autres objectifs ministériels. Si le montant affecté est trop élevé, le solde devrait retourner au Fonds du revenu consolidé ou servir, peut-être, de caisse générale des imprévus.

Toutefois, la caisse des éventualités ne devrait pas servir à tirer le gouvernement d'embarras. Parfois le gouvernement trouve de l'argent dont nous ignorions l'existence, que nous n'avions pas voté pour quoi que ce soit, et il nous l'annonce comme un prestidigitateur de foire. Le gouvernement dit alors au Parlement: «Ha, ha, nous avons l'argent; il est inutile de continuer le débat sur les subsides. Nous avons payé les fonctionnaires ou la Gendarmerie royale.» C'est une atteinte au droit historique de l'opposition d'interroger le gouvernement sur ses dépenses. Il nous est impossible d'examiner les prévisions budgétaires de chaque ministère. Le temps alloué au débat sur les subsides est limité et nous n'examinons probablement que cinq ministères par année. Lors de la dernière motion de subsides de l'année, il nous arrive de mentionner certaines choses qui nous paraissent être des abus et de les signaler vigoureusement à l'attention du gouvernement au moyen d'un long débat. Si l'on abolit cette occasion en frustrant l'opposition du droit de voter les subsides, c'est le Parlement qu'on frustre. Le Conseil du Trésor et le gouvernement ont le devoir de permettre cet examen de leurs propres abus. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a ou non abus. Bien entendu nous avons confiance que le gouvernement fera de son mieux, mais il lui est arrivé de commettre des erreurs.

Si notre régime de partis a quelque valeur, c'est que l'opposition peut faire état de ce qu'elle considère comme un abus. Ce n'est pas encore une trahison au Canada de décrier le gouvernement; c'est notre devoir.

M. le président: Le crédit 5 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté, sur division.)

10. Quote-part de l'État dans les primes d'assurance chirurgicale-médicale et contributions de l'État à des régimes de pension et à des régimes de prestations au décès pour des personnes engagées sur place, hors du Canada, qui sont exclues par la Loi sur la pension du service public, à la Caisse d'assurance-chômage à l'égard de fonctionnaires émargeant au Bureau central de paye et au Régime d'assurance-hospitalisation (hors du Canada), $14,-994,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Passerons-nous maintenant aux crédits du ministère du Travail?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est dix heures, monsieur le président.

L'hon. M. Mackasey: Sauf erreur, le leader de la Chambre a dit au début de la soirée qu'il aimerait revenir à l'appel des motions. Comme il se fait tard, je pourrais peut-être reporter l'examen de mes crédits à jeudi.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

LES CRÉDITS

DÉPÔT D'UN ÉCHANTILLON D'UNE NOUVELLE FORMULE—RENVOI AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Je demande à la Chambre la permission de revenir à l'appel des motions afin de formuler une déclaration à propos de la nouvelle formule des crédits.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: La Chambre se souvient que, lors du récent débat au comité des subsides, le président du Conseil du Trésor avait mentionné que le gouvernement élaborait une nouvelle formule de crédits conçue pour offrir une base appropriée à la discussion des projets de dépenses du gouvernement. Je demande maintenant l'assentiment de la Chambre pour déposer des exemplaires français et anglais d'un fascicule type, qui illustre cette nouvelle formule de crédits. Pour concrétiser ce projet, nous l'avons appliqué au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, au département des Assurances et au ministère du Solliciteur général.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le fascicule?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Des consultations ont eu lieu et je suis porté à croire qu'on consentirait à l'unanimité à une motion conçue en ces termes. Je proposerais donc:

Qu'un fascicule type, montrant la nouvelle forme que revêtira le budget, soit déféré au comité permanent des comptes publics, qui l'examinera et fera rapport à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Comme dernier numéro ce soir, monsieur l'Orateur, je pourrais me contenter d'indiquer les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine. Comme mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'a dit, demain, nous reprendrons d'abord la suite du débat sur les résolutions budgétaires relatives au Tarif des douanes. Avec l'assentiment de la Chambre, nous espérons progresser jusqu'aux étapes avancées de l'étude du bill fondé sur ces résolutions. Mercredi, nous nous formerons de nouveau en comité des subsides et nous étudierons alors les crédits du ministère de la Justice. Jeudi, nous nous reformerons en comité des subsides et nous aurons alors l'occasion d'entendre l'exposé de mon collègue le ministre du Travail, après quoi nous examinerons les crédits du ministère du Travail. Vendredi, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides et nous étudierons les crédits du ministère des Transports.

• (10.00 p.m.)

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES TRAVAUX PUBLICS—MONTMAGNY (P.Q.)—ON RÉCLAME LE DRAGAGE DU BASSIN

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir tenu compte de la question que j'ai posée il y a déjà quelque temps au sujet d'un problème qui se rapporte à ma circonscription, et plus spécialement aux habitants de l'Île-aux-Grues et de la ville de Montmagny.

Il s'agit d'un quai qu'on appelle le «quai de Montmagny» et qui existe depuis un certain nombre d'années. Il a été construit, grâce à la contribution du gouvernement et à celle d'une entreprise privée. Ce quai répondait à ce moment-là à certains besoins de la population et était de nature à favoriser le développement économique de la région.

En face de la ville de Montmagny, il y a une île habitée par une brave population, dont environ 90 p. 100 s'adonnent à l'agriculture, et plus particulièrement à la culture de la pomme de terre et à l'industrie laitière. Le seul moyen de communication avantageux qui existe entre l'Île-aux-Grues et la ville de Montmagny est le transport par bateau.

Or, depuis un certain nombre d'années, la situation s'aggrave. Le chenal qui conduit au quai de Montmagny et qu'on appelle communément «chenal du bassin» est tellement rempli de sable et de vase qu'au cours de l'automne, même à marée haute, le bateau qui fait la traversée entre l'Île-aux-Grues, la Grosse-Île et la ville de Montmagny pouvait accoster très difficilement, ce qui causait souvent des dommages au moteur du bateau. Au fait, le propriétaire, M. Lavoie, se demande s'il pourra continuer encore bien longtemps à

transporter les produits, le courrier et la population qui a besoin de communiquer avec le reste de la province, avec le reste du pays. En somme, des personnes ont le droit de vivre sur cette île et elles ont en même temps le droit d'avoir des avantages qui sont normaux, en 1968, au point de vue communications, au point de vue médecine, etc.

Le problème est connu déjà depuis un certain nombre d'années des autorités gouvernementales d'Ottawa, parce qu'au cours de la semaine, une rencontre particulière a eu lieu entre le conseil de la ville de Montmagny et les corps intermédiaires. On m'avait naturellement invité à prendre part à cette étude, afin de présenter encore une fois le problème à Ottawa et d'essayer de convaincre les autorités de l'urgence de faire quelque chose.

Des études ont été faites, il y a deux, trois ou quatre ans, et des estimations ont été préparées par des ingénieurs. D'après les dossiers actuels, il appert qu'il en coûtera environ un demi-million de dollars pour vider le chenal et permettre aux bateaux d'avoir accès au quai, facilitant ainsi la navigation et les communications. Je pense bien que, même si ce n'est pas rentable ou avantageux pour le gouvernement, il n'en reste pas moins qu'on devrait faire quelque chose pour tâcher de favoriser cette région de la province de Québec, afin qu'elle se développe davantage ou, du moins, qu'elle se maintienne économiquement.

Monsieur l'Orateur, on est déjà au courant du fait que, dans la région du Bas du fleuve, à partir de Montmagny, les difficultés économiques sont nombreuses. Tous les gouvernements se donnent la main pour essayer de maintenir un niveau de vie intéressant et convenable, de même que des organisations agricoles et industrielles afin d'intéresser la population à demeurer dans cette belle partie de notre pays. J'insiste sur ce point et je vais continuer d'insister, parce que c'est mon devoir. Ce n'est pas un engagement électoral, car, avant les élections, on m'avait soumis un questionnaire en vue de connaître mes idées à ce sujet, et j'ai intentionnellement négligé de répondre, afin de ne pas donner l'impression que je m'engageais à résoudre des problèmes que je ne connaissais pas. Je n'ai pas voulu prendre d'engagement, mais, étant donné que je suis aujourd'hui leur porte-parole à la Chambre et que je connais davantage la nature des problèmes, il m'incombe d'essayer, de concert avec le gouvernement, de trouver des solutions avantageuses, valables et durables.

Il y a un autre aspect de ce problème qu'il ne faut pas négliger: c'est qu'à l'automne, les oiseaux migrateurs viennent en très grand nombre à l'Île-aux-Grues. La saison de la chasse attire les touristes vers cette île, ce qui constitue pour les gens de l'endroit une source de revenu appréciable. D'autre part, à cause des difficultés de la navigation, le nombre de chasseurs diminue chaque année, de même que cette source importante de revenu. Je pense donc qu'en considérant tous ces problèmes, en tant qu'ils concernent l'Île-aux-Grues, aussi bien que la ville de Montmagny, il serait dans l'intérêt national de prendre les dispositions nécessaires pour les résoudre le plus rapidement possible, afin que cette population ne se sente pas négligée et qu'on soit en mesure de lui donner ce qu'on accorde ailleurs. Ce n'est pas toujours rentable, mais c'est une nécessité au point de vue humanitaire.

Il m'a été donné de visiter récemment un autre pays et j'ai vu, à mon grand étonnement, des endroits où...

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a soulevé un problème qui est certainement très important pour sa circonscription. Je puis donc l'assurer que, en l'absence du ministre et de son secrétaire parlementaire (MM. Laing et Langlois), j'ai pris note de ses observations, qui seront portées à l'attention du ministre, aussitôt que possible, pour qu'il y donne suite, s'il y a lieu.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE—L'ÉTUDE DU RAPPORT SUR LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le jeudi 7 novembre, comme en fait foi la page 2520 du hansard j'ai demandé au ministre des Finances ou au leader du gouvernement à la Chambre si l'on envisageait d'accorder du temps à la Chambre pour lui permettre d'étudier et d'approuver le rapport du comité mixte spécial déposé à la Chambre le 8 mai 1967. Il s'agissait du rapport du comité mixte spécial de la fonction publique qui recommandait d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités.

Le ministre des Finances a dit qu'à son avis, des difficultés d'ordre technique s'opposaient à l'adoption du rapport d'un comité présenté à un Parlement précédent. Par conséquent, j'ai offert d'aider le gouvernement en proposant le lendemain, soit le vendredi 8 novembre, une motion tendant à étudier de nouveau ce rapport pendant la session actuelle. J'ai présenté cette motion le vendredi 8 novembre, comme en fait foi la page 2567 du hansard. Il n'y a pas eu consentement unanime, de sorte que la motion a été rejetée. En guise d'objection, le président du Conseil privé a fait valoir qu'on aurait l'occasion d'é-

tudier le rapport en question pendant la présente session.

Quand j'ai fait inscrire cette question pour être débattue lors de la motion d'ajournement, je ne savais pas qu'elle viendrait à la fin d'une journée où nous avons longuement parlé de toute la question des pensions des fonctionnaires retraités. Bien que la discussion n'ait pas abouti à une solution satisfaisante, aujourd'hui il m'a fait plaisir d'entendre le président du Conseil du Trésor convenir que la question pourrait et même devrait être étudiée de nouveau par le cabinet.

• (10.10 p.m.)

Peut-être devrais-je en rester là au lieu d'insister sur mes questions du 7 et du 8 novembre. Puis-je simplement demander au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Gray) de bien vouloir confirmer que le cabinet va discuter l'affaire. Je sais qu'il n'est pas membre du cabinet, mais je sais également qu'il a l'oreille du ministre des Finances (M. Benson). Alors, s'il veut simplement faire savoir au ministre des Finances que le président du Conseil du Trésor (M. Drury), a pris cet engagement et exprimer l'espoir que la question sera examinée à une date rapprochée, cela serait déjà un progrès.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire presse aussi le gouvernement de reconnaître le bien-fondé de la proposition que j'ai faite le 7 et le 8 novembre, à savoir que le rapport du comité mixte spécial soit présenté au Parlement au cours de la présente session, afin que la Chambre des communes puisse se prononcer à son sujet. Je ne pense pas qu'un long débat soit nécessaire et je crois qu'il serait adopté à l'unanimité. Mon espoir en demandant cette mesure est de nous voir replacés dans le climat où se trouvait, me semble-t-il, le gouvernement entre janvier et juin de 1967, et d'obtenir qu'on prenne sans tarder des mesures adéquates.

Je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est ici pour répondre à la question ce soir. J'espère qu'il nous répondra de son mieux et qu'il nous assurera du moins qu'il fera tout son possible pour convaincre son ministre de participer à la discussion sur ce sujet au sein du cabinet et pour obtenir que l'on permette à la Chambre d'exprimer l'opinion, sûrement unanime, qu'il est temps de relever les pensions de nos fonctionnaires retraités sans plus tarder.

M. H. W. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je serai heureux de signaler au ministre des Finances (M. Benson) non seulement les remarques du préopinant, mais plus particulièrement celles du président du Conseil du Trésor (M. Drury) pendant l'examen de ses crédits, examen que nous venons de conclure. Les commentaires faits par le président du Conseil du Trésor au cours de cette discussion seront naturellement reproduits au hansard et se passent d'explications.

LE DÉVELOPPEMENT RURAL—LA CENTRALISATION DES HABITANTS DE LA RÉGION ATLANTIQUE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Il y a quelque temps, plus précisément le 7 novembre, j'ai demandé au ministre des Forêts et du Développement rural si le gouvernement étudiait sérieusement les aspects sociologiques et économiques de la centralisation des habitants de la région atlantique.

C'est que le ministre avait déclaré à Halifax que nous devions tenir compte des intérêts régionaux mais sans faire preuve de chauvinisme. Le développement régional, selon lui, ne voulait pas dire plus d'emplois dans chaque comté, une nouvelle usine à chaque carrefour ou un nouveau quai dans chacun des ports. Le ministre a signalé le dépeuplement graduel des campagnes, de nombreux villages et petites villes. Il a même laissé entendre que des gens seraient obligés d'aller vivre ailleurs. Ce qu'il faut déduire de tout cela, c'est que le ministère avait prévu la centralisation des habitants de la région atlantique.

Quelques jours plus tôt, le ministre des Pêcheries (M. Davis) signalait qu'environ 8,000 personnes seraient centralisées suivant un programme de réimplantation à Terre-Neuve, c'est-à-dire que 15 p. 100 des Terre-Neuviens de petites collectivités rurales seraient transplantés dans des centres urbains au cours de la prochaine décennie. En effet, un de nos journaux locaux en date du vendredi 15 novembre a soutenu dans un commentaire que la question de la centralisation qui se pose à la province est d'une importance probablement jamais vue au cours de l'histoire moderne. On y lit qu'une telle mesure peut assurer le progrès et la stabilité futurs de la province ou entraîner sa déchéance économique et sociale. L'éditorial était intitulé: «Les gens ne sont pas des pions».

Un auteur canadien réputé a décrit la décentralisation entreprise par les gouvernements fédéral et provinciaux comme l'établissement des gens dans des camps de concentration avant leur départ pour Toronto.

Si je pose ma question au ministre—et j'aimerais qu'il m'expose la doctrine du gouver-

nement quant à la réinstallation et à la centralisation—c'est que je pense en effet que le gouvernement n'a pas de doctrine. Je devrais peut-être adresser ma question au premier ministre de Terre-Neuve.

Il s'agit là d'une importante question d'urbanisation, de centralisation, de déplacement et de réinstallation des habitants de Terre-Neuve en particulier et de la région atlantique, de façon générale. Je ne m'oppose nullement à la centralisation. Je ne m'oppose à aucun changement proposé par le gouvernement fédéral ou un gouvernement municipal ou provincial pour améliorer le sort des Canadiens, pourvu que ces changements s'inspirent de certains principes, d'un plan ou d'un programme quelconque, et pourvu qu'on ait étudié auparavant les autres possibilités. Je maintiens qu'on a déplacé 8,000 personnes et que l'on doit en déplacer encore 80,000 à Terre-Neuve sans que ce programme s'inspire d'aucun principe, plan ou politique. Je pourrais citer à ce propos de longs passages d'un rapport sur l'urbanisation ou le déplacement des habitants de Terre-Neuve rédigé sur la demande du gouvernement fédéral.

A la page 15 du rapport, les auteurs font remarquer que le gouvernement semble adopter une politique de non intervention, en refusant d'offrir des conseils à ceux qui sont déplacés de peur d'être tenu responsable des difficultés imprévues qui pourraient survenir. Les raisons du déplacement ne sont pas examinées. Le rapport entre dans les détails et indique que les gens sont déplacés des centres à croissance lente vers des centres stagnants. Il indique que le logement a été un grave problème pour les familles nombreuses, que cela a provoqué le chômage, que les personnes âgées ont été obligées de s'établir dans des secteurs où elles risquaient de mourir de faim.

Le rapport affirme que le gouvernement a vu les bénéfices que les jeunes retiraient du programme, sans tenir compte des problèmes causés aux adultes par les déplacements. Le gouvernement a un concept fort étroit de la centralisation. Le rapport laisse entendre que le gouvernement a déplacé les gens comme les pions d'un jeu de dames, s'attendant à ce que ceux-ci quittent un navire en perdition pour sauter dans l'Atlantique démonté.

Cela fend le cœur de voir les difficultés auxquelles sont en butte les Terre-Neuviens qui ont été déplacés. A la suite de ce déplacement, nous avons l'homme sans foyer, à comparer à l'homme qui a son foyer, l'homme qui a inspiré la plume d'Edward Markham et le pinceau de Millais.

Je voudrais que le gouvernement explique sa philosophie. Je lui demande de bien regarder ce qu'il fait aux gens, car la centralisation n'est pas la solution unique à bien des problèmes des régions rurales des provinces de l'Atlantique. Je demande au gouvernement de faire connaître aux habitants de la région de l'Atlantique, en fait de toutes les régions de l'Ouest et de l'Est, ses politiques à cet égard.

Des gens déplacés dans une nouvelle localité ont découvert qu'ils n'avaient pas les moyens de s'acheter une maison. Ils reçoivent $1,000 et $200 par enfant, et on les installe parfois dans des régions où cela leur coûte cinq fois plus cher pour vivre. Quand le gouvernement déplace les gens, qu'il tienne donc compte des facteurs humanitaires aussi bien que des facteurs économiques.

Le ministre chargé du développement rural voit clairement de quoi il s'agit. J'en suis convaincu pour avoir lu ses déclarations dans les Maritimes. Tout ce que je demande c'est que le ministre des Pêcheries (M. Davis), de qui relève maintenant le programme, et le ministre du développement en vienne à une entente avec les hauts fonctionnaires provinciaux, et qu'ils expliquent leur politique au peuple canadien. Actuellement, il ne semble pas y en avoir, et ce qui pourrait en être une est une tragédie pour bon nombre des citoyens dans bien des régions du Canada.

• (10.20 p.m.)

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député de Gander-Twillingate sait, je crois, pourquoi le ministre des Forêts et du Développement rural n'est pas ici pour répondre à sa question sur la centralisation des Terre-Neuviens et des habitants de la région atlantique tout entière. Mais je signalerai la chose au ministre dès demain. Celui-ci jugera peut-être opportun de lui donner une réponse par écrit.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, la motion portant ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La séance est donc ajournée jusqu'à 2h.30 demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h.22 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

FINANCE
50, L30.
CONSEIL DU TRÉSOR
1, 5, 10.

APPENDICE

COMMUNIQUÉ DE L'OTAN À LA SUITE DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

[*Voir page 2831*]

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Bruxelles, en session ministérielle, les 15 et 16 novembre. Les Ministres des Affaires étrangères et un certain nombre de Ministres de la Défense et des Finances participaient à cette réunion. Le Conseil avait avancé sa réunion ordinaire de fin d'année, prévue pour la mi-décembre, afin de permettre aux Ministres d'examiner à une date plus rapprochée la grave situation qu'ont créée l'intervention armée en Tchécoslovaquie et l'occupation de ce pays par les forces de l'Union soviétique et de quatre de ses Alliés du Pacte de Varsovie.

2. Les Ministres ont réaffirmé l'intangibilité du principe, maintes fois rappelé par tous les États, y compris l'URSS, de l'indépendance de chaque peuple et, en conséquence, de la non-intervention d'un État dans les affaires d'un autre État.

Ils ont constaté que les dirigeants soviétiques, avec l'assistance de quatre de leurs alliés, avaient délibérément violé ce principe. L'opinion mondiale a été profondément choquée par cette intervention armée effectuée contre la volonté du gouvernement et du peuple tchécoslovaques. Tous les membres de l'Alliance ont dénoncé ce recours à la force, qui met en cause la paix et l'ordre international, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies. Comme tous les autres peuples, le peuple tchécoslovaque doit être libre de forger son avenir sans ingérence extérieure. Des accords conclus sous l'occupation ne peuvent justifier une remise en cause de cette idée fondamentale.

3. L'affirmation des dirigeants soviétiques selon laquelle il existerait un droit d'intervention dans les affaires d'autres États considérés comme faisant partie d'une soi-disant «communauté socialiste» est contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, est dangereuse pour la sécurité européenne et a inévitablement suscité de graves inquiétudes. Elle peut faire craindre que la force ne soit de nouveau utilisée dans d'autres cas.

Le recours à la force, ainsi que le stationnement en Tchécoslovaquie de forces soviétiques qui n'y avaient pas encore été déployées, ont créé, tant en ce qui concerne l'appréciation de la situation qu'au sujet des desseins et des intentions de l'URSS, une grave incertitude qui oblige les Alliés à faire preuve d'une grande vigilance.

4. Appliquée à l'Allemagne, la politique que l'URSS fait découler de sa doctrine d'une soi-disant «communauté socialiste» élève de nouveaux obstacles au rapprochement et, finalement, à l'unification des deux parties de l'Allemagne. De plus, elle serait contraire à la lettre et à l'esprit des accords quadripartites concernant l'Allemagne dans son ensemble.

Compte tenu de cette situation, et prenant en considération les responsabilités particulières des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, les Ministres ont réaffirmé la détermination de l'Alliance de persévérer dans ses efforts en vue de contribuer à une solution pacifique de la question allemande fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Leurs Gouvernements ne reconnaissent pas la «RDA». Ils s'opposent à toute prétention qui consacrerait la division de l'Allemagne contre la volonté du peuple allemand.

Se référant au Communiqué publié le 25 juin 1968, à Reykjavik, les Ministres confirment le soutien de leurs Gouvernements à la volonté déclarée des trois Puissances de sauvegarder la sécurité de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville. Ils rappellent la déclaration du Conseil Atlantique en date du 16 décembre 1958 sur Berlin et les responsabilités assumées par tous les États membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin. Ils notent avec satisfaction les mesures importantes prises par la République Fédérale d'Allemagne, en conformité avec le statut de Berlin, pour maintenir la viabilité de la ville. Ils s'associent à la position des trois Puissances quant à l'intérêt légitime que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne porte au bien-être et à la viabilité de Berlin et quant aux liens qui en résultent entre l'un et l'autre sur la base des arrangements en vigueur.

Les Ministres s'associent à l'appel lancé par les trois Puissances à l'URSS pour qu'elle respecte les accords quadripartites concernant Berlin, ainsi que les décisions prises conformément à ces accords par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

5. Les incertitudes nouvelles suscitées par la récente action des Soviétiques se manifestent également dans le bassin méditerranéen. Il y a là une situation qui exige que les Alliés poursuivent, par tous les moyens dont ils disposent, leurs efforts en vue de promouvoir dans cette zone la stabilité et une paix juste et équitable, ainsi que la coopération et l'entente mutuelles. Le développement de l'activité soviétique en Méditerranée, y compris la présence accrue d'unités navales, requiert une vigilance propre à sauvegarder la sécurité des Alliés.

6. Les membres de l'Alliance invitent instamment l'Union soviétique, dans l'intérêt de la paix mondiale, à s'abstenir de recourir à la force et de s'ingérer dans les affaires des autres États.

Résolus à sauvegarder la liberté et l'indépendance de leurs pays, ils ne pourraient rester indifférents à tout développement qui mettrait en danger leur sécurité.

Il est évident que toute intervention soviétique ayant une influence directe ou indirecte sur la situation en Europe ou en Méditerranée provoquerait une crise internationale aux conséquences graves.

7. Ces incertitudes nouvelles subsisteront aussi longtemps que les dirigeants soviétiques s'en tiendront à une politique de force. Les Alliés demeurent convaincus que leur solidarité politique reste indispensable pour décourager l'agression et les autres formes d'oppression. Ils sont, avant tout, fermement résolus à faire face à leurs responsabilités communes et, conformément au Traité, à défendre les membres de l'Alliance contre toute attaque armée.

8. Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont donc trouvés dans l'obligation de réévaluer l'état de leurs défenses. Ils considèrent que la situation créée par les récents événements appelle une réaction collective. La qualité, l'efficacité et le déploiement des forces de l'OTAN seront améliorés sur le plan des effectifs comme sur celui du matériel, afin d'être mieux à même d'assurer une défense aussi avancée que possible. La qualité des forces de réserve sera également améliorée et leur aptitude à une mobilisation rapide sera accrue. L'envoi de renforts sur les flancs et le renforcement des forces locales des flancs feront l'objet d'une attention redoublée. Le potentiel classique des forces aériennes tactiques de l'OTAN sera augmenté. Certaines unités nationales supplémentaires seront mises à la disposition des Grands Commandements OTAN. Des mesures particulières ont été approuvées dans chacun de ces domaines pour améliorer le potentiel classique des forces de l'OTAN. Les Ministres ont décidé que la mise en pratique coordonnée de ces mesures et le dégagement de ressources budgétaires supplémentaires dans la mesure nécessaire feraient partie du plan de forces OTAN qui sera présenté pour décision en janvier 1969 pour 1969/1973. Ils ont également reconnu que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération entre ses membres, pour alléger les charges qui découlent des déficits de balance des paiements directement provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective.

9. Les Ministres avaient, il y a un an, affirmé, dans le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance, que celle-ci, tout en maintenant une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager tout agresseur, devait s'employer à promouvoir une politique de détente. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, en portant un grave préjudice à l'espoir de régler les problèmes en suspens qui divisent encore le continent européen et l'Allemagne et de donner à l'Europe la paix et la sécurité, risque de compromettre certains des résultats déjà obtenus dans le domaine de la détente. De fait, l'action des cinq membres du Pacte de Varsovie a contraint les Alliés à réduire la portée et le niveau de leurs contacts avec eux.

10. Plus précisément, les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées de forces ont subi un sérieux recul. Les Alliés poursuivent néanmoins, par d'étroites consultations, leurs études et leurs préparatifs en attendant le jour où régnera un climat plus propice à des discussions fructueuses.

11. En tout état de cause, l'objectif politique conforme aux valeurs occidentales reste d'établir entre l'Est et l'Ouest des relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses. Les Alliés sont résolus à poursuivre cet objectif, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. La recherche de la paix exige des progrès, compatibles avec la sécurité de l'Ouest, dans les domaines vitaux du désarmement et du contrôle des armements, ainsi que des efforts constants pour résoudre les problèmes fondamentaux qui séparent l'Est et l'Ouest.

12. L'Alliance de l'Atlantique Nord continuera d'être l'indispensable garant de la sécurité et la base essentielle de la réconciliation européenne. Aux termes de sa constitution, elle est d'une durée indéfinie. Les événements récents ont démontré de nouveau qu'il est aussi nécessaire que jamais qu'elle demeure en vigueur. Le Ministre français des Affaires Étrangères a rappelé, pour sa part, que, sauf événements qui viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, le Gouvernement français considère que l'Alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

13. La prochaine réunion du Conseil en session ministérielle aura lieu à Washington les 10 et 11 avril 1969.

14. Le Comité des Plans de défense, qui s'est réuni en session ministérielle le 14 novembre, tiendra sa prochaine session ministérielle le 16 janvier 1969 à Bruxelles.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Guy Crossman (Westmorland-Kent) présente le 2e rapport du comité permanent des pêches et des forêts, en anglais et en français.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE VISANT À MODIFIER L'APPLICATION DE LA LOI

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier) demande à déposer le bill n° C-130 tendant à modifier le Code canadien du travail (Normes) (Champ d'application restreint au mouvement physique).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leblanc: Monsieur l'Orateur, ce bill fait suite à une résolution adoptée en mai 1968 par l'Association canadienne du camionnage et à une résolution identique adoptée par l'Association du camionnage du Québec Inc.

Ce bill a pour objet de prévoir que, lorsque le propriétaire d'une entreprise de transport par véhicules automobiles exploite son entreprise à la fois sur le plan interprovincial et sur le plan provincial, seuls les employés affectés au fonctionnement des véhicules servant au transport interprovincial devraient être soumis à l'application de cette loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—L'ENGAGEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question que m'a suggérée sa déclaration d'hier. Il a dit, en effet, qu'en remettant en question notre politique de défense, le gouvernement tenait compte de la nature, de la qualité et de la quantité des armements que nous nous engageons à fournir au NORAD. Le premier ministre voudrait-il nous dire si, à la suite de l'accord signé en mars dernier, le Canada se considère comme lié envers le NORAD jusqu'au 12 mai 1973?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le NORAD est un dispositif de surveillance. Ce n'est pas un organisme auquel on s'engage à fournir un nombre déterminé d'hommes, d'armes ou de matériel. Chacun des membres décide lui-même ce qu'il mettra à la disposition du NORAD. L'accord demeure essentiellement valide moyennant une très petite participation en armes de part et d'autre. Nous sommes membres du NORAD. Nous avons renouvelé cet accord. Le nombre et la nature des armements mis à la disposition du NORAD par le Canada font l'objet d'une décision du gouvernement canadien.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre si la participation du Canada à l'accord du NORAD ou son retrait avant 1973 est une des questions à l'étude au cours de cette revue de la politique de défense et de la politique étrangère. Je voudrais savoir non pas si des armes seront fournies, mais si nous continuerons à adhérer à l'accord ou si nous nous en retirerons. L'affaire est-elle à l'étude?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, si nous décidions de retirer les armes que nous avons mises à la disposition du NORAD, au point de vue technique, nous serions encore partie à l'accord, mais cela ne servirait pas à grand-chose.

M. Woolliams: Il y aurait violation de l'accord.

Le très hon. M. Trudeau: Voilà pourquoi je prétends qu'à notre point de vue, la question d'importance capitale est la quantité d'armes que nous voulons mettre à la disposition du NORAD. Si, je le répète, elle est presque nulle, je suppose qu'en l'occurrence, l'accord deviendrait caduc.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Il serait donc peut-être juste de dire que l'étude et la revue devront également porter sur la question de savoir si nous allons continuer à adhérer au NORAD lui-même ou bien nous en retirer avant 1973.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, indirectement, monsieur l'Orateur. Encore une fois, je pars de l'hypothèse que nous ne fournirions pas d'armes en vertu de l'accord. On pourrait dire alors que l'accord demeure en vigueur, mais qu'il ne signifie rien. Donc l'aspect important de notre étude porte sur les armes que nous déciderons de fournir en vertu de l'accord. Nous déciderons peut-être d'en augmenter sensiblement le nombre, en jugeant que le NORAD mérite une participation canadienne beaucoup plus importante; dans ce cas, je ne dirais pas que l'accord ne serait plus en vigueur.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): J'aimerais poser une question complémentaire. Étant donné qu'aux termes de l'accord du NORAD, cet accord peut être remis à l'étude à tout moment sur la demande d'une des parties, le gouvernement songe-t-il à demander au gouvernement des États-Unis de reviser conjointement l'accord du NORAD dans un avenir prochain, ou a-t-il déjà présenté une proposition dans ce sens au gouvernement des États-Unis?

Le très hon. M. Trudeau: Non, nous ne l'avons pas fait, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le premier ministre pourrait dire à la Chambre si le gouvernement du Canada est maintenant tenu de fournir de l'équipement, du matériel de rechange ou supplémentaire en vertu de l'accord existant ou si, de l'avis du gouvernement, cet équipement peut être retiré à n'importe quel moment. A-t-on pris des engagements en ce qui concerne la fourniture d'équipement à l'heure actuelle, aux termes de l'accord du NORAD présentement en vigueur?

Le très hon. M. Trudeau: Comme on l'a indiqué dans la question précédente, la question de l'équipement peut être modifiée de temps en temps. Le NORAD est une organisation où les deux gouvernements exercent un contrôle conjoint et, comme le sait le chef de l'opposition, ce contrôle conjoint porte sur les armes que chaque partie décide de fournir en vertu de l'accord du NORAD. C'est cette décision que nous sommes maintenant en train d'examiner ainsi que certaines autres, à savoir de quel genre de système de défense nous avons besoin, dans le cadre ou en dehors de l'OTAN, dans le cadre ou en dehors du NORAD, et ainsi de suite.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a déclaré que tous les aspects de NORAD et du système de défense canado-américain font l'objet d'une revue. Si, dans ce contexte, nous décidons de réduire nos affectations d'armements, est-il possible ou probable que d'autres troupes américaines soient stationnées au Canada?

Le très hon. M. Trudeau: C'est possible, bien entendu, mais je ne dirais pas que c'est probable.

M. Ed Schreyer (Selkirk): J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Niera-t-il ou confirmera-t-il la rumeur qui veut que le Canada et les États-Unis s'entendent de moins en moins sur l'interprétation à donner au nouvel accord du NORAD, savoir s'il permet l'inclusion d'engins antiengins...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut demander au premier ministre ou à un ministre de confirmer ou de nier une rumeur.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant dirait-il si l'établissement d'un système léger d'engins antiengins aux États-Unis relèvera du commandement d'organisation du NORAD?

Le très hon. M. Trudeau: Je devrai vérifier, monsieur l'Orateur, mais autant que je me souvienne, non.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Jour après jour, il nous présente un monde illusoire et quasi chimérique. Ne croit-il pas que le peuple canadien a droit à des renseignements plus complets que les quelques informations douteuses dont on lui fait part aujourd'hui, surtout en ce qui concerne le NORAD. Au lieu de toute cette confusion...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker:... le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il est temps de lui donner les faits?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, les Canadiens ont le droit d'être parfaitement renseignés. L'ennui c'est que nous sommes en train de reviser notre politique; or si nous devions les mettre au courant dès maintenant, il ne servirait pas à grand-chose de la reviser. (*Applaudissements*)

Les Canadiens sont sûrement capables de comprendre qu'il faut parfois reviser certaines des politiques fondamentales établies par le gouvernement actuel et des gouvernements antérieurs au cours des années, ou même des

siècles, et ce n'est sûrement pas trop leur demander d'admettre, pendant que durera cette revision, le principe que le gouvernement peut changer ou ne pas changer d'idée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je dire ceci au premier ministre . . . (*Exclamations*) On se moque de la question de défense, du côté libéral, n'est-ce pas? (*Exclamations*)

C'est une question qui touche l'existence et l'avenir des Canadiens. Je demande maintenant au premier ministre s'il permettra prochainement à la Chambre d'examiner cette question et au peuple canadien de se prononcer là-dessus par l'organe de ses représentants ici afin que l'avenir du pays ne soit pas laissé à l'arbitraire d'un seul homme au Parlement. (*Exclamations*)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le gouvernement s'efforce-t-il, dans sa revision de notre politique militaire et étrangère, de déterminer exactement les pays étrangers que nous pourrions aider plus généreusement si nous avons les fonds nécessaires après la réduction de nos dépenses militaires? Le premier ministre peut-il nous expliquer quelle importance on attache à cet aspect de la revision?

Le très hon. M. Trudeau: Je répète ce que, sauf erreur, j'ai répondu au chef du Nouveau parti démocratique il y a quelques jours: nous attachons une grande importance à l'aide extérieure ou à l'aide au développement international et nous examinons cet aspect de notre politique étrangère non seulement en vue d'étendre notre assistance si possible mais aussi de déterminer les pays qui pourraient le mieux bénéficier de notre aide.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais reposer, mais sous une autre forme, la question que j'ai posée tantôt et demander au premier ministre si le gouvernement du Canada éprouve des difficultés particulières en voulant concilier son interprétation de l'Accord du NORAD avec celle des États-Unis en ce qui concerne une capacité de défense engin antiengin dans le cadre de cet accord.

Le très hon. M. Trudeau: Aucune difficulté, monsieur l'Orateur.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Le premier ministre conviendrait-il que les événements de Tchécoslovaquie ont bouleversé tous nos projets à cet égard?

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je voudrais demander au premier ministre quand il se propose de montrer à la Chambre les résultats des instructions de Marshall McLuhan?

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons atteint un point où il serait bon, je pense, de passer à un autre sujet.

LES MÉDICAMENTS

LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question que l'on a déjà adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu le grave retard que subit aux États-Unis la fabrication d'un vaccin contre le virus de la grippe de Hong-kong découvert récemment, le ministre dirait-il à la Chambre quelle est la situation au Canada et quand pense-t-il que la distribution se fera ici?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà répondu au député, mais je suppose que la réponse ne l'a pas satisfait. Je me renseignerai volontiers une fois de plus et je lui donnerai une réponse.

L'ONTARIO—LA RÉDUCTION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question que je voudrais sans doute poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou, peut-être, au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre provincial de la Santé ayant annoncé aujourd'hui que l'Ontario compte, d'ici deux mois, réduire de 15 p. 100 au moins le prix des médicaments, le ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement fédéral pourrait envisager une mesure analogue?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, le ministre de la Consommation et des Corporations a déjà prononcé son discours lors de la deuxième lecture d'un bill destiné à régler l'ensemble de cette question. Ce bill suivra le

cours normal de ses diverses étapes et sera certainement un instrument utile aux provinces dans leurs efforts dont parle l'honorable député.

LES FINANCES

LA SITUATION INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme les crises monétaires se multiplient au niveau international, le gouvernement promettrait-il que le ministre des Finances fera une déclaration à ce sujet dès son retour à la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je crois que le ministre des Finances doit revenir à la Chambre demain, monsieur l'Orateur, et il voudra peut-être répondre à cette question.

L'hon. M. Lambert: Ce n'est pas ce que je demande. Le gouvernement consentirait-il à ce que le ministre fasse une déclaration. La question est très simple.

Le très hon. M. Trudeau: La très simple réponse est que si le ministre des Finances juge une telle déclaration utile, il la fera.

L'hon. M. Lambert: Sans commentaire, monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre a-t-il reçu des rapports sur la crise actuelle de la part des représentants du Canada qui se sont réunis la semaine dernière pour régler la situation? Le premier ministre estime peut-être que certaines de ces crises monétaires sont assez graves pour le Canada aussi.

Le très hon. M. Trudeau: Je réponds oui à la première question et oui, je le crois, à la seconde.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, pendant qu'il démontre sa maîtrise de la Chambre, le premier ministre pourrait-il indiquer si le Canada a pris des engagements concernant le swap de crédits pour appuyer le franc?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'engagements. Certes, nous suivons de très près la situation monétaire internationale, mais nous n'avons aucun moyen de prédire les mesures que pourraient prendre les gouvernements européens. Nous suivons de jour en jour le développement de la situation, mais on ne nous a pas encore demandé d'engagement précis.

[L'hon. M. Munro.]

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

A PROPOS DE L'UTILISATION DES AVIONS HERCULES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Est-il exact que les avions *Hercules* préposés au transport de nourriture et de marchandises pour les Biafrais ne sont plus en état de décoller?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Au contraire, l'avion Hercules qui est à Fernando Pó a déjà servi, aujourd'hui même, à transporter des réfugiés vers le Dahomey, et nos autorités ont permis à cet avion de transporter d'autres réfugiés. Je peux même ajouter qu'il est question que cet avion serve à transporter des médicaments d'un endroit d'Europe vers le Nigéria.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA TÉLÉDIFFUSION DE LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Quelques questions lui ont été posées hier sur la conférence qui réunira les premiers ministres fédéral et provinciaux à Ottawa. Je voudrais savoir si cette conférence sera télédiffusée comme la première tenue en février, afin que tous les Canadiens puissent constater le talent et la diplomatie du premier ministre, qualités qu'il déploie ici tous les jours.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député ne voudrait sûrement pas que cette conférence devienne le fait d'un seul homme. Cela déplairait au très honorable représentant de Prince Albert. Je puis cependant mentionner que j'ai proposé aux provinces, si elles y consentent, que la conférence soit télévisée.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le 18 octobre, j'ai

demandé au premier ministre si l'on étudierait la possibilité de relever les taux de salaire minimums au Canada, lors de la conférence fédérale-provinciale, car il faudrait absolument relever le niveau de vie des 4 millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté? Le premier ministre a-t-il fait inscrire cette question à l'ordre du jour de la conférence?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): A la suite des discussions qui ont eu lieu à la conférence de février dernier, nous inscrivons à l'ordre du jour de cette conférence la question des disparités régionales, ce qui nous permettra de rectifier certaines des inégalités économiques qui préoccupent tant le député.

L'hon. M. Hees: Le relèvement des salaires minimums est une question si importante, fondamentale même, que je demande au premier ministre s'il n'y aurait pas moyen de l'examiner.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne vois pas bien comment un sujet aussi particulier pourrait être étudié à une conférence sur la constitution. Rien n'empêche les provinces ni le gouvernement fédéral de majorer leurs salaires minimums dans les domaines de leur compétence. Je ne vois pas comment cette question pourrait s'insérer dans un débat sur la constitution.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre ne croit-il pas que si lui et le gouvernement donnaient l'exemple en majorant les salaires minimums, qui ne l'ont pas été depuis trois ans, cela pourrait...

M. l'Orateur: A l'ordre. Les dernières questions supplémentaires du député prêtent à controverse.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul St-Pierre (Coast-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics au sujet de la construction, par un propriétaire de ranch du nom de Rudy Johnson, d'un pont routier au-dessus du Fraser. Même si aucun denier public n'a servi à la construction de cet ouvrage si utile, le ministre a-t-il l'intention d'accepter une invitation à l'inauguration officielle du pont, à la fois comme invité d'honneur et comme observateur intéressé?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a présenté son invitation.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il reçu ce matin de l'Association libérale de Burnaby-Seymour un télégramme qui lui reprochait énergiquement de ne pas savoir qui est le député libéral de cette circonscription? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Qui diable est-il?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: Qu'on le laisse donc répondre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu ce télégramme hypothétique. Pour mettre les choses au point, je déclare à ceux que cela peut intéresser que je n'ai jamais indiqué que le nom du député m'échappait. J'ai demandé à demi-voix où diable était le ministre. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: Non, non ce n'est pas... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je ne crois pas que la question ait été recevable. Je n'ai permis au premier ministre d'y répondre que sur l'invitation du député.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, (*Exclamations*)...je sais où se trouve le ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rejette toute question supplémentaire. Si le député a une question différente à poser, je l'accepterai.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le ministre de l'Agriculture exprimait la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré à une réunion hier soir que bon nombre de cultivateurs ignorent les principes économiques de base dans la direction d'une entreprise?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES BIENS DE LA COURONNE

LA VENTE DES CHASSEURS À RÉACTION SABRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense. Pourrait-il dire à la Chambre où en sont les négociations concernant la vente de 26 chasseurs à réaction Sabre à un marchand d'armes américain?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, les 26 appareils en question n'ont pas encore été déclarés excédentaires et cédés à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Il y a peut-être un peu de confusion parce qu'on a déjà mis en vente 22 fuselages, je crois, ainsi qu'une série distincte de 25 moteurs Orenda. C'est là tout l'équipement qui a été déclaré excédentaire et cédé à la Corporation de disposition des biens de la Couronnne. Rien n'a encore été décidé quant à la vente des appareils en question. Si les F-86 nous sont transférés, nous déciderons de la ligne de conduite à suivre, mais les appareils n'ont pas encore été transférés à mon ministère.

M. G. W. Baldwin (Peace River): La décision définitive à ce sujet demeurera-t-elle en suspens jusqu'à ce que le gouvernement ait terminé sa revue de la politique de défense?

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le citoyen et son mandant qui veulent acheter ces avions, révéleront au gouvernement avant la vente, les motifs qui les inspirent.

L'hon. M. Jamieson: Oui, je peux donner très catégoriquement cette assurance.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Ma question découle de la réponse à la première question. Le ministre peut-il nous dire pourquoi la Corporation de disposition des biens de la Couronne vendrait 22 fuselages et 25 moteurs séparément, alors qu'ils pourraient être assemblés et constituer des appareils complets?

L'hon. M. Jamieson: Ce n'est pas nécessairement vrai, car les avions ont été dépouillés de tous leurs instruments, y compris leurs dispositifs de tir. Néanmoins, je le répète, aucune décision n'a encore été prise à cette fin, pas même pour la disposition des fuselages ou des moteurs de ces appareils.

[M. l'Orateur.]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, le ministre verrait-il à ce que des nouvelles de ce genre soient dignes de foi à l'avenir et que le pays... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense, pour tirer au clair un point soulevé tout à l'heure. Le ministre a-t-il bien affirmé que le gouvernement songerait sérieusement à vendre à des particuliers des avions militaires en état d'être utilisés au lieu de les vendre comme rebut ou de les envoyer à la ferraille?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'ignore si cette question est la même qu'on a posée tantôt. J'ai dit tout simplement qu'il n'y a pas en ce moment d'avions en état de voler qui sont offerts en vente ou cédés à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Tout indique que des avions F-86 seront, dans quelques mois, remis à la Corporation. J'ai promis de formuler la politique qui s'appliquera alors, et j'ai assuré au préopinant qu'en l'occurrence, nous prendrons bien soin de connaître exactement la destination ultime et l'usage prévu des appareils, à condition, bien entendu, que nous ayons décidé de les vendre en état de voler.

[*Plus tard*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je demande au secrétaire d'État, ou à son suppléant, de bien vouloir se renseigner auprès de la Société Radio-Canada, qui relève de sa compétence, et de s'assurer pourquoi on a permis à la Société de parler de la vente d'avions de surplus par le gouvernement à un Américain qui aurait fait la meilleure offre; cela a déclenché d'un bout à l'autre du pays un tel mouvement de protestations qu'une foule de lettres et de dépêches sont adressées aux députés pour s'opposer à cette vente.

[*Français*]

LES POSTES

A PROPOS DE L'AUGMENTATION DU COÛT D'ABONNEMENT AUX JOURNAUX ET DU TARIF POSTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Postes. Le ministre a-t-il été mis au courant de l'annonce

qui a paru aujourd'hui dans le journal *Le Soleil* de Québec à propos de la loi Kierans ou du bill C-116, où l'on dit:

Nous devons à regret porter le taux de nos abonnements—livraison par la poste—de $15 à $30 par année à partir du 1er avril 1969.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit poser une question.

M. Caouette: Le ministre est-il en mesure de nous dire quels sont ses projets en vue de contrecarrer cette augmentation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable député de Prince-Albert.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, le ministre était disposé à répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

A PROPOS DE LA POLITIQUE RÉGISSANT LA FERMETURE DE CERTAINS BUREAUX DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Depuis environ un mois, les députés reçoivent des lettres du ministre des Postes relativement à sa décision de fermer tel ou tel bureau de poste dans les diverses circonscriptions. En ce qui concerne la mienne, on y a déjà fermé trois bureaux de poste.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit poser une question.

L'hon. M. Asselin: Oui, monsieur l'Orateur, la voici.

Sur quoi le ministre se base-t-il pour appliquer une telle politique?

M. l'Orateur: L'honorable député demande au ministre de faire une déclaration générale, ce que le ministre devrait faire à l'appel des motions.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je puis répondre en quelques mots.

Il faut deux ou trois conditions pour fermer un bureau de poste. Par exemple, si un bureau de poste dessert moins de 30 familles, si le revenu d'un bureau de poste est inférieur à $1,000, si les frais d'administration d'un bureau de poste s'élèvent à $2,000 ou $3,000 et s'il y a possibilité d'établir un service de courrier rural, on songe alors à la fermeture du bureau de poste.

L'hon. M. Asselin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre tient-il également compte du fait que même si un bureau de poste est déficitaire, il rend service à la population?

L'hon. M. Kierans: Quant à nous, le service de courrier rural rend de meilleurs services à la population.

ON SUGGÈRE L'ÉMISSION D'UN TIMBRE-POSTE À L'EFFIGIE DE JEANNE MANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Étant donné que le Congrès international des infirmières aura lieu à Montréal en juin 1969, le ministre accepterait-il de faire émettre un timbre-poste à l'effigie de Jeanne Mance, première infirmière laïque canadienne?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, compte tenu de la situation difficile imposée de nos jours à bon nombre d'anciens combattants par la hausse du coût de la vie et ainsi de suite, le ministre des Affaires des anciens combattants dirait-il au pays quand la Chambre sera saisie de la mesure législative sur l'augmentation des pensions et des allocations des anciens combattants et, sourtout, quand les projets de résolution à cette fin seront inscrits au *Feuilleton*?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, les pensions, le député le sait, ont augmenté de 15 p. 100 en 1968. La majoration des pensions est toujours à l'étude et les annonces à ce sujet seront faites en temps utile.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question au sujet des allocations aux anciens combattants. Est-ce qu'on songe à cet aspect de la question et le ministre nous dira-t-il si c'est à cause de la remise à l'étude de la politique de défense qu'on ne prend aucune mesure à l'intention des anciens combattants?

L'hon. M. Dubé: Non, monsieur l'Orateur. Il n'y a apparemment aucun rapport entre ces deux aspects. La question des allocations est constamment à l'étude.

HALIFAX—LA RÉDUCTION DES SERVICES HOSPITALIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Elle a trait à sa déclaration à la Chambre jeudi dernier au sujet des dépenses administratives à Camp Hill qui, selon lui, n'ont pas été réduites. A cette déclaration le ministre peut-il maintenant ajouter qu'on n'a pas l'intention de les réduire?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, monsieur l'Orateur, je le puis. Il n'y a pas eu de réductions et il n'y en aura pas.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il est maintenant en mesure de dire si ses fonctionnaires se disposent à remplacer le système des listes par celui des cartes pour identifier les Indiens qui ont droit à la gratuité des médicaments dont il a parlé mercredi dernier?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Nous espérons le faire dès le mois prochain ou dans six semaines assurément. Si j'ai bien compris, le système des listes n'est guère employé qu'en Colombie-Britannique.

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, lorsque ce système sera mis en vigueur, le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il ne sera plus question des listes déposées maintenant dans les diverses pharmacies de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Munro: Je pense certainement que oui. Ce sera un système bien meilleur.

M. Simpson: Le ministre voudrait-il envisager de faire retirer ces listes et de les renvoyer aux ministères qui les ont fournies?

L'hon. M. Munro: C'est bien ce que nous avions en vue en instaurant le système des cartes.

[L'hon. M. Dubé.]

LES MALADES INDIENS DANS LES HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES ET LES SANATORIUMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lors de la conférence nationale fédérale-provinciale, il s'est engagé à faire examiner de nouveau par des comités supérieurs de sous-ministres la décision de confier aux provinces la responsabilité des Indiens soignés dans des hôpitaux psychiatriques ou des sanatoriums. Le ministre dira-t-il si cette revision est terminée et quel en est le résultat? Sinon, peut-il nous dire à quelle date, selon lui, elle sera terminée?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ce nouvel examen visait en principe à faire entreprendre des études plus approfondies par un pareil comité. Celui-ci se met simplement à l'œuvre. Je le répète, c'est un comité composé de hauts fonctionnaires et de sous-ministres et il faudra un certain temps avant que l'examen soit achevé.

LE LIVRE BLANC SUR LA CIGARETTE ET LE CANCER DU POUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la sérieuse augmentation du cancer du poumon, avec sa très forte mortalité, sa très forte morbidité et son rapport certain avec la cigarette, pourrait-il nous dire si un Livre blanc sera déposé et à quel moment?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je préférerais en ce moment considérer cette question comme un préavis.

[*Plus tard*]

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question devient maintenant supplémentaire et s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les bulletins publiés par son ministère et divers autres documents indiquent que les cancers du poumon augmentent par suite de l'abus du tabac; je demande donc si le ministre renoncerait à toute lecture. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA PÊCHE

TERRE-NEUVE—LES OFFRES CONCERNANT L'ACHAT DE MORUE SALÉE SÈCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Pêcheries. Elle a trait à la pétition qui lui a été remise au nom des pêcheurs de la côte nord-ouest de Terre-Neuve au sujet de l'achat de morue sèche et salée et de l'expiration de l'appel d'offres hier. Le ministre peut-il nous dire si le prix demandé par la pétition sera obtenu?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Je l'ignore, monsieur l'Orateur, mais je me renseignerai.

M. John Lundrigan (Garder-Twillingate): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Production de défense aurait déclaré que les marchands ne font pas preuve de bonne foi à l'égard de ce programme, le ministre peut-il dire si l'entente actuelle, selon laquelle les marchands soumissionnent auprès du gouvernement pour l'achat du poisson, doit se solder par de vils prix versés aux producteurs primaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend compte, j'en suis sûr, que sous sa forme actuelle la question n'est pas recevable.

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE REMANIEMENT DE LA LOI SUR LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, l'honorable député de Skeena (M. Howard) demandait ce qui était advenu des projets de modification à la loi sur les Indiens auxquels mon précécesseur avait fait allusion, comme en fait foi le compte rendu des débats de la Chambre des communes du 11 décembre 1967.

L'ancien ministre examinait alors certaines questions politiques ayant trait à la loi sur les Indiens, à la suite de réunions tenues avec des représentants indiens. Ces questions ont été plus tard publiées dans une brochure intitulée «Recherche d'une nouvelle voie» qui fut envoyée à tous les Indiens. Il n'existe pas de texte provisoire de la nouvelle loi sur les Indiens à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MEXIQUE—L'ARRESTATION ET L'EXPULSION DE JOURNALISTES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui ai posé hier une question au sujet de l'expulsion du Mexique de journalistes canadiens à laquelle il a promis de répondre aujourd'hui.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur l'Orateur. Le député a demandé si notre ambassade à Mexico était au courant de l'expulsion de deux citoyens canadiens. La réponse est oui. Le 15 novembre, notre ambassade a appris que ces Canadiens avaient été détenus, puis expulsés. Notre ambassadeur a présenté des instances au gouvernement du Mexique. On lui a dit que les deux Canadiens en question avaient été détenus et expulsés ensuite dans leur propre voiture aux États-Unis parce qu'ils avaient enfreint des règlements du gouvernement mexicain concernant le tournage de films à des fins d'exportation.

L'ambassadeur s'est plaint de n'avoir pas été informé de cette détention et du fait que les représentants du service consulaire n'ont pas pu voir les deux Canadiens, mais l'expulsion était déjà chose faite.

LES PARCS NATIONAUX

JASPER—LES SOUMISSIONS CONFIDENTIELLES CONCERNANT L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien car il est important de faire vite. A-t-il reçu des plaintes émanant des parcs nationaux, de Jasper en particulier, au sujet de la divulgation des soumissions confidentielles concernant la location de terrains dans cette région à l'industrie touristique?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune plainte à ce sujet, mais je puis assurer l'honorable député que je vais faire enquête pour déterminer s'il y a quelque chose d'anormal.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre fera enquête, voudra-t-il vérifier s'il n'y a pas

eu violation du secret, c'est-à-dire si des soumissions n'ont pas été ouvertes avant la date pour les montrer à d'autres soumissionnaires?

LES COMMUNICATIONS

LES RÉSULTATS DE LA MISSION CANADIENNE EN FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre désigné des Communications. Fera-t-il bientôt une déclaration à la Chambre sur la question nébuleuse des télécommunications, notamment sur les résultats de la mission canadienne en France?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas encore entretenu avec les fonctionnaires qui ont passé quelques jours à Bonn la semaine dernière, à la conférence européenne sur les sciences spatiales. Je ne compte pas faire d'ici peu une déclaration à la Chambre, mais je m'empresserai d'en faire une dès que le moment sera venu.

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

TERRE-NEUVE—LES PLAINTES RELATIVES AU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Pêcheries, monsieur l'Orateur. Pourrait-il songer immédiatement à enquêter sur les plaintes soumises contre le programme de rétablissement fédéral-provincial à Terre-Neuve?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Oui, monsieur l'Orateur.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CHURCHILL (MAN.)—L'AMÉNAGEMENT URBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics, monsieur l'Orateur. Quand pourra-t-il faire connaître au cabinet les propositions visant l'aménagement urbain de Churchill, comme l'avait donné à entendre le premier ministre le 28 octobre?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics:) Monsieur l'Orateur, l'étude à ce sujet est presque terminée, je pense. Cette question sera très prochainement déférée au cabinet en vue d'une décision.

[M. Woolliams.]

LES PENSIONS

L'INDEXATION UNIVERSELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Comme il est admis de plus en plus que les pensions, une fois en vigueur, doivent être indexées, et vu l'urgence de rendre ce principe universel, le ministre a-t-il mis sur pied dans son ministère un comité ou groupe d'étude chargé d'étudier la question sous tous ses aspects?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre l'a dit, je crois, au début de la session, l'ensemble de nos programmes de bien-être est à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je m'excuse d'insister. La question d'indexer les pensions après leur entrée en vigueur est-elle comprise dans cette étude?

L'hon. M. Munro: Oui, monsieur l'Orateur, tout ce qui concerne nos programmes de bien-être social entre dans cette étude.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Richard.

LE TARIF DES DOUANES

1. Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaire 20925-1, 21045-1, 22001-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22002-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22003-1, y compris l'énoncé qui le précède, 26325-1, 40938-1, 42761-1, y compris l'énoncé qui le précède, 42762-1, y compris l'énoncé qui le précède, 44043-1, 44047-1, 47600-1, 56400-1 et 69315-1, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens pour l'étude d'une certaine résolution proposée en vue de modifier le tarif des douanes. Le texte figure dans les *Procès-verbaux* du mardi 22 octobre 1968. La résolution est-elle adoptée?

M. Gilbert: Monsieur le président, j'ai pris part au débat le jeudi 14 novembre. J'ai dit alors que l'Accord général sur le tarif douanier et le commerce, connu sous le nom de

négociation Kennedy, faisait penser à l'expression «fait accompli», car il est entré en vigueur le 1er janvier. J'ai dit aussi qu'en revoyant la négociation Kennedy...

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je demanderais à quelques députés d'avoir l'obligeance de profiter de l'occasion pour se retirer derrière les rideaux et poursuivre leurs conversations ailleurs. (*Applaudissements*)

• (3.20 p.m.)

M. Gilbert: Comme je le disais, monsieur le président, lorsqu'on examine l'effet des accords de la négociation Kennedy, on ne constate aucune réduction sensible de la protection réelle qui en résulte. Dans certains cas, la protection est plus poussée qu'avant. Le Conseil économique du Canada qui a fait une étude détaillée des recommandations de la négociation Kennedy n'a constaté aucune baisse de la protection réelle par suite de ces accords.

Le Conseil économique du Canada a recommandé entre autres une réduction accélérée des droits de douane comme un moyen de venir à bout de la hausse constante des prix et des coûts au Canada. Le premier ministre a rejeté cette recommandation dans sa déclaration du 12 septembre et le ministre des Finances l'a rejetée lui aussi dans son récent budget. Pour faire échec à la hausse des prix et des coûts au Canada, le ministre des Finances a préféré ralentir l'économie, augmenter le chômage. Cela va à l'encontre de l'une des méthodes proposées par le Conseil économique du Canada.

J'ai dit ce soir-là que le Canada devait avoir une politique de libre-échange s'il voulait accroître sa puissance économique et sa production. Or, au lieu de cela, le gouvernement a imposé des restrictions qui ont nui à une véritable politique de libre-échange au Canada, la plus importante de ces restrictions résultant de notre politique monétaire. J'ai dit que notre politique d'un taux de change fixe et notre attitude à l'égard de nos réserves de devises étrangères entravaient la mise au point d'une politique de libre-échange. J'ai cité de longs passages de déclarations faites par l'actuel ministre des Postes à ce sujet. Comme bien des gens croient que lorsque le Nouveau parti démocratique énonce un principe, ce principe n'a aucune valeur aux yeux des membres du gouvernement, je vais me reporter encore une fois à ce que l'actuel ministre des Postes disait en 1967. Dans un article intitulé: «The Nation Keepers», il parlait de la politique étrangère du Canada en fonction de son avenir économique. A la page 214, l'auteur traite du principe selon lequel le Canada devrait avoir une politique étrangère dynamique. Voici ce qu'il dit:

> Si le Canada poursuit une politique de libre-échange agressive, notre politique de taux de change fixe ne conviendra évidemment pas. Il faudra apporter une foule de changements fondamentaux à notre organisation industrielle et seul un taux qui fluctue librement pourra s'adapter au processus de production et prouver si nous avons réussi ou non à réaliser nos objectifs. Comme l'a écrit J. E. Meade, les libre-échangistes n'ont pas le choix. «Dans notre monde contemporain, le libre-échange et les taux de change fixes sont incompatibles.» C'est particulièrement vrai du Canada qui est tributaire du commerce, dont l'industrie de fabrication est énormément protégée et qui est énormément influencée par les moindres modifications de la politique économique de son voisin. La libéralisation des échanges permettra une utilisation plus efficace de nos ressources et accroîtra nos possibilités d'expansion, mais ces changements ne parviendront pas à se concrétiser si notre économie reste assujettie aux contraintes d'un taux de change fixe.

Ces déclarations émanent du ministre des Postes actuel, et j'attends encore qu'un porte-parole du gouvernement, notamment l'actuel ministre des Postes, s'emploie à appliquer ce principe indispensable à notre politique concernant le taux du change étranger ou nos réserves de devises étrangères. Les députés du Nouveau parti démocratique préconisent ce principe depuis déjà longtemps. Comme le ministre des Postes a énoncé ce principe, que le *Financial Times*, dans le numéro du 23 septembre, a souligné la nécessité de résoudre le problème, que le président de la Banque Royale, M. W. Earl McLaughlin, a déclaré le 14 novembre que notre politique concernant le taux du change et nos réserves de devises étrangères nuit au libre-échange, il est à espérer que le gouvernement prendra des mesures immédiates pour supprimer ces restrictions et mettre en œuvre une politique libre-échangiste plus définie.

La semaine dernière, j'ai proposé en deuxième lieu l'examen de la structure industrielle de l'économie canadienne. Pour cela, il faut, bien entendu, étudier en profondeur la propriété étrangère au Canada. C'est dans cette perspective que le comité Watkins a étudié à fond la question de la propriété étrangère et de la structure de l'économie canadienne. Selon son rapport, les investissements étrangers atteignaient au Canada, en 1964, 27 milliards de dollars: 86 p. 100 provenaient des États-Unis, 12 p. 100, du Royaume-Uni, et 8 p. 100, d'autres pays. Sauf erreur, une extrapolation des données de 1964 porterait la valeur actuelle de ces investissements à près de 35 milliards de dollars. Quand on songe que certaines de nos industries, comme celle de la fabrication des pièces d'automobile ou du caoutchouc, les investissements américains

représentent 97 p. 100, que dans celle des produits chimiques, ils représentent 78 p. 100, et que dans celle des appareils électriques, ils représentent 77 p. 100, on conçoit l'influence des investissements étrangers au Canada.

Voilà pourquoi le comité Watkins avait entrepris une étude aussi approfondie des problèmes concernant l'extraterritorialité, les opérations des filiales canadiennes et les sociétés multi-nationales et s'était efforcé d'établir dans quelle mesure il y avait intrusion dans ces domaines particuliers. M. Watkins, qui était président du comité sur la propriété étrangère, a rédigé un article pour une revue nommée *Executive* en août 1968 où il exposait ses vues au sujet des placements étrangers. Nous ne nous plaignons pas actuellement du problème général des placements étrangers, car le Canada sollicite ces placements. Toutefois, il faut considérer le degré d'intrusion et les conséquences possibles de cette domination sur notre industrie canadienne. M. Watkins déclare:

L'ampleur des placements étrangers et de la propriété étrangère n'est pas un problème en soi. Il n'y a aucun avantage à vouloir la réduire en tant que telle. Je suppose que la plupart des gens dans cet auditoire souscrivent d'emblée à cette idée. S'il en est ainsi, vous devez également reconnaître qu'il n'y a non plus aucun avantage à tenter d'accroître le niveau de la propriété étrangère au Canada en tant que telle. Malheureusement, certains groupes canadiens importants semblent s'être laissé prendre à ce dernier sophisme.

Il définit ensuite la ligne de conduite à suivre par le Canada:

Nous devrions essayer d'augmenter au maximum les bénéfices nets que nous retirons des investissements étrangers, en augmentant les profits et en diminuant les coûts. En principe, cela suppose que la politique de l'État serve à augmenter les profits économiques et à diminuer les frais politiques de la propriété étrangère. Cela suppose aussi que les investissements étrangers sont utilisés de manière à relever au maximum le niveau de vie des Canadiens et à réduire le moins possible notre souveraineté et notre indépendance économique et politique.

J'ai la certitude que les Canadiens seraient d'accord sur l'objectif final que nous cherchons à atteindre quant au rôle des capitaux étrangers dans l'économie canadienne. C'est pour cela que le rapport Watkins a recommandé une diminution du tarif douanier, de manière à augmenter les profits économiques découlant des investissements étrangers. Monsieur le président, comme le déclare M. Watkins:

• (3.30 p.m.)

La réduction tarifaire ne constitue pas une panacée universelle à tous nos problèmes, comme certains de mes collègues économistes semblent parfois l'insinuer, et une réduction pourrait bien aggraver certains de ces problèmes. La structure de l'industrie canadienne est souvent caractérisée par des entreprises trop nombreuses et trop petites.

[M. Gilbert.]

Il importe de réduire le nombre des entreprises et d'en accroître l'envergure, de rationaliser la question. En permettant la concurrence dans l'importation, la réduction tarifaire offre un stimulant à la rationalisation et une certaine protection au consommateur une fois la rationalisation réalisée, mais elle ne fournit pas par elle-même les moyens d'y parvenir. Il faut toujours le capital, les directives et la planification.

Voilà pourquoi l'économie canadienne doit envisager le problème des influences extraterritoriales. Le rapport Watkins voit le problème dans la perspective suivante:

Au Canada, les problèmes véritables des influences extraterritoriales résultent de l'influence que la loi des États-Unis joue par l'entremise de filiales canadiennes d'entreprises américaines, en ce qui concerne nos échanges avec certains pays de la Communauté, notre subordination aux décrets de tribunaux américains en matière de politique antimonopole, et la politique des États-Unis à propos de la balance des paiements.

Dans chaque cas, le rapport recommandait l'adoption d'une loi canadienne et la création d'organismes administratifs pour tenter de neutraliser et de contrebalancer l'intrusion américaine. De fait, la loi et la politique des États-Unis interdisent aux sociétés américaines et à leurs filiales de faire le commerce avec des nations déclarées ennemies—soit la Chine continentale, le Vietnam du Nord, la Corée du Nord et Cuba. Le rapport recommande que le Canada établisse une agence gouvernementale d'exportation qui veillerait à ce que le commerce canadien avec ces pays se conforme à sa politique extérieure et exigerait, en dernier ressort, que les sociétés sous la domination américaine exécutent des commandes sérieuses que le Canada n'obtiendrait pas autrement.

Une des façons d'envisager l'extraterritorialité, c'est d'établir une agence d'exportation qui s'occuperait du problème qui s'est posé pour les filiales canadiennes de sociétés américaines dans leurs échanges avec des pays ennemis sous le rapport des lois, et le reste.

La politique adoptée à l'endroit des filiales peut s'énoncer ainsi:

Toutefois, le véritable problème, quant à cela, pourrait bien être de savoir si les firmes sous contrôle américain seront en mesure de rentrer dans le cadre des accords de rationalisation souhaités par le gouvernement canadien. La loi antitrust américaine pourrait contrecarrer ces activités sous prétexte qu'elles impliquent une collusion entre les firmes. Dans la mesure où les programmes de rationalisation sont considérés comme indispensables si l'on veut voir le Canada développer ses industries d'une façon tout à la fois spectaculaire et ordonnée, il est important que les intérêts canadiens soient clarifiés. Le dispositif rudimentaire de consultation entre les autorités canadiennes et américaines, ne sert en somme qu'à tenir le Canada au courant. Ce dispositif pourra être renforcé si le Canada fait valoir ses intérêts de façon que les États-Unis leur accordent plus de poids. Il faut, pour cela, que les Canadiens établissent clairement leur position légale, que les sociétés mères américaines de filiales canadiennes pourront invoquer quand on leur demandera de faire des choses qui violent la loi américaine mais que le gouvernement canadien souhaite.

M. Watkins a exposé le problème de la balance des paiements dans les termes suivants:

On a beaucoup parlé ces derniers mois de l'application aux filiales de sociétés américaines de la politique concernant la balance des paiements des États-Unis. Alors que ce pays applique depuis quelque temps des restrictions volontaires, il a, comme on mettait la dernière main au rapport, imposé des restrictions obligatoires sur les investissements directs. Le Canada a été affranchi de ces directives depuis la publication du rapport. Vu que ces restrictions auraient des répercussions désastreuses sur le dollar canadien, on ne peut que se réjouir de ces exemptions.

Monsieur le président, plus important encore est le problème de la rationalisation de l'industrie canadienne. Les fabricants canadiens admettent la nécessité de diversifier nos exportations. A l'heure actuelle, 65 p. 100 de nos exportations sont absorbées par les États-Unis. Une étude du problème laisse supposer que le Canada a choisi l'intégration économique aux États-Unis. Tel était le point litigieux entre l'honorable Walter Gordon, partisan du nationalisme, et M. Winters et l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, adeptes du continentalisme. Ces derniers semblent l'avoir emporté. Ainsi, on constate l'acheminement graduel du gouvernement vers l'intégration économique aux États-Unis.

A lire les discours du ministre actuel de l'Industrie et du Commerce, on a l'impression que l'intégration économique du Canada est pour lui chose décidée. Étant donné la circonscription et la province que représente le ministre, il est pour le moins étrange qu'il accepte la chose pour ainsi dire comme un fait accompli.

L'ancien ministre du Commerce avait rédigé des principes directeurs à l'intention des entreprises animées d'un tel esprit de civisme. On a qualifié de théorie scoute cette façon d'aborder le grand problème de la rationalisation et de l'entrée au Canada d'investissements étrangers.

Le problème de la rationalisation, monsieur le président, est plutôt ardu. Alors que j'étais membre du comité des finances, du commerce et des questions économiques, je me souviens d'avoir entendu le président de la Chambre de commerce du Canada énoncer un problème particulier. Ce monsieur est également président de la société Electrohome. Il nous a déclaré qu'il y avait neuf fabricants d'appareils de télévision au Canada, dont sept étaient de propriété américaine; les deux autres, de propriété canadienne, étaient Electrohome et Clairtone.

On peut se rendre compte des problèmes envisagés par la société Clairtone au Canada. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse prévoyait notamment, dans son programme, de faciliter le financement de cette société, pour qu'elle puisse s'implanter dans le secteur nord-est des États-Unis. Elle s'est cependant trouvée en difficulté et, n'eût été l'aide du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, elle connaîtrait aujourd'hui des problèmes considérables.

Lorsque la société Electrohome a essayé de pénétrer le marché américain, elle s'est heurtée à l'opposition des vendeurs des États-Unis qui refusaient d'assurer l'entretien des appareils Electrohome fabriqués au Canada. On comprend facilement le problème qui se pose dans ce cas quant à la rationalisation de sept sociétés américaines et de deux sociétés canadiennes dans un domaine d'activité assez vaste.

En ce qui concerne l'industrie automobile, monsieur le président, au Canada nous dépendons presque entièrement de l'industrie automobile américaine. Un petit pays comme la Suède, qui a moins de huit millions d'habitants, a su établir une industrie automobile très prospère non seulement en Suède, mais en Angleterre, en France, en Italie et au Japon. Pourtant le Canada, monsieur le président, dépend presque entièrement de son voisins, les États-Unis.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant (M. Richard): Le député d'York-Nord a la parole.

• (3.40 p.m.)

M. Danson: Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les députés exposer leurs différents points de vue.

M. Saltsman: J'invoque le Règlement, monsieur le président, si le député veut bien m'excuser. Je crois que la Chambre a autorisé le député de Broadview à poursuivre pendant quelques moments pour terminer son discours.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. Cette autorisation n'a pas été sollicitée, c'est pourquoi la présidence n'en a pas parlé. Si le député d'York-Nord veut bien permettre au député de Broadview de continuer son discours, je demanderai le consentement du comité.

M. Gilbert: Trois minutes de plus, et j'aurai terminé mon discours.

M. le président suppléant (M. Richard): Le député d'York-Nord veut-il accorder au député de Broadview le temps nécessaire pour lui permettre de terminer son discours?

M. Danson: Bien volontiers, monsieur le président.

M. Gilbert: Monsieur le président, je tiens à remercier le député d'York-Nord et tous les membres du comité de me permettre de terminer mon discours.

J'ai signalé le problème qui se pose à propos de l'industrie automobile. On peut dire que le même problème se pose pour l'industrie chimique du Canada, puisqu'elle appartient dans une proportion de 70 à 80 p. 100 à des étrangers. Le clou du rapport Watkins est sans conteste la proposition de favoriser l'expansion de la Société de développement du Canada, qui pourrait stimuler le commerce d'exportation du Canada. Elle fournirait les capitaux et l'impulsion nécessaires pour renforcer l'économie du Canada qui ne serait plus entièrement sous la domination étrangère.

Il y a aussi le problème de la recherche. Il faut que le gouvernement en prenne l'initiative, afin que certaines industries canadiennes acquièrent les connaissances nécessaires et l'aide qui leur permettront de concurrencer les sociétés étrangères.

J'avais l'intention de parler de certaines des difficultés que causent aux industries canadiennes les articles admis en franchise, mais je remettrai cela à la prochaine occasion. Encore une fois, grand merci pour le temps supplémentaire qui m'a été accordé.

M. Danson: Monsieur le président, j'ai écouté avec énormément d'intérêt les députés qui ont participé au débat et j'ai constaté une diversité de points de vue. Tous ont dit souhaiter un accroissement des échanges ou peut-être devrais-je dire une continuation de l'accroissement d'un commerce déjà en plein essor, ce qui est vraiment très réconfortant.

Certains préconisent un libre-échange presque absolu et d'autres un protectionnisme exagéré. A mon avis, les solutions résident dans l'équilibre. Ces dernières années, ce mot «équilibre» est un de mes préférés et c'est peut-être ce qui explique pourquoi je suis un libéral. Certains nous appellent un parti modéré, ce qui est peut-être une autre façon d'exprimer l'équilibre. Notre parti bénéficie d'une gamme complète de points de vue suscitant les tensions créatrices aboutissant à des solutions qui, en fait, apportent à nos politiques une mesure d'équilibre.

[M. le président suppléant (M. Richard).]

Auparavant, le mot «impartial» était mon préféré, mais je ne pense pas que l'on puisse réaliser des progrès ou même prendre des décisions politiques exécutables, si l'on est exempt de toute passion. C'est l'équilibre dans ce domaine qu'il faut rechercher entre la froide objectivité et l'excès de passion. Avec l'âge, mon attitude envers la passion devient de plus en plus nostalgique et, comme certains disent, «la nostalgie n'est plus ce qu'elle était.»

J'aspire moi aussi au jour où nous aurons un libre-échange véritable. S'y lancer à l'aveuglette serait pourtant de la démence. Il est nécessaire de faire preuve d'un sain degré de nationalisme économique pour se préparer à un accroissement graduel de libre-échange que nous connaissons actuellement et qui nous attend à l'avenir. Il en va à peu près de même à l'égard de notre société qui s'internationalise de plus en plus. Notre internationalisme doit être tempéré par une dose réaliste de nationalisme afin que nous puissions jouer notre rôle, soutenir la concurrence et même survivre en tant que nation. Ce sont là des idéaux auxquels nous aspirons, tout comme une société juste est un idéal. Sans idéaux semblables, ou nous n'avons aucun objectif ou bien nous avons un objectif déformé, sur lequel fonder nos politiques et actions actuelles.

Le message du secrétaire parlementaire du ministre des Finances m'a beaucoup frappé jeudi soir dernier lorsqu'il a expliqué certains aspects des résultats de la négociation Kennedy. Lorsqu'on était en train de préparer les modalités de la mesure tarifaire, j'ai participé aux instances présentées par mon industrie au ministère de l'Industrie et du Commerce et au ministère du Revenu national. Par certains côtés, la mesure nous inquiétait, et nous y voyons bien des échappatoires possibles. Depuis la mise en vigueur des réductions de la négociation Kennedy, nous avons constaté que nos appréhensions étaient sans fondement. Une application sensée de la mesure et surtout de l'esprit de la mesure a abouti à un plan économique beaucoup plus favorable et à l'élimination d'une grande partie des choses désagréables que renfermait la mesure précédente.

Ma propre compagnie s'occupe de la fabrication et de la distribution de machines pour l'industrie des plastiques, et j'ai constaté que les préoccupations de notre industrie se sont révélées sans fondement. En outre, j'ai été agréablement surpris d'apprendre par le secrétaire parlementaire qu'aucune plainte n'avait été portée. Cela a beaucoup influencé mon attitude envers la mesure d'antidumping proposée par un des membres du comité des finances, du commerce et des questions économiques, qui est en train de l'étudier. Nous

avons été portés à étudier tous les abus imaginables du code d'antidumping que pourraient commettre l'industrie aussi bien qu'une mauvaise administration gouvernementale. Dans les instances présentées par divers groupes industriels, j'ai senti le même genre d'appréhension qui existait avant la mise en vigueur de la mesure tarifaire dont je viens de parler.

Je ne crois pas qu'il soit possible de rédiger une loi sans aucune faille. Si tel était le cas, je craindrais qu'il en résulte une mauvaise loi, une loi si rigide et si complètement restrictive qu'elle en deviendrait inapplicable.

Ce que nous offre le code antidumping envisagé est une nette amélioration par rapport aux procédures antérieures. Son efficacité dépendra du dynamisme des hommes d'affaires et de l'intelligence avec laquelle les fonctionnaires sauront l'interpréter et l'appliquer. Nous en avons eu la preuve avec les droits de douane sur les machines; aussi n'ai-je aucune crainte quant à l'efficacité pratique du nouveau code antidumping.

C'est une nouvelle mentalité qui préside aux négociations en matière de commerce international, une mentalité qui ouvre un champ plus large tout en assurant une protection nécessaire et raisonnable. Nous pouvons être, il est vrai, quelque peu vulnérables, mais seulement si nous tombons dans l'immobilisme et permettons à la loi de surclasser notre énergie et notre esprit d'entreprise. Elle propose à l'industrie canadienne la gageure de la concurrence, mais elle lui offre également l'occasion inestimable d'exploiter les marchés étrangers qui nous étaient virtuellement fermés jusqu'ici. Si nous ne pouvons survivre dans cette nouvelle atmosphère, c'est uniquement parce que nous ne le méritons pas, et si nous ne pouvons survivre dans ce nouvel ensemble de conditions, nous serons éliminés par le libre-échange.

L'Accord sur l'automobile est un autre exemple d'évolution appréhendée par bien des gens et qui assure pourtant à notre économie des avantages impossibles à obtenir autrement. Cette mesure législative ne va pas sans difficultés ni risques et nous devons nous montrer vigilants. Les résultats jusqu'ici ont été à la fois éminemment bénéfiques et équitables aux deux pays intéressés. N'était l'ampleur de cette mesure législative, on pourrait la considérer comme un prototype pouvant servir d'exemple à d'autres industries. Elle se révélera peut-être en fin de compte la méthode la plus souhaitable pour nous d'en arriver à un commerce de libre-échange, ou à peu près, tout en conservant notre souveraineté.

• (3.50 p.m.)

Ce que je voudrais faire comprendre c'est que «nous», et j'entends par là l'industrie, le monde du travail et le gouvernement, devrions être prêts non seulement à accepter les changements, mais à les rechercher. Nous devons aspirer à de nouvelles chances, qui exigeront de notre part plus d'esprit d'invention, d'imagination créatrice, de talents et de labeur. D'autre part, nous devons nous montrer raisonnablement circonspects et nous assurer que nos intérêts légitimes seront dûment sauvegardés.

C'est dans cet esprit que j'aborde maintenant le rapport du groupe d'étude sur la structure de l'industrie canadienne, généralement connu sous le nom de rapport Watkins. Je l'ai parcouru assez rapidement et mes observations seront nécessairement subjectives à titre de propriétaire d'une modeste entreprise, fabriquant presque uniquement des produits plastiques. Je traite surtout avec les gens d'outre-mer mais également des États-Unis et je travaille en étroite collaboration avec les dirigeants de compagnies plurinationales, notamment dans l'industrie des produits chimiques. C'est dans cette optique que j'envisage le rapport.

Toutefois, le rapport Watkins mérite un examen sérieux. Il va de soi que mes remarques ne peuvent être que brèves et superficielles pour le moment. Elles visent toutefois à ouvrir une discussion plus approfondie sur un sujet fort mal compris jusqu'ici. Voici les propos du professeur Watkins lui-même:

> Si on donnait suite à toutes nos propositions, le Canada serait quand même un des pays les plus libéraux dans ses politiques concernant les investissements étrangers directs. Les sociétés étrangères gagneraient toujours à investir au Canada.

Le professeur Watkins emploie, à mon avis, une litote de propos délibéré, car nos politiques seraient plus libérales que celles de la plupart des nations développées qui reçoivent elles-mêmes constamment des capitaux étrangers.

A mon avis, l'esprit et l'orientation du rapport ne s'opposent nullement au maintien du climat nécessaire pour continuer à attirer des capitaux et du savoir étrangers. L'exception ce serait une réaction défavorable à l'établissement d'une agence commerciale de l'État pour traiter avec les pays communistes dans certains cas bien définis. L'intention, clairement énoncée dans le rapport, a toutefois une certaine valeur. Il y est question, entre autres, d'accords en vue d'obtenir des licences; c'est souvent la solution facile, mais elle a limité les sociétés canadiennes au marché intérieur. On pourrait élaborer une méthode pour encourager les exportations, et renoncer à l'impôt de retrait sur les redevances. La production de certains articles en vertu de

licences pour fins d'exportation, ou d'exportation vers des marchés particuliers, pourrait être un compromis pratique. Plus la liberté d'exporter est grande, plus le stimulant est grand. On pourrait s'implanter sur les marchés du Commonwealth britannique et d'ailleurs. Quand le nom ou le modèle du produit ne sont pas d'importance primordiale, quand les brevets ou la technologie sont les principaux avantages, on pourrait offrir les marchandises en modifiant leur désignation et leur style, et le marché mondial nous serait ouvert, y compris ou non le marché intérieur des détenteurs de licences.

Le rapport traite aussi des entreprises en participation, qui ont besoin, à mon avis, d'un encouragement spécial. Dans bien des cas, un distributeur canadien développe le marché canadien ensuite pris en charge par le fabricant étranger, qui installe alors sa propre fabrique au Canada. Souvent le distributeur canadien cherche à représenter un autre fabricant étranger dans le même genre d'affaires, et le cycle se répète à l'infini.

Lorsque la société canadienne est compétente, la société étrangère devrait être incitée à établir une entreprise en participation. Ma compagnie a eu de l'expérience dans ce domaine; elle poursuit actuellement des négociations à cette fin avec une importante société américaine. Les représentants de cette société essaient, de leur côté, d'obtenir le contrôle absolu. Il pourrait en résulter *a*) la perte du marché par ma société, *b*) son acquisition par la société américaine ou *c*) une dissociation des sociétés, la compagnie américaine aménageant ses propres installations, peut-être avec l'aide du gouvernement, et ma compagnie essayant de mettre en train une nouvelle entreprise, de lancer un nouveau produit, et de livrer concurrence à celui que nous distribuions à l'origine.

Avec les encouragements voulus du gouvernement, cette situation pourrait être évitée. A l'heure actuelle, une compagnie canadienne doit seulement tenir compte de sa propre position sur le marché canadien, par opposition à la situation déjà établie et aux ressources beaucoup plus importantes de la compagnie américaine.

Il est surtout intéressant de noter que lorsque ma compagnie a essayé d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral, il y a quelques années, pour organiser une entreprise canadienne, elle a complètement échoué. Le ministère de l'Industrie n'avait pas d'organisme approprié. Celui qui en approchait le plus était la *Pelletier* PAIT. Ses objectifs sont admirables, mais elle interprétait son rôle de façon trop étroite pour être utile. Dans un cas seulement, elle aurait permis l'installation d'une entreprise de trois millions de dollars, dont les deux tiers auraient été constitués par des exportations et le reste par des importations de remplacement. C'était une possibilité unique et qui n'existe plus puisque les compagnies étrangères ont, depuis lors, vu et saisi l'occasion à propos de ce qui aurait constitué le marché d'exportation sans lequel la conjoncture économique ne justifie pas les efforts des entrepreneurs canadiens sur le marché intérieur. Ainsi, nous consacrons toujours environ un million de dollars à l'importation, mais nous perdons deux millions de dollars en exportations possibles.

Il y a également l'aide aux entreprises établies dans des régions désignées. On accorde, je crois, de l'aide à celles qui s'établissent ou qui prennent de l'expansion dans les régions désignées sans faire de distinction entre les compagnies canadiennes et celles qui sont contrôlées par des entreprises étrangères. A mon avis, il serait avantageux d'accorder aux compagnies canadiennes une aide supplémentaire. Il serait peut-être utile de songer à accorder 50 p. 100 ou même 100 p. 100 plus d'aide aux compagnies qui sont entre les mains de Canadiens. Cela devrait encourager les petites industries à s'établir ou à prendre de l'expansion. Malheureusement, les petites compagnies n'ont souvent pas le personnel, les ressources ou le temps nécessaires pour suivre les programmes subventionnés par le gouvernement.

Le même problème existe également à l'égard de l'aide offerte par la Banque d'expansion industrielle. Des fonctionnaires du ministère de l'Industrie, qui s'y connaissent en matière d'expansion industrielle, pourraient fort bien donner plus de conseils et s'acquitter beaucoup mieux de leur tâche qu'ils ne le font actuellement.

De plus, il y a la question des directives. Les directives du gouvernement, qu'une société étrangère doit suivre si elle veut se comporter en bon citoyen canadien, ne peuvent être mises en vigueur sans la bonne volonté de ces sociétés. En général, il s'agit de directives qui tombent sous le sens et l'on n'en tient pas vraiment compte, ou bien on se contente d'en parler. J'exhorte le gouvernement à adopter des mesures plus efficaces qui mettraient l'accent sur les encouragements plutôt que sur les sanctions.

Il vaut peut-être la peine d'envisager l'établissement d'un personnel de liaison du gouvernement, qui travaillerait en étroite collaboration avec les sociétés contrôlées par des étrangers, les aidant à se conformer à nos directives. Dans le cas de nouvelles compagnies arrivant au Canada, ce personnel pourrait les aider à se choisir un endroit, à établir des contacts et des sources d'approvisionnement au pays, tout en s'assurant de leur loyauté en affaires.

Dans les contacts que j'ai eus avec les cadres des filiales de sociétés étrangères, dont la plupart sont Canadiens, j'ai constaté qu'ils souhaitaient vivement recevoir des directives et des prescriptions plus précises. C'est de cette façon seulement qu'ils pourront influencer leurs maisons-mères de New York, de Chicago, de Minneapolis ou d'ailleurs. Ces gens sont des hommes d'affaires pratiques et ils se soumettent aux lois. Si nous ne leur offrons que de pieuses banalités, ils réagiront naturellement d'une manière banale.

Une aide est aussi accordée à la recherche et au développement, autres sujets de préoccupation, dans des circonstances bien déterminées. Toutefois, il faut imposer moins de restrictions, se montrer plus libéral. J'aimerais suggérer que l'on accorde aux petites sociétés des subventions ou, de préférence, des réductions d'impôts, afin de leur permettre d'aborder plus librement la recherche et le développement.

Il y a quelque temps, j'ai signalé au ministère de l'Industrie qu'il serait avantageux pour les sociétés et l'économie de charger un personnel qualifié de découvrir des domaines susceptibles d'expansion. Il suffirait peut-être d'engager une seule personne au début, qui consacrerait un semestre ou un an à l'étude des produits existants et des débouchés, ainsi qu'à découvrir les besoins de la clientèle canadienne et étrangère en nouveaux équipements ou produits. On a proposé l'établissement, pour une certaine période, d'un programme à frais partagés également, mais dont le budget de dépenses serait défini, après quoi on étudierait les progrès réalisés. On pourrait ensuite continuer ou rompre l'engagement, ou même le confier à un autre organisme, le PAIT par exemple, si l'affaire promettait. Il faudrait se montrer raisonnablement prudent, en s'assurant de l'intégrité et de la compétence des candidats. J'ai dit «raisonnablement» à dessein. Même si la plupart des efforts se révélaient vains, quelques succès pourraient rapporter gros en suscitant un regain d'activité dans toute l'industrie. Nous devons être beaucoup plus audacieux.

Il vaut la peine de souligner l'existence d'un programme appelé PIDA. Il s'agit du programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique. Cette entreprise m'était inconnue jusqu'au jour où nous examinions la nouvelle mesure concernant les médicaments, présentée par le ministre de la Consommation et des Corporations. Ce programme, pour peu que je l'aie vu à l'œuvre, pourrait bien servir de modèle à l'aide à la recherche qui fournira à tous les secteurs de l'industrie les stimulants nécessaires à l'accélération de la recherche et du développement. Cette entreprise pourrait aussi mettre à jour de petites compagnies intéressées à la mise au point et qui pourraient contribuer énormément à notre progrès.

• (4.00 p.m.)

Et pourquoi ne pas vendre certains de nos avoirs à des entreprises étrangères? Il y aurait peut-être lieu d'envisager l'expansion que pourraient connaître les entreprises canadiennes qui vendraient leurs intérêts minoritaires à des compagnies étrangères possédant les installations et les compétences propres à faciliter cette expansion. Un exemple qui, pour certaines raisons, peut ne pas être à recommander, est celui de la Société Polymer. L'été dernier, un des directeurs d'une société internationale de produits chimiques dont le siège se trouve aux États-Unis a sollicité mon avis sur la possibilité d'acquérir la Polymer. Je venais d'être élu au Parlement, et je ne me voyais pas dans le rôle de vendeur. On estimait, généralement, me dit-il, que la Polymer n'avait pas maintenu le rythme de croissance et le potentiel dont d'autres la trouvaient capable ou qu'exigeaient les normes de l'industrie chimique en général. J'estimais évidemment que cette perle des sociétés de la Couronne devait être soustraite aux capitaux étrangers.

Cependant, si la société étrangère pouvait contribuer de façon appréciable au développement de la Polymer, peut-être ne devait-on pas exclure une formule de compromis. Je demandai donc à mon ami—je négociais en votre nom, honorables députés—si sa société serait prête à envisager un achat à concurrence de 49 p. 100. Elle voulait 100 p. 100. J'insistai et il finit par dire qu'elle serait prête à considérer 50 p. 100. A la question de savoir si, faute de mieux, elle accepterait 49 p. 100, il répondit affirmativement.

Cet échange visait à montrer les avantages que le Canada peut retirer d'un marchandage quand sa position est forte, qu'il s'agisse de la Polymer Corporation, de nos gisements miniers ou de quelque autre richesse qui attire les capitalistes étrangers. Nous pourrions obtenir désormais des résultats bien meilleurs, surtout dans les nouveaux secteurs d'expansion, grâce à la Société de développement du Canada qui fournit des capitaux canadiens à des fins pour lesquelles ils n'étaient pas disponibles jusqu'ici.

La réciproque peut aussi avoir des avantages. Cela peut valoir la peine d'envisager le placement de fonds canadiens dans des compagnies étrangères non résidentes, surtout pour trouver des débouchés et pour se perfectionner en matière de technologie et de méthodes de direction. Une semaine après l'échange précédent relatif à la Polymer Corporation, l'été dernier, j'ai visité une société privée américaine en Indiana, qui traite avec ma compagnie et qui est un des chefs de file

internationaux dans ce domaine. Je voulais connaître la raison de certaines lacunes qui devenaient évidentes. L'enquête a fait ressortir que la source en était certaines erreurs, fréquemment commises par plusieurs générations de directeurs, appartenant à la même famille.

Il est fort probable que l'on pourrait acquérir cette compagnie et transférer au Canada une tranche de sa production. Elle fabrique des machines que le Canada importe en quantités massives. Le potentiel de la compagnie suffirait à assurer l'exploitation efficace des installations américaines sans exportations des États-Unis. Des usines canadiennes analogues comme la Canadian Vickers, la Canadian Machinery Company, la Dominion Engineering, la Sherbrooke Machineries, la John Bertram and Sons, et bien d'autres, ne fonctionnent pas à plein rendement ou risquent le tout pour le tout. La production canadienne et d'exportation, même certains produits de la compagnie Indiana dont les États-Unis ont besoin, pourraient être fabriqués au Canada par des entreprises marginales actuellement. Il existe déjà dans la compagnie américaine d'excellents administrateurs au deuxième échelon et de grandes compétences techniques qui risquent de disparaître si la direction familiale actuelle persiste dans cette attitude plutôt démoralisante.

Le point que je cherche à faire ressortir, c'est que l'industrie canadienne pourrait très bien se joindre à la famille croissante des sociétés internationales. Une société comme la Polymer, déjà internationale, mais dont la gamme de produits est relativement restreinte, pourrait bien se développer davantage en s'associant et en vendant les actions minoritaires à une compagnie étrangère. Il est possible qu'en vendant des actions, elle puisse acquérir un intérêt prépondérant dans la compagnie étrangère. Ce serait peut-être une bonne raison de vendre toutes les actions. La vente totale d'une société comme la Polymer à une compagnie américaine beaucoup plus importante, pourrait peut-être nous donner le pouvoir de contrôle. Nous devrions faire plus de cas de ces choses. Faute de quoi, le produit de la vente au comptant des actions minoritaires pourrait permettre à la Couronne ou à la Société de développement du Canada de se porter acquéreur d'une compagnie étrangère rentable et faciliter aussi l'établissement d'entreprises canadiennes importantes jusqu'ici inaccessibles.

Après avoir établi la Société de développement du Canada, il serait sage d'inclure dans nos principes directeurs ou nos mesures—je préfère les mesures—une disposition selon laquelle, advenant la vente d'un intérêt prépondérant ou important dans des sociétés canadiennes, la Société de développement du Canada aurait la première le droit de s'y opposer. Il faudrait aller plus loin que le projet actuel de décourager la vente d'autres sociétés canadiennes à des capitalistes étrangers, et viser surtout les avoirs déjà entre les mains d'étrangers; par exemple, dans le récent marché Brinco-Rio-Tinto-Bethlehem, il aurait été prudent de faire en sorte que, par l'entremise de la Société de développement, des Canadiens aient la haute main sur l'aménagement des chutes Churchill. De toute manière, il aurait été agréable que des Canadiens participent au moins à la décision concernant une ressource naturelle et un service public important.

Tout ceci, monsieur le président, doit comprendre une étude de nos objectifs en matière d'éducation. La formation aux diverses spécialités essentielles à une économie industrielle ne peut être omise d'un programme ou de mesures visant à donner aux Canadiens un rôle plus actif dans leur avenir. Nous sommes malheureusement dépourvus de la grande compétence administrative dont jouissent les États-Unis. Nous avons essentiellement besoin de grandes écoles décernant des diplômes en gestion, comme en génie, en droit, en économique et en d'autres disciplines, si nous voulons rester à l'avant-garde d'une société et d'une économie extrêmement technologiques et beaucoup plus complexes. Le gouvernement fédéral pourrait donner l'exemple en désignant celles de nos universités qui sont le mieux en mesure de fonder des facultés de calibre international dans certaines disciplines, et de fournir les fonds nécessaires. Il faudrait accorder une haute priorité aux écoles de direction des entreprises.

Comme je l'ai déjà dit, je fais ces commentaires au hasard en m'inspirant d'un point de vue peut-être limité. J'espère que cela dépoussiérera le rapport Watkins dans les milieux gouvernementaux, universitaires et commerciaux, et en fera l'objet de discussions, dans cette arène politique où je me trouve actuellement et où était mon honorable ami de Broadview quand il a parlé.

Ne jouons pas les mères poules. L'industrie n'a pas besoin d'être dorlotée; de fait elle en souffre. Il lui faut, dans ce climat économique particulier au Canada, l'ambiance et l'encouragement qui lui conviennent et que seul le gouvernement peut et doit lui assurer. Homme d'affaires canadien, je suis heureux cependant, du défi compétitif d'un marché libre et ouvert qui offre des chances diverses, à condition que les concurrents soient dans des positions comparables.

Au cours de ma brève expérience ici, nous avons consacré beaucoup de temps, et à juste titre, à discuter les problèmes de l'agriculture et des pêcheries. Les citadins comprennent parfaitement que toutes les régions du pays et

tous les aspects de son économie sont interdépendants. Je suis persuadé que tous les ruraux s'en rendent également compte et s'y intéressent. Ces échanges d'opinions à la Chambre sont précieux, car ils nous permettent de comprendre les problèmes de chaque groupe et d'en voir l'importance. Ce n'est qu'en cette enceinte que nous pouvons obtenir cette perspective essentielle ou, si vous le préférez, cet équilibre.

Avant de terminer, je voudrais formuler une mise en garde. Nous devons bien nous rendre compte que les problèmes dont nous avons parlé ne sont pas imputables à des capitalistes étrangers; nous devons simplement nous en prendre à nous-mêmes. Il importe donc pour nos amitiés, nos relations internationales et notre économie, que nous ne prenions pas contre-pied les sentiments inspirés par un intérêt personnel éclairé que manifestent ceux qui parlent d'un nationalisme économique raisonnable. Lorsque nous parlons de placements étrangers, nous pensons presque toujours aux placements américains, à l'économie de nos voisins et à la possibilité qu'ils contrôlent un jour notre vie politique. Nous ferions une erreur tragique, si nous adoptions une attitude qui frise l'anti-américanisme, car les Américains sont nos meilleurs amis, et sans eux, nous ne pourrions pas jouir actuellement de notre niveau de vie élevé.

J'ai eu de nombreux rapports avec des hommes d'affaires américains et j'ai toujours trouvé en eux des amis chaleureux, honnêtes et énergiques, combinant raisonnablement leurs propres intérêts à une générosité exceptionnelle, et dont nous devrions entretenir et apprécier l'amitié. Ils extériorisent plus volontiers leurs sentiments patriotiques que nous, mais il suffit de leur parler de notre amour pour notre pays, et de nos propres aspirations sociales et économiques, pour qu'ils deviennent très compréhensifs. Si nous établissions des règles précises et raisonnables, au lieu de vagues lignes de conduite, je suis persuadé qu'ils continueraient malgré tout à collaborer avec nous à notre avantage mutuel.

Des règles très strictes sur les investissements étrangers appliquées dans des pays ayant beaucoup moins en commun avec eux que nous n'ont pas découragé les irrépressibles et admirables hommes d'affaires américains. Rien ne nous autorise à croire que nos propres initiatives, raisonnables et modestes, atténueraient leur désir de profiter avec nous, au lieu de nous exploiter injustement, nos lois sont ainsi conçues qu'elles encouragent cette exploitation, ou plus exactement ne l'empêchent pas. Le danger ne réside pas dans les initiatives prises à l'étranger. Le danger réside dans notre propre manque d'initiative.

• (4.10 p.m.)

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, je veux profiter de l'étude des résolutions budgétaires relatives au Tarif des Douanes pour réitérer mes instances auprès du gouvernement, en vue d'accorder la protection nécessaire à deux industries très importantes pour la province de Québec, en général, et pour la ville de Saint-Hyacinthe en particulier, notamment l'industrie textile et celle de la chaussure. Ces deux industries sont actuellement aux prises avec des difficultés très graves et, à moins que des mesures nécessaires soient prises, toutes deux se verront forcées à réduire considérablement leur personnel, affectant ainsi l'économie des villes concernées.

Monsieur le président, les conditions que connaît actuellement l'industrie textile ne sont pas apparues subitement. Au fait, j'ai en main quelques coupures de journaux qui révèlent la situation difficile de l'industrie textile.

Par exemple, le *Montreal Star* du 16 décembre 1966 publiait un article intitulé «Cotton Mills Upset By Blended Imports», dans lequel on faisait état des inquiétudes des industriels canadiens au sujet des importations.

Dans le *Montréal Matin* du 5 avril 1967, on pouvait lire un article intitulé «La Dominion Textile ferme l'usine Merchants à Montréal.» Là encore, il s'agissait d'une usine qui n'avait pas assez de commandes et qui devait d'abord réduire son personnel pour ensuite fermer ses portes.

Le 3 avril 1967, *La Voix de l'Est* signalait que la compagnie *Thor Mills* faisait face à une diminution de production. Les dirigeants ont été obligés de renvoyer temporairement plusieurs employés, ce qui cause de l'inquiétude non seulement aux ouvriers, mais également aux autorités municipales.

Dans *La Parole* de Drummondville du 15 mai 1968, on peut lire:

> Templon Spinning Mills traverse de graves difficultés à cause des importations.

M. Webster, vice-président de la compagnie, a d'ailleurs averti les employés en conséquence.

A l'usine *Esmond Mills* de Granby, selon *La Voix de l'Est* du 16 mars 1968, la pénurie de commandes a entraîné des mises à pied.

On sait aussi, et j'en ai parlé récemment, que la société *Goodyear* a dû renvoyer 170 employés. Par ailleurs, la Compagnie *Yamaska Shirt Limited* de Saint-Hyacinthe a réduit son personnel de moitié et l'usine de la *Victoria Shirt* à Arthabaska a fermé ses portes. Je lisais dans le *Globe and Mail* de ce matin un article à l'effet que certaines compagnies

canadiennes auraient perdu jusqu'à 35 p. 100 du marché canadien à cause des importations.

Ce problème, monsieur le président, a de quoi nous inquiéter et je crois que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour rassurer les manufacturiers, de même que les ouvriers qui travaillent dans les usines.

L'*Apparel Manufacturers Council of Canada* est censé venir rencontrer le cabinet cette semaine, en vue de lui faire des représentations. Cette association de manufacturiers voudrait établir un système de contingentements limitant le montant total des importations de vêtements au Canada. On sait qu'au début d'octobre dernier, des représentants de l'industrie textile du Québec, ainsi que les représentants de trois syndicats ouvriers de cette province, sont venus rencontrer le cabinet pour exposer leurs vues et demander que des limites soient imposées aux importations de produits textiles en provenance de pays où le revenu est beaucoup inférieur à celui des ouvriers canadiens. Il est très important que le gouvernement s'occupe immédiatement de cette question plutôt que d'attendre qu'il soit trop tard.

Selon l'*Apparel Manufacturers Council of Canada*, dans certains secteurs de l'industrie, le marché canadien a diminué de 95 p. 100 à 60 p. 100 depuis 1957. On ne peut mentionner ces faits, monsieur le président, sans dire ou sous-entendre qu'il y a eu perte d'emplois pour plusieurs ouvriers canadiens.

L'an dernier, par exemple, l'industrie textile canadienne employait 95,000 ouvriers et sa production s'élevait à un milliard de dollars. S'il n'y a rien à protéger dans cette industrie, je me demande de quelle industrie doit se préoccuper le gouvernement. La concurrence la plus inquiétante est celle des pays à faible revenu. Nous sommes obligés de concurrencer des pays qui paient leurs ouvriers 30c. ou 35c. l'heure, alors que les ouvriers canadiens gagnent bien au-delà de $2 l'heure.

Donc, monsieur le président, pour que nos industries continuent à fonctionner, il faut que les importations soient évaluées à peu près au même niveau que les produits canadiens correspondants. Autrement, l'industrie textile—et peut-être aussi celle de la chaussure—est vouée à la disparition dans un avenir plus ou moins rapproché.

En 1967, par exemple, toujours selon l'Association que j'ai mentionnée plus tôt, il y avait 74 manufacturiers de vêtements de moins qu'en 1966. Dans l'espace de douze mois seulement, monsieur le président, on en a fermé 74. Il y a là, à mon sens, une raison pour que le gouvernement agisse. S'il veut établir une société juste, il doit veiller à ce que les ouvriers canadiens obtiennent d'abord justice.

[L'hon. M. Ricard.]

Il n'est pas question, monsieur le président, de ne pas commercer avec les pays étrangers. Nous en sommes, mais à la condition que ce ne soit pas toujours au détriment des contribuables de ce pays.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant faire quelques observations au sujet de l'industrie de la chaussure.

L'industrie de la chaussure fait également face à des conditions très défavorables, à cause des importations des pays sous-développés. J'ai en main un mémoire qui a été présenté au cabinet fédéral le 16 novembre 1967. Dans cette brochure, on voit, par exemple, que les dirigeants de l'industrie s'inquiètent du sort qui leur est réservé, dans un avenir plus ou moins rapproché, si leurs recommandations ne sont pas appliquées bientôt.

Je lis, dans ce mémoire, ce qui suit:

En 1965, 1966, et à une date antérieure cette année même, l'Association des Manufacturiers de Chaussures présentait au Comité canadien des tarifs douaniers et du commerce une succession de mémoires ayant trait aux négociations du «Programme Kennedy», alors en cours.

Dans l'espoir que la documentation et les représentations contenues dans ces mémoires pourraient s'avérer utiles à ceux qui, à l'avenir, se pencheront sur les problèmes de l'industrie de la Chaussure, nous vous en fournissons copies, pour consultation, le cas échéant.

Nous nous intéressons vivement aux travaux de votre Comité car, dans le passé, le ministère du Revenu national n'a guère donné suite à nos protestations réitérées contre l'évaluation douanière réduite et mal fondée de la chaussure, toujours plus nombreuse, exportée au Canada par la Tchécoslovaquie et autres pays communistes de l'Europe Centrale.

L'existence d'un fait nettement préjudiciable à un segment spécifique de l'industrie canadienne de la chaussure est à la base même de nos revendications et des problèmes, restés sans remède, que nous avons tant de fois soumis aux autorités fédérales relativement au dumping des chaussures tchécoslovaques; en conséquence, l'Association des manufacturiers de la chaussure considère comme urgente et impérieuse la promulgation de mesures législatives conformes au Code antidumping de GATT et aux légitimes aspirations de l'industrie de la chaussure au Canada.

Quels sont les dangers que les dirigeants de l'industrie de la chaussure entrevoient? Je continue à citer:

Les dangers qui menacent l'industrie de la chaussure viennent surtout:

1) Du Japon, d'Hong Kong, du Pakistan, des Indes et de Formose, pays où le niveau des salaires est très bas, et où la loi de l'offre et de la demande libère, pour dumping outre-mer, une énorme quantité de chaussures;

2) de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Chine et autres pays communistes, où les industries sont la propriété d'agences étatisées qui peuvent écouler ailleurs, et à n'importe quel prix, des marchandises dont personne ne connaît le prix de revient;

3) des pays européens à basse échelle de salaires, comme l'Espagne et l'Italie.

Et les dirigeants rappellent que:

Le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement «se propose de voir à ce qu'au Canada les droits antidumping soient promptement et efficacement appliqués».

Monsieur le président, quand on sait que depuis 1963, 29 usines de chaussures, dont 13 étaient situées dans la province de Québec, ont été obligées de fermer leurs portes, il est facile de s'expliquer que je veuille appeler l'attention du gouvernement sur cette importante question de la perte progressive des industries qui ont déjà été étroitement liées à la structure économique de nos villes de la province de Québec, en particulier.

• (4.20 p.m.)

Et en conclusion, le mémoire se lit comme il suit:

Nous croyons fermement qu'une définition complète de la politique intérieure du gouvernement fédéral s'avère essentielle aux fins des directives à donner:

1) A ceux chargés de formuler la nouvelle législation;

2) A ceux qui seront désignés pour faire exécuter promptement et efficacement la Loi qu'on propose d'amender;

3) A ceux qui pourraient comparaître devant la nouvelle Régie pour solliciter son aide.

Nous serait-il permis de dire avec la plus grande conviction que, simultanément à l'entrée en vigueur du Code, il faut de toute nécessité effectuer des améliorations majeures dans l'organisation et le fonctionnement de plusieurs agences gouvernementales chargées d'appliquer le Code de la Loi des Douanes; autrement, les manufacturiers de la chaussures auront à faire face à un dumping et à des préjudices d'une plus grande envergure.

Les mots, «rapidement» et «efficacement», employés par M. Sharp, devraient être imprimés en gros caractères et affichés dans tous les bureaux occupés par les hauts fonctionnaires chargés de l'administration du Code.

Monsieur le président, étant donné la teneur de ce mémoire, il est facile de se rendre compte que les dirigeants de l'industrie de la chaussure, tout comme ceux de l'industrie textile, sont inquiets et demandent à être protégés non pas de façon à éliminer toute concurrence, mais afin de continuer leur exploitation, car ils ont bien l'impression qu'ils travaillent pour le développement et l'épanouissement de notre pays.

Monsieur le président, qu'il me soit permis, avant de terminer mes observations, de lire quelques extraits du discours prononcé par M. F. S. McCarthy, vice-président de la société *Du Pont du Canada Limitée*, à la «table-ronde» sur «L'opinion de l'industrie sur le libre-échange canado-américain», au congrès annuel de l'Institut canadien des textiles tenu à Québec le 14 juin 1968. Je cite:

A titre de Canadien et d'homme d'affaires, j'estime que la croissance et le développement de l'économie canadienne—sinon l'identité canadienne elle-même—sont sérieusement compromis. Cette menace est imputable à la croyance de plus en plus répandue suivant laquelle le libre-échange—ou du moins une forte libéralisation des échanges—serait indiscutablement à l'avantage du Canada.

Un peu plus loin, il disait:

Je soutiens que les modifications apportées par les négociations du Kennedy Round aux tarifs et aux mesures anti-dumping auront une incidence très défavorable sur l'industrie canadienne des fibres synthétiques. Toute autre mesure visant à la suppression totale des tarifs et des mesures antidumping accentuerait progressivement cette incidence jusqu'à la stagnation et l'éventuelle disparition de l'industrie au Canada.

Voilà des avertissements très sérieux qu'il ne faut pas traiter à la légère.

Plus loin, M. McCarthy disait:

Toutefois, comme le libre-échange aura pour conséquence d'éliminer pour ainsi dire la raison d'être des entreprises canadiennes de fabrication des fibres synthétiques, il n'y aurait pas lieu d'agrandir les usines déjà existantes. Toute demande accrue du marché intérieur serait plutôt desservie soit par un léger accroissement de la production d'usines établies aux États-Unis, soit par une expansion marginale des usines en place. De même, les usines canadiennes existantes ne seraient pas modernisées afin de produire les nouveaux produits perfectionnés qui apparaîtront assurément sur le marché. Ce qui veut dire que dans une industrie comme celle des fibres synthétiques où les produits et procédés de fabrication changent avec une rapidité effarante, les usines en place ne tarderaient pas à devenir désuètes.

Parallèlement, comme le libre-échange élimine la possibilité de fabriquer de nouveaux produits au Canada, la raison d'être des dépenses affectées à la recherche dans notre pays disparaîtrait.

C'est là un bien sombre tableau, mais il y a pis encore. Étant donné la forte emprise américaine sur notre industrie, l'attitude logique face à un marché essentiellement nord-américain inclinerait à une centralisation des pôles de décision chez la société-mère américaine, ce qui veut dire que les filiales canadiennes seraient réduites au rang de simples succursales au sein de l'organisation globale. En fait, les frais de production au Canada pourraient être réduits en transférant de nombreuses fonctions administratives à la société-mère. Toutefois, ceci veut dire que le Canada perdrait ses postes d'administration, de direction, de technique et de recherche.

Monsieur le président, j'espère que le secrétaire parlementaire du ministre (M. Gray) voudra bien tenir compte des avertissements d'un homme d'affaires compétent et qu'il fera en sorte que notre industrie ne soit pas constamment aux prises avec des difficultés grandissantes qui ont pour résultat de jeter sur le pavé des Canadiens qui méritent d'être protégés et de gagner leur vie honorablement.

• (4.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. Burton: Monsieur le président, les premiers pourparlers de la négociation Kennedy suscitèrent, à l'époque, de grands espoirs. Maintenant qu'elle est conclue, nous pouvons en analyser les résultats. On conviendra en général, je pense, que dans certains domaines

du commerce mondial, on a enregistré des résultats modestes, sans doute, mais significatifs. Toutefois, nous devrions, en dépit des progrès déjà enregistrés, nous garder de surestimer l'influence des changements qui découlent de ces négociations. David Slater l'a bien expliqué dans un article paru dans *The Canadian Banker* à l'automne de 1967 lorsqu'il a écrit dans sa conclusion:

> On devrait donc se méfier des allégations selon lesquelles les barrières tarifaires visant les produits industriels s'abaisseront énormément après l'entrée en vigueur des accords de la négociation Kennedy.

Ces avantages pourraient promptement disparaître si le monde modifiait sensiblement son attitude à propos du commerce extérieur et des problèmes qui en découlent. Voilà qui fait ressortir la nécessité d'œuvrer constamment vers la suppression des barrières tarifaires et autres qui s'opposent à la libéralisation des échanges internationaux. Certains de mes collègues ont déjà exprimé les inquiétudes qui pèsent sur le commerce et les réformes proposées aujourd'hui à la Chambre et j'éviterai de traiter la même question. Toutefois j'aimerais discuter cet après-midi de deux sujets d'inquiétude. Il s'agit tout d'abord des problèmes de l'industrie agricole. Il est clair que les accords découlant de la négociation Kennedy l'influencent et l'intéressent profondément.

Tout d'abord, les négociations ont abouti à la signature de l'Arrangement international sur les céréales. On a généralement admis que c'est là une belle réussite dans le domaine des échanges internationaux. Toutefois, malgré cette réussite et les avantages acquis, il est clair aujourd'hui que de graves problèmes se posent à propos du commerce mondial des grains. Ces problèmes ont surgi en dépit des réalisations dues à l'Arrangement. Mais j'analyserai certains de ces problèmes en détail une autre fois.

Je crois que nous devrions examiner les structures générales des modifications tarifaires découlant de la négociation Kennedy, surtout pour ce qui est de leurs répercussions sur les produits agricoles et industriels. M. David Slater, dans l'article dont j'ai parlé tout à l'heure, fait aussi état de cet aspect des négociations. Il dit, à la page 6 du numéro paru à l'automne de 1967 dans *The Canadian Banker:*

> La négociation Kennedy a débouché sur une réduction plurinationale des tarifs sur les produits industriels. Si on a conclu un nouvel arrangement international sur les céréales et réalisé de légères réductions pour une gamme limitée de tarifs agricoles, on a par contre revisé peu de choses en matière de commerce agricole ou de protectionnisme. La déception est grande du fait qu'on n'ait pas réussi à réduire de façon sensible le fort protectionnisme mondial dans le domaine agricole. Nous traiterons presque exclusivement . . .

[M. Burton.]

M. Slater traite ici de certains aspects des modifications des tarifs industriels. Il signale plus loin:

> . . . le réseau inextricable du protectionnisme agricole et des barrières au commerce agricole, qui s'est accentué depuis le début des années 20, n'a guère été touché par la négociation Kennedy.

En ce qui a trait aux réductions tarifaires concernant les produits agricoles, nous constatons que les États-Unis ont fait des concessions, dont quelques-unes d'importance. Mais le Canada en a fait également pour certains produits de l'agriculture. Quelques-unes des modifications concernant le Canada et les États-Unis sont résumées dans la revue «Commerce extérieur» du 1er juillet 1967, où l'on dit:

> Le Canada et les États-Unis s'accordent réciproquement l'entrée en franchise pour les pommes, les navets, le sucre et le sirop d'érable, certaines baies, un bon nombre de graines pour gazon et de graines fourragères, le foin et la paille. Des réductions de 50 p. 100, parallèlement à celles consenties par les États-Unis, ont été accordées sur le porc frais et les carottes fraîches. En outre, les droits s'appliquant pendant les périodes hors saison sont réduits ou abolis à l'égard de certains fruits et légumes frais, notamment les choux de Bruxelles, le maïs en épis, le persil, les radis, les petits oignons, les abricots, les griottes et les prunes.

Certains secteurs de l'industrie agricole croient fermement ou du moins estiment que le Canada n'a pas tiré tous les avantages possibles de ses négociations sur les produits agricoles. J'ai fait enquête auprès de certaines associations agricoles afin de vérifier si les conséquences de la négociation Kennedy sur l'industrie agricole avait été analysées à fond. Peut-être l'a-t-on fait, mais mes propres recherches ne m'ont pas révélé qu'on avait suffisamment approfondi la question.

Ce problème suscite un vif intérêt en raison de l'état actuel de l'industrie agricole et de l'intérêt que l'on porte aux répercussions que peuvent avoir ces modifications sur l'industrie agricole canadienne ou sur certains de ses secteurs. Le monde agricole est inquiet par suite des modifications tarifaires qui frappent certains produits intéressant les agriculteurs de près. On nous a demandé, récemment, de hausser les droits douanier des ficelles, ce qui ne manquerait pas d'accentuer les coûts agricoles. Comme l'a fait remarquer le syndicat national des agriculteurs, seuls les fermiers qui n'ont pas les moyens de faire absorber par leurs prix de vente la hausse que subissent les coûts devront supporter toute augmentation de prix résultant de l'imposition d'un droit aux ficelles d'engerbage et de liage importées.

Certains ont présenté des exposés sur le projet de code antidumping devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques dont a parlé un préopinant. On se préoccupait notamment des effets que

pourrait avoir le code sur un certain nombre de produits agricoles de fabrication canadienne qui doivent subir la concurrence des excédents de fin de saison qu'exportent les États-Unis en particulier. Certains des experts appelés à témoigner devant le comité ont fait remarquer qu'effectivement le code antidumping n'aiderait pas à régler certains des maux profondément enracinés et qui s'insèrent dans le problème particulier dont traite le code antidumping. Cela illustre, à mon avis, certains des problèmes auxquels nous devons nous attaquer et dont nous devons nous préoccuper.

J'exhorte le gouvernement à procéder à une étude complète et constante des répercussions sur l'industrie agricole de ces divers changements et à maintenir une surveillance de la situation qu'envisage l'industrie agricole, en particulier. Somme toute, monsieur le président, l'agriculture canadienne a dans le libre-échange mondial un enjeu vital. On l'a signalé dans le rapport de la Conférence sur le commerce international et l'agriculture canadienne, tenue à Banff en janvier 1966. M. W. J. Anderson a remarqué en faisant le résumé des communications présentées à cette conférence:

> Quelle devrait être l'attitude du Canada envers le libre-échange international des produits agricoles? Les participants ont répondu, selon la déclaration finale, que le libre-échange et l'expansion du commerce à l'égard de ces produits serviraient les meilleurs intérêts de l'agriculture canadienne et du pays dans son ensemble; ils ont de plus recommandé que la réalisation plus poussée du libre-échange, comprenant les produits agricoles, devrait constituer un objectif important de la politique gouvernementale.

J'ai tenté de signaler tantôt ce sujet de doute et d'inquiétude: peut-être que le Canada a donné plus qu'il n'a reçu dans les changements tarifaires sur les produits agricoles. La Conférence sur le commerce international et l'agriculture canadienne a aussi étudié en détail cette question, comme je l'ai dit. Dans l'article dont je viens de parler, M. Anderson continue de discuter le rôle du Canada quant à l'agriculture et au commerce mondial. D'après lui, la conférence a dû s'arrêter à cette question:

> Que pourrait faire le Canada pour réaliser un commerce plus libre dans le monde en général?

Voici ce qu'il dit des discussions qui ont eu lieu:

> • (4.40 p.m.)
>
> Les participants ont décidé qu'il serait très utile d'avoir des pourparlers multilatéraux, pour en arriver à des accords généraux sur les produits les plus importants. Ces accords seraient conclus entre les importateurs et les exportateurs et porteraient sur tous les aspects des échanges commerciaux, y compris les conditions d'accès et les niveaux des prix. S'il était impossible de conclure des accords multilatéraux sur les produits, la conférence a proposé alors comme pis-aller que les fournisseurs et les importateurs s'entendent, grâce à des arrangements spéciaux, pour avoir accès aux marchés de divers pays importateurs. La conférence a noté que les arrangements du Royaume-Uni concernant les importations constituent déjà un exemple de l'application de cette technique.

Nous devrions également noter, monsieur le président, que le Canada occupe le quatrième rang des pays exportateurs de produits agricoles du monde. Le Canada, en envisageant le rôle qu'il pourrait jouer à l'égard de l'agriculture, doit tenir compte de sa situation par rapport aux autres pays du monde. Cette question a également fait l'objet de discussions lors de la conférence qui a eu lieu à Banff en janvier 1966. M. Anderson, en résumant certains des documents soumis à la conférence, a signalé plusieurs considérations dont il nous faut ternir compte. Voici ce qu'il a dit:

> Un point important a été soulevé par M. MacEachern, à savoir que le Canada conserve un avantage général relatif sur le reste du monde, en ce qui concerne la production agricole. Un certain nombre de produits, notamment le blé, l'orge, la graine de lin, la graine de colza, la production laitière, des vaches laitières de race, certains fromages, le tabac, les navets et certains fruits, constituent un avantage relativement stable. Ensuite, nous avons un avantage sur les États-Unis, au point de vue de la concurrence, avantage qui dépend des saisons et des régions et inclut les bovins d'embouche et d'abattage, les porcs, les œufs, les pommes et les pommes de terre.
>
> La situation concurrentielle avantageuse du Canada par rapport au reste du monde s'est détériorée au cours des dix dernières années environ; ce changement a été masqué par l'importance des exportations de blé ces dernières années. M. MacEachern a énuméré de nombreux facteurs qui avaient contribué à faire monter les coûts de production, y compris le haut niveau d'activité industrielle qui a fait passer les salaires agricoles de 4 à 6 p. 100 par an. Le prix de certains produits importés a augmenté d'environ 3 p. 100 par an et certains d'entre eux, les engrais par exemple, sont plus onéreux au Canada que dans la plupart des pays. Le gain en productivité, d'environ 3 p. 100 par an, a compensé certains de ces coûts mais pas suffisamment pour accroître le revenu net de l'agriculture.
>
> M. MacFarlane a noté que les restrictions à la liberté du commerce étaient en grande partie responsables des changements structurels intervenus dans les pays importateurs. Ces restrictions sont susceptibles de dénaturer l'avantage relatif de la plupart des produits agricoles. Il a laissé entendre que le Canada s'était peut-être laissé devancer dans l'adoption de méthodes et de structures agricoles compatibles avec l'amélioration rapide du rendement. Selon lui, il y a lieu d'améliorer l'organisation interne et la gestion des fermes canadiennes ainsi que les marchés tant des produits que des éléments de production. Il a jugé particulièrement important que l'on examine d'un œil critique le rapport qu'a avec la nôtre l'agriculture des États-Unis, du fait que ce pays est notre meilleur débouché et notre plus redoutable concurrent.

Voilà qui prouve, à mon avis, la nécessité de s'intéresser particulièrement à cette question lorsque le gouvernement envisage des modifications tarifaires. Je ne soulève pas

les problèmes de l'industrie agricole en excluant pour autant ceux avec lesquels certaines autres industries seront aux prises également.

Il y a un autre point important dont j'aimerais discuter: la nécessité de modifier la nature de notre commerce. On reconnaît d'emblée, je crois, que le commerce avec les États-Unis figure pour une part énorme dans le volume global de nos échanges et que certains problèmes récalcitrants continuent de se poser à cause justement de la nature de ce commerce.

En débattant ce sujet, nous devons, bien entendu, user de sens commun économique, si je puis m'exprimer ainsi. Il n'est que naturel, je crois, que le Canada commerce dans une grande mesure avec les États-Unis. Après tout, ce pays est notre plus proche voisin et il est hautement organisé sur le plan technique et industriel. Il est donc normal, et d'ailleurs très avantageux pour nous, qu'un commerce considérable ait lieu entre le Canada et les États-Unis. Toutefois, on a fait ressortir, et l'argument est très valable, qu'il serait dans l'intérêt du Canada d'orienter une partie de son commerce vers d'autres régions du monde, vers des pays qui aimeraient commercer davantage avec nous et obtenir ainsi des devises grâces auxquelles ils pourraient acheter nos produits d'exportation, ce qui servirait leurs intérêts et les nôtres.

D'après moi, il faudrait tenter d'aller chercher ailleurs nos importations, en ce qui concerne notamment les biens légers de consommation. La plupart des produits légers de consommation nous parviennent actuellement des États-Unis. Nous pourrions en obtenir une bonne partie ailleurs, et ce serait tout à notre avantage. Nous les obtiendrions à meilleur marché ou, tout au moins, à aussi bon compte qu'actuellement.

Il n'en résulterait pas une perte d'emplois pour les Canadiens. D'autres pays obtiendraient ainsi le pouvoir d'achat dont ils ont besoin pour acheter certaines de nos exportations. La balance commerciale entre le Canada et les États-Unis s'améliorerait, de même que celle du Canada avec d'autres pays. Il n'en est pas ainsi en ce moment. Rien ne nous incite vraiment à changer l'orientation de nos échanges. On peut en attribuer la cause, je pense, au fait que bon nombre de nos industries canadiennes et que d'importants secteurs de nos services de distribution au détail et en gros appartiennent à des entreprises américaines. Les axes verticaux internes qui se sont manifestés au sein de certaines sociétés multinationales qui exercent une grande influence sur notre propre économie et sur celle d'autres pays ont créé une telle situation. Le gouvernement canadien doit donc prendre de toute urgence des mesures très énergiques afin de rediriger notre commerce et d'améliorer notre balance commerciale. Je souligne que nous pourrions commencer par prendre des mesures dans le secteur des marchandises légères de consommation pour tâcher d'améliorer notre situation commerciale dans le monde.

• (4.50 p.m.)

[*Français*]

M. Rodrigue: Monsieur le président, j'ai écouté avec plaisir la lecture des statistiques que nous a faite tout à l'heure l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard). Il existe réellement une situation alarmante dans l'industrie textile et dans celle de la chaussure.

Examinons seulement les changements des importations canadiennes de tissus synthétiques. Les expéditions canadiennes de tissus et d'autres produits synthétiques sont passées de 191 millions de verges carrées, en 1966, à 196 millions, mais elles n'ont pas atteint le chiffre record de 197 millions de verges carrées de 1965. Une forte augmentation du volume d'importation des vêtements explique le grand changement survenu l'an dernier sur le marché, par rapport à l'année précédente. Les importations de textiles synthétiques—tissus, produits divers et vêtements—ont atteint le chiffre de 123 millions de verges carrées en 1967, comparativement à 113 millions, en 1966. Par ailleurs, les importations de vêtements se sont élévées à 33.5 millions de verges carrées, en 1967, comparativement à 21 millions en 1966, ce qui constitue une augmentation de 57 p. 100.

A cause de l'augmentation des importations et des expéditions canadiennes, le marché total apparent de textiles de synthèse tissés au Canada est passé de 292 millions, en 1966, à 306.2 millions de verges carrées en 1967. Les importations ayant augmenté plus que les exportations, la part du marché total prise par l'industrie nationale a passé de 61.3 à 59.8 p. 100. C'est ce qui explique un peu les immobilisations faites depuis quelques années. On estime les immobilisations faites au cours de l'année 1967 à 51 millions de dollars, comparativement à 54 millions en 1966 et à 88 millions en 1965. De plus, on prévoit que les immobilisations, au cours de l'année 1968, seront de l'ordre de 40 millions de dollars.

Cela signifie qu'on n'a plus confiance à l'industrie textile. De plus, à cause des nouveaux accords sur le libre-échange entre différents pays, notre position sera encore plus mauvaise, parce que notre population est dix fois inférieure à celle de notre pays voisin, notre plus grand concurrent. Alors, même si l'on a fait

de grands efforts au moyen d'investissements au cours des dix dernières années, même si l'on a fait tout ce qui était possible pour réduire les coûts d'administration, pour améliorer notre production et baisser nos prix, on a quand même à faire face à la très grande concurrence de nos voisins du Sud qui peuvent produire 20 fois plus que nous. Même si certaines de leurs industries n'emploient pas des méthodes aussi efficaces que les nôtres pour surveiller la production, ils peuvent quand même venir inonder nos marchés avec leur excédent de produits. De plus, les profits réalisés par l'industrie textile ne justifient plus les investissements, et les profits ont tellement diminué, depuis quelques années, qu'il est presque impossible de faire de nouveaux investissements et même d'investir les profits réalisés. La situation est vraiment alarmante.

De plus, la majorité des industries textiles étant situées dans la province de Québec, nous aurons à déplorer, dans quelques années, la perte de nombreux emplois, ce qui augmentera sensiblement le nombre des chômeurs dans la province de Québec.

Je voudrais dire à l'honorable ministre que plusieurs des industries textiles du Québec sont aux prises avec un autre problème qui, à mon avis, est assez important. Il s'agit d'étudier les coûts de fabrication et de production; la plupart des matières premières doivent être importées, soit de l'extérieur du Canada, soit des provinces voisines, ce qui contribue à augmenter considérablement les coûts de transport. Ensuite, ces gens doivent encore exporter leurs produits dans les grandes villes comme Montréal, Toronto, etc., ce qui contribue à augmenter les coûts de transport considérablement.

Il serait peut-être utile et important d'étudier le problème du transport, en ce qui concerne l'industrie textile, parce que, à mon avis, ce problème se rapporte déjà à plusieurs villes qui seront affectées à l'avenir, à cause de la concurrence que nous aurons à subir de la part des industries étrangères.

Quant à l'industrie de la chaussure, elle est aux prises avec le même problème, parce que sa part du marché domestique représente à peine 40 p. 100, ce qui veut dire que près de 60 p. 100 du marché de l'industrie de la chaussure a été comblé par les marchés d'outre-mer. L'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) mentionnait des pays de l'Asie auxquels on devrait ajouter la France, l'Italie et plusieurs autres pays d'Europe qui sont devenus nos principaux fournisseurs de chaussures au Canada. Il serait peut-être opportun de faire une petite enquête dans cette enceinte. Peut-être découvrirait-on que plusieurs d'entre nous portent des chaussures de fabrication étrangère.

On ne peut certainement pas s'opposer catégoriquement aux accords du «Kennedy Round», car nous devons nous résoudre à faire du commerce international et à consolider davantage notre position sur les marchés extérieurs.

Par contre, nous devons convenir—je prends le fait tel qu'il nous est présenté—qu'il faut acheter des marchandises étrangères, si nous voulons que notre pays puisse vendre à l'étranger.

Voici à peu près ce que j'avais à ajouter aux observations de l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

[*Traduction*]

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, je me bornerai à quelques brefs commentaires sur la mesure législative. J'aurais tout d'abord quelques mots à dire sur les remarques du député de Saint-Hyacinthe, vigoureusement appuyées par le député de Beauce. Je comprends dans une certaine mesure les problèmes qui sollicitent de nos jours l'industrie textile et l'industrie de la chaussure. Installé au Canada depuis environ une quarantaine d'années, pendant lesquelles j'ai connu la rigueur des hivers canadiens, je n'ai pu m'empêcher de me demander, surtout ces derniers hivers, pourquoi l'industrie du vêtement au Canada ne mettait pas sur le marché des vêtements plus appropriés au climat de nos hivers. Que cette protection nous soit assurée sous forme de sous-vêtements ou de pardessus plus chauds, peu importe, mais les produits actuels sont généralement peu adaptés aux hivers canadiens.

Si l'industrie du vêtement s'était spécialisée dans des articles de ce genre, elle aurait pu non seulement s'assurer une proportion considérable du marché canadien mais exporter ses produits. Dans le grand Nord, le vêtement d'hiver le plus confortable consiste en un costume de peau de caribou tournée à l'envers, recouvert d'un autre costume de peau de caribou avec la fourrure à l'extérieur. Les habitants de cette région devraient pouvoir se procurer un meilleur vêtement. Nos vêtements d'hiver sont encombrants, lourds et peu attrayants. Il est grand temps que l'industrie du vêtement canadien songe sérieusement à vêtir plus convenablement les Canadiens durant l'hiver.

Je n'ai pas l'intention de discuter de la mesure sur le tarif aussi longuement que le député de Broadview et le député d'York-Nord. Je voudrais toutefois féliciter le député d'York-Nord pour l'effort mental qu'il a fait en tentant de résoudre certains des problèmes

que posent la propriété canadienne, les échanges commerciaux avec les États-Unis, et le reste. Comme il est un député de l'arrière-ban et non pas un ministre de la Couronne, je présume qu'il parlait en son propre nom et qu'il n'énonçait pas la politique du gouvernement. Néanmoins, je le félicite d'avoir exploré des solutions.

Monsieur le président, je voudrais placer ici un mot d'avertissement. Il semble que ces braves Américains laissent toujours l'impression d'obtenir la meilleure part dans leurs échanges commerciaux. J'éprouve un profond respect pour l'habileté commerciale du Yankee, mais je recommande que, dans l'amélioration de nos contacts commerciaux avec les Américains, nous nous gardions bien de nous laisser dominer, comme cela s'est fréquemment produit dans le passé.

Pour que l'expansion de l'économie canadienne se maintienne, nous devons toujours chercher à accroître nos débouchés pour nos produits, tant au pays qu'à l'étranger. Nous devons nous appliquer non seulement à multiplier nos ventes mais à étendre l'éventail de nos échanges en diversifiant nos produits et en traitant avec un plus grand nombre de pays.

Je m'arrête un instant pour faire remarquer qu'en traitant avec les nouvelles nations du monde, nous nous ouvrons des débouchés qui pourraient durer assez longtemps. Si nous prenons pied dans un autre pays qui apprécie nos produits, ce pays continuera vraisemblablement à nous les acheter et cela pour diverses raisons. En premier lieu, il en est satisfait. Il y a ensuite les installations commerciales établies pour écouler ces produits. Les marques de commerce finissent par s'intégrer à l'industrie. Prenez par exemple l'aspirine. Ce mot est devenu presque synonyme de comprimé anti-névralgique. Frigidaire est devenu le mot courant pour désigner un réfrigérateur.

• (5.00 p.m.)

Si nous pouvions implanter ces produits dans certains pays en voie de développement, nous pourrions entretenir avec eux des échanges commerciaux durables. J'ose même recommander que nous accordions un peu de crédit et une assistance plus généreuse à nos exportateurs. Lorsqu'on pense aux efforts que font d'autres pays, on se rend aisément compte de la nécessité de prendre des mesures propres à assurer la stabilité de nos échanges internationaux. N'oublions pas que les États-Unis ont augmenté de 200 millions de dollars les fonds destinés à promouvoir leurs exportations, et ils se préparent maintenant à accroître substantiellement les garanties et les crédits consentis aux banques d'importation et d'exportation; en outre, le gouvernement américain va présenter un nouveau programme de subventions aux exportations. Voilà les initiatives prises par un autre pays, mais que faisons-nous pour intensifier notre commerce? Vu la concurrence plus poussée que nous livrent d'autres pays, il nous incombe de faire preuve d'initiative en implantant et en écoulant nos produits dans quelques-uns de ces pays. Nous accroîtrons ainsi le volume de notre production, ce qui contribuera, peut-être, à réduire le coût unitaire des produits offerts aux consommateurs canadiens.

[M. Thomson (Battleford-Kindersley).]

Je signalerais aussi un point qui est peut-être négatif. Il nous faut songer que nous serons peut-être évincés de certains marchés. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui rejoint une opinion exprimée hier soir à la télévision, à savoir que le gouvernement canadien redoute d'éventuelles initiatives de Richard Nixon, le nouveau président des États-Unis, dans le domaine du commerce international. Nous savons que le Marché commun européen a été conçu à l'avantage des Européens. Ce projet à l'époque me paraissait excellent, mais lorsque ces pays, en s'assurant une protection mutuelle, nous font perdre des débouchés, je pense que cette institution ne nous rapporte rien de bien alléchant.

On se demande, en voyant certains pays faire obstacle, par exemple, à l'importation de la farine pour des raisons politiques, s'ils ne feraient pas mieux de nous en acheter. Nous devons essayer d'étendre notre commerce par tous les moyens possible et avec le plus grand nombre de pays. Nous devons également chercher à augmenter nos exportations de produits fabriqués au Canada. En fait, nous ne sommes pas tellement exposés à un bloc monétaire et notre base est plus large que celle de bien d'autres pays. Les politiciens canadiens tremblent lorsqu'il y a des élections aux États-Unis. Je crois que nous devrions essayer d'éviter cela. Nous développerions ainsi notre commerce avec tous les pays du monde.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, j'ajouterai seulement quelques commentaires aux exposés du député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) et de mon collègue de Beauce (M. Rodrigue) au sujet de l'industrie textile et celle de la chaussure, au Canada.

Il est intéressant d'entendre les propositions du gouvernement, en vue de supprimer les tarifs douaniers pour permettre l'exportation de notre production, etc...

Il faut cependant se rendre à l'évidence que notre population n'est que de 20 millions d'âmes et que, de ce fait, le travailleur canadien produit à peu près cinq fois moins que le travailleur américain, ce qui veut dire que notre coût de production est plus élevé qu'ailleurs et que nous devons accorder des subventions aux pays importateurs de produits canadiens.

Dans le domaine de la chaussure, par exemple, il n'y a pas que la France ou l'Asie qui font un commerce intensif de la chaussure avec le Canada; il y a aussi le Japon. Pour ce qui est des produits textiles, c'est la même chose. Au fait, le Japon nous vend ses produits, de même que les États-Unis, qui exercent un certain «contrôle» sur notre industrie textile.

Le coût de la production, comme je le disais tantôt, est même un peu trop élevé aux États-Unis, à cause des conditions économiques et des salaires élevés qui doivent être payés. Alors, dans certains cas, on a préféré, à l'instar des États-Unis, s'établir au Japon, où les salaires sont nettement inférieurs à ceux qui sont payés aux États-Unis. Par conséquent, les Américains finissent par produire à meilleur compte pour eux-mêmes au Japon et ils pratiquent le dumping, comme on dit, dans d'autres pays du monde. Le Canada n'est pas exempt de cette politique de dumping, pas plus d'ailleurs que d'autres pays importateurs de produits américains.

Naturellement, monsieur le président, on cherche des clients, et c'est pour cette raison que des ministres visitent présentement l'Amérique du Sud, en quête de débouchés pour les produits textiles, les chaussures, le bois et les vêtements que nous produisons. Les ministres se promènent partout dans le monde et nous devons naturellement accorder des subventions ou des réductions de prix à ces pays pour leur permettre d'acheter nos produits. Mais il ne faut pas oublier que ces réductions sont compensées par le producteur canadien.

En définitive, nous devenons de simples producteurs qui ne réalisent aucun profit sur la vente de leurs produits. Même s'il nous faut nécessairement trouver des débouchés, nous ne songeons pas sérieusement au seul débouché possible, le marché canadien. Nous avons au Canada des gens qui ont besoin de cette production. Au fait, il y a actuellement au Canada de jeunes enfants à qui on peut difficilement procurer des chaussures pour fréquenter l'école et l'on ne pense même pas à leur accorder des subventions. On en accorde aux Chinois pour acheter le blé canadien; on en accorde aux États-Unis pour acheter nos produits, mais on oublie d'accorder des subventions ou un escompte compensé au consommateur canadien.

Si le gouvernement pensait à cela, monsieur le président, nous en arriverions à une solution acceptable qui nous permettrait d'écouler nos produits. Au fait, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) a fait récemment une déclaration intéressante. Je ne sais pas si c'est parce qu'il est créditiste au fond de l'âme, mais le 18 novembre—cela est récent—au cours d'une allocution qu'il prononçait à l'*Institut des agronomes du centre de l'Ontario,* à l'hôtel Seaway Towers de Toronto—il disait ceci:

> Permettez-moi, monsieur le président, d'affirmer tout d'abord que le problème de l'agriculture au Canada n'en est pas un de savoir comment produire, cela, nous le savons.

S'imagine-t-on une telle déclaration de la part du ministre de l'Agriculture ou du premier ministre (M. Trudeau), qui nous disent: Notre problème, au Canada, consiste à augmenter la productivité.

• (5.10 p.m.)

Le ministre de l'Agriculture disait même à Toronto que nous savons comment produire. Nous le savons, mais ce n'est pas là le problème.

Le ministre disait:

> Nous savons comment produire, et en abondance, assez pour nous-mêmes et pour des millions d'autres gens à travers le monde.

C'est le ministre de l'Agriculture du gouvernement libéral qui parle ainsi.

> Et nous ne faisons que commencer. Il suffirait d'offrir un encouragement aux cultivateurs canadiens et ils pourraient non seulement doubler, mais, je le prédis, tripler leur production en moins de quelques années.

Le ministre de l'Agriculture du gouvernement canadien dit que nous pourrions tripler notre production; alors, le problème n'en est donc pas un de production.

> Il me semble que les obstacles à l'accroissement de la production alimentaire dans le monde ne sont pas d'ordre technique; ce sont plutôt des difficultés de distribution et de commercialisation, d'ordre politique et de planification.

Ce sont les paroles du ministre.

Monsieur le président, voilà 25 ans que ce problème de distribution existe, et, actuellement, ce que nous étudions, ce n'est pas un problème de distribution existe et, actuelle-distribution de l'abondance du Canada. On oublie de distribuer cette abondance au Canada et l'on cherche des moyens en vue de la distribuer à l'extérieur du Canada. On cherche des marchés dans le monde, mais on oublie le marché domestique, le marché canadien. Notre pays compte 400,000 chômeurs qui

demandent un pouvoir d'achat pour acheter cette production. C'en est un débouché, cela! Ne versons plus de subventions à l'étranger ou continuons d'en verser si nous avons des surplus, mais commençons par accorder l'escompte compensé au peuple canadien, aux consommateurs canadiens, à ceux-là qui se donnent, à ceux-là qui travaillent à développer la production canadienne. Ce ne sont pas les singes dans les palmiers de la Floride qui développent le Canada; ce sont des êtres humains, au Canada, chez nous, dans toutes les provinces.

Nous ne savons que faire des surplus de production. Tout le monde se plaint qu'on a trop de produits, trop de vêtements. On ferme les portes des usines, parce qu'on a trop de produits. Et pour faire rouvrir les portes de ces usines, de ces industries, on envoie des émissaires dans tous les pays du monde, en Afrique, en Asie, en Europe, aux États-Unis, en Amérique du Sud, au Portugal, en Espagne, en France, pour trouver des débouchés. Cette situation est intelligente! C'est joli de nous voir ainsi! On rit de nous parce que nous ne pouvons trouver de solutions à nos problèmes domestiques, alors que notre marché premier est chez nous. C'est là que devrait exister l'escompte compensé pour le peuple canadien. Il n'existe pas, actuellement, pour la mère de famille, pour les mères nécessiteuses de Montréal, de Toronto ou de Vancouver, ni pour les familles nombreuses, d'escompte compensé, mais les prix montent. Au lieu de donner un escompte compensé au travailleur canadien, on augmente son impôt sur le revenu et, ensuite, on dit que c'est pour combattre l'inflation.

On va dans des pays étrangers à qui on est prêt à vendre à rabais et à accorder tout l'escompte compensé possible pour écouler les produits qui sont fabriqués par les Canadiens. On dit alors qu'on s'enrichit, qu'on enrichit le pays et le peuple canadien. Tout ce qui est exporté du Canada, dit-on, nous enrichit. Et si l'on importe quelque chose au pays, on dit alors qu'il s'agit d'un déficit commercial. C'est intelligent, notre affaire! De bons comptables sont au service du pays, monsieur le président, ce sont des gens qui connaissent cela. Comme dit Séraphin: Ils connaissent le tabac, ils connaissent leur affaire.

Monsieur le président, je pense que l'heure est arrivée où le gouvernement doit examiner le problème qui se pose au Canada.

Nous sommes d'avis que nous devons faire des échanges avec les autres pays, mais nous avons des industries dont les produits peuvent être exportés facilement, et le gouvernement nous dit qu'il ne peut pas les aider. Je veux parler ici des mines d'or.

[M. Caouette.]

Toute notre production d'or est achetée d'avance par les États-Unis. Or, lorsque nous demandons des subventions pour aider nos mines d'or et en développer d'autres, le gouvernement dit: Non, nous aimerions autant que les mines d'or disparaissent. On en subventionne l'exploitation strictement pour des fins d'ordre social, afin de maintenir les familles dans ces régions de Malartic, Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Normétal et leur permettre de mourir à petit feu, parce que, dit-on, l'or coûte $43 l'once et on le vend $35 aux États-Unis.

Monsieur le président, le gouvernement est obligé d'accorder plus de subventions et de compensation pour tous les produits exportés par le Canada vers les États-Unis ou ailleurs, qu'il n'est obligé de le faire pour l'or que nous exportons aux États-Unis.

Nous avons la certitude que toute notre production d'or est vendue aux États-Unis, alors que nous n'avons pas la certitude que tout notre blé, nos produits textiles et nos denrées alimentaires seront vendus.

Le gouvernement dit: Nous ne pouvons pas; nous préférerions fermer les mines, parce que nous sommes obligés de verser des subventions de $8 l'once pour la production de l'or. C'est là la logique du gouvernement. On pourrait exploiter des douzaines de nouvelles mines d'or dans nos régions, car toute la production est achetée. Cela nous permettrait de combler notre balance déficitaire avec les États-Unis, mais le gouvernement dit: Non, on doit accorder des subventions et il ne faut pas agir trop vite.

Par contre, dans tous les autres domaines de la production canadienne, le gouvernement est prêt à verser des subventions jusqu'à concurrence de 50 p. 100. J'aimerais bien savoir à quel prix nous vendons notre blé à la Chine communiste, à la Tchécoslovaquie ou à la Russie. Aucun ministre n'ose se lever et nous dire quel prix nous recevons pour le blé que nous vendons à ces pays.

Tout ce qu'on nous dit, c'est: On en a vendu tant de millions de boisseaux. Mais à combien, tant de millions de boisseaux? On nous donne toujours la même réponse, à savoir qu'il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer quelles compensations sont accordées à ces pays.

Tout ce qui est dans l'intérêt public, c'est la production. Pour disposer de nos produits, le gouvernement les donnera à d'autres pays s'il le faut, mais il n'est pas dans l'intérêt du public de le savoir. C'est intelligent, comme solution!

Monsieur le président, nous discutons du *Kennedy Round;* qu'on l'appelle comme on voudra, que ce soit le *Gray Round* ou n'im-

porte quel «*round*», ce n'est pas la solution au problème. J'ai dit tantôt que nous devons importer d'autres pays. C'est vrai. Nous voulons exporter pour équilibrer nos achats, pour obtenir une balance commerciale favorable à l'égard des autres pays. Nous ne voulons donc pas acheter plus des autres pays que nous ne leur vendons. Seulement, je soutiens encore que le marché par excellence est le marché canadien. Mais pour que le marché canadien soit satisfait, il faut que les Canadiens aient le pouvoir d'achat.

Les compensations, l'escompte compensé ou les subventions—je le répète parce qu'il y a des ministres qui ont du mal à comprendre—mon ami de Chambly-Rouville (M. Pilon) comprend très bien cela, mais il y en a qui ne le comprennent pas—sont tout aussi importants pour les Canadiens que pour les pays étrangers.

• (5.20 p.m.)

Je mentionnais tantôt que le Canada comptait 400,000 chômeurs. Ce sont là les chiffres officiels, mais il y en a d'autres qui ne sont pas inscrits. Certains ne figurent pas sur les listes, mais il y en a encore des milliers qui ne peuvent trouver du travail et à qui l'on donne $36 par semaine. Qu'est-ce qu'on veut qu'un chef de famille achète avec $36 par semaine? Certains n'ont pas payé leur loyer depuis cinq ou six mois, d'autres n'ont pas payé leur compte chez l'épicier du coin depuis cinq ou six mois ou depuis un an. Ils se font littéralement tout enlever, parce qu'ils n'ont pas de pouvoir d'achat. Au lieu de leur donner des allocations, une compensation ou un escompte compensé sur les produits dont ils ont besoin, on leur impose de nouvelles taxes. Il s'agit des taxes directes sur le revenu, des taxes qui sont incluses dans l'augmentation des prix. On prétend combattre l'inflation, alors qu'on la pratique par la taxation, au détriment de nos travailleurs canadiens.

Les chômeurs de Montréal, de Winnipeg, de Vancouver ou de Rouyn-Noranda ne demandent pas la charité du gouvernement. Ils n'aiment pas retirer des prestations d'assurance-chômage seulement pour le plaisir de la chose. Ces gens-là réclament le droit, la permission de gagner honnêtement et honorablement leur vie. Ils ne demandent rien d'autre que de produire davantage et tout le monde sait que nous pourrions doubler, quadrupler, quintupler notre production en quelques années si notre système économique était organisé en fonction de la satisfaction des besoins de la personne humaine chez nous: Produire pour servir, produire pour nourrir quelqu'un, pour nourrir nos Canadiens. Notre production devrait d'abord servir les Canadiens, après quoi nous pourrions offrir l'excédent de notre production aux autres nations. Les importations, oui; mais les exportations aussi.

Cependant, monsieur le président, il faut d'abord avoir un équilibre économique chez nous. Équilibrons donc nos affaires. Accordons à nos citoyens un pouvoir d'achat qui reposerait sur notre production et, à ce moment-là, les escomptes compensés, les *Kennedy Round* n'existeraient plus pour le plaisir de satisfaire quelques intérêts du monde de la finance, mais pour servir les meilleurs intérêts de la personne humaine, au Canada, grâce à l'établissement d'un système économique logique et objectif, qui mettra les richesses réelles du Canada au service des personnes humaines du Canada.

[*Traduction*]

M. Gleave: Monsieur le président, je tiens à exposer les conséquences de la négociation Kennedy pour les producteurs de céréales de l'Ouest du Canada. Nous de cette région, nous avons de tout temps préconisé la liberté ou, si l'on préfère, la libéralisation des échanges. C'est que notre position géographique au cœur d'un continent nous oblige à acheminer nos produits soit vers l'Est soit vers l'Ouest, vers les marchés canadiens ou internationaux. Je dirai en passant que les débouchés canadiens sont très importants pour nous. Les résidents du Québec, de l'Ontario et des Maritimes achètent nos céréales pour nourrir leur bétail et leurs volailles. Nous ne saurions rester indifférents à l'égard des besoins des résidents de ces zones commerciales car ils sont nos concitoyens.

Personnellement, j'ai des doutes quant aux avantages que la négociation Kennedy aurait assurés aux cultivateurs des Prairies. Ces avantages, s'il en est, ne se sont pas encore manifestés. Nous avions, avant ces négociations, l'Accord international sur le blé, qui était très utile. Il englobait non seulement les nations dites occidentales mais aussi l'Union soviétique, le pays le plus puissant derrière le rideau de fer.

J'ai participé en 1959 aux négociations qui ont abouti à l'Accord international sur le blé. La Russie était présente à titre d'observateur et elle est devenue en 1962 signataire de cet accord. Mais par suite de la négociation Kennedy tenue sous les auspices du GATT entre les nations occidentales, nous avons écarté toute participation de l'Union soviétique à l'Accord international sur le blé. Il s'ensuit que l'Union soviétique, l'un des plus importants producteurs mondiaux de blé et de céréales, n'est plus liée par les conditions, les prix et les dispositions commerciales de l'Arrangement international sur les céréales, titre du nouvel accord.

J'ai suivi avec intérêt le déroulement de la négociation Kennedy, son long et pénible cheminement. Il semblait, vers la fin, que nous ne pourrions conclure aucun accord commercial sur les céréales. J'ai eu l'impression que nous sommes passés de l'accord international sur le blé aux négociations du GATT surtout devant l'insistance des États-Unis, qui voulaient trouver des débouchés européens pour leurs grains de provende, produit aussi important aux États-Unis que le blé au Canada. Mais sitôt négocié ce nouvel accord, les États-Unis ont réduit leurs prix et le Canada a dû traverser l'une des plus difficiles périodes de ventes qu'il ait connues depuis longtemps.

Quand le gouvernement d'alors a annoncé le nouvel arrangement sur les céréales, on a déclaré, je m'en souviens, qu'un marché américain de 1.5 milliard de dollars s'ouvrait pour le Canada, mais, songeant à ce qui s'est passé depuis lors, je doute que nos producteurs de grain se soient vraiment enrichis.

J'ai relu récemment des coupures de journaux de 1967 et 1968 parus quand les pourparlers de la négociation Kennedy étaient en cours, quand ils prirent fin et quand nous nous sommes engagés dans la campagne agricole actuelle. C'était comme si un ami intime était à l'hôpital et que son état empirait à tel point que, de jour en jour, on attendait la nouvelle de sa mort. Voici des titres: «Les négociations manquent d'un point d'appui», «Les pourparlers de Genève sur le blé peuvent nuire au revenu des agriculteurs», «La crise du blé atteint les Prairies», «Il faut à tout prix vendre notre blé à l'Extrême-Orient», «Les États-Unis songe à un accord aléatoire»—j'ai aimé celui-là en particulier—«Les exportations de blé moindres de moitié», «La situation du blé s'aggrave, d'après le président de la Commission des grains», «Le blé se vend peu; les producteurs s'inquiètent», «Le Canada perd du terrain sur le marché international du blé», et j'en passe. C'est toute une histoire.

Depuis que je siège dans cette Chambre, j'ai déjà dit au ministre du Commerce que les fermiers des Prairies méritent qu'il leur dise où nous entraîne l'accord conclu à la suite de la négociation Kennedy. Un jour, il y aura peut-être lieu d'espérer. Peut-être apprendrons-nous que le malade n'est pas tout à fait à la veille de mourir. Dans plusieurs régions du Canada, la situation de l'agriculture est grave.

Je doute fort qu'on trouve les solutions voulues en se bornant à retaper tant bien que mal les barrières commerciales, car il y a actuellement des forces qui ne tiennent pas compte de ces barrières. Ainsi, supposons qu'un producteur de sucre de l'Ontario ferme son usine et que les cultivateurs ne sachent pas à qui vendre leurs betteraves à sucre; voilà l'exemple d'une décision prise dans un secteur de l'agriculture qui n'a rien à voir avec les tarifs ou la politique ministérielle, à moins que cette politique n'existe quelque part dans les coulisses et je n'accuserais aucun gouvernement d'agir de la sorte dans une situation comme celle-là. Dans de telles circonstances, on prend des décisions qui ne sauraient être mises en œuvre par une réglementation ordinaire des tarifs.

• (5.30 p.m.)

On nous assure le libre-échange dans le cas des machines agricoles, à quelques exceptions près, mais les gens bien renseignés savent que les prix des machines agricoles ont doublé et même triplé ces dernières années. Et ces sept agriculteurs de l'Ontario qui sont allés en Angleterre pour y acheter sept tracteurs afin d'épargner $20,000? Voilà quelque chose d'incroyable. Ce n'est donc pas en rafistolant les tarifs qu'on pourra régler les problèmes qui assaillent les fermiers. Il nous faudra songer à quelque chose de plus efficace qu'un simple redressement des tarifs, si nous voulons remédier à des situations de ce genre.

En date du 23 mai 1968, on trouve dans la page éditoriale du *Financial Post* un article intitulé «Le tour du blé français». La France ayant vendu du blé à la Chine, pour chaque boisseau livré au prix de $1.18, une subvention de $1.69 a été versée. On commente ainsi l'affaire:

D'où provenaient les fonds affectés à cette subvention? D'un mécanisme archiprotectionniste de la CEE ...

La Communauté économique européenne.

... la levée variable sur les importations agricoles, grâce auquel aucun producteur européen ne vendra jamais moins cher que le producteur des pays membres de la CEE.

Est-ce là le résultat de la négociation Kennedy? Est-ce à ces conditions que nous avons accès au marché de l'Europe occidentale? Les agriculteurs canadiens gagnent-ils quelque chose dans cette négociation? Si oui, quelqu'un devrait en faire part à la Chambre. Et l'article ajoute:

En vertu du nouvel Arrangement international sur les céréales, intervenu lors de la négociation Kennedy et qui doit entrer en vigueur le 1er juillet, le blé de la qualité de celui qu'a vendu la France vaudrait un prix livré minimum d'environ $1.60 le boisseau en argent américain. La différence de 42c. entre $1.18 et $1.60 suffirait à maintenir un grand nombre de producteurs sur le marché des céréales.

Ainsi nous avons conclu l'arrangement. Une protection analogue ou même plus rigoureuse existe aux États-Unis. Puis, hier soir, le ministre de l'Agriculture a décidé de dire aux agriculteurs ce qu'il en était. En s'adressant à un groupe d'agronomes, dont certains je sup-

pose, au service de l'État et d'autres au service de l'industrie privée, le ministre, selon le *Globe and Mail*, a reproché aux agriculteurs d'étayer leur cause sur des notions incomplètes d'économique, de ne pas tenir compte des réalités sociales et économiques et de tenter d'entraver l'évolution. Aujourd'hui, j'ai demandé au premier ministre si cela traduisait l'opinion de son gouvernement. Je n'ai pas reçu de réponse. Le gouvernement estime-t-il vraiment que c'est le genre d'agriculteurs que nous avons au Canada?

On lit plus loin:

Par exemple, que peut, que doit faire un gouvernement pour un fermier en butte à des difficultés financières parce qu'il a acheté sa ferme trop cher ou trop dépensé en achats de machines?

Le ministre a prétendu que les cultivateurs qui se sont plaints à Ottawa de perdre de l'argent sur leur production de maïs n'avaient fait que la moitié des calculs. Revient-il au ministre de l'Agriculture de parler de la sorte de nos fermiers? Le *Globe and Mail* a un très fort tirage dans l'Est canadien. Il est excellent, à mon avis. Un grand nombre de citadins le lisent. Le ministre de l'Agriculture veut-il donner à entendre aux gens des villes que nos fermes sont exploitées par des gens comme cela? Si c'était vrai, ce serait déplorable. Comme c'est faux, c'est pire encore. Je ne me propose pas de donner lecture de tout l'article; j'y vois cependant que les cultivateurs sont victimes d'un autofinancement excessif et qu'ils se trouvent dans une impasse.

Et voici le cas d'un cultivateur des plaines de Regina tel que le décrit le *Globe and Mail* du jeudi 13 juin 1968, dans un article que j'aimerais citer. Il possède une ferme rentable dans la région. Il ne doit rien sur sa terre. Celle-ci n'est grevée d'aucune dette. Il s'est gardé d'acquérir des terrains onéreux qui dépassent ses moyens. Il a investi modérément dans de nouvelles machines. Les réparations lui coûtent très cher. Il a consacré, en 1960, $1,139 à des réparations et à des remises à neuf. Nous savons que l'argent que les cultivateurs évitent de consacrer aux nouvelles machines est absorbé par des réparations. N'importe quel cultivateur le sait. Il sait qu'il y a deux façons de procéder. Ce cultivateur a reçu $8,300 en espèces pour 6,800 boisseaux qu'il avait livrés à son élévateur régional; il avait en plus $3,700 représentant le paiement final, fait au cours de l'année fiscale 1967, pour les livraisons de la campagne agricole de 1965-1966 et enfin il avait reçu $515 en ristournes. Bien qu'il ait produit 9,200 boisseaux de blé en 1967 il n'a pu en convertir que 6,800 en espèces à cause des contingents limités. Ses embarras financiers ne provenaient pas du coût élevé des terres ou des machines mais de contingents de livraison trop bas. Il ne pouvait transporter ses produits.

Le cas de ce cultivateur est très commun dans l'Ouest du Canada et aussi en Ontario. Soyons réalistes. Si nous avons, puisque nous avons quelques centaines de milliers de cultivateurs ils ne peuvent pas tous être spécialistes. Est-ce qu'on exige que tous les employés d'une entreprise comme l'Imperial Oil soient des experts? Réclame-t-on du gouvernement la garantie que tous les hommes d'affaires sont des as? Après tout, nous sommes humains. Certains sont petits, d'autres sont grands et certains sont plus doués que d'autres. Le sort du fermier ne dépend pas uniquement de son sens des affaires, mais aussi des facteurs qui influent sur lui non seulement au Canada, mais sur le marché international, sans compter l'état de ce dernier. Cela comprend aussi l'intérêt sur le crédit qui, justement, est monté à 7½ et 7¾ p. 100 avant-hier, pour les prêts consentis aux fermiers par le gouvernement. Tout cela a des répercussions. Le prix des produits industriels qu'achète le cultivateur est un autre facteur, et ces prix sont influencés par nos modes d'échange et les trusts industriels puissants que nous avons au Canada.

• (5.40 p.m.)

Avons-nous le libre-échange dans l'industrie du pétrole, surtout en ce qui concerne les produits utilisés par le fermier? La politique pétrolière du Canada exige que certains gisements alimentent telles régions du pays, et ainsi de suite. On paie le même prix pour tous les produits pétroliers employés dans les exploitations agricoles de l'Ouest. Je soupçonne qu'il en est de même dans l'Est, où les prix deviendront uniformes. Autrement dit, ce sont des prix imposés, en langage d'économiste. Voilà la situation dans laquelle les fermiers doivent vivre.

Le syndicat du blé de la Saskatchewan déclarait récemment, dans un bulletin, que les agriculteurs vendent une quantité suffisante de bovins directement aux conserveries pour justifier la prédiction que bientôt la quantité destinée au public ne sera plus assez considérable pour permettre la fixation de prix. Verrons-nous alors un marché libre, la concurrence ou le libre-échange? J'espère que le ministre de l'Agriculture va s'intéresser à ces choses.

Durant la campagne électorale, on nous a rebattu les oreilles de commissions nationales de commercialisation, mais, depuis mon arrivée ici, je n'en ai plus guère entendu parler. Le gouvernement ferait mieux de s'intéresser à la situation dans laquelle se trouve l'agriculture canadienne, dans l'Est comme dans l'Ouest. J'imagine que tout n'est pas rose dans l'Est canadien, car je pense à ces fermiers

qui, pour venir sur la colline du Parlement, ont parcouru en tracteur deux ou trois cents milles. J'ai passé la majeure partie de ma vie sur un tracteur, et rouler 200 milles en tracteur sur la grande route, voilà qui m'épouvanterait. Les tracteurs ne sont pas faits pour cela.

Nous devons reconnaître cette situation en développant notre commerce extérieure et notre politique financière. Nous avons eu la chance, au Canada, d'avoir des quantités de terres à bon marché et une main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine agricole. Nous avons également des cultivateurs indépendants qui se sont servis des moyens techniques à leur disposition au point qu'ils commencent maintenant à éprouver des difficultés à cause de la surproduction. Je le répète, nous devons adopter une politique financière et commerciale qui permette à ces fermiers de demeurer actifs et de continuer à fournir aux Canadiens de la nourriture à bon marché—car ils l'ont eue, cette nourriture a bon marché! Il y a quelques semaines, lors d'un débat ici à la Chambre, j'ai déclaré que les Canadiens mangent bien et bon marché, et j'ai étayé cette affirmation à l'aide de données statistiques. Pratiquons donc une politique qui permette à cette situation de durer.

M. Gray: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à remercier les députés qui ont pris part au débat et à leur assurer que leurs très intéressantes remarques ont été minutieusement consignées.

Je voudrais rappeler aux membres du comité les objectifs établis par le gouvernement quand il a participé aux pourparlers sur les droits tarifaires lors de la négociation Kennedy. Je vais reprendre en quelque sorte les remarques d'un ancien ministre du Commerce, ministre des Finances à l'époque où il faisait cette déclarations devant le comité des finances de la Chambre, saisi de ces projets de résolutions au printemps de cette année-là. Des considérations d'ordre général ont présidé à l'énoncé des offres tarifaires faites par le gouvernement au cours de la négociation Kennedy. Le gouvernement tenait d'abord à assurer une équilibre raisonnable, dans l'ensemble de nos échanges commerciaux, entre les concessions tarifaires obtenues et les concessions accordées. Nous avons donc mis tout en œuvre pour obtenir toutes les réductions tarifaires utiles qu'offraient les autres pays, mais il va de soi que nous n'avons pas donné plus que nous n'avons reçu.

En deuxième lieu, nous avons tenu compte de la façon dont nos concessions tarifaires, et les avantages qui en découlaient pour nos exportations, pourraient favoriser une croissance équilibrée de l'économie canadienne. Nous voulions surtout aider nos industries secondaires à sortir de notre petit marché national. Nous pouvions y arriver en obtenant des réductions tarifaires de la part d'autres pays et en réduisant nos coûts de production, de façon à avoir accès à ces nouveaux marchés en expansion. Voilà pourquoi nos réductions tarifaires sur les matières brutes, les produits semi-ouvrés et l'outillage de production ont joué un rôle important pour le Canada dans les décisions prises durant la négociation Kennedy.

Troisièmement, nous avons essayé d'obtenir un meilleur équilibre et une meilleure réciprocité pour chaque secteur de notre économie et pour chaque région.

Quatrièmement, nous voulions faire en sorte que, grâce à la négociation Kennedy, les consommateurs canadiens bénéficient d'une concurrence internationale plus grande.

Les réductions tarifaires consenties par le Canada au moment où le ministre des Finances a parlé portaient sur quelque 2.5 milliards de dollars de marchandises importées, dont 2 milliards environ en provenance des États-Unis. D'autre part, les bénéfices réalisés par le Canada sur ses exportations, blé compris, grâce à ses accords avec les principaux partenaires commerciaux, ont porté sur des transactions de plus de 3 milliards de dollars. Telle était la situation au moment où le ministre des Finances de l'époque a fait rapport au comité.

Je tiens en outre à signaler ce qui suit au comité des voies et moyens. Il est révélateur que dans des marchés comme les États-Unis et le Marché commun européen, le taux tarifaire moyen applicable aux produits manufacturés sera réduit de 10 p. 100 lorsque les décisions de la négociation Kennedy entreront en vigueur. La réduction uniforme du tarif douanier par nos principaux partenaires commerciaux va pour la première fois favoriser une gamme très étendue de produits manufacturés canadiens. A mon avis, notre industrie manufacturière ne sera pas la seule bénéficiaire. Les négociations ont eu une telle ampleur que presque tous les types de denrées, y compris les produits de la pêche, de l'agriculture, des mines et des industries extractives en profiteront aussi sur le marché d'exportation.

Une voix: Me permettriez-vous une question?

M. Gray: Peut-être pourrais-je permettre des questions quand j'aurai terminé mes observations.

La première série de restrictions dues aux changements des droits de douane a été mise en vigueur, à titre provisoire, le 1er janvier 1968. Cela nous a valu une année d'expérience au cours de laquelle nous avons pu observer le fonctionnement de l'économie canadienne,

ou, plus exactement, l'incidence sur le commerce international du Canada des changements apportés.

Nous avons eu l'occasion de constater ce qui arrive vraiment à notre pays depuis l'entrée en vigueur provisoire des modifications tarifaires, en janvier dernier. Il ne s'agit pas simplement de prévisions; nous avons des résultats tangibles.

• (5.50 p.m.)

On peut dire, je crois, que les résultats sont très encourageants. L'année dernière, le gouvernement a fixé à 12.3 milliards de dollars l'objectif des exportations pour 1968. Dans un discours prononcé le 21 octobre devant l'Association des exportateurs canadiens, le ministre de l'Industrie et du Commerce a signalé que le bilan des exportations canadiennes a maintenant dépassé cet objectif. Au cours des neufs premiers mois de 1968, nos exportations de marchandises ont atteint 9.9 milliards de dollars, soit une augmentation de 1.6 milliard ou de 18.4 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Dans l'intervalle, nos importations ont augmenté plus lentement, soit de 811 millions de dollars ou d'environ 10 p. 100. Ainsi, nous devrions être heureux de constater que le Canada a toutes les chances d'obtenir, cette année, un solde excédentaire d'un milliard de dollars au chapitre des marchandises. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a signalé que ce bilan commercial sera le plus favorable depuis la fin de la guerre. Donc, notre solde global quant aux transactions courantes, même s'il est encore déficitaire, sera amélioré considérablement.

Du point de vue des marchandises, nous pouvons observer qu'environ deux cinquièmes des gains enregistrés cette année au chapitre des exportations proviennent des pièces d'automobile. Toutefois, les gains ne sont évidemment pas limités à l'accroissement de nos exportations de pièces d'automobile. En fait, d'autres produits y ont largement contribué, notamment le cuivre, le fer et l'acier, le bois et la pâte à papier, le nickel et l'aluminium, le pétrole et le gaz naturel, ainsi que les avions. Les chiffres que j'ai consignés au compte rendu confirment, je pense, l'observation que j'ai faite tantôt, à savoir que les résultats obtenus, en ce qui concerne le commerce du Canada depuis que les accords de la négociation Kennedy ont été mis en vigueur sur une base provisoire, ont été des plus encourageants.

Lorsque le député de Perth a parlé au nom de l'opposition officielle, il a soulevé une question touchant les répercussions de ces changements tarifaires sur notre commerce avec les États-Unis. Il est important de signaler, je pense, que d'après les données les plus récentes que le Bureau fédéral de la statistique a publiées sur le commerce, les premières tendances qui ont suivi l'application des premières réductions tarifaires au mois de janvier dernier, en ce qui concerne le Canada et les États-Unis, peuvent être jugées très favorables du point de vue canadien.

Nos exportations et nos importations augmentent, mais les exportations plus que les importations. En fait, au cours des neuf premiers mois de 1968, nos exportations vers les États-Unis ont effectivement dépassé nos importations en provenance de ce pays. Le député de Perth a dit qu'il fallait, selon lui, marquer de plus grands progrès à propos des barrières non tarifaires. Il me semble qu'on a fait certains progrès dans ce très important domaine touchant le commerce international. Il faut signaler, à ce sujet, la négociation de l'accord qui établit un code international antidumping. Comme le comité des voies et moyens le sait, le comité des finances de la Chambre étudie présentement un Livre blanc, espèce d'avant-projet de loi sur la façon dont le Canada entend appliquer ce code. Les députés voudront peut-être attendre, pour commenter le projet de loi en détail, que le comité ait terminé ses audiences et qu'il ait renvoyé la mesure à la Chambre.

J'aimerais également signaler qu'un comité spécial du GATT étudie présentement un projet relatif aux autres entraves non tarifaires et tendant à déterminer leur étendue et leur nature précises. Je crois qu'il a pour mission d'élaborer un programme visant à les faire disparaître graduellement. Le ministre des Finances a fait remarquer hier, dans un discours qu'il prononçait à New York, que l'une des principales tâches des nations qui participent au commerce international est de continuer à éliminer les barrières non tarifaires. De ce côté-là, il y a encore beaucoup à faire, même si, comme je l'ai dit, l'accord établissant un code international antidumping et les travaux du comité du GATT me portent à croire que, dans ce domaine, la négociation Kennedy a donné lieu à certaines améliorations.

Je voudrais, monsieur le président, faire quelques brèves observations au sujet de certains points soulevés par les députés qui ont participé au débat. Le député de Waterloo a signalé ce qu'il estime être les dangers éventuels du libre-échange et il a cité, à titre d'exemple, ce qui se passe dans l'industrie des machines agricoles. Toutefois, sauf erreur, le député de Broadview a déclaré que, selon lui, nous étions trop prudents et peut-être pas assez progessistes dans la réduction des tarifs. Cela nous permettrait peut-être de prouver que le gouvernement a réussi dans ses négociations à ménager les intérêts de l'industrie canadienne et de ses travailleurs.

Le député de Waterloo a laissé entendre, si je l'ai bien compris, que le Canada ne tirera pas automatiquement avantage du libre échange. J'ai signalé au comité que le gouvernement a effectivement adopté des mesures pour aider l'industrie canadienne et les travailleurs à tirer profit des possibilités offertes par la négociation Kennedy. Il a établi un nouveau programme spécial d'aide à l'adaptation et le programme relatif aux machines agricoles, qui entrera officiellement en vigueur après l'adoption de la mesure dont nous sommes saisis. En outre, les efforts accrus du ministère du Commerce visent tous à permettre à l'industrie canadienne et à ses travailleurs de profiter au maximum des possibilités offertes par la négociation Kennedy.

Comme je l'ai déjà signalé au comité, lorsque les changements de la négociation Kennedy entreront en vigueur, la moyenne des droits de douane de nos associés commerciaux n'atteindra pas 10 p. 100 sur les produits ouvrés. Le député de Waterloo qui s'inquiétait du manque de débouchés et de la pénurie de marchés étrangers pour nos produits fabriqués, devrait donc être rassuré en songeant aux possibilités que créera la réduction générale des droits de douane qui nuisaient autrefois à nos produits ouvrés.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJETS DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Broadview (M. Gilbert)—L'administration de la justice—l'indemnisation des victimes d'actes criminels; le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)—Radio-Canada—le différend syndical relatif au reportage de la conférence d'Ottawa.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics et les bills privés.

• (6.00 p.m.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA MOUSSE DE TOURBE ATLANTIC CIE LTÉE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Béchard, passe à l'étude du bill

[M. Gray.]

n° C-103 concernant la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée, présenté par M. Breau.

Sur l'article 1—

M. Peters: J'aimerais, monsieur le président...

[*Français*]

M. Fortin: J'aimerais poser la question de privilège, monsieur le président.

Sans vouloir porter préjudice au bill C-103, j'aimerais signaler qu'une étude dudit bill a été faite en comité, le mardi 22 octobre 1968, et que seule la version anglaise a été publiée, de sorte que les députés de langue française peuvent difficilement comprendre de quoi il s'agit.

C'est tout simplement pour signaler ce fait que j'ai posé la question de privilège.

M. le vice-président: Les remarques de l'honorable député ont été notées et l'on m'informe que le texte français du bill sera distribué à l'instant.

[*Traduction*]

M. Peters: Au sujet de la question de privilège, monsieur le président, je ne crois pas que le député parlait du bill mais du rapport de la séance du comité permanent tenue le 22 octobre. Ce rapport n'est pas disponible en français. Si je ne m'abuse, nous ne devrions pas étudier un bill avant d'avoir le compte rendu de ces délibérations.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre. Nous regrettons de ne pouvoir fournir la version française des délibérations du comité sur le bill C-103. On nous informe qu'elle n'est pas disponible présentement.

Dans les circonstances, il faudra faire rapport de l'état de la question et passer à un autre bill privé. Il est cependant entendu que ce bill ne perdra pas sa priorité sur la liste.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et que le bill conserve son rang au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. H. E. Gray: Monsieur le président, je crois que l'honorable député de Gloucester (M. Breau) désire dire quelques mots, avant que vous fassiez rapport de l'état de la question.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le comité a décidé de lever la séance et de faire rapport de l'état de la question. Cependant, si les députés y consentent, nous écouterons le député de Gloucester.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Breau: Monsieur le président, si cela peut aider les députés, je peux résumer le témoignage de celui qui a parlé au nom de la société.

Je regrette que l'on reporte cela à un autre jour, car ce n'est pas tellement long. Je pourrai en faire le résumé, après quoi je pourrai répondre à toutes les questions des députés, car j'ai en main un mémoire qui m'a été présenté par la société. Peut-être cela peut-il aider les députés?

M. le vice-président: Le comité est-il d'accord?

M. Fortin: Monsieur le président, je comprends très bien le sens des remarques de mon préopinant relativement au mémoire qu'il a reçu.

J'en fais une question de principe, car je n'ai nullement l'intention d'inciter la discorde ou d'empêcher la collaboration de la Chambre. Tout le monde sera d'accord là-dessus. Pour la gouverne de tous les députés et afin qu'une étude sérieuse et approfondie de la question soit faite—je dois dire que je ne désire pas «enterrer» ce bill, mais plutôt y apporter quelque chose de positif—je pense qu'il serait dans l'ordre d'obtenir la version française du rapport du comité. Il s'agit, soulignons-le, d'un rapport de comité parlementaire.

En outre, le député nous parle d'un mémoire que la société aurait présenté. A mon avis, il s'agirait d'une initiative très bien reçue par les députés de langue française. En effet, nous aimerions obtenir la version française de ce rapport. Je pense bien que mon préopinant reconnaîtra que notre étude ne pourra qu'en être améliorée.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Les députés consentent-ils à ce que ce bill conserve son rang au *Feuilleton* et à ce que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau à la prochaine séance?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à revenir à la question à l'étude à six heures, soit la résolution relative au tarif douanier?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, vu les ennuis que nous avons, il serait peut-être souhaitable de déclarer qu'il est sept heures. Je propose cette solution parce que plusieurs députés, même le représentant du gouvernement qui présente la mesure au nom du gouvernement, sont absents.

M. Gray: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'occupe mon siège ordinaire. J'occupais un siège ministériel plus tôt lors de l'examen de la résolution, mais je voudrais consigner au compte rendu que j'ai repris ma place habituelle à la Chambre et je suis prêt à aborder l'étude de la mesure.

M. Peters: Je voudrais que le compte rendu l'indique également. Je m'attendais à voir le député occuper un autre siège. Toutefois, je suis sûr que tous les députés pensaient que l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire se poursuivrait et qu'ils n'auraient pas à participer au débat. Comme certains députés ont quitté la Chambre, je demande au leader de la Chambre s'il ne voudrait pas déclarer qu'il est sept heures?

M. Bell: Je crois, monsieur l'Orateur, que la dernière partie de la proposition du député a du bon. Bien des députés ont quitté la Chambre parce qu'ils s'attendaient à ce que l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire se poursuive. Même si certains députés ministériels sont prêts à continuer, me semble-t-il, nous préférerions qu'on annonce qu'il est sept heures, et que l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire n'en souffre pas. Il ne faudrait pas considérer que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire a été employée aujourd'hui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Les députés consentent-ils à suspendre la séance et à se former de nouveau en comité?

Des voix: D'accord.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Béchard.

LE TARIF DES DOUANES

1. Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 20925-1, 21045-1, 22001-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22002-1, y compris l'énoncé qui le précède, 22003-1, y compris l'énoncé qui le précède, 26325-1, 40938-1, 42761-1, y compris l'énoncé

qui le précède, 42762-1, y compris l'énoncé qui le précède, 44043-1, 44047-1, 47600-1, 56400-1 et 69315-1, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

M. le vice-président: Comme il est sept heures, la séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. Gray: Monsieur le président, quand la séance a été suspendue à l'heure du souper, j'essayais de répondre aux remarques fort intéressantes que certains députés ont faites lors de l'étude de cette résolution en comité des voies et moyens. Je disais, je crois, qu'à mon avis, la baisse des droits de douane de nos associés commerciaux sur les produits fabriqués ouvrerait de nouveaux débouchés au secteur secondaire de l'industrie canadienne.

Le député de Waterloo, parlant de l'accord sur l'automobile, a émis l'avis que les progrès n'avaient pas été aussi rapides qu'ils auraient dû l'être. Je tiens à signaler que cet accord a permis la création de milliers de nouveaux emplois, ainsi que la construction et l'agrandissement d'usines. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, s'adressant à l'Association des exportateurs canadiens il y a quelques semaines, a signalé que de grands progrès ont été réalisés grâce à l'accord sur les pièces d'automobiles, mais qu'on devrait en réaliser de plus grands encore. Il a dit que la valeur des échanges dans les deux sens était passée de 760 millions en 1964 à 3.3 milliards de dollars en 1967, et qu'elle serait plus élevée encore à la fin de cette année. Plus d'un million de véhicules de modèles 1968 ont été fabriqués au Canada, contre seulement 700,000 en 1964. Pendant la même période, les exportations de véhicules et de pièces détachées ont passé de 123 millions à plus de 2 milliards de dollars. Le nombre d'emplois dans l'industrie de l'automobile reflète cette expansion générale, puisque 17,000 nouveaux emplois ont été créés.

Je note que le député de Waterloo doute que les récents contrats de travail aient entraîné une parité des traitements significative. Certes, les syndicats des travailleurs de l'industrie automobile, au cours des récentes négociations, se sont rapprochés de la parité mais sauf erreur, tout se rattache à la productivité.

En tout cas, monsieur le président, les chiffres démontrent, je le répète, l'augmentation de l'emploi et l'existence d'usines nouvelles ou agrandies qui sont dues à l'Accord automobile. Outre cette amélioration, j'estime, quant à moi, que les compagnies de l'industrie automobile pourraient faire plus qu'elles ne font actuellement à propos des préavis fournis aux travailleurs et au gouvernement et des changements technologiques qui doivent faciliter aux ouvriers et aux ministères qui cherchent à les aider, l'adaptation aux conséquences de ces changements et aux licenciements, le plus souvent provisoires, qui durent le temps d'appliquer diverses mesures d'expansion aux usines.

Nous pourrions peut-être discuter plus longuement ce problème une autre fois; peut-être pendant l'étude des crédits du ministère du Travail ou du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il me semble quand même que le gouvernement a créé un certain nombre de programmes pour aider non-seulement les industries mais encore les ouvriers qu'intéresse l'extension des possibilités due aux modifications du tarif découlant de la négociation Kennedy.

J'ai déjà mentionné le programme d'aide à la réadaptation, monsieur le président. Pensons aussi au nouveau programme élargi du ministère de la Main-d'œuvre relatif au recyclage et, le cas échéant, à la mobilité, aux services de conseil et au placement.

Je crois que le député de Broadview a parlé des vues exprimées dans l'exposé récent du Conseil économique, quant à l'importance des réductions tarifaires que le gouvernement nous propose dans cette enceinte, mettant ainsi en pratique les engagements pris à la suite de la négociation Kennedy. Si je comprends les termes employés par le Conseil économique, monsieur le président, il ne semble pas qu'il ait insisté pour que les droits de douane canadiens soient définitivement ramenés en deçà des limites acceptées en vertu de la négociation Kennedy. Le Conseil a dit, en fait, comme on peut le lire à la page 197 de son cinquième exposé annuel, qu'une initiative unilatérale dans ce sens—et je cite maintenant le rapport—

« ... par exemple l'accélération des réductions douanières consenties au cours du Kennedy Round—serait peut-être opportune si les fortes hausses des prix et des coûts observées récemment au Canada devaient se poursuivre.»

Il me semble, monsieur le président, qu'une telle déclaration ne constitue pas une recommandation ferme et précise. Le député de Broadview, en commentant ce point, a semblé établir un parallèle entre une protection efficace et la mesure dans laquelle les producteurs canadiens peuvent maintenir des prix élevés sans concurrence étrangère. En fait, le droit d'entrée nominal, par opposition au droit réel, sur le produit fini d'une industrie,

établit un plafond sur le prix de vente. Je crois qu'elle ne peut pas demander plus que le coût à pied d'œuvre du produit importé. Une protection efficace détermine simplement la mesure dans laquelle l'industrie peut augmenter sa valeur ajoutée par unité de production, étant donné le système tarifaire—en d'autres termes, la mesure dans laquelle elle peut être moins efficace dans la transformation que ses concurrents étrangers. Je sais que les normes canadiennes de protection efficace, du moins avant la négociation Kennedy, ne s'écartaient pas trop de celle d'autres pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le député de Broadview s'est par ailleurs inquiété des commentaires faits aux États-Unis sur ce que l'on pourrait appeler la tendance à une protection renforcée. Nous devrions noter que le ministre des Finances, dans son discours d'hier à New York, a semblé mettre les États-Unis en garde contre l'effet de mesures tendant à un accroissement de la production dans ce pays, et les conséquences possibles sur ses échanges avec ses voisins et ses partenaires commerciaux, y compris le Canada.

Le député d'York-Nord a fait d'intéressantes remarques et il a pu se fonder sur son expérience personnelle de fabricant qui a été aux prises avec la concurrence étrangère au Canada et qui a fait concurrence à d'autres dans les pays avec lesquels nous procédons à des échanges. Il est certes agréable d'entendre quelqu'un de l'industrie de la machinerie dire que le programme dans ce domaine, a été appliqué sans trop de heurts.

• (8.10 p.m.)

[*Français*]

Monsieur le président, les honorables députés de St-Hyacinthe, de Beauce et de Témiscamingue (MM. Ricard, Rodrigue et Caouette) ont traité des problèmes de l'industrie textile et de celle de la chaussure. Je puis les assurer que le gouvernement est bien au courant des problèmes et des difficultés de ces industries.

Je désire également les assurer que les réductions du tarif douanier, pour ce qui est de ces industries, sont bien modestes. Par exemple, dans le secteur des produits textiles, on peut constater que le tarif douanier canadien n'a été généralement réduit que de 2.5 p. 100 et, dans plusieurs cas, de 0.5 p. 100 seulement. Je dois ajouter que les réductions du tarif douanier, dans l'industrie de la chaussure, sont aussi modestes. De plus, ces réductions ont été prolongées, dans la plupart des cas, pour une période maximum.

Ces députés ont aussi parlé, je pense, du dumping et, comme je l'ai dit, le projet de loi, qui est basé sur l'accord international «antidumping», a été déféré au comité des finances, du commerce et des questions économiques, qui est en train d'étudier les dépositions des témoins des industries affectées par ce projet de loi.

Nous aurons l'occasion de continuer notre discussion sur ce projet de loi quand il sera retourné à la Chambre par le comité des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Traduction*]

Monsieur le président, bon nombre de députés ont également fait des commentaires sur le secteur agricole. Il paraît que les dispositions agricoles, bien que peu considérables, s'équilibrent raisonnablement, dans la pratique, entre les États-Unis et le Canada. Sauf erreur, pour ce qui est de notre commerce avec les États-Unis, les concessions sur les produits agricoles que nous avons accordées et reçues représentent une valeur commerciale d'environ 95 millions de dollars par année, dans chaque sens.

En ce qui concerne nos ventes de blé, le ministre de l'industrie et du Commerce a examiné la question de façon assez détaillée le 4 novembre dernier, devant le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Il a dit alors, je crois utile de le rappeler, que le gouvernement se rendait parfaitement compte de la lutte opiniâtre et longue qui avait précédé la mise au point d'un système de commercialisation méthodique dans l'Ouest canadien, dans le cadre de la Commission canadienne du blé. Cette théorie d'une commercialisation méthodique tient toujours et continuera de servir de base à nos politiques de mise en vente du blé. Le principe en a été transposé sur le plan international, où il a servi de base aux ententes internationales sur le blé et maintenant, aux dispositions internationales concernant les céréales. Les autres grands exportateurs ont tous manifesté l'intention de respecter les dispositions de l'entente et d'atteindre les objectifs prévus dans l'accord sur les prix minimums.

Enfin, je crois bon d'ajouter que le 10 octobre 1968, le Conseil international du blé a publié un communiqué portant que les membres du comité de revision des prix du Conseil international du blé, représentant les grandes compagnies d'exportation et d'importation, se déclaraient satisfaits de la mise en œuvre de l'accord au cours de cette période et du fait que l'Arrangement international sur les céréales représentait un instrument efficace dans le commerce international du blé.

En conclusion, monsieur le président, je tiens à ajouter que le gouvernement canadien a été partisan de l'ouverture de la négociation Kennedy et y a participé activement. Il s'est efforcé d'obtenir les meilleurs avantages possibles pour le Canada et il recommande maintenant au Parlement de légiférer pour que ces résultats soient mis en pratique. L'accord stipulait d'abord que les pays signataires l'appliqueraient officiellement le 1er juillet 1968. Nous le savons, le gouvernement a obtenu que cette date soit reportée au 1er janvier 1969, qui n'est plus très éloignée. Je recommande donc au comité des voies et moyens d'adopter cette résolution. A mon avis, il serait utile de démontrer, comme l'a dit à peu de choses près hier à New York le premier ministre, que le Canada ne voit pas d'un œil favorable certains de ses partenaires commerciaux manifester un plus grand intérêt pour le protectionnisme. Nous confirmerions ainsi que le Canada a l'intention de concourir plus énergiquement sur les marchés internationaux, afin de favoriser l'expansion de ses industries. A tout prendre, cette mesure législative est et sera, à mon avis, bénéfique pour le Canada et j'invite la Chambre à appuyer cette résolution.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, je voulais, tout à l'heure, poser une question au secrétaire parlementaire, mais il a préféré la garder pour la fin. Je ne suis pas sûr de l'avoir bien compris. Il voulait dire, d'après moi, qu'il y aurait une réduction générale des tarifs sur les marchandises canadiennes pénétrant sur le marché commun européen au cours de la période donnée, à cause de la négociation Kennedy. Pourrait-il nous dire quelles seront les étapes de la réduction des tarifs sur le blé et sur les céréales de provende destinés au marché commun. En d'autres termes, quelles sont nos possibilités d'accès à ce marché de l'Europe occidentale?

M. Gray: Je serais très heureux de pouvoir répondre en détail à la question du député. Cependant, puisqu'à une étape ultérieure de ce débat nous nous retrouverons, je l'espère, en comité plénier de la Chambre, nous pourrons de nouveau discuter librement ces questions. J'espère cependant que le député me permettra de réserver la réponse à sa question jusqu'à ce que nous puissions l'examiner aussi soigneusement qu'il le désire.

M. Gleave: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, su sujet du marché japonais? Sauf erreur, grâce à la négociation Kennedy, les États-Unis ont obtenu une réduction du tarif sur le soja destiné au marché japonais. Quant au tarif sur la graine de colza canadienne destinée à ce pays, il n'a pas changé. Si c'est exact, le ministre peut-il me dire quelle était la concession accordée aux États-Unis sur le soja?

M. Gray: Monsieur le président, je n'ai pas sous la main les renseignements relatifs aux concessions accordées à nos partenaires commerciaux, mais je puis les obtenir. Je ne puis citer de mémoire les droits perçus sur la graine de colza entrant au Japon. Si mes souvenirs sont exacts, nous avons en fait élargi certains débouchés pour le produit. Je prie de nouveau le député de me permettre de lui donner une réponse précise non seulement à propos de ce produit mais aussi à propos des concessions obtenues par les États-Unis et qui l'intéressent, et de me permettre de lui exposer ma réponse de façon détaillée quand le comité plénier étudiera le bill proprement dit.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire. Il m'a cité quelques chiffres révélant le taux d'expansion et les exportations pour les trois premiers trimestres. Je me demande s'il pourrait nous citer des chiffres touchant le taux de croissance et les exportations vers les pays autres que les États-Unis.

• (8.20 p.m.)

M. Gray: Je dois des excuses au chef de l'opposition. J'ai les chiffres globaux, mais je ne suis pas certain si j'ai ici les chiffres pour tous nos principaux partenaires commerciaux. Si l'honorable représentant veut attendre une minute, je pourrais peut-être les obtenir.

L'hon. M. Stanfield: Je ne veux pas abuser du comité. Le secrétaire parlementaire peut nous donner ces renseignements une autre fois.

(Le paragraphe est adopté.)

Les paragraphes 2 à 20 inclusivement sont adoptés.

[*Note de l'éditeur: Les numéros tarifaires adoptés au Comité des voies et moyens figurent aux* Procès-verbaux *du 22 octobre 1968.*]

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Macdonald demande alors à présenter le bill nº C-131, modifiant le tarif des douanes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Richard.

TRAVAUX PUBLICS

1. Administration générale, y compris les subventions selon le détail des affectations, $31,015,000.

M. le vice-président (M. Béchard): Les prévisions budgétaires revisées du ministère des Travaux publics pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969 se trouvent aux pages 392 et 393 du Livre bleu, et le détail des affectations à partir de la page 394.

L'hon. M. MacLean: Je veux prendre seulement quelques minutes du comité pour le premier crédit, car j'ai l'intention de parler plus tard d'un sujet visé par le poste 40. Toutefois, je crois être parfaitement en droit d'en parler dès maintenant.

Il y a quelque temps, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a envoyé une délégation à Ottawa pour rencontrer le cabinet fédéral, et surtout le premier ministre, et faire comprendre au gouvernement la nécessité de construire un lien permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Je crois que la délégation a démontré de façon concluante qu'à la longue la construction d'un lien permanent servirait l'intérêt national et représenterait la formule la plus économique, compte tenu des frais futurs qu'occasionnerait le maintien du service actuel. Ce qui est tout aussi important peut-être, c'est que la délégation a fait comprendre au gouvernement fédéral qu'il importait de prendre une décision au plus tôt. On comprend facilement que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard aura peine à établir ses projets d'avenir s'il ignore la décision du gouvernement fédéral quant à ce mode de transport proposé.

La question revêt une importance capitale pour la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Il se peut que les habitants d'autres parties du Canada ne comprennent pas vraiment à quel point elle est vitale; dans certaines régions, on pourra juger que les dépenses prévues sont extrêmement élevées par rapport à la population, et le reste. Je voudrais signaler qu'il s'agit d'un projet qui ne bénéficiera pas seulement aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, même s'il aurait une grande valeur économique pour la province, mais aussi à tous les Canadiens qui visitent l'île, surtout durant la saison du tourisme. Effectivement, la grande congestion pendant les mois d'été est surtout attribuable aux visiteurs de l'extérieur qui veulent faire le voyage.

J'ai dit que les frais prévus peuvent sembler extrêmement élevés par rapport à la population. Cependant, il faut se souvenir que les frais du gouvernement sont généralement élevés. Le gouvernement fédéral dépense chaque année à l'heure actuelle environ la moitié du coût de cette chaussée pour le même nombre de personnes dans chaque partie du Canada, et ainsi ce que l'Île-du-Prince-Édouard, demande, c'est que, pendant une certaine période d'années, le gouvernement fédéral affecte à la construction d'une chaussée environ le double des dépenses annuelles qu'il consacre au même nombre de personnes dans toutes les parties du Canada.

Depuis la Confédération, la question des transports revêt tant d'importance que les habitants de l'île estiment en général que le projet devrait avoir la haute priorité parmi les dépenses fédérales. Ils ne sont pas les seuls à penser ainsi. Je pourrais peut-être donner lecture d'un télégramme que la Commission des transports des provinces Maritimes a expédié au gouvernement, en date du 7 novembre 1968. En voici le texte:

> Lors de la réunion tenue hier à Moncton, les administrateurs de la Commission des transports des provinces Maritimes ont exprimé la crainte qu'on ne remette indéfiniment ou qu'on ne contremande simplement la construction d'un lien permanent entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. La Commission réaffirme qu'un lien permanent s'impose si on veut réduire les frais de transport et remédier aux retards croissants qui gênent la circulation des produits et des voyageurs entre l'île et le continent. Pendant ses quarante ans d'existence, la Commission s'est constamment préoccupée de la difficile traversée du détroit de Northumberland—problème qui entrave le développement économique de la province de l'Île du Prince-Édouard et que seule un lien permanent réglera. L'accroissement du service de transbordement ces dernières années et l'amélioration prévue des terminus, dont la Commission se réjouit, ne sauraient remplacer un lien permanent pour porter remède aux retards et aux dépenses occasionnés aux touristes, aux hommes d'affaires, aux industriels et commerçants qui vont à l'Île du Prince-Édouard ou en reviennent. La Commission des transports des provinces Maritimes souscrit aux principes formulés dans le mémoire que le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard vous a présenté récemment, ainsi qu'à vos collègues, au sujet de la construction d'un lien permanent, et nous prions votre gouvernement de prendre des mesures immédiates et efficaces pour permettre, dans un délai raisonnable, la réalisation du projet de chaussée sur le détroit de Northumberland, auquel 12 millions de dollars ont déjà été consacrés.
>
> Le président de la Commission
> des transports des provinces Maritimes,
>
> J. M. Crosby.

Je crois que la plupart des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard partagent sans réserve les sentiments exprimés dans ce télégramme.

• (8.30 p.m.)

J'aimerais dire en passant que les résidents de l'Île du Prince-Édouard ont accueilli avec joie le nouveau et superbe transbordeur *John Hamilton Gray*. Je sais que la responsabilité n'en incombe pas directement au ministre, mais nul doute que le ministère des Travaux publics a quelque chose à voir là-dedans. Les gens de l'Île ne voudraient pas paraître ingrats, mais, à leur avis, ce n'est pas en faisant des dépenses de ce genre qu'on apportera une solution à long terme au problème. Ils tiennent absolument à ce que le gouvernement rende une prompte et favorable décision à cet égard.

Je ne tiens pas absolument à ce que le ministre réponde sur-le-champ. S'il dit au comité qu'il n'est pas actuellement en mesure de donner une réponse finale, on le comprendra, mais il reste que le premier ministre a exprimé l'espoir qu'on annoncerait avant aujourd'hui la décision définitive du gouvernement fédéral à cet égard. Cette décision devrait être prise avant longtemps. Tous les habitants de l'Île du Prince-Édouard et des autres provinces atlantiques, je pense, de même que bien des gens qui demeurent dans d'autres régions du pays s'attendent, du moins je l'espère, à une décision favorable de la part du gouvernement à l'endroit de ce très important projet.

M. Macquarrie: Monsieur le président, brièvement mais en toute sincérité, je voudrais appuyer les arguments invoqués par mon collègue le député de Malpèque. Si je ne parle pas longuement, ce n'est pas que je ne m'intéresse pas vivement à ce projet. De fait, c'est que je m'y intéresse trop, comme mon collègue, et que j'en parle depuis de si nombreuses années au Parlement et ailleurs.

J'espère également que le ministre qui, je crois, comprend bien les problèmes d'envergure nationale, se rendra compte qu'il est urgent et indispensable de mettre ce projet à exécution.

Nous savons tous que la situation économique de notre région n'est pas très encourageante par rapport à celle des autres régions du Canada et la seule façon d'y remédier, bien entendu, est de s'attaquer méthodiquement aux problèmes qui nous placent dans une situation économique désavantageuse. Comme tous les spécialistes et aussi tous les hommes publics s'en rendent compte depuis nombre d'années, un des grands inconvénients que notre région a subis, vu la façon particulière dont notre pays a été constitué, est le problème du transport; les quatre provinces maritimes sont celles auxquelles les transports ont causé les plus graves difficultés économiques.

[L'hon. M. MacLean.]

Nous avons suivi et examiné avec beaucoup d'intérêt les statistiques et les études du Conseil économique du Canada et du Bureau fédéral de la Statistique sur l'écart de prospérité toujours grandissant. Il est extrêmement important que nos produits, nos merveilleux produits agricoles, nos excellents fruits de mer atteignent les marchés le plus rapidement possible. Il est non moins important que notre industrie du tourisme, dont les perspectives d'expansion peuvent être et sont si grandes, soit favorisée de toutes les manières possibles. Nous accueillons actuellement un million de touristes annuellement dans l'Île du Prince-Édouard. C'est pour nous une perte sèche, lorsque les touristes, à cause des lenteurs du service de transbordement, se dirigent plutôt vers d'autres provinces, comme le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Écosse, belles assurément mais pas autant que la nôtre.

Indépendamment de toutes les raisons invoquées notamment par notre premier ministre—et je souscris sans réserve à tout ce que lui et les membres de son cabinet ont dit—comme l'ont déjà indiqué, voire souligné, mes collègues, il est bon, sur le plan économique, de construire le plus tôt possible cette jonction permanente. Je ne connais pas un seul pont, une seule route, ou autoroute situé dans une région de grand trafic, et pour lequel on perçoit un péage raisonnable, qui n'amortisse seul ses frais et souvent plus rapidement que ne l'ont prédit ses constructeurs.

Le coût d'entretien des bacs augmente; l'escalade progresse d'année en année. Plus la circulation de gens et de véhicules est considérable, plus le total des frais est élevé, de même que celui des frais unitaires. La solution économique la plus raisonnable, celle d'une chaussée permanente, s'impose donc à l'heure actuelle. Je suis enchanté, tout comme mon collègue, du nouveau bac; n'empêche qu'on a annoncé que deux des paquebots-garages actuels seraient mis hors service, ce qui fait deux de perdu pour un de retrouvé.

Comme on prévoit un accroissement considérable de la circulation, je crois bon de signaler au ministre qu'il ne s'agit pas là d'une chose souhaitée seulement par l'Île du Prince-Édouard, elle la désire bien sûr, mais cela nous permettrait de remédier dans une certaine mesure aux disparités économiques dans notre région. Aucun pays ne sera vraiment prospère, nous le savons, tant qu'une de ses régions sera en perte de vitesse sur le reste du pays, en ce qui concerne les éléments économiques d'une société bonne et juste; aussi j'exhorte le ministre à agir rapidement dans ce sens.

Il ne m'appartient pas de parler ce soir de récriminations ni de faire allusion aux promesses faites mais non tenues. L'exploitation politique, les sévères critiques à l'adresse de gens qui font des promesses ne nous intéressent pas. Ce qui nous intéresse, c'est de venir en aide à notre région et seul le gouvernement fédéral assume la responsabilité des transports et communications entre les provinces. J'exhorte le ministre à faire preuve de son magnifique pouvoir de persuasion et à voir à ce que le gouvernement agisse promptement pour réaliser un projet dont il pourra, lui, s'enorgueillir, s'il en voit l'inauguration à titre de promoteur du progrès économique d'une région importante de notre pays.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais ce soir, au début de mes remarques sur l'étude des crédits du ministère des Travaux publics, faire quelques observations d'intérêt local. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur des dispositions d'ordre provincial ou national; je voudrais plutôt m'en tenir à ce qui se rapporte aux travaux locaux, ce qui intéresse, je pense, la plupart des députés.

Le seul moyen, pour les citoyens de la circonscription d'Abitibi que je représente, d'avoir accès à la mer est du côté de la baie James à l'extrémité nord. Je voudrais faire remarquer au ministre que l'on construit actuellement une route d'accès, de La Sarre à Rupert House, près de la baie James. Nous espérons que cette route sera bientôt carrossable et que nous aurons la collaboration du ministère des Travaux publics et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour construire les installations portuaires qui s'imposent dans cette région.

Je voudrais, ce soir, m'en tenir plutôt à la partie mieux organisée, si l'on veut, de la circonscription et rappeler à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Laing) que, dans certaines paroisses, des travaux ont déjà été exécutés, comme, par exemple, la construction de rampes de lancement pour embarcations de plaisance, et je veux surtout appeler l'attention du ministre sur la façon dont ces travaux ont été exécutés. Jusqu'ici, on avait comme objectif de mettre certaines installations à la disposition des touristes et de favoriser le commerce et certaines industries. Malheureusement, j'ai dû constater moi-même—et d'autres me l'ont également fait remarquer—que ces travaux n'ont pas été exécutés d'une façon satisfaisante, de sorte qu'après quelques mois à peine, on voit déjà ces travaux se désagréger, parce que les ingénieurs ne se sont probablement pas donné la peine de tenir compte de la nature du terrain où les quais et les rampes de lancement étaient construits.

Je voudrais appeler d'une façon spéciale l'attention du ministre sur le quai qui a été construit il y a à peine deux ans au lac Turgeon; ce quai est presque inutilisable à cause de l'état du chemin qui y donne accès. Il aurait pourtant été facile de construire un brise-lames pour empêcher la vague d'endommager le chemin qui conduit à la rampe.

Je crois que le ministre devrait charger ses fonctionnaires de faire une visite à ces endroits, notamment au lac Turgeon, au quai du lac Macamic, au quai qui dessert la population de La Sarre, sur la rivière du même nom, et à plusieurs autres endroits. Je suis d'avis que le ministre devrait demander aux inspecteurs de son ministère de faire une revue de ces ouvrages afin d'en assurer l'entretien ou les réparations pour les maintenir en bon état, de sorte qu'ils puissent être utilisés par la population.

• (8.40 p.m.)

Je voudrais également signaler au ministre un autre point qui touche plus particulièrement ma circonscription, à savoir la petite ville de Duparquet. Je voudrais demander officiellement au ministre—je sais qu'il a reçu des demandes à cet effet de la part de l'Association de chasse et de pêche de Duparquet—de faire effectuer le dragage des rivières qui servent à la décharge du lac Duparquet et de faire installer des bouées dans ce lac, afin de parer aux accidents qui s'y produisent assez fréquemment. Je sais qu'en 1950, de telles bouées ont été installées, mais il me semble que depuis lors, on a négligé de continuer à assurer ce service à la population.

De plus en plus, de nombreux touristes passent la saison estivale dans la région pour faire la pêche ou s'y rendent à l'automne pour faire la chasse. De nombreux touristes viennent même des États-Unis passer une partie de l'été dans cette région pour profiter des beautés de la nature. Je suis donc d'avis que le ministère des Travaux publics devrait effectuer certaines améliorations dans ces parages, afin de faciliter l'accès aux beautés naturelles qui s'y trouvent.

De plus, le ministre sait peut-être que tout récemment, le gouvernement du Québec a adopté une résolution approuvant une dépense approximative de 20 millions de dollars pour certains développements et le réaménagement de tout le territoire du nord-ouest de la province de Québec, y compris un centre touristique dans la région de Duparquet.

A mon avis, le ministère des Travaux publics devrait apporter sa collaboration, en ce qui touche aux développements que le gouvernement de la province de Québec voudra effectuer, de son côté, pour faire de cette

région, qui n'est plus une région minière une région touristique. On sait que la ville de Duparquet était autrefois une ville minière, mais à cause de l'épuisement du sous-sol, elle est presque devenue une ville-fantôme. Elle est restée un peu habitée, grâce aux touristes attirés par la beauté de son lac et des territoires qui l'entourent.

Alors, monsieur le président, je ferai des remarques uniquement sur ce sujet-là, ce soir, dans l'espoir que le ministre saura demander et réussira à convaincre le Conseil du Trésor de lui fournir les crédits nécessaires pour les ouvrages qu'il se propose de faire dans cette région-là.

J'ai en main une lettre qu'on vient de me faire parvenir, me disant qu'une rampe de lancement sera construite au lac Hébécourt, à la condition que ce soit financièrement possible.

J'espère que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) saura fournir au ministre des Travaux publics les crédits nécessaires au développement qui s'impose dans cette région de la province de Québec.

Comme je le disais au début de mes remarques, nous n'avons pas l'avantage, chez nous, d'avoir accès, soit à la mer, soit au grand fleuve Saint-Laurent et de posséder de grands ports ou les grandes facilités dont jouissent ces régions-là. Cependant, notre région regorge de très beaux lacs et de grandes richesses touristiques. Il ne reste qu'à les développer et à les améliorer.

J'espère donc que le ministre fera une étude de toute cette région-là afin d'y apporter les améliorations nécessaires.

[*Traduction*]

M. Winch: Monsieur le président, j'ai eu, au cours de ma carrière, de nombreuses et intéressantes conversations avec celui qui a l'honneur aujourd'hui d'être ministre des Travaux publics. Ces entretiens m'ont donné l'impression que le ministre se pique d'idées avancées et qu'il a foi en la planification. Si mon jugement sur lui est juste, fera-t-il alors confiance à la Chambre et nous expliquera-t-il comment il envisage l'avenir et à quelle planification il songe à titre de ministre des Travaux publics? Ce serait très intéressant car, chez un ministre libéral des Travaux publics, une planification bien conçue représenterait quelque chose de neuf.

Le manque de prévoyance et l'absence de planification ont été, dans le passé, la source de grandes difficultés pour le peuple canadien et, faute d'efficacité, on a jeté par les fenêtres des millions de dollars provenant des contribuables. Il serait injuste de demander simplement au ministre de nous fournir des prévisions générales et de nous parler de planification. Il devrait se montrer un peu plus précis. Il s'attend, j'en suis sûr, à ce que je lui demande ses projets et ses plans en tant que ministre des Travaux publics en Colombie-Britannique, en particulier pour les régions du Sud et pour la ville de Vancouver, que j'ai l'honneur de représenter avec lui.

Il y a peu d'années, on estimait qu'il nous fallait un aéroport terminus à Vancouver. C'était incontestablement une nécessité. Nous l'avons, maintenant, mais on n'a élaboré aucun projet au sujet des voies d'accès. Nous avons seulement un pont surbaissé à deux voies. Maintenant que l'aéroport est ouvert au public et que nous sommes confrontés avec un problème de transports, on parle de construire un autre pont du même type, qui permettrait aux voyageurs de gagner Lulu Island, et de construire d'ici trois ans un pont principal.

• (8.50 p.m.)

Nous voudrions savoir où en sont les plans et devis de ce pont principal, et quand le ministère compte faire l'appel de soumissions, commencer les travaux et finir l'ouvrage. Nous voudrions aussi savoir où l'on en est à propos du pont surbaissé qui doit être parallèle au pont actuel. Le ministre sait qu'il est impérieux d'accélérer les travaux en raison de ce sacré pont, qui mène à l'île Lulu, et qu'il n'y a pas moyen de fermer quand il est ouvert. Ce pont nous empêche de passer. On l'a ouvert avant-hier soir et encore une fois on ne peut le fermer. Il faut se rendre compte qu'il y a plus de 5,000 employés à l'aéroport de l'île Sea, et des milliers de passagers au départ et à l'arrivée. Ces gens-là ne tiennent pas à rester dans l'île Sea, ils veulent se rendre dans l'île Lulu, à Vancouver et ailleurs. Que projette-t-on, qu'envisage-t-on en ce moment pour accélérer ces travaux, qui sont urgents.

Nous croyons savoir que le gouvernement précédent avait convenu de construire, pour commencer, un nouveau pont qui enjamberait les First Narrows. C'est assurément un projet nécessaire qui, sauf erreur, doit coûter plus de 100 millions de dollars. Nous aimerions connaître les plans et savoir dans quelle

mesure le gouvernement s'est entendu avec la ville de Vancouver et la province de Colombie Britannique pour le financement et l'élaboration de ce projet si important pour toute la région méridionale, surtout pour les côtes nord et sud de la baie Burrard. Nous devons être au fait de la situation afin de pouvoir prévoir les autoroutes, les autostrades, les intersections de rues, les accès et les expropriations. Dites-nous ce qui en est, quant aux tracés et aux plans. La ville de Vancouver est en droit de savoir quand on va construire cet ouvrage; sera-ce un pont, un tunnel ou les deux à la fois? La ville devrait aussi en connaître l'emplacement. Ces choses requièrent des plans précis. Nous sommes curieux de savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire et de connaître les plans du ministre.

Nous voulons aussi savoir quelle suite le ministre entend donner à la promesse de son prédécesseur, qui annonçait que, de concert avec l'entreprise privée, on allait consacrer de 200 à 300 millions de dollars à l'agrandissement du quai à partir de l'extrémité est de la rue Cranville. On parle de cette entreprise depuis nombre d'années, et nous espérions qu'elle était non seulement à l'état de projet mais que la construction débuterait sans retard. Nous aimerions savoir au moins où en sont les plans et quand commenceront les travaux. L'ancien ministre des Travaux publics avait exprimé l'espoir de voir les trois étapes de la construction du pont commencer respectivement en 1971, 1973 et 1975. Qu'on nous dise ce qu'il en est. Si le ministère compte amorcer la première étape en 1971, ce qui n'est pas dans un avenir très long, qu'il nous expose les plans.

Sauf erreur, il faudra démolir, entre autres, l'ancien immeuble fédéral avant d'entreprendre ce projet. S'il en est ainsi, j'aimerais savoir pourquoi les crédits prévoient des milliers de dollars pour des réparations et des améliorations à ce vieil immeuble. De telles anomalies ne datent pas d'hier. Il est arrivé, avant qu'on ait décidé quel ministère allait occuper cet immeuble, que des électriciens soient venus installer de nouvelles prises de courant et plusieurs autres accessoires. Le ministère à qui l'immeuble était destiné a décidé que ces améliorations n'étaient pas ce qu'il voulait et, avant une semaine ou deux, on a défait toutes les installations. Je ne blague pas; avant une semaine ou deux, on avait défait toutes les installations. Des choses pareilles, on en voit tous les jours.

Il y a quelques semaines, pendant le débat sur le budget, j'ai entendu dire que le ministre se proposait de visiter les bureaux de son ministère qui occupent un étage et demi dans l'édifice de l'Imprimeur de la Reine à Hull. Le ministère a immédiatement engagé des peintres, qui ont travaillé la nuit et le samedi pendant une ou deux semaines. Savez-vous ce qui est arrivé? J'espère que le ministre ne sera pas appelé à en faire les frais. Il n'a pas visité l'immeuble du tout; il a envoyé quelqu'un à sa place, qui a visité les bureaux en 17 minutes exactement, d'après ma montre. On avait travaillé deux ou trois semaines, la nuit et le samedi, pour peindre les bureaux en prévision de la visite du ministre. On ne peut certes pas parler de planification ni de prévoyance dans ce cas; c'était plutôt gaspiller l'argent des contribuables, ou faire un mauvais usage de fonds qu'on aurait pu employer à meilleur escient.

Nous aimerions que le ministre nous parle de ses projets non seulement pour la construction d'immeubles, de ponts, de routes et de tunnels, mais en ce qui concerne l'aménagement des ports. Je ne veux pas parler du projet de Roberts Bank. Le député de Vancouver-Kingsway en a parlé lors de l'étude de ces crédits il y a quelques jours. Je sais que l'honorable représentante ne voudrait pas que j'en parle maintenant et que je retarde le comité, car elle est impatiente d'obtenir des réponses aux questions qu'elle a posées au ministre à ce moment-là.

A présent, je voudrais me renseigner sur la planification de l'arrière-port de Vancouver, depuis le pont de Lion's Gate jusqu'à la ville de Port Moody. Cela fait partie du port et il y a là de grandes possibilités de développement. Je sais que le ministre pourrait dire que les installations portuaires ne sont pas de sa compétence mais de celle du ministère des Transports. Je sais cela, mais je sais aussi...

M. Mongrain: Le député me permettrait-il une question?

M. Winch: Puis-je terminer mes remarques à ce sujet? Le député pourra ensuite me poser autant de questions qu'il voudra.

Je sais que la commission du port relève du ministère des Transports mais, étant député d'un secteur de Vancouver et depuis très longtemps à la Chambre, je sais aussi que la commission du port peut établir cette planification; cependant, lorsqu'il s'agit du travail à proprement parler, le dragage par exemple, c'est au ministère des Travaux publics de l'entreprendre. Ce ministère doit décider de ce dont il a besoin pour aider au développement du port de Vancouver.

Juste avant le début de la session, j'ai eu l'occasion de m'entretenir très longtemps avec le président de la commission du port de Vancouver. Je tiens à le remercier de son explication et des renseignements qu'il m'a fournis. Sauf erreur, la commission du port a achevé certains plans concernant l'aménagement du port jusqu'à Port Moody. La commission connaît le maximum de travaux de dragage qu'on peut accomplir et le tonnage du plus grand bateau capable d'utiliser le port, compte tenu de l'espace libre situé sous le pont de Lion's Gate. Elle connaît la largeur exacte du port entre le pont de Lion's Gate et Port Moody. Elle sait exactement ce qu'on peut faire et comment le faire. Elle n'ignore pas non plus quelles sont les intentions des propriétaires privés des jetées, des quais et des installations si les grands bateaux peuvent utiliser le port ni combien ils sont disposés à consacrer à ce projet. Nous savons qu'on pourrait épargner énormément et qu'on devrait élaborer ce projet dès maintenant. Sans être extraordinaire, il serait très avantageux et augmenterait le rendement de ce port intérieur.

• (9.00 p.m.)

Cette question fut déférée par les commissaires du port de Vancouver au ministre des Travaux publics, qui est responsable du dragage et qui établit le budget de ces travaux, comme les députés le verront s'ils consultent les prévisions budgétaires. Il semble que le ministère ne compte pas effecter le dragage en une fois mais qu'il prévoit—du moins le faisait-il il y a quelques mois—l'exécuter en trois étapes. La première étape consisterait à abaisser de cinq pieds le fonds du port à certains endroits, puis encore de sept pieds et, à la troisième étape, de le râcler aussi bas que le permet le dragage du port intérieur. A mon sens, c'est tout simplement de la folie. Ce n'est pas de la prévoyance, ni de la planification; ce n'est pas faire preuve d'efficacité et ce n'est pas faire le meilleur usage possible des deniers publics.

Je sais qu'on n'a pas prévu un traître cent au budget cette année pour le dragage du port intérieur, mais si mes renseignements sont exacts, vers le mois de février prochain les prévisions budgétaires prévoiront pour ce dragage un montant d'un million et demi de dollars, soit un tiers du coût total. Comment le gouvernement peut-il s'attendre que les propriétaires des installations puissent faire leurs projets, à court et à long termes, dans pareilles circonstances? Quand on s'occupe de navigation mondiale, il faut pouvoir faire des projets à long terme, car les contrats sont établis pour de longues périodes. Ces gens ne peuvent réfléchir, faire des plans, ou prévoir l'allocation de fonds pour poursuivre des travaux de dragage supplémentaires par suite de l'aveuglement du ministère des Travaux publics.

J'ai tenté d'exposer au comité certaines des particularités de Vancouver qui nécessitent des prévisions et des projets de longue main. Ce que j'ai dit au sujet de Vancouver et des basses terres de Colombie-Britannique s'applique, j'en suis sûr, à presque toutes les autres circonscriptions au Canada où il est nécessaire de prévoir et de projeter. Par conséquent, tout en espérant recevoir une réponse précise au sujet des projets qui m'intéressent particulièrement en tant que représentant de la Colombie-Britannique, j'espère que le ministre nous expliquera aussi l'ensemble des projets que lui et son ministère nourrissent. J'espère ne pas me tromper en terminant mes observations comme je les ai commencées en disant que je crois savoir que le ministre se fait une joie et un point d'honneur de prévoir et de projeter. Qu'il ne nous inflige pas de déception.

M. Mongrain: Monsieur le président, mon honorable ami consentirait-il à répondre maintenant à ma question?

M. Winch: Dites toujours.

M. Mongrain: Toutes les questions qu'il a posées au ministre des Travaux publics nous ont vivement intéressés. Voici ma question. Mon honorable ami croit-il que nous pouvons espérer que lui, M. Winch, sera en mesure de donner au gouvernement la réponse à toutes ces questions?

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de South Western Nova a la parole.

M. Comeau: Monsieur le président, je serai bref ce soir puisqu'au moment où ce budget a été présenté précédemment à la Chambre, je me suis étendu longuement sur le problème que vient d'évoquer le député de Vancouver-Est, à savoir le manque de planification dans le passé en ce qui concerne les ports en eau profonde. Je voudrais évoquer le problème des ports en eau profonde du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais simplement savoir—et le ministre sait ce dont je parle, car il était à la Chambre la dernière fois que j'ai traité de cette question—quels sont les projets du ministère pour l'aménagement de ports en eau profonde dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement a subventionné la construction de bateaux plus grands et perfectionnés, mais il n'y a pas d'installations

portuaires capables d'accommoder ces navires. Les quais sont encombrés. L'industrie de la pêche a un grand avenir sur la côte est, mais les pêcheurs ont besoin de ces installations. Dans un discours qu'on trouve à la page 2400 du hansard, j'ai mentionné Parkers Cove, où il y a à la fois un port et un service de transbordeur permanent en direction de Tiverton. J'ai mentionné la région de Wedgeport, West Head, et divers autres endroits. Je demande simplement au ministre quels sont ses projets pour l'aménagement de ports en eau profonde.

M. Simpson: Monsieur le président, à propos des prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, je voudrais commencer par dire qu'il y a, dans la circonscription de Churchill, un certain nombre de projets qui sont du ressort de ce ministère. Toutefois, il y a une région qui, actuellement, attend avec impatience une décision du ministère. Je veux parler, bien entendu, de la ville de Churchill. Les habitants de Churchill se demandent ce qu'on va décider au sujet du réaménagement de la ville qu'ils souhaitent.

Il est intéressant de savoir que, pendant un certain nombre d'années, peut-être pourrais-je dire depuis 1959, le ministère fédéral des Travaux publics a été plus ou moins désigné comme étant chargé de l'aménagement futur de la péninsule de Churchill. Les gens qui y vivent désirent vivement connaître les propositions que les services du ministre vont faire au cabinet à ce sujet.

Comme le ministre le sait, la population de Churchill se compose surtout d'employés du gouvernement fédéral, du Conseil des ports nationaux, du ministère des Travaux publics et du National-Canadien. En conséquence, les gouvernements antérieurs, et j'espère qu'il en est ainsi du gouvernement actuel, ont estimé qu'au moins 75 p. 100 de l'obligation d'aménager la ville de Churchill revenait au gouvernement fédéral. Nombre de gens qui ont suivi avec intérêt les problèmes qui se posent aux habitants de Churchill se demandent souvent pourquoi ces gens, qui vivent au sein d'une communauté à l'intérieur d'une province, estiment que le gouvernement fédéral a contracté envers eux l'obligation de leur fournir les services qu'assure normalement la municipalité ou la ville. Toutefois, Churchill se trouve dans une catégorie bien différente des autres, car sans les établissements du gouvernement fédéral, il n'y aurait pas de communauté du tout, sauf peut-être quelques autochtones. On convient, bien entendu, qu'il y a à Churchill un certain nombre d'employés du gouvernement provincial.

• (9.10 p.m.)

Toutefois, je suis certain qu'un recensement prouverait que plus de 75 p. 100 des habitants de Churchill s'y trouvent à cause des installations du gouvernement fédéral. Avant de supplier le ministre de nous dire quels sont les projets du gouvernement fédéral au sujet du développement de Churchill, j'aimerais mentionner certaines choses que les gens veulent. Ils aimeraient qu'on mette de nouvelles terres à leur disposition, qu'on leur permette de devenir propriétaire de leur maison et qu'on s'occupe du développement industriel de la région. Ils voudraient aussi que Fort Churchill soit ramené dans les limites de la ville aux fins d'imposition. Le ministre et ses fonctionnaires devraient examiner sérieusement la possibilité de se retirer graduellement de certains services de consommation et de permettre à l'entreprise privée de les assumer. Sauf erreur, dans son rapport, M. Murray B. Jones a recommandé cette façon de procéder et a signalé que les nouvelles recettes fiscales provenant des entreprises viendraient s'ajouter au rendement des impôts fonciers.

Il fut un temps où il se passait à Fort Churchill des événements d'importance nationale. Bon nombre de services commerciaux, sans doute nécessaires à cette époque, y furent aménagés. Toutefois, avec la disparition graduelle de l'établissement militaire à Fort Churchill et le remplacement du personnel par des employés des Travaux publics, il y aurait lieu, semble-t-il, que l'on songe à se retirer graduellement de certains des services qui y sont assurés de façon que l'entreprise privée les prenne en charge. A mon avis, l'entreprise privée pourrait s'occuper de l'adjudication des contrats de construction, des services de transport, de l'entretien des véhicules, des contrats de plomberie et d'électricité, de la peinture et peut-être des services de blanchissage et de nettoyage. L'entreprise privée pourrait fort bien se charger de tous ces services. C'est ce que pensent les gens de Churchill depuis assez longtemps, et je suis sûr que certains d'entre eux seraient prêts à placer des fonds dans ces diverses entreprises.

Ironie du sort, il semble que bon nnombre des employés de l'État qui ont été transplantés à Churchcill ont graduellement pris en main l'exploitation de quelques-uns de ces services. Je dois avouer que je n'ai pas la preuve qu'ils l'aient fait dans tous les secteurs que j'ai signalés, mais cela s'est souvent produit. Si on leur fournit à des prix dérisoires

les installations nécessaires au fonctionnement de ces services sur la propriété du gouvernement, vous pouvez vous imaginer la consternation de ceux qui aimeraient en faire autant à Churchill même.

Je demande instamment au ministre que son ministère rende bientôt une décision au sujet de certaines recommandations du rapport Murray B. Jones. Celui-ci a été rédigé en partie grâce aux efforts du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, en collaboration avec la province du Manitoba. Les gens de Churchill ont cependant contribué pour environ 12.5 p. 100 du coût de ce rapport.

Plusieurs rapports ont été préparés au cours des années sur l'aménagement possible de l'emplacement de Churchill. Pour une raison quelconque, ces rapports n'ont jamais donné de résultats concrets. Il y a quelque huit ans, alors que le ministère de la Défense nationale avait une base à Churchill, le gouvernement fédéral avait présenté un projet d'aménagement d'un nouvel emplacement à environ cinq milles du lieu actuel. Malheureusement, mais peut-être pour des raisons justifiables, la population de Churchcill n'a pas accepté le projet. Peu après, la base militaire a été graduellement désaffectée, et depuis cinq ans, rien ne laisse croire à la population de Churchill qu'on aménagera un jour cet emplacement. Je sais que tous ces rapports qui ont été préparés prévoyaient d'importants déboursés pour cet aménagement. Toutefois, je crois exprimer les sentiments de la population en disant au ministre que, même si un projet d'aménagement de la ville est à l'étude, s'il y avait moyen de fournir à la population un système d'aqueduc et d'égout à l'emplacement actuel de la ville, je suis presque sûr que la population serait disposée à attendre encore avant qu'un plan complet d'aménagement soit accepté par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Ce disant, je ne m'en prends pas à la méthode du ministre mais je sais, par suite des entretiens que j'ai eus avec lui, qu'il estime que Churchill devrait d'abord obtenir une charte. C'est une idée que partagent bien des gens. Les résidents de Churchill eux-mêmes ont envisagé plus d'une fois cette possibilité mais ils ont décidé, pour des raisons qui leur sont propres, d'y renoncer. J'espère que le ministre, en examinant les diverses options et les recommandations du rapport Murray B. Jones, n'arrivera pas à la conclusion qu'on ne peut rien faire pour Churchill à moins qu'elle n'obtienne une charte. Une telle attitude de sa part équivaudrait à renvoyer la balle aux gens de Churchill. Ce serait leur dire que le gouvernement s'en lavera les mains tant que la ville n'aura pas obtenu une charte.

Je prierais le ministre de noter particulièrement ce que le premier ministre a dit le 28 octobre lorsque, à mon sens, il s'est engagé au nom du gouvernement fédéral. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le hansard à la page 2090:

> A la suite de ma rencontre avec le premier ministre du Manitoba, il y a eu un échange de correspondance. Je lui ai écrit pour lui dire que nous examinions certaines propositions qu'il avait faites.
>
> Je veux bien préciser qu'il appartient maintenant au gouvernement fédéral de prendre l'initiative et que le cabinet recevra, du ministre des Travaux publics, dans un avenir très proche, m'a-t-on dit des propositions quant aux mesures éventuelles à prendre au sujet de Churchill.

Dans la version anglaise cependant, il a vite fait d'élever Churchill au statut de cité. Les résidents de Churchill tiennent certainement à rester membres d'une simple collectivité, pourvu qu'ils puissent obtenir les services qu'ils réclament non pas comme une faveur mais comme un droit.

• (9.20 p.m.)

Le premier ministre a ajouté:

> J'espère n'avoir pas donné l'impression dans ma réponse précédente que nous attendions la réaction du gouvernement du Manitoba. Je tiens à préciser que nous espérons présenter très bientôt une proposition.

J'ai apprécié que le premier ministre ait dit: «il appartient maintenant au gouvernement fédéral». Il a indiqué par là que cette question est loin d'être le ballon politique sur lequel la population de Churchill vise depuis nombre d'années. Je ne puis qu'espérer que le ministre des Travaux publics et ses collaborateurs jugeront important de présenter sans retard des propositions. Sauf erreur, la province du Manitoba, quant à elle, accepte volontiers de remplir sa part des obligations dans le but d'aménager promptement ce village.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, j'aimerais faire de brèves remarques, à ce stade-ci du débat, sur le crédit n° 1 du ministère des Travaux publics et appeler l'attention de la Chambre sur un point particulier. Je voudrais appeler plus spécialement l'attention du

ministre, quitte à revenir plus tard au cours du débat sur d'autres points précis.

Monsieur le président, à titre de député de Lotbinière, dès le début de la session, j'ai communiqué avec les différents ministères, en vue d'obtenir des renseignements précis qui intéressaient particulièrement la population de la circonscription de Lotbinière, au point de vue des statistiques, de la rémunération, bref, à peu près à tous les points de vue.

J'ai, en même temps, au milieu du mois de septembre, demandé au service des recherches du Parlement de faire une étude qui pourrait s'intituler comme il suit: Les travaux effectués par le gouvernement fédéral dans la circonscription électorale de Lotbinière. Je demandais donc au service des recherches de la bibliothèque du Parlement de compiler tous les travaux déjà exécutés ou projetés dans la circonscription de Lotbinière, de même que la nature et le coût desdits travaux.

Le service des recherches, monsieur le président, a fait un travail formidable. Les recherchistes se sont donné la peine de communiquer avec tous les ministères. Ils se sont permis de déranger quelques fonctionnaires endormis—puisque certains dormaient—et finalement, vers le milieu du mois de novembre, je recevais la lettre suivante du service des recherches de la bibliothèque, relativement aux travaux publics. Je cite la lettre signée par M. Laundy, directeur du service des recherches, qui a fait un excellent travail:

Cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-inclus l'étude concernant «Les Travaux Effectués par le Gouvernement fédéral dans la Circonscription Électorale de Lotbinière».

Il est évident, monsieur le président, qu'il s'agissait de travaux. Alors, le ministère le plus touché par cette affaire est évidemment celui des Travaux publics.

Or, M. Laundy dit ceci, dans le deuxième paragraphe de sa lettre:

Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de vous adresser ce travail plus tôt. Nos recherches ont été compliquées du fait que la circonscription électorale fédérale de Lotbinière ne coïncide pas avec le comté provincial.

Ce point est très compréhensible et je n'en blâme pas le ministère. Mais, dans le troisième paragraphe, monsieur le président, les choses se compliquent et c'est ce qui motive mon intervention.

D'autre part, le Ministère des Travaux Publics qui nous avait promis de nous faire tenir certains renseignements nous a fait attendre sa documentation pendant plusieurs semaines.

Et moi, je dirai pendant plusieurs mois, puisque j'ai demandé cette étude vers le milieu de septembre et qu'elle ne m'est parvenue qu'au mois de novembre, encore que très incomplète.

Je continue donc la citation:

Finalement, nous avons reçu le document qui figure à l'annexe «C» ...

du travail qu'ils m'ont fourni...

... et qui ne permet pas d'évaluer très précisément les dépenses faites par le Gouvernement fédéral dans la circonscription électorale de Lotbinière.

Monsieur le président, j'aimerais signaler que le service des recherches, bien qu'ayant des spécialistes à son service, n'a pas réussi à déterminer quels travaux le gouvernement fédéral a exécutés dans la circonscription électorale de Lotbinière. Si le ministère des Travaux publics lui-même, avec ses fonctionnaires, ses spécialistes, ses compilations, ses projets, sa classification, ne parvient pas à déterminer les travaux qu'il a exécutés dans la circonscription électorale de Lotbinière, je me demande comment on peut s'attendre à ce que le député puisse renseigner convenablement la population qu'il représente sur les travaux effectués par un gouvernement ou un ministère en particulier. C'est une situation absolument paradoxale et inacceptable.

Je continue donc la citation:

Nous avons tenté de concilier les informations données dans ce document avec les chiffres qui ont été indiqués en Chambre le 23 octobre 1968 ...

J'ai dû poser des questions orales et des questions écrites par dizaines afin d'aider le service des recherches à aboutir à des conclusions précises, puisque le ministère ne bougeait pas. Voilà pourquoi on a dû se servir de mes réponses, qui, en fait, n'en étaient pas. On évite les réponses, monsieur le président.

Je continue la citation du directeur du service des recherches:

Devant les difficultés que nous avons rencontrées, nous nous sommes adressés à nouveau ...

Donc, plusieurs fois auparavant, les recherchistes s'étaient adressés au ministère des Travaux publics.

... nous nous sommes adressés à nouveau au Ministère des Travaux Publics qui n'a pas été en mesure de nous expliquer comment concilier ces divers chiffres.

Monsieur le président, peut-on concevoir une administration semblable?

C'est quelque chose de fantastique et d'inoui! On se bat, on prend tous les moyens détournés pour obtenir des chiffres, mais les fonctionnaires répondent: Nous ne connaissons pas ces chiffres, nous ne savons pas s'ils existent, mais nous savons que certains travaux ont été faits.

On leur demande par la suite, en partant des réponses qu'ils ont données aux questions inscrites au *Feuilleton* et de celles qui sont fournies par le service des recherches, s'ils peuvent donner des renseignements plus com-

plets. Alors, les spécialistes du service des recherches essaient de concilier les réponses. Puisque le tout était inintelligible, ils se sont adressés aux personnes vraisemblablement compétentes et le résultat a été un imbroglio complet.

C'est donc dire que même les fonctionnaires du ministère des Travaux publics n'arrivent pas à concilier entre eux les chiffres qu'ils fournissent aux députés.

Monsieur le président, c'est inoui, c'est fantastique.

Cependant, on nous a promis ...

continue le directeur du service des recherches...

... on nous a promis ...

Et j'ajoute: à plusieurs reprises . . .

... de nous adresser des explications complémentaires par écrit et sur notre demande. Nous faisons donc immédiatement le nécessaire pour obtenir ce complément d'information que nous vous ferons parvenir dès que nous l'obtiendrons.

Le but du travail que j'avais demandé au service des recherches était de déterminer, avec plus de précision que n'en donnait le budget revisé des dépenses, quels travaux avaient été effectués par ce ministère, dans la circonscription électorale de Lotbinière. Je désirais me renseigner afin de voir et d'informer complètement la population sur l'aide que le gouvernement fédéral avait apportée à cette population dynamique qui en a un grand besoin.

• (9.30 p.m.)

On aboutit donc à la conclusion suivante: Le service de recherches de la bibliothèque du Parlement qui, pourtant, fait un travail formidable et est composé de gens extrêmement compétents, pleins de bonne volonté, de bon vouloir, n'a pu faire un travail complet. Les recherchistes s'excusent; la faute n'est pas imputable à leur service mais, sans aucun doute, selon le témoignage même d'employés du service de recherches, au ministère ou à certains fonctionnaires du ministère des Travaux publics.

Monsieur le président, je voudrais préciser que je ne fais pas reposer la responsabilité de cette situation de fait sur les épaules du ministre lui-même; je sais qu'il a d'autres chats à fouetter, mais je veux lui demander, de façon expresse et précise, d'ordonner une enquête au sein de son ministère le plus tôt possible, afin de savoir pourquoi ses fonctionnaires refusent, de façon consciente, de fournir des réponses aux députés.

Je pense que les députés, de quelque parti qu'ils soient, sont en droit de connaître ce que le gouvernement projette de faire ou fait, dans leur circonscription, et, pour cette raison-là, le ministre des Travaux publics devrait ordonner une enquête au sein de son ministère, afin que, à l'avenir, son ministère offre la même étroite collaboration que les autres ministères donnent au service de recherches, qui a pour but de renseigner les députés.

Monsieur le président, je pense qu'il est fondamental, avant d'étudier des statistiques, avant de s'«enfarger» à travers un tas de projets qui sont, la plupart du temps, très souhaitables—et comme je l'ai dit au début de mon discours, je ne veux pas m'attacher à traiter de points particuliers—de souligner ce point-là, afin que le ministre voie à changer cette situation de fait qui est absolument inacceptable.

J'aimerais, avant de terminer mes remarques, appeler l'attention du ministre sur les besoins immenses de la circonscription de Lotbinière, et particulièrement sur ceux de la région des Bois-Francs, afin que soit érigé, dans la municipalité de Victoriaville—municipalité extrêmement dynamique—un édifice fédéral. Cela presse. Actuellement, les bureaux du Centre de la Main-d'œuvre—comme dirait un bon «Canayen»—sont «juqués» au troisième étage; le bureau de poste de Victoriaville—je ne veux pas rivaliser avec le député de Témiscamingue (M. Caouette), qui disait l'autre jour qu'un bureau de poste situé dans sa circonscription avait l'air d'un poulailler—a l'air d'un poulailler d'il y a 100 ans.

Monsieur le président, je ne veux pas taquiner inutilement le ministre avec ces choses. Je sais qu'il prend la question au sérieux; au fait, chaque fois que je lui en ai parlé, il l'a étudiée avec attention. Je veux lui dire que nous sommes impatients—plus particulièrement la population de la circonscription de Lotbinière et celle de la région des Bois-Francs—et que nous attendons une réponse favorable afin de connaître la teneur exacte du projet de construction d'un édifice public à Victoriaville.

Alors, monsieur le président, j'aimerais de nouveau appeler l'attention du ministre, pour qu'il ordonne une enquête complète auprès des fonctionnaires de son ministère, afin que ceux-ci cessent de refuser de donner des renseignements qui ne sont absolument pas confidentiels et que le député a le droit d'obtenir afin de l'aider, quel qu'il soit, de quelque parti qu'il soit, à faire un travail plus complet et mieux renseigner ses électeurs.

J'attendrai donc à mon bureau, d'ici peu, la réponse du ministre à la demande que je lui fais, et j'espère que les fonctionnaires qui sont dans les tribunes écoutent bien et rafraîchiront la mémoire du ministre. Je pense que tous les députés reconnaissent que nous avons le droit d'être renseignés et que ce droit doit prévaloir sur les intérêts des fonctionnaires.

[*Traduction*]

M. MacGuigan: Monsieur le président, je veux simplement dire quelques mots pour appuyer les arguments invoqués par plusieurs vis-à-vis au sujet de la nécessité de la chaussée de Northumberland jusqu'à l'île du Prince-Édouard. Même si ces députés ont plaidé avec éloquence en faveur de la chaussée, je pense qu'il serait utile que les deux côtés de la Chambre expriment leur appui pour ce projet si important.

Nous savons tous que l'Île du Prince-Édouard est une des plus pauvres régions du pays en fonction de ses possibilités d'expansion industrielle. On y découvrira peut-être du pétrole dans l'avenir. Des entreprises y ont déjà cherché ce produit précieux. On y construira peut-être de vastes complexes industriels, mais cela ne semble pas dans le domaine du possible. Il serait plus plausible de profiter des ressources qui s'y trouvent déjà, surtout dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et du tourisme.

J'aimerais prendre l'industrie touristique comme exemple du problème que l'expansion pose à l'île. Tous ceux d'entre nous qui ont fait la queue à Cape Tormentine ou à Borden connaissent les longues attentes de cinq, six ou sept heures qu'on doit endurer parfois avant de trouver place à bord du transbordeur. Il est certain que cela rend la vie difficile pour le touriste qui se rend à l'île du Prince-Édouard ou qui en revient et nuit également à l'industrie touristique parce que cela se sait mais aussi parce que c'est la vérité. Presque tous les jours l'été, on peut voir de sa voiture d'autres voitures qui quittent la queue parce que les gens ne veulent plus attendre. D'après une enquête de la Stanford Institute, la capacité touristique de l'île du Prince-Édouard pourrait facilement atteindre environ 3.6 millions de touristes. Or les installations actuelles ne permettent d'en recevoir que 400,000 par année. Pour qu'on puisse transporter le nombre maximum de touristes, au lieu des quatre transbordeurs en service ces dernières années, il faudrait en construire 32 à raison de 14 millions de dollars le transbordeur, selon les chiffres les plus récents. D'après mes calculs, cela coûterait plus cher que les plus hautes prévisions de la chaussée. Cela donne une idée du potentiel de développement dans ce domaine seulement si l'on construisait ce précieux moyen de communication avec le continent.

Ce projet n'est pas important pour les seuls résidents de l'île du Prince-Édouard mais pour ceux qui désirent visiter cette charmante île et passer une partie de l'été sur ses admirables plages. Il est, me semble-t-il, important pour tous les Canadiens de contribuer au progrès de cette province, non pas par souci traditionnel de charité mais pour faciliter l'exploitation des ressources naturelles de l'île et d'autres initiatives qui exigeraient plutôt un programme d'assistance du gouvernement fédéral.

M. Schreyer: Monsieur le président, je ne voudrais pas que mes propos soit interprétés comme une critique du ministre, personnellement ou dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à maintenant. Par ailleurs, je tiens à préciser qu'il est difficile de trop critiquer les politiques du ministère des Travaux publics étant donné ce qu'elles sont depuis deux ou trois ans.

Tout d'abord, comme mon collègue de Vancouver, je tiens à dire un mot de l'idée que se font de la planification les dirigeants de ce ministère. Il est difficile de comprendre quelle idée on a de la planification dans ce ministère quand on réussit à nous présenter des crédits de plus de 40 millions de dollars pour la construction d'édifices ici dans la seule région de la capitale nationale à un moment où les coûts atteignent un sommet sans précédent, à cause du coût de l'argent, du coût des terrains et d'autres facteurs. Nous voyons dans les crédits que plus de 41 millions sont affectés à la construction d'édifices de bureaux dans la région de la capitale, et que quelque 16 millions le sont à la location, sans doute de bureaux. L'an passé, l'ex-député de Carleton, M. Bell, et moi-même avions inscrit au *Feuilleton* des questions en 10 ou 12 parties, en vue d'obtenir du ministère des renseignements sur sa politique de construction d'édifices et de location de bureaux.

• (9.40 p.m.)

Nous avons cherché à déterminer combien le ministère payait le pied carré, s'il avait accepté de louer des locaux avant le début de la construction et ainsi de suite. Après plus de cinq mois d'attente, la Chambre a été dissoute, et le ministère n'a jamais répondu à ces questions. Je suis heureux de constater qu'un député du parti conservateur a présenté de nouveau une longue question sur les pratiques du ministère en matière de construction.

J'espère que le ministre prendra le temps d'examiner la politique du ministère à propos des locaux qu'il loue. J'apprends de bonne source que le ministère a fait preuve d'improvisation et de négligence à ce sujet, qu'il a loué à prix fort des étages entiers de bâtiments nouvellement construits et appartenant à des particuliers. Or, ces édifices sont restés inutilisés pendant des mois. J'apprends qu'après avoir été inoccupés plusieurs mois, ces locaux, payés à raison de $5.85 le pied carré, seront enfin utilisés, mais par un personnel trop restreint; un local destiné à 35 ou 40 personnes en accommodera 10 ou 12.

Le 1er octobre de cette année, un journal d'Ottawa publiait un article sur l'attitude du ministère en ce qui concerne la construction d'immeubles. Selon l'article, le ministère des Travaux publics avait d'une manière ou d'une autre modifié ses principes, et avait décidé de substituer l'utilité au prestige dans le domaine des immeubles à bureaux. Si c'est le cas, c'est une évolution réjouissante, et j'aime croire que le nouveau ministre des Travaux publics n'est pas étranger à ce changement de politique. A ce propos, nous avons des chiffres concernant l'édifice du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à Tunney's Pasture, surnommé *Judy's Tower*. L'édifice de 18 étages et d'une hauteur de 220 pieds devait coûter 10 millions de dollars. Depuis lors, apparemment, même si les frais de construction ont monté, le ministère estime que l'édifice pourra compter 23 étages, être plus haut de 30 pieds et coûter 3 millions de moins.

Si c'est ce que donne l'application d'une politique d'utilité plutôt que de prestige, je prie le ministère de ne pas en démordre et de suivre cette nouvelle politique. S'il peut obtenir plus d'espace pour moins d'argent, s'il peut construire pour $16 le pied carré au lieu de $23, alors profitons-en. Mais je sais que le ministère doit subir des pressions de la part d'autres ministères du gouvernement, qui le poussent à introduire quelques suppléments qui leur permettront d'avoir un édifice de prestige. Peut-être viendra-t-il un temps où le gouvernement pourra se permettre des édifices de prestige. Mais nous n'en sommes certainement pas encore là; il semble que nous rencontrions toutes sortes de difficultés économiques et financières, que le gouvernement soit pressé par les provinces et de nombreux autres secteurs d'augmenter ses dépenses. Voilà un secteur dans lequel nous pouvons faire des économies. Jusqu'ici, on n'y a pas songé. L'édifice du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à Tunney's Pasture en est un exemple. Le Centre national des arts en est un autre. L'exemple qui est maintenant donné par certains ministres de la Couronne laisse également beaucoup à désirer.

A un moment où le gouvernement ne peut trouver l'argent nécessaire pour augmenter la pension des fonctionnaires retraités, il est écœurant de voir qu'on dépense 46 millions de dollars pour le Centre national des Arts et qu'on aménage pour les ministres des bureaux dont les dimensions se mesurent non pas au pied carré mais à l'acre, et où l'on installe des tapis luxueux, des revêtements de bois coûteux, des appareils téléphoniques de couleur et toutes sortes de choses ridicules. Qui a besoin de tout cela si ce n'est peut-être des ministres dont l'égotisme est anormalement développé? Cela ne s'applique pas, je le sais, au ministre des Travaux publics et j'espère qu'il veillera à ce que son ministère résiste à la tentation d'avoir des locaux et des édifices prestigieux.

Le ministère des Affaires extérieures serait sur le point, paraît-il, d'emménager dans un nouvel immeuble. Il s'agit d'un ministère important, et je ne serais point surpris qu'il se serve de son rang et de son influence pour obtenir un immeuble qui rehausse son prestige. On invoquera la nécessité d'un tel édifice pour impressionner les visiteurs de l'étranger. C'est une piètre justification. Si le Canada tient à impressionner les étrangers, le mieux qu'il a à faire, c'est d'accroître son aide étrangère. Nous sommes une nation jeune, vouée à un brillant avenir, et nous devrions accepter d'aider davantage les nations moins favorisées. Point n'est besoin d'artifices, comme de luxueux immeubles et de forts émoluments, pour rehausser le prestige du ministère.

Il est injuste de consacrer plus de 40 millions de dollars à un immeuble à bureaux dans la capitale alors qu'on ne peut trouver l'argent pour entreprendre des travaux publics essentiels dans d'autres régions du pays. Le député de Windsor-Walkerville a souligné la nécessité de construire une chaussée vers l'île du Prince-Édouard. Le député de Vancouver-Est s'est plaint des difficultés d'accès à l'aéroport de Vancouver. Les exemples sont légion. Il y a dans ma propre circonscription un vieux pont délabré dont on limite l'accès parce que le ministère ne peut pas trouver quelques centaines de milliers de dollars pour le réparer. Les industries de cette région, qui dépendent du camionnage, connaissent des embarras depuis deux ans, car on doit détourner les camions sur une

distance de 15 à 20 milles et cela aussi longtemps que le vieux pont ne sera pas réparé.

• (9.50 p.m.)

J'ignore le nombre d'études qu'on a faites. Le ministère a éprouvé cette construction plus d'une fois. Sa première conclusion était juste. L'accès est du pont était faible et ne pouvait supporter les poids lourds qui frappaient la rampe à de grandes vitesses, de sorte qu'il a fallu les limiter. Mais on aurait pu espérer obtenir au bout d'un an quelques indices précis au sujet d'un programme de réparations au moins. Il n'y a rien eu en ce sens, toutefois. Je viens d'apprendre du ministre lui-même que le gouvernement fédéral ne négociera pas avec la province du Manitoba le partage des frais du pont au-dessus de l'écluse et du barrage St. Andrews. Cette structure relève du gouvernement fédéral depuis 1910 environ. Il n'en coûterait au gouvernement fédéral que quelques centaines de milliers de dollars pour partager ces frais avec la province, mais je vous ferai observer qu'actuellement, ce même gouvernement affecte des millions à des projets qui au lieu d'être exécutés en fonction de leur utilité ne sont trop souvent conçus que pour rehausser le prestige, l'éclat et flatter l'amour-propre de certains des occupants des édifices en question.

J'aimerais dire au ministre que personne ne s'attend à ce qu'il comparaisse devant le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts pour expliquer comment le coût de 18 millions de dollars prévu à l'origine pour la construction du Centre des Arts à Ottawa est passé à 46 millions et finalement à 47 millions de dollars. Il n'était pas ministre des Travaux publics à l'époque où ces difficultés ont surgi. Toutefois, j'aimerais lui dire que son prédécesseur immédiat, qui a été invité à comparaître devant le comité pour expliquer les événements qui ont amené cette hausse dramatique des frais de construction, ne veut pas se présenter. Il invoque un précédent parlementaire quelconque mais, à mon avis, nous devrions un de ces jours demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'ancien ministre des Travaux publics de comparaître devant le comité et de nous fournir ces renseignements.

On ne peut s'attendre à ce que le ministre suppléant des Travaux publics réponde à toutes les questions posées car, en définitive, il s'agit de certaines décisions de principe prises par le ministère. Comment le ministre, ou plutôt son prédécesseur, peut-il s'attendre, en toute justice, que le ministre suppléant puisse répondre aux questions posées à cet égard? C'est ce qu'on a constaté au sein du comité.

La question fondamentale est que les coûts sont passés de 18 millions à 40 millions de dollars. Quatre ou cinq fois, il a fallu solliciter du Conseil du Trésor une approbation pour les sommes supplémentaires. Qui a pris ces décisions? Qui a recommandé au Conseil du Trésor d'approuver tout cela? Nous ne pouvons obtenir la réponse définitive car le ministre, qui était jusqu'au cou dans cette affaire, ne le dira pas et ne viendra pas devant le comité.

Deux mots sur un autre point. Il a trait à la question de la stabilisation des rives. A ma grande surprise, j'ai découvert que le gouvernement fédéral partage les frais et paie parfois 100 p. 100 du coût de la stabilisation des rives, même si ce travail est entrepris pour protéger des propriétés privées contre l'érosion ou le glissement.

Je ne suis pas en train de discuter du fait de savoir si le gouvernement fédéral devrait payer pour protéger les rives longeant les propriétés privées. Je ne me plains pas de cela pour le moment, mais je désire déclarer que, pendant les cinq dernières années, il m'a été impossible d'obtenir des indications précises sur les critères servant de base à l'approbation des décisions prises par le ministère quant aux demandes de partage des frais de stabilisation des rives par le gouvernement fédéral.

Bien souvent une province ou une municipalité ou l'autre dans l'une des provinces, présentent une demande séparée ou conjointe au ministère des Travaux publics en vue de partager les frais d'étrésillonnement et de stabilisation des berges de cours d'eau traversant des terrains privés ou municipaux. Pour autant que je sache, jusqu'à ce jour le gouvernement n'a pas fait montre de bonne volonté ou d'empressement quant à un partage des frais. Pourtant, dans un texte déposé à la suite d'un ordre de dépôt de documents, il y a quelques jours à peine, je constate que le gouvernement fédéral a déboursé un total de plusieurs centaines de milliers de dollars pour payer en partie et parfois même en totalité ces travaux de renforcement.

Je sais que le ministre, quand il avait le portefeuille des Affaires indiennes et du Nord canadien, avait coutume de répondre par lettre à certaines questions et critiques lors de

l'étude de son budget. J'espère que dans ce cas-ci il donnera une idée des normes ou critères sur lesquels le ministère des Travaux publics s'appuie pour décider d'accorder ou de refuser une demande de partage de frais pour des travaux d'étrésillonnement de berges de cours d'eau.

Monsieur le président, le sujet est peut-être un peu terre à terre, alors que nous étudions les crédits, mais quand on examine les budgets et qu'on voit les sommes que le ministère des Travaux publics a dépensées, souvent avec désinvolture, ces dernières années, on ne doit plus s'excuser de demander pourquoi il est si difficile d'obtenir quelques milliers de dollars, voire quelques centaines de dollars pour effectuer des travaux publics nécessaires dans une autre région du pays éloignée de la capitale nationale. J'espère que le ministre actuel accueillera plus favorablement les demandes adressées au ministère des Travaux publics par les provinces de l'Est et de l'Ouest, et verra d'un œil un peu moins favorable les immeubles de luxe d'Ottawa.

M. le vice-président: Comme il est dix heures, je dois lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, me permettrez-vous de poser la question de privilège, puisque notre temps est écoulé et que le comité n'aura vraisemblablement pas à étudier de crédits de sitôt. Voilà, j'invoque l'indulgence du ministre et du Comité: Quand le gouvernement sera-t-il en mesure de faire une déclaration en ce qui concerne la chaussée de l'île du Prince Édouard?

(Rapport est fait de l'état de la question)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant de passer à la motion d'ajournement, je pourrais peut-être, pour répondre au député de Malpèque, indiquer que, sous réserve de discussions avec ses collègues et d'autres vis-à-vis, nous entendons remettre en délibération les crédits du ministère des Travaux publics dans une semaine demain, soit mercredi de la semaine prochaine, de sorte que nous aurons l'occasion de les étudier davantage.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et peut-être d'obtenir certaines réponses.

L'hon. M. Macdonald: Peut-être, avec de la patience. Dans l'intervalle, comme il a été annoncé hier soir, nous aborderons demain le ministère de la Justice, jeudi le ministère du Travail, et vendredi le ministère des Transports.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le 4 novembre, j'ai posé la question suivante au ministre de la Justice:

> Comme la commission chargée d'appliquer la loi en Ontario a rejeté une réclamation d'indemnisation de la mère et des survivants de Larry Botrie, chauffeur de taxi de Toronto tué dernièrement par un criminel, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter au cours de la présente session une mesure législative visant à indemniser les innocentes victimes d'actes criminels?

Le ministre a répondu:

> Pour l'instant, monsieur l'Orateur, mon collègue le solliciteur général s'est prononcé catégoriquement à ce sujet devant le comité de la justice et des questions juridiques.

Quand on a soumis la même question au solliciteur général, il a mentionné que le gouvernement n'avait pas l'intention de présenter une mesure pendant cette session.

J'aimerais parler, quelques minutes, du cas de Larry Botrie. C'était un jeune Libanais venu à Toronto, il y a huit ans, pour travailler avec son frère comme chauffeur de taxi. Un jour d'avril de cette année, il prenait en charge trois jeunes clients de 23, 15 et 14 ans. Ils lui avaient dit qu'ils voulaient sortir de la ville. En fait, ils voulaient l'attacher à un arbre sur une route isolée pour lui voler son argent et sa voiture. Arrivé sur Yonge Street, au nord de la route 401, Botrie, se méfiant de ses clients, leur a demandé de le payer d'avance. Comme ils refusaient, il s'est dirigé sur une station Shell en leur disant qu'il allait appeler la police, Assis sur le siège avant, le garçon de 15 ans a tiré de sous sa veste un couteau de cuisine et l'a pointé sur la poitrine de Botrie en lui intimant de continuer. En même temps, il a crié au jeune homme de 23 ans assis derrière de prendre le fusil caché derrière son siège.

Botrie arracha le couteau de la main du garçon de 15 ans, sauta de la voiture et cria au préposé de la station-service: «Appelez la

police». Boyd, le client assis sur la banquette arrière, tira sur la gâchette du revolver et Botrie tomba sur le pavé. Il a commencé à se traîner, mais on l'acheva de deux coups de revolver. Peu après, un sergent de police arriva et Boyd le menaça du même revolver qui avait tué Botrie. Le sergent tira son arme et tua Boyd.

Depuis son arrivée au Canada, Larry Botrie travaillait comme chauffeur de taxi et envoyait au Liban environ $35 par mois à sa mère, veuve. Il en a coûté $4,000 pour expédier la dépouille dans son pays. Au début de novembre de cette année, un organisme provincial, le *Law Enforcement Compensation Board*, a entendu une réclamation d'indemnisation pour la mère de Larry Botrie, qui était à sa charge, et ses survivants qui ont payé les frais d'enterrement. La Commission a rejeté la réclamation sous prétexte que, d'après la loi, une indemnisation sera versée à toute personne tuée ou blessée lorsqu'elle vient en aide à un agent de police, ou par suite d'une telle aide, lorsque cet agent fait une arrestation ou assure le maintien de l'ordre. Autrement dit, il faut que l'agent de police soit sur les lieux, lorsque la personne l'aide. C'est sous ce prétexte que la Commission a rejeté la réclamation.

Remarquez que la mesure ne vise pas à indemniser les innocentes victimes d'actes criminels. Voilà pourquoi je demande si le gouvernement compte sans délai présenter une mesure à cette fin. Il est futile d'exciper de la compétence provinciale, d'alléguer que cette question relève de l'application de la loi et, partant, échappe à la responsabilité fédérale. Je rappelle à la Chambre que la Gendarmerie royale du Canada a un contrat pour faire appliquer la loi dans toutes les provinces à l'exception de l'Ontario et du Québec. Il n'y a aucune raison de ne pas étendre cette obligation contractuelle à l'idemnisation des victimes d'actes de violence.

Le député de York-Humber a, au cours de la dernière session, présenté une motion privée recommandant l'institution d'une commission de compensation aux victimes innocentes. Le gouvernement a adhéré au principe de la motion qui a été renvoyée au comité de la justice et des questions juridiques où des spécialistes ont décrit d'autres lois semblables appliquées par d'autres gouvernements. Je peux affirmer, sans m'abuser, que ce principe recevait une adhésion générale. Que s'est-il passé? Le gouvernement fédéral n'a rien fait. Dans l'intervalle, deux provinces canadiennes, la Saskatchewan et l'Ontario ont proposé des mesures à cette fin.

La loi ontarienne est beaucoup trop restreinte et elle ne résout vraiment pas le problème de l'indemnité aux victimes innocentes d'actes criminels. La loi de la Saskatchewan est bien meilleure; elle réunit la sagesse et l'expérience tirées des lois qui existent sous d'autres juridictions.

Qu'arrivera-t-il? Si nous nous en remettons aux provinces, nous aurons un méli-mélo de lois dans tout le pays, qui différeront quant à la juridiction, au genre de loi qui prévoit des indemnités et au montant de l'indemnité. Il en découlera que les Canadiens, dans la plupart des cas, seront injustement traités dans un domaine important.

Il nous faut une loi fédérale réunissant les meilleures mesures fondées sur l'expérience d'autres juridictions, notamment de l'Angleterre, de Nouvelle-Zélande, de Californie et de New York, qui toutes ont une expérience pratique de ce genre de difficulté. Nous le devons à la mémoire de Larry Botrie et d'autres citoyens...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je connais le souci de l'honorable député pour l'avancement et le progrès du mieux-être de nos citoyens. Ce souci, toutefois, est partagé par tous les députés.

Ce désir d'améliorer nos lois doit s'accompagner, plus spécialement pour le parti qui est au pouvoir, de la responsabilité de préparer des lois qui sont constitutionnelles. D'ailleurs, l'honorable député a compris cette difficulté quand il a dit lui-même que ces lois sont d'abord de juridiction provinciale. Même si la Gendarmerie royale, par contrat, exerce ses activités dans certaines provinces, cela ne change rien à ce principe.

Or, à mon avis, il faudrait d'abord qu'une entente existe entre les provinces et le gouvernement fédéral pour qu'on en arrive à adopter une loi qui soit constitutionnelle.

De toute façon, le ministère de la Justice est au courant des lois de la Saskatchewan, comme d'ailleurs de celle qu'on appelle en Ontario la «Good Samaritan Law», il en est de même des études qui ont été faites par Osgoode Hall, ainsi que du rapport de M. Feeney, d'Ottawa. Tous ces travaux sont actuellement à l'étude. Espérons qu'un jour nous réussirons à faire adopter une loi qui s'appliquera à tous les Canadiens.

RADIO-CANADA—LE DIFFÉREND SYNDICAL RELATIF AU REPORTAGE DE LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

[*Traduction*]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, si je me produis à cette heure tardive, c'est à la suite d'une situation née de la conférence fédérale-provinciale qui s'est déroulée il y a quelques jours dans deux endroits d'Ottawa. Radio-Canada avait dépêché du Québec M. Ron Laplante, qui devait enregistrer une partie des délibérations, mais à cause d'un conflit d'autorité entre deux syndicats sa copie a été traitée comme de la dynamite et il n'a pu faire son reportage.

La situation comporte des ramifications nombreuses, dont certaines me désolent. Je ne saurais en sept minutes traiter de tous les aspects regrettables de l'affaire et je n'espérerais pas régler un différend en matière de compétence entre deux syndicats, puisque j'en ignore des données. Un incident de ce genre peut se répéter indéfiniment. Comme je sais de bonne source que la question n'a pas été réglée, j'ai cru qu'il valait la peine d'en saisir ce soir la Chambre, à l'émission des rouspéteurs.

• (10.10 p.m.)

J'étais membre du comité de la Chambre des communes qui a étudié le bill nº C-186 pendant la dernière législature. Je n'ai pas oublié mes efforts et ceux d'autres membres du comité pour assurer la représentation des travailleurs par le syndicat qui leur semble le mieux en mesure de servir leurs intérêts. Nous avons aussi beaucoup parlé à ce comité des dangers qu'il y aurait à diviser en unités de négociation régionales celles qui existent sur le plan national, ainsi que des répercussions qui en résulteraient. Même sans le bill nº C-186, peut-être avons-nous maintenant la réponse dans l'incident survenu à notre réseau national de radiodiffusion qui a tenté d'assurer le reportage de la conférence fédérale-provinciale à Ottawa. Dans l'intérêt public il faudrait donc, je pense, soulever cette question à la Chambre.

Il y a naturellement la liberté de la presse, le droit du public aux information et notre droit, en tant que citoyens, à être renseignés, malgré les querelles régionales. Je ne sais si M. Laplante est venu présenter un certain point de vue, disons celui du gouvernement de Québec. Il se trouvait là sans doute à la demande ou sur l'ordre de la direction, pour une raison qui, si nous l'avions connue, nous aurait aidés à mieux comprendre cette conférence.

[M. Cantin.]

Si un incident de ce genre devait se reproduire, on pourrait s'attendre que les avions allant de la bonne ville d'Halifax à la bonne ville d'Ottawa ne puissent décoller de l'aéroport de Montréal, tout simplement parce que l'hôtesse à bord de l'avion allant de Montréal à Ottawa, bien qu'aussi experte qu'une autre à verser de la limonade, appartiendrait à un autre syndicat que le pilote. Cette situation serait ridicule, bien entendu, mais pas tellement plus que l'incident dont je viens de faire mention.

Je ne vois pas la possibilité d'édifier une nation où des prises de bec entre divers groupes, qui devraient vraisemblablement avoir les mêmes intérêts mais se font en réalité concurrence, peuvent donner lieu à une initiative du genre de celle-là. J'ai appris de journalistes—j'ai été journaliste, moi aussi—que la bataille menée par le syndicat de Montréal avait été opiniâtre. Il en reste probablement des blessures qui mettront bien du temps à se cicatriser. Mais je pense que la situation, provoquée par l'incident Laplante aurait pu être évitée et j'aimerais qu'on me donne certaines assurances sous ce rapport. Je suppose que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Stanbury) nous répondra, mais la chose relève plutôt, selon moi, du ministère du Travail. Au nom des Canadiens, nous aimerions qu'on nous donne l'assurance que des incidents de ce genre ne se reproduiront plus.

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir soumis ce grave problème à la Chambre. Le député se souviendra qu'en septembre dernier, le Conseil canadien des relations ouvrières a confirmé la Confédération des syndicats nationaux comme agent négociateur des employés du service d'informations de Radio-Canada à Montréal et à Québec. Ceux-ci étaient autrefois représentés par la *Canadian Wire Service Guild*, représentant les autres employés du service de presse de Radio-Canada.

J'ai appris de Radio-Canada qu'un journaliste en poste à Montréal avait pour tâche de faire un reportage sur la conférence fédérale-provinciale pour le service des nouvelles de Radio-Canada, en tant que spécialiste du Québec. Le journaliste était membre du CSN. Or, la CWSG a soutenu qu'il lui incombait, à elle, d'assurer les reportages sur les événements extérieurs à Montréal et à Québec. En conséquence, la CWSG n'a pas voulu permettre la transmission des reportages du journaliste montréalais de Radio-Canada malgré les efforts de Radio-Canada pour les diffuser.

Or, Radio-Canada révèle avoir tenté d'organiser une réunion entre la Société et les deux syndicats, mais en vain. La Société Radio-Canada m'assure qu'elle poursuit ses efforts en vue de résoudre ce problème de compétence mais, en cas d'échec, il faudra peut-être déférer la question au Conseil canadien des relations ouvrières pour qu'il rende une décision. Dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que les bons offices du secrétaire d'État (M. Pelletier), et j'en suis sûr ceux du ministre du Travail (M. Mackasey), sont entièrement à la disposition des parties en litige.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 18 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LA FÊTE DU CANADA

MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION ACTUELLE DE LA FÊTE DU 1er JUILLET

M. Gilles Marceau (Lapointe) demande à déposer le bill n° C-132 intitulé «Loi concernant la fête du Canada».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Marceau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de souligner votre nomination au poste important que vous occupez et je profite de la première circonstance qui m'est offerte pour vous offrir mes félicitations. (*Applaudissements*)

Chaque loi adoptée à la Chambre des communes doit répondre à un besoin ou consacrer un état de fait jugé par le Parlement fédéral, comme étant dans le meilleur intérêt de la population canadienne.

[*Traduction*]

Le bill que je soumets respectueusement aux députés répond à la fois aux deux exigences.

[*Français*]

Pour la majorité des Canadiens qui ont atteint la maturité politique, la fête du Dominion rappelle le passé; la fête du Canada, au contraire, représente le présent et l'avenir. (*Applaudissements*)

L'idée n'est pas nouvelle, mais elle est comme un fruit mûr et il faut le cueillir avant qu'il ne soit trop tard.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

M. Marceau: Monsieur l'Orateur, j'en ai seulement pour 30 secondes.

M. l'Orateur: En rappelant l'honorable député de Lapointe à l'ordre, je suis tenté de dire que plus cela change, plus c'est la même chose. (*Applaudissements*)

M. Marceau: Précisément, monsieur l'Orateur, je voudrais que cela change véritablement, pour une fois.

Afin que le premier lundi de juillet devienne la fête des vivants et non des morts, je propose que la loi relative à la fête du Dominion soit abrogée et remplacée par la loi concernant la fête du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

L'AUDITEUR GÉNÉRAL ET LES ORGANISMES DE L'ÉTAT

Question n° 75—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer l'auditeur général du Canada vérificateur ou co-vérificateur d'Air Canada, de la Banque du Canada, de la Banque d'expansion industrielle, du National-Canadien, de la SCHL et de la Commission canadienne du blé et, dans le cas de la négative, pourquoi?

2. Quel avantage y a-t-il à nommer des vérificateurs privés?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de permettre à l'auditeur général du Canada de recruter ses propres comptables?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Non. Le gouvernement estime que les dispositions actuelles sont satisfaisantes et économiques.

2. Par le fait même de leur constitution en société, on entend que ces sociétés de la Couronne jouissent d'une grande part d'autonomie dans l'exercice de leurs fonctions statutaires et puissent fonctionner plus ou moins comme les autres sociétés, et dans plusieurs cas leur faire concurrence. Parce qu'elles ont une orientation commerciale et que l'on entend qu'elles opèrent à distance de la surveillance quotidienne du gouvernement et du Parlement, qui est le fait des ministères, il semblerait convenir, comme ligne de conduite,

que la vérification des livres de ces sociétés de la Couronne soit faite par des sociétés de comptables publics au service de n'importe quelle autre société commerciale. C'est une telle ligne de conduite qui peut le mieux assurer la sauvegarde suffisante du fonctionnement à distance et de l'indépendance et de la liberté opérationnelle de ces sociétés, caractères à elles conférés par le Parlement, et faire en sorte que leurs vérificateurs puissent prodiguer à ces sociétés les mêmes conseils de comptabilité commerciale qu'ils donnent aux sociétés privées.

3. Les fonctionnaires et employés dont l'auditeur général a besoin pour remplir ses fonctions sont nommés aux termes des dispositions de la loi sur l'emploi dans la fonction publique.

MONTRÉAL—L'ÉCHANGE DE TERRAINS, RUE CRAIG

Question nº 79—**M. Fortin:**

1. Les transactions relatives à l'échange de terrains, rue Craig à Montréal, sont-elles terminées?

2. Le gouvernement du Québec a-t-il retiré son avis d'expropriation relativement à ces terrains?

3. Le comité consultatif établi par le Conseil du Trésor relativement à ces propriétés (rue Craig, Longueuil, etc.) a-t-il fait rapport et, dans l'affirmative, quelles sont ses conclusions?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Défense nationale et le cabinet du premier ministre et du Conseil privé m'informent comme suit: 1. Non. La ville de Montréal n'a pu compléter l'échange de terrains négocié avec le ministère de la Défense nationale parce que la province de Québec a exproprié les terrains qui appartenaient à la ville sur l'emplacement du manège de la rue Craig avant que toute la documentation ait été réunie.

2. Non.

3. Oui. Le rapport se présente sous la forme d'une note de service confidentielle préparée par des fonctionnaires à l'intention du Conseil du Trésor. On considère qu'il n'est pas dans l'intérêt public de publier les rapports de ce genre.

L'EXCLUSION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE DES AVANTAGES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 119—**M. Fortin:**

Quelles sociétés de la Couronne sont exclues et pour quelles raisons de l'application *a*) de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, *b*) de la loi sur la pension du service civil, *c*) du programme de prestation en cas de décès, *d*) du programme d'assurance-groupe pour frais médicaux et chirurgicaux?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

Sociétés exclues	*Raison*
a) Air Canada Banque du Canada Chemins de fer Nationaux du Canada Commission canadienne du blé Société d'assurance des crédits à l'exportation Banque d'expansion industrielle	Ces sociétés ont pris d'autres dispositions.
b) Air Canada Banque du Canada Radio-Canada Chemins de fer Nationaux du Canada Commission canadienne du blé Société centrale d'hypothèques et de logement Société *Eldorado Aviation* Limitée Société *Eldorado Nuclear* Limitée Banque d'expansion industrielle *Northern Transportation Company* Limitée *Polymer Corporation* Limitée	Ces sociétés ont établi leur propre régime de pensions en conformité des statuts.
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée	Le personnel de la Société se compose d'employés du Conseil national de recherches du Canada prêtés à la Société et qui, à ce titre, ne sont pas exclus.

Sociétés exclues	*Raison*
c) Air Canada Banque du Canada Les Arsenaux canadiens Limitée Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 Chemins de fer Nationaux du Canada Société canadienne des télécommunications transmarines Commission canadienne du blé Société centrale d'hypothèques et de logement Corporation de disposition des biens de la Couronne Construction de Défense (1951) Limitée Société *Eldorado Aviation* Limitée Société *Eldorado Nuclear* Limitée Banque d'expansion industrielle *Northern Transportation Company* Limitée *Polymer Corporation* Limitée L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	Ces sociétés ont établi leur propre régime d'assurance-vie collective, en conformité des statuts.
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée	Le personnel de la Société se compose d'employés du Conseil national de recherches du Canada prêtés à la Société et qui, à ce titre, ne sont pas exclus.
d) Air Canada Energie atomique du Canada Limitée Banque du Canada Les Arsenaux canadiens Limitée Chemins de fer Nationaux du Canada Société canadienne des télécommunications transmarines Commission canadienne du blé Société centrale d'hypothèques et de logement Corporation de disposition des biens de la Couronne Construction de Défense (1951) Limitée Société *Eldorado Aviation* Limitée Société *Eldorado Nuclear* Limitée Banque d'expansion industrielle *Northern Transportation Company* Limitée *Polymer Corporation* Limitée L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	Ces sociétés ont établi leur propre régime d'assurance collective chirurgicale-médicale en conformité des statuts.
Radio-Canada	Participe à des régimes facultatifs d'assurance médicale collective.

LE RAPPORT SUR LES MARÉES DE LA BAIE DE FUNDY

Question n° 169—**M. Coates:**

1. A quelle date le gouvernement s'attend-il à recevoir le rapport définitif du Comité fédéral-provincial qui étudie la possibilité de mise en valeur des marées de la Baie de Fundy en vue de la production d'électricité?

2. Un rapport intérimaire sera-t-il mis à la disposition du gouvernement à ce sujet et, dans l'affirmative, ce rapport sera-t-il mis à la disposition des députés?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Le rapport du bureau de programmation de l'énergie

marémotrice de l'Atlantique devrait être terminé en juillet 1969.

2. Un rapport provisoire sur les études marémotrices a été mis à la disposition des gouvernements participants en février 1968 et un communiqué a été émis à ce moment-là. On ne prévoit pas la distribution générale de ce rapport à cause de la nature incomplète de la plupart des renseignements qui étaient alors disponibles.

LES DEMANDES D'AVIONS CANADIENS POUR L'AIDE AU BIAFRA

Question nº 319—**M. Macquarrie:**

1. Quelles organisations internationales d'aide, au Canada, (telles que Oxfam du Canada) ont tenté de fournir des avions du gouvernement canadien pour transporter des vivres aux victimes de la guerre au Biafra?

2. Quel accueil a-t-on fait à ces demandes?

3. Quels critères a-t-on désignés comme conditions préalables essentielles à l'affectation d'avions canadiens à ces fins?

4. Le gouvernement du Canada sait-il si des avions d'autres pays sont utilisés pour le transport des vivres au Biafra?

5. Quelle est la valeur totale des vivres provenant du Canada qui ont effectivement atteint le Biafra?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Au nom du Comité international de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge canadienne a demandé au gouvernement canadien des appareils Hercules devant se rendre, à partir de Fernando Po, dans la région du Nigéria qui est aux mains des rebelles. Le FISE a demandé au Canada s'il était en mesure de fournir de gros hélicoptères qui seraient mis en service entre les îles côtières et la terre ferme. Plus récemment, Norchurchaid, groupe religieux scandinave qui opère à partir de Sao Tomé, a demandé au gouvernement de mettre à sa disposition deux appareils Hercules dont le groupe se servirait lui-même.

2. Un appareil mis à la disposition de la Croix-Rouge canadienne pour assurer un pont aérien entre Fernando Po et la région contrôlée par les rebelles est devenu opérationnel le 26 octobre. Le gouvernement a fait savoir qu'il ne pouvait accéder aux demandes faites par le FISE et par Norchurchaid.

3. Le grand critère était d'obtenir du gouvernement nigérian qu'il consente à ce que des appareils canadiens soient utilisés dans son espace aérien.

4. Les rapports indiquent que les associations nationales de la Croix-Rouge de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de la Finlande et des Pays-Bas ont chacune mis un avion à la disposition du CICR pour assurer le pont aérien entre Fernando Po et la région du Nigéria contrôlée par les rebelles.

[L'hon. M. Greene.]

5. Jusqu'ici, sur l'allocation totale d'aide alimentaire d'une valeur d'un million de dollars, $900,000 de vivres ont été expédiés et sont arrivés respectivement à Fernando Po le 7 novembre et à Lagos le 9 novembre. Les trois septièmes de ce total sont envoyés par la Croix-Rouge au côté «biafrais».

LA PUBLICITÉ DE RADIO-CANADA

Question nº 320—**M. Peddle:**

1. Combien ont coûté à Radio-Canada les annonces d'une page entière, intitulées «Television Is» et plusieurs autres annonces plus petites du même thème qui ont paru dans l'*Ottawa Journal* et l'*Ottawa Citizen* le 28 septembre 1968?

2. Est-ce que des annonces semblables ont paru dans d'autres journaux canadiens et, sinon, *a*) paraîtront-elles, *b*) dans quels journaux et *c*) combien coûteront-elles?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Les annonces «Television Is» parues dans l'*Ottawa Journal* et dans l'*Ottawa Citizen* (du 23 au 28 septembre inclus) n'ont pas occasionné de frais à Radio-Canada, ayant été faites en contrepartie de la publicité, de valeur comparable, accordée aux journaux sur les ondes de la Société.

2. Oui, des annonces semblables ont paru dans plusieurs journaux dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, et de Terre-Neuve.

LE CONSEIL PROVINCIAL-FÉDÉRAL DE LA LUTTE À LA POLLUTION

Question nº 374—**M. Anderson:**

Les provinces ont-elles répondu à l'invitation que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources leur a faite en 1967 d'établir un conseil fédéral-provincial de lutte contre la pollution et, dans le cas de l'affirmative, quel a été le sens des réponses.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'offre d'établir un Comité consultatif national de pollution des eaux a été faite aux provinces en 1967. Six provinces ont commenté cette proposition et leur réaction était généralement favorable. Le Conseil canadien des ministres des Ressources a étudié cette question plus en détail lors de son assemblée d'octobre 1968 et on prévoit d'autres discussions, au cours des mois prochains.

MONTRÉAL—LA CONSTRUCTION DE LA PLACE RADIO-CANADA

Question nº 448—**M. Valade:**

Le secrétaire d'État a-t-il communiqué ou autorisé une autre personne à communiquer avec quelqu'un à la Société Radio-Canada à Montréal, en mai ou en juin, dans le but d'obtenir une déclaration sur la date prévue pour le début des travaux de construction proposés, relativement à la Place

Radio-Canada, à Montréal, et si oui, quel est le nom de cette personne et quel poste détient-elle à Radio-Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Non. Les recherches effectuées dans les dossiers du ministère et dans les dossiers de la Société Radio-Canada n'ont mis au jour aucun indice d'une telle communication ou autorisation.

LA PLANIFICATION DES BASSINS DES RIVIÈRES

Question nº 458—**M. Harding:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il fait des propositions aux provinces en vue de la réalisation de projets-pilotes et d'études mixtes afin de mettre au point et d'éprouver des méthodes pour la planification des bassins des rivières et, dans le cas de l'affirmative, quand ces propositions ont-elles été faites?

2. Des projets ont-ils été approuvés et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quels étaient ces projets et où doivent-ils être exécutés, *b*) quel est le coût estimatif de chaque projet?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Oui, le gouvernement fédéral a fait des propositions à toutes les provinces collectivement le 5 mai 1967, puis individuellement à chaque province le 21 décembre 1967; il a ensuite fait une autre proposition au gouvernement de la Colombie-Britannique le 24 septembre 1968.

2. Non. *a*) Des entretiens préliminaires sont en cours avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. *b*) Ces renseignements ne sont pas disponibles en ce moment.

LES DEMANDES D'ASSISTANCE DES RÉGIONS NON DÉSIGNÉES DES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 465—**M. McCleave:**

1. Quelqu'un du Ministère a-t-il fait savoir que l'Office d'expansion économique de la région atlantique devrait recevoir de la part des régions non désignées de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick des demandes d'assistance du même ordre que l'aide fournie en vertu de la loi? Dans le cas de l'affirmative, de qui s'agit-il et à quand remonte la déclaration?

2. L'Office a-t-il reçu des demandes en vue d'obtenir l'aide fournie habituellement?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé et le ministère des Forêts et du Développement rural m'informent comme suit: 1. Oui—le premier ministre, à Halifax (Nouvelle-Écosse) le 30 mai 1968.

2. Oui.

LES DEMANDES DE LA CROIX-ROUGE EN FAVEUR DU NIGÉRIA

Question nº 488—**M. Haidasz:**

Le gouvernement du Canada a-t-il reçu de la Croix-Rouge internationale une demande d'assistance en faveur des victimes de la guerre civile au Nigéria et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle était la nature de cette demande, *b*) à quelle date a-t-elle été formulée, *c*) quelle a été la réponse?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

1*a*), *b*) et *c*). Le 28 mai 1968, un appel a été lancé au gouvernement du Canada par le Comité international de la Croix-Rouge par l'intermédiaire de la Société canadienne de la Croix-Rouge. La réponse immédiate a été un don en espèces de $60,000 versé au CICR et destiné à secourir les régions du Nigéria les plus nécessiteuses.

Lors d'une réunion qui a eu lieu le 12 juillet et à laquelle assistait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, des représentants des organisations bénévoles canadiennes, dont la Croix-Rouge canadienne, ont invité le gouvernement canadien à s'associer aux œuvres de secours pour le Nigéria et ont attiré son attention sur le besoin qu'avait le CICR d'avions de transport. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué que le gouvernement canadien serait prêt à étudier une demande visant l'obtention d'un avion et émanant de la Société canadienne de la Croix-Rouge si l'on pouvait obtenir l'accord des parties intéressées (le gouvernement nigérian, le CICR et les autorités rebelles) et si l'on parvenait à établir des modalités satisfaisantes pour en régir l'emploi. Peu après, le gouvernement canadien a également fait don de $500,000 en aide alimentaire destinée à être répartie par le CICR entre les régions du Nigéria qui en avaient le plus besoin.

En août, le CICR a mis au point un programme de vols de jour autorisés en direction du territoire contrôlé par les rebelles («biafrais»). Le gouvernement a appris que le CICR allait demander, par l'intermédiaire de la Société canadienne de la Croix-Rouge, la participation d'appareils canadiens Hercules. Mais comme il n'a pas été possible de s'entendre avec les deux parties en conflit, le pont aérien de jour est resté irréalisable et le gouvernement canadien n'a pu accéder à cette demande.

Le 17 septembre, il y eut une autre affectation de $500,000 pour que des vivres soient distribués dans les régions nécessiteuses du Nigéria. Le 26 septembre, à la suite d'une réunion entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'offre a été faite au CICR d'un appareil Hercule des Forces armées canadiennes destiné à servir en territoire contrôlé par le gouvernement nigérian. L'appareil en question est arrivé à Lagos le 14 octobre et a été mis à la disposition du CICR.

A la suite de pourparlers qui ont eu lieu à New York, le 18 octobre, entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le commissaire aux Affaires extérieures du Nigéria, un accord a été passé suivant lequel le gouvernement nigérian permettait aux appareils des Forces armées canadiennes d'opérer au Nigéria, y compris en territoire contrôlé par les rebelles, aux fins de transporter des approvisionnements de secours pour le compte du CICR. Un Hercule des Forces armées canadiennes, dont l'emploi était prévu entre l'île de Fernando Po (Guinée équatoriale) et le territoire contrôlé par les rebelles, a reçu les autorisations nécessaires de la Guinée équatoriale le 26 octobre et a été mis à la disposition du CICR dès son arrivée là-bas le même jour.

L'OFFRE D'ASSISTANCE DU CANADA AU NIGÉRIA

Question nº 489—**M. Haidasz:**

1. Quel est le détail de l'arrangement conclu entre la Croix-Rouge internationale et le gouvernement du Nigéria concernant l'assistance offerte par le gouvernement du Canada, y compris la mise en service d'avions canadiens?

2. A-t-on donné au gouvernement du Canada l'assurance que les secours parviendront aux populations des territoires sous contrôle biafrais?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'aide alimentaire fournie par le gouvernemet canadien à l'intention de ceux qui sont touchés par la guerre civile au Nigéria est envoyée à la Croix-Rouge. Il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures spéciales à cet effet, puisque l'usage veut qu'en pareilles circonstances les secours soient remis à la Croix-Rouge.

L'emploi par la Croix-Rouge d'appareils des Forces armées canadiennes pour le transport d'approvisionnements de secours en toute partie du Nigéria, y compris en territoire contrôlé par les rebelles, est régi par une entente entre la Croix-Rouge, le gouvernement nigérian et le gouvernement canadien aux termes de laquelle les appareils canadiens peuvent participer aux opérations de secours de la Croix-Rouge. Le gouvernement canadien fournit les appareils et les équipages nécessaires au pont aérien, dont les opérations sont dirigées par la Croix-Rouge.

2. Tous les secours destinés par le gouvernement canadien au Nigéria sont remis à la Croix-Rouge en vue de leur distribution dans les régions qu'elle estime les plus nécessiteuses, y compris celles qui se trouvent en territoire contrôlé par les rebelles. A la demande de la Société, une certaine partie de l'aide alimentaire fournie par le gouvernement canadien a été expédiée à Fernando Po, d'où elle sera transportée par air dans les régions contrôlées par les rebelles sous les auspices de la Croix-Rouge, qui se chargera de la distribution sur place.

LES NIVEAUX DE RADIATION DES RELAIS MICRO-ONDES

Question nº 500—**M. Schreyer:**

1. Quelle est la source des nombres-guides ou des niveaux de radiation que le ministre des Transports met en vigueur aux fins des permis pour les tours de relais de micro-ondes?

2. Depuis combien de temps le ministère des Transports accepte-t-il ces nombres-guides comme normes de sécurité?

3. Dans l'exercice de ses fonctions à l'égard des permis, le ministère des Transports a-t-il étudié systématiquement la variation du seuil de danger dû aux radiations sous forme de micro-ondes selon l'humidité, la température de l'air, la fréquence d'irradiation, et l'effet cumulatif d'une exposition prolongée?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): En ce qui concerne les télécommunications: 1. Le niveau de puissance de radiation de micro-ondes est contrôlé par chaque Plan normalisé de réseaux hertziens (les Plans normalisés de réseaux hertziens, qui ont force de règlement, sont émis avec l'autorisation du ministre des Postes). Les différents niveaux sont déterminés d'après les critères suivants: *a*) Le diagramme de rayon d'antenne minimum—gain suivant l'angle; *b*) La puissance d'émission maximum permise.

2. Le premier Plan normalisé de réseaux hertziens a été publié en 1963 et, à l'heure actuelle, la plupart des bandes micro-ondes sont expliquées dans l'un ou l'autre de ces documents. Ces derniers ne constituent pas des normes de sécurité, mais leur but est de contrôler les brouillages radio-électriques.

3. Non.

LES PHOTOGRAPHIES EN INFRA-ROUGE DES TOURS DE RELAIS MICRO-ONDES

Question nº 501—**M. Schreyer:**

1. Est-ce que le ministère fédéral de l'Agriculture ou tout autre ministère ou organisme fédéral a fait faire des photographies aériennes en infrarouge dans les régions situées près des tours de relais de micro-ondes et, dans le cas de l'affirmative, où ces photos ont-elles été prises?

2. Un ministère ou organisme fédéral possède-t-il actuellement de telles photos et, jusqu'à maintenant, comment a-t-on interprété ces photos?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Oui. Le territoire compris entre les pylônes à hyperfréquences de Gunton et de Stony Mountain a été photographié par avion dans un spectre pré-infrarouge de 700 à 900 millimicrons.

2. Oui. Les différences dans les teintes de gris observées dans ces photographies dénotent les variations des cultures et de leur

état, suivant la hauteur de la nappe phréatique, la date du semis, l'espèce et la variété de plante cultivée. Il n'y a aucune relation, linéaire ou autre, qui laisse soupçonner l'existence d'une zone de maturité retardée ou de croissance accélérée ou d'autres variations d'ordre physique dans l'axe des pylônes à hyperfréquences. En outre, les forêts et les terrains boisés ne révèlent aucune modification systématique dans le territoire traversé par la ligne à hyperfréquences.

TORONTO—MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE LES ACCIDENTS À L'AÉROPORT

Question nº 516—**M. Robinson:**

Quelles mesures prend-on ou a-t-on proposées pour empêcher la répétition de l'incident du 22 août 1968 alors qu'un aérobus a failli heurter un immeuble d'appartements à Toronto?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): L'incident qui se serait produit à l'aéroport international de Toronto le 22 août 1968 a fait l'objet d'une enquête, mais on n'a découvert aucun fait établissant le bien-fondé de l'assertion selon laquelle l'aéronef en question serait réellement descendu au-dessous de la trajectoire normale de descente.

[*Français*]

*MONTMAGNY (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN AÉROPORT

Question nº 559—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le ministère des Transports a-t-il reçu des représentations de la part du Conseil de ville de Montmagny demandant la construction d'un aéroport à Montmagny et, dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date les a-t-il reçues, *b*) le ministère des Transports a-t-il fait une étude à ce sujet?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): La réponse est comme suit: a) La ville de Montmagny a présenté une demande d'aide pour l'aménagement d'un aéroport local; b) La demande a été reçue le 10 août 1966; c) Une étude d'ordre économique et technique a été entreprise par le Ministère au sujet de l'amélioration de la piste d'envol existante et de la construction d'un prolongement de 1,500 pieds.

[*Traduction*]

LES CONDAMNATIONS POUR ACTES CRIMINELS

Question nº 571—**Robinson:**

1. Combien de Canadiens ont purgé une seule condamnation de plus de cinq ans pour acte criminel?

2. Combien de Canadiens ont purgé une condamnation de plus de cinq ans pour une contravention de simple police?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Bureau fédéral de la Statistique et le ministère du soliciteur général m'informent comme suit: 1 et 2. Renseignements non disponibles.

LES CONDAMNATIONS POUR CONDUITE EN ÉTAT DE CAPACITÉ AFFAIBLIE

Question nº 572—**M. Robinson:**

1. Combien d'hommes au Canada ont été condamnés 1, 2, 3, 4, 5 fois ou plus pour conduite en état de capacité affaiblie?

2. Combien de femmes au Canada ont été condamnées 1, 2, 3, 4, 5 fois ou plus pour conduite en état de capacité affaiblie?

3. Combien d'hommes au Canada ont été condamnés 1, 2, 3, 4, 5 fois ou plus pour conduite en état d'ivresse?

4. Combien de femmes au Canada ont été condamnées 1, 2, 3, 4, 5 fois ou plus pour conduite en état d'ivresse?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère du solliciteur général m'informent comme suit: 1, 2, 3 et 4. Renseignements non disponibles.

LES EXAMENS MÉDICAUX DES ÉMIGRANTS À LONDRES

Question nº 590—**M. Paproski:**

1. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il reçu des plaintes sur la façon dont sont menés les examens médicaux des immigrants éventuels dans les bureaux canadiens de l'immigration à Londres?

2. Les postulantes sont-elles tenues d'attendre de passer à l'examen nues ou à demi-nues?

3. Les examens radiographiques des postulantes à demi-dévêtues sont-ils menés en présence d'employés autres que les médecins?

4. Peut-on expliquer pourquoi les postulantes ne peuvent se vêtir des robes dont on se sert normalement pour les examens médicaux?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a reçu qu'une seule plainte au sujet de la procédure utilisée à Londres concernant les examens médicaux des immigrants éventuels. Le ministère serait très désireux d'être informé de toutes les plaintes à ce sujet afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

2. Non.

3. Non.

4. Les postulantes qui doivent être radiographiées reçoivent des couvre-poitrines de papier non récupérables.

CAP-BRETON—LES INSTALLATIONS DE SKI DANS LE PARC NATIONAL

Question nº 597—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Quand a-t-on pour la première fois décidé d'établir des installations de ski dans le parc national des hautes terres du Cap-Breton, quelles étaient les raisons de cette décision, qui était chargé d'étudier la possibilité d'établir de telles installations, quel endroit du parc a-t-on choisi à cet effet et quand a-t-on pris cette décision?

2. *a*) En quoi diffère la décision actuelle de la première décision d'établir des installations de ski dans le parc national des hautes terres du Cap-Breton et pourquoi a-t-on modifié la proposition initiale, *b*) quelles sont ces modifications?

3. Quel aurait été le coût estimatif d'établissement d'installations de ski dans le parc national des hautes terres du Cap-Breton selon la proposition initiale, et quel montant estimatif le gouvernement fédéral est-il appelé à verser dans le cadre du programme actuel?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Depuis 1958, notre ministère subit de fortes instances de la part de la Chambre de commerce de Sydney, du club de ski du Cap-Breton, de nombreux particuliers et de députés, qui lui demandent d'aménager un centre de ski dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton. D'après des enquêtes faites en 1961 et 1966 par de hauts fonctionnaires du ministère, il ressort que le meilleur emplacement éventuel pour l'aménagement d'un centre de ski dans les limites du parc serait la montagne Sud. Leurs recherches ont simplement confirmé le fait que, techniquement, la région se prêterait à l'organisation de centres de ski; cependant, il ne s'agissait pas d'études exhaustives visant à établir la praticabilité du projet. La décision d'inviter des spécialistes à soumettre des propositions, prise en juin 1968, faisait suite au rapport d'un bureau d'ingénieurs-conseils qui ont examiné, l'année dernière, la possibilité d'aménager un centre de ski dans le parc. L'emplacement choisi à cette fin, et recommandé aussi bien par les hauts fonctionnaires que par les ingénieurs-conseils était le versant nord de la montagne Sud.

2. *a*) Au début, on n'avait envisagé que la construction de certains aménagements essentiels, tels qu'une route d'accès, un parc de stationnement, un remonte-pente et un refuge. Toutefois, le rapport des ingénieurs-conseils au sujet des possibilités de développement de la région, des exigences des skieurs et de la rentabilité de l'entreprise, n'a laissé aucun doute sur la nécessité d'envisager un programme plus étendu; b) En général, les modifications ne concernent que l'importance du projet. L'appel d'offres actuel envisage une extension ultérieure à exécuter en deux étapes. La première comportera la construction d'un chalet-restaurant et d'un magasin d'articles de ski, d'un remonte-pente de 2,200 pieds, d'une piste de descente à cinq voies et d'un parc de stationnement pour 125 véhicules. Des pistes de ski supplémentaires et d'autres aménagements seront construits à une date ultérieure, d'après les besoins et les bénéfices réalisés.

3. Les premières études concernant l'aménagement d'un centre de ski dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton n'avaient pour but que le choix d'un emplacement pour l'organisation d'un centre de peu d'importance. Ce projet n'avait pas été étudié suffisamment pour en évaluer le coût probable. En ce qui concerne le programme actuel, le gouvernement fédéral a déboursé une somme estimée à $13,000, pour l'aménagement de la route d'accès et du parc de stationnement. Les dépenses relatives aux autres installations seront assumées par le soumissionnaire qui aura obtenu la gérance du centre de ski.

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR AIR CANADA

Question nº 638—**M. Fortin:**

1. Qui fait partie du groupe d'étude sur Air Canada?

2. Quand ce groupe d'étude a-t-il été constitué et quel est son mandat?

3. Quand ce groupe d'étude doit-il remettre son rapport et ce rapport sera-t-il déposé à la Chambre?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Aucun groupe spécial n'a été constitué pour faire des études sur Air Canada. Toutefois, le gouvernement étudie lui-même l'organisation et les besoins financiers de cette société de la Couronne.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

«EXECUTIVE CONSULTANTS LTD.»

Question nº 640—**M. Coates:**

1. L'équipe spécialisée sur le logement a-t-elle retenu les services de la *Executive Consultants Ltd.* ou de *William Lee* ou *William Neville*, à quelque titre que ce soit, dans le cours de travail actuel?

2. Dans l'affirmative, quels accords financiers ont été négociés pour ces services et que représenteront estimativement ces services pour le Trésor fédéral?

3. A-t-on reçu, au bureau du premier ministre et du ministre des Transports, des demandes téléphoniques sur l'emplacement actuel ou sur d'autres détails relatifs à cet emplacement, de la part de *William Lee* et/ou *William Neville* et des représentants de la *Executive Consultants Ltd.* et, dans l'affirmative, quels renseignements a-t-on donnés à la suite de ces demandes?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1 et 2. Le ministre des Transports m'apprend que les services de M. William Neville ont été retenus par contrat pour un maximum de vingt jours par mois et des honoraires de $100 par jour. Il fera fonction de secrétaire du groupe de travail sur le logement et l'aménagement urbain jusqu'à l'achèvement, au début de l'an prochain, de l'étude entreprise par cette équipe.

3. On m'apprend que des demandes téléphoniques de cet ordre auraient été acheminées par le cabinet du premier ministre au Service de renseignements de la Compagnie

de téléphone Bell du Canada. M. William M. Lee a été demandé au téléphone à son ancien bureau, en sa qualité d'ex-adjoint exécutif du ministre des Transports, et l'on a communiqué sa nouvelle adresse et son nouveau numéro de téléphone.

LE TRANSFERT DU POSTE CKVR-TV

Question nº 644—**M. Forrestall:**

1. A quelle date le gouvernement a-t-il reçu la première demande en vue du transfert de Barrie à la région de Toronto du poste de télévision C.K.V.R.?

2. A quelle date le ministère des Transports a-t-il fait l'étude technique et accordé l'approbation de cette demande?

3. A quelle date a-t-on déféré la demande au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

4. A quelle date la demande a-t-elle été approuvée ou pas?

5. A quelle date l'honorable J. W. Pickersgill a-t-il démissionné du poste de ministre des Transports?

6. A quelle date l'honorable Paul Hellyer a-t-il été assermenté pour la première fois en qualité de ministre des Transports?

7. En vertu des règlements régissant la radiodiffusion au Canada, quels postes de radio et de télévision ont été énumérés comme appartenant, en entier ou en partie, à M. Sterling, au 31 avril 1967 et à l'heure actuelle?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le ministère des Transports a reçu la première demande le 31 mai 1966. Il a reçu la deuxième le 7 mars 1967.

2. La première demande a été trouvée techniquement acceptable pour renvoi au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, le 13 octobre 1966. La deuxième a été trouvée techniquement acceptable pour renvoi à ce bureau, le 17 mai 1967.

3. La première demande a été déférée au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion le 13 octobre 1966. La deuxième l'a été le 17 mai 1967.

4. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dans son avis du 24 novembre 1966, a recommandé que la première demande soit refusée et le requérant a été informé le 4 janvier 1967 que le ministre avait approuvé cette recommandation. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dans son avis du 29 juin 1967, a proposé l'approbation de la deuxième demande.

Le ministre des Transports de l'époque, l'honorable J. W. Pickersgill, n'a pas jugé bon d'approuver cette demande et il l'a renvoyée, le 6 septembre 1967, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, à titre de partie d'une nouvelle étude d'ensemble de la répartition des canaux de télévision dans le Sud de l'Ontario. Par la suite, le Conseil de la Radio-Télévision canadienne, dans son avis du 3 octobre 1968, a déclaré, entre autres choses: «Le canal 3 devra continuer d'être utilisé à l'endroit actuel pour le maintien du service local dans la région de Barrie».

5. L'honorable J. W. Pickersgill a quitté le poste de ministre des Transports le 19 septembre 1967.

6. L'honorable Paul T. Hellyer a été assermenté à titre de ministre des Transports le 19 septembre 1967.

7.

Au 30 avril 1967	À l'heure actuelle
CKGM, Montréal (Qué.)	CKGM, Montréal (Qué.)
CKGM-FM, Montréal (Qué.)	CKGM-FM, Montréal (Qué.)
CKWW, Windsor (Ont.)	CKWW, Windsor (Ont.)
	CKWW-FM, Windsor (Ont.)
CJON, Saint-Jean (T.-N.)	CJON, Saint-Jean (T.-N.)
CJCN, Grand Falls (T.-N.)	CJCN, Grand Falls (T.-N.)
CJOX, Grand Bank (T.-N.)	CJOX, Grand Bank (T.-N.)
CJON-TV, Saint-Jean (T.-N.)	CJON-TV, Saint-Jean (T.-N.)
CJON-TV-1, Corner Brook (T.-N.)	CJON-TV-1, Corner Brook (T.-N.)
CJON-TV-2, Bonavista (T.-N.)	CJON-TV-2, Bonavista (T.-N.)
CJCN-TV, Grand Falls (T.-N.)	CJCN-TV, Grand Falls (T.-N.)
	CJCN-TV-1, Saint-Albans (T.-N.)
CJOX-TV, Argentia (T.-N.)	CJOX-TV, Argentia (T.-N.)
CJOX-TV-1, Grand Bank (T.-N.)	CJOX-TV-1, Grand Bank (T.-N.)
	CJOX-TV-2, Argentia (T.-N.)
CKVR-TV, Barrie (Ont.)	CKVR-TV, Barrie (Ont.)
CKVR-TV-1, Parry Sound (Ont.)	CKVR-TV-1, Parry Sound (Ont.)
CKVR-TV-2, Huntsville (Ont.)	CKVR-TV-2, Huntsville (Ont.)
CKVR-TV-3, Haliburton (Ont.)	CKVR-TV-3, Haliburton (Ont.)

*A PROPOS D'UNE COMPENSATION POUR LA PRODUCTION DU JUTE

Question nº 651—**M. Matte:**

Une décision a-t-elle été prise concernant la compensation de $10 l'acre de jute demandée par l'UCC et les autorités du Québec pour la récolte de 1967 et sinon, quand annoncera-t-on une telle décision?

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture: On m'informe que le ministère n'a pas reçu de demande d'aide de ce genre.

LE PROJET «CANADA NORTH DEVELOPMENT CORRIDOR»

Question nº 654—**M. Forrestall:**

1. Le ministère des Transports a-t-il fait une étude à la suite du projet intitulé *Canada North Development Corridor* préparé par *H. G. Acres Research and Planning Ltd.*?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette étude et quelles conclusions, le cas échéant, en a-t-on tirées?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1 et 2. Ce rapport a été examiné, mais il n'a pas donné lieu à d'autres études.

LES CANTONS DE L'EST—LA CONSTRUCTION D'UN AÉROPORT INTERNATIONAL

Question nº 668—**M. Beaudoin:**

Le ministère des Transports songe-t-il ou a-t-il déjà commencé à entreprendre une étude sérieuse sur la possibilité d'établir le nouvel aéroport international dans le vaste bassin naturel situé entre Drummondville et Saint-Hyacinthe dans les Cantons de l'Est?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): L'emplacement du nouvel aéroport doit répondre à plusieurs critères complexes et intimement liés entre eux. Une vaste région, y compris celle de Drummondville-Saint-Hyacinthe, a été examinée compte tenu de ces critières. On a trouvé plus de 20 emplacements convenables et cinq ou six ont été jugés très favorables. Cette analyse fait maintenant l'objet de pourparlers avec la province de Québec.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AUX COTISATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE PERÇUES PAR LES PROVINCES EN 1967

Question nº 670—**M. Clermont:**

Quel a été le montant de cotisations perçues dans chaque province par la caisse d'assurance-chômage, pour l'année 1967?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Voici les renseignements que communique la Commission d'assurance-chômage:

Nous ne tenons pas de statistique de cotisations d'assurance-chômage versées dans chaque province. La raison en est que, dans la plupart des cas, les sociétés importantes versent leurs cotisations à un seul endroit. Dans de nombreux cas, les cotisations de ces sociétés visent la plupart des provinces, sinon toutes les provinces. Il est donc impossible d'établir quelles sont les cotisations applicables à chaque province.

Toutefois, au cours de l'année financière 1967-1968, le total des cotisations des employeurs et des employés a été de $347,457,716. En outre, l'État a versé $69,491,543 à la Caisse. La Commission a perçu la somme de $187,798 sous forme d'amendes et $15,894,160 en intérêts sur des placements, de sorte que son revenu total a été de $433,031,218.

[*Traduction*]

TORONTO—L'EXPANSION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question nº 671—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il envisagé de procéder à des expropriations de terrains en vue de l'expansion de l'aéroport international de Toronto et, dans l'affirmative, combien d'acres doit-on exproprier, *a*) dans l'immédiat ou bien d'ici, *b*) 1970, *c*) 1975, *d*) 1980, *e*) 1985?

2. A-t-on déjà procédé à l'achat de certains de ces terrains et combien d'acres représentent-ils?

3. Des ententes ont-elles été conclues pour l'acquisition d'autres terrains et quelle serait leur superficie globale?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'acquisition de terrains en vue de l'agrandissement de l'aéroport international de Toronto.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

TERRE-NEUVE—LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 674—**M. Carter:**

Le gouvernement projette-t-il de fermer des bureaux de poste semi-urbains ou d'autres bureaux de poste à Terre-Neuve et, si oui, quel en est le nombre et où sont-ils situés?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Oui. Trois, nommément Angels Cove, Cuslett et North Boat Harbour. Nota: Nous sommes à étudier la question de fermer d'autres bureaux de poste en vertu des nouvelles normes, mais nous n'avons pas encore pris de décision à cet égard.

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 690—**M. Howard (Skeena):**

1. Le ministère du solliciteur général du Canada publie-t-il des documents tels que nouvelles, exposés et communiqués à la presse et, dans l'affirmative, combien de ces documents ont été publiés depuis le 1er juillet 1968?

2. Quel a été le coût de *a*) l'impression des en-têtes ou des couvertures, *b*) la dactylographie des stencils, *c*) la miméographie ou autre genre de polycopie, *d*) l'assemblage des feuillets et du brochage, *e*) la confection des adresses et la mise à la poste desdits documents?

3. Pour ce qui est du papier utilisé dans la préparation desdits documents, *a*) quelle en est la qualité, *b*) quelle quantité a été utilisée et quel en est le coût?

4. A combien évalue-t-on le nombre d'heures-homme requis pour rédiger, produire et diffuser ces documents?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. *a*) Oui; 560.

2. *a*) $24.50; *b*) Aucun; *c*) $13.58; *d*) $12.15; *e*) *$154.70.

*y compris un bulletin de nouvelles expédié sous forme de lettre de nuit au coût de $39, pendant la grève des postiers.

3. *a*) Papier offset Wellington, force 140 M et papier offset d'édition, force 140 M; *b*) 5830 feuilles; coût: $25.26.

4. 313 (estimation).

SPRINGHILL (N.-É)—L'INCENDIE DU CRASSIER

Question nº 711—**M. Coates:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il ouvert une enquête sur les problèmes de pollution résultant de l'incendie dans un crassier de Springhill, en Nouvelle-Écosse?

2. Si cette enquête a été faite, quels en sont les résultats et les habitants de la région environnante risquent-ils d'être exposés à la pollution de l'air?

3. Si l'on n'a pas enquêté sur ce problème de pollution, le gouvernement envisage-t-il de le faire pour déterminer les effets nuisibles que la pollution de l'air pourrait avoir pour la santé des habitants de la région?

L'hon. M. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui.

2. L'enquête a eu lieu au mois d'août 1968. On n'a découvert, dans le voisinage du crassier, aucune preuve de danger pour la santé des habitants. Cependant, la saison d'été favorisant la dissipation de la fumée, une nouvelle enquête sera entreprise à la fin de l'automne ou en hiver. Nous étudions en ce moment, avec les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse, l'organisation de cette enquête.

3. Voir réponse au nº 2.

LES PÂTURAGES COMMUNAUTAIRES DANS LES RÉSERVES INDIENNES EN SASKATCHEWAN

Question nº 750—**M. Burton:**

Au sujet des projets de pâturage en commun qu'on est à réaliser dans les réserves indiennes Muskowekwan et Gordon, qui sera chargé de la direction et de l'exploitation de ces pâturages lorsqu'ils seront achevés?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): L'Administration du rétablissement agricole des Prairies, du ministère des Forêts et du Développement rural.

QUESTION RELATIVE AU COÛT DE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Question nº 767—**M. Matte:**

Le gouvernement fédéral paie-t-il la totalité ou une partie des dépenses relatives à la construction des murs de soutènement nécessités par suite du dragage du Saint-Laurent ou de la navigation et, dans l'affirmative, *a*) dans quelle proportion, *b*) dans quelles circonstances?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): En vertu de sa présente ligne de conduite, le gouvernement fédéral paie jusqu'à 100 p. 100 du coût des ouvrages de protection lorsqu'il est jugé que plus de la moitié de l'érosion est attribuable à la navigation ou à la présence d'ouvrages du gouvernement fédéral et lorsque la valeur du terrain à protéger excède le double du coût des mesures à prendre en vue de la protection. Lorsque l'érosion est attribuable pour la plus grande partie à des causes naturelles, le gouvernement peut accepter une responsabilité mitigée, mais seulement dans la mesure où l'érosion est occasionnée par la navigation.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

TORONTO—LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

Question nº 527—**M. Robinson:**

1. Quelle somme a été payée en vertu du programme des travaux d'hiver à la ville de Toronto et à chacun des arrondissements du Toronto métropolitain chaque année depuis que le programme a été institué?

2. Quels projets ont été exécutés par les municipalités mentionnées dans la question nº 1 et quelle somme a été payée pour chacun en vertu du programme des travaux d'hiver?

3. Quels projets, s'il y en a, ont été affectés par l'annulation du programme des travaux d'hiver?

(Le document est déposé.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je demander quand je peux m'attendre à recevoir une réponse à la question nº 4, qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 12 septembre, soit depuis plus de deux mois? Si l'on attend pour me répondre dans l'espoir que les pensions en cause seront peut-être augmentées d'ici là, je veux bien attendre encore un peu. Il doit y avoir une raison pour ce délai. Laquelle?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser la question de privilège au sujet de la question nº 43? Le secrétaire d'État (M. Pelletier) n'est

pas à la Chambre, mais je devrais signaler que cette question est tout simplement une répétition de deux questions posées au préalable, et qu'on demande tout simplement des renseignements plus récents.

Je suis d'avis que nous aurions pu obtenir une réponse il y a au moins six semaines.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'aimerais, moi aussi, mentionner une question marquée d'un astérisque, étant donné que le gouvernement n'a pas l'habitude de répondre dans les deux ou trois jours. Je veux parler de la question n° 761 concernant les protestations du maire et d'autres citoyens de Rock Island, au Québec, contre la construction d'un nouveau bureau de poste parce que celui-ci n'est pas nécessaire et constituerait une dépense inutile. A cette époque de crise financière, il est tout à fait extraordinaire que des habitants d'une partie du pays ne demandent rien et, à mon avis, une réponse à cette question pourrait inspirer d'autres personnes qui réclament des dépenses supplémentaires.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): La question du très honorable représentant a été inscrite au *Feuilleton* le 14 novembre, et je ne le savais pas. Toutefois, je crois pouvoir y répondre, s'il veut bien la retirer en tant que question marquée d'un astérisque. La situation à Rock Island est simplement le résultat d'une différence d'opinion entre deux groupes. Un groupe préfère un bureau de poste moderne comportant les installations les plus nouvelles pour faciliter la tâche du maître de poste et des trieurs. Il incombe au bureau de poste de fournir des installations modernes à ses employés.

• (2.50 p.m.)

D'un autre côté, il y a un groupe qui, tout naturellement, pense que l'âge de l'édifice lui-même est un atout, qu'il nous relie à notre passé, aux traditions régionales, mais bien entendu ce ne sont pas eux qui y travaillent et je pense que le ministère des Postes ne changera pas d'avis et fournira des installations modernes à tous ceux qui travaillent pour nous.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cela ne me dit pas ce que coûtera ce nouveau bureau de poste et l'achat du terrain. D'après la question, le maire aurait déclaré, au nom de la région, que c'est une dépense inutile et qu'il faudrait l'éviter. Ce sont bien là ses propos?

[L'hon. M. Lambert.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne devrait pas y avoir de débat en ce moment. Si le ministre veut donner les renseignements demandés il le peut, mais il ne doit pas y avoir de débat.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, les maires eux aussi doivent gagner aux élections. (*Exclamations*)

Pour ce qui est du dernier point de la question, il n'est pas de mon ressort mais de celui de mon collègue, le ministre des Travaux publics.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, dans ce cas la question peut-elle rester au *Feuilleton* afin que l'autre honorable représentant y réponde?

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il m'a semblé que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances ne brûlait pas de me répondre.

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à l'honorable représentant que sa question exige une réponse fort détaillée. Il est vrai que certains détails ont déjà été donnés en réponse à ses autres questions du même genre, mais une réponse complète comprendrait d'autres précisions que seul un travail poussé pourrait revêtir de la forme voulue. Je me renseignerai et j'essaierai de hâter les choses autant que possible.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

DEMANDE DE DOCUMENTS

[*Français*]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motion portant production de documents n^{os} 33 et 34 sont acceptables par le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion n^{os} 29 et 32?

Je demande, monsieur l'Orateur, que l'avis de motion n° 4 soit réservé.

[*Traduction*]

LE SERVICE-VOYAGEURS À TERRE-NEUVE

Motion n° 29—**M. Peddle:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la demande que le CN a adressée à la Commission canadienne des transports pour

discontinuer le service de transport des voyageurs par rail à Terre-Neuve, et copie de l'état des prix de revient et des recettes durant *Les années de comptabilité prescrites*, qui accompagnait cette demande.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, rien n'empêcherait de déposer copie de la demande du National-Canadien en vue de supprimer le service par rail à Terre-Neuve. Toutefois, aux termes de la loi actuelle, les renseignements relatifs aux frais que le député demande également «ne doivent pas être publiés ni révélés d'une manière qui les rende utilisables par quelqu'un d'autre, sauf si, de l'avis de la Commission, cette publication est nécessaire dans l'intérêt public». La Commission n'a pas encore décidé si l'intérêt public est en jeu.

On m'informe, cependant, que les renseignements demandés par le député lui ont été fournis par inadvertance, à la suite d'un appel téléphonique qu'il a fait à un fonctionnaire de la Commission. (*Exclamations*) Comme il possède maintenant le renseignement, qui est par le fait même rendu public, et comme le député peut maintenant le révéler à son gré, le gouvernement n'a évidemment aucune raison de refuser de le produire. En conséquence, je propose de déposer volontairement le document et je prierais le député de bien vouloir retirer sa motion, dans les circonstances.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, le document a servi mes fins et le ministre peut le garder. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(La motion est retirée.)

LES COMITÉS CONSULTATIFS

Motion nº 32—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue du dépôt d'une liste de tous les comités, conseils et corps consultatifs institués par le gouvernement fédéral en vertu de mesures législatives, indiquant *a*) le nombre de réunions que chacun de ces comités, conseils et corps doit tenir tous les ans et *b*) le nombre de réunions que chacun d'eux a tenues au cours des trois dernières années et pour lesquelles il existe des procès-verbaux.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les députés remarqueront que cette motion manque de précision. Elle semblerait demander la production de ces renseignements particuliers pour tous les organismes consultatifs de ce genre depuis le début du gouvernement fédéral au Canada. La motion serait acceptable par le gouvernement s'il était entendu qu'elle ne se rapporte qu'aux comités, conseils et organismes consultatifs présentement constitués.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que je voulais dire.

L'hon. M. Macdonald: Pourquoi ne pas l'avoir précisé?

M. l'Orateur: Sous réserves des restrictions et conditions exprimées par le ministre, plaît-il à la Chambre que la motion nº 32 soit considéré comme ayant été adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'ENTENTE FODER ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET DU QUÉBEC

Motion nº 33—**M. Coates:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente FODER conclue entre le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée.)

L'ENTENTE FODER ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Motion nº 34—**M. Coates:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donnée en vue de la production de copie de l'entente FODER conclue entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

PRÉSENCE À BONN DU MINISTRE ET DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question de finance au premier ministre. Comme la chose est importante, j'imagine qu'il est au courant. Veut-il renseigner la Chambre au sujet du voyage à Bonn, par avion, du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada? Ce voyage se

rattache-t-il à la crise de change actuelle? Si oui, le Canada agit-il dans ce domaine, ou n'était-ce qu'en réponse à une invitation que le ministre et le gouverneur de la Banque sont allés à Bonn?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): En effet, pour reprendre les termes du chef de l'opposition, c'est en réponse à une invitation que le ministre a pris l'avion pour Bonn, en compagnie du gouverneur de la Banque du Canada et de quelques hauts fonctionnaires. Les réunions se poursuivent, mais nos représentants n'ont pas de position officielle à y faire valoir.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le très honorable représentant peut-il dire si on a demandé des conseils au ministre ou si ce dernier entend en donner au gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest au sujet de l'équilibre de son budget?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que vous n'avez pas entendu la question et, par conséquent, vous ne l'avez pas jugée irrecevable. Je dirai que, dans ce sens-là, nous n'intervenons pas dans les affaires de l'Allemange de l'Ouest. C'est un problème que le gouvernement réglera lui-même. Ce que je veux ajouter est peut-être aussi hors de propos que la question, mais la situation du dollar canadien est très solide.

L'HABITATION

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné que le groupe d'étude a presque terminé sa tâche, je voudrais demander au ministre des Transports faisant fonctions de ministre du logement, quand il compte présenter à la Chambre le rapport et les mesures législatives qui en découleront.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): J'espère toujours que le rapport sera prêt vers la mi-janvier. Nous aurons une autre semaine d'audiences en dehors d'Ottawa et deux semaines publiques et à huis-clos à Ottawa, à la suite desquelles nous comptons rédiger le rapport, qui devrait être prêt vers la mi-janvier, selon nos prévisions. Je compte présenter alors au gouvernement quelques propositions parallèles qui pourront être étudiées après le Nouvel an, dans l'espoir que les projets de lois pourront être étudiés à la Chambre l'an prochain, et influer sur le programme de construction de l'année prochaine.

[L'hon. M. Stanfield.]

M. Lewis: Entre-temps, le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre si l'interruption du financement des études relatives à la rénovation urbaine est définitive ou temporaire. Si elle est temporaire, combien de temps durera-t-elle? Cela signifie-t-il que certaines des études déjà en cours ont été arrêtées?

L'hon. M. Hellyer: Cela ne touche pas les études actuellement en cours. Il s'agissait simplement de remettre à quelques semaines le début des nouvelles études. Quant à mon honorable ami qui veut savoir combien de temps durera ce «gel», comme on l'a appelé, je me borne à exprimer l'espoir que le gouvernement pourra examiner les données et de prendre une décision au début de la nouvelle année, bien avant la mise en train des programmes de construction envisagés pour l'an prochain.

Les raisons m'en paraissent évidentes, mais peut-être ferais-je bien de les récapituler brièvement. Notre enquête a révélé que les méthodes traditionnelles de rénovation urbaine: démolition d'un vaste secteur et reconstruction à partir de zéro, conviennent dans certains cas, lorsque l'usage du terrain doit être modifié, mais, dans d'autres cas, elles sont tout à fait contre-indiquées. Nous avons parfois rasé des maisons parfaitement habitables et d'autres maisons . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne crois pas qu'une déclaration générale de la part du ministre soit indiquée en ce moment.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, compte tenu de sa dernière réponse, le ministre voudrait-il nous dire pourquoi il a fallu interrompre les études de financement au lieu de leur donner une nouvelle orientation?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, faute de recevoir de nouvelles directives, j'imagine que les personnes chargées de ces études aboutiraient à une solution insatisfaisante, comme le craint le groupe d'étude. Nous aussi pensons d'ailleurs qu'il y aurait moyen d'aboutir à une bien meilleure solution et nous croyons donc utile de définir les directives avant de continuer les études en question.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, vu la campagne publicitaire que mène actuellement la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre compte-t-il augmenter les crédits octroyés à cette fin à la Société, avant que le groupe d'études dépose son rapport?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami n'ignore pas qu'il y a quelques semaines seulement, nous avons libéré des sommes supplémentaires, afin d'augmenter le nombre des mises en chantier cette année avant le gel. Je pense qu'il s'agissait là d'une initiative très importante de la part du gouvernement, car chaque maison supplémentaire qui est construite diminue la pression exercée sur le marché et aide à alléger la pression due à l'augmentation des prêts effectués, et le reste. En ce qui concerne le programme de l'année prochaine, le gouvernement l'examine en ce moment, et il sera annoncé aussitôt qu'une décision aura été prise.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je demandais au ministre si des sommes supplémentaires seront affectées d'ici la mi-janvier, lorsque le groupe fera son rapport.

L'hon. M. Hellyer: Nous avons suffisamment d'argent pour tous les besoins courants, monsieur l'Orateur; je ne pense donc pas que le besoin de fonds supplémentaires se pose d'ici janvier.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LABRADOR—QUESTION RELATIVE À LA DÉCISION DU CONSEIL PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Ne croit-il pas que le moment est venu de faire une déclaration officielle au sujet du litige que constitue actuellement la propriété du Labrador? La décision que le comité judiciaire du Conseil privé a rendue en 1927, relativement à la propriété du Labrador, est-elle actuellement à l'étude ou est-elle considérée comme finale?.

Le premier ministre peut-il nous dire...

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je ne crois pas que la question soit très urgente, monsieur le président.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande si le gouvernement se propose de faire une déclaration à ce sujet et je crois que la question est pertinente.

Le très hon. M. Trudeau (premier ministre): La réponse est non, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il sait que le ministre de la Justice a éclairci la situation du Labrador, il y a quelques années, lorsqu'il a comparu devant le comité des mines, et qu'il n'y aucun problème?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUESTION RELATIVE À UNE MESURE VISANT À ENRAYER LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Etant donné que le gouvernement a décidé d'abandonner le programme des travaux d'hiver, ce qui a considérablement contribué à augmenter le chômage au Canada et surtout au Québec, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter dans le plus bref délai possible un projet de loi visant à corriger cette situation alarmante?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Pour le moment, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention de prendre de mesure législative de ce genre. Nous avons accru les fonds destinés à la formation au Québec, et ailleurs, et nous pensons que cela contribuera à résoudre le problème du chômage, mieux que les programmes de travaux d'hiver réalisés l'hiver dernier.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. Étant donné que le programme de recyclage, même s'il a été étendu, ne touche pas certaines catégories de personnes âgées qui pouvaient profiter des avantages du programme des travaux d'hiver, le ministre peut-il nous dire s'il entend présenter une mesure qui permettrait aux personnes âgées, disons, de 55 à 65 ans, de gagner un revenu quelconque cet hiver?

[*Traduction*]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, chaque fois que l'enseignement professionnel ou le recyclage sont à l'avantage de l'intéressé et de l'économie, il est dispensé.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne convient-il pas que le chômage au Québec atteint des proportions inacceptables et exige peut-être des mesures supplémentaires en plus de celles qu'il a proposées?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ainsi posée, la question prête sûrement à controverse.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AUGMENTATION DU TARIF AMÉRICAIN SUR LES FLEURS COUPÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme le ministre a déclaré à Toronto, à propos des mesures récentes du gouvernement pour stabiliser les prix du maïs, qu'on avait dédommagé les États-Unis du fait qu'une demande de droits ne pouvait être unilatérale, peut-il nous faire connaître la valeur du dédommagement accordé au Canada lorsque le tarif américain sur les fleurs coupées provenant de notre pays a presque doublé récemment?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député porte sur une mesure déjà prise par le gouvernement; elle devrait donc figurer au *Feuilleton*, je pense.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PUBLICITÉ DE LA CIGARETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question que j'aurais voulu poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, étant donné la déclaration si opportune et si sérieuse qu'il vient de faire aujourd'hui pour mettre en garde les fumeurs de cigarette du Canada contre les dangers pour leur santé auxquels ils s'exposent. Ma question est celle-ci: le ministre voudrait-il agir sans tarder pour exhorter, grâce à la publicité, les fumeurs de cigarette à la modération, avec le concours volontaire de l'industrie ou au moyen d'une loi?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps déjà que le ministère et le gouvernement ont mis à l'étude des questions de ce genre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre en a-t-il cure?

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je l'ai déjà posée et le ministre l'a prise en considération. Pourrait-il confier toute cette question de la cigarette et de son usage à un comité de la Chambre pour qu'elle fasse l'objet d'une enquête et d'un examen exhaustifs?

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Munro: J'ai pris note des instances du député. La question est encore à l'étude.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES SENTENCES RELATIVES À LA MARIJUANA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Nous dirait-il si le gouvernement a modifié sa politique, exposée par le ministre précédent le 16 février 1968, et selon laquelle le procureur du ministère proposerait ordinairement désormais, dans les poursuites relatives aux drogues, des peines d'emprisonnement pour les délinquants primaires reconnus coupables de possession de marijuana.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans un discours prononcé à Calgary, le ministre a déclaré: «Je ne crois pas non plus que c'est en imposant des casiers judiciaires à plusieurs milliers de...»

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit poser sa question aussi directement que possible.

M. Ritchie: Le ministre nous dirait-il, en ce qui concerne la responsabilité de son ministère, si la politique du ministère de la Justice, quant à l'imposition de sentences, concorde avec celle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES SUR LE COMMERCE, LES TARIFS, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au premier ministre. A-t-on l'intention, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, d'aviser avec les provinces à l'établissement d'organismes permanents, chargés de consulter les gouvernements provinciaux sur des questions relatives au commerce, aux tarifs, aux douanes et aux politiques monétaires, comme le préconisait le premier ministre bien avant d'occuper un poste ministériel?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de discuter de ces questions lors de

la prochaine conférence, mais selon l'usage adopté depuis longtemps par le gouvernement, des réunions se tiennent sans cesse à tous les paliers, sur les plans administratifs et ministériels, pour traiter des divers aspects des politiques concernant l'ensemble du Canada.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à une déclaration qu'il a faite il y a deux jours selon laquelle de nombreux cultivateurs ont des théories économiques qui ne tiennent pas debout. J'aimerais demander au ministre s'il songeait à certaines théories concernant l'argent et les opérations de banque qu'il professait lui-même jusqu'en 1968.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de ne pas pouvoir permettre au ministre de répondre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

WINDSOR (ONT.)—LES MISES À PIED IMMINENTES À L'USINE FORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu les mises à pied qui doivent commencer vendredi à l'usine de la Ford Motor Company of Canada à Windsor, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour remédier au chômage sérieux qui en résultera?

Une voix: Voir Paul Martin.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La Ford Motor Company procédera dès vendredi à des mises à pied dont le nombre s'élèvera jusqu'à 1,000 au cours de l'année. Le service de la main-d'œuvre a délégué des représentants à Windsor, et ils sont en train d'interviewer les ouvriers pour déterminer comment ils pourraient leur être de la plus grande utilité. Nous sommes également en contact avec la compagnie. Dans le cas présent, comme dans d'autres, la compagnie Ford aurait beaucoup mieux fait de prévenir le gouvernement de ses intentions, afin qu'on puisse prendre les dispositions nécessaires.

M. Lewis: Modifiez la loi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Envoyez chercher Paul Martin.

M. H. E. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou au ministre du Travail. Peuvent-ils assurer la Chambre qu'on s'occupera le plus tôt possible des réclamations concernant l'assurance-chômage et les prestations provisoires pour le premier groupe qui doit être mis à pied vendredi prochain?

[*Plus tard*]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné ses remarques concernant l'opportunité pour la société automobile Ford de donner préavis des congédiements qu'elle se propose de faire, chose d'ailleurs imminente en ce moment, le gouvernement songe-t-il à présenter un projet de loi qui obligerait les sociétés à fournir d'avance un tel avis tant à ses employés qu'au gouvernement?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, on a procédé à des congédiements inattendus de ce genre à Sydney, voilà un an, et mon prédécesseur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'alors, s'était demandé s'il ne faudrait pas obliger légalement les sociétés à en donner préavis. La même question se pose aujourd'hui, je pense. On se rappelle la recommandation faite à ce sujet par le Conseil économique du Canada.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'aurais une question supplémentaire à poser. Cela ne rappelle-t-il pas les recommandations précises du juge Freedman, il y a deux ans, sur la nécessité d'une telle mesure législative?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, cela rappelle le rapport excellent qui portait sur beaucoup plus que cette seule question.

M. Fairweather: Mais on a proposé cette formule.

LA CONSTRUCTION MARITIME

LE RÉTABLISSEMENT DES SUBSIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je veux adresser ma question au ministre des Pêcheries. A la suite des congédiements dans l'industrie de la construction navale des provinces de l'Atlantique, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer bientôt la décision prise à la suite des discussions qu'il a eues avec les ministres provinciaux des Pêcheries concernant les fonds qui seront mis à la disposition des provinces pour des subventions à la construction navale?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, on étudie actuellement la

possibilité de venir en aide aux pêcheries en facilitant la construction de bateaux de pêche. Je pourrais peut-être signaler au député que la question de l'emploi dans les chantiers maritimes relève d'un autre ministre.

LES CÉRÉALES

LA FOURNITURE DE WAGONS COUVERTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais comme il est absent, de même que le ministre d'État qui est comptable à la Chambre de la Commission du blé, le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être me répondre. Étant donné la situation extrêmement critique qui règne dans les Prairies à la suite de l'énorme quantité de grain humide et gourd entassé sur le sol, le ministre peut-il nous faire savoir si des wagons couverts sont disponibles pour assurer la livraison du contingent de trois boisseaux, annoncé par la Commission du blé le 31 octobre, à l'égard de ces céréales?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de rapport ce matin, mais d'après les derniers renseignements à ma disposition, certains élévateurs de tête de ligne à Calgary et à Edmonton fonctionnent actuellement 24 heures par jour et 7 jours pas semaine. Toutefois, le député se rend compte que même si un contingent de trois boisseaux a été annoncé, il ne s'ensuit pas automatiquement qu'on dispose de l'espace voulu pour les emmagasiner mais c'est qu'on accorde la priorité à l'acheminement de ces céréales de qualité inférieure avant celles qui se conserveront plus longtemps.

M. Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre usera de ses bons offices afin que des wagons couverts soient envoyés dans les Prairies pour transporter ces céréales jusqu'aux élévateurs où il y a l'espace disponible.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce a répondu à cette question. Il a déclaré qu'il a obtenu toute la collaboration voulue des chemins de fer quant à la répartition juste et égale des wagons couverts dans la région où se trouve le grain gourd et humide.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire pour le ministre. D'ici quelques jours, le ministre ou le ministre de l'Industrie et du Commerce voudrait-il faire une déclaration à la Chambre sur l'issue des négociations et des pourparlers avec les chemins de fer au sujet de la fourniture et l'allocation de wagons couverts pour le mouvement céréalier?

L'hon. M. Olson: Je transmettrai cette demande au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur.

LA NAVIGATION

LE NOUVEL OUTILLAGE DE BRISE-GLACE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question complémentaire au ministre des Transports. Il s'agit de l'expérience Alexbow sur le régime des glaces arctiques et le rapport selon lequel il n'y a eu aucune exigence de tonnage pour cette expérience. Le ministre voudrait-il nous dire pourquoi l'on exige quelque 2,000 livres de marchandises pour une expérience analogue à Churchill?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je crois que je vais tenir cette question pour préavis, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas répondre au pied levé.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA LUTTE À LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le Dr Gustave Prévost, biologiste réputé du Québec, a déclaré, chose alarmante, que tous les efforts menés contre la pollution ont été vains et qu'une prompte intervention fédérale s'impose pour éviter une catastrophe, le ministre peut-il nous dire quelles sont les mesures prises par le gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est que par une déclaration à l'appel des motions qu'on pourrait répondre à une question de portée aussi générale, mais il vaudrait mieux l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Rynard: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Pourrait-on répondre à cette question demain, à l'appel des motions?

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LES NAVIRES CANADIENS EN MÉDITERRANÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, hier une ques-

tion a été posée au premier ministre sur les promesses ou les engagements de la délégation canadienne au Conseil de l'OTAN, particulièrement en ce qui concerne les besoins de la zone méditerranéenne en conséquence de l'expansion de la force navale de l'URSS dans ce secteur. Je voudrais lui poser cette question précise: Le Canada a-t-il promis de fournir quatre contre-torpilleurs équipés d'hélicoptères et deux navires d'appui en Méditerranée?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Pas précisément, monsieur l'Orateur. Lorsque les navires seront construits et si notre politique navale reste inchangée, ces navires passeront sous le commandement atlantique de l'OTAN.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces six navires: les quatre contre-torpilleurs équipés d'hélicoptères et les deux navires d'appui, ne sont donc pas encore construits? C'est bien ce que dit le premier ministre?

Le très hon. M. Trudeau: Je parle des quatre destroyers mentionnés par le ministre de la Défense nationale à Bruxelles, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne demande pas si on a parlé de ces navires à Bruxelles, je veux savoir si on a parlé de ces choses à Ottawa. Je demande précisément au premier ministre si on n'a pas encore construit ces quatre contre-torpilleurs équipés d'hélicoptères et ces deux navires de soutien et si les représentants du Canada ont promis de les fournir à l'OTAN.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je m'efforce de savoir de quels navires parle l'honorable représentant. S'il s'agit des navires mentionnés à Bruxelles, on les construit présentement sur les rives du Saint-Laurent.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous ne saurons rien sur les promesses faites là-bas.

LES CONSÉQUENCES DU RETRAIT DES ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre, au sujet de la réévaluation de la politique de défense, si le gouvernement a fait préparer et reçu une étude sur les conséquences du retrait des armes nucléaires du territoire canadien?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

A PROPOS DE L'AUGMENTATION DE L'AIDE ACCORDÉE AUX PAYS FRANCOPHONES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre, s'il veut bien m'accorder son attention.

Étant donné qu'en vertu du programme d'aide aux pays sous-développés, six millions de dollars ont été versés aux pays francophones et 125 millions aux pays du Commonwealth, le gouvernement se propose-t-il d'améliorer sa politique d'aide aux pays francophones?

M. l'Orateur: L'honorable député invite le représentant du gouvernement à émettre une opinion générale ou à faire une déclaration de politique générale, ce qui devrait être fait à l'appel des motions.

M. Dumont: J'y reviendrai à dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—L'ÂGE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural. Quelle loi autorise la Société de développement du Cap-Breton à mettre ses employés à la retraite à 60 ans?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est contraire au Règlement de demander une interprétation d'une loi ou une opinion juridique.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne demandais pas d'interprétation d'aucune loi. Voici de nouveau ma question: Y a-t-il une loi qui autorise la Société de développement du Cap-Breton à mettre à la retraite ses employés à 60 ans?

Le très hon. M. Trudeau: Pourquoi ne retenez-vous pas les services d'un avocat?

M. l'Orateur: C'est précisément ce genre de question que le Règlement ne permet pas de poser.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement de nouveau. Le premier ministre me conseille de retenir les services d'un

avocat. A mon avis, dans l'intérêt même de la société juste, le premier ministre lui-même devrait s'offrir pour aider les mineurs du Cap-Breton.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme l'heure avance, il y aurait peut-être lieu de passer à une autre question.

LA PÊCHE

L'AIDE À L'INDUSTRIE DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Comme il s'est dernièrement entretenu avec les ministres provinciaux des Pêcheries, et vu la situation critique de l'industrie des pêcheries dans l'Est du Canada, pourrait-il songer à faire une déclaration à l'appel des motions le plus tôt possible?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Je vais y songer, monsieur l'Orateur.

LA POSTE

LA FERMETURE DES PETITS BUREAUX DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Advenant la fermeture de petits bureaux de poste, le ministère les remplacera-t-il par un service de distribution rurale?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est hypothétique.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ABSENCE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il sait où se trouve le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et pourquoi il n'est pas ici aujourd'hui, étant donné qu'il a été vu à la Chambre hier soir, le teint bronzé, resplendissant de santé, après son voyage en Amérique du Sud?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur...

Une voix: Le premier ministre a oublié qui c'est.

[M. MacInnis.]

Une voix: Qui diable est-il?

Le très hon. M. Trudeau: Je sais qui diable il est, monsieur l'Orateur. Et il n'y a rien de drôle, car il est à l'hôpital, à Montréal.

M. Bell: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je suis désolé d'apprendre cette nouvelle, mais pourrais-je aussi demander au premier ministre de ménager le solliciteur général à son retour, car il a été très assidu les jours où il ne devait pas être ici.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

DEMANDE D'ABANDON DU SERVICE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Ma question s'adresse au ministre des Transports. La Commission canadienne des Transports a-t-elle reçu du National-Canadien une demande d'abandon du service ferroviaire dans l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de transmettre cette question à la Commission des Transports, mais il semble qu'elle recevrait une réponse tout aussi rapide si on la portait au *Feuilleton*.

LES PARCS NATIONAUX

LE MANITOBA—LA CRÉATION D'UN SECOND PARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien responsable de la politique régissant les parcs nationaux. Pourrait-il nous indiquer approximativement quand le gouvernement fédéral compte prendre une décison au sujet de la création d'un second parc national au Manitoba?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. On devrait faire inscrire la question au *Feuilleton*.

LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

LE DÉPÔT DU BILL MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des

Affaires indiennes et du Nord canadien si le bill tendant à modifier la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon a déjà été imprimé et, si oui, le gouvernement compte-t-il le déposer à la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le bill est actuellement étudié par le cabinet et il devrait être déposé aussitôt que l'étude en sera terminée. Cependant, il s'agit d'un bill très volumineux et il faudra encore quelque temps avant qu'il soit complètement étudié par le cabinet.

Pendant que j'ai la parole...

[*Traduction*]

Je conseillerais au chef du Nouveau parti démocratique de lire de temps à autre les journaux. Il y a maintenant cinq mois que je suis ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GRÈCE—LA CONDAMNATION À MORT D'UN ÉTUDIANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le Règlement ne me permet malheureusement pas de commenter ce que le ministre vient de dire.

Mais j'aurais une question à poser au premier ministre. Lundi, mon collègue le député d'Oshawa-Whitby lui a demandé, à propos de la condamnation à mort d'un adversaire du régime militaire grec actuel, si le gouvernement envisageait de faire une démarche auprès du gouvernement grec. Le premier ministre a dit qu'il devrait s'informer. A-t-il aujourd'hui des renseignements?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me suis informé mais je n'ai rien trouvé qui, à mon avis, nous justifierait d'intervenir dans cette affaire.

• (3.20 p.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

JUSTICE

1. Administration, y compris les subventions et contributions selon le détail des affectations, les gratifications approuvées par le Conseil du Trésor aux veuves ou autres personnes à la charge des juges décédés en fonction, et autorisation de faire des avances recouvrables pour l'administration de la justice au nom des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du territoire du Yukon, $5,892,200.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides. Prévisions budgétaires revisées du ministère de la Justice pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le Crédit n° 1 figure à la page 254 du Livre bleu et le détail des affectations, à la page 255.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur le président, mon discours de présentation ne sera pas très long, étant donné qu'on a débattu à fond un certain nombre de choses touchant le ministère lorsque la Chambre a été saisie de la modification à la loi sur les juges. Je présume que lorsque la Chambre sera saisie du bill omnibus intéressant le Code criminel, elle aura toute latitude voulue pour faire examiner le droit criminel.

Comme l'étude assez détaillée du budget principal des dépenses du ministère de la Justice pour 1967-1968, par le comité permanent de la justice et des questions juridiques, n'a donné lieu à aucune déclaration de grande portée à la Chambre, il conviendrait, je pense, de donner un aperçu général des crédits du ministère pour l'année en cours.

Les députés se rappellent sans doute que la loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, proclamée le 1er octobre de la même année, confiait à d'autres ministres divers secteurs de la Fonction publique qui étaient auparavant du ressort du ministère de la Justice. Par suite de ces changements, le ministère de la Justice assume maintenant les mêmes responsabilités que celles que lui conférait le premier statut de 1868, après la Confédération, et ses fonctions demeurent maintenant à peu près les mêmes.

Dans l'état actuel des choses, monsieur le président, c'est toujours au procureur général du Canada qu'il incombe d'intenter et de mener des poursuites judiciaires, dans le domaine de la juridiction fédérale, même si la direction de la Gendarmerie royale appartient à mon collègue le solliciteur général.

Néanmoins, les poursuites judiciaires résultant d'enquêtes de la police, au sein de la juridiction fédérale, sont toujours du ressort du procureur général du Canada et c'est lui qui les dirige par l'intermédiaire de ses fonctionnaires et agents. Il en va de même des poursuites judiciaires intentées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Bien que les fonctions ministérielles touchant cette loi appartiennent maintenant au ministère de la Consommation et des Corporations

et que la Commission des pratiques restrictives du commerce soit directement comptable envers le Parlement par l'intermédiaire de ce ministre, la décision d'intenter des poursuites judiciaires et la direction de ces poursuites dans toute cause touchant les coalitions, fusions, monopoles, pratiques restrictives du commerce ou établissement des prix, appartiennent toujours au procureur général.

Donc, monsieur le président, le ministre de la Justice et procureur général du Canada est toujours chargé de fournir les services juridiques à l'ensemble du gouvernement, comme le stipule la loi sur le ministère de la Justice. En fait, le procureur général est l'avocat de tous les services de la fonction publique et son rôle est consultatif. Il est chargé, entre autres, de représenter le peuple canadien dans les litiges et de conseiller tout service du gouvernement sur la rédaction des projets de loi.

Les prévisions de cette année indiquent un personnel accru de 72 postes supplémentaires et le montant prévu pour la rémunération accuse une augmentation proportionnelle. Je ne voudrais pas donner au comité l'impression que ces 72 nouveaux postes représentent une augmentation de l'effectif global de la fonction publique. Le gouvernement a bien indiqué son intention d'établir un service intégré de contentieux dans le sens de la recommandation générale du rapport Glassco. En d'autres mots, le ministère de la Justice assumera de façon générale les fonctions juridiques qui s'exercent dans chaque ministère et, à cette fin, nous sommes à faire l'intégration du contentieux du gouvernement.

Cette politique, monsieur le président, se traduit par le fait que 27 des nouveaux postes représentent des mutations d'autres ministères—un de l'Industrie, un des Finances, 14 de la Production de défense et 11 du Revenu national, des Douanes et de l'Accise. Voilà qui à son tour aboutit à une réduction équivalente des crédits des autres ministères en cause.

Les autres emplois, sauf neuf au bureau du ministre, qui ne figuraient pas dans les crédits précédents du fait de l'ancienne politique du Conseil du Trésor, mais qui y figurent maintenant, découlent du soutien qui accompagne les mutations—neuf emplois de secrétaire ont été créés à cette fin—et de l'accroissement de l'effectif du ministère non seulement à Ottawa mais dans les bureaux régionaux que nous projetons d'ouvrir dans les principales régions du pays.

[*Français*]

Les honorables députés savent fort bien que nous avons établi à Montréal un bureau quasi indépendant pour s'occuper des affaires du ministère dans la métropole du Québec et du Canada. Il existe aussi un autre bureau régional à Toronto, de même qu'à Vancouver. Nous avons l'intention d'établir d'autres bureaux régionaux, dont un, peut-être, à Winnipeg et un autre à Halifax.

Cela indique une certaine décentralisation dans la conduite des affaires du ministère, en vue d'assurer une action plus rapide et une justice plus accessible aux citoyens de ces régions.

[*Traduction*]

Chacun de ces bureaux est pourvu d'environ douze avocats professionnels et ils se sont révélés d'une très grande utilité. Je rappelle que le gouvernement compte multiplier ces bureaux régionaux afin de faciliter la tâche du ministère. Ces bureaux régionaux peuvent examiner des plaintes, intenter des poursuites judiciaires et conseiller, sur les problèmes locaux, les divers ministères fédéraux qui sont représentés dans ces villes ou districts.

En plus de l'activité que je viens de décrire, monsieur le président, le ministère de la Justice se consacre aussi à une réforme de la loi. Je proposerai une nouvelle fois, et sous peu, un bill visant à remanier le Code criminel. Je présenterai aussi une toute nouvelle loi sur les expropriations. Nous allons créer au sein du ministère une nouvelle direction de la recherche, chargée de la réforme de la loi et de la revision des statuts.

J'ai annoncé, lors de mon allocution aux étudiants d'Osgoode Hall, que nous allions établir dans les deux prochaines années une Commission nationale de réforme de la loi, chargée de remanier les statuts fédéraux et le Code criminel. J'espère aussi que nous pourrons effectuer l'an prochain une revision permanente des statuts. Cette direction de la recherche, attachée au ministère, se chargera d'assurer la coordination et la liaison entre la commission nationale de réforme de la loi et les instituts nationaux de criminologie, les facultés de droit et, il va de soi, l'ensemble de la profession.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre accepterait-il une question à cette étape-ci? Peut-il en profiter pour parler de la nouvelle édition des Statuts revisés du Canada? Peut-il nous dire en quoi consistent ces travaux?

L'hon. M. Turner: Je le ferai volontiers, monsieur le président.

• (3.30 p.m.)

Nous mettons en œuvre de nouvelles formes de composition typographique et pour la première fois nous ferons appel à un ordinateur pour la revision des statuts. Nous n'avons pas dépensé le montant alloué dans les prévisions budgétaires de l'an passé. Encore une fois, nous allouerons un million de dollars pour la création d'une commission permanente de revision. Nous sommes en pourparlers avec l'Université Queen et l'Université de Montréal en vue d'établir sur une base permanente, et non décennale ou périodique, la revision et la consolidation de tous les genres de statuts.

J'espère que, grâce à l'emploi de l'ordinateur, aux nouveaux rubans et à l'application de la nouvelle science appelée jurimétrie, nous pourrons établir un système, en langues française et anglaise, qui permettra aux législateurs, aux avocats et au public en général de se rendre aux bureaux régionaux du ministère et d'obtenir presque sur-le-champ une version à jour des statuts consolidés qui figurent dans les recueils de lois du Canada. J'espère que, grâce aux ordinateurs, nous pourrons réduire à environ quatre mois le décalage entre les statuts revisés et les statuts courants.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser à l'honorable ministre de la Justice une question qui fait suite à celle du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Étant donné que, selon la coutume, les Statuts sont revisés tous les 10 ou 15 ans, le ministre peut-il donner la date approximative de la revision et de la publication des lois, car actuellement, si l'on veut se référer, par exemple, au chapitre 116, on y trouve presque tous les articles de la loi qui ont été modifiés jusqu'ici? Par conséquent, le ministre peut-il indiquer la date approximative de cette revision?

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, avant la fin du débat sur les crédits présentement à l'étude, on m'aura confirmé la date approximative. Je reconnais avec l'honorable député, qu'il est bien ennuyeux, pour le citoyen, particulièrement s'il s'agit d'un spécialiste, de faire des recherches dans ces Statuts, car il doit alors les lire tous, année par année, depuis 1952. Comme cela n'est pas pratique, nous essayons de faire en sorte qu'une revision soit effectuée et je vais chercher vers quelle date cela doit se faire.

[*Traduction*]

Le ministère songe à reviser de fond en comble la loi sur la marine marchande du Canada et la loi sur l'amirauté. Nous espérons mettre au point, de concert avec le ministère des Transports, un nouveau code maritime. C'est un projet de longue haleine dont l'élaboration se fera progressivement d'ici cinq ou dix ans. Le Canada aura ensuite un code rationnel des questions maritimes.

Nous songeons aussi à reviser la loi sur la Cour de l'Échiquier de façon à alléger une partie du fardeau qui accable la Cour suprême du Canada. En ce qui concerne les poursuites, il faut maintenant procéder par voie de pétition pour en appeler à la Cour suprême du Canada. Il s'agira, en fait, de la création d'une division des appels à la Cour et d'une réforme de la législation administrative. Nous examinerons le processus de la révision judiciaire devant les tribunaux administratifs.

Ce sont là des exemples des réformes législatives importantes qu'entreprendra le ministère de la Justice. Le gouvernement estime qu'il faut redoubler d'efforts dans ce domaine; je compte donc présenter d'ici quelques mois des mesures à cette fin. J'ai hâte d'entendre les observations des membres du comité et je tâcherai de répondre de mon mieux à leurs questions.

Mr. McQuaid: Monsieur le président, nous remercions le ministre de son exposé. Il a tenté d'expliquer pourquoi les crédits de son ministère sont sensiblement plus élevés que l'an dernier. A mon avis, certaines questions sont restées sans réponse, et le comité veut se renseigner.

Le ministre a expliqué que le ministère aurait pour règle de créer 72 postes additionnels. Je note que les crédits de cette année renferment un poste de $185,000 pour les services professionnels et spéciaux, qui ne s'élevait qu'à $50,000 l'an dernier. En 1966-1967, le montant visé par ce poste n'atteignait que $10,000. Si le ministre doit créer 72 nouveaux postes dans le ministère, pourquoi a-t-il besoin d'un crédit de $185,000 pour des services professionnels et spéciaux? Certains de ces 72 fonctionnaires additionnels qui seront recrutés pourraient sûrement s'occuper d'une bonne partie des services professionnels que le ministère sera appelé à fournir.

Je constate que le crédit 1 comporte un article de $1,088,000 pour la publication des rapports ministériels et des autres documents. En 1967-1968, c'est-à-dire l'année dernière, ce crédit s'est monté à $40,000 seulement. J'estime que le comité a le droit de savoir pourquoi ce montant est passé de $40,000 à $1,088,000. Un autre article concerne les dépenses de voyage. Je crois qu'il s'agit de celles des fonc-

tionnaires, puisque celles des juges sont prévues ailleurs. Cette année, elles ont augmenté de $19,000. Les locaux fournis par le ministère des Travaux publics présentent une augmentation de $447,000.

Le fait est que les crédits du ministère de la Justice dépassent de $4,778,500, cette année, ceux de l'année dernière. De nos jours, il est beaucoup question d'austérité, de réduction des dépenses des gouvernements. En outre, les provinces se font dire que désormais elles devront plus ou moins se tirer d'affaire toutes seules. Je m'étonne alors que le ministère de la Justice, lui qui n'est pas si important, demande pour cette année des crédits supérieurs de 5 millions de dollars à ceux de l'année dernière. J'estime que le ministre nous doit, avant l'adoption des crédits, une explication détaillée de cette augmentation.

Le ministre a l'intention, nous a-t-il dit, de présenter les modifications au Code criminel proposées. Il s'agit là d'une mesure législative extrêmement importante qui pourrait, tôt ou tard, toucher presque tous les citoyens canadiens. Les modifications ont été présentées l'an dernier sous forme du bill nº C-195. C'était un bill d'ensemble qui était censé modifier le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction, et apporter en outre certaines modifications importantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et au Tarif des douanes. Il s'agit donc d'une mesure législative de très grande envergure. Selon le premier ministre, la loi n'avait rien à faire dans les chambres à coucher des gens. Toutefois, il s'agit de propositions d'une si grande portée que, même si elles ne visent pas la vie intime des Canadiens, elles influeront sur presque tous les autres aspects de leur vie.

• (3.40 p.m.)

Nous n'avons pas encore vu le nouveau projet de loi. S'il renferme toutes les dispositions que contenait le bill nº C-195, présenté l'an dernier, il sera à bien des égards un excellent projet de loi. A l'heure actuelle, le projet de loi renferme certaines dispositions que nous ne pourrions peut-être pas tous accepter. Nous avions donc espéré ne pas être appelés à voter contre la mesure tout entière, y compris les parties que nous jugeons bonnes, simplement parce qu'il y en avait d'autres que nous ne pouvions accepter. L'ancien ministre de la Justice, actuellement premier ministre, avait indiqué à la session dernière que la Chambre devrait se prononcer sur ce bill omnibus de façon intégrale, qu'il ne sera pas fragmenté. Depuis lors, bien entendu, le gouvernement a changé. Le ministre actuel avait un peu ranimé nos espoirs lorsqu'il avait laissé entendre qu'il aimerait que le bill soit fragmenté pour que la Chambre puisse se prononcer à l'égard de chaque tranche. Il n'était pas allé plus loin. Or, il semble que le grand manitou qui siège au fauteuil du premier ministre en a décrété autrement et le pauvre ministre de la Justice avait le choix: obéir ou ramasser ses billes et rentrer chez lui.

Même pas Adolf Hitler ne gouvernait avec une poigne plus ferme que le premier ministre actuel; jamais non plus y a-t-il eu un groupe plus docile de ministres qu'actuellement. Si les médecins parviennent un jour à faire des greffes dans la moelle épinière, ils auront là un terrain de prédilection car ces messieurs sont des invertébrés. Pourquoi le ministre de la Justice n'est-il pas l'exception à cette règle générale? Il est convaincu, j'en suis sûr, qu'il faudrait fragmenter ce projet de loi et qu'il devrait être mis aux voix en tranches distinctes. Il sait fort bien que c'est la bonne façon de procéder. Il sait très bien que c'est de cette façon-là que la plupart des députés voudraient qu'on l'examine. Il me semble qu'il ne devrait plus avoir peur du grand manitou. Le premier ministre ne le congédiera sûrement pas; il est trop bon ministre pour cela. Le premier ministre ne voudrait pas s'en séparer. Si le projet de loi que doit présenter le ministre ressemble un tant soit peu au bill nº C-195, on pourrait très bien en examiner les différentes parties séparément. Il est conçu de telle façon qu'on peut facilement le fragmenter. De cette façon, nous ne serions pas obligés de nous prononcer contre l'ensemble du bill du fait qu'il contiendrait des dispositions ou articles que nous n'approuverions pas.

Ainsi, il y a ici des députés qui, pour des raisons d'ordre moral, ne sauraient approuver les dispositions du bill sur l'adoucissement de la loi touchant l'homosexualité. Dans ce cas, ils devraient pouvoir se prononcer contre cet aspect du bill sans être obligés de voter du même coup contre les dispositions qu'ils estiment judicieuses. Certains d'entre nous—et j'en suis—ne sauraient croire que l'avortement, même durant les premières étapes de la grossesse, n'est pas une atteinte à la vie. Ceux-là devraient donc pouvoir voter contre cette disposition, sans devoir se prononcer contre l'ensemble du projet de loi. Nous anticipons une déclaration du ministre à ce sujet. J'espère que sa conscience lui dictera son devoir de ce côté et qu'il fragmentera la mesure législative, autorisant peut-être du même coup un vote libre sur le projet de loi.

Le ministre a négligé de traiter bon nombre de questions dans son exposé d'ouverture. Je m'attendais qu'il s'explique sur la position embarrassante du gouvernement dans l'affaire Hal Banks. Qu'on ne se fasse pas d'illusions, Hal Banks n'est qu'un fugitif recherché par la justice. Un tribunal montréalais l'a condamné en 1964 à cinq ans de prison pour entente délictueuse visant à des voies de fait contre un autre adhérent du Syndicat des débardeurs. Il a fait appel et il a obtenu une mise en liberté provisoire, sous caution de $25,000 qu'on a pu lui fournir. Il s'est dérobé à la justice et s'est réfugié à New York. Il a été plus tard repéré aux États-Unis et le ministère du procureur général a sollicité en 1967 son arrestation et son extradition au Canada pour répondre d'une accusation non pas d'entente délictueuse mais de parjure, dans sa déposition de 1963 devant la Commission Norris chargée d'enquêter sur la violence sur les Grands lacs.

L'important, c'est que son extradition n'ait pas été réclamée parce qu'il avait participé à une entente délictueuse aboutissant à des voies de fait; il avait été reconnu coupable et condamné pour cela en 1964. C'est sur une accusation de parjure que se fondait la demande d'extradition. Le premier chef d'accusation ne le rendait pas passible d'extradition, mais il le devenait pour délit de parjure. Les députés savent que le Canada et les États-Unis sont liés par un traité d'extradition pour des cas de parjure mais pas de voies de fait.

L'Ontario a donc demandé que Banks soit extradé sous l'inculpation de parjure. Le commissaire Abruzzo, de New York, a été saisi de cette demande; c'est d'ailleurs à New York que Banks avait été détenu. C'est là qu'on l'avait arrêté et incarcéré. Après avoir entendu tous les témoignages pertinents, le commissaire Abruzzo décréta que Banks devrait être extradé et renvoyé en Ontario pour être jugé sous l'inculpation de parjure. M. Banks prit alors le parti quelque peu extraordinaire de renoncer à son droit d'appel à un tribunal supérieur. Il a préféré s'adresser directement au secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk.

Je crois savoir, comme beaucoup d'autres, pourquoi l'appel a été fait directement à M. Rusk plutôt qu'à un tribunal d'appel. Quoi qu'il en soit. M. Rusk a jugé bon d'annuler la décision du commissaire. Il a donné ses raisons. Il a admis que le parjure était un délit justifiant l'extradition, mais a déclaré que le faux témoignage que l'on invoquait intéressait un crime qui ne rendait pas l'accusé passible d'extradition. Ce raisonnement est assez difficile à suivre. Un parjure est un parjure, quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est commis. Je pense que parjure doit être entendu dans le sens que lui donnent les dictionnaires, c'est-à-dire dans celui de faux témoignage ou faux serment.

• (3.50 p.m.)

La nature de la cause où le parjure a été commis n'a absolument aucun rapport avec l'affaire. La seule question pertinente est: un parjure a-t-il été commis? En vertu du traité canadien d'extradition, le parjure est un délit passible d'extradition et je ne puis absolument pas comprendre comment le secrétaire d'État des États-Unis ait pu en décider autrement. Toutefois, monsieur le président, le point important est que la décision de M. Rusk était une décision de l'exécutif et non une décision judiciaire. Une décision judiciaire aurait pu être rendue si M. Banks s'était prévalu du droit d'interjeter appel à la Cour suprême, ce qu'il n'a pas fait. Il en a appelé à un membre de l'exécutif, qui a rendu une décision non pas judiciaire, mais uniquement d'exécutif. Or, puisqu'il s'agit d'une décision de l'exécutif, elle peut être renversée, je pense, par un nouvel exécutif. C'est précisément ce qui pourrait arriver, selon le sénateur Fanning du Nouveau-Mexique, si des instances sont présentées en bonne et due forme au nouvel exécutif.

Dans ce cas-ci, il importe de faire la distinction entre une décision judiciaire et une décision de l'exécutif, et, je le répète, la décision de M. Rusk émanait bel et bien de l'exécutif. Je prétends que le ministre de la Justice dénature complètement les faits, involontairement, mais il les a dénaturés, le 14 novembre dernier, comme en fait foi la page 2721 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, je viens de donner l'opinion des légistes de la Couronne—le procureur général du Canada—selon laquelle la réouverture du procès ne donnerait rien. Je signale au député, qui est versé en droit, que le principe juridique selon lequel le simple changement du pouvoir exécutif aux États-Unis ne suffit pas à justifier qu'on mette en danger par deux fois la vie d'un homme devant les tribunaux. Il y a eu un procès et la cause a été jugée.

Je conviens, monsieur le président, qu'il y a eu procès et que le commissaire Abruzzo a jugé que M. Banks devait être extradé. Le procès aurait fini là, sauf si M. Banks avait voulu user de son droit d'interjeter appel devant un tribunal supérieur. Il ne faut toutefois pas oublier que ce n'est pas un tribunal

qui a annulé la décision de M. Abruzzo, mais un fonctionnaire de l'exécutif, Dean Rusk, qui s'est arrogé le pouvoir d'une cour d'appel.

Le ministre de la Justice a ajouté, ainsi, qu'en fait foi le hansard à la page 2721:

La cause de l'extradition de M. Banks est venue devant les tribunaux des États-Unis et on a recouru à tous les moyens légaux.

Plus loin, il dit:

... la demande d'extradition a été refusée par les tribunaux américains, donc les procédures d'extradition sont épuisées et une révision du procès devant les tribunaux serait vaine.

Ce n'est pas le cas, monsieur le président. La demande d'extradition n'a pas été rejetée par les tribunaux américains. Entendue par le commissaire Abruzzo, ce dernier lui a fait droit, en l'occurrence. Il a statué que ce prétendu criminel devrait être extradé et remis à l'Ontario pour y subir son procès. C'est M. Dean Rusk qui a refusé l'extradition; aussi, je le répète, c'est une décision pure et simple de l'exécutif, qui peut être infirmée par un nouvel exécutif.

Je crains que l'influence de la politique américaine ne pèse lourd dans cette décision exécutive de M. Rusk. Même notre ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a contesté la position de M. Rusk quand, le 27 mars dernier, il aurait dit que la raison pour laquelle M. Rusk refusait d'extrader Banks au Canada:

... n'existe pas aux termes de la convention relative à l'extradition entre le Canada et les États-Unis.

Autrement dit, il soutenait que M. Rusk n'avait probablement pas l'autorité, et sûrement pas l'autorité judiciaire de passer outre à la décision du commissaire.

Ce dénommé Hal Banks est un fugitif poursuivi par la justice. Il doit être extradé au Canada, s'il y a moyen de le ramener ici, pour être jugé. Il s'est dérobé à la justice. Il est libre aujourd'hui parce qu'il était assez riche pour fournir une caution de $25,000. Qu'était-ce que $25,000 pour Hal Banks? Il a ensuite quitté le Canada et, en fait, a mis les tribunaux au défi de le ramener. En toute sincérité, j'espère qu'il n'est pas protégé en haut lieu, en ce qui concerne le gouvernement. Le ministre fera de son mieux, j'espère, et coopérera avec le sénateur du Nouveau-Mexique pour que cet individu soit ramené au Canada.

[M. McQuaid.]

S'il existe la moindre chance, et je le crois, que la décision exécutive de Dean Rusk soit annulée par le nouvel exécutif, on ne devrait rien faire pour empêcher que cela se produise. C'est une question très importante. Je répète que cet homme est un fugitif et le gouvernement, en fait aucun gouvernement, ne devrait rien faire pour l'aider. S'il avait été pauvre, il serait probablement encore derrière les barreaux. Il est libre aujourd'hui mais seulement parce qu'il a pu fournir un cautionnement de $25,000.

Cela m'amène, monsieur le président, à parler d'une autre question sur laquelle je ne m'étendrai pas. En tant qu'avocat exerçant et ancien procureur général, elle m'a toujours préoccupé. Il s'agit de la détention après arrestation et, bien entendu, du cautionnement. Le ministère, sauf erreur, se penche actuellement sur ce problème.

Mon expérience en droit criminel, en tant qu'avocat de la Couronne et de la défense, m'a amené à croire que, dans de nombreux cas, la police arrête une personne sans nécessité et la met sous les verrous quand les circonstances ne justifient pas une mesure aussi radicale. Il en est résulté beaucoup de souffrances inutiles et des ennuis personnels considérables quand une citation à comparaître aurait suffi en premier lieu pour s'assurer que la personne se présenterait à son procès.

Je ne prétends pas, monsieur le président, que les arrestations ne soient pas nécessaires parfois. L'arrestation s'impose très souvent, non seulement pour protéger la société, mais pour protéger le détenu. Mais, dans certains cas, les intéressés sont très connus, ils possèdent de grandes propriétés, et il n'y a aucun doute qu'ils se présenteront le lendemain à leur procès. Selon moi, on ne devrait pas les appréhender, mais simplement les citer à comparaître. Je crains que très souvent, quand on procède à une arrestation, on punit la personne par le fait même. C'est déjà une punition, infligée avant même que la personne ait été jugée et reconnue coupable. Une personne est punie dès qu'elle est détenue, ce qui, bien entendu, est contraire à l'esprit de nos lois.

Le Code criminel laisse peu de latitude à l'agent de police. S'il veut s'assurer de la présence de quelqu'un aux fins d'interrogatoire, il est presque obligé de l'arrêter et de l'incarcérer.

Il me semble que cette question devrait être étudiée par les légistes de la Couronne en vue de modifier, au besoin, certaines dispositions du Code criminel en vertu desquelles certains cas seraient laissés à la discrétion des agents de police. Je ne propose pas qu'on relâche immédiatement toutes les personnes arrêtées, mais plutôt que la loi en laisse la décision à la discrétion de l'agent responsable de l'arrestation. En effet, très souvent, l'arrestation entraîne non seulement des inconvénients et une certaine humiliation mais aussi des frais considérables pour le public. Chaque fois qu'on arrête un homme, cela entraîne, bien entendu, des dépenses.

• (4.00 p.m.)

J'ai étudié la question, assez superficiellement d'ailleurs, et il me semble qu'on pourrait modifier l'article 435 du code de façon que l'agent ait le droit de faire une arrestation sans mandat non seulement parce qu'il croit, pour des motifs raisonnables et probables, qu'un acte criminel a été commis, mais aussi parce qu'il estime raisonnable d'arrêter la personne en cause plutôt que de lui présenter un mandat d'arrestation; cela lui permettrait alors, s'il le juge opportun, de relâcher l'individu sur-le-champ et d'émettre un mandat d'arrestation. J'ai l'impression qu'en modifiant l'article 435 du code nous pourrions vraisemblablement réaliser cet objectif.

Plusieurs autres changements pourraient être apportés au Code. A défaut de ces changements, on ne recourra pas souvent aux assignations et la police continuera de faire des arrestations presque sans discernement. C'est ce qui arrive aujourd'hui. D'après une étude de 6,000 cas, faite il y a quelques années, 90 p. 100 des personnes accusées de délits relevant du Code criminel étaient alors arrêtées, et moins de 10 p. 100 d'entre elles recevaient une assignation. Elle a aussi révélé une situation alarmante: environ 85 p. 100 des personnes arrêtées étaient détenues par la police jusqu'à leur première comparution en cour. Dans bien des cas, la période de détention était assez longue.

Dans un quartier de Toronto, par exemple, plus de 80 p. 100 des personnes incarcérées entre sept heures du matin et minuit étaient détenues pendant plus de 10 heures avant leur comparution en cour; puis on réclamait d'elles un cautionnement. C'est injuste dans bien des cas, je pense, car je ne crois pas me tromper en disant qu'un très grand nombre de ces hommes ou de ces femmes incarcérés étaient de bons citoyens qu'on aurait pu relâcher immédiatement. Ils auraient comparu en cour le lendemain après avoir reçu une assignation. Il n'aurait pas été nécessaire, dans de tels cas, de les détenir pendant 10 heures et de leur imposer l'ennui d'avoir à trouver quelqu'un pour les cautionner.

Voilà qui m'amène à la question suivante: le cautionnement. Une modification de la loi dans ce domaine s'impose très nettement et depuis longtemps. Les dispositions touchant le versement d'une caution antérieurement au procès dans tous les délits, qu'il s'agisse de mises en accusation ou de déclarations sommaires de culpabilité, figurent à l'article 451 du Code criminel. Elles sont identiques aux dispositions concernant les enquêtes préliminaires. L'article 451 du Code criminel stipule:

> Un juge de paix agissant en vertu de la présente Partie peut
>
> *a*) ordonner qu'un prévenu, à toute époque avant d'être renvoyé pour subir son procès, soit admis à cautionnement
>
> (i) pourvu que le prévenu contracte, devant lui ou tout autre juge de paix, un engagement selon la formule 28 avec des cautions suffisantes et au montant que ce juge ou cet autre juge de paix détermine;
>
> (ii) pourvu que le prévenu contracte, devant ce juge ou tout autre juge de paix, un engagement selon la formule 28 et dépose un montant que ce juge ou cet autre juge de paix détermine, ou
>
> (iii) pourvu que le prévenu contracte, devant ce juge ou tout autre juge de paix, son propre engagement selon la formule 28, au montant que ce juge ou cet autre juge de paix détermine, sans dépôt;

Il est donc clair que l'ordonnance de cautionnement est un acte judiciaire; il relève d'un juge de paix, d'un magistrat ou d'un juge. C'est le juge qui décide du montant de de la caution et de son octroi. Je ne critique pas ceux qui prennent des décisions mais il est assez généralement reconnu, surtout dans les petites circonscriptions judiciaires, que certains juges qui rendent ces décisions n'ont pas de formation juridique. C'est différent dans les grands centres. On ne verrait probablement pas cela à Montréal, Toronto, Vancouver ou Calgary. Cependant, dans certains ressorts secondaires il y a des juges qui tout en faisant de leur mieux n'ont pas reçu de formation juridique, et ne peuvent donc pas évaluer comme il se doit la situation qu'ils ont à trancher; ils ne sont donc peut-être pas en mesure d'exercer à bon escient la liberté de décision qu'ils détiennent. La loi exige, je le reconnais, qu'avant de se prononcer, le juge se renseigne autant que possible sur la nature du délit présumé, sur le caractère et les antécédents de l'accusé, sur sa comparution vraisemblable en jugement et d'autres facteurs pertinents d'une décision judicieuse. Mais il importe de se rappeler qu'en vertu de

notre régime actuel, le cautionnement n'est pas un droit absolu.

M. le président: A l'ordre. Je dois à regret informer le député que son temps de parole est expiré à moins que le comité ne l'autorise à continuer.

Des voix: D'accord.

M. McQuaid: Merci. Il existe en droit un principe fondamental selon lequel une personne devrait garder sa liberté jusqu'à ce qu'elle soit déclarée coupable du délit dont on l'accuse. Comme il s'agit d'un principe fondamental, il s'applique comme il se doit, aux pauvres comme aux riches. Il devrait s'appliquer tout autant à un pauvre hère qu'à Hal Banks qui a pu réunir $25,000 pour sa caution. Comme cela s'est produit dans le cas de Hal Banks, un accusé qui peut trouver un fort montant, est avantagé par rapport à celui qui en est incapable et doit rester en prison. Voilà qui est contraire, à mon sens, au principe fondamental de la justice britannique. Je crois qu'il faudrait modifier le code pour remédier à cette situation regrettable.

Sauf erreur, le ministère de la Justice a l'affaire en main. Lorsque le bill omnibus sera présenté, j'espère qu'il contiendra des dispositions sur ces deux situations: la détention des personnes immédiatement après leur arrestation et l'élargissement de la loi en ce qui concerne le cautionnement, afin que les prévenus ne soient pas pénalisés après leur arrestation simplement parce qu'ils ne peuvent réunir les fonds nécessaires à leur cautionnement, qu'ils n'ont pas d'ami ou que, de passage dans une localité étrangère, ils ne peuvent trouver personne pour les cautionner. Voilà quelques aspects que, nous l'espérons, le ministre de la Justice examinera en rédigeant son bill omnibus.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, je remercie le député pour ses réflexions. Je ménagerai mes commentaires pour plus tard sauf sur un point. Je voudrais clarifier nettement la situation en ce qui concerne Hal Banks.

• (4.10 p.m.)

Je dois dire au préopinant qu'en toute déférence j'interprète la loi différemment. Lorsque j'ai entendu parler de la déclaration du sénateur américain de New Mexico, j'ai immédiatement communiqué avec les légistes de la Couronne et je leur ai demandé à quels moyens le gouvernement pouvait recourir pour exiger le retour au Canada de M. Hal Banks. Les légistes de la Couronne ont consulté des avocats américains de New York, de fait ceux-là mêmes qui avaient conseillé le procureur général de l'Ontario sur les procédures d'extradition.

D'après les avocats américains, appuyés par les légistes de la Couronne, les procédures d'extradition ont pris fin et le prochain gouvernement américain ne peut révoquer une décision de M. Rusk afin de permettre que M. Banks soit arrêté de nouveau et extrader au Canada. Le député de Cardigan a laissé entendre que le secrétaire d'État Dean Rusk, en refusant de signer l'ordre d'extradition après que le commissaire Abruzzo eut décidé d'incarcérer Banks à des fins d'extradition, avait rendu une décision de caractère exécutif et non judiciaire. Par conséquent, le cours de la justice n'avait pas été interrompu.

Selon l'avis des légistes de la Couronne, corroboré par celui des avocats américains, la loi exécutive du secrétaire d'État, Dean Rusk, faisait partie de la procédure judiciaire contenue dans la loi sur l'extradition et le traité d'extradition proprement dit. A cet égard, il n'existe aucune différence entre la loi américaine et la nôtre. D'après notre propre loi sur l'extradition, avant qu'une personne dont le juge ou le commissaire aux extraditions a ordonné l'arrestation en vue de son extradition puisse être extradée, le ministre, dans notre cas le procureur général du Canada, doit délivrer un mandat d'extradition. Il en est de même aux États-Unis. Lorsque son extradition ou son emprisonnement a été ordonné, la personne en question peut être extradée, mais le secrétaire d'État doit au préalable délivrer un mandat d'extradition.

Si, dans des circonstances spéciales, le procureur général du Canada ou le secrétaire d'État, son homologue aux États-Unis, refusait de délivrer un mandat d'extradition, nous ne croyons pas—et par «nous», j'entends les légistes de la Couronne dont l'opinion est corroborée par celle des avocats américains—que l'on puisse sérieusement alléguer que le secrétaire d'État ou son successeur puisse dans la suite changer d'avis et ordonner que la personne en question soit à nouveau arrêtée pour être extradée dans un pays étranger.

En d'autres termes, lorsque le secrétaire d'État ou le procureur général du Canada ont exercé leur pouvoir discrétionnaire en acceptant ou en refusant de signer l'ordre d'extradition, la procédure est alors terminée et

l'affaire est classée. Soutenir le contraire équivaudrait, je crois, à maintenir indéfiniment en péril la personne en cause dont le sort dépendrait des changements administratifs ou politiques.

Je dois réaffirmer, avec le plus grand respect pour mon collègue juriste, qu'un décret-loi ou un pouvoir exécutif, une fois exercés par le secrétaire d'État des États-Unis en vertu de la loi sur l'extradition ou du traité d'extradition, ne peuvent pas être appliqués de nouveau par le même secrétaire d'État ni par son successeur. M. Banks ayant comparu une fois devant les tribunaux, conformément à la procédure judiciaire, ne peut être jugé de nouveau.

M. Baldwin: J'ai lu les journaux à ce propos. Il me semble que le sénateur a fondé son opinion sur les résultats de quelques enquêtes ou sur les opinions juridiques qu'il a reçues. C'est un facteur très grave. Je ne dis pas que le ministre ou ses conseillers juridiques ont tort, même s'il m'est arrivé de n'être pas d'accord avec eux. Les juges ont parfois décidé que j'avais raison et qu'ils avaient tort.

On sait très bien qu'une dénonciation peut être faite et une plainte déposée contre une personne qui est soupçonnée d'avoir commis un délit criminel. Une enquête préliminaire est alors ouverte mais, avant qu'une accusation puisse être portée devant un autre tribunal, il arrive souvent que les instances soient suspendues. Il s'agit en l'occurrence d'une décision de l'exécutif. Le procureur général d'une province, dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, refuse de porter l'affaire devant la Cour suprême ou la cour de comté, suivant le cas. Cette suspension des poursuites, le *nolle prosequi*, n'empêche pas une accusation d'être reprise plus tard contre la personne. La situation présente est analogue. Je la soumets au ministre, et les membres du comité aimeraient, je pense, que le ministre se renseigne sur le fondement de la déclaration du sénateur. Il se peut fort bien qu'aux États-Unis les sénateurs aient accès à des juristes de talents de plus grand prix que ceux que peut consulter le procureur général ici.

L'hon. M. Turner: J'ignore si le sénateur américain du Nouveau-Mexique a consulté un avocat mais je signale au député de Peace River que, même si le procureur général est libre d'intenter des poursuites, il serait extrêmement inusité qu'il le fasse si ses légistes lui ont dit qu'il n'y avait pas de chef d'accusation.

M. Baldwin: En pareil cas il ne porterait jamais d'accusation.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'aimerais commencer mes remarques en félicitant le ministre de sa nomination. Son exposé initial à propos de cet important ministère m'a un peu déçu.

Pour revenir brièvement sur l'affaire Banks, dont il vient d'être question, le ministre a déclaré que M. Banks serait jugé deux fois pour le même crime si sa cause était entendue de nouveau. C'est un vieux principe au sujet de l'accusé mais il me semble que, si M. Banks était jugé de nouveau et renvoyé au Canada, non seulement serait-il jugé deux fois pour le même crime mais le gouvernement fédéral serait dans une situation doublement embarrassante parce que certains de ses membres ont parrainé M. Banks quand il est venu au Canada en premier lieu et certains ont reçu du SIM des contributions à leur caisse électorale. Il existerait donc un double danger si M. Banks revenait au Canada. Mais s'il revient, j'espère que le député d'York-Sud recevra un jour une partie de ces contributions du SIM.

J'ai dit que l'exposé du ministre m'avait déçu. Je croyais qu'il était favorable aux réformes et qu'il n'hésiterait pas à exposer certains des grands changements dont il a parlé en dehors de la Chambre, et dont le magazine *Maclean's* a fait état. Le ministre a donné un aperçu assez complet des travaux de son ministère, et s'est ensuite excusé de l'emploi de 72 autres personnes. Il en est maintenant rendu à n'être qu'un ministre à temps partiel, et cela à cause de la réorganisation de novembre 1966. Auparavant, les fonctions de ministre de la Justice étaient très importantes. Après la réorganisation, le ministère a été amputé de toute juridiction réelle. Il s'occupe surtout de questions constitutionnelles à l'heure actuelle.

• (4.20 p.m.)

Le premier ministre s'est chargé des problèmes concernant la constitution. Il a constitué un groupe d'études et a décidé de ne pas soumettre les questions constitutionnelles à un comité permanent. Il a gardé pour lui et ses fonctionnaires certains aspects très importants du droit constitutionnel. On aurait cru que le brillant et dynamique ministre de la Justice aurait persuadé le premier ministre de soumettre cette question de la constitution à un comité permanent afin que nous puissions convoquer des experts et entendre ce

qu'ils avaient à dire au sujet de la délégation et de la redistribution des pouvoirs. Il n'a pas pu, semble-t-il, convaincre le premier ministre de prendre cette initiative importante. Voilà pourquoi je déclare qu'il travaille, en fait, à temps partiel. C'est de lui que relève toujours le Code criminel. Bien que certaines parties du Code criminel semblent relever de plusieurs compétences, je suis peiné que le ministre de la Justice n'ait rien fait pour instituer une caisse destinée à indemniser les innocentes victimes d'actes criminels. L'ancien député d'York-Humber avait soulevé cette question et le gouvernement avait accepté ce principe. On en a saisi le comité permanent de la justice et des questions juridiques et nous avions, après ample examen, adopté le principe de l'indemnité.

Il y a de nombreux précédents dans ce domaine et certaines provinces prennent cette initiative. Le gouvernement invoque l'excuse douteuse que l'application de la loi relève des provinces et le ministre en profite pour se dérober, sans tenir compte du fait qu'un contrat de services de police lie le gouvernement fédéral avec huit des dix provinces canadiennes. Les modalités de ces services sont controversées. Les deux provinces qui échappent à ce contrat sont l'Ontario et le Québec mais toutes les autres bénéficient de services de police en vertu de ce contrat. Il n'y aurait rien de mal à prévoir dans ce contrat les fonds nécessaires à dédommager les victimes d'actes criminels.

Nous avons entendu bien des réflexions à propos de personnes qui ont souffert par suite d'actes criminels de violence et qui n'ont reçu aucune indemnité. Le ministre, dépourvu d'imagination, ne prend absolument aucune initiative à ce sujet. Il refuse de déclarer que le gouvernement va prendre des mesures positives à ce sujet. Cela me désappointe énormément.

Une voix: Monsieur le président, le député me permettrait-il une question?

M. Gilbert: J'accepterai volontiers des questions lorsque j'aurai terminé. Un autre domaine extrêmement décevant est celui de la suppression des dossiers judiciaires. A la dernière session, le solliciteur général avait déclaré, en réponse à l'une de mes questions au cours du débat sur les crédits de l'année précédente, qu'il avait transmis au cabinet un mémoire sur la suppression des dossiers judiciaires et sur le régime de cautionnement. Cela a encouragé les membres du comité de la justice et des questions juridiques parce que, à l'occasion d'une mesure proposée par un député libéral de Welland, le comité avait examiné la question de façon exhaustive, convoqué des témoins spécialisés et présenté un rapport à la Chambre sur la suppression des dossiers judiciaires. La même chose s'applique au cautionnement. L'ancien solliciteur général nous avait assuré que le cabinet avait été saisi d'un mémoire sur la question et qu'il prendrait une décision. Cette initiative nous avait encouragés.

Qu'est-il arrivé? Le gouvernement a annoncé des élections. Nous avons maintenant un nouveau cabinet, et ni le ministre de la Justice ni le solliciteur général n'a pris d'initiative dans ces domaines très importants. Le ministre de la Justice à temps partiel pourrait vraiment faire avancer les choses en présentant une mesure législative à la Chambre.

Je vais maintenant signaler au ministre d'autres choses qu'il pourrait faire et se créer ainsi dans l'histoire du Canada la réputation d'un homme toujours à l'avant-garde de la réforme, jamais à la remorque du progrès. Il y a la loi sur les expropriations. Je vous signale, monsieur le président, qu'au cours de la présente session, le député de Peel County a présenté une motion en vue de rédiger une nouvelle loi sur les expropriations. La motion a été adoptée et approuvée en principe par le gouvernement.

Le ministre a fait part—il en est question dans le discours du trône et dans ses déclarations—de son intention de présenter une mesure législative qui reprendrait à neuf la loi sur les expropriations. Peut-être ne le savez-vous pas, monsieur le président, mais déjà en 1962, et c'est très important, le gouvernement avait aussi présenté une loi sur l'expropriation des terrains. On commença à soulever cette question en 1962, mais nous sommes en 1968 et aucune mesure n'a été présentée à la Chambre. Le ministre de la Justice, homme très brillant, très intelligent et très actif, pourrait certainement présenter cette mesure d'ici quelques jours et la déférer au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le député de Peel-Sud s'intéresse beaucoup à cette loi, parce que l'agrandissement de l'aéroport de Toronto réclamerait de grandes expropriations. Si la Chambre n'a pas encore

été saisie de cette mesure au moment de l'expropriation, la réélection du député se trouvera vraiment compromise, car il sait à quand remonte l'ancienne loi. La loi sur les expropriations n'a pas été modifiée depuis 1889. Le député n'est pas sans savoir que la principale indemnité consentie aux propriétaires consiste à les avertir de l'expropriation. Ce sont là les deux principaux aspects de la loi sur les expropriations, et la loi de 1962 en traitait assez bien. Rien n'empêche le ministre de la Justice de présenter une nouvelle loi maintenant et d'en proposer le renvoi au comité permanent.

L'autre question que je veux soulever, monsieur le président, concerne la marijuana. C'est bien la question la plus débattue ces derniers temps. La juridiction à cet égard est répartie entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et peut-être le solliciteur général, ou même le ministre de la Justice, s'il est responsable de la loi sur les drogues et les stupéfiants. Nous avons entendu le témoignage du sous-commissaire de la Gendarmerie royale, selon lequel les condamnations pour des cas de marijuana augmentent à un rythme alarmant. Il faut reconnaître que, dans 80 p. 100 des cas, il s'agit de jeunes de 16 à 25 ans. C'est ce qu'a déclaré le sous-commissaire.

Il faut comprendre ce qu'une condamnation signifie pour un jeune. Cela veut dire qu'il a de la difficulté à se trouver un emploi, à voyager, à obtenir un cautionnement. Pourtant, nous voilà tous ici—le ministre de la Justice tout le premier—qui ne prenons aucune mesure pour modifier la loi dans le sens voulu. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a rien fait, et le solliciteur général nous a déclaré qu'on ne ferait rien dans ce sens pendant la présente session. C'est un domaine dans lequel le ministre de la Justice devrait intervenir pour corriger la situation, car elle a des effets graves sur nos jeunes.

J'aimerais maintenant parler de la peine corporelle. Chaque fois que je prends le Code criminel pour y lire l'article 641 je me rends compte que cet article a dû être rédigé au Moyen Âge, du XVI[e] siècle. Permettez-moi de vous lire l'article 641 qui figure sous la rubrique «Peine du fouet»:

> Lorsqu'une personne est passible de condamnation au fouet, la cour peut la condamner à être fouettée en une, deux ou trois occasions dans les limites de la prison où elle est enfermée.

N'est-il pas temps pour notre ministre de la Justice de prendre des mesures au sujet de la peine corporelle? La Société John Howard déclare que le droit criminel aujourd'hui devrait tendre à la réadaptation et à la réforme plutôt qu'à la vengeance. Cette attitude doit tenir à cœur non seulement aux membres de la John Howard Society mais encore aux travailleurs sociaux un peu partout au Canada. Nous n'aurions aucune difficulté à obtenir l'appui unanime de la Chambre sur la question des peines corporelles. Il y a belle lurette que l'on ne recourt plus à ces méthodes cruelles et barbares.

• (4.30 p.m.)

Autre question qui, j'en suis sûr, est du ressort du ministre, celle de l'uniformité des condamnations. Il existe une grande disparité entre les peines appliquées dans différentes parties du pays, et l'insertion de quelques directives à ce sujet dans le Code criminel permettrait de rendre la justice de manière uniforme dans tout le pays. Je demande au ministre de la Justice qu'il prenne immédiatement des mesures en ce domaine qui, j'en suis sûr, est de sa compétence et de moderniser la loi. Elle en a besoin.

J'aimerais encore mentionner la revision du Code criminel. Je croyais que le ministre dirait qu'à une époque électronique comme la nôtre une loi sur les dispositifs électroniques miniature d'espionnage s'impose, qu'il ferait une déclaration à ce sujet et qu'il déférerait la question à un comité permanent, ou du moins qu'il nous promettrait une mesure législative. Toutefois, il n'a pas soufflé mot sur ce point.

J'aimerais mentionner aussi les règles sur la folie, incorporées au Code criminel. Il y a longtemps qu'on n'a pas modifié les règles M'Naghten sur la folie et, compte tenu des progrès dans le domaine de la psychologie et de la psychiatrie, il est grand temps de les modifier.

Je mentionnerais aussi la procédure d'appel dans le cas de déclarations sommaires de culpabilité. Bien des personnes ont constaté qu'il était bien difficile de se conformer à ces dispositions d'appel dans ces cas, et souvent des appels sont rejetés pour des vices de forme. Les pauvres et les innocents ne doivent pas être condamnés injustement.

Il y a aussi la question de vagabondage. Des agents de police ont accusé des gens de vagabondage, aux termes du Code criminel, pour pouvoir les détenir pour d'autres motifs. J'estime que le ministre devrait moderniser la loi à cet égard et modifier cet article, afin que la police cesse d'y recourir pour arrêter un prévenu.

Le ministre a mentionné, en passant, qu'il devait créer un comité permanent de la réforme de la loi. Il est temps qu'on le fasse, car la dernière revision des statuts du Canada remonte à 1952 et, depuis lors, nous avons eu des statuts annuels. Nous sommes environ 16 ans en retard, et une revision est sûrement souhaitable. Grâce aux ordinateurs, nous pourrions nous tenir à jour sur les changements qui surviennent aujourd'hui. La réforme de nos statuts est un domaine auquel tous les juristes pourraient être invités à participer. Le ministre le sait, la province d'Ontario l'a fait avec succès. Encore une fois, le gouvernement fédéral tire de l'arrière. Il semble que nous en faisions toujours trop peu et trop tard. Si le ministre doit se consacrer pleinement à sa tâche, voilà un domaine où il pourrait vraiment exceller.

La dernière question a trait à la Cour de l'Échiquier du Canada. Je croyais qu'il allait dire qu'il abolirait cette cour qui a deux principaux domaines de compétence: la fiscalité et les appels en matière d'expropriation. Le ministre a bien signalé que cette cour pourrait être un forum pour les appels des tribunaux administratifs. Cette pensée me fait frémir parce que ce serait contraire à notre droit administratif actuel sauf que le droit d'appel existe au cas d'un déni des principes fondamentaux d'impartialité et de loyauté. Certaines commissions instituées pourraient être retardées par une procédure administrative selon laquelle non seulement une des parties comparaît devant la Commission mais les deux parties ont le droit d'en appeler à la Cour de l'Échiquier.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, puis-je invoquer le Règlement? J'avais plutôt en vue une revision judiciaire par la Cour, que des appels, ce qui engloberait les observations du député sur les principes fondamentaux de justice, et ainsi de suite.

M. Gilbert: Merci, monsieur le président. J'ai toujours soutenu que nous serions extrêmement fiers de compter le ministre dans nos rangs car je l'ai toujours jugé ami du progrès. Une fois qu'il aura entendu mon discours et qu'il commencera à appliquer certaines de mes idées, il dira, j'en suis sûr: «Je suis des vôtres». Nous l'accueillerons avec plaisir n'importe quand.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a un siège vacant ici-même, à côté du mien.

M. Gilbert: Je répète qu'on a dit que la Cour de l'Échiquier est un organe onéreux pour se faire rendre pustice et qu'elle exige de longs délais. A mon avis, on pourrait l'abolir, et les causes qui lui sont déférées pourraient être entendues par la Cour suprême de la province ou la cour de comté. Lorsqu'il s'agit d'appels mineurs d'imposition, je ne vois pas pourquoi un juge d'une cour de comté, contre modeste rémunération, ne pourrait pas s'en occuper. Rien ne s'oppose à ce que n'importe quelle Cour suprême provinciale s'en charge. Les questions d'expropriation posent des problèmes plus graves. Bien que la Cour de l'Échiquier siège de temps à autre un peu partout dans le pays, les procès relatifs à l'expropriation qu'elle entend sont très onéreux. Ici encore, je ne vois pas pourquoi ces causes ne pourraient pas être déférées à une cour de comté ou à la Cour suprême de la province en cause.

Je tiens à signaler ici que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a joué un rôle très actif au sein du comité permanent de la justice et des questions juridiques. A les voir, lui et le ministre, j'ai lieu de croire qu'ils prendront mes paroles pour des conseils...

L'hon. M. Turner: Oui, de vraies perles, quoi!

M. Gilbert: ...et qu'ils les mettront en pratique sans délai.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet du crédit n° 1 du ministère de la Justice, quitte à revenir plus tard sur les autres crédits afin d'en préciser la substance et de les étudier à fond.

Le but de mon intervention est de soulever quatre ou cinq points précis qui concernent plutôt la politique générale du ministère.

J'aborderai donc immédiatement le premier afin de ne pas retarder le débat.

Je ferai remarquer, monsieur le président, que le ministère de la Justice ne peut pas se vanter d'être un de ceux qui poussent, qui favorisent le plus, l'implantation, le progrès ou l'essor du bilinguisme au sein de la Fonction publique.

J'aimerais appeler l'attention de l'honorable ministre sur la Cour de l'Échiquier, par exemple, dont les règles de pratique sont imprimées en anglais seulement. J'ai déjà posé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) une question dans laquelle je lui signalais que, pour les étudiants,—pour ne citer qu'un cas et pour revenir à l'expression qu'employait le ministre il y a un instant—c'était malcommode. Au fait, si les étudiants

veulent obtenir des références officielles sur les règles de pratique de la Cour de l'Échiquier, la plupart doivent avoir recours au texte anglais, puisqu'aucune traduction française officielle n'existe.

Il faut dire en passant que la même situation s'applique à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; notre pays est bilingue, mais seule la traduction anglaise est officielle.

Le deuxième point sur lequel je voulais appeler l'attention de l'honorable ministre est le suivant: Depuis 100 ans, tous les jugements de la Cour suprême du Canada sont rendus en anglais et s'il arrive qu'on en rende un en français, il n'est pas officiel. Or, si un avocat se réfère à un jugement où à la jurisprudence de la Cour suprême et veut avoir une référence officielle,—je dis bien «officielle»—il est obligé de se référer à la version anglaise, puisque ces jugements ne sont pas rendus dans la langue française.

Au cours de la dernière session, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) avait présenté à ce sujet un bill qui n'a pu être discuté. Espérons que la question sera étudiée cette année et que l'honorable ministre tiendra compte de ce point précis.

J'étais heureux, il y a un instant, d'apprendre, de la bouche même de l'honorable ministre de la Justice (M. Turner), que la Commission chargée de la révision des Statuts sera à même de nous communiquer, par l'intermédiaire de l'honorable ministre, la date approximative de la publication des Statuts revisés du Canada, puisque la dernière revision remonte à 1952. Il y a donc plus de 16 ans que les Statuts ont été revisés.

Je faisais remarquer tantôt que le chapitre 116—pour ne prendre qu'un exemple—des Statuts revisés de 1952 contient une loi ayant trait à l'Auditeur général du Canada.

Or, monsieur le président, si je veux me référer au chapitre 116 afin de me renseigner davantage sur la loi actuelle, je constate qu'à la suite de toutes les modifications qui ont été apportées à cette loi de 1952— soit depuis plus de 16 ans—elle n'est plus valide, en ce sens qu'on lui a substitué un bon nombre de mesures. Par conséquent, comme le disait l'honorable ministre il y a un instant, c'est très malcommode.

J'aimerais dire à l'honorable ministre que nous apprécierions énormément connaître la date à laquelle les Statuts seront revisés et imprimés, même s'il ne donne qu'une date approximative. S'il pouvait donner une date plus précise, nous en serions très satisfaits.

L'hon. M. Turner: Ce serait en octobre 1969.

M. Fortin: Je remercie le ministre, monsieur le président. Nous savons donc maintenant la date que nous voulions connaître, c'est déjà un point d'acquis.

J'aimerais, comme je l'ai déjà dit, que l'honorable ministre prenne en considération les premiers points que j'ai mentionnés, relativement à la Cour de l'Échiquier et la Cour suprême, de sorte que si notre pays veut avoir un visage bilingue, cela devienne une réalité et non pas seulement des mots.

Si la loi sur les langues officielles doit devenir une réalité vivante, il faut que la Cour de l'Échiquier, la Cour suprême du Canada et d'autres organismes fédéraux donnent l'exemple.

Monsieur le président, dans son bref exposé au début de l'étude de ce crédit, l'honorable ministre de la Justice a parlé des tribunaux administratifs et a laissé entendre qu'ils feraient l'objet d'une revision.

• (4.40 p.m.)

J'aimerais, avant de terminer mes brèves remarques, appeler l'attention de l'honorable ministre sur ces fameux tribunaux administratifs, afin qu'il prenne bien note des recommandations suivantes.

Nous serions d'avis qu'un comité spécial d'étude sur les tribunaux administratifs soit créé, et ce dans le plus bref délai possible, puisque, selon moi, cette question traîne depuis déjà trop longtemps, afin que soient étudiées les diverses lois établissant des organismes exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires. Ledit comité pourrait conseiller les députés et tous les citoyens canadiens sur l'adoption d'une loi précise concernant les tribunaux administratifs que l'honorable ministre pourrait proposer à la Chambre dans un avenir prochain.

De plus, nous aimerions que ce comité examine en profondeur certains sujets. Par exemple, j'aimerais que ce comité—dont le ministre a laissé sous-entendre la création bientôt—étudie la structure des organismes judiciaires ou quasi judiciaires. Actuellement, nous ne pouvons connaître la nature de cette structure; c'est un peu un charivari, pour employer une expression commune, en ce sens que personne ne s'y retrouve. Je vois l'honorable ministre sourire et je sais qu'il est d'accord avec moi.

Je pense qu'il est fondamental de reviser l'organisation des tribunaux administratifs afin de connaître ces organismes judiciaires ou quasi judiciaires, de même que le statut des membres et du personnel de soutien de ces organismes.

De plus, certains députés ne savent pas ce qu'ils font à ce sujet; ils ne connaissent pas leur rôle. De leur propre aveu, ces gens disent d'abord que leur juridiction personnelle empiète parfois sur celle de leurs voisins ou de leurs collègues, de sorte que c'est un imbroglio total. Ce serait donc le premier point qui devrait être étudié par ce comité.

En deuxième lieu—et je pense que l'honorable ministre est encore d'accord avec moi là-dessus—ce comité spécial sur les tribunaux administratifs devrait étudier leur compétence juridictionnelle et territoriale, de même que les sanctions des règles de compétence. Ceci ne demande pas tellement d'explications.

En troisième lieu, j'aimerais bien que ce comité étudie la procédure à suivre devant ces tribunaux administratifs, afin que les droits de chaque citoyen, les droits de l'administré, soient bien protégés et qu'une procédure plus uniforme soit établie. Je pense qu'il s'agit là d'un point fondamental, monsieur le président. En effet, les droits de tout administré doivent être clairement protégés, afin que la justice ne soit pas une question financière, une question de prestige, une question de ressources, une question de réputation d'un homme d'affaires ou, que sais-je, mais qu'elle soit vraiment une question humaine. Que tout le monde soit sur le même pied d'égalité devant la justice qui est suprême.

J'aimerais aussi que ce comité étudie en profondeur l'opportunité d'établir un tribunal d'appel des tribunaux administratifs de première instance. Les instances que je fais, à ce moment-ci, auprès du ministre, sont valables, et le ministre pourra opportunément les étudier, puisqu'elles peuvent faire partie de l'étude du comité spécial.

Enfin, j'aimerais que ce comité d'étude sur les tribunaux administratifs étudie en profondeur l'opportunité d'établir le poste d'ombudsman ou tout autre mécanisme pour que les droits de chaque administré soient bien protégés contre une administration de plus en plus envahissante.

Monsieur le président, je pense que nous avons établi un programme d'étude pour le comité spécial qui pourrait être créé en vue d'étudier la structure des tribunaux administratifs. Nous avons là, en ces cinq points précis, tout un programme d'action, et les députés seraient très heureux de pouvoir approfondir cette question afin d'assurer l'égalité à chaque administré et que la justice ne soit pas une question d'injustice.

Monsieur le président, j'ai la traduction anglaise des remarques que je viens de faire à l'honorable ministre relativement à ces tribunaux administratifs. J'en ai même fait un avis de motion qu'il pourra retrouver dans le *Feuilleton*. Je vais donc lui remettre à l'instant le texte anglais de ce que je viens de lui proposer, relativement au comité spécial d'étude, afin que s'il s'apprête à répondre immédiatement ou à faire quelques commentaires précis sur ces points, il puisse le faire dans la langue qu'il maîtrise avec le plus de facilité.

J'aimerais bien, un jour ou l'autre, monsieur le président, pouvoir prononcer un discours en anglais. Tantôt, j'avais décidé de faire mon très bref discours en anglais, mais je préfère fréquenter un peu plus longtemps l'école des langues du gouvernement avant de faire mes premières armes dans une langue qui m'empêche de «patiner» aussi bien que je puis le faire en français.

Il faut dire qu'il y a «patiner» et «patiner». «Patiner» comme le député de Témiscamingue et «patiner» comme le député de Trois-Rivières (M. Mongrain), voilà deux choses très différentes, monsieur le président.

J'aimerais, encore une fois, dire au ministre que j'apprécie le travail qu'il accomplit au ministère de la Justice et que je ne partage pas nécessairement l'opinion de mon préopinant, lorsqu'il dit que le ministre est un mini-ministre ou un ministre à temps partiel.

Je pense qu'il fait un bon travail, mais il devrait s'attarder à des points fondamentaux précis. Un de ceux-là serait évidemment la formation d'un comité spécial d'étude sur les tribunaux administratifs, et je meurs d'envie d'entendre ses commentaires.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Gibson: Monsieur le président, je félicite le ministre d'avoir, en homme capable et énergique, montré la voie à la Chambre et au pays dans le domaine de la réforme pénale.

Le député de Broadview a parlé de compensation aux victimes du crime. Si le ministre devait se rendre à ses exhortations, il se trouverait accablé d'un lourd fardeau, car il devrait légiférer à l'égard d'un domaine qui ressortit nettement à la compétence provinciale. Le ministre perdrait son temps déjà précieux à s'occuper d'une question à l'égard de laquelle il n'est pas compétent.

Je veux aujourd'hui faire valoir deux points. Je voudrais d'abord que la procédure d'appel à la cour des poursuites sommaires soit simplifiée ou facilitée pour ceux qui deviennent victimes des obstacles d'ordre technique qui nuisent à ceux qui interjettent

appel. A mon avis, le paragraphe 3 de l'article 722 du Code criminel qui traite des appels des cours des poursuites sommaires aux juges de cours de comtés, devrait être modifié ainsi:

La cour d'appel peut, à n'importe quel moment jusqu'à la date de l'audition de l'appel, écarter tous vices et omissions de la procédure d'appel lorsque le tribunal décide qu'il est dans l'intérêt bien compris de la justice de le faire.

A mon avis, une disposition de ce genre supprimerait les difficultés d'ordre technique que les gens rencontrent parce qu'ils ne peuvent obtenir une déclaration assermentée, rejoindre un juge parti en vacances ou recueillir les fonds nécessaires. Cela réglerait également diverses autres questions urgentes de ce genre.

J'ai 18 années d'expérience en droit criminel, d'abord comme défenseur et, dernièrement, comme procureur de la Couronne. J'ai eu l'occasion d'étudier la question et j'ai été témoin de nombreuses difficultés comme celles que j'ai mentionnées. Je citerai comme exemple un seul procès, celui de la Reine contre Amyot, qui figure à la page 626 du Volume 2 des *Ontario reports* pour l'année 1968. Un juge d'une cour de comté, en Ontario, a constaté, dans ce cas, qu'il n'était pas de sa compétence d'entendre un appel parce que l'avis d'appel n'avait pas été affiché comme il se doit à un certain endroit du palais de justice. Si l'avis avait été affiché à l'intérieur du bureau du tribunal, l'appel aurait pu être entendu, mais comme un commis avait affiché la liste à l'extérieur de la salle du tribunal, l'appel n'a pu être entendu. A mon avis, justice n'a pas été faite dans ce cas, et je suis sûr que le ministre voudra prêter son concours à des réformes dans ce domaine.

Je parlerai en second lieu des enquêtes préliminaires. Je prierais le ministre de songer à adopter la méthode anglaise qui consiste à recueillir des dépositions, méthode économique et qui faciliterait les choses aux témoins. Par exemple, si un témoin est appelé à faire une simple déclaration formelle comme: Oui j'ai pris un document à cinq heures du matin le 12 novembre, on peut réduire cette déclaration à une simple déposition ou à un affidavit, et la classer. Il va de soi que l'avocat de la défense a toujours le droit d'interroger ce témoin. L'adoption d'une telle formule pourrait, dans des milliers de cas, entraîner des économies et simplifier la situation pour de nombreuses personnes.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'ai un seul commentaire à faire, une seule question à poser au ministre de la Justice. Il doit se rendre compte, comme nous tous, de la controverse au sujet de l'usage généralisé de la marijuana. Cette drogue en soi ne semble pas particulièrement dangereuse. Chose étonnante, on dispose d'assez peu de documentation médicale sur ses effets. Le plus grand risque de ce côté, c'est que ses adeptes peuvent être tentés de s'adonner à des drogues plus dangereuses.

En février 1968 et en mars de la même année, le ministre de la Justice d'alors disait, en réponse à des questions, que la politique du gouvernement consistait à adopter ce qu'on pourrait appeler une attitude rigoureuse. Depuis lors, les commentaires et controverses vont bon train. On a qualifié cette attitude de sévère et de rigide. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à Regina, devant les membres de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, que la loi sur les stupéfiants pourrait être modifiée par la présentation d'un projet de loi visant à réglementer l'usage de la marijuana.

La question des stupéfiants occasionne depuis longtemps des soucis à nos fonctionnaires. Tout le monde sait, je pense, que la loi sur les stupéfiants vise à contrôler l'usage généralisé des drogues. On conviendra, je pense, que nous devrions plus nous préoccuper des distributeurs de ces substances nocives que de ceux qui s'y adonnent. Autrement dit, on devrait modifier la loi de façon à supprimer les bénéfices des trafiquants de stupéfiants. La loi devrait peut-être prévoir des peines plus sévères pour ces derniers. On a également laissé entendre qu'il ne serait peut-être pas nécessaire, en vertu de la nouvelle mesure législative, de déposer une accusation officielle de possession contre les possesseurs de stupéfiants. Quoi qu'il en soit, dans toute modification à la loi sur les stupéfiants il ne faudrait pas, à mon avis, prévoir de sanctions aussi sévères pour les usagers de la marijuana que pour les trafiquants.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message l'informant que Leurs Honneurs ont adopté le bill S-15, modifiant la loi des aliments et drogues et la loi sur les stupéfiants ainsi que, par voie de conséquence, le Code criminel, dont ils souhaitent l'adoption.

[*Français*]

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion et les bills publics.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier les dispositions de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales afin de modifier la composition des diverses commissions en vue d'obtenir une redistribution plus logique et plus équitable des limites des circonscriptions et afin d'assurer que tous les rapports et recommandations desdites commissions expliqueront en entier et en détail les raisons motivant les changements proposés, ce qui fera que ces changements et raisons pourront être débattus à la Chambre.

[*Français*]

—Monsieur l'Orateur, je désire exposer les idées que nous avons recueillies au cours des dernières années, notamment lors de la première revision des limites des circonscriptions électorales effectuée, aux termes de la loi, par une Commission établie à cette fin, et je crois que chacun d'entre nous peut déterminer, à la lumière de son expérience, quels en ont été les résultats.

• (5.00 p.m.)

[*Traduction*]

Ma motion a pour but de persuader le gouvernement de présenter des modifications à la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, notamment aux articles 5, 6, 13, 18 et 20—il y a peut-être d'autres articles connexes. Vous avez eu l'obligeance, monsieur l'Orateur, de donner lecture de la résolution de sorte que je ne la répéterai pas. Le but principal de la résolution est d'examiner la composition de ces commissions, leur méthode de travail, les principes sur lesquels elles ont fondé la nature de leurs rapports et la façon dont ces rapports ont été examinés à la Chambre.

J'aborde la question avec quelque hésitation. Je tiens à bien faire comprendre aux députés que je ne veux pas porter atteinte aux circonscriptions qu'ils représentent. Ceux qui ont été élus à la Chambre pour la première fois n'ont naturellement pas connu les débats longs et difficiles sur la question qui ont eu lieu en 1964 et en 1965. La plupart d'entre eux n'ont pas étudié le compte rendu des audiences publiques, du débat subséquent sur les rapports et les instances présentées lorsque ces rapports ont été adoptés par la Chambre.

Peu importe ce qui s'est passé à divers endroits, je suis d'avis que le dernier remaniement de la carte électorale, le premier aux termes de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, laissait beaucoup à désirer. Dans certaines provinces, on pourrait dire qu'il a été catastrophique. J'estime que tous les principes du bon sens ont été violés. L'un de mes anciens collègues a déclaré que, selon lui, on avait découpé arbitrairement la carte électorale dans nombre de régions, par ignorance et peut-être par incompétence. Je suis porté à dire comme lui. En Alberta, surtout, les gens sont amèrement déçus des résultats; à notre avis, ils ont été les moins satisfaisants. Je n'apprends rien aux commissaires; je leur ai déjà tenu les mêmes propos. En certains endroits, les résultats ont été convenables, pas plus.

Les commissaires étaient censés être impartiaux. Vu certaines de leurs décisions, on est forcé de conclure que certaines divisions ont été motivées par des considérations politiques du genre de celles qu'ils n'étaient pas censés avoir. J'affirme qu'il y a eu du découpage et de la dispersion dans certains districts et personne ne me fera croire le contraire parce que je pourrais aller dans ces districts et montrer que ces décisions sont inexplicables—elles ne s'expliquent ni par la démographie, ni par les contacts sociaux, parce que les gens se rendent au marché dans la même ville, les enfants fréquentent les écoles du même district scolaire, ils habitent du même côté d'une rivière importante, ni par aucune autre raison. Il y a eu dispersion.

A mon avis, la loi insiste trop, dans l'ensemble, sur l'égalité numérique en prévoyant un écart de 25 p. 100 de plus ou de moins. Ceux d'entre nous qui étaient ici se souviendront des nombreuses discussions que nous avons eues au sujet de cet écart avant de nous entendre en fin de compte sur 25 p. 100. Des membres de deux commissions m'ont dit: Dieu merci, le Parlement a fait preuve d'un minimum de bon sens en allant si loin. Dans leurs provinces, il aurait été impossible d'agir avec un écart moindre que celui-là. Somme toute, on n'était pas obligé de s'en tenir à 25 p. 100; les commissions pouvaient manœuvrer avec un écart de 5 p. 100 dans un sens ou dans l'autre, selon les circonstances.

Selon l'article 13, il était permis de tenir compte de la démographie, d'aspects géographiques particuliers, d'éléments de croissance dans les collectivités suburbaines, de frontières difficiles, et le reste. Dans l'ensemble, on n'en a pas tenu compte. Prenons ma propre circonscription comme exemple, pour ne viser personne. J'en ai été quitte pour une bande

de terre de deux milles sur dix milles à cheval sur le secteur nord de la ville d'Edmonton. Je n'ai rien contre ces gens-là. Je représentais déjà ce territoire, et bien plus encore. Mais il s'agit là d'un terrain de lotissements au Nord d'Edmonton, qui part du centre-ville. Mes voisins entre le centre-ville et Edmonton-Est, à l'Est du centre, ne peuvent s'agrandir; ils n'ont plus de terrains de lotissements.

La bande septentrionale se développe actuellement à vive allure, surtout dans la partie est d'Edmonton. C'est là qu'habite mon collègue d'Edmonton-Est (M. Skoreyko); il s'y est acheté un terrain et s'est fait construire une maison, car cette région était censée être incorporée dans sa circonscription. Mais ce ne fut pas le cas. Il s'ensuit que les habitants de l'extrémité nord-est de la ville sont reliés à ceux de l'extrémité ouest de cette dernière, bien qu'il n'y ait entre eux aucun rapport, sinon qu'ils vivent tous dans la ville d'Edmonton.

Je puis vous en donner la raison. Il y avait une base militaire et on voulait la laisser dans ma circonscription; on s'imaginait que 300 ou 400 suffrages libéraux venant de cette base joueraient peut-être au détriment d'un certain candidat. C'est l'unique raison pour laquelle on a laissé là cette bande de deux milles de large. (*Exclamations*)

Néanmoins, les choses ne se sont pas passées de cette façon. Les commissaires n'avaient donc jamais songé à cette possibilité? Ma foi, comme je les connais bien, je vais en rester là.

La complexité des limites de la circonscription a jeté une certaine confusion chez les votants civils. Je me permets d'ajouter que j'ai pu examiner les listes concernant tous les militaires à l'ouest des Grands lacs, et j'ai appris des préposés au scrutin chez les militaires que des centaines de bulletins de vote ont été annulés, en raison de la complexité des limites de la circonscription, attribuable la plupart du temps aux décisions des commissaires. Je songe notamment ici à l'Alberta—je laisse à d'autres le soin de parler de leur propre expérience. Du point de vue géographique, les circonscriptions n'avaient aucun sens et rendaient la campagne électorale très difficile. Souvent, il n'y avait pas de route à l'intérieur des terres.

• (5.10 p.m.)

Nous avons une circonscription qui longe la pente orientale des montagnes sur une longueur d'environ 450 milles, à partir de la frontière des États-Unis jusqu'à 36 milles au sud de la ville de Grande Prairie. Nulle route ne la traverse, les gens qui y habitent n'ont aucun intérêt en commun. Mon collègue, le député d'Athabasca doit se servir d'un avion pour rendre visite à ses mandants parce qu'aucune route directe ne conduit nulle part; il lui faudrait traverser quatre ou cinq autres circonscriptions.

Une circonscription électorale devrait, à mon avis, être tracée de telle sorte qu'elle permette au député de se rendre dans un délai raisonnable auprès de ses mandants, et vice versa. Elle devrait former une sorte d'unité. Mais nous avons des espèces de conglomérats, formés strictement sur la base de carrés de population et qui ne conduisent nulle part. J'ai dit au président de notre commission en Alberta que la Commission devrait être punie; qu'on la force à voyager le long des frontières de toutes les circonscriptions qu'elle a tracées.

Je pense que l'article 13 doit être modifié pour que l'accent ne soit plus placé uniquement sur les nombres et pour mettre en vigueur les raisons démographiques. Au cours des dernières élections, et je pense que c'est une question de politologie, nous demandions que les citoyens soient engagés, qu'ils s'intéressent aux affaires de l'État. Pourtant, le dernier remaniement de la carte électorale a rendu pratiquement impossible, pour de nombreux mandats, tout contact avec leurs députés, pour les élus tout contact avec leurs électeurs, ou même, pour ces derniers, tout contact entre eux.

Ensuite, il y a la question des rapports de la Commission. D'après moi, tout innovateur doit supporter la charge de la preuve et fournir les raisons du changement proposé. Nous n'avons vu rien de semblable lors du dernier remaniement. On nous a simplement donné un rapport et une carte avec des descriptions officielles, comme si cela venait d'en haut. Certains commissaires jouaient aux élus du Tout-Puissant et nous communiquaient des commandements. Leur attitude indiquait que toute critique était imbécile et que toute comparution aux audiences publiques incommodait la Commission.

J'ai découvert que les commissions s'étaient mises à l'œuvre d'après les documents que leur a fournis le personnel du commissaire à la délimitation, qui avait travaillé à une sorte de jeu de patience pour mettre les pièces en place. Je crois que les députés et le grand public souhaitent qu'on constitue des unités politiques viables. Dans une circonscription urbaine en expansion, personne ne peut dire: «Plaçons ce quartier-ci dans telle circonscription parce qu'il semble compter plus d'électeurs libéraux, conservateurs, créditistes ou néo-démocrates.» C'est absurde. On ne peut prévoir comment voteront les électeurs dans les nouveaux quartiers en expansion. On ne peut faire de prévisions.

Certes, il faut que la population des circonscriptions soit plus ou moins uniforme, mais les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il vaut mieux établir un territoire électoral d'après des données démographiques, géographiques, communautaires et autres.

Aux termes de la loi, les rapports et les explications fournis par une commission doivent être étudiés à la Chambre, lorsqu'un assez grand nombre d'électeurs contestent la nouvelle répartition. A la suite de la dernière redistribution, mon collègue de Calgary-Nord, d'autres députés et moi-même avons essayé d'obtenir les dossiers et les mémoires sur lesquels les commissaires fondent leur redistribution, afin de découvrir ce qui avait causé ce lamentable gâchis, mais on nous a rabroués sous un prétexte juridique spécieux. Après, la motion a été déférée pour étude et a été perdue dans le dédale des rouages législatifs.

Monsieur l'Orateur, je crois que les députés voudront examiner la question. C'est pour une raison grave que je propose cette motion. Je n'ai pas parlé de la composition des commissions, mais je pense que mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre voudra aborder le sujet. A mon avis, nous pourrions écarter les difficultés qui se présentent si, comme on l'avait initialement proposé, comme il est prévu dans la loi, et comme nous l'anticipions, parmi les membres d'une commission, un représentant était désigné par le premier ministre (M. Trudeau) et un autre par le chef de l'opposition (M. Stanfield). Cela éliminerait les manipulations teintées de politique.

M. Deachman: Belle phrase.

L'hon. M. Lambert: Ou le truquage, si vous préférerez. Le député de Vancouver Quadra (M. Deachmen) pourrait employer des termes plus pittoresques, mais il sait fort bien ce que je veux dire. Ainsi, les influences politiques seraient écartées. Et il y aurait certainement une meilleure compréhension des principes de la politique et de l'unité politique que celle de la plupart des commissions au cours du dernier remaniement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous voulons que les commissions soient mieux constituées. Nous voulons que le remaniement se fonde sur de meilleurs principes, et nous voulons obtenir les rapports des commissions pour savoir pourquoi telles ou telles circonscriptions ont été fusionnées. Ainsi, les commissions devront justifier les changements. Elles peuvent vouloir en apporter un parce que la population d'un secteur a évolué. C'est parfaitement valable. C'est une raison, mais il y en a d'autres qui doivent être précisées.

[L'hon. M. Lambert.]

S'entretenir avec l'une de ces commissions et vouloir justifier ses propres opinions devant elle, c'est donner des coups d'épée dans l'eau. A ma connaissance, je n'ai jamais vu rien d'aussi arbitraire et médiocre que le dernier remaniement de la carte électorale. Je demande donc instamment aux députés d'examiner ma motion et je suis convaincu qu'ils finiront par l'adopter.

• (5.20 p.m.)

[*Français*]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lambert: Certainement, si l'on m'en accorde le temps.

M. Forest: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable député qui vient de parler si, selon sa proposition, le rapport de la Commission pourrait être débattu à la Chambre? De plus, la Chambre pourrait-elle modifier les rapports de la Commission ou simplement faire des recommandations?

L'hon. M. Lambert: Non, monsieur l'Orateur. Nous avons longuement discuté cette question, lors du débat; le rapport lui-même ne pourrait pas être modifié par les députés, car nous aurions pu le faire nous-mêmes dès le début. Si les députés avaient le droit d'amender le rapport, à mon avis cela détruirait toute l'indépendance de la Commission. Nous voulons connaître les raisons pour lesquelles ils ont apporté des modifications, afin que nous puissions faire des instances. Mais s'ils ne donnent pas de raisons, comment pouvons-nous faire connaître notre pensée ou attaquer celle qui a motivé le rapport?

[*Traduction*]

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion dont nous sommes saisis vise à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales pour aboutir tôt ou tard à un remaniement plus logique et plus équitable de la carte électorale. A cette fin, la motion demande que toutes les modifications, de même que les raisons de les apporter, puissent être débattues à la Chambre avant d'entrer en vigueur. Chaque député croit sûrement que les limites des circonscriptions doivent être établies rationellement et qu'aucune circonscription ne doit être plus pénible ou plus difficile à représenter qu'une autre. Toutefois, l'idéal et le possible ne convergent jamais et, comme deux lignes parallèles, suivent leur cours à l'infini sans jamais se ren-

contrer. Des circonscriptions logiques et équitables sont difficilement possibles dans un pays comme le nôtre, qui lui-même ne se révèle ni particulièrement logique ni équitable. On a déjà dit que certains pays avaient trop d'histoire, alors que le Canada avait trop de territoire. Ma foi, c'est peut-être vrai, mais malgré des obstacles géographiques en apparence insurmontables, nos ancêtres, venus de partout, ont fondé un pays invraisemblable dans la partie septentrionale du continent. Le Canada peut bien ne pas être décrit exactement comme une entité politique, géographique ou historique logique, pourtant il survit et il est même florissant.

Si notre pays ne peut être considéré comme le produit logique des forces historiques, il ne saurait non plus être tenu aujourd'hui pour un brillant exemple de l'égalité. Nous continuons à souffrir d'inégalités flagrantes entre les régions et au sein des grandes villes, en matière de bien-être et de possibilités économiques. On dira peut-être que nous avons, divergeant par le caractère et par l'étendue, les circonscriptions électorales que nous méritons, car elles sont aussi illogiques et injustes que notre pays lui-même. En ce qui concerne l'étendue des circonscriptions, à titre de député de Thunder Bay, j'ai certainement à me plaindre. Ma circonscription est trop vaste pour que quiconque puisse la représenter convenablement, même si son représentant ressemblait à Paul Bunyan, ce qui n'est pas mon cas. Il est difficile de parcourir assez à fond une immense région de 155,000 milles carrés, même au cours d'une législature. Néanmoins, toute cette vaste étendue ne compte que 55,000 habitants, dont environ 26,000 ont le droit de vote. Je souscris presque sans réserve au principe: un homme, un vote, mais je ne puis, ni raisonnablement ni logiquement, espérer que ma circonscription se contracte, à moins que—et c'est une chose sur laquelle insistent constamment les Nord-Ontariens—grâce à un vigoureux programme de développement régional, nous ne puissions attirer dans le Nord de l'Ontario des milliers de personnes qui y viendront jouir avec nous d'une vie confortable et nous aider à mettre en valeur des richesses naturelles presque sans limites.

Le simple fait de modifier les limites des circonscriptions ne garantit pas nécessairement plus d'équité aux députés et à leurs mandants. Il y aurait lieu, à cet égard, de faire une petite suggestion aux membres de la commission de la régie intérieure. A mon avis, ceux qui représentent des districts ruraux très étendus devraient recevoir une aide financière plus substantielle car les dépenses sont énormes pour remplir leur mandat dans ces districts; je suis sûr que mes amis de Kenora-Rainy River, d'Algoma-East, de Cochrane et d'autres encore seront d'accord avec moi là-dessus. Mes électeurs habitent très loin de la plupart des services gouvernementaux. Ils se rabattent donc sur leurs députés qu'ils espèrent voir avec fréquence et régularité. Je sais bien que dans la circonscription de Thunder Bay, il existe certaines situations illogiques auxquelles nous voudrions voir porter remède. Par exemple, la pointe sud-ouest de la circonscription comprend des gens qui vivent aux abords de Fort-Frances, ville sise sur le territoire de la circonscription de Kenora-Rainy River. Naturellement, ils considèrent Fort Frances comme leur centre commercial et leur centre récréatif. Logiquement, ils devraient faire partie de la même circonscription que les habitants de cette ville. Par ailleurs, mon ami de Kenora-Rainy a inclu dans sa circonscription la ville de Sioux Lookout dont le régime scolaire, en raison du nouveau découpage ontarien des districts scolaires, est lié à celui de Dryden, la plus large collectivité dans la circonscription de Thunder Bay.

Pour arriver à Sioux-Lookout, le député de Kenora-Rainy River doit suivre une route assez longue qui traverse la circonscription de Thunder Bay. Puisque nos couleurs politiques sont les mêmes, cela ne pose aucun problème au député et il est probablement juste de dire que le redécoupage serait illogique. Par ailleurs, une circonscription comme celle de Thunder Bay doit faire face à des problèmes de communication qui empêchent l'existence d'une collectivité ayant des intérêts et des préoccupations en commun. Il n'est pas logique que, dans une circonscription, les gens soient tellement isolés les uns des autres au point d'ignorer ce que font ceux qui habitent une autre partie de la même circonscription ou leurs problèmes. Il n'y a pas une seule station de radio ou de télévision qui desserve toute la région. Il n'y a pas un seul journal qui soit lu par la majorité des gens. Certains considèrent Winnipeg, d'autres Fort William et Port Arthur, d'autres encore Toronto, comme leur principal centre urbain.

Je répète que nous, du Nord-Ouest de l'Ontario, nous pouvons aisément présenter des raisons complètes et détaillées en faveur d'un remaniement plus logique et équitable de certaines de nos circonscriptions électorales. Cet avis de motion renferme toutefois un aspect inquiétant qui m'empêche d'appuyer le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Les

raisons complètes et détaillées des changements devraient, y dit-on, pouvoir être débattues à la Chambre. Je puis m'imaginer un débat interminable où l'on verrait chaque député expliquer en quoi les raisons des changements apportés à sa circonscription ne tiennent pas debout.

• (5.30 p.m.)

Il me semble, cependant, que la Chambre a des problèmes plus urgents et plus graves à examiner. Nous sommes trop pris pour nous enliser dans les banalités, pour nous spécialiser dans les petits détails. Estimons-nous plutôt heureux d'être dispensés du labeur qu'exige l'étude des raisons données pour justifier la délimitation des 264 circonscriptions. Lequel d'entre nous ne soutiendrait pas longuement et fermement que tel pâté d'immeubles, tel village ou deux ou trois petites régions ne constituent pas, normalement ou logiquement, une circonscription? Les mobiles de ce raisonnement seraient nombreux et variés, mais il s'y mêlerait un sentiment d'hostilité pour ce pâté d'immeubles, pour ce village, cette ville ou pour cette petite région, dont la couleur politique serait différente de celle du député. Comme il serait agréable de chercher à se débarrasser de ces électeurs encombrants qui vivent dans la nuit et qui n'ont pas encore aperçu la lumière de notre sagesse politique.

Non, monsieur l'Orateur, la Chambre n'a pas le temps de s'occuper de ces mesquineries. Les Canadiens attendent de nous que nous gouvernions. Même aujourd'hui, les travaux de la Chambre sont bien trop lents et fastidieux. Le temps nous entraîne rapidement et irrésistiblement vers le vingt-et-unième siècle. Cependant, des lois désuètes régissent encore notre nation et nous sommes toujours, au fond, un peuple essentiellement sous-développé.

Je demanderai, pour conclure, qu'on laisse à des commissions non politiques le soin de délimiter les circonscriptions; oublions ces quelques aspects illogiques et injustes qui nous préoccupent; ne gaspillons pas le temps précieux de cette assemblée, mais œuvrons plutôt vers l'édification d'un Canada juste et moderne, administré conformément aux exigences du présent et de l'avenir.

M. Deakon: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il une question?

M. Penner: Volontiers.

M. Deakon: Le député pourrait-il nous dire combien des 264 circonscriptions fédérales ont des limites qui correspondent à celles des circonscriptions provinciales?

M. Penner: Je ne puis répondre que pour ma propre circonscription. Il y a, dans les limites de la circonscription fédérale de Thunder Bay, trois circonscriptions provinciales limitrophes. Je ne saurais répondre pour l'ensemble du Canada.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je reconnais, monsieur l'Orateur, que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a raison de se plaindre. De fait, je me rappelle bien les sentiments exprimés au cours de la dernière législature par la plupart des députés d'Alberta au sujet du remaniement de la carte dans cette province. Je ne dis que la vérité, je pense, en admettant que tous ces députés étaient mécontents.

Le député de Thunder Bay (M. Penner) vient de parler des nombreux autres députés qui ont aussi à se plaindre de certaines limites de leur circonscription. Je dois avouer, cependant, que je n'approuve pas la solution proposée par le député d'Edmonton-Ouest. Comme nous sommes presque voisins, il nous faut faire bon ménage, que nous le voulions ou non. Je ne prise pas toutefois la mesure rétrograde que propose cette résolution.

J'estime qu'en mettant fin à 100 années de remaniement arbitraire fondé sur le sectarisme politique et l'esprit de parti, à chaque nouvelle répartition des sièges, le Parlement a réalisé l'un des progrès les plus remarquables de tous les temps sur le plan politique.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): On s'y prend seulement de façon différente maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai fait partie de trois comités parlementaires chargés du remaniement, aussi j'en parle en connaissance de cause, mais je ne voudrais sûrement pas revivre ces moments. Il est de règle que les limites de nos circonscriptions électorales soient établies par d'autres que leurs représentants et les candidats aux élections, et j'espère que cette coutume persistera.

A l'égard des propos tenus par le député d'Edmonton-Ouest, il y a une ou deux choses que j'approuve jusqu'à un certain point, mais quelques autres que je ne peux admettre. Selon lui, il aurait dit sa façon de penser aux commissaires dans l'Alberta. Les députés de l'Alberta et lui-même sont libres de penser ce qu'ils veulent de ces commissaires. Peut-être ai-je eu de la veine, moi. Dans ma province, c'est une commission provinciale autonome

qui s'est occupée du remaniement, avant qu'il fasse l'objet d'une loi fédérale. Outre que cette initiative provinciale a devancé la démarche du gouvernement fédéral, les gens chargés du remaniement par la province ont repris cette tâche pour le compte de l'État, de concert avec le commissaire à la représentation, M. Castonguay. Donc, ce sont des gens expérimentés qui ont exécuté ce travail au Manitoba.

Je ne prétends pas que les députés du Manitoba n'aient aucun motif de plainte et je crois que personne ne peut tracer une carte qui contente tout le monde et son père. Je suis prêt à dire que la division du Manitoba, fruit du dernier remaniement, semble aussi satisfaisante et aussi juste que possible envers tous ceux qu'elle concerne. J'ai entendu des rumeurs de mécontentements dans une ou deux autres parties du Canada, mais c'est assurément ne pas payer trop cher le principe d'un remaniement de nos circonscriptions par des tiers impartiaux, chez qui ne se manifestera aucun conflit d'intérêts.

Le député d'Edmonton-Ouest a parlé de la manière dont ces commissaires ont soumis leurs rapports, comme s'ils étaient des commandements d'en haut. Je suppose qu'on peut en dire autant de toute commission ou de toute organisation qui jouit d'une délégation d'autorité. Leurs rapports sont à leurs yeux de véritables édits. Permettez-moi de vous faire remarquer que ces commissions n'ont d'autre autorité que celle que leur accorde le statut du Parlement. Remarquez aussi que dans ce statut, nous prévoyons que les commissaires devront publier leur premier rapport préliminaire, puis donner des audiences pour permettre au public de venir y présenter des instances. Cela s'est fait dans chacune des dix provinces.

Le député d'Edmonton-Ouest a parlé de l'engagement des citoyens. C'est là un mot nouveau; il est très à la mode, mais je ne sais si nous le traduisons toujours dans les faits. C'est dans les réunions touchant le remaniement de la carte électorale que nous devrions trouver des gens engagés. Nous devrions y voir les intéressés, ayant le droit de comparaître devant les commissions qui ont proposé ces limites; ils devraient y exposer leurs idées. Les députés, j'en suis certain, se souviendront que cette formule a été mise en œuvre. En fait, elle l'a été au cours des élections fédérales de 1965, quelque peu prématurées pour tenir compte du nouveau remaniement.

J'ai assisté aux audiences qui se sont tenues à Winnipeg. Je n'y ai pris aucune part, je n'y ai contribué en rien, mais j'y ai assisté; j'ai exprimé mon intérêt et écouté les instances formulées par d'autres. J'ai donc exprimé jusqu'à quel point je croyais que la Commission devrait être indépendante. Bien que j'aie été candidat à cette élection, j'ai pensé que ce problème appartenait au peuple lui-même et que c'était très bien ainsi. Je ne veux pas dire que ce soit le dernier pas vers la perfection, qu'il n'y a pas d'autres changements à opérer, mais tout ce qui tendrait à réduire l'initiative, dans ce domaine, d'un organisme indépendant et augmenterait sur ce point l'autorité du Parlement, serait regrettable.

• (5.40 p.m.)

Franchement, ce qui me déplaît le plus dans la proposition de mon ami le député d'Edmonton-Ouest, c'est qu'il voudrait que la Chambre ressasse encore une fois cette question. Il a clairement indiqué, et c'est tout à son honneur, qu'il n'accorderait pas à la Chambre le droit d'ordonner aux commissaires de faire des modifications, mais il demande à la Chambre de débattre la question plus longuement que ne le permet la loi actuelle. La loi prévoit que lorsque les commissaires auront terminé la deuxième série de cartes, celles-ci sont remises à Votre Honneur et nous pouvons les étudier. Aux termes de la loi, il faut réserver du temps pour permettre aux députés de faire leurs observations. Nous ne pouvons présenter de motion ni faire de propositions; nous nous contentons de faire nos observations et des exemplaires du hansard sont envoyés aux commissaires appropriés.

Mais si, lorsque la deuxième série de cartes ont été remises à la présidence pour être déposées à la Chambre, on expliquait en détail les motifs des changements apportés, et si l'on modifiait la loi en vue de permettre aux députés non seulement de formuler des observations, mais aussi de mettre en délibération, autrement dit, de contester chaque petit changement, chaque motif, nous en reviendrions, à mon sens, aux pratiques en usage au cours du premier siècle de la Confédération, pratiques qui se résument à de la politicaillerie au sujet d'une question qui, plaisanterie à part, ne nous regarde pas. Si nous sommes élus, c'est pour représenter le peuple, non pas, certes, pour décider de la

délimitation de nos circonscriptions. C'est à d'autres qu'il incombe de le faire. Je trouve excellentes les dispositions dont nous avions convenu lors des débats d'il y a quelques années.

Monsieur l'Orateur, je ne soutiens pas que la coutume est sacrée et qu'elle ne peut être améliorée à certains égards. Mon honorable ami a tout à fait raison de se plaindre, je ne dis pas le contraire. Je dis que le moment d'exposer son grief sera, bien sûr, lors du prochain remaniement; qu'il se fasse entendre aux audiences publiques de la commission dans sa province et qu'il expose sa thèse aussi clairement qu'il vient de le faire.

L'hon. M. Lambert: Nous avons fait valoir ces arguments-là aussi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député dit qu'il a fait valoir les mêmes arguments. Tout ce que je puis dire, c'est que le député a été, semble-t-il, moins favorisé en Alberta que nous l'avons été au Manitoba. Nous avions des gens expérimentés dans ce domaine. Le député d'Edmonton-Ouest prétend que des facteurs politiques ont joué. Je dois désavouer entièrement cette supposition, du moins en ce qui concerne ma province. On pouvait retracer le passé politique des hommes qui ont rempli ces fonctions, et on pourrait le faire pour la plupart des gens du pays. Certes, aucun des commissaires du Manitoba ne partageait nos convictions politiques. Ils ont fait du beau travail et ils se sont acquittés de leur tâche avec intelligence et bon sens, et de façon impartiale.

Certaines difficultés s'aplaniront et certains problèmes, semblables à ceux qu'a mentionnés le député de Thunder Bay (M. Penner), seront résolus, j'en suis sûr, lors des futurs remaniements. Je sympathise aussi avec lui. J'avais un peu fait campagne contre lui, mais je n'étais jamais parvenu, je pense, à m'en rapprocher à moins de 500 milles à cause de l'immense étendue de sa circonscription. Il est possible de surmonter ces obstacles. On ne peut certainement pas douter, cependant, de l'excellence du principe fondamental que nous avons finalement approuvé après bien des années. Nous devrions y adhérer et nous retenir de remettre en discussion, dans l'arène parlementaire, cette question qui relève du peuple canadien et non seulement des députés qui se trouvent ici.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur...

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. l'Orateur: Le député veut-il poser une question?

M. Bigg: Non, monsieur l'Orateur; j'aimerais participer au débat.

M. l'Orateur: Le député de Champlain a la parole.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, il me semble, à première vue, que la motion du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est fondée. Tout de même, avec l'argumentation que vient d'apporter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je crois qu'il y a quand même quelques réserves à faire.

Je voudrais donc exprimer au moins les réactions de la population de ma circonscription, relativement aux nouvelles limites électorales. Dans la circonscription de Champlain, il y a eu une certaine consternation. Au fait, il est même souvent arrivé que des gens ne se sont pas rendu compte avant le 25 juin qu'ils votaient dans la circonscription de Champlain. C'est évident—et l'on pouvait s'y attendre—que les gens ne peuvent s'adapter à une nouvelle situation dans l'espace de quelques mois.

Je crois bien sincèrement, cependant, que les limites de la circonscription de Champlain n'ont certainement pas été établies d'une façon scientifique et logique. Au fait, je me demande pourquoi on n'a pas tenu compte des recommandations faites par les municipalités et la population concernée. Il y a, entre autres, le cas de la municipalité de Portneuf qui a fait des représentations à la Commission—je crois que cela a coûté quelque $2,000 à $3,000—et qui n'a évidemment pas eu gain de cause, de sorte qu'aujourd'hui, c'est un embêtement pour la ville de Portneuf d'être dans la circonscription de Champlain. Je ne crois pas que l'on s'habitue avant plusieurs années à écrire «Portneuf, comté de Champlain».

Ce cas est certainement assez frappant. On constate donc qu'il y a un certain manque de logique puisque les 20 municipalités du comté de Portneuf, non satisfaites des nouvelles limites, sont passées dans le comté de Champlain. Je me demande si les gens mêmes des circonscriptions ne doivent pas avoir un mot à dire là-dedans. Ils ont pensé que c'était là un jeu politique et ont décidé de se venger à leur façon, en disant: «Au lieu d'avoir un député créditiste, nous allons en avoir deux». C'est ainsi qu'ils ont voté créditiste, tant dans la circonscription de Portneuf que dans celle de Champlain.

Je tenais à faire ces quelques remarques pour établir que ces commissions devraient davantage tenir compte des opinions de la

population. La circonscription de Champlain, qui s'étend de Portneuf jusqu'au Cap-de-la-Madeleine, au sud, et vers le nord aussi loin que Parent—soit quelque 250 milles du fleuve —est loin d'être homogène.

• (5.50 p.m.)

La partie sud, où est concentrée la population, est presque exclusivement agricole, tandis que la partie nord n'a à peu près aucun lien avec l'agriculture.

Alors, il s'agit là d'un facteur qu'on devrait considérer, puisque l'homogénéité, à mon avis, doit entrer en ligne de compte. Les limites devraient être établies selon des normes démographiques et il me semble qu'on n'en a pas tenu tellement compte, puisqu'on entrecoupe la circonscription de Portneuf pour lui donner une population de 100,000 âmes, alors qu'il n'y en a que 70,000 dans la circonscription voisine.

De toute façon, on se demande s'il n'y a pas eu une erreur quelconque. Alors, je m'accorde avec le député d'Edmonton-Ouest pour dire qu'il y a certainement lieu de considérer la façon de procéder à la revision des limites des circonscriptions électorales.

Laissons donc la Chambre débattre cela. Sans doute est-il difficile, pour un député, de ne pas voir à ses intérêts personnels. Je sais que c'est très difficile, mais nous sommes tout de même assez raisonnables pour mettre la «partisanerie» de côté et nous exprimer le plus objectivement possible.

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, je m'excuse d'importuner les députés une seconde fois aujourd'hui, mais il semble que lorsqu'on a cassé la glace une première fois, on y prend goût.

Monsieur le président, je voudrais féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de nous avoir donné l'occasion de discuter cet avis de motion.

Je m'aperçois que les députés de l'opposition—comme je l'avais toujours pensé d'ailleurs—ont souvent d'excellentes idées et que les partis au pouvoir n'ont pas le monopole de l'intelligence et des suggestions intéressantes.

Je n'ai pas l'expérience du député d'Edmonton-Ouest, qui a siégé au sein des comités qui ont étudié cette question, mais j'ai eu l'occasion, durant la campagne électorale, de constater que les délimitations d'une circonscription étaient importantes et que, dans le cas qui me préoccupe, elles étaient quelquefois illogiques.

J'ai surtout eu l'occasion de visiter les parties rurales de ma circonscription et d'apprendre de mes électeurs qu'ils auraient préféré faire partie d'une autre circonscription. Je ne sais pas si c'est parce qu'ils ne m'étaient pas favorables, mais, après avoir écouté leurs arguments, j'en suis venu à la conclusion qu'ils avaient raison.

Monsieur le président, j'ai constaté que dans la délimitation des circonscriptions, on ne tenait pas compte des intérêts régionaux, des goûts et des attirances normales des électeurs qui préfèrent, par exemple, une partie d'une région plutôt qu'une autre.

C'est ainsi que je dois à un certain moment me rendre à Laperrière, à 25 ou 30 milles, à l'extrémité de ma circonscription, alors que Saint-Ambroise, qui est situé à cinq milles de ma circonscription, est dans le district électoral voisin.

Monsieur le président, voici une solution qui serait peut-être acceptable. On en a parlé tout à l'heure. Les comtés fédéraux devraient en quelque sorte s'identifier aux délimitations des comtés provinciaux.

Chez moi, il existe cinq comtés provinciaux qui sont inclus dans les limites de quatre comtés fédéraux. Ceci crée une grande confusion. Lorsqu'on sait que les lois électorales provinciale et fédérale sont différentes, cela ajoute à la confusion, et il arrive, à un certain moment, que les gens se demandent un peu quand et où ils doivent aller voter. Ils sont dans l'incertitude.

Monsieur le président, j'ai été fortement impressionné par l'éloquence du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont j'avais déjà entendu parler depuis longtemps et dont j'ai eu l'occasion d'apprécier, depuis que je suis député, les idées vraiment constructives. J'ai été fortement impressionné par les paroles du député, qui insistait sur l'indépendance de la Commission. Je crois que c'est un facteur qui doit être à tout prix conservé. Mais ceci ne signifie pas qu'on doive prendre des décisions sans consulter les électeurs et les personnes concernées, afin de savoir si elles sont intéressées et si elles ont des raisons d'adhérer à telle circonscription plutôt qu'à telle autre.

Monsieur le président, je pense que dans ma circonscription, on s'est basé uniquement sur des limites arbitraires, comme, par exemple, une rivière. Je pense qu'on a négligé de s'informer si les gens désiraient véritablement appartenir à telle circonscription plutôt qu'à telle autre et si, par attirance normale, pour des raisons d'ordre géographique ou par habitude, ils ne se rendaient pas—dans ma circonscription, par exemple—à Jonquière, plutôt qu'à Chicoutimi ou à Alma.

Monsieur le président, il est certain qu'il n'y a pas de solution parfaite et facile. Toutefois, il me semble que si la Commission s'était informée davantage auprès des électeurs, elle aurait pu rendre une décision beaucoup plus équitable.

Quant à moi, je m'élève contre les paroles prononcées par l'honorable député d'Edmonton-Ouest, à l'effet qu'il y a des considérations d'ordre politique qui motivent la délimitation des circonscriptions. Je dois dire que tel n'a pas été le cas pour la mienne. Une partie seulement en a été annexée à une circonscription voisine, alors qu'une partie de la circonscription voisine a été annexée à la mienne, sans aucune discrimination au point de vue politique.

Abstraction faite de mon intérêt personnel, je dois dire que plusieurs électeurs m'ont avoué, en toute sincérité, qu'ils n'étaient pas heureux et que, pour des raisons d'ordre strictement pratique et commercial, ils préféreraient être dans la circonscription voisine qui, en général, a la même délimitation que le comté provincial.

A mon avis, et même avec le peu d'expérience que j'ai acquise, si les limites de la circonscription fédérale étaient établies après la conclusion d'une entente avec le gouvernement provincial, nous pourrions résoudre en partie le problème.

Si les lois électorales, fédérale et provinciale, après la conclusion d'une entente entre les parties, étaient moins différentes l'une de l'autre, je pense que nous éliminerions beaucoup d'obstacles.

Je termine mes observations en disant que je suis entièrement d'accord sur le fait que la Commission doit être indépendante, mais que cela n'empêche pas, à un certain moment, les députés d'exprimer leur opinion, quitte à ce que la Commission prenne ensuite une décision, indépendamment de toute question politique.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Forest: Monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre pour demain, j'aimerais confirmer que nous étudierons les prévisions budgétaires du ministère du Travail.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à deux heures et demie.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 3e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Traduction*]

M. J. B. Morison (Halton-Wentworth) présente le 1er rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

[*Français*]

M. Gustave Blouin (Manicouagan) présente le 1er rapport, en anglais et en français, du comité permanent des transports et des communications.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS—ADOPTION DES 1er ET 2e RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Guy Crossman (Westmorland-Kent) propose l'adoption des 1er et 2e rapports du comité permanent des pêches et forêts présentés à la Chambre le mardi 29 octobre et le mardi 19 novembre.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES ALLÉES ET VENUES DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il a été question à la Chambre et ailleurs, au cours des quelques derniers jours, des allées et venues du Solliciteur général (M. McIlraith). Je suis heureux d'assurer aux députés que l'absence du ministre n'a nullement réduit l'efficacité de son ministère. En effet, grâce au concours des agences dont le solliciteur est comptable, je suis heureux de signaler que je l'ai dépisté et qu'il y a un ou deux jours il se trouvait à Houston, Texas, où il a prononcé un important discours devant l'Association des juges de l'Amérique du Nord.

A cause du très vif intérêt que les députés manifestent à l'endroit des faits et gestes du solliciteur général, je pourrais leur lire son discours qui a duré 45 minutes. D'autre part, on peut trouver le texte de ce discours au bureau du ministre.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pensais qu'un député de ce côté-ci de la Chambre avait bien précisé que les allées et venues du solliciteur général (M. McIlraith) ne nous inquiétaient pas, qu'en fait, il était le seul ministre de qui nous ne nous demandions pas où il se trouvait la plupart du temps. Je ne sais pas ce qui a incité le premier ministre (M. Trudeau) à donner cette explication au sujet de l'absence du ministre, qui n'a pas besoin d'être justifiée.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le premier ministre qui ne savait pas où il était.

L'hon. M. Stanfield: Il est un peu étonnant, monsieur l'Orateur, que le premier ministre se croit obligé de repérer le ministre. Étant donné le discours du solliciteur général au Texas, je me demande s'il n'est pas allé exprimer l'inquiétude du gouvernement du Canada au sujet des émeutes civiles et de la possibilité de troubles internes aux États-Unis.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'ajouterai rien de plus à ce sujet pour ne pas nous faire perdre notre temps, mais il me semble que ce que le premier ministre (M. Trudeau) a fait est très remarquable. Et le langage dont il s'est servi, si vous me permettez de vous le faire remarquer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux autres députés, n'était pas des plus respectueux pour un membre de son cabinet. S'il voulait seulement plaisanter, je me joins à lui, bien que je ne voie pas très bien où est l'humour; mais s'il avait une autre intention, elle ne me semble pas très charitable pour le solliciteur général (M. McIlraith).

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Seulement un mot, monsieur l'Orateur.

Comme le très honorable premier ministre vient de déclarer que l'absence du Solliciteur général ne nuira pas du tout à l'administration ou n'affectera pas les bons services que ce ministère peut rendre à la Chambre et au pays, je veux tout simplement lui demander pourquoi on a nommé un solliciteur général, alors qu'il est prouvé par le très honorable premier ministre lui-même qu'on n'en a pas besoin?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE LA LETTRE DE L'AMBASSADEUR DU JAPON AU CANADA AU SUJET DES CONTINGENTEMENTS

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre et en l'absence de l'honorable ministre des Finances, je voudrais déposer copie d'une lettre, du 18 novembre, dans laquelle l'ambassadeur du Japon informe l'honorable ministre des Finances (M. Benson) des restrictions qui sont actuellement appliquées par le gouvernement japonais aux exportations de certains produits au Canada durant 1968. Ces restrictions sont appliquées par le gouvernement japonais à la suite de consultations entre les représentants des gouvernements japonais et canadien.

Avec le consentement de la Chambre, je propose que la lettre de l'ambassadeur soit imprimée en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

• (2.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Au cours des années passées, les niveaux de restriction du Japon ont été légèrement relevés, afin de permettre l'expansion ordonnée des exportations du Japon vers le Canada. Au début de la présente année, en consultant les producteurs canadiens intéressés, comme il le fait chaque année, le gouvernement a été informé que les marchés canadiens du textile étaient sérieusement affaiblis. Des enquêtes ont fait ressortir que plusieurs secteurs de l'industrie textile canadienne et celle du vêtement traversent à la vérité une période difficile.

Je suis heureux d'être en mesure d'annoncer que le gouvernement du Japon, reconnaissant ces difficultés, a accepté pour 1968 des relèvements moins considérables, d'une façon générale, que ceux des dernières années.

Je devrais ajouter que des discussions ont eu lieu avec les autorités japonaises au sujet du niveau de leurs exportations au Canada de tissus de polyester et de coton. Comme les honorables députés le constateront, ces tissus ne sont pas inclus dans la liste des produits assujettis à des niveaux spécifiques de restriction. Toutefois, j'ai appris que le gouvernement du Japon se propose de surveiller de près les niveaux des exportations de ces marchandises vers le Canada. Cette importante question reste toujours à l'étude.

[M. Caouette.]

[*Traduction*]

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES, LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS ET LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS CONCERNANT LES PRODUITS ANTICONCEPTIONNELS, LES DROGUES D'USAGE RESTREINT, ETC.

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose la 1re lecture du bill nº S-15, émanant du Sénat, modifiant la loi des aliments et drogues et la loi sur les stupéfiants ainsi que, par voie de conséquence, le Code criminel.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA FONCTION PUBLIQUE

LES EXIGENCES LINGUISTIQUES RELATIVES AUX FUTURES NOMINATIONS ET PROMOTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État mais, étant donné son importance, je vais l'adresser au premier ministre. La Commission de la fonction publique a-t-elle adopté comme politique d'exiger, à compter de 1970, des candidats à des emplois au niveau exécutif ou administratif la connaissance des deux langues officielles et, à compter de 1975, d'exiger cette connaissance des candidats à une promotion?

Je pose cette question parce que le premier ministre a lui-même déjà parlé de l'empressement à apprendre la deuxième langue officielle, par opposition à une réelle facilité.

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je m'enquerrai volontiers auprès de la Commission de la fonction publique au sujet du point soulevé par l'honorable représentant.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, sur ce point, j'aimerais poser une question complémentaire, qui fait suite aux questions qui ont été posées à la Chambre le 23 octobre et à une date subséquente, par moi-même et par le député de Peace River. Le premier ministre indiquerait-il à la Chambre quelle décision il a prise à propos de l'entrevue que lui a demandée l'Institut professionnel du service public du Canada pour discuter du bill nº C-120?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai encore rien appris à ce sujet. Je vais vérifier où en sont les choses.

LES NATIONS UNIES

LE VOTE SUR LA RÉSOLUTION RELATIVE À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il comment la délégation canadienne, conformément aux instructions du gouvernement, a voté sur la résolution de l'Italie qui proposait de déférer à un comité d'étude la question de l'admission de la Chine aux Nations Unies?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Si je comprends bien la question, le député veut savoir comment nous avons voté. Nous nous sommes abstenus, l'établissement d'un comité étant, à nos yeux, une tactique dilatoire, qui retarderait toute action véritable. Nous voulons être libres, le cas échéant et après examen, d'agir librement sur ce point et sur d'autres; c'est pourquoi nous avons préféré nous abstenir plutôt que de soumettre toute la question à un comité comme le proposait la résolution de l'Italie, laquelle pourrait nous empêcher d'agir quand bon nous semblera.

M. Lewis: Le premier ministre a souvent exprimé l'espoir de pouvoir établir des relations diplomatiques avec Pékin et de voir la Chine continentale admise aux Nations Unies; se pourrait-il que notre abstention cette année soit mal interprétée, étant donné que nous avons appuyé une résolution semblable l'an passé.

Le très hon. M. Trudeau: Justement, après avoir appuyé cette résolution pendant deux ans, nous nous abstenons cette année pour indiquer que notre gouvernement se détourne d'une politique qu'on pourrait qualifier de temporisatrice au sein des Nations Unies, de façon à se désengager en vue de toute initiative qu'il lui plaira ensuite de prendre.

M. Lewis: Le premier ministre nous dirait-il si les représentants canadiens ont précisé aux Nations Unies notre intention et notre espoir de voir la Chine continentale admise aux Nations Unies à des conditions acceptables?

Le très hon. M. Trudeau: L'honorable Paul Martin l'a bien spécifié dans son discours aux Nations Unies il y a deux ans, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a réitéré cette année encore.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

QUÉBEC—A PROPOS DU CHANGEMENT DE NOM DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, tout le monde a appris hier que le gouvernement du Québec est en train de changer le nom de l'Assemblée législative du Québec et de l'appeler l'Assemblée nationale du Québec. Le premier ministre voit-il quelque objection d'ordre constitutionnel à cette nouvelle appellation et pourrait-il nous faire part de ses réactions, relativement à cette annonce?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, cela m'évitera peut-être de répondre à la première partie de la question, qui est une question d'ordre juridique.

Quant à ma réaction, la province de Québec se propose de faire ce qu'elle a le droit de faire, en vertu de la Constitution, c'est-à-dire modifier sa propre constitution provinciale, sauf en ce qui touche à la fonction de lieutenant-gouverneur.

Pour ce qui est de l'appellation, monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'énerver. La province d'Ontario a également changé l'appellation de sa législature en celle de Parlement de l'Ontario. On a également changé, je crois, le nom des membres de la législature provinciale de l'Ontario en celui de membres du Parlement provincial. Alors, ces questions ne me préoccupent guère; c'est surtout la substance de ce changement qui me préoccupe.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Étant donné que deux provinces semblent déjà vouloir apporter des modifications à leur Assemblée législative ou à leur Conseil législatif, le gouvernement fédéral entend-il procéder à des changements quant au Sénat?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, il se fait déjà des changements substantiels à cet endroit, sous la direction éminente de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), mais pour ce qui est de nos propositions précises, je crois qu'il faudra attendre la tenue de la prochaine conférence fédérale-provinciale, alors que nous pourrons discuter ce sujet.

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné cette appellation d'Assemblée nationale, le très honorable premier ministre n'est-il pas d'avis que ceci constitue la consécration de l'opinion de plusieurs Canadiens à l'effet qu'il n'y a qu'une seule nation au Canada, soit la nation canadienne?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je sais que le très honorable premier ministre ne se préoccupe pas tellement de l'appellation «Assemblée nationale», mais au point de vue international, les députés fédéraux du Québec ne devraient-ils pas dorénavant s'appeler «députés internationaux»?

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES FÉDÉRALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le secrétaire du Conseil du Trésor a déclaré cette semaine devant le Bureau canadien d'études fiscales que le gouvernement fédéral a négligé d'entreprendre des études pour voir si l'on utilise au mieux les fonds destinés à ses programmes ou même si ces derniers sont réellement nécessaires. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de redresser la situation, pour mieux contrôler ses dépenses déjà très élevées?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je note que la déclaration citée porte sur le passé—le gouvernement a négligé dans le passé...Il s'agissait sans doute de la situation d'il y a cinq ou dix ans. En ce qui concerne la conjoncture actuelle, ces études se poursuivent, comme je l'ai déjà dit à la Chambre.

L'hon. M. Hees: Le très honorable premier ministre ne sait-il pas que, dans sa déclaration, le secrétaire du Conseil du Trésor a employé le présent pour décrire la situation actuelle?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

AIR CANADA

QUESTION RELATIVE AU TRANSFERT POSSIBLE DE LA BASE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports.

On nous rapporte que le ministre et certains fonctionnaires de son ministère ont rencontré ce matin le président de la FTQ, M. Louis Laberge, et je demanderais au ministre s'il a des commentaires à faire et quels sujets ont fait l'objet de la discussion qu'il a eue avec ce chef syndical?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je n'ai assisté à aucune réunion de ce genre, monsieur l'Orateur. Je vais prendre note de la question et découvrir lequel de mes fonctionnaires aurait rencontré la personne en cause. J'étais fort occupé ailleurs. Je ne suis pas sûr que cette réunion ait eu lieu. Si oui, je l'ai manquée.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, relativement à la base d'Air Canada de Winnipeg et de Montréal.

Un comité parlementaire composé de députés libéraux du Québec et du Manitoba a émis un communiqué de presse disant qu'ils seraient. .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député devrait poser sa question.

L'hon. M. Asselin: ...arrivés à un compromis honorable. Je voudrais que le ministre nous dise, aujourd'hui, s'il le peut, quel compromis honorable son ministère a à offrir aux députés du Manitoba et à ceux du Québec au sujet de la base d'Air Canada.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RÉPONSE À UNE QUESTION AU FEUILLETON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Quand la Chambre recevra-t-elle une réponse à la question n° 616 marquée d'un astérisque, inscrite au *Feuilleton* le 30 octobre dernier? Je demande cela, car la réponse à la plupart des points contenus dans cette question est un simple oui ou non. Les prévisions budgétaires du ministre se trouvent devant le comité des transports et nous devons avoir une réponse si nous voulons poser des questions intelligentes au comité.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Bientôt, je l'espère, monsieur l'Orateur. Les prévisions budgétaires du ministère des Transports seront examinées demain par le comité plénier de la Chambre et je serais heureux, alors, de discuter de cette question avec mon honorable ami, s'il le désire.

LES AÉROPORTS

TORONTO—LA MISE EN CONTESTATION DE L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question à propos d'une chose que je lui ai déjà signalée. Il s'agit des 160,000 habitants d'Etobicoke, de Mississaga et de Chinguacousy. Selon la déclaration du ministère des Transports, il faudrait éviter de nuire à l'expansion domiciliaire. Le ministre sait-il que l'agrandissement de l'aéroport nécessiterait l'insonorisation de dizaines d'écoles, à raison de plus de $200,000? La commission scolaire d'Etobicoke a dû débourser $624,600 pour insonoriser trois écoles?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le but d'une question devrait être d'obtenir des renseignements, et non d'en donner au ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Parfois, monsieur l'Orateur, vous devez renseigner certains ministres. Toutefois, le ministre n'est pas de ceux-là. Le ministre pourrait-il indiquer si, dans les circonstances que j'ai signalées, ces gens et d'autres peuvent espérer que le gouvernement songera à la construction d'un second aéroport, comme on en a décidé dans le cas de Montréal?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué qu'au moment où cette annonce a été faite l'été dernier, l'importante expansion de l'aéroport international de Toronto vers l'Ouest était liée au zonage approprié des terrains par les municipalités intéressées, au besoin en collaboration avec le gouvernement provincial. Depuis, on a tenu de nombreuses réunions à propos des problèmes techniques, en vue de trouver une réponse à cette question. Les entretiens se continuent. Je crois comprendre qu'il doit y avoir encore une ou deux réunions. Les renseignements fournis par les parties intéressées sont accumulés et ils me seront transmis. J'espère pouvoir les parcourir bientôt pour déterminer alors si les prémisses de cette proposition sont réalisables.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il également ajouter qu'outre les considérations techniques, l'élément humain, les droits des êtres humains dans cette région seront pleinement pris en considération et que les instances de ces gens seront examinées?

L'hon. M. Hellyer: Mais très certainement, monsieur l'Orateur. J'aimerais en profiter pour dire que les députés libéraux de Toronto n'ont pas cessé, pendant des semaines, d'attirer mon attention sur ces aspects (*Applaudissements*) avant que mon très honorable ami ne songe à le faire lui-même. Je puis l'assurer qu'outre les aspects directement reliés aux transports et au côté économique les intérêts très légitimes...

M. Nielsen: Les intérêts politiques?

L'hon. M. Hellyer: Non, mais les intérêts très légitimes des habitants de cette région, eu égard à leurs conditions de vie, seront sérieusement pris en considération.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne sait-il pas que j'ai soulevé ce point à la Chambre parce que ces députés, peu importe la nature de leurs instances, les ont faites tacitement?

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre des Transports. En essayant d'arriver à une décision au sujet de la question très grave et très importante de l'aéroport de Malton, pourrait-il songer sérieusement à étudier les possibilités de l'aéroport de Wellington-Waterloo?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de le faire si mon honorable ami pouvait m'assurer qu'à mesure que cette région métropolitaine continuera à s'étendre, on ne se plaindra pas du bruit résultant de l'agrandissement de cet aéroport.

[*Français*]

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE AU FUTUR AÉROPORT INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à reprendre le sujet de l'aéroport international et poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il nous dire si des ententes ont été conclues entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa à ce sujet et, dans le cas de l'affirmative, si les négociations sont terminées?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Pas encore, monsieur l'Orateur, mais bientôt, je l'espère.

M. Fortin: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a fait, au début de la semaine, une déclaration qui laissait supposer que la négociation de ces ententes était terminée...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit poser une question.

M. Fortin: Alors, monsieur l'Orateur, je demande à l'honorable ministre s'il est au courant de la déclaration de l'honorable député de Trois-Rivières, qui laissait supposer que...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question telle que posée n'est pas recevable.

[*Traduction*]

WINNIPEG—LE MANQUE DE PLACE DANS LES HANGARS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale mais, en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire. Étant donné le besoin urgent de fournir, cet hiver, à l'aéroport international de Winnipeg des places dans des hangars pour y abriter les avions d'un certain nombre de compagnies aériennes locales et régionales, le ministre voudrait-il examiner sérieusement la possibilité de leur fournir de la place dans les hangars militaires qui ne semblent pas être complètement utilisés par les forces armées?

M. l'Orateur: C'est là moins une question que des instances. Le ministre en a sans doute pris note.

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai demandé que le ministre examine la possibilité de fournir à ces compagnies des places dans des hangars.

LES FINANCES

L'AIDE DU CANADA À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre si le gouvernement de la France a demandé au gouvernement canadien de l'aider à défendre le franc et, si oui, quelle a été la réponse du gouvernement canadien?

[M. Fortin.]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, que je sache, le gouvernement français n'a pas fait de telles démarches auprès de mon gouvernement. Notre réponse dans ce cas relève du domaine de l'hypothèse.

M. Saltsman: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Je me demandais si le gouvernement était prêt à intervenir pour aider le gouvernement français à surmonter ses graves difficultés actuelles. Est-il prêt à faire un geste de générosité et à offrir son assistance au gouvernement français?

Le très hon. M. Trudeau: Le député entend-il nous inviter à proclamer «Vive le franc libre»?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Touché. (*Exclamations*)

M. Saltsman: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A part cette initiative du premier ministre, qui pourrait être plus ou moins bien accueillie en France, pourrait-il nous dire quand le ministre des Finances sera de retour et si ce dernier donnera un compte rendu complet de sa mission en Europe?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre comptait revenir le lendemain, mais il prolonge son séjour car les discussions se poursuivent. J'ajouterai seulement que, dans une situation comme celle-ci, le sort des devises européennes nous préoccupe tous. J'ai déjà dit hier qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter pour le dollar canadien—sa position est meilleure qu'elle ne l'a jamais été depuis longtemps—mais nous ne nous désintéressons pas du sort réservé aux monnaies européennes. Nous envisageons la situation très sérieusement et nous ne voulons faire aucun geste ni aucune déclaration qui puissent faire préjuger de la solution donnée à ce très délicat problème.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre n'est-il pas d'accord que toute déclaration de la part du gouvernement du Canada comme «vive le franc libre» constituerait une intrusion injustifiée dans les affaires de la France?

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable premier ministre pourrait-il songer à alléger les pressions auxquelles est soumis le franc français en acceptant les engagements

de la France dans le domaine culturel envers le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et certains autres endroits?

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA RIVIÈRE ST. MARY'S—LA LUTTE À LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Foster (Algoma): Ma question s'adresse au ministre des Transports. En raison du rapport de la Commission mixte internationale au sujet de la pollution des eaux de la rivière St. Mary's, le ministre ne songe-t-il pas à intervenir contre les propriétaires de navires qui polluent les eaux de cette rivière en y déversant des déchets?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne voudrait-il pas remettre la discussion de cette question au moment de l'ajournement?

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Ma question s'adresse au premier ministre. Le 4 novembre, j'ai posé une question sur les droits miniers au large des côtes, et le premier ministre, dans sa réponse, a signalé que l'anniversaire du jugement de la Cour suprême était imminent. Cet anniversaire tombait le 7 novembre. Il est donc passé. Le premier ministre a ajouté:

> ... j'espère que, vers le moment de cet anniversaire, certaines propositions auront été faites aux provinces.

Je me demande si de telles propositions ont maintenant été faites et, sinon, quand nous pouvons espérer une déclaration là-dessus.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me prépare à faire cette déclaration après la réunion du cabinet de la semaine prochaine. C'est ce que je compte faire et j'espère pouvoir réaliser mon projet.

L'AGRICULTURE

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Pourrait-il nous dire si l'on songe à nommer un représentant de la Fédération canadienne de l'agriculture ou du Syndicat national des cultivateurs au comité de direction qui prépare actuellement le congrès agricole devant se tenir à Ottawa au début du printemps prochain?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faudrait inscrire cette question au *Feuilleton*, je pense. Si toutefois elle est jugée suffisamment urgente pour être débattue maintenant, elle peut être soulevée au moment de l'ajournement.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RETOUR DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Le premier ministre nous dirait-il quand le ministre de la Défense nationale aura terminé la tâche qu'il exécute en ce moment et quand nous pouvons compter le revoir parmi nous à la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Il est censé être à la Chambre lundi prochain et les jours suivants.

AIR CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question à poser au premier ministre. Il y a deux semaines environ, le très honorable représentant a déclaré à la Chambre qu'il ferait une déclaration sur la présidence d'Air Canada dans un délai de deux semaines au plus. Ce temps est expiré et je me demandais si le premier ministre pourrait maintenant faire cette déclaration.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer que la déclaration sera faite mardi, je l'espère, par le conseil d'Air Canada qui y est autorisé en vertu de la loi. J'attends cette déclaration avec une vive impatience.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander si c'est le conseil d'Air Canada ou le gouvernement canadien qui fait la nomination?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme, à mon avis, le député me demande d'interpréter la loi, la question est donc irrecevable.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FREEDMAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre du Travail. Comme son prédécesseur au ministère du Travail s'était engagé à mettre à exécution les recommandations du rapport Freedman, le ministre peut-il me dire quelles mesures son ministère a prises en ce sens par suite des mises à pied imminentes à Windsor?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Les crédits du ministère du Travail seront mis en discussion à la fin de la période des questions, mais je peux assurer à nouveau à l'honorable représentant que tous les doutes que j'ai pu avoir au sujet des théories de la Commission Freedman ont été dissipés par l'initiative de la Société Ford car je juge indispensable d'agir à cet égard. Je recommanderai fortement à mes collègues d'entamer des poursuites judiciaires, conformément aux recommandations du rapport Freedman.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON—L'ÂGE DE LA RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Forêts et du Développement rural découle de l'intention de la société d'État connue sous le nom de Devco—et je voudrais le préciser clairement puisque le ministre ne semble pas le comprendre—d'imposer la retraite obligatoire à 60 ans dans l'industrie de la houille au Cap-Breton. Dans ce cas particulier, est-ce la politique du gouvernement de se conformer à la négociation collective dans cette industrie en ce qui concerne les régimes de retraite et de pensions?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Je crois comprendre que les négociations avec les syndicats se continuent toujours à ce sujet.

M. MacInnis: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre a eu le rapport à son bureau un bon moment avant qu'il soit déposé, ne l'a-t-il pas examiné et n'en a-t-il pas découvert l'ambiguité en ce qui concerne les initiatives prises par la Devco?

L'hon. M. Marchand: Ma foi, monsieur l'Orateur, cela me paraît très clair.

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. MacInnis: Je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné l'expérience très considérable du ministre dans le domaine de la main-d'œuvre, ne sait-il pas reconnaître quand il y a violation d'un accord général?

LA CONSOMMATION

LE LAIT—LA HAUSSE DU PRIX EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): J'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. On a annoncé hier une augmentation du prix du lait pour les consommateurs ontariens. Le ministre cherchera-t-il un moyen pour protéger le régime alimentaire des économiquement faibles contre une nouvelle perte de sa valeur nutritive?

L'hon. Ron. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Peut-il nous dire ce qui est advenu du bateau qu'il a monté et fait ancrer dans le fleuve durant la dernière élection, en face des chantiers maritimes de Lauzon, en vue d'y faire effectuer des réparations majeures et, ainsi, procurer du travail à des centaines de familles de Lauzon?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudra bien inscrire cette question au *Feuilleton*.

M. Rondeau: Est-ce qu'il a été mis au rancart ou dans un hangar pour servir de prochain bateau électoral?

[*Traduction*]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Je voudrais poser une question au premier ministre. A présent que le premier ministre a fait une enquête approfondie pour savoir—excusez mon langage—où diable est le député de Burnaby-Seymour et où diable est le ministre, peut-il maintenant répondre à ma question?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au premier

ministre. Le gouvernement va-t-il bientôt nous annoncer que M. James Tucker a trouvé à se placer, étant donné que les autres députés libéraux battus aux dernières élections ont trouvé un bon filon.

LES DROGUES

LE CENTRE DE DISTRIBUTION DE L'HÉROÏNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Compte tenu de la déclaration alarmante d'un porte-parole de la GRC d'après qui le milieu des hippies serait devenu un important centre de distribution de l'héroïne, une drogue dangereuse, qui entraîne rapidement l'assuétude, le ministre voudrait-il nous dire s'il s'occupe de la question?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Oui, assurément.

LES FINANCES

LE TAUX D'ÉCHANGE LIBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les événements récents concernant la situation monétaire mondiale et la vigueur du dollar canadien mentionnée par le premier ministre, le gouvernement voudrait-il maintenant prendre en considération un taux de change libre ou une forme modifiée de ce taux de change?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Ciel, non, monsieur l'Orateur.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le premier ministre voudrait-il m'assurer qu'à l'avenir, lorsqu'il vantera la vigueur du dollar canadien, il n'oubliera pas de toucher du bois?

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la crise monétaire en Europe.

Le très honorable premier ministre est-il en mesure de nous dire si, tel que nous l'avons entendu hier, le Japon a décidé de fournir ou de garantir un milliard de dollars à la France pour maintenir la valeur du franc?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu cela.

LA FONCTION PUBLIQUE

ON RÉCLAME PLUS D'EMPLOYÉS FRANCOPHONES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Hier, à Hull, M. Yves Labonté, commissaire de la Commission de la Fonction publique du Canada, a réclamé l'entrée massive de francophones dans la Fonction publique et je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il partage cette opinion, et, dans le cas de l'affirmative, si cela sera possible bientôt?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question telle que posée n'est pas recevable.

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE PROGRAMME D'EXPANSION RÉGIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Egmont): Ma question s'adresse au ministre des Forêts et du Développement rural. Vu le vif intérêt manifesté à l'égard de l'Île du Prince-Édouard, le ministre pourrait-il nous dire quand doit être signé le programme général d'expansion régionale du gouvernement du Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Le plus tôt possible, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

LE REMPLACEMENT DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse également au ministre des Forêts et du Développement rural. Le gouvernement a-t-il entrepris de supprimer graduellement le programme de rétablissement agricole des Prairies et, si oui, quel programme d'expansion régionale le remplacerait.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Il n'est pas question de suppression graduelle, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): J'aimerais poser une question au ministre d'État, député

de la Saskatchewan. Le 7 novembre dernier, en réponse à une question du chef de l'opposition, il a promis d'enquêter pour savoir si la Commission canadienne du blé remplit ses engagements en matière d'exportation. Peut-il nous dire maintenant si la Commission suit son calendrier et si elle négocie présentement avec l'Union soviétique pour savoir si ce pays exercera son droit d'option aux termes de l'accord à long terme conclu entre nos deux pays?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je ne répondrai pas à la dernière partie de la question, monsieur l'Orateur, pour des raisons que le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons déjà données. La Commission du blé remplit ses engagements et le blé est livré. Les mouvements du blé transporté des élévateurs aux terminus accusent une augmentation considérable par rapport à l'an passé: 47 p. 100 pour la période du 1er octobre au 7 novembre.

[*Plus tard*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire à l'adresse du ministre d'État de la Saskatchewan. Vu sa déclaration si optimiste sur les expéditions de blé aux points terminus, peut-il nous dire pourquoi le contingent de trois boisseaux s'applique toujours de façon générale? Nous dira-t-il également s'il a dépisté—passez-moi ce terme policier—les wagons-marchandises canadiens aux États-Unis qui pourraient être ramenés au Canada?

L'hon. M. Lang: Je suis persuadé que le contingent est établi aussi judicieusement que possible, étant donné surtout que l'on tient compte de façon spéciale du grain humide. Les chiffres que j'ai cités à propos d'une augmentation de 47 p. 100 dans les chargements de grain des wagons couverts se comparent durant la même période à un accroissement de 23.2 p. 100 dans les chargements de wagons en direction des États-Unis. Il semble donc que les chemins de fer augmentent leurs chargements de tous côtés à la fois.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question supplémentaire en employant encore une fois le mot «dépistage»? La Commission du blé a-t-elle dépisté les wagons-marchandises aux États-Unis qui pourraient servir au Canada, si des pressions étaient exercées sur les chemins de fer des États-Unis?

L'hon. M. Lang: C'est assez difficile à dire. La Commission du blé est d'avis que les chemins de fer collaborent pleinement avec elle au sujet du transport du grain.

[M. Schumacher.]

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai une question supplémentaire sur la collaboration. A-t-on essayé de découvrir le nombre de wagons couverts qui devraient rentrer au Canada, mais que les chemins de fer américains gardent parce qu'il coûte moins cher de payer les droits que de se procurer d'autres wagons. Le ministre peut-il répondre à cela?

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Question supplémentaire. Le ministre d'État sait-il que la situation est mauvaise dans l'Ouest canadien parce que les élévateurs sont pleins à craquer de grain humide et qu'on manque de wagons pour le transporter?

LES PORTS

LE RAPPORT SUR LA DÉCENTRALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je veux poser une question au ministre des Transports. A-t-il eu le temps pendant la fin de semaine d'examiner, comme il avait promis, le rapport sur la décentralisation du Conseil des ports nationaux et peut-il déposer ce document pour qu'il puisse être renvoyé au comité des transports?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je dois avouer quelque chose, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: C'est ce que j'attends depuis longtemps.

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis pas parvenu à le lire jusqu'au bout pendant la fin de semaine mais j'ai encore l'impression qu'on devrait le renvoyer au comité des transports. J'espère pouvoir confirmer sous peu cette impression à mon honorable ami.

[*Français*]

LE COMMERCE

EXPO '70—ON RÉCLAME L'ASSURANCE QUE LES ARTISTES CANADIENS SERONT RÉMUNÉRÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais, en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre, étant donné son importance. J'aimerais d'abord informer le premier ministre de la déclaration de faillite de M. Samuel Gesser, l'impresario qui est maintenant chargé...

M. l'Orateur: L'honorable député ne peut donner des renseignements, mais poser une question.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre quelles mesures il entend prendre pour que les frais des spectacles et des manifestations qui doivent se dérouler au pavillon canadien à l'Exposition de 1970, à Osaka, seront garantis par le gouvernement, étant donné que les entreprises de Samuel Gesser ont fait faillite et que ledit Samuel Gesser est maintenant au service du gouvernement canadien pour la section récréative du pavillon canadien à Osaka?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Valade: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Étant donné l'urgence de la question et le fait que M. Gesser, directeur des entreprises, qui ont déclaré faillite hier, est chargé de l'activité récréative du pavillon canadien à Osaka, le ministre pourrait-il nous dire si des mesures seront prises en vue d'assurer que les artistes seront rétribués?

[*Traduction*]

LE TARIF-MARCHANDISES

LES MARITIMES—LE DÉLAI DE L'AUGMENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports. Il était censé être ici pendant la période des questions, mais je ne le vois pas maintenant. Je m'adresserai donc à son secrétaire parlementaire. Vu que le comité permanent des transports et communications ne reprendra pas, semble-t-il, avant le printemps ses audiences dans les provinces atlantiques, le ministre, le ministre suppléant ou le secrétaire parlementaire voudrait-il bien nous promettre de maintenir le blocage du tarif-marchandises en attendant une étude complète de ce problème.

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je considère volontiers cette question comme préavis.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pendant que le ministre d'État vérifie la réponse à la question précédente avec le ministre des Transports, tâcherait-il également de savoir si le ministre aurait une confession à faire sur le transbordeur de Digby-Saint-Jean, puisqu'il aurait dû faire une déclaration à ce sujet depuis lontemps?

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT DE GROUPES DE CONSEIL EXTERNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 8 novembre dernier, je l'ai interrogé sur l'établissement d'une série de bureaux régionaux et la constitution d'un groupe de 150 nouveaux conseillers parlementaires. Le premier ministre a répondu qu'il se renseignerait. L'a-t-il fait et peut-il donner sa réponse à la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): En effet, monsieur l'Orateur, je me suis renseigné. Que voulait au juste savoir le député?

M. Broadbent: Je voulais une réponse à ma première question, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre n'a évidemment pas une bonne mémoire lorsqu'il s'agit de s'informer, puis-je lui venir en aide en lisant la question initiale à laquelle il a omis de répondre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois signaler au député que la période des questions est terminée. Le député d'Oshawa-Whitby pourrait peut-être poser la sienne demain. Je veillerai à lui accorder la parole au début de la période des questions.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME À DOUBLE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce ou au ministre de l'Agriculture. Le premier ministre m'a alors répondu que ces ministres seraient à la Chambre mercredi. Puis-je maintenant adresser ma question au ministre de l'Agriculture? Étant donné que les délégués qui ont assisté à la réunion annuelle du syndicat du blé de la Saskatchewan ont expressément demandé un régime à double prix pour le blé, le gouvernement songera-t-il à donner suite à cette requête ou à adopter toute autre solution acceptable?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui a été débattue depuis nombre d'années et

le gouvernement l'a étudiée et continue de le faire.

M. Southam: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le Canada a maintenant de graves difficultés à se trouver des marchés pour ses ventes à découvert, le ministre ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu plus que jamais pour le gouvernement d'étudier sérieusement cette question?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader du gouvernement à la Chambre? Vu l'horaire chargé des comités permanents et tout le travail qu'ils ont à faire d'ici peu, accepterait-il de demander au Parlement de prendre un ou deux jours de congé au milieu de la semaine prochaine afin que les comités aient des journées complètes pour faire avancer leurs travaux?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je m'empresserai d'examiner la proposition. Mais le député et les leaders de l'opposition à la Chambre pourraient peut-être voir s'ils sont disposés à perdre à cette fin deux des jours réservés aux subsides pour la présente session.

M. l'Orateur: Je dois signaler aux députés que la période des questions est terminée. La Chambre permettrait peut-être au député de Peace River d'en poser une autre.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement quels seront nos travaux la semaine prochaine afin que nous puissions entrevoir l'avenir aussi loin que possible.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, on le sait, la Chambre est formée en comité des subsides pour étudier des crédits du ministère du Travail. Demain, nous examinerons les crédits du ministère des Transports. Lundi, ce sera le tour des crédits de la Commission de la capitale nationale. Mardi, l'un des jours à réserver à nos motions de subsides, en conformité d'un ordre spécial adopté par la Chambre le 6 novembre, nous examinerons le rapport du comité des affaires extérieures et de la défense nationale relatif à la question du Nigéria. Mercredi, nous reprendrons les crédits du ministère des Travaux publics. J'aurais l'intention de convoquer à nouveau le comité des subsides jeudi et vendredi de la semaine prochaine; bien entendu, nous discuterions avec les honorables vis-à-vis le sujet dont sera saisi le comité. Il est possible que nous ayons à examiner certains crédits déjà étudiés en comité, ou peut-être encore envisagerons-nous la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est de nouveau en comité des subsides. Prévisions budgétaires revisées du Ministère du Travail pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le crédit n° 1 figure à la page 264 du Livre bleu et le détail des affectations, à la page 266.

TRAVAIL

1. Administration générale, y compris des subventions selon le détail des affectations, $1,962,100.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur le président, c'est la première fois que je présente à la Chambre des prévisions budgétaires d'un ministère. Je suis heureux de pouvoir non seulement expliquer ce qu'accomplit mon ministère mais encore écouter les observations et les avis des représentants des autres partis, aussi bien que du mien.

En commençant, je signalerai que les prévisions budgétaires de la Commission d'assurance-chômage ont été déférées au comité permanent et qu'elles ont été étudiées et acceptées au comité.

Au début de la session, durant le débat sur le discours du trône, j'ai eu l'occasion d'exprimer mes idées et mes opinions sur le régime des négociations collectives au Canada. J'ai décrit les succès qu'il a remportés dans les secteurs relevant de la juridiction fédérale et j'ai signalé que, sur la centaine de cas déférés au ministère du Travail et où il y avait menace de grève, seulement six ont débouché sur une grève et deux seulement ont eu de graves répercussions.

Je tromperais la Chambre si je disais qu'il n'y a pas lieu de modifier certaines dispositions de nos lois sur les relations industrielles. On ne peut plus se permettre d'attendre que les problèmes se posent pour les régler. Il faut plutôt les prévenir. Nous devons encourager

le salariat et le patronat à communiquer davantage; nous devons y voir. Mon ministère doit s'assurer que les employés et les employeurs ne se considèrent pas comme des ennemis naturels, mais plutôt comme des associés naturels. En fin de compte, l'entreprise privée, qui fournit des dividendes aux actionnaires des sociétés, assure aussi des emplois à notre effectif ouvrier sans cesse croissant et permet le maintien du niveau de vie auquel bon nombre d'entre nous se sont habitués.

Il règne une grande activité au ministère, monsieur le président. En attendant le rapport des experts de l'équipe Woods, les fonctionnaires sont occupés à revoir les lois existantes, à en préparer de nouvelles et à évaluer les nouveaux concepts; ainsi nous pouvons bénéficier de ce rapport. J'espère qu'il témoignera d'une attitude éclairée envers les problèmes ouvriers d'aujourd'hui.

• (3.30 p.m.)

Notre ministère doit imprimer une direction; il doit favoriser une collaboration plus étroite entre le salariat et le patronat. Le moment est venu d'établir un nouveau service de médiation, composé de spécialistes qui seraient secondés par une équipe de recherches, bien au courant des industries du ressort fédéral. De telles compétences rendraient des services inappréciables aux employeurs et aux employés. Elles pourraient établir un contact plus ou moins permanent entre patrons et ouvriers, de façon à réduire les zones de friction et à favoriser des négociations collectives plus judicieuses.

Tant que le rapport du groupe d'étude Woods ne sera pas déposé, monsieur le président, j'hésiterais, et les députés le comprendront, à discuter longuement des nombreux changements qui s'imposent si mon ministère veut remplir pleinement son rôle dans la société juste de demain.

J'ai eu l'occasion, en examinant le fonctionnement de mon ministère, de me familiariser avec plusieurs des problèmes qu'affrontent de nos jours le Canada et les Canadiens et qui peuvent ou doivent intéresser directement ou indirectement le ministère du Travail. Ainsi je me préoccupe des arrêts de travail et des différends qui se prolongent bien au-delà des délais susceptibles de rapporter des avantages aux deux parties. Je m'inquiète également du manque de contacts à l'intérieur du mouvement syndical, comme en témoignent les nombreux cas où l'ensemble du mouvement n'a pas ratifié les ententes conclues par sa direction.

Je m'inquiète du fait qu'assez souvent les ententes ne sont pas ratifiées précisément parce que les agents négociateurs font des demandes exorbitantes et extravagantes. Et ces mêmes chefs de syndicats se demandent ensuite pourquoi les membres rejettent le règlement négocié, eux qui les premiers ont encouragé leurs espoirs de façon irréfléchie.

Je ne dis pas que des demandes déraisonnables soient l'unique raison du rejet des règlements négociés, mais elles y contribuent sûrement. En général, les dirigeants syndicaux sérieux m'accorderont sûrement qu'ils doivent communiquer avec leurs membres de façon plus efficace, plus satisfaisante, et leur faire comprendre que les augmentations de salaire ne peuvent sans cesse dépasser la productivité sans entraîner finalement une baisse du niveau de vie. Je ne m'étonne pas du tout que le public s'indigne en apprenant par les moyens d'information qu'un syndicat demande de 15 à 20 p. 100 d'augmentation par année.

Je m'inquiète aussi du bien-être de ce troisième secteur de notre société canadienne—pas le patronat, pas les syndicats, mais les travailleurs non syndiqués, les vieillards, les personnes à revenus fixes, les aveugles, les infirmes, les invalides, autant de personnes qui ne sont pas représentées à la table des négociations. Je me demande souvent, quand je vois le patronat partager ses bénéfices entre les dividendes et les augmentations de salaires, s'il ne devrait pas se demander si une partie de ses bénéfices exorbitants ou élevés ne devraient pas se traduire par des baisses de prix et si syndicats et patronat ne devraient pas avoir un sens plus poussé de leur responsabilité envers ce secteur non organisé de la société auquel je viens de faire allusion.

La capacité de payer ne doit pas être le seul critère d'un règlement à négocier. Une responsabilité sociale croissante incombe au patronat et aux syndicats canadiens, responsabilité dont ils devraient, à mon sens, se montrer plus conscients.

Je voudrais dire un mot du travail accompli par les commissions de conciliation. Au cours des années, ces commissions ont bien servi les Canadiens en réglant les différends ouvriers ou en formulant des recommandations qui ont aidé à les régler. Elles continuent à le faire et ont encore accompli un travail efficace durant la présente année financière. Toutefois, je m'inquiète d'une façon d'agir qui semble vouloir s'implanter. Lorsqu'une commission de conciliation n'a pas réussi à régler un litige, elle présente un rapport sans recommandation, ce qui revient à

remettre le différend entre les mains des parties en présence sans leur indiquer de solution possible et, très souvent, à laisser supposer que la commission a fait très peu d'efforts pour régler le différend.

Je ne suis pas sans savoir que les parties demandent souvent qu'on adopte cette façon de procéder, mais en dépit des arguments invoqués en faveur de cette tactique, il me semble qu'en agissant ainsi le président de ces commissions et les représentants du patronat et du salariat paraissent se soustraire à leurs responsabilités.

Somme toute, monsieur le président, je suis fier de la contribution faite par les commissions de conciliation, mais j'anticipe déjà le jour où la nomination d'un conseil d'arbitrage pour les conflits syndicaux sera devenue l'exception plutôt que la règle. Nos conciliateurs auront alors un rôle plus important à jouer et les parties comprendront qu'elles doivent chercher, de concert avec eux, un accommodement.

On me pardonnera si je consacre quelques instants maintenant à la question de l'automatisation, des changements technologiques et de la nécessité toujours plus grande d'augmenter notre productivité.

Il fut un temps où accroître la productivité était une chose très simple. Il suffisait d'employer une plus grande pelle ou une plus grande brouette. Mais de nous jours, une productivité accrue est synonyme d'automatisation, de changements technologiques, de méthodes ultra-modernes de production. Parce que nous comptons dans une large mesure sur nos exportations pour maintenir notre niveau de vie et pour absorber une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, nous devons accepter, voire même rechercher ces méthodes modernes de production, si nous voulons soutenir la concurrence de pays comme l'Allemagne de l'Ouest, le Japon, la Suède et les États-Unis.

Nous parlons d'une société juste. Pour le libéral que je suis, cela veut dire une société où l'assurance frais médicaux est un droit et non pas un privilège; une société où les logements décents ne sont pas un luxe mais une nécessité; une société dont les membres les moins fortunés ont droit à un niveau de vie décent. Je refuse d'admettre qu'un pays comme le Canada, avec ses richesses immenses, ses matières premières, sa main-d'œuvre hautement qualifiée et son régime de libre entreprise, ne puisse pas se permettre ces choses. Si nous ne pouvons les fournir à nos citoyens, c'est seulement à cause de la faillite du régime que nous nous sommes donné. A mon avis, c'est la libre entreprise qui est en cause au Canada, et elle doit prouver qu'elle est capable de respecter ces droits. La solution ne consiste pas à éliminer l'assurance frais médicaux ni les autres mesures sociales qui ont rendu le nom de notre pays synonyme d'une attitude éclairée envers ses habitants; il faut plutôt rallier nos énergies, notre imagination et notre confiance afin qu'on puisse payer les programmes et les faire avancer grâce à une productivité accrue.

N'oublions jamais que bien des pays qui sont nos concurrents ont déjà introduit dans leur mode de vie le degré de collaboration aujourd'hui nécessaire au Canada mais qui fait actuellement défaut entre les syndicats et l'entreprise, ainsi que le degré de planification nécessaire non seulement entre ces derniers, mais encore au gouvernement. En fait, monsieur le président, au Japon, ces facteurs font presque l'objet d'un culte.

Toutes choses étant égales, qu'il s'agisse des possibilités d'emploi, de l'outillage, de l'efficience de la direction ou des débouchés, l'ouvrier industriel canadien, lorsqu'il est bien formé, peut soutenir la concurrence mondiale sous le rapport de la production. Mais si l'accroissement de la productivité dépend de notre adaptation aux changements de la technologie—et je pense qu'elle en dépend, en effet—nous devons être prêts à affronter la dislocation qu'ils engendrent. Les dirigeants des entreprises se plient aisément à l'évolution technologique; et pourquoi pas? Dans la plupart des cas, elle leur permet de survivre dans un monde toujours plus concurrentiel. Dans beaucoup d'autres cas, elle augmente leur marge de profits.

• (3.40 p.m.)

Toutefois, certains secteurs ouvriers s'opposent encore au progrès technologique, ils en craignent même l'application. A la réflexion, monsieur le président, ils ont raison. Si d'une part la nécessité de ces changements est admise, les syndicats savent par contre que c'est la seule classe ouvrière qui subit trop souvent le contrecoup de ces progrès technologiques. Pourquoi faut-il que l'ouvrier canadien soit la seule victime de la désorganisation que ne manquent pas d'entraîner les progrès technologiques? On ne saurait, en 1968 accepter une telle situation comme inévitable ou juste. La société canadienne et son gouvernement ne sauraient avoir l'incurie d'accepter tout bonnement ces contrecoups humains comme chose normale.

L'entente canado-américaine sur l'automobile illustre à souhait comment les patrons ne comprennent pas leurs obligations morales envers leurs ouvriers. Encore la semaine dernière les usines Ford à Windsor ont donné un avis de congédiement à près de 500 ouvriers—le nombre a été heureusement

réduit à 388; ces gens n'ont reçu qu'une semaine d'avis, ni plus ni moins, pour s'adapter mentalement au choc du congédiement, pour solliciter de l'assistance et des conseils de la Commission d'assurance-chômage et des centres de main-d'œuvre, pour savoir s'ils sont admissibles à des allocations supplémentaires et, dans de trop nombreux cas, s'ils ont droit à une forme quelconque d'allocations. Le patronat ne peut pas s'attendre au respect et à la collaboration des syndicats à moins de commencer à remplir les obligations morales qui découlent des progrès technologiques et de l'accroissement de la productivité. Le moment est venu pour le ministre du Travail de convaincre ses collègues qu'il est grand temps d'adopter une mesure législative qui définisse et souligne la responsabilité de la direction envers ses employés dans le domaine des changements technologiques. (*Applaudissements*)

Monsieur le président, la philosophie du juge Freedman, et d'autres comme le juge Laskin, est claire et nette. Il y a moyen d'ouvrir des négociations sur les changements technologiques sans usurper le droit qu'a la direction de diriger. Je me suis engagé à faire adopter des mesures de ce genre et j'attends de voir quelles méthodes proposera le comité spécial Woods, dans ce domaine extrêmement délicat, mais essentiel.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, de passer à un autre domaine qui relève du ministère du Travail et qui inquiète de plus en plus tous les Canadiens. Il s'agit des préjugés et de la discrimination à l'égard de la main-d'œuvre au Canada. C'est une situation intolérable et absolument sans excuses. Elle force des Canadiens à se soumettre à des conditions de travail spéciales, en dépit des lois qui visent à égaliser les avantages et les chances. Une revue de la législation existante par mon ministère indique que certaines modifications fondamentales s'imposent. Nous les proposerons, après une analyse attentive des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme. (*Applaudissements*)

Certaines personnes dans notre pays ont été victimes de discrimination pendant si longtemps qu'elles en sont rendues à se traiter elles-mêmes avec discrimination, à restreindre leurs propres aspirations; il leur est impossible de concevoir qu'elles pourraient prétendre à certains avantages, à un meilleur mode de vie. C'est une perte pour le Canada, pour notre effectif ouvrier, perte que nous pouvons difficilement nous permettre.

Afin de combattre les préjugés d'une façon positive, nous avons établi récemment au ministère une direction qui aura pour tâche de faire respecter aussi vigoureusement que possible la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi et de la modifier pour la rendre plus efficace. En attendant, les fonctionnaires de cette direction ont parcouru le Canada d'un bout à l'autre pour faire bien comprendre aux employeurs que le ministère du Travail ne tolérera pas de préjugés de race, de religion ou d'origine ethnique. Pour que cette campagne soit efficace, il faudra l'entier appui des syndicats, de mes collègues du cabinet et, bien sûr, de tous mes collègues à la Chambre.

Avant tout, monsieur le président, il est temps que le gouvernement fédéral et les sociétés de la Couronne soient des employeurs modèles, des exemples pour les autres employeurs du Canada. (*Applaudissements*)

Maintenant, monsieur le président, comme je ne sais au juste quel rôle je dois jouer en ce qui a trait aux prévisions budgétaires, je vais conclure en rappelant encore une fois au comité que rien ne saurait me dissuader de faire en sorte que le ministère du Travail reflète le nouvel esprit de coopération et d'association dont le pays a tellement besoin. Je n'hésiterai pas à le doter de la législation nécessaire pour en faire un instrument efficace, non du salariat, non du patronat, mais un instrument au service des Canadiens, aux gens qui sont en droit de s'attendre à ce que le salariat, le gouvernement et le patronat s'efforcent par tous les moyens de trouver les solutions qui s'imposent en vue d'accroître la productivité et d'atteindre à la paix industrielle et à la société juste.

Bien que mes observations d'aujourd'hui touchent au rôle du ministère dans les relations industrielles et les justes méthodes d'emploi, les députés constateront, lors de l'étude du détail des affectations, que le ministère remplit des fonctoins diverses et applique de nombreux programmes, notamment: le Code canadien du travail (normes), le Code canadien du travail (sécurité), le Bureau de la main-d'œuvre féminine, le programme de consultation ouvrière-patronale, la direction des rentes sur l'État et un programme de recherche et de développement économique en pleine expansion. Tous ces éléments se ressentiront de la revivification et de la réorientation du ministère, ce qui lui permettra de jouer au mieux son rôle dans la société moderne. Pour faire ce qui s'impose, d'après moi, il faudra apporter des changements dans la structure du ministère du Travail, tant à

Ottawa que dans les diverses régions, en vue d'améliorer ses moyens de communication internes et d'assouplir son fonctionnement, de façon qu'il puisse mieux répondre aux beoins prioritaires du public.

Avant tout, je veux rapprocher le plus possible le ministère du Travail et ses services de la collectivité qu'il sert. Je veux le rendre plus conscient des besoins de cette collectivité, et je veux qu'il s'engage plus à fond comme un véritable associé du patronat, du salariat et du public.

Je crois, monsieur le président, qu'il n'y a pas place dans nos recueils de lois pour l'arbitrage obligatoire. Nous pouvons faire régner dans l'industrie l'harmonie essentielle pour rendre le pays prospère, grâce à la collaboration entre le gouvernement, les ouvriers et les patrons. C'est l'esprit qui m'anime et avec lequel j'assumerai mon rôle de ministre du Travail.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, je n'avais pas la moindre intention de participer au débat, mais il me semble—le ministre ne m'en tiendra pas rigueur, j'espère—que lui qui a sermonné tout le monde ne verrait pas d'inconvénient à ce que je lui adresse un petit sermon à lui et à ses collègues. Si je ne m'abuse, il a critiqué assez sévèrement les syndicats, ou du moins certains syndicats ouvriers qui, selon lui, demandent des augmentations de salaire trop élevées. J'attribue cela, en partie, à la psychologie d'inflation au pays et à l'appréhension des ouvriers face à l'augmentation du coût de la vie. Il me semble qu'il serait plus utile pour les membres du gouvernement, y compris le ministre en cause, de consacrer moins de temps à sermonner le public à ce sujet et de faire un peu plus eux-mêmes pour enrayer l'inflation.

Je me souviens, par exemple, que les ministres, depuis l'automne dernier, nous ont exposé des plans d'action optimistes. L'hiver dernier, dans le vif de la crise qui tiraillait le gouvernement, le premier ministre d'alors assura à la Chambre que certaines nouvelles mesures allaient être prises, puis elles demeurèrent lettre morte. Depuis lors, on nous a promis un Livre blanc qui devait nous présenter un programme anti-inflationniste, mais nous l'attendons toujours. Sérieusement, monsieur le président, le sermon du ministre du Travail ne saurait remplacer, il s'en faut, un programme gouvernemental constructif.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le chef de l'opposition ne croit-il pas que le ministre a bien fait d'insister auprès de ses propres collègues sur les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter de ce côté-là de la Chambre?

[L'hon. M. Mackasey.]

L'hon. M. Stanfield: D'après moi, il n'a pas chapitré assez longuement ses collègues et trop longuement chapitré le public. J'aimerais lui dire, à lui et à ses collègues, qu'un meilleur exemple de leur part produirait de meilleurs effets que certaines des admonestations qu'ils nous servent.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, puis-je rappeler au chef de l'opposition que, étant donné qu'il s'agit de prévisions budgétaires, j'aurai peut-être l'occasion de le sermonner d'ici la fin du débat. (*Applaudissements*)

M. Crouse: Il est arrogant, le ministre du Travail!

• (3.50 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, mes honorables amis ont si peu à applaudir que je ne m'oppose pas à ce qu'ils réagissent à ce genre de bravade de la part du ministre du Travail. Je suis toujours ravi de recevoir les bons vœux ou toute autre chose qu'il veut bien me transmettre. Toutefois, je crois en toute sincérité qu'il est grand temps que le gouvernement mette à exécution certaines des promesses qu'il a faites concernant les programmes anti-inflationnistes, plutôt que de sermonner les Canadiens parce qu'ils manifestent leurs craintes devant l'inflation continue.

Le ministre a parlé de la nécessité de prévoir des améliorations et de perfectionner des méthodes destinées à établir la paix dans l'industrie. Nous serons heureux d'en entendre parler, sans doute après qu'on aura reçu le rapport Woods et que le ministre aura pu y réfléchir un peu plus. Quant à moi, j'attends ces mesures avec grand intérêt car, je le répète, on en parle beaucoup, on ne fait pas grand-chose.

Le ministre a parlé de l'importance d'accroître la productivité. Il a déclaré que, dans un pays comme le nôtre, nous devrions pouvoir financer des mesures sociales éclairées et accorder à la productivité l'importance voulue pour réaliser ces mesures nécessaires. J'en conviens tout à fait, mais je lui dirais ceci: quand on parle de productivité, il ne suffit pas de sermonner le patronat et le salariat; il ne faut pas oublier qu'une politique gouvernementale éclairée y est pour beaucoup.

Ainsi, une augmentation soutenue de la productivité exige certains services gouvernementaux appropriés dans le domaine de l'éducation d'une province à l'autre. Je lui dirais que l'attitude rigoureuse que lui et ses collègues ont adoptée vis-à-vis des provinces, et l'effet de cette attitude, si elle est maintenue, sur les divers services rattachés à la productivité que doivent assurer les gouvernements provinciaux au Canada, nuiront considérablement à l'augmentation de la productivité au Canada.

Ce n'est pas simplement la libre entreprise qui est mise à l'épreuve, mais aussi le gouvernement de notre pays. Afin que nos services administratifs atteignent la norme nécessaire, un certain degré de collaboration s'impose au lieu d'une attitude intransigeante qui, de la part du gouvernement fédéral, équivaut presque à de la dictature. Les deux paliers de gouvernement doivent s'entendre en matière de priorités au lieu que l'un d'eux se contente de faire le sermonneur.

Le ministre a parlé de discrimination. Comme lui, je désapprouve toutes les formes de discrimination, mais hélas, il en existe au Canada. Il a fait allusion notamment à la discrimination fondée sur la race, la religion, la croyance ou quelque chose du genre. Les habitants d'une région du pays peuvent se croire injustement traités du fait même qu'ils habitent cette région-là. Je suis sûr que le ministre songeait aussi à cela. D'après moi, la simple adoption d'une mesure législative dans ce sens ne parviendra pas à supprimer toute discrimination. Si nous voulons vraiment la supprimer, ce qui à mes yeux consiste en fait à offrir des chances égales à tous, il faudra bien plus qu'une mesure législative. Il nous faut, d'après moi, un programme très bien orienté de façon à assurer l'égalité des chances en ce qui concerne l'instruction, la suppression des obstacles traditionnels et de l'injustice, si vous voulez, qui résultent des logements insalubres. De nombreux Canadiens ont parlé de toutes ces choses. Je souligne que de pareilles injustices ne seront pas supprimées simplement par une mesure que le ministre pourrait présenter. Je le répète, l'injustice ne disparaîtra dans notre pays que si le gouvernement est disposé à collaborer efficacement avec les provinces pour tâcher d'en venir à bout.

Je termine en affirmant que si le gouvernement persiste dans ses attitudes rigoureuses actuelles, nous assisterons non pas à la disparition, mais à la multiplication des injustices au pays?

M. Broadbent: Monsieur le président, je félicite le ministre pour le nouveau portefeuille dont il a hérité, et je lui souhaite tout le succès possible dans son travail. Il semble se soucier du bien-être des travailleurs en particulier et, comme il le dit lui-même, du bien-être de tous les Canadiens. J'espère que les mesures législatives qu'il appuiera à la Chambre et surtout au cabinet permettront d'appliquer les principes auxquels il dit croire, et auxquels il croit sans doute.

Le ministre a indiqué plus tôt dans l'après-midi qu'il s'engageait clairement dans la bonne direction. C'est du moins l'avis des membres de mon parti. Je veux parler, naturellement, de son attitude à l'égard du rapport Freedman. Ceci dit, j'aimerais profiter de l'occasion pour soulever brièvement deux points, ayant trait à l'orientation de la politique, que je demanderais au ministre de considérer avec soin.

J'aurais tout d'abord quelques mots à dire sur le chômage. J'espère que le ministre du Travail se préoccupe du sort que nous réserve de façon à peu près sûr l'hiver qui vient. Si les tendances passées et actuelles se maintiennent, nous connaîtrons l'un des pires hivers de ces dernières années. Naguère encore, les économistes considéraient un taux de chômage de 3 p. 100 comme un maximum absolu pour toute société industrielle à la pointe du progrès, désireuse d'assurer à ses membres un niveau de vie de gens civilisés. Or, au cours des trois dernières années, le niveau de chômage national n'est jamais tombé à 3 p. 100.

Dans les provinces atlantiques, le chiffre trimestriel le plus bas fut de 5.8 p. 100; c'était au printemps de 1966. Sur le plan national, si nous passons en revue tous les niveaux trimestriels de chômage depuis le premier trimestre de 1966, nous constatons une hausse constante et pas une seule baisse entre le taux de 3.3 p. 100 enregistré durant l'hiver 1966 et celui de 5.1 p. 100, au cours du troisième trimestre de cette année.

Ces chiffres, déjà assez peu rassurants, le deviennent encore moins si on considère les régions. Par exemple, au cours de la même période, le chômage est passé de 6.7 p. 100 à 8 p. 100 dans les provinces atlantiques et de 4.7 p. 100 à 6.5 p. 100 dans le Québec. Encore ici, le pitoyable niveau de chômage de notre société industrielle avancée nous apparaît encore plus clairement à l'étude des chiffres maximums des mois d'hiver. Dans les provinces atlantiques, en janvier 1967, 9.9 p. 100 de la main-d'œuvre étaient en chômage; 10.9 p. 100 en janvier 1968. Étant donné l'augmenta-

tion du chômage depuis l'an dernier, on peut facilement prévoir que la proportion des sans-travail dans les provinces atlantiques va atteindre 12 ou 13 p. 100 en janvier prochain.

• (4.00 p.m.)

Je pourrais continuer à vous défiler ces chiffres inquiétants du Bureau fédéral de la statistique, mais je crois m'être fait comprendre. Le chômage au pays a atteint un niveau alarmant, et le gouvernement, au lieu de s'employer à redresser la situation par des programmes appropriés, s'ingénie à empirer les choses. On nous annonce d'abord la mise au rancart du programme de travaux d'hiver. Puis le ministre des Finances nous présente un budget conservateur, genre Chambre de Commerce, qui aura pour effet d'abaisser encore davantage le niveau de l'emploi. Le ministre des Finances, non content d'avoir réduit les dépenses de l'État, crée un nouvel impôt régressif. En réduisant le pouvoir d'achat de l'État et des particuliers, il a simplement fait de son mieux pour que le chômage, l'hiver prochain, soit le plus élevé possible. Si je parle du chômage à propos des crédits du ministère du Travail, c'est que, d'après moi, ce devrait être l'une des grandes responsabilités du ministre du Travail et, cela va de soi, du ministre de la Main-d'œuvre que d'inciter leurs collègues du Cabinet à redresser cette situation alarmante.

Pendant que j'y suis, monsieur le président, je voudrais demander au ministre de donner à la Chambre les prévisions de son ministère quant au chômage pour cet hiver. J'aimerais qu'il donne des chiffres pour chaque province et chaque grande ville.

Je profite de l'occasion pour parler de la question probablement la plus importante pour un pays industrialisé, c'est-à-dire les rapports entre le patronat et le salariat, entre la poignée de propriétaires d'industries et la multitude qui besogne pour eux.

Je vais dire une chose sur laquelle le ministre devrait être d'accord. Il est clair et aussi vrai que jamais qu'aujourd'hui, le travailleur canadien ne peut se considérer l'égal de son patron, qu'il soit propriétaire ou gérant. La formation et l'expansion des syndicats ouvriers au Canada ont beaucoup amélioré la condition du travailleur ces dernières décennies. Pourvu qu'il soit syndiqué, son employeur ne peut plus le renvoyer à son gré; son salaire et ses avantages complémentaires ne sont pas aussi modestes qu'ils le seraient s'il n'était pas syndiqué. Malgré ces avantages tangibles et importants, les travailleurs canadiens syndiqués, et à plus forte raison ceux qui ne le sont pas, ne sont pas et ne peuvent pas se considérer comme les égaux de leurs patrons. Autrement, ils auraient autant à dire qu'eux sur les décisions ou politiques touchant la production, l'affectation des capitaux, ainsi que la nature et le prix des produits.

[M. Broadbent.]

Aucun observateur averti des relations industrielles n'oserait prétendre que patrons et salariés sont sur le même pied sous ce rapport. En fait, la plupart des gens tiennent presque pour un truisme qu'ils ne doivent pas l'être. On croit généralement qu'il appartient à bon droit aux employeurs ou à leurs délégués, c'est-à-dire à la direction, de décider de la production, de l'utilisation des capitaux et de la nature et du prix des produits. Les actionnaires, prétend-on, ont non seulement le dernier mot quand à ce qui se passe dans l'usine, mais encore il est juste qu'il en soit ainsi. La plupart des gens, au Canada, pensent malheureusement de cette façon.

Tant que cette situation et cette attitude prévaudront, monsieur le président, ce sera se moquer des faits que de prétendre, comme beaucoup le font, que patronat et salariat sont des «associés dans l'industrie». Cette expression implique que les deux sont sur un pied d'égalité. Elle fait partie de ce vocabulaire politique qui tend, non pas à éclairer la réalité, mais à l'obscurcir. Elle fleurit sur les lèvres de ceux qui cherchent à nous persuader que la structure fondamentale de l'ordre économique qui existe aujourd'hui au Canada est équitable. Nous ne devons pas nous en laisser accroire, monsieur le président. La structure centrale de notre système économique et les relations qu'elle implique par rapport aux leviers de commande sont inéquitables: elles sont tout simplement injustes.

Dans un certain sens, on peut envisager le mouvement syndical au Canada comme une tentative de la part de nos travailleurs d'éliminer les obstacles à l'égalité. Ils ont essayé de restreindre les prétendus droits du patronat. Ils ont cherché à exercer un plus grand contrôle sur leur vie de tous les jours. L'exemple le plus récent de cette lutte pour l'égalité est leur tentative d'obtenir voix au chapitre en ce qui concerne l'introduction de nouveaux procédés technologiques et de nouvelles méthodes de travail dans l'industrie.

Actuellement, au Canada, les travailleurs sont entièrement à la merci de leurs employeurs. Pendant la durée d'un contrat signé, l'employeur peut introduire une nouvelle machine ou un nouveau procédé qui peut avoir de terribles résultats pour les travailleurs. Les travailleurs n'ont alors aucun recours juridique.

Pourquoi en est-il ainsi? C'est à cause, monsieur le président, de la nature de la plupart des lois canadiennes visant les questions ouvrières. La plupart des arbitres dans les différends ouvriers ont fondé leurs décisions sur la théorie des relations industrielles qui repose sur les droits non attribués. D'après cette théorie, un employeur a tous les droits à l'égard de son entreprise commerciale, sauf ceux qu'il a formellement accordés à un syndicat dans un contrat écrit. Cela veut dire également que le travailleur syndiqué ne peut prendre que les mesures que le contrat l'autorise formellement à prendre. A moins qu'un syndicat ne puisse prouver que le contrat pertinent interdit certaines choses, que ce soit une modification d'horaires ou l'introduction d'un équipement automatisé, la direction peut faire ce qu'elle désire. A moins que le contrat ne permette spécifiquement à l'ouvrier de faire telle ou telle chose, il ne peut rien faire.

De toute évidence, même le syndicat le mieux dirigé n'est pas prophète. Il est impossible de dire à l'avance quelle technique de production nouvelle la direction pourrait introduire pendant la durée du contrat. Ne le sachant pas, aucun syndicat ne peut insérer de condition précise, à l'avance, dans les contrats.

De plus, contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres pays industriels, les États-Unis et le Royaume Uni par exemple, au Canada les syndicats n'ont pas le droit de faire la grève pendant la période couverte par le contrat. Si, au cours de cette période, ils désapprouvent certaines pratiques nouvelles, ils doivent avoir recours à l'arbitrage. La plupart des arbitres, comme je l'ai indiqué—il y a des exceptions—s'appuient sur la théorie des droits non attribués. En conséquence, comme l'a fait récemment observer un spécialiste des questions du travail, M. Ed Finn, 99 fois sur 100, c'est le syndicat qui perd dans des différends de ce genre.

Le pouvoir unilatéral que le principe des droits non attribués accorde aux chefs de l'industrie entraîne depuis longtemps déjà de pénibles conditions de travail pour des milliers d'ouvriers canadiens. Ils ont perdu leur droit d'ancienneté, leurs emplois et, parfois, ils ont été contraints de déménager. Bref ce principe les a grandement défavorisés. Il est remarquable que les ouvriers canadiens ressentent ce choc et commencent à réclamer la participation aux décisions. Tous les Canadiens, syndiqués ou pas, devraient le noter et en être fiers. Le travailleur commence à demander, en tant qu'être humain, plus de pouvoir sur son destin et sur les questions qui touchent sa vie quotidienne. Peut-on nier que cette revendication soit moralement légitime?

Il y a trois ans, le juge Freedman a présenté au gouvernement d'alors un rapport sur les relations ouvrières. Comme beaucoup d'entre nous le savent, son rapport découlait d'une enquête sur une grève illégale par des milliers d'employés du National-Canadien. Les travailleurs s'étaient opposés aux mesures unilatérales prises par la direction des chemins de fer Nationaux. Comme nous le savons tous, et comme les divers ministres du Travail du gouvernement libéral le savent depuis trois ans, le juge Freedman a fait des recommandations capitales et, à mon avis, bénéfiques. Entre autres: premièrement, que la théorie des droits résiduels dans les questions d'arbitrage soit abandonnée; deuxièmement, que la direction soit obligée de négocier avec les syndicats tous les principaux changements dans le travail; et troisièmement, que les syndicats aient le droit de faire la grève pendant la période visée par un contrat.

• (4.10 p.m.)

Il est triste que le gouvernement qui a demandé le rapport Freedman ait choisi de n'en pas tenir compte, tout comme les gouvernements ultérieurs. Il est encore plus triste que trois ministres successifs du Travail n'aient rien fait, du moins jusqu'ici, pour y donner suite. Lors d'un discours prononcé à Toronto le 8 octobre, le ministre actuel du Travail s'est dit d'accord avec le juge Freedman, tout comme il l'a fait tout à l'heure. Dans ce discours du mois dernier, il a déclaré qu'il est «clair que les grandes entreprises ont aujourd'hui l'obligation morale, avant d'effectuer des changements technologiques, de s'assurer qu'ils causeront le moins possible de bouleversements, de les annoncer assez tôt pour que les employés aient le temps et la chance de s'y adapter». Le ministre du Travail a ajouté qu'il espérait que «cette obligation morale deviendra de plus en plus évidente pour la direction».

J'aimerais bien savoir, monsieur le président, où était passée l'obligation morale de la Ford Motor Company qui a informé des centaines de travailleurs, il y a quelques jours à peine, qu'ils seraient sans travail d'ici une semaine. Est-ce ainsi qu'on traite un travailleur? La place qu'il occupe dans l'échelle sociale ou le genre de travail qu'il fait n'entrent pas en ligne de compte; ce n'est pas une façon de traiter un être humain. Agir ainsi est immoral, c'est rejeter toute obligation morale. Attendrons-nous au Canada la régénération morale des administrateurs de la Ford Motor Company? Autant attendre que le Christ revienne sur terre, monsieur le président. Le ministre du Travail et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sont vraiment furieux, semble-t-il, contre la Ford Motor Company. J'espère qu'ils le sont assez pour convaincre le gouvernement d'agir.

Si nous avions toujours suivi les conseils de nos ministres du Travail, une bonne partie de nos lois sociales et ouvrières n'auraient jamais été adoptées. Si l'exhortation morale suffisait, nous n'aurions jamais eu besoin des syndicats; nous n'aurions pas besoin maintenant de lois sur les salaires minimums. Je pourrais continuer mon énumération à l'infini en ce qui concerne les mesures ouvrières et d'assistance sociale. On ne peut tout simplement pas compter sur la bonne volonté des gens pour faire ce qui doit être fait.

L'actuel ministre du Travail a eu tort dans le passé de compter sur la coopération volontaire de l'industrie. Le fait que quelques employeurs aient consenti à négocier avec les syndicats des clauses relatives au changement de travail dans leurs contrats n'écarte aucunement la nécessité de lois obligatoires dans ce domaine. Il faudrait attendre trop longtemps avant que tous nos travailleurs syndiqués soient traités avec justice, si nous ne comptions que sur la bonne volonté de tous nos employeurs.

J'ai presque terminé, monsieur le président. La plus importante recommandation du rapport Freedman est peut-être celle qui voudrait donner aux travailleurs le droit de faire la grève pendant la durée du contrat. Ce droit s'impose depuis longtemps. Je le répète, ce droit existe dans la plupart des pays industrialisés. Il est important pour que l'autre droit recommandé dans le rapport Freedman, celui de négocier des changements de travail pendant la durée du contrat, ne reste pas lettre morte. A moins que les ouvriers n'aient le droit de faire la grève pendant la durée d'un contrat, leurs négociations en vue de changements de travail pendant un contrat n'avanceront pas à grand-chose. C'est donc là la recommandation essentielle: les ouvriers doivent avoir le droit de faire la grève pendant la durée du contrat.

La question décisive pour les ouvriers et ouvrières canadiens dans les années à venir sera de savoir s'ils devront cesser d'être de simples instruments dans le processus de production. Ils ne doivent pas être victimes des changements technologiques. Au contraire, nous avons besoin de lois qui leur permettront de lutter pour rester maîtres de leur propre destin. La mise en œuvre immédiate du rapport Freedman serait un pas dans cette voie.

[*Français*]

M. Dionne: Monsieur le président, en participant au débat sur les crédits du ministère du Travail, une foule de sujets variés nous viennent à l'idée, comme, par exemple, les conditions de travail de ceux qui ont la chance d'occuper un emploi durant la période de chômage que nous traversons présentement, l'équilibre approprié de salaires équitables devant la montée croissante du coût de la vie, la recherche de moyens qui permettraient au plus grand nombre possible de travailleurs d'obtenir l'emploi qui leur convient, la nécessité de demeurer en accord avec l'évolution des techniques modernes de la production des biens utiles avec le moins d'effort physique et le rôle du syndicalisme dans la société actuelle. On pourrait discourir longuement sur de multiples sujets qui se rattachent tous au travail.

Au fait, on doit reconnaître, à moins d'être complètement dépourvu du sens de l'observation, que tout ce qui a été accompli dans le monde est venu du travail, organisé ou non. Ce qui est malheureux, aujourd'hui, c'est de constater que toute cette armée de travailleurs est trop souvent aux prises avec des problèmes de crise, de grève ou de chômage, d'automation ou d'impôt, pour ne mentionner que ceux-là.

On semble avoir oublié que le travail n'est pas le but ultime de la vie, mais plutôt un moyen d'assurer au travailleur la certitude de vivre convenablement et de maintenir un équilibre normal, grâce au partage équitable des responsabilités de chacun.

La direction d'un ministère aussi important que celui du Travail implique des responsabilités très sérieuses et nécessite la collaboration de conseillers impartiaux et compétents. Je souhaite sincèrement à l'actuel ministre la santé et la clairvoyance nécessaires pour trouver les solutions les mieux appropriées au moment opportun.

• (4.20 p.m.)

On est un peu trop porté, quand on parle de travail, à se contenter d'un bon mot en passant, donnant l'impression qu'on l'accepte comme une triste nécessité de la condition humaine. Pourtant, c'est le travail qui contribue à former et, souvent, à sauver l'homme. C'est le travail qui lui apporte, avec la dignité, la liberté qui l'ennoblit.

L'ouvrier qui travaille poursuit ordinairement différents buts. Il veut d'abord gagner de quoi vivre pour lui et les siens. Il désire être indépendant et se suffire à lui-même. Un homme se sent amoindri lorsqu'il dépend des autres, d'une façon non légitime. Parce que l'homme est doué de raison, il éprouve une certaine satisfaction à faire quelque chose pour lui-même. Un travailleur est fier d'être quelqu'un, d'accomplir quelque chose et de rendre service aux autres. Il veut occuper une place dans le monde. Il est fier d'être utile. Par son intérêt moral et l'entraide fraternelle, il contribue à l'expansion de la civilisation.

Il est normal qu'un travailleur aspire à faire partie d'un organisme ouvrier qui tient compte de ses besoins et favorise le progrès de toute la société, répondant efficacement aux différents buts visés.

Présentement, le travailleur se débat dans une situation difficile. Trois solutions se présentent à lui; la première est la solution capitaliste, où les bénéfices sont réservés à quelques-uns, et les sueurs du travail, aux autres; la seconde est la solution collectiviste, où les bénéfices sont réservés à l'État, et les sueurs du travail à tous les travailleurs; la troisième est la solution chrétienne: les bénéfices pour tous, les sueurs du travail pour tous. Partager, voilà ce qu'il faut!

Les affaires qui, autrefois, étaient morales, sont aujourd'hui remplacées par la morale des affaires. Au fait, on cherche à régler les problèmes du travail et de toute la vie économique en conseillant à chacun de faire le plus d'argent possible—profit maximum—au plus bas prix possible, afin de permettre la concurrence sans limite.

Voici ce qui se produit: Le commerçant veut vendre le plus cher possible, tout en achetant le moins cher possible, et il gagne souvent trois ou quatre fois plus que celui qui travaille péniblement à la fabrication.

Le patron cherche à payer les matières premières le moins cher possible, à payer les salaires les moins élevés possible et à vendre les produits le plus cher possible.

Souvent, le travailleur cherche à travailler le moins possible et, quelquefois même—ce qui est malheureux—il cherche à travailler le moins bien possible, tout en cherchant à obtenir le salaire le plus élevé possible. Cette situation ne peut durer. La lutte des classes, c'est la lutte des égoïstes, et l'abus autocratique de l'État est loin d'apporter une solution. Ce qu'il faut, c'est un ordre économique inspiré par la justice sociale, respectant à la fois la prospérité de l'entreprise et le juste salaire, tout en tenant compte des intérêts légitimes du consommateur et du vendeur.

Dans notre monde moderne, personne, ou peu s'en faut, ne produit à lui seul tous les biens dont il a besoin pour sa propre subsistance. Le travail est extrêmement compartimenté et de plus en plus spécialisé, ce qui contribue à une production totale abondante.

Serions-nous assez bêtes, avec tous les moyens modernes dont nous disposons, pour reconnaître que nous ne sommes pas capables de distribuer la production que nous fabriquons? Les faits démontrent que nous avons de bonnes raisons de préconiser le moyen que nous connaissons: Le Crédit social, qui n'est sans doute pas un remède à tous les maux, mais assurément un pas dans la bonne direction. Si nos politiciens connaissent d'autres moyens, qu'ils se hâtent de les appliquer, car un fort pourcentage de la population est fatigué des grèves successives, des luttes intersyndicales et d'une législation ouvrière inopérante.

Il est facile de constater que notre système législatif manque de souplesse dans le domaine des relations ouvrières-patronales. Ces longs retards apportés aux négociations et au renouvellement des conventions collectives de travail démontrent, hors de tout doute, que le système manque de santé, et lorsqu'il surgit de nombreux conflits, on retrouve autour du malade trop de médecins qui ne semblent pas s'accorder sur le remède qui convient.

Ceci me rappelle cette phrase lapidaire du Dr Marius Barnard, frère du célèbre chirurgien sud-africain, Christian Barnard, qui avait pratiqué avec succès une greffe du cœur, qui s'exprimait ainsi: Un cœur neuf pour changer un monde sans cœur.

Nous constatons souvent que notre réaction est passagère relativement aux nombreux cas de misère résultant de l'insécurité dans le domaine de l'emploi, du manque de revenu suffisant et de la peur du lendemain qui est souvent la cause de nombreux désordres. Nous paraissons incapables de supprimer la misère par une répartition plus équitable des responsabilités de chacun.

Comme je le mentionnais au début de mes remarques, j'aborderai, si le temps à ma disposition le permet, le problème du chômage, les modalités des règlements de la loi sur l'assurance-chômage, la centralisation des bureaux et d'autres sujets se rapportant aux travailleurs.

J'aimerais maintenant signaler les effets désastreux de la multiplication des grèves, qui sont devenues plus populaires que la mini-jupe. De nos jours, un certain nombre de travailleurs—même des étudiants, les travailleurs de demain—semblent avoir l'impression qu'ils ne seraient pas dans le vent s'ils ne faisaient pas leur petite grève. Ils devraient pourtant s'arrêter et réfléchir sur les conséquences de leurs gestes, même s'ils sont dans le vent. Il faut tout de même pouvoir conserver la maîtrise du gouvernail, en prévision des tempêtes.

Qu'il y ait quelques grèves, c'est bien normal! Mais si l'industrie ou les services connaissent des blocages très longs et très nombreux, il s'agit alors d'un malaise grave.

Ceci m'amène à citer un passage d'un article qui contient beaucoup de matière à réflexion, écrit par l'abbé Yvan Morin et publié dans un journal de notre région, le *Saint-Laurent* de février 1967. Cet article, intitulé «Sommes-nous pris d'une folie collective ou d'un degré d'immaturité sans bornes?» se lit en partie comme il suit, et je cite:

> La grève semble être encore de nos jours un moyen nécessaire et légitime, mais qu'on soit obligé d'avoir recours si souvent à cet ultime moyen, manifeste que nous vivons dans un climat d'immaturité.
>
> Que les policiers portent le révolver, c'est nécessaire et légitime, mais le jour où ils le manieront

très facilement, ce jour-là sera un jour dangereux, soit parce que la nation sera devenue gangster, ou soit parce que les policiers n'useront plus de leur tête.

Que les grèves soient si nombreuses, cela manifeste ou bien un désir trop grand de dictature économique dans le monde industriel. ou bien les exigences trop fortes du côté des syndiqués. Il faut apprendre que tous, nous avons des droits et des devoirs, que tous, nous sommes les serviteurs les uns des autres.

Un des grands malaises d'aujourd'hui c'est le peu de cas qu'on fait de l'autorité gouvernementale. Serait-ce parce que celle-ci n'est pas respectable? Serait-ce parce qu'on a perdu le sens de l'autorité? En tous cas, le rôle du gouvernement dans les conflits de travail ne semble pas reluisant ...

En étudiant un peu la situation, nous découvrons qu'il existe différentes sortes de grèves qui pourraient se classer en quatre catégories.

Premièrement, il existe des grèves de précédents, à cause de relations tendues qui existent entre patrons et travailleurs et, aussi, de l'habitude d'attendre toujours la grève avant de prendre une décision. Quant à la deuxième catégorie, elle comprend les grèves de prestige; en effet, des gens éprouvent beaucoup de satisfaction à proclamer qu'ils ont gagné une bataille, même si c'est sur le dos des travailleurs.

La troisième catégorie comprend les grèves politiques; malheureusement, certains partisans semblent éprouver beaucoup de satisfaction à faire durer des grèves, dans le but évident de causer de l'embarras à des partis politiques qui n'ont pas toujours pris au sérieux leurs suggestions.

• (4.30 p.m.)

La quatrième sorte de grèves comprend les grèves nécessaires, celles qui sont décidées par le consentement libre et majoritaire des travailleurs, après avoir épuisé tous les moyens honnêtes de persuasion pour justifier leurs revendications. Si nous avions à déplorer seulement cette dernière catégorie de grèves, la situation serait plus encourageante.

L'important est de bien localiser les causes nombreuses de mésentente et d'orienter la législation ouvrière dans le sens de la protection des droits des faibles, des petits, des pauvres, bref, surtout de ceux qui ont le plus besoin de protection. Notons, en passant, que la complication des lois crée souvent une situation confuse.

Il est avantageux pour les travailleurs que les chefs syndicaux actuels et futurs connaissent leurs droits et leurs devoirs, afin de pouvoir sauvegarder ces droits et remplir leurs devoirs.

L'éducation des travailleurs doit être orientée par des chefs syndicaux conscients de leurs responsabilités, dans un esprit de compréhension réaliste, en travaillant comme des partenaires dans l'aventure du développement du pays. Leurs efforts ne doivent pas se limiter à ceux de simples groupes de pressions, intéressés par leurs seuls avantages matériels, au détriment des intérêts d'ordre national, provincial et même municipal.

Il est normal que les chefs syndicaux luttent afin que leurs membres reçoivent une rétribution économique équitable; ils doivent en même temps demeurer conscients des intérêts et des besoins du pays tout entier et utiliser leurs pouvoirs avec clairvoyance et dans un but social.

Tout observateur sérieux reconnaîtra que les syndicats sont nés d'un besoin et que ce besoin continue à exister. Ayant été moi-même membre d'un syndicat durant plusieurs années et président du «local» 2817: de la Fraternité des charpentiers, menuisiers, bûcherons et employés de scieries du Québec, durant 10 ans—de 1952 à 1962—je suis bien à l'aise pour dire que je trouve anormal de conclure que la grève est la solution toute trouvée pour corriger les malaises qui surgissent dans les relations ouvrières-patronales. Il ne faut tout de même pas manquer d'imagination au point d'en venir à penser que l'on peut corriger toute une série d'erreurs en s'organisant pour en commettre d'autres. Les intéressés devraient plutôt utiliser le langage de la raison et se comporter en adultes. Dans un pays démocratique, chacun a le droit d'exprimer ses idées et peut même désirer qu'on les respecte; toutefois, il lui faudra faire preuve de suffisamment de compréhension à l'endroit des idées des autres.

On se bat dans le but d'obtenir des augmentations de salaires, les piastres qui manquent, sans trop se préoccuper de savoir qui les fabrique, qui exerce la surveillance et qui en détermine la valeur. A quoi servirait-il de gagner $3 ou plus de l'heure si la piastre ne vaut que 35c.?

Il s'agit d'un problème de répartition de la richesse, du pouvoir d'achat, du travail et des loisirs, et l'ordre doit être rétabli au sein du système financier qui ne remplit pas sa fonction.

Pensons à cette scène enfantine de répartition: Si dix enfants ont deux pommes, il y aura combat et le plus fort gagnera; si dix enfants ont des sous et deux pommes, le plus offrant, et encore s'il est protégé par un gendarme, les aura.

Mais quand 10 enfants ont 15 pommes, chacun a la sienne et tous les appétits sont satisfaits.

C'est là toute l'image de la crise actuelle. Nous agissons comme des enfants.

Il faut rétablir l'équivalence du pouvoir d'achat, fondé sur des besoins et sur la valeur de la richesse, en tenant compte que le travail d'énergie tend à être remplacé par la machine. Le travailleur a faim; il a soif d'ar-

gent pour vivre et faire vivre ses enfants. Qu'on lui rende justice, afin qu'il ne soit pas obligé de se promener avec un bâton et une pancarte au bout.

Le mécanisme de la législation ouvrière actuelle manque de souplesse et semble impuissant à éviter la multiplication des grèves désastreuses pour l'économie du pays. Or, nous, du Ralliement créditiste, proposons que la législation ouvrière soit orientée vers la création d'un «vrai tribunal du travail», impartial, composé de représentants des travailleurs, du patronat et du gouvernement.

Ce tribunal, composé d'experts dans le domaine des relations ouvrières-patronales, devra disposer des pouvoirs et des informations appropriés lui permettant:

1) D'éviter des luttes intersyndicales, en établissant une procédure claire et précise permettant de déterminer, par scrutin secret, sous la surveillance de deux membres du tribunal, le droit de représentation des travailleurs par un syndicat de bonne foi;

2) De déterminer une période de négociations n'excédant pas 90 jours, entre les parties intéressées, et d'établir des pénalités rigoureuses pour ceux qui ne respectent pas les règlements;

3) De faire une évaluation adéquate de rentabilité de l'entreprise ou du service, en tenant compte des risques, des réserves monétaires nécessaires au maintien de l'entreprise, des déductions d'impôt et des formalités découlant des règlements de taxation;

4) De déterminer, au besoin, une classification des tâches qui tienne compte des responsabilités de chaque catégorie de travailleurs, une échelle de salaires proportionnée aux possibilités de l'entreprise et du service et équilibrée selon l'indice du coût de la vie;

5) D'exiger que tous les votes de grève soient tenus par scrutin secret, sous la surveillance de deux membres du tribunal du travail, et que la grève ne puisse être considérée légale seulement que si elle a été acceptée par 50 p. 100 plus 1 des employés d'une entreprise, et ce après que tous les moyens précités auront été épuisés.

6) D'orienter les négociations dans le domaine des services publics, de façon à déterminer les ajustements de salaires sur une base de taux horaire pour tous ceux dont le salaire est inférieur à $5,000 par année.

J'ai rencontré tellement d'employés de chemin de fer, notamment des employés d'équipes temporaires, qui étaient très fâchés de la décision du gouvernement qui les forçait de retourner au travail à des conditions à peu près inchangées, alors que, dans leur cas particulièrement, il s'agit d'ouvriers qui travaillent à bas salaires et bénéficient d'une augmentation au pourcentage, ce qui ne peut leur convenir. Il était pourtant facile, il me semble, de comprendre cette situation. Je vois l'honorable ministre qui fait des signes approbateurs. J'ai bon espoir que, dans une situation semblable, il saura trouver le mot opportun, au bon moment, pour tâcher d'améliorer cette situation.

Pour ce qui est de la collaboration ouvrière-patronale, le gouvernement se doit de renseigner les personnes intéressées sur les meilleurs moyens à prendre pour maintenir l'harmonie dans les relations. Beaucoup de travail pratique s'accomplit déjà dans ce domaine et j'encourage fortement les efforts du ministère dans ce sens.

Il devrait être également possible, dans bon nombre d'industries, d'encourager, par des mesures législatives appropriées, les employeurs qui seraient disposés à favoriser la participation des employés au succès de l'entreprise en leur permettant de devenir copropriétaires ou associés, afin de créer un véritable climat d'encouragement.

Avant de terminer mes observations, je voudrais souligner un point très important qui concerne bon nombre de travailleurs de ma région employés en territoire américain. Malheureusement, aucune entente n'a été conclue jusqu'ici avec quatre États américains, notamment ceux qui touchent à notre région, le New Hampshire, et plus particulièrement le Maine. Il faudrait que l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) tienne compte des revendications que nous faisons depuis très longtemps.

Je me souviens qu'il y a quelques années, un député de l'opposition avait même mis son siège en jeu afin de hâter le règlement de cette question. Je crois donc qu'il serait normal que les milliers de travailleurs canadiens qui se trouvent en territoire américain—et qui allègent tout de même le problème du chômage chez nous—bénéficient d'une formule convenable. Une telle formule doit exister et je crois que si on la cherche, on la trouvera. On pourra donc leur fournir l'occasion de bénéficier de prestations d'assurance-chômage quand ils reviennent au pays une fois terminée la saison de coupe du bois.

• (4.40 p.m.)

Il y a également, de ce temps-ci, le fameux problème de centralisation des bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Dans notre région, particulièrement, on exerce des pressions en ce sens afin d'empêcher le plus possible ce genre de centralisation. Je crois que cela devrait produire les résultats qu'on attend, parce qu'on aura l'avantage, comme on l'a déjà eu, de rencontrer des gens compréhensifs. Au fait, des problèmes sont entraînés par l'application des règlements de l'assurance-chômage, qui sont modifiés

assez souvent. Je comprends les difficultés des fonctionnaires et j'en connais beaucoup qui sont très chics, qui essaient de faire leur travail le plus consciencieusement possible. Il reste cependant qu'à la suite de règlements découlant des lois existantes, les modalités sont modifiées, chaque année, au point où les travailleurs ne peuvent pas se tenir au courant de tous ces changements. Par conséquent, ils éprouvent beaucoup de difficulté à obtenir des prestations, après avoir présenté une réclamation en bonne et due forme.

Je suis au courant de ce problème. Au fait, des centaines de travailleurs viennent me voir chaque hiver, particulièrement dans la période de chômage, pour me demander de leur aider à trouver une solution. Je crois qu'il serait très important de jeter un coup d'œil bien attentif sur ce domaine.

Je compte donc sur la collaboration du ministre pour trouver les solutions nécessaires.

M. Antonio Thomas (Maisonneuve): Monsieur le président, les délibérations sur les crédits de chaque ministère fournissent à tous les Canadiens l'occasion de s'intéresser davantage aux affaires économiques du Canada et elles permettent plus particulièrement aux députés d'exprimer leurs points de vue sur certains sujets. A titre de député, je suis vivement intéressé à l'essor de l'économie canadienne et, à titre de représentant de la région de Montréal et de la classe ouvrière, je suis plus particulièrement touché par la croissance du port de Montréal.

En effet, Montréal possède le plus grand port du Canada. On peut donc évaluer l'intensité de son activité commerciale. L'importance du port de Montréal tient en premier lieu de sa situation géographique. Ce port joue un rôle clef dans le commerce international du Canada et dans la distribution de nos importations, tout en constituant une étape dans l'acheminement de nos produits vers l'étranger et dans la distribution des importations.

J'ai un vif intérêt pour le port de Montréal, en tant que facteur indispensable à la vitalité de notre économie, en tant que stimulant de la vie commerciale de Montréal et en tant qu'employeur de nombre de résidants de ma circonscription. Pour ces trois raisons, il me semble indispensable que le port de Montréal, dans son effort d'accroître son activité, suscite l'intérêt de tous les députés et soit en mesure de compter sur leur appui.

Cependant, la situation au port de Montréal laisse à désirer. En effet, on remarque que depuis quelque temps, le port ne fonctionne pas au maximum de sa capacité. On peut discuter les différents facteurs qui ont amené une telle situation, mais je pense qu'il en est un que tous reconnaissent et c'est l'état des relations de travail qui compromet l'efficacité du port. Au fait, c'est ce qui a entraîné l'arrêt de travail de 1966. Le gouvernement a alors décidé d'entreprendre, d'une façon pratique, le règlement de ces problèmes et a établi à cet effet la Commission d'enquête présidée par M. Picard. Le rapport de cette Commission contient un grand nombre de recommandations au sujet des relations de travail. Il a imputé la responsabilité de cette situation aux deux parties en cause.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, de rappeler des faits que tout le monde connaît, mais j'aimerais simplement souligner l'importance de la contribution du gouvernement quant à la recherche d'une solution viable.

A la suite du rapport Picard, les employeurs ont accepté de financer un fonds de garantie qui fournit à 2,157 employés la garantie d'un minimum de 35 heures de paye par semaine.

J'aimerais dire, monsieur le président, qu'il est nécessaire que les débardeurs du port de Montréal bénéficient de cette garantie de travail. En vertu de l'ancien régime, les employés étaient soumis au bon vouloir de leurs employeurs et aucun système rationnel d'embauche et de répartition de travail n'offrait de garantie au travailleur. Je connais les travailleurs de ma circonscription et de ma région, et je sais comment ils réagissent. Je sais jusqu'à quel point la sécurité est un élément important de la motivation au travail. On ne peut demander à un travailleur de donner son plein rendement quand il ne sait pas de quoi le lendemain sera fait.

Plus récemment encore, M. Maxwell Cohen fut chargé de présenter un rapport sur les problèmes de la main-d'œuvre. Dans ce rapport, on trouve un certain nombre de mesures qui doivent être prises par les employeurs, afin de faciliter l'adaptation des travailleurs touchés par la mécanisation des opérations.

Il y a quelques semaines, le ministre du Travail (M. Mackasey) présentait au syndicat un chèque de $63,000 pour pourvoir à l'application des recommandations de ce rapport.

Ces divers éléments reflètent la préoccupation du gouvernement, eu égard au problème des conflits de travail. J'aimerais souligner ici la contribution très précieuse de notre ministre du Travail.

Monsieur le président, j'aimerais traiter brièvement d'un dernier point qui est très important quant à l'explication de la situation actuelle. Comme toute entreprise, le port de Montréal est soumis à la nécessité de progresser et, à mon avis, pour survivre, toute entreprise doit développer, au maximum, ses possibilités. Cependant, je pense que dans une société juste, le progrès doit être partagé entre tous les citoyens. Une des applications

les plus significatives du progrès, c'est l'introduction de nouvelles techniques dans l'industrie, et le port de Montréal ne fait pas exception à la règle.

J'aimerais souligner l'importance et la dimension du problème posé par l'introduction des «containers». Ce nouveau processus de transport rend possible l'accroissement de l'efficacité, malgré la réduction de personnel.

• (4.50 p.m.)

Je suis bien conscient que ce phénomène effraie nombre de débardeurs qui tiennent à conserver leur emploi. Nous assistons ici à deux situations qui, dans une certaine mesure, sont en conflit.

D'un côté, les employeurs doivent modifier leur équipement de façon à faire face à la concurrence et, monsieur le président, je répète que je suis entièrement d'accord avec cette façon de voir les choses. J'ajouterais même que si le Canada veut soutenir la concurrence internationale, ses entreprises doivent, au risque de sombrer, modifier leurs méthodes d'exploitation, afin de réduire leurs frais et de pouvoir soutenir, d'une façon avantageuse, la concurrence des pays étrangers.

Par contre, je ne souscris pas à l'idée que le progrès doit se faire au détriment des travailleurs. Dans le cas précis qui nous préoccupe, je pense que l'introduction des «containers» est un élément essentiel à la rentabilité du port de Montréal. En effet, les grands ports adoptent de plus en plus, pour le transport des marchandises, ce mode de transport qui est beaucoup moins coûteux que le système traditionnel.

Mais l'introduction de ce nouvel équipement ne doit pas se faire au détriment des débardeurs. Il est de plus en plus universellement reconnu que si l'on effectue des changements qui touchent les travailleurs, les employeurs ont une responsabilité morale à l'égard des employés ainsi affectés.

Le progrès technologique ne doit pas se faire sans le progrès humain et, dans le cas du port de Montréal, la mécanisation des méthodes de travail ne doit nuire ni à l'épanouissement des débardeurs ni aux relations entre employeurs et employés.

Je pense également qu'une des conditions essentielles à l'épanouissement du travailleur est l'établissement d'un dialogue entre les parties, particulièrement au moment de l'introduction d'un tel changement. Un tel dialogue doit être l'initiative de l'employeur, étant donné qu'il porte la responsabilité du changement. Il doit donc être disposé à discuter des conséquences de son action avec les employés par l'intermédiaire de leur syndicat.

Je suis convaincu, monsieur le président, qu'il est impossible d'imputer toute la responsabilité à l'une ou à l'autre des parties. Par conséquent, je crois qu'il y a lieu pour toutes les parties en cause de faire un effort particulier pour que l'introduction des «containers» au port de Montréal se réalise, ce qui sera vraiment un indice de progrès tant technologique qu'humain.

D'autre part, les employés doivent reconnaître que le progrès est un phénomène irréversible et que toute action visant à le freiner produit de mauvais résultats pour tout le monde.

A première vue, il semble absolument incompréhensible que les employés veuillent freiner le progrès. Mais il suffit de discuter avec eux et de se mettre à leur place pour comprendre qu'ils n'ont souvent pas d'autre choix. La majorité d'entre eux ont, comme nous, des responsabilités de famille. En perdant leur emploi, ils savent qu'ils perdent toutes les ressources qui leur permettraient de subvenir à leurs besoins et qu'ils se heurteront à des difficultés quasi insurmontables pour réintégrer le marché du travail.

Étant donné ces circonstances, monsieur le président, comment peut-on demander à un employé de comprendre la nécessité du progrès? La seule voie qui s'ouvre à lui est celle qui le porte à s'accrocher à son emploi afin de s'assurer un revenu régulier. D'un autre côté, les employeurs doivent comprendre ce phénomène. Le sort de personnes humaines ne peut pas se jouer avec des courbes statistiques.

La seule façon d'arriver à changer les attitudes des patrons et des travailleurs, c'est d'améliorer le processus de communication entre les deux parties. Ainsi, nous en arriverons à une situation où les employés seront à même de comprendre la signification économique des changement et où les employeurs comprendront que dans la prise de décisions de nature économique, ils doivent tenir compte du facteur humain. Compte tenu de la situation actuelle au port de Montréal, je suis assuré qu'il y a lieu d'améliorer ces communications. Pour ma part, je ne puis admettre que le progrès du port de Montréal se traduise par la perte d'emplois pour ceux qui résident dans ma circonscription ou ma région.

J'ai aussi l'intention de travailler de toutes mes forces pour m'assurer que l'intérêt de mes concitoyens soit porté à l'attention de la Chambre, et je pense que ceux qui représentent la population canadienne doivent se faire un point d'honneur de tenter d'apporter quelque chose de valable pour changer cette situation.

Je sais aussi que notre ministre du Travail est pleinement conscient de tous les élements de la situation qui prévaut au port de Montréal, et il l'a déjà prouvé à maintes reprises. Au fait, l'honorable ministre n'a jamais hésité à remplir son devoir de ministre du Travail

dans tous les différends et conflits qui sont survenus depuis qu'il occupe ce poste. De plus, les événements nous ont démontré qu'il avait adopté la bonne philosophie et qu'il est très aimé des travailleurs et des employeurs. Je veux, au nom des travailleurs, le remercier de son dévouement et des efforts qu'il a déployés en ce qui touche au règlement des conflits ouvriers; il a agi avec clairvoyance et justice.

Je termine mes observations en disant que mes sentiments envers l'honorable ministre du Travail sont compréhensibles, car nous venons tous deux de la classe ouvrière. Nous avons tous deux commencé au bas de l'échelle et, aujourd'hui, nous avons l'honneur et le privilège de siéger au Parlement du Canada, en nous rappelant la devise de notre province natale de Québec: «Je me souviens».

Puisse la divine Providence nous donner la santé, la clarté et le courage de poursuivre l'œuvre entreprise afin de ne point faire sombrer l'espoir et la confiance placés en nous. Qu'Elle nous permette aussi de voir et de participer au parachèvement de notre destinée.

[*Traduction*]

M. MacEwan: Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre de s'être vu confier le portefeuille du Travail. A la lumière de l'article paru dans la *Gazette du travail* de septembre et de ma propre expérience du monde ouvrier—bien que je ne puisse prétendre être une autorité au même titre que le ministre et le député de Maisonneuve—je me souviens de l'époque où j'allais à l'université et où je travaillais dans les houillères de ma région, ainsi que comme manœuvre dans ce que je pourrais appeler une compagnie de construction du Haut-Canada. Depuis mon élection ici et même avant, dans ma propre région, j'ai eu d'innombrables contacts avec le salariat, car je viens d'une région à forte population ouvrière.

Je ne peux que déplorer, monsieur le président, que le ministère du Travail ait été fragmenté bien que le ministre ne soit pas homme à reculer devant une tâche redoutable. On a amputé ce ministère d'une bonne partie de sa matière vive au profit d'autres ministères, y compris celui de la Main-d'œuvre. Je préférerais que bon nombre des fonctions confiées au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration relèvent du ministre actuel du Travail, mais il faut bien prendre les choses comme elles sont. L'effet d'une telle fragmentation est déplorable en ce qui concerne les problèmes du travail. Les diverses fonctions et tâches relatives à la main-d'œuvre sont maintenant réparties entre deux ministères. Les pouvoirs et les attributions du ministère du Travail sont divisés et celui-ci se trouve dangereusement affaibli.

[M. Thomas (Maisonneuve).]

• (5.00 p.m.)

On a confité au ministère de la Main-d'œuvre bon nombre des fonctions relatives au salariat, fonctions essentielles, comme le maintien de la mobilité et le perfectionnement des spécialisations en cette ère de technologie. J'espère que le gouvernement n'a pas réduit l'importance du ministère du Travail bien que cela en ait tout l'air. On a prétendu que le ministre du Travail était presque un ministre sans portefeuille, mais nous espérons bien que non. Au cours des jours et des semaines qui vont suivre, nous allons le surveiller afin de savoir exactement ce qu'il se propose de faire.

Nous devons ici étudier ces crédits à la lumière de considérations générales sur les questions ouvrières. Il ne s'agit donc pas de considérer uniquement le montant des dépenses du ministère, mais d'établir un lien entre ces dépenses et l'ensemble du monde ouvrier afin de vérifier le rôle que joue le ministère dans cette sphère. Il nous faut, hélas, nous rendre compte que ce rôle est devenu secondaire. Je constate, à l'examen du Livre bleu, que les fonctions du ministère se limitent aux négociations collectives et au processus d'arbitrage dans les industries sous contrôle fédéral, ainsi qu'à la recherche et aux normes de travail. Ces fonctions sont importantes, certes, mais un ministère national du Travail devrait avoir un champ d'action beaucoup plus étendu.

Au cours de la dernière session, quand les premières prévisions ont été déposées, l'habitation relevait de ce ministère. C'est maintenant le ministre des Transports qui en a la charge. On s'est d'abord demandé pourquoi. Beaucoup cherchaient un rapport entre l'habitation et le transport. On en connaît maintenant la raison, le ministre des Transports n'ayant cessé de se déplacer depuis qu'il est responsable de ce domaine. Mais le manque de logements est encore étroitement relié au domaine du travail. La question du logement se rattache, par exemple, à l'inflation et au chômage. On peut voir jusqu'à quel point l'habitation est reliée au travail si l'on considère les conséquences que peuvent avoir l'habitation et le prix des logements sur le niveau de vie des travailleurs canadiens. Et c'est pourquoi, en étudiant les conditions économiques générales qui se rapportent aux questions ouvrières, il faut tenir compte du coût de la vie, du niveau du chômage, de l'abandon graduel des programmes de formation et de la pénurie de logements. Ces carences sapent à la base la liberté et la mobilité des travailleurs.

En ce qui concerne le chômage, le mémoire du Congrès du travail du Canada au cabinet en février dernier déclarait:

> En notre qualité de représentant de la classe ouvrière de tout le pays, nous ne saurions insister trop vigoureusement sur la gravité, à notre avis, de la situation économique actuelle. Encore une fois, il semble que l'ouvrier canadien subira les conséquences d'une gestion économique incompétente sous forme d'un chômage accru.

On peut ne pas accepter toujours toutes les opinions du Congrès, mais il faut bien avouer que les événements actuels concordent avec ses prévisions de février dernier, car le chômage augmente—comme l'a signalé le député d'Oshawa-Whitby, et j'y reviendrai tout à l'heure—par suite de l'incurie du gouvernement, et c'est l'ouvrier canadien qui en souffre.

Dans notre pays, le chômage constitue un facteur vital des conditions ouvrières et de la mobilité de la main-d'œuvre. Naturellement, monsieur le président, en ce qui concerne une région comme la mienne, la région atlantique, et d'autres parties du pays, il faut signaler les disparités régionales. C'est pourquoi il nous faut voir la perspective entière dans laquelle évolue la main-d'œuvre, et profiter de l'occasion pour déterminer dans quelle mesure les politiques du gouvernement ont été efficacement appliquées dans le contexte du chômage, du coût de la vie, du logement et le reste.

Où peut-on trouver une politique de la main-d'œuvre, dans le gouvernement? Est-ce au ministère de la Main-d'œuvre? Est-ce au ministère du Travail? Où est-ce donc? Cette politique est inexistante. Certains parlent du Code canadien du travail. C'est en réalité une compilation de lois existantes qui n'ajoute absolument rien au bien-être du travailleur. Ce qui ajouterait à ce bien-être, ce serait la réduction d'un taux de chômage toujours trop élevé et qui demeure, en tenant compte des ajustements saisonniers, supérieur à 5 p. 100; ce serait des logements abordables, l'écrasement de la spirale de la vie chère, la suppression de la taxe inique sur les ventes, la relance du programme de recyclage et la formation d'ouvriers professionnels. Telles sont les choses que nous devons promouvoir si nous voulons maintenir la position du salariat dans un monde bouleversé par l'automation. Le gouvernement ne paraît pas s'en rendre compte.

J'aimerais m'associer au député d'Oshawa-Whitby pour demander au ministre de nous donner une idée, avant de conclure ce débat, de ce que seront les chiffres du chômage cet hiver, calculés ou non par un ordinateur. Je songe surtout à des régions comme le Québec et les provinces atlantiques. Le chômage a été en octobre supérieur à 5 p. 100—taux désaisonnalisé—et une fois encore, dans les provinces atlantiques, il était plus élevé que partout ailleurs: 5.2 p. 100, sans désaisonnalisation. Ainsi, malgré les pieuses promesses et les prophéties du gouvernement, la disparité régionale, loin d'avoir disparu, devient un problème chaque jour plus grave, et que nos dirigeants ne peuvent résoudre.

Monsieur le président, le gouvernement a entièrement négligé de relever le défi de l'évolution technologique, et pourtant il n'en est pas de plus grave pour notre main-d'œuvre. J'ai entendu ce qu'a dit le ministre du rapport Freedman, et j'y souscris. L'orientation me semble bonne et nous la suivons de près. C'est là un seul aspect de l'aide à apporter à la main-d'œuvre. En trois mots: il faut agir. Avec le gouvernement actuel, nous ne faisons pas assez pour aider le salariat.

Je n'aborderai pas en détail la question de l'habitation, si ce n'est, je le répète, dans l'optique d'une politique du travail. En février dernier, le gouvernement a reçu du Congrès du travail du Canada un mémoire auquel il n'a guère prêté attention, pas plus, d'ailleurs, qu'aux divers exposés du Conseil économique. Dans son mémoire, le Congrès disait:

> Nous croyons que tous les Canadiens ont droit à des logements convenables et que les gouvernements ont le devoir de s'assurer qu'ils en obtiennent.

Qu'est-ce que le gouvernement actuel a fait dans le domaine de l'habitation? Nous devrons attendre que le ministre des Transports se remette d'aplomb. Le gouvernement aurait dû agir à ce sujet dès le début de son mandat. Il aurait dû donner au pays une politique juste en matière d'habitation.

Les Canadiens ne peuvent se permettre d'être propriétaires d'une maison aux taux actuels. Ils ne peuvent acheter des maisons frappées d'un impôt de 12 p. 100. Assurément, le gouvernement sait que cet impôt de 12 p. 100 s'étend à tous les frais de construction et qu'en définitive, il atteint près de 20 p. 100. Le besoin désespéré de maisons qu'éprouvent les Canadiens ne doit pas fournir aux institutions de prêt l'occasion de réaliser des profits.

Je le répète encore, les Canadiens doivent obtenir des logements convenables. Les travailleurs doivent avoir des logements convenables. Le gouvernement, entre autres choses, doit faire davantage, afin de fournir des logements sociaux sur une plus grande échelle. Toute politique ouvrière logique doit certes prévoir des logements convenables. Si le gouvernement s'intéressait tant soit peu aux travailleurs canadiens, il aurait agi depuis longtemps.

Cet après-midi, mon leader a traité de l'inflation. Il a montré comment elle réduit le pouvoir d'achat du dollar et pousse les syndicats et les travailleurs à demander des aug-

mentations, car ils ont besoin de plus d'argent. Que le ministre le sache, c'est là un des problèmes les plus épineux de notre temps. Et le gouvernement a échoué lamentablement dans ses efforts pour le résoudre.

L'inflation rend le pauvre encore plus pauvre. Je le répète, elle accentue les disparités régionales, car les régions les moins développées sentent les effets de l'inflation de la même manière que les régions développées et parfois même davantage; en effet, si le pouvoir d'achat n'augmente pas au même rythme, la disparité s'accentue. Pendant les cinq années où le gouvernement a été au pouvoir...

Une voix: Six.

L'hon. M. Olson: Depuis le 25 juin 1968.

• (5.10 p.m.)

M. MacEwan: Un gouvernement libéral est au pouvoir depuis 1963, soit depuis cinq ans. Beaucoup de Canadiens savent trop bien cela, surtout ceux des provinces atlantiques. Le ministre de l'Agriculture est un de ces ministres de la société juste. Il a remis au mois de mars prochain la conférence sur l'agriculture. Il aurait dû déjà prendre une initiative juste envers nos cultivateurs. Je réserve cette question pour plus tard, peut-être à l'étude des crédits de l'agriculture. Depuis cinq ans que ce gouvernement est au pouvoir, que le ministre le sache ou non, ce sont les ouvriers qui ont subi les contrecoups d'une inflation jamais vue en temps de paix. Les seuls prix des aliments, par exemple, ont augmenté de 25 p. 100 pendant ces années, de même que le prix du logement. Je pourrais entrer dans les détails là-dessus mais je préfère me borner à la question de la conciliation.

Le ministre, je le sais, a préconisé dans ses remarques de meilleures procédures de médiation au pays, entre autres choses. Je lui offre une proposition qui s'inspire de la grève des postes et des autres grèves qui ont éclaté ces derniers mois. Il y a eu aussi la longue grève des manutentionnaires de céréales pendant laquelle le ministre de l'Agriculture se complaisait à blâmer les compagnies tandis que le ministre du Travail n'est intervenu que tardivement. Il a justifié sa position lors du débat sur l'Adresse. Il a peut-être raison, bien que je n'en sois pas convaincu. Je répète toutefois qu'on n'a pas récupéré les six semaines perdues à cause de cette déplorable incurie.

Dans le cas de la grève des postes, le gouvernement a laissé moisir le rapport Montpetit pendant quelques années. Lorsque les postiers sont revenus à la charge, les membres du gouvernement ne s'en sont pas occupé. A mon avis, le gouvernement ferait peut-être bien d'établir une commission de conciliation et de négociation entièrement autonome, composée de spécialistes, et qui serait tout à fait indépendante du Conseil du Trésor. Un tel organisme devrait se mettre au travail bien avant qu'une grève devienne imminente et non pas juste avant qu'elle soit déclenchée. En commentant un bill d'initiative parlementaire qu'avait présenté le député de Notre-Dame-de-Grâce, le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit que les droits actuels de la fonction publique du Canada sont remis en cause. Je crois, toutefois, que si l'on agissait ainsi, bien des grèves en puissance seraient probablement évitées, bien qu'à juste titre, ce droit soit conféré aux employés en vertu de la loi.

Je pourrais traiter des services essentiels, mais je n'en ferai rien pour l'instant. Le ministre parle du groupe d'étude Woods. Nous allons attendre de voir le résultat de son travail. Un article du bulletin de novembre de la Chambre de commerce du Canada, m'a paru intéressant. On y dit entre autre:

> M. H. D. Woods, M.A. docteur en droit, doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université McGill, dirige le groupe d'étude du ministre sur les relations ouvrières. Au cours de la réunion annuelle, il s'en est tenu surtout aux problèmes qui sollicitent le groupe d'étude car, disait-il, «nous ne sommes pas encore en mesure d'annoncer publiquement des recommandations, puisque nous sommes comptables tout d'abord envers le gouvernement».
>
> Ce qu'il s'agit de savoir, selon lui, ce n'est pas si les grèves doivent être autorisées ou non, mais si tout le régime concernant la façon de statuer au niveau des particuliers, des syndicats et des employeurs doit être maintenu et renforcé par des réformes ministérielles et administratives ou abâtardi par des interventions publiques serviles, qui exigeront plus de décisions de la part des organismes publics.

Je ne commenterai pas ce point; je veux seulement le mentionner. Nous y reviendrons peut-être un peu plus tard. J'ai déjà parlé du rapport Freedman. Je crois qu'il nous engage dans la bonne voie. A mon avis, le ministère et le ministre pourraient prendre de nombreuses mesures pour doter le pays de meilleures lois ouvrières.

Il y a aussi la question du programme des travaux d'hiver. Un préopinant en a parlé. Je crois que ce programme n'aurait pas dû être supprimé. A ma grande surprise, on a pris cette décision sans en aviser l'Association canadienne de la construction ni les autres intéressés. Encore une fois, semble-t-il, le gouvernement a pris une décision unilatérale. Ce programme des travaux d'hiver semblait excellent. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aurait laissé entendre que le programme de formation professionnelle et de formation des adultes le remplaçait. J'en doute fort. Néanmoins, je ne déprécie pas la formation des adultes ni la formation professionnelle; ce sont des programmes très valables. Dans ma propre région, ils furent une vraie aubaine non seulement pour les jeunes

mais aussi pour les plus âgés. Je crois qu'on devrait maintenir le programme des travaux d'hiver.

Mon temps de parole semble presque écoulé; je vais donc me hâter. Je me rappelle que le député de Winnipeg-Nord-Centre, comme en fait foi le hansard à la page 2784, a demandé l'autre jour au premier ministre quel était le taux du chômage dans le pays et quelles mesures le gouvernement prenait pour l'enrayer. Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, nous avons fait des déclarations assez longues à ce sujet pendant l'étude du budget, et nous aurons la chance d'en faire d'autres pendant l'étude des prévisions budgétaires la semaine prochaine. Comme vous l'avez prédit, je pourrais donner une longue réponse à cette question, dire que cette augmentation du chômage est attribuable à bien des facteurs ...

Et le reste. Il a terminé ainsi:

De fait, j'ai une réponse très longue ici.

J'espère que le premier ministre interviendra avant la fin du débat pour nous donner cette longue réponse sur le problème le plus urgent du pays, le chômage.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pensez-vous qu'il le fera?

M. MacEwan: J'en doute. Le député de Winnipeg-Nord-Centre aura peut-être plus tard l'occasion de m'appuyer et peut-être réussirons-nous à amener le Premier ministre à la Chambre. Les membres de notre parti auront d'autres questions à soulever. Dans l'intervalle, je formule de nouveau l'espoir que le premier ministre nous dira ce que lui-même et son gouvernement comptent faire pour combattre le chômage au pays.

M. Gibson: Monsieur le président, je félicite le ministre du Travail pour le discours magistral à la fois érudit et pratique dans lequel il a exposé la politique ouvrière en termes clairs, hardis et humanitaires. Certes, le patronat et le salariat sont aux prises aujourd'hui non seulement avec les problèmes qui les opposent l'un à l'autre, mais encore avec ceux que suscite l'automation.

• (5.20 p.m.)

Je représente la grande circonscription ouvrière de Hamilton-Wentworth, région essentiellement urbaine où vivent des milliers de travailleurs canadiens, et je suis fier de participer à ce débat. J'en suis fier parce que le ministre a su discerner l'importance de l'automation, problème crucial, qui réclame des mesures immédiates et suivies.

Pour ma part, je n'appuierai jamais l'opinion selon laquelle ce sont les travailleurs eux-mêmes qui devraient surtout faire les frais des changements technologiques.

Ce concept est erroné. Nous devons prendre, à la Chambre des Communes, l'initiative de nous attaquer à ces graves problèmes signalés par le député de Winnipeg-Nord-Centre qui possède de l'expérience et qui, en un certain nombre d'occasions, a exprimé de l'inquiétude et du souci pour ceux qui vivent d'une pension fixe et qui se sont trouvés pris dans cette compression inflationniste, cet infâme ennemi de la nation canadienne.

Certes, nous ne pouvons rester là à regarder des ouvriers industriels compétents rejetés, par suite des nouvelles méthodes industrielles. Ces ouvriers industriels ne sont pas des machines, ils font partie intégrante de la compagnie et ne doivent pas être rejetés. Nous devons encourager le patronat à participer plus pleinement et plus à fond à la planification; cela fait partie de ses responsabilités en ce qui concerne l'intégration des rôles de ceux qu'on n'a plus immédiatement embauchés dans le milieu industriel du moment. Nous ne pouvons résoudre les problèmes de chômage en nous contentant d'effectuer des études, en montrant de l'indifférence ou en entreprenant des projets d'équipement. Nous ne pouvons envisager le coût comme un facteur à considérer sans tenir compte du travail. Peut-être la solution est-elle que le gouvernement et le patronat doivent fournir de nouveaux emplois et une formation nouvelle aux victimes des changements technologiques.

J'ai eu la chance, après la dernière guerre, de bénéficier du programme libéral de recyclage des anciens combattants. C'est l'une des plus superbes mesures qui aient jamais figuré dans nos recueils de lois. Certes, on l'a adoptée après une guerre formidable et elle avait une portée immense, mais il est également vrai que des milliers de jeunes Canadiens ont repris leur place dans la société grâce à l'attitude progressiste et à la largeur de vues du ministre du Travail de l'époque, dont le résultat a été l'adoption de cette mesure efficace. Le ministre d'alors avait affaire à une structure de la main-d'œuvre plus élaborée et plus complexe.

L'actuel ministre du Travail est capable et travailleur. Les lois précédentes sur lesquelles il se fonde ont été formulées par feu Mackenzie King et appliquées par d'autres ministres comme l'ancien député de Welland, feu Humphrey Mitchell. Cette politique a été poursuivie par lui et par d'autres hommes de son calibre. Ces hommes étaient appuyés par...

L'hon. M. Hees: Donnez-nous les noms de certains autres membres qui vous ont tant impressionné.

M. Gibson: L'œuvre accomplie n'est pas seulement due aux ministres du Travail.

L'hon. M. Hees: Notez ces noms d'avance. Voilà un bon tuyau.

M. Gibson: Merci. Ces hommes ont accompli leur tâche et sont passés à l'histoire. Le Parlement actuel compte des compétences des deux côtés de la Chambre. Bon nombre d'entre eux ont beaucoup plus d'expérience que moi et j'ai l'impression que tous les députés veulent s'attaquer à ces problèmes. Il ne faudrait pas que nous présentions l'autre joue et que nous laissions simplement à ces gens la meilleure part. Ce n'est pas l'attitude qu'adoptent le Parlement ou le peuple canadien.

Un autre problème d'intérêt national s'est posé cet été. Il émanait d'une rupture de négociations. En temps de grève, il faudrait considérer le consommateur comme un élément intégral des négociations et des pourparlers. Nous en sommes peut-être arrivés au point où le ministère de la Consommation devrait prendre part, au moins à titre d'observateur, aux entretiens entre le patronat et le salariat. C'est peut-être trop en demander et risquer peut-être de forcer les choses mais, à mon avis, c'est une bonne idée qui doit être exprimée.

Les grèves nationales causent des crises terribles dans notre économie. Elles en secouent la structure comme si une tempête éclatait soudainement. La télévision est un organe précieux de communication et il me semble fort louable qu'un représentant du ministère de la Consommation soit présent aux négociations entre salariat et patronat. Ce représentant pourrait signaler aux représentants des ouvriers et des patrons les conséquences de leur position sur l'économie. Ils pourraient signaler aux patrons les répercussions économiques de leurs exigences, et ils pourraient expliquer aux syndicats les résultats probables des augmentations qu'ils réclament. Ils pourraient indiquer à ces gens-là la hausse du coût de la vie qui s'ensuivra s'ils persistent dans leurs exigences.

Je ne crains pas de dire qu'à mon avis on a trop mis l'accent sur l'ouvrier et sa rémunération. Il faut aussi tenir compte du patronat et des hausses de prix. Nous avons la responsabilité morale sinon l'obligation de faire connaître au public l'effet des hausses de prix exagérées. Je ne plaiderai pas maintenant en faveur d'une commission de revision des prix, mais il ne faudrait pas en abandonner l'idée. Nous ne devrions pas hausser les épaules en disant que cela est tout à fait impossible. La question pourrait être discutée à la Chambre. Nous devrions étudier les possibilités qu'offre l'organisme de revision des prix de Grande-Bretagne. J'aimerais que le ministre dise ce qu'il en pense.

[M. Gibson.]

Nous ne devrions pas laisser voguer ce navire toutes voiles carguées car lorsque les voiles sont amenées, le bateau roule et tangue dans toutes les directions. Nous devons veiller à notre économie. Pendant bien des années, l'effet inflationniste des prix et des salaires élevés a maintenu le consommateur dans une camisole de force. Nous devons protéger le consommateur. La majorité des gens qui élisent les députés au Parlement sont des consommateurs. Les membres du patronat et du salariat sont des consommateurs.

Avant de conclure, je ne puis me retenir d'exprimer l'opinion que bien des problèmes entre le patronat et le salariat proviennent de l'absence de toute attitude humanitaire vis-à-vis des salariés. Ce n'est pas là faire preuve d'étroitesse de vues ou de parti-pris. Beaucoup de sociétés sont progressistes et s'intéressent au bien-être de leurs employés. D'autre part, beaucoup d'employeurs sont insensibles et considèrent leurs employés comme une partie de l'usine, ou comme des machines à poste fixe, ou comme autant de pions à déplacer ici ou là. Ils estiment qu'une société n'est rien de plus qu'une machine à faire des profits. Ces employeurs devraient prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis des droits de leurs employés. Il serait salutaire de voir un plus grand nombre de présidents de sociétés rendre visite de temps à autre à leurs ouvriers. Il y en a peut-être beaucoup qui le font. L'aspect humanitaire des relations du travail n'a pas été exploité à fond par le patronat. Le gouvernement a pris l'initiative à cet égard. On devrait encourager le patronat à en faire davantage et à aller plus loin dans ce sens.

• (5.30 p.m.)

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je me suis bien réjoui quand le ministre a dit dans son discours que, quant à lui, la société juste est celle où un niveau de vie convenable est un droit et non un privilège. Je suis persuadé que nous sommes tous d'accord là-dessus. Toutefois, nous devrions examiner les réalisations du gouvernement actuel depuis le début de son mandat afin de voir ce qu'il a fait pour instaurer cette société juste. Nous avons souvent entendu parler le premier ministre de la société juste durant la campagne électorale et tous les Canadiens aimeraient bien savoir quelle idée le gouvernement se fait de la société juste. Nous voulons savoir ce que le gouvernement a fait pour instaurer cette société juste en laquelle le ministre du Travail dit croire comme nous tous, j'en suis certain.

J'aimerais parler un peu de la pauvreté dans notre pays et des salaires minimums que versent les industries qui relèvent des autori-

tés fédérales et provinciales. En août, le Conseil économique a publié l'un de ses nombreux exposés, dont un chapitre de 37 pages traitant de la pauvreté au Canada. Le Conseil économique nous dit qu'il n'y a pas moins de 4,200,000 Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Il nous apprend aussi que la plupart de ces gens ne sont pas des chômeurs ni des assistés sociaux; ils travaillent mais ne touchent que le salaire minimum. On nous signale que la pauvreté n'est pas concentrée dans certaines régions, mais répandue dans tout le pays, et qu'on la trouve surtout à proximité des grandes villes où sont censées vivre les classes riches.

Dans le chapitre sur la pauvreté, le Conseil économique du Canada déclare que, de l'avis de ses membres, la pauvreté au pays ne constitue rien moins qu'une honte nationale. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de cette déclaration, le premier ministre a admis qu'en effet, la pauvreté qui existe aujourd'hui au Canada est une honte nationale. Nous reconnaissons tous, je pense, que dans la société juste que nous voudrions voir instaurer, il n'y a pas de place pour la pauvreté. Nous, qui voudrions voir fleurir ce genre de société juste, sommes d'accord pour qu'on ne ménage aucun effort pour faire disparaître autant que possible la pauvreté de notre pays. C'est ce que j'avais à l'esprit lorsque, le 13 septembre, j'ai posé au premier ministre la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Comme il s'est dit d'accord avec le Conseil économique du Canada, lequel affirme que la pauvreté au Canada est une honte nationale, souvent due au fait que les travailleurs, insuffisamment rémunérés, ne peuvent assurer à leurs familles une aisance et un confort raisonnable, le premier ministre et le gouvernement songent-ils à majorer très prochainement le salaire minimum dans les industries relevant de la compétence fédérale, d'autant plus que cela encouragerait les gouvernements provinciaux et leur servirait d'exemple?

Le premier ministre a répondu que le gouvernement n'envisageait pas une telle initiative. Revenant à la charge, je lui ai demandé ce qu'il comptait faire pour réduire ou éliminer la pauvreté de cette société juste qu'il aspire à établir dans le pays. Ce à quoi il a répondu:

Notre action vise à assurer que l'inflation sera réduite au Canada. D'après nous, c'est la meilleure façon de s'attaquer au problème.

Quels efforts a faits le gouvernement depuis que le premier ministre a parlé de freiner l'inflation? Vers cette date, le Bureau fédéral de la statistique révélait que l'inflation avait augmenté de 3.6 p. 100 en 12 mois. Un mois après, nous apprenions que l'inflation au Canada avait bondi de 3.6 p. 100 par rapport au cours des 12 mois précédents. Nous apprenons aujourd'hui que l'inflation a augmenté de 4.2 p. 100 ces 12 derniers mois. On peut donc conclure que les Canadiens, surtout les indigents, ont vu leur sort s'aggraver depuis que le premier ministre a donné cette réponse, il y a deux mois.

Les députés peuvent se faire une idée de ce que fait le gouvernement pour contrôler ou faire disparaître la pauvreté qu'on ne peut tolérer, nous en convenons tous, dans une société dite juste. Le premier ministre m'avait dit le 13 septembre que le contrôle de l'inflation était, d'après le gouvernement, le meilleur moyen de combattre la pauvreté au pays. Le gouvernement voit-il à freiner la hausse des prix? Certainement pas. Ceux-ci ont monté par deux fois au cours des deux mois écoulés depuis la déclaration du premier ministre et depuis son explication de la politique gouvernementale à ce sujet. On peut non seulement en conclure que le gouvernement n'a rien fait pour contrôler ou pour réduire la pauvreté au pays, mais que depuis cette réponse que m'a donnée le premier ministre la situation s'est considérablement aggravée, et tout indique qu'elle continuera à empirer de mois en mois.

Le 13 novembre, j'ai attiré l'attention du premier ministre sur cette question. Je lui ai fait remarquer qu'il m'avait dit que c'était là le programme du gouvernement pour enrayer l'inflation et que ce programme n'obtenait tout simplement pas les résultats escomptés. Je lui ai demandé si, en l'occurence, le gouvernement avait songé à de nouvelles mesures pour faire disparaître la pauvreté qui, le premier ministre l'a reconnu, est une honte nationale. Une fois encore, le premier ministre a donné une de ses réponses adroites. Il a répondu que naturellement la réponse se trouvait dans le budget et que, si nous voulions y jeter un coup d'œil, nous verrions ce que le gouvernement faisait pour maîtriser l'inflation. Or, si l'on étudie ce budget, on constate qu'il renferme pour l'an prochain des augmentations fiscales représentant la jolie somme de 845 millions. Tous les députés savent que, lorsque les impôts augmentent, le coût de la vie monte, car les marchandises que nous achetons deviennent plus chères, en ce sens que les nouvelles taxes s'ajoutent à la valeur de ces marchandises, et ces taxes, que nous payons de notre poche, augmentent le coût de la vie. C'est de l'inflation cela. Nous voyons donc que l'inflation continuera d'augmenter l'année prochaine, et probablement même à un rythme plus rapide que cette année.

• (5.40 p.m.)

Cependant, notre premier ministre actuel, qui a fait de grands discours pendant la campagne électorale sur la société juste que notre pays allait avoir grâce au gouvernement libéral, a montré qu'il ne songe ni à supprimer la pauvreté ni même à réduire ou à enrayer l'inflation, même si, d'après le premier ministre, c'est ainsi que le gouvernement conçoit la suppression de la pauvreté. C'est pourquoi le gouvernement refuse de faire trois choses nécessaires pour lutter contre la pauvreté. La première consisterait à donner un exemple aux provinces dont dépendent la plupart des industries. En augmentant les salaires minimums dans les industries qui relèvent de lui, le gouvernement donnerait un exemple à tous les premiers ministres provinciaux, mais il s'y est refusé. J'avais pourtant signalé au premier ministre que la dernière fois qu'on a augmenté les salaires minimums dans les industries placées sous la juridiction fédérale, c'était il y a trois ans. Or, le coût de la vie a augmenté de pas moins de 12 p. 100 depuis lors. Cependant, le premier ministre refuse d'augmenter les salaires minimums et de fournir ainsi un exemple à toutes les provinces.

Deuxièmement, à certaines reprises, moi-même et d'autres avons prié le gouvernement, qui avait donné l'exemple en augmentant les salaires minimums pour les industries soumises à son autorité, de réunir les premiers ministres des provinces et de leur signaler la nécessité qu'il y a pour eux d'augmenter les salaires minimums des industries qui relèvent d'elles, afin que les gens qui vivent dans la pauvreté parce qu'ils touchent des salaires minimums insuffisants ne dépassant pas, dans certains cas, 80c. de l'heure, puissent améliorer leur niveau de vie. Pourtant, le gouvernement fédéral refuse de le faire. J'ai suggéré au premier ministre de demander à tous les premiers ministres des provinces, lorsqu'ils seront réunis ici pour discuter des questions financières et constitutionnelles, de rester peut-être une demi-journée de plus pour discuter de ce qui peut être fait pour faire disparaître ce qu'il admet être rien moins qu'une honte nationale. Mais il dit qu'il ne le fera pas; ils sont trop pris par les affaires constitutionnelles qui toutes sont très importantes, mais pas autant que les mesures à prendre pour faire disparaître la pauvreté dans laquelle vit un cinquième de notre population. C'est le problème important de l'heure, mais le premier ministre refuse de s'y attaquer.

La troisième chose qu'il refuse de faire c'est d'enrayer l'inflation. Je lui ai posé une question aujourd'hui. J'ai cité un extrait d'un discours prononcé cette semaine par le secrétaire du Conseil du Trésor devant les membres de la Canadian Tax Foundation. Il a déclaré que le gouvernement néglige d'établir si les programmes qu'il poursuit sont nécessaires. J'ai demandé au premier ministre si, dans le but d'enrayer l'inflation et de mettre un frein aux dépenses énormes au pays, le gouvernement ne cesserait pas d'agir comme le lui reproche le secrétaire du Conseil du Trésor. Le premier ministre a pris la chose à la légère et a répondu que la question avait trait à une chose qui remontait probablement à une dizaine d'années. Voilà à quel point il a pris la chose au sérieux, bien que je lui aie signalé que le secrétaire du Conseil du Trésor avait parlé au présent, et ceux qui liront son discours le verront bien. Il parlait de ce qui se passe maintenant, et non de ce qui s'est passé il y a cinq ou dix ans. Le premier ministre a beaucoup parlé de société juste pendant la campagne électorale parce qu'il voulait obtenir des votes et faire élire un gouvernement libéral. On s'aperçoit maintenant que c'était une plaisanterie, une farce et une mystification, qu'il ne faisait que parler d'une chose qu'il n'avait nullement l'intention de créer: une société juste.

L'hon. M. Olson: Le député sait-il ce que révèle le sondage Gallup depuis les élections?

L'hon. M. Hees: Je vous parle de ce qui fera tomber le gouvernement dans quatre ans. Attendez et vous verrez. Si je comprends bien, tous les député libéraux sont fiers de la juste société... (*Applaudissements*) ...Merci de vos applaudissements. Oui, ils sont fiers de la juste société où s'incorpore la pauvreté à l'égard de laquelle le premier ministre entend ne rien faire, comme nous le savons, car il l'a dit.

M. Mongrain: Comment le député le sait-il?

L'hon. M. Hees: Parce qu'il l'a dit à la Chambre et parce qu'il a refusé de faire ce que nous lui avons demandé pour relever le salaire minimum et enrayer l'inflation. L'inflation et la pauvreté augmentent chaque jour, mais vous ne vous en souciez nullement. Vous êtes au pouvoir pour quatre ans; que vous importe que des gens meurent de faim? Que vous importe que des gens vivent dans la pauvreté, et qu'est-ce que cela peut bien faire au premier ministre que des gens vivent dans des conditions que le Conseil économique du Canada institué par le gouvernement actuel décrit comme une honte nationale? Vous en

êtes fiers. J'espère que les Canadiens déduiront de votre attitude à l'égard d'une juste société où s'incorpore la pauvreté que vous n'avez aucune intention de la faire disparaître, de l'enrayer ou de l'atténuer.

L'hon. M. Olson: C'est l'opinion du député, et il a habituellement tort.

L'hon. M. Hees: Le ministre pourra se lever quand j'aurai terminé pour me dire ce que fait le gouvernement pour supprimer la pauvreté. J'aimerais entendre le ministre du Travail nous exposer les projets du gouvernement, mais qu'il le fasse quand j'aurai terminé. Je l'écouterai avec un vif intérêt. Dans l'intervalle, nous avons eu une nouvelle preuve que le premier ministre n'a lancé la formule de la «société juste» que pour recueillir des voix aux élections. Une fois sa victoire assurée, il ne s'en soucie guère. Il ne connaît rien à la pauvreté, il n'en a jamais fait l'expérience. (*Exclamations*)

Ses commettants appartiennent à une classe sociale qui ne sait rien de la pauvreté. Les réponses du premier ministre à la Chambre ont révélé de toute évidence qu'il ne se préoccupe pas le moins du monde de faire quoi que ce soit pour faire disparaître un état de choses qui, de son propre aveu, est une honte nationale.

• (5.50 p.m.)

[*Français*]

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais, au début de mes remarques, féliciter l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) du courage qu'il a manifesté au moins à deux reprises, en cette enceinte, récemment, lorsqu'il a participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et, aujourd'hui, alors qu'il a fait sa déclaration sur les crédits de son ministère.

Je tiens à le féliciter parce que je suis d'avis que l'attitude qu'il a adoptée à l'égard du patronat et des mouvements ouvriers est ouverte, franche, ferme et nouvelle. Je crois que trop souvent, dans le passé, nous avons craint, nous, les politiciens, et, en particulier, les membres du cabinet, d'afficher des politiques précises.

Je voudrais, avant de quitter ce domaine, profiter de l'occasion pour remercier et féliciter les membres de son cabinet et de son ministère de l'aide qu'ils nous apportent gracieusement et avec beaucoup de célérité, lorsque nous leur soumettons un problème. Je fais allusion, en particulier, à l'occasion que j'ai eue récemment d'aller visiter les départements du ministère du Travail, et je crois que cela fut très instructif. En effet, cela m'a permis de constater certains avantages qui étaient mis à la disposition des députés dans les divers ministères et, en particulier, dans le domaine du travail.

Monsieur le président, avant de faire des remarques personnelles, j'aimerais relever ici celles qui ont été faites au tout début de l'après-midi par le chef de l'opposition (M. Stanfield). J'ai été quelque peu surpris d'entendre l'honorable chef de l'opposition critiquer l'intervention de l'honorable ministre du Travail, cet après-midi. Il a utilisé l'expression «lecturing» et il lui a donné un certain sens assez difficile à interpréter; mais il semblait insinuer que l'honorable ministre nous avait servi ce que j'appellerais un sermon. Je ne crois pas, monsieur le président, que ce soit le cas. L'honorable ministre, dans son exposé, a tout simplement établi des faits et des positions.

J'aimerais, à ce stade, traiter du comité patronal-ouvrier qui devrait exister dans chacune des entreprises.

J'ai personnellement œuvré dans l'industrie, depuis l'âge de 18 ans, et j'ai été à même de constater les avantages du maintien de l'harmonie dans l'entreprise, grâce à ces comités patronaux-ouvriers.

Je pense qu'on peut citer la compagnie Alcan en exemple, parce qu'elle n'a connu qu'une très courte grève en 1941 et une autre qui a duré quatre mois, malheureusement, en 1957. Mais si l'on considère que cette compagnie est établie au Canada depuis 1901 et au Saguenay depuis 1925, on ne peut dire que deux grèves durant une période de 40 ans constituent un abus tant de la part des ouvriers que de celle des syndicats. Cela prouve également que cette entreprise a compris la nature de ses responsabilités. Au tout début, elle a établi des systèmes de consultations à l'intérieur de ses usines, de façon que les griefs des ouvriers soient étudiés dès leur formulation. Au fait, c'est la meilleure façon, à mon avis, d'éviter que les griefs laissés en suspens prennent des proportions gigantesques et constituent, à un moment donné, la cause de grèves, lorsque vient le temps de négocier des conventions collectives.

Je crois, monsieur le président, que les fonctionnaires du ministère du travail et l'honorable ministre du Travail devraient intensifier davantage, si possible, leur travail sur le plan de la publicité et du contact avec les entreprises, afin que les comités patronaux-ouvriers soient implantés dans toutes les entreprises. Et, en passant, j'apporte la précision suivante, à savoir qu'on devrait en imposer la création; je ne dis pas «suggérer», mais «imposer», dans les divers secteurs gouvernementaux, parce que si l'on veut donner un bon exemple à l'industrie privée, il faudrait au moins que nous, du côté gouvernemental,

établissions ces organismes dans les divers secteurs, dans les divers ministères.

Si mes renseignements sont fondés, monsieur le président, ce n'est pas cette situation, malheureusement, qui prévaut. Nous sommes très loin en arrière, quant aux relations patronales-ouvrières, dans ces ministères du gouvernement.

On a également traité du système actuel d'arbitrage qui est, jusqu'à un certain point, la cause des divers conflits, des diverses grèves que nous subissons. Il est clair que le système actuel d'arbitrage devra être modifié. Le ministre a pris une position bien catégorique en disant que ce système ne pouvait pas être imposé aux ouvriers, puisque, semble-t-il, il serait assez discriminatoire de forcer les ouvriers d'accepter des choses qu'ils ne désirent pas.

Pour ma part, je ne crois pas que ce soit là une bonne formule. En effet, si l'on oblige des ouvriers à accepter la décision d'un comité d'arbitrage, je doute fort que, pendant la durée d'une convention collective, pendant deux ou trois ans, il puisse exister un climat propice à l'harmonie dans cette entreprise. L'ouvrier qui sera obligé de retourner au travail et d'accepter des conditions qu'il n'est pas prêt à accepter sera certainement un mauvais ouvrier et il donnera sûrement un mauvais rendement. Je pense qu'il est préférable que la situation soit réglée et que l'arbitrage obligatoire ne soit pas établi.

Je crois qu'entre hommes intelligents, il devrait être possible de trouver un autre système que l'arbitrage obligatoire. Je sais que la Commission Woods étudie actuellement les diverses modifications qu'on devrait apporter aux lois et je pense que le ministre attend, comme nous tous, d'ailleurs, la publication de ce rapport, de façon que les lois soient modifiées par la Chambre.

Dans son exposé, le ministre dit précisément que dans l'attente de ce rapport, son ministère a déjà commencé à travailler et à préparer de nouvelles lois ou des modifications aux lois actuelles.

Je pense qu'il s'agit certainement d'un travail de préparation qui était nécessaire. Lorsque ces lois seront rédigées—à ce stade, je fais appel au leader du gouvernement, ainsi qu'à tous les collègues du ministre du Travail—qu'on permette au ministre de les présenter à la Chambre le plus rapidement possible, par ce que, à mon avis, le secteur ouvrier doit certainement bénéficier d'une priorité. Nous avons été élus, pour la plupart, par des ouvriers, et je pense que nous ne devrions pas l'oublier.

Je constate qu'au moment où on étudie les crédits du ministère du Travail, l'assiduité n'est pas aussi grande qu'on aurait pu le souhaiter, et j'en suis un peu scandalisé. J'aurais cru que les députés auraient participé en plus grand nombre au débat sur les crédits du ministère du Travail, puisque c'est certes pour eux une occasion de faire valoir auprès des membres du gouvernement des opinions valables et, surtout, de faire connaître les points de vue des divers groupes qu'ils représentent en cette enceinte et, en particulier, le groupe des travailleurs.

[*Traduction*]

M. le président: Comme il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJETS DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Shefford (M. Rondeau)—Radio-Canada—le temps accordé aux partis politiques au Québec; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les pensions—l'indexation universelle; le député d'Algoma (M. Foster)—Les ressources hydrauliques—la rivière St. Mary's—la lutte à la pollution.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les bills publics et les bills privés.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de dire un mot, j'aimerais signaler que nous avons discuté avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest) et que la Chambre consentirait peut-être à adopter un ordre lui permettant de s'ajourner pour le souper lorsqu'elle aura fini d'étudier l'article 1 concernant la Compagnie Mousse de Tourbe Atlantic Limitée, si elle en termine l'étude avant sept heures.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

• (6.00 p.m.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA MOUSSE DE TOURBE ATLANTIC CIE LTÉE

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude,

interrompue le mardi 19 novembre, du bill n° C-103, concernant la Mousse de Tourbe Cie Ltée, présenté par M. Breau.

Sur l'article 1—

M. le président: Lorsque le comité a levé la séance, le mardi 19 novembre, l'article 1 était à l'étude. L'article est-il adopté?

M. Peters: Monsieur le président, je ne retarderai pas le comité, car je n'ai pas l'intention de m'opposer à l'adoption de ce bill. Ce n'est pas que j'accepte les arguments des parrains de la mesure; il s'agit plutôt de donner du travail à un certain nombre de gens.

Tous ceux qui ont étudié le droit ont dû se demander pourquoi, après s'être fait demander pendant trois ans par la Division des compagnies de lui présenter ses rapports—comme l'exige les lettres patentes—l'entreprise a recours à cette procédure de présenter un bill à la Chambre. Les rapports exigés n'ont pas été présentés. C'est là un manquement aux prescriptions des lettres patentes. Maintenant la compagnie vient demander à la Chambre de ne pas tenir compte des mesures prises par la Division des compagnies.

Il est extrêmement curieux qu'une compagnie qui a fait fi de tous les avis qu'on lui a adressés vienne maintenant demander à la Chambre une certaine permission. Comment se fait-il que si peu d'avocats parmi nous s'intéressent à cette affaire? Nous avons déjà laissé entendre que ce genre de procédure devrait se dérouler dans quelque autre forum, peut-être à un comité chargé des bills et des mesures d'intérêt privé, mais non pas à la Chambre. Nous nous opposons vigoureusement à ce qu'on saisisse la Chambre de bills d'intérêt privé en vue d'accomplir telle chose qu'on aurait pu faire autrement.

Sauf erreur, la Division des compagnies insiste énormément pour que les compagnies qui obtiennent des lettres patentes adhèrent, pendant leur existence, aux conditions de leurs chartes. Un avocat me dit que la compagnie en cause doit avoir reçu une foule de lettres de la Division fédérale des compagnies. De fait, il faudrait probablement les mesurer en pieds et non au nombre. La correspondance a dû être énorme; peut-être une ou deux lettres par jour. De toute manière, la Division des compagnies a dû nettement insister pour que cette compagnie se conforme aux conditions de ses lettres patentes. Les arguments présentés au comité par l'agent parlementaire ne sont donc pas convaincants.

Comment la compagnie peut-elle dire qu'elle ne se rendait pas compte de ses obligations du fait qu'elle se préoccupait surtout des ventes? Sa charte lui imposait des devoirs et elle devait être au courant des avis qu'on lui faisait parvenir. Il est impossible qu'on n'ait vu aucun des messages transmis aux bureaux de la compagnie au Nouveau-Brunswick.

Les députés conscients de leur devoir devraient examiner sérieusement un projet de loi comme celui-là, qui a pour effet de saper la protection accordée par la loi à l'ensemble de la population. Les organismes du gouvernement sont institués pour protéger les intérêts de la population et des entreprises. Le projet de loi actuel cherche à détourner une loi déjà adoptée.

La compagnie en question a été pendant quelques années dans une situation financière chancelante. Elle était pour ainsi dire exploitée en fidéicommis, ou par une compagnie d'experts-conseils qui s'occupait des questions administratives. Cette dernière n'a pas eu la délicatesse de prévenir la Division des compagnies et d'examiner la question avec elle.

Les 17 et 22 juin, la *Gazette du Canada* publiait un avis portant que la compagnie serait dissoute et que la date d'expiration de sa charte serait publiée. Le projet de loi actuel vise à annuler cette décision. La Division des compagnies a dû envoyer de nombreuses directives à cette compagnie. Qu'une compagnie publie dans la *Gazette du Canada* qu'elle cessera d'exister et présente ensuite à la Chambre un bill privé comme celui-ci, c'est vraiment là quelque chose de nouveau. Cette question va sûrement susciter l'inquiétude des députés qui s'intéressent au monde de la finance et aux aspects juridiques des chartes fédérales.

Le gouvernement, malgré tous les rouages qu'il a mis sur pied, n'a pas réussi à convaincre cette compagnie, après des années, de se mettre au pas. Non seulement la compagnie s'est moquée du ministère, mais il semble que les administrateurs ou les gens qu'elle avait engagés à Montréal pour s'occuper de son administration aient fait de même.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je vous ferai remarquer que nous n'avons pas quorum en ce moment.

M. Forest: On a quorum.

Des voix: Oui, oui.

M. Dumont: Il n'y avait pas quorum il y a un instant, alors que nous n'étions que 17.

[*Traduction*]

M. le président: Il y a présentement plus de 20 députés au comité.

M. Peters: Monsieur le président, ce quorum que nous avons failli ne pas avoir, prouve que j'ai raison de dire que les députés devraient s'intéresser davantage à cette question. N'est-ce pas à eux de déterminer si la mesure que nous allons prendre, pour contourner une loi antérieure, crée un danger? Après tout, le monde de la finance relève de lois et de chartes fédérales.

• (6.10 p.m.)

On se rappelle toutes ces faillites de compagnies étroitement liées à des agences et auxquelles nous avons accordé une charte fédérale. Faute d'un organisme chargé d'exiger, dès le début des embarras financiers d'une compagnie, des rapports et des états financiers conformes aux directives de la Direction des sociétés financières, nous allons nous retrouver dans la même position que lors de l'affaire Prudential. Nous n'avons certes pas oublié la faillite toute récente de la Commonwealth Trust. Sans l'intervention de la Direction fédérale des assurances et si on n'avait pas laissé écouler une période de trois ans, quelque 20 ou 30 compagnies auraient été entraînées dans cette faillite et on n'aurait pu rien recouvrer. Nombreux sont les actionnaires canadiens qui se réjouiront des garanties assurées par les lois provinciales et fédérales et qui bénéficieront d'une sécurité qui aurait pu leur manquer.

Monsieur le président, j'ai lu certaines choses troublantes dans les rapports du comité. Ainsi, après être intervenu constamment, un député a fini par proposer une motion demandant au comité de ne pas se donner la peine d'entendre l'agent parlementaire expliquer les difficultés avec lesquelles la société en cause était aux prises et pourquoi elle n'avait pas été protégée aux termes de sa charte fédérale. Le député a même demandé une assurance par écrit de l'agent parlementaire. J'estime que ce député a manqué à son devoir, car il n'a même pas entendu l'explication de l'agent parlementaire sur la situation et les raisons pour lesquelles nous devrions passer outre à la mesure conçue pour empêcher ce genre de choses. J'ai une certaine sympathie pour cette société; mais le parrain du bill conviendra, j'en suis sûr, que nous devrions passer outre à des considérations semblables seulement dans des circonstances exceptionnelles.

Cela me rappelle un argument qu'on entendait lorsque nous nous occupions du divorce. On disait que le divorce ne devrait pas être permis sauf dans le cas à l'étude. Chaque cause provenant de la province de Québec était traitée comme une exception. De fait, nous faisons une exception du cas présent et nous disons que la règle ne devrait pas s'y appliquer.

A mon avis, l'assurance qu'on a donnée au comité ne vaut même pas le bout de papier sur lequel elle a été écrite. Elle ne sert absolument à rien, car l'agent parlementaire n'est pas comptable au Parlement. Dans la plupart des cas, l'agent parlementaire ne sait même pas, j'en suis convaincu, quelles sont ses relations avec le Parlement. De fait, j'ai l'impression que certains d'entre eux n'ont même pas payé au greffier leur cotisation parlementaire de $25. J'estime donc qu'en l'occurrence, sa parole n'a pas grand poids, et que celle qu'il a donnée à la société n'en a pas du tout.

Il faut se rappeler que l'agent parlementaire obtient ses renseignements uniquement de la compagnie. Il n'a pas demandé l'avis des actionnaires, j'en suis sûr. En conséquence, ceux-ci ne sont pas protégés contre la mesure que nous nous proposons de prendre et, dans la plupart des cas, nous ne pouvons, à mon avis, leur accorder une telle protection. Nous supprimons toute protection dont jouissaient les actionnaires en ne tenant aucun compte du fait que depuis trois ans la Division des compagnies cherchait à s'assurer que l'entreprise en cause veillait aux intérêts des actionnaires.

On me dira que cela n'a rien à voir avec la question dont le comité est saisi. Je sais que l'affaire touche le député lui-même de très près parce qu'elle s'est produite dans sa propre région. Je le crois sur parole quand il dit qu'il serait excellent de fournir du travail à ces employés pendant longtemps. Mais il faut se rappeler qu'il fait ici une exception au sens juridique en voulant nous faire passer outre à un mécanisme que nous avons mis en place pour empêcher que de telles choses se produisent. J'espère que cela ne créera pas de précédent.

Une voix: Pas tant que vous serez là.

M. Peters: Certains députés n'arrivent pas à comprendre grand-chose du régime parlementaire, même après quatre ans. Ce que je dis ne sera peut-être pas pris en considération,

mais j'avertis ceux qui veulent aller dîner que j'en ai encore pour quelque temps.

Si je le pouvais, je ne permettrais certainement pas l'adoption d'une telle mesure, et je suis certain que d'autres députés pensent comme moi, monsieur le président. Selon moi, nous prenons une direction dangereuse en adoptant cette mesure. Nous ne devons pas passer outre aux lois qui établissent les lettres patentes, les chartes fédérales et ainsi de suite. Nous devrions nous assurer que les actionnaires et autres personnes intéressées sont protégées dans le cas d'abus de tel mécanisme.

La procédure à suivre est assez simple, monsieur le président. Il suffit de soumettre un rapport à la Division des compagnies. La Division établit alors les faits et décide si les actionnaires ont besoin de protection. Tout en étant favorables à la cause soutenue ici, je crois que nous n'approuvons pas du tout la méthode utilisée, que l'on pourrait considérer comme un précédent douteux en vue de tirer les sociétés d'ennuis semblables.

• (6.20 p.m.)

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, depuis qu'on nous a donné, en français, des explications sur ce projet de loi, nous y voyons un peu plus clair, et je suis bien d'accord sur ce que mon préopinant vient d'expliquer, à savoir qu'il est parfois dangereux d'adopter des projets de loi de cette sorte trop rapidement.

Je suis un peu étonné du fait que les députés du parti au pouvoir n'aient pas donné d'explications, au moins pour nous éclairer. Étant donné l'indemnité que les députés et les ministres touchent, nous avons besoin d'être renseignés car, selon les explications que nous avons reçues, à première vue, il semblerait que cette façon de procéder aurait pour but d'éliminer quelqu'un. C'est la première réflexion qu'on pourrait faire, en laissant tout simplement cette compagnie disparaître ou, encore une fois, en camouflant une méthode d'agir qui n'était pas tellement dans les meilleurs intérêts du Canada.

Donc, comme mon préopinant le disait tout à l'heure, nous laisserons adopter ce projet de loi, conscients que la parole donnée au comité permettra de voir présenter, d'ici quelque temps, un rapport financier satisfaisant qui ne nous fera pas regretter de l'avoir adopté trop vite.

Je crois sincèrement que les députés de l'opposition sont en mesure de prouver que l'opposition est d'une grande utilité et si, par la suite, il arrive que des actionnaires de cette compagnie, tant au Canada qu'aux États-Unis, soient lésés dans leurs droits, il serait alors tout à fait logique, puisque le parti au pouvoir ne semble pas donner plus de renseignements, qu'ils viennent voir au moins les membres de l'opposition pour que ces derniers soient en mesure de dire à la Chambre exactement où elle va avec un projet de loi au sujet duquel on n'a pas donné assez d'éclaircissements.

A tout événement, nous appuierons ce bill, à titre d'exception, mais comme l'a dit tout à l'heure mon préopinant, il ne faudrait pas que cela devienne une habitude.

M. Breau: Je voudrais dire seulement un mot, monsieur le président.

Je comprends que l'honorable député exige que lorsqu'un membre du parti au pouvoir présente un bill, il donne les informations nécessaires à la Chambre. Toutefois, l'honorable député reconnaîtra avec moi que ce projet de loi a été étudié par le comité des bills privés en général et du Règlement et aucune pression n'a été exercée pour hâter la procédure ou dissimuler quoi que ce soit. Les témoins et moi-même avons répondu à toutes les questions. Lors de la motion portant deuxième lecture du bill, j'étais prêt à répondre à toutes les questions et le député doit avouer qu'il n'y a jamais eu aucune contrainte ni aucune tentative de dissimulation.

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—

M. Peters: Monsieur le président, cet article s'énonce ainsi:

> Dans les deux mois qui suivent l'adoption de la présente loi, tous les rapports requis par ladite Loi sur les corporations canadiennes devront être déposés et reçus pour et au nom de ladite compagnie, nonobstant toute stipulation de ladite loi, ou avis à ce contraire.

Comment l'appliquons-nous? Quels moyens avons-nous d'en assurer l'application si ces conditions ne sont pas remplies? Je propose que nous laissions de côté les articles 2 et 3, car nous ne disposons d'aucun moyen pour les appliquer, bien que l'article 3 soit quelque peu motivé puisqu'il rétablit la charte en vertu de lettres patentes.

M. Breau: Je regrette, mais je ne partage pas l'opinion du député, monsieur le président. L'article 2 vise à assurer que seront déposés dans les deux mois les rapports qui ne l'avaient pas été pendant trois ans. Si la société ne les dépose pas dans les deux mois, le bill est alors annulé. Celle-ci perd sa charte et les avis qui lui ont été signifiés s'appliquent automatiquement. Si la compagnie ne

dépose pas ces rapports, il vaudrait mieux pour elle ne pas me demander de défendre un autre bill. Il importe, je pense, que les rapports qui n'ont pas été déposés pendant trois ans le soient dans les deux mois.

M. Peters: Je suis sûr que c'était le but visé. Si oui, nous devrions modifier l'article en disant que si les conditions ne sont pas remplies dans un délai de deux mois, le bill devient alors nul et non avenu. A moins que cette disposition ne soit énoncée dans la mesure législative, nous ne pourrons veiller à ce que les conditions soient remplies, car nous n'avons aucun organisme pouvant agir à cette fin en notre nom. Nous devrions prévoir une sanction qui rendrait le bill nul et non avenu si lesdites conditions ne sont pas remplies, sinon, nous n'avons aucun moyen de les faire appliquer.

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, sauf erreur, le parrain du bill a dit que si les rapports ne sont pas remis dans un délai de deux mois après l'entrée en vigueur du bill, la loi deviendra nulle et sans effet. Si c'est ce qu'il a dit, je prétends très respectueusement qu'il a entièrement tort. Une fois qu'une mesure a été adoptée par le Parlement, elle a force de loi.

L'article 1, que nous venons d'étudier, énonce que les divers avis donnés, et publiés dans la *Gazette du Canada* en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, seront censés n'avoir jamais eu d'effet quant à la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée. C'est ce qu'accomplit le bill. Il énonce que ces avis sont annulés et considérés comme n'ayant jamais existé.

L'article 3 que nous étudions traite des droits, des obligations et des responsabilités assumés depuis l'émission des lettres patentes de la compagnie et on y déclare que la compagnie continuera à exister, comme si elle n'avait jamais été dissoute. Aucune disposition ne prévoit que si la compagnie ne satisfait pas aux exigences énoncées dans l'article 2, le bill sera nul et sans effet, comme l'a prétendu le député de Timiskaming. Je suis persuadé que le parrain du bill conviendra que le comité pourrait y insérer un amendement prévoyant une sanction selon laquelle, si la compagnie ne satisfaisait pas à cette exigence, le bill cesserait d'être en vigueur.

Dans le présent cas, on demande au Parlement de prendre une décision vraiment extraordinaire. On nous demande en somme de nier l'existence de quelque chose qui existe réellement. On nous demande de faire table rase et d'affirmer que certains faits ne se sont jamais produits.

[M. Breau.]

• (6.30 p.m.)

Tous les députés qui ont participé à ce débat ont cru qu'un précédent était établi et qu'un Parlement subséquent pourrait l'invoquer en disant: «Le Parlement a agi ainsi et, par conséquent, nous pouvons le faire encore». Il me semble que nous devrions prévoir une sanction quelconque. Je suis sûr que c'est possible. La mesure devrait énoncer, à mon avis, que, si l'on néglige de respecter les engagements pris envers le Parlement du Canada, soit de déposer certains rapports dans les deux mois qui suivent l'adoption de la loi, ladite loi perdrait tout effet. Si le député y consent, peut-être pourrions-nous prendre un instant pour rédiger un amendement dans ce sens.

M. Breau: Le député dit avec raison que le Parlement, quand il adopte une loi, adopte également toutes les dispositions qu'elle renferme. Je ne vois pas la nécessité d'une sanction. Il s'agit simplement de protéger le Parlement et d'engager le comité à produire les rapports annuels de la compagnie. Autrement, les avis auront un effet sur la charte de la compagnie. Je ne suis pas avocat, mais cela me semble clair.

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, nous nous entendons sur au moins un aspect de la question: une fois que le Parlement adopte une loi, elle devient la loi du pays. Si la loi ne dit rien sur un point en particulier et ne parle pas non plus de sanctions, alors comment une chose peut-elle cesser d'exister? La loi restera pleinement en vigueur. Qu'il me soit permis de lire l'article 2 du bill au complet.

> Dans les deux mois qui suivent l'adoption de la présente loi, tous les rapports requis par ladite loi sur les corporations canadiennes devront être déposés et reçus pour et au nom de ladite compagnie, nonobstant toute stipulation de ladite loi, ou avis à ce contraire.

La partie difficile est celle où on lit «ladite loi». Je suppose qu'il s'agit de la loi sur les corporations canadiennes vu qu'il est question de ses stipulations. Le texte exact est le suivant: «toute stipulation de ladite loi, ou avis à ce contraire».

Même si nous ne discutons pas de l'article 3, je pourrais peut-être m'y reporter puisqu'il se rattache, à mon avis, à toute la question à l'étude. On peut y lire ce qui suit:

> Rien dans la présente loi ne pourra être considéré comme libérant ou privant les administrateurs, actionnaires ou la compagnie, de ses obligations, responsabilités et droits, assumés depuis l'émission de ses lettres patentes, et ladite compagnie continuera d'exister, comme si elle n'avait jamais été dissoute.

Si l'article 3 disait «et continuera d'exister, comme si elle n'avait jamais été dissoute»

suivi des mots «si les rapports requis par l'article ne sont pas requis, alors la loi cessera d'être en vigueur», ce que le député dit serait alors exact.

Je voudrais proposer

Que l'article 2 du bill soit renuméroté en article 2*a*) et qu'un nouvel article 2*b*) soit inséré comme suit:

Toute négligence à remplir les conditions requises à l'article 2*a*) rendra nuls et sans effet tous les articles de la présente loi.

C'est ce qui devrait exister de l'aveu même du député. Si ce n'est pas précisé, la mesure ne saurait s'interpréter de cette façon, à mon avis. Je propose l'amendement précité, appuyé par le député de Timiskaming. Je ne crois pas qu'il existe de divergences d'opinion entre l'honorable représentant, le député de Timiskaming, moi-même et quiconque d'autre quant à ce que le Parlement devrait faire. Il s'agit simplement de s'assurer que notre intention est signifiée en termes appropriés dans la loi et le bill lui-même. Quelqu'un pourrait bien ergoter sur une phrase ou sur un ou deux mots de l'amendement. Peut-être que le libellé n'est pas aussi précis que s'il était l'œuvre d'un légiste qui passe son temps à rédiger des mesures législatives. Toutefois, les faits y sont, et si l'amendement est accepté, il précisera probablement à mon avis l'intention du motionnaire du bill et de tous les autres députés.

M. le président: L'amendement est-il adopté?

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, si je n'étais pas si convaincu que nos deux collègues du Nouveau parti démocratique sont intelligents, je dirais qu'ils ne comprennent rien. Mais comme ils sont intelligents, j'en viens à la conclusion qu'ils veulent faire une espèce d'obstruction systématique. Il y a chez nous un vieux dicton qui dit: Il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

L'article à l'étude est clair, monsieur le président, et nos amis semblent confondre l'article 2 et l'article 3, ce qui n'est pas du tout la même chose.

L'article 2 se lit comme il suit:

Dans les deux mois qui suivent l'adoption de la présente loi, tous les rapports requis par ladite Loi sur les corporations canadiennes devront être déposés et reçus pour et au nom de ladite compagnie, nonobstant toute stipulation de ladite loi, ou avis à ce contraire.

On n'a pas besoin d'être bien compétent pour savoir que les compagnies qui ne se conforment pas à la loi sur les corporations canadiennes—et je regrette de ne pas avoir l'article en main—perdent immédiatement leur droit d'exploitation. Voilà une question de réglée.

Mais supposons qu'un directeur de cette compagnie veuille avoir recours à ce truc pour la dégager de ses responsabilités à l'égard de ses clients, du gouvernement ou de qui que ce soit, l'article 3 stipule qu'en vertu de la loi sur les compagnies, même si la compagnie en question n'a pas rempli toutes les obligations fixées par sa charte ou que son exploitation est paralysée, ses responsabilités demeurent les mêmes.

Il me semble, monsieur le président, que c'est clair comme de l'eau de ruisseau et qu'il faut faire exprès pour ne pas comprendre. Alors, l'amendement qu'on propose est superflu, inutile, puisqu'il y a déjà, dans la loi sur les corporations canadiennes, des dispositions qui prévoient de tels cas.

M. Dumont: Le député de Trois-Rivières pourrait-il nous dire pourquoi il s'opposerait à cet amendement, si celui-ci doit éclairer davantage la situation?

M. Mongrain: Certainement, monsieur le président.

Je m'y oppose parce qu'il est absolument inutile. A quoi bon répéter une chose qui a déjà été dite dans une loi aussi importante et aussi fondamentale que la loi sur les corporations canadiennes?

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, je n'ai pas invoqué le Règlement pour soulever cette question; l'apport au débat du député de Trois-Rivières n'est pas assez important pour cela.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

[*Traduction*]

Le député a déjà dit, et je m'en souviens, que si je disais «British Columbia», il dirait de son côté «Trois-Rivières». Depuis lors, j'ai toujours dit «British Columbia» et par conséquent tenu ma promesse.

• (6.40 p.m.)

M. Howard (Skeena): Si le député veut bien essayer de se rappeler notre discussion au sujet de l'emploi du mot «Colombie-Britannique», il se souviendra que je lui avais dit—c'était à l'époque où il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et n'était qu'un membre honoraire du parti libéral, non un membre à part entière—que si lui et ses collègues de la province de Québec désignaient de

bon cœur ma province sous le nom de «British Columbia», je désignerais volontiers sa circonscription sous le nom qu'il lui donne. Mais cela ne fut pas le cas. De toute façon, nous avons eu, par la suite, une discussion à ce sujet. Je ne suis pas très fort en questions de linguistique, de langues ou de grammaire, mais je me suis entretenu de la chose avec des gens avertis et on m'a mis au courant de la situation. Il paraît qu'en désignant un comté, il faut employer un nom propre et que le nom d'une circonscription tombe dans cette catégorie. Comme il s'agit d'un nom propre, on peut désigner la circonscription sous son nom français de Trois-Rivières, comme le fait le député, ou sous le nom anglais de Three Rivers et les deux expressions sont correctes.

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Toutefois cela n'a aucun rapport avec le bill.

M. Howard (Skeena): Le député de Trois-Rivières invoque le Règlement. Les vis-à-vis doivent sûrement être au courant.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Dans l'intérêt de tous les membres du comité, il vaudrait mieux revenir à l'amendement, à l'article modifié ou dans sa forme actuelle; en tout cas au bill.

M. Howard (Skeena): Soit, monsieur le président, je ferai donc comme si le député de Trois-Rivières n'avait pas de rappel au Règlement à faire et je reprends la discussion où nous l'avons laissée. Le député de Trois-Rivières disait, si j'ai bien compris l'interprète, que l'amendement dont nous sommes saisis faisait partie de manœuvres d'obstruction systématique de notre part. Il voulait dire: de ma part, sans doute, en tant que motionnaire de l'amendement, et de la part du député de Timiskaming, comotionnaire et, de surcroît, auteur de l'amendement.

Pour répondre à cette accusation d'obstruction systématique, permettez-moi de faire remarquer qu'avant d'entreprendre l'examen de ce bill, tandis que M. l'Orateur occupait encore le fauteuil, et après en avoir discuté avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé qui prévoyait l'adoption rapide du bill, j'ai proposé à la Chambre d'ordonner qu'après la fin de l'étude de ce bill, la séance soit suspendue pour le souper. Le Parlement en ordonne ainsi seulement lorsqu'on prévoit terminer l'étude d'un article mis en délibération avant l'expiration de la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire. C'est en me fondant sur cet usage que j'ai pris cette initiative. L'accusation d'obstruction systématique, portée par le député, me semble démontrer à quel point il méconnaît les usages de la vie parlementaire.

La question de la validité de ce bill a surgi à la suite d'une conversation à propos de l'article 2. Le parrain du bill—je ne me souviens plus du nom de sa circonscription—nous a dit que si la société ne soumettait pas ses rapports dans les délais fixés, le bill serait nul et non avenu. Peut-être l'ai-je mal compris. Le député voudrait-il clarifier ce point?

M. Breau: Monsieur le président, je voulais dire que si la compagnie ne se conformait pas à l'article 2 du projet de loi, ce dernier deviendrait automatiquement nul et non avenu.

L'article 1 stipule clairement que les avis donnés le 2 et le 17 juin 1967 et publiés le 22 juin 1968 dans la *Gazette du Canada* en vertu de l'article 125(12) de la loi sur les corporations canadiennes seront censées n'avoir jamais eu l'effet quant à la compagnie Mousse de Tourbe Atlantic, sous réserve des articles 2 et 3 du projet de loi. A mon avis, l'amendement est une répétition; je n'en vois donc pas l'utilité.

Le député de Skeena dit que si nous adoptons l'article 1, nous lui donnerons force de loi, mais sous réserve des autres articles. Je ne suis pas avocat, mais je trouve cela très clair. Si la compagnie ne remplit pas ses obligations aux termes de l'article 2, le projet de loi ne sera pas valide.

M. Peters: Monsieur le président, je ne suis pas avocat mais, d'après moi, si la compagnie ne se conforme pas aux avis publiés dans la *Gazette* les 2 et 17 juin 1967 et le 22 juin 1968, en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, ou si elle ne remplit pas ses obligations, elle verra sa charte révoquée à un moment donné après la publication de ces avis. Par cet amendement, nous ne faisons pas disparaître la compagnie, mais simplement l'avis requis.

Je ne suis pas en mesure de dire qui a rédigé ce bill, mais je suppose qu'il l'a été par un homme de loi qui connaissait peu la procédure parlementaire. Le bill dit ensuite, à l'article 2, que la compagnie doit faire certaines choses dans un certain délai. L'article 3 prévoit une obligation absolument différente. Selon nous, si ces obligations ne sont pas remplies, nous renverserons la situation et rétablirons les obligations quant aux avis. Nous pensons que dans ce cas cette obligation devrait s'appliquer. Si l'amendement proposé

par le député de Skeena est accepté, et que les obligations ne soient pas remplies, ce bill sera considéré comme n'ayant pas été adopté.

Rien dans le bill ne laisse entendre que les avis qui devaient être publiés le 17 juin 1967 et le 22 juin 1968 sont maintenant en vigueur. Apparemment, ils ont été publiés et nous ne pouvons revenir là-dessus. Si la compagnie s'est conformée aux prescriptions de la loi sur les corporations canadiennes, elle a satisfait à ces obligations. Nous proposons seulement que cet avis soit annulé. Dans l'article 3, nous allons plus loin et disons que nous devrions oublier le tout et que rien ne s'est passé. Nous pensons que la responsabilité personnelle des administrateurs de la compagnie devrait s'appliquer.

Je suis prêt à accepter qu'on réserve le projet de loi pour permettre au député de consulter des juristes, mais je crois que nous demandons simplement une protection, ainsi, si la compagnie omet de nouveau de se conformer aux avis, des mesures appropriées pourraient être prises. Or, elle ne s'y est pas conformée pendant trois ans. Le député aimerait peut-être présenter un autre amendement visant à porter ce délai de deux à peut-être quatre ou cinq mois.

Nous disons que s'ils ne les respectent pas, la loi ne sera pas appliquée. Les dispositions de l'ancienne charte concernant l'avis de cessation seront appliquées, ce qui entraînera automatiquement la suppression de la compagnie.

• (6.50 p.m.)

Je ne tiens pas absolument à l'idée de la période de deux mois. Ce n'est pas moi, mais le député ou ses avocats qui ont inscrit cette disposition dans le projet de loi. Je n'ai rien contre sa modification, mais j'estime que le bill devrait comporter une mesure de protection. Autrement, une longue période pourrait s'écouler et nous découvririons que nous avions déjà supprimé l'avis et la seule chose que la Division des compagnies pourrait faire, serait de tout recommencer, à moins que nous ne fassions quelque chose pour supprimer les termes de notre amendement.

Cela me fait penser à un mariage à la suite duquel les époux demanderaient la séparation, après quoi, nous abolirions la séparation en demandant l'annulation du mariage. Si nous insérons une disposition de ce genre, nous éliminerons l'annulation et reviendrons à la séparation. Cela me paraît bien simple, et je me demande pourquoi on s'opposerait à insérer dans le bill cette petite mesure de protection pour que la Chambre n'accomplisse pas une chose qu'elle regrettera plus tard.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de l'amendement, parce que tout est bien clair, quant à moi. Si aux termes de l'article 1 la compagnie ne présente pas son rapport dans un délai de deux mois, elle ne peut invoquer les dispositions du bill. Mais je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit qu'il n'y a rien d'irrégulier dans l'amendement; je suis donc prêt à l'appuyer.

(L'amendement de M. Howard (Skeena) est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. Howard (Skeena): Sur division.

M. Breau propose la 3e lecture du bill.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

M. le président: A l'ordre. Le député du Lac-Saint-Jean a la parole.

[*Français*]

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, lors de l'ajournement, à six heures, j'étais à commenter le régime d'arbitrage actuellement utilisé dans les négociations collectives.

Or, si nous sommes actuellement aux prises avec une situation aussi tendue dans les négociations collectives, c'est que certains monopoles se sont introduits dans notre industrie,

provoquant ainsi la formation de l'organisation syndicale qui, à son tour, tend à monopoliser. Au fait, les syndicats ouvriers deviennent de plus en plus puissants et groupent un très grand nombre d'ouvriers, de façon à pouvoir contrebalancer la puissance de l'entreprise privée.

Je ne crois pas, par conséquent, qu'il faille se scandaliser du fait que nos syndicats ouvriers se sont groupés, que les diverses factions se sont unies de façon à pouvoir contrebalancer cette puissance à laquelle ils devaient s'opposer.

Monsieur le président, je crois que si nous voulons que notre économie et plus particulièrement les relations ouvrières puissent fonctionner d'une façon plus calme, plus progressive, nous devrons modifier les lois d'arbitrage actuelles, afin de les rendre plus fonctionnelles et susceptibles d'offrir des solutions aux problèmes qui se posent aux divers groupes, lors des négociations des conventions collectives.

Monsieur le président, il y a une chose qui demeure dans tout cela: c'est la hausse des prix et des salaires. Il y a la spirale «inflationnaire» qui fait que, en fin de compte, on se retrouve dans une situation plus mauvaise qu'au départ.

Après m'être enquis auprès d'un bon nombre d'ouvriers et de citoyens de ma circonscription en général, j'en suis venu à me demander s'il n'y aurait pas lieu d'établir une régie des prix et des salaires.

Tout à l'heure, l'honorable député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) a fait allusion à cette possibilité. Moi, je vais un peu plus loin, monsieur le président, et je demande que l'on songe sérieusement à l'opportunité d'établir une régie des prix et des salaires, à titre temporaire, de façon qu'on puisse retrouver un équilibre raisonnable dans la situation qui existe actuellement. Je crois qu'il serait bon d'établir une commission qui pourrait, de concert avec les personnes compétentes, arbitrer, si l'on veut, les prix et les salaires, de façon à ajuster les différents secteurs.

Actuellement, on a des groupes où les ouvriers sont bien organisés, les entreprises fortes qui peuvent revendiquer et obtenir des conditions de vie acceptables. Il y a quand même cette masse de citoyens canadiens qui se situent entre les deux et qui sont écrasés, pour ainsi dire, entre les deux blocs puissants qui s'affrontent. Je crois que nous aurions besoin d'un système de contrôle des prix et des salaires, quitte à ce que ce soit à titre temporaire, mais de façon que l'on retrouve un équilibre raisonnable.

Je me demande si, en partant d'un équilibre retrouvé, il n'y aurait pas lieu d'appliquer une mesure de correction visant à abaisser, d'une façon générale, les prix et les salaires,

[M. Lessard (Lac-Saint-Jean).]

pour que l'on puisse concurrencer le marché international. Par exemple, il y a des pays comme le Japon, dont le niveau de vie et les salaires sont assez bas, en général, qui parviennent à concurrencer les pays de notre hémisphère, du fait, précisément, que leurs prix sont plus bas. Je crois qu'il y aurait lieu d'étudier cette possibilité, monsieur le président.

Actuellement, il y a un point qui touche certainement l'honorable ministre du Travail, et c'est la fameuse question du chômage. Je me demande, monsieur le président, s'il ne serait pas bon qu'on déclare, d'une façon bien énergique, la guerre au chômage, qu'on mette le pays sur un pied de guerre. Si le Canada était attaqué par un adversaire quelconque de l'extérieur, on mobiliserait instantanément toutes les énergies, toutes les industries et tous les citoyens pour défendre le pays.

Mais le fait de tolérer ce groupe de chômeurs parmi nous ne constitue-t-il pas, jusqu'à un certain point, un ennemi, puisque nos frères malheureux retirent une partie de la production du pays sans y contribuer directement?

Cette partie de la population—et à ce stade, je me réfère au rapport du Conseil économique du Canada qui a été publié récemment—représente un pourcentage assez élevé de notre population; près du tiers des Canadiens ne jouissent pas du même niveau de vie que leurs concitoyens.

Monsieur le président, je crois qu'on devrait mobiliser toutes les forces et l'énergie du Canada pour combattre ce fléau qu'est le chômage. Je suis d'avis que le Canada ne peut se payer le luxe d'avoir autant de personnes improductives, autant de personnes qui consomment forcément un minimum, mais qui consomment quand même, et qui ne participent pas à la production. Je ne crois pas qu'on ait les moyens de se payer ce luxe-là, surtout lorsqu'on sait qu'on pourrait faire encore beaucoup dans notre pays. Il est illogique de conserver cette énergie, cette puissance qui dort, et de ne pas l'utiliser pour parachever les œuvres commencées et en créer d'autres.

De plus, après avoir étudié les besoins des autres pays, on pourrait, avec notre imagination, produire davantage dans plusieurs domaines et, à ce moment-là, on pourrait donner une partie de notre production à d'autres pays dont les citoyens souffrent et meurent par milliers, dans certains cas.

• (8.10 p.m.)

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, j'aimerais parler de l'automatisation. J'en ai parlé lors de mon intervention sur le budget, et je pense que cette question revient dans l'exposé de l'honorable

ministre du Travail. Il est donc de bon aloi qu'on y fasse allusion.

Je crois qu'on doit tenir compte de l'automatisation, de la mécanisation et de la technologie moderne. Pour ma part, je demande à l'honorable ministre de nous faire connaître le plus rapidement possible les projets de loi qu'il prépare et les domaines où ils seront appliqués. Si je me reporte à la page 2 de l'exposé du ministre, j'y vois qu'on est actuellement à préparer la législation. Je suis désireux de connaître—et je pense que la majorité des députés le sont également—les projets du gouvernement et ceux du ministre du Travail, en particulier, en vue de corriger la situation qui existe actuellement et qui affecte les ouvriers dans tout le Canada.

Je veux appeler l'attention du ministre du Travail et du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) sur un exemple typique. Dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, une municipalité de 2,000 âmes sera affectée par la fermeture prochaine de sa seule usine. En effet, une usine de pâte à papier, la *Saint-Raymond Paper*, a annoncé, il y a deux jours, qu'elle fermera ses portes au début de mars. Ainsi, 200 familles seront sur le pavé et nous devrons leur venir en aide, au moyen de nos impôts, en leur versant des allocations d'assistance sociale et des prestations d'assurance-chômage. Est-ce souhaitable?

Monsieur le président, cette usine est établie depuis 46 ans et, au cours des premières années, ses dirigeants ont réalisé des profits. Cependant, ils ont omis de replacer de l'argent dans le développement de l'usine et aujourd'hui, par suite de la concurrence des industries modernes, ils ne peuvent tout simplement pas survivre, parce qu'ils n'ont pas mécanisé et modernisé leur équipement. Aujourd'hui, ils sont obligés de fermer les portes de l'usine à cause de la concurrence. Nous avons là un exemple qui prouve précisément que les entreprises n'ont pas le choix; elles doivent évoluer et moderniser leur ligne de production.

On sait que les ouvriers sont mis sur le pavé à cause de l'automatisation, mais on a la preuve aujourd'hui que cette société, parce qu'elle n'a pas amélioré son entreprise, doit fermer ses portes. Ce n'est pas dix ou quinze ouvriers qui sont mis à pied à cause de l'amélioration technique, c'est bel et bien 200 chefs de familles. Ils sont mis à pied, parce qu'on n'a pas procédé, au cours des années qui ont précédé la fermeture de l'usine, aux améliorations qui lui auraient permis de concurrencer des usines rivales.

Monsieur le président, la municipalité de Desbiens, ville du lac Saint-Jean, est appelée à devenir une ville fantôme parce que c'est la seule usine qui y existe. J'ai soumis le problème à l'honorable ministre du Travail, à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) et à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural. J'espère—et je leur demande instamment—qu'ils uniront leurs efforts afin d'examiner ce qui pourrait être fait, en collaboration avec le gouvernement provincial, pour que cette usine de Desbiens continue à être productive.

On pourrait apparemment, selon les porte-parole de la compagnie, apporter des solutions temporaires, en attendant une solution permanente, et je crois que si les gouvernements intervenaient avant la fermeture de l'usine, il serait possible de garder ces 200 ouvriers en place, quitte à trouver peut-être, entre-temps, une solution permanente, de sorte que cette usine continue non seulement son exploitation, mais qu'elle prospère également afin de créer plus d'emplois dans la région du Saguenay-lac Saint-Jean.

[*Traduction*]

M. Lundrigan: Monsieur le président, de crainte que la chose ne passe inaperçue, je voudrais signaler aux députés les fleurs aux couleurs vives que portent les députés à ma droite. J'espère que c'est un signe qu'ils voient la situation en rose et qu'ils sont optimistes quant à l'avenir de notre société canadienne. (*Exclamations*)

C'est la première fois que je suis applaudi par des gens de cette allégeance politique. Sérieusement, avant que mon temps de parole expire, je me dois, je pense, de féliciter le ministre de son excellente déclaration cet après-midi. Nous espérons que les déclarations comme celles qui ont été faites par les députés cet après-midi se concrétiseront dans la société d'aujourd'hui et de demain, car je crois que le portefeuille dont le ministre est responsable deviendra de plus en plus important, contrairement à certains secteurs du ministère dont nous étudions les crédits.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations générales. Je me suis occupé de presque tous les aspects du marché du travail, contrairement à ce que de nombreux députés peuvent penser, pour le compte du ministère des Mines et des Ressources: construction des chemins de fer, pêche, piégeage, etc. De fait, j'ai acquis une longue expérience pratique en cherchant à survivre dans notre société, notamment dans une certaine région du Canada.

Maintenant que nous approchons de Noël et que l'hiver s'installe à travers le pays, comment pouvons-nous être fiers de notre nation canadienne? Je pense au cas des gens de nombreuses régions du Canada, du Québec par exemple, du Nord de l'Ontario et du Nord du Canada en général, de certaines

régions de la Colombie-Britannique et de l'ensemble de la région atlantique. Ces gens ne peuvent même pas espérer manger à leur faim cet hiver, voire acheter des cadeaux de Noël pour leurs enfants. Ils ne peuvent même pas s'assurer un logement, des vêtements ou des nécessités vitales, sans parler du besoin indispensable de l'éducation grâce à laquelle leurs enfants pourront envisager l'avenir avec un peu d'espoir de sortir de la situation désespérée où ils sont présentement plongés.

Comment pouvons-nous parler de société d'abondance au Canada alors que de nombreuses régions du Canada ne connaissent qu'une abondance artificielle due au fait que le crédit est plus accessible qu'avant, ce qui rend les gens plus endettés que jamais. Si le ministre de la Justice était ici, j'aimerais lui demander ce qui constitue un crime au Canada. Le président pourrait évidemment déclarer cette question irrecevable comme s'écartant du cadre du débat. Je soutiens que la nation canadienne est victime de nos jours d'un énorme crime dont les auteurs sont les grosses entreprises et les divers autres organismes dont dépend le marché du travail.

Ce crime entraîne de maigres salaires, un faible niveau de vie, la vie chère et le chômage. On accuse certains Canadiens quand le seul crime qu'ils aient commis soit d'être nés dans une région particulière du Canada. Quelqu'un au Canada—dans bien des cas, il s'agit du gouvernement et, comme je l'ai dit, d'entreprises diverses, de différentes sociétés de construction—a voulu tenir pour un crime le fait que des gens habitent une région particulière du pays. Selon moi, la situation est assez grave. On a beaucoup entendu parler d'un seul Canada. Quand l'idée a été lancée, j'étais beaucoup plus jeune. Elle remonte à dix ou douze ans en arrière. On a tenté, je crois, de la réaliser. Nous avons beaucoup entendu parler d'un seul Canada lors des dernières élections. Bien des gens des diverses parties du pays ont cru que le Canada deviendrait un grand pays. Tant que les disparités régionales ne diminueront pas, nous aurons non pas deux ou trois Canada, mais 15 ou 20. Si le gouvernement ne s'attaque pas au problème des disparités régionales, non seulement dans les régions de l'Atlantique mais dans bien d'autres régions canadiennes, nous aurons une multitude de Canada. C'est ma plus grande crainte, à titre de jeune Canadien. Pour combattre les disparités régionales, il faut des mesures aptes à promouvoir l'économie. Ces mesures promotrices sont l'emploi et la juste structure des salaires.

[M. Lundrigan.]

• (8.20 p.m.)

Depuis les quelques mois que je suis à Ottawa, une bonne partie de ma correspondance a trait aux bas salaires des Canadiens. C'est le cas non seulement des gens de ma région, mais de tous nos compatriotes. J'espère que le ministre tiendra compte de mes observations et s'emploiera à rectifier cet état de choses. Bon nombre de nos travailleurs ne touchent pas le salaire minimum auquel la loi leur donne un juste droit. Qu'il s'agisse de travailleurs de l'industrie, du bâtiment, qui relèvent indirectement des gouvernements fédéral et provinciaux—c'est-à-dire qui travaillent à des projets relevant de ces gouvernements—ou de l'entreprise privée, bon nombre d'entre eux ne touchent pas un juste salaire. Autrement dit, nos salariés ne touchent pas ce qui leur revient légalement.

Certains députés ont beaucoup parlé du salaire minimum que reçoivent tous les travailleurs du Canada. Le refus de payer ce minimum ébranle la confiance en la société. L'hiver approche et il y a des gens au Canada qui souffrent de la faim et de tous les maux d'un milieu qui ferait la honte de certains pays, à plus forte raison au Canada. Il y a des lacunes et des échappatoires dans les contrats collectifs qui permettent à certaines compagnies d'exploiter leurs ouvriers en leur payant des salaires inférieurs à ceux qu'exige la loi. Cela pousse à se demander dans quelle sorte de société nous vivons.

Je ne m'attarderai pas là-dessus. J'ai déjà signalé au ministre certaines régions où les travailleurs canadiens ne reçoivent pas les salaires auxquels ils ont légitimement droit. J'espère que le ministre usera de ses bons offices pour faire une enquête qui mettra fin à cet état de choses. Que cela puisse exister au Canada est criminel, et je le dis à dessein. Bien des gens au Canada ne gagnent pas assez pour même entrevoir la possibilité d'un niveau de vie convenable.

Le député qui a amorcé le débat a déclaré que dans la région atlantique, plus de 5 p. 100 de la population est en chômage. Dans certaines parties du Canada, à Terre-Neuve par exemple, 20 p. 100 des gens sont chômeurs. J'ai parlé à des députés du Québec, qui m'ont appris la situation grave qui règne présentement dans leur province.

Une voix: Nous vous écoutons ici.

M. Lundrigan: C'est heureux que le député libéral dise qu'il écoute, mais il est temps que quelqu'un indique la voie à suivre. Peut-être que le député qui vient de m'interpeller pourrait se lever et nous exposer les problèmes de sa province. Peut-être que d'autres députés de diverses parties du Canada souhaiteraient avoir le courage de leurs convictions et nous étaler les problèmes qui existent dans les régions du pays qu'ils représentent. Ainsi la région septentrionale de la Colombie-Britannique et l'Ontario font face à de graves problèmes.

Je suis fier de siéger du côté de l'opposition et de parler des problèmes qui touchent tous les Canadiens. J'attire l'attention du gouvernement sur ces problèmes, et je propose que les députés de l'autre côté de la Chambre en fasse autant. Comme d'autres députés pourraient vouloir participer au débat et signaler les problèmes de leur province au gouvernement, je termine ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, tant d'orateurs ont, cet après-midi et ce soir, fait des observations en faveur des salariés et des syndicats et tant d'orateurs ont traité de problèmes qui intéressent les membres de syndicats ouvriers, que j'ai envie de commencer mon discours en disant: «Frère président, sœurs et frères». Mais lorsque je regarde autour de moi, je me rends compte que je ne suis pas dans une assemblée syndicale.

Frère président, je ne serais pas franc si j'entamais mon discours sans commenter l'exposé du camarade Mackasey. En fait, la réponse du ministre du Travail à une question que je lui ai posée à l'appel de l'ordre du jour concernant la mesure prise à la suite du rapport Freedman, m'a fort impressionné. De même, j'ai été impressionné par l'excellent discours qu'il a prononcé cet après-midi en présentant les crédits de son ministère.

Le chef de l'opposition s'en est pris au ministre du Travail.

L'hon. M. Mackasey: Comme d'habitude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le chef de l'opposition a prétendu que le ministre nous sermonnait, sermonnait la Chambre et le public. Le discours tenait un peu du sermon, mais je le lui pardone. Il m'a semblé, en fait, qu'il sermonnait nettement ses collègues du cabinet. Si je l'ai bien compris, il disait à ses collègues du cabinet présents qu'en ce qui le concerne, le ministère du Travail doit aller de l'avant. Il doit avoir l'autorisation du cabinet pour déposer une mesure législative visant à mettre en œuvre le rapport Freedman, pour modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et pour faire appliquer le Code canadien du travail (Normes) et le Code canadien du travail (Sécurité). Il doit s'occuper de la discrimination. Somme toute, son discours était bon. Je vois très bien le ministre prononcer un discours de ce genre devant les membres du cabinet et je pense qu'il faut le féliciter de l'avoir fait ici, publiquement, à la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

J'ai cru qu'il nous avertissait qu'il désire que son ministère soit un ministère du Travail, pour les travailleurs. Il veut que l'œuvre accomplie par son ministère donne aux travailleurs la place qu'ils méritent au Canada. Si certaines parties de son discours n'étaient que des généralités, il a aussi dit des choses précises, et je l'en félicite. J'avoue ne jamais féliciter un libéral, particulièrement un ministre libéral, qu'avec répugnance. Mon instinct me dit qu'il ne faut pas faire ça.

M. MacEwan: Vous feriez mieux d'être prudent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes constatations autérieures me portent à me méfier lorsqu'un libéral, surtout un ministre, fait une promesse et affirme qu'on va agir. Je ne veux pas dire que la promesse ne sera jamais tenue, mais ce pourra être à Pâques ou à la Trinité. Certains de mes collègues aimeraient que je parle de 1919; les libéraux ne veulent pas, car certains d'entre eux n'étaient pas encore nés. Néanmoins, monsieur le président—camarade président—je vois que des changements s'opèrent au fauteuil...

M. le président suppléant (M. Richard): Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... même si mon instinct me souffle que j'ai tort, que je commets une erreur et que je m'en mordrai les doigts, je dirais au ministre du Travail que d'après les propos qu'il a tenus cet après-midi, je suis prêt à lui donner une chance. Je suis prêt à lui accorder une période raisonnable—dont je ne lui préciserai pas la durée—pour nous présenter les remèdes dont il a parlé avec tant de vigueur cet après-midi. Je lui ai déjà reconnu le mérite d'avoir été précis dans deux ou trois circonstances, aussi permettez-moi d'ajouter à la liste des points précis sur lesquels le ministre

doit agir s'il veut persister dans l'attitude qu'il a adoptée dans ses remarques cet après-midi.

• (8.30 p.m.)

Tout a commencé aujourd'hui, monsieur le président, avec sa réponse à ma question sur le rapport Freedman et les allusions qu'il a faites ensuite dans son exposé au sujet de ces crédits. Comme nous le savons tous, les principes du rapport Freedman sont particulièrement importants pour la main-d'œuvre canadienne. Mon collègue, le député d'Oshawa-Whitby, en a déjà analysé les détails.

En gros, monsieur le président, le rapport Freedman déclare que les travailleurs ont autant d'intérêts dans leur emploi que la direction; qu'ils ont des droits, en ce qui concerne leur emploi, dont la direction ne peut pas faire fi. J'ai été enchanté d'entendre le ministre du Travail déclarer cet après-midi que certaines expériences récentes l'avaient convaincu qu'il ne suffit pas de se contenter de faire ce que faisait le ministre du Travail précédent,—c'est-à-dire nous promettre que le ministère prendrait des mesures à ce sujet. Le ministre a clairement dit qu'il faut recourir à des mesures législatives d'ordre juridique.

Un ancien ministre du Travail dont le nom a échappé à l'un des vis-à-vis disait qu'il s'exprimait toujours aimablement. Ainsi, je vais transformer ces allusions sympathiques à notre ministre du Travail en félicitations s'il présente à la Chambre, dans un délai raisonnable, la mesure modifiant le rapport Freedman.

Ce serait excellent, monsieur le président, mais le ministre ne peut pas s'en tenir là. Qu'a-t-il fait pour nous dernièrement? Il y a également tout le problème de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Si je rappelle au ministre que son avant-dernier prédécesseur—l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—a un jour promis, il y a quelques années, que cette loi serait modifiée l'année suivante, je n'ai pas besoin de signaler qu'en fait, elle ne l'a pas été.

Le ministre me répondra probablement qu'on a établi dans l'intervalle la commission Woods et que nous attendons, bien sûr, le rapport de la commission avant d'agir dans ce domaine. Cependant, monsieur le président, tout prouve que nous aurons bientôt le rapport et le ministère lui-même songe sûrement aux choses que la commission est en train d'étudier. C'est pourquoi j'estime nécessaire d'apporter à la mesure des améliorations concernant l'ensemble du processus de la négociation collective.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'espère que le ministre du Travail, qui ne manque pas de largeur de vues sur cette question, se rendra compte des lacunes que nous avons reprochées l'année dernière au bill nº C-186 dont nous étions saisis et qu'il n'apportera à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail aucune modification susceptible de fragmenter les modalités des négociations collectives dans le pays.

J'accepte de couper court à mes remarques sur cette mesure, monsieur le président, car nous devrons attendre tout d'abord le rapport Woods. Mais ne laissons pas moisir le rapport Woods comme on a fait avec le rapport sur l'assurance-chômage et avec le programme du parti libéral de 1919.

Toutefois, monsieur le président, je poursuis mes remarques; comme je l'ai dit, je veux faciliter les choses au ministre du Travail. J'ai bien goûté son discours de cet après-midi et je devrais lui rendre la pareille. Je lui offre donc des propositions pour qu'il puisse prouver qu'il désire sincèrement faire de son ministère une institution au service des ouvriers canadiens.

Le moment est venu pour lui d'examiner laborieusement le Code canadien du travail (Normes). Le temps passe vite de nos jours, qu'il ne vienne donc pas nous dire que ce code ne date que de quelques années, que nous devons nous en contenter pendant 10 ou 20 ans avant de la modifier. Je propose qu'il réexamine les dispositions visant le salaire minimum. D'autres orateurs ont parlé cet après-midi du salaire minimum mais personne n'a osé citer de chiffres. Même le député de Prince Edward-Hastings qui préconise le relèvement du salaire minimum s'est gardé de dire à quel niveau.

Si le ministre du Travail aimait en prendre connaissance, monsieur le président, un des bills qui figurent à mon nom dans la liste des bills publics d'initiative parlementaire propose que le minimum ne soit pas inférieur à $1.75 l'heure. A l'heure actuelle, il est de $1.25 l'heure. Je ne suis pas extrêmement fier de la somme de $1.75 l'heure, mais je crois que c'est le minimum au-dessous duquel on ne devrait pas demander aux gens de travailler dans quelque condition que ce soit. Celui qui reçoit un salaire horaire minimum de $1.75 pour 50 semaines de 40 heures ne gagne encore que $3,500 par année, et cette rétribution se situe de nos jours à la frontière de la pauvreté. Où donc le minimum actuel de $1.25 mène-t-il, surtout quand on ne travaille pas toute l'année? La question exige donc que

le ministre agisse, monsieur le président, surtout après la position qu'il a prise cet après-midi.

Je lui demanderais de considérer les dispositions que renferme le Code canadien du travail (Normes) à l'égard des congés. Il ne prévoit encore que deux semaines de congé après une année d'emploi auprès du même patron. J'insiste pour qu'à notre époque, ces congés soient plus longs. Monsieur le président, je le répète, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un modeste projet de loi où il est proposé qu'après trois années d'emploi, les congés annuels soient d'au moins trois semaines.

Le ministre pourrait également examiner la question des fêtes légales. Lors de la présentation du projet de loi il y a quelques années, on y prévoyait sept fêtes légales. On a réussi à modifier le bill au comité plénier de la Chambre de façon à ce qu'il prévoie huit fêtes légales, comme c'est le cas actuellement. Je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas au moins neuf. Je ne vois rien de répréhensible à ce qu'il y ait au moins une fête légale par mois au pays, étant donné surtout le climat rigoureux qui y règne et le fait qu'il serait bon d'avoir quelques jours de congés au milieu de l'hiver. J'exhorte donc le ministre à réfléchir là-dessus. Néanmoins, si l'on trouve que je vais trop loin en proposant un jour de congé par mois et douze par année, nous devrions au moins porter le nombre des fêtes légales à neuf.

Les dispositions du Code canadien du travail (Normes) au sujet de la semaine de travail de 40 heures pourraient également être modifiées. Néanmoins, pour être réaliste, je devrais admettre je suppose qu'il faudrait d'abord s'assurer que la semaine de 40 heures est vraiment observée.

En passant, monsieur le président, j'aimerais que le ministre du Travail nous indique, au sujet de sa prise de position, qu'il ne se laissera pas duper par quelques-uns de ses collègues de l'arrière-ban. Il y a, et le ministre le sait, un bill ou deux d'initiative parlementaire qui sont inscrits au *Feuilleton*, au nom de députés libéraux, dont l'un cherche à amoindrir le rôle des employés, en ce qui concerne la négociation collective au sein de la fonction publique. L'autre projet de loi voudrait modifier la semaine de 40 heures dans le cas des travailleurs qui tombent sous le coup du Code fédéral du travail. Aussi, tout en prenant ces initiatives de bon aloi, que le ministre se garde des vilains coups de quelques-uns de ses frères de ce côté-là de la Chambre.

J'exhorterais ensuite le ministre du Travail à veiller à ce que son ministère s'attaque au Code canadien du travail (Sécurité). Il se rappellera qu'au cours d'une certaine session, il y a un an environ, un ancien ministre du Travail—le précédent—nous incitait à adopter cette mesure législative. Nous la débattions en comité et prenions le temps de l'étudier à fond. Le ministre nous suppliait de l'adopter car le gouvernement voulait mettre les choses en brande. Je ne sais si les règlements établis sous l'empire de la loi sont entrés en vigueur. Le ministre hoche la tête. Il devrait aussi la baisser de honte s'il était ministre depuis longtemps, mais il n'a pas à le faire car il ne l'est pas. Toutefois, il est le ministre maintenant. Je lui accorderai un peu de temps pour faire ses preuves, monsieur le président mais voici un secteur où il doit s'exécuter.

• (8.40 p.m.)

Le ministre doit s'occuper de questions dépassant le domaine que l'on considérait comme le sien propre—par exemple les questions que j'ai mentionnées, comme le rapport Freedman, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail ainsi que les deux codes du travail. Il doit s'occuper également de questions comme la pauvreté—oui, les pensions—oui, et du projet du revenu annuel garanti. J'étais heureux d'entendre, cet après-midi, le ministre du Travail dire qu'il se croyait tenu de s'occuper de ceux qui ne pouvaient suivre l'allure de l'inflation. L'inflation est un mot fort en vogue ici à la Chambre et dans les discussions publiques partout au pays. On répète inlassablement que le gouvernement doit enrayer l'inflation, et si le gouvernement actuel ne reussit pas, l'opposition du moment le condamne sur-le-champ. Quand les rôles sont renversés, la même chose se reproduit à l'inverse.

J'admets que des mesures doivent être prises pour freiner le rythme de l'inflation. Des mesures s'imposent dans ce domaine, mais si l'histoire et particulièrement celle des derniers siècles est un indice valable, nous devons admettre que nous ne pouvons maintenir la stabilité des prix. Les prix et les salaires en l'an 2000 après J.-C. ne seront pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Les prix et les salaires monteront. Le rôle du gouvernement, celui de la société, est de veiller à ce que certains qui sont incapables de se défendre ne souffrent pas plus que les autres de ces phénomènes.

Les employés qui bénéficient d'une convention collective ou qui ont pu bénéficier de hausses de salaire par suite de négociations collectives menées par d'autres, peuvent s'adapter plus ou moins, au coût de la vie et à l'amélioration du niveau de vie. Mais ces

avantages échappent à ceux qui touchent des revenus fixes comme les pensionnés et c'est en leur faveur que le gouvernement et la société qu'il représente devraient intervenir.

Celui qui occupe présentement la présidence sait combien je me préoccupe d'une catégorie particulière de pensionnés. Mais il y en a d'autres catégories surtout les pensionnés de l'industrie qui connaissent ce problème et le ministre du Travail devrait s'efforcer d'incorporer dans nos régimes de pensions des dispositions permettant de majorer les pensions pour éviter qu'un groupe quelconque de notre société soit victime de l'inflation. J'invite le ministre à réfléchir à cette idée ainsi qu'aux autres qui lui ont été signalées. J'ai évoqué brièvement l'idée d'un revenu annuel garanti, programme qui s'impose. Je pense qu'un jour, il remplacera les mesures prévoyant le salaire minimum et l'assurance-chômage. Que le ministre ne confonde pas le revenu annuel garanti avec le supplément de revenu garanti qu'on ajoute aux prestations de sécurité de la vieillesse. Il sait que ce sont deux choses très différentes. Il admettra sûrement, compte tenu de l'évolution de notre monde et des revendications violentes des masses, que si dans 20 ans d'ici nous ne versons qu'un simple appoint au revenu nous serons dépassés par l'empleur de la misère des retraités.

L'orientation du travail va changer de façon inouïe. L'automatisation entraînera de profonds changements. Au lieu de nous lancer en aveugles dans tant d'incertitude et de confusion, nous devrions tracer des plans et commencer sur-le-champ à faire des arrangements pour un revenu annuel garanti. Certains ministres prétendent que cela relève d'autres ministères, comme celui des Finances ou de la Santé et du Bien-être. Tout le gouvernement s'y intéresse probablement, mais c'est le ministre du Travail qui est chargé de s'occuper du bien-être des travailleurs du pays et c'est dans ce ministère que la planification devrait être élaborée.

Monsieur le président, je voudrais dire un mot au sujet du travail accompli par un autre service de ce ministère. Il s'agit de l'assurance-chômage. Cet après-midi, le ministre a signalé que ces crédits ont été étudiés au comité permanent auquel on les a déférés. Mais on les a renvoyés de nouveau au comité des subsides et nous en sommes saisis maintenant. Je tiens donc à signaler au ministre l'urgence de modifier la loi sur l'assurance-chômage, ce qu'on nous a promis depuis que le Comité Gill a présenté son rapport. Je ne veux pas dire que ces modifications devraient renfermer uniquement les recommandations de ce comité. Bien d'autres améliorations et modifications devraient être apportées à la loi sur l'assurance-chômage.

C'est le ministre qui disait cet après-midi que son ministère ferait de grandes choses. C'est le ministre qui nous a si vivement impressionnés que nous nous imaginons tous ce soir être dans le bureau syndical. Il est grand temps qu'il fasse modifier cette loi. Dans l'intervalle, et même avant qu'on la modifie, j'exhorte le ministre à s'intéresser personnellement à une question qui a pris la vedette dernièrement, j'entends par là l'intention de la Commission d'assurance-chômage de mettre fin aux abus frauduleux contre la Commission et contre la caisse.

Qu'il soit bien entendu, monsieur le président, que je n'ai nullement l'intention d'excuser la fraude. Je ne voudrais pas décourager la lutte contre les pratiques frauduleuses, mais la façon dont la Commission s'y prend dans tout cela va créer, selon moi, chez les gens l'impression que les escroqueries abondent, qu'il y a vol pur et simple, et les bénéficiaires de l'assurance-chômage deviendront automatiquement suspects.

Je ne prise pas, et je le dis sans mâcher mes mots, la brochure bilingue publiée par la Commission d'assurance-chômage, intitulée «Cherchez-vous vraiment du travail». On y cite notamment cinq cas de gens qui ont enfreint la loi, et tous y sont sous le couvert de l'anonymat: une serveuse de restaurant, un receveur de chemins de fer, la troisième est une sténographe, le quatrième, un commis à temps partiel et enfin, un vendeur. Ce sont sans doute des exemples tirés des dossiers de la Commission, mais en les mettant ainsi en vedette, on donne l'impression que les infractions sont chose commune.

La Commission d'assurance-chômage reconnaît que les fraudes ne constituent que 2 p. 100 du total. Le *Daily Star* du 16 novembre souligne, dans un éditorial que l'industrie de la vente au détail s'estimerait heureuse si ses pertes par suite de vols à l'étalage n'étaient que de 2 p. 100. Voilà un autre son de cloche. J'évoque cette question parce que je sais d'expérience que bien des gens s'estiment lésés de leur droit aux allocations d'assurance-chômage par suite de l'excès de zèle de

certains fonctionnaires du ministère qui les convoquent alors qu'ils ont déjà été inscrits sur la liste des bénéficiaires, et réussissent à leur faire dire des choses qui ont pour résultat de les faire rayer de cette liste.

Comme nous avons assez longuement étudié la question lors de l'étude des crédits au comité permanent, j'en resterai là pour aujourd'hui. Je voudrais toutefois faire remarquer que pendant l'absence du ministre, alors qu'il assistait à Genève aux réunions de l'OIT, à l'ordre du jour le premier ministre a répondu à une de mes questions de manière satisfaisante, à mon avis, et j'espère que le ministre du Travail, s'il n'a pas déjà été mis au courant, veillera à ce que la déclaration du premier ministre soit mise en pratique.

Le mercredi 13 novembre, comme le rapporte le hansard, à la page 2685, j'ai demandé:

On a annoncé hier qu'on redoublerait d'efforts pour enrayer les abus au sujet de la Caisse d'assurance-chômage. Fera-t-on des efforts semblables pour protéger les droits de ceux qui sont admissibles à l'assurance-chômage afin qu'ils continuent de toucher leurs prestations sans que des fonctionnaires trop zélés appliquent trop sévèrement l'article concernant la disponibilité?

Voici la réponse du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail assiste présentement aux réunions de l'OIT à Genève Je suis heureux de donner à la Chambre l'assurance que demande le député.

Je ne pense pas que je l'exigeais. Je croyais m'être contenté de la demander, mais je suppose que c'est encore un de vos problèmes de bilinguisme! En tous cas le premier ministre a donné l'assurance claire et nette que ce que je demandais serait entrepris.

Le ministre du Travail veillera, je l'espère, à empêcher que les bénéficiaires de l'assurance-chômage passent pour des fraudeurs quand, à tout prendre, la proportion de la fraude n'atteint que 2 p. 100 du total et que des chômeurs—je ne sais pas dans quelle proportion, elle est peut-être plus élevée—se voient refuser des prestations auxquelles ils croient avoir droit.

La caisse de l'assurance-chômage a pour but d'aider les chômeurs à qui on ne peut offrir d'emploi. J'espère que la caisse sera administrée de façon à éliminer les abus, mais aussi à permettre aux chômeurs de toucher les prestations auxquelles ils ont droit.

Maintenant, en ce qui concerne toute la question du chômage, de l'assurance-chômage et le reste, je reviens naturellement à la thèse exposée par le député d'Oshawa-Whitby au début de ses observations cet après-midi, soit que la préoccupation primordiale du ministère et du ministre du Travail ne devrait pas consister à subventionner le chômage, mais à instaurer des initiatives créatrices d'emploi.

• (8.50 p.m.)

C'est tout ce que veulent les Canadiens. Ils ne veulent pas de l'assurance-chômage. Ils ne veulent pas être obligés de travailler pour un traitement minimum. Ils veulent des emplois productifs et des traitements qui leur permettront à tous de profiter de la société juste. J'ai constaté que la plupart des allusions à la société juste émanent actuellement de ce côté-ci de la Chambre. Les libéraux n'emploient pas l'expression très souvent, elle les met dans l'embarras. Cependant, le ministre du Travail l'a employée cet après-midi—honneur lui soit rendu pour son courage. Il a précisé que les travailleurs et leurs familles ont le droit de bénéficier de cette société juste.

Je le répète, monsieur le président—je veux dire «frère président»—l'attitude adoptée cet après-midi par le ministre m'a enchanté. S'il croit entendre des paroles amicales et des félicitations, tant mieux; il a raison. Mais s'il n'agit pas, il sait ce qui l'attend.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Centre.

L'hon. M. Mackasey: Je me trompe toujours de circonscription; le député m'a un peu suffoqué. S'il trouve étrange de dire quoi que ce soit de flatteur à propos d'un membre du cabinet libéral, je pense que le hansard prouve qu'il m'est également difficile de trouver quelque chose de gentil à dire des nombreux réactionnaires socialistes du Nouveau parti démocratique, que j'ai considérés avec tant d'affection pendant les cinq dernières années. Je crois, cependant, que nous avons une chose en commun; un profond attachement pour les Canadiens de toutes les positions sociales, qui ont droit à la société juste. Nous différons seulement quant à la méthode par laquelle nous voulons arriver à cette société juste. Je pense souvent que leur philosophie est mieux appropriée au dix-neuvième siècle; il s'agit d'un idéal utopique qui n'est pas réalisable. Je crois que ceux d'entre nous qui se trouvent de ce côté de la Chambre arriveront à la société juste et, en même temps, conserveront les meilleures caractéristiques du système de l'entreprise privée, qui a été une marque distinctive du Canada et des Canadiens.

Je crois comprendre l'inquiétude exprimée ce soir par le député de Winnipeg, qui a un bill d'inscrit au *Feuilleton* pour parer à toute éventualité. Il a proposé que je me reporte à l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire et aux bills pertinents pour me renseigner. J'admets que figurent en son nom des bills traitant peut-être de tous les sujets imaginables sous le soleil, mais ils tendent toujours à faire réaliser des progrès dans le domaine du bien-être social. Ils visent à améliorer le sort des vieillards et la situation des fonctionnaires dépendant d'un revenu fixe, dont les traitements et les pensions sont inférieurs aux normes, fixés par un régime actuariel depuis longtemps désuet. Je ne le conteste pas.

Je crois que la plupart des députés savent qu'à titre de ministre du Travail, si je ne réussissais pas à mettre en œuvre certaines de ces réformes—pas nécessairement suivant ce que le député juge approprié—et à convaincre le cabinet libéral d'adopter ce genre de réforme—je jugerais nécessaire de démissionner du cabinet et de descendre à l'arrière-ban, où je serais libre d'exprimer mon opinion. Néanmoins, j'ai confiance dans le gouvernement libéral. Il a fait inscrire dans nos recueils de lois, en faveur de la classe ouvrière, toutes les mesures valables que les Canadiens méritent et apprécient.

Je fais peu de réserves quant à mon aptitude à faire accepter ma façon de voir au cabinet, puisqu'il compte des Canadiens si admirables comme mon collègue qui sera chargé de faire disparaître les disparités régionales dans un pays aussi vaste que le Canada. Je recommande à tous les députés le discours que l'honorable représentant a prononcé hier soir à Montréal, et que le journal *La Presse* a publié en détail, car il invite à beaucoup de réflexion et prouve de façon très tangible que nous voulons nous attaquer sérieusement à la pauvreté dans le pays.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne s'attend guère à ce que je commente toutes les mesures législatives qu'il a mentionnées. Il a parlé de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. J'ai rédigé pas moins de quatre-vingts modifications que la loi serait susceptible de subir, mais je comprends fort bien que le groupe d'étude pourra avoir de meilleures solutions à offrir.

[L'hon. M. Mackasey.]

Le député a aussi parlé du bill n° C-186. J'espère si cette mesure est présentée, lui et les autres députés l'aborderont objectivement et non comme s'il s'agissait d'opposer le Québec au Canada, les Français aux Anglais ou Jean Marchand à quelqu'un d'autre. Ce genre d'attitude n'accroît pas le prestige des comités. Mes remarques ne s'adressent pas au député, car il ne s'est pas comporté ainsi. Je veux parler de certains représentants du mouvement ouvrier national qui ont comparu devant le comité. Ils m'ont confié cependant que même si le bill leur semblait imparfait et si la liberté d'association n'est pas aussi importante que les unités nationales de négociation, ils auraient au moins convenu d'attaquer le bill à cause des faiblesses de sa charpente, sans décrier le gouvernement de façon partiale, afin de rejeter le bill.

J'ai reçu pas mal d'éloges cet après-midi. Ces paroles m'assagissent et m'inspirent plus de sérieux, surtout lorsque je m'apprête à passer à l'offensive et à rappeler aux députés néo-démocrates certains échecs en Saskatchewan, entre autres. Je tiens à commenter certaines questions qu'on a soulevées et exprimer la joie que m'ont procurée les remarques de l'honorable vis-à-vis de Central Nova, critique conservateur officiel pour les questions ouvrières. J'ai découvert, depuis les années que je suis ici, qu'il est un orateur énergique et j'ignore s'il me rendra ou non la tâche facile lorsque je défendrai des positions justes ou fausses selon le côté où l'on siège.

Je me réjouis qu'il ait manifesté cet après-midi son adhésion au principe du rapport Freedman. J'ai l'impression que c'est le premier député conservateur à l'avoir fait. C'est un signe d'évolution parmi eux. Je tiens à en attribuer le mérite au sympathique critique ouvrier de Central Nova. Lorsque je soumettrai ce principe au cabinet et que je le proposerai à la Chambre sous forme de bill, je compte le voir promptement adopté vu que le Nouveau parti démocratique et le critique ouvrier du parti conservateur ont embrassé le principe du rapport Freedman.

Le député a aussi mentionné la grève des postiers, bien que cette question relève plus logiquement du Conseil du Trésor que du ministère du Travail. Les causes des grèves, a-t-il dit, ne sont pas purement des questions de gros sous, mais se rattachent plutôt au fait que les difficultés de tous les jours qui surgissent entre patrons et employés sont montées

en épingle, à tel point qu'une fois les deux parties assises à la table de négociations, une vaine animosité les empêche de s'occuper des petits détails, petits à leurs yeux, mais énormes à ceux de l'homme au petit budget. Donc, je félicite le député d'avoir souligné cette question. Je dois admettre que la grève des postiers a été provoquée par des conditions de travail dont le gouvernement fédéral n'avait pas lieu d'être fier et qu'il aurait dû tâcher d'améliorer depuis longtemps.

• (9.00 p.m.)

J'étais heureux de voir le très honorable chef de l'opposition à son fauteuil lorsque le député de Terre-Neuve—celui de Gander-Twillingate, je crois—a parlé. A la Chambre depuis peu, ce jeune homme s'est déjà révélé l'un des plus éloquents députés. J'ai apprécié la façon loyale avec laquelle il a mentionné en passant certains des problèmes ouvriers qu'il a portés à l'attention du ministre du Travail. Il lui aurait été facile ce soir d'embarrasser le ministre et peut-être le gouvernement avec certains des problèmes qu'il a découverts en rapport avec les salaires minimums et les taux courants. Il m'a signalé ces problèmes dans le privé et je me suis chargé, il le sait d'ailleurs, de dépêcher un adjoint spécial dans cette belle province. Cette personne connaît bien Terre-Neuve et il me fera rapport en fin de semaine sur ces cas particuliers portés à mon attention. J'espère que s'il s'est glissé des injustices ou des abus délibérés ou involontaires, nous, au ministère du Travail, obtiendrons s'il y a lieu l'autorité d'intervenir auprès d'autres ministères pour nous assurer que la législation ouvrière du pays est respectée non seulement par l'entreprise privée, mais aussi par les organismes du gouvernement.

[*Français*]

J'aimerais également remercier l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne) de ses intéressantes remarques sur l'activité de mon ministère.

J'apprécie les commentaires qui lui ont été inspirés par son activité au sein d'un mouvement ouvrier. Son expérience pratique de député et de travailleur au sein de la société canadienne donnent du poids à son intervention. Je peux l'assurer que ses observations seront prises en considération et que ses suggestions au sujet de l'assurance-chômage, par exemple, seront étudiées, même si l'étude des crédits de la Commission est déjà terminée.

[*Traduction*]

Monsieur le président, le député d'Oshawa-Whitby, qui représente l'un des très grands centres industriels du pays, m'a aussi impressionné, et j'ai appris beaucoup de lui, surtout lorsqu'il a parlé très éloquemment et en connaissance de cause des problèmes que posent les droits résiduels et de la manière dont on s'en occupe dans d'autres pays comme les États-Unis, la Suède et l'Angleterre. C'est sur ce fondement que repose vraiment le principe de la liberté, comme le député et moi-même le savent. Le député a aussi relevé les chiffres du chômage et m'a demandé si je pourrais lui en fournir ce soir une extrapolation pour l'hiver au Canada. Je regrette de ne pouvoir le faire, car cette responsabilité particulière relève du ministère de la Main-d'œuvre, de concert avec le Bureau fédéral de la statistique. Je comprends la portée de sa demande et de ses remarques. Le chômage à n'importe quel degré n'est pas souhaitable dans un pays prospère comme le nôtre.

Je crois que les ministères de la Main-d'œuvre, du Travail et celui que j'appelais peut-être prématurément ministère des disparités régionales devraient travailler en plus étroite collaboration pour lutter constamment contre le chômage. On a parlé du programme des travaux d'hiver, mais lorsque nous constatons combien ce programme, si utile qu'il ait pu être il y a dix ans, a fait peu pour rééduquer et recyler les chômeurs, durant les longs mois d'hiver en plusieurs régions du pays, nous devons comprendre, je pense, que l'argent affecté au recyclage de ces gens représente un bien meilleur placement que de leur faire pelleter de la neige après une tempête ou creuser des routes et des fossés pour l'installation d'égouts au cœur de l'hiver sous prétexte qu'il s'agit là d'un bon programme de travaux d'hiver.

Si nous voulons combattre la pauvreté, nous devrons mettre fin à ce genre de programmes et dépenser l'argent de telle façon qu'en fin de compte les Canadiens en tireront parti et profit. De nombreux députés ont signalé le besoin d'intensifier l'enseignement. Les experts du Conseil économique ont signalé que d'après une étude récente sur la mobilité de la main-d'œuvre du Canada, elle serait beaucoup plus mobile qu'on ne le prévoyait ou l'espérait, celle du Québec comprise. Il y a un rapport direct entre l'instruction et la mobilité et le travailleur instruit et

bien formé est disposé à quitter certaines régions du pays pour se rendre dans des régions où beaucoup d'emplois sont disponibles.

Si nous voulons vivre dans le pays de cocagne que le nôtre pourrait fort bien être, il faudra rattacher le problème du chômage et de la pauvreté à celui de l'éducation. Il n'y a pas longtemps qu'on a découvert qu'on n'est jamais trop vieux pour se recycler ou s'instruire. L'éducation est l'un des premiers moyens à prendre pour combattre la pauvreté dans notre pays.

Ceci dit—et j'en suis très convaincu—je crois que nous devrions nous rendre compte que, soit dit sans parti-pris, ce problème exige le concours de plus qu'un deux, trois ou même quatre ministres. Tous les paliers de gouvernement doivent s'attaquer à ce problème, de concert avec tous les Canadiens conscients de leur devoir envers la société. Plus tôt nous accepterons cette idée, plus tôt nous atteindrons le niveau de vie des Suédois et celui que sont près d'atteindre les Japonais, pour qui la collaboration et l'entraide sont presque une religion. A mon sens, ces objectifs souhaitables ne sont pas hors de la portée du gouvernement ou de la Chambre.

J'ai aussi été impressionné par la sincérité du député d'Hamilton-Wentworth, qui représente un des quartiers les plus cossus d'Hamilton. S'il suivait strictement sa doctrine politique, je ne crois pas qu'il dirait un seul mot en faveur de l'ouvrier. Il a parlé d'un office des salaires et des prix; je devrais peut-être dire plutôt: un office des revenus et des prix. Quand on parle de salaires, on pense seulement aux ouvriers. S'il faut des contrôles, il faut penser à contrôler les revenus, car c'est là le mot juste. Le revenu signifie qu'un médecin peut augmenter de 20 ou 25 p. 100 le prix de sa visite au beau milieu de la nuit, par exemple, mais ce qui compte, c'est le revenu, le revenu qui se reflète dans les honoraires des avocats, qui sont nombreux à la Chambre, et qui peut être contrôlé.

Tous les hommes politiques et tous les syndiqués qui sont puissants, ont une obligation envers leurs concitoyens. Cette obligation lie le patronat et le salariat tout autant que le gouvernement.

J'avais certaines remarques bien choisies à faire au sujet du très honorable chef de l'opposition, mais l'atmosphère est si agréable ce soir que je n'ai pas l'intention de chapitrer le très honorable représentant, comme il a cru bon de le faire à l'endroit du député de Verdun. Je commence à éprouver une véritable affection pour lui, ce qui m'effraie. Ce n'est pas mon habitude. Mais comme mon père est originaire d'Halifax et que j'ai découvert que l'honorable représentant a certains liens avec cette ville, j'ai décidé qu'il devait y avoir du bon chez le très honorable représentant qui dirige l'opposition. Certains jours, il est plus difficile de s'en rendre compte que d'autres. De toute façon, lorsqu'il a déclaré que je sermonnais la Chambre...

[L'hon. M. Mackasey.]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre de cesser de me donner du «très honorable», car cela pourrait me monter à la tête.

L'hon. M. Mackasey: Par habitude, je confonds parfois le véritable chef de l'opposition et l'honorable représentant. Je me trompe toujours.

M. Thompson (Red Deer): Je savais que cette remarque serait lâchée.

M MacEwan: Vous vous montrez sous votre vrai jour en parlant ainsi, et j'espère que vos paroles figureront au compte rendu.

L'hon. M. Mackasey: Il y a une intervention, cet après-midi, que je n'ai pas encore signalée, c'est celle du député de Prince Edward-Hastings. Cet enfant de la misère a laissé entendre que le premier ministre de notre pays ne pouvait parler de pauvreté ni être associé à une société juste, étant donné sa fortune et ses origines. Je me demande s'il ne s'agit pas ici de la bouilloire qui traite la marmite de cul terreux.

• (9.10 p.m.)

L'hon. M. Hees: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je ne faisais pas du tout allusion à cela. J'ai dit qu'il n'avait pas eu l'occasion d'entrer en contact avec la pauvreté, entendant par là, bien entendu, sa situation d'avocat et de professeur d'université. J'ai dit encore qu'il n'avait guère de chances d'entrer en contact avec la misère, étant donné que sa circonscription ne comprend que des familles aisées et qu'elle est peut-être une des plus prospères du pays.

L'hon. M. Mackasey: Je m'excuse, monsieur le président. Le député a donné d'une façon superficielle quelques raisons très valables pour expliquer pourquoi le premier ministre de notre pays ne saurait être au courant des problèmes des pauvres et des déshérités y compris la classe ouvrière. Cela montre, évidemment, que le député n'est pas au courant de la vie du premier ministre actuel. (*Applaudissements*)

Il n'est pas au courant de la lutte engagée par ce même premier ministre, en qualité d'avocat, en collaboration avec M. Frank Scott, un grand Canadien, pour faire abroger la loi du cadenas de Duplessis il y a dix ou quinze ans. Il n'est pas au courant de la lutte menée par ce même premier ministre avec son collègue chargé présentement des affaires culturelles du pays. C'est évidemment un des problèmes du député. Nous avons en la personne de ce premier ministre un Canadien qui se préoccupe d'une société juste, du pauvre, des droits des Canadiens et de la justice. Cet homme est le premier ministre actuel du pays. (*Applaudissements*)

Quiconque est sérieux et connaît les écrits du premier ministre actuel dans Cité Libre, alors qu'il se faisait le défenseur du pauvre et de l'économiquement faible...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'était avant qu'il ne devienne libéral.

L'hon. M. Hees: C'était à l'époque où il était de Nouveau parti démocratique, même qu'il détenait une carte de membre.

L'hon. M. Mackasey: Je ne m'intéresse guère aux doctrines politiques que le premier ministre appuyait jadis. Je rappelle seulement à l'honorable représentant que les réalisations du premier ministre dans ce domaine particulier, concernant le bien-être de ses compatriotes qui n'ont pas eu les mêmes occasions que lui de pousser leurs études, ou de partager les richesses de la société d'abondance qui est la sienne, qui ne sont pas issus de son milieu au Canada français, devraient être un sujet d'inspiration pour lui et pour tous les députés de l'opposition autant que pour les députés libéraux.

L'hon. M. Hees: Je pose la question de privilège, monsieur le président, je ne voulais pas être injuste envers le premier ministre; je voulais au contraire être très juste pour lui et excuser son manque d'intérêt complet à cet égard. Je cherchais à m'assurer si le premier ministre a l'intention de faire quelque chose pour adoucir le sort de ceux qui vivent dans la pauvreté.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, à quoi bon essayer d'amener le député à changer d'avis? Je voudrais néanmoins lui signaler certaines choses. Le 13 septembre, dit-il, il a demandé au premier ministre s'il relèverait le salaire minimum et le premier ministre aurait répondu non. Voudrait-il jeter un coup d'œil à la page 16 du hansard du 13 septembre et me dire s'il interprète toujours ce passage de la même façon? Voici ce que disait le député de Prince Edward-Hastings:

> Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Il a bien plaidé sa cause, quant à la majoration du salaire minimum. Voici ce que le premier ministre a répondu:

> Je devrai demander au ministre du Travail s'il s'occupe de ce problème.

En tant que ministre du Travail, j'ai répondu en toute modestie:

> Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail est toujours conscient des besoins des travailleurs de notre pays. C'est pourquoi il examinera la suggestion de l'honorable représentant.
>
> L'hon. M. Hees: Le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer très prochainement une conférence où il pourrait rencontrer les premiers ministres des provinces pour discuter ce problème vital?

C'est là que le premier ministre a dit non. Ce n'est pas que la majoration du salaire minimum ne l'intéresse pas, mais il ne jugeait pas nécessaire de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour majorer le salaire minimum des employés du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'ai demandé s'il ne hausserait pas les salaires minimums des employés qui relèvent de la compétence fédérale pour donner l'exemple aux premiers ministres des provinces, et s'il les convoquerait pour discuter de cette question. J'ai demandé si, en leur donnant l'exemple, le premier ministre ne pourrait pas exhorter les premiers ministres provinciaux à hausser les salaires minimums des employés qui relèvent d'eux. C'est la question que j'ai posée au premier ministre.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, le député propose que nous haussions le salaire minimum pour donner l'exemple aux provinces.

L'hon. M. Hees: C'est juste.

L'hon. M. Mackasey: Il a signalé, avec raison, que le dernier relèvement des salaires minimums, à l'échelon fédéral, remonte à trois ans. La grande province d'Ontario, dans toute sa richesse et toute son industrialisation, a prix exactement trois ans à nous emboîter le pas.

L'hon. M. Hees: Dans la province d'Ontario, les taux sont maintenant supérieurs à ceux que l'on paie sous l'autorité fédérale.

L'hon. M. Mackasey: Ils seront plus élevés d'exactement 5c. ...

L'hon. M. Hees: C'est plus.

L'hon. M. Mackasey: ... lorsqu'ils seront strictement appliqués.

L'hon. M. Hees: Alors le ministre ne devrait pas dire qu'ils sont inférieurs, quand il sait qu'ils sont plus élevés. Je lui demande de s'en tenir aux faits et d'être honnête.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je pense que, pour poursuivre convenablement ce débat, le ministre du Travail devrait continuer son discours, et toutes interruptions, à l'avenir, devront être faites sous forme de questions de privilège et non pour corriger ce qu'a dit le ministre.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je serai très heureux . . .

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose-t-il la question de privilège?

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur le président. Je serai très heureux de m'asseoir tranquillement si l'on ne m'accuse pas de dire des choses que je n'ai pas dites, et si mes paroles ne sont pas mal interprétées.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Tous les députés savent que s'ils jugent qu'on a mal interprété leurs paroles, ils peuvent poser la question de privilège. Tous les députés peuvent, en comité, prendre la parole après que le ministre a parlé.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, au nom de la bonne entente qui a régné toute la journé ainsi que ce soir. . .

L'hon. M. Hees: Dites-nous plutôt ce que vous allez faire pour supprimer la pauvreté?

L'hon. M. Mackasey: Comme d'habitude, l'honorable représentant nous fait la leçon, mais quand on lui rend la pareille, il perd son calme. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Hees: Je n'ai nullement perdu mon calme. Ce qui m'ennuie un peu, c'est la déformation des faits, et j'emploie une façon polie de dire les choses.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je demande au ministre du Travail de poursuivre. Je ne veux pas mêler mes propres remarques à ce débat, mais je pense que certaines paroles du ministre suscitent ce genre de commentaire.

L'hon. M. Hees: Exactement. Merci, monsieur le président.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, avant d'abandonner le sujet des salaires minimums, le ministre indiquerait-il si le gouvernement appuiera la hausse du salaire minimum au cours de cette session?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, dans ma réponse du mois de septembre, j'ai indiqué très clairement que la hausse du salaire minimum est à l'étude.

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. M. Hees: C'est absurde. C'est une réponse classique et vous savez qu'elle ne signifie rien.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, le député doit connaître tout le répertoire des réponses, car on les lui préparait quand il était ministre.

L'hon. M. Hees: Je les entends chaque jour depuis cinq ans et c'est pourquoi je les connais.

L'hon. M. Mackasey: En réalité, ses discours étaient préparés par le nègre qui est presque unique dans l'histoire du Canada. Les députés comprendront de quoi il s'agit s'ils ont lu le dernier récit de Pat Nicholson. Mais pour revenir aux choses sérieuses, monsieur le président, le problème du chômage doit nous causer beaucoup de souci. La proportion des chômeurs est d'environ 5 p. 100. Le problème constitue, de l'avis du ministre et de l'avis des députés d'en face, une menace sérieuse contre laquelle les Canadiens doivent se dresser.

Le fait est que j'ai naturellement confiance en notre pays parce qu'une étude des dossiers et de l'histoire du Canada montre que ce n'est pas la première fois que nous avons un taux de chômage aussi élevé, et qu'on a réussi à remédier à la situation. Par exemple, le taux du chômage s'élevait à 7 p. 100 en 1958, à 6 p. 100 en 1959, et à 7 p. 100 en 1960, lorsque l'honorable représentant travaillait dur—et je dis cela tout a fait sérieusement—pour relever le niveau de nos exportations. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le niveau de chômage était à 7.1 p. 100. Nous avons réussi à le réduire à 3.6 p. 100, en 1966.

M. Broadbent: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Veut-il montrer que le niveau du chômage a été aussi élevé sous les conservateurs que sous les libéraux?

L'hon. M. Mackasey: Cela est juste, monsieur le président, mais je puis également montrer que, à la différence des conservateurs, nous savons comment remédier à la situation, car nous avons réduit le niveau du chômage.

M. MacEwan: L'hiver n'est pas encore fini.

M. Mackasey: C'est le cri des nouveaux riches.

Une voix: Dites-lui ses quatres vérités.

• (9.20 p.m.)

M. Mackasey: Selon les derniers chiffres sur la main-d'œuvre, nous avons 34,000 chômeurs de plus. D'un autre côté, on trouve une

certaine consolation dans le fait que nous pouvons employer 270,000 personnes de plus qui vont entrer sur le marché du travail.

M. Lundrigan: Puis-je poser une question au ministre? Il y a quelques minutes, un député a demandé des chiffres sur le chômage et je pense que le ministre a indiqué qu'il ne pouvait les donner parce que cela n'était pas de son ressort et qu'il n'avait pas les données. Pourrait-il indiquer quelles étaient les statistiques requises?

L'hon. M. Mackasey: Je serai heureux de rappeler au député exactement ce que j'ai dit. Peut-être n'a-t-il pas entendu la question, d'ailleurs fort régulière. On m'a demandé si je pouvais prédire le taux de chômage, pour l'hiver qui vient, dans les grandes villes du Canada. J'ai déclaré que je ne le pouvais pas parce que ce n'était pas le rôle du ministère du Travail et que la question devrait être posée lorsque nous en serons aux prévisions budgétaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Lundrigan: Monsieur le président, je voulais demander...

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, je tiens à conclure mes remarques. Le député a de mauvaises fréquentations.

L'hon. M. Hees: Si la chaleur vous incommode, sortez de la cuisine.

L'hon. M. Mackasey: J'allais confirmer l'exactitude de ces chiffres. Je les ai obtenus de la Bibliothèque du Parlement et les députés peuvent facilement les consulter. Quant aux chiffres du chômage pour l'hiver prochain je dois répondre franchement que je ne les connais pas.

J'apprécie le calme, l'attention et le respect avec lesquels l'opposition a accueilli mes remarques. Il saute aux yeux que je m'efforce de conserver la dignité qui sied à un ministre au cours d'un débat sans pour autant m'empêcher de reprendre périodiquement le rôle que j'exerçais avant mon accession au cabinet. Nous sommes ici pour engager des débats et j'espère que dans les réparties et les échanges je n'ai pas froissé la sensibilité de quiconque, car la mienne est intacte. Il me vient à la pensée que le peuple canadien a manifesté aux dernières élections plus de confiance envers ce brillant jeune homme, le premier ministre, qui guidera le pays vers une société juste qu'envers les honorables vis-à-vis. Ses antécédents sont excellents. Sa sollicitude envers les Canadiens, la classe ouvrière et les défavorisés, son étroite collaboration d'autrefois avec les syndicats, son souci de leurs causes et de leur sort et son empressement à les défendre devant les tribunaux avec la vigueur de sa plume sont autant d'indices que notre premier ministre œuvre sincèrement vers une société juste. Je suis convaincu que grâce à la collaboration sans réserves de l'opposition la société juste verra le jour plus tôt que ne le pensent la plupart des gens. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je vous remercie de tous ces applaudissements.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence voudrait donner la parole au député de Témiscamingue, à moins que le député de Prince Edward-Hastings ne veuille poser une brève question.

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur le président. Si je désire poser une question, c'est qu'au moment où je parlais, le ministre du Travail m'a assuré, sauf erreur, qu'il était prêt à informer la Chambre des mesures que prend le gouvernement pour éliminer la pauvreté dans notre pays, dans la mesure du possible.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je crois que nous devrions écouter quelqu'un qui a quelque chose de valable à ajouter.

L'hon. M. Hees: Je suppose donc que le ministre n'a rien à dire...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: ... et n'a rien à expliquer à propos des activités du gouvernement...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: Il n'a rien à offrir.

M. Lundrigan: Je voudrais poser une brève question, monsieur le président.

M. le président: La présidence a donné la parole au député de Témiscamingue.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, après avoir entendu les députés qui ont pris part au débat sur les crédits du ministère du Travail, tous conviendront que les disparités régionales dont il est fait mention dans la plupart des discours se ressemblent singulièrement d'un bout à l'autre du Canada.

Si nous écoutons un député des Maritimes, il signale des difficultés économiques relatives aux mines de charbon, au développement des ressources naturelles, etc. C'est la même chose dans la partie nord du Québec.

J'entendais tout à l'heure le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) nous parler de Desbiens, où il y a des possibilités de faire quel-

que chose. On a soumis le problème au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), au ministre du Travail (M. Mackasey) et au cabinet, mais on ne le règle pas. Incidemment, je pense que le député de Lac-Saint-Jean, qui a déjà siégé comme député créditiste de ce côté-ci de la Chambre, s'aperçoit que le fait d'occuper un siège du côté ministériel n'améliore pas tellement les conditions de vie des électeurs de sa circonscription, ni d'ailleurs celles du Québec ou du pays tout entier.

Par conséquent, je crois qu'il aurait été mieux de demeurer avec nous pour continuer une lutte plus efficace.

Monsieur le président, dans d'autres régions, c'est la même situation. Dans ma région, on se plaint que des mines doivent fermer leurs portes. Dans la région de Québec, on se plaint des chantiers maritimes de Lauzon; dans les Cantons de l'Est, on se plaint des problèmes qui se posent à l'industrie de la chaussure et de la situation précaire dans laquelle est placée l'industrie textile. Dans toutes les régions, il y a des difficultés économiques.

Alors, les disparités régionales se ressemblent énormément du point de vue économique.

Je me suis arrêté au Québec, mais en Ontario, c'est la même chose. Nous entendons également les députés de l'Ouest se plaindre d'un manque d'industries, surtout ceux du Manitoba qui se plaignent que la base d'entretien d'Air Canada sera transférée à Montréal. Monsieur le président, cela soulève une tempête dans cette enceinte. Ceux du Manitoba s'opposent, parce que, dit-on, des centaines d'employés devront déménager s'ils veulent continuer à travailler.

Dans les provinces de l'Ouest, la même chose se produit. En Colombie-Britannique, des gens se plaignent de cette situation. Dans le domaine des pêcheries, par exemple, et dans celui où il y a du commerce du bois, on se heurte à des difficultés économiques qu'on appelle disparités régionales.

Monsieur le président, toutes ces disparités régionales se rapportent quand même à un seul et unique problème: le problème économique canadien. C'est pour cela qu'au lendemain des élections du 25 juin, le futur ministre du Développement régional déclarait sans ambages, à la télévision, qu'il fallait à tout prix que le gouvernement étudie en profondeur les réformes économiques à apporter au Canada. Cela n'existe pas seulement dans notre région, mais dans tout le Canada.

Monsieur le président, il ne faut pas oublier que le ministre nous parlait tout à l'heure des travaux d'hiver qui sont remplacés par des cours de recyclage pour instruire davantage nos gens, nos chômeurs, nos jeunes, pour qu'ils acquièrent la science qui leur permettra éventuellement de se trouver un emploi. Or, les faits demeurent: après un, deux ou trois ans d'études, selon les cours de recyclage, nos gens ne trouvent pas plus d'emplois.

Ceux qui sont âgés de 50 ou 55 ans, qui sont chômeurs, ne peuvent même pas avoir accès à ces écoles. On les trouve trop vieux! Alors, quelles solutions doit-on trouver pour aider ces gens?

• (9.30 p.m.)

Actuellement, monsieur le président, nous comptons, dans la seule ville de Montréal, au-delà de 80,000 chômeurs; c'est presque le quart de tous les chômeurs du Canada. Or, cet hiver, on dira à ces gens: Tentez de suivre des cours pour vous recycler. Le recyclage consiste, en fait, dans le système actuel, à faire de chômeurs non instruits des chômeurs plus instruits. Quand les gens ont fini leur cours de 10e, 11e et même de 12e année, on leur dit alors: Nous n'avons pas plus d'ouvrage.

Pendant ce temps, le ministre du Travail est aux prises avec les patrons, d'une part, et avec les ouvriers, d'autre part. En plus de cette situation qui affecte le monde du travail, dans tout le Canada, et plus spécifiquement au Québec, le ministre doit faire face à des contestations de toutes sortes, à gauche et à droite. On entend parler de grèves; grève des postiers, grève des débardeurs, grève des professeurs, grève des étudiants. Pourquoi ces grèves existent-elles?

Monsieur le président, quand on m'aura démontré qu'une grève a réglé, au Canada, le problème ouvrier, à ce moment-là, je croirai que la grève est efficace. Mais toutes les grèves dont j'ai été témoin au Canada se sont soldées par une entente quelconque, une entente qui était à l'origine de la prochaine grève, à la fin de la durée de la convention collective. Cela a toujours été la même chose.

Je vois le ministre des Forêts et du Développement rural qui était, je crois, le président de la CSN, il y a 19 ans, lors de cette fameuse grève qu'on a appelé «la grève de la matraque d'Asbestos». Après 20 ans, les ouvriers sont-ils mieux traités aujourd'hui? Allons voir à Asbestos, allons parler avec les ouvriers d'Asbestos. Le sang coulait dans les rues. Est-ce que cela a changé le régime? Est-ce que cela a changé le système? C'est pourquoi je trouve indécent que certains ouvriers soulèvent d'autres ouvriers contre les patrons, alors que ces chefs-là devraient être des conciliateurs entre les ouvriers et les patrons. Ils devraient être des agents de bonne entente et non des distributeurs de gants de boxe ou des fomentateurs de haine.

Les ouvriers ont besoin des patrons comme les patrons ont besoin des ouvriers.

J'entendais tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous proposer sa fameuse solution. Il réclame toujours la même chose: un salaire minimum de $1.75 l'heure et sept jours de congé payés. Il préférerait peut-être huit ou neuf jours de congé payés; il ne s'opposerait pas à un jour de congé payé par mois, ce qui voudrait dire 12 jours de congé payés et moins d'heures de travail par semaine. On prétend solutionner ainsi le problème.

Il y a des employés dans de petits restaurants, par exemple, qui gagnent $30 ou $35 par semaine. Qu'on essaie donc de les payer $1.75 l'heure, on va alors mettre le patron ou le petit restaurateur en faillite. On sait qu'il y a des industries qui ne peuvent pas payer un tel salaire, car dès qu'on augmenterait le salaire, cela entraînerait une augmentation du coût de la vie.

Au fait, les salaires entrent dans le prix de revient des marchandises ou des services. Voilà ce que l'on ne comprend pas. Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne comprend rien là-dedans. Que l'on augmente les salaires et l'on fera augmenter les prix; que l'on diminue les heures de travail pour augmenter ensuite la productivité. Qu'on essaie de se comprendre là-dedans. Un Chinois comprendrait le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais il n'y a pas un Canadien qui peut le comprendre.

D'ailleurs, monsieur le président, quand j'écoutais son discours tantôt, il me rappelait ceux de feu lord Clement Atlee, d'Angleterre, il y a 20 ans, et ceux du très honorable Harold Wilson, l'actuel premier ministre d'Angleterre, alors qu'ils siégeaient du côté de l'opposition. Mais lorsqu'ils ont accédé au pouvoir, ils ont fait exactement le contraire de ce qu'ils avaient prêché.

Pour s'en rendre compte, qu'on amène le député de Winnipeg-Nord-Centre en Angleterre, demain matin, pour lui faire voir, lui faire toucher du doigt la fameuse réussite du socialisme d'État, en Angleterre, dans tous les domaines.

Au point de vue financier, monsieur le président, l'Angleterre est rendue au diable. Pourquoi? A cause d'un système de fous comme celui dans lequel nous vivons. Les libéraux m'appuient, ils savent que nous sommes dans un système de fous. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration et le ministre du Travail savent cela.

Une voix: Un «gang» de fous!

M. Caouette: Certainement; on a dit mieux que cela. On a même dit que nous sommes administrés par les plus remarquables d'entre ces fous-là! Alors, que faire?

Monsieur le président, j'écoutais, au lendemain des élections, deux chefs syndicaux, M. Marcel Pepin, président de la CSN, et M. Louis Laberge, de la FTQ, faire des commentaires. Ils disaient que tous ceux qui avaient voté contre le nouveau parti démocratique étaient des imbéciles. Qu'est-ce que M. Louis Laberge demandait avant les élections? Il demandait aux ouvriers du Québec de voter pour le Nouveau parti démocratique. Ils ne l'ont pas écouté, parce qu'ils ne l'ont pas pris au sérieux.

On a vu M. Marcel Pepin, le soir même des élections, à la télévision, car on l'y voit assez souvent. Il a l'air d'un petit ange gardien, chaque fois qu'on nous le présente; il est doucereux et ne fait pas de bruit. Il me fait penser à un singe qui se serait échappé du jardin zoologique de Granby ou quelque chose comme cela. Et quel est son programme? Soulever les ouvriers contre les patrons, pas d'autre chose! Distributeur de gants de boxe!

Monsieur le président, dans tous les pays socialistes du monde, le jour où le gouvernement est tombé entre les mains de chefs ouvriers, les difficultés ont commencé. Cela, je le sais par expérience. Je suis allé en Russie, en Tchécoslovaquie et dans d'autres pays socialistes. Qu'on aille en Angleterre, c'est la même chose. Ceux qui tiennent les rênes du gouvernement sont les anciens chefs ouvriers qui disaient que les ouvriers devaient prendre le pouvoir. Les ouvriers l'ont, le pouvoir, mais ils se font «botter», par exemple, par le pouvoir, parce que ce ne sont pas eux qui mènent.

En Tchécoslovaquie, tout récemment, les étudiants avaient porté le pays vers le socialisme. Aujourd'hui, on essaie de s'en débarrasser, mais on n'en est plus capable, parce que l'URSS, qui n'est pas trop loin, vient y mettre sa patte et l'empêche de bouger, d'avancer ou de se libérer. Voilà, monsieur le président, les avantages du socialisme!

Le jour où des gens comme MM. Marcel Pepin et Louis Laberge auront un pouvoir de direction politique quelconque, nous assisterons au même spectacle que nous voyons actuellement en Angleterre.

On n'a pas besoin d'aller tellement loin. Ici même, au Canada, le Nouveau parti démocratique, successeur du parti cécéfiste, n'a-t-il pas dirigé les destinées de la Saskatchewan pendant 17 ans? Qu'est-ce que cela a donné? C'est la seule province où il s'est produit un exode de la population vers les autres provinces. On allait travailler en Alberta et en Colombie-Britannique pour pouvoir payer les taxes socialistes de la Saskatchewan. En effet, il n'y avait pas de travail dans cette province.

Monsieur le président, on a même fait mieux que cela. Les provinces du Manitoba et

de l'Alberta ont dépensé des millions de dollars pour empêcher les rats de la Saskatchewan de venir dévorer leurs récoltes. Ce ne sont pas des histoires, ce sont des faits. Je ne mens pas; c'est vrai!

Après avoir donné des exemples semblables, laisserait-on des gens comme MM. Pepin et Laberge nous orienter et nous pousser vers ces régimes-là?

Monsieur le président, je ne suis pas contre les syndicats, loin de là. Je favorise entièrement les syndicats ouvriers, mais seulement ceux au sein desquels les ouvriers dirigent leurs affaires et ne sont pas menés par le bout du nez comme des enfants d'école. C'est ce qui se produit actuellement.

Lorsque M. Laberge a demandé aux citoyens de la province de Québec de voter pour le Nouveau parti démocratique, croit-on qu'ils l'ont écouté? Voyons! Ils ont préféré voter pour mon honorable ami, le ministre des Forêts et du Développement rural.

• (9.40 p.m.)

Dans la ville de Montréal, les membres de ce parti ont tout fait. Ils croyaient dur comme fer réussir dans une dizaine de circonscriptions, mais le résultat a été zéro. Tant mieux! Ils ont cependant une consolation: celle de savoir que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) est un ancien membre de leur groupement. L'honorable ministre des Forêts et du Développement rural a déjà «flirté» un peu avec eux. L'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) a également entretenu certaines relations avec eux pendant de nombreuses années. Alors, les membres du Nouveau parti démocratique se sentent un peu à l'aise avec le gouvernement actuel ou, du moins, avec les autorités du gouvernement actuel.

Tout ceci, monsieur le président, pour dire que nous avons de l'amélioration à faire. Que les syndicats ouvriers soient respectés, j'en suis. Mais qu'on commence par respecter les ouvriers. Que les ouvriers soient unis pour étudier les problèmes qui les regardent, j'en suis. Qu'il y ait des dialogues entre les patrons et les ouvriers, j'en suis. Mais que le chef ouvrier dresse un mur quasi infranchissable entre les ouvriers, d'une part, et les patrons, d'autre part, à ce moment-là, je dis qu'il usurpe ses pouvoirs, qu'il ne défend pas et ne sert pas les meilleurs intérêts de l'ouvrier canadien, de l'ouvrier de chez nous, parce que les patrons, comme les ouvriers, sont des êtres humains. Ce sont des gens qui peuvent discuter.

J'en suis un patron, moi. Je dirige des ouvriers. On a organisé une grève chez moi aussi. Elle a réglé quoi? Rien, comme je l'ai dit au début de mes remarques.

Je n'ai jamais vu une grève qui a réglé le problème ouvrier. Il y a des grèves qui durent au Québec. Qu'est-ce que cela règle? La Régie des alcools du Québec est en grève depuis cinq mois. Qu'est-ce que cela règle? Durant les premières semaines, c'est drôle. On est prêt à tout casser. Après cinq mois, monsieur le président, si l'employé ne s'en rend pas compte, allez voir sa femme et ses enfants; eux se rendent compte de la situation! Pourtant, lorsque ces ouvriers retourneront au travail, leurs conditions ne seront à peu près pas améliorées. Ils seront endettés pour peut-être cinq ou dix ans et devront avoir recours aux sociétés de finances, au marchand du coin et s'adresser un peu partout pour tâcher de se maintenir, de joindre les deux bouts, et ils n'y parviendront justement pas.

Monsieur le président, ce ne sont pas les grèves qui règlent les problèmes. Au fait, quand mon collègue de Kamouraska (M. Dionne) parlait cet après-midi de la question ouvrière, il parlait en connaissance de cause, car il a été président de syndicat. Il n'était pas le président organisateur de grèves, cependant, mais le président de gars qui travaillaient et, en même temps, il s'occupait de rencontrer les patrons pour faire la liaison entre les deux et leur permettre de s'entendre. A ce point de vue là, le député de Kamouraska pourrait, je pense, donner de magnifiques leçons à nos chefs ouvriers actuels. Même mon honorable ami, le ministre des Forêts et du Développement rural, aurait dû connaître l'honorable député de Kamouraska il y a 20 ans; il ne se serait jamais mêlé de la grève d'Asbestos.

Monsieur le président, je n'ai pas dit que tous les chefs syndicaux faisaient fausse route; non. Mais la plupart d'entre eux, ceux que nous voyons constamment à la télévision sont toujours contre tout. Je me demande parfois ce qui les empêche—nous sommes dans un pays libre—de fonder des industries, de construire une aciérie, par exemple, de se faire patron et de traiter leurs employés comme ils conseillent de le faire actuellement ou comme ils prétendent que les employés devraient être traités. Qu'est-ce qui les empêche d'établir des compagnies et de devenir employeurs? Mais non, ce n'est pas ce qu'ils cherchent.

Au lieu d'essayer de créer quelque chose, ils essaient de démolir, de détruire ce qui a été fait par les autres. Ils disent aux patrons ce qu'ils doivent faire; ils parlent toujours au nom des 125,000, 132,000 ou 134,000 membres, et ils sont sûrs d'eux, parce qu'à la télévision, du moins, ces gens ont un réel pouvoir. Puis on rencontre des politiciens qui en ont peur, monsieur le président, c'est incroyable! Ils ont peur de perdre des votes, ils ont peur de perdre les élections. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on est témoin de tant d'abus dans le domaine des relations entre ouvriers et

patrons, c'est que des politiciens n'ont pas eu le courage de prendre leurs responsabilités. Les politiciens ont eu peur, alors qu'ils auraient dû être fermes, alors qu'ils auraient dû établir les faits, alors qu'ils auraient dû être francs avec la population, avec les ouvriers, avec les bûcherons, avec l'ensemble de la population. S'ils avaient agi de la sorte, nous connaîtrions moins de grèves, aujourd'hui.

Dans le domaine du travail au Québec, on entend les gens blâmer les étudiants qui font du «sit in», qui font de la contestation, qui font de l'occupation. Il faut remarquer, monsieur le président—j'appelle l'attention du très honorable premier ministre là-dessus—que ce sont quand même leurs propres professeurs qui leur ont donné l'exemple, il y a deux ou trois ans, en s'en prenant à la commission scolaire, en manifestant contre le gouvernement provincial ou contre l'administration de tel collège ou telle université. On donne l'exemple aux étudiants et ensuite on les blâme.

Les pères et mères de famille qui déplorent ces situations sont dans le même cas. On fait une grève à la Régie des alcools, on fait une grève chez les postiers. Lors de la grève des postiers, on menaçait le très honorable premier ministre, puis le gouvernement, puis tout le public canadien d'être privés des services postaux aussi longtemps que ces gens-là le voudraient. La grève a été réglée, mais qui paie pour la grève? Les ouvriers qui ont fait la grève, oui, eux qui ont obtenu gain de cause, jusqu'à un certain point. Mais aujourd'hui, c'est le public canadien qui paie l'augmentation du prix des timbres-poste et du coût du transport du courrier. Il paie passablement cher la fameuse grève des postiers, de même que la fameuse grève des débardeurs de Montréal.

• (9.50 p.m.)

Monsieur le président, ceci ne veut pas dire que les débardeurs, les postiers, ect. ne méritent pas une augmentation de revenu; je ne parle pas de salaires, mais de revenu. Mais tant et aussi longtemps que nous allons continuer à augmenter le revenu simplement par l'augmentation des salaires, qui font partie du prix des marchandises, nous allons toujours faire face aux mêmes problèmes. Nous tournons en rond et nous sommes toujours pris dans la même camisole de force. Qu'est-ce que les créditistes suggèrent, eux? Ils suggèrent d'augmenter le revenu, mais sans que cela fasse partie du prix de revient des marchandises. De quelle façon?

N'examinons pas mes statistiques, mais celles du gouvernement fédéral, qui établissent la production nationale réalisée par le travail des Canadiens, cette année, à 67 milliards de dollars. Le revenu total des députés, le salaire de mon ami, le ministre des Forêts et du Développement rural, mon salaire, les profits de tous les entrepreneurs au Canada et tous les autres revenus atteindront environ 48 milliards de dollars. Le gouvernement nous met alors en garde en disant: La productivité augmentera environ de 5 ou 6 p. 100 par année et, partant, il ne faut pas que les salaires augmentent de plus que 5 ou 6 p. 100.

Or, prenons cet exemple. Disons que notre production l'an prochain sera de 70 milliards de dollars. Avec une augmentation de 6 p. 100 par année, cela représenterait une production de l'ordre de 74 milliards 200 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 4 milliards 200 millions de dollars de nouvelle production, et il ne faut pas augmenter notre revenu de plus de 6 p. 100 par année. Établissons, pour les fins de l'exemple, que notre revenu atteint 50 milliards de dollars; si on l'augmente de 6 p. 100, cela fait 3 milliards. Comment, monsieur le président, peut-on acheter 4 milliards 200 millions de dollars de production nouvelle avec 3 milliards de revenu nouveau? C'est là le problème! Or, nous disons que la différence entre les deux peut servir à augmenter le revenu de tous les citoyens canadiens, sans que cela entre dans les prix. Nous avons raison et le ministre le sait.

D'après les faits, il existe actuellement une différence de 20 milliards de dollars, et ce eu égard aux opérations économiques de l'année 1967-1968 seulement. Pour 20 milliards de dollars de production, il n'y a aucun pouvoir d'achat correspondant, et 48 milliards de dollars s'écoulent par le revenu national. Cette production de 20 milliards existe, ne s'écoule pas parce qu'on n'a pas le revenu pour l'acheter. Cela voudrait dire quoi? Monsieur le président, la Banque du Canada pourrait créer, en chiffres, environ $1,000 par tête, si le gouvernement du Canada lui ordonnait de le faire et de distribuer cet argent à chaque citoyen canadien, sans créer d'inflation, sans que cela fasse partie du prix de revient des marchandises, sans que cela n'augmente le prix des services. A ce moment-là, nous atteindrions un équilibre économique qui procurerait aux citoyens un pouvoir d'achat leur permettant d'acheter les produits qui existent.

On ne sait que faire de nos produits et les chômeurs de Montréal en ont besoin. Qu'est-ce qui leur manque pour acheter ces produits? Le pouvoir d'achat et le ministre le sait. Nous aurons de plus en plus de chômeurs à cause de l'automation. Quelle est la solution du gouvernement devant l'automation? Pas de solution! Alors, c'est le système du chômage. Mais qu'est-ce que nous proposons? Dans la mesure où on utilise la machine, l'automation, la science, le progrès, les connaissances pour

accélérer la production et remplacer l'homme au travail, qu'on institue un système qui donnera aux hommes, aux femmes et aux enfants canadiens un revenu leur permettant d'acheter les produits de l'automation et de la machine. Ce n'est pas de l'inflation, cela; c'est de l'équilibre, du bons sens et de la logique.

Pourquoi les 86,000 chômeurs de Montréal, qui gagnaient peut-être $100, $125, $130 par semaine et qui, aujourd'hui, sont réduits à recevoir $30, $33 ou $36 de prestations d'assurance-chômage sont-ils chômeurs? Parce qu'il y a surabondance de produits et que les usines n'ont plus besoin de leurs ouvriers. Alors, quand il y a surproduction, on ferme les portes de l'usine. Donc, s'il est vrai que le chômeur est mis à pied parce qu'il y a surproduction, pourquoi ne continue-t-on pas à lui verser exactement l'équivalent du salaire qu'il gagnait, alors qu'il était au travail? Eh oui, lui verser son salaire jusqu'à ce qu'il se trouve un emploi. Les produits sont là, et tout ce qu'il faut pour les acheter, c'est le pouvoir d'achat.

Le gouvernement n'envisage pas cela. Il envisage plutôt le recyclage de la main-d'œuvre et l'on tourne encore dans le même système sans jamais offrir de solution. On prétend en avoir une, car le ministre nous parlait tantôt de la société juste. C'est bien beau de parler d'une société juste! Mais pendant ce temps-là, il y a 28,000 familles dans Montréal qui reçoivent des allocations de bien-être social et 86,000 personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Cela représente quoi? Cela représente une population de 150,000 ou 200,000 personnes. Or, si l'on a 300,000 ou 400,000 personnes sur une population de 2 millions dans la ville de Montréal, qui n'ont pas un pouvoir d'achat suffisant pour acheter les produits nécessaires à leur existence, monsieur le président, où allons-nous donc avec le gouvernement de la société juste?

C'est pour cela que l'on voit des conflits et que nous en verrons de plus en plus. Nous sommes, en réalité, en train d'ériger une tour de Babel. La seule différence, c'est qu'au temps de la véritable tour de Babel, quand on a vu qu'il y avait confusion, qu'on ne s'entendait plus, qu'on ne se comprenait plus, on en a arrêté la construction, alors qu'aujourd'hui, on est trop bête et l'on continue de la construire. C'est la seule différence.

Monsieur le président, il y a une solution au problème. Le mal n'a pas commencé dans le cœur du ministre ou dans celui du gouvernement, peut-être, mais bien dans celui de la finance. Commençons par mettre la finance au service des Canadiens. C'est au gouvernement qu'il incombe de prendre cette responsabilité.

[M. Caouette.]

[*Traduction*]

M. Sulatycky: Puis-je vous remercier, monsieur le président, ainsi que les membres du comité, de m'accorder une minute pour faire mon premier discours à la Chambre. Nous avons entendu des allocutions de membres de l'opposition qui traitaient du chômage, de la suppression de la pauvreté et du développement régional, mais tous semblent, d'une façon ou d'une autre, faire peser le fardeau de ces immenses problèmes sur les épaules du ministre du Travail. Je dois dire, monsieur le président, que je ne prise guère les relations établies entre ces problèmes et les services du ministre. Je tiens cependant à faire connaître au comité certains problèmes importants qui concernent directement le ministre et qu'il conviendrait de voir reconnus comme tels par certains des députés qui ont eu tant de choses à déplorer ici aujourd'hui.

Les députés, je le répète, ont parlé du chômage, des disparités régionales et de la suppression de la pauvreté. Dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, l'expansion industrielle est considérable. Dans plusieurs secteurs, on n'exporte pas de charbon vers les marchés japonais, ces marchés que nous espérons conquérir dans un proche avenir. Je m'étonne pourtant de voir que, dans ces secteurs, la main-d'œuvre est insuffisante.

Par contre, monsieur le président, des députés se sont plaints du chômage dans d'autres régions du pays. Le dirigeant d'une houillère de ma circonscription est venu me voir la semaine dernière à Ottawa et m'a dit qu'il pourrait doubler ses exportations de houille au Japon s'il pouvait avoir la main-d'œuvre suffisante pour extraire la houille. Cet homme, monsieur le président, consent à payer les frais de voyage des ouvriers de leur lieu de résidence à sa région de l'Ouest de l'Alberta. Il accepte de leur donner une nouvelle formation et les compétences nécessaires au travail des houillères. Il accepte en outre de les aider à se procurer des logements. Pourtant, monsieur le président, des députés d'autres régions du Canada se plaignent de la pénurie d'emploi dans leurs circonscriptions.

• (10.00 p.m.)

M. le président: Je regrette d'interrompre le député, surtout à l'occasion de son premier discours ici, mais il est dix heures et il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander la permission de siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je propose qu'on adopte ce crédit. Aucun autre député ne désire prendre la parole. Le parti conservateur accepte de procéder ainsi.

M. le président: Si nous avons le consentement unanime nous pouvons adopter le premier crédit et les crédits suivants.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, il y en a d'autres qui préfèrent attendre avant d'adopter ces crédits.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

RADIO-CANADA—A PROPOS DU TEMPS ACCORDÉ AUX PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je devrai faire vite, car je n'ai que sept minutes pour traiter d'un sujet assez important. Le 7 novembre, je demandais à l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) de nous expliquer pourquoi Radio-Canada n'avait accordé qu'une heure trente-sept minutes au Ralliement créditiste, lors de son dernier congrès à Sherbrooke, alors qu'elle avait accordé, dans la même fin de semaine, au Parti québécois, huit heures quarante-six minutes. Plus tard, plusieurs questions semblables ont été posées au ministre, en cette enceinte.

Il est à remarquer que le ministre, à deux reprises, a évité de prendre sa responsabilité et de dire à la Chambre qui était responsable de la Société Radio-Canada.

La même chose s'est produite le 7 novembre, lors d'une question posée par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), dans laquelle il lui demandait quand il entendait établir une politique concernant l'attribution du temps à Radio-Canada. L'honorable secrétaire d'État nous a déclaré, en cette enceinte, que la Société ne relevait pas du secrétaire d'État, mais plutôt du Parlement. Et le lendemain, soit le 8 novembre, à la suite de ma première question, l'honorable député de Lotbinière demandait au très honorable premier ministre (M. Trudeau) si c'était le Parlement ou l'honorable secrétaire d'État qui était responsable de la Société Radio-Canada?

Comme on peut le lire à la page 2572 du hansard, le premier ministre répondait, et je cite:

> Monsieur l'Orateur, la question relève de l'honorable secrétaire d'État.

Or, ce qui est évident, c'est que la Société Radio-Canada ne semble être responsable à personne, ni au Parlement, ni au secrétaire d'État. Elle semble agir à sa guise. Au fait, en maintes circonstances—j'ai des preuves à l'appui—elle a été prodigue à l'endroit du parti libéral. J'ai d'ailleurs en main un relevé de la répartition du temps d'émission pour prouver mon avancé.

La Société Radio-Canada n'a aucune politique définie concernant la distribution du temps d'émission aux différents partis politiques. C'est pour cela que nous reviendrons à la charge, tant et aussi longtemps que l'honorable ministre, qui, à mon sens, est le responsable de la Société Radio-Canada, n'aura pas établi une politique définie.

D'ailleurs, cette question-là a déjà été élucidée par le comité, dans un rapport relatif au Livre blanc sur la radiodiffusion, de 1966, où l'on définit les objectifs de la radiodiffusion et de la télévision. Un de ces objectifs est à l'effet que nous désirons exprimer notre conviction et un autre à l'effet que la priorité du secteur public doit être respectée; il s'agit d'un des objectifs suprêmes et continus de la nouvelle loi. Nous devrons augmenter et non diminuer l'efficacité de cette Société, principal instrument par lequel la conscience nationale peut être développée et soutenue et l'unité nationale, fortifiée d'autant.

Or, dans ce rapport sur la radiodiffusion, on demande à la Société Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale ou, du moins, d'essayer de la respecter. Et c'est ici que la Société Radio-Canada a péché, a fait erreur ou fausse route, en ce sens qu'elle a accordé une heure trente-sept minutes pour la diffusion du programme du Ralliement créditiste et huit heures quarante-six minutes pour la diffusion d'un programme contre l'unité nationale.

La Société Radio-Canada n'a donc pas suivi les recommandations du rapport du comité parlementaire à cette fin et le ministre responsable n'a pas ramené cette Société de la Couronne à l'ordre.

Dans ce même rapport, on souligne, en maintes circonstances, que le Parlement n'a jamais donné de directives à la Société Radio-Canada quant à la politique qu'elle doit suivre. Mais, par contre, lorsque je constate la largesse de la Société Radio-Canada à l'endroit du parti libéral, lors de son congrès à Ottawa, je n'en reviens pas. J'ai en main un document qui a été publié par le réseau CTV—«la Société Radio-Canada anglaise»—à propos du congrès libéral des 4 et 5 avril dernier. Ce document a été publié aux frais de la Couronne. On y parle des candidats à la «chefferie» du parti libéral qui ont fait de la réclame à même les biens ou les deniers du public. La publication de ce document semble avoir coûté cher; le président, M. Charles Templeton, aurait même publié sa photographie à la page 3, où il dit:

> Le congrès libéral de leadership devrait représenter au Canada l'événement le plus excitant et le plus dramatique de l'année.

Or, monsieur l'Orateur, je crois que cette société de la Couronne a outrepassé ses droits, ses privilèges et son devoir en imprimant, à ses frais, avec nos deniers, la propagande d'un parti politique.

Dans le même ordre d'idées, j'ai en main une publication de la Société Radio-Canada qui nous donne le nombre d'heures qu'elle a consacrées au congrès du parti libéral, du 31 mars au 6 avril dernier. La Société, selon ses propres statistiques, a accordé au parti libéral environ 80 heures de diffusion aux réseaux français et anglais.

Or, nous nous plaignons de cet état de choses, car nous prétendons que ce nombre d'heures accordées au parti libéral lors de son dernier congrès...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je vous demanderais de me donner deux minutes de plus...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Je regrette que le temps de parole du député soit expiré.

• (10.10 p.m.)

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): On m'informe que la direction du Radio-Canada considère la question du député comme très grave et qu'elle devrait faire l'objet d'une foule de commentaires et de discussions. La direction a donc l'intention d'étudier à fond avec les députés cette question complexe de la programmation à sa prochaine comparution au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Radio-Canada se rend compte de l'importance de cette question et trouve que c'est à une séance du comité qu'il convient le mieux d'en faire une étude approfondie et impartiale.

LES PENSIONS—L'INDEXATION UNIVERSELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) ne puisse être ici ce soir, mais le secrétaire parlementaire qui répondra à ma question saura bien lui transmettre mon message.

Le mardi 19 novembre, comme le hansard en fait foi à la page 2912, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il avait mis sur pied dans son ministère un comité ou un groupe d'étude chargé d'étudier l'application du principe de l'indexation universelle aux pensions déjà en vigueur. Le ministre a répondu en ces termes:

Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre l'a dit, je crois, au début de la session, l'ensemble de nos programmes de bien-être est à l'étude.

J'ai ensuite demandé si la question d'indexer les pensions après leur entrée en vigueur était compris dans cette étude et le ministre a répliqué:

Oui, monsieur l'Orateur, tout ce qui concerne nos programmes de bien-être social entre dans cette étude.

Je devrai sans doute me contenter de cette réponse affirmative, qui veut dire qu'on revoit la question qui m'intéresse beaucoup, mais je dois avouer que je n'en suis pas complètement satisfait. Sauf erreur, la revision que le gouvernement fait de tous les programmes d'assistance sociale a pour but de choisir les programmes qu'on pourra confier aux provinces et ceux dont on pourra se passer en ce moment. Je n'ai rien vu dans les allusions à la revision des programmes qui laisse supposer qu'on veuille étendre la portée des avantages ou des dispositions. En fait, le premier ministre (M. Trudeau) nous a donné sa réponse classique que c'en est fini de toutes ces choses gratuites.

Ainsi, monsieur le président, je ne crois pas que cette question très grave devrait être étudiée comme on la présente, car il y a revision de tous les programmes en général. Le problème qui me tracasse, et les députés doivent le savoir, est que le hausse rapide des prix et des coûts, alliée à l'évolution de la société et à la prospérité, risque de faire des pensionnés des citoyens de troisième ou de quatrième zone ou des gens incapables de se protéger contre l'inflation ou l'insuffisance de leur revenu fixe et de tenir tête à la hausse du coût de la vie ou de suivre la montée du niveau de vie.

J'espère avoir posé clairement le problème en ce qui concerne les fonctionnaires retraités. J'ai essayé d'exposer clairement la situation des employés retraités du National-Canadien, mais cela s'applique à tous: aux vieillards pensionnés et à ceux qui jouissent des pensions industrielles. Ce sont là choses relativement récentes dans notre genre de vie, si l'on considère le chemin parcouru, et j'estime qu'à moins de penser à l'avenir et de prévoir l'indexation des pensions, nos programmes de pensions pourraient bien être réduits en poussière.

Une autre chose me préoccupe, car il ne faut pas oublier que le mieux est souvent l'ennemi du bien: c'est que l'on a pris un pli. Dans un sens, c'est un bon pli—ou bien devrais-je dire dire que, dans un sens, c'est un bon principe? Je veux parler de l'augmentation procentuelle prévue pour les pensions

de vieillesse et les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada. Il y a deux ou trois jours, le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) a déposé à la Chambre le rapport de la Devco et, oyez bien tous, il prévoit un arrangement au sujet des pensions versées aux mineurs du Cap-Breton, étant entendu qu'elles ne pourront être majorées de plus de 2 p. 100 par an.

Me voilà donc forcé d'accepter, et de bon cœur encore, cette extension du principe que les pensions déjà cotisées devront être indexées; je crains fort que si cette majoration fixe de 2 p. 100 est encore élargie, un bon principe perdra sa valeur à cause de cette restriction. Nous pouvons arriver au point où toutes les pensions seront augmentées de 2 p. 100 chaque année et on dira aux pensionnés qu'ils ne peuvent espérer rien de plus. Toutefois, 2 p. 100 ne permettent même pas de tenir tête à la hausse du coût de la vie et ne permettent pas aux travailleurs retraités de se tenir au diapason de la montée du niveau de vie.

J'insiste donc pour qu'on étudie toute cette question. Je combattrai sur tous les fronts, celui des fonctionnaires pensionnés, celui des vieillards pensionnés et tous les autres. Mais je supplie que quelque part au gouvernement—et je propose que ce soit au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ou peut-être au ministère des Finances, si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances se propose de répondre—on désigne un groupe d'experts ou un comité qui s'attaquera à ce problème. Il serait déplorable de n'aborder ce problème que dans l'étude générale sur les programmes de sécurité sociale.

Voici la lettre-type que les bureaux du premier ministre envoient à ceux qui écrivent à propos des pensions des fonctionnaires retraités, et je l'ai vue plusieurs fois.

Les pensions de retraite et les revenus fixes des personnes dont le revenu réel diminue avec l'augmentation générale des coûts et des prix préoccupent beaucoup le gouvernement. Bien entendu, le gouvernement ne peut envisager la question en se limitant à la situation des fonctionnaires retraités. Il doit examiner le problème dans son ensemble, en tenant compte de tous les retraités et des autres personnes qui vivent d'un revenu fixe et limité.

Je ne suis pas satisfait de la manière dont on répond à ces personnes, mais je souligne et j'approuve de tout cœur la déclaration émanant du bureau du premier ministre selon laquelle le gouvernement doit s'occuper de l'ensemble des problèmes des retraités et des autres personnes qui vivent d'un revenu fixe et limité. Je crois donc que le moins qu'on puisse faire en ce moment, c'est de former un comité ou une équipe spéciale qui se consacrera uniquement à ce problème.

M. H. E. Gray (Secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de répondre à cette question très importante au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) qui a dû s'absenter pour raison majeure. Certes, l'indexation des pensions, pour tenir compte des circonstances nouvelles, est une question que nous considérons tous comme très importante.

Je suis heureux que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait confirmé qu'un gouvernement libéral a établi, du moins au niveau fédéral, le principe de la majoration automatique des pensions dans certaines circonstances.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Deux pour cent.

M. Gray: Il me semble que, contrairement à ce qu'a insinué le député de Winnipeg-Nord-Centre, la réponse du ministre, que l'on peut trouver dans le hansard du 19 novembre, du moins de la façon dont je l'ai lue, n'indiquait aucunement que la révision en question est rigoureusement limitée et appliquée aux seuls secteurs mentionnés par le député. Voyons ce qu'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre l'a dit, je crois, au début de la session, l'ensemble de nos programmes de bien-être est à l'étude.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé la question complémentaire suivante:

La question d'indexer les pensions après leur entrée en vigueur est-elle comprise dans cette étude?

Le ministre a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur, tout ce qui concerne nos programmes de bien-être social entre dans cette étude.

Monsieur l'Orateur, toutes les mesures de bien-être social que nous avons à l'échelon fédéral ont été adoptées par des gouvernements libéraux, et je suis convaincu que le gouvernement actuel aura également conscience de ses responsabilités envers le peuple canadien.

• (10.20 p.m.)

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—LA RIVIÈRE ST. MARY'S—LA LUTTE À LA POLLUTION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion de participer au débat tardif avec les autres députés

qui sont ici ce soir. Voici la question que j'ai posée aujourd'hui au ministre des Transports durant la période des questions:

Vu le rapport de la Commission mixte internationale sur la pollution de la rivière Sainte-Marie, le ministre des Transports compte-t-il prendre des mesures contre les armateurs qui contribuent à la pollution de cette rivière en y déversant des déchets?

Ce rapport, publié la semaine dernière, le 12 novembre, expose en détail les problèmes de la pollution non seulement dans la rivière Sainte-Marie, mais aussi dans la rivière Sainte-Claire et la rivière Détroit. Je me préoccupe surtout du problème de la rivière Sainte-Marie parce qu'elle coule sur une partie de ma circonscription d'Algoma, l'une des principales industries est le tourisme, et des endroits comme l'île Saint-Joseph et l'île des Pins, entourées par la rivière Sainte-Marie, en souffrent lorsque les eaux deviennent polluées. Effectivement, le tourisme fleurit rapidement dans cette région par suite de l'expansion de la population urbaine de Sault-Sainte-Marie, qui se rend dans les régions rurales chaque été. Toutefois, cette tendance ne fera peut-être pas long feu si les eaux de la rivière continuent de se polluer, car personne ne veut consacrer une somme énorme à acheter un terrain dans cette région magnifique et à y construire un chalet d'été quand il voit les plages envahies par les eaux-vannes et les déchets qui s'échappent des navires des Grands lacs et des océaniques.

La Commission mixte internationale a indiqué dans son rapport que la ville de Sault-Ste-Marie dispose d'une usine de traitement des eaux-vannes et que les industries qui répandent des déchets industriels dans la rivière prennent des mesures pour enrayer la pollution occasionnée dans le passé. Il me semble que la commission des ressources hydrauliques de l'Ontario prend une mesure positive en construisant une nouvelle usine de traitement des eaux-vannes à Sault-Ste-Marie et en encourageant les industries délinquantes à se munir de dispositifs anti-pollution.

Il incombe maintenant au gouvernement fédéral de sévir contre les navires qui déversent des déchets dans la rivière. Le plus grand inconvénient survient les jours de circulation intense, où les navires sont forcés de jeter l'ancre dans le chenal ou lorsqu'un brouillard s'abat sur la vallée de la rivière Sainte-Marie et force les navires à jeter l'ancre pour la nuit. C'est alors qu'on pompe les cales et qu'on déverse dans la rivière des eaux-vannes et autres déchets. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses inspecteurs du ministère des Transports, devrait surveiller attentivement ces navires dans ces circonstances.

Cette question relève de la loi sur la protection des eaux navigables. L'article qui s'y rapporte est l'article 20 du chapitre 193. Voici ce qu'il stipule:

Nul ne doit jeter ou déposer, ni faire jeter ou déposer, ni permettre qu'il soit jeté ou déposé de la pierre, du gravier, de la terre, des escarbilles, cendres ou autres matières ou déchets susceptibles d'aller au fond, dans des eaux navigables du Canada où la marée ne se fait pas sentir, là où il n'y a pas en tout temps au moins huit brasses d'eau.

Il me semble que cette loi donne au ministère l'autorisation d'empêcher les navires de l'enfreindre en jetant des déchets dans cette rivière. J'aimerais bien que le ministre, fort de cette autorité, prenne des mesures positives pour faire cesser ce déversement de déchets dans la rivière St. Mary par les cargos et océaniques circulant dans les Grands lacs.

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Hellyer) est au courant du problème exposé par le député d'Algoma et je sais que je puis dire en son nom que la question l'inquiète grandement. Aux articles 19 et 20 du chapitre 193 de la loi sur la protection des eaux navigables, on stipule que la pollution dont a parlé le député est une infraction à la loi. L'application de cet article de la loi relève à l'heure actuelle du ministère des Pêcheries.

Le ministre des Transports a l'intention de présenter sous peu à la Chambre des modifications à la loi sur la Marine marchande du Canada pour remédier à la situation. Ces modifications seront mises en vigueur par les inspecteurs du ministère des Transports.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 novembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LA MODIFICATION DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE WELLINGTON-GREY

M. W. M. Howe (Wellington-Grey) demande à déposer le bill n° C-133 concernant la revision des limites des circonscriptions électorales.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howe: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est la modification du nom de la circonscription de Wellington-Grey, que je représente, en celui de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo... (*Exclamations*) afin que soient reconnues comme il se doit les régions des quatre grands comtés du sud-ouest ontarien que j'ai l'honneur de représenter. Monsieur l'Orateur, je reconnais que, dans certains endroits, un nom composé de quatre mots peut causer un peu plus de confusion que s'il n'en comptait que deux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN ET NORAD—L'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question ayant trait au souhait exprimé par les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, qui voudraient avoir des discussions avec les ministres intéressés concernant l'avenir de notre défense et la politique étrangère. Le premier ministre voudrait-il nous assurer qu'avant de prendre aucune décision définitive quant à une modification de notre politique de défense, surtout en ce qui concerne l'OTAN et le NORAD, le comité aura l'occasion d'étudier et de formuler des recommandations sur cette politique?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le comité doit se réunir le 3 décembre et ces questions pourront alors être discutées. J'espère par ailleurs que nous aurons encore l'occasion, ici au Parlement, à l'occasion de l'examen des subsides ou à un autre moment, de discuter le sujet des affaires extérieures et de la politique de défense.

Je l'ai souvent répété, le gouvernement a demandé cette revision parce que nous voulons que le Canada ait la politique la mieux adaptée à l'époque. Nous ne croyons pas y parvenir par une formule magique. Nous ne pouvons y réussir que par la consultation. J'espère qu'il y aura des consultations non seulement de spécialistes, mais de ces experts particuliers que sont les membres du Parlement dans les débats. Je n'ai encore aucune idée du moment où ce rapport sera prêt ni à quelle date il sera remis au gouvernement. Je ne saurais donc prendre d'engagement précis quant à la tenue d'un débat.

Je veux cependant assurer aux députés que nous n'établirons aucune politique en passant outre à l'autorité du Parlement ou en faisant fi de l'opinion publique. Nous voulons certes élaborer une politique qui soit bonne pour le Canada et qui aura été débattue à tous les paliers de l'opinion publique.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Pourquoi ne pas réserver un jour, au Parlement, à cette fin?

L'hon. M. Stanfield: Comme on n'est pas arrivé jusqu'à maintenant à trouver un moment qui convienne au ministre de la Défense nationale pour comparaître devant le comité, le premier ministre pourrait-il prendre des dispositions pour que ses deux collègues, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comparaissent au plus tôt devant le comité car, sauf erreur, les membres du comité souhaitent ardemment les interroger sur la réunion de Bruxelles.

Le très hon. M. Trudeau: Je répète que le 3 décembre est la date fixée et qu'une réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a été organisée en conséquence. Je suis sûr que les ministres se feront un plaisir, si on les en prie, de répondre aux questions relatives à l'un de ces sujets.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'abord de dire que je sais gré au premier ministre de sa collaboration relativement à la comparution de ses collègues devant le comité afin de révéler l'état actuel de la situation au sujet des engagements pris lors de la conférence de Bruxelles. Mais, au sujet de l'examen approfondi de la politique de défense et des affaires extérieures, le premier ministre nous assurera-t-il que tous les moyens seront pris pour que le gouvernement puisse tenir compte et profiter des témoignages présentés au comité lorsqu'il déterminera une politique sur ces questions capitales qui auront une influence importante sur l'avenir de notre pays?

Le très hon. M. Trudeau: C'est une assurance que je puis certes donner. Le gouvernement accordera une importance capitale aux témoignages rendus devant ce comité. Je pourrais répéter que, le 3 décembre, les ministres ne seront pas, j'imagine, en mesure de spéculer beaucoup sur notre politique future. Ils pourront donner un compte rendu des événements de Bruxelles; quant à la politique de demain, chaque député et chaque Canadien est autorisé à spéculer sur le genre de questions générales que nous nous posons nous-mêmes.

Le très hon. M. Diefenbaker: On devrait cesser de spéculer. On se perd en considérations théoriques et on néglige les faits.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on se perd, me dit-on, en considérations théoriques. Nous sommes d'avis que la réflexion est une bonne chose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je comprends cette observation, mais à propos des affaires extérieures, le premier ministre ne devrait pas se mettre à réfléchir tout haut.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. David MacDonald (Egmont): Comme le premier ministre consent à ce que ses collègues comparaissent devant le comité parlementaire des affaires extérieures et de la défense nationale et comme les opinions différeront probablement, serait-il lui-même prêt à se présenter devant ce comité?

[*Français*]

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement se propose, une fois que la revision sera faite, de préparer un Livre blanc qui pourrait être mis à la disposition du comité, ce qui permettrait non seulement un travail constructif, mais aiderait réellement à améliorer notre politique en général.

Le très hon. M. Trudeau: C'est une excellente suggestion, monsieur le président, et j'en tiendrai certainement compte.

Quant à savoir si je comparaîtrai devant un tel comité, comme vient de le demander le député,...

[*Traduction*]

Combien de députés s'attendraient que je me présente devant ce comité et que je ne pense pas tout haut, ce contre quoi me met en garde le très honorable représentant?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, nous essayons de connaître les faits dans l'important domaine d'une politique de défense. Le gouvernement pourrait-il essayer d'indiquer sans trop de délais, aux Canadiens et au monde entier, laquelle de ses diverses attitudes publiques représente vraiment la politique canadienne, et si les assurances variées faites de temps en temps à nos alliés sont réellement sincères?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'apprécie la question, et j'aimerais expliquer à la Chambre que je suis obligé de faire toutes ces déclarations et de penser à haute voix à cause des questions que l'on pose constamment au sujet des résultats hypothétiques de la revision en cours. Si les députés cessaient de m'interroger sur les résultats possibles d'une revision en cours il n'y aurait pas de conjectures.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je dire à mon très honorable ami que nous aimerions être sûrs qu'il réfléchit avant de parler.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je propose de passer maintenant à un autre sujet.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT DE GROUPES DE CONSEIL EXTERNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre; il s'y attendait peut-être aujourd'hui. Je suis toujours heureux lorsque le premier ministre ou un député de l'autre côté de la Chambre réfléchit, que ce soit à haute voix ou non. Je voudrais lui demander

s'il a songé à ma question d'hier. Sa mémoire semble lui avoir joué un mauvais tour, car il a indiqué qu'il en avait oublié les détails.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a eu la parole depuis quelques minutes, mais il n'a pas encore posé sa question.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ma question est celle qui se trouve à la page 2574 du hansard du 8 novembre:

Étant donné que sa décision d'établir une série de bureaux régionaux et un groupe de 150 nouveaux conseillers parlementaires pourrait affecter gravement notre régime de gouvernement parlementaire, le premier ministre ferait-il bientôt une déclaration à l'appel des motions sur les fonctions et les responsabilités de ces nouveaux groupes?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas devoir faire de déclaration à l'appel des motions. Je pourrais toutefois dire, en guise d'explication, que ces bureaux régionaux ne visent d'aucune façon à concurrencer les députés. Ils ont été conçus pour me fournir une source supplémentaire de renseignements sur ce qui se passe dans les diverses régions du pays. Les membres des bureaux régionaux n'ont aucun rôle législatif et, par conséquent, ils sont peut-être plus libres de voyager au pays et de voir les gens à des moments où les députés sont retenus à Ottawa. Les membres des bureaux régionaux me transmettront aussi les renseignements qui viendront des députés. Il ne s'agit nullement pour eux de concurrencer les députés mais d'y suppléer. Il ne saurait être question de concurrence de toute façon parce que les députés les devancent tellement dans le domaine politique.

Quant à l'autre partie de la question, les personnes qui ont consenti à recueillir et à évaluer constamment les réalisations du gouvernement font partie de celles qui ont offert de renseigner mon cabinet sur la réaction des gens dans les diverses régions du pays à ce qui se passe à Ottawa. Dans ce domaine, encore une fois, il ne peut y avoir de concurrence avec les députés.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si j'ai bien compris le premier ministre, il a dit que les bureaux régionaux serviraient à donner suite aux renseignements provenant, entre autres, des députés. Veut-il dire que les députés, qu'ils soient du côté ministériel ou de notre côté, auront moins facilement accès au premier ministre? Je pense surtout aux députés de l'autre côté de la Chambre. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant nous dirait-il si les personnes qui devront évaluer les réalisations du gouvernement—personnes étrangères au Parlement, je présume—seront rémunérées pour leurs fonctions, ou s'agira-t-il d'initiatives purement bénévoles?

Le très hon. M. Trudeau: Tout à fait bénévoles, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne les bureaux, les députés qui voudraient me voir, et n'ont pas le temps d'attendre le rendez-vous que je pourrais leur fixer, seraient invités à voir les membres des bureaux régionaux.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Les renseignements qui seront fournis au premier ministre seront-ils rendus publics? Seront-ils mis à la disposition d'autres députés?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé que le parti conservateur aurait pu trouver lui-même quelques volontaires. (*Applaudissements*)

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur, dans le même ordre d'idées. Le premier ministre a-t-il reçu, par les voies ordinaires, la permission de placer dans la tribune diplomatique ses aides personnels et autres aides ministériels qui ont pris des notes toute la semaine?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire découle de l'allusion qu'on a faite au sujet de volontaires que chercherait le parti conservateur. Je demande au premier ministre s'il sait que, la semaine dernière, des annonces payées ont paru dans les journaux locaux par lesquelles le député d'Ontario, membre du parti libéral, cherchait des volontaires?

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LES OBSERVATEURS DES PARTIS D'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné l'importance de la prochaine conférence fédérale-provinciale, le très honorable premier ministre ou le gouvernement ont-ils pris une décision, quant à permettre aux représentants des partis de l'opposition d'assister à titre d'observateurs à cette conférence?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de mentionner, la semaine dernière, que nous avions l'intention d'attribuer un certain nombre de sièges aux partis de l'opposition, qui pourraient déléguer des observateurs à la conférence. Évidemment, c'est une proposition que j'ai soumise aux provinces, mais j'ai tout lieu de croire que cette sorte d'arrangement sera acceptable à tout le monde.

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE DÉPÔT DU LIVRE BLANC SUR LES COÛTS ET LES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Quand pouvons-nous compter que le gouvernement présentera le Livre blanc sur les coûts et les prix, à propos duquel on a posé des questions au premier ministre à la Chambre le 18 octobre? Le ministre de la Consommation et des Corporations, au cours de notre débat du 8 novembre, a déclaré qu'il serait déposé bientôt. Le premier ministre pourrait-il alors nous dire quand nous pourrons l'obtenir?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de cette question. J'ai parcouru le discours du ministre de la Consommation et je l'ai trouvé remarquable. (*Applaudissements*) Il a bien dit qu'on obtiendrait cette année le Livre blanc sur les prix et les coûts. Nous espérons toujours pouvoir l'obtenir avant la fin de l'année.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il nous préciser la date?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, nous avons encore cinq semaines à attendre.

[M. Caouette.]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RECRUTEMENT DE FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il renseigner la Chambre à propos de la campagne de recrutement en cours en France et dirigée par M. Jules Nadon, de la Commission fédérale de la Fonction publique et ancien membre du Conseil du Trésor, en vue d'engager des ressortissants français pour la fonction publique du Canada? Quelle en est donc la raison? N'y a-t-il pas assez de Canadiens pour pourvoir aux vacances? Serait-il vrai que le motif en est que le Canada veut apprendre les méthodes administratives du gouvernement français et connaître leur application concrète?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est sans doute importante, mais je doute qu'elle soit du genre qui convient à la période des questions. Il faudrait, je crois, l'inscrire au *Feuilleton*.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les réponses se font attendre des semaines de cette façon-là. Cela pourrait être embarrassant.

[*Français*]

L'HABITATION

QUÉBEC—ON DEMANDE DES PRÊTS SUPPLÉMENTAIRES EN VUE DE PALLIER LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que le programme des travaux d'hiver a été supprimé, l'honorable ministre voudrait-il, en vue de combattre le chômage, permettre que d'autres prêts soient ajoutés aux 6,000 déjà consentis, en faveur des entrepreneurs marchands, pour la construction d'habitations l'hiver prochain?

M. l'Orateur: Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Laprise: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LA SITUATION ACTUELLE CHEZ LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné la situation déplo-

rable dans le domaine de l'habitation chez les Indiens, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lui-même pourrait-il faire une déclaration au sujet de la libéralisation de la politique du gouvernement pour remédier à la situation actuelle?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la première partie de la question. S'il s'agit de l'habitation et du ministère des Affaires indiennes, je pourrais peut-être m'enquérir à ce sujet auprès des deux ministres intéressés. Je les consulterai.

M. Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est censé assister en fin de semaine au congrès annuel de la Fraternité des indigènes de la Colombie-Britannique qui aura lieu à Vancouver, cette affaire est assez urgente. J'ai cru qu'il serait approprié qu'une déclaration de ce genre soit faite. Je me demande si des dispositions pourraient être prises, afin que le ministre fasse cette déclaration en prononçant son discours là-bas.

LES CÉRÉALES

LA PROLONGATION DU CONTINGENT SPÉCIAL DE BLÉ DUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je pose une question au ministre d'État, député de Saskatoon-Humboldt. Comme le contingent spécial relatif au blé dur doit expirer dans quelques jours, et comme de nombreux cultivateurs de l'Ouest n'ont pas encore pu livrer leur blé dur à cause d'une pénurie de wagons couverts, a-t-on l'intention de prolonger le contingent spécial, afin que tous les cultivateurs soient traités équitablement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État:) Monsieur l'Orateur, le contingent spécial relatif au blé dur expire le 29 novembre. La Commission canadienne du blé a annoncé son intention de suspendre le contingent à la date convenue. La Commission croit qu'en général, un traitement équitable a été offert et à cause des livraisons considérables de cette année, 15 millions de boisseaux au regard de 10 millions pendant la période correspondante de l'an dernier, il ne sera pas possible de prolonger le contingent. Bien sûr, le blé dur pourra être livré selon le contingent ordinaire après cette date.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a probablement examiné, maintenant, le rapport de la Commission royale sur la sécurité, peut-il nous dire quand la partie du rapport, qu'on estime prudent de porter à la connaissance du public, sera communiquée à la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des fonctionnaires sont en train de préparer cette partie du rapport, qui pourrait être déposée à la Chambre. Le travail n'est pas encore terminé.

LES COMMUNICATIONS

L'ARRANGEMENT ENTRE LA FRANCE, L'ALLEMAGNE ET LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, la question que j'adresse au premier ministre a pour origine la nouvelle parue hier et selon laquelle la France, l'Allemagne et le Québec s'apprêteraient à conclure un arrangement tripartite dans le but de lancer un satellite international de communications spatiales. Cet accord sera-t-il conclu sous l'égide des services diplomatiques du gouvernement du Canada ou s'y prendra-t-on autrement?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à cette question? Cette nouvelle n'a aucun fondement.

M. Schreyer: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Postes. Peut-il nous dire s'il est vrai que la province de Québec installe une station terrestre pour capter des émissions d'un éventuel satellite de communication?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question du député invite sa propre réponse, elle prête à controverse, et on ne peut la poser sous cette forme.

[Plus tard]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'aimerais poser une question au ministre des Postes, qui semble plus humble que ses collègues quand il s'agit de distribuer le texte de ses discours. Aurait-il la bonté de faire parvenir aux députés le texte du discours qu'il a

prononcé sur le ministère des communications, dont il a été décrété chef?

L'hon. M. Kierans: Certainement, avec plaisir.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Egmont): Je veux poser une question au premier ministre. Il s'est entretenu il y a quelques semaines avec son collègue de l'Île du Prince-Édouard à propos de la construction de la chaussée du détroit de Northumberland. Il lui avait ce jour-là promis une réponse catégorique vers le milieu de ce mois. Vu qu'aucune réponse n'est parvenue jusqu'à aujourd'hui le 22, le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi cet important projet a été retardé?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): C'est une décision très difficile à prendre, monsieur l'Orateur.

M. MacDonald: Le premier ministre peut-il nous donner une idée précise de la date où nous recevrons une réponse catégorique sur ce projet?

Le très hon. M. Trudeau: Certes, nous aurons surmonté avant longtemps cette difficulté.

M. MacDonald: Dans combien de temps?

LES FINANCES

L'AIDE DU CANADA À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais demander au ministre suppléant des Finances s'il peut dire à la Chambre si le Canada a été prié de s'engager à soutenir le franc, libre ou non, et, dans l'affirmative, quelle est la nature de cet engagements? Je croyais que le ministre des Finances devait être présent aujourd'hui. Puisqu'il ne l'est pas, il convient, je suppose, de la poser aujourd'hui même au ministre suppléant des Finances.

L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, puisque les discussions se poursuivent, il serait déplacé de ma part de donner maintenant une réponse définitive.

Une voix: Vous ne savez pas.

[M. Macquarrie.]

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire. Étant donné qu'un fonds de 2 milliards de dollars en monnaie non française serait en cours d'établissement, le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada a accepté de contribuer à ce fonds?

L'hon. M. Drury: Je pense que la réponse est la même.

LES AÉROPORTS

WINNIPEG—LA PÉNURIE DE HANGARS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale, mais comme il est absent, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Le ministre est-il au courant de la pénurie de hangars à l'aéroport international de Winnipeg pour les pilotes privés et les pilotes locaux? N'y aurait-il pas moyen, en hiver, de mettre à la disposition de ces gens quelques hangars des forces armées?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que cette question a déjà été posée hier par le député. On lui a suggéré de soulever à nouveau la question au moment de l'ajournement.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Vendredi dernier, le ministre des Transports a entrepris de répondre à l'une de mes questions à propos de l'augmentation des accidents de la route partout au pays, et d'indiquer à quel stade était rendu le projet de création de la commission de sécurité routière, si longtemps attendue. Le ministre pourrait-il répondre aujourd'hui?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami sait que les ministres provinciaux directement intéressés par la sécurité routière se sont réunis il y a quelques jours à Regina. Ils ont alors exprimé l'intention de participer à un programme fédéral-provincial de coordination et de collaboration. On a également proposé la tenue, au début de l'an prochain, d'une conférence à laquelle participeraient des ministres fédéraux et provinciaux. L'ordre du jour de la conférence comportera plusieurs articles, et je me propose de demander que l'un d'eux soit la création de la commis-

sion consultative. Sauf erreur, ce projet ne suscite aucune opposition, en sorte que nous pourrions nous y consacrer presque immédiatement après cette conférence au début de l'an prochain.

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire. Le ministre des Transports nous dirait-il s'il sera question à cette conférence de nouvelles méthodes de prêter main-forte aux municipalités en ce qui concerne les passages à niveau?

L'hon. M. Hellyer: Je ne voudrais pas me livrer à des conjectures sur tous les sujets figurant à l'ordre du jour. Mais comme celui-là est très important pour la sécurité routière, je suppose qu'il sera au programme.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Ma question s'adresse au premier ministre. Sauf erreur, le gouvernement a étudié la possibilité de publier les documents de travail préparés à l'intention de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Comme ces documents pourraient peut-être faciliter notre étude du bill sur les langues officielles, le premier ministre nous dira-t-il s'ils pourront être mis à notre disposition?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je vais m'en informer. Je sais que la Commission projetait de publier un certain nombre de ces documents, mais il lui appartient naturellement de décider des documents à publier et du moment de leur publication.

M. David MacDonald (Egmont): Puis-je poser une question supplémentaire? Il y a quelques semaines, le premier ministre et moi avons discuté à la Chambre du prochain volume du rapport de la Commission, qui devait être publié sous peu. Comme nous n'avons encore aucune nouvelle là-dessus, j'aimerais savoir quand tout le rapport sera publié, puisqu'on en a déjà vu une bonne partie dans les journaux.

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, voici la réponse. C'est la Commission qui décidera quand il y aura lieu de le publier. Encore une fois, je crois qu'au moment où cette version non autorisée a paru, le rapport lui-même n'était pas tout à fait terminé et il ne sera pas publié avant quelque temps.

[*Français*]

[*Plus tard*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire si l'enquête du gouvernement au sujet de la parution prématurée du troisième livre du Rapport de la Commission Gagnon-Dunton a été faite et quels en ont été les résultats?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de la publication prématurée du troisième volume du Rapport; il s'agit plutôt, si j'ai bien compris la question, d'une recherche qui a été faite dans un domaine particulier, en vue de la publication de ce rapport. J'attends qu'un rapport sur cette enquête me soit remis par le Solliciteur général qui, comme les députés le savent, n'est pas à Ottawa cette semaine.

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a-t-il l'intention de nous dire tous les jours où se trouve le solliciteur général?

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au sujet de la publication du communiqué concernant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il sera publié avant la conférence fédérale-provinciale en décembre?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne saurais donner cette assurance. Je n'ai pas la haute main sur la Commission. On la mettra néanmoins au courant des instances des députés.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme l'échange des questions et réponses me laisse quelque peu dans le vague, j'aimerais poser une autre question supplémentaire. Le premier ministre veut-il dire que le rapport, au sujet duquel le document Renaud a été publié dans *La Presse*, constituera le prochain volume ou n'est-il pas vrai que le prochain volume à paraître portera sur l'éducation et que l'autre rapport paraîtra seulement dans plusieurs mois, dans le troisième volume?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est ce que je crois également. J'essayais justement de reprendre la question au sujet du troisième volume et je signalais au

député qu'il songeait probablement au document de travail et non au volume en soi.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Il y a quelques jours, le très honorable premier ministre déclarait qu'il ferait enquête pour déterminer d'où proviendraient les fuites, relativement aux publications de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

[*Traduction*]

L'HABITATION

LA HAUSSE DE LA LIMITE SUR LES HYPOTHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Cullen (Sarnia): J'aurais une question à poser au ministre des Transports à la suite d'un article de la *Presse canadienne* selon lequel le gouvernement ou les représentants du gouvernement en matière de logement songent à proposer que la limite sur les hypothèques soit haussée de $18,000 à $35,000. S'il en est ainsi, je demande comment cela remédiera au problème de ceux dont le revenu se situe entre $6,000 et $9,000?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre pourrait peut-être répondre à la première partie de la question. Je crains que la deuxième partie ne soit pas recevable.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): En réponse à la première partie de la question, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire c'est qu'on étudie tous les moyens possibles et imaginables pour tenter d'offrir aux Canadiens le choix le plus vaste de logements et de dispositions financières leur permettant de louer ou d'acheter la maison de leur choix.

M. Cullen: J'aurais une question supplémentaire. Je me demande si le ministre songerait aussi à augmenter le montant des emprunts accordés pour rénover une maison?

L'hon. M. Hellyer: Ma première réponse couvrait cette question-là, monsieur l'Orateur.

L'ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Le 30 octobre, la Chambre a adopté un ordre portant production des documents que j'avais demandés au sujet du tracé ferroviaire de l'Hydro de la Colombie-Britannique à partir de la région de Matsqui jusqu'à Roberts Bank. Le président du Conseil privé vérifierait-il pourquoi il y a retard dans la production de ces documents?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Je le ferai volontiers.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

QUESTION RELATIVE À LA VISITE DE DEUX DÉPUTÉS CANADIENS AU NIGÉRIA ET AU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il a reçu ou étudié un rapport qui lui aurait été remis par les deux parlementaires canadiens, qui ont fait une visite au Biafra et au Nigéria, et s'il a l'intention de donner suite aux recommandations qu'ils ont faites?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore rencontré ces parlementaires; j'espère les rencontrer prochainement.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

TERRE-NEUVE—LES MISES À PIED PAR SUITE DE LA FERMETURE D'UNE CONSERVERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Vu qu'environ 500 personnes ont été mises à pied dans le nord-ouest de Terre-Neuve par suite de la fermeture d'une conserverie de poisson, l'un des vis-à-vis pourrait-il trouver un moyen de mettre fin à l'état de crise qui en résulte?

LES CÉRÉALES

LA SASKATCHEWAN—LA PÉNURIE DE SÉCHOIRS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture mais, en son absence et en l'absence du premier et du deuxième ministre suppléant, je la poserai au premier ministre.

Étant donné que la Fédération des cultivateurs de la Saskatchewan a reproché au ministre d'avoir déclaré, à la Chambre, que les installations de séchage des céréales étaient suffisantes pour faire face à la situation grave qui existe dans la province, et vu

les rapports du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan au sujet de l'insuffisance évidente de ces installations . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne doit pas faire un discours, mais poser une question.

M. Burton: . . . le premier ministre pourrait-il demander au ministre de l'Agriculture d'étudier davantage ce grave problème afin de décider des mesures à prendre pour y remédier?

LA POSTE

LA RECLASSIFICATION DES COMMIS AMBULANTS EXCÉDENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Comme on a donné à l'Alliance du service public du Canada l'assurance qu'on ne changerait pas le statut des commis ambulants excédentaires avant que la question puisse être réglée par négociation collective, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le ministère des Postes a commencé à reclassifier ces employés sans avoir préalablement consulté l'agent négociateur des employés respectifs?

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je signale, très respectueusement, qu'on est en train de reclassifier ces employés et que, pour eux, la question est de la plus grande urgence et devrait être soulevée aujourd'hui, non pas plus tard. Je demanderais que le ministre soit autorisé à y répondre.

M. l'Orateur: Le député de Témiscamingue a la parole.

[*Français*]

LE NATIONAL-CANADIEN

A PROPOS DE LA MISE À PIED DE CERTAINS POLICIERS DE LA RÉGION ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

L'Association de police de la région atlantique a été avisée, par les chemins de fer Nationaux, du renvoi récent d'environ 20 constables. Le ministre est-il au courant de cette situation et peut-il nous dire quelles mesures son ministère entend prendre pour éviter le renvoi de ces constables de la région atlantique?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, et j'ai demandé au National-Canadien un rapport complet à ce sujet.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PROTECTION DES TÉLÉSPECTATEURS CONTRE LE RAYONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations car il a été fidèle à son devoir d'être présent aujourd'hui et personne ne lui a posé de question. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il songe à présenter un projet de loi semblable à celui qu'on a récemment adopté aux États-Unis tendant à protéger les spectateurs de la télévision contre les radiations?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si la question est d'un caractère assez urgent pour qu'on la pose maintenant. Il me semble que le député devrait la faire inscrire au *Feuilleton*.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES AUGMENTATIONS À EFFET RÉTROACTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Le ministre a indiqué à la mi-octobre qu'une déclaration serait faite vers la mi-novembre sur l'échelle des soldes des forces armées. Je demande au ministre suppléant à quel moment sera faite cette déclaration?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois qu'une déclaration sera faite lundi.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEUR SAINT-JEAN (N.-B.)-DIGBY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Lorsque la Chambre passera cet après-midi à l'étude des

crédits des Transports, le ministre fera-t-il sur le service de transbordeur Digby-Saint-Jean une déclaration autre qu'une assurance à ses honorables amis...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a signalé à la Chambre que les crédits des Transports seront débattus plus tard aujourd'hui; il pourra alors poser sa question.

L'OUTILLAGE AGRICOLE

L'ACHAT DE TRACTEURS PROVENANT DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui concerne soit le ministre de l'Agriculture soit le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais vu qu'ils sont absents et que les cultivateurs aussi sont des consommateurs, je m'adresserai au ministre de la Consommation et des Corporations. Lui a-t-on signalé un article paru dans les journaux d'aujourd'hui où on lit que sept cultivateurs sont allés en Angleterre, ont acheté des tracteurs, les ont ramenés au Canada et ont réalisé des économies de $20,000?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cette question soit recevable. Le député demande si le ministre a remarqué un article et cela en soi ne justifie pas la question. Si le député estime, contrairement à la présidence, que l'affaire est urgente il peut me signifier son intention d'en discuter au moment de l'ajournement à dix heures.

M. Howe: Je signale en toute déférence, monsieur l'Orateur, que le ministère de l'Agriculture mène une enquête sur le prix de l'outillage agricole au Canada. Voilà une question d'actualité, très urgente, et qui a fait l'objet d'un article dans les journaux.

M. l'Orateur: L'article du Règlement prévoit qu'en cas de désaccord quant à l'urgence d'une question et qu'un député estime pour sa part la question urgente, celle-ci peut-être examinée au moment de l'ajournement.

M. Howe: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ayant été jugée irrecevable, on ne saurait accepter de question supplémentaire.

[M. Comeau.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, il nous disait qu'on avait repéré le solliciteur général. Or, nous mettrait-il au courant des derniers déplacements du solliciteur général?

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est expirée.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Faulkner.

TRANSPORTS

1. Administration du ministère, $8,292,200.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour examiner les prévisions budgétaires revisées du ministère des Transports pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le crédit nº 1 figure à la page 496 du Livre bleu et le détail des affectations à la page 501. Le crédit est-il adopté?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur le président, en présentant les crédits du ministère des Transports, il serait peut-être utile de prendre quelques minutes pour donner aux membres du comité quelques explications d'ordre général sur les domaines d'activité les plus importants du ministère des Transports, surtout à propos de ceux qui exigent de fortes dépenses. J'ai l'intention de ne traiter que du budget principal du ministère.

Fait intéressant à noter, la forme des crédits de 1968-1969 diffère un peu de celle des années passées. La Commission Glassco, dans une de ses recommandations que le gouvernement a approuvées, avait dit:

> ... lorsqu'il conviendra (c'est-à-dire lorsque les recettes sont assez importantes, par rapport au crédit global, pour le justifier) les recettes devront contrebalancer les dépenses connexes des crédits individuels: en pareils cas, les crédits devront être indiqués dans le budget des dépenses et vérifiés en chiffres nets.

• (11.50 a.m.)

Après avoir sérieusement examiné les nombreux facteurs pertinents dont l'un, et non le moindre, est le fait que nous prévoyons des recettes ministérielles supérieures à 48 millions de dollars en 1968-1969, nous avons décidé que le moment était venu d'appliquer cette recommandation. Vous remarquerez par conséquent que les crédits 5 et 30 portant sur l'administration, l'exploitation et l'entretien

des services de la marine et de l'air, respectivement, ont été calculés selon les recommandations de la Commission Glassco: on a déduit des dépenses totales brutes les recettes prévues à ce chapitre afin d'obtenir le montant net du crédit. Nous sommes convaincus que cette manière de calculer les recettes ministérielles est plus instructive.

Une telle innovation entraîne la présentation de crédits qui ne sont pas strictement comparables à ceux de l'année précédente, alors que les affectations étaient globales, mais c'est un effet momentané qui disparaîtra avec le temps. Nous avons envisagé de présenter, sous la nouvelle forme, les recettes de l'année précédente dans le but de faciliter une comparaison judicieuse, mais nous avons été forcés d'y renoncer, car les chiffres de l'année précédente n'auraient plus représenté les sommes effectivement votées par le Parlement. Néanmoins, si on consulte les détails des affectations, on constatera qu'on a énuméré, au moyen de sous-crédits, les recettes et les dépenses des trois dernières années.

Prenons d'abord les services de la marine du ministère. J'aimerais signaler que la garde côtière canadienne effectue chaque année le transport par bateau vers le Nord des approvisionnements dont auront besoin les postes et les installations du gouvernement dans l'Arctique. Il s'agit d'environ 100,000 tonnes de fret, dont un peu moins de la moitié est destinée aux installations militaires. Le ministère fait en sorte que les approvisionnements soient transportés autant que possible par des navires nolisés et que l'aide de la garde côtière se limite aux brise-glace et aux navires d'escorte et à des navires de débarquement spéciaux qui ne sont pas disponibles sur le marché commercial. Une hausse des prévisions budgétaires par rapport à celles de l'an dernier est attribuable à l'augmentation des tarifs d'affrètement, du coût des services de manutention à quai et du coût d'exploitation des navires en général de même qu'à un accroissement de l'activité de nos brise-glace.

Le coût d'exploitation des services de phares et de balises de la garde côtière a augmenté d'environ $74,000, à cause simplement de la hausse des salaires, du coût du matériel et des approvisionnements. L'augmentation a été légèrement modifiée par le fait qu'on a remplacé deux vieux navires de l'agence de Québec par le garde-côte *Bernier*.

Le service canadien de recherche et de sauvetage en mer est fondé sur l'emploi de toutes les ressources disponibles sous la coordination générale du ministère de la Défense nationale. En pratique, le ministère des Transports joue un rôle important dans la recherche et le sauvetage en mer parce qu'il a la plus grande flotte de navires du gouvernement et qu'il est chargé de fournir des navires spéciaux et de permettre l'usage du réseau de communication du ministère des Transports. Une augmentation d'environ $200,000 à ce titre dans les prévisions budgétaires s'explique en partie par un engagement accru par suite du plus grand nombre de petits bateaux de plaisance dans nos eaux et une demande accrue de la part du public pour ce service, de même que les premiers pas vers l'acquisition de nouveaux navires selon un programme annoncé antérieurement.

L'augmentation reflète aussi l'acquisition d'un aéroglisseur pour la côte ouest.

Le ministère a un service d'assistance à la navigation d'hiver dans le golfe et le bas Saint-Laurent. Il s'agit d'un relevé aérien des glaces, d'un bureau, à Halifax, pour l'interprétation des données et les prévisions météorologiques qui relève de la Direction de la météorologie, de bureaux de renseignements sur les glaces pour l'information et la gouverne des navires, et des opérations de déglaçage. Ces opérations sont aussi effectuées dans les ports de pêche côtière, pour aider certains transbordeurs et pour lutter contre les crues dans le Saint-Laurent entre Québec et Montréal. En général, le ministère a pour règle de ne briser les glaces que dans les principales voies de navigation et chenaux d'accès, la responsabilité des bassins et des eaux le long des quais relevant des propriétaires, sauf dans le cas de quais du gouvernement.

L'augmentation des frais est attribuable d'une part au coût d'exploitation des bateaux, et d'autre part à la demande croissante d'opérations de déglaçage, et qui vient de ce qu'on se rend compte que la poursuite de la navigation commerciale à travers nos eaux encombrées de glaces en hiver est tout à fait possible grâce à des bateaux marchands à étrave renforcée. Le commerce d'hiver dans nos eaux a augmenté d'une façon spectaculaire depuis quelques années, et même s'il y a eu un ralentissement, on s'attend à ce que, à la longue, l'augmentation se poursuive.

Grâce à un accord international, le Canada est responsable de l'exploitation d'une station de météorologie dans le Pacifique; ce service est assuré par deux navires de la garde côtière. Les prévisions pour l'exploitation de ces navires accusent une diminution par rapport à l'an passé, période de transition entre l'utilisation de vieux bateaux et leur remplacement par les navires nouveaux le *Vancouver* et le *Quadra*. Les quatre navires ont dû rester en service au cours de la période de transition, tandis que les nouveaux étaient à l'essai et qu'on les mettait au point, mais cette période est maintenant terminée et on liquide les anciens navires.

Le ministère a un collège de formation pour les jeunes officiers qui se destinent à la garde-

côtière du Canada. Il servira également au perfectionnement et à la formation spécialisée d'anciens officiers. Le collège est logé actuellement dans des immeubles provisoires de guerre rénovés, qu'occupait autrefois la Marine à Point Edward (Nouvelle-Écosse) et l'acquisition d'un établissement permanent est prévu dans les crédits budgétaires.

Les récentes améliorations dans le système de contrôle du trafic maritime du Saint-Laurent, en aval de Montréal, seront passées en revue durant la prochaine année fiscale et, exception faite de certaines améliorations dans l'équipement de radio communications, l'année 1969 verra l'unification du matériel et des méthodes. Le contrôle du trafic, et ses services de renseignement connexes, continueront de s'étendre vers l'Ouest au cours des années qui vont suivre, conformément aux programmes déjà annoncés au sujet d'un système intégré dans toute la voie maritime du Saint-Laurent. On continuera à mettre à jour les méthodes de rassemblement, de transmission, d'affichage et de diffusion des données dans les services d'information de la Marine.

L'élargissement de la voie de navigation passant par le lac St-Pierre commencera en 1969. Une fois terminé, le chenal aura d'un bout à l'autre une largeur minimum de 800 pieds. Il faudra trois ans pour terminer l'élargissement de ce chenal de 20 milles de long qui coûtera 7 millions et demi. On a affecté 2 millions à cette fin en 1968-1969. On est en train, à l'heure actuelle, d'élaborer un projet destiné à améliorer le chenal nord en aval de Québec. C'est la seule partie de la voie maritime du Saint-Laurent qui n'ait pas été draguée jusqu'à la profondeur réglementaire de 35 pieds. Ces travaux du chenal nord remplacent le projet destiné à creuser le chenal sud dans la même région jusqu'à la même profondeur de 35 pieds. Les instances présentées par l'Association des pilotes et une estimation ultérieure et supérieure du coût relative au creusement du chenal du sud jusqu'à la profondeur prescrite, ont contribué à remettre indéfiniment le projet du chenal du sud. On a affecté le montant de $2,139,000 au dragage en aval de Québec pendant 1968-1969.

Pour assurer la sécurité de la navigation, on a continué en 1968 à Trois-Rivières le dégagement d'un banc de sable situé au milieu du fleuve. On a affecté $2,165,000 à cette fin en 1968-1969.

A l'automne de 1967, on a placé dans le lac St-Pierre à titre expérimental des estacades et des îles artificielles afin d'empêcher la glace de flotter vers le chenal principal. Le succès de cette expérience justifie sa continuation en 1968-1969. On a affecté, en 1968, $525,000 pour financer le coût de l'amélioration du système d'estacades et des îles artificielles, destiné à retenir les glaces.

[L'hon. M. Hellyer.]

On prévoit un montant de $300,000 pour aménager un bateau pilote dont Prince Rupert sera le port d'attache où il remplacera une embarcation de bois qui a fini sa carrière.

• (midi)

On prévoit des fonds pour établir un conseil de la sécurité maritime. Ce serait un organisme consultatif qui représenterait le gouvernement, le patronat et la salariat dans le domaine de la navigation commerciale. Son but serait de conseiller le ministère des Transports sur tous les problèmes de sécurité concernant les navires commerciaux, à un coût annuel estimé à $50,000.

On prévoit également des fonds pour la construction de bateaux de sauvetage de 44 pieds, rattachés à la rive, de diverses péniches et autres petites embarcations. On prévoit également des fonds destinés à la recherche et à la conception de navires meilleurs et plus efficaces pour desservir le public canadien.

Pour accroître la sécurité sur le Saint-Laurent et prolonger la saison de navigation, on a prévu 1.2 million de dollars pour la construction de nouvelles jetées où l'on installera des phares pour la navigation.

Toute la navigation canadienne bénéficiera de la construction de phares et d'avertisseurs de brouillard mécaniques ou automatiques, dont le coût, avec le prix du matériel nécessaire à la mise en service de ces installations, s'élève à environ 4.5 millions de dollars.

Il y a plusieurs postes importants concernant les services de l'air. Ils comprennent dans l'activité des aéroports la reprise aux gouvernements municipaux de l'exploitation des aéroports de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et House Harbour (Québec), l'exploitation totale de l'aéroport de Goose pendant une année entière pour la première fois et l'ouverture et l'exploitation du nouveau terminus aérien de l'aéroport international de Vancouver, qui a commencé à fonctionner en septembre. Dans le contrôle de l'aviation civile, des fonds ont été fournis pour une nouvelle division de la sécurité aérienne qui permettra de mener une campagne plus vigoureuse en faveur des pratiques de sécurité aérienne et la prévention des accidents.

Dans le contrôle de la circulation aérienne, un programme accéléré se poursuit pour le recrutement et la formation de contrôleurs. Des fonds destinés à quatre tours de contrôle additionnelles sont prévus au budget et l'on projette de fournir à chaque région aérienne une tour de contrôle mobile permettant le contrôle temporaire, quand le besoin s'en fait sentir.

Les fonds destinés au bureau des télécommunications et au bureau administratif, autrefois compris dans les comptes des services de l'air, paraissent maintenant sous la

rubrique du ministère des Postes dans le budget principal des dépenses; cela a pour résultat une réduction nette de $3,431,000 des dépenses des services aériens.

Dans les services météorologiques, des sommes additionnelles ont été attribuées pour l'application, sous contrat, de nouveaux programmes d'observations météorologiques ($200,000), pour l'accroissement du nombre de vols de reconnaissance des glaces ($140,000) et l'extension d'un programme d'octroi de bourses et de contrats aux universités pour fins de recherches ($90,000). Les prévisions budgétaires comprennent aussi les sommes nécessaires pour le transfert du pont aérien annuel visant le transport des approvisionnements destinés aux stations météorologiques de l'Arctique, des forces armées canadiennes à des transporteurs commerciaux, au coût de $100,000.

Des fonds sont compris pour l'acquisition et la construction d'installations complexes destinées à servir le développement rapide du transport aérien. Les projets les plus importants comprennent la construction d'un nouveau centre de contrôle régional à l'aéroport international de Vancouver, ($1,300,000), et la construction d'un pont surbaissé, enjambant le bras central du Fraser en vue d'améliorer l'accès à cet aéroport ($825,000), la mise en chantier d'un deuxième terminus à l'aéroport international de Toronto et un programme considérable d'améliorations aux terminus existants à Montréal et à Calgary.

Le plan quinquennal de balisage lumineux spécial, pour les lignes centrales et l'atterrissage, prévu pour les principaux aéroports des grandes compagnies, sera mis en œuvre aux aéroports internationaux de Montréal et de Vancouver, à raison de $300,000 chacun. Ces systèmes de balisage rendront les atterrissages plus fréquents et plus sûrs dans les pires conditions atmosphériques. Les dispositions sont prises pour commencer à aménager l'aéroport de grande ligne qui desservira Churchill Falls, à réaménager l'aéroport de Matane (Québec) et à améliorer les pistes de Fort Chimo, Schefferville, Red Lake, Inuvik et Norman Wells. L'expérience nous a appris qu'il est impossible de terminer des travaux de cette nature en une seule saison. Une somme de $600,000 est prévue pour l'achat de terrains à Calgary en vue d'aménager un aéroport satellite pour les appareils légers, afin de prévenir l'encombrement du grand aéroport qui dessert la ville. On a réservé $300,000 pour un nouvel agrandissement de l'aéroport satellite de Winnipeg.

Des projets spéciaux sont en voie de préparation en vue de perfectionner le contrôle de la circulation aérienne à l'aide du radar. L'un porte sur un réseau secondaire de radar qui permettra aux appareils de communiquer aux services de contrôle au sol beaucoup plus de données de vol grâce à des dispositifs électroniques ($1,450,000); on va mettre au point de nouvelles techniques d'affichage des données radar et de leur conversion en signaux électroniques pouvant être traités à l'ordinateur ($350,000); on va aussi continuer à améliorer les tableaux de radar qui pourront être contrôlés en plein jour ($474,000). Le programme de perfectionnement des systèmes d'atterrissage aux instruments, en vue de les conformer aux nouvelles normes internationales, aux principaux aéroports est dans la troisième année des 8 qu'il comporte ($5 millions).

Quant aux services de transbordement par chemin de fer, la mise en service pour la majeure partie de 1968 du nouveau transbordeur ferroviaire *Frederick Carter* aura pour résultat de diminuer le coût du service de transbordeurs du détroit de Cabot par rapport à l'année dernière. Un nouveau service de transbordeurs faisant la navette entre North Sydney (Nouvelle-Écose) et Argentia (Terre-Neuve) est entré en fonction le 14 juin 1968.

Le programme de construction des terminus et des navires pour le service de transbordement a considérablement été allégé avec l'achèvement des principales installations et navires. Le gouvernement fédéral a maintenant repris à son compte la responsabilité des déficits de la caisse de prévoyance.

L'organisation du nouveau bureau de sécurité routière et automobile qui doit être annexé au ministère a été un peu retardée à cause des restrictions financières globales du gouvernement. On croit cependant que le personnel de ce bureau sera recruté sous peu et que ce dernier pourra fonctionner à la fin de 1968. Lorsque le bureau de sécurité sera en place, une commission consultative publique sera également créée.

Outre les crédits du ministère des Transports, je présente ceux du Conseil des ports nationaux. Les dépenses en capitaux proposées pour cet organisme se montent à $29,-172,000 dont $5,022,000 seront prélevés sur son fonds de remplacement et d'autres fonds.

Les principales rubriques du programme de construction envisagé par le Conseil prévoient des dépenses de l'ordre de $11,394,000 pour l'acquisition et la construction d'entrepôts, $2,546,000 pour la remise en état ou la construction de hangars, $2,390,000 pour la construction ou le renouvellement d'élévateurs, $5,800,000 pour l'acquisition de propriétés et l'aménagement d'emplacements, $2,235,-000 pour des installations destinées aux containers, $722,000 pour la restauration ou la construction de bâtiments, $304,000 pour le pavage de terrains appartenant aux ports, $340,000 pour le prolongement des voies ferrées des ports, $155,000 pour les navires de

patrouille ou de service, $2,000,000 pour les travaux sur la rivière Saint-Charles, dans le Québec—construction de murs de soutènement, $425,000 pour les services souterrains, installations d'égouts et remplacement des stations électriques auxiliaires, et $225,000 pour le remplacement du matériel électrique—pour l'installation d'un système d'élévateurs à grains.

Si on me le permet, j'aimerais maintenant parler de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Au 14 novembre 1968, le volume des cargaisons en vrac avait augmenté de 8 p. 100 sur le trajet Montréal-lac Ontario, et de 7 p. 100, sur le parcours du canal Welland, comparé à la même période en 1967. Quant au volume des cargaisons générales, il a augmenté de 32 p. 100 et de 40 p. 100 sur les trajets précités, par rapport à la même période l'an dernier. La circulation globale, également sur ces deux trajets, a augmenté de 11.6 p. 100 et de 10.5 p. 100, aussi pendant la même période en 1967. L'augmentation du volume des cargaisons en vrac n'a pas été freinée par la grève sur la voie maritime ni par la réduction des expéditions de grain en provenance de la tête des Lacs. La hausse du volume des cargaisons générales est surtout attribuable à un accroissement marquant des chargements de fer et d'acier ouvré.

La saison de navigation 1967 a été la première année complète de fonctionnement du nouveau centre de contrôle de la circulation dans le canal Welland. Le régime, entré en vigueur en été 1966, a été étendu, pendant l'arrêt saisonnier de la navigation en 1966-1967, à l'écluse et au port du canal. Comportant l'emploi d'un circuit fermé de télévision et de télémétrie, il a amélioré la programmation du passage des navires dans le canal et amené une réduction notable du cycle de la traversée de l'écluse et de l'aller-retour.

Graduellement, on applique aux régions de l'Est les techniques et l'expérience acquises dans celle du canal Welland, tout en y apportant certains perfectionnements. L'installation de nouveaux feux de circulation et d'un système de surveillance à l'écluse de Beauharnois de même que la modernisation du centre de réglementation du trafic à cet endroit ont constitué les premières phases du projet. Ce centre a fonctionné à pleine capacité en 1968.

• (12.10 p.m.)

Les travaux se sont poursuivis en 1967 et au début de 1968 aux écluses de la côte Sainte-Catherine et de Saint-Lambert afin de permettre un meilleur contrôle de la glace aux périodes critiques de la voie maritime chaque année, soit à sa fermeture et à son ouverture. Mentionnons entre autres le creusage de chenaux de dérivation et de canaux de chasse de la glace aux deux écluses et une extension des ouvrages de régularisation à l'écluse de la côte Sainte-Catherine.

L'Administration de la voie maritime a annoncé en mars dernier que les canaux de Lachine et de Cornwall seraient fermés de façon permanente à la navigation à la fin de la saison de 1968. Ces canaux peu profonds, qui formaient autrefois d'importants chaînons dans l'ancien système de canaux du Saint-Laurent, deviennent de plus en plus coûteux en raison de la hausse des frais d'exploitation et de la diminution de la circulation qu'a entraînée l'ouverture de la voie maritime en 1959. Onze millions de tonnes avaient été acheminées par ces canaux en 1958, mais, en 1965, 338,000 tonnes seulement l'étaient par celui de Lachine et 100,000 par celui de Cornwall.

La fermeture n'influera pas nécessairement sur l'approvisionnement d'eau et les installations de drainage des industries locales, mais l'entretien de ces commodités sera, bien entendu, beaucoup plus coûteux. Par conséquent, nous étudions la possibilité de recourir à une autre méthode moins coûteuse et nous reviendrons à cette affaire lorsque l'étude ainsi que les consultations avec les municipalités et les industries intéressées seront terminées. On a continué en 1968 la construction d'un nouveau chenal qui contournera la ville de Welland. On est arrivé à une entente avec environ 83.6 p. 100 des propriétaires des 4,000 acres de terrain expropriées à cette fin. Le déblaiement de l'emprise est presque terminé. Cinq principaux contrats ont été accordés pour l'excavation d'environ 5.93 milles sur un total de 8.3 milles. D'ici la fin de 1968, les travaux d'excavation sur une distance de 7.28 milles et un total de 8.3 milles du chenal d'évitement devraient être en cours. Environ 23 p. 100 des travaux d'excavation requis pour le chenal d'évitement à Welland ont été terminés le 31 août 1968.

L'année 1968-1969 est la première année complète d'activité de la Commission canadienne des transports, créée conformément à la proclamation de la Partie I de la loi sur les transports de l'automne dernier. Bien que les travaux d'organisation ne soient pas terminés, la Commission exerce déjà, de façon normale, ses fonctions régulatrices, dans la mesure autorisée par la loi ainsi proclamée, lesquelles sont la continuation des fonctions qu'exerçaient les organismes qui ont précédé la Commission.

Conformément à la politique du gouvernement de maintenir les services aériens au plus haut niveau possible dans les différentes régions, le comité des transports aériens a institué un nombre croissant d'examens des exigences régionales au cours de la dernière année. Par exemple, on a tenu des audiences publiques de ce genre dans les Maritimes, au

Manitoba, à Yellowknife et à Frobisher Bay et on a publié les décisions qui en ont découlé ou on est à les étudier.

Le comité des transports ferroviaires a reçu et traite actuellement environ 160 demandes visant l'abandon d'embranchements non garantis, l'abandon de services-voyageurs, la destitution d'agents ou de gardiens de station de chemin de fer, ainsi que des demandes visant l'inauguration d'une agence centrale et de programmes de service aux clients pour les principaux réseaux de chemins de fer. De plus, le comité a, récemment, tenu des audiences publiques pour mettre au point des méthodes uniformes d'établissement des coûts dont se serviraient les chemins de fer canadiens, afin de s'assurer qu'en tout temps, la Commission et les chemins de fer utilisent à cette fin les bonnes méthodes et que les chiffres soumis par les chemins de fer ou déterminés par la Commission seront exacts et acceptables aux fins de la loi sur les chemins de fer.

L'an dernier, la caisse des passages à niveau a déboursé plus de 26 millions de dollars pour aider les municipalités à payer pour la construction ou la reconstruction de 67 passages à étagement de voies, de 11 passages de détournement, et pour l'installation ou l'amélioration d'installations automatiques de protection à 544 passages à niveau. Conformément aux dispositions de la loi nationale sur les transports, portant sur la réduction graduelle des subventions aux compagnies de transport et de chemins de fer, on remarquera qu'une réduction de 14 millions de dollars a été prévue dans les crédits dont la Chambre est saisie actuellement; il s'agit de la première des réductions annuelles prévues.

Au début de l'année, le comité des transports par eau a terminé ses audiences publiques, une des étapes de son enquête sur la propriété et l'enregistrement des navires au Canada. Le comité prépare actuellement son rapport, qui devrait être terminé bientôt.

Conformément aux dispositions de la loi sur les transports, un service de recherche a été créé au sein de la Commission. En outre, un conseil consultatif de recherche, constitué de spécialistes canadiens non de la fonction publique, a été institué pour aider à l'expansion du programme de recherche et en établir les priorités. Le programme de recherche portera surtout sur les prévisions relatives à l'offre et la demande de transport et sur des études exhaustives des relations entre les coûts et les profits.

Les crédits de la Commission canadienne des transports, du Conseil des ports nationaux et de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ont été déférés au comité des transports, tandis que les crédits du ministère même sont débattus à la Chambre. Effectivement, je crois que le comité parlementaire examine aujourd'hui ces crédits. C'est pourquoi, dans mes réponses aux questions des députés, je me propose de limiter mes commentaires ou mes réponses aux questions exclusives au ministère, vu que les questions relatives à ces autres organismes devront être posées et recevoir une réponse au comité parlementaire, où des témoins spéciaux sont disponibles à cette fin.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je profite de l'occasion pour faire une suggestion au comité. Pour faire suite à la conclusion du ministre, le comité notera que les crédits 45 et L115, concernant la Société centrale d'hypothèques et de logement, font partie des crédits du ministère des Transports. Si tous y consentent, il serait peut-être utile, pour la bonne marche de la discussion, de ne pas aborder ces crédits, vu que le comité permanent en est saisi. Nous pourrions nous limiter, au comité des subsides, aux seuls crédits touchant les transports.

M. Bell: Monsieur le président, je crois que nous sommes d'accord pour ne pas discuter du crédit relatif au logement, mais à propos des autres problèmes soumis aux comités, je crois que nous avons le droit de les aborder si une question de politique est en jeu, d'autant plus que le ministre n'a pas fait—que je sache—de déclaration au comité. Pour la première partie, cependant, nous sommes d'accord.

Nous sommes très heureux d'avoir le rapport détaillé que le ministre nous a remis. C'est, je crois, une des premières preuves concrètes de son intérêt dans les transports. Une fois ou deux, j'ai cru remarquer une pointe de fierté dans son exposé des grands principes dont s'inspire maintenant son ministère. Le député d'Oxford est notre principal porte-parole en matière de transports, et il a parlé longuement de ce sujet au comité et à la Chambre de temps à autre. Je ne fais que le remplacer. Si le ministre comprend quoi que ce soit à la marine, il se rendra compte qu'on m'a sorti des boules de naphtaline pour dire quelque chose ici cet après-midi au sujet de ces crédits.

Je me rappelle ce que l'ancien ministre, M. Pickersgill, nous a dit lorsqu'il nous a quittés; on en a déjà fait mention à la Chambre: «Je quitte le ministère. Il est en excellent état. Mon travail est terminé. J'ai fini la grande tâche des transports». Au même moment, lors d'une autre entrevue qu'il accordait, le ministre actuel disait: «J'estime que c'est là le plus grand défi de ma vie; le ministère est dans un

état lamentable.» Bien entendu, en admettant que le ministre soit peut-être l'homme qu'il faut, on est tenté de poser pour la forme la question suivante: Dans quelle sorte de pétrin la Commission des transports du Canada se trouve-t-elle maintenant avec M. Pickersgill à sa tête? Je ne sais qui a raison dans cette discussion, mais je dirais que nous traitons d'un ministère extrêmement complexe qui influe sur toutes les classes de la société au Canada.

• (12.20 p.m.)

Je rends hommage au ministre, car je crois qu'il possède l'énergie et la compétence voulues pour s'attaquer aux problèmes concernant les transports. Il l'a prouvé au ministère de la Défense nationale. Je n'approuve pas ce qu'il y a fait, je l'ai d'ailleurs dit à la Chambre, mais je crois que s'il veut régler ces problèmes, il en est capable et l'a prouvé. Je tiens à signaler que les transports ont été lamentablement négligés pendant que le ministre courait la prétentaine dans tout le pays en vue de combattre la crise du logement, ce qui n'a pas encore donné grand-chose. Nous nous sommes rendu compte bien avant le gouvernement que le logement a indubitablement la priorité, mais je me demande ce qui se passe dans ce ministère gigantesque pendant que le ministre mène son enquête.

Quand je songe que le ministre a supprimé la marine, je ne puis m'empêcher d'utiliser ces expressions nautiques. Il semble vouloir assumer le commandement et être pilote à la fois. C'est à peu près la seule mesure nautique que le ministre ait prise en matière de transports depuis qu'il a accepté son portefeuille. De toute manière, M. Pickersgill est parti—je m'occuperai de lui plus tard—et le ministre actuel est à la barre. Nous n'avons rien, on l'a déjà dit maintes fois ici, sauf une masse de travaux inachevés.

Premièrement, je songe aux divers rapports et études qui se sont multipliés si rapidement dans ce ministère. Beaucoup ont été demandés par des députés de ce côté-ci de la Chambre; où sont ces rapports? Je n'ai pas eu la chance de m'en occuper outre mesure et j'ignore à quel point ils en sont. C'est pour cela notamment que nous voulons que le ministre soit présent à la Chambre, pour s'occuper au jour le jour des problèmes des transports et nous donner des renseignements à la page. Nous ignorons, par exemple, où en sont les services de la marine de son ministère. Où en est la loi sur le navigation du Canada? Nous savons qu'il y a quelque chose à faire à cet égard, mais nous n'avons rien entendu à ce sujet.

[M. Bell.]

Le rapport concernant le pilotage est terminé et je suis en faveur d'un grand nombre de ses recommandations, mais comment le ministère entend-il leur donner suite? Le ministre n'a rien dit. Nous avons aussi le rapport du Conseil des ports nationaux. Sauf erreur, le ministre s'est endormi en le lisant en fin de semaine. Nous ignorons ce qu'on pense de ce rapport. La question de la marine marchande, sauf erreur, a fait ces dernières années l'objet de trois études. Des promesses ont été faites pendant la campagne électorale à ce propos. Il en a été question à la Chambre, mais qu'a fait le gouvernement? Il doit instituer une autre étude qui sera, cette fois, plus poussée. J'espère qu'il ne faudra pas mettre de côté toutes ces études pour en entreprendre de plus poussées.

L'industrie de la construction navale au Canada périclite. Que fait le gouvernement pour y porter remède? Fait-il quelque chose à propos des containers? Un représentant de la Commission des transports disait l'autre jour que, dans quelques semaines, on ferait une autre étude sur l'expédition par containers. Beaucoup de problèmes se posent, du moins dans les Maritimes, au sujet des transbordeurs, et ils n'ont pas encore été résolus.

Je n'ai parlé encore que de l'aspect maritime de la situation, mais qu'arrive-t-il au transport aérien? Le ministre nous a parlé des nombreux nouveaux projets de son ministère pour le transport aérien. Lorsque le ministre répondra, je voudrais qu'il nous dise où en sont les rapports Wheatcroft, Robinson et Thompson. Ce sont les trois dont je me souviens en ce moment, sans rien consulter, mais il y en a bien d'autres. Qu'arrive-t-il aux nouveaux projets en vue d'aménager les aéroports pour y recevoir les nouveaux avions à réaction géants?

Nous ne devons pas oublier le transport ferroviaire. Toutes sortes de promesses ont été faites à ce sujet et ces promesses figurent à jamais au compte rendu de la Chambre. L'ancien ministre a déclaré, lorsque nous examinions la loi nationale sur les transports, que le gouvernement s'occuperait des problèmes des provinces Maritimes si la Chambre voulait bien adopter le projet de loi. Nous l'avons fait, mais aucun rapport n'a été fourni au sujet de ces problèmes. Que dire des modifications à la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes? Qu'y a-t-il de nouveau au sujet du trafic de détail? Il y a eu un si grand nombre de rapports à ce sujet que je ne puis m'y retrouver. Ils ont été transmis aux gouvernements provinciaux qui, à leur tour, les ont renvoyés à Ottawa. Nous devons nous occuper des

régions du Canada qui ont été laissées de côté, lorsque la nouvelle loi nationale sur les transports a été adoptée.

Bien d'autres questions qui ont été différées intéressent différents aspects des transports. Je crois savoir que la responsabilité entière au sujet des satellites a été confiée au nouveau ministre des Postes. C'est peut-être une bonne chose. Néanmoins, je ne sais pas où sont ces rapports. J'espère qu'en prenant la relève, le ministre des Transports les a reçus. J'ai parlé d'une dizaine d'entre eux. Sont-ils quelque part dans le bureau du ministre ou M. Pickersgill les a-t-il emportés avec lui? Ils sont peut-être dans la salle de lecture du Rideau Club? Je veux savoir où ils sont et qu'ils soient remis à jour. Qu'on nous dise ce qui se passe.

A propos, qui dirige vraiment le domaine des transports au pays? Est-ce le ministre ou le nouveau dictateur en chef de la Commission canadienne des transports? L'un d'eux se détend et tient des réunions du cabinet en petit, je l'admets, au Rideau Club, tous les jours. D'autre part, le ministre que nous avons est itinérant; il parcourt le pays en tous sens. Qui dirige le ministère et qui est le véritable patron? Est-ce Paul le pieux ou Jack le marin qui dirige le ministère?

M. Harries: Le député me permet-il une question?

M. Bell: Oui.

M. Harries: Mon ami a fait allusion au ministre itinérant. Il s'agit d'un des principaux membres du cabinet du gouvernement. Ne pense-t-il pas qu'une des principales tâches du ministre des Transports est de se rendre partout et de voir ce qui se passe dans tout le pays afin de pouvoir juger de ces problèmes et de leurs répercussions sur la nation? Ne pense-t-il pas que cela mérite une enquête minutieuse?

M. Bell: Le ministre se déplace par tout le pays, mais nous préférerions qu'il soit à la Chambre les jours où il est censé s'y trouver, qui ne sont déjà pas tellement nombreux. Nous pensons aussi qu'il devrait s'occuper des transports tout autant que du logement. Permettez-moi de saisir cette occasion pour dire un mot au sujet de cet odieux tableau de présence établi pour les ministres. J'aperçois ici le remplaçant du ministre des Transports et je suis heureux qu'il soit ici. Je crois lui faire le plus grand des compliments en disant qu'il est le genre de personne qui serait à la Chambre tous les jours de la semaine si seulement le premier ministre voulait bien lui permettre d'y venir les jours où il n'est pas supposé y être.

J'ai parlé du grand patron de la Commission des transports qui tient des réunions au Rideau Club. N'est-il pas tout gonflé du sentiment de ses responsabilités et ne le voit-on pas souvent au cours de ces réunions bomber le torse, comme s'il se croyait encore le ministre des Transports? On a aperçu M. Pickersgill à une réunion à Halifax le 9 novembre. Je sais qu'il y a eu des démentis dans les journaux à cet égard mais il a dû se passer quelque chose, car d'après le journal d'Halifax, le ministre aurait dit:

> L'honorable J. W. Pickersgill a déclaré pendant la fin de semaine à Halifax qu'il possédait des renseignements confidentiels pour confirmer la déclaration.

Il s'agissait du choix probable d'Halifax comme terminus de l'Est pour les containers. Je ne me prononce pas pour Halifax contre Saint-Jean, car nous menons une rivalité cordiale dans ce domaine, mais il n'appartient pas au chef de la Commission des transports de faire des déclarations laissant supposer qu'il préfère Halifax à Saint-Jean.

L'hon. M. Hellyer: Vous accepteriez Halifax alors?

• (12.30 p.m.)

M. Bell: Voilà la difficulté sur laquelle nous butons en parlant des transports. J'espère que le ministre continuera à faire preuve d'initiative et qu'il sera fier de son ministère. J'espère qu'il acceptera toutes ses responsabilités. Que le cabinet se réunisse au complet et apporte les solutions qu'il y a lieu d'apporter aux problèmes du transport. Qu'importe ces petites réunions du Rideau Club à l'heure du lunch.

Je tiens à vous parler aussi du Conseil des ports nationaux. Cette question est étudiée au comité, comme l'a dit le ministre. Je voudrais seulement répéter ce que j'ai dit à la période des questions l'autre jour, à savoir que le Conseil des ports nationaux s'est montré très équitable dans le passé envers tous les ports canadiens qui relèvent de sa compétence. Je n'ai rien à redire à son comportement à ce sujet. Bon nombre d'entre nous avons l'impression qu'il aurait pu en faire davantage, mais on ne saurait dire qu'il a accordé un traitement de préférence à un port au détriment d'un autre.

Toutefois, la situation qui s'est développée dans les ports de l'Est exige que le Conseil des ports nationaux maintienne son impartialité scrupuleuse lorsqu'il s'agit d'assurer des services ou des avantages à chacun de ces ports. Nous avons traité cette question hier. Je dis simplement que lorsqu'on fixe les tarifs du transport ferroviaire desservant ces ports

et qu'on tranche la question encore plus importante des droits de quai, qu'on se garde d'assurer des avantages invisibles à un port quelconque. Nous faisons confiance aux dirigeants du Conseil, mais qu'ils ne viennent pas nous dire que tout va bien pour nous laisser découvrir qu'ils négocient injustement envers certains ports. Ils auront des comptes à rendre si ces accords révèlent qu'il y a eu des traitements de faveur.

Je suis heureux de voir que nous nous engageons dans le domaine du transport par container. Le premier pas, évidemment, consiste à aménager les installations nécessaires. Un jour, nous adopterons l'idée du pont terrestre, au sujet duquel, selon M. Cope, de la Commission des transports, règne un certain désaccord. Le Canada, j'espère, prendra les mesures voulues pour occuper la place qui lui revient de droit, étant donné sa situation géographique, au centre du réseau de transport massif qui, selon les experts, sera organisé dans le monde entier.

Je voulais également parler d'un incident qui s'est produit lorsque je revenais à Ottawa, avec deux ou trois autres députés, après avoir participé aux cérémonies du 11 novembre dans les Maritimes. Nous avons été détenus à l'aéroport de Dorval pendant 21 heures. C'était incroyable. Le délai était causé par une tempête inattendue. Je ne critique pas Air Canada à cet égard, bien que la société se soit montrée trop optimiste quant à la possibilité pour les avions de décoller. A mon avis, elle a manqué de jugement, mais au moins, même si elle s'est trompée, son intention était bonne. Elle essayait probablement d'épargner l'argent des contribuables.

Je le répète, nous avons été immobilisés à l'aéroport pendant 21 heures. Nous ne pouvions même pas nous rendre à la gare de chemins de fer pour y prendre le train qui lui, naturellement, fonctionnait toujours. Pendant tout ce temps, nous nous interrogions sur le déneigement des pistes; pendant des heures et des heures, il ne s'est rien fait. Le lendemain, 24 heures plus tard, seule la piste principale était dégagée. Je me suis renseigné à ce sujet. Je prierais le ministre d'enquêter, car Montréal aspire à devenir le centre du transport aérien au Canada et tente d'obtenir la base d'entretien de Winnipeg. Je me demande pourquoi les pistes de l'aéroport de Dorval n'étaient pas dégagées. Nous avons appris officieusement que, comme le contrat n'entrait pas en vigueur avant le 15 novembre et que c'était le 12 novembre, il n'y avait aucun outillage à l'aéroport.

Si le ministre ne me croit pas, qu'il s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui était justement avec nous.

[M. Bell.]

Et que les députés n'aillent pas s'imaginer que les ministres reçoivent un traitement de faveur; alors qu'on nous traitait comme un troupeau de bouseux, je me suis rendu compte tout à coup que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avait été oublié à la Chambre depuis le dernier congrès sur le choix d'un chef libéral, comme dans d'autres questions relatives au cabinet, et il passait tout aussi inaperçu que nous cette fois-là. On n'a pas tenu compte de lui à l'aéroport de Dorval car on nous traitait comme un troupeau de moutons et nous avons dû passer la nuit sur des chaises.

En terminant, monsieur le président, j'ajoute que nous devons améliorer les choses dans le domaine du transport. Je suis heureux de constater la présence du ministre d'État à la Chambre. Il s'est intéressé à ces questions. Si le ministre des Transports est incapable de s'occuper de son ministère cet automne et croit qu'il doit se consacrer surtout à la question du logement, j'espère qu'on apportera des changements, car il nous faut un ministre responsable aux transports. Il devrait être à la Chambre tous les jours pour pouvoir nous rendre compte des diverses activités dans ce domaine. C'est ce que faisait M. Pickersgill, en dépit de ses défauts; il intervenait chaque jour pour nous parler, et souvent sans trop d'erreurs, de questions de transport.

Le ministre aura l'occasion de répondre à ces questions. S'il prend réellement les décisions, je désire savoir ce que fait la Commission canadienne des transports. L'autre jour, à peine l'examen des questions de navigation était-il annoncé, qu'ils ont engagé à Toronto un groupe de spécialistes. Qu'est-ce qui ne va pas avec tous les spécialistes de la recherche que nous avons au ministère? Nous savons qu'un ancien député a été nommé spécialiste de la recherche au ministère, à un traitement de $24,000 par an. Je suis en faveur de cela. Je suis heureux qu'il ait obtenu le poste, car il a été un bon président lorsqu'il se trouvait à la Chambre. Je ne pense pas qu'il connaisse grand-chose aux questions de transport, mais il apprendra. Cela est très bien. Dans l'ensemble il connaît les problèmes de transport. Mais pourquoi ces spécialistes si bien rémunérés sont-ils oubliés chaque fois que la commission veut faire une étude quelconque? Pourquoi engage-t-on des spécialistes en dehors du ministère? Il y a certainement assez de spécialistes à l'intérieur du ministère pour étudier ces questions. Je voudrais des précisions là-dessus, monsieur le président. Le fait que je sois en faveur de la nomination de M. Macaluso à ce poste ne veut pas dire que je suis d'accord avec les nominations d'anciens membres libéraux battus aux élections.

Le principal souci du comité des transports, en ce moment, devrait être de terminer son voyage dans les Maritimes. D'autres députés insisteront davantage là-dessus à mesure que les questions seront soulevées. Nous essayons de débattre les questions des transports de façon méthodique. Je ne crois pas que le ministre se rende compte de ce que cela veut dire, mais nous essayons de le lui expliquer cet après-midi.

Je lui ai envoyé l'autre jour une lettre; j'espère qu'elle lui est parvenue, car moi j'ai reçu un accusé de réception. Le voyage dans les Maritimes qu'on nous a promis en vue d'étudier et de régler nos problèmes doit se faire. Cette promesse doit être tenue. C'est imprimé ici à l'encre indélébile et le comité l'a adopté. On nous a fait cette promesse quand nous avons convenu—bien que nous n'ayons pas voté pour le bill sur les transports l'an dernier, Dieu merci—de nous abstenir de critiquer le bill en principe, parce que nous savions que quelque chose se préparait.

Si je ne me trompe, ce voyage doit se terminer avant le 23 mars 1969, sinon tout sera gelé et il faudra une nouvelle loi. Les mémoires préparés à grands frais par les divers groupes, organisations et collectivités des Maritimes—et ces frais doivent être de l'ordre de $250,000—sont en train de se périmer. Si nous devons faire face à un hiver rigoureux—et le gel nous menace, avec une date limite en mars—il est temps que le comité parte en voyage. Le ministre craint peut-être de le laisser partir de peur qu'il ne reste bloqué dans quelque banc de neige. Qu'il se souvienne que lorsque nous fûmes emprisonnés nous-mêmes par la neige, le gouvernement tomba. Il n'y a certainement rien à craindre aujourd'hui, de ce côté-là.

Mon thème principal est le suivant: le ministère doit se mettre à l'œuvre et s'occuper de ces problèmes. Le ministre doit se trouver à la Chambre, même si le premier ministre ne l'y veut pas. Il doit y venir fréquemment et déclarer qu'il soutient son ministère. Et le voyage dans les Maritimes doit se faire.

• (12.40 p.m.)

M. Skoberg: Monsieur le président, mes premières observations au sujet des crédits du ministère des Transports auront trait aux pistes d'atterissage, qui ont une très grande importance au Canada. Nous devons nous assurer que nos principaux services aériens sont pourvus de lignes tributaires pour desservir les centres moins considérables. Moose Jaw constitue un excellent exemple d'une localité qui a une petite piste d'atterrissage. Nous avons une piste privée à environ 40 milles de la grande base aérienne de Regina et la circulation est forte entre notre région et l'aéroport de Regina. Des consultations récentes avec les fonctionnaires de l'aéroport et ceux d'Air Canada ont confirmé l'utilité d'efforts concertés en vue de fournir des moyens pour transporter la population de notre région à Regina. Dans notre région se trouvent, bien entendu, Assiniboia, Weyburn et d'autres centres de la région. Je demande au ministre d'examiner attentivement la question de l'aménagement de lignes tributaires à nos principaux aéroports. Je crois que notre comité des transports doit assumer une certaine responsabilité sous ce rapport.

Je voudrais maintenant dire un mot au sujet de TransAir. Un des directeurs de la compagnie aurait déclaré, d'après les journaux:

> ... nous avons besoin de gens qui peuvent nous représenter à Ottawa et ailleurs. Nous avons besoin de personnes qui possèdent une expérience politique pour nous dire où nous diriger.

Il a également déclaré que la plupart des compagnies canadiennes tentent de nommer à leur conseil d'administration des hommes politiques qui ont de bonnes relations ou d'anciens hommes politiques. Je suis certain que les autres membres de ce conseil d'administration ne prisent guère cette déclaration. Je prétends qu'un favoritisme politique aussi flagrant, si on peut l'appeler ainsi, est malséant en l'occurence.

Un autre point que je veux soulever a trait à la construction d'embranchements. Les Canadiens dépensent beaucoup d'argent de diverses façons pour la construction d'embranchements jusqu'à diverses localités, comme dans le cas d'Esterhazy. Les députés savent sans doute que l'International Mining Company a exploité dans la région une quantité considérable de potasse. A l'heure actuelle, il y a 35 camions, chacun pouvant transporter 20 tonnes de potasse, qui en livrent 24 heures par jour à la ville américaine de Northgate. De là, la potasse est expédiée par chemin de fer jusqu'à Chicago d'où elle est réacheminée ou exportée. Je voudrais savoir pourquoi nos chemins de fer ne peuvent faire concurrence à ces camions? Il y a des installations à Melville pour nettoyer les wagons ouverts et les wagons à trémie. Nos installations ferroviaires sont devenues inutiles depuis que les camions leur font concurrence et de nombreuses personnes de la région perdent leur emploi.

Comment se fait-il qu'une entreprise de camionnage trouve rentable de transporter de la potasse à partir de Esterhazy alors que le chemin de fer en juge autrement? S'agit-il d'une question d'organisation? Le ministre

pourrait peut-être dire de quoi il s'agit. On a laissé entendre, je le sais, que le National-Canadien ne peut soutenir la concurrence des entreprises de camionnage mais, à mon avis, cela n'est pas logique. Il en coûte assez cher pour envoyer ces camions jusqu'à Northgate. Les routes doivent être déblayées, réparées et entretenues. Je ne puis voir comment la position concurrentielle de nos chemins de fer a pu être atteinte. Le ministre voudra peut-être se renseigner là-dessus. On a prétendu que certaines questions ne peuvent être étalées au grand jour, mais je pense que le ministre devrait enquêter sur toute la situation.

Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure le National-Canadien se livre à des expériences en matière de transport par pipeline? Tout le monde sait qu'après la construction d'embranchements dans certaines régions au profit de certaines compagnies, celles-ci ont mis des pipe-lines à l'essai pour voir si ce mode de transport est rentable. Un cas d'espèce est la construction d'un embranchement pour la Pan American Petroleum Corporation à Big Stone. La compagnie a assuré au National-Canadien qu'il transporterait 75 p. 100 du soufre produit dans cette région; et pourtant une partie de ce soufre a été transportée par camion. En examinant la situation de plus près, on s'est aperçu que la compagnie étudie la possibilité de transporter du soufre par pipe-line. Il n'y a rien de mal à cela. Tout de même, nous devrions je pense examiner ce qui s'est passé dans ce cas. Pourquoi demander au National-Canadien de construire un embranchement et le forcer ensuite à entrer en concurrence avec un pipe-line? J'estime que le ministre devrait enquêter sur toute l'affaire, puisque des deniers publics ont été dépensés.

Je voudrais maintenant dire un mot du fonctionnement du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. J'espère que le ministre n'approuve pas ce qui s'y passe actuellement, car il semble que le Canadien-National fasse une expérience au moyen de cette ligne. Apparemment, le chemin de fer essaie de faire fonctionner les trains en se servant de gens non qualifiés, à seul fin de montrer que c'est possible. On me dit qu'un accident grave s'est produit en juillet dernier et que les pertes ont été de plusieurs milliers de dollars. Je me demande qui a enlevé les débris et qui a payé les dommages. Il semble aussi que, jusqu'aujourd'hui, aucune ordonnance d'exploitation n'ait été accordée à cette ligne. Comme le chemin de fer a transporté pendant trois ans des marchandises qui lui ont rapporté des recettes, le ministre ne jugerait-il pas juste qu'une ordonnance d'exploitation soit émise? Une omission pareille me semble une pratique subtile de la part du National-Canadien.

[M. Skoberg.]

Sauf erreur, l'entrepreneur contrôlerait encore l'exploitation d'une partie de ce chemin de fer. Le gouvernement donne-t-il à cet entrepreneur des fonds à verser aux employés de ce chemin de fer? Si oui, il serait grand temps que l'entrepreneur retire sa main de la cagnotte. Il serait grand temps que le chemin de fer soit exploité légitimement. Nous disposons au Canada d'assez de personnel qualifié pour exploiter le chemin de fer. On ne devrait pas en laisser le soin à un entrepreneur privé. J'aimerais savoir si des engagements ont été pris au sujet du contrôle et de l'exploitation de ce chemin de fer. Si oui, jusqu'à quel point les chemins de fer Nationaux du Canada sont-ils engagés?

Même si de nombreuses questions sur le sujet peuvent être inscrites au *Feuilleton*, je tiens à poser une question précise à propos de l'exploitation du chemin de fer au Grand lac des Esclaves. Je voudrais savoir combien d'employés s'occupent maintenant des travaux de construction du chemin de fer et de la marche des trains qui transportent des chargements rémunérateurs. De plus, les règlements ont-ils été codifiés de manière à assurer un fonctionnement efficace? Sinon, pourquoi? On a dit que la Commission des transports du Canada devait assurer la sécurité sur cette ligne ferroviaire. Je conteste cette affirmation. Ces employés relèvent directement de la loi actuelle, tout comme les opérations du Pacifique-Canadien et du National-Canadien.

• (12.50 p.m.)

J'aimerais savoir aussi à quel point au juste nous pouvons compter que le National-Canadien en assumera bientôt l'entière responsabilité. Je pense que si l'on répondait sincèrement à cette question, nous obtiendrions peut-être aussi une réponse à certaines autres, car toute la situation se trouverait réglée. Quelle surveillance exerce au juste le National-Canadien sur l'exploitation de cette voie et sur l'entrepreneur qui s'occupe d'achever la construction de cette ligne? Sauf erreur, il s'agit plus ou moins de travaux d'amélioration. Il y a des lacunes quelque part et il est temps, je pense, que nous sachions dans quelle mesure le comité des transports et le ministre vont en assumer la responsabilité.

J'aimerais encore signaler autre chose: les arrangements peu satisfaisants conclus avec certains entrepreneurs employés à la construction d'une partie du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Je suis sûr que le ministre est parfaitement au courant de cela. Sans entrer dans le détail en ce moment,

disons toutefois qu'un grand nombre d'entrepreneurs ont essayé en vain d'obtenir qu'on règle leur réclamation contre le National-Canadien ou le principal entrepreneur chargé de la construction de cette ligne. Nous estimons qu'il est important que ces entrepreneurs reçoivent une réponse immédiate. Je suis absolument certain que l'on a entamé la construction de cette ligne dans l'intérêt de cette région. Je suis absolument certain aussi que les nombreux entrepreneurs en cause ont droit de savoir pourquoi ils n'ont pas été payés. Pourquoi n'a-t-on pas conclu des arrangements satisfaisants pour le paiement de leur réclamation en souffrance? Je suis sûr que le ministre pourrait me donner une réponse qui aiderait à élucider ce point.

J'ai été heureux d'entendre le ministre parler de la somme prévue pour la Caisse des passages à niveaux. Il sait, j'en suis certain, que nous pouvons consacrer des milliers de dollars pour éliminer les dangers aux passages à niveaux. Je suis certain qu'il se rend compte également que certains de ces genres de protection sont insuffisants. Je suis heureux d'apprendre que le Conseil national de recherches a beaucoup fait à cet égard. Je suis également heureux d'apprendre que d'autres moyens de protection ont été proposés. Je pense qu'il est temps que le comité des transports envisage d'autres moyens de protéger les automobilistes aux passages à niveaux. De nombreuses autres méthodes de protection doivent être examinées, en raison de l'augmentation de la circulation sur les grandes routes, en plus des habituelles sonneries, barrières, feux, et ainsi de suite. Les genres de marchandises que transportent les camions de nos jours présentent une foule de dangers. Nous ne saurions tolérer cette situation plus longtemps. Je suis heureux de noter que l'on songe à apporter des améliorations précises.

J'aimerais également que le ministre commente brièvement le point suivant dans sa réponse: en quoi consiste au juste notre contrôle du trafic des voyageurs du Pacifique Canadien. Sauf erreur, on a cherché expressément à rabaisser le *Canadien* en réduisant à dix seulement le nombre de ses voitures. Tous les députés savent à quel point il est difficile d'obtenir une place dans ce train. On a du mal à en trouver une sur le National-Canadien, mais je dois le louer de son attitude progressiste à l'égard du traffic des voyageurs, j'aimerais savoir si le Pacifique Canadien doit s'adresser à la commission des transports avant de pouvoir rabaisser le *Canadien* en supprimant les voitures-lits. Le bruit court que le Pacifique Canadien a l'intention de prévoir un autorail entre Winnipeg et Calgary. S'il en est ainsi, j'aimerais en être sûr pour en informer ces communautés. Tous les députés comprennent sûrement qu'il est absolument impossible d'autoriser une chose pareille.

Je voudrais maintenant parler du programme de recherche. Ce programme a fait l'objet de bon nombre de questions, tout comme le nouveau directeur de la division des recherches de la Commission canadienne des transports. Quelles compétences professionnelles possédait-il avant de postuler cet emploi? Sauf erreur, les conditions requises pour ce poste étaient très rigoureuses. J'aimerais savoir si le nouveau directeur a satisfait à chacune de ces exigences.

J'aimerais aussi savoir quelles sont les attributions de cette division des recherches. S'il faut pour cela une longue réponse, le ministre pourrait me l'envoyer par écrit plus tard. J'ai l'impression que nous multiplions nos organismes de recherches sans savoir le genre de recherches qu'ils comptent entreprendre. Si on renseignait davantage les députés sur les recherches entreprises, nous pourrions mieux en saisir les ramifications.

J'aimerais revenir au Conseil national de recherches qui s'acquitte brillamment de sa tâche. Ce conseil a publié un excellent rapport qui nous a bien renseignés sur son activité. Je doute que nous sachions en quoi consiste ce nouveau programme de recherche. S'il s'agit de recruter de nombreux fonctionnaires dans le seul but d'éliminer des postes subalternes, il nous faudra peut-être réfléchir là-dessus. Je sais que de telles initiatives s'imposent à toute haute administration, mais je voudrais savoir quelles sont les attributions de cette nouvelle direction de la recherche et si elle mérite maintenant notre appui.

M. le président: A l'ordre. Comme il est une heure je quitte le fauteuil jusqu'à 2 h. 30.

(La séance est levée à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 h. 30.

M. Skoberg: Monsieur le président, j'allais également parler de la situation existant à Roberts Bank. Le comité des transports a eu des discussions à ce sujet, mais il semble que de nombreux facteurs restent enveloppés de mystère et le comité n'a pu obtenir une réponse nette à certaines de ses questions. Le ministre et le gouvernement doivent absolument laisser les gens savoir ce qui se passe dans ce domaine.

A cet égard j'aimerais poser une ou deux questions susceptibles d'aider à éclairer la situation. D'abord, de qui relèvera l'embranchement reliant le Nid-de-Corbeau à Roberts Bank? Qui fixera les tarifs-marchandises sur cet embranchement? Qui déterminera les frais de transport du charbon sur cet embranchement? Enfin, quelle est la proportion de ces frais qui vient s'ajouter au coût d'une tonne de charbon?

Un autre aspect de la situation de Roberts Bank se rapporte à une question soulevée à la Chambre: de qui relèvent les facilités dans la région? Le député de Vancouver-Kingsway a tenté sans succès de savoir ce que le gouvernement entend faire au sujet du problème de compétence constitutionnelle. Le député de Kootenay-Ouest a également essayé de découvrir quels problèmes se posent au sujet de la voie ferrée qui doit rejoindre Roberts Bank. On aimerait aussi que le ministre dissipe tout malentendu possible et qu'il dise ce qu'il en est.

Je trouve très important que l'on consulte les plus proches intéressés quant à l'emplacement du chemin de fer dans cette région. Je parle, monsieur le président, de la Lower Mainland Regional Planning Board. On aurait dû au moins avoir la courtoisie de les consulter au préalable au sujet de l'emplacement du chemin de fer, et les sociétés ferroviaires intéressées auraient dû juger à propos de communiquer avec la Commission là-dessus. Trop d'allusions et trop de disputes ont entouré le problème de la compétence provinciale ou fédérale dans ce domaine particulier. Je suis sûr que le ministre reconnaît au Conseil des ports nationaux l'obligation impérative de régir l'administration des ports. Ce serait une belle confusion s'il fallait qu'une province s'occupe d'un port et que le gouvernement fédéral en administre un autre. Il en résulterait une rupture constante des relations.

Je veux signaler un autre aspect. J'estime presque impossible au ministre actuel de détenir les deux portefeuilles du logement et du transport. Je ne saisis pas le rapport entre faire construire des maisons et faire construire des chemins de fer. J'espère que le premier ministre jugera opportun de partager les attributions du ministre, car il m'apparaît nettement que ses fonctions actuelles sont trop lourdes pour un seul homme.

J'approuve sans réserve certaines des déclarations du préopinant sur la Commission des transports. On me dit que le président de la Commission est parfois surnommé le tsar du transport au Canada. Il me déplairait de voir le mot «tsar» changé en celui de «escarre». Il me semble qu'une autorité trop grande est dévolue à un service pour que cet état de chose se perpétue davantage. Le ministre doit avoir le loisir de scruter tout le domaine du transport.

J'aimerais également soulever une question au sujet du port de Churchill. Le ministre nous donnera sûrement une idée des projets en ce qui concerne ce port et les possibilités d'accroissement des importations et des exportations. On pourrait nettement faire des économies à cet égard et, à mon avis, elles seraient justifiées. Par exemple, on pourrait prolonger la saison de navigation au-delà de sa durée actuelle. Nous savons que le facteur décisif dans ce cas est la saison d'assurance maritime mais, à la lumière des faits, le gouvernement fédéral pourrait, d'après moi, prendre l'initiative en proposant que l'on prolonge la durée de la saison d'assurance maritime afin de permettre d'exporter du blé. Cela serait très avantageux, vu les exportations supplémentaires de potasse, de pétrole et autres qui seraient alors possibles.

La première conférence canadienne sur les transports urbains aura lieu à Toronto le 9 et le 12 février. J'aimerais féliciter le ministre pour son aide à cet égard. J'aimerais également féliciter la Fédération des maires et des municipalités qui a organisé la conférence. Je demande au ministre de songer sérieusement à envoyer à la conférence un assez grand nombre de délégués du comité des transports actuel, afin de leur permettre de voir de leurs propres yeux ce qui se passe dans ce domaine aujourd'hui. On a publié une brochure intitulée *Opportunity or Chaos* où l'on expose, comme le ministre l'a sans doute compris, la situation actuelle dans tout le domaine des transports. Je demande au ministre de veiller à ce que le plus grand nombre possible de membres du comité participent à la conférence, afin de leur permettre de considérer le problème sous tous ses aspects et de façon intelligente.

• (2.40 p.m.)

En terminant mes remarques, monsieur le président, j'aimerais dire un mot au sujet de la déclaration faite par le ministre du Travail hier soir sur la mise en œuvre du rapport de la Commission Freedman.

Si nous voulons avoir des relations ouvrières paisibles au Canada, il faut insister pour qu'on n'apporte aucune modification importante aux conditions de travail des employés pendant la durée d'un contrat. Le ministre est au courant de la situation où s'est trouvé le National-Canadien. Cette situation persiste, et tant qu'on ne donnera pas suite aux recommandations du rapport Freedman, il y aura sans cesse des différends à propos de modifications importantes apportées pendant la

durée d'un contrat. Je demanderai au ministre d'appuyer la proposition de la Commission Freedman et de faire de son mieux pour en faire valoir l'importance auprès de ses collègues du cabinet.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, l'étude des crédits d'un ministère nous permet de faire des suggestions au ministre ou de lui faire part des plaintes que nous recevons.

Il est entendu qu'en ce qui concerne les transports, nous possédons un réseau qui relie l'Est du pays à l'Ouest, grâce aux chemins de fer, aux avions et aux camions, de sorte qu'il nous est possible de traverser le Canada tout entier, qui est le plus grand ou le deuxième plus grand pays du monde en superficie. Cela a été rendu possible, grâce à des actes posés non seulement cette année ou l'an passé, mais depuis que le Canada existe. Des gens ont pris avant nous des décisions, de sorte qu'aujourd'hui, nous avons un réeau de transport et un ministère des Transports qui jouent un rôle très important dans la conduite des affaires nationales et dans l'administration du pays.

Je crois que le ministre des Transports (M. Hellyer) accomplit sa besogne d'une façon sérieuse et en véritable Canadien, qu'il a à cœur le bien-être général de la population desservie par ces moyens de communication et de transport de l'Est à l'Ouest de notre pays.

Ceci, monsieur le président, m'amène à faire des suggestions et à présenter les doléances de certaines de nos organisations relativement aux services des chemins de fer, par exemple.

Dans ma région—nous recevons aussi des plaintes d'autres régions—nous demandons, depuis nombre d'années, des améliorations sur les trains de voyageurs entre Noranda et Senneterre, entre Cochrane et Senneterre et entre Senneterre, Québec et Montréal.

Nous sommes actuellement aux prises avec un problème qui, je crois, n'est pas encore résolu. C'est celui de la compagnie *Ontario Northland Railway*, qui, il n'y a pas tellement longtemps, informait la Commission des transports de son intention de discontinuer les trains nos 83 et 84 entre Swastika et Noranda. Cependant, lorsque les administrateurs de l'*Ontario Northland Railway* présentaient leur avis à la Commission, ils ne parlaient pas, par exemple, de la teneur de cette lettre du 25 octobre, et je cite:

[*Traduction*]

Même s'il n'en était pas question dans l'avis, un service d'autobus sera substitué aux trains 83 et 84, s'ils sont supprimés. L'autobus assurera une correspondance à bref intervalle, à Swastika, avec les trains Toronto-Cochrane 87 et 88.

[*Français*]

Alors, on ferait disparaître la ligne ferroviaire de Swastika-Noranda. Nous avons reçu des représentations de la part des cités et villes de Rouyn-Noranda, de même que des compagnies dont les employés utilisent assez fréquemment les services de transport de l'*Ontario Northland Railway*. Ainsi, la cité de Rouyn me fait parvenir la résolution nº 15,680, par laquelle elle s'oppose catégoriquement à la discontinuation du service des trains nos 83 et 84. La cité de Noranda me faisait parvenir aussi une copie d'une résolution adoptée le 7 octobre, par laquelle elle demandait que ce service des trains nos 83 et 84 ne soit pas discontinué.

The Little Longlac Gold Mines Limited a également écrit au secrétaire du *Railway Transport Committee*, du 400 ouest, avenue Laurier, à Ottawa, pour émettre l'opinion suivante:

[*Traduction*]

Nos opérations minières, dans les régions de Rouyn-Noranda et d'Arntfield comprennent la Wasamac Mines Limited qui groupe plus de 300 employés. En outre, les employés des autres mines (East Malartic Mines Limited, Barnat Mines Ltd., Malartic Gold Fields (Québec) Limited et Anglo American Molybdenite Mines Limited, etc.) emploient les services de voyageurs prévus régulièrement par le Nipissing Central et les chemins de fer d'Ontario Northland. C'est pourquoi nous estimons devoir nous opposer à la demande d'annulation des services de voyageurs, car cette mesure gênerait beaucoup nos employés et leurs familles, ainsi que notre personnel technique et administratif du siège social de Toronto qui prend le train régulièrement.

[*Français*]

Monsieur le président, ceux qui utilisent normalement les services des trains nos 83 et 84 s'opposent à la discontinuation de ce service.

D'autres lignes ferroviaires, au Canada, ne sont peut-être pas rentables, comme, par exemple, celle des trains nos 83 et 84; ce n'est pas ce qui est le plus payant parmi les exploitations de l'*Ontario Northland Railway*, cependant, on effectue du transport de marchandises entre Noranda, Swastika et Toronto, et l'on réalise ainsi des profits. La même chose peut s'appliquer au National-Canadien quant au transport effectué entre Noranda et Montréal, alors que l'on réalise d'immenses profits, grâce au transport de

marchandises; cependant, on n'attache pas tellement d'importance au domaine du transport des voyageurs.

Nous avons exigé qu'on améliore le service des trains entre Noranda et Montréal; nous l'exigeons également de l'*Ontario Northland Railway*.

S'il vous était donné, monsieur le président, de voir quelle sorte de trains sont les trains nos 83 et 84, vous comprendriez que les gens ne sont pas tellement intéressés à s'en servir, même si certains s'en servent assidûment. La même chose s'applique au service de trains du National-Canadien entre Noranda et Montréal. Si l'on voit la sorte de trains offerts aux voyageurs, on n'y est pas intéressé. C'est pour cela que nous demandons des meilleurs trains pour transporter les gens vers des grands centres comme Toronto ou Montréal et l'amélioration de la qualité des trains, afin de mieux desservir la population de notre région.

Nous en avons assez, il me semble, d'être situés à 425 milles de Montréal et de Toronto, d'être presque isolés dans le nord-ouest du Québec, sans être obligés d'utiliser des trains comme ceux qui sont présentement en service.

• (2.50 p.m.)

Je crois que les gens du Nord de notre region sont des personnes humaines aussi importantes que celles de Montréal, de Toronto, de Windsor, de Winnipeg ou de Vancouver. Qu'on les traite avec plus de délicatesse que ne le font présentement le National-Canadien et l'*Ontario Northland Railway*.

Avant d'autoriser la suppression des trains nos 83 et 84, je demande au ministre et à ses fonctionnaires d'étudier la situation et de décider quel genre de service on doit donner aux citoyens de Rouyn-Noranda. Au fait, il s'agit d'une petite ligne qui relie Rouyn-Noranda à Swastika. Tout ce dont il s'agit, c'est d'améliorer le service, ce qui, naturellement, attirera les clients, car les gens préfèrent—moi le premier—voyager par train de Rouyn-Noranda à Swastika, plutôt que de faire le trajet par autobus.

Voici maintenant, dans un autre domaine, un point qui concerne le service du National-Canadien dans les provinces atlantiques. Ce matin, je posais au ministre une question relative au renvoi possible d'une vingtaine de policiers. Voici les informations qui m'ont été données par la *Canadian National Railways Police Association, Moncton, Local n° 9*, 96, rue Drummond, Moncton, Nouveau-Brunswick. Cette lettre, datée du 30 octobre, est adressée aux membres du syndicat de cette association de policiers, et signée par M. Webster, secrétaire-trésorier.

[M. Caouette.]

[*Traduction*]

Cher monsieur et confrère,

Je vous informe que le bureau local de l'Association de la police des chemins de fer Nationaux du Canada, à Moncton, a été avisé par l'inspecteur F. B. Trainer d'un prochain congédiement de policiers dans la région atlantique.

Selon lui, une vingtaine d'agents seraient bientôt congédiés. Sans préciser de quels endroits seront les personnes en cause, on a dit que la ville de Moncton serait très touchée.

La question est pressante et toute mesure susceptible d'être prise pour améliorer la situation sera grandement appréciée.

[*Français*]

Voici le texte de la lettre de M. Raymond Pelletier, un policier du National-Canadien, de Campbellton, Nouveau-Brunswick, et je cite:

... Monsieur Caouette, je vous écris aussi pour demander votre support et d'une manière des plus urgente. Je vous inclus une copie d'une lettre que j'ai reçue de mon Association et qui nous informe d'une décision que va prendre très bientôt le National-Canadien, c'est-à-dire la mise à pied de vingt et peut-être plus de mes confrères constables dans la Région de l'Atlantique seule; je trouve que c'est un acte stupide de la part des autorités, car avec la criminalité qui est sans cesse croissante, c'est la dernière chose qui devrait être faite, c'est-à-dire de congédier des policiers. Pour ma part, j'ai assez de service pour que je ne sois pas dérangé, mais je vois avec anxiété les plus jeunes tomber sans ouvrage et tout spécialement dans notre région où le niveau de vie est si défavorisé à comparer avec le reste du Canada.

Serait-il possible de votre part de faire des pressions pour que la compagnie change ses projets et je peux vous assurer que toute démarche sera fort appréciée de notre part. Je voudrais aussi, si vous le voulez bien, me laisser savoir ce que vous avez fait et je le transmettrai à mon Association.

J'ai appelé l'attention du ministre, ce matin, sur ce renvoi massif de policiers du National-Canadien, policiers utilisés dans le secteur des provinces atlantiques.

Le ministre m'a dit qu'une enquête serait menée et qu'éventuellement nous recevrions une réponse aux demandes que nous avons formulées, grâce, sans doute, aux pressions qui sont actuellement faites par l'Association des policiers du National-Canadien de Moncton.

Maintenant, monsieur le président, je n'ai rien de plus à ajouter, relativement au National-Canadien, sinon de chercher, par tous les moyens, à améliorer le service.

Je voudrais maintenant parler de la Société Air Canada, qui relève également du ministre des Transports. Je disais l'autre jour, lors de la présentaton du bill relatif au National-Canadien, qu'Air Canada avait amélioré sensiblement ses services et que le ministère avait aussi aidé, à plusieurs endroits, à solutionner les problèmes. Par exemple, on l'a

fait lorsqu'il s'est agi de l'aérogare de Val-d'Or, qui est très belle et qui dessert la population de la région. Lorsque j'ai demandé à l'honorable ministre quand l'inauguration officielle de l'aérogare serait annoncée, il ne le savait pas. Cependant, on utilise actuellement cette aérogare, qui est suffisamment jolie pour être inaugurée officiellement. J'inviterais même l'honorable ministre à participer personnellement à cette inauguration, parce que cette aérogare en vaut la peine.

Monsieur le président, un autre point sur lequel j'ai également appelé l'attention du très honorable premier ministre, c'est celui des laissez-passer sur les avions d'Air Canada.

Au mois d'août dernier, je me suis permis d'écrire à la Société Air Canada pour lui demander s'il n'y aurait pas possibilité que des laissez-passer soient accordés aux chefs des partis fédéraux. Nous sommes quatre. Je n'ai pas fait une demande pour tous les députés, mais seulement pour les quatre chefs. Tous les députés peuvent retourner dans leur région chaque semaine, comme tout le monde le sait. Cependant, ils sont limités à leur région ou à leur circonscription.

En ce qui concerne les quatre chefs de parti, l'honorable ministre sait qu'ils reçoivent des invitations de Saint-Jean, Terre-Neuve, jusqu'à Vancouver ou Victoria, alors que les simples députés n'en reçoivent pas. Par conséquent, en demandant ce laissez-passer, j'appelle l'attention de l'honorable ministre sur le fait que le très honorable premier ministre peut utiliser un avion particulier et il en a pleinement le droit.

Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a son laissez-passer qui lui permet de voyager d'un bout à l'autre du Canada. D'autre part, le chef parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) et moi-même—chef du Ralliement créditiste—ne possédons pas de laissez-passer. Pourtant, nous recevons des invitations et nous sommes reconnus à la Chambre comme chefs de partis nationaux. Même si nous sommes reconnus comme chefs et que nous jouissons des privilèges de chefs, on nous refuse de nous répondre sur cette question du laissez-passer, qui nous permettrait de nous acquitter de nos obligations. Je crois que vous avons tout autant le droit de faire valoir nos idées que le chef de l'opposition officielle. C'est un devoir pour nous d'accepter des invitations autant que pour le chef du parti de l'opposition officielle.

En ce qui concerne le très honorable premier ministre, je comprends qu'à cause de ses fonctions, il ne devrait y avoir aucune discussion à son sujet. Mais, pour ce qui est des chefs des partis de l'opposition, je crois, monsieur le président, qu'il serait dans l'ordre que la Société Air Canada, le ministère des Transports ou la Commission de la régie intérieure de la Chambre autorisent l'émission d'un tel laissez-passer.

Quand j'ai écrit à la Société Air Canada, le 8 août dernier, M. MacMillan m'a tout simplement répondu, le 30 septembre—il est à noter que j'avais écrit le 8 août—et je cite:

> Ayant dû beaucoup m'absenter du bureau, je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre du 8 août dont la livraison s'est sans doute trouvée retardée par la grève des postes.
>
> Néanmoins, dès réception de votre lettre, mon bureau a contacté M. Fraser, greffier de la Chambre, et l'a prié de vous expliquer de quels privilèges de transport les députés bénéficient.
>
> Comme vous le savez, ces dispositions entrent dans le cadre de la législation relative aux déplacements des députés.

Il n'est pas du tout question de ma demande. Et la lettre se poursuit:

> Veuillez agréer, monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués ...

Amen!

Cette lettre a été adressée à M. Fraser, greffier de la Chambre des communes. M. Fraser, lui, m'écrit, en date du 6 septembre, pour me dire ceci, et je cite:

> Vous n'êtes sans doute pas au courant du fait que, même si d'après la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, nous ne pouvons accorder des certificats de voyage aérien lorsque le Parlement est dissous ...

...Il n'est pas du tout question de ce que j'ai demandé.

Et plus loin:

> ...les commissaires de la régie intérieure ont récemment décidé d'autoriser ...

Alors, on veut que l'autorisation soit donnée par les commissaires de la régie intérieure...

> ... décidé d'autoriser l'émission de trois billets aller-retour, classe économique, pour les députés qui désirent voyager de leur circonscription à Ottawa, entre le 1er août et le 12 septembre.

Cette correspondance s'est échangée au cours de la dissolution.

La lettre se poursuit:

> Le coût de ces billets aller-retour sera défrayé par le gouvernement plutôt que par la Chambre des communes et les députés n'auront qu'à conserver leur billet pour se faire rembourser.

Cela est de l'administration à laquelle je n'ai rien à voir et qui ne m'intéresse pas du tout. Tout ce qui m'intéresse, monsieur le président, c'est que le député d'York-Sud et le chef du Ralliement créditiste obtiennent un laissez-passer de la Société Air Canada.

• (3.00 p.m.)

S'il faut passer par l'intermédiaire des commissaires de la régie intérieure, cela ne me dérange pas, mais qu'on accorde donc le lais-

sez-passer. C'est ce qui m'intéresse. Il faut qu'on ait le droit de répondre aux invitations, sans avoir à payer de notre poche nos frais de voyages au Canada.

Certains députés ont dit que les moyens de transport ne sont plus les mêmes qu'il y a 40 ans, et c'est vrai. Si le gouvernement décide, à un moment donné, de nous accorder un laissez-passer sur les avions d'Air Canada, comme on le fait pour les trains du National-Canadien ou du Pacifique-Canadien, je ne m'y opposerai pas. Nous ne sommes plus au temps des bœufs attelés devant la charrue ou devant le traîneau; nous sommes en 1968, alors qu'on se sert des moyens de transport modernes pour effectuer nos déplacements. En effet, les députés ont des représentations et des voyages à faire dans l'intérêt du Canada et de leurs électeurs. Je ne m'oppose pas à ce que tous les députés l'aient; mais que les chefs des partis reconnus à la Chambre aient au moins leur laissez-passer, tout comme le chef de l'opposition. Le très honorable premier ministre n'en a pas besoin, car il a son avion. Alors, cette mesure réglerait une situation qui, à mon avis, est anormale, étant donné les circonstances.

Pour continuer, je traiterai du sujet des réparations des avions d'Air Canada, ce qui fait beaucoup de bruit et soulève beaucoup d'opposition de la part des députés de l'Ouest du Canada et, surtout, de la part de ceux de la région de Winnipeg. Je vous parlerai d'un exemple que j'ai pris dans un autre ministère, à savoir le ministère des Postes. Mon collègue, l'honorable député de Champlain (M. Matte), recevait récemment une lettre de M. André Houle, adjoint spécial du ministre des Postes, l'informant qu'on fermait le bureau de poste de Saint-Joseph-de-Mékinac et que le gouvernement épargnerait $1,500. Les recettes du bureau de poste de Saint-Joseph-de-Mékinac, pour l'année financière 1967-1968, se sont élevées à $621, tandis que les frais d'exploitation se chiffraient à $1,825. Or, pour épargner $1,200, on ferme le bureau de poste, privant ainsi 85 usagers d'un bureau de poste. Ils iront acheter leurs timbres-poste ailleurs, sous prétexte de faire épargner de l'argent au gouvernement.

Pour ce qui est de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg, il a été établi clairement que le gouvernement épargnerait des millions de dollars en effectuant les réparations à Montréal plutôt qu'à Winnipeg.

Si tel est le cas, monsieur le président, il n'y a pas de raison pour empêcher le transfert de la base d'entretien de Winnipeg à Montréal. Qu'on prenne d'autres moyens pour empêcher, au point de vue social, la désintégration de certains coins de Winnipeg. Nous ne nous opposons pas à cela.

[M. Caouette.]

Si le rapport avait établi qu'il en coûterait moins cher d'effectuer les réparations à Winnipeg plutôt qu'à Montréal, la question serait réglée depuis longtemps. Mais s'il s'agit de prendre quelque chose de Winnipeg et de l'apporter à Montréal, cela soulève une tempête. On y attache même l'épithète de «séparatistes»; cela dépendrait des séparatistes de Montréal si Air Canada transférait la base de Winnipeg à Montréal. Il n'est pas du tout question de cela. Nous examinons la question strictement du point de vue économique, du point de vue de la rentabilité parce que tous, surtout les honorables ministres, se plaignent qu'ils n'ont pas d'argent. Si nous n'avons pas d'argent, il est temps de commencer à réduire les dépenses gouvernementales, et on pourrait le faire dans ce domaine, puisqu'il est établi que le gouvernement économiserait des millions de dollars en effectuant les réparations à Montréal plutôt qu'à Winnipeg.

Rien n'empêche le gouvernement d'inviter des entreprises d'avionnerie privées à exploiter un centre d'entretien à Winnipeg, car il y aura certainement encore une base d'Air Canada. Au fait, Winnipeg est une ville importe où demeureront encore la majeure partie des employés d'Air Canada. Cessons de pleurnicher, dans cette enceinte, et de dire: Winnipeg va perdre cela!

Nous avons perdu bien des choses, nous, à Montréal et dans les Maritimes, par exemple. Les Maritimes auraient bien plus raison que Winnipeg de se plaindre de la situation économique au Canada, compte tenu des mines de charbon qui ferment leurs portes et du coût élevé de la vie. Monsieur le président, même l'industrie du sous-vêtement «Stanfield», en Nouvelle-Écosse, vient de remonter le prix des sous-vêtements de 49c. l'unité. Voilà de l'inflation dans les provinces Maritimes!

Il s'agit donc, pour le gouvernement, de réduire le plus possible les dépenses et s'il est avantageux de partir de Winnipeg pour aller à Montréal, qu'on y aille! Ce n'est pas le ministre qui a fait l'étude; ce sont des commissaires, des gens qui s'y connaissent, qui ont clairement établi qu'il en coûterait moins cher à Air Canada d'exploiter une base d'entretien à Montréal plutôt qu'à Winnipeg et qu'on fasse autre chose à Winnipeg, comme on l'a fait dans d'autres provinces.

On a vu, à Regina et à Edmonton, des compagnies fermer leurs portes, pour une raison ou pour une autre et aller reprendre leur exploitation dans une autre ville. Pourquoi? Afin d'économiser! Or, le gouvernement canadien se doit de donner l'exemple dans ce domaine, sans toutefois négliger de trouver des solutions aux problèmes de déplacement de personnes de Winnipeg à Montréal. Cela veut dire que nous ne voulons absolument pas créer de chaos économique à Winnipeg, mais

nous ne voulons pas non plus dépenser simplement pour le plaisir de dire que nous dépensons à Winnipeg plutôt qu'à Montréal.

Nous, du Ralliement créditiste, prenons fortement position en faveur du déménagement de la base d'entretien des appareils d'Air Canada à Montréal, puisque cela est recommandé par la commission qui a étudié les frais de réparations d'Air Canada.

Maintenant, monsieur le président, et avant de laisser la question de la base d'entretien de Winnipeg, je faisais remarquer, ce matin, que les députés de Montréal ne s'étaient pas levés tellement souvent pour traiter de cette question. J'ai entendu le député de Trois-Rivières en parler, mais pas tellement souvent ceux de Montréal. J'ai même parlé avec le député de Saint-Boniface (M. Guay), un excellent ami à moi, qui opte pour Winnipeg, même si cela coûtera deux fois plus cher que d'effectuer les réparations à Montréal.

Je sais qu'il est obligé de tirer son bout de la couverture et si j'étais à sa place, peut-être ferais-je la même chose. Alors, unissons-nous tous les deux afin d'examiner l'affaire en vue du bien général du Canada. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une région du pays, mais de l'ensemble du pays. Nous ne dépensons pas seulement l'argent des citoyens de Winnipeg ou de Montréal, mais celui de tous les Canadiens. Alors, collaborons donc afin de le faire à meilleur compte, et le député de Saint-Boniface reconnaîtra qu'on doit choisir Montréal, de préférence à Winnipeg, pour effectuer les réparations aux appareils d'Air Canada.

Monsieur le président, je voudrais parler du fameux aéroport international de Montréal qu'on construira éventuellement et que l'on continuera toujours sans doute à appeler l'«Aéroport International de Montréal». J'ai eu l'occasion, il y a une quinzaine de jours, de rencontrer le maire et l'ingénieur en chef de Drummondville, de même que les membres de la Chambre de commerce de la région, qui ont fait une étude très élaborée au sujet de la construction d'un tel aéroport international. Statistiques à l'appui, après une étude approfondie, ces gens-là ont, je crois, présenté leur mémoire au ministre des Transports et à la Commission des transports. Ils établissent assez clairement qu'il existe, dans cette région de Drummondville, un terrain tout à fait adaptable aux besoins de ce nouvel aéroport international.

• (3.10 p.m.)

Cela favoriserait énormément le développement de toute la région des Cantons de l'Est, de même que celui de toute la province de Québec. Cet endroit touche de très près, par exemple, la Mauricie, la région de Québec, la région de Sherbrooke et la région de Montréal. Il a été établi que dans 15 ou 20 minutes, soit par train organisé, soit par un moyen de transport convenable, il serait possible de se rendre du centre de la ville de Montréal à l'aéroport de Drummondville. Aujourd'hui, lorsqu'on doit prendre l'avion à Dorval, il faut à peu près deux heures pour se rendre du centre de la ville de Montréal à Dorval, pendant les heures d'affluence. Ce n'est pas tellement la distance qui importe, mais les voies de communication qui sont inadaptées et inadéquates.

Je veux d'abord féliciter les autorités de Drummondville de leur mémoire et de la façon dont elles l'ont présenté. Ces gens travaillent sérieusement à ce projet et ont à cœur l'intérêt de toute cette partie du Québec, sans toutefois nuire à l'ensemble de la population et en tenant compte des services qu'un aéroport doit rendre. Je pense que le ministre a déjà reçu ce mémoire, de même que la Commission. Il s'agit maintenant de l'étudier sérieusement et non d'être «secteuristes.» Il faut adopter la meilleure proposition afin de s'assurer que l'endroit choisi ne sera pas changé dans cinq ou dix ans.

Monsieur le président, si Drummondville est un endroit convenable pour l'établissement d'un aéroport international et si les moyens de communication, les moyens de transport de Montréal à cet aéroport, sont convenables et adéquats, je crois qu'on devrait le reconnaître et fixer un choix.

D'ailleurs, on ne peut pas agrandir les pistes de l'aéroport de Montréal; c'est impossible. Tout l'aéroport est entouré de maisons et les nouveaux avions à réaction ne pourront pas atterrir à Dorval, car cet aéroport n'est plus adéquat. Cela ne veut pas dire que Dorval ne servira plus; on peut s'en servir pour d'autres fins, mais non plus comme aéroport international car c'est trop limité. S'il fallait tout exproprier ce qui existe là pour faire ou agrandir une piste d'atterrissage, cela coûterait énormément cher et ce serait encore pire que de transférer les ateliers de réparations d'Air Canada de Winnipeg à Montréal. Il faut donc étudier l'aspect économique de la question et trouver la solution la plus réaliste à ce problème.

Monsieur le président, je crois que l'honorable ministre des Transports—comme je l'ai dit d'ailleurs au début de mes remarques—administre son ministère de façon sérieuse. Il ne m'a pas semblé jusqu'ici trop partisan quant à l'administration de son ministère puisque chaque fois que j'ai eu besoin de ses services, il a toujours été bien charmant à mon égard; quand je lui écris, il me répond toujours.

Je fais cette remarque dans un but non partisan; il ne s'agit pas d'être créditiste ou libéral, mais d'améliorer les moyens de transport chez nous, afin de donner à la population canadienne les meilleurs services possibles.

[*Traduction*]

M. Gillespie: Monsieur le président, je prends part aux délibérations sur les transports, parfaitement conscient de l'influence que les transports ont eue sur notre développement national et urbain, et sur la qualité de notre vie et de notre prospérité. Je sais très bien aussi dans quelle mesure ils détermineront le genre de société que nous aurons demain. Je fais allusion à ce que l'on dit et à ce que l'on écrit aujourd'hui au sujet de la rénovation urbaine, des transports rapides, des super-autoroutes, des automobiles, de la pollution et de l'avènement prochain des avions à réaction géants qui transporteront non plus 200 voyageurs, comme c'est le cas pour nos gros avions actuels, mais bien 400 et même 700 voyageurs dans cinq ans d'ici.

Je pense aussi à l'avènement de l'avion supersonique, qui n'est pas si loin. Nous pourrons peut-être un jour atteindre l'Europe ou l'Asie par avion en un peu plus de deux heures, même s'il faudra peut-être un peu plus de temps pour se rendre à l'aéroport et en revenir. Je n'oublie pas non plus qu'on songe à utiliser des véhicules à coussin d'air qui se déplaceront au sol à de grandes vitesses. On se demande quel effet aura toute cette nouvelle technologie sur les gens.

J'aimerais vous parler cet après-midi de l'agrandissement projeté de l'aéroport international de Malton. Le ministre des Transports l'avait annoncé en août. Il devait s'agir, avait-il dit, d'un projet en deux étapes, la première devant durer jusqu'en 1973 environ: expansion des services au sol pour les voyageurs et modification des pistes; toutefois, on ne devait pas apporter de grandes transformations dans l'aménagement des pistes et l'utilisation des terres. Le ministre avait pris soin de souligner, au moment de sa déclaration qu'il s'agissait seulement là d'un projet d'expansion et que les collectivités directement intéressées seraient invitées à discuter avec le gouvernement fédéral de l'utilisation appropriée des terrains des aéroports.

Le ministre avait également fait alors observer qu'il importait de prévoir des ententes avec les provinces au sujet de la circulation et des voies d'accès. Il l'a réaffirmé à la Chambre la semaine dernière et de nouveau cette semaine, je pense. Il a laissé entendre qu'on ne donnerait pas suite aux projets initiaux à moins d'ententes satisfaisantes.

[M. Caouette.]

Je me suis réjoui, comme d'ailleurs tous les députés de la région de Toronto et, certes, de la Chambre, de l'insistance du ministre: selon lui, on tiendra compte des gens en cause avant de décider si l'expansion projetée s'accomplira dans sa forme originelle. Ce qui importe d'abord, c'est de connaître les répercussions de l'expansion projetée sur les conditions d'existence de ceux qui habitent Etobicoke, Mississagua et le secteur nord.

D'après les statistiques essentielles qu'on possède actuellement, un peu plus de 4 millions de voyageurs passent par Malton chaque année; ce nombre aura doublé dès 1973, et il atteindra 9 millions en 1985. Les statistiques indiquent également que si cette expansion se poursuit, l'aéroport desservira près de 19 millions de personnes par année. Le transport des marchandises augmentera dans une proportion encore plus grande.

Nous devons nous préoccuper de la catégorie d'avions qui serviront à ces fins, car on remplacera les avions à réaction actuels par des avions géants et supersoniques, actionnés par des moteurs plus puissants et—on ne peut que le conjecturer pour l'instant—plus bruyants. Le bruit est ce qui dérange le plus les gens qui habitent dans le voisinage immédiat des aéroports.

Permettez-moi de me référer à la mesure la plus fréquemment utilisée, à savoir les 100 décibels. On considère que les gens ne peuvent vivre confortablement s'ils doivent supporter un bruit aussi intense; pourtant, à l'heure actuelle, des milliers de personnes y sont exposées tous les jours. Si l'on effectue tous les travaux d'expansion proposée, d'après les chiffres que j'ai—ce ne sont pour le moment que des chiffres approximatifs mais dignes de foi—160,000 personnes environ seraient régulièrement exposées à cette intensité de bruit.

Pour évaluer ces problèmes à l'aéroport de Malton, et le genre d'expansion, si expansion il y a, il faut se rappeler qu'il s'agit ici d'installations importantes, qui ont dû coûter près de 70 millions de dollars, mais dont la valeur de remplacement est sans doute beaucoup plus élevée. C'est un investissement qui a été fait par tous les Canadiens, un investissement de l'ensemble de la communauté. On doit tenir compte d'arguments d'ordre économique: création d'emplois, de nouvelles industries de service, de croissance économique. On doit également tenir compte des besoins des voyageurs, qu'ils voyagent pour affaires ou pour leur plaisir. On doit tenir compte des réclamations des pilotes, en ce qui concerne la sécurité, pour ceux qui feront atterrir ces avions à cet aéroport. On doit penser aussi aux transporteurs, à ceux qui fournissent les avions.

• (3.20 p.m.)

Mais le facteur primordial c'est le sort de ceux qui habitent dans le voisinage des aéroports. On doit penser à leur santé, à leur bonheur et à leur droit à l'intimité, à la valeur de leurs propriétés; on ne doit pas oublier que lorsqu'ils ont acheté leurs maisons ils ne pouvaient s'imaginer toutes ces innovations. On doit aussi tenir compte des intérêts particuliers de la municipalité. Ils se situent sur deux plans.

Il y a tout d'abord les conséquences de l'évaluation foncière. Si cette expansion doit se poursuivre la municipalité sera peut-être contrainte de réduire l'évaluation foncière d'un secteur important de la zone résidentielle pour la simple raison que les terrains perdraient de leur attrait et, partant, de leur valeur. Bien entendu, les recettes diminueront, alors que toutes les municipalités cherchent des moyens d'en obtenir davantage.

On doit également considérer les frais supplémentaires qu'entraînera cette initiative. C'est le deuxième aspect du double effet que j'ai mentionné et que la municipalité doit envisager. Je songe, en particulier, au problème des écoles insonorisées. Rien qu'à Etobicoke, par exemple, on a consacré plus de $600,000 aux écoles insonorisées. Ce n'est guère plus qu'une petite goutte dans un seau très large si l'expansion se poursuit sous la forme proposée. On doit reconnaître que ce genre d'immobilisations doit être considéré en fonction de l'ensemble de la communauté et de la planification de toute une série de services communautaires. A Etobicoke, par exemple, un hôpital est prévu dont la construction doit commencer au début de l'année prochaine. Un collège est déjà en chantier. D'après l'une des séries de plans, les accès aux pistes d'envol seraient juste au-dessus. On pourrait probablement résoudre le problème au moyen de l'insonorisation, mais les frais seraient énormes.

Cependant, je vous le demande, monsieur le président, que faut-il penser de certaines autres répercussions? Personne ne sait au juste ce qu'elles seront. On n'a pas effectué de recherches fondamentales sur le bruit et ses effets sur les gens, pour autant que je le sache, nulle part dans le monde. Nous pouvons, évidemment, utiliser la méthode des décibels qui nous dit qu'un taux en décibels équivalent à 100 indique un seuil de sensibilité où le bruit devient intolérable. Ce taux est certainement trop élevé pour les animaux.

Pour illustrer le problème du bruit, imaginons une tiède soirée d'été dans un endroit résidentiel, ce genre de soirée qui vous invite à en jouir au grand air. Que des avions à moteurs puissants viennent passer toutes les 30 secondes environ, et rompre la tranquilité. Il n'est pas question ici de romantisme, monsieur le président, mais de faits, et le bruit ne fera qu'empirer. Pire que cela, les gens de l'endroit ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres pendant la nuit à cause du bruit.

Nous ne savons pas encore quels seront les effets de la pollution. Nous savons qu'ils peuvent être graves, mais nous ne savons pas jusqu'à quel point. Actuellement, tout indique qu'ils ne sont pas graves. Il n'existe d'ailleurs pas la moindre preuve que le degré d'activité actuel à Malton représente un danger. Mais ce que nous envisageons ici, c'est un agrandissement important qui va tout changer. Certains disent que Malton doit continuer à s'agrandir. Ils allèguent que l'aéroport était là le premier et que ceux qui ont acheté une propriété dans la région auraient dû prévoir ce qui les attendait. Mais, monsieur le président, comment auraient-ils pu le savoir, lorsque les experts ne le savaient pas eux-mêmes? Je veux parler des experts du ministère des Transports et de ceux qui ont conseillé les municipalités de la région. Je veux aussi parler de ceux qui s'occupent de l'exploitation des avions. La technologie des transports aériens change si rapidement que les planificateurs ont été dépassés.

Voilà pourquoi nous devons considérer comme prioritaires les intérêts des propriétaires de la région. Mais il y a autre chose. Nous devons admettre qu'un aéroport est probablement plus économique que deux. Je dis probablement, car ce n'est pas encore prouvé. Je pense qu'on a largement sousestimé le coût de l'aménagement des terrains servant à un grand aéroport. On doit aussi analyser la question du gaspillage; si nous construisons un vaste aéroport nous serons obligés dans 15 ans d'en démolir une partie car, selon moi, un second aéroport s'imposera inévitablement. L'aéroport international de Toronto atteindra le point de saturation en 1985. La chose est donc claire, il nous faut un deuxième aéroport. Si cela est vrai, commençons dès maintenant à acheter des terrains pour un deuxième aéroport; commençons à établir des plans et à prévenir le gaspillage qu'entraînerait la décision de construire un grand aéroport.

N'oublions pas non plus les effets sociaux, du point de vue économique et du point de vue personnel. Si nous considérons les économies de coûts que l'on pourrait réaliser si l'on avait un grand aéroport au lieu de deux, on peut dire qu'il y a certaines économies à faire

en ce qui concerne les compagnies aériennes, en ce sens que l'on n'a pas tout de suite à doubler les installations. Mais il y a d'autres facteurs en cause. Il y a le coût que j'ai mentionné, celui de l'insonorisation; il y a le coût de la terre et l'inévitable encombrement. Il y a le coût facteur humain qui échappe à la quantification. Je parle des coûts qui intéressent les gens.

Je voudrais lire deux brefs extraits de lettres que j'ai reçues. D'ailleurs, j'en ai reçu des centaines à ce sujet. Celle-ci vient d'une famille qui habite près d'une des pistes de l'aéroport. En voici un passage:

L'été dernier le bruit des avions venant atterrir était assourdissant. Ne parlons pas de la pollution de l'air par l'échappement des gaz, ni des vibrations des moteurs qui endommagent la charpente de la maison. C'était l'été dernier. Extrapolez la situation en songeant à 1980: ce sera intolérable—un risque pour la santé qui pourrait avoir des répercussions tardives et de portée incalculable . . . Toutes les enquêtes et les mémoires techniques sur l'expansion des aéroports près d'autres villes des États-Unis préconisent la décentralisation des installations plutôt que l'expansion des aménagements existants.

• (3.30 p.m.)

Voici une dernière lettre, monsieur le président:

Monsieur,

Ne détruisez pas notre maison, je vous en prie. Nous sommes contre le projet d'agrandissement de l'aéroport. Ces nouveaux avions . . . ne nous laisseront plus un jour de paix.

Cette lettre est typique de toutes celles qui nous arrivent au sujet de l'agrandissement projeté. Fort de ces instances et des arguments que j'ai invoqués, je suis tout à fait convaincu que le concept d'un seul grand aéroport est néfaste et devrait être abandonné en faveur du plan qui en prévoit deux. J'ajoute que nous devrions procéder par étapes.

Je ne prétends pas que l'aéroport de Malton doive être fermé, mais je soutiens que nous devrions en limiter l'extension et envisager immédiatement la construction d'un autre aéroport qui servirait de complément harmonieux à celui de Malton.

M. McCleave: Monsieur le président, je comptais traiter quelque part dans mon discours une question que le préopinant vient de soulever. Vu qu'il en a fait un exposé si pénétrant, il conviendrait pour moi d'aborder dès le début la question des aéroports afin de faciliter un débat méthodique. Je parle en tant que député des Maritimes et non comme délégué du caucus pour parler des transports. Comme le député d'Oxford est absent, je m'efforcerai de traiter cette question comme il l'aurait fait.

[M. Gillespie.]

On peut voir à la page 552 du hansard de cette session que le ministre suppléant des Transports a répondu à huit questions soumises au ministère à propos des avions supersoniques et des dispositions prises par le Canada pour entrer dans l'ère supersonique. J'ai constaté avec regret que les seuls secteurs à s'être réjouis de ces réponses étaient les revues intéressées a la protection des oiseaux du Canada; les journaux qui sont censés prendre à cœur les problèmes humains n'ont pas réagi. Quoi qu'il en soit, et j'ai un penchant pour les oiseaux, il y a lieu de remarquer qu'à la page 552 du hansard le ministre suppléant nous a informés qu'un sous-comité de la détonation sonique et du bruit, du groupe d'études des avions supersoniques, se consacre de façon constante à évaluer les problèmes découlant du bruit. On a signalé toutefois qu'on songera à installer à l'écart les aéroports destinés aux avions supersoniques si le groupe d'études fait des recommandations à cette fin. Le ministre s'est dit convaincu que les progrès technologiques permettront d'éviter de recourir à ce moyen.

On a aussi signalé qu'il se fait beaucoup de recherche aux États-Unis et au Royaume-Uni sur les effets physiologiques des surpressions produites par le bruit et les détonations soniques sur les êtres humains et sur les animaux et que le groupe canadien a surveillé de près cette recherche dans d'autres pays.

Une de mes questions, comme en fait foi la page 552 du hansard, était:

Si le niveau de bruit est considéré excessif pour les êtres humains et les animaux domestiques et sauvages, *a*) le ministère songe-t-il à situer les aéroports supersoniques là où le bruit aurait un effet minimum, ou *b*) songe-t-il à interdire ces envolées par une loi, étant donné ces circonstances?

En réponse à la première partie de la question au sujet de l'emplacement des aéroports dans des endroits éloignés, il a été déclaré qu'elle serait certainement prise en considération si les résultats des recherches incitent à une telle décision, mais qu'il fallait espérer que les progrès technologiques empêcheraient de recourir à un tel expédient.

La deuxième partie de la réponse intéressera sans doute le préopinant, puisqu'il s'inquiète beaucoup des effets du bruit sur les habitants des régions accablées d'Etobicoke et de Mississagua. En voici un passage:

En vertu de la loi sur l'aéronautique (Partie I), il y a déjà un règlement qui porte ceci: «Aucun aéronef ne sera conduit de façon à créer une onde de choc susceptible de créer un danger pour les autres aéronefs ou pour les personnes ou les biens au sol.»

Je ne reviendrai pas sur les aspects dont le député a traité avec tant de compétence. Qu'il me soit plutôt permis de signaler aux députés la question suivante, qui figure à la page 2968 du hansard:

Le gouvernement fédéral a-t-il envisagé de procéder à des expropriations de terrains en vue de l'expansion de l'aéroport international de Toronto ...

Et voici la réponse:

Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'acquisition de terrains en vue de l'agrandissement de l'aéroport international de Toronto.

Je crois que le député peut penser à juste titre que la question est maintenant vouée à l'oubli.

Dans mon dossier sur le problème du bruit relativement à l'aéroport international de Toronto, j'ai retrouvé une carte préparée par Bolt Beranck and Norman. Du moins, elle figure au verso d'un avis distribué par M. Borgiel à l'Association des propriétaires d'Applewood Hills en octobre 1968. Comme M. Borgiel est président de l'Association, il serait peut-être opportun de citer une partie de l'avis:

La politique du ministère des Transports est la suivante:

a) «Dans les secteurs où l'intensité sonore atteint ou dépasse 110 PNdBs (des sons perçus), l'expansion résidentielle ne devrait pas être permise pour aucune considération.

b) Dans les secteurs où l'intensité sonore varie de 100 à moins de 110 PNdBs, la construction d'habitations unifamiliales devrait être évitée. Toutes les constructions à logements multiples devraient être insonorisées.»

Si c'est là la politique du ministère, comme je le crois, elle devrait influencer la décision de l'Ontario Municipal Board à l'égard du lotissement qui, dans ce secteur, sauf erreur, a été laissé en suspens. Il faut attendre qu'on ait fixé le sort de l'aéroport international. C'est pourquoi le ministre devrait se hâter de prendre une décision et de l'annoncer.

L'air pur se raréfierait à Etobicoke, où les gens n'oseront plus sortir de chez eux de crainte d'être assourdi par un bruit infernal. C'est une sombre perspective qui devrait pousser le ministre à agir sans délai. Les habitants ne devraient pas avoir à affronter une telle éventualité. La correspondance échangée à ce sujet illustre bien la situation. Quelque 100,000 personnes pourraient devoir se tapir dans leur maison comme des taupes, ne sortant que pour sauter vivement dans leur automobile. Le ministre devrait donc sur-le-champ faire le nécessaire pour prévenir ce danger. S'il permet à l'aéroport de s'étendre et si l'on ne trouve pas quelque moyen d'amortir le bruit des avions supersoniques, ce secteur et tous les autres où l'on permettra un tel vacarme deviendront de véritables enfers. Le comité des transports devrait s'atteler à la tâche, d'après moi, et étudier le problème du bruit. Peut-être siérait-il de renvoyer au comité la partie des crédits du ministère ayant trait à cette question, afin de pouvoir recueillir les témoignages d'experts en la matière et de savoir exactement où nous allons.

• (3.40 p.m.)

Le ministre des Transports a rompu complètement ce matin avec la tradition, geste qui, à mon avis, a reçu un bon accueil. Il a avoué franchement que les travaux des brise-glaces qui ont cours dans le golfe Saint-Laurent et dans le fleuve Saint-Laurent avaient pour but précis, comme nous de la région Atlantique le prétendions depuis des années, l'expansion du commerce. C'est la première fois qu'on daigne le reconnaître, et c'est tout à l'honneur du ministre. Il n'a pas tenté, comme ses prédécesseurs le faisaient depuis une dizaine d'années, de cacher la vérité en nous faisant accroire que le bris des glaces visait uniquement à empêcher les inondations et que l'accroissement du commerce était, en quelque sorte, une conséquence accidentelle. Maintenant qu'on a mis cartes sur table, il nous est possible de faire quelques observations, ce que nous ne pouvions vraiment faire auparavant, sur les répercussions que peut avoir cette politique arbitraire sur notre propre commerce dans la région canadienne de l'Atlantique. Je vais y revenir dans un instant.

On ne peut entamer un débat sur les transports au Canada sans mentionner le nom de ce vaillant loup de mer qu'est John Whitney Pickersgill, président de la Commission canadienne des transports. Au cours d'un discours récemment prononcé à Halifax ou dans une interview accordée à la presse, M. Pickersgill a soulevé le problème du paiement des subventions au Canada atlantique. Il a dit qu'il est peut-être temps d'envisager le problème d'un œil neuf et que l'argent des subventions—on dit qu'il s'agit d'une somme importante—pourrait être mieux utilisé. Je ne sais s'il s'agissait d'un moyen de sondage. Étant donné les décisions très importantes que doivent prendre le ministre et son gouvernement, j'espère que non. Peut-être M. Pickersgill exprimait-il simplement sa pensée à voix haute, sans vouloir adresser des signaux avertisseurs au nom du gouvernement actuel. Cependant, cette déclaration m'a suffisamment inquiété pour que je veuille la discuter. Considérée dans l'abstrait, elle est superbe. Peut-être aurait-on pu employer cet argent à d'autres fins, pour améliorer les transports. A

propos, les subventions versées aux Maritimes figurent au poste 25 des crédits que nous étudions.

Supposez que nous portions cette déclaration un peu plus loin. Je ne demande pas au ministre si M. Pickersgill énonçait la politique du gouvernement. Toutefois, je demande au ministre, s'il tient compte de l'opinion pickersgillienne, de bien vouloir se rappeler ceci: en 1962, le Parlement a voté 1.9 million de dollars pour les opérations de déglaçage sur le Saint-Laurent. En 1966, le montant était approximativement de 2.83 millions de dollars. Je suppose qu'il a encore monté depuis, si l'on songe à l'inflation et à l'augmentation des opérations de déglaçage. Chaque fois que l'on brise la glace sur le Saint-Laurent on favorise le commerce vers les grands ports du fleuve. Maintenant, non seulement le ministre reconnaît que cela a été fait pour aider le commerce, puisqu'on n'a pas prétexté aujourd'hui la lutte contre les crues, mais on nous a dit que les opérations de déglaçage augmenteraient parce qu'elles facilitaient le trafic sur le fleuve Saint-Laurent. Je ne suis pas de ceux qui veulent empiéter sur les prérogatives d'une partie du Canada pour en aider une autre. Je désire seulement attirer l'attention du comité sur ce simple argument: si vous dépensez des millions de dollars pour les opérations de déglaçage, vous subventionnez, en fait, la navigation à certains ports qui font concurrence à d'autres.

Si les idées de M. Pickersgill se réalisent un jour et que nous réduisions les subventions au transport maritime de quelque 12 millions de dollars par année, le gouvernement mettrait-il les frais des brise-glace, qui doivent représenter actuellement 4 à 5 millions de dollars par année, au compte des expéditeurs maritimes qui en profitent? Si nous supprimons toutes subventions, les services spéciaux devraient être à la charge de ceux qui en bénéficient, cela va de soi. Aussi, la somme que le ministre entendait dépenser pour les opérations de déglaçage, en vue de favoriser le commerce, cette somme de 4 ou 5 millions de dollars, mettons-la au compte des navires qui bénéficieront de ce service.

Et faisons même davantage. A la page 500 du Livre bleu, figure un crédit de 2.4 millions de dollars pour couvrir le déficit de l'autorité de la voie maritime du Saint-Laurent. Si les prédictions de M. Pickersgill doivent se réaliser, mettons donc ces 2.4 millions de dollars au compte des navires qui utilisent la voie maritime du Saint-Laurent. Quelques-uns d'entre eux recourent au service du canal Welland. A la même page du Livre bleu figure un crédit de 9.855 millions de dollars pour couvrir le déficit de cette exploitation. Compte tenu de la formule proposée par M. Pickersgill, il ne serait peut-être pas mal à propos de mettre ce montant au compte des navires qui utilisent ce grand réseau de canaux.

Je tiens à rappeler au comité, et j'insiste particulièrement sur ce point, que beaucoup de montants payés par le contribuable canadien profitent plus au Canada central qu'à la région atlantique. Je ne demande pas de les exclure. Je prétends seulement que nous ne devrions pas nous montrer aussi pressés de supprimer les subventions au transport dans la région de l'Atlantique au point d'oublier ce qui pourra en résulter. J'ai peut-être consacré un peu plus de temps à ce sujet que je n'aurais dû mais, somme toute, M. Pickersgill occupe un poste très important dans la fonction publique. Je voulais au moins agiter un peu cette idée—pas lui, car je ne crois pas qu'il faille aborder un problème sous un angle personnel et je ne l'ai pas attaqué personnellement. Toutefois, je voulais au moins que son idée soit mise sur le tapis à la Chambre des communes pendant quelques minutes.

Une autre question maintenant. Lorsque le ministre répondra, peut-être s'en occupera-t-il. Je veux parler de la fin du blocage du tarif-marchandises maritime, qui, je crois, aura lieu vers le 23 mars. Peut-être le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il espère en ce domaine et si lui et le ministère s'occupent du problème du trafic de détail, qui a déjà été soulevé ici auparavant.

Puis, il y a la nouvelle question des aménagements portuaires. Le député de Saint-Jean-Lancaster a fait valoir des arguments fort intéressants au sujet des activités du Conseil des ports nationaux. Je lui concède que la Commission a été extrêmement juste dans ses décisions et qu'elle n'a pas favorisé un port plutôt qu'un autre. Je pense qu'Halifax a eu de la veine à l'époque des containers, en toute déférence pour mon ami du Nouveau-Brunswick, car nous avons formé un comité de citoyens qui a travaillé avec la Commission du port d'Halifax, et la province de Nouvelle-Écosse a établi une société de la Couronne qui aidera Halifax à s'adapter au rythme de la nouvelle ère des transports.

Enfin, comme la plupart des députés, je prends régulièrement l'avion en fin de semaine et j'aimerais faire une proposition au ministre, qu'il soumettra, j'espère, au nouveau président d'Air Canada, quand ce monsieur ou cette dame sera nommé, la semaine prochaine. Je dis cette dame, car certaines personnes sont toujours à la périphérie de la société juste, et on ne s'est pas encore occupé

d'elles. De toute manière, je demanderais au ministre de faire la proposition suivante au nouveau président d'Air Canada. L'époque du Viscount touche à sa fin, mais on peut probablement utiliser encore ces avions d'une façon rentable. Je demanderai donc si on ne pourrait pas multiplier les vols, à partir d'une ville comme Ottawa, qui éviteraient Toronto ou Montréal.

• (3.50 p.m.)

Par exemple, monsieur le président, il y a toujours un assez bon nombre d'habitants des Maritimes ou de la région atlantique à bord de l'avion que je prends pour me rendre à Halifax et qui quitte Ottawa le vendredi après-midi. Il n'y en a pas autant toute la semaine mais, à mon avis, un vol direct d'Ottawa à Halifax, certains jours de la semaine, serait avantageux. Il supprimerait le temps d'attente à Montréal, le transbordement des bagages d'un avion à un autre, comme le fait actuellement Air Canada.

C'est, à mon avis, une idée valable qui pourrait s'appliquer aussi aux vols d'Ottawa à London (Ont.), sans passer par l'aéroport de Malton. Le ministre pensera assurément à d'autres exemples. J'estime qu'il vaudrait la peine d'envisager la question sous cet angle et je serais reconnaissant au ministre de le faire pour mon compte.

M. Danson: Monsieur le président, c'est l'un des débats les plus utiles qui se soit déroulé récemment dans cette enceinte sur des problèmes importants. Les transports sont un élément essentiel de notre essor économique et social. Nous avons consenti à ne pas traiter dans ce débat du logement—autre domaine relevant du ministre—mais selon moi nos observations ne sauraient être dissociées des problèmes urbains.

J'ai été ravi de voir mon prédécesseur, le député d'Etobicoke, traiter si habilement et si savamment du problème qui se pose peut-être plus directement dans sa circonscription que dans la mienne à l'heure actuelle, bien qu'il nous arrive chez nous aussi d'entendre ces vrombissements assourdissants à une distance de 10 ou 15 milles. Le discours du député est un exemple du travail de recherche et d'étude entrepris par les députés de la grande agglomération torontoise, qui s'intéressent activement au problème soulevé par le préopinant. Le député de Peel-Sud, qui aurait participé avec joie au débat d'aujourd'hui, est malheureusement souffrant, mais il a fait un travail considérable dans ce domaine. Nous tâchons de ne pas nous montrer chauvins en ce qui concerne l'aéroport international de Toronto. Mon collègue d'Etobicoke a traité des aspects techniques du développement de l'aéroport et en a proposé l'expansion; il s'est acquitté de cette tâche avec honneur, je pense.

Habitants de villes ou de la périphérie, nous ne croyons pas nécessairement que les grandes villes du monde soient ce qu'il y a de mieux. Je dirais même plus, nous ne nous imaginons pas qu'il est préférable d'habiter dans les grandes villes que dans les petites villes du pays. De fait, monsieur le président, nous avons quelquefois des doutes à ce sujet. Néanmoins, nous nous rendons compte avec le temps des dangers des immenses agglomérations et des problèmes qu'elles comportent. Ces problèmes existent actuellement aux États-Unis et ont des conséquences tragiques. Nous disposons ici d'un moyen d'éviter ces problèmes que nous redoutons.

J'estime, monsieur le président, que nous devons envisager de déplacer toute circulation aérienne intense hors des grandes agglomérations. Ce problème n'est pas seulement propre à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver ou à d'autres grandes villes du pays. Il concerne de nos jours chaque collectivité de n'importe quel pays. C'est une crise qui nous menace. Nous sommes obligés de régler le problème au lieu d'y parer ou de la prévoir, et c'est déplorable. On peut très difficilement parer à ce problème. Mes collègues ont expliqué que la technologie évolue si vite qu'il est difficile de s'y adapter. Nous pouvons toutefois discerner certaines tendances.

Plusieurs organismes internationaux s'occupent de ces problèmes, le principal étant, peut-être, l'IATA bien que, sauf erreur, la Commission canadienne des transports s'y consacre diligemment. La Commission recrute les meilleurs spécialistes internationaux pour qu'ils viennent ici contribuer à sa tâche redoutable. Le ministère des Transports lui-même mène aussi des études détaillées. D'autres instituts élaborent des modalités pour régir des études sur le transport, par opposition aux études sur l'urbanisme.

Dans ce dernier domaine, le Canada compte des spécialistes qui n'ont rien à envier à leurs collègues étrangers. Il va de soi que le monde compte des sommités mais, si on compare les pays et les personnes, nous ne le cédons à personne et nous avons des talents pour former tout service d'études sur l'urbanisme. Nous connaissons toutefois une grave pénurie de spécialistes des questions de transport.

Je propose, monsieur le président, que nous prenions au Canada l'initiative de créer un

institut mondial de recherches sur le transport. Il pourrait s'établir sur notre territoire et fonctionner avec un personnel d'experts dans ce domaine. Nous pourrions en faire un centre mondial d'étude sur les transports. Nous pourrions employer nos nationaux et inviter à titre permanent des experts universitaires des quatre coins du monde et les attacher à la faculté. Nous pourrions également avoir comme visiteurs de passage des experts de tous les pays. Je n'aime pas à toujours employer le mot «experts» car personne, je pense, ne peut être expert à ce point. Un expert est par définition un perfectionniste; je veux parler du spécialiste hautement qualifié. Ces gens peuvent mener des enquêtes sur les modes de transport. Comme mon honorable ami d'Etobicoke l'a dit, monsieur le président, un tel institut pourrait mener des enquêtes sur l'effet du bruit; aucune n'est faite présentement.

Il nous faut des programmes à long terme. J'allais parler de programmes de choc, mais c'est un mot délicat lorsqu'il s'agit de transport aérien. Nous avons besoin de recherches qui portent sur la construction d'aérogares situées à une certaine distance des centres urbains pour recevoir les avions supersoniques et les jets géants, comme je l'ai déjà mentionné.

Cela résoudrait le difficile problème du bruit. Le bruit ne serait pas éliminé, mais éloigné du moins des régions à population dense, tout en préservant celles-ci de la pollution de l'air, si c'est un problème. De plus, cela contribuerait à assurer la sécurité des espaces aériens en décongestionnant le trafic aérien et terrestre autour de l'aéroport.

Si nous voulons nous servir de l'aéroport international de Toronto comme exemple, monsieur le président, et admettre que le même problème se pose à Toronto et à Montréal, nous pourrions vraisemblablement établir une installation importante à mi-chemin entre Toronto et Montréal, ce qui comporterait une dépense au lieu de deux. Les études qui ont été faite sur cette question indiquent que l'élément coût, outre les éléments sociaux, l'emporte facilement en faveur de l'établissement d'une seule installation.

La clé de cette idée réside, bien entendu, dans la possibilité de persuader les gens des principaux centres: Montréal et Toronto, de se tourner vers l'installation centrale, qui se situerait, disons, dans la région de Kingston-Trenton, Cette région présente de grands avantages, comme le lac, situé au Sud, de grands espaces inutilisés, au moins des espaces à population beaucoup moins dense que dans les principaux centres au Nord. En face du lac, s'étendent des localités comme Syracuse et Rochester, voir Buffalo. Celles-ci pourraient peut-être être desservies par aéroglisseurs, de sorte que l'installation aurait réellement un caractère international.

[M. Danson.]

Néanmoins, comme je l'ai signalé, monsieur le président, la clé de l'affaire est d'amener les gens des grands centres vers l'aéroport. Ce devrait être le sujet de notre étude fondamentale, et nous devrions former un institut pour étudier le problème. Si nous arrivons à transporter ces gens, des centres urbains à l'aéroport, à des vitesses bien supérieures à 100 milles à l'heure—et d'après moi, nous devons songer à les déplacer à 200 milles à l'heure—le voyage prendra alors moins d'une heure. C'est le temps qu'il faut maintenant pour se rendre aux aéroports, et ce sera encore plus long à l'avenir, si on ne fait rien. Une fois le problème résolu, nous réglerons celui des transports sur de courtes distances. Si nous pouvons transporter les gens jusqu'à mi-chemin entre Montréal et Toronto en une heure, nous pouvons les amener à Toronto en deux heures, et je crois que beaucoup de gens seraient ravis d'aller à Toronto. Le point est que nous devrions ramener au sol 80 ou 90 p. 100 du trafic aérien inter-cités. Pensons d'abord à ramener les gens sur terre. La même solution vaut pour les deux problèmes. Les villes situées dans un rayon de 500 milles peuvent toutes êtres desservies par un moyen de transport rapide et de conception nouvelle. Il ne suffit pas de mettre quatre trains jet par jour à l'horaire, car les avions décollent constamment.

• (4.00 p.m.)

Nous sommes portés à penser au trafic aérien seulement en fonction des voyageurs, mais les lignes aériennes deviennent rapidement des transporteurs de marchandises, sur une grande échelle. La tendance indique une augmentation rapide et croissante du volume de cargo destiné dans la plupart des cas aux grands centres, et il faut organiser les mouvements d'aller-retour. Je propose que l'on étudie deux moyens de transport de préférence aux autres. L'un est le système de monorail, dont les techniques sont déjà éprouvées. Des coques spéciales pourraient être conçues, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, de grandes ou de petites dimensions. Étant donné que le courant serait permanent les gens et les marchandises pourraient emprunter le monorail selon les besoins. De grandes vitesses seraient possibles, de même qu'une grande souplesse. Les problèmes du droit de passage persisteraient, mais ils ne seraient pas aussi aigus que ceux que posent les voies ferrées au sol. La formule simplifierait la technologie de la circulation puisque, naturellement, des routes pourraient être construites sous le monorail.

La forme de transport qu'il faudrait examiner, à mon avis, est le système pneumatique. Les êtres humains n'aiment guère se voir propulser dans une pneumatique. Pour la plupart, nous connaissons bien le pneumatique utilisé dans certains magasins pour transporter l'argent et les messages. Ce principe peut s'appliquer sur une échelle beaucoup plus vaste pour transporter des marchandises et des personnes. Les problèmes du droit de passage seraient grandement simplifiés parce que, naturellement, un tube peut s'enfouir sous terre. Ici encore, on pourrait concevoir des containers spéciaux et construire des avions pour les transporter. Nous pourrions en arriver au point où chaque voyageur posséderait son propre conteneur minuscule; insérés dans le pneumatique, avec nos bagages, nous y demeurerions jusqu'à destination. Cette perspective peut paraître éloignée, mais pas assez pour qu'on ne la considère pas comme une autre option à la confusion qui fleurit actuellement.

La solution comporte des avantages connexes. Un point intermédiaire entre Toronto et Montréal pourrait desservir également le secteur nord de l'État de New York. Pensez-y, nous avons un homme comme M. Buckminster Fuller, artiste en matériaux et penseur lucide à 73 ans—un Léonard de Vinci moderne et l'un des plus grands hommes de notre époque. Il a proposé la construction d'un prototype de ville pour Toronto, mais une telle formule pourrait s'appliquer partout. La population optimum serait d'environ 100,000 habitants, et la nouvelle ville pourrait bien être construite pour accommoder ceux qui devront s'occuper du fonctionnement et de l'entretien de l'aéroport, avec leur femme et leurs enfants, les services dont eux-mêmes auraient besoin, et le reste.

Ils ne devraient pas rester dans le bruit non plus. Grâce aux transports ultra-rapides, ces gens pourraient habiter à 100 milles de là et se rendre au travail tous les jours. Pareil projet offre une belle occasion pour la planification. Si une nouvelle ville était construite à l'est de l'aéroport et si cela marchait, on pourrait en construire une autre à l'ouest, allégeant ainsi la pression de l'expansion de la métropole en la diffusant dans les régions où il faut de la main-d'œuvre et où les gens peuvent vivre confortablement. Grâce aux transports ultra-rapides ils pourraient continuer à jouir des avantages (ou des désavantages) de la ville si tel est leur désir.

Parallèlement, nous pourrions bénéficier des travaux de l'institut mondial des recherches sur le transport en le joignant à une université comme l'Université Queens, à Kingston. Ce serait une bonne idée de faire de l'Université Queens le centre international par excellence des recherches sur les transports. Il y a aussi le Bureau des recherches sur les missiles, à Toronto, qui fait des études fort utiles pour 45 villes de plus d'un million d'habitants dans le monde entier. Il est agréable de savoir que les gens de n'importe quel pays peuvent venir directement à notre magnifique aéroport international de Toronto et se rendre en ville en moins d'une heure; il en est de même pour Montréal pour ceux qui veulent voir l'IATO ou l'EXPO. S'il est possible d'établir un service de transit rapide entre Toronto et Montréal, pourquoi ne pas l'étendre à Québec ou même à l'embouchure du Saint-Laurent?

Une voix: Ou à Moncton, peut-être?

M. Danson: Ou à Moncton, un endroit important. Ou bien jusqu'à Windsor. Nous aurions alors un système de transport rapide depuis Détroit jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent. Et qui nous empêcherait de créer une ligne assurant la correspondance avec Ottawa? Lorsque nous aurons terminé ces réalisations techniques, nous aurons trouvé la réponse à un problème des plus importants pour un pays comme le nôtre, où les grandes distances et les difficultés de communication sont un obstacle aux déplacements, même lorsqu'il s'agit de se rendre dans les villégiatures d'été. Nous aurons trouvé d'un seul coup le moyen d'améliorer notre économie et celui d'enrichir notre vie. Pour des raisons que nous ignorons peut-être nous-mêmes, le Canada jouit d'une grande considération dans le monde, et toute initiative de notre part serait saluée par les autres nations dont un grand nombre se joindraient volontiers à nous pour tenter cette expérience, ce qui ferait du Canada un centre exceptionnel où l'on essaierait de trouver un meilleur mode de vie.

M. Lundrigan: Je n'avais pas l'intention, au début, de prendre part à la discussion de ces crédits. J'ai pris l'habitude, récemment, de me laisser entraîner dans des discussions sur les crédits de divers ministères et j'étais décidé, aujourd'hui, à garder le silence. Mais j'ai tout à coup réalisé que nous ne voyons pas le ministre tous les jours de la semaine à la Chambre. Nous savons qu'il est un homme très occupé, et qu'il s'est beaucoup déplacé dans tout le Canada ces deux derniers mois.

Ce n'est pas tous les jours que nous avons l'avantage de présenter nos points de vue et de discuter nos problèmes avec un ministre qui doit lui-même envisager l'un des plus épineux problèmes au Canada, celui de s'acquitter avec satisfaction de ses attributions de ministre comptable à la fois du transport et du logement. En l'occurrence, j'ai pensé dire quelques mots. J'aime bien un ministre qui

sait prendre le taureau par les cornes. Quand nous demandons à ce ministre ou à l'un de ses collègues de saisir le taureau par la queue et de faire du bon travail, nous demandons vraiment trop. Je suis d'accord avec un certain nombre de mes collègues qui ont parlé de la lourde charge assumée par ce ministre, qui doit s'occuper d'un double portefeuille. Je le répète, c'est lui demander de saisir le taureau par la queue. Je devrais interroger à ce sujet certains de mes collègues de l'Ouest, mais je crois qu'il s'agit d'une tâche presque impossible.

• (4.10 p.m.)

J'estime que le portefeuille des Transports est l'un des plus importants pour presque toutes les régions du Canada. Comment parler de développement économique sans parler d'abord des transports? Chacun sait que le Canada a beaucoup de ressources. Comment peut-on parler de les mettre en valeur sans considérer le problème des transports? Comment peut-on parler des marchés et de la main-d'œuvre et faire face au coût de la vie sans résoudre les problèmes de transport qui se posent dans ces domaines? Le transport est l'une des solutions les plus importantes, l'un des foyers principaux du développement des secteurs du Canada qui souffrent d'inégalités régionales.

Je ne prétends pas être un spécialiste des transports, mais si j'avais le temps aujourd'hui d'exposer l'opinion d'éminents penseurs, économistes et autres experts en matière d'expansion aux États-Unis et dans d'autres pays, je prouverais que des transports dépendent l'expansion de notre pays et la solution de bon nombre de nos problèmes régionaux.

J'aimerais m'arrêter aujourd'hui à l'un des problèmes majeurs des transports au Canada: les services de transbordement. Monsieur le président, j'ai déjà fait des instances au ministre des Transports, au nom des habitants de diverses parties de la région atlantique, au sujet des services de transbordement, et je dois admettre que la plupart des choses que j'ai demandées sont à l'étude, tout au moins. J'estime toutefois qu'il est temps de revoir et de discuter la question des services de transbordement dans l'ensemble du Canada.

Pour les gens qui vivent dans des îles qui ne seront pas reliées au continent, la seule route transcanadienne, c'est l'océan, le transbordeur servant de pont. Il n'en existe pas d'autre pour eux. Je sais qu'on verse des subventions considérables à des particuliers et à divers groupes et organisations pour exploiter des services de transbordement dans divers endroits, mais je ne comprends pas pourquoi des secteurs importants de la population qui vit dans des îles sont obligés de payer pour utiliser ce qui leur sert de route transcanadienne.

Pourquoi les gens qui habitent des îles à quatre ou cinq milles au large des côtes, des îles de 5,000 à 6,000 habitants, doivent-ils tolérer un service comme celui qui leur est assuré par l'entreprise privée, grâce à l'aide du gouvernement fédéral, mais pour lequel ils doivent payer un prix tellement prohibitif que le service de transbordement n'est pas à leur portée? Comment pouvons-nous donner les mêmes avantages économiques, sociaux et culturels à tous les Canadiens si, en n'assurant pas de bons services de transbordement, nous empêchons des gens de se rendre sur la terre ferme, ou, si nous assurons ces services, c'est à un tel prix que nous les empêchons littéralement de s'en servir?

Je pourrais décrire en détail bon nombre de problèmes auxquels font face mes collègues de la région atlantique, et bien de mes amis de la Colombie-Britannique, de diverses régions du Québec et du Canada. Je pourrais parler des prix que doivent payer les insulaires pour utiliser ce qui leur sert de route transcanadienne. Il est temps que nous abandonnions cette façon désordonnée d'assurer des services aux insulaires, et que nous examinions lucidement nos méthodes actuelles.

De temps en temps, un exploitant privé, peu satisfait des recettes que lui rapporte son service de transbordement, fait des instances auprès de son député et du ministre des Transports, et même de Jack Pickersgill s'il le connaît assez bien et, comme résultat, $2,000 ou $5,000 de plus sont affectés à ce service. C'est de ce genre de planification que parlait mon honorable ami de l'une des plus importantes circonscriptions de la région atlantique, il y a plusieurs jours. Ce n'est pas s'attaquer au problème.

Je sais que je n'obtiendrai pas qu'on s'occupe de cette question demain matin, mais je crois qu'il est temps que le gouvernement canadien se mette à traiter les insulaires—je ne parle pas d'îles où ne vivent que cinq ou dix familles, mais de celles où il faudra fournir un service de transbordement pour beaucoup plus de gens d'ici 10, 20 ou 30 ans—comme s'ils étaient Canadiens à part entière. Le gouvernement devrait leur procurer un service de transbordement gratuit pour leur permettre de mieux profiter de la situation économique dont jouissent les Canadiens d'autres régions du pays. Le gouvernement devrait aider ces habitants à participer à

notre société juste. Un service de transbordement devrait être fourni gratuitement par le gouvernement, ou par une entreprise privée soutenue par le gouvernement, afin que ces insulaires puissent emprunter leur route transcanadienne sans payer des sommes excessives.

J'ai eu l'honneur, il y a quelques mois, de visiter une collectivité insulaire de ma circonscription. J'ai débarqué dans l'île mais je me demandais un peu si je devais partir lorsque je me suis rendu compte du prix de la traversée. Deux amis et moi-même avons dû payer $48 pour franchir un détroit de six ou sept milles, et c'est un service que l'on n'assure que cinq ou six fois par semaine. Cette île compte 5,000 habitants et je soutiens qu'ils sont défavorisés par rapport à certains de leurs concitoyens. Il est donc temps que le gouvernement canadien commence à leur accorder une sollicitude fondée sur la réalité, à savoir que le bras de mer qu'ils doivent traverser fait partie de leur route transcanadienne, la seule qu'ils connaîtront jamais.

Pour entrer dans les détails, monsieur le président, je tiens à protester contre un seule chapitre des crédits du ministère des Transports. J'ai examiné assidûment les frais d'administration de la Commission canadienne des transports. On entend toutes sortes de propos et de raisons sur l'impossibilité d'assurer tel ou tel service parce que nos moyens sont limités, que nous manquons d'argent et que nous devons préparer notre budget en conséquence. Pourtant, bon nombre de mes collègues qui ne sont pas de mon parti, qui ne sont même pas de l'opposition, m'ont signalé, à la page 537 du Livre bleu, que 17 membres de la Commission canadienne des transports reçoivent un traitement global de $461,000. Le président de cette Commission touche $40,000, assez pour lui permettre de survivre pendant l'hiver. Deux vice-présidents touchent $35,000 chacun. Il y a trois présidents qui sont rémunérés à $27,000 chacun et on nous demande maintenant de porter leur nombre à cinq, à $27,000 chacun. Il y a ensuite neuf membres de la Commission qui reçoivent la pitance de $24,000 chacun.

Ces 17 personnes au service du gouvernement canadien gagnent en moyenne $27,000 chacune, sans compter leurs frais. Si on les comptait, je ne sais à combien s'élèverait le total. Le ministre des Transports le sait, lui, mais $461,000 est une somme fantastique pour une seule commission, et cela ne comprend que les dirigeants, les grosses légumes de la commission. Si on sondait l'opinion des 264 députés de la Chambre, je crois que la grande majorité, ceux tout au moins qui écoutent leur conscience, s'élèveraient contre cette façon de dépenser l'argent des contribuables. A mes yeux, c'est un scandale. Je ne puis approuver pareilles dépenses.

• (4.20 p.m.)

Je n'entrerai pas dans le détail des quelques problèmes particuliers qui me préoccupent. Le ministre est au courant, car j'ai déjà discuté avec lui de la question de l'aéroport international de Gander. Toutefois, j'aimerais parler brièvement de l'aéroport international de Gander. J'en ai parlé au ministre et j'ai fait des instances auprès de son bureau. Le gouvernement du Canada pourrait certainement s'attaquer au problème des disparités qui se manifestent dans l'Est du Canada notamment en s'occupant comme il le devrait de l'aéroport international de Gander, car cet aéroport pourrait servir de stimulant économique à toute la côte est de Terre-Neuve. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre lui communiquera mes propos. J'ai déjà formulé des instances qui sont restées sans réponse mais, sauf erreur, le ministre étudie actuellement le problème.

J'ai indiqué que la piste actuelle de 8,900 pieds est insuffisante pour répondre aux besoins croissants d'une technologie en pleine évolution, s'il m'est permis d'utiliser le jargon usuel. La piste de 8,900 pieds ne répond pas aux exigences des appareils modernes. Des personnalités éminentes de l'aviation, y compris un Canadien réputé, ont déclaré qu'à moins de posséder des pistes de 11,000 pieds au minimum, en moins d'un an les aéroports actuels seront devenus désuets.

L'aéroport international de Gander a un bel avenir et il pourrait, je pense, servir de stimulant à toute la côte est de Terre-Neuve. Je n'entrerai pas dans le détail d'aucun des projets en voie de négociation au sujet d'autres stades de l'aménagement de l'aéroport, car avec l'avènement des avions à réaction géants, nous ne pouvons en discuter avant d'avoir des pistes d'atterrissage convenables. Nous avons un superbe aéroport à Gander mais à moins de disposer d'un bout de piste supplémentaire, il ne faudra plus songer à l'expansion future de la côte est de Terre-Neuve telle que je l'envisage présentement.

Enfin, en examinant la page 539 du budget des dépenses, j'aperçois un crédit de $27,500 pour un service de transbordeur entre Carmanville et l'île Fogos à Terre-Neuve. Ce montant représente à peu près le cinquième de ce qu'il aurait fallu affecter pour desservir

les gens de cette île. Par suite de la correspondance que j'ai échangée avec le bureau du ministre, j'ai appris que le montant de la subvention en 1968-1969 sera de $40,000. Pourquoi un tel écart? Je n'interprète peut-être pas bien le but visé par les prévisions de dépenses. Je signale ce point particulier au ministre. Peut-être aimerait-il faire plus tard quelque commentaire là-dessus.

M. Schreyer: Monsieur le président, j'ai trouvé intéressantes et instructives les déclarations faites il y a un moment par les trois préopinants. J'ai été particulièrement intéressé par les remarques du député d'York-Nord, qui a parlé de M. Buckminster Fuller. Il me semble que le député pourrait le prendre pour la version canadienne junior de M. Fuller. Ses prévisions d'une immense portée nous remplissent de terreur. Je ne dis pas cela en manière de plaisanterie. Je suis certainement d'accord avec sa prédiction selon laquelle, à cause des énormes avions à réaction supersoniques, il faudra nous écarter sensiblement, dans notre façon de penser, des pratiques actuelles et de l'attitude des fonctionnaires du ministère et même d'Air Canada. La notion d'un aéroport régional ou d'un centre régional de services aériens pour desservir une vaste région comprenant les métropoles de Toronto, Montréal et Ottawa, m'impressionne vraiment. Je suis de ceux qui croient qu'une politique nationale n'est pas digne de ce nom si elle ne tient pas suffisamment compte des besoins régionaux des différents secteurs du pays.

J'aimerais maintenant parler brièvement du sort de la base d'Air Canada à Winnipeg. Je constate que le député d'York-Nord a étendu les limites géographiques que desservirait ce centre aérien d'abord à Montréal, puis à Québec et enfin à l'Est jusqu'à Moncton, après que je l'en eus convaincu. J'espérais qu'il ferait bénéficier Winnipeg de ce projet, à cause des services de révision dont dispose actuellement cette base pour les avions à réaction. La queston est d'actualité puisque le ministre chargé du développement régional a prononcé hier soir un discours à Montréal sur les disparités régionales au Canada. Comme je ne puis trouver de compte rendu de son discours dans les journaux, sauf dans *La Presse*, j'aimerais en consigner un alinéa qui, à mon avis, porte directement sur tout le problème de la disparité régionale. Celui-ci se rattache de près au déplacement de la base d'Air Canada. Je cite l'extrait suivant:

[*Français*]

M. Marchand a défini comme objectifs à long terme du ministère «régional» le regroupement des industries,

(*Applaudissements*) Les honorables membres sont trop enthousiastes.

M. Clermont: Non, c'est à cause de votre français.

M. Schreyer: Je continue, monsieur le président.

... non pas dans un grand «centre urbain-cancer», mais dans trois ou quatre centres industriels de moyenne grandeur, qui seraient, pour le Québec, Montréal, Québec, Rimouski et Chicoutimi, par exemple. D'autre part, l'implantation d'industries adaptées aux besoins et aux conditions de la région dans les régions sous-développées.

[*Traduction*]

Si j'ai bien compris le ministre, il prétend que c'est une grave erreur, du point de vue de l'économie nationale, que de s'en remettre au laissez-faire et de ne pas tenir compte du fait que les industries et installations techniques encombrent de plus en plus les grandes agglomérations, tandis que le reste du pays reste dans la stagnation et que les régions à évolution lente accusent un recul. Pour ce qui est de la grande agglomération de Montréal, étant donné l'accroissement considérable du trafic aérien prévu d'ici quelques années, il faudra, selon moi, dépenser des millions de dollars pour favoriser l'expansion des installations à l'aérogare de Montréal. Personne n'y voit d'inconvénient. C'est une nécessité évidente et dont tout gouvernement fédéral devra tenir compte. Néanmoins, en plus des millions de dollars qu'exigera l'expansion des installations à l'aérogare, Air Canada devra dépenser, sauf erreur, des millions de dollars pour agrandir ses hangars destinés aux avions à réaction. Voilà une chose dont on n'avait pas tenu compte à l'époque où une ou deux commissions ont fait enquête et rapport sur le problème concernant le choix de l'emplacement de la base d'Air Canada.

J'aimerais que le ministre des Transports indique clairement s'il est vrai que, au cours de la prochaine décennie, on veut consacrer d'importants capitaux à l'expansion de l'aéroport de Montréal. En outre, indiquerait-il clairement si Air Canada projette d'immobiliser des capitaux considérables dans l'agran-

dissement des ateliers de réparation et des hangars pour les moteurs à réaction à Montréal? Le cas échéant, l'affaire serait d'un poids considérable au moment de juger si ce sont des raisons purement économiques qui amèneront le transfert de la base de réparation de Winnipeg à Montréal.

• (4.30 p.m.)

Je voudrais en dire beaucoup plus à ce sujet, mais comme j'en ai parlé il n'y a pas tellement longtemps, je m'abstiendrai de le faire pour le moment. Il est difficile pour moi de comprendre le député de Témiscamingue—non pas mon collègue, mais le chef du Ralliement créditiste—qui a déclaré, sauf erreur, que nous devions envisager le problème de l'emplacement de la base d'Air Canada strictement du point de vue économique. J'ai été étonné lorsque le député a ajouté qu'il savait parfaitement bien qu'il y avait d'autres considérations en cause. Il a lutté avec acharnement au cours des 5 dernières années en vue d'établir une politique, pour nos sociétés de la Couronne et le National-Canadien, qui refléterait le caractère bilingue du pays. On ne peut pas envisager constamment toutes ces opérations strictement du point de vue économique. S'il en était ainsi, comment pourrait-on espérer convaincre les sociétés de la Couronne qu'elles devraient, en dépit de frais supplémentaires, s'engager à fournir des services bilingues, afin de répondre aux besoins des Canadiens, qu'ils soient de langue anglaise ou française? Le député de Témiscamingue ne prétendait pas que l'exploitation des sociétés de la Couronne doit être considérée simplement en fonction de leur rentabilité, car il arrive parfois qu'il y a d'autres facteurs primordiaux.

Pour ce qui est de la base d'Air Canada à Winnipeg et de la question de savoir si elle devrait être déplacée entièrement pour venir s'ajouter aux installations de Montréal, déjà considérables, il ne s'agit pas ici uniquement de régie interne de cette société de la Couronne mais aussi des besoins des différentes régions du Canada. Il faut décider si nous voulons mettre tous nos œufs dans le même panier et imiter ces républiques peu évoluées où l'on a tout entassé dans quelques agglomérations urbaines, laissant la campagne dans une extrême pauvreté et dans une misère abjecte sans grandes chances d'en sortir. C'est ça qui est en cause, et non pas seulement l'activité économique interne ou les bilans d'une société de la Couronne.

Je voudrais maintenant aborder une question qui a été effleurée par deux orateurs de l'autre côté de la Chambre, le député d'Etobicoke et celui d'York-Nord. Ils sont allés jusqu'à proposer que, au sein du ministère des Transports, on devrait s'efforcer davantage, soit sous l'autorité du ministère des Transports ou d'un organisme distinct, d'accentuer les recherches en matière de transport, sur les questions économiques qu'il soulève, sur les conséquences des nouveaux moyens de locomotion et sur la santé et la sécurité du public. Je suis tout à fait d'accord. Ni l'un ni l'autre n'a parlé de recherches sur les effets du son; ils n'ont parlé que du bruit. Ils ont parlé du bruit en ce qu'il pouvait atteindre la santé ou la sécurité du public, ou des dangers auxquels il exposait la population.

Je suis d'avis qu'il faudrait étendre cette proposition pour qu'elle englobe également la recherche sur les effets du son, et non pas seulement ceux du bruit, qui comprend les puissances sonores du plus haut décibel. Nous devrions aussi étudier les sons inaudibles à l'oreille humaine, les sons à haute fréquence, les ultrasons, etc. Je suis persuadé, pour m'être intéressé à cette question depuis plusieurs mois, que le ministère des Transports, bien qu'il délivre les licences relatives au matériel et aux exploitants, ne connaît vraiment pas quel est le degré au-delà duquel une émission de radiation énergétique cesse d'être sans danger. Je ne l'affirmerais pas si je n'en était convaincu. Certains fonctionnaires de la division des licences du ministère des Transports ont pour fonction de vérifier toutes les demandes de licences pour le matériel de télécommunication. Ils s'assurent, semble-t-il, que la force d'émission ne dépasse pas une certaine fréquence. Puis ils émettent la licence dans l'hypothèse que le poste va émettre en-deçà de limites acceptables et ne menacera d'aucune façon la santé ni la sécurité du public.

A cet égard, on a fait beaucoup plus de recherches aux États-Unis qu'au Canada. Les États-Unis y ont consacré des millions de dollars et les chercheurs sont beaucoup plus mal à l'aise au sujet de leurs normes de sécurité que nous le sommes des nôtres. C'est une situation troublante. Si l'on demande au ministère des Transports s'il est convaincu qu'une tour d'hyperfréquence émettant de l'énergie au taux d'environ 5 watts à une fréquence de 6,000 megacycles est inoffensive, on lui répond que cela cadre bien dans les normes acceptées depuis bon nombre d'années et qu'il ne peut y avoir aucun danger.

Jai constaté à la lecture des procès-verbaux du comité sénatorial du commerce aux États-Unis, qui était saisi de cette question du contrôle des radiations pour la sécurité de la santé, que les plus grands experts des États-Unis admettaient à l'unanimité, ou la plupart certainement, que les normes qu'on y a maintenues depuis dix ans étaient sérieusement périmées. A leur avis, ces normes sont primitives, elle doivent être affinées et réévaluées. Les normes sur lesquelles nous nous fondons pour émettre des licences ne tiennent pas compte de l'effet non thermique de l'énergie radiante au cours de longues périodes de temps sur les tissus humains et sur les formes de vie végétative et animale.

Que faisons-nous dans le pays pour faire face à ce problème ou pour parer à ce danger éventuel? Il devient d'année en année plus important d'y songer, car on se sert de plus en plus de ce genre d'équipement. Ce sont les autorités militaires et les industries des télécommunications qui s'en servent le plus. Depuis deux ans, on commence à les utiliser davantage aussi dans les cuisines. Beaucoup de fours sont équipés en vue d'utiliser l'énergie radiante des ondes courtes pour cuire les aliments.

Les exemples que j'ai donnés ne représentent qu'une petite partie de ce phénomène qui suit le progrès de nos connaissances dans ce domaine. Je le dis sans détour et sans vouloir froisser les sentiments de quiconque, nos recherches et notre ouverture d'esprit à cet égard sont très loin du compte. Notre ministère de l'Agriculture a entrepris quelque recherche dans cette direction. Il a fait un don de $3,000 à l'Université du Manitoba pour faire des recherches sur les dangers possibles de l'effet thermique des radiations des ondes courtes et de l'énergie qu'elles dégagent. J'estime que cela n'a pas de sens. Toute recherche digne de ce nom en ce domaine doit s'étendre sur une longue période et consister en recherche pratique et non uniquement en recherche de laboratoire. Elle doit porter sur les effets non-thermiques possibles des microondes et des radiations des fréquences électriques. Je ne pense pas à l'avenir lorsque je dis qu'il existe un besoin urgent en ce domaine. Ce besoin est actuel. Puisque le ministère des Transports délivre des permis pour ces installations, c'est lui qui doit entreprendre les recherches au lieu de les laisser entre les mains du ministère de l'Agriculture. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne se livre pas non plus à ces recherches. Il ne semble exister aucune liaison entre les ministères qui pourraient s'intéresser à la question lorqu'il y a recherche; celle-ci est insuffisante, non seulement financièrement mais aussi quant à son ampleur. Somme toute c'est une triste situation.

[M. Schreyer.]

• (4.40 p.m.)

Donc, monsieur le président, j'espère que l'on accédera à la demande du député d'York-Nord et d'autres pour de plus amples recherches par le ministère de Transports. J'espère que la recherche sera beaucoup plus complète, au lieu de se limiter au bruit, et qu'elle portera sur les mauvais effets possibles du bruit dans tous les champs d'audibilité, et sur l'énergie par radiation.

J'aimerais citer quelques extraits des séances tenues par un comité du Congrès américain, mais à cause du temps et du fait que d'autres députés désirent parler sur les crédits, je résiste à la tentation. J'aurais envie d'envoyer au ministre des Transports, non seulement quelques extraits, mais les trois volumes du compte rendu des audiences, afin qu'il ne traite pas le sujet avec désinvolture ou indifférence.

Je voudrais mentionner également l'attitude du ministère des Transports au sujet des compagnies régionales. Je sais bien que son ministère s'intéresse à nos opérations maritimes et ferroviaires de grande échelle, mais le Canada possède des lignes aériennes petites et moyennes dont le rôle est important pour l'économie des régions qu'elles desservent. Comme l'a signalé dernièrement le député de Churchill, le ministère des Transports ne s'inquiète guère des difficultés techniques de certaines de nos compagnies aériennes régionales.

Prenons, par exemple, l'aéroport international de Winnipeg. Les compagnies régionales—il y en a un certain nombre—ont souvent du mal à trouver l'espace voulu, dans les hangars et sur le terrain, pour entretenir et vérifier leurs appareils. Elles ont donc parfois du mal à observer les termes de leur licence concernant la fréquence des vols et ainsi de suite. Ce problème devient pour elles de plus en plus complexe, ce qui est bien dommage car on ne saurait surestimer l'importance des petits et moyens transporteurs pour les régions septentrionales de toutes les provinces: le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et les autres, bref, d'un océan à l'autre. Dans la mesure où le ministère des Transports ne fait preuve d'aucune bonne volonté pour aider ces transporteurs aériens à continuer d'assurer leur exploitation, il fait du tort à l'essor économique de nos régions septentrionales et aux services dont elles devraient bénéficier.

Il y a quelques jours, d'une façon assez officieuse et presque à l'improviste, quelqu'un au ministère des Transports—je soupçonne que c'était le ministre ou le ministre d'État de Winnipeg, ou tous les deux—a ordonné la convocation d'une réunion à Winnipeg où ont été invitées les petites compagnies régionales de transport aérien. Cette réunion a été convoquée à cause d'un problème qui persiste depuis quelques années: les directeurs et exploitants de ces lignes aériennes recherchent la collaboration du ministère des Transports pour obtenir de la place dans les hangars.

Je veux savoir combien de temps encore va durer cet état de choses. Le ministère de la Défense nationale a quelques hangars pour avions à Winnipeg. Le bruit court que pendant de longues périodes ces hangars sont en partie vides et pourraient être loués à certains exploitants de petites lignes aériennes. Or, on na l'a pas fait. Le ministère des Transports pourrait prêter main-forte à cet égard. La politique en matière de location du ministère n'est d'aucun secours. Sauf erreur, dans les aéroports, on insiste pour n'accorder que des baux à court terme, comptant que les petites lignes aériennes construiront des aménagements permanents. La solution de ce problème exige l'intervention d'un médiateur.

Je pense qu'il vaudrait mieux, monsieur le président, que je reprenne ma place. J'ai signalé au ministre et à son adjoint trois problèmes actuels que j'estime être importants: le projet de transfert de la base d'entretien de Winnipeg; l'indifférence du ministère des Transports envers les besoins des compagnies aériennes régionales et des petits exploitants de lignes aériennes dans différentes régions du pays, référence particulière étant faite de Winnipeg; enfin, la nécessité d'une recherche très étendue, à effectuer par le ministère des Transports, sur le danger et la menace à la sécurité et à l'hygiène publiques que représentent les diverses formes d'énergie de microondes, utilisées en télécommunications avec l'autorisation du ministère des Transports.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'aimerais répondre au plus grand nombre de questions possible pendant les quelques minutes qui nous restent. Je commencerai par répondre à certaines questions posées par le député de Saint-Jean-Lancaster. En ce qui concerne le rapport Robinson, qui a paru en octobre 1967, je puis dire que le ministère s'est occupé activement d'évaluer et de mettre en œuvre les recommandations du rapport. Elles portaient sur toute une série de questions—l'organisation, le recrutement, la formation, le personnel et le matériel d'exploitation.

Un bon nombre des recommandations concernant les termes et les conditions d'emploi sont assujetties à la négociation collective. A cet égard, les contrôleurs canadiens de la circulation aérienne et leur employeur ont fini de négocier leur premier contrat collectif en août 1968. Par suite de l'expansion énorme qui a eu lieu dans le domaine de l'aviation, on a dû améliorer et modifier continuellement les services de contrôle de la circulation aérienne—le recrutement, le personnel, la formation, le matériel, et ainsi de suite—en vertu de programmes visant à répondre aux besoins dans ce domaine et à maintenir les normes de sécurité du ministère, qui sont parmi les plus élevées du monde entier. Le député a également soulevé la question de l'assistance générale à la région atlantique, des subventions aux tarifs marchandises dans les provinces Maritimes, des taux du trafic de détail et le reste.

• (4.50 p.m.)

Je ne m'attarderai pas beaucoup sur la question pour le moment. Je me bornerai à donner à mon honorable ami l'assurance que nous entamons une enquête très poussée. Il m'a été donné, il y a un ou deux jours, de m'entretenir avec l'une des personnes directement reliées au groupe spécial formé par les premiers ministres des provinces atlantiques. Elle m'a dit que leurs travaux théoriques sont très avancés et que leur rapport devrait nous parvenir d'ici quelques semaines. Dans l'intervalle, les études de la Commission canadienne des transports se sont déroulées de façon parallèle, de sorte que nous pouvons les suivre conjointement. Au tout début de l'année prochaine, nous espérons y consacrer toute notre attention afin d'en arriver à des conclusions qui permettront de donner aux gens de la région atlantique ce qu'il y a de mieux en fait d'installations de transport.

M. Bell: Permettez-moi d'interrompre le ministre, monsieur le président. Promet-il de dire un mot à propos de la date d'expiration du blocage de certains taux, disons dans la quinzaine? Je le demande car il me semble que nous n'aurons pas de nouvelle mesure législative avant mars. C'est là un problème insoluble. Je présume que le ministre convient que le blocage va causer des ennuis. Si je ne me trompe, le gouverneur en conseil pourrait peut-être régler l'affaire, mais comme elle est assez importante et inquiétante, je saurais gré au ministre de promettre quelque chose à propos de l'expiration du blocage de certains taux. Cela suffirant peut-être pour le moment.

L'hon. M. Hellyer: Je ne puis rien promettre, monsieur le président, car cela se rattache à tous les autres éléments des transports dans les Maritimes. Je ne tiens pas à m'attacher à un seul élément, alors qu'il faudrait tenir compte de tous les autres aspects.

A propos des autres rapports dont a parlé le député de Saint-Jean-Lancaster et qui sont du ressort du ministère, le comité peut être certain que les travaux se poursuivent avec toute la diligence et l'efficacité voulues.

Pour ce qui est de la refonte de la loi sur la marine marchande du Canada, nous avons chargé un conseiller de l'extérieur de revoir indépendamment les recherches faites par nos experts et de proposer un projet de refonte de la loi.

Pour ce qui est du rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage, le gouvernement en a reçu la première des cinq parties et un groupe de fonctionnaires a été formé au ministère pour accomplir le travail préliminaire qui permettra au gouvernement d'élaborer des politiques autres que celles que mon honorable ami connaît déjà.

Le député voulait également savoir ce qui s'est passé à Dorval le 11 novembre. Il est peut-être plus au courant que moi. De toute façon, le ministère dispose d'un outillage suffisant pour garder l'aéroport ouvert et, en fait, les pistes sont restées en service durant toute la tempête. Le tablier de stationnement des avions était en mauvais état, toutefois, parce qu'il était impossible d'y enlever la neige. Des camions nolisés ont servi à transporter la neige hors de l'aéroport qui n'avait pas de camions à cette fin. L'entrepreneur avait été informé que ses camions seraient requis à une certaine heure mais ils n'ont pu atteindre l'aéroport parce que les routes qui y mènent étaient bloquées. La circulation routière était complètement paralysée par des voitures immobilisées, et le reste, et certains employés de l'aéroport qui ont quitté leur travail à 4 heures de l'après-midi ne sont arrivés chez eux qu'à minuit. L'activité à l'aéroport a été suspendue pendant dix heures pour diverses raisons: impossibilité de se rendre à l'aéroport en voiture, mauvais état du tablier de stationnement et mauvaise visibilité. C'est pour cette dernière raison que plusieurs lignes aériennes ont suspendu leur activité. C'est la pire tempête que Montréal ait connue depuis des années pour ce qui est de la quantité de neige. Je tiens à dire à mon honorable ami que je demanderai au personnel de notre service de météorologie de s'assurer que cela ne se répétera pas.

[M. Bell.]

M. Bell: Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir. Nous, qui étions en route vers la Chambre des communes à Ottawa, avons été très bouleversés de ne pouvoir trouver la salle des invités d'honneur avant cinq heures du matin.

L'hon. M. Stanfield: Cela ne doit pas se reproduire.

Une voix: Est-ce la toilette?

L'hon. M. Hellyer: Il vaut peut-être mieux de ne pas commenter cette intervention. Le député de Moose Jaw a demandé des précisions sur le prolongement de la saison au port de Churchill. Nous avons fait faire une étude à ce sujet, qui est maintenant presque terminée. Elle est faite en collaboration, jusqu'à un certain point, avec la Commission royale du Manitoba chargée de faire enquête sur l'avenir du Nord du Manitoba. On s'attend que les recommandations provisoires soient publiées d'ici trois ou quatre mois. J'ajouterais, à l'intention de mon honorable ami, que les députés seront représentés à la première conférence sur les transports urbains que nous projetons. J'espère que certains membres du comité des transports feront partie du groupe des députés.

Le député de Témiscamingue a demandé qu'on songe à maintenir le service des trains n° 83 et n° 84. Il comprendra sûrement que cette question relève de la Commission des transports du Canada et que des instances devraient être présentées au comité ferroviaire de la Commission lors des audiences publiques. D'autre part, j'ai remarqué un certain illogisme dans les observations du député. Tout en insistant sur le fait que la décision au sujet de la base aérienne de Winnipeg devrait être fondée strictement sur des considérations économiques, il a dit que le service ferroviaire devrait être assuré—c'est lui qui l'admet dans ses observations—même s'il n'est pas rentable. Ce manque de logique est évident de temps à autre dans la vie publique et l'on doit en tenir compte dans l'élaboration des projets pour l'avenir.

L'hon. M. Stanfield: Quelle belle phrase.

L'hon. M. Hellyer: Elle vient d'un ancien titulaire du poste occupé maintenant par l'honorable député.

Le député d'Etobicoke a présenté d'éloquentes instances au nom des habitants de sa circonscription, pour nous mettre en garde contre une expansion considérable à l'aéroport international de Toronto. Il a signalé bon nombre de problèmes pertinents, bien sûr. Tout ce que je puis dire pour l'instant c'est que le député d'Halifax-East Hants les avait

également signalés et on tiendra compte de tous ces éléments avant d'en venir à une décision définitive. La chose était entendue, je crois, dès le début. Bien des éléments militent en faveur d'une expansion considérable, même s'il y a de bonnes raisons de croire que la chose incommoderait bien des gens. Je puis simplement assurer à mes honorables amis que nous prendrons note et tiendrons compte de tous les points de vue avant d'en arriver à une décision.

Le député de Gander-Twillingate a posé bien des questions. Étant donné le peu de temps qui me reste, je ne traiterai que d'une en particulier. Il a parlé de la subvention de Carmanville-Fogo. Tout ce que je puis lui dire c'est que cela relève du comité du transport par eau. Le député pourrait peut-être adresser sa question à la Commission canadienne des transports et la faire examiner par un comité de cette dernière. Il s'est également enquis de la possibilité de prolonger la piste d'atterrissage à Gander. J'ai justement une lettre à ce sujet, en réponse à une demande antérieure, et je la lui ferai parvenir. On y dit, en effet, que le ministère assurera le prolongement de ces pistes dès que les usagers en feront la demande. Jusqu'ici, les usagers canadiens ou internationaux de cet aéroport n'ont présenté aucune demande en vue de leur expansion. Ces questions sont constamment soumises à la revision et s'il est établi qu'il faut une autre piste pour faciliter les atterrissages, le ministère en tiendra évidemment compte.

Le député d'Halifax-East Hants a posé une question analogue à celle du député de Saint-Jean-Lancaster au sujet des transports maritimes en général. Je puis aussi l'assurer que la question sera étudiée très activement au cours des prochaines semaines, et j'espère qu'un rapport pourra être présenté avant longtemps.

Il a aussi demandé que l'on étudie la possibilité d'un service aérien entre Halifax et des endroits comme Ottawa. Il comprend, je crois, que ce service sera établi quand un trafic suffisant pourra le soutenir. Un certain nombre de nouvelles lignes ont été inaugurées; par exemple, il y a maintenant un vol Winnipeg-Ottawa. Sans doute, bien d'autres services seront établis dans les mois ou les années à venir, à mesure que le trafic augmentera.

• (5.00 p.m.)

Le député d'York-Nord a prononcé un discours très intéressant dans lequel il a proposé, au lieu de l'expansion de l'aéroport international de Toronto, une solution excentrique, mais peut-être au fond moins excentrique qu'elle en a l'air. Ce faisant, il a soulevé un certain nombre d'idées et de suggestions à retenir, au sujet du développement urbain, entendu au sens large, et de la valorisation des logements. C'est donc à double titre que je l'ai écouté, tout en essayant de reconstruire le tout dans mon cerveau. Je ne puis que le remercier d'avoir tout au moins élargi nos horizons et évoqué ces idées.

Le député de Selkirk nous a fait part de ses soucis au sujet des transmetteurs de cinq watts à microondes, à 6,000 mégacycles. Je ne suis pas un cœur endurci mais j'aimerais lui rappeler que, pendant la guerre, on a utilisé des radars de l'ordre de un million de watts sans observer aucun effet nocif. Néanmoins, je puis assurer mon honorable ami de notre souci et de notre désir de contribuer à la somme des connaissances scientifiques sur les progrès de la technologie moderne. Je suis sûr que nous ignorons encore bien des choses. Le député sait aussi, je n'en doute pas, que le soleil dégage de l'énergie sur des fréquences comparables. Cela aussi a des effets sur le corps humain, dont on ne tient pas assez compte.

Une voix: Le ministre acceptera-t-il une question?

L'hon. M. Hellyer: Je l'accepterai la prochaine fois car il y a une dernière réponse que je tiens à donner et j'ai déjà abusé de l'indulgence de la Chambre en parlant cinq minutes de plus.

A propos de l'aéroport de Winnipeg, nous avons entrepris récemment des négociations avec le ministère de la Défense nationale et ce dernier a accepté de nous céder la moitié du hangar nº 4 situé sur le côté est. Cet espace sera disponible sans retard et servira à absorber une partie de la circulation. Nous avons aussi pu obtenir un terrain adjacent au hangar nº 4. Nous y entreprendrons l'été prochain la construction de nouveaux établissements. En outre, notre ministère a examiné l'étude à long terme que le gouvernement avait sollicitée de certains conseillers. Elle fait présentement l'objet de nouvelles négociations avec le ministère de la Défense nationale, ce qui nous permettra d'assurer des services supplémentaires. Nous pensons pouvoir avant longtemps fournir des installations suffisantes pour les vols commerciaux à Winnipeg.

J'aimerais, pour terminer, monsieur le président, remercier tous les députés qui ont participé au débat de cet après-midi. Leurs interventions ont été fort instructives et s'il y a d'autres questions à poser nous y répondrons à une date ultérieure ou à l'appel de l'ordre du jour.

M. le président suppléant (M. Richard): Comme il est cinq heures dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION VISANT À SUSPENDRE LA SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à l'appel des motions pour pouvoir présenter un ordre au sujet des travaux de la semaine prochaine.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Le ministre peut-il présenter sa motion en ce moment?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Il a été suggéré que la Chambre ne siège pas un ou deux jours la semaine prochaine afin que les députés se consacrent entièrement pendant un jour ou deux aux travaux des comités permanents de la Chambre. Après consultations faites par les voies ordinaires, je crois que la motion que je vais vous présenter sera généralement acceptée. Je propose donc:

Que la séance du jeudi 28 novembre 1968 soit suspendue, mais que, pour les fins de l'ordre spécial adopté le 20 septembre 1968, ce jour soit déduit du total de 17 jours attribués aux subsides.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à appuyer cette motion en vue d'accélérer le travail des comités. Je dois signaler toutefois que, selon la motion, cette journée sera comptée au nombre des jours déjà peu nombreux dont dispose la Chambre pour étudier les crédits. Nous y consentons afin d'apporter notre concours, étant donné le très haut degré de congestion dans le travail des comités, situation qui s'est aggravée du fait que le Parlement doit étudier deux groupes de prévisions budgétaires au cours de la présente session. C'est dire que les comités, ont à faire face à un surcroît de travail.

[L'hon. M. Hellyer.]

Je crois franchement que les comités ont du mal à rassembler les effectifs qu'il leur faut et à s'acquitter des tâches qui leur sont imposées. Nous appuyons cette motion, non parce que nous n'attachons pas de valeur aux peu de jours consacrés aux subsides, mais parce que nous jugeons nécessaire d'agir ainsi en raison du travail accumulé dont les comités doivent disposer. Nous sommes prêts à essayer cette façon de procéder pendant une journée afin de voir si l'on pourra arriver à dégager cette congestion extrême.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bien entendu, monsieur l'Orateur, nous accueillons avec plaisir cette motion puisqu'elle donne suite à une suggestion que nous avons faite. Je n'ai qu'un point à faire valoir. Il ne s'agit pas d'une réserve ou d'une condition à propos de la motion. Si on fait à nouveau cette expérience, nous ne voudrions pas qu'on en fasse un précédent, c'est-à-dire que chaque fois que nous prendrions un jour de congé pour travailler au comité on nous le rogne sur nos jours de subsides. Selon nous, cela pourrait être négocié à l'avenir. Nous ne voudrions pas que l'adoption de cette motion soit considérée comme un précédent à cet égard.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Comme la durée de l'étude des crédits a une limite—qui est fixée, je crois, au 12 décembre—le leader de la Chambre n'envisagerait-il pas de faire porter cette motion sur deux jours de la semaine au lieu d'un? A mon avis, s'il est bon d'avoir une journée, il est préférable d'en avoir deux. Si nous sommes prêts à renoncer à ce temps-là, rien ne s'y oppose.

L'hon. M. Macdonald: J'ai signalé à mes honorables amis d'en face qu'à l'origine le gouvernement aurait été prêt à prendre deux jours. On n'a pu s'entendre au sujet de mercredi. Mardi, vous le savez, a fait l'objet d'un ordre spécial de la Chambre en vue d'un débat sur les affaires extérieures, et il semble que d'une façon générale on s'oppose à choisir lundi ou vendredi. Donc, par élimination, un seul jour reste disponible.

Une voix: Nous pourrions avoir un deuxième jour la semaine suivante.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, étant donné que les comités sont sur-

chargés de travail durant cette session, nous convenons qu'il est opportun de prendre cette journée à titre d'essai, afin de voir si cela pourra apporter des résultats. Mais, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous ne voudrions pas que cela devienne un précédent, au cas où cette expérience ne s'avérerait pas aussi fructueuse que nous l'espérons.

[*Traduction*]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Puis-je poser une question au ministre? A la dernière réunion du comité permanent de l'agriculture, on nous a appris que le comité ne se réunirait pas un de ses jours réguliers, la semaine prochaine, soit mardi, soit jeudi. Le ministre voudrait-il nous dire si, au cas où la Chambre approuverait la motion, la situation serait modifiée et si le comité permanent pourrait se réunir la semaine prochaine?

• (5.10 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, il faudra que j'attire l'attention du comité de coordination sur cette question.

M. Gleave: Je puis donc compter sur le ministre?

L'hon. M. Macdonald: Je signalerai la question au comité de coordination. Je ne puis rien promettre en ce moment. Ce comité-là a pour mission de coordonner les travaux des comités de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre approuve-t-elle à l'unanimité cet ordre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, en même temps, pourrais-je confirmer le programme de mardi? Les travaux du début de la semaine ont été indiqués hier; lundi, nous passerons aux crédits de la Commission de la capitale nationale. J'aimerais signaler en particulier que mardi, en vertu d'un ordre spécial adopté par la Chambre le 6 novembre, nous étudierons une motion visant à l'adoption du deuxième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je le rappelle à la Chambre notamment pour que ce soit consigné au compte rendu d'aujourd'hui.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites à la page 12 du *Feuilleton*, les bills d'intérêt public.

MODIFICATION À LA LOI SUR L'IMMIGRATION

ADMISSION SOUS CONDITION DES ARRIÉRÉS MENTAUX

M. Barry Mather (Surrey) propose la 2e lecture du bill n° C-10, modifiant la loi sur l'immigration (arriération mentale).

—Monsieur l'Orateur, en prenant la parole, je constate qu'environ un quart du temps d'ordinaire consacré aux mesures d'initiative parlementaire est déjà écoulé. Je serai donc encore plus bref que d'habitude, et je recommande la même ligne de conduite aux autres députés qui, j'en suis sûr, prendront la parole pour appuyer ma proposition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En particulier les «étouffeurs de bill».

M. Mather: Je vous remercie. Si je présente ce bill, c'est que beaucoup d'habitants de ma région, en Colombie-Britannique, pères et mères d'arriérés mentaux et membres de la société locale pour l'arriération mentale, ont eu des difficultés et se sont adressés à moi. Ils se plaignent, même encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur, d'éprouver, quand ils traversent la frontière avec leurs familles pour visiter les États de Washington, d'Oregon et autres, beaucoup d'ennuis et de retards à cause de leurs enfants arriérés mentaux. C'est fort compréhensible, les parents d'arriérés mentaux ont déjà assez de difficultés dans le cours ordinaire des choses, qu'ils aimeraient, naturellement, éviter, s'il y a moyen, les frictions additionnelles quand ils visitent leurs parents ou leurs amis dans d'autres parties du continent. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'essaie de faire adopter un projet de loi stipulant que les familles qui viennent des États-Unis visiter le Canada et dont certains membres sont arriérés mentaux, ne devraient pas être ainsi ennuyées à nos frontières.

Les familles au nom desquelles je parle espéraient, et espèrent encore, que si le Canada modifiait et modernisait ses règlements concernant l'entrée au pays à cet égard, cela pourrait amener nos voisins du Sud, les États-Unis, à modifier leurs règlements de la même façon. Voici la note explicative qui accompagne le bill n° C-10:

L'objet de ce bill est d'établir qu'une personne atteinte d'arriération mentale peut être admise au

Canada sous le régime de la loi sur l'immigration s'il est vraisemblable qu'elle ne deviendra pas à la charge du public. En d'autres termes, on tempère l'interdiction absolue contre une telle personne dans la mesure où on a modifié les restrictions applicables aux immigrants qui sont «muets, aveugles ou autrement déficients au point de vue physique».

La phrase que j'ai employée—«muets, aveugles ou autrement déficients au point de vue physique»—se trouve dans l'article 5 de notre loi actuelle sur l'immigration, qui traite des catégories interdites. En vertu des mesures législatives existantes, ces personnes peuvent être admises au Canada si elles ont des moyens de subsistance suffisants, s'il est vraisemblable qu'elles ne deviendront pas à la charge du public, ou si elles sont membres d'une famille qui les accompagne ou qui se trouve déjà au Canada et si la famille donne une garantie suffisante que ces immigrants ne deviendront pas à la charge du public.

Bref, monsieur l'Orateur, le bill à l'étude prévoirait de semblables garanties et privilèges pour permettre aux membres d'une famille, qui souffrent d'arriération mentale, d'immigrer dans notre pays. Ce bill voudrait éliminer les ennuis que pourraient éprouver ces familles lorsqu'elles traversent la frontière des États-Unis au Canada. Nous avons bon espoir, monsieur l'Orateur, que notre voisin du Sud, les États-Unis, adoptera une mesure semblable.

Le bill visait à faciliter, si cela est possible, l'entrée des États-Unis au Canada de familles ayant des membres atteints d'arriération mentale, dans l'espoir, je le répète, que nos voisins adoptent une mesure semblable. Cette restriction devait être suspendue pour les visites seulement. Toutefois, dans sa forme actuelle, le bill prévoirait aussi la visite ou l'entrée en permanence au Canada de ces personnes, avec les garanties que j'ai énumérées.

Bien entendu, les États-Unis prévoient des clauses d'exception pour faciliter les choses dans de tels cas. Sauf erreur, ces dispositions sont incluses dans le visa d'entrée et permettent de contourner l'interdiction prévue dans la loi américaine sur l'immigration quant aux personnes atteintes d'arriération mentale. On m'informe aussi que le Canada prévoit une dispense semblable qu'on peut demander pour permettre l'entrée de ces personnes.

Toutefois, dans les deux pays, la loi sur l'immigration ne prévoit pas ce qui, pour moi du moins, semble être une chose raisonnable, humanitaire, à savoir l'entrée, sans demande spéciale, des personnes qui se conforment aux dispositions de la loi visant les muets, les aveugles ou les personnes autrement déficientes au point de vue physique.

J'ai sous les yeux le numéro d'automne 1968 de la publication «Mental Retardation».

[M. Mather.]

Il consacre plusieurs pages de l'objet général de mon bill, à savoir le passage d'une frontière internationale par le genre de personnes que j'y ai décrites. Dans un chapitre, on traite des arriérés et des règlements relatifs au passage des frontières, afin d'informer et d'aider les personnes intéressées, c'est-à-dire les familles dont certains membres souffrent d'arriération mentale et qui désirent venir en visite ou résider d'une manière permanente aux États-Unis ou au Canada, suivant le cas. Dans les deux pays, ces personnes doivent se soumettre à des règlements, et le chapitre décrit en détail, sur plusieurs pages, les différentes démarches à faire pour triompher de l'interdiction prévue dans la loi.

L'exposé se termine par ces mots:

Il est sans doute superflu de signaler à quel point ces dispositions de la loi sur l'immigration sont archaïques. On devrait les modifier, de façon à mieux tenir compte des réalités sociales et économiques de la vie actuelle.

• (5.20 p.m.)

Cette même idée, qui ressort de la publication précitée tout comme de mon projet de loi, avait été énoncée déjà par l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, actuellement ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand). En 1966, un Livre blanc intitulé «La politique d'immigration du Canada» était publié sous l'égide de ce député; on peut y lire à l'article 58 ce que voici.

Les connaissances scientifiques et les spécialisations de la médecine ont beaucoup réduit l'élément de risque que comportaient autrefois certaines maladies. Les raisons actuelles d'interdiction ne tiennent pas tout à fait compte de ces progrès de la science. Elles ne sont pas non plus entièrement conformes aux conceptions actuelles de la médecine et de la sociologie, particulièrement en ce qui a trait aux maladies mentales et à l'épilepsie. Ceux qui sont vraiment aliénés et les personnes atteintes de maladies infectieuses et contagieuses ne devraient pas être admis comme immigrants ou non-immigrants, à moins que leur venue au Canada n'ait fait l'objet d'un arrangement préalable en vue d'un traitement et que les précautions nécessaires n'aient été prises. Toutefois, une maladie guérie ou maîtrisée, dans la mesure où le danger pour la santé et la sécurité publique est écarté, ne devrait pas être un obstacle à l'admissibilité temporaire ou permanente.

Les personnes souffrant de troubles mentaux ou physiques ne devraient pas être refusées pour cette seule raison, mais seulement si elles représentent un danger pour la société ou si l'on ne peut leur assurer des soins particuliers.

J'approuve ces considérations de tout cœur et j'exhorte la Chambre à approuver, au moins en principe, ce soir l'idée maîtresse du projet de loi à l'étude afin qu'on puisse l'examiner en comité.

M. Hubert Badanai (Fort William): Le but de ce projet de loi, comme l'a exposé le député de Surrey (M. Mather) est de prévoir

qu'une personne affligée d'arriération mentale puisse être admise au Canada en vertu de la loi sur l'immigration, s'il n'y a pas lieu de craindre qu'elle ne tombe à la charge du public. En d'autres termes, on supprimerait ainsi l'interdiction de l'admettre au Canada en tant qu'immigrant reçu.

Je tiens à féliciter le député de son attitude humanitaire, car j'ai eu moi aussi le privilège de présenter des projets de loi semblables qui visaient à proposer des modifications à la loi sur l'immigration. Dans mon cas, les modifications proposées visaient à donner un statut permanent aux immigrants qui avaient souffert de troubles mentaux et qu'on avait admis dans un hôpital psychiatrique—où on les avait apparemment guéris—après leur admission au Canada en tant qu'immigrants reçus. Je veux parler de la présentation du Bill C-30. J'ai pu certes me louer de l'adoption, par le gouvernement de ce projet de loi. En effet, le 22 mars dernier, la modification que j'avais proposée entrait en vigueur.

En ma qualité d'ancien secrétaire parlementaire de deux ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'approuve naturellement l'objectif que ce bill permettrait d'atteindre, si le Parlement l'approuvait, et j'en profite pour faire quelques observations à ce sujet. D'abord, je reconnais qu'une personne affligée d'arriération mentale ne doit pas toujours être considérée comme incurable. Les progrès récents de la science médicale et des techniques médicales peuvent alléger cette affliction. J'aimerais citer un extrait d'un rapport sur l'arriération mentale rédigé par le directeur général de l'Association canadienne d'aide aux enfants arriérés:

> Sur le plan historique, l'arriération mentale a toujours été considérée comme un état statique incurable. Bien que de brillants penseurs et des praticiens doués aient envisagé la possibilité de faire l'éducation des arriérés mentaux et de les traiter, l'idée que ceux-ci étaient incurables a conduit au fil des ans à ne traiter les individus affligés de ce genre de maladie qu'avec très peu d'espoir de les voir jamais trouver leur place dans le monde compétitif du travail et des responsabilités civiques.
>
> Cette conception était même tellement enracinée qu'en 1916, Terman décrivait de la sorte l'arriéré mental: ... «Ils réaliseront quelques progrès dans une classe spéciale bien dirigée, mais à l'approche de l'adolescence, au plus tard, l'État devrait les prendre sous sa garde pour sa propre protection.»
>
> Terman considérait l'arriération mentale comme héréditaire—qu'arriération mentale et déficience morale étaient synonymes, que les facultés mentales de ces individus avaient cessé de se développer dans leur adolescence et que puisque l'intelligence était la faculté de résoudre les problèmes généraux, si on était arriéré on était arriéré dans tous les domaines. Avec une conception de ce genre, il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas fait beaucoup d'effort pour améliorer l'intelligence des arriérés mentaux.

En fait, il y a plusieurs années, des savants travaillaient à établir le fondement d'une révolution des sciences physiques, révolution qui a changé notre vie et la change encore tous les jours. Le monde entier a été transformé par la grande révolution scientifique des 25 dernières années, qui a donné la télévision et les fusées spatiales. La science a créé un monde nouveau, avec des problèmes, des dangers, des défis nouveaux. Plusieurs lauréats du prix Nobel se sont voués à l'étude de l'arriération mentale. Par exemple, en 1958, un certain Lederberg a partagé le prix Nobel pour avoir découvert certains des mécanismes de base de l'hérédité, et il a travaillé dans les laboratoires Kennedy consacrés à l'étude de l'arriération mentale. Un certain docteur Lejeune, un Français, a remporté le prix Kennedy pour avoir démontré que certaines caractéristiques des cellules du corps humain offrent des possibilités de traiter certaines formes d'arriération. Un certain Donald Glaser, un autre savant lauréat du prix Nobel de physique, a tellement été captivé par l'arriération qu'il a changé de discipline pour s'occuper de microbiologie, parce qu'il y voit le grand défi de l'avenir. Le travail que ces savants consacrent à l'étude du corps humain et de l'âme et des processus de la vie élémentaire, influera sur la vie d'un grand nombre d'arriérés au Canada et de millions d'arriérés dans le monde.

S'il faut en croire des sources dignes de foi, près d'un demi-million de Canadiens souffrent, à des degrés divers, d'arriération mentale. En d'autres termes, on estime à 3 p. 100 le nombre de Canadiens qui sont, dans une certaine mesure, mentalement arriérés. Il y a, dans le pays, que quatre infirmités dont le taux de fréquence soit plus élevé: les maladies mentales, les maladies de cœur, l'arthrite et le cancer. Celles-ci tendent à se manifester tard dans la vie, tandis que l'arriération mentale apparaît à un âge précoce.

Ce grand problème national de santé est tout à la fois économique et social. Il afflige deux fois plus d'individus que la cécité, la poliomyélite, la paralysie cérébrale et le rhumatisme cardiaque réunis. L'arriération mentale ne tient compte ni de la situation sociale ni de la géographie. Riches et pauvres peuvent en être atteints et cela dans n'importe quelle partie du pays.

De grands efforts ont été tentés pour apprendre de nouvelles méthodes en vue d'instruire et de réadapter ceux qui, il y a quelques années, devaient renoncer à tout

espoir. L'Association canadienne d'aide aux enfants arriérés, et d'autre encore se sont efforcées, avec un dévouement remarquable, d'aider les arriérés mentaux. Cependant, les enquêtes menées par cette association, par les associations affiliées et par d'autres organisations, révèlent une grave pénurie d'installations pour soigner les arriérés, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes.

• (5.30 p.m.)

Le grand espoir de ces handicapés réside dans la mise en œuvre de nombreux nouveaux concepts élaborés dans le traitement, la formation, l'orientation professionnelle et les soins permanents, qui permettront aux arriérés mentaux de mieux s'intégrer au sein de la communauté et pour ceux dont l'infirmité est tellement grave qu'ils ont besoin de surveillance constante d'obtenir des traitements plus humains.

Je n'hésite pas à dire que le problème de l'arriération mentale a été négligé et que nous n'avons pris conscience du besoin de faire quelque chose qu'en ces dernières années. En vue de résoudre efficacement ce problème, il faudra obtenir des municipalités et des gouvernements fédéral et provinciaux plus d'efforts coordonnés.

La première conférence canadienne fédérale-provinciale sur l'arriération mentale a été tenue en 1964. Elle avait été conçue comme une mesure essentielle qui arrivait à point pour améliorer, étendre et réaliser une plus grande coordination en matière de services de santé, de bien-être, d'instruction et d'orientation pour les arriérés mentaux chez les enfants et les adultes.

A la suite de la conférence, un comité directeur s'est réuni à Ottawa en février 1965, pour examiner le travail qui y avait été accompli. De l'avis du comité, il appartenait au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité de prendre la direction de concert avec les autorités provinciales et les groupes bénévoles intéressés à la santé et au bien-être. Il lui a semblé qu'il y avait lieu d'étudier l'arriération mentale dans le cadre de programmes visant la recherche en matière de santé mentale, de santé de l'enfant et de la mère, et autres sujets connexes. La conférence elle-même avait indiqué qu'il existait plusieurs moyens d'améliorer les services et d'obtenir plus de coopération des divers organismes intéressés et que pour poursuivre leurs objectifs il leur suffisait de s'y intéresser consciencieusement. Le comité a aussi jugé que la conférence, en relevant ce sens de l'intérêt consciencieux, avait atteint son but principal.

Ce que nous avons déjà accompli pour les arriérés mentaux au Canada n'est qu'un commencement de la grande œuvre que nous pouvons accomplir dans les années à venir. Nous devrions, je pense, accepter un rôle comportant plus de responsabilités dans le domaine de l'arriération mentale au fur et à mesure que les connaissances s'accroissent dans ce grand domaine du bien-être public qui offre aux intéressés des espoirs insoupçonnés jusqu'ici.

A mon avis, le bill en question pourrait avoir une portée plus vaste et viser non seulement l'alinéa *s*) de l'article 5 de la loi sur l'immigration mais aussi l'article 5*a*) (iv) traitant de ceux qui sont atteints d'épilepsie. Il s'agit ici d'une affliction qui est traitée grâce à des techniques et connaissances médicales nouvelles.

Je dois souligner toutefois que le bill C-30 dont j'ai parlé traitait d'une modification devant assurer aux termes de la loi sur l'immigration le statut permanent aux immigrants ayant souffert d'un trouble mental mais qui semblent en être guéris. Le ministre a compris qu'à l'époque où cette loi avait été faite, la folie était considérée comme une maladie incurable. Il a donc reconnu la nécessité de la modifier. Nous sommes tous reconnaissants à l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de la clairvoyance et de la compréhension humaine dont il a fait preuve. Bon nombre d'immigrants jouissent de la modification qu'il a apportée à cette loi et qui leur rend leur dignité et le droit de présenter une demande de citoyenneté canadienne, privilège qui leur était refusé sous le régime de l'injuste article de la loi sur l'immigration.

Il faut établir, à la lumière des circonstances entourant chaque cas, si l'alinéa S de l'article 5 de la loi sur l'immigration que l'on tente de modifier est injuste. Lorsque, par exemple, une personne qui demande l'admission appartient à une famille déjà établie au Canada et financièrement responsable et capable de lui assurer une sécurité suffisante pour qu'elle ne tombe pas à la charge publique, il semble alors y avoir suffisamment de motifs pour adoucir les règlements et lui permettre de la rejoindre. Par contre, quelqu'un qui n'a aucun lien de famille au Canada deviendrait tout probablement une charge assez lourde pour l'État. Il s'ensuivrait une dépense de milliers de dollars dans chaque cas.

J'aimerais faire une autre observation. D'autres ministères du gouvernement, outre celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, soit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de la Justice, s'inquiètent particulièrement de l'aspect

médical et du côté légal de ce bill. Ils devraient faire connaître leurs opinions à son sujet.

Bref, monsieur l'Orateur, le bill nº C-10 renferme certainement un but louable. C'est le genre de mesure que l'on appuie avec plaisir, mais il y gagnerait si on lui apportait des amendements pour étendre sa portée. Il faudrait nous assurer qu'il est acceptable sur les plans médical et légal aux ministères du gouvernement fédéral qui s'intéressent aussi à son application.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que j'appuie ce bill. J'exprime ma gratitude au député de Surrey (M. Mather) qui l'a présenté. C'est un bill très court, mais d'une très grande importance pour un grand nombre de gens.

J'ai écouté avec grand intérêt le discours très éloquent que vient de prononcer le député de Fort William (M. Badanai) et j'ai déduit de ces remarques, comme je m'intéresse au problème de l'arriération mentale dans son ensemble et à la responsabilité de la société envers ceux qui en sont affligés, que cet honorable représentant s'intéresse à ce problème qu'il connaît à fond et je le félicite de ses observations. Toutefois, je peux difficilement comprendre son raisonnement, lorsqu'il demande que ce bill soit réservé afin de l'amplifier et de combler certaines autres lacunes de la loi sur l'immigration, car reprendre toute la loi sur l'immigration, même en fonction de ce problème, dépasserait la portée du bill nº C-10. Par conséquent, je le prierais de considérer à nouveau son attitude et d'examiner le bill nº C-10 en tant que tel.

Ce bill est destiné à permettre aux parents qui ont des enfants arriérés de les faire admettre au pays, comme leurs autres enfants. Il prend même garde de spécifier que les parents doivent être en mesure de garantir qu'ils peuvent subvenir aux besoins de ces enfants.

Permettez-moi de donner des précisions. Je connais au moins trois cas et je pense en particulier à celui d'une famille qui doit faire face à un véritable problème, car nos lois sur l'immigration ne permettent pas à un enfant qui souffre d'arriération mentale de jouir de la même situation normale que ses frères et sœurs au Canada. Le cas auquel je pense est celui d'un homme de profession. Il est arrivé au Canada possédant toutes les qualités requises il y a quelques années, mais il doit retourner année après année consulter les fonctionnaires de d'Immigration pour obtenir un permis autorisant son enfant unique, qui est arriéré, de demeurer ici au Canada. Cette famille est indécise, elle souffre d'insécurité et la chose est simplement déraisonnable.

Ce règlement doit remonter à une époque d'obscurantisme où les gens considéraient l'arriération comme un péché des parents transmis à leur descendance. C'est illogique à la lumière de nos connaissances actuelles sur l'arriération et incompatible avec le progrès réalisé dans la société. J'irais même encore plus loin que le parrain du bill qui a proposé en termes modérés que le bill soit adopté, afin qu'il puisse être déféré au comité approprié pour y être étudié à fond.

• (5.40 p.m.)

Je revis l'époque où j'étais l'un des plus jeunes députés à la Chambre. Le député devenu maintenant ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) avait présenté un bill apparemment sans importance pour changer le nom de notre société nationale d'aviation de Trans-Canada Air Lines en celui d'Air Canada. La Chambre avait accueilli avec bienveillance ce bill qui aurait pu susciter une polémique beaucoup plus violente que le bill dont nous sommes présentement saisis. La Chambre l'avait adopté. Non seulement cet événement apportait-il une modification très profonde en ce qui concerne Air Canada, mais en outre il portait plusieurs députés de l'arrière-ban à croire qu'ils étaient peut-être d'une certaine importance, que peut-être certaines de leurs propositions étaient raisonnables et qu'ils étaient justifiés d'occuper un siège de l'arrière-ban à la Chambre.

Je signale aux députés que nous avons ici un bill que chacun peut approuver. Il est très bref et concis. Son but est explicitement indiqué: établir qu'une personne affligée d'arriération peut être admise au Canada sous le régime de la loi sur l'immigration s'il est vraisemblable qu'elle ne deviendra pas à la charge du public. C'est toute la substance de la mesure. Nous pouvons accepter cela. Nous ne pouvons vraiment pas le contester. Pourquoi ne pas terminer le débat et permettre l'adoption de ce bill. (*Applaudissements*)

Ainsi nous faciliterions les choses pour un nombre surprenant de familles qui subiraient autrement d'injustes préjudices par suite de dispositions surannées de la loi sur l'immigration. Je souligne en même temps que nous offririons un certain encouragement aux députés de l'arrière-ban en leur indiquant qu'ils peuvent avoir des initiatives salutaires et en leur montrant qu'ils peuvent contribuer aux travaux de la Chambre en qualité de législateurs.

Des voix: Le vote.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le bill C-10 a pour objet d'établir qu'une personne atteinte d'arriération mentale peut être admise au Canada sous le régime de la loi sur l'immigration s'il est vraisemblable qu'elle ne deviendra pas à la charge du public. En d'autres termes, on tempère l'interdiction absolue contre une telle personne dans la mesure où on a modifié les restrictions applicables aux immigrants qui sont muets, aveugles ou autrement déficients au point de vue physique. Pour réaliser cet objectif, le député de Surrey (M. Mather) propose l'abrogation du paragraphe (s) de l'article 5 de la loi sur l'immigration, qui interdit l'admission des personnes suivantes:

> Les personnes, non comprises dans quelque autre catégorie interdite, qu'un médecin déclare, par certificat, mentalement ou physiquement anormales à un degré qui compromet gravement leur aptitude à gagner leur vie.

Le parrain y substituerait le texte suivant:

> «*s*) les personnes, non comprises dans quelque autre catégorie interdite, qu'un médecin déclare, par certificat, mentalement ou physiquement anormales à un degré qui compromet gravement leur aptitude à gagner leur vie sauf, lorsque de telles personnes sont anormales en raison d'arriération mentale,
>
> (i) si elles ont des moyens de subsistance suffisants ou si elles possèdent une profession ou occupation, un métier, emploi ou autre moyen légitime de gagner leur vie, tel que vraisemblablement elles ne deviendront pas à la charge du public, ou sauf
>
> (ii) si elles sont membres d'une famille qui les accompagne ou qui se trouve déjà au Canada et si la famille donne une garantie suffisante que ces immigrants ne deviendront pas à la charge du public;

Je suis certain que le député avait les meilleures intentions quand il a proposé sa modification. Je crois que nous sommes tous d'accord: son objectif est louable. Cependant, je ne puis appuyer le bill nº C-10, car il ne remplirait malheureusement pas son but.

M. Thompson: Bien sûr qu'il le remplirait.

M. Loiselle: Mon honorable collègue propose de modifier l'article 5(s) de la loi sur l'immigration pour faciliter l'admission des arriérés mentaux. Mais je crois qu'il a mal interprété l'article 5(s). En incluant l'article 5(s) dans la loi sur l'immigration, le Parlement a accordé un pouvoir discrétionnaire utilisable dans un très petit nombre de cas et seulement sur la base d'un certificat médical. L'article 5(s) a un caractère résiduaire. Il concerne les personnes qui ne font partie d'aucune autre catégorie interdite. On ne peut l'appliquer sans un certificat médical. Cette attestation ne peut être rédigée que si la personne en question est anormale du point de vue mental ou physique «à un degré qui compromet gravement leur aptitude à gagner leur vie».

L'alinéa *s*) de l'article 5 de la loi est rarement invoqué à cause des restrictions qu'il comporte. En fait, il a été invoqué seulement deux fois en 1965, cinq fois en 1966 et six fois en 1967. On refuse d'admettre les personnes mentalement arriérées parce que, en général, leur arriération est assez grave pour qu'ils soient visés par l'article 5 *a*) (i) de la loi, qui interdit absolument l'admission au Canada, d'idiots, d'imbéciles et de crétins, que ce soit à titre d'immigrants ou de non-immigrants. L'amendement proposé par mon honorable ami ne fait pas disparaître ni ne tempère cette interdiction. Son adoption ne tempérerait donc pas vraiment les restrictions visant ces malheureux qui sont mentalement arriérés.

Les députés reconnaîtront, je crois, que l'interdiction absolue visant l'admission de ceux qui souffrent de grave arriération mentale reflète probablement assez exactement l'opinion courante il y a 15 ans, lorsque la loi actuelle sur l'immigration a été adoptée. Toutefois, on reconnaîtra qu'elle ne reflète plus l'attitude actuelle. L'ancien ministre et le ministre actuel ont tempéré l'interdiction absolue visant l'admission des personnes mentalement arriérées en ayant recours à l'autorité que leur a conférée le Parlement et en permettant à ces personnes d'entrer au pays en vertu de permis ministériels. En 1966, 65 permis ministériels ont été émis permettant à des personnes de ce genre d'entrer au pays. On en a émis 72 en 1967, et 56 pendant les premiers neufs mois de 1968.

Bien entendu, cette solution est temporaire. Le Livre blanc indique clairement l'opinion du gouvernement actuel, selon laquelle il serait souhaitable de modifier sensiblement les motifs invoqués dans la loi actuelle pour interdire l'admission de gens au Canada. Ces changements comprendraient la suppression de l'interdiction absolue contre les personnes affligées de grave arriération mentale. Comme l'indique l'alinéa 58, à la page 25 du Livre blanc, dont le député de Surrey a donné lecture pendant qu'il avait la parole, elles ne seraient soumises à cette interdiction que si elles représentaient un danger pour la société ou n'étaient pas assurées de recevoir des soins privés.

Les opinions émises dans le Livre blanc se refléteront dans la nouvelle loi sur l'immigration. Jusqu'à ce que cette loi soit adoptée, nous continuerons à faire droit aux demandes

grâce aux permis délivrés par le ministre. La nécessité de cette pratique ne disparaîtrait pas à la suite de l'adoption du Bill n° C-10 car, comme les députés le comprendront, je l'espère, ce bill n'adoucirait pas, en fait, l'interdiction statutaire actuelle contre les arriérés mentaux.

En résumé, puis-je dire que j'apprécie et que je partage le désir du parrain de ce bill de faciliter l'admission des arriérés mentaux en modifiant la loi. Je ne puis, toutefois, appuyer ce bill car il n'atteindrait pas son but et pourrait faire naître de faux espoirs.

Le député de Surrey a recommandé certaines modifications à la loi, à propos des règlements. Nous voyons au paragraphe 63b) du Livre blanc que la catégorie suivante de personnes serait inadmissible au Canada:

Toute personne souffrant de déficience mentale ou physique à moins qu'elle ne fasse partie d'une famille par ailleurs admissible et qui est bien en mesure de s'occuper d'elle.

Alors c'est clair et net dans le Livre blanc de l'immigration de 1966 et il en sera ainsi lorsqu'on y donnera suite.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand donc?

M. Loiselle: Le député me demande quand. Eh bien je ne suis pas ministre. Je ne suis pas encore ministre. Le député m'a demandé quand l'essence de ce bill serait incorporée à la loi sur l'immigration. Nous ne le verrons pas cette session, mais pas plus tard que la session prochaine. Si j'étais le ministre, je pourrais peut-être indiquer une date mais je ne saurais faire une déclaration qui lierait le ministre. Je pense qu'à la prochaine session, le Parlement se prononcera sur les recommandations du Livre blanc sur l'immigration. Quand l'essence de cet article sera incorporée dans la nouvelle loi il ne sera plus question des permis ministériels évoqués par le député de Red Deer (M. Thompson).

• (5.50 p.m.)

Comme je l'ai expliqué plus tôt, on a modifié les modalités de ces autorisations. La loi sur l'immigration n'est plus la même depuis 1953. D'ici à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'immigration, les mêmes modalités régiront ce problème et le problème des parents et des enfants, comme l'a conseillé plus tôt le député.

Tant que nous n'aurons pas de nouvelle loi sur l'immigration nous devrions laisser le ministère s'occuper comme auparavant de ces cas spéciaux. Peut-être le député n'est-il pas d'accord, mais à mon sens c'est cela qu'il faudrait faire. En fin de compte, le bill de l'honorable député ne corrigera pas la partie de la loi sur l'immigration qu'il veut modifier. Peut-être pourra-t-il le faire plus tard à l'aide d'une autre mesure. Le bill n° C-10 ne règle pas le problème en cause.

J'admets l'existence d'un problème aux causes multiples. Le gouvernement le connaît comme en témoigne le Livre blanc sur l'immigration. Le ministre a dit qu'il veut le résoudre et attend pour cela que la nouvelle loi entre en vigueur. Je prie l'honorable représentant de patienter encore quelques mois et de laisser le ministère s'occuper de cela comme il l'a toujours fait. D'ici un an toutes les difficultés seront aplanies, et entretemps le ministère pourra agir comme d'habitude, même si l'honorable député n'en est pas satisfait.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être proposer une chose au sujet de ce bill, car il semble qu'en général on en appuie le principe. Même le député de Saint-Henri (M. Loiselle), qui estime que la rédaction du bill laisse à désirer, y souscrit. Je rappelle que nous avons déjà perdu 15 minutes du temps alloué à ce débat. Tout le monde était d'accord j'en conviens, mais cette perte de temps est malheureuse et je me demande si nous ne pourrions poursuivre le débat de l'une des deux façons suivantes. Nous pourrions laisser le bill garder sa place pour une autre fois...

Une voix: Non.

M. Knowles: ...ou nous pourrions déférer le sujet du bill, non le bill lui-même, à l'un des comités permanents. Quelqu'un a dit «non» quand j'ai proposé que le bill garde sa place. Je vais donc essayer l'autre moyen. Je propose:

Que le bill C-10 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit déféré au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Loiselle: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il veut remettre la deuxième lecture à plus tard pour que le bill puisse être déféré au comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Seulement la substance, pas le bill lui-même. Il y a une grande différence. C'est un moyen de faire discuter la question au comité.

M. Loiselle: Pourquoi faire discuter cette question au comité quand nous essayons d'y aviser et que nous savons que le ministère de l'Immigration s'occupe déjà des cas pertinents? Nous ne réglerons rien en soumettant cette question au comité. Nous ne réglerons rien en soumettant cette question au comité. Nous ne réglerons pas le problème en discutant le bill pendant trois, quatre ou cinq séances du comité. Il serait préférable, à mon sens, que le député de Surrey (M. Mather) présente un autre bill visant à corriger la partie pertinente de la loi sur l'immigration.

M. Godin: Le vote.

M. Loiselle: Si le député de Portneuf (M. Godin) veut prendre la parole, il devrait demander la permission. C'est moi qui ai la parole et il devrait me laisser parler. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre est un expert du Règlement de la Chambre et des comités, mais je ne vois pas encore à quoi servirait de déférer ce bill au comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député n'a-t-il pas entendu le premier ministre (M. Trudeau) déclarer aujourd'hui que c'était une bonne idée de songer à ces choses. Nous devrions y penser en comité.

M. Loiselle: Terminons-en avec ce bill aujourd'hui. Nous avons discuté et expliqué ce que le gouvernement était en train de faire pour régler la situation. Si vous êtes membre du comité, vous pouvez poser cette question et en discuter de la manière qu'il vous plaira quand le comité...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Comme il est six heures, le temps réservé à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expiré.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LES REVISIONS DE TRAITEMENT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur de présenter à la Chambre un rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement relatif aux revisions de traitement de certains employés de la bibliothèque du Parlement.

LES FINANCES

LES RÉUNIONS AU SUJET DE LA CRISE MONÉTAIRE INTERNATIONALE

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un bref compte rendu des importantes réunions qu'ont tenues à Bonn la semaine dernière les ministres et les gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix afin de discuter des mesures à prendre pour rétablir l'équilibre du système monétaire international compromis par des mouvements massifs de capitaux de spéculation concernant certaines monnaies européennes. Le gouverneur de la Banque du Canada et moi avons participé aux discussions.

Les autorités de la République fédérale allemande ont annoncé leur décision de prendre immédiatement des mesures parlementaires pour modifier leurs taxes frontalières afin de réduire considérablement l'excédent commercial de l'Allemagne. Elles prennent également des mesures pour freiner les entrées de capitaux à court terme.

Les autorités françaises ont annoncé qu'elles prendront immédiatement des mesures pour réduire leur déficit budgétaire, limiter le crédit, ralentir la hausse des prix et des salaires et imposer le contrôle du change.

Aucune de ces mesures ne prévoit de changement dans la valeur au pair du mark allemand ou du franc français.

La France a obtenu des banques centrales de nouvelles facilités de crédit s'élevant à deux milliards de dollars américains. La Banque du Canada s'est engagée à en fournir 100 millions en dollars américains. Ces nouvelles facilités de crédit s'ajoutent aux droits de tirage considérables de la France auprès du Fonds monétaire international.

Les autorités des pays intéressés sont déterminées à mieux équilibrer leurs paiements internationaux, à combattre la spéculation, et à contrecarrer l'effet de déséquilibre produit sur les réserves de change par les mouvements de capitaux à court terme. Les mesures prises reflètent cette détermination. La réaction sur les marchés financiers d'Europe et d'Amérique du Nord aujourd'hui a été encourageante. Le dollar canadien n'a pas fléchi pendant la crise.

Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer le communiqué émis à la fin des réunions du groupe des Dix. (*Applaudissements*)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je crois devoir désapprouver fermement l'attitude du gouvernement qui, par le truchement du président du Conseil privé (M. Drury), a refusé vendredi dernier de donner à la Chambre les renseignements que j'ai alors demandés à ce sujet et les renseignements supplémentaires demandés par le député de Waterloo (M. Saltsman). Rien, à mon avis, ne saurait justifier le refus du gouvernement, alors qu'au même moment ou à peu près, le ministre des Finances déclarait à Bonn que le Canada participerait certainement à l'arrangement relatif au crédit accordé à la France et dont s'enquéraient le député de Waterloo et moi-même. Le ministre des Finances n'est pas en cause.

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à préciser que la réunion de Bonn n'a pris fin qu'à neuf heures, heure du Canada.

• (2.40 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: J'ai peine à croire que le ministre des Finances n'a pas consulté le gouvernement du Canada à propos des engagements qu'il conviendrait au Canada de prendre en ce moment. J'avais en outre espéré obtenir des précisions sur la déclaration du ministre. Sans vouloir me montrer désagréable, permettez-moi de signaler qu'il n'a rien ajouté à ce que nous avions déjà appris par les journaux.

On a l'impression que la décision du gouvernement de la France de ne pas dévaluer le franc a pris tout le monde par surprise. Le

ministre n'a rien dit en ce sens, mais c'est l'impression qui se dégage de la presse et le ministre ne l'a pas rectifiée. En outre, cette décision a provoqué de fortes tensions sur certaines autres devises internationales, notamment la livre sterling, et le ministre n'a rien dit à ce sujet, ni à propos des mesures que le gouvernement britannique a dû appliquer ces derniers jours et qui constituent une nouvelle série de mesures somptuaires.

Franchement, à mon sens, le ministre ne nous a vraiment ni renseignés ni rassurés sur l'état actuel des choses. Nous conviendrons tous sans doute, forts de l'expérience de l'an dernier, que la crise, en s'étendant, pourrait nous entraîner dans son remous. Tout compte fait, c'est la troisième crise monétaire cette année. Le 7 octobre, il n'y a donc pas si longtemps, le ministre des Finances revenait au Canada après avoir assisté à plusieurs réunions internationales sur les finances qui se sont tenues en Amérique du Sud et s'est déclaré, d'une manière un peu désinvolte à mon avis, satisfait et optimiste à l'égard des dispositions prises pour promouvoir, selon ses propres paroles, la stabilité de la livre sterling et la situation monétaire internationale.

Je ne pouvais alors partager la satisfaction du ministre et j'ai été déçu de constater le peu de progrès accompli pour raffermir les accords internationaux sur les devises. J'avais dit, à ce moment-là, qu'il était temps de conclure des accords internationaux vraiment permanents et que les progrès étaient bien lents. Ce qui semblait acceptable il y a un mois, doit être aujourd'hui modifié d'urgence. Le ministre canadien des Finances devrait prendre l'initiative, à mon avis, de faire comprendre aux intéressés, avec toute l'insistance voulue, à quel point il est nécessaire de conclure un nouvel arrangement international sur les devises.

A mon avis, le ministre se berce d'illusions s'il croit que les mesures prises pour nous tirer des crises récentes peuvent être considérées comme satisfaisantes à long terme sans qu'on prenne des arrangements plus permanents, ou s'il croit pour un moment que le dollar, et donc l'économie canadienne, peut échapper aux conséquences de cette crise.

Je le répète, il faut prendre des mesures immédiates prévoyant des arrangements plus permanents, vu l'instabilité de la situation actuelle et les efforts faits pour stabiliser la situation monétaire internationale.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre serait le premier à convenir que son rapport ne nous a rien appris que nous n'ayons déjà lu dans les journaux, et que l'espoir exprimé dans le rapport est sans aucun fondement; que la situation ne s'est pas améliorée, que la crise n'est pas terminée et que l'on a jeté les bases de nouvelles crises, particulièrement en ce qui concerne la livre britannique et, sans doute, le franc français et le mark allemand.

Comme l'a dit le chef de l'opposition, nous avons eu trois sérieuses crises monétaires internationales au cours de l'année dernière, qui intéressaient la livre britannique, le dollar des États-Unis et le franc français. Aucune des mesures prises alors ou en ce moment n'ont permis de résoudre ou d'espérer résoudre ce problème international.

Il importe de noter que ces entretiens ont entraîné des mesures d'austérité non seulement en France mais aussi en Grande-Bretagne. Je ne prétends pas que le gouvernement canadien soit responsable de la situation ou que le ministre des Finances pouvait à lui seul tenter de résoudre le problème, mais comme citoyen du monde, je suis dégoûté de voir que le monde entier peut être en proie à la dissension en partie à cause de spéculateurs peu scrupuleux et en partie pour d'autres raisons que je soupçonne.

La communauté internationale doit aujourd'hui prendre des mesures pour mettre fin aux spéculations sur le marché monétaire international, même s'il faut pour cela fermer tout marché des monnaies, sauf à des fins légitimes de commerce et de tourisme. Je pense qu'il est temps que le Canada prenne cette initiative auprès du Fonds monétaire international, auprès de la Banque mondiale et dans les rencontres internationales des ministres des Finances. Il est honteux que cet aspect louche et inquiétant de la spéculation monétaire internationale puisse lier le monde et ses politiques.

Deuxièmement, c'est le moment pour notre pays en particulier, de donner l'élan et d'entamer les discussions pour mettre fin à la fixation du taux des diverses monnaies. L'autre jour, le député de Regina-Est (M. Burton) a demandé au premier ministre si le gouvernement songeait à un taux de change flottant; comme il le fait parfois, le premier ministre a eu cette réponse irritante: «grands dieux, non.» Qu'un collégien réponde ainsi, passe encore, mais ce n'est pas ce qui aidera à résoudre un problème très grave.

Chose certaine, la stabilisation des taux des diverses devises dans le monde entier correspond au principe de l'étalon-or. Nous avons été exactement dans la même situation durant

les dix dernières années qu'à l'époque de l'étalon-or, alors que le taux de chaque devise était fixé en fonction de l'or et l'un par rapport à l'autre d'après l'or. Maintenant le taux de chaque devise est fixé en fonction du dollar américain et chaque taux est fixé par rapport aux autres d'après le dollar américain. Le régime monétaire international est précisément dans la même stagnation et la même impasse qu'à l'époque où l'étalon-or était en vigueur dans le monde entier. Il est temps que le premier ministre. au lieu de dire: «Grands dieux, non» réponde: «Mon Dieu oui, je vais commencer à songer à ce problème.» Il est temps que le gouvernement s'emploie à conclure des arrangements monétaires internationaux qui inciteront les banquiers et les hommes d'affaires à considérer la possibilité d'adopter un taux de change mobile plutôt qu'un taux fixé.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un bref commentaire, à la suite de la déclaration de l'honorable ministre des Finances, et dire immédiatement que je ne parviens jamais à comprendre comment il se fait que lorsqu'il y a de telles crises monétaires un peu partout dans le monde,—nous en voyons plusieurs depuis quelques mois et même depuis quelques années—le gouvernement canadien ne nomme pas, de concert avec les autres gouvernements, une commission royale d'enquête qui étudierait la situation et ferait rapport, au bout de quelques mois ou même de quelques années, pour résoudre les problèmes qui lui sont soumis. C'est ce qui se produit lorsqu'on est aux prises avec des problèmes intérieurs, mais lorsqu'il est question de sauvegarder la personne humaine et d'améliorer sa situation, on nomme une commission d'enquête qui fait rapport au bout de quelques années et l'on s'aperçoit alors qu'il est trop tard.

Le gouvernement canadien vient de mettre à la disposition du mark allemand et du franc français une somme de 100 millions de dollars, en vue de sauver la monnaie qui est en danger. Je crois qu'on devrait prendre les mêmes dispositions pour corriger la situation au Canada, car en ce qui concerne nos affaires intérieures et la personne humaine, principalement dans le domaine du chômage, des familles, des citoyens, il y a un grave danger, et l'on ne semble pas s'inquiéter de ce qui se passe chez nous. Je crois qu'on devrait employer la même diligence pour régler nos propres problèmes et nous occuper davantage de la personne humaine plutôt que de l'argent et du système monétaire.

[*Traduction*]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. B. Morison (Halton-Wentworth) propose l'adoption du 1er rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale, présenté à la Chambre le jeudi 21 novembre 1968.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

*QUESTION RELATIVE AU CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Question nº 409—**M. Valade:**

1. Le premier ministre ou un autre membre du gouvernement a-t-il demandé une enquête ou un rapport au Conseil de la Radio-Télévision canadienne en vue de savoir si les propos inconvenants et préjudiciables tenus par le dénommé Pat Burns à l'endroit des Canadiens français et du public sur les ondes du poste de radio CKGM de Montréal, depuis de nombreuses années, vont à l'encontre des articles 2b et 2g(iv) de la Partie I de la Loi sur la radiodiffusion ou tout autre article de la loi sanctionnée par le Parlement le 7 mars 1968 et, dans la négative, a-t-il l'intention de le faire?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de se prévaloir de l'article 22(1), a(iii), en vue de l'annulation de la licence d'exploitation du poste de radio CKGM si, après enquête et rapport du Conseil de la Radio-Télévision canadienne ou audition publique selon l'article 19(2), c), de la Loi sur la radiodiffusion, il est démontré que ce poste de radio et son commentateur ont agi contrairement aux buts et objectifs de la Loi sur la radiodiffusion?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Premier ministre et le secrétaire d'État m'informent comme suit: 1. Non et l'on n'envisage pas de demander la tenue d'une telle enquête.

2. L'article 22(1) (a) (iii) de la Loi sur la radiodiffusion n'autorise pas le gouvernement à annuler les licences de radiodiffusion. Si le gouvernement reçoit du C.R.T.C. un rapport établissant qu'une infraction a été commise, le pouvernement prendra ses responsabilités.

LES PRÊTS À INTÉRÊT MODIQUE AUX MUNICIPALITÉS

Question nº 446—**M. Rose:**

Le gouvernement a-t-il considéré l'opportunité de mettre des prêts à intérêt modique à la disposition des municipalités, de concert avec les provinces, afin d'aider les municipalités dans leurs programmes d'immobilisations à moyen terme?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): Le gouvernement canadien étudie constamment les besoins croissants de capital à des fins sociales et de développement à tous les niveaux de l'économie canadienne. Un marché financier concurrentiel établit constamment la comparaison entre les besoins des municipalités et ceux du secteur privé ainsi que ceux des autres gouvernements et organismes. Actuellement, le gouvernement fédéral fait tout ce qui est en son pouvoir, compte tenu de ses responsabilités, pour limiter ses propres demandes sur le marché et en faciliter ainsi l'accès à d'autres emprunteurs des secteurs public et privé.

L'AMÉNAGEMENT D'UN TERMINUS DE MARCHANDISES EN VRAC À DIGBY (N.-É.)

Question nº 482—**M. Comeau:**

1. Le gouvernement est-il d'avis qu'il est souhaitable de faire usage du port de Digby pour les cargos transportant des marchandises en vrac et *a*) dans le cas de la négative, quelle en est la raison, *b*) dans le cas de l'affirmative, qu'a fait le gouvernement pour mettre en route ce projet?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire entrer ce projet de développement dans le cadre des améliorations que l'on se propose d'apporter au port concernant le service de transbordement entre Digby et Saint-Jean?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1 et 2. L'étude continue des besoins d'aménagement de tous les ports canadiens incombe aux divers organismes qui relèvent du ministre des Transports; elle comprend l'estimation des besoins et le choix des emplacements appropriés pour les têtes de lignes des transporteurs de vrac, ainsi que l'estimation des demandes particulières qui peuvent être reçues d'entreprises de navigation ou d'entreprises portuaires à ce sujet. Toutefois, aucune étude spéciale n'est en cours à l'heure actuelle au sujet du port de Digby, sauf dans le cadre général des besoins possibles de têtes de lignes pour les transporteurs de vrac dans les provinces Maritimes.

LES INSTALLATIONS POSTALES À TORONTO

Question nº 566—**M. Robinson:**

1. Combien d'immeubles des postes y a-t-il dans Toronto métropolitain?

2. Combien de bureaux de poste auxiliaires y a-t-il dans Toronto métropolitain?

3. Combien de débouchés y a-t-il dans Toronto métropolitain pour *a*) la vente de timbres, *b*) la vente de mandats-postes, *c*) les opérations bancaires postales?

4. Combien de bureaux de poste, de bureaux de poste auxiliaires et de débouchés postaux y a-t-il dans la circonscription de Lakeshore et où sont-ils situés?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):
1. 44.

[M. Rose.]

2. 334.

3. *a*) débouchés pour la vente de timbres, 1500; *b*) pour les mandats de poste, 369; *c*) pour les opérations bancaires, 50.

4. Il y a deux succursales, Station «N» 2930 Lakeshore Blvd. W.; Station «U», 935 The Queensway.

Seize bureaux auxiliaires sont situés aux endroits suivants: Long Branch, 3432 Lakeshore Blvd. W.; Mimico, 58A Mimico Ave.; Mimico Beach, 2422 Lakeshore Blvd. W.; nº 44, 264 Browns Line; nº 161, 3146 Lakeshore Blvd. W.; nº 170, 3801 Lakeshore Blvd. W.; nº 171, 851 Browns Line; nº 190, 512 Evans Ave.; nº 197, 94 Royal York Road; nº 201, 418 Horner Ave.; Hollywood, 1170 The Queensway; North Mimico, 378 Royal York Rd.; Queensway, 751 The Queensway; nº 189, 3379 Bloor St. W.; nº 196, 662 The Queensway; nº 204, 136 Islington Ave. S.

Les deux distributeurs automatiques de timbres du gouvernement sont situés aux endroits suivants: Station «N», 2930 Lakeshore Blvd. W.; Station «U» 935 The Queensway.

Douze distributeurs automatiques de timbres de propriété privée sont situés aux endroits suivants: Beach Motel, 2183 Lakeshore Blvd. W.; B. & J. Variety, 2045 Lakeshore Blvd. W.; Chanceller Motel, 2125 Lakeshore Blvd. W.; Hillcrest Motel, 2143 Lakeshore Blvd. W.; Hubbell's Variety, 3541 Lakeshore Blvd. W.; Michael's Variety, 3216 Lakeshore Blvd. W.; Shore Breeze Motel, 2175 Lakeshore Blvd. W.; Silvermoon Motel, 2157 Lakeshore Blvd. W.; Sunnyside Motel, 2002 Lakeshore Blvd. W.; Taylor's Smoke Shop, 2350 Lakeshore Blvd. W.; Don Russell Drugs, 827 Lakeshore Road W.; Mac's Milk, 2316 Lakeshore Blvd. W.

Trente-deux permis de vente de timbres-poste ont été accordés aux établissements suivants: Aldvino, F., 372 Royal York Rd.; Donsley, G., 2310 Lakeshore Blvd. W.; Franchetto, P., 1138 Lakeshore Road W.; Ironside, I., 826 Lakeshore Rd. W.; Knaggs, R. W., 1357 Lakeshore Road W.; Moore, E., 1141 Lakeshore Rd. W.; Moore, M. (Mrs.), 1413 Lakeshore Rd. W.; McLennan, I. N., 3832A Bloor St. W.; Neal, Geo., 953 Lakeshore Rd.; Podolak, K., 860 Browns Line; Tamblyn Drug Store, 851 Lakeshore Rd.; Wand, M., 1277 Lakeshore Rd.; Warren, Mrs., 624 The Queensway; White, T., 178 Browns Line; Darby, H. M., 237 Parklawn Rd.; Ferenc. S., 16 Royal York Rd.; Mainprize, R. A., 2946 Bloor St. W.; Reiken, R., 3358 Dundas St. W.; Seal, R. A., 844 The Queensway; Smith, S. E., 816 The Queensway; Tamblyn Drug Store, 798 Lakeshore Rd.; United Cigar Store, 3018 Bloor St. W.; Vogelman, E., 863 Lakeshore Rd.; Wallace, J. R., 1217 Lakeshore Rd.; Wall's Variety, 653 Royal York Rd.; Vernon Drugs,

3081 Bloor St. W.; Town Variety, 2427 Lakeshore Blvd. W.; Rakowsky, S., 250 Browns Line; Szafranski, J., 79-40th St.; Alamonte Hotel, 1072 Lakeshore Blvd. W.; Chomik, M., 857 Lakeshore Blvd. W.; Johnnies Confectionery, 1358 Lakeshore Blvd. W.

LES HANGARS ADDITIONNELS À L'AÉROPORT D'HALIFAX

Question nº 598—**M. Forrestall:**

1. Air Canada a-t-il l'intention de construire d'autres hangars à l'aéroport international d'Halifax?

2. Si oui, *a*) quand les construira-t-on, *b*) à quel coût estimatif et à quelles fins?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction d'Air Canada me communique les renseignements suivants: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

LE MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 611—**M. Robinson:**

1. Combien de personnes *a*) de l'Île du Prince-Édouard, *b*) de la Nouvelle-Écosse, *c*) du Nouveau-Brunswick, *d*) de Terre-Neuve, ont émigré dans d'autres régions du Canada pendant chacune des années 1960 à 1968?

2. Combien de personnes des autres régions du Canada ont immigré *a*) dans l'Île du Prince-Édouard, *b*) en Nouvelle-Écosse, *c*) au Nouveau-Brunswick, *d*) à Terre-Neuve, pendant chacune des années 1960 à 1968?

3. Combien d'immigrants se sont établis *a*) à l'Île du Prince-Édouard, *b*) en Nouvelle-Écosse, *c*) au Nouveau-Brunswick, *d*) à Terre-Neuve, pendant chacune des années 1960 à 1968?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre du Commerce): Le Bureau fédéral de la statistique fait rapport de ce qui suit: Il ne se fait pas de dénombrement proprement dit des personnes qui déménagent d'une province à l'autre au cours d'une année. Cependant, des chiffres approximatifs ont été préparés d'après les déplacements des familles qui reçoivent des allocations familiales, c'est-à-dire des familles ayant au moins un enfant qui n'a pas atteint l'âge de 16 ans. La durée des déplacements est inconnue de sorte que les mêmes personnes peuvent être comprises dans les déplacements «à destination de» et «en provenance de» et peut-être plus d'une fois.

Il y a lieu de remarquer aussi que les gens qui déménagent vers une province de l'Atlantique comprennent les personnes des autres provinces de l'Atlantique de même que celles du reste du Canada. De même, les déplacements «en provenance» d'une province de l'Atlantique comprennent les personnes qui déménagent dans d'autres provinces de l'Atlantique de même que dans le reste du Canada.

1. Nombre estimatif des migrations interprovinciales en provenance de *a*) l'Île du Prince-Édouard, *b*) la Nouvelle-Écosse, *c*) le Nouveau-Brunswick et *d*) Terre-Neuve, pour les années 1960 à 1968:

PROVENANCE

Année	*a*) Île du Prince-Édouard	*b*) Nouvelle-Écosse	*c*) Nouveau-Brunswick	*d*) Terre-Neuve
1960	3,600	25,000	19,300	6,700
1961	3,200	25,100	19,100	5,800
1962	4,700	28,800	16,400	7,600
1963	4,400	29,900	24,700	9,500
1964	4,600	29,700	23,300	11,200
1965	5,300	34,700	25,700	12,700
1966	5,000	33,900	27,500	13,300
1967	4,100	30,300	22,900	12,000
1968	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Ce chiffre n'est pas encore disponible.

2. Nombre estimatif des migrations interprovinciales à destination de *a*) l'Île du Prince-Édouard, *b*) la Nouvelle-Écosse, *c*) re-Neuve, au cours des années 1960 à 1968: pour les années 1960 à 1968:

DESTINATION

Année	*a*) Île du Prince-Édouard	*b*) Nouvelle-Écosse	*c*) Nouveau-Brunswick	*d*) Terre-Neuve
1960	3,600	22,100	19,300	6,100
1961	3,500	25,200	19,200	6,000
1962	4,200	22,600	13,800	6,500
1963	4,100	22,700	18,600	7,400
1964	3,500	22,100	19,500	7,100
1965	3,900	23,400	22,300	8,300
1966	4,100	25,600	22,000	9,100
1967	4,100	27,000	22,700	10,000
1968	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Ce chiffre n'est pas encore disponible.

3. Immigrants qui se sont dirigés vers *a*) l'Île du Prince-Édouard, *b*) la Nouvelle-Écosse, *c*) le Nouveau-Brunswick et *d*) Terre-Neuve, au cours des années 1960 à 1968:

Année	*a*) Île du Prince-Édouard	*b*) Nouvelle-Écosse	*c*) Nouveau-Brunswick	*d*) Terre-Neuve
1960	83	1,210	634	306
1961	69	901	770	365
1962	77	989	944	378
1963	78	1,198	769	349
1964	79	1,189	696	445
1965	137	1,612	1,074	604
1966	141	2,084	1,283	805
1967	147	2,406	1,322	984
1968[a]	72	721	338	400

[a] De janvier à juin en 1968

LE DÉLAI FIXÉ POUR L'ÉLIMINATION DES TENTES-CABANES DANS LES PARCS NATIONAUX

Question nº 621—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Quelle période a-t-on fixée pour se défaire des tentes-cabanes *a*) dans le parc national du mont Riding, *b*) dans le parc national de Prince-Albert?

2. Si les périodes fixées diffèrent, quelle en est la raison?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Il n'existe aucune tente-cabane dans le parc national du mont Riding. Les propriétaires des cabanes portatives n'ont reçu, jusqu'à ce jour, aucun avis officiel les informant qu'ils doivent évacuer les lieux présentement occupés par leurs cabanes d'été, et cela parce que le projet d'aménagement de la ville de Wasagaming n'a pas été encore complété et approuvé. *b*) Dans le parc national de Prince-Albert, les propriétaires des tentes-cabanes ont été avertis, en août 1967, que les tentes-cabanes seraient graduellement supprimées, dans le cadre du plan global d'aménagement du parc. Les détenteurs actuels de permis ou leurs épouses pourront encore renouveler leur permis chaque année. Toutefois, depuis la saison 1968, aucun nouveau permis n'a été délivré à ceux qui en avaient déjà un pour la saison 1967. Les propriétaires des cabanes portatives du parc national de Prince-Albert ont un sursis jusqu'en 1970; dès lors, le même règlement s'appliquera à leurs cabanes portatives.

2. Aucune différence n'a été faite entre les deux parcs en ce qui concerne les conditions imposées ou les délais fixés pour la suppression graduelle des cabanes portatives. On prévoit que le projet d'aménagement du parc national du mont Riding sera achevé en 1970, moment auquel les règlements régissant les cabanes portatives seront étendus aux deux parcs.

LES DÉPENSES DANS LES PARCS NATIONAUX

Question nº 633—**M. Fortin:**

1. A l'égard de chaque province, quelle somme fut dépensée pour fins de parcs fédéraux à l'égard de chaque année du 1er avril 1960 au 31 mars 1965?

2. Où en sont rendues les discussions avec les autorités du Québec concernant l'établissement de parcs fédéraux au Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Voici les sommes annuelles affectées aux parcs nationaux pour la période allant du 1er avril 1960 au 31 mars 1965:

	(en milliers de dollars) 1959-1960	(en milliers de dollars) 1960-1961	(en milliers de dollars) 1961-1962	(en milliers de dollars) 1962-1963	(en milliers de dollars) 1963-1964	(en milliers de dollars) 1964-1965
Terre-Neuve	727.2	600.0	995.5	599.4	834.2	1,041.8
Nouvelle-Écosse	1,946.6	1,921.0	1,574.0	929.2	730.3	836.7
Nouveau-Brunswick	620.6	605.2	629.2	834.9	595.2	672.5
Île du Prince-Édouard	1,002.3	1,432.8	843.9	525.2	544.8	752.7
Ontario	344.6	359.4	395.7	428.1	416.2	386.1
Manitoba	854.2	1,037.4	1,662.5	1,179.6	1,308.1	967.5
Saskatchewan	961.3	978.4	1,164.8	1,220.8	1,206.2	927.2
Alberta	11,000.6	9,747.1	11,036.7	10,365.5	8,161.9	8,887.9
Colombie-Britannique	5,067.3	3,596.8	5,002.9	3,597.7	3,279.3	3,637.0

2. Les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien poursuivent leurs entretiens avec les hauts fonctionnaires du ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, au sujet de l'établissement de parcs nationaux dans la province. Les discussions portent sur un projet d'entente entre les deux gouvernements à cet égard.

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À L'EXPORTATION DE PRODUITS DE LA PÊCHE

Question nº 650—**M. Matte:**

Quelle quantité de produits de la pêche provenant du Québec est exportée *a*) dans les autres provinces canadiennes, *b*) dans les autres pays?

[L'hon. M. Pepin.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): *a*) Le bureau fédéral de la statistique ne recueille pas les statistiques des produits qui sont exportés d'une province à l'autre au Canada; *b*) Les quantités de produits de la pêche provenant du Québec et exportés dans d'autres pays ont été comme il suit: 501,156 quintaux, pendant l'année 1967; 317,415 quintaux, pendant la période de janvier à septembre (dernières statistiques disponibles).

QUESTION RELATIVE AU NOMBRE DE MILITAIRES CANADIENS-FRANÇAIS

Question nº 666—**M. Matte:**

1. Quel est le nombre total de militaires dans les trois forces armées et combien de ces militaires se déclarent Canadiens-français?

2. Quel est le nombre de militaires actuellement cantonnés dans le Québec?

3. Quel était le nombre de militaires cantonnés dans le Québec en 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Au 30 septembre 1968: Mer: 17,560; Terre: 38,699; Air: 43,073. Lors de son enrôlement, la recrue n'est pas tenue de déclarer son origine raciale, mais seulement le lieu de naissance de son père. Bien qu'il n'existe pas de statistiques facilement accessibles sur le sujet des langues, voici le chiffre de ceux qui ont déclaré avoir le français comme langue principale: Mer: 1,558; Terre: 7,000; Air: 7,164.

2. Au 30 septembre 1968: 9,036.

3. Au 30 septembre 1960, 13,641; 1961, 13,897; 1962, 14,161; 1963, 12,915; 1964, 11,326; 1965, 10,593; 1966, 10,148; 1967, 10,796.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

Question nº 684—**L'hon. M. MacLean:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de fermer certaines des huit stations de recherche du Conseil de recherches pour la défense?

2. La politique gouvernementale réclame-t-elle une réorientation des activités du Conseil de recherches pour la défense et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les changements envisagés?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Non.

2. Les activités du Conseil de recherches pour la défense, comme celles de tous les autres services publics, sont réorientées de temps à autre afin de tenir compte de situations et d'exigences nouvelles. Ces changements sont habituellement liés à des considérations de sécurité qui influent sur les plans de défense.

LES CHANGEMENTS DANS LES SERVICES POSTAUX

Question nº 701—**M. McCutcheon:**

1. En vertu de la réorganisation des services postaux, combien de petits bureaux de poste fermeront leurs portes dans chaque province?

2. A quels endroits?

3. Combien d'itinéraire ruraux en souffriront?

4. Combien de bureaux de poste se propose-t-on d'agrandir?

5. Combien de bureaux de poste se propose-t-on de construire et à quels endroits?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): 1. Environ 3,500 bureaux de poste tombent dans la catégorie de ceux qui doivent être fermés d'après la nouvelle ligne de conduite. Chacun de ces bureaux devra faire l'objet d'un examen et ce n'est qu'après cette étude qu'on décidera de fermer ou non un bureau. Nous ne pouvons dire à l'heure actuelle combien de bureaux seront en fait fermés.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Les routes rurales seront touchées suivant, bien entendu, non seulement le nombre de bureaux qui seront fermés, mais aussi le genre de bureaux qui seront fermés. Nous ne pouvons donc maintenant vous indiquer le nombre de routes rurales qui seront touchées.

4. En supposant que le programme de fermeture des petits bureaux de poste ait pour résultat l'agrandissement des autres bureaux de poste, nous ne pouvons à l'heure actuelle prévoir quel sera le nombre de bureaux qui devront être agrandis, étant donné que cela dépend du nombre et de l'endroit où se trouvent les bureaux qui sont en fait fermés.

5. Voir réponse au nº 4.

L'ENTRETIEN DE LA MAISON DES PERSONNAGES À OTTAWA

Question nº 706—**M. McIntosh:**

1. Combien ont coûté, en 1967 et en 1968 jusqu'aujourd'hui, le fonctionnement et l'entretien de la maison des personnages, rue Sussex?

2. Quel traitement et quelles indemnités Mme Blair a-t-elle reçus au cours de chacune desdites années?

L'hon. M. Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Pour l'année financière 1967-1968, $18,580. Du 1er avril au 31 octobre 1968, $6,541.

2. Pour l'année financière 1967-1968, $8,083. Du 1er avril au 1 octobre 1968, $5,251.

LES MÉDAILLES DU CENTENAIRE AUX MEMBRES DE LA MILICE

Question nº 737—**M. Robinson:**

1. Sur quoi s'est-on basé pour décerner les médailles du Centenaire aux membres de la Milice?

2. Dans chaque district et/ou région militaire, qui recommandait et/ou choisissait les récipiendaires de la médaille du Centenaire?

3. Combien a-t-on décerné de médailles du Centenaire aux membres de la Milice *a*) aux officiers, *b*) aux sous-officiers, *c*) aux hommes?

4. Dans chaque unité militaire, combien de médailles a-t-on décernées *a*) aux officiers, *b*) aux sous-officiers, *c*) aux hommes?

5. A-t-on décerné des médailles du Centenaire aux militaires suivants: *a*) aux colonels honoraires d'unités et, dans l'affirmative, combien et à qui, *b*) aux lieutenants-colonels honoraires d'unités et, dans l'affirmative, combien et à qui, *c*) aux conseillers militaires et, dans l'affirmative, combien et à qui, *d*) aux commandants d'unités et, dans l'affirmative, combien et à qui, *e*) aux officiers commandants d'unités, de sous-unités, de contingents et, dans l'affirmative, combien et à qui, *f*) aux officiers chargés du personnel militaire et, dans l'affirmative, combien et à qui, *g*) aux officiers de renseignements et, dans l'affirmative, combien et à qui, *h*) aux militaires à la retraite (i) officiers (ii) sous-officiers (iii) hommes et, dans l'affirmative, combien et à qui?

6. Quels sont le rang, le nom et l'adresse de chaque militaire à qui on a décerné la médaille du Centenaire?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Fidélité à remplir son devoir, dossier de conduite exemplaire, et au moins six années de service. Une préférence moindre était accordée aux détenteurs de la Médaille du couronnement de la Reine Elisabeth II.

2. Un certain nombre de Médailles du centenaire étaient allouées à chaque commandement important, et au Quartier général des Forces canadiennes dans le cas des autres unités. Se fondant sur le nombre de médailles qui leur étaient allouées, les unités recommandaient des officiers et hommes, et toutes les recommandations devaient être approuvées par le chef du commandement. Si celui-ci estimait que le commandant de l'unité devait être inclus dans la liste, il avait la prérogative de l'inclure. Il n'y a eu aucun octroi automatique de la médaille à quelque groupe que ce soit au sein des Forces canadiennes, peu importe les grades ou fonctions.

3. (a) 195; (b) et (c) 1,302.

4, 5 et 6. Les renseignements demandés ne sont pas disponibles en ce moment. Cependant, on fouille les dossiers, on dresse des listes et les renseignements en question seront fournis dès qu'ils seront complets.

QUESTION RELATIVE AU SALAIRE DES EMPLOYÉS CIVILS AU CAMP DE VALCARTIER

Question n° 741—**M. Godin:**

Quand les employés civils au service de la Défense nationale du camp de Valcartier peuvent-ils s'attendre à recevoir la part de leur salaire qui leur a été accordée par une augmentation en 1966?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Les seuls civils à l'emploi du ministère de la Défense nationale à Camp Valcartier qui n'ont pas encore reçu une augmentation de traitement depuis 1966 sont ceux qui appartiennent à des unités de négociation qui n'ont pas encore négocié d'accords, ou dont les accords viennent juste d'être négociés. La majorité de ces employés appartiennent au Groupe des manoeuvres et des hommes de métier ou au Groupe des services divers. L'accord applicable au Groupe des manœuvres et des hommes de métier a été signé le 27 septembre, et les mesures de conversion sont en cours. L'accord applicable au Groupe des services divers est encore en voie de négociation. D'ordinaire, les relèvements de traitements sont payés dans les 90 jours qui suivent la signature d'un accord.

[M. Robinson.]

QUESTION RELATIVE AU COÛT DU MANÈGE MILITAIRE DE THETFORD MINES

Question n° 743—**M. Dumont:**

1. Combien a coûté l'achat du manège militaire à Thetford Mines?

2. Quand les travaux de réfection seront-ils entrepris au manège militaire de Thetford Mines?

3. Quel est le nombre des militaires attachés à ce manège militaire?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Cet immeuble a été acheté par le ministère des Travaux publics en 1903 pour la somme de $7,530. Il a servi de bureau de poste jusqu'en 1950, alors qu'il a été prêté au ministère de la Défense nationale pour servir de manège. En 1958, la responsabilité de l'administration et de l'entretien de cet immeuble a été transférée au ministère de la Défense nationale.

2. Pas en ce moment.

3. Quatre officiers et 50 hommes.

QUESTION RELATIVE AU CONSEIL CANADIEN DE LA SÉCURITÉ

Question n° 745—**M. Matte:**

1. De quel ministère relève le Conseil canadien de la sécurité?

2. Le ministère des Transports et des communications du Québec collabore-t-il à ce Conseil canadien de la sécurité? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le Conseil canadien de la sécurité est un organisme non gouvernemental qui a été officiellement créé le 16 septembre 1968 et qui, à ce titre, ne relève d'aucun ministère. Ce nouvel organisme résulte de la fusion du Conseil canadien de la sécurité routière, de la Ligne canadienne de la sécurité et de l'Association canadienne de la sécurité industrielle.

Afin de bien remplir son rôle dans le domaine de la sécurité, le Conseil canadien de la sécurité devra entretenir des rapports avec les ministères fédéraux de la Santé nationale et du Bien-être social, du Travail, des Transports, de la Justice, de l'Industrie, de la Consommation et des Corporations, de la Défense nationale et de l'Agriculture, de même qu'avec l'Office national du film, Radio-Canada, le Conseil national de recherches et le Bureau fédéral de la statistique. Le ministère de la Santé nationale a versé une subvention de $45,000 au cours de chacun des exercices financiers 1967-1968 et 1968-1969.

2. En effet, le Conseil canadien de la sécurité travaille en collaboration avec le ministère des Transports et des Communications du Québec, ainsi qu'avec les ministères semblables de toutes les provinces. Cette

collaboration a trait au lancement et à la coordination de programmes de sécurité et à la présentation de propositions relatives à la législation en matière de sécurité; le Conseil se tient également au courant de la recherche effectuée, dans le domaine de la sécurité, par les ministères provinciaux.

Question nº 770—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

Combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada sont affectés à chaque aéroport au Canada et quel est le grade de chacun?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): Aéroport d'Ottawa: 6, 1 sergent, 5 gendarmes; Aéroport de Montréal: 21, 1 sergent, d'état-major, 2 sergents, 3 caporaux, 15 gendarmes; Aéroport de Winnipeg: 1, 1 sergent; Aéroport de Vancouver: 14, 1 sergent, 2 caporaux, 11 gendarmes; Aéroport d'Halifax: 1, 1 caporal; Aéroport d'Edmonton: 1, 1 caporal; Aéroport de Calgary: 1, 1 gedarme; Aéroport de Toronto: 26, 1 sergent, 5 caporaux, 20 gendarmes.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LA CAISSE DE PENSION DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Question nº 433—**M. Coates:**

1. En quelle année le régime de pension de retraite des employés du gouvernement du Canada, à l'exclusion des membres de la Gendarmerie royale et des militaires, a-t-il été instauré? Avant qu'il ait été intégré au revenu consolidé, comment le gouvernement fédéral l'administrait-il? En quelle année la caisse de pension a-t-elle été intégrée au revenu consolidé?

2. Quels taux d'intérêt progressifs le gouvernement fédéral a-t-il versés à la caisse, et quel taux d'intérêt y verse-t-il actuellement?

3. A combien se sont élevées les cotisations des employés à la caisse de pension, à chaque année, depuis l'instauration du régime, et à combien s'élèvent au total les déductions faites sur les traitements des employés, aux fins de la pension, depuis l'instauration du régime?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il jamais contribué à la caisse, comme on le fait dans l'industrie privée?

5. A combien se sont élevées les prestations de pension tirées sur la caisse, à chaque année, depuis l'instauration du régime?

6. Le gouvernement fédéral a-t-il jamais placé, en tout ou en partie, l'argent déposé à la caisse de retraite des fonctionnaires?

7. De combien l'argent de la caisse de retraite se serait-il accru si, depuis le début, on avait placé toutes les cotisations dans des obligations d'épargne du Canada?

8. Combien de fonctionnaires reçoivent actuellement des pensions tirées sur la caisse, et à combien s'élève une pension moyenne?

9. Le gouvernement ou l'une quelconque des associations de fonctionnaires ont-ils fait des études pour comparer le régime fédéral à des régimes semblables dans l'industrie privée et, si oui, y a-t-il une disparité entre le régime d'État et ceux de l'industrie privée?

(Le document est déposé.)

LES FINANCES

INTERPELLATIONS RELATIVES À LA CRISE MONÉTAIRE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances en vue d'obtenir certains éclaircissements. Ai-je raison de croire, à la lumière du document que le ministre des Finances a déposé aujourd'hui, que le gouvernement du Canada et les membres du groupe des Dix n'ont pas reçu d'assurances précises du gouvernement de France quant aux mesures que ce gouvernement entend prendre pour résoudre son problème en matière de change et de monnaie?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nombre de questions ont été discutées à la réunion. Je ne me sens pas libre d'en préciser la nature. Mon honorable ami devrait savoir, d'après le communiqué que je lui ai fait parvenir, qu'il n'y est pas question de mesures précises de la part du gouvernement français. Pendant que je suis debout, j'aimerais dissiper l'impression donnée par l'honorable député, que je me trouvais au Brésil. Je n'ai jamais été en Amérique du Sud de ma vie. Dans sa déclaration, il a donné à entendre que je revenais du Brésil.

L'hon. M. Stanfield: J'étais tellement content que le ministre soit de retour; je suis désolé de ce petit malentendu. Puis-je demander au ministre des Finances, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, quelles mesures le Canada prend pour organiser le plus tôt possible une réunion des pays en cause en vue de prendre de meilleures dispositions pour renforcer les devises internationales et pour faire tous les rajustements nécessaires. Le gouvernement canadien entend-t-il prendre des initiatives ou se contentera-t-il de laisser les choses où elles en sont?

L'hon. M. Benson: Le Canada, mon honorable ami le sait, est membre du groupe des Dix. Celui-ci se réunit de temps à autre et je suis certain que nous aurons part entière à toutes les discussions que le groupe estimera nécessaires en raison des circonstances.

M. Max Saltsman (Waterloo): J'aimerais adresser une question supplémentaire au ministre des Finances. Au cours des discussions entre les Dix, a-t-on évoqué la possibilité de réunir une conférence dans le genre de

celle de Bretton Woods et de faire appel aux dix pays réunis pour mettre un semblant d'ordre dans le chaos des marchés financiers?

L'hon. M. Benson: Comme je l'ai signalé dans ma déclaration, les premières nouvelles des marchés financiers d'Europe, qui sont maintenant fermés pour la journée, et de ceux du Canada et des États-Unis, ont été très encourageantes. Quant aux discussions du groupe des Dix, je ne me crois pas autorisé à en dire plus que n'en a divulgué le communiqué. Ces réunions sont confidentielles et généralement suivies d'un communiqué soumis à l'accord de tous les membres présents.

M. Saltsman: Le ministre des Finances aurait-il lu un article d'après lequel on aurait conseillé au président élu des États-Unis de tenter d'organiser une réunion comme celle de Bretton Woods? Appuierait-il pareille initiative, étant donné l'urgence de la situation pour les diverses monnaies?

L'hon. M. Benson: Sans me prononcer quant à l'urgence qui existe encore à l'égard des monnaies mondiales, je puis dire que je n'ai pas vu le rapport auquel l'honorable représentant fait allusion. Dès que nous l'aurons vu, nous lui accorderons toute l'attention voulue et nous étudierons également les requêtes qui nous viendront des États-Unis à ce sujet.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre suscitera-t-il une réunion prochaine avec les États-Unis afin d'étudier la possibilité de hausser le plafond imposé au Canada en ce qui concerne ses avoirs en monnaie américaine de même que celui des investissements de capitaux américains au Canada, de sorte que le Canada puisse accroître ses options, soit seul, soit en collaboration avec ses alliés financiers pendant cette crise financière?

L'hon. M. Benson: Comme je l'ai mentionné tantôt, cette question est à l'étude entre les hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada et du Trésor des États-Unis.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre s'il a donné l'assurance que le Canada accroîtrait au besoin sa contribution pour résoudre le problème de la crise monétaire actuelle?

[M. Saltsman.]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, les réunions ont été tenues pendant que se déroulait la crise monétaire alors que les marchés du change étaient fermés. Comme mon honorable ami le sait, ces marchés ont été de nouveau ouverts et j'ai fait rapport de l'activité qui y règne. Je dois dire que le gouvernement du Canada n'a pas pris au sein du groupe d'autres engagements que l'engagement normal qu'il avait pris à l'égard du Fonds monétaire international et le reste.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Étant donné la situation du Canada, qui se trouve plus ou moins dissocié des neuf autres pays, le ministre dirait-il si l'on a envisagé de les inviter à une conférence monétaire qui permettrait, du même coup, la revision des accords du GATT d'autant plus que leurs dispositions actuelles empêchent les pays membres d'imposer des réglementations en matière d'importation et d'exportation. Le ministre ne pense-t-il pas que le Canada est en mesure de faire une pareille invitation qui recevrait un bon accueil général?

L'hon. M. Benson: D'abord, je dois dire que le Canada n'est pas dissocié des neuf autres pays. Nous croyons que nous formons un élément actif du groupe des Dix et nous continuerons à jouer à fond notre rôle au sein de ce groupe. Quant à la deuxième question du très honorable représentant, la revision des accords du GATT, des réunions se poursuivent sans arrêt à l'échelon officiel au sujet de cette organisation. Si des barrières excessives nuisaient aux marchandises d'un pays quelconque, ce pays bien entendu pourrait présenter des instances au GATT et il faut qu'il y ait par la suite, le très honorable représentant le sait, une audience à cet égard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le mot «dissocié» n'était peut-être pas le mieux choisi mais c'est celui qu'ont employé les journaux à propos de la situation du Canada—la quote-part de 100 millions du Canada dans une entente de deux milliards était presque une dissociation. J'ai demandé si le Canada fera une invitation en vue de la convocation d'une conférence monétaire pour éviter que se reproduisent les difficultés rencontrées l'année dernière ou du moins y obvier.

L'hon. M. Benson: Je suis très étonné d'entendre le très honorable représentant demander: «Qu'est-ce que 100 millions de dollars?»

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas dit cela. L'honorable représentant m'a mal compris.

L'hon. M. Benson: Après tout, les banques centrales du groupe des Dix ont décidé, au cours de leur réunion, que le Canada fournirait ainsi une garantie appropriée dans le cadre de la garantie générale. Quant à la deuxième question, le très honorable représentant n'ignore pas que M. Shiller, d'Allemagne occidentale, préside le groupe des Dix, qui se réunira de temps à autre. Si la situation se modifie sérieusement ou si la tournure des événements nécessite bientôt une nouvelle réunion, le Canada assumera pleinement son rôle, comme il l'a toujours fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce discours n'est qu'une répétition.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné la situation difficile qui sévit dans la zone du franc, de la livre sterling et du dollar, le gouvernement se propose-t-il d'adopter une loi qui mènerait éventuellement à un «contrôle» des prix et des salaires?

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LES ENGAGEMENTS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au premier ministre. J'en ai posé une semblable dans un autre domaine l'autre jour. La déclaration attribuée au ministre des Postes au sujet de l'OTAN et de l'opportunité pour le Canada de se retirer de l'Organisation pour affecter des troupes au maintien de la paix au Vietnam, et ainsi de suite, représente-t-elle la politique du gouvernement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'en ai seulement lu le compte rendu dans les journaux, mais il me semble que le ministre des Postes, comme tous les ministres, tenait compte de la revision actuelle de toute notre politique dans ce domaine, et qu'il a jugé utile de soumettre des idées aux Canadiens pour qu'ils y songent.

Une voix: Des cerfs-volants.

M. Lewis: S'il est nécessaire de soumettre des idées au peuple canadien pour qu'il y pense, le premier ministre serait-il d'avis que les ministres, surtout lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soumettent au Parlement certaines de leurs idées au cours de cette revision, afin que les députés puissent faire des propositions qui aideraient le gouvernement dans son évaluation de sa politique?

Le très hon. M. Trudeau: Nous serions très heureux d'entendre les propositions des députés lors de l'étude des crédits du ministère.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale et j'en profite pour saluer son retour à la Chambre. (*Applaudissements*)

En ce qui a trait à nos engagements envers nos alliés de l'OTAN, par exemple celui de ne pas réduire l'effectif de notre division aérienne, le ministre nous dirait-il jusqu'à quand ils seront en vigueur?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Ces engagements devront être confirmés à la réunion de janvier. La réunion de la semaine dernière était une réunion anticipée pour permettre aux membres d'exprimer leur réaction devant la crise tchécoslovaque. Les engagements énoncés alors par les États membres de l'Alliance devront être confirmés à la prochaine réunion des ministres.

L'hon. M. MacLean: Le ministre nous indiquerait-il la durée de leur mise en vigueur?

L'hon. M. Cadieux: Ils demeureront en vigueur pendant un an, comme d'habitude.

L'hon. M. MacLean: Le ministre nous dirait-il s'il était d'accord à la réunion de Bruxelles pour que le Canada s'engage à mettre à la disposition de l'OTAN les quatre destroyers escorteurs en voie de construction et s'il a été en outre question que ces escorteurs soient affectés au service méditerranéen, plutôt qu'à celui de SACLANT comme c'est l'usage?

L'hon. M. Cadieux: Ces quatre contre-torpilleurs furent affectés à l'OTAN il y a deux ans aux termes du programme de défense. Leur affectation précise sera décidée au fur et à mesure qu'ils deviendront disponibles. Je n'ai jamais donné à entendre, pas plus que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne l'a fait, j'en suis sûr, que ces vaisseaux prendraient part à des opérations dans la Méditerranée.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais demander au ministre de la

Défense si, à la suite de la revision actuelle de notre politique de défense, on préparera un nouveau livre blanc que le ministre présentera à la Chambre avant que le gouvernement revise, de fait, cette politique.

L'hon. M. Cadieux: C'est une décision collective que devra prendre le cabinet.

[*Plus tard*]

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre des Postes a-t-il consulté le ministre avant d'énoncer sa propre politique de défense pour le Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question a déjà été posée il y a quelques instants.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale, monsieur l'Orateur. A-t-il donné à entendre à la récente réunion de l'OTAN que certains ministres du gouvernement canadien songeaient à retirer nos forces de l'OTAN et à les envoyer au Vietnam, par exemple, pour y maintenir la paix? A-t-il fait une proposition semblable?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. A vrai dire, j'ai été amené à croire que notre présence en Europe pourrait également être qualifiée d'opérations de maintien de la paix.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est la réponse au ministre des Postes.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre de la Défense nationale au sujet d'un rôle accru pour l'OTAN. A la récente réunion des ministres à Bruxelles a-t-on discuté de quelque moyen d'encourager ou de faciliter la détente entre l'Est et l'Ouest?

L'hon. M. Cadieux: Naturellement, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale, à son retour d'Europe, s'il a décelé des indices d'une initiative de l'Union soviétique à l'égard de la Yougoslavie ou de la Roumanie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute qu'une question de ce genre puisse être posée en ce moment.

[L'hon. M. Stanfield.]

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre de la Défense nationale pour la concision de sa réponse à ma question relative à l'OTAN. Pourrait-il maintenant être plus précis au sujet des méthodes à employer pour provoquer cette détente et songerait-il à faire une déclaration à la Chambre pour expliquer comment les divers alliés de l'OTAN pensent pouvoir la réaliser?

M. l'Orateur: Cette question est d'une telle ampleur qu'on ne peut qu'inviter le ministre à faire une déclaration à l'appel des motions.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il consentirait à faire, à l'appel des motions, une déclaration sur le point que je viens de soulever?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas être autorisé à parler au nom de l'OTAN. Depuis quelques années, nous voyons l'OTAN exhorter la délégation américaine à entamer le dialogue avec les autorités soviétiques. Ces pourparlers ont la bénédiction de l'Alliance et, sauf erreur, certaines discussions préliminaires ont déjà eu lieu. A la suite de quoi, je le suppose, l'Alliance s'entretiendra avec les pays du pacte de Varsovie, mais on ne peut certes pas demander à un ministre canadien de faire une déclaration, au nom de l'OTAN, sur une question comme celle-là.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais rappeler aux députés qu'il ne faudrait pas entamer un débat sur les affaires extérieures à ce moment-ci. Je crois qu'ils en auront l'occasion dans quelques jours.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, dans ma question supplémentaire, je voulais renchérir sur la proposition de Votre Honneur. Comme le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doivent comparaître devant le comité mixte, le premier ministre veillerait-il à ce que le ministre des Postes soit aussi présent, afin que tous les aspects du problème soient considérés.

Le très hon. M. Trudeau: Je suis d'accord, monsieur l'Orateur, ce genre de question ne nous mène à rien.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGER—LA PARTICIPATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire s'il a fait savoir au gouvernement du Niger l'intention du Canada, si intention il y a, de participer à la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones qui se tiendra au Niger prochainement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il n'y a pas encore eu d'indication à cet effet, mais je pense qu'une réponse sera envoyée au cours de la semaine.

[*Traduction*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il pour politique de permettre au groupe d'étude sur le logement et l'aménagement rural d'interrompre ses audiences pour devenir la grande attraction aux réunions du parti libéral dans les circonscriptions comme cela s'est fait la semaine dernière à Edmonton?

Je pose la question de privilège; j'ai assisté à cette réunion qui devait commencer à 10 heures du matin. (*Applaudissements*)

Oui, la réunion fut très réussie. Mais le groupe d'étude ne s'est pas montré à 10 heures. Il a remis la réunion à deux heures de l'après-midi. En outre, une annonce publiée dans le journal parrainé par l'Association libérale d'Edmonton-Strathcona...

Des voix: Quelle honte.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si l'honorable député ne peut poser la question de privilège, son grief est valable et a été exposé comme il se doit.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Voudrait-il informer la Chambre de la nécessité des facilités extraordinaires de séjour réservées pour la conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres, vu les prétendues mesures d'économie instaurées par le gouvernement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question directe au solliciteur général. Sait-il que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont très heureux de le revoir à sa place?

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Aurait-il l'obligeance de nous dire si les conditions auxquelles des fonds de recherche sont mis à la disposition de l'opposition empêcheraient l'engagement d'un adjoint spécial pour le représentant de Prince Albert, maintenant que M. Camp est libre? (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'appartiens pas à ce camp. (*Exclamations*)

L'INDUSTRIE

LA NÉCESSITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR L'EXPLOITATION EN DÉCOUVERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): En l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au ministre suppléant. Le gouvernement compte-t-il rencontrer les provinces pour discuter d'une mesure législative sur les effets destructeurs de l'exploitation en découverte?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, si vous le permettez, je prendrai note de cette suggestion et en parlerai au ministre.

M. Harding: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministère signalera-t-il aux provinces la nécessité immédiate d'une mesure législative pour protéger nos ressources contre les exploitations minières non réglées pratiquées à ciel ouvert?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a fait une suggestion.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Eu égard à l'écroulement d'un terril qui, selon les nouvelles d'hier soir, se serait produit sur la route transcanadienne, le ministre prendra-t-il des mesures pour la protection des voyageurs dans cette région?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je ferai part au ministre de toutes ces demandes.

QUESTIONS OUVRIÈRES

WINDSOR—LES MISES À PIED IMMINENTES À L'USINE FORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Peut-il rendre compte à la Chambre des réunions qui ont lieu entre lui-même ou le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d'une part, et les représentants du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, de l'autre, en ce qui concerne les licenciements de Windsor?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il y aura la coopération la plus étroite avec les représentants du syndicat de Windsor qui seront ici cet après-midi afin de rencontrer les divers ministres au sujet des changements opérés à Windsor. Nous ferons de notre mieux pour pallier les bouleversements là-bas et pour revaloriser les programmes de recyclage dans cette région.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre du Travail, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou tout autre ministre intéressé peut-il indiquer à la Chambre si le gouvernement a l'intention de changer les règlements relatifs aux prestations d'aide de transition et de permettre ainsi aux intéressés de réclamer l'aide du gouvernement en vertu de ce programme.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, c'est chose faite. Si la réclamation d'un travailleur est déposée avant la fin de l'année, il aura droit aux paiements de transition, si les autres conditions sont remplies.

M. MacEwan: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut-il dire, à la suite de sa déclaration de la semaine dernière à la Chambre, s'il proposera à ses collègues du cabinet de présenter une mesure prévoyant un préavis plus long pour les situations comme celle de Windsor?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette idée est à l'étude.

M. Max Saltsman (Waterloo): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre du Travail discutera la chose avec son collègue, parlera-t-il aussi du grave problème que créera le déplacement des ateliers d'outils et de matrices hors du Canada, acculant ainsi beaucoup de nos ouvriers au chômage?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, un des résultats des changements proposés à Windsor rendra peut-être inutile le déménagement des ateliers d'outils et de matrices de Windsor. Les changements devraient avoir au contraire de tout autres résultats pour les ouvriers.

[Plus tard]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. La Ford Motor Company a eu la charité de licencier récemment certains de ses employés à Windsor et d'autres licenciements se produiront ailleurs. En outre, le premier ministre a déclaré récemment qu'il presserait ses collègues du cabinet d'appliquer certains articles du rapport Freedman. Par conséquent, dira-t-il à la Chambre à quelle date il sera en mesure de faire un rapport sur les opinions de ses collègues à ce sujet?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai également signalé, dans le même discours, qu'il m'incombait, avant de présenter un rapport, de prendre en considération le rapport de l'équipe Woods, qui devrait être déposé en décembre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE À LA REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Voudrait-il informer la Chambre si le très honorable Lester Pearson est l'un de ceux qui aide le gouvernement dans sa revision des affaires extérieures et de sa politique de défense?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Pas officiellement, monsieur l'Orateur.

L'AIDE EXTÉRIEURE

BIAFRA ET NIGÉRIA—LA REPRISE DES VOLS DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Puis-je poser une question au premier ministre? Étant donné que le juge Onyiuke, chef de la

délégation biafraise aux États-Unis, a fait savoir que son gouvernement consentirait à des vols de jour au Biafra, le gouvernement envisage-t-il de reprendre les vols d'avions Hercules? A-t-il songé à accroître le nombre d'avions disponibles à cette fin?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis ravi que des autorités de la région aux mains des rebelles se disent prêtes à étudier l'affaire. Mais je signale à la Chambre que l'essentiel de ma proposition a été omis du message. Le général Gowon a dit qu'il autoriserait les vols de jour à la seule condition que les autorités biafraises ne fassent pas le transport d'armes pendant le jour, car il ne voulait pas confondre les vols de secours et les vols d'armes. Je constate que c'est exactement ce qui est exclu de la déclaration dont parle le député. Sans la garantie, il manque bien entendu la condition essentielle du marché. J'ajoute que nous avons demandé d'autres nouvelles à la Croix-Rouge internationale et, d'après le dernier rapport, les autorités biafraises rejettent toujours cette condition essentielle.

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'appelle l'attention du premier ministre sur la partie orientale du Nigéria, occupée par les forces fédérales. Le commandant canadien de nos avions Hercules a déclaré à Lagos que les Hercules ne sont pas trop gros pour atterrir à Énougou, à Calabar, à Port Harcourt, et ailleurs, et que c'était sous ce prétexte qu'on en interdisait l'usage; à la lumière de cette déclaration, le gouvernement va-t-il aborder de nouveau cette question avec le gouvernement nigérian?

Le très hon. M. Trudeau: Il y a apparemment un malentendu à ce sujet. Le député rapporte des propos tenus au cours d'une interview. Un de nos pilotes a dit qu'il aurait été possible d'atterrir. D'après nos renseignements, un atterrissage ou deux auraient évidemment été possibles. Par contre, les autorités nigérianes nous ont fait savoir que les pistes d'atterrissage d'Énougou, de Calabar, de Port Harcourt et d'ailleurs n'auraient pu subir les atterrissages répétés d'avions aussi gros que les Hurcules et que, vu leurs dimensions et leur poids, ils détruiraient les pistes. A tout prendre, ce sont les Nigérians eux-mêmes, de même que leur gouvernement, qui les premiers voudraient voir atterrir ces avions si c'était possible. Il nous faut donc suivre leurs conseils et ceux de nos propres aviateurs.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il indiquer à la Chambre si l'avion canadien Caribou que nous devions dépêcher au Nigéria en mission de secours est déjà arrivé à Lagos?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner pour savoir si ces appareils Caribou sont déjà partis.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à celle que j'ai posée au premier ministre il y a quelques minutes. Je la pose au ministre de la Défense nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit poser une nouvelle question. Il ne peut pas poser une question supplémentaire qui fait suite à une question jugée irrecevable par la présidence.

M. Forrestall: Je regrette. Je vous rappelle, en toute déférence, qu'il s'agit d'une question que vous aviez autorisée et à laquelle le premier ministre n'a pu répondre. Je me contenterais de la poser de nouveau au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire où sont les Caribou? A quelle étape de leur voyage vers le Nigéria en sont-ils?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, c'est là une question embarrassante, je l'avoue.

M. Forrestall: Je regrette. Je pensais que vous étiez au courant.

L'hon. M. Cadieux: Non, non! Comme le député le sait, j'ai été absent pendant une semaine et je croyais que la demande au sujet de ces appareils Caribou avait été annulée.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir faire un peu de lumière sur la question. En effet, j'ai ici une note indiquant que c'est la Croix-Rouge nigériane qui aurait déclaré ne pas pouvoir utiliser les Caribou. Il semblerait qu'ensuite, les autorités du Nigéria elles-mêmes aient exprimé le désir d'avoir les avions Caribou. Nous avons toutefois précisé que notre offre s'adressait à la Croix-Rouge nigériane par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne et non au gouvernement du Nigéria même. C'est conforme à l'habitude que nous avons adoptée: ne pas prendre parti. A la Croix-Rouge de décider si elle peut ou non utiliser les avions. Nous attendons toujours une réponse à ce sujet.

L'HABITATION

LAC-LA-BICHE (ALB.)—LA VISITE DU GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabaska): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Organisera-t-il, pour les membres du groupe d'étude sur l'habitation, la visite de la ville de Lac-la-Biche, pour qu'ils voient, de leurs yeux, les conditions d'habitation déplorables des Indiens qui ne sont pas sous le régime d'un traité. Je serai heureux d'organiser une réunion de l'Association conservatrice progressiste, si tel est le préalable de la visite d'une circonscription rurale par le groupe d'étude.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES MARCHÉS D'EXPORTATION AU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Étant donné la grave situation financière de la Grande-Bretagne et la perte éventuelle de la moitié de nos exportations vers ce pays à cause des restrictions qu'il vient d'imposer à ses importations, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement canadien compte prendre pour protéger nos marchés d'exportation?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous considérons très attentivement les mesures prises par le gouvernement britannique. Je n'ai pas encore reçu toutes les informations mais je crois savoir que 20 p. 100 seulement de nos exportations vers la Grande-Bretagne seraient touchées. Toutefois, cela ne signifie pas qu'elles seraient supprimées. D'après ce que j'ai compris, elles devront être payées comptant.

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire. Étant donné les déclarations publiées dans la presse, selon lesquelles la moitié de nos exportations vers la Grande-Bretagne seraient touchées par les mesures d'austérité britanniques, le ministre des Finances fera-t-il une déclaration à la première occasion pour apaiser ces craintes?

L'hon. M. Benson: Je le répète, monsieur l'Orateur, d'après mes renseignements, 20 p. 100 seulement de nos exportations seraient touchées. Ce qui ne signifie pas la perte de ces exportations, mais seulement, si je comprends bien, qu'elles devront avoir été payées comptant au moment de leur arrivée en Grande-Bretagne. Je l'ai dit, je fais examiner cette question de plus près et je vous tiendrai au courant.

[Le très hon. M. Trudeau.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Len S. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-dœuvre et de l'Immigration. J'ai reçu des demandes de renseignements de la part d'étudiants de diverses régions du pays au sujet des possibilités d'emploi l'été prochain. Peut-il dire à la Chambre si son ministère ou le gouvernement prend certaines mesures particulières pour trouver des emplois aux étudiants l'été prochain?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si ce ne sont pas là des renseignements que le ministre songerait à donner à l'appel des motions.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES EXIGENCES LINGUISTIQUES RELATIVES AUX FUTURES NOMINATIONS ET PROMOTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demande si je puis obtenir une réponse à la question que j'ai posée au secrétaire d'État jeudi dernier au sujet d'une déclaration d'un membre de la Commission de la fonction publique.

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la Commission de la fonction publique nous informe comme il suit.

Il n'y a eu aucun changement de politique quant aux connaissances linquistiques exigées des fonctionnaires et la Commission s'en tient toujours à la politique énoncée le 6 avril 1966 par le premier ministre Pearson.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire. Est-ce à dire que la déclaration attribuée par les journaux à un membre de la Commission de la fonction publique est erronée?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi formulée n'est pas recevable. L'honorable représentant sait qu'il ne peut demander si une déclaration publiée par les journaux est exacte ou non.

Le très hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais formuler ma question de façon qu'elle soit recevable, car je crois que c'est une affaire importante d'intérêt public.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pourrions peut-être permettre au secrétaire parlementaire de répondre à la question.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas comparé les deux déclarations, mais il est évident que la politique est celle que le secrétaire d'État a fait connaître à la Chambre aujourd'hui.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question complémentaire au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Pourrait-il obtenir la transcription ou le texte des remarques faites par un membre de la Commission de la fonction publique et faire déposer le document à la Chambre, afin qu'une comparaison puisse être établie?

L'hon. M. Stanfield: Une autre question complémentaire. Afin de dissiper toute confusion possible sur le sujet, le secrétaire parlementaire voudrait-il faire une déclaration sur la nature de la politique à cet égard?

L'hon. M. Benson: Il vient d'en faire une.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je donnerais volontiers à la Chambre lecture de la déclaration de l'ancien premier ministre à laquelle la Commission de la fonction publique a fait allusion. Mais l'honorable chef de l'opposition pourrait sans doute la retrouver lui-même. En outre, l'auteur du commentaire en question fournira volontiers au chef de l'opposition un exemplaire de ces remarques.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES MAJORATIONS DE TRAITEMENTS À EFFET RÉTROACTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question des plus urgentes à poser au ministre de la Défense nationale, à la demande de nombreux membres des forces armées. Étant donné que l'augmentation de leur solde est rétroactive au 1er octobre, le ministre peut-il nous dire si elle sera versée au 30 décembre de cette année afin qu'ils n'aient pas l'an prochain la surtaxe de 2 p. 100 sur leurs gains autorisés de cette année?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir rassurer le député, puisque j'ai insisté ce matin auprès du sous-ministre pour qu'il en soit ainsi. (*Applaudissements*)

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je suis bien aise de la réponse bien nette du ministre. Peut-il nous rassurer de même quant aux civils au service de son ministère qui, eux, à bien des points de vue, se trouvent dans une situation bien plus grave encore?

L'hon. M. Cadieux (Labelle): Monsieur l'Orateur, en réalité, la plupart des civils employés par le ministère de la Défense nationale ont bénéficié d'une augmentation. Si certains font exception jusqu'ici, c'est que leurs unités de négociation collective auprès du gouvernement n'ont pas terminé la négociation. Je crois que cette réserve ne s'applique que dans quelques rares secteurs.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'adresse du ministre de la Défense nationale. Présentera-t-il une mesure législative ou recourra-t-il à d'autres mesures, au cours de la session actuelle du Parlement, en vue d'assurer la péréquation des pensions des militaires retraités ces dernières années?

L'hon. M. Cadieux: La question est à l'étude, M. l'Orateur. J'ignore si l'examen se terminera assez tôt pour que nous puissions présenter une mesure, mais j'espère que la chose pourra s'effectuer au printemps. Nous répondrons alors à l'attente du député.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'étude concernant les membres retraités des forces armées, faut-il croire à la mise en œuvre d'une étude parallèle au sujet des fonctionnaires à la retraite? Ma question s'adresse au ministre des Finances.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Le député sait très bien que la question des fonctionnaires retraités est constamment à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Combien de temps veut dire constamment?

L'IMMIGRATION

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL DE L'ANGLAIS AUX ENFANTS D'IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement a-t-il pris une décision définitive en ce qui concerne les demandes d'aide

financière relatives à l'enseignement spécial de l'anglais à l'intention des enfants d'immigrants, et en l'occurrence, quelle est cette décision?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. La décision confirme la décision antérieure prise par mon prédécesseur.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ÉTUDE DES PENSIONS DU PERSONNEL RETRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question à poser au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale et le ministre des Finances ont fait savoir que les pensions des retraités qui relèvent de leur juridiction font présentement l'objet d'une étude. Étudie-t-on également le cas des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Je préfère, monsieur l'Orateur, considérer cette question comme préavis, afin d'y donner une réponse complète et exacte.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

20. Fonctionnement et entretien, administration générale et intérêt sur des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds dans la région de la capitale nationale, $9,500,000.

M. le vice-président: Budget revisé des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, crédit 20. Vous trouverez celui-ci à la page 425 du Livre bleu. Le détail figure à la page 436.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur le président, avant que la Chambre ne se penche sur les prévisions budgétaires de la Commission de la capitale nationale pour 1968-1969, je tiens à faire quelques remarques touchant les travaux de la Commission dont je suis responsable depuis le 12 juillet 1968.

Au cours des années, la Chambre a été tenue au courant des travaux de la Commission, grâce à ses rapports annuels et à ses budgets d'immobilisation qui sont déposés à la Chambre. Le travail de la Commission s'est fondé en majeure partie sur les grandes recommandations du Rapport Gréber et vise à la mise en œuvre des principes dont les grandes lignes ont été présentées à la Chambre le 28 juin 1948, lors de l'établissement du Fonds de la capitale nationale. Ce Fonds devait fournir les sommes requises pour défrayer le coût des travaux approuvés par le gouverneur en conseil, visant l'amélioration et l'aménagement de la capitale nationale. Voici ce que disait le premier ministre à ce moment-là:

> Il cherche encore davantage à prévoir les besoins éventuels de la capitale du Canada dans la magnificence que lui réserve sûrement l'avenir. Nous désirons par-dessus tout une capitale digne du rang élevé que le Canada a conquis déjà dans le monde et du rang auquel notre pays s'élèvera dans l'avenir.

Le plan pour la capitale nationale, conçu par M. Jacques Gréber, fut déposé à la Chambre en 1951. Depuis 17 ans, le gouvernement et la Commission ont modifié et amélioré ce plan. Il fut revisé par un comité parlementaire mixte qui, à son tour, a recommandé certaines modifications. Le rapport de ce comité fut déposé à la Chambre le 1er août 1956. Ces modifications, ainsi que 12 années d'expérience dans l'intervalle, ont démontré clairement que le plan de la capitale, comme celui de toute autre ville d'importance, doit continuellement subir des critiques, des études et des améliorations.

Entre-temps, la Commission, au prix de beaucoup d'argent et de temps, a dû faire l'acquisition d'un grand nombre de propriétés afin de pouvoir mettre en œuvre les importantes recommandations du plan. La période consacrée à l'acquisition de propriétés, selon les recommandations du plan, est à peu près terminée, et la période de construction est en bonne voie. On prépare, à l'heure actuelle, un nouveau plan à longue haleine, en vue d'améliorer et d'aménager encore plus la région de la capitale nationale. La Chambre sera saisie de ces nouvelles propositions en temps utile.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

Le rapport annuel de la Commission de 1967-1968, qui a été déposé à la Chambre, nous renseigne sur l'activité de la Commission et ses dépenses pour cette année-là.

Le budget de la Commission pour 1968-1969 s'élève à 24 millions et demi quant au fonctionnement ordinaire, aux intérêts sur les emprunts, aux améliorations et au développement dans la région de la capitale nationale, auxquels s'ajoutent $4,900,000 au chapitre des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds. En 1967-1968 ces montants étaient respectivement de $23,100,000 et $6,850,000. Le montant réel brut des dépenses pour 1967-1968 s'est élevé à $21,600,00. J'ai ici une ven-

tilation des prévisions que j'espère déposer pour que les députés en prennent connaissance.

[*Français*]

La rénovation du centre urbain de la ville d'Ottawa fait actuellement l'objet d'une étude sérieuse. La plupart des terrains du centre de la ville, dont certains appartiennent au gouvernement fédéral, sont prêts à être réaménagés. La Commission a fait préparer des études sur les perspectives économiques de la capitale, en vue d'établir des plans de réaménagement aptes à répondre aux besoins et au prestige de la capitale nationale.

Voilà un des problèmes complexes qui retiennent l'attention de la Commission de la capitale nationale, organisme chargé de «préparer des plans d'embellissement de la région de la capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale». Le Canada est un pays jeune qui, selon toute vraisemblance, connaîtra une croissance dynamique au cours des années à venir. Ottawa, capitale du Canada, se destine elle aussi à un brillant avenir. Dans le cadre de ses pouvoirs constitutionnels et grâce à sa longue expérience dans le domaine de l'urbanisme, la Commission joue un rôle clé dans la capitale. En collaborant avec les municipalités de la région, en assurant l'emploi judicieux des propriétés fédérales et en mettent en valeur ses propres terrains, la Commission est en mesure d'apporter une contribution valable à l'essor de la capitale du Canada. Elle poursuivra donc son œuvre d'urbanisme au moyen de techniques éprouvées, en accordant des subventions opportunes, en encourageant la planification en commun et en aménageant les terrains et les propriétés du gouvernement selon un programme flexible à longue échéance.

Le mois dernier, à l'occasion d'une causerie que j'ai prononcée à la Chambre de commerce de Hull, j'ai noté la disproportion sensible entre les dépenses faites pour l'amélioration de la capitale nationale—Ottawa—et celles qui sont affectées à l'amélioration de la ville de Hull. Je tiens à réitérer aujourd'hui que les plans d'aménagement de la région de la capitale nationale devraient tenir compte non seulement du besoin d'améliorer la ville de Hull—qui fait partie d'Ottawa, tant sur le plan économique que social—mais aussi du souci du gouvernement à l'effet que la planification relative à la région de la capitale au Québec et, en particulier, à Hull prévoit une juste part de l'amélioration totale que l'on propose pour la région. Cette planification doit intégrer tout le territoire de la région de la capitale nationale. Il serait inutile d'espérer le succès de cette entreprise en ignorant une partie si essentielle de la région comme la ville de Hull et, aussi, le reste de la région située au Québec.

[*Traduction*]

Mes honorables amis comprendront évidemment la nécessité d'élaborer des projets en vue de participer équitablement à la mise en valeur proposée pour la région de la capitale nationale à Hull (P.Q.) qui, à des fins sociales et économiques, fait partie de la capitale. Sauf erreur, c'est à cette fin que l'on soumet ces projets et propositions. La Promenade des Voyageurs, que l'on propose d'aménager sur la rive québécoise de l'Outaouais, de Hull à Deschênes (P.Q.), sur une distance d'environ cinq milles, illustre les améliorations envisagées pour Hull. Je ne puis me faire le porte-parole de mon collègue le ministre des Travaux publics, mais je sais que l'on étudie attentivement l'aménagement, dans un avenir probablement rapproché, d'édifices du gouvernement fédéral à Hull. On songe aussi à construire de nouveaux ponts afin de mieux relier Hull à Ottawa. Toutes ces propositions encourageront beaucoup le progrès économique de Hull et le développement de cette ville, non pas à titre de faubourg médiocre d'Ottawa, mais sur un pied d'égalité et de concurrence.

La Commission, ayant mis en œuvre ou appliqué la plupart des recommandations du rapport Gréber, est parvenue à une étape importante de sa planification pour l'ensemble de la région. De plus, la création d'une nouvelle autorité municipale régionale en Ontario, chargée d'un bon nombre des responsabilités dont s'acquittaient auparavant la ville d'Ottawa et d'autres municipalités ontariennes, devrait permettre une collaboration plus étroite entre le conseil régional et la Commission de la capitale nationale dans le domaine de la planification. La prise de mesures semblables dans la province de Québec faciliterait sans aucun doute la planification concernant cette partie de la région de la capitale nationale. Le gouvernement se rend parfaitement compte de la nécessité de favoriser davantage l'aspect bilingue et biculturel de la région de la capitale nationale, afin qu'elle représente mieux les deux peuples fondateurs de notre grand pays et soit, du même coup, un symbole vivant de l'unité et de la compréhension qui règnent au Canada depuis la Confédération.

J'espère que le comité acceptera ces propositions.

M. Gundlock: Monsieur le président, les députés de ce côté-ci de la Chambre, notam-

ment les membres de notre parti, sont heureux de l'occasion qui leur est offerte d'étudier les crédits de la Commission de la capitale nationale. Il serait superflu de nous rappeler les magnifiques réalisations englobées dans cette étude sur le plan topographique. On ne saurait trouver meilleur endroit au Canada que la colline du Parlement pour mettre ce programme en bonne voie.

Le ministre a dit que nous aurons une nouvelle occasion d'examiner cette mesure; cela m'a particulièrement intéressé. Le secteur topographique dont il est question ici englobe des régions de deux grandes provinces ou de deux nations fondatrices, pour ainsi dire, réunies dans une certaine mesure pour l'étude de ces crédits. N'oublions pas, c'est une critique que je fais en passant, que notre dernier examen des crédits à l'étude cet après-midi remonte à cinq ans. Raison de plus donc de présenter des critiques positives, sinon détaillées, du moins de nature à signaler au ministre la situation actuelle.

Je me permets de signaler, en passant, que les ministres, de plus en plus souvent, annoncent en dehors de la Chambre les programmes ministériels; je songe notamment aux déclarations du ministre sur ses projets concernant Hull. Certes, nous sommes en faveur de ces programmes de développement. La capitale nationale englobe deux villes, bon nombre de municipalités et deux provinces. A cet égard, la situation dans son ensemble devrait se traduire dans un vocabulaire lui convenant. Il me semble que de plus en plus le gouvernement et, en particulier, certains ministres font des déclarations en dehors de la Chambre.

• (3.50 p.m.)

Un comité n'ayant pas été établi pendant cinq ans, nous demanderons, avec beaucoup d'insistance, l'établissement d'un comité de ce genre qui étudierait ces problèmes. Ce comité devrait avoir une certaine ampleur. J'espère que ces remarques seront considérées par le ministre comme des critiques constructives. Un comité de la Chambre devrait être établi immédiatement pour examiner très en détail ces propositions de dépenses; il devrait être formé de personnes s'intéressant au développement de notre capitale. Les provinces de l'Ontario et du Québec ainsi que les municipalités d'Ottawa et de Hull ne sont pas les seules à être intéressées par la question. Elle touche de très près des gens de tous les métiers et de toutes les régions. C'est pourquoi je propose que nous assurions à ce comité une certaine ampleur.

Je répète qu'on n'a rien fait dans ce domaine depuis cinq ans, à part une exception très louable: la Galerie nationale. Il me semble qu'il y a lieu de se plaindre de deux choses. Premièrement, c'est tout ce qu'on a fait pendant cette longue période, et deuxièmement, on s'est trompé lamentablement sur ce que coûterait la Galerie nationale. Mais je suppose que cela s'arrangera et je ne m'en prends pas trop à ceux qui ont commis cette erreur.

Au cours de l'année du centenaire, bien des cérémonies publiques se sont déroulées sur notre colline du Parlement. Ici j'ai un autre reproche à formuler: depuis cinq ans on aurait pu faire beaucoup de choses pour couronner l'année du centenaire. On aurait pu du moins établir un comité pluriparti. Il aurait pu étudier entre autres la question des appartements-tours à Ottawa, qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude sérieuse. Pourquoi ne peut-on faire ces choses? Pourquoi ne peut-on créer ce comité où tous les intéressés pourraient exprimer leur point de vue, où nous pourrions écouter et décider?

Les journaux en parlent, mais il n'en est pas question à la Chambre. Pourtant, c'est ici l'endroit tout indiqué pour discuter de ces questions, car nous représentons tout le pays, même si certains ministres, et le gouvernement lui-même, voudraient parfois nous faire croire le contraire. Cette Chambre est encore l'endroit où les Canadiens peuvent se faire entendre.

Le ministre a énuméré plusieurs réalisations. J'ai écouté avec plaisir ce qu'il a dit au sujet des ponts. Je me suis réjoui en l'entendant proposer que des comités pourraient étudier ces questions. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de déférer toute la question à un comité de la Chambre. Je ne parle pas de la commission d'un seul membre, M. Rowatt, sauf erreur, instituée par le gouvernement ontarien. Le gouvernement fédéral y a participé et s'en est attribué le mérite. Mais je ne m'en plains pas trop; c'est sans doute naturel d'agir ainsi. M. Rowatt n'a pas encore présenté son rapport, mais cela n'a pas empêché le ministre de faire des déclarations à ce sujet à Hull. Il fait également des déclarations à la Chambre avant que les comités présentent leur rapport.

Sauf le respect que je vous dois, monsieur le président, pareilles déclarations ne devraient pas précéder les rapports de la Commission et du comité, car il existe des différends entre les municipalités et, autant le dire, celles-ci se méfient un peu les unes des autres. On a évoqué la construction de plusieurs immeubles à Hull. Les gens d'Eastview, d'Ottawa et des municipalités périphériques sont méfiants, faute de connaissances et de

compréhension. Ce qui prouve bien l'utilité d'un comité chargé d'étudier ces problèmes. Que tous les intéressés sachent de quoi il s'agit.

La Commission de la capitale nationale et notre capitale devraient parler le même langage, un langage qui leur serait propre. Nous avons les mêmes problèmes. Nous en avons beaucoup parlé à la Chambre depuis quelques années et surtout l'automne dernier. Ces problèmes intéressent aussi d'autres points du globe. Les gens qui vivent dans une même localité se méfient les uns des autres tout simplement parce qu'ils ne se comprennent pas. S'ils connaissaient leurs opinions et leurs objectifs respectifs, l'animosité disparaîtrait, je pense, car ils s'apercevraient qu'ils visent un but commun, se feraient mutuellement confiance, et atteindraient ce but.

Je remercie le ministre de sa déclaration. J'espère qu'il tiendra vraiment compte des points auxquels notre parti et tous les partis de la Chambre songent. Nous demandons tout simplement, et si nous le pouvions nous l'exigerions, qu'un vaste comité soit créé pour faire l'examen minutieux de ces prévisions budgétaires. Le ministre doit savoir que la Commission possède depuis déjà deux ans un rapport détaillé mais, sauf erreur, personne n'a encore trouvé le temps de s'en occuper. J'en suis consterné. Je parle de la Commission dont nous étudions les prévisions budgétaires en ce moment. Le ministre a dit que c'est la Commission qui prépare les programmes; pourtant il va à Hull et y fait des déclarations, comme il le fait à la Chambre d'ailleurs, sans faire état de ce rapport.

Je demande qu'on crée ce comité, afin que nous connaissions ses conclusions et recommandations. Cela me semble juste. J'ai tenté d'être raisonnable. J'ai peut-être été un peu sévère, pour faire mieux ressortir ces quelques points. J'espère que le ministre compétent ne les oubliera pas tous et qu'il prendra des mesures pour résoudre les problèmes qui existent. Je ne veux pas faire de digression, mais nous recevons tous de temps à autre des visiteurs de nos circonscriptions. Nos commettants viendront et s'exclameront: N'est-ce pas que le gouvernement est actif? Je me demande parfois s'ils ne veulent pas plutôt dire «inactif». Il est temps que le gouvernement agisse vraiment dans ce domaine.

M. Mather: Monsieur le président, quelques mots au sujet de l'affaire dont nous sommes saisis. Je suis certain d'éprouver le même sentiment qu'un grand nombre de députés qui estiment être, du moins d'une certaine façon, les administrateurs des deniers publics lorsqu'ils remplissent leurs fonctions ici concernant le financement des projets et des travaux de la Commission de la capitale nationale. A mon sens, ce sont vraiment là les attributions de la Commission de la capitale nationale. Ottawa est la capitale du Canada, que des édifices, des travaux d'architecture paysagiste et des monuments doivent rendre plus belle encore. Que les Canadiens qui paient pour cela habitent l'Arctique de l'Est, à Frobisher Bay, loin dans le Nord-Est ou dans ma région au sud-ouest, à White Rock, dans le Surrey, tous contribuent d'une façon modeste ou importante à acquitter ce qui se fait ici et ce qu'on projette de faire dans la capitale du pays. Je suis sûr que nous tenons tous à en faire le plus beau centre possible.

• (4.00 p.m.)

Je crois qu'il y a beaucoup à dire de l'exposé du ministre à propos de l'embellissement du centre de la capitale et de l'affectation de deniers publics à l'embellissement de Hull, qui sera incorporée à la capitale nationale. Je suis en faveur de ces deux projets. Je regrette seulement que cela n'ait pas été fait il y a 10 ou 15 ans, alors qu'on aurait pu le faire beaucoup plus économiquement et qu'on en aurait profité depuis ce temps-là.

Exception faite de ces points, je me bornerai aujourd'hui à critiquer la situation, comme elle m'apparaît dans cette région, ainsi que le manque de perspective, de planification et d'action. Je voudrais revenir au point dont le préopinant a si bien parlé, comme moi-même et d'autres députés de notre parti en parlons depuis des années, c'est-à-dire l'opportunité d'établir un comité parlementaire de la capitale nationale, afin que les députés puissent être mieux renseignés et de façon plus soutenue lorsqu'il s'agit de faire des observations sur l'affectation des fonds canadiens à l'expansion de la capitale nationale. Les députés pourraient ainsi consulter de temps à autre les membres de la Commission de la capitale nationale, les dirigeants de la ville d'Ottawa et tous ceux qui auraient des idées à exposer sur la façon d'améliorer la capitale canadienne.

Je me demande si le projet que je mentionnerai relève du ministre, mais je sais que la construction du centre national pour les arts d'exécution coûtera, d'après les derniers chiffres que j'ai vus, 300 ou 400 p. 100 de plus que les prévisions initiales. Les parlementaires qui s'intéressent à l'amélioration de notre capitale

nationale se préoccupent véritablement de cette affaire. Le dernier chiffre que j'ai obtenu pour le coût du centre dépassait 40 millions, ce qui signifie que chaque Canadien paiera entre $2 et $3 et chaque famille canadienne environ $10. Ce sera la cotisation de chaque Canadien pour la construction de ce théâtre national dans la capitale.

A Vancouver, par exemple, qui est mon pied-à-terre de façon générale, un théâtre a été construit il y a dix ans pour 3 millions de dollars. C'est un très beau théâtre, appelé le théâtre Queen Elizabeth. Franchement, si on l'a appelé ainsi et non pas le théâtre Pauline Johnson, c'est parce qu'on a pensé que ce nom-là susciterait davantage la curiosité des Canadiens et de nos amis du Sud les Américains, qu'intrigue assez un pareil nom donné à un théâtre. Je cherche à montrer que ce théâtre construit par les habitants de Vancouver, au coût peu élevé que j'ai indiqué, jouera le même rôle que le théâtre national d'Ottawa.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, si on m'autorise à faire une observation utile, je dirais que le théâtre national ne relève pas de la Commission ni de mon ministère. Il a été érigé sous l'égide du ministre des Travaux publics.

M. Mather: Je n'en doute pas, mais si je puis ajouter une ou deux autres phrases sur ce sujet général, je parviendrais à y rattacher la responsabilité des parlementaires chargés de surveiller les sommes consacrées à l'aménagement de notre capitale nationale. Certaines prisons, en Colombie-Britannique, ont meilleure apparence que le théâtre national de la capitale.

Si je traite de ce sujet, c'est qu'à notre avis, une partie de l'augmentation du coût d'aménagement de cet édifice, dont nos contribuables vont faire les frais, provient du manque de communication et de coordination entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa. Lorsqu'il s'est agi de prendre une décision concernant la construction de ce théâtre onéreux, le gouvernement fédéral a résolu de tirer parti d'une offre d'emplacement de la part de la ville d'Ottawa. Une telle initiative, de l'avis général, a considérablement accru les frais de l'entreprise, aux dépens de nos contribuables. J'insiste fortement sur la nécessité de consulter le Parlement canadien, administrateur des sommes qui financeront en grande partie l'expansion de la région de la capitale nationale, du côté québécois, et tout projet d'envergure au centre de la capitale, et d'instituer un comité multiparti. Ainsi, comme le signalait mon préopinant, les parlementaires saisis des crédits et rapports, comme celui que nous étudions aujourd'hui, seront mieux avertis.

J'ajoute en terminant—remarque qui n'est peut-être pas précisément topique—qu'en parlant de la capitale nationale, nous traitons jusqu'à un certain point de notre culture nationale. On a peut-être accordé une importance trop grande aux arts scéniques, comme le ballet. Songeons sérieusement que bien peu de choses relient les Canadiens de l'Est à l'Ouest; nous avons plutôt tendance à envisager l'axe nord-sud. En matière de culture canadienne, qu'il s'agisse de la capitale nationale ou de nos manifestations sur le plan artistique ou athlétique, une région de notre pays, celle des provinces Maritimes, est entièrement exclue, à mon avis, de l'un des grands dénominateurs communs de notre solidarité canadienne, celui de l'athlétisme. Je songe notamment au prochain spectacle d'intérêt national, la partie de la coupe Grey. Si le Parlement canadien avait eu son mot à dire dans la dépense des deniers publics destinés à l'aménagement de la capitale nationale, je me demande si, au lieu de dépenser plusieurs millions de dollars à la construction, à Ottawa, d'un théâtre pour les arts d'exécution, il n'aurait pas jugé préférable de subventionner par exemple la ville d'Halifax, pour lui permettre de se faire représenter dans nos événements sportifs sur le plan national. Tout le pays en bénéficierait sans doute, car l'athlétisme est une activité culturelle, à mes yeux, tout autant que l'opéra ou le ballet, une activité de nature à améliorer nos rapports sur le plan national. Nous aurions travaillé dans l'intérêt du Canada, je pense, si la Chambre avait envisagé ce projet d'un œil favorable.

Avant de terminer, je formule de nouveau l'espoir, au nom des membres de notre parti, que le ministre, comme il l'a signalé, instituera un comité parlementaire de la Chambre chargé de mieux affecter les deniers publics et d'améliorer la capitale nationale du Canada. Le prédécesseur du ministre des Travaux publics, responsable sous la dernière législature des questions relatives à la capitale nationale, avait également fait cette promesse.

• (4.10 p.m.)

M. Richard: Monsieur le président, tout d'abord, j'aimerais féliciter le ministre qui a déjà témoigné beaucoup d'intérêt au développement de la région Ottawa-Hull. J'espère qu'il restera dans ces dispositions et qu'il

aura des consultations avec ceux qui s'intéressent aux différents secteurs de la capitale nationale qu'ils représentent. Pendant de nombreuses années, nous n'avons pas eu voix au chapitre. Pourtant, nous aurions pu contribuer à l'amélioration des relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales. Je ne veux pas m'attarder aujourd'hui, car je continue à espérer qu'aussitôt que possible après le Nouvel An, un comité sera chargé d'examiner attentivement tous les aspects de la capitale nationale. Il y a beaucoup à faire. J'espère que le ministre entreprendra, dès le début de janvier, de réunir ce comité et lui donnera l'occasion d'étudier tous les aspects de la vie de la capitale nationale.

Je ne puis m'empêcher d'évoquer le temps de la Confédération. J'ai lu certains débats des débuts de la Confédération et il est regrettable que la proposition d'un des orateurs de l'époque n'ait pu être adoptée. Il voulait réserver, en tant que terres fédérales, le territoire qui forme maintenant le coeur de la capitale nationale. S'il en avait été ainsi, beaucoup de nos problèmes d'aujourd'hui n'existeraient pas.

Au cours des vingt-trois années ou j'ai siégé à la Chambre, j'ai déclaré à maintes reprises que l'une des difficultés connexes à l'amélioration de notre capitale a été l'absence d'étroite collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial. Ils ont toujours été en désaccord. En réalité, ils n'étaient même pas en désaccord, parce qu'il n'y a même pas eu de dialogue la plupart du temps. Il y a toujours eu un manque de liaison entre le ministère des Travaux publics ou le premier ministre, alors qu'il était responsable de la commission fédérale et la ville d'Ottawa. Puis a surgi le problème du zonage. Il n'y a jamais eu de zonage approprié de la ville. Les projets de la Commission de la capitale nationale ont connu peu de succès parce qu'ils se révélaient toujours incompatibles avec les normes du zonage. Même les ministères du gouvernement ne s'entendent pas sur la question. Nous avons assisté à des polémiques entre le ministre comptable de la Commission de la capitale nationale, le ministre des Travaux publics et le ministre de la Défense nationale. A l'heure actuelle, le zonage au centre d'Ottawa fait l'objet de controverses. Un entrepreneur en construction souhaite l'érection d'un gratte-ciel, mais la Commission de la capitale nationale s'y oppose. Quel sera le premier locataire de cet immeuble s'il est construit? Le ministère des Travaux publics. Tant qu'il n'existera aucune coordination appropriée entre la province et le gouvernement fédéral ou entre les divers ministères du gouvernement, on ne saurait concevoir des projets utiles.

Il y a beaucoup de travail à faire à Ottawa. Personne ne peut le nier, mais il nous faut des méthodes nouvelles. J'ai entendu le ministre dire que Hull ne peut être traité en banlieue. Il est peut-être facile de faire ce que le ministre propose; du moins je l'espère. D'un autre côté, ces suggestions ne résoudront pas le problème du cœur de la ville. Je représente Ottawa-Est qui inclut le secteur à l'est du canal ainsi qu'Eastview et Overbrook. Je ne crois pas qu'on ait construit d'édifice dans cette partie d'Ottawa et d'Eastview depuis 35 ans. Si ce n'était du Château dans Ottawa-Est, nous n'aurions absolument rien. Entre la colline et les résidences du gouverneur général et du premier ministre, il n'y a pas un seul édifice nouveau du gouvernement. Depuis des années, on nous dit qu'un édifice des affaires extérieures y sera peut-être construit. Cela arrivera peut-être un jour, mais cela ne suffira pas pour améliorer la région tout entière entre ici et Rockliffe ou entre ici et le chemin de Montréal.

Peut-être les députés ne se rendent-ils pas compte qu'Ottawa-Est comprend Eastview et Overbrooke et que la population y est bilingue. C'est une zone vraiment bilingue, qui a sa propre université et son journal. Pourquoi courir par-ci, par là, à la recherche d'un endroit où améliorer les relations bilingues et biculturelles, lorsque nous avons cette région en plein cœur de la ville? La région est située en Ontario, mais vous avez des citoyens d'expression française et anglaise qui tentent de vivre ensemble dans l'harmonie et j'estime qu'ils doivent être encouragés. Jusqu'ici, ils n'ont reçu aucun encouragement. J'estime qu'il était temps de faire cette déclaration, car plus on est discret, plus les gens semblent convaincus que tout va bien.

La partie est de la ville, qui s'étend du Château à Rockliffe, en longeant la rivière, et redescent la rivière Rideau jusqu'à Hogs' Back, est sans doute la plus belle partie d'Ottawa. Si quelqu'un connaît quelque part au Canada un endroit plus ravissant et une population plus choisie, qu'il me dise où. Quand le ministre songera à développer l'aspect biculturel de la région, je lui recommande instamment de songer à la partie est d'Ottawa. Il faudra bien qu'il accorde son appui à cette partie de la ville, comme ne manqueront pas de le faire les députés, lorsqu'ils sauront ce qu'il y a à faire.

Je ne voudrais pas terminer mes remarques dans dire un mot de la Commission de la capitale nationale. Elle mérite nos félicitations pour l'admirable travail réalisé en ce qui con-

cerne nos promenades et pour les améliorations apportées le long de la rivière Ottawa. Ceux d'entre nous, qui ont connu ces endroits jadis, peuvent se rendre compte du merveilleux travail accompli par les ingénieurs et les urbanistes de la Commission de la capitale nationale. Au nom des habitants d'Ottawa, je tiens à dire merci. Cependant, la Commission ne peut faire que ce que ses pouvoirs l'autorisent à faire. Toute inquiétude qui pourrait exister au sujet du développement de la capitale nationale doit être attribuée au fait que les pouvoirs de la Commission de la capitale nationale sont limités et que son budget est parfois insuffisant.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, les propos du député d'Ottawa-Est m'incitent à participer brièvement au débat. Cet après-midi, nous avons entendu un député de l'extrême Ouest du Canada; nous avons entendu aussi un député d'une circonscription qui fait partie de la capitale nationale; il est donc grand temps, je crois, qu'un député venant du cœur du pays, la province du Manitoba, se fasse entendre. Je prends la parole cet après-midi à titre de représentant d'une circonscription qui est non seulement proche du centre du Canada, mais aussi proche du centre géographique du continent nord-américain. Si la logique voulait que le contrôle s'exerce là où sont les capitales, notre capitale aurait certainement été placée juste au milieu de ma circonscription.

Le député d'Ottawa-Est a signalé, avec la sagesse de la rétrospective, que si l'on avait suivi certaines propositions qui furent faites au début de la Confédération pour la capitale du Canada, nous n'éprouverions pas aujourd'hui des difficultés de coordination, et nous aurions évité des erreurs qui ont évidemment été commises au cours des années dans l'aménagement de la capitale du Canada; celle-ci aurait pu être la plus jolie, sinon la meilleure, des grandes capitales du monde. Je veux répliquer aux remarques passionnées du député d'Ottawa-Est, ainsi qu'à une phrase qu'a employée le ministre dans son entrée en matière. Il nous a dit que de temps à autre, les plans sont «modifiés et revisés». Ce sont les mots qu'il a employés. Voilà qui nous porte immédiatement à nous demander quel est au juste le degré de souplesse du programme de la capitale nationale du Canada et jusqu'à quel point on peut modifier et déformer les projets à long terme. Pendant l'année du centenaire, une maquette reproduisant l'expansion future de notre capitale du Canada était exposée sur le Mall. Depuis le temps relativement court où je siège à la Chambre, j'ai l'impression que le plan Gréber a été modifié à tel point qu'il ne met plus en relief la beauté de la capitale comme l'avait conçu cet urbaniste à l'origine. Je veux parler en particulier de l'aménagement du centre de la ville. Les Canadiens de l'Ouest, qui sont habitués aux vastes espaces, sont horrifiés de la congestion au cœur de la capitale de la nation—qui s'appelle la place de la Confédération, mieux connue sous le nom de place de la confusion.

• (4.20 p.m.)

M. Stanbury: Plus maintenant.

L'hon. M. Dinsdale: Avec les années, c'est devenu ainsi. J'entends le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État dire: «plus maintenant». C'est une opinion individuelle. Il n'a évidemment jamais voyagé dans l'Ouest pour apprécier la splendeur des grands espaces de cette région du Canada.

M. Stanbury: Mais si.

L'hon. M. Dinsdale: Sans quoi il n'irait pas dire que l'appellation «place de la confusion» ne s'applique pas.

M. Peters: La véritable place de la confusion se trouve à Toronto.

L'hon. M. Dinsdale: Le député croit peut-être que c'est une explication. Quand on a fait des travaux de démolition autour de la place ces dernières années, nous avions espéré que c'était pour y aménager des espaces découverts et des parcs qui donneraient l'impression des vastes étendues typiquement canadiennes. Nous avons tous visité Washington. Ce que je trouve le plus impressionnant dans le centre de Washington comme capitale est l'étendue d'espace découvert autour du Capitole. Ici, au Canada, nous avons beaucoup plus d'espace libre par rapport à une population assez faible, pourtant, nous persistons à tout concentrer sur ce qui semble la plus petite superficie.

M. Francis: Le député me permet-il de poser une question? Sait-il que la ville d'Ottawa a un plus fort pourcentage de terrain consacré à des fins publiques que toute autre ville nord-américaine? Pensons à la ferme expérimentale, aux grands parcs comme le Vincent-Massey et d'autres, qui tous se trouvent à l'intérieur des limites de la ville.

L'hon. M. Dinsdale: Je le sais. Je pense que le plan d'une zone de verdure est excellent.

M. Francis: Je parlais d'espace à l'intérieur de la ville.

L'hon. M. Dinsdale: Oui, mais je parlais du centre de la ville; après tout, surtout à proximité des édifices du Parlement, c'est le point d'attraction des visiteurs canadiens. C'est pourquoi j'ai posé la question et j'espère que le ministre pourra expliquer la situation un peu mieux.

M. Francis: Le député ne croit-il pas que nous devrions faire avancer nos travaux?

L'hon. M. Dinsdale: Je voudrais savoir dans quelle mesure il est possible de modifier et d'améliorer le plan original élaboré par Jacques Gréber. Mon honorable collègue de Surrey a parlé du centre des arts d'interprétation. Je ne discuterai pas, cet après-midi, les mérites de cette institution en soi, mais je crois qu'elle entre dans le cadre du débat. A mon avis, on a commis une autre erreur de principe en augmentant la paralysie et la confusion du centre de notre capitale nationale quand on a décidé d'ériger ce vaste ensemble d'édifices à un endroit particulièrement passant. Sans aller jusqu'à dire, comme le député de Surrey, qu'il est plus laid que bien des pénitenciers, j'estime qu'il ne contribue guère à embellir ce quartier important d'Ottawa. Quand le centre sera ouvert et en pleine activité, avec son parking souterrain de 7 millions de dollars, j'ai hâte de voir dans quelle mesure cette entreprise modifiera la réputation de désordre de cet emplacement.

Si je soulève ce problème, c'est parce qu'on a, de toute évidence, modifié le plan initial, qui ne prévoyait pas cet emplacement pour le centre des arts. En outre, la montée en flèche du coût de construction est due avant tout, comme on l'a découvert dans nos études en comité, à la décision de bâtir sur cet emplacement, décision évidemment prise à la hâte, sans tenir compte suffisamment des conséquences lointaines pour la circulation, le maintien des espaces libres et les autres problèmes de ce genre.

La construction de cet ensemble sur ce qu'on nomme la place de la confusion et que nous espérions nommer place de la Confédération a été rendue possible grâce à ce que le ministre a appelé la possibilité de modifier et d'embellir. Je veux bien admettre qu'il y ait eu un changement, mais je n'irais pas jusqu'à dire que ce fut un embellissement. Je suppose que ces choses sont dues, comme l'a mentionné le député d'Ottawa-Est, au fait que la Commission de la capitale nationale n'a pas assez d'autorité pour surmonter les divers conflits d'intérêts quand il s'agit d'emplacements des choix. Je suis sûr qu'on a annulé la décision de la Commission de la capitale nationale, car l'édifice n'est nullement conforme au style grandiose conçu à l'origine par l'architecte, M. Gréber.

• (4.30 p.m.)

J'espère que le ministre commentera ces observations et nous dira dans quelle mesure on peut modifier ces ententes ou y passer outre dans la planification de notre capitale. Même si, dans l'adresse postale, il faut écrire «Ottawa (Ontario)» ou «Hull (Québec)», cette ville n'appartient pas à l'Ontario ni au Québec comme n'importe quelle ville ou capitale provinciale. Ottawa est le point de mire de tout le Canada et tous les Canadiens affectent des sommes considérables à son expansion.

M. Francis: Le député ne doit pas oublier que la municipalité y contribue.

L'hon. M. Dinsdale: Mon honorable ami d'Ottawa-Ouest a dit tantôt que bien des parcs de la capitale proprement dite ont été aménagés grâce aux deniers des bons citoyens du pays, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Les Canadiens assurent, évidemment, une bonne part de l'entretien.

M. Francis: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je ne dis pas que le gouvernement fédéral aménage tous ces parcs aux frais du public. Un bon nombre d'entre eux relèvent des municipalités. Je signale au député la très grande superficie réservée aux parcs dans notre ville qui l'emporte, sous ce rapport, sur toute autre ville du continent nord-américain. Aucune autre ville en Amérique du Nord, autant que je sache, ne consacre une si grande proportion de sa superficie à des canaux, des parcs et des endroits publics.

L'hon. M. Dinsdale: Nous fendons les cheveux en quatre, monsieur le président. Le député conviendra, je crois, que les parcs de la capitale nationale, la ferme expérimentale et un grand nombre d'autres zones spécialisées et de parcs magnifiques sont entretenus par les Canadiens au moyen des fonds publics accordés à la Commission de la capitale nationale dont nous examinons présentement les crédits.

M. Francis: Nous devons également songer aux biens-fonds municipaux.

L'hon. M. Dinsdale: En parcourant le rapport de la Commission, j'ai été étonné des sommes considérables qu'elle débourse. La courbe des dépenses va en s'accroissant pour atteindre un total cumulatif de 206.3 millions de dollars. Cet argent provient des contribuables de tous les coins du Canada.

C'est pourquoi, d'après moi, il devrait y avoir plus de coordination. Un différend juridictionnel oppose ville contre ville, municipalité contre municipalité et province contre province. Je suppose qu'au cours de cette modification et de ce rajeunissement, on finit par donner satisfaction à ceux qui crient le plus fort. Je comprends le député d'Ottawa-Est quand il dit que seuls certains secteurs profitent du développement. Il semble qu'une municipalité n'ait pas autant d'influence qu'une autre dans ces différends juridictionnels. Je suppose que la ville d'Ottawa saura imposer son point de vue au cours de ces délibérations. A mon avis, les choses ne devraient pas se passer ainsi. Il faut une coordination qui tienne compte non pas de besoins particuliers d'une municipalité, d'un conseil municipal ou que sais-je encore, mais du fait que nous aménageons notre capitale nationale qui, nous l'espérons, sera la plus belle de toutes les capitales du monde.

Nous avons commis une erreur en réservant l'emplacement stratégique du Centre national des arts. J'avais imaginé un magnifique et vaste panorama depuis la colline du Parlement. Or, nous avons maintenant le spectacle d'un amoncellement de pierres qui est censé caractériser ou symboliser, selon ce qu'on nous a dit en comité, l'immense plateau précambrien du Canada, comme si c'était la seule chose représentative du Canada. Le projet dénote un manque d'imagination et de perspicacité; même si quelques érables seront disséminés autour de cet énorme monceau de roc, avec quelques ormes lièges qui, je suppose, mourront de la maladie particulière à cet arbre, le problème ne sera pas résolu.

Lorsque nous avons débattu la question en comité, on a dit que «la construction ne pouvait être défaite.» C'est absolument juste. On ne saurait faire une omelette sans casser des œufs. Si j'en parle maintenant, c'est dans l'espoir que nous ne continuerons pas à commettre des erreurs aussi monumentales dans l'élaboration de nos projets.

Je pourrais peut-être parler de la ligne de Beachburg, qui a fait l'objet de nombreuses discussions ces dernières années. Une dépense de 39.3 millions de dollars est prévue dans les crédits pour le déplacement de lignes ferroviaires, la construction de passages supérieurs et de ponts, et ainsi de suite. Pourtant, une ligne ferroviaire traverse actuellement un des quartiers résidentiels les plus exclusifs de la capitale nationale. Selon le plan initial proposé par la Commission de la capitale nationale, la gare devait être située sur la route Walkley, afin d'éviter de créer ce qui est devenu un des endroits les plus laids au cœur même de notre capitale nationale. Il faut éviter de commettre de telles erreurs, parce qu'elles sont très coûteuses et déparent la ville énormément.

On nous a dit au comité que le déplacement a fait passer le coût du Centre des arts des 18 millions de dollars prévus à l'origine au chiffre final d'environ 46 millions. Pourtant, un comité interministériel s'occupait de la question. Nous avions engagé des experts et des conseillers qui nous coûtaient des centaines de milliers de dollars, mais le coût du centre a néanmoins continué à monter sans qu'on puisse l'arrêter. On pourrait, j'imagine, en dire autant des ponts, des passages supérieurs, et de tout le reste, en ce qui concerne la ligne de Beachburg. Il faut naturellement apporter les changements nécessaires à l'égard de cette ligne, mais nous devrions faire en sorte de coordonner les travaux de planification et permettre à la CCN de s'acquitter librement de sa responsabilité générale à l'égard de ces questions à l'avenir.

M. Stanbury: Monsieur le président, je ne suis pas étonné que le député qui vient de s'asseoir s'en soit encore pris à sa bête noire, le Centre national des arts. Il ne faut pas, cependant, que la piètre opinion qu'il a de l'architecture soit partagée par tous.

L'hon. M. Dinsdale: Je parlais de l'emplacement.

M. Stanbury: De l'emplacement? Il a parlé d'une façon fort méprisante de l'aspect esthétique de l'édifice. Je n'en discuterai pas avec lui, car je pense que le ministre voudra peut-être le faire. Je rappellerai simplement que certains des citoyens les plus bornés de Toronto avaient affiché une attitude semblable de philistin envers l'architecture moderne. Je pense que le Centre national des arts sera pour Ottawa ce que le superbe nouvel Hôtel de ville est pour Toronto.

Puis-je référer le député à un commentaire paru dans le *Star* de Montréal du 23 novembre. Il est d'Eric McLean et se lit comme il suit:

• (4.40 p.m.)

... j'ai visité la plupart des nouveaux théâtres, salles de concert et d'opéra du continent et les palais de Los Angeles et d'Indianapolis étant les

exceptions les plus importantes, et je déclare sans hésiter que le projet d'Ottawa les éclipse tous.

Il décrit plus bas le Centre national des arts comme:

... une véritable œuvre d'art; un triomphe permanent de l'architecture qui contribuera énormément à rehausser l'éclat touristique du centre d'Ottawa.

Je ne me prononce pas sur l'opinion d'Eric McLean, qui est partagée par d'autres, ni sur le jugement artistique du préopinant, mais je signale que les avis sont partagés là-dessus. Je pense, pour ma part, que le Centre national des arts sera une œuvre qui remplira d'une fierté légitime les citoyens d'Ottawa et les Canadiens en général.

M. Peters: Monsieur le président, les observations faites cet après-midi par le député d'Ottawa-Est m'ont fort intéressé parce qu'il connaît particulièrement bien le sujet, dont il s'occupe depuis longtemps. Comme lui, je regrette que le ministre n'ait rien dit, au fond, quant à ce qu'il espère que la Commission de la capitale nationale fera à propos des nombreuses difficultés qu'elle a eues, sauf qu'il faut établir l'équilibre du bilinguisme et du biculturalisme en construisant plus de bâtiments dans la province de Québec. Ce n'est toutefois là qu'une petite proportion des problèmes de la Commission, à moins qu'elle ne choisisse de faire construire un bâtiment semblable à celui qu'on vient d'ériger sur la place de la confusion.

Notre capitale devrait être aménagée de façon acceptable à tous les Canadiens, d'où qu'ils soient. Je conviens qu'Ottawa et ses environs se trouvent dans un endroit magnifique. Je ne démentirai pas le député d'Ottawa-Ouest qui a dit qu'il y a probablement à Ottawa plus d'espaces verts que n'importe où ailleurs, mais je tiens à faire remarquer qu'Ottawa a le pire service de transport public de toutes les villes de grandeur comparable. Que compte faire le ministre pour s'attaquer aux problèmes du transport? Il ne manquera pas de nous annoncer l'érection de panneaux bilingues. Un tel moyen m'indigne. La province de Québec a déjà dépassé ce stade. Elle a installé des panneaux à symboles internationaux que n'importe qui peut comprendre.

Les gens viennent de tous les coins du Canada pour faire des démarches auprès des différents services de l'État situés à Ottawa. Mais une fois ici, ils sont en butte à des problèmes de transport. On en a eu l'autre soir un exemple édifiant lorsqu'il a fallu sept heures à des gens pour se rendre à l'aéroport. J'aimerais en expliquer la raison.

La Commission de la capitale nationale s'est inspirée d'un plan excellent, le plan Gréber, qu'on a déjà évoqué au cours de ce débat. C'était un plan à long terme, de 50 ans, qu'on pouvait élargir indéfiniment pour englober dans l'avenir tout nouvel aménagement. Mais on y a apporté des modifications.

Si nous décidons demain de construire une route reliant le centre d'Ottawa à l'aéroport, nous devrons probablement en commencer la construction à partir de l'aéroport. Nous possédons déjà la majeure partie des terrains jusqu'à l'avenue Bronson mais, à ce point, nous constaterons sans doute que les édiles municipaux ont les moyens de saboter notre plan, car il n'y aurait aucune voie d'accès vers le centre de la ville. Nous avons fait les efforts qui nous incombaient en achetant les terres pour la Commission de la capitale nationale. Nous sommes probablement le plus gros propriétaire immobilier de la ville, après Campeau peut-être. Cela ne nous empêche pas de louer, d'acheter et d'exproprier dans le but d'aménager méthodiquement une capitale nationale. Mais que se passe-t-il? Chaque fois qu'un original caresse le projet de construire un gratte-ciel à Ottawa la municipalité modifie ses règlements de zonage.

En fait, la ville semble livrée aux plans de deux ou trois entrepreneurs. En réalité, il n'y a aucun plan, du moins en ce qui concerne la municipalité elle-même. Je le répète, nous sommes propriétaires de beaucoup de terrains, depuis l'aéroport jusqu'à l'avenue Bronson. C'est un ensemble composé d'une ligne de chemin de fer désaffectée et de terrains achetés le long d'un ravin. Nous ne nous sommes jamais réunis avec la Commission de la capitale nationale pour lui expliquer le rôle qu'elle devrait jouer dans les négociations avec les municipalités de la région.

J'ignore quelles sont les relations avec Hull. Je sais que nous y avons fait une expérience malheureuse avec l'Imprimerie nationale. Ce n'était pas un problème d'ordre municipal, mais un problème de bâtiment tel qu'il en sévit dans cette région-là. Je suis pourtant convaincu que si nous nous réunissions avec les représentants de la ville, nous serions heureux de les voir participer à la construction d'un certain nombre d'édifices chez eux, si tel est le plan d'ensemble conçu pour la région de la capitale nationale. D'autre part, je ne pense pas que nous devrions construire tel ou tel édifice dans Hull si cela ne fait pas partie du plan et je ne crois pas non plus que nous devrions continuer à bâtir des édifices un peu partout dans la ville d'Ottawa si ce n'est en fonction du plan Gréber.

J'ai protesté, tout comme feu Alexis Caron, contre la façon irresponsable dont on procédait à l'abandon des lignes ferroviaires dans la région de la capitale nationale. Le député de Brandon-Souris a parlé de la ligne de Beachburg. Il n'y a pas un député honnête de la région qui, à propos de l'abandon des embranchements ferroviaires et des marchés conclus à cette fin, ne s'est pas interrogé sur l'imprévoyance du programme. Il a été modifié une douzaine de fois. Le député d'Ottawa-Ouest fait signe que non. Il a une certaine faiblesse pour la ville d'Ottawa mais elle a pris parfois des initiatives qui ont eu des résultats désastreux.

Prenons, par exemple, la construction, au coût d'un demi-million de dollars, de viaducs pour la ligne de Beachburg. Sauf erreur, la ville en a construit deux. Puis elle a appris de l'Ontario Municipal Board qu'elle ne pouvait en acquitter le coût. Qui donc paiera pour ces viaducs? Je suis certain que le ministre peut me renseigner. Ce sera sûrement la Commission de la capitale nationale.

L'hon. M. Dinsdale: C'est dans les prévisions budgétaires.

M. Peters: On n'aurait pas dû construire ces passages supérieurs. La CCN le reconnaîtra.

M. Francis: Où se trouvent-ils?

M. Peters: Ils sont au bout de la gare et ils traversent les chemins Industrial et Smyth.

M. Francis: Ils n'existent pas. Vous les chercherez longtemps.

M. Peters: Monsieur le président, je voudrais que le ministre explique pourquoi ils n'existent pas, et pourquoi on s'est présenté devant le Municipal Board de l'Ontario. Un million de dollars pour deux passages, supérieurs ou inférieurs, n'est pas qu'une petite affaire. Voilà un exemple de l'incompétence de la CCN à établir une ligne de conduite pour l'ensemble de la région de la capitale.

• (4.50 p.m.)

M. Francis: Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur le président. Le député a déclaré—et j'ai l'impression qu'il songeait à moi—que les passages supérieurs qu'on avait construits n'étaient pas nécessaires. La Commission municipale de l'Ontario n'en avait pas donné l'autorisation, a-t-il dit. Il demeure que ces sauts-de-mouton s'imposaient, qu'on s'en sert et qu'une décision de la Commission municipale d'Ontario...

M. le vice-président: A l'ordre. Les remarques du député ne motivent pas d'explication sur des faits personnels. Que le député de Timiskaming veuille bien continuer.

[M. Peters.]

M. Peters: Monsieur le président, je ne tiens pas à entrer dans un argument sur ce sujet, mais la question semble soulever beaucoup de controverse. J'aimerais me reporter aux raisons invoquées par mon collègue et par plusieurs autres députés pour établir un comité qui serait chargé d'étudier ce point. A moins que je ne me trompe, le député disait juste: nous employons ces passages supérieurs, mais leur construction n'était pas nécessaire. Le chemin de fer n'aurait pas dû se rendre là. Il aurait fallu le déplacer. On aurait dû s'arrêter davantage sur le déplacement du service-voyageurs du centre-ville. Il faudra reconsidérer cette question dans dix ans si nous voulons nous rendre à Montréal par un service de transport rapide par rail. C'est une des erreurs commises.

Je pourrais faire observer aussi que le député faisait partie, je crois, du conseil municipal, au moment où le projet original prévoyait l'aménagement de la gare bien loin d'où elle se trouve présentement. Actuellement, en raison des pressions exercées sur le Conseil par les agents immobiliers à Ottawa qui régissent le bureau des commissaires, la gare a été établie en deçà de l'endroit prévu. Aucune explication n'a jamais été donnée à ce sujet.

Le gouvernement se montre incapable d'établir avec la Commission de la capitale nationale un contrôle suffisant sur ces choses, dans l'intérêt de la planification d'ensemble. Je ne critique pas les gens d'Ottawa ou la ville d'Ottawa qui veulent construire les appartements-tours les plus élevés possible. Le coût de un dollar par pied pour les tours à appartements ou à bureaux est, de toute évidence, lié aux valeurs des propriétés immobilières, et je ne critique donc personne de vouloir construire des tours. Je me demande, toutefois, si nous devrions le permettre si ce n'est pas dans notre intérêt ou dans l'intérêt de la Commission de la capitale nationale, conformément au principe d'une expansion ordonnée. Si les gens veulent construire un immeuble à bureaux au centre d'Ottawa, puis dépassent la limite, peut-être la Tour de la Paix devrait-elle être surélevée de 100 ou 200 pieds, à leurs frais. De cette façon, nous ne nous laisserions peut-être pas surclasser. Peut-être devrions-nous surélever la Tour de la Paix jusqu'à ce qu'elle devienne une autre Tour Eiffel. Comme vient de le faire remarquer quelqu'un, peut-être cela permettrait-il à certains de mes collègues, dans leur dernière demeure, d'atteindre les sommets.

Personnellement, je n'aime ni la ville d'Ottawa ni son administration. Je n'ai jamais vu de ville plus mal administrée. La contribution que le gouvernement fédéral doit verser par l'intermédiaire de la Commission de la capitale nationale est beaucoup plus élevée qu'elle ne le serait pour toute autre ville, car tout d'abord je crois qu'au lieu d'industrialiser la ville, il faut l'orienter vers les bâtiments administratifs, les fonctionnaires, et ainsi de suite. A mon sens, il ne faut sous aucun prétexte essayer de mêler l'expansion industrielle et l'aménagement de notre capitale dans une même ville. Je veux bien que le gouvernement aide à la réfection de certaines rues. N'importe quel conducteur de voiture se demande si quelque somme d'argent pourrait améliorer les choses; il pense sans doute que ce qu'il faudrait, c'est un peu d'intelligence. Voilà dix ans que j'emprunte la rue Kent en voiture, je ne l'ai jamais vue que défoncée.

Je pourrais donner un exemple. J'ai habité un moment à l'extrémité est d'Ottawa où je partageais une maison avec un collègue. La rue était un chemin de gravier. Il n'y avait pas d'eau. Notre maison était pourvue d'une pompe au sous-sol et d'une fosse septique dans la cour située à l'arrière. Un matin, en allant chercher notre voiture, nous avons remarqué qu'on avait creusé la route pour installer des conduites d'eau. Deux jours après qu'on l'eut comblée, nous sommes passés en voiture sur une nouvelle route de gravier qu'on était en train d'éventrer encore une fois pour installer un système d'égoût. On a fait la même chose trois ou quatre fois. Finalement, on a pavé la route. Un jour, j'ai vu à cet endroit un homme muni d'un petit appareil électrique. Je lui ai demandé «Et maintenant, quoi?» Il a répondu: «Je cherche la ligne téléphonique.» Encore une fois, on a creusé la route. C'est ainsi que tout se fait dans cette ville. On dirait que l'argent importe peu. Mais je ne crois pas qu'on devrait en fournir.

La Commission de la capitale nationale a réalisé de très bonnes choses. Les gens des autres parties du Canada qui arrivent à Ottawa ne peuvent manquer, lorsqu'ils parcourent en voiture ces promenades que nous avons créées dans les collines de la Gatineau, d'avoir une très bonne impression de notre région. On l'a aménagée pour les touristes et chacun, j'en suis sûr, s'y sent chez soi. Chaque année, le club Rotary organise pour les jeunes étudiants les mieux doués de tout le pays ce qu'on pourrait appeler des journées civiques. Franchement, je dois dire que c'est peut-être la seule occasion donnée aux députés de rencontrer les membres de la Commission de la capitale nationale qui nous reçoivent avec notre propre argent. Nous sommes alors invités à parcourir certains de ces parcs ou promenades en compagnie de ces jeunes gens qui ont ainsi, eux aussi—et j'en suis heureux—l'occasion de voir les réalisations de la Commission de la capitale nationale.

On ne parle pas, cependant, des plaies qui défigurent Ottawa. Il y en a deux en réalité, une grande et une petite. Toute la rivière Rideau est un cloaque. Elle est envahie par les herbes; elle sent mauvais. Les propriétés le long de la rivière pourraient avoir une grande valeur mais, dans la situation actuelle, plus une propriété est éloignée de la rivière, plus elle devrait avoir de la valeur. On semble incapable de régler le problème. Cela ne relève pas vraiment de la Commission de la capitale nationale, mais il faudrait nous en préoccuper. Je crois en outre qu'il faudrait affecter des fonds au canal. A mon avis, le canal devrait être le centre d'attraction de la ville.

Puis il y a le nouveau Centre des arts. Comme je ne suis pas architecte, je ne saurais donc en apprécier l'esthétique. Cependant, qu'advient-il de la promenade, comment y entrer et en sortir? A cause de l'emplacement du Centre des arts, la promenade débouche tout simplement dans le labyrinthe des rues de la ville. Il n'existe pas vraiment de promenade fédérale dans ce secteur. Il faut être un spécialiste pour y pénétrer et en sortir dans ce voisinage. Il faut emprunter des ruelles.

Il y a bien des choses, d'après moi, auxquelles il faudrait songer. Le ministre me semble imbu de provincialisme. Sinon, il ferait quelque chose pour régler le problème unique non seulement en ce qui concerne Ottawa et Hull, mais les autres régions où surgissent des difficultés lorsqu'il s'agit d'intégrer le plan du gouvernement régional à celui de la capitale nationale. Si nous visons à cela, je crois alors que le gouvernement fédéral devra fournir des fonds. Par esprit de justice pour la ville d'Ottawa, je conviens qu'elle pensait, grâce à ces viaducs, pouvoir contourner les difficultés relatives à la ligne de Beachburg et aux voies de communication dans ce secteur.

Il n'aurait jamais fallu laisser planer de doute quant aux choses auxquelles la Commission pourrait se soustraire, surtout quand le gouvernement fédéral paie une si grande partie des frais de l'aménagement régional. Le gouvernement fédéral devra faire une offre aux 50 ou 60 municipalités intéressées dans cette région pour avoir droit de regard.

• (5.00 p.m.)

Il faudra éventuellement prendre des dispositions pour instituer une procédure électorale quant aux changements nécessaires. Je ne suis pas pour le retrait du droit de vote comme on l'a fait à Washington. Par ailleurs, je ne crois pas que nous devions fournir des sommes considérables et permettre à ces autorités d'avoir droit de regard sur un grand nombre de choses, y compris les problèmes de pollution dans les rivières Ottawa et Rideau et le canal Rideau. Elles ne devraient pas avoir droit de regard sur les routes dans cette région. Si le gouvernement fédéral doit fournir les fonds, comme il le devrait, il doit conserver une certaine autorité qui permettrait aux citoyens d'Ottawa d'avoir voix au chapitre.

A titre d'exemple permettez-moi de relater ce qui s'est produit dans la rue où j'habite. Les gens ont constaté que l'Hydro avait arraché les réverbères et les avait remplacés par de nouveaux, juchés dans les branches des arbres. Les gens ont présenté une pétition et à la suite de leurs instances ces réverbères ont été remplacés par un système d'éclairage analogue à celui qui existait auparavant. Ces gens-là doivent maintenant acquitter une taxe supplémentaire annuelle de $70 pour amortir les frais de démolition du système d'éclairage, qui a été finalement remplacé par un autre analogue. Bien entendu, c'est le progrès. Si c'est vraiment cela le progrès, nous n'avons certes pas intérêt à ce que la Commission de la capitale nationale offre son aide.

La rue Kent doit être pavée, et si le gouvernement fédéral a l'intention d'y participer, il vaudrait mieux savoir, avant de conclure une entente, quels travaux souterrains sont effectués actuellement ou l'ont été auparavant. Voilà le genre de contrôle que devrait exercer la Commission de la capitale nationale, car les habitants d'Ottawa en ont assez.

Toute cette question n'exige pas un ministère à temps partiel, car ce n'est pas une tâche à temps partiel. Celle de la Commission de la capitale nationale exige une attention extrême. Depuis 11 ans que j'habite Ottawa, le gouvernement fédéral n'a pas exercé une surveillance suffisante dans ce sens. Le député de Brandon-Souris a parlé d'une planification collective. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée. Le gouvernement ne l'a certes pas étudiée suffisamment. Aucun ministre au pouvoir, depuis que je suis ici, n'a eu le temps d'examiner la situation, pas plus d'ailleurs qu'un comité de la Chambre n'a eu l'occasion de voir ce qui se passait. Il faudra assurément y arriver un jour. J'espère que le ministre envisagera de déférer cette question

[M. Peters.]

à un comité qui pourra ainsi examiner le problème.

Je conclus en disant que les problèmes sont nombreux. Les conseils municipaux d'Ottawa, d'Eastview et de Hull vont défendre leurs droits. Beaucoup de questions sont en cause. Les autorités ont réagi diversement à l'aménagement que vient d'effectuer le gouvernement provincial dans la région. Quant à moi, je pense que l'aménagement de la région n'aurait pas dû être poussé aussi loin sans l'intervention du gouvernement fédéral. Celui-ci a beaucoup contribué au développement de la région et il y contribuera sans doute encore davantage à l'avenir. Sinon, elle ne sera pas reconnue comme capitale nationale. Une capitale nationale doit répondre aux besoins des Canadiens de toutes les régions du pays. L'aménagement doit en être considéré sous l'angle des coûts et entraîner la collaboration de tous les secteurs de la région.

J'espère que le ministre prendra ses responsabilités et qu'en ce qui concerne les changements qui s'imposent, il envisagera toute l'étendue de l'entreprise. Le ministre pourrait fort bien songer à désigner un ministre d'État, relevant de son ministère, qui en assumerait la charge. Apparemment, nous nous engageons dans diverses directions. Nous trouvons peut-être que le Centre national des arts est avantageux. Je suis certain qu'on avait réfléchi sérieusement au projet. La personne que nous avions engagée a peut-être fait doubler les dépenses à la suite de propositions faites à ceux qui ne connaissaient pas la situation. Peut-être ceux-ci ont-ils accepté ses propositions, bonnes ou mauvaises, parce que c'était un spécialiste et qu'eux n'en étaient pas.

La situation était peut-être la même, ces dernières années, au sein de la Commission de la capitale nationale. Nous n'avons peut-être pas donné suffisamment de directives à ses membres pour qu'ils exercent l'autorité. Nous devrions rechercher une méthode plus énergique pour assurer les changements nécessaires et l'exercice d'une autorité plus ferme par la Commission de la capitale nationale. Évidemment, l'autorité qui s'exerce actuellement ne suffit pas pour résoudre les problèmes de l'aménagement régional qui surgissent à l'égard des rues, de la ceinture de verdure, des parcs et des autres éléments qui composent la ville. Les responsables devraient aussi envisager beaucoup d'autres problèmes relatifs à cette région en voie d'expansion. Nous pourrions décider d'étendre la région de la capitale nationale dans d'autres directions; par exemple, elle pourrait englober la ville d'Eastview, qui n'a jamais été beaucoup considérée dans le plan d'aménagement de la région de la capitale.

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

M. Isabelle: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord dire jusqu'à quel point le sujet de la Commission de la capitale nationale m'intéresse et je voudrais aujourd'hui apporter mon humble contribution à l'étude des crédits de cette Commission qui existe depuis de nombreuses années et qui, si elle a des torts, a décidément apporté certains avantages à la région de Hull et des environs, que je représente.

Mais, comme toute chose doit passer, disons que la Commission de la capitale nationale fait actuellement face à un problème qui dépasse peut-être un peu la raison pour laquelle elle a été créée.

Ce problème est urgent, je pense, puisqu'il a été soulevé par des membres de tous les partis de la Chambre. Pour ne citer que quelques dates où l'on a parlé de la Commission de la capitale nationale, je mentionnerai d'abord le hansard des 19, 20, 23 et 25 septembre, celui des 2, 16, 17, 21, 23 et 31 octobre, de même que des 5 et 6 novembre de cette année. Alors, il existe certainement un problème et quelque chose doit sûrement être fait en ce sens.

Si l'on étudie la géographie, on se rend compte que la région de Hull—que j'ai le grand plaisir de représenter—fait effectivement partie de cette région que l'on appelle la région de la capitale nationale. Elle en fait partie depuis longtemps.

Le but de la Commission de la capitale nationale a été surtout de faire de l'aménagement, si l'on veut, au point de vue parcs et planification, afin d'embellir la capitale nationale qu'est Ottawa. Ce faisant, on a créé à un moment donné une sorte de monstre gouvernement dont l'administration s'est avérée très difficile, en raison des multiples juridictions des deux côtés. La Commission de la capitale nationale est comme un champignon qui a surgi et auquel nous n'avons pas apporté beaucoup d'attention. Aujourd'hui, elle est devenue un organisme qu'il faut certainement rajeunir et dont il faut modifier la juridiction.

Monsieur le président, je voudrais maintenant traiter d'un problème dont devrait s'occuper davantage la Commission de la capitale nationale, même si cela ne la concerne pas directement. Il s'agit de la question du transport, dont je parlerai dans quelques instants.

Je pense qu'on devrait aujourd'hui remplacer la Commission de la capitale nationale—non pas parce qu'elle n'a pas joué un grand rôle ou un rôle utile—par une sorte de commission tripartite, composée de représentants de l'Ontario, du Québec et du gouvernement fédéral, au sein de laquelle la Commission de la capitale nationale deviendrait simplement un département des Travaux publics de cette commission. De cette façon, la Commission de la capitale nationale ne se heurterait pas à des questions de juridiction qui appartiennent tantôt au Québec, tantôt à l'Ontario et tantôt aussi—il faut bien l'admettre—à Ottawa, surtout lorsqu'il s'agit de moyens de transport entre une province et une autre.

Monsieur le président, si j'ai décidé d'intervenir dans le débat, c'est que, lorsque j'ai parlé de géographie tout à l'heure, je voulais également signaler le fait que 38.5 p. 100 de la population de Hull et des environs, cette «task force» ou population active, comme on l'appelle, travaille dans des édifices fédéraux à Ottawa. Un autre pourcentage assez important de la population travaille à Ottawa, de sorte que près de 50 p. 100 de la main-d'œuvre de Hull travaille à Ottawa. Il est donc évident que le gouvernement fédéral a la responsabilité de voir à ce que ces gens puissent se rendre à leur travail d'une façon rapide et efficace; il lui incombe aussi de faciliter le transport de ceux qui doivent emprunter les ponts et qui perdent une heure ou deux tous les jours, aux heures de pointe.

Il y a aussi un autre secteur du domaine des transports qui devrait relever de la compétence fédérale et je veux faire allusion à cette juridiction partagée, lorsqu'il s'agit de traverser une rivière pour se rendre dans une autre province. La région de Hull fait partie de la région de la capitale nationale et c'est pour cette raison que je dis que le gouvernement fédéral a une responsabilité importante, relativement au transport.

La question du transport ne touche pas uniquement notre région, car je lisais ce qui suit dans un communiqué du ministère des Transports du 6 novembre 1968, et je cite:

> Le Canada ne peut maintenir une saine économie si l'encombrement de la circulation et les moyens de transport publics mal adaptés nuisent à la productivité des villes. Étant donné que le transport urbain constitue environ un cinquième du coût de toute l'activité économique urbaine, les mesures destinées à améliorer l'efficacité du transport urbain peuvent profiter tant à l'économie nationale qu'à l'amélioration du mode de vie de la plupart des Canadiens.

Monsieur le président, j'en viens au sujet dont je voulais parler, à savoir le fameux problème de la circulation entre nos deux villes.

Je n'ai pas besoin de faire un historique pour rappeler que du côté d'Ottawa, au point de vue du transport, les problèmes qui se posent dépassent l'imagination de ceux qui dirigent les destinées de la ville. Je n'ai pas besoin de faire de dessin pour dire combien la ville de Hull est en train de s'embaumer avec son transport urbain.

Tout le problème dépend du fait que, sur les ponts, il existe un embouteillage monstre deux ou trois fois par jour, aux heures de pointe, ce qui immobilise des milliers de per-

sonnes dans des véhicules inadéquats qui polluent l'air, en plus de paralyser la circulation.

Ce problème de la circulation n'est pas unique. Mais à quoi bon tenter de développer nos activités industrielles, touristiques et commerciales si, à cause de l'accroissement de la densité de la circulation, elles entraînent des «engorgements», des attentes, des confusions et des lenteurs déplorables.

Monsieur le président, c'est un fait reconnu et difficilement explicable que, dans une société organisée de façon intelligente comme la nôtre, on songe toujours aux problèmes du transport et des communications trop tard, alors qu'ils atteignent un niveau dangereux, voire même catastrophique.

Pour illustrer ce que je veux dire, imaginons que, dans un pays comme le nôtre, bourdonnant d'activité, dynamique, promis à tous les progrès techniques, les transports, dans la région de la capitale sont aussi désuets, vieillots, insuffisants, lamentables, qu'à l'époque des chevaux et des charrettes. Il est certain, comme je l'ai dit, que le problème de la capitale nationale, en ce qui a trait à la circulation ou au transport entre les deux provinces, n'est nullement l'apanage de notre pays.

Toutes les grandes villes du monde font face à ces «thromboses circulatoires». Chez nos voisins américains, la question est si grave qu'elle se situe immédiatement après le conflit du Vietnam dans les préoccupations du gouvernement. Des services spécialisés consacrent des millions de dollars pour tenter de trouver des solutions nouvelles.

• (5.20 p.m.)

En somme, le grand problème dans la région de la capitale nationale, c'est l'automobile que la masse de la population utilise pour se transporter au sein des villes. Le plus souvent, on ne l'utilise que pour un motif de prestige personnel.

Les États-Unis comptent actuellement 90 millions de voitures de tourisme et ce chiffre augmente de 5 p. 100 par année. En même temps, les voyages par chemins de fer connaissent un déclin spectaculaire; de 790 millions qu'il était en 1964, le nombre des voyageurs a baissé à 299 millions en 1965, tandis que le nombre d'usagers des moyens de transport urbain en commun enregistraient une baisse de 45 p. 100.

De plus, l'automobile cause dans le pays près de 50,000 accidents mortels par an, elle infecte l'air et rend la ville bruyante, sans compter qu'elle gêne la circulation des piétons et pose un problème de stationnement dans certaines villes comme New York, Montréal, Paris, Hokyo, etc.

Mais il est temps que nous nous penchions d'une façon réaliste et intelligente sur le problème de la congestion de la circulation dans

la région même de la capitale nationale. On a aussi effectué des études chez nous. Au fait, il existe un plan directeur depuis 1964 et divers rapports ont été rédigés sur l'amélioration possible de nos moyens de transport. Mais un rapport n'est après tout, qu'un document de plus, s'il n'est pas suivi d'applications concrètes. La plus belle étude, si elle reste des années dans les classeurs, est aussi inutile que si elle n'existait pas.

Nous faisons face, dans la région de la capitale nationale, à l'impérieuse nécessité de créer immédiatement un système de transport suffisant pour faciliter les échanges humains et matériels entre la région d'Ottawa et celle de Hull, qui compte environ 175,000 âmes. Comme je l'ai dit, 50 p. 100 de cette population travaille à Ottawa et ne dispose, pour s'y transporter, que de quelques autobus lents et encombrants qui, aux heures de pointe, polluent l'atmosphère et ralentissent la circulation. Il s'ensuit des heures d'attente interminables, des retards, un énervement et une fatigue supplémentaires pour le public, sans parler d'un gaspillage difficile à évaluer, mais réel. Je ne serais pas étonné qu'avant longtemps, on ait plus de cas psychiatriques dans la région, justement à cause des troubles psychologiques que peut entraîner ce gaspillage de talent chez la plupart des employés de la Fonction publique qui retournent chez eux le soir dans les autobus.

En hiver, cette situation se complique et s'aggrave. Elle devient franchement pénible pour les travailleurs et avec le développement constant des activités industrielles et commerciales de cette région, avec les grands projets d'urbanisme et sociaux que nous envisageons, le problème du transport va devenir rapidement intolérable.

Au fait, ceux qui, aujourd'hui, ont la charge de la Commission de la capitale nationale, dont l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), espèrent qu'on verra un jour dans la région de Hull des développements aussi spectaculaires que ceux qui se produisent à Ottawa. J'ai bien confiance, vu les bonnes dispositions du ministre, qu'on va enfin donner à la région de Hull ce à quoi elle a droit depuis longtemps, puisqu'elle fait partie intégrale de la capitale nationale.

Évidemment, cette situation ne nous confère guère de prestige. Si la région de la capitale elle-même ne dispose d'aucun système de transport adéquat, que va-t-on proposer pour les autres villes du pays? Il faudrait agir, j'imagine. Il est plus que temps, puisque nous avons l'occasion toute rêvée de le faire, de relier le centre de Hull à celui d'Ottawa au moyen d'un système dont je voudrais donner les grandes lignes et qui pourrait servir de projet pilote pour le transport

rapide vers différents points à l'intérieur de certaines villes du pays.

Tout d'abord, il s'agirait de créer une ligne d'environ un mille de longueur et qui coûterait quelques millions de dollars. J'ai lu l'autre jour dans le journal qu'une ligne d'environ un mille de longueur, par exemple, éliminerait immédiatement la congestion quotidienne de la circulation entre Ottawa et Hull.

Dans ce domaine, monsieur le président, on trouverait l'occasion d'innover et de doter notre capitale du moyen de transport le plus souple, le plus économique, le plus efficace, en même temps que le plus moderne. Il s'agit du transport par monorail, qui est tout à fait indépendant des concentrations de population et des intempéries. Il utilise un espace non encombré, permettant tous les développements futurs, toutes les audaces techniques, et—détail important pour ceux qui ont à cœur le bien-être du public—le transport par monorail aérien ou par nacelles suspendues constitue le système le plus agréable pour l'usager.

On a dit récemment que cela coûterait peut-être plus de deux millions de dollars du mille. J'ai vérifié ces chiffres et je dois dire qu'en France, on ajoute—c'est d'ailleurs la mode d'en construire presque à tous les ans—à ce mode de transport rapide, et il en coûte de $600,000 à $800,000 du mille. Le chemin de fer coûte de $2,500,000 à 3 millions du mille et la route, de un million à un million et demi du mille. Alors, c'est encore plus économique.

Je dois dire aussi que ce moyen de transport n'est d'ailleurs pas théorique et je ne propose pas de faire les frais d'une expérience. Certaines villes étrangères, après des études poussées, se sont dotées depuis déjà plusieurs années du transport aérien, dont plusieurs variantes existent, d'ailleurs. Il s'agit de Pittsburgh, de Diablo, en Californie, de Tokyo, de Châteauneuf, de Grenoble, de Chamonix, et partout les avantages économiques et humains de ce système de transport ont été confirmés. J'espère, d'ici peu, pouvoir fournir un rapport détaillé d'ingénieurs-conseil à ce sujet. Malheureusement, lors de mon voyage en Europe, je n'ai pas eu le temps de visiter celui de Lyon, qui est en construction. J'espère avoir l'occasion de le faire avant longtemps.

Ce serait le moyen idéal pour faire communiquer ces deux parties de la population qui doivent traverser la rivière deux ou trois fois par jour pour se rendre à leur travail à Ottawa. Je comprends que c'est un projet un peu audacieux; je comprends aussi que plusieurs diront que je rêve peut-être en couleurs. Plusieurs diront aussi que même de l'avis des experts, le monorail est un moyen de transport qui n'est pas pratique.

Je sais pourtant qu'à Tokyo, par exemple, le monorail qui a été construit en 1964 n'a pas été très rentable pour la simple raison qu'on a commis une erreur. Le monorail est conçu pour transporter des agglomérations de population d'un endroit à un autre et non pas pour s'arrêter à différentes stations. Il n'est pas utilisé non plus—du moins en 1964, à Tokyo—pour relier la capitale à l'aéroport. Au fait, quand on l'a construit, il s'agissait d'un système encore trop nouveau pour qu'on puisse en profiter à plein.

De toute façon, au rythme où vont les choses, on est en train d'en faire l'expérience en France, où l'on trouve que c'est le moyen le plus rapide de transporter les gens d'un point à un autre.

Je verrais fort bien un monorail reliant Ottawa à Hull et faisant le navette entre l'ancienne gare «Union» et l'ancien débarcadère des tramways à Hull. Ceci permettrait de construire une ligne d'environ trois quarts de mille pouvant transporter des milliers de voyageurs à environ tous les quarts d'heures. En plus de dégager les systèmes de transport urbain de chaque côté de la rivière, cela allégerait leur fardeau d'environ 75 p. 100 et augmenterait leur efficacité d'environ 50 p. 100. J'ai fait cette proposition parce que je la crois très rentable. Je pense, d'ailleurs, que le gouvernement fédéral devrait y mettre de ses deniers pour mettre sur pied ce projet pilote qui constituera une attraction touristique, en plus de permettre aux milliers de gens de Hull et d'Ottawa de traverser la rivière Outaouais plus facilement pour se rendre à leur travail.

• (5.30 p.m.)

Si j'ai fait cette proposition, c'est que je constate depuis très longtemps le problème du transport en commun. Si nous nous basons sur le principe qu'il faut enlever les automobiles de la circulation afin d'augmenter les espaces disponibles aux touristes et à ceux qui ont à faire des courses, ceci pourrait constituer, à mon avis, une grande économie pour ceux qui sont obligés de travailler à Ottawa, de même que pour ceux d'Ottawa qui travaillent à Hull.

Monsieur le président, si j'ai dit, au début de mes remarques, que je croyais souhaitable de remplacer la Commission de la capitale nationale par une commission tripartite, c'est que le rôle de la Commission de la capitale nationale, à mon avis, est actuellement dépassé. Par conséquent, au lieu de s'embaumer à amender les lois, il faudrait peut-être créer une telle commission, et la Commission de la capitale nationale deviendrait alors ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire un département des Travaux publics de cette commission. Cette nouvelle commission pourrait avoir juridiction, après consultation entre les gouverne-

ments du Québec et de l'Ontario et le gouvernement fédéral.

C'est l'humble apport que je voulais faire, monsieur le président. J'aimerais bien un jour ou l'autre qu'on puisse voir cette réalisation avant que je meure—puisque je sais que j'en ai pour longtemps encore—car les projets que l'on veut mener à bien, pour la région de Hull, prennent souvent énormément de temps à se réaliser. Par ailleurs, je sais que, grâce au ministre dynamique que nous avons, à des gens comme son ami de droite, l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), à l'intelligence du maire d'Ottawa et à la grande intelligence du maire de Hull, nous pourrons tous un jour nous rencontrer—toujours pour le bien-être de la population que nous représentons—et faire en sorte que la capitale Ottawa-Hull devienne une cristallisation de tout ce qu'on a prêché depuis un demi-siècle sur le bilinguisme. Elle sera, pour tous les Canadiens qui viendront à Ottawa, une cristallisation de cette idée du bilinguisme et de deux cultures qui vivent côte à côte et qui sont séparées par un obstacle, une frontière purement imaginaire. [*Applaudissements*]

J'espère également qu'il sera fini le temps où les gens de Hull, lorsqu'ils traversaient à Ottawa, étaient punis parce qu'ils venaient travailler à Ottawa. Étant obligés de travailler à Ottawa, lorsqu'on voyage du nord au sud, on paie double tarif, alors que si l'on voyage de l'est à l'ouest, du côté sud de la rivière ou du côté nord, on paie un tarif seulement. Vu que la grande majorité des gens de Hull travaillent à Ottawa, je pense que c'est une injustice grave qui devrait être corrigée.

Je remercie la Commission de la capitale nationale de tout ce qu'elle a fait. A mon avis, aucun autre organisme, s'il était institué aujourd'hui même ne pourrait en faire autant, mais je pense que le temps de la Commission de la capitale nationale est révolu et que ses fonctions sont terminées. D'autres moyens doivent intervenir dans l'administration et c'est ce que je souhaite de tout coeur.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de reprendre chacun des problèmes qui ont été soumis au comité cet après-midi. Qu'on me permette tout simplement de souligner que les pouvoirs de la Commission de la capitale nationale sont extrêmement limités, c'est-à-dire que les seuls pouvoirs réels que la Commission possède sont les pouvoirs d'expropriation. En dehors de ceux-là, les pouvoirs réels continuent d'appartenir aux municipalités et au gouvernement provincial. Alors, quand on reproche à la Commission, disons, de ne pas avoir été clairvoyante ou de ne pas avoir fait certaines choses, je crois que, dans la plupart des cas, on a tort, puisque les pouvoirs réels—même de planification et d'aménagement—appartiennent aux municipalités et aux provinces et non pas à la Commission de la capitale nationale.

En décembre 1967, le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec, a constitué un comité spécial ayant pour tâche d'étudier le problème de la région de la capitale nationale. Ce comité vient de faire rapport au premier ministre du Canada et, par le truchement de ce dernier, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec. Ce rapport n'a pas encore été étudié, mais il a été présenté et nous avons bon espoir que d'ici quelque temps—enfin, d'ici quelques mois—le gouvernement aura pu non seulement élaborer sa propre politique, relativement à la région de la capitale nationale, mais en même temps convaincre les provinces et les municipalités de la meilleure façon de procéder pour que nous atteignions les objectifs qui sont consignés dans la loi sur la Commission de la capitale nationale.

Donc, monsieur le président, je crois que la demande qui semble la plus légitime est celle qui a été formulée cet après-midi, à l'effet que soit formé un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes ou un comité de la Chambre des communes mixte ou un comité de la Chambre, uniquement en vue d'étudier de plus près non seulement les crédits de la Commission de la capitale nationale, mais aussi tous ses projets et, disons un peu sa façon de se comporter, par rapport aux objectifs que la loi lui avait fixés.

J'ai l'intention de constituer ce comité dès que le gouvernement sera prêt à soumettre un projet d'ensemble concernant soit de nouvelles structures, soit de nouveaux objectifs, qui devraient être proposés à la Commission de la capitale nationale.

Alors, cela peut exiger quelques mois encore, monsieur le président, mais je crois que la façon la plus sage de procéder est que le comité, cet après-midi, approuve simplement les crédits qui lui sont présentés, quitte à attendre la constitution de ce comité, qui selon moi, devrait être un comité conjoint de la Chambre et du Sénat, afin que tous les députés qui sont intéressés puissent avoir tout le temps de discuter du problème de la capitale nationale, qui n'est pas simplement le problème, comme on le disait, des gens d'Ottawa et de Hull, mais de l'ensemble des Canadiens.

Alors, monsieur le président, je suggère que cette procédure soit suivie. Je suggère à ceux qui ont des problèmes particuliers et valables, pour la plupart, d'attendre, car je suis convaincu qu'ils ne sont pas satisfaits des représentations qu'ils ont faites, et qu'ils ont l'intention d'aller un peu plus loin. Cette

occasion leur sera donnée quand un comité de la Chambre et du Sénat, qui aura tout le temps pour faire enquête et ensuite faire rapport à la Chambre, sera formé.

M. Clermont: Monsieur le président, au crédit n° 20, je lis:

Projets et dessins, $1,175,000.

Est-ce que, dans ces «projets et dessins», une partie des crédits est destinée à l'ouest du Québec ou à la ville de Hull?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, cet argent est destiné aux deux provinces, aux villes d'Ottawa et de Hull.

M. Clermont: Au crédit n° 20, monsieur le président, on peut encore lire:

Subventions tenant lieu d'impôt ...

Sans doute, monsieur le président, l'honorable ministre est au courant du fait que, de temps à autre, nous lisons, dans les journaux, des critiques au sujet de propriétés de la Commission de la capitale nationale, dans la région de l'ouest du Québec, surtout dans la ville de Hull, qui ne sont pas soumises à la taxe foncière. Est-ce que, en vertu de cette somme de $475,000 pour 1968-1969, on remédiera à ces critiques?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, cet argent est destiné à toutes les municipalités de la région de la capitale nationale.

Comme on le sait, toutes les sommes d'argent doivent être approuvées par le Conseil du Trésor, avant d'être versées aux municipalités.

Je ne peux pas dire tout ce qui est advenu de chacune des recommandations de la Commission, mais je sais, au sujet de ces montants, que des recommandations concernent non seulement la ville d'Ottawa, mais aussi d'autres municipalités.

M. Clermont: Le but de ma question, monsieur le président, était le suivant: de temps à autre, je lis dans les journaux que certains représentants de la ville de Hull se plaignent du fait que la Commission de la capitale nationale ne paie pas toute la taxe foncière qu'elle devrait payer et que la ville de Hull perd un revenu annuel de plusieurs milliers de dollars. Est-ce que cette somme de $475,000 servira à corriger une telle déficience, si elle existe?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je sais que la requête à laquelle réfère l'honorable député a abouti à mon bureau; avec la recommandation de la Commission, elle a été référée au Conseil du Trésor. Nous attendons la décision du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

M. le président: Le crédit n° 20 est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

25. Paiemnt à la Caisse de la capitale nationale, $15,000,000.

M. Peters: J'aimerais bien trouver le crédit auquel un député a fait allusion, c'est-à-dire, celui qui couvre le coût, pour la Commission de la capitale nationale, des passages supérieurs sur la ligne de Beachburg. Vous serait-il possible de me le signaler?

L'hon. M. Marchand: Ce crédit ne figure pas ici; le coût de ces passages a été acquitté antérieurement.

L'hon. M. Dinsdale: Je pourrais peut-être vous être utile. Le coût est-il compris dans les 39 millions de dollars dont il est question dans le rapport annuel concernant le déplacement et la construction de lignes ferroviaires?

• (5.40 p.m.)

M. Peters: J'ai demandé cette précision parce qu'à l'époque, je me suis entretenu de l'affaire avec les dirigeants de la Commission. Ils avaient refusé de verser cette somme car ils n'en avaient pas l'autorité. Mais je leur ai expliqué qu'ils étaient en meilleure position pour le faire que la ville d'Ottawa. Et nous sommes maintenant contraints de financer ce projet. Le député de Brandon-Souris a indiqué que les sommes ont déjà été versées, par la Commission bien entendu. Mais il n'y avait pas d'accord à cette fin; l'entente ne le prévoyait pas lorsqu'on a abandonné cet embranchement. Il fallait que quelqu'un paie la note parce que les dispositions avaient déjà été prises. Même le ministre doit admettre qu'il y a des bavures dans cette transaction; parce que les autres parties à un accord sont empêchées par la loi de prendre une décision, alors nous devons intervenir à leur place. La somme en cause se chiffre à 1.5 million de dollars environ. L'affaire est étalée au grand jour, car la Commission municipale de l'Ontario a tenu une audience à ce sujet. Les résidents de la région de la ligne de Beachburg y ont présenté de sérieuses instances.

Si nous adoptons ce crédit nous manifesterons notre insouciance à propos de toute solution, bonne ou mauvaise. A mon sens, c'est une fâcheuse transaction et il reviendra encore au peuple canadien de faire les frais des erreurs d'Ottawa sans qu'on nous demande d'approuver officiellement les dépenses. Si le ministre déclare que la somme a déjà été versée, il n'y a rien à faire. Mais le pays n'en reviendra pas si ce comité accepte de justifier cette bévue d'Ottawa sans rien obtenir en retour.

Le ministre s'y connaît en négociations. Habituellement, une partie est prête à faire des concessions si l'autre partie lui donne

quelque chose en retour. Nous ne semblons pas négocier de cette manière avec Ottawa. Au moins cinq autres passages supérieurs sont en cause, outre la démolition de la ligne de Beachburg elle-même. Il faudrait en venir à une entente bien nette selon laquelle le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Commission, ne serait pas tenu d'assumer le coût des quatre ou cinq autres passages supérieurs, et d'un passage inférieur, tandis que nous exigerions la démolition de la ligne elle-même. Le passage inférieur du chemin Smythe ne constituerait peut-être pas une perte totale, car la Commission pourrait utiliser cette zone pour ses immeubles et ses entreprises. Mais les autres pourraient bien se révéler une perte complète.

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, pour ce qui est de la demande du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), nous n'avons pas reçu de détails. Nous allons les obtenir et nous pourrons alors établir la division des coûts entre la Commission de la capitale nationale et la ville d'Ottawa. Nous allons le faire et nous pourrons les lui fournir.

[*Traduction*]

M. Peters: Si les députés avaient lu les journaux d'Ottawa, ils conviendraient sûrement qu'il fallait contester ce crédit. La Commission de la capitale nationale n'avait aucune autorité légale, selon moi, de transmettre ce montant. Elle en avait encore moins que la ville d'Ottawa, qui n'en avait absolument aucune. Quelqu'un devait payé les frais, et c'est nous qui avons écopé. J'ignore si les députés s'imaginent que c'est un bon moyen de faire des affaires. Pour ma part, c'est le nœud de la discussion de cet après-midi—l'autorité de la Commission dans des ententes de ce genre. Nous concluons des ententes auxquelles la ville ne fait pas honneur, et c'est nous qui en subissons les conséquences. Si les députés acceptent ce crédit, ou bien ils ont changé d'avis quant à sa légalité ou bien ils ignorent qu'ils en paient les frais, ce qui est encore pire.

L'hon. M. Marchand: Les crédits ne prévoient cette année aucun passage supérieur. Le député parle d'un montant déjà dépensé. Toutes ces dépenses ont été approuvées par le Conseil du Trésor et par le ministre des Finances. Dans les crédits à l'étude ici, nous n'affectons aucun montant à des passages supérieurs dans la ville d'Ottawa.

M. Peters: Je crois que si.

M. Bell: Comme résident du secteur Beachburg à Ottawa, je tiens à appuyer la demande des députés de Timiskaming et Brandon-Souris, aux fins de savoir si les montants versés par le Trésor fédéral au sujet de la subdivision ferroviaire de Beachburg, du chemin Smythe, de la région d'Hurdsman et ainsi de suite, sont inclus dans le crédit de 39 millions de dollars indiqué comme crédit cumulatif à l'Annexe A. Si oui, nous avons le droit d'être renseignés, pas nécessairement tout de suite cependant, sur notre apport à ce fiasco, passez-moi l'expression, concernant toute cette histoire de Beachburg.

M. Peters: On l'a payé, on le paie, et c'est le Trésor qui paie. Par conséquent, ces crédits doivent en prévoir une partie. Je ne vois aucun détail, seulement un chiffre global. On n'autorisait pas le paiement, aux termes de la première entente, ni en vertu de l'accord conclu entre les sociétés ferroviaires, la ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale. La ville d'Ottawa elle-même a fait cet arrangement. Je suis certain que la Commission de la capitale nationale paie la note. C'est le seul organisme qui peut le faire. La loi ne permet pas à la ville d'Ottawa de le faire, et je doute que les échevins et que le conseil aient payé de leur poche. Je suppose que nous avons payé. Si le ministre prétend le contraire, j'aimerais qu'il le dise.

L'hon. M. Marchand: Je puis dire au député que toutes les dépenses ont été approuvées par le Conseil du Trésor, par le ministre des Finances et par le ministre chargé de la Commission de la capitale nationale. Si les députés désirent une ventilation des 29 millions de dollars, nous sommes disposés à la donner afin que le comité sache où l'argent est allé.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre a sûrement le rapport de la Commission de la capitale nationale, celui de 1967-1968, Partie II. J'ai essayé de trouver ce qui entre dans le total cumulatif donné à la page 14 sous la rubrique «voies ferrés et structures». En 1967, le total était de $35,634,719 et en 1968, de $39,307,116. Je suppose que la dépense relative à la ligne de Beachburg entre dans le total. J'ai fouillé le rapport et je n'ai trouvé aucune ventilation. On nous dit, par exemple, que l'achat de propriétés en rapport avec la ceinture de verdure a coûté 37 millions de dollars, ce qui est une somme considérable, mais à ce que je vois, il n'y a pas de ventilation semblable en rapport avec le sujet que nous discutons. Je suppose que l'omission s'explique du fait que l'ensemble du projet de Beachburg a été

ajouté après coup, et qu'il n'était pas compris dans la planification originale. Ce point reste embrouillé.

• (5.50 p.m.)

Ne pourrait-on pas expliquer, à la satisfaction du comité, si les dépenses supplémentaires destinées au projet Beachburg, par opposition au projet de Walkley Road, sont comprises dans ce chiffre de 39 millions de dollars? J'ai indiqué, dans ma première déclaration que ces changements soudains effectués sous prétexte de modification et d'embellissement sont, paraît-il, responsables des ennuis que nous causent ces dépenses énormes. Le comité devrait savoir sur quoi se fondent ces crédits.

L'hon. M. Marchand: Nous pourrions ventiler les crédits, monsieur le président. Le député se plaint que les dépenses consacrées à la ceinture de verdure se chiffrent à 36 millions, mais je signale que ce montant ne concerne pas l'année dernière. C'est ce qu'on a dépensé depuis 1947. Il en va de même pour les 39 millions consacrés aux chemins de fer. On a dépensé cette somme depuis la création de la Commission, entre le 1er avril 1947 et le 31 mars 1968. Certes, nous pouvons ventiler ces dépenses, mais tous ces montants ont été approuvés en bonne et due forme. Si le député désire plus de détails, on peut les lui fournir.

M. Peters: Le ministre semble ignorer à quel poste ont été affectées ces dépenses, si on peut s'exprimer ainsi. Il est clair que la Commission de la capitale nationale était autorisée à faire cette dépense. Elle a été approuvée par le ministre et par le Conseil du Trésor. J'ai pourtant l'impression que l'embranchement de Beachburg enfreint certains accords conclus, et je me demande comment on s'y est pris. Pourquoi ces affectations ne figurent-elles pas aux crédits de la Commission pour qu'on puisse savoir exactement de quoi il retourne? On peut soutenir que ces dépenses ont été irréfléchies. Toutefois, on est bien obligé de payer un entrepreneur qui exécute un travail. Je pense que ces crédits devraient être plus précis. Qu'on ne nous invite pas à revenir 30 ans en arrière pour savoir ce qui s'est passé. L'embranchement Beachburg a été financé par des crédits spéciaux qui doivent être présentés comme tels.

Il est évident que la municipalité et le gouvernement fédéral ne sont pas toujours du même avis. Si le gouvernement entend construire une route reliant l'aéroport au chemin Heron, la municipalité peut à son tour décider de construire une route ailleurs. Ce sont des choses qui se passent.

Une voix: Nous n'avons pas soigné notre comptabilité.

M. Peters: Je me demande pourquoi on n'a pas mieux présenté ces crédits. Il n'y a sûrement rien d'ordinaire dans cette dépense. Je ne vois pas pourquoi on ne l'a pas présentée sous une forme différente.

M. Bell: Bien que je connaisse mal la question de l'embranchement de Beachburg, je déclare que les députés doivent exercer leurs responsabilités dans le cadre de notre régime parlementaire. Je sais que le ministre n'a pas participé aux décisions initiales sur ce projet. Cependant, nous devons, en vertu de notre régime parlementaire, approuver globalement des dépenses généreuses comme celles qui ont été absorbées par la ligne Beachburg.

J'ignore si ces dépenses étaient justifiées. D'après ce que j'entends dire à Ottawa, l'embranchement de Beachburg semble être un fiasco. Un comité devrait peut-être enquêter sur l'affaire. Il est évidemment trop tard pour mettre fin à tous ces travaux, mais nous devons, dans le cadre du régime parlementaire, exercer nos responsabilités et examiner l'affaire, afin de bien déterminer combien elle a coûté jusqu'ici et combien on devrait y consacrer.

Comme on doit modifier la présentation des crédits, il n'y a aucune raison de retarder leur adoption. Cependant, il y aurait lieu de confier cette question au comité des comptes publics. Si je le propose, c'est que j'ai toujours eu des doutes sur cette entreprise. Il nous incombe en tant que députés d'examiner cette question. Je ne prétends pas qu'il y ait eu malhonnêteté dans cette affaire.

Une voix: Il s'agit de négligence.

M. Bell: Il n'y a pas eu de corruption. On a simplement négligé la comptabilité et nous devons examiner cette affaire depuis ses débuts, que nous soyons députés d'Ottawa ou d'ailleurs.

L'hon. M. Marchand: Le député a raison. Nous n'avons rien à cacher, et j'espère que nous aurons l'occasion d'examiner cette affaire en profondeur. J'espère vous en fournir plus tard l'occasion.

Les passages supérieurs sont visés par une entente. Comme la Commission de la capitale nationale a acquitté sa part et la ville d'Ottawa la sienne, cette entente est régulière. Le

député sait que le Parlement vote certains fonds à la Commission; une fois les dépenses faites, elles sont de nouveau approuvées par le Conseil du Trésor, le ministre des Finances et le ministre comptable du projet. Les choses se sont passées ainsi. Naturellement, si la Chambre désire des renseignements, elle a le droit de les obtenir. C'est pourquoi je veux faire une ventilation de ces crédits que nous fournirons à la Chambre à la première occasion.

L'hon. M. Dinsdale: Lorsque le ministre parle de «la première occasion», que veut-il dire? Il nous importe beaucoup de savoir quand et sous quelle forme ces renseignements nous seront fournis. Le ministre les donnera-t-il à un comité de la Chambre?

L'hon. M. Marchand: Naturellement, il y aura les crédits de 1969-1970. Ils viendront beaucoup plus tard, je le sais. Cependant, si nous instituons le comité en question, j'espère posséder tous les renseignements nécessaires pour les fournir à ses membres. Ils sauront ainsi ce qui se passe à la Commission.

M. Peters: Le ministre pourrait-il prier la Commission de la capitale nationale de faire connaître aux députés intéressés toutes les étapes de son étude qui a abouti à sa décision à propos de la ligne de Beachburg? Je ne demande aucune des ententes initiales, ou autre chose du genre. A un moment donné, les pourparlers ont semblé aboutir à un échec. Nous voulons savoir ce qui est arrivé après cet incident.

Une entente a été conclue, puis on a agi à l'encontre de cette entente. Il est vrai que la Commission de la capitale nationale a agi de mauvaise grâce. Nous voulons des précisions sur ce qui s'est produit. Si on nous promet ces précisions, nous sommes disposés à adopter les crédits. C'est une question de comptabilité publique.

L'hon. M. Marchand: Nous tenterons de fournir aussitôt que possible les renseignements que désire le député. Cela pourrait se faire d'ici quelques jours.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Prêts, placements et avances—
Commission de la capitale nationale—

L90. Prêts à la Commission de la Capitale nationale, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale, sauf les biens-fonds acquis pour l'établissement de ce qu'on appelle communément la «ceinture de verdure», $4,500,000.

L95. Prêts à la Commission de la Capitale nationale pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale communément désignée sous le nom de la «ceinture de verdure», $400,000.

M. le président: Cela termine l'étude des crédits de la Commission de la capitale nationale.

Comme il est six heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger plus tard aujourd'uhi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

• (6.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Comme il est six heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: le député de Regina-Est (M. Burton) Les céréales—La Saskatchewan—La pénurie de séchoirs; le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—La poste —La reclassification des commis ambulants excédentaires.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton*, savoir les avis de motion.

L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

L'INCLUSION DES HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES ET DES SANATORIUMS

L'ordre du jour appelle:

M. Orlikow propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'inclure les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums pour tuberculeux dans le régime fédéral d'assurance-hospitalisation (Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques), afin que les provinces aient à leur disposition les fonds nécessaires pour fournir les traitements suffisants aux malades mentaux et aux tuberculeux, ainsi que des soins et une formation aux enfants arriérés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) se trouve aux Nations

Unies, pourrait-on réserver cette motion et retenir sa place au *Feuilleton*?

M. l'Orateur: La réserver à la demande du gouvernement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et retenir sa place?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que cette motion retienne sa place au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

(La motion est réservée.)

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ÉTUDE EN COMITÉ DU PROBLÈME DE L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

M. Robert Stanbury (York-Scarborough) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le comité permanent de la justice et des questions juridiques reçoive l'autorisation et l'ordre d'examiner le problème de l'écoute électronique, de faire rapport à ce sujet et de recommander les mesures législatives de contrôle qu'il peut être souhaitable de prendre.

—Monsieur l'Orateur, je dois avouer avoir inscrit cette motion au *Feuilleton* dans l'espoir de saisir la Chambre de la question de l'espionnage électronique plus rapidement que ne le ferait un bill privé. J'ai d'abord déposé un bill traitant de la question au début de la vingt-septième législature. J'ai introduit, au cours de la présente session, un bill retouché, mais je reconnais que ni le mien ni les autres projets de loi traitant de la question et inscrits au *Feuilleton* suffiront à triompher de cette grave menace à la liberté que constitue l'espionnage électronique pratiqué au Canada.

Je suis heureux que les gens aient pris conscience du danger depuis quelques mois. Je crois que le gouvernement va sans doute agir et reconnaître que les appareils électroniques d'écoute représentent une violation du droit à l'intimité.

Mon projet de loi, monsieur l'Orateur, aborde et expose brièvement, je l'espère, la plupart des aspects de l'écoute électronique soulevés par les autorités judiciaires, policières et civiques. Il va plus loin que les propositions qui ne parlent que des tables d'écoute, forme assez primitive d'espionnage. Mon projet de loi ne fournit pas la solution ultime, mais plutôt une base de discussion; j'espère que la motion amorcera un débat public et nous permettra de mettre au point une loi susceptible de contrôler l'espionnage électronique. Je crois personnellement que celui-ci, tout comme le recours à des tables d'écoute, devrait constituer une infraction criminelle, sauf si c'est la police qui le pratique, strictement en accord avec la loi. Ma proposition de loi met en relief la gravité de l'infraction et prévoit une peine obligatoire de prison, de un mois à deux ans, sur condamnation d'usage non autorisé de tout dispositif d'écoute ou d'interception de messages téléphoniques ou télégraphiques, et déclare irrecevables, dans tout jugement ou enquête, les renseignements obtenus par de tels moyens sans l'autorisation préalable exigée par la loi.

Ce qui m'encourage, c'est le fait que le ministre de la Justice (M. Turner) ait laissé entendre qu'il chercherait à faire adopter dès le début de l'année une loi dans ce sens. Le gouvernement commettrait une erreur, à mon avis, s'il n'accordait pas à cette loi le bénéfice préalable de la discussion publique et s'il ne rassemblait pas en très grand nombre les données techniques inhérentes à une question aussi compliquée. Il conviendrait aussi de recueillir à ce sujet les opinions des individus et des groupes que cela concerne. J'espère donc, monsieur l'Orateur, que ma motion sera doptée afin que ce problème si grave soit déféré au comité permanent de la justice et des questions juridiques, que celui-ci l'examine au cours de séances où il sera fait un large appel aux témoignages les plus variés possible et recommande à l'attention du gouvernement et de la Chambre des mesures législatives appropriées.

Je ne vois pas qu'aucun député puisse mésestimer les risques graves que constituent pour nos libertés les tables d'écoute et autres procédés d'espionnage électronique. J'espère que tous les députés appuieront cet effort en vue d'exposer au grand jour ce genre d'agissements, de prendre conscience de l'étendue du problème et de trouver les remèdes.

M. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'approuver cette motion et je félicite le député d'York-Scarborough (M. Stanbury) d'avoir pris l'initiative de soumettre le problème au Parlement. J'espère qu'on prendra les dispositions nécessaires, dans le cadre de notre régime parlementaire, pour permettre l'adoption de la motion.

Il est plus que souhaitable, il est nécessaire de dépister et de poursuivre les criminels aussi activement que possible. Il est encore plus nécessaire que les citoyens d'une démocratie soient protégés dans leurs droits concernant leur vie privée, contre tout furetage injustifié. Comme instrument d'oppression des citoyens libres, je ne vois rien de pire que l'espionnage inconsidéré.

Voilà le texte d'une lettre écrite par le président Franklin Roosevelt au représentant Thomas Eliot, il y a environ 27 ans. On l'a publiée et présentée parmi les pièce soumises au sous-comité judiciaire de la Chambre des représentants au cours de ses audiences sur l'espionnage téléphonique, au cours du 77e Congrès des États-Unis.

Il est très utile que le Parlement ait permis de soulever enfin cette question au Canada. La police et les avocats de la Couronne qui sont convaincus de la culpabilité d'un prévenu se sentent frustrés de ne pouvoir le prouver. Il faut reconnaître dans tels cas l'utilité des tables d'écoute, des microphones et d'autres dispositifs semblables. Mais ces moyens de combattre le crime pourraient susciter bien des abus et menacer la vie privée des gens. La vie privée—ou le droit de vivre en paix—est peut-être le plus étroitement personnel de tous les principes. C'est peut-être aussi un des plus nouveaux dans les sociétés qui permettent l'éclosion d'un des trésors les plus fragiles et les plus précieux de l'homme, la dignité humaine.

• (6.10 p.m.)

Alors que des conférences sur les droits de l'homme doivent commencer à Ottawa le dimanche 1er décembre et durer plusieurs jours avec un programme étendu, et alors que les droits de l'homme sont soulignés par les Nations Unies, de façon si opportune, il me semble assez indiqué de débattre la question des droits de l'homme, qui nous touche tous. Le dilemme est le suivant: les agents d'exécution des lois peuvent-ils recourir à l'écoute électronique et dans quelle mesure? Si oui, dans quelles circonstances?

Une autre question se pose d'ailleurs déjà: La preuve obtenue en contravention de la loi, grâce à l'espionnage électronique, peut-elle être reçue par les tribunaux? Il y a quelques mois, une commission royale a été constituée en Colombie-Britannique, munie de pleins pouvoirs en vue de mener une enquête aussi complète que possible sur la cryptosurveillance. On avait, en effet, trouvé mort dans un hôtel à Vancouver un nommé Lloyd Craig, président d'un syndicat des pâtes à papier, et découvert non seulement dans sa chambre, mais encore dans deux autres chambres de l'hôtel, tout un dispositif d'espionnage électronique. Le premier ministre de la Colombie-Britannique déclara qu'une vaste enquête serait ouverte qui examinerait tous les aspects de l'affaire. Vers la même époque, en 1967, le premier ministre de Grande-Bretagne fut mis en demeure de dire si les téléphones des députés étaient munis de tables d'écoute.

[M. Fairweather.]

Je suis heureux de voir qu'il calma les craintes de ces derniers. Il déclara:

Je crois devoir informer la Chambre qu'il n'y a pas de tables d'écoute branchées sur les téléphones des députés et qu'il n'y en a pas eu depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

Le député d'York-Scarborough a rappelé que cette question a fait l'objet de plusieurs bills, mais leur étude a été compromise par le fait que le Parlement n'a pas jugé bon jusqu'ici d'adopter des bills privés, avec de rares exceptions. M. Ramsey Clark, l'actuel procureur général des États-Unis—on reconnaîtra sans doute ses mérites, une fois éteint le feu de la lutte électorale—a déclaré devant un comité judiciaire du Sénat:

Ce ne sont pas les tables d'écoute qui garantiront la sécurité publique. C'est plutôt l'excellence de l'application de la loi, dans les tribunaux, et de la réhabilitation des délinquants. Rien ne prouve que l'usage des tables d'écoute constitue un des aspects de cette excellence.

Et, plus loin:

Le président Johnson à proposé des mesures législatives interdisant les tables d'écoute et l'écoute électronique sauf dans les cas directements reliés à la sécurité nationale.

Pour ce qui est des questions qui touchent à la sécurité nationale, j'espère qu'on établira des principes directeurs très précis au sujet des circonstances où la police pourrait recourir à cette solution extraordinaire. Il y a des années, un éminent juge de la Cour suprême des États-Unis, Louis D. Brandeis, a parlé de la vie privée—et s'il vivait encore, je crois qu'il voudrait souligner ces mots trois fois parce que notre vie privée est beaucoup plus menacée aujourd'hui qu'elle l'était dans son temps. Voici ce qu'il a dit:

Le droit d'être seul—le plus compréhensif des droits, et le droit auquel les hommes civilisés tiennent le plus.

L'auteur de l'article, M. Carl T. Rowan, a écrit:

Je trouve qu'il est attristant, peut-être choquant, que les hommes civilisés de notre génération acceptent si docilement que leur vie privée soit violée de la façon la plus grossière—et cela sous prétexte qu'il faut lutter contre le crime ou protéger la nation contre les communistes et autres espions.

M. Rowan conclut ainsi:

Et le droit à l'intimité n'est pas tellement précieux si vous ne prenez position sur rien, si vous fuyez toute controverse, si votre vie amoureuse est si insignifiante que vous n'éprouveriez aucune inquiétude à transformer votre boudoir en un dédale électronique. Vous pouvez dire vertueusement: «Je n'ai rien à cacher. L'espionnage électronique et les tables d'écoute ne devraient inquiéter que ceux qui ont quelque chose à cacher».

Notre société ne court sûrement pas de si grands périls que pour lutter contre les bandits et les espions il faille renoncer à ce «plus étendu des droits» de l'homme civilisé.

A mon avis, le comité permanent de la justice et des questions juridiques serait l'assemblée tout indiquée pour l'examen de cette question. La Chambre jugera bon, j'espère, de souscrire à la proposition.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de souscrire à cette motion que nous appuyons et approuvons tous de grand cœur. Pour démontrer le vif intérêt que je porte à ce sujet, je dirai peu de choses car il est tellement valable en soi qu'il est inutile d'y ajouter de vains mots. J'espère sincèrement que la Chambre l'adoptera afin que le comité ait l'occasion d'examiner cette question.

Comme le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) l'a dit fort éloquemment, rien n'est plus essentiel que le droit à la vie privée. Nous vivons à l'ère de l'électronique et de la technologie. C'est une ère où les moyens de réprimer le courage, l'initiative et l'individualisme des hommes s'accroissent constamment. Nous devons être très prudents dans ce monde moderne avec les merveilles de la science et de la technologie, afin de ne pas porter atteinte au caractère de l'homme.

Très souvent, on laisse entendre que l'écoute électronique se justifie du point de vue de l'efficacité. Je ne pense pas qu'elle soit même efficace. J'ai eu connaissance de l'une des premières causes où l'écoute électronique a été acceptée comme témoignage devant un tribunal. Grâce à cette expérience, j'ai découvert combien il est facile de truquer les rubans magnétiques et les enregistrements faits au moyen de dispositifs électroniques. Un homme pourrait être condamné à la prison ou à mort sur des preuves truquées auxquelles on attribuait une certaine valeur scientifique. Il y a des graphologues qui s'occupent d'écritures; mais lorsque la voix passe par un dispositif électronique, elle peut facilement être altérée par un spécialiste. En conséquence, je ne crois pas que ces dispositifs soient même efficaces.

En ce qui concerne le crime, il faut maintenir l'équilibre entre l'intérêt public et l'individu. Il faut maintenir un équilibre, mais dans ce domaine particulier, le droit de l'individu doit l'emporter. Donc, pour m'en tenir à ma promesse d'être bref, je recommande l'adoption de cette motion tout simplement et j'espère qu'elle sera mise aux voix.

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Turner) partage l'opinion des députés qui considèrent le développement de cette technique moderne comme ayant des effets sérieux sur la vie privée des citoyens.

Si l'on étudie attentivement la motion, on se rendra compte que la définition de l'écoute électronique est assez flexible pour inclure la «captation» des messages télégraphiques. Aussi ai-je l'intention de proposer, un peu plus tard, avec l'appui du député de Gloucester (M. Breau), que non seulement cette motion, mais aussi les bills nos C-17, C-18, C-24 et C-78 soient déférés au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

J'ai aussi l'intention de demander à la Chambre qu'elle permette d'élargir un peu la portée de cette motion, de façon à inclure les bills susmentionnés.

Par ailleurs, je sais que quelques députés désirent encore parler sur ce sujet. Je vais céder ma place, espérant qu'on me donnera l'occasion de me lever de nouveau vers 6h. 55 et de présenter la motion que je viens de mentionner.

• (6.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'ai entendu le secrétaire parlementaire déclarer qu'il était prêt à déférer cette motion au comité. D'ailleurs la motion elle-même recommande de déférer la question de l'écoute électronique au comité de la justice et des questions juridiques. Je tiens seulement à dire que j'appuie énergiquement cette motion parce que j'ai eu parfois affaire à des détectives privés. Ceux-ci semblent avoir de plus en plus recours à ces dispositifs électroniques pour l'écoute clandestine. Aujourd'hui, on vit plus rapproché et plus à l'étroit qu'auparavant. Nos villes deviennent plus populeuses et les gens sont presque entassés les uns sur les autres. La vie privée devient une chose de plus en plus rare et nous devons faire l'impossible pour la protéger. Au point où nous en sommes l'écoute clandestine devrait peut-être même constituer une infraction criminelle, de manière à protéger le droit de chaque citoyen au respect de sa vie privée.

Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a cité certaines personnes éminentes et a signalé l'importance du droit à la vie privée, comme l'a signalé le député qui a présenté cette mesure. Les Canadiens sont épiés, espionnés, au téléphone et ailleurs. Il ne nous

reste que très peu d'intimité et nous devons assurer notre protection contre des infractions de ce genre.

L'Association du barreau canadien a étudié la question lors de son congrès de cette année. Elle a donné lieu à un long débat. Personnellement, je préfère la résolution rédigée par la section des libertés civiles de l'Association du barreau canadien. Toutefois la résolution qui a finalement été adoptée exprime plus ou moins mes pensées sur la question. Elle propose qu'en général tout acte d'espionnage électronique soit considéré comme un délit criminel, sauf dans certains cas précis prévus par la loi. Je le répète, je préfère l'exception prévue dans la résolution initiale présentée par la section des libertés civiles, selon laquelle l'espionnage électronique constitue un délit, mais à condition que les agences chargées de l'exécution de la loi puissent y recourir sous surveillance judiciaire. En somme, cette méthode pourrait être utilisée, comme nous le faisons maintenant lorsque nous accordons des mandats de perquisition, d'arrêt et ainsi de suite.

Des députés l'ont dit, certains organismes de la Couronne chargés de rechercher les criminels devront peut-être recourir à ces méthodes, mais moyennant un contrôle judiciaire très strict. Faute de quoi nous finirions bien par aboutir à un système semblable à celui que décrit M. Orwell, où «grand frère» aurait le droit de regarder chez nous par le trou de la serrure et de nous écouter clandestinement. Permettre une telle chose serait courir à la destruction progressive d'un des droits dont nous sommes le plus jaloux, celui du respect de notre vie privée.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, l'écoute et l'enregistrement électroniques sont des pratiques perverses et hautement immorales. J'appuie les mesures raisonnables proposées aujourd'hui et qui permettraient au Parlement de légiférer contre ces maux. Il est vrai que, dans le domaine de la détection du crime, la Couronne devrait pouvoir, avec les garanties appropriées, l'ordonnance d'un juge, par exemple, utiliser ces moyens dans l'intérêt de la justice. Toutefois, cette pratique devrait être soigneusement limitée à des enquêtes approuvées et soumise à des contrôles judiciaires rigoureux. Ces contrôles peuvent être imposés par une Chambre des Communes active et moderne. A mon avis, l'écoute et l'enregistrement de communications sont des prolongements de l'ancienne loi qui autorisait l'intrusion. Le droit à la protection de la vie privée doit être exprimé juridiquement et le moment est venu pour le Parlement de prendre des mesures législatives qui protégeront les citoyens contre toute violation de leur vie privée.

Nous devons considérer les deux aspects de ce mal. D'un côté, du point de vue criminel, si les contrôles sont imposés avec soin par le Parlement, l'écoute et l'enregistrement électroniques pourront servir la cause de la justice au Canada. D'un autre côté, en cas d'extension de la loi ou d'usage illégal, l'injustice sera peut-être encore plus grande et les intrusions plus nombreuses.

Jusqu'ici, notre législation ne protège pas le citoyen en précisant les droits à l'intimité. Il faudra prohiber les pratiques commerciales désordonnées à mesure que nous pénétrons dans l'ère technologique. Ce sera un sujet de grande satisfaction si le Parlement présente des mesures progressistes pour réfréner la tendance à l'intrusion dans la vie privée. Il est grand temps de traiter ces abus comme des crimes.

Nos voisins américains sont aux prises avec ce problème. Je vais citer un passage, qui se trouve à la page 183 de l'ouvrage du sénateur Edward Long, des États-Unis, intitulé *The Intruders:*

> La plupart des gouvernements des États, comme le Congrès lui-même, n'ont pas su suivre le progrès de l'intrusion dans la vie privée.

Puis, il ajoute:

> Si l'Américain moyen veut garder un semblant de vie privée, les États et le Congrès devront adopter des lois et les appliquer.

• (6.30 p.m.)

Dans notre grand pays, c'est un domaine où, me semble-t-il, les provinces et le gouvernement fédéral devraient intervenir. Je recommande énergiquement que la question figure à l'ordre du jour des prochaines conférences fédérales-provinciales qui suivront et même, si possible, à celle qui se tiendra bientôt. Les provinces travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour retracer les criminels. Si on profitait des conférences fédérales-provinciales pour établir des directives uniformes, toutes les Assemblées législatives pourraient adopter des pratiques semblables et régulières d'une extrémité du pays à l'autre.

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Pratiquant le droit, monsieur l'Orateur, je comprends le problème que suscitent ces nouveaux appareils électroniques, qui menacent notamment la vie privée des gens presque tous les jours. Je reconnais par contre la nécessité d'y recou-

rir, sous contrôle, en vue de combattre le crime dont les ramifications deviennent plus complexes. Cette question réclame une étude sérieuse et approfondie, il me semble. Nous, du comité de la justice et des questions juridiques, verrons d'un bon œil qu'on emploie ces appareils à cette fin.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie, car elle me paraît réclamer une étude beaucoup plus poussée que celle qu'elle a pu recevoir jusqu'ici. S'il en est ainsi, c'est surtout parce que de tous temps, je crois, le droit à l'intimité n'a pas été fermement établi comme ceux qui nous ont été dévolus à travers les âges. C'est un droit qui prend forme, un droit moderne peut-être, contrairement à d'autres dont nous avons joui pendant des siècles au cours de l'histoire anglaise.

Les droits politiques traditionnels, comme la liberté de la presse, la liberté de parole, la liberté de religion, la liberté de rassemblement et d'association, s'imposent, considère-t-on, pour le maintien de notre régime démocratique; c'est sur eux que repose le processus politique du pays. La liberté de parole se rattache de si près à ce concept qu'elle ne requiert absolument aucun commentaire. La liberté de rassemblement, et même celle d'association, sont si intimement reliées à notre régime démocratique et politique qu'elles n'exigent pas d'explication.

Mais le droit à l'intimité n'est pas aussi étroitement lié à notre régime politique. Je me hasarde toutefois à affirmer que bien des Canadiens, mis à l'épreuve et interrogés sur l'importance et l'actualité du droit à l'intimité, répondraient peut-être que c'est le droit le plus important de tous. Ce droit leur semblerait relié plus étroitement à certains problèmes fondamentaux, comme la liberté de conscience et la liberté de religion.

Tout ce secteur n'a peut-être pas été aussi nettement défini dans notre jurisprudence et dans notre histoire que certains autres droits d'un caractère public plus prononcé. Si nous voulons mieux établir ce droit, tenir compte non seulement des tables d'écoute, mais aussi des autres manifestations qu'il peut revêtir dans la société d'aujourd'hui, je crois qu'il faudra étudier cette question beaucoup plus à fond. On le fait présentement ailleurs. Aux États-Unis, on s'est beaucoup préoccupé récemment de la question du droit à l'intimité, mais c'est un droit sur lequel notre pays ne s'est pas suffisamment penché.

Je ne crois pas qu'il soit prévu dans la Déclaration canadienne des droits. Il ne serait peut-être même pas prévu dans une déclaration des droits révisée que pourrait adopter une assemblée constitutionnelle canadienne. Il relève du droit sur les dommages à autrui et du droit privé plutôt que du droit public qui est normalement traité dans la Déclaration des droits avec plus de sûreté et de précision.

Je suppose que le comité de la justice devrait se contenter d'étudier ce cas particulier de violation du droit à l'intimité. Néanmoins, l'étude de ce cas particulier devrait donner lieu à un examen plus vaste de ce droit absolument essentiel et fondamental. J'espère donc qu'une étude de ce genre nous permettra de nous faire une idée beaucoup plus complète de ce droit essentiel et de sa place dans notre société. C'est pourquoi je suis heureux d'approuver cette motion et d'exprimer l'espoir que le comité interprétera ses attributions dans leur sens le plus large.

M. D. W. Groos (Victoria): Monsieur l'Orateur, je me lève pour appuyer cette motion et n'ai que quelques mots à ajouter. Ils ont trait à une partie de l'énoncé de la motion, à savoir «le problème de l'écoute électronique». C'est au mot «électronique» que j'en ai. J'espère que, lorsque le comité étudiera ce problème, il ne se limitera pas à l'écoute électronique, car, approfondissant la question, il s'apercevra—et vous le savez sans doute, monsieur l'Orateur—que l'espionnage des conversations va bien au-delà des moyens purement et simplement électroniques.

En cette époque de choses compliquées à la Buck Rogers, telles que les rayons lasers et le reste, qui ne sont pas exactement des appareils électroniques bien qu'ils nécessitent parfois un dispositif électronique...

M. Fairweather: Les bureaux régionaux du premier ministre (M. Trudeau) les voudraient peut-être.

M. Groos: Excusez-moi, monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas entendu les propos du député, je ne puis les commenter. Quand le comité étudiera cette question, j'espère qu'il ne trouvera pas l'énoncé de cet avis de motion trop restreint pour entreprendre un travail que je crois très important, vu qu'il

existe aujourd'hui des moyens bien plus perfectionnés d'écouter la conversation des gens que les appareils électroniques, notamment les rayons laser et les appareils optiques pour épier la conversation.

M. l'Orateur: Je constate que le député de Louis-Hébert (M. Cantin) désire participer au débat, mais je dois de nouveau avertir la Chambre que l'honorable député ayant déjà pris la parole sur cette motion, il ne peut le faire de nouveau que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

• (6.40 p.m.)

Des voix: D'accord.

M. Jean-Charles Cantin (Louis-Hébert): Monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt, je propose que le comité permanent de la justice et des questions juridiques reçoive l'autorisation et l'ordre d'examiner le problème de l'écoute électronique et la substance des bills nos C-17, C-18, C-24 et C-78, de faire rapport à ce sujet et de recommander les mesures législatives de contrôle qu'il peut être souhaitable de prendre.

M. l'Orateur: Avant d'appeler la Chambre à se prononcer sur cette motion, il me semble que je devrais lui signaler que nous étudions des bills inscrits au nom de divers députés. Je me demande s'il est admissible de demander que ces bills soient rayés du *Feuilleton* sans avoir d'abord l'assurance que les députés intéressés consentent à ce que l'objet de leurs bills soit déféré au comité en question.

M. Cantin: Monsieur l'Orateur, je puis vous donner l'assurance que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) consent à ce que je propose cette motion.

Le bill n° C-17 visant à modifier le Code criminel (Intrusion dans la vie privée) a été présenté par M. Mather; le bill n° C-18, visant à modifier le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.) fut présenté par M. Peters; le bill n° C-24, visant à modifier le Code criminel (Contrôle de l'utilisation de dispositifs électroniques pour écouter et enregistrer des communications) a été parrainé par M. Stanbury, et le bill n° C-78, visant à modifier le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.) est inscrit au nom de M. Orlikow.

M. l'Orateur: Sauf erreur, le député de Louis-Hébert propose que la motion dont la Chambre est saisie se lise comme suit:

Que la motion dont la Chambre est saisie soit modifiée par l'adjonction, après les mots «écoute électronique», de ce qui suit: et la substance des bills nos C-17, C-18, C-24, C-78 ...

[M. Groos.]

M. Cantin: Je le propose.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur l'amendement? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

(La motion de M. Stanbury, amendée, est adoptée.)

M. Forest: Monsieur l'Orateur, étant donné le progrès de nos travaux ce soir, la Chambre consentira-t-elle à ce que nous déclarions qu'il est sept heures?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 6h 45)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

M. le vice-président: Le comité reprend l'étude des crédits du ministère du Travail dont le crédit n° 1 figure à la page 264 du Livre bleu et le détail des affectations à la page 266. Pour la gouverne des députés, je dois ajouter que ces crédits ont été examinés la dernière fois le 21 novembre.

TRAVAIL

1. Administration générale, y compris des subventions selon le détail des affectations, $1,962,100.

M. Skoberg: L'autre jour, lors de l'étude du crédit n° 1 du ministère du Travail, un député a laissé entendre que les ouvriers quitteraient en masse la Saskatchewan. Je tiens à dire que cet exode n'a commencé que depuis la prise du pouvoir dans cette province par le gouvernement libéral d'extrême droite. On a laissé entendre aussi que les néo-démocrates n'avaient pas réussi à bien gouverner cette province. Le seul échec des néo-démocrates en Saskatchewan a été de permettre à ce genre de Goldwater des Prairies d'étendre ses tentacules aux rênes du gouvernement. Il serait

intéressant que le premier ministre de la Saskatchewan puisse entendre les observations du ministre du Travail à propos de ces crédits; quel enseignement il en tirerait!

Le fait est que la province dont je suis fier d'être un représentant, a connu un essor démographique d'environ 100,000 personnes du temps où les néo-démocrates étaient au pouvoir. Depuis l'avènement de ce gouvernement Barry Goldwater nouveau genre, nous n'avons pas réussi à maintenir notre rythme normal de croissance. Ce serait très facile à prouver. Chaque fois que le député de Burnaby-Seymour prend la parole, je suis porté à croire que le premier ministre de la Saskatchewan parle à Ottawa à ce moment-là.

Il y a un détail de ces crédits qui me réjouit et c'est le maintien de notre participation au *Labour College of Canada*. Si je ne me trompe, le gouvernement a intensifié ses efforts dans ce domaine. C'est un des projets les plus utiles que puisse encourager le gouvernement. J'aimerais qu'il songe sérieusement à accroître ses subventions aux étudiants tant canadiens qu'étrangers, qui fréquentent cette institution. Cela rapprocherait les diverses nations du globe.

Je tiens également à signaler au ministre notre participation à l'OIT. Je crois savoir que nos délégués y sont extrêmement actifs. Il est toutefois regrettable qu'ils ne puissent ratifier les propositions émanant de l'OIT avant que les gouvernements provinciaux aient été consultés. Nous savons que certaines propositions faites à l'OIT concernent les normes minimales et les règlements régissant le monde international du travail. Il conviendrait d'autoriser nos représentants à ratifier de telles propositions. Cela exigerait évidemment une collaboration étroite avec les provinces. Je demande au ministre d'examiner cet aspect de l'activité de son ministère.

Je suis certain, monsieur le président, que le programme de recyclage exige une collaboration très étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous savons tous que de nombreuses municipalités ont un taux élevé de chômage et, pour cette raison, elles doivent avoir des écoles techniques. Quand on sait que certains individus doivent subir jusqu'à six programmes de réadaptation professionnelle avant d'être utiles à la société, on se rend compte comme il est important de s'occuper du recyclage de ces personnes. Je considère ce programme comme l'une des participations les plus utiles que peut faire le gouvernement. Nous savons bien que les écoles techniques rendent service et que, sans elles, nous serions souvent dans une pénible situation. J'espère qu'il ne faudra pas aller chercher des gens à l'étranger pour combler les vacances dans ce service, surtout dans le domaine des droits linguistiques. Nous avons sûrement au pays les compétences nécessaires.

Un député ministériel a parlé de la région de Rocky Mountain House et de la pénurie de mineurs de charbon dont elle souffre. C'est peut-être vrai, mais d'après mes renseignements les conditions de vie y laissent beaucoup à désirer. J'estime qu'il est du devoir du gouvernement fédéral, s'il compte recycler et déplacer les gens, de veiller à ce que les conditions de vie qui les attendent soient convenables. Il est peut-être vrai qu'on a besoin de mineurs dans la région de Canmore; d'autre part, bien des familles ne voudront sûrement pas être déracinées de la Nouvelle-Écosse pour s'y rendre si elles ne trouvent pas à se loger.

Je mettrais une chose en doute, monsieur le président, qui a trait au ministère du Travail et au ministère de la Main-d'œuvre. Il me semble illogique d'avoir deux ministères, surtout à cause de l'indécision qui pourrait en résulter. Sans aucun doute, des différends surgissent entre ces deux ministères quand il s'agit de déterminer lequel doit prendre telle ou telle décision. On entend souvent parler de différends en matière de juridiction entre les syndicats ouvriers; on peut sûrement accuser le gouvernement de souffrir du même genre de différends. Nouveau député que je suis, je dois souvent m'adresser à six ministères avant d'en trouver un qui puisse me donner les renseignements que je cherche. Il me semble que nous devrions étudier ces deux ministères de très près pour voir s'il n'y aurait pas lieu de les fondre en un seul.

Quant à la législation ouvrière, je suis persuadé que beaucoup d'entre nous se rendent compte que certaines de nos lois du travail sont parmi les plus absurdes du monde entier. Je suis certain que des députés vont nous citer des cas survenus dans leur province. Je suis convaincu que nombre d'entre nous savent que plusieurs provinces comptent un élément hostile au monde ouvrier, si bien qu'elles songent fort peu aux droits des personnes qui y habitent. J'estime que si le gou-

vernement fédéral offrait une direction solide, il n'y aurait pas autant de gouvernements provinciaux qui tentent délibérément de priver les ouvriers de leurs droits. Je ne prétends pas un instant que les ouvriers se refuseraient à accepter un rôle de responsabilité. Au cours des contacts que j'ai eus avec la plupart des chefs ouvriers du pays, j'ai trouvé qu'ils étaient toujours prêts à accepter leurs responsabilités à condition que le patronat fît de même, et, ici, patronat sous-entend également le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Telle n'a malheureusement pas été la situation dans tous les cas. J'augure toutefois de l'attitude du ministre que dans très peu de temps—je veux dire, dans quelques mois—nous verrons le gouvernement donner le ton.

• (8.10 p.m.)

J'aimerais signaler brièvement une ou deux recommandations du rapport Freedman. La situation actuelle oblige à tenir compte des raisons qui ont dicté ces recommandations. Par exemple, la Fraternité des agents de train s'est évertuée à faire comprendre au gouvernement qu'il importe de tenir la doctrine des droits du patronat pour ce qu'elle est. Jusqu'ici, les tentatives de ce syndicat n'ont abouti à rien, non plus d'ailleurs que celles de bien d'autres syndicats de transporteurs. La commission Freedman a fait remarquer qu'il y avait une faille dans les dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, faille qui permettait aux employeurs de fouler aux pieds les droits des employés pendant la durée d'un accord. Je mentionnerai, à titre de contraste, la loi qui a trait à la négociation collective en Suède. L'un de ses articles prévoit que, pendant toute la durée d'un accord, aucune des deux parties ne pourra recourir à une action directe pour en modifier les modalités ou pour régler un différend au sujet de l'interprétation ou de l'application de ces modalités.

C'est là la cause de la plupart des problèmes ouvriers au Canada aujourd'hui. Les employeurs essaient de changer l'interprétation des accords collectifs pendant la durée du contrat. Cela n'a jamais été l'objectif de la loi. Toutefois, le patronat a interprété les dispositions actuelles de la loi à son avantage, et le gouvernement fédéral lui-même est à blâmer pour avoir permis à la situation de durer si longtemps. Sur la demande de la Fraternité des agents de train, une commission de conciliation a été établie par le ministère fédéral du Travail; c'était une des nombreuses commissions de ce genre. Une des questions principales dont elle a été chargée de s'occuper était la demande du syndicat pour qu'on donne suite aux propositions Freedman. Après avoir entendu les arguments des deux parties en cause, la commission est arrivée à la conclusion suivante:

> A notre avis, les divergences d'opinions ne seront pas résolues par voie de négociation. Une mesure législative est donc l'unique solution.

Cela se passait en 1966. Remontons jusqu'à 1961, alors qu'un autre gouvernement, j'en suis convaincu, était au pouvoir. La Fraternité a demandé à l'époque que l'on établisse un règlement selon lequel aucun changement important ni aucune modification ne serait apportée aux conditions d'emploi pendant la durée du contrat à moins d'être acceptée par les deux parties en cause. Comme ces dernières n'arrivaient pas à s'entendre, le différend a été soumis à la commission de conciliation Robinson. Voici la décision majoritaire rendue le 2 avril 1962 par la commission:

> On reconnaît généralement que ce problème est important et exige la coopération totale du patronat et du salariat, mais il semblerait que la solution ne puisse aisément se trouver et nécessite l'attention du Parlement lui-même.

Comme l'exigeait la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, des copies du rapport majoritaire ont été envoyées non seulement aux parties en cause mais aussi au ministère fédéral du Travail. Nous avons signalé ce problème depuis 1961, mais rien n'a été fait. Si le présent gouvernement exprime réellement sa pensée, de même que le ministre, rien n'empêche de soumettre ces recommandations du rapport Freedman au Parlement pour approbation. Et je ne vois pas pourquoi les députés s'opposeraient à ces recommandations.

Le patronat responsable n'a rien à craindre de la mise en œuvre de ces recommandations. Il est vrai que, dans différentes parties du pays, on peut trouver des types de patronat qui prétendent que les recommandations du rapport Freedman, si elles étaient mises en œuvre, leur enlèveraient le droit d'imposer les conditions de travail et autres droits. Néanmoins, de nombreuses personnes qui occupent des postes élevés de direction sont prêtes à accepter les recommandations; je

suis certain que ceux qui ne veulent pas les accepter, préférant l'ancien système du laissez-faire, sont bien en retard et ne devraient pas être pris en considération.

L'organisme dont j'ai dit tantôt qu'il s'efforce depuis nombre d'années de mettre en œuvre les recommandations du rapport Freedman vient d'intervenir encore une fois pour négocier un contrat. La Fraternité est résolue à protéger ses membres contre les effets préjudiciables de l'évolution technologique et administrative. De nouveau, elle exige l'établissement d'un règlement qui obligerait les sociétés de chemin de fer à négocier l'introduction de changements opérationnels susceptibles de changer les conditions de travail, comme le recommandait la Commission Freedman. Il y a sept ans de cela, et rien n'a été fait. Le ministre nous dit qu'il est disposé à prendre place à l'arrière-ban si sa proposition n'est pas acceptée par le cabinet. J'espère qu'il n'aura pas à le faire, mais que les mesures qui s'imposent seront présentées d'ici quelques mois.

Que dire du gouvernement comme employeur? Je vais parler brièvement de la situation des postiers. Dans l'état actuel des choses, les droits du patronat sont clairement définis tandis que ceux des postiers se dissimulent sous un jargon administratif que personne ne peut comprendre. On a maintes fois assuré l'Alliance de la fonction publique du Canada et certains des groupes qu'elle représente que les termes des conventions ne seraient pas modifiés avant la fin des négociations. Je crois comprendre toutefois que le gouvernement fédéral a interprété de façon unilatérale les droits concernant le travail sans se préoccuper de consulter les intéressés. Il est grand temps que le gouvernement assume ses responsabilités et écoute les conseils de sources autorisées pour ce qui est des droits des parties signataires d'un contrat.

Une autre chose m'a toujours chiffonné. C'est la position de ceux qui voudraient qu'on adopte une mesure législative qui imposerait l'arbitrage obligatoire dans les conflits ouvriers. De temps à autre certains préconisent pareille solution, y compris la Bourse des entrepreneurs en bâtiment, l'UGG et les syndicats du blé. Dans certaines régions les chambres de commerce les appuient, mais pas toujours—les chambres de commerce reconnaissent de plus en plus que le salariat devrait avoir des chances égales à celles du patronat. Il y a aussi, bien entendu, les sociétés du genre de la John Birch et des Ross Thatchers dans quelque province qu'ils se trouvent. Il s'agit d'une question politique et j'espère qu'on pourra faire quelque chose.

J'aimerais rappeler à ceux qui ont proposé des mesures obligatoires, que le 1er mai 1933 Hitler a institué un jour férié national appelé officiellement la fête du travail national. Les syndicats ouvriers, pris par surprise, ont cru que c'était magnifique. Mais, le lendemain, leurs bureaux ont été occupés, leurs fonds confisqués, les syndicats dissous et leurs dirigeants arrêtés. Hitler présenta un projet de loi pour l'abolition des négociations collectives, disant qu'à l'avenir, les conflits ouvriers seraient réglés par des commissions de tutelle. C'est un terme dont nous avons tous beaucoup entendu parler ces derniers temps. Hitler alla même plus loin, disant que la décision d'une commission de tutelle avait force de loi. La loi proscrivit les grèves. Nous avons aussi entendu parler de choses semblables ces jours derniers. Hitler promit de rétablir la prédominance et l'autorité des employeurs, et leur dit: «Laissez-moi décider ce qu'il faudrait faire.» Avant que les employeurs se fussent rendu compte de ce qui arrivait, Hitler avait pris en charge les associations d'employeurs, et le cycle, destructeur des institutions et des associations démocratiques en Allemagne, était complet. Les députés devraient lire: «La grandeur et la décadence du troisième Reich» pour se rendre compte de la portée finale de l'arbitrage obligatoire. Ceux qui préconisent l'arbitrage obligatoire devraient savoir exactement de quoi il retourne. De toute façon, ceux d'entre nous qui sont d'un autre avis devraient leur dire quel est l'enjeu. Le ministre du Travail passe en jugement aujourd'hui. S'il ne remplit pas ses engagements—et il sait ce que je veux dire—il en subira les conséquences.

• (8.20 p.m.)

Je veux parler maintenant des déclarations des syndicats ouvriers. Puisque le ministre est absent, son représentant prendra peut-être note de mes observations. La loi sur les syndicats ouvriers ainsi que la loi sur les corporations obligent les syndicats à remplir certaines déclarations. On ne sait peut-être pas que les syndicats ouvriers révèlent de plein gré ces renseignements dans une brochure qui traite des organismes ouvriers du Canada. Les renseignements ainsi publiés font double emploi avec les données statistiques qui doivent être adressées au ministère du Travail. Il y a donc double effort en ce sens que les syndicats ouvriers sont forcés, pour ainsi dire, à compiler deux états statistiques identiques. J'espère que le ministre examinera cette affaire, étant donné que la publication de bilans identiques est inutile.

Une raison de l'agitation constatée chez les ouvriers découle des intérêts de propriétaires étrangers dans notre industrie. La minoterie Robin Hood à Moose Jaw illustre bien ce point. Cette minoterie appartenait à une minoterie de Minneapolis. A Moose Jaw, une fois, sur le tableau d'affichage de la compagnie, on avait apposé un avis relatif à la loi sur le commerce avec l'ennemi.

Il a été rapidement enlevé, sur un conseil venu sans doute en haut lieu de la compagnie. La minoterie a dû fermer et être déplacée ailleurs; elle était située dans l'une des régions les plus fertiles en blé du Canada et elle a été obligée de fermer parce que sa compagnie mère a jugé qu'il n'y avait pas de débouchés pour ses produits. La minoterie n'était pas gérée par des Canadiens. Lorsqu'elle a fermé ses portes, les chômeurs ont été nombreux. L'idée c'est que, à travers tout notre pays, bien des gens sont exposés à une situation analogue. Ce qui est un sujet de préoccupation pour notre main-d'œuvre devrait en être un pour nous tous.

J'aimerais soulever une autre question, de moindre importance, j'en conviens. Elle a trait aux déclarations que doivent déposer les syndicats ouvriers aux termes de la loi sur les corporations. J'ai l'impression qu'on n'applique pas la loi de façon uniforme. Depuis que la Chambre a adopté cette loi, une seule corporation aurait déposé sa déclaration, alors que tous les syndicats auraient déposé les leurs. Ce n'est pas là une façon d'appliquer une loi. Rien ne sert de dire que la mesure ne peut être appliquée du fait que trop de petites corporations auraient à déposer leurs déclarations. La loi devrait s'appliquer à tous, de façon uniforme. Il incombe au gouvernement de s'assurer que le patronat et le salariat collaborent effectivement. Ils ne parviendront pas à s'entendre tant que la loi ne s'appliquera qu'au salariat et pas au patronat.

Permettez-moi de clore mes observations en disant quelques mots des droits de l'homme. L'an dernier on a célébré l'année internationale des droits de l'homme. De cette célébration est sorti le document intitulé Déclaration universelle des droits de l'homme. Voici deux articles que j'aimerais signaler à la Chambre:

> Article 23. (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
>
> (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Il me semble que le ministre du Travail devrait prendre note de ces deux articles, surtout en songeant à la promesse qu'il nous a faite il y a quelques jours.

[M. Skoberg.]

M. MacGuigan: Monsieur le président, je voudrais parler des 338 employés congédiés la semaine dernière par la société Ford du Canada, de Windsor. Je traiterai également des mises à pied des prochains mois, qui toucheront près de 1,000 employés.

L'Accord automobile entre le Canada et les États-Unis nous a été avantageux, c'est un fait indiscutable. Il a abouti à un accroissement des échanges commerciaux d'une valeur de 4 milliards de dollars entre nos deux pays depuis 1964, et à un accroissement d'emplois chez les fabricants indépendants de pièces d'automobile du Canada; en outre, la productivité canadienne par rapport à celle des États-Unis a pu, grâce à l'Accord, passer de 70 p. 100 environ à près de 80 p. 100. Selon la société Chrysler du Canada, cette dernière peut produire dans son usine canadienne, toute proportion gardée, autant que la compagnie mère dans l'usine américaine au cours d'une période correspondante. Mais là n'est pas la question. Il s'agit d'examiner les désavantages et les conséquences de l'Accord qui nous sont apparus de façon manifeste la semaine dernière.

Naturellement, bon nombre de programmes visent à amoindrir les effets des mises à pied, notamment le programme d'assurance-chômage du gouvernement fédéral, le programme de recyclage de la main-d'œuvre, qui permet à ceux qui y ont droit de se perfectionner et d'accroître leur capacité de gain.

Un programme de réinstallation est également offert, encore qu'il ne sourie guère à la plupart des collectivités. J'expliquerai plus tard pourquoi j'estime qu'un tel programme n'est pas la meilleure solution, dans ce cas.

Outre ceux que j'ai mentionnés, il y a encore des programmes complémentaires. L'un d'eux est appliqué par la société elle-même. Il s'agit du SUB, les prestations supplémentaires de chômage de la société Ford du Canada. Il y a aussi un programme du gouvernement fédéral.

Selon le programme précité, la société prélève 5c. pour chaque heure de travail fournie par l'ouvrier. La caisse, récemment instituée, paye maintenant, aux ouvriers qui travaillent à la Ford depuis un an, environ...

M. Lewis: Le député me permettrait-il une question?

• (8.30 p.m.)

M. MacGuigan: Je préférerais qu'on attende à la fin de mon exposé.

M. Lewis: C'est une question très simple. A-t-il dit que le régime de prestations supplémentaires de chômage était un régime propre à la maison Ford?

M. MacGuigan: Je répondrai à cela à la fin de mon exposé, monsieur le président. Comme je le disais, la compagnie verse pour chaque employé une cotisation de 5c. par heure de travail. Ce sont des prestations négociées par les employés de Ford dans une convention collective. A l'heure actuelle, les prestations correspondent, grosso modo, à 65 p. 100 de leur salaire hebdomadaire, en plus des prestations supplémentaires de chômage, et, le 1er décembre, elles seront portées à environ 95 p. 100 de leur salaire hebdomadaire.

Le régime des prestations d'aide de transition a, lui, été institué par le gouvernement fédéral et entre en vigueur quand le travailleur a été au service de l'industrie automobile depuis 30 semaines; il n'est pas nécessaire d'ailleurs que ce soit avec la même entreprise. En vertu de ce régime, les employés reçoivent entre 62 p. 100 et 75 p. 100 de leur salaire hebdomadaire, en incluant les prestations d'assistance-chômage.

Il me semble, monsieur le président, que plusieurs faiblesses sont apparues ces derniers jours dans le programme de prestations d'aide de transition, notamment à propos de la période de 30 semaines. Dans le cas de ces travailleurs, qui ont tous été embauchés le 19 août ou plus tard, sauf erreur, la plus longue période de service chez la société Ford est de 14 semaines. Ils ont peut-être travaillé auparavant dans un autre secteur de l'industrie automobile et certains ont peut-être droit aux prestations par le fait même, mais un grand nombre n'y auront pas droit.

Ces travailleurs n'avaient pas été embauchés dans le cadre d'un programme d'expansion de la Ford Motor Company, mais simplement pour remplacer des ouvriers retraités ou embauchés ailleurs. Je répète qu'il ne s'agissait pas d'un programme d'expansion chez Ford; on voulait simplement regarnir l'effectif.

Le gouvernement devrait songer à mettre en œuvre un tel programme de prestations d'aide de transition, même si la période de travail est de beaucoup inférieure à 30 semaines, parce que, s'il s'agit du remplacement de travailleurs et non d'expansion des affaires, cette mesure découle de toute évidence de l'Accord sur l'automobile. Nous sommes assurés qu'à long terme il y aura 300 emplois de plus à la Ford de Windsor après la période de transition, mais c'est une piètre consolation pour les 338 ouvriers qui ont tous été congédiés pour 18 mois pendant la période de transition.

En outre, les travailleurs qui ont droit aux prestations supplémentaires de chômage n'ont pas droit au PAT. La différence n'est pas grande, financièrement parlant, mais en toute équité, il vaudrait mieux permettre d'appliquer le programme PAT uniformément à tous les travailleurs en chômage qui répondent aux conditions minimales requises pour avoir droit à ces avantages, conditions qui, je l'ai déjà suggéré, devraient être légèrement modifiées.

Actuellement, lorsqu'une compagnie automobile le désire, elle peut cotiser à la caisse PAT et même les travailleurs couverts par les prestations supplémentaires de chômage ont droit de recevoir les avantages PAT, mais il serait assez irréaliste d'espérer qu'une compagnie automobile cotise sans y être obligée à la caisse PAT. En conséquence, les avantages que les travailleurs ont accumulés pendant la période de temps nécessaire avec la compagnie sous le programme des prestations de chômage sont épuisés plus rapidement qu'ils ne le seraient autrement. Ce n'était pas là le rôle envisagé pour ce programme lors des négociations entre les compagnies et le syndicat. Il était destiné à couvrir les chômeurs pendant les périodes de réoutillage et de changements de modèles, et non à les protéger contre le chômage résultant des changements technologiques dans l'industrie à la suite de l'Accord Canada-États-Unis.

Donc, monsieur le président, je signale au ministre que le programme semble présenter une autre lacune. On espère que dans les semaines et les mois à venir, le gouvernement prendra des mesures pour y remédier, en changeant les règlements ou, au besoin, en modifiant les lois ou en négociant de nouveau certaines parties de l'accord sur l'automobile.

Quelques autres points de cette affaire méritent d'être relevés. D'abord, la question de l'avis. Personne ne peut croire sérieusement qu'une société aussi importante que la Ford of Canada ait décidé il y a seulement une semaine d'apporter ces formidables changements. En fait, la préparation minutieuse de la publicité en cause, centrée surtout sur l'expansion future et non sur les désavantages à court terme—préparation de photos et de communiqués—laisse voir que la société Ford savait, bien avant qu'il soit annoncé, que ce programme serait mis en œuvre.

Si la société avait mis autant de soin à préparer ses travailleurs et le public à ce qui venait, le gouvernement du Canada aurait eu

le temps de s'occuper de ces gens d'une manière compatible avec la gravité de la situation. On se demande même si le préavis de sept jours aurait été donné, si la convention collective entre la société et les travailleurs ne l'avait pas exigé.

M. Broadbent: Puis-je poser une question à l'honorable député à ce sujet?

M. MacGuigan: Avec plaisir, quand j'aurai fini mes observations.

Il y a alors la question du surtemps, obligatoire dans les usines de Windsor de la Ford Motor Company. Même quand il n'y a pas de travail pour tous les employés de la Ford—338 ont été congédiés et quelque 600 doivent l'être bientôt—la compagnie peut donner de nombreuses heures supplémentaires de travail aux autres ouvriers. C'est pourquoi je prétends que la réinstallation ne résoudra rien. Il y a du travail dans l'usine même touchée par le débauchage, à Windsor. Il y a du travail pour un nombre bien plus considérable de travailleurs que ceux de l'effectif actuel, mais il se fait en surtemps.

La question n'intéresse pas que le gouvernement, mais toutes les parties en cause. En fait, monsieur le président, c'est là mon dernier point. Des questions de ce genre ne concernent ni la compagnie seule ni le seul effectif ouvrier. Elles exigent l'attention de trois parties: le gouvernement qui représente le public, les patrons et les ouvriers. Il y a belle lurette qu'il n'est plus question pour les patrons de faire des changements fondamentaux qui ont des répercussions très rapides et, en certains cas, fort nuisibles sur la vie de ceux qui travaillent pour eux.

Ce n'est pas une question qui devrait être laissée au patronat. Ce n'est pas une question dont devraient décider le patronat et le salariat. C'est une question qui intéresse tout le peuple canadien et à mon avis, monsieur le président, si l'on ne peut arriver à une solution dans ce domaine au moyen d'un accord, s'il est impossible pour les trois parties intéressées de coopérer, il sera bientôt temps de considérer la possibilité d'une solution au moyen d'une mesure législative. J'espère, bien que je ne sois pas toujours très optimiste, que l'on peut résoudre le problème par un effort concerté et des négociations.

Bien qu'il le sache, j'aimerais signaler au ministre qu'à l'époque actuelle où règnent l'automation et même la cybernétique, le gouvernement ne peut permettre aux anciennes règles de prévaloir dans ce domaine. Je demande au ministre de considérer les modifications que j'ai proposées et j'espère que le gouvernement agira comme médiateur entre le patronat et le salariat en ce qui concerne ce genre de question.

• (8.40 p.m.)

M. Broadbent: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député. Étant donné qu'il a critiqué la Ford Motor Company d'avoir annoncé si tard le licenciement de ces employés et d'avoir donné un si court préavis au gouvernement, accepterait-il, comme bien des gens l'ont proposé, que le gouvernement n'attende pas le rapport Woods pour décider si l'on doit obliger toute société à fournir un préavis à la fois au gouvernement et aux employés lorsqu'elle prévoit un licenciement?

M. MacGuigan: Monsieur le président, je serais porté à attendre le rapport Woods. Ce n'est pas, selon moi, une question qui peut être étudiée si elle est prise isolément des autres problèmes touchant les relations ouvrières. D'après ce que je sais des travaux du groupe d'étude Woods et des gens qui en font partie, j'attends beaucoup de choses de ce rapport et j'ai des raisons de croire qu'avant longtemps, la Chambre en sera saisie. A moins que le rapport ne soit retardé pendant des mois, ce que je ne prévois pas, nous devrions avoir la patience de l'attendre avant de procéder à l'étude de cette question.

M. Broadbent: Le député pourrait-il invoquer un seul argument contre cette partie du rapport Freedman qui justifierait l'attente? Je ne voudrais pas que nous légiférions dans plusieurs domaines des relations ouvrières. Je m'en tiens au seul domaine évoqué par le député dans son argument.

M. Lewis: Le rapport date d'il y a deux ans.

M. Broadbent: Oui, c'est vrai. Le député est-il en mesure de citer un seul argument qu'une personne sensée pourraît invoquer pour justifier cette hésitation?

M. MacGuigan: Si j'avais été ici lorsque le rapport Freedman a été présenté, je crois que j'aurais insisté pour qu'il soit rapidement appliqué, mais maintenant que le rapport Woods sera terminé dans un mois ou deux seulement, je pense qu'il vaudrait mieux attendre encore un peu. Sans doute, il faut agir, mais la question est de savoir jusqu'où il faut aller et jusqu'à quel point la mesure législative doit se montrer rigoureuse. J'espère que le rapport Woods nous donnera quelques directives à ce sujet.

M. Allmand: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet des graves problèmes auxquels sont en butte les travailleurs d'âge mûr qui cherchent du travail. Depuis trois ans que je siège au Parlement, j'ai eu connaissance de nombreux et tristes cas où étaient en cause des hommes dans la quarantaine et la cinquantaine. C'étaient des hommes compétents et expérimentés qui avaient beaucoup à offrir. Ils voulaient travailler. Nombre d'entre eux avaient encore de jeunes enfants mais pour des raisons multiples ils n'ont pas trouvé d'emploi. En ma qualité de député je me suis efforcé de les aider. Je me suis entretenu avec des directeurs de personnel que je connaissais. J'ai essayé de les orienter vers des emplois dans la fonction publique. Dans la plupart des cas, cependant, il semble qu'il y ait un obstacle à l'emploi d'hommes de cet âge.

Si c'est un grave problème à l'heure actuelle il ira en s'accentuant à moins qu'on ne prenne très rapidement des mesures parce que, comme on l'a souvent signalé, dans notre ère d'évolution technologique et d'automatisation, bien des gens changeront de métier ou d'emploi pendant leur vie, non pas une fois mais deux ou trois fois. Les députés qui ont pris la parole à propos des crédits jusqu'à maintenant ont signalé que des hommes dans la trentaine, la quarantaine et la cinquantaine ont été mis à pied après de longues années d'emploi. En pareils cas, ils doivent très souvent acquérir une nouvelle spécialisation et chercher un nouveau genre de travail.

Le programme de recyclage et de réinstallation de la main-d'œuvre a été inauguré ces dernières années. C'est un excellent programme, qui nous aide à recycler les travailleurs, à les former à de nouvelles spécialisations pour leur permettre d'accéder à d'autres emplois. Mais tout cela ne servira à rien si nous ne prenons pas des mesures au sujet des restrictions et obstacles qui semblent exister quant à l'emploi d'hommes appartenant aux catégories d'âge sumentionnées. Les hommes aux prises avec ces problèmes ne se recrutent pas seulement chez les simples ouvriers, mais chez les bureaucrates et les professionnels de toutes catégories, dont quelques-uns occupaient d'excellentes situations depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Dans quelques-uns des cas que j'ai relevés, il s'agissait d'hommes malheureusement hospitalisés pendant un an ou deux en raison d'une grave maladie. Lorsqu'ils ont cherché ensuite à obtenir un emploi, ils n'ont rien trouvé.

D'aucuns prétendent que l'on remédierait au problème en modifiant la loi sur les justes méthodes d'emploi, en ajoutant aux méthodes d'emploi interdites actuellement par la loi, celle qui se rapporte à l'âge. A l'heure actuelle la loi interdit, sauf erreur, toute distinction concernant race, religion, couleur et origine nationale. Il y aurait lieu, pense-t-on, d'ajouter celle de l'âge. Certaines provinces ont promulgué une loi sur les justes méthodes d'emploi, incorporant cette distinction parmi les méthodes d'emploi interdites.

Je pense que l'on pourrait proposer un amendement de ce genre, mais je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de résoudre le problème. Il semblerait que l'une des principales raisons données par les employeurs pour ne pas embaucher d'hommes de ces catégories d'âge est que leurs régimes de pensions sont établis de façon telle qu'ils découragent les personnes âgées de 40 ans et plus, progressivement, à mesure qu'elles dépassent 40 ans, de participer au régime de pensions. Peut-être y a-t-il d'autres raisons. Je pense qu'il serait très utile que notre ministre du Travail, ami du progrès qu'il est, réunisse les principaux employeurs du Canada, les chefs des syndicats et les compagnies d'assurance et de fiducie qui s'occupent de ces régimes de pensions des sociétés. Si ces personnes étaient réunies, il serait peut-être possible de trouver une solution à ce problème et, si le régime de pensions est vraiment l'obstacle, de trouver un moyen d'éliminer cet obstacle.

Peut-être le gouvernement pourrait-il, grâce à une mesure législative ou à un programme d'encouragement quelconque, aider les sociétés et ceux qui gèrent les régimes de pension à supprimer ces restrictions d'une façon ou d'une autre. J'ignore la réponse, mais il doit sûrement y en avoir une, qu'on devrait trouver sans tarder. Non seulement perdons-nous des membres très productifs de notre force ouvrière et des contribuables en puissance, mais nous plaçons des hommes dans une situation qui les force à dépendre des régimes de pension, de l'assistance publique, de l'assurance ou de l'assistance chômage. Nous créons ainsi un groupe de mécontents. Je puis vous l'affirmer; j'en ai fait l'expérience dans les cas dont je me suis occupé personnellement.

Je sais que le ministre du Travail songe à un programme de mesures législatives. Peut-être certaines autres questions ont-elles la priorité. Si l'on songe au nombre de questions qui entrent en jeu, il en est sans doute qui soient plus importantes, mais j'estime que celle-ci mérite la priorité dans ses projets législatifs. J'espère que l'an prochain, ou plus tôt si possible, il essaiera de s'attaquer à ce problème auquel bon nombre de nos ouvriers

d'âge moyen doivent faire face. Je signalerais de plus que bien des femmes d'un certain âge cherchent à réintégrer la force ouvrière après avoir élevé leur famille.

Mme MacInnis: Monsieur le président, je voudrais aborder une ou deux questions ce soir. L'une se rapporte au bureau de la main-d'œuvre féminine. Le ministre du Travail y a fait une brève allusion. Le fait que nous ayons un Bureau de la main-d'œuvre féminine démontre que les employées ne sont pas sur un pied d'égalité avec les hommes au Canada, autrement un tel bureau serait inutile. Maintenant que nous avons un nouveau directeur, j'espère qu'on tiendra compte de certains points et qu'on s'en occupera sans retard. Les femmes n'ont pas l'égalité même si elles constituent un tiers de la main-d'œuvre. Elles n'ont pas l'égalité pour le choix de l'emploi. La plupart d'entre elles occupent environ 15 catégories d'emploi dans l'industrie.

• (8.50 p.m.)

Un article qui a paru dans le numéro courant de la *Gazette du Travail* m'a vivement intéressée. Le ministre en est sans doute au courant puisque son ministère était responsable de cette étude faite sous la direction de M. Stanislaw Judek et qui renfermait plusieurs choses intéressantes au sujet des femmes dans l'industrie et des femmes dans la fonction publique au Canada. Même si des femmes occupent des postes hautement rémunérés, elles y sont relativement peu nombreuses, surtout dans l'administration. Selon M. Judek, non seulement y a-t-il discrimination quant au genre de travail que peuvent accomplir les femmes, il y en a encore plus en ce qui concerne les salaires. Il dit entre autres:

> Dans la fonction publique, les femmes gagnent moins que les hommes. L'auteur attribue cela au fait que la plupart des femmes occupent des postes moins rémunérateurs et les échelons inférieurs de ces postes. En 1966, 8.2 p. 100 des fonctionnaires masculins gagnaient $10,000 ou plus, contre 0.5 p. 100 des femmes. La même année, le revenu moyen des femmes était légèrement inférieur à $4,000, tandis que celui des hommes était d'environ $5,350.

On lit plus loin:

> Les femmes diplômées d'université (sauf quelques rares cas) ne sont pas engagées et la différence de traitements dépasse parfois $4,000.

L'article continue en ces termes:

> Plus de 24 p. 100 des hommes gagnent de $6,000 à $10,000, alors que 6 p. 100 seulement des femmes touchent ces traitements.
>
> Il n'existe aucun programme spécialement conçu pour favoriser l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans la fonction publique, et les occasions d'avancement suivent la même voie.

Lorsqu'ils sont venus, tout récemment, témoigner devant la Commission royale sur la condition de la femme, les membres du Congrès du travail du Canada—le plus vaste groupe de travailleurs syndiqués au Canada—ont souligné le même chose à propos des femmes qui travaillent. Ils ont déclaré qu'en matière de travail, de salaires et d'avancement, les femmes étaient l'objet d'une forte discrimination. Ils ont également démontré la nécessité d'adopter, au niveau fédéral, une loi sur la distribution équitable de l'emploi. Le Congrès a déclaré que jusqu'ici, deux provinces seulement—la Saskatchewan de façon remarquable et le Québec dans une certaine mesure—avaient tenté de légiférer dans ce domaine. Le Congrès a estimé que cette discrimination contre les femmes portait principalement sur ces trois points susdits: le choix du travail, le salaire et l'avancement.

Selon moi, cette discrimination s'explique par deux raisons principales. La première, c'est que par suite de la tradition, il y a seulement très peu de temps que les femmes travaillent dans la fonction publique ou dans l'industrie. Deuxièmement, la nature a imposé aux femmes, du moins pendant une partie de leur vie, une occupation qui absorbe tout leur temps. Une loi biologique veut qu'elles mettent au monde leurs enfants et les élèvent tout en tenant la maison. Nous devrions admettre que le temps est venu pour elles de se lancer dans la fonction publique et dans l'industrie. La question est la suivante: comptons-nous les voir occuper cette situation sur un certain pied d'égalité avec les hommes ou entendons-nous méconnaître le fait qu'elles ne peuvent pas, à la fois, consacrer leur temps à un travail qui les retient loin du foyer et remplir la fonction que leur a imposée la nature? Il faut que, d'une façon ou d'une autre, nous rétablissions l'équilibre de la situation.

Qu'il me soit permis de signaler au ministre du Travail que le Bureau de la main-d'œuvre féminine devrait consacrer une partie de son temps à rechercher les moyens d'obtenir l'égalité des travailleuses dans l'industrie et dans les diverses occupations rémunérées hors du foyer. Il serait grand temps que le gouvernement essaie de devenir, suivant les paroles du ministre, un employeur consciencieux et modèle. Je voudrais indiquer au ministre diverses mesures que le Bureau devrait étudier. Elles figureront, j'en suis sûr, dans les recommandations que la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme au Canada présentera dans son rapport.

Je suis sûre que cette Commission recommandera l'établissement de garderies surtout pour le soin des enfants dont les mères travaillent hors du foyer. Sauf erreur, le ministère du Travail, par l'intermédiaire du Bureau de la main-d'œuvre féminine, a déjà

étudié la nécessité d'établissements pour le soin des enfants. Dans ce domaine, le Bureau devrait essayer de mettre au point des mesures législatives, conjointement avec les gouvernements provinciaux. Le Bureau de la main-d'œuvre féminine et le ministère du Travail, de concert avec les employés et les travailleurs syndiqués, devraient mener une campagne pour découvrir les possibilités du travail à temps partiel ou à la demi-journée pour les femmes. Il ne suffit pas de faire travailler les femmes dans des équipes de relève, car ce n'est pas nécessairement commode pour elles, alors qu'elles doivent aussi tenir maison.

Il faudrait, à mon avis, donner la priorité aux travaux ménagers. A cette fin, le Bureau de la main-d'œuvre féminine devrait être chargé d'effectuer une étude en vue de découvrir quelle partie de la journée conviendrait le mieux aux femmes pour leur permettre de travailler à l'extérieur et de remplir leurs fonctions à la maison. Il se peut que la journée puisse être divisée en deux parties: une pour les travaux ménagers et l'autre pour le travail dans l'industrie.

Il faudrait aussi, à mon avis, que le gouvernement fédéral songe à adopter une mesure visant le congé de maternité. Cela va dans le sens des recommandations de l'Organisation internationale du travail. Nous devrions assurément adopter une mesure de ce genre à la lumière des dispositions prévues par l'Organisation internationale du travail. La Colombie-Britannique et le Nouveau Brunswick sont les deux seules provinces canadiennes qui ont adopté une mesure législative concernant le congé de maternité, mesure qui, à l'heure actuelle, est mise en vigueur. D'autres provinces ont inscrit dans leurs recueils de loi des mesures législatives semblables, mais jusqu'ici les règlements y afférents n'ont pas été promulgués.

Je ne puis ce soir entrer dans les détails concernant cette question, mais mon collègue le député de Moose Jaw a fait ressortir le point que le ministère du Travail devrait travailler en collaboration plus étroite avec le ministère de la Main-d'œuvre, surtout en ce qui a trait à la formation de la main-d'œuvre féminine. Les femmes mariées qui ne peuvent maintenant se qualifier pour suivre les cours de formation de la main-d'œuvre doivent être comprises et traitées de façon équitable.

• (9.00 p.m.

Permettez-moi d'évoquer un autre point que le Bureau de la main-d'œuvre féminine devrait étudier. Bon nombre de femmes s'intéressent à cette question car non seulement leur incombe-t-il d'élever leurs enfants et d'entretenir leurs maisons, mais elles doivent aussi s'occuper de leurs vieux parents. Il faudrait essayer de savoir si, en pareils cas, on ne pourrait pas fournir un service d'aide familiale à domicile sous l'égide du Bureau de la main-d'œuvre féminine. Je sais que je propose pour celui-ci des nouvelles fonctions très lourdes mais c'est important et si le Bureau doit être utile aux travailleuses, il lui faudrait accroître ses responsabilités de façon à englober ces domaines. Si le ministre peut se servir du Bureau de la main-d'œuvre féminine comme moyen de légiférer ou d'œuvrer pour assurer aux femmes les mêmes possibilités qu'aux hommes, le Bureau disparaîtra après quelques années, mais d'ici à ce qu'il ait perdu sa raison d'être, ce bureau se sera révélé des plus utiles.

Je voudrais aborder une autre question, mais j'en parlerai brièvement. Toutefois, je crois qu'il convient de la soulever. Nous avons eu de noubreux ennuis au Canada cet automne par suite du boycottage du raisin de table en provenance de la Californie. Je voudrais en dire quelques mots ce soir, car je crois que le ministre du Travail a un rôle à jouer dans cette affaire, même s'il se contente de faire une déclaration au sujet de l'attitude que le ministère du Travail et le Canada doivent adopter à ce sujet.

C'est une question très importante dans le domaine des relations ouvrières entre notre pays et les États-Unis. Le comité d'organisation de l'United Farm Workers qui s'intéresse aux vignerons a dépêché au Canada, au début de l'été, je crois, des organisateurs américains pour encourager le boycottage des raisins de Californie. Ils ont décidé d'encourager ce boycattage dans les grandes villes canadiennes de Montréal, Toronto et Vancouver, car ces villes servaient de débouchés pour les raisins cueillis par les travailleurs non syndiqués et non-organisés de la Californie.

Les chefs du syndicat des ouvriers de la vigne se sont plaints que les non-syndiqués avaient des conditions de vie, et des salaires inférieurs à la normale, que les citoyens canadiens étaient inondés de raisins. Ils ont signalé que certaines villes américaines ne s'entendaient pas avec ces travailleurs jaunes, non syndiqués et mal rétribués. J'ai appris cela pendant l'été, quand les organisateurs sont venus me trouver, comme ils ont sans doute rendu visite à d'autres députés et à des dirigeants municipaux. La première fois que j'en ai entendu parler, c'est lorsque le maire de Vancouver a pressé les habitants de les aider à boycotter le raisin. Quelques jours plus tard, leurs adversaires se sont entretenus

avec le maire, qui a été invité en Californie par le gouverneur Ronald Reagan pour y voir les conditions de travail. A son retour, il a déclaré que ces travailleurs habitaient des édifices climatisés et jouissaient de conditions de travail excellentes. De son côté, Ray Haynes, secrétaire de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, a déclaré que le maire avait passé 35 minutes avec les ouvriers et le reste de la fin de semaine avec les exploitants et avec le gouverneur Ronald Reagan.

Il y avait l'envers du décor car, entretemps, les maires de New York et de Détroit ont boycotté les raisins et ils ont ouvertement incité le public à le faire. Mais l'affaire s'est éternisée. Quoi qu'il en soit, les ouvriers de la vigne ont continué de s'organiser ici et, apparemment, rien de concret ne s'est fait. Dans le *Globe and Mail* du 18 octobre, un article a parlé du boycottage à Toronto. On aurait amené certains magasins de Toronto à ne pas acheter le raisin de Californie. Ensuite, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la question a été déférée au directeur des enquêtes et recherches, qui a dit que si les magasins de raisins s'entendaient pour boycotter les récoltes faites par des non-syndiqués, il devrait enquêter. Il a ajouté que s'il concluait à l'existence d'une coalition restreignant le commerce, il devrait poursuivre. L'une des entreprises à succursales de l'Ontario a exprimé sa sympathie à l'égard des vignerons, en ajoutant que par suite de l'attitude de la Direction des enquêtes sur les coalitions, ces entreprises n'y pouvaient rien.

Devant ces rapports contradictoires, bon nombre d'entre nous—dont moi—ont dû s'abstenir d'acheter du raisin cet automne, même si j'en raffole. Nous ignorons si ces rumeurs sont vraies ou fausses, et je prie donc instamment le ministre de tirer la chose au clair. Je ne crois pas que le Canada devrait être laissé dans une situation ambiguë sous ce rapport. Si les allégations des vignerons sont exactes, nous devrions sûrement trouver moyen de nous contenter des raisins du Canada. Or nous ne voulons pas servir de déversoir pour les produits expédiés au Canada à cause de pratiques ouvrières injustes aux États-Unis.

Si d'autre part, les vignerons de Californie, sont traités équitablement, nous devrions le savoir. Je propose que le ministre du Travail se mette en rapport avec son homologue aux États-Unis, le secrétaire au Travail, M. Willard Wirtz, pour aller au fond de cette affaire.

[M^me^ MacInnis.]

Il devrait essayer de savoir pourquoi les maires de certaines villes boycottent ces raisins et pourquoi ceux d'autres villes ne le font pas. Pourquoi tout ce tintamarre au sujet du raisin au Canada? Ne faudrait-il pas consulter le OIT? Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je prie le ministre du Travail de tirer la chose au clair et de nous faire savoir ce qui en est. Pour ma part, je voudrais bien savoir s'il est au courant de la question et, s'il ne l'est pas, s'il cherchera à s'éclairer?

M. Gray: Monsieur le président, lors de son discours de présentation des crédits de son ministère, le ministre du Travail a exposé de façon très éloquente ses principes en matière de relations ouvrières-patronales et ses idées quant à ce que le ministère fédéral du Travail devrait accomplir sous sa direction. Je suis assuré qu'il mènera son programme à bonne fin. Il a signalé une idée maîtresse, une des questions principales dans le domaine des relations ouvrières-patronales, c'est-à-dire, que si l'accroissement de la productivité dépend de notre volonté d'accepter l'évolution technologique, nous devons être prêts à envisager carrément les forces explosives créées par le changement technologique. Si ces changements profitent à toute la communauté, ce qui arrive généralement, alors, le principal fardeau de l'ajustement à de nouvelles conditions ne peut ni ne doit être porté principalement par les ouvriers. Ce fardeau doit être partagé par l'entreprise qui effectue les changements, par la collectivité, par l'ensemble du pays.

Il y a encore trop de directions d'entreprises qui prévoient et organisent minutieusement chaque phase des changements technologiques, excepté celle qui touche l'élément le plus vital de l'équilibre patronat-salariat, à savoir les travailleurs intéressés. Elles emploient leur talent à planifier et à organiser en vue de déterminer les tendances des marchés, les changements nécessaires des produits et les nouvelles machines pour mettre au point ces produits; mais trop souvent elles négligent totalement d'étudier les effets que ces changements auront sur les travailleurs et la manière d'y remédier.

• (9.10 p.m.)

En d'autres termes, on prévoit des projets pour presque tout, sauf pour l'emploi juste et raisonnable des travailleurs concernés. Bien qu'à la longue l'annonce de la Ford Motor Company au sujet de son usine de Windsor

puisse apporter quelques avantages aux travailleurs et à la région, il est certain que pour l'instant cette décision semble témoigner d'un manque d'attention et de planification quant à l'emploi de la main-d'œuvre et de l'élément humain dont j'ai parlé.

A onze heures du matin environ, la compagnie Ford Motor annonçait le vendredi 15 novembre qu'elle ajouterait une seconde usine de fabrication de moteurs à son entreprise de Windsor. Le *Star* de Windsor conjectura qu'il s'agirait d'un programme de plusieurs millions, qui coûterait une centaine de millions de dollars. Il comporterait la transformation de l'usine de fabrication de carrosserie déjà existante en un établissement de production de moteurs en grande quantité. L'exécution de ce projet prendrait quelque 18 mois, mais dans l'intervalle il faudrait congédier 1,000 hommes afin de permettre la transformation que j'ai mentionnée. La compagnie a déclaré au moment de son annonce que non seulement elle réembaucherait ces 1,000 hommes dans sa nouvelle usine, mais qu'elle créerait 200 et peut-être même 365 emplois nouveaux.

Non seulement les ouvriers n'ont eu environ qu'une semaine de préavis, mais même les ministères fédéraux du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration auxquels on devait s'adresser pour qu'ils appliquent des programmes destinés à pallier les inconvénients des mises à pied, n'ont pas reçu plus d'une semaine de préavis. On a commencé par annoncer le licenciement de 475 hommes, mais, par suite d'un changement, 338 hommes seulement ont été mis à pied une semaine plus tard.

M. Broadbent: Le député me permettrait-il une question?

M. Gray: Je serai très heureux de répondre à la question du député quand j'aurai terminé mes remarques. Ce ne sera pas très long.

Je ne prétends pas être un spécialiste de la production des automobiles et des questions industrielles de ce genre, mais je parviens difficilement à comprendre comment une compagnie peut décider de consacrer 100 millions de dollars à une nouvelle fabrique de moteurs une semaine seulement avant le début du travail. Je soupçonne que la préparation de ce projet a demandé bien des mois. On aurait pu et dû faire davantage pour organiser le travail avec les ouvriers.

D'après un compte rendu paru dans le *Star* de Windsor, le vendredi 15 novembre, le président de la société Ford a déclaré:

> Nous construisons des moteurs à Windsor depuis très, très longtemps ... Nous avons ici l'une des meilleures équipes de travail du continent nord-américain.

Si c'est vrai, et je crois que les membres de notre collectivité en conviendront avec moi, il aurait fallu préserver non seulement le moral de ces employés, mais aussi leur bien-être matériel, dans toute la mesure du possible, au cours de la période de mise à pied.

Il est vrai que, dans sa première déclaration, la société Ford a proposé ce qui suit—et je cite ici le communiqué publié par la société à ce moment-là:

> S'ils y ont droit, ceux qui sont congédiés temporairement peuvent toucher des prestations en vertu du régime de prestations supplémentaires de chômage versées par la société. Cette somme, grossie des prestations d'assurance-chômage, peut atteindre presque 95 p. 100 du salaire net.

Naturellement, comme on l'à déjà souligné dans des déclarations à l'extérieur comme à l'intérieur de la Chambre, cela ne dépeint pas exactement la situation, car au moins 338 des travailleurs atteints étaient employés depuis environ le 19 août de cette année et on se demande s'ils auront droit à l'assurance-chômage et dans quelle mesure ils auront droit, le cas échéant, aux allocations provisoires à la disposition de ceux qui sont incapables de toucher les prestations supplémentaires de chômage, mentionnées dans la déclaration de la compagnie. Les hommes du premier groupe mis à pied durant la dernière fin de semaine n'ont pas été employés assez longtemps à la Compagnie Ford, comme on le pense bien, pour avoir droit aux prestations supplémentaires de chômage et même si les prochains licenciements ne se produisent pas avant le mois de février, on peut se demander également combien parmi ces autres employés congédiés toucheront effectivement l'équivalent de 95 p. 100 de leur salaire net dont parle le communiqué.

En tout cas, cet événement nous permet de tirer bien des conclusions. Tout d'abord, il me paraît essentiel que les compagnies effectuant des modifications de ce genre donnent un préavis plus long aux travailleurs et aux ministères du gouvernement qui devront les aider au cours des congédiements. Si un préavis plus long avait été donné dans ce cas-ci, les ministères auraient sûrement pu mettre en

train, plus tôt que ne l'ont permis les circonstances, les programmes-choc mis actuellement en œuvre et les travailleurs intéressés auraient également pu organiser leur vie et songer aux dispositions à prendre pour eux et leur famille. Ils auraient fait des projets différents de ceux qu'ils ont formés lorsqu'ils croyaient pouvoir compter sur un emploi régulier, sauf pour les licenciements imputables aux changements de modèles ou aux fléchissements possibles de la demande pour la production de la société. Je soupçonne que de nombreux ouvriers se sont engagés à acheter des voitures, des appareils ménagers ou même des maisons ou encore à déménager dans de nouveaux logis loués, parce qu'ils comptaient sur un emploi continu les prochains 18 mois, sauf pour les licenciements plus ou moins normaux attribuables aux changements de modèles dans l'industrie.

En deuxième lieu, maintenant que nous avons acquis une plus grande expérience du fonctionnement du régime de prestations d'aide de transition instauré par le gouvernement pour aider les ouvriers touchés par les innovations technologiques qu'ont entraînées les rajustements résultant de l'accord sur l'automobile, quand ils ne sont pas admissibles à des prestations supplémentaires d'assurance-chômage, j'estime qu'il est temps d'analyser le programme et d'aviser très sérieusement à la nécessité de modifier le régime actuel. Je suis convaincu que les syndicats intéressés ont raison de prétendre que les prestations d'aide de transition devraient être payées même lorsque les ouvriers sont admissibles aux prestations supplémentaires d'assurance-chômage. Le syndicat prétend avec raison que le versement de prestations supplémentaires d'assurance-chômage a fait l'objet de pourparlers par les travailleurs lors des négociations salariales, pour leur permettre de subsister à l'occasion de mises à pied normales et prévues lorsqu'il se produit des changements de modèles ou un affaissement du marché, mais non lors de congédiements découlant de l'expansion ni de changements apportés à l'usine pour qu'elle s'adapte aux diverses possibilités des marchés reliées à la modification de la politique du gouvernement.

Une autre conclusion qu'il convient de tirer est que le gouvernement doit encourager les compagnies à examiner leur exploitation dans les villes avoisinantes ou dans la même ville, et si, je crois comprendre qu'il en est ainsi dans la région de Windsor, d'autres usines qui font partie de la même exploitation font beaucoup de surtemps, il faudrait y remédier, au lieu de permettre simplement au groupe de travailleurs dans les usines non touchées par les changements technologiques d'accumuler du surtemps, et donner du travail aux ouvriers congédiés d'une usine où des changements technologiques sont exécutés. Les intéressés préféreraient certes travailler pour un salaire normal dans des conditions de travail normales au lieu de recevoir une assistance grâce à des programmes spéciaux destinés à remédier à la répercussion de mises à pied.

J'ajoute que dans le cas du premier congédiement que la société Ford, de Windsor, vient de décréter, beaucoup de travailleurs sont très jeunes. Beaucoup n'ont pas terminé leurs études secondaires. Il faudrait donc tout tenter pour les encourager et les amener à se recycler et à parfaire leur instruction, afin que cette période de chômage leur serve à accroître leurs chances d'obtenir plus tard une situation plus sûre, exigeant une spécialisation plus poussée.

• (9.20 p.m.)

Monsieur le président, l'industrie et le monde des affaires se plaignent souvent de l'intervention du gouvernement dans ce qu'ils estiment être leurs affaires personnelles. Il me semble que toute industrie aussi importante que celle de l'automobile, qui a une si grande répercussion sur l'économie dans son ensemble, rien n'est vraiment une affaire strictement intérieure qui ne touche pas la collectivité où a lieu l'exploitation ou le pays tout entier, même si, à longue échéance la collectivité en bénéficie, comme elle le fera, je crois, de cette expansion de la société Ford. Mais je pense qu'en définitive, une pareille industrie appelle plus d'intervention plutôt que moins de la part du gouvernement. Lorsqu'on ne tient pas compte de l'élément humain, du moins dans la même mesure que les problèmes concernant la planification de la production en fonction de la matière première et de la machinerie, on ne peut certes pas suspendre de façon quelconque l'activité des travailleurs; on ne peut les mettre en entrepôt, comme une machine dont on n'aurait pas besoin durant quelques mois jusqu'à ce que l'usine soit reconstruite.

L'industrie doit certes être plus consciente de sa responsabilité envers les ouvriers et les aider à s'adapter aux conséquences de l'évolution technologique. Si cette responsabilité ne se manifeste pas plus volontairement, il me semble que l'opinion publique, dans le cadre de l'autorité constitutionnelle dont disposent les divers paliers de gouvernement, suscitera leur intervention, plus même que par le passé, pour s'assurer que l'on tient compte de l'élément humain et que l'essor industriel de

notre pays comporte un juste degré d'équité envers tous les intéressés.

A mon avis, monsieur le président, nous devons tous nous rappeler les paroles qu'a prononcées le ministre du Travail en présentant ses crédits. Nous devons être certes prêts, comme il l'a dit, à faire face nettement aux forces de désagrégation que crée l'évolution technologique et être prêts à prendre des mesures afin que le fardeau de cette évolution soit porté équitablement par toute la collectivité et non seulement par les travailleurs en cause. A la longue, je le répète, la nouvelle usine de moteurs Ford à Windsor, sera utile à la collectivité et aux ouvriers en cause. C'est malheureux qu'une annonce qui d'ordinaire aurait été envisagée favorablement par la collectivité et le pays, ait été gâchée par le manque d'attention aux problèmes que cette évolution entraînerait à brève échéance pour les travailleurs de l'usine qui va maintenant être convertie. Nous devons faire face aux problèmes humains consécutifs à l'évolution technologique si nous voulons nous assurer que cette évolution sera avantageuse à notre pays.

M. Broadbent: Je serai très bref, car je vois que le ministre voudrait répondre. J'aimerais poser quelques questions au préopinant, étant donné qu'il a eu l'amabilité de dire qu'il répondrait aux questions. Ma première question a trait à ses remarques au sujet d'une industrie progressiste comme la société Ford. Une compagnie de ce genre sait bien à l'avance quand auront lieu ses mises à pied. Ce n'est pas une question de pure forme. Je suis sûr que dans une région comme Windsor, comme à Oshawa, ma ville natale, ces questions sont considérées du point de vue sociologique. Vers la fin de l'été, des gens qui sortent d'école vont travailler pour la compagnie; trois mois après, on les congédie. Le député n'est-il pas d'accord que nous ne pouvons peut-être plus nous fier à la persuasion morale, et que nous devrions prendre deux mesures, dont la première serait de demander aux compagnies d'indiquer aux travailleurs qu'elles engagent la durée approximative de leur emploi. Naturellement, on ne peut établir un règlement rigide à cet égard. Deuxièmement, j'aimerais répéter la question que j'ai posée au député de Windsor-Walkerville: devrait-on, de l'avis du député, donner suite immédiatement à la recommandation du rapport Freedman selon laquelle les compagnies devraient être tenues d'informer bien à l'avance les gouvernements ainsi que les employés des mises à pied projetées?

M. Gray: Monsieur le président, à mon avis, le député d'Oshawa-Whitby a soulevé un point très important. J'ai l'impression que bon nombre des personnes auxquelles il fait allusion ont été engagées en août par la société Ford pour remplacer les personnes qui prenaient leur retraite dans le cours normal des programmes de retraite. Ces personnes comblaient donc des vacances au sein de la compagnie plutôt qu'elle ne lui donnaient une expansion spéciale. Il me semble que la société aurait dû leur donner plus de précisions sur leurs perspectives d'emploi continu et si, pour des raisons graves, elle estimait ne pouvoir le faire, elle devrait maintenant être disposée à les aider davantage à assumer le fardeau.

Pour ce qui est du rapport Freedman, mon attitude ressemble fondamentalement à celle du ministre du Travail. J'accepte la philosophie dont s'inspire le rapport Freedman. Les gouvernements ont sûrement encore beaucoup à faire pour s'assurer qu'ils soient eux-mêmes, ainsi que les ouvriers en cause, mieux tenus au courant des changements prévus par les sociétés, changements qui peuvent toucher les ouvriers et le pays tout entier. Si nous voulons être justes et francs avec ceux qui suivent nos paroles dans la discussion en cours, nous devons préciser ce qui, aux termes de notre constitution actuelle, relève de la juridiction des divers niveaux du gouvernement. Sans doute aurons-nous d'autres occasions de discuter la question. A mon sens, nous devrions préciser au juste dans quelle mesure le gouvernement fédéral, aux termes des juridictions actuelles en matière de relations ouvrières, pour exiger des changements de ce genre dans les industries qui ne relèvent pas exclusivement du gouvernement fédéral dans tous les aspects des relations ouvrières.

On peut souhaiter que notre constitution ait subi une évolution un peu différente à cet égard, mais nous devons prendre les choses comme elles sont. Donc, pour conclure ma réponse à la question du député, question d'ailleurs fort utile, nous devons veiller, en débattant ces questions à la Chambre ou à l'extérieur, à ne pas donner par inadvertance l'impression qu'à ce palier de gouvernement, nous pouvons faire des choses que de l'avis des tribunaux—avis justifié ou non; peut-être bien injustifié—nous n'avons pas autorité de faire en vertu de notre constitution actuelle. Nous devrions nous efforcer très vigoureusement de mettre en œuvre la doctrine du rapport Freedman—dans le sens indiqué par le

ministre du Travail—dans toute la mesure de notre juridiction fédérale.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, j'ai l'intention d'être très bref. Nous en sommes encore au crédit nº 1 et c'est le deuxième jour que nous étudions les prévisions budgétaires du ministère du Travail. Je dirai en passant que je m'en réjouis, car voilà des années que les prévisions du ministère du Travail n'ont pas été discutées par tant d'orateurs de toutes les parties de la Chambre, orateurs qui s'attachent aux problèmes du travail avec beaucoup de sympathie. Je pense avoir noté, dans presque tous les discours prononcés lors de l'examen des crédits du ministère du Travail, la conscience du fait que la survie économique du Canada dépend d'une coopération plus étroite entre le salariat, le patronat et le gouvernement.

• (9.30 p.m.)

J'ai remarqué avec plaisir, monsieur le président, que moi-même, en ma qualité de ministre du Travail, le député du parti néo-démocrate ainsi que le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Central Nova, avons tous adopté, louangé et appuyé la doctrine de Freedman. A mon sens, c'est là une innovation à la Chambre des communes, et elle est indispensable au maintien de la collaboration sans réserve des trois secteurs importants. Ce genre de loi bien conçue est nécessaire pour corriger les quelques entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations morales.

L'honorable représentante de Vancouver Kingsway, dans le style éloquent qu'on lui connaît, a souligné le besoin immédiat d'une loi importante plus favorable à la main-d'œuvre féminine de notre pays. Ses arguements sont valables. L'idée d'un congé de maternité n'est pas neuve. Elle est raisonnable et elle devrait au moins être insérée dans la loi sur l'assurance-chômage, lorsque tout le problème de l'assurance-chômage sera remis en question au début de la nouvelle année. L'honorable représentante le sait, pour diriger cet important service du ministère, nous avons eu la chance de nous assurer le concours de Mme Gelber. Déjà celle-ci est à la tête d'un comité interministériel sérieux, composé de représentants du salariat, des services de la main-d'œuvre et des autres ministères intéressés. Ce comté prépare déjà une mesure législative en anticipant sur certaines des recommandations du groupe de travail et revoit le rapport auquel elle a fait allusion, rapport dont la lecture devrait s'imposer.

[M. Gray.]

L'honorable représentante a également mentionné le problème des déshérités de la vie en Californie, que nous rappelle la présence du raisin de Californie sur le marché canadien. J'ai remarqué qu'un de nos plus grands supermarchés annonçait aujour'hui qu'il ne vendrait plus désormais ce produit. Nous avons de la chance d'avoir un excellent produit de la péninsule du Niagara qui, toutes choses étant égales, devrait d'ailleurs recevoir la préférence ici.

M. Lewis: Vous faites sans doute allusion au secrétaire parlementaire.

L'hon. M. Mackasey: Je dirai aux plus anciens parmi nous, en particulier à ceux qui ont des contacts importants dans le monde du travail, qu'au lieu de communiquer avec mon homologue aux États-Unis pour connaître la vérité sur la situation dans les vignobles de Californie, je n'ai qu'à m'adresser à M. Pat Conroy, notre attaché du travail à Washington, qui est à Ottawa pour environ une semaine. Blague à part, je serais très heureux que le député de Vancouver-Kingsway et d'autres amis de M. Conroy s'entretiennent avec lui pendant une demi-heure et discutent du problème. Comme la plupart des gens le savent, dans ces matières, M. Conroy est une véritable encyclopédie ambulante.

L'intervention du député de Moose Jaw a été excellente. Je ne saurais commenter ouvertement toutes ses observations, mais il ne s'est certainement pas trompé en disant qu'à première vue beaucoup des recommandations du Bureau international du travail n'ont pas été mises en œuvre dans notre pays. Cependant il saisit, je pense, comme la plupart des députés, que beaucoup des recommandations du BIT—recommandations que nous aimerions voir intégrées dans notre législation—n'ont pas été mises en œuvre pour la bonne raison que ce serait violer la constitution de notre pays. Jusqu'aujourd'hui, nous avons réussi à ratifier au moins 24 des conventions du BIT. Nous demeurons continuellement en communication avec les sous-ministres des différentes provinces. Ils assistent aux diverses séances de comité du BIT, ainsi qu'au congrès annuel, qui a lieu à Genève en juin.

A mon avis, il est à peu près temps que certaines provinces adoptent au moins trois ou quatre recommandations du BIT, surtout en ce qui concerne la discrimination dans la politique d'emploi et le travail des femmes sous terre dans les mines. Dans bien des pays, il n'y a pas de loi précisant que les femmes

ne peuvent travailler sous terre dans les mines.

Le Bureau international du travail, la plus ancienne organisation internationale qui existe dans le monde à l'heure actuelle, fêtera son cinquantième anniversaire. Pendant la guerre, son bureau de direction se trouvait à Montréal, plus précisément à l'Université McGill, si je me souviens bien.

On a assez parlé du pacte de l'automobile. On a beaucoup parlé en tous cas de la nécessité de donner un préavis de licenciement assez long. Le Conseil économique a parlé d'un avis de trois mois. En toute justice, je dois rappeler aux députés qu'un grand nombre de syndicats ont incorporé dans leurs conventions collectives des dispositions visant à prévenir des griefs de ce genre. Les syndicats les plus puissants insisteront peut-être davantage sur la nécessité d'incorporer dans leurs conventions collectives des clauses prévoyant un délai plus long qu'actuellement.

Je crois avoir relevé toutes les observations faites à propos de l'article 1. Il n'y a que quatre postes dans ce budget, et j'espère jouir de la collaboration du comité afin qu'il soit adopté ce soir. Je tiens à répéter que la plupart des lois qui sont du ressort du ministère du Travail ont besoin d'une refonte complète. Toutes les mesures que je dois faire appliquer, y compris le Code du travail (Normes) et la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, devraient être complètement refondues. C'est pourquoi je suis d'avis qu'en 1969 les députés de tous les partis seront fort affairés quand nous présenterons nos projets de lois, et je serais heureux d'avoir la collaboration de tous les partis à l'élaboration de toutes les mesures qui seront présentées dès le début, même à l'étape du livre blanc si possible. Le rapport du groupe d'étude Woods sera disponible très bientôt, peut-être même avant les prochaines vacances, afin que lors de la reprise tous les partis puissent travailler de concert à l'élaboration de lois progressistes fondées sur les directives de ce rapport. Peut-être pourrions-nous passer de l'article 1 aux demandes de crédits qui restent.

M. Harding: J'espérais pouvoir dire quelques mots avant que le ministre ne prenne la parole, afin d'entendre ses réponses aux observations que je compte faire, comme il l'a fait pour celles des préopinants. Je serai bref, mais je crois devoir faire consigner un point ou deux à propos des syndicats ouvriers et de la situation ouvrière dans le pays.

J'ai écouté avec un vif intérêt quand le ministre a indiqué il y a plusieurs jours que les négociations collectives entre le salariat et le patronat continueront d'exister. C'est une décision très sage; notre parti y souscrit. Le ministre sait que, dans certaines parties du pays, on tente de modifier la nature des négociations collectives. En fait, une délégation a insisté tout dernièrement auprès du gouvernement pour qu'il apporte des changements dans ce domaine. Je dois dire que j'ai été soulagé d'entendre le ministre annoncer l'autre jour qu'il avait examiné le rapport Freedman et qu'il croyait que son ministère présenterait à la Chambre des mesures intéressantes inspirées de ses recommandations. Comme d'autres députés en ont déjà parlé, je n'ai pas l'intention de traiter de ce point ce soir.

• (9.40 p.m.)

J'ai une ou deux choses à dire au sujet de l'arbitrage obligatoire. Tous les députés reconnaissent que les fruits de la productivité du pays devraient être beaucoup mieux répartis qu'ils ne le sont présentement. Je ne pense pas seulement aux syndicats ouvriers, qui sont assez forts pour réclamer leur part à l'employeur. Bien sûr, le patron reçoit une plus grande part des fruits de la productivité sous la forme de plus gros profits. Il faut songer à une autre catégorie de citoyens. Je pense à ceux qui ont un revenu fixe, aux pensionnés, aux fonctionnaires à la retraite et aux autres personnes de cette catégorie. Bien souvent, ceux-là ne reçoivent pas leur juste part de la productivité nationale accrue. Ceux qui tiennent les rênes du pouvoir, gouvernent la nation, font ses lois et sont en mesure de changer le cours des choses, sont ceux qui devraient s'assurer que les fruits de notre productivité sont répartis équitablement entre tous. Tant qu'on n'y sera pas parvenu, la société juste dont parlent nos amis du parti libéral ne sera qu'un mythe.

On peut faire beaucoup pour assurer aux gens qui ont un revenu fixe qu'on n'abaissera pas leur niveau de vie actuel—si faible soit-il—en augmentant les prix sans augmenter en même temps leur pension initiale ou leur revenu fixe. Lorsque le niveau de vie augmente au pays, et il augmente constamment, chaque Canadien doit profiter de cette prospérité. Cette façon de voir n'a rien de répréhensible.

M. Lewis: Bravo.

M. Harding: J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de l'arbitrage obligatoire. Je viens d'une province où au printemps de 1968, cette année même, on a adopté un bill, le bill 33, qui a imposé pour la première fois en Colombie-Britannique l'arbitrage obligatoire dans certains cas. Je suis fortement opposé à cette idée, notre parti aussi. Nous avons lutté contre la mesure à chaque étape. Le gouvernement du Crédit social de la province était d'avis qu'une mesure de ce genre s'imposait dans nos recueils de lois et la loi a été promulguée.

Rien n'a été fait aux termes de cette mesure législative, ou plutôt rien n'a encore été confié au conseil d'arbitrage. Bref, on n'a pas encore mis la loi à l'essaie pour voir si elle sera efficace. Pourtant, la façon dont ce conseil d'arbitrage obligatoire a été établi rendra dérisoires les négociations collectives. Il y a un conseil. Le gouvernement, les syndicats ouvriers et les employeurs savent tous que si les négociations n'avancent pas comme il faut, le conflit sera soumis à ce conseil. Or qu'arrivera-t-il? Les employeurs et les ouvriers ne voudront plus régler leurs différends ensemble, autour d'une table. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous n'avons pas à avoir honte des réalisations obtenues au Canada grâce aux négociations collectives entre syndicats et employeurs. Si l'on fait le bilan—et il est excellent à peu d'exceptions près,—on s'aperçoit que le chômage fait perdre 30, 40 ou 50 fois plus de jours-hommes au Canada que les grèves. Pour chaque jour-homme perdu à cause d'une grève, il y a 20 ou 30 jours-hommes perdus pour cause de maladie.

Si le gouvernement veut empêcher la perte de jours-hommes dans l'emploi, il devrait enrayer le chômage, qui touche présentement 5 p. 100 de la population active au Canada. C'est bien trop pour une saine économie. C'est ce que nous préconisons—supprimer le chômage ou l'enrayer autant que possible.

Les patrons et les travailleurs n'ont pas à rougir de leurs négociations antérieures. Je m'étonne quand des hommes politiques déclarent que le travailleur ne devrait pas avoir le droit de vendre son travail. C'est la seule chose qu'il peut vendre, et sur le marché, il a le droit de demander le plus haut prix qu'il peut obtenir. Ce soir, un médecin a paru à la télévision. Parlant de majoration d'honoraires, il disait que personne ne devrait se mêler de la hausse des honoraires médicaux. Ceux qui font partie de la profession médicale, ou de tout autre groupe professionnel, soutiennent sans doute la même thèse. Pourtant, si l'on commence par l'arbitrage obligatoire pour établir le taux des salaires des ouvriers ordinaires, où s'arrêtera-t-on? L'imposera-t-on à tous, même aux groupes professionnels? Pour être juste, c'est ce qu'il faudrait faire. L'imposera-t-on à tous, et jusqu'à quel point? Le régime de négociation collective que nous avons est satisfaisant, et il ne devrait pas être modifié.

Je veux signaler au ministre l'une des grandes faiblesses de nos lois ouvrières et de nos méthodes de négociation collective. Ce gouvernement et les gouvernements provinciaux du Canada n'ont pas prévu un service de médiation assez fort—et le ministre l'a dit l'autre jour. C'est évident. N'importe où au pays, vous constaterez que la médiation est la clé de relations harmonieuses entre ouvriers et patrons. Dans ce domaine, nous devons retenir les services d'experts et d'un personnel expérimenté, afin d'établir les faits.

Nous devons également demander au patronat et aux ouvriers la plus grande franchise lorsqu'ils entreprennent leurs négociations. Nous constatons bien trop souvent dans les litiges qu'une partie refuse de révéler des renseignements. Je signale au ministre que c'est dans ce secteur qu'il nous faut nous montrer plus sévères; nous devons renforcer les normes dans le domaine des services de médiation. Si nous le faisons, nous améliorerons de façon incalculable les relations industrielles au Canada. Je ne saurais inciter trop instamment le ministre à s'orienter dans cette voie. Je dis à la Chambre en toute sincérité, ne nous laissons pas décevoir par quelques personnes qui pensent que l'arbitrage obligatoire supprimera les conflits ouvriers au Canada. Il n'en sera pas ainsi. Cette formule aura un effet contraire et engendrera des troubles beaucoup plus nombreux qu'elle n'en éliminera jamais.

Je ne retiendrai pas davantage l'attention du comité. Je voulais soulever d'autres questions, et j'espère avoir un autre jour l'occasion de les signaler à la Chambre.

(Le crédit est adopté.)

Le crédit suivant est adopté:

Relations ouvrières—

5. Administration, y compris l'encouragement à la consultation ouvrière-patronale, $1,233,200.

• (9.50 p.m.)

Normes de travail et prestations—

10. Administration, y compris la contribution du Gouvernement au compte de pension des agents de rentes sur l'État, en conformité du règlement édicté en vertu du crédit 181 de la Loi des subsides nº 5 de 1961, et $10,000 en subventions pour recherches spéciales, $3,012,700.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au crédit n° 10, monsieur le président, je me demande si le ministre du Travail ne pourrait pas nous dire ce qui advient des rentes de l'État qui, sauf erreur, relèvent toujours de lui. Je sais qu'il y a eu des réductions et qu'on n'a pas essayé de persuader les gens d'en acheter, mais où en sommes-nous? Puis-je demander au ministre, en particulier, si l'on songe de quelque façon à augmenter le taux d'intérêt des rentes versées par cette direction? Je tiens à rappeler au ministre que le gouvernement paie un taux d'intérêt plus élevé dans le cas des obligations d'épargne du Canada et autres sommes qu'il emprunte. Certains détenteurs de rentes de l'État se demandent si leurs prestations ne devraient pas être rajustées en conséquence.

Je sais que c'est un régime fort ancien. De fait, il a vu le jour en même temps que moi.

Une voix: Il y a 39 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-entre): Oui, merci. Donc, après 39 ans, il y aurait peut-être lieu de l'améliorer.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, je dois avouer que j'ai très peu de détails à donner à ce sujet au député, mais je lui en fournirai demain. Sans doute sait-il qu'on a porté la hache dans cette direction; ce fut sans doute l'œuvre de mon prédécesseur. Si la direction fonctionne encore, c'est qu'il subsiste un bon nombre de régimes dont les fonds sont gérés par l'État. L'un des problèmes provient du fait que les provinces ont montré plus d'intérêt à l'acquisition de beaucoup d'anciens fonds traditionnels confiés au ministère fédéral du Travail. Autrefois, les syndicats des pompiers, les cités et les villes, étaient parmi les meilleurs clients du ministère du Travail dans ce domaine. Depuis quelques années, certaines provinces s'efforcent—je sais que c'est le cas du Québec, ma province,—de décourager les placements de fonds au ministère fédéral du Travail et à les orienter vers des organismes provinciaux. Cela nous ramène au taux d'intérêt que nous versons à l'égard de ce régime en particulier.

Le gouvernement hésite à hausser le taux d'intérêt, mû peut-être par une sorte d'ultra-conservatisme et par un souci de protéger la caisse. Quoi qu'il en soit, le temps est venu pour le ministère du Travail de renoncer à ce rôle. Au cours de 1967-1968, on a émis 1,058 certificats collectifs, 1,332 contrats individuels, 966,000 chèques de rente, pour un débours de plus de 66 millions de dollars. Sous ce rapport, le régime est encore assez actif. Mais on y fait de moins en moins appel, et, je ne peux que dire que je discuterai avec la Direction des rentes sur l'État la proposition du député, à savoir un réexamen du taux d'intérêt versé à l'égard de ce régime-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je ne veux pas empêcher l'adoption de ce crédit. Je m'en tiendrai donc à la déclaration du ministre. Peut-être persuadera-t-il un de ses collaborateurs à m'écrire une lettre pour me donner tous ces renseignements.

L'hon. M. Mackasey: Et je la livrerai moi-même pour économiser le prix des timbres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre songe également à cela?

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants ont été adoptés:

Recherches et développement—

15. Administration, y compris la coordination et le progrès de l'activité du Canada dans les affaires internationales du travail, et administration de l'assistance accordée, à titre provisoire, aux travailleurs des industries de fabrication d'automobiles et pièces, et services connexes, $1,734,800.

20. Allocations, contributions et subventions selon le détail des affectations, $1,175,000.

B—Commission d'assurance-chômage—

25. Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage, y compris dépenses recouvrables du régime de pensions du Canada, $41,545,700.

M. le vice-président: Cela termine les crédits du ministère du Travail.

M. Broadbent: Monsieur le président, ce doit être trop tard du point de vue légal, mais le ministre, qui est un homme très honorable, pourrait quand même accepter de répondre à ma question.

M. le vice-président: A l'ordre. Le consentement unanime de la Chambre est nécessaire. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Malheureusement j'entends des non. Le comité des subsides examinera maintenant les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dix heures.

M. le vice-président: Plaît-il au comité que je déclare qu'il est dix heures?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, pour la gouverne des députés, le leader du gouvernement à la Chambre consignera-t-il au compte rendu de quelles mesures législatives ou de quels autres travaux le gouvernement se propose de saisir la Chambre d'ici la fin de la semaine?

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur. Demain, nous examinerons l'ordre spécial adopté par la Chambre pour discuter du rapport du comité des affaires extérieures et de la défense nationale sur la question du Nigéria. Mercredi, nous examinerons les prévisions budgétaires du ministre des Travaux publics. Jeudi, je le rappelle à la Chambre, nous ne siégerons pas, conformément à l'ordre spécial, mais les comités permanents de la Chambre siégeront pour étudier les prévisions budgétaires. Vendredi, et je me réserve de le confirmer plus tard, j'ai l'intention de saisir la Chambre des prévisions budgétaires du ministère des Finances.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES CÉRÉALES—SASKATCHEWAN—LA PÉNURIE DE SÉCHOIRS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le 22 novembre, je signalais au premier ministre (M. Trudeau) la protestation faite au gouvernement par la Fédération des cultivateurs de la Saskatchewan au sujet de l'insuffisance des installations et des programmes de séchage des céréales. Je priais également le premier ministre de demander au ministre de l'Agriculture (M. Olson) d'étudier ce grave problème plus à fond afin de décider des mesures à prendre pour y remédier.

On a soulevé dès le deuxième jour de la session la question des récoltes et de l'état des céréales dans l'Ouest canadien. Le ministre nous avait alors assuré que des mesures étaient prises pour l'usage intégral des installations de séchage. Mais la situation s'est dégradée par la suite. Le 25 septembre, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) demandait une déclaration au sujet de la situation des grains gourds et humides. Le 27 septembre, le gouvernement assurait la Chambre qu'il était maître de la situation.

Le 9 octobre, le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) a posé des questions au sujet des installations de séchage et d'entreposage. On lui a dit que les terminus de l'intérieur, les terminus de la tête des Lacs et la Commission du blé s'occupaient du problème. Le 10 octobre, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a posé des questions au sujet des contingents de livraison, et le ministre d'État (M. Lang) a dit à la Chambre que la question serait étudiée une fois le contingent unitaire remplie.

• (10.00 p.m.)

Le 15 octobre, lors du débat sur la motion d'ajournement, nous avons discuté de la détérioration de la campagne agricole dans les Prairies. On a exhorté le gouvernement à l'époque à adopter plusieurs mesures. Premièrement, on lui a demandé d'établir des contingents excédentaires spéciaux afin de permettre l'acheminement de grains gourds et humides vers les terminus. Certaines mesures ont été prises à cet égard. Deuxièmement, on lui a demandé de prendre des dispositions spéciales pour dégager les élévateurs encombrés de céréales sèches qui empêchent le mouvement des grains gourds et humides. Troisièmement, on a demandé au gouvernement d'assurer la coordination et le contrôle appropriés pour assurer l'utilisation maximum des installations de séchage et d'employer des installations d'urgence au besoin. Quatrièmement, on a demandé au gouvernement de prévoir des allocations spéciales d'amortissement pour les installations d'entreposage et de séchage.

Les 16, 17 et 21 octobre, il y a eu d'autres questions sur ce sujet. Le 23 octobre, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a proposé l'ajournement des travaux pour nous permettre de discuter la question. La motion a été rejetée à ce moment. Plus tard, à différentes occasions, plusieurs députés de ce côté de la Chambre ont essayé d'obtenir de plus amples renseignements de la part du gouvernement sur le programme que celui-ci avait l'intention d'entreprendre. Le 24 octobre, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) s'est renseigné sur la possibilité d'accorder des allocations d'amortissement accéléré pour le matériel de séchage du grain. Il a encore posé la question le 25 octobre. Le 6 novembre, j'ai posé la même question et l'on m'a répondu que l'affaire était à l'étude. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucun avis de la part du gouvernement et nous ne savons pas s'il a pris une décision. Le 6 novembre, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a informé

la Chambre que la situation était bien en main en ce qui concerne le séchage du grain. Plus tard dans la même journée, le ministre de l'Agriculture est revenu quelque peu sur ses paroles en traitant du même problème.

Depuis deux semaines, de nouvelles déclarations ont été faites sur l'insuffisance des wagons couverts servant à l'expédition du grain. Il a été difficile d'obtenir des faits sur cette question. Toutefois, la Chambre doit savoir que la Fédération des agriculteurs de la Saskatchewan a formulé une protestation après une réunion avec les représentants du gouvernement provincial et d'autres organismes agricoles. Sauf erreur, elle a expédié au ministre de l'Agriculture un télégramme ayant trait à la situation et contestant qu'elle soit bien en main. J'aimerais citer un commentaire extrait des nouvelles du *Wheat Pool Farm* de la Saskatchewan, en date du 12 novembre 1968:

Le comité déclare énergiquement qu'il n'en est pas ainsi. Suivant les renseignements reçus du Nord et de l'Est de la province, les agriculteurs croient qu'il ne sera pas très difficile, si difficulté il y a, de disposer du grain humide. La publicité qui a entouré ces dernières semaines les wagons couverts qui seraient disponibles et les installations de séchage et d'entreposage des céréales aux terminus a contribué à les amener à cette conclusion.

Toutefois, nous signalons que, contrairement à la croyance populaire, d'insignifiantes quantités de céréales sont actuellement séchées aux terminus de l'intérieur et des ports. Nous demandons à toutes les autorités intéressées d'intervenir promptement et d'exercer plus de pression sur les sociétés de chemin de fer afin que celles-ci rendent des wagons disponibles et accélèrent l'éventuel acheminement des céréales vers les terminus. C'est un cas d'urgence. Les ports seront fermés à la navigation dans quelques semaines et il faut d'ici là expédier la plus grande quantité possible de céréales humides.

Comme le signalait le *Leader Post* de Regina en date du 19 novembre 1968, le directeur de la division agricole du gouvernement de la Saskatchewan déclarait:

Il faudra cette année sécher sur les prairies près de 100 millions de boisseaux de blé humide.

Il déclara ensuite, d'après cet article:

On a récolté, estime-t-on, 160,000,000 boisseaux de blé contenant plus de 17 p. 100 d'humidité, mais tous les séchoirs des terminus ne pourraient en sécher que 62,000,000 de boisseaux avant la fin d'avril, ce qui laisserait 98,000,000 de boisseaux qui devraient être séchés ailleurs, a-t-il dit.

Mais le problème est encore plus vaste si l'on tient compte des quantités encore plus considérables de blé très gourd qui ont aussi besoin de séchage.

M. Boyes estime qu'il faudra faire sécher ailleurs que dans les terminus 170,000,000 de boisseaux de blé.

En Saskatchewan, il y a, estime-t-on, 170,000,000 boisseaux de blé humide ou très gourd, ainsi que 12,000,000 boisseaux d'avoine humide.

Il ne semble pas, a-t-il dit, que nous puissions arriver à faire sécher le grain humide sans le concours des cultivateurs.

Lors de son récent congrès, le Syndicat du blé de la Saskatchewan a adopté la résolution suivante:

Que, étant donné la situation économique désastreuse qui menace les cultivateurs dont le grain humide, de qualité inférieure, risque de se détériorer, il soit résolu de demander aux gouvernements d'appliquer un programme d'assistance financière destiné à aider les producteurs à sécher ou à protéger ces céréales en stock.

A mon avis, le gouvernement s'est contenté d'utiliser les installations existantes, qui auraient servi dans des circonstances normales. Le gouvernement n'a fait aucun effort supplémentaire, du moins à la connaissance des députés du Parlement et à celle du public, pour remédier à la situation à laquelle doivent faire face les habitants des Prairies.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne dispose que de trois minutes; je devrai donc faire un effort spécial pour tenter de répondre à toutes les questions et à tous les problèmes évoqués par le député de Regina-Est (M. Burton).

D'abord, je proteste énergiquement quand il dit que le gouvernement n'a rien fait. Nous nions que le gouvernement ait manqué de franchise en renseignant les députés sur cette question, et cela même si le député à énuméré toutes les questions qui ont été posées cette année pendant la période de la moisson. Pour sa gouverne, demain se tiendra une réunion convoquée par la Commission canadienne du blé en raison des graves problèmes que pose le grain humide et gourd dans toutes les régions du Canada. Les producteurs de l'Ouest en particulier seront convoqués, car il est essentiel que tous ceux qui sont touchés par la situation du grain gourd et humide soient bien au courant de l'ampleur du problème et des moyens les meilleurs et les plus rapides pour en venir à bout pendant les mois qui vont suivre.

Nous avons un rapport du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan, qui a fait faire un relevé il y a quelques jours ou plutôt quelques semaines. Selon ce rapport, il y aurait au-delà de 800 séchoirs dans les fermes, et leur nombre augmente chaque jour. Notre gouvernement a annoncé son intention d'autoriser l'amortissement accéléré pour ces séchoirs, mais avant de pouvoir le faire, la Chambre devra adopter les résolutions et les projets de loi budgétaires. Le ministre des

Finances (M. Benson) a annoncé l'amortissement accéléré pour les installations d'entreposage dans les fermes, et des dispositions seront prises dans ce sens, comme pour les séchoirs supplémentaires.

Le député s'est plaint des quotas fixés pour le grain gourd et humide et du fait qu'il n'y a pas assez de wagons couverts pour l'acheminer. Il doit se rendre compte qu'il y a des millions d'acres dans l'Ouest canadien, qu'en multipliant ces millions par trois boisseaux il n'en découle pas forcément que le lendemain vous pouvez sortir ces céréales de l'Ouest canadien. Quiconque est familier avec la situation sait que certaines limitations physiques entrent en jeu. Tout le monde sait aussi que dans l'Ouest on a sorti des céréales sèches des entrepôts de l'intérieur pour faire assez de place autour des séchoirs des cinq élévateurs-terminus pour qu'on puisse en faire un usage maximum, ce qui représente environ 165,000 boisseaux par jour.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Olson: Je regrette, monsieur l'Orateur, d'être à court de temps, car j'en aurais encore beaucoup à dire à ce sujet.

LA POSTE—LA RECLASSIFICATION DES COMMIS AMBULANTS EXCÉDENTAIRES

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être accorder mon temps de parole au ministre. Lorsque j'ai pris connaissance de l'article à propos du rebondissement qu'avait provoqué la mauvaise foi témoignée aux commis ambulants excédentaires, je me suis immédiatement souvenu que cette situation existe dans ma propre ville de Moose Jaw. Cette situation est directement attribuable à la façon d'agir du ministère des Postes et du ministre des Postes qui ont annulé les contrats existants pour le transport du courrier conclus avec les trains postaux. L'annulation de ces contrats avec les services-voyageurs a entraîné la reclassification des commis ambulants excédentaires. La chose n'avait jamais été nécessaire auparavant. Nous savons tous que Moose Jaw était déjà un des centres qui employait un grand nombre de commis ambulants. Il n'y en a presque plus à l'heure actuelle.

J'aurais trois questions à poser au ministre des Postes. Je suis persuadé qu'il a lu l'article susmentionné. J'aimerais savoir si, oui ou non, les commis ambulants ont été inscrits sur une liste d'ancienneté. Que l'on me comprenne bien, je n'ai nullement l'intention d'amorcer un différend, quant à la juridiction entre les postiers et l'Alliance de la fonction publique du Canada ou toute association représentée à cet égard.

• (10.10 p.m.)

Je voudrais demander si le ministère des Postes a retiré unilatéralement les garanties qu'accordait la formule Craig pour le maintien de la sécurité de l'emploi en ce qui concerne les commis ambulants surnuméraires. Deuxièmement, le ministère des Postes ou le Conseil du Trésor a-t-il donné aux représentants des commis ambulants surnuméraires l'assurance qu'aucune modification de leur condition n'interviendrait tant que la question ne serait pas réglée par la négociation collective? Si ces commis ont été reclassifiés par le ministère des Postes avec l'approbation du Conseil du Trésor sans consultation ou négociation collective, je soutiens que le gouvernement est coupable d'avoir négocié de mauvaise foi et que sa parole est sujette à caution.

Le ministre des Postes devrait tirer la question au clair. A mon avis, il est absolument ridicule de même laisser entendre que certains membres du cabinet se préoccupent vaguement de la négociation démocratique et collective, si les rumeurs sont réellement fondées. Je fais allusion à ce que j'ai lu dans ce journal. Je prierais le ministre d'éclaircir les questions que je viens de soulever.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, ce sont vraiment là des accusations incendiaires. Je pourrais probablement répondre aux trois questions en disant que les membres du Conseil du Trésor, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada et les responsables de mon ministère se réuniront mercredi prochain pour étudier l'ensemble de la situation. Je dirai donc qu'on n'a rien fait pour reclassifier, comme nous en a accusés le député, les postiers en surnombre.

Mais nous avons hâte cependant que cette reclassification se fasse. En effet, nous avons actuellement ce qu'on peut appeler des postiers en surnombre actifs et ceux qui attendent qu'on leur confie de nouvelles tâches. Le problème qui nous concerne est que ceux qui ont déjà reçu d'autres tâches, comme commis des postes ou autrement, sont en train de

réintégrer le ministère, mais il y a toujours un groupe de ces employés en surnombre. La Commission a décidé qu'ils seront représentés par l'Alliance de la fonction publique. Nous n'avons rien contre cette décision, sinon qu'elle soulève des problèmes considérables. Si l'Alliance de la fonction publique intervient dans les deux cas, nous nous trouverons probablement devant la situation suivante: les employés marqués d'un cercle rouge rempliront les mêmes fonctions que les employés représentés par le Conseil, qui touchent des salaires différents et naturellement bénéficient d'avantages sociaux et de conditions de travail différents de ceux de leurs collègues.

J'espère donc que l'essentiel de cette question pourra être élucidé mercredi prochain sans que l'on puisse imputer la mauvaise foi à qui que ce soit.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 16 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

20, 25, L90, L95.

TRAVAIL

1, 5, 10, 15, 20, 25.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. Gaston Isabelle (Hull) présente le 2e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LE TABAC

USAGE CHEZ LES ADOLESCENTS

M. Antonio Yanakis (Berthier) demande à présenter le bill nº C-134 intitulé «Loi modifiant la loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Yanakis: Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, dans un communiqué, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) appelait l'attention des Canadiens sur les dangers de l'usage du tabac pour la santé et publiait, à titre d'information, un tableau de 85 marques de cigarettes avec leur contenu en nicotine et en goudron.

Des rapports publiés récemment par d'éminents chimistes comme le Dr. N. F. Forbes, professeur à l'Université de Waterloo, et par d'autres médecins à travers le monde ont prouvé sans conteste que la cigarette peut être une cause de cancer, d'affection des voies respiratoires, d'emphysème, de maladies coronariennes et autres.

M. l'Orateur: Je dois rappeler à l'honorable député les dispositions de l'article 71 du Règlement qui ne lui permettent qu'une explication succincte en ce moment.

M. Yanakis: Je demande donc à la Chambre de donner priorité à ce bill afin de le déférer au plus tôt pour étude au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et que des mesures soient prises dès maintenant, dans l'intérêt des citoyens du pays, en vue de forcer les fabricants de cigarettes à imprimer sur les paquets: «Attention, fumer est un...

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE LIVRE BLANC SUR LES PRIX ET LES REVENUS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui fait suite à celle que j'ai adressée au premier ministre il y a quelques semaines. Il s'agit d'un livre blanc, promis ou annoncé, ou d'une déclaration sur les mesures que le gouvernement entend prendre pour appuyer son programme anti-inflationniste. Sauf erreur, le premier ministre avait indiqué qu'avant très longtemps, il lui serait possible d'énoncer à ce sujet l'intention du gouvernement. Me dirait-il quand nous pouvons espérer obtenir la déclaration?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le chef de l'opposition parle d'un livre blanc sur la stabilisation des prix et des revenus ou d'une Commission de stabilisation. Le ministre de la Consommation et des Corporations a indiqué à la Chambre dans son discours d'il y a une dizaine de jours, je crois, que ce livre blanc serait disponible avant la fin de l'année. Je ne saurais, pour le moment, m'engager de façon plus précise auprès du chef de l'opposition.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il lieu de supposer que le concept énoncé par l'ancien premier ministre en février dernier au sujet du rôle d'une Commission de revision des prix a été abandonné, ou tout au moins considérablement modifié, et qu'un nouveau concept a été adopté?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que, fondamentalement, on s'éloignera de ce que le premier ministre de l'époque a indiqué. En fait, j'ai fait miens certains projets élaborés par lui dans le sens que j'ai rencontré des dirigeants du salariat et de l'industrie et discuté de ces projets avec eux. J'ai rencontré également à plusieurs reprises des dirigeants dans le domaine de la finance. J'ai pris conseil auprès de gens qui ont étudié ce genre d'expérimentation au Royaume-Uni, et le ministre de la Consommation et des Corporations a beaucoup œuvré dans ce domaine. Je crois que tout cela suit l'orientation générale que le très honorable L. B. Pearson avait esquissée l'an dernier.

LES COMMUNICATIONS

LES ÉTUDES COMMANDÉES PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes. A la lumière de la publicité faite dans la presse par la Northern Electric au sujet de la conception et de la mise au point d'un satellite de communications, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a autorisé une firme, moyennant rétribution, à effectuer une étude de faisabilité; si oui, a-t-il reçu un rapport à ce sujet?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai le regret d'informer la Chambre que j'ai appris le résultat des deux études qui ont été autorisées le 1er mai par le gouvernement, hier soir, après la conférence de presse qu'a tenue une des firmes.

En réponse à la question du député, je dois dire qu'en mai, le gouvernement a, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, fait effectuer deux études sur la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau national de communications par satellite. Les contrats ont été adjugés à un prix d'environ $550,000. Ce qui m'inquiète, c'est que ni moi ni mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce n'avons encore reçu de rapports là-dessus.

Je vois qu'une des sociétés, tout comme l'autre depuis ce matin, sont prêtes à lancer des satellites de dimensions et de modèles donnés. Ce n'est pas le cabinet qui en a décidé, et mon ministère n'a pas fait de recommandation à mes collègues du cabinet. Mon bureau a pris contact avec les deux sociétés en cause, que je compte voir. Quand j'aurai reçu copie du rapport, je déclarerai sans doute que de telles études, commandées par le gouvernement, sont la propriété du gouvernement... (*Applaudissements*) .et ne doivent pas être utilisées comme tremplin pour le cirque de leurs relations publiques ou pour essayer de vendre leur marchandise.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire découle de l'indignation louable du ministre des Postes. Je la partage. Lorsque le ministre des Postes recevra ces rapports, voudrait-il tâcher de déterminer quelle partie de la publicité a son origine dans ces rapports et les renseignements qu'ils contiennent, et donner à la Chambre l'assurance qu'il prendra les mesures nécessaires envers les sociétés qui se sont servi de renseignements et de rapports qui sont la propriété du gouvernement et qu'il a financés.

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. M. Kierans: Je m'assurerai d'une chose, monsieur l'Orateur, c'est que le coût des deux conférences de presse ne sera pas à la charge du gouvernement.

M. Lewis: C'est une piètre consolation.

L'hon. M. Kierans: Mes fonctionnaires sont aussi très désireux de prendre connaissance des deux rapports et de formuler, le cas échéant, des recommandations utiles.

M. A. D. Hales (Wellington): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre chargé des communications s'il entend améliorer les moyens de communication entre les ministères.

M. Lewis: Je voudrais poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ignore si le ministre des Postes a saisi ma question ou si, de propos délibéré, il a jugé imprudent d'y répondre, mais je voudrais lui demander s'il peut assurer à la Chambre qu'il prendra des mesures au sujet de ces compagnies si ces dernières ont utilisé des renseignements qui figuraient dans le rapport préparé aux frais du gouvernement.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'elles aient utilisé des renseignements. Si elles l'ont fait, nous prendrons, bien entendu, des dispositions pour protéger les intérêts du gouvernement et de la population canadienne. Je peux l'assurer au député. Je crois qu'elles étaient très fières de leur travail et qu'elles ont voulu s'en vanter, avant d'avoir mis au courant ceux qui l'avaient commandité.

M. Ed Schreyer (Selkirk): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes peut-il assurer à la Chambre que les firmes chargées d'effectuer cette étude et ces recherches ne seront pas nécessairement appelées à participer à la mise au point du satellite?

L'hon. M. Kierans: Je ne puis donner semblable assurance car nous avons évidemment des possibilités énormes au sein même du ministère, c'est-à-dire chez les fonctionnaires chargés de la recherche en matière de télécommunications de défense. Ce sont eux qui dirigeront les travaux en vue de la mise sur orbite du premier satellite opérationnel de tous les pays occidentaux. Je me laisserai guider par leurs avis, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. A l'instar du Président des États-Unis, a-t-il envoyé un message de félicitations au Président de la République française relativement à sa décision de ne pas dévaluer le franc?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas envoyé de télégramme, mais le Canada a envoyé 100 millions de dollars à la France.

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Nous expliquera-t-il la mission entreprise par le leader du gouvernement de l'autre endroit?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Expliquer quoi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprend certes que l'Orateur doit rendre une décision à l'égard des questions posées. On voudra bien les formuler avec plus de précision pour qu'il lui soit possible de décider si la question est urgente, si elle revêt une importance nationale et s'il est opportun de la poser.

M. MacInnis: En toute déférence, je vais y renoncer puisque le premier ministre ne sait pas au juste qui dirige le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Ambrose H. Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. D'après une nouvelle du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le gouvernement accorde environ $75,000 à un fabricant pour examiner trois propositions relatives à la modernisation de salles de bain...

Une voix: Pour le Conseil privé. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question.

M. Peddle: ...donc, étant donné l'intention déclarée du premier ministre et de son gouvernement de se tenir à l'écart des chambres de la nation, ne serait-il pas sage qu'ils se tiennent aussi à l'écart des salles de bain de la nation?

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Peu importe, en vérité, qui répond à la question, mais je serais très heureux qu'on donne la parole au premier ministre. Il commence à ressembler à un yo-yo.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre. (*Applaudissements*)

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Comme la Chambre est bien disposée, on me permettra peut-être de poser une question au ministre des Postes. Dans ses récents propos sur les questions de défense, le ministre parlait-il en tant que candidat au leadership ou se contentait-il de lancer un satellite?

M. l'Orateur: Malgré les bonnes dispositions de la Chambre, le député ne peut poser cette question.

M. Frank Howard (Skeena): Étant donné ce qu'a dit le premier ministre au sujet de la liberté qu'ont les ministres de s'exprimer sur diverses questions, je demanderais au solliciteur général s'il a lu les remarques désobligeantes et blessantes tenues par le premier ministre à son sujet et de nous dire ce qu'il en pense.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE CABINET

LA LIBERTÉ DES MINISTRES D'EXPRIMER LEUR OPINION PERSONNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'aimerais poser une question au premier ministre. Pourrait-il confirmer à la Chambre qu'il a autorisé les ministres de la Couronne à exprimer leur opinion personnelle, par exemple les ministres qui ont reçu les rapports des compagnies mentionnées par le ministre des Postes, et que cette autorisation est conforme à l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de politiques en voie d'élaboration? Ces ministres pourraient-ils exprimer librement

leur opinion au sujet de ces rapports après les avoir reçus?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas la question.

M. Baldwin: Je la poserai plus simplement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il confirmer qu'il a autorisé des ministres de la Couronne à exprimer leur opinion personnelle au sujet de politiques en voie d'élaboration, et qu'il s'agit d'une pratique courante du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel, il me semble, encourage les ministres et les membres de son caucus à exprimer leurs opinions sur le plus grand nombre de sujets possible. Pour être prudent, un ministre ou un membre du Parlement—mais surtout un ministre—doit s'assurer qu'il n'adopte pas une attitude irrévocable qui pourrait être contraire à celle que le gouvernement pourrait adopter par la suite.

M. Baldwin: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il confirmer que les ministres seront libres de faire cela à la Chambre des communes aussi bien qu'en dehors, pour ce qui est des principes d'ordre général engageant l'avenir?

Le très hon. M. Trudeau: Je pense que les députés devraient écouter davantage les discours ministériels à la Chambre, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute beaucoup que ce genre de question puisse être posé en ce moment. Cela devient un débat ou même une discussion entre le député et le premier ministre.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai encore une question supplémentaire à poser à ce sujet; elle est, je pense, très importante et je voudrais l'autorisation de le faire. Le premier ministre n'a-t-il pas songé aux sérieux problèmes que cela poserait, car comment découvrir ce qu'est la politique du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. C'est bien ce que je pensais. La question originale et les questions supplémentaires se sont transformées en débat et en discussion, et ne devraient pas être posées en ce moment.

[M. Baldwin.]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES DÉCLARATIONS D'UN AMÉRICAIN À L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Ma question s'adresse au solliciteur général. Je me réjouis de le voir ici, mais nous avons toujours su où il se trouvait. Devant l'affluence de représentants respectables, habilement parsemés de révolutionnaires, qui se dirigent vers Montréal ou qui s'y trouvent déjà, je voudrais demander au ministre s'il est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée le 28 octobre. Je faisais alors allusion à M. Rubin et à d'autres révolutionnaires qui préconisent une révolution sanglante au Canada. Chacun sait qu'ils s'appliquent à fomenter la révolution...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant voudrait-il poser sa question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma foi, monsieur l'Orateur, je dois replacer la question dans son contexte. Comme le ministre l'a devant lui, je lui demande maintenant, vu qu'il a déclaré qu'il prendrait la question comme préavis et obtiendrait les renseignements pertinents, s'il peut maintenant nous indiquer l'accueil que le gouvernement réserve à ceux qui viennent au pays pour préconiser une révolution ouverte?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): La question se trouve à la page 2084 du hansard. Elle en occupe plus d'une colonne, et je crois qu'il vaut mieux que je lise ce que j'ai dit ce jour-là:

> Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de considérer cette question comme préavis car, sous cette forme, c'est une véritable déclaration donnant de nombreux renseignements dont je n'avais eu connaissance qu'en partie. Je serai heureux d'examiner l'ensemble de la question et de donner une réponse sur la partie qui intéresse le ministère.

C'est ce que j'ai fait, avec soin et à fond, et je n'y ai rien trouvé qui intéresse le ministère.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on pouvait s'attendre à pareille réponse, car le gouvernement ne connaît pas ses responsabilités.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose alors la question au premier ministre qui, véritable Argus, pourra y donner réponse.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question inté-

resse le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Si on regarde à la bonne page du hansard, on constatera qu'il a énoncé la politique du gouvernement à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Par sa réponse, le premier ministre avoue que le gouvernement a peur de répondre.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai une question supplémentaire. J'en profite pour répéter ma question: pourquoi le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que le secrétaire d'État continuent-ils à rejeter les demandes de citoyenneté qui leur sont présentées par des résidents qui habitent le Canada depuis 30 ans mais qui ont été autrefois en relation avec de prétendues organisations du front communiste?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question est nettement litigieuse.

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, en parlant d'agents révolutionnaires, je désire poser au très honorable premier ministre une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il informer la Chambre des allées et venues d'un autre agent révolutionnaire qui est disparu depuis quelques heures et dont le nom est Dalton Camp?

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA RESPONSABILITÉ DES RISQUES DUS AUX DÉBLAIS MINIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou, en son absence, au ministre suppléant. Étant donné les deux morts survenues près de Natal à la suite de glissements de déblais miniers, et comme l'inspecteur en chef des mines de la Colombie-Britannique a déclaré que personne n'était responsable de ces déblais, le gouvernement fédéral est-il prêt à prendre la responsabilité de cette affaire?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'obtenir du ministre un commentaire à ce sujet, qui pourrait être fourni demain.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DÉFAUTS DES AVIONS HERCULES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. On a signalé que presque tous les avions Hercules utilisés par les Américains au Vietnam avaient des fissures sur les ailes et auraient dû être ramenés pour subir des réparations au coût de 11 millions de dollars. A ce propos, le ministre peut-il nous dire si un danger semblable existe pour les Hercules canadiens, en particulier pour celui qu'utilise actuellement la Croix-Rouge internationale pour transporter des secours au Biafra?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous savons ce qui est arrivé aux avions américains utilisés au Vietnam. Nous surveillons nos avions de près et rien de semblable ne s'est encore produit.

LE REVENU NATIONAL

L'INSUFFISANCE DE PERSONNEL À L'AÉROPORT D'EDMONTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national. Verrait-il à fournir un nombre suffisant d'employés des douanes à l'aéroport international d'Edmonton afin de soulager le seul fonctionnaire qui y exerce ces fonctions?

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourrait faire inscrire la question au *Feuilleton*.

AIR CANADA

LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au très honorable premier ministre. L'autorité appropriée a-t-elle communiqué au premier ministre le nom du nouveau président d'Air Canada?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, mais que je sache, il devait être annoncé à 1 h. 30 cet après-midi. Je n'ai pas écouté la radio.

M. Nesbitt: Une question complémentaire. Le très honorable premier ministre aurait-il la bonté de s'informer du nom de ce titulaire et demander à revenir à l'appel des motions pour pouvoir faire une déclaration à ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: Je m'y efforcerai volontiers, monsieur l'Orateur, si les dirigeants d'Air Canada l'ont annoncé. Je suis fort impatient de l'apprendre et d'en faire part à la Chambre.

[*Plus tard*]

Le très hon. M. Trudeau: Je devrais, je suppose, revenir à l'appel des motions—le conseil d'administration d'Air Canada a émis un assez long communiqué. Pour répondre brièvement à la question posée il y a un instant, je dirai que le conseil d'administration d'Air Canada a annoncé aujourd'hui, à 1 h. 30, la nomination de M. Yves Pratte, C.R., de Québec, au poste de président du conseil d'administration et directeur de l'exécutif de la Société, et celle de M. J. R. Baldwin, d'Ottawa, comme président. Les titulaires entreront en fonction le 15 décembre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser au premier ministre une question supplémentaire pour faire suite à sa déclaration sur les nominations à Air Canada et pour faire suite, également, à la question posée, il y a quelques minutes, par le député de Lisgar? Puisqu'on a comblé les deux postes principaux d'Air Canada, le gouvernement discutera-t-il encore une fois, avec cet organisme, l'ensemble du problème de la base de vérification et d'entretien de Winnipeg dans l'espoir d'une solution prochaine et favorable?

Le très hon. M. Trudeau: Le député aura noté que les nominations doivent entrer en vigueur le 15 décembre. Or, nous ne croyons pas devoir attendre si longtemps pour discuter le problème, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo.

LA PÊCHE

L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la pêche à outrance par des ressortissants étrangers dans les eaux territoriales du Canada a sérieusement dépeuplé nos pêcheries, nous dirait-il à quelle étape en sont ses pourparlers avec d'autres pays en vue d'une entente relative aux coordonnées géographiques à partir desquelles on tirera les lignes de base de la limite de 12 milles?

L'hon. Mitchel Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA PUBLICATION DU RAPPORT HAWTHORN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, puis-je demander au député de Port Arthur, en sa qualité, je suppose, de ministre suppléant, quand la Chambre et le public peuvent s'attendre à recevoir la dernière partie du rapport Hawthorn relatif aux affaires indiennes.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de la question du député et je lui ferai savoir le plus tôt possible quand sera communiqué le reste du rapport.

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC LES TECHNICIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Toutefois, comme il ne semble pas être à la Chambre, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être la tenir pour préavis. J'aimerais demander au ministre si les négociateurs de Radio-Canada et de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion sont arrivés à un accord sujet à revision? Si je pose la question, monsieur l'Orateur, c'est parce que si un tel accord n'est pas intervenu, nous ne pourrons apparemment pas empêcher une interruption des émissions de télévision et de radio.

M. l'Orateur: A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

LES CHAMBRES RETENUES À LONDRES POUR LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Peut-il nous dire combien de personnes il emmène à la conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres, et pourquoi l'on a réservé 26 chambres pour cette délégation à l'élégant hôtel Claridge à Londres?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député répète une question qui a été posée hier.

L'AGRICULTURE

LA HAUSSE DE L'INDICE DU COÛT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, puis-je poser ma question au premier ministre? La conférence sur les perspectives agricoles ayant établi que l'indice du coût des biens et des services utilisés par les cultivateurs a augmenté de 6.4 p. 100 en 1966-1967, et comme cette même conférence a prévu une augmentation semblable...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit poser une question. Il ne peut pas chercher à donner des renseignements, il doit en demander.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, ma question est la suivante: que compte faire le gouvernement pour enrayer cette extraordinaire hausse des coûts qui atteindra environ 13 p. 100 en deux ans, en ce qui concerne l'agriculture?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je me demande si cela dérangerait le député de poser sa question au ministre lorsque ce dernier est censé se trouver à la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est censé y être maintenant, n'est-ce pas?

[*Français*]

LA TÉLÉDIFFUSION

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LA MESURE SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre.

A la suite de la déclaration du premier ministre de la province de Québec au sujet de la radiodiffusion éducative, le gouvernement décidera-t-il d'accorder des permis d'exploitation de radiodiffusion éducative aux provinces qui veulent exploiter leur propre réseau?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous allons appliquer la Constitution, qui donne au gouvernement fédéral la juridiction sur les ondes.

L'hon. M. Asselin: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

La radiodiffusion éducative sera-t-elle à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale qui aura lieu à Ottawa au mois de décembre? En sera-t-il question?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la question du partage des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement est effectivement à l'ordre du jour et les provinces voudront peut-être en discuter.

L'hon. M. Asselin: Je voudrais poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Je pense qu'il serait facile, pour le premier ministre, de répondre oui ou non quand je lui demande si cette question-là sera à l'ordre du jour.

Le très hon. M. Trudeau: Oui et non, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MAJORATION DES TRAITEMENTS DES CIVILS NON CLASSIFIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il jeter le jour sur un problème grave et grandissant qui inquiète les fonctionnaires civils de son ministère qui n'ont pas encore été classifiés. Ils sont des milliers, et ils voudraient savoir si on s'occupera de leurs augmentations de traitement avant la fin de cette année.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la classification des gens dont parle le député n'est pas encore terminée, ce qui explique sans doute le retard.

M. Forrestall: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il s'informer si la classification est en cours? Ces gens-là se plaignent qu'elle n'est même pas encore commencée.

L'hon. M. Cadieux: Je promets de le faire, monsieur l'Orateur.

LA PÊCHE

LA POLLUTION DE LACS À DES FINS DE RECHERCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. D'après les journaux, l'Office des recherches sur les pêcheries va, à titre d'expérience, polluer artificiellement 100 lacs près de la frontière de l'Ontario et du Manitoba. Le ministère ou l'Office a-t-il consulté les deux provinces intéressées avant de prendre cette décision?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas la nouvelle dont parle le député. Je m'informerai et ferai rapport à la Chambre.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE RAPPORT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE PEMBINA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il voudra peut-être la tenir pour préavis. Se renseignerait-il pour savoir où en est l'aménagement de la rivière Pembina qui a été approuvé par la Commission mixte internationale? Le ministre voudra sans doute faire rapport à la Chambre des négociations entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement des États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis porté à croire que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SUBVENTIONS POUR LA RECHERCHE SUR LES GREFFES DU CŒUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voudrait-il songer à ajouter, aux subventions de recherche ordinaires, une subvention spéciale de recherche médicale destinée à encourager et à augmenter la recherche dont nous avons tant besoin au Canada ainsi qu'à nous permettre de prendre la tête en matière de recherches sur les greffes du cœur et les problèmes connexes?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question revête un caractère d'urgence. Peut-être cependant pourrions-nous permettre au ministre d'y répondre.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de faire soumettre cette question au Conseil de la recherche médicale. Comme le député le sait, c'est un organisme autonome qui présente ses rapports au Parlement par mon intermédiaire.

LE CABINET

LA RÉUNION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dirait-il à la Chambre quelles promesses il a faites hier aux membres de la Chambre de commerce du Canada pour qu'ils soient si ravis de leur entrevue avec lui?

[M. Schreyer.]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je leur ai dit que le gouvernement actuel est un excellent gouvernement et qu'il resterait vraisemblablement au pouvoir pendant assez longtemps. (*Applaudissements*)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le chef de mon parti m'a suggéré de demander au premier ministre quelle vérité il leur avait révélée, mais je n'oserais aller jusque-là. Par contre, puis-je lui demander s'il a promis quelque chose à la Chambre de commerce au sujet de ses objections contre l'assurance frais médicaux?

Le très hon. P.-E. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'est chargé de la déclaration à ce sujet. Je ne saurais dire que la Chambre de commerce en ait été particulièrement satisfaite.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors, je fais mieux d'en rester là.

M. George Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Une fois ses fanfaronnades terminées devant les membres de la Chambre de commerce, le premier ministre leur a-t-il fait part de son intention de laisser la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—QUESTION RELATIVE AU MAINTIEN DES FORCES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir et même d'intensifier ses forces de l'OTAN, vu les pressions exercées par les nations membres?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): C'est précisément là une question que le cabinet étudie avec assiduité, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIGÉRIA—LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'APPAREILS CARIBOU POUR LES VOLS DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Répondant hier à une de mes questions et à une question analogue du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), le premier ministre a dit que nous attendions toujours une réponse de la Croix-Rouge pour savoir si elle pourrait ou non utiliser nos avions Caribou destinés aux opérations de secours au Nigéria. Le ministre a-t-il maintenant reçu une réponse à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, me permet-on de répondre à cette question? Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

M. Nystrom: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien a-t-il présenté une demande à la Croix-Rouge nigériane relativement à l'utilisation de ces avions?

L'hon. M. Sharp: Bien entendu.

LA POSTE

LES INSTANCES DES ÉDITEURS DE REVUES AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Les éditeurs de revues agricoles lui ont-ils fait savoir que plusieurs d'entre elles devront peut-être cesser de paraître après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs postaux? Si oui, le ministre a-t-il étudié la situation?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de telles instances avant l'adoption du projet de loi. J'ai fait remarquer à leurs auteurs que, dans la plupart des cas, il y aurait moyen d'absorber les frais accrus en augmentant simplement les tarifs d'abonnement d'un montant aussi minime que 35c. par année.

LES PARCS NATIONAUX

GLACIER—L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou, en son absence, au ministre suppléant. Le gouvernement a-t-il autorisé, par la voix de la Commission des parcs nationaux, l'exploitation forestière dans le parc national Glacier, et plus spécialement dans le secteur qui longe la route transcanadienne, dans la passe Rogers? Si oui, quand les travaux commenceront-ils?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si la question est urgente. Si elle l'est vraiment, le député pourrait peut-être informer la présidence qu'il veut en discuter au moment de l'ajournement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TERRE-NEUVE—LA FERMETURE D'UNE USINE DE TRAITEMENT DU POISSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Eu égard à la fermeture récente d'une importante usine de traitement du poisson sur la côte ouest de Terre-Neuve et à la fermeture imminente de plusieurs autres entreprises similaires, le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernment a pris des dispositions pour remettre en vigueur les versements d'appoint au titre d'aide à l'industrie du poisson frais de l'Atlantique?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Je m'excuse, je n'ai pas entendu la première partie de la question.

M. Lundrigan: En raison de la fermeture d'une usine sur la côte ouest de Terre-Neuve, ce qui prive de travail 400 personnes, et de la fermeture imminente de plusieurs autres usines dans la même région, le gouvernement songe-t-il à remettre en vigueur les versements d'appoint à l'industrie du poisson frais?

L'hon. M. Davis: D'après mes renseignements, cette usine a un fonctionnement saisonnier et elle ferme normalement à cette époque de l'année. En tout cas, j'approfondirai la question.

M. Lundrigan: Comme 400 personnes ont été prématurément licenciées, le ministre nous dirait-il si son ministère collabore avec le gouvernement provincial et le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en vue de contrecarrer les effets de ce chômage?

L'hon. M. Davis: Oui, nous collaborons constamment avec le gouvernement de cette province.

L'AIDE EXTÉRIEURE

MOTION VISANT À L'ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le 10 novembre 1968,—Prise en considération de la motion:

Que le deuxième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présenté à la Chambre le mercredi 6 novembre 1968, soit agréé.

Le très hon. P.-E. Trudeau: L'une des forces du Canada, monsieur l'Orateur—l'une des qualités de la population canadienne qui me rendent fier d'être Canadien—c'est l'intérêt de nos concitoyens pour le bien-être des gens moins fortunés qu'eux. Il est sans doute vrai de dire que notre qualité d'êtres humains prime celle de citoyens. Les mesures adoptées par des gouvernements successifs pour alléger la souffrance des autres, ont reçu l'entier appui de la population. En plus de son programme d'aide extérieure, le Canada a envoyé sans se lasser des quantités considérables de vivres et de secours aux victimes de la famine et de désastres naturels. Nous avons souvent accueilli chez nous en grand nombre les malheureuses victimes de guerres et de bouleversements.

Nous sommes tous grandis par notre compassion pour notre prochain et par nos efforts pour les aider. Nous sommes grandis non parce que nous essayons d'apaiser notre propre conscience, non parce que nous avons besoin de nous vanter de nos sentiments humanitaires; nous sommes grandis parce que nous avons choisi la bonne ligne de conduite et que nous avons rendu une aide efficace.

Et pour moi, monsieur l'Orateur, voilà sur quoi porte tout ce débat aujourd'hui. A quoi bon se demander si les Canadiens veulent vraiment aider les malheureuses victimes de la guerre civile au Nigéria? Ils le veulent. Pourquoi se demander si un gouvernement canadien a le droit de s'engager dans une mission de secours à l'étranger? Il l'a. Il n'y a qu'une chose à se demander: le gouvernement s'est-il comporté correctement et sagement en agissant comme il l'a fait?

A ce propos, la correction ne se mesure pas aux chinoiseries administratives ou aux détails d'ordre technique. Je ne tenterai donc pas d'invoquer ces considérations pour justifier la politique canadienne. Mais dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, la sagesse ne se mesure pas non plus au volume de nos propres voix dans les tribunes internationales.

Si nous tenons vraiment et honnêtement à aider la population du Nigéria, la correction et la sagesse doivent se mesurer à l'efficacité de nos efforts. Ce ne sont pas les discours grandiloquents à l'Assemblée générale qui soulagent les victimes de la guerre; ce ne sont pas les actes qui prolongent les hostilités qui nourrissent les enfants affamés.

[*Français*]

Depuis plusieurs semaines, monsieur l'Orateur, le peuple canadien a manifesté beaucoup d'attention et de sympathie à l'égard du problème qui fait l'objet de nos discussions. Les opinions, les commentaires et les questions se sont multipliés à ce sujet. Un comité permanent a enquêté sur cette affaire.

Or, la guerre civile au Nigéria est particulièrement complexe. Ses racines sont liées à divers facteurs et remontent loin dans l'histoire de ce grand pays, et peut-être bien que seuls ceux qui sont engagés dans le conflit peuvent en mesurer l'intensité et en comprendre toute la signification. Quoi qu'il en soit, les Canadiens, comme individus, ont été vivement émus par les récits et par les images des souffrances éprouvées là-bas et ils se sont sentis engagés. Il est cependant nécessaire de saisir un point fondamental, à savoir qu'il s'agit d'une guerre civile et que la solution du conflit ne peut être que l'affaire des belligérants eux-mêmes. Bien sûr, ceux qui sont à l'extérieur peuvent offrir leurs services, mais ils ne peuvent imposer un règlement qui irait à l'encontre de la volonté de l'un ou de l'autre camp. A cet effet, les bons offices du Secrétaire général du Commonwealth, de même que ceux de l'Organisation de l'unité africaine, ont été et demeurent toujours disponibles, et j'espère qu'on voudra continuer à les utiliser.

Le fait est que durant toutes les hostilités, il y a eu des discussions périodiques entre les autorités nigérianes et les rebelles, et certaines d'entre elles se sont échelonnées pendant plusieurs semaines. Mais, il en ressort qu'il ne suffit pas de faire en sorte que les belligérants discutent ou même proclament l'urgence d'un cessez-le-feu. Ils doivent aussi être prêts à faire les concessions susceptibles de permettre un règlement pacifique, et c'est justement cet esprit de conciliation qui ne peut leur être imposé de l'extérieur.

Nous avons d'ailleurs exprimé, à plusieurs reprises, le fervent espoir du gouvernement de voir enfin les opposants de cette guerre tragique trouver assez de bonne volonté pour négocier une paix durable.

Lors de son témoignage devant le comité, le Secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, nous a aidés à comprendre certaines conséquences du problème. Il a expliqué, par exemple, qu'à plusieurs reprises, au cours des 18 derniers mois, certains compromis, qu'il jugeait, lui, de l'extérieur, tout à fait

acceptables, auraient pu être trouvés. Mais M. Smith ajoutait ensuite qu'il n'était pas possible d'espérer un règlement à moins que les deux parties elles-mêmes ne fassent des compromis, et je cite:

Les Biafrais devront faire des concessions sur le plan de la souveraineté et Lagos devra en faire sur le plan de la sécurité physique et de la viabilité économique.

Je rappelle cette déclaration, monsieur l'Orateur, pour bien préciser qu'un examen attentif de la question a été fait par ceux qui étaient en mesure d'offrir leurs bons offices et qu'il appartient aux belligérants eux-mêmes de trouver en eux un véritable esprit de conciliation, condition préalable de tout compromis. Il ne faut surtout pas que nous nous mettions dans la tête que nous, du Canada, sommes les premiers à avoir pris connaissance de cette guerre et que nous avons toutes les réponses. Nous ne les avons pas.

Et si le Canada tentait, d'une façon ou d'une autre, d'imposer quelque solution que ce soit au conflit, cet effort serait une intervention dans les affaires intérieures d'un autre pays.

• (3.20 p.m.)

[*Traduction*]

La politique adoptée par mon gouvernement à cet égard se fonde, à juste titre, sur des considérations humanitaires. Mais ce qu'un gouvernement ne peut faire dans cette situation comme dans toute autre, c'est de s'écarter de sa politique étrangère en général ou des vues d'ensemble qu'il a soigneusement énoncées sur le monde. Notre politique tient donc compte de notre attitude à l'égard des aspirations des pays en voie de développement, et de notre position au sein du Commonwealth et des Nations Unies; elle nous incite à nous montrer réalistes et à toujours vouloir jouer un rôle utile et sérieux sur la scène mondiale. Je tiens à souligner ce sens des responsabilités en matière de politique étrangère, parce que cette idée s'applique tout spécialement à la question du Nigéria et aussi parce que nous sommes convaincus qu'avec les complexités croissantes auxquelles nous faisons face dans les affaires internationales, il est de plus en plus important que les pays comme le Canada montrent qu'ils ont le sens de leurs responsabilités.

Nous sommes témoins d'une guerre civile tragique et sanglante au Nigéria, dans un pays du Commonwealth avec qui nous avons noué de solides liens d'amitié. Je ne songe pas ici aux chinoiseries administratives, aux formalités protocolaires ou aux subtilités diplomatiques. Il s'agit d'un fait bien réel. De nos jours, la pratique internationale tient pour un devoir juridique fondamental de ne pas intervenir dans les affaires internes d'un autre État. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa déclaration unanime sur la non-intervention, en 1965, décrivait cette obligation en termes non équivoques:

Aucun État n'a le droit, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, de s'immiscer dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre État.

Certes, le souci de tous les pays du monde de favoriser et de protéger les droits fondamentaux de l'homme a permis à l'Assemblée de surmonter utilement les objections soulevées dans le passé et portant que la simple discussion de ces droits constituait une forme d'intervention. Toutefois, dans ce cas-ci, on n'a pas, d'une façon générale, manifesté le désir de voir débattre cette question aux Nations Unies. De plus, pour ce qui est d'une intervention réelle par laquelle les Nations Unies s'aventureraient sur le territoire d'un État sans son consentement, on voudra bien comprendre que c'est seulement dans des circonstances extrêmes, alors qu'il faudrait sauvegarder ou rétablir la paix et la sécurité internationales, que l'organe approprié des Nations Unies pourrait autoriser ou approuver une telle intervention.

Pour de nombreux États du monde—ceux qui ont récemment accédé à l'indépendance—le principe de la non-intervention demeure une considération dominante. Qu'il me suffise de rappeler que, malgré toute la préoccupation des pays de l'Afrique à l'égard des revendications des indigènes de la République Sud-africaine, aucun pays africain n'a jamais laissé entendre que les Nations Unies avaient le droit de violer l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud. Pour ce qui est du Sud-Ouest africain, vu son mandat spécial, la question est distincte et ne doit pas être confondue. Si donc les Africains, par crainte de créer un précédent qui pourrait les desservir plus tard, n'ont pas invoqué l'argument de l'intervention en Afrique du Sud pour des motifs humanitaires, il est peu probable que toute tentative du Canada d'intervenir au Nigéria ne suscite autre chose qu'une violente opposition.

On a proposé avec insistance à la Chambre et dans la presse que le Canada soulève la question aux Nations Unies. Malgré ce que je viens de dire, je tiens à assurer les Canadiens que nous y avons mûrement réfléchi. Nous avons eu des consultations intensives avec d'autres délégations, à New York; en septembre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a sollicité l'opinion du secrétaire général des Nations Unies par la voie de messages; nos missions à l'étranger ont demandé des avis; je me suis personnellement entretenu avec le secrétaire général de cette question, ainsi que d'autres. Toutes ces

démarches, mes conversations avec le secrétaire général, les sondages incessants effectués au niveau officiel aux Nations Unies et dans plusieurs capitales étrangères, m'ont confirmé dans ma conviction: essayer d'inscrire le conflit nigérian à l'ordre du jour de l'Assemblée générale non seulement provoquerait l'irritation et l'amertume de Lagos et des États membres de l'Organisation de l'unité africaine, mais se solderait encore par un échec total puisque la procédure exige l'appui de 63 autres membres. Vu la résolution adoptée par l'Organisation en cause, même une infime fraction ne se rangerait pas de notre côté. Et il ne faut pas oublier que sur les 126 États membres de l'ONU, 42 sont des États du continent africain.

On nous dit qu'il existe une autre solution en dehors de l'Assemblée générale: une commission. Si nous essayions d'entreprendre des pourparlers par le truchement d'une commission de l'Assemblée générale, en supposant un instant que la chose soit possible, non seulement nos démarches seraient litigieuses, elles auraient encore des résultats contraires à ceux que nous espérons. Les sondages dont je viens de parler et d'autres investigations ont laissé entrevoir les effets probables de tentatives de ce genre: Premièrement, hostilité et opposition de presque tous les États africains. Les relations à long terme que le Canada entretient avec ces pays, actuellement productives et cordiales, seraient compromises pour plusieurs années, tant sur un plan bilatéral que multilatéral. Le fait que l'Organisation de l'unité africaine s'est déclarée par 33 voix contre 4 adversaire de toute intervention, ne laisse plus subsister aucun doute à cet égard. Deuxièmement, le Nigéria exigerait que nous cessions de participer aux opérations de secours dans n'importe quelle partie du pays. Troisièmement, on nous demanderait de nous retirer de l'équipe internationale d'observateurs au Nigéria.

Il me suffit d'ajouter que, selon le gouvernement, le Canada serait inexcusable d'adopter une politique aussi irréfléchie. (*Applaudissements*)

Même si elle réussissait à apaiser les sentiments des Canadiens que la question préoccupe, elle serait erronée. Voilà pourquoi j'hésite à tendre les liens amicaux authentiques et très solides qui unissent le Canada au Nigéria et aux autres États africains. J'ai donc assuré le général Gowon de l'appui soutenu que nous accordons à son gouvernement en qualité de gouvernement de tout le Nigéria. Je lui ai aussi fait part de notre désir de voir bientôt se terminer les hostilités au Nigéria à des conditions permettants aux Nigérians de vivre dans un régime fédéral fournissant des garanties suffisantes de sécurité personnelle et économique à tous les habitants. Le général Gowon nous a de son côté assuré de son intention de fournir ces garanties et a accueilli avec satisfaction la compréhension et l'intérêt des Canadiens.

Mes observations à propos des mesures prises par l'intermédiaire des Nations Unies s'appliquent aux initiatives proposées par l'entremise du Commonwealth. Comme les Nations Unies, le Commonwealth est une association d'États souverains qui, il est vrai, sont unis par des liens d'affection spéciaux mais qui ne doivent pas, de par la tradition, s'ingérer dans les affaires des autres ou les discuter aux réunions du Commonwealth. Le Commonwealth a l'avantage exceptionnel de jouir des bons offices du secrétaire général, dont j'ai parlé tantôt. Les députés qui connaissent le témoignage de M. Arnold Smith au comité permanent savent qu'il a travaillé sans relâche à chercher une solution. Ses efforts n'ont pas réussi, mais ils ont maintenu une voie de communication entre les opposants.

• (3.30 p.m.)

Dernièrement, on a proposé que le Canada tente d'obtenir un cessez-le-feu. On prétend que l'initiative ne comporterait pas de jugement politique ou moral de la cause de l'une ou l'autre partie, et ses défenseurs s'expriment ainsi: Que les combats cessent et la paix reviendra. Je suis d'accord en théorie, mais c'est beaucoup compliqué en pratique, comme l'indique le compte rendu des discussions qu'ont déjà eues les parties au conflit nigérian au sujet d'un éventuel cessez-le-feu. Il est évident que des considérations politiques entrent en cause. Par exemple, à un certain point, les rebelles exigeaient, pour un arrêt des combats, le retrait des troupes fédérales au-delà des frontières d'avant le conflit et, d'après les Nigérians, ce geste mettrait cinq millions et demi de non-Ibos sous le régime Ibo, sans qu'ils puissent choisir. Cet exemple montre que, dans ces conditions, la suspension des hostilités n'est pas une proposition simple, à étudier indépendamment des facteurs politiques. Dans les circonstances actuelles, tout arrêt des combats suppose une importante concession de principe de part ou d'autre. Je ne soutiens pas qu'un cessez-le-feu soit indésirable ou impossible, mais je dis qu'il serait difficile à réaliser.

Monsieur l'Orateur, j'essaie de faire comprendre le contexte juridique, moral et politique dans lequel le gouvernement a considéré le conflit qui oppose les hommes d'un pays ami. Depuis le début, il me semble évident que le souci du peuple canadien, dans cette situation, est que son gouvernement agisse pour soulager la souffrance humaine, sans

intervenir dans la politique en jeu ni servir d'instrument à l'avancement des aspirations politiques d'un côté aux dépens de l'autre.

Nous avons relevé le défi; nous tâchons de répondre au souci des Canadiens. Rien ne me plairait davantage que d'annoncer ici, aujourd'hui, la fin de la guerre civile au Nigéria. Il m'importe peu que cette fin se réalise par l'intervention spéciale du Canada. Je cherche une solution, pas nécessairement une solution «fabriquée au Canada». Il est important que la guerre cesse, que l'on évite les inutiles pertes de vie et que les actes des Canadiens et de leur gouvernement soient honorables. Jusqu'ici nos actes ont été honorables, et j'aimerais rappeler brièvement ce qu'a fait le gouvernement.

Le gouvernement s'est préoccupé de la situation au Nigéria bien avant que les Canadiens se rendent compte du problème et que les honorables vis-à-vis commencent à poser des questions. Nos liens avec le Nigéria ont été solides, affectueux et réciproquement avantageux, d'où l'inquiétude croissante avec laquelle nous avons vu se détériorer la situation en 1966 et 1967. Lorsque la sécession s'est produite et que les combats ont éclaté, nous avons craint de plus en plus que ce conflit ne brise de façon irréparable l'armature de ce pays membre comme nous du Commonwealth. Nous avons dit au gouvernement de Lagos qu'une solution pacifique nous semblait préférable à un règlement militaire. Nous avons appuyé les efforts du secrétaire général du Commonwealth en vue d'amorcer des négociations. Par la suite, nous avons appuyé l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine dans le même sens. Et nous avons à maintes reprises prié le gouvernement nigérian, que nous continuons à reconnaître comme gouvernement de tout le Nigéria, de chercher un règlement pacifique et négocié.

Au plan de l'action, le gouvernement canadien s'est concentré sur l'assistance humanitaire à ceux qui sont dans le besoin. Nous nous y intéressions bien avant que le problème humain devienne aigu et fasse l'objet d'une vaste publicité. Dès février de cette année, nous avons formulé des instances auprès du gouvernement fédéral du Nigéria, insistant sur une coopération plus étroite avec la Croix-Rouge internationale pour les vols de secours en territoire tenu par les rebelles. Depuis lors, nous avons souvent discuté de sujets connexes avec les autorités du Nigéria, qui toujours nous ont écoutés cordialement et expliqué leur position. De ces explications, il ressort, par exemple, qu'elles sont depuis longtemps disposées à ouvrir des corridors terrestres et aériens pour permettre le mouvement des secours, sentiment, devrais-je préciser, que ne partagent pas les rebelles.

En mai, bien avant que cette pénible guerre ait fait constamment l'objet de questions à la Chambre, le Comité international de la Croix-Rouge a demandé d'urgence au Canada une aide financière pour ses opérations au Nigéria. Nous avons répondu par une importante subvention en argent. En juillet, nous avons affecté un demi-million de dollars d'assistance en vivres pour le Nigéria et nous avons envoyé un premier chargement de vivres à Lagos par Hercules. A ce moment, nous avons décidé, en principe, de fournir des avions Hercules pour établir un pont aérien sous les auspices de la Croix-Rouge, si l'accord des deux parties était obtenu pour leur utilisation.

En août, nous avons prêté les services d'un expert canadien à la Croix-Rouge internationale pour aider cette organisation à étudier la possibilité d'augmenter et d'améliorer le transport de secours par avion.

En septembre, on a fourni une nouvelle aide alimentaire d'un demi-million de dollars. Les importants convois de vivres prévus par ces affectations sont parvenus par mer dans cette zone au début du mois, et nous apprenons qu'ils atteignent les centres avancés d'où la Croix-Rouge les distribue aux civils dans le besoin. Ce sont là des contributions importantes que le gouvernement a faites au nom du peuple canadien. Le gouvernement nigérian l'a d'ailleurs chaleureusement reconnu. Mais ce n'est pas tout. De nouvelles et importantes quantités de vivres seront expédiées du Canada.

Des organisations canadiennes privées ont également fourni des contributions importantes. Leur travail devrait être apprécié et encouragé. J'adresse un hommage particulier à la Croix-Rouge canadienne, qui s'est toujours occupée de ce problème et qui travaille avec patience et ardeur à aider et à réconforter les personnes qui souffrent dans toutes les zones de combat du Nigéria.

[*Français*]

Le problème le plus aigu, monsieur l'Orateur, a été celui du transport. La Chambre est d'ailleurs au courant des efforts sincères et soutenus du gouvernement à cet égard. De façon générale, on n'a fait état que du transport aérien en zone rebelle. Mais il s'agissait là, en vérité, d'un second choix, car l'utilisation de corridors terrestres dans la région orientale permettrait le transport de quantités de secours plus importantes. De cette façon-là, on pourrait faire face à la situation nettement mieux que par des vols hasardeux dans un corridor aérien au-dessus de la jungle, à proximité d'avions transportant des armes. Les rebelles se sont cependant constamment opposés aux propositions de la Croix-Rouge et du Nigéria quant à l'utilisation de

corridors terrestres, et bien qu'on puisse comprendre leurs préoccupations d'ordre militaire, on peut certes mettre en doute le bien-fondé de pareille priorité. A mesure que l'approvisionnement en nourriture diminue, il devient clair que même les transports aériens les plus efficaces et les mieux organisés ne suffiront plus à la tâche. Donc, le transport terrestre demeure la seule solution adéquate. Encore faudrait-il le consentement du Colonel Ojukwu.

Quant au transport aérien, considérons d'abord que la Croix-Rouge nous a demandé des avions de type Hercules, parce que leur capacité exceptionnelle et certaines autres particularités les désignaient, on ne peut mieux, pour ce genre de travail. Or, cette requête entraînait l'utilisation d'avions des Forces armées canadiennes et, par voie de conséquence, nous obligeait à obtenir l'autorisation au préalable des autorités nigérianes. Cette autorisation s'imposait non seulement pour les vols au-dessus des territoires sous contrôle gouvernemental, mais aussi pour les vols en territoire rebelle, puisqu'il s'agissait de territoires sous souveraineté nigériane. Le Nigéria a alors précisé qu'il considérerait comme des «actes d'hostilité» tout vol d'avion en territoire rebelle qu'il n'aurait pas préalablement autorisé. Nous n'allions pas, en tant que gouvernement ami—et responsable—passer outre à cet avertissement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a donc tenté d'obtenir du gouvernement nigérian la permission de survoler le territoire rebelle. A force de diligence et de persévérance, cette permission était obtenue le 8 octobre. La seule condition stipulée par les autorités nigérianes était que les avions canadiens devaient effectuer leur mission sous les auspices de la Croix-Rouge. On nous fit également savoir que cette permission ne vaudrait plus si le transport se faisait sous les auspices d'autres organismes, par l'entremise des églises, par exemple. C'est donc avec l'autorisation du gouvernement nigérian que nos avions canadiens de type Hercules se sont rendus à Lagos l'été dernier.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

J'aimerais ici m'arrêter un instant pour rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'inviolabilité du territoire et sur les principes du droit international qui préconisent la non-intervention. Nous avons beau affirmer que dans tel ou tel cas, il est possible ou nécessaire d'atténuer ces principes, n'oublions pas que nous ne pouvons pas prendre nous-mêmes la responsabilité d'une telle décision, car ce serait nous placer au-dessus de la loi, nous instituer juges dans notre propre cause.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Les règles de conduite internationales ne sont pas parfaites, mais elles sont conçues pour maintenir l'ordre. Les enfreindre, parce que nous croyons avoir raison, peut seulement entraîner le chaos.

A la suite de l'accord intervenu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Commissaire général du Nigéria aux Affaires extérieures, un avion canadien Hercules a bien participé, pendant quelques jours, au transport aérien de secours dans la zone rebelle. Pendant cette période, il a joué un rôle très significatif, transportant 20 tonnes de vivres à chaque voyage. Cependant, notre expérience nous a rapidement appris qu'il serait préférable que les avions de secours effectuent des vols de jour; on pourrait ainsi accroître le nombre et la sécurité des vols, ainsi que la quantité de vivres livrée aux nécessiteux. Nous ne pouvions voir pourquoi les autorités rebelles refusaient d'autoriser les vols de jour, si elles tenaient vraiment à recevoir les quantités de ravitaillement nécessaires à leur population.

C'est à peu près à ce moment-là que j'ai décidé, étant en consultation incessante avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et me fondant sur le flot continu de renseignements communiqués au gouvernement par ses missions en Afrique et ailleurs, qu'il serait opportun d'envoyer à Lagos un représentant du premier ministre du Canada chargé de discuter avec le chef de l'État nigérian le désir qu'a le Canada de voir la guerre finie au plus tôt. J'ai donc prié mon adjoint législatif, le professeur Ivan Head, qui avait déjà été au Nigéria, de prendre l'avion pour Lagos où il s'entretiendrait en mon nom avec le général Gowon. Nous n'avons pas pris cette initiative avec l'idée que le Canada était le dépositaire d'une sagesse inaccessible aux Nigérians, ni que nous posséderions le sésame ouvre-toi de l'impasse. J'ai confié à M. Head la mission d'explorer les meilleures voies de secours de la part du Canada, et aussi celle d'assurer au général Gowon que le Canada tient à voir les hostilités cesser au Nigéria et à voir s'établir un État fédéral qui garantirait la sauvegarde des droits politiques et économiques de toutes les minorités.

Cette initiative a porté fruit. Au cours des entretiens du professeur Head avec le général Gowon, il apparut que les Nigérians ne verraient aucune objection à des vols diurnes de secours par la Croix-Rouge. A mes yeux, cette déclaration est l'une des plus significatives qui aient été faites dans cette suite d'événements, car elle prouve la bonne foi du gouvernement fédéral militaire de Lagos.

Le 4 novembre j'ai donc lancé mon appel aux autorités rebelles pour qu'elles permet-

tent aux avions de secours d'atterrir de jour dans leur territoire. Peu après, nous apprenions que les Nigérians ne permettaient plus les vols nocturnes en territoire rebelle. Il était évident que le gouvernement fédéral voulait renforcer les mesures militaires contre les livraisons d'armes de plus en plus abondantes, qui se faisaient la nuit.

Comme je l'ai dit à la Chambre, mon appel a été transmis aux autorités rebelles par le comité international de la Croix-Rouge et bien qu'il y ait de cela plusieurs jours, nous n'avons pas reçu de réponse précise. Nous sommes à l'affût de tous les moyens possibles de commencer les transports de jour. Les députés comprendront la raison pour laquelle nous ne pouvons accepter telles quelles toutes les déclarations attribuées à de soi-disant porte-parole des rebelles. Ces déclarations n'ont pas cessé de se révéler contradictoires. Je tiens d'autre part à souligner que nous ne rejetons pas ces déclarations par principe. Dans chaque cas, comme dans celui du message que m'a adressé hier le député de Greenwood (M. Brewin), nous nous efforçons, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, de vérifier l'authenticité de la communication. Il y a des dizaines d'années que cet organisme remplit d'une façon digne d'éloges ce rôle d'intermédiaire. Nous ne voyons aucune raison de douter ni de l'intégrité ni de l'efficacité de la Croix-Rouge à cet égard. (*Applaudissements*)

Notre avion stationné à Fernando Póo n'a pas chômé. Il a rempli plusieurs tâches utiles pour la Croix-Rouge dans l'accomplissement de son travail dans la région du Nigéria; mais s'il reste incapable de participer au pont aérien pour atteindre la région rebelle, la responsabilité retombe carrément sur le régime d'Ojukwu.

Nous avons aussi offert un avion pour transporter des approvisionnements de secours dans les régions occupées par les troupes fédérales dans la partie orientale du Nigéria. A cette fin, un Hercules a volé à Lagos en octobre, accompagné d'officiers de reconnaissance dont la tâche était de répérer des pistes d'atterrissage. Les intéressés ont été désolés d'apprendre que les aéroports de l'avant ne pouvaient être utilisés de façon soutenue pour les vols de secours par des avions de cette dimension sans causer des dommages permanents aux pistes d'atterrissage. Les fondations de la piste à Enugu ont été affaiblies par les pluies diluviennes prolongées, les pires dans toute l'histoire du Nigéria; la piste à Calabar, mal construite, était de plus emdommagée par suite des combats qui ont lieu dans cette région.

Pendant son séjour à Lagos, M. Head a donc discuté avec le général Gowon et les hauts fonctionnaires une offre d'avions plus légers qui remplaceraient les Hercules. Le gouvernement du Nigéria a exprimé le désir de recevoir du Canada des appareils Caribou et mon gouvernement a déclaré qu'il y consentirait. Néanmoins, comme je l'ai répété hier à la Chambre, la politique du gouvernement du Canada a toujours été de remettre des secours non pas au gouvernement nigérian ni aux autorités rebelles, mais à la Croix-Rouge, qui doit les gérer et les répartir avec impartialité, suivant les besoins de la population civile. La Croix-Rouge nigériane nous a informés qu'elle n'est pas en mesure, actuellement, d'utiliser avec efficacité le Caribou. On nous a demandé de retarder l'envoi des avions, et c'est ce que nous avons fait.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un autre aspect important du problème nigérian. Comme le comité a étudié longuement la participation canadienne à l'équipe internationale d'observateurs, je n'ai donc pas besoin d'entrer dans les détails. Je dois dire, toutefois, que l'apport du Canada semble avoir été des plus valables. Nous sommes heureux de continuer à prendre part à l'activité soutenue de l'équipe. Au début, on ne s'est pas gêné pour accuser le gouvernement fédéral du Nigéria de génocide. Je crois que ce gouvernement a fait preuve de sagesse en invitant des observateurs et des organisames de divers pays à venir se rendre compte par eux-mêmes de la situation. L'équipe d'observateurs a réfuté ces accusations spécieuses. Pour notre part, nous prenons cette initiative très au sérieux et nous voulons que nos observateurs puissent se déplacer librement, étudier la situation et en faire rapport complètement et franchement. C'est ce qu'ils ont fait, ainsi que l'observateur des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de rendre un hommage personnel aux officiers canadiens et aux équipages des avions canadiens qui ont participé aux opérations de secours, pour le courage et la compétence avec lesquels ils se sont acquittés de fonctions un peu différentes de leurs activités normales. Nous sommes fiers d'eux. (*Applaudissements*)

• (3.50 p.m.)

En ce qui concerne notre personnel navigant, monsieur l'Orateur, j'ai le grand plaisir d'informer la Chambre que le comité international de la Croix-Rouge (CIRC) a transmis à la Croix-Rouge canadienne ses éloges quant à l'efficacité et au comportement de l'équipage des avions Hercules stationnés actuellement à Fernando Póo. D'après le commissaire natio-

nal pour la Croix-Rouge canadienne, ce message chaleureux est particulièrement significatif, car aucun message de ce genre n'a été reçu par le CIRC en Suisse de la part de ses représentants en Afrique au sujet d'un autre équipage d'avion.

Le problème du Nigéria comporte de nombreux aspects différents. Beaucoup de renseignements ont été fournis au comité permanent et le peuple canadien, je crois, comprend mieux maintenant les ramifications du problème; il est également mieux en mesure de comprendre l'attitude du gouvernement canadien. En terminant mes remarques, j'aimerais encore une fois exposer brièvement cette attitude. Le gouvernement partage la grande préoccupation des Canadiens en ce qui concerne les souffrances endurées au Nigéria et il veut sincèrement aider à les alléger. Il le fait actuellement d'une façon généreuse et responsable. Nous continuerons à accorder de l'aide et nous l'accroîtrons, si possible, afin d'alléger la souffrance humaine. De plus, nous tâcherons par tous les moyens de favoriser un règlement pacifique du différend nigérian. Nous nous posons la même question au sujet de toute mesure proposée: sera-t-elle efficace?

Le Canada a l'intention de demeurer ami avec tous les peuples du Nigéria longtemps après le règlement du différend actuel, et d'être en mesure de jouer un rôle utile et d'aider les États africains à résoudre leurs problèmes. Nos politiques jusqu'ici ont été élaborées avec cet objectif en vue. Tous les renseignements que nous avons reçus des deux parties du Nigéria indiquent que nous avons réussi jusqu'ici.

Il faut que le supplice des peuples du Nigéria cesse le plus tôt possible. Par contre, il faut sauvegarder et assurer le bien-être futur des peuples nigérians. Il ne faudrait pas, dans notre impatience d'atteindre le premier objectif, ternir notre réputation et réduire notre efficacité au point que les parties en cause ne nous permettraient pas plus tard d'aider au relèvement à long terme du Nigéria. (*Applaudissements*)

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Où se trouve le Biafra? Il y a un an, un certain nombre de gens dans le monde pouvaient répondre à cette question; aujourd'hui, il y en a beaucoup plus. Un grand nombre de Canadiens savent que le Biafra constitue la partie Est du Nigéria, en Afrique occidentale. Nous savons aussi que ses habitant ont peur, qu'ils ont faim, et qu'ils meurent Nous avons vu les ventres distendus des enfants, nous avons vu leur regard. On nous dit que les droits de la souveraineté nous interdisent de réagir—la souveraineté, ce concept fossilisé, ossifié, hérité du XIX[e] siècle. Que de morts et d'agonies subies en son nom!

[Le très hon. M. Trudeau.]

On nous dit: nous ne pouvons rassasier les affamés tant que la distribution de pains et de poisson n'aura pas été réglée avec les autorités gouvernementales compétentes. Après tout, le protocole passe avant les protéines, et la diplomatie a le pas sur la digestion. Les hommes seraient-ils devenus captifs des concepts? Les sentiments d'humanité doivent-ils être refoulés au nom d'anciens adages au sujet de la souveraineté et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays?

Dans son livre, *The Secular City*, Cox écrit qu'il n'y a plus de mystères dans le monde. L'homme sait désormais comment gouverner le monde; il a en son pouvoir les moyens de le faire, il peut contrôler les événements. Je prétends que la principale tragédie de la guerre civile au Nigéria, c'est que la communauté internationale a choisi de s'en laver les mains. (*Applaudissements*)

Ses représentants émettent des platitudes au lieu d'agir. Cela doit-il vraiment être la mission de l'homme sur terre? Allongerons-nous le catalogue de notre incurie dans tant de régions du monde?

Je suppose qu'il y a eu un moment, au cours de la longue lutte que l'homme a dû livrer pour se civiliser, où il ne savait pas comment réagir contre la faim, la guerre, la mort et les nombreuses autres forces qui l'assaillaient. Mais l'homme le sait maintenant. Ses granges regorgent de vivres, ses entrepôts sont remplis de médicaments, ses hangars renferment de nombreux avions. L'homme sait que la guerre n'est pas une façon acceptable de résoudre les problèmes politiques. Et pourtant, il pérore, il se justifie, il demeure inactif.

Est-il étonnant que beaucoup de gens avertis aient des doutes sur l'utilité des Nations Unies sous leur forme actuelle? Un organisme mondial, comprenant 126 pays, ayant pour fondement la paix et la dignité humaine, peut-il s'attendre à moins que du désespoir quand elle ne trouve aucun moyen pour répondre à une suppression massive des droits de l'homme et de la vie humaine? Je dis honte à l'organisation des Nations Unies qui opère en vertu d'une charte qui l'autorise à maintenir la paix mais pas à intervenir dans un désastre provoqué par l'homme où, chaque semaine, meurent des milliers d'êtres humains.

Dans un éditorial du *Saturday Review*, du 24 août, Norman Cousins, porte-parole éloquent pour un monde nouveau et meilleur, écrivait:

> Biafra est un mot de six lettres qui exprime la honte universelle. D'abord, honte au gouvernement nigérian, qui essaie d'obtenir la soumission des Biafrais en les faisant mourir de faim, honte aux Biafrais, incapables d'en venir à un arrangement avec les hauts fonctionnaires nigérians sur les conditions exigées pour obtenir que des secours d'urgence passent le blocus.

Et à la liste de M. Cousins, j'ajoute, honte au Canada, qui a atermoyé et tergiversé quant au rôle qu'il aurait pu jouer, et honte à son gouvernement qui s'est laissé ligoter, paralyser par le principe de la non-intervention.

Mais il ne s'agit pas, au fond, d'intervention—pour paraphraser les propos de M. Cousins—il s'agit de savoir si le Canada a deux poids et deux mesures. Devenons-nous inventifs et courageux uniquement lorsque l'intérêt national est en cause? Est-il inconcevable que la plus grande chose que nous puissions faire dans l'intérêt national soit de nous engager dans une question d'intérêt humain? Les Canadiens veulent s'engager envers les Nigérians et les Biafrais et envers ceux qui ont subi les effets de cette guerre sinistre.

Je n'ai pas besoin d'exposer en détail les liens qui unissent le Canada au Nigéria et au Biafra. Les relations étroites fondées sur l'expérience personnelle de nos missionnaires, de nos hommes d'affaires, de nos enseignants et de nos étudiants dans ces pays sont des réalités de la vie canadienne depuis longtemps. En fait, le comité a entendu à cet égard le témoignage éloquent d'un étudiant canadien, M. Leith Bezanson, dont la déposition était fort supérieure à celle d'un grand nombre d'autres personnes, bien plus âgées, qui ont comparu devant le comité. Ce sont ces rapports étroits qui unissent le Canada au Nigéria et au Biafra qui nous ont portés à nous intéresser à cette guerre si profondément et, si l'on peut dire, de façon personnelle. Cet intérêt s'est manifesté dans nos périodiques qui, dès mars dernier, exhortaient le gouvernement canadien à prendre des mesures pour faire cesser l'expédition d'armes au Nigéria et au Biafra. C'est également en mars que notre comité des affaires extérieures a entendu pour la première fois les témoignages donnant l'historique de la guerre entre le Nigéria et le Biafra.

L'énormité de la tragédie retombe sur nous tous bien que dans des corridors de cet édifice j'entende certains se demander pourquoi nous consacrons une journée à une pareille question. Je laisse à d'autres le soin de juger cet étonnement. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi, à une époque de tragédie internationale, on ne s'attendrait pas à une réaction de la part du Parlement d'un grand pays. Quel a été le nombre de victimes de la guerre et de la famine? Il est difficile de le dire, mais nous savons qu'elles étaient en grande partie inutiles et qu'elles étaient la conséquence d'une guerre qui aurait pu être arrêtée ou atténuée si les gouvernements du monde avaient pris les mesures appropriées en temps opportun.

Je vais entreprendre aujourd'hui, dans un discours qui sera plus long que la plupart de ceux que j'ai prononcés à la Chambre, d'examiner la réaction de notre gouvernement en face de cette tragédie internationale. Il faut se rappeler d'abord qu'après le mois de mars, alors que les Canadiens invitaient le gouvernement à agir, les représentants qui siègent sur les banquettes ministérielles se souciaient d'élire l'actuel premier ministre au congrès du leadership de son parti, et qu'ils étaient incapables de s'attarder beaucoup aux affaires extra-territoriales; peu de temps après, nous étions tous préoccupés par les élections fédérales. Enfin, au début octobre, le premier ministre a cru bon de feindre l'ignorance en demandant aux journalistes «Le Biafra, où est-ce?» Les ministres ont été lents à prendre réellement conscience du problème.

• (4.00 p.m.)

Mais en toute justice, disons-le, le gouvernement a bien accordé des subventions de secours au Biafra. Le 11 juillet, on remettait $60,000 à la Croix-Rouge. Le 30 juillet, on envoyait des marchandises d'une valeur d'un demi-million. Le 19 septembre, on accordait un autre demi-million. Mais le Canada n'a pas lieu d'être béat ou benoît à cause de ces dons. Le gouvernement des États-Unis, sans tapage et sans pression du public, a donné, le 8 novembre, 12 millions de dollars et les Américains ont fourni un montant supplémentaire de cinq millions en dons bénévoles. Les gouvernements européens, avec la même discrétion, sont venus en aide aux Biafrais victimes de la guerre. Le Canada n'a pas lieu d'estimer qu'il a posé des gestes exceptionnels.

A certains égards ces dons nous portent à la tristesse. Quel pourcentage de nos marchandises sont parvenues aux nécessiteux? Quelle quantité de notre morue salée ira dans les marmites des mères dont les enfants manquent de protéines? Nos médicaments servent-ils vraiment sur les lieux de combat? Jusqu'à quel point notre générosité s'est-elle perdue dans le chaos et a-t-elle perdu son utilité faute de moyens de transport suffisants pour amener ces vivres aux nécessiteux? Ces questions sont restées sans réponse et n'en auront peut-être jamais. A cause de la piètre attitude de notre gouvernement, on s'interroge sur la satisfaction que l'on est en droit d'éprouver quant aux dons consentis par ce dernier.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais passer à notre triste et honteux échec, alors que le travail qui nous réclamait était peut-être celui auquel nous étions le plus aptes. Dès le début de l'été, tous ceux qui s'intéressaient à l'aide au Biafra reconnaissaient que le besoin le plus urgent était celui de transports aériens appropriés. Dès lors aussi, les Hercules étaient considérés comme les meil-

leurs avions disponibles. Notre commandement du transport aérien possède plus de vingt appareils Hercules. Il était évident que le Canada pouvait fournir les avions requis. Mais qu'a fait le gouvernement actuel? Le 12 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a mentionné pour la première fois la possibilité que le Canada fournisse des Hercules. Toutefois, la proposition était conditionnelle: seule la Croix-Rouge devait distribuer nos secours et diriger nos avions, et il fallait obtenir une autorisation de toutes les autorités intéressées avant de permettre à nos avions de décoller. Si les églises s'étaient soumises à cet ensemble de formalités, les morts auraient été beaucoup plus nombreux.

On a pris cette décision, tout en sachant fort bien que les églises étaient des intermédiaires beaucoup plus efficaces que la Croix-Rouge et que les autorités compétentes qui autorisaient les vols *de facto,* ne faisaient rien pour les intercepter. Cependant, je crois qu'on nous a avertis au milieu de l'été que le Canada devait être prudent, sans quoi le Nigéria pourrait lui déclarer la guerre. Je dois dire que cette absurdité manifeste n'a pas été prise au sérieux dans les milieux autorisés du Canada. Le résultat, facile à prévoir, de notre prudente décision fut qu'il fallut attendre le 12 octobre, 90 jours après la première proposition du ministre, pour que le premier Hercules quitte le Canada, à destination du Nigéria. Et ce n'est que 18 jours plus tard que le premier appareil est arrivé au Biafra.

C'est un amer bilan. Les Canadiens et leurs représentants à la Chambre avaient espéré que le gouvernement agirait. Nous avions accueilli avec joie l'annonce tardive mais encourageante du premier ministre, parlant de vols futurs. Mais un sentiment de courroux, d'amertume même, nous a envahis devant le retard de 18 jours imposé à nos avions, immobilisés dans divers aéroports tropicaux. Le 16 novembre, jour où un appareil Hercules a quitté le Nigéria pour rentrer au Canada, notre courroux a fait place à la honte; nos dirigeants semblaient ne pas pouvoir ou ne pas vouloir agir aussi hardiment que l'exigeait la situation. Les tentatives réitérées du premier ministre pour en rejeter le blâme sur les Biafrais ne faisaient que rendre cette honte plus intolérable.

Alors, monsieur l'Orateur, le gouvernement prit l'ultime de ses futiles initiatives. Il a proposé d'envoyer des avions Caribou au Nigéria. Comme on pouvait s'y attendre, la Croix-Rouge a écarté la proposition. Il eût suffi d'un simple coup de téléphone aux fonctionnaires et organismes du Canada préposés aux opérations de secours pour confirmer l'inaptitude de cet appareil léger. Nous reconnaissons, monsieur l'Orateur, que toutes les causes de l'échec des tentatives du gouvernement actuel de faire le bien à contrecœur, ne dépendaient pas entièrement des députés des banquettes ministérielles.

Mais la mesure dans laquelle le Canada se sentait obligé d'obtenir la permission de ceux qui accordaient *de facto* l'autorisation de vols dépendait sûrement du gouvernement; la décision de recourir uniquement à la Croix-Rouge relevait également du cabinet. L'énergie avec laquelle notre gouvernement a donné suite à la politique de contact avec les autorités laissait grandement à désirer. A titre d'exemple, je me reporte à la déclaration du 22 octobre du ministre à la Chambre, portant que les vols devaient attendre l'approbation des autorités de la Guinée équatoriale, autorités qui, comme il l'a expliqué allégrement, restaient introuvables.

Les députés et le peuple canadien ont eu nettement l'impression que le gouvernement a eu recours à des voies et à des procédures officielles qui n'ont nullement facilité mais qui ont plutôt gêné la fourniture d'aliments aux affamés. Des concepts abstraits ont empêché de répondre à des besoins concrets. Le croquis poignant et pénible de l'enfant émacié du Biafra qui tient un bol rempli de ce que l'on a appelé des «chinoiseries administratives» est trop réaliste pour prêter à rire.

J'aimerais maintenant montrer le contraste que font voir les interventions du gouvernement et l'initiative des simples particuliers et des organismes du pays. Les visites faites par quatre députés et un membre de l'Assemblée législative d'Ontario à ces régions assiégées se sont avérées les contributions les plus dramatiques. Le premier de ces voyages a eu lieu il y a 56 jours. Les journalistes canadiens qui se sont rendus tant au Nigéria qu'au Biafra ont contribué une aide de première importance en permettant aux Canadiens de se former une opinion grâce à des renseignements irrécusables plutôt que par la propagande. Les hommes des Églises de toutes les confessions ont été les premiers au Canada à s'intéresser à ceux qui ont faim. Ils ont travaillé activement à recueillir des fonds et à les canaliser de la manière la plus efficace possible. Bon nombre d'entre eux sont allés au Nigéria et au Biafra travailler avec les organismes de secours.

Même si le premier ministre a laissé entendre le contraire, les Canadiens ont été généreux envers le Biafra. Ils ont déjà donné une somme de quelque $600,000 pour des secours. Presque tous les journaux du pays détaillent des projets originaux, marches et le reste, mis en œuvre par des jeunes soucieux des besoins du Biafra. Le Canada a pris un intérêt exceptionnel aux événements. L'intensité et la durée de cet intérêt ont surpris les visiteurs des autres pays moins convaincus. Mal-

heureusement, le gouvernement n'a pas su exprimer de façon satisfaisante la grande inquiétude qui se manifeste et que je trouve très vivifiante. La semaine dernière, le sénateur Edward Kennedy a expédié des lettres au président sortant et au président élu. Il a déclaré que les décisions du gouvernement des États-Unis au sujet de la guerre civile et de la destruction massive de vies humaines au Nigéria-Biafra ne doivent pas être oubliées pendant la période de transition politique et ne peuvent attendre l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement. Il a décrit la situation comme étant une «terrifiante tragédie». Il a ajouté:

● (4.10 p.m.)

Je ne saurais accepter l'idée que la situation de plus en plus alarmante et les énormes pertes de vie au Nigéria-Biafra sont d'abord une question interne ou africaine qui doit être abordée dans ce contexte, quelque souhaitable que soit cet objectif.

Qu'il me soit permis d'ajouter combien cela conviendrait à ceux qui adoptent cette attitude, si c'était le cas.

Le seul fait que des quantités d'armes venant de nombreuses parties du monde arrivent dans la région pour prolonger inutilement la violence aux dépens de millions de victimes innocentes devrait troubler la conscience de toute l'humanité—surtout celle de notre nation dont les traditions et les idéaux exigent d'elle un maximum d'efforts pour servir la paix et assurer le bien-être de l'humanité.

Le sénateur Kennedy a écrit:

Les États-Unis ont toujours trouvé moyen de jouer de leur influence dans les affaires des autres quand leur intérêt politique et leur sécurité nationale étaient en jeu. Selon la tradition historique de notre pays, je souhaiterais que nous puissions encore exercer notre grande influence quand de grandes tragédies humaines frappent notre prochain.

C'est pourquoi, aujourd'hui, j'exhorte nos dirigeants à déployer tous leurs efforts pour répondre aux besoins de nos semblables au Nigéria et au Biafra.

Le sénateur Kennedy a fait trois propositions. Je reconnais qu'elles se rattachent au contexte américain, mais elles méritent d'être répétées dans ce débat.

Tout d'abord, j'insiste pour que les États-Unis intensifient leurs initiatives diplomatiques afin de faire cesser sur-le-champ l'expédition d'armes aux deux camps ...

Et le Canada pourrait être tellement plus efficace à cet égard, étant donné ses relations spéciales avec le Royaume-Uni.

... de chercher sans tarder à obtenir un cessez-le-feu de la part des combattants et d'appuyer ardemment, sans porter préjudice à l'une ou l'autre partie, les efforts renouvelés de l'Organisation de l'Unité Africaine pour amener les parties belligérantes à la table de conférence. Je ne crois pas que la communauté internationale soit devenue complètement insensible aux préceptes impérieux de la morale touchant l'avènement d'un monde nouveau. Aussi ai-je le ferme espoir qu'un appel vraiment urgent en faveur de la paix sera appuyé du monde entier et trouvera un écho chez les chefs des belligérants.

Deuxièmement, j'exhorte les États-Unis à accroître sensiblement leur apport, uniquement pour des fins humanitaires et en collaboration avec les parties belligérantes, aux tentatives de secours du Comité international de la Croix-Rouge, de l'UNICEF et des organismes bénévoles privés, dont les dévoués représentants sur place sont dignes des plus hauts éloges pour la mission qu'ils accomplissent à leurs risques et périls.

La dure réalité nous oblige à admettre que les organismes de secours ne disposent pas de fonds, de vivres ou de médicaments suffisants et des modes de livraison requis pour les exigences actuelles, sans parler des besoins accrus que l'on prévoit pour la fin de l'année. L'engagement des États-Unis devrait, à mes yeux, être total—notamment dans leur réponse aux appels lancés par les organismes confessionnels qui assurent un pont aérien au cœur du pays biafrais assiégé, dont les millions d'habitants sont en proie à la famine.

Toutefois, je ne crois pas qu'on déploie tous les efforts qu'on pourrait déployer, dans les circonstances actuelles. Je prie donc instamment nos dirigeants de s'engager à fond à faire le nécessaire en fournissant des fonds, du personnel, des appareils et des fournitures afin d'alléger cette situation vraiment désespérée. Il faut avant tout constituer immédiatement des réserves de vivres. Les États-Unis ont bien les moyens de libérer des denrées supplémentaires, surtout les excédents de maïs. Assurons-nous vigoureusement l'aide d'autrui, grâce à une alliance humanitaire internationale, afin de prévenir ce qui pourrait fort bien devenir une des plus grandes tragédies des temps modernes.

Troisièmement, je prie le président Johnson et le futur président Nixon d'autoriser conjointement la nomination d'un représentant spécial du président chargé de galvaniser l'énergie du pays afin de faire ce qu'il faut au Nigéria-Biafra, et de mobiliser les secteurs public et privé dans une alliance humanitaire internationale au profit des millions d'affamés. A l'instar des missions accomplies dans le passé par Herbert Hoover, Herbert Lehman et d'autres bienfaiteurs de l'humanité, le représentant spécial devra faire montre d'une compassion profonde à l'égard de gens qui se trouvent dans la dernière misère.

Le sénateur Kennedy termine en disant:

Je me rends parfaitement compte des nombreuses difficultés qui se posent lorsqu'il s'agit de prendre de nouvelles initiatives pour améliorer la situation au Nigéria et au Biafra—notamment celles qui ont trait à la nécessité primordiale de conclure un cessez-le-feu et un règlement négocié. Mais je sais également, en dépit du fait que des mesures intensifiées pour nourrir une population affamée peuvent certainement sauver des vies, que seule la fin hâtive du conflit écartera la catastrophe imminente de la famine générale et permettra d'établir les conditions pour l'adoption d'un programme de secours et de reconstruction pleinement efficace.

L'enjeu est des vies humaines—des vies innocentes et africaines, des milliers et même des millions de vies—dont la destruction pèsera sur la conscience du Nigéria et du Biafra et sur toute l'humanité pour des générations à venir, à moins qu'on ne fasse davantage pour les épargner.

Que les hommes d'État agissent aujourd'hui même—parce que c'est la chose équitable à faire—parce qu'il est inconcevable que nous nous taisions—et parce que l'espoir de toute l'humanité en un monde meilleur sera raffermi.

Le Canada n'est pas en pleine transition. Le premier ministre et le gouvernement ont un

fort mandat pour agir. D'une part, le gouvernement essaie avec un zèle admirable de faire fonctionner une démocratie de participation—bien que je n'aie jamais compris pourquoi la démocratie avait besoin de ce déterminatif—qu'il établisse des secrétariats régionaux, afin que les citoyens prennent part à la prise des décisions, mais pendant que l'on met en train le mécanisme de la participation, le gouvernement et le premier ministre, d'autre part, étouffent cruellement les instincts humanitaires des Canadiens? On a essayé d'établir un parallèle entre l'approvisionnement des civils biafrais et celui de l'armée nazie à Stalingrad. N'est-ce pas paradoxal? Il est grotesque de proclamer la société juste et de dénoncer ceux qui ont des projets pour nourrir les affamés et mettre fin aux combats. James Eayrs a écrit: Une société juste ne peut s'arrêter à la limite de douze milles. Les gens de bonne volonté de tout le Canada—en fait, du monde entier—se demandent pourquoi ne pouvons-nous pas aider? Nous le voulons. Nous sommes prêts. Pourquoi attendre les délibérations des hommes politiques quand il est question de gens qui meurent de faim?

Le gouvernement canadien n'a exercé aucune pression sur le gouvernement britannique pour lui faire cesser ses envois d'armes et de munitions. J'ai nommé le gouvernement britannique, mais je pourrais ajouter le gouvernement français, en raison des liens spéciaux qui nous unissent à ces pays, mais je voudrais aussi nous voir engager des pourparlers avec l'URSS.

Nous justifions notre négligence en bredouillant des excuses à propos de non-intervention. Y a-t-il eu non-intervention à Suez en 1956 où, à mon avis, le Canada a rehaussé sa réputation mondiale et où un futur premier ministre a mérité le prix Nobel de la paix par les pressions massives et directes qu'il a exercées sur la Grande-Bretagne et la France et par les initiatives audacieuses et brillantes qu'il a prises auprès des Nations Unies. Le pétrole et la diplomatie, l'argent et l'orgueil influent grandement sur l'attitude de certains des principaux gouvernements du monde devant cette tragédie.

Il y a deux semaines, le premier ministre de Grande-Bretagne, dans un discours qu'il prononçait au Guildhall, à Londres, a parlé de sa...

> ... détermination à faire respecter les droits de l'homme, de son horreur de toute discrimination raciale ... Surtout, en Rhodésie ... (Mais) les droits humains ne sont pas l'enjeu uniquement en Rhodésie. C'est aussi l'enjeu à Gibraltar—et le fait qu'il y ait 23,000 habitants et non 4 millions n'atténue en rien l'importance de la question.

Commentant le discours de M. Wilson, le *Spectator* du 15 novembre disait ceci:

> Évidemment, ... il est réduit à néant si nous parlons de sept millions. Du moins, si les sept millions sont des Ibos. Étant donné sa politique à l'égard du Nigéria, le gouvernement britannique est devenu le principal complice de cette suppression des droits de l'homme—et de la vie humaine—la plus importante du monde non communiste d'aujourd'hui.

Ainsi s'exprime le *Spectator*—et certains trouveront peut-être ce langage un peu dur.

> Et pourtant les droits de l'homme ne signifient rien, semble-t-il, lorsqu'il s'agit du Biafra.
>
> Sur la question du Nigéria, dans son discours au Guildhall, M. Wilson est simplement retombé dans les vieilles platitudes du Bureau du Commonwealth. «Encore moins nombreux sont les pays d'Afrique qui ne s'exposeront pas à la division et à l'action balkanisatrice des structures tribales, si nous ne parvenons pas à trouver une solution ... fondée sur l'intégrité de ce pays».

• (4.20 p.m.)

Il parle de «l'intégrité de ce pays». Que vaut ce concept quand des gens meurent? Il est tellement vétuste, qu'on ne peut en entendre parler sans se sentir déprimé. Le *Spectator* poursuit:

> Depuis dix-sept mois, le Biafra lutte désespérément pour obtenir son indépendance—après que les prétendus experts du Haut-Commissariat britannique à Lagos et le Bureau du Commonwealth ont assuré le gouvernement britannique que tout serait réglé en dix-sept jours. Pourtant, malgré cela, le gouvernement semble toujours croire les balivernes que continuent de proférer ces mêmes «experts».

Puis le *Spectator* ajoute:

> Ce qu'il faut enrayer, selon eux, même au prix de vies humaines, c'est la «balkanisation».

Eh bien, qu'advient-il du Nigéria? Le *Spectator* l'explique:

> ... un pays dont l'«intégrité» n'existait pas avant d'être inventée par la Grande-Bretagne en 1914, et dont l'unique force unificatrice, pendant presque toute la période subséquente, a été la domination coloniale de la Grande-Bretagne. Longtemps avant la sécession du Biafra, région orientale dominée par les Ibos, après les pogromes de 1966, où des dizaines de milliers d'Ibos ont été assassinés et un plus grand nombre encore, amputés et mutilés, il y avait eu des menaces de sécession de la part de la région occidentale, dominée par les Yorubas, et de la région septentrionale, dominée par les Hausas. Quoi qu'il arrive, les perspectives à long terme d'un Nigéria unifié demeurent négligeables.

L'article du *Spectator* mentionne ensuite les divers États fédéraux et les collections de pays réunis artificiellement, comme la Fédération de l'Afrique orientale, le commonwealth des Antilles, la Malaysia, et le reste. Ils ne peuvent supporter le caractère artificiel de leur constitution.

Beaucoup d'entre nous ont été enthousiasmés par l'idée du grand village. Mais pour que ce soit un concept valable et non simplement une rengaine, il faut que certains aspects de la vie de village soient incorporés à cette unité plus vaste. Dans les villages que je connais, les habitants donnent de la nourri-

ture à ceux qui ont faim. Ceux de mon village viennent en aide aux malades et réconfortent les mourants. Je ne songe pas de façon romantique et avec nostalgie à une époque lointaine et plus simple. Je parle de ce qui se passe actuellement. Cette conception doit régner dans un grand village.

Il appartient à l'homme de mettre fin à cette guerre. Le Biafra représente un pas vers la mise au point d'un système de contrôle international. La guerre indique un écroulement du système. Toutefois, l'homme peut mettre fin à la guerre qui sévit actuellement au Nigéria. Si le Nigéria et le Biafra ne recevaient pas d'armes et de munitions, ils ne pourraient pas faire la guerre. C'est aussi simple que cela.

Comme les fédéralistes internationaux l'ont signalé avec raison dans le mémoire qu'ils ont présenté au gouvernement du Canada le 14 août de l'année en cours, nous devons prendre les mesures suivantes:

a) Sécurité mondiale

Il faut établir une autorité compétente sur laquelle on puisse compter pour

i) assurer un minimum nécessaire de sécurité pour les nations et les peuples;

Il ne s'agit pas seulement d'États ou de nations, mais de peuples, comme le peuple Ibo, que l'on tue au nom d'un principe quelconque. Selon les fédéralistes, il faut:

ii) empêcher l'emploi de la force nationale dans la poursuite d'objectifs politiques; et

iii) permettre le désarmement de toutes les nations, qui garderaient seulement la police nécessaire pour assurer la sécurité à l'extérieur de chaque pays.

Le premier ministre a parlé une fois des mesures que nous devrions prendre. Il pourrait considérer ce que je viens de lire.

Utopiste, direz-vous? Peu réaliste et irréalisable? Mais attendons. Si ces principes avaient été adoptés par les Nations Unies, avec règlements à l'appui pour donner suite aux aspirations légitimes des nations au droit de disposer d'elles-mêmes, il n'y aurait pas eu d'envois d'armes au Nigéria, il n'y aurait pas eu de morts ni d'affarmés.

Dans son rapport au Parlement, le comité a fait plusieurs recommandations. Nous ne trouvons rien à redire à la plupart d'entre elles mais elles comportent, à notre avis, de graves omissions. Il y aurait lieu de faire davantage. Le doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto a présenté, par exemple, des proposition précises en vue d'une initiative de la part du Canada. Je rends ici hommage au doyen, M. Macdonald, car quelques-unes de ses suggestions font partie de l'amendement que j'ai l'intention de proposer. Ses idées ont été passées sous silence par la plupart des membres du comité. D'autres, y compris notamment mon chef, ont suggéré que le Canada, par des appels directs et précis, cherche à obtenir du Royaume-Uni, de l'URSS et de la France la cessation des envois d'armes. Des modes d'action en vue d'un cessez-le-feu ont été proposés par des premiers ministres du Commonwealth. On n'a vraisemblablement pas tenu compte de ces suggestions. Les premiers ministres doivent se réunir en janvier et Dieu sait ce qui peut se produire d'ici là.

L'hon. M. Stanfield: Dieu sait ce qui nous attend.

M. Fairweather: J'aimerais, en plus de ces propositions, qu'on invite le très honorable Lester Pearson à offrir ses services comme médiateur entre le Nigéria et le Biafra. Il va de soi qu'une telle initiative devrait se garder de tout empiétement sur l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, et j'en passe. D'autres orateurs de ce côté-ci de la Chambre parleront peut-être de l'utilité des envois canadiens de vivres et de médicaments.

Monsieur le président, je vais proposer un amendement au rapport du comité. Mon voisin de pupitre devait l'appuyer, mais il se remet grâce à mes bons soins. Néanmoins, je suis heureux d'apprendre que le député de Greenwood (M. Brewin) accepte d'appuyer l'amendement. Nous avons laborieusement œuvré à la préparation de ce texte de façon à le décanter, pour ainsi dire, de toutes passions partisanes.

Je propose donc, appuyé par le député de Greenwood:

Que le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit amendé en y ajoutant les recommandations suivantes, soit les paragraphes 10 et 11:

10. Le gouvernement canadien, seul ou avec l'aide de pays partageant son point de vue, devrait prendre certaines initiatives afin de persuader les pays qui fournissent des armes aux combattants du Nigéria-Biafra, de mettre fin à l'envoi d'armes, sans lesquelles la guerre deviendrait impossible.

11. Le gouvernement canadien devrait solliciter de l'appui afin que l'assemblée générale passe une résolution déplorant la guerre, exprimant son inquiétude pour les droits humains des civils au Biafra qui souffrent de la faim, et demandant à chaque côté de cesser le feu. Le Canada devrait voir à ce que l'affaire du Biafra soit considérée au troisième comité de l'assemblée générale. Le Canada devrait aussi inviter le troisième comité à présenter un projet de résolution au sujet du Biafra à l'assemblée générale.

J'ai presque fini. Je voudrais lire un couplet de «*Guide to a Disturbed Planet*». Conway Power a dû avoir prévu cette guerre tragique lorsqu'il a écrit:

We are all bowmen in this place
The pattern of the birds against the sky
Our arrows overprint, and then they die.
But it is also common to our race
That when the birds fall down we weep.
Reason's a thing we dimly see in sleep.

Il y a une année, à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, j'ai entendu le sénateur Robert Kennedy s'exprimer ainsi aux diplomés:

Vous êtes d'une nation dont le premier ministre a mérité un prix Nobel pour avoir réussi à apporter la paix dans une région déchirée par la guerre; une nation dont les efforts à l'étranger constituent un vif témoignage des aspirations pacifiques de l'homme; un pays dont les habitants ont consacré leurs énergies et leur sagesse à édifier un monde propice à l'épanouissement de la liberté humaine et au règne de la paix. Vous devez maintenant œuvrer à l'édification d'un monde nouveau ...

A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est aussi une responsabilité de ce gouvernement. Je poursuis:

... un monde qui conviendra mieux à vos occupations. Et c'est pour vous un impératif.

Je voudrais, pour conclure, vous lire ce qu'un vieil ami et philosophe, Albert Camus—Français dangereux, rebelle, et révolutionnaire, qui a mérité le prix Nobel—a écrit il n'y a pas bien des années.

• (4.30 p.m.)

Peut-être n'y a-t-il pas moyen, dans notre monde actuel, d'empêcher les enfants de souffrir, mais nous pouvons du moins en réduire le nombre et si vous ne nous y aidez pas, qui nous aidera?

Monsieur l'Orateur, si nous restons sourds à cela, quoi donc pourra nous émouvoir? (*Applaudissements*).

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le débat actuel est à mes yeux le plus solennel auquel j'aie jamais participé à la Chambre. Je me reporte à quelques semaines en arrière et, tandis que nous délibérons, la pensée des vautours avant-coureurs de la mort fondant sur le Biafra ne cesse de me hanter. Je m'empresse d'appuyer de tout cœur l'amendement du député de Fundy-Royal (M. Fairweather) de même que ses propos. C'est pour moi un honneur que de pouvoir appuyer sa motion d'amendement. C'est avec un sentiment de fierté que je m'associe à sa désapprobation des mesures maladroites et insuffisantes du gouvernement devant la plus dramatique des situations.

Je voudrais traiter du rapport du comité. Il renferme des recommandations que notre parti approuve. Je tiens à signaler notamment la huitième recommandation, exhortant le gouvernement canadien à poursuivre et à intensifier ses efforts par tous les moyens de négociations possibles, y compris le Commonwealth, l'Organisation de l'Unité Africaine et les gouvernements intéressés, en vue de persuader les partis en cause à accepter une nouvelle médiation.

[M. Fairweather.]

Je constate l'absence, actuellement, du premier ministre (M. Trudeau), mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est ici et j'ai une proposition à faire qu'il jugera, je crois, pratique. Je voudrais que le gouvernement saisisse toute l'utilité de mesures concrètes qu'on prendrait par l'entremise de la troisième Commission des Nations Unies ou, au besoin, sans son secours, en vue d'établir un conseil d'arbitrage international.

Une telle équipe pourrait se composer de personnes nommées par les chefs d'État de cinq pays, dont l'un pourrait fort bien être le Canada. Il faudrait proposer, je pense, quelque éminente autorité en droit constitutionnel comme le professeur Frank R. Scott, ancien doyen de la faculté de droit de McGill, ou le professeur Ivan Head, du personnel même du premier ministre, ou le professeur Ronald MacDonald, doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, que l'on a déjà mentionné au cours de ce débat, le premier ministre lui-même n'étant probablement pas disponible. N'importe quel de ces hommes d'expérience en affaires mondiales et compétent en droit international pourrait être très utile aux parties intéressées. Leur intégrité et leur impartialité seraient à toute épreuve.

Il faudrait que d'autres pays soient représentés. Il devrait y avoir trois représentants des nations africaines: un, peut-être, de la Tanzanie ou de la Zambie, qui ont reconnu le régime biafrais, et deux nommés par l'Organisation de l'unité africaine. C'est dire que la majorité des membres de cette équipe de conciliation seraient, à juste titre, des Africains. Le gouvernement de Suède pourrait nommer le cinquième représentant, et l'on songe ici à des hommes réputés comme Gunnar Myrdal. Je ne propose pas que le comité ait des pouvoirs exécutoires, mais il pourrait demander aux gouvernements du Nigéria et du Biafra de collaborer avec lui dans toute la mesure du possible pour qu'il puisse examiner les différends profonds qui séparent les deux parties et leur suggérer des solutions.

Je sais bien que les efforts de M. Arnold Smith, Canadien qui est secrétaire général du Commonwealth, et de l'Organisation de l'unité africaine, sous la direction de l'empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie, n'ont pas réussi à les réconcilier. Dautre part, puisqu'il semble aujourd'hui que la guerre ne prendra pas fin de sitôt, il est possible que les deux parties soient disposées à accepter la conciliation. Sinon, ce serait trop horrible: cela voudrait dire laisser mourir de faim des millions de personnes, en grande partie des femmes et des enfants qui ne peuvent absolument rien à la tragédie qui les engouffre.

Je fais cette suggestion aujourd'hui dans l'espoir que le gouvernement y songera. Elle entre, je crois, dans le cadre du rapport du comité des affaires extérieures et, si elle était adoptée et appliquée avec succès, ceux qui l'ont proposée se verraient sans doute attribuer beaucoup de mérite.

La plupart des députés le savent sans doute, les membres de notre parti qui siégeaient au comité, c'est-à-dire notre chef suppléant le député d'York-Sud (M. Lewis), le député de Vancouver-Est (M. Winch) et moi-même, ont préparé et présenté ce qui, si le Règlement le permettait, aurait été un rapport minoritaire. Dans ce document, publié en même temps que le rapport du comité, nous signalions que même si nous approuvions le rapport en grande partie, nous y trouvions les lacunes suivantes:

1. Il ne proposait pas que le Canada, par l'intermédiaire de la Troisième Commission des Nations Unies, qui s'occupe des droits de l'homme, prenne une initiative en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat entre le Nigéria et le Biafra;

2. Il ne proposait pas que le Canada use de son influence, tant par la voie diplomatique que par les Nations Unies, pour faire cesser les livraisons d'armes aux deux adversaires;

3. Il ne proposait pas que le Commonwealth des nations, à une conférence des pays membres convoquée par le premier ministre du Canada, étudie et prenne des mesures pouvant aboutir à un cessez-le-feu et à l'arrêt des livraisons d'armes aux belligérants;

4. Il ne faisait pas de recommandations assez claires et précises quant aux mesures concrètes que pourrait prendre immédiatement le Canada pour accentuer l'effet des livraisons aériennes au Biafra;

5. Il ne faisait pas suffisamment état des handicaps et des difficultés qui ont rendu pour ainsi dire futile le travail des observateurs, et faisait trop état de la valeur des rapports des observateurs dans les circonstances actuelles.

6. Dans l'argumentation relative au génocide, il n'insistait pas suffisamment sur les répercussions désastreuses que pourrait avoir la poursuite des hostilités.

Je ne récapitulerai pas tout cela aujourd'hui. Je vais plutôt m'attarder sur deux aspects particuliers de la question qui, à mes yeux, importent plus que les autres. Premièrement, que personne ne se méprenne quant à l'ampleur de la tragédie qui menace les Biafrais. On a estimé dernièrement qu'à la fin d'octobre plus d'un million avaient déjà péri d'inanition. L'autre jour, le *Times* de New York signalait que le docteur Herman Middlekoop, l'expert hollandais qui dirige l'œuvre de secours du Conseil œcuménique des Églises, a communiqué au secrétaire général U Thant les chiffres que voici:

• (4.40 p.m.)

Estimation des morts quotidiennes dues à la famine: juillet: 6,000; août: 10,000; septembre: 12,000. La situation demeure la même ou s'améliore légèrement grâce au nombre actuel des vols de secours.

Dans les camps de réfugiés, on trouve un million de personnes et celles-ci reçoivent de la nourriture, mais, dans la brousse, il y en a 3 millions d'autres qui restent sans secours. Les réserves d'hydrates de carbone provenant des récoltes de l'hiver dernier seront épuisées dans sept semaines et le Biafra demeurera entièrement privé de nourriture. La famine frappera alors, pense-t-on, une population entière. Ce n'est pas ce que je prévois. La nouvelle provient d'un rapport du directeur exécutif des Services catholiques de secours.

Au Canada, que pouvons-nous faire devant cette calamité? J'aimerais aborder le sujet de deux points de vue. Premièrement, et c'est de loin le plus important, tous les efforts possibles devraient être tentés pour amener la fin de la guerre. Si persévérants que soient les efforts pour porter secours aux affamés, ils ne parviendront pas à dissiper la crise. A notre avis, notre gouvernement devrait proposer un cessez-le-feu immédiat et demander en même temps qu'on arrête sans retard de fournir des armes aux combattants de part et d'autre. Ensuite les gouvernements pourraient entreprendre des opérations massives de secours dans les régions occupées par les forces fédérales ou les forces biafraises.

Notre gouvernement hésite à agir. Toutes sortes de raisons nous ont été fournies lorsqu'on a demandé au premier ministre pourquoi le Canada ne pouvait prendre cette initiative. Le premier ministre et d'autres ont qualifié la chose d'intervention dans les affaires nationales du Nigéria. Ce point de vue me paraît tout à fait erroné. Le Canada n'obtiendrait peut-être pas d'appui immédiat et universel en agissant par l'intermédiaire des Nations Unies, mais s'il prenait l'initiative, les peuples du monde exigeraient sans doute que leurs gouvernements l'appuient. Dans le monde, l'opinion est déjà beaucoup plus favorable que le premier ministre et son gouvernement ne veulent l'admettre.

Le doyen Ronald MacDonald a remis aux membres du comité un mémoire sur le droit international. Comme l'a déjà mentionné le

député de Fundy-Royal (M. Fairweather), M. MacDonald est doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto et il a représenté le Canada à la Troisième Commission des Nations Unies. Ce mémoire s'inspirant de données légales soutient que le droit international a progressé de telle sorte qu'il autorise une intervention des divers pays lorsqu'il y a violation ou menace de violation des droits de l'homme. Le premier ministre a cité comme exemples les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet de l'aparthéid en Afrique du Sud. L'intervention internationale est peut-être futile dans le cas de l'aparthéid et il n'y a peut-être pas grand-chose à faire à ce sujet, mais cela ne veut pas dire que le droit d'intervenir n'existe pas. On ne peut nier qu'un des droits de l'homme les plus fondamentaux est le droit de vivre, et pourtant on retire ce droit à des centaines de milliers de gens.

Le premier ministre a déclaré en Chambre que nous n'avons pas le droit d'intervenir. Peut-être ne serait-ce pas agir prudemment, mais qu'il n'aille pas se retrancher derrière une fausse interprétation du droit international, qui est en train de se cristalliser. Ce droit est tout autre. Un autre éminent avocat versé en droit constitutionnel, M. Edward McWhinney, a repris les propos de M. John Humphrey, Canadien émérite qui, pendant de longues années, a œuvré pour les droits de l'homme au sein des Nations Unies. Les pays qui ont accepté sans protester l'envoi d'armes aux belligérants par différents pays européens ne peuvent certes pas soutenir que les efforts déployés par un organisme international pour obtenir un cessez-le-feu soient une intervention au même titre que les autres formes dangereuses d'intervention. L'une est internationale, l'autre nationale. L'une vise à mettre fin à la guerre, l'autre à l'alimenter. Tous ces propos sur l'intervention me donnent la nausée. Ce que nous demandons, c'est une intervention internationale pour le bien de l'humanité et dans l'intérêt des droits de l'homme. (*Applaudissements*)

Je regrette que le premier ministre ne soit pas ici maintenant. J'aurais aimé lui dire qu'il ne parlait pas sérieusement, d'après moi, lorsqu'il a comparé la proposition d'intervenir sous forme d'une résolution présentée à la Troisième Commission en vue d'un cessez-le-feu, à l'intervention massive, au Vietnam, de près d'un demi-million d'hommes et au bombardement intensif de ce malheureux pays.

[M. Brewin.]

Le premier ministre se plaît à faire des comparaisons extraordinaires, mais celle-là est une de ses plus bizarres. Quand il est intervenu dans le débat, j'espérais qu'il en profiterait pour déclarer qu'il ne parlait alors pas plus sérieusement que lorsqu'il comparaît les Biafrais mourant de faim aux envahisseurs nazis à Stalingrad. Voilà certes un exemple des plus honteux de...

M. Gibson: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège. Le député insinue que le premier ministre n'était pas sérieux. Je me demande s'il y a lieu de poser la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: C'est sujet à discussion.

M. Brewin: D'une manière ou d'une autre, nous croyons que l'erreur fatale en l'occurrence, et qui a dicté l'attitude des gouvernements de la Grande-Bretagne, du Canada et des États-Unis jusqu'à maintenant, c'est ce qui pourrait s'appeler la «théorie de la guerre éclair». La guerre devait durer deux jours, deux semaines et puis deux mois. Le député d'Egmont (M. MacDonald) et moi-même avons appris avec gêne, pourrais-je dire, lors de notre séjour au Biafra il y a près de six semaines, que la guerre pourrait se terminer dans un jour ou deux; que l'assaut final était imminent. Nous craignions un peu qu'il se produise pendant que nous étions là, mais aujourd'hui, six semaines plus tard, rien n'indique que l'assaut final soit plus imminent. En fait, si la situation militaire a évolué ces dernières semaines, ce fut plutôt dans le sens d'une impasse. Je pourrais fournir des preuves à l'appui, mais quiconque connaît ce pays sait que les Biafrais sont déterminés à résister et qu'ils y sont bien préparés. Ils y sont fermement résolus, car ils craignent avec raison d'être exterminés. La forêt dense offre un théâtre naturel à la guerre de guérilla. Certes, lorsque nous proposons une trêve, nous ne le faisons pas uniquement pour l'amour des habitants du Biafra, mais aussi pour ceux du Nigéria. Je ne voudrais pas que les malheureux Nigérians fassent une occupation militaire de la région, car ce serait un spectacle triste et sanglant qui durerait probablement des années.

Si cette théorie de la guerre éclair est rejetée—et nous estimons qu'elle devrait l'être—on doit alors, dans l'intérêt de l'humanité, rechercher une autre solution pour mettre fin aux conflits internationaux. L'unique autre option demeure une trêve, à la suite d'une

intervention internationale, et de nouvelles négociations. Dans toute cette affaire, l'enjeu dépasse le sort des populations du Biafra et du Nigéria. C'est toute la philosophie de l'ordre international qui est mise en cause. Je le demande à la Chambre, que penseront de nous les générations futures si l'univers demeure indifférent devant le spectacle d'un peuple doué, de quelque 10 millions, est exterminé? Je n'accuse pas de génocide le gouvernement du Nigéria; je me contente de signaler que la continuation de la guerre constituera l'une des plus graves tragédies humaines depuis que les Nazis ont exterminé six millions de Juifs. Comment la conscience mondiale peut-elle rester indifférente devant ce spectacle?

Cela m'a encouragé depuis mon voyage au Biafra et je pense que le député de Fundy-Royal se trouve dans le même cas de découvrir que les gens de notre pays, en particulier les jeunes, ont une opinion différente de celle du gouvernement. Il sont bien en avance sur le gouvernement à ce sujet et celui-ci devrait un peu plus tenir compte du jugement sain de nos gens, en particulier des jeunes. Les jeunes veulent construire un ordre nouveau fondé sur les droits humains fondamentaux. Ils n'éprouvent aucune sympathie pour le légalisme et les faux-fuyants utilisés par les divers gouvernements dans cette affaire. Pour ma part, je dis que les jeunes ont absolument raison.

Je voudrais passer maintenant à la question des secours. Nous sommes reconnaissants au gouvernement d'avoir agi. Il a non seulement offert de l'argent mais un avion Hercules. Néanmoins, en toute bonne foi, il est impossible de ne pas dire que les efforts ont été beaucoup moins efficaces qu'ils auraient dû l'être. Voilà sans doute ma plus flagrante litote depuis quelque temps.

• (4.50 p.m.)

Lorsque le député d'Egmont (M. MacDonald) et moi-même sommes rentrés après avoir vu le pont aérien vers Uli, nous avons fait certaines recommandations au gouvernement, à la demande d'un Canadien, M. Axel Duch, qui dirige les opérations de secours des Églises à São Tomé. J'aimerais dire un mot au sujet de cette opération. Elle est vraiment remarquable. Les membres du gouvernement nous ont beaucoup parlé de la Croix-Rouge internationale, et je lui rends hommage pour le travail qu'elle accomplit. Mais, rendu à la mi-octobre, elle avait transporté par avion environ 3,500 tonnes d'approvisionnements de secours à partir de Fernando Póo, alors que les services de secours des Églises, assurés par les Églises catholiques et protestantes à la fois, en avaient transporté 4,300. Il est assez significatif que l'autre jour, lorsque l'avion des Églises fut abattu, l'opération n'a pas été interrompue, alors que celle de la Croix-Rouge, qui se sert des Hercules canadiens, l'a été.

Même s'il y a 735 postes d'alimentation au Biafra qui chaque jour nourrissent 560,000 personnes, surtout des enfants et des mères qui nourrissent de jeunes bébés afin qu'ils puissent survivre, c'est loin d'être suffisant. M. Duch nous a dit très clairement qu'il y avait engorgement dans le transport des approvisionnements au Biafra. La difficulté tient à ce que les avions qui font les vols de nuit vers la piste d'Uli ne contiennent que 10 tonnes, alors que les Hercules en contiennent 20 et qu'ils sont mieux équipés pour atterrir, ainsi que pour charger et décharger les provisions.

A notre retour, nous avons exhorté le gouvernement, à la demande de M. Duch, de mettre des avions canadiens Hercules à la disposition de l'opération Églises. Si quelque détail technique l'empêchait d'agir directement, il aurait pu imiter la démarche indirecte du gouvernement suédois qui a prêté des avions aux Églises. Ce n'est pas comme si les Églises catholique et protestante étaient des organismes peu recommandables. Elles représentent une partie de la conscience de l'humanité. Le premier ministre (M. Trudeau) a suggéré que ce serait un acte d'agression. Je trouve que c'est absurde. La Suède est-elle en guerre contre le Nigéria? C'est tout à fait ridicule!

Si, comme il le prétend, le gouvernement nigérian est aussi profondément inquiet du bien-être des Biafrais, qu'il combat pour les garder à l'intérieur du Nigéria, il ne devrait pas s'opposer aux vols de secours, qui sont apolitiques. Il est vrai qu'il a acquiescé aux vols de jour. Il cherche de temps à autre à soumettre ces expéditions à ses conditions—conditions que le gouvernement du Canada accepte aussitôt—qui ont paralysé les tentatives de ravitaillement. Tant que les conditions sont raisonnables, il n'y a rien à objecter, mais elles ne l'ont pas toujours été. Le Nigéria a refusé son consentement aux vols de secours par les Églises, et le gouvernement canadien s'est plié de bon gré à son refus.

J'affirme de nouveau, pour la gouverne du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'il doute encore de mes paroles, que j'ai pu m'arranger pour obtenir un enregistrement des propos de M. Arikpo, ministre des affaires étrangères du Nigéria. Ce dernier a bien précisé que son gouvernement consentirait à ce que le gouvernement canadien fournisse un avion Hercules pour les opérations des Églises à São Tomé, si la Croix-Rouge pouvait en faire l'inspection pour s'assurer qu'il ne transporte pas d'armes. Au lieu d'en profiter, le gouvernement canadien a insisté, de façon

typique, selon moi, pour s'adresser de nouveau au gouvernement nigérian afin de lui donner l'occasion, qu'il a vivement saisie, de revenir sur cette promesse qui avait clairement été faite, ce qui a eu pour effet de rendre tous ces efforts inutiles.

Sauf erreur, trois Hercules ont atterri dans la région. Un a été stationné à Lagos d'où on l'a retiré sous le prétexte absurde qu'il était impossible d'atterrir nulle part dans les régions occupées par les troupes fédérales. C'est absolument absurde et pas du tout conforme aux faits. Calabar possède trois aéroports internationaux reconnus dans tout le Nigeria et elle est située dans la région du Biafra occupée par les troupes fédérales. Il est absurde de dire qu'on peut faire atterrir un Hercules sur une route pavée et agrandie à Uli, où les avions des Églises atterrissent, mais qu'il est impossible d'atterrir sur la piste d'un aéroport international approuvé. C'est d'un ridicule achevé. Voilà un autre exemple de l'empressement du gouvernement actuel à invoquer toutes sortes de prétextes pour ne pas faire grand-chose au sujet de cette situation.

C'est l'attitude du gouvernement que je condamne, en l'occurrence. L'Hercules est conçu pour atterrir à peu près partout, même en rase campagne s'il le faut. Lorsque le gouvernement fédéral prétend qu'il est impossible d'atterrir dans le territoire que le Nigeria occupe, avec les avions qui conviennent le mieux à ce genre d'opération, il dit plus clairement qu'avec des mots qu'il se moque du sort de ceux qui meurent de faim dans les territoires que le Nigeria contrôle. Je me demande en fin de compte qui est la véritable voix du Nigéria. Est-ce le général Gowon à la voix douce qui murmure dans le tuyau de l'oreille de notre premier ministre ou son représentant, ou le Scorpion Noir qui parle sur un ton beaucoup plus féroce? Ce dernier a clairement dit que dans les régions sous son contrôle, et elles sont nombreuses, on ne donnera pas de vivres aux Ibos à moins qu'ils se rendent.

Le gouvernement se montre étrangement hésitant pour lancer l'opération à partir de Fernando Póo. Le premier ministre a déclaré à la Chambre, il y a quelques semaines, que le gouvernement du Nigéria avait accepté les vols de jour. L'autre jour, je lui ai demandé si les opérations de jour avaient repris et il m'a répondu que l'on était sans nouvelles des autorités biafraises. Avec sa désinvolture habituelle, il a ajouté que le colonel Ojukwu n'avait qu'à lire le hansard, comme si un chef d'État en guerre n'avait rien de mieux à faire que de lire le hansard.

Sauf erreur, le gouvernement a jugé qu'il ne pouvait pas communiquer officiellement avec le Biafra. C'est sûrement le cas de dire que tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Le gouvernement sait très bien que le gouvernement du Biafra possède à New York, près des Nations Unies, un bureau avec un représentant accrédité, et un autre bureau à Londres. S'il ne peut pas communiquer directement, il peut sûrement le faire indirectement, par l'entremise de l'un des pays du Commonwealth, comme la Tanzanie ou la Zambie, qui reconnaissent le Biafra et sont disposés à traiter avec ce pays. Les États-Unis ne reconnaissent pas la république populaire de Chine, mais cela ne les empêche pas d'entamer des pourparlers avec cette république sur les questions qui touchent les deux pays, grâce à des discussions officieuses tenues à Varsovie. Le gouvernement canadien ne peut-il faire quelque chose pour améliorer ses moyens de communication avec le Biafra, afin de sauver des vies?

Hier, le juge Onyuiki, chef de la délégation du Biafra aux États-Unis et juge de la Cour d'appel du Biafra, a affirmé catégoriquement, si je comprends bien, que le gouvernement du Biafra consentirait à ce que ces avions canadiens Hercules fassent des vols de jour. Il explique dans sa déclaration que ces appareils Hercules pourraient facilement être autorisés à rallier la piste d'Uli pourvu que ceux qui déchargeraient les vivres et les médicaments ne soient pas la cible de fusillades et, en outre, que le gouvernement canadien et les équipages acceptent les garanties verbales de sécurité.

Le premier ministre, de façon bien caractéristique je dirais, plutôt que de laisser la déclaration s'imposer d'elle-même, a expliqué avec irritation que le gouvernement du Biafra rejetait la condition selon laquelle les vols diurnes des avions Hercules ne comporteraient pas d'envois d'armes. Naturellement, le gouvernement du Biafra, pour sa part, est parfaitement disposé à offrir une telle garantie. Le gouvernement canadien lui-même est convaincu que les avions de la Croix-Rouge ne transporteront pas d'armes. On pourrait croire la garantie de la Croix-Rouge plus importante que tout engagement des autorités du Biafra. En somme, c'est la Croix-Rouge qui expédie et transporte ces cargaisons. Pourquoi insister sur une pareille condition, et pourquoi ne peut-on communiquer avec le gouvernement biafrais? Grâce aux moyens limités dont je dispose, je peux communiquer avec ce gouvernement dans les douze heures pour savoir ce qui en est, alors qu'il faut apparemment des semaines au gouvernement. Les autorités biafraises sont parfaitement disposées à accepter ces dispositions. Le premier ministre aurait pu le savoir très rapidement et l'on aurait pu rétablir les vols. Le gouvernement semble non pas désireux d'envoyer

[M. Brewin.]

des avions au Biafra, mais plutôt hésitant et prêt à accepter les obstacles.

• (5.00 p.m.)

Alors que je discutais l'autre jour ce problème dans une réunion, l'on m'a demandé quelle était la différence essentielle entre mes propositions concernant l'envoi de secours et l'œuvre du gouvernement. J'ai répondu très franchement en disant qu'elle consisterait à épargner littéralement des centaines de vies humaines. Lorsque le député d'Egmont (M. MacDonald) et moi-même sommes revenus, il y a six semaines ou plus, pour parler au gouvernement, celui-ci aurait pu prêter les quatre avions à la Croix-Rouge, comme l'avait demandé le major-général Wrinch, le commissaire canadien détaché auprès de la Croix-Rouge internationale. En outre, on aurait pu consacrer quatre avions de plus aux opérations des Églises qu'on aurait pu ainsi maintenir. On aurait ainsi fourni chaque jour 240 tonnes supplémentaires de vivres et de médicaments. Les livraisons actuelles permettent d'épargner un demi-million de vies humaines. Si on les doublait ou triplait, on sauverait deux fois plus de vies ou même davantage.

Il n'est que juste de dire, je pense, que les mesures prises par le gouvernement ont été dictées par sa conviction que le consentement des autorités du Nigéria est nécessaire. Cette différence d'opinion fondamentale a provoqué des retards et des insuffisances dans l'aide fournie par le Canada. Il me semble que l'intérêt de l'humanité l'emporte sur toutes les autres considérations et qu'il y a des moyens de contourner les obstacles. Lorsque le président des États-Unis s'est trouvé lié par toutes sortes de lois sur la neutralité, au cours de la dernière guerre mondiale, il a trouvé le moyen de surmonter ces difficultés par le prêt-bail et autres moyens. Nous voulons pouvoir nourrir des gens qui meurent de faim dans le pays d'un gouvernement qui affirme être le gouvernement de la région en question.

J'ai entamé mon discours en disant que j'espérais faire une proposition raisonnable et constructive quant à la constitution d'un groupe de conciliation qui comprendrait entre autres membres le Canada et serait représenté par un juriste connu, versé en droit constitutionnel. Cela pourrait se faire par l'entremise des Nations Unies, ou, si ce n'était pas possible, en dehors des Nations Unies. J'exhorte le gouvernement à faire preuve, dans toute cette affaire, d'un esprit ouvert et d'être prêt à réviser sa politique à la lumière des faits qui nous sont révélés. Le gouvernement devrait reconnaître, en son for intérieur, que sa politique actuelle est fondée sur la théorie de la guerre éclair, chère au gouvernement anglais, qui croit que c'est ainsi qu'on mettra fin au conflit et que nous ne devons pas encourager ce régime rebelle. Le premier ministre n'évoque jamais ce sujet sans souligner le mot «rebelle». Après qu'un peuple a combattu pendant 18 mois pour son droit à l'autodétermination, on pourrait, me semble-t-il, trouver un autre mot que celui de «rebelle». De toute façon, je prie le gouvernement d'examiner les possibilités d'une action internationale, grâce à une équipe de conciliateurs. Si les Nations Unies refusent de s'occuper de la question, l'équipe de conciliateurs pourrait être approuvée par les deux parties belligérantes. Deuxièmement, nous prions le gouvernement canadien d'utiliser tous ses pouvoirs de persuasion pour convaincre la Grande-Bretagne, l'URSS et les autres pays intéressés de cesser leurs exportations d'armes. Je dois admettre, pour être honnête, que c'est une question délicate. J'ignore ce que le gouvernement canadien a pu dire à son homologue britannique. Quand j'ai suggéré cela un jour, le premier ministre m'a demandé d'une façon qui m'a semblé assez désinvolte—comme cela lui arrive parfois—pourquoi nous ne nous chargions pas de faire ces instances, étant donné que nous avions certaines sympathies politiques avec le parti que dirige le premier ministre de Grande-Bretagne. J'estime que les représentations d'un simple député n'ont pas le même poids que celles d'une personne qui a le droit de parler au nom du Canada. Je ne sais ce qu'on a dit aux autres gouvernements à cet égard. A mon avis, ce problème ne se dénouera que lorsque les Britanniques, les Russes et les autres cesseront leurs vastes expéditions d'armes à ce territoire.

Je supplie le gouvernement de se montrer dur et inflexible, si nécessaire. C'est difficile. Si le gouvernement estime que ce qui se fait est mal, il devrait le dire. Ce n'est pas le moment pour le silence diplomatique, s'il ne mène à rien. Je veux bien qu'on l'essaie, mais s'il ne mène à rien, il faut tenter autre chose.

Troisièmement, nous exhortons le gouvernement à rouvrir avec le gouvernement nigérian la question du transport de secours par des avions Hercules dans la région occupée par ce gouvernement. Il serait ridicule, si ce n'était si tragique, de songer à remplacer les avions Hercules par des Caribou. Ces derniers ne peuvent transporter que deux tonnes alors que l'Hercules en transporte 20. C'est une excuse tout à fait ridicule. Il est difficile de comprendre le principe en jeu quand on compare le Caribou et l'Hercules. L'un est efficace et l'autre ne l'est pas. Le gouvernement nigérian accepterait l'un, semble-t-il, mais pas l'autre. Je ne comprends pas le principe en jeu. Le gouvernement canadien doit être ferme auprès du gouvernement nigérian à ce

sujet. Il faudrait signaler que les protestations du gouvernement nigérian ne semblent pas très valables, lorsqu'il s'agit de venir en aide à la population biafraise dans son propre pays.

Je demande encore au gouvernement canadien de songer à accroître le nombre d'appareils Hercules prêtés à la Croix Rouge à Fernando Poo. Si un appareil Hercules peut faire un bon travail, deux, trois ou quatre appareils n'en feraient-ils pas un meilleur? Nous ne nous laisserons certainement pas décourager par l'opposition qui émane apparemment de la Guinée équatoriale. Dans l'intérêt de l'humanité, nous pourrions sûrement fournir deux, trois ou quatre appareils qui accompliraient un meilleur travail qu'à l'heure actuelle.

Enfin, le gouvernement devrait trouver un moyen de fournir des avions Hercules pour les opérations de São Tomé. Il pourrait, bien sûr, imposer toutes les conditions qu'il voudrait quant à l'inspection, afin de s'assurer que ces vols ne servent pas à faire entrer des armes. On sauverait des milliers de vies si le gouvernement adoptait cette politique. Je sais qu'il n'est pas aisé pour les gouvernements de changer d'avis, et je crois comprendre pourquoi le premier mouvement du gouvernement a été de sauver à tout prix ses relations amicales avec le gouvernement fédéral du Nigéria. Mais le fédéralisme, et même l'amitié pour les gouvernements fédéraux, tout important qu'il soit, n'est pas chose sacrée. La structure fédérale du Nigéria a été gravement endommagée par cette guerre cruelle et par ce qui l'a précédée. Aucune raison ne devrait étouffer le cri de l'humanité qui réclame la fin du conflit et l'envoi de vivres pour ceux qui meurent de faim dans ce pays déchiré par la guerre.

J'exhorte le gouvernement à s'enhardir, à innover, à parler au nom de l'humanité. Dans une lettre ouverte au premier ministre, signée par de nombreux Canadiens distingués, on évoque un mot de feu le secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld:

> C'est lorsque nous recherchons la sécurité à tout prix que nous créons un monde d'insécurité extrême.

Je dis au gouvernement et au premier ministre: Abandonnez cette prudence extrême au Nigéria, car vous créez ainsi un monde d'insécurité extrême.

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous traitons aujourd'hui d'un sujet très important pour le Nigéria et pour les peuples qui composent ce pays, à cause des conséquences qui peuvent résulter de l'action ou de l'inaction du gouvernement canadien, afin d'aider à résoudre la crise épouvantable qui sévit présentement dans un des pays les plus prometteurs du continent africain, depuis l'ère de décolonisation de ce continent.

Nous étudions aujourd'hui le rapport présenté par le comité des affaires extérieures et de la défense nationale. Conformément à une motion adoptée par la Chambre le 7 octobre dernier, ce comité devait, et je cite:

> ... entendre les témoignages (1) sur le rapport présenté par le groupe d'observateurs officiels, dont un membre représente le Canada, au sujet de la conduite des troupes fédérales dans la poursuite de la guerre au Nigéria, (2) sur les conditions de famine signalées dans ce pays, et inviter M. Andrew Brewin, député de Greenwood, et M. David MacDonald, député d'Egmont, à faire part de leurs observations sur les conditions de la population civile du Nigéria.

Faisant moi-même partie de ce comité, j'ai participé avec grand intérêt à ses délibérations et je conviens qu'il n'est pas facile d'offrir une solution, car il est toujours délicat d'intervenir dans les affaires d'un autre État. Nous devrons user de prudence, car le geste qu'on pose ne doit pas avoir de conséquences pires que celles qu'on veut corriger.

Nous savons que des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie et que beaucoup d'autres la perdront si cette guerre civile ne cesse pas bientôt. Nous savons que des milliers et des milliers d'autres individus ont été et seront mutilés si cette guerre ne prend pas fin.

Toutes les guerres sont cruelles et celle-ci peut-être davantage, à cause des souffrances physiques et morales que doivent endurer les civils qui, pour la plupart, ne comprennent rien au pourquoi de cette guerre. Il est à se demander si les peuples qui vivaient à l'intérieur des frontières actuelles du Nigéria étaient suffisamment préparés pour accéder à leur indépendance en 1960.

Les peuples colonisateurs doivent encourir un certain blâme, celui d'avoir négligé de former une élite capable de diriger et d'administrer sagement le pays. Depuis que le Nigéria a accédé à l'indépendance—et c'est également le cas de plusieurs autres pays d'Afrique—on s'est rendu compte que la sagesse n'a pas étouffé les chefs nigérians et biafrais chargés de la conduite des affaires du pays.

Il est difficile, monsieur l'Orateur, de déterminer l'utilité exacte de l'étude faite par ce comité, étant donné qu'elle portait sur deux principaux points, à savoir l'urgence à déterminer et à soulager les souffrances et la maladie résultant de la sous-alimentation et si la conduite de la guerre constitue un acte de génocide.

Je ferai remarquer que le gouvernement canadien n'a pas attendu le rapport du comité pour envoyer des avions Hercules bien équi-

pés pour tenter de porter secours et empêcher des milliers de personnes innocentes de souffrir et de mourir de faim ou de maladie. L'expérience ne s'est pas avérée heureuse, mais comme je l'ai dit plus tôt, la sagesse n'a pas étouffé certains chefs qui n'ont pas collaboré autant qu'on l'aurait voulu. Et depuis quand, monsieur l'Orateur, faut-il se mettre à genoux et supplier ceux qu'on veut aider d'accepter notre aide et notre charité? Là encore, c'est le petit peuple, le paysan, qui doit subir l'orgueil et l'ambition de ses chefs.

Le Canada a fait, à mon avis, un effort louable, mais sans aller jusqu'à l'audace, pour secourir les affamés et les malades qui meurent par milliers.

Je voudrais, à ce stade, rendre hommage à ceux qui ont risqué plusieurs fois leur vie en transportant des vivres et des médicaments par avion, dans des conditions difficiles et souvent même quasi impossibles. Je veux parler des équipages au service de «Caritas Internationalis» qui ont risqué leur vie à plusieurs reprises pour sauver d'autres vies et soulager la misère là où la guerre frappait le plus fortement, et je voudrais citer quelques passages du rapport du révérend père Anthony Byrne, de «Caritas», au sujet des risques qu'ont dû prendre les équipages qui ont travaillé avec la Croix-Rouge ou avec «Caritas». Trois de leurs membres sont morts en transportant un envoi de la Croix-Rouge, lorsque leur avion s'est écrasé. Le père Byrne lui-même a pris souvent de semblables risques; il raconte que le 7 juillet dernier, et je cite son rapport:

Je m'envole avec un chargement pour le Biafra. 15 minutes avant l'atterrissage, les canons du Nigéria nous prennent pour cible. Comme ils sont encore loin de faire mouche, nous continuons tranquillement notre voyage. Au Biafra, la joie fut grande lorsque l'on apprit l'arrivée d'un chargement de poisson. C'est le premier gros envoi de poisson depuis le début de la guerre.

Ils ont fait d'autres voyages entre-temps, mais le 14 juillet, un autre voyage fut très difficile à effectuer.

Un chargement de sel, de poisson et de secours médicaux était transporté par un Superconstellation. Un feu nourri l'accueillit alors que le commandant Malcolm survolait le Biafra. Le commandant est un pilote expérimenté et ce fut grâce à son habileté que l'avion ne fut pas expédié au sol. L'équipage eut la conviction que le radar dirigeant le tir des batteries marines et terrestres devait être manoeuvré par des Européens. L'avion fit demi-tour et à l'atterrissage les membres de son équipage donnèrent leur démission.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'on l'aurait fait à moins. Le 20 juillet, et je continue:

En arrivant à Lisbonne, je suis confronté par un nouveau problème: le Nigéria emploie maintenant des radars pour diriger le tir de leurs batteries marines et terrestres. Ils tirent sur nos avions avec une bonne précision. Un avion, volant pourtant à très haute altitude, a risqué de se faire descendre. Les pilotes sont d'accord pour dire que ce sont des Européens qui dirigent les tirs.

Le père Byrne raconte également le voyage difficile du 31 juillet:

Un stock important de couvertures et 9 tonnes de haricots secs sont expédiés sur un Superconstellation. Cet avion fut pris dans un important barrage d'artillerie, mais le commandant Raab, avec son habileté coutumière et son courage, sut éviter les coups.

Cela se continue presque tous les jours, et il parle du voyage du 5 août:

Tentative de vol pour le Biafra. Le commandant Sheriffs et son équipage s'en tirent à bon compte. Ils ont rencontré un feu nourri extrêmement bien dirigé par les radars nigériens. Il s'en est fallu de peu qu'une aile du DC7 soit touchée. Le commandant Sheriffs et ses hommes retournèrent à São Tomé avec les nerfs passablement secoués. A sa descente d'avion, le mécanicien donna immédiatement sa démission. Les autres membres de l'équipage refusèrent de partir à nouveau tant qu'un autre plan de vol n'aura pas été établi.

Voici les péripéties du voyage du 9 août:

A nouveau les avions ont été reçus par un puissant feu d'artillerie et les commandants des deux appareils nous avertissent que dans ces conditions ils refusent de repartir pour le Biafra.

Enfin, le 21 août:

L'équipage de cet avion ...

de Transair, société suédoise,

... avait l'habitude de voler très bas, à une altitude d'environ 100 mètres pour éviter les radars et leurs batteries. Malheureusement, cette nuit, le Nigéria avait placé près de la frontière des garnisons équipées de canons antiaériens et de mitrailleuses. Le commandant dut employer tous les trucs du métier pour éviter les projectiles. Deux fois son appareil fut touché et les ailes perforées par des rafales de balles. Malgré le danger, le pilote se fit un chemin à travers les explosions. Durant son voyage de retour, il rencontra le même problème mais ne fut pas touché. A São Tomé, tandis que les mécaniciens de l'aéroport s'affairaient à boucher les trous des ailes, le commandant et son équipage prenaient un repas et une heure après ils s'envolaient de nouveau, prêts à risquer leur vie pour apporter du secours à la population affamée du Biafra.

• (5.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, on reconnaîtra qu'il faut beaucoup de courage pour affronter de tels dangers, et le révérend père Byrne, les commandants Raab, Malcolm, Sheriffs et autres méritent qu'on se souvienne d'eux; de tels actes de bravoure doivent être récompensés.

Toutes ces souffrances, tous ces morts et tous ces risques auraient été évités s'il n'y avait pas eu à l'origine de ce drame des intérêts financiers et politiques. Des compagnies pétrolières britanniques n'ont pas craint d'influencer le gouvernement anglais, qui a appuyé les fédéraux par des envois d'armes modernes, empêchant ainsi une population de 10 millions de disposer d'elle-même, alors qu'elle désirait visiblement le faire.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que l'Angleterre refuse à un peuple son droit à l'autodétermination.

M. Arnold Smith, Secrétaire général du Commonwealth, l'a déclaré bien clairement au comité, en réponse à une question de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), alors qu'il disait:

Les avantages économiques de la mainmise sur les fabuleux gisements de pétrole récemment découverts jouent un très grand rôle dans les conflits internes et, à l'extérieur, dans les intérêts des divers gouvernements. Ils constituent d'importants facteurs. Je ne dirais pas que ce sont des facteurs dominants, car je ne crois pas à la prédominance de facteurs externes. Mais ils sont très importants.

Plus loin, il ajoute:

Mais à mon avis, lorsqu'il s'agit de conditions, les avantages constitués par ces gisements de pétrole ont une très grande importance pour les négociations.

Plus tard, M. William McNeill, du Service universitaire canadien d'outre-mer, disait, pour sa part:

J'ai cru comprendre que l'industrie pétrolière était, dans une large mesure, contrôlée par la British Petroleum et la Shell, dont les titres appartiennent, pour la plus grande partie, au gouvernement britannique.

J'ai en main le témoignage de M. André De Bloney, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, qui écrit, dans son rapport à la 56e conférence de Lima:

Mis à plusieurs reprises en demeure de renoncer à son projet et de rallier la Fédération, le leader biafrais ne céda pas. Et au début de juillet 1967, le général Gowon prit une décision lourde de conséquences, celle de réduire par les armes la dissidence qui s'était produite, détachant provisoirement du Nigéria la portion de son territoire où gisent d'abondantes ressources pétrolière.

Des intérêts économiques étrangers ont-ils, de ce fait, été amenés à exercer une influence sur le cours des événements? Il est naturellement impossible de le savoir, mais le titre aux redevances pétrolières allait constituer une cause supplémentaire de différend entre les deux parties et les compagnies concessionnaires ...

Un peu plus loin, M. De Bloney ajoute:

Pour alimenter un combat qui se prolongeait, les deux camps ont été amenés à rechercher à l'extérieur les armes dont ils avaient besoin. Le gouvernement de Lagos s'est tourné pour cela vers la Grande-Bretagne tout d'abord et les livraisons autorisées en sa faveur ont suscité même, par leur importance, certaines critiques dans la capitale britannique. Mais l'URSS, pour sa part, a également accordé son appui au pouvoir fédéral.

Quant au Biafra, il s'est efforcé de monnayer ses ressources pétrolières pour obtenir non seulement du matériel militaire, mais aussi le concours de mercenaires susceptibles de lui prêter main-forte dans un combat qui, au gré des mois, devenait de plus en plus difficile.

A cette même conférence interparlementaire de Lima, un représentant de la Suisse, M. Renschler déclarait, et je cite:

Des intérêts économiques et politiques se cachent derrière cette aide mortelle. Sans l'aide militaire de la Grande-Bretagne, de l'Union Soviétique et de quelques autres pays, le gouvernement militaire de Lagos n'aurait jamais été capable d'entreprendre une guerre contre les Ibos.

En ce qui concerne le Biafra, ce n'est guère mieux. La France et le Portugal soutiennent la sécession également dans leurs intérêts égoïstes. En appuyant le Biafra, elles espèrent obtenir des droits sur les ressources pétrolières du Delta et du Niger. Il est urgent qu'aucune arme ne soit plus envoyée à aucune des deux parties; la protection d'intérêts économiques et politiques par la fourniture d'armes est une des formes du néo-colonialisme.

[M. Laprise.]

Cela confirme l'idée générale que si des pays étrangers n'étaient pas intervenus, en encourageant le massacre par des envois d'armes, cette tuerie n'aurait pas été inscrite dans l'histoire.

Pourquoi cette guerre? Les Ibos, et non pas les rebelles, comme les appellent le premier ministre (M. Trudeau) et plusieurs parlementaires, ont été bafoués et massacrés. On a rapporté que les Nigérians ont menacé les Ibos de les jeter à la mer, qu'il fallait les vaincre, les garder à leur place et ne jamais permettre qu'ils reprennent la suprématie économique et politique qu'ils avaient acquise par leur travail et leurs aptitudes. Ne se sentant plus accepté dans la Fédération et ne voulant pas être esclave, ce peuple a décidé de garantir lui-même sa sécurité et d'assurer son développement économique en suivant d'autres voies, car il croit qu'il peut le faire lui-même, étant donné ses capacités, son intelligence et son désir de progresser et de se développer. Et voilà, monsieur l'Orateur, que non seulement les autres peuples nigérians, mais aussi les étrangers, leur refusent ce droit, pratiquant ainsi une nouvelle forme de néo-colonialisme.

On adopte à l'ONU, aux réunions du Commonwealth ou aux conférences de l'Union interparlementaire, des résolutions, des accords de principe reconnaissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des peuples à l'autodétermination; mais quand il s'agit de l'appliquer, c'est différent et chacun y donne une interprétation différente, selon ses intérêts propres, et le Canada ne fait pas exception à la règle.

En bordure de la Rhodésie et du Sud-ouest africain se situent les territoires portugais de l'Angola et du Mozambique. Le Portugal prétend que ce ne sont pas là des colonies, mais des provinces d'outre-mer. Cette prétention est rejetée par la majorité des États du monde, dont le Canada, qui estiment que les habitants de ces territoires devraient pouvoir décider librement de leur propre avenir. Voilà que ce qui va pour l'Angola et le Mozambique ne va pas pour le peuple ibo.

Le Canada devrait suivre une politique plus cohérente dans ses prises de position dans le domaine des affaires extérieures. Quelle pro-

position le Canada doit-il faire et quelle action doit-il prendre pour que les deux parties au conflit en arrivent à une solution équitable? C'est ce que le comité aurait dû suggérer au gouvernement.

Quant à l'aide en vivres et en médicaments, nous avons constaté que le gouvernement n'a pas attendu le rapport du comité et il a agi sagement. Les pressions qui ont été exercées de toutes parts non seulement des milieux politiques, mais aussi et surtout des milieux sociaux et religieux, sur le gouvernement, indiquaient le désir des Canadiens à intervenir pour soulager les souffrances.

[*Traduction*]

M. Smerchanski: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Provencher invoque le Règlement.

M. Smerchanski: Monsieur l'Orateur, les discours ne doivent-ils pas être limités à 20 minutes?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je ne pense pas que le temps alloué au député soit expiré. La présidence n'est au courant d'aucun règlement officiel limitant les discours à 20 minutes.

• (5.30 p.m.)

[*Français*]

M. Laprise: Merci, monsieur l'Orateur.

Je disais donc que des instances ont été faites auprès du gouvernement et qu'elles indiquaient le désir des Canadiens d'intervenir pour soulager les souffrances. Je n'émettrai pas d'opinion quant à savoir si nous avons assez aidé, mais je dirai que nous avons commencé trop tard. Au fait, on peut lire ce qui suit dans le rapport:

> Le Comité recommande que le gouvernement canadien, afin de parer au problème dans l'avenir, prenne l'initiative de faire établir un mécanisme international destiné à répondre à cette nécessité ...

Comme celle à laquelle nous faisons face.

Monsieur l'Orateur, je me suis opposé à cette recommandation du comité, étant donné que des organismes internationaux ont déjà œuvré en ce sens, depuis le début de la crise biafraise, comme dans toute autre partie du monde, d'ailleurs. Je veux parler plus spécialement de la Croix-Rouge internationale, de Caritas Internationalis, du Conseil mondial des Églises et d'autres organismes. Je crois que ces organismes internationaux sont les mieux placés et les mieux disposés pour offrir tous les services nécessaires dans de telles situations.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de former un nouvel organisme international qui serait peut-être plus politique que ceux-là et qui pourrait peut-être causer des embarras au lieu de solutionner le problème. Pour ce qui est de cette deuxième recommandation, je préférerais plutôt que le gouvernement canadien, comme n'importe quel autre gouvernement mondial, mette à la disposition de ces organismes les crédits ou les matériaux nécessaires pour leur permettre de soulager la misère là où elle se trouve, de quelque façon qu'elle se présente.

Nous avons reçu, cette semaine, un appel urgent de la Croix-Rouge, demandant des fonds supplémentaires pour continuer à soulager la misère durant quelques semaines pour terminer l'année et entreprendre la nouvelle.

On sait, monsieur l'Orateur, d'après les témoignages recueillis par le comité, que même si la guerre se terminait aujourd'hui, il faudrait continuer à secourir les affamés et les malades et à reconstruire ce qui a été détruit dans ce pays. Cela veut dire que de nombreux autres crédits devront être mis à la disposition des organismes qui veulent aider à relever ce pays.

Le comité a aussi recommandé de transporter des enfants biafrais ailleurs, même au Canada. C'est également ce que le premier ministre a recommandé. Cette recommandation serait acceptable, à la condition que l'immigration des enfants soit dirigée vers des pays africains, où les coutumes sont à peu près les mêmes que dans leur milieu d'origine. Par contre, transplanter de jeunes Biafrais au Canada, où le climat et les habitudes de vie sont si différentes, ne donnerait probablement pas de bons résultats. Ce projet a d'ailleurs été critiqué de façon éloquente par le président du Conseil canadien du bien-être, M. Baetz, de même que par le révérend père Roger Tessier, des Pères Blancs d'Afrique.

Dans un communiqué du 15 novembre, le Conseil canadien du bien-être disait, et je cite:

> Les Canadiens bien intentionnés qui désirent adopter des enfants biafrais ou les membres du Parlement des divers partis politiques qui appuient des projets de ce genre n'ont pas bien réfléchi à toutes les implications de telles décisions, selon Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil canadien du bien-être.
>
> «Tout projet de ce genre n'aboutirait fort probablement à rien et ne servirait qu'à détourner les ressources vitales canadiennes destinées à l'action sur place,» dit M. Baetz.
>
> «De plus, je suis opposé à ces projets d'adoption biafraise en vertu de la déclaration de principe du Conseil canadien du bien-être sur les adoptions inter-pays et après m'être entretenu sur cette question particulière du Biafra avec les principales agences de bien-être de l'enfance opérant au Canada et à l'étranger.»

«Il existe un certain nombre de raisons qui nous contraignent à adopter ce point de vue», dit M. Baetz, «le transport jusqu'au Canada et les règlements de l'immigration sont les moins importantes.»

D'autre part, le révérend père Tessier, dans une récente déclaration, disait:

Comme il y a des vies humaines en cause, notre sensibilité pourrait nous porter à agir vite pour secourir ces enfants et plusieurs Canadiens ont offert d'en adopter. De là, les déclarations du premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, aux Communes, le 8 novembre dernier. Il a d'abord rappelé que les initiatives portant sur l'adoption au Canada d'enfants biafrais doit venir des familles, des institutions privées ou des gouvernements provinciaux, l'adoption étant de compétence provinciale.

M. Trudeau a dit aussi que le gouvernement fédéral de son côté est disposé à assurer le transport au Canada des enfants adoptés et même à élargir les règlements de l'immigration en vue d'admettre au pays des réfugiés biafrais ... Mais, pour ma part, poursuit le père Tessier, je ne puis que me rallier aux déclarations de M. Roger Elophe, responsable national du service «Urgences» du Secours catholique de France, à son retour d'un voyage aux portes mêmes du Biafra, au Cameroun et au Gabon:

Répondant à de généreux appels, ou se proposant spontanément, dit M. Elophe, de nombreuses familles ont offert en France d'ouvrir leurs foyers (aux enfants biafrais). Cela part d'un bon sentiment. Mais, parlons net: cela ne semble ni réalisable, ni souhaitable. D'une part, les moyens d'évacuation manquent ou sont inadaptés aux nécessités. D'autre part, il est normal d'envisager deux hypothèses:

«La première: les enfants ont la chance d'avoir encore leur famille; est-il bon de les en séparer? Au demeurant, il serait déraisonnable de le faire sans l'assentiment des parents. Alors, une simple question: ceux-ci y consentiront-ils? ...

«La seconde: les enfants recueillis sont orphelins, ou abandonnés, ou perdus; convient-il de les éloigner, sinon de leurs compatriotes, du moins de leur milieu naturel d'existence? ...

La majorité des membres du comité n'ont pas voulu être catégoriques et proposer un cessez-le-feu pour permettre des négociations intelligentes. Qui doit prendre l'initiative? Personne n'ose prendre les devants, mais pendant ce temps, la guerre continue à décimer une population.

Il faudrait un cessez-le-feu qui permettrait de faire comprendre au général Gowon que soumettre les Ibos par la force ne fera jamais de ces gens de bons sujets et ne profitera en rien au Nigéria. Il faudrait également faire comprendre au général Gowon qu'il n'y a pas d'unité possible dans l'esclavage ou la domination, entre les morts et ceux qui les ont tués. Il importe aussi de faire comprendre aux deux parties que le temps guérit bien des choses et qu'un cessez-le-feu sans lequel aucune négociation n'est possible pourrait régler bien des choses. Et s'il n'est pas trop tard, il se peut que cette partie du continent africain et les peuples qui l'habitent puissent encore progresser et se développer normalement.

[M. Laprise.]

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous voudront aider à rebâtir ce pays et surtout à guérir les plaies laissées par cette guerre. Si les balles n'arrêtent pas de siffler et les bombes d'exploser, ce sera un véritable génocide auquel nous aurons peut-être participé par notre manque de courage devant certaines puissances plus intéressées à sauver leurs fortunes et leur orgueil que les vies humaines qui n'ont pour elles aucune espèce de valeur.

Monsieur l'Orateur, je pense que l'amendement qui a été proposé plus tôt par le porte-parole du parti conservateur-progressiste mérite toute notre attention et tout notre appui. Par conséquent, ces points auraient dû être inclus formellement dans le rapport présenté à la Chambre par le comité des affaires extérieures et de la défense nationale.

• (5.40 p.m.)

Pour ma part, je crois que les deux points de l'amendement sont de nature à apporter une solution, même si le motionnaire n'a pas voulu être trop catégorique et n'a fait que des suggestions. Je suis certain que ceux qui étudieront les débats d'aujourd'hui—je présume que ce ne sont pas seulement les députés et la presse canadienne, mais aussi tous les organismes internationaux—le feront avec attention.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'appuierai l'amendement.

[*Traduction*]

M. Pilon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant ce débat, je croyais qu'il avait été entendu avec les leaders à la Chambre que les députés auraient droit à 20 minutes chacun pour prononcer leurs discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je n'étais pas au courant de cette entente lorsque le député de Provencher est intervenu pour faire appel au Règlement, mais le député de Chambly vient de me fournir une explication. La Chambre est-elle d'accord?

M. Bell: Oui, monsieur l'Orateur, sauf dans le cas de ceux qui jouissent de privilèges spéciaux.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Sauf dans certains cas spéciaux, comme le chef de l'opposition et le premier ministre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je sais toute l'importance qu'a ce débat sur le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, relatif à la situation au Nigéria-Biafra. Il ne

fait pas de doute que tous les députés partagent la compassion profonde que ressentent tous les Canadiens à l'égard des souffrances et de la famine des innocentes victimes de la guerre. Cela s'applique plus particulièrement au cas du Nigéria-Biafra, où le grand nombre de victimes, les enfants surtout, a frappé l'imagination des Canadiens de toutes les positions sociales.

L'intérêt des Canadiens a été suscité dans une certaine mesure par l'importance accordée par les médias à la situation pénible qui règne dans cette région. A cela s'ajoute le désir instinctif des Canadiens d'aider et de secourir ceux qui sont dans la misère. Le but de ce débat est, si je ne me trompe, d'étudier les témoignages apportés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, afin de décider de ce que le Canada pourrait et aurait pu faire pour secourir les habitants de cette région-là.

Dans tous les cas où les sentiments prennent le dessus, il importe que nous, législateurs à la Chambre des communes, restions calmes pour juger les choses de façon raisonnable, afin de recueillir tous les faits pertinents et de déterminer la voie rationnelle qui nous permettra d'offrir aux Canadiens l'occasion d'aider de manière appropriée et efficace les malheureux, grâce à notre œuvre humanitaire.

C'est pour cette raison que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a été créé le lundi 7 octobre, et investi du double mandat spécial: étudier premièrement la conduite des troupes fédérales dans cette guerre et deuxièmement le problème de la famine au Nigéria.

J'ai eu la chance de faire partie de ce comité permanent qui a tenu 24 audiences entre le 8 et le 23 octobre. Quelque 16 témoins ont été entendus, dont trois du ministère des Affaires extérieures et trois représentants de partis politiques—deux d'entre eux (un conservateur et un membre du Nouveau parti démocratique) étaient députés à la Chambre et le troisième, membre d'une Assemblée législative provinciale et affilié au NDP.

De plus, nous avons aussi entendu les dépositions de six personnes représentant des organisations confessionnelles et des organisations charitables, notamment la Croix-Rouge, le Service universitaire canadien d'outre-mer et des associations presbytériennes et catholiques. Deux témoins supplémentaires des milieux de la presse ont été entendus, outre le secrétaire général du Commonwealth et le général Milroy, représentant le Canada au sein de l'équipe internationale d'observateurs. Je n'ai pas l'intention, au cours de ce débat, de revenir sur les nombreux témoignages recueillis par ce comité. J'ai été déçu, quant à moi, de constater qu'on n'avait entendu aucun témoin de l'Organisation de l'Unité africaine, du Nigéria ou du Biafra. On aurait dû permettre à ceux pour qui cette question est un grave sujet de préoccupation et qui y sont, de toute évidence, directement mêlés, d'exposer leur cas devant le comité. Malheureusement, nous n'avons pas entendu ce genre de témoins.

Le contraste entre les témoignages présentés au comité et les informations que le public a reçues de la presse, était stupéfiant, c'est le moins qu'on puisse en dire. Au début d'octobre, lors des premières réunions du comité, il n'était pas rare d'entendre le public, ou même des membres du comité, lancer l'accusation de génocide, comme s'il s'agissait d'un fait prouvé. Cependant, si l'on considère les témoignages que nous avons entendus, il ne semble pas que cette grave accusation soit le moins du monde fondée.

Certains de nos membres étaient alors si convaincus du bien-fondé de cette accusation, qu'ils voulaient que nous l'invoquions comme motif pour saisir les Nations Unies de la question. L'argument fut abandonné dans la suite, pour être remplacé par un autre: que nous déférions la question au troisième comité des droits de l'homme. A quel titre? Je n'en sais toujours rien.

M. Thompson (Red Deer): Vraiment pas?

M. Cafik: Il y a eu bien des changements d'attitude. Au début, les députés insistaient sur la nécessité d'accorder une aide humanitaire. Je me souviens qu'avant l'établissement de ce comité, les questions à la Chambre portaient sur l'aide humanitaire que le Canada devrait fournir à cette région. Nous admettons qu'une aide est nécessaire et que le Canada a été très généreux. Dès le début des audiences du comité, nous avons entendu les témoignages de deux députés en particulier, et nous avons pu constater, à mon étonnement, que l'attitude générale avait changé. Nous avons tôt fait de comprendre que certains députés souhaitaient une intervention politique de quelque sorte. On ne parlait au début que d'aide humanitaire. Plus tard, c'était devenu pour ainsi dire hors de cause. On prétendait que le gouvernement devait s'engager politiquement. C'était un revirement considérable.

Les nouvelles attitudes prennent maintenant la forme suivante: Premièrement, que nous devrions saisir les Nations Unies de la question—solution que préconisent nombre de députés. Pour ma part, je ne crois pas que

l'idée soit bonne, et je dirai pourquoi par la suite. Deuxièmement, que nous devrions arranger une suspension d'armes. Troisièmement, que nous devrions prendre des mesures pour empêcher les autres pays d'expédier des armes au Nigéria. Lors d'un témoignage subséquent, on a admis au comité que nous devrions peut-être essayer d'empêcher aussi la livraison d'armes au Biafra. Au début, les députés ne s'inquiétaient que des livraisons d'armes au Nigéria. Quatrièmement, que nous devrions accorder une aide militaire pour établir une impasse entre le Nigéria et le Biafra. Certains témoins paraissaient favorables à un moyen de rendre le Biafra plus puissant que le territoire fédéral du Nigéria. On a également proposé que le Biafra lui-même soit reconnu, proposition qui, heureusement, semble avoir été oubliée.

• (5.50 p.m.)

Enfin, quelqu'un a laissé entendre à mots couverts, un membre, non pas de la Chambre, mais d'une Assemblée législative provinciale, que, plus tard peut-être, sinon en tête de liste des priorités, nous devrions étudier la possibilité de faire en sorte que plus d'armes soient expédiées au Biafra. De telles attitudes servent mal, à mon avis, les intérêts du pays et les relations amicales que nous entretenons avec les autres pays du monde. (*Applaudissements*)

Au milieu de toute cette confusion, et les Canadiens peuvent s'en féliciter, comme d'ailleurs les Nigérians et les Biafrais, notre premier ministre (M. Trudeau) a su démontrer ses qualités de chef et a refusé de se laisser emporter par ce courant d'émotivité. A mes yeux, le Canada a suivi la seule voie susceptible de donner des résultats valables. Le Canada a décidé, et à bon escient d'après moi, que le conflit nigéro-biafrais était une guerre civile, donc une question d'intérêt national pour ce pays, et que nous n'avions pas le droit de nous ingérer dans sa politique. Saisir les Nations Unies de la question équivaudrait, selon moi, à une intervention dans une guerre civile, et c'est pourquoi je ne crois pas que nous devrions le faire.

En second lieu—et c'est le point que je veux surtout faire valoir cet après-midi—le Canada se doit de respecter le droit international et d'en tenir compte. Il me paraît étrange qu'à notre époque où la paix mondiale dépend des bonnes relations entre les pays, certaines personnes à la Chambre des communes, qui tiennent à la paix tout autant que moi, demandent au gouvernement de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte aux lois internationales qui régissent les rapports des nations entre elles. (*Applaudissements*)

Je ne puis comprendre qu'on puisse préconiser la paix et insister, d'autre part, pour que nous prenions le taureau par les cornes en faisant fi de telles lois. Les nations doivent aujourd'hui songer de toute nécessité aux répercussions à long terme de leur politique étrangère. A moins que les pays ne respectent l'intégrité les uns des autres, le monde n'aboutira qu'au chaos et à la destruction de toute l'humanité.

On a insinué au cours du débat que le concept de souveraineté était dépassé. Je sais que tout concept des relations internationales dépend d'un examen minutieux. Mais il est tout à fait discutable de dire que l'abolition du principe de souveraineté internationale ou des droits des nations individuelles serait avantageuse pour l'humanité, à l'heure actuelle.

Certains honorables vis-à-vis parlent comme si nous devions intervenir dans cette guerre. Je me demande s'ils parleraient sur le même ton si la nation actuellement aux prises avec cette guerre civile était assez importante, assez forte pour nous envoyer promener. Je me demande s'ils sont disposés à voir le Canada s'en mêler, seulement parce qu'ils se sentent à l'abri de représailles. Les mêmes règles devraient s'appliquer aux nations puissantes et aux nations plus faibles. Je n'ai jamais entendu d'honorables vis-à-vis proposer que nous nous ingérions dans les affaires de, mettons, la Tchécoslovaquie ou de la Russie, quand il survient quelque chose là-bas. Il nous faut être circonspects dans de telles circonstances si nous voulons avoir la paix dans le monde; il nous faut l'être dans ce cas-ci, autrement ce sera le chaos dans l'Afrique tout entière.

Autre chose. Dans sa politique étrangère, le Canada reconnaît, avec raison selon moi, que nos initiatives humanitaires doivent passer par le gouvernement du Nigéria. Si grand que soit notre désir de le faire, nous ne pouvons apporter notre aide humanitaire à ce pays et faire fi du gouvernement légitime de cette nation. Il ne faut pas oublier que la région actuellement occupée par les troupes sécessionnistes est seulement un ilôt au milieu du territoire fédéral du Nigéria. Le Biafra n'a pas de port; il n'a pas accès au monde extérieur sauf par le territoire fédéral ou par la voie aérienne. Dans ces circonstances, il est impossible d'offrir une aide efficace sans la

collaboration des autorités fédérales elles-mêmes.

Voici le dernier point que j'aimerais soulever. Le Canada a adopté comme politique de fournir tout secours par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale. Certains ont proposé qu'il faudrait le faire par l'entremise des Églises. Or, la Croix-Rouge internationale est le seul organisme en relations amicales avec le territoire fédéral et apte à négocier des accords grâce auxquels des secours peuvent parvenir au Nigéria, et partant, au Biafra. Agir autrement serait folie. De plus, un tel geste saperait tous nos efforts.

Je crois que le gouvernement canadien a fait plus pour secourir les affamés du Nigéria et du Biafra qu'aucun autre gouvernement au monde, toutes proportions gardées. D'après les renseignements que j'ai en main, nous avons versé en espèces une somme de $1,060,-000. On estime, en outre, qu'il en coûte au gouvernement et, partant, aux Canadiens, $105,000 pour mettre les trois avions Hercules à la disposition des services de secours. Quand ces avions se trouvaient dans le territoire, les Canadiens déboursaient environ $6,-000 par jour pour les entretenir et les mettre en service. En plus, nous avons délégué des observateurs pour faire partie de l'équipe d'observateurs. Tout compte fait, l'apport du gouvernement canadien est supérieur proportionnellement à celui de n'importe quel autre pays du monde. (*Applaudissements*)

Que ces avions ne soient pas utilisés présentement ne discrédite pas le gouvernement du Canada. Il est certainement manifeste pour les Canadiens que ces avions ne sont pas utilisés, notamment au Biafra, parce que les autorités biafraises elles-mêmes ne leur ont pas permis d'entrer au Biafra pendant le jour, ne voulant pas limiter pareils vols au transport des fournitures de secours. Elles semblent s'inquiéter davantage—et je ne critique pas, c'est à elles de juger la situation—de la conduite de la guerre que du sort de leur peuple. Ce n'est pas la faute de notre gouvernement si le Biafra a refusé l'aide que nous lui offrions.

Il ne s'ensuit pas que nous devions nous endormir sur nos lauriers. Nous devrions certainement faire davantage. Si éloignées que paraissent les perspectives de succès, nous devons chercher par tous les moyens à nourrir cette population affamée.

En abordant le problème d'une autre façon, nous aurions anéanti nos bons offices, non seulement au Biafra, mais au Nigéria. Nous aurions détruit ce qu'il nous a fallu des années pour édifier—une certaine attitude à l'endroit des affaires étrangères, attitude qui doit demeurer invariable si nous voulons préserver notre influence parmi les nations émergentes. Si nous agissons soudainement comme un éléphant dans les porcelaines, en méprisant les règles du droit international, nous perdrons pour bien longtemps notre prestige sur le plan des affaires étrangères.

Après avoir entendu les témoignages et jugé de la situation par ces témoignages, le comité est arrivé à certaines conclusions à l'égard du Nigéria et du Biafra. Premièrement, il n'a pas trouvé de preuve de génocide. En vérité, je n'ai entendu personne, récemment, laisser supposer avec sérieux que le génocide avait cours. Deuxièmement, il a estimé que l'équipe internationale d'observation, malgré les critiques que lui ont adressées des visiteurs après une tournée de vingt-quatre heures dans la région, a bien rempli ses fonctions et présenté un compte rendu exact aux termes du mandat dont elle était chargée.

Troisièmement, nous avons constaté que le gouvernement fédéral du Nigéria applique son code de conduite aux troupes fédérales de façon appropriée et humanitaire.

• (6.00 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est expiré.

M. Cafik: La présidence m'autorise-t-elle à continuer quelques minutes?

Des voix: D'accord.

M. Cafik: Je voudrais résumer mon opinion personnelle en disant qu'à mon avis, il est indispensable que nous continuions à offrir nos bons offices au Nigéria. C'est, me semble-t-il, l'attitude fondamentale que nous devons adopter. Je crois que nos bons offices là-bas sont inégalés. Je crois que nous avons prouvé par nos efforts que nous nous inquiétons réellement des besoins des Nigérians. Nous pouvons tirer profit de cette situation de façon appropriée en offrant nos services en qualité de médiateurs dans ce différend, d'une façon ou d'une autre, mais conformément à notre politique de non-intervention. Je propose que nous examinions minutieusement la question.

M. l'Orateur: Avant de déclarer qu'il est six heures, la Chambre me permettra-t-elle de signaler brièvement une question de procédure en ce qui a trait à l'amendement proposé

par le député de Fundy-Royal. Les députés le savent, le paragraphe 2 du commentaire 323 de la quatrième édition de Beauchesne déclare:

Un rapport d'un comité ne peut être modifié par la Chambre, mais il doit être déféré de nouveau au comité.

Aux termes de ce commentaire, le prétendu amendement dont la Chambre est saisie en ce moment ne pourrait normalement être accepté ou débattu, car il vise à modifier le rapport du comité plutôt que la motion tendant à l'adoption du rapport. Toutefois, vu le libellé de l'ordre spécial autorisant ce débat—soit que tous les articles du Règlement et les précédents pertinents soient mis de côté—la présidence estime en ces circonstances que l'amendement devrait être accepté. J'espère que la procédure d'aujourd'hui ne sera pas invoquée comme un précédent plus tard.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, cette heure-ci est ordinairement consacrée aux mesures d'initiative parlementaire, si je ne me trompe. Toutefois, s'il y a assentiment unanime, et comme certains députés aimeraient prendre la parole dans ce débat particulier, peut-être consentirions-nous à le poursuivre jusqu'à sept heures, à suspendre alors la séance et à la reprendre à huit heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai participé avec joie à bien des débats, mais je n'en éprouve guère à le faire aujourd'hui. Je ne suis pas particulièrement heureux de prendre la parole dans un débat dont la note dominante est la triste constatation que notre gouvernement s'est si bien noyé dans sa propre bureaucratie et son propre malentendu, qu'il s'est montré, au fond, incapable d'intervenir dans l'une des plus grandes tragédies internationales auxquelles nous puissions assister aujourd'hui. J'aurais sincèrement souhaité que le premier ministre du pays (M. Trudeau), en s'adressant cet après-midi à la Chambre, nous fasse une déclaration réaliste, un peu comme un appel de clairon nous invitant à l'action, appel que nous attendons en vain du gouvernement depuis le début de l'étude ou de l'examen de ce problème. En fait, le discours que nous avons entendu cet après-midi ne contenait guère que des vérités tronquées, des demi-vérités, de faibles arguments et des déclarations trompeuses au sujet de cette grave tragédie. Je ne sais trop s'il convient ou non de perdre son temps à démontrer, à l'aide de son discours, comment il ne s'attaque pas de façon réaliste au problème. Il serait peut-être plus sage, en fin de compte, de prendre, par exemple, le temps de souligner les faiblesses radicales de la position du gouvernement et d'indiquer certaines des initiatives qu'il pourrait encore envisager.

Avant tout—et il faut l'admettre je pense—le gouvernement se méprend fondamentalement sur la nature du conflit lui-même. Le premier ministre l'a clairement prouvé dans son discours en déclarant qu'il est nécessaire d'admettre qu'il s'agit ici d'une guerre civile. Je ne suis ni spécialiste des questions internationales ni avocat. Je suis suffisamment renseigné pour savoir, cependant, que d'habitude les guerres civiles comportent la reconnaissance de certaines normes fondamentales quant à l'attitude du gouvernement. Si l'on étudie les faits survenus au Nigéria même depuis quelques années il devient évident que ce n'est pas le cas. Tout gouvernement qui croirait sans réserves que le gouvernement fédéral militaire du Nigéria est accepté par tous et représente les opinions des nationaux, fermerait les yeux devant la réalité. Tout le monde sait que le gouvernement doit vraiment son existence à un coup militaire, qu'un autre coup avait précédé. Le gouvernement actuel n'a pas été élu. La constitution qui existe dans ce pays n'a aucun rapport avec celle que le peuple avait approuvée plus tôt. La protection de la propriété et des personnes a disparu complètement au Nigéria depuis plus de deux ans. L'action économique du gouvernement militaire contre une minorité appréciable s'était avérée telle qu'elle menaçait l'existence de ce pays, même s'il n'y avait pas eu de guerre civile. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Le premier ministre et d'autres porte-parole du gouvernement n'ont même pas reconnu cet état de choses. Dans le discours du premier ministre, il y a des commentaires relatifs à ce que devrait être la position du gouvernement. Il a dit—et je crois que c'était hier à la Chambre—que le gouvernement ne prenait pas parti. Combien je voudrais que ce soit vrai. Depuis le début, nous nous sommes heurtés à un sectarisme croissant, non pas dans le sens que nous lui donnons à l'intérieur de notre pays, mais en fonction de ce conflit. Je crois que les Canadiens, d'un océan à l'autre, ont demandé que l'action du gouvernement soit véritablement neutre. Ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Je crois que le gouvernement actuel a adopté une position de plus en plus en faveur du gouvernement militaire fédéral du Nigéria. Je souligne l'expression «gouvernement militaire» car ce serait bien différent, je pense, si je disais

simplement que le gouvernement est en faveur du Nigéria. Les preuves sont maintenant beaucoup trop nombreuses pour qu'on puisse prétendre que même les gens qui vivent dans la partie fédérale du Nigériu approuvent complètement les actes de leur gouvernement militaire ou ceux de leurs forces armées en campagne.

Une des choses qui m'ont le plus stupéfié dans les remarques faites cet après-midi par le premier ministre, c'est quand il a dit que le Canada ne devait pas intervenir auprès des Nations Unies, soit en commission soit à l'assemblée générale, parce que cela porterait atteinte à l'amitié très réelle et très significative qui lie le Canada au Nigéria et à d'autres nations africaines. Il me semble, monsieur le ministre, que vous vous souciez plus de ce genre de relations amicales que de la vie humaine elle-même.

L'hon. M. Sharp: Mon souci est le même.

M. MacDonald: J'en doute, s'il faut en juger par les actes du gouvernement ces derniers mois.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député doit adresser ses remarques à la présidence.

M. MacDonald: Je suis désolé, monsieur l'Orateur. L'intervention du ministre a rendu la confrontation plus personnelle que je ne l'avais voulu. Personnellement, j'estime que lorsque nous pénétrons dans un domaine de conflit international, comme c'est le cas en l'occurrence, il peut y avoir certains risques et certaines difficultés à traiter du problème auquel nous faisons face à l'heure actuelle. Nous devrons accepter ce que j'appelle le risque raisonnable de tendre nos rapports d'amitié avec d'autres pays et les opinions qu'ils peuvent avoir de nous, surtout s'il s'agit d'une question de droits humains ou d'existence.

• (6.10 p.m.)

Le premier ministre a souvent fait allusion au fait que nous devons prendre garde de ne pas créer de précédents. Je suis parfaitement de son avis. Nous devons être extrêmement prudents quant aux précédents qui sont établis dans la communauté internationale. A l'heure actuelle, on crée l'un des plus dangereux et des plus diaboliques précédents en autorisant un gouvernement national ou fédéral à prendre les mesures qu'il désire pour étouffer ou maîtriser la révolution d'une minorité, quelle que soit son importance, dans l'intérêt de l'unité nationale. Peu importent les bombardements, l'importance et la forme du blocus économique, le tort causé aux civils, femmes et enfants, on autorise tout cela au sein de la collectivité internationale, pourvu que l'on agisse au nom de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale ou de quelque autre slogan qui empêche les Nations Unies ou tout autre forum international de prendre des mesures. Est-ce là le précédent que nous établissons?

Je me souviens que déjà, au ministère des Affaires extérieures, on s'inquiétait de l'analogie qui pourrait être faite entre le Biafra, le Nigéria et le Québec. Je dirai à mes amis du Québec qu'ils devraient surveiller étroitement le précédent dont nous permettons l'instauration. S'ils s'inquiètent et se préoccupent de leurs droits et de leurs libertés futurs, ils devraient se demander si cela justifie une intervention quelconque du gouvernement fédéral en ce qui concerne ces minorités? Naturellement, l'analogie avec le Québec s'est révélée fallacieuse parce que, Dieu merci, nous n'avons pas vécu l'enfer que les Biafrais et les Nigérians ont enduré ces dernières années. Ceux qui tentent d'y établir une analogie sont malintentionnés.

Je me préoccupe de la situation actuelle au Biafra et au Nigéria, et je me préoccupe comme tous les Canadiens du fédéralisme, mais je ne voudrais pas en faire du dogmatisme. Les gens le moindrement épris de justice, le moindrement compatissants, ne doivent pas chercher de solution universelle applicable à chaque situation. Nous voulons juger et traiter les situations comme elles sont, et c'est ce que notre gouvernement s'est abstenu de faire au Nigéria et au Biafra.

Le gouvernement soutient qu'il est neutre, et cependant il ne dialogue qu'avec une partie. Il attend la réponse du colonel Ojukwu, mais il ne lui pose jamais de questions. Pendant des années, le gouvernement a entretenu des contacts diplomatiques avec le Nigéria. Il juge suffisamment important pour une opération efficace de secours de dépêcher un représentant spécial du premier ministre à Lagos, mais il ne loge jamais un appel téléphonique de 10c. au Biafra. Quelle sorte de neutralité est-ce? Ce n'est pas du tout de la neutralité. C'est simplement accepter la propagande habilement conçue par d'autres gouvernements qui possèdent certains intérêts dans ce pays, et qui se servent du réseau particulier de communications établi par le gouvernement du Nigéria lui-même.

Si nous voulons vraiment adopter une position neutre, et nous ne l'avons pas fait au-

jourd'hui, nous devons alors commencer par communiquer avec les deux parties. Selon certains, nous ne pouvons communiquer avec le Biafra parce que nous ne le reconnaissons pas. En termes diplomatiques, il n'existe pas. C'est il y a quelques jours à peine que l'un de nos ministres s'est levé en Chambre pour annoncer de nouvelles ventes de blé de millions de dollars à un autre pays qui, selon notre représentation diplomatique, n'existe pas. Il est très facile de vendre du blé à quiconque désire en acheter, qu'il existe ou non, mais lorsqu'il s'agit de lancer une opération de secours pour des gens qui meurent littéralement d'inanition, alors il faut se conformer rigoureusement aux normes et ne faire que des contacts diplomatiquement acceptables.

Pour ma part, je ne tiens pas à ce que le Canada figure au rang des pays à avoir pris position dans une guerre absurde. Tout au plus pouvons-nous nous dire pacifistes. Je ne suis pas, moi, un pacifiste, mais je ne suis pas non plus belliciste ou militariste. Je crois que le Canada devrait être un pacificateur, et il me semble incroyable que l'homme qui est maintenant premier ministre de notre pays, qui a dit dans le passé bien des choses au sujet de la création d'une moralité internationale qui faciliterait la discussion de certains problèmes au sein d'une nouvelle tribune internationale, en soit réduit à n'être plus qu'un autre partisan national dans cette grande tragédie.

Certains ont parlé du rôle important que joue le Canada en tant que diplomate tranquille. Comment s'exerce cette grande diplomatie tranquille? Il a été question de temps à autre de ce que notre gouvernement a fait mais, à y regarder de près, on constate qu'une bonne partie de nos efforts étaient bien timides ou mal dirigés. Si la diplomatie tranquille a du bon, nous voulons voir des résultats concrets. Nous en avons assez d'entendre les allusions voilées du premier ministre et d'autres membres de son gouvernement qui cherchent à se défendre au lieu d'agir de façon positive.

Je ne passerai pas tout mon temps à critiquer le gouvernement. Je l'ai fait ailleurs, et d'aucuns m'ont dit qu'ils m'avaient assez entendu parler là-dessus. Permettez-moi de vous signaler quelques initiatives qui s'offrent encore au gouvernement. Certaines sont si évidentes que je ne comprends pas pourquoi on n'y a pas avisé il y a bien des mois.

On a dit récemment, pour expliquer l'inefficacité de nos avions Hercules, que les pistes d'atterrissage d'Enugu, de Calabar et de Port-Harcourt ne convenaient pas, ou qu'elles ne supporteraient pas l'atterrisage continu de ces avions. Sauf erreur, il s'agissait d'avions militaires; il aurait donc été relativement facile pour notre aviation, à cause de la formation qui s'y donne, d'améliorer l'état des aéroports locaux ou, au besoin, d'en construire de nouveaux. Le gouvernement veut-il nous faire accroire que si nous nous mettions en guerre, nous passerions autant de temps à dire que nous ne pouvons utiliser ces avions un peu partout parce que nous n'avons pas d'aéroports qui conviennent, et que nous devrons attendre cinq ou dix ans pour l'installation de pistes assez solides pour supporter l'atterrissage de ces avions? C'est absurde, et la plupart des gens le savent.

Il y a quelques semaines, j'ai demandé au premier ministre pourquoi, étant donné qu'un si grand nombre d'appareils demeuraient inactifs, nous n'organisions par un largage massif. Il m'a répondu, je crois, que le gouvernement n'y avait pas songé. C'est une des raisons fondamentales pour laquelle nous possédons ces appareils, mais nous nous contentons de les faire revenir au Canada. Pourquoi ne pourrions-nous pas effectuer un largage dès maintenant?

Plus tôt, le premier ministre avait parlé de la possibilité d'établir des corridors, ajoutant que le Nigéria avait offert des corridors terrestres et maritimes, mais que le Biafra avoir refusé. La chose est pour le moins trompeuse. Des corridors ont été offerts de temps à autre par les deux adversaires, mais ils les ont tous deux refusés. Si le premier ministre veut faire des déclarations au sujet des opérations de secours, nous devrions au moins obtenir un exposé complet et non des faits partiaux et truqués.

Le député de Greenwood et moi-même avions cru au début que l'on éviterait certaines difficultés soulevées par des actes de guerre et dont parlait le premier ministre. Il n'en parle plus depuis un certain temps, mais d'autres problèmes se posent. Nous avons proposé que le gouvernement agisse comme d'autres agences et gouvernements et mette ses appareils à la disposition d'organismes privés pour éliminer toute possibilité de différend international qui compromettrait l'intérêt national. Cette proposition, bien entendu, a tout au plus été envisagée brièvement puis écartée.

Je soutiens qu'il y avait d'autres solutions possibles si le gouvernement avait vraiment voulu agir. Nous savons que d'autres organismes sont à l'œuvre, et même si nous ne pouvons pas offrir les services de nos appareils, nous avons des ressources financières. Un comité se réunit actuellement à Toronto pour tenter de se procurer assez d'argent pour acheter un appareil Super Constellation, en vu d'intensifier l'opération de secours au Biafra. Notre gouvernement est-il disposé à fournir une aide et sommes-nous prêts à verser une somme correspondante? Ces questions, me

semble-t-il, n'auraient pas dû être envisagées aujourd'hui ou hier, mais il y a un ou deux mois.

A mon avis, nos contacts avec le Biafra ont été ridicules. Nous savons qu'il existe un problème quant à la reconnaissance diplomatique ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité nationales, quelles qu'elles soient, qui existent encore au Nigéria. Certes, nous aurions pu établir les conditions nécessaires à des contacts précis avec les autorités biafraises par l'intermédiaire de la Zambie et de la Tanzanie. Quelles dispositions a-t-on prises à propos de tels contacts? Je n'en vois aucune. Au lieu de cela, nous avons choisi un organisme de secours qui, on le sait bien, a eu beaucoup de difficultés, non seulement à partir de septembre, mais en juillet ou même avant, avec ses opérations de secours. Pourtant, le premier ministre nous a dit, cet après-midi, que sa confiance dans la Croix-Rouge n'était pas ébranlée. S'attend-il sérieusement à ce que nous croyions ce genre de déclaration? Si nous sommes sérieux, établissons des contacts en vue d'un échange de communications avec les autorités biafraises. Employons les Tanzaniens, les Zambiens ou n'importe quelle voie diplomatique utile, mais ne gaspillons pas notre temps en cherchant à embrouiller le problème ou à faire des efforts dérisoires comme ceux que nous avons tentés jusqu'ici.

• (6.20 p.m.)

J'espère que le premier ministre et les membres de son gouvernement ne se contenteront pas de l'activité qu'ils ont déployée jusqu'ici. J'ai été vraiment déçu de voir que le premier ministre, dans son long discours, avait à peine effleuré le rapport du comité. Notre parti et d'autres partis de l'opposition ont soumis des rapports minoritaires. On y trouvait des recommandations utiles, quant à l'arbitrage, aux opérations de secours, au transport des vivres et approvisionnements, à l'équipe d'observateurs. Et pourtant, depuis la publication, il y a deux ou trois semaines, de ce rapport, aucun commentaire n'a été fait, pas même aujourd'hui, sur la réponse de notre gouvernement à cette nouvelle série de suggestions.

L'hon. M. Sharp: J'en parlerai plus tard.

M. MacDonald: Nous avons hâte de les entendre ces commentaires, car c'est pour le moins scandaleux d'avoir consacré une journée entière à un débat sur une question aussi grave et d'en être réduits à attendre une sorte de récapitulation sans doute, en guise de dessert, avant de connaître le point de vue du gouvernement sur les propositions qui ont été formulées. Nous voulons que le gouvernement passe à l'action.

Le côté tragique de cette guerre, en ce qui concerne les Canadiens, c'est qu'ils voudraient intervenir, non pas pour résoudre les problèmes politiques des Biafrais et des Nigérians, car là n'est pas notre intention, mais pour tâcher d'assurer à tous les habitants du Nigéria et du Biafra le droit de disposer d'eux-mêmes. Mais pour que les populations de ces pays puissent en bénéficier, il faudrait qu'elles soient encore de ce monde.

M. John Roberts (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, il ne semble pas y avoir de désaccord fondamental de la part de l'opposition quant aux objectifs de la politique du gouvernement à l'égard du Nigéria et du Biafra. Mais elle s'est plainte de ce qu'à son avis la politique ne va pas assez loin. Elle est déçue de ce qu'on n'encourage pas davantage les efforts humanitaires qu'elle aimerait voir se réaliser. A cet égard, bien entendu, elle veut, comme bien des Canadiens, d'ailleurs, qu'on mette fin à la souffrance au Nigéria. Ce sentiment tient à nombre des meilleurs aspects de la vie au Canada, à notre souci des autres, à notre amour désintéressé du bien, et à la vigueur de notre souci moral.

Mais la valeur de notre politique étrangère ne tient pas simplement à la noblesse de ses objectifs. Nous vivons dans un monde réel, dur, où l'idéalisme doit être tempéré par le réalisme. L'épreuve décisive d'une politique étrangère est son caractère pratique, utile, qui permet d'atteindre les objectifs que tous les députés partagent, car ce ne sont pas seulement les députés de l'opposition qui s'inquiètent de la souffrance, de la douleur et de la mort au Biafra.

En somme, on a critiqué la politique du gouvernement à deux points de vue. Certains prétendent que le gouvernement devrait poursuivre plus vigoureusement ses objectifs humanitaires sans toutefois s'ingérer dans l'aspect politique du différend. Ils disent que le gouvernement devrait poursuivre ses objectifs humanitaires sans tenir compte des divers intérêts ou de l'opinion exprimée par les autorités nigérianes. D'autres, reconnaissant qu'il est impossible de séparer l'aspect humanitaire et l'aspect politique, sont d'avis que le Canada devrait tâcher de trouver et de proposer une façon d'arriver à une impasse politique qui mettrait fin à la guerre. A leur avis, l'aspect humanitaire du problème l'emporterait peut-être à ce moment-là.

J'aimerais parler brièvement de chacun de ces deux aspects de la question. Premièrement, j'aimerais traiter de la suggestion selon laquelle le Canada pourrait et devrait poursuivre ces objectifs humanitaires avec plus de vigueur et sans se laisser arrêter ou détourner de son but par le point de vue des autorités

nigérianes. On vivrait dans un monde merveilleux si l'on pouvait tout simplement séparer le problème politique d'avec le problème humanitaire des secours. Malheureusement, les aspects politiques et humanitaires du problème sont inséparables, pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, bien que le fait soit fort regrettable, dans la guerre moderne la question du moral de l'État et des conditions de la population civile est un facteur important pour l'issue heureuse d'un conflit. Deuxièmement, pour ce qui est de cette guerre, il est évident qu'il se livre une bataille des relations publiques. Nous avons tous lu dans les journaux des rapports selon lesquels d'importantes sommes sont dépensées, soit à Genève, soit aux États-Unis, pour promouvoir des deux côtés l'image publique qu'ils veulent présenter de la part des autorités du Biafra. C'est une position logique qu'ils prennent là. Ils s'efforcent d'utiliser les relations publiques, la sympathie naturelle du monde pour promouvoir leurs intérêts, à savoir l'imposition d'une impasse politique dans la région. Je ne les en blâme pas. Je signale simplement que l'aspect relations publiques et l'aspect humanitaire se retrouvent nécessairement dans un conflit politique.

Tout désagréable que ce soit, nous devons reconnaître que chaque cargaison de provisions de secours qui pénètre dans la région biafraise, facilite l'entrée d'une cargaison d'armes en provenance du Gabon ou de tout autre partie du monde qui envoie des munitions aux autorités biafraises. L'envoi de secours permet de faire entrer des armes, par ailleurs; il y a donc nécessairement confusion des problèmes humanitaires et des problèmes politiques.

Il faudrait être bien naïf pour espérer que les autorités nigérianes diront simplement: «Poursuivez vos entreprises humanitaires sans tenir compte de leurs effets sur notre position militaire, et ne vous occupez pas de nos opinions.» Leur intérêt est de savoir comment les efforts humanitaires sont menés. Si nous considérons les faits réels, nous comprenons que, sans l'aide des autorités nigérianes, nul effort d'envergure n'est possible pour soulager cette région troublée qu'est le Biafra.

Comme l'ont fait remarquer d'autres députés, le Biafra est enclavé; ses installations aériennes ou portuaires sont peu nombreuses. La situation ressemble fort à celle de Berlin lors du blocus. A Berlin, sauf erreur, un avion muni de vivres, de médicaments et d'autres secours, venait se poser, en moyenne, toutes les 70 secondes, et même alors, le pont aérien n'était pas vraiment efficace. Nous ne pouvons pas raisonnablement espérer, quelle que soit l'efficacité de notre service de transport, et même en ayant recours au parachutage proposé par le député, régler le problème sans couloirs terrestres, et seules les autorités nigérianes peuvent nous en ouvrir l'accès. Voilà la raison pratique pour laquelle le Canada doit agir comme il le fait du point de vue humanitaire, non pas en dépit des autorités nigérianes, mais avec leur collaboration.

Permettez-moi maintenant de répondre à la deuxième critique formulée contre la politique du gouvernement; on nous demande d'insister pour qu'on en vienne à un règlement politique, à une espèce de trêve, comme moyen d'atteindre notre fin humanitaire. Cela soulève de nouveau la question abordée par d'autres députés, celle de l'intervention du Canada dans les affaires intérieures d'autres pays. On n'a pas suffisamment fait ressortir, à mon sens, que le principe de la non-intervention dans les affaires d'un autre pays est un principe extraordinairement progressif sur la scène internationale. Progressif parce qu'il remplace le recours à la force dans les conflits régionaux par une autre règle d'action. Il présente comme guide de la conduite des nations dans leur politique étrangère un principe qui ne ressort pas à l'intérêt national. C'est le même principe de non-intervention que nous avons voulu invoquer pour protester contre le bien-fondé de l'intervention russe en Tchécoslovaquie.

Les adversaires de la politique gouvernementale proposent une façon de procéder qui, d'après eux, s'appuie sur le bien moral pour soulager les enfants affamés et les souffrances des Biafrais. A les entendre, nous devrions être prêts à ignorer ces règles de conduite internationale. Nous devrions accepter cet ennui mineur comme le prix à payer pour faire le bien. Ils pensent un peu comme cette jeune fille qui veut bien être un peu enceinte pourvu que ça ne tourne pas au sérieux. Ils disent que la moralité de notre objectif justifie notre intervention. Chaque fois qu'un pays est intervenu dans les affaires internes d'un autre il a toujours prétendu que ses intentions étaient morales et honorables. Aucun pays n'a jamais dit qu'il le faisait pour servir ses propres fins malhonnêtes. Le principe de la non-intervention pose une règle de conduite qui n'est pas simplement l'intérêt qu'un pays entend prendre dans les affaires d'un autre. Il est possible que ceux qui s'opposent à la politique actuelle du gouvernement à propos du Biafra soient prêts à renoncer au principe de la non-intervention dans les affaires d'un autre pays. Si oui, ils sont

[M. Roberts.]

prêts à renoncer à un principe qui est à la base de la politique étrangère du Canada depuis la seconde guerre mondiale et ils devraient bien comprendre qu'en agissant ainsi ils encouragent les pays qui prétendent en avoir le droit moral à s'immiscer dans les affaires d'un autre pays. C'est un dangereux principe qui est contraire à la façon dont nous avons tenté de raffermir le système politique international.

• (6.30 p.m.)

On a reproché à la politique du gouvernement d'être entachée de légalisme, de subtilités diplomatiques et de positions protocolaires. On a proposé que le gouvernement ne tienne pas compte de la règle du jeu. Il ne s'agit pas ici de participer à un symbolique et monstrueux jeu de marelle ou de la puce dont nous pouvons suivre ou non les règles, mais de savoir s'il est pratique de le faire. Les règles de conduite internationale que nous avons tenté d'établir sont reliées au monde politique réel dans lequel nous vivons. Le véritable problème n'est pas de savoir si l'intervention que les députés de l'opposition ont réclamée est permise ou non par les règles du jeu ou si elle ne relève que du protocole. Le véritable problème est d'ordre pratique: réussira-t-elle? L'intervention dramatique que le député d'Egmont (M. MacDonald) a réclamée donnera-t-elle des résultats et l'appel aux Nations Unies que le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a demandé sera-t-il entendu? Que la règle du jeu permette ou non ces initiatives, ce n'est pas cela qui compte. Ce qui importe, c'est de savoir si telle ou telle initiative donnera des résultats utiles.

Le malheur pour ceux qui préconisent ces initiatives, c'est que tout indique qu'elles seraient vaines. On a cité des autorités juridiques; or la question n'est pas de déterminer s'il serait possible, juridiquement, de saisir les Nations Unies de cette affaire; il s'agit de savoir si cela servirait à quelque chose. J'ai eu l'impression parfois, surtout en entendant le député de Greenwood (M. Brewin) parler, qu'il y a quelque part un fort courant d'opinion publique qui attend, en retenant son souffle, que le Canada s'en fasse le grand porte-parole. Il est presque convaincu que s'il faisait sonner les trompettes, les murs de Jéricho s'écrouleraient. S'il croit vraiment qu'il existe dans le monde actuel une force morale capable de déterminer le cours d'une guerre civile comme celle que se livrent le Biafra et le Nigéria, il vit dans un monde chimérique et il préconise une politique étrangère venue de Disneyland. Il faut se demander si cela serait utile; or tout contredit l'attitude adoptée par l'opposition.

Ce n'est pas seulement l'opinion du gouvernement, c'est aussi le point de vue exprimé par les diplomates, par l'immense majorité des pays africains, par la plupart des pays membres des Nations Unies, et par U Thant. A ce sujet, il semble que tous sont dans l'erreur sauf les partis d'opposition au Parlement canadien. A quoi bon faire une déclaration dramatique sur l'opinion morale du Canada à ce sujet? A quoi bon faire tant de bruit aux Nations Unies autour de la position du Canada? Cela nous permettra de nous prononcer. Nous serons contents de nous parce que nous aurons exprimé notre point de vue moral.

Il y a des limites à ce que l'autorité morale peut accomplir dans les affaires internationales. La juste colère, même exprimée éloquemment comme l'ont fait le député de Fundy-Royal et le député de Greenwood, n'est pas une politique étrangère. Pour les Africains, la situation ne semble pas être si facilement accessible à ces simples jugements moraux qu'on nous a présentés. Pour eux, c'est un problème complexe, un problème de système tribal, de ressources pétrolières, d'implication dans une guerre froide, de conflits religieux et d'intérêts commerciaux. Ils ne semblent pas prêts à accepter ou à souhaiter que le Canada, s'étant lui-même proclamé la conscience de l'humanité, intervienne dans cette situation compliquée, surtout quand ce sont les Africains et non les Canadiens qui devront subir les conséquences d'une telle intervention. Les Africains, à tort ou à raison, considéreront nos tentatives d'inspiration morale comme un néo-colonialisme missionnaire, maladroit et peut-être même intéressé.

Que résulterait-il d'une action de ce genre? Les promoteurs de la thèse selon laquelle nous ne devrions faire aucun cas des autorités nigérianes et porter à tout prix cette question devant les Nations Unies réussiraient à accomplir trois choses: saboter notre influence en Afrique pendant au moins dix ans en nous représentant comme des néo-colonialistes; nier le principe de base de notre politique étrangère de non-intervention dans les affaires de pays étrangers; et, ce qui est le plus important, ne contribuer en rien à sauver la vie ou à alléger les souffrances des gens de cette région. Cela ne servira à rien, comme je

l'ai déjà vigoureusement soutenu, parce que pour apporter effectivement quelques secours dans cette région, il faut obtenir l'assistance et la coopération des autorités nigérianes. Nous pouvons ne pas aimer cela et souhaiter qu'il en soit autrement, mais telle est la situation.

Au cours des audiences du comité, on a fait valoir clairement qu'il faudrait fournir d'ici la fin de l'année environ 3,000 tonnes d'aliments par jour. Il n'y a pas de moyen possible de transporter au Biafra par air autant de matériel et il n'y a réellement aucun moyen de résoudre le problème du transport de secours grâce à un corridor terrestre sans l'approbation des autorités nigérianes.

Nous avons entendu parler de la détermination des Biafrais de poursuivre le combat. Je puis vous assurer, fort de l'expérience que j'ai acquise aux Nations Unies, que le camp nigérian est tout aussi déterminé à mettre une fin heureuse, de son point de vue, à cette guerre civile. La pierre de touche de notre politique étrangère n'est pas de satisfaire le désir humanitaire des Canadiens qui se croient moralement obligés d'aider les Biafrais; comme l'a dit John Kennedy, elle est dans son utilité pratique.

Il n'y a pas de doute, les Nigérians veulent poursuivre la guerre à outrance. Ont-ils tort ou raison? Il ne nous appartient pas, à mon avis, de prononcer de jugement moral à cet égard. D'après le critère de l'utilité pratique, je crois que le gouvernement canadien a fait autant que les autres gouvernements, dans la mesure du possible. La seule chose que je reprocherais au ministre et à la politique du gouvernement canadien c'est la faiblesse de nos explications pour mettre les Canadiens au courant de cette politique; nos relations extérieures ont laissé à désirer. Mais je ne crois pas que les Canadiens prendront en dernier ressort comme critère de la politique extérieure du Canada ses relations publiques. Je ne crois pas qu'ils souhaitent une politique extérieure dominée par le concept de relations publiques. Je ne crois pas qu'ils veulent voir nos politiciens adopter des poses futiles en matière de politique étrangère. Ce qu'ils veulent, c'est un gouvernement efficace qui réussisse sur deux plans: le renforcement des règles de conduite internationale, et l'aide à ceux qui sont moins fortunés que nous. C'est un gouvernement comme cela, une politique étrangère comme cela que nous avons actuellement.

[M. Roberts.]

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat comme je l'ai été de prendre part aux délibérations du comité au cours d'une des séances les plus instructives et les plus fructueuses qui aient été tenues à la Chambre par n'importe quel comité. De même j'ai apprécié le travail que ce comité a accompli. Mais je suis aussi reconnaissant d'avoir cette occasion, étant donné que j'ai passé la plus grande part de ma vie en Afrique et que je connais très bien le pays. J'en connais l'histoire et les différences tribales qui ont abouti à la situation actuelle. Savoir qu'au moins 30 députés ont participé aux délibérations du comité et qu'ils ont été renseignés sur la situation au Nigéria comme ils n'auraient jamais pu l'être, me paraît extrêmement important et intéressant.

• (6.40 p.m.)

La jeune Afrique a connu plus que sa part de guerres ces dernières années, depuis le mouvement Mau-Mau jusqu'aux carnages de la sécession congolaise. Mais je doute qu'il y ait jamais eu de parallèle à ce qui se passe actuellement au Nigéria en souffrances, en rancœurs et en désespoir qu'une solution viable intervienne sans massacre pur et simple. Voilà où en est le Nigéria dans lequel nous placions tant d'espoirs il y a huit ans à peine. On le montrait en exemple au monde comme une colonie mûre pour l'autonomie. Sir Alec Robertson, dernier gouverneur du Nigéria et un de mes amis personnels—je l'ai connu en Éthiopie, au Soudan et plus tard au Nigéria—a eu la tâche de préparer le Nigéria à l'indépendance. Il me disait souvent que le Nigéria était peut-être le seul pays d'Afrique dont on pouvait espérer voir sortir un jour un État démocratique stable, car la manière dont il avait été administré—nous n'avons pas le temps de nous occuper de cela aujourd'hui—avait préparé ce pays à se gouverner lui-même mieux qu'aucune autre colonie.

A l'heure actuelle, les Ibos, race prodigieuse, croient défendre leurs vies contre leurs tribus sœurs, les Haoussas et les Yoroubas essentiellement, avec qui ils se sont unis pour former la Fédération il y a huit ans. Et à propos de la situation actuelle, il est intéressant de noter que ce sont les Ibos qui ont mené la lutte de la Fédération; ce sont eux qui ont lutté le plus pour la Fédération. La partie septentrionale ne voulait pas l'accepter et les Yoroubas dans l'Ouest n'étaient pas tel-

lement convaincus. L'espoir de former une Fédération a été détruit. C'est assurément la guerre civile qui s'y déroule à l'heure actuelle et c'est la tragédie de l'année.

Les observations des divers députés qui ont participé à la discussion cet après-midi montrent bien que cet état de choses a réveillé la conscience de la nation, à vrai dire de l'univers. Il est triste aussi de constater que les Nations Unies et autres organismes créés justement pour résoudre les problèmes entre nations ont été inefficaces, incapables ou hésitants à apporter une solution efficace pour mettre fin aux hostilités. Je ne puis m'empêcher de dire cet après-midi que je souhaite que nous soyons très conscients des événements d'autres parties du monde. Nous discutons pour savoir si en fait il y a génocide au Nigéria. Il suffit de voir ce qui se passe au Tibet pour comprendre que le génocide est une réalité dans ce pays. De façon méthodique, au gré des ans, les communistes chinois se sont employés à détruire la nation tibétaine, le peuple tibétain et la religion tibétaine.

Pour en revenir à l'Afrique, je voudrais parler d'une région que je connais encore mieux que le Nigéria, le Soudan où les peuplades nilotiques du Haut-Soudan, au cours des dernières années, ont été victimes d'une suppression qui a coûté non pas des dizaines, mais des centaines de milliers de vies humaines. Malheureusement, la plupart des gens n'ont même pas conscience de cette suppression. Cet état de choses existe dans diverses parties du monde, mais sans trop nous préoccuper, ou sans même que nous le sachions. Il est bon cependant que nous sachions au moins un peu ce qui se passe au Nigéria et que cela nous préoccupe. Le débat cet après-midi a un énorme mérite, tout comme les réunions du comité, de même que le dialogue qui a eu lieu à travers le pays au cours des derniers mois. Je me demande cependant quelles initiatives nous aurions prises, ce que nous aurions su de la situation si ce n'était du voyage que le député d'Egmont (M. MacDonald) et de Greenwood (M. Brewin) ont fait au Biafra.

L'hon. M. Richardson: S'agit-il du voyage de 36 heures?

M. Thompson (Red Deer): Oui, il n'a peut-être duré que 36 heures, mais c'était déjà bien plus que le séjour de beaucoup de gens qui sont assez volubiles sur ce sujet. Une pareille visite ne donne peut-être pas une profonde connaissance de la situation, mais elle permet certes de se familiariser avec le problème, ce que j'aurais souhaité à tous les députés.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, quelles que soient les raisons, il est bon, je le répète, que nous ayons tenu ce débat et que nous soyons au courant de la situation. Certaines remarques faites à la Chambre cet après-midi me préoccupent un peu, comme, par exemple, celles du député d'Ontario (M. Cafik), qui a essayé d'interpréter les motifs des membres du comité qui appartiennent aux partis de l'opposition. Il me semble qu'il a abaissé le niveau du débat.

Une voix: Allons donc!

M. Thompson (Red Deer): Tout le monde a le droit de faire respecter ses motifs et ses intentions. On a accusé certaines personnes de rechercher la publicité; à mon avis, elles ont simplement montré leur ignorance de ce qui se passe actuellement, et cela m'inquiète. Un des traits caractéristiques de la Chambre, je l'ai remarqué au cours des ans, c'est le respect mutuel dont les députés font preuve à l'égard de leurs motifs et de leurs convictions. J'espère que cela ne changera jamais. En écoutant les remarques du député d'Ontario, je n'ai pu m'empêcher de penser aux témoignages déposés devant le comité par des personnes comme M. Johnson, des missions presbytériennes; le major-général Wrinch, commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge; M. Roméo Maione, de la Canadian Catholic Organization for Development and Peace; M. Alan Grossman, de *Time Magazine*; M. Charles Taylor, du *Globe and Mail*; M. Keith Bezanson, de SUCO. Toutes ces personnes connaissent bien le Biafra; elles n'y ont pas passé seulement 36 heures. Elles savent quelle est la situation.

L'hon. M. Sharp: Et par M. Arnold Smith.

M. Thompson (Red Deer): Le ministre mentionne M. Arnold Smith, et j'allais parler de lui. Toutefois, il entre dans une catégorie légèrement différente.

L'hon. M. Richardson: Et par le général Milroy.

M. Thompson (Red Deer): Si les députés veulent bien me laisser parler je vais mentionner ces personnes.

M. Bell: Ils n'aiment pas cela.

Une voix: Allons donc.

M. Thompson (Red Deer): Je puis mentionner des gens comme M. Arnold Smith et le major général Milroy, des amis que je respecte beaucoup. En les écoutant, nous comprenions

que la situation au Nigéria, axée sur le Biafra, n'était facile à décrire ni d'un côté ni de l'autre. On a beaucoup parlé de génocide. Faut-il attendre la preuve du génocide pour commencer à agir? On a dit que nous avions fait plus que tout autre pays. Je suis heureux de ce que nous avons fait. Mais nous, de l'opposition, qui avons engagé le gouvernement à faire davantage, nous ne visions pas à violer les droits souverains du Nigéria. Nous demandions simplement que notre pays, sur le plan humanitaire, suive la ligne de conduite de la Suisse, de la Suède, de la Norvège et du Danemark. Ces pays n'ont pas pris le temps de rationaliser leur position. Ils ont apporté des secours. L'aviation suédoise possède un appareil Hercules; la Suède a réussi à en céder le titre à sa Croix-Rouge et, partant, à la Croix-Rouge internationale. Cet avion a accompli une multitude de voyages. Je croirais que les pays de cette catégorie ont, par habitant, fait plus que le nôtre.

• (6.50 p.m.)

Je ne minimise pas notre apport, car il avait aussi sa valeur; je dirais simplement, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons pas rendre justice à la situation qui existe au Nigéria sans prendre connaissance de ce qui se passe là-bas depuis huit ans. Il s'agit d'une guerre civile. Il n'y a aucun doute là-dessus. D'une guerre civile provoquée par les rivalités tribales et par les fausses hypothèses de ceux qui ont tracé les frontières du Nigéria. Ceux-ci pensaient en effet que l'indépendance n'empêcherait pas la formation d'un gouvernement qui ferait régner l'harmonie entre les diverses tribus, comme à l'époque du régime colonial.

Par exemple, on ne peut séparer l'attitude sécessionniste des Ibos, dans le Biafra actuel, des massacres de 1966. On en a très peu parlé, mais la rancœur provoquée par ces effusions de sang dont les premiers responsables étaient les civils, et les seconds, après le premier coup, étaient les militaires, fait partie du contexte nécessaire à l'intelligence de la situation.

Le concept original du Nigéria, si l'on tient compte des trois tribus principales, les Hausas au Nord les Yorubas à l'Ouest et les Ibos à l'Est, découlait de la tentative d'organiser une fédération de trois peuples essentiellement différents les uns des autres, vivant ensemble avec de nombreuses tribus plus petites, dans l'espoir que le Nigéria serait viable en tant qu'État indépendant. Mais ce n'est là qu'une partie du contexte. Nous qui faisions partie du comité en avons la connaissance dans son ensemble. En fait, certains témoignages présentés au comité constituent un excellent exposé des événements qui ont abouti à la situation actuelle.

[M. Thompson.]

Que pouvons-nous y faire? Je crois que tous ceux qui ont pris part aux travaux du comité se sont efforcés avant tout de convaincre les députés et le gouvernement que les Canadiens auraient dû faire plus qu'ils ne faisaient. Tout ce qu'on a dit de contraire ici cet après-midi est injuste et partial.

Lors de la première séance du comité, nous, du parti conservateur, avons précisé dès le début qu'il fallait considérer le problème à la fois du point de vue humanitaire et du point de vue politique et militaire. Je crois que nous avons étudié soigneusement l'aspect humanitaire de la question. Néanmoins, je crois que nous sommes tous d'avis, que nous soyons pour ou contre l'attitude du gouvernement, que nous aurions dû faire devantage. Je souhaite que nous l'eussions fait, car étant donné notre prospérité et notre abondance, il me semble que nous devrions secourir les moins fortunés que nous, et la plus belle occasion de le prouver nous est offerte dans la situation qui existe actuellement au Biafra. Il y a, d'autre part, la responsabilité d'ordre politico-militaire. C'est de ne pas intervenir par la force des armes. Je ne dis pas que nous devrions enfreindre la souveraineté du gouvernement militaire fédéral du Nigéria. Il y a d'autres moyens d'exercer notre influence, influence qui existe effectivement. Ils sont rares les pays qui ont plus d'influence que le nôtre chez les nations montantes.

Nous exerçons également une influence auprès des grandes puissances mondiales. Songez, monsieur l'Orateur, à la crise de Suez, survenue quelques années avant le mouvement d'indépendance au Nigéria. Si le gouvernement canadien avait adopté alors la ligne de conduite qu'il maintient dans la situation actuelle, cet événement aurait eu un tout autre résultat, je pense. Le monde nous saura gré de l'aide que nous pourrons apporter dans la crise nigériane tout comme à Suez.

Même si le gouvernement fait connaître au monde entier ses vues sur le Nigéria et le Biafra, il semble avoir perdu de vue ce qui se passe là-bas. Ses propos sèment la confusion. On en trouve un élément de preuve à la lecture du rapport du comité.

Je ne m'oppose pas au rapport présenté par le comité à la Chambre. Chacune de ses

recommandations est bien fondée. Mon seul reproche, c'est que le comité ne soit pas allé assez loin. Il s'est restreint à l'aspect humanitaire de la question et n'a pas suffisamment insisté sur les moyens à prendre pour remédier au problème politico-militaire. L'amendement proposé par le député de Fundy-Royal cherchait à donner du corps au rapport, insuffisant en soi.

Il y a quelques années, quand l'Inde et le Pakistan étaient en guerre—et c'était une guerre—la question s'est réglée quand ceux qui fournissaient des armes ont décidé de cesser leurs envois. Dans le conflit au Nigéria, je crois que le Canada devrait faire pression ou user de son influence auprès de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la France et du Portugal pour qu'ils cessent les expéditions d'armes aux deux côtés. Je pense que notre influence devrait s'exercer dans ce sens, et je suis certain que nous aurions l'opinion mondiale pour nous.

Nous devons également exercer des pressions auprès du Commonwealth. Je suis convaincu que les pays du Commonwealth, surtout ceux d'Afrique, sentent qu'ils devraient faire montre de plus d'initiative. Certains disent que c'est sans espoir, car les membres de l'Organisation de l'Unité africaine ne s'entendraient pas sur les mesures à prendre. Vingt-neuf membres appuient le gouvernement militaire du Nigéria et quatre, les sécessionnistes biafrais. Si le secrétariat du Commonwealth a l'influence qu'on lui prête, il pourra en fin de compte faire plus que le Canada seul. Nous devrions convaincre le secrétariat d'agir.

L'hon. M. Sharp: Nous y travaillons.

M. Thompson (Red Deer): Certains disent que les Nations Unies n'auraient pas dû intervenir au Congo ou en Corée. Le fait est que les Nations Unies ont refusé d'agir dans ces questions tant que le consensus favorable à l'action n'a pas été obtenu. Dans le cas de la Corée, les États-Unis se sont joints aux autres pays membres de l'ONU. Dans ces questions, la politique des Nations Unies a produit des résultats. Quand les résultats ont été favorables, le mérite est retombé sur les Nations Unies, mais on a imputé les échecs non seulement aux Nations Unies même, mais aux pays membres.

Une voix: Comme en Tchécoslovaquie.

M. Thompson (Red Deer): C'est tout autre chose. La différence entre la situation qui existe en Tchécoslovaquie et celle qui existe au Nigéria et au Biafra est la même qu'entre le jour et la nuit.

En terminant mes remarques, j'aimerais dire que le Canada devrait faire bien plus qu'il ne fait, et que le gouvernement canadien devrait s'efforcer plus activement de mettre fin à la guerre. Nous devons accorder de l'aide de façon humanitaire, mais chercher en même temps de faire cesser le conflit militaire. Si nous pouvons faire appel à l'opinion publique et influencer diverses nations en faveur de mesures visant à mettre fin à cette tragédie, nous aurons, à mon avis, rendu un service à l'humanité et contribué à la paix mondiale. De nombreux canadiens pensent que nous devrions faire des efforts dans ce sens. Si nous ne le pouvons pas, quel espoir y a-t-il pour la paix dans le monde?

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler qu'il est sept heures.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. Ralph W. Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, dès le début des audiences du comité des affaires extérieures et de la défense nationale sur la question du Nigéria et du Biafra, je me suis fait un point d'honneur, au comité, d'insister sur le fait qu'il nous fallait examiner la question sous tous ses aspects si on voulait en arriver à une appréciation complète et impartiale. Dès le début des audiences, il était manifeste que les opinions jusque-là n'étaient pas impartiales. On nous présentait des rapports sur le point de vue biafrais, d'autres sur le point de vue fédéral. Mais on ne nous en a jamais soumis qui exposaient à fond les deux côtés de la question. Voilà pourquoi j'ai recommandé au comité que quelques-uns de nos membres se rendent en Afrique pour y étudier le problème sous tous ses aspects.

J'ai eu le privilège d'aller au Nigéria et au Biafra et de passer environ deux semaines en Afrique. Je ne tenais pas à ne voir qu'un côté de la médaille et j'ai insisté pour aller examiner la situation du côté fédéral. Je ne voulais pas revenir au pays avec une opinion unilatérale et partiale.

Il n'y a pas de doute que la situation au Biafra est pénible; elle vous émeut jusqu'aux larmes. Je n'ai pas honte de dire que j'ai pleuré au Biafra; pleuré lorsqu'un garçonnet

est venu à moi, s'est jeté à mon cou en disant qu'il voulait rester avec moi. Je pouvais sentir ses petites côtes saillantes. J'ai pleuré en voyant des femmes allaitant leur enfant et des femmes enceintes faire la queue en attendant de recevoir quelques vivres et quelques comprimés à base de fer. Elles poussaient des hourras et chantaient à la vue des Canadiens. On leur avait dit que nous viendrions à leur secours et leur enverrions des vivres.

J'ai également été bouleversé de voir des petits enfants dans les camps de réfugiés et dans les postes de malades. Il y en avait de tout petits, de un, deux ou trois ans; ils n'étaient certainement pas responsables de la guerre. J'ai vu des enfants dont les cheveux devenaient roux parce qu'ils manquaient de protéines. Leurs petits estomacs étaient ballonnés. Ils avaient les pieds enflés et l'on voyait leurs côtes. Nous avons aidé à nourrir certains de ces enfants et à distribuer de la soupe composée d'ingrédients nutritifs. Ces enfants grouillants, affamés, ont reçu cette nourriture.

Je n'oublierai jamais leurs regards et les petits bols qu'ils portaient avec eux; ils faisaient partie intégrante de leur vie. Ils marchaient avec leurs petits bols, espérant obtenir de la nourriture. Certains d'entre eux avaient des bols, d'autres des boîtes, comme nos boîtes de sardines ou autres boîtes de poissons ouvertes. On pouvait se couper les doigts sur le bord ébréché. Certes, nous devrions nous assurer que nos enfants ne touchent pas à des boîtes de ce genre avec lesquelles ils pourraient se blesser; mais c'est tout ce qu'avaient ces pauvres enfants pour y mettre leur nourriture.

On n'oublie pas ces choses; elles vous serrent le cœur. Elles tendent aussi à vous faire regarder la situation du point de vue de ceux qui, à ce moment-là, se présentent à vous. Néanmoins, toute émotion mise à part, il est absolument essentiel que nous considérions cette situation à tous les points de vue. Je ne ferai jamais trop ressortir que nous ne pouvons nous mêler à une situation politique. Nous nous plaçons uniquement sur le plan humanitaire.

On nous a cité des chiffres quant au nombre de ceux qui meurent. On a dit que 1,000, 2,000 personnes—on est même allé jusqu'à 10,000—mouraient chaque jour. Je ne connais pas le chiffre exact. Je sais, néanmoins, que des gens meurent inutilement. C'est ce qui importe. Je sais aussi que les gens ont peur. Ils ont peur d'être exterminés. Leur peur est-elle le résultat de la propagande du gouvernement? Je l'ignore. Ont-ils peur parce qu'ils ont vu des familles souffrir des atrocités? Je ne le sais pas non plus. Ils ont peur de leurs ennemis. On nous a dit que les gens avaient peur de perdre leur vie; certains avaient même tellement peur qu'ils ne voulaient pas sortir de leurs cachettes.

[M. Stewart. (Chochrane).]

Imaginez, monsieur l'Orateur, des gens très simples, analphabètes pour la plupart. Ils se contentent de vivre leur vie de tous les jours et ne demandent rien d'autre. Tout à coup, une guerre survient et ils doivent déroger à leurs contumes. Naturellement, les gens ont peur. Ils ont peur des troupes, qu'elles soient biafraises ou nigérianes. Ils ne veulent plus de la guerre, c'est tout. Nous n'avons pas à nous demander de qui ils ont peur. Le fait est là; ils ont peur.

Nous devons étudier les problèmes politiques qui se posent de chaque côté. Nous ne devons cesser d'étudier la situation, afin de comprendre ce qui se passe. Mais nous devons nous garder d'intervenir sur le plan politique. Je le répète, nous ne comprendrons les problèmes qu'en les étudiant. Je ne prétends pas être un expert des questions africaines parce que j'ai passé deux semaines en Afrique. Mais au moins j'ai creusé un peu plus les problèmes de la région en les étudiant avant de m'y rendre. Certes, j'ai une plus grande compréhension que ceux qui n'y sont jamais allés. Je suis heureux d'avoir pu étudier les problèmes sur place.

• (8.10 p.m.)

Nous avons passé plusieurs jours au Biafra pour nous rendre ensuite au Nigéria. Nous avons aussi séjourné quelque peu à Fernando Póo, île au large de la côte du Nigéria. A Lagos, nous nous sommes entretenus avec plusieurs fonctionnaires. Nous avons pu parler aussi avec l'évêque de Calabar, ville de la partie méridionale de l'Est nigérian dont s'étaient emparé les Biafrais et qui se trouve maintenant sous la domination des troupes fédérales. Nous avons entendu parler d'atrocités commises par les deux camps. L'évêque de Calabar nous a parlé des Ibos qui auraient enfermé des civils dans une église et y auraient mis le feu. Si nous devons croire tous les rapports que nous avons entendus il y a évidence d'atrocités des deux côtés. Nous avons aussi appris de l'évêque qu'une grande partie de la propagande n'était pas tout à fait exacte. Nous savons qu'il y a eu des propagandistes des deux côtés. Ainsi, alors que nous étions là il était évident que la BBC ne faisait pas les mêmes rapports en Afrique que sur son réseau international. Elle penchait manifestement du côté fédéral. Je l'ai signalé

aux fonctionnaires à Londres, lors de mon escale de retour.

L'évêque de Calabar a signalé autre chose. Il a sorti de son bureau une grande photographie d'un enfant affamé, qui avait été publiée dans le monde entier—nous l'avons vue au Canada. Il nous a dit: Voilà ce que le Biafra a fait circuler dans le monde pour montrer un enfant affamé du pays. Mais nous savons tous ici qu'il s'agit d'un enfant de la tribu des Épics. Ceux qui vivent en dehors de l'Afrique ne sauraient faire la différence. Ce sont des choses semblables qui se passent. Personne n'est innocent.

Dans une certaine mesure, nos propres organes d'information se sont livrés à cette propagande. Je vais en citer un exemple. Nous avons fait le voyage en compagnie d'un journaliste du *Telegram* de Toronto dont l'opinion était clairement arrêtée avant même de partir pour le Biafra. Il avait pris parti en faveur des Biafrais, et à tel point qu'il avait rédigé et signé son compte rendu intitulé «Biafra» avant même notre arrivée sur les lieux. Il l'avait écrit à São Tomé, et dès notre entrée au Biafra, il l'a télégraphié. C'est ce que j'appelle un reportage irréfléchi, et c'est ainsi qu'on a procédé pendant cette guerre. Nous avons reçu des reportages partiaux et de la propagande des deux côtés. Il faut le déplorer, je crois; il faut surtout déplorer qu'un journaliste canadien ait participé à une initiative aussi partiale. C'est vraiment regrettable.

J'exhorte les députés à ne pas faire de cette situation pénible un ballon politique. Nous avons tous nos propres idées. Si nous voulons embarrasser le gouvernement, choisissons un autre sujet—mais ne prenons pas les gens qui meurent de faim au Biafra et au Nigéria comme prétexte à tirades politiques. Le comité des affaires extérieures a présenté un rapport. Nous n'étions pas d'accord avec tout ce qu'il contenait. Je ne l'étais certainement pas pour ma part. D'ailleurs, j'ai essayé de présenter un ou deux amendements, mais on a rejeté mes propositions. Toutefois, lorsqu'on est membre d'un comité, on s'efforce de concilier les points de vue. Par exemple, la quatrième recommandation a trait à la construction et à la reconstruction des aéroports. A mon avis, c'était trop s'engager dans cette guerre, et l'on n'aurait pas dû faire cette recommandation. Toutefois, je le répète, les membres d'un comité essaient d'arriver à un accord général.

Je sais que le député de Greenwood (M. Brewin) n'était pas d'accord avec la plupart des opinions exposées dans le rapport. C'est son droit. A mon avis, toutefois, nous ne devrions pas laver notre linge sale à l'extérieur du pays. Nous devrions discuter de nos différences d'opinions à la Chambre et au comité, et non à l'étranger.

Le jour de notre départ était justement le jour de la présentation du rapport à la Chambre des communes et c'est pourquoi nous n'en avions pas d'exemplaires. Mais le député de Greenwood décida d'envoyer un exemplaire de son rapport minoritaire et c'est ainsi que le colonel Ojukwu a pu lire ce rapport, mais il n'a jamais reçu le second. Ce n'est pas de cette façon que nous devrions agir car cela compromet tous nos efforts. Je prie les membres de tous les partis d'oublier leurs différends politiques dans les circonstances actuelles. Plutôt que de chercher à faire le jeu de la politique, tâchons donc de trouver les meilleurs moyens possibles de soulager ceux qui souffrent.

J'aurais une remarque à faire au sujet de la Croix-Rouge. Elle a déployé des efforts considérables, mais son œuvre au Nigéria n'a pas été particulièrement remarquable à mes yeux. Fait à signaler par exemple, les vols entrepris par la Croix-Rouge ont été bien inférieurs en nombre à ceux des Églises—environ la moitié. La Croix-Rouge n'a peut-être pas les mêmes taux de rémunération pour ses pilotes et a peut-être eu des difficultés avec ses équipages et ainsi de suite. Bon, je veux bien. Mais si l'organisation se préoccupait davantage de son travail et un peu moins de son administration, cela améliorerait grandement les choses, selon moi. Ainsi, sur l'île de Fernando Póo, l'administration compte 56 personnes, à part les équipages des avions. On n'a certainement pas besoin de tout ce monde pour veiller aux opérations sur l'île. Le mécontentement sur ce point semble être général dans la région. Nos militaires canadiens étaient du même avis—la Croix-Rouge se préoccupe trop des questions administratives et pas assez des opérations de secours.

A mon avis, le Canada devrait essayer de répondre de façon humanitaire aux besoins du Nigéria et du Biafra mais, en dehors de cela, il devrait s'occuper de ses propres affaires. J'espère que tous les pays adopteront ce point de vue. J'aimerais faire deux recommandations au gouvernement dans ce sens. Premièrement, il faudrait accroître autant que possible le nombre de vols de jour qui apportent des secours aux deux parties en cause. J'ai posé des questions au colonel Ojukwu au sujet des vols de jour. Il a dit qu'il les approuvait en principe, mais qu'il ne pouvait pas permettre à la Croix-Rouge de dicter ses conditions. Il n'a peut-être pas tort.

Toutefois, comme des milliers de personnes meurent tous les jours, il faudra bien que quelqu'un cède; donc plus nous aurons d'avions prêts à transporter des vivres en effectuant des vols de jour, mieux cela vaudra.

• (8.20 p.m.)

Nous ne pourrions certainement pas continuer les vols de nuit, car j'ai tout lieu de croire que les Nigérians ont repéré tous ces vols au radar et ce n'est qu'une question de temps avant qu'ils descendent ces avions; nous ne voulons certes pas que nos avions soient abattus. Le Canada est bien vu des deux côtés. En fait, tous deux nous supplient presque de les aider. Ils respectent le Canada peut-être plus que tout autre pays. Ils estiment que nous avons un prestige que n'ont pas les autres pays et que nous pouvons exercer une certaine influence. Ils désirent notre aide. Je pense qu'il importe de mettre fin à la guerre par tous les moyens possibles. Les combats doivent cesser. Nous pouvons fournir les aliments et autres secours, mais à moins que les combats cessent, une grande part de la misère va demeurer et on peut se demander jusqu'où elle ira.

Je propose que le Canada s'offre comme médiateur en vue d'un cessez-le-feu. Il serait ensuite possible, peut-être, de régler le problème politique, le Canada servant d'intermédiaire entre les deux parties. Je crois que non seulement le Canada serait accepté par les deux côtés, mais qu'il le serait avec enthousiasme. On devrait écarter toute autre considération, quant à la situation politique, au fait la reconnaître, au rôle des armes, et le Canada devrait se limiter aux problèmes humanitaires.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'espère que mes commentaires sur de la question à l'étude seront assez brefs. J'espère aussi pouvoir éclairer le sujet sans l'envenimer. Le préopinant a demandé que nous n'en fassions pas une question de politique. Je ne crois pas qu'on l'ait fait dans ce sens. Néanmoins, je crois que nous avons le devoir d'exprimer nos opinions franchement. Quand nous décelons un défaut ou une lacune dans la politique ou dans la position du gouvernement, nous avons le devoir de le dire, malgré toutes nos hésitations à nous engager dans une discussion ou à tourner en question de politique la souffrance des Biafrais. Nous cherchons à prendre une bonne orientation et à la garder. Ce doit être notre but.

[M. Stewart. (Chochrane).]

D'une façon, je suis un peu déçu, mais j'espère qu'on remédiera à la situation sous peu. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a indiqué pendant l'heure du souper qu'il avait, sauf erreur, certaines propositions constructives à faire au sujet de la position du Canada face à ce problème. Je suis assez déçu qu'il ne l'ait pas fait plus tôt dans la journée; cela aurait permis à tous les députés d'en discuter librement. J'espère qu'à la première occasion il soumettra ses idées à la Chambre et au pays, même si c'est un peu tard puisque nous avons discuté les problèmes du Nigéria et du Biafra presque toute la journée.

Comme mon préopinant l'a laissé entendre, nous ne voulons pas faire de cette question un jeu compétitif et je suis convaincu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne le veut pas non plus. Par conséquent, je lui conseillerais de présenter ses projets et ses idées à la Chambre le plus rapidement possible afin qu'ils puissent être discutés.

Permettez-moi d'ajouter que j'accepterais peut-être volontiers les normes et les objectifs exposés par le premier ministre (le très hon. M. Trudeau) dans son discours cet après-midi, lorsqu'il a dit qu'on doit juger le gouvernement d'après un critère, et un seul, celui-ci: le gouvernement s'est-il comporté correctement et sagement? Sauf erreur, ce sont là les mots qu'il a employés; je l'aurais dit autrement. Je n'aurais pas placé le mot «correctement» avant le mot «sagement». Cela révèle peut-être, jusqu'à un certain point, l'attitude du gouvernement, mais je ne veux pas chicaner sur les mots.

Je suis disposé à l'accepter peut-être non pas comme la façon la plus heureuse de formuler le problème, mais comme un critère de la position du gouvernement. Certes, le premier ministre a dit plus tard qu'il existe seulement une norme qui permette de juger une mesure particulière: son efficacité. Je l'admets. En d'autres termes, sera-t-elle efficace comme aide aux personnes qui souffrent, ou en tant que moyen permettant d'arriver à un arrêt des hostilités, cause fondamentale de toutes ces souffrances. J'accepte ces normes aux fins de la présente discussion. Elles ne sont pas présentées exactement de la façon dont je les aurais présentées, mais je les accepte.

J'en suis venu à la conclusion, à en juger par ces normes, que la politique du gouvernement à ce jour a été un échec. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera ce soir à la Chambre des suggestions qui per-

mettront d'aborder cette situation d'une manière plus constructive et plus efficace.

Il semblerait, à en juger par son attitude, que le gouvernement ait désiré rester en dehors de cette affaire. Bon nombre de députés libéraux se sont exprimés dans ce sens. Je ne fais pas simplement allusion ici à la remarque désinvolte et inopportune du premier ministre, lorsqu'on l'avait interrogé à ce sujet, l'été dernier. Il aurait répondu: «Où est le Biafra?» et «Quelles drôles de questions vous posez!» Quoi qu'il en soit, la position adoptée par le gouvernement dès le début de la session semble indiquer une répugnance à se laisser engager et donne tout lieu de croire qu'il se contente de donner des gages au sentiment général et à l'inquiétude du public et de ne prendre de mesures qu'à cause de cette inquiétude. L'attitude initiale semblait être la suivante: Faisons-leur un don et restons-en là; il y a bien plus de souffrance de par le monde que nous ne pouvons en alléger; tout cela nous dépasse.

Par exemple, quand on a déclaré pour la première fois, à la Chambre, que des avions devraient être mis à la disposition de la Croix-Rouge, le gouvernement a beaucoup hésité à accepter cette proposition. En fait, le premier ministre semblait laisser entendre qu'on pourrait très bien interpréter ce geste comme un acte de guerre.

Puis, un peu plus tard, le premier ministre a mentionné que le gouvernement canadien serait prêt à confier ces avions à la Croix-Rouge internationale, avec la permission du Nigéria. Quand la Croix-Rouge internationale a eu de la difficulté à obtenir cette permission, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement canadien aiderait lui-même la Croix-Rouge à l'obtenir, grâce aux démarches de son représentant auprès du gouvernement de Lagos. Le premier ministre m'a répondu à la Chambre qu'on ne l'entendait pas ainsi. Il a déclaré que nous devions mettre les appareils à la disposition de la Croix-Rouge internationale et que celle-ci devait procéder aux consultations nécessaires pour obtenir la permission.

Je ne sais ce qui est arrivé dans l'intervalle, mais un peu plus tard, le gouvernement a abandonné son attitude et a pris des contacts directs. Comme le premier ministre nous l'a rappelé cet après-midi, il a envoyé, par la suite, un représentant à Lagos. Celui-ci, d'après le premier ministre, a rempli une mission très utile et obtenu le consentement du gouvernement de Lagos à certaines mesures importantes.

Or, on ne peut que s'étonner qu'il ait fallu attendre si longtemps pour agir ainsi. Cependant, les secours apportés par avion aux gens qui meurent de faim au Nigéria ne sont pas importants. Les difficultés se sont multipliées et diverses raisons ont été invoquées. Devant les initiatives dont le gouvernement a plus tôt manifesté l'intention de prendre à regret pour surmonter le problème des secours à l'intention de la population du Biafra, il est très difficile pour moi-même et les autres députés de l'opposition de nous convaincre que le gouvernement tente avec toute la détermination possible de régler ces problèmes qui empêchent de porter des secours à ces populations du Nigéria, surtout dans la région du Biafra. Nous devons en conclure qu'il semble peu probable qu'on apporte assez de vivres et d'aide au Biafra pour éliminer les souffrances et la famine, à moins que les combats ne cessent et qu'une solution pacifique ne soit élaborée.

• (8.30 p.m.)

Le premier ministre et les porte-parole de l'autre côté de la Chambre semblent croire qu'il s'agit d'une dispute ou d'une guerre civile et que le gouvernement reconnu du Nigéria a le droit de recourir à la force pour empêcher la sécession. D'abord, je ne songe pas un seul instant que le Canada doive tenter d'imposer une solution.

L'usage de certains mots a engendré une grande confusion. Le premier ministre et le gouvernement ont parfaitement raison de signaler avec insistance que le Canada ne doit pas s'ingérer dans cette guerre, et certainement pas vendre des armes à cette fin. Quand les honorables vis-à-vis emploient des mots comme souveraineté et intervention, la discussion peut rapidement tourner au galimatias. Le premier ministre a dit aujourd'hui, par exemple, que les Nations Unies ne devraient pas intervenir dans le conflit, sauf dans des circonstances très spéciales. Il ajouta que, même dans le cas de l'Afrique du Sud et des nations africaines, l'ONU n'avait pas proposé d'intervention armée. Autrement dit, il insinuait que toute intervention ou ingérence doit nécessairement être armée. J'aimerais bien préciser que je n'ai nullement l'idée de proposer une intervention armée sous quelque forme que ce soit, et ceux qui l'entendent ainsi font dévier le débat.

Nous devrions définir les mots et les expressions que nous utilisons. Sinon, nous ne ferons qu'ajouter à la confusion. Qu'entendons-nous par intervention au Nigéria? S'agirait-il d'une intervention répréhensible dans

les affaires du Nigéria si nous portions la question devant les Nations Unies? Serait-ce une intervention ou une ingérence condamnable, un empiètement sur les droits d'une nation souveraine? Serait-ce intervenir que de vouloir faire cesser les envois d'armes au Nigéria? Serait-ce incompatible avec l'exercice des droits souverains d'un pays? Serait-ce s'ingérer indûment dans la souveraineté d'un pays, le Nigéria en l'occurrence, que d'exercer certaines pressions, de concert avec d'autres pays, pour hâter un règlement ou une entente?

Ce que je prétends, c'est que nous ne devrions pas employer les mots: souveraineté, ingérence ou intervention, sans en donner la définition. Je conviens tout de suite que nous ne devrions pas intervenir en envoyant des armes, mais mettons-nous ou mettrions-nous en danger toute la structure de l'ordre international si nous prenions l'initiative, avec le concours d'autres pays, de faire cesser les expéditions d'armes, ou encore, si nous prenions, aux Nations Unies, une initiative tendant à l'exercice de pressions qui donnent lieu à l'arrêt des hostilités et à un règlement pacifique ultime? Mes honorables amis d'en face prétendent que cela constituerait ou pourrait constituer une intervention malséante ou une ingérence du point de vue du droit international. On a prétendu que parce qu'il s'agit d'une guerre civile, ces gens ont parfaitement le droit de combattre jusqu'au bout et personne n'a celui d'intervenir. Certains ont soutenu que l'intervention, dans n'importe quel sens du mot, est un acte qui pourrait mettre en péril toute la structure du droit international et de l'ordre international.

Je reconnais que pour toute proposition quelle qu'elle soit, le gouvernement canadien n'a d'autre solution que de se poser la question: allégerons-nous les souffrances de ces malheureux et arriverons-nous à un règlement pacifique du conflit sans qu'il en résulte des conséquences encore plus néfastes? Lorsque nous nous demandons si les moyens mis en œuvre par le gouvernement ont été efficaces à ces deux égards, si nous sommes honnêtes, quelle que soit notre appartenance politique, nous ne pouvons que répondre: non. Conclusion, le gouvernement n'a donc pas véritablement réussi à alléger les souffrances des victimes et encore moins proposé de mesures susceptibles d'aboutir à la cessation des hostilités ou à un règlement durable du conflit.

Le premier ministre a demandé de juger les initiatives en fonction de leur efficacité. Malheureusement, nous devons bien avouer que, jusqu'à présent, ces mesures ont été inefficaces. Je ne ferai pas attendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), mais dès que je me serai rassis, j'espère qu'il proposera quelques mesures efficaces qui nous permettront d'atteindre l'un de ces deux objectifs, voire tous les deux.

[L'hon. M. Stanfield.]

Qu'entend-on par agir sagement? Qu'est-ce que le ministre veut dire quand il nous demande de juger si le gouvernement s'est comporté correctement et sagement face à ce problème? Veut-il dire du point de vue des intérêts du Canada? Qu'est-ce à dire quand on nous demande de faire preuve de sagesse, alors que des milliers d'êtres humains meurent chaque jour? Où est la sagesse dans de telles circonstances? Où est la sagesse lorsque nous savons que non seulement des milliers de personnes meurent chaque jour, mais que la guerre continue sans espoir de prendre fin sous peu, que des armes sont expédiées aux deux adversaires et que d'autres grandes puissances menacent d'intervenir?

• (8.40 p.m.)

Où est la sagesse en pareil cas? Le premier ministre a mis le pays en garde contre le danger d'un nouveau Vietnam. Il ne s'agit pas de cela. J'ai connu les années 30 et c'est plutôt à la guerre civile espagnole qu'il faut songer. Le parallèle est boiteux, bien entendu, mais la Société des nations et le monde civilisé n'ont pas cru pouvoir intervenir dans cette guerre civile pour qu'elle aboutisse à un règlement. Les Fascistes d'un côté et divers pays de l'autre faisaient parvenir des armes à l'Espagne. Il en est résulté une guerre civile prolongée et amère qui a non seulement déchiré le pays mais le reste du monde. Je ne dis pas que les souffrances terribles au Biafra et au Nigéria donneront lieu à une situation comparable à celle de l'Espagne dans les années 30, mais il reste que la lutte se poursuit, que les deux camps sont de plus en plus puissants et que des armes leur parviennent et, pour le moment, une escalade semble beaucoup plus probable qu'une désescalade.

Dans ces conditions, où est la sagesse? C'est la question que j'adresse par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a la très lourde responsabilité de recommander la politique appropriée pour le gouvernement canadien. Qu'a accompli le gouvernement jusqu'ici? Il a tardé à agir. Il semble y avoir eu un manque d'enthousiasme. Il faut dire, je pense, que si le gouvernement était intervenu plus

tôt, on aurait pu fournir plus d'aide. Il me semble qu'on ne saurait mettre fin aux souffrances sans de quelque manière faire cesser le combat. Je dois vous poser cette question et la plupart d'entre nous doivent se la poser: Devons-nous rester inactifs alors que des milliers de gens meurent et que le monde se voit menacé de malaises croissants et d'un réel danger?

Un député à votre droite, monsieur l'Orateur, a parlé de guerre civile; il a dit que les intéressés avaient parfaitement le droit de se battre jusqu'au bout sans intervention extérieure. Le monde civilisé n'aurait-il d'autre choix que d'attendre, en essayant peut-être d'envoyer des secours, mais en s'abstenant de prendre des initiatives pour faire cesser l'expédition d'armes? Le monde civilisé doit-il s'abstenir de prendre l'initiative d'en saisir les Nations Unies? Le Canada aurait pu soumettre la question aux Nations Unies à l'été sans être appuyé par le grand nombre de pays, indiqué par le premier ministre cet après-midi. Le monde civilisé doit-il rester inactif? Doit-il se résigner à l'idée que toute initiative de ce genre est une atteinte à la «souveraineté» d'un pays et compromet l'ordre international?

Je ne suis pas de cet avis. Je tiens autant que n'importe qui à préserver et à édifier l'ordre international.

Nous devons, je pense, aborder le problème de façon régulière et convenable. Cela n'empêche pas le Canada, ou le monde, de prendre les initiatives qui s'imposent. Ce n'est pas à mes yeux une ingérence malséante de la part du Canada de tenter, de concert avec les États-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et d'autres pays, de faire cesser les expéditions d'armes pas plus que de tenter de susciter les conditions susceptibles d'aboutir à l'arrêt des hostilités.

Nous n'avons pas à accepter cette attitude et j'espère que ce n'est pas réellement celle du gouvernement du Canada. Nous parlons d'un pays colonisé avec les meilleures intentions du monde par la Grande-Bretagne. Le monde est-il tenu de se contenter d'un rôle passif, celui d'observer le combat jusqu'à la fin? D'autre part, n'est-il pas plus constructif pour le Canada de s'associer à d'autres pays, par l'intermédiaire des Nations Unies, ou par tout autre moyen légitime à notre disposition, et ensemble, en se servant des Nations Unies et de nos bons offices, de faire cesser les expéditions d'armes et d'atteindre, grâce à un règlement, à une paix réelle?

Sûrement personne ne pense qu'un gouvernement puisse imposer de force un accord durable à un grand nombre de citoyens d'un pays. Il faudra finir par régler le différend. Je ne voudrais pas être injuste, mais il me faut y aller carrément et franchement: en toute sincérité, je propose que le gouvernement cesse de chercher des excuses. Le premier ministre a dit que le Canada désire entretenir, et entretiendra, des relations amicales avec le Nigéria bien après le règlement du conflit actuel. Du train où vont les choses maintenant, à cause des évènements au Nigéria, les Canadiens auront beaucoup de difficulté à avoir des relations amicales avec bon nombre de pays, vu le nombre de ceux qui meurent actuellement au Nigéria.

Sans verser dans la sentimentalité, monsieur l'Orateur, à mon avis, le gouvernement devrait maintenant cesser de chercher des excuses et de s'abriter derrière des principes pour justifier ses propres fins et moyens. Je me rassieds en espérant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures formulera maintenant une suggestion ou une proposition concrète qui permettra au Canada de montrer l'exemple au monde en prenant une initiative qui contribuera, sans danger pour la structure internationale de notre société je l'espère, à mettre fin à cet affreux massacre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je dirai d'abord, monsieur l'Orateur, que je souscris à la plupart des propos du député de Greenwood (M. Brewin) et du député d'Egmont (M. MacDonald). Je ne donnerai pas beaucoup de détails sur le voyage que nous venons de faire au Nigéria et au Biafra; mon collègue le député de Cochrane (M. Stewart) a mentionné les différents endroits que nous avons visités et les nombreuses choses que nous avons vues.

Je veux participer au débat parce que j'ai de profondes convictions personnelles et que je me sens inquiet et responsable devant ce qui arrive au Nigéria et au Biafra. J'en arrive et j'ai vu de mes yeux une bonne partie des souffrances qu'on y endure. Nous savons tous que beaucoup de gens meurent. Si quelqu'un en doute, il n'a qu'à aller passer quelques heures au Biafra. J'ai des photos sur mon pupitre, et encore plus dans mon bureau, qui illustrent les souffrances qu'endure ce pays, et j'invite qui que ce soit à venir les voir n'importe quand. J'ai des photographies d'enfants biafrais qui meurent de faim. Ils appartiennent non seulement à la tribu des Ibos, mais aussi à différentes autres tribus du Nigéria et du Biafra.

• (8.50 p.m.)

J'ai vu de près la mort, l'agitation, l'insécurité et la peur qui règnent aujourd'hui au sein de la population de cette partie de l'Afrique. Lorsque j'étais au Biafra, et depuis mon retour, je me suis posé plusieurs questions. Je l'ai fait, par exemple, au milieu d'environ 4,000 petits enfants de moins de dix ans qui, comme l'a dit mon collègue, étaient là, leurs petits bols de soupe à la main, et nous dévisageaient avec leurs grands yeux bruns et nous imploraient de mettre un terme à cette guerre si nous le pouvions. Je me suis dit à ce moment-là que l'univers joue le rôle de simple spectateur, sans rien faire ou presque rien. Je me suis aussi demandé à quel point l'humanité était civilisée. N'est-elle pas simplement recouverte d'un mince vernis de civilisation qui, une fois gratté, révèle son égoïsme foncier? A quel point l'humanité est-elle internationale? Avons-nous un esprit et des sentiments internationaux?

J'espère que je parle ce soir d'un point de vue international. J'espère qu'au fond de moi-même je me rends compte que les hommes sont tous frères en réalité, indépendamment de leur race, de la couleur de leur peau, de leur origine et de leur religion. Je crois sincèrement qu'il ne s'agit pas d'un problème isolé, mais qui devrait émouvoir l'univers tout entier. Par exemple, les symptômes de la maladie biafro-nigériane ne sont pas particuliers au Nigéria et au Biafra mais communs au monde. Ce sont les symptômes de la discrimination, dont sont victimes les faibles, les déshérités. Nous les retrouvons dans tous les coins du monde. Ce sont les problèmes de la faim, de la famine, des massacres, des mutilations, des craintes et de l'insécurité mais c'est peut-être le problème du désespoir que plus que tout autre nous décelons à travers l'univers. Il existe dans les ghettos urbains du Canada, dans bien des réserves indiennes, chez les petits cultivateurs de l'Ouest, aussi bien que chez les ouvriers et les jeunes.

Je le répète, la situation au Nigéria et au Biafra constitue un problème international. Ce n'est pas, comme d'aucuns aiment le croire, un problème africain ou strictement nigérian. C'est un problème qui nous touche tous. En tant qu'êtres humains et membres d'une communauté internationale, il est temps pour nous de commencer à parler en termes internationaux. Il est temps de commencer à penser que nous sommes frères, tous membres de la grande race humaine. Il est temps de commencer à penser que les problèmes africains sont aussi pertinents ici au Canada que les problèmes canadiens le sont en Asie ou en Afrique. Cela me rappelle le vers qui dit à peu près ceci: *Do not ask for whom the bell tolls; it tolls for thee.* C'est donc notre problème que nous devons tous partager car tous les problèmes humains sont nos problèmes à vous et moi. Le premier ministre parle d'une nouvelle politique. J'estime qu'un aspect très important de cette nouvelle politique est ce souci humain, cette compréhension humaine de tous les peuples quelles que soient leurs origines. C'est avoir le souci de supprimer la guerre et de trouver des solutions pacifiques aux problèmes qui empoisonnent l'humanité. C'est vouloir supprimer la méfiance, l'insécurité, l'ignorance, la pauvreté et la maladie de la surface de la terre.

Il y a quelques années, U Thant a dit que tant que les deux tiers de la population du monde meurent de faim ou vivent dans la misère et l'indigence, la paix est impossible. Je partage son opinion. Nous devons favoriser la compréhension, la fraternité et le progrès parmi les hommes. Les gens commencent à tenir des propos de ce genre parce que la société actuelle, comme les députés, s'inquiète des mesures à prendre pour alléger la souffrance au Nigéria et au Biafra. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a, je crois, fait preuve d'une certaine préoccupation humanitaire, du moins au début du conflit, mais le premier ministre y a mis le holà et a empêché le ministre de prendre des mesures quelconques.

La responsabilité à cet égard incombe donc essentiellement au premier ministre du Canada. C'est une responsabilité terrible, car il doit agir sur bien des fronts. Il doit être audacieux, prendre des mesures nouvelles et renoncer aux vieux principes éculés et aux interminables ratiocinations légalistes ou aux interprétations rebattues du droit international.

Le premier ministre doit nous proposer de nouvelles politiques et faire preuve d'une nouvelle détermination. Il doit confier au Canada un rôle important dans ce conflit international en ce qui concerne la recherche de la paix et de la compréhension. S'il ne prend pas des mesures dans ce sens, il n'aura pas à s'étonner, dans quelques mois, ou dans un an ou deux, devant l'aliénation d'une société déçue. Il ne devra pas demander pourquoi un nombre croissant de personnes cessent de croire à la démocratie telle qu'elle existe dans la société actuelle, parce que les gens en ont assez d'attendre en vain des résultats de la part des gouvernements. Ce sera là une épreuve décisive pour le premier ministre, pour le gouvernement et pour notre régime politique tout entier.

Le Canada peut montrer les voies de la paix; l'initiative lui en revient. Je pense que c'est le plus grand de tous les actes humanitaires que le Canada puisse accomplir en ce moment. Ce qu'il faut faire au Nigéria et au Biafra, selon moi, ce n'est pas seulement de

nourrir les gens qui meurent de faim, mais de mettre un terme à cette guerre, à ce conflit barbare, sans se préoccuper des traditions politiques, des facteurs actuels de la guerre nigériane-biafraise, ou des arguties et des complexités juridiques du droit international. Les gens meurent par dizaines de milliers. Il s'agit bien d'une crise et, d'après les symptômes, elle ne pourra qu'empirer. A l'heure actuelle, il n'y a absolument aucune communication entre les deux parties en guerre, les Biafrais réclamant un État souverain et la séparation, les Nigériens réclamant avec tout autant de véhémence un Nigéria fédéral unique.

Une observation très importante, peut-être la plus importante, que nous ayons faite est que le Canada jouit de la confiance et du respect des deux parties, plus qu'aucun autre pays du monde, sauf peut-être la Suède, la Suisse ou un pays de ce genre. Par conséquent, le Canada a non seulement une chance, mais un devoir moral envers l'humanité, un engagement moral d'essayer de mettre fin à cette guerre. Nous ne pouvons demeurer oisifs et nous tourner les pouces. Il ne s'agit pas d'un problème africain, mais d'une tragédie de la race humaine. C'est au Canada de frayer les voies humanitaires et d'influencer les autres nations pour qu'elles lui emboîtent le pas.

Des milliers de gens meurent de faim tous les jours. L'estimation la plus faible émane de l'un des médecins de l'hôpital Queen Elizabeth à Umuhia. Il a parlé de 3,000 morts par jour. C'est l'estimation la plus faible. Certaines vont jusqu'à 10,000 et plus chaque jour, au Biafra. Même 4,000 ou 5,000 morts par jour seraient un chiffre épouvantable. La plupart des gens que j'ai interrogés étaient des médecins, des infirmières, des prêtres et des gens qui s'occupaient des secours. La majorité des mourants sont des enfants, bien qu'un nombre important de gens âgés soient également victimes de la famine et de la sous-alimentation. La plupart des morts causées par la famine sont dues à la carence en protéines. Les médecins biafrais et les personnes chargées des secours nous ont dit que la situation s'était améliorée depuis qu'on a commencé à envoyer des secours par avion. Ils disent que l'état des gens s'améliore. On nous a emmenés visiter un poste de malades aux abords d'Umuhia pour observer les progrès des enfants à la suite des secours. Ces enfants sont maintenant en bonne santé alors qu'il y a quelques semaines seulement, ces faibles corps étaient entre la vie et la mort. Le fait de voir les progrès de ces enfants nous rend un peu la foi en l'espèce humaine et sert un peu à prouver ce qu'on pourrait faire pour sauver des milliers et des milliers d'autres vies si le Canada entreprenait des efforts plus déterminés pour apaiser cette tragédie.

Le drame, c'est qu'au début de l'année prochaine, les récoltes naturelles du Biafra seront épuisées. Ces cultures, la banane, l'igname, le gari, constituent les denrées de base qui leur servent d'aliments depuis un an. Ce sont, pour l'essentiel, des hydrates de carbone et des aliments peu nourrissants. A moins de mesures radicales, des dizaines de milliers de personnes vont littéralement mourir chaque jour au Biafra. Comme l'a dit récemment un membre des Nations Unies, nous assisterons à une grande famine dans le vrai sens du mot.

• (9.00 p.m.)

En tant qu'êtres humains, nous sommes tenus moralement d'aider ces malheureux. Avant que commencent les vols diurnes, nous devons voler de nuit. Les Églises et la Croix-Rouge le font. Si j'étais sûr que cela aiderait, je me porterais volontaire pour piloter chaque avion Hercules en partance pour le Biafra, afin de sauver des vies. Notre devoir nous le dicte. Il y a un très grand nombre de morts parmi la population civile du Biafra. Nous avons vu les victimes des bombardements, dont la plupart étaient des enfants. Ceux à qui nous avons parlé nous racontaient l'un après l'autre les atrocités commises à leur égard. Chaque Biafrais à qui j'ai parlé me disait qu'un parent ou un ami intime avait été massacré par les Nigérians. On nous a montré des témoignages signés par des prêtres, racontant le bombardement de postes de ravitaillement, de camps de réfugiés, d'hôpitaux, de marchés et d'innocents villageois.

Nous avons vu un village qui avait été bombardé quelques semaines auparavant. Un prêtre catholique nous a mentionné une cantine qui avait été bombardée. Il a précisé que 8,000 personnes y étaient entassées lorsqu'un bombardier a survolé l'endroit, a décrit un cercle et y a largué trois bombes. Puis il a mitraillé les gens. Ce n'était pas un objectif militaire. Il nous a également montré un hôpital catholique qui avait été bombardé. Nous avons visité un hôpital de la Croix-Rouge qui avait été bombardé. La direction de l'hôpital songeait à y enlever la croix rouge sur la pelouse, pensant que l'emblème ne servirait qu'à attirer l'attention si elle y demeurait. Mon collègue l'a mentionné, le Biafra a également commis des atrocités. Cela ne fait que confirmer qu'il s'agit d'une guerre éminemment barbare et que nous devons y mettre fin aussitôt que possible.

Je pourrais continuer à vous raconter les différentes choses dont nous avons été témoins. Je pourrais parler des cantines que nous avons visitées. Un matin, par exemple,

nous avons visité un groupe de 5,000 enfants. Le même matin, nous avons vu un camp composé de 3,500 femmes enceintes ou venant d'accoucher, qui s'y étaient rendues pour recevoir leur comprimé à base de fer ou une portion de poisson. Mon collègue a également mentionné ce fait. Devant la souffrance de la population de cette région, les nombreux morts et la brève durée des secours, j'estime que la solution doit être politique. Voilà le domaine où le Canada peut apporter une réelle contribution au monde pour des motifs humanitaires.

J'aimerais faire quelques recommandations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) recommandations, je tiens à le faire remarquer, qui sont les conclusions auxquelles nous avons abouti. Je crois que le Canada devrait offrir ses services en qualité de médiateur pour un cessez-le-feu. Le premier ministre (M. Trudeau) lui-même ferait cette offre au nom du Canada. Ensuite, comme la Grande-Bretagne est impliquée dans la guerre et vu l'influence que le Commonwealth pourrait exercer pour le cessez-le-feu et le règlement du conflit, le Canada doit faire tout son possible pour donner la priorité à cette question lors de la Conférence du Commonwealth qui doit avoir lieu à Londres en janvier. Cette initiative aura une importance particulière si l'on ne fait rien d'ici à janvier. Nous devons absolument agir maintenant, j'insiste sur ce point; sinon, au début de janvier, les gens mourront par dizaines de milliers.

Troisième recommandation: si dans le passé nos démarches auprès des Nations Unies pour les inciter à agir se sont avérées dans une grande mesure infructueuses, nous devons néanmoins continuer à faire pression pour qu'elles envisagent la situation comme un problème international qui demande action immédiate de la part de la communauté mondiale. Quatrièmement, vu la pénurie imminente d'hydrates de carbone, le Canada doit faire tout son possible pour fournir des secours en vivres au Biafra. Le véritable problème, ce n'est ni un problème de vivres, ni d'argent, ni de personnes, c'est un problème de transport. J'estime donc que nous devrions prêter deux avions Hercules de plus à ceux qui acheminent les vivres dans ce pays.

En dernier lieu, je recommande au gouvernement d'encourager les citoyens, surtout le personnel médical et les bénévoles, à collaborer avec les entreprises de secours, à aider à atténuer les souffrances dans les régions désespérées du Nigéria et du Biafra. Je ne veux pas trop empiéter sur le temps de la Chambre, et je termine en disant que, en qualité de membre de la collectivité internationale et de la race humaine, je suis sincèrement convaincu que le Canada a une obligation morale de prendre l'initiative pour mettre fin à cette grave tragédie humaine. Ce conflit pose ou doit poser un problème au monde entier. Le Canada ne saurait s'isoler et l'oublier. Autrement, cette terrible tragédie pèsera sur la conscience de notre pays qui avait l'occasion d'agir, mais s'en est abstenu. Monsieur l'Orateur, je supplie le gouvernement de ne pas permettre que cela se produise, mais d'apporter toute son aide immédiatement.

[M. Nystrom.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole alors que le débat s'achève, j'aimerais rassurer les députés. Je n'ai pas l'intention de revenir en détail sur ce qui a déjà été dit. Qu'il me soit permis de féliciter tous les orateurs, de quelque côté de la Chambre qu'ils siègent, de la haute tenue de leurs contributions. Si l'on avait besoin d'être convaincu que les Canadiens s'intéressent à cette terrible guerre au Nigéria, on le serait par les discours de leurs représentants au Parlement. Il me semble que nous n'avons pas à nous excuser d'avoir consacré une journée à parler de cette tragique situation.

La guerre civile au Nigéria pose des problèmes humain et politique très complexes. Le problème humain a été de recueillir d'énormes quantités de denrées alimentaires et d'autres secours pour les gens dans le besoin à la suite des hostilités. La Croix-Rouge internationale et d'autres organismes internationaux et nationaux ont travaillé avec acharnement pour soulager la misère. Tous les députés l'admettront sûrement. Il est rare que les nations du monde recueillent tant de contributions bénévoles des particuliers et des gouvernements pour soulager les souffrances d'un pays déchiré par la guerre civile. Mais il faudra que ces efforts se poursuivent tant que la guerre durera. Je puis donner à la Chambre l'assurance que le Canada continuera à jouer un rôle important.

Le problème politique est plus complexe car, comme on l'a clairement expliqué, il s'agit d'une guerre civile. Il faudra que toutes les parties consentent à un compromis si un règlement négocié intervient. Il va sans dire que le Canada serait prêt à faciliter le maintien de la paix si l'on avait la moindre indication que cela aiderait à mettre fin à la guerre. N'hésitons pas à le dire. Ce ne sont pas les médiateurs qui ont manqué jusqu'ici—il y en a beaucoup—mais une indication des deux côtés qu'ils sont prêts à participer à de véritables négociations. Le secrétaire général du Commonwealth, l'Organisation de l'unité africaine sont tous deux prêts, à une seconde

d'avis, à aider à mettre en branle le mécanisme de négociation. Tout ce qu'ils attendent, c'est que les deux parties les préviennent qu'elles sont prêtes à faire les concessions nécessaires pour la mise en train de négociations fructueuses. Comme bien des préopinants l'ont dit, pour être utile, toute initiative venant de l'extérieur dans une situation comme celle qui existe au Nigéria doit être efficace. Comme le premier ministre lui-même l'a dit en ouvrant ce débat, si l'initiative ne répond pas aux désirs des intéressés, elle pourrait susciter des réactions hostiles.

• (9.10 p.m.)

Toute notre politique à l'égard des pays africains et de tous les pays émergents, au cours des dernières années, a été établie dans un esprit de coopération et non d'intervention. L'histoire de l'Afrique est remplie d'exemples de domination et d'intervention de la part de peuples d'autres continents, et les Africains ont tout lieu d'être chatouilleux sur la question de leur souveraineté durement acquise et de leur droit à l'autodétermination.

Le Canada s'est acquis une bonne réputation en Afrique. Bien des députés l'ont mentionné. Ils ont dit que le Canada avait bonne réputation. Pourquoi? Parce que nous observons ces principes de coopération et de non-intervention. Nous avons contribué d'une façon positive au développement de ce continent. Nous avons été bien accueillis dans les pays d'Afrique qui font partie du Commonwealth, et nous avons été bien accueillis dans les pays francophones d'Afrique. Nous avons été les bienvenus, parce que nous avons eu pour règle d'aider les Africains et non de leur dire comment gérer leurs affaires.

On a donc reconnu que le Canada se montrait compatissant et désintéressé. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier sa politique, malgré les appels passionnés, si bien intentionnés soient-ils, car je crois, comme, je pense, tous les députés, que si nous abandonnions cette politique, notre participation aux vastes tâches qu'il nous reste à accomplir pour surmonter le sous-développement et édifier des sociétés politiques viables sur notre continent deviendrait inacceptable et inutile.

J'ai la conviction, monsieur l'Orateur, que le gouvernement aura l'appui non seulement de la majorité de la Chambre—je voudrais que ce soit l'appui de tous les députés—mais encore d'une écrasante majorité de la population canadienne, dans l'application de cette politique.

Les responsabilités du gouvernement sur la scène internationale diffèrent de celles des organismes privés. En le disant, je ne critique pas les groupements du secteur privé qui œuvrent au Nigéria ou dans d'autres régions. Les Églises et d'autres associations ont accompli un travail louable en allant aider les gens dans le besoin, et je me joins aux nombreux députés qui en ont fait l'éloge. J'appuie leur activité. J'espère que tous les députés et tous les Canadiens appuieront le travail des Églises. Mais je dis que les gouvernements doivent agir en tant que gouvernements. Par exemple, celui du Canada a décidé de faire parvenir des vivres au Nigéria en passant par le Comité international de la Croix-Rouge, organisme qui se charge, suivant la tradition, de rassembler et de distribuer les secours dans les situations pénibles de ce genre et auquel le Canada a fourni des moyens de transport.

Le comité international de la Croix-Rouge a assuré la liaison avec les autorités fédérales du Nigéria et avec les chefs de la faction rebelle. Il possède le personnel de soutien et l'organisation nécessaires des deux côtés. Il s'est montré digne de notre appui et de notre collaboration soutenue, et je suis bien sûr que les députés qui ont parlé ne voudraient nullement discréditer l'excellent travail accompli depuis des années par la Croix-Rouge internationale, dont la présence au Nigéria se révèle si efficace.

Le comité permanent a examiné de façon très louable les facteurs nombreux et complexes de cette situation difficile. Son rapport contient des recommandations dans neuf secteurs, et il pourrait être utile que je commente brièvement ces recommandations. Naturellement, nous analyserons davantage les propositions formulées et nous les appliquerons, si c'est possible et désirable, selon les circonstances. Il est peut-être utile, toutefois, d'indiquer à ce stade notre attitude à l'égard de ces recommandations.

En ce qui concerne l'équipe d'observateurs, le comité a remarqué que l'invitation initiale valait pour deux mois et il propose au gouvernement de prier le Nigéria de prolonger l'invitation. Depuis la présentation du rapport du comité, le Nigéria a effectivement prolongé l'invitation d'un autre mois. Nous avons pu prolonger notre participation en conséquence et nous espérons qu'on discutera de nouveau de ce sujet et des questions connexes en temps opportun avec le gouvernement militaire fédéral et les autres pays et organismes représentés dans l'équipe d'observation.

La présence d'une équipe d'observation ou d'un groupe analogue du côté des rebelles se complique, étant donné les rapports contradictoires émanant des chefs rebelles. J'ignore si la Chambre est au courant de certaines critiques formulées par les chefs du Biafra...

M. Fairweather: Et par le colonel Adekunle.

L'hon. M. Sharp: En effet, c'est exact, mais permettez-moi de vous lire la description que le commissaire aux informations du Biafra donne de l'équipe d'observation: «Nous ne reconnaissons pas l'équipe d'observation. C'est un groupe de brigands.» En l'occurrence, il est difficile que ce groupe d'observateurs en Afrique soit bien accueilli. Nous continuerons cependant d'examiner la possibilité de réaliser le projet.

En ce qui concerne la deuxième recommandation du comité relative à l'aide soutenue et future du Canada...

M. MacDonald: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre permettrait-il une question sur l'équipe d'observation?

M. l'Orateur suppléant: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Si le ministre veut bien permettre une question, il peut le faire.

L'hon. M. Sharp: Mon discours ne sera pas très long. Je préfère répondre aux question quand j'aurai terminé.

M. MacDonald: C'est une courte question. J'aimerais savoir si des démarches ont été ou non entreprises...

Des voix: A l'ordre.

L'hon. M. Sharp: Pour ce qui est de la deuxième recommandation du comité qui a trait à l'aide que le Canada continuera d'assurer au Nigéria, je puis dire que nous communiquons régulièrement avec la Banque mondiale et les gouvernements en cause. La Banque mondiale a, en ce moment, une équipe de spécialistes qui étudie les projets et priorités économiques au Nigéria, et nous espérons connaître les recommandations de cette équipe dès son retour. Il importe de noter qu'une évaluation de ce genre, dans n'importe quel pays, doit se poursuivre avec l'approbation du gouvernement en cause. J'ajouterais, à cet égard, que la collaboration entre le Nigéria et la Banque mondiale se révèle très utile en ce moment critique.

Pour ce qui est de ce que le comité a dit au sujet des approvisionnement d'urgence en aliments, le gouvernement reçoit constamment des conseils du Comité international de la Croix-Rouge sur les quantités requises et sur les catégories précises dont on a le plus besoin.

La question des corridors terrestres ou par mer a été discutée au comité et à la Chambre. C'est une de ces questions sur lesquelles il est impossible pour les deux parties de s'entendre en dépit des efforts des organismes de secours. Nous le regrettons tous, j'en suis sûr, car il est évident—comme l'a signalé l'un des orateurs assis là-bas dans le coin en disant: «Vous savez, il faudrait que les avions arrivent un à la minute pour fournir tous les vivres dont on aura probablement besoin»—qu'il faudra vraisemblablement des corridors terrestres. J'en suis désolé, comme tous les députés, d'ailleurs, mais le fait est qu'on n'a pas réussi à les obtenir. Mais j'espère qu'on finira par les obtenir. Par-dessus tout, j'espère qu'on mettra fin à la guerre.

J'ai appuyé aux Nations Unies la proposition de la commission visant à mettre en marche des rouages internationaux pour venir en aide aux civils victimes d'hostilités. La Chambre se souviendra peut-être, et les députés qui assistaient à l'Assemblée générale des Nations Unies à titre d'observateurs s'en souviendront sûrement, que j'ai présenté des recommandations précises dans ce sens. Elles font maintenant l'objet de discussions avec d'autres gouvernements et déboucheront, je l'espère, sur des mesures concrètes.

• (9.20 p.m.)

La troisième recommandation du comité a trait à la continuation de notre assistance aux victimes des hostilités. Le gouvernement a intensifié ses efforts en ce sens. Je voudrais annoncer, monsieur l'Orateur, que nous avons décidé d'allouer une autre quantité de produits alimentaires, d'une valeur de $1,600,000, au Nigéria et au Biafra. Un envoi aura lieu au début de la nouvelle année.

M. Lewis: Aux deux adversaires?

L'hon. M. Sharp: Cette aide sera distribuée comme les autres denrées alimentaires aux deux belligérants. Lors de notre dernier envoi à bord du navire qui est parti il y a quelque temps—ce navire est récemment arrivé à destination—il a été décidé que les vivres seraient distribués à diverses bases, de sorte qu'ils pourront être transportés dans les régions rebelles ou celles qui relèvent du gouvernement nigérian. Les plans ont été dressés à la suite de consultations avec la Croix-Rouge et d'autres donateurs, afin que la livraison de nos approvisionnements s'adapte à leurs projets.

Quant au ravitaillement aérien dans les territoires rebelles, il est évident que les opérations de jour permettraient de livrer beaucoup plus de secours. Le premier ministre a donc demandé aux dirigeants rebelles d'autoriser les vols de jour. J'espère sincèrement que le colonel Ojukwu y consentira sans plus de délai. Le transport différé des produits qui serviront à nourrir des enfants affamés est tragique et ce retard est attribuable au fait que l'autorisation nécessaire n'a pas été accordée. Quant aux opérations de secours en territoire fédéral, le Canada a offert des avions

Caribou par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne, et nous attendons que la Croix-Rouge nigériane confirme qu'ils peuvent être mis en service.

Dans tous ces efforts, nous avons collaboré étroitement avec la Croix-Rouge internationale et la Société canadienne de la Croix-Rouge, et nous avons beaucoup compté sur elles. Nous leur sommes reconnaissants de leur aide et de leurs conseils.

Le comité a proposé que nous offrions, de concert avec les autres gouvernements intéressés, de l'aide non militaire en aménageant une piste civile à l'usage exclusif des vols de secours. C'est là une proposition pertinente qui sera étudiée de même que les autres, pour la mise au point de notre programme d'aide au Nigéria. Pour les besoins immédiats, nous avons jugé qu'il valait mieux se servir des installations existantes; par exemple, nous venons d'offrir des avions Caribou plus légers, pour les opérations en territoire occupé par les fédéraux, car l'appareil Hercules est trop lourd pour les aérodromes avancés.

Une voix: Vous le croyez vraiment?

L'hon. M. Sharp: Oui, je le crois, et j'ai des preuves à l'appui.

M. MacDonald (Egmont): C'est absurde.

L'hon. M. Sharp: Si on pouvait nous démontrer que les avions Hercules peuvent atterrir plus d'une ou deux fois sur n'importe quelle de ces pistes, ils y voleraient.

M. MacDonald: Et pourquoi ne pas parachuter les vivres?

L'hon. M. Sharp: C'est autre chose. Je parle d'utiliser des avions Hercules sur des pistes d'atterrissage. Le député dit que c'est ridicule. Qu'il sache que ce qu'il dit est tout aussi ridicule.

M. MacDonald: Pas du tout.

L'hon. M. Sharp: D'après nos renseignements, si des avions Hercules pouvaient atterrir plus de deux ou trois fois sur ces pistes d'atterrissage, ils partiraient aujourd'hui même. On les a offerts dans ce but, pas pour autre chose.

M. Fairweather: Pourquoi n'atterrissent-ils pas deux ou trois fois alors?

L'hon. M. Sharp: Parce qu'ils démoliraient ces pistes d'atterrissage.

Le chef de l'opposition, monsieur l'Orateur, a prié la Chambre de discuter à fond cette question. Je m'efforce de donner objectivement les faits. On a dit souvent que le gouvernement canadien serait enchanté que les avions Hercules volent en territoire nigérian et biafrais. Ils ne volent pas en territoire biafrais faute d'avoir réussi à obtenir l'accord des rebelles, et ils ne volent pas en territoire nigérian faute de pistes d'atterrissage qui peuvent accueillir d'aussi gros avions.

J'espère que le colonel Ojukwu écoute quand le premier ministre du pays fait un appel. J'espère qu'il réagit promptement afin que nous puissions aider à nourrir les gens dont mes honorables amis parlent si souvent.

M. Lewis: Pourquoi n'envoyez-vous pas de l'aide?

L'hon. M. Sharp: Je suis bien sûr que le colonel Ojukwu et son gouvernement savent exactement ce que le premier ministre du Canada a dit si éloquemment à la Chambre.

Une voix: Comment peut-il le savoir?

Le très hon. M. Trudeau: En écoutant l'opposition, bien sûr.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. On pourrait peut-être permettre au ministre de poursuivre son discours.

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement appuie de tout cœur le comité quand il demande à tous les Canadiens d'appuyer de leurs dons les offres de secours. Avec la nouvelle affectation dont je viens de parler, la contribution du gouvernement aux entreprises de secours et de transport est de près de 3 millions de dollars.

La sixième recommandation du comité traite de l'aide aux enfants des régions dévastées. Les avions canadiens Hercules stationnés sur l'île de Fernando Póo ont été autorisés à transporter des réfugiés vers les pays voisins qui sont prêts à les accueillir. La Croix-Rouge a fait sortir ces personnes des régions rebelles pour mieux les soigner. Le gouvernement a été heureux d'aider la Croix-Rouge internationale à transporter ces gens dans d'autres pays. Quant à amener des enfants de la région rebelle au Canada, le gouvernement ne pense pas qu'il serait sage d'insister, vu les opinions contraires.

Le gouvernement admet avec le comité que le Canada ne doit pas vendre d'armes à aucun des belligérants. Les députés savent bien d'ailleurs que telle a toujours été sa politique.

La huitième recommandation du comité exhorte le gouvernement à intensifier ses efforts pour persuader les parties en cause à accepter une médiation. La mise en garde du comité à ce sujet est sensée: notre action ne doit pas compromettre l'efficacité de nos missions de secours. Le gouvernement ne peut agir toutefois que dans certaines limites, comme on l'a déjà dit, dans ce domaine essentiellement politique, mais je puis assurer la Chambre que, à l'intérieur de ces limites, nous allons nous employer énergiquement au règlement pacifique du différend.

Une voix: Des mots, encore des mots.

L'hon. M. Sharp: Quant à la proposition que le Canada participe à la formation éventuelle d'une force de maintien de la paix au Nigéria, je crois qu'il serait prématuré de commenter la chose avant un règlement ou un cessez-le-feu ou avant de connaître les modalités des opérations de maintien de la paix. Néanmoins, j'ajouterais ceci: Chacun sait que le Canada a toujours adopté une attitude positive vis-à-vis des propositions de maintien de la paix, et je puis assurer la Chambre que le gouvernement va étudier promptement et sérieusement toute proposition faite en ce sens à l'égard de la situation au Nigéria.

On a proposé, monsieur l'Orateur, un amendement au rapport du comité qui obligerait le gouvernement à soumettre la question aux Nations Unies, à l'Assemblée générale ou à la Troisième Commission. Comme le premier ministre l'a expliqué une fois encore cet après-midi, après avoir bien étudié l'affaire nous sommes arrivés à la conclusion que cette initiative ne serait ni pratique ni utile. Toute proposition en vue de faire débattre la question aux Nations Unies n'obtiendrait que peu d'appui. Pour cette raison seulement, une initiative serait inefficace et n'aurait aucune influence utile sur la situation. Toutefois, si nous agissions en dépit de ce manque d'appui, la position du Canada au sein de cet organisme mondial en souffrirait et nous perdrions sensiblement notre chance de prendre des mesures utiles à ce sujet et à d'autres égards.

En entamant le débat cet après-midi, le premier ministre a prononcé ces paroles que j'appuie entièrement:

> ... m'ont confirmé dans ma conviction: essayer d'inscrire le conflit nigérian à l'ordre du jour de l'Assemblée générale non seulement provoquerait l'irritation et l'amertume de Lagos et des États membres de l'Organisation de l'unité africaine mais se solderait encore par un échec total ...

Il a également dit:

> Si nous essayions d'entreprendre des pourparlers par le truchement d'une commission de l'Assemblée générale, en supposant un instant que la chose soit possible, non seulement nos démarches seraient litigieuses, elles auraient encore des résultats contraires à ceux que nous espérons.

Devant ces déclarations je demande aux députés s'ils croient que nous devons persister quand les conséquences de nos actes seraient celles que le premier ministre a exposées aujourd'hui.

Une voix: Il faut le prouver.

L'hon. M. Sharp: Le premier ministre a aussi dit que nous nous exposons à l'hostilité et à l'opposition des États africains, ce qui compromettrait notre politique qui consiste à trouver une solution efficace à la situation. On nous dirait sans doute que les secours que nous fournissons au Nigéria ne sont pas bienvenus et on prierait probablement notre observateur de rentrer chez lui. Est-ce là ce que veulent les députés d'en face? Sans doute, puisqu'ils persistent à faire de telles déclarations.

Une voix: Sottises!

• (9.30 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Puis-je maintenant commenter la proposition d'intervenir et de presser l'Angleterre, l'URSS et d'autres encore de cesser leurs ventes d'armes aux belligérants? La Chambre se réjouirait, assurément, si tous les pays qui procurent actuellement des armes aux deux parties cessaient de le faire; si je pouvais croire qu'une intervention du Canada puisse aboutir à ce résultat, je n'hésiterais pas à la proposer. C'était là une question de politique que chaque gouvernement doit décider lui-même. Le gouvernement français, chacun le sait, a nié le fait qu'il fournissait des armes aux rebelles. De plus, je pose aux députés la question suivante: la situation serait-elle améliorée si, à la suite de pressions extérieures, le gouvernement britannique cessait entièrement ses fournitures d'armes au Nigéria, laissant le champ libre à l'URSS qui deviendrait ainsi la principale source d'approvisionnement de ce pays?

Je voudrais parler encore une fois de l'espoir, nourri par la plupart des Canadiens, que l'on peut mettre un terme à cette guerre civile. J'ai dit tout à l'heure qu'un règlement pacifique par voie de négociations ne saurait dépendre des moyens assurés ou des propositions faites par des gens de l'extérieur. Le Canada est prêt à apporter son aide si la chose se révèle utile; et j'ose croire que l'attitude responsable de notre part accroît la possibilité pour nous de jouer un rôle utile. Néanmoins, tout progrès en vue de la paix

dépend des deux parties en cause. Il dépend surtout, à mes yeux, de la possibilité que le gouvernement nigérian assure aux Ibos des garanties suffisantes quant à leur sécurité, une fois les hostilités terminées, et de la bonne volonté des rebelles d'envisager un accord négocié, à défaut d'une indépendance complète vis-à-vis du Nigéria. Préconiser un accord négocié et une sécession, cela représente une contradiction. J'exhorte donc les Canadiens qui exercent quelque influence sur les rebelles...

Une voix: Qui sont-ils?

Le très hon. M. Trudeau: Les Églises.

L'hon. M. Sharp: ...à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, à les encourager fortement à la réconciliation et du même coup à aboutir à un règlement pacifique. Et j'exhorte les parties en cause dans cette tragique guerre civile à se montrer disposées à négocier de façon positive, afin qu'avec le concours de l'OUA ou du secrétariat du Commonwealth, on puisse en arriver à un règlement pacifique.

En conclusion qu'il me soit permis d'énumérer à nouveau les principes fondamentaux qui ont guidé la politique du gouvernement canadien à l'égard de cette question et qui continueront à guider cette politique.

1. Le gouvernement continuera à fournir généreusement de l'aide pour répondre aux besoins de la population du Nigéria tout entier;

2. Nous nous maintiendrons en liaison étroite avec le gouvernement légitime du Nigéria afin de secourir la population sous sa domination;

3. Nous continuerons à exhorter les autorités sécessionnistes à collaborer à des ententes acceptables au gouvernement nigérian pour secourir la population sous la domination des rebelles;

4. Le gouvernement sera prêt, une fois ce conflit tragique terminé, à collaborer avec le gouvernement nigérian aux tâches importantes de reconstruction et de réadaptation qu'il devra accomplir;

5. Nous travaillerons à l'édification d'un meilleur cadre juridique international qui permettra d'accorder une aide humanitaire aux victimes d'un conflit civil;

6. Le gouvernement n'enfreindra pas le droit international en donnant son appui ou son adhésion à une initiative, bilatérale ou multilatérale, qui constituera une intervention dans les affaires internes du Nigéria;

7. Nous continuerons à inviter les deux parties en conflit à négocier leurs différends;

8. Le gouvernement appuiera vigoureusement tout effort de conciliation qui pourrait prendre corps sous les auspices de l'OUA, du secrétariat du Commonwealth ou de toute autre organisation acceptée par les parties;

9. Nous nous tiendrons prêts à aider, si les deux parties le désirent, à promouvoir un règlement négocié.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a indiqué qu'il répondrait aux questions quand il aurait fini. Que voulait-il dire quand il a déclaré que le gouvernement établirait un meilleur mécanisme international pour régler les conflits civils? Quand se propose-t-il de se mettre à l'œuvre? Demain?

L'hon. M. Sharp: Nous sommes déjà à l'œuvre. Voici ce que j'ai dit exactement: «Nous travaillerons à l'édification d'un meilleur cadre juridique international qui permettra d'accorder une aide humanitaire aux victimes d'un conflit civil.» Voilà ce que le Canada fait aujourd'hui aux Nations Unies: (*Applaudissements*)

M. MacDonald: A propos des remarques du ministre sur l'équipe d'observateurs, a-t-on examiné la possibilité d'augmenter cette équipe, comme le Nigéria l'a demandé, et de lui permettre d'utiliser ses propres véhicules, ce qui lui donnerait la chance de visiter toutes les régions où se déroule actuellement le conflit? Le ministre n'a pas dit si on l'avait fait.

L'hon. M. Sharp: Le député se souvient peut-être que, lorsque l'équipe elle-même a proposé que son activité soit étendue, j'ai appuyé cette idée dans un câblogramme aux autorités de Lagos.

M. MacDonald: Le ministre répondrait-il à l'autre partie de la question qui a trait aux véhicules et à l'expansion de l'équipe?

L'hon. M. Sharp: Nous avons dit clairement que nous serions disposés à aider à cet égard.

M. Brewin: Le ministre s'est-il renseigné pour savoir si l'aéroport de Calabar, dans l'est du Nigéria, région actuellement occupée par les forces fédérales, n'est pas parfaitement capable de recevoir les avions Hercules pour des envols fréquents et répétés? C'est un des principaux aéroports internationaux de la région.

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Avant de venir à la Chambre aujourd'hui, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) de me donner un compte rendu

sur la situation là-bas, dont je vous lis la phrase pertinente:

A compter du 17 octobre, l'équipe de reconnaissance canadienne a été autorisée à visiter les aéroports de Calabar et d'Enugu au Nigéria. L'équipe canadienne a constaté que l'aéroport de Calabar pourrait recevoir des Hercules pour un nombre restreint d'envols. Par contre, des opérations soutenues endommageraient gravement les pistes, ce qui n'était pas acceptable pour le FMG.

M. l'Orateur: Je vois que le leader suppléant du Nouveau parti démocratique tente de faire concurrence au député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) pour obtenir la parole. J'ai fait un relevé du nombre des orateurs des différents partis qui ont participé au débat et, à cause de cela, c'est au député d'Hamilton-Wentworth que j'accorde la parole.

• (9.40 p.m.)

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): A mon avis, le Canada devrait maintenir sa politique de non-intervention telle qu'exprimée avec lucidité et vigueur par le premier ministre (M. Trudeau) plus tôt dans le débat aujourd'hui et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Nous sommes tous heureux de revoir ce dernier à la Chambre après ses voyages fatiguants, mais couronnés de succès, de par le monde dans l'intérêt de la paix mondiale.

[*Français*]

Et aussi, monsieur l'Orateur, puis-je vous dire, dans cette belle langue française, l'une des deux langues que je connais—pas la deuxième, car elles sont égales, à tous les points de vue—que la diplomatie canadienne, pour tout le Canada, est celle du très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui comprend vraiment le rôle joué par notre pays dans le monde, aujourd'hui.

[*Traduction*]

A mon avis, monsieur l'Orateur, les faits indiquent maintenant que la question nigériane-biafraise n'est qu'une combine politique tramée pour servir les fins de la propagande de l'opposition. (*Exclamations et applaudissements*) Étant donné que l'opposition n'a aucune raison valable de tourmenter le gouvernement, elle a choisi cette affaire intéressant un pays situé à des milliers de milles du Canada pour exprimer ses frustrations refoulées. Il est bien évident que le savant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a su regarder ces questions bien en face.

En qualité de jeune membre de ce parti, j'ai assisté récemment aux réunions des Nations Unies. J'ai remarqué avec inquiétude, en m'entretenant avec les Nigérians, qu'ils manifestaient un certain étonnement et une certaine consternation. Heureusement, la délégation du Canada comprenait des représentants de tous les partis et nous avons pu convaincre les représentants nigérians que les mauvaises impressions qu'ils avaient reçues venaient d'un groupe dissident de la Chambre des communes représenté par le député de Greenwood (M. Brewin).

Le député de Greenwood étant un juriste, il me semble choquant qu'il fasse fi de tous les principes juridiques de droit international. Il est intéressant de voir comment il peut mettre au rancart ces principes durement acquis pour tenter de se faire un capital politique. Il n'est plus sensible aux réactions du pays et est devenu en quelque sorte le porte-parole d'un certain groupe minoritaire en Afrique, d'un pays qui n'est pas reconnu.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Greenwood a posé la question de privilège.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, le député vient de dire que je représente une certaine minorité en Afrique. Je voudrais lui rappeler que je fais de mon mieux pour essayer de venir en aide à neuf millions de personnes qui meurent de faim en Afrique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 9h.45, il est de mon devoir, conformément à l'ordre spécial adopté le mercredi 6 novembre 1968, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

(La motion de M. Fairweather, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	Gundlock
Asselin	Hales
Baldwin	Harding
Beaudoin	Harkness
Bell	Howard (Skeena)
Benjamin	Howe
Bigg	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Brewin	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Broadbent	Lambert (Bellechasse)
Burton	Lambert (Edmonton-Ouest)
Cadieu (Meadow-Lake)	Laprise
Comeau	LaSalle
Crouse	Latulippe
Danforth	Lewis
Dinsdale	Lundrigan
Downey	MacDonald (Egmont)
Fairweather	MacEwan
Flemming	MacInnis (Cape-Breton-East Richmond)
Forrestall	
Gilbert	
Gleave	
Godin	

MacInnis (Mme)
MacLean
MacRae
McCleave
McQuaid
Mather
Matte
Mazankowski
Monteith
Moore (Wetaskiwin)
Moores (Bonavista-Trinity-Conception)
Nesbitt
Nowlan
Nystrom
Paproski
Peddle
Peters
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Rynard
Saltsman
Schreyer
Schumacher
Scott
Simpson
Skoberg
Southam
Stanfield
Stewart (Marquette)
Thomas (Moncton)
Thompson (Red Deer)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Winch
Woolliams
Yewchuk—77.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Andras
Badanai
Barrett
Basford
Béchard
Benson
Blair
Blouin
Borrie
Breau
Brown
Caccia
Cafik
Cantin
Chappell
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Crossman
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Deachman
Deakon
Douglas
Dubé
MM.

Duquet
Émard
Forest
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gibson
Gillespie
Givens
Goode
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Jamieson
Jerome
Kierans
Lachance
Laing
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (La Salle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mongrain
Morison
Murphy
Noël
O'Connell
Osler
Ouellet
Penner
Pilon
Portelance
Pringle
Prud'homme
Reid
Richard
Richardson
Roberts
Robinson
Rochon
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Serré
Sharp
Smerchanski
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Sulatycky
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Walker
Weatherhead
Whelan
Whiting
Yanakis—120.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre est appelée maintenant à se prononcer sur la motion principale. La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: La séance est ajournée jusqu'à demain après-midi à deux heures et demie.

(A 10 h. 10, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 novembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Traduction*]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES TRAITEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, LES FORCES ARMÉES, ETC.

Question nº 43—**L'hon. M. Lambert:**

Au 31 août 1968, combien de personnes au service *a*) de la Fonction publique du Canada, *b*) des Forces armées, *c*) des sociétés ou organismes de la Couronne, recevaient un traitement ou une solde et des indemnités ou des émoluments dans les catégories suivantes: (i) de $18,000 à $20,000 par année, (ii) de $20,000 à $25,000 par année, (iii) de $25,000 à $35,000 par année, (iv) de $35,000 ou plus par année?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): *a*) (i) 915; (ii) 770; (iii) 178; (iv) 39.

Il convient de noter que la plupart de ces personnes font partie du ministère des Affaires extérieures au sein duquel toute personne postée à l'étranger est assujettie à un traitement maximal de $25,980. Néanmoins, elles touchent des indemnités au titre de la réglementation du Service extérieur sur les postes à l'étranger pour dépenses de représentation officielle, coût de vie élevé, etc. Cela vaut également pour catégorie *a*) (iii) ci-dessus, mais dans une moindre mesure. *b*) (i) 144; (ii) 177; (iii) 10; (iv) néant. *c* (i) 314; (ii) 241; (iii) 43; (iv) 4.

La Société Air Canada, la Banque du Canada, la Société des chemins de fer nationaux, la Société de développement du Cap-Breton, la Banque d'expansion industrielle et la Polymer Corporation Limited déclarent qu'il n'est pas à leur avantage de fournir des renseignements sur les traitements de leurs employés, exception faite de ceux que l'on peut obtenir du Bureau fédéral de la statistique.

OTTAWA—LA LOCATION DE BUREAUX POUR LE MINISTÈRE DU COMMERCE

Question nº 323—**M. Coates:**

1. Le ministère du Commerce a-t-il loué ou pris à bail des locaux dans la Tour «B» de la Place de Ville, Ottawa et, dans l'affirmative, de qui, pour quelle durée et à quel taux?

2. Quand l'édifice du Commerce a-t-il été achevé, quand le ministère a-t-il emménagé dans cet édifice et pourquoi est-il nécessaire de trouver d'autres locaux?

3. Quel était l'effectif du ministère du Commerce quand le nouvel édifice du Commerce a été inauguré et quel est le présent effectif du ministère?

4. Quelle est la valeur, en dollars et par année, du bail relatif à l'espace supplémentaire dans la Tour «B» de la Place de Ville?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le ministère du Commerce m'informent comme suit: 1. Le ministère des Travaux publics a loué des locaux à bureaux d'une superficie de 41,619 pieds carrés et des locaux du sous-sol d'une superficie de 285 pieds carrés dans la Tour «B» de la Place de Ville, Ottawa, pour le compte du ministère du Commerce, de Campeau Construction Company, 2932, Baseline Road, Ottawa, pour une période de dix ans à compter du 12 septembre 1967 aux taux approximatifs de $4.82 et de $2.00 le pied carré pour les locaux à bureaux et du sous-sol respectivement.

2. L'édifice du Commerce a été achevé en septembre 1958 et le Ministère a emménagé dans cet édifice en septembre 1958. Il a été nécessaire d'obtenir des locaux supplémentaires à cause de l'expansion de ce Ministère.

3. L'effectif du ministère était 4,242, cependant, une grande proportion de ce total n'occupait pas l'édifice du commerce. L'effectif actuel est de 1,877.

4. La valeur des locaux loués pour le ministère du Commerce dans la Tour «B» est de $201,141.43.

LES ÉCHANGES AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES CONSCRITS RÉFRACTAIRES

Question nº 328—**M. Roberts:**

1. Les autorités canadiennes ont-elles reçu des autorités américaines des avis demandant aux autorités canadiennes de rechercher les conscrits réfractaires et les déserteurs de ce pays et de signaler ceux qui ont tenté d'entrer au Canada?

2. Depuis quand les autorités américaines envoient-elles de tels avis?

3. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il ordonné à ses fonctionnaires de ne pas faire circuler ces avis?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont la date et la teneur de ces instructions?

5. Dans le cas de la négative, le ministre escompte-t-il donner des instructions dans ce sens dans un proche avenir?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Il n'existe effectivement aucune entente en vertu de laquelle les autorités canadiennes reçoivent des avis émanant de fonctionnaires américains désireux d'être informés de toute tentative d'entrée au Canada de la part de conscrits réfractaires ou déserteurs américains. Il arrive que les agents d'immigration des postes d'entrée frontaliers reçoivent des informations préalables au sujet de certains particuliers qui se proposent d'entrer au Canada. Ce genre de renseignements peut concerner tout immigrant éventuel et ne s'applique pas exclusivement aux conscrits réfractaires ou aux déserteurs. Les personnes en question sont assujetties à un examen d'admissibilité en vertu de la loi canadienne sur l'immigration. Si les intéressés sont admis, il n'y a plus lieu de procéder à d'autres formalités. Si le candidat fait l'objet d'un ordre d'expulsion, les autorités américaines en sont informées, comme c'est le cas pour toute expulsion vers ce pays.

2. Les agents d'immigration reçoivent couramment de tels avis depuis l'institution de services d'examen aux postes-frontière.

3. Non.

4. Ne s'applique pas.

5. Non.

LE COÛT DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 379—**M. Mazankowski:**

1. Quel était, au début, le coût estimatif de la construction du Centre national des arts d'exécution?

2. Quel est actuellement le coût estimatif de ces travaux?

3. Quelle est, en détail, la répartition du renchérissement?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. $18,223,000.

2. $46,425,989.

3. Répartition du renchérissement:

Immeuble et travaux connexes y compris le garage de stationnement et le matériel de scène	$23,898,639.
Honoraires d'experts-conseils	2,241,750.
Programme des arts visuels	113,600.
Déplacement de services municipaux	400,000.
Ameublements, matériel du café et du restaurant et accessoires divers	1,549,000.
Total	$28,202,989.

[M. Roberts.]

LES BUREAUX DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Question nº 394—**M. Coates:**

1. La Commission canadienne des transports a-t-elle ou doit-elle emménager dans des nouveaux locaux et, dans l'affirmative, quand?

2. Dans quel immeuble la Commission emménagera-t-elle, qui en est le propriétaire, quelle surface fait l'objet du bail, quelle sera la durée du bail et quel est le coût annuel de la location?

3. Ces bureaux seront-ils dotés d'un nouvel ameublement et, dans l'affirmative, quel en sera le coût?

4. La rénovation de ces bureaux sera-t-elle à la charge du propriétaire ou de la Commission et, dans ce dernier cas, quel en sera le coût?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. La Commission canadienne des transports a emménagé dans de nouveaux locaux à deux étapes, soit en octobre 1968 et en novembre 1968.

2. L'immeuble en question est situé au numéro 275 de la rue Slater, à Ottawa, et appartient à la Two Seven Five Realty Limited, 141 ouest, avenue Laurier, Ottawa. La Commission occupe une partie de locaux, ayant une superficie approximative de 187,264 pieds carrés, loués dans cet immeuble par le ministère des Travaux publics pour une période de dix ans à raison d'un loyer annuel de $898,868.

3. Oui; $43,675, dont $25,057 pour des tapis qu'on ne pouvait apporter des locaux occupés auparavant.

4. L'immeuble est neuf, de sorte qu'il n'y avait pas lieu de le rénover. On a emménagé dans ce bâtiment afin de placer sous un seul et même toit toutes les directions de la Commission, qui, auparavant, étaient logées dans quatre immeubles différents.

L'ENTRÉE ILLÉGALE DE RESSORTISSANTS GRECS

Question nº 411—**M. McCleave:**

1. Combien de ressortissants grecs sont entrés illégalement au Canada en 1967 et 1968 et combien ont été *a*) déportés, *b*) autorisés à rester?

2. Certains de ces ressortissants ont-ils cherché refuge au Canada pour des motifs politiques et, si oui, combien de requêtes *a*) a-t-on approuvées *b*) a-t-on rejetées?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Sauf dans les cas de marins signalés à l'attention du ministère comme ayant déserté leur navire dans des ports d'entrée au Canada, il n'y a pas moyen, bien entendu, de savoir combien de personnes ont pu entrer au pays illégalement au cours d'une année quelconque

jusqu'à ce qu'elles aient été arrêtées ou signalées de quelque autre manière à l'attention du ministère.

1. Nous savons qu'en 1967 et jusqu'ici en 1968, 611 ressortissants grecs ont déserté leur navire au Canada. Sur ce nombre, 273 ont été arrêtés ou se sont rendus volontairement. Sur ces 273 personnes, *a*) 229 ont été expulsées et *b*) 14 ont été autorisées à rester. Les 30 autres n'ont pas fait l'objet d'ordonnance d'expulsion, mais ont quitté le Canada volontairement et de leur propre initiative.

2. Aucun chiffre n'est disponible à ce sujet.

EXPO '67—LES ENTREPRISES DE RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 478—**M. Mazankowski:**

Entre quelles entreprises de relations publiques ont été répartis les $26,755,000 dépensés par Expo '67 pour les relations publiques et *a*) combien a reçu chaque entreprise, *b*) en quelles années?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 me communique les renseignements suivants:

Il y a lieu de noter que la somme de $26,755,000 représente tous les frais du Département des relations publiques; elle n'a donc pas été dépensée par la Compagnie de de l'Expo uniquement pour les relations publiques. Sur cette somme de $26,755,000 qui constitue le budget du Département des relations publiques, un montant de $2,410,000 a été affecté pour les relations publiques au Canada, aux États-Unis et autres pays étrangers. Le solde de $24,345,00 environ a servi à la publicité à l'intérieur du Canada et à l'étranger, à la promotion (affiches, calendriers, films, etc...), aux étalages, aux moyens d'information, aux services de renseignements et aux frais d'administration du Département.

Sur ce montant de $2,410,000, une somme globale de $2,099,422 a été partagée entre les sociétés suivantes de relations publiques: Sydney Morel & Co. (É.-U.), Robert Wolcott (É.-U.), Eurelex (Europe), Mathers P. R. Ltd. (R.-U.), Bruce Cochrane Assoc. (Maritimes) et Williams & Wilson (Ouest canadien).

Les sociétés susmentionnées ont reçu les montants suivants pour 1964, 1965, 1966 et 1967:

a) et *b*)

Société	1964	1965	1966	1967	Total
Sydney Morel & Co.	105,562	210,054	119,221	—	431,837
Robert Wolcott	—	—	455,766	884,436	1,340,202
Eurelex	—	29,445	48,708	49,012	127,165
Mathers P. R. Ltd.	7,141	27,484	47,617	59,640	141,882
Bruce Cochrane Assoc.	—	—	7,100	25,140	32,240
Williams & Wilson	—	—	7,326	18,770	26,096
					2,099,422

LES DEMANDES D'ADMISSION D'IMMIGRANTS EN PROVENANCE DE L'INDE

Question nº 519—**M. Rose:**

Y a-t-il accumulation des demandes relatives à l'immigration en provenance de l'Inde et, dans l'affirmation, *a*) découle-t-elle des restrictions imposées par l'accord canado-indien avant le 1er octobre 1967, *b*) découle-t-elle de l'augmentation importante du nombre de parents qui peuvent agir par voie de parrainage ou de désignation, *c*) le gouvernement a-t-il envisagé d'agrandir les services d'immigration à la Nouvelle-Delhi?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Il y a accummulation de demandes d'admission au bureau de l'immigration canadienne à Nouvelle-Delhi, en Inde, et l'étude de ces demandes est plus ou moins avancée selon les cas. Les restrictions imposées par l'accord canado-indien et le nombre de nouvelles demandes reçues en faveur de personnes à charge parrainées et de parents nommément désignés ne sont pas les principales causes de cette situation. En effet, ces demandes ne représentent qu'environ le quart des cas à l'étude. Le reste comprend des demandes de candidats indépendants, demandes qui nous parviennent au rythme de quatre à cinq mille par mois. Au cours des deux dernières années, le personnel local et canadien, à Nouvelle-Delhi, a plus que doublé. Nous étudions présentement la situation qui règne là-bas afin de déterminer quelles mesures devraient être prises pour améliorer notre service d'immigration.

LES FONCTIONNAIRES INSCRITS AUX COURS D'ANGLAIS

Question nº 548—**M. Isabelle:**

1. Combien d'employés de la Fonction publique du Canada ont suivi des cours pour obtenir une connaissance de base de l'anglais et sur ce nombre, combien suivent actuellement ces cours?

2. Sur le nombre d'employés qui suivent actuellement des cours d'anglais, *a*) combien suivent ces cours tout en poursuivant leur travail, *b*) combien ont obtenu un congé d'étude à cet effet, *c*) combien de personnes en congé d'étude ont obtenu un congé de plus d'un mois?

3. Sur le nombre d'employés qui suivent des cours de langue anglaise tout en poursuivant leur travail, a) combien ont l'autorisation de s'absenter pour suivre ces cours et, b) à l'heure actuelle et pour la présente année financière, quelle perte en heures-hommes représente ce régime pour la Fonction publique du Canada?

4. Sur le nombre d'employés qui suivent des cours de langue anglaise après avoir obtenu un congé d'étude, *a*) combien touchent leur salaire tout en suivant ces cours et *b*) quel sera le coût estimé que représenteront ces traitements pour le Trésor fédéral, au cours de la présente année financière?

5. Sur le nombre d'employés qui suivent des cours de langue anglaise après avoir obtenu un congé d'étude à cet effet, *a*) combien ont quitté Ottawa pour suivre ces cours et *b*) parmi eux, combien ont déménagé avec leurs familles, et *c*) le gouvernement est-il venu en aide à ceux qui ont déménagé avec leur famille et, dans l'affirmative, quel sera le coût total de cette aide pour le Trésor fédéral au cours de la présente année financière?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Commission de la fonction publique me communique les renseignements suivants: 1. *a*) Depuis le 1er janvier 1964, 2,550 fonctionnaires ont suivi des cours d'anglais organisés par la Commission de la fonction publique. *b*) Au 23 septembre 1968, 260 fonctionnaires étaient inscrits à ces cours d'anglais organisés par la Commission de la fonction publique.

2. Au nombre de ces 260 fonctionnaires: *a*) tous suivent ces cours tout en poursuivant leur travail; b) aucun n'a obtenu de congés d'étude; c) ne s'applique pas.

3. Au nombre de ces 260 fonctionnaires: Tous ont la permission de s'absenter pour suivre ces cours. En plus du temps qu'on leur accorde, nombre d'étudiants consacrent jusqu'à 20 heures par semaine de leurs loisirs à l'étude.

Aux yeux de la Commission, le temps que les fonctionnaires emploient à étudier est un gain plutôt qu'une perte pour la Fonction publique du Canada. Le temps consacré par les 260 fonctionnaires qui suivent les cours d'anglais équivaut à 2,070 heures-homme par jour, dont 675 heures pendant leurs loisirs. Selon le niveau de connaissance et les besoins de chacun, les étudiants vont en classe de 13 à 35 jours. Donc, nous ne pourrons pas connaître avant la fin de l'année financière le total des heures-homme que ces fonctionnaires consacreront à l'étude de la langue anglaise.

4. Voir 2 *b*) ci-dessus.

[M. Isabelle.]

5. Voir 2 *b*) ci-dessus.

Remarque: En posant les questions 4 et 5, M. le député songeait peut-être au programme de perfectionnement biculturel de la Fonction publique dont j'ai parlé en répondant à la question nº 244 il y a quelques jours. Le total des traitements des dix fonctionnaires qui étudient l'anglais aux universités de Toronto et d'York s'élèvera à $129,500 environ pendant qu'ils seront à l'université au cours de la présente année financière.

Au nombre de ces dix fonctionnaires qui ont déménagé à Toronto, 3 venaient d'Ottawa et les 7 autres de différents centres. Ils ont tous déménagé leur famille à Toronto grâce à l'assistance du gouvernement fédéral qui, estime-t-on, se montera à $6,000 au cours de l'année financière actuelle. On ne peut donner de chiffres précis avant la fin de l'année financière.

LE COÛT DE PRODUCTION DE «CANADA DU TEMPS QUI PASSE»

Question nº 563—**M. Mazankowski:**

1. Combien l'Imprimeur de la reine a-t-il payé à la *Carswell Printing Co.* pour imprimer et relier la publication *Canada du temps qui passe*, à la *Graphic-plate Ltd.* pour la séparation de couleurs à l'offset, à la *Rolland Paper Co. Ltd.* et à la *Columbia Finishing Mills Ltd.* pour le papier, à la *Hostmann-Steinberg (Canada) Ltd.* pour les encres spéciales et à la *Cooper and Beatty Ltd.* pour la typographie de la publication?

2. Combien a coûté la production de *Canada du temps qui passe*?

3. Quel est le montant global des recettes que le gouvernement a obtenues de la vente de *Canada du temps qui passe*?

4. Combien d'exemplaires de *Canada du temps qui passe* le secrétaire d'État a-t-il distribués gratuitement?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Département des impressions et de la papeterie publiques et le ministère du Secrétariat d'État m'informent comme suit: 1. A la *Carswell Printing Co.*: $433,478.15. La *Carswell Printing Company* était la seule entreprise liée par contrat avec l'Imprimeur de la Reine pour l'impression et la reliure de *Canada du temps qui passe;* les autres entreprises citées avaient des sous-contrats avec *Carswell Printing Co.* pour fournir ce qui était nécessaire à l'exécution de la tâche d'impression et dont les prix sont compris dans la soumission du principal exécutant.

2. $433,478.15.

3. $425,000.00.

4. 484.

LE PLAN «WATERFRONT» DE TORONTO MÉTROPOLITAIN

Question nº 564—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il un programme de décharge de remblai le long du rivage de Toronto métropolitain?

2. Le plan dit du «Waterfront» pour Toronto métropolitain a-t-il été examiné par les autorités fédérales et, dans le cas de l'affirmative, a-t-il été approuvé?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de formuler des recommandations au sujet de la mise en œuvre de ce projet «Waterfront» pour Toronto métropolitain et, dans le cas de l'affirmative, quand?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Non.

2. Les aspects du plan dit du «Waterfront» pour l'agglomération torontoise en ce qui concerne le port et l'aéroport ont fait l'objet d'une étude attentive et j'espère communiquer sous peu aux autorités locales des conclusions préliminaires sur ces questions.

3. Ces conclusions traiteront en premier lieu des questions qui intéressent directement le gouvernement fédéral, nommément celles du port et de l'aéroport; les autres aspects intéressent surtout le gouvernement provincial et les administrations municipales, mais les autorités fédérales seront fort aises de conférer et de collaborer en ce qui concerne leurs propres intérêts dans l'ensemble du plan.

TORONTO—L'AMÉNAGEMENT DE PARCS DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Question nº 565—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement fédéral est-il propriétaire de terrains dans la région métropolitaine de Toronto qui conviennent à l'aménagement de parcs?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de créer des terrains fédéraux devant servir à l'aménagement de parcs au moyen de travaux de remblai dans le lac Ontario, ou au moyen du plan dit du «Waterfront» pour Toronto métropolitain?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1 et 2. Non, mais comme on l'a signalé dans la réponse à la question précédente (nº 564), le gouvernement fédéral est disposé à conférer et à collaborer en ce qui concerne les questions qui, dans l'ensemble du plan, présentent un intérêt particulier pour ce gouvernement.

LE COÛT DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 579—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

A ce jour, à combien revient, pour le ministère des Travaux publics, le Centre nationale des arts?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Le paiement total s'élève au 20 novembre 1968 à **$40,275,168.**

LES FRAIS DE RELATIONS EXTÉRIEURES DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 580—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Depuis le 1er janvier 1965, quelles sont les entreprises de relations extérieures, soit collectives (organismes ou sociétés), soit individuelles, dont les services ont été loués, retenus ou engagés sous contrat par le conseil d'administration du Centre national des arts et/ou par la Commission du centenaire?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces entreprises et quelles sommes leur a-t-on payées, ou veut-on payer, à chacune d'elles.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Corporation du Centre national des Arts me transmet les renseignements suivants: 1. Le conseil d'administration du Centre national des Arts, dont la première réunion s'est tenue en mars 1967, a retenu à forfait les services de M. David Palmer pour un travail de relations publiques. Ni avant ni après le 1er janvier 1965, la Commission du centenaire n'a employé de relationniste ou retenu les services d'une agence de relations publiques pour le compte ou à l'égard du Centre national des Arts.

2. M. David Palmer a reçu la somme de $400 pour ses services. Voici son adresse: National Theatre of Great Britain, The Archway 10a, rue Aquinas, LONDRES, Angleterre.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 581—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. A-t-on nommé ou engagé des experts-conseils ou des conseillers techniques, par contrat, à l'égard du Centre national des arts depuis le 1er janvier 1965?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses et les montants qu'on leur a versés *a*) en salaire, *b*) allocations?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. Experts-conseils payés directement par le ministère des Travaux publics: McRostie, Seto, Genest & Associates, ingénieurs conseils, 393, rue Bell, Ottawa (Ontario); Montant payé $34,840.24—honoraires seulement. Charles W. Fairhall, arpenteur-géomètre 725, avenue Churchill, Ottawa (Ontario); Montant payé: $6,743.40—honoraires seulement. C. C. Parker & Associates Ltd., ingénieurs conseils 688, est, avenue Queensdale, Hamilton (Ontario); Montant payé $2,527.43—honoraires seulement.

Experts-conseils payés par Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold and Sise en conformité des dispositions du contrat qu'ils détiennent du ministère des Travaux publics: Bolt, Beranek & Newman Inc., Acoustique, salle d'opéra 50, rue Moulton, Cambridge

(Massachusetts); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $107,120 (honoraires); *b*) $9,018 (frais). N. J. Pappas & Associates, Acoustique —salle de théâtre 5253, boulevard Décarie, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $34,425 (honoraires); *b*) $1,195 (frais). Design Collaborative, Arts graphiques, 1460, ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $7,741 (honoraires); *b*) $820 (frais). Richard Strong & Associates, Aménagement paysagiste, 45, rue Colborne, Toronto (Ontario); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $8,391 (honoraires); *b*) $703 (frais). Ben Schlanger, Lignes de vision et disposition des fauteuils, 16 West 16th Street, New York (N.Y.); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $3,780 (honoraires; *b*) $306 (frais). William Lam, Eclairage particulier, 18, rue Hilliard, Cambridge (Massachusetts); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $12,645 (honoraires); *b*) $1,240 (frais). Silas Edman, Machinerie théâtrale, 3483, rue Stanley, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $800 (honoraires); *b*) $72 (frais). Jean Rosenthel, Eclairage de scène 52 West 46th Street, New York (N.Y.); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $14,318 (honoraires); *b*) $650 (frais). George Izenour, Matériel de scène et de théâtre, 10 Alston Avenue, New Haven (Connecticut); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $1,718 (honoraires). James Domville, Expert-conseil en théâtre, 407, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $2,627 (honoraires); *b*) $400 (frais). Harry Horner, Expert-conseil en opéra, 38, avenue Yorkville, Toronto (Ontario); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $300 (honoraires); *b*) $157 (frais). H. Krawitz, Expert-conseil en opéra, Metropolitan Opera House, New York (N.Y.); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $511 (honoraires); *b*) $102 (frais). R. W. Entreprises (R. Walleau), Restauration, Christieville (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $4,920 (honoraires). Casavant Frères Ltée (Lawrence Phelps), Experts-conseils en orgue, 50 Girouard Casavant, Saint-Hyacinthe (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: Aucun paiement à ce jour. Norman Slater, Murs-rideaux de la salle d'opéra, 7400 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: *a*) $35,599 (honoraires); *b*) $506 (frais).

Experts-conseils en travaux reliés au programme des arts visuels: William B. Martin, Lustres des escaliers, 261, rue Robbins, Milton (Massachusetts); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $21,900 (honoraires); b) $91 (frais de voyage). Mme Mariette Rousseau-Vermette, Rideau de scène de la salle de théâtre, Sainte-Adèle-en-Haut (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $1,200 (honoraires; b) $6,000 (concours). Norman Laliberté, Tapisseries murales, 10509, Brewster, New York (N.Y.); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $8,200 (honoraires). Charles Daudelin, Sculpture (à l'extérieur), 17166, chemin Sainte-Marie, Kirkland (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $28,000 (honoraires); b) $700 (concours); $56 (frais de voyage). Mlle Micheline Beauchemin, Rideau de scène de la salle d'opéra, 3581, rue Sainte-Famille, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $14,500 (honoraires); b) $6,000 (concours); $1,437 (frais de voyage). Art Price, Écusson de la loge royale, Case postale 116, R.R. 9, Ottawa (Ontario); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $525 (honoraires). Gino Lorcini, Peinture murale du foyer, 1, Canterbury Park, Pointe-Claire (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $8,600 (honoraires). Jordi Bonet, Portes du salon, 16396 ouest, boulevard Gouin, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $23,500 (honoraires). William Ronald, Peinture murale du studio, 392, avenue Brunswick, Toronto (Ontario); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $11,500 (honoraires); b) $11,151 (matériaux et main-d'œuvre); $446 (frais de voyage). Julien Hébert, Fontaine du foyer, 430, rue Bonsecours, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $14,500 (honoraires). Ossip Zadkine, Sculpture (à l'intérieur), 100, rue d'Assas, Paris 6e (France); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $20,000 (honoraires). Julien Hébert, Plafond du foyer, Case poste 113, Notre-Dame-de-Grâces, Montréal (Québec); Montant payé au 31 octobre 1968: a) $10,000 (honoraires).

Remarque: Les frais de voyage en conformité du Règlement du gouvernement sont compris dans les conventions relatives aux artistes.

*TORONTO—L'ÉTUDE DE L'EXPANSION DE L'AÉROPORT

Question n° 616—**M. Nesbitt**

1. Quelles études le ministère des Transports fait-il présentement au sujet de l'expansion des aéroports de la région métropolitaine de Toronto?

2. Le Ministère considère-t-il la possibilité de construire un deuxième aéroport dans la région de Toronto, au lieu d'agrandir cet aéroport?

3. Le ministre des Transports a-t-il autorisé une étude concernant la possibilité de construire un second aéroport dans la région de Toronto, plus précisément sur les rives du lac Ontario?

4. Si la réponse au n° 3 est affirmative, de quelle façon le Ministère a-t-il l'intention d'évaluer le coût du remplissage requis pour la construction d'un tel aéroport?

5. Le Ministère étudie-t-il la rentabilité de construire des pistes flottantes pour un tel aéroport?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Pour répondre à la première partie de la question, je dirai que le ministère des

Transports a terminé une étude approfondie du projet d'agrandissement de l'aéroport international de Toronto. Un consortium d'experts reconnus, ainsi que des fonctionnaires du ministère des Transports, ont collaboré à cette étude. A l'heure actuelle, de hauts fonctionnaires du ministère des Transports tiennent une série de réunions de nature technique avec les représentants techniques des municipalités contiguës à l'aéroport international de Toronto, en vue de déterminer si les propositions du ministère des Transport conviennent à ces agglomérations.

En réponse à la deuxième partie, je mentionnerai qu'on a étudié diverses solutions qui s'offrent pour répondre aux besoins que fera naître dans cette région l'accroissement du trafic aérien: agrandissement de l'aéroport actuel, construction ou agrandissement d'autres aéroports, soit à titre d'adjonction à l'aéroport actuel, soit à titre de remplacement de cet aéroport. Aucune décision définitive n'a encore été prise.

Et voici la réponse aux numéros 3, 4 et 5: Une évaluation préliminaire sur les plans technique et économique a révélé que cette solution, destinée à remplacer le projet d'agrandissement des installations de l'aéroport international de Toronto, n'était pas pratique pour le moment; par conséquent, les études en ce sens n'ont pas été poussées plus loin. La question de l'aménagement, sur le littoral du lac, d'un aéroport destiné à l'aviation en général pour remplacer l'aéroport actuel de l'île de Toronto est, cependant, toujours à l'étude.

*LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'AIR CANADA À WINNIPEG

Question nº 623—**M. Schumacher:**

1. Air Canada déménage-t-il ses bureaux administratifs à Winnipeg? Si oui, *a*) quel est le nom de l'immeuble où les bureaux emménageront, *b*) qui est le propriétaire de cet immeuble, *c*) combien de pieds carrés seront loués, *d*) combien d'étages seront loués, *e*) quel est le loyer annuel au pied carré, *f*) quand prendra-t-on possession des nouveaux locaux?

2. Quand le bail des locaux actuels d'Air Canada à Winnipeg expire-t-il?

3. Quelle est la surface en pieds carrés des bureaux actuels d'Air Canada?

4. Quel est le loyer annuel au pied carré des locaux actuellement occupés par les bureaux d'Air Canada?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1. Oui. Il y a deux ans, la Société a décidé de placer sous un même toit tous les bureaux dont elle avait besoin pour son administration et a fait un examen approfondi de tous les immeubles, existants ou projetés, de la région de Winnipeg. *a*) Immeuble Richardson; *b*) Lombard Place Limited; *c*) 88,088 pieds carrés d'espace à bureaux; 10,000 pieds carrés d'espace d'entreposage; *d*) Cinq étages et demi. *e*) La Société n'a pas l'habitude de révéler les détails de ces transactions, vu que la révélation de ces détails pourrait lui nuire dans ces transactions futures. La Société a fait une étude de ses besoins à Winnipeg et des taux courants de l'espace à bureaux et de l'espace d'entreposage appropriés à ses besoins présents et futurs; elle est entrée en pourparlers avec les propriétaires de l'immeuble en 1966 et a terminé les négociations en septembre 1967. Le conseil d'administration d'Air Canada a approuvé, le 31 octobre 1967, le bail passé avec les propriétaires de l'immeuble; *f*) Selon les prévisions, le 1er août 1969.

2. L'immeuble «Air Canada» et l'immeuble Donnell, le 31 décembre 1974; l'immeuble de la Commission canadienne du blé, le 31 décembre 1969. Les deux premiers baux ont été cédés à Lombard Place Limited; le dernier imeuble sera occupé jusqu'à la fin du bail.

3. 63,036 pieds carrés d'espace à bureaux; 6,005 pieds carrés d'espace d'entreposage.

4. Voir la réponse donnée à l'alinéa *e*) du numéro 1.

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS DE M. ARTHUR DAVID PRICE

Question nº 627—**M. Orlikow:**

1. Quelles ont été les constatations et les recommandations de la Commission d'enquête établie pour faire enquête sur les allégations de M. Arthur David Price?

2. Quelles mesures, le cas échéant, a-t-on prises pour donner suite aux recommandations?

3. Le ministre a-t-il l'intention de publier le rapport et, dans l'affirmative, quand?

4. Si le rapport n'est pas publié, quelle en est la raison?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. En janvier 1967, M. Arthur David Price, qui avait été nommé au Collège Militaire Royal de Saint-Jean pour une durée d'un an en 1965, et dont la nomination avait été prolongée pour une autre année devant se terminer le 1er mai 1967, fut notifié que son contrat ne serait pas renouvelé pour une autre année. On lui expliqua que cette mesure était prise parce qu'il n'avait pas le grade de Ph.D. et qu'il n'avançait pas assez rapidement en vue de l'obtenir.

Me Maxwell Cohen, C.R., doyen de la Faculté de droit de l'université McGill, dans son rapport à titre de commissaire nommé en vertu de la loi sur les enquêtes, constata que la raison invoquée n'était pas la principale qui avait motivé la décision de ne pas renouveler le contrat de M. Price, bien que ce fût probablement l'un des motifs déterminants.

La principale raison de la décision était fondée sur un sentiment de malaise éprouvé au sein des autorités du Collège, par suite de rumeurs et de potins concernant M. Price. Me Cohen constata en outre que, bien que les autorités du Collège fissent preuve d'un manque de maturité et de bon sens en s'occupant de cette affaire, elles n'avaient pas agi de mauvaise foi, et que leur décision était fondée sur leur désir de sauvegarder la réputation du Collège. Dans les limites des faits qui lui furent présentés en sa qualité de commissaire, Me Cohen ne trouva rien dans les rumeurs concernant M. Price qui méritât créance.

Dans ses conclusions générales, Me Cohen déclara que les intérêts de la justice seraient bien servis si le gouvernement compensait M. Price pour les frais qu'il avait dû encourir par suite des procédures entamées à son sujet, ainsi que pour les conséquences que pourrait avoir sur ses chances futures d'emploi, le fait qu'on n'eût pas renouvelé son contrat. Il suggéra aussi qu'il y aurait peut-être lieu d'adopter une nouvelle attitude constructive quant à la façon de maintenir le caractère essentiellement militaire et les besoins des collèges militaires en tant qu'institutions militaires, tout en assurant au corps professoral de ces institutions un statut et un environnement essentiellement analogues aux conditions existantes dans les universités ordinaires.

2. La question de verser une compensation appropriée à M. Price est présentement en voie de règlement avec son avocat. Les suggestions de la Commission concernant le fonctionnement et l'administration du Collège sont étudiés attentivement en ce moment par un comité de hauts fonctionnaires, qui a été chargé de conseiller le sous-ministre sur les questions afférentes à l'administration des Collèges militaires.

3 et 4. Compte tenu des intérêts des personnes en cause, nous ne nous proposons pas de mettre le rapport à la disposition du grand public en général.

LES IMPORTATIONS ET LA PRODUCTION DE CÉLERI

Question nº 634—**M. Fortin:**

1. Combien le Canada a-t-il importé de céleri à l'égard de chacune des cinq dernières années?

2. Quels ont été les tarifs douaniers à l'égard de chacune des cinq dernières années?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des revendications à l'effet de hausser les tarifs douaniers afin de protéger la production canadienne de céleri au Canada et, dans l'affirmative, quelle a été la politique du gouvernement?

4. Quelle fut la production annuelle de céleri au Canada à l'égard des cinq dernières années?

[L'hon. M. Cadieux.]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Finances et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit:

1.

Année	Quantité
1963	104,843,411
1964	105,877,091
1965	106,508,798
1966	104,987,633
1967	122,399,543

2. Le céleri frais est classé sous le numéro tarifaire 8709-1. Le céleri importé en vertu du tarif de la nation la plus favorisée est assujetti à un droit saisonnier de 2 cents par livre pour une période allant jusqu'à 24 semaines chaque année et pour le reste de l'année, est admis en franchise. Le céleri importé en vertu du tarif de la préférence britannique entre en franchise. Ces dispositions tarifaires sont en vigueur depuis 1959.

3. Non. Cependant, des suggestions ont été reçues en 1965 dans le cadre des négociations du Kennedy Round, à l'effet que le tarif sur le céleri ne soit pas réduit. Le tarif sur le céleri n'a pas été réduit au cours des négociations du Kennedy Round.

4.

Année	En milliers de livres
1963	44,918
1964	40,504
1965	42,832
1966	38,790
1967	36,618

A PROPOS DE LA TRANSFORMATION DU MINISTÈRE DES POSTES EN SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

Question nº 637—**M. Fortin:**

1. Étudie-t-on la possibilité de transformer le ministère des Postes en société canadienne des postes et, dans l'affirmative a) qui sont les membres de l'équipe de recherche, b) quand ont-ils été nommés?

2. Quel est exactement le mandat de cette équipe de recherche?

3. Quand le rapport de cette équipe sera-t-il prêt et ce rapport sera-t-il déposé à la Chambre?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui. a) et b) La maison de conseillers en gestion de Kates, Peat, Marwick et Compagnie a été affectée à la phase initiale de cette étude le 23 septembre 1968. M. W. H. Wilson a été nommé conseiller spécial du ministre des Postes le 3 octobre pour coordonner cette étude. Il sera aidé dans sa tâche par des conseillers en gestion et les hauts fonctionnaires du Ministère.

2. Étudier et soumettre un rapport sur: (1) Les problèmes qui se posent au ministère des Postes; (2) Tous les facteurs concernant la

possibilité de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne.

3. Nous ne connaissons pas encore la date où le rapport sera terminé. Pour ce qui est de déposer le rapport à la Chambre, cette question sera étudiée par le gouvernement.

*LE COÛT DES SECOURS AU NIGÉRIA

Question nº 643—**M. Cafik:**

1. Quelles contributions en espèces le gouvernement a-t-il accordées aux opérations de secours au Nigeria jusqu'au 31 octobre 1968 inclusivement?

2. A qui les a-t-il accordées?

3. Quel est le coût estimatif des opérations des avions et du personnel des Forces armées du Canada pour secourir le Nigeria jusqu'au 31 octobre 1968 inclusivement?

4. Quel est le coût estimatif quotidien des opérations de secours au Nigeria des avions et du personnel des Forces armées du Canada?

5. Quel est le coût estimatif de la rentrée au Canada des avions Hercules, une fois achevées les opérations de secours?

6. Le gouvernement canadien a-t-il payé les frais de transport du navire de secours qui a quitté Halifax pour le Nigeria et, dans l'affirmative, quel en est le coût estimatif?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire au président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. et 2. Le Canada a offert le 5 juin 1968, par l'entremise de la Société canadienne de la Croix-Rouge, une aide en espèces de $60,000 au Comité international de la Croix-Rouge pour qu'il l'utilise dans les régions nigérianes où on en a le plus besoin.

3. $201,000.

4. En se basant sur deux missions de secours par jour: $8,500.

5. $67,400.

6. Le gouvernement canadien a payé une somme estimative de $149,000 pour l'affrètement du navire de secours qui a quitté Halifax le 22 octobre à destination du Nigéria. Toutefois, on estime que sur cette somme, $31,375 sont récupérables des organismes bénévoles qui ont joint leurs contributions à celles du Gouvernement canadien pour cet envoi.

LES IMPORTATIONS DE BOVINS DE FRANCE

Question nº 649—**M. LeBlanc (Rimouski):**

1. Au cours de l'été 1968, combien de permis d'importation de bovins de la France (Charolais et Limousin) ont été émis par province?

2. Quel est le nom de chacun des détenteurs de permis émis?

3. Quel est le nombre de têtes de bétail par permis?

4. Est-ce que des détenteurs de permis ont vendu leurs permis? Dans l'affirmative, *a*) qui sont-ils, *b*) quelles sanctions ont été prises?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Les nombres de licences qui ont été accordées durant l'été de 1968, pour l'importation de bovins en provenance des pays européens, figurent ci-après:

Provinces	Licences
Nouvelle-Écosse	2
Nouveau-Brunswick	1
Québec	7
Ontario	29
Manitoba	10
Saskatchewan	30
Alberta	53
Colombie-Britannique	7

2. Pour des considérations d'ordre commercial, il n'entre pas dans la ligne de conduite du Ministère de dévoiler les noms des propriétaires de bestiaux soumis à des contrôles de quarantaine ou autres, en vertu des dispositions de la Loi sur les épizooties.

3. De 1 à 6 bovins, le nombre exact étant précisé sur chaque autorisation.

4. Les licences d'importation ne sont pas cessibles. Le Ministère ne connaît aucun cas de vente ou de cession de licence. Toutes les pièces de certification qui accompagnaient les bovins, au temps de leur importation, étaient rédigées au nom des premiers détenteurs des licences d'importation.

L'IMPÔT DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Question nº 678—**M. Fortin:**

1. Quels ont été les paiements faits par le gouvernement fédéral aux gouvernements de chaque province en conformité des dispositions de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique pour chaque genre d'entreprise, depuis l'adoption de cette loi?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer les dispositions de cette loi aux entreprises téléphoniques puisque certaines provinces ont nationalisé le secteur des entreprises téléphoniques?

3. Le gouvernement a-t-il établi des règlements en vertu de l'article 6 de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Edgar John Benson (ministre des Finances): 1. Aucun. On prévoit que les premiers paiements aux provinces seront faits avant la fin du présent exercice financier.

2. Il s'agit là d'une question de politique. Si le gouvernement décide de recommander des modifications à la loi, il fera une déclaration en ce sens.

3. Non.

VANCOUVER—LA FERMETURE DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES FORÊTS

Question nº 680—**M. Anderson:**

1. Le ministère des Pêcheries et des Forêts a-t-il eu des entretiens avec la société *Rayonnier Canada (B.C.) Ltd.* avant la fermeture du laboratoire de recherches de Vancouver de cette société?

2. Le ministère des Pêcheries et des Forêts a-t-il l'intention de continuer les travaux de ce laboratoire à la place de la société Rayonnier?

3. La société Rayonnier fait-elle ailleurs au Canada des recherches sur les forêts?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): 1. Non.

2. Non.

3. Oui. La société poursuit des recherches forestières dans les forêts de la Colombie-Britannique.

QUESTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT OU L'AGRANDISSEMENT DES PARCS NATIONAUX

Question nº 681—**M. Fortin:**

1. Le ministère des Forêts et du Développement rural dispose-t-il des moyens nécessaires pour établir ou agrandir des parcs provinciaux?

2. Dans l'affirmative, en quoi consiste cette aide et combien d'argent a été ou sera dépensé à l'égard de chacune des provinces?

3. Sur quels critères se base-t-on pour accorder cette aide?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Oui.

2. Cette aide prend la forme de partage de certaines dépenses d'aménagement, notamment, pour ce qui est de l'infrastructure, dans le cadre d'un plan d'ensemble.

Dépenses engagées et prévues, à ce jour

Province	Prévues	Engagées
Terre-Neuve	$ 232,000	$ 189,667
Nouvelle-Écosse	291,900	280,206
Nouveau-Brunswick	2,993,498	2,273,882
Île-du-Prince-Édouard	888,805	157,309
Ontario	1,724,000	652,009
Québec	246,591	209,602
Manitoba	1,672,425	1,049,365
Saskatchewan	996,948	754,448
Colombie-Britannique	aucune	aucune
Alberta	aucune	aucune

3. Il faut que les gouvernements fédéral et provincial s'entendent en cette matière pour qu'une aide puisse être accordée. On tient compte de données telles que les revenus gagnés dans la région, l'intensité du chômage ou du sous-emploi, les prestations d'assistance sociale, le niveau d'instruction et autres critères semblables. Si une aide considérable est nécessaire il faut la justifier par une analyse des coûts et des bénéfices.

LE RÈGLEMENT DE VOYAGE DU SERVICE PUBLIC

Question nº 685—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le Conseil du Trésor a-t-il adopté des règlements concernant les voyages par lignes d'aviation commerciales à l'intérieur et à l'extérieur du Canada de membres de la fonction publique du Canada et des Forces armées?

2. Quand les principaux règlements ont-ils été adoptés et à quelle date remonte leur dernière revision?

3. Quels critères servent à déterminer les personnes de la fonction publique et des Forces armées habilitées à voyager par avion *a*) en première classe, *b*) en classe dite économique, et comment est établie, en réalité, la ligne de démarcation entre les deux groupes?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Oui.

2. Le règlement de voyage du service public a été adopté le 13 août 1959 et modifié la dernière fois le 16 août 1968. Les Ordonnances et Règlements royaux à l'intention des Forces armées canadiennes ont été adoptés le 1er février 1968.

3. *a*) Fonction publique. En général, la ligne de démarcation pour le transport par avion en première classe se situe au niveau des fonctionnaires de la haute direction 2 ou l'équivalent. Dans les circonstances énumérées ci-dessous, les employés de rang inférieur à ce niveau peuvent également utiliser le transport de première classe: (i) lorsqu'ils sont requis d'utiliser le transport par avion pendant au moins deux nuits consécutives; (ii) lorsqu'ils effectuent un vol qui commence et se termine en Asie, en Afrique ou en Australasie, ou un vol dans les limites de l'Amérique latine; (iii) lorsqu'ils accompagnent un ministre de la Couronne; (iv) lorsqu'ils sont nommés comme Chef d'un poste à l'étranger; ou (v) lorsque la classe économique n'est pas disponible et que le voyage ne peut être retardé; *b*) Forces armées. En général, la ligne de démarcation pour le transport par avion en première classe se situe au niveau du grade de brigadier-général. Les circonstances où le personnel d'un grade inférieur peut utiliser le transport en première classe sont analogues à celles qui sont prévues pour la fonction publique. En plus, les officiers qui accompagnent les majors-généraux ou les membres du Conseil de la défense peuvent utiliser le transport en première classe.

LA FRAPPE DE MONNAIE CANADIENNE

Question nº 705—**M. Coates:**

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'adjuger à forfait à des entreprises américaines la fabrication ou la production de la monnaie canadienne en 1969 ou a-t-il l'intention d'établir au Canada les installations qui lui permettront d'assurer toutes les étapes de la fabrication de la monnaie au pays même et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il et par quels moyens?

L'hon. Edgar John Benson (ministre des Finances): Il n'est pas de notre intention de passer de contrats avec des firmes américaines pour la frappe ou la production de

pièces de monnaie canadienne en 1969. On fait actuellement l'étude de plans en vue de la construction d'un édifice plus grand pour loger la Monnaie royale canadienne.

QUÉBEC—LES SAISIES D'ALCOOL PAR LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 716—**M. Godin:**

Depuis le 26 juin 1968, soit le début de la grève des alcools, au Québec, jusqu'à ce jour, *a*) est-il arrivé que la GRC a dû faire des inquisitions dans la province de Québec, *b*) combien d'établissements ont été visités, *c*) quelles quantités d'alcool frelaté ont été saisies, *d*) quelles quantités de boisson alcoolique en provenance des États-Unis ont été saisies, *e*) de quelle façon la GRC dispose-t-elle de ces boissons comestibles, *f*) quelles quantités en provenance des autres provinces canadiennes ont été saisies, et à quelles conditions la province de Québec a-t-elle pris possession de ces provisions, *g*) de quelle façon la province peut-elle disposer de ces provisions?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): *a*) Oui; *b*) 285; *c*) 2774 gallons impériaux; *d*) 1230 gallons impériaux; *e*) En les détruisant; *f*) Inconnu—Juridiction provinciale; *g*) Inconnu.

LA PRODUCTION DE PIÈCES DE MONNAIE

Question nº 721—**M. Coates:**

1. Combien d'ensembles de pièces ont été mis en vente en 1968, combien ont été achetés et quelles sont les données correspondantes pour les années 1965, 1966 et 1967?

2. Du nombre total d'ensembles de pièces frappés en 1968, combien ont été frappés au Canada et combien l'ont été aux États-Unis?

3. Quel est le volume global de la monnaie frappée pour le gouvernement fédéral aux États-Unis et à quel prix a-t-on adjugé le contrat ou les contrats aux établissements américains pour frapper cette monnaie?

L'hon. Edgar John Benson (ministre des Finances): 1. On a accepté des commandes pour 518,000 ensembles et, de ce nombre, 339,068 ont été frappés. La production et la vente de collections de pièces ont été les suivantes: En 1967, 962,000; En 1966, 673,000; En 1965, 2,904,000.

2. Toutes les pièces ont été frappées au Canada.

3. La Monnaie des États-Unis s'est engagée par contrat à frapper 75 millions de pièces canadiennes de 10 cents, mais, au 12 novembre 1968, la livraison n'avait pas commencé. Le prix du contrat est de $149,000 et ne comprend pas le coût du métal et du transport.

LES FONCTIONNAIRES INSCRITS AUX COURS DE FRANÇAIS

Question nº 723—**M. Robinson:**

1. Combien de personnes au sein de la fonction publique fédérale ont suivi des cours leur permettant d'acquérir une bonne connaissance du français et, de ce nombre, combien sont actuellement inscrites à ces cours?

2. Parmi les personnes actuellement inscrites à ces cours, *a*) combien suivent les cours tout en continuant leur travail, *b*) combien ont reçu congé pour suivre ces cours, *c*) combien, parmi ceux qui profitent d'un congé, ont reçu un congé de plus d'un mois?

3. Parmi les personnes qui suivent les cours tout en continuant leur travail *a*) combien ont reçu une certaine période de congé à cet effet, *b*) actuellement et pour la présente année financière, combien d'heures de travail aura-t-on perdues au sein de la fonction publique fédérale?

4. Parmi les personnes inscrites aux cours de français qui ont reçu un congé pour suivre ces cours *a*) combien reçoivent un traitement tout en suivant les cours, *b*) pour la présente année financière, quelle somme approximative devra débourser le gouvernement?

5. Parmi les personnes inscrites au cours de français qui ont eu la permission de s'absenter de leur emploi *a*) combien ont quitté Ottawa à cette fin, *b*) combien ont déplacé leur famille, *c*) le gouvernement fédéral a-t-il fourni une aide financière aux fonctionnaires qui ont déplacé leur famille; si oui, pour la présente année financière, quelle somme le Conseil du trésor devra-t-il débourser à cet effet?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Voyez la réponse à la question nº 244 publiée dans le hansard nº 29 en date du 23 octobre, p. 1923.

JOHN C. DOYLE—LE PAIEMENT D'IMPÔTS EN SOUFFRANCE

Question nº 734—**M. Coates:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu de John C. Doyle le paiement d'impôts en souffrance, quel était le montant des impôts en souffrance et à quel point en est actuellement rendue la demande en remboursement?

2. Si le gouvernement fédéral n'a pas encore reçu le paiement entier de cet impôt, quelles mesures prend-il pour protéger l'intérêt public?

L'hon. Eric Kierans (ministre suppléant du Revenu national): Parties 1 et 2. La décision rendue par la Commission d'appel de l'impôt, le 6 juin 1967, concernant les cotisations de M. Doyle au titre des années d'imposition 1950, 1953 et 1954 a fait l'objet d'un appel devant la Cour de l'Échiquier du Canada, mais l'appel n'a pas encore été entendu. Au sujet des cotisations susmentionnées, un mandat de saisie a été délivré par la Cour de l'Échiquier, le 8 juillet 1963, pour un montant de $3,410,130.90. Exception faite des précisions données ci-dessus, les renseignements demandés sont confidentiels et ne peuvent être divulgués.

LE MOUVEMENT DES VOYAGEURS AUX AÉROPORTS

Question nº 735—**M. Forrestall:**

Le gouvernement a-t-il considéré l'opportunité de réétudier les documents de voyage, tels que les passeports, en vue de mettre à profit les techniques des calculatrices pour accélérer l'écoulement des voyageurs aux points d'entrée, en particulier aux aéroports?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui. La question a été officiellement soulevée pour la première fois dans l'ordre du jour de la septième session de la Division de la facilitation de l'OACI qui a eu lieu au printemps dernier à Montréal. Elle se rattachait à une proposition visant à introduire des passeports-cartes, ce qui permettrait de faire face à l'intensification des voyages internationaux que la mise en service des réactés géants et des avions supersoniques doit provoquer pendant la prochaine décennie.

Le Canada est l'auteur de l'un des quatre documents de travail qui ont été examinés à la septième session. Le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale a invité par la suite les pays membres à nommer des représentants qui devaient participer à l'étude des propositions dont était chargé un groupe d'experts. Le Canada a accepté cette invitation. On propose que le groupe d'experts tienne une première réunion à Montréal au cours du premier trimestre de 1969 afin d'organiser l'étude des diverses suggestions qui ont été faites concernant un titre de voyage international amélioré.

Si le groupe d'experts peut arriver à une solution en temps opportun, l'OACI consultera ensuite les gouvernements membres afin de déterminer s'ils peuvent accepter cette recommandation. Le Gouvernement canadien décidera alors s'il désire accepter la solution proposée en tant que pratique internationale recommandée.

A PROPOS DES TRAVAUX PUBLICS EN COURS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question nº 747—**M. Fortin:**

Parmi les travaux entrepris par le ministère des Travaux publics, quels sont ceux qui sont présentement en cours dans la circonscription de Lotbinière?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Travaux en cours dans la circonscription de Lotbinière: Deschaillons: Construction de bureau de poste, $34,700; Laurier: Construction de bureau de poste, $25,005; Manseau: Construction de bureau de poste, $25,358; Rivière-Boisclair: Construction de bureau de poste, $26,000; Victoriaville: Installation d'un monte-charge au bureau de poste, $6,535.

LA LONGUEUR DES ROUTES RURALES

Question nº 754—**M. Schreyer:**

Parmi les 2,068 routes rurales de livraison postale d'une longueur de plus de 30 milles, combien sont *a*) de 30 à 40 millles, b) de 40 à 50 milles, c) de 50 à 60 milles, *d*) de plus de 60 milles?

[M. Forrestall.]

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): *a*) de 30 à 40 milles, 1191 routes rurales; *b*) de 40 à 50 milles, 486 routes rurales; *c*) de 50 à 60 milles, 175 routes rurales; *d*) de plus de 60 milles, 216 routes rurales.

LES EFFETS DE L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE JORDAN SUR LE SAUMON

Question nº 755—**M. Anderson:**

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il eu des pourparlers avec la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique au sujet de la possibilité d'effets néfastes pour le saumon du futur programme d'expansion hydro-électrique du fleuve Jordan?

2. Est-ce l'intention de la Commission ou du Ministère de construire une échelle à poisson pour assurer la continuation de cette monte du saumon?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): 1. Oui.

2. Des études techniques et biologiques se poursuivent à l'heure actuelle et des discussions ont eu lieu entre spécialistes. Ces études et ces discussions détermineront les mesures à prendre pour assurer la perpétuation de la remonte du saumon.

L'ENTENTE COMMERCIALE AVEC LE JAPON

Question nº 763—**M. Godin:**

L'entente commerciale que le gouvernement canadien est sur le point de signer avec le Japon comporte-t-elle des importations de produits de quincaillerie et, dans l'affirmative, en retour, le gouvernement a-t-il réussi à convaincre les Japonnais d'acheter au Canada l'acier nécessaire à la fabrication de ces produits?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): L'entente conclue récemment entre le Canada et le Japon se rapporte uniquement à l'application, par l'administration japonaise, de restrictions quantitatives sur les exportations vers le Canada de certains produits japonais. Les accords qui régissent le commerce entre le Canada et le Japon, soit l'Accord commercial de 1954 entre le Canada et le Japon et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ne prévoient pas le genre d'échange qui est décrit à la présente question.

LA COMMISSION CANADIENNE DES VALEURS MOBILIÈRES

Question nº 810—**M. Caouette:**

A la suite des entretiens de la réunion du comité fédéral-provincial des hauts fonctionnaires sur la réglementation des institutions financières et des valeurs mobilières du 25 octobre dernier, où en sont rendus les travaux concernant l'établissement d'une Commission canadienne des valeurs mobilières?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Des entre-

tiens se poursuivent à l'échelon des hauts fonctionnaires. Le gouvernement a l'intention de présenter au Parlement au cours de la session actuelle une loi fédérale sur les valeurs mobilières.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS À OTTAWA

Question nº 107—**M. Code:**

1. Quels édifices publics dans la ville d'Ottawa ont fait l'objet de contrats de construction depuis le 22 avril 1963?

2. Quelle sera la surface totale des locaux que renfermera chacun de ces édifices?

3. Quel ministère ou organisme de l'État occupe ou occupera chacun de ces édifices?

4. Depuis le 22 avril 1963, de quels édifices de la ville d'Ottawa le gouvernement a-t-il loué des locaux pour une durée de plus d'un an?

5. Dans chaque cas, *a*) de quelle personne, maison ou société ces locaux ont-ils été loués, *b*) pour quelle durée?

6. Dans chacun de ces édifices *a*) quelle est la surface totale pouvant être louée, *b*) quelle est la surface que le gouvernement du Canada loue effectivement, *c*) quel est le taux du loyer par pied carré?

7. Quel ministère ou organisme de l'État occupe ou occupera ces locaux loués?

8. Le gouvernement du Canada a-t-il remis à des propriétaires ou constructeurs de la ville d'Ottawa, quels qu'ils soient, des déclarations d'intention de louer ou d'autres documents semblables qui n'ont pas encore été suivis de la signature de baux?

9. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à l'égard de quels édifices, *b*) à quels propriétaires ou constructeurs?

10. Dans ces édifices, *a*) quelle surface totale sera louée, *b*) quel sera le taux du loyer par pied carré?

11. Depuis le 22 avril 1963, le gouvernement a-t-il envisagé de conclure des accords de rétrolocation ou de location-vente à l'égard de locaux faisant partie d'édifices de la ville d'Ottawa?

12. Dans le cas de l'affirmative, qu'est-il advenu de ces projets?

(Le document est déposé.)

LES BOURSES D'ÉTUDE AUX CITOYENS DES ANTILLES

Question nº 176—**M. McCleave:**

1. Combien de bourses d'étude ont été accordées aux citoyens des Antilles britanniques par année depuis 1965?

2. Quelles universités ces étudiants fréquentent-ils, et combien d'étudiants fréquentent chacune d'elles?

3. D'autres demandes de bourses d'études ont-elles été faites par les gouvernements de cette région et, dans l'affirmative, quelle a été la réponse?

(Le document est déposé.)

LES VERSEMENTS EN VERTU DES PROGRAMMES CONJOINTS

Question nº 290—**M. Harding:**

1. Quel est le montant spécifique ou estimatif que le gouvernement fédéral a versé aux provinces dans le cadre des programmes conjoints parce qu'elles s'en sont désistées *a*) pour l'année financière 1967-1968, *b*) pour l'année financière 1968-1969?

2. Quel est le montant spécifique ou estimatif que le gouvernement fédéral a versé à chacune des provinces dans le cadre des programmes conjoints pour *a*) l'année financière 1967-1968 *b*) l'année financière 1968-1969?

(Le document est déposé.)

LA LOCATION DE BUREAUX À OTTAWA ET HULL

Question nº 393—**M. Coates:**

Quels ministères du gouvernement et quelles sociétés de la Couronne louent des locaux dans les villes d'Ottawa et de Hull et, dans chaque cas, *a*) de qui les locaux sont-ils loués, *b*) pour quelle période, *c*) à quel coût annuel?

(Le document est déposé.)

LA CONTRIBUTION AUX NATIONS UNIES

Question nº 646—**M. Harding:**

1. Quelle a été la contribution totale du gouvernement canadien aux Nations Unies pour le budget régulier et les projets spéciaux ou volontaires, au cours des années financières 1963-1964, 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

2. Quels sont les programmes spéciaux ou volontaires, pour chacune des années financières susmentionnées, auxquels le gouvernement canadien a contribué, et quelle somme d'argent a-t-il versée dans chaque programme?

(Le document est déposé.)

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Question nº 687—**M. Fortin:**

1. Quels sont les membres de la Commission royale d'enquête sur la sécurité de l'État, quand cette commission a-t-elle été nommée et quel était son mandat?

2. Quelles sont les dépenses de cette Commission depuis son établissement?

3. Quelle somme chaque membre du personnel a-t-il reçue depuis son établissement?

4. Ce rapport est-il imprimé par l'Imprimeur de la Reine et dans la négative, quel est l'imprimeur?

(Le document est déposé.)

LES CÉRÉALES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVE AU BLÉ—MOTION D'AJOURNEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Lisgar (M. Muir), je demande à proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement, afin

de discuter d'une question urgente d'importance publique, soit l'échec catastrophique de la politique du gouvernement relative au blé, qui se solde par la perte imminente de 200 millions de boisseaux de grain humide à cause de l'insuffisance des installations de séchage, ce qui nuira à l'économie non seulement de l'Ouest du Canada mais du pays entier; en outre, le gouvernement refuse de prendre les mesures nécessaires dans les circonstances.

M. l'Orateur: Le député exposerait-il à la présidence l'urgence de la question?

M. Southam: Je vous assure, monsieur l'Orateur, que je m'en tiendrai à la question d'urgence. Je n'ai pas l'habitude de proposer des motions de ce genre, mais l'urgence de la situation est tellement évidente et les occasions d'en traiter par les voies ordinaires tellement rares, que je suis obligé de l'aborder ainsi. La motion est motivée par la situation qu'a exposée hier en détail le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, M. W. C. MacNamara, à Winnipeg.

En quelques mots, M. MacNamara a dit qu'à moins d'une action immédiate, la perte par détérioration de quelque 250 millions de boisseaux de blé humide emmagasiné dans les silos constitue une menace pour notre économie. Afin de démontrer que la question est non seulement urgente mais importante, je cite quelques phrases de la déclaration de M. MacNamara:

> Même en utilisant au maximum les installations de séchage des terminus, la majeure partie du grain gourd et humide devra être séché dans les fermes.

• (2.50 p.m.)

Et encore:

> Une enquête montre que les séchoirs terminus, opérant à plein rendement pendant les huit mois, qui vont suivre, pourraient conditionner de 100 à 150 millions de boisseaux environ, sur les 350 millions de boisseaux ou plus de grain gourd et humide entreposé dans les fermes.

Pour souligner l'urgence de cette question, monsieur l'Orateur, j'ajouterai que les agriculteurs ne peuvent envisager de sécher le grain pendant une période de huit mois; en effet, si des détériorations se produisent, elles se produiront au printemps prochain. Seules les conditions climatiques de l'Ouest du Canada, au cours des trois ou quatre prochains mois, avec des températures voisines du point de congélation, protègent le grain au cours de l'hiver; après huit mois, les céréales seront gâtées.

Même cette enquête est optimiste, monsieur l'Orateur, car la vérité est que notre capacité totale de séchage dans tous les élévateurs terminus, tant à l'intérieur que dans les trois ports, n'est que de 12 millions de boisseaux par mois. Pour ceux qui ont un rudiment d'arithmétique, la portée de cette déclaration est claire et je suis certain que le ministre de l'Agriculture peut au moins additionner et soustraire.

Nous sommes donc sérieusement menacés de voir se perdre entre 200 et 250 millions de boisseaux. L'économie serait privée de quelque 300 millions de dollars, un coup dur pour l'Ouest canadien et pour le Canada tout entier. On voit quelle importance revêt cette affaire.

Pour ce qui est de l'urgence du débat, rien, dans le cours ordinaire des choses, ne nous offre l'occasion d'étudier cette question. J'ai quand même une proposition à faire. Le gouvernement pourrait bien, en présentant aujourd'hui même les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, satisfaire aux impératifs du moment et nous permettre de nous attaquer sur-le-champ à une situation susceptible de tourner à la catastrophe. Le gouvernement doit intervenir, car tous les séchoirs réunis, même s'ils fonctionnent à pleine capacité, ne peuvent traiter plus de 50 millions de boisseaux par mois. Donc, il faudra cinq mois, tous les séchoirs utilisés au maximum, pour sauver le grain. Mais dans quelques mois, le grain pourrait bien être irrémédiablement gâté.

Je n'entrevois qu'une solution possible: que le gouvernement, par l'entremise de la Commission du blé, peut-être en recourant aux dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ou à des versements de tant l'acre, fournisse des séchoirs aux fermiers qui n'en ont pas ni ne peuvent s'en permettre, pour que le séchage du grain dans les fermes commence le plus tôt possible. Alors seulement pourrons-nous espérer sauver la majeure partie du grain.

Le gouvernement doit agir, et vite. C'est le but de ma motion. Nous ne pourrons débattre cette question si on ne nous présente pas les prévisions immédiatement. Dans l'immédiat, le gouvernement doit faire une déclaration d'intention et fournir sur-le-champ les fonds voulus pour l'acquisition de matériel de séchage. Forts de cette assurance, les cultivateurs pourraient poursuivre leur travail. Sans elle, notre économie va subir un autre contrecoup, peut-être désastreux celui-là.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer sans réserve la motion ayant trait à l'urgence de cette situation. Il y a quelque temps j'ai présenté moi-même une motion semblable demandant à la Chambre de consacrer le temps nécessaire à l'étude de la situation grave, désespérée même, qui existait dans l'Ouest canadien. Ma motion n'ayant pas été adoptée, nous avons perdu depuis beaucoup de temps à étudier une situation très critique

et à songer aux mesures à prendre. Je demande en toute sincérité à la Chambre de saisir cette chance d'étudier les mesures qui permettraient de parer aux pertes très graves pouvant résulter de l'état de ces céréales. Je parle en connaissance de cause, puisque j'ai un séchoir qui fonctionne sur mes terres et sauve du grain qui, autrement aurait été perdu. Cette situation va se reproduire dans ferme après ferme de l'Ouest. Il y a des mesures pertinentes à prendre, et il faut les étudier à la Chambre. Tous les députés qui songent à des solutions ou des programmes pouvant être utiles devraient pouvoir les présenter au gouvernement.

Le gouvernement devrait donner à la Chambre, toutes les chances voulues d'examiner la question de fond en comble et d'étudier tous les aspects des différentes options qui s'offrent à elle pour metter en œuvre les ressources commerciales disponibles et les ressources possibles des fermiers eux-mêmes.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, on me permettra de signaler que nous appuyons cette motion visant à l'étude d'un problème très urgent pour les cultivateurs de l'Ouest.

Cependant, nous déplorons franchement que en parlant de la politique agricole de l'Est, nous n'obtenions pas l'appui nécessaire en réclamant justice pour les nôtres. On a déjà demandé, dans le passé, de construire des élévateurs à grain en vue de permettre le transfert de l'Ouest à l'Est de ces grains de provende qui seraient utiles au cultivateur, surtout en hiver, lorsque les bateaux ne peuvent plus circuler et que le grain doit être transporté par chemin de fer, ce qui devient trop dispendieux.

Nous appuyons cette motion, car nous comprenons qu'au Canada, il y a des problèmes. Toutefois, nous avons récemment demandé, nous aussi, que le problème du chômage et des grèves, dans les Cantons de l'Est, soit réglé, mais nous n'avons pas reçu l'appui nécessaire de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député me permettra de l'interrompre pour lui rappeler que le débat sur la question actuellement à l'étude est limité, puisqu'il s'agit de déterminer s'il y a urgence de débat. Si la décision de la présidence est favorable, l'honorable député pourra alors discuter de la substance de la motion qui sera proposée.

M. Dumont: J'y arrivais, monsieur l'Orateur.

Je voulais tout simplement dire que nous aurions pu construire des élévateurs à grain pour régler le problème du chômage et permettre que ces grains de l'Ouest soient transportés dans l'Est. Comme on n'a pas trouvé le moyen de régler ce problème, le Parlement canadien doit, d'une part, faire face aujourd'hui à un problème d'abondance dans l'Ouest et, d'autre part, il se trouve aux prises avec une pénurie de grains de provende dans l'Est. Les cultivateurs se plaignent chaque jour et nous aurions pu régler ce problème, si nous avions écouté les voix qui se sont fait entendre en 1962. Au fait, l'urgence devient évidente, parce que le premier ministre refuse de rétablir le programme des travaux d'hiver et parce que nous devons transporter ce grain de l'Ouest canadien qui devient une charge pour le cultivateur de l'Ouest et qui pourrait apporter l'abondance à l'Est.

C'est pourquoi nous demandons que les travaux soient organisés incessamment en vue de régler ce problème de l'abondance. Pour nous, du Ralliement créditiste, la solution serait d'utiliser en même temps l'argent et la production du Canada, soit 664 millions de boisseaux de blé et les capitaux nécessaires, qui permettraient la distribution de l'abondance.

[*Traduction*]

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, comme j'ai appuyé la motion, je prends la parole pour insister sur l'urgence du débat. La Chambre ne devrait pas essayer de la traiter comme une motion ordinaire ou comme une simple tentative de distraire les députés de leurs devoirs. J'espère que nous obtiendrons non seulement l'appui de tous les députés de l'Ouest mais encore celui de la majorité de ceux de l'Est.

Si je dis cela, c'est que la situation est grave. La déclaration du président de la Commission canadienne du blé ne peut être prise à la légère. Elle ne souffre qu'une seule interprétation: les agriculteurs de l'Ouest sont menacés de perdre des centaines de millions de boisseaux de grain, ce qu'ils ne peuvent se permettre. Je propose donc que nous prenions immédiatement des mesures.

Comme l'a dit le motionnaire, il faudra attendre avant de pouvoir traiter de cette crise provoquée par une série d'insuccès imputables au gouvernement. Si l'on ne prend pas des mesures immédiates, l'économie de l'Ouest sera paralysée. La grève des manutentionnaires de grain, qui a duré six semaines, s'est traduite par un ralentissement désastreux des livraisons dont les résultats se font encore sentir. Si cette question n'a pas été étudiée plus tôt, c'est que le gouvernement ne nous en a pas fourni l'occasion. Or, en raison

des ramifications de la situation, il faudrait le faire sans tarder. Il y a urgence, urgence qui tient au fait que pendant six mois on n'a pas ratifié l'accord international sur le blé, donnant ainsi aux États-Unis, de propos délibéré et en vertu de quelque entente, libre accès à des marchés qui appartiennent de longue date au Canada. En conséquence de cette inaction, tout près de 700 millions de boisseaux de blé se sont entassés dans les Prairies—ce qui n'est pas rare sous un gouvernement libéral. Pour les fermiers de l'Ouest, les années de régime libéral sont des années de disette. (*Applaudissements*)

• (3.00 p.m.)

On a parlé des prévisions de l'Agriculture. Moi, je dis: qu'on nous les présente. Que le gouvernement nous expose les solutions qu'il se propose d'apporter à un cataclysme qu'il a lui-même engendré.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député qu'il est en train de faire le discours qu'il ferait, je suppose, si la motion était acceptée. Il devrait s'en tenir à des considérations de procédure sur l'urgence du débat.

M. Muir (Lisgar): Je voulais simplement jeter les bases de la discussion sur la procédure. (*Exclamations*)

Il est vrai que le président de la Commission du blé comparaîtra devant le comité de l'agriculture. Il est certain qu'alors il traitera de nouveau de la calamité potentielle dont il a parlé hier. Mais cela ne résout pas le problème. Ne commettons pas l'erreur que le gouvernement essaie d'encourager et selon laquelle un comité remplacerait le Parlement. Un comité n'est pas un substitut pour la Chambre. Il est vrai qu'au comité, on peut obtenir des rensignements des responsables et ce n'est pas ce qu'il nous faut pour le moment. Ce dont nous avons besoin maintenant, et même immédiatement, c'est que le gouvernement reconnaisse la situation catastrophique dans laquelle les agriculteurs de l'Ouest ont été plongés par son absence de politique. En outre, le gouvernement doit nous promettre d'agir. Une telle promesse ne peut être donnée qu'au Parlement. La situation ne peut être réglée que si le gouvernement promet immédiatement de faire quelque chose, c'est-à-dire, au moins, de doubler la capacité des installations de séchage dans les fermes. Or on ne peut faire cette promesse devant un comité.

[M. Muir (Lisgar).]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois encore rappeler aux députés que, d'après ma connaissance limitée de ce genre de question, il est en train de considérer la situation elle-même. Il me semble, en tant qu'observateur impartial que les députés vont en réalité à l'encontre de l'objectif de ce genre de motion quand ils ne limitent pas leurs observations à la procédure. Si un certain nombre de députés prennent part au débat en soumettant des arguments formels, il devient alors beaucoup plus facile à la présidence de juger que l'on a déjà débattu la question et que la motion d'ajournement devrait être déclarée irrecevable.

C'est pourquoi je demande aux députés de s'en tenir aux questions de procédure.

M. Muir (Lisgar): Merci, monsieur l'Orateur. Les membres du cabinet étant peu renseignés là-dessus, j'ai cru devoir les éclairer.

Les fermiers doivent être certains que le gouvernement fournira des séchoirs pour leurs exploitations. C'est la première mesure à prendre. Ces installations peuvent coûter fort cher. Pourquoi le fermier devrait-il payer des milliers de dollars de sa poche pour compenser la négligence du gouvernement? Bien rares sont les fermiers de l'Ouest qui possèdent assez d'argent pour se payer cela. Si nous n'agissons pas tout de suite, des millions de boisseaux de céréales vont pourrir dans les champs de l'Ouest.

C'est cela qui rend la question urgente. Seul le gouvernement peut prendre les mesures qui allégeront la situation et préviendront de grosses pertes pour les Prairies et le pays tout entier. Pour être utiles, des mesures de de genre doivent être prises immédiatement ou, du moins, nous devons savoir qu'elles le seront. Si on nous refuse l'occasion d'étudier maintenant le problème et d'en faire sentir l'urgence au gouvernement, il pourrait être ce genre doivent être prises immédiatement expiré. (*Applaudissements*)

M. John Burton (Regina-Est): Au sujet du caractère urgent du débat, Votre Honneur se souviendra que nombre de fois il a été question de ce problème à l'appel de l'ordre du jour et à diverses reprises au cours de la présente session. De cela, il se dégage une orientation qui m'amène à conclure qu'il est maintenant urgent de tenir un débat.

Les premières questions à ce sujet ont été posées le deuxième jour de la session. La Chambre a appris que tout était en règle—qu'il était souhaitable d'attendre la fin de la récolte avant de décider quelles mesures il fallait prendre. Plus tard, lorsqu'il est devenu parfaitement évident qu'une situation grave avait surgi dans l'Ouest canadien, le gouvernement a donné l'assurance que toutes les précautions étaient prises pour résoudre le problème du grain gourd et humide.

Les députés ont reçu l'assurance que toutes les installations terminus de ligne à la tête des Grands lacs et à l'intérieur seraient utilisées. Plus tard, on a révélé en réponse à d'autres questions que ces installations de tête de ligne n'étaient pas utilisées complètement—qu'on éprouvait certaines difficultés à y transporter les céréales. Le bruit s'est ensuite répandu qu'il était difficile d'obtenir des wagons couverts. Le problème du transport a été mentionné hier par le président de la Commission canadienne du blé dans la déclaration dont le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a parlé.

En réponse à d'autres questions, nous avons appris que le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan avait constaté qu'il y avait environ 800 séchoirs agricoles dans la province à l'heure actuelle et que, par conséquent, tout allait bien. Le lendemain, face à de nouvelles questions, le ministre de l'Agriculture est revenu sur cette déclaration. J'ai récemment signalé à la Chambre qu'une protestation avait été envoyée au ministre de l'Agriculture par la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan par laquelle celui-ci démentait la déclaration du ministre selon laquelle la situation était bien en main. De fait, le Syndicat du blé de la Saskatchewan aurait dit ceci, selon une émission diffusée le 12 novembre, «le comité déclare catégoriquement que ce n'est pas le cas», en parlant de la situation qui est censée être bien en main. Selon le *Leader-Post* du 19 novembre, le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan aurait aussi déclaré que 100 millions de boisseaux de blé, en Saskatchewan, devront être séchés ailleurs que dans les installations de séchage commerciales.

Voilà maintenant que le président de la Commission du blé déclare nettement que le gros du blé gourd et humide devra être séché dans les fermes des provinces de l'Ouest. Il est donc évident, d'après moi, que le gouvernement n'a rien fait en dépit de l'assurance de son porte-parole qu'il avait la situation bien en main et qu'il la surveillait de près. Je maintiens qu'au stade où nous en sommes, la seule façon de discuter le problème de façon satisfaisante, compte tenu de son évolution ces quelques dernières semaines, c'est d'accepter la motion. Cela permettrait au moins une discussion approfondie d'une situation grave qui affecte l'économie nationale tout entière du Canada.

• (3.10 p.m.)

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée plus d'une fois à la Chambre par un grand nombre de députés de ce côté-ci. Nous nous sommes efforcés de convaincre le gouvernement de la gravité de la situation. Je n'en citerai que deux exemples. Le premier, se place le 7 novembre, lorsqu'on a entrepris le ministre sans portefeuille (M. Lang) qui vient de la Saskatchewan. Il a répondu ce jour-là qu'il n'avait pas entendu parler du nombre insuffisant de wagons couverts. Le 13 novembre, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) à ce sujet et il m'a répondu qu'il avait pris contact, ce même jour, avec la Commission canadienne du blé et qu'il n'avait aucune raison de croire que la situation existante était anormale.

En réponse à une question supplémentaire, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) m'a dit que les élévateurs terminus fonctionnaient cinq jours par semaine. Malgré l'urgence de la situation, les élévateurs terminus de la tête des Lacs ne travaillent toujours que cinq jours par semaine. Si l'on ne peut convaincre le gouvernement qu'ils devraient faire une semaine de sept jours, il sera impossible de venir en aide aux cultivateurs.

Pourquoi est-il urgent que les élévateurs terminus fonctionnent sept jours par semaine? Une grande partie des récoltes est de qualité inférieure. Par conséquent, toute céréale vendable ne commandera pas un prix très élevé; en fait près des deux tiers du prix régulier du blé n° 2. La situation est tellement urgente que l'on ne peut demander aux cultivateurs de vendre leurs grains à ce prix et de payer pour des séchoirs marchands. Les cultivateurs doivent avoir la possibilité de vendre leurs grains et de les livrer aux élévateurs terminus. Ainsi, ils toucheront un certaine somme de la Commission du blé et ce revenu leur permettra de poursuivre leur exploitation.

On ne peut demander aux cultivateurs de payer pour le séchage des grains, puis de les emmagasiner un an ou deux, chose parfois inévitable dans les circonstances actuelles. Selon moi, même aujourd'hui, les terminus manquent encore de techniciens compétents.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député a parlé plus de l'urgence de la question que de celle du débat. Il pourrait peut-être sans plus tarder se conformer aux exigences du Règlement de la Chambre.

M. Korchinski: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je tiens à souligner qu'un débat est absolument nécessaire, et à montrer que le problème est directement lié au fait qu'il n'y a pas assez d'employés compétents aux élévateurs terminus, même si nous savons depuis septembre que, vu la situation, le personnel devrait être plus nombreux.

Je me contente, monsieur l'Orateur, de demander instamment à la chambre un débat sur la question, vu surtout qu'il faut aussi discuter d'autres problèmes concernant le contrat de travail. Il est évident que le contrat ne permet pas aux ouvriers de travailler sur une base de sept jours. C'est là un fait qu'on devra souligner au cours du débat. C'est pourquoi je demande à Votre Honneur d'accepter la motion.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai noté avec intérêt nombre des observations des honorables vis-à-vis et j'ai pensé devoir leur signaler, en particulier au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam), deux déclarations supplémentaires du commissaire en chef de la Commission canadienne du blé qui s'exprimait à titre de président de la Commission canadienne des transports.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le ministre qui va évidemment traiter du fond de l'affaire. J'hésite à le faire d'autant plus que des observations du même ordre ont déjà été faites au cours du débat mais, quoi qu'il en soit, je dois lui rappeler qu'il devrait s'en tenir, autant que possible au cours de ce débat, aux aspects de la question relatifs à la procédure.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je voulais traiter de la question de l'urgence de la manière dont j'ai entendu d'autres députés le faire. Le commissaire en chef faisait valoir dans sa déclaration que l'on constatait chez des cultivateurs une certaine attitude qui niait en fait l'existence d'un problème et il leur signalait qu'en réalité il en existait toujours un. Je voudrais donner lecture des deux dernières phrases de son rapport:

> Tous les producteurs devraient être mis au courant de la situation. Les derniers rapports des ministères provinciaux de l'Agriculture révèlent que les fermes peuvent faire sécher de grandes quantités de blé et que cette aptitude utilisée à fond pourrait aider énormément les cultivateurs à affronter ce très grave problème.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, nous n'oublierons pas de sitôt les propos du ministre d'État (M. Lang) à cause de leur impudence et de leur totale méconnaissance des faits et de la situation grave dans les Prairies. Il est étonnant que nous ayons deux ministres de l'Ouest du Canada, tous deux ministres d'État. Celui qui a pris la parole n'est pas tellement au courant de la question, et l'autre, du Manitoba, l'une des plus grandes autorités en matière de blé et de commercialisation du blé dans tout le Canada, n'a pas jugé bon de participer au débat. En fait, les députés libéraux ont généralement gardé le silence devant la très grave situation qui s'est posée dans l'Ouest. (*Applaudissements*)

La situation s'aggrave-t-elle? Le ministre d'État (M. Richardson) du Manitoba dira-t-il que la situation s'améliore quand seulement 12 millions de boisseaux ont été transportés à la tête des Lacs jusqu'à présent pour le séchage—12 millions sur un total de 250 millions de boisseaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler au très honorable représentant, comme je l'ai fait pour d'autres députés, que le présent débat ne porte que sur la question de l'urgence d'un débat et que nous ne devons pas débattre l'urgence de la situation elle-même.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je répondais simplement aux propos creux du ministre de Saskatoon et je soulignais qu'il a démontré son ignorance d'une situation qui s'aggrave sans cesse. Depuis des semaines, nous avons essayé d'obtenir que des mesures soient prises et le gouvernement, à la manière du roi Canut, s'est borné à écouter sans rien faire pour pallier une crise toujours plus aiguë. D'après ce qu'a dit aujourd'hui le parrain de la motion, il y a 250 millions de boisseaux de blé qui doivent être séchés; 250 millions de boisseaux et le gouvernement se tourne les pouces. Certes, cela aurait dû être le moment où le premier ministre, champion de la société juste, aurait écouté et déclaré que cette chose est injuste et que la Chambre devrait avoir la possibilité de s'expliquer.

Inutile de vouloir forcer la note; la situation est bien assez grave dans l'Ouest, mais un gouvernement apathique refuse tout examen ou toute action. Je sais, monsieur l'Orateur, qu'il en faut beaucoup pour qu'une situation paraisse urgente au gouvernement actuel, mais il s'agit vraiment ici d'une situation urgente qui s'aggrave de jour en jour.

Comme Votre Honneur l'a dit, nous ne pouvons pas discuter des faits maintenant. Nous ne pouvons que signaler la gravité de la situation et dire que nous avons averti le gouvernement jour après jour. Pour toute réponse, nous avons eu les remarques spécieuses du ministre de l'Agriculture qui, aujourd'hui même, est en Europe où il explique comment devrait fonctionner l'OCDE. Je signale avec toute l'énergie dont je suis capable qu'il n'y a pas eu de question plus évidente à la Chambre ces dernières huit, neuf ou dix années. Pourtant, le gouvernement reste silencieux. Même le président du Conseil privé (M. Macdonald), le cultivateur de Bay Street, n'a pas encore pris la parole. J'attends ses remarques. C'est le seul, à mon avis, dont le cœur a été assez touché, je crois, pour demander à la Chambre d'adopter cette motion. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés de faire preuve d'indulgence et de coopération, et j'espère qu'il n'y a pas beaucoup d'autres députés désireux de prendre la parole au cours de ce qui est devenu, en réalité, un débat.

• (3.20 p.m.)

Je devrais peut-être inviter les députés à être brefs.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais souligner l'urgence du problème et répéter que je suis l'un des députés qui ont épuisé toutes les possibilités, depuis le 12 septembre dernier, premier jour de la session, pour obtenir du gouvernement une déclaration sur les mesures et les programmes prévus pour régler cette situation. Nous avons tout essayé pendant la période des questions à l'ordre du jour, pendant le discours du trône et au cours des débats budgétaires. Pourtant, le gouvernement ne nous a rien dit de ses intentions. Nous avons épuisé toutes les possibilités, monsieur l'Orateur.

J'ai passé les deux dernières semaines dans ma circonscription. Mes mandants pensent qu'il s'agit d'un problème urgent. Je suis sûr que tous les députés qui représentent une circonscription comme la mienne sont du même avis. Il s'agit d'un problème d'importance nationale qui représente des centaines de millions de dollars et touche bien d'autres gens que les agriculteurs. Il implique la participation des industries, des transports, de la manutention des grains et de toute l'économie de notre pays. Il affecte également nos débouchés. Toutes ces questions sont d'une extrême importance pour chaque député. Nous avons tout essayé pour que le gouvernement règle cette situation et je vous demande maintenant, monsieur l'Orateur, de juger la motion recevable à cause de l'urgence du problème. La Chambre pourra ainsi obtenir du gouvernement quelques indications sur les programmes qu'il compte appliquer.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en ce moment, il s'agit uniquement de débattre la question de l'urgence du débat. Qu'il me soit permis de renvoyer Votre Honneur au commentaire 100 (3) de la 4e édition de Beauchesne, conçu en ces termes:

> «Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Monsieur l'Orateur, un député dit que nous sommes présentement en retard de deux mois. La remarque est très pertinente. Nous avons suivi la pratique de la Chambre en examinant les crédits de divers ministères. J'ai pris des dispositions pour que soient appelées les prévisions de dépenses que les députés désiraient étudier et, d'accord avec les leaders de l'opposition, j'ai fait déférer aux comités permanents celles que les députés de l'opposition ne voulaient pas examiner à la Chambre. Par conséquent, si le préopinant a recouru à tous les moyens pour obtenir que la question soit étudiée et que des mesures soient prises, je soulignerai qu'il aurait dû faire demander par le leader de son parti, ou par un des autres leaders, que les crédits du ministère de l'Agriculture soient examinés à la Chambre.

Nous étudions des prévisions budgétaires depuis plusieurs semaines, et nous allons encore y consacrer plusieurs jours. Pourtant, aucun des honorables vis-à-vis n'a requis le dépôt des prévisions du ministère de l'Agriculture en présence du ministre. Par simple coïncidence, on nous présente aujourd'hui cette motion alors que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, assiste à une réunion de l'OCDE à Paris. Il est important, à mon avis, qu'un représentant canadien soit présent à une réunion internationale sur la politique agricole.

Pour ce qui est des occasions, monsieur l'Orateur, puis-je vous rappeler...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Macdonald: Puis-je rappeler aux députés que le comité de l'agriculture...

Une voix: En voilà assez.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh! Oh!

M. l'Orateur: Un peu d'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler à la Chambre que le comité de l'agriculture va se réunir demain et que nous pourrons étudier ces prévisions la semaine prochaine. On a prétendu que l'opposition officielle n'a pas pu débattre ces questions à la Chambre; c'est sans doute que les dirigeants de l'opposition ne le voulaient pas. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, pour me conformer à vos recommandations, je serai excessivement bref.

A mon avis, après avoir entendu tous les arguments présentés de part et d'autre, il existe certainement un problème à régler et la Chambre devrait en être saisie. C'est un problème majeur, d'une importance vitale pour un très grand nombre de cultivateurs des provinces de l'Ouest. Il intéresse aussi les cultivateurs de l'Est au point de vue approvisionnement.

Alors, selon mon humble opinion, et à cause de la nature de ce problème qui est excessivement grave, on devrait, si vous me permettez de vous faire une suggestion, monsieur l'Orateur, d'accepter d'abord la motion, après quoi on pourrait la débattre à la lumière de toutes les idées qui pourront être présentées. Je pense bien que cela aiderait le gouvernement à solutionner le problème.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, à propos de l'occasion de débattre la question et de l'urgence du débat, je dois donner un démenti formel à la déclaration du président du Conseil privé. Si on n'a pas l'occasion de discuter cela maintenant, bien qu'il soit vrai que les crédits ont été déférés au comité, permanent la Chambre a néanmoins le pouvoir de faire revenir n'importe quelles prévisions budgétaires à la demande du leader du gouvernement à la Chambre, afin de permettre la tenue d'un débat comme celui que nous réclamons maintenant, aux termes de l'article 26 du Règlement. Si le leader du gouvernement à la Chambre refuse d'agréer la demande raisonnable du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, je crois qu'il manque à son devoir, qui est de faire revenir ces crédits. Ce n'est que dans cette enceinte que pareil débat peut avoir lieu avec tout le sérieux et l'attention qu'il mérite; si le ministre refuse d'agréer à cette demande, cela veut dire nettement que le gouvernement esquive ses responsabilités à cet égard. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Macdonald: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre voudrait poser la question de privilège. Après cela, il vaudrait mieux en rester là. Si la question de privilège n'est pas suivie d'une motion réglementaire, je donnerai la parole à un autre député qui a demandé à intervenir et nous passerons ensuite aux travaux de la Chambre.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le député de Peace River a fait des imputations au sujet de la manière dont j'ai mis les prévisions budgétaires en délibération. Je tiens à souligner que j'ai toujours consulté les leaders de tous les partis. On reconnaît bien là le député de Peace River; c'est la seule coopération qu'on doit espérer de sa part. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Battle River.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, indépendamment du verbiage du député de Rosedale d'où il ressort que ce n'est pas le moment de nous occuper du sort des agriculteurs de l'Ouest, permettez-moi de dire que si le gouvernement estime que l'Ouest et l'industrie agricole ont quelque importance aux yeux de notre société juste à vocation urbaine, il devrait examiner cette motion dès maintenant. Si le gouvernement y attache la moindre importance, qu'il nous le prouve maintenant afin que... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me permets de rappeler au député que ce...

Le député voudrait-il bien reprendre son siège? Je me permets de rappeler aux députés que le présent débat porte sur la procédure. Plus j'entends les députés faire des discours de ce genre, plus mon opinion se confirme quant à la décision que je devrais rendre au sujet de cette motion.

• (3.30 p.m.)

M. Downey: Je vous présente mes excuses, monsieur l'Orateur. J'essayais simplement de convaincre les députés ministériels de la réelle urgence de cette question. Tout ce que je puis dire, c'est que s'ils feignent d'ignorer l'appel pressant des représentants de l'Ouest canadien, nos pires craintes se transformeront en dures réalités. Je le répète, c'est maintenant qu'il importe d'agir et non demain. (*Applaudissements*)

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, à propos de l'urgence d'un débat sur cette très grave question dans l'Ouest canadien, je crois que la Chambre devrait la juger urgente, à cause tout d'abord des conditions économiques actuelles dans l'Ouest canadien. Tous ceux qui font affaire dans les régions rurales de l'Ouest canadien se rendent compte que les cultivateurs ont grand besoin d'argent comptant. Leur grain humide demeure sur place.

Nous avons maintes fois recommandé instamment à la Chambre d'installer des séchoirs aux élévateurs de tête de ligne; ils fonctionneraient 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le gouvernement a dit non. Le président du Conseil privé a proposé que cette affaire soit soulevée au comité de l'agriculture demain, lorsque le président de la Commission canadienne du blé comparaîtra devant nous. Nous demandons une décision de principe de la part du Parlement, et non une revue de données statistiques sur la manutention du blé que le président de la Commission canadienne du blé pourra nous fournir demain au comité de l'agriculture.

Nous voulons que le Parlement prenne une décision de politique, premièrement en vue du fonctionnement des installations de séchage des céréales aux terminus 24 heures par jour, sept jours par semaine. C'est une décision de politique que le Parlement et le gouvernement doivent prendre. En second lieu, nous demandons également que le comité des transports étudie le problème relatif aux wagons couverts. Au cours des deux dernières semaines, des membres de notre parti et d'autres partis ont prié le gouvernement de s'occuper du problème de la pénurie de wagons couverts. Le gouvernement n'a rien entrepris de fondamental au sujet de cette grave question. Nous voulons que le gouvernement adopte une politique en vue de régler le problème des wagons couverts et de leur disponibilité, et de transporter nos céréales humides.

Troisièmement, nous réclamons une politique du Parlement et du gouvernement quant aux séchoirs commerciaux achetés par les cultivateurs ou les coopératives agricoles. Aujourd'hui, les droits sont de 22.5 p. 100 sur ces séchoirs, ce qui empêche pratiquement leur importation. Nous croyons que le gouvernement devrait prendre ces trois décisions de politique. Cela pourrait se faire aujourd'hui par un débat sérieux au Parlement sur cette grave question.

Il est seulement arrivé deux ou trois fois que la présidence accepte une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26. Une fois, il s'agissait de la sécheresse que l'Est a connu il y a un certain nombre d'année et des problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent vers la même époque. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce problème est tout aussi urgent, en particulier si l'on songe à la déclaration faite hier soir à la télévision par le chef de la Commission du blé. J'aimerais penser qu'à vos yeux monsieur l'Orateur, comme à ceux du gouvernement, l'Ouest du Canada est tout aussi important que l'Est et que la sécheresse qui s'est produite il y a quelques années dans cette région est aussi importante que les problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent vers la même époque.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je commencerai par la fin et je dirai que les arguments du député de Crowfoot ne se rattachent guère aux aspects procéduraux du problème. Il m'est donc impossible d'en tenir le moindre compte dans la décision que je m'apprête à rendre à la Chambre. Tous les députés ayant participé au débat ont émis des arguments très sérieux. Il n'est jamais facile, pour la présidence, de prendre une décision sur l'article 26. Je suppose que le comité spécial de la procédure a tout particulièrement considéré la possibilité de modifier ses conditions d'application. Il serait alors beaucoup plus facile, pour la présidence, de prendre une décision et de tenir compte des opinions émises par les députés en pareilles circonstances.

Les députés savent que ce que nous devons examiner pour le moment, ce n'est pas du tout l'urgence de la question. Bien que je ne vienne pas des provinces de l'Ouest, j'en saisis parfaitement l'importance et l'urgence. J'ai occupé le fauteuil chaque jour, bien entendu,

depuis le début de la session et, jour après jour, j'ai entendu des députés des deux côtés de la Chambre, qui représentent des circonscriptions de l'Ouest, poser la question. J'ai vu des questions semblables au *Feuilleton*.

M. Horner: Les ministres responsables étaient absents.

M. l'Orateur: Un autre député a présenté il y a plus d'un mois, sauf erreur, une motion aux termes de l'article 26 du Règlement. Tout cela m'indique clairement—et j'examine la question strictement du point de vue de la procédure, je tiens à le rappeler aux députés—que l'affaire est à l'étude; il ne s'agit pas d'une affaire urgente apparue soudainement, comme l'exige le Règlement mais bien d'une affaire urgente qui persiste. Je me demande à quel moment une affaire d'une urgence continue devient une affaire d'une urgence soudaine. C'est une question philosophique que j'hésite à trancher pour le moment. Mais vu qu'il y a un mois la question était jugée extrêmement urgente, de même que chaque jour depuis, je doute qu'aujourd'hui, parce qu'une motion a été présentée, je puisse conclure qu'elle est devenue d'une urgence soudaine.

Par ailleurs, je dois tenir compte du fait qu'il sera peut-être possible de débattre cette question pressante d'ici quelques jours. J'hésite à le dire, mais j'estime qu'il est de mon devoir de le faire, l'opposition a toujours la possibilité de présenter un amendement à une motion de subsides, au cours de laquelle nous pourrions débattre la question à fond. C'est là une possibilité à envisager. Après l'échange de vues entre le leader du gouvernement et le leader de l'opposition à la Chambre, j'hésite à leur proposer de se consulter... (*Exclamations*)...en vue de choisir un jour de subsides pour débattre cette question importante et très pressante. De toute façon, je me sens lié par le Règlement, par les règles et les précédents qui exigent que la question soumise à la Chambre soit d'une urgence soudaine. Dans le cas actuelle, il s'agit surtout d'urgence qui persiste. Comme il se peut, à mon avis, que la Chambre ait l'occasion d'ici quelques jours de s'entendre pour un débat de ce genre, je serais enclin à rejeter la motion. Par ailleurs, il est possible que la motion puisse être présentée à nouveau plus tard si la situation ne semble pas s'améliorer et si, d'ici quelques jours, il ne semble pas possible de tenir un

débat du consentement des députés des deux côtés de la Chambre. Ceci dit—et mes remarques ne sont peut-être pas entièrement pertinentes—je dois arriver à la conclusion que je ne puis accepter la motion.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ma question n'a pas trait à la décision de Votre Honneur, mais plutôt à la déclaration du ministre d'État, de Saskatoon. Il a cité, ou essayé de citer, des propos tenus par le président de la Commission canadienne du blé, et je les ai pris en note. Selon le ministre, le président aurait dit que les cultivateurs canadiens, de façon générale, ne voient pas la gravité du problème. De deux choses l'une: ou bien le ministre n'a pas pu citer les propos de M. McNamara en entier, ce qui serait injuste, ou bien il les a cités incorrectement; on devrait lui permettre de s'expliquer.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a pas lieu de poser la question de privilège. Si quelqu'un devait la poser maintenant, ce serait le ministre et non le député de Selkirk.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, le ministre ne profitera-t-il pas de l'occasion pour offrir une explication?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question de privilège ne se pose pas.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur l'Orateur, que tous les avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE DANS LES FERMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre approprié, peut-être le ministre d'État de Saskatoon, et lui demander quels efforts sont tentés par la Commission canadienne du blé ou par le gouvernement lui-même pour tâcher de s'assurer qu'il existe des installations suffisantes dans les

fermes pour traiter les 200 millions de boisseaux de grain qui ne peuvent être conditionnés aux installations terminus. Je pose la question à la lumière des déclarations très inquiétantes faites hier soir par le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, et qui ont été discutées ici au début de l'après-midi.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, les installations terminus ne sont pas du ressort du ministère dont je suis le ministre suppléant. Toutefois, la question fait, bien entendu, l'objet d'un examen sérieux et actif. (*Exclamations*)

L'hon. M. Stanfield: Dois-je conclure de la déclaration du ministre d'État que le gouvernement n'a en fait, rien à proposer en ce qui concerne les mesures à prendre pour permettre le séchage de ce grain humide qui risque de se détériorer?

L'hon. M. Lang: Nous pesons depuis longtemps la situation...

Une voix: Depuis environ trois mois.

L'hon. M. Lang: ... mais les débats antérieurs nous indiquent que les problèmes actuels ne sont pas exactement les mêmes qu'il y a un mois, puisque le temps a permis de faire une bonne partie de la récolte. Il convient donc bien d'examiner les faits. Le président de la Commission des transports a mentionné, dans sa récente déclaration, qu'un autre questionnaire basé sur les conditions postérieures à la récolte est maintenant achevé et entre les mains des exploitants des élévateurs depuis le 22 novembre. Nous espérons obtenir les résultats très prochainement. Ils nous aideront sans aucun doute à juger l'ensemble de la situation.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si la Commission du blé ou le gouvernement fait une enquête sur l'emplacement des séchoirs pour s'assurer que ces appareils fonctionnent à plein rendement et si le gouvernement ou la Commission du blé envisagent de faciliter l'importation de séchoirs des États-Unis ou d'ailleurs.

L'hon. M. Lang: Je l'ai dit au début de ma première réponse, ces questions concernent surtout le ministre de l'Agriculture, qui est absent aujourd'hui. Je suis sûr qu'il sera heureux de fournir des renseignements détaillés là-dessus à son retour d'Europe.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre suppléant du Revenu national si le gouvernement a songé à s'entendre avec les États-Unis pour faire éliminer les tarifs qui frappent l'importation de séchoirs au Canada ou, si ce n'est pas possible, si le gouvernement serait disposé à verser les droits exigibles sur le nombre requis de séchoirs pour que les fermiers de l'Ouest canadien puissent s'en procurer.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'en parlerai volontiers aux hauts fonctionnaires du ministère et je ferai au Cabinet les recommandations qui sembleront s'imposer.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Étant donné que le problème est dû en partie au manque de wagons couverts, le ministre ne pourrait-il pas discuter la chose avec les chemins de fer, s'il ne l'a déjà fait, et promettre aux fermiers de l'Ouest l'arrivée régulière de wagons couverts pour transporter le grain humide et autre?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je me mettrai volontiers en rapport avec les chemins de fer.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Des entretiens ont-ils déjà eu lieu sur ce grave sujet ou s'ils vont seulement avoir lieu?

L'hon. M. Hellyer: Oui, il y en a déjà eu, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il alors mettre la Chambre au courant et lui dire quel a été le résultat de ces entretiens avec les chemins de fer?

L'hon. M. Hellyer: Très bientôt, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: On néglige l'Ouest.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Aujourd'hui, ni le ministre de l'Industrie et du Commerce ni le ministre de l'Agriculture n'est ici. Nous avons vu avec quelle arrogance le ministre des Transports s'est refusé à répondre aux questions. Quel

sorte de gouvernement avons-nous donc, qui refuse de répondre à nos questions?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande s'il y avait lieu d'invoquer le Règlement.

M. Woolliams: Peut-être pas, monsieur l'Orateur, mais c'est une question urgente sur laquelle Votre Honneur s'est prononcé tout à l'heure. Les ministres refusent de répondre. Ils ne daignent même pas se présenter à la Chambre des communes pour rehausser cette enceinte de leur présence. Le Parlement se désagrège, et vous en êtes l'Orateur. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saskatoon-Biggar a la parole.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai une question supplémentaire que je voudrais poser au ministre d'État, car il remplace sûrement le ministre de l'Agriculture. Le gouvernement entreprendra-t-il un programme pour coordonner l'emploi des séchoirs agricoles disponibles dans les fermes et aider les cultivateurs à financer le coût des séchoirs en service pour éviter que les céréales humides entraînent des pertes considérables?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je transmettrai volontiers ces instances au ministre de l'Agriculture.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire au ministre d'État. Je regrette que le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Industrie et du Commerce soient absents aujourd'hui contrairement à ce que prévoit le tableau de présence. Le gouvernement examinera-t-il la question que j'ai posée il y a deux mois au ministre de l'Agriculture lui rappelant que dans des circonstances similaires en 1959, on avait consenti des paiements à l'acre pour le blé et les céréales enfouis sous la neige et je veux savoir si on ne pourrait pas envisager ces jours-ci la même solution pour atténuer les embarras financiers que pourraient éprouver les cultivateurs.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je dois signaler que ce problème était, semble-t-il, beaucoup plus grave il y a un mois ou deux lorsque le député a posé sa question. Quant à la question de déterminer le nombre de personnes qui bénéficieraient de cette décision, nous l'examinons présentement.

[M. Woolliams.]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre sans portefeuille de Saskatoon. Maintenant que nous avons perdu un mois à attendre de pouvoir sécher le grain aux têtes de lignes de la tête des Lacs, celles-ci vont-elles mettre leurs installations de séchage à notre disposition à raison de 24 heures par jour, sept jours par semaine?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il faudra que je soumette la question au ministre de l'Agriculture.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je pose une question supplémentaire au ministre des Finances. Est-il en mesure de donner à la Chambre les détails de la proposition visant à permettre la dépréciation anticipée des séchoirs de céréales à la ferme, dont a parlé le ministre de l'Agriculture lundi soir à la Chambre?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on est à rédiger les règlements à cet égard, et ils paraîtront probablement au début de la semaine prochaine.

M. Woolliams: Je félicite le ministre; lui au moins répond aux questions.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre d'État, député de Saskatoon? Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris des dispositions en vue de l'expansion des installations de séchage des terminus de l'intérieur, par l'achat de cet équipement et son installation immédiate afin d'accroître la capacité des séchoirs?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne peux que signaler de nouveau que la question ne devrait pas être posée à ce ministère.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander alors si le ministre suppléant de l'Agriculture ou quiconque dont les fonctions se rattachent à l'agriculture, peut répondre à l'une de ces questions? (*Applaudissements*)

Une voix: Où diable sont-ils donc?

AIR CANADA

LE RÉGIME DE PROPRIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une

question au ministre des Transports. Comme, d'après les journaux, Air-Canada pourrait changer de mains à l'issue de certaines discussions, et qu'il y a un comité gouvernemental qui examine cette question, le ministre peut-il nous dire si une décision a déjà été prise et, dans le cas contraire, où en est-on?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Mon honorable ami veut-il parler de la base d'entretien à Winnipeg ou du système tout entier?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur, je voulais parler des rumeurs sur la possibilité d'un changement de propriétaire dans le cas d'Air Canada.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucun changement depuis la dernière fois que la question a été posée et qu'on y a répondu. On a déjà donné la même réponse deux fois, je crois, au cours de la session actuelle. Même si le gouvernement songe à la forme que pourrait prendre, à l'avenir, la structure de la Société en tant que telle, la question ne doit pas être prise à la légère. Elle comporte de sérieuses répercussions, quelle que soit la nature de la décision, et exigera par conséquent un assez long examen. Aucune décision ne sera prise dans l'immédiat, mais j'espère que nous pourrons l'an prochain, peut-être au début de l'année, faire connaître notre point de vue à ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Peut-on nous assurer que le Parlement aura l'occasion de se prononcer là-dessus avant qu'on nous présente la chose comme un fait accompli?

L'hon. M. Hellyer: La question me semble raisonnable, monsieur l'Orateur. Cette occasion sera sûrement donnée à la Chambre. L'initiative exigera de toute façon une nouvelle mesure législative et le Parlement aura donc pleinement voix au chapitre quant à tout changement dans la structure de la Société comme telle. Je suis très heureux d'assurer à mon honorable ami que la Chambre aura l'occasion de discuter la question.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

En réponse à la question n° 623, le ministre des Transports a dit que les bureaux administratifs d'Air Canada à Winnipeg seraient déménagés.

Est-ce que cette administration veille à la réparation des *Viscount*, laquelle entraîne un déficit de 10 millions en demeurant à Winnipeg plutôt que d'être transférée à Montréal?

M. l'Orateur: La question supplémentaire devrait aussi être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

WINDSOR (ONT.)—LE RAPPORT DES POURPARLERS AU SUJET DES CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Est-il prêt à rendre compte d'une réunion qui a eu lieu récemment entre les représentants du gouvernement et de l'Union des travailleurs de l'automobile concernant les congédiements à Windsor? Le ministre peut-il dire en particulier à quoi le gouvernement s'est engagé envers les délégués pour atténuer cette crise?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Le député suggère que j'ai eu hier un entretien avec des représentants de ce syndicat. Notre rencontre a été extrêmement fructueuse. Nombre de propositions ont été formulées, tantôt par le gouvernement, tantôt par le syndicat. Je ne suis pas prêt cependant à donner des précisions aujourd'hui. Si la politique du gouvernement est modifiée, une communication sera faite de façon appropriée à la Chambre la semaine prochaine.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question complémentaire à poser monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il à quelle date il pourra révéler les promesses qu'il a faites aux délégués concernant l'admissibilité des membres du syndicat à des prestations d'aide de transition?

L'hon. M. Mackasey: Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas prêt à fixer une date. Tout dépendra des progrès accomplis.

LES COMMUNICATIONS

LE RAPPORT DE L'ÉTUDE DU SATELLITE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Pourrait-il dire à la Chambre à qui la R.C.A. Victor et la Northern Electric ont remis leurs rapports à la suite des enquêtes qu'elles ont entreprises pour le gouvernement sur le satellite canadien?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): J'ai reçu des exemplaires du rapport tard hier après-midi.

M. Hales: Une question complémentaire. Un membre ou un représentant du gouvernement

a-t-il autorisé ces compagnies à présenter ces rapports?

L'hon. M. Kierans: Aucun fonctionnaire du bureau du ministre de l'Industrie et du Commerce, du bureau du président du Conseil du Trésor, ou du bureau du ministre des Postes n'a accordé une telle autorisation.

M. Hales: Ces compagnies auraient-elles donc présenté leurs rapports de leur propre initiative?

L'hon. M. Kierans: Non, elles ont peut-être communiqué avec d'autres fonctionnaires; voilà la distinction que j'essaie de faire.

M. Hales: A la lumière de sa réponse, le ministre pourrait-il dire à la Chambre qui étaient ces fonctionnaires?

L'hon. M. Kierans: Tout ce que je puis dire, c'est que ce n'était pas des fonctionnaires de mon ministère.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, le ministre des Postes pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que M. J. L. Orr, du service des recherches, assistait à la conférence de presse donnée par la *Northern Electric* au sujet d'un satellite?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Je ne suis pas au courant de cela, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Ed Schreyer (Selkirk): Le ministre des Postes peut-il nous indiquer si le gouvernement du Canada est maintenant lié par contrat à ces deux sociétés pour la mise au point d'un satellite de communications?

L'hon. M. Kierans: Le gouvernement est...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si cette question peut être posée en ce moment. Je pense qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Robert Simpson (Churchill): Je voudrais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Je voudrais demander si c'est quelqu'un de ce ministère qui a donné l'autorisation de rendre ce rapport public, ou quelqu'un du bureau du sous-ministre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): A ma connaissance, les rapports en tant que tels ont été reçus par le gouvernement et n'ont pas été rendus publics.

[M. Hales.]

LE NATIONAL-CANADIEN

LES CONGÉDIEMENTS DE POLICIERS DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il est en mesure aujourd'hui de faire connaître à la Chambre le résultat de ses entretiens avec les dirigeants du National-Canadien concernant la présumée proposition de réduire l'effectif de la force policière du National-Canadien dans la région atlantique, que lui ont signalé bon nombre de députés, y compris le député de Moncton?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je ne suis pas en mesure de le faire aujourd'hui. Lundi matin, alors que j'étais à Halifax, j'ai reçu une délégation des policiers. Nous avons eu un entretien et j'ai envoyé une dépêche à mes adjoints au ministère afin d'obtenir au plus tôt tous les renseignements utiles. Je n'ai pas encore eu la chance de découvrir si ces renseignements sont disponibles, ni d'y jeter un coup d'œil.

[*Français*]

LA TÉLÉDIFFUSION

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LA MESURE SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je désirais poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Étant donné qu'il se tiendra, dans quelques jours, une conférence fédérale-provinciale sur la Constitution et qu'il y sera certainement question de l'usage de la télévision à des fins éducatives, le secrétaire d'État ou le gouvernement ont-ils reçu de la province de Québec un communiqué officiel exposant ses positions sur l'usage de la radiodiffusion éducative?

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Malheureusement, monsieur l'Orateur, nous n'avons jamais reçu de proposition à ce sujet du gouvernement du Québec, bien que plusieurs demandes aient été faites à cet effet.

Cependant, je note que le premier ministre du Québec a exprimé le désir de discuter le sujet à la prochaine conférence sur la Constitution. Inutile d'ajouter que nous accueillerons avec plaisir une discussion franche et entière avec les gouvernements provinciaux sur tout sujet d'intérêt commun.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RESTRICTION DES IMPORTATIONS AU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary Centre): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais comme il est absent je m'adresserai au ministre suppléant. Peut-il nous dire à quoi ont abouti les instances du gouvernement canadien auprès du gouvernement du Royaume-Uni à propos des récentes restrictions aux importations, qui menacent surtout nos ventes de caoutchouc synthétique, de bois de construction, de contre-plaqué et de papier-journal?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Non, je ne saurais pour le moment donner le résultat de ces discussions.

L'hon. M. Harkness: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si le Canada, en plus des instances qu'il a adressées directement au gouvernement du Royaume-Uni, a protesté auprès du GATT et s'il a soutenu que les restrictions imposées par la Grande-Bretagne sur ses importations violaient les engagements pris par ce pays aux termes du GATT?

L'hon. M. Lang: Le Canada est représenté à une commission du GATT qui examinera cette question; nous pourrons donc déterminer directement si ces changements vont à l'encontre des engagements pris aux termes du GATT.

L'hon. M. Harkness: Le ministre n'a peut-être pas entendu ma question. J'ai demandé si le Canada avait directement protesté auprès du GATT à ce sujet?

L'hon. M. Lang: Comme toute cette question a été soumise à l'examen de cette commission, toute protestation serait hors de mise.

LES FINANCES

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA STABILISATION MONÉTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe au ministre des Finances. Comme nous avons eu déjà trois crises monétaires et que le premier conseiller économique du Président Nixon a laissé entendre que l'on pouvait s'attendre à six mois de chaos et de crises continuelles, le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que le Canada prendra les devants et demandera immédiatement d'organiser le plus tôt possible une conférence internationale un peu comme celle de Bretton Woods, afin de renforcer de manière plus satisfaisante et plus permanente les monnaies internationales et de prévoir des modalités permettant de temps à autre les rajustements nécessaires?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit au chef de l'opposition, les questions touchant la finance internationale et le cours des changes font l'objet de consultations constantes. Le Canada participera à part entière à ces négociations.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le ministre a déjà répondu non, bien qu'il lui ait fallu du temps pour cela. A son retour de Bonn, le ministre a-t-il dit que la crise, qui était passée pour le moment, était «d'abord un problème français ou européen?»

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit en effet qu'aucune pression n'a été exercée sur le dollar canadien ou sur le dollar américain par suite du bouleversement récent qui a frappé les devises internationales et que le problème était d'abord un problème franco-germano-britannique. Comme mon honorable ami le sait, ce sont les devises françaises et britanniques qui sont passées en Allemagne. Depuis la conférence, la situation s'est renversée, sauf erreur, et il y a eu des sorties considérables de marks allemands.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question complémentaire. Le ministre est-il encore...

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député d'Abitibi pose-t-il la question de privilège?

M. Gérard Laprise (Abitibi): Oui, monsieur l'Orateur.

J'hésite un peu à interrompre l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), mais je voudrais faire remarquer que, depuis le début de la période des questions,—et elle est pratiquement terminée—aucun député de notre groupe n'a encore été reconnu.

Bien qu'on ait exigé la tenue d'un débat sur un problème très important, celui du blé, il n'en reste pas moins que ce débat a eu lieu à deux reprises, soit pendant l'étude de la motion et pendant la période des questions et je me demande pourquoi les députés du Ralliement créditiste ne sont pas reconnus cet après-midi?

M. l'Orateur: J'assure l'honorable député que j'ai l'œil ouvert et que je suis aux aguets. Je reconnaîtrai bientôt des députés de son parti et, plus particulièrement, l'honorable député lui-même.

L'honorable député d'Abitibi. (*Applaudissements*)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A PROPOS D'UNE INVITATION DU NIGER D'ASSISTER À UNE CONFÉRENCE DES MINISTRES FRANCOPHONES DE L'ÉDUCATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Merci, monsieur l'Orateur. Je désire demander au très honorable premier ministre s'il pourrait dire à la Chambre s'il a reçu du Niger—et à quelle date—l'invitation officielle d'assister ou de participer à la prochaine conférence des ministres de l'éducation des pays francophones?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, une invitation a effectivement été adressée au Canada. Nous avons reçu cette invitation le 17 novembre dernier, je crois, ou mardi de la semaine dernière, du président Hamoni Diori du Niger. Nous avons été invités à assister non pas à une conférence des ministres de l'Éducation, mais à une conférence sur la francophonie en général.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Cette invitation sera-t-elle transmise à la province de Québec ou le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'accepter lui-même cette invitation et d'y envoyer une délégation?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, l'invitation nous a été faite et nous sommes en train de penser à la réponse que nous y donnerons.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement fédéral a l'intention de consulter directement le gouvernement du Québec à propos de l'envoi d'une délégation canadienne ou québécoise à cette conférence?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, nous souhaiterions, conformément à la politique qui a été établie par le très honorable M. Pearson, à la conférence fédérale-provinciale de l'an dernier, qu'une délégation à une telle conférence représente bien l'ensemble des Canadiens et, singulièrement, les Canadiens de langue française qui, comme chacun le sait, ne vivent pas uniquement dans la province de Québec, mais aussi dans d'autres provinces. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Les honorables députés conviendront peut-être que l'équilibre a été rétabli quelque peu, mais je reconnais quand même l'honorable député de Champlain.

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Dans l'invitation reçue par le gouvernement fédéral, mentionne-t-on qu'on a également invité le gouvernement du Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur le président, et je peux même dire plus. Cette invitation contenait une indication spéciale à l'effet que l'on voulait que le Québec assiste à cette conférence et cela, évidemment, est tout à fait conforme à nos propres vues. Nous espérons cependant établir une formule selon laquelle il n'y aura qu'une seule délégation canadienne composée de représentants des diverses provinces intéressées à la francophonie.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il a l'intention, étant donné qu'il dit que plusieurs francophones vivent dans d'autres provinces, de transmettre cette invitation-là au Québec et aux autres provinces canadiennes?

Le très hon. M. Trudeau: Je n'ai pas tout à fait saisi, monsieur le président, mais si . .

M. Fortin: Je peux poser de nouveau ma question afin d'être bien compris.

Étant donné que le très honorable premier ministre disait tantôt qu'il existe plusieurs francophones dans les autres provinces canadiennes, transmettra-t-il cette invitation aux autres provinces canadiennes?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur le président. Je l'ai dit et je le précise: Nous avons l'intention de former une délégation canadienne composée de représentants des diverses provinces intéressées à la francophonie.

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse, je pense, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre de la Colombie-Britannique

a déclaré hier soir qu'il se proposait d'annexer prochainement le Yukon et une partie des Territoires du Nord-Ouest; le gouvernement songerait-il à intervenir en vue de protéger les indigènes de ces régions?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai pour fonction de protéger les étrangers, non les Canadiens.

LES POSTES

ANNONCES DE BINGOS PAR LE COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. A-t-il pour principe de menacer de poursuites les groupes d'entraide de village, qui expédient par la poste des annonces de bingos de dindes de Noël pour des œuvres de charité, comme les terrains de jeux, tout en permettant au maire de Montréal d'expédier aux citoyens de la même région de la documentation sur sa loterie?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande une déclaration de principe, qui ne saurait être faite qu'à l'appel des motions.

LA CONSOMMATION

L'OCTROI DE PRIX FRAUDULEUX PAR UNE REVUE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Le magazine *Maclean's* informe actuellement des milliers de Canadiens que chacun d'eux a gagné une peinture à l'huile authentique de Renoir, un dessin original de Rembrandt ou quatre ou cinq autres trésors artistiques de ce genre. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour mettre un terme à cette manœuvre frauduleuse?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Pour commencer, monsieur l'Orateur, je devrai lire le *Maclean's*, ce que je n'ai pas encore fait.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES EFFETS DU TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La semaine dernière, comme on peut le lire à la page 2910 du Hansard, j'ai posé au ministre une question à laquelle il a répondu qu'il préférait la tenir pour préavis. D'après les tableaux qu'il a consignés au compte rendu la semaine dernière, je me demande s'il a encore réfléchi au problème et à la possibilité d'indiquer la proportion de goudron et de nicotine sur les paquets de cigarettes mis en vente?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suppose que cette question et d'autres encore concernant le tabac, seront discutées par un comité parlementaire. Je crois également que le président du Conseil privé fera, vendredi, une déclaration à ce sujet.

L'IMMIGRATION

LA RECRUDESCENCE DE DEMANDES AU BUREAU DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme les bureaux d'immigration de l'Australie et de l'Afrique du Sud au Royaume-Uni sont assaillis par des immigrants éventuels, probablement à cause des mesures d'austérité en vigueur là-bas, le ministre peut-il nous dire si une telle recrudescence se manifeste dans les bureaux canadiens? Si oui, quelles mesures prend-on pour répondre à cette situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, certains bureaux travaillent sous pression et nous faisons de notre mieux pour leur fournir du personnel, dans les limites de notre budget.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN ET NORAD—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES POSTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le ministre des Postes, qui a déclaré hier soir à la télévision nationale que le Canada devrait se retirer de l'OTAN et du NORAD, vu que nous n'avons aucun rôle à jouer au sein de ces organismes, s'est conformé à la consigne que le premier ministre a donnée hier dans sa réponse à ma question, lorsqu'il a signalé qu'un ministre ne devrait pas adopter une attitude irrévocable qui pourrait être contraire à celle que le gouvernement pourrait adopter par la suite?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Je pose la question de privilège, mon-

sieur l'Orateur. Je n'ai pas dit cela. J'adhère totalement à la présente politique. Je suis solidaire de mes collègues du cabinet. J'ai dit qu'il y aurait lieu d'examiner des solutions de rechange pour l'avenir.

M. l'Orateur: Je signale aux députés qu'on peut seulement demander au premier ministre si la déclaration attribuée au ministre reflète la politique du gouvernement.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demandais tout simplement au premier ministre si la déclaration, que j'attribue au ministre, respecte la consigne qu'il a donnée hier en répondant à ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne conteste pas la question, mais la question de privilège.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, compte tenu de ce que le ministre des Postes vient tout juste de dire, je ne puis ajouter qu'une chose: la question est hypothétique.

M. Baldwin: Déposez alors la transcription des notes sténographiées.

L'HABITATION

L'AFFECTATION DE L'AVOIR DES CAISSES DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre si, étant donné ce qu'a dit le ministre des Transports à Halifax et à Saint-Jean, il envisage sérieusement de prendre des mesures pour affecter les avoirs de la caisse des pensions au marché des capitaux destinés à la construction domiciliaire?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore pu prendre connaissance de ce qu'a dit le ministre des Transports à Halifax et à Saint-Jean. Mon honorable ami peut être certain que tout ce que dit le ministre des Transports est pris au sérieux par le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Puisque le temps nous manque, la Chambre permettra peut-être au député de Palliser de poser une question.

LE DIVORCE

LE RESSORT AUX COURS DE COMTÉ ET DE DISTRICT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre

[L'hon. M. Kierans.]

de la Justice. Puisqu'environ 1,400 causes de divorce attendent encore d'être jugées à la Cour suprême de l'Ontario, que celle-ci estime à neuf ou dix mois en moyenne le délai à compter de la présentation de ces causes, et que la même chose se produit dans d'autres provinces, causant de graves ennuis aux individus, le ministre dira-t-il si le gouvernement envisage de modifier la législation du divorce pour confier, par exemple, la juridiction sur ces domaines aux cours de comté et de district, ou encore pour permettre que les demandes en divorce soient traitées avec plus d'efficacité et de réflexion.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est expiré.

L'INDUSTRIE

LA RESPONSABILITÉ DES RISQUES DUS AUX DÉBLAIS MINIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier, mardi, on a posé trois questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les déblais miniers. On a promis une déclaration pour aujourd'hui. Puis-je demander au ministre suppléant s'il est disposé à la faire maintenant.

L'hon. Arthur Laing (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, des déclarations ont été faites en Colombie-Britannique par le premier ministre Bennett et par le ministre des Mines, M. Richter. Elles indiquent et reconnaissent clairement qu'il s'agit d'un problème provincial qui relève directement du gouvernement et de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

TRAVAUX PUBLICS

1. Administration générale, y compris les subventions selon le détail des affectations, $31,015,000.

[*Traduction*]

M. le vice-président: On trouvera le crédit n° 1 à la page 392 du Livre bleu, et le détail des affectations, à la page 394. Soit dit pour la gouverne des députés, les crédits en question ont déjà été étudiés les 4 et 19 novembre.

M. Horner: Monsieur le président, je prends la parole sur le crédit n° 1 des prévisions budgétaires des Travaux publics. Les

Travaux publics m'intéressent depuis longtemps et je me suis souvent demandé ce qui motivait certaines des décisions administratives du gouvernement concernant ce vaste ministère. Par exemple, je remarque que chaque année, depuis trois ans, nous dépensons $180,000 pour améliorer des quais. Nous avons aussi fait du dragage pour la Canadian Vickers, à Montréal, qui est une industrie valable. Je veux demander au ministre pourquoi certains quais et certains bassins de radoub sont améliorés, tandis qu'on en néglige d'autres.

Il y a deux ans, alors que je me trouvais à Vancouver à titre de membre du comité de l'agriculture, j'ai vu combien les installations des quais y étaient délabrées.

Récemment, Vancouver est devenu l'un des principaux ports d'exportation du Canada. Cependant, j'ai constaté que les immeubles étaient, suivant l'expression employée dans l'Ouest, vieux comme le monde. Les travaux de dragage dans le port étaient en retard de vingt ans. Ce qui m'a le plus inquiété, c'était l'absence d'un projet d'ensemble pour la construction d'installations portuaires plus considérables et pour la manutention d'un plus grand volume de marchandises.

Sans nul doute, l'attention de l'Ouest du Canada se porte sur Vancouver comme port d'exportation. Les députés connaissent sûrement la situation grave dans l'Ouest du pays, aux terminus et aux élévateurs du gouvernement. Je sais que les élévateurs des terminus ne relèvent pas nécessairement du ministère des Travaux publics. Pourtant, les installations portuaires comprennent les élévateurs, et dans l'Ouest du Canada, nous nous inquiétons depuis un mois parce que ces élévateurs n'ont pas fonctionné à plein rendement. Ils fonctionnent cinq jours par semaine, et moins de 24 heures par jour.

Nous savons tous que si le gouvernement, et surtout le ministère des Travaux publics, manifestaient un plus vif intérêt à la question, on pourrait moderniser les installations portuaires, ce qui faciliterait l'acheminement des produits canadiens. Ces produits comprennent naturellement les céréales en provenance des terminus et des installations de séchage. Bien des gens constatent que le séchage des céréales est l'un de nos problèmes. Les séchoirs fonctionnent aux terminus. Parfois les élévateurs ne savent pas où entreposer les céréales qui doivent être séchées. Ils n'ont pas l'espace pour les garder. Certes, la solution de ce problème est reliée au ministère des Travaux publics et aux attributions de ce ministère pour autant qu'elle concerne l'amélioration des installations portuaires, le dragage, et l'acheminement plus facile des produits canadiens vers les marchés d'exportation.

Je n'ai vraiment pu me convaincre, quand j'ai visité le port de Vancouver, et celui de la Tête-des-lacs peu après, que les installations étaient modernes ni que les travaux de dragage, surtout à Vancouver, étaient à la pointe du progrès. Force me fut de conclure que nous nous sommes laissés dépasser. On s'est rendu compte en quelque sorte que l'Asie constituait un gigantesque débouché et que nous devrions rajeunir nos installations portuaires afin de nous ouvrir ce commerce. Mais nous étions en retard. Et nous devions subir les conséquences d'avoir laissé tomber nos ports en désuétude.

• (4.20 p.m.)

Le ministre des Transports dit à qui veut l'entendre que le gouvernement a l'intention de construire un port flambant neuf—sur une péninsule sablonneuse. Le ministre ne nous a pas dit comment il comptait enrayer l'accumulation du sable, sans un dragage continu. Il ne nous a pas révélé non plus si le différend juridique qui opposait le gouvernement fédéral et les provinces avait été réglé. Si l'on songe aux demandes pressantes d'envoi de produits canadiens, que ce soit de la potasse, du minerai de fer ou du grain, il faut certes, et de toute urgence, éliminer les formalités administratives et accélérer la modernisation de nos installations portuaires et l'érection de nouveaux ports.

Les prévisions de cette année ne diffèrent guère de celles de l'an dernier, si l'on tient compte des dépenses globales. On remarque une hausse de quelque 11 millions de dollars. Aucune économie sensible n'a été réalisée à aucun des postes du budget. Ce n'est que la prolongation de programmes qui ne se sont pas révélés particulièrement fructueux dans le passé. On ne s'est pas arrêté, semble-t-il, aux changements qui ont eu lieu à l'égard des exportations canadiennes, en particulier celles qui se font à partir de la Tête des Lacs et du littoral occidental. Les États-Unis, par exemple, tirent profit de notre port de Baie Comeau, tandis que nous sommes incapables de progresser autant que nos principaux concurrents à l'exportation. Il faudrait porter instamment cette question à l'attention du gouvernement.

On pourrait passer en revue toute la question du séchage du grain et des séchoirs dans ces ports. Ces installations ont déçu. Lorsque la question des séchoirs à grain, dans les fermes des provinces des Prairies, est venue sur le tapis il y a quelques années, M. McNamara, président de la Commission canadienne du blé, a déconseillé aux agriculteurs l'achat de séchoirs car ils pouvaient altérer la qualité du blé canadien. Mais aujourd'hui le grain humide est surabondant dans les provinces

des Prairies et M. McNamara exhorte les agriculteurs à sécher leur propre grain. Il ne songe plus à son avertissement d'il y a quelques années et c'est tout comme s'il disait: «Mettez-vous à l'œuvre car le gouvernement ne saurait venir à bout des 380 millions de boisseaux de grain humide et gourd qu'il faudra faire sécher au cours de l'hiver.»

La situation est claire. Il va falloir perfectionner le dragage de nos grands ports, améliorer les bâtiments et les installations de base nécessaires à la manutention des produits canadiens. La modernisation des installations portuaires s'impose. Il ne suffit pas de construire ici ou là un immeuble moderne si le chemin de fer qui y aboutit est retenu une demi-journée par la circulation urbaine avant d'arriver à destination. Nous n'avons pas oublié la situation d'il y a deux ans, où les wagons couverts s'alignaient pour ainsi dire de Vancouver jusqu'aux Rocheuses, par suite de la difficulté de les acheminer vers les points terminus. Il demeure qu'il va falloir opérer un raccord entre les activités du ministère des Travaux publics, du ministère des Transports et de la Commission des grains, qui s'occupent des élévateurs terminus. Autrement dit, chacun des ministères devra être au courant de l'activité des autres; ils doivent travailler de concert si nous voulons pouvoir répondre à la demande nationale et internationale pour les produits canadiens.

Cet automne nous n'avons pas, je dois le répéter, maintenu un rythme d'amélioration nécessaire de nos aménagements portuaires, en particulier pour sécher les céréales humides. Ce problème cause d'énormes difficultés à nombre de cultivateurs des Prairies parce qu'ils n'ont pas pu de ce fait vendre leurs céréales. Voici la situation dans laquelle ils se trouvent: si l'on ne vend pas leurs céréales avant le début du printemps, la perte et le gaspillage seront énormes. Voilà pourquoi j'exhorte le ministre des Travaux publics à collaborer avec les autres ministères intéressés, non pas pour donner simplement à la Canadian Vickers une subvention de $180,000 chaque année, mais pour faciliter l'écoulement des denrées canadiennes et pour moderniser la manutention de nos produits, même si cela comprend le séchage et le nettoyage de nos céréales qui ont joué un rôle capital dans l'accroissement de nos exportations depuis un certain nombre d'années.

M. Peters: Monsieur le président, j'ai moi aussi participé à ce voyage il y a deux ans, au cours duquel les membres du comité de l'agriculture ont appris une foule de choses sur les problèmes qui se posent à cet égard dans diverses régions du pays. La motion qu'a présentée cet après-midi le député de Qu'Appelle-Moose Mountain à propos de l'agriculture de l'Ouest m'a frappé et j'ai été étonné que les membres du gouvernement ne saisissent pas l'occasion pour annoncer les modifications qui s'imposent, j'en suis sûr. Quand une motion de ce genre est proposée, ce qui me frappe, ce ne sont pas tant les arguments invoqués en faveur de l'urgence du débat que les signes indiquant que si un débat était autorisé, les députés seraient en mesure de faire des suggestions pratiques en vue de résoudre le problème qui a provoqué le débat. Si la Chambre ne peut rien proposer, à quoi servirait un débat? Toutefois, en cas de crise véritable, il faut tenir compte de l'empressement des députés à offrir des solutions.

Le ministre se demande en quoi tout cela regarde les crédits du ministère des Travaux publics. J'y arrive. Il incombe au ministère, entre autres choses, de fournir les installations indispensables à l'industrie du grain dans l'Ouest. Je m'étonne qu'un certain groupe au verbe haut, la Commission du blé, ait pu, sous la conduite avisée de son président, se procurer de nouvelles installations—installations promises sans doute depuis longtemps. Je m'étonne également qu'un groupe encore plus influent, la Commission des grains, n'ait pu s'en procurer de nouvelles. Le ministre peut bien dire qu'il ne les construira pas, mais, me semble-t-il, il devrait veiller à étendre l'influence du ministère des Travaux publics dans tous les aménagements publics au Canada.

• (4.30 p.m.)

En visitant le terminus de Moose Jaw, l'un des grands terminus intérieurs dont des députés ont parlé aujourd'hui à propos du séchage du grain, j'ai été étonné de découvrir qu'il a été construit il y a 50 ou 60 ans et qu'on y a apporté depuis très peu de changement. Aujourd'hui, nous sommes à l'époque des voies-ferrées. Cependant, on y décharge encore le grain comme au temps des charrettes. A vrai dire, voici un autre point qu'il faudrait considérer. La plupart des wagons couverts utilisent encore la méthode du déchargement latéral, la plus archaïque qui soit, alors que, pour une grande partie de notre pays, le grain est l'une des plus riches sources de revenu.

Le grain humide pose en ce moment un grave problème et si le gouvernement envisage la construction d'installations de séchage, cela serait vraisemblablement du ressort du ministre des Travaux publics. Le fait qu'il n'y ait pas d'autres installations de séchage à Moose Jaw indique que le gouvernement n'a pas répondu à un besoin qu'il aurait dû prévoir. Au cours des années, les cultivateurs ont

été assaillis périodiquement par des problèmes de sécheresse et de grain humide; si la motion avait pu être débattue aujourd'hui, j'aurais suggéré la construction d'installations de séchage permanentes aux terminus de l'intérieur. Le grain pourrait y être transporté pour le séchage, puis être réacheminé vers les élévateurs ruraux pour l'entreposage. Bien que ce ne soit pas la meilleure façon de manutentionner le grain, cela vaut mieux que de mettre du grain humide dans les élévateurs ruraux où, par suite des conditions atmosphériques, il peut se détériorer en tout ou en partie.

Un des problèmes périodiques a été la pénurie de wagons couverts aux terminus des ports et de l'intérieur. De temps à autre, cela a été dû au peu d'empressement du Pacifique-Canadien à fournir des wagons aux terminus, lorsqu'il était plus avantageux pour la compagnie de les utiliser ailleurs. Je sais que ce n'est pas du ressort du ministre, mais je pense qu'il conviendra que, s'il fournit des installations de séchage supplémentaires aux terminus de l'intérieur et que le grain humide ne peut y être acheminé par suite du manque de wagons, le processus tout entier s'effondrera.

A quelques reprises, nous avons nommé un commissaire des transports que nous avons chargé de la répartition des wagons couverts. C'est une chose à considérer dans le cas actuel. Un tel commissaire pourrait attribuer des wagons couverts aux régions d'où il est nécessaire d'expédier le grain humide.

Nous avons consacré bien des années et bien des efforts à trouver des débouchés à l'extérieur pour nos céréales. Nous ne pourrons pas vendre de grain humide sur les marchés d'exportation. Personne dans l'Est canadien ne voudra acheter des provendes si la situation n'est pas rectifiée.

J'ai visité les élévateurs terminus de la côte ouest et le complexe d'élévateurs de la tête des Lacs, et j'ai été étonné de voir que leur aménagement ne répond pas aux besoins actuels. J'ai lu récemment un dépliant publié par le centre commercial du Japon où il était question de la métamorphose des navires qui seront désormais construits pour pouvoir transporter toutes sortes de cargaisons. Bon nombre de nouveaux navires sont aménagés pour transporter des cargaisons containerisées. Les containers mesurent environ 8 pi. sur 8 pi. sur 20 pi., et un navire peut en transporter de 700 à 800. Il se peut que nous explorions bientôt cette méthode pour le transport du grain de nos élévateurs terminus de l'intérieur; en ce cas, leur aménagement devra être modifié pour répondre aux besoins.

Nous nous souvenons tous des efforts tentés par le député de Skeena pour faire agrandir les installations portuaires et de manutention du grain à Prince Rupert. Tant le député de Calgary-Centre que le député de Niagara Falls, lorsqu'ils occupaient le poste de ministre de l'Agriculture, s'y étaient opposés. Toutefois, je sais que le ministre des Travaux publics, qui vient de la province maritime de l'Ouest de Canada, est au courant des réalisations de Prince Rupert et connaît le rôle joué par le député de Skeena à cet égard. Les changements effectués à Prince Rupert permettront à ce port de répondre aux besoins des nouvelles méthodes de transport des marchandises.

Si le gouvernement ordonnait au ministère des Travaux publics d'entreprendre de nouvelles constructions aux terminus de l'intérieur, je crois que le ministère a les connaissances nécessaires en matière de planification et de construction, bien que cela n'ait pas toujours été évident, comme le diront certains de mes amis dans le cas du Centre national des arts. Le ministre reconnaîtra également, j'en suis sûr, que si son ministère au lieu de M. Bennet avait eu voix au chapitre en ce qui concerne le projet de Roberts Bank, il s'en serait bien mieux occupé et un bon nombre des problèmes qui se posent actuellement dans la région n'existeraient pas. A mon avis, le ministre est en mesure de prévoir certains besoins en matière de construction dans sa propre région. S'il l'avait fait, il aurait peut-être évité les problèmes qui surgissent actuellement dans l'Ouest canadien, concernant en particulier la situation lamentable qui a amené le député à prendre la parole à la Chambre cet après-midi pour dire qu'on sèche très peu de grain non seulement dans les élévateurs terminus, mais dans les élévateurs à l'intérieur du pays.

• (4.40 p.m.)

Les membres du comité ont étudié la situation et recommandé que l'on entreprenne des travaux de construction pour moderniser les installations de séchage à divers endroits dans les Prairies. Aucune mesure concrète n'a été prise à cet égard, que je sache, et je suppose qu'on n'a pas amélioré les installations de séchage des élévateurs à l'intérieur du pays et qu'on n'a rien fait, en réalité pour remédier à la situation.

Ce sont là les quelques observations que je veux faire là-dessus. A mon sens, le ministère des Travaux publics a des responsabilités dans ce domaine, et la Chambre a le devoir d'essayer par tous les moyens de trouver une solution à long terme ou permanente aux problèmes qui affligent certaines régions depuis des années, et dont l'un provient des terminus de l'intérieur, car on a négligé d'aménager de nouvelles installations et de moderniser celles

qui servaient déjà au temps des diligences. On ne les a pas améliorées pour répondre aux besoins d'aujourd'hui.

Tous ceux qui s'intéressent à la chose savent qu'il s'agit ici d'une situation qui aurait pu être portée à la connaissance du ministre si plusieurs députés avaient été autorisés à participer au débat proposé dans la motion au début de l'après-midi. Je prétends qu'aucun ministère n'est dissocié des autres à la Chambre et que lorsque les attributions d'un ministère englobent de grands secteurs de l'économie et nos ressources naturelles, tous les ministères devraient travailler de concert afin que tous profitent des améliorations apportées par un seul.

M. Rose: Monsieur le président, si je prends la parole au cours du débat aujourd'hui, c'est pour dire que j'approuve, d'une manière générale, la position adoptée par le ministre des Travaux publics sur le problème du superport de Roberts Bank en Colombie-Britannique. Le ministre s'est montré extrêmement direct et résolu à l'égard du gouvernement provincial, mais dernièrement, je crois qu'il a fait preuve d'une prudente réserve.

Je voudrais protester contre le voile de mystère jeté sur l'ensemble du problème, par le ministre des Transports et par le ministre des Travaux publics. Il est probablement de la plus haute importance pour la planification future du sud de la Colombie-Britannique et il est plus important sans doute que n'importe quel projet entrepris récemment.

Pas plus tard que le 17 août, j'ai écrit au premier ministre, au ministre des Transports et à W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, pour leur demander si les conséquences lointaines de ce projet pour l'avenir de la vallée inférieure du Fraser et la controverse qui en résulte ne justifient pas qu'on examine en ce moment la possibilité d'un autre parcours du National Canadien le long de la rive sud du Fraser, parcours favorisé, entre parenthèses, par la Commission de planification régionale du sud de la province. En outre, il semble logique qu'une ligne de chemin de fer appartenant au public desserve un port au moins partiellement financé par le gouvernement fédéral. J'ai, depuis le 17 août, l'impression qu'on a entrepris ce projet avec trop de hâte et de discrétion et qu'on n'a pas tenu compte comme il fallait de l'opinion de ceux qui seront le plus touchés par ce projet.

J'ai présenté le 24 septembre un avis de motion portant dépôt de documents et ce n'est que récemment, plus d'un mois après, que le gouvernement a fini par accepter de déposer ces documents. Je m'empresse de préciser que je n'ai encore reçu aucun de ces documents mais le gouvernement a au moins promis publiquement de les déposer un jour.

Je me vois renforcé dans ma conviction que le gouvernement tergiverse à propos de ce projet et qu'il n'a pas dit toute la vérité à la Chambre au sujet des négociations et des accords portant sur Roberts Bank. Personne ne gagnerait à voir persister cette situation.

Le plan initial qui devait faire traverser à la voie ferrée desservant Roberts Bank les meilleurs terres agricoles du sud de la province et la faire ensuite contourner Boundary Bay qui, soit dit en passant, est la dernière zone importante dont dispose cette région pour les loisirs et la préservation de la faune, a suscité une vive indignation publique. Le premier ministre Bennett a récemment cédé à cette indignation et, après un de ses revirements qui l'ont rendu célèbre, a demandé une étude à M. Broadbent, vice-président et directeur général d'une compagnie ferroviaire provinciale, la Great Eastern. L'étude et les recommandations de M. Broadbent ont entraîné certaines modifications dans la proposition originale au sujet des lignes ferroviaires. D'autre part, dans son étude M. Broadbent a négligé de consulter la principale agence de planification de la région, c'est-à-dire l'office de planification régionale du sud de la province qui représente 28 municipalités et qui, en dernier ressort, est responsable de la planification de la région. Je trouve absurde que l'autorité de la région en matière de planification n'ait même pas été représentée dans l'équipe pour aider M. Broadbent dans son étude et ses recommandations.

D'aucuns se souviendront que M. Broadbent a recommandé que la voie ferrée actuelle du National-Canadien soit utilisée de Clayburn à Fort Langley où elle serait raccordée avec les tronçons de l'Hydro de la Colombie-Britannique et enfin au port, afin d'éviter ainsi le parcours tortueux et très coûteux qui passe par la région montagneuse de Matsqui, connue sous le nom de Mont Lehman et Bradner

M. Broadbent propose aussi qu'on enlève la voie ferrée, sur une longueur d'environ deux milles, des plages de Boundary Bay, pour éviter de spolier la dernière plage d'eau chaude dans la région. Cela me semble être un compromis, mais c'est peut-être une partie seulement d'un projet d'ensemble. Je dois, faute de faits précis, deviner et supposer. Le gouvernement ne me laisse pas d'autre choix en m'interdisant l'accès aux renseignements

dont j'ai besoin pour être scrupuleusement exact.

Deux ministres du cabinet de la Colombie-Britannique, l'honorable Ralph Loffmark et l'honorable Frank Richter, avaient antérieurement déclaré aux citoyens de la partie continentale inférieure que le premier parcours était de loin le plus économique qu'on puisse choisir. Il est paradoxal qu'on fasse maintenant de la réclame pour le parcours de M. Broadbent disant qu'il coûtera quelque 7 millions de dollars de moins. Notre gouvernement provincial a-t-il donc bâclé ses projets puisqu'en si peu de temps une anomalie de 7 millions de dollars se manifeste? Cela me rappelle presque les prévisions pour le Centre des arts à Ottawa.

La deuxième phase des recommandations de M. Broadbent m'effraie peut-être un peu plus. Elle prévoit un nouveau pont du Pacifique-Canadien à Albion pour rejoindre Fort Langley, ce qui évite d'utiliser la ligne du National-Canadien. On semble viser à établir une voie de dérivation qui donnerait au chemin de fer du gouvernement provincial plein accès aux basses terres et à préparer une chaussée au-dessus du bras de Burrard Inlet jusqu'aux lignes P.G.E. actuelles. Ce qui est arrivé, c'est qu'on a demandé au public d'approuver une série incomplète de raccordements ferroviaires, qui comporte probablement plus qu'on ne nous a laissé croire jusqu'ici. Je ne pense pas qu'un réseau ferroviaire rationnalisé soit nécessairement une chose sinistre, mais j'ai peur qu'en approuvant une portion de la ligne, nous facilitions la création d'un réseau bien plus étendu.

• (4.50 p.m.)

Je ne pense pas qu'un seul raccordement dans un ensemble ferroviaire doive être examiné isolément. Le grand public a le droit de connaître les plans et les effets généraux. Je crois qu'en tenant toute l'affaire secrète, le gouvernement fédéral a manqué à son devoir envers les intérêts fédéraux et il a permis aux intérêts provinciaux, par le truchement de la B.C. Hydro and Power Authority et du Pacific Great Eastern Railway, d'obliger les chemins de fer à conclure un marché audacieux avec les Chemins de fer Nationaux à travers les basses terres.

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, le député accepterait-il une question?

M. Rose: Je préférerais finir mon exposé.

L'hon. M. Laing: J'allais seulement dire à mon honorable ami que j'aimerais discuter de toutes ces questions en tant que député de Vancouver et ministre de Colombie-Britannique, mais j'irais à l'encontre du Règlement si j'en discutais maintenant. Elles relèvent du ministre des Transports, dont les crédits seront à l'étude après ceux de mon ministère. Par conséquent, je suis certain que mon honorable ami devra répéter son discours.

M. Rose: Monsieur le président, le ministre peut être sûr que ce serait bien à contrecœur que je répéterais tout ce que je viens de dire et cela ne plairait guère au ministre. Néanmoins, comme les voies de raccord sont en rapport direct avec l'accès au grand port, la question relève, selon moi, des services du ministre. Je serais très heureux s'il m'était permis de continuer.

Le gouvernement fédéral a été blâmé pour avoir failli à son devoir envers les Canadiens, sur la question des chemins de fer à l'intérieur d'une province. Je vais citer des passages qui me semblent à propos, de la cause de la reine contre la Commission des Transports à la Cour suprême du Canada et ensuite de l'affaire Luscar. En ce qui concerne cette dernière, voici ce que le juge disait:

> Là encore le critère de la compétence, c'est le fait que le service fait partie du réseau interprovincial.

Voici la question dont la Cour suprême était saisie: un réseau de trains de banlieue du gouvernement d'Ontario utilisant les voies ferrées du National-Canadien relève-t-il de la Commission fédérale? Elle en a décidé ainsi:

> La compétence constitutionnelle dépend de la nature d'un service particulier fourni sur cette ligne ferroviaire. Le fait que pour certaines fins le service de banlieue devrait être considéré comme un service distinct n'en fait pas une ligne de chemin de fer distincte. D'un point de vue matériel, le service de trains de banlieue fait partie de l'ensemble de l'activité de la ligne où les trains circulent.

Depuis lors, la Cour a réprimandé la Commission et le procureur général du gouvernement fédéral de n'avoir pas comparu afin de témoigner pour leur juridiction, et a soutenu que le réseau provincial était assujetti aux règlements fédéraux. Selon cette décision le caractère matériel de la route Roberts Bank est une voie ferroviaire unique, qui relie les embranchements interprovinciaux à un port fédéral. Le fait qu'on puisse y transporter les livraisons locales de Vancouver par les trains de la B.C. Hydro ne change en rien le but ou le caractère principal de cette voie de raccordement.

Ce serait peut-être dans l'intérêt de tous si l'on transformait d'une façon rationnelle tout le réseau ferroviaire de la partie sud de la province en une administration ferroviaire reconnue pour la région. L'intérêt fédéral est en cause. En effet, le gouvernement fédéral qui s'intéresse beaucoup au financement des

installations portuaires Roberts Bank devrait s'intéresser aussi à la composition d'une administration ou d'un groupe qui contrôlerait l'accès par chemin de fer à ce port très important et aux quais de Vancouver en général.

J'aimerais maintenant citer un passage tiré de la *British Columbia Gazette* du 26 septembre 1968. Il s'agit d'un passage de la loi sur le développement conjoint Canada-Colombie-Britannique, en vertu de laquelle des droits de servitude foncière ont été négociés entre la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada. Voici le passage en cause, qui se trouve à la page 479 du document:

... est conclu entre les représentants du conseil et de Sa Majesté au titre de la Colombie-Britannique (dorénavant appelée la «Couronne») pour la période allant du 17 mai 1968 au 31 décembre 1969, en prévision d'un règlement permanent de la question avant le 31 décembre 1969 à l'égard de toutes les périodes suivant la dernière date mentionnée.

L'alinéa nº 2 porte que:

Les droits de servitude accordés par l'alinéa (1) ci-dessus expireront néanmoins le 31 décembre 1969.

Je pense que cela est très grave. Nous dépensons des millions de dollars pour un port financé par le gouvernement fédéral et il se trouve que nous avons avec le gouvernement de la Colombie-Britannique un accord qui n'est valable que pour un an. En d'autres termes, c'est un accord temporaire. Il me semble que le gouvernement fédéral doit se tenir sur ses gardes afin de ne pas se trouver dans la situation insupportable de marchander avec le premier ministre de Colombie-Britannique. Je note que la *British Columbia Gazette*, à laquelle je me suis référé, a parlé en détail de cette question. Toutefois, ce qui manque m'effraie. Que va-t-il se passer après le 31 décembre 1969, si M. Bennett décide de changer les règles du jeu? Faudra-t-il se servir d'hélicoptères pour transporter le charbon le long de la voie ferrée et traverser les voies de raccordement alors fermées, de façon à avoir accès aux navires? L'ordonnance fédérale qui, soit dit en passant porte sur l'étiage, va-t-elle obliger le ministre des Travaux publics à relever son pantalon et à patauger dans l'eau depuis les quais jusqu'à la voie navigable? Quels droits de servitude comporte ce bail? Où installera-t-on les services fédéraux d'entreposage du matériel et de l'équipement et les services d'entretien? Voilà autant de graves questions qu'il nous faudra examiner minutieusement.

Nous nous souvenons tous qu'en 1961, le gouvernement conservateur précédent, qui avait été invité à conférer avec le premier ministre Bennett sur la question du traité du Columbia, avait eu le sort des huîtres dans l'épisode du «Morse et du Charpentier». Le Conseil des ports nationaux joue plutôt le rôle d'un locataire ayant signé un bail d'un an à l'accès de Roberts Bank, tandis que M. Bennett en est le propriétaire. On peut facilement s'imaginer que lors du renouvellement de ce bail après le 1er décembre 1969, le propriétaire pourra imposer le cadenas au locataire et le Conseil se trouvera plus ou moins à la merci de M. Bennett. Si M. Bennett vous invite à dîner, vous ferez peut-être les frais du plat de résistance. Il me semble que le gouvernement a montré une extrême répugnance à déposer les documents...

M. le président: A l'ordre. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, on a semblé disposé à poursuivre l'examen des crédits du ministère à l'étude. Voulez-vous mettre la question aux voix maintenant ou attendre d'occuper le fauteuil?

M. le président: La Chambre consent-elle à ce que je ne tienne pas compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous n'avons pas étudié bien longuement ces crédits aujourd'hui et je pense que la Chambre consentira à en poursuivre l'examen jusqu'à six heures.

M. le président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Rose: Je vais tâcher de terminer aussitôt que possible, monsieur le président. Comme je le disais, le gouvernement se fait bien prier pour déposer les documents nécessaires. C'est qu'il ne tient pas à affronter une épreuve en matière d'autorité constitutionnelle fédérale et veut éviter pour l'instant un affrontement constitutionnel avec le gouvernement provincial.

Il me semble que le gouvernement fédéral est absolument paralysé quand il s'agit de faire respecter son autorité; cela va aboutir à un méli-mélo d'administrations portuaires dans tout le pays. Nous avons établi un précédent dans le cas à l'étude, puisqu'un gouvernement provincial s'est vu déléguer, par défaut, des pouvoirs qui pourront désormais être exercés contre l'intérêt fédéral dans des différends de ce genre. Le gouvernement fédéral s'en préoccupe-t-il? Je sais que le ministre s'en inquiétait au début. Si le gouvernement ne s'en préoccupe plus, je veux savoir pourquoi.

Les chemins de fer nationaux sont maintenant forcés de conclure des ententes avec les lignes provinciales; dans ce domaine une fois les pouvoirs émiettés ou délégués, il pourra être très difficile de les reprendre. De plus, les exploitants des terminus portuaires, y compris le gouvernement fédéral, seront désormais à la merci de n'importe quel gouvernement provincial, qui pourra exercer une influence considérable sur les divers coûts du service portuaire. Pour éviter désormais ces controverses, il nous faudrait un système global, une rationalisation amorcée par des autorités publiques, compte tenu de tous les intérêts en jeu.

• (5.00 p.m.)

Je crois que nous sommes sur le point de prendre des décisions qui vont influer sur la planification du territoire que je représente et sur celle des régions avoisinantes pendant un siècle ou davantage. La solution de compromis proposée par M. Broadbent ne satisfait personne, à mon avis, y compris les Chemins de fer Nationaux. Ceux-ci, cependant, semblent prêts à céder, en ce qui concerne leurs idées et leurs droits, afin de s'assurer plus tard l'accès au super-port. Je constate, non sans intérêt, que les deux chemins de fer nationaux semblent croire prématuré l'établissement d'un port, ne serait-ce qu'en raison des investissements financiers considérables qu'ils ont fait dans le Burrard inlet pour les quais du Pacifique-Canadien, à Port Moody et, pour le National-Canadien, à Neptune docks sur la côte nord.

Une planification régionale ne devrait pas s'inspirer d'expédients. Par sa répugnance à agir le gouvernement fédéral apporte de l'eau au moulin du premier ministre Bennett en n'assumant pas ses responsabilités dans cette question si importante. Si les hauts fonctionnaires étaient plus francs et plus ouverts en expliquant leur position la plupart d'entre nous se sentiraient plus à l'aise.

Diverses municipalités se sont inquiétées. Bien que certaines soient prêtes à appuyer le compromis actuel sous prétexte qu'il assurera une plus grande expansion industrielle à leurs régions, je ne suis pas de cet avis et même M. Broadbent semble croire que les rapides trains-navettes ne contribuent vraiment pas beaucoup à attirer à la municipalité des industries secondaires.

Les gens de l'office de planification du Sud de la Colombie-Britannique croient toujours qu'on aurait pu mieux dépenser l'énergie consacrée à la mise au point du compromis de Broadbent. Ils accordent encore leur préférence à la route qui prévoirait un corridor de communications le long de la rive sud du Fraser éviterait ainsi les difficultés que posent les grèves. Certains sont même d'avis qu'une chaussée faciliterait l'aménagement d'installations portuaires dans la région de Ladner de la municipalité du Delta.

J'aimerais dire, monsieur le président, que nous ne pouvons pas demeurer passifs éternellement. Nous devons aller à la recherche de renseignements de toutes sortes sur ce qui paraît de prime abord une position des plus extravagantes décidée à la hâte et que le silence protège. Voilà pourquoi nous, de ce côté-ci, insistons depuis près de trois mois pour obtenir les renseignements dont nous avons besoin. Nous ne pouvons en arriver à des conclusions raisonnables devant des réticences des ministériels.

La province semble considérer l'Office de planification comme un simple groupuscule de pression. Voilà qui illustre un comportement propre à la Colombie-Britannique. Elle a récemment réservé au beau milieu de Boundary Bay un espace pour extraire du gravier par dragage. Voilà qui nous pousse à demander pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas réservé la même zone pour les loisirs. Cette baie est située à l'entrée même d'une vaste région métropolitaine dont la population est appelée à doubler vers le tournant du siècle.

Voilà qui en fin de compte me donne l'impression d'une absence totale de coordination entre les gouvernements fédéral et provincial. Roberts Bank et Boundary Bay étaient en 1947 des réserves provinciales de chasse et de pêche, mais Boundary Bay est devenue en 1968 une carrière de gravier. Tout le monde veut savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'intéresse à l'aménagement de cette région. A-t-il renoncé à tout intérêt à ce sujet? Devons-nous attendre d'être plongés dans un gâchis pour agir? Il nous faudra, pour la région du Pacifique, un Office d'expansion économique comme celui des provinces atlantiques, afin d'écarter le risque de graves problèmes pour cette région. Comment pouvons-nous faire coïncider les intérêts fédéraux et provinciaux? Devons-nous attendre la création d'un nouvel organisme. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un organisme comme l'Office d'expansion économique de la région atlantique pour sauver cette région du marasme, si nous pouvons le faire avec prévoyance et intelligence.

A mon avis, nous allons au devant d'une situation impossible c'est que nous n'avons pas eu le courage d'élever la voix en tant qu'autorité fédérale et de prendre la décision

qui s'imposait. Nous avons été forcés d'accepter un compromis en fait inacceptable, mais cela nous le faisons constamment. Que deviendra l'ancien aéroport de Boundary Bay? Un jour ou l'autre, il pourrait être déclaré propriété de surplus, tout comme Jericho, et une nouvelle compagnie pourrait s'y installer à son compte. Pour le moment, il sert de station télégraphique, alors que les pilotes privés et plusieurs pilotes commerciaux seraient enchantés d'utiliser ses installations. Les services nationaux de la flore et de la faune aimeraient peut-être faire de Boundary Bay un refuge et un sanctuaire pour la faune.

Les gens de l'endroit s'alarment de plus en plus en se demandant où iront ces voies de chemin de fer. A Fort Langley, par exemple, les gens se demandent quelles répercussions ce changement de route aura sur leur collectivité. A Salmon river, une voie de chemin de fer longera les ravissantes campagnes, et tout un quartier résidentiel de Fort Langley risque d'être gâché. Pourquoi ce troisième chemin de fer est-il nécessaire?

Je voudrais terminer en disant que si nous avons tant insisté sur cette question, c'est que la domination politique provinciale des chemins de fer et des installations portuaires de la région semble être le principal enjeu de toute l'affaire. Si tel est le cas, nous pouvons régler la difficulté. Autrement, c'est une autre question, mais en tout cas nous avons le droit de connaître les objectifs réels. Nous pouvons sûrement éviter un affrontement d'ordre constitutionnel avec le premier ministre Bennett, et nous devons être assez habiles pour pouvoir élaborer des projets avec la province et régler toute la question ouvertement. On a insinué qu'il y avait eu une audience publique avec divers groupes, mais le premier ministre Bennett a convoqué individuellement à son bureau les différents requérants. Ce n'est pas une audience publique.

J'espère que la polémique se dissipera et que nous pouvons éviter ces difficultés constitutionnelles. Toutefois, j'en doute, parce qu'à mon avis nous nous orienterons dans cette direction tant que nous dissimulerons les questions nationales, et indirectement locales, d'extrême importance. Je me suis montré tenace au point d'ennuyer la Chambre, je le sais, mais qu'importe, au fond, si nous accomplissons quelque chose.

Enfin, il est temps, je pense, que le gouvernement fédéral intervienne de façon décisive en vue de protéger l'intérêt public et de nous donner une opinion juridique définitive sur la question de savoir si, oui ou non, il a l'autorité nécessaire pour assumer la gestion de tout le projet et en arriver à une solution à long terme, logique et raisonnable.

[M. Rose.]

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, en faisant mes commentaires sur les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, je crois qu'il faut rendre un témoignage non seulement au ministre, mais également au personnel qui l'assiste et que j'ai eu l'occasion de rencontrer en certaines circonstances. Un bon nombre de mes collègues ont eu l'occasion, je crois, de rencontrer ces fonctionnaires, particulièrement au sein des comités parlementaires. Cette équipe qui veille, de concert avec le ministre, à la bonne marche du ministère, est exceptionnellement compétente et particulièrement convaincue de l'importance de ses responsabilités envers le public canadien. Je suis au nombre de ceux qui, par exemple, ont admiré la facilité avec laquelle ces fonctionnaires répondent aux questions les plus compliquées, ce qui prouve qu'ils connaissent à fond leur ministère.

Il faut leur rendre ce témoignage pour contrebalancer certaines critiques. Évidemment, monsieur le président, dans une administration de cette envergure, on peut toujours—pour employer une expression commune et très populaire chez nous—«chiquer la guenille» et trouver des fissures dans le bouclier, quand on veut nécessairement trouver des défauts. Je crois, cependant, que, dans l'ensemble, ce ministère est bien administré. De plus, je crois que l'honorable ministre des Travaux publics (M. Laing) a eu le courage exemplaire, lorsqu'il a préparé ses prévisions budgétaires, de les réduire de façon draconienne pour répondre aux exigences de cette contingence financière et pour répondre à l'invitation de l'honorable ministre des Finances (M. Benson), qui avait demandé à ses collègues de donner l'exemple aux administrations provinciales et municipales. Au fait, il leur demandait d'user d'une modération extrême dans les investissements pour éviter précisément des crises aussi graves que celles que l'on déplore actuellement dans certains pays d'Europe, comme l'Angleterre et la France.

Depuis le début de la session, monsieur le président, j'ai essayé pendant quelques semaines de faire une addition approximative des montants qu'on a réclamés dans cette enceinte, tant du ministère des Travaux publics que d'autres ministères, pour des travaux qui, normalement, auraient dû être exécutés seulement par le ministère des Travaux publics. Ces calculs s'élevaient à environ 2 milliards de dollars. Je dois donc dire que la plupart de ces requêtes portaient sur des travaux qui, normalement, pouvaient être justifiés, mais que, dans les circonstances actuelles, on ne pouvait certainement entreprendre

sans compromettre gravement la situation financière et économique du Canada et grever dangereusement le budget. Je suis sûr que cela a dû exiger un courage extraordinaire de la part du ministre, car il a sans doute été l'objet de pressions extraordinaires. Quand on étudie une administration aussi considérable que l'administration fédérale, il faut tenir compte des instances que doivent subir les honorables ministres et de la subtilité avec laquelle ils essaient d'établir des priorités, de faire passer en premier ce qu'il faut et remettre à demain ce qui pourrait attendre. Mais ce n'est pas l'essentiel de mes remarques cet après-midi, monsieur le président.

Je voudrais, à l'occasion de la discussion de ces prévisions budgétaires, parler un peu du Centre national des arts. On a entendu toutes sortes de critiques à propos de ce monument national qu'on a érigé à l'occasion du centenaire de la Confédération. J'ai eu l'avantage de siéger au sein du comité devant lequel ont comparu le secrétaire d'État—de qui relève le Centre national des arts—tout son personnel, les administrateurs du Centre, les responsables des divers comités qui étudiaient les plans au fur et à mesure, les architectes, certains conseillers du gouvernement, de même que les fonctionnaires du ministère des Travaux publics, pour répondre à nos questions.

On les a interrogés dans tous les sens et on les a consciencieusement passés au tamis. Je ne crois pas qu'il y ait un seul détail sur lequel ils n'ont pas été interrogés au moins deux ou trois fois. Quelques-uns de nos collègues sont passés maîtres dans l'art d'interroger un témoin et d'essayer de lui tirer les vers du nez, pour employer une autre expression qui n'est pas de Bossuet. De plus, on a dit, dans certains secteurs, qu'il y a eu scandale. Voilà un monument, dit-on, qui, à l'origine, devait coûter environ 18 millions et qui, à un certain moment, devait coûter 29 millions et qui, aujourd'hui, de l'avis des experts, va coûter 46 millions.

Évidemment, monsieur le président, l'opposition voyait une occasion en or de dire qu'il y avait là un scandale de taille. Mais malgré toutes les questions et sous-questions et tous les subterfuges qu'on peut employer, ceux qui avaient intérêt à voir un scandale là-dedans n'en ont même pas découvert l'ombre. Au fait, monsieur le président, on a la preuve, aujourd'hui, que ce monument vaut 46 millions de dollars et c'est, à mon sens, ce qui est le plus important.

Si l'on avait pu découvrir du gaspillage, du favoritisme, ou constater que certains politiciens en profitaient pour en tirer des avantages personnels, je dirais, moi aussi: Il y a un scandale! Mais non! Le tout a été vérifié consciencieusement non seulement par un, deux ou trois hommes, mais par des douzaines d'hommes et au moins des demi-douzaines de comités qui contrôlaient.

Il y a eu, par exemple, cette Commission qui a été constituée pour préparer les plans. Il y a eu les architectes et les ingénieurs, de même que les ingénieurs conseil. Il y a eu aussi les fonctionnaires du ministère des Travaux publics. Il y a eu ensuite le Conseil du Trésor. Monsieur le président, il me semble que cela constitue une équipe de gens sérieux, conscients surtout de leurs responsabilités. Alors, comment expliquer cette divergence, cette différence de prix du début, qui était de l'ordre de 18 ou 19 millions de dollars et le coût établi de 46 millions de dollars? C'est tout simple pour ceux qui cherchent la vérité.

D'abord, on avait pensé de le construire sur un certain site et l'on a dû changer de site pour toutes sortes de raisons qui prendraient plus que le temps qui m'est alloué pour les expliquer. On a alors choisi un site, dont le sous-sol était du roc solide. Évidemment, cela a tout de suite augmenté le coût.

Ensuite, après avoir tracé les plans préliminaires, on s'est rendu compte, à la suite de consultations, qu'il fallait ériger un garage de 900 places dans un sous-sol rocailleux. Cela représente déjà quelques millions!

On a ensuite constaté qu'il fallait faire une insonorisation spéciale, parce que—et tout le monde va en convenir—lors d'un concert ou d'un récital, si l'on entend, par exemple, le système de chauffage bourdonner ou le système de climatisation grogner, les amateurs de musique, les «perfectioniistes» surtout ne seront pas heureux!

Il s'est donc ajouté, au fur et à mesure, toutes sortes de choses qui étaient essentielles, si l'on voulait avoir un monument parfait. Bâtir un monument de 20 millions de dollars qui n'aurait pas été parfait, cela n'aurait pas été une cause de fierté nationale. Or, comme il s'agit d'un monument unique qu'on ne bâtit qu'une fois dans un siècle et qu'il n'y en a pas tellement à travers tout l'univers, il est bien sûr qu'il était impossible, pour ceux qui ont préparé les plans, de tout prévoir ces choses-là.

Je conviens que, dans une construction normale, on doive prendre le temps d'établir les plans, les spécifications, les devis et le coût, mais dans le cas qui nous occupe, il s'agissait d'un monument exceptionnel et considérable. C'était même un domaine dans lequel nous n'avions pas d'expérience au Canada. C'est même quelque chose d'un peu unique, si l'on compare ce Centre aux autres monuments à travers le monde, parce que le nôtre va comporter des choses plus modernes.

Le tout s'est fait avec toutes les garanties que je viens d'énumérer, avec toute la surveillance de ces différentes commissions et

avec l'approbation du Conseil du Trésor. J'ai posé moi-même la question, de façon catégorique, à certains des témoins. Par exemple, j'ai demandé au sous-ministre des Travaux publics: «Pouvez-vous me dire que le monument que nous avons là vaut 46 millions?» Il m'a répondu: Oui, bien sûr; ce que nous avons là vaut 46 millions de dollars. La différence entre les estimations du début et le coût actuel, le coût réel, s'explique très bien avec les additions qu'on y a faites.

Il y a des choses, par exemple, pour ceux qui ne sont pas avertis, qui sont absolument scandaleuses. A un moment donné, le directeur nous a dit: «Le rideau du grand théâtre va coûter $72,000». Monsieur le président, peut-on imaginer la réaction de ceux qui ne sont pas au courant de la situation! Quant à moi, les yeux m'ont arrondi quand j'ai entendu mentionner un rideau de $72,000. Mais quand on nous a expliqué de quelle sorte de rideau il s'agissait—il fallait, là aussi, établir des plans, des devis, des spécifications—quand on nous a expliqué qu'il n'y a qu'une usine, dans tout l'univers, qui peut faire des rideaux de cette grandeur et qu'elle se trouve au Japon, j'ai mieux compris. Il s'agit d'une entreprise qui existe depuis 800 ans. Évidemment, il fallait un emballage spécial pour expédier ce rideau au Canada. Il fallait de plus l'installer. A ce moment-là, on se dit que $72,000 est un montant qui s'explique. Cela peut paraître exagéré, par exemple, à des gens qui n'ont pas l'expérience de ces choses-là, qui demeurent peut-être dans des endroits reculés et qui sont aux prises avec la pauvreté. Cependant, quand il s'agit d'un monument qui reflète l'âme d'une nation, on comprend que ce montant n'est pas exagéré, parce que le meilleur n'est pas trop bien pour un pays comme le Canada.

• (5.20 p.m.)

Monsieur le président, quand un pays parvient à la maturité et désire se comparer à tous les autres, il doit pouvoir se comparer avantageusement, et le meilleur n'est pas du luxe chez nous; ce Centre national des arts sera même une cause de fierté pour tout le Canada. (*Applaudissements*)

On a dit que la façon dont ces choses se sont additionnées est discutable. Monsieur le président, il est évident que, normalement, cela ne se fait pas ainsi. Il arrive qu'on prépare un projet de construction, même considérable, où il peut y avoir une, deux ou trois choses supplémentaires, mais pas autant que dans ce cas-là. C'est évident. On ne bâtit pas de monuments comme celui-là à tous les ans; on en bâtit un tous les siècles, et peut-être faudra-t-il 200 ans avant qu'on en bâtisse un autre. Il est important que ces dépenses supplémentaires aient toutes été vérifiées au fur et à mesure, qu'elles aient toutes été justifiées par différents organismes qui se sont «contrôlés» les uns les autres.

[M. Mongrain.]

On a aussi adressé ce reproche: Cela ne sera pas rentable! Bien sûr, cela ne sera pas rentable en soi. On n'a jamais pensé, par exemple, que le Parlement pouvait être rentable par lui-même! C'est évident. On n'a jamais pensé que la Société Radio-Canada, constituée en service public, serait rentable.

Plusieurs autres choses ne sont pas rentables dans notre pays, mais, monsieur le président si elles ne sont pas rentables en piastres et en sous, elles constituent quand même un enrichissement pour un pays comme le Canada. Le Canada se doit de fournir aux Canadiens non seulement le pain, mais aussi le pain de l'esprit qui s'appelle la culture, qui s'appelle les arts. Le Canada se doit de donner à tous ses enfants la possibilité de développer au maximum leurs talents et de les faire valoir chez eux plutôt que de les obliger à aller s'exiler aux États-Unis ou dans certains pays d'Europe pour véritablement faire valoir ces talents.

Alors, monsieur le président, cela ne peut pas s'évaluer en piastres et en sous; cela s'évalue en valeur réelle. Il s'agit d'impondérables qui dépendent des piastres et des sous, mais d'impondérables que les gens intelligents comprennent; ceux qui ne le comprennent pas manquent d'intelligence, de bonne volonté ou, encore, cherchent la bête noire. Cela semble tellement évident à tout le monde. On dit: C'est du grand luxe! Mais après avoir visité l'établissement et examiné les plans, on se rend compte qu'on a construit un édifice véritablement fonctionnel. Tout ce qu'on pourrait appeler le grand luxe n'existe pas. Au fait, les lignes sont simples et on a évité les choses dispendieuses comme on en trouve dans certaines institutions européennes pour réaliser une œuvre solide et qui répond parfaitement aux besoins des artistes les plus exigeants, voire les plus «perfectionnistes».

On a voulu insinuer, à un certain moment, qu'Ottawa se trouvait favorisée, au détriment de certaines autres petites villes qui ne jouiraient pas des mêmes avantages. Voilà des enfantillages, de la bouillie pour les chats, car Ottawa est tout de même la capitale du pays.

Si l'on entendait ériger un monument qui fût celui des Canadiens, l'endroit tout désigné pour le construire était évidemment la capitale du pays. Les Canadiens et les étrangers qui viendront visiter la capitale canadienne seront très heureux d'aller, en passant, visiter le monument de notre premier centenaire de la Confédération. Quant à nous, nous y trouverons une cause de fierté accrue.

On a voulu dire, monsieur le président, que cet édifice avait entraîné des dépenses scan-

daleuses, mais les chiffres sont une chose relative. On aurait pu ériger un monument de 20 millions qui n'aurait pas été convenable. Voilà qui aurait été du gaspillage et qui aurait pu être scandaleux. Actuellement, nous avons un monument de 46 millions qui coûte infinement plus cher, mais qui répond à toutes les exigences des artistes les plus «perfectionnistes». Nous pourrons inviter les troupes les plus exigeantes de tout l'univers et elles seront heureuses—d'ailleurs, nous en avons déjà des témoignages—de donner ici leurs spectacles.

Monsieur le président, nous devions un tel monument au Canada, notre pays. Nous le devions aussi aux jeunes Canadiens qui vont nous remplacer et qui vont y trouver non seulement une raison d'être un peu plus fiers de leur pays, mais aussi un endroit où ils pourront réaliser leur idéal et continuer à se perfectionner dans le domaine qui les intéresse. On y verra aussi un foyer où pourront revenir nos artistes canadiens qui ont dû s'exiler. Il y en a déjà un certain nombre qui s'apprêtent à revenir dans leur pays pour poursuivre leur carrière artistique, grâce à ce monument que le gouvernement canadien a érigé ici et qui sera, je le répète, une source d'inspiration pour tous les Canadiens.

Monsieur le président, je crois qu'il serait mesquin de vouloir critiquer plus longtemps le Centre national des arts. Tout le monde comprend bien ce que je veux dire. Aussi, devrait-on faire comprendre à tous les gens qu'un pays qui aspire à d'aussi grandes destinées, qui est en train d'atteindre la maturité et qui veut jouer un rôle dans le concert des grandes nations doit, de temps à autre, réaliser de grandes choses, comme le Centre national des arts. Les grandes choses, évidemment, coûtent des sous, car on n'a rien pour rien et ce n'est pas toujours les choses qui coûtent le moins cher qui sont les meilleures.

Monsieur le président, à mon avis, il était bon de mettre les choses au point, parce que trop souvent, on a essayé d'y trouver matière à scandale. On a même voulu, à un moment donné, convoquer l'ancien ministre des Travaux publics (M. McIlraith) pour lui demander de rendre compte, alors que les comptes avaient été rendus par une multitude de gens qui ont été mêlés à tous les détails de la construction de cet édifice. Monsieur le président, j'invite les députés qui n'ont pas encore visité ce Centre canadien des arts à le visiter le plus tôt possible pour leur édification.

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais je l'ai écouté très attentivement et il a parlé fort habilement et de façon générale des édifices publics à Ottawa, des centres de culture et ainsi de suite. Dans ce sens, il s'en tient au sujet. Toutefois, je dois lui signaler que le Centre des arts, en particulier, relève du Secrétaire d'État. Donc, si le député veut parler de cet immeuble en particulier, il devrait réellement attendre que le comité soit saisi des crédits du Secrétariat d'État. Mais s'il veut en parler de façon générale, rien ne l'en empêche.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, vos remarques sont justes. Vous me permettrez, cependant, de vous faire remarquer très respectueusement qu'au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, on a posé au secrétaire d'État des questions sur le coût de construction de cet édifice et il nous a référé au ministère des Travaux publics. Il nous a dit que si nous voulions parler de coût, de modifications de plans, d'augmentations qui se sont produites, d'agrandissements, nous devrions nous adresser au ministère des Travaux publics. C'est au ministre des Travaux publics qu'on a adressé les reproches, monsieur le président, et non pas au secrétaire d'État.

Je parle évidemment de la bâtisse que le ministère des Travaux publics a érigée ou a fait ériger et de ce qu'il en a coûté au Canada. Pour justifier ce coût, évidemment, je parle de l'usage qu'on fera de cette bâtisse. Je m'excuse de sembler ne pas partager votre opinion, monsieur le président, mais je pense qu'il ne s'agit pas tellement d'une divergence d'opinions. Je pense que vous-même, vous avez été impressionné par le bien que j'ai dit de l'usage qu'on ferait de cette bâtisse et je suis heureux d'avoir été assez éloquent pour vous convaincre. J'espère que je pourrai également convaincre tous mes collègues. Toutefois, le fond de mon argumentation était de prouver que le coût n'est pas excessif, que les augmentations successives ont été largement justifiées et que tous les experts s'accordent pour nous dire que ce monument, qui a connu des agrandissements au cours de sa construction, vaut véritablement le prix qu'il nous a coûté.

D'ailleurs, il y a peut-être une raison qui a justifié qu'on procède différemment dans ce cas-là. En effet, il existait une échéance. On aurait voulu terminer la construction pour l'année du centenaire, ce qui a été impossible. Alors, monsieur le président, il n'y a pas lieu de fouetter un chat, étant donné les circonstances. Il s'agit d'un beau monument et nous devons en être fiers. Il n'a pas coûté plus cher qu'il aurait dû normalement coûter.

Je terminerai en faisant une toute petite remarque qui est à 100 lieues du Centre des arts, monsieur le président—qui se rapporte au ministère des Travaux publics. Il s'agit de la question des murs de soutènement le long

des rives du Saint-Laurent, dans ma circonscription et dans certaines autres. Enfin, je parle de ma circonscription et de la circonscription voisine. Le ministère des Travaux publics est chargé de la construction de ces travaux pour empêcher l'érosion des terrains.

Je voudrais demander au ministre, à ses inspecteurs et à ses fonctionnaires responsables de procéder à ces travaux avec le plus de latitude possible.

J'ai vu de mes propres yeux, monsieur le président, des terrains qui ont été minés au point que la rive est maintenant rendue à la maisonnette ou au chalet. La marée ou la vague a grignoté en certains cas environ 100 ou 150 pieds de terrain; des arbres de 15 ou de 18 pouces de diamètre ont été déracinés. Et certains experts disent: Ce n'est pas notre faute, c'est à cause de la vague.

J'ai eu l'occasion, peut-être 100 fois, de constater que c'est à cause de la vague, mais, dans la plupart des cas, c'est causé par la vague des navires qui passent trop vite. D'année en année, cette vague grignote ces rivages, au détriment des propriétaires riverains. J'ai l'impression que, bien souvent, les inspecteurs du ministère des Travaux publics sont vraiment trop sévères et attribuent trop facilement à l'érosion naturelle cette disparition des terrains de certains propriétaires riverains. Je demanderais donc au ministre s'il ne serait pas possible de demander à ces inspecteurs d'être, disons, un peu plus humains dans leurs conclusions ou, enfin, de faire des observations plus complètes, de ne pas se contenter d'aller sur les lieux pendant 20 minutes ou une demi-heure et dire ensuite que c'est l'érosion. Qu'ils s'y rendent à différents intervalles. Qu'ils s'y rendent, entre autres, au moment où de gros navires passent. Ils auront alors l'occasion de se rendre compte que la navigation cause, dans ma circonscription et dans les deux circonscriptions environnantes—j'en parle parce que ce sont évidemment tous des gens de ma circonscription qui ont des chalets là—une érosion, qui est excessivement dommageable et coûteuse pour les propriétaires riverains.

J'ai l'impression que la même situation existe de l'autre côté du fleuve, mais, enfin, de mon côté, c'est comme cela. J'ai moi-même fait quelques réclamations auprès du ministère, au sujet desquelles je n'ai pas reçu, dans la plupart des cas, de réponse satisfaisante. J'ai l'intention, monsieur le président, de revenir à la charge avec plus de précision, peut-être, parce que, à mon avis, ces propriétaires riverains, quand ils se sont construit des habitations à 100 ou 150 pieds de la rive, devaient s'attendre à ce que leur chalet ne s'en aille pas avec la vague éventuellement. C'est ce qui se produit actuellement.

[M. Mongrain.]

• (5.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. Forrestall: Monsieur le président, à ce moment-ci, j'aimerais poser quelques questions au ministre, qui pourrait peut-être y répondre plus tard.

Je dirai à mon honorable ami qui s'est rassis tout à l'heure que si les problèmes d'érosion le préoccupent, il devrait penser à l'érosion qui s'est produite sur la côte est depuis mille ans. Il devrait en bénir son étoile. Si les navires causent des problèmes à ses commettants, le port d'Halifax serait sûrement heureux d'accueillir tous ceux qui remontent le Saint-Laurent.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère est en mesure de donner suite aux recommandations du rapport Murray Jones, qui traite de l'utilisation générale des terres dans les eaux du port d'Halifax et du bassin Bedford, et de l'agrandissement de ce passage. Bref, le ministère peut-il faire des recommandations précises comme suite naturelle aux observations importantes contenues dans le rapport Murray Jones. Du côté du port d'Halifax, le ministère est en train de terminer assez rapidement la construction d'installations pour container. Il sera donc utile de demander maintenant au ministère d'étudier les répercussions lointaines de ce projet et d'envisager l'utilisation rentable et appropriée du terrain qui entoure le bassin et le port. A cet égard, le rapport de Murray Jones est extrêmement important.

Je m'excuse si la réponse à ma prochaine question est connue de tous. Le gouvernement a-t-il signalé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse ou à la commission du pont Halifax-Dartmouth qu'il participerait à la construction du second pont, à celle de ses accès et au pont du bras nord-ouest? Je fais peut-être preuve d'esprit de clocher, mais je demande au ministre d'indiquer au comité l'état actuel des plans d'un nouvel édifice fédéral à Dartmouth. Les plans actuels du ministère prévoient-ils la construction d'un pareil édifice ou envisage-t-on de louer ailleurs des locaux convenables et suffisants.

Mes deux dernières questions sont urgentes pour certains de mes mandants. D'abord, je voudrais adresser des instances au nom de l'un des lieux de pêche les plus actifs de la circonscription de Dartmouth-Halifax Est. Je parle de Little Harbour et le ministre sait ce que je veux dire quand j'affirme comprendre les difficultés du ministère à propos de Little Harbour. C'est simplement une question de priorités. Je demande instamment au ministre et au ministère d'inscrire le problème de Little Harbour dans les crédits de l'année prochaine. Voilà, monsieur le président, une demande franche et directe.

Enfin, puis-je savoir ce qui en est de la route donnant accès à une région d'ancienne tradition, celle qui se rend au brise-lames d'Eastern Passage, dans le comté d'Halifax? La bande de terrain en face du brise-lames vient d'être vendue à cause d'une question d'impôts arriérés. Les pêcheurs de la région ont été contraints d'acquérir ce terrain; ils ont dû payer l'arriéré d'impôts afin de s'assurer l'accès au brise-lames et aux quais adjacents. Je prie respectueusement le ministre d'examiner la question. J'espère, s'il le veut bien, lui poser encore d'autres questions quand nous passerons à d'autres crédits. Pour l'instant, c'est tout ce que je voulais demander.

M. Paproski: Monsieur le président, puis-je poser quelques questions au ministre, pour satisfaire ma curiosité au sujet d'un article paru dans le *Journal* d'Ottawa, le mardi 1er octobre 1968? La manchette se lisait ainsi: La nouvelle «philosophie» du MTP est d'économiser l'argent des contribuables. Voici les deux premiers paragraphes de l'article:

Les 18 étages de la tour de Judy, haute de 220 pieds et située à Tunney's Pasture ont coûté au-delà de 10 millions de dollars.

Maintenant, le ministère des Travaux publics érige un immeuble de 23 étages et de 253 pieds de hauteur, à deux coins de rue de là, au coût de $6,694,000.

Comment se fait-il qu'un immeuble qui a cinq étages et 33 pieds de hauteur de plus coûte $3,306,000 de moins?

Sans compter que la construction coûte beaucoup plus cher qu'il y a cinq ans?

D'après le ministère des Travaux publics, on aurait «perfectionné» beaucoup de choses.

Mais surtout la conception du ministère.

J'ai quelques questions à poser au ministre. Avait-on établi un plan de construction clair et précis pour l'entreprise privée comme pour le ministère—c'est-à-dire pour son propre immeuble? Pourquoi le plan de l'État est-il plus économique que celui de l'entreprise privée?

Par exemple, considérons l'aire de parquet et le volume. Quelle est l'aire utilisable dans les deux cas, et quel est le rapport entre l'aire nette à l'aire brute? Quelle est la souplesse du plan? Quels revêtements a-t-on prévus dans les deux cas à l'intérieur et à l'extérieur? Quel est le nombre de cloisons? Est-il le même ou sera-t-il considérablement réduit? Combien d'accessoires encastrés et fixes y a-t-il dans chacun des deux cas. En outre, quels travaux préparatoires a-t-on dû faire dans les deux cas? Quelles autres caractéristiques ont été sacrifiées ou jugées superflues dans le dernier cas? Quel serait le coût total par pied carré de l'édifice, s'il était conçu par une entreprise privée ou par l'État, au moment où l'édifice sera prêt à être occupé?

• (5.40 p.m.)

J'aurais une autre question à poser. L'honoraire de l'architecte est-il équitablement compris dans le coût dans les deux cas? Tient-on compte, dans la comparaison, des frais cachés d'administration publique, comme l'utilisation des locaux à bureaux, l'éclairage, le chauffage, les services de conciergerie, l'amortissement, l'établissement des plans et devis, les fournitures de bureau, les frais généraux d'administration, la surveillance des travaux par le propriétaire, et le reste?

Troisièmement, jusqu'à quel point peut-on nous assurer que les nouvelles prévisions ne seront pas dépassées durant la construction? Quand le ministère des Travaux publics offre aux Canadiens des publications à lire, voilà le genre de renseignements qu'il devrait lui donner, me semble-t-il.

M. Harding: Monsieur le président, il y a un ou deux points intéressant ma circonscription que je voudrais signaler au ministre. Certains ont trait aux quais. Je voudrais tout d'abord signaler que lorsque le traité du Columbia fut signé et qu'on construisit le barrage Arrow, juste au nord de Castlegar, presque tous les quais furent détruits. Il fallut recaser un grand nombre de communautés. J'ignore quel genre d'accord le gouvernement fédéral a conclu avec la B.C. Hydro en ce qui concerne le remplacement de ces quais, mais j'estime que le ministre devrait informer le comité des termes de tout accord qui pourrait exister à cet égard.

Je ferai remarquer que jusqu'à présent on n'a remplacé qu'un seul quai, le long des lacs Arrow. Il se trouve à Nakusp. Le ministère a fait un assez bon travail. J'ai transmis au ministre un certain nombre de réclamations, et il veut bien les examiner en ce moment. Je suis sûr que bien souvent, les représentants de la B. C. Hydro viennent le trouver pour lui dire qu'il faut remplacer des quais dans de petites localités comme Burton, Fauquier ou Edgewood, ou d'autres communautés qui ne cessent de se construire le long de ces lacs. Mais elles avaient ces installations avant l'inondation. La nouvelle communauté de Fauquier s'est mise en relations avec moi au sujet du quai. Ses délégués voulaient savoir à qui écrire. Je leur ai donné l'adresse du ministre et il se peut qu'il ait déjà reçu leur message.

Je pense que le ministre ne devrait dans aucun cas permettre à son ministère de priver les collectivités en voie de s'établir ou celles qu'on a éloignées du bord de l'eau des installations de canotage dont elles jouissaient avant la construction du barrage du Haut Arrow. Avant longtemps, il recevra sûrement à cet égard des demandes de Burton et d'Edgewood, et j'espère qu'il les considérera avec bienveillance.

Le ministère s'occupe depuis quelque temps d'un autre quai—je devrais dire d'un brise-lames et d'une baie d'amarrage—qu'aménage la ville d'Ainsworth, sur le lac Kootenay. La collectivité n'est pas nombreuse, mais il en est peu, au Canada, qui montrent autant d'esprit de collaboration. Les ingénieurs du ministère des Travaux publics, qui sont allés voir la baie et le brise-lames, estiment qu'on y a déjà consacré en main-d'œuvre au moins $12,000. Pour nettoyer la région, on a fait venir un bulldozer ainsi qu'une pelle mécanique. On a creusé un endroit où les bateaux peuvent s'abriter. On a transporté quantité de roches. On a fourni des billes et construit un brise-lames, afin que les bateaux de la région puissent trouver un abri en cas de tempête. Le ministre connaît bien ce lac et il sait que c'est le seul endroit entre Kaslo et Balfour où un bateau peut chercher abri en cas de tempête. J'ai vu quelles sont les dépenses prévues. Elles sont assez élevées—en réalité, des gens de l'endroit trouvent qu'elles le sont trop. Mais, je demanderai ceci au ministre: son ministère voudrait-il prévoir, de son côté, la somme de $12,000 dans son prochain budget? C'est le moins qu'il puisse faire—verser une somme additionnelle de $12,000 pour les gens d'Ainsworth, afin qu'ils puissent ajouter à la construction entreprise. On pourrait peut-être prévoir une somme additionnelle dans un budget ultérieur.

Donnons quelques encouragements, sapristi, à une communauté qui trouve en elle-même le courage de faire quelque chose pour ses membres. Ils espèrent bâtir une petite rampe de lancement que les bateaux allant de Nelson à Kaslo et à Ainsworth pourront emprunter jusqu'au magnifique lac de Kootenay, l'un des meilleurs lieux de pêche du Canada. On n'y pêche pas de petits poissons. Ils pèsent jusqu'à 30 lbs. Ce sont des truites arc-en-ciel et des gens viennent de toute l'Amérique du Nord à ce magnifique lieu de pêche. Les gens de l'endroit ont besoin d'emplacements pour mettre à l'eau leurs bateaux. De nos jours, les gens ont plus de loisirs qu'autrefois. Ils ont leur petit yacht de croisière, leurs bateaux à rames et à moteur. Ils ont besoin d'endroits pour les mettre à l'eau. Il nous faut davantage d'installations de ce genre. C'est pourquoi je demande instamment au ministre d'inscrire ce problème à son programme pour l'année qui vient. Ce n'est pas demander beaucoup si l'on tient compte du montant énorme couvert par ces crédits.

Je voudrais en profiter pour traiter une ou deux autres questions. On a beaucoup parlé des routes qui mènent à nos ressources. Il y en a une en particulier que j'aimerais mentionner. Il s'agit de la route entre Stuart et Cassiar. Autrefois, le gouvernement fédéral contribuait aux frais annuels de cette route. Cassiar, dirais-je, constitue une montagne d'amiante au nord de la Colombie-Britannique et la route est conçue pour permettre l'accès à cette zone. A mon avis, on ne saurait faire un meilleur usage de nos dépenses, dans cette partie de la Colombie-Britannique, qu'en achevant cette route qui pénètre dans ce territoire et permet d'atteindre une région extrêmement riche en minerais. Peut-être le ministre pourrait-il nous dire pourquoi l'accord a échoué. Je sais bien qu'il a parfois affaire à un client difficile en la personne du premier ministre de Colombie-Britannique. Les demandes du gouvernement provincial lui semblent peut-être parfois un peu exagérées. Mais je trouve que le gouvernement fédéral devrait au moins contribuer aux frais de cette route particulière. Elle ne peut être terminée faute d'argent. Des montants considérables ont déjà été dépensés pour cette chaussée. Il faudrait la continuer, je pense, et l'achever très prochainement.

• (5.50 p.m.)

Pour conclure, un mot à propos de Roberts Bank et du premier ministre de Colombie-Britannique. Cette question peut concerner deux portefeuilles. Elle devrait peut-être s'adresser au ministère des Transports. Toutefois, monsieur le président, il se trouvait ici voilà quelques années un ministre du nom de C. D. Howe qui savait dire non au premier ministre Bennett lorsque celui-ci faisait erreur.

Je me souviens du temps où l'on étudiait le contrat Kaiser visant à vendre pour une chanson l'eau du Columbia à cette société. Je n'ai pas oublié que C. D. Howe avait répondu au premier ministre de Colombie-Britannique: «Nous n'allons pas nous laisser berner par cette sotte transaction, un point c'est tout». Le gouvernement de l'époque avait le courage d'adopter des lois et d'arrêter la vente stupide de nos ressources.

Nous pouvons miner la responsabilité fédérale au point où elle deviendra stérile. Je soutiens qu'il est temps qu'un ministre fédéral affronte le premier ministre Bennett pour lui dire non. Si les ports et le transport national relèvent de la compétence fédérale, alors ayons le courage de dire non à cet homme, et d'un ton catégorique.

L'hon. M. Laing (Vancouver-Sud): Monsieur le président, je voudrais formuler quelques commentaires à la suite de la longue suite de déclarations faites par les députés. Je désire exprimer ma gratitude aux députés qui ont participé au débat pour leurs observations. La plupart de leurs commentaires ont été utiles.

La plupart d'entre eux se sont montrés très généreux pour le ministère et moi-même, et je l'apprécie.

Je suis novice dans le ministère et je sais bien qu'il me faudra du temps pour me familiariser avec les travaux du ministère et connaître les aspirations des députés des diverses parties du Canada, car nous traitons ici de services qui touchent directement la population. Dès lors, le ministère est extrêmement important aux yeux de la population des régions reculées du Canada, et à cause de cette particularité il revêt une importance considérable pour les députés. On accorde au député le mérite d'avoir obtenu, par ses instances à la Chambre des communes, ces services qui font partie de la vie quotidienne de la population des régions éloignées. Autrement dit, monsieur le président, mon ministère est de caractère bien plus politique que celui que j'occupais naguère. Je promets toutefois que je dirigerai mon ministère de façon à ne faire souffrir aucun des mandants des députés, quelle que soit leur région, bien qu'ils aient commis la sottise, dans certains cas, d'élire des représentants des partis d'en face. Je crois devoir rassurer à cet égard les mandants de tous les députés, dans toutes les régions du Canada. J'en fais la promesse inconditionnelle, et je veillerai à ce qu'elle soit tenue.

Mon ministère administre divers services extrêmement importants, notamment le dragage, l'aménagement et l'entretien des ports et le service de protection des rives contre l'érosion, sur lequel portait la question du député de Trois-Rivières. Lorsque les dégâts sont causés au moins pour la moitié par les transports fluviaux ou les bâtiments construits par le gouvernement, mon ministère assume l'entière responsabilité de la lutte contre l'érosion. Lorsque c'est moins de la moitié, nous nous efforçons de négocier une ventilation, après étude et enquête par nos ingénieurs.

Plusieurs députés ont soulevé l'importante question des services et de l'aide à l'industrie touristique. Une industrie touristique très importante se développe au Canada, celle des navires de plaisance. Les fonctionnaires de mon ministère ont reçu un rapport de la côte ouest où il est fait état du passage de quelque 71,000 navires de plaisance dans le détroit de Georgie. Soit dit en passant, j'ai un ami qui possède un yacht dans cette région et il prétend que si l'on pouvait retirer leur gagne-pain aux pêcheurs commerciaux, il pêcherait du poisson qui lui rapporterait non pas 65c. la demi-livre, mais plus de 8 dollars la livre. L'industrie du tourisme est en effet extrêmement importante aujourd'hui et nous devrions nous y intéresser davantage que par le passé, alors que nous nous contentions de déposer quelques pierres au fond de l'eau pour protéger les bateaux de plaisance. Ce n'est pas là une véritable solution.

Je relèverai maintenant les remarques du député de Western Nova, qui prétend que plusieurs villages de pêcheurs sont dépourvus des installations qui leur seraient utiles. Je lui rappelle que nous entrons dans une époque où les bateaux de pêche sont de plus en plus grands et s'éloignent toujours plus loin vers le large. Dès lors, le dragage et la construction de bassins deviennent plus onéreux. Il faudra désormais faire comprendre aux pêcheurs qu'au lieu de construire un grand nombre de petits bassins, nous allons devoir construire un petit nombre de grands bassins qui vont coûter plus cher. Certains ont demandé à mon ministère de verser $70,000 ou $80,000 pour la construction d'un petit quai, mais j'aimerais signaler que, enquête faite, le nombre de poissons passant près de ce quai totalise au plus deux tonnes par année. Il n'est pas raisonnable de la part de ces gens de croire que nous allons consentir un tel déboursement.

C'est, je crois, le député d'Edmonton-Centre qui a parlé de notre intention de construire des édifices utilitaires. Je suis en faveur. Je suis d'avis qu'un employé doit pouvoir jouir d'un certain confort, sans pour autant s'entourer de luxe. Le luxe, c'est chez lui qu'il est censé l'avoir.

Une voix: Allez dire cela à Joe Greene.

L'hon. M. Laing: Pour ce qui est des édifices servant de lieux de travail aux fonctionnaires, je suis prêt à insister pour qu'on les rende plus fonctionnels qu'auparavant, et dans le cas de l'immeuble en question, que nous sommes à ériger au coût de 6.5 millions de dollars, soit environ $16 le pied carré, nous mettons l'accent sur le côté utilitaire de l'immeuble. A mon avis, les bâtiments du ministère doivent toutefois présenter plus d'attraits, mais s'il faut en doubler ou en tripler le coût, j'estime alors qu'on peut s'accommoder de moins de faste, et c'est ce vers quoi nous tendons présentement.

Monsieur le président, il est maintenant six heures et, une fois encore, je veux remercier les députés qui ont participé au débat. Je leur donne l'assurance qu'à l'égard de toutes les questions qu'ils ont posées, ils recevront individuellement une lettre du ministère renfermant des réponses directes.

M. Bell: Monsieur le président, nous sommes très heureux des explications du ministre et, même s'il est près de six heures, si vous

voulez mettre certains crédits au vote, nous collaborerons volontiers.

M. le président: Le crédit n° 1 est-il adopté?

M. Gilbert: Monsieur le président, j'ai posé certaines questions au chapitre du crédit n° 1. Bien sûr, le ministre aimera consacrer du temps à y répondre et je signale donc qu'il est six heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant de quitter le fauteuil, je rappelle aux députés les dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 22 novembre 1968, qui suppriment la séance de demain. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'au vendredi 29 novembre, à onze heures du matin.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 novembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Chas. L. Caccia (Davenport) présente le 3e rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[*Note: Le texte du rapport susmentionné figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

COMITÉ SPÉCIAL DE LA PROCÉDURE— 2e RAPPORT

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Je demande à présenter le 2e rapport du comité spécial de la procédure de la Chambre et, plus tard aujourd'hui, j'en proposerai l'adoption, du consentement de la Chambre.

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton (M. Blair), appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Deachman), demande à présenter le 2e rapport du comité spécial de la procédure de la Chambre.

Des voix: D'accord.

[*Plus tard*]

M. Blair: Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le deuxième rapport du comité spécial de la procédure de la Chambre, présenté aujourd'hui, soit adopté.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, étant donné la nature de ce rapport . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais d'abord présenter la motion.

M. Howard (Skeena): C'est de cela que je veux parler, monsieur l'Orateur. A mon avis, vous ne devriez pas présenter la motion puisqu'il n'y a pas consentement unanime; en outre, vu la nature du rapport, il faudrait peut-être discuter l'opportunité d'accorder un autre délai au comité ou de le laisser s'embourber.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à signaler au député que le consentement a déjà été obtenu lorsque le député a demandé la permission de présenter la motion. Tout ce que la présidence peut faire maintenant, c'est de présenter la motion; elle sera de ce fait mise en discussion et les députés pourront alors exprimer leurs opinions.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

LE CABINET

LE RAPPORT DE LA MISSION MINISTÉRIELLE EN AMÉRIQUE LATINE

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la mission ministérielle en Amérique latine est revenue à Ottawa mercredi de cette semaine. Aujourd'hui, j'aimerais faire une brève déclaration sur la mission et sur son travail qui, j'en suis convaincu, ont marqué un point tournant dans nos relations avec l'Amérique latine.

La Chambre se souviendra que, peu de temps avant le départ de la mission, le premier ministre a déclaré qu'elle devait aider le gouvernement à revoir sa politique envers l'Amérique latine, une partie du monde avec laquelle nous croyons que le Canada devrait nouer des relations plus étroites. Voici quelles étaient les principales tâches de la mission: examiner les avantages communs qui pourraient découler de relations plus étroites avec l'Amérique latine; examiner tous les aspects importants des relations du Canada avec l'Amérique latine, aspects politiques, économiques et culturels; prouver notre désir de nous rapprocher des pays d'Amérique latine sur une base bilatérale et l'importance que nous attachons à nos rapports avec l'hémisphère dans son ensemble; permettre aux ministres d'avoir des consultations directes avec les dirigeants d'Amérique latine et voir sur place les progrès réalisés dans certains pays importants d'Amérique latine; revoir non seulement nos rapports avec les pays d'Amérique latine mais aussi les problèmes mondiaux qui les intéressent et nous aussi; mieux faire connaître le Canada en Amérique latine; et jeter les bases d'une meilleure compréhension de l'Amérique latine chez les Canadiens.

• (11.10 a.m.)

Le gouvernement a cru que, pour réaliser ces objectifs, il fallait déléguer des ministres qui puissent parler avec autorité en matière de politique étrangère, de commerce, de

questions économiques et d'affaires culturelles, et de les appuyer par une forte équipe de hauts fonctionnaires des ministères et organismes publics qui s'intéressent le plus à nos relations avec l'Amérique latine. Pour obtenir une vue d'ensemble de nos relations avec l'Amérique latine, la mission a visité le plus grand nombre possible de pays de la région.

En tout cinq ministres ont fait partie de la mission a un moment ou l'autre. Il s'agit du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin); du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Green); du Secrétaire d'État (M. Pelletier) et du ministre d'État (M. Lang), chargé de certaines responsabilités dans le domaine de l'industrie et du commerce. Mon secrétaire parlementaire, M. Jean-Pierre Goyer, y a également pris part. Nous avons fait en sorte qu'au moins trois d'entre nous fussent présents dans chaque pays. De cette façon, nos trois centres d'intérêt, soit la politique, l'économie et la culture, ont toujours été bien servis.

Les ministres étaient secondés par des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du Secrétariat d'État, comme aussi, d'ailleurs de l'Agence canadienne de développement international, de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, du Conseil des Arts, de la Galerie nationale, de l'Office national du film et de Radio-Canada. La plupart de ces fonctionnaires ont fait partie de la mission pendant toute sa durée.

La mission a visité neuf pays: six en Amérique du Sud (l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Pérou et le Venezuela) un en Amérique du Nord (le Mexique); et deux en Amérique centrale (le Costa Rica et le Guatemala). La tournée a duré environ un mois.

Dans chacun des pays, les ministres ont été reçus par le Président et ils ont eu une série d'entretiens avec les ministres des gouvernements d'accueil. Dans la plupart des pays, nous nous sommes entretenus avec les membres dirigeants des corps législatifs et avec des représentants d'organisations régionales et internationales. Certains membres du groupe ont pris part à des réunions ou à des visites particulières, parfois dans des pays voisins qui ne faisaient pas partie de l'itinéraire arrêté. Dans toutes ces rencontres, une grande variété de sujets ont été très approfondis.

Dans le domaine politique, nous avons traité des questions qui intéressent l'hémisphère et des questions internationales actuelles. Dans le domaine du commerce et de l'économie, nous avons traité de commerce dans le contexte multilatéral, de commerce bilatéral, de finance et d'investissements. Partout nous avons constaté que le développement est un souci majeur des gouvernements. Dans le domaine culturel, auquel l'Amérique latine attache elle aussi une grande importance, nous avons examiné une grande variété de sujets, depuis la recherche scientifique jusqu'à la production cinématographique. J'aimerais souligner que nos entretiens ont porté sur des possibilités précises aussi bien que sur les principes et les méthodes d'ordre général.

[L'hon. M. Sharp.]

Bien que nous ayons traité surtout avec les gouvernements, nous avons prêté une attention particulière aux institutions privées qui, tant en Amérique latine qu'au Canada, ont un rôle important à jouer pour le développement de nos relations mutuelles. Nous avons eu des réunions, par exemple, avec les Chambres de commerce, les recteurs d'Université, les directeurs de musée et les principaux représentants du monde des arts. Nous avons rencontré des hommes d'affaires, des missionnaires religieux et laïques et d'autres bénévoles canadiens. Dans toutes ces réunions, nous avons été frappés grandement par l'importance du rôle que les individus et les groupes privés peuvent jouer pour la poursuite des buts que partagent les peuples du Canada et des pays latino-américains.

Dans chacun des pays que nous avons visités, nous avons été accueillis avec chaleur et hospitalité. L'atmosphère de nos pourparlers a toujours été cordiale, franche, et, en règle générale, sans formalité. L'étendue et, souvent, la profondeur de nos discussions a été remarquable; nous avons entamé un dialogue que nous avons l'intention de poursuivre.

Notre mission a reçu une grande publicité dans chacun des pays visités. La presse, la radio et la télévision en ont parlé considérablement. J'assure la Chambre que la présence de la mission a été ressentie en Amérique latine.

Il est un trait de la mission que j'aimerais mentionner. Celle-ci a très bien manifesté à l'étranger la réalité du Canada d'aujourd'hui. Presque tous les membres de la mission étaient bilingues en français et en anglais. De plus, bon nombre savaient parler l'espagnol ou le portugais.

La mission a recueilli une grande quantité de renseignements précieux et elle s'est formée des impressions et des opinions provisoires qui, manifestement, pourront aider beaucoup le gouvernement à terminer sa révision de nos relations avec l'Amérique latine. Les préparatifs considérables de la mission et la mission elle-même ont constitué la première phase de cette révision. On y a fait beaucoup de travail. On a cerné certains projets qui pourraient être réalisés dans le cadre des principes et des méthodes actuels; certains ont déjà été réalisés et d'autres seront suivis sans retard.

Par exemple, on a créé le Comité conjoint Mexique-Canada pour l'étude des questions

qui intéressent les deux pays dans les domaines politique, économique et commercial. Le Comité pourra aussi s'occuper d'autres questions, comme celles de la culture. Je désire maintenant déposer, en anglais et en français, la note sur cette question que j'ai signée et que j'ai remise au ministre des Affaires étrangères du Mexique quand la mission ministérielle s'est trouvée dans ce pays. Cette note, et la note que le ministre des Affaires étrangères a signée et m'a remise en réponse, constituent un accord créant le Comité.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il l'autorisation de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: J'ai le plaisir de vous annoncer que la mission a atteint les objectifs que le premier ministre avait établis pour elle avant son départ. C'est le désir du gouvernement de déterminer, dans les plus brefs délais, comment les possibilités présentes peuvent se traduire en actes dans le cadre de la vaste révision de notre politique étrangère. Les membres de la mission ministérielle vont maintenant réfléchir sur ce qu'ils ont trouvé et sur ce qu'ils ont vu et entendu et ils feront prochainement un rapport la-dessus au gouvernement.

Je voudrais établir clairement que le gouvernement a l'intention, avant de terminer la révision de sa politique à l'endroit de l'Amérique latine, de consulter les personnes et les groupes du Canada qui s'intéressent à cette région et, au Parlement, de soumettre cette révision à un examen critique en comité. Ce faisant, le gouvernement accueillera les instances et les observations de tous. J'aimerais ajouter que la mission ministérielle elle-même a donné un nouvel élan aux relations entre le Canada et les pays d'Amérique latine.

Je suis sûr de parler au nom de tous les membres de cette Chambre en réitérant aux gouvernements et aux peuples des pays que nous avons visités nos remerciements sincères et notre profonde reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont réservé à la mission ministérielle. Aux gouvernements et aux peuples des pays d'Amérique latine que la mission n'a pu visiter, j'aimerais dire que, en entreprenant ce voyage en Amérique latine, nous tendions aussi vers eux la main de l'amitié.

J'aimerais profiter de cette occasion pour dire combien j'apprécie, et, avec moi, tous les membres de la mission, les excellentes dispositions qui ont été prises par nos ambassades dans les capitales que nous avons visitées. Leur soin et leur diligence à notre égard sont vraiment dignes d'éloges.

Je demande à déposer une série de documents qui contiennent des renseignements sur la composition de la mission, l'itinéraire suivi et, en termes généraux, le programme de la visite pour chacun des pays en question. On y trouvera aussi un exemple des déclarations prononcées à l'ouverture des conférences de presse données par les ministres.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'un rapport préliminaire sur le travail de la mission est en voie de préparation et sera déposé dès qu'il sera disponible.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, nous souhaitons tous la bienvenue au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi qu'aux ministres et hauts fonctionnaires qui l'ont accompagné au cours de ce qui a évidemment été un voyage très ardu. J'espère que les ministres ont pu distinguer, derrière la façade brillante de certains pays, quelques-uns des graves problèmes découlant de l'explosion démographique et d'une pauvreté navrante. Nous avons tous hâte d'étudier les répercussions de ce voyage, en ce qui concerne les domaines d'un commerce élargi, de l'énergie, des échanges culturels, des affaires extérieures et autres. Nous espérons aussi que les détails concernant les effets réels de cette mission seront rendus publics bientôt dans le cadre de la revue de la politique canadienne en cours.

Nous aimerions être renseignés sur un accroissement éventuel des échanges commerciaux, sur les problèmes qui l'accompagneraient ou le ralentiraient, et sur l'utilité possible d'un établissement, par le Canada, de structures permanentes dans les pays d'Amérique latine en vue de faciliter le commerce. Nous partageons l'avis du gouvernement quant à l'utilité d'élargir les relations culturelles, mais encore une fois, nous devons attendre les répercussions de ces échanges.

Dans le domaine des relations extérieures et de l'aide à l'Amérique du Sud, voici les questions qui se présentent à l'esprit: quel rôle le Canada peut-il le mieux jouer? Quel rôle jouera-t-il en Amérique du Sud par rapport aux États-Unis? Le Canada a-t-il choisi certains pays de l'Amérique du Sud sur lesquels concentre son aide?

Il est une autre question: comment l'aide à l'Amérique du Sud s'intégrera-t-elle dans la politique d'aide globale du Canada? Nous avons appris avec plaisir qu'à la suite de la proposition du gouvernement dirigé par mon très honorable ami de Prince Albert une entente a été signée entre le Canada et le Mexique. Nous nous intéresserons aux membres de ce nouveau comité.

• (11.20 a.m.)

Le ministre n'a pas mentionné de façon précise l'Organisation des États Américains mais il est évident qu'elle devait être présente dans tous les esprits lors de la visite des Canadiens en Amérique du Sud. Permettez-moi d'exprimer ici une objection. J'espère que le gouvernement demeurera circonspect en songeant à toutes les conséquences qu'entraînerait notre participation. Tel que je le conçois, ces répercussions se situeraient dans le domaine de la défense, comme aussi dans celui de la politique. Si nous devenons membres de l'OEA nous ferons partie d'un système de défense hémisphérique avec tout ce que cela comporterait pour le Canada. Au fur et à mesure que la revision avance, il nous faudra savoir si les conditions politiques au Canada se prêteraient à ce qu'il devienne membre de cet organisme. Serions-nous disposés, comme le Mexique l'a fait d'aventure, à poursuivre une voie différente de celle de l'OEA et à souffrir les conséquences économiques de cette indépendance?

J'espère qu'on discutera ces questions librement et publiquement, que les platitudes au sujet du dialogue, d'études approfondies et ainsi de suite, prendront fin et qu'on dira au peuple exactement ce que signifierait l'adhésion du Canada à ce qui semble être, à certains d'entre nous, un organisme assez réactionnaire.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A l'instar du député de Fundy-Royal, j'estime que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a pas exposé tous les faits. Je suppose que nous devrons nous contenter de deux promesses. Premirement, la présentation d'un autre rapport sur cette mission et deuxièmement, à un moment donné, le renvoi de toute la question de nos relations avec l'Amérique latine au Parlement ou à un comité de la Chambre.

Franchement, ce que nous avons appris ce matin était très intéressant, mais ce n'était guère plus qu'un récit de voyage. Cela s'applique sûrement à la déclaration du ministre.

[M. Fairweather.]

Quant au document qu'il nous a demandé l'autorisation de déposer et dont des exemplaires ont été distribués à certains d'entre nous, je constate qu'il renferme une longue liste de tous les repas et réceptions auxquels les ministres ont été invités et vraiment il ne s'y trouve rien de plus que ce que nous a dit le ministre.

Toutefois, il a promis de présenter un autre rapport. J'espère qu'il aura plus de poids et que la question de nos relations avec les pays occidentaux sera déférée au Parlement ou à un comité et qu'elle sera débattue de façon appropriée avant toute décision définitive. Il est inutile que je retarde les travaux de la Chambre en proposant des solutions à ces problèmes, car comme le député de Fundy-Royal l'a déclaré, toute la question de nos relations commerciales avec les pays occidentaux est de la plus grande importance pour nous et nous estimons que dans le monde actuel avec ses problèmes de surpeuplement, ses problèmes économiques et socio-économiques sans parler des besoins d'assistance de par le monde le Canada peut jouer un rôle spécial en venant en aide à certains secteurs de l'hémisphère occidental.

Il faudrait sortir ces choses du vague, les préciser. Nous devrions savoir ce que nous faisons.

Nous savons, et je tiens à le dire, que derrière ce flot de paroles, ce récit de voyage, se dresse la question de l'Organisation des États américains, dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a soufflé mot ni dans sa déclaration officielle ni dans le volumineux document qu'il a déposé. C'est une autre chose que le Parlement devrait avoir l'occasion de discuter avant que nous nous retrouvions dans une situation qui pourrait nous créer des liens militaires, monétaires et commerciaux et nous entraîner davantage dans l'orbite de la principale puissance de l'Organisation des États américains.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le ministre a pris le temps, à l'appel des motions, de nous faire un intéressant récit de voyage. C'était fort agréable, bien sûr, mais des questions importantes exigent l'attention du Parlement.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) nous a présenté ce matin un rapport des plus intéressant sur ce qui semble avoir été un magnifique pique-nique en Amérique latine, pour lui et ses collègues, avec très peu de résultat.

Les journaux nous rapportent que l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui a aussi fait le voyage en Amérique latine, aurait déclaré que ce ne fut que:

... «un voyage exploratoire» dont le but n'était pas la signature d'accords commerciaux, d'ententes ou mêmes d'accords culturels.

En écoutant l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, un peu plus tôt, j'ai noté que la mission ministérielle avait porté beaucoup d'intérêt aux développements de l'industrie cinématographique de l'Amérique latine et aux activités connexes. Je ne sais pas si l'industrie cinématographique est aussi développée en Amérique latine qu'elle l'est à Hollywood, par exemple, mais, à tout événement, il me semble qu'un mois de pourparlers, de visites, de cocktails et de banquets, devrait nous permettre d'espérer que le Canada entreprendra, au moyen d'accords qu'on espère voir conclure par la suite, de répondre aux appels répétés qu'ont lancés des représentants de l'Amérique latine à certains pays autres que les États-Unis, parce que si l'on étudie l'histoire, on constate qu'au lieu d'aider au développement de l'Amérique latine, les États-Unis l'ont plutôt asservie.

Des appels ont été lancés au cours de la 56e conférence de l'Union interparlementaire à Lima et, tout récemment, lors d'un colloque à l'Université Laval de Québec, où le président Luis Alberto Sanchez a déclaré que l'Amérique latine devait viser à l'intégration. Il rappelait précisément que depuis longtemps, des pays ont été intéressés à susciter la désunion des États de l'Amérique latine et, les ayant battus non seulement de l'extérieur, mais de l'intérieur, ils ont pu les asservir et les exploiter. Au fait, dans une de ses conférences, le président Sanchez déclarait:

A cause de la misère, aggravée par le manque d'une quantité proportionnelle de biens de consommation, par son coût élevé en relation avec de bas salaires, par l'excessive croissance de la population ...

On la fixe à 3 p. 100 en Amérique Latine,

... l'abusive concentration de capitaux entre les mains de peu de gens et dans les zones capitalistes, la pression des exaspérés et des désespérés augmente, devient une proie facile de la propagande nationale et étrangère en faveur du communisme et du fascisme, qui sont tous les deux des doctrines internationales anti-américaines.

Monsieur l'Orateur, à la lumière d'une déclaration semblable, de la part d'un représentant d'un des États de l'Amérique Latine, je suis d'avis que les relations commerciales que le Canada veut ou doit établir avec ces pays de l'Amérique latine devraient favoriser leur développement.

Nous apportons une aide considérable aux pays sous-développés, et l'Amérique Latine est un continent sous-développé. Je pense que notre aide ne doit pas se résumer à une simple aide technique, mais qu'elle doit surtout tendre à faciliter les échanges commerciaux, en vue de favoriser le développement industriel de ces pays et l'amélioration du sort de leurs populations laborieuses.

Je souhaite, monsieur l'Orateur, que le voyage d'un mois de nos ministres et de leurs collaborateurs aura été autre chose qu'un voyage «exploratoire» et qu'il entraînera des résultats satisfaisants, tant pour les pays visités que pour le Canada lui-même.

• (11.30 a.m.)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES POSTES À LA TÉLÉVISION

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Mercredi, jour de notre dernière séance, j'ai interrogé le premier ministre sur les propos tenus par le ministre des Postes (M. Kierans) à une émission télévisée. Le ministre des Postes est alors intervenu pour contester l'exactitude de mes commentaires. Hier, j'ai examiné la transcription de l'émission.

Voici la chronologie des faits. Mardi, j'ai demandé au premier ministre si, d'après la ligne de conduite officielle, les ministres de la Couronne avaient l'autorisation d'exprimer leurs vues personnelles sur les politiques qui sont formulées. Dans sa réponse, qui figure à la page 3188 du hansard, le très honorable représentant a déclaré qu'un ministre devait éviter d'adopter une position irrévocable qui pourrait être contraire à celle que le gouvernement pourrait prendre plus tard.

Ce soir-là, j'ai eu le plaisir de voir l'interview du ministre des Postes à la télévision nationale. J'ai noté ce qu'il a dit. A la dernière séance, mercredi, j'ai posé au premier ministre la question suivante qui se trouve au hansard, à la page 3275:

Peut-il nous dire si le ministre des Postes, qui a déclaré hier soir à la télévision nationale que le Canada devrait se retirer de l'OTAN et du NORAD, vu que nous n'avons aucun rôle à jouer au sein de ces organismes, s'est conformé à la consigne que le premier ministre a donnée ...

Le ministre des Postes, que j'ai informé de mon intention de poser la question de privi-

lège, a dit ce que l'on trouve aux pages 3275 et 3276 du hansard:

Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas dit cela.

Comme le prouve ce que l'on tient pour la transcription officielle de l'interview, le fait est qu'au cours de l'interview, on a posé les questions suivantes au ministre des Postes et qu'il a répondu ceci:

Pape: Comme dans le passé, vous avez exprimé l'opinion que nous devrions nous retirer du NORAD comme de l'OTAN, j'aimerais vous poser des questions à ce propos.

Kierans: Il n'en a pas été question au cabinet—grâce au ciel ... (rires), ...

Pape: Je vais donc vous en parler. Êtes-vous toujours du même avis?

Kierans: Je n'ai pas changé d'avis. Je ne crois que nous ayons de rôle à jouer dans ces organismes.

Monsieur l'Orateur, j'ai jugé nécessaire de soulever la question aujourd'hui, car c'est là une habitude regrettable. Non seulement sur cette question, mais trop souvent, on a pris l'habitude de faire des déclarations en dehors de la Chambre, qui semblent ensuite devenir équivoques et contradictoires à la Chambre.

Les membres du gouvernement actuel, depuis le premier ministre jusqu'au dernier, semblent agir ainsi de propos délibéré ce qui aura inévitablement pour résultat, en fin de compte de rabaisser le prestige et de déprécier la valeur de la Chambre à tel point que son existence comme instrument efficace de la démocratie sera gravement menacée.

Naturellement, si le ministre des Postes affirme n'avoir pas dit ce que, d'après la transcription, il a effectivement déclaré, j'accepte sa parole mais ce n'est là qu'un autre exemple de la déplorable incertitude qui plane sur la question de l'OTAN et du NORAD et sur notre rôle en matière de sécurité collective.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, je voudrais me reporter à d'autres parties de l'interview. Vous voulez aussi peut-être que je dépose le texte en entier? Dans ce cas, je le ferai bien volontiers. M. Pape m'avait posé une autre question auparavant:

Passons à un autre domaine. Ces derniers jours, vous vous êtes fait beaucoup de publicité à cause de vos commentaires sur l'OTAN et sur les dépenses pour la défense et le reste. Dans quelle mesure êtes-vous convaincu de ces opinions? Lancez-vous en réalité des ballons d'essai?

Voici ma réponse:

Non. Vous avez mon ouvrage; vous savez tout ce que j'ai dit dans mon discours lors du congrès [M. Baldwin.] du leadership et le reste, et vous connaissez également mes convictions personnelles. Ma foi, quand on accède au cabinet, il faut les mettre de côté pour adhérer à la politique du cabinet, ce que je fais. Bref, pour vider la question je dirai que, si dans quelques mois, en avril ou en mai, le cabinet décidait que notre politique actuelle est la meilleure solution, en d'autres termes, que nous ne penchons ni à gauche ni à droite, je ne démissionnerai pas.

Je sais que cela déçoit l'opposition. (*Exclamations*).

Puis-je continué? J'ai écouté les propos du député qui a posé la question de privilège.

J'entends par là que je peux travailler de bien des façons pour le gouvernement canadien. Mais là n'est pas la question. Ce qui compte pour l'instant, c'est que le premier ministre a dit que nous songions à apporter des changements. Or, ces changements, qui va les examiner?

Seulement les 26 ou 29 membres du cabinet?

Une voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh.

M. Bell: Le député d'Hamilton.

L'hon. M. Kierans:

Dautres devraient-ils faire des suggestions? Devrions-nous tâter le pouls de l'opinion? Et comment se tâte-t-il?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Kierans: Et comment tâter le pouls de l'opposition?

M. l'Orateur: Le ministre n'a pas, j'espère, l'intention de lire toute l'interview; c'est du moins ce que j'avais cru. Il serait préférable qu'il s'en tienne au point soulevé par le député.

L'hon. M. Kierans: Permettez-moi de lire encore un court extrait.

Lorsqu'il s'agit de changer notre politique de défense ou lorsqu'on prévoit qu'il faudra la remettre en question, quels sont les partis qui s'offrent à nous? Renforcer l'OTAN en est un, rester au point où nous en sommes en est un autre, la refourbir un peu, augmenter les crédits de défense; ou alors au contraire, réduire les crédits affectés à la défense.

C'est précisément sur cela que portait la discussion. Plus tard, M. Pape, revenant sur le sujet, a déclaré ne pas être entièrement satisfait. «Je suis toujours du même avis» ai-je dit. J'ai mes opinions personnelles. Peut-être ai-je certaines idées sur l'infaillibilité du Pape, mais je n'accepterai pas exclusivement d'entrer dans un cabinet dont tous les membres croient que le Pape est infaillible.

Une voix: N'insultez pas le Pape.

L'hon. M. Kierans: Je crois...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre aurait-il l'obligeance d'en venir au fait.

L'hon. M. Kierans: Je voudrais qu'un débat ait lieu au cabinet, voilà tout ce que j'ai à dire. J'aimerais connaître un jour l'avis de l'opposition, même sur des questions de ce genre et il est difficile de la connaître—celle du pays veux-je dire. Si un débat n'est pas ouvert dans le pays à ce sujet, je suppose qu'alors nous passerons à autre chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. Heureusement, comme aucune motion n'a été présentée à la suite de la question de privilège du député, je n'ai pas à rendre de décision en la matière.

Il vaudrait mieux, je pense, que l'affaire en reste là.

• (11.40 a.m.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ADOPTION DU RAPPORT CONCERNANT LES REVISIONS DE TRAITEMENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, dans une veine moins litigieuse peut-être, j'aimerais proposer:

Que le rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement présenté à la Chambre le lundi 25 novembre, soit maintenant adopté.

(La motion est adoptée.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE À LA POLLUTION DES COURS D'EAU ET DES EAUX CÔTIÈRES

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Demande à présenter le bill n° C-135, modifiant le Code criminel (Pollution).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, malgré le grand nombre de lois que renferment nos statuts, il y en a bien peu concernant la pollution. C'est pourquoi je présente ce bill dont l'objet est de considérer comme un délit la pollution des cours d'eau interprovinciaux ou des mers entourant le Canada. Pour cette raison, j'espère que le présent bill sera adopté.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Français*]

LA LOI SUR LES IMPRESSIONS ET LA PAPETERIE PUBLIQUES

MESURE VISANT À MODIFIER LE NOM DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE

M. Gérald Laniel (Beauharnois) demande à présenter le bill C-136, intitulé: Loi modifiant la Loi sur les impressions et la papeterie publiques.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, ce bill a simplement pour but de substituer le titre d'«Imprimeur national du Canada» à celui d'«Imprimeur de la Reine», appellation qui, à mon avis, est archaïque et dépassée.

Je fais cette proposition sans arrière-pensée et avec tout le respect que j'éprouve pour Sa Majesté et pour ce qu'elle représente dans notre système politique canadien. Je verrais moins la nécessité d'un tel changement si l'Imprimeur de la Reine se limitait à publier des proclamations et des documents officiels du gouvernement, de la Chambre des communes et du Sénat, mais lorsqu'on étudie l'éventail des publications imprimées et distribuées par l'Imprimeur de la Reine, il est temps, à mon avis, d'effectuer ce changement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE VISANT À INTERDIRE LA RÉCLAME DE CIGARETTES

M. Antonio Yanakis (Berthier) demande à présenter le bill n° C-137, modifiant la loi sur la radiodiffusion (Interdiction de réclames de cigarettes).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Yanakis: Monsieur l'Orateur, le cancer du poumon atteint maintenant des proportions épidémiques au Canada. Le mal tue plus de personnes chaque jour que les accidents de la circulation ou toute autre maladie. Dès lors, nous devrions adopter une attitude ferme et courageuse et interdire entièrement toute réclame de cigarettes à la télévision et à la radio, à l'instar de la Grande-Bretagne, afin de protéger la santé publique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES CÉRÉALES

LES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE DANS LES FERMES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais j'aimerais d'abord lui dire à quel point je me réjouis de lui voir si bonne mine. Ma question se greffe sur certaines questions posées mercredi et demeurées sans réponse. Le ministre fera-t-il connaître à

la Chambre comment la Commission canadienne du blé, le gouvernement ou un ministère quelconque va vérifier si les fermes sont munies des installations suffisantes pour conditionner les 200 millions ou plus de boisseaux de grain gourd et humide qui ne peuvent l'être à celles des terminus.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je me demande si ma mine témoigne d'une santé robuste mais je vais tenter de répondre tout de même. On a dit que la situation actuelle était tragique. Ce n'est pas la première fois que nous affrontons le problème du grain humide. En 1927, nous avions 180 millions de boisseaux de grain humide, et 200 millions en 1951. Cette année, il y a 350 millions de boisseaux. Dès que l'autorité compétente, c'est-à-dire la Commission du transport des grains, s'est rendu compte de la situation, une réunion fut convoquée à Winnipeg pour le 26. J'ai lu, comme tout le monde sans doute, le communiqué pertinent. Le commissaire en chef, M. MacNamara, a alors exposé la situation dans tous ses détails, parce que lui-même et le comité des transports croyaient que les producteurs ne tiraient pas profit de tous les moyens de sécher leurs propres céréales, bref, qu'ils comptaient trop—comme c'est tout naturel et personne ne les en blâme—sur les installations existantes et un avertissement a été donné.

• (11.50 a.m.)

M. Woolliams: Répondez à la question.

L'hon. M. Pepin: La question est précise. Pour ma part, je me suis renseigné hier sur les droits de douane applicables aux séchoirs de céréales. J'ai constaté que tout séchoir devant être utilisé à la ferme peut s'importer en franchise en vertu du numéro tarifaire 40924-1, indépendamment du propriétaire. J'ai également appris que les séchoirs fixes utilisés à proximité des entrepôts ailleurs que dans les fermes sont généralement classifiés comme machines aux fins du tarif, en vertu du programme relatif aux machines sous le numéro tarifaire 42700-1 qui autorise une remise de 15 p. 100 du droit, sur la recommandation du ministre de l'Industrie et du Commerce lorsqu'il les juge non disponibles sur le marché intérieur. En l'occurrence, j'annonce à la Chambre que je rembourserai les droits de douane sur ces machines.

On a interrogé le ministre des Finances sur cette question. Ce matin j'ai reçu des télégrammes dont certains réclamaient une dépréciation accélérée sur les appareils de dessication des céréales. Sauf erreur, le ministre des Finances s'occupe de la chose et il a aussi je crois laissé entendre à la Chambre qu'il accorderait une dépréciation accélérée sur ces appareils. (*Applaudissements*)

Une voix: Voilà de la bonne politique ministérielle.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il a lancé une enquête quant à l'efficacité et à l'emplacement des séchoirs actuels pour voir s'ils sont satisfaisants. Deuxièmement, le gouvernement ou la Commission du blé ont-ils songé, à la suite de ces relevés, à une éventuelle abolition des postes tarifaires dont on a parlé?

L'hon. M. Pepin: Le très compétent ministre d'État auquel on a confié les questions relatives à l'industrie et au commerce, répondra à la question.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, les ministres provinciaux de l'agriculture ont évalué la situation concernant les appareils agricoles de dessication et le ministre de l'Agriculture est en contact permanent avec eux. Il les a reçus la semaine dernière et il compte s'entretenir avec des habitants des Prairies, dès son retour de Paris, pour approfondir ces questions, de concert avec les ministres provinciaux, pour que les cultivateurs soient parfaitement documentés sur ces appareils et qu'ils les utilisent de façon optimale.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'un ou l'autre des deux ministres s'il y a lieu d'espérer que les installations des terminus fonctionnent à plein temps, 24 heures par jour et sept jours par semaine.

L'hon. M. Pepin: J'ai un très long rapport là-dessus, mais je ne le lirai pas, monsieur l'Orateur, car vous m'arrêteriez sûrement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre voudra peut-être permettre au ministre de donner lecture du rapport.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pepin: J'en lirai la conclusion. On y dit que le séchage des grains aux terminus a commencé dès l'arrivée de grandes quantités de grain humide. Je reçois un rapport hebdomadaire sur la situation. On ajoute que selon les données que je n'ai pas fournies, c'est seulement depuis deux ou trois semaines que de grandes quantités de grain humide

sont livrées aux élévateurs régionaux. Il faut deux ou trois semaines pour que le grain livré aux élévateurs régionaux arrive aux terminus. Donc, c'est seulement depuis deux ou trois jours que les terminus ont pu décharger et entreposer assez de grain humide pour leur permettre de fonctionner 24 heures par jour.

A la réunion du comité du transport des grains, tenue à Winnipeg, les propriétaires d'installations terminus ont assuré les personnes présentes que les installations de séchage sont déjà, dans certains cas, utilisées au maximum...

Mr. Korchinski: Non pas à la tête des Lacs.

L'hon. M. Pepin: ...et là où ce n'est pas le cas, il en sera ainsi d'ici quelques jours, à mesure que les stocks de grain humide s'accumulent aux terminus. Les dirigeants syndicaux présents à la réunion de Winnipeg m'ont promis leur entière collaboration pour faire face à l'urgence.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, qui se rapporte à la situation du grain humide, mais j'aimerais la poser au leader du gouvernement à la Chambre. Comme la situation est grave, avant de décider des travaux de la semaine prochaine, le leader du gouvernement à la Chambre, discuterait-il avec ses homologues de la possibilité de reprendre les crédits du ministère de l'Agriculture ou de recourir à un autre moyen raisonnable qui nous fournirait une journée de débat sur l'ensemble de ce problème lundi ou au débat de la semaine prochaine?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Nous serions certes ravis de remettre les crédits à l'étude, malgré ce que les membres de l'opposition ont déjà demandé. Je me demande si je ne devrais pas faire mon annonce hebdomadaire sur les travaux de la Chambre; ensuite les leaders à la Chambre pourraient peut-être discuter plus longuement de l'occasion convenable pour l'étude de cette question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Auparavant, pourrais-je poser une question supplémentaire au ministre? N'est-il pas juste qu'une partie des crédits du ministère de l'Agriculture ont été adoptés mais qu'au moins le premier pourrait être remis à l'étude pour qu'on puisse discuter de cette affaire à la condition que la tenue prochaine d'un tel débat reçoive l'approbation générale, ce qui pour moi ne fait pas de doute?

L'hon. M. Macdonald: De toute manière, si l'opposition désire que ces crédits soient ramenés à la Chambre, je m'empresserai de présenter une motion à cette fin. Je crois que les leaders à la Chambre pourraient avoir une discussion utile à ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce quelles mesures d'urgence le gouvernement entend prendre pour remédier à la situation actuelle, car au rythme actuel de séchage du blé humide, il faudra vingt mois pour faire sécher tout ce blé et il aura le temps de pourrir d'ici là. Quelles mesures d'urgence le gouvernement entend-il prendre et a-t-on songé à assurer des paiements à l'acre aux agriculteurs des Prairies, aux prises avec une grave situation financière?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la plupart d'entre nous ne jouissent pas, comme le très honorable représentant, de la faculté de prévoir les événements.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux simplement parler du taux.

L'hon. M. Pepin: Par conséquent, nous nous attaquons aux problèmes au jour le jour. Il y a quelques semaines, il s'agissait d'assurer des paiements pour le grain non récolté. Maintenant la situation est tout autre. Les cultivateurs ont décidé de moissonner le grain, même humide; nous tâchons donc de résoudre ce problème-là. J'ai déjà dit ce que nous faisions à l'heure actuelle—nous songeons à une exemption tarifaire et à une dépréciation accélérée. Je me suis également montré disposé à supprimer les tarifs sur les importations, si l'on ne disposait pas au Canada des installations de séchage voulues. La Commission songe également à la possibilité d'utiliser des installations de séchage aux États-Unis. Nous mettons tout en œuvre à l'heure actuelle pour remédier à ce problème si ardu, mais nous ne pouvons nous y attaquer qu'au fur et à mesure de leur apparition, car nous n'avons pas, comme le très honorable représentant, le don de prophétie.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai une question supplémentaire. J'aimerais demander au ministre si l'une des raisons de la très petite quantité de blé humide expédié à la Tête-des-lacs, ce qui fut le cas, nous a-t-il dit, au cours des deux dernières semaines, a été la pénurie de wagons de marchandises. S'il en est ainsi—et il le semble bien puisque les fermiers ne peuvent vendre leur blé—quelles mesures songe-t-on à prendre pour rapatrier des

wagons canadiens des États-Unis? J'ai posé la question l'autre jour, mais le ministre d'État n'avait aucun renseignement à me fournir.

M. Horner: Et ne comprenait pas le problème.

L'hon. M. Pepin: Sauf tout le respect que je dois au très honorable député, c'est absolument faux. Le président de la Commission du blé a dit au cours de sa conférence de presse que, pour ce qui était des wagons couverts, il n'y avait pas de problème.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quoi donc alors? Pourquoi les cultivateurs ne peuvent-ils écouler leur blé?

L'hon. M. Pepin: Peut-être le très honorables député en connaît-il plus sur ces questions que le président de la Commission canadienne du blé?

M. Horner: Beaucoup plus que vous.

• (midi)

L'hon. M. Pepin: Le problème est que l'acheminement du grain humide vers les terminus doit tenir compte de la capacité optimum des installations de séchage. Les chemins de fer ont été priés d'adapter le nombre de leurs wagons couverts à la capacité des installations de séchage aux terminus. Tous les efforts sont maintenant tentés pour éviter qu'un trop grand nombre de wagons chargés de grain très humide attendent aux terminus, car ce grain gèlerait. Cela doit être pris en considération, n'est-ce pas?

M. Horner: Va-t-il geler à Vancouver?

L'hon. M. Pepin: Mon honorable ami pourrait au moins m'accorder que je sais faire la différence entre le climat de Vancouver et celui de la Tête-des-lacs. Comme je l'ai dit, comme ce grain gèlerait, il serait difficile de le décharger à la Tête-des-lacs, bien que les wagons couverts puissent être chauffés sur la côte ouest. C'est ce qu'essaie de faire le Comité des transports; il essaie de réglementer l'usage des wagons couverts. Le député a donc tort: le nombre des wagons couverts disponibles ne pose aucun problème, de l'avis des gens que je connais. S'ils sont mal renseignés, je n'y suis pour rien.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député reprendrait-il son siège? Je signalerais aux députés que plusieurs d'entre eux désirent demander des renseignements sur cette question importante. Peut-être devrions-nous essayer de donner au plus grand nombre possible l'occasion de poser des questions au ministre.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour entendre le gouvernement excuser son inaction.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-il vrai que les installations de séchage aux élévateurs terminus à la Tête-des-lacs ne fonctionnent pas encore 24 heures par jour, sept jours par semaine, et que la situation est la même à Vancouver? Deuxièmement, peut-il nous dire si on a songé à utiliser les séchoirs commerciaux des élévateurs ruraux, dont les annexes sont vides même si les élévateurs eux-mêmes sont remplis? De cette façon, le blé pourrait être séché et entreposé dans les annexes, ce qui réduirait un peu l'encombrement.

L'hon. M. Pepin: Quiconque lit le hansard se rendra compte que j'ai déjà répondu à ces deux questions. Pour ce qui est d'utiliser les séchoirs commerciaux, j'ai dit que nous permettrions aux sociétés de céréales d'acheter ces machines sans payer de douane, si la chose est possible, et que nous en permettrions l'amortissement accéléré. Cela les encouragerait alors à acheter de telles machines. Je crois savoir que cette industrie ne se servirait de ces séchoirs qu'une fois tous les vingt ans; on peut donc comprendre qu'une compagnie hésite à acheter du matériel exposé à se rouiller plutôt qu'à servir plus tard. Nous cherchons à en rendre l'achat aussi attrayant que possible pour des groupes et à en encourager l'utilisation sur une base commerciale.

M. Korchinski: Le ministère ou la Commission canadienne du blé consentiraient-ils à ce que, sans que les sociétés aient à les acheter, les séchoirs commerciaux soient transportés dans les élévateurs pour sécher le grain qui a déjà été acheté? Ensuite, le grain séché pourrait-il être transporté des élévateurs dans les annexes pour qu'il soit entreposé au sec. Cela serait-il possible?

L'hon. M. Pepin: Si la Commission canadienne du blé, comme c'est le cas, est disposée à faire sécher le grain aux États-Unis, elle devrait être prête aussi à étudier cette possibilité. Je vais m'en assurer.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Ora-

teur. Mercredi, j'ai informé le ministre des Transports que j'allais lui poser la question suivante:

Le ministre peut-il alors mettre la Chambre au courant et lui dire quel a été le résultat de ces entretiens avec les chemins de fer?

Il s'agissait de la pénurie de wagons couverts. Le ministre a répondu qu'il le ferait très bientôt. Il m'a assuré aujourd'hui qu'il aurait une déclaration à faire sur la situation des wagons couverts. Quelle réponse le ministre a-t-il reçue des chemins de fer et voudrait-il la faire connaître à la Chambre?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Exactement ce que dit mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur, savoir que le retard n'est pas dû à la pénurie de wagons à marchandises, mais bien aux installations de séchage du grain. La Commission a remis un plan de livraison aux chemins de fer et ceux-ci ont indiqué qu'ils seraient en mesure de le respecter. Autant que je sache, tel est bien le cas, mais si l'honorable représentant peut fournir un exemple de nature à contredire ces faits, je l'écoute. En tout cas, on m'a assuré, comme vient de le dire mon collègue, que les moyens de transport sont suffisants et que la seule raison du retard actuel est le manque de séchoirs.

M. Woolliams: Une question complémentaire. Je me demande si le ministre a contrôlé l'exactitude de ces fait car il entendra un autre son de cloche dans tous les coins du pays. Voudrait-il discuter cette question avec le président du syndicat du blé et le président des sociétés d'élévateurs situées sur le trajet du chemin de fer de façon à savoir une fois pour toutes si ces sociétés qui manutentionnent le grain des cultivateurs disposent des wagons à marchandises nécessaires. Ira-t-il jusque-là? Je pense que le ministre veut répondre, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est avec la Commission du blé, qui est en définitive responsable de la question, que nous devions négocier. Si on lui signale un moyen qui nous permette d'aider davantage, nous ne demanderions pas mieux.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Le 20 octobre, monsieur l'Orateur, j'ai prié le ministre de l'Agriculture de demander au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire une déclaration complète à la Chambre sur toute cette question des wagons couverts. Puis-je poser au ministre de l'Industrie et du Commerce la question suivante? Y a-t-il un ministère ou un organisme de l'État chargé exclusivement de négocier chaque année avec les chemins de fer l'affectation des wagons couverts destinés aux divers points de distribution et aux embranchements?

L'hon. M. Pepin: Sauf erreur, c'est le comité des transports qui s'en occupe. Ce comité, le député le sait, comprend des membres de la Commission des grains, de la Commission du blé, des représentants des chemins de fer et des vendeurs de céréales. A ma connaissance, les avis formulés auparavant par ce comité ont été appliqués par les chemins de fer.

M. Benjamin: Il n'en demeure pas moins que certains points d'expédition ont déjà reçu plus que leur juste quantité de wagons, tandis que d'autres n'en ont pas reçu depuis trois ou quatre semaines. Le ministre envisagerait-il de nommer un contrôleur des transports qui serait dûment autorisé à exiger que les chemins de fer affectent des wagons couverts selon les besoins de chaque point d'expédition?

L'hon. M. Pepin: C'est ainsi qu'on a procédé jusqu'à maintenant. Je me souviens d'un cas en particulier où on l'a fait, et je me renseignerai pour voir si pareille mesure s'impose dans les circonstances.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Lui ou son ministère songe-t-il à installer des séchoirs aux terminus de l'intérieur, ce qui faciliterait beaucoup le séchage cette année?

L'hon. M. Pepin: Il s'agirait d'installations supplémentaires, car il en existe déjà.

M. Horner: Oui, elles s'ajouteraient aux installations des terminus de l'intérieur. Celles-ci ne sont pas mises à pleine contribution, mais elles le seraient ainsi.

L'hon. M. Pepin: Comme je l'ai déjà dit, nous faisons en ce moment tout ce que nous pouvons, mais je vais certes prendre ce point en considération.

M. Horner: Arrêtez-vous de nouveau sur le problème.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre; elle porte sur deux aspects de cette situation qui n'ont pas été considérés, je pense. Il s'agit tout d'abord de la disponibilité de séchoirs

provenent des États-Unis que l'on ne peut absolument pas obtenir au Canada. Comme les cultivateurs n'ont pas d'argent pour acheter ce genre de machines qui peuvent coûter jusqu'à $10,000 ou $12,000, si l'on veut un séchoir d'une capacité de 2,000 boisseaux par jour, le gouvernement pourrait-il envisager de prendre quelque mesure à ce sujet?

L'hon. M. Pepin: Je ne pourrais parler de la disponibilité des machines. Je sais, toutefois, qu'elles coûtent cher, et c'est pourquoi nous essayons d'en rendre l'achat plus attrayant en abolissant le tarif de 15 p. 100 et en permettant l'amortissement accéléré.

M. Southam: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le volume de ces céréales atteint quelque 300 millions de boisseaux et elles pourriront dans les compartiments à moins qu'elles ne puissent être préservées. Nous devons nous lancer dans la production de cet outillage au Canada, puisqu'il n'est pas disponible ailleurs. La situation est urgente.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il explorerait toutes les possibilités, sous l'aspect financier, pour que ces séchoirs puissent être mis à la disposition des usagers? L'amortissement accéléré et la suspension des tarifs sont insuffisants.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Compton désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Henri Latulippe (Compton): Non, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je vais adresser ma question au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt, qui a déclaré que certains projets de coordination étaient à l'étude. Comme le ministre de l'Agriculture est à l'étranger, le gouvernement va-t-il s'efforcer dans toute la mesure du possible d'établir une politique d'ensemble pour régler la crise actuelle?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que le gouvernement compte faire. Grâce aux consultations que nous avons eues avec les ministres provinciaux de l'Agriculture, nous savons le nombre de séchoirs dont disposent les fermes. De fait, comme l'a dit M. MacNamara à Winnipeg mardi, si ce matériel fonctionne à plein rendement, il pourra faire beaucoup pour remédier à la situation. Nous devrons veiller évidemment à son utilisation maximale et aux endroits indiqués dans le courant de l'hiver. Nous nous y appliquerons.

M. Gleave: Une question supplémentaire. Quelles mesures tangibles le gouvernement a-t-il prises jusqu'ici pour s'assurer que les séchoirs seront au bon endroit, au moment voulu.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons jugé opportun de recueillir au préalable les renseignements requis, avant de prendre des mesures précises pour régler le problème, parce que nous devons savoir en quoi il consiste.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a promis de favoriser l'achat de séchoirs agricoles en supprimant les droits de douane. Étant donné que le modèle le plus petit et le plus économique de séchoir à débit continu, le seul qui convienne vraiment, coûte au moins $8,000, et étant donné aussi que le fermier qui cultive 1,000 acres de terre ne peut compter vendre qu'à peu près 6,000 boisseaux de blé par an—et j'ajouterai que le blé gourd et humide se vend...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie l'honorable député de poser sa question.

M. Downey: Comment le ministre veut-il que les fermiers s'achètent de tels séchoirs dans ces conditions là? Le gouvernement envisage-t-il de verser maintenant des paiements à l'acre?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu tout au moins en partie à cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La seconde partie de la question a déjà été posée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais est restée sans réponse.

M. l'Orateur: Je crois que le député de Selkirk veut poser une question supplémentaire.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il est extrêmement difficile d'obtenir des séchoirs, je voudrais demander si le gouvernement songe à adopter une politique en vertu de laquelle il aiderait l'industrie céréalière à se les procurer.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si ce que nous faisons ne suffit pas, nous songerons sûrement à cette solution là.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence et étant donné l'urgence de la question, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être la tenir pour préavis.

Le ministère usera-t-il de ses bons offices et aura-t-il recours à ses services pour soigner l'équipe de football des Stampeders de Calgary dont la santé pose un grave problème?

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Étant donné que Radio-Canada a contribué récemment à nous faire connaître de beaux garçons qui attendent les avantages du bill omnibus, la Société songerait-elle à présenter d'autres émissions de ce genre, afin de donner l'occasion à des chômeurs, à des pères de famille, de nous faire connaître leur point de vue sur leurs problèmes financiers?

LA TÉLÉDIFFUSION

QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'amender la Constitution de façon à permettre aux provinces d'exploiter leur propre réseau de télévision, pour fins éducatives, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la division des pouvoirs, y compris évidemment celle qui touche à la radio-télédiffusion, est à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Nous entendrons alors ce que les provinces ont à dire à ce sujet.

[*Traduction*]

LES SPORTS

LE RAPPORT SUR LA DÉCENTRALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Est-il enfin en mesure de nous dire où en sont les études sur l'administration des ports, auxquelles il a consacré ses deux derniers week-ends.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voilà un excellent sujet d'étude pour le comité; cela détournerait leur attention d'autres problèmes. Quoi qu'il en soit, mon embarras est dû au fait que je ne sais pas si le comité devrait rendre visite aux provinces Maritimes avant de commencer son étude du rapport, ou s'il devrait d'abord étudier le rapport. J'accepterais avec reconnaissance tout conseil de la part de l'honorable représentant.

M. Bell: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander à brûle-pourpoint au ministre s'il a fini la lecture du rapport et ce qu'il en pense? Il a monté en épingle le fait que cette étude a été terminée très rapidement; je trouve que nous avons le droit d'être mis au courant.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE CONGÉ DE NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'hésite presque à prendre la parole, vu l'importance de toutes les questions posées jusqu'ici sur un sujet qui touche bon nombre des députés. Ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Comme certains députés vivent à plus de 3,000 milles de chez eux et de leur circonscription, et que des problèmes de transport surgissent toujours pendant la période des fêtes, le ministre peut-il nous donner une idée de la date possible du congé de Noël et de la reprise de janvier? Ce renseignement rendra grand service à bon nombre des députés.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je conçois le problème. Si nous pouvions disposer des travaux prévus pour la session en cours pour le 20 décembre, la Chambre pourrait peut-être s'ajourner la même date. Cela dépendra, bien entendu, du progrès des travaux de la Chambre et peut-être le député peut-il exercer une certaine influence à cet égard.

M. Winch: Et la reprise serait quand?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je devrai faire une autre déclaration à ce sujet.

[*Plus tard*]

M. Winch: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire, car le sujet est important à mon avis. A-t-on déclaré que si les travaux progressent de façon satisfaisante de l'avis du gouvernement, la Chambre s'ajournera le 20, sinon—Noël tombant un mercredi—le ministre veut-il dire que nous siégerions ici les lundi et mardi avant Noël?

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'EXPÉDITION DE CHÈQUES AVANT NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Pourrait-il aviser avec son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à la possibilité d'expédier avant Noël plutôt qu'après les chèques de sécurité de la vieillesse pour décembre? Sinon, un très grand nombre de nos vieillards auront un Noël assez triste?

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le premier ministre allait me répondre.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je n'avais réellement pas cette intention, monsieur l'Orateur. Le ministre lui-même sera ici lundi, mardi et mercredi. Le député pourrait peut-être alors lui poser sa question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LE RÉFÉRENDUM SUR LE STATUT DU SECTEUR ORIENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada se joindra-t-il aux autres pays du Commonwealth qui ont instamment demandé au Nigéria d'accepter un référendum contrôlé par les Nations Unies ou par l'Organisation de l'Unité africaine, pour formuler le statut futur de l'ancienne partie orientale du Nigéria?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cet appel des pays du Commonwealth. Je doute que beaucoup d'entre eux l'aient approuvé.

[M. Winch.]

LES COMMUNICATIONS

LE RAPPORT DE L'ÉTUDE DU SATELLITE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je désire adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce en guise de question supplémentaire à celle que j'ai posée mercredi dernier au ministre des Postes. Se pourrait-il qu'un fonctionnaire du ministère de l'Industrie ou de celui du Commerce ait donné à la société RCA Victor ou à la Northern Electric l'autorisation de faire un rapport sur le satellite canadien à la suite de l'étude qui en a été faite?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a été pressenti par la Northern Electric qui songeait à une série de communiqués. La question a été discutée à fond par les fonctionnaires compétents du ministère de l'Industrie, ainsi que par le groupe d'étude relevant du ministre des Postes. Cependant, l'une ou l'autre firme ont reçu des instructions touchant les prix, les détails, les spécifications et le reste. Pour autant que j'aie pu m'en assurer—car je n'ai pas eu le temps de m'en informer ces derniers jours—les deux sociétés ont respecté les instructions du gouvernement au sujet des renseignements confidentiels. Il ne semble pas qu'elles aient trahi la confiance du gouvernement. Je tiens à préciser que le gouvernement avait reçu ces rapports avant la conférence de presse et qu'il aurait été plus sage ... (*Exclamations*) ... de se rappeler que les ministres ne sont pas toujours libres sur-le-champ. Il aurait été plus sage et plus aimable de la part des sociétés de laisser s'écouler quelque temps entre l'expédition du rapport au gouvernement et au ministre, et la conférence de presse.

M. Hales: Je pose la question de privilège. Il reste que le ministre des Postes n'a pas bien renseigné la Chambre mercredi dernier. Il l'a même induite en erreur par la réponse qu'il a donnée le mercredi 27 novembre à une question comme celle qui vient d'être posée:

Aucun fonctionnaire du bureau du ministre de l'Industrie et du Commerce, du bureau du président du Conseil du Trésor, ou du bureau du ministre des Postes n'a accordé une telle autorisation.

L'hon. M. Kierans: Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur, j'ai signalé mercredi qu'aucun fonctionnaire du bureau de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, n'avait donné une autorisation de ce genre. Le député a parlé d'un fonctionnaire de l'État. Aucun fonctionnaire du bureau du ministre ou de mon propre bureau n'était au courant.

L'hon. M. Pepin: Des fonctionnaires de mon ministère l'ont reçu, mais ni le ministre des Postes ni moi-même n'étions au courant—je n'en savais évidemment rien, car j'étais absent d'Ottawa—ou n'en avions pris connaissance.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège, on semble faire une distinction très subtile entre les mots «dans le bureau du ministre» et «aucun fonctionnaire». J'accepte cette explication.

L'hon. M. Kierans: Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au député que je lui ai répondu:

Non, ils ont peut-être communiqué avec d'autres fonctionnaires; voilà la distinction que je voulais faire.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Puisqu'il paraît que la rampe de lancement de fusées de Churchill (Manitoba) convient au lancement d'un satellite de communications, le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'on envisagera sérieusement de lancer le premier satellite canadien de communications à partir de notre rampe?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député fait des instances. S'il veut se renseigner, toute importante que soit sa question, elle n'est pas si urgente qu'elle ne puisse être inscrite au *Feuilleton*.

L'HABITATION

OSHAWA (ONT.)—LE TERRAIN DISPONIBLE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné la grave crise du logement au Canada et la récente déclaration du ministère de la Défense nationale selon laquelle 275 acres de terrain seront disponibles au début du printemps dans la région d'Oshawa, le ministre envisage-t-il de consacrer ces terrains à la construction de logements?

M. l'Orateur: J'estime que cette question devrait figurer au *Feuilleton*.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Wellington a la parole.

TORONTO—L'ÉTAT DU PROJET MALVERN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Transports, qui s'occupe du logement. Quels progrès a-t-on accomplis quant à la construction de maisons dans le lotissement Malvern afin d'atténuer la crise du logement à Toronto?

M. l'Orateur: Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*, ou, si le député le désire, il pourrait la soulever au moment de l'ajournement.

M. Gilbert: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisagerait-il de confier la direction du projet à M. Givens, ancien maire de Toronto et actuellement député d'York-Ouest? Sinon, la politique du logement pourrait devenir une charade.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé nous donnerait-il les travaux de la semaine prochaine?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Par suite des consultations d'hier et sans tenir compte des questions de ce matin, on a proposé que la Chambre se forme en comité des subsides lundi pour examiner les prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie. C'est le dernier des ministères dont le budget des dépenses, à la demande des vis-à-vis, doit être étudié par la Chambre. Mardi, nous nous proposons de saisir la Chambre du n° 35 au *Feuilleton*, la deuxième lecture du bill C-131 modifiant le Tarif des douanes. Nous espérons que les choses iront bon train afin que mercredi l'on puisse passer à la troisième lecture du bill et ensuite aborder les prévisions budgétaires. Nous nous proposons de consacrer la journée de jeudi aux prévisions budgétaires. Vendredi, si le rapport du comité est disponible, nous espérons entamer le débat sur le rapport du comité permanent de la procédure.

Au sujet des prévisions budgétaires, je serais heureux de discuter avec les vis-à-vis de celles qu'ils voudraient examiner. Hier, le comité permanent de l'agriculture aurait

décidé de réserver le premier crédit du ministère de l'Agriculture; il en est toujours saisi. J'hésite à retirer cette question du comité, à moins que tous y consentent. Sous cette réserve, je suis disposé à vous dire quels crédits nous étudierons la semaine prochaine.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Le ministre pourrait-il prendre des dispositions pour saisir de nouveau le comité des subsides de la partie pertinente des crédits du ministère des Transports, afin que la Chambre et le gouvernement puissent mettre en délibération les recommandations du comité et afin que la décision du National-Canadien de ne pas abandonner certains services-voyageurs soit transmise au National-Canadien?

L'hon. M. Macdonald: Je signale au député que les crédits du ministère des Transports sont toujours devant le comité des subsides. C'est l'opposition qui en a décidé ainsi.

M. Baldwin: De quoi traitait alors le comité quand il a adopté cette résolution?

AIR CANADA

LE RAPPORT SUR LE DIFFÉREND ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Je vois qu'il est absent, mais il aurait été là si nous avions siégé hier, et il sera là lundi prochain. Si on ne peut me répondre immédiatement, il pourra peut-être tenir la question pour préavis. Le gouvernement a-t-il reçu le rapport du conseil d'arbitrage sur le différend entre Air Canada et l'association des employés des lignes aériennes? Le conseil a-t-il aplani le différend entre les deux parties?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre sera ici lundi, à ce que je vois. Il pourra peut-être alors traiter de ce sujet.

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ON DEMANDE SI LES COURS DE RECYCLAGE SONT LIMITÉS À UN CERTAIN NOMBRE DE PERSONNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais comme il est absent, son secrétaire parlementaire pourra peut-être nous donner la réponse.

Le nombre de personnes qui peuvent bénéficier des cours de recyclage est-il limité, de quelque manière que ce soit, à un certain nombre dans une région donnée ou si tous ceux qui se qualifient doivent être acceptés?

M. l'Orateur: Cette question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton.*

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La question supplémentaire devrait aussi être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES POSTES

LE PAIEMENT DES AUGMENTATIONS AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Compte tenu des récents relèvements de salaires accordés aux maîtres de poste et à leurs adjoints et dont quelques-uns seront rétroactifs au 1er octobre 1966, le ministre s'assurera-t-il que les augmentations seront versées aux intéressés d'ici la fin de l'année, afin qu'elles ne soient pas assujetties à l'impôt de progrès social l'an prochain?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Pour répondre rapidement à la question, monsieur l'Orateur, je signale que les chèques de bon nombre d'employés, ceux par exemple des entrepreneurs de la poste rurale, sont encore en circulation. Nous comptons régler tout cela d'ici au 15 décembre.

L'ANNUAIRE DU CANADA

LA PARTIE TRAITANT DE LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants à peine, j'ai adressé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce et je regrette de l'importuner une fois de plus, mais puisqu'il ne reviendra ici que mercredi prochain, puis-je lui demander s'il sait que durant son absence, on a modifié la partie de l'Annuaire du Canada qui a trait à la dissolution du Parlement, et, s'il ne l'ignore pas, pourquoi l'a-t-on modifié?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je m'efforce de tout contrôler, monsieur l'Orateur, mais cela m'a échappé.

M. Bell: Puis-je demander au premier ministre si lui ou ses fonctionnaires sont au courant de ce changement?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Étant donné que le changement est une chose faite, peut-être conviendrait-il de consigner la question au *Feuilleton*.

M. Bell: C'est très sérieux.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat informant cette Chambre que le Sénat a adopté les bills suivants:

Bill nº C-124, loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1968 jusqu'au 30 juin 1969, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettront la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada, sans amendement.

Bill nº C-103, loi concernant la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée—Atlantic Peat Moss Co. Ltd., sans amendement.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Ottawa le 29 novembre 1968

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable J. R. Cartwright, C.P., M.C., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 29 novembre, à 12.45 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-chef du Cabinet du Gouverneur général,
Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité de subsides, sous la présidence de M. Béchard.

FINANCES

1. Administration centrale, y compris l'exécution des lois sur les prêts garantis et l'administration du bureau de l'inspecteur général des banques, ainsi que les paiements aux provinces selon le détail des affectations, $3,970,500.

M. le vice-président: Le crédit nº 1 figure à la page 138 du Livre bleu et le détail des affectations à la page 142. Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, le travail du ministre et de son ministère comporte de si nombreux aspects que je vais être obligé de choisir très rigoureusement les sujets à traiter. Je ne veux pas trop empiéter sur le temps du comité, mais j'estime nécessaire de soulever certaines questions concernant, en particulier, les attitudes et le jugement du ministre. Le ministre me pardonnera, du moins je l'espère, ma trop grande franchise, car je vois avec beaucoup d'inquiétude certaines tendances qui ne sont que trop apparentes.

J'ai déjà eu l'occasion de commenter aussi franchement que je le pouvais l'écart de crédibilité qui découle de l'assurance que le ministre, à un autre titre, a donnée à la Chambre et au pays au sujet des dépenses de l'année courante. J'ai condamné l'assurance qu'on a donnée aux détenteurs d'obligations par l'intermédiaire de la Commission du change et des valeurs des États-Unis. J'ai qualifié cette conduite d'inexcusable et je l'ai flétrie dans les termes les plus énergiques, une fois que le ministre n'était pas à la Chambre—et il a semblé croire que j'avais alors profité de son absence. J'ai répété mon accusation en sa présence. Que je sache, il n'a jamais cru nécessaire d'expliquer à la Chambre ou au comité les raisons de sa conduite ou les raisons de ce qui s'est passé.

Je le répète, le ministre et d'autres membres du gouvernement ont induit la Chambre en erreur. Le gouvernement croit peut-être qu'ayant la majorité, il n'est pas tenu de répondre—qu'il n'a pas à rendre de comptes à la Chambre ou à la population canadienne. Je n'emploie pas facilement des mots comme «arrogance», mais, à mon avis, le ministre se doit d'expliquer au comité pourquoi le gouvernement n'a pas tenu ses promesses, ou pourquoi il a induit la Chambre des communes et le public en erreur, car on ne sautait s'expirmer autrement. La population du Canada n'a pas accordé au gouvernement actuel une majorité parlementaire pour lui permettre de faire fi des accusations ou de ne pas expliquer à la population les raisons de sa conduite. C'est inadmissible.

Je tiens à consacrer quelques instants aux résolutions budgétaires, non pas pour en discuter le mérite. Nous aurons l'occasion, je crois, de discuter l'inique impôt de progrès social de 2 p. 100 en même temps que les autres mesures présentées par le gouvernement. Aujourd'hui, je voudrais commenter une seule catégorie des mesures budgétaires.

Je le répète, nous aurons plus tard l'occasion d'en discuter le mérite. Je désire traiter un problème particulier sur lequel le ministre des Finances a attiré l'attention des Canadiens par sa façon de procéder. Voici, à mon avis, un autre cas où l'attitude du ministre et du gouvernement frise l'insensibilité et l'indifférence, voire l'injustice. Je songe aux modifications fiscales proposées pour les successions et les dons.

Jusqu'ici, l'impôt sur les successions frappait surtout, un groupe assez restreint de gens à l'aise. Maintenant, avec les réductions et les exemptions proposées, il touchera réellement des centaines de milliers de Canadiens, c'est-à-dire une fraction importante de notre population. Cet état de choses découle non seulement de la baisse des exemptions, mais encore de l'inflation qui continue de sévir. Le ministre a déclaré vouloir faciliter les transferts entre maris et femmes en les exemptant de l'impôt sur les transferts, les dons ou les successions. Ce faisant, il rendra infiniment plus difficile, pour un fils ou pour une fille, d'aider ses parents ou sa famille à conserver la ferme ou l'entreprise familiale. Il n'y a aucun doute là-dessus.

• (12.40 p.m.)

A cause des nouveaux taux, il deviendra presque impossible pour une famille de garder des intérêts prédominants dans une entreprise familiale considérable ou importante. Il va sans dire que cela conduira à d'autres mainmises des États-Unis, ou quelque chose de ce genre, mais nous aurons l'occasion d'en parler lorsque nous serons saisis de la mesure. Mais il y a des milliers de Canadiens économes qui ont consacré leur vie à se constituer une ferme. Dans le passé, ils pouvaient arranger la cession graduelle de leurs fermes grâce à une association père-fils, ou quelque chose du genre; or ce que le ministre des Finances propose rendra de telles cessions très difficiles sinon impossibles.

On parle beaucoup de la conservation des fermes familiales. Il est aussi beaucoup question de la nécessité de maintenir l'efficacité des exploitations familiales, pour qu'elles soient compétitives; or, à cause de la décision du ministre, il sera bien plus difficile pour une exploitation familiale de maintenir sa situation financière et de continuer d'être rentable. Cette mesure donne un dur coup à l'exploitation agricole familiale et à quiconque a édifié un petit commerce dans l'intention de le garder intact dans sa famille.

[L'hon. M. Stanfield.]

Si je donne ces détails aujourd'hui, c'est uniquement pour faire ressortir l'importance du sujet dont je vais traiter. Je l'ai fait pour étayer mes propos, qui regardent non seulement quelques personnes riches au Canada, mais en réalité des centaines de milliers de Canadiens. Nous aurons tout le temps d'étudier la mesure en détail, mais ce que je veux signaler aujourd'hui c'est que le projet de loi annoncé par le ministre le 12 octobre, jour de son exposé budgétaire—je ne veux pas me tromper de date, mais je pense que c'est vers le 12 octobre—n'a pas encore été présenté et rien n'indique qu'il le sera. Autant que nous sachions, la mesure ne sera pas rendue publique avant l'année prochaine. Voici où je veux en venir, et je ne saurais trop insister là-dessus: la mesure qui doit entrer en vigueur le 12 octobre n'aura été considérée par personne, en octobre, en novembre, en décembre et j'ignore ce qui arrivera en janvier prochain.

Voici une mesure qui dérange les projets, les désirs et les intentions de centaines de milliers de Canadiens et pourtant, pour une raison quelconque, le ministre des Finances a semblé croire qu'il pouvait à son aise annoncer ces changements le 12 octobre et laisser des centaines de milliers de Canadiens dans l'incertitude pendant des mois et des mois.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Stanfield: Le ministre dit qu'il désire vivement faciliter les transmissions de biens entre conjoints. Je ne peux m'empêcher de relever les commentaires qu'ont faits les experts sur la résolution budgétaire, sur son manque de clarté à bien des égards, sur la confusion qu'elle a fait naître, et le fait que personne ne saura vraiment ce qui en est avant que la mesure soit présentée et devienne loi.

Entre-temps, tout le monde est dans l'incertitude. Je ne sais pas ce qui va arriver, quelle est la situation dans les cas malheureux de décès qui sont survenus, ou qui surviendront, entre l'annonce du ministre et l'entrée en vigueur de la loi, et j'ignore de quelle façon on peut se protéger contre cette mesure en attendant. Les avocats et d'autres personnes ont bien précisé qu'ils trouvaient extrêmement difficile de donner des conseils. Ils disent notamment qu'un très grand nombre de Canadiens devront changer leur testament ou être pénalisés. Certes, monsieur le président, ce n'est pas satisfaisant.

Nous ignorons bien sûr les détails de la nouvelle loi. Le ministre a annoncé qu'elle serait rétroactive au 12 octobre. Le sens précis de la résolution suscite bien des doutes. Soit dit en passant, d'après certains, il faudra des années avant que la jurisprudence élucide vraiment certaines conceptions du ministre mais bien des doutes que nous éprouvons actuellement seront probablement dissipés lorsque la mesure sera présentée et adoptée; mais peut-être suis-je optimiste à cet égard.

Je le répète, nous n'avons aucun indice de la mesure, aucune preuve qu'elle sera présentée avant l'année prochaine. Pourtant elle aura de profondes répercussions sur des centaines de milliers de Canadiens. Il semble qu'au moins quatre mois aient été inutilement...

M. le vice-président: A l'ordre. Il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question, et de demander à siéger plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (12.50 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1968 jusqu'au 30 juin 1969, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettront la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada.

Loi concernant la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée—Atlantic Peat Moss Co. Ltd.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Béchard.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est levée à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 h. 30.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, avant le dîner, j'étais en train d'expliquer au comité la confusion et l'injustice imputables au ministre des Finances par suite de la manière imprécise dont il a exposé les changements apportés à l'impôt sur les dons et sur les biens transmis par décès. J'aimerais, en ce tranquille vendredi après-midi, poursuivre le sujet afin de donner au ministre des Finances l'occasion d'entendre un autre son de cloche au sujet d'un ou deux autres points. J'ai dit ce matin que l'exposé budgétaire avait été prononcé le 12 octobre. Je pense qu'il l'a été le 22; je tiens en effet à être aussi précis que possible.

Il semble que nous devions rester encore trois ou quatre mois dans l'incertitude au sujet de ces impôts, à cause du contenu de la loi en cause. Pour ce qui est des répercussions à long terme, il se peut que nous restions plusieurs années dans l'incertitude, du moins en ce qui concerne son inteprétation juridique. Je m'abstiens pour le moment de récriminer contre l'incertitude en matière juridique, mais je m'élève plutôt contre la procédure suivie par le ministre, qui a semé la confusion dans l'esprit non pas de milliers, mais de centaines de milliers de Canadiens. C'est inexcusable.

J'espère que le ministre n'essaiera pas de justifier ces périodes de confusion en disant combien il est difficile de soumettre des mesures à la Chambre. Je ne pense pas qu'il y ait urgence à cet égard. Le ministre a déclaré qu'en ce qui concerne les recettes et les dépenses, les choses s'équilibreront fort bien, du moins pour ce qui est de cet aspect de son exposé budgétaire. Je me réfère, bien entendu, aux changements apportés aux impôts sur les successions.

De toute évidence, le ministre a choisi son moment pour annoncer ces changements à la loi. Ils ne devraient pas être jugés en fonction des recettes, mais plutôt en fonction de leur effet sur le peuple canadien. Peut-être le ministre a-t-il introduit ces changements en ce moment pour détourner l'attention de l'importance du déficit budgétaire et d'une augmentation générale des impôts. Certes, il a créé non seulement beaucoup plus mais énormément de confusion.

Je me demande comment sont administrées les successions des personnes qui sont mortes depuis l'exposé budgétaire du ministre. Quel effet cette incertitude a-t-elle sur les polices d'assurance payables aux veuves et aux enfants? Je suis certain que cet effet ne peut être très heureux en ce moment. Ayant annoncé ces changements, le ministre aurait dû immédiatement les mettre à exécution, afin de dissiper cette confusion et de venir en aide à ces veuves aussi rapidement que possible. Si le ministre avait l'intention d'attendre plusieurs mois, pourquoi a-t-il introduit cet élément de rétroactivité?

Les dons qui pouvaient être exemptés d'impôt, en vertu de la loi telle qu'elle existait avant le 22 octobre, n'étaient pas considérables. Il ne pouvait arriver grand mal aux citoyens qui pouvaient se prévaloir des anciennes lois, en ce qui concerne les exemptions. Les Canadiens qui auraient pu choisir de faire des dons importants afin de bénéficier des anciens taux pourraient peut-être le faire durant cet intervalle. Cette situation aurait pu être couverte en rendant rétroactifs les nouveaux taux, en ce qui concerne les impôts sur les dons.

Comme je l'ai fait remarquer ce matin, je ne pense pas que le ministre ou le gouvernement aient tout à fait prévu l'effet qu'auraient ces propositions sur des institutions telles que la ferme de famille. Ces effets mis à part, je ne pense pas qu'il soit possible de justifier cette rétroactivité en ce qui concerne les dispositions testamentaires. Certes, même sous le gouvernement actuel, personne ne va s'empresser de mourir simplement pour pouvoir bénéficier de certains taux d'imposition qui seront en vigueur pendant une période limitée.

• (2.40 p.m.)

A mon sens, la meilleure marche à suivre quant à une mesure conçue en vue de réformer la fiscalité—et le ministre l'a présentée à titre de mesure de réforme provisoire—serait de soumettre un avant-projet de loi aux fins d'étude et de mise au point, car l'examen de ces mesures, qui doivent s'intégrer à l'ensemble du régime fiscal pour qu'on puisse juger de leur utilité, fait voir que la chose est très complexe, et même le ministre et son personnel ne peuvent toujours s'en rendre compte au premier abord. Il faudrait trouver une formule permettant de connaître l'avis des intéressés, ainsi que les commentaires de gens qui ne sont pas dans la fonction publique mais dont la vie quotidienne est influencée par ces lois.

[L'hon. M. Stanfield.]

Je prétends qu'il s'agit ici d'une réforme improvisée. Les prévisions budgétaires improvisées de l'hiver dernier ne correspondaient pas du tout à la réalité, bien qu'on nous ait donné des assurances formelles quant à leur validité. Maintenant on présente une réforme improvisée qui donnera lieu à une confusion indescriptible pendant des mois et peut-être à des épreuves irréparables pour ceux qui en seront victimes entre-temps.

Le ministre a présenté cette mesure comme favorable à l'épouse. Elle le sera peut-être, en effet, lorsque la confusion se sera dissipée mais ceux à qui elle sera à coup sûr favorable, ce sont les avocats car, à la suite de cette mesure, des milliers, sinon des centaines de milliers de Canadiens feront et même referont leur testament.

Le ministre s'est engagé sur cette voie et a semé la confusion. Qu'il me permette de lui dire que la meilleure chose à faire pour minimiser les difficultés existantes et aider les Canadiens à sortir du gâchis qu'il a causé est de présenter immédiatement les avant-projets des bills—car il en faut plus d'un—et de soumettre à la Chambre et au pays une législation détaillée. J'espère que le ministre a fait préparer ces mesures. J'estime que lundi au plus tard, il doit présenter aux députés et aux Canadiens l'avant-projet de la loi, afin qu'une partie au moins de la confusion résultant des termes succincts des résolutions budgétaires soit dissipée et que l'on puisse entamer l'étude et l'analyse des mesures législatives.

La fin de semaine est proche, j'attendrai donc lundi. Mais j'espère bien que, ce jour-là, le ministre ne manquera pas de faire circuler parmi les députés l'avant-projet de loi sur ces propositions. La mesure doit être prête puisqu'il y a un mois, soit le 22 octobre, que le ministre a annoncé les changements. Qu'on nous la soumette donc sous forme d'avant-projet pour que nous puissions au moins dissiper la confusion qui existe actuellement.

Je voudrais rapidement aborder deux autres domaines. Je m'inquiète de l'attitude que le ministre des Finances a adoptée envers le pays et les provinces concernant les questions financières en général. Je ne vais pas reprendre les arguments que j'ai invoqués dans le débat sur le budget, mais je signalerai à nouveau au ministre les répercussions que son attitude aura sur les priorités qui restent à établir dans notre pays, sur l'élargissement de l'écart entre les services dans les diverses parties du pays, ainsi que la conséquence regrettable qu'elle aura sur les relations fédérales-provinciales. Je parle des restrictions

qu'il a imposées et aussi de sa tendance à faire participer de force les provinces à de nouveaux programmes. Je ne veux pas exagérer mais je crois que, d'une façon générale, nous courons un danger véritable. D'ici peu de temps, le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances et du premier ministre, compromettra sérieusement les relations fédérales-provinciales et mènera très rapidement notre pays au bord de la catastrophe dans ce domaine.

J'exhorte le ministre à reviser ses concepts dans un autre domaine dont je ne dirai qu'un mot, celui du change. A en juger d'après ses déclarations, il affiche un optimisme incroyable à ce sujet. Il a donné aux Canadiens l'impression que le problème de la semaine dernière était surtout un problème européen. Peut-être voulait-il nous rassurer sur la fermeté du dollar canadien. Mais le Canada est directement atteint par les restrictions au commerce imposées par la Grande-Bretagne, par suite des difficultés d'ordre monétaire. Nous devrions tous nous inquiéter sérieusement, il me semble de la façon dont divers pays remédient à ces difficultés, c'est-à-dire en adoptant des politiques restrictives qui ne peuvent que freiner le commerce international et pourraient, si elles se généralisaient, accroître gravement les difficultés de ce commerce.

Le ministre devrait tâcher d'aviser à des mesures pour affermir le système monétaire international, et non pas seulement par l'intermédiaire de ses fonctionnaires. Malgré les assurances du ministre, aucun autre pays n'a plus d'intérêt que le nôtre dans tout cela ou ne doit craindre davantage les effets de la situation actuelle. Si je signale la chose, c'est que tous les Canadiens doivent se rendre compte, par exemple, que toutes les fois que les États-Unis jugent à propos de prendre des mesures particulières pour sauvegarder leur situation monétaire, il est plus que probable que ces mesures auront des répercussions sur le Canada, vu l'importance de notre commerce avec le pays voisin. Lorsque les États-Unis imposent des mesures spéciales à caractère restrictif pour protéger sa position de caisse, habituellement le ministre des Finances se précipite sur Washington pour obtenir une exemption, sacrifiant ainsi un peu plus d'indépendance canadienne.

En général, on admet qu'à la suite de nos efforts en 1963 et l'hiver dernier pour obtenir une exemption des États-Unis, nous n'avons vraiment plus de politique monétaire indépendante au Canada. Je n'exagère pas—le ministre peut bien faire la grimace—n'empêche que nous sommes tellement liés par les dispositions que nous avons prises avec les États-Unis à ce sujet que, de fait, notre autonomie est très restreinte dans le domaine d'une politique monétaire indépendante. Il me semble que chaque fois qu'une crise monétaire touche les États-Unis ou le Canada, nous courons le risque de voir diminuer encore notre indépendance comme pays.

En outre, il est de notre intérêt général de faire tout ce que nous pouvons au Canada, par l'entremise de nos associés internationaux, en vue de trouver des méthodes plus heureuses que nous n'en avons aujourd'hui pour assurer un rajustement ordonné des devises selon les besoins, au lieu de voir les pays recourir aux pratiques restrictives qui ont cours aujourd'hui et qui, je le répète, lorsque les États-Unis et le Canada y sont mêlés, entraînent habituellement une diminution de notre indépendance. C'est pourquoi je le dis au ministre: aucun pays n'a plus de raison que le Canada d'être préoccupé par ce problème. En faisant croire aux Canadiens que les difficultés actuelles ne nous atteignent guère, sous prétexte qu'elles concernent avant tout l'Europe, il ne rend pas service au Canada.

• (2.50 p.m.)

Je ne voudrais pas retenir plus longtemps l'attention du comité cet après-midi, car ce sont là des sujets sur lesquels nous reviendrons de temps à autre, lorsqu'on nous en fournira l'occasion. Je déplore la suffisance presque incroyable du ministre à l'égard de nos problèmes monétaires internationaux. Je déplore son arrogance presque inimaginable—j'emploie le mot à dessein. En effet, après avoir trompé la Chambre au sujet des prévisions budgétaires, il ne lui a fourni aucune explication là-dessus. Je déplore l'attitude adoptée à l'égard des provinces, mais je songe moins à celles-ci qu'à ses conséquences pour les Canadiens des diverses parties de notre pays et pour les services gouvernementaux qui leur sont disponibles. Je songe à ses conséquences pour le rythme d'expansion des différentes régions du Canada et de l'ensemble du pays. Je déplore cette attitude arbitraire qui gonflera les dépenses et qui affectera l'existence individuelle des Canadiens.

Je le répète, je déplore aussi les vues exprimées par le ministre au sujet de ses mesures fiscales et de leur effet non pas sur quelques centaines ou quelques milliers, mais

sur bien des milliers de Canadiens, conséquences qu'on aurait pu éviter. Nous n'avons un gouvernement majoritaire dans notre pays que depuis quelques mois. A mon avis, le ministre agit maintenant de façon arbitraire dans ce domaine. Je ne parle pas de principes moraux. J'ai dit dans le cadre du débat sur le budget que le gouvernement était comme une bande de gangsters de l'Ouest, qui tirent à mitraille, n'importe comment. Or, selon le hansard, j'aurais dit qu'il agissait presque «en gangster des vieux films westerns—et de façon aussi malhonnête».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le hansard a toujours raison.

L'hon. M. Stanfield: Je ne portais de jugement sur les principes moraux du ministre. Toutefois, je dis que les Canadiens n'ont pas accordé une majorité au gouvernement pour qu'il agisse comme s'il n'était pas comptable à la Chambre, pour se conduire d'une façon aussi arbitraire à l'égard des Canadiens, pour qu'il reste indifférent aux problèmes qu'il crée pour eux. Un petit conseil au ministre, monsieur le président; il devrait apprendre sans tarder entre la fermeté, qualité évidemment essentielle pour un ministre des Finances, et l'arbitraire et la suffisance qu'un ministre des Finances devrait éviter à tout prix.

M. Saltsman: Monsieur le président, nous avons déjà signalé ici combien le budget défavorisait les gagne-petit, les contribuables moyens, car l'impôt de progrès social de 2 p. 100 s'arrête à un certain niveau de revenu; ceux qui ont un gros revenu en souffrent donc beaucoup moins tandis que les petits ou moyens salariés doivent porter tout le poids du programme d'austérité du ministre. J'aimerais aborder cet après-midi une question qui transcende la notion d'équité et qui peut-être a trait à la survie même du pays, vu les déclarations du premier ministre et certaines actions passées du gouvernement. J'espère que le ministre va sortir de l'ennui dans lequel il a sombré. Il ne reste pas grand temps, à peine deux heures. Il semble réfléchir sur sa minime contribution à ce débat-ci. Il a la tête dans les mains, il se gratte le crâne et bâille.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'ai prêté une oreille attentive à chaque propos du chef de l'opposition, et j'écoute attentivement mon honorable ami. J'ai tout de même le droit de prendre des notes, et de les relire.

M. Saltsman: Je veux bien croire le ministre sur parole, mais je ne puis que m'émerveiller de sa grande dextérité s'il peut faire tant de choses à la fois.

L'autre jour, monsieur le président, le *Globe and Mail* a publié le compte rendu d'une entrevue ou d'une discussion entre Jay Walz, correspondant du *Times* de New York, Seymour Topping, directeur du service de nouvelles de l'étranger du même journal et le premier ministre du Canada. On a posé au premier ministre la question suivante:

> L'entrée au Canada de capitaux américains de placement vous inquiète-t-elle en ce qui concerne la possibilité que l'économie canadienne soit dominée par les États-Unis?

Le premier ministre a répondu:

> A mon avis, le problème d'une domination économique est en quelque sorte inévitable—non seulement la domination du Canada, mais peut-être également celle de certains pays européens, par les États-Unis.

Nous avons longtemps soupçonné que le parti libéral avait épousé la cause de l'intégration continentale et qu'il ne se préoccupe pas de l'avenir du nationalisme canadien. Cette déclaration du premier ministre confirme nos pires craintes. Je n'ai pas pris la parole aujourd'hui pour critiquer le ministre des Finances. J'ai tenu ces propos afin d'attirer l'attention du ministre, car je voudrais lui poser des questions au lieu de prétendre que j'ai réponse à tout et que je peux lui indiquer comment administrer le pays. J'aimerais poser quelques questions au ministre des Finances et aux députés de ce côté-là de la Chambre.

Peut-être que le ministre peut y répondre. Certains députés n'ont pas oublié telle ou telle déclaration faite par le ministre actuel des Finances alors qu'il était dans l'opposition. A l'époque, nous avions lieu d'espérer que les choses changeraient s'il devenait ministre des Finances. N'était-il pas l'espoir de Walter Gordon, l'ancien ministre des Finances, qui voyait en lui un homme qui s'intéressait véritablement à la survivance du pays? N'est-il pas l'homme qui, dans l'opposition, dénonçait les forces qui travaillaient contre le nationalisme canadien? Aujourd'hui, c'est un homme puissant; il est ministre des Finances. Du haut de ce poste éminent, il exerce une

influence énorme sur l'orientation des politiques nationales, le choix des objectifs à atteindre au moyen des mesures budgétaires.

Le ministre est-il d'accord avec le premier ministre? Croit-il que le Canada est condamné à disparaître, qu'il est inévitable que notre économie soit dominée par les États-Unis? Si elle est dominée par les États-Unis, croit-il que l'indépendance canadienne puisse exister, que nous puissions poursuivre des politiques sociales différentes de celles des États-Unis?

• (3.00 p.m.)

Je ne vais pas adopter une attitude définitive sur le problème de la propriété étrangère. Je ne suis nullement convaincu que la propriété étrangère fasse obstacle à l'élaboration d'une politique propre au Canada ou au maintien de notre indépendance. Je ne puis accepter une excuse aussi légère et aussi simple. A mon avis, le véritable obstacle est le refus du gouvernement de tenir tête aux sociétés, qu'elles soient canadiennes, américaines, britanniques ou autres, et d'affirmer qu'il incombe au gouvernement canadien, élu par notre peuple, de décider du caractère et du champ d'action de notre société, d'affirmer que notre existence ne sera pas dirigée par les fabricants de pâte dentifrice et de désodorisant axillaire.

C'est à notre Parlement qu'il incombe de formuler les mesures à prendre et non pas aux conseils d'administration des sociétés. Nos mesures doivent être débattues par le Parlement et non pas nous être imposées par des sociétés sans visage. Nous devons affirmer que les décisions fiscales émanent du Parlement et que nous ne nous soumettrons pas au genre de fiscalité que nous impose le pouvoir des sociétés. Ne nous y trompons pas, monsieur le président; nos sociétés imposent les Canadiens aussi efficacement que le gouvernement et peut-être même plus efficacement, car les Canadiens ne s'en aperçoivent pas toujours, tandis que l'imposition gouvernementale leur est évidente. Les sociétés, aidées et encouragées par notre régime fiscal, décident des dépenses qu'elles vont faire et des mesures qu'elles vont appliquer. Du fait de notre régime fiscal, nous subissons tous les conséquences de cet état de choses, soit que nous achetions ou non les produits fabriqués par les sociétés.

Je veux bien me rasseoir tout de suite, monsieur le président, à condition que le ministre me dise si oui ou non il croit que notre pays est condamné à la domination économique des États-Unis. Le ministre veut-il répondre immédiatement?

L'hon. M. Benson: La réponse est simple; c'est non.

M. Saltsman: Monsieur le président, il ne suffit pas de dire non. Le ministre contredit le premier ministre, car ce dernier à déclaré que lui, le croyait. Les autres membres du cabinet peuvent lancer des ballons d'essai mais le premier ministre ne veut certainement pas voir d'où vient le vent. Il nous faudrait plus qu'un «non» dit d'un air détaché.

Nous voulons savoir, monsieur le président, quelle politique le gouvernement va suivre pour empêcher cela. Nous voulons savoir s'il promettra aux Canadiens de l'éviter.

Nous vivons dans la terreur de représailles. L'un après l'autre, des libéraux, y compris le libéral de marque qu'est l'ancien premier ministre, M. Pearson, ont exprimé cette crainte ici même, et dans tout le pays. M. Pearson, dans un discours prononcé dans l'Ouest a intimé qu'on ne peut adopter de politique indépendante au Canada parce que 60 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Il a même demandé comment nous pourrions garder notre indépendance, avec tant d'œufs dans le même panier.

Nous avons une peur bleue des représailles terribles que les États-Unis ne manqueront pas de nous faire subir si nous essayons de nous affirmer, de mettre au point une politique à notre convenance pour l'OTAN ou le NORAD, de reconnaître la Chine, avant que les Américains nous en aient donné la permission. Oui, toutes ces choses, nous avons peur de les faire et cela en dépit des déclarations assez audacieuses des candidats aux dernières élections. Maintenant que ces messieurs sont au pouvoir, ils ont l'air d'avoir oublié leurs déclarations d'antan; on n'en voit en tout cas rien paraître dans les politiques du gouvernement.

Mais de quoi avons-nous peur? Les États-Unis ont infiniment plus besoin du Canada que le Canada n'a besoin des États-Unis, me semble-t-il. Il est stupide de parler de représailles. J'ai tourné cette idée en tous sens dans ma tête, me demandant comment les États-Unis pourraient user de représailles qui auraient au bout du compte des conséquences pour le Canada et je n'ai rien trouvé. Il me semble que cet immense pouvoir qu'on attribue aux États-Unis n'existe que dans le cœur pusillanime du gouvernement et n'est fondé sur aucune raison économique. Si les États-Unis voulaient envahir le Canada ou y envoyer un corps expéditionnaire, bien sûr, cela va de soi nous serions dans de beaux draps. Mais des représailles de ce genre, nous

n'avons aucune raison de les craindre; jamais les États-Unis n'y songeraient même. Ce sont de représailles économiques que nous parlons ici.

Que peuvent réellement contre nous les États-Unis à cet égard, monsieur le président? Cesseront-ils de nous acheter du minerai de fer? Ils en ont besoin. Qui plus est, ils nous ont en quelque sorte donné en gage leurs biens les plus précieux, en ce sens qu'une quantité considérable de nos ressources en matières premières leur appartient. Ils pourraient se faire du tort de deux manières: non seulement n'obtiendraient-ils pas les fournitures en minerai dont ils ont besoin pour alimenter les usines de Pittsburgh, mais encore ils nuiraient aux intérêts de leurs propres investisseurs. Ceux qui craignent de voir les États-Unis suspendre leurs achats au Canada brandissent un épouvantail, à mon avis. Il y a quelques années le rapport Paley faisait remarquer que les États-Unis compteraient de plus en plus sur les matières premières de l'étranger, surtout du Canada. C'est pourquoi nous pouvons, je crois, affirmer notre indépendance et prendre position sans trop craindre les représailles.

Les ministres des Finances, monsieur le président, ont parfois des phobies quand il s'agit des mouvement de capitaux et de la possibilité de voir tarir les sources d'argent qui nous viennent des États-Unis. En fait, tout semble indiquer que nous nous suffisons presque entièrement à nous-mêmes dans le pays, en matière de formation de capital. Nous ne sommes sans doute pas complètement indépendants à l'heure actuelle, mais nous le serions si nous imposions les sociétés étrangères de façon appropriée, comme l'a suggéré la commission Carter. Une grande partie des impôts qui ne sont pas perçus dans notre pays représentent de l'argent qui profite aux sociétés étrangères.

Par suite de cette crainte au sujet du retrait des capitaux américains, le Canada court à sa perte en prenant toutes sortes d'arrangements qui restreignent notre capacité d'influencer la politique monétaire du pays. Nous avons probablement consenti à un taux de change fixe, afin d'avoir accès au marché du capital américain. Le parti libéral se targue d'avoir le sens des affaires. Il aime à parler de ses relations étroites avec la Chambre de commerce qui est ensorcelée par ce parti. Mais ce qui me frappe est que les libéraux sont de piètres hommes d'affaire qui ont conclu de mauvais marchés pour le pays.

L'autre jour durant le débat sur la production de défense, j'ai été heureux d'entendre dire qu'il ne fallait pas nous inquiéter au sujet de la guerre au Vietnam. Si cette guerre se termine et que certains accords sur le partage de la production de défense conclus avec les États-Unis n'étaient pas remouvelés, les fabriques canadiennes pourraient diversifier leur production. J'ai été heureux de l'apprendre, car je crois que nous devrions renoncer à ces accords avec les États-Unis. Le gouvernement devrait cesser d'effrayer les travailleurs canadiens en leur faisant croire que nous devons maintenir ces accords, parce qu'ils représentent une valeur de 300 millions en emplois, comme s'il n'y avait pas d'autre travail disponible. C'est comme si ces industriels se devaient de fabriquer des bombes et des balles pour tuer des gens dans une guerre que nous désapprouvons, dans un conflit à l'égard duquel notre gouvernement est resté neutre.

(3.10 p.m.)

Un gouvernement a-t-il raison de déformer ainsi le sens de ses paroles? Quand certains d'entre nous demandent l'arrêt de cette production militaire, car nous ne voulons pas participer, ne serait-ce que par la fabrication d'armes, à une guerre que nous désapprouvons, le gouvernement a-t-il le droit de dire aux Canadiens qu'il préserve leurs emplois et qu'il doit fabriquer des armes pour les préserver? A mon avis cette attitude du gouvernement est atroce. J'espère que le ministre saisira l'occasion de commenter cette état de choses.

J'estime que la nature a beaucoup favorisé le Canada. Elle nous a donné des richesses immenses et de grandes possibilités. Le Canada peut se féliciter de ses premiers chefs: ils savaient que pour créer une nation dont le sens des valeurs serait différent, il leur fallait être ingénieux, hardis et fermes. Nos premiers chefs ont surmonté les obstacles créés par la distance et par la géographie pour river notre nation à la partie septentrionale de ce continent. Ils auraient pu dire facilement que les axes économiques de notre continent allaient du nord au sud et abdiquer leurs responsabilités. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils ont consenti des sacrifices énormes pour créer un pays d'un genre particulier et ils ont réussi. Les distances ont été vaincues, la nation a survécu et a prospéré. Un autre chef d'État a prophétisé que le XX^{e} siècle appartiendrait au Canada, mais ni le premier ministre ni le gouvernement n'ajoutent foi à cette prophétie, ne croient qu'elle devrait se réaliser.

La Chambre a le droit d'exiger des réponses du gouvernement. Nous voulons savoir quelles politiques fiscales et financières le gouvernement va établir pour nous rendre maîtres

chez nous et assurer l'avenir du pays. Je ne crois pas que nous devions payer notre indépendance au prix fort, contrairement à ce que semblent croire certains des députés ministériels. L'indépendance devrait plutôt nous rendre plus prospères. Le débat ne peut se poursuivre indéfiniment, mais j'espère que le ministre va nous dire quelque chose à ce sujet pour assurer aux Canadiens que nous n'avons pas été complètement trahis, comme nous portent à le croire les paroles du premier ministre.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, au tout début de mes observations, je voudrais dire que l'équilibre économique est impossible dans le contexte actuel sans réforme financière.

J'ai assisté, récemment, aux réunions des Nations Unies, qui se doivent de faire face à la montée communiste dans le monde. Or, pour ce faire, on ne trouve pas d'autres solutions que celles de s'armer jusqu'aux dents et de demander à chaque pays membre de contribuer davantage.

Par ailleurs, lors de la rencontre du comité économique, dont je faisais partie, j'ai dit que si nous voulions lutter contre le communisme, ce n'était pas par les armes ou par la force, car je suis d'avis que ce n'est pas en opposant la force à la force que nous vaincrons le communisme.

Au fait, le communisme est une idée et une idée doit être combattue par une autre idée plus forte, plus poussée, plus logique, plus compréhensible et plus adaptée aux fins et aux réalités économiques de chaque pays.

De tout cela, il résulte qu'on demande des augmentations pour accroître l'armement et pour raviver la course à la bataille, la course à l'augmentation du nombre d'instruments de guerre pour faire face à la situation communiste actuelle dans le monde.

Là encore, nous avons trouvé que le tout n'est qu'une simple question économique financière, que chaque pays plie encore l'échine et se demande comment faire pour financer sa participation et honorer ses engagements. Tout cela dépend de la finance de chaque pays.

Alors, j'ai simplement dit à mes collègues: Si vous voulez financer vos organismes militaires, si vous voulez que chaque pays y contribue d'une façon adéquate et selon ses responsabilités, vous vous devez de mettre sur pied un organisme financier qui permettra à chaque pays de financer convenablement sa part, s'il n'y a pas d'autre moyen, sans enlever le pain de la bouche des citoyens.

Ici, au Canada, nous avons une dette colossale qui paralyse quasiment toutes nos démarches, qui paralyse, en fait, toutes nos activités économiques. Nous payons trop d'intérêt sur les sommes d'argent. Les dettes fédérales et provinciales sont incommensurables, ainsi que les dettes municipales et scolaires et les dettes des particuliers.

Nous en sommes rendus au point que nous ne pouvons même plus payer l'intérêt de nos dettes et, malgré cela, il faut trouver des milliards de dollars pour faire face au communisme, pour nous organiser et honorer nos engagements convenablement.

Si nous sommes incapables de remplir convenablement nos engagements, en vertu du système actuel, tâchons donc de l'améliorer, de trouver quelques solutions pratiques pour «rééquilibrer» notre économie, pour la «rebalancer». Si la possibilité physique de bâtir des engins de destruction existe, elle doit également exister du côté financer. Si une chose est physiquement possible et réalisable, elle devrait logiquement être réalisable au point de vue économique et financier. Voilà, monsieur le président, où je veux en venir.

Je voudrais faire une revue de ce qui a été fait depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir le 25 juin. On prétend qu'on a fait de grandes choses. Je dirai cependant que, de plus en plus, le peuple est dépossédé et que, de plus en plus, il fait face à de nouveaux embêtements économiques et financiers. C'est ce que l'administration actuelle a apporté et donné.

Comment se fait-il que des penseurs, des hommes libres comme les membres du gouvernement soient devenus subitement les esclaves des vieilles routines, coutumes et disciplines du parti libéral? C'était pourtant censé être quelque chose de nouveau. Ils avaient trouvé un organisme nouveau pour «rebalancer» l'économie, la «rééquilibrer», sans augmenter les taxes ou les impôts. Ils devaient trouver les moyens financiers et tout cela. Mais rien de cela n'a été fait!

On a effectué une série de réformes au sein des ministères et du personnel affecté au très honorable premier ministre (M. Trudeau) et aux ministres. Ce n'est pas du tout, à mon sens, ce qu'il faut corriger et réformer. Ce n'est pas là que le peuple manque de quelque chose. C'est dans les maisons privées, les résidences, les taudis.

Depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir, on a augmenté les taux d'intérêt. Ceux qui recevaient auparavant de 2¾ p. 100 à 5 p. 100 vont recevoir 6 p. 100, 7 p. 100 et même plus à l'avenir, soit de $15 à $30 de plus par $1,000 ou $15,000 à $30,000 de plus par million. Ce n'est pas au niveau des millionnaires, ou moindres capitalistes, que la misère doit être supprimée. Il y aurait quelque chose de plus urgent à proposer, comme le relèvement des allocations familiales de $6 ou $8 par mois à un taux raisonnable, convenable, adapté à l'augmentation et à la produc-

tion nationale du Canada ou à l'augmentation du coût de la vie. On distribue $60 et parfois $120 par mois aux foyers nourriciers et aux orphelinats pour des enfants du même âge. Un célibataire peut-il comprendre cela?

Ce n'est pas le gouvernement qui manque d'argent. On manque d'argent dans les résidences, dans les maisons privées. Cependant, on continue à diriger l'administration publique comme auparavant, en augmentant les dépenses des ministères et en distribuant des sommes de plus en plus considérables aux partis politiques. Ce n'est pas là où les citoyens manquent d'argent.

Les ministériels emploient tout leur temps à augmenter le revenu des citoyens qui en ont déjà, par leur travail ou par leur capital, et ils négligent d'augmenter celui des citoyens qui n'en ont pas du tout, ni par leur travail, ni par leur capital. Pourtant, ces citoyens vivants, sans travail ni capital, ont besoin de revenu et ils ont droit à la vie, aux choses nécessaires à leur subsistance.

• (3.20 p.m.)

Que le gouvernement change donc cette manière vieillotte de gouverner le Canada et les Canadiens. Qu'il pense donc en premier lieu aux unités de citoyens sans argent, sans revenu, avant d'augmenter les profits et les réserves des institutions, des compagnies, des banques et des grands citoyens déjà en pleine santé économique.

Monsieur le président, le gouvernement passe son temps à promouvoir la productivité, les profits, les chances de succès, les intérêts et les surplus de capitalisation des riches, des savants et des puissants du Canada, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs compagnies. L'écart s'agrandit sans cesse entre les riches, qui touchent de plus gros revenus, et les pauvres, qui paient plus de taxes pour payer de plus gros intérêts sur les dettes publiques. Il n'est pas étonnant que le déséquilibre national aille de mal en pis, de cette manière-là. C'est cela qu'il faut changer pour rétablir une société juste, pour faire un Canada uni, si nous voulons un Canada uni.

Les membres du présent gouvernement ont-ils donc oublié ou jamais su que des compagnies et des particuliers peuvent capitaliser 28 milliards sur une production de 68 milliards, en 1968, après avoir bien vécu, après avoir payé leurs taxes et leurs impôts? Ont-ils oublié ou jamais su que, en même temps, le gouvernement accuse des déficits annuels d'administration annuelle et que plusieurs citoyens et familles vivent au jour le jour, manquent du nécessaire, maudissent le gouvernement, maudissent le progrès, maudissent la société? Ils n'ont pas pensé ou jamais su ce qu'il serait facile de faire!

[M. Latulippe.]

A-t-on jamais pensé ou jamais su qu'il serait facile de faire quelques changements, non pas au sein des institutions, des organismes, des banques, des compagnies, dans les mécanismes ou systèmes, mais dans la seule pensée directrice du très honorable premier ministre, des 29 ministres et 264 députés du gouvernement, pour qu'une légère base de répartition des revenus soit garantie à chaque citoyen sans travail ni capital, à même la production de 68 milliards, en 1968, ou à même la capitalisation des 28 milliards, ce qui devient réellement trop ambitieux et même pernicieux, néfaste et dangereux pour l'économie.

Il s'agit d'y penser. Le gouvernement actuel peut très simplement régulariser la situation et rétablir l'équilibre économique national. Cependant, cet équilibre ne se rétablira pas tout seul, car il faut le modifier, lui donner de nouvelles orientations et l'adapter, encore une fois, aux réalités de notre pays.

Avant d'aller plus loin, je voudrais démontrer la courbe des budgets libéraux. On pourrait lire, dans *La Presse* du 24 octobre 1968, et je cite:

Des huit budgets déposés par les libéraux depuis qu'ils ont repris le pouvoir il y a cinq ans, quatre ont augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers, un a réduit cet impôt et trois l'ont laissé sans changements.

Les budgets fédéraux se répartissent comme suit depuis 1963:

13 juin 1963: M. Walter Gordon et son «budget réaliste» sont bientôt dans l'eau bouillante et le budget doit sensiblement être modifié, mais le ministre persiste dans sa volonté de ne rien changer à l'impôt sur le revenu des particuliers.

26 avril 1965: Prévoyant un déficit de $300,000,000, M. Gordon réduit de 10 p. 100 l'impôt des particuliers. En un an, le gouvernement y perd $265,000,000. Un homme marié, avec deux enfants et gagnant $5,000 par année, devait bénéficier d'une réduction de $30 qui abaissait à $208 le montant pour l'exercice financier.

29 mars 1966: M. Mitchell Sharp invite les Canadiens à «échelonner la prospérité». Il réimpose la majeure partie de la réduction allouée par M. Gordon. Les gagne-petit bénéficient toujours d'une réduction de 10 p. 100, mais, dans l'ensemble, le gouvernement reprend $210,000,000 des $265,000,000 perdus l'année précédente. La réduction d'impôt du contribuable touchant $5,000 n'est plus que de $20.

19 décembre 1966: Le mini-budget de M. Sharp modifie l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu imposable distinct de l'impôt de base, impôt qui contribue à défrayer la majeure partie des pensions de vieillesse. Portant de $120 à $240 le montant maximum que peut payer un contribuable à cet égard, M. Sharp augmente de $135,000,000 par année le fonds qui permet d'assurer un revenu aux pensionnés. Il s'ensuit que les pensionnés nécessiteux peuvent toucher un supplément de $30 à leur pension qui, cette année-là, s'élevait à $75 par mois.

1er juin 1967: Souhaitant un nouveau déficit pour combattre la récession, M. Sharp évite de modifier le taux de l'impôt sur le revenu.

3 novembre 1967: M. Sharp veut imposer une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt de base de plus

de $100, limitant l'augmentation à $600 pour chaque contribuable. Ce bill est rejeté aux Communes et M. Sharp propose une surtaxe de 3 p. 100, illimitée, qui est finalement approuvée en mars de cette année. En vigueur pour 1968 et 1969 seulement, la surtaxe doit rapporter $105,000,000 en 12 mois. Le chef de famille touchant $5,000 par année voit son impôt augmenté de $3.

22 octobre 1968: M. Benson impose une taxe de «progrès social» de 2 p. 100, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1969 et qui s'applique au revenu imposable comme la taxe de la sécurité de la vieillesse. Contrairement à la surtaxe de M. Sharp, cet impôt ne s'applique pas seulement à l'impôt de base et, conséquemment, les revenus escomptés seront plus élevés. M. Benson estime que cette taxe de $46 pour le contribuable touchant $5,000 rapportera $440,000,000 au gouvernement en un an.

Voilà, monsieur le président, l'administration, la logique du présent gouvernement! Le gouvernement actuel fait exactement ce que les gouvernements précédents ont fait. Alors, il ne faut pas avoir la tête de Papineau pour comprendre la situation. C'est exactement la même situation que celle qui existait il y a cinq ans, dix ans ou depuis la Confédération. Ce non-sens financier, monsieur le président, que nous acceptons en temps de guerre, nous l'acceptons aussi en temps de paix. Nous voulons bâtir, en temps de paix, avec de l'argent emprunté et à des taux d'intérêt exorbitants. Nous voulons payer les dettes de la guerre en augmentant la valeur des obligations de ceux qui ont prêté de l'argent pour financer les guerres à 2, 3, 4, 6, 7 et même 8 p. 100. Voilà ce que fait la présente administration.

• (3.30 p.m.)

On pense sauver la situation, tandis que l'économie est culbutée, qu'elle passe de culbute en culbute. On ne trouve plus le moyen de rien équilibrer. Je crois que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) commence à avoir des maux de tête. Je crois que s'il voulait récapituler, s'il voulait écouter ceux qui proposent des solutions aux problèmes, il y aurait moyen d'améliorer la situation et réduire les impôts. Je crois qu'il est tout aussi facile de taxer tout le monde également que d'avoir une formule d'impôt pour les petits et une autre pour les gros. On arrache tout aux petits pour le donner aux gros dans le système actuel. Si l'on ne trouve pas le moyen d'équilibrer notre économie, qu'on regarde la table d'impôt, qu'on donne justice. Nous avons, dans la table d'impôt, l'injustice la plus criante jamais vue dans aucun pays. C'est cela qui cause le mécontentement général, c'est ce qui cause la révolution au Canada, c'est ce qui nous conduira à la guerre et au désastre. L'injustice règne dans le domaine de la taxation.

Le rapport Carter, jusqu'à présent, a offert des solutions logiques; toutefois, on n'en a pas encore tenu compte, on ne s'en est pas préoccupé du tout. Le rapport Carter va probablement connaître le même sort que tous les autres rapports; il va rester sur les tablettes et l'on ne s'en préoccupera pas, bien qu'il ait coûté 3 millions et demi de dollars.

Monsieur le président, les dictateurs de Berlin ou de Moscou, tout comme le banquier moderne, s'emparent du crédit de la société et l'emploient dictatorialement, l'un à fabriquer des canons, l'autre à endetter la société; les deux méprisent la personne humaine, les deux veulent dominer le monde. Culte de la race, culte du portefeuille, un monde terrifié sous la gueule des cracheurs de mort, un monde ployant sous le poids de débentures ruineuses et impayables: plie ou meurs, paie ou crève, voilà la situation et tout le monde la connaît.

La prospérité ne dépend pas d'une perpétuelle balance des paiements favorable, monsieur le président; un instrument monétaire n'a pas besoin d'or pour remplir sa fonction; c'est le chômage de l'argent qui cause le chômage des hommes et l'injection d'argent nouveau ranimerait l'activité générale. Avec une monnaie réglée selon les besoins du pays, il serait possible de garder ce pays à l'épreuve des régressions économiques. Si le volume de l'argent, réglé par l'État, supprime la stagnation, l'argent aux mains de l'État orienterait les activités et constituerait une véritable dictatute du gouvernement sur la vie économique; ce serait remplacer la dictature bancaire par la dictature politique.

Si, au contraire, monsieur le président, par déduction, l'argent placé à son origine entre les mains du consommateur orientait la vie économique, d'après les désirs de ce consommateur, cela donnerait naissance à la démocratie économique sociale sur laquelle fleurirait la liberté et contre laquelle se heurterait toute tentative de planisme ou de dictature, comme cela nous est imposé aujourd'hui.

La politique de planisme, relativement aux salaires des travailleurs et aux intérêts versés aux bailleurs de fonds, ne réussira jamais à régler ce problème, puisque le progrès réduit le nombre des salariés. C'est parce qu'on s'en tient à la politique des salaires et des intérêts que des millions de personnes crèvent de faim et maudissent le progrès au lieu de le bénir. C'est pourquoi le Crédit social demande de distribuer des dividendes à tout le monde pour que tous puissent acheter leur part du progrès.

Je dis bien «leur part du progrès.» Le progrès est l'œuvre de la science qui, jointe au travail personnel de l'inventeur et du bailleur de fonds qui, eux, sont récompensés de la manière ordinaire, sert à justifier cette dernière. Mais la science accumulée, qui est un capital commun, joue une très grosse part dans l'invention et le progrès. Après que le capitaliste et l'inventeur, tout comme les tra-

vailleurs, ont été récompensés, il reste la part de la science accumulée qui appartient à tout le monde.

C'est pourquoi toutes les bonnes choses qui sont invendues, toutes les bonnes choses que les salaires et les intérêts n'achètent pas appartiennent à tout le monde. Tout le monde doit donc avoir le droit de prendre sa petite part au lieu de la laisser se perdre et d'arrêter le progrès. Et qui doit voir à ce que tout le monde ait sa part de progrès? Le gouvernement actuel, puisque c'est lui, et lui seul, qui remplace tout le monde et qui est chargé du bien commun de tous.

Il y a plusieurs manières de permettre aux hommes d'acheter leur part du progrès. Premièrement, en diminuant le prix des produits pour leur permettre d'en acheter davantage avec chaque piastre; deuxièmement, en augmentant le nombre de piastres entre les mains des hommes; troisièmement, en abaissant les taux d'intérêt absurdes auxquels nous sommes soumis et que nous tolérons aujourd'hui.

Le progrès dans le volume de la production demande le progrès dans le volume de l'argent. Énorme dans le premier cas, il faut le rendre énorme dans le domaine de la distribution. Ceux qui s'attardent à la vieille méthode de distribution financière, comme nous le faisons aujourd'hui, sont des ennemis du progrès dans la distribution; ils paralysent l'essor du progrès dans la production et préparent le progrès dans la révolution. Comme le progrès distingue l'homme de la bête, le Crédit social distingue l'homme intelligent de l'imbécile.

Le gouvernement d'un pays a sûrement le droit d'administrer, de légiférer, d'exécuter pour le bien commun et pour la prospérité commune. Le gouvernement possède ce droit ou, si l'on veut, ce pouvoir juridique. Il a aussi le pouvoir physique, la capacité d'exécution; il est capable de trouver les hommes, les machines et les choses qui sont nécessaires pour servir la communauté. Mais il arrive que le gouvernement ne se reconnaît pas le pouvoir financier; c'est toujours du côté financier qu'il rencontre des restrictions à son action.

Ce qui veut dire que, malgré son pouvoir juridique incontesté et sa puissance physique illimitée, le gouvernement est immobile à cause de l'absence de pouvoir financier. Qu'il s'agisse d'un gouvernement centralisé, planifié, par suite du bill relatif à la planification économique proposé par plusieurs honorables députés, économistes par surcroît, les mêmes observations restent vraies. Les pouvoirs juridique et physique sont insuffisants sans le pouvoir financier.

L'honorable ministre se garde bien de rester très loin du pouvoir financier. C'est pourquoi, tout en proclamant les droits de chaque individu, tout en réclamant le plus de pouvoirs juridiques possible pour les organismes inférieurs, nous soutenons qu'à moins de donner aussi le pouvoir financier aux individus, aux corporations et aux gouvernements, l'économie restera paralysée, les plans resteront des plans, certains rapports deviendront poussiéreux, faute de lecteurs,—le ministre en sait quelque chose,—les citoyens resteront dépourvus et le chômage s'aggravera, comme cela existe aujourd'hui.

Nous connaissons présentement des augmentations considérables du nombre de chômeurs au Canada et, d'ici deux mois, nous verrons ce qui se produira, au point de vue chômage, dans notre beau Canada.

Nous ne nous opposons pas à l'augmentation du prix du beurre ou à un prix rémunérateur pour les cultivateurs, pour leurs produits, mais les raisons données par des professeurs d'économie ne sont rien de moins qu'une capitulation devant des chiffres; il faut toujours ajuster l'homme, ajuster le consommateur, ajuster la demande à l'offre. On procède toujours à l'envers et l'homme est immolé.

Quand verra-t-on la lumière pour ajuster le pouvoir d'achat? Quand verra-t-on le premier ministre et le ministre des Finances demander d'ajuster le pouvoir d'achat aux faits et aux réalités actuels? Quand verra-t-on les grands économistes, bien rémunérés, bien récompensés par le système, demander des réformes dans ce sens?

M. le président suppléant (M. Richard): Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

M. Latulippe: Voulez-vous me permettre, monsieur le président, de demander aux ministres de s'ouvrir les yeux et les oreilles et de penser à tout ce qui peut arriver dans ces quelques jours?

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, pour la gouverne du comité et du public en général, j'aimerais faire une courte déclaration ayant trait à la gestion de la dette publique. Il s'agit de la déclaration officielle que je fais normalement en ce qui concerne le remboursement des échéances prochaines.

Le 21 novembre j'ai pu annoncer les résultats de la campagne pour la vente des obligations d'épargne du Canada qui cette année a remporté un plein succès, ainsi que les plans pour le remboursement, grâce à une émission

spéciale de bons du Trésor à 364 jours, d'une valeur de 75 millions de dollars, d'une partie des 125 millions de dollars de bons du Trésor spéciaux venus à échéance aujourd'hui. Ces bons du Trésor ont été vendus aux enchères hier. Cet après-midi, je vous annonce que nous envisageons le remboursement de 100 millions de dollars d'obligations venant à échéance le 15 décembre ainsi que le remboursement par anticipation de 100 millions sur les 400 millions de dollars d'obligations venant à échéance le 1er juillet 1969. Ces remboursements par anticipation nous aideront à mieux équilibrer notre budget au cours de la prochaine année financière. En outre, j'ai cru prudent de réunir grâce à cette émission, un supplément de 50 millions de dollars en espèces, destiné à couvrir une partie de la récente augmentation de nos réserves de change, qui sera annoncée conformément à notre horaire habituel, mardi matin.

Il peut être utile, je pense, d'examiner les perspectives actuelles concernant les opérations de la dette publique qui seront effectuées au cours du reste de l'année financière courante. En ce faisant, je dois souligner le caractère provisoire de nos extrapolations par suite de changements imprévisibles dans nos réserves de devises étrangères et aussi dans le rythme des remboursements saisonniers normaux des obligations d'épargne du Canada en circulation.

Au cours des quatre derniers mois de la présente année financière, il se peut que j'accroisse modérément le volume des bons du Trésor en circulation. Cet accroissement se ferait de temps à autre sous la forme de petites additions dans l'émission hebdomadaire régulière de bons à 91 jours et à 182 jours. En plus du financement des obligations annoncé aujourd'hui, un léger accroissement dans l'émission des bons laisserait au gouvernement, d'après nos prévisions actuelles, des soldes courants suffisants à la fin de l'année financière. A la mi-mars, on annoncera les projets visant le remboursement d'obligations négociables arrivant à échéance le 1er avril d'une valeur de 410 millions de dollars. Il est fort possible que cette opération financière soit conçue de façon à obtenir de l'argent frais afin de faire face à la baisse saisonnière des encaisses en avril. Comme dans le cas de l'émission annoncée aujourd'hui, on songera à la possibilité d'effectuer des remboursements anticipés pour chaque nouvelle émission afin de faciliter l'échelonnement ordonné de notre programme de gestion de la dette publique.

Si des besoins imprévus en fait d'achats de devises étrangères ou de remboursements d'obligations d'épargne provoquaient une baisse importante de notre encaisse prévue pour la fin mars, on envisagera un nouveau financement à dater de février mais, d'après les prévisions actuelles, je ne pense pas qu'une pareille émission sera nécessaire.

J'espère que cette déclaration aidera le marché des obligations et ceux qui projettent d'en émettre durant l'hiver.

Monsieur le président, pendant que j'ai la parole, je voudrais commenter brièvement quelques questions soulevées par les députés de l'opposition. Tout d'abord, j'en reviens à la question relative aux événements qui se sont produits dernièrement dans le système monétaire international, qu'a soulevée le chef de l'opposition. La crise qui vient de toucher le mark allemand, le franc français et, indirectement, d'autres devises, a causé une inquiétude profonde. Ainsi, l'amélioration du marché des changes qui s'est manifestée depuis une semaine, est des plus rassurante. Les mesures annoncées par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, et leur application énergique manifeste, semblent avoir stabilisé de nouveau le marché des devises. On a pris un beau départ.

Toutefois, on comprend qu'une perturbation de l'importance de celle de ces quinze derniers jours ait provoqué des questions sur le système monétaire lui-même. Le 25 novembre, des députés ont déclaré que le système devrait être revu une fois encore par une conférence internationale. Des suggestions semblables sont venues d'autres milieux: on a dit, en particulier, que le cours des changes devrait être plus souple.

Je dois signaler, je pense, que l'attitude du gouvernement du Canada envers le système monétaire international a été loin d'être rigide. Les députés sont au courant des nombreuses discussions qui ont eu lieu lors des très nombreuses réunions internationales tenues ces dernières années. Au cours des cinq dernières années, en particulier, ceux qui s'occupent des questions monétaires internationales se sont réunis régulièrement dans le cadre d'organisations comme le F.M.I., le groupe des Dix et l'OCDE. Le Canada a activement participé depuis le début à toutes ces discussions; il a cherché les moyens d'améliorer le système et, conséquemment, a appuyé les nombreuses améliorations qui en ont résulté.

La plus remarquable a été le régime des droits de tirage spéciaux. On espère que l'élargissement des pouvoirs du Fonds monétaire international, qui permettra d'accorder certains droits de tirage, donc d'accroître les disponibilités internationales sous réserve d'un contrôle international rationnel, deviendra bientôt un fait accompli. Dans ce contexte, les députés noteront l'importance des modifications prochaines aux accords de Bretton Woods qui permettront au Canada de réa-

liser rapidement cet objectif. Des améliorations ont également été apportées aux arrangements concernant l'or. Moins spectaculaires, peut-être, mais à tout le moins aussi importants ont été les efforts persévérants qu'on a faits pour améliorer la politique des divers pays à propos de la balance de leurs paiements ainsi que le processus d'ajustement. Le Canada continuera à participer à cette évolution et examinera avec intérêt toute proposition destinée à améliorer de nouveau le système. Les avantages et désavantages de telles propositions, comme celle visant à assouplir le taux des changes, sont discutables. Il n'est pas sûr, non plus, qu'elles recueillent l'appui indispensable d'un nombre suffisant de pays, car les événements des quinze derniers jours ont montré une fois de plus que les divers pays souhaitaient vivement maintenir leur monnaie au cours actuel.

• (3.50 p.m.)

Je crains un peu que les récentes difficultés monétaires détournent notre attention des résultats atteints au cours des récentes décennies à l'égard des échanges et des paiements internationaux. Au cours de la période d'après-guerre, le commerce mondial a connu un essor rapide, accompagné d'un progrsè sensible du libre-échange. Cela a été tout à l'avantage du Canada, grande nation commerçante dont la prospérité dépend du commerce mondial comme peu d'autres pays—si même il en est—en dépendent. On a obtenu ces résultats bien que les liquidités internatonales se soient accrues à un taux beaucoup moins rapide, surtout ces dernières années.

Des déséquilibres se sont produits et ont amené parfois des crises. Toutefois, on a pu limiter ces difficultés grâce à l'adoption de politiques économiques et financières appropriées par les pays industriels et, à court terme, grâce à des transactions internationales de soutien, qui toutes ont pris forme dans le cadre de consultations internationales. A ce propos, j'aimerais rappeler que la balance des paiements des États-Unis s'est considérablement améliorée, comme l'indiquent des statistiques récentes. La première chose à faire est donc de s'acquitter de ces tâches sans tarder et de donner suite aux projets élaborés pour assurer la croissance future des réserves internatonales.

Le chef de l'opposition a soulevé quelques autres questions qui méritent qu'on s'y arrête. D'abord il a parlé des résolutions concernant l'impôt sur les biens transmis par décès et l'impôt sur le revenu. Quand je les ai présentées à la Chambre, elles prévoyaient, bien entendu, des changements visant les compagnies d'assurance du Canada. Ces changements sont très complexes et j'ai indiqué à

[L'hon. M. Benson.]

l'époque qu'ils seraient débattus et revus quand nous aurions entendu les témoignages des intéressés. J'ai indiqué aussi que je n'insisterais pas pour donner suite à tout prix à ces changements parce que, pour ma part, je ne veux pas d'une mauvaise législation fiscale au Canada.

En ce qui concerne les changements à l'impôt sur les biens transmis par décès, ils sont entrés en vigueur le 22 octobre, le soir du discours du budget, parce qu'il faut que de tels changements entrent en vigueur à ce moment-là; c'est du moins ce que je croyais. J'en suis encore convaincu, car tant de choses peuvent être faites dans un intervalle. Il ne s'agit pas d'une mesure rétroactive. Les changements fiscaux entrent presque toujours en vigueur le soir du budget, comme mon hon. ami s'en souvient sans doute. Je tiens à lui dire que très peu de demandes de renseignement ont découlé des changements de l'impôt sur les biens transmis par décès. Nous consulterons volontiers les gens ordinaires et les membres des professions intéressés s'ils veulent nous voir. Nous mettrons à leur disposition des personnes qui pourront en discuter avec eux, car nous voulons en arriver à une loi qui sera efficace.

Il peut y avoir une période d'incertitude, comme c'est toujours le cas lorsque des changements importants sont apportés à la législation fiscale. J'espère que cette période ne sera pas trop longue. J'aurais déjà parlé de ces changements si nous avions eu le temps voulu, et je ne dis pas cela en guise d'excuse, car nous faisons maintenant des progrès à cet égard. Nous espérons faire adopter ces mesures d'ici janvier—et si l'on veut examiner les changements antérieurs dans le domaine fiscal, on s'apercevra que la Chambre n'a jamais adopté aussi rapidement des modifications aux lois de l'impôt sur les biens transmis par décès—la période d'incertitude sera peut-être plus longue qu'elle ne devrait l'être. Si la mesure est adoptée dans un délai de deux mois, deux mois et demi ou trois mois, ce sera encore un des changements les plus rapides. Les députés ont soulevé d'autres questions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable représentant permet-il qu'on lui pose une question? Ai-je raison de supposer, d'après ce qu'il a dit, qu'il projette d'apporter certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et à la loi sur les biens transmis par décès?

L'hon. M. Benson: Non, je ne prévois pas de changements pour le moment, mais certaines possibilités demeurent. Si vous lisez attentivement mon discours du budget, vous verrez qu'à propos de la détermination du

revenu imposable des placements par les compagnies d'assurance il y a lieu d'étudier la question. Nous avons estimé qu'à cet égard des consultations seraient utiles. Je n'ai pas l'intention pour le moment de modifier les résolutions, pour répondre à la question du député. Le chef de l'opposition a soulevé aussi un certain nombre de questions et a déploré telle et telle chose. J'en ai conclu que la véritable raison de ses lamentations tient au fait que le public canadien ne l'a pas élu comme premier ministre le 25 juin. (*Exclamations*) J'ai entendu le député se plaindre si souvent de tant de choses...

Une voix: Vous n'avez aucune raison de dire cela.

L'hon. M. Benson: Le président du Conseil du Trésor a répondu au député, et pourtant il dit ne pas avoir reçu d'explications au sujet de certaines questions. En tous les cas, je passe aux questions soulevées par le député de Waterloo. Il m'a reproché de ne pas porter attention. Je vois qu'il n'est même pas à la Chambre pour entendre ma réponse...

M. Gilbert: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le député de Waterloo participe à une émission de radio et il ne peut être ici. Il est injuste de la part du ministre de faire une telle déclaration en ce moment.

L'hon. M. Benson: Je suis certain que le député est absent pour une affaire importante. Quand il sera de retour, je saisirai la première occasion pour répondre aux questions qu'il a posées.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je trouve touchant d'entendre le ministre des Finances prétendre que le chef de l'opposition a fait des discours pour se plaindre de ceci ou de cela. Bien entendu, le pays entier déplore certaines déclarations du ministre des Finances, de même que bien des choses qu'il n'a pas dites dans son exposé budgétaire et que nous espérions entendre. Le ministre n'a pas encore expliqué l'écart de crédibilité dont a parlé le chef de l'opposition. Je me reporte, bien sûr, à ce qui est réellement arrivé et à ce qu'a suggéré le collègue du ministre, le président du Conseil du Trésor. De toute manière, on attend encore que le gouvernement passe aux actes et la crédibilité fait défaut. Aucun doute là-dessus. Il n'y a toujours pas d'explication.

Le chef de l'opposition a reproché au ministre d'expliquer en dehors de la Chambre des choses qu'il aurait dû élucider ici. De nombreux députés ont blâmé le ministre de faire des déclarations à la télévision et à la radio, où il n'y a personne pour le critiquer. Les ministres devraient savoir que ce n'est pas une façon d'agir. Les explications devraient être données à la Chambre. Ils peuvent sûrement paraître à la télévision, mais les déclarations importantes devraient être faites à la Chambre, où il est possible de poser des questions et d'obtenir des réponses. Les ministres ne devraient pas justifier leurs attitudes devant les caméras, loin de ceux qui leur demanderont de justifier leurs paroles, et à l'abri de toute opposition ou surveillance.

J'avais l'intention de faire certaines remarques cet après-midi. Je me suis réjoui lorsque le ministre a parlé de certains sujets dont je voulais traiter. Il a indiqué, il y a une semaine, que l'émission d'obligations d'épargne du Canada avait eu du succès et que, par conséquent, il pourrait effectuer certains remboursements. En d'autres termes, il disposait d'une certaine somme d'argent. Qu'arrivera-t-il dans 14 ans, lorsque le gouvernement devra rembourser ces obligations au taux d'intérêt promis? Le gouvernement entend-il persuader alors les détenteurs d'échanger ces obligations contre de nouvelles obligations à un taux d'intérêt plus élevé? Franchement, à mon avis, le gouvernement présente les faits sous un faux jour en ce qui concerne cette dernière émission d'obligations. D'après la publicité, le taux d'intérêt de base serait de 6¾ p. 100 et il devrait monter jusqu'à 7 p. 100. Selon les réclames, si les détenteurs d'obligations n'encaissent pas leurs coupons, ils recevront 150 p. 100 du montant à la fin de la période de 14 ans. Mais ils n'ont pas dit aux investisseurs que, si ces obligations étaient détenues pendant cette période, la valeur de $150 sur une obligation de $100 serait imposable comme revenu au taux marginal.

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. Benson: Je suis certain que mon honorable ami sait qu'il y a une autre solution et qu'il est possible de déclarer l'intérêt chaque année et de payer la taxe à mesure.

L'hon. M. Lambert: Je vous l'accorde, mais vous ne le déclarez pas si vous n'avez pas encaissé les coupons.

L'hon. M. Benson: Non, il n'en est pas ainsi.

L'hon. M. Lambert: Rares sont les personnes qui le savent, et elles laissent simplement l'intérêt de l'obligation aller jusqu'à la limite où il n'est pas besoin de le déclarer. Il y a plus de danger dans ce qui n'est pas dit que dans ce qui est dit et je puis assurer au ministre que pour l'investisseur moyen, il s'agira de payer de l'impôt sur le revenu sur les $150 au taux marginal. En fait, c'est un impôt sur le capital. Je conviens que si un contribuable désire déclarer son revenu et payer l'impôt requis et qu'ensuite il le réinvestisse chaque année aux taux courants, alors il ne s'agirait pas d'un impôt sur le capital; mais s'il n'est pas déclaré simplement à des taux d'intérêts composés, cela devient alors un impôt sur le capital, car les $150 seraient imposés aux taux marginaux, comme revenu.

Dans sa déclaration cet après-midi, le ministre a pris grand soin de ne pas révéler à quel prix les bons du Trésor ont été vendus, quel a été le résultat de la vente, et quels étaient les taux des obligations dont le remboursement est prévu en décembre et qui pourront être remboursées par anticipation. J'ai les renseignements voulus ici, alors ça va; mais j'aurais aimé entendre le ministre l'annoncer car, à mon avis, voici les faits, et ici j'entre dans les détails: par exemple, l'émission du 15 décembre 1968 au taux d'intérêt du 6 novembre serait de 6.15. Le taux pour la semaine du 27 novembre n'a pas été indiqué, mais en regardant l'émission du 1er juillet 1969, pour laquelle on prévoit un remboursement par anticipation de 100 millions de dollars, on constate que le taux était de 6.27 le 6 novembre, et de 6.13 le 27 novembre. Quel taux s'appliquera aux bons du Trésor? On sait que le taux moyen de l'émission spéciale de 364 jours appliqué aux bons vendus cette semaine était de 5.90. Il y a un an, une émission semblable de 125 millions de dollars portait un taux moyen de 5.65 p. 100. Autrement dit, le taux d'intérêt de ce genre d'investissement a augmenté d'un quart de 1 p. 100 dans l'espace d'un an. D'après la Banque du Canada, les offres acceptées à ce taux s'échelonnaient entre un maximum de 94.501, soit 5.83 p. 100, et un minimum de 94.408, soit 5.94 p. 100. Autrement dit, le ministre fait ici du refinancement en jouant sur des fractions infimes de 1 p. 100.

Au cours de la vente cette semaine, le rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada a légèrement augmenté; de 5.65 p. 100 la semaine dernière, il est passé à 5.66 p. 100. Les offres acceptées pour l'ensemble des 135 millions de dollars s'échelonnaient entre un minimum de 98.605 à 5.57 p. 100 et un maximum de 98.613 à 5.64 p. 100. L'offre moyenne était de 98.603. Je tiens à consigner ces données plutôt précises, parce qu'elles sont révélatrices.

Sur les bons à échéance de six mois, d'une valeur globale de 35 millions de dollars, l'offre la plus basse était de 97.215 à 5.75 p. 100, et la plus haute de 97.223 à 5.73 p. 100. On nous dit que des bons de même valeur vont être offerts cette semaine, avec même échéance, soit trois mois et six mois.

Fait curieux, la Banque du Canada a acheté pour 36 millions de dollars de bons du Trésor au cours de la semaine dernière pour soutenir le marché fléchissant des bons. Le ministre a aussi indiqué que la Banque du Canada achèterait une part considérable des émissions à venir. C'est un geste délibéré de la part de la Banque centrale pour supporter le marché des valeurs. Autrement dit, la Banque s'emploie activement à maintenir le taux d'intérêt à un niveau inférieur à celui qu'il aurait sur le marché si le jeu de l'offre et de la demande avait libre cours et si la Banque n'était pas là pour soutenir le taux. C'est pourquoi, d'après moi, le ministre peut accorder des remboursements à un taux légèrement inférieur à celui du marché sur les valeurs remboursables.

On nous dit aussi que d'autres opérations sont à prévoir, au sujet de la dette publique, d'ici la fin de l'année, ce qui permettra au gouvernement de mieux gérer sa dette. Certaines opérations du gouvernement sur le marché des obligations m'inquiètent beaucoup. Le dernier lancement d'obligations d'épargne du Canada m'a surtout frappé. Comme je l'ai dit, jusqu'où peut aller le gouvernement ou quel appât devra-t-il prévoir pour inciter ou encourager les détenteurs d'obligations soit à les échanger avant leur échéance soit encore à différer celle-ci.

En d'autres termes, un examen des dettes totales du gouvernement nous révèle qu'elles font boule de neige, qu'elles ont bien augmenté depuis quelques années; nous voyons ce qu'a fait le gouvernement et quels sont ses projets pour les prochaines années. Quoi qu'il en soit, nous avons été témoins de certaines pressions qui sont voulues, je pense, et dans bien des cas équivoques dans les mesures que prend le gouvernement pour inciter les détenteurs d'obligations à échanger celles qu'ils ont présentement en main pour d'autres à échéance plus lointaine et à taux plus élevés. Mais il y a toujours un jour de règlement. Le soir du budget nous parlions de choc en retour. Il va y en avoir un. Le ministre sera peut-être réconforté par l'espoir de ne plus être ministre des Finances lorsque celui qui occupera son poste devra affronter la tempête.

Je ne parle pas d'un renversement politique soudain ni de la mort subite du ministre. Ces choses sont remises à beaucoup plus tard.

• (4.10 p.m.)

Considérons le taux d'intérêt en vigueur cette semaine. Pour les prêts au jour le jour, la moyenne du taux de fermeture s'établissait à 5.20 p. 100 le 27 novembre. Il y a environ 2 semaines, le taux était de 4.75 p. 100. En somme, le taux pour l'argent prêté au jour le jour a augmenté d'environ ½ p. 100. Le rapport de la Banque du Canada n'est sûrement pas fallacieux. Je le cite et je crois pouvoir l'interpréter aussi bien que le ministre. C'est ce qu'il dit. Si le ministre ne me croit pas, il devrait demeurer imperturbable, car il a fait une grimace manifestant son incrédulité lorsque j'ai cité ces chiffres.

Nous passons ensuite à la moyenne à long terme qui est de 6.95 p. 100 ce qui est très près du taux de 7.12 p. 100 pour les obligations à échéance en 83. Cet état de choses indique clairement que les capitalistes craignent encore vivement l'épouvantail de l'inflation. A mesure que nous examinions les dates d'échéances des principales émissions du gouvernement et que nous nous éloignons progressivement de leur date d'échéance, le taux d'intérêt monte. En d'autres mots, les capitalistes ont de moins en moins confiance que le gouvernement sera en mesure de réprimer l'inflation, par suite de son comportement actuel. Ces capitalistes cherchent à se soustraire à l'inflation.

On peut passer en revue tous les résumés statistiques de la Banque du Canada, toutes les émissions d'obligations pour voir quelle est leur valeur actuelle et ce qui leur est arrivé. Voyons, par exemple, les obligations arrivant à échéance en 1983. Leur cote était de 92 7/16 en mai 1966. A noter qu'il s'agit d'obligations de 4 p. 100 arrivant à échéance le 1er septembre 1983. Le taux moyen à l'époque était de 5.14 p. 100. Toute personne qui a acheté de telles obligations à $92 il y a deux ans perd aujourd'hui $16 sur $100, car ces mêmes obligations de $100 cotent aujourd'hui $76.50 sur le marché, soit un taux moyen de 7.07 p. 100.

Prenons les obligations à plus court terme, celles de 7 p. 100 qui arrivent à échéance le 1er avril 1973, par exemple. C'est l'inverse qu'on constate. La cote actuelle de ces obligations est de $101 à un taux moyen de 6.63 p. 100. On y voit nettement que le marché s'est stabilisé entre 6.75 p. 100 et 7 p. 100. Les obligations de 1972, qui se vendaient en 1965 à $95.50, sont tombées à $92 le 2 novembre. C'est poignant de recevoir des lettres de pensionnés...

L'hon. M. Stanfield: Où sont les obligations à perpétuité?

L'hon. M. Lambert: Mystère. Je répète donc qu'il est poignant de recevoir des lettres comme celles que j'ai reçues l'autre jour d'un homme de 83 ans et qui il y a quelques années a placé son pécule disponible dans des obligations arrivant à échéance en 1983. Il doit maintenant liquider ses obligations pour se faire soigner lui ainsi qu'un membre de sa famille. Il les a achetées à près de $100 et il n'a pu obtenir que $74 environ sur le marché. Il me demande dans sa lettre en qui il peut avoir confiance si les obligations du Canada qu'il a achetées à près de $100 ne lui rapportent maintenant qu'entre $74 et $76? Voilà les injustices qu'on fait souffrir aux épargnants.

N'oublions pas que les obligations du Canada sont détenues en majeure partie par le public, non les sociétés d'assurances. Il est vrai, je sais, que de nombreuses caisses de l'État, notamment celles de l'assurance-chômage et de la pension de retraite des fonctionnaires, ont des fonds placés en obligations de l'État. Revenons en arrière et voyons donc quel montant se trouve aux mains de non-résidents. Sur un total de 22,634 millions en obligations de toutes sortes de l'État canadien, environ 6 milliards appartenaient à des personnes résidant au Canada, en mai dernier, soit à peu près 25 p. 100 des obligations. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, j'en suis désolé, mais les calculs ne peuvent être plus précis. Si un fonds de fiducie, fonds syndical de pension ou fonds de pension d'une entreprise, peu importe, avait placé son argent en obligations de l'État remboursable en 1983, les fiduciaires risqueraient de perdre sur la valeur nominale de ces obligations à cause de l'augmentation des taux d'intérêt, qui est attribuable en partie aux actes du gouvernement, ou plutôt à son inaction. Bien que le gouvernement ne soit pas seul responsable de l'augmentation des taux d'intérêt, il en est responsable dans une large mesure. Cela aboutit à imposer de dures épreuves au grand public.

L'autre sujet dont je veux parler, monsieur le président, fait partie des crédits du ministre et a trait à l'auditeur général. Nous pourrions consulter le Livre bleu et lire, de la page 138 à la page 155, tous les crédits qui dépendent de la juridiction du ministre. J'aimerais toutefois me référer directement et avant tout, à ceux de l'auditeur général. La loi pertinente signale que celui-ci est responsable vis-à-vis du Parlement et non vis-à-vis du gouvernement. Nous savons pourtant les limites que les gouvernements ont imposées

et imposent encore à l'auditeur général. Il ne peut, sans entraves, faire rapport au Parlement de façon indépendante. Pourquoi? Entre autres choses, d'auditeur général nous a présenté de temps à autre des instances relatives a l'importance du personnel qu'il estime nécessaire pour lui permettre de présenter au gouvernement des rapports valables.

• (4.20 p.m.)

L'auditeur général n'a pas été autorisé à accroître son personnel, monsieur le président. Pourquoi? Parce que son budget administratif relève de la Direction du Conseil du Trésor. Qui dirige le Conseil du Trésor? Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor. Voilà la servitude qu'on impose directement à l'auditeur général, servitude scandaleuse à mes yeux, que l'on devrait faire cesser au plus tôt. Le gouvernement doit donner toute liberté d'action à l'auditeur général. Le bureau de ce dernier n'est pas le serviteur du gouvernement mais du Parlement. Mais cette situation est tout à fait conforme à la théorie du gouvernement énoncée par le premier ministre, qui a dit: «Nous sommes les maîtres du Parlement; nous sommes maîtres de cette Chambre». De ce côté, le gouvernement agit malhonnêtement envers la Chambre et continue d'avoir la haute main sur le bureau de l'auditeur général en contrôlant ses crédits.

On a répondu avec bien peu d'empressement à ses multiples demandes de pouvoir engager du personnel, pour bien remplir sa tâche au nom du Parlement. Nous connaissons l'auditeur général et nous savons qu'il est sans peur et sans reproche. C'est sans doute à cause de cela que l'on maintient ces restrictions. Cette situation dure depuis des années, elle n'est pas d'hier, je l'avoue; mais je trouve regrettable une injustice que le gouvernement doit faire cesser séance tenante, dans l'intérêt du Parlement. J'attends donc avec impatience, monsieur le président, l'annonce, que devrait faire, en temps utile, le ministre, nous promettant que l'auditeur général aura désormais une plus grande liberté d'action et jouira de la responsabilité que la mesure législative, adoptée ici à la Chambre, visait à lui confier.

J'ajouterai encore ceci, monsieur le président, et ce sera ma dernière remarque. Au cours de la prochaine quinzaine s'ouvrira une autre conférence fédérale-provinciale. Nous savons que les provinces ont quitté la dernière de ces conférences fort déçues, c'est le moins qu'on puisse dire. Dire que les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont parties du bon pied serait aussi un euphémisme. A mon avis la prochaine conférence est notre dernière chance de réparer le mal fait aux relations entre le gouvernement fédéral et les provinces.

[L'hon. M. Lambert.]

Hier nous avons eu les mots du premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, où il donne un avertissement formel au gouvernement fédéral, en termes encore plus brutaux que ceux qu'on prête à tort ou à raison au prédécesseur de l'actuel premier ministre de la province de Québec. Naturellement, monsieur le président, cette conférence ne fera pas couler autant d'encre, car elle ne semble pas avoir été motivée par les mêmes circonstances. Il s'agit maintenant d'une question politique; non plus d'une question raciale, religieuse ou linguistique, mais d'une question politique.

être été un peu loin monsieur le président,

Le premier ministre de l'Ontario a peut-être été un peu loin monsieur le président, mais nous devons bien admettre, même ici, qu'il a raison. Nous avons entendu le Trésorier de la province d'Ontario nous avertir de la situation précaire dans laquelle cette province se trouvera sur le plan fiscal pour faire face à ses programmes légitimes. Elle ne jette pas l'argent par les fenêtres. J'admets que les provinces pourraient réduire certains de leurs programmes, mais dans bien des cas, il s'agit de programmes conjoints lancés par le gouvernement fédéral.

D'une part, monsieur le président, le gouvernement fédéral se trompe de quelque 700 millions de dollars dans ses prévisions budgétaires cette année. Il impute cette situation à des programmes à participation avec les provinces dans des secteurs limités, et il déclare que les provinces devraient les contrôler plus soigneusement. Or qui donc a d'abord entraîné les provinces à ces dépenses et qui se propose maintenant de les plonger dans le régime d'assurance frais médicaux?

De toutes les provinces du Canada, l'Alberta est peut-être celle qui a connu la plus grande prospérité au niveau du gouvernement, prospérité qui n'est pas uniquement attribuable à l'habileté administrative, mais aussi à l'abondance de richesses naturelles, même si une sage administration l'a favorisée aussi. Je voudrais citer seulement le gros titre du numéro du mardi 26 novembre du *Journal* d'Edmonton: «Déficit semestriel record de 132,290,000 dollars en Alberta». Et cela, monsieur le président, pour une population de 1.5 million d'habitants. Ce chiffre dépasse de 29.5 millions le déficit correspondant de 1967-1968, et nous savons que ce dernier avait atteint 99 millions. En 1966-1967, le déficit s'est élevé à un million.

Quand donc le grand changement s'est-il produit en ce qui concerne l'enseignement post-secondaire, monsieur le président? C'est

en 1966-1967. Nous savons que la province d'Ontario accuse le gouvernement fédéral de mésestimer grossièrement les frais du programme d'enseignement post-secondaire qu'il impose aux provinces. Je vous assure maintenant, monsieur le président, que si le déficit de la province d'Alberta a atteint 99 millions, en 1967-1968 le déficit pour cette année dépassera cette somme. Pourtant l'Alberta est reconnue l'une des plus florissantes provinces du pays.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Robichaud, a indiqué que le déficit budgétaire de sa province s'établira à 42 millions de dollars. La population et les ressources du Nouveau-Brunswick ne sauraient être comparées à celles de la province d'Alberta. Nous savons que la province d'Ontario se heurte à des problèmes réels. Elle n'a pas encore indiqué son déficit budgétaire, mais nous le connaîtrons sans doute dans quelques mois. Et que penser de celui de la province de Québec?

Sur toute la ligne, monsieur le président, les provinces devront, semble-t-il, en rabattre. Je n'hésite pas à faire part au comité des propos que l'auditeur de la province d'Alberta, l'homologue de l'auditeur général du Canada, a tenus dans son rapport. Il a dit que le seul remède consiste à réexaminer à fond tous les programmes de dépenses de la province afin de décider lesquels sont périmés ou n'atteignent pas leur but. M. Huckvale a déclaré qu'il avait essayé de prêcher la contrainte. Nous avons aussi entendu ici l'auditeur général nous tenir des propos semblables.

A maintes reprises, monsieur le président, nous avons exhorté le gouvernement à établir, de concert avec les provinces, un ordre de priorités de façon à ce qu'elles puissent vivre selon leurs revenus. Mais maintenant, tout le monde sera obligé de faire pénitence. Nous devrons nous rationner. Il y a des restrictions pour telle et telle chose. Depuis des années, le gouvernement a mal géré nos affaires financières; c'est pourquoi nous devons maintenant payer la note. Je ne crois pas plus aux prévisions budgétaires de 1969-1970 que je n'ai cru à celles de 1968-1969.

Je vois que vous brûlez d'impatience, monsieur le président, et que mon temps de parole est expiré. Tout ce que je puis dire, c'est que le triste dossier parle par lui-même.

M. Gilbert: Monsieur le président, chaque fois que je regarde le ministre des Finances, l'expression de sagesse qui se dégage de son visage, son large sourire et ses silences entendus sur tant de questions me font penser à Bouddha. On devrait peut-être l'appeler «Bouddha Benson». C'est l'impression que certains d'entre nous ressentent par suite de son attitude à l'égard de certains problèmes qui atteignent directement tous les Canadiens.

Je parlerai brièvement de certains problèmes que m'ont signalés nombre de mes mandants. Le premier cas est une lettre de la présidente des institutrices retraitées de l'Ontario, en date du 21 novembre. En voici le texte:

• (4.30 p.m.)

Qu'il me soit permis de vous signaler une demande qui a été expédiée au premier ministre l'été dernier par l'Association des institutrices retraitées de l'Ontario. Elle avait auparavant été approuvée par

(1) le Conseil provincial des femmes

(2) le Conseil national des femmes et

(3) la Fédération canadienne des instituteurs, lors de leur réunion annuelle. Nous avons maintenant l'appui d'environ 1,003,000 femmes.

Étant donné la valeur manifeste de cette demande, pouvons-nous compter sur votre généreux appui, au moment opportun?

La motion dont M^me^ Harriet C. Miles, la présidente, fait état, a été adoptée à Toronto le 25 janvier 1968, à la conférence des institutrices retraitées. Elle est conçue en ces termes:

Attendu que la montée en spirale du coût de la vie au cours des dix dernières années a créé beaucoup d'angoisse chez bien des citoyens âgés du Canada, et

Attendu que le fardeau fiscal pèse lourdement sur ceux qui ne peuvent plus gagner, et

Attendu que leurs revenus déjà réduits le sont encore davantage en raison de la hausse constante des impôts,

Il est résolu que les exemptions d'impôts sur le revenu de tous les citoyens âgés de 70 ans et plus seront portées de $1,500 à $2,500 à partir du 1^er^ janvier 1968.

J'aimerais connaître la réaction du ministre à l'égard de cette résolution adoptée par l'Association des institutrices retraitées. Un million trois cent mille personnes appuient l'association au Canada, ce que le ministre devrait savoir, je pense. Il devrait faire une déclaration et pas se contenter de dire qu'il étudie la question et qu'elle sera probablement soumise dans les propositions fiscales du printemps.

Deuxièmement, je voudrais dire un mot sur notre taux de change étranger. A son retour de la conférence monétaire la semaine dernière, le ministre a fait à la Chambre une déclaration sur un ton pontifiant pour nous assurer que nous pouvions faire confiance au dollar et que la situation était normale. Nous autres, néo-démocrates, préconisons depuis longtemps un taux flottant du change. Le

ministre a gardé le silence là-dessus. Effectivement, lorsque le député de Waterloo a soulevé la question, la réponse du premier ministre a été «Pour l'amour du ciel, non». Pourtant, le ministre des Postes, collègue du ministre des Finances, s'est prononcé ouvertement et clairement en faveur d'un taux de change flottant pour le Canada.

La semaine dernière, j'ai cité un extrait d'observations qu'il a rédigées pour un ouvrage intitulé «*The Nation Keepers*». A la page 214 du volume, il expose l'argument en faveur d'un taux flottant du change. J'aimerais savoir ce que le ministre en pense, surtout depuis que l'idée est bien accueillie dans les milieux financiers. Depuis déjà un certain temps, le président de la Banque Royale préconise un taux flottant du change. Qu'en pense le ministre?

On a avancé qu'un taux «à cheville rampante» résoudrait le problème des changes. Dans un article publié par le *Times* de Londres, M. Douglas Jay, ministre britannique, disait ceci au sujet de notre crise monétaire actuelle et du taux à cheville rampante:

> On peut y arriver en ayant recours, par exemple, à ce qu'on pourrait appeler un taux «à cheville rampante.» Le taux des changes ne pourrait pas s'écarter, disons, de plus de un pour cent de chaque côté de la cheville. Et la cheville elle-même serait fixée d'après le taux moyen du marché au cours des 12 mois précédents, par exemple. La cheville pourrait se déplacer très légèrement vers le haut ou vers le bas, sans décision ni crise politique. Les devises faibles pourraient fléchir, les fortes se raffermir, jusqu'à 2 p. 100 par année. Cela devrait permettre des rajustements à long terme sans susciter de spéculation incontrôlable.

Que pense le ministre des Finances du taux à cheville rampante qui, selon M. Jay, pourrait éviter les crises provoquées par la spéculation comme celle que nous venons de traverser?

Troisièmement, je tiens à attirer l'attention du ministre des Finances sur une lettre anonyme que j'ai reçue par la poste. Je ne connais pas l'expéditeur mais l'en-tête est ainsi conçue: «La fraude fiscale réduit les recettes». Voici le texte de la lettre.

> Les sociétés canadiennes remettent aux années futures le paiement de l'impôt sur le revenu.
>
> Les recettes fédérales et provinciales, diminuées de plusieurs millions de dollars depuis dix ans, accablent les municipalités et les commissions scolaires de lourdes dettes, ce qui entraîne des taux d'intérêts élevés et impose une fiscalité ruineuse sur les petits propriétaires d'un bout à l'autre du Canada.

Au bas de la lettre se trouve une liste de 40 sociétés dont les noms s'accompagnent de chiffres qui représentent les sommes d'argent. Les noms des sociétés sont disposés de la manière suivante: «Bell of Canada, $79,916,000; Dominion Foundries, $101,617,000; Aluminum of Canada, $139,405,472; Imperial Oil, $87,645,000;.» J'ai choisi ces noms au hasard sur la liste. J'enverrai au ministre une copie de la lettre en lui demandant de l'expliquer. Signifie-t-elle que les Canadiens se font rouler d'environ 1.75 milliards de dollars chaque année? Si le ministre pouvait recouvrer le montant qu'on lui doit de la sorte, nous n'aurions aucune peine à réunir les sommes nécessaires pour satisfaire aux dépenses de l'année prochaine.

Je veux maintenant parler au ministre du rapport Carter. On se rappelle que le très honorable député de Prince Albert avait chargé en 1962 Kenneth Carter d'enquêter sur le régime fiscal du Canada. Le rapport a été présenté au Parlement en février 1967 et il a révélé des inégalités fiscales qui jouaient aux dépens de ceux qui gagnaient des petits et des moyens revenus et on faisait ressortir par contre les avantages injustifiés dont bénéficiaient les compagnies pétrolières, les mines et les compagnies d'assurance grâce aux allocations d'épuisement, aux concessions fiscales, et j'en passe. Lorsque le rapport a été déposé à la Chambre l'actuel ministre des Finances a tenté d'en minimiser l'importance. Il le dépréciait en disant qu'il n'était valable que pour 1964 et que surtout il compromettait l'avenir économique du Canada. Sauf erreur, le ministre des Finances avait à l'époque chargé son ministère de faire six études spéciales, indépendantes sur cette question. Il voulait déterminer les conséquences des recommandations Carter sur l'avenir économique du Canada. Toutes ces études ont conclu que l'application de ces recommandations ne nuirait nullement à notre progrès économique.

Les brillants fonctionnaires qui assistent le ministre sont présents dans les tribunes et celui-ci accepterait sans hésiter de déposer ces rapports indépendants préparés par ses fonctionnaires sur les conséquences de la mise en œuvre des recommandations Carter sur le progrès économique du Canada. On pourrait quand même persuader le ministre de montrer aux députés ces rapports préparés par ses collaborateurs.

On se souvient, sans doute, que le ministre des Finances de l'époque avait invité diverses compagnies à présenter des mémoires, en fixant le 30 septembre comme date-limite. Fait surprenant, l'industrie à elle seule a présenté 100 mémoires. J'ai appris de bonne source que l'International Nickel avait dépensé $250,000 à la rédaction d'un mémoire pour contrecarrer le rapport Carter. Qu'une centaine de compagnies cherchent à justifier leur façon d'agir, la chose est de nature à susciter des soupçons. Comme le signalait mon collègue, c'est une tentative manifeste pour sauvegarder le socialisme à l'intention des riches.

• (4.40 p.m.)

En octobre 1967, le ministre nous avait promis qu'un Livre blanc sur des propositions fiscales serait publié le plus tôt possible vers la fin de l'année—il n'a pas dit de quelle année il s'agissait. Ce livre blanc, nous l'attendons toujours. En 1968, on a décidé de laisser tomber le projet. Le ministre actuel des Finances nous dit maintenant que ces propositions fiscales si longtemps attendues paraîtront peut-être au début de 1969 et que quelques-unes seront peut-être mises en vigueur vers la fin de la même année. Vingt mois se sont écoulés depuis la déposition de ce rapport par le gouvernement, en février 1967. On peut se demander combien cela a coûté aux Canadiens. Au dire d'un économiste, cette lenteur du gouvernement à prendre des mesures au sujet des propositions fiscales a coûté aux Canadiens des milliers de dollars par minute, soit environ un demi-milliard par an. Si tel est le cas, raison de plus pour décider de ne pas donner suite à l'impôt de progrès social de 2 p. 100, annoncé si fièrement par le ministre le soir de l'exposé budgétaire. Puisque la négligence à mettre en vigueur des recommandations du rapport Carter fait perdre tant d'argent aux Canadiens, il est grand temps que le ministre prenne des mesures dans ce sens.

Vous savez, monsieur le président, que M. Carter a étudié certains domaines de la fiscalité. A propos des compagnies pétrolières, il a révélé qu'un tiers de leurs profits étaient exempts d'impôt, sous prétexte que leurs biens, leurs ressources souterraines s'épuisent. Les bénéfices des nouvelles mines sont exemptes d'impôt pendant les trois premières années—et la plupart des frais d'exploitation des puits de pétrole et de gaz sont déductibles aux fins de l'impôt. D'après M. Carter, cela prive chaque année le Trésor de 150 millions de recettes fiscales. Certaines sociétés d'extraction de potasse de l'Ouest ont essayé de tirer parti de cette exemption fiscale. A ce qu'on me dit, elles font quelques travaux d'exploration ou d'aménagement, et une fois que le délai de trois ans tire à sa fin, elles fondent de nouvelles compagnies en vue de jouir d'une autre exemption fiscale de trois ans. J'aimerais entendre ce que le ministre a à dire des agissements de certaines compagnies, dont la plupart s'efforcent non pas de se soustraire à la loi, mais plutôt de l'éviter.

En 1964, selon M. Carter, huit grandes compagnies, dont trois sociétés pétrolières, accaparaient 85 p. 100 des allocations d'épuisement versées au Canada. En raison de la mainmise étrangère sur nos ressources, des ressortissants américains profitaient de 80 p. 100 des exemptions accordées aux sociétés pétrolières ou minières. M. Carter signale aussi que les petites entreprises sont les protégées du fisc, puisqu'elles ne doivent verser que 21 p. 100 sur leurs premiers $35,000 de bénéfices.

A première vue, le gouvernement surcharge ceux dont les revenus sont très élevés, puisque le taux d'impôt sur les revenus dépassant $400,000 s'établit à 80 p. 100. Mais, comme l'indique nettement le rapport Carter, ce n'est que dans les statuts que ces taux sont aussi élevés. La plupart des rares personnes qui touchent des revenus aussi élevés trouvent facilement des moyens de se soustraire à l'application de cette loi. Vous vous souvenez, monsieur le président, du plaidoyer touchant que le premier ministre a fait en faveur de ceux qui versent à l'impôt 80 p. 100 de leur revenu. Il nous a dit à Halifax qu'il lui incombe de s'occuper d'eux, car, autrement, nous pourrions perdre ces hommes remplis de talents. Il n'a pas semblé trop préoccupé par les difficultés que les petites gens auront à surmonter pour verser l'impôt de progrès social de 2 p. 100, mais il s'inquiétait fort de ceux qui devront verser 80 p. 100. Il y a lieu de signaler, je pense, non seulement au ministre des Finances mais aussi au premier ministre, les paroles de M. Carter, savoir qu'un tel taux n'existe que dans les statuts.

On a tendance aujourd'hui à parler d'évitement fiscal plutôt que d'évasion fiscale. Si des sociétés évitent l'impôt, elles respectent le régime fiscal canadien. Il se trouve que je suis avocat, et je pourrais ajouter que les avocats semblent très bien réussir à persuader les grandes sociétés de profiter de l'évitement fiscal.

Quant aux gens qui ont des revenus de $400,000 et plus par an, c'est un des trucs qu'ils emploient pour se soustraire au fisc. Ils achètent des exploitations agricoles et prétendent s'occuper d'agriculture. Ensuite, ils déduisent de leur revenu toutes les dépenses de ces exploitations, qui souvent sont déficitaires. Après quelques années, ils ont acquis une vaste étendue de terrain et profitant de l'expansion urbaine, ils réussissent à vendre ces terrains en réalisant un gain capital considérable. Le ministre qui s'occupe du logement est ici et il sait que c'est ainsi que les choses se passent. Comme le dit mon honorable ami, ces gens y gagnent sur toute la ligne.

J'aimerais maintenant consacrer quelques minutes à la question de l'impôt sur les gains de capital. Hier, j'ai lu dans le *Daily Star* que le premier ministre de l'Ontario songeait à instaurer un impôt sur les bénéfices réalisés sur la vente de terrains. Voici un extrait de cet article:

> Le gouvernement ontarien songe à instaurer un impôt sur les gains de capital résultant de spéculations foncières, a dit hier à l'Assemblée législative le premier ministre, M. John Robarts.
>
> Cet impôt viendrait augmenter les recettes fiscales, face au programme d'austérité du gouverne-

ment, et aiderait à réduire le coût élevé du logement dans les villes ontariennes.

M. Robarts a déclaré que le Conseil du Trésor examine présentement tous les domaines susceptibles d'être imposés «et celui-ci en est un».

Si le gouvernement de l'Ontario peut explorer ce domaine, il est temps que celui-ci préoccupe non seulement le ministre des Finances mais le ministre responsable de l'habitation. Si nous permettons aux gouvernements provinciaux d'imposer les gains de capital, le ministre serait fort embarrassé si son groupe d'étude proposait des recommandations raisonnables pour régler la crise du logement. L'absence d'un impôt sur les gains de capitaux constitue une des lacunes indéniables du régime fiscal canadien. Un tel impôt existe aux États-Unis et en Grande-Bretagne, mais le Canada ne touche pas à ceux qui se consacrent à la spéculation foncière ou boursière et qui réalisent d'énormes bénéfices sans payer d'impôts.

• (4.50 p.m.)

En entendant le discours du député de Scarborough-Est—soit dit en passant, c'est un économiste et un des jeunes phénomènes qui ont conseillé le ministre des Finances, M. Walter Gordon, lorsqu'il a présenté son fameux budget, il y a quelques années—je croyais que le ministre des Finances actuel lui accorderait quelque attention. Dans le débat sur le budget, le député a énergiquement recommandé l'impôt sur les gains de capital. Le ministre devrait lire le discours du député et en tirer des enseignements. D'autre part, j'aimerais que le ministre fasse des commentaires sur ce que je viens de dire. Il dispose de sept minutes avant l'ajournement du présent débat et je lui ai signalé sept points. Il peut au moins en effleurer quelques-uns.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, le ministre nous dirait-il quand nous serons saisis d'un avant-projet de loi?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je vais y songer. Je ne puis faire de promesse sans consulter d'abord mes fonctionnaires.

L'hon. M. Stanfield: Je tiens à rappeler que je ne vois aucune raison valable de laisser les gens dans l'incertitude où ils sont.

M. le vice-président: Le crédit n° 1 est-il adopté?

Des voix: Non.

M. Harding: J'espérais, monsieur le président, que le ministre répondrait à certaines questions des préopinants. Il ne nous reste que quelques minutes avant la fin du débat. Ces questions prennent parfois du temps et les crédits ne reviennent que plusieurs jours plus tard. Il devient alors difficile de suivre la marche des événements. Le ministre voudrait-il répondre aux questions que lui a posées le député?

L'hon. M. Benson: Le député n'était peut-être pas ici, monsieur le président, mais j'ai répondu cet après-midi à bon nombre de députés. Le préopinant est le seul, je crois, qui n'ait pas reçu de réponse à ses questions. Elles sont difficiles à cause de leur nature générale. Il m'a tout d'abord demandé si j'approuvais un taux flottant du change. Je réponds non. Il me paraît plutôt étrange de voir cette nouvelle alliance entre le NPD et le président de la Banque Royale.

Les autres questions étaient très générales et portaient sur les mesures que nous envisageons au sujet du rapport Carter et des autres mémoires que le gouvernement a reçus à propos de la fiscalité. Naturellement, je ne ferai pas connaître nos intentions avant la présentation du projet de bill qu'étudieront tous les députés.

M. Harding: Eh bien, monsieur le président, nous ne devrions pas, je pense, laisser adopter ce crédit en ce moment. J'aurais un ou deux points à soulever avant cinq heures. Ces derniers jours, j'ai parcouru un certain nombre de vieux numéros du hansard. L'histoire est fertile en leçons; pourtant, on dit souvent que ceux qui vivent à notre époque ne cherchent guère à savoir ce qui s'est passé avant eux.

Je suis remonté à 1962 et j'ai lu certaines des déclarations faites par le ministre des Finances au cours du débat sur le budget de cette année-là où un autre parti était au pouvoir.

Je dois lui avouer que j'ai bien goûté les paroles de sagesse qu'il a adressées plus d'une fois à la Chambre, et la pensée m'est venue que toutes les bonnes idées qu'il avait alors ne peuvent pas s'être évanouies depuis qu'il a assumé, au gouvernement fédéral, l'auguste fonction de ministre des Finances.

Je vais rattacher ses anciennes idées à une seule phase d'une entreprise de ma province natale, la Colombie-Britannique; je veux parler de la grande entreprise de charbon autour de Vernon, l'exploitation houillère de la Kaiser. Le ministre n'ignore pas ce qui s'est passé. L'ancienne société, la Crowsnest Industries, a vendu ses intérêts à la Kaiser Steel, qui lui a acheté une importante région charbonnière. La Kaiser s'y est installée et compte y exploiter une mine à ciel ouvert. Si je me souviens bien des remarques du ministre, il n'aimait guère que de grandes sociétés d'appartenance étrangère exploitent dans ces régions nos ressources naturelles, et obtiennent des exemptions spéciales d'impôt, comme

une exemption de trois ans pour l'extraction minière.

Voici ce que je demande au ministre: son ministère va-t-il accorder à la compagnie Kaiser une exemption d'impôt de trois ans pour cette exploitation-là? Voilà une porte ouverte aux abus et le gouvernement fédéral peut et doit remédier à la situation. On compte, d'un bout à l'autre du pays, de grandes compagnies qui bénéficient de ces dégrèvements. Je pourrais vous en citer bien des exemples. Elles obtiennent un allégement initial, puis établissent une nouvelle compagnie, l'installent à quelque distance de la première et obtiennent un nouveau dégrèvement de trois autres années. Elles volent aux Canadiens des centaines de millions de dollars, qui devraient en toute justice être versés au Trésor du gouvernement fédéral.

C'était justement là ce que préconisait le ministre, il y a plusieurs années, au sujet des réserves de pétrole et de gaz du Canada. Signalant l'obligation où nous nous trouvions d'importer 50 p. 100 ou plus de nos approvisionnements en pétrole, il démontrait à quel point cela épuisait les ressources financières du pays. Par votre entremise, monsieur le président, je lui demande comment il va remédier maintenant à la situation. Ses fonctions lui permettent d'agir. Quelles recommandations va-t-il faire au cabinet et à la Chambre des communes? Va-t-il suggérer de changer nos méthodes? Si oui, c'est à lui qu'il appartient de présenter à la Chambre, d'ici deux ou trois mois, les changements qui donneront suite à ses anciennes idées.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Bell: Monsieur le président, nous aimerions adopter ce premier crédit et poursuivre notre étude. En ce qui nous concerne, nous avons eu un après-midi fructueux. Le ministre a donné quelques réponses satisfaisantes.

M. le vice-président: Le comité est-il d'accord?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Comme il est cinq heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE TABAC—RENVOI DES BILLS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre me permettrait à l'unanimité, en ma qualité de leader de la Chambre, de revenir à l'appel des motions pour déférer au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales certaines questions relatives au tabac.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, des membres de tous les partis ont parlé à la Chambre des dangers que pourrait présenter le tabac pour la santé, et je crois que la majorité des députés, surtout ceux qui ont inscrit au *Feuilleton* des projets de loi relatifs au tabac, conviennent que ces mesures ne devraient pas être examinées, mais que leur substance devrait être déférée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

• (5.00 p.m.)

Je voudrais proposer, secondé par l'honorable M. Pepin,

qu'on annule l'ordre visant la deuxième lecture des bills nos C-39, C-45, C-53, C-134 et C-137 et que la substance de ces bills soit déférée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, parlant des bills qui émanent de ce côté-ci de la Chambre, nous accueillons cette proposition et espérons qu'elle facilitera l'examen du problème.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est cinq heures la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills d'intérêt public et les bills d'intérêt privé.

L'OUTILLAGE DESTINÉ À PRODUIRE ARTIFICIELLEMENT DE LA PLUIE

DISPOSITIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DE LICENCES ET LA RÉGLEMENTATION

M. Arnold Peters (Timiskaming) propose la 2e lecture du bill n° C-11, visant la régie, la délivrance et la réglementation relatives à l'exploitation au Canada de l'outillage destiné à produire artificiellement de la pluie.

—Monsieur l'Orateur, si j'avais su à quelle date ce bill serait mis en délibération, nous l'aurions probablement rattaché au match de la Coupe Grey et à la pluie à Toronto. Beaucoup de gens se seraient sans doute empressés d'appuyer le projet de loi. Bien entendu, je

ne plaisante pas, car, plusieurs fois, on a demandé, à la société de Montréal de pronostiquer le temps à longue échéance, pour déterminer s'il y aurait de la neige ou de la pluie, ou quel serait le temps, au moment du match de la Coupe Grey, notamment lors d'une rencontre cruciale.

D'autres députés, comme moi-même, sans doute, prennent intérêt à deux ou trois aspects d'un tel projet de loi. Il y a d'abord la réaction du public en face d'un bill visant à réglementer la pluie artificielle. J'en suis convaincu, beaucoup de gens pensent encore aux danses indiennes de l'Arizona—et qu'on fait passer aux yeux des touristes pour l'ancienne méthode pour obtenir de la pluie.

Une voix: Et également dans l'Ouest.

M. Peters: Oui. On en pratique peut-être une aussi dans l'Ouest. Il serait intéressant que le député de la Saskatchewan sache que ses amis les agriculteurs de l'Alberta, depuis assez longtemps, votent des crédits provenant des impôts, qui doivent être versés aux producteurs de pluie pour qu'ils produisent de la pluie dans la région et, chose plus importante encore, pour qu'ils fassent cesser la grêle. Bien que l'affaire puisse être considérée comme de valeur contestable, ces agriculteurs renouvellent la proposition depuis de nombreuses années en Alberta et ils sont sur le point de faire rendre au gouvernement provincial une décision qui obligerait tout le monde à verser des impôts pour prévenir la grêle dans la région.

Toute cette question de pluie artificielle pose le très vaste problème de changements météorologiques provoqués artificiellement et des répercussion sur les plans international et national. Il est évident que dans un avenir prévisible nous pourrons plus ou moins, à l'aide de satellites, faire le relevé de divers fronts atmosphériques un peu partout dans le monde. Grâce à plusieurs méthodes actuellement mises au point nous pourrons aussi prévenir la formation de fronts cycloniques. Il sera possible de le faire là où des fonds seront affectés au contrôle des ouragans, du brouillard, de la grêle et peut-être, je le propose, de contrôler ou de modifier les courbes pluviométriques normales. Tout cela est déjà en marche. Si les Canadiens ne prennent pas ces choses au sérieux, qu'ils examinent la situation aux États-Unis. En 1967 ils avaient dépensé 7 millions de dollars pour ce genre de contrôle atmosphérique. D'ici 1970 il est prévu que ces frais s'élèveront à 150 millions, équivalent du montant qu'affectait le gouvernement canadien il y a quelques années à tous les projets entrepris au nom du peuple canadien.

Nous devons, à mon avis, prêter quelque attention au contrôle atmosphérique. Je dois avouer que mon intérêt sur ce point porte sur un domaine fort restreint: la production, par certains procédés artificiels, dans une région donnée, d'une pluie plus abondante que dans une situation non contrôlée. Je dois dire qu'en Ontario nous en produisons depuis quelque temps. Le ministère de l'Agriculture de l'Ontario a affecté un quart de million à la production de la pluie artificielle dans la région de Renfrew, où avait sévi une forte sécheresse. Vous saurez aussi, monsieur l'Orateur, que dans la même région le même ministère avait dédommagé en espèces les gens à la suite d'une surabondance de pluie au cours de cette période pluviale. Peut-être estimez-vous aussi que le bruit engendre la pluie, car vous n'aurez pas oublié que le bruit au Parlement, il y a quelques années, avait coïncidé avec les chutes de pluie dans la région de Renfrew. Cette pluie avait marqué la fin de la sécheresse et a devancé l'arrivée de générateurs, attendus deux ou trois jours plus tard.

Il y a peut-être plusieurs façons d'arriver à ce résultat; qu'importent les méthodes. Mais ce serait injuste de la part des députés de ne pas prendre de mesures à ce sujet, car nous devrions être capables, il me semble, de protéger les victimes des modifications météorologiques qui n'ont aucun moyen de les contrôler. Si quelqu'un vaporisait copieusement les pommiers de son verger et aspergeait du même coup la cour de son voisin, ce dernier pourrait recourir à certaines mesures, car il existe une loi dans ce sens. Il pourrait faire remplacer le gazon ou les fleurs de son jardin, à la suite de la sur-destruction occasionnée par le voisin. Tant que le Parlement canadien considérera la chose comme une plaisanterie, on n'aboutira à rien.

Pour une fois, le ministre des Transports (M. Hellyer) est parmi nous. Nous en sommes bien heureux. La question le concerne, car je crois qu'elle sera de son ressort. Un organisme a été engagé par son ministère pour aider à l'établissement des prévisions météorologiques à long terme. Son ministère assume une certaine responsabilité dans ce domaine. Je crois qu'il jouera également un rôle dans la question des modifications des conditions météorologiques.

Je ne veux pas dire qu'on devrait empêcher le ministère des Terres et Forêts, dans le nord de l'Ontario, d'acheter des machines à

oxyde d'argent pour provoquer la pluie dans une région donnée. Je souligne cependant que si cette initiative affecte certains habitants de la région, ils devraient pouvoir recourir à la loi pour obtenir une indemnité en cas de dommages.

• (5.10 p.m.)

M. Francis: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Peters: Certainement.

M. Francis: J'ai écouté le député soutenir les droits qu'auraient les gens à se pourvoir contre les effets néfastes de l'intervention des provinces quant à la production artificielle de pluie. Comment cela se peut-il, en vertu des dispositions qu'il propose à la Chambre? N'entre-t-il pas en jeu, ici, un grave problème constitutionnel? Sa propre loi n'élimine-t-elle pas toute intervention des provinces?

M. Peters: Oui, il y a là un problème important. Aux États-Unis, ils ont œuvré dans ce domaine et rencontré des problèmes similaires. Ils ont établi une liste comprenant un certain nombre de questions fondamentales au sujet de la réglementation à cet égard. En voici quelques-unes:

> Comment opérer le contrôle? Un organisme qui, par définition, s'intéresse aux modifications des conditions atmosphériques peut-il également jouer le rôle d'autorité de contrôle et octroyer des licences à l'échelon national? Faut-il créer un nouvel organisme dans ce but? La coordination et la réglementation ne peuvent-elles être combinées dans un seul organisme? Est-il prématuré d'envisager l'octroi de licences et l'établissement d'un contrôle par le gouvernement fédéral?

Les États-Unis ont adopté un certain nombre de lois concernant la modification climatique à la suite de leurs recherches dans ce domaine. Sauf erreur, le ministre des Transports (M. Hellyer) a également fait des recherches à cet égard. Le contrôle météorologique suppose de véritables prévisions météorologiques. On a effectué ces prévisions, non seulement pour Terre-Neuve, mais aussi pour la Colombie-Britannique. Elles sont d'ailleurs faites simultanément, en dehors de tout contrôle, et sans la moindre information de la part des provinces. Elles se fondent également sur l'information internationale.

Quiconque regarde la télévision est sûrement impressionné par les renseignements météorologiques fournis par des satellites qui évoluent à des milliers de milles de la terre. On ne trace plus de lignes pour indiquer les fronts météorologiques. Aujourd'hui, nous voyons réellement ces fronts. Cela s'effectue non seulement à l'échelle nationale, mais encore à l'échelle internationale. C'est pourquoi les répercussions provinciales ne devraient guère nous inquiéter. La modification climatique ne relève pas uniquement des juridictions provinciales. Tout phénomène, toute initiative qui déborde le cadre provincial prend un caractère national. C'est pourquoi je crois qu'on ne doit pas hésiter à légiférer dans ce domaine sous le seul prétexte que les provinces ont ici un rôle à jouer.

Un certain nombre de lois ont déjà été adoptées aux États-Unis à cet égard, mais un problème s'est posé là-bas; il découle du fait que les lois d'un État sont souvent en contradiction avec les lois d'un autre. Dans tous les cas, ils ont pu établir un certain nombre de faits, l'un étant que la pluie artificielle doit naturellement relever des règlements gouvernementaux. Cette autorité ajoute que le temps est un problème national plutôt que celui d'un État. A cet effet, un certain nombre de causes ont été entendues tant dans les tribunaux de district ou d'État que dans les tribunaux fédéraux. Ce domaine est vaste et je crois que notre gouvernement fédéral doit avoir un certain contrôle.

La question du député se rapporte plus à la fabrication de la pluie qu'aux pouvoirs ou autorisations que je recommande. Je parle seulement du contrôle et de la réglementation au moyen de licences. Il existe seulement sept ou huit compagnies en activité dans ce domaine. Nous pourrions certainement édicter des règlements quant aux modifications climatiques qu'elles peuvent créer. De cette façon, nous pourrions demander à ces compagnies de tenir note des résultats de leurs essais.

Le meilleur exemple au pays nous est donné par la firme Weather Engineering, exploitée par Paul Denison et Bernard Power, de Montréal. Leur générateur à iodure d'argent a connu un franc succès. Ce sont de petits fours à coke dans lesquels vous déposez des cristaux d'iodure d'argent. Vous élevez la température à environ 1,200 ou 1,400 degrés. Les cristaux d'iodure, par suite de l'évaporation, montent jusqu'aux nuages par convection. Quand les nuages sont surfondus, à environ 10°F. en général, les cristaux d'iodure créent un lien moléculaire qui attire l'humidité de l'air. Ce qui produit une précipitation sous forme de pluie ou de neige. Si cela se produit dans une région froide, ce sera de la neige qui peut éventuellement se transformer en pluie. On peut juger par les événements du succès de cette entreprise.

Laissez-moi vous rappeler les événements de 1956. On parlait alors d'employer cette méthode pour circonscrire les feux de forêt dans le Nord de l'Ontario. On disait dans l'article en question:

> Dans le Québec, les nuages avaient une teneur supérieure en humidité. A la mi-juillet, par exem-

ple, un incendie qu'on n'avait pu maîtriser et qui s'étendait sur une largeur de dix milles dans les bois sauvages de la North Shore Paper Co., au sud-ouest de Sept-Îles, gagnait rapidement le petit village de Shelter Bay, sur le Saint-Laurent.

L'entreprise Denison et Power apporta sur place par avion vingt-trois de ses générateurs à iodure d'argent. Le matin du 22 juillet, quelques petits nuages menaçants ont dérivé au-dessus de l'incendie mais sans produire de pluie. A midi, Denison ordonnait l'allumage de ses chambres de combustion. Dès cinq heures, 1.3 pouce de pluie s'était abattu sur la forêt embrasée—assez pour étouffer la fumée et permettre aux sapeurs de circonscrire les flammes. Les ondées ont éteint le feu juste à temps pour sauver Shelter Bay. La localité était partiellement évacuée et les flammes avaient atteint quelques-uns des édifices de la périphérie. M. H. A. Sewell, directeur général de l'exploitation forestière de la Quebec North Shore a déclaré: «Ce que nous avons vu du travail de Power et Denison suffit à nous convaincre qu'il en faut davantage.»

Le 7 octobre, 12,000 milles carrés de forêts arides de la société Abitibi Power and Paper s'étendant de l'ouest du lac Abitibi jusqu'à Kapuskasing étaient inondés de 2.8 pouces de pluie quelques heures après l'allumage des appareils de Denison. Quelques faibles foyers d'incendie furent éteints et pour la première fois depuis des mois, les cours d'eau atteignaient leur niveau normal, les centrales hydro-électriques recommençaient à fonctionner à plein rendement et les réservoirs se remplissaient, apportant l'espoir d'approvisionnements suffisants d'eau avant le gel.

Denison a appelé George Arnold, chimiste en chef à la Spruce Falls Power and Paper Co. à Kapuskasing, un dimanche de septembre, lui demandant d'alerter les gardes-forestiers qui faisaient fonctionner les fours d'iodure d'argent pour modifier les conditions atmosphériques. De lourds nuages chargés de pluie passaient au-dessus des forêts de Spruce Falls le lendemain matin.

Il ne faut pas oublier qu'il était à Montréal, à 1,000 milles de Kapuskasing, mais il avait déclaré:

«Allumez vos générateurs à 7 heures et faites-les fonctionner jusqu'à 11 heures» avait-il ordonné. Il commença à pleuvoir le lundi matin à 7 h. 45. L'averse cessa immédiatement à 11 h. 30. La pluie épargna la brousse entourant la propriété de Spruce Falls. Le bureau de météorologie du gouvernement n'avait prédit aucune pluie dans la région avant le mercredi.

Je suis convaincu qu'on peut fabriquer de la pluie. Nous avons eu de très mauvaises saisons dans le Nord de l'Ontario et il n'y avait aucun feu de forêt, toutefois, le ministère des Terres et Forêts faisait fonctionner ces machines.

• (5.20 p.m.)

La même chose est arrivée quand l'Hydro-Ontario a décidé de remplir ses réservoirs. Peut-être voulons-nous transformer tout l'Ontario septentrional en une vaste réserve d'eau de pluie mais, dans ce cas, les gens de là-bas qui vivent de tourisme et d'agriculture, en fait tous les habitants de cette région, devraient avoir leur mot à dire et même

[M. Peters.]

intenter des poursuites s'ils jugent que cela pourrait leur causer du tort.

Je prétends que l'autorité en la matière appartient au gouvernement fédéral et qu'il devrait l'exercer. Si les députés veulent poursuivre l'affaire, ils peuvent voter de façon que le bill soit déféré à un comité. Je prétends que la question devrait être étudiée par le ministère des Transports, qui possède un vaste réseau météorologique dont nous pouvons être fiers. L'Institut météorologique de Montréal est en communication directe par télétype avec le ministère des Transports. Il fait les cartes météorologiques dans ses bureaux de Montréal et communique les prévisions de la météo à des organismes comme Air Canada et à d'autres, sous des formes différentes. Les deux spécialistes de l'Institut ont été instruits par le gouvernement canadien et connaissent bien ses méthodes. Ils sont en mesure de prévoir longtemps d'avance, d'après des cartes, les fronts de tempête qui peuvent se former dans certaines conditions, dans une région donnée.

Par exemple, monsieur l'Orateur, si vous voulez marier votre fille par un jour de beau temps de façon à pouvoir organiser une réception dans votre jardin, il vous suffira de consulter ces experts et ils vous donneront des renseignements qui vous permettront de choisir un jour ensoleillé. Aux hommes d'affaires, ces experts peuvent fournir des prévisions avec une marge raisonnable d'exactitude. Ils vous diront si en bombardant les nuages à l'aide de glace sèche ou d'iodure d'argent on réussira à produire de la pluie ce jour-là.

Nous manquerions à nos devoirs envers ceux qui vivent dans des régions où il est possible de produire de la pluie ou envers les organismes du gouvernement qui ont besoin d'exercer un contrôle sur le temps, si nous n'examinions pas au plus tôt la question de la modification climatique, si nous ne prévoyions pas des règlements à cette fin et des licences permettant à ces gens de se lancer dans ce nouveau domaine.

Mon but en déposant ce bill, est de faire en sorte que le ministère de l'Agriculture, l'Hydro-Ontario et l'Hydro-Québec, les usines privées de pâte à papier et d'autres organismes qui s'intéressent à ce domaine, n'abusent pas d'une nouvelle technologie qui, la plupart des gens l'ignorent, consiste à modifier le temps, technologie dont tous les pays civilisés se servent plus ou moins.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre la parole sur le bill qui est actuellement à l'étude. En ce qui nous concerne, nous avions l'intention de présenter un bill semblable, mais je crois que le

député de Timiskaming (M. Peters) a deviné notre pensée et je le félicite d'avoir présenté ce bill.

Ce bill aura d'abord l'avantage de convaincre enfin tout le monde que la pluie artificielle existe. Au fait, bien des gens n'y croient pas encore, mais je puis dire que nos régions y ont goûté, pour ainsi dire, car nous avons enduré cette pluie artificielle non contrôlée pendant trois étés et c'est pour cette raison que j'appuie ce bill.

Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, que je sois contre la pluie artificielle; pas du tout. Mais, je suis en faveur de la pluie artificielle contrôlée par une loi, de sorte que le gouvernement sache à qui il émet les permis et, surtout, que ces permis précisent exactement les régions où provoquer la pluie artificielle, ainsi que le moment de le faire afin d'éviter ce qui est arrivé dans nos régions.

On a fait de la pluie artificielle durant tout l'été, sans tenir compte du temps des semailles ni du temps des récoltes. C'est pour cette raison que, dans nos régions, nous avons été noyés, au cours de trois étés consécutifs, par ces pluies artificielles.

Je me souviens, alors que nous soulevions cette question de la pluie artificielle en cette enceinte, il y a cinq ou six ans, que nous avions provoqué un éclat de rire parmi les députés. Je comprends pourquoi les députés trouvaient cela drôle, aujourd'hui. Au fait, le gouvernement savait qu'on faisait des expériences avec la pluie artificielle, mais il les considérait comme un secret militaire. Je ne crois pas qu'il doive en être ainsi, car si la pluie artificielle intéresse les grosses compagnies—comme cela a été le cas depuis nombre d'années—il faut dire qu'elle intéresse davantage le cultivateur.

La chose intéresse aussi la population pour des raisons de santé publique. Il ne faut pas que des excès se produisent encore, comme par les années passées. Lorsqu'on a lancé l'opération «parapluie», dans la région du Saguenay-lac Saint-Jean, tout le monde criait «au secours», et je crois que cela a beaucoup influencé les rapports des médecins qui sont venus témoigner à l'effet que cela pouvait affecter la santé de la population.

Qu'on adopte une loi pour accorder des permis à une société, mais que cette société ne soit pas seulement au service des grosses compagnies. A mon avis, la loi devrait prévoir que cette société tombe sous la régie gouvernementale, parce que si on laisse faire les compagnies à leur gré, les abus vont se continuer.

On entend, d'un côté, l'opinion des cultivateurs ou celle de la population. En effet, la population, dans une région déterminée, sait et comprend qu'à certaines occasions le gouvernement pourra permettre aux compagnies de faire de la pluie artificielle pour élever le niveau d'eau des réservoirs hydrauliques, mais, en même temps, le gouvernement verra à ce que cette pluie-là ne vienne pas noyer les semences des cultivateurs ou nuire à la récolte du grain ou du foin.

Monsieur l'Orateur, je souhaiterais de tout cœur que cette loi soit déférée au comité pour étude, afin de permettre au gouvernement, s'il y a lieu, de présenter une loi, car la situation est urgente. Au fait, j'en ai la preuve, car j'ai compilé un dossier sur cette question de la pluie artificielle. Il me faudrait près d'une semaine pour lire les témoignages en faveur ou contre la pluie artificielle. Ces témoignages constituent autant de preuves, pour toute la population et tous les députés, que la pluie artificielle existe depuis de nombreuses années.

Les premières années, on ne la provoquait qu'avec des machines terrestres, mais, aujourd'hui, c'est au moyen de l'avion qu'on effectue l'ensemencement des nuages. Dans nos régions, on ne le fait pratiquement plus à partir du sol, parce que la chose est beaucoup plus facile au moyen de l'avion. Cela concerne donc beaucoup plus le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux, parce qu'il s'agit, là également, d'une certaine pollution de l'air. Quand on ne provoquait la pluie artificielle qu'à partir du sol, cela relevait des gouvernements provinciaux. Je me suis toujours demandé pourquoi, au cours de la dernière décennie, le gouvernement a caché cette chose au peuple. Pourquoi le gouvernement ne dévoilerait-il pas qu'à telle ou telle époque, les compagnies seront autorisées à provoquer de la pluie? Si une certaine période ne convient pas à une région, les gens seront en mesure d'en faire connaître les désavantages au gouvernement.

Monsieur l'Orateur, la dernière preuve, et c'est pour cela que j'avais hâte que l'on discute ce bill, c'est la Fédération de l'UCC qui nous la fournit; en effet je recevais, le 30 août 1968—on voit que c'est assez récent—leur mémoire. Je n'aurai pas le temps de tout le lire, parce que je ne voudrais pas enterrer ce bill; au fait, j'aimerais le déférer au comité. Je cite donc:

> Monsieur le député, faisant suite aux décisions de notre congrès annuel se rapportant à la mauvaise température dont sont victimes nos membres, de même que l'ensemble de la population du Saguenay-Lac St-Jean et aux possibilités que la pluie artificielle y soit pour quelque chose, la Fédération de l'UCC du Saguenay demande votre concours pour que la lumière soit faite de façon à chasser tout doute dans l'esprit de nos gens dans le cas où la pluie artificielle ne serait pas une réalité actuelle et de façon à faire disparaître à tout jamais cette calamité dont nous avons trop souffert il y a quelques années si tel était le cas

• (5.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il a donné plus d'extension à ses idées. Je comprends qu'un organisme comme l'UCC ne peut pas se prononcer à 100 p. 100 contre toute expérience de l'ensemencement des nuages, mais, à mon avis, il désire que des restrictions comme celles dont j'ai parlé tout à l'heure soient imposées dans une région donnée, pour un temps déterminé.

Non seulement nos cultivateurs, comme l'ensemble de la population d'ailleurs, ne sauraient supporter les conséquences de la pluie artificielle; mais le fait d'être dans le doute à ce sujet est intolérable.

Dans le passé, l'ensemencement des nuages s'est pratiqué dans notre province et dans notre région à partir de machines à ensemencer sises au sol.

Ces machines étaient en grand nombre placées à travers toute la partie nord du Québec. Nous en comptions dans notre région dans des endroits aussi près de nous qu'à St-Félix d'Otis, Shipshaw, Falardeau, Chûte-aux-Galets, etc.

On énumère toutes les localités qui étaient influencées là où il y avait des machines terrestres. J'ai justement une carte qui spécifie la localisation de toutes les machines.

Les services étaient retenus par l'Association Protectrice des Forêts laurentiennes Ltée de même que par des compagnies hydro-électriques dont l'Hydro-Québec à la suite de la nationalisation de l'électricité.

Le ministère des Terres et Forêts de la province contribuait financièrement aussi à cette opération par le truchement de l'Association protectrice des Forêts laurentiennes.

A la suite des pressions exercées par l'UCC, les média d'information et l'Opération Parapluie, le gouvernement provincial certifia à l'UCC, par la voix du ministre des richesses naturelles, que l'Hydro-Québec n'utiliserait plus les services de la compagnie Weather Engineering Limited (Génie Météo) et il demandait à la compagnie d'électricité Gatineau, de même qu'à l'Association de protection des Forêts laurentiennes, les deux autres commanditaires d'alors, de ne pas reprendre les opérations d'ensemencement des nuages. De plus, le ministre s'engageait à fournir à l'UCC la liste des emplacements d'appareils d'ensemencement pour une plus adéquate surveillance.

Et c'est à cette occasion que nous avons obtenu la carte des emplacements précis des machines.

Depuis cette date, l'UCC n'a cessé de communiquer avec les hauts fonctionnaires du ministère des Richesses naturelles afin de maintenir une pression susceptible d'empêcher l'ensemencement des nuages. Elle a de plus, chaque fois qu'une information sérieuse lui était fournie, envoyé de ses techniciens vérifier le bien-fondé des informations reçues.

Il est cependant impossible à un groupement syndical de surveiller le territoire québécois afin d'y dépister les machines à ensemencer les nuages, quand on sait qu'elles sont si petites et qu'elles peuvent si bien se camoufler.

Les événements se déroulant, le gouvernement fédéral entre en cause.

Maintenant, depuis cinq ou six ans, surtout, l'ensemencement s'effectue par avion,

[M. Gauthier.]

et c'est précisément cela que l'UCC veut mentionner.

En effet, le 28 juillet 1967, par le truchement de sa Commission de Transport aérien, le gouvernement fédéral accordait à la Royalair Ltd. un permis de surveillance aérienne (ensemencement des nuages).

On n'osait jamais dire que la licence autorisait l'ensemencement des nuages. On disait plutôt qu'elle était destinée à la «surveillance aérienne». Mais, en réalité, cette licence autorisait bel et bien «l'ensemencement des nuages».

Dans son plaidoyer devant la Commission, la Royalair Limited déclarait vouloir opérer en collaboration avec la Weather Engineering (Génie Météo).

Nous avions également la confirmation, lors de l'audience publique de la Commission des Transports aériens, que l'Hydro-Ontario, l'Abitibi Corporation et la Compagnie Spruce Falls Paper utilisaient l'ensemencement artificiel des nuages pour augmenter les précipitations d'eau. Nous avions également la confirmation, à cette occasion, que la province de Terre-Neuve était victime, elle aussi, de l'ensemencement des nuages effectué par la compagnie Newfoundland Air Transport Limited.

Donc, à la méthode d'ensemencement des nuages en partant du sol s'ajoute celle de l'ensemencement par avion.

Devant ce fait, le congrès annuel de la Fédération de l'UCC du Saguenay, qui se tenait le 31 août 1967, réaffirmait officiellement et publiquement ses positions de la façon suivante:

(1) Que les gouvernements provincial et fédéral, selon leur juridiction respective, prennent les dispositions qui s'imposent pour maintenir l'interdiction de tous procédés susceptibles d'augmenter la précipitation naturelle dans notre région et que l'État exerce une étroite surveillance à ce sujet.

(2) Que l'État entreprenne une étude sérieuse et complète de l'influence exercée sur notre climat par les nombreuses et vastes nappes d'eau artificiellement créées par les barrages hydro-électriques ainsi que la répercussion que ces nappes d'eau peuvent avoir sur l'agriculture, afin d'en tenir compte dans l'orientation de notre agriculture.

La position de la Fédération de l'UCC ne prête pas à équivoque non plus. En effet, la résolution du dernier congrès général de l'UCC, tenu à Québec au mois d'octobre 1967, se lisait comme il suit:

«Le congrès général de l'U.C.C. demande aux gouvernements provincial et fédéral de révoquer immédiatement les permis accordés pour l'ensemencement des nuages».

Je crois que l'UCC nous demande, afin qu'on se renseigne davantage, de poser des questions à l'appel de l'ordre du jour. C'est ce que j'ai fait. J'attends une réponse à mes questions. Tout cela devrait forcer le gouvernement à adopter une loi. Il faut absolument qu'une loi soit adoptée et qu'on cesse de laisser des compagnies régler cette question.

Monsieur l'Orateur, il est regrettable de le dire, mais au cours des dernières années, j'ai même lu des écrits de dirigeants responsables de certaines compagnies, dans lesquels

on défendait la cause de ces ensemencements-là. On disait que l'intérêt des compagnies et l'intérêt industriel devaient passer avant celui de la population.

Pour ma part, je dis que c'est absolument faux. Nous sommes ici tout d'abord en vue de travailler pour la population, sans délaisser des intérêts industriels et surtout la recherche, mais il est possible, je crois, d'associer les deux, de protéger la population et de poursuivre la recherche en ce sens, parce que, comme le disait tout à l'heure le député de Timiskaming, il s'agit d'un progrès de la science qui peut nous apporter beaucoup, en cas de désastre, voire même à améliorer le rendement de nos industries. Il ne faudrait pas tout jeter par terre en disant: On ne veut plus du tout d'ensemencement. Non! Encore une fois, je tiens à préciser que nous voulons tout simplement que ces ensemencements soient réglementés par une loi très spécifique, qui tiendra compte de tous les corps intéressés. Nous plaidons ici la cause du peuple, mais les directeurs de compagnies, de même que les cultivateurs, ont aussi le droit de plaider la leur.

Le projet de loi à l'étude est un début et si, par hasard, cette loi n'était pas déférée au comité ce soir, je demanderais incessamment au gouvernement de présenter une loi dans ce sens aussitôt après le congé de Noël. Monsieur l'Orateur, la Chambre peut être assurée que nous appuierons cette loi, exprimant ainsi la volonté de tous ceux qui, dans le passé, ont souffert de ces pluies artificielles, parce qu'elles n'étaient pas contrôlées. L'ensemencement des nuages non contrôlé est comme toute autre chose qui peut être bonne en soi, mais qui devient mauvaise s'il y a excès.

Je souhaite donc, monsieur l'Orateur, pour ne pas prolonger davantage le débat—car je ne voudrais pas être accusé d'avoir tué le bill —que ce bill soit déféré au comité pour étude et qu'on nous présente au plus tôt une loi visant le contrôle de l'ensemencement des nuages.

• (5.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami de Timiskaming (M. Peters) dit qu'il croit réellement à l'existence de machines à produire artificiellement de la pluie, et le bill semble être fondé sur ces prémisses. C'est un sujet qui est depuis longtemps une cause d'irritation pour la région de l'Alberta que j'ai l'honneur de représenter, celle du centre-sud. J'ai remarqué que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) était intervenu dans le débat, en raison sans doute de ses liens avec cette région. Tout le monde, là-bas, s'intéresse vivement à cette question des modifications climatiques. En dépit de longues études et de l'argent dépensé sans compter par les particuliers, les groupes privés, les municipalités, les gouvernements provinciaux et les organismes du gouvernement fédéral pour étudier la question, la population et le gouvernement provincial de l'Alberta ne sont pas du tout convaincus qu'il existe véritablement aucune espèce de machine à faire de la pluie. En fait, on peut diviser les habitants de cette région en deux grands groupes: les partisans de cette méthode et les sceptiques convertis.

Chaque année, monsieur l'Orateur, nous voyons des municipalités soumises à un plébiscite afin de décider si elles doivent ou non adopter une loi municipale leur permettant d'utiliser les services d'une société chargée de produire artificiellement de la pluie. Je dois vous dire que l'entreprise la plus importante à cet égard est la Irving P. Creek Company, dont la société mère est en Californie. Elle a installé ses ventilateurs en Alberta.

Certains font presque de la modification climatique une religion. D'autres sont aussi fortement convaincus que son principe est inexact et inutilisable. Je le répète, monsieur l'Orateur, on consacre d'importantes dépenses à un plébiscite annuel dans les municipalités en cause. Le problème engendre des sentiments hostiles entre les voisins et il ne semble pas qu'on ait décidé, en fin de compte, si le gouvernement provincial, au moins, devrait reconnaître l'efficacité de la méthode.

A mon avis, au lieu d'adopter un pareil projet de loi qui ne semble pas encourager le genre d'enquête nécessaire, en général, dans ce domaine—je le répète on n'a pas encore pleinement éclairci la situation—le gouvernement devrait s'employer à encourager et à augmenter les recherches à cet égard. C'est pourquoi j'estime que ce projet de loi n'est pas encore opportun.

Certes, les députés qui siègent du même côté de la Chambre que le parrain de ce bill aiment beaucoup tout diriger. On dirait que c'est leur spécialité. Mais dans le cas présent ils ne veulent même pas laisser venir au monde la poule. Ils veulent d'abord contrôler ce qui pourrait être la poule aux œufs d'or.

En fait, s'il y a un moyen d'augmenter les pluies dans les provinces des Prairies, le rendement de la région pourrait être doublé ou triplé. De vastes zones de l'est de l'Alberta et, je suppose, de l'ouest de la Saskatchewan ne donnent pas les récoltes qu'elles donneraient si elles recevaient davantage de pluie.

La note explicative que renferme le projet de loi déclare qu'il a pour but de permettre le versement d'une indemnité dans les cas où il est jugé que l'utilisation d'outillage pour produire artificiellement de la pluie a provoqué des dommages. J'ai parcouru le projet de loi sans y trouver de disposition en ce sens.

Aucun article ne prévoit de responsabilité en dommages-intérêts. On ne précise pas que le gouvernement ou l'usager sera tenu responsable des dommages.

M. Peters: Il prévoit la délivrance de licences.

M. Schumacher: Je ne retrouve pas cette disposition. Peut-être mon exemplaire du projet de loi ne contient-il pas cet article. D'après ce que j'ai lu, le projet de loi parle de délivrer des licences aux propriétaires de l'outillage, mais il ne spécifie pas comment les propriétaires doivent utiliser l'outillage. De toute façon, cette disposition d'après moi, n'a pas à être insérée dans le projet de loi, parce que si une personne cause des dommages par l'utilisation d'un certain outillage qui lui appartient et s'il blesse quelqu'un, la loi ordinaire relative à la négligence s'appliquerait dans ce cas-là, et ce serait la personne en faute qui en serait tenue responsable.

Selon moi, monsieur l'Orateur, le projet de loi est prématuré. On peut encore faire des recherches dans ce domaine. Le groupe d'étude chargé d'enquêter sur la grêle en Alberta, qui est affilié, je crois, au conseil albertain des recherches et auquel le gouvernement fédéral verse des fonds, n'a pas affirmé qu'il existait un procédé efficace pour augmenter la pluie. D'ici à ce que l'on fasse une telle découverte, nous traitons, en réalité, d'une chose inexistante. A mon avis, puisqu'il n'existe aucun outillage efficace, on ne saurait en assurer le contrôle. Le gouvernement serait bien avisé, je pense, d'entreprendre des recherches là-dessus.

• (5.50 p.m.)

Si nous pouvions fabriquer de telles machines, la production agricole du pays en serait largement accrue. Franchement, tous mes mandants seraient heureux de résoudre ce problème, qui est une source de querelles.

Il n'y a pas lieu de renvoyer le bill à un comité. Ce serait prématuré, et c'est une mauvaise manière d'aborder le problème. Qu'un problème se pose, j'en conviens, mais la solution réside dans la recherche et non dans l'adoption d'une mesure législative quelconque en vue d'exercer un contrôle sur des machines dont l'efficacité n'a pas été prouvée.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, voilà une des rares occasions où je ne puis que tomber d'accord avec le député de Timiskaming (M. Peters). Je lui ai fait part aujourd'hui de mon intention de commenter cette question, car il faut réglementer l'utilisation des machines pluviogènes. Je pensais il y a quelques années que de telles machines relevaient du vaudou et de la sorcellerie. Après avoir passé l'été dernier dans le Nord de l'Ontario, j'ai changé d'avis car nous étions inondés dans cette région.

[M. Schumacher.]

Sauf erreur, ce problème de vaste portée a été examiné par le Service de météorologie. Je sais que des questions de politique très complexes entrent en ligne de compte et que de telles machines sont encore au stade expérimental. Je dois avouer ne pas comprendre pourquoi le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) a fait tant d'histoires à propos de problèmes constitutionnels. L'utilisation de ces machines n'a soulevé aucun problème constitutionnel. Il semblerait que, si un bain de pluie nous tombait dessus dans le Nord de l'Ontario, cela nous plongerait dans des complications constitutionnelles.

L'Association des municipalités du Nord-Ouest de l'Ontario s'est réunie à la fin de l'été et m'a envoyé une lettre que, je suppose, d'autres députés ont aussi reçue. L'Association veut que la plus haute instance politique, soit le gouvernement fédéral, adopte des mesures pour réglementer l'utilisation d'appareils servant à modifier les conditions atmosphériques. L'Association représente 17 municipalités du Nord-Ouest de l'Ontario. Voici un extrait de sa lettre:

> Vous savez que les grandes précipitations qui sont survenues dans cette région laissent beaucoup à désirer, et qu'elles ont causé des ennuis à nos industries du tourisme et de la forêt ainsi qu'aux agriculteurs.

Les statistiques annexées comparent les précipitations des mois d'été de 1967 et 1968. En juin 1967, il est tombé 3.37 pouces de pluie, en moyenne; cette année, 1968, la précipitation a presque doublé pour atteindre 6.09 pouces. En juillet 1967, la moyenne de la précipitation s'est élevée à 2.8 pouces et en juillet de cette année, elle a monté à 8.97 pources. A mon avis, ces chiffres indiquent de façon décisive que les appareils pluviogènes sont efficaces.

La note explicative du bill contient le passage suivant:

> ... il semble nécessaire de modifier le contrôle exercé par la délivrance des licences et par les règlements, de manière à protéger le public et à permettre le versement d'une indemnité dans les cas où il est jugé que cette utilisation a provoqué des dommages.

Je ne pense pas qu'une telle mesure puisse s'appliquer, car les appareils pluviogènes ne s'assimilent pas à un interrupteur. Il ne pleuvra pas en pressant l'interrupteur et la pluie ne cessera pas en le relâchant. Dès lors, il ne sera pas possible de verser une indemnité. Il faudrait que le plaignant s'adresse aux tribunaux et prouve que les dommages subis résultent directement de la pluie provoquée par ces appareils, et je ne vois pas comment ce serait possible.

Je préférerais voir un bill qui cherche seulement à contrôler ces machines, afin que n'importe quelle compagnie, ou n'importe

quel individu ne puisse essayer de faire de la pluie. Qu'arriverait-il, par exemple, si une de ces machines échappait au contrôle? Supposons que quelqu'un ensemence les nuages et que la pluie commence à tomber sans qu'on n'y puisse rien. Et que se passerait-il si le temps était modifié pendant une longue période? Il faudrait songer à tout cela. Je pense que des études devraient être entreprises dans ce domaine.

J'espère que ces études ne seront pas entreprises dans le Nord de l'Ontario. Nous parlons de blé et de grain humide mais personne ne se préoccupe du bois humide de cette région. Depuis des années, nous entendons parler des problèmes que posent les céréales des Prairies. Personne ne dit rien de l'industrie du bois du Nord de l'Ontario, la plus importante du Canada. Peut-être les gens de la région devraient-ils se mettre à crier et le vieil adage «Qui ne demande rien n'a rien» se vérifiera-t-il dans notre cas. J'espère que les essais effectués le sont dans des parties arides du pays.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée. Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à lundi prochain, à 2 heures et demie.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 décembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer les députés que j'ai reçu du Sénat un message où il informe la Chambre qu'il a adopté et soumet à l'approbation de la Chambre le bill n° S-3, modifiant la loi sur la preuve au Canada.

L'HONORABLE M. J. COLDWELL

VŒUX À L'OCCASION DE SES QUATRE-VINGTS ANS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vu que celui dont j'aimerais parler brièvement est un membre éminent du Conseil privé, je suis certain que vous m'accorderez un moment. L'honorable M. J. Coldwell, ancien chef du PSD et membre distingué de la Chambre des communes pendant 23 ans, célèbre aujourd'hui son 80e anniversaire de naissance. (*Applaudissements*)

Tous ceux qui l'ont connu conviendront sûrement avec moi que jamais un homme plus estimable n'a siégé à la Chambre des communes. Ceux qui ont travaillé avec lui ont pu apprécier ses extraordinaires qualités de chef et je crois qu'il n'est pas exagéré de dire qu'à la Chambre et dans tout le pays on le tenait, et on le tient toujours, en très haute estime. Au cours des années qu'il a passées ici, il a fait progresser la cause de notre mouvement. On peut dire aussi qu'il a rehaussé le prestige du Parlement. Je suis sûr de parler au nom de tous les députés en souhaitant à M. Coldwell aujourd'hui un joyeux anniversaire et encore de nombreuses années parmi nous.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au nom du gouvernement que je suis tout à fait de l'avis du député. Nous tenons tous M. Coldwell en très haute estime. Bien avant d'adhérer à un parti, je l'avais souvent entendu à des réunions politiques. Mon prédécesseur, le très honorable M. Pearson, avait aussi beaucoup d'admiration pour M. Coldwell et c'est lui, sauf erreur, qui l'a nommé au Conseil privé.

C'est dire, monsieur l'Orateur, que nous de ce côté-ci de la Chambre n'hésitons jamais à reconnaître les personnalités politiques qui ont de grandes idées. M. Coldwell a rendu de précieux services, non seulement au Parlement mais, récemment, à notre gouvernement comme membre de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. Je tiens à offrir à l'honorable M. Coldwell les félicitations des députés ministériels, à l'occasion de son anniversaire de naissance.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je me joins au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et au très honorable premier ministre (M. Trudeau) pour rendre hommage à l'honorable M. J. Coldwell. Il vient d'une province qui a fourni au pays plusieurs parlementaires émérites. (*Applaudissements*)

Cette salve d'applaudissements indique bien, monsieur l'Orateur, que c'est une vérité bien connue des députés de tous les partis. Il ne s'agit en ce moment de vanter les mérites de la circonscription de Prince Albert, mais elle n'en demeure pas moins la seule au Canada à avoir été représentée au Parlement par trois premiers ministres. Cela vous montre comment vont les choses en Saskatchewan.

• (2.40 p.m.)

Je connais M. Coldwell depuis longtemps et j'ai siégé ici avec lui de 1940 à 1957. C'était un excellent parlementaire, toujours courtois et efficace. Je suis sûr de parler au nom de tous en exprimant l'espoir qu'il franchira bien d'autres jalons aussi importants et qu'il vivra encore de nombreuses années pour que le Canada puisse continuer à bénéficier de ses grandes qualités.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, pour faire suite aux remarques très opportunes de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), du très honorable premier ministre (M. Trudeau) et du député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), nous, du Ralliement créditiste, sommes très

heureux d'offrir nos vœux sincères à l'honorable M. Coldwell. Étant moi-même trop jeune pour l'avoir connu, je tiens cependant à dire, monsieur l'Orateur, que sa réputation dépasse les bornes artificielles que l'âge peut mettre entre les plus vieux et les plus jeunes. Nous tenons à joindre nos félicitations à celles de nos préopinants, afin de mettre en relief les mérites incontestables de l'honorable M. Coldwell.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il incombera à la présidence, et ce sera pour moi un grand plaisir, de transmettre à M. Coldwell les félicitations et les meilleurs vœux de la Chambre.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉCLARATION AU SUJET DES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé à la Chambre, il y a quelques jours, que le gouvernement serait en mesure de faire sous peu une déclaration importante au sujet des droits miniers sous-marins.

Il s'agit d'un sujet qui fait l'objet de controverses depuis un certain temps. En novembre dernier, la Cour suprême du Canada a clarifié les aspects juridiques de cette question pour ce qui est des régions situées au large de la côte ouest se trouvant à l'extérieur des ports, baies, estuaires et autres étendues d'eau semblables qui, lors de l'entrée de la province dans la Confédération, étaient considérées comme des eaux intérieures. En résumé, l'opinion de la Cour a été que les droits miniers sous-marins situés au large des côtes, c'est-à-dire à partir des frontières historiques de la Colombie-Britannique, appartiennent au gouvernement fédéral. La limite de ces frontières a été définie comme étant ce qu'il est convenu d'appeler la laisse de basse mer. La Cour a ainsi confirmé le point de vue des légistes de la Couronne, à savoir que tous les droits détenus ou acquis par le Canada à l'égard des terres submergées se trouvant en dehors des frontières de toute province reviennent au Canada tout entier.

[*Français*]

Cette question a été soumise à la Cour suprême dans le but de déterminer d'une façon péremptoire de quelle compétence relevait le domaine en question. Mon prédécesseur, M. Pearson, a indiqué, en juillet 1965, lors de la conférence fédérale-provinciale, comme je l'ai dit moi-même le 19 septembre à la Chambre, que nous nous proposions de recourir maintenant à la négociation. Aujourd'hui, je désire annoncer certaines des mesures qu'entend prendre le gouvernement,

ainsi que certaines propositions que nous faisons aux provinces. Nous croyons qu'elles sont à la fois importantes et équitables.

A la lumière de l'opinion rendue à l'unanimité par la Cour suprême en faveur de la Couronne, du chef du Canada, en se fondant sur des principes qui semblent devoir s'appliquer, dans une large mesure, à la côte est comme à la côte ouest, le problème principal revient à délimiter les régions en question, de façon à répondre aux exigences pratiques de l'administration des ressources minières. En d'autres mots, il s'agit de tracer certaines limites qui permettront de distinguer les terres submergées qui seront administrées par le gouvernement fédéral de celles qu'administreront les gouvernements provinciaux.

Si l'on utilise à cette fin les limites définies par la Cour, on se heurte à quelques difficultés d'ordre pratique. En effet, il n'est pas facile de déterminer ce qui aurait été considéré comme étant une baie ou un port, en droit international ou interne, à l'époque où la plupart des provinces sont entrées dans la Confédération. Il ne faut pas oublier non plus que la laisse de basse mer varie, qu'elle est incertaine et que nos côtes se caractérisent par un relief profondément découpé, morcelé en détroits et ponctué d'innombrables îles ou îlots de configuration variable.

[*Traduction*]

Après avoir étudié diverses possibilités, on a conclu que le recours au quadrillage géodésique serait la meilleure façon de délimiter les zones d'administration au large de nos côtes. On utilise déjà cette méthode lorsqu'il s'agit de délivrer des permis d'exploration. Par quadrillage géodésique on entend le système de référence de lignes de longitude et de latitude utilisé pour relever avec précision la position de certains points de la surface de la terre. A l'aide de ce système, nous avons tracé des lignes que nous avons appelées: «les lignes d'administration des ressources minières»; ces lignes ont été tracées dans les régions qui sont sous la juridiction du gouvernement fédéral, d'après les principes énoncés dans le jugement rendu par la Cour suprême. L'intention est que le gouvernement fédéral administrera tous les droits miniers sous-marins situés au large de ces lignes. Il est à remarquer que les lignes d'administration des ressources minières ne doivent pas être confondues avec les «lignes de base» à partir desquelles les limites des eaux territoriales et des zones de pêche du Canada sont fixées conformément au droit international.

Nous prenons en considération l'engagement contracté par M. Pearson et prévoyant que des dispositions équitables seraient prises. Nous proposons de mettre au point, de concert avec chacune des provinces côtières,

une façon de permettre à ces dernières d'administrer en fait tous les droits miniers sous-marins qui sont sous juridiction fédérale, dans les zones comprises entre les lignes d'administration des ressources minières et la terre. En outre, le gouvernement fédéral est disposé à concéder aux provinces côtières tous les revenus provenant des ressources minières de terres submergées situées à l'intérieur de ces lignes.

Les lignes administratives que nous proposons englobent plusieurs régions au large de nos côtes qui sont étroitement liées au territoire des provinces adjacentes. Au large de la côte ouest, ces régions comprennent le fond de la mer entre l'île de Vancouver et le continent, ainsi que certaines étendues d'eau, dont la superficie n'est pas négligeable, situées à proximité immédiate du continent et des îles avoisinantes. Au large de la côte est, ces lignes englobent des superficies appréciables du fond de la mer dans la baie de Fundy, le détroit de Northumberland et le passage de Jacques-Cartier. Ces zones comprendront aussi des baies historiques et des étendues d'eau entourant plusieurs îles. De ce fait, chacune des provinces côtières pourra disposer de territoires très étendus à administrer.

[*Français*]

Étant donné les nombreux aspects d'intérêt national qu'elles comportent, le gouvernement fédéral juge essentiel de se réserver l'administration et l'exploitation des droits miniers sous-marins situés au large des lignes d'administration des ressources minières. Toutefois, pour ce qui est des revenus, monsieur le président, le gouvernement désire rechercher une formule raisonnable et équitable qui permettrait aux gouvernements provinciaux de recevoir une partie des revenus qui pourraient provenir de ces ressources nationales qui se trouvent au large des côtes des provinces. Le gouvernement aurait l'intention de déposer tous les revenus provenant de ces ressources dans une seule caisse commune et de mettre à la disposition des provinces la moitié de ces revenus. Il s'agirait là simplement de dispositions financières qui n'impliqueraient nullement la participation des provinces à l'administration et à l'exploitation des ressources minières situées au large des lignes d'administration des ressources minières.

Je publie aujourd'hui des cartes qui donnent l'emplacement des lignes d'administration des ressources minières au large des côtes est et ouest. Des lignes semblables seront également tracées dans les régions du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson et de la baie James. Dans ces régions, il sera aussi nécessaire de fixer une limite entre les terres submergées adjacentes aux provinces et celles qui sont adjacentes aux Territoires du Nord-Ouest et aux îles de l'Arctique. L'acceptation de ces lignes est la première étape dans la recherche d'une solution de l'ensemble de la question des droits miniers sous-marins. Une fois cette étape franchie, nous pourrons nous appliquer, de concert avec les provinces, à trouver une formule satisfaisante pour la répartion entre les provinces de leur part des revenus.

[*Traduction*]

La façon dont ces revenus pourraient être partagés entre les provinces est une question au sujet de laquelle le gouvernement fédéral est disposé à recevoir des suggestions. Nous serions d'accord avec toute proposition qui serait acceptable aux gouvernements provinciaux mêmes. Il se peut d'ailleurs que les provinces aient déjà discuté entre elles d'une façon possible de partager ces revenus, à laquelle on pourrait avoir recours. Nous serions prêts à mettre de côté la part provinciale de ces revenus pendant un laps de temps raisonnable jusqu'à ce que les provinces soient convenues d'une formule acceptable. Nous serions même disposés à faire des suggestions utiles à cet égard, si cela devait permettre d'arriver à une solution acceptable dans un délai raisonnable.

• (2.50 p.m.)

J'ai écrit vendredi aux premiers ministres provinciaux à ce sujet et j'espère qu'ils vont accueillir favorablement et bientôt l'offre faite par le gouvernement fédéral. Nous pourrons ensuite nous attarder aux détails.

Il est impératif de régler au plus vite la question des droits miniers sous-marins. Les zones du plateau continental adjacentes au Canada englobent un nouveau territoire de grande superficie—qu'on estime à près de 40 p. 100 de la surface totale des terres du Canada—et elles contiennent probablement plusieurs régions favorables à l'exploitation des ressources minières, notamment le pétrole et le gaz.

Il est manifestement dans l'intérêt des gouvernements, tant fédéral que provinciaux, de pouvoir créer une situation de nature à faciliter la mise en valeur rapide des ressources minières au large du Canada. En ce qui nous concerne, nous tenons à faire l'impossible pour éviter tout conflit de compétence susceptible d'entraver ou de retarder le développement de ces ressources nationales. C'est dans cet esprit que nous offrons aux provinces la possibilité d'arriver conjointement aux termes d'une entente.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord accueillir le premier ministre au retour de son excursion à Toronto. Les plus fortunés d'entre nous qui ont pu le voir à la télévision et observer la

détermination avec laquelle il a botté le ballon compareront sûrement les résultats qu'il a obtenus avec l'évolution future de la société juste.

Le très hon. M. Trudeau: Arrêté par les journalistes.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du premier ministre. Il a certes abordé un sujet important. Selon les estimations, il existerait dans le fond de la mer des gisements de pétrole qui, à eux seuls, pourraient subvenir aux besoins des 250 prochaines années, au rythme annuel présent de la consommation, et le plateau continental recèlerait autant de ressources minérales par mille carré que la terre ferme. Ainsi, le premier ministre a traité aujourd'hui d'une question vraiment importante.

Je veux d'abord indiquer clairement qu'à l'étape actuelle, il serait prématuré d'indiquer si les propositions du premier ministre sont effectivement équitables, ou s'il en résultera une répartition équitable entre les provinces et le gouvernement fédéral. Toutefois, je formulerai plusieurs autres commentaires.

Dans sa déclaration, le premier ministre a signalé qu'on entend maintenant procéder par voie de négociation. Or, quand je l'écoutais délimiter clairement les pouvoirs que le gouvernement fédéral entend se réserver et ceux qui seront accordés aux provinces, j'ai été frappé au premier abord par le manque évident de négociations antérieures. Il se peut que la négociation soit permise à mesure que l'affaire évoluera, mais si le premier ministre, au nom du gouvernement fédéral, a dit: «Voilà comment nous entendons procéder», et si les provinces n'ont donc droit qu'aux ressources qui se trouvent dans les limites qu'il a fixées dans sa déclaration, je prétends alors que cela sera bien loin du genre de négociation sur lequel nous serions en droit de compter.

Une question ou deux restent sans réponse. Ce n'est certes pas ici l'endroit pour fouiller en détail, mais dans quelle mesure la décision est-elle applicable sur le plan national? Le premier ministre précise qu'elle est d'application nationale, mais si l'on étudie les réponses données par la Cour suprême du Canada, on constate que c'étaient là des réponses précises se rapportant à des questions précises touchant uniquement la Colombie-Britannique. Il est sans doute vrai qu'elles s'appuient sur certains principes, mais selon un principe de jurisprudence bien connu, pour une question donnée dans un contexte particulier, les réponses ne s'appliquent qu'à ce dernier.

Cette question reste à déterminer. Bien que le premier ministre ait signalé que les légistes de la Couronne aient adopté un certain point de vue du chef du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux n'adopteront peut-être pas forcément ce même point de vue.

Deuxièmement, dans quelle mesure le gouvernement fédéral a-t-il le droit de négocier, de donner ou de garder à son gré des ressources qui, de l'avis de ses conseillers juridiques, appartiennent à tous les Canadiens—et ce en vertu de décisions constitutionnelles, de l'acte de l'Amérique du Nord britannique et d'autres lois constitutionnelles—dans quelle mesure le gouvernement fédéral pourrait-il disposer irrévocablement de ces ressources sans que sa décision soit sujette à contestation? Je ne puis prendre position en ce moment, mais il s'agit là d'une question importante qu'il faudra régler.

Ce serait certainement une excellente chose si la déclaration du premier ministre servait de base à la discussion et aux pourparlers entre les gouvernements fédéral et provinciaux; mais je signale aux députés, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que la seule décision raisonnable qui engagera probablement en «équité», tout compte en droit écrit, ne pourra être prise qu'après une discussion approfondie entre les gouvernements fédéral et provinciaux. D'ici là, nous devrons examiner la question très, très minutieusement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire remercier le premier ministre de la courtoisie qu'il m'a témoignée en me communiquant une heure d'avance un exemplaire de cette importante déclaration. J'avoue que lorsqu'un porte-parole de l'opposition reçoit un tel document une heure d'avance, il passe ce temps à l'éplucher. Je dois également reconnaître que je n'ai pas trouvé grand-chose à redire à cette déclaration.

Les remarques faites par le premier ministre ainsi que les statistiques que vient de nous donner le député de Peace River nous ont convaincus de l'importance de la question. Nous nous rendons compte également de ce qui est en jeu, notamment à qui vont profiter les revenus provenant des ressources pétrolières et minérales qu'on trouvera probablement dans les régions sous-marines adjacentes au pays?

Le fond de la déclaration du premier ministre est très simple, me semble-t-il. Elle revient à dire que la question de juridiction est évidemment d'ordre fédéral mais que le bon sens milite en faveur d'un programme de partage des richesses. Nous pensons que cette déclaration cherche à établir ces deux principes et, à cet égard, elle mérite d'être approuvée par la Chambre.

J'ai bien examiné cette déclaration pour y découvrir l'aspect international de l'ensemble

de la question des ressources minérales sous-marines. Il semblerait que ce soit devenu un sujet de préoccupation aux Nations Unies. J'ai cherché dans la déclaration, mais en vain. Ce sera peut-être pour une autre fois. Je suis heureux que le premier ministre ait décidé que la question est du ressort du gouvernement fédéral et, par conséquent, que certaines décisions doivent représenter un point de départ, mais que le gouvernement fédéral est préparé dès lors à négocier avec les provinces. J'espère qu'un effort sera bientôt fait, tant de la part du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux, pour trancher cette très importante question.

Nous sommes obligés au premier ministre d'avoir fait cette déclaration sans plus attendre. C'est une question très importante.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous tenons d'abord à remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de sa déclaration au sujet des droits miniers sous-marins.

J'aimerais faire une brève remarque sur un point particulier, à savoir que le partage des revenus d'exploitation signifie ou laisse supposer aussi le partage des responsabilités. Le gouvernement fédéral ayant laissé sous-entendre qu'il consulterait les provinces relativement aux modalités de distribution de la moitié des revenus d'exploitation, je suis d'avis qu'elles voudront aussi participer à l'administration et à l'exploitation. Or, si l'on étudie sérieusement la déclaration que vient de faire le très honorable premier ministre, il ne semble pas assuré que les provinces participent de façon directe à l'exploitation ou à l'administration, si le gouvernement fédéral s'empare de ces droits, et il n'est pas nécessairement à blâmer. Je crois qu'il s'agit d'une question de juridiction et que nous revenons au fondement même de notre Constitution, qui doit délimiter clairement les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux.

Monsieur l'Orateur, si le cas présent est traité comme l'a été la question du Labrador, par exemple, je suis d'avis que l'on n'aboutira à aucune solution. Le Conseil privé a rendu un jugement, en 1927, relativement à la propriété du Labrador et cela a suscité un litige désormais historique. Il s'agissait de déterminer à qui appartenait le Labrador—au Québec, à Terre-Neuve ou au gouvernement fédéral—et le Conseil privé a décidé la question en 1927. Il y a quelques mois, le très honorable premier ministre m'a répondu que la question demeurait au *statu quo* et je pense que le gouvernement fédéral pose certains gestes quand cela fait son affaire, mais qu'il reste muet quand cela ne fait pas son affaire.

J'aimerais donc inviter le très honorable premier ministre, à cette occasion qui m'est offerte d'exprimer mon opinion sur sa déclaration extrêmement opportune, à reconsidérer sa décision au sujet de la propriété du Labrador, car je suis d'avis qu'elle touche d'une certaine façon au sujet que nous discutons présentement, c'est-à-dire les droits miniers sous-marins.

Je pense donc qu'il y aurait avantage, tant pour le gouvernement fédéral que pour les provinces, à se réunir afin d'établir clairement la juridiction de tous les gouvernements, tant au niveau fédéral que provincial, puisqu'il s'agit, en fin de compte, de la substance même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

[*Traduction*]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES EFFETS BIOLOGIQUES DES MICRO-ONDES

Question nº 499—**M. Schreyer:**

A-t-on fait des recherches au Canada en vue d'éprouver sur place les effets biologiques possibles des micro-ondes thermiques et non thermiques, et dans le cas de l'affirmative, sous les auspices de qui ces recherches ont-elles été faites?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Pour autant que le sait le Conseil national de recherches du Canada, la réponse est la suivante:

Pour ce qui est du degré d'intensité propre au voisinage des appareils de radar d'un aéroport, des réseaux de communication à hyperfréquences, etc., les travaux sont en cours, croit-on, à l'Université du Manitoba (Division de la zootechnie) en vue de déterminer les effets à long terme des hyperfréquences sur la productivité de populations de poulets.

Dans le cas d'une intensité de degré plus élevé correspondant au niveau «légèrement thermique», des recherches sont en cours au Conseil national de recherches et à l'Université Queen's, avec le concours du Conseil. Ces recherches portent sur l'influence que l'on peut exercer à l'égard du comportement des oiseaux pour les éloigner des aéroports et des itinéraires de l'aviation commerciale.

M. MARC LALONDE

Question nº 537—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Quel poste occupe présentement M. Marc Lalonde dans le cabinet du premier ministre, quelles sont ses fonctions et quel est son traitement?

2. M. Marc Lalonde a-t-il occupé, antérieurement, un poste ou des postes dans la fonction publique

et, dans l'affirmative, quel était ce poste ou quels étaient ces postes et où et avec quel ministère ou quels ministères a-t-il été associé au gouvernement?

3. M. Marc Lalonde a-t-il détenu un poste auprès de la Commission royale d'enquête sur le pilotage et, dans l'affirmative, quel était ce poste, durant combien de temps a-t-il occupé ce poste et quel montant a-t-il reçu en traitement et dépenses à l'égard de ce poste?

4. A quelle date M. Marc Lalonde est-il entré en fonctions au cabinet du premier ministre et était-il à l'emploi du premier ministre en sa qualité de ministre de la Justice et, dans l'affirmative, quel était son poste à cette époque et son traitement annuel?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. M. Lalonde est le chef de cabinet du premier ministre. Le chef de cabinet est le chef d'état-major du premier ministre et il est le directeur du cabinet du premier ministre. Les conditions de son emploi précédent au gouvernement ont été maintenues lorsqu'il a été nommé à son poste actuel. Il touche des honoraires qui ne doivent pas dépasser $33,000 par année.

2. M. Lalonde a été adjoint spécial de l'hon. E. D. Fulton, ministre de la Justice, en 1959-1960; avocat en second de la Commission d'enquête industrielle sur la désorganisation de la navigation sur les Grands lacs, en 1962; conseiller spécial du président de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, en 1962-1963; conseiller spécial du Bureau du Conseil privé sur les titres, les sociétés et les questions fédérales-provinciales de caractère constitutionnel, en 1966-1967; conseiller spécial auprès du premier ministre, du 1er avril 1967 au 26 juin 1968.

3. Non.

4. Le 27 juin 1968—la réponse à la seconde partie de la question est non.

LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX À TORONTO

Question nº 573—**M. Robinson:**

1. Combien y a-t-il d'immeubles fédéraux dans le grand Toronto?

2. Quelle est la cote totale de ces immeubles?

3. A combien se sont élevées chaque année, de 1964 à 1968 inclusivement, les subventions totales payées par le gouvernement fédéral, en guise de taxes, à chacune des municipalités du grand Toronto?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Nombre d'immeubles fédéraux et autres propriétés évalués selon les demandes de subventions en remplacement d'impôts en 1967 par les municipalités du Toronto métropolitain:

Toronto	31
Arr. de Scarborough	7
Arr. d'York-Nord	10
Arr. d'Etobicoke	7
Arr. d'York	4
Arr. d'York-Est	2
Total	61

2. Évalution totale des propriétés fédérales énumérées à la réponse apportée à la question nº 1 ci-dessus, selon les demandes de subventions pour 1967:

Toronto	$25,013,115
Arr. de Scarborough	1,090,985
Arr. d'York-Nord	15,012,065
Arr. d'Etobicoke	608,825
Arr. d'York	409,125
Arr. d'York-Est	35,165
	$42,169,280

3. Les paiements faits à chaque municipalité pour les années 1964 à 1968 ont été les suivants:

Nom de la municipalité	1964	1965	1966	1967	1968
	$	$	$	$	$
Toronto	1,767,302	1,926,911	2,147,511	2,427,801	2,410,227*
Arrondissement (townships)					
Etobicoke	30,795	31,981	36,614	55,272	63,918
Sarborough	28,704	93,895	102,616	49,424	37,705
York	—	615	394	38,991	42,911
York-Est	—	—	—	2,930	3,240
York-Nord	1,319,415	1,396,962	1,388,456	1,139,063	—
Villes**					
Leaside	1,994	2,051	1,985	—	—
New Toronto	5,514	6,081	6,919	—	—
Weston	17,737	18,745	19,639	—	—
Villages**					
Forest Hill	449	471	511	—	—

* Paiement partiel.

** Au 1er janvier 1967, ces municipalités ont été annexées aux arrondissements énumérés plus haut.

[M. Muir (Cape Breton-The Sydneys).]

M. ROLAND MADJIWON—SON TRAVAIL À LA RÉSERVE INDIENNE

Question nº 657—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. M. Roland Madjiwon a-t-il été employé à la réserve du lac La Croix en qualité d'instituteur et de pharmacien?

2. Si oui, par qui était-il employé et pour quelle période?

3. Quels étaient les titres académiques de M. Madjiwon *a*) en tant qu'instituteur, *b*) en tant que pharmacien?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Au cours de l'année scolaire 1967-1968, le ministère a employé M. Roland Nadjiwon au poste d'aide-instituteur à l'école du lac La Croix. Sont appelés aides-instituteurs les enseignants qui n'ont pas de brevet d'enseignement valide. M. Nadjiwon n'a pas été employé à titre de pharmacien.

2. Le ministère a employé M. Nadjiwon du 1er septembre 1967 au 31 août 1968 inclusivement.

3. *a*) M. Nadjiwon a terminé son cours d'immatriculation supérieure; de plus, il a fait un an d'études au Collège d'arts industriels et de technologie d'Algonquin. *b*) Aucun renseignement à ce sujet.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

Question nº 679—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à la Chambre une mesure destinée à modifier les attributions de la Cour de l'Échiquier et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quels changements proposera-t-il, *b*) établira-t-il à la Cour de l'Échiquier une division de première instance et une division d'appel?

2. Les règles de procédure de la Cour de l'Échiquier sont-elles publiées en français et sinon, quand le seront-elles?

3. Quel a été le budget des dépenses de la Cour de l'Échiquier au cours de chacune des dix dernières années financières?

4. A-t-on l'intention de procéder à une déconcentration judiciaire, afin de rapprocher le justiciable de ce tribunal?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): 1. Le gouvernement étudie présentement des propositions législatives qui modifieront la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada et établiront une division d'appel, mais des détails plus précis ne peuvent être divulgués avant la présentation du projet de loi à la Chambre.

2. Il n'existe en ce moment qu'une version anglaise de la codification administrative des «General Rules and Orders of the Exchequer Court of Canada» de 1966. Cette codification a été traduite mais n'a pu être publiée, puisqu'au moment où la traduction fut disponible, les règlements avaient été modifiés considérablement. Étant donné que le coût de publication de cette traduction aurait été environ $9,000, il fut jugé plus convenable d'attendre que la Cour ait complété ses amendements aux règlements pour ensuite en publier une nouvelle codification en français et en anglais. On s'attend à ce que cette nouvelle édition bilingue soit publiée au début de 1969.

3. Si on inclut les frais d'administration, les traitements judiciaires et les indemnités de voyage, les dépenses totales ont été les suivantes: 1958-1959, $243,094; 1959-1960, $252,-160; 1960-1961, $261,178; 1961-1962, $255,205; 1962-1963, $285,249; 1963-1964, $326,691; 1964-1965, $363,358; 1965-1966, $392,048; 1966-1967, $453,625; 1967-1968, $591,204.

4. Le gouvernement a présentement à l'étude plusieurs voies et moyens susceptibles d'être adoptés dans le but de décentraliser davantage les activités de la Cour de l'Échiquier du Canada.

[*Traduction*]

LES IMMIGRANTS DE TCHÉCOSLOVAQUIE

Question nº 693—**M. Schreyer:**

1. En 1968, quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il dépensée pour *a*) le transport et *b*) le logement des Tchécoslovaques qui viennent au Canada à titre (i) d'immigrants, (ii) de réfugiés?

2. Combien de personnes de la Tchécoslovaquie sont venues au Canada en 1968 à titre *a*) d'immigrants, *b*) de réfugiés?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Pour des fins de statistiques, il y a une classe d'immigrants qui sont dits «réfugiés», mais tous les Tchécoslovaques admis au Canada en vertu de mesures spéciales adoptées par le gouvernement ont, à leur arrivée au Canada, obtenu le statut d'immigrants «reçus» de la même manière que tous autres immigrants en notre pays.

a) (i) et (ii) Pour les arrivées jusqu'au 8 novembre 1968, le coût de la traversée transatlantique est estimé à $698,490, dont la majeure partie est récupérable. Une somme supplémentaire de $18,864.57 a été dépensée en frais de transport à l'intérieur du Canada.

b) (i) et (ii) On estime qu'au 8 novembre 1968, le ministère avait dépensé $662,907.28 à titre d'assistance au Canada aux Tchécoslovaques pour des articles tels que le logement, les repas, les produits alimentaires et autres nécessités, mais le montant global n'est pas réparti sous ces diverses rubriques.

2. *a*) et *b*) A la date du 8 novembre, 5,002 réfugiés tchécoslovaques avaient obtenu le statut d'immigrants «reçus» au Canada.

LES COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 695—**M. Howard (Skeena):**

1. Le ministère des Travaux publics publie-t-il des documents genre communiqués, bulletins de nouvelles et autres communications semblables et, dans l'affirmative, combien en a-t-il publiés depuis le 1er juillet 1968?

2. Combien a coûté *a*) l'impression des en-têtes ou des feuilles d'accompagnement, *b*) la transcription des *stencils*, *c*) la miméographie ou les autres méthodes de copie, *d*) le rassemblement et le brochage, *e*) l'inscription des adresses et l'expédition par la poste de ces documents?

3. En ce qui concerne le papier utilisé, quels en étaient *a*) la qualité, *b*) la quantité et le prix?

4. A combien estime-t-on le nombre d'heures-homme consacrées à la rédaction, à la production et à la diffusion de ces documents?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui; 179.

2. *a*) $24; *b*) $150; *c*) $37; *d*) et *e*) $642.

3. *a*) Papier bond nº 7, 16 livres; *b*) 30,000 feuilles de 8½ x 14—$75.

4. 475 heures.

LES SCIENTIFIQUES ENVOYÉS AU JAPON PAR LA COMMISSION DES GRAINS

Question nº 696—**M. Mazankowski:**

1. Comment s'appelaient les scientifiques seniors envoyés au Japon par la Commission des grains?

2. Combien de temps a duré leur séjour?

3. Combien a coûté cette mission?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Dr. I. Hlynka et Dr. W. O. S. Meredith.

2. Dr. Hlynka—27 jours; Dr. Meredith—20 jours.

3. $3,046.90.

LE PROGRAMME DE SATELLITE DE TÉLÉVISION

Question nº 731—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'instaurer un programme de satellite canadien qui assure une réceptivité satisfaisante dans toutes les parties du Canada?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder des permis à des particuliers et/ou à des sociétés qui utilisent le satellite canadien dans le domaine des antennes communautaires de télévision?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Pour ce qui est de la télécommunication—1. Le Livre blanc présenté par le ministre de l'Industrie le 28 mars 1968 établit la politique du gouvernement dans ce domaine. Les plans détaillés sont présentement en voie de préparation conformément aux principes énoncés dans le Livre blanc.

2. Non. Le Livre blanc dit que la Société que l'on propose de mettre sur pied posséderait les satellites et les stations terrestres du système de satellite.

[L'hon. M. MacEachen.]

LA CONSTRUCTION DE DIGUES AU MANITOBA

Question nº 752—**M. Schreyer:**

1. Quel a été le coût global du projet de construction de digues mis en œuvre en vertu du programme ARDA-FODER depuis 1965 dans la région à l'est et au nord de Riverton, au Manitoba?

2. Quelle a été la quote-part du gouvernement fédéral du coût de la construction en pourcentage et en termes absolus?

3. Combien de milles de digues ont été construites?

4. Est-ce que des digues construites en vertu de ce programme ont été enlevées ou baissées?

5. Dans l'affirmative, pour quelle raison?

6. Dans l'affirmative, quelle est la longueur en pieds des digues ainsi baissées ou enlevées et à quel coût global?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Aucune construction de digue n'a été entreprise en vertu des programmes de l'ARDA ou du FODER dans la région à l'est et au nord de Riverton, au Manitoba.

2 à 6. Ne s'applique pas.

LE SERVICE DES POIDS ET MESURES

Question nº 762—**M. Godin:**

1. Est-ce que toutes les provinces canadiennes se prévalent des services des poids et mesures du gouvernement central?

2. Combien de fois, par année, les établissements commerciaux reçoivent-ils l'inspecteur affecté à ces services?

3. Dans son travail régulier, combien un inspecteur visite-t-il d'établissements par mois?

4. Ce service est-il gratuit et, dans le cas de la négative, quels en sont le coût et les modalités?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Les services des poids et mesures sont disponibles dans toutes les provinces, ainsi que dans les Territoires du Nord-ouest et au Yukon.

2. Une fois par année, sauf s'il est nécessaire de procéder à des inspections plus fréquentes ou s'il faut effectuer une nouvelle inspection des appareils à la suite de réparations.

3. En moyenne, chaque inspecteur visite 77 établissements chaque mois. En 1967, on a inspecté 472,365 appareils commerciaux, dont la complexité allait des pompes à essence avec compteurs jusqu'aux balances ferroviaires électroniques, et l'on a vérifié 671,765 emballages pour s'assurer de l'exactitude de la déclaration relative à la quantité.

4. Les droits exigés pour l'inspection des appareils de mesurage utilisés dans le commerce correspondent à ceux de l'Annexe IX des Règlements concernant les poids et mesures établis par le décret C.P. 6894 du 19 décembre 1951, dans leur forme modifiée. Aucuns frais ne sont exigés pour les épreuves

d'approbation du genre des nouveaux modèles d'appareils de pesage ou de mesurage, ou l'inspection d'effets préalablement empaquetés.

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 773—**M. McQuaid:**

1. Le gouvernement envisage-t-il la construction de bureaux de poste à l'Île du Prince-Édouard en 1969 et, dans l'affirmative, combien en projette-t-il et où seront-ils construits?

2. A-t-on construit des bureaux de poste à l'Île du Prince-Édouard en 1968 et, dans l'affirmative, où et combien ont-ils coûté?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Non.

2. Un à Cornwall au coût de $21,069.94.

L'ÉDIFICE DE LA GENDARMERIE ROYALE À HALIFAX

Question nº 776—**M. McCleave:**

1. Quels édifices a-t-on construits ou est-on en train de construire en vertu du crédit 20 du présent budget du Solliciteur général, où et à quel coût estimatif?

2. Quel est le coût estimatif du nouvel édifice de la GRC dont la construction a été considérée, mais remise à plus tard dans la région d'Halifax?

3. L'édifice sera-t-il inclus dans le budget de la prochaine année financière?

4. Quels usages, s'il y a lieu, la GRC pourra-t-elle faire du présent édifice de la Gendarmerie à Halifax?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): En ce qui concerne le ministère du solliciteur général, la réponse est la suivante: Pour la Gendarmerie royale du Canada.

1. *a)* Édifices de l'administration de la sous-division

	*Coût $
Corner Brook, (T.-N.)	650,000
Sydney, (N.-É.)	550,000
Brandon, (Manitoba)	550,000
b) Édifice du laboratoire (temporaire) à	
Vancouver, (C.-B.)	140,000
c) Détachements à	
Bay d'Espoir, (T.-N.)	34,295
Placentia, (T.-N.)	97,745
Richibucto, (N.-B.)	74,270
Gaspé, (Québec)	81,209
Nipigon, (Ontario)	72,000
La Loche, (Sask.)	85,000
Lanigan, (Sask.)	69,500
Buffalo Narrows, (Sask.)	28,806
Foam Lake, (Sask)	70,000
St-Paul, (Alberta)	150,000
New Denver, (C.-B.)	76,950
Lake Harbour, (T. N.-O.)	52,000
d) Immeuble des cellules (séparé) à	
La Ronge, (Sask)	42,000
Watson Lake, (Yukon)	47,000
e) Quartiers pour les membres mariés (séparés) à	
Sept-Îles, (Québec)	24,791
Pakenham, (Ontario)	55,135
Lynn Lake, (Manitoba)	35,616
Pangnirtung, (T. N.-O.)	39,445
Aklavik, (T. N.-O.)	47,200
f) Entrepôts, ateliers et cabines de patrouille à	
Cape Dorset, (T. N.-O.)	10,520
Fort Norman, (T. N.-O.)	7,109
Fort Simpson, (T. N.-O.)	6,600
Fort Providence, (T. N.-O.)	3,635
Fort Resolution, (T. N.-O.)	6,220
Frobisher Bay, (T. N.-O.)	6,335
Fort Franklin, (T. N.-O.)	2,475
Rankin Inlet, (T. N.-O.)	6,600
Tuktoyaktuk, (T. N.-O.)	8,944
Fort Wrigley, (T. N.-O.)	2,716
Hay River, (T. N.-O.)	12,000
Old Crow, (Yukon)	6,400
Dawson, (Yukon)	8,077
Whitehorse, (Yukon)	30,783
Carmacks, (Yukon)	14,320
Watson Lake, (Yukon)	8,220
g) Postes répéteurs-émetteurs à	
Granite Village, (N.-É.)	3,595
Italy Cross, (N.-É.)	3,360
Dauphin, (Manitoba)	4,000
Martin Mountain, (Alberta)	100
Skiff, (Alberta)	3,420
Fort McMurray, (Alberta)	80
Elkwater, (Alberta)	3,336
h) Garage d'embarcation à	
Cumberland House, (Sask.)	1,608
i) Hangars pour avions à	
Rivière de la Paix, (Alberta)	109,040
Prince Rupert, (C.-B.)	129,700
j) Chenils à	
Fort Saskatchewan, (Alberta)	945

* Les coûts indiqués sont les coûts totaux estimatifs, et pas nécessairement les montants indiqués dans le présent budget.

2. $2,250,000.

3. Non.

4. Aucun. Quand le nouvel édifice de la G.R.C. sera terminé, l'édifice actuel sera déclaré excédentaire.

LE TARIF POSTAL DES LIVRES

Question nº 786—**L'hon. M. Monteith:**

1. Quel tarif postal applique-t-on à un livre posté par un libraire ou son représentant?

2. Quel tarif postal applique-t-on au même livre posté par le public?

3. Le ministre des Postes est-il prêt à envisager une subvention à l'industrie du livre, au moyen d'un tarif postal spécial?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): 1. 14c. jusqu'à 10 onces, 1c. par 2 onces ou fraction de deux onces en sus pour chaque adresse distincte, jusqu'à la limite de poids maximum de 25 livres, lorsqu'ils sont déposés pour être livrés au Canada au tarif établi récemment pour les dépôts de livres effectués par les éditeurs, les cercles du livre et les distributeurs de livres au détail et en gros. Les livres peuvent aussi être déposés par ces expéditeurs aux tarifs ordinaires de la troisième ou de la quatrième classe et dans ce cas, la limite normale de poids fixée à 1 livre pour la troisième classe et à 25 livres pour la quatrième classe s'applique.

2. Pour livraison au Canada, jusqu'à 2 onces 5c. et 3c. par 2 onces ou fraction de deux onces en sus pour chaque adresse distincte jusqu'à concurrence de 1 livre inclusivement. De 1 livre à 25 livres inclusivement, le tarif-zone de la quatrième classe s'applique.

3. Non. Le tarif spécial dont il est fait mention à la question nº 1 est entré en vigueur le 1er novembre 1968.

«CARRILLON CANADA»

Question nº 787—**M. Howard (Okanagan Boundary):**

1. Quel est le coût de production, le traitement des employés compris, de chaque numéro de la nouvelle revue du ministère des Affaires des anciens combattants «CARRILLON CANADA»?

2. Combien d'exemplaires sont publiés et qui les reçoit?

L'hon. J.-E. Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le coût estimatif du premier numéro de cette revue destinée aux employés est de $3,400, dont $300 environ affectés à des frais de dessin qui ne se répéteront pas, et $1,100 environ au traitement des employés de la Division des relations avec le public.

2. Le premier numéro a été tiré à 12,500 exemplaires, dont 11,400 étaient requis pour le personnel du ministère et de ses organismes connexes. On a également envoyé un exemplaire à chacun des sénateurs et des députés, ainsi qu'à plusieurs sous-ministres et autres fonctionnaires supérieurs, aux membres des contingents d'anciens combattants canadiens qui ont participé aux cérémonies commémoratives à Ottawa et outre-mer, au conseil national de la Légion royale du Canada, aux dirigeants des associations d'employés de la fonction publique et à quelques autres personnes.

[L'hon. M. McIlraith.]

LE TRIBUNAL DES RÉCLAMATIONS RELATIVES AU LAC ONTARIO

Question nº 791—**M. Mather:**

1. Quand a été créé le Tribunal des réclamations relatives au lac Ontario?

2. Quand le Tribunal a-t-il présenté son rapport?

3. Qui faisait partie de ce Tribunal?

4. Combien a coûté, en dollars, le Tribunal au Canada?

5. Quel a été le résultat du travail du Tribunal, y compris ses conclusions relatives au montant, en dollars, des indemnités à la charge du Canada?

6. Quelle était, en dollars, l'offre antérieure des États-Unis en vue du règlement des réclamations?

L'hon. M. Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures: 1. Le Tribunal a été institué par un Accord canado-américain en date du 25 mars 1965, qui est entré en vigueur le 11 octobre 1966.

2. Le Tribunal a statué sur certaines questions préliminaires importantes le 15 janvier et le 13 février 1968. Il n'a pris aucune autre décision et n'a déposé aucun rapport, mais son président a fait certaines déclarations à la session finale du Tribunal qui a eu lieu le vendredi 27 septembre 1968. Dans ces déclarations, le président du Tribunal notait que les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient décidé de régler les réclamations par le paiement, de la part du premier au second, d'une somme globale de $350,000 (dollars É.-U.), ce paiement devant être fait sans porter atteinte aux positions juridiques ou relatives aux faits prises par les deux gouvernements et sans créer de précédent.

3. Membres: Président: M. Lambertus Erades, vice-président du Tribunal de district de Rotterdam aux Pays-Bas. Membre national du Canada: L'honorable W. D. Roach, juge retraité de la Cour d'appel de l'Ontario. Membre national des États-Unis: le professeur Alwyn V. Freeman, de l'Université John Hopkins, de Baltimore.

4. Un certain nombre de comptes sont encore en souffrance. Le total des frais à la charge du Canada, y compris le montant du règlement, s'élève à $442,100.

5. Comme je l'ai déjà mentionné dans la réponse à la question nº 2, bien que le Tribunal ait statué sur certaines questions préliminaires importantes, il n'a rendu aucune décision judiciaire. Toutefois, au cours d'une séance à huit clos tenue le 13 février 1968, le Tribunal a proposé aux agents des deux gouvernements qu'ils s'efforcent de déterminer,

sans préjudice de la validité des réclamations ou de la question de la responsabilité matérielle, si leurs gouvernements seraient disposés à entamer la négociation d'un règlement. A la suite de la formulation de cette proposition, on a entrepris des négociations intergouvernementales qui ont abouti à un règlement; les conditions de ce règlement ont été brièvement énoncées en réponse à la question n° 2.

6. Aucune offre antrieure, en dollars, n'a été faite par le gouvernement des États-Unis. Toutefois, une offre de compromis émanant des réclamants et visant à régler l'ensemble des réclamations pour la somme de 875,000 dollars américains a été transmise au ministère des Affaires extérieures par une communication de l'Ambassade des États-Unis à Ottawa en date au 22 juillet 1959. Par la suite, un grand nombre des réclamations ont été officiellement appuyées par le gouvernement des États-Unis lors du procès devant le Tribunal.

LES VERSEMENTS DE L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES AUX PRODUCTEURS DU QUÉBEC

Question n° 804—**M. Matte:**

Quelle partie du coût des programmes de l'Office de stabilisation des prix agricoles au cours des dix premières années, terminées le 31 mars 1967, a été payée aux producteurs du Québec selon les produits suivants: *a*) pommes de terre, *b*) pommes, *c*) betteraves à sucre, *d*) miel, *e*) lait industriel?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):

Année	*a*) Pommes de terre $	%	*b*) Pommes $	%	*c*) Betteraves à sucre $	%
1966-1967	—	—	—	—	850,056	8.4
1965-1966	—	—	—	—	483,150	12.0
1964-1965	—	—	—	—	—	—
1963-1964	—	—	—	—	—	—
1962-1963	—	—	—	—	168,891	8.5
1961-1962	—	—	—	—	122,085	7.3
1960-1961	—	—	—	—	76,502	2.8
1959-1960	—	—	—	—	73,040	2.7
1958-1959	—	—	—	—	—	—
1957-1958	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	1,773,724	7.6

Année	*d*) Miel $	%	*e*) Lait industriel $	%	Québec total $	%
1966-1967	—	—	31,568,883	41.1	32,418,939	37.3
1965-1966	147	100.0	19,436,238	25.1	19,919,535	24.4
1964-1965	—	—	17,534,349	42.0	17,534,349	42.0
1963-1964	2,233	2.9	19,655,759	42.0	19,657,992	41.8
1962-1963	1,477	.4	5,943,651	44.8	6,114,019	37.7
1961-1962	5,554	6.1	5,736,896	46.4	5,864,535	40.4
1960-1961	—	—	5,898,214	51.6	5,974,716	42.3
1959-1960	—	—	5,264,574	43.4	4,337,614	34.8
1958-1959	—	—	—	—	—	—
1957-1958	—	—	—	—	—	—
	9,411	1.7	110,038,564	38.0	111,821,699	35.4

[*Français*]

A PROPOS DU NOMBRE DE DEMANDES INITIALES À LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 805—**M. Laprise:**

Combien de demandes initiales ont été faites à la Commission d'assurance-chômage au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1968?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Voici les renseignements que communique la Commission d'assurance-chômage: Pendant l'année financière terminée le 31 mars 1968, 1,389,366 demandes initiales ont été faites aux bureaux de la Commission.

[*Traduction*]

LES AFFECTATIONS À LA MARINE PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 821—**L'hon. M. MacLean:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il envoyé un message général le 26 juin 1968 portant que les membres des autres forces seraient affectés aux postes vacants de la marine?

2. Est-ce que d'autres messages de la sorte ont été transmis par le quartier général de la Défense nationale depuis cette date?

3. Depuis le 25 juin 1968, combien d'hommes ont été affectés à un service où le milieu (air, mer, terre) est différent de son milieu précédent, sans qu'ils se proposent volontairement pour remplir ces postes?

4. Est-ce que des membres des forces ont indiqué qu'ils ne désiraient pas accepter un tel poste et, dans l'affirmative, combien?

5. Est-ce que des membres des forces ont refusé d'accepter de tels postes et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Un message général a été envoyé pour annoncer que, comme il y avait lieu de s'attendre à un certain déséquilibre entre les divers milieux et les spécialités, à cause de la réduction projetée des forces grâce au taux d'usure normale, on offrirait à certains spécialistes un emploi en dehors du milieu où ils s'étaient enrôlés. Le message soulignait que le droit acquis de tous les militaires qui se sont enrôlés avant le 1er février 1968 serait respecté. A cause du petit nombre de militaires en cause, on n'a pas jugé nécessaire de demander des volontaires. Au lieu de cela, la question a été insérée dans les instructions ordinaires relatives aux affectations et, si le militaire exerçait son droit acquis, l'affectation était offerte à un autre. Un tel refus ne nuit en rien aux possibilités d'avancement dans sa carrière.

2. Non.

3. 38.

4. Oui—un.

5. Oui—14.

[L'hon. M. Olson.]

[*Français*]

A PROPOS DES TRAVAUX PUBLICS EN COURS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE

Question nº 831—**M. Rodrigue:**

Parmi les travaux entrepris par le ministère des Travaux publics, quels sont ceux qui sont présentement en cours dans la circonscription de Beauce?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Un nouveau bureau de poste est en voie de construction à Saint-Benoit-Labre dans la circonscription de Beauce.

[*Traduction*]

LA FERMETURE DES SALLES D'EXERCICE ET LEUR REMISE À LA CORPORATION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 852—**M. Marshall:**

Quelles sont les salles d'exercice qui seront fermées au Canada et remises à la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): On est en train de déclarer comme étant en excédent des besoins de la défense les salles d'exercice suivantes: Brooks (Alberta), (0.339 acres et deux bâtiments); Montréal (Québec), (750, rue Bélair) (3590, rue Saint-Antoine) (2.49 acres et 9 bâtiments—une partie du terrain du manège militaire).

[*Traduction*]

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Sur le conseil de Votre Honneur, j'ai inscrit au *Feuilleton* bon nombre de questions. Certaines y figurent depuis deux mois et demi, mais elles n'ont pas encore reçu de réponse. J'ai adressé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration des questions auxquelles on n'a pas encore répondu. La question nº 485, adressée il y a deux mois au ministre des Transports est encore sans réponse. Il s'agit d'une question à laquelle on pourrait répondre dans trois ou quatre jours. Je signale cela à Votre Honneur dans l'espoir qu'on répondra sous peu à certaines d'entre elles.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ici pour soulever un argument ni même pour tenter, d'un coup d'envoi, de franchir la distance de 18 pieds qui me sépare du très honorable premier ministre, mais je voudrais lui demander s'il a reçu la liste des personnes à qui on a attribué des médailles du centenaire entre les mois de juin et décembre 1967. J'ai déjà essayé d'obtenir cette liste, y compris les noms de toutes les personnes autres que les membres des forces armées et le premier ministre avait laissé entendre qu'il la déposerait. Il me semble qu'il aurait dû le faire avant aujourd'hui, car cette liste doit sûrement être prête maintenant.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire maintenant si on en est arrivé à une entente au sujet de l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale? Si oui, dirait-il à la Chambre quels sujets y figureront?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Malheureusement, monsieur l'Orateur, toutes les provinces n'ont pas encore répondu à la lettre que j'adressais aux premiers ministres il y a plus d'une quinzaine de jours. Je leur demandais s'ils accepteraient l'ordre du jour mis au point par des fonctionnaires depuis quelque temps. Tant que je n'aurai pas reçu cet acquiescement de la part des premiers ministres provinciaux, je ne crois pas devoir révéler ici l'ordre du jour proposé, car l'opposition officielle pourrait alors m'accuser d'agir unilatéralement et les députés pourraient se servir de la situation comme d'un autre ballon politique.

Je puis toujours dire, si cela peut être de quelque utilité à l'opposition, que le projet d'ordre du jour s'inspire de décisions prises à la conférence de février. Il ne s'en écarte pas trop. Je reconnais l'importance de faire part de ce programme à l'opposition et au public aussitôt que possible. J'espère que les premiers ministres des provinces jugeront à propos de nous répondre le plus tôt possible.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, eu égard aux remarques du premier ministre, M. Robarts, à l'Assemblée législative ontarienne, ainsi qu'à celles de premiers ministres d'autres provinces, le gouvernement songe-t-il à soulever le sujet de la répartition des revenus ainsi que celui des responsabilités des deux paliers de gouvernement à cette conférence?

Le très hon. M. Trudeau: Le ministre des Finances est absent, mais je puis vous dire qu'il a écrit aux premiers ministres des provinces en leur proposant de réserver deux jours après la conférence sur la constitution pour la discussion des questions financières et pour permettre aux ministres des Finances fédéral et provinciaux de se rencontrer. Ces entretiens seront en complément de la réunion qui a eu lieu au début du mois dernier et donneront amplement l'occasion aux représentants des provinces de soulever cette question et à nous de la discuter avec eux.

LES FINANCES

LA RÉIMPOSITION D'UN PLAFOND SUR LES TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné les bénéfices extraordinaires que déclarent un certain nombre de banques à charte au Canada, le gouvernement prévoit-il plafonner de nouveau les taux d'intérêt que peuvent demander les banques?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Nous pouvons toujours le prévoir, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais mieux que la question soit posée au ministre des Finances. Sa réponse sera peut-être plus savante.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre discuterait-il avec le ministre des Finances la possibilité de déférer la question au comité des finances, du commerce et des questions économiques?

Le très hon. M. Trudeau: Je discuterai volontiers cette possibilité avec lui, monsieur l'Orateur, mais j'avoue que je ne mettrai pas beaucoup d'empressement à essayer de le convaincre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce cela donner le ton?

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A PROPOS D'UNE INVITATION DU NIGER D'ASSISTER À UNE CONFÉRENCE DES MINISTRES FRANCOPHONES DE L'ÉDUCATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre s'il serait prêt à déposer une copie de l'invitation qu'il a reçue du gouvernement du Niger et une copie de celle qu'il a envoyée par l'entremise du leader du gouvernement au Sénat relativement à la conférence des pays francophones qui doit avoir lieu bientôt au Niger? Est-ce qu'il voudra déposer ces deux lettres-là pour la bonne gouverne des députés?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question aurait pu être posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), mais je crois qu'il serait contraire aux us et coutumes, dans le domaine des affaires extérieures, de rendre publique une communication que nous avons reçue, sans l'autorisation de celui qui nous l'a envoyée.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES CHANGEMENTS AU BILL MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a refait ou modifié les articles concernant l'avortement et contenus dans la nouvelle loi omnibus qui doit être soumise à la Chambre?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des instances de toutes les régions du pays au sujet des divers problèmes contenus dans la loi omnibus. Ces instances m'ont incité à recommander d'importantes modifications de détail mais non pas de principe. La nouvelle version du projet de loi est actuellement entre les mains de mes collègues.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je tiens à remercier le ministre de la Justice pour sa réponse. Le ministre a-t-il révélé aux organes d'information, par exemple, la nature des modifications du nouveau projet de loi en regard du bill rédigé et présenté par le gouvernement libéral antérieur?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je ne leur ai fait aucune révélation décisive, car toutes les modifications envisagées par le projet de loi devront être approuvées par l'ensemble du gouvernement.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice déclare n'avoir fait aucune révélation décisive. Mais a-t-il révélé quelque chose aux organes d'information, par exemple?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai naturellement discuté de ce bill lorsque l'occasion s'en est présentée et j'ai trouvé qu'il y avait lieu de faire des remarques quant aux différents points de vue relatifs à tous les aspects de ce bill, comme c'est, je pense, mon devoir.

M. Woolliams: J'ai encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice a-t-il songé à introduire des changements révolutionnaires, en ce qui concerne les modifications à apporter au code pénal destinées à renforcer les pouvoirs des agents d'administration afin d'enrayer et de contrôler la prolifération des syndicats du crime au Canada?

L'hon. M. Turner: C'est également une question sérieuse, et je conviens, avec le

[Le très hon. M. Trudeau.]

député, de son importance. J'ai déclaré précédemment à la Chambre que seules les questions que l'on trouve dans l'ancien bill n° C-195 reviendraient devant la Chambre pour y être réexaminées. Toutefois, comme le dit le député et je suis d'accord avec lui, le crime organisé réclame notre attention.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ PERMANENT RELATIVE AU SERVICE-VOYAGEURS DU CANADIEN-NATIONAL À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé en sa qualité de leader de la Chambre. Le ministre soumettra-t-il à nouveau les prévisions budgétaires de la Commission canadienne des transports à la Chambre, afin que celle-ci puisse étudier les recommandations du comité permanent relatives à l'abandon du National-Canadien à Terre-Neuve?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis certainement prêt à examiner cela. Je pense, tant pour ces prévisions budgétaires que pour les autres, qu'une façon beaucoup plus fructueuse d'organiser nos travaux serait que le député consulte son leader à la Chambre. J'ai demandé aux autres leaders quelles prévisions budgétaires ils aimeraient examiner cette semaine. Je pense que cette façon de procéder serait meilleure.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du comité permanent des transports et communications. Le député va-t-il se charger de présenter au plus tôt un rapport à la Chambre, afin que celle-ci puisse s'occuper des recommandations présentées jeudi dernier par le comité?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je faire remarquer au député qu'il n'est pas nécessaire de faire un rapport. La Chambre peut présenter à nouveau ces prévisions sur demande.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'EXTENSION AUX PROVINCES AUTRES QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à la

déclaration qu'il nous a lue aujourd'hui. Peut-être n'ai-je pas entendu la partie de la déclaration qui répondait à ma question.

La situation de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, de l'Ontario et des Maritimes, est assez différente, fondamentalement et juridiquement, de celle de la Colombie-Britannique, et je me demande pourquoi le point de vue de la Cour Suprême du Canada relatif à la propriété du minerai sous-marin n'a pas été présenté à la Cour suprême du Canada avant que le premier ministre expose en détail l'attitude du gouvernement canadien.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le très honorable représentant demande pourquoi la chose n'a pas été faite auparavant, je dois simplement lui dire que c'était un autre gouvernement qui avait décidé de présenter la question de cette façon-là. On nous demande maintenant pourquoi nous n'agissons pas en ce sens avant de faire la déclaration, mais je crois qu'il convient de signaler que le renvoi d'une question de ce genre donnerait lieu à une très longue procédure. Il faudrait des mois de litiges et d'attente avant qu'une décision soit rendue. C'est pour gagner du temps que le gouvernement a agi de cette façon.

Je conviens avec le très honorable représentant qu'il y a certaines distinctions juridiques à faire entre les diverses situations. Mais nous estimons que les principes fondamentaux sont les mêmes et nous préférons agir maintenant et arriver à une entente, si la chose est possible, au lieu de nous engager dans des litiges qui dureraient peut-être des années, car il est extrêmement important que tous les Canadiens s'entendent le plus tôt possible, pour permettre l'exploitation de ces ressources aussi rapidement que possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: La question de temps est toujours importante mais il y a en cause ici un principe essentiel. Le premier ministre a-t-il envisagé de demander à la Cour suprême du Canada de permettre qu'on la saisisse sous peu de la question afin d'obtenir son opinion. Ce ne serait pas très long, puisqu'il n'a pas fallu beaucoup de temps pour la question de la Colombie-Britannique. Étant donné l'importance de cette affaire, je suis sûr que la Cour suprême du Canada assurerait au premier ministre qu'elle lui donnerait une opinion le plus tôt possible. Autrement, les provinces dont la situation juridique diffère de celle de la Colombie-Britannique se trouvent dans une situation impossible.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant admet que la situation juridique peut varier d'un cas à un autre; il faudrait donc une abondance de jurisprudence. D'autre part, d'après les observations du leader de l'opposition officielle à la Chambre, j'ai eu l'impression qu'il s'agirait d'une décision politique plutôt que judiciaire. Il a signalé que les négociations avaient été insuffisantes et il a semblé s'opposer au fait qui nous servait de prémisse: le jugement rendu nous avait accordé la priorité absolue à l'égard des régions de la Colombie-Britannique situées au-delà de la laisse de basse mer.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai dit—j'ai besoin de me répéter afin d'être sûr que la question de privilège est bien comprise—qu'à l'égard des autres grandes régions, la question pourrait fort bien dépendre de l'interprétation de la loi par la Cour suprême et, de toute façon, le gouvernement fédéral ne peut disposer à lui seul de ces droits. Si la réponse à ma première question est oui, il se peut fort bien que les provinces et les personnes qui n'ont pas accès aux côtes possèdent certains droits que le gouvernement fédéral ne peut vendre. Par conséquent, si l'on doit prendre une décision, cette dernière devrait, en définitive, en être une à laquelle toutes les provinces peuvent participer.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le premier ministre me dirait-il ce qui a incité les légistes de la Couronne à changer d'avis ou à revenir sur leur décision quant aux droits miniers sous-marins au cours des dix-huit derniers mois?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'il y ait eu revirement d'opinion et je ne suis donc pas en mesure de dire ce qui les a incités à changer d'avis.

M. MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A l'égard des droits d'acquisition du gouvernement par l'intermédiaire de la société de la Couronne que définit le bill nº C-135, le bill reconnaît les droits aux minéraux sous-marins de la Nouvelle-Écosse, la mesure est prévue dans leur propre bill...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Nord pose une question supplémentaire.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Lorsque l'affaire a été

soumise à la Cour suprême en rapport avec les droits miniers de la province de la Colombie-Britannique, le premier ministre nous a appris que la décision ne toucherait pas nécessairement aux autres provinces et que leurs...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me demande si le député n'admettrait pas que cela devient presque un débat. Peut-être faudrait-il permettre au premier ministre de répondre à la question du député. Cela permettrait peut-être de tirer les choses au clair; je l'espère tout au moins. Sinon, je permettrai peut-être au député de poursuivre sa question de privilège.

Le très hon. M. Trudeau: Merci, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: Sauf votre respect, monsieur...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qui a la parole?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est le député de Cape Breton-East Richmond.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, malgré toute la déférence que mérite la réponse que pourrait donner le premier ministre, il a déjà montré qu'il ne comprend pas la situation, et en posant la question de privilège, j'ai cru devoir attirer son attention...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'en posant la question de privilège, il doit indiquer s'il s'agit d'un fait personnel ou des privilèges de la Chambre.

M. MacInnis: Ma foi, je pourrais me tromper, mais j'estime qu'on a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

Le très hon. M. Trudeau: Ne soyez pas si modeste.

M. MacInnis: Quand on songe à la performance du premier ministre, samedi après-midi, il a de quoi être modeste.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais pouvoir obtenir la collaboration des députés. Nous en sommes, je crois, à la période des questions. Les députés devraient donc poser des questions. On a d'abord posé une question valable qui ensuite s'est transformée en question de privilège. Or, voici qu'on pose de nouveau la question de privilège. Il y a bien d'autres députés qui voudraient poser des questions sur tel ou tel sujet. Je reconnais au représentant de Cape Breton-East Richmond le droit de poser la question de privilège, mais nous ferions peut-être mieux de laisser le premier ministre répondre à la question du député. Il pourra ensuite poser une autre question supplémentaire.

Le très hon. M. Trudeau: Je vais tenter de résoudre le problème du député, monsieur l'Orateur. On a peut-être fait allusion aux droits miniers qui appartiennent aux provinces et qui, en vertu de l'entente que nous proposons, resteraient en leur possession. Le député ne l'ignore pas, les lignes que nous proposons pour l'administration des ressources sont bien en deçà du territoire fédéral et bien au-delà de la laisse de basse mer. Toutes les mines de ce genre qui existent actuellement dans les provinces Maritimes seraient bien en deçà des limites que nous proposons de fixer, ce qui laisserait aux provinces l'administration de la zone qui borde le littoral, ainsi que toutes les recettes provenant de ces ressources.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. Avant de faire cette déclaration, a-t-on négocié avec les provinces ou les a-t-on consultées afin de savoir si elles approuvent la formule que le premier ministre a énoncée aujourd'hui ou si elles l'accepteront comme base de négociation?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune communication spéciale de cette nature avec les provinces. Je répète que nous étions d'avis que, dans le cas de la Colombie-Britannique sûrement, nous tracions les lignes bien en deçà du domaine alloué au gouvernement fédéral et que, par conséquent, nous favorisions le gouvernement provincial. Il nous semblait que nous donnions aux provinces plus que la Cour nous obligeait à le faire dans ce cas particulier. Nous avons suivi les mêmes principes, comme je l'ai indiqué en répondant à une autre question tout à l'heure, en établissant les lignes d'administration des ressources dans le cas des autres provinces, nous sommes toujours restés très loin de ce qu'on pourrait juger comme étant les mers ou les eaux qui relèvent des provinces par tradition. Nous nous efforçons de prévenir les litiges en nous montrant aussi généreux que possible, même quand il s'agit de mers territoriales qui, aux termes du droit international, pourraient être considérées comme relevant de la compétence fédérale. En prévenant les litiges, nous espérons faire avancer toute l'affaire beaucoup plus rapidement dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS DURANT LE CONGÉ DE NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): J'aimerais poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration une question dont je lui ai donné préavis. On m'informe que certains étudiants fréquentant les écoles de recyclage, dans le cadre des programmes d'aide à la main-d'œuvre, ne toucheront pas leurs allocations régulières de subsistance durant la période des fêtes s'il ne se donne pas de cours durant cette période-là. Le ministre pourrait-il nous dire ce que son ministère entend faire pour remédier à cette situation qui privera bien des gens de leurs moyens de subsistance pendant deux semaines?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Je vais considérer cette question comme préavis.

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je voulais poser une question au ministre de l'Agriculture; comme il est absent, je l'adresserai au ministre suppléant. Le ministre peut-il nous dire quand le rapport du groupe d'études agricoles, que nous attendons depuis longtemps, sera déposé à la Chambre?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture ne s'attend pas à répondre aux questions avant mercredi prochain.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. On a déjà posé deux questions que le gouvernement a traitées d'une façon très discutable. On a posé une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui était absent—mon argument n'a plus de poids puisque je le vois qui revient. Quoi qu'il en soit, la question a été tenue pour préavis. Maintenant, une question est adressée au ministère de l'Agriculture, et on nous dit que le ministère n'est pas censé répondre avant mercredi. Il n'y a pas de règle à cet égard et, à mon avis, il faudrait répondre aux questions urgentes.

Le très hon. M. Trudeau: Sur le même thème, monsieur l'Orateur, je signale que tous les députés figurant sur ce tableau sans nom et qui sont censés être ici aujourd'hui le sont. C'est fortuitement que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est sorti soit pour s'exercer au football soit pour une autre raison.

M. l'Orateur: Nous pourrions peut-être permettre au député de Saskatoon-Biggar de répéter sa question.

[*Plus tard*]

M. Gleave: Je suis dans une situation embarrassante, monsieur l'Orateur. Je ne me souviens pas exactement du libellé de la question et le messager en a emporté le texte écrit. Toutefois, j'en ai donné préavis au ministre il y a plusieurs jours. Il s'agit des étudiants qui fréquentent les centres de formation de la main-d'œuvre. D'après mes renseignements, ils ne toucheront pas d'allocation de subsistance si les écoles sont fermées pendant deux semaines durant la période des fêtes, ce qui va se produire dans certains cas. Je voudrais savoir quelles mesures on compte prendre pour redresser la situation, car il est évident que ces gens doivent se nourrir et se loger pendant ce temps.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je regrette cette absence de quelques instants, qui a incité le député de Winnipeg-Nord-Centre à invoquer le Règlement. En fait, je cherchais à obtenir par téléphone une réponse à la question d'un de ses collègues. Je vais essayer de ne pas recommencer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'y suis pour rien.

L'hon. M. MacEachen: Pour répondre à la question, nous tentons de régler ce problème en poursuivant autant que possible les cours pendant cette période; ainsi les intéressés pourront toucher leurs allocations de subsistance. A notre avis, c'est le meilleur moyen de résoudre le problème.

M. Gleave: J'ai une question complémentaire à poser. D'après l'étudiant avec lequel je me suis entretenu, les étudiants seraient entièrement satisfaits de cette solution. Toutefois, si les écoles fermaient, le ministre voudrait-il nous dire ce que l'on ferait pour que les étudiants n'aient pas à en souffrir?

L'hon. M. MacEachen: A mon avis, la meilleure de toutes les solutions à long terme serait d'encourager les écoles à rester ouvertes. En prenant toute autre mesure, nous risquons de les en dissuader.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Étant donné que la décision de fermer ou de ne pas fermer les écoles ne dépend pas des étudiants, mais des autorités scolaires et des professeurs, et étant donné que les étudiants doivent manger de toute façon, le ministère ne pourrait-il veiller à ce que les étudiants reçoivent leurs allocations de subsistance et ne soient pas pénalisés si les écoles ferment?

LA TÉLÉVISION

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Nous sommes heureux de le voir de retour de son excursion en Amérique du Sud. Le secrétaire d'État dirait-il à la Chambre quand sera présentée la mesure législative sur l'établissement d'une agence canadienne de radio-télévision éducative?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je ne peux citer de date exacte, comme l'honorable député le comprendra sans aucun doute, mais nous faisons l'impossible pour que cette législation soit présentée à la Chambre au cours de cette session et, si possible, au début de l'année qui vient.

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire. Le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre quand sera présenté le rapport du groupe d'étude spécial?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: La fin des travaux, d'après le calendrier que nous avons établi, est prévue pour le début de juin. Ce calendrier est toutefois extrêmement précaire, compte tenu du fait que le groupe d'étude vient à peine de commencer son travail. Le rapport final et complet serait donc remis au début du mois de juin.

Mais, encore une fois, je précise que c'est un calendrier tout à fait provisoire et que d'autres difficultés peuvent s'ajouter à celles que nous prévoyons déjà. Toutefois, la législation serait prête à être présentée à la Chambre avant la fin des travaux de mise sur pied de l'agence de diffusion pour la télévision éducative.

[*Traduction*]

M. Stan Schumacher (Palliser): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire avec quelles provinces le groupe d'étude a été en rapport et s'il l'a été en particulier avec le Québec? Sinon, pourquoi?

[L'hon. M. MacEachen.]

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, des contacts ont été établis à plusieurs niveaux, et c'est pourquoi il faudrait donner à la question du député une réponse extrêmement nuancée.

Dans la plupart des provinces, les contacts ont été établis au niveau des hauts fonctionnaires; dans d'autres, ils l'ont été au niveau du ministre de l'Éducation.

Je préférerais donc prendre note de la question de l'honorable député et voir d'abord si les autorités provinciales avec lesquelles nous avons communiqué sont d'accord pour que les contacts soient révélés à la Chambre. Alors seulement, je voudrais en donner un compte rendu exact.

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État nous dirait-il s'il a invité les provinces à nommer des membres permanents au groupe d'étude chargé d'examiner la question de la radiodiffusion éducative, comme on le lui a proposé le 24 octobre?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Non, nous n'avons pris aucune mesure en ce sens, monsieur le président, mais je dois dire que la formation du groupe d'étude lui-même comprend deux étapes et que nous sommes à considérer la première.

Il n'est pas impossible qu'au stade de la seconde, nous considérions la proposition qui a été faite au mois d'octobre.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Lorsque l'honorable secrétaire d'État parle de consultations avec les provinces à différents niveaux et dit que sa réponse doit être nuancée, peut-il nous dire, en ce qui a trait au Québec, si les dernières déclarations du premier ministre du Québec vont changer le genre de consultations entre Ottawa et Québec relativement à la télévision éducative?

L'hon. M. Pelletier: Malheureusement, monsieur le président, depuis mon retour, je n'ai pu lire en entier le discours du premier ministre du Québec à ce sujet-là. Je n'ai lu que les comptes rendus des journaux. J'ai toutefois le document sur mon pupitre et je ne pourrai répondre à la question du député que lorsque j'aurai lu le texte du discours proprement dit.

Je ne pourrai toutefois répondre que pour ce qui a trait à l'attitude du gouvernement fédéral, parce que celle du gouvernement provincial du Québec sera évidemment déterminée par le premier ministre du Québec lui-même et non pas par nous.

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CHURCHILL (MAN.)—L'AMÉNAGEMENT URBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Il s'agit des propositions que les fonctionnaires de son ministère devaient remettre au cabinet sur l'aménagement de l'emplacement urbain de Churchill. Peut-il dire si elles ont été soumises au cabinet ou, sinon, quand il croit qu'elle le seront?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, elles le seront très bientôt, et j'espère que, par la suite, nous avancerons bon train à l'égard du Manitoba.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES COMMENTAIRES ATTRIBUÉS À L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE AU SUJET DE LA POLITIQUE CANADIENNE RELATIVE À L'OTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'adresser au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle explication, s'il en est, le ministre a-t-il reçue de l'ambassadeur de l'Allemagne de l'Ouest au Canada, celui-ci ayant déclaré au cours d'une récente conférence de presse, tenue à Kitchener, que le Canada est comme un sphinx à propos de sa politique envers l'OTAN?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, j'aimerais prendre avis de la question.

[*Traduction*]

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

LA REVISION DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'en profite pour le féliciter de son état de santé, apparemment meilleur, depuis qu'il a renoncé à la cigarette. Ma question s'inspire de la nouvelle, parue dans les journaux, selon laquelle les membres du cabinet examineraient l'opportunité d'abandonner le programme d'allocations familiales. Le ministre nous dirait-il si la nouvelle est fondée?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. Comme on l'a déjà annoncé à maintes reprises, ce programme, comme tous les autres du domaine de la sécurité sociale, fait l'objet d'une revision. Il n'est pas question de laisser tomber aucun de ces programmes à l'heure actuelle.

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ON DEMANDE SI LES COURS DE RECYCLAGE SONT LIMITÉS À UN CERTAIN NOMBRE DE PERSONNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais poser ma question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A cause de la gravité du chômage qui sévit et considérant qu'en mettant fin au programme des travaux d'hiver, le gouvernement avait annoncé l'établissement d'un programme de cours de recyclage intensif, le ministre peut-il nous dire si le nombre de personnes qui peuvent bénéficier de ces cours est limité, de quelque manière que ce soit, à un certain nombre dans une région donnée ou si toutes celles qui se qualifient peuvent être acceptées?

De plus, a-t-on fixé un certain âge maximum?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la question est extrêmement complexe et une réponse détaillée exigerait beaucoup de temps. Toutefois, je signalerai que nous avons augmenté sensiblement les fonds attribués à la formation au Québec. Encore récemment, le premier ministre informait le premier ministre du Québec qu'une somme additionnelle de millions de dollars serait affectée à de nouveaux programmes de formation dans cette province. Nous estimons que nos initiatives dans le domaine de la formation réussiront mieux que l'ancien programme des travaux d'hiver à régler les problèmes du chômage.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Je voudrais poser une autre question, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai indiqué à l'honorable député vendredi dernier, cette question n'est pas recevable. J'ai hésité à l'interrompre aujourd'hui, mais s'il croit que la question devrait être débattue davantage, je me permets de lui suggérer qu'il pourrait le faire plus tard, au moment de l'ajournement.

[*Traduction*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Maintenant que l'attitude du ministre des Postes sur notre participation à NORAD et à l'OTAN a été clarifiée et consignée au hansard, le ministre profitera-t-il de la première occasion pour exposer sa position?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra que, posée ainsi, sa question n'est peut-être pas recevable.

M. Baldwin: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je demanderais au secrétaire d'État, dans l'intérêt de la démocratie de participation, d'user de ses bons offices auprès des réseaux nationaux pour organiser un débat entre le ministre des Postes et le ministre de la Défense nationale.

M. l'Orateur: Cette question prête à la controverse.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si «l'instructeur» Vic Chapman fait encore partie de son personnel après le botté de deux verges de samedi?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis content d'avoir donné à l'opposition quelque chose pour jouer au ballon, en plus d'idées. Il est temps que les membres de l'opposition se rendent compte...

Une voix: Voici la tirade.

Le très hon. M. Trudeau: J'ai exilé M. Chapman en Colombie-Britannique.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ ET LES BANQUEROUTES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Les journaux d'aujourd'hui signalent que les faillites frauduleuses dans le Québec ont repris de plus belle et qu'elles représentent à l'heure actuelle 60 p. 100 environ de toutes les faillites au Canada. Étant donné le rapport entre les faillites frauduleuses et autres activités illicites du crime organisé, comme l'ont signalé les autorités policières de Montréal, le solliciteur général usera-t-il des pouvoirs que lui confère la loi sur la faillite pour entreprendre une enquête sur cet aspect peu engageant du crime organisé?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'envisagerai avec plaisir la proposition du très honorable représentant mais je dois lui signaler que s'il consulte les témoignages rendus dernièrement sur le sujet devant le comité de la justice, relativement aux activités de l'équipe de la Gendarmerie royale affectée à la fraude, il y trouvera quelques rapports assez encourageants.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai lu ces témoignages. Je demande si le solliciteur général qui s'occupe toujours de son ministère voudrait prendre contact avec le gouvernement du Québec pour essayer de faire obstacle à l'augmentation de la criminalité que notre pays connaît actuellement.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je voulais signaler qu'on s'emploie activement à prévenir l'accroissement de la criminalité et qu'on s'y emploie en collaboration très étroite avec la province de Québec. En tout cas, j'étudierai la suggestion du très honorable représentant.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXTENSION AUX ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS MINIERS SOUS-MARINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de la déclaration du premier ministre à l'appel des motions d'aujourd'hui, peut-il nous dire si notre gouvernement a eu des discussions avec le gouvernement français au sujet de la souveraineté des îles Saint-Pierre et Miquelon au sujet des droits miniers sous-marins?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Il y a bien des mois que des négociations sont en cours afin d'obtenir à cet égard une solution satisfaisante pour les deux pays.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces négociations sont-elles

sur le point d'aboutir à une conclusion satisfaisante en ce qui concerne le Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, je puis seulement dire que si elles ne sont pas satisfaisantes en ce qui concerne le Canada, elles ne sont pas sur le point d'aboutir à une conclusion satisfaisante. Je ne cherche pas à éluder la question. Je veux simplement dire que ces discussions sont très difficiles et qu'elles ne sont pas prêtes à aboutir, autant que nous puissions en juger.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'adresse du premier ministre. Dans la mise en vigueur des nouveaux règlements annoncés par le gouvernement au sujet des droits miniers sous-marins, le gouvernement donnera-t-il suite également à la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, adoptée en 1964?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les deux questions, et je dois insister là-dessus, n'ont absolument aucun rapport entre elles. Je ne saurais garantir que la solution de l'une accélérera celle de l'autre.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, n'en déplaise au premier ministre, les deux questions sont directement reliées, selon moi, car les îles de Saint Pierre et Miquelon s'opposent à la mise en vigueur de la limite des 12 milles. De toute façon, le premier ministre tiendra-t-il compte de la chose dans son étude de toute la question?

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'intérêt général suscité par la composition de la délégation qui doit accompagner le premier ministre à la prochaine conférence des premiers ministres, pourrait-on nous donner un aperçu des diverses fonctions qui seront attribuées à ceux qui accompagneront notre premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Comme le député le sait, si elle est urgente, on pourrait en discuter au moment de l'ajournement ce soir.

[*Français*]

RADIO-CANADA

QUÉBEC—A PROPOS DU TEMPS ACCORDÉ AUX PARTIS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, auparavant, j'aimerais faire une rectification.

J'aimerais demander à l'honorable secrétaire d'État ce qui en est du rapport qu'il nous avait promis au sujet de la politique de Radio-Canada, ainsi qu'à son application relativement à la distribution du temps accordé aux mouvements politiques, apolitiques ou autres. Est-ce que ce rapport est prêt à être déposé?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, j'avoue que je ne sais pas de quel rapport parle le député. Il a été question de la réponse à une question qui a d'ailleurs été inscrite au *Feuilleton*. Je ne sais pas à quel rapport l'honorable député fait allusion.

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre. L'honorable député pourra peut-être entrer en rapport avec l'honorable ministre pour élucider la question.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Pour ce qui est de la réponse que vient de donner l'honorable secrétaire d'État...

Une voix: Vous ne pouvez pas invoquer une chose que vous ne connaissez pas.

M. Fortin: ...monsieur l'Orateur, un député vient de dire qu'on ne peut pas invoquer une chose qu'on ne connaît pas. Je suis d'avis qu'il ne lui appartient pas de juger et il serait temps que, du côté ministériel, on «s'enligne»—pour parler comme les gens de chez nous—afin de donner des réponses intelligentes.

Le très honorable premier ministre avait déjà promis à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) de faire effectuer une étude sur ce sujet. Par la suite, l'honorable secrétaire d'État s'est engagé à faire mener une enquête sur cette question. L'honorable député de Témiscamingue a inscrit au *Feuilleton* des questions auxquelles on a répondu, mais le temps d'émission que Radio-Canada a

accordé, à l'occasion du dernier congrès du Ralliement créditiste, par rapport à celui du Parti québécois...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre! L'honorable député voudrait-il indiquer l'essence de son rappel au Règlement?

M. Fortin: Certainement, monsieur l'Orateur.

Plus tard, pour faire suite à la réponse à la question de l'honorable député de Témiscamingue, j'avais demandé à l'honorable secrétaire d'État de faire enquête sur la politique de la Société relativement au temps d'émission accordé aux mouvements politiques, apolitiques ou autres. C'est alors que l'honorable ministre s'est levé—et les *Débats de la Chambre des communes* peuvent en témoigner—pour me promettre la tenue de cette enquête. C'est de cela que je parle, monsieur l'Orateur, et je pense que la déclaration que vient de faire l'honorable secrétaire d'État est absolument inacceptable et témoigne du peu de sérieux de ce gouvernement.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'AIDE AUX ÉTABLISSEMENTS DANS LES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural. Quand obtiendrons-nous des renseignements supplémentaires sur la nouvelle loi qu'on se propose d'édicter pour stimuler le développement industriel dans les provinces Maritimes?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, cela prendra plusieurs mois.

M. Bell: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné cette réponse, le ministre peut-il nous assurer qu'aucune industrie qui demandera de l'aide pendant la période de transition ne souffrira, car ce ne semble pas être le cas actuellement.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, personne ne souffrira dans l'intervalle.

M. Bell: Mais, nous souffrons!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DES MINISTRES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre. Je tiens à lui signaler un fait qui pourrait lui être utile, à lui et à d'autres représentants. Je ne veux pas parler de documents qu'il ne faut pas mentionner, et pourtant je me demande si le premier ministre sait qu'en vertu des arrangements actuels aucun ministre responsable du commerce intérieur ou extérieur, de l'agriculture ou de la Commission canadienne du blé n'est tenu de siéger les lundis et mardis. Donc, durant les 96 heures qui vont du vendredi au mercredi, aucun député ne peut obtenir de renseignements dans ces domaines. Serait-il possible de prendre les dispositions voulues pour que des ministres responsables desdits secteurs soient présents à la Chambre les lundis et mardis?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre s'entretiendra volontiers, j'en suis convaincu, avec le chef des autres partis afin d'établir un tableau de présence qui conviendra à tous.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en principe, ma question était destinée au président du Conseil privé, mais je voudrais maintenant l'adresser au premier ministre. Étant donné que cela ennuie les ministres de la Couronne, ils l'ont dit, de n'être pas autorisés à assister aux séances de la Chambre les jours où ils sont en congé, le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute fort que cette question soit recevable.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être signaler à la Chambre qu'il semble bien qu'un certain nombre de ministres soient troublés parce qu'il ne leur est pas permis d'assister aux séances de la Chambre leurs jours de congé. Ils veulent y assister.

Des voix: C'est une honte.

LE DIVORCE

LE RESSORT AUX COURS DE COMTÉ ET DE DISTRICT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre de la Justice le mercredi 27 novembre, à propos de l'accumulation des pétitions de divorce. J'ai tellement allongé ma question que je n'ai pu en venir au fait. Puisque nous sommes moins pressés en ce moment, le ministre peut-il dire si les cours de comté et de district s'occuperont de ces pétitions en souffrance afin d'en accélérer le règlement?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous étudions évidemment la situation de près. L'initiative à cet égard, à la suite de l'attribution des pouvoirs relatifs à l'administration de la justice aux procureurs généraux des provinces, incombe à ces derniers. S'ils la prenaient, nous serions très heureux d'accélérer le fonctionnement des cours.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PORTUGAL—L'AMNISTIE DES PRISONNIERS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le Canada a récemment voté aux Nations Unies pour une condamnation modérée des politiques coloniales du Portugal et comme ce pays a changé de régime dernièrement, le gouvernement du Canada profitera-t-il de l'occasion pour signaler au gouvernement du Portugal que l'amitié fort souhaitable entre nos deux pays devrait reposer sur le respect mutuel de la règle du droit et des droits de l'homme fondamentaux, respect dont témoignerait une amnistie accordée à tous les prisonniers politiques portugais?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait une suggestion au secrétaire parlementaire. Je doute qu'il lui pose vraiment une question.

AIR CANADA

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Travail s'il est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée vendredi? Le gouvernement a-t-il, oui ou non, reçu le rapport du conseil d'arbitrage sur le différend entre Air Canada et l'Association des employés des lignes aériennes? J'aimerais aussi demander si le conseil a réglé le différend entre les parties en cause?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): J'ai reçu, en effet, un rapport vendredi. Le conseil n'a pas réussi à régler le différend.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'EXPÉDITION DES CHÈQUES AVANT NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. McKinley (Huron): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Serait-il possible d'expédier les chèques de la sécurité de la vieillesse avant Noël, cette année, afin que les ayants droit puissent célébrer convenablement la fête de Noël?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): C'est très improbable. Il en a souvent été question, le député le sait, et on a constaté que cela comporte de nombreux désavantages.

RADIO-CANADA

SASKATOON—LA DEMANDE D'UN POSTE DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): J'aimerais poser cette question au secrétaire d'État. Le ministre voudrait-il nous dire si Radio-Canada compte accéder à la demande du Conseil municipal de Saskatoon tendant à obtenir une station de télévision à Saskatoon?

M. l'Orateur: Le député devrait inscrire sa question au *Feuilleton*.

LA LOI SUR L'EXPROPRIATION

LE NOUVEAU PROJET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il déjà rédigé le nouveau projet de loi sur l'expropriation? Si oui, quand sera-t-il présenté à la Chambre?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Nous avons rencontré certaines difficultés en traitant tous les projets de loi qui passent par le service législatif du ministère de la Justice. Je m'attends que ce projet de loi soit mis à la disposition du Parlement lorsqu'il se réunira en janvier.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Faulkner.

INDUSTRIE

1. Administration centrale, $12,495,330.

M. le président: La Chambre se forme en comité des subsides pour étudier les crédits revisés du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année qui se termine le 31 mars 1969. A l'ordre. Je fais erreur. Il s'agit apparemment des crédits du ministère de l'Industrie seulement.

Des voix: Adopté.

M. Hales: Le ministre ne veut-il pas faire quelques remarques préliminaires avant que nous poursuivions?

L'hon. M. Pepin: J'attendais d'être invité à le faire.

Une voix: Vous avez l'air si détendu.

L'hon. M. Pepin: Dans un certain nombre de circonstances, j'ai appris que le silence est la clé de la réussite.

Une voix: Vous devriez le dire à l'opposition.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie): Depuis sa création, en 1963, le ministère de l'Industrie a présenté de nombreux programmes destinés à aider l'industrie canadienne à augmenter sa productivité et son rendement. Ces programmes l'ont rendue plus compétitive et ont contribué sensiblement à la réussite du secteur des produits manufacturés des exportations canadiennes.

D'ailleurs, les exportations canadiennes de produits fabriqués ont quadruplé depuis cinq ans et représentent actuellement environ 34 p. 100 du total de nos exportations.

Il est intéressant de noter l'accroissement de nos exportations de produits fabriqués par rapport à l'ensemble de nos exportations. En 1958, elles représentaient 13.2 p. 100 du total de nos exportations, en 1963, 15.4 p. 100, en 1967, 31.2 p. 100 et cette année elles représentent environ 34 p. 100 du total. Les exportations de produits fabriqués et transformés représentent donc actuellement presque les trois quarts des exportations canadiennes. De plus, la production et les exportations se sont surtout accrues en ce qui concerne les produits plus complexes.

Je lisais tantôt un document au sujet de la productivité. La fabrication canadienne peut être comparée favorablement avec celle de la plupart des pays, mais la productivité aux États-Unis est de 30 p. 100 plus élevée qu'au Canada. Toutefois, le Canada a réussi à réduire cet écart. Alors que la production de produits fabriqués aux États-Unis a augmenté d'environ 80 p. 100 pendant la période d'après-guerre, elle a plus que doublé au Canada. Apparemment, l'écart a encore diminué au cours des dix dernières années, pendant lesquelles la productivité a accusé une hausse de 43 p. 100 au Canada par rapport à 36 p. 100 aux États-Unis. Il y a encore un écart global d'environ 30 p. 100. Les députés comprendront sans doute combien il est important de réduire cet écart le plus possible et sans tarder, car il s'agit d'un facteur d'importance capitale en ce qui concerne la concurrence internationale, donc d'un facteur très important pour le succès des exportations canadiennes.

Comme je l'ai indiqué, le Canada a augmenté sa production et ses exportations dans divers domaines comme par exemple l'équipement électronique, les aéronefs et les pièces constituantes pour aéronefs, et cette amélioration peut être directement attribuée aux arrangements et aux programmes spéciaux où le ministère de l'Industrie a joué un rôle prépondérant.

Puis-je maintenant vous donner quelques renseignements, monsieur le président, sur le programme de l'industrie automobile? On a fait des progrès importants en ce qui concerne la réalisation des objectifs du programme de 1965. En 1968, la production de voitures particulières avait augmenté de 29 p. 100, celle de véhicules commerciaux, de plus de 129 p. 100 soit plus que le chiffre pour 1964, l'année précédant la mise à exécution du programme.

Les ventes ont augmenté de façon encore plus spectaculaire. En 1964, le Canada a exporté pour 136 millions de produits automobiles. Avec les modèles de 1968, les exportations de ces produits s'élevaient à plus de 2 milliard de dollars.

• (4.00 p.m.)

Évidemment, les importations ont aussi augmenté, mais le déséquilibre commercial dans le secteur des produits de l'automobile, qui s'était accru rapidement durant les années précédentes, a baissé pour la première fois en 1966 et il aura diminué encore en 1968. Les calculs pour 1968 laissent entrevoir un déficit d'environ 364 millions dans notre commerce mondial et un déficit de 350 millions dans notre commerce avec les États-Unis. En comparant ces deux derniers chiffres à ceux de 683 millions et de 547 millions pour 1966 et 1965, respectivement, on constate facilement un énorme progrès.

Les niveaux moyens de l'emploi dans les industries de l'automobile se sont aussi élevés depuis la mise en œuvre du programme: alors que la moyenne mensuelle était de 68,000 travailleurs en 1964, elle a été d'environ 80,000 travailleurs en 1968.

La production dans le montage des voitures et dans la fabrication des pièces a fait l'objet d'une mesure appréciable de rationalisation. Alors que la production globale des véhicules motorisés a augmenté de façon sensible, le nombre des marques de voiture et des genres et des modèles de carosseries assemblées au Canada a diminué considérablement mais c'était la condition du succès de toute l'opération.

La productivité s'est, elle aussi, améliorée dans les industries de l'automobile. Au Canada elle a toujours été bien inférieure à celle des États-Unis. La diversification des modèles et des styles aggrave le problème des producteurs canadiens, mais le nouveau programme, prévoyant une production accrue d'un nombre réduit de modèles, a rendu possible une plus grande spécialisation et donc une productivité accrue. De 1961 à 1963, l'augmentation annuelle de la production s'était établie, en moyenne, à 5 p. 100 en ce qui concerne les véhicules assemblés au Canada. De 1965 à 1967 cette augmentation a atteint 8 p. 100. On estime donc que, dans le domaine automobile, l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis n'est plus que d'environ 20 p. 100, chiffre encore trop élevé, certes, et que tous les intéressés tenteront de réduire davantage.

Ce succès d'ensemble n'a pas été sans quelque peine. Afin de bénéficier des possibilités de production et de vente, bon nombre de fabricants de pièces ont dû entreprendre de vastes programmes de rééquipement et d'expansion. Les petits fabricants canadiens ont toujours joué un rôle important dans l'industrie automobile. Ces entreprises souhaitaient participer au programme automobile conçu à plusieurs égards particuliers pour tenir compte de leurs intérêts. Le ministère de l'Industrie a introduit le programme d'aide de réadaptation de l'industrie automobile pour leur assurer les conditions de financement raisonnables qui leur permettraient de moderniser leurs usines et de renouveler leur matériel. Ce programme prévoit des prêts aux fabricants de pièces de rechange d'automobile, aux fournisseurs de matérial d'accessoires et d'outillage employés dans l'industrie automobile. La période de remboursement d'un prêt accordé en vertu de ce programme est liée à la capacité de remboursement de l'emprunteur et aux circonstances du prêt. Elle peut durer jusqu'à 20 ans.

Depuis le début du programme, 68 prêts d'une valeur de 55 millions de dollar ont permis aux fabricants canadiens d'augmenter leurs opérations et de les rendre plus efficaces. On est d'ailleurs en train d'examiner 17 cas supplémentaires.

En outre, afin de réduire les frais des fabricants canadiens d'accessoires d'automobile et d'améliorer leur position de concurrence sur les marchés nord-américains, le ministère a entrepris un programme destiné à leur faire remise des droits de douane sur l'outillage et le matériel de production importés lorsque les producteurs canadiens ne peuvent pas les fournir dans les délais de production prescrits. Afin de renseigner les députés sur la croissance de ce programme, il ressort des renseignements à ma disposition que jusqu'au 29 avril 1968, on a reçu 170 demandes et l'on a fait remise de 2.9 millions de dollar. Mes chiffres les plus récents concernant le montant des remises indiquent la somme de 3.24 millions de dollars sur les machines importées au Canada. Ce sont autant de dépenses que les producteurs n'ont pas eu à assumer.

Bien des fabricants canadiens de pièces approvisionnent maintenant non seulement le marché intérieur, mais en exportent également d'importantes quantités.

Monsieur le président, vous êtes conscient, je le sais, de l'importance de la négociation Kennedy sur les tarifs, et vous vous réjouirez sans doute d'apprendre que le ministère de l'Industrie a collaboré à l'élaboration de programmes qui permettraient aux fabricants canadiens de profiter de toutes les possibilités offertes par la négociation Kennedy.

En premier lieu, je mentionnerai le programme général d'aide à la réadaptation, annoncé en mars 1968, soit assez récemment. A cause de la plus grande franchise douanière dans le monde, il était essentiel que l'industrie secondaire du Canada devienne plus compétitive. En l'occurrence, la politique de réadaptation industrielle devait viser d'abord à retirer autant d'avantages que possible de l'expansion des marchés et de l'élargissement des cadres pour permettre plus de spécialisation et une plus grande production en série et, ensuite, à aider les entreprises désavantagées à s'adapter efficacement à une concurrence plus vive. Ce sont les objectifs du programme général d'aide à la réadaptation.

Le premier point du programme est que le ministère de l'Industrie offre d'assurer la majeure partie des risques de perte sur les prêts de compensation consentis par les prêteurs privés. Le deuxième a trait aux prêts consentis directement aux firmes qui ont subi ou pourraient subir de grosses pertes à cause des réductions imposées au tarif canadien, et qui ne pourraient emprunter les fonds nécessaires dans le secteur privé aux termes du programme des prêts assurés. Le troisième

consiste à fournir des conseils d'ordre technique et professionnel aux firmes intéressées. Le ministère assumera une partie des frais de ces services consultatifs dans la mesure appropriée à chaque cas, jusqu'à concurrence de 50 p. 100.

Ce sont là les trois points principaux de ce programme d'assistance. Bref, le premier est l'assurance des prêts consentis par le secteur privé, le second les prêts directs et le troisième l'aide technique.

A ce jour, 377 demandes de renseignements ont été reçues, dont 90 p. 100 pour l'assurance des prêts du secteur privé et 10 p. 100 pour des prêts directs. En tout, 80 demandes d'aide sont à l'étude, deux ont été approuvées et une a été refusée.

On estime qu'au cours des cinq prochaines années, les prêts assurés consentis en vertu de ce programme s'élèveront à un demi milliard de dollars et les prêts directs à 45 millions de dollars. On prévoit que les subventions sujettes à l'approbation du Trésor se monteront à 5 millions de dollars pour la même période. Pour 1968-1969, nous demandons l'autorisation de dépenser 10 millions en prêts directs et en subventions sujettes à l'approbation du Trésor; c'est le crédit L75. Nous demandons aussi 1 million de dollars dans le crédit 3.

[*Français*]

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet d'un autre programme du ministère de l'Industrie, qui émane de ce «Kennedy Round»; c'est le programme concernant la machinerie, qu'on appelle en anglais «machinery program». C'est un élargissement, si l'on veut, de ce que j'ai dit tantôt au sujet du programme de la machinerie dans le cadre de l'accord canado-américain sur l'automobile.

Ce programme-ci, qui est défini par le tarif numéro 42700-1, est entré en vigueur le 1er janvier 1968 et a un double objectif. Il vise d'abord à encourager le relèvement de l'efficacité en permettant à l'industrie de se procurer de l'équipment de production au plus bas prix possible. En second lieu, il doit permettre à l'industrie canadienne de la machinerie, c'est-à-dire aux producteurs de machines, de tirer le meilleur parti possible du tarif qui s'appliquera désormais avec plus de certitude aux produits qu'elle fabrique.

Je m'explique, monsieur le président. Les principaux éléments de ce programme sont doubles. Premièrement, il vise à l'établissement d'un tarif unique pour les machines importées. Ces droits qui, jusqu'ici, pouvaient atteindre 22½ p. 100, sont maintenant de 15 p. 100 pour les pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée et de 2½ p. 100 pour ceux qui bénéficient de la préférence britannique. On a donc réduit tous ces tarifs qui, auparavant, étaient disparates; on les a réduits à un seul de l'ordre de 15 p. 100.

On se rappelle qu'auparavant, le producteur canadien de machinerie devait prouver qu'il était en mesure de satisfaire 10 p. 100 de la consommation locale avant d'être ainsi protégé. Il n'a plus à faire la preuve de cela; maintenant, encore une fois, il est protégé automatiquement et par un tarif unique.

Le deuxième élément de ce programme, c'est l'existence d'une disposition en vue de la rémission des droits de douane par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Industrie, lorsque de telles machines ne sont pas produites par des producteurs canadiens et que la rémission est dans l'intérêt du public. Voilà donc, je pense, un heureux compromis entre les intérêts de l'acheteur-importateur, c'est-à-dire celui qui a besoin de machinerie pour produire d'autres choses, et les intérêts des producteurs canadiens de machines.

Il est impossible, en effet, de produire au Canada tout l'équipement dont notre industrie a besoin. L'éventail des besoins est trop large et, très souvent, les fabricants de machines d'autres pays ont mis au point des spécialités qu'il serait peu rentable pour nous de chercher à concurrencer. Alors, cet équipement non produit au Canada entre chez nous sans douane—à cause de ce programme-là—et ce dans le meilleur intérêt de l'acheteur, de l'industriel canadien et, je pense, aussi du public canadien.

Par ailleurs, si une société canadienne produit telle ou telle machinerie, son marché est raisonnablement bien protégé. Voilà, je pense, un excellent compromis entre les intérêts du manufacturier, qui a besoin de machinerie et qui a besoin de payer le moins cher possible, et ceux du producteur canadien de machinerie. C'est ce compromis-là que la législation dont je parle a effectué.

Ce programme s'applique à environ 60 p. 100 des quelque 700 millions de dollars d'importations annuelles dans ce domaine. On constate donc que ce programme coûtera au Receveur général, sous forme de manque à gagner, à peu près 45 millions de dollars annuellement. Je pense que tout le monde concédera qu'il s'agit là d'une excellente mesure.

• (4.10 p.m.)

J'aimerais dire aussi quelques mots, monsieur le président, sur l'important programme pour la productivité de l'industrie du matériel de défense, du matériel militaire. Ce programme en coiffe deux autres: le programme de développement des exportations du matériel de défense, créé en 1964, et le programme de modernisation des industries de la défense,

créé en 1959. On trouvera ces crédits aux postes nos 5 et L75.

Le programme pour la production de l'industrie du matériel de défense a quatre buts.

Premièrement, réduire le coût d'acquisition de l'équipement militaire acheté par le ministère de la Défense nationale du Canada et utilisé par les Forces canadiennes.

Deuxièmement, développer au Canada une capacité industrielle dans ce secteur de l'équipement militaire, afin de profiter des accords internationaux entre le Canada et ses alliés pour le partage des contrats de production de ce matériel. On sait qu'il y a des accords Canada—États-Unis, Canada—Angleterre, en vue de permettre aux producteurs de chaque pays en cause de bénéficier des contrats de défense dans les autres pays.

Ce sont là les deux premiers buts, mais il me semble que les deux autres sont au moins tout aussi importants.

Troisièmement, profiter des avantages de la technologie moderne et des techniques d'administration très avancées, habituellement inhérents à la recherche et à la production militaires, lesquelles sont le plus souvent à la fine pointe du développement technologique et des méthodes d'administration. Ce programme a précisément pour but de permettre aux secteurs industriels canadiens de profiter de ces progrès. Quatrièmement, accroître progressivement les applications civiles qui sont rattachées à la production militaire et qui parfois en dépendent. Je pense bien que tous les députés savent jusqu'à quel point les progrès dans le domaine civil industriel est intimement lié aux progrès dans le domaine de l'équipement militaire. Il est très rare de rencontrer un produit d'avant-garde, un produit de pointe, industriellement parlant, qui n'ait pas été influencé par des contrats de défense, distribué au Canada ou dans d'autres pays, tellement le secteur militaire et le secteur civil du développement industriel sont aujourd'hui liés. On peut très bien ne pas aimer cela, on peut très bien regretter qu'il en soit ainsi, mais c'est un fait; inévitable, peut-être pas, mais au moins indéniable.

En vertu de ce programme, monsieur le président, l'aide du gouvernement va à cette industrie pour lui permettre d'entreprendre, avant la production des travaux techniques préliminaires, de se procurer l'outillage nécessaire à la production de nouveaux produits conçus au Canada pour les marchés internationaux.

[*Traduction*]

Parmi les projets qui ont bénéficié d'une aide, signalons les communications et les systèmes de navigation aérienne, les turbomoteurs d'avions, les équipements de sécurité aérienne et de simulation, les installations destinées à présenter la documention, et ainsi de suite. Depuis son inauguration, 165 projets ont reçu de l'aide grâce à ce programme. A ce jour, les dépenses se montent à 148 millions de dollars. Parmi les projets appuyés, 120 environ, d'une valeur de 99 millions de dollars, ont été menés à bonne fin et permettent de réaliser des ventes. On prévoit que les ventes qui s'ensuivront atteindront 2.4 milliards de dollars au cours de la période normalement prévue pour la vente des produits. On doit évidemment accuser quelques échecs mais, dans de nombreux cas, cette aide accordée par le gouvernement fédéral au développement de l'industrie de défense s'est traduite par des succès.

J'aurais aimé en dire plus sur la recherche et le développement industriels, mais il reste peu de temps. Dans ce domaine, le ministère a trois programmes principaux.

Le premier est le programme relatif aux instituts de recherche industrielle. En décembre 1966, le ministère a présenté un plan tendant à aider les universités canadiennes à établir et à administrer les instituts de recherche industrielle. Il a pour objectif principal d'utiliser le personnel et les installations universitaires pour aider à compenser l'insuffisance des ressources scientifiques et techniques mises à la disposition de l'industrie dans son ensemble et de fournir des services scientifiques aux petites entreprises qui ne peuvent se permettre d'avoir leurs propres installations de recherche et le personnel nécessaire. Des subventions à quatre universités canadiennes, s'élevant à environ $475,000, avaient été approuvées aux termes du programme à la fin de l'année. Pour cette année, nous demandons $240,000.

• (4.20 p.m.)

Le programme suivant est plus important, du moins du point de vue financier. Il s'appelle la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, dont le sigle est IRDIA. C'est un prénom que je ne donnerais pas à ma fille, mais c'est un nom qui décrit bien la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Adoptée en juin 1967, cette loi vise à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne. L'article 70 de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu autorise la déduction de toutes les dépenses courantes et importantes affectées à la recherche scientifique. De plus, selon cette loi, les sociétés canadiennes peuvent aussi demander au ministère une subvention en espèces ou un crédit à valoir sur leur impôt fédéral sur le revenu et égal à 25 p. 100 de toutes les dépenses en immobilisations affectées à la recherche et au développement scientifiques au Canada, et à 25 p. 100 de l'accroissement de

leurs dépenses courantes au Canada pour la recherche et le développement scientifiques sur la moyenne des dépenses ainsi faites au cours des cinq années précédentes.

Les sociétés doivent s'engager à exploiter les résultats de leurs travaux en matière de recherche et de développement au Canada, et doivent pouvoir vendre à n'importe quel pays dans le monde les produits issus de ces efforts. Jusqu'à ce jour, soit au 2 décembre, nous avons reçu 728 demandes de subventions pour une valeur totale de 44.5 millions de dollars. En tout, 318 demandes représentant 8 millions de dollars ont été agréées, et les affectations de 1968-1969 s'élèvent à 31.3 millions de dollars.

Le dernier des programmes relatifs à la recherche industrielle, c'est le programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI). En vertu de ce programme, le ministère finance en partie le développement de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, se rattachant à des progrès marquants de la technologie et qui semblent se prêter à l'exploitation commerciale. Le ministère débourse 50 p. 100 des frais de développement. Si le projet est couronné de succès, un remboursement est prévu, mais non en cas d'échec.

Nous avons autorisé en 1968 quarante nouveaux projets de développement, à un coût prévu de 8 millions de dollars, ce qui porte à 160 et à un coût de 44 millions le nombre total de projets entrepris dans le cadre de ce programme depuis son inauguration.

Cela vaut la peine de remarquer que plusieurs entreprises qui ont vu leurs projets aboutir ont commencé à rembourser la contribution du ministère. En outre, 22 de ces projets ont porté fruit. Leur coût fut de 1.4 million de dollars et les possibilités de ventes se chiffraient à 95 millions de dollars pour cinq ans. Nous constatons donc qu'un placement de 1.4 million permet de prévoir pour ces produits canadiens des ventes de 95 millions. C'est une marge de bénéfice spectaculaire. Je ne saurais dire qu'il en soit de même dans tous les cas, mais ce fut ainsi pour un nombre encourageant de projets.

[*Français*]

J'aimerais terminer mes observations en consacrant deux minutes au «design» industriel. L'amélioration du «design» industriel ou, si l'on préfère, de l'esthétique industrielle, est un des moyens les plus importants de rendre les produits canadiens plus concurrentiels.

Le ministère a établi, à cette fin, plusieurs programmes d'aide à l'industrie et d'information au consommateur. Un montant de $678,-430 y sera consacré en 1968-1969. Mentionnons quelques-uns de ces programmes seulement.

[L'hon. M. Pepin.]

Le programme «Canada-Design '67». D'abord, je devrais dire que le mot «design» est accepté, même en français. Le programme «Canada-Design '67» a été entrepris en 1965 pour encourager la fabrication de produits canadiens qui serviraient à l'exécution des projets du centenaire. Cette initiative a permis d'établir des listes de référence sur les qualités esthétiques des produits à l'intention des planificateurs des projets du centenaire.

Des catalogues «Canada-Design '67» ont été distribués à un grand nombre d'architectes, d'entrepreneurs et d'acheteurs, ainsi qu'aux détaillants et aux hommes d'affaires, tant au Canada qu'à l'étranger.

Afin de stimuler davantage la vente de ces produit, une série d'expositions «Design '67» ont été organisées dans divers centres du Canada et on attiré plus de 100,000 visiteurs. Les produits qui y ont été les plus remarqués ont été l'objet d'une forte publicité dans la presse canadienne et étrangère.

Pendant toute la durée de l'Expo '67, le ministère a effectué une étude des produits spécialement conçus pour notre Exposition universelle, afin de sélectionner ceux qui offraient les meilleures possibilités de production à l'échelle commerciale. Ce projet est connu sous le nom de «Design Expo '67». On a ainsi relevé plus de 150 produits qui pourront être l'objet de promotion commerciale, et des catalogues ont été produits à ce sujet, donnant photos, nom du producteur, prix, etc., des produits ainsi sélectionnés.

Le ministère a organisé deux concours de «design» dont les frais étaient partagés avec des associations d'industriels. L'objectif de ces projets était de rendre hommage aux réalisations des concepteurs industriels canadiens, en offrant des prix pour les meilleurs ouvrages et des avantages publicitaires à leurs auteurs. Le concours de l'acier de charpente «Design Canada», destiné à récompenser les réalisations remarquables de l'application originale de l'acier de charpente à la construction des immeubles et des ponts, a attiré 62 concurrents.

Un autre concours a été organisé pour les ouvrages en béton. J'en ai toute une liste, monsieur le président, mais je fais grâce à la Chambre des détails.

L'année 1967 a vu l'aboutissement d'un important projet: l'ouverture du nouveau centre «Design Canada» de la Place Bonaventure, à Montréal. Ce nouveau centre est un foyer d'activité qui, encore une fois, tend à améliorer les qualités esthétiques des produits de l'industrie québécoise, en particulier, et de l'industrie canadienne en général. Par ailleurs, le centre «Design-Canada» de Toronto soulève un intérêt croissant chez le public: On

compte 84,786 personnes qui s'y sont rendues cette année, au regard de 46,614 au cours de l'année financière précédente. Neuf expositions spécialisées y ont été organisées.

Je voudrais, avant de terminer mes remarques, signaler l'existence du service «Design-Canada». Comme on le voit, monsieur le président, je cherche à faire un peu de publicité à ces différents secteurs de mon ministère qui ont des mérites évidents. Il s'agit donc d'un service consultatif destiné aux industriels canadiens pour leur permettre de se documenter sur les questions de «design.» Le service «Design-Canada» comporte un service de références, de livres, de périodiques, de documentation technique et un répertoire des concepteurs industriels canadiens qui contient des renseignements sur les membres de cette profession et sur les services spécialisés dans ce domaine.

Dans ce domaine du «design,» monsieur le président, j'ai manifesté, et je continue à le faire, un intérêt particulier, parce qu'il me semble que si les produits canadiens ne concurrencent pas les produits étrangers en beauté, dans ce secteur, c'est-à-dire que si, en plus d'être solides, en plus d'être bons, physiquement parlant, ils ne sont pas élégants, ils ne sont pas agréables à voir, il est certain que des chances considérables de vente, d'exportation, en particulier, seront manquées.

Voilà, monsieur le président, quelques notes sur les activités de mon ministère. J'aurais bien d'autres choses à dire, mais je vais maintenant fournir l'occasion à mes honorables collègues de me donner des conseils.

[*Traduction*]

M. Hales: Monsieur le président, le ministre de l'Industrie a fait une belle introduction quant aux crédits de son ministère, mais j'aurais préféré qu'il ait pris le temps de nous dire s'il y a un ministère de l'Industrie, si son ministère est chargé de l'industrie et du commerce, ou de nous préciser où en est ce programme de fusionnement ou d'unification. Un examen des crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce n'est certainement pas réglementaire, car ce ministère n'existe pas. Nous n'avons adopté aucune mesure législative créant un tel ministère.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, Votre Honneur avait clairement expliqué, sur ma demande, que nous examinions les crédits du ministère de l'Industrie.

M. Hales: Je tiens à demander au ministre si le ministère de l'Industrie s'appelle maintenant ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'hon. M. Pepin: Non, il n'est question en l'occurrence que du ministère de l'Industrie.

• (4.30 p.m.)

M. Hales: Je ne comprends toujours pas. Je sais qu'on a démembré le ministère de l'Industrie et qu'il est en voie d'être fusionné au ministère du Commerce. On est allé jusqu'à l'appeler le ministère de l'Industrie et du Commerce dans le Livre bleu des prévisions. Je n'y comprends rien. Le ministre dit que nous étudions les crédits du ministère de l'Industrie. Le ministère est en voie d'être fusionné avec le ministère du Commerce, qui a quitté son ancien immeuble rue Wellington pour emménager dans celui du ministère de l'Industrie. C'est ce que je comprends là-dedans.

Les employés des deux ministères sont désemparés. Ils ne savent pas pour qui ils travaillent. Ils ne savent pas comment ils cadrent dans le nouveau ministère ou dans le programme. J'ai également entendu dire qu'il était difficile de placer certains fonctionnaires que le ministère de l'Industrie avait engagés à des traitements beaucoup plus élevés que les taux courants au ministère du Commerce. Je comprends que de placer quelqu'un à une échelle de traitement inférieure, cause un problème.

En 1963 de ce côté-ci de la Chambre, nous avons donné au gouvernement de l'époque nos opinions au sujet de la création du ministère de l'Industrie. Nous avons dit qu'à notre avis c'était une folie et qu'il était absurde de l'instituer, car, à notre avis, le ministère du Commerce qui existait alors pouvait réaliser tous les projets dont on allait confier la réalisation au ministère de l'Industrie. On nous a dit que ce ne serait pas une entreprise coûteuse, que le gouvernement irait chercher du personnel aux ministères de la Production de défense et du Commerce pour l'affecter au ministère de l'Industrie. Cependant, lorsqu'on envisage rétrospectivement l'ensemble du programme, on constate qu'il a abouti à une énorme note de frais; il a coûté des sommes formidables au contribuable canadien.

Le ministère de l'Industrie a démarré en 1963-1964, avec 274 employés. L'année suivante, ils étaient 786, soit une augmentation de 512 employés ou de 200 p. 100. Je ne parle que du personnel. Quant aux dépenses, en 1968, les crédits approuvés par la Chambre s'élevaient à $117,586,000 en frais d'exploitation. Tout est maintenant démantibulé, fragmenté et amalgamé au ministère du Commerce, et tout cet argent a été jeté par la fenêtre. On aurait pu arriver au même résultat simplement en ajoutant le mot «industrie» au nom du ministère du Commerce et les contribuables canadiens auraient économisé beaucoup d'argent. Mais ils doivent acquitter la note parce que le gouvernement n'a pas voulu écouter les conseils de l'opposition con-

servatrice. Quoi qu'il en soit, c'est ce qui s'est passé et nous devons repartir de là. J'espère que l'on mettra bientôt la Chambre au courant de ce procédé de fusion et des économies assurées par la fusion de l'industrie et du commerce.

Je serai très bref, monsieur le président. Le ministre a fait de très intéressantes observations sur l'Accord canado-américain sur l'automobile et je l'en remercie. Il nous a cité bon nombre de données statistiques. Il ne prise pas plus les statistiques que moi, je le sais. Il les a néanmoins fait préparer pour nous en faire part. Elles nous seront utiles comme aide-mémoire dans nos moments de loisirs. Le ministre nous a également indiqué tous les points saillants de l'Accord canado-américain sur l'automobile, mais mon opinion à ce sujet est toujours la même qu'au moment de la conclusion de l'Accord; elle se fonde sur un point de vue fondamental: lorsqu'on perd son patrimoine économique, on perd du même coup son patrimoine politique. En accordant tous ces avantages aux filiales de sociétés américaines au Canada, nous leur concédons notre patrimoine politique. C'est tout autant les cas aujourd'hui que lors de la signature de l'Accord.

Il y a une autre chose que le ministre et le gouvernement devront prouver aux Canadiens avant que cet accord soit considéré comme une réussite, c'est que l'acheteur canadien peut acheter une voiture fabriquée au Canada au même prix que son cousin américain de Détroit, par exemple. Une voiture fabriquée à Oakville au Canada et expédiée à Détroit coûte à un Américain $200 ou $300 de moins qu'à un Canadien. Le jour où les Canadiens pourront acheter une voiture fabriquée au pays au même prix que les Américains, ce jour-là seulement nous pourrons prouver aux contribuables canadiens que le programme de l'Accord valait presque la peine et qu'ils bénéficient des prétendus avantages exposés cet après-midi par le ministre.

En plus, monsieur le président, il ne faut pas oublier qu'au moment de l'accord, nous avons octroyé aux fabricants d'automobiles des droits de douane d'une valeur de plus de 50 millions que nous avions déjà perçus. Nous avons versé cette somme aux fabricants d'automobiles et nous leur avons permis de vendre des voitures de fabrication canadienne aux États-Unis à un prix inférieur à leur prix d'achat au Canada. Lorsqu'un acheteur canadien pourra jouir du même avantage, le ministre aura démontré que cet accord atteint un certain succès.

Lorsque l'accord canado-américain sur l'automobile est entré en vigueur, nous en avons profité. J'avais alors dit que, comme toutes choses ont leur bon et leur mauvais côté, l'accord aurait des avantages et des inconvénients. Le ministre n'a parlé que des avantages cet après-midi. Il a négligé de signaler qu'il fallait lui attribuer la parité des salaires au Canada non seulement dans cette industrie, mais dans beaucoup d'autres au Canada. Il y en aura encore nombre d'autres qui seront touchées. Le ministre n'a pas parlé du nombre croissant de petites entreprises qui disparaissent. Il n'a pas dit non plus si c'était à cause de l'expansion des grandes industries ou de la diminuation des petites entreprises qu'elles sont forcées de se retirer des affaires.

Les députés qui ont dans leur circonscription un petit fabricant de pièces automobiles peuvent dire que ces entreprises disparaissent. Plus on s'éloigne de la frontière, moins il y en a. Elles sont remplacées par de plus grandes entreprises qui à leur tour sont des filiales de compagnies américaines. Ce qui signifie que les États-Unis exercent une plus grande emprise sur notre économie. Nous avons perdu une partie de notre patrimoine politique, alors que nous devrions tenter de le conserver ou de l'accroître. Toutefois, c'était la décision du gouvernement et nous espérons que tout ira bien. Je n'ai peut-être pas entendu certaines données statistiques du ministre mais, sauf erreur, il a insisté davantage sur les chiffres concernant les exportations que ceux visant les importations. Il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de voitures sont importées au Canada, ce qui neutralise une bonne part de nos exportations.

Toutefois, monsieur le président, nous ne sommes pas ici pour débattre l'Accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis, mais pour étudier les prévisions de dépenses de l'ancien ministère de l'Industrie. Le ministre soutient que ce ministère existe encore. Je propose que l'on accorde du temps aux députés pour qu'ils étudient ces crédits. Avant que nous en terminions avec la question de fusionnement et d'établissement de ministères, j'aimerais informer le comité que je connais une personne qui est venue à Ottawa discuter d'un problème avec les fonctionnaires du ministère de l'Industrie, parce qu'à son avis celui-ci était concerné. On lui a répondu que cette question ne regardait pas ce ministère-là et qu'il fallait s'adresser au ministère du Commerce. L'intéressé y alla, pour s'entendre dire que ce problème touchait en réalité le ministère de l'Industrie. En fin de compte ce fut le ministère du Travail qui régla la question. Cet homme avait passé le plus clair de la journée à faire la navette entre les ministères avant de trouver celui qui convenait. C'est là une preuve de la confusion qui existe dans ces ministères. J'espère qu'on remédiera avant trop longtemps à cette situation et qu'en venant à Ottawa avec un problème, un fabricant pourra y trouver une

solution au ministère de l'Industrie et du Commerce.

• (4.40 p.m.)

L'ancien ministre, aujourd'hui président du Conseil du Trésor, a longuement expliqué à la Chambre quel merveilleux ministère allait devenir le ministère de l'Industrie. Il nous a dit que, l'an dernier, la plupart du temps avait été consacrée à recruter du personnel et à adopter des politiques et des programmes, mais toute l'idée avait pour but d'accroître la productivité au Canada. Il est juste de dire, je pense, que la productivité au Canada ne s'est pas accrue au même rythme que celle d'autres pays. Malgré toutes les dépenses affectées à l'embauchage d'experts de l'extérieur, le ministère ne peut encore prouver que la productivité s'est accrue au Canada au même rythme que dans d'autres pays. Ce ministère n'a pas donc pas réalisé les résultats promis dans le domaine de l'industrie.

Nous avons vu de nombreux exemples de double emploi et de chevauchement. Le ministère de l'Industrie a envoyé à l'étranger des missions commerciales qui en ont rencontré d'autres du ministère du Commerce. Bien sûr, il s'agissait de missions différentes, mais il y avait un certain chevauchement. Ces missions commerciales représentaient, pour bon nombre de personnes, de beaux voyages, mais comportaient beaucoup de chevauchement et de dépenses. Le ministère de l'Industrie a commencé à s'ingérer dans les affaires du ministère de l'Agriculture en s'infiltrant dans les entreprises de bleuettières en Nouvelle-Écosse. Ces entreprises relevaient du ministère de l'Agriculture, mais l'autre s'y est infiltré. Le ministère de l'Industrie s'est trouvé mêlé aux affaires d'autres ministères, notamment du ministère du Travail et du ministère du Commerce. Toute la situation est devenue confuse.

Le ministère de l'Industrie sera maintenant fusionné avec le ministère du Commerce, me dit-on, et ces difficultés disparaîtront. J'espère que le personnel fusionné du ministère de l'Industrie et du Commerce ne dépassera pas les cadres actuels et qu'il sera mis fin à une bonne partie de ce gaspillage et de ces extravagances. Je devrais mentionner aussi que les programmes pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI) et des prêts d'aide générale se rapportant à la négociation Kennedy ont représenté d'excellents projets. Je trouve que l'industrie a reçu beaucoup d'aide à l'égard de ses différents problèmes dans ce domaine. Le ministère a fait du bon travail qu'aurait pu faire cependant le ministère du Commerce. Nous n'avions pas besoin du ministère de l'Industrie.

Le ministre n'a pas parlé des subventions qui d'après le Livre bleu de cette année se sont élevées pour ce ministère à près de deux millions de dollars. Une bonne partie de ces subventions sont affectées à la recherche scientifique. Où allons-nous dans ce domaine? Pourquoi l'aide est-elle donnée par ce ministère plutôt que par le secrétariat ou le conseil qui dirige l'activité gouvernementale en recherche scientifique? L'octroi de subventions aux diverses universités provoque souvent des chevauchements; il y a subvention pour ceci, subvention pour cela, dans le domaine des sciences. Il faudrait qu'elles émanent d'un seul bureau central.

Le ministre n'a pas mentionné l'établissement d'une association nationale des normes. Je me suis trouvé à lire dans le *Journal* d'Ottawa du 11 octobre que le gouvernement prenait des mesures pour établir des normes pour les produits. D'après l'article, le gouvernement fédéral était en train de préparer une mesure législative tendant à la création d'un conseil de coordination nationale de normes sur les dimensions, la forme et la qualité générale de produits canadiens. Sauf erreur, ce conseil compterait un personnel à peu près complet et fonctionnerait déjà. Un de ces jours, le ministre viendra demander à la Chambre d'adopter une mesure tendant à la création du conseil; pourtant, il est déjà en fonction. On disait dans l'article que les hauts fonctionnaires espéraient voir le Conseil décoller dans les douze mois, mais que pour cela il faudrait présenter une mesure au Parlement au début de 1969. Pourquoi mettre la charrue devant les bœufs? Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas une mesure à la Chambre pour voir si nous approuvons ou non la création d'un conseil national des normes pour les produits? Si la Chambre est d'accord, c'est parfait et le gouvernement peut créer cet organisme. D'autre part, le gouvernement ne devrait pas nous demander $80,000 par les prévisions budgétaires pour établir le conseil et ensuite revenir nous demander d'adopter une mesure législative en approuvant la création.

Nous avons vu ce genre de chose trop souvent. Nous avons eu des ministères et des ministres instantanés. Je n'ai pas d'objection au café ou au thé instantanés, mais je n'aime pas les ministères instantanés. Nous avons eu d'autres exemples de cette façon de procéder. De fait, nous étudions les prévisions budgétaires inscrites au Livre bleu sous la rubrique «ministère de l'Industrie et du Commerce»; pourtant, aucun ministère de ce nom n'existe en ce moment. Je dis ceci au ministre et aux membres du gouvernement: Présentez une mesure législative pour que nous puissions

l'étudier; si nous sommes satisfaits nous l'adopterons. Ensuite, nous voterons les crédits voulus. Le gouvernement demande l'argent pour mettre l'affaire en train, puis il revient ensuite nous demander si nous sommes d'accord.

Le ministère de la Main-d'œuvre a fait la même chose pour le programme de formation des adultes. Ce programme fonctionnait dans tout le pays avant que nous adoptions le projet de loi qui le créait. Je sais bien que je m'éloigne du sujet en mentionnant la main-d'œuvre et la formation des adultes, mais tous les députés savent à quel beau gâchis ces programmes ont abouti au Canada. Il règne encore beaucoup de confusion à ce sujet. J'en resterai là. Sans nul doute, de nombreuses questions seront posées lors de l'étude de ces crédits.

M. Orlikow: Monsieur le président, en écoutant le ministre de l'Industrie et du Commerce vanter l'Accord canado-américain sur l'automobile, je me suis rappelé les paroles de l'ancien ministre de l'Industrie, lorsqu'il en proposait le plan. Bien que le ministre actuel soit Canadien français et que son prédécesseur ait été Canadien anglais, me disais-je, plus ça change, plus c'est la même chose dans un gouvernement libéral. L'explication qu'on nous a donnée de ce plan m'a fait penser à la fameuse maxime de M. Charles Wilson, lorsqu'il était secrétaire américain à la défense. M. Wilson avait été président de la General Motors Corporation. «Ce qui est bon pour la G.M., avait-il dit un jour, est bon pour le peuple américain». Je n'ai pas pu m'empêcher de penser, en écoutant le ministre, qu'il était, lui aussi, de l'avis que ce qui est bon pour les compagnies automobiles du Canada doit être bon pour le peuple canadien. Cela n'est pas tout à fait vrai.

• (4.50 p.m.)

Je rappelle au ministre et aux députés que l'Accord sur l'automobile visait au libre-échange, non pas pour vous, monsieur le président, ni pour moi, ni pour d'autres acheteurs d'automobiles au Canada, mais pour les compagnies d'automobiles géantes des États-Unis et pour leurs minuscules associés au Canada. Il leur a permis de rationaliser leur production de manière à leur permettre d'échanger des automobiles et des pièces détachées sans payer les droits habituels. Ce que le ministre ne nous a pas dit cet après-midi, c'est que le cadeau le plus agréable qu'aient accordé les Canadiens à ces pauvres compagnies d'automobiles comme General Motors, Ford et Chrysler, dont les avoirs réunis totalisent des milliards de dollars aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays, c'était 50 millions de recettes fiscales pour les inciter à souscrire à l'Accord.

Lorsqu'on a proposé l'Accord pour la première fois, le ministre d'alors a déclaré aux Canadiens que l'une de ses conséquences serait la réduction du prix des automobiles au Canada, rapprochant ce prix de celui des États-Unis. Pendant bien des années, on nous a dit que le prix des automobiles au Canada devait être beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis, car le marché canadien est beaucoup plus réduit. On a ajouté que le chiffre de production des modèles individuels était plus petit, d'où l'infériorité de la productivité et un prix accru. Le ministre l'a déjà dit: l'Accord a eu pour résultat de rationaliser une importante fraction de l'industrie et de réduire sensiblement le nombre des modèles fabriqués dans les usines canadiennes. Il existe un mouvement d'exportation du Canada aux États-Unis qui a augmenté la productivité dans les deux pays.

Voici ce que l'ancien ministre de l'Industrie, président actuel du Conseil du Trésor, déclarait le 15 janvier 1965 au sujet des effets de l'Accord sur le prix des automobiles:

> Fait d'importance pour les consommateurs canadiens, c'est que le programme devrait assurer progressivement, au bout de quelques années, une efficacité accrue et des prix réduits. C'est là, à vrai dire, l'un des principaux objectifs de tout le programme. Au fur et à mesure de la mise en vigueur du programme, comme le coût de production doit baisser, le jeu de la concurrence permettra sans doute peu à peu aux consommateurs canadiens de réaliser des économies en réduisant la différence entre les prix canadiens et les prix américains en ce qui a trait aux véhicules automobiles et aux pièces composantes.

Il n'y a pas que les membres de l'opposition au Parlement qui ont pris le ministre au sérieux, monsieur le président. Le *Sun* de Vancouver, journal reconnu comme partisan des libéraux, les députés de la Colombie-Britannique vous le diront mieux que moi, publiait dans son numéro du 14 avril 1965 un éditorial dont j'aimerais citer une ou deux phrases:

> Le prochain budget de M. Walter Gordon devra notamment défendre l'Accord de libre-échange canado-américain relatif aux produits automobiles. Il est facile à défendre s'il signifie que les prix des automobiles vont bientôt baisser, sans quoi cet accord est tout à fait indéfendable.

La *Free Press* de Winnipeg, qui paraît dans ma ville, a publié cette observation dans son numéro du 17 avril 1965:

> Une question beaucoup plus vaste se pose maintenant au gouvernement canadien à la suite de l'Accord de libre-échange: cet accord ostensiblement constructif sera-t-il avantageux pour le consommateur canadien ou profitera-t-il seulement à quelques riches fabricants?

Ces remarques datent de deux ans et demi, monsieur le président. Où en sommes-nous aujourd'hui? Le député de Wellington qui vient de reprendre son siège a expliqué que même en tenant compte de l'écart des prix entre le Canada et les États-Unis et le niveau différent des impôts, tant fédéraux que provinciaux, les voitures de même modèle fabriquées à Oakville se vendent moins cher à Buffalo qu'à Toronto. Comment cela se fait-il? Ou bien la Compagnie Ford vend à perte à Buffalo les voitures fabriquées à Oakville—thèse inacceptable sans doute même au ministre de l'Industrie et du Commerce—ou bien cette compagnie pratique au Canada des prix exorbitants et empoche par conséquent des bénéfices exorbitants.

Les fabricants d'automobiles au Canada, qui sont presque tous américains, se sont bien gardés de révéler les bénéfices qu'ils réalisent chez nous. Les gouvernements canadiens n'ont pas eu l'intelligence d'adopter des mesures exigeant des fabricants d'automobiles, comme de toute autre entreprise au Canada, d'ailleurs, qu'ils publient des états financiers annuels indiquant leurs chiffres d'affaires, leurs bénéfices, leurs mises de fonds et autres données. Il y a quelques années la Chrysler et l'American Motors ont en effet présenté des chiffres, non au gouvernement canadien toutefois, mais à la Commission américaine du change et des valeurs, à l'époque où elles voulaient émettre un nouvel emprunt aux États-Unis. On apprenait alors que leurs bénéfices annuels se chiffraient à 30 p. 100 des capitaux investis. Ces chiffres, bien qu'étant de l'époque, doivent refléter leur marge annuelle de bénéfices.

Le *Globe and Mail* de Toronto, journal qui n'est pas des plus radicaux mais qui est largement diffusé et très estimé dans le monde des affaires au Canada, parlant des profits réalisés par les fabricants d'automobiles, publiait ce qui suit, extrait d'un article du 19 janvier 1965:

> Au dire de certains, le profit moyen annuel des fabricants d'automobiles a souvent atteint 30 p. 100 environ de la valeur nette de l'entreprise, c'est-à-dire le montant total du capital investi, comparé à la rentabilité plus normale de 10 à 15 p. 100 dans les autres industries.
>
> Bien que les bilans de la plupart des gros producteurs ne soient pas communiqués au public, un haut fonctionnaire fédéral a estimé que, lorsque l'année était bonne, les profits d'un des principaux fabricants d'automobiles du Canada pouvaient atteindre jusqu'à 80 et 90 p. 100 du capital investi.

Ces chiffres ont été établis par l'auteur de l'article cité, et je pense qu'ils méritent d'être étudiés par le ministre.

Après ces remarques sur les prix des automobiles au Canada qui ne parviennent pas à baisser et sur les profits que j'estime exorbitants des fabricants, je voudrais m'arrêter un moment sur les bons effets que le ministre attribue au pacte de l'automobile. J'admets que la production d'automobiles au Canada a beaucoup augmenté, et c'est tant mieux. Le déséquilibre commercial, qui était en 1966 de 683 millions, est aujourd'hui de 350 millions. Ce sont les chiffres que j'ai cru entendre le ministre citer, et c'est ce que j'ai noté. Le niveau moyen de l'emploi dans notre pays a passé de quelque 60,000 travailleurs à 80,000. L'accroissement de 20,000 travailleurs est considérable, et c'est encore une fois tant mieux. La productivité s'est accrue déjà, je le répète. Le ministre estime que l'écart entre la productivité aux États-Unis et au Canada a été réduit de 20 p. 100.

Le ministre a ajouté qu'on a élaboré un programme de prêts aux fabricants de pièces d'automobile. D'après son relevé, 68 prêts d'une valeur de 55 millions de dollars ont été accordés aux fabricants de pièces d'automobile. C'est bien. Nous avons également appris que les fabricants d'automobiles sont en droit de profiter, pour la somme de plusieurs millions de dollars, des dispositions tarifaires concernant les machines qui ne sont pas fabriquées au Canada. C'est encore une bonne chose. Néanmoins, les difficultés de ce programme qu'on a discuté en 1965 subsistent toujours. Ces difficultés ont été traitées éloquemment, la semaine dernière, au cours de la discussion des crédits du ministre du Travail par les députés d'Essex-Est et d'Essex-Ouest qui représentent les ouvriers de l'automobile de Windsor et qui connaissent mieux que moi ce problème puisque je viens de Winnipeg.

• (5.00 p.m.)

Pour éviter de fouler des sentiers battus, je recommande aux députés d'Essex-Est la lecture du *Hansard* du mois de mai 1965 où l'on peut constater qu'un certain nombre de députés ici présents—j'étais parmi eux—ont alors exactement prédit au ministre de l'Industrie ce qui arriverait. Nous avons dit que l'expansion de la productivité serait une piètre consolation pour les ouvriers menacés de licenciement. Or, 1,000 ouvriers de chez Ford viennent d'être mis à pied.

L'hon. M. Pepin: Temporairement.

M. Orlikow: Le ministre, le député d'Essex-Est, moi-même et tout autre député ont beau se montrer philosophes et dire qu'il s'agit d'un licenciement provisoire. En somme, nous touchons notre traitement chaque mois tant que nous demeurons membres du Parlement. Les employés de la société Ford qui sont licenciés pour les prochains 18 mois ne seront pas rémunérés...

L'hon. M. Pepin: Ils touchent 95 p. 100 de leur revenu, n'est-ce pas?

Une voix: Tous ces employés?

M. Orlikow: Je crois que le ministre constatera que seuls les ouvriers qui ont une certaine ancienneté toucheront autant. Un nombre imposant d'ouvriers—effectivement presque tous ceux qui ont été licenciés—sont nouveaux et ne retireront pas grand-chose des indemnités supplémentaires de la société. Le ministre devrait, à mon avis, parcourir les discours du député d'Essex-Est qui nous a dit exactement ce qui arriverait. Je soutiens que ce qui s'est produit n'aurait pas dû arriver. Lorsque le projet a été élaboré, le syndicat qui représentait les Travailleurs unis de l'automobile ne s'y est pas opposé. Effectivement, le syndicat a accepté et accueilli le projet et il a prié le gouvernement de prendre les précautions nécessaires pour que les ouvriers bénéficient des égards charmants et aimables qu'il accordait aux employeurs. Nous avons pensé aux employeurs à ce sujet en leur donnant l'équivalent d'une subvention de 50 millions de dollars grâce aux nouvelles dispositions tarifaires.

Quand les employeurs se trouvent dans une impasse par suite de toute rationalisation découlant de l'accord automobile, on s'occupe d'eux. Par contre, disait le syndicat en 1965, le gouvernement refuse simplement de prendre des dispositions analogues dans le cas des employés. Le gouvernement savait ce qui arriverait puisque les syndicats l'en avaient averti. Le ministre n'a qu'à consulter la correspondance de deux anciens ministres du Travail—M. Nicholson et notre ministre actuel de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—pour constater qu'il en est ainsi. Les syndicats ont proposé diverses mesures de protection à l'égard des travailleurs qui se trouveraient coincés dans un tel étau.

Pour donner à chacun son dû, je dois dire que le ministre s'y est intéressé. Le sous-ministre du Travail, M. Hawthorne, a réservé un vif accueil aux propositions présentées par le syndicat. Mais pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas donné suite? Je vais vous dire pourquoi, monsieur le président. C'est parce que les sociétés ont refusé leur collaboration.

[L'hon. M. Pepin.]

Voilà la raison. Et parce que le gouvernement n'a pas eu le cran de mettre en œuvre par une mesure législative les propositions du syndicat et celles du juge Freedman.

Bien que je n'aie pas assisté, la semaine dernière, à l'examen des crédits du ministère du Travail, j'ai lu le discours du ministre et je l'en félicite. Le discours de la semaine dernière a été brillant, comparé à ceux que nous servait l'ancien ministre du Travail. Il demeure que deux ans se sont écoulés depuis la présentation du rapport du juge Freedman. Combien de temps devons-nous attendre une loi qui mette vigueur les recommandations de ce rapport? L'ancien ministre n'a pas jugé nécessaire de légiférer dans ce domaine, car il s'attendait que les compagnies, par générosité, adopteraient dans les conventions collectives les principes fondamentaux du rapport Freedman. Évidemment, il n'en a rien été. Combien d'arrêts de travail légaux ou illégaux se succéderont-ils avant que le gouvernement propose une mesure qui donne force de loi aux recommandations du rapport Freedman?

On nous conseille maintenant d'attendre la présentation du rapport de la Commission Woods. Quand l'aurons-nous? Si cette commission ne fait pas de recommandations spéciales à propos des grandes lignes du rapport Freedman, devrons-nous attendre les conclusions d'un autre comité ou d'une autre commission? Il s'agit du sort d'êtres humains et, à cet instant-ci, de 1,000 emplois. La compagnie Ford à Windsor s'est comportée comme des milliers d'autres sociétés au Canada.

Selon notre législation ouvrière, à moins qu'une entente collective ne prévoie une condition spéciale interdisant certains agissements de la part d'une compagnie, celle-ci est libre de gérer ses affaires comme elle l'entend. Il s'ensuit donc que lorsqu'une société effectue un changement comme celui que nous envisageons maintenant, alors qu'un accord est toujours en vigueur, la loi interdit aux syndicats de déclencher une grève. Autrement dit, lorsqu'une convention lie le syndicat et la société, le syndicat ne peut rien faire à propos d'un changement comme celui-ci. Tout ce que je puis dire, c'est que si le gouvernement avait écouté ce que les syndicats avaient à dire en 1965, s'il avait accepté les discussions patronales-ouvrières qu'on suggérait alors et s'il avait mis en vigueur la mesure législative proposée à l'époque, ce genre de choses ne seraient pas arrivées.

J'approuve les remarques du député d'Essex-Est lorsqu'il déclare qu'il est scandaleux, en 1968, que la Ford Motor Company, qui a des avoirs imposants, ne donne pas à ses employés plus d'une semaine de préavis lorsqu'elle décide de les mettre à pied pour un an ou 18 mois. C'est plus que scandaleux, à mon avis; c'est une insulte à une société comme la nôtre. Je tiens à citer ce que le syndicat a dit en 1965 au ministre responsable et au gouvernement du Canada. Voici ce que M. Walter Reuther, président de l'Union internationale des travailleurs de l'automobile, déclarait le 16 janvier 1965:

Nous, des Travailleurs unis de l'automobile, voyons avec plaisir qu'un accord a été conclu par les gouvernements américain et canadien pour fournir un marché commun des automobiles et des pièces de rechange.

Nous favorisons depuis longtemps la libéralisation des échanges et leur expansion, et nous préconisons depuis nombre d'années la création d'un marché commun de ce genre.

• (5.10 p.m.)

Nous sommes persuadés qu'un partage rationnel du travail de fabrication des voitures et des pièces détachées entre les États-Unis et le Canada profitera à l'économie, aux consommateurs et aux travailleurs des deux pays.

Au lieu de se comporter en chef syndical obstiné, M. Reuther faisait preuve, à mon avis, d'un certain idéalisme et, rétrospectivement, je suppose, d'un peu de naïveté. Dans ce domaine, les consommateurs canadiens n'ont retiré aucun avantage de cet accord ces deux dernières années et demie. M. Reuther ajoute:

L'efficacité accrue qui découlera de ce partage du travail fera baisser les frais de production, surtout au Canada, où le faible volume a empêché une utilisation efficace et complète des techniques de la production massive. L'industrie est moralement obligée de faire bénéficier les consommateurs de cette réduction de son prix de revient en baissant les prix, ce qui intensifiera les ventes et la production.

Les ventes et la production ont été, sans nul doute, intensifiées. M. Reuther a poursuivi:

Une baisse des prix se solderait par une augmentation de l'emploi dans les deux pays pour les travailleurs de l'automobile et aussi pour ceux des autres industries qui fournissent les matériaux, les pièces et les éléments dont on se sert dans les fabriques d'automobiles.

Il ajoutait plus loin:

Pour pouvoir réaliser la répartition plus rationnelle du travail permise par l'Accord, il faudrait inévitablement recourir à une mise au point de la production des deux pays, sur le plan unilatéral aussi bien que bilatéral. Des difficultés et déplacements pourraient en résulter, dans le cas de certains groupes d'ouvriers de l'automobile et de leurs familles, si l'on ne prend des mesures efficaces pour les dépanner au cours de la période de transition.

Nous exhortons les deux gouvernements à assurer une protection suffisante à ceux que l'Accord mettrait autrement dans une situation désavantageuse. Il serait injuste que les compagnies et acheteurs d'automobiles profitent d'un accord tandis que les ouvriers de l'automobile et leurs familles en assumeraient le poids et les aléas qui en résultent.

Nous pouvons maintenant nous rendre compte du résultat. Les consommateurs n'ont retiré aucun avantage. Les ouvriers de l'automobile, actuellement pourvus d'un emploi, sont en excellente posture. Mais ceux que l'on congédie actuellement, comme les 1,000 employés de la compagnie Ford à Windsor, subissent les effets préjudiciables de cette rationalisation.

Les ouvriers de l'automobile ont pris la peine d'expliquer de façon détaillée et précise les mesures que devraient prendre le gouvernement et l'industrie pour leur épargner ce qui est arrivé le mois dernier à l'usine Ford. Voici ce que M. George Burt, alors directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, disait en mars 1965, dans son rapport au conseil canadien de ce syndicat:

Jusqu'ici, à notre connaissance, ni le ministère de l'Industrie qui a mis au point ce programme de «libre échange», ni le ministère du Travail qui est responsable des aspects main-d'œuvre et emploi du programme, n'ont étudié l'influence de ce programme sur les emplois et les revenus des travailleurs canadiens. Il est donc absolument essentiel que nous soyons en mesure d'informer M. Drury et M. MacEachen de ce qui se passe dans le cadre de ce programme, dès que ce renseignement sera disponible, afin que nous puissions demander que des mesures soient prises; si rien n'est fait, ceux qui nous représentent à la Chambre des communes à Ottawa pourront demander au gouvernement pourquoi les mesures nécessaires n'ont pas été prises.

Depuis deux ans et demi, nous demandons à ce gouvernement de prendre des mesures et, comme je l'ai indiqué, rien n'a été fait. Lorsque nous avons discuté de cette question, il y a deux ans et demi, le député d'Essex-Ouest qu'il était alors se moquait de ces demandes. Il disait que nous faisions d'une mouche un éléphant et que nous prévoyions des difficultés qui ne se présenteraient pas. Je remarque que le député a fait, la semaine dernière, un discours tout à fait différent de celui qu'il avait fait en mai 1965. Il a appris que nous avions raison et que les Travailleurs unis de l'automobile avaient raison, lorsque nous prédisions ce qui arriverait.

Les Travailleurs unis de l'automobile ont envoyé, au début de 1965, au ministre du Travail un mémoire exposant les six mesures que, selon eux, le gouvernement devrait approuver pour amortir les contrecoups du bouleversement actuel. Je voudrais verser de nouveau au compte rendu ce mémoire dans l'espoir que le gouvernement et l'actuel ministre auront tiré des leçons de ce qui s'est passé. Bien qu'il soit un peu tard à ce moment-ci de mettre en œuvre ces propositions, il vaut mieux laisser traîner les choses que d'être en plein dans l'erreur. Voici les proposi-

tions contenues dans le mémoire envoyé au ministre du Travail d'alors:

1. Recrutement préférentiel: pour assurer aux ouvriers qui perdent leurs emplois par suite de ce programme toute l'aide possible afin de demeurer dans l'industrie et de ne pas perdre leurs droits à l'ancienneté, aux pensions, aux vacances et aux autres avantages ainsi que le niveau de salaires qu'ils ont atteint dans l'industrie.

2. Des allocations d'adaptation indexées sur les revenus pendant la période de transfert d'un emploi à un autre ou pendant la période de rattrapage.

3. Allocation de transfert: pour couvrir les frais de transport de l'ouvrier déplacé et de sa famille ainsi que de ses meubles à un nouveau lieu de travail ou à un centre de formation éloigné de sa résidence.

4. Discrimination quant à l'âge: des mesures fédérales interdisant certaines méthodes de recrutement de l'industrie pour éviter que les ouvriers âgés, déplacés, ne se voient pas refuser de l'emploi chez des fabricants d'autos dont la main-d'œuvre s'accroît par suite du programme de libre-échange.

5. Préavis: Le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative d'obtenir la collaboration de la direction sous forme de préavis des modifications majeures dans les niveaux de l'emploi dans l'industrie de l'automobile et de ses éléments en vue de minimiser les effets des dislocations.

6. Certains avantages supplémentaires devraient être prévus dans les pensions à verser aux travailleurs de l'automobile plus âgés qui désirent prendre leur retraite à la date de leur choix plutôt que de rester dans l'industrie lorsqu'ils estiment ne pas pouvoir tirer parti du recyclage.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Orlikow: La Chambre m'accorderait-elle une minute ou deux pour finir mon discours?

M. le vice-président: Le comité autorise-t-il le député à continuer?

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Les propositions précises présentées alors par M. Burt au nom des ouvriers de l'automobile ressemblent à une déclaration des droits de l'homme. Si le gouvernement y avait donné suite alors, on aurait peut-être pu éviter les difficultés et la dislocation actuelles. A mon avis, le gouvernement aurait pu faire l'une de deux choses: Il aurait pu user de l'influence qu'il avait alors auprès des sociétés; le gouvernement aurait pu, somme toute, ne pas approuver l'accord sur l'automobile, qui a indéniablement assuré des avantages aux sociétés. Ou autrement, il aurait pu adopter une mesure pour protéger les droits des ouvriers. Au lieu de cela, le gouvernement a préféré faire la sourde oreille aux réclamations formulées au nom des employés de l'industrie; aussi, aujourd'hui nous avons un problème grave à l'usine Ford de Windsor. Demain, il en sera peut-être de même à Oshawa, comme il y a quelques années. Le mois prochain, ou l'année prochaine, viendra peut-être le tour d'Oakville, et ainsi de suite.

[M. Orlikow.]

• (5.20 p.m.)

Si le gouvernement croit vraiment à cette société juste, dont le premier ministre a parlé très souvent et très éloquemment, il devra traduire ces belles paroles et ces mots d'ordre dans des actes, des mesures législatives, des directives aux fabricants d'automobiles, et alors l'accord élaboré par le ministère de l'Industrie assurera aux travailleurs la protection que les programmes du gouvernement ménagent actuellement aux fabricants de voitures, à ces sociétés qui ont moins besoin d'aide du gouvernement que tout autre groupe de fabricants au Canada. L'accord en question a eu des répercussions profondes sur l'ensemble de l'économie canadienne et des effets très marqués sur la masse des travailleurs de l'automobile.

L'accord est en vigueur depuis presque trois ans. Si le gouvernement n'est pas disposé à agir comme je le propose, je dois en conclure, comme, j'en suis sûr, les 380 travailleurs déjà congédiés par la société Ford, et les 700 autres qui le seront dans les quelques mois à venir, que la société juste n'était qu'une manœuvre électorale du premier ministre.

M. Anderson: Monsieur le président, nous avons entendu divers vis-à-vis tenir de sombres propos. J'aimerais faire ressortir les aspects les plus positifs des réductions tarifaires de la négociation Kennedy, qui auront des effets décisifs et favorables sur l'économie canadienne. L'heureuse conclusion de ces accords a permis au Canada d'introduire sur les marchés mondiaux une variété de produits canadiens plus grande qu'autrefois, y compris de nombreux produits de fabrication. Ces nouvelles possibilités d'intensifier la vente de nos produits à l'étranger ont permis à l'industrie canadienne de réaliser certaines des économies découlant de la production en série et de la spécialisation plus poussée, dont jouissaient déjà d'autres pays. Je pense que ces facteurs seront aussi très importants pour notre pays.

Un meilleur accès aux marchés d'exportation est un facteur très important pour façonner notre économie de manière à répondre aux futures exigences de la concurrence. Nous savons tous que ceci est inévitable dans un pays comme le nôtre, dont environ 20 p. 100 de la production est exporté.

La négociation Kennedy est la discussion commerciale et tarifaire la plus complète

jamais entreprise dans le cadre du GATT. Les négociations ont porté sur toutes les classes de produits, sur les restrictions tarifaires et non tarifiaires. Pour donner une idée de l'étendue des négociations, disons que 50 pays y ont participé, y compris tous les principaux pays échangistes et quelque 30 pays dits émergents.

Les principaux pays signataires réduisent les droits d'entrée sur les 7 dixièmes de leurs importations industrielles passibles de droits, et les deux tiers de ces réductions seront d'au moins 50 p. 100. Aux termes du principe de la nation la plus favorisée, établi dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ces concessions sont automatiquement et inconditionnellement accordées à tous les membres du GATT.

Les avantages à long terme les plus importants pour le Canada sont les réductions accordées par les principaux pays industriels pour tous les produits fabriqués. Les réductions de 50 p. 100 accordées pour une grande variété de ces produits aboutiront à des taux de 10 p. 100 ou moins pour toutes sortes de produits fabriqués.

Le Canada exporte relativement peu de produits manufacturés. Par conséquent, on constate déjà un accroissement sensible des exportations canadiennes de produits finis, ces dernières années. En fait, les exportations de ces produits ont passé de 14 p. 100 à 34 p. 100 du total des exportations canadiennes. Autrement dit, les exportations de produits finis se sont accrues presque cinq fois plus vite que l'ensemble des exportations.

Alors que les réductions tarifaires de la négociation Kennedy aideront sensiblement à intensifier le commerce de nos produits d'exportation, ils encourageront aussi les producteurs canadiens à explorer les possibilités d'exportation de marchandises qui jusqu'à maintenant se sont vendues uniquement sur le marché intérieur. Cette double expansion du commerce est importante pour plusieurs raisons. Tandis que nos industries traditionnelles fondées sur nos ressources resteront un facteur important de notre commerce d'exportation, l'accroissement du commerce de ces produits ne suffirait pas, dans le cadre général de nos échanges, à maintenir notre économie à des niveaux viables. Nous devons donc concentrer nos efforts sur les produits manufacturés qui représentent le secteur des échanges mondiaux qui connaît l'essor le plus rapide. L'expansion de ce secteur et de celui des services devront fournir des possibilités d'emploi à notre population active qui s'accroît rapidement.

[*Français*]

Je voudrais maintenant, monsieur le président, faire quelques brèves observations sur le «Kennedy Round» dans son ensemble. Ces pourparlers constituent la sixième des grandes séries de négociations tarifaires qui ont eu lieu sous l'égide du GATT depuis son application provisoire en 1947. Ce furent aussi les négociations commerciales les plus importantes tenues jusque-là—si l'on considère le nombre des pays participants, la valeur des échanges que toucheront ces accords et l'influence des réductions douanières.

Les négocations ont embrassé toutes les catégories de produits industriels et agricoles et traité non seulement des droits douaniers, mais aussi de certaines entraves non tarifaires. Il avait été convenu que, dans la mesure du possible, et sous réserve d'une réciprocité générale, les négociations tarifaires tendraient à réaliser des réductions linéaires uniformes ou gémérales de 50 p. 100.

Il va sans dire, monsieur le président, que les avantages de l'immense portée du «Kennedy Round» sont d'une conséquence profonde et durable pour l'ensemble des exportateurs canadiens. Comme le commerce d'exportation représente environ—comme je viens de le dire en anglais—20 p. 100 de la production totale du Canada, ces pourparlers ont une profonde répercussion sur l'économie tout entière, pourvu que l'industrie candienne de l'exportation soit en mesure de tirer parti des occasions qui s'offriront au cours des prochaines années.

C'est dans le secteur des produits ouvrés que les réductions douanières sont les plus frappantes et les plus importantes. Il s'agit du secteur qui offre le plus de possibilités à l'expansion du commerce d'exportation. La spécialisation et la restructuration de l'industrie canadienne, qui s'imposeront davantage pour permettre aux produits ouvrés de profiter de l'accès plus facile aux marchés d'exportation, pourront bénéficier du programme d'aide à la réadaptation.

Monsieur le président, je peux peut-être parler pendant quelques instants de ce programme. On a peut-être trop entendu parler de ce qu'il y a de mauvais dans le «Kennedy Round», mais pas assez de ce que nous avons fait, au Canada, pour encourager l'exportation des produits qui sont compris dans le «Kennedy Round».

Monsieur le président, le programme de la réadaptation comporte trois parties.

Premièrement, l'assurance, par le gouvernement, d'une tranche importante du risque de perte que comportent les prêts d'assistance industrielle consentis par des prêteurs privés; deuxièmement, des prêts directs du gouvernement, dans des cas exceptionnels, accordés à des entreprises subissant ou menacées de

subir un préjudice grave à la suite des réductions du tarif canadien et qui ne parviennent pas à obtenir de prêts d'adaptation assurés et, troisièmement, de l'aide technique pour préparer les projets d'adaptation.

[*Traduction*]

A mon avis, si ce programme est accepté par l'industrie manufacturière canadienne—syndicat et patronat—par les banques qui y participent, ainsi que par le gouvernement, il stimulera énormément nos exportations dans ce secteur important. J'espère, monsieur le président, que nous entendrons encore parler davantage dans l'avenir du programme d'aide à la réadaptation et, grâce à lui, peut-être ne regarderons-nous pas la négociation Kennedy, comme certains membres de l'opposition semblent le faire, comme préjudiciable à nos intérêts, mais au contraire comme ouvrant de nouvelles possibilités aux exportateurs canadiens ambitieux.

• (5.30 p.m.)

M. Bell: Monsieur le président, je serai très bref. D'après les chiffres récemment publiés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, près de 69,300 personnes ont quitté les provinces atlantiques en 1967, alors que 63,800 seulement y sont entrées. Il y a donc un exode continuel des provinces Maritimes vers d'autres régions du Canada. Nous savons tous, car on l'a répété bien des fois à la Chambre, qu'on pourrait y remédier en raffermissant la base industrielle de cette région. Je crains qu'au cours de la période de transition entre les programmes actuels d'aide à l'industrie et la nouvelle législation, les demandes de l'industrie ne soient pas traitées. Je comprends que la responsabilité du ministre diminue dans une certaine mesure, mais d'après les crédits, certains fonctionnaires de l'ADIA relèvent du ministre.

J'aimerais en profiter pour signaler à la Chambre que nous traversons une période de transition. En outre, le nouveau ministre du Développement rural et urbain l'a reconnu—j'ai sur moi l'un de ses communiqués, mais je ne le lirai pas—il nous faudra attendre assez longtemps la nouvelle mesure et l'application de toutes ses dispositions. J'ai entendu dire qu'un grand nombre d'industries aimeraient recevoir une aide industrielle ou une autre forme d'aide. Je songe, par exemple, à l'Office d'expansion économique de la région atlantique qui relève, bien entendu, d'un autre ministre.

Il paraît qu'il y a deux ou trois moyens d'attirer de nouvelles industries dans les provinces de l'Atlantique. Que ces moyens soient satisfaisants est une question que je ne tiens pas à discuter maintenant. Toutefois, en la période actuelle de transition dont a parlé le député de Wellington et en raison de la confusion dans les ministères, j'ai reçu de nombreuses plaintes d'industries qui veulent obtenir de l'aide, en vertu de l'ancien ou d'un nouveau programme. L'acceptation des demandes est prévue en certains cas, mais je n'ai pas entendu parler de demandes qui auraient été accordées. J'espère que le nouveau ministre du Développement rural tiendra compte de la situation désespérée dans laquelle se trouve l'industrie des provinces de l'Atlantique et qu'il veillera à ce que toutes les demandes soient acceptées et étudiées favorablement pendant l'actuelle période de transtition.

Nous avons tous entendu raconter comment les villes d'Halifax, Saint-Jean, Dartmouth et Fredericton ont été exclues du programme d'encouragement à l'industrie. Je n'ignore pas qu'on y a inséré une mesure complémentaire destinée à les inclure mais celle-ci, je crois, n'a même pas pu être appliquée avant l'introduction d'une nouvelle loi due à l'initiative du ministre du Développement rural et urbain. Je crois exprimer le sentiment général en disant notre espoir de voir tout cela s'arranger: qu'on fasse pour ces villes tout ce qui est prévu et qu'il en soit de même pour d'autres villes grâce à quelque nouveau programme aussi bon que l'ancien. La Chambre voudra bien noter que les industries des Maritimes sont perplexes, qu'elles soient petites ou grandes, anciennes ou nouvelles. Elles ne savent si elles doivent ou non soumettre leurs demandes. Si elles sont soumises, elles ne sont certainement pas accueillies favorablement. Le ministre consacrera quelques instants, je l'espère, à donner ne fût-ce que quelques directives à ces industries à cet égard.

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions au ministre au sujet du crédit n° 10, subventions pour améliorer les procédés de fabrication des produits de la graine de colza. Quelle est la nature et l'ampleur de ces subventions?

M. Hales: Monsieur le président, je crois que nous en sommes toujours au crédit n° 1. Je pense que le député se reporte au crédit n° 3.

M. Broadbent: Monsieur le président, le discours du ministre m'a beaucoup intéressé. Comme il sied aux députés de l'opposition, je ne perdrai pas de temps à relever les choses sur lesquelles nous sommes sensiblement d'accord. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a une histoire intéressante. Sa réorganisation a donné lieu à une métamorphose digne d'intérêt. En 1963, la division du

commerce domestique a été transférée au Commerce, et a constitué le noyau du nouveau ministère. Le gouvernement de l'époque nous avait alors assuré qu'une véritable coordination de tous les secteurs industriels au sein du ministère dont c'était le noyau, nous permettrait d'atteindre de grands objectifs.

Ensuite, ce ministère a été intégré à celui de la Production de défense. De nouveau, on a exposé à la Chambre les avantages de cette réorganisation. On nous a parlé des économies considérables que l'intégration étroite des deux ministères nous ferait réaliser. Toutefois, la toute nouvelle alliance n'a pas duré longtemps. Il y a eu ensuite le grand partage de 1966. On a dit que les divers services du ministère s'opposaient les uns aux autres. Maintenant, encore une fois, on les regroupe au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'hon. M. Pepin: Le partage s'est fait en 1963.

M. Broadbent: Nous attendons maintenant une nouvelle formule apte à répondre aux nouvelles exigences en fonction de la coordination de notre industrie.

J'aimerais traiter de quelques autres questions. L'un des désavantages à prendre la parole après quelques autres c'est que quelqu'un a déjà fait la moitié de votre exposé. Je puis donc vous assurer que je serai bref.

J'aimerais ajouter quelques remarques à celles qu'on a déjà faites à propos de l'Accord sur l'automobile. La première est de nature très générale. Ce qui ne l'empêche pas de s'appliquer à l'Accord sur l'automobile, à l'industrie automobile et à l'industrie dans son ensemble. Il s'agit du rôle des syndicats dans la répartition réelle des pouvoirs au sein de l'entreprise. Les négociations en vue de l'Accord sur l'automobile illustrent à souhait comment les principaux intéressés sont écartés des appareils de décision d'une industrie. L'Accord a été au début, et reste encore sur le plan des négociations, l'œuvre des négociateurs fédéraux et des délégués des patrons et de l'industrie. Je suis persuadé que nous aurions pu éviter ce qui s'est passé la semaine dernière à la compagnie Ford Motor de Windsor si le mouvement syndical avait été directement appelé à prendre part aux premières négociations qui devaient aboutir à la signature de l'Accord sur l'automobile et les autres arrangements de ces derniers mois. Il faut que le mouvement syndical dispose de pouvoirs beaucoup plus grands, non seulement dans l'industrie automobile, mais dans tous les secteurs industriels qui le touchent. C'est une question de justice élémentaire, et nous avons vu les résultats de cette carence la semaine dernière après les décisions unilatérales prises par la direction de la Ford.

• (5.40 p.m.)

Je parlerai maintenant d'un deuxième aspect de l'Accord sur l'automobile: la parité des prix. Plusieurs des défenseurs de l'Accord ont allégué que cet objectif était un de ceux qui avaient été partiellement atteints. Sans doute, puisque l'écart entre les prix aux États-Unis et au Canada a passé de 8 p. 100 en 1964 à 3 p. 100, l'année dernière. Donc gain incontestable de ce côté. Toutefois, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement canadien refuse de faire de la parité l'objet d'un contrat ou d'une loi. Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas insisté pour que d'ici une date déterminée, par exemple en 1970, les compagnies automobiles aient des prix moyens identiques dans les deux pays? Il n'est pas question nécessairement de fixer des prix moyens pour la vente au détail, ces prix étant sujets aux variations régionales pour les distributeurs. Il devrait y avoir un contrat.

Chose singulière, les automobiles fabriquées au Canada se vendent aux États-Unis moins cher qu'à quelques centaines de verges de l'usine dont elles sortent. Aucune considération économique ne justifie une telle situation. Lorsque le ministre reprendra la parole, j'espère qu'il essaiera d'expliquer l'omission d'un règlement obligatoire de ce genre.

Un mot seulement des politiques des prix de l'industrie automobile, abstraction faite de l'inexistence de règlement. Nous avons observé, tous les ans, des hausses constantes dans le prix des automobiles. C'est que les propriétaires de cette industrie se croient investis d'un certain droit divin de majorer les prix sans nécessité économique. La nécessité de réaliser des profits, oui, mais nulle autre nécessité économique. Comme l'a signalé un des experts les plus réputés dans le domaine de l'industrie automobile—je veux parler de Ralph Nader—il n'existe absolument aucun rapport entre les coûts et les

prix dans cette industrie. Celle-ci constitue un oligopole qui est probablement plus puissant au Canada que dans tous les autres pays, plus puissant en tout cas que nombre d'organismes fédéraux. Elle a majoré les prix comme nulle autre industrie dans une situation semblable d'oligopole. On peut dire sans exagérer que sa position dans notre économie est telle qu'elle peut virtuellement taxer ceux qui veulent acheter ces produits. A mon avis, les sociétés de ce genre devraient être réglementées par le gouvernement fédéral. Une façon de le faire serait de créer une commission de révision des prix ou quelque organisme semblable chargé des fonctions que j'ai indiquées.

Voyons maintenant ce que fait le gouvernement ou, plus précisément, le ministère de l'Industrie en matière de recherche et de développement. A l'échelon civil, les programmes du gouvernement pour l'avancement de la technologie industrielle sont sensiblement moins généreux que ceux des industries qui poursuivent le même but à l'échelon militaire. La part du gouvernement dans le programme pour l'avancement de la technologie industrielle et dans le nouveau programme à frais partagés pour le développement de la défense peut être évaluée à environ 50 p. 100 du coût. Du temps des anciens arrangements, les firmes étaient tenues de rembourser le prêt si l'entreprise était fructueuse, plus un taux d'intérêt concurrentiel. Lorsqu'il s'agit de programmes de recherche et de développement en vue de la défense, aucun remboursement n'est exigé.

D'après les nouveaux arrangements, une industrie de défense qui se lance dans un programme à caractère non militaire est admise à réclamer ce genre de subvention de défense. En d'autres termes, non seulement accordons-nous plus d'encouragements et de récompenses aux industries qui se tournent vers la production militaire, mais encore nous leur disons que si elles consentent à faire de la recherche et à étendre leurs activités dans le secteur militaire de l'économie plutôt que dans le secteur civil, nous leur fournirons encore plus d'argent. Cela ne sape-t-il pas entièrement le programme pour l'avancement de la technologie industrielle? Si les profits sont beaucoup plus grands lorsqu'il s'agit de recherche et de développement dans le domaine militaire, comment pourrons-nous jamais encourager sérieusement la recherche et le développement dans les secteurs non militaires de notre industrie? J'aimerais voir le ministre aborder cette question.

Selon un récent article de M. N.H. Lithwick, dans le *Journal of Canadian Studies,* la plupart des fonds de recherche et de développement assurés par les récents programmes du gouvernement servent à des fins militaires. Plus de 50 p. 100 des fonds de recherche et de développement fournis par l'État servent à des fins militaires. Les Canadiens devraient-ils en être fiers? Devraient-ils par exemple être fiers que le ministre ait dit, récemment, s'adressant aux membres de l'association des industries aéronautiques du Canada: «Vos intérêts sont les miens»?

Or le ministre sait fort bien que les gens à qui il s'adressait s'occupent surtout de recherche et de développement pour la défense. Je ne voudrais pas fausser le sens des paroles du ministre; je suis porté à croire qu'il n'était en quelque sorte pas conscient de leur portée. Mais en tant que Canadien, il me semble que notre pays court le risque de favoriser la création d'une élite industrielle de caractère militaire, non pas que nous voulions consciemment orienter perpétuellement notre économie vers la guerre, mais pour des motifs très humanitaires. Les firmes qui entreprennent ces travaux ont des millions de dollars à leur disposition, leurs employés gagnent des salaires très élevés, sur lesquels ils doivent compter, tout comme ils en viennent à s'intéresser aux travaux de recherche auxquels ils participent. Notre pays pourrait se trouver dans le même cas que les États-Unis, dont l'économie est dominée surtout par la production de matériel de guerre et des travaux de recherche militaire.

• (5.50 p.m.)

Feu le président Kennedy avait commenté ce genre de situation. En fait, un des principaux projets du secrétaire à la Défense, M. McNamara, s'il était demeuré à son poste, était de faire de son mieux pour soustraire les États-Unis à cette influence irrésistible exercée là-bas par les intérêts imbriqués de la recherche militaire et des établissements industriel. C'est le genre de recherche que nous semblons encourager au Canada grâce aux fonds de l'État. Plus de 50 p. 100 de ces fonds sont attribués à des recherches de ce genre. A mon avis, nous allons nous trouver, à la fin, exactement dans la même position que les États-Unis.

J'aimerais que le ministre essaie de traiter de cette question. Il va peut-être suggérer que mon insistance est hors de propos. Je l'espère. Au lieu de nous livrer à ce genre d'expansion de la recherche militaire, nous devrions, je pense, tirer notre épingle du jeu... (*Applaudissements*) ...et nous procurer des armes, au besoin, sur le marché libre et concurrentiel. Je ne dis pas que nous devions nous retirer complètement du domaine de la défense; ce

serait ridicule. Je crois, cependant, que nous devrions consacrer nos fonds à la recherche et à l'expansion dans le secteur privé; que nous devrions nous occuper des secteurs géographiques et industriels du Canada qui pourraient soutenir la concurrence internationale. Les fonds du gouvernement devraient servir à encourager la recherche et le développement scientifiques dans ce secteur, et non contribuer à l'émergence au Canada d'une nouvelle élite orientée vers la recherche industrielle-militaire.

M. le vice-président: Le crédit 1 est-il adopté?

Des voix: Non.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je demande au ministre s'il peut nous fournir une ventilation des activités du Conseil consultatif de la machinerie, établi en vertu de l'article 15 de la loi sur le ministère de l'Industrie. Le ministre peut-il en outre donner une répartition des dépenses du Conseil? Bref, quel est le coût des activités du Conseil?

M. Hales: Monsieur le président, je me demande si le ministre consentirait à répondre aux questions qui lui ont été posées jusqu'à maintenant. Ou allons-nous aborder le crédit n°1?

[*Français*]

M. Forest: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude des crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce, je voudrais d'abord féliciter l'honorable ministre de sa nomination à ce poste important. Tous ceux qui connaissent son intelligence, son dévouement et son esprit de travail se sont réjouis de sa nomination à un poste aussi prestigieux, et nous comptons certainement sur son appui pour le développement économique, spécialement dans les régions moins favorisées qui ont besoin de l'aide du gouvernement pour réaliser leur potentiel.

Je voudrais appeler l'attention du ministre pendant quelques minutes seulement sur la situation actuelle de l'industrie textile et, surtout, sur la nécessité d'une politique ou d'une programmation à long terme, afin que les industries puissent planifier pour un certain nombre d'années plutôt que de connaître la politique gouvernementale sur une base annuelle, ce qui les laisse non seulement dans l'incertitude, mais les empêche de prévoir leur production et l'accroissement de leur capacité industrielle pour un certain nombre d'années à venir.

Je n'ai pas besoin, je crois, d'appeler l'attention de l'honorable ministre sur cette situation qu'il connaît bien, celle de l'industrie textile. Il sait combien l'industrie textile est importante, particulièrement pour un grand nombre de municipalités du Québec. Au fait, ces localités sont particulièrement vulnérables à l'importation de produits textiles ou de vêtements importés de pays où le coût inférieur de la production permet aux fabricants d'exporter leurs produits chez nous. Cette industrie est avant tout un employeur qui embauche un nombre assez considérable d'employés. Et si l'on étudie les données statistiques, on constate que le nombre de ces travailleurs tend à diminuer chaque année. En 1967, d'après les données statistiques de mars, il y avait 83,000 employés, alors qu'en 1966, ce nombre était de 87,000 et quelques cents. Aussi, le volume des importations a-t-il augmenté considérablement particulièrement au cours des dernières années...

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander que la Chambre siège plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il es de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Kootenay-Ouest (M. Harding)—Les parcs nationaux—Glacier—L'exploitation forestière; le député de Bellechasse (M. Lambert)—La formation professionnelle—on demande si les cours de recyclage sont limités à un certain nombre de personnes; le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)—L'habitation—Oshawa—le terrain disponiple du ministère de la Défense.

• (6.00 p.m.)

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton*, savoir les avis de motion. J'ai appris que le lundi 25 novembre 1968 on a mis en délibération l'avis de motion n° 14, et que si on ne donne pas suite aujourd'hui à sa mise en délibération, la coutume veut qu'il soit rayé au *Feuilleton*.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme on avait accepté le 25

novembre, par consentement unanime, qu'il soit réservé, car le député était alors aux Nations Unies, on pourrait peut-être accepter de le réserver une fois de plus, mais pour la dernière fois.

M. Yves Forest: J'accepte qu'il soit réservé une fois de plus, car l'absence du député était justifiée, pourvu qu'on l'examine mercredi prochain.

Des voix: Entendu.

PROGRAMME DE VULGARISATION À L'INTENTION DE LA JEUNESSE

INITIATIVE VISANT À SUSCITER L'INTÉRÊT POUR LE PARLEMENT ET LA CONSTITUTION

M. Stan Schumacher propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un programme de vulgarisation concernant le Parlement du Canada à l'intention de la jeunesse, pour *a*) susciter et entretenir l'intérêt des jeunes Canadiens à l'égard des principes de notre Constitution; *b*) amener les jeunes Canadiens à croire à la supériorité de la raison, dans les discussions publiques, sur le silence imposé par la loi; *c*) organiser des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action.

—Monsieur l'Orateur, un grand nombre de motions de ce genre ont été présentées et débattues à la Chambre. Leur nombre était particulièrement considérable avant l'année du centenaire et l'on a discuté du sujet à propos de la formation de la Compagnie des jeunes Canadiens. On espérait alors que cet organisme contribuerait, d'une manière constructive, à améliorer la qualité de l'existence au Canada. Mais elle est devenue un groupe d'agitateurs égoïstes aux aspirations internationales. La publicité accordée aux avantages de la démocratie de participation et à la société juste au cours des récentes élections générales me fait espérer que les députés n'étoufferont pas cette motion mais permettront à la Chambre de se prononcer officiellement.

Je suis heureux que cette motion figure en tête de la liste des questions à débattre aujourd'hui, étant donné que nous allons bientôt discuter les procédures de la Chambre. A mon avis, d'après les discussions que j'ai eues avec mes collègues et les opinions de certains journalistes, on comprend très mal, je crois, le véritable rôle du Parlement. D'après ces opinions, à mes yeux erronées, le gouvernement devrait s'occuper de gouverner le pays en prenant simplement des décisions au jour le jour sur tel ou tel problème. Il s'ensuivrait que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et, tant qu'on y est, ce discours même seraient inutiles et nous feraient perdre notre temps. Je le répète, de telles opinions prouvent, selon moi, que leurs tenants ne comprennent rien à notre système parlementaire.

A mon avis, la population du Canada a le droit d'obtenir un rapport annuel du gouvernement sur son appréciation de l'état du pays et une esquisse des intentions du gouvernement à cet égard. En outre, les représentants du peuple devraient pouvoir critiquer ce rapport et ces intentions, et offrir des recommandations qui pourraient contribuer à de meilleures solutions aux problèmes du pays. Il est ridicule de proposer, d'une part, une plus grande participation à notre démocratie et de recommander, d'autre part, que les représentants démocratiquement élus soient limités dans l'expression de leurs opinions. Les députés, les journalistes et le grand public devraient savoir que la Chambre est une assemblée délibérante qui n'exerce aucun pouvoir exécutif. On ne devrait pas la considérer comme une machine qui prend des décisions, qui relèvent effectivement du pouvoir exécutif. Il est temps que le pouvoir exécutif et ses protagonistes cessent d'invoquer cet argument pour excuser leur inertie et leur inaction dans la conduite des affaires du pays.

La motion à l'étude mentionne aussi la constitution elle-même, sujet qui soulève celui de la monarchie. Depuis mon arrivée à la Chambre, je remarque que tous n'acceptent pas cette institution. Cela m'inquiète plus que n'importe quoi, eu égard à l'avenir du pays. S'il m'est permis d'évoquer brièvement mon cas personnel, je dirai que je suis Canadien depuis peu, en somme, car mon père et ma mère sont nés aux États-Unis. Quand je me suis intéressé pour la première fois au gouvernement de notre pays, quand j'ai commencé à comparer nos institutions à celles des États-Unis, je n'ai pas été très impressionné par les nôtres. Toutefois, avec le temps, j'ai changé d'avis. Cela dit, j'ajoute que, lorsqu'on le comprend, notre régime se révèle supérieur, et qu'il est dangereux de lui enlever ou de détruire les symboles qui l'affermissent. Si nous supprimions la monarchie et établissions un Congrès ou une République, notre union avec les États-Unis serait soumise à rude épreuve. On se dirait: pourquoi recourir à un fac-similé quand l'original est disponible?

Il nous a fallu cinq cents ans pour passer des plaines de Runnymede et de la Grande Charte à notre état actuel, où la société libre reconnaît les droits de la personne. Aujourd'hui, notre jeunesse subit l'impulsion et la rhétorique de mouvements qui se fondent sur la violence, la promiscuité et les drogues, qui se concertent pour miner et renverser l'œuvre de cinq siècles, notre société libre qui respecte les droits de l'individu, mais reconnaît les responsabilités personnelles.

Le Parlement ne saurait rester indifférent aux vagues et aux courants d'idées, non pas tous nécessairement valables, auxquels notre jeunesse est aujourd'hui exposée. Reconnaissons que nombreuses sont les institutions tenues par nous pour acquises—la liberté de parole, le Parlement lui-même, les droits de l'individu, le service offert au pays—qui sont attaquées et tournées en dérision non seulement par des Américains expatriés devenus des militaires à la traîne, mais aussi par des Canadiens prêts à remplacer nos modes de vie par la répression et la tyrannie. Amenons de nos jeunes gens à Ottawa et renseignons-les sur le Parlement. Laissons-les s'entretenir avec les députés et apprendre d'eux comment s'exerce la liberté sur la colline du Parlement. La Chambre ne peut demeurer à l'écart de ce qui se passe. Rendons donc le Parlement aux citoyens.

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter chaleureusement le député de Palliser (M. Schumacher) d'avoir présenté à la Chambre un avis de motion dont le libellé et l'objectif sont excellents. Je crois que l'idée d'une réunion annuelle d'information à l'intention des jeunes Canadiens suscitera une discussion et une étude enthousiastes. C'est donc avec la plus grande conviction que je souscris à l'idée que le gouvernement canadien devrait établir un programme pour susciter et entretenir l'intérêt des jeunes Canadiens à l'égard des principes de notre constitution et pour amener les jeunes Canadiens à croire à la supériorité de la raison, comme le dit la motion.

A titre d'éducateur, je sais par expérience, et j'en suis convaincu, à quel point il est impérieux de mettre sur pied au Canada un programme vigoureux pour renseigner les jeunes sur les fonctions et les responsabilités de notre gouvernement de type parlementaire. Je me souviens très bien qu'une fois, alors que je donnais un cours à des étudiants canadiens sur les sociétés et les cultures d'une autre époque et d'autres parties du monde, j'ai voulu, pour mieux leur faire comprendre un certain aspect de la vie politique, établir une comparaison en partant de notre propre système parlementaire. Je me suis rendu compte, à mon grand désarroi, que cela ne prenait pas, tout simplement parce que les étudiants ignoraient à peu près tout de notre système fédéral parlementaire de gouvernement.

• (6.10 p.m.)

Je m'empresse de souligner, monsieur l'Orateur, que nos étudiants ne sont pas les seuls à blâmer car ils ne peuvent profiter que des possibilités qu'on leur offre. En outre, ne condamnons pas les professeurs dévoués et assidus qui doivent donner de longs cours dans un délai limité. La plupart des écoles inscrivent à un stade quelconque de leur programme, je pense, un cours ou plusieurs cours de civisme, et j'ai vu d'excellents ouvrages et brochures qui essaient d'expliquer l'organisation et le fonctionnement du gouvernement. Il n'en demeure pas moins, et bon nombre d'excellents professeurs l'affirmeront, que le civisme figure plus souvent qu'autrement parmi les sujets les plus arides et les plus ennuyeux.

C'est déplorable, mais on peut en attribuer en partie la cause au fait que trop souvent les cours sur le gouvernement exigent que l'élève apprenne par cœur, assimile et reproduise des renseignements qu'on lui donne. On lui bourre le crâne, on lui établit des programmes comme s'il s'agissait d'un ordinateur et il n'a pas la moindre chance de participer ou de s'engager.

L'avis de motion présentement à l'étude réclame des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action. J'irais un peu plus loin et réclamerais que s'organisent chaque année, aux échelons régional et national, des parlements de la jeunesse de pair avec ces colloques, où nos jeunes gens n'entameraient pas seulement des débats, mais où ils participeraient vraiment aux rouages de la démocratie parlementaire.

Certaines expériences ont été très réussies et nous devons les multiplier. Elles seraient possibles avec l'encouragement et l'aide du gouvernement fédéral, avec le concours des fonctionnaires de la Chambre, des députés et des sénateurs. Un tel programme contribuerait énormément à combattre l'ignorance. L'intérêt, l'enthousiasme et la compréhension qui en résulteraient chez les jeunes nous étonneraient tous.

Voici ce que dit du programme scolaire le comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario, dans

son rapport intitulé «Living and Learning»— appelé rapport Hall-Dennis:

Le programme doit présenter un plus grand éventail d'expériences instructives que jamais auparavant. Les classes doivent être plus mobiles, dans le milieu immédiat ou en dehors, et la rigidité en éducation doit faire place à la souplesse nécessaire devant les nouveaux besoins. Ces innovations et d'autres viseront à développer chez l'enfant le sens de l'effort personnel et de responsabilité selon son âge et ses capacités ...

L'éducation ne relève pas directement de l'autorité fédérale, mais nous pouvons certes servir le pays en éveillant l'intérêt en notre régime politique et en le faisant mieux comprendre.

L'Association des Nations Unies a été très utile en mettant au point un programme éducatif reproduisant les Nations Unies; elle tient des assises annuellement dans diverses régions du Canada. Ayant participé à ces initiatives, je me souviens nettement de l'intérêt et de l'enthousiasme intenses manifestés au cours des délibérations. De jeunes Canadiens, jouant le rôle de représentants de divers pays, ont pris conscience, dans le feu du débat et de la discussion, des problèmes complexes de l'univers et de la grande difficulté de trouver des solutions rapides et faciles. Nous avons la responsabilité aussi d'aider nos jeunes à mieux comprendre nos graves problèmes nationaux et le mécanisme actuel qui doit servir, tel qu'il est ou sous une autre forme, à régler ces problèmes.

Dernièrement, nous avons constaté des accès de violence déconcertants chez les jeunes dans bien des parties du monde. Un rapport, déféré dernièrement à un comité des crédits divers et préparé par un conseiller de la Compagnie des jeunes Canadiens, mettait en doute la capacité du régime parlementaire de répondre aux besoins actuels; il laissait même entendre que notre société bureaucratique efficace pourrait rendre la violence nécessaire pour réaliser des transformations. Ce rapport, bien entendu, n'exposait que le point de vue de son auteur et n'avait pas du tout l'adhésion de la CJC. Néanmoins, le fait que certaines personnes aient des opinions aussi radicales, que des membres de notre société, en si grand nombre, ne sachent pas comment protester, comment amorcer une évolution, dénote une lacune du système d'éducation, non seulement au Canada mais dans bien des parties de notre univers contemporain. Il faut apprendre les leçons de la démocratie dite de participation et notre gouvernement peut aider à concrétiser ce concept en présentant pour les jeunes un programme relatif au gouvernement, qui renfermerait l'idée schématisée dans cette motion et d'autres également.

Voici ce qu'on trouve dans le rapport Hall-Dennis sur l'enseignement, au chapitre intitulé: La recherche de la vérité dans une société démocratique:

La démocratie est une forme de gouvernement souple, flexible, qui découle non de pratiques politiques imposées ou agencées, mais d'une force dynamique, libératrice, émanant du peuple lui-même. Elle implique la liberté de penser, de différer d'avis, et d'effectuer des changements utiles dans l'intérêt de tous. Elle ne peut s'épanouir que lorsque les citoyens sont libres de rechercher continuellement des modèles nouveaux, des idées et des théories nouvelles pour remplacer les connaissances démodées, afin de servir un nombre croissant de personnes. Une vraie démocratie est une société libre et responsable ...

Le but premier de l'enseignement général dans une société démocratique, c'est d'assurer la survie des traditions humanistes et libérales. C'est beaucoup plus essentiel à notre société que le culte des travaux intellectuels et des entreprises scientifiques pour eux-mêmes. Pour que la liberté soit entretenue et maintenue, le processus éducatif doit prévoir, à chaque étape de croissance et de développement, des occasions concrètes de porter des jugements de valeur.

Je demande énergiquement au gouvernement d'envisager, à l'intention de la jeunesse, un programme quelconque d'initiation à la chose publique. Il serait utile de faire participer des législateurs à ce programme sans leur donner droit de regard, comme le propose cet avis de motion, mais à titre consultatif. Et combien ils en profiteraient aussi, monsieur l'Orateur? Nos jeunes, il va de soi, seraient mieux pénétrés des affaires de l'État, mais les législateurs aussi deviendraient mieux pénétrés des opinions et des aspirations de notre jeunesse.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole cet après-midi, mais en lisant cet avis de motion, j'y ai trouvé un certain intérêt. Au fait, cet avis de motion arrive à point, étant donné qu'après le congé de Noël, nous entreprendrons peut-être l'étude de la réforme constitutionnelle et des amendements à apporter à la Constitution. Je crois donc que lancer ces idées maintenant, c'est un peu comme une semence en vue des discussions futures.

L'avis de motion se lit, et je cite:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un programme de vulgarisation concernant le Parlement du Canada à l'intention de la jeunesse ...

La première raison d'établir ce programme de vulgarisation est, et je continue la citation:

... susciter et entretenir l'intérêt des jeunes Canadiens à l'égard des principes de notre Constitution.

Je crois que les députés qui sont souvent venus en contact avec notre jeunesse devront d'abord et avant tout essayer de lui donner confiance dans la constitution actuelle, car je me suis rendu compte, au cours de mes dis-

cussions, que notre jeunesse n'y avait même plus confiance. On a tellement piétiné cette pauvre Constitution, depuis 100 ans, que la jeunesse de la province de Québec n'y croit plus beaucoup. On recommande d'abord de susciter et d'entretenir l'intérêt de la jeunesse pour notre Constitution. A cet égard, je crois que ceux qui devront rencontrer les jeunes dans l'avenir se rendront compte que ce qu'ils souhaitent aujourd'hui, c'est une nouvelle Constitution adaptée aux besoins modernes. Cette Constitution qu'on a déchirée, qu'on a piétinée, et à l'égard de laquelle on s'est permis toutes sortes d'injustices, je crois qu'ils veulent la voir renouveler.

L'avis de motion suggère de plus, et je cite:

... amener les jeunes Canadiens à croire à la supériorité de la raison ...

• (6.20 p.m.)

Je ne crois pas que nous ayons à amener la jeunesse à croire à la supériorité de la raison, car la raison est justement leur point d'appui. La jeunesse d'aujourd'hui ne croit plus aux mythes et j'ai été renversé d'entendre le premier orateur nous prôner encore le mythe qu'on nous a ancré dans la tête depuis 300 ans.

Monsieur le président, la jeunesse vit de réalité et non de mythe, et la réalité est dans la raison. Je crois donc que si l'on veut faire appel à la raison de la jeunesse, il va falloir délaisser ces vieux mythes. Je félicite donc le gouvernement, car je crois qu'il se fiche des mythes; il s'attache surtout à la réalité et c'est ce que la jeunesse veut.

Monsieur le président, j'ai été tellement étonné et renversé des propos tenus par un néo-Canadien que j'ai décidé de prendre la parole. S'il se fût agi d'un Britannique, j'aurais dit tout simplement: C'est un Britannique, un point, c'est tout. Mais il s'agit d'un néo-Canadien natif des États-Unis, où les mythes sont renversés depuis longtemps. Je juge de tels propos un peu surprenants de la part d'un député qui veut éveiller chez la jeunesse des appétits nouveaux. Fallait-il qu'il essaie encore de lui prôner le culte du mythe! L'avis de motion stipule, et je cite:

... organiser des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, ...

Ces colloques, monsieur le président, je crois qu'ils sont urgents dans les circonstances où l'on vit aujourd'hui. Je crois que les hommes les plus en mesure d'organiser ces colloques dans toutes les circonscriptions du Canada, ce sont encore les députés. Par conséquent, je me demande encore pourquoi on n'accorderait pas aux députés un mois ou un mois et demi pour qu'ils puissent parcourir leurs circonscriptions et organiser de tels colloques. Que l'on aille dans toutes nos maisons d'éducation rencontrer la jeunesse. Il m'est quelquefois arrivé, au cours de mon mandat, d'être invité par certains groupes. Je me suis rendu à leur désir avec un grand empressement. Le gouvernement devrait donc organiser des programmes d'information. Au fait, non seulement les jeunes, mais même les personnes d'âge mûr ne sont pas renseignées du tout sur les questions parlementaires. Il y a environ une dizaine d'années, on ne savait pas, dans la plupart des circonscriptions, distinguer entre un député provincial et un député fédéral. Aujourd'hui, les choses se sont améliorées. Au fait, beaucoup d'organismes et de députés se sont appliqués à renseigner les citoyens et à tenter au moins de leur faire saisir cette différence. Aujourd'hui encore, plusieurs des lettres que nous recevons devraient être adressées au député provincial. Dans ma propre circonscription, c'est un peu mieux aujourd'hui, mais quand j'ai été élu pour la première fois il y a six ans, je crois que 75 p. 100 des lettres que je recevais des électeurs de ma circonscription auraient dû être adressées au député provincial. Cela indique combien notre population est renseignée, et quand on donne des explications aux gens, quand on leur dit que telle question est de compétence provinciale et que telle autre est de compétence fédérale, ils sont émerveillés de voir que quelqu'un peut enfin les orienter.

Je crois donc que si cette motion n'avait pour effet que d'inciter le gouvernement à donner aux députés du temps pour leur permettre de visiter les institutions et parcourir leurs circonscriptions, la motion aurait déjà du mérite. Il s'agirait, pour le député, de consacrer un mois ou un mois et demi à parcourir sa circonscription pour renseigner la population sur tous les gestes du Parlement, afin de lui donner une idée plus réaliste du travail parlementaire. Au fait, je crois que cela profiterait à tous les députés et, à plus forte raison, à toute la population. Nous constatons en effet que même au sein de nos organismes, on travaille souvent dans le vide parce qu'on se rend compte, quelques mois après avoir lancé un projet, qu'on a fait un mauvais départ, qu'on a été mal orienté et que tout est à recommencer. Je crois, monsieur le président, que je serais en faveur de colloques dont l'organisation devrait être un des premiers gestes du gouvernement, une des premières questions à étudier. Au fait, je suis convaincu que si nous renseignons notre population de façon adéquate, notre travail deviendra plus efficace et les gouvernements aux paliers inférieurs pourront eux-mêmes en profiter.

[*Traduction*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer sans la moindre réserve la motion du député. Depuis quelques années, bien des Canadiens s'intéressent de plus en plus aux jeunes et s'en préoccupent. Il faudrait, à leur avis, que ceux-ci participent davantage aux affaires de l'État à l'échelon national. Il est intéressant de noter qu'en réponse à cet intérêt accru, l'âge moyen des députés a baissé au cours des ans, ce qui prouve que les jeunes Canadiens s'intéressent davantage au processus gouvernemental à l'échelle nationale et qu'ils y contribuent plus directement.

Le préopinant a trouvé quelque peu à redire aux observations du motionnaire. Ces critiques disparaîtraient, je pense, si la Chambre approuvait la proposition de cet après-midi.

Je ne traiterai pas de tous les aspects de la motion, mais de la partie c) qui dit:

> ... organiser des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action.

● (6.30 p.m.)

Certains députés qui se trouvent ici ce soir se souviendront, j'en suis sûr, qu'en l'année du centenaire, on avait espéré que l'une des grandes initiatives serait la création d'un Parlement des jeunes. Certains parmi nous avions tenté de lancer ce projet et de le réaliser. Il avait été appuyé par le premier ministre de l'époque, par le chef de l'opposition et par les chefs des petits partis. Des travaux préparatoires considérables furent réalisés. Un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat s'était réuni plusieurs fois et avait fortement recommandé l'établissement en 1967 d'un Parlement des jeunes. Il me semble que la partie c) de la motion dont nous sommes saisis correspond directement à la proposition visant la création d'un Parlement des jeunes. Je prise particulièrement les mots requérant que ce travail se fasse sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes.

Ceux qui avaient suivi le travail accompli en vue de l'établissement d'un Parlement des jeunes se souviendront qu'une recommandation essentielle portait que ce Parlement du centenaire devrait se rattacher directement aux travaux de la Chambre. A vrai dire, le rapport final du comité mixte avait recommandé que le Parlement des jeunes reproduise exactement le Parlement du Canada. Le rôle des députés aurait consisté à surveiller le déroulement des élections dans leurs circonscriptions.

Cette méthode aurait abouti à l'élection d'un garçon ou d'une jeune fille d'âge d'école secondaire à qui on aurait conféré l'honneur de se rendre à Ottawa où, pendant une période déterminée, il ou elle aurait pu étudier les fonctions du représentant officiel de la circonscription à la Chambre. Vous comprenez sans doute, monsieur l'Orateur, pourquoi cette proposition a soulevé tant d'enthousiasme: toutes les écoles secondaires, de toutes les circonscriptions du pays, auraient été profondément engagées dans le régime parlementaire, ce qui, à mes jeux, aurait été des plus instructif. Cela aurait permis d'atteindre au mieux l'objectif du paragraphe c) présentement à l'étude.

Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais je prétends que l'idée d'un Parlement de la jeunesse n'est pas vouée à l'oubli. On a posé des questions à ce sujet à plusieurs reprises au cours de cette session. La dernière fois, la question s'adressait au premier ministre (M. Trudeau), qui a répondu que la question d'un Parlement de jeunes ne serait pas débattue pendant cette législature, en raison surtout des mesures d'austérité. Je crois néanmoins que si la Chambre appuyait à l'unanimité l'excellente proposition dont elle est saisie, cela pousserait le premier ministre à régler définitivement la question.

J'espère en tout cas que l'excellent travail préliminaire au sujet de ce projet de Parlement des jeunes—commencé dès 1964 et poursuivi au cours de l'année du centenaire—ne sera pas perdu, et qu'on donnera suite enfin à cette proposition. Les dossiers à ce sujet sont à notre disposition, je crois, dans les archives du Parlement, car le comité mixte du Parlement avait été officiellement institué pour examiner ladite proposition. En exhortant les députés à appuyer le projet de résolution à l'étude, je demande instamment que l'on tienne compte des études préliminaires susmentionnées et que nous établissions aussi rapidement que possible un programme de nature à susciter chez les jeunes Canadiens un plus grand intérêt à l'égard du processus politique.

Le désir des jeunes Canadiens de s'intéresser plus directement aux affaires de l'État et aux rouages politiques, à tous les paliers de

gouvernement, nous a été révélé de façon dramatique ces derniers mois par les mouvements de contestation dans les universités. Une citation des plus pertinentes ici m'est tombée sous la main dernièrement et j'aimerais la signaler à la Chambre:

> Tout ce qui nous entoure nous démontre que tous nos besoins peuvent être comblés sur-le-champ. En quelques jours, voire quelques heures, nous pouvons nous rendre n'importe où dans le monde. Les communications sont l'affaire d'un instant, les divertissements également. Faut-il s'étonner que des jeunes qui vivent dans une telle ambiance désirent voir la réalisation immédiate de leur idéal sur le plan spirituel comme sur le plan matériel et un changement immédiat du régime politique et social?

Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis un certain temps savent qu'il est impossible d'apporter des solutions automatiques aux problèmes politiques et sociaux de notre nation. Les délibérations parlementaires qui tentent d'aboutir à une unanimité de vues, ne peuvent que se dérouler lentement dans le cadre de notre régime parlementaire traditionnel. Il est regrettable qu'on ait ravalé, ces derniers temps, le rôle du Parlement vu la nécessité de faire vite. Voilà ce qu'a expliqué dans son exposé l'auteur de cette motion. Un colloque de jeunes ou un parlement de jeunes, peu importe le nom, organisé annuellement sous la surveillance des députés et des fonctionnaires de la Chambre inspirerait certainement aux générations montantes une optique plus intelligente et plus responsable des affaires de l'État. Voilà pourquoi, et je pourrais énumérer encore bien d'autres raisons, j'espère que la Chambre approuvera la motion à l'unanimité.

• (6.40 p.m.)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de parler en cette enceinte depuis mon élection et je puis vous assurer que les applaudissements non encore mérités que distribuent, de part et d'autre de la Chambre, les honorables députés ne sont pas sans m'émouvoir un peu.

Je désirerais, en premier lieu, féliciter sincèrement l'honorable député de Palliser (M. Schumacher) qui nous a présenté ce projet de ce que j'appellerais un jeune Parlement. L'honorable député de Palliser est un jeune député, tout comme moi, et je pense bien que ce projet qui concerne la jeunesse lui va bien et qu'il se devait de le présenter.

Depuis longtemps, j'avais entendu parler de ces projets de jeune Parlement et je m'y intéressais beaucoup. L'occasion m'est donnée, aujourd'hui, d'appuyer cette motion. La raison principale qui me porte à l'appuyer, c'est le désintéressement lamentable qu'on retrouve, de part et d'autre au Canada, au sujet de la politique fédérale.

D'une élection à l'autre, dans les diverses circonscriptions, les candidats dépensent des sommes énormes non seulement pour se faire elire, mais aussi pour intéresser les gens à la politique, pour les faire bouger, pour les faire discuter et, aussi, pour les faire voter.

Dans ma circonscription, j'ai remarqué qu'après les efforts que six candidats ont déployés durant un mois et demi, même pas 50 p. 100 de la population s'est déplacée pour aller aux urnes. Ce désintéressement provient sans doute du fait que la population n'est pas renseignée, et quand on parle de jeune Parlement, on tente ici d'intéresser cette partie de la population qui sera l'«électorat» de demain, la jeunesse, et c'est pour cette raison que je désire appuyer, aujourd'hui, ce projet de jeune Parlement.

Ce projet offrirait des avantages certains: le premier serait l'éducation politique. Nos jeunes, aujourd'hui,—comme l'ont dit mes préopinants—sont mal renseignés à l'école au sujet de la politique et des institutions parlementaires. Nos jeunes d'aujourd'hui revendiquent et contestent; ils désirent obtenir, de jour en jour, de mois en mois, toujours plus des gouvernements. Cependant, ils savent moins quelles sont les responsabilités d'un ministre, ils connaissent moins ce que sont les budgets. Quand ils revendiquent, ils oublient souvent que pour donner, le gouvernement doit aller chercher des fonds dans leurs poches, dans celles du contribuable. L'éducation politique fait défaut quant on quémande sans arrêt, sans reconnaître que l'argent doit provenir de quelque part.

A mon sens, un jeune Parlement, un Parlement modèle comme celui qui est proposé, permettrait à des jeunes Canadiens de venir s'initier à toutes ces complications de la vie politique canadienne, de venir voir le beau et, aussi, le mauvais côté des choses. Cela leur permettrait de retourner chez eux et de communiquer leur enthousiasme aux jeunes qui les entourent et, comme je le disais tantôt, intéresser la jeunesse d'aujourd'hui aux choses politiques, c'est préparer l'«électorat» de demain à être responsable.

Il y a d'autres avantages aussi. Au fait, un jeune Parlement constituerait un forum. La jeunesse d'aujourd'hui a beaucoup à dire; elle veut se manifester et, de fait, elle se manifeste. Dans les universités, des comités fonctionnent; on veut de la cogestion, on veut gouverner. Partout, les jeunes veulent parler, mais quand il s'agit de sujets politiques, ils n'ont pas d'endroit, ils n'ont pas de tribune à leur disposition, si ce n'est les associations de jeunesse politique à travers le pays. Cependant, là encore, ces associations sont partisanes.

Or, ce jeune Parlement offrirait au jeune homme ou à la jeune femme, qui veut parler de politique de façon non partisane, un forum, une tribune, un endroit où il pourrait venir, à la face du pays tout entier, exprimer ses opinions. De même, il ne faut pas oublier la source d'idées nouvelles que pourrait peut-être constituer un jeune Parlement. Déjà, ce gouvernement a innové, depuis son accession au pouvoir, et il le fera encore beaucoup plus.

On parle de réforme parlementaire, on parle de beaucoup de choses. Cependant, il ne faut pas oublier que c'est à la population d'apporter des idées nouvelles et, dans ce cas, sur qui pouvons-nous compter plus que sur les jeunes, sur ceux qui ne se contentent jamais de ce qui existe, sur ceux qui veulent tout remettre en question?

A mon avis, un Parlement modèle, un jeune Parlement, pourrait constituer une source d'idées nouvelles et aider les administrateurs canadiens à moderniser et les structures et les projets actuels.

De plus, un Parlement modèle, un jeune Parlement, pourrait peut-être devenir un moyen d'action. Les jeunes d'aujourd'hui—il faut l'avouer—n'ont pas de moyen d'action bien précis quand il s'agit de réaliser leurs ambitions au point de vue politique. Aussi, les voyons-nous faire des manifestations, des marches, se promener avec des pancartes et, parfois même, se livrer à la violence. Cette violence que nous voyons vient de quelque part; elle vient d'un sentiment profond de frustration ressenti par des jeunes qui n'ont pas de moyen d'action. Ils n'en voient pas d'autre; ils se livrent à ce qui est le plus évident, c'est-à-dire à la violence et aux manifestations qui troublent l'ordre public.

Un jeune Parlement pourrait canaliser ces énergies et offrir enfin à une jeunesse bouillonnante un canal par lequel elle pourrait acheminer ses idées en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Enfin, si nous prévoyons ce qui arrivera, nous constatons que nous aurons bientôt à réviser la constitution canadienne. Nous aurons à faire accepter à la population du Canada des bouleversements. Nous aurons à changer une constitution grand-mère, centenaire, que personne ou, enfin, que peu de gens comprennent complètement.

Ne serait-il pas temps, maintenant, d'appuyer un projet comme celui du jeune Parlement, afin que la population puisse s'intéresser à la chose publique? Elle aura tantôt à décider de quelle constitution nous aurons besoin pour le prochain centenaire, car les constitutions ne changent pas souvent. Or, si cette population doit envoyer à la tête du gouvernement des hommes qui prendront des décisions et si elle doit voter—nous ne le savons pas encore—peut-être par référendum, sur certains aspects de la Constitution, il est temps aujourd'hui de l'intéresser à la base, en intéressant la jeunesse et en établissant un jeune Parlement.

Enfin, j'aimerais me référer à une expression de campagne électorale: Nous devrons avoir une politique de participation. Eh bien! la politique de participation peut sans doute exister de bien des manières, mais ce jeune Parlement, que nous propose le député, me semble être un bon point de départ et, avant d'impliquer toute la population dans le processus de participation, il faudrait tout de même commencer à faire de l'éducation politique et ce jeune Parlement me semble être une façon de le faire.

[*Traduction*]

Le concept d'un Parlement des jeunes, monsieur l'Orateur, a d'énormes possibilités de procurer des avantages. Des centaines de jeunes Canadiens pourraient chaque année retourner chez eux riches d'une expérience acquise de première main dans les rouages du gouvernement fédéral. Ils pourraient communiquer à leurs concitoyens leur enthousiasme nouvellement éveillé et les renseignements qu'ils ont obtenus au sujet de notre tradition de régime parlementaire fédéral. Voilà pourquoi j'aimerais que la Chambre appuie la motion.

• (6.50 p.m.)

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, étant donné que je suis un des plus jeunes députés de la Chambre, vous pouvez être assuré que la motion de l'honorable député de Palliser (M. Schumacher) suscite chez moi un grand intérêt.

Étant donné le développement des dernières années, la jeunesse canadienne, comme celle des États-Unis ou ailleurs dans le monde, est appelée à jouer un rôle très important. La jeunesse réagit d'une façon qui n'est pas nécessairement la meilleure aux demandes qu'on lui fait et, même s'il n'existe pas de demandes, il existe des réactions qui semblent parfois normales à bien des gens.

J'ai eu la chance, étant un peu plus jeune que la majorité des députés, de fréquenter ces campus universitaires, il y a quelques années, de voir des organisations devenir des organismes de protestations et de voir les barrières imaginaires qui, selon les jeunes, existent entre les autres générations.

[*Traduction*]

J'aimerais féliciter le député de Palliser (M. Schumacher) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce sujet si important. Je trouve

les propositions contenues dans sa motion très réalistes. Les jeunes Canadiens doivent assurément s'intéresser à notre constitution et soumettre leurs idées relativement à toute révision de la constitution ou à toute réforme envisagée. Le député a parlé de simplifier les procédures parlementaires. Il est très important pour nous, je crois, de connaître les idées des jeunes à ce sujet.

Je tiens à dire que j'appuie le principe de sa motion en ce qui touche l'organisation de colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens, d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action. J'aimerais également remercier le député d'avoir présenté cette motion.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, en parlant de la jeunesse canadienne d'aujourd'hui, je ne peux oublier l'attitude de notre premier ministre (M. Trudeau) à son égard. Je pense qu'il est le premier chef d'État à pouvoir communiquer et à pouvoir dialoguer vraiment avec les gens de tout âge, et tout spécialement avec les jeunes. Il a prouvé dernièrement, comme il l'a fait au cours de sa carrière politique et même avant, qu'il était toujours intéressé à la jeunesse et à dialoguer avec les jeunes.

Je parlais tantôt, monsieur l'Orateur, d'une porte ou d'une barrière imaginaire qui existait entre les jeunes, les différents niveaux d'administration et les autres générations.

Si l'on étudie ce qui se passe sur les campus universitaires de notre pays, aujourd'hui on voit de nombreuses réactions, et la population se demande souvent quelle est la justification de certaines actions.

A mon sens, c'est très simple. La jeunesse a quelque chose à apporter, elle a quelque chose à donner, elle a quelque chose à dire et, nous devons l'avouer, nos institutions gouvernementales, nos institutions d'affaires, bref, toutes les institutions de notre société n'en tiennent pas compte. Les structures ne sont pas faites pour écouter les jeunes, pour les faire participer et, surtout, pour faire accepter ou, au moins, étudier leurs idées.

Les jeunes demandent quelque chose, et ceux qui devraient leur répondre ne savent pas comment le faire. Quant à moi, cette réaction des étudiants ou de la jeunesse, devant ces problèmes, est très facile à comprendre.

Ce gouvernement s'est compromis, tout dernièrement, quand il a voulu faire disparaître les disparités régionales du pays, non seulement au point de vue économique, mais surtout en insistant sur le fait que le problème de l'unité nationale ne serait jamais réglé sans cela.

Évidemment, dans ces régions, il va falloir que la population soit motivée, qu'elle se réveille et qu'elle travaille.

J'aimerais tout simplement souligner la nécessité d'encourager les jeunes de ces régions et celle de reconnaître l'existence d'une région où, peut-être, les jeunes sont appelés à pouvoir apporter des solutions aussi vite que possible.

C'est certainement sur les jeunes que reposent tout espoir, toute chance de réussite dans ces régions. La motion qui nous est présentée ce soir est très réaliste, parce qu'elle parle d'établir des structures et des organisations de participation directe des jeunes.

Je pense que c'est un moyen d'entendre ce que les jeunes veulent apporter, et ce surtout par voie de séminaires. Il est très important que tous les Canadiens comprennent vraiment la nature des travaux du gouvernement à tous les niveaux, et surtout celle de ce gouvernement fédéral, qui est devenu une grosse entreprise et devient, par conséquent, compliqué.

Je pense que, de ce point de vue là, cela prépare les jeunes à mieux connaître le gouvernement et notre façon de procéder. Voici qu'elles en seront les conséquences: premièrement, ils seront prêts à discuter les politiques du gouvernement et, en plus, lorsqu'ils seront dans le monde des affaires, dans la pratique du droit, du professorat ou d'une autre profession, ils connaîtront mieux les divers ministères du gouvernement et les diverses façons de procéder.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. C'est à regret que je dois interrompre l'honorable député pour lui rappeler que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous ne nous opposerions pas à ce que l'avis de motion n° 16 soit réservé, à la demande du gouvernement, et retienne sa place au *Feuilleton,* comme on l'a mentionné.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Faulkner.

INDUSTRIE

1. Administration centrale, $12,495,330.

[*Français*]

M. Forest: Monsieur le président, quelques minutes avant six heures, alors que la Chambre passait à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, j'avais commencé à parler brièvement de la situation actuelle dans l'industrie textile et celle du vêtement. Je discutais des problèmes qui confrontent actuellement cette industrie, dont le maintien et le progrès sont essentiels pour un grand nombre de municipalités, particulièrement dans le Québec et l'Ontario.

Évidemment, le volume d'importations en provenance de pays où les coûts de production sont inférieurs demeure le problème le plus sérieux pour l'industrie textile canadienne et pour un grand nombre d'autres industries du pays.

Les chiffres pour la période s'étendant de 1954 à 1967 indiquent que l'industrie canadienne a vu sa part du marché baisser de 68 p. 100 à 60 p. 100. La pénétration importante des importations dans le marché canadien est évidente, puisqu'elle est, per capita, la plus considérable des pays industrialisés et que notre marché est trop facile d'accès aux pays exportateurs à faible coût de production.

En effet, en 1966, chaque habitant du Canada a acheté une valeur de $19.32 en produits textiles. Le chiffre correspondant était de $10.89 en Angleterre et de $6.07 seulement aux États-Unis. Il ressort de ces chiffres que le Canadien utilise trois fois plus de produits textiles et de vêtements importés que l'Américain et deux fois autant que l'Anglais moyen.

On ne peut blâmer les manufacturiers canadiens de cette situation, car l'industrie textile canadienne est parmi les plus modernes au monde, au point de vue de la technologie. Elle a d'ailleurs investi environ 500 millions de dollars, depuis 1960, pour moderniser ses usines et accroître sa productivité.

De plus, je crois que les dirigeants de ces industries sont conscients des difficultés auxquelles se heurte le Canada, un pays exportateur, dans ses négociations avec certains pays, spécialement ceux avec lesquels notre balance commerciale est favorable, même si nos exportations consistent surtout en matières premières et que nous importons surtout des produits de fabrication.

Il est donc important que le gouvernement insiste pour assurer surtout la protection et le maintien des produits qui se fabriquent en quantités plus importantes, en tenant compte évidemment des normes canadiennes de volume, à un coût raisonnable, si l'on veut que cette industrie parvienne à un degré plus poussé de rationalisation, comme le préconisent plusieurs autorités dans ce domaine. A moins qu'on y prenne garde, nos manufacturiers éprouveront des difficultés croissantes non seulement à maintenir leur production actuelle, mais aussi à prévoir une production efficace et à engager les fonds nécessaires au maintien d'un niveau d'emploi suffisant pour les années à venir.

L'industrie textile primaire est aujourd'hui le deuxième employeur dans le secteur manufacturier au Québec. Les récentes statistiques, spécialement dans l'industrie du coton, inquiètent, à juste titre, les industriels, les ouvriers, bref, tous ceux qui dépendent d'elle.

Il est donc essentiel d'éclaircir la situation et de planifier à plus longue échéance, dans le cadre d'une politique réaliste et bien établie, car les producteurs canadiens sont actuellement incapables de prévoir les conséquences de l'importation des produits fabriqués à faible coût de revient, en provenance de pays en voie de développement. Pour pouvoir se prémunir contre cette concurrence, car ils ne peuvent la deviner ou la prévoir, ils n'ont aucun indice ou renseignement. Or, leurs plans de production peuvent être établis normalement, longtemps à l'avance; actuellement, on dépense souvent, plus ou moins futilement, beaucoup de temps et d'argent, mais, lorsque le moment est venu, on ne peut leur donner suite.

Il faut donc absolument établir une politique à long terme pour rendre justice à cette industrie. Je suis assuré que le ministre actuel, qui comprend ce problème, donnera suite à ces plans de production aussitôt que possible et instaurera une politique globale, qui permettra aux manufacturiers canadiens de connaître leur situation dans l'économie canadienne, par rapport aux importations de pays où le coût de la vie est moindre, et qui leur indiquera quel objectif viser en prenant leur décision d'investir. Cela aidera aussi le gouvernement, quant aux importations à bas prix, à établir une base d'ensemble au lieu d'avoir des politiques à brève échéance ou annuelles.

Le changement des structures du commerce mondial des produits textiles rend aussi de plus en plus nécessaire la mise en opération d'une nouvelle politique qui nous mènera non pas vers une baisse continuelle de la production, du nombre des emplois, des investissements et, aussi, la détériorisation des conditions sociales dans les centres où sont situées

[M. l'Orateur.]

ces industries, mais vers une industrie textile plus viable, plus vigoureuse, tournée vers l'avenir, qui assurera des emplois productifs en nombre suffisant et toujours croissant, conformément aux recommandations du rapport du Conseil économique du Canada.

A mon avis, la demande d'établissement d'une politique commerciale réaliste et bien définie, par l'industrie textile, est justifiée et mérite l'appui du gouvernement. J'ai bon espoir que le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) y donnera suite aussitôt que possible pour permettre à cette industrie de prendre un certain essor économique et de participer au développement de notre pays.

Monsieur le président, j'aurais plusieurs autres choses à dire au sujet de cette question; j'aurai l'occasion d'y revenir, et je me permets d'insister ce soir sur l'établissement d'une politique planifiée à long terme pour donner à cette industrie la chance de prévoir ses programmes et de se développer. Je suis assuré que le ministre actuel y donnera suite.

• (8.10 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, j'ai à faire quelques commentaires sur les opinions avancées durant ce court débat. D'abord, le député de Wellington a parlé du ministère passé, présent et futur. Nous convenons sûrement que la production industrielle et l'encouragement à l'exportation devraient marcher de pair et relever ainsi d'un ministère unique. Nous n'avons certes pas le temps d'examiner les causes de la séparation qui a eu lieu en 1963 entre l'Industrie et le Commerce. Il m'arrive d'expliquer que la formule visait à accorder plus d'importance à l'Industrie pour permettre ainsi une union entre deux entités d'importance et de maturité égales, mais j'ignore si c'est la bonne explication. La réunion de l'Industrie et du Commerce sous une seule rubrique dans les prévisions budgétaires demeure toujours un mystère pour moi. Je le regrette car les deux ministères sont encore autonomes. Nous avons peut-être trouvé moyen de collaborer d'ici à ce que la mesure soit adoptée, mais jusqu'à présent, les deux ministères sont distincts.

Le député a parlé de troubles internes de fusion au sein du ministère. Il sait pourtant qu'on a mis sur pied un groupe d'étude chargé d'étudier les problèmes et de présenter des recommandations. On a établi des commissions qui avaient pour mission de choisir les gens les plus qualifiés et, en cas d'incertitude, on laissait les personnes libres d'exposer leur situation. Je crois que le processus n'a pas été trop douloureux—et je crois avoir raison, car j'ai vérifié la chose. Il se peut, toutefois, que certaines personnes se soient crues lésées. Par contre, et je crois que le député en conviendra, ce n'est pas facile d'effectuer une telle fusion sans consentir à quelques sacrifices ni sans éprouver quelques difficultés. Je crois que les difficultés ont été réduites au minimum et que les personnes intéressées ont été traitées convenablement.

Le député avait beaucoup à dire sur l'accord automobile. Il a déclaré, principalement, que le pacte automobile était surtout avantageux pour les filiales américaines se trouvant au Canada. Il n'a pas dit comment il l'aurait fait. Aurait-il préféré que le gouvernement prenne tout en main? Dans l'affirmative, je lui rappellerais certaines difficultés associées à cette opération. Néanmoins, lui et le député de Winnipeg-Nord se sont montrés très généreux lorsqu'ils ont reconnu les progrès réalisés pour ce qui est de la production, des exportations, de la productivité, de l'emploi, et le reste. Selon moi, la politique, comme le dit Burke, est un choix entre des inconvénients. Dans le cas présent, je crois que les avantages ont été nettement du côté de l'Accord et que les intérêts du Canada ont été protégés par ce pacte.

Le député de Wellington a également déclaré qu'un grand nombre de petites sociétés étaient forcées de se retirer des affaires. Je me suis enquis immédiatement auprès du ministère et l'on m'a répondu que c'était arrivé dans deux cas seulement et qu'en fait, la plupart des petites sociétés s'étaient agrandies. De tous les secteurs de l'industrie automobile, j'entends dire que toutes les entreprises de fabrication de pièces qui ont une certaine capacité de production fonctionnent maintenant à plein rendement et traitent autant d'affaires qu'elles le peuvent ou le veulent. J'ai vérifié ces dires. Si le député connaît des cas où cela ne serait pas exact, je serais très heureux—comme je l'ai fait une fois pour une petite usine dans ma circonscription—d'attirer sur ce cas l'attention des intéressés afin d'y remédier dans la mesure du possible. On me dit toutefois que tel n'est pas le cas. La plupart des prêts gouvernementaux consentis l'ont été à de petites sociétés afin de leur permettre de s'étendre. Voilà la règle générale.

Le député de Wellington a également parlé de l'accroissement des importations. Je crois l'avoir signalé aussi, mais, par souci d'exactitude scrupuleuse, je dirai que les exportations se sont accrues de 2,592 p. 100 et que les importations ont augmenté de 1,381 p. 100.

J'ai plutôt fait cas du phénomène de notre déséquilibre commercial, de l'état comparatif de notre balance commerciale dans le secteur automobile. Je crois que c'est sur ce point que la comparaison doit partir. Les députés se souviendront que j'ai déclaré que notre déséquilibre commercial en 1968 était de 351 millions. En 1965, il était de 547 millions, et dans les années antérieures, il était encore plus élevé.

Le député a également dit que la productivité au Canada augmente beaucoup plus lentement qu'aux États-Unis. Je suis heureux de lui apprendre qu'heureusement il n'a pas raison, du moins en ce qui concerne l'industrie de l'automobile. Au Canada, la productivité annuelle a augmenté de 8 p. 100 l'an dernier. Aux États-Unis, elle n'a atteint que 5 p. 100. Comme je l'ai dit dans mon discours, l'écart de productivité dans cette industrie est passé de 30 à 20 p. 100. J'espère que cette tendance se maintiendra.

M. Hales: Monsieur le président, pour tirer la chose au clair, cela est vrai pour une seule industrie, celle de l'automobile, mais cela n'est plus vrai pour l'ensemble des industries.

L'hon. M. Pepin: J'ai aussi des chiffres là-dessus, monsieur le président. J'en ai cité dans mon discours et j'en ai d'autres qui prouvent que la productivité du Canada s'accroît plus rapidement que celle des États-Unis, et ce, depuis une dizaine d'années. *(Applaudissements)*

Étant donné l'écart qui existait auparavant, il n'y a pas lieu de trop s'en réjouir, mais il est bon de savoir que l'écart se rétrécit, même si ce n'est pas assez vite à notre gré.

Le député de Winnipeg-Nord a aussi dit plusieurs choses à propos d'automobiles. Il a fait l'éloge de l'accord, mais il a aussi parlé du nombre de travailleurs mis à pied, surtout à l'usine Ford de Windsor.

• (8.20 p.m.)

Je le répète, beaucoup de ces congédiements sont temporaires et résultent de la construction d'une nouvelle usine. On pourrait fort bien faire ressortir que, sans la décision de construire une nouvelle usine, ces travailleurs auraient été congédiés de façon permanente. La situation aurait été pire que celle d'aujourd'hui. Je dois souligner que ces travailleurs reviendront occuper de meilleurs postes, des places plus sûres, et qu'il y aura 200 postes de plus qu'à l'heure actuelle. Je dois aussi répéter que les travailleurs ayant de l'ancienneté recevront jusqu'à 95 p. 100 de leur revenu actuel. Malheureusement, ceux qui ont été employés pendant moins de trente semaines n'auront pas le même avantage. Je dois insister sur le fait, et je l'ai vérifié à l'époque, qu'on a le choix d'un autre emploi dans la région de Windsor, et cela en partie par suite de l'accord sur l'automobile.

Les députés savent que la compagnie Ford construit à Windsor une nouvelle usine de moteurs, qui produira 900,000 moteurs par année et emploiera 1200 personnes. La compagnie Chrysler bâtit aussi une nouvelle usine pour la construction des moteurs, qui fournira du travail à 1500 autres personnes. Beaucoup d'entre nous aimeraient voir des événements de ce genre se produire dans leurs circonscriptions. Toutefois, je comprends la situation où se trouvent certaines personnes temporairement, et j'y suis sensible.

Le député de Wellington s'est intéressé au projet concernant les bleuets mentionné dans les crédits. On a entrepris ce programme à la demande des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministère considère la possibilité de transformer ces baies. Il s'agit d'un problème de transformation et non pas d'agriculture. C'est un problème industriel qui concerne la productivité de l'individu, la congélation et l'exportation du produit. On a entrepris ce programme avec l'entière collaboration du ministère fédéral de l'Agriculture. Il n'y a donc pas ce double emploi que le député voudrait justement qu'on évite.

A propos des subventions, le même député pense que les subventions qu'il a appelées scientifiques ne sont pas assez concentrées. Il pense peut-être que toutes ces subventions devraient émaner du secrétariat des sciences. On peut en discuter, mais je suppose que si nous avions un ministre des sciences il voudrait avoir la main sur presque toutes ces choses. Quelques-uns d'entre nous, cependant, sans nous opposer à cette façon de procéder, car nous formons un groupe discipliné, signaleraient que notre ministère pourrait avoir quelque chose à dire sur des problèmes qu'on ne rencontrerait ni au secrétariat des sciences ni dans un futur ministère des sciences. Je veux dire que ces subventions sont consacrées au développement industriel et ne servent pas uniquement à faire des découvertes scientifiques. Elles sont motivées par le développement industriel et doivent être considérées du point de vue des tarifs, des possibilités d'exportation, du progrès technologique et ainsi de suite. Bon nombre de députés se plaignent parfois que nos programmes ne sont pas suffisamment orientés vers le développement ou

vers un but unique, et je crois qu'il incombe au ministère intéressé de veiller à cette orientation.

J'ose donc dire que le ministère a raison de verser de telles subventions.

Le même député s'inquiétait beaucoup du conseil des normes. Il craignait que nous nous soyons mis à l'œuvre sans présenter de mesure législative. Qu'il se rassure. Il comprendra facilement que si nous nous proposons de présenter une mesure en vue de créer un conseil des normes, des travaux préliminaires ont été faits. Je tiens à lui donner l'assurance que nous ne dépensons pas l'argent maintenant comme si le conseil existait.

Le député de Saskatoon-Biggar s'intéressait aux subventions versées par mon ministère au titre de la recherche au sujet de la graine de colza. Voici la situation: les gens qui s'occupent de broyer et de transformer la graine de colza dans l'Ouest canadien tentent d'améliorer la qualité de l'huile et de la farine afin qu'elles puissent concurrencer plus efficacement l'huile et la farine importées. Dans l'intérêt de ceux qui transforment la graine de colza, le ministère a versé une subvention aux fins d'un programme qui tente de réduire le degré de toxicité de l'huile et de la farine de graine de colza. Ces travaux sont effectués par des groupes de recherche dans les provinces de l'Ouest; nous les avons subventionnés à raison de $144,000 et nous en avons aussi surveillé la marche.

Le député d'Oshawa-Whitby a fait un excellent apport à mon sens, et je l'en remercie. Je ne me laisserai pas entraîner dans un débat philosophique sur les deux premières questions qu'il a soulevées. Nous le ferons à l'université d'Ottawa ou de Carleton, un de ces soirs.

Il a d'abord parlé de la répartition du pouvoir dans la société contemporaine. C'est un sujet intéressant, mais un débat là-dessus serait probablement interminable. Il a ensuite parlé de la fixation des prix. C'est son troisième point qui m'intéresse davantage: il s'agit des subventions à la recherche scientifique et aux programmes de développement dans le secteur civil par rapport au secteur militaire. Selon le député, notre programme de défense aboutirait à la formation d'une élite industrielle militaire au Canada, ce qui ne serait pas dans l'intérêt de la démocratie. Nul doute que nous sommes généreux pour ce secteur. Mais je tiens à invoquer quelques arguments à cet égard. Le premier est que le crédit n° 5 a été ramené de 37 millions à 32 millions de dollars. C'est une économie de 5 millions par rapport à l'an dernier.

Deuxièmement, les fonds versés par le ministère de la Défense nationale pour le même objectif ont baissé considérablement, de 60 millions qu'ils étaient au temps de l'incident de l'Arrow à environ 15 millions à l'heure actuelle.

Mon troisième point vise à souligner le fait que les fonds sont utilisés plus efficacement que jadis et aussi pour signaler que l'accent se déplace lentement, peut-être pas aussi rapidement que le voudrait le député, vers le secteur civil. Autrement dit, on attache toujours plus d'importance à l'attribution de ces fonds au secteur civil.

Je suis bien certain qu'à la réflexion, sinon à première vue, le député reconnaîtra que les progrès technologiques découlent très souvent des exigences militaires. L'argent dépensé pour le matériel de défense a aussi servi le secteur civil de l'industrie. A titre d'exemple, je pourrais citer le transistor. La mise au point du transistor a été largement subventionnée par le gouvernement des États-Unis et tout le monde sait que l'appareil est devenu l'un des principaux éléments de la production industrielle contemporaine.

Le PT-6 auquel le député a fait allusion...

M. Broadbent: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Pepin: Puis-je finir d'abord? Le moteur PT-6 construit par United Aircraft, près de Montréal, a été mis au point grâce aux crédits 5 et 20; mais la moitié des ventes de ces moteurs sont faites maintenant par des sociétés commerciales. Si ma mémoire est fidèle, on trouve maintenant ces moteurs canadiens dans 37 pays du monde. Voilà un autre exemple de dépenses militaires qui servent maintenant le secteur civil. Le député sait également que les turbotrains du National-Canadien qui relient Montréal et Toronto sont mus par le même moteur, tout comme les Otters jumelés.

• (8.30 p.m.)

Pourquoi dépenser tout cet argent pour des projets militaires? Il y a plusieurs raisons, et j'en ai déjà donné une. Une autre raison, c'est que le risque est plus grand dans les programmes de défense que dans les programmes civils. De plus, cette dépense est faite par des pays étrangers. Les députés peuvent se demander pourquoi imiter le gouvernement démocrate américain, le gouvernement travailliste britannique ou le gouvernement social-démocrate ouest-allemand. Tout ce que je puis répondre à cela, c'est que c'est terriblement difficile de ne pas emboîter le pas quand tous les pays adoptent une certaine façon d'agir. Certains partis politiques ont essayé, sans grand succès d'ailleurs. Évidemment, un pays se retrouverait probablement à

flot s'il raisonnait comme le député à l'égard des programmes d'expansion industrielle.

J'aimerais bien souligner que, d'une façon générale, j'appuie les raisons du député. J'aimerais bien, moi aussi, donner plus d'importance aux programmes civils et affecter plus de dépenses à la recherche et au développement. Je ne nie pas le fait, toutefois, que les dépenses militaires revêtent un certain aspect civil et viendront aider, tôt ou tard, le secteur civil de l'industrie.

Si mon honorable ami avait étudié les détails de l'affaire, il constaterait qu'un industriel canadien qui tire parti de nos programmes peut obtenir autant pour un projet civil que pour un programme de défense. Nous sommes toujours en quête d'un juste équilibre.

Le député a parlé du discours que j'ai prononcé devant les représentants de l'aéronautique canadienne, où j'aurais dit, d'après lui, «Votre intérêt est le mien». Je n'ai pu retrouver la phrase en question dans le texte, mais j'avais peut-être improvisé, comme cela m'arrive parfois. Aux pages 14 et 27 de mon discours, je parlais des projets de caractère civil et militaire. Je relève par exemple, à la page 27, les propos suivants:

> Néanmoins, il y aurait bien des mesures à prendre pour assurer un meilleur équilibre entre l'activité de la défense et l'activité civile dans l'ensemble de l'industrie aéronautique.
>
> Les ventes de l'industrie s'équilibrent actuellement sur les plans militaire et civil, soit environ moitié-moitié. Nous devons consciencieusement chercher à conserver et à augmenter, au besoin, notre production astronautique sur le plan civil.

Je remercie donc le député d'avoir signalé ce point, car il me donne l'occasion de revenir sur ma déclaration à ce moment-là.

Le député de Saint-Jean-Lancaster m'a demandé de veiller aux mouvements qui se dessinent dans l'Agence de développement rural. Je comprends la difficulté qui se pose dans son cas. On a décidé de désigner certains secteurs de sa région comme endroits où un développement s'impose; il s'agit, je crois, de Saint-Jean, Halifax, Dartmouth et Moncton. Mais cette désignation ne pourra s'effectuer tant que la mesure législative ne sera pas présentée à la Chambre. Cette situation a engendré, au dire du député, des retards déplorables. Je ne saurais empiéter sur la sphère d'influence du ministre des Forêts et du Développement rural, mais je vais tâcher d'adopter la manière délicate et compréhensive du député pour signaler ce problème au ministre en question.

Le député d'Edmonton-Ouest manifestait un peu d'inquiétude au sujet du programme de remise des droits de douane sur l'équipement et il m'a demandé de lui en ventiler les frais d'administration. Les traitements s'élèveront à $382,000. Toutefois, je m'empresse d'ajouter qu'il n'en coûtera rien au gouvernement. Quant aux dépenses du ministère, le gouvernement retiendra les droits de 15 p. 100 sur la première tranche de $500 de la valeur de chaque importation. On estime que puisqu'il y a maintenant entre 500 et 1,000 demandes de remise par mois, plus d'un million de dollars rentreront ainsi dans les caisses de l'État, ce qui permettra de récupérer les frais d'administration. J'ajouterai aussi que la Commission abaissera le coût de fabrication dans l'industrie canadienne de 45 millions de dollars et, de ce fait, permettra à l'industrie canadienne d'être plus compétitive tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux.

[*Français*]

Je désire remercier mon excellent ami, le député de Missisquoi (M. Forest), de ses bonnes paroles à mon endroit et des excellents conseils qu'il me donne, de la façon généreuse qu'on lui connaît. L'industrie textile m'intéresse également pour au moins deux raisons; la seconde étant que je suis député d'une circonscription où l'industrie textile constitue, comme dans la sienne, une partie très importante de l'économie locale. C'est un des sujets sur lesquels j'aimerais, au cours des quelques années à venir, exercer une influence personnelle.

Cette industrie canadienne, au Canada, comme l'a dit l'honorable député, et je le répète, a besoin d'être rationalisée; il faut absolument, au cours des prochains mois, établir un plan à long terme. L'honorable secrétaire parlementaire a insisté là-dessus, à l'instar des propriétaires d'usines et des chefs syndicaux, qui nous ont présenté un rapport il y a quelques mois. C'est ce sur quoi je vais consacrer également le meilleur de mes énergies.

Je tiens cependant à dire à l'honorable député qu'il y a présentement une revue qui se fait, au niveau interministériel, sur la politique à l'égard des pays à faibles salaires, de façon à déterminer si nous faisons tout ce qui est nécessaire dans ce domaine-là. Évidemment, je n'ai pas besoin de lui répéter que le consommateur canadien a également des intérêts et que le Canada, un pays qui exporte des marchandises dans un éventail tellement large, peut difficilement jouer une politique protectionniste dans un secteur et exiger que les autres pays n'en fassent pas autant dans d'autres. Il y a évidemment plusieurs intérêts à sauvegarder, et c'est d'ailleurs pourquoi mon honorable ami a insisté sur la solution à long terme. Certains fonctionnaires de mon ministère font présentement des études sur

l'industrie textile, sur sa position concurrentielle dans le monde, sur les secteurs qui sont rentables, sur ceux qui le sont moins et sur ceux qui ne le sont pas. Évidemment, toutes ces études se font en préparation de la définition d'une politique que j'espère présenter un jour à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Hales: Monsieur le président, j'apprécie les observations du ministre, encore que certains points soient discutables.

Nous allons maintenant passer au crédit n° 1, je crois, mais, au préalable, j'aimerais savoir exactement où en est la situation en ce qui concerne la division du ministère de l'Industrie et du Commerce en deux entités séparées. A-t-on nommé un ministre de l'Industrie? Dans ce cas, son traitement n'a pas été prévu dans le budget. Les prévisions budgétaires déposées d'abord—non pas les revisées—pour l'année se terminant le 31 mars 1969 comprennent, pour le traitement du ministre, un crédit qui n'apparaît pas dans les prévisions budgétaires revisées. Apparemment, nous avons un ministère sans ministre. Le ministre voudrait-il nous fournir des explications.

• (8.40 p.m.)

L'hon. M. Pepin: C'est très simple. Il y a un ministre du Commerce qui est également ministre de l'Industrie. Comme la Couronne ne peut pas le payer deux fois, il ne reçoit qu'un traitement du ministère du Commerce. Vous comprenez, il y a deux ministères qui tous deux relèvent de moi. Sous ce rapport, je souffre de schizophrénie, mais je ne touche tout de même qu'un traitement.

M. Hales: Le ministre pourrait peut-être demander à ses fonctionnaires jusqu'à quel moment l'ancien ministre de l'Industrie a touché son traitement.

L'hon. M. Pepin: Jusqu'à ce qu'il devienne président du Conseil du Trésor.

M. Broadbent: J'ai trouvé les observations intéressantes, mais il n'a pas soufflé mot de la répartition des pouvoirs au sein du cabinet. Je serais heureux de l'entendre parler plus tard de la répartition du pouvoir dans notre régime économique.

Je constate que le ministre n'a pas réfuté mes arguments. Il s'est contenté de dire qu'il ne trouvait pas la citation. Je répète: d'après la page 31 de son discours à l'Association des industries aéronautiques du Canada, le 9 octobre 1968, il a dit: «Vos intérêts sont les miens». Le ministre voudra peut-être vérifier, car ma copie du texte pourrait ne pas être exacte.

Je ne cherche pas à ergoter au sujet des points soulevés par le ministre. Selon lui, la société retirait des avantages indéniables de certaines formes de recherche et de développement militaires. Aucune personne intelligente ne le niera, mais je réponds «et puis après»? Sans doute l'industrie des radiateurs en Allemagne a bénéficié des expériences d'Hitler en 1940, mais ce n'est pas une raison pour brûler des personnes. De même, je ne vois pas en quoi certains avantages de la recherche entreprise dans le domaine de la technologie militaire justifient la dépense de millions de dollars pour cette recherche. Par des lectures et en me documentant, j'ai appris que plus de 50 p. 100 des fonds publics consacrés à encourager la recherche et le développement vont à la recherche entreprise à des fins militaires. Le ministre ne l'a pas nié.

Troisièmement: actuellement, il est plus avantageux pour l'industrie au Canada d'entreprendre des travaux de recherches dans les domaines militaires. Les lois actuelles prévoient de plus grands avantages pour la recherche dans ces domaines; ces avantages sont plus considérables que l'encouragement donné à la recherche dans les domaines non militaires. Comme le ministre ne le nie pas catégoriquement, je puis en conclure que mes arguments sont, en grande partie, exacts.

M. Bell: Monsieur le président, je ne vais pas laisser le ministre m'embrouiller les idées avec l'explication de ses responsabilités. Pour le moment, je sais seulement qu'il a des responsabilités absolues dans le domaine de l'industrie et cela m'inquiète. Dans l'une de ses réponses à la Chambre, il a dit qu'on avait précisé qu'aucune subvention ne pourrait être accordée à Saint-Jean, à Halifax et à Fredericton avant la présentation de la nouvelle mesure. C'est peut-être compréhensible.

Je constate que la loi stimulant le développement de certaines régions cessera d'être appliquée le 31 mars 1971. Je constate également que le Conseil d'expansion régionale doit disparaître graduellement, dans une certaine mesure. En tout cas, on doute de son avenir. Le ministre ne peut pas savoir tout cela. Certes, ce conseil est un instrument qui a permis d'aider l'industrie. Les trois entités, mesures ou organismes—appelez les comme vous voudrez—qui ont aidé l'industrie en général sont en voie de transformation ou de disparition graduelle. Il faudra peut-être attendre un an ou deux qu'un autre organisme solide fasse le même travail—nous savons tous le temps que met la Chambre à adopter une mesure. Dans l'intervalle, je crois

qu'il incombe au ministre d'affirmer catégoriquement qu'aucune industrie des Maritimes ne recevra prochainement une aide inférieure à celle qu'elle a reçue dans le passé. Il devrait signaler aux industries que les sommes consacrées à leur aide ne seront pas réduites. En tant que ministre de l'Industrie, il doit s'assurer que les régions de notre pays qui ont besoin d'aide pour leur développement industriel ne souffrent pas et que les sommes disponibles pour ces régions du pays ne seront pas moins importantes.

M. Gilbert: Monsieur le président, il m'est difficile de critiquer le ministre de l'Industrie et du Commerce, sans doute le ministre le plus heureux et le plus obligeant du Cabinet. Je me contenterai de demander des réponses à deux ou trois questions.

D'abord, je voudrais savoir s'il est partisan du «continentalisme» ou du nationalisme. La question est importante. Le premier ministre a fait la semaine dernière une déclaration sur les caractéristiques de la société juste. Dans le résumé que j'ai lu, il m'a semblé dire de l'industrie de l'automobile: «Nous l'avons perdue.» Le ministre éprouve-t-il la même réaction? Brandit-il le drapeau blanc de la reddition et se dit-il un adepte de l'intégration et du continentalisme?

Songez à la Suède, monsieur le président, avec sa population de quelque 8 millions d'âmes. Elle possède sa propre industrie de l'automobile. Songez à l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et le Japon; il ont une industrie florissante de l'automobile. Pourtant ici au Canada, nous cédons ce domaine aux États-Unis. Quand je regarde les tribunes et que je vois tous ces fonctionnaires aux traitements élevés, il me semble que nous pourrions demander à certains de nos experts en matière de recherche comment développer notre industrie automobile.

• (8.50 p.m.)

J'espère que le ministre ne partage pas les opinions du premier ministre et qu'il n'est plus en faveur de l'intégration. J'essaie de trouver des nationalistes parmi les vis-à-vis, mais c'est très difficile. Beaucoup d'entre eux épousent la doctrine du continentalisme. Le seul nationaliste qui me vient à l'esprit est le député de Scarborough-Est. C'est un économiste et, si je ne me trompe, il a aidé Walter Gordon, le nationaliste n° 1 du Canada. J'aimerais l'entendre dire: «Je suis nationaliste.» J'aimerais l'entendre exposer certaines idées que Walter Gordon et lui ont mis au point ensemble et le voir essayer d'aider le Canada. Le ministre des Postes est peut-être de la même trempe.

[M. Bell.]

J'aimerais trouver autant de nationalistes de ce côté-là de la Chambre que possible, car il y a une tendance terrible qui se fait de plus en plus sentir au Canada et qui se manifeste par la disparition de tout esprit nationaliste. Encore une fois, je regarde le député d'York-Nord, qui a été un homme d'affaires important au Canada et qui a beaucoup contribué à nos débats jusqu'ici. J'aimerais lui demander s'il accepte cette tendance vers le continentalisme qui se manifeste au Canada aujourd'hui.

M. Danson: Le député n'était pas à la Chambre l'autre jour lorsque j'ai fait mon discours.

M. Gilbert: Que le député veuille bien m'excuser si je ne l'ai pas entendu. J'espère qu'il a parlé du nationalisme.

M. Danson: J'enverrai un exemplaire à l'honorable représentant.

M. Gilbert: Je serais certainement heureux que le député m'envoie un exemplaire. Quand je pense à la fissure qui s'est produite lors de la course au pouvoir, à la façon dont l'ancien ministre du Commerce est devenu continentaliste et à la façon dont l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adopté le point de vue continentaliste—il semble que le point de vue nationaliste ait été écarté—il me vient à l'idée que personne n'a exposé de façon énergique un point de vue exclusivement canadien. Je remarque que le député de Scarborough-Est s'agite. Je pense qu'il devrait s'agiter. Il devrait se lever et nous donner son point de vue sur le nationalisme.

Il y a une autre point que je voudrais signaler au ministre intéressé, c'est la question des bénéfices que réalisent les fabricants d'automobiles. Je me souviens que, lors de la dernière session, un comité spécial de la Chambre des Communes a été établi pour étudier les prix aux consommateurs. On a essayé d'enquêter sur les prix des automobiles, mais sans succès. Si les chiffres donnés par mon honorable ami de Winnipeg-Nord sont exacts—et ils montrent qu'en quelques années un bénéfice de 80 ou 90 p. 100 a été réalisé sur le capital investi dans cette activité et que le profit d'ensemble sur les opérations en capital est d'environ 30 p. 100—il est évident que les Canadiens paient trop cher pour leurs voitures.

J'aimerais entendre le ministre dire franchement qu'il s'engage à faire déférer la question au comité permanent qui s'occupe des corporations ou à un autre comité, afin qu'on puisse étudier le prix des voitures au Canada. Si les Canadiens se font rouler, je crois que le ministre serait le dernier à souhaiter que cela continue.

J'ai remarqué le député d'York-Ouest de l'autre côté de la Chambre. Il a dit l'autre jour que le comité des finances, du commerce et des questions économiques était une charade. J'aimerais qu'il nous dise pourquoi il est d'avis que ce comité-là, qui est en train d'étudier les mesures antidumping, est une charade et de quelle autre façon on pourrait aider le ministre dans ce domaine.

M. Hales: Le ministre pourrait-il dire quand le président du Conseil consultatif en machinerie et équipement a été nommé, s'il s'agit d'un poste permanent et qui a fixé son traitement à $28,750? Pourrait-il aussi donner le nom du président?

Pendant que j'ai la parole, le ministre pourrait peut-être décrire sommairement ce qu'on entend par «service extérieur». Je lis ici l'expression «administration et service extérieur». De quoi s'occupe ce «service extérieur»?

L'hon. M. Pepin: La section du service étranger se compose de fonctionnaires du ministère qui sont chargés, en Europe et à Washington, de la vente de matériel canadien de défense. M. C. A. Annis préside le conseil consultatif. Son traitement a été fixé par le Conseil du Trésor et il s'agit d'un poste à plein temps.

Je ne veux pas prendre le temps de répondre aux questions de doctrine soulevées par les députés néo-démocrates. Le débat sur le continentalisme et le nationalisme est bien vieux—aussi vieux que la Confédération, que le Canada et que le monde. Je ne pense pas que nous pourrions le résoudre ce soir. J'ai dit une fois, souriant comme toujours mais sérieux comme toujours, que je pourrais être continentaliste si c'était dans l'intérêt national. C'est une réponse plus sensée que peuvent le croire les députés. On ne résout pas ces questions par un oui ou par un non ou en adoptant une attitude qui sépare tout en noir et blanc. Elles sont beaucoup plus complexes que cela. Je suis sûr que les honorables vis-à-vis se rendent compte qu'ils ont amorcé un débat qui pourrait durer fort longtemps. Le député voulait, je le répète, m'énerver. Mais, cette fois, il n'a pas réussi.

M. Hales: Le ministre peut-il informer le comité de ses projets d'avenir concernant ces services étrangers? Il serait fort inutile d'avoir un service étranger au ministère de l'Industrie alors que les crédits du ministère du Commerce englobent les services des fonctionnaires à travers le globe. Pourquoi avoir des gens différents occupés à la même tâche, accomplissant le même travail?

L'hon. M. Pepin: La réponse est simple. Ils travailleront de près avec les délégués commerciaux.

M. Hales: Le ministre ne songerait-il pas à réduire le personnel et à laisser le ministère du Commerce faire ce travail?

L'hon. M. Pepin: Je dois signaler au député que ces personnes se consacrent à un domaine hautement spécialisé. Les délégués commerciaux sont plutôt des gens de formation générale. Par contre, ces fonctionnaires sont des experts. Toutefois, nous pourrons soulever la question lorsque nous présenterons une mesure législative pour créer le nouveau ministère. Je ferai rapport à ce moment-là de la possibilité d'abolir quelques postes ici et là, et d'épargner quelques centaines de milliers de dollars par-ci et par-là. Cela sera fait en temps utile.

• (9.00 p.m.)

M. Hales: Au crédit n° 1 relatif à l'administration, il y a fusion de l'industrie et du commerce, et pourtant les prévisions augmentent de $127,850 à l'égard des appels téléphoniques et télégraphiques. Puisque nous sommes censés fusionner des ministères, il semble y avoir quelque chose qui cloche ici. Il doit y avoir une erreur quelque part.

L'hon. M. Pepin: Je suppose que le compte de téléphone ne visait pas antérieurement les appels téléphoniques entre les deux ministères. Il s'agissait d'appels à l'extérieur du gouvernement. Je ne vois pas pourquoi ce montant devrait tellement changer. Selon moi, la hausse des prévisions est proportionnée à l'importance accrue du ministère.

M. Hales: Mais cela doit représenter une hausse incroyable pour tout ministère, quel qu'il soit, de voir les frais de ses appels téléphoniques et télégraphiques augmenter de $127,850.

M. Skoberg: Au sujet des services professionnels et spéciaux, le ministre peut-il nous révéler à combien de conseillers de l'extérieur on a fait appel, et nous dire, par la même occasion, si l'on a fait des appels d'offre à l'égard de ces services ou si le ministère les a simplement demandés?

L'hon. M. Pepin: On me dit que nous faisons des appels d'offres de services et qu'une fois les soumissions dûment examinées, le meilleur l'emporte.

M. Skoberg: La réponse pourrait-elle porter sur le nombre d'offres et sur le coût des services extérieurs?

L'hon. M. Pepin: Pendant que le débat se poursuit, je vais m'efforcer de répondre à cette question.

M. McCutcheon: Tant qu'à faire, le ministre pourrait-il nous dire à quel usage était destiné le demi-million de dollars supplémentaire figurant sous cette rubrique?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, si nous pouvions poursuivre, j'en donnerai l'explication à la fin du débat.

M. Gleave: Monsieur le président, j'ai encore quelques questions à poser sur la rubrique relative à la graine de colza. Dois-je le faire lors de l'examen du crédit 3 ou du crédit 1?

M. le président: Je pense que nous pouvons poursuivre l'étude du crédit 1.

M. Gleave: Je note que la subvention destinée à encourager les améliorations dans la fabrication de la graine de colza est réduite de $180,000 à $144,000. Pourquoi a-t-elle été réduite et de quelle nature est la réduction?

L'hon. M. Pepin: L'évidence est apparemment la vérité. Les travaux sont en partie terminés; aussi en faut-il moins et, partant, ne faut-il plus autant d'argent.

M. Gleave: Mais nos marchés ne se sont pas améliorés d'autant.

L'hon. M. Pepin: On me dit que l'étude sera terminée cette année et qu'on a besoin de moins d'argent du fait qu'elle tire à sa fin.

M. Gleave: Ces études sont censées encourager le progrès dans la fabrication des produits de la graine de colza. Le ministère fait-il quelque chose pour améliorer les variétés, ou la chose est-elle laissée entièrement au ministère de l'Agriculture?

L'hon. M. Pepin: C'est une étude du marché pour en promouvoir l'amélioration, et l'étude est presque terminée. J'imagine que si on y donne suite le ministère de l'Agriculture ou l'industrie elle-même probablement se chargera de le faire.

M. Gleave: J'aimerais aussi avoir des renseignements sur les négociations du GATT. Le tarif sur la fève soja importée aux États-Unis a-t-il été modifié à la suite des négociations du GATT, et celui qui s'applique aux graines de colza importées au Japon a-t-il été modifié à la suite des ces mêmes négociations?

[L'hon. M. Pepin.]

L'hon. M. Pepin: Je demanderais au député de faire preuve d'indulgence et d'accepter ma promesse de lui écrire pour lui donner les renseignements demandés. Ce sont là des renseignements que je n'ai pas sur le bout des doigts ou dans mon livre.

M. Gleave: Très bien. Le ministre serait bien aimable de le faire. J'aimerais aussi connaître la somme d'argent ou d'effort que le ministère du Commerce consacre à promouvoir la vente de graine de colza sur les marchés japonais et européens de l'Ouest?

L'hon. M. Pepin: Je dis bis.

M. le président: A l'ordre. Je signale que nous étudions particulièrement les crédits du ministère de l'Industrie, et la présidence croit que la question devrait être posée en rapport avec les crédits du ministère du Commerce.

M. Gleave: Monsieur le président, le poste concernant la graine de colza figure ici. On a dépensé des sommes d'argent. Je tiens à savoir pourquoi ces sommes ont baissé de $40,000 au cours de l'année, au moment où les marchés d'exportation ont tellement d'importance pour nous. Je suis prêt à croire le ministre s'il me dit qu'il n'a pas le renseignement en ce moment mais, monsieur le président, je n'admets pas que ce n'est pas le moment de poser ces questions. Je pense que les changements tarifaires ont beaucoup d'importance et c'est pourquoi j'ai posé des questions. Si le ministre veut me répondre au moment qui lui conviendra, je serai satisfait.

Je ne vois pas ici d'articles de dépenses concernant la Commission canadienne du blé. Je sais bien qu'elle assure elle-même, dans une large mesure, et même presque entièrement, sa gestion financière. C'est pourquoi je suppose qu'il n'y a pas ici de postes pour cette Commission qui dépend du ministère du Commerce. J'avoue être un peu déçu de ce que le ministère du Commerce ne consacre pas un certain montant à l'encouragement de la vente de la graine de colza sur les marchés d'outre-mer. J'avais l'impression que le ministère du Commerce faisait des efforts pour encourager les ventes de graines de colza sur les marchés d'outre-mer, en particulier au Japon. Je m'étonne, en voyant ces crédits, qu'ils n'indiquent nulle part que le ministère du Commerce consacre du temps et de l'argent à l'encouragement de la vente de la graine de colza. Je serais très heureux si le ministre pouvait m'assurer qu'il consacre à cette fin un peu de temps et d'argent.

L'hon. M. Pepin: Tout ce que dit le député est vrai. Aucun crédit n'est prévu ici pour la Commission du blé, car c'est une institution financièrement autonome. On consacre de l'argent à l'encouragement de la vente de la graine de colza. Le député était probablement absent lorsqu'on a soulevé ce problème. Il y a une erreur. Cet article figure dans les crédits du Commerce, en haut de la page du livre bleu, mais il ne comprend que l'industrie. Les crédits du ministère du Commerce sont déférés à un comité. Seuls les crédits du ministère de l'Industrie sont considérés ici aujourd'hui.

M. Gleave: Monsieur le président et monsieur le ministre, est-ce à dire que des fonds pourront être dépensés pour favoriser la graine de colza, mais que ces prévisions budgétaires seront déférées à un comité permanent?

L'hon. M. Pepin: Oui, monsieur le président.

M. Skoberg: Au poste des dépenses visant les conférences, je remarque une réduction de près de $50,000. J'aimerais savoir pourquoi et en quoi les dépenses des conférences ont été réduites, car je crois que ces conférences ont été très profitables à l'ensemble du pays.

• (9.10 p.m.)

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je ne puis vraiment pas répondre. Pourrais-je, comme dans le cas précédent, proposer au député de lui écrire, car je ne m'attendais pas du tout à être interrogé sur de pareils détails. Je pourrais imaginer quelque réponse, mais je ne pense pas, monsieur le président, que vous vouliez que je donne ce genre de réponse.

M. Skoberg: J'y consentirai, pourvu que le ministre se rende compte que ces conférences sont très importantes pour l'ensemble du Canada.

L'hon. M. Pepin: Je m'en rends compte.

M. Skoberg: Si le ministre s'en rend compte, j'accepterai l'explication.

M. Broadbent: Je voudrais insister sur certaines questions que j'ai posées au ministre pour tenter d'obtenir au moins des réponses plus directes à certaines d'entre elles. A son avis, la situation actuelle au Canada n'encourage-t-elle pas davantage la recherche d'ordre militaire ou en matière de défense plutôt que la recherche non militaire? Je songe surtout à la catégorie de subvention qui permet aux industries vouées à la production de défense d'être remboursées totalement à l'égard des subventions initiales alors que l'industrie qui s'adonne à la recherche dans le secteur civil doit en acquitter les frais si le projet se révèle profitable. Cette situation n'encourage-t-elle pas davantage le placement des capitaux disponibles dans le secteur de la défense plutôt que dans le secteur civil de l'économie?

L'hon. M. Pepin: J'estime avoir apporté toutes les précisions possibles sur ce sujet. J'ai assez clairement indiqué que je ressens en partie la douleur qui afflige mon honorable ami, même si j'ai une conscience plus aiguë des ramifications de la production de défense. J'ai déjà indiqué en outre que je songe à faire affecter encore plus d'argent à l'expansion et à la croissance dans le secteur civil. Je crois donc avoir signalé que je comprends ses préoccupations. Je les partage en partie.

J'ai ajouté que cette orientation avait été prise avant mon arrivée au ministère. Il est assez rare qu'un ministre ne prétend pas avoir pris de telles initiatives. Cette orientation existait déjà dans le sens que, toutes proportions gardées, moins d'argent était affecté au secteur de la défense qu'au secteur civil dans l'industrie. J'ai indiqué que, si mon honorable ami faisait le calcul, il constaterait qu'ensemble l'IRDIA et le PATI, les deux programmes dont j'ai parlé cet après-midi, représentent un appui assez considérable du gouvernement, aussi important que celui qu'il donne au secteur de la défense. En fait, nous nous entendons plus qu'il n'y paraît. Il me semble donc que nous pourrions laisser en suspens, sinon terminer, le débat sur cette question, quelque intéressant qu'il soit pour moi et pour mon honorable ami.

M. Broadbent: Il est possible, monsieur le président, que nos calculs diffèrent sur ce point. Mais c'est surtout sur la douleur que le ministre dit partager avec moi que nous ne nous entendons pas. Soit dit en passant, ce n'est pas moi qui ai utilisé cette expression le premier. J'estime, en toute déférence, qu'il est beaucoup mieux placé que moi pour soulager sa douleur.

M. McCutcheon: Monsieur le président, je me demande si j'ai bien compris la réponse à ma question au sujet des services professionnels et spéciaux. Le ministre devait-il nous donner ces renseignements plus tard?

L'hon. M. Pepin: Je ne puis que vous citer le document qu'on m'a remis. Le crédit concernant les services professionnels et spéciaux

vise les honoraires et commissions pour ce genre de services. L'augmentation tient surtout à l'étude d'un satellite canadien de communications. J'aurais dû y penser car c'est un crédit de $550,000.

(Le crédit est adopté.)

3. Subventions selon le détail des affectations, $1,993,000.

M. Hales: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourra me sortir de la confusion extrême où je suis. Il y a un crédit intitulé «Subventions à l'Association canadienne de standardisation», d'un montant de $50,000, et un autre: Subventions pour aider à établir une agence nationale de standardisation. En sus de cela, le ministère entend, sauf erreur, instituer un conseil des normes du Canada. Le ministre pourrait-il nous dire de quoi il retourne. Si je comprends bien, on songe à établir une agence, à en accroître une autre, et le reste.

L'hon. M. Pepin: Ma foi, ce poste de $50,000 constitue évidemment une subvention typique accordée annuellement à l'association. Le poste de $80,000 représente la dépense encourue pour élaborer la mesure qui créerait le conseil national de standardisation.

M. Hales: Je croyais que le ministre avait dit ce soir à la Chambre qu'on n'avait pas consacré d'argent à l'établissement du conseil de standardisation du Canada. Maintenant, on nous dit qu'on a consacré $80,000 à sa formation. J'ai signalé cet après-midi qu'on est en train d'établir un conseil de standardisation du Canada et qu'on demande à cette fin $80,000. L'affaire est en route, mais vous allez revenir un jour à la Chambre pour demander la promulgation d'une mesure visant à établir un Conseil national canadien de standardisation. Je ne crois pas que ce soit la bonne façon d'agir. Je crois que le ministre devrait s'adresser à la Chambre pour dire qu'il veut établir un conseil de standardisation du Canada, et en expliquer l'idée. La Chambre pourrait ensuite l'approuver ou la désapprouver. Il pourrait alors demander que des fonds soient prévus à cette fin et la Chambre ferait droit à cette demande. Mais on n'agit pas comme il le faut, et je crois que le gouvernement devrait cesser cette pratique qu'on a appliquée si souvent. Le ministère de la Main-d'œuvre a élaboré tout un programme de formation et s'est ensuite adressé à la Chambre pour lui demander son approbation.

L'hon. M. Pepin: J'espère ne pas avoir annoncé la chose de la façon indiquée par le député. Nous pourrons nous en rendre compte dans le hansard de demain. Je crois avoir dit que l'argent n'avait pas été dépensé, comme si le conseil national existait déjà. C'est ce que je croyais avoir dit. De toute façon, les $80,000 représentent un montant assigné pour la rédaction de la mesure législative. Les idées de mon honorable collègue à ce sujet sont assez intéressantes, mais lorsqu'on veut présenter un projet de loi à la Chambre des communes, il ne s'agit pas seulement, il me semble, d'un simple projet de résolution; on soumet également un bill, qui passera par les étapes successives des première, deuxième et troisième lectures. Aussi un travail préliminaire s'impose, selon moi, ne serait-ce que pour signaler nos propositions aux députés. Mais je verrai tout de même à ce qu'on dépense le moins d'argent possible.

M. Hales: Il n'y a pas que le ministre mais le gouvernement également, qui se trouve dans une situation très peu orthodoxe. Qu'arriverait-il, par exemple, si la Chambre rejetait la mesure législative sur l'établissement du conseil national de standardisation? Pour ma part, j'ai des doutes assez sérieux sur la création de ce conseil, alors qu'il existe déjà une agence qui fait de l'excellent travail et qui poursuivra vraisemblablement sa tâche beaucoup mieux et à bien meilleur compte que ne pourrait le faire le gouvernement. Il ne me semble pas nécessaire d'établir une nouvelle bureaucratie pour en arriver là. Mais le gouvernement se propose d'aller de l'avant et d'établir un conseil national de standardisation que nous le voulions ou non. Je ne pense pas que l'on devrait nous demander de voter $80,000 pour établir ce conseil et je ne sais vraiment pas si je devrais permettre l'adoption de ces prévisions budgétaires ce soir. Pour ma part je devrai prendre une décision à cet effet.

• (9.20 p.m.)

M. Peters: Monsieur le président, je ne vois pas très bien ce que comporte ce vote en ce qui concerne le conseil des normes. J'espère que le ministre étudiera la question de l'établissement des normes dans le cadre du commerce international. Quelqu'un doit décider si le Canada, les États-Unis et l'hémisphère occidental doivent imposer des normes au reste du monde. Je suis certain que le ministre sait que la plus grande partie du commerce international s'effectue sur la base du système métrique; pourtant, au Canada, nous calculons toujours en livres, en onces et en drachmes. La plupart des autres pays du monde ont adopté le système métrique.

Quand ce conseil des normes sera établi, une de ses tâches sera-t-elle de créer un organisme chargé de faire régner l'équité dans le commerce international? Y aura-t-il un organisme chargé de veiller à ce que le Canada soit en mesure de mettre au point des normes comparables à celles des autres pays? Depuis assez longtemps je prétends, et d'après le nombre de bills qui figurent au *Feuilleton* nombre d'autres députés le prétendent aussi, que le Canada devrait adopter le système décimal sous toutes ses formes. Bien que certains pays n'aient pas adopté le système décimal monétaire, la plupart d'entre eux ont adopté le système métrique des poids et mesures. Cela crée des difficultés dans le commerce international. En raison du système monétaire mondial, nous sommes avantagés par rapport aux pays qui ont adopté le système métrique. Cela crée beaucoup de confusion. Je pense aux normes de l'hémisphère occidental relatives aux automobiles fabriquées ici, et des automobiles importées de France, de Grande-Bretagne et des autres pays d'Europe, notamment d'Italie, d'Allemagne, et des pays d'autres continents.

Si nous comptons créer un conseil des normes, le ministre devrait préciser le rôle du gouvernement à cet égard. Il y aura certainement un peu de désorganisation, peu importe le moment où nous déciderons d'effectuer le changement. Toutefois, à l'heure où plusieurs pays éprouvent de graves difficultés monétaires, le moment semble plus indiqué que jamais pour adopter un système décimal complet et intégré. Si nous devons constituer un conseil des normes qui s'intéresse au commerce et au développement de nos industries, il faudrait envisager de nous aligner sur un système de mesures. Le Canada devrait alors se convertir à un système donné au lieu d'attendre la création d'un système plus conforme à nos intérêts.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je crois que le député de Timiskaming et le député de Trois-Rivières partagent la même préoccupation. Le député de Trois-Rivières m'a plus d'une fois écrit à ce sujet précisément. Lorsque nous serons saisis à nouveau de la question, j'expliquerai la relation qui existe entre le conseil envisagé et le système métrique. Une des attributions de ce conseil sera, je l'espère au moins, d'étudier et de proposer des méthodes pour instaurer ce système au Canada. Mon honorable ami sait que nous avons les États-Unis pour voisins, et que même si une forte proportion des échanges internationaux se font dans le système métrique, les États-Unis représentent un consommateur important pour nous, et ce pays n'a pas encore changé son système.

Je m'excuse d'avoir mal renseigné le député de Wellington. Le montant de $50,000 est une subvention annuelle à l'Association nationale de standardisation. J'aurais probablement dû vérifier au préalable, mais j'apprends maintenant que la subvention de $80,000 au Conseil national de standardisation est destiné à cet organisme lorsqu'il sera institué. Je regrette vivement d'avoir donné un mauvais renseignement.

M. Gilbert: Je désire attirer l'attention du ministre sur les subventions aux fabricants du Canada qui sollicitent des emprunts garantis par le gouvernement en vertu du programme agricole d'aide à la réadaptation en rapport avec les accords de la négociation Kennedy. Je note que le montant est de $650,000. Je ne compte pas que le ministre obtienne des détails ce soir, mais je voudrais connaître les circonstances relatives aux subventions plus importantes à des sociétés particulières. Je songe aux subventions du gouvernement à ces entreprises durant la période de transition consécutive aux accords de la négociation Kennedy. Elles semblent continuer à bénéficier d'une demande de la Chambre de commerce au détriment des employés de ces entreprises. Je voudrais connaître les résultats d'une étude entreprise sur ces subventions aux fabricants durant la période de transition. Le ministre pourrait peut-être nous donner une idée des sommes reçues par ces entreprises à la suite des accords. J'ai cru entendre le secrétaire parlementaire du ministre des Finances dire, quand il a présenté ces prévisions, que les fabricants n'avaient pas utilisé ces subventions. J'ai dû mal comprendre. Je saurais gré au ministre de me fournir des renseignements sur certaines de ces importantes subventions. Un autre soir conviendra. Peut-être même pourra-t-il le faire par écrit?

M. Skoberg: Monsieur le président, en exposant le crédit n° 3, subventions à des associations industrielles de recherche, le ministre a parlé de machines agricoles. Sinon, je m'excuse. Peut-être ai-je mal saisi parce que je comprends mal le français.

L'hon. M. Pepin: J'ai parlé, au début, de machines automobiles.

M. Skoberg: J'ai cru entendre le ministre parler d'autres machines également, en particulier de machines agricoles.

L'hon. M. Pepin: On me dit que l'outillage agricole pour les cultivateurs est affranchi des tarifs, il n'est donc pas visé de toute façon.

M. Skoberg: Je crois que certaines suggestions ont été faites à l'égard de la recherche, et j'aimerais dire au ministre que l'économie agricole est victime d'une négligence impardonnable. J'aimerais lui demander s'il a songé à intéresser les associations industrielles de recherche à faire l'essai des machines agricoles. L'administration des machines agricoles de la Saskatchewan a entrepris, il y a très longtemps, certaines études à ce sujet. Ce secteur relevait, à ce moment-là, du ministère de l'Agriculture. J'imagine que cette activité pourrait tomber maintenant dans la catégorie générale des associations de recherche sous la compétence du ministère.

• (9.30 p.m.)

Je dois dire que j'ai peine parfois à comprendre la traduction, mais cet après-midi, le ministre a laissé entendre que les machines agricoles seraient visées par ce poste. Je lui demande de nouveau si, en ce moment, le gouvernement envisage la mise à l'essai des machines agricoles?

M. le président: Le crédit 3 est-il adopté?

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, j'aimerais rapidement donner suite aux questions du député de Wellington. Je remarque que la subvention de $80,000 à l'Association canadienne de standardisation apparaît cette année pour la première fois; aucune dépense n'a été faite l'an dernier à l'égard de ce poste. Je demande ceci au ministre: est-il juste qu'il existe maintenant une Association canadienne de standardisation?

L'hon. M. Pepin: Oui.

L'hon. M. Monteith: La subvention de $80,000 est-elle accordée pour cette année seulement, ou la renouvellera-t-on dans les années à venir?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, sauf erreur, c'est un événement annuel. En second lieu, et sauf erreur également...

L'hon. M. Monteith: Je m'excuse d'interrompre, monsieur le président. La subvention sera-t-elle accordée annuellement à compter de maintenant?

L'hon. M. Pepin: C'était une subvention annuelle jusqu'à présent.

L'hon. M. Monteith: Où figurait-elle précédemment?

L'hon. M. Pepin: Je crois que la situation sera revue une fois que le conseil aura présenté son rapport. J'imagine que nous accepterons la recommandation du conseil à propos de la subvention accordée à l'agence nationale de standardisation.

L'hon. M. Monteith: Je regrette de devoir montrer mon ignorance, monsieur le président, mais la subvention de $80,000 figure comme nouveau poste cette année, à l'endroit où nous sommes du Livre bleu. Il n'y avait pas de crédit correspondant l'an dernier.

L'hon. M. Pepin: Apparemment, c'est parce qu'elle était versée dans le passé par le ministère du Commerce.

L'hon. M. Monteith: Le poste doit figurer quelque part dans le budget de 1967-1968. Le ministre pourrait peut-être s'enquérir à quelle page du Livre bleu c'était.

M. Skoberg: Monsieur le président, j'ai une note ici...

L'hon. M. Monteith: Le ministre n'a pas répondu à ma question.

L'hon. M. Pepin: J'attends la réponse, monsieur le président.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. D'après moi, le ministre cherche la réponse. Nous allons continuer entre-temps en écoutant le député de Moose Jaw.

M. Skoberg: Monsieur le président, le ministre devrait peut-être me prêter son attention, sinon nous pourrions ne pas trop bien nous comprendre. J'ai ici une note dont le ministre a parlé et qui porte sur l'acquisition de matériel et de machines de production, soit des machines agricoles, je pense. Pourrait-il me dire si dans sa déclaration de cet après-midi il voulait parler particulièrement des machines agricoles? Il peut considérer cette question comme préavis et me répondre plus tard.

L'hon. M. Pepin: Certainement pas.

M. Skoberg: Je n'ai pas entendu la réponse, monsieur le président.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je n'ai pas parlé de l'outillage agricole, mais je l'ai fait il y a quelques jours. Le comité se souviendra que l'affaire a été soulevée durant la période des questions, jeudi ou vendredi dernier, je crois. J'ai signalé l'attitude du ministre des Finances et la mienne au sujet des séchoirs. Est-ce ce qui préoccupe le député?

M. Skoberg: Le compte rendu l'indiquera probablement demain. Si le ministre n'a pas

soufflé mot de la recherche concernant l'outillage agricole, je suis parfaitement disposé à accepter sa réponse.

M. McCutcheon: Monsieur le président, le dernier crédit, au bas de la page 236, a trait à une subvention accordée pour aider à l'établissement d'une agence nationale de standardisation. La dépense aui figure dans ce crédit est réduite de $150,000 à $80,000. Le ministre pourrait peut-être expliquer la raison de cette économie. Le texte semble un peu étrange, car nous avons dépensé $150,000 il y a un an et nous devons maintenant verser une subvention pour l'établissement de l'agence. Combien faudra-t-il de temps pour l'établir? Est-ce une affaire permanente? Sera-t-elle établie chaque année?

L'hon. M. Pepin: Si je comprends bien, on croit maintenant qu'il sera possible de l'administrer moyennant $80,000 de frais par an. Je suis, pour ma part, prêt à déposer à la Chambre cette mesure législative, tendant à la création d'une agence nationale de standardisation, dès que nous en aurons le temps. Quand à la question du député de Perth, la raison la voici—c'est un peu compliqué—on a payé $48,000 l'année dernière à cette agence dans la rallonge budgétaire; j'ignore pourquoi une rallonge budgétaire n'a pas été incluse ici.

L'hon. M. Monteith: Je ne le sais pas non plus. Ces prévisions budgétaires sont censées être revisées.

M. Hales: Monsieur le président, si je comprends bien le ministre, il nous demande d'allouer $80,000 pour créer un Conseil national de standardisation canadienne.

L'hon. M. Pepin: Précisément.

M. Hales: Le ministère à obtenu $150,000 l'année dernière pour créer la même agence. Donc $230,000 ont déjà été dépensés pour créer une agence nationale de standardisation. Le ministre nous dit que la mesure législative est prête et qu'il la présentera à la Chambre pour que nous l'adoptions. Voilà où nous en sommes.

L'hon. M. Pepin: Oui.

M. Hales: Monsieur le président, je propose que le Crédit 3 soit réservé et que nous n'accordions pas la subvention de $80,000 en vue d'établir un Conseil national de standardisation tant que le ministre n'aura pas saisi la Chambre d'une mesure législative nous permettant de savoir en quoi consiste cette agence, quelles sont ses ramifications et ses objectifs et si elle englobe les aspects qui nous intéressent. Quand nous serons saisis de la mesure législative, nous saurons répondre à ces questions. La Chambre ne devrait pas, je pense, voter $80,000 tant que nous ne saurons pas ce que le ministre a dans l'esprit. Ne connaissant pas la procédure, j'ignore si je dois vous faire tenir ma motion par écrit, maintenant, monsieur le président, mais je propose:

Que le crédit 3 du budget revisé des dépenses du ministère de l'Industrie ne soit pas adopté tant que le ministre n'aura pas saisi la Chambre d'une mesure législative établissant une agence nationale de standardisation, et que la Chambre n'aura pas adopté cette mesure.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je tiens à conserver ma réputation d'homme souple, souriant; j'accepte donc la suggestion faite par le député de Wellington et propose que nous adoptions la motion qu'il a présentée.

M. Hales: Je remercie le ministre, monsieur le président.

M. le président: La Chambre accepte-t-elle que ce crédit soit réservé?

M. Peters: Non, monsieur le président. J'appuie ce crédit sans réserve. Je remarque que le ministère a déjà réduit le montant de $150,000 l'année dernière à $80,000 cette année. J'appuie également l'idée du député de Wellington, selon qui nous devrions avoir plus de détails à cet égard. Le député de Trois-Rivières, j'en suis certain, et moi-même nous opposerions vivement à ce que ce crédit soit rayé, si cela devait signifier l'abandon de l'étude relative au système métrique et aux normes, aux poids et aux mesures utilisés au Canada. D'un autre côté, je conviens avec le député de Wellington que nous devrions avoir plus de détails là-dessus. Si le ministre y pense pendant une minute ou deux, il pourra sûrement nous dire pourquoi le ministère réclame ce montant. Pour que le ministre accepte que nous abandonnions ce crédit, ce qu'il a suggéré, sauf erreur...

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, ma mère avait bien raison. Elle m'a dit un jour: «Si tu veux plaire à tout le monde, tu ne plairas à personne.» (*Exclamations*)

Je m'explique. L'affectation de $150,000 pour l'an dernier n'a pas été dépensée, car la mesure n'a pas été présentée à temps. Les projets ne se sont pas concrétisés aussi rapidement qu'on l'espérait. Le crédit de $80,000 est en prévision des dépenses d'une partie de l'année en cours. Je présume qu'on comptait adopter la mesure en mars ou en avril et qu'il y aurait une somme suffisante pour le

maintien du Conseil pendant le reste de l'année. Voilà pourquoi je n'entends pas en dire plus, afin d'être conciliant.

• (9.40 p.m.)

M. Peters: Je suis bien disposé à l'égard des deux postes, mais je ne m'aventurerai pas à appuyer ni l'un ni l'autre. Même s'il reste un peu d'argent de l'an dernier, il ne me semble pas qu'on puisse l'affecter à des fins précises. Je trouve que l'établissement d'un conseil de standardisation est souhaitable, mais je crois que le ministre devrait mieux préciser ce qu'il compte faire. Je veux voir ce conseil s'orienter dans une voie bien définie. Je suis sûr que le député de Trois-Rivières convient que ce conseil devrait être orienté vers le commerce international. Cela exigera à tout le moins un compromis entre le système métrique et les normes dont nous nous servons pour nos échanges commerciaux. Nous aurons peut-être assez d'argent pour finir l'année, mais je crois que l'argument avancé par le député de Wellington reviendra sur le tapis l'an prochain. Il veut sans doute une déclaration quant à l'objet de ce poste. Je crois qu'il n'en demande pas plus.

L'hon. M. Pepin: Je ne voulais pas amorcer de discussion à ce sujet parce que cela me semblait une tempête dans un verre d'eau. Le député de Wellington m'a prié de m'interrompre, j'ai obtempéré à sa demande en disant que j'y reviendrais lorsque la mesure serait présentée. Personne n'en souffre à quelque point de vue que ce soit. J'aurais préféré conserver le poste, mais mon honorable ami de l'autre côté, ardent défenseur du Trésor public, estime qu'il faut le radier. Je ne m'en plains pas et je propose donc, dans l'esprit de l'Avent et dans l'intérêt de l'accélération des travaux, d'adopter la recommandation.

M. Gleave: Peut-être pourrais-je ravoir ces $36,000 pour la graine de colza.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, mon collègue, l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), a mentionné mon nom à quelques reprises et, pour une autre fois, je serai d'accord avec lui. Je ne verrais pas d'un bon œil que cet article ne soit plus compris dans ce poste, surtout si nous n'avions pas la certitude que cela ne nuirait en rien à ce bureau des standards, qui prévoirait la transformation de notre système de mesures, quant à l'adoption éventuelle du système décimal.

A l'instar du député de Timiskaming, je suis un de ceux qui sont convaincus que nous sommes même un peu en retard ici, quant à l'adoption du système décimal. L'Angleterre a établi une commission qui a étudié le problème et qui a décidé que le système décimal, ou le système métrique, si l'on veut, serait appliqué pendant un certain nombre d'années; c'est un processus qui exige sept ou huit ans. La France l'a adopté depuis longtemps de même que presque tous les pays d'Europe. L'Australie l'a adopté dernièrement. Les États-Unis ont aussi créé une commission qui est en train d'étudier le problème, et on nous dit qu'elle se prépare à faire rapport et à recommander que ce système soit adopté.

Cela veut dire que nous, au Canada, nous serons obligés de suivre, mais, pour que nous puissions suivre, il faut absolument qu'un organisme quelconque établisse un *modus vivendi*, un programme qui permette d'adopter le système décimal pendant un certain nombre d'années et selon des méthodes préparées d'avance. Alors, il faut qu'on donne à cet organisme, et, étant donné les circonstances, je me réfère à ce qu'indiquait le ministre tantôt, un budget minimum pour qu'il puisse commencer ses études et être prêt à faire rapport éventuellement.

Je répète que nous sommes en retard et le ministre a déclaré qu'il préférerait que cet article soit compris dans ce poste. S'il le préfère, c'est justement parce qu'il a prévu l'établissement d'une législation qui doit être étudiée par une commission compétente.

J'ai eu l'avantage de recevoir du ministre une documentation très lumineuse, à ce sujet-là, et je crois que la Chambre ne devrait pas réduire cet article, parce qu'il s'agira là de quelque chose d'assez considérable dans la modernisation de notre système de mesures et, aussi, dans la conjugaison de notre système de mesures avec les systèmes adoptés par les pays européens, par la plupart des pays du Commonwealth, y compris l'Australie et, bientôt, par les États-Unis.

Alors, il me semble qu'on devrait laisser au ministre les sommes qu'il a prévues et je ne pense pas, étant donné ce montant si peu considérable, qu'il y ait véritablement matière à scandale ou à gaspillage. C'est plutôt prévoir ce qui doit se produire que de donner à cette commission le moyen de faire rapport au gouvernement, dans le plus bref délai possible, et lui suggérer les mesures à prendre pour que le système décimal soit appliqué. Alors, j'appuie la suggestion de mon ami, le député de Timiskaming, et je crois que la Chambre devrait aussi l'appuyer.

[*Traduction*]

M. Hales: J'espérais que nous adopterions ces crédits ce soir et je ne veux pas en retarder l'adoption. Cependant, un principe est en

cause. Il ne s'agit pas de savoir si nous allons adopter le système métrique, si nous allons avoir des tailles uniformisées pour les robes de dames ou si nous allons avoir des moteurs électriques uniformisés. Le principe en cause est le suivant: le ministre devra présenter une mesure qui nous permette de savoir ce que comporte un conseil national de standardisation. La Chambre se ferait un plaisir d'adopter le crédit de $80,000 ou que sais-je mais, à mon avis, nous ne devrions pas l'adopter sans savoir à quoi il va servir ni quelle forme la mesure va revêtir. Voilà mon argument pour demander que le crédit n° 3 ne soit pas adopté pour le moment; nous pourrions passer aux autres crédits. Le ministre veut peut-être développer mes remarques.

M. le président: Le comité veut-il réserver le crédit n° 3?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pepin: J'ai accepté la proposition de mon honorable ami, donc il ne devrait y avoir aucune difficulté à le laisser tomber.

M. Hales: En disant «le laisser tomber» vous voulez dire qu'il n'y a pas de crédit de $80,000, n'est-ce pas? Sommes-nous d'accord?

M. le président: Certaines difficultés concernant la procédure surgissent maintenant et je voudrais consulter les légistes assis au Bureau. La présidence n'est pas absolument sûre de l'entente exacte conclue entre le ministre et le député de Wellington. Le ministre voudra peut-être l'expliquer pour que nous soyons mieux en mesure de prendre une décision.

L'hon. M. Pepin: Je vais adopter la position opposée. Sauf erreur, le député et le comité consentiraient à adopter le crédit 3, à l'exclusion des $80,000 affectés au Conseil national de standardisation. C'est ainsi que nous pourrions agir sans connaître des difficultés de procédure.

M. Hales: Si cela peut aider la présidence, je retire ma motion à la suite de la suggestion du ministre.

(L'amendement de M. Hales est retiré.)

M. le président: Il y aurait alors une difficulté de procédure, car un autre ministre doit proposer que l'article de dépenses soit réduit de $80,000. Si la chose est possible, la présidence voudrait qu'une motion soit présentée en ce sens.

• (9.50 p.m.)

M. Mongrain: Monsieur le président, pourrais-je poser une question ?

Une voix: Asseyez-vous. Vous n'êtes pas ministre.

M. le président: A l'ordre. Nous pourrions peut-être régler cette difficulté temporaire en matière de procédure avant de continuer.

L'hon. M. Davis: J'en fais la proposition, monsieur le président.

M. le président: Le comité est-il prêt à débattre la motion.

M. MacInnis: Monsieur le président, avant la mise aux voix, je voudrais obtenir des précisions du ministre au sujet de ce crédit de $150,000 en 1967-1968. (*Exclamations*)

Lorsque je suis entré ici, j'ai cru comprendre que le ministre disait que ce montant de $150,000 serait reporté. Je l'ai également entendu dire qu'il serait ajouté au montant de $80,000.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, j'ai déclaré que le montant de $150,000 n'avait pas été dépensé et avait été remis au Receveur général. Il s'agit d'un tout nouveau poste et nous avons décidé d'adopter le crédit 3, à l'exception de ce montant de $80,000, pour l'agence nationale de standardisation.

M. MacInnis: J'aimerais savoir si ce montant de $150,000 a été dépensé. Sauf erreur, tout crédit n'ayant pas été utilisé l'an dernier ne peut aucunement être dépensé, à moins que le gouvernement ne le présente à nouveau à la Chambre de façon appropriée. Si le montant de $150,000 n'a pas été dépensé l'an dernier, il ne peut l'être autrement, à moins d'être présenté à nouveau.

L'hon. M. Pepin: C'est pourquoi nous présentons un nouveau crédit de $80,000.

(L'amendement de l'honorable M. Davis est adopté.)

M. le président: Le crédit n° 3, ainsi réduit, est-il adopté?

Des voix: Entendu.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants ont été adoptés:

5. Fonds pour développer et soutenir les possibilités technologiques de l'industrie canadienne de la défense, en vue de vendre à l'étranger du matériel de défense ou des articles destinés aux civils

a) en soutenant certains programmes de perfectionnement,
b) en acquittant la moitié du coût d'acquisition du nouveau matériel requis pour la modernisation des usines, et
c) en soutenant l'établissement de moyens et d'entreprises compétentes de production de pièces constituantes et de matériaux,

selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de $150,000,000 aux fins susmentionnées pendant l'année financière courante et les années financières subséquentes, $32,000,000.

10. Fonds pour faire progresser les possibilités technologiques des fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense), selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de $40,000,000 aux fins susmentionnées pendant l'année financière courante et les années financières subséquentes, $10,000,000.

15. Subventions en capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, selon les règlements du gouverneur en conseil, $32,500,000.

M. Crouse: Monsieur le président, le montant de ce crédit est de 9.5 milions de dollars inférieur à celui de l'an dernier. Je me demande pourquoi on a réduit cette dépense-ci, puisque ces affectations ont aidé à procurer des emplois fort nécessaires à un bon nombre de chômeurs dans nos chantiers maritimes, tout en permettant à nos flottes de commerce et de pêche de s'élargir. Sans subventions à la construction navale, nos constructeurs de navires ne peuvent songer à faire concurrence à leurs homologues du Royaume-Uni, des Pays-Bas ou du Japon. Cette situation résulte en partie du coût élevé de la main-d'œuvre et des matériaux au pays, mais aussi pour une bonne part actuellement du taux élevé des impôts.

A l'heure actuelle, il n'y a aucun navire en chantier dans ma circonscription. Il ne faut pas croire que le besoin ne s'en impose pas, non seulement dans ma circonscription ou en Nouvelle-Écosse, mais dans toutes les provinces atlantiques. Du moment que nos navires de pêche tombent en désuétude, il faut les remplacer. A l'heure actuelle, nous avons besoin d'un nouveau dragueur à pétoncles et l'industrie du limule a besoin de navires. Mais tant que le gouvernement n'assumera pas ses responsabilités envers la construction navale et nos pêcheurs en établissant une politique de chantiers maritimes, les navires requis actuellement par les Canadiens devront être construits à l'étranger. Cela ne fera qu'aggraver notre sérieux problème actuel du chômage.

Quand on fait construire un navire en Europe, l'industrie de la construction navale au Canada n'y gagne rien. Le navire ne ren-

[M. le président.]

ferme ni bois ni acier fourni par les Canadiens. Ni son outillage de chauffage ni ses appareils électroniques, ni même la peinture qui revêt sa coque ne sont fabriqués par les Canadiens. Aucune autre industrie ne saurait se comparer à la construction navale, du point de vue de sa répercussion sur l'ensemble de notre économie. La construction d'un navire pourrait se comparer à l'édification d'un petit village. Chauffage, électricité, énergie et une foule de matériaux, jusqu'au rouleau à pâtisserie pour le chef de la cuisine du bord, tout cela fait partie de ses exigences.

Le ministre et le gouvernement n'ont aucun scrupule à porter le montant des services professionnels et spéciaux à 1.6 million de dollars ou à consacrer $127,000 de plus aux téléphones, comme le ministre nous l'a appris ce soir. Mais lorsqu'il s'agit d'un problème aussi important que l'aide à nos navires de commerce et de pêche, on réduit les montants par souci d'économie.

Monsieur le président, le ministre connaît certainement les répercussions de l'absence actuelle de politique sur le rôle du gouvernement dans l'industrie de la construction navale. N'ayant pas de bateaux à construire, nos charpentiers de navires sont obligés de chercher d'autres emplois. Ils risquent ainsi de perdre bien vite leurs qualifications. Je signale également que le montant actuel des subventions ne suffit pas à couvrir la différence de coût qui sépare les entrepreneurs canadiens des constructeurs étrangers.

C'est pourquoi, monsieur le président, je demande au ministre de presser quelque peu ses collègues de prévoir, sans tarder, une politique canadienne de la construction navale. Le ministre pourrait-il indiquer ce que projette son ministère pour octroyer l'aide si nécessaire à cette industrie très importante et qui touche de si près un grand nombre de Canadiens?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, ce crédit est passé de 42 à 32 millions de dollars, non en raison d'un manque d'intérêt mais simplement parce que, dans les circonstances actuelles, la demande relative à la construction navale nous permet de croire que 32 millions de dollars suffiront. Mon collègue le ministre des Pêcheries a eu récemment des entretiens avec les représentants du gouvernement de la Nouvelle-Écosse; ils ont convenu qu'il y aurait un ralentissement de la construction cette année, en raison des tendances à la hausse de l'industrie de la construction navale au cours des années précédentes. La réduction de 42 à 32 millions de dollars n'implique pas un manque d'intérêt de la part du gouvernement, mais simplement une analyse des faits.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Prêts, placements et avances—
Industrie et Commerce—
Industrie—

L75. Avances, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, en vue d'aider aux fabricants de produits pour la défense à la rénovation d'usines affectées à la défense, de montants ne devant pas dépasser la moitié du coût de l'achat de nouveau matériel; de telles avances devant être recouvrables lors da la vente du matériel aux fabricants de produits pour la défense, $8,000,000.

L80. Prêts, en vertu du programme d'aide à la réadaptation, dans le cadre des accords du Knnedy Round, au cours de la présente année financière et des années subséquentes et conformément aux modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour venir en aide aux fabricants canadiens qu'une commission établie en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère de l'Industrie juge être:

a) gravement affectés ou menacés d'être gravement affectés par les importations accrues qui découleront de la réduction des tarifs approuvés par le Canada, laquelle leur posera de graves problèmes de réadaptation; et

b) incapables d'obtenir d'autres sources à des conditions raisonnables, des prêts leur permettant d'effectuer la transition qui s'impose, $10,000,000.

M. le président: Cela termine notre examen des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie. Comme il est dix heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au Comité des subsides, qui sont rapportées et adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant de passer à la motion d'ajournement, je pourrais peut-être confirmer que demain nous procéderons à la deuxième lecture du bill modifiant le Tarif des douanes.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES PARCS NATIONAUX—GLACIER— L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 26 novembre, j'ai posé la question suivante au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien:

Le gouvernement a-t-il autorisé, par la voix de la Commission des parcs nationaux, l'exploitation forestière dans le parc national Glacier, et plus spécialement dans le secteur qui longe la route transcanadienne, dans la passe Rogers? Si oui, quand les travaux commenceront-ils?

Monsieur l'Orateur a alors suggéré que la question soit soulevée au moment de l'ajournement. Je saisis donc l'occasion d'en traiter maintenant. Je crois la question assez importante et urgente pour justifier une déclaration de la part du ministère intéressé. Bien sûr, si la réponse est négative, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'exploitation forestière dans le parc national Glacier. Cependant, depuis que j'ai posé la question la semaine dernière, une émission de Radio-Canada a porté sur l'exploitation forestière du parc Algonquin, en Ontario, qui relève de la province, je crois.

Il semblerait que les conseils des parcs de l'Ontario et le gouvernement fédéral permettent qu'on abatte les arbres dans les réserves. Il semble aussi qu'on relâche de plus en plus les restrictions établies il y a des années. Comme le montrait Radio-Canada à la télévision hier soir, on a permis dans le parc Algonquin la coupe des espèces de bois dur qui alimentent les scieries environnantes. Une bonne partie de cette matière entre dans la fabrication des meubles.

Nous devrions peut-être demander pourquoi les peuplements de bois dur sont rares dans l'Est du Canada. La réponse est manifeste. Au cours des années, les gouvernements, fédéral et provinciaux, n'ont jamais eu une saine politique de conservation. Dans les circonstances, il y a eu épuisement presque complet des peuplements commerciaux des bois durs requis pour garder les scieries et les ébénisteries actives. On a pratiqué une politique qui se ramène à couper puis partir, faible politique de faibles gouvernements qui laissent les exploitations commerciales pénétrer dans les parcs qui renferment encore nos meilleures réserves de bois.

Puis-je vous faire observer que nos parcs constitueront toujours pour les Canadiens une partie du magnifique héritage naturel dont le Canada a été doté si généreusement. Il faut les protéger à tout prix contre les exploiteurs cupides et les politiciens médiocres des gouvernements provinciaux ou fédéral qui vénèrent par-dessus tout l'argent tout-puissant.

Le tronçon de la route transcanadienne qui traverse le col Rogers se trouve dans le parc national Glacier. Nulle part au Canada y a-t-il de promenade plus pittoresque que celle-là. Elle représente un véritable paradis pour les touristes. Dans aucune circonstance peut-on permettre à l'industrie forestière de déparer la beauté de ce paysage particulièrement enchanteur.

Je m'élève contre l'exploitation forestière commerciale dans nos parcs nationaux. En quelques années, au Canada, nous avons presque supprimé un certain nombre de nos ressources naturelles renouvelables par notre stupidité en matière de conservation. On devrait certes pouvoir conserver intacts pour les générations futures quelques reliquats de notre patrimoine?

Il peut parfois être nécessaire d'abattre des arbres dans les parcs nationaux, parce que le feu ou la maladie a détruit un peuplement. Il est peut-être nécessaire de le faire pour notre propre protection. Dans ces cas-là, il faudrait procéder à l'abattage sous la surveillance la plus rigoureuse des autorités des parcs; les méthodes d'abattage devraient se rattacher à la politique de conservation et en aucun cas ne devrait-on autoriser les entreprises commerciales d'exploitation forestière à pénétrer dans nos parcs. Le reboisement devrait immédiatement suivre l'abattage du bois endommagé par l'incendie ou la maladie.

Dans cette optique, je demande au ministre de nous expliquer pourquoi des entreprises d'exploitation forestière ont été admises dans le parc natinal Glacier. Qu'il veuille bien nous dire la superficie et le volume approximatif en cause. Le bois coupé sera-t-il vendu aux enchères publiques? Quelles recettes doit en toucher la Direction des parcs? Des contracts ont-ils été adjugés? Quelles mesures de protection ont été prises pour assurer dans tout le parc une protection maximum?

On devrait nous procurer ces renseignements. Je tiens toutefois à dire que toute ma vie, j'ai lutté pour une politique saine visant à protéger toutes nos ressources naturelles. Les parcs me tiennent particulièrement à cœur et je n'entends pas garder le silence si l'on tente de liquider ces ressources qui ont été, de tout temps, réservées comme parcs nationaux afin que les Canadiens puissent en jouir. Sous aucun prétexte, nous ne devons relâcher notre vigilance à les préserver. Nous avons à l'égard des générations futures le devoir solennel de les leur léguer aussi intactes que possible et je presse le ministre de nous communiquer ce soir autant de renseignements qu'il le peut, dans l'espoir qu'il pourra nous annoncer qu'une décision a été prise interdisant les coupes de bois dans ce parc national en particulier.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): D'abord, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler une chose. Le député a longuement parlé du parc Algonquin. Je dois lui dire sans tarder que nous n'avons rien à voir à cela—c'est un parc provincial et non un parc fédéral. On ne

[M. Harding.]

coupe du bois dans aucun des parcs nationaux du Canada. (*Applaudissements*)

J'accueille avec plaisir le cours que nous a donné le député sur la conservation, car personne ne s'intéresse plus que moi à la préservation des beautés naturelles de nos parcs nationaux. D'après la politique du ministère, aucun permis n'est délivré à quiconque veut couper du bois dans nos parcs nationaux ou cherche à exploiter l'une des ressources naturelles qui s'y trouvent. Nous croyons que nos parcs devraient être conservés dans leur état naturel, pour la jouissance de tous ceux qui y viennent ou y viendront.

Quant au parc Glacier, je suis parfaitement au courant du problème auquel le député a fait allusion. Je dois l'informer que j'ai examiné la question, car, il y a quelques semaines seulement, le député d'Okanagan-Kootenay (M. Stewart) m'écrivait que ces problèmes le préoccupaient beaucoup, vu qu'il y a quatre parcs nationaux dans sa circonscription. Je constate que ces sociétés détiennent depuis longtemps le droit d'y diriger certaines entreprises. J'ai pris des dispositions pour permettre au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de mon ministère, de racheter ces droits, car je n'aimerais pas que ces compagnies coupent des arbres dans le parc national Glacier.

• (10.10 p.m.)

Cela me semble être la politique qui convient. Nous menons des négociations, en ce moment même, dans l'espoir d'une entente. A défaut, nous userons d'autres pouvoirs qui nous appartiennent.

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE—ON DEMANDE SI LES COURS DE RECYCLAGE SONT LIMITÉS À UN CERTAIN NOMBRE DE PERSONNES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai soulevée est d'une très grande importance pour ceux qui désirent bénéficier des cours de recyclage; ils sont nombreux dans ma circonscription.

La saison d'hiver plus hâtive a entraîné la fermeture de plusieurs chantiers plus tôt que prévu et a eu pour résultat d'augmenter le nombre des chômeurs. De plus, l'abandon, par le gouvernement, du programme des travaux d'hiver n'est pas de nature à remédier à la situation.

Un autre facteur qui incite un plus grand nombre de personnes à vouloir bénéficier des cours de recyclage est le fait qu'un certain nombre de producteurs laitiers seront exclus de cette production l'an prochain et au cours des prochaines années. En vertu des règlements de la Commission canadienne du

lait, ils seront obligés de se diriger vers d'autres secteurs. Or, pour s'y préparer, ils devront nécessairement suivre des cours de recyclage.

D'autres désirent employer leur temps de façon plus intéressante qu'à ne rien faire du tout. Cela s'applique surtout aux jeunes, car quand on est jeune, on est rempli d'énergie, et si l'on est en proie à l'oisiveté, on est exposé à faire des choses répréhensibles. Il faut donc s'intéresser à ces jeunes, de façon à leur donner l'occasion de faire le bien plutôt que le mal. Ils désirent suivre des cours pour augmenter leur degré d'instruction et pour développer leurs connaissances dans un domaine quelconque.

Je reçois des lettres de personnes qui se plaignent de ne pouvoir suivre ces cours, parce qu'elles ne sont pas acceptées par le Centre de main-d'œuvre de leur localité, même si parfois il y a possibilité de les recevoir dans les écoles.

Les fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre doivent-ils appliquer certaines normes pour l'acceptation d'un candidat qui désire suivre un cours de recyclage? Y a-t-il un âge maximum?

Certaines personnes ont suivi des cours en 1967-1968 et sont refusées en 1968-1969. Quelle est la raison de ce refus?

Voici l'exemple d'une personne qui m'écrit pour me dire que, l'an dernier, elle s'est inscrite à un cours de recyclage au Centre de main-d'œuvre de sa localité pour un cours de manutention de machinerie lourde. On lui a dit qu'il fallait une neuvième année pour s'inscrire à ce cours. Comme elle n'avait qu'une septième année, elle a opté pour faire sa huitième année afin de se préparer à entreprendre la 9e année; elle a terminé avec 89 p. 100. Cet automne, ce même type est allé au même bureau pour s'inscrire en neuvième année, mais il a été refusé. On lui a donné comme raison qu'il était âgé de plus de 35 ans et qu'on n'inscrivait cette année, en neuvième année, que ceux de moins de 35 ans. Mais comme il désirait faire sa neuvième année à tout prix, il s'est adressé au directeur de la commission scolaire régionale, de son milieu, et il a été accepté. Il suit actuellement des cours de neuvième année, depuis le 18 novembre, mais sans toucher de prestations.

D'autres sont refusés parce qu'il n'y a pas assez d'espace dans les écoles. Est-ce la véritable raison? Des cultivateurs voudraient suivre des cours de perfectionnement en agriculture, mais ils sont refusés.

Il est urgent, monsieur l'Orateur, que les personnes intéressées aux cours de recyclage sachent au plus tôt à quoi s'en tenir pour ne pas risquer de perdre leur année scolaire.

On parle avec raison de l'instauration d'une société juste. A mon sens, cette société juste ne devrait pas rester à l'état de projet. On ne devrait pas perdre une seule minute pour en faire une réalité. Beaucoup de personnes se voient refuser, pour mille et une raisons, l'avantage des cours de recyclage. Est-ce là la façon de les préparer à apporter leur contribution à la réalisation d'une société juste qui permettra enfin à tous et à chacun de jouir d'une honnête subsistance?

La société est aux prises avec le très grave problème des allocations d'assistance sociale qui sont versées à des personnes valides, qui pourraient contribuer, par leur travail, à l'exploitation des richesses de notre pays, tant pour leur bénéfice que pour celui de toute la collectivité et, ainsi, redonner confiance dans l'efficacité du travail.

Je demande donc au ministre responsable que les règlements concernant les cours de recyclage soient modifiés, s'il y a lieu, afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent en bénéficier avant que l'année ne soit trop avancée.

Enfin, s'il s'agit d'un problème financier, il est temps que le gouvernement prenne le taureau par les cornes pour rendre financièrement possible ce qui est humainement et physiquement réalisable.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je voudrais tout simplement répondre à l'honorable député.

Je veux tout d'abord le remercier de l'intérêt qu'il manifeste pour nos programmes de développement de la main-d'œuvre. Si l'on manifeste autant d'intérêt pour ces programmes, c'est qu'ils sont bons. Il est évident que toute nouvelle institution prend quelques mois, et souvent quelques années, pour atteindre son point de maturité.

Toutefois, je prends bien note du fait que les gens de sa circonscription sont intéressés à la politique progressive que notre gouvernement a mise de l'avant et qui va certainement nous conduire plus rapidement vers la société juste que n'importe quel gouvernement créditiste pourrait le faire.

[*Traduction*]

L'HABITATION—OSHAWA—LE TERRAIN DISPONIBLE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je crois que le devoir d'un député est de s'occuper à la fois de problèmes généraux importants pour le pays et de problèmes particuliers qui touchent sa propre circonscription. J'aimerais évoquer brièvement ce soir un problème qui entre dans

ces deux catégories. Je veux parler de la question de l'habitation.

Le ministère de la Défense nationale a récemment annoncé que la station radio d'Oshawa serait disponible pour être mise en vente le 31 mars 1969. Cette station est située sur 275 acres de terrain. Dès que cette annonce a été faite, plusieurs de mes commettants intéressés ont immédiatement parlé de transformer ce terrain en lotissement. Voilà pourquoi je dis qu'il s'agit d'une question à la fois d'intérêt local et national. L'habitation est un problème national.

Trois organismes particuliers dans ma circonscription, la section 222 des Travailleurs unis de l'automobile d'Amérique; la succursale 431 d'Oshawa de la Légion canadienne et l'unité 42 d'Oshawa de l'Association du corps canadien, m'ont tous approché pour s'enquérir de la valeur du terrain comme projet d'habitation pour anciens combattants. Après être allé aux renseignements, j'ai appris qu'une étude dans ce sens avait été entreprise pour déterminer si le terrain conviendrait à la construction de maisons pour anciens combattants.

La question que j'ai tenté de soulever en Chambre l'autre jour, c'est de savoir si le ministre des Transports (M. Hellyer), comptable du logement, accepterait, si l'étude en cours révèle que le terrain est convenable, que ce terrain situé au centre d'une vaste région métropolitaine serve à la construction de maisons. Le ministre voudrait-il effectivement fournir à la Chambre l'assurance qu'un arrangement sera pris pour que ce terrain public soit affecté à l'habitation sans être offert à des spéculateurs privés?

• (10.20 p.m.)

Monsieur le président, comme ma question a été jugée irrecevable au moment où je l'ai posée, j'en ai traité le sujet ce soir sous cette forme-ci. Jusqu'ici, la plupart de mes requêtes en faveur de mes mandants à ce sujet concernaient les anciens combattants. Je ne suis pas encore sûr s'il serait équitable d'employer la totalité des 275 acres en faveur des anciens combattants. Une bonne partie du terrain devrait certainement être utilisée à cette fin, pourvu qu'il soit approprié. On semble se demander surtout au cas où ces terres publiques convenaient au programme en cause, si le ministre dont relève le logement veillerait à ce que le gouvernement en dispose pour les anciens combattants.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à remercier l'honorable député d'appeler l'attention de la Chambre sur ce problème qui concerne sa circonscription électrorale.

Comme il le disait lui-même, c'est un problème sur lequel on n'est pas encore prêt à prendre de décision, puisqu'il nécessite des études préliminaires sur la possibilité d'établir des secteurs domiciliaires dans cette partie de terrain qui appartient au ministère de la Défense nationale. Cependant, je puis l'assurer que l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer), qui s'occupe des problèmes de l'habitation au Canada, tiendra certainement compte des représentations faites à la Chambre et, s'il y a lieu, entreprendra les négociations nécessaires avec son ancien ministère, le ministère de la Défense nationale, afin de faire le meilleur usage possible de ces terrains, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, la motion portant ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 2h.30 demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h.25 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

INDUSTRIE ET COMMERCE
1, 3, 5, 10, 15, L75, L80.